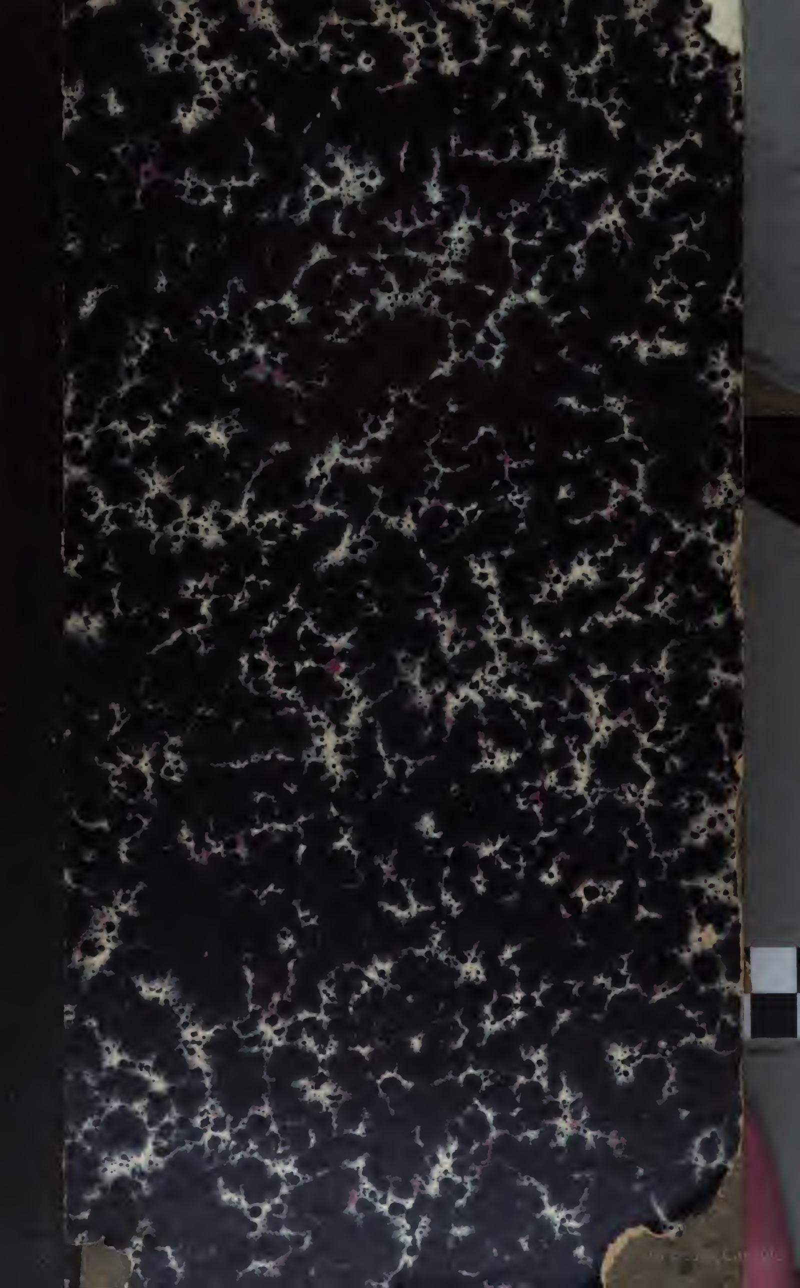


TROISIÈME ET DERNIERE

ENCYCLOPÉDIE

THÉOLOGIQUE,

OU TROISIÈME ET DERNIÈRE

SERIE DE DICTIONNAIRES SUR TOUTES LES PARTIES DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,

OFFRANT EN FRANÇAIS, ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

LA PLUS CLAIRE, LA PLUS FACILE, LA PLUS COMMODE, LA PLUS VARIÉE
ET LA PLUS COMPLÈTE DES THÉOLOGIES :

CES DICTIONNAIRES SONT, POUR LA TROISIÈME SÉRIE, CEUX :

DES SCIENCES POLITIQUES, — DES MUSÉES, — D'ÉCONOMIE CHARITABLE, — DES BIENFAITS DU CHRISTIANISME, — DE MYTHOLOGIE, — DE LA SAGESSE POPULAIRE, — DE TRADITION PATRISTIQUE ET CONCILIAIRE, — DES LÉGENDES, — DES ORIGINES DU CHRISTIANISME, — DES ABBAYES, — D'ESTHÉTIQUE, — D'ANTIPHILOSOPHISME, — DES HARMONIES DE LA RAISON AVEC LA FOI, — DES SUPERSTITIONS, — DE THÉOLOGIE ET DE PHILOSOPHIE SCHOLASTIQUE, — DES APOCRYPHES, — DE DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE, — D'ORFÉVRERIE ET ORNEMENTATION RELIGIEUSES, — DE TECHNOLOGIE, — DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES, — DES CARDINAUX, — DES PAPES, — DES OBJECTIONS POPULAIRES, — DE LINGUISTIQUE, — DE MYSTIQUE, — DU PROTESTANTISME, — DES PREUV[illegible] .VINITÉ DE JÉSUS CHRIST, — DU PARALLÈLE ENTRE LES DIVERSES DOCTRINES [illegible]QUES ET RELIGIEUSES ET LA FOI CATHOLIQUE, — DE BIBLIOGRAPHIE — [illegible] ANTIQUITÉS BIBLIQUES, — DES SAVANTS ET DES IGNORANTS, — DE PHILOSOPHIE, — [illegible] ECCLÉSIAS.IQUE, — DES DROITS DE LA RAISON DANS LA FOI, — DE PHYSIOLOGIE, — [illegible] — DES CANTIQUES, — DE LÉGISLATION CANONICO-CIVILE, THÉORIQUE ET PRATIQUE, [illegible]ONTROVERSES HISTORIQUES, — DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE PAR LES SEULS [illegible], — DES LEÇONS ET EXEMPLES DE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE EN PROSE ET EN VERS;

D[illegible] *sans laquelle on ne saurait parler, lire et écrire utilement et exactement, n'importe en quelle situation de la vie;*

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

[illegible]E LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

[illegible] COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

[illegible]OL. POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE, OU A 50 VOLUMES CHOISIS DANS LES TROIS [illegible]*édies*; 7 FR. ET MÊME 8 FR. POUR LE SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL DICTIONNAIRE PARTICULIER.

66 VOLUMES, PRIX : 390 FRANCS.

TOME CINQUANTE-QUATRIÈME.

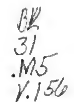
DICTIONNAIRE DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'ÉGLISE.

TOME QUATRIÈME.

6 VOL., PRIX : 42 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, 20, AU PETIT-MONTROUGE,
AUTREFOIS BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS, MAINTENANT DANS PARIS.

1863



DICTIONNAIRE

DE

L'HISTOIRE UNIVERSELLE

DE L'ÉGLISE,

EMBRASSANT

DE LA MANIÈRE LA PLUS COMPLÈTE ET DANS TOUS SES DÉTAILS, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

L'HISTOIRE DES IDÉES, DES FAITS, DES ACTES, DES PERSONNAGES, ETC.,

QUI APPARTIENNENT AUX ANNALES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE,

Depuis la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ jusqu'au temps présent;

PRÉCÉDÉ D'UN

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

SUR L'ACTION RÉPARATRICE ET CIVILISATRICE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS LE MONDE,

ET SUIVI

D'UNE TABLE ALPHABÉTIQUE GÉNÉRALE DES MATIÈRES;

PAR M. L.-F. GUERIN,

Rédacteur en chef du *Mémorial Catholique*, membre de l'Académie Catholique de Rome, de l'Académie de Reims, auteur de plusieurs ouvrages sur la science religieuse, etc.;

PUBLIÉ

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. (MATTH. XVI, 18.)
Fiet unum ovile, et unus pastor. (JOAN. X, 16.)

TOME QUATRIÈME.

6 VOLUMES, PRIX : 42 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, EDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, 20, AU PETIT-MONTROUGE,
AUTREFOIS PRÈS LA BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS, MAINTENANT DANS PARIS.

1863

UN MOT AUX LECTEURS.

En livrant enfin au public ce IVᵉ volume de notre *Dictionnaire de l'Histoire universelle de l'Eglise*, nous tenons à donner quelques courtes explications à nos bienveillants lecteurs et à leur offrir nos excuses. C'est d'ailleurs un besoin pour notre cœur et un devoir de chrétien : un besoin, car nous avons bien souffert, tout le premier, des retards que la publication de ce volume a éprouvés : un devoir surtout, car notre digne et honorable éditeur n'est pour rien dans ces délais, et il est de toute justice que nous l'en disculpions aux yeux des personnes qui auraient pu l'accuser de négligence, ou même, qui sait? de faillir à ses propres engagements, comme si, en vérité, il n'était pas, plus que personne, intéressé à la prompte publication de ses volumes.

Oui, — et cette déclaration est toute spontanée de notre part et ne nous est inspirée que par un sentiment d'équité, — M. l'abbé Migne ne peut en aucune sorte être accusé des lenteurs apportées à l'achèvement du présent volume. Il eût certainement voulu le livrer beaucoup plus tôt à ses souscripteurs, et il avait même pris ses mesures pour cela. Mais les circonstances ont dérangé ses prévisions, ou, pour mieux dire, la divine Providence a disposé les choses de telle sorte que l'auteur, tout en étant seul coupable des retards, s'est néanmoins trouvé encore assez à temps en mesure pour donner son manuscrit.

Assurément ceci nous a pénétré de la plus profonde reconnaissance envers le Dieu bon qui voit le fond des cœurs, qui juge les intentions et qui pèse les difficultés que les hommes rencontrent dans l'accomplissement de ce qu'ils désirent le plus réaliser; mais nous ne prétendons pas tirer avantage de cette providentielle disposition et décliner pour cela la responsabilité du passé Nullement ; et tout en rendant à Dieu nos actions de grâces, nous ne nous en accusons pas moins sans détour de tant de déplorables délais et de promesses si souvent trompées. C'est donc sur nous uniquement que doivent retomber les reproches que l'impatience de l'attente a pu faire remonter jusqu'à l'éditeur, et nous en assumons toute la charge.

Qu'il nous soit permis cependant, sinon de nous justifier, au moins de réclamer le bénéfice des circonstances atténuantes... Hélas ! ces circonstances ont été des plus douloureuses pour nous ; elles ne sont que trop réelles et laissent toujours leur plaie saignante... Il est vrai, nous le savons, de telles excuses ne sont pas recevables à un certain point de vue ; mais, aux yeux de quiconque vit par le cœur et sent les choses du cœur, peut-être sont-elles de nature à mériter quelque indulgence et quelque chrétienne compassion. Aussi est-ce dans la charité de nos dignes lecteurs comme dans celle de notre respectable éditeur que nous nous retranchons.

C'est à leur cœur, en effet, que nous laissons juger si la perte prématurée d'une rare et sainte compagne, mère de plusieurs enfants, d'une femme en qui les grâces de l'esprit, les dons du cœur égalaient les éminentes vertus et le dévouement pour les travaux de son mari, si une telle perte n'est pas faite pour bouleverser à tout jamais une existence?... Mais ce n'est pas tout : à cette épreuve si grande, la plus cruelle qui puisse traverser la pauvre vie humaine et briser le cœur de l'homme ; à cette épreuve qui en renferme tant d'autres, est venue se joindre une longue maladie qui ne nous a plus laissé qu'une santé des plus misérables, et de là des délais infinis, mais bien involontaires, et qui ont même ajouté à notre peine et ont fait notre tourment !... Voilà une partie de nos excuses : le reste est connu de Dieu seul et doit rester sous son regard paternel !... Mais s'il y a, dans ces quelques lignes, encore assez de larmes et de douleurs, nous osons prier M. l'abbé Migne et nos lecteurs de les prendre en quelque considération et de nous pardonner les torts et les ennuis qu'à notre grand regret nous avons pu leur causer.

Et, après cette confidence, peut-être bien intime, mais devenue indispensable en présence, hélas! de tant d'années écoulées depuis la publication de notre tome IIIᵉ ; après ce tribut que nous devions aussi payer à la chère et précieuse mémoire de la douce et sainte âme qui était notre soutien et qui s'intéressait si vivement à notre travail, nous bénirons encore et toujours, nous remercierons ardemment la divine Providence qui nous a permis, malgré tant de pénibles traverses et au milieu de tant de souffrances, d'achever ce IVᵉ volume et de le mettre au jour. Car ce n'est point à nous, à nos efforts, à nos désirs qu'est dû ce résultat presque inattendu ; non, tout revient au Seigneur et doit Lui être rapporté uniquement : *Non nobis, Domine, non nobis ; sed nomini tuo da gloriam, super misericordia tua et veritate tua !*

Puisse cette Bonté miséricordieuse nous être continuée pour l'entier achèvement d'une œuvre à laquelle, à défaut de talent, nous mettons du moins tout notre dévouement, tout notre cœur, toute notre âme !... Et puissent nos pieux lecteurs, usant complétement de charité à notre égard, nous donner généreusement le secours de leurs saintes prières, afin que, bien affermi dans la divine Volonté, nous obtenions les grâces dont nous avons un si grand besoin pour accomplir notre tâche à la gloire de la sainte Église Catholique, Apostolique, Romaine, à qui appartiennent et nos humbles labeurs et notre vie tout entière !

L.-F. GUÉRIN.

Membre de l'Académie de la Religion catholique de Rome,
rédacteur en chef du *Mémorial catholique*, etc.

Paris. — Imprimerie J.-P. MIGNE.

DEUXIÈME DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Dabo tibi gentes hæreditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ. (*Psal.* II, 8.)

Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. (*Matth.* XXVIII, 18.)

Ecce reges terræ congregati sunt, convenerunt in unum. (*Psal.* XLVII, 5.)

—

Au moment de souffrir sa glorieuse Passion et de monter sur le Calvaire pour la rédemption du genre humain, Jésus-Christ notre Sauveur fit son entrée à Jérusalem, et cela pour accomplir les prophéties : *Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus* : « Voici votre Roi qui vient à vous plein de douceur (*a*). » Or, une grande multitude en était témoin, et tous ensemble criaient, acclamant le Sauveur et rendant témoignage à l'accomplissement des promesses : *Hosanna filio David : benedictus qui venit in nomine Domini, Hosanna in altissimis !* « Hosanna au fils de David, béni soit celui qui vient au nom du Seigneur : Hosanna au plus haut des cieux (*b*) ! »

Ce divin Sauveur qui vient à nous armé de la douceur, monté sur un âne (*c*), il est bien roi, le Roi ! Pilate lui-même l'a inscrit sur sa croix, en hébreu, en grec et en latin, constatant ainsi dans les trois langues reines la royauté universelle de Jésus de Nazareth sur tout peuple qui se dit peuple de Dieu. A cette heure encore, quoi que l'on fasse, Jésus n'en est pas moins le Roi du peuple de Dieu, en face de tant de Chrétiens judaïsants, et de tant d'autres redevenus plus ou moins Grecs et Romains, tous sécularisés, tous retombés aux bras des antiques idoles, tous conjurés pour nier et crucifier sa royauté !

Oui, — et qu'il y a de bonheur à se le dire en présence du monde ameuté contre l'Eglise ! — oui, Jésus-Christ est Roi, et sa royauté, qui *est écrite sur ses vêtements et sur son propre corps* (*d*), n'aura point de fin, *et regni ejus non erit finis* (*e*). C'est à lui que toutes les nations ont été promises en héritage ; et il nous dit lui-même, marquant le souverain domaine de Dieu sur toutes choses, que toute puissance lui a été donnée au ciel et sur la terre : *Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra* (*f*). Et ce Roi-Sauveur a donné lui aussi à l'humanité, régénérée par lui, sa constitution : c'est l'Ordre divin de l'Eglise, cette terre où le Seigneur Dieu édifie incessamment son éternelle demeure ; et il a mis, de sa main divine, à la tête de son peuple, Pierre, l'homme à la foi inébranlable, auquel il a recommandé de paître ses agneaux en esprit d'amour.

Et voici ce qui caractérise la Charte et la Constitution politique de Jésus-Christ : « Cet état politique de l'empire chrétien est immuable. Nulle puissance, n'importe sa nature, force ou idée, n'a le droit de le changer. Pourquoi donc ? Parce qu'il est de Dieu immédiatement ; il n'en est pas ainsi de l'état politique des empires civils... Cette autorité-ci n'est pas de Dieu expressément ; elle est des hommes qui peuvent la changer sous prétexte ou pour cause d'amélioration ; c'est en ce sens que le Prophète dit que « Dieu a livré le monde aux disputes des hommes, » et il faut avouer qu'ils usent largement de la permission. Depuis l'ère chrétienne, les modifications politiques des Etats en Europe (pour ne parler que d'elle), ont été assez nombreuses, et elles ont assez donné le spectacle de ces grands bouleversements où, dans les scènes qui se jouent, les principaux rôles ne sont pas toujours remplis par l'honneur, par la loyauté et par la justice (*g*). » Au contraire, dans la Constitution de l'Eglise, rien n'a été laissé à l'arbitraire, rien abandonné aux aventures et aux hasards, parce qu'elle est faite de main divine ; aussi est-elle, comme son Auteur, immuable.

Dès lors, qui veut durer et vivre, doit, désertant le terrain des choses essentiellement caduques, aller au foyer des choses éternelles, à l'Eglise. Ici, même au milieu des plus grandes tempêtes extérieures, sur cette arche sainte est la tranquillité de l'ordre. Elle peut être secouée, éprouvée ; elle ne peut pas sombrer. L'équipage peut même crier : Nous périssons ! mais il crie au Sauveur : le Sauveur se réveille, se lève ; il se fait une grande tranquillité, et les flots ameutés n'ont rien fait, finalement, que laver le pont et lustrer les sabords.

C'est que le vaisseau de l'Etat catholique

(*a*) *Isa.* LXII, 11 ; *Zach.* IX, 9.

(*b*) *Matth.* XXI, 5, 9 ; *Marc.* XI, 10 ; *Luc.* XIX, 38.

(*c*) L'âne est le symbole de la paix, le cheval le symbole de la guerre. — Vide *Prov.* XXI, 31 ; *Osee* XIV, 4 ; *Jerem.* XVII, 25. — *Voy.* sur *Jésus-Christ Roi, seul vrai Roi*, de belles considérations de Mgr Bertaud, évêque de Tulle, dans le *Mém. cath.*, vol. de 1862, p. 53 et suiv.

(*d*) *Apoc.* XIX, 16.

(*e*) *Luc.* I, 31, 33.

(*f*) *Matth.* XXVIII, 18 ; *Joan.* XVII, 2.

(*g*) M. l'abbé Deguerry, *La Transformation de l'homme par Notre-Seigneur*, 1 vol. in-8°, 1862, et *Mém. cath.* tom. III (XVIII[e] de la coll.), 1862, p. 141, 142.

porte Dieu lui-même. Il porte Dieu, car à son bord la dignité de tout homme grandit à la mesure du divin Maître; car le bien-être des âmes y fait rayonner la joie sur les fronts; car l'équipage avance et progresse vers les rives du monde éternel et bienheureux, laissant derrière soi les radeaux du monde désorganisés par la tempête et coulant bas d'eau. Et elle avance la nef de l'Eglise; elle donne l'impulsion à tous les vrais progrès; elle a l'initiative et le privilége de toutes les institutions vivantes et viables; elle a produit tous les organismes où se trouvent réalisées, non sur papier et affiche, mais dans les cœurs et dans les actes, la liberté, l'égalité et la fraternité dont les gens du monde n'embrassent que les fantômes. En un mot, comme son divin Fondateur, elle passe en faisant le bien (*a*); elle porte partout la lumière et la vie et travaille à la réalisation du règne de Dieu sur la terre comme au ciel (*b*).

Voilà donc l'Ordre divin de la sainte Eglise, vrai corps de l'humanité régénérée en Dieu. Lorsqu'on réfléchit que Jésus-Christ est la *pierre angulaire* de l'Eglise annoncée par les Prophètes (*c*), et qu'il a mis Pierre à sa place en l'appelant ainsi de son propre nom (*d*), on ne peut qu'être frappé de cet Ordre *unique* (*e*). C'est en effet sur Pierre, et sur Pierre seul, (*f*), que Jésus-Christ a bâti son Eglise, avec laquelle il a promis d'être jusqu'à la consommation des siècles (*g*); et c'est Pierre qu'il en a institué le Chef suprême, lui communiquant, et en lui à tous ses successeurs, toute puissance au ciel et sur la terre : D'où la conséquence que, peuples et souverains, nations et individus, tous sont régis par Pierre, tous relèvent du Vicaire de Jésus-Christ son représentant ici-bas, et que hors de l'Eglise catholique, apostolique, romaine, il n'y a et ne peut y avoir de salut individuellement et socialement.

D'après ce dessein, garanti par des promesses qui ne cesseront de s'accomplir, il ne devrait point, s'écrie un vénérable prélat (*h*), exister de questions fondées sur des hypothèses contradictoires à ce dessein, surtout parmi les fidèles. Ce plan divin aurait dû ne rencontrer que des esprits soumis, des cœurs reconnaissants; car c'est pour le bien des hommes, c'est uniquement pour qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient de plus en plus abondante (*i*), que Jésus-Christ a reçu de son Père cette Puissance, et qu'il l'a communiquée à ses Vicaires (*j*).

Il n'en a pas été ainsi malheureusement. Toujours l'ordre inférieur s'est révolté contre l'Ordre divin; le monde, ennemi de Dieu, contraire à ses desseins d'amour et de miséricorde, a toujours cherché à entraver l'action de la sainte Eglise, à l'enchaîner, à se substituer à son autorité, en un mot à *diviser Jésus*, ce qui est l'œuvre de l'Antechrist, pour régner, s'il était possible, à sa place; et de là, dans la suite des siècles, des maux sans nombre, des scandales affreux, des déchirements incessants, des confusions inextricables dont nous ne sortirons qu'en revenant pleinement et absolument à l'Ordre divin, en voulant que Dieu règne enfin sur nous!...

Nous avons vu jusqu'ici, dans cet ouvrage, et nous verrons dans ce qui nous reste à publier, quantité de traces de cette œuvre satanique de la *division* ou sécularisation, cette grande hérésie des derniers temps, avons-nous dit quelque part (*k*). Mais tout cela est épars, scindé en mille articles, de sorte qu'on en perd l'ensemble et qu'on n'en saisit pas autant la portée si instructive. D'ailleurs, beaucoup de traits de cette douloureuse en même temps que fortifiante histoire (*l*), ne peuvent trouver place dans des articles spéciaux, l'espace qui nous est mesuré ne nous permettant pas de multiplier ceux-ci et de nous étendre autant que nous le voudrions. Il nous a donc semblé bon, autant à cause de l'enseignement qui ressort de cet éternel combat et qu'il ne faut pas perdre, que pour combler certaines

(*a*) *Act.* x, 38.

(*b*) C'est là tout ce que nous nous sommes efforcé de montrer dans notre 1er *Discours préliminaire*, en tête du 1er vol. de ce *Dictionnaire*.

(*c*) *Psal.* CVII, 22; *Isa.* VIII, 14; *Math.* XXI, 42; *Act.* IV, 11; *Rom.* IX, 33; *I Petr.* II, 7, 8.

(*d*) Comme l'ont remarqué les saints Pères.—Cornélius a Lapide, Wilberforce, etc., en citent plusieurs preuves.

(*e*) Le savant et pieux cardinal Litta, après avoir exposé le Plan divin, c'est-à-dire la fondation de l'Eglise, l'institution de saint Pierre, etc., s'écrie : « Je vois maintenant dans tout son ensemble et dans la totalité le dessein admirable, le Plan divin de ce grand édifice : je me prosterne, j'adore la Sagesse de Dieu dans la formation de son Eglise. Je vois disparaître toutes les craintes, tous les doutes, toutes les perplexités et toutes les questions... Si avec ces vues et avec les dispositions que doit avoir un Chrétien, je lis l'Histoire de l'Eglise, non pas dans les auteurs qui ont écrit pour soutenir des opinions particulières dont ils étaient imbus, mais dans les monuments ecclésiastiques, ou dans les historiens non prévenus, j'éprouve cette satisfaction si douce pour le cœur des fidèles, de voir s'accomplir l'œuvre de Dieu, se vérifier toutes ses promesses, ne pas manquer une de ses paroles... » — Le cardinal Litta, *Lettres sur les quatre articles dits du clergé de France*, lettre 11e.

(*f*) *Voy.* le Bref *Super soliditate petræ*, du Pape Pie VI, admirable acte pontifical rempli de lumières et du plus haut enseignement. Nous en avons donné la traduction dans notre édit. : *De l'autorité du Souverain Pontife, Dissertation par Fénelon*, trad. avec une Introd., des Notes et Appendices, 1 vol. in-8°, 1854, p. 310 et suiv.

(*g*) *Math.* XXVIII, 20.

(*h*) Le cardinal Litta, *op. cit.* p. 80, de l'édit. in-12, 1828.

(*i*) *Ego veni ut vitam habeant, et abundantius habeant.* (*Joan.* x, 11.)

(*j*) *Verba quæ dedit mihi, dedi eis* (*Joan.* XVII, 8.)

(*k*) *Mém. cath.*, tom. VIII, 1851, p. 5 et suiv.

(*l*) Il y a bonheur, dit Pascal, à être dans une nacelle battue des flots et des tempêtes, quand on est certain qu'elle ne périra pas.

lacunes et obvier à quelques omissions involontaires, il nous a semblé utile, disons-nous, d'offrir un coup d'œil historique sur cette lutte gigantesque du monde contre l'Eglise, du principe païen sans cesse renaissant contre le principe chrétien immuable, de la cité diabolique destinée à être jetée dehors contre la Cité divine appelée à vaincre tous ses ennemis, et à triompher pour l'éternité.

Tel est le sujet de ce discours. Si l'exécution répondait à nos désirs, nous y verrions le travail incessant du *césarisme* pour détruire, s'il était possible, l'Ordre divin sur la terre, et les peuples toujours victimes des coups qui sont portés à l'Eglise; nous y puiserions un amour toujours plus ferme, sans mélange et plus inébranlable de la sainte Epouse de Jésus-Christ; nous comprendrions combien c'est une illusion dangereuse et lamentable de compter sur les étais vermoulus de ce monde et de vouloir appuyer l'Immuable, l'Eternel, sur des formes politiques toujours éphémères et transitoires, quand elles ne trahissent pas; enfin, nous sentirions vivement combien une chose est par-dessus tout urgente et digne de tous nos efforts : c'est que, pour sortir des maux dans lesquels nous gémissons et nous nous débattons, pour hâter la délivrance et obtenir, en un mot, la réalisation du règne de Dieu sur la terre comme au Ciel, nous ne devons nous attacher qu'à Jésus seul, *ipsum audite;* à son unique représentant au milieu de nous, à sa sainte Eglise, tête et cœur du monde entier, lien nécessaire et unique pour la solidarité et l'unité du genre humain.

I.

Que la sainte Eglise soit le seul Ordre auquel tout doit se relier sur la terre, et dans lequel tous doivent entrer pour recevoir la vie; que l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ soit supérieure et que sa Puissance soit au-dessus de tout pouvoir d'ici-bas, c'est ce que les plus grands Papes, les Pères, les docteurs, les conciles œcuméniques, toute la tradition catholique enfin témoignent. Ils enseignent généralement que le pouvoir temporel est au Pouvoir spirituel ce que le corps est à l'âme, la terre au ciel, l'homme à Dieu, et que le premier doit obéir au second, comme les sens à la raison, la chair à l'esprit. Depuis saint Justin jusqu'à saint Thomas et saint Bonaventure, longue est la liste des textes à ce sujet, et l'on en remplirait aisément des volumes. Nous nous bornerons à quelques citations.

Parmi les Papes qui ont formulé de la manière la plus expresse la doctrine de l'Ordre divin sur la terre, ou de la prééminence de l'Eglise sur le monde, et qui ont réalisé cette doctrine par leurs actes de la manière la plus éclatante, Bossuet, et tout le monde avec lui, compte saint Grégoire VII, Pascal II, Alexandre III, Innocent III, Grégoire IX, Innocent IV, Boniface VIII, Jean XXII, Benoît XII, Clément VII, Paul III, saint Pie V, Sixte V, etc.; c'est-à-dire les Papes du XIe au XVIe siècle, saint Grégoire VII étant mort en 1085, et Sixte V en 1590.

Dira-t-on que ces Pontifes n'ont fait que suivre Grégoire VII, et que leurs témoignages, au fond, se réduisent au sien propre? Combien puérile serait une semblable objection! Comment admettre que tant de Papes, parmi lesquels se trouvent les plus grands hommes, auraient professé et appliqué une doctrine qu'ils n'auraient pas trouvée conforme à la vérité, et qu'ils n'auraient agi ou parlé uniquement que par simple imitation? Car c'est là où nous conduirait l'assertion de quelques adversaires de la Papauté. Mais sans nous arrêter davantage à un pareil non-sens, oublie-t-on que saint Grégoire VII ne fit, en définitive, que suivre les exemples de ses prédécesseurs?

En effet, il s'appuyait de Jean XII, qui transféra l'empire d'Occident aux princes d'Allemagne et le donna à Othon Ier; de saint Léon III, qui avait rétabli cet empire et l'avait donné à Charlemagne; d'Etienne III et de saint Zacharie, qui déposèrent le dernier des Mérovingiens et déclarèrent Pépin le Bref roi légitime des Francs; de saint Grégoire II et de saint Grégoire III, qui détachèrent Rome et l'Italie de l'empire de Constantinople (*a*); du Pape Constantin, qui fit rejeter par le peuple romain le nom,

(*a*) Le déiste Gibbon n'a pu s'empêcher de dire, en parlant de ces deux Pontifes : « Au VIIIe siècle, un différend de religion, le culte des images, provoqua les Romains à soutenir leur indépendance. Leur évêque devint le père temporel aussi bien que le père spirituel d'un peuple libre... La souveraineté temporelle de Grégoire II et de Grégoire III est maintenant confirmée par le respect de mille ans, et leur plus noble titre est le choix libre d'un peuple qu'ils ont racheté de l'esclavage... L'autorité des Papes, à Rome, fut fondée sur l'affection, le droit, la vertu, les bienfaits; on a parlé de la donation de Constantin; une enquête plus critique eût révélé une origine encore plus noble de leur pouvoir : la reconnaissance d'une nation qu'ils avaient sauvée de l'hérésie et de l'oppression des tyrans grecs. » (*The decline and.*, etc., ch. 49 et ch. 69.) Voilà ce qu'a écrit Gibbon, et ce qu'il y a de remarquable, c'est que les écrivains protestants et les philosophes les plus illustres ont tous pour la Papauté de semblables louanges. Nous ne renverrons pas à la *Philosophie de l'Histoire* de Frédéric Schlégel, à l'*Histoire de Léon le Grand* d'Arendt, à l'*Histoire d'Innocent III* de Hurter, car nos adversaires diraient que ces protestants, en étudiant l'histoire des Papes, sont devenus catholiques; qu'ils lisent l'*Histoire de la Papauté* du protestant Ranke, ou celle de son prédécesseur, le protestant Plank, l'*Histoire de Grégoire VII* du protestant Voigt, l'*Histoire des Hohenstauffen* du protestant Raumer, l'*Histoire de l'Eglise*, et l'*Histoire d'Italie* du protestant Leo, l'*Histoire du Pape Sylvestre II* du protestant Hocke, l'*Histoire de Léon X* de l'anglais Rorcoë, etc., et ils verront quels témoignages ces auteurs rendent à l'action salutaire et bienfaitrice de la Papauté. Voir plus loin la note *b* à la col. LIII de ce *Discours*.

les édits, la monnaie et l'image de l'empereur hérétique Philippe (*a*); de saint Sergius Ier, qui arma la milice de Ravenne et des provinces voisines pour se mettre à l'abri des violences de l'empereur Justinien II; de saint Grégoire le Grand, qui réformait les lois de l'empereur Maurice, et déclarait déchus de leur dignité les rois assez audacieux pour violer les priviléges accordés par ce Souverain Pontife; de saint Symmaque, sous lequel les catholiques d'Orient prirent les armes pour obliger leur empereur Anastase à remplir ses devoirs envers l'Eglise et le Saint-Siége, etc. Il y a encore, ce semble, quelques noms illustres dans cette seconde liste de Papes bien antérieurs à saint Grégoire VII, puisqu'elle va du VIe au Xe siècle, saint Symmaque étant mort en 514, et Jean XII en 964.

Mais recueillons quelques-unes des paroles des Pontifes eux-mêmes, et cela dans des siècles différents. Saint Symmaque, qui occupa le Saint-Siége de l'an 498 à l'an 514, écrivait ce qui suit à l'empereur Anastase : « Entre la dignité d'empereur et celle de Pontife, il y a la même différence qu'entre les choses qu'ils administrent, l'un les choses humaines, l'autre les choses divines. Vous direz peut-être : *Il est écrit qu'il faut obéir à toute puissance.* — Nous recevons les puissances humaines en leur lieu et jusqu'à ce qu'elles érigent leurs volontés contre Dieu. Mais si toute puissance est de Dieu, à plus forte raison celle qui est préposée aux choses divines. Déférez à Dieu en nous, et nous déférerons à Dieu en vous. Que si vous ne déférez pas à Dieu, vous ne pouvez pas user du privilége de celui dont vous méprisez les droits (*b*). »

Au Ve siècle, saint Gélase Ier écrivait au même Anastase : « Il est deux puissances, ô empereur Auguste, par lesquelles ce monde est principalement régi : l'autorité sacrée des Pontifes et le pouvoir royal. En quoi la charge des Pontifes est d'autant plus pesante que, au jugement de Dieu, ils rendront compte au Seigneur des rois eux-mêmes (*c*). » Comment les Papes auraient-ils à rendre compte des rois si les rois, en tant que rois, étaient indépendants de la puissance spirituelle? Oui, affirme Boniface VIII, mort en 1303 : « Le Pontife romain est divinement constitué au-dessus des royaumes et des rois; dans l'Eglise militante, le Pape est au sommet de toute la hiérarchie; il a le principat sur tous les hommes, et, assis sur son trône qui est aussi un tribunal, il juge avec tranquillité, et, d'un regard, dissipe tous les maux (*d*). »

Le Pape Nicolas Ier (*e*) écrivait au IXe siècle : « Il faut observer que ce n'est ni le concile de Nicée, ni aucun autre concile, qui a donné un privilége quelconque à l'Eglise romaine; les conciles savaient bien que c'est dans la personne de Pierre que cette Eglise a pleinement mérité les droits d'une entière puissance; c'est en lui qu'elle a reçu le gouvernement de toutes les brebis du Christ... Le concile de Nicée n'osa rien régler relativement à l'Eglise romaine, voyant bien qu'il ne pouvait rien lui conférer qu'elle ne possédât déjà. Il savait que le Seigneur lui avait tout donné. Or, s'il lui a tout donné, elle a tout reçu et il ne lui manque rien (*f*)... » Et Innocent III avait dit avant Nicolas Ier, au XIIIe siècle : « La puissance royale du Pape ne provient ni de Constantin, ni de Pépin; cette puissance sur la terre comme sur le ciel, sur le corps comme sur l'âme, a été donnée naturellement et sans condition par Jésus-Christ à son héritier, vrai Roi et Prêtre selon l'ordre de Melchisédech (*g*). » Jusque dans le XVIIIe siècle, nous entendons un Pape, Clément XI, nous dire : « Que le Pontife romain a été établi par le Sauveur pour être sur la terre l'organe de la justice et de la morale (*h*). »

(*a*) « Justinien, dit le cardinal Duperron dans sa célèbre harangue aux Etats généraux de 1614, Justinien second envoya son connétable Zacharie, et lui commanda de prendre le Pape et de le transporter à Constantinople; mais la milice de Ravenne et des provinces voisines résista aux impies commandements du prince, et repoussa ledit Zacharie avec opprobres et outrages de la ville de Rome. »

(*b*) Symmachi *Libel. Apolog. advers. Anastas.* Labbe, tom. IV, col. 1298.

(*c*) *Ibid.*, col. 1182; S. Gelas. *Epist. ad Anastas. imper.* — Le pape Hormisdas (en 518) affirma aussi la suprématie du Pape contre l'empereur Anastase. *Voy.* les articles ANASTASE Ier, emp., n. IX et X, et HORMISDAS, Pape, n° II *ad fin.*

(*d*) Lib. VII, epist. 78.

(*e*) « Si les Papes reprenaient l'autorité qu'ils avaient au temps de Nicolas Ier ou de Grégoire VII, ce serait le moyen d'assurer la paix perpétuelle et de nous ramener le siècle d'or, » dit Leibnitz, *Pensées*, tom. II, p. 410 et suiv.

(*f*) *Epist. ad Michael. imper.*, quæ incipit : *Proposueramus quidem*, ap. Labbe, tom. VIII, et ap. *Patrol.* Migne, tom. CXIX, col. 949.

(*g*) *Lettre à saint Louis.*

(*h*) Clementis XI Bullarium *Constitut. XI*, Kal. Martii 1714. — Et quantité d'auteurs contemporains non suspects ont pleinement justifié la parole de Clément XI : « La puissance de l'Eglise, dit l'un d'eux, sauva l'Europe d'une entière barbarie; elle fut un point de ralliement pour les Etats isolés; elle se plaça entre le tyran et la victime; et, rétablissant entre les nations ennemies des rapports d'intérêts, d'alliance et d'amitié, elle devint une sauvegarde pour les familles, les peuples et les individus. » (Pierre de Joux, ministre protestant, *Lettres sur l'Italie*, p. 380.) — « La monarchie pontificale, dit un autre de ces écrivains, apprit aux nations et aux rois à se regarder mutuellement comme frères, comme étant tous également sujets au sceptre divin de la religion; et ce centre d'unité religieuse a été, durant des siècles nombreux, un vrai bienfait pour le genre humain. » (Robertson, *Lettres sur l'Italie*, etc., p. 126.) — Enfin, car il faut nous borner dans ces aveux, voici ce qu'ont écrit Sismondi et Jean de Müller : « Le Pape, dit le premier, se montrait le seul défenseur des peuples, le seul pacificateur des discordes des grands. La conduite des Pontifes inspirait le respect, comme leurs bienfaits méritaient la reconnaissance. » (Sismondi, *Hist. des républ. italiennes du moyen âge*, Paris, 1809, tom. I, ch. 3, p. 130.) — « Sans les Papes, dit le second, Rome n'existerait plus. Grégoire, Alexandre, Innocent opposèrent une digue au torrent qui menaçait toute la terre; leurs mains paternelles élevèrent la

II.

On le voit, bien avant saint Grégoire VII et depuis, la doctrine que certains esprits peu clairvoyants lui reprochent tant d'avoir inventée, fut soutenue, enseignée, pratiquée par tout un cortége de grands Pontifes (*a*). Et, pour ne nous arrêter qu'à un seul, que n'aurions-nous pas à extraire des lettres de saint Grégoire le Grand, dont le célèbre pontificat, dit dom Pitra, aujourd'hui cardinal, offre deux faits considérables : la royauté des Papes manifestement reconnue, et l'inauguration de leur paternelle dictature ! « On a osé soutenir, ajoute le docte Bénédictin, que d'alors seulement datait la suprématie spirituelle de l'évêque de Rome; on serait bien embarrassé de nous dire quand commença sa puissance même temporelle. A qui voudra suspecter le peu que nous pouvons inventorier du patrimoine de saint Pierre à cette époque, il sera manifeste que la liste civile de Grégoire le Grand l'emporte sur celle de son dernier successeur. Même en parlant à l'empereur, il défend Rome comme un héritage (*b*) et appelle l'Italie sa terre; en préfet indépendant du prétoire, il amende une loi impériale qui ferme les monastères aux soldats (*c*); il possède en propre Naples, Otrante, Gallipoli, Neposium, en Etrurie le territoire de Sabine. Il envoie des juges, des administrateurs temporels dans la Sicile, la Calabre, la Pouille, la Campanie, l'Exarchat de Ravenne, la Dalmatie, l'Illyrie, la Sardaigne, l'île de Corse, la Ligurie, les Alpes Cottiennes. Il a de vastes patrimoines en Afrique et jusque dans l'Asie. Il possède dans les Gaules tout un Etat, gouverné par un patrice (*d*). Il suffit du reste de mesurer ses trésors à ses royales largesses : ses aumônes coulent à flots dans Rome (*e*) et s'étendent au loin sur les contrées voisines, dans les villes maritimes, par delà les mers, jusqu'à Jérusalem, où il fonde une hôtellerie publique; jusqu'au mont Sinaï, dont les moines sont, durant son règne, nourris et vêtus par lui. Plusieurs fois il approvisionne Rome entière affamée, et il lui reste encore assez pour racheter des troupes de captifs, repeupler des villes entières, relever et embellir des basiliques romaines. Il y a plus : Grégoire a sous sa main de quoi écraser les Lombards... Dans un moment d'impatience contre l'impéritie impériale, il écrit : ***Dites à vos sérénissimes maîtres que si, moi, leur serviteur, je voulais me mêler de la mort des Lombards, aujourd'hui la***

hiérarchie, et à côté d'elle la liberté de tous les Etats. » (Jean de Müller, *Voyages des Papes*, 1782.) — *Voy.* notre article : HISTORIQUE DES ARTICLES D'EMS, n° VI, col. 1298 de ce vol.

(*a*) C'est ce que vient de constater un protestant, M. de Holtzendorff, professeur à l'Université de Berlin. Traitant dernièrement (Voy. *le Monde*, n° du 5 mai 1863), dans son cours public, des rapports de l'Eglise et de l'Etat, M. de Holtzendorff, au milieu de quelques inexactitudes et de certaines traces de préjugés, ne laisse pas de faire de précieux aveux. Ainsi, il rend justice à l'action éminemment civilisatrice de l'Eglise catholique, qui, par l'autorité de ses conciles et des Papes, et contradictoirement aux traditions orientales, a réussi à établir la position équitable de la femme dans la société, cette base fondamentale et distinctive de la civilisation catholique et occidentale. Cet aveu est important : il constate, d'un côté, l'indépendance de l'Eglise de ces influences *territoriales* qu'on cherche souvent à lui opposer pour la mettre au niveau du protestantisme; et, d'un autre côté, il prouve l'immutabilité de sa doctrine, son infaillibilité.

Mais, pour en venir au point spécial de cette note, M. de Holtzendorff avoue que Nicolas Ier, dont le caractère et les vertus sont, il le reconnaît, au-dessus de tout éloge, faisait entendre le même langage que Grégoire VII, c'est-à-dire qu'il éleva les mêmes prétentions à l'égard du pouvoir temporel. Si les autres Papes *paraissent* différer de Grégoire VII par leurs principes d'autorité, cela tient aux circonstances particulières, au manque d'occasion nécessaire pour formuler et préciser ces prétentions, qui *existent dans le principe même de la Papauté*, et que cette dernière n'a jamais reniées *tout à fait*, dit M. de Holtzendorff, tout en cédant souvent sur des points secondaires et en face de causes majeures qui ne permettaient pas leur application. « Si, dans le courant des siècles, continue le professeur, les opinions ont pu changer à cet égard, on n'en peut attribuer la cause qu'au manque ou à la rareté des documents authentiques sur certaines périodes historiques, ainsi qu'à la malveillance et à l'ignorance, qui étaient assez grossières encore au XVe et même au XVIIIe siècle, pour adopter et propager sans preuves justifiables la fable absurde d'une papesse Jeanne... »

Ces observations de M. de Holtzendorff nous ont paru mériter attention, surtout en ce moment. Il est certain, dans tous les cas, que sa thèse touchant la suprématie des Papes sur le temporel, est plus dans le vrai que celle de M. l'abbé Gosselin. Celui-ci, dans son livre : *Pouvoir du Pape au moyen âge*, etc. (1 vol. in 8, 1845, nouv. édit.), paraît n'attribuer cette suprématie qu'à l'influence du droit public d'alors. Ceci est vrai, mais ce n'est pas assez. Car, si la suprématie des Pontifes ne reposait que sur le droit public du moyen âge, il s'ensuivrait que, cette circonstance cessant d'exister, les Pontifes romains n'auraient plus eu d'autorité suprême sur toutes choses, ce qui est faux, et ce que M. Gosselin ne nous paraît pas avoir réservé, au moins d'une manière assez explicite. Au contraire, M. de Holtzendorff nous semble plus dans la réalité de la doctrine et de l'histoire lorsqu'il prend soin, comme on l'a vu, de remarquer que, si les Papes, à certaines époques, n'exercèrent pas leur puissance dans sa plénitude, cela tient aux circonstances particulières et au manque d'occasion nécessaire; ce qui est, tout du moins, faire entendre que les droits des Pontifes ne laissaient pas que de subsister. Du reste, même à cet égard, le professeur protestant nous donne satisfaction, puisqu'il reconnaît que ces droits *existent dans le principe même de la Papauté*. Oui, voilà la vérité complète : l'Eglise a toujours les mêmes droits divins; seulement elle en use ou n'en use pas, selon que l'exige le bien des âmes, selon que le permet la nécessité des temps, mais ils sont à elle seule, et nul ne peut y porter atteinte sans se révolter contre Dieu même.

(*b*) S. Greg., lib. v, epist. 40.

(*c*) Baronius, *Ad ann.* 593, XXI-XXVI; de Marca, *De conc. imp.*, lib. II, cap. 2.

(*d*) Caj. Cenni, *Monumenta domination. pontific.*, tom. XI. — *Esame di diplomi di Ludov. Pii*; — *Opp.* S. Greg., *Vita S. Papæ*, tom. XVI, ed. Venit. Joh. Diac., lib. XI, 53.

(*e*) Joh. Diac., lib. XI, cap. 21, 28, 52, 56, 57, 59.

race lombarde, en proie à l'anarchie, n'aurait ni rois, ni ducs, ni comtes. MAIS JE CRAINS DIEU, JE TREMBLE DE TREMPER DANS LA MORT D'UN SEUL HOMME (*a*). »

C'est en effet sur la force morale, non par la force brutale, que l'autorité pontificale est basée. Et cette humble toute-puissance est l'arbitre pacifique et suprême entre les peuples et les chefs des peuples! Nous le voyons en particulier pour Grégoire le Grand comme pour beaucoup d'autres Pontifes dans la suite de l'histoire. « En 592, dit encore dom Pitra, Grégoire clôt vingt-sept années de brigandages par un traité avec les Lombards. En 595 et 596, il intervient entre Ataulphe et Maurice; en 598, nouvelle trêve; en 599, 601, 603, nouvelles interventions entre les Esclavons, les Lombards, les Grecs et la malheureuse Italie; il se fait l'éloquent ambassadeur de Rome devant Phocas, et s'il descend à la louange officielle envers l'assassin de Maurice, souvenons-nous de Priam aux pieds d'Achille. La Papauté est la tutrice et la suzeraine des peuples opprimés; le VII[e] siècle le croit, la France le reconnaît. Partie du palais de Bourgogne, une solennelle ambassade dépose aux pieds de Grégoire l'hommage de Brunehaut et de Théodoric, et provoque sa médiation entre l'empereur, les Francs et la *république romaine* (*b*). Burgoald et Varmuricard, députés burgondes, présentent le formulaire des privilèges de saint Andoche d'Autun, où se lit ce premier article de la charte du moyen âge: *Quiconque, roi, évêque, juge ou séculier, connaissant cette constitution que nous avons écrite, osera y contrevenir, perdra toute dignité de puissance et d'honneur* (*c*). »

Saint Grégoire le Grand, tout en gouvernant l'Eglise, gouvernait aussi l'empire d'Occident, que l'imbécillité des empereurs de Byzance abandonnait et que lui seul pouvait sauver. Il eût voulu sauver encore l'Orient, et ses avertissements ne manquaient pas aux Césars abâtardis de Constantinople. Pénétré de douleur à la vue de leurs fautes et de leur lâcheté, il leur adressait ces prophétiques paroles: *Vous aiguisez contre la république le glaive des barbares* (*d*)! Mais en Italie il ne se contente pas de parler; on le voit à chaque instant remplir l'office et les devoirs de la puissance, ce que Gibbon lui-même ne peut s'empêcher d'appeler un immense bienfait rendu aux peuples (*e*).

Il faut lire dans les écrits du saint Pontife avec quelle simplicité sublime il disait: « Vous me connaissez et vous savez ce que je souffre, moi, qui serais prêt à mourir plutôt que de voir l'Eglise du Bienheureux apôtre Pierre déchoir sous mon règne (*f*). » Avec quelle sainte énergie il exhortait les évêques à ne rien craindre des puissants de la terre: « Les craintes et les faveurs humaines sont semblables à la fumée qui, enlevée par le plus léger vent, disparaît soudain. Sachez et tenez pour certain qu'on ne peut plaire à la fois à Dieu et aux hommes pervers. Que votre fraternité estime donc être d'autant plus agréable au Dieu puissant qu'elle a la certitude de déplaire davantage aux méchants (*g*). » Avec quelle noble indépendance il écrivait aux Césars: « Que votre empire soit doux; que, sous la loi, la liberté soit assurée à chacun; car, entre les rois des gentils et les chefs de la république chrétienne, il y a une grande différence: les rois des gentils sont maîtres d'esclaves, les chefs de la république chrétienne sont seigneurs d'hommes libres: *Reges gentium domini servorum sunt, imperatores vero reipublicæ Domini liberorum* (*h*). » Avec quel saint orgueil il exaltait la puissance de l'Eglise, qui a soumis à sa loi les princes de la terre: « Les rois et les empereurs servent le Christ, ils déposent leur couronne et demandent le pardon dans l'Eglise par la pénitence. » Avec quelle chaleureuse indignation il flétrissait les tyrans et les princes hypocrites: « Les lions et les léopards sont la figure des princes et des ministres qui se livrent ouvertement à la tyrannie, ou qui font succomber par leurs ruses ceux dont ils ne peuvent venir à bout par la violence. La peau du léopard est toute tachetée, voilà l'image des fourbes; et les démons, semblables à des lions, font leur demeure dans le cœur des cruels (*i*)... »

Citons un dernier passage de saint Grégoire le Grand. Nous y apprendrons ce qu'il pensait des gouvernements qui usurpaient les droits de l'Eglise romaine, prétendant

(*a*) Lib. VII, epist. 1, 2, 5, 20.

(*b*) Lib. XIII, epist. 5; Aimoin, lib. IV, cap. 1.

(*c*) *Hist. de saint Léger, évêque d'Autun et martyr, et de l'Eglise des Francs au* VII[e] *siècle*, par le R. P. Dom J.-B. Pitra, in-8°, 1846, Introduction, p. XXX et suiv. — « Telle est la Papauté au VII[e] siècle, ajoute D. Pitra après le passage que nous venons de citer; tel est Grégoire le Grand, sa plus haute personnification, non-seulement le chef, mais l'esprit vivifiant du monde et de l'Eglise. Sa grande image restera au *Patriarchium* de Latran, comme le perpétuel modèle de ses successeurs. Son *Pastoral* donna la forme et la vie à tout le corps hiérarchique; ses *Morales* popularisèrent les secrets de l'ascétisme et les traditions les plus élevées de l'allégorie biblique. L'hagiographie eut son type en ses *Dialogues*, candides causeries d'une grande âme qui bégaie pour élever les simples sur la science des saints. Son *Sacramentaire*, ses leçons et les disciples formés à son école ont fixé le chant, la langue et les formes dramatiques de la liturgie, l'Evangile figuré du peuple. Ses *Epîtres* promulguèrent partout les devoirs quotidiens des clercs, des moines, des prélats, toute la législation usuelle de l'Eglise. » (*Ibid.*, p. XXXIII et XXXIV.)

(*d*) Lib. V, epist. 20.

(*e*) Gibbon, *The Decline and fall. of the Roman Empire*, c. 45. — *Voy.* notre article GRÉGOIRE LE GRAND, n° XX, où se trouve le passage important de Gibbon.

(*f*) Lib. IV, indict. 12, epist. 47.

(*g*) Lib. X, indict. 3, epist. 36.

(*h*) Lib. XIII, indict. 6, epist. 31, *à l'empereur Phocas.*

(*i*) *Super Cantica cantic. Expositio*, cap. 4, n. 11.

se mettre à sa place et gouverner l'Eglise ; ce qu'il pensait des rois qui refusent à l'Epouse du Christ la liberté qui lui appartient; ce qu'il pensait de tous ces politiques qui se répandent en protestations hypocrites de respect pour l'Eglise, pendant qu'ils ne cessent de travailler contre elle. « Plusieurs, dit ce grand Pape, feignent hypocritement de prendre en main la cause de Dieu; ils veulent avoir l'air d'appartenir au corps du Christ, et cependant ils troublent la paix de l'Eglise de Dieu par des machinations occultes. C'est d'eux qu'il est écrit : Ils me donnaient des louanges et ils conspiraient contre moi : ***Qui laudabant me adversum me jurabant*** (*a*); et encore : Ils viennent à vous recouverts de peaux de brebis, mais au dedans ce sont des loups avides de vous dévorer : ***Veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces*** (*b*). Leurs paroles sont douces et polies, mais ils ont la haine au fond du cœur... Ils ont excité contre l'Eglise de Dieu non-seulement l'innombrable multitude du peuple, mais encore la puissance royale, si toutefois on peut encore l'appeler royale, car nulle raison ne permet de compter parmi les rois celui qui détruit l'empire plus qu'il ne le régit, et qui sépare de l'union du Christ tous ceux qu'il peut associer à sa propre perversité ; celui qui, séduit par un calcul infâme, voudrait amener captive l'Epouse du Christ, et qui s'efforce par une audace sacrilége de rendre vain le mystère de la Passion divine. L'Eglise rachetée au prix de son sang, notre Sauveur a voulu qu'elle fût libre, et lui, outre-passant tous les droits du pouvoir royal, il s'efforce de la rendre esclave. Oh ! qu'il serait meilleur pour lui de la reconnaître pour sa souveraine, et, à l'exemple des princes religieux, de lui offrir l'hommage de son obéissance, au lieu d'étendre le faste de sa domination contre Dieu, de qui il a reçu le domaine de son pouvoir (*c*). Dieu même a dit, en effet : Par moi les rois règnent, ***per me reges regnant*** (*d*) ; mais aveuglé par l'ombre d'une immense ambition, et sans reconnaissance pour le don divin, s'élevant contre le Très-Haut, méprisant la crainte de Dieu, il passe les bornes posées par nos pères, et déploie contre la vérité catholique la fureur de sa tyrannie. Dans sa témérité, il pousse l'extravagance jusqu'à s'arroger la tête de toutes les Eglises, l'Eglise romaine ; jusqu'à usurper les droits d'une puissance terrestre sur la maîtresse des nations, malgré la défense de celui qui l'a confiée au Bienheureux apôtre Pierre, en lui disant : Je te donnerai mon Eglise, ***tibi dabo Ecclesiam meam*** (*e*). »

Voilà ce qu'écrivait saint Grégoire le Grand ; et, non-seulement il écrivait ainsi, mais il agissait en conséquence. En lui, nous voyons la suite des grands Pontifes qui ont affirmé et défendu les droits de la sainte Eglise, et dont tous les Actes et les Lettres (*f*) nous offrent l'histoire de tous les princes de ce monde qui ont travaillé à enchaîner l'Eglise, en même temps que leur propre condamnation. Les saints Pères ne sont pas moins explicites que les Papes sur cette question de l'Ordre divin, et nous devons maintenant en entendre au moins quelques-uns.

III.

De peur de trop nous étendre, nous passerons sous silence les témoignages éclatants que nous fournissent saint Basile et saint

(*a*) *Psal.* CI, 9.
(*b*) *Matth.* VII, 15.
(*c*) *Voy.* plus loin, § V, comment il faut entendre ceci.
(*d*) *Prov.* VIII, 15.
(*e*) *Expositio in septem Psalm. pœnit., quinti Psalmi explanatio*, n. 13.

(*f*) On ne saurait trop recourir aux diplômes et aux lettres des Papes, et l'on peut regretter que les historiens de l'Eglise ne se soient peut-être pas assez servis jusqu'ici de ces textes si peu connus et pourtant si précieux. « Avec les préambules des Lettres des Souverains Pontifes, dit justement un auteur, on peut construire une merveilleuse exposition de la doctrine catholique ; avec leurs dispositifs, une merveilleuse histoire de l'Eglise et de la vérité sur la terre. Une collection complète des Lettres des Papes, ce sont en quelque sorte les mémoires de la Vérité écrits par elle-même.» (M. Léon Gauthier, *Benoît XI, Etude sur la Papauté au commencement du* XIV*e siècle*, in-8°, 1863, p. 59.) C'est pourquoi nous nous appliquons, autant qu'il est en nous, à donner le plus de citations possibles des Lettres des Pontifes dans la plupart des articles de ce *Dictionnaire*, surtout dans ceux qui sont consacrés aux Papes.

On sait que Rocaberti, sous le titre de *Bibliotheca Pontificia maxima*, 21 vol. in-fol., a donné un immense recueil de tous les traités composés par différents auteurs en faveur de l'autorité du Souverain Pontife. Mais, outre la savante Dissertation préliminaire sur l'autorité du Pape, que le P. Dom Constant a mise en tête de ses *Lettres des Papes*, il faut surtout consulter les *Regesta Pontificum Romanorum ab condita Ecclesia*, ad annum P. C. N., 1198, édit. Phil. Jaffe, Berolini, 1852. Bien que les *Regesta Pontificum Romanorum* ne soient qu'un inventaire des Lettres écrites par les Papes, avec une indication très-sommaire des sujets qui y sont traités, cependant cette sèche nomenclature est un argument très-puissant en faveur de l'autorité que le Saint-Siége a de tout temps exercée sur toute la terre. Le seul fait de cette correspondance, dit *la Civiltà cattolica* (ann. 1853), qui commence aux premiers successeurs de saint Pierre pour ne plus s'arrêter, et qui embrasse le monde entier, prouve l'existence d'un pouvoir toujours vivant, que tout le monde invoque, dont la sollicitude s'étend à tout et ne se repose jamais, et ce pouvoir est à Rome, il est exercé par les Papes ; par conséquent le seul fait de l'existence de ces archives uniques dans le monde doit nous amener à conclure l'existence de ce pouvoir également unique que la Papauté exerce depuis bientôt dix-neuf siècles ! — Le monde érudit a accueilli avec grande faveur les *Regesta Pontificum Romanorum*. Voy. *Journ. des Savants*, mai 1852 ; *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, tom. III, 3e série, p. 479. Mais, pour apprécier le beau travail de M. Jaffe, nous indiquons les excellents articles que Dom Pitra lui a consacrés dans *Le Correspondant*, août 1852, tom. XXX, p. 513 et suiv.; déc. 1852, tom. XXXI, p. 317 et suiv.

Ambroise (*a*). Voici ce que disait saint Grégoire de Nazianze, du haut de la chaire de vérité, au gouverneur de sa ville épiscopale : « La loi du Christ vous a soumis à mon autorité et à mon tribunal, car, nous aussi, nous exerçons un empire, et j'ajouterai un empire plus grand et plus parfait, à moins que l'esprit ne doive céder à la chair et les choses célestes aux terrestres (*b*). »

Saint Jean Chrysostome, faisant le panégyrique de saint Babylas, évêque d'Antioche (*c*), qui avait excommunié un empereur et l'avait chassé de son Eglise, s'exprimait ainsi : « Le bienheureux Babylas montra qu'aux yeux des Chrétiens l'empereur et le dernier de tous ne sont que des noms, et que quand il faut punir ou réprimander, celui qui porte le diadème n'est pas plus ménagé que les moindres... Il fit voir que celui qui est revêtu du sacerdoce gouverne plus puissamment la terre et tout ce qui s'y fait que celui qui est revêtu de la pourpre, et qu'il ne doit rien céder de cette puissance, mais plutôt perdre la vie que cette autorité indépendante que Dieu même annexa comme un héritage à sa dignité..... Toutes les actions de ce saint Pontife s'enchaînent depuis le commencement jusqu'à la fin; car, voyez : il vengea la violation des lois de Dieu ; il punit le meurtre; il montra quelle était la différence du sacerdoce à l'empire ; il apprit aux rois à ne pas étendre leur puissance au delà des bornes que Dieu leur a prescrites; il rendit vain tout le faste du monde, foula aux pieds toute la pompe du siècle, et apprit aux Pontifes comment ils doivent exercer leur autorité (*d*). »

Ailleurs, parlant du Pontife qui résista au roi Ozias, lorsque ce prince pénétra jusque dans le Saint des saints avec l'intention de remplir les fonctions sacerdotales, et y fut, en punition de sa sacrilége audace, frappé de lèpre et dépouillé de la royauté, saint Jean Chrysostome s'écrie : « Il s'oppose au tyran : il savait sans doute que *les menaces du roi sont comme les colères du lion*. Oui, pour ceux qui n'envisagent que la terre; mais pour un homme qui n'envisage que le Ciel, et qui est résolu à laisser la vie dans le sanctuaire, plutôt que de laisser violer les lois de Dieu, ce même tyran était plus misérable qu'un animal immonde. Plein de ces hautes pensées, le grand homme marche droit au roi. Entrons avec lui, s'il vous plaît, afin de voir ce qu'il lui dira; cela nous est permis, et ce n'est pas une médiocre utilité de voir un roi repris par un Pontife. Que dit donc le Pontife? *Il ne vous est pas permis, Ozias, d'offrir l'encens au Seigneur!* Il ne l'appelle plus roi, il ne lui donne point le titre de la souveraineté, parce que lui-même s'était déjà dépouillé de sa dignité auparavant (*e*). »

Entendons saint Hilaire de Poitiers : « Quelle pitié, dit-il dans son livre contre Auxence, quelle pitié nous inspire toute cette peine qu'on se donne de notre temps, et combien il nous faut gémir en considérant les folles opinions de ce siècle, quand on rencontre des hommes qui pensent que les choses humaines peuvent protéger Dieu, et qui travaillent à défendre l'Eglise du Christ par les moyens de l'ambition séculière! Je vous le demande, à vous, évêques, de quel appui les apôtres se sont-ils servis dans la publication de l'Evangile? quelles sont les puissances qui les ont aidés à prêcher le Christ, à faire passer toutes les nations du culte des idoles à celui de Dieu?... »

Dans son premier mémoire à Constance, saint Hilaire lui rappelle ses devoirs et lui annonce le respect qu'il doit à la liberté de l'Eglise. Ce césar n'ayant point écouté les remontrances du grand évêque de Poitiers, celui-ci lui dit, dans un écrit public : « Nous combattons contre un persécuteur déguisé, contre un ennemi qui nous flatte; il ne dispute pas dans la crainte d'être vaincu, mais il flatte pour dominer; il confesse le Christ pour le renier; il procure une fausse unité, afin qu'il n'y ait pas de paix ; il sévit contre certaines erreurs, pour mieux détruire la doctrine du Christ; il honore les évêques, afin qu'ils cessent d'être évêques; il bâtit des églises, tout en ruinant la foi. Qu'on cesse de m'accuser de médisances, de calomnies! Nous n'avons pas dépassé la liberté et la modestie des apôtres, nous qui n'accusons qu'après un long silence. Je te dis hautement, Constance, ce que j'aurais dit à Néron, ce que Décius et Maximien auraient entendu de ma bouche : tu combats contre Dieu, tu sévis contre l'Eglise, tu persécutes les saints, tu hais les prédicateurs du Christ, tu enlèves la religion, tu es un tyran, sinon dans les choses humaines, du moins dans les choses divines. Voilà ce que j'aurais dit en commun à toi et à eux; maintenant, écoute ce qui t'est propre. Sous le masque d'un Chrétien, tu es un nouvel ennemi du Christ; précurseur de l'Antechrist, tu opères déjà ses odieux mystères ; vivant contre la foi, tu t'ingères à en dresser des formules; tu distribues les évêchés à tes créatures; tu remplaces les bons par les méchants. Par un nouveau triomphe de la politique, tu trouves le moyen de persécuter sans faire des martyrs. O le plus scélérat des hommes! tu reçois les évêques

(*a*) *Voy.* l'admirable passage de saint Grégoire de Nazianze dans l'Oraison funèbre de saint Basile le Grand, édit. bénédict., tom. I, orat. 43, p. 806, 807 et 809 ; — S. Ambros., *ad Theodos. Augustum*, epist. 40, et epist. 41 *ad sororem*., class. 1, ordin. PP. BB. — *Voy.* aussi l'article HILAIRE (Saint), évêque d'Arles, n. III, et la note 2231, où se trouvent des preuves que bien avant le Ve siècle la suprématie des Pontifes romains était reconnue partout et proclamée par les écrivains ecclésiastiques de la Gaule.

(*b*) Orat. 17, *Ad cives et præfectum*.

(*c*) *Voy.* l'article de ce saint évêque, tom. II, col. 812 et suiv.

(*d*) S. Chrysost. *Oper.*, edit. benedict., tom. II, p. 546. 697.

(*e*) *Ibid.*, tom. VI, p. 135.

par le même baiser dont le Christ a été trahi (a) ! »

N'est-ce pas là l'histoire de tant de princes de ce monde dont tout l'effort a été de dominer la puissance divine et de détruire l'Eglise, s'il était possible? Mais la doctrine de la suprématie de l'Eglise sur toute autre puissance, cette doctrine de l'antiquité chrétienne, n'a jamais été abandonnée. Au XIe siècle, Yves de Chartres écrivait à Henri Ier, roi d'Angleterre : « Ce que devient le corps quand il n'est plus régi par l'âme, la puissance terrestre le devient lorsqu'elle n'est plus éclairée et dirigée par les enseignements de l'Eglise; et comme le royaume du corps est en paix lorsque la chair ne résiste plus à l'esprit, de même aussi le royaume du monde se possède en paix lorsqu'il ne cherche plus à résister au royaume de Dieu (b). » Au siècle suivant, Hugues de Saint-Victor tient le même langage : « Autant la vie spirituelle, dit-il, est au-dessus de la vie terrestre, l'esprit au-dessus du corps, autant la puissance spirituelle surpasse en honneur et en dignité la puissance terrestre et séculière (c). » Nous verrons plus loin le témoignage de saint Bernard (§ XII).

Les scolastiques en corps formulent le même enseignement : « Quoique, dans l'ordre des puissances séculières, nul pouvoir ne soit au-dessus du roi ou de l'empereur, de même que, dans l'ordre des puissances spirituelles, nul pouvoir n'est au-dessus du Pape, néanmoins, si l'on compare les deux puissances l'une à l'autre, la puissance spirituelle est au-dessus de la puissance séculière, comme l'esprit est au-dessus du corps (d), » dit Alexandre de Halès; « de même que l'esprit l'emporte sur le corps en dignité et par son office, de même la puissance spirituelle l'emporte sur la puissance séculière (e), » répète saint Bonaventure; « la puissance séculière est subordonnée à la puissance spirituelle, » ajoute saint Thomas (f).

Nous nous abstiendrons de transcrire les développements qui suivent, dans le texte, ces divers passages. Du reste, nous retrouverons tout à l'heure les docteurs scolastiques. Passons aux conciles œcuméniques.

IV.

Sous le Pape Alexandre III, en 1179, le IIIe concile général de Latran, dont faisaient partie soixante-douze évêques français, déclara déliés du serment de fidélité, de l'hommage et de tout devoir envers leurs seigneurs, les vassaux de ceux qui favorisaient de quelque manière que ce fût les Albigeois, les Cathares, etc. (g).

En 1215, sous Innocent III, le IVe concile de Latran (h) rendit le décret suivant : « Nous excommunions et anathématisons toute hérésie qui s'élève contre la foi sainte, orthodoxe, catholique, que nous venons d'exposer; condamnant tous les hérétiques, quel que soit leur nom..... Les puissances séculières seront averties, et s'il en est besoin, contraintes par censures de s'engager publiquement et par serment à chasser de leurs terres tous les hérétiques notés par l'Eglise, et désormais, quiconque parviendra à la puissance, soit spirituelle, soit temporelle, sera tenu de faire le même serment. Si le seigneur temporel, requis et sommé par l'Eglise, néglige de purger sa terre de cette peste hérétique, il sera excommunié par le métropolitain et les autres évêques de la province; et si, après cela, il a l'audace de ne pas obéir, au bout d'un an de délai on le signifiera au Souverain Pontife, afin qu'il déclare les vassaux de ce seigneur absous de la fidélité qu'ils lui devaient et qu'il livre sa terre à des Catholiques pour l'occuper, la posséder sans contestation, etc... (i). » Ce fut en exécution de ce décret que le Pape ôta à Raymond et donna à Simon de Montfort le comté de Toulouse.

En 1245, le Ier concile œcuménique de Lyon, où se trouvaient avec les patriarches d'Autriche et de Venise cent quarante archevêques et évêques, et avec l'empereur de Constantinople et le comte de Toulouse, les ambassadeurs de tous les princes chrétiens, y compris trois ambassadeurs de Frédéric II, prononça contre cet empereur, par la bouche du Pape Innocent IV, la sentence que voici : « Innocent, évêque, en présence du sacré concile, *sacro præsente concilio*, pour qu'il en soit toujours mémoire, etc. (Ici sont rappelés les crimes de Frédéric, parjure, sacri-

(a) S. Hilarius, *Contra Constantium*, n. 5, 7, 8 *et passim*. — Qui le croirait? Bossuet a trouvé moyen de transformer en argument pour le gallicanisme les saintes invectives dont sont remplis les écrits de saint Hilaire et de Lucifer de Cagliari contre l'empereur Constance; invectives approuvées par saint Athanase et applaudies de toute l'Eglise. Ils le reconnaissaient pour empereur, dit-il, tout en l'appelant *le plus scélérat des hommes, tyran, ennemi de Dieu, l'ami du diable, bête féroce, précurseur de l'Antechrist*, etc. Il faut avouer qu'il fallait être sous l'empire de singulières préoccupations pour voir qu'après de telles invectives, saint Hilaire et Lucifer tenaient encore Constance pour empereur.

(b) Ivo Carnotensis, epist. 51, *Ad Henricum regem Angliæ*.

(c) Hugo Victorin., lib. II, *De Sacram. fid. Christ*, part. II, cap. 4.

(d) Alensis, part. III, q. 40, n. 2.

(e) Tom. VII, part. II, *De ecclesiastica hierarchia*, cap. 1. — *Voy.* notre article HALÈS (Alexandre de).

(f) *Summ. theol.*, 2-2, q. 60, art. 6 ad 3.

(g) *Concil.* III *Lateran.*, cap. 27, *De hæreticis*; *Concil. Collect.*, tom. X, col. 1522-1523.

(h) On a appelé ce concile le plus œcuménique de tous les conciles, parce qu'on y comptait quatre cent douze évêques, plus de huit cents abbés ou prieurs : que tous les patriarches s'y trouvaient, ou en personne, ou par leurs légats, et tous les princes chrétiens par leurs ambassadeurs.

(i) *Concil.* IV *Lateran.*, cap. 3, *Excommunicamus*, tom. XI, col. 148.

lége, hérésie, félonie, etc.) Après en avoir délibéré mûrement avec nos frères et avec le concile, en vertu du pouvoir de lier et de délier que Jésus-Christ nous a donné en la personne de saint Pierre, nous déclarons le susdit prince indigne de l'empire, de la royauté, de tout honneur, de toute dignité, et, pour ses iniquités et ses crimes, rejeté de Dieu, afin qu'il ne soit plus ni roi, ni empereur. Nous le déclarons lié par ses péchés, rejeté de Dieu, privé par le Seigneur de tout honneur et de toute dignité, et, en outre, nous l'en dépouillons par cette sentence : absolvant pour toujours de leur serment ceux qui lui ont juré fidélité, défendant formellement par l'autorité apostolique que personne désormais lui obéisse comme empereur ou comme roi, ou le regarde comme tel ; déclarant excommunié, *ipso facto*, quiconque à l'avenir lui donnera aide ou conseil en cette qualité. Ceux que regarde l'élection de l'empereur lui éliront librement un successeur dans l'empire, et, quant au royaume de Sicile, nous y pourvoirons, avec le conseil de nos frères, comme nous le jugerons convenable (*a*). »

A la vue de l'Eglise assemblée jugeant le plus puissant monarque de l'Europe, et ôtant à ce prince, par l'organe du Vicaire de Jésus-Christ, un pouvoir dont il n'avait usé que pour le malheur des peuples, était-il possible de ne pas comprendre combien est réelle cette égalité des hommes devant la Loi de Dieu que prêche l'Eglise? On ne pouvait nier, non plus, que ce ne fût, pour les peuples, une grande délivrance, un bienfait social immense (*b*).

Voici maintenant le concile de Florence (en 1439), magnifique assemblée où l'Orient, enfant prodigue qui retourne à son Père, est venu fraterniser avec l'Occident. Nous dira-t-il quelque chose de la suprématie du Pontife romain? Ecoutons : « Nous définissons, dit ce concile, que le Saint-Siége apostolique et le Pontife romain tient (ou tiennent, comme on voudra) la primauté *sur toute la terre;* que le même Pontife est le successeur du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, *le véritable Vicaire de Jésus-Christ*, le Chef de toute l'Eglise, le Père et le Docteur de tous les Chrétiens; *que Jésus-Christ lui a donné*, dans la *personne de saint Pierre, la pleine puissance* de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle, ainsi qu'il est expliqué dans les Actes des conciles œcuméniques (*c*). »

Il n'est pas jusqu'aux conciles de Bâle et de Constance eux-mêmes qui ne nous fournissent des preuves à l'appui de la question qui nous occupe, comme nous le verrons plus loin (§ XIV). Et, sans nous arrêter davantage à d'autres conciles œcuméniques que nous pourrions encore citer, notons ici le dernier de tous, le saint concile de Trente.

Ce grand concile, si voisin de notre âge, s'est reconnu, lui aussi, des droits et un pouvoir que les conciles œcuméniques précédents avaient exercés dans toute leur plénitude et sans réclamation (*d*). Dans son décret contre le duel, non-seulement le concile de Trente excommunie, en effet, l'empereur, les rois, ducs, princes, marquis, comtes et tous autres seigneurs temporels qui accorderaient un lieu sur leurs terres pour de tels combats; non-seulement il les dépouille de tout droit sur les villes et territoires où ils auront ainsi permis le duel, s'ils tiennent de l'Eglise ces lieux et terri-

(*a*) *Concil. Coll.*, tom. XI, in Conc. Lugd. brev. not., etc., col. 639, 640, 645. — Bossuet s'est efforcé de disculper le concile de Lyon de toute complicité dans la déposition de Frédéric II. (*Defens. declarat.*, lib. IV, cap. 8, édit. de Versailles, tom. XXXI, p. 29 et suiv.) Mais le système étrange qu'il a imaginé pour en venir à bout ne tient pas devant le plus léger examen des faits et en présence de la logique la plus ordinaire. On en trouvera une solide réfutation dans l'ouvrage de M. Melchior Du Lac, *L'Eglise et l'Etat*, 2 vol., 1851, liv. III.

(*b*) « Il y a deux articles de grande importance dont autrefois on n'a pas même douté qu'ils ressortissent au tribunal du Pape, je veux dire les causes des serments et celles des mariages... Mais le Pape a-t-il le pouvoir de déposer les rois et d'absoudre leurs sujets du serment de fidélité? C'est un point qu'on a souvent mis en question; et les arguments de Bellarmin qui, de la supposition que les Papes ont la juridiction sur le spirituel, infère qu'ils ont une juridiction au moins indirecte sur le temporel, n'ont pas paru méprisables à Hobbes lui-même. Effectivement, il est certain que celui qui a reçu une pleine puissance de Dieu pour procurer le salut des âmes a le pouvoir de réprimer la tyrannie et l'ambition des grands qui font périr un si grand nombre d'âmes... » (*Pensées de Leibnitz*, tom. II, p. 399.)

(*c*) Labbe, *Conc.*, tom. IX, col. 423 : *Item definimus sanctam apostolicam sedem et Romanum Pontificem in universum orbem tenere primatum*, etc.

(*d*) On s'est demandé *pourquoi le saint concile de Trente* n'a pas fait de canon *sur la primauté du Pape?* C'est même là le titre d'une thèse soutenue dans l'ouvrage intitulé : *Conférences ecclésiastiques sur la hiérarchie*, 3 vol. in-12, 1786, tom. I, p. 349 et suiv., ouvrage faisant suite aux *Conférences d'Angers*. Mais si l'on avait voulu faire attention au décret que nous citons ici même, et si l'on avait pris une exacte connaissance de l'importante constitution *Super soliditate petræ*, de Pie VI, on aurait compris l'inutilité d'une telle question. En effet, pour montrer la primauté du Souverain Pontife, Pie VI s'appuie sur le concile de Chalcédoine, sur le IVe concile de Latran, sur le IIe concile de Lyon, sur celui de Florence et sur celui de Trente, dont il cite quelques passages fort explicites sur ce point. Cela suffit bien, certes, pour répondre à ceux qui prétendraient que le concile de Trente ne saurait être invoqué dans la question qui nous occupe. Présentons cependant encore une remarque. Ce saint concile a condamné l'hérésie; si on y regarde de près, c'était condamner ces doctrines politiques dont tout le but est de se soustraire au souverain domaine de Dieu, à l'Ordre divin de l'Eglise. Il a dit au monde qu'il y avait une Eglise infaillible, un code de la religion divinement inspiré; il a clairement et nettement défini la grâce et le libre arbitre, et, par là, il a maintenu le devoir de l'obéissance envers l'Autorité qui n'est pas constituée par le caprice des hommes, mais par la volonté de Dieu même. (*Voir* dans notre *Mém. cath.*, vol. de 1863, tom. XIX, p. 247, l'article sur le trois centième anniversaire du saint concile de Trente.)

toires, mais, de plus, il dispose que les villes et territoires des seigneurs feudataires coupables de ce crime, feront immédiatement retour au seigneur direct, prononçant en outre la peine de la confiscation des biens contre les parrains des combattants (*a*).

V.

Ainsi, toute la tradition catholique nous fournit des témoignages établissant que le Vicaire de Jésus-Christ, que l'Eglise, car c'est ***tout un***, dit saint François de Sales (*b*), a non-seulement formulé, affirmé, mais réalisé, dans les tous temps, son droit sur le domaine terrestre et céleste. C'est là un fait historique éclatant, incontestable, indépendamment de l'enseignement doctrinal.

Et, qu'on y prenne garde : les Papes n'ont pas exercé cette puissance et cette suprématie seulement parce que tel fut, comme on l'a dit (*c*), le droit public pendant plusieurs siècles ; seulement parce que les peuples y consentirent et reconnurent d'eux-mêmes le patronage des Pontifes et réclamèrent leur protection. Sans doute, ce consentement et cet applaudissement universel furent heureux, ils facilitèrent aux Papes l'accomplissement de leur mission suprême, ils sont même un argument péremptoire contre certains adversaires de la Papauté ; mais enfin tout cela n'eût pas suffi pour établir l'exercice de cette puissance, pour l'autoriser et la faire prévaloir dans le monde. Non ; tout cela même, loin de lui communiquer sa force propre, ne l'eût point préservée de tant de passions, d'intérêts multiples et de périls souvent conjurés contre elle, si elle n'avait sa source ailleurs.

Les Papes, en effet, n'ont agi comme ils l'ont fait, et comme ils le peuvent toujours, que par un principe supérieur à toute raison tirée des temps, des lieux ou des circonstances. Ils n'ont pu, et ceci est évident, exercer leur autorité souveraine que parce qu'ils la tiennent de Dieu et non des hommes ; que parce que Jésus-Christ, ayant reçu de son Père ***toute puissance au Ciel et sur la terre***, l'a communiquée à Pierre et, dans sa personne, à tous ses successeurs ; que parce qu'enfin l'Eglise est l'Ordre divin sur la terre, sa puissance seule, et nulle autre, venant de Dieu ***immédiatement***.

Mais, dit-on, saint Paul n'a-t-il pas écrit : ***Il n'est point de puissance, si ce n'est de Dieu*** (*d*) ? Ecoutons sur ce texte saint Jean Chrysostome : « Que dites-vous, ô apôtre ! Tout prince est-il ordonné de Dieu ? — Je ne dis pas cela, répondit-il ; je ne parle pas maintenant de chaque prince, mais de la chose même. Qu'il y ait des gouvernements, que les uns commandent et que les autres obéissent, afin que le monde n'aille pas au hasard, les peuples se laissant pousser çà et là comme les vagues de la mer ; je dis que c'est l'œuvre de la divine sagesse. Donc, l'Apôtre ne dit pas : ***Il n'y a pas de prince, si ce n'est Dieu***, mais il parle de la chose même en disant : ***Il n'y a pas de puissance, si ce n'est de Dieu***. C'est ainsi que le Sage dit : ***C'est Dieu qui unit la femme à l'homme*** (*e*) ; il parle de cette sorte, parce que c'est Dieu qui a institué l'union conjugale, et non point parce qu'il unit quiconque prend une femme ; car nous en voyons beaucoup qui s'unissent mal et non suivant la loi du mariage : ce que nous devons bien nous garder d'imputer à Dieu (*f*). »

Il s'agit donc, dans le texte de saint Paul, de la ***puissance*** temporelle en elle-même ; mais cette puissance qui vient de Dieu, Dieu ne la donne pas directement et immédiatement aux personnes chargées de l'exercer : ce sont les hommes qui déterminent les formes diverses des gouvernements, les attributions et les conditions, plus ou moins étendues selon les lieux et les temps, de la souveraineté, le choix des princes, le mode de transmission du pouvoir, etc. (*g*). « Il est certain, dit saint Liguori, que les hommes ont reçu le pouvoir de faire des lois ; mais ce pouvoir, quant aux lois civiles, la nature ne le confie à personne en particulier, elle le donne à la société, qui le transfère à un ou plusieurs hommes, pour que la société soit gouvernée (*h*). » Et saint Thomas ajoute : « Le prince n'a le pouvoir de faire des lois qu'en tant qu'il représente le peuple (*i*). » Ainsi, c'est la société qui ***reçoit la puissance de Dieu***, et c'est la société qui la donne à celui ou à ceux qu'elle choisit ; ce qui renverse, ce nous semble, cette doctrine impie et orgueilleuse de ***l'indépendance absolue des rois***, inventée à l'encontre de l'autorité divine de l'Eglise pour ***diviser*** Jésus, scinder son souverain domaine, c'est-à-dire, en un mot, faire l'œuvre de l'Antechrist (*j*).

Le cardinal Bellarmin, dit Suarez, « ne met point d'intermédiaire entre le peuple et Dieu, mais il veut que le peuple soit l'intermédiaire par lequel le roi reçoit la puissance, et cette conclusion est unanimement

(*a*) ***Concil. Trident.***, sess. 25, ***De reformatione***, cap. 19.

(*b*) ***Epîtres spirituelles*** de saint François de Sales, liv. VII, epist. 19, Lyon, 1634.

(*c*) ***Voy.*** plus haut, la note *a* col. XVII de ce ***Discours***.

(*d*) ***Rom.*** XIII, 1.

(*e*) ***Prov.*** XIX, 14, suivant les Septante.

(*f*) ***In epist. ad Rom.***, homil. 23, tom. X, p. 686, edit. benedict. — Il est à remarquer que les apôtres et les premiers Pères n'ont insisté sur ce texte : ***La puissance temporelle vient de Dieu***, qu'afin de détourner les Chrétiens de l'erreur de Nicolas, de Simon, de Carpocrate et des gnostiques, leurs successeurs, selon lesquels ***la puissance temporelle vient du diable*** (Eusèbe, ***Hist. eccles.***, lib. IV, cap. 7 ; Epiphane, hæres. 25), et aussi afin de justifier le christianisme aux yeux des païens qui, lui attribuant l'opinion gnostique, l'accusaient de détruire tout ordre et toute société.

(*g*) M. Melchior Du Lac, ***L'Eglise et l'Etat***, liv. I, chap. 2.

(*h*) S. Liguori, ***De legibus***, lib. I, tract. II, n. 104.

(*i*) ***Summ. theol.***, 1-2, q. 97, a 3 ad 3 ; ***ibid.***, q. 90, a 3 in C.

(*j*) ***Joan.*** IV, 3.

adoptée, non-seulement par les théologiens, mais encore par les canonistes (*a*). » A Suarez on peut joindre Fénelon, qui dit en propres termes : « La puissance temporelle vient de la communauté qu'on nomme nation (*b*), » et même Bossuet, qui s'exprime ainsi : « La puissance des rois n'est pas tellement de Dieu qu'elle ne soit aussi du consentement des peuples; personne ne nie cela (*c*). » Et Fénelon ainsi que Bossuet ne font que répéter en cela l'enseignement de la tradition clairement indiqué par saint Augustin, lorsqu'il donnait pour fondement au droit des rois, « un pacte de la société humaine (*d*). »

Saint Augustin, saint Jean Chrysostome, saint Thomas et bien d'autres docteurs de l'Eglise, connaissaient le texte de l'Apôtre : ***Omnis potestas a Deo;*** mais ils avaient entendu aussi cette parole du Prophète que les plus graves et les plus illustres interprètes, dit Bossuet, appliquent à Jéroboam et aux rois d'Israël ses successeurs : ***Ipsi regnaverunt et non ex me; principes exstiterunt et non cognovi*** (*e*) : « Ces rois ne sont pas de moi, je ne les connais point. » Ainsi, ***tout pouvoir vient de Dieu*** à la société, et c'est pourquoi ***on doit être soumis aux puissances;*** mais tous les rois ne viennent pas de Dieu, et c'est pourquoi ce n'est pas toujours un crime de leur résister. Un roi peut l'être de fait sans l'être de droit; et un roi de droit peut abuser jusqu'à l'excès du pouvoir qui lui est confié, et alors la société de laquelle il tient radicalement ce pouvoir peut le reprendre. C'est ce que reconnaissent les Pères du gallicanisme eux-mêmes (*f*).

Mais attachons-nous à des autorités plus graves. On ne peut en aucune manière tenir pour véritable roi, dit saint Grégoire le Grand, celui qui détruit le royaume au lieu de le régir : ***Nulla ratio sinit ut inter reges habeatur qui destruit potius quam regat imperium*** (*g*). « Vous dites, ajoute le Pape Nicolas Ier, que vous êtes soumis aux rois et aux princes à cause du précepte de l'Apôtre : Obéissez au roi comme au souverain, je vous approuve en cela. Cependant, voyez si ces rois et ces princes auxquels vous êtes soumis, dites-vous, sont véritablement rois et princes. Voyez s'ils régissent bien, eux-mêmes d'abord, ensuite le peuple qui leur est confié. Voyez s'ils gouvernent selon le droit. Autrement, on devrait plutôt les tenir pour tyrans que pour rois, et leur résister, et s'élever contre eux plutôt que de leur être soumis (*h*). »

Que doit faire une société (***respublica***) tyranniquement opprimée par son prince? demande Sylvius, et cet auteur répond : « Contre un tyran trop insolent, on peut procéder par autorité publique, de telle sorte qu'il soit déposé et chassé, ou par la société ou par l'assemblée du royaume, ou par le pouvoir placé au-dessus de lui, si un tel pouvoir existe. Car la puissance royale a été donnée au roi par la société, qui peut la lui ôter si son régime tend manifestement au détriment de la chose publique. La société, en effet, n'est censée avoir donné cette puissance qu'autant qu'elle serait nécessaire soit au bon gouvernement, soit à la conservation du royaume (*i*). »

Tel est le sentiment commun des théologiens; ils ne diffèrent pas plus sur cette question du droit de résistance au pouvoir tyrannique, qu'ils ne diffèrent sur la question d'origine (*j*). Si donc les princes de ce monde ne sont pas de Dieu, mais des peuples; s'ils ne sont pas, grâce au Ciel, au-dessus des lois éternelles de justice et de vérité, mais au-dessous, il est clair qu'ils

(*a*) *Defensio fidei catholicæ*, lib. III, cap. 2, n. 10; *vid.* et eod. cap. n. 11, et *De legibus*, lib. III. — *Voir* sur toute cette question du *droit divin* notre article BALMÈS (Jacques), tom. II, col. 911 et suiv., n. XV, XVI et XVII.

(*b*) *Œuvres*, édit. de Versailles, tom. XXII, p. 583.

(*c*) L'aigle de Meaux, s'associant aux aigles romaines pour exalter les Césars olympiens, avait laissé tomber ce mot au sein de l'Église scandalisée : « C'est Dieu qui fait les rois et les maisons régnantes. » Mais s'expliquant quelque peu lui-même, il a écrit ce que nous venons de citer, *Defens. declarat.*, lib. IV, c. 21. Plus loin, à propos de la déposition du dernier des Mérovingiens, il s'écrie : « Qui ne voit que toute société (*respublica seu societas civilis*) parfaite et libre a, par le droit des gens et le droit même de la nature, la puissance de pourvoir par elle-même à son salut, et que cette puissance qui lui est inhérente, elle n'a aucun besoin de la demander à d'autres? » (*Defens. declarat.*, lib. II, c. 35.) Il dit encore ailleurs : « Si des sujets ne doivent plus rien à un roi qui abdique la royauté, et qui abandonne tout à fait le gouvernement, que penserons-nous d'un roi qui entreprendrait de verser le sang de tous ses sujets, et qui, las de massacrer, en vendrait le reste aux étrangers? Peut-on renoncer plus ouvertement à les avoir pour sujets, ni se déclarer, plus hautement, non plus le roi ni le père, mais l'ennemi de tout son peuple? » (*Politique tirée de l'Ecriture*, liv. VI, art. 3, 2e propos., tom. XXXVI, p. 287, édit. de Versailles.) Enfin, au lib. I, sect. 2, cap. 1, 2 et 3 de sa *Defensio declarationis*, etc., Bossuet explique l'origine du pouvoir de la même manière que saint Jean Chrysostome, dont nous avons rapporté ci-dessus les paroles. On ne peut se dissimuler cependant que les deux ouvrages de Bossuet où se trouvent les paroles que nous venons de lire, semblent protester tout entiers contre les conséquences qu'elles impliquent naturellement. Aussi ne les avons-nous recueillies que comme de précieux aveux arrachés par la puissance de la vérité au bon sens et à la conscience du grand homme.

(*d*) « Generale pactum est societatis humanæ obedire regibus suis. » *Confess.*, lib. III, cap. 8.

(*e*) *Osee*, VIII, 4.

(*f*) *Voy.* entre autres, Jacques Almain, *De domin. nat. civil. et eccles. quæst. resumptiva*, etc.; *De potest. Eccles. et Linnel.*, q. 2. ad cap. 8 *doctoris Ocham.*

(*g*) *Exposit. in sept. Psalm. pœnit.*, edit. benedict., tom. III, p. 518.

(*h*) Nicolas Ier, Append. 1, epist. 4, *Ad Adventitium episcopum Metensem.* Labbe, tom. VIII, col. 487.

(*i*) Sylvius, tom. III, p. 410.

(*j*) *Voir* de nombreuses indications dans l'ouvrage de M. Melchior Du Lac, tom. I, liv. I, chap. 1 et 3.

relèvent tous, comme le commun des hommes, de l'Eglise posée par Dieu même pour régir les individus et les nations, et l'on comprend qu'il y ait eu et qu'il y ait sur la terre un Pontife-Roi chargé d'En-Haut de se poser sans cesse comme le médiateur des rois de ce monde et le protecteur des peuples (*a*). Dès lors aussi on comprend qu'il n'y a et qu'il ne peut y avoir de réellement et de proprement *indépendante* que l'Autorité sainte de l'Eglise. Et cette indépendance sacrée, inaliénable, l'Eglise doit la posséder pleine et entière pour accomplir sa mission, qui est de guider tous les hommes dans les voies de la vie véritable et de les conduire à leur but définitif : la réalisation du règne de Dieu sur la terre comme au Ciel.

VI.

En résumé donc il n'y a, à proprement parler, — et pour des Catholiques ce doit être une vérité absolue, — il n'y a qu'un Ordre et une Autorité : c'est l'Ordre de l'Eglise et l'Autorité du suprême Pasteur, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre (*b*), sous la conduite et la direction duquel les évêques eux-mêmes sont placés et tenus de gouverner leurs Eglises (*c*), Pierre seul ayant reçu, et en lui tous ses successeurs, la primauté, le plein pouvoir de gouverner toute l'Eglise, pasteurs et brebis, peuples et rois : *Data mihi omnis potestas in cœlo et in terra* (*d*).

L'Eglise, royaume visible de Dieu ici-bas, colonne et base de la vérité, *columna et firmamentum veritatis* (*e*), l'Eglise se résume dans le successeur de Pierre. « Point d'unité, a dit saint Thomas, sans unité de foi, mais point d'unité de foi sans un Chef suprême (*f*) ; » ce qui revient à ce mot de saint Ambroise : « Où est Pierre, là est l'Eglise : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia* (*g*), » et à cette parole que Bellarmin avait déjà prononcée avec une sagacité, dit de Maistre (*h*), qui sera toujours plus admirée à mesure que les hommes deviendront plus sages : « Savez-vous de quoi il s'agit lorsqu'on parle du Souverain Pontife ? Il s'agit du christianisme (*i*) ! »

Tels sont, en effet, l'Autorité et l'Ordre naturels de la vraie nature, lesquels sont en même temps *divins* par l'établissement de Jésus-Christ, et c'est ce que le catéchisme fait profondément entendre lorsqu'il appelle *légitimes* les seuls Pasteurs, les seuls chefs de cet Ordre unique et divin. Tout le reste, c'est le *lumignon qui fume encore* (*j*), en attendant que Dieu ait fait triompher son flambeau et réalisé les saintes et réjouissantes promesses : *Unum ovile, unus Pastor* (*k*)...

Ah ! si les peuples le voulaient, comme serait hâtée la réalisation de ces promesses divines ! S'ils ne se fiaient qu'à l'Eglise, s'ils recouraient à elle, s'ils reconnaissaient qu'elle seule est leur sauvegarde, en un mot, s'ils rentraient dans le Plan divin duquel on les a fait sortir pour mieux les dominer, comme ils verraient diminuer,

(*a*) Et ce roi, dit un écrivain, a été mille fois, cent mille fois écouté. Il y aurait à faire un beau livre sur les trêves et les traités de paix que les Papes ont fait signer. Il sortirait de ce livre plus d'un enseignement profond. On y verrait combien de sang *la Papauté* a conservé aux veines trop souvent appauvries de l'Europe ! On y verrait combien de fois elle s'est opposée à enlacer les mains des peuples et des rois. Sans doute elle n'a pu apaiser toutes les guerres, mais elle a adouci celles qu'elle ne pouvait empêcher. Boniface VIII, qu'on nous a peint avec de si noires couleurs, ce rude vieillard n'aimait pas à voir couler le sang chrétien. « Au moment où la trêve allait expirer entre la France et l'Angleterre, Boniface la renouvela de sa propre autorité. » (*La France sous Philippe le Bel, Etudes sur les institutions politiques et administratives du moyen âge*, par Edgard Boutaric, archiviste, 1 vol. in-8°, 1861, p. 95.)

(*b*) *Mém. cath.*, tom. XV, p. 14 et suiv. — Nous avons aussi écrit ailleurs ces lignes en parlant de l'*Histoire de la Papauté au* XIVe *siècle*, par M. l'abbé J.-B. Christophe, 3 vol. in-8°, 1853 : « Il nous semble que l'auteur voit trop le *fait humain*, et ne se préoccupe pas assez du *fait divin* dans la suprématie du Souverain Pontife. Nous croyons qu'il serait plus juste de dire que Dieu, qui gouverne tout dans l'unité, n'a établi qu'une seule puissance morale, un seul gouvernement des âmes, lequel s'exerce pleinement lorsque la malice des hommes n'y met point obstacle (et c'est ce qu'on a vu aux belles époques du moyen âge) ; lequel aussi se trouve souvent restreint dans sa sphère d'action, sans pour cela s'annihiler et regarder sa mission comme terminée. Nous pensons que quand les peuples seront plus pénétrés des principes chrétiens, ils comprendront la force et la sécurité que leur procure cette *unité* d'action, et ils reviendront d'eux-mêmes en invoquer le retour. » (*Introduction*, p. XXIV, au Traité de Fénelon : *De l'autorité du Souverain Pontife*, 1 vol. in-8°, 1854.)

(*c*) On ne saurait entendre autrement ces paroles apostoliques : *Attendite vobis, et universo gregi, in quo vos Spiritus sanctus posuit regere Ecclesiam Dei* (*Act.* XX, 28), comme nous l'avons fait voir dans une Dissertation spéciale. — Voy. *Mém. cath.*, année 1860, tom. XVI, p. 101, 149, 414, 460, 490.

(*d*) *Matth.* XVI, 18 ; *Joan.* XXI, 15-17 ; *Matth.* XXVIII, 18 ; *Joan.* XVII, 2.

(*e*) *II Tim.* II, 15.

(*f*) S. Thomas, *Adversus gentes*, lib. IV, cap. 76.

(*g*) S. Ambros., *Enarr. in Psalm.* XL, n. 30.

(*h*) *Du Pape*, liv. I, chap. 6.

(i) Bellarmin, *De potestate summi Pontificis*, in præf.

(*j*) Ce texte est très-important à méditer : « Il n'achèvera point de briser le roseau cassé, ni d'éteindre la mèche qui fume encore, JUSQU'A CE QU'IL FASSE TRIOMPHER LA JUSTICE. (*Matth.* XII, 20 ; *Isa.* XLII, 3, 4.) » La mèche, ce nous semble, c'est la fausse lumière purement humaine et dans ce qu'elle a d'usé, de ruiné, de fini. C'est la vieille société du monde, de César, qu'il ne faut pas jeter dehors tant que l'Ordre de Dieu n'est pas fondé dans nos cœurs, qu'il faut laisser s'éteindre d'elle-même. Il s'agit dans ce texte de choses qui n'ont plus rien de bon, *quassatum*, *fumigans*, vieillies, usées, cassées, n'ayant plus flamme, mais fumée, mais dont on ne peut se passer tant que la justice divine n'aura pas élevé à sa place son arbre de vie et son soleil d'amour. Il s'agit, en un mot, de choses qui seront *jetées dehors* au temps de la victoire définitive, au glorieux avénement : *ejiciat, ejiciatur foras.*

(*k*) *Joan.* IX, 16.

puis disparaître les maux qui les accablent, et dans lesquels ils se débattent éperdus et impuissants! Car, dans l'Eglise, et là seulement, est la voie, la vérité et la vie; là est l'espérance contre toute espérance, là est le salut, non-seulement individuel, mais social; là est la délivrance : *Veritas liberabit vos* (*a*).

Mais, hélas! aujourd'hui, à cette heure même, l'Ordre divin est de plus en plus méconnu; il y a tendance toujours plus forte à se soustraire au souverain domaine de Jésus-Christ, et nous touchons, ce semble, à la consommation de l'apostasie complète et générale, à la *sécularisation universelle*. Or, ce travail satanique ne date pas d'hier; il remonte au berceau du Christianisme, et, dès l'origine, nous voyons la sainte Eglise combattre contre lui : luttes incessantes qu'il nous faut à présent étudier; luttes glorieuses dans lesquelles, si l'Eglise est trop souvent obligée, pour éviter de plus grands maux, de céder sur quelques points ou de ne pas exercer son autorité dans toute sa plénitude, elle n'annihile point cependant les droits sacrés de sa mission propre; luttes laborieuses où, si l'Eglise reste indifférente aux formes politiques, elle n'en opère pas moins son action sociale (*b*); enfin luttes fécondes en hauts enseignements pour les peuples, car elles leur apprennent que les maux de l'Eglise sont leurs maux, et que, dès lors, sa cause est leur propre cause!

En effet, la tendance bien connue des Césars en révolte contre l'Ordre divin, étant de *diviser* le souverain domaine de Jésus-Christ, c'est-à-dire de s'emparer du domaine terrestre, pour laisser, disent-ils, le domaine céleste à l'Eglise, mais, au fond, pour accaparer l'Eglise à leur profit afin d'arrêter, s'il était possible, sa marche réparatrice à travers les siècles et de dominer ainsi plus facilement les nations, il est évident que la cause des peuples est étroitement liée à celle de l'Eglise. Le constant effort des Césars, dit un évêque, étant de créer des Eglises nationales *propres à prêter des chaînes au despotisme et à retenir les peuples dans l'abjection* (*c*), ceux-ci peuvent mesurer leur oppression à la plus ou moins grande intensité de l'oppression de l'Eglise. De même qu'on lui dénie ses droits sacrés, on se rit des leurs; de même qu'on veut entraver sa liberté et son indépendance, on rive leurs chaînes; de même qu'on cherche à empêcher l'expansion de son enseignement, parce qu'on en redoute les principes féconds, on s'arroge le droit de faire des articles de foi aux peuples et d'y soumettre leurs consciences. En un mot, comme le dit un célèbre publiciste (*d*) : « Partout où s'affaiblit le pouvoir de l'Eglise, le pouvoir civil voit grandir sa puissance; de telle sorte qu'il n'y a rien de plus certain que ce fait : le despotisme civil prévaut surtout dans les pays où le pouvoir de l'Eglise est opprimé, et *la plus sûre garantie de la liberté des races humaines est l'indépendance de l'Eglise et sa libre action sur les gouvernements civils* (*e*). » Mais étudions tout ceci dans l'histoire; abordons les faits, et sachons en tirer les enseignements qu'ils renferment.

VII.

Dès l'origine, avons-nous dit, le christianisme rencontra dans César son antagoniste le plus acharné. C'est que César est du Monde, et qu'il n'y a rien de plus ennemi de Dieu, de son Eglise, que le Monde (*f*).

(*a*) *Joan.* VIII, 32, 36.

(*b*) L'Eglise, en effet, a toujours déclaré par la voix de ses Pontifes (Clément V, Jean XXII, Pie II, Sixte IV, Clément XI), qu'au milieu des révolutions politiques, la sollicitude du Siége apostolique n'abandonnait point les intérêts spirituels des âmes qui lui sont confiées, et que la reconnaissance (notons ce point qui laisse entière la liberté des peuples), que la reconnaissance, disons nous, faite par le Saint-Siége des divers gouvernements qui se succèdent au milieu des agitations sociales, n'a pour but que la facilité de l'administration des choses sacrées, *sans jamais impliquer ni l'attribution réelle de droits au nouveau titulaire, ni aucun préjudice à ceux qui, antérieurement, exerçaient l'autorité publique*. C'est ce qu'a renouvelé Grégoire XVI dans sa constitution *Sollicitudo Ecclesiarum* du mois d'août 1831, où il allègue les décrets des Pontifes ses prédécesseurs qui ont agi de la sorte.

Mais tout en agissant ainsi avec cette sagesse et cette prudence divine, l'Eglise n'en poursuit pas moins sa mission, et c'est précisément pour l'accomplir avec plus d'indépendance, qu'elle ne se renferme point dans les formes changeantes de la politique. C'est ce que vient de faire entendre un écrivain distingué en parlant de M. de Lamennais : « L'Eglise, dit-il, lui interdisait ce qu'elle n'a jamais accordé à personne, quoique de grands princes, de grands génies, et même de grands théologiens le lui aient souvent demandé, le droit de lui dicter une politique et d'enfermer dans une règle impérative ses rapports avec les gouvernements humains. Aussi méfiante envers les systèmes qu'elle est patiente envers les faits, elle n'avait jamais autorisé Bossuet lui-même à fonder la monarchie absolue sur l'Evangile; elle ne pouvait permettre à des républicains improvisés de tirer à leur tour la démocratie pure de l'Evangile. Pour s'enchaîner par ces formules étroites et passagères, elle a trop de siècles à traverser et trop de territoires à couvrir. Dépositaire d'une doctrine qu'elle doit réserver pour tous les âges et distribuer à tous les hommes, toute la liberté de ses mouvements lui est nécessaire pour ne heurter nulle part aux accidents du temps et de l'espace le vase si précieux qu'elle porte en ses mains. » M. (Albert de Broglie, *Discours du 26 février* 1863, pour sa réception à l'Académie.)

(*c*) Mgr. Rendu, évêque d'Annecy, *Instruct. Pastorale* du mois de juillet 1851, dans notre *Mémorial catholique*, tom. VIII, p. 206.

(*d*) Donoso Cortès, Œuvres, tom. II.

(*e*) J. Balmès, dans son grand ouvrage le *Protestantisme comparé au Catholicisme*, montre très-bien (t. III, de l'édit. de 1842) que les maximes qui conduisent à l'oppression sont nées pour la plupart de l'esprit de ceux qui ont dévié de l'enseignement de la Papauté. On a toujours vu, dit de son côté la *Revue de Bruxelles* (année 1846, p. 236), ceux qui sont attachés au Saint-Siége, à l'unité, être les plus fermes soutiens d'une liberté réglée.

(*f*) *Jac.* IV, 4.

Le Monde et l'Eglise, voilà les deux pôles opposés : c'est là la lutte des deux cités, la lutte du bien et du mal, lutte dans laquelle, nous en avons pour garant la Parole de Dieu même, quelles que soient les épreuves et les douleurs qui doivent survenir, la Cité de Dieu l'emportera !...

A peine donc la Vérité s'est-elle incarnée, qu'elle trouve César, planant sur son berceau, dans la personne de l'hypocrite Hérode qui veut aller, lui aussi, rendre hommage au Christ, comme ses successeurs voudront protéger l'Eglise pour l'asservir; il cherche à connaître le lieu où est l'Enfant-Dieu pour le faire mourir (*a*); mais Hérode, comme tous les politiques qui font la guerre au Christ et à son Eglise, est déçu dans ses projets. Alors il rend l'édit du plus horrible carnage qui se soit jamais vu ; et, malgré cette atroce précaution, l'Enfant tant recherché échappe au glaive et fuit en Egypte. « Le coup était donc manqué comme toujours, dit un docte religieux (*b*) ; et de plus, contre le gré du tyran, l'Eglise du ciel recevait avec triomphe de nouveaux protecteurs pour celle de la terre. Le Roi des Juifs nouveau-né, que la jalousie d'Hérode poursuivait, n'était qu'un Enfant sans armées et sans soldats ; Hérode cependant tremblait devant lui. Un secret instinct lui révélait, comme à tous les tyrans de l'Eglise, que cette faiblesse apparente cachait une force victorieuse; mais il se trompait, comme tous ses successeurs, en essayant de lutter avec le glaive contre la puissance de l'esprit... »

C'est aussi César que le Précurseur de Jésus rencontre sur sa route, et c'est César qui le fera mourir. La fin de Jean-Baptiste et celle du Fils de Dieu présagent le sort réservé aux Apôtres, et dans la personne du Sauveur, on peut lire la destinée future de l'Eglise. En effet, lorsque Jésus a été condamné à mort, sous une accusation d'impiété et d'usurpation politique, ne voit-on pas que les propagateurs de sa Parole seront en butte aux mêmes jalousies, à la même tactique ? Oui, la politique est bien la grande ressource du prince du Monde contre l'Evangile qui abolit son règne. Remarquons-le : la politique est la cause première de l'arrestation de Jean-Baptiste, et le dernier moyen de la condamnation de Jésus. Le premier est sacrifié à la honte, le second à la peur.

Jean-Baptiste, avec son humble vêtement, la frugalité de sa vie, son éloquence du désert, prêchant la pénitence, préparant les voies du Messie, est un objet d'alarme pour la tyrannie d'Hérode. La foule l'écoutait édifiée; on l'arrête comme auteur de rassemblements suspects. Puis, un jour, n'osant reprendre une parole imprudemment engagée dans la chaleur du festin, cédant à une fausse honte, au respect humain, le prince donne pour récompense à la cruelle fantaisie d'une danseuse, organe d'une mère adultère, la tête d'un homme que nul n'égalait parmi les enfants de la femme.

Jésus, accusé de blasphème, serait acquitté par le procurateur romain ; mais la meute des scribes et des pharisiens crie à Pilate : Si vous le renvoyez, vous n'êtes pas l'ami de César; et l'accusation, d'abord uniquement religieuse devant le grand prêtre, change de face avec la juridiction : elle devient purement politique. Et le Christ-Sauveur est accusé d'empêcher de payer le tribut et de vouloir se faire roi (*c*). Pourtant ces griefs étaient contredits par tous les actes de Jésus-Christ. Comme ce divin Sauveur joignit toujours l'exemple au précepte, en recommandant à ses disciples la prudence autant que la droiture, il avait déjoué le piége tendu par une thèse politique où on l'engageait, précisément sur la question de l'impôt, objet de grands débats chez les Juifs. Il avait dit : *Rendez à César ce qui est de César;* il avait payé son impôt personnel et celui de ses disciples (*d*) ; lorsque des soldats l'avaient questionné sur ce qu'ils avaient à faire, il leur avait répondu : *Contentez-vous de votre solde, et n'enlevez rien à personne.* Lorsque la foule, ravie de sa sagesse et de ses miracles, allait le proclamer roi, s'enfuyant, il s'était dérobé à son enthousiasme (*e*). Il avait dit à son juge que son royaume n'était pas maintenant de ce monde (*f*). Pilate ne peut trouver en lui aucun crime. Il le déclare ; et pourtant, la politique, la peur d'un faux rapport à l'empereur, d'une disgrâce peut-être, l'emporte sur la justice. Jésus est condamné comme roi des Juifs, et c'est bien le roi, le Roi du Ciel et de la terre qu'ils ont fait mourir !

Oui, encore une fois, dans la personne adorable du Sauveur Jésus, on peut lire la destinée future de l'Eglise. Elle sera constamment en butte aux puissances de ce Monde. Comme Jésus elle souffrira les insultes, les outrages, les persécutions, et,

(*a*) *Matth.* II, 8, 13.

(*b*) Dom Guéranger, *Année liturgique*, *Temps de Noel*, tom. I, 1859, p. 505, 506.

(*c*) *Luc.* XXIII, 2.

(*d*) *Matth.* XVII, 26.

(*e*) *Joan.* VI, 15.

(*f*) *Joan.* XVIII, 36. — N'était pas maintenant de ce monde, de ce côté, *hinc ;* c'est-à-dire ou qu'il ne tenait pas son royaume, son pouvoir, de ce monde-ci, mais de son Père ; ou que son règne, son royaume n'était pas *maintenant* établi, dans ce monde-ci, mais que viendrait un temps, qui n'était pas maintenant venu, où il régnerait dans le monde par son Vicaire, en attendant qu'il régnât lui-même sur la terre comme au Ciel. Il est certain, quand on examine le contexte, et qu'on rapproche ce passage de quantité d'autres paroles de Notre-Seigneur, que l'on ne peut entendre ces mots : *Nunc autem regnum*, etc., autrement que de l'une ou l'autre de ces deux manières ; de sorte que, bien loin que ce texte détruise toute idée de règne divin, comme le voudraient les gallicans, il sert, au contraire, à établir cette thèse et à combattre les doctrines opposées. — *Voy.* aussi le 1er *Discours préliminaire*, § XXII, note *c.*, col. LXXXVII.

comme Lui, par la voie des souffrances, elle entrera dans son triomphe : *Ita in gloriam* (a)! N'est-ce pas comme séditieux que saint Pierre a été arrêté? N'est-ce pas comme excitant des troubles, des rassemblements illicites, que saint Paul a été mis dans les fers? Ne sont-ce pas les mêmes accusations qui furent portées contre tous les disciples du Sauveur, et contre cette armée de Martyrs qui suivirent les temps apostoliques? Et n'allons pas croire au moins que le peuple persécutât le Christ; au contraire, par son propre instinct, le peuple le suivait; le peuple semblait lui former une défense naturelle, une sorte de garde, à ce point que la crainte de l'irriter fit hésiter longtemps les politiques ennemis de Jésus. Ce n'est point non plus le peuple qui poursuivit les Apôtres; il les écoutait. Ces mêmes docteurs, ces pharisiens, ces scribes, ces sénateurs qui avaient ameuté la tourbe de la populace contre le Sauveur, se déclarèrent de toute leur haine contre ses disciples : ils interdirent aux Apôtres d'enseigner au nom de Jésus; ils les mirent en prison, les firent fouetter ignominieusement, ne pouvant leur imposer silence (b); mais enfin la crainte du peuple les obligea à de certains ménagements (c), et ce sont eux seuls, en définitive, par leurs calculs politiques, qui les firent mourir.

VIII.

Après les Apôtres, nous voyons les premiers Chrétiens, n'ayant qu'un cœur et qu'une âme (d), unis par les mêmes sentiments de charité, animés par la même foi, vivant isolés au milieu de la société païenne, poursuivis, traqués par ses chefs, mais destinés à remplacer cette société qui tombait sous le poids de sa corruption et de sa honte.

Pendant trois siècles, ces Chrétiens que « les empereurs ne connaissaient que pour les persécuter (e), » souffrirent les plus horribles tortures; ils subirent la tyrannie de Néron, de Dèce, de Caligula, de Domitien, de Galère, de Dioclétien, etc. Ouvrons les Actes des Martyrs et nous y verrons la lutte de la primitive Eglise contre les Césars (f) : — « Pourquoi, dit le proconsul au prêtre Saturnin, avez-vous tenu des assemblées contre la défense des empereurs? — Ces assemblées, répond le martyr, ne peuvent s'interrompre; ainsi l'ordonne la loi, ainsi l'enseigne la loi... — Pourquoi, dit le proconsul au martyr émérite, avez-vous laissé tenir ces assemblées dans votre maison? — Je ne pouvais m'empêcher, répond le martyr, de recevoir mes frères. — Mais, répond le proconsul, l'édit des empereurs et des Césars devait l'emporter. — Le plus grand, répond le martyr, c'est Dieu, non l'empereur (g). »

Voilà ce que nous retrouvons à toutes les pages de ces Actes sublimes; toujours, dans ces Dialogues, nous voyons, en présence, la Loi de Dieu et les décrets des Césars, la

(a) *Luc.* XXIV, 26.

(b) *Voy.* notre *Discours préliminaire*, placé en tête du premier vol., § VI et VII, col. XXXI et suiv.

(c) M. Roselly de Lorgues, *La croix dans les deux mondes*, in-8°, 1841, 2° édit. p. 265-267.

(d) *Act.* IV, 32.

(e) César Cantu, *Hist. univ.*, 19 vol. in-8°, édit. Didot, 1849, tom. VII, 380.

(f) Souvent il y eut des martyrs qui, devant leurs persécuteurs et leurs bourreaux, firent sentir, par leurs réponses ou leurs reproches, l'iniquité de la conduite qu'on tenait à leur égard, et l'impuissance de leurs ennemis contre l'Eglise. Nous avons, ailleurs (*Voy.* tom. I, col. 135, note 311), examiné cette attitude de quelques Chrétiens. Mais l'histoire nous montre qu'il en est d'autres qui repoussèrent la force par la force. Ainsi, lorsque Maximin Daïa voulut obliger les Arméniens récemment convertis par saint Grégoire l'Illuminateur, de revenir au culte des idoles, ce peuple prit les armes, battit le César et garda la liberté de sa religion. (Eusèbe, liv. IX, cap. 8.) Ainsi encore, sous Julien l'Apostat, les Chrétiens, en divers lieux, se soulevèrent contre les troupes de l'empereur envoyées pour occuper leurs églises, et les forcèrent à battre en retraite. C'est ce qui arriva notamment à Nazianze, comme le raconte saint Grégoire, dont le père était alors évêque de cette ville : « Je pourrais, dit-il, donner plus d'une preuve du sentiment de mépris que Julien inspirait aux peuples. Qu'il suffise de rappeler ces troupes d'archers qu'il avait envoyées sous le commandement d'un préfet, afin de s'emparer de nos églises de gré ou de force. Lorsque cet officier arriva, le cœur plein de rage, ordonnant, au nom de la puissance impériale, que le temple lui fût remis, bien loin d'accomplir son dessein, il aurait certainement été mis en pièces si, par le conseil de ses amis ou de son propre mouvement, il n'eût cédé à l'autorité de mon père. Tant étaient grands le zèle et l'ardeur de ce pontife pour le temple du Seigneur. » (S. Grégoire de Nazianze, *Disc. pour les funér. de son père*.) — Tels sont les quelques faits de résistance ouverte et à main armée que l'on rencontre dans l'histoire. Mais ce n'était pas là la voie véritable, la voie évangélique et parfaite. Aussi, que sont devenus ces peuples qui ont usé du glaive? Ils ont disparu par le glaive, et il est certain que leurs souffrances n'ont pas eu cette fécondité et cette puissance de conversion que produisit le martyre supporté par ces milliers de fidèles dont le sang fut une semence de Chrétiens, et qui souffrirent la mort à l'exemple de la divine Victime sans se plaindre, et en priant pour leurs bourreaux. Autre chose est de protester et de protester même énergiquement, comme l'ont fait quelques martyrs (*Voy.* tome I, *loc. cit.*), et autre chose est de résister par la lutte armée. Par le premier moyen on affirme la vérité et le droit, et, en mourant pour eux, on les fait infailliblement triompher; par le second moyen, on agit comme le commun des autres hommes, on met sa confiance dans la force d'où ne saurait venir le salut (*Psal.* CXLV, 3), au lieu de n'avoir confiance que dans Celui-là seul qui a dit : *Ne craignez point ceux qui tuent le corps, et qui ne peuvent tuer l'âme* (*Matth.* X, 28), et enfin, s'étant servi de l'épée, on périt, tôt ou tard, par l'épée : *Omnes qui acceperint gladium, gladio peribunt* (*Matth.* XXVI, 52, *Gen.* IX, 6; *Apoc.* XIII, 10), des Chrétiens ne devant jamais vaincre le mal par le mal, selon la parole de l'Apôtre : *Noli vinci a malo, sed vince in bono malum.* (*Rom.* XII, 21.)

(g) *Acta primorum martyrum*, etc., Acta SS. Saturnini, Dativi, etc., p. 358 et 386, 387.

puissance spirituelle et le pouvoir temporel; et partout et toujours les Martyrs affirment hautement et unanimement que la Loi de Dieu doit être observée, et que les décrets des empereurs doivent être foulés aux pieds quand la conscience ne permet pas de leur obéir. *Obedire oportet Deo magis quam hominibus*, disent les Apôtres (a) et répètent les premiers Chrétiens. Et, de fait, ces fidèles méprisaient les lois des Césars lorsqu'ils organisaient dans tout l'empire une vaste association religieuse, lorsqu'ils tenaient, dans tous les lieux et à des jours fixes, des réunions sévèrement prohibées par les Césars!...

Ainsi, dans le commencement, la résistance de l'Eglise a été surtout passive. Les Chrétiens, perdus dans un empire immense livré tout entier à l'idolâtrie, contraints au combat, se serrèrent « autour de leurs chefs, les évêques, qui, par leur position et par leurs vertus, se trouvaient au premier rang pour le bien à faire, pour les maux à supporter (b); » ils protestèrent contre la tyrannie : mais, voulant avant tout sauver leur âme et convertir le monde (c), ils coururent au martyre en victimes résignées et heureuses de donner leur sang pour sceller les vérités de la foi.

Ce ne fut que plus tard que l'Eglise déploya toute sa puissance contre ses persécuteurs : car, selon la remarque de saint Augustin, ses droits ont toujours été les mêmes ; mais, comme l'esprit qui la dirige est un esprit de sagesse, elle accomplit son œuvre selon que l'exige le bien des âmes et que le permet la nécessité des temps. « Il convient, ajoute le saint docteur, de discerner les époques, et il faut savoir comprendre que pendant les premiers siècles l'Eglise, non par défaut de droit, mais par force, ne pouvait pas tout ce qu'elle a pu depuis. Alors s'accomplissait la prophétie : *Pourquoi les nations ont-elles frémi, pourquoi les peuples ont-ils médité des choses vaines ? Les rois de la terre se sont soulevés et les princes se sont ligués contre le Seigneur et contre son Christ.* Le temps n'était pas encore venu où devait s'accomplir ce qui est dit peu après dans le même Psaume : *Et maintenant, rois, comprenez; instruisez-vous, juges de la terre; servez le Seigneur dans la crainte* (d). » Saint Thomas ajoute : « En ce temps l'Eglise, dans sa nouveauté, n'avait pas encore assez de force pour mettre les princes de la terre à la raison ; c'est pourquoi elle souffrit que les fidèles obéissent à Julien l'Apostat dans les choses qui n'étaient pas contre la foi, afin d'éviter pour la foi un plus grand péril (e). »

Et ces premières luttes dans lesquelles les Chrétiens abandonnaient leurs vies ne servaient pas moins puissamment l'Eglise. « Ce fut par ces luttes que la hiérarchie instituée par les Apôtres acquit une autorité politique opposée à l'autorité civile, capable de lui résister, et soutenue à la fois par la charité, si nécessaire au milieu de tant d'infortunes, et par la science religieuse, qui augmentait en même temps que déclinait le savoir profane (f). » Ce ne fut d'ailleurs que par ces luttes que pouvait s'opérer la séparation du domaine spirituel et du domaine temporel, qui s'étaient *confondus dans le paganisme*, confusion dont le retour, dans plusieurs sociétés modernes, cause de si grands maux (g) ; et il fallait qu'entre l'Eglise et l'Etat éclatât une hostilité violente pour que l'indépendance de l'Eglise pût être réalisée. Pendant ces trois siècles de combats, l'Eglise professait la plus complète indifférence à l'égard de ses

(a) *Act.* v, 29.

(b) César Cantu, *Hist. universelle*, tom. VII, p. 380.

(c) *Voir* dans l'*Exposé de la polémique entre les païens et les Chrétiens des premiers siècles*, par le diacre Constantin, édité par le cardinal Maï, la belle exhortation que les Martyrs s'adressaient les uns aux autres. M. P. Lorain a donné une traduction du précieux document découvert par le savant cardinal, et l'a insérée dans les *Annales de la philosophie chrétienne*, année 1845, tom. XXX, p. 188 et suiv., 304 et suiv., 356 et suiv.

(d) S. Aug., *Liber ad Bonifacium*, ou epist. 185, edit. Benedict.

(e) *Summ. Theol.*, 22, quæst. 12, art. 2, ad 2.

(f) César Cantu, *Loc. cit.*, p. 381.

(g) L'Eglise catholique seule affirme le dogme de la distinction des pouvoirs. « Jésus-Christ, dit Lacordaire, aurait pu retenir les deux pouvoirs, et gouverner directement par lui-même ou par ses ministres les sociétés humaines : il ne l'a pas voulu. Il a permis aux nations de se donner des chefs, de se gouverner chacune elle-même par ses propres lois, par ses magistrats ; et de même que, selon l'expression de l'Ecriture, Dieu avait traité l'homme avec respect en lui donnant la liberté morale ; de même il a traité les nations avec respect, en leur donnant la véritable et légitime liberté politique. Il leur a dit : Allez, mes fils et mes filles, vous êtes dans la main de votre conseil ; allez : nous verrons. Et ce don de Dieu, cette séparation des deux puissances, renferme encore un autre bienfait, car il consacre à jamais la véritable liberté religieuse en affranchissant la conscience du joug des gouvernements humains, pour ne lui demander, en matière de religion, d'autre soumission que la soumission volontaire à la hiérarchie spirituelle. » (*Discours sur la mission de la France*, etc.) Aussi le principe païen de la *confusion des pouvoirs*, principe qui est plus ou moins caressé par tous les princes dont la tendance est de revenir au paganisme, au *Cæsar maximus Pontifex* (*voy.* plus loin la note *e*, col. LXI), ce principe est-il le grand adversaire de l'Église; « c'est par lui que tant de branches ont été coupées du tronc catholique et que la sève catholique a été contrariée, affaiblie dans les contrées restées fidèles à l'Église. » — Mais, en même temps que l'on établit la distinction des deux puissances spirituelle et temporelle, il importe surtout de les hiérarchiser comme Rome l'a toujours fait, sans quoi il n'y aurait pas d'unité, de vérité sur la terre ; sans quoi aussi l'on tomberait dans la doctrine schismatique de 1682 qui suppose que les deux puissances sont souveraines et parfaitement indépendantes l'une de l'autre, tandis que la parfaite et complète *indépendance* n'appartient qu'à la puissance supérieure, à la Papauté, à l'Eglise dont la suprématie sur toutes choses (tout devant être restauré en Jésus-Christ) est incontestable, comme nous l'avons vu dans les premiers §§ de ce Discours.

rapports avec l'Etat, car, encore une fois, les temps n'étaient pas venus où elle devait faire éclater sa prépondérance; mais malgré cette indifférence apparente, elle complétait et fortifiait ses institutions, elle atteignait le plus haut degré de l'indépendance morale, précisément parce qu'elle était persécutée. « Elle s'attaquait énergiquement, dit un protestant (*a*), aux fondements mêmes de la société, et par conséquent aussi de l'Etat. En préconisant la parfaite continence, elle se mettait en opposition directe avec la morale et le culte païen, d'où il pouvait résulter aussi des mésintelligences politiques, et le Christianisme ne pouvait que sortir vainqueur d'une lutte où il avait la force morale de son côté. En s'attaquant aussi résolûment au vice essentiel de l'époque, le Christianisme constatait sa mission historique et universelle, sa puissance et même son intelligence surnaturelles. En même temps, l'Eglise prouvait sa possibilité de vivre sous n'importe quelle constitution politique. »

Nous ne nions point, dirons-nous avec un savant publiciste (*b*), que l'Eglise d'avant Constantin existait sous de toutes autres conditions sociales que l'Eglise depuis Constantin. Ce n'était pas seulement ce que nous appelons aujourd'hui *Eglise*, en la distinguant de l'Etat; c'était une Eglise et un Etat, une théocratie complète, une théocratie au civil et au politique. C'était toute la société chrétienne. Elle obéissait à César par nécessité et par contrainte, elle lui désobéissait sur tous les points de la conscience. Or ces points touchaient à toute l'existence civile et politique, à toute l'existence guerrière et militaire. Elle servait César, mais sous condition. Elle ne se révoltait pas, mais elle constituait un Etat dans l'Etat, sachant bien qu'un jour celui-ci serait obligé de reconnaître sa suprématie, mais aussi qu'il se révolterait et chercherait à ressaisir sa domination.

Les protestants reconnaissent, comme les Catholiques, le fait de cette Eglise, qui minait l'empire romain pour lui substituer une société nouvelle, sans conspiration, sans force des armes, mais par la seule force du sang de ses Martyrs. Mais s'ils avouent tout cela, ils nient la constitution pontificale suprême. Calvin n'aperçoit, en cette Eglise apostolique, qu'une sorte de théocratie purement laïque, qui se donne une constitution *presbytérienne*, sur un type humain et non pas sur un type divin. C'est, à une nuance près, la conception de Zwingle. Luther n'est pas tout à fait du même avis. Il efface le Pape, mais il maintient la constitution épiscopale. On peut dire que tout est esprit de parti dans cette prétendue critique des Evangiles, dans cette prétendue aperception du monde apostolique. Le souffle historique en est radicalement absent.

Un tout autre reproche doit être adressé aux légistes à outrance, aux pharisiens de la lettre morte, interprètes d'une loi sèche et abstractive, d'une loi d'Etat de la façon des Dioclétien, des Constantin, des Justinien, d'une loi d'Etat interprétée par les Triboniens du passé, du présent et de l'avenir; fous enragés, qui ont dans leur cœur tout le sang et dans leur esprit toute l'encre d'un Guillaume de Nogaret. Ils nient radicalement tout ce que les protestants admettent aussi bien que les Catholiques. L'Eglise apostolique ne fut jamais, à leurs yeux, une société dans une société. Ils vous disent que vous oubliez la parole du Christ, que le Christ a dit qu'il faut donner à Dieu ce qui est à Dieu, à César, ce qui est à César. Si l'Eglise apostolique eût été un Etat dans un Etat, elle eût été coupable de lèse-majesté divine et humaine. Elle a fait tout le contraire; elle a *prêché César*, comme si elle eût été tribonienne. Elle était à genoux devant Dieu, mais dans son temple; partout ailleurs elle était à genoux devant César, dont l'Etat était le temple civil et politique. Il y a plus; si César entre dans l'Eglise, il y occupe la première place, il y préside; et comme président-né, il y partage le pouvoir avec le Pape : il y commande. Constantin l'a pratiqué; ainsi a fait Justinien. Que ce soit le César des Byzantins, que ce soit le César des Germains, que ce soit le troisième des Césars, celui que nous avons vu à l'œuvre, n'importe! c'est toujours l'évêque du dehors, c'est toujours le président-né de tout concile national, de tout concile universel; c'est le protecteur de l'Eglise. Or, le protecteur est le tuteur; l'Eglise est donc sa pupille. Elle est sacrée pour le César, comme le mineur est sacré pour son tuteur. De là tout un Code de droits césariens, de rapports césariens entre l'Etat et l'Eglise (*c*).

Oui, vraiment, ô grands historiens qui niez l'Eglise apostolique en niant sa théocratie primitive! Mais, s'il en est ainsi que vous le dites, pourquoi le César romain a-t-il presque toujours persécuté l'Eglise chrétienne? Pourquoi n'est-ce pas seulement Néron, le monstre? Pourquoi les meilleurs des Césars, les stoïciens, les Marc-Aurèle ont-ils aussi persécuté l'Eglise? A cause de

(*a*) M. de Holtzendorff, professeur à l'Université de Berlin. (*Voy.* plus haut la note *a*, col. XVII.)

(*b*) Le baron d'Eckstein, *Lettres au rédacteur de l'Ami de la religion*, 1861.

(*c*) Contre ces légistes césariens qui font de l'Eglise catholique une servante de César, qui en font même une courtisane, la maîtresse de César, qui l'installe dans sa cour et la surveille, au besoin, par ses eunuques, *voir* le recent ouvrage de M. Coquille, intitulé : *Les légistes, leur influence politique et religieuse*, 1 vol. in-8°, 1863. Nous avons parlé plus haut (note *g*, col. XLI), du principe païen de la confusion des pouvoirs. « A ce principe même, dit M. Coquille, se rattache une secte nombreuse, puissante, tout un ensemble de doctrines parfaitement liées et qui a traversé les âges depuis la loi des Douze Tables jusqu'à nous. C'est sous la conduite des jurisconsultes que s'est opérée cette longue évolution historique. »

Jésus-Christ, dites-vous? Mais aucun César n'a refusé d'admettre Jésus-Christ dans son panthéon de divinités hétérogènes. Continuant l'œuvre du premier des Césars, tous les Césars se sont considérés comme les souverains pontifes du dieu du Capitole. Chefs des nations européennes, asiatiques, africaines, ils se firent reconnaître comme les fils d'adoption des dieux dont ils avaient envahi les peuples par la force des armes. Ni le Dieu des Juifs, ni Jésus-Christ, ni le Paraclet ne les offensaient comme dieux. C'étaient, à leurs yeux, les dieux des vaincus, des Juifs, des Chrétiens, des dieux dont ils eussent assumé les pontificats, dont ils se fussent dits les fils.

Encore une fois, ce qu'ils combattaient dans la théocratie juive, ce n'était pas Jéhovah, ce n'était pas Aaron, ce n'était pas son sacerdoce; c'était Moïse, c'était la Synagogue, tout ce qui survécut à la ruine de la monarchie des Juifs. Ce qu'ils combattaient dans la théocratie chrétienne, ce n'était pas Jésus-Christ, ce n'était pas même le Paraclet, ce n'était pas, en un sens, le Pape, le prince des Apôtres; c'était l'*Ecclesia* même, car elle entamait forcément toute la loi sociale de l'Etat romain, son état civil aussi bien que son état politique. Constantin le savait si parfaitement bien, Julien l'ignorait si peu, qu'ils détruisirent de leur propre main la vieille Rome païenne en établissant la nouvelle Rome, Rome chrétienne. C'est ce que les hommes qui se prétendent jurisconsultes ne devraient pas ignorer. Ce n'est qu'alors que cette parole : *Donnez à Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César*, pouvait s'effectuer. Elle le fut malheureusement si peu, que les Césars se firent théologiens en chef, que les affaires de concile devinrent des affaires d'Etat, que la cour impériale devint un nid d'intrigues politiques et ecclésiastiques, etc. Mais reprenons la suite des faits.

IX.

Fénelon préconise cette « ancienne Eglise d'avant Constantin : elle faisait ses pasteurs, dit-il, elle assemblait les fidèles, elle administrait, prêchait, décidait, corrigeait, excommuniait : elle faisait tout ceci sans autorité temporelle (*a*). » Son autorité était « non coactive pour enseigner la foi, administrer les sacrements, » et elle faisait « pratiquer les vertus évangéliques, par persuasion, pour le salut éternel (*b*) ; » enseignant à tous la nécessité de la pénitence et le retour aux œuvres primitives et parfaites : *Age pœnitentiam et prima opera fac* (*c*), afin de triompher du Monde, et de se précautionner contre les défaillances en César, dans les voies judaïques, dans tout ce qui est de l'esprit du Monde pour lequel Jésus-Christ n'a pas prié (*d*)...

Enfin, Constantin vint; mais malgré la paix qu'il procura à l'Eglise, on ne tarda pas à voir ce que l'Eglise pouvait attendre des princes, même des plus dévoués en apparence, des mieux disposés à la *protéger* (*e*) ! La chose se dessina davantage sous Constance, fils de l'empereur Constantin. Il n'affichait point habituellement la prétention de trancher de sa propre autorité les questions dogmatiques; il s'appuyait sur des évêques, qui étaient ses conseillers et ses courtisans (*f*). Lorsqu'ils avaient rendu une décision, il traitait les réfractaires en perturbateurs de la paix publique. Toutefois, il ne les condamnait pas à mort; il les internait, les exilait dans des provinces éloignées : ce qui faisait dire à saint Hilaire qu'il avait inventé la persécution la plus dangereuse, la persécution sans le martyre. Or, ayant reconnu que ses évêques avaient contre eux l'autorité du Pape Libère, il le fit enlever de Rome pendant la nuit et transporter à Milan, où il tenait sa cour. Les premiers mots qu'il adressa au Pape révèlent la pensée qui servit de base à sa conduite envers lui : « Comme vous êtes, lui dit-il, l'évêque de *notre ville* (*g*), » en d'autres termes, comme vous êtes *notre sujet*.

Le saint Pape Libère, repoussant l'or de Constance après avoir bravé ses menaces, lui laissa comme adieu, en partant pour l'exil, cette parole mémorable, qui se reproduirait de nos jours avec la même magnanimité, si les circonstances la rendaient nécessaire : « Les lois de l'Eglise ont plus de prix à mes yeux que le séjour de Rome (*h*). » Il fut relégué vers le Pont-Euxin, à Bérée, au milieu des marécages de Mésie : c'était une espèce de Botany-Bay de l'empire. Les prières des dames romaines au pied du trône, et les cris du peuple dans le cirque, parvinrent à obtenir le rappel de Libère. Puis, après les vicissitudes que l'on connaît, il fut de nouveau chassé de Rome par un délégué de l'empereur (*i*). Ne voulant pas trop s'éloigner, il se réfugia dans

(*a*) *Plans de gouvernement*, Œuvres, tom. VIII, p. 184, et dans l'*Hist. de Fénelon*, par le cardinal de Bausset, édit. de Versailles, 1817, tom. IV, pag. 424.

(*b*) *Ibid.*, p. 425.

(*c*) *Apoc.* II, 5.

(*d*) *Ayez soin de vous bien garder du levain des Pharisiens et du levain d'Hérode... Ayez confiance, j'ai vaincu le monde...* (*Marc.* VIII, 15; *Joan.* XVI, 33.)

(*e*) « Les princes charnels, même les convertis les plus dévots, de Clovis à Constantin, et de Charlemagne à la fin des temps, entendent toujours dans un sens beaucoup plus judaïque que chrétien ce mot du ciel : *In hoc signo vinces*, et les puristes, restaurateurs du droit romain, sont là pour leur expliquer païennement que la Croix est pour faire leurs affaires. (M. D. Laverdant, *Mém. cath.*, ann. 1862, tom. XVIII, p. 145.)— *Voy.* sur Constantin, le *Discours préliminaire*, en tête du premier vol. col. LXI, §§ XIV et XV; et notre article : RÈGNE DE CONSTANTIN (le) ET L'ÉGLISE.

(*f*) Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, *Memorandum des Catholiques*, etc., in-8°, 1862.

(*g*) « Nos, quoniam Christianus es, et civitatis nostræ episcopus. » (Theodoret., lib. II, cap. 16.)

(*h*) « Leges ecclesiasticas observare pluris faciendum censeo quam Romæ habere domicilium. » (*Ibid.*)

(*i*) *Voy.* notre article LIBÈRE (Saint), Pape.

des souterrains sacrés de la Campagne romaine : les prêtres dont il s'entourait pour l'administration de l'Eglise tenaient conseil avec lui dans les catacombes. Il y resta jusqu'à la mort de Constance, qui fut moins calme dans ses derniers jours que le Pape ne l'était dans la dernière persécution qu'il lui faisait subir. L'indigne fils de Constantin crut voir apparaître sur son lit de mort le spectre de son père.

Il est inutile que nous parlions de Julien. On sait assez ce qu'il fit souffrir à l'Eglise et le genre de persécution qu'il exerça ; du moins, il ne cachait pas ses desseins : on savait qui il était, un apostat!... Dira-t-on qu'au v[e] siècle l'indépendance spirituelle des Papes ne fut pas en butte aux violences politiques? Mais c'est une erreur complète. Si, par exemple, les machinations et les attentats du préfet de Rome, immédiatement après l'élection de Boniface I[er] (a), se renouvelaient de nos jours de la part d'un gouvernement usurpateur qui tiendrait sous sa puissance la métropole du Christianisme, le monde catholique en serait justement effrayé, sans espérer la réparation qui ne tarda pas à y mettre fin. Croit-on encore qu'il existât entre saint Léon le Grand, et Théodose II, et Pulchérie, et le *pieux* Marcien, un accord tel que l'Eglise n'eût rien à souffrir? Mais ce serait également une illusion. Si le Pontife romain usa de ménagements, s'il fut porté, par grand amour de la paix, à des concessions de langage et même de conduite, il faut bien se garder de penser avec Fleury (b), que la position de saint Léon ait été si facile, même à l'égard des *empereurs les plus religieux* (c), et que son langage ne contînt pas des réserves et des plaintes, que sa liberté n'ait pas été entravée, et qu'il n'ait pas aspiré dans le fond de l'âme à une situation moins dépendante, moins asservie de l'Eglise, dans ses rapports avec le pouvoir des Césars!

Pulchérie avait conservé à Constantinople une grande part d'influence pendant les dernières années de Théodose II; il n'en est pas moins vrai qu'il suffit alors que l'hérésie trouvât un appui dans un misérable eunuque de la cour, Chysaphe, pour porter le trouble dans les Eglises d'Orient. Saint Léon, malgré ses protestations, ne put empêcher qu'on ne tînt à Ephèse ce conciliabule flétri du nom de *brigandage* d'Ephèse (d), et qu'on n'y décidât, contrairement à la foi catholique, les plus graves et les plus hautes questions.

En Italie, le pouvoir impérial de Placidie et de Valentinien III, son fils, quoique en général moins rebelle à l'autorité des Pontifes, n'en fut pas moins à plusieurs reprises en collision avec elle; et il est certain que saint Léon n'agit pas alors comme il l'aurait voulu faire, et fut obligé à des concessions pénibles envers le César régnant. Citons un passage d'une lettre qu'il écrivit à Marcien vers cette époque; on y verra combien la situation du grand et saint Pontife était difficile, quand il traitait avec un prince à qui *toute sa piété* ne pouvait faire oublier *les prétentions qui lui avoient été léguées par ses devanciers* (e) : « J'avais demandé à votre très-glorieuse clémence de permettre que le synode, jugé par vous nécessaire pour rétablir la paix dans l'Eglise d'Orient, et réclamé par moi-même, fût réservé pour des circonstances plus favorables. Les esprits auraient été plus libres de toute perturbation, et les évêques, que la crainte de leurs ennemis avait contraints de se cacher, auraient paru dans l'assemblée. Mais puisque votre piété vous porte à préférer..., je ne résiste pas à vos dispositions, et je souhaite que la foi catholique se confirme dans tous les cœurs (f). »

Malgré tous les ménagements que cette épître renferme, est-ce là le langage d'un Pontife jouissant de toute l'indépendance spirituelle, maître de diriger l'Eglise comme sa conscience et la voix de Dieu le lui ordonnent? Les témoignages de cette espèce sont nombreux dans les rapports de saint Léon, non-seulement avec les princes qui favorisaient l'hérésie, mais encore avec ceux qui étaient exempts de ce crime (g).

Il est vrai que les sentiments religieux de certains souverains de cette époque ne leur permirent pas de céder complétement à la grande et originelle tentation impériale. Un peu plus de liberté pour l'Eglise dans son Chef fut la conséquence de cette modération. Mais à combien de variations cette modération n'était-elle pas sujette par elle-même? On disait de nos jours à l'empereur Alexandre I[er] que la Russie *n'avait d'autre constitution que le caractère personnel de sa majesté*, et il répondit qu'en ce cas il était un heureux accident. Voilà le mot! s'écrie Mgr Gerbet (h). La liberté des Papes ne fut généralement plus respectée dans le siècle dont nous parlons qu'à cause du caractère des princes. A cette circonstance particulière il faut ajouter une autre cause, générale, il est vrai, mais néanmoins accidentelle. C'était la situation exceptionnelle où se trouvaient alors l'Italie et le monde. Le v[e] siècle fut la grande époque des plus terribles irruptions des Barbares. Alaric, Attila, Genséric, étaient, à leur manière, de redoutables controversistes, qui faisaient diversion aux mauvaises thèses de la théologie byzantine. L'autocrate le moins bien disposé eût été probablement trop distrait par les invasions matérielles dirigées contre la souveraineté politique, pour avoir le temps et le goût de faire lui-même des invasions spi-

(a) *Voy.* son article, tom. III, col. 453 et suiv., n. I à IV.

(b) *Hist. ecclés.* liv. XXVII.

(c) M. Ch. Lenormant, *Cours d'hist.*, etc., 2[e] édit., 2 vol. in-12, 1854, tom. I, p. 57.

(d) *Voy.* l'article EPHÈSE (Brigandage d').

(e) M. Ch. Lenormant, *op. cit.*, p. 58.

(f) S. Léon, epist. 74; Quesnel, 73, init.

(g) Voy. l'*Histoire de saint Léon le Grand et de son siècle*, par M. de Saint-Chéron, 2 vol. in-8, 1846.

(h) *Memorandum*, etc.

rituelles contre le pouvoir pontifical. D'un autre côté, l'ascendant que la Papauté exerçait sur les Barbares pour les arrêter ou les mitiger, lui avait acquis une position plus forte et plus libre. Les Papes étaient devenus les protecteurs de l'empire. Cette puissance était pour le moment une sorte de royauté (*a*).

Le VI° siècle nous amène à Théodoric, roi d'Italie à Ravenne. Pendant les trente premières années de son règne, il eut, quoique arien, des égards pour le Saint-Siége, et il réussit dans ses entreprises. Mais ses prospérités s'arrêtèrent lorsqu'il se fût heurté à la pierre sur laquelle le Christ a fondé son Eglise. Pour déterminer le Pape Jean Ier à entrer dans ses vues, il exerça d'abord sur lui un genre de pression d'autant plus redoutable que les coups portaient, non sur la personne du Pape, mais sur ce qui était le plus cher à son cœur de Pontife et de Père. Il ne le *renferma* pas dans une prison, mais il essaya de *l'emprisonner* dans l'intimidation, en menaçant de sévir contre les catholiques, de ruiner les établissements religieux en Italie, notamment à Rome. Le Pape, agissant avec beaucoup de prudence, déjoua les projets de Théodoric. Celui-ci eut alors recours à un genre d'emprisonnement plus effectif. Il jeta Jean Ier dans un cachot où il mourut bientôt, exténué par la faim et par les souffrances, sous le poids de ses chaînes. Son persécuteur venait de lui donner pour compagnons dans la tombe Boëce et Symmaque, les deux plus illustres chrétiens de l'Italie. Le motif qui a poussé Théodoric dans une voie de violence contre le Souverain Pontife mérite d'être remarqué. Le roi d'Italie voulait que le Chef de l'Eglise intervînt auprès de l'empereur qui régnait à Byzance, pour qu'on rendît aux ariens, dans toutes les provinces de l'Orient, les temples dont ils avaient précédemment dépossédé les catholiques. Ce fut aussi Théodoric qui fit commencer les prétentions des empereurs à confirmer l'élection des Papes (*b*).

Mais l'histoire du pontificat de Sylvère, persécuté par la cour de Byzance, qui enlaça dans ses intrigues le bras de Bélisaire, et s'en servit pour frapper le vénérable Pontife, cette histoire nous offre quelque chose de plus instructif encore dans cette étude de la grande lutte des princes de ce Monde contre l'Eglise. Voici un homme, Bélisaire, doué de qualités, mais que la politique transforme en bourreau, et que la cour de Byzance entraîne dans une voie qu'il a réprouvée lui-même plus tard, avant qu'elle ait été flétrie par l'histoire.

Lorqu'un courrier impérial lui apporta de Constantinople l'ordre d'employer la violence ou la ruse pour s'emparer du Pape, cette mission le révolta. Son premier mouvement fut de maudire ceux qui la lui donnaient. Pour vaincre sa répugnance, on lui fit entendre que Sylvère avait invité secrètement les Goths à occuper Rome. Ce n'était guère vraisemblable, car les Goths étaient Ariens et ennemis de l'Eglise catholique. Mais de faux témoins à gages, qui ne manquent dans aucun temps, affirmèrent le fait, et Bélisaire le crut. Alors la question lui parut changer de face, et sa conscience troublée se rassura en se disant que l'empereur qui était obligé de veiller à la sûreté de l'empire, avait le droit de punir tout *sujet* justement soupçonné d'en trahir la cause et de pactiser avec ses ennemis (*c*).

Sylvère s'était réfugié dans l'église de Sainte-Sabine, sur le mont Aventin, tandis que Bélisaire habitait un palais sur le mont Pincio, à l'autre extrémité de Rome. Le Pape, sans défense, était sous la main de celui qui n'avait qu'à détacher un centurion et quelques soldats pour briser la porte de Sainte-Sabine. Toutefois Bélisaire, retenu par un vieux sentiment de respect ou du moins de pudeur, n'osa pas employer la force ouverte. Il imagina un prétexte pour attirer dans son palais le trop confiant Pontife, qui fut aussitôt dépouillé du pallium et envoyé en exil. Alors, un prêtre favori de la cour usurpa la Chaire pontificale, et après la mort du Pape légitime, Bélisaire, toujours aveuglé, exerça une terrible pression sur le clergé de Rome, en lui faisant craindre les plus grands malheurs si l'intrus n'était pas canoniquement élu. L'histoire ne nous donne pas de détails sur ce qui s'est passé dans plusieurs autres élections de cette époque ; mais un témoignage contemporain d'un grand poids supplée en partie à ce silence. Le Pape saint Grégoire Ier nous apprend que, dans le choix des Souverains Pontifes depuis Hormisdas jusqu'à Vigile, la liberté avait subi des entraves (*d*).

Outre l'exil, l'emprisonnement et divers moyens secondaires d'intimidation, les em-

(*a*) Gibbon dit : « Le malheur des temps augmenta peu à peu le pouvoir temporel des Papes. Les Evêques de Rome étaient alors réduits à exercer le pouvoir en qualité de ministres de charité et de paix. » (*Hist. de la décad. de l'emp. rom.*, chap. 45). —*Voir* notre *Discours préliminaire*, dans le Ier vol., chap. 17 et 18.

(*b*) *Voir* sur ceci et sur les maux qui en résultèrent, l'article FÉLIX IV, Pape.

(*c*) Bélisaire raisonnait d'après le principe qui dominait alors la situation respective des empereurs et des Papes ; mais si les principes chrétiens, si un respect sincère pour la Constitution de l'Eglise eussent animé, comme cela devait être, l'esprit de Bélisaire et l'esprit de ces *pieux* empereurs successeurs du *pieux* Constantin, est-ce que les choses se fussent passées ainsi? La politique, comme toujours depuis, passait donc avant tout ! Mais alors pourquoi se vanter de son respect pour la religion et de son zèle pour la *protéger ?* La persécution ouverte était au moins franche, tandis que ces *protections*-là ne sont, en fin de compte, que pure hypocrisie !

(*d*) Bélisaire, revenu de ses égarements, fit élever dans la ville sainte une église, comme monument expiatoire. Détruite vraisemblablement lors de l'occupation de Rome par les Goths, et rebâtie plus tard, elle porte cette inscription : « Bélisaire, patricien, ami de la ville, a construit cette église pour se faire pardonner sa faute. Qui que vous soyez qui mettez le pied dans cette demeure sainte, priez souvent Dieu pour qu'il ait pitié de lui. »

pereurs *chrétiens* avaient recours contre le Vicaire de Jésus-Christ à un procédé d'autant plus dangereux qu'il semblait plus honnête : c'était l'évocation. Ils pressaient les Papes, *leurs augustes sujets*, de se rendre près d'eux, soit à Constantinople, soit dans quelque autre résidence. Ces invitations, souvent convenables dans la forme, étaient impérieuses au fond, lorsqu'elles laissaient entrevoir l'irritation formidable qu'un refus aurait entraînée. D'un autre côté, l'acceptation exposait les Papes, pour le temps de leur séjour dans le rendez-vous assigné, à des obsessions menaçantes. Plusieurs échappèrent à cette alternative : ils restèrent à Rome sans être inquiétés. D'autres, placés dans des circonstances moins favorables, crurent prudent de céder aux sommations respectueuses qui leur étaient adressées; mais leurs tristes pressentiments se vérifièrent. Baronius fait à ce sujet une réflexion fort juste : « L'expérience a prouvé les graves inconvénients de ces pérégrinations des Papes, s'éloignant de Rome pour résider quelque temps au milieu de la cour impériale. On ne sait que trop qu'ils s'y trouvaient en butte aux caresses et aux menaces, qui, semblables à des vents partis des points opposés de l'horizon pour s'entrechoquer sur une embarcation, mettaient souvent dans une position très-périlleuse la nacelle de Pierre, dont le Souverain Pontife, immobile à Rome, tient plus sûrement le gouvernail (*a*). »

Et les choses allaient quelquefois si loin, qu'un Pape, Vigile, s'écria : « Je vois que ce ne sont pas des princes chrétiens, Justinien et Théodora, qui m'ont appelé ; car je rencontre ici Dioclétien avec Eleuthérie (*b*)! » Et ces princes se prétendaient les meilleurs *soutiens* de l'Eglise. « Insensés! qu'ils ne se flattent pas, s'écrie Fénelon, jusqu'à croire que l'Eglise tomberait, s'ils ne la portaient pas dans leurs mains... Suspendue entre le ciel et la terre, elle n'a besoin que de la main invisible dont elle est soutenue... Malgré les tempêtes du dehors et les scandales du dedans, l'Eglise demeure immortelle ; pour vaincre, elle se contente d'obéir, de souffrir, de mourir (*c*)! »

Sans parler de tous ces Césars qui se firent théologiens, comme nous l'avons déjà remarqué (§ VIII), et qui troublèrent tant l'Eglise par leurs prétentions à se mêler au gouvernement des choses de doctrine (*d*), voyons une autre scène qui se rattache au VII[e] siècle :

Pour condamner solennellement une hérésie que favorisait la cour de Byzance, le saint Pontife Martin I[er], en sa qualité de Pape, avait convoqué un concile à Rome : Constant II, en sa qualité d'empereur, y réunit une armée. La basilique de Latran fut environnée de soldats. C'est sous leurs regards et à travers leurs menaces, comme dirait Tacite (*e*), que les Pères du concile entraient dans le lieu de leurs séances. Déconcerté par leur attitude, le commissaire impérial changea de rôle, et affecta de n'avoir que des intentions pacifiques. Ses troupes n'étaient plus destinées qu'à *protéger* le concile, comme ils en *protégèrent* tant d'autres dans la suite ! Constant apprit presque en même temps les derniers actes de cette sainte assemblée et les premiers témoignages de la vénération qu'ils inspiraient à toute l'Eglise. Sa colère ne connut plus de bornes. Calliopas, exarque de Ravenne, accourut à Rome. Le Pape s'était retiré dans la basilique de Latran, comme dans son asile le plus sûr. Il prenait même son repos de la nuit au pied de l'autel. Au jour indiqué par l'exarque, des soudards saccagent l'église. Les candélabres sacrés sont brisés et jetés sur le pavé du temple, en si grand nombre qu'on pouvait les comparer, dit ce saint Pape dans une de ses lettres, aux feuilles qui, détachées des arbres par un vent de tempête, jonchent le sol dans un jour d'hiver. « Je fus alors tiré de ma demeure, dit-il encore, comme on arrache un passereau solitaire au toit qui l'abrite. » Le vaisseau qui allait être sa première prison l'attendait au port romain. En le conduisant au lieu où il devait périr, on le promena de rivage en rivage, d'île en île, non pour lui permettre

(*a*) Baronius, *Ann. eccles.*, ad annum 546.

(*b*) Tunc Vigilius Papa dixit : *Ut video, non me fecerunt venire ad se Justinianus et Theodora piissimi principes ; sed hodie scio quod Diocletianum et Eleutheriam inveni.* (Anastase, *in Vigilium*, apud Mgr Gerbet, *op. cit.*)

(*c*) Fénelon, *Discours pour le sacre de l'Elect. de Cologne.*

(*d*) Citons, entre autres, l'empereur Basilique qui fulmina une encyclique contre le Pape et le concile de Chalcédoine. Copronyme qui forçait les couvents, violentait les religieuses, martyrisait les saints et célébrait en l'honneur de Bacchus la fête des Brumales, fabriqua des sermons et contraignit le peuple à les ouïr dévotement. — Nicéphore, renommé pour sa sordide avarice, acceptait de l'hérésie des pauliciens le précepte selon son vice, qu'il ne fallait ni aimer son prochain, ni lui faire l'aumône. — Michel le Bègue n'admettait pas la résurrection, ne tenait aucun compte des prophéties, mais approuvait la fornication, et estimait particulièrement le traître Judas, qu'il assurait être un bienheureux. Son ignorance lui persuadait que par cela il serait neuf ; le pauvre sire ! les caïnites l'avaient devancé de plus de dix siècles ! — Son prédécesseur et son successeur, s'efforçant d'éclipser Léon l'Isaurien et son fils, d'exterminer le culte catholique, de substituer à l'autorité de l'Eglise, celle de l'empereur, firent de la théologie par décrets et par condamnations... Combien d'autres de ces ignorants et imbéciles empereurs de Byzance nous pourrions nommer ! « Pour s'enticher de leur prétendue suprématie religieuse, et vouloir se constituer centre spirituel, au lieu d'accepter docilement celui qu'avait désigné la Providence, les Chrétiens d'Orient restent livrés à de méchants princes, tandis que ceux-ci restent punis par la honte qui s'attache à leur nom. La bassesse caractérise leur prétendue grandeur. Et leur règne et leur royaume s'appelleront à jamais le *Bas-Empire !* » (M. Roselly de Lorgues, *La Croix dans les deux mondes*, 2[e] édit., 1845 ; p. 398, 399.)

(*e*) « Quorum inter aspectus et minas ingressi curiam, senatores. »

de descendre à terre et d'y prendre un peu de repos, mais, ce semble, pour étaler le spectacle de son infortune. On lui fit faire la procession de l'exil. A son arrivée à Constantinople il comparut devant le prétoire; les courtisans accablèrent d'outrages ce prêtre rebelle qui osait résister aux ordres de César. La ville de Cherson, en Crimée, fut le terme de ses glorieux combats. Il traîna un reste de vie dans le plus grand dénûment, et il mourut sans y avoir reçu le denier de saint Pierre.

Quels sont les prétextes que l'empereur Constant et ses conseillers ecclésiastiques avaient allégués pour colorer plus ou moins la captivité de ce grand Pape? Ils lui reprochaient d'avoir altéré la saine doctrine, et, aux griefs théologiques, on joignait une accusation politique. Saint Martin Ier avait envoyé quelques aumônes à des chrétiens malheureux qui gémissaient sous le joug des Sarrasins : on fit courir le bruit qu'il entretenait des liaisons secrètes avec les Sarrasins, qu'il favorisait les ennemis de l'Etat. Quel caractère figuratif de l'avenir dans tout ce passé (*a*)!...

Voilà ce que les Pontifes, ce que l'Eglise eurent à souffrir, même après la paix de Constantin, même sous des princes *chrétiens!* Et ce n'est là qu'un court abrégé; ce ne sont que quelques faits, quasi pris au hasard, comme nous pouvons le faire dans un simple Discours préliminaire. Nous avons laissé à l'écart d'autres faits moins saillants, mais plus prolongés. En signalant les fers dont on a chargé plusieurs Papes, nous n'avons pas montré les mailles du réseau puissant qui enlaçait la Papauté; nous n'avons pas dit comment la catholicité tout entière ressentait les effets de la position qui était faite à ses Chefs; comment les Césars, souverains des Papes, croyaient être plus que les souverains des Evêques; comment la sujétion qu'ils prétendaient imposer à l'Eglise romaine les rendait plus entreprenants et plus hardis contre la liberté de toutes les Eglises. Toutefois, on peut déjà, d'après les faits qui viennent d'être rappelés, juger quel fonds on peut faire sur le prétendu appui des princes, et l'on peut voir que, pour eux, *protection* est le plus souvent, si ce n'est pas toujours, synonyme d'*oppression* et d'*envahissement*.

X.

Mais, dira-t-on peut-être, il n'est pas surprenant que les successeurs de Constantin aient agi envers les Papes comme vous venez de nous le montrer; car enfin les Papes étaient *politiquement sujets* des empereurs, et ceux-ci, en les condamnant à l'exil ou à la prison, exerçaient un pouvoir que les institutions de l'empire leur attribuaient envers les sujets dangereux ou coupables. En usant de ce pouvoir, ils ont pu se tromper, sans doute, ils ont pu même en abuser, mais, en définitive, on ne peut les accuser d'usurpation, ni d'envahissement sur l'autorité et les droits de l'Eglise.

Cette explication aurait quelque valeur à l'égard des princes païens. On la concevrait, jusqu'à un certain point, appliquée aux Pontifes de l'Eglise d'avant Constantin, bien que les Césars d'alors ne puissent guère se prévaloir de la légalité existante de leur temps, puisqu'il est positif qu'ils violèrent, vis-à-vis des Chrétiens, non-seulement toutes les notions de la plus simple justice, de la plus commune équité, mais même les règles de leur propre ordre légal. Mais peut-on invoquer cette circonstance atténuante en faveur de princes *convertis*, de princes *chrétiens* qui devaient, ce semble, connaître l'Ordre divin, et qui étaient au moins tenus d'agir envers l'Eglise comme des fils sincères et respectueux? D'ailleurs, ils prétendaient bien eux-mêmes être les *fils aînés* de cette sainte Eglise et ses plus zélés *protecteurs*. Ils en prenaient les titres et s'en glorifiaient au besoin. Serait-ce donc alors leur *sincérité* qu'il faudrait suspecter?...

Du reste, pour être bien édifié sur cette question, pour savoir à quoi s'en tenir sur ces *conversions* et cette *protection* empressée, enfin pour comprendre s'il n'y eut rien là d'étranger, en d'autres termes, s'il ne s'y glissa pas quelques calculs politiques, voyons un peu comment les princes *chrétiens* se conduisirent à l'égard de l'Eglise et de la suprême autorité de ses Pontifes, alors que ceux-ci furent devenus *politiquement indépendants*, c'est-à-dire après les donations de Pépin et de Charlemagne, et après que ce dernier même se fut solennement déclaré le *protecteur armé* de l'Eglise catholique.

Nous parlons des donations territoriales faites aux Papes; mais n'oublions pas ces paroles déjà citées (§ Ier) d'Innocent III : « La puissance royale du Pape ne provient ni de Constantin, ni de Pépin; cette puissance sur la terre comme sur le Ciel, sur le corps comme sur l'âme, a été donnée naturellement et sans condition par Jésus-Christ à son héritier, vrai Roi et Prêtre selon l'ordre de Melchisédech. »

Oui, la puissance royale du Vicaire de Jésus-Christ ne vient pas des hommes, mais de Dieu seul; il est roi ici-bas au même titre que Jésus-Christ; il tient les clefs du royaume véritable; et son *pouvoir temporel* même, si brutalement attaqué et spolié aujourd'hui, ce pouvoir est de *droit providentiel*, non de faveur royale ou impériale (*b*)! Sans doute les donations de Pépin, de Charlemagne et autres, sont réelles,

(*a*) Mgr Gerbet, *op. cit.*

(*b*) *Voy.* plus haut, § II, *in init.* et la note *a*, col. XIII.—C'est d'ailleurs ce que fait suffisamment entendre une plume autorisée, lorsque, considérant comment, dans toute cette question du pouvoir temporel des Souverains Pontifes, *le doigt de Dieu est là*, elle ajoute : « Il n'y a pas d'intérêt à examiner si Constantin a donné au Pape la souveraineté de Rome par un acte solennel, comme on le croyait au moyen âge; ou si, comme on le croit communément aujourd'hui, le pouvoir temporel des Papes a commencé sans titre, non sans droit, par l'effet

inattaquables, imprescriptibles; sans doute l'histoire, pour se repérer, si nous pouvons nous exprimer ainsi, en parlant de ce pouvoir temporel, montre son origine sous Constantin, ses commencements sous Léon le Grand, ses progrès sous saint Grégoire, sa constitution définitive du temps de Pépin et de Charlemagne. Mais, à proprement parler, personne ne peut se flatter de l'avoir institué, et la vérité absolue est que saint Pierre, et en lui ses successeurs, a reçu toute puissance sur la terre comme au Ciel, sur le corps comme sur l'âme; de telle sorte que, si quelques dons et secours humains viennent à l'Eglise par les hommes, c'est toujours Dieu qui les accorde à son Eglise, et, conséquemment, nul, à moins de méconnaître le souverain domaine de Dieu sur toutes choses, ne peut, sans sacrilége, se prévaloir de ce qu'il aurait fait, pour entraver la sainte indépendance de l'Epouse du Sauveur et attenter à ses droits sacrés.

Or, n'est-ce pas là précisément la faute de la plupart de ceux qui ont eu l'honneur d'être, entre les mains de Dieu, des instruments pour son Eglise? Les princes *chrétiens* qui ont succédé à Charlemagne, et celui-ci tout le premier, ont-ils gardé dans leurs actes cette juste réserve, ont-ils fait preuve de ce respectueux et complet désintéressement? N'ont-ils pas élevé des prétentions jalouses, et n'ont-ils pas cherché à restreindre l'autorité du Pontife romain (*a*)? Au lieu de se regarder comme serviteurs, comme simples instruments, avons-nous dit, ne se sont-ils pas faits, au contraire, centres et dominateurs? N'ont-ils pas fait payer chèrement leurs services et donné à la Papauté les motifs des plus amers regrets?

Nous parlerons peu ici de Charlemagne, nous étant beaucoup étendu ailleurs sur son règne (*b*). Nous l'avons fait de manière à froisser peut-être bien des opinions reçues et prônées par des historiens de valeur; nous aurions voulu être de l'avis de tout le monde. Mais, pouvons-nous répéter aujourd'hui avec un écrivain dont nous n'avions pas encore lu le travail lorsque nous avons fait l'article auquel nous renvoyons, « c'est une si grande chose que la liberté de l'Eglise (*c*); la considération en est devenue si importante pour nous; on a toujours été si tenté, dans le cours des siè-

insensible, mais inévitable, de l'absence des empereurs. La donation de Constantin peut être mensongère, mais ce mensonge dépose d'un fait authentique. Elle ne consacre point la pensée d'un prince, mais elle atteste le sentiment et la reconnaissance du monde entier. Qu'on nie donc, si l'on veut, l'autorité d'un titre suspect à l'érudition. Ce qu'on ne peut nier, c'est que le Pape devint, après le départ des empereurs, le premier citoyen de Rome et qu'il absorba peu à peu tous les pouvoirs. A mesure que l'autorité des empereurs déclina, celle des Papes s'enracina et s'étendit. Les successeurs de saint Pierre devinrent aisément les rois de Rome, parce qu'ils en furent les pères et les sauveurs. » (S. Em. Mgr le cardinal Matthieu, archevêque de Besançon, *Le pouvoir temporel des Papes justifié par l'histoire*, etc., in-8, 1863, p. 39, 40.)

Un illustre écrivain protestant, M. Guizot, a, sur ce même sujet, rendu le remarquable témoignage que voici : « L'union du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel dans la Papauté n'a pas été un fait systématiquement poursuivi, et atteint au nom d'un principe rationnel ou d'une prétention ambitieuse... C'est la nécessité, une nécessité intime et continue qui a vraiment produit et maintenu ce fait à travers toutes sortes d'obstacles. En remplissant et pour remplir sa mission religieuse, en exerçant et pour exercer son pouvoir spirituel, la Papauté a eu besoin, absolument besoin d'indépendance et d'une certaine mesure d'autorité matérielle. Elle les a acquises d'abord dans Rome, puis autour de Rome, puis dans d'autres parties de l'Italie, successivement et à des titres divers : d'abord comme magistrature municipale, puis comme propriétaire territorial et en vertu du pouvoir politique inhérent à la propriété; puis à titre de souveraineté pleine et directe. Les possessions et le gouvernement sont venus à la Papauté comme un appendice naturel et un appui nécessaire de sa grande situation religieuse, et à mesure que cette situation se développait. Les donations de Pépin et de Charlemagne n'ont été que l'un des principaux incidents de ce développement à la fois spirituel et temporel, commencé de très-bonne heure et secondé par les instincts des peuples comme par les faveurs des rois. C'est en devenant Chef de l'Eglise et pour l'être réellement que le Pape est devenu souverain d'un Etat. » (M. Guizot, *L'Eglise et les sociétés chrétiennes en* 1861, 1 vol. in-8, 1861, p. 144.)

Enfin, un autre protestant, M. de Holtzendorff, que nous avons déjà cité dans ce travail, dit ceci : « La souveraineté temporelle des Papes résulte directement de leur souveraineté spirituelle. Quand les derniers empereurs romains se vautraient dans la fange, quand ils se gorgeaient de sang en foulant aux pieds tout principe d'équité, de justice et d'humanité, l'autorité d'un chef spirituel tel que le Pape, qui s'appuyait sur les principes de la plus stricte équité et qui protégeait la morale la plus sublime que le monde eût vue jusqu'alors, dut naturellement s'accroître et bientôt s'appliquer au temporel, en effaçant ainsi, du consentement du peuple, toute autre autorité. La débilité des empereurs romains, et surtout leur gouvernement oppresseur, ne pouvaient que raffermir l'autorité morale des Papes, et, par une suite naturelle, leur domination temporelle. La Papauté a affranchi le peuple romain, comme l'Eglise a affranchi les esclaves dans tous les pays où elle est parvenue à dominer, et par conséquent aussi à réformer la société. » (*Le Monde*, n° du 5 mai 1863.) — Toutes ces considérations sont dignes d'attention. Ce sont de précieux aveux qui énoncent des faits justes et véritables. Toutefois, ce ne sont là que des accidents, des moyens humains que la Providence a fait tourner à l'avantage de l'Eglise. Mais son autorité, sa prééminence n'en reposent pas moins sur des bases plus fermes encore, sur des principes supérieurs, sur l'Ordre divin lui-même.

(*a*) Ils ont même rencontré, tout comme plus tard Louis XIV, des évêques assez disposés à favoriser leurs tendances à restreindre cette autorité. (*Voy.* l'article HINCMAR, archev. de Reims, n. II, col. 1225 du présent volume.)

(*b*) *Voy.* notre article EMPIRE DE CHARLEMAGNE, dans le présent vol.

(*c*) Qui ne connaît ce mot de saint Anselme : « Nihil magis diligit Deus in hoc mundo quam libertatem *Ecclesiæ suæ* ? » Epist. 4, 76.

cles, de s'autoriser des rapports de Charlemagne avec le Saint-Siége pour justifier des entreprises odieuses; on a si étrangement abusé du penchant de l'Eglise (mère miséricordieuse qui cache les faiblesses de ses enfants!) à protéger la mémoire de son bienfaiteur, que j'ai senti le besoin de rompre la consigne et de faire connaître à cet égard quelques parties de la vérité (*a*). »

C'est ce qui nous détermine à insister quelque peu sur ce règne, ou, pour mieux dire, à ajouter de nouvelles autorités à celles que nous avons apportées. Et d'abord citons ces graves paroles d'un docte et vénérable prélat dont nul ne suspectera la modération : « L'alliance conclue sous Charlemagne entre la Papauté et l'empire, dit Son Em. Mgr le cardinal Mathieu (*b*), cette *alliance* avait des périls. Le titre de patrice donné aux rois des Francs par Adrien, et celui d'empereur que Léon III leur conféra, avait fait d'eux des protecteurs et non des *maîtres* dans les Etats pontificaux. Mais le danger d'être asservi est assez voisin du droit d'être protégé. *Du vivant même de Charlemagne, le libre exercice de la souveraineté pontificale fut quelquefois entravé* (*c*), sans cesser d'être continu. Les Papes n'eurent pas à se féliciter toujours de leur alliance avec les Césars : en les rapprochant de leur personne et en les associant à leur pouvoir dans la ville de Rome, ils s'étaient donné, à leur insu, d'abord *des voisins incommodes et jaloux, ensuite des tyrans insupportables.* »

On doit d'autant plus remercier le vénérable prélat de ces lignes courageuses, qu'un des points sur lesquels les historiens ecclésiastiques ont le plus glissé rapidement, est celui qui concerne le degré de liberté dont Charlemagne laissa jouir l'Eglise. Et pourtant rien n'était plus dangereux qu'un tel procédé, et rien ne le serait encore plus, dit M. Lenormant, que de « continuer à garder un silence absolu sur ce point; car les successeurs de Charlemagne se sont autorisés de son souvenir pour opprimer l'Eglise, et j'ai bien peur qu'ils n'aient été presque fondés à invoquer l'exemple de ce prince (*d*). »

En effet, nous avons des lettres qui attestent l'existence de difficultés graves entre l'empereur et le Souverain Pontife. Tout se passa convenablement pendant le pontificat d'Adrien Ier, personnellement si cher à Charlemagne; celui-ci d'ailleurs n'était pas encore arrivé à l'apogée de sa puissance. Mais les choses changèrent de face sous Léon III, après que ce Pontife, pour échapper à des dangers intérieurs, eut mis (l'an 800) la couronne impériale sur la tête du roi des Francs. Il faut entendre le Pape, avant de se faire une opinion définitive de la nature des rapports de Charlemagne avec l'Eglise romaine.

Voici un fragment d'une lettre de Léon III : « Vos fidèles envoyés nous ont apporté vos lettres et un capitulaire. Nous avons commencé par lire vos deux lettres, qui ont rempli notre cœur de joie. Il en a été de même du premier article du capitulaire; mais, quand nous sommes arrivé au sixième, la vivacité de notre joie s'est changée en une profonde tristesse. *Vous ne pouvez trouver*, dites-vous, *d'envoyés qui nous plaisent. Aucun de ceux qui sont venus vers nous n'y retournera de son plein gré, et, s'ils le font, ce sera uniquement à cause de l'envie qu'ils ont de vous obéir. Et non-seulement vos envoyés craignent de se charger de vos messages pour Notre Humilité, mais on n'ose plus recourir à vous, parce qu'on prétend qu'aucun de ceux qui se sont adressés à votre clémence n'a pu rentrer en grâce auprès de nous. Des envoyés fidèles que vous aviez, les uns sont morts sous le poids de la calomnie, et il n'est aucun de ceux qui vivent qu'elle n'ait atteints.* O mon cher fils ! que nous reste-t-il à faire, si ce n'est de prier pour ceux qui vous ont rapporté ces mensonges? L'Ecriture le dit, *Priez pour vos ennemis.* Que Votre Sérénité en soit convaincue ; notre intention est de ne rien dissimuler de ce qui touche au salut de votre âme, et si nous l'avons fait précédemment, nous ne cesserons maintenant de représenter à votre puissance tout ce qui peut l'intéresser, soit en bien, soit en mal. Quiconque veut séparer le fils de sa mère en rendra raison au bienheureux Pierre, apôtre et portier du royaume des cieux. Quant à nous, rien ne nous est plus cher au monde que le salut de votre âme... Mais quelles que soient notre affection et notre fidélité, nous ne pouvons nous empêcher de vous dire qu'il faut que vous veilliez vous-même sur votre âme... Ainsi donc, ne vous montrez pas si prompt à croire au témoignage des hommes. Si nous avons bien reçu vos envoyés, si nous les avons honorés comme nous le devions, par amour pour vous, que Dieu nous le rende, et qu'il vous satisfasse aussi, afin que vous montriez un zèle toujours croissant dans les affaires qui intéressent le bienheureux Pierre, Apôtre! Que s'ils ne vous ont pas rapporté avec quelle considération nous les avions accueillis, qu'avons-nous à dire, si ce n'est que Dieu leur pardonne? Si nous avions été auprès de vous..., nous vous aurions fait discerner la vérité du mensonge... Rappelez-vous ce que vous nous avez fait dire à plusieurs reprises : *Que vous ne permettriez à personne de dire du mal de nous ; que vous ne donneriez pas accès à de telles paroles...* Mais à

(*a*) M. Ch. Lenormant, *Cours d'histoire*, 2e édit., 2 vol. in-12, 1854, tom. II, p. 233.

(*b*) *Le pouvoir temporel des Papes justifié par l'histoire, Etude sur l'origine, l'exercice et l'influence de la souveraineté pontificale*; in-8, 1863, p. 95.

(*c*) Ici Mgr Mathieu renvoie au *Codex diplomaticus dominii temporalis sanctæ Sedis*, tom III, p. 7, 3 vol. in-fol., 1861-1862, publiés à l'imprimerie du Vatican par le R. P. Theiner. Cette précieuse collection met pour la première fois au jour de nombreux et importants documents qui aideront à éclaircir, à rectifier et à établir bien des points de l'histoire.

(*d*) M. Ch. Lenormant, *op. cit.*, tom. II, p. 230.

quoi bon les importunités dont nous fatiguons vos oreilles? Notre conviction la plus intime est qu'aucun de nos prédécesseurs n'a servi la monarchie que vous gouvernez avec un zèle plus entier que le nôtre. Mais nos services, nous le voyons bien, ne sont agréables à personne (*a*). »

On dira peut-être que ce sont là des malentendus passagers, et qu'il a suffi de quelques explications entre le Souverain Pontife et l'empereur pour dissiper ces nuages. Soit. Mais voici encore une lettre de l'année suivante (808), qui constate l'envahissement de l'autorité impériale sur les droits sacrés du Vicaire de Jésus-Christ : « En relisant vos lettres impériales, nous y trouvons que Helmangaud, votre comte et notre fidèle, vous a rapporté en détail ce qu'il avait appris de nous. Mais s'il vous avait dit tout ce que nous souffrons chaque jour, nous croyons qu'il aurait causé beaucoup d'ennui à vos oreilles. Nous ne savons si c'est par votre ordre que vos envoyés, qui venaient pour rendre la justice, ont amené avec eux plusieurs officiers et les ont établis dans chacune des villes. Ceux-ci ont distrait les causes qui, jusqu'alors, ressortissaient aux ducs que nous avions établis, et ont levé sur le peuple le tribut annuel que ceux-ci avaient accoutumé de nous payer. D'où il résulte que le peuple est épuisé, et que les ducs sont hors d'état de nous satisfaire. Mais nous craignons par-dessus tout de vous être importun, et nous nous confions en Dieu pour qu'il fasse durer la paix et la tranquillité dont l'Eglise a joui sous votre règne (*b*). »

Nous avons relevé, dans le chapitre précédent, quelques témoignages des difficultés qui existaient entre les empereurs Marcien et Pulchérie et le Pape saint Léon Ier. « Il serait facile, dit M. Lenormant, de faire peser des accusations encore plus graves sur Charlemagne (*c*); » mais c'est assez. Il reste acquis à l'histoire, ce nous semble, que ce prince lui-même, malgré les services incontestables qu'il a rendus à l'Eglise, et que nous sommes loin de méconnaître, il reste acquis que, lui aussi, a fait payer ses services ; qu'il n'a pas tout donné à l'Eglise, comme quelques-uns veulent bien le dire; que sous son sceptre tout n'a pas été pour le mieux, et qu'en un mot, *toute sa piété n'a pu lui faire oublier les prétentions qui lui avaient été léguées par ses devanciers.*

A son tour, légua-t-il à ses successeurs quelques prétentions jalouses à l'égard de la divine autorité de l'Eglise de Jésus-Christ? Nous ne savons. Toujours est-il que ceux qui admirent tout dans Charlemagne, qui acceptent sans aucune réserve tous ses actes, qui le vantent sans cesse comme le modèle sans pareil, comme le type du prince *protecteur* de l'Eglise, qui sont, en un mot, dans cette illusion de croire que jamais la sainte Eglise ne fut ni plus grande, ni plus honorée, ni plus libre que sous son empire, toujours est-il, disons-nous, que ceux-là conviennent que les successeurs de Charlemagne ont failli à leur rôle; ce qui est au moins avouer implicitement que l'œuvre de ce prince n'était pas si parfaite, et qu'en définitive il n'y a pas grand fonds à faire sur les princes de ce monde : c'est qu'en effet le Prophète-Roi a écrit : *Nolite*

(*a*) Leonis Papæ III *Epistolæ*, ap. Dom Bouquet, tom. V, p. 600.

(*b*) *Ibid.*, p. 602.

(*c*) *Cours d'histoire*, etc., tom. II, p. 233. — Ailleurs, M. Lenormant, citant Charlemagne au tribunal de la famille et des mœurs (point que nous avons touché dans notre article EMPIRE DE CHARLEMAGNE, n° VI), dit ceci : «... Lorsqu'il s'agit d'un prince qui non-seulement dirigeait la politique, mais encore se mêlait des affaires ecclésiastiques, qui s'en mêlait trop, s'il faut vous dire ce que je pense, qui publiait des capitulaires contre l'incontinence des ecclésiastiques, nous souffrons de le voir, dans la vie privée, environné de concubines et de maîtresses. De saintes âmes, qui veulent sauver l'honneur de Charlemagne, et surtout celui de sa canonisation, disent qu'après avoir mérité bien des reproches, il avait expié ses désordres dans les dernières années de sa vie par une longue et sévère pénitence. Mais nous le savons, à n'en pas douter, c'est aux approches de la vieillesse que les faiblesses de Charlemagne se multiplièrent, et que semblable à tant d'égards au plus sage des rois, il l'imita malheureusement dans sa chute. Et certes, quand on voit l'empire moral de sa maison si promptement disparaître après lui, la cause que nous touchons doit avoir contribué pour beaucoup à cette rapide décadence... » (Ici M. Lenormant raconte les désordres et les scandales domestiques de Charlemagne, que nous avons rapportés dans la note 429 du présent volume, et il ajoute) : « Des vingt enfants et plus qu'eut le vieil empereur, on n'en connaît pas moins de dix illégitimes. Etrange destinée, étrange exemple de la part d'un tel chrétien et d'un si zélé défenseur de l'Eglise! L'esprit de l'Evangile pouvait-il s'accommoder d'un tel contraste? » (*Cours d'histoire*, tom. II, p. 229, 230.)

La juste et généreuse protestation de M. Lenormant méritait d'être citée. Et, ce qui ne le mérite pas moins, c'est l'approbation que lui a donnée une Revue qui, d'ordinaire, ne se montre ni si impartiale, ni si tolérante : « A mesure que les études historiques avancent, n'a pas craint de dire cette Revue, bien des préjugés se dissipent, bien des jugements se réforment, bien des personnages, que l'on croyait définitivement jugés, changent d'aspect. C'est ainsi que M. Lenormant n'a pas craint, et nous l'en félicitons, *de dire la vérité sur Charlemagne*. Il flétrit les mœurs du grand empereur, il l'accuse d'empiétements sur le pouvoir spirituel, et il en trouve des preuves incontestables dans les lettres du Pape Léon III, à qui Charlemagne devait pourtant sa couronne d'empereur. Nous le remercions d'avoir exprimé ces pensées... Les admirateurs passionnés de Charlemagne voudront peut-être le défendre pour le bien temporel que d'ailleurs il a donné à l'Eglise ; mais les amis sincères de l'indépendance de la religion reconnaîtront avec M. Lenormant que sa protection *a été plus dominante que bienveillante, et qu'elle a apporté à l'Eglise, sous ses successeurs, autant de calamités que d'avantages.* » De telles paroles honorent la Revue qui les a écrites, et qu'il est temps de nommer : *La Bibliographie catholique*, année 1845, tom. V, p. 167.

confidere in principibus : in filiis hominum, in quibus NON EST SALUS (*a*).

XI.

Assurément, l'idée de fonder une république chrétienne dont le Pape devait être le Chef avec des *avoués* ou défenseurs armés (*b*), choisis parmi les princes chrétiens, cette idée était grande et sa quasi réalisation durant le moyen âge a certainement produit d'heureux fruits dont nos libéraux et libres penseurs d'aujourd'hui devraient savoir gré à l'Eglise.

Qu'étaient les Césars païens? Ils étaient à la fois dieux, souverains-pontifes et empereurs. Ils étaient encore la loi vivante et suprême. Leur bon plaisir avait force de loi (*c*). Cette loi obligeait les autres, mais ne *les obligeait* pas eux-mêmes. Maîtres du droit, ou plutôt étant eux-mêmes le droit principal, ils étaient maîtres de tout, de *la propriété* comme du reste : rien n'était à *autrui* que sous leur bon plaisir. De là des horreurs inouïes, des atrocités effroyables, des désordres sans nom dont on peut lire l'histoire dans vingt auteurs (*d*), car nous ne voulons pas remuer cette boue. Les Césars païens, dieux, souverains pontifes, empereurs, telle était bien cette bête dont parlent les prophètes, bête effroyable, aux dents de fer et aux ongles d'airain qui, après avoir broyé et dévoré toute la terre, foulé le reste aux pieds, se faisait adorer des peuples et des rois dans la personne de ses empereurs (*e*).

Eh bien ! c'est l'Eglise et l'Eglise seule (*f*) qui a délivré l'humanité de ces monstres; elle les a déposés, et à jamais, de leur divinité et de leur pontificat suprême; avec leur divinité et leur souverain pontificat, elle a anéanti leurs dieux et leur culte : elle les a déclarés eux-mêmes, avec leurs sénats, justiciables d'un Dieu que ne font point les empereurs, mais auquel tout appartient sur la terre comme au Ciel... Voilà ce qu'a fait l'Eglise ! Et il faut se reporter au mal épouvantable que faisaient ces monstres pour mesurer l'étendue du service que le christianisme a rendu à l'humanité en les minant, en les déposant. Car c'est bien une *déposition*, certes; et, pour le remarquer en passant, ceux qui se récrient que l'Eglise n'ayant pas, dans les premiers siècles, déposé ceux qui la persécutaient si atrocement, c'est une preuve qu'elle ne s'est arrogé ce pouvoir qu'au moyen âge, ceux-là, disons-nous, voient bien peu profondément les choses : ils ne savent pas discerner les temps, ni distinguer les différences dans l'action une et toujours la même de l'Eglise.

Sous des formes diverses, en effet, l'Eglise n'a qu'un but unique, et elle exerce toujours un droit identique, le droit de sauver les âmes. Mais dans ses luttes contre les puissances de ce monde, comme nous l'avons déjà fait observer avec saint Augustin (§ VIII), elle prend, selon les temps, les lieux, les circonstances, les armes les plus propres à lui assurer la victoire. Dans les premiers temps, l'Eglise avait contre elle non-seulement l'empereur, mais la société tout entière. Que fit-elle? Elle s'attacha à soustraire ses enfants aux lois de cette société (*g*) et soutint trois siècles de persécution pour main-

(*a*) Psal. CXLV, 2.

(*b*) L'auteur de l'*Etude sur Benoit XI*, dit ceci : « L'*empire* devait être à l'Eglise romaine ce que furent à certaines églises particulières ces puissants seigneurs qu'on appelait les *avoués*. L'*avoué* d'une église était son défenseur officiel, permanent. C'était le pouvoir temporel montant la garde à la porte du pouvoir spirituel... L'avoué ne devait pas quitter un instant la droite de cette faiblesse qui lui était confiée; il devait se tenir près d'elle, l'épée nue, protégeant les bons, faisant trembler les autres. Ainsi devait être l'empire (pag. 106). » Voilà ce que dit M. Léon Gautier, qui, partout, dans son livre, montre, hélas ! la plus grande confiance dans la *force matérielle*. Mais en un autre endroit, par un seul mot, il nous fait voir lui-même ce qu'on peut attendre de toutes ces *protections* et *avoueries* : « Dans le monde moderne, dit-il, Dieu a voulu avoir un coin de terre pour y abriter l'indépendance de son Eglise, pour y *être chez lui*, et non sous la protection *souvent dangereuse des pouvoirs humains* (pag. 56) ! »

(*c*) « Quod principi placuit, legis habet vigorem. » Ulpian, lib. I, *Inst. Digest.* l. 1, tit. 4, q. 1. — Un médaillon représentant une tête d'empereur avec cette inscription : DIVUS CÆSAR, IMPERATOR ET SUMMUS PONTIFEX : *Le divin César, empereur et souverain Pontife*, voilà le césarisme !

(*d*) *Voir*, entre autres, l'*Hist. univ.* de M. César Cantu; *Les Césars*, par M. Franz de Champagny, 2e édit. 1853, 2 vol. in-8, etc., etc.

(*e*) *Daniel* et l'*Apocalypse*.

(*f*) Ce ne sont pas les savants ou philosophes du paganisme, dit Rohrbacher : « Nous avons vu le philosophe Sénèque enseigner à son élève, le dieu Néron, que la compassion, la miséricorde, autrement l'humanité, était un vice dont il devait se garder en qualité de sage. Nous l'avons vu, quand son digne élève eut tué son frère, accepter les dépouilles de la victime; nous l'avons vu, quand Néron eut tué sa mère, faire publiquement l'apologie de ce parricide. » (Tom. XVIII, p. 3.)

(*g*) Les premiers Chrétiens ne pouvaient pas exercer les fonctions publiques, ni reconnaître pour juges de leurs différends les tribunaux païens. Dieu même le leur défendait par la bouche de l'apôtre. (I *Cor.* VI.) L'Eglise leur donna les évêques pour juges, et ils en remplirent les fonctions comme saint Grégoire de Nysse le rapporte de saint Grégoire le Thaumaturge, comme le rapportent d'eux-mêmes Synésius, saint Ambroise, saint Augustin, etc. (S. Gregor. Nyssen., in *Vita S. Gregor. Thaumaturgi*; S. Ambr., lib. *De Offic.* cap. 29; Synesius, epist. 57 et 58; S. Aug., *De opere monach.*) Bossuet remarque qu'en recourant aux tribunaux païens, les fidèles se seraient exposés au péril, à peu près inévitable, de commettre les actes d'idolâtrie, prescrits en ces occasions par la législation païenne. Il ne fallait pas d'ailleurs scandaliser les païens en les rendant témoins des différends élevés entre les Chrétiens. On peut voir sur cette défense faite aux Chrétiens le livre des *Constitutions apostoliques*, chap. 45, 49, 50 et 51. — Et par cette abstention que l'Eglise prescrivait, par son dogme de l'indissolubilité du mariage, par ses enseignements sur les devoirs du mari envers sa femme, du père envers ses enfants, du maître envers ses esclaves, etc., etc., l'Eglise primitive se trouvait sur tous les points en opposition avec la législation en vigueur, et, par là même, comme

tenir son droit de vivre en dehors de ces lois anti-chrétiennes, et de former une société nouvelle régie par des lois opposées; ce qu'elle réalisa pleinement. Au moyen âge, la société était chrétienne, et l'Eglise n'avait plus contre elle l'Etat, mais tel ou tel César; c'est ce César rebelle que l'Eglise, soutenue par la société même, attaqua et qu'elle s'efforça de faire rentrer dans le devoir. Aux deux époques le but est le même, le salut des âmes, le maintien de l'Ordre divin et des lois de la société spirituelle. Seulement, à la première, — et c'est à quoi devraient faire attention ceux dont nous combattons l'erreur, — l'action est même beaucoup plus énergique et beaucoup plus étendue, puisqu'elle entame la société existante par tous les points à la fois, puisqu'elle tend à la transformer jusque dans son essence, tandis qu'au moyen âge l'action de l'Eglise laisse la société temporelle intacte dans son ensemble et ne s'exerce qu'en des circonstances particulières, pour des raisons et dans des limites déterminées. Dans les premiers siècles personne ne reconnaissait le droit de l'Eglise, sauf l'Eglise elle-même. Au moyen âge, au contraire, la société temporelle, peuples et rois, reconnaissent ce droit; et, dès lors, l'Eglise peut organiser; elle peut travailler à apprivoiser les Césars. Aussi leur enseigne-t-elle comment ils doivent gouverner selon l'Ordre chrétien; elle leur apprend que c'est Dieu lui-même qui les fait et les défait à son gré; elle les appelle à son tribunal et les juge; elle subordonne les lois romaines à la loi chrétienne, organise l'empire romain tout entier, sous le gouvernement des intelligences, comme une province de l'empire du Christ; elle détermine les limites du pouvoir temporel des Césars à l'égard de leurs sujets en tant qu'individus; elle les détermine par la loi de Dieu, qu'elle explique et qu'elle imprime dans le cœur des Chrétiens.

Et ce fut encore un immense bienfait pour l'humanité, tellement que le protestant Leibnitz, devançant l'érudition moderne des Voigt, des Hurter et de tant d'autres, s'est écrié: « La Chaire pontificale a exercé pendant plusieurs siècles la puissance la plus étendue qui fût jamais, et cela *avec le consentement et l'applaudissement de tous* (a).

Mais un point beaucoup plus important est celui de savoir si la Papauté, en voulant associer les Césars à son œuvre, en les appelant à réaliser la République chrétienne, ne céda pas à une dangereuse illusion? Toujours est-il qu'elle était bien généreuse cette illusion, après ce qui s'était passé depuis Constantin et ses successeurs. Et quand Tertullien doutait que César pût jamais être chrétien: *Cæsares Christiani esse non possunt, quia Cæsares* (b); quand on n'ignorait pas que les Césars ont un violent et comme inné penchant à tout envahir, à tout dominer, à se faire centres (c), certes, c'était du dévouement, de la générosité, répétons-le, que de se fier à eux. Mais l'Eglise qui, comme son divin Fondateur, ne veut pas éteindre le lumignon qui fume encore, espère toujours; dans tous ces faits où nous la voyons s'associer les pouvoirs du dehors, elle agissait sincèrement, ouvertement; elle y allait avec la simplicité de la colombe, d'une manière complétement désintéressée, et ne voulait que le bien des peuples: elle espérait dompter César et le museler, et arriver à étendre l'empire des âmes... Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle fut trompée dans son attente, c'est qu'elle n'a pu réaliser son idéal et que jamais elle n'a eu sa pleine liberté.

Toute l'histoire nous l'atteste. Avant, pendant et depuis Charlemagne et à repartir d'Othon Ier qui exploita si audacieusement la reconnaissance de la Papauté, quelle suite de luttes et de calamités! Que la Papauté ait été trop confiante à l'égard d'Othon Ier et des autres, nous le croyons, mais cela n'infirme en rien sa suprématie, et l'on ne saurait non plus lui imputer des maux dont elle fut la première à souffrir. Ces maux sont le fait des Césars qui ont abusé de la confiance des Papes; toute leur conduite prouve leur insatiable désir d'absorber l'Eglise pour arriver plus sûrement à leurs desseins de domination, et montre combien peu fut sincère et désintéressée la prétendue protection qu'ils accordaient aux Pontifes romains.

Il nous serait facile de faire voir que cette alliance ne pouvait guère amener d'autres résultats, et qu'elle devait nécessairement être infructueuse ponr le but que la Papauté voulait atteindre. Mais laissons là les raisons, et prenons le fait. « Dès le temps de Charlemagne, dit un historien, tout, en Europe, tendait à la reconstitution de l'empire romain (d). » Voilà ce qu'il y a de réel. On ne pourrait contester ceci que sur une

nous l'avons déjà remarqué plus haut (§ VIII), elle exerçait une puissante action *sur le temporel*, en même temps qu'elle dépouillait le pouvoir temporel de la *puissance spirituelle* dont il était alors en possession, ce qui, avons-nous fait voir, fut un immense service rendu à l'humanité!

(a) Leibnitz. *Pensées*, tom. II.

(b) Tertullien, *Apolog.*

(c) « Les princes, s'écrie Bossuet avec Isaïe, ils sont tous portés à s'imaginer que tout leur est dû, et leur orgueil ne peut consentir à se mettre en égalité avec les autres. *Je suis*, disent-ils souvent et en eux-mêmes et par leur conduite, *je suis, et il n'y a que moi sur la terre! Je serai le maître jusqu'au bout... et ma génération n'aura point de fin!* » (Bossuet, *Des rois et des grands*, Isaïe, chap. XLVII.)

(d) Guizot, *Histoire de la civilisation*. — Des auteurs catholiques reconnaissent bien ce fait: seulement ils le reportent beaucoup plus loin. Mais c'est réellement vouloir ne pas *voir!* Pour nous, nous préférons le sentiment très-juste et conforme à la vérité historique, exprimé tout récemment par un écrivain catholique très-clairvoyant. A propos du serment que fit Démétrius, duc de Croatie, qui avait demandé à saint Grégoire VII le titre de roi, serment qu'il prononça solennellement au concile de Salone, en 1076, et que nous avons cité (*voy.* l'art. GRÉGOIRE VII (Saint), n° V), parce qu'il ex-

question de date, bien que plusieurs des actes de Charlemagne prouvent que telle était la tendance de son époque, et, qui plus est, sa propre propension à lui-même. Dans tous les cas, les admirateurs à outrance de l'empire de Charlemagne nous accordent que ce fait éclata sous ses successeurs; et ils ne font pas réflexion qu'un fait ne se produit pas ainsi isolément et que tout s'enchaîne, le mal comme le bien, la vérité comme l'erreur.

Mais enfin, acceptons leur thèse et écoutons leurs doléances : « Hélas! s'écrie l'un d'eux, cet empire ne fut pas longtemps fidèle à la grandeur de sa mission. Sous Charlemagne, on admira la grande et forte étreinte de l'Eglise et de l'empire (nous avons vu comment cette étreinte fut forte et grande). *Tant que le sceptre impérial demeura dans la famille de Charlemagne*, l'harmonie ne fut pas détruite (il faut avouer qu'en fait d'harmonie, l'auteur se contente de peu); *Mais bientôt* l'enfer fit ce qu'il fait toujours et *partout* : il renversa l'ordre divin, et persuada aux empereurs (pas trop difficiles à persuader) de parodier le plan céleste, en subsistuant toujours le mot et l'idée d'empire au mot et à l'idée d'Eglise, en faisant de l'Eglise la satellite de l'empire, en tenant les Evêques et le Pape lui-même dans la main de l'empereur, en renouvelant, enfin, tout le système de l'ancien césarisme. L'enfer ne fut que trop écouté... Les *avoués* de l'Eglise romaine furent aussi infidèles à leur mission que les *avoués* des églises particulières avaient été infidèles à la leur. Le grand fait de l'histoire aux IXe et Xe siècles, c'est la spoliation de ces églises par leurs avoués; le grand fait de l'histoire aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, c'est l'oppression de l'Eglise romaine par ses défenseurs-nés, par les empereurs d'Allemagne (*a*). »

Les empereurs de Germanie, dit à son tour Rohrbacher, « ces empereurs auxquels les Papes transportèrent la dignité impériale, après l'extinction de la ligne masculine de Charlemagne, méconnurent peu à peu l'idée chrétienne de cette dignité, pour reprendre peu à peu l'idée païenne de Néron et de Caligula. Nous l'avons vu dans les rois ou empereurs Henri IV, Henri V, Frédéric II et Frédéric Barberousse. Ils ne se disaient pas encore dieux ou souverains pontifes, mais ils y tendaient, et parce que les Papes s'opposaient à cette tendance, ils entreprirent de défaire les Papes légitimes et d'en faire de leur fabrique (*b*). »

Mais s'ils ne se donnèrent pas tout à fait pour souverains pontifes et pour dieux, comme Caligula, ils prétendirent fort bien qu'ils étaient la loi vivante et souveraine. Ecoutez ce que disait l'un d'eux; il résume parfaitement les prétentions des Césars; il montre que leur pensée intime n'était pas simplement d'asservir l'Eglise, mais, avec elle et par elle, tous les peuples de la terre; de ne reconnaître, dans le monde entier, d'autre souverain que l'empereur, d'autre loi que sa volonté et son bon plaisir : « L'empereur est la loi vivante qui commande aux rois; sous cette vivante loi sont tous les droits possibles; c'est cette loi qui les châtie, les dissout, les lie. L'empereur est le créateur de la loi et ne doit pas y être tenu; c'est parce qu'il le veut bien, qu'il s'y soumet. Tout ce qui lui plaît sera un droit par là seul. Dieu, qui lie et délie tout, l'a préposé à l'univers. La puissance divine a partagé l'empire avec lui : elle a donné les cieux aux immortels, tout le reste à l'empereur (*c*)! »

Voilà bien l'orgueil poussé à ses extrêmes limites! Voilà bien refait le césarisme païen et ressuscitée toute cette politique diabolique des Auguste, des Tibère et tant d'autres qui furent la honte et le fléau de l'humanité! Voilà César qui accapare tout le domaine terrestre, qui divise Jésus et qui met dehors son Vicaire!... Ah! oui, Tertullien avait raison d'en douter : *Cæsares Christiani esse non possunt, quia Cæsares!*

C'est contre de tels tyrans que luttèrent, aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, saint Grégoi-

prime, avons-nous dit, toute la théorie catholique sur le droit divin des rois et leurs devoirs, cet écrivain fait la remarque suivante :

« Le droit divin de la République chrétienne est, dans ce document historique, tout entier résumé : Dieu souveraine Providence, le peuple élisant son chef, le chef recevant l'investiture du Vicaire de Jésus-Christ, et le pouvoir n'ayant d'autre cause et d'autre but que la gloire de Dieu et le service de l'humanité. Tel est l'esprit que les évêques et à leur tête l'Evêque de Rome étaient parvenus, à force de services rendus, à faire pénétrer dans la dure cervelle des princes du moyen âge, comme avait fait Joseph à la cour des rois d'Egypte. Mais plusieurs de ces princes charnels, les plus puissants, s'irritèrent contre ce joug de Dieu qui les courbait au service des peuples. *Dès le temps de Charlemagne, tout, en Europe, tendait à la reconstitution de l'Empire romain* : les rois des Germains et des Français, les premiers, prirent des airs de Césars, et recommencèrent à forger, sur le cou de l'Eglise et sur les reins des peuples, les chaînes savantes de l'Egypte, en attendant les fers délicats et élégants que nous fait Babylone. Contre ces nouveaux Pharaons se dressa le nouveau Moïse... » (M. D. Laverdant, *Théocratie et Diabolocratie*, etc., in-8, 1863, p. 332.)

(*a*) M. Léon Gautier, *Benoît XI, Etude sur la Papauté au commencement du XIVe siècle*, in-8, 1863, p. 107. 108.

(*b*) *Hist. univ. de l'Eglise*, tom. XVIII, p. 6; voir aussi le tom. XV, p. 43, 1re édit.

(*c*) Il faut citer le texte de ce programme. C'est Godefroi de Viterbe qui nous l'a conservé dans sa *Chronique* (part. XVII) écrite moitié en prose et moitié en vers. Ici c'est la poésie qui exprime les prétentions des Césars :

Cæsar lex viva stat regibus imperativa,
Legeque sub viva sunt omnia jura dativa;
Lex ea castigat, solvit et ipsa ligat.
Conditor est legis, neque debet lege teneri,
Sed sibi complacuit sub lege libenter haberi.
Quidquid ei placuit juris ad instar erit.
Qui ligat ac solvit Deus, ipsum prætulit orbi.
Divisit regnum divina potentia secum :
Astra dedit superis, cætera cuncta sibi.

re VII, Urbain II contre Henri IV; Pascal II, Gélase II, Calixte II contre Henri V; Adrien IV, Alexandre III, Urbain III contre Frédéric Ier Barberousse; Honorius III, Grégoire IX contre Frédéric II (*a*). Et l'humanité ne serait pas remplie de reconnaissance envers les Pontifes qui combattirent ces audacieux Césars qui en étaient venus, dans leur orgueil, et aidés de leurs légistes, jusqu'à se prétendre les seuls maîtres du monde, les seuls propriétaires, tous les autres hommes ne pouvant rien avoir, ni personnes, ni choses, que sous leur bon plaisir!

On s'imagine aisément quels maux et quelles douleurs durent résulter d'un pareil despotisme dans la société temporelle aussi bien que dans l'Eglise. Pour cette dernière, la seule dont nous ayons à nous occuper, ses épreuves furent sans nombre aux siècles où nous sommes. « ... Alors, dit un docte religieux (*b*), commencèrent ces monstrueuses investitures d'évêchés et d'abbayes qui, bouleversant l'ordre apostolique, firent qu'en plusieurs royaumes l'Eglise ne fut plus maîtresse, mais devint esclave, et que les princes régnaient seuls sur les affaires humaines et divines. Les donations faites à l'Eglise de Rome par les rois Pépin et Charlemagne, et placées dans les mains des Pontifes comme une arme matérielle pour repousser la fureur des Barbares, inspirèrent d'iniques pensées à l'esprit des empereurs, à savoir : que les Pontifes romains, dépendant en quelque sorte de l'empire, comme seigneurs laïques, de l'empire aussi devaient dépendre le choix et l'élection du suprême pasteur. Ces pensées désordonnées, détruisant la liberté de l'Eglise, énervaient son autorité pour maintenir dans le devoir les ministres de l'autel, et pour secourir les peuples, qui n'avaient point d'autre refuge que le siége de Rome. Il s'ensuivit que le bras des Pontifes n'étant plus libre, devint débile, soit pour l'administration temporelle, soit pour le gouvernement de l'Eglise; que les clercs s'avilirent par un honteux concubinage; et que les princes étant les dispensateurs des offices sacrés, sans excepter celui du Souverain Pontificat, on commença à trafiquer dans les cours des choses saintes comme de marchandises ordinaires. Sans la vérité de cette promesse de Jésus-Christ, que son Eglise était bâtie sur une pierre inébranlable et que *les portes de l'enfer ne sauraient prévaloir contre elle*, il est certain que le temps était arrivé où l'assemblée des fidèles devait se dissoudre... »

Un autre écrivain, parlant de ces désordres, ajoute : « Certains rois mettaient aux enchères privées la crosse, la mitre, l'anneau, et faisaient déposséder les titulaires, quand de nouveaux acheteurs se présentaient plus offrant. Des prêtres mariés, des prélats cuirassés, éperonnés, engagés militairement envers le souverain, chevauchant aux aventures d'amour, de chasse et d'escarmouche, se prêtaient main-forte, et redoutaient la réforme des abus qui les comblaient de richesses. Par la dislocation qu'avaient produite l'anarchie et la confusion des notions du droit, la force qui disposait des couronnes seigneuriales prétendit s'adjuger l'élection de la Papauté même. Sans consulter ni le clergé, ni le peuple, tantôt les empereurs nomment au siége de saint Pierre; tantôt ils assemblent une diète laïque, et lui dictent le nom qu'elle doit proclamer (*c*). »

Tels furent, — et il y en aurait bien d'autres à énumérer, — les maux affreux qu'entraînèrent à leur suite ces prétendus *appuis* que les princes donnaient à l'Eglise; c'est-à-dire qu'ils se servaient de leur titre de *protecteurs*, d'*avoués* pour la détruire, s'il eût été possible. Comme ces animaux destructeurs qui se cachent dans les murailles les plus solides pour en miner peu à peu les fondements, les Césars étaient entrés dans la citadelle pour chercher à absorber le sacerdoce, et pour introduire dans la Cité divine des éléments étrangers qui eussent été capables de la renverser, si elle n'eût reçu des promesses d'éternité. « Mais, reprend dom Luigi Tosti (*d*), ces maux étaient vus plus clairement, et plus vivement déplorés par ceux qui, renfermés dans les cloîtres, et soumis à une sévère discipline, n'étaient point amollis par l'ambition des charges et restaient séparés de la corruption humaine. Parmi eux se trouvaient un ermite austère et un ardent cénobite qui, pressés plus que les autres par l'esprit de Dieu, furent les premiers à élever la voix pour réformer le clergé et pour affranchir l'Eglise d'un indigne servage; je veux parler de saint Pierre Damien (*e*) et d'Hildebrand qui fut depuis Grégoire VII (*f*). L'un vivant dans le désert, loin du commerce des hommes, qu'il ne connaissait point, armé d'une chaude et nerveuse éloquence, ne s'attaquait qu'au vice seul, qu'il combattait et poursuivait avec la liberté d'un pro-

(*a*) *Voy.* notre 1er Discours préliminaire, en tête du 1er vol., §§ XXXI, XXXI et XXXII. — *Voy.* aussi les articles de chacun des Papes nommés ici, et, de plus, les articles GUIBERT, archevêque de Ravenne; GUILLAUME DE CHAMPEAUX; GUILLAUME (Saint), évêque de Saint-Brieuc; HENRI IV, roi de Germanie, etc. On verra dans ces articles, comme dans beaucoup d'autres que nous ne pouvons énumérer, les détails de la lutte que l'Eglise eut à soutenir contre les Césars aux XIe XIIe et XIIIe siècles.

(*b*) Dom Luigi Tosti, *Storia dell' abbadia di Monte Cassino*, etc. 3 vol. in-8, 1837, liv. III, tom. I, p. 207. Fragments cités dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, 3e série, tom. XVI, p. 151, 152. — Sur les maux dont nous parlons ici, il faut lire surtout l'article HENRI IV, roi de Germanie.

(*c*) M. Roselly de Lorges, *La Croix dans les deux mondes*, etc., p. 407, 408. *Voy.* aussi nos articles GRÉGOIRE VII (Saint), PIERRE DAMIEN (Saint), etc., HENRI IV, roi de Germanie, n° II.

(*d*) *Loc. cit.*

(*e*) *Voy.* son article.

(*f*) *Voy.* son article.

phète, comme le prouvent ses lettres foudroyantes, jusque dans la cour des Pontifes; l'autre, élevé à l'abbaye de Cluni, qui possédait une seigneurie laïque, était plus habitué aux affaires humaines et à la connaissance des hommes; d'un esprit vif, fécond en conseils, d'une habileté extrême pour pénétrer dans les esprits et leur commander, il s'attaque plus aux personnes qu'aux vices; en sorte que pendant que saint Pierre Damien purifiait et guérissait les cœurs, Hildebrand pliait efficacement les volontés. Hommes dignes d'une éternelle gloire, ils suffirent seuls pour opérer une grande réforme : l'un en ramenant dans le cœur de l'Eglise la sainteté des coutumes, l'autre en soutenant son esprit par la vigueur de ses conseils et de ses actes. »

Encore une fois, l'humanité ne saurait trop être reconnaissante envers les Pontifes, un saint Grégoire VII, un Urbain II, un Pascal II, un Calixte II, un Alexandre III, un Grégoire IX, qui soutinrent avec tant de courage cette mémorable lutte du sacerdoce et de l'empire. C'était, en définitive, la lutte du droit contre la force brutale; la lutte de la dignité humaine contre le despotisme le plus honteux. De la victoire des deux combattants dépendaient les destinées des peuples; le droit vainqueur, ils étaient affranchis du joug d'une puissance effrayante; le droit vaincu, au contraire, ils restaient opprimés par elle. Les Césars en appelaient au pouvoir des armes; les peuples à Dieu, et Dieu, par la bouche de son Vicaire, prononçait la sentence... Et cette sentence, on peut le dire, fut toujours à l'avantage des opprimés, toujours favorable à la liberté des peuples, toujours pour sauvegarder tous les droits et faire triompher la vérité et la *justice*.

XII.

Les doctrines subversives et païennes des Césars allemands et leurs sataniques menées, s'étendirent et furent acceptées partout. Nous les verrons bientôt en particulier pour la France (*a*), et cela chez un de ses princes en qui se résument quantité d'actes antérieurs de révolte contre l'Eglise, et en qui cette révolte acquiert un nouveau degré de perversité, s'il est possible. On n'ignore pas, en effet, qu'avant Philippe le Bel, l'Eglise eut à se plaindre de Louis le Gros et de Louis VII. C'est ce que nous apprend saint Bernard dans plusieurs de ses lettres si éloquentes, notamment dans celles adressées au Pape Honorius III, où l'on voit que le saint docteur ne se faisait aucun scrupule, quand l'intérêt de la religion l'exigeait, d'agir *contre la volonté royale* (*b*); puis dans celles au roi Louis le Jeune sur ses excès contre la justice et contre l'Eglise (*c*), ainsi que contre ses conseillers (*d*); enfin, dans une foule d'épîtres à Suger (*e*), où il l'exhorte à délivrer le royaume des maux qui le désolent, et à s'y opposer, à cause du roi et à cause du Pape à qui la garde du royaume appartient : *Opponite vos tantis malis et propter Dominum regem et propter Dominum Papam, ad quem pertinet custodia regni;* parole très-juste et qui prouve que, même au XII° siècle, même à l'époque où la puissance pontificale avait été le plus attaquée, et où elle allait encore éprouver les brutales violences de Philippe, la doctrine de la suprématie de l'Eglise ne cessait d'être affirmée et enseignée.

Du reste, saint Bernard nous en fournit bien d'autres preuves dans ses écrits, et il est bon d'en rapporter quelques-unes au moment où nous allons avoir à parler de la grande lutte de Boniface VIII contre le roi de France. On sait que, lors de l'élection d'Eugène III, qui était Abbé du monastère de Saint-Athanase ou des Trois-Fontaines, près Rome, saint Bernard écrivit aux cardinaux pour se plaindre de ce qu'ils étaient allés chercher un sujet au fond du cloître pour le faire Pape : « Il n'y avait donc pas, leur dit-il entre autres raisons, il n'y avait donc pas parmi vous un homme sage et expérimenté à qui cette dignité pût convenir plus qu'à lui? Il paraît assurément ridicule qu'un pauvre homme, couvert de haillons, soit pris pour marcher à la tête des princes, pour commander aux évêques, pour régler les royaumes et les empires. Absurdité ou miracle! certainement c'est l'un des deux. Je ne nie point, je ne doute point que cela même soit l'œuvre de Dieu, qui seul fait de grandes merveilles, *qui facit mirabilia magna solus*, surtout lorsque j'entends cette parole sortir de la bouche de plusieurs : C'est le Seigneur qui l'a fait : *A Domino factum est istud*. Non, je n'ai pas oublié les antiques jugements de Dieu, ni les exemples que nous donne l'Ecriture de ceux qui, de la vie privée ou même de la vie rustique, ont été élevés par la volonté du Seigneur pour gouverner son peuple. Enfin, pour ne rappeler qu'un fait entre plusieurs, n'est-ce pas ainsi que le Seigneur choisit David son serviteur, qu'il le tira du milieu des trou-

(*a*) M. de Carné nous dit, dans son livre : *La monarchie Française au* XVIII° *siècle*, 1 vol. in-8, 1857, que « le règne de saint Louis fut celui où l'accord s'établit de la manière la plus complète entre les deux puissances; » ce qu'il est permis, croyons-nous, de contester. (*Voy.* l'article Louis (Saint), roi de France). « Mais, ajoute M. de Carné, cette harmonie ne fut pas moins fugitive qu'elle avait été magnifique, puisqu'elle aboutit presque sans transition, sous le règne de Philippe le Bel, son petit-fils, aux terribles scènes qui ont déshonoré sa mémoire. »

(*b*) S. Bernard, epist. 46, 47. Le Saint se plaint à Honorius III de ce que, à la prière du roi, ce Pape a levé un interdit jeté par l'évêque de Paris. Il lui assure que Louis le Gros était au moment de rentrer dans le devoir, mais que la levée de l'interdit lui a fait mépriser toutes ses promesses. En conséquence, saint Bernard prie le Pape de prendre, dans sa sagesse, des mesures pour rappeler le prince dans le bon chemin.

(*c*) Epist. 220, 226.

(*d*) Epist. 222, 224.

(*e*) Entre autres l'Epître 358.

peaux de brebis, qu'il le prit lorsqu'il suivait celles qui étaient pleines : *Elegit David servum suum, et suscepit eum de gregibus ovium, de post fœtantes accepit eum.* Ainsi dirai-je, ainsi il a pu en arriver pour notre Eugène dans le bon plaisir du Seigneur (*a*). »

Il est clair, par ce passage, que saint Bernard ne doutait point que le Pape doit, en vertu de sa charge, marcher à la tête des princes, commander aux évêques, régler les royaumes et les empires : *ad præsidendum principibus, ad imperandum episcopis, ad regna et imperia disponenda.* Il le répète en d'autres termes dans une lettre adressée à Eugène III lui-même (*b*) ; car il y applique au Pape la parole du Seigneur dans Jérémie : *Je t'ai établi sur les nations et sur les royaumes pour arracher et détruire, ruiner et briser, édifier et planter* (*c*). Dans un autre endroit, le saint dit au Pape Eugène III (*d*) : « Qui me donnera de voir, avant de mourir, l'Eglise de Dieu comme aux jours antiques, quand les apôtres jetaient leurs filets et les retiraient pleins; pleins, non pas d'or ou d'argent, mais d'âmes ? Oh ! combien je souhaite que vous ayez reçu en héritage la voix de celui dont le siége vous a été donné. Que ton argent, dit-il, soit avec toi dans la perdition : *Pecunia tua tecum sit in perditionem.* O voix du tonnerre ! ô voix de la grandeur et de la force ! à la terreur qu'elle inspire, qu'ils soient confondus et mis en fuite, tous ceux qui haïssent Sion ! C'est là ce qu'attend dans l'ardeur de ses désirs, c'est là ce que veut absolument obtenir de vous votre mère, ce que désirent ses fils, les petits et les faibles, comme les grands et les forts, ce qu'ils demandent avec larmes, afin que toute plantation que n'a pas plantée le Père céleste soit arrachée par vos mains. Car vous avez été établi pour cela sur les nations et sur les royaumes, pour arracher et détruire, édifier et planter : *Ad hoc enim constitutus es super gentes et regna, ut evellas et destruas, et ædifices et plantes...* Excitez donc votre courage et soyez plein de force, la main sur la tête de vos ennemis ! Par la constance de l'âme et la puissance de l'esprit, assurez-vous la part que le Père tout-puissant vous a donnée de plus qu'à vos frères, cette part qu'il enleva des mains de l'Amorrhéen par son glaive et son arc : *quam et tulit de manu Amorrhæi in gladio et arcu suo.* »

Le saint docteur dit encore à Eugène III, dans le même ouvrage : « C'est assez méditer, le temps est venu de couper et de retrancher, agissez donc ! Après avoir agi par la prière, il faut agir par la parole, il faut agir de la main. Ceignez votre glaive, *le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu.* Glorifiez votre main et votre bras droit, en exerçant la vengeance de la justice au milieu des nations, en flétrissant l'iniquité parmi les peuples, en liant les pieds de leurs rois et les mains de leurs nobles : *in faciendo vindictam in nationibus, increpationes in populis, in alligando reges eorum in compedibus et nobiles eorum in manicis ferreis.* Si vous faites ces choses, vous honorez votre ministère et votre ministère vous honore. Ce n'est pas là une médiocre puissance; c'est chasser de vos domaines les méchantes bêtes, afin que vos troupeaux soient conduits en sûreté dans leurs pâturages (*e*). »

Enfin, saint Bernard appelle le Pape la *verge des puissants, le marteau des tyrans, le père des rois* ; il lui applique la parole du Seigneur à Moïse : Je t'ai établi Dieu de Pharaon : *Constitui te Deum Pharaonis* (*f*). « Considérez, dit-il à Eugène III, considérez que vous êtes la forme de la justice, le miroir de la sainteté, le modèle de la piété, l'affirmateur de la vérité, le défenseur de la foi, le docteur des nations, le Chef des Chrétiens, l'ami de l'époux, le paranymphe de l'épouse, le régulateur du clergé, le pasteur des peuples, le maître des ignorants, le refuge des opprimés, l'avocat des pauvres, l'espoir des malheureux, le tuteur des orphelins, le juge des veuves, l'œil des aveugles, la langue des muets, le bâton des vieillards, le vengeur des crimes, la terreur des méchants, la gloire des bons, la verge des puissants, le marteau des tyrans, le père des rois, le modérateur des lois, le dispensateur des canons, le sel de la terre, la lumière du monde, le prêtre du Très-Haut, le Vicaire du Christ, le christ du Seigneur, enfin, le Dieu de Pharaon (*g*). »

Telle était l'idée que l'on avait du Pape au XII[e] siècle, et en France même. Il était le Chef suprême, l'arbitre de tous; il avait le pouvoir et le devoir de délivrer le peuple fidèle, de le soustraire à la tyrannie des princes persécuteurs et obstinés dans le mal. Voilà ce que proclamait saint Bernard, et non-seulement lui, mais d'autres docteurs de cette époque qui rappelaient sans cesse cette doctrine au monde et à ses princes.

Ceux-ci s'en révoltaient de plus en plus, et leurs légistes, embrouillant toutes les questions, s'efforçaient de forger des armes à leurs seigneurs et maîtres; par d'incroyables blessures à la logique et au plus ordinaire bon sens, ils codifièrent la détestable et tyrannique doctrine de l'indépendance absolue des rois, lesquels, disent-ils, *sont revêtus d'un pouvoir sans bornes et inamissible.* Il est vrai que, pour pallier quelque peu cette audacieuse entreprise, les princes voulaient bien reconnaître qu'ils devaient obéissance au Pape *quant au spirituel*, faisant une distinction qu'avaient déjà établie tous les Barberousses allemands : *Les choses célestes aux immortels, la terre à nous !* Mais ce n'était là qu'un faux-fuyant, une tactique et une perfidie nouvelles propres à tromper

(*a*) Epist. 237.
(*b*) Epist. 238.
(*c*) *Jerem.* I, 10.
(*d*) *De consideratione*, lib. IV, 3.
(*e*) *Ibid.*, lib. II, cap. 6.
(*f*) *Exod.* VII, 1.
(*g*) *De consideratione*, lib. IV, cap. 7.

ceux qui ne réfléchissent point, et à cacher les plus coupables menées. Que d'iniquités, en effet, les rois peuvent commettre et ont commises au préjudice de l'Eglise avec cette prétendue obéissance pour le spirituel ! Ils peuvent ruiner le spirituel sans cesser de lui sembler soumis, et, de fait, cette soumission n'a été le plus souvent qu'un leurre. N'est-ce pas en protestant bruyamment d'une inaltérable soumission au spirituel que l'on a arraché tour à tour à l'Eglise sa légitime action sur les rois, son influence salutaire sur les peuples, la libre réunion de ses conciles, la libre profession de ses règles monastiques, la libre correspondance de ses évêques avec leur Chef, la liberté de ses Sacrements, celle de son Culte, celle de sa parole, et tant d'autres ? Et après chacune de ses conquêtes, le *pouvoir* satisfait n'a jamais manqué de dire, comme Philippe le Bel : « Quant au spirituel, je suis un vrai fils de l'Eglise ! »

XIII.

Ce Philippe n'était pas, dans l'ordre chronologique, le premier révolté du moyen âge (*a*) contre cette société des hommes avec Dieu, qui est l'Eglise ; mais il était le premier dans l'ordre de l'habileté et du succès. Henri IV, Frédéric Barberousse et surtout Frédéric II, lui avaient ouvert la voie ; mais tandis que ses devanciers n'avaient eu le plus souvent qu'une rage violente et emportée, il eut le singulier talent d'avoir une rage prudente et continue. Il est le vrai type du fourbe hypocrite et du politique machiavélique.

Le dernier historien de Philippe IV n'a pas craint de donner le titre suivant à un des chapitres de son livre : *Comme quoi le règne de Philippe le Bel a été un grand règne* (*b*). Il est impossible de souscrire à un tel jugement. Le même écrivain, en effet, dit quelques lignes plus bas avec une impartialité qui l'honore : « L'injustice est le vice capital du règne de Philippe. Tout en est comme infecté. » Or un règne *tout infecté d'injustice* ne peut être un grand règne. Nous refusons toute grandeur à un prince qui a rejeté toute justice.

(*a*) M. Léon Gautier, *Benoît XI, Etude sur la Papauté au commencement du* XIVe *siècle*, in-8, 1863, chap. 23, p. 124, 125 et suiv.

(*b*) *La France sous Philippe le Bel, étude sur les institutions politiques et administratives du moyen âge*, par Edgard Boutaric, 1 vol. in-8. — Cet ouvrage, bien que généralement écrit avec impartialité et dans un esprit qui laisse bien loin derrière lui les sottes attaques et les préjugés arriérés de Voltaire et de l'école gallicane, n'est cependant pas exempt de reproches graves. Nous louons vivement l'auteur de son impartialité et de son ton généralement bienveillant, ce qui est un service rendu, et il est heureux que par lui tant de rationalistes apprennent enfin des faits historiques qu'ils ignorent ou qui ont été tout à fait faussés dans leur esprit. Mais, à part cet hommage rendu à M. Boutaric, il n'est pas possible d'accepter son livre sans aucune réserve et sans protester contre plusieurs inexactitudes.

Ainsi, par exemple, il parle des plaintes qu'une « partie du clergé de France porta au Saint-Siége *contre ce qu'il appelait les exactions* de Philippe le Bel (p. 95-96). » Nous devons relever ces derniers mots. Non, ce n'est pas le clergé, c'est le peuple qui a donné le nom d'exactions aux avidités de Philippe ; c'est le peuple qui a infligé à ces nouveaux impôts le sobriquet terrible de *maltôte*, et au roi qui les levait le surnom de *maltôtier*. Les plaintes du clergé, continue M. Boutaric, « furent d'autant plus favorablement accueillies à Rome, qu'il en arrivait de semblables d'Angleterre, où Edouard employait, pour obtenir des subsides, des moyens autrement *énergiques* que ceux de son rival (Kervyn, *Recherches*, p. 15). L'occasion était belle pour Boniface ; il ne la manqua pas. La Bulle *Clericis laicos*, qui excommuniait à la fois ceux qui levaient des impôts sur le clergé et les ecclésiastiques qui les payaient, fut commune au monde chrétien (1296, avant le 18 août). Cette bulle, *donnée dans un moment d'irritation, était trop exagérée pour être exécutable.* » (*La France sous Philippe*, etc., *loc. cit.*) Ainsi M. Boutaric ne traite pas mieux la Bulle *Clericis laicos* que ne l'a fait Sismondi, qui l'appelle « un acte devenu célèbre *par sa violence* (*Hist. des Français*, tom. VIII, p. 516) ; » et il en donne, d'ailleurs, un résumé très-peu exact.

Il a surtout oublié une clause fort importante, la plus importante à nos yeux. Boniface VIII y défend à tous prélats, clercs et religieux, de payer aucune taille ou collecte, la dîme, le vingtième ou le centième, à quelque titre et sous quelque nom que ce fût, *sans l'autorisation du Saint-Siége*. (Raynaldi, tom. IV, p. 209.) Pourquoi avoir passé ces derniers mots sous silence ? Nous ne pouvons voir dans cette Bulle ainsi analysée une décision *prise dans un moment d'irritation et trop exagérée pour être exécutable.* La cour de Rome n'a guère de moments d'irritation, et ce qu'on a été le plus souvent tenté de lui reprocher, c'est sa lenteur, que les catholiques appellent de la prudence. La doctrine de Boniface VIII n'était pas nouvelle, et Cantu a dit avec raison : « On fait un grand grief à Boniface VIII de la Bulle *Clericis laicos*, et pourtant elle ne contient que le sens précis du 44e canon du quatrième concile de Latran et la *doctrine généralement adoptée dans le droit canonique d'alors.* » L'abbé Rohrbacher va plus loin que Cantu et démontre aisément que l'*exagération* de Boniface VIII se retrouve dans plusieurs décrétales d'Innocent III et d'Honorius III ; et remontant le cours des siècles, l'historien la retrouve encore dans le sixième concile de Rome, tenu en 504 sous le Pape Symmaque, qui a frappé d'un perpétuel anathème « tous ceux qui oseraient confisquer, envahir ou retenir les biens de l'Eglise. » Et le même concile avait conclu « que la disposition des biens ecclésiastiques a été incontestablement commise par Dieu aux prêtres seuls. » (*Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XIX, p 416, 449.) Le concile de 504 était-il, lui aussi, *dans un moment d'irritation ?* Aux yeux d'un juge impartial, la question est celle-ci : LE PAPE EST-IL, OUI OU NON, L'ADMINISTRATEUR SUPRÊME DE TOUS LES BIENS DE L'ÉGLISE ? Si l'on accorde qu'il est cet administrateur, et il paraît difficile de ne pas l'accorder, on justifie complétement le grand Pape dont nous avons résumé l'histoire. (*Voy.* tom. III, col. 473 et suiv. ; *voy.* aussi notre article BONIFACE VIII dans l'*Encyclopédie cath.*) Un administrateur doit veiller à ce qu'on ne diminue pas les biens qu'il administre ; Boniface n'a pas fait autre chose en promulguant la Bulle *Clericis laicos*. La question est des plus simples, malgré tout ce que font certains historiens pour l'embrouiller.

Quand il monta sur le trône, il en trouva les degrés tout peuplés de légistes que ses prédécesseurs avaient formés. Il scruta ces intelligences subtiles, ces volontés zélées, et il se sentit fort de l'appui de tant d'habiles gens. Il rassembla ces ennemis de Rome dans le silence de son palais, et construisit avec eux son plan de campagne contre le Souverain Pontificat. A la formule romaine : « Le Pape, comme représentant de Jésus-Christ et à raison du péché, est le juge des peuples et des rois, » Philippe fut bientôt en état d'opposer la formule française que voici : « Le roi de France est le seul juge de tous les cas de conscience élevés entre son peuple et lui, entre lui et les autres princes. » Par cette nouvelle doctrine que cent légistes, laïques ou clercs, se chargèrent de populariser par leurs actes, ou par leurs écrits (*a*), toute l'organisation du Saint-Empire était plus que jamais attaquée, renversée, ruinée.

C'est ce que comprit la grande intelligence de Boniface VIII. Il vit que la Papauté avait devant elle un ennemi vingt fois plus redoutable que les Césars allemands ; un ennemi qui n'avait pas le courage d'une attaque ouverte, mais qui emploierait toutes les ressources de la ruse, et qui combattrait contre l'Eglise un combat hypocrite, clandestin, perfide. Boniface vit, d'un de ces grands coups d'œil, tout ce qui devait résulter des efforts machiavéliques du roi de France, et il se disposa à soutenir la lutte contre ce nouveau César. Mais, hélas ! le Pape était entouré d'un collége de cardinaux d'où les traîtres n'étaient pas absents ; et Philippe le Bel avait affaire à un conseil où le dévouement était trop bien payé pour que la trahison fût un heureux calcul.

Le Pape eut recours aux grands moyens de la politique pontificale : il avertit, il menaça, il excommunia (*b*). Philippe se rit des armes spirituelles du Pontife. Le roi de France qui falsifiait ses monnaies, falsifia les lettres de Boniface (*c*) ; il fit insolemment brûler la Bulle *Ausculta, fili* (*d*), et prépara plusieurs années à l'avance le crime d'Anagni ; il saisit le temporel des évêques français qui s'étaient rendus à Rome et avaient eu l'audace d'obéir au Pape plutôt qu'au roi de France ; il donna dans son Louvre la parole à un Guillaume de Plasian contre le Vicaire de Jésus-Christ et permit qu'en sa présence et avec l'approbation de son sourire, on traitât publiquement le Pape « d'hérétique, de sodomite et d'empoisonneur (*e*). » Il mit brutalement la main sur le légat, porteur de l'anathème pontifical ; demanda, contre Boniface, qu'il qualifiait d'*intrus*, la convocation d'un concile œcuménique (*f*) ; ordonna l'arrestation de l'abbé de Cîteaux, qui avait été assez courageux pour ne pas déserter la cause du Souverain Pontife (*g*) ; bannit les religieux étrangers qui refusaient d'adhérer à cette idée anti-chrétienne et anti-rationnelle d'un concile opposé au Pape (*h*) ; accueillit avec une joie mal dissimulée les Colonna, ennemis acharnés du vieux Pontife, et leur offrit en France une riche hospitalité ; et, enfin, pour couronner dignement tant de crimes *qui sont constatés par le témoignage unanime de tous les historiens*, il laissa un moment éclater la

(*a*) Tels sont Jean de Paris, Guillaume d'Occam, et surtout Dubois. « Ce dernier osa même proposer à Philippe de supprimer le pouvoir temporel des Papes, afin d'en investir le roi et de faciliter par là ce qui était l'objet de ses rêves : la monarchie universelle au profit de la France. Dubois développa ce projet hardi dans un mémoire qui fut remis à Philippe le Bel. Il espérait arriver à son but par des voies pacifiques. Il invitait le roi à suggérer au Pape de céder son pouvoir temporel moyennant une pension égale aux revenus du Patrimoine de saint Pierre, transaction avantageuse au Souverain Pontife qui ne jouissait pas en paix de ses domaines par suite des révoltes perpétuelles de ses sujets. « Vieillard pacifique (c'est Dubois qui parle), le Pape ne peut réprimer par les armes les rébellions. Veut-il employer la force ? il éprouvera des résistances, la guerre éclatera : des milliers d'hommes périront dont les âmes descendront en enfer, âmes qu'il avait charge de défendre et de sauver. Il ne doit prétendre à d'autre gloire qu'à celle de pardonner, d'annoncer la parole de Dieu et de rappeler à la concorde les princes chrétiens. » (*La France sous Philippe le Bel*, p. 118, 119.) *V.* l'Opuscule de Pierre Dubois, *Summaria et brevis doctrina*, à la Bibliot. imp., 6,622, fol. 7. Ne dirait-on que tout ceci ait été exploité dans certaine brochure récente contre le pouvoir temporel du Pape ?

(*b*) De l'aveu de tous les historiens, Philippe le Bel était un mauvais roi, *non moins oppresseur du peuple que de l'Eglise*. En sévissant contre lui, Boniface VIII, comme avaient fait ses prédécesseurs contre d'autres tyrans, rendait donc service à l'humanité. Il vengeait la justice. Il est manifeste, d'ailleurs, que dans les différends entre Boniface VIII et Philippe, le Pape, bien loin d'être l'agresseur, n'a fait que défendre les droits de l'Eglise et son indépendance contre les envahissements incessants du roi, qui, fidèle imitateur des empereurs Henri IV et Frédéric II, foulait aux pieds toutes les immunités ecclésiastiques, et voulait absorber l'Eglise dans l'empire. Il est certain aussi que la Bulle dogmatique *Unam sanctam* n'a jamais été révoquée en aucune manière par le Saint-Siége comme l'a dit naguère un journal ; le Saint-Siége, au contraire, l'a confirmée ; d'où il suit que la doctrine renfermée dans cette Bulle doit être tenue et défendue par tous les bons catholiques, et que les doctrines qui lui sont opposées doivent être rejetées et condamnées comme non catholiques. (*Voir* sur tout ceci notre article BONIFACE VIII, n. XX, XXI, XXII, tom. III, col. 532 et suiv.) Enfin, la mémoire de Boniface VIII, malgré les rêveries injurieuses de ses ennemis, arrivera sans tache à la postérité la plus reculée, tandis que celle de Philippe le Bel, son persécuteur, ne sera jamais, au dire de son propre frère, Charles de Valois, lavée de la souillure que lui a imprimée son odieuse conduite envers le Vicaire de Jésus-Christ. — *Voir* l'article PHILIPPE LE BEL.

(*c*) *Voir* Edgard Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 106, 107. Ici l'auteur rend noblement justice à Boniface VIII.

(*d*) Nous donnons *in extenso* cette Bulle dans notre tom. III, col. 518 et suiv.

(*e*) *Voy.* la Bulle *Petri solio excelso*.

(*f*) Dupuy, *Preuves du différend*, p. 100, 101.

(*g*) *Continuatio Girardi de Fracheto. Historiens de France*, t. XXI, p. 641.

(*h*) *Annales Colmarienses*, anno 1302, dans Bohmer, *Fontes rerum Germanicarum*, II, 59.

violence cachée de sa rage et fit arrêter dans Anagni, avec une illégalité brutale qu'il ne se fût pas permise à l'égard du dernier de ses vassaux, le représentant, le substitut, le lieutenant de Jésus-Christ, tout revêtu des insignes de la suprême magistrature, et qui, au moment de cet outrage auquel il ne survécut point, pouvait être considéré comme Jésus-Christ lui-même. Et ce fut en réalité contre Jésus-Christ que fut organisé l'attentat d'Anagni !

Mais au dedans de ses Etats, Philippe avait devant lui un second obstacle : c'était le clergé national (*a*), armé de ses droits et de ses richesses séculaires, possédant la liberté de sa parole, la liberté de son enseignement, la liberté de ses élections, la liberté de son obéissance au Vicaire de Jésus-Christ. Le petit-fils de saint Louis n'eut rien tant à cœur que de dépouiller le clergé français de toutes ses libertés, commençant ainsi la chaîne des servitudes gallicanes ! En effet, il annula les élections faites sans son consentement; il usa et abusa de ce droit de régale dont rien ne justifiait le scandale; il réclama toujours et surtout l'exercice au nom du roi du droit d'amortissement; fit tout pour enlever aux officialités leur très-ancienne et très-légitime influence ; régularisa enfin la fameuse doctrine de l'*appel comme d'abus*, et mit pour toujours un instrument aux mains des rois.

C'est ainsi que Philippe le Bel, d'un côté, disait à Rome : « Je suis indépendant de votre juridiction temporelle, » tandis que, se tournant vers son clergé national, il lui disait : « Au temporel et même au spirituel, vous n'êtes pas indépendant de ma couronne. » Politique à double visage, mais qui, dans l'histoire, n'a pas été sans faire un beau chemin, et qui n'a cessé, à travers les siècles, d'enlever le plus possible de temporel au Pape, dans le même temps qu'elle enlevait le plus possible de spirituel à l'Eglise et au clergé de France (*b*).

Et c'est au Pontife qui s'opposa tant qu'il put aux envahissements, aux iniquités et aux tyrannies de ce prince, dont la mémoire a été flétrie par ses peuples eux-mêmes ; c'est à celui qui protégea la morale et la justice, que tant d'écrivains n'ont pas rougi de jeter la boue de leurs calomnies et de leurs injures !... Si l'on veut voir toute la haine de l'impiété et jusqu'où peuvent aller les préjugés et la passion aveugle, il faut lire les lignes suivantes d'un historien de nos jours : « Si l'on en croyait, dit-il, les imputations de ses ennemis (et pourquoi les croire?), Boniface eût été quelque chose d'intermédiaire, pour le caractère ainsi que pour le temps, entre Grégoire VII et Alexandre VI (Borgia). *Il eût joint aux prétentions du premier les vices infâmes du second* (*c*). » Mais pourquoi ne donnez-vous pas de preuves ? Si vous n'en avez point d'autres que celles du Procès, gardez le silence.

Ecoutez du moins cette page d'un historien rationaliste qui doit être impartial : « J'ai parlé, dit M. Boutaric (*d*), des accusations portées par Nogaret contre Boniface. La dignité de l'histoire serait souillée par le récit de ce qui se passa (lors de ce procès) devant la cour pontificale à Avignon. On faisait de Boniface un monstre plus odieux que Tibère à Caprée. Les crimes les plus atroces étaient imputés à un homme distingué, les plus odieuses débauches à un vieillard, les plus sales blasphèmes à un pontife. L'infamie des témoins n'inspire que du dégoût et du mépris pour ces dépositions invraisemblables et payées. Ajoutez à cela des ergoteries d'avocat, des chicanes de procureur..... Enfin, on fit désister les accusateurs, et le procès n'ayant plus d'autre objet, le Pape déclara la mémoire de Boniface pure et sainte. Nogaret fut absous. » Mais qui absoudra ces imitateurs de Nogaret, qui recueillent avec soin toute la boue de ses pamphlets pour la jeter de nouveau à la mémoire du Pape Boniface? Qui les absoudra ? Ce ne sera pas l'histoire.

Ces mêmes écrivains se récrient aussi beaucoup sur la fierté de Boniface. Ce Pontife était fier ; oui, mais dans le plus noble sens de ce mot. Il était fier, mais non pas de sa science, qui cependant était célèbre dans toute la Chrétienté ; car il passait pour le plus savant jurisconsulte de son temps. Il était fier, mais non pas de ses honneurs : il était fier, parce qu'il se sentait le gardien de la Vérité et qu'il jugeait qu'une fierté modeste et inflexible devant le mal est nécessaire à ceux qui ont le dépôt du bien. La fierté de Boniface, ce fut le rempart qui protégea l'Eglise. On a beaucoup parlé aussi de la fierté de Grégoire VII. Sans ces fiertés-là, l'Eglise serait depuis longtemps parmi nous ce qu'elle est en Russie : elle serait gouvernée par quelque saint-synode, qui serait lui-même dirigé par quelque général de cavalerie en activité de service !

Mais nous n'avons pas à refaire l'histoire de Boniface VIII. Contentons-nous ici de répéter qu'il a été une grande âme (*e*), et un des Papes qui ont le plus fait pour la liberté et l'indépendance de la sainte Eglise. Si, dans plusieurs occasions, le fer de son caractère ne s'est pas assez assoupli, c'est

(*a*) *Voir*, dans *La France sous Philippe le Bel*, les deux chapitres intitulés : *Du clergé français*, p. 64-87.

(*b*) M. L. Gautier, *Etude sur Benoit XI*, p. 129, 130.

(*c*) M. Henri Martin, *Histoire de France*, tom. IV, p. 409. A la même page, l'historien dit encore : « Boniface avait le génie de Grégoire VII, mais non pas ses mœurs, ni *peut-être* sa foi. » Il aurait fallu apporter des preuves de cette allégation doublement calomnieuse. Mais on n'en peut fournir et l'on calomnie toujours!

(*d*) *La France sous Philippe le Bel*, p. 138, 139.

(*e*) *Cum erat corde magnanimus*, dit un historien qui le juge d'ailleurs avec sévérité. (Bernardi Guidonis, e floribus Chronicorum, *Historiens de France*, tom. XXI, p. 714. — *Voir* aussi *Acta Sanctorum*, Maii XV° vol. de la coll.)

que cette dureté était peut-être nécessaire dans la rigueur de son temps. Il a du moins l'éternel honneur d'être mort invincible et invaincu, sans avoir fait à l'erreur la plus légère concession. Rien, d'ailleurs, n'a égalé l'élévation de ses vues sur le rôle total de la Papauté. Il a mis ses maximes en pratique avec une justice qui fut inexorable à l'obstination, mais toujours exorable au repentir des pécheurs. Tout son pontificat en est la preuve.

XIV.

Un auteur, parlant de Philippe le Bel, a dit tout récemment : « Ce sont les temps modernes qui commencent, car voici qu'on *commence à nier les droits de Dieu*. La réponse de Philippe (*a*) nous semble un des premiers bégaiements de la Révolution. »

Voilà du moins un écrivain qui sait comprendre que la Révolution a ses racines dans les révoltes antérieures des princes contre l'Eglise, et que, dès lors, elle n'est pas, comme on le dit trop souvent aujourd'hui, la seule cause des désordres que nous avons à déplorer (*b*). Mais il est beaucoup moins exact lorsqu'il voit que ce fut sous Philippe IV que l'on *commença à nier les droits de Dieu*. Hélas! il y a bien plus longtemps qu'on avait *commencé* à nier ces droits sacrés, ainsi que nous l'avons vu dans tout ce qui précède, et il serait plus vrai de dire qu'on entre, sous ce révolté et avec lui, dans une phase plus violente de la grande lutte de la cité diabolique contre la Cité de Dieu, et que le mystère d'iniquité qui va se consommant de plus en plus apparaît davantage alors que dans les âges précédents.

Toutefois, il est positif qu'avec Philippe le Bel l'ancienne organisation fut dissoute, comme l'écrit ailleurs le même écrivain. « Ainsi fut vaincu dans le monde, dit-il, le vieux système politique du moyen âge d'après lequel *la société profondément chrétienne se proposait pour première fin le salut des âmes, et reconnaissait, comme moyen d'arriver à ce très-noble but, la prépondérance temporelle des Vicaires de Jésus-Christ*. Il faut que nous en fassions l'aveu : Philippe le Bel a triomphé. *Depuis Anagni, l'Eglise n'a plus, en ce qui concerne le temporel, que le droit de donner des avis et des conseils auxquels il est permis de ne pas se soumettre.* Rien de plus juste que cette remarque du dernier historien de Philippe IV. Il y a entre le moyen âge et les temps modernes la même différence qu'entre les droits que l'Eglise exerçait jadis et les conseils qu'elle donne aujourd'hui; et c'est depuis 1303 que l'Eglise est réduite (par les princes ses *protecteurs*) à ce rôle ingrat de conseillère mal écoutée (*c*). »

Quand Benoît XI, successeur de Boniface VIII, monta sur la Chaire de saint Pierre, il lui fallut traverser, pour y parvenir, les débris de ce grand Tribunal international de l'univers catholique, que la main de Dieu avait établi au centre de la Chrétienté pour la défense et la liberté des peuples, et que la main du roi de France eut la permission de renverser pour la punition de ceux qui ne voulaient plus que Dieu régnât sur eux! Le premier regard que Benoît jeta sur son nouvel empire fut triste, car partout il n'y avait que luttes et désordres.

Rome, qui dut, tout d'abord, attirer l'attention du Pape, offrait un douloureux spectacle : les Orsini et les Colonna faisaient de la Ville éternelle le champ de bataille de leurs haines de famille; les Colonna triomphaient, et les Vicaires de Jésus-Christ n'étaient que leurs premiers sujets. Le temps n'était pas loin où la Papauté allait être forcée de s'exiler et de jeter la poussière de ses pieds contre les murs de cette ville, qui est son immortelle propriété. De tous les palais des princes dits *catholiques*, s'échappait le cri d'indépendance, c'est-à-dire de révolte, car vouloir se rendre indépendant du Représentant de Dieu sur la terre, c'est prononcer le mot des Juifs : *Nolumus hunc regnare super nos* (*d*)! Toute l'Italie était bouleversée; on la voyait sillonnée en tous sens par les agents du roi de France, *ce fils aîné de l'Eglise*, et des Colonna, et Nogaret, type immortel des fourbes, était à Rome, où il luttait corps à corps contre le Plan divin.

La France, qui avait envié à l'Allemagne la gloire du césarisme, était le centre de toutes les résistances et de tous les mouvements contre le Siége apostolique. Le roi y voulait deux choses : être maître de l'Eglise chez lui, en être indépendant au dehors. « Il faut que l'Eglise n'ait au temporel aucun pouvoir dans la république chrétienne; aux rois appartient une puissance sans contrôle, et Jésus-Christ n'a point de droit sur les couronnes (*e*) : » voilà ce que vingt sophistes avaient proclamé sur les marches du trône, et devaient répéter sur tous les tons dans la suite et pour ne plus s'arrêter. Aux entraînements de la passion dans cette lutte, dit un historien, succéda dès lors « le calcul et la froide persévérance d'un système. Au lieu de se trouver en face avec des princes avides, Rome eut devant elle des hommes grandis par la souplesse, le savoir et la subtilité, qui se montraient d'autant plus per-

(*a*) Il s'agit de la réponse que fit ce prince aux instances de Boniface VIII pour empêcher la France et l'Angleterre de s'entre-égorger. « Le roi, dit M. Boutaric, refusa d'entendre lecture de la Bulle avant d'avoir fait les protestations suivantes : « Que le gouvernement temporel de son royaume appartient à lui seul, qu'il ne reconnaissait en cette matière aucun supérieur, qu'il ne se soumettrait jamais à âme qui vive à cet égard, qu'il voulait exercer sa juridiction dans ses fiefs, etc., etc. » (*La France sous Philippe le Bel*, etc, p. 95.)

(*b*) Voir ce que nous avons dit sur ceci dans les *Mém. cathol.*, tom. XVIII, 1862, p. 411, 448; et tom. XIX, 1863, p. 246, 247.

(*c*) M. Léon Gautier, *Benoît XI*, etc., p. 150, 151.

(*d*) *Luc.* XIX, 14.

(*e*) C'était exactement, comme on le voit, le même langage qu'avaient tenu les Césars allemands, rapporté par Godefroi de Viterbe. (*Voy.* plus haut, § XI.)

sévérants dans leurs poursuites contre le clergé, que l'abaissement de cet ordre puissant leur ouvrait la perspective de grandir encore. Tout rapporter au pouvoir royal dont l'ombre les protégeait, aller pour le servir jusqu'à la limite du schisme, substituer dans toutes les questions de discipline l'autorité du roi à celle du Pape, le pouvoir des magistrats à celui des évêques : telle fut l'invariable tradition des Parlements depuis que la royauté leur eut octroyé la permanence... Pierre de Cugnières attaquant en 1329 les juridictions ecclésiastiques, professait les mêmes principes, parlait la même langue et s'inspirait des mêmes passions que les gens du roi, requérant en 1682 l'enregistrement des quatre articles, et que le procureur général de Louis XIV refusant, quelques années plus tard, le droit d'excommunier un ambassadeur. Durant plus de quatre siècles, le même esprit inspira la magistrature, toujours empressée d'exalter une royauté dont le despotisme l'humiliait peu parce qu'il était son ouvrage (a). » Voilà ce qui se disait bien haut et se faisait au commencement du XIVe siècle, et déjà plusieurs proposaient de débarrasser le Vicaire de Jésus-Christ de son pouvoir temporel. C'était l'Ordre divin absolument bouleversé; *l'équilibre européen* (et l'on sait comment il parvient à s'équilibrer !) allait bientôt remplacer définitivement la suprématie du Saint-Siége : c'étaient 1682, 1789, 1790, et d'autres dates encore devancées de plusieurs siècles !

Ce n'est pas toutefois sans protestations de la part de bien des âmes, que tous ces coups étaient portés à l'Autorité du Vicaire de Jésus-Christ; non, et nous sommes heureux d'avoir à le constater. La lutte contre la Papauté avait divisé les esprits, et les princes prévaricateurs ne rencontraient pas, grâce à Dieu, que des adhérents. « Les uns, au rapport d'un écrivain, étaient épris de la grande figure de l'Eglise, incarnation permanente de Jésus-Christ; l'Eglise devait, à ce titre, gouverner, du haut de Rome, tous les royaumes de la terre, et être le tribunal suprême de qui relèvent naturellement tous les peuples et tous les rois. Les autres rêvaient de l'ancien empire romain (b), et voulaient donner à César la première place au sommet de la hiérarchie du monde, consentant à donner au Pape cette place honorablement secondaire que le grand Pontife avait jadis occupée dans la Rome païenne. Ainsi, d'une part, on se passionnait pour une restauration de l'empire romain, et, d'autre part, on ne voulait pas se déprendre de cette domination universelle de l'Eglise sur le monde et de l'esprit sur la matière (c). »

Malheureusement, et cela comme il arrive toujours, parce qu'il faut que le bien soit éprouvé, et que son triomphe soit mérité, les bons ne l'emportèrent point; et, si l'empire romain ne fut point rétabli, du moins on en vit des images, on en sentit l'influence, et son esprit fut suivi par les princes de ce monde. A l'époque où nous sommes arrivés, la Papauté était abaissée, et la doctrine païenne de l'indépendance absolue des rois gagnait de plus en plus les esprits, jusque dans les rangs du clergé (d), et l'on travaillait surtout à la mettre en pratique.

Cependant, chose admirable ! tandis que la suprématie du Siége apostolique était toujours plus attaquée, méconnue et outragée; tandis que les peuples, égarés par leurs conducteurs, ne savaient plus, hélas ! suivre ce conseil de saint Irénée, que « les fidèles de toutes les parties du monde doivent recourir à l'Eglise romaine à cause de sa suprême Autorité (e); » tandis que les princes se liguaient plus que jamais contre le Seigneur et contre son Christ (f), voici que des conciles, dont on ne devait pas, ce semble, attendre une pareille œuvre, vinrent proclamer, au commencement du XVe siècle, cette suprême Autorité, et rappeler les hommes à l'Ordre divin, tant il est vrai que le droit du représentant de Dieu est immortel, et qu'il faut toujours qu'il soit hautement affirmé, même alors que l'ennemi travaille le plus à l'étouffer ! C'est comme une consolation que Jésus-Christ donne à son Eglise, et comme un encouragement aux vrais fidèles uniquement attachés à l'unique Pasteur : cette consolation, le Seigneur l'avait donnée au XIIe siècle par la bouche de saint Bernard (voy. § XIII); il la renouvelle au XVe par des faits presque inattendus.

On comprend que nous voulons parler des conciles de Constance et de Bâle, tenus, le premier en 1414, et le second en 1431. Ces deux assemblées, comme les conciles œcuméniques, dont nous avons rapporté les décrets (§ IV), ont, en effet, rendu le plus éclatant témoignage à la suprême puissance des Pontifes romains. Et certes, on en conviendra, c'est là un fait providentiel bien remarquable.

Dans six de ses sessions au moins (g), le concile de Constance, loin de proclamer *l'in-*

(a) M. le comte de Carné, dans *le Correspondant*, août 1856, p. 778.

(b) On y rêvait déjà au IXe siècle comme nous l'avons vu, et l'on n'était pas guéri de cette maladie au XIVe, bien loin de là ! Les peuples avaient été *si heureux* des essais de reconstruction et des ébauches qu'ils avaient vus, qu'on reste confondu de voir qu'ils voulaient encore en goûter !

(c) M. L. Gautier, *Benoît XI*, etc., p. 87.

(d) Nous en donnons quantité de preuves dans ce ouvrage. *Voy.* pour le XIVe siècle, entre autres articles, les suivants : BERTRANDI (Pierre), cardinal, tom. III, col. 299 et suiv.; BIANCHI DE LUCQUES (Jean Antoine), *ibid.*, col. 307 et suiv.; CONFÉRENCES ENTRE LES ÉVÊQUES FRANÇAIS ET LES MAGISTRATS, SUR LES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT, AU XIVe SIÈCLE, *ibid.*, col. 1436-1449.

(e) *Propter potentiorem principalitatem Ecclesiam convenire et eos qui sunt undique fideles.* Saint Irénée.

(f) *Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum, adversus Dominum, et adversus Christum ejus.* (*Psal.* II, 2.)

(g) Les 15e, 17e, 20e, 31e, 39e, et la dernière.

dépendance absolue des rois, ainsi que l'ont écrit des auteurs gallicans, affirme l'Autorité suprême de l'Eglise. A la quinzième session, nous trouvons un décret intitulé : *Decretum silentii*, où nous lisons que le concile défend « de faire aucun bruit de voix, de pieds ou de mains, ou de troubler la session en quelque manière que ce soit, et cela sous peine d'excommunication *latæ sententiæ*, sous peine d'être déclaré fauteur de l'hérésie, et enfin sous peine de deux mois de prison *sub pæna carceris duorum mensium*, que tout contrevenant encourra, quel que soit son état, autorité, rang, ordre, prééminence ou condition, fût-il empereur, roi, cardinal, archevêque ou évêque : *etiam si imperiali, regali cardinali, archiepiscopali aut episcopali præfulgeat dignitate* (*a*). » Or, pour condamner à la prison les empereurs et les rois, il fallait apparemment avoir sur eux quelque autorité.

On trouve, à la fin de la même session, une Constitution par laquelle l'interdit est mis sur les domaines de *quiconque* attaque ou empêche ceux qui sont en concile ou qui en reviennent. Qu'on lise cette Constitution, et l'on y verra que le concile de Constance se considérait comme revêtu de tous les droits de la Cour romaine, ou plutôt comme étant, pendant la vacance du Saint-Siége, la Cour romaine elle-même : *generale concilium ubi nunc Romana curia exsistit*, et qu'en cette qualité le concile faisait, ni plus, ni moins, ce que les Pontifes romains ont coutume de faire, selon le devoir de leur charge, *ex debito Apostolatus sibi injuncti officii*, publiant chaque année de pareils interdits le jour du jeudi saint, *in die Cœnæ Domini annis singulis solemniter publicantes*. On y verra ensuite que le concile comprend dans son anathème tous les chrétiens sans exception : *Etiamsi pontificali, imperiali, regali, vel alia quacumque ecclesiastica vel mundana præfulgeant dignitate*, et enfin, que le concile menace de procéder contre ceux qui mépriseraient ses ordres d'une manière encore plus sévère, spirituellement et temporellement : *insinuantes transgressoribus et contemptoribus in prædictis, quod, spiritualiter et temporaliter, gravius procedetur* (*b*).

Partout le concile parle ainsi : « Le saint concile de Constance, représentant l'Eglise catholique, statue, définit et ordonne ; » et, dans tous ses décrets, lorsqu'il s'agit des personnes, les empereurs et rois sont confondus avec le commun des fidèles. Nous ne pouvons tout rapporter, et nous nous bornerons à deux citations encore.

Dans sa trente-neuvième session, le concile décrète ce qui suit : « Si quelqu'un, pendant l'élection du Pape, cherche à faire violence aux électeurs ou à quelqu'un d'entre eux, à leur inspirer de la crainte ou à les séduire ; s'il le fait, le fait faire ou le conseille ; s'il favorise ceux qui le font ou prend leur défense ; s'il est négligent à procurer l'exécution des peines dont nous allons les frapper, quel que soit d'ailleurs son état, son rang, sa prééminence, empereur, roi ou pontife, *etiamsi imperiali, regali, pontificali, vel alia quavis ecclesiastica aut sæculari præfulgeat dignitate*, qu'il encoure, *ipso facto*, les peines portées dans la Constitution *Felicis*, du Pape Boniface VII, de bienheureuse mémoire, et qu'il les subisse effectivement, *illisque effectualiter puniatur* (*c*). » Les peines portées par cette Constitution sont, entre autres, l'infamie, l'incapacité de tester ou de recueillir des successions, de paraître en justice, etc., l'interdiction de toute charge ou dignité, soit ecclésiastique, soit temporelle, non-seulement pour le coupable, mais encore pour ses fils, descendants, etc. (*d*).

Enfin, à la dernière session, dans la Bulle *Inter cunctas*, le Pape Martin V décrète, *sacro Constantiensi concilio approbante*, dit Bossuet, que les évêques et les inquisiteurs auront à procéder contre les sectateurs et défenseurs des erreurs de Wiclef et de Jean Hus. « Quelle que soit leur dignité, qu'ils soient patriarches, archevêques, évêques, rois, reines, ducs, etc. : *quacunque dignitate præfulgeant, etiamsi patriarchali, archiepiscopali, episcopali, regali, reginali, ducali*, ils seront frappés d'excommunication, de suspense, d'interdit, dépouillés de leurs dignités, charges et offices, de tous bénéfices qu'ils pourraient tenir des églises, monastères ou autres établissements ecclésiastiques, et aussi de leurs biens temporels, de leurs dignités séculières (*e*). »

Assurément, on ne peut pas dire qu'il y ait, dans tout ceci, quoi que ce soit qui puisse favoriser la doctrine gallicane de *l'indépendance absolue des rois* (*f*). Eh bien !

nous offrent des preuves éclatantes de ce que nous avançons. Nous ne pouvons en citer que quelques-unes.

(*a*) Labbe, *Conc.*, tom. XII, col. 122. — Le bon P. Maimbourg, ce laborieux auteur du *Triomphe des libertés de l'Eglise gallicane*, s'indigne contre ce décret : « Il intéressait, dit-il, les souverains, et en particulier l'empereur ; par là le concile s'arrogeait l'autorité sur les rois et sur les princes ! (*Hist. du grand schisme d'Occident*, part. II, p. 247.) Hé ! oui, cela est vrai ! Mais que faire quand la force de la vérité est plus forte que la volonté des hommes ?

(*b*) *Constitutio concilii contra invasores seu spoliatores accedentium et recedentium a concilio*. Labbe, tom. XII, col. 141 et seq.

(*c*) *Provisio adversus schismata futura. Ibid.*, col. 239 et seqq.

(*d*) Sext. *Decret.*, lib. V, tit. 9 : *De pœnis*, cap. 5, *Felicis*.

(*e*) *Constit. concil. Const. contra invas.*, post sess. 45, col. 271.

(*f*) Aussi avons-nous pu écrire ailleurs (*Disc. prélim.* en tête du premier vol. col. 126, et *Introd.* au *Traité* de Fénelon *sur l'Autorité du Souverain Pontife*, 1 vol. in-8° 1854, p. XXXIV), que le concile de Constance servit à relever la Papauté. — Il est certain que, dans les Actes de ce concile, lesquels remplissent environ 300 colonnes *in-folio*, on ne rencontre pas un mot qui offre même l'apparence d'une contradiction avec les décrets que nous venons d'indiquer. « Toujours et partout, dit M. Melchior du Lac, le concile suppose, comme une vérité constante, certaine, indubitable, qu'il a le droit de punir les empereurs, les rois, les princes, les

qui le croirait? le concile de Bâle lui-même ne lui est pas plus favorable. Oui, ce concile si répréhensible sous tant de rapports, et que les ennemis de l'Eglise romaine exaltent avec tant d'enthousiasme, ce concile, tout en se proclamant schismatiquement supérieur au Pape, ne s'en croyait pas moins supérieur des rois et des empereurs, et s'attribuait, sans aucune hésitation, le droit de les priver de leur dignité impériale ou royale, et celui de les obliger à exécuter ses commandements, *en vertu de la sainte obéissance.*

Qu'on lise en effet les décrets de ce concile; qu'on apprécie les circonstances au milieu desquelles ils ont été rendus, et l'on y verra d'abord que, dans sa première session, il commence par renouveler et confirmer le décret du concile de Constance contre ceux qui empêchent les gens d'aller au concile ou qui leur nuisent au retour, et que ce décret, s'appuyant sur la Bulle *In cœna Domini*, s'applique nommément aux rois et aux empereurs, et les prive en cas de contravention de leur rang, charges, honneurs et dignités (*a*). On y verra ensuite que dans sa neuvième session, le concile défend à tous les fidèles du Christ d'obéir au Pape Eugène IV, en ses procédures contre les protecteurs du concile, sous peine d'encourir, *ipso facto*, l'excommunication et la privation de toute dignité soit ecclésiastique, soit séculière : *Privationis dignitatis cujuslibet ecclesiasticæ vel mundanæ* (*b*).

Dans un autre décret, celui rendu dans la vingt-septième session, qu'on nous dispensera d'analyser à cause de sa longueur, le concile de Bâle frappe de nullité tout acte du Pape contraire au décret, défère au concile général le Pape désobéissant, et, quant aux autres contrevenants, cardinaux, patriarches, pontifes, empereurs, rois, ducs, etc., ordonne qu'ils seront, *ipso facto*, excommuniés, privés de toute dignité ecclésiastique et mondaine, de tous fiefs, spécialement de ceux qu'ils tiendraient de l'Eglise romaine ou d'une autre Eglise, et de plus, à jamais inhabiles à occuper quelque charge ou dignité que ce soit, ecclésiastique ou séculière (*c*). Et, dans le sauf-conduit délivré en congrégation générale, le vendredi 18 juillet 1432, pour les ambassadeurs du Pape Eugène IV, le concile de Bâle, sous les peines portées dans les décrets de Constance et de Sienne, c'est-à-dire l'excommunication et la privation de toute charge, honneur et dignité, ordonne, en vertu de la sainte obéissance, *in virtute sanctæ obedientiæ mandat*, à tous les fidèles du Christ et à chacun en particulier, quelle que soit sa dignité, rang, état ou prééminence, spirituelle et temporelle, et même royale, ducale, archiépiscopale ou épiscopale, d'avoir à laisser passer librement les dits ambassadeurs, etc., (*d*).

XV.

Malgré ces actes, arrachés pour ainsi dire par la force de la vérité et où un témoignage si éclatant est rendu à la suprématie de l'Eglise sur les rois de ce monde, le concile de Bâle, nous ne le savons que trop, n'en a pas moins mérité la juste flétrissure de l'histoire; il n'en a pas moins fait les affaires des Césars par beaucoup de ces décrets subversifs si dignes de servir de bases à la *Pragmatique sanction*; lui aussi a contribué pour une grande part à diviser Jésus!...

Nous parlons de l'Ordonnance de Bourges (1438); cette Ordonnance, en vingt-trois articles, que l'on a nommée *Pragmatique sanction*, d'un nom introduit sous les anciens empereurs, a été le premier manifeste des doctrines d'asservissement de l'Eglise et destructives des vraies libertés, des libertés vitales. Ce fut l'exaltation du pouvoir temporel, l'annihilation de l'Autorité divine, en un mot, la théorie *écrite* de tout ce que les Césars avaient jusqu'ici tenté et réalisé contre l'indépendance de l'Epouse de Jésus-Christ.

Cette *Pragmatique* fut condamnée au concile général de Latran, de l'an 1512 (*e*), et le pape Léon X, dans une Bulle spéciale, où il l'appelle *la dépravation du royaume de France*, la réprouva formellement. Cette condamnation excita de vives rumeurs parmi certains jurisconsultes; il s'ensuivit divers écrits où l'on défendait ce qui s'était fait à Bâle et à Bourges, et ce fut là autant de ferments de schisme qui devaient produire dans la suite leurs tristes fruits.

Vint en effet, pour ne pas parler d'autres faits intermédiaires, le deuxième manifeste des doctrines césariennes. Ce fut celui de Guy Coquille. Ce jurisconsulte nivernois ayant été interpellé, aux états de Blois, par un de ses collègues qui traitait les *libertés gallicanes* « comme chimères sans substance de corps, pour ce qu'il y avait rien d'écrit, » donna pour plus complète réponse, un *Traité des libertés de l'Eglise gallicane*, en 1594. Mais ce fut surtout le calviniste Pierre Pithou, qui formula ce que les parlements ap-

ducs, comtes, marquis, barons, etc.; de leur ôter leurs biens, charges, honneurs et dignités, le royaume, l'empire, etc., s'ils refusent d'obéir à ses décrets, s'ils favorisent le schisme ou l'hérésie, s'ils mettent obstacle à la paix de l'Eglise... Il y a des discussions (discussions déplorables et que l'histoire doit blâmer) sur la question de savoir si le concile est supérieur au Pape; mais tout le monde est d'accord que le Pape et le concile sont supérieurs l'un et l'autre aux rois et aux empereurs; que la puissance spirituelle est supérieure aux souverainetés temporelles et a le droit de les juger, de les condamner, de les punir. » (*L'Eglise et l'Etat*, par M. Melchior Du Lac, 2 vol., 1851, liv. IV, chap. 6.)

(*a*) Labbe, tom. XII, col. 472.

(*b*) *Ibid.*, col. 501.

(*c*) *Ibid.*, col. 589.

(*d*) *Ibid.*, col. 833.

(*e*) Labbe, *Conc.*, tom. XIV, col. 311, 312 et seqq.. — *Voy.* sur la *Pragmatique de Bourges*, l'*Hist. univ. de l'Egl. cath.*, par Rohrbacher, t. XXI, p. 585 et suiv.

pelèrent les *libertés de l'Eglise gallicane* (a). Tout reposait sur ces deux maximes : « 1° Pour tout ce qui est de l'ordre temporel, les Papes n'ont aucune juridiction ni générale, ni particulière dans les pays et possessions soumis à l'autorité du roi Très-Chrétien ; 2° Bien que le Pape soit reconnu comme souverain dans les choses spirituelles, son autorité n'est pas néanmoins absolue et illimitée dans l'Eglise de France, mais tempérée et limitée par les canons et les anciens conciles de l'Eglise reçus dans le royaume (b). »

Combien cette doctrine dut faire tressaillir d'aise le protestantisme naissant! lui dont le but principal était d'abolir la centralité papale et de subordonner le pouvoir ecclésiastique à l'autorité civile : « perturbation, dit un historien (c), qui entraîne toutes les autres. » Et cet historien ajoute : « Dans le principe, en effet, Luther attaque fort peu le dogme, mais bien la discipline ; et dans celle-ci, les actes qui assurent le plus l'indépendance sacerdotale..... Il n'est pas jusqu'aux princes demeurés catholiques, qui ne tendent à rendre chez eux l'Eglise nationale. La réforme amène donc la dictature temporelle, jusqu'à l'instant où elle sera modifiée par les révolutions et par la philosophie (d). »

Et de fait, à la voix du moine de Wittemberg, les princes, représentants du principe païen de l'autorité césarienne, se sentirent encouragés (e); quelques-uns se servirent de la réforme comme d'un épouvantail à l'égard du Pape. François Ier lui disait : « Songez à ce que vous faites, ou sinon je pourrais bien jouer le jeu de Henri VIII » Charles IX s'écriait, au moment où le Pontife tardait à approuver l'union de sa sœur avec le Béarnais : « S'il fait la bête, je prendrai Margot par la main, et je la mènerai marier en plein prêche. » Et c'étaient les *fils aînés de l'Eglise* qui parlaient ainsi ! Emmanuel Philibert, de son côté, répondait aux menaces du Pape que, « s'il l'excommuniait, il s'en soucierait peu, et que peut-être il l'en ferait repentir (f). » En même temps, dit Ranke (g), « dans toute la Chrétienté au sud comme au nord, on cherchait à restreindre les droits des Papes, » et l'on s'accordait de mutuelles concessions par des Concordats, ce triste régime auquel l'Eglise se résigne, hélas ! comme l'on choisit, entre plusieurs maux, le moindre! C'est à partir du Concordat de Léon X avec François Ier (1516), remarque Fénelon (h), « que presque tous les liens entre le Pape et les évêques ont été brisés... parce que leur sort ne dépend que du roi... » A ce cri de douleur du saint archevêque de Cambrai, joignons les remarques d'un prélat qu'on ne suspectera pas de trop de partialité à l'endroit de la puissance des Papes.

Les rois, dit ce prélat (i), « après avoir

(a) L'œuvre Pithou parut si lumineuse à certains esprits, que le président Hénault n'hésita pas d'attribuer *force de loi* à ses 83 articles, et que d'Aguesseau les appelle emphatiquement le *palladium de la France*. — Ces articles furent ensuite commentés par Dupuy, en 2 vol. (édit. de 1639 et 1651) qui formèrent plus tard 3 vol. in-fol. de l'édit. de 1731) contenant ce qu'on appelle *les preuves des libertés de l'Eglise gallicane*, ou le recueil de tous les documents à l'appui des 83 articles. En 1771, un autre commentateur, Durand de Maillane, essaya de débrouiller ce chaos et de mettre en ordre les explications et les preuves de ces libertés, en 5 vol. in-4, dont les deux premiers sont consacrés au texte et à la glose, avec l'extrait *des preuves*, et les trois derniers au recueil des preuves et aux monuments relatifs à la même doctrine. Et, de nos jours, un jurisconsulte imbu des doctrines parlementaires, voulant sans doute nous épargner l'ennui de compulser ces énormes fatras, en a donné ce qu'il appelle la quintessence, dans un *Manuel de droit public ecclésiastique*, 1844, mis à *l'index*.

(b) *Voy.* notre premier *Discours préliminaire*, vol. Ier, col. CXXVIII.

(c) M. César Cantu, *Hist. universelle*, tom. XV, p. 579.

(d) *Ibid*, p. 580.

(e) Les princes, s'apercevant combien la Réforme pouvait les aider à concentrer dans leurs mains la juridiction et surtout les revenus, s'empressèrent de saisir l'occasion. En conséquence, la confiscation des biens de main-morte fut une opération décisive pour la destinée des pays qui avaient *protesté* contre l'Autorité. (Voir *Mém. cath.*, tom. IX, pag. 3 et suiv.

(f) Relation de l'ambassadeur Morosini.

(g) *Hist. de la Papauté pendant les* XVIe *et* XVIIe *siècles*, etc., tom. I, p. 68.

(h) Fénelon, *Dissertation sur l'Autorité du Souverain Pontife*, chap. 44, 45, p. 231, 237, de notre édit. 1 vol. in-8, 1854. — Voici ce que dit Lacordaire sur l'origine de ce régime : « Interrogez l'histoire, sachez quand naquirent parmi nous les Concordats, et quels furent les fruits que les gouvernements ont su leur faire produire. C'était en 1516 : il y avait sur le trône de France un roi qui aimait la guerre et qui n'aimait pas les parlements, qui eut l'honneur, je crois, d'inventer la censure, qui brûlait les protestants en France et qui les soudoyait en Allemagne, sur quoi Brantôme s'étonnait comment il accordait *ce feu avec cette protection* ; roi brillant et absolu qui fut l'aurore de Louis XIV, encourageant les lettres et peuplant sa cour, selon la remarque de Fénelon dans la *Direction de la conscience d'un roi*, de ces femmes qui jouèrent depuis un rôle si éclatant et si honteux ! Ce fut ce prince que commença la destruction de l'antique monarchie des Francs, et que furent sapées les institutions libérales qu'ils nous avaient apportées des champs de la Germanie. Ce fut lui qui se proposa de rompre les vieux liens des peuples avec le catholicisme, afin de pouvoir disposer à son gré des bénéfices ecclésiastiques, dans le but profond *d'assouvir et d'asservir la noblesse*, comme l'a cru le célèbre historien de la Suisse, Jean de Muller, dont ce mot résume la pensée. Louis XIV recueillit des mains de Richelieu la nouvelle monarchie issue de François Ier. Il ne conclut pas de Concordat avec Rome, mais il en fit en quelque sorte *les articles organiques* dans la Déclaration de 1682, dernière expression du pouvoir le plus absolu qu'aient jamais supporté des peuples chrétiens... » Lacordaire, *Procès de l'Avenir*, in-8, 1831, pag. 75 et 76. *Voy.* aussi la note 2327 du présent volume.

(i) Mgr Denis Auguste Affre, *De l'appel comme d'abus*, etc., 1 vol. in-8, 1845, pag. 174, 175, 178

dominé le clergé dans les élections (*a*), essaient de l'asservir par les Concordats; ces traités, en les rendant maîtres du choix des chefs, les rendaient maîtres du corps entier... François Ier avait obtenu de Léon X de nommer aux évêchés. Quand on pense aux mœurs de ce prince, qui ne regrette de le voir désigner au Chef de l'Eglise les censeurs des mœurs, les gardiens de la vertu et de l'innocence? Les princes de la branche de Valois, ses successeurs immédiats, et les princesses dont ils subirent l'influence, rendirent plus sensible encore cet humiliant patronage... Un premier inconvénient fut d'établir sous ce régime une espèce de suprématie religieuse du souverain, c'est-à-dire, *l'institution la plus funeste au Christianisme, à la morale, à la liberté des peuples*. C'est depuis François Ier, en qui commença le droit légal de nomination aux évêchés, que les rois, dans leurs ordonnances sur la discipline, se servirent de formules qui exprimaient une *puissance aussi étendue sur les choses de l'Eglise* que sur celles de l'Etat. En parlant des conditions requises pour être nommés aux bénéfices, des règles sur l'administration des sacrements, de l'observation des fêtes, etc., etc., ils disent : *mandons et statuons*, comme ils le disaient en faisant une ordonnance sur les eaux et forêts. Le clergé semblait prévoir cette *innovation*, lorsqu'il réclamait les élections avec de vives instances, à l'époque où il avait encore l'espoir de les obtenir (*b*). Les parlements qui avaient d'abord repoussé le Concordat avec beaucoup d'énergie (*c*), finirent par l'accepter et même par le défendre avec autant de zèle qu'ils avaient défendu les élections (*d*). » Le parlement de Paris l'enregistra le 22 mars 1518, et les plus opposants, voyant le parti qu'on en pouvait tirer contre l'Eglise, l'exploitèrent au profit de leurs coupables desseins.

Mais il en est qui se persuadent que du moins les successeurs de François Ier ont sauvegardé les intérêts catholiques, et qu'ils se sont montrés dignes descendants de saint Louis. Combien ceux-là se détromperaient s'ils étudiaient avec un peu d'attention les regnes de ces princes; s'ils examinaient la part qu'ils faisaient à la religion! Ils les verraient tous occupés, avant tout, de leurs intérêts dynastiques; ils les verraient remplis de l'esprit d'indépendance orgueilleuse et jalouse à l'égard de l'Autorité Pontificale, esprit qui fomentait dans les parlements, chez les magistrats, et que les princes contribuaient d'autant plus à encourager et à entretenir qu'il s'accommodait parfaitement avec leur penchant de s'affranchir et de dérober leur vie au joug salutaire des prescriptions religieuses. A-t-on donc oublié, par exemple, dirons-nous avec un courageux défenseur de la liberté de l'Eglise (*e*), a-t-on oublié que Henri IV, ce grand et *bon* Henri, ce *vert galant*, traitait d'une main avec les Maures d'Espagne pour ébranler la monarchie catholique au delà des Pyrénées (*f*), et de l'autre avec les protestants de l'Allemagne pour leur offrir la *sécularisation* de toutes les principautés ecclésiastiques, et en obtenir la cession de la rive gauche du Rhin, pendant que les Turcs occuperaient l'Autriche, et que la Suède écraserait la catholique Pologne (*g*)? A-t-on oublié Louis XIII, par la main de Richelieu, soudoyant Gustave-Adolphe contre toutes les puissances catholiques, achevant dans ce pays l'œuvre de Luther, et, par les guerres affreuses qui précèdent le traité de Westphalie, condamnant l'Eglise à l'abaissement dont elle se relève à peine aujourd'hui?

Le même écrivain ajoute : « A-t-on oublié que Louis XIV, ce grand *niveleur* (*h*), ce précurseur tout-puissant de la démocratie, ce persécuteur impitoyable de ceux qui ne voulaient pas suivre *sa* religion (*i*), était le plus redoutable adversaire de l'Autorité du Saint-Siége et de l'indépendance de l'Eglise? A-t-on oublié les insolences sacriléges de son ambassadeur Lavardin, à Rome, et cette Déclaration de 1682, source à peine tarie des servitudes et des humiliations de l'Eglise? Quel chrétien pourrait lui pardonner, malgré la juste splendeur de sa gloire, ses coupables sympathies pour les Ottomans, alors à la veille de saisir dans Vienne la clef de l'Occident alarmé; son hostilité contre Sobieski, qui devait briser pour toujours l'ascendant du Croissant; ses efforts pour arrêter dans sa marche et abaisser dans sa gloire le libérateur de l'Europe, le Charles-Martel du XVIIe siècle (*j*)? Il disait à son petit-fils : *Choisissez pour ministres les pre-*

(*a*) *Voir* notre article : HISTORIQUE DE L'ELECTION ET DE L'INSTITUTION DES ÉVEQUES, col. 1235 et suiv. du présent vol., et particulièrement les n. XIII, XIV et XV.

(*b*) *Voy.* les *Mémoires du clergé*, tom. X, col. 164-165.

(*c*) *Ibid.* col. 127-159.

(*d*) Le Parlement de Paris fit brûler en 1595 un livre du pieux et savant Genébrard, archevêque d'Aix, où il soutenait le droit et la nécessité des élections.

(*e*) M. de Montalembert, *Des intérêts catholiques au XIXe siècle*, in-8, 1852, p. 138.

(*f*) *Mémoires* du maréchal de la Force, tom. I, p. 341, 375.

(*g*) Le texte authentique de ce traité secret, négocié par Bongars avec les agents des princes de Brunswick et de Saxe, a été récemment découvert et publié par les *Feuilles historiques et politiques de l'Allemagne catholique*, tom. XXVII, pag. 73 à 86. C'était le Traité de Lunéville, devancé de deux siècles.

(*h*) Expression très-juste de M. Augustin Thierry, dans son *Essai sur la formation du Tiers-Etat.*

(i) Sa Majesté veut qu'on fasse sentir les *dernières rigueurs* à ceux qui ne voudront pas suivre *sa religion*... Sa Majesté désire que vous vous expliquiez fort durement contre ceux qui voudront être les derniers à professer *une religion qui lui déplait.* » (*Lettres de Louvois*, ap. Rhulhières, *Eclaircissements sur la révocation de l'édit de Nantes*). *Voir* aussi les *Mémoires* de l'intendant Foucauld, récemment publiés par M. Adhelme Bernier, et ceux de Cosnac, archevêque d'Aix, qui ont paru aussi depuis peu d'années.

(*j*) Il va sans dire que nous laissons sur ceci à

miers venus ; tout doit se faire par vous seul ! Et il écrivait à son fils (*a*) : « Tout ce qui se « trouve dans nos Etats, de quelque nature « que ce soit, *nous appartient au même titre,* « et doit nous être également cher. Les « deniers qui sont dans notre cassette, ceux « qui demeurent entre les mains de nos « trésoriers, et ceux que *nous laissons dans* « *le commerce de nos peuples*, doivent être « par nous également ménagés... Vous « devez donc être persuadé que les rois « sont seigneurs *absolus*, et ont naturelle« ment la disposition pleine et libre de tous « les biens qui sont possédés, *aussi bien par* « *les gens d'Eglise* que par les *séculiers*, « pour en user en tout temps comme de « sages économes (*b*). »

Voilà ce que rapporte de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV un écrivain dont toute la vie a été consacrée à la défense de la liberté religieuse. Un autre écrivain nous apprend que, sous Louis XIII, le parlement avait déjà demandé à ce prince « de pourvoir à ce que sa souveraineté *fût garantie* (touchante sollicitude!) contre les doctrines ultramontaines, et à ce que *l'intérêt étranger* (le Pape, on le voit, a toujours été un *prince étranger* pour ces fils aînés de l'Eglise!) ne s'insinuât par aucune voie dans la gestion des affaires d'Etat (*c*)! » Mais n'anticipons pas.

Après les manifestes dont nous avons parlé tout à l'heure et après les exploits du joyeux Henri IV, vint la Déclaration du 8 mai 1663. Cette Déclaration eut pour auteur la Faculté de théologie de Paris. Sans aucune mission, bien entendu, cette Faculté prétendit se constituer juge de la conduite des Vicaires de Jésus-Christ dans le passé. Elle voulut jeter un blâme au moins indirect sur des faits et des actes que jamais l'Eglise, assemblée en conciles œcuméniques, n'a pu condamner, ni n'a condamnés dans les Pontifes romains qui ont usé de la pleine puissance des clefs. Loin de là, plusieurs conciles généraux, notamment les III[e] et IV[e] conciles de Latran, et le concile de Lyon (XIII[e] général), ont donné leur pleine et entière adhésion à tous les actes de la Papauté. Il y a plus, les conciles de Constance et de Bâle, comme nous l'avons vu (§ XIV), ont agi comme la Papauté ellemême. Cependant, malgré tout cela, la Faculté de théologie de Paris ne craignit pas de faire six articles pour *déclarer* que ce N'EST POINT SA (*d*) DOCTRINE que le Pape ait aucune autorité sur le temporel des rois; que SA DOCTRINE est que le roi n'a de *supérieur que Dieu ;* que SA DOCTRINE est que les sujets doivent obéissance et qu'ils ne peuvent en être déliés sous *aucun prétexte ;* que SA DOCTRINE est de reconnaître et d'approuver les libertés de l'Eglise gallicane; que ce n'est point SA DOCTRINE que le Pape soit au-dessus du concile œcuménique; que ce n'est point SA DOCTRINE OU SON DOGME : *non esse doctrinam vel dogma Facultatis,* que le Pape soit infaillible (*e*).

Eh! qui demandait à ce petit concile particulier, qu'il exhibât *sa doctrine?* Personne, assurément. Mais ne fallait-il pas que chacun concourût à l'œuvre de destruction et vînt prêter des armes au césarisme? La Faculté ne condamna pas seulement le passé; elle voulut, en quelque sorte, censurer l'avenir. Son manifeste intempestif fut le triste précurseur des articles de 1682; cette fois il n'y en aura que quatre ; la doctrine d'asservis-

M. de Montalembert la responsabilité de ses propres appréciations. Voir l'*Histoire de Jean Sobieski*, par M. de Salvandy, liv. X et XI. — Duverny, ministre de Louis XIV, disait aux ministres de Sobieski : « Je ne connais au-dessus de moi que mon maître Jupiter et son épée; et mon maître encore avant Jupiter. » (*Lettres de Sobieski*, pag. 23). Il était difficile d'être plus païen, pour la forme et pour le fond.

(*a*) *Mémoires et instructions de Louis XIV pour le Dauphin*, tom. II, p. 93 et 121, édit. de 1806. — M. L. de Carné a aussi cité ces paroles dont il ne paraît nullement douter, dans son *Etude sur la politique de Louis XIV dans les affaires religieuses*. V. le *Correspondant*, vol. de 1856, t. XXXVIII de la coll., p. 769, 770), travail qu'il a reproduit dans son ouvrage : *La Monarchie française au* XVIII[e] *siècle*, in-8, 1857. — Pour être juste, nous devons dire que, dernièrement, un avocat général, M. Pommier La Combe, s'est inscrit en faux contre les incroyables paroles du *grand* roi, paroles qu'il prétend avoir été falsifiées ou dénaturées par la suppression de phrases intermédiaires, etc. (*Voir* le *Moniteur* du 10 avril 1857.) Mais les raisons de ce magistrat ne nous paraissent pas pleinement convaincantes ni inattaquables. Quoi qu'il en soit, et quelque effort que l'on fasse pour donner à ce passage un sens moins mauvais, il n'est pas possible de nier et d'expliquer les *théories hétérodoxes à l'aide desquelles Louis XIV cherchait à justifier ses usurpations sur les biens ecclésiastiques*. C'est ce qu'a été obligé de reconnaître l'*Univers* lui-même (n° du 22 avril 1857), après avoir inséré avec éloge le travail de M. Pommier La Combe.

(*b*) M. de Montalembert, *des Intérêts catholiques*, etc., pag. 140, 141.

(*c*) M. Augustin Thierry, *Essai sur l'Histoire de la formation et des progrès du Tiers-Etat*, 2 vol., 1853, tom. I, p. 238.

(*d*) Cette *préposition* nous rappelle les réflexions suivantes de Joseph de Maistre à propos des pronoms *nous, nos*, employés par l'Eglise gallicane : « Honorablement éblouie par l'éclat d'un mérite transcendant, dit-il, cette Eglise a pu quelquefois avoir l'air, en se contemplant trop, de ne pas se rappeler ou de ne pas se rappeler assez *qu'elle n'était qu'une province de l'Eglise catholique*. De là ces expressions si connues en France : *Nous croyons, nous ne croyons pas, nous tenons en France* (*nos maximes*), etc., comme si le reste de l'Eglise était tenu de *tenir* à ce qu'on *tenait* en France! Ce mot de *nous*, n'a point de sens dans l'association catholique, à moins qu'il ne se rapporte à *tous*. C'est là notre gloire, c'est là notre caractère distinctif, et c'est manifestement celui de la vérité. » (*De l'Eglise gallicane*, liv. I, chap. 1) Si cette remarque est vraie lorsqu'il s'agit d'une grande et illustre Eglise, combien plus l'est-elle vis-à-vis d'un corps particulier, d'une Faculté de théologie qui n'était point l'Eglise gallicane?

(*e*) On trouvera le texte de cette Déclaration de 1663, dans l'ouvrage de M. Alexandre Guillemin, intitulé : *Memorandum des libertés et des servitudes de l'Eglise gallicane*, 1 vol. in-8, 1845, pag. 254.

sement, tout en progressant, allait en diminuant dans le nombre des articles de son code. Pithou en avait rassemblé quatre-vingt-trois; la Faculté de 1663 en formula six, et l'Assemblée de 1682 en décréta quatre. Aujourd'hui, il est des gallicans qui ne retiennent plus guère qu'UN seul de ces articles!

XVI.

Nous avons nommé 1682! Nous voici en effet arrivés à l'une des plus *brillantes* époques du césarisme, à une ère nouvelle du grand combat contre l'Eglise de Dieu. Sans doute la guerre sera toujours la même, mais elle aura un autre caractère; on poursuivra toujours le même but, mais par des voies différentes. Ce ne seront plus les attaques brutales des Henri IV, des Frédéric Barberousse, de tous ces Césars allemands si audacieusement pervers et tyrans; ce ne seront plus les grossières menées des Philippe le Bel, les fourberies sans pudeur des Nogaret; on usera de moyens plus détournés; on y mettra des formes plus polies, plus de mesure, plus de prudence, plus d'habileté machiavélique, et sous le *grand* roi, le gallicanisme dont nous avons vu les premiers manifestes sous François Ier, et qui n'est à nos yeux qu'une des formes du *césarisme*, entrera dans sa phase monarchique et absolutiste.

En étudiant quelque peu le gallicanisme dans sa pensée principale, on reconnaît aisément, dit un écrivain, « qu'il est le fruit propre de l'époque où il s'est formulé, mais qu'il était ***préparé par des dispositions préexistantes***, et qu'il devait naturellement ***s'épanouir et se révéler tout entier*** dans l'atmosphère qui se trouvait la plus favorable à son développement (*a*). »

On ne peut le nier, le monde et ses trois grandes ***concupiscences : concupiscence des yeux***, ***concupiscence de la chair***, et ***orgueil de la vie***, ont eu un éclatant triomphe sous Louis XIV. Tout alors était mondain. L'esprit du Monde « a dominé ce règne, et c'est cet esprit qui a environné la royauté de tant de splendeurs, de tant de faste, de tant de charges de cour, de tant de cérémonial et de tant d'apparat... Aussi, l'homme dont la grandeur et le prestige éclipsaient tout, prit-il pour emblème de sa puissance ce qu'il y a de plus brillant et de plus éblouissant : c'est le soleil que nous retouvons au frontispice des principales œuvres de Louis XIV... Le Catholicisme était la *religion du roi*, mais le Catholicisme cessait d'être écouté quand le monarque avait parlé, ou quand *l'honneur* faisait entendre sa voix. Nous ne disons pas que tout le monde pensait et raisonnait ainsi au temps de Louis XIV; tout le peuple français n'était pas imprégné du même esprit; mais la pensée du peuple ne comptait pas, et n'avait nul moyen de s'exprimer autrement que par ses organes naturels en politique et en religion, c'est-à-dire par la noblesse et le clergé; or la noblesse était mondaine, elle était fascinée par les séductions de la cour,... et le clergé lui-même avait subi cette fascination au point (*b*) d'adopter des doctrines qui faisaient du pouvoir séculier une seconde autorité infaillible dans ses actes, comme le pouvoir spirituel l'est dans les siens. L'opinion admettait donc le despotisme au temps de Louis XIV (*c*)... »

Il est certain, d'ailleurs, que depuis longtemps la doctrine des légistes, façonnés, comme nous l'avons déjà observé, par l'esprit du droit romain, tendait à élever le pouvoir royal au-dessus de sa sphère naturelle et à lui attirer une sorte de culte de soumission entière et d'aveugle respect. « Au commencement du XVIIe siècle, le labeur séculaire des magistrats et des docteurs gallicans n'avait pas eu seulement pour effet d'étendre démesurément le champ de l'autorité monarchique; il en avait changé le titre et l'essence même. La royauté avait cessé d'être une délégation nationale pour prendre une sorte de consécration surnaturelle. Louis XIV n'était plus le successeur de Pharamond, mais le successeur de David et de Constantin : les deux puissances religieuse et politique, *égales* désormais par leur nature et consacrées par une inviolabilité commune, ne différèrent plus que par leurs attributs; or, comme en cas de conflit celles-ci se trouvaient en définitive toujours fixées par la puissance temporelle, il résulta t que le roi, inviolable désormais au même titre que le Pape, avait nécessairement sur celui-ci l'avantage des gros bataillons (*d*). »

Tout ceci allait à merveille à Louis XIV; personne plus que lui n'était imbu de ces idées, et, outre qu'il fut très-bien servi par l'ensemble de la situation où il se trouvait, il était, par sa nature (*e*), l'homme le plus propre à donner du crédit aux maximes des

(*a*) M. L. Rupert, *Le Gallicanisme et l'ancien régime*, in-8, 1862, p. 31.

(*b*) Au point aussi que, jusque dans les choses d'étiquette (et c'était beaucoup à la cour du grand roi!), on l'humiliait souvent sans qu'il parût le sentir. Ainsi, entre mille exemples, aux funérailles de Madame la Dauphine, dont le marquis de Dangeau nous rapporte le cérémonial en vrai greffier d'honneur, on voulut « bien régler que les évêques qui viennent garder le corps de Madame auront des *chaises à dos*, parce qu'ils en eurent à la reine; bien que l'ordre avait été donné d'abord *qu'ils n'eussent que des tabourets!* » (*Journal du marquis de Dangeau*, publié en entier pour la première fois par MM. Soulié, Dussieux, etc., t. IV, Didot, 1854-1855.) Combien de petits faits semblables on trouve dans ce *Journal*, faits qui ont souvent le privilége de faire déborder Saint-Simon, mais que le bon Dangeau nous détaille sans sourciller, comme un rapporteur sérieux et convaincu!

(*c*) *Le Gallicanisme*, etc., par M. L. Rupert, p. 17, 18, 24, 27.

(*d*) M. Louis de Carné, *La Politique et Louis XIV dans les affaires religieuses*, dans le *Correspondant*, vol. de 1856, t. II, de la nouv. sér., p. 769. L'auteur a fait entrer ce travail, qui est fort étendu, dans son ouvrage intitulé : *La Monarchie française au XVIIIe siècle*, 1 vol. in-8, 1857.

(*e*) « Richelieu, Anne d'Autriche et Mazarin, avaient fait d'avance le règne de Louis XIV. Il n'eut

légistes, et à les faire pénétrer dans l'esprit de la nation. Il y réussit à souhait, et il les résuma dans son fameux mot : *L'Etat, c'est moi*, qui restera comme la formule abrégée de l'esprit qui l'animait. « Louis XIV, dit M. Carné (*a*), confondit dans une sorte de panthéisme monarchique tous les droits, toutes les aspirations, et s'il est permis de le dire, la vie tout entière de la nation dont il était le représentant couronné... Il travailla durant tout le cours de son règne à mettre les mœurs, les lois, les idées et les lettres en harmonie avec un ordre social par lequel la France s'identifiait avec son roi... » Dès lors, on comprend comment le gallicanisme « qui est, au fond, une prétention exagérée de l'esprit national substitué à l'esprit catholique, et un amour excessif de ce qui est propre à la nation française (*b*), » s'est pleinement épanoui dans une telle atmosphère, et comment sa plus brillante époque a été effectivement celle de ce siècle de Louis XIV si surfait et si étourdiment vanté (*c*). Mais suivons les faits qui se pressent maintenant plus que jamais.

On était au lendemain du traité de Nimègue, et Louis XIV, qui avait tout soumis, tout fait plier, même les plus belles et les plus hautes intelligences (*d*), et qui se trouvait alors l'arbitre de l'Europe, songea aussi à soumettre l'Eglise. Il ne manqua pas de courtisans pour l'aider dans ses desseins. Aussi bien les esprits étaient-ils, par les luttes contre la réforme et par les principes qu'elle avait introduits, tournés vers les questions des rapports de l'Eglise et de l'Etat : il s'agissait pour beaucoup de savoir si le monde serait gouverné par l'Eglise seule, ou si César devait régner à côté du Christ. Certains théologiens penchaient pour la doctrine des compromis entre les princes et le Pape, afin, disaient-ils, d'éviter de plus grands maux. Au fond, la question religieuse ne faisait que servir de voile aux prétentions de César : la politique dominait tout, comme nous l'avons montré (*e*). De leur côté, les jurisconsultes et les magistrats n'avaient pas assez de portée pour comprendre la vaste unité catholique telle qu'elle est posée par l'Eglise, ni pour sentir que la suprématie pontificale en est la condition nécessaire (*f*). On songea donc à une Eglise gallicane ou nationale pour servir de contre-poids à celle qu'on indiquait sous le nom d'Eglise ultramontaine, dans l'intention de réduire, en un mot, l'Eglise à une branche d'administration, et d'en constituer pour chef le roi (*g*), et pour juges les assemblées prétendues de la nation.

Du reste, la route se trouvait aplanie par ce qu'on appelait les anciennes *libertés gallicanes*. Ce fut alors que Pierre et Jacques Dupuy publièrent un ouvrage (*h*) où étaient mises en relief et soutenues les *conquêtes* que le pouvoir séculier avait faites peu à peu sur la puissance ecclésiastique. L'ouvrage fut réprouvé, sur les instances du nonce, malgré Richelieu, qui avait excité les auteurs à le composer. Il fit même condamner, et brûler par la main du bourreau, un livre anonyme qui le réfutait (*i*), comme *séditieux* et tendant à répandre la malveillance *contre le roi* et son ministre, par la *supposition d'un schisme*. Il fit encore revenir

qu'à le saisir et à le conserver. Il fit bien l'un et l'autre; c'était le *prédestiné du despotisme*. La nature lui en avait donné à la fois les vices et les vertus : un orgueil de démon et un commandement de roi. (M. de Lamartine, *Cours de litt.*, 13ᵉ entretien, 1857, p. 18.) »

(*a*) *Loc. cit.*, p. 769.

(*b*) M. L. Rupert, *op. cit.*, p. 32.

(*c*) En 1855, le *Mémorial catholique* s'est attaché à démontrer (*voy.* tom. XI, p. 158 et suiv., 202 et suiv.) que les catholiques ne doivent accepter que sous bénéfice d'inventaire tout ce que la plupart des historiens et littérateurs nous débitent à la louange du *grand* siècle. Depuis, nous avons vu avec plaisir plusieurs écrivains entrer dans cette voie de plus juste et sérieuse appréciation. Ainsi, dom Guéranger, dans un article de l'*Univers* du 31 janvier 1859, nous montre combien la science religieuse, la théologie mystique, a dégénéré en ce siècle; *le Correspondant*, vers la même époque, a fait voir tout ce qu'il fallait rabattre, sous le rapport littéraire, des déclamations de tant d'admirateurs naïfs; et, tout récemment, un des rédacteurs du journal *le Monde*, a écrit : « Quand on ne juge pas uniquement d'après ce qui apparaît aux regards ou d'après les dires d'une certaine opinion publique, on trouve que ce siècle nous a légué au moins autant d'*éléments de perversion et de ruine* que de titres de gloire humaine. »

(*d*) Sauf Fénelon, La Bruyère et Molière, on peut dire que tous les grands écrivains étaient à ses pieds. Une seule fois Racine voulut se relever, et cet instant de courage le perdit. « La plus belle scène du quatrième acte d'*Athalie*, dit Lamartine, est celle où le grand prêtre, avant de couronner Joas dans le temple, sonde l'esprit de l'enfant et lui enseigne, *dans un langage bien hardi devant Louis XIV, les devoirs des rois devant Dieu et devant leur peuple*. Ici, c'est l'esprit de vérité et de liberté qui soulève le poëte et qui lui fait braver le *despotisme* d'un prince égoïste et impérieux. Nous pensons que cette scène fut pour davantage dans la rancune cachée de Louis XIV et dans la mort de Racine que son obscur Mémoire sur quelques vices de l'administration, écrit par lui pour complaire à madame de Maintenon. » (*Cours de littér.*, 14ᵉ Entretien, 1857, p. 143.)

(*e*) *Voy.* l'article GALLICANISME.

(*f*) *Voy. Histoire univ.*, par M. César Cantu, tom. XVI, p. 165 et suiv.

(*g*) Il s'agissait de réaliser dans la pratique, ou plutôt de législater, si nous pouvons dire, les doctrines que l'on nourrissait et professait ouvertement depuis longtemps sur l'omnipotence royale, et contre la suprématie du Vicaire de Jésus-Christ. Il est assez curieux d'observer que ce fut quinze ans avant 1682, c'est-à-dire à partir de 1667, qu'on supprima dans toutes les traductions approuvées par les gens du roi le mot *maintenant* dans cette parole de Notre-Seigneur : « Mon royaume n'est pas maintenant d'ici (de ce côté, sur la terre) : NUNC *regnum meum non est* HINC (*Joan.* XVIII, 36). » — *Voy.* plus haut la note *f*, col. XXXVII.

(*h*) *Droits et libertés de l'Eglise gallicane*, etc.

(*i*) *Optatus Gallus De Cavendo schismate*, 1640, in 8 (par Charles Hersent).

à la charge quatre écrivains. Ceux-ci comptaient parmi eux un jésuite, le P. Rabardeau (*a*), qui soutint que la création d'un patriarche en France n'aurait rien de schismatique, et qu'il n'y faudrait pas même le consentement de Rome, qui n'avait pas été non plus nécessaire pour ceux de Constantinople et de Jérusalem ; propositions qui furent condamnées.

Malgré ces sourdes menées, Richelieu, qui se flattait de devenir patriarche de France, commença par demander d'y être nommé légat, comme l'avait été autrefois le cardinal d'Amboise ; il essuya un refus : il se fit élire Abbé de différents ordres, mais les étrangers refusaient de le reconnaître ; c'étaient là autant de motifs pour exaspérer ce caractère impérieux. Alors il fit défendre d'envoyer de l'argent à Rome pour affaires de chancellerie ; il induisit à demander la suppression ou la diminution des *annates*, la convocation d'un concile pour réprimer les *usurpations* de Rome et abolir le Concordat : plusieurs prélats et Louis XIV lui-même le secondaient. Bien que Richelieu saisît toutes les occasions de le blesser, le Pape prévint par la modération le schisme qui paraissait imminent, et la mort de Richelieu éloigna le péril. Mais ce ne fut que pour peu de temps. L'affaire de la *Régale* vint raviver les démêlés et faire éclater les pensées schismatiques qu'on nourrissait depuis longtemps.

Les rois de France jouissaient du droit de *régale*, c'est-à-dire d'administrer les évêchés vacants, en percevant les revenus pendant la vacance (ce qui était un puissant appât pour prolonger la vacance !) et en *nommant* aux bénéfices qui en dépendaient (*b*). Plusieurs églises en étaient heureusement exemples, ainsi que celles des provinces réunies plus tard à la France ; mais c'était là, aux yeux du roi, un pur *privilége*, et Louis XIV, se montrant ennemi des priviléges, déclara enfin (1673) que le droit de *régale* lui appartenait tout entier pour tous les diocèses de *son royaume* : l'une des raisons, dit Fleury, qu'apportèrent les jurisconsultes pour généraliser ce droit, *c'est que la couronne du roi était ronde* (*c*) ! C'est ainsi que les courtisans raisonnaient ; cette logique plaisait fort à leur maître.

Et, sur ce fait, le *conciliant* historien de Bossuet dit : « Le roi exerçait le droit de régale avec une plénitude d'autorité qu'on avait de la peine à concilier *avec l'exactitude des maximes ecclésiastiques.* » Nous le croyons bien ! Un peu plus haut il avait déclaré « que l'affaire de la régale avait entraîné le gouvernement dans des mesures dont la nécessité ou la régularité *aurait été peut-être difficile à justifier* (*d*). » Ce qui signifie en français moins élégant, dit de Maistre (*e*), que *l'extension de la régale n'était qu'un brigandage légal.*

Mais Louis XIV le voulait ainsi, et devant cette volonté tout devait plier, *même l'Église* (*f*) ; aucune raison, aucune dignité ne pouvait lui en imposer. « Arrivé au comble de la gloire, il indisposa, dépouilla ou humilia presque tous les princes (*g*). » Au-dessus, dans sa pensée, de toutes les lois, de tous les usages, de toutes les autorités, cet homme disait : *Je ne me suis jamais réglé sur l'exemple de personne. C'est à moi à servir d'exemple* (*h*) ! Et son ministre disait au représentant d'une puissance étrangère : « Je vous ferai mettre à la Bastille (*i*). »

En présence de ce délire de l'orgueil tout-puissant, qui disait sans détour : *Jura nego mihi nata*, personne n'osa résister au despote, à l'exception des deux évêques jansénistes d'Alet et de Pamiers, qui, de même qu'ils s'étaient opposés au Formulaire, comme trop favorable à la puissance du Pape, se rangèrent cette fois du côté du Pape contre le despotisme de César, et exclurent du chapitre ceux que Louis avait nommés (*j*). L'évêque de Pamiers fut exilé et réduit à vivre d'aumônes (*k*), genre d'argument dont le grand prince se servait souvent ; celui d'Alet fut épargné parce qu'il était vieux. Sur ces entrefaites Clément X mourut, et un Pontife capable de résister aux prétentions royales monta sur le Siége de Saint-Pierre. C'était Innocent XI, homme d'une grande vertu, qui appelait les pauvres *ses neveux*, « le seul Pape de ce siècle, dit Voltaire (*l*), qui ne savait pas s'accommoder aux temps. »

Les évêques de France s'empressèrent d'écrire à Innocent XI pour l'engager à céder *aux volontés* « du plus catholique des rois (*m*) ; » ils le prièrent de « n'employer

(*a*) *Optatus Gallus, De cavendo schismate, benigna manu sectus.* Le P. Rabardeau devait être immé, un peu plus tard, par le P. Maimbourg. — *Voy.* la *note* à la page 206 de notre édit. du Traité de Fénelon *sur l'autorité du Souv. Pontife.*

(*b*) De Maistre dit (*De l'Église gall.*, liv. II, ch. 2) qu'il faut avouer que la *régale* était une exception odieuse aux plus saintes lois du droit commun, et qu'elle donnait nécessairement lieu à une foule d'abus. Le concile de Lyon, tenu vers la fin du XIIIe siècle, sous la présidence de Grégoire X, tout en accordant la *régale*, avait défendu de l'étendre. (*Concil. Lugd.* IV, 1270, can. 12.)

(*c*) *Nouv. opusc. de Fleury*, publiés par l'abbé Emery, 1 vol. in-12, 1807, p. 136. Fleury ajoute ici : « On pouvait aller loin avec ce principe ! »

(*d*) *Histoire de Bossuet*, par le card. de Bausset, liv. VI, n. 8.

(*e*) *De l'Église gallic.*, liv. II, chap. 2.

(*f*) *De l'Église gallic.*, liv. II, c. 2.

(*g*) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, tom. II, chap. 14.

(*h*) *Ibid.*

(*i*) *Ibid.*, chap. 21.

(*j*) Le cardinal de Bausset dit, en rendant hommage à la vertu de ces deux prélats, qu'il est des cas où *les règles de la prudence humaine* enseignent de sacrifier quelques prétentions, et que la condescendance des autres évêques était justifiée par la *modération connue* de Louis XIV. (*Histoire de Bossuet*, liv. VI.) — C'est par trop de bonne volonté !

(*k*) Ranke, *Histoire de la Papauté*, tom. IV, p. 456.

(*l*) *Siècle de Louis XIV*, tom. II, chap. 35.

(*m*) Le roi, qui allait placer l'Église à quelques pas du schisme, était donc *le plus catholique des rois*, en même temps qu'un *grand prince* à la for-

que la bonté dans une occasion où il n'était pas permis d'*employer le courage.* » C'est à Bossuet qu'ils remirent la plume en cette circonstance (*a*). Innocent XI leur dit dans sa réponse : « Qui d'entre vous a parlé devant le roi pour une cause si intéressante, si juste et si sainte (*b*)? » Il n'y avait rien à dire à une interpellation aussi péremptoire. Le Pape n'admettait pas que des évêques n'eussent pas dû *employer le courage dans cette occasion;* leur état leur en faisant d'ailleurs un devoir; et Innocent XI disait, sur le point spécial de la *régale*, que, « quand bien même on pourrait prouver qu'il en a été ainsi très-anciennement, ce serait toujours abusivement que ce droit s'étendrait aux diocèses nouveaux. » Enfin l'arrangement momentané de cette affaire fut « que le roi ne conférerait plus les bénéfices en régale, mais qu'il présenterait seulement des sujets qui *ne pourraient être refusés.* » Ce jeu de mots, dit de Maistre (*c*), fait sentir ce que c'était que cette *régale* qui donnait au roi le droit de conférer les bénéfices, c'est-à-dire un droit *purement spirituel;* et par ce moyen, « le roi, comme l'avoue Fleury (*d*), avait plus de droit que l'évêque, et autant que le Pape. » Cependant les évêques gardèrent le silence et prirent parti même contre le Pape!

Les parlements (et l'occasion était trop belle pour eux) en firent autant. Impatients d'étendre leur juridiction aux dépens de la juridiction ecclésiastique, dit un historien non suspect (*e*), et d'arracher à l'Eglise la tutelle de la royauté, ils encourageaient les ressentiments du prince et apportaient une ardeur systématique à envenimer la querelle (*f*). De quel droit le Pape osait-il porter la main sur la couronne de France? Convenait-il de laisser les destins du royaume à la merci d'une *puissance étrangère?* Il était temps de secouer cette lointaine dictature; qu'on cessât de payer à Rome le honteux tribut des Annates; qu'on ne fît plus aux évêques français l'injure de les appeler évêques en vertu d'une permission venue de Rome (*g*). De tels discours charmaient Louis XIV. Pourquoi, d'ailleurs, aurait-il hésité? Il était à ce point maître de *son clergé*, que le prince de Condé disait : « S'il prenait fantaisie au roi d'embrasser le protestantisme, *le clergé serait le premier à l'imiter* (*h*)! »

Mais une chose non moins inouïe, c'est ce que se permit le parlement de Toulouse

tune duquel la Providence elle-même semblait alors asservie! C'était de plus l'effroi des hérétiques, dont il paraissait résolu à purger ses Etats. « Ce fut derrière ces considérations, dit M. de Carné, si puissantes et d'un effet irrésistible sur des prélats gentilshommes, que les évêques abritèrent leurs longues complaisances. Le Pape se plaignait-il de l'ambition du roi? on lui disait que la droite de Dieu le servait dans tous ses desseins; menaçait-il d'excommunier le violateur de la discipline et des canons? on montrait l'invincible monarque sur le point d'achever son œuvre en portant le coup de grâce aux hérétiques dans ses Etats. Lorsque le sens droit et ferme du Pape résistait à ce concert d'éloges et de promesses, on allait plus loin, et derrière les protestants écrasés on laissait entrevoir les Turcs anéantis, dernier effort de la flatterie *qui se cachait sous le mensonge*, car on savait fort bien que, si les réformés étaient odieux à Louis XIV, en ce que leur liberté semblait une vivante protestation contre sa toute-puissance, ce prince n'entreprendrait jamais rien de sérieux contre les musulmans, dont il voyait *avec une joie secrète* l'avant-garde au cœur de l'empire. » Il résulte de tout ceci que les évêques tenaient leur maître pour inattaquable, et même pour le seul soutien de l'orthodoxie : « Il est, en effet, pénible de penser, ajoute M. de Carné, que celle-ci trouvait alors sa principale garantie dans la volonté personnelle du prince, tant les institutions avaient énervé l'épiscopat, tant elles en avaient préparé la déchéance!... » (*La monarchie française au* XVIII*e siècle*, in-8, 1857, et dans *le Correspondant*, la *Politique de Louis XIV dans les affaires religieuses*, tom. II de la nouvelle série, p. 782, 787.)

(*a*) On trouve cette lettre singulière, affligeante, avec toutes les pièces relatives à la Regale, dans les *Mémoires du clergé*, tom. XI. — *Voir* sur cette lettre J. de Maistre, *De l'Eglise gallicane*, liv. II, chap. 2. M. de Carné, *loc. cit.*, p. 783, en cite une partie, et ajoute : « Si j'ai rappelé les termes de cette lettre, où la plume de Bossuet, son rédacteur, ne se révèle malheureusement que par une élégante latinité, c'est qu'elle éclaire d'un jour complet la situation de l'épiscopat et celle du prince. S'efforcer d'inquiéter le Saint-Siége sur les périlleuses conséquences de sa fermeté, et se relever soi-même de sa propre faiblesse en glorifiant le monarque, futur extirpateur de l'hérésie : tel fut le système qui conduisit bientôt les évêques à la Déclaration des quatre articles et Louis XIV à la révocation de l'Edit de Nantes. »

(*b*) *Hist. de Bossuet*, liv. V, n. 12.

(*c*) *Op. cit.*, p. 124 de l'éd. de 1844.

(*d*) Opuscules, p. 34.

(*e*) M. Louis Blanc, *Hist. de la Révolut. franç.*, tom. I, p. 251.

(*f*) M. Augustin Thierry nous rapporte ainsi qu'il suit le progrès de la domination des parlements : « L'histoire du parlement, dit-il, depuis le XIII*e* siècle est une suite de progrès lents mais toujours sûrs; il grandit aux yeux de la nation en même temps que la royauté, dont il se montre à la fois l'auxiliaire et le surveillant, dont il éclaire la voie et qu'il aspire à diriger. Au XVI*e* siècle, son contrôle législatif, son droit de remontrance avant l'enregistrement des édits, était ou accepté par les rois ou réclamé par l'opinion (tant elle avait besoin de quelque garantie!), et, comme non-seulement les édits royaux, *mais encore les bulles du Pape revêtues de l'autorisation royale* et les traités conclus avec les puissances étrangères devaient être enregistrés, le parlement intervenait dans toutes les grandes affaires intérieures ou extérieures de l'Etat. Il se regardait avec orgueil comme un pouvoir investi de la tutelle publique, médiateur entre le peuple et le roi, *modérateur entre la couronne et l'Eglise*, conservateur des lois et régulateur de toutes les juridictions du royaume. Ses prétentions, comprimées au XVII*e* siècle sous le ministère de Richelieu, reparurent durant la Fronde plus grandes et plus hautaines. *Il en vint alors jusqu'à se croire supérieur aux états généraux* et à mettre en avant par la bouche de ses chefs cet étrange et hardi paradoxe. » (*Essai, ubi supra*, tom. III, p. 31-33.)

(*g*) *Siècle de Louis XIV*, tom. III, chap. 35.

(*h*) Ranke, *Histoire de la Papauté*, tom. IV, p.

dans cette affaire. Pour se rendre agréable à Louis XIV, la flatterie avait pris toutes les formes, *excepté une*. Ce parlement la trouva... Dom Cerles, chanoine régulier de la cathédrale de Pamiers, et vicaire général pendant la vacance du siége, avait formé opposition à quelques actes de ce parlement, relatifs à la *régale*. Destitué par son métropolitain l'archevêque de Toulouse, qui voulait faire sa cour, il en appela au Pape, qui le confirma dans sa place. Il paraît de plus que dom Cerles se permit d'écrire des choses assez fortes contre la *régale* et contre les prétentions du pouvoir temporel. Le parlement, *par ordre du roi*, condamna dom Cerles à mort, le fit exécuter en effigie à Toulouse et à Pamiers, et traîner sur la claie. « Cet ecclésiastique était homme de mérite et fort savant, comme on le voit dans ses diverses ordonnances et instructions pastorales (*a*). »

XVII.

Ce fut à la suite de tous ces démêlés, où les évêques avaient assez montré au prince tout ce qu'il pouvait attendre d'eux, que Louis XIV voulut assembler le clergé (1682); non pas précisément pour discuter sur la *régale*, car on peut remarquer que cette assemblée était étrangère à cette affaire, qui n'intéressait que la haute discipline (*b*); non pas non plus pour se garantir contre cette *dictature* papale dont les parlements avaient agité l'épouvantail, car vraiment, le vainqueur de l'Espagne et de la Hollande, le triomphant négociateur de Nimègue, ne redoutait aucunement de voir Innocent XI reprendre contre sa couronne les entreprises d'un saint Grégoire VII, d'un Boniface VIII ou d'un Innocent III; mais « ce qu'il voulait, c'était transformer la nature même de son pouvoir, en lui imprimant le sceau d'une sorte *de délégation divine*. Il ne prévoyait pas, dans les enivrements de sa confiance et de son insatiable orgueil, que la conscience humaine, qui résiste invariablement à tout pouvoir sans responsabilité comme sans contrôle, ne tarderait pas à remplacer l'appel au Saint-Siége par l'appel au peuple, et la souveraineté de l'Eglise par celle de la nation; les évêques courtisans de 1682 préparaient, en effet, l'œuvre révolutionnaire des constituants de 1790 (*c*)! »

Huit archevêques, vingt-six évêques, trente-huit délégués du clergé, se rendirent à la convocation. Une pareille assemblée, dit un historien, « ne pouvait être que servile (*d*). » Le concile royal fut ouvert par un célèbre discours de Bossuet, où il exalta *la beauté et l'unité de l'Eglise*, au moment précisément où quelques-uns méditaient le projet de la dissoudre, et où, par le fait, on consomma l'œuvre séculaire et diabolique de la division; œuvre séculaire, car déjà dans la primitive Eglise, elle s'opérait, et c'est là l'œuvre de l'Antechrist, comme nous le dit saint Jean : *Omnis spiritus, qui solvit Jesum, ex Deo non est : et hic est Antichristus* (*e*).

Oui, on peut le dire, la déclaration de 1682, qui est l'expression doctrinale de tout le siècle de Louis XIV, accomplit l'œuvre séculaire de la *division*. Et l'opération du XVIIe siècle, remarquons-le bien, est tout particulièrement périlleuse, parce qu'elle arrive à ses fins sans les violences du passé, sans schisme formel. Dès lors, elle fait illusion; on peut s'y tromper; on ne sait plus que croire, ni comment faire. L'ennemi n'est plus hors de la citadelle, il est dedans, et c'est le comble de la malice et l'extrémité de la tentation. Le péril, pour l'Eglise, n'est pas dans le petit nombre des élus, mais dans l'altération de leur esprit; alors que les membres sincères, croyant édifier, travaillent à démolir leur Chef, dans la paix de la conscience.

N'est-ce pas ce qui est arrivé plus spécialement dans le XVIIe siècle? En est-il un qui ait, plus et mieux que lui, concouru insidieusement à produire la *sécularisation* universelle (*f*)? Il en a raffiné le système avec une adresse si ingénieuse que, s'ils en eussent été avisés, les princes grecs et germains se seraient peut-être gardés de pousser brutalement au schisme. Le système de Charles-Quint et de Louis XIV est si commode, qu'on peut même s'attendre à voir tous les princes de l'Europe, sous cette égide, revenir à l'Eglise catholique : il est plus

458. — En vérité, grâce au gallicanisme, le pouvoir royal était devenu l'objet d'une réelle idolâtrie. Ce mot du prince de Condé suffirait pour le démontrer. Voici un autre fait : Pendant la guerre de Flandre, Louis XIV ordonna de démolir un monastère qui était à la fois un magnifique monument d'architecture et un objet de vénération pour les habitants du pays, à cause des souvenirs qui s'y rattachaient. Des réclamations furent adressées, mais inutilement, à l'officier général, grand seigneur et homme de cour qui commandait alors en Flandre pour le roi; on ne put jamais obtenir de lui que cette réponse brève et péremptoire : « J'ai l'ordre de démolir et je démolirai. *Si le roi m'ordonnait de tirer sur le saint sacrement, je tirerais!* » Un ministre de Charles X a trouvé tout simple de faire une déclaration à peu près semblable. (M. de Lamennais, *Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Eglise*, in-8, 1829, p. 58.)

(*a*) *Siècle de Louis XIV*, tom. III, chap. 35. Note des éditeurs de Bossuet, Liége, 1768, in-8, tom. XIX, p. XLVIII.

(*b*) De Maistre, *De l'Eglise gallicane*, liv. II, chap. 3.

(*c*) M. de Carné, *op. cit.*, p. 786.

(*d*) M. César Cantu, *Hist. univ.*, tom. XVI, p. 167. — Pour les détails sur l'assemblée de 1682, sur sa fameuse Déclaration, sur les condamnations réitérées qu'en fit le Saint-Siége, sur les suites de cette affaire et les troubles auxquels elle donna lieu, etc., *voy.* les articles : GALLICANISME; LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE.

(*e*) *Joan.* IV, 3.

(*f*) Le XVIIe siècle (et rien ne serait plus facile à démontrer si c'en était le lieu,) est plein de séve païenne, mélangée à la séve chrétienne. C'est ce mélange à doses égales qui constitue la personnalité de ce siècle, en quoi précisément il est *plus dangereux peut-être qu'aucun autre*.

avantageux d'avoir les évêques pour *préfets spirituels*, que de les avoir pour ennemis. C'était là l'espérance de Louis XIV, ou, si l'on aime mieux, la tendance fatale de son empire.

Malheureusement Bossuet, par son concours à l'œuvre de 1682, où « il traîna la queue du diable sous sa splendide robe de Pontife, » contribua à entretenir cette illusion dangereuse dont nous parlons. Il couvrit de son autorité les entreprises des princes, et cette magnifique glorification de *l'unité de l'Eglise*, qu'il fit dans son célèbre Discours, servit même à colorer ces entreprises et à rassurer les plus timides. Nous ne prétendons pas que tout ceci se fit à dessein prémédité, à Dieu ne plaise! Mais toujours est-il que les choses tournèrent ainsi; que l'illusion fut produite, et cela pour des siècles. Au surplus, les actes en eux-mêmes parlent bien plus gravement encore. Que fit, au fond, Bossuet dans son Discours, comme dans la Déclaration qu'il rédigea (*a*), sinon « mesurer fort maigrement au Saint-Siége sa part dans le gouvernement de l'Eglise de France (*b*); » sinon consacrer la *division* et lui donner un certain vernis d'orthodoxie (*c*); sinon, pour parler plus clairement, proclamer l'indépendance de l'Etat par rapport à l'Eglise? *L'Etat c'était Louis XIV*; et ce fait était gros de tout ce qui est advenu depuis pour le compléter. L'indépendance de Louis conduisait net à la suprématie de Napoléon, prenant la couronne de sa main, et mettant le Pape en prison...

Bossuet, se posant presque en arbitre entre les choses du Ciel et celles de la terre, sans y mettre d'arrogance, mais en parlant au nom de l'Eglise, proclama donc l'omnipotence de César sans autre frein que sa conscience, à laquelle *il espère qu'il obéira*. Et ce système qui paraissait tout concilier, avait-on dit alors, ne terminait rien, bien au contraire! « La Déclaration de 1682, écrit un historien dont les paroles, à cause même de l'esprit qui l'anime, ont ici une grande portée, cette Déclaration ne changeait rien à la *nécessité du droit de contrôle*. Donc, elle ne faisait que le déplacer, *en l'enlevant au Pape;* et elle le déplaçait pour le transporter au parlement d'abord, *puis à la multitude*... Le moment vint en France, où la nation s'aperçut *que l'indépendance des rois, c'était la servitude des peuples* (*d*). La nation alors se leva indignée, à bout de souffrances, demandant justice. Mais les JUGES DE LA ROYAUTÉ MANQUANT, la nation se fit juge elle-même, et l'excommunication fut remplacée par un arrêt de mort (*e*)!... »

Mais le clergé n'en subit pas moins lui-même et surtout la peine de sa condescendance, et, par cette faute, l'Eglise fut plongée dans une suite de maux dont nous voyons les fruits se renouveler incessamment et partout... Dès qu'on eut affranchi les rois de l'Autorité seule instituée de Dieu immédiatement; dès qu'on eut déclaré que les rois tenaient leur couronne directement de Dieu, il s'ensuivit que tout leur était permis, qu'il leur suffisait de *vouloir* pour que tout fût dit, et que quiconque leur résistait, *résistait à Dieu même*. Et c'est en ce sens monstrueux que des prélats français consentirent à interpréter le précepte de l'Apôtre, comme on peut le voir dans les écrits des plus ardents apologistes de la Déclaration de 1682, et jusque chez un évêque-ministre qui ne s'est pas fait faute de professer à l'égal d'un dogme chrétien « que la souveraineté monarchique, qu'il décore du nom de légitimité, était inamissible, et que le souverain, légitime par le seul fait de sa naissance, ne pouvait être déchu, quand même il serait persécuteur et tyran. »

Il s'ensuivit aussi, et tout naturellement, qu'on retourna contre l'Eglise, contre le clergé, toutes ces armes forgées, ou plutôt consacrées, en 1682. Ceux qui alors, sans mission aucune (*f*), s'étaient institués les organes du sacerdoce français pour cette besogne, purent voir le mal qu'ils avaient fait! Ils avaient accordé au prince « un pouvoir sans contrôle et sans bornes dans les choses temporelles. » Le vague de ces expressions

(*a*) C'est ce qui est hors de doute, et ce sur quoi Fénelon nous donne quelques détails intéressants. *Voy.* sa *Dissertation sur l'Autorité du Souverain Pontife*, chap. 7, p. 30 et suiv. de notre édit. in-8, 1854. Indépendamment de la confiance due au narrateur, dit M. Guillemin, « l'exactitude de cette relation est encore attestée par le fait authentique de la substitution de Bossuet à M. de Choiseul, comme rédacteur de la Déclaration du clergé. A part toute opinion première, on conviendra que dans cette discussion, telle qu'elle est rapportée par le saint archevêque de Cambrai, la clarté est plus grande et la logique est plus pressante dans les objections de M. Choiseul-Praslin, que dans les distinctions établies par Bossuet, qui ne sont pas exemptes d'une certaine subtilité. » (*Memorandum*, etc., p. 263.)

(*b*) M. Nisard, *Hist. de la littérature Franc.*, tom. II, p. 474.

(*c*) Nous avons fait assez large et assez belle la part de ce qu'il y a de remarquable dans l'éloquence de ce discours (*voy.* l'article GALLICANISME, n° III), pour qu'il nous soit permis de dire que certaines des propositions qui forment la substance du *Sermon sur l'unité*, ne sont pas exemptes de reproches, malgré l'art avec lequel l'orateur a su les envelopper, et que certainement ce discours fut mal vu à Rome. On peut voir sur tout ceci des remarques qui nous paraissent fondées dans un écrit de M. l'abbé Jules Morel, intitulé : *Les Semi gallicans*, controverse de droit pontifical, in-8°, 1853. Si la place nous l'eût permis, nous aurions cité ici la discussion de M. Morel, tant elle nous semble digne d'une sérieuse attention.

(*d*) *Voir plus haut* (§ VI), le mot de Donoso Cortès.

(*e*) M. Louis Blanc, *Hist. de la Révol. franç.*, tom. I, p. 253.

(*f*) Il est clair que les évêques assemblés en 1682 n'avaient aucune mission pour faire leur *Déclaration*. Qui les en avait chargés? Ce qu'il y a de curieux, c'est que Louis XIV, toujours savant dans l'art des convenances, déclara que les députés étaient assemblés *avec sa permission*. (Edit du mois de mars 1682.) Mais ceux-ci, avec moins de tact ou plus de franchise, se déclarèrent assemblés *par son ordre :* MANDATO REGIS (*Procès-verbal de l'assemblée*). Quel mandat pour des évêques!

fut habilement exploité. En vertu de cette théorie, la religion fut comprise dans le domaine temporel, en tant que se reproduisant sous des formes extérieures. Même les points de foi tombèrent sous la juridiction civile dès qu'ils passèrent du for intime dans les Bulles des Papes, les canons des conciles, et les Mandements des évêques. Le roi eut la haute-main sur la liturgie; il ne fut pas permis d'instituer ni de modifier les prières sans son agrément; il s'attribua aussi le règlement de la discipline, et, par suite, le droit de permettre ou de défendre les assemblées ecclésiastiques (*a*). Aussi les conciles furent-ils partout entravés, et cessèrent-ils; les Actes du Saint-Siége ne subirent pas seulement le contrôle royal, mais ils passèrent ou ne passèrent point, selon le bon plaisir du prince (*b*). La magistrature s'établit surveillante du sacerdoce : elle ordonna par arrêt d'accorder la sépulture aux cadavres des excommuniés; elle se fit distributrice des Sacrements; elle osa pénétrer les mystères du confessionnal. Qui le croirait! la justice humaine ordonna au prêtre de délier le pécheur devant la justice de Dieu. Oui, et l'on en douterait si cela n'était attesté sur la foi de l'histoire, plus d'une fois un huissier, porteur d'une grosse exécutoire, vint briser avec sa verge les portes du tabernacle, et instrumentant contre le Dieu caché sous le Pain, commit ce qu'un catholique a le droit de nommer un déicide (*c*)!... Voilà en quoi consistèrent les *libertés gallicanes* (*d*). Nous verrons bien d'autres faits tout à l'heure.

En attendant, méditons ces paroles de Fénelon qui, dans leur expression attristée, confirment éloquemment tous ces maux : « *Maintenant*, dit-il, les évêques n'ont aucun secours à espérer... Leur sort dépend absolument de la seule volonté des rois. La juridiction spirituelle gît dans la poussière. Il n'y a rien, si vous exceptez les péchés dits secrètement au confesseur, il n'est rien que les magistrats laïques ne jugent au nom du roi, en se jouant des arrêts de l'Eglise. Ce recours fréquent et ininterrompu (*e*) au Siége apostolique par lequel chaque évêque sur chaque question de foi ou de mœurs avait coutume d'interroger, de consulter Pierre, est tellement tombé en désuétude qu'il reste à peine une trace de cette admirable discipline. Au fait, les rois dirigent et règlent toute chose à leur volonté, ou n'interrogent le Siége apostolique que par pure forme et bien rarement. C'est un nom qui sonne haut, mais ce n'est plus que l'écho d'un grand nom. Dans l'usage on ne connaît la puissance du Saint-Siége que lorsqu'on demande d'être dispensé de la discipline des canons. Ainsi des laïques blâment et tournent en dérision cette Autorité suprême à laquelle ils ne s'adressent que quand elle peut les servir. C'est ainsi que cette Autorité maternelle et aimable a excité l'envie... (*f*) »

Et Bossuet lui-même, Bossuet, qui devait bientôt ressentir les effets de ces *libertés* qu'il avait patronnées de son génie, Bossuet n'a pu s'empêcher de s'écrier qu'elles ne sont autre chose que « le droit que l'Eglise de France a d'être protégée par le roi (*g*)! » Or, pour qui sait ce que vaut la *protection* des princes, et comment ils la font payer à l'Eglise, il y a, dans ce mot, l'aveu d'une *servitude* réelle... L'évêque de Meaux avait dit aux protestants : « Qu'a-t-on gagné dans la Réforme, en rejetant le Pape ecclésiastique, successeur de Pierre, sinon de se donner un *Pape laïque*, et de mettre entre les mains des magistrats l'autorité des Apôtres (*h*)? » Bossuet, en laissant échapper ce mot de *protection*, avait-il donc compris qu'on n'avait abouti avec la *Déclaration* qu'à se donner un *Pape laïque?* Nous devons avoir une assez juste idée de son grand esprit pour ne pas croire qu'il avait en effet senti cette conséquence et qu'il en gémissait!

Que gagne-t-on, pouvons-nous dire aujourd'hui à ceux qui se nourrissent de préjugés absurdes et injustes contre le Saint-Siége, que gagne-t-on à rejeter l'intervention du protecteur-né de tous les principes d'ordre et de justice, à déclamer contre la suprématie de l'Eglise et à repousser sa maternelle Autorité, sinon de se jeter entre les bras du despotisme et de se créer un *Pape*

(*a*) On sait assez que c'est surtout depuis la *Déclaration* que les conciles et les synodes furent moins fréquents, et qu'ils cessèrent tout à fait à mesure que les doctrines de cette *Déclaration* s'infiltrèrent. C'est ce que nous avons fait remarquer dans nos divers écrits sur la nécessité du retour à la tenue des conciles.

(*b*) Et pourtant, dit l'abbé Pey, « aucune puissance humaine n'a le droit d'intercepter entre le Chef et les membres de l'Église universelle la correspondance nécessaire pour enseigner, pour gouverner, pour juger, pour réformer, pour commander, puisque cette correspondance est de *droit divin*, et qu'elle est inséparable de la Constitution de l'Eglise. » (*De l'autorité des deux puissances*, tom. II, chap. 2, § 1, p. 433, édit. de 1788, in-8.)

(*c*) M. Jauvier, *Procès de l'Avenir*, in-8, 1831, p. 36, 37.

(*d*) *Voy.* l'article : LIBERTÉS DE L'EGLISE GALLICANE.

(*e*) *Voy.* nos articles CAUSES MAJEURES; HISTORIQUE DE LA QUESTION DES APPELLATIONS. — Dès que le recours à Rome, que saint Bernard (*De consid.*, lib. III) disait être *aussi nécessaire dans l'Eglise que le soleil dans le monde*, est interdit ou interrompu, l'union est rompue et le Chef de l'Eglise perd le droit le plus essentiel de la primauté, droit que l'Eglise d'Orient et d'Occident a constamment reconnu, et dont chaque siècle présente les plus éclatants exemples. (*Voy.* Lupus, *De appellationibus*, et l'abbé Pey, *Traité des deux puissances*, tom. II, p. 141 et suiv.)

(*f*) Fénelon, *De l'autor. du Souv. Pont.*, chap. 45, p. 237 de notre édit. On peut voir encore sur ce que pensait l'archevêque de Cambrai de la triste situation de l'Église gallicane, son *Mémoire sur le plan de gouvernement concerté avec le duc de Chevreuse pour être proposé au duc de Bourgogne en* 1711; et. *Hist. de Fénelon*, par le cardinal de Bausset, tom. III, Pièces justificatives du liv. VII, p. 482.

(*g*) *Voy.* là-dessus J. de Maistre, *De l'Egl. gall.*, liv. II, chap. 14 et 15.

(*h*) *Histoire des Variations*, édit. in 4, tom. I, p. 243.

laïque, d'autant plus à redouter que, prétendant ne relever que de lui-même, il n'agit que selon ses caprices et qu'il peut tout entreprendre, tout oser!

Mais la doctrine païenne des *quatre articles* ne jeta pas seulement le trouble et la perturbation dans l'Eglise de France, par quantité d'actes que nous rapportons ailleurs (*a*); elle fit sentir son action subversive jusqu'au sein même de l'Eglise Mère et Maîtresse. L'institution d'un patriarche pour l'Eglise de France fut remise sur le tapis, et la querelle s'envenima de celle des franchises. Les ambassadeurs avaient obtenu ou usurpé dans Rome des immunités en vertu desquelles leur hôtel et les maisons environnantes étaient exemptés des investigations de la justice. On comprend quels dangers devaient en résulter, et quels abus se produisirent en effet de semblables franchises. Innocent XI, « Pape d'une grande intégrité et d'un jugement sain, » dit M. Cantu (*b*), songea à y remédier. Reprenant les tentatives déjà faites par Pie IV, Grégoire XIII et Sixte-Quint, il avait pris la résolution de ne pas tolérer plus longtemps l'abus de ces franchises que les ambassadeurs avaient fini par étendre à tous les quartiers où étaient situés leurs palais (*c*). En conséquence, il déclara officiellement qu'aucun ministre nouveau ne serait désormais accrédité à sa cour qu'après avoir pris l'engagement écrit de renoncer aux franchises (1687).

La Pologne, l'Angleterre, l'Espagne se soumirent à une demande aussi raisonnable. Mais Louis XIV, habitué à ne point rencontrer d'opposition, répondit que « Dieu l'avait établi pour donner l'exemple, et non pour le recevoir (*d*), » et il refusa son consentement; ce qui n'empêcha pas Innocent XI de maintenir sa décision à l'égard d'un abus aussi criant. « En le supprimant, dit un récent historien de Louis XIV (*e*), le Pape était dans son droit; et du moment que l'usage d'un pareil abus pouvait mettre obstacle à l'action de la justice, il était de son devoir de l'abolir. Le Saint-Père avait donc raison, comme souverain, de retirer à l'ambassadeur de France son privilége abusif auquel les autres avaient renoncé... »

Entre un roi impérieux et un Pape inflexible par conscience, le choc devait être rude. Mais Louis XIV, sentant la force de son côté et décidé à en abuser (en vrai *fils aîné de l'Eglise*, sans doute), ordonna au marquis de Lavardin, son ambassadeur, de faire son entrée dans Rome avec une suite de huit cents hommes armés jusqu'aux dents. Lavardin suivit son instruction, « entra à Rome le 16 novembre, déclarant hautement son intention de maintenir par la force les franchises de son palais. Innocent XI ayant refusé de le recevoir, le ministre ne s'en montra pas moins en public; il assista en grande pompe, le jour de Noël, à l'office dans l'église de Saint-Louis. Le Pape interdit cette église, attendu l'excommunication qui frappait l'ambassadeur, pour le fait seul de sa résistance à la Bulle qui supprimait les franchises (*f*). » Lavardin protesta contre l'excommunication dont il était l'objet, et alla lui-même, à la tête de son escorte, afficher sa protestation à la porte du Vatican : il entra dans Saint-Pierre avec une suite formidable; mais tous les ecclésiastiques en sortirent immédiatement. A Paris, le procureur général appela de la Bulle au concile concernant les franchises et de l'interdit prononcé contre l'église des Français à Rome; il parla même de rappeler la *Pragmatique*, par suite du refus d'institution canonique aux nouveaux évêchés; mais tout cela n'était que ridicule et prouvait l'impuissance dans la révolte.

Et malgré cette révolte et cette conduite du *plus catholique des rois* (*g*), celui-ci s'était mis à persécuter les hérétiques apparemment en preuve de sa *fidélité*, car il est assez singulier que la révocation de l'édit de Nantes suivit de près (1685) la fameuse Déclaration de 1682; mais, fait remarquer M. de Carné (*h*), le Saint-Siége ne fut pas dupe de ce beau zèle, et un tel acte sitôt suivi lui-même de l'ambassade de Lavardin à Rome, ne semble guère avoir été inspiré par des motifs élevés et bien purs. En vérité, la révocation de l'édit pourrait bien en effet n'avoir eu d'autre principe que celui même de la Déclaration dictée, pour ainsi dire, à l'assemblée de 1682; et, dans ces deux actes, ce qu'il faut voir surtout, c'est l'ivresse d'un pouvoir qui n'admet plus de résistances, parce qu'il ne connaît plus de limites. « Le roi, ajoute, M. de Carné, tenait beaucoup moins à sauver les huguenots qu'à les voir fléchir sous ses ordres... Lorsque le pouvoir avait tout réglé sans résistance, c'était un spectacle révoltant que celui d'une croyance sur laquelle ne pesait pas la main de l'Etat, et de sujets qui osaient être d'une autre religion que le monarque. »

Que penser donc de ces éloges pompeux décernés aux intentions généreuses de Louis XIV pour le bien de l'Eglise, et à sa piété; adulations que nous retrouvons dans une foule d'histoires? La vérité, dit Joseph de Maistre, « c'est que jamais roi en France, depuis Philippe le Bel, n'a donné au Saint-Siége plus de chagrin que Louis XIV (*i*) »; la vérité, c'est que ce monarque absolu, s'étant fait centre, lui aussi, et ne voyant que son autorité, voulait que tout pliât devant lui, et qu'on accommodât même les choses de la conscience à ses intérêts

(*a*) Article LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE.
(*b*) *Hist. univ.*, tom. XVI, p. 170.
(*c*) Sur tout ceci *voy.* M. de Carné, dans *le Correspondant*, tom. XXXIX, p. 79 et suiv.
(*d*) Reboulet, *Histoire de Louis XIV*, tom. III, p. 381.
(*e*) M. le comte de Loc-Maria, *Hist. du règne de Louis XIV*, 2 vol. in-8, 1853, tom. II, p. 228.
(*f*) *Ibid.*
(*g*) Parole des évêques à Innocent XI.
(*h*) *La Monarchie française au* XVIII*e siècle*, in-8, p. 290.
(*i*) *De l'Egl. gall.*, liv. II, chap. 1; et de Maistre en donne des preuves. Il est bien positif, dit de

dynastiques. Le malheur, le grand malheur, c'est qu'il trouva des évêques qui oublièrent le *non possumus* des anciens Pontifes en présence des despotes et des persécuteurs de l'Eglise, et qui se plièrent à ses caprices. Quant à sa piété, Fénelon nous a appris ce qu'il en fallait penser : « Vous n'aimez point Dieu, lui écrivait-il (*a*); vous ne le craignez même que d'une crainte d'esclave. C'est l'enfer et non pas Dieu que vous craignez. Votre religion ne consiste qu'en superstitions, en petites pratiques superficielles. Vous êtes scrupuleux sur des bagatelles et endurci sur des maux terribles, » etc.

Etonnons-nous, après cela, qu'un tel prince n'ait pu supporter la fermeté du Pontife qui défendait la liberté religieuse et l'indépendance de l'Eglise. Louis XIV, non content des insultes de son ambassadeur Lavardin, occupa Avignon et le comtat Venaissin, qui appartenaient au Saint-Siége, et *menaça* d'envoyer une armée en Italie pour ressusciter les prétentions du duc de Parme sur Castro; mais Innocent XI demeura inébranlable. Alexandre VIII, son successeur, continua de refuser l'institution aux évêques, et réprouva les quatre articles par sa Bulle *Inter multiplices*. Clément XI en fit autant, et, en pleine révolution française, sous la Terreur, Pie VI n'eut pas de plus grave souci qui l'empêchât de renouveler et confirmer sur ce point les Actes de ses prédécesseurs (*b*).

Mais Bossuet, avons-nous dit, devait ressentir lui-même les effets de son œuvre. Avant de quitter cette malheureuse époque de 1682, rapportons encore ce fait qui en renferme tant d'autres, et qui donne la mesure de l'état de servitude dans lequel l'Eglise était tombée en France, sous Louis XIV.

Lors de ses débats avec Fénelon, l'évêque de Meaux n'en appela pas à l'Eglise gallicane, mais à Rome (*c*), en donnant pour excuse qu'autrement l'affaire n'aurait jamais eu de fin (*d*). Puis, dans sa vieillesse, effrayé de la toute-puissance royale, il sentit l'imperfection de ce qu'il avait tant contribué à consolider. Quand le chancelier de Ponchartrain lui apporta la défense de publier aucun ouvrage sans l'approbation d'un théologien désigné par le pouvoir civil, il réclama en vain pour les évêques le privilége d'être affranchi de la censure : « Hé quoi ! s'écria-t-il, chacun peut faire imprimer ses raisons pour les distribuer aux juges, et l'Eglise ne pourra imprimer ses instructions, ses prières, pour les distribuer à ses fils et à ses ministres ! Je n'entreprendrai point, Sire, de soutenir *la cause des évêques;* mais j'ose espérer que Votre Majesté, croyant avec toute l'Eglise catholique, comme étant de foi, que les évêques sont établis par Jésus-Christ dépositaires de la doctrine et les supérieurs des prêtres, elle ne voudra pas les assujettir à ceux que le Saint-Esprit a placés sous leur autorité et leur gouvernement (*e*). »

Bossuet, qui avait voulu émanciper César, comprenait-il enfin que celui-ci n'était que logicien dans le cas présent ? On avait dit à Louis XIV qu'il était au-dessus des Vicaires de Jésus-Christ : ne pouvait-il, par voie de conséquence, et à plus forte raison, passer par-dessus les droits des évêques ? Ah ! c'est que rien ne détruit davantage le respect pour une autorité, que de voir cette même autorité mépriser celle qui lui est supérieure à elle-même; et les Césars, assez oublieux de leur nature, loin de payer de reconnaissance, finissent par faire subir à leurs courtisans la peine du talion ! « Il est bon cependant, dit de Maistre (*f*), de voir le grand évêque de Meaux, personnellement oppressé sous le poids de la suprématie séculière, et pleurant la nullité sacerdotale : *tum veræ voces!* Il se consolait de tant d'amertumes en triomphant du Saint-Siége. »

Pense-t-on qu'il aurait pu du moins en appeler à son Eglise gallicane ? Mais le roi était plus chef de cette Eglise que les évêques, et ceux-ci étaient enlacés dans les mêmes chaînes. Pour soulever un instant ce joug cruel, quelle puissance donc invoquer, puisque l'Eglise n'en était plus une ? Dans cette situation difficile, une femme seule restait à Bossuet, et encore *n'osait-il* recourir directement à elle. C'est cependant à elle qu'il s'adresse, mais *obliquement*. Ecoutez en quels termes le grand évêque écrit au cardinal de Noailles : « J'implore le secours de madame de Maintenon, à qui *je n'ose écrire!!!* Votre Eminence fera ce qu'il faut; Dieu nous la conserve ! On nous croira à la fin, et le temps *découvrira la vérité;* mais il est à craindre que *ce ne soit trop tard*, et lorsque LE MAL AURA FAIT TROP DE PROGRÈS : *J'ai le cœur percé de cette crainte* (*g*). »

Il y a de quoi pleurer de voir cet immor-

son côté M. de Carné, « qu'on ne l'a vu (Louis XIV) occupé qu'à poursuivre, sous les pontificats d'Alexandre VII et d'Innocent XI, tantôt par la menace d'un schisme, tantôt par celle d'une invasion militaire, la pensée d'omnipotence royale qui fut tout le fond de sa politique. » (*Corresp.*, vol. de 1858, p. 75.)

(*a*) Lettre écrite vers la fin de l'année 1694. On a voulu contester l'authenticité de cette lettre. Mais tous les doutes à cet égard ont été dissipés, en 1825, par la découverte du manuscrit original, dont M. Auguste Renouard, libraire, fit l'acquisition le 26 février et dont il publia aussitôt une édition très-soignée, avec un *fac simile* de la première page du manuscrit. Au reste, le nouvel éditeur de l'*Hist. de Fénelon*, par le card. de Bausset, M. l'abbé Gosselin, ne fait plus aucun doute sur l'authenticité de cette lettre, *Voy.* cette édit. 4 vol. in-8, 1850, tom. I, p. 310 et suiv.

(*b*) *Voy.* l'article GALLICANISME, n. VI, et notre édit. du Traité de Fénelon sur l'*Autorité du Souv. Pont.* dans l'Append. n. I, II et III, p. 328-340.

(*c*) *Voy.* l'article QUIÉTISME.

(*d*) *Voy.* les détails dans l'*Hist. de Bossuet*, liv. XII, n. 23 et 24, où le cardinal de Bausset se tire comme il peut de ce mauvais pas.

(*e*) *Hist. de Bossuet*, liv. XII, p. 295 de l'édit de Versailles, 1819.

(*f*) *De l'Egl. gall.*, chap. 15, liv. II, p. 333, édit. de 1844.

(*g*) Lettre du 5 octobre 1708. *Hist. de Bossuet*, liv. XII, n. 24, tom. IV, p. 289, 290. — Il écrivait

tel génie réduit à ne pas même avoir la hardiesse d'écrire à la femme du roi, lui écrire pour obtenir que les paroles des pasteurs à leur troupeau soient exemptes d'une censure *inconvenante* (*a*)! « Que les évêques français, dit encore de Maistre (*b*), s'adressent *aux dames* dans les besoins extrêmes de l'Eglise, à la bonne heure ! c'est une *liberté* de l'Eglise gallicane; la seule même dont je me fasse une idée nette : malheureusement, les Maintenon sont des espèces de météores rares et passagers; il est bien plus aisé de rencontrer des Pompadour et des Dubarry, et sous leur influence je plains l'Eglise... »

Et cependant, malgré les douleurs de Bossuet, malgré l'inquiétude pour l'avenir qui troublait son esprit, un homme vertueux, un prince de l'Eglise, écrivait ce qui suit, tant l'illusion était profonde, tant la séduction, avons-nous dit, était périlleuse : « L'assemblée de 1682 est l'*époque la plus mémorable* de l'histoire de l'Eglise gallicane. C'est celle où elle a jeté *son plus grand éclat*; les *principes qu'elle a consacrés* ont mis le sceau à cette longue suite de *services* rendus par l'Eglise de France à la France (*c*). » On croit rêver en lisant de telles paroles, sorties d'une bouche assurément sincère. « Et cette même époque, déclare à son tour M. de Maistre, est à mes yeux *le grand anathème qui pesait sur le sacerdoce français*, l'acte le plus coupable après le schisme formel, *la source féconde des plus grands maux de l'Eglise*, la cause de l'affaiblissement visible et graduel de ce grand corps : un mélange fatal et unique peut-être d'orgueil et d'inconsidération, d'audace et de faiblesse; enfin, l'exemple le plus funeste qui ait été donné dans le monde catholique aux peuples et aux rois (*d*). »

XVIII.

Les faits ont prononcé entre le cardinal de Bausset et le comte de Maistre, et ils ne prouvent que trop que 1682 n'est rien autre chose qu'une phase (et l'une des plus périlleuses) de la grande lutte du Monde contre la Cité de Dieu; rien autre chose que « la dilatation excessive du pouvoir de César et la compression de la puissance de Pierre. Repoussant d'une main la doctrine de Jésus-Christ, la tradition de l'Eglise et les instincts eux-mêmes de la nature humaine, fille de l'unité, les gallicans tendirent l'autre aux princes de la terre, déjà couverts de la lèpre d'Ozias, et ce fut ainsi qu'ils se souillèrent avec eux (*e*). »

Les doctrines gallicanes étant la *dilatation du césarisme*, la royauté étendit logiquement son droit de juridiction et de suprématie jusqu'aux dernières limites. Sans se préoccuper des droits de l'Eglise dont avaient fait si bon marché trente-six évêques séduits par la royauté, sans se préoccuper de ces droits sacrés qu'elle voulut bien cependant reconnaître pour *égaux* aux siens (*f*), elle déclara que sa suprématie politique, dès qu'elle avait été reconnue et proclamée par l'*Eglise de France*, devait s'étendre sur toutes choses, sur les matières qu'on appelle mixtes entre les deux puissances; et, qui plus est, sur le culte, particulièrement dans tout ce qui concerne l'administration des choses sacrées, les matières des instructions ecclésiastiques, la suspension des décisions doctrinales, le silence même sur les points de discussion en matière de foi; car, comme le prétendirent les légistes, défenseurs de la royauté gallicane, c'est l'Etat *seul* qui doit prononcer sur les limites de sa propre juridiction; il est *seul* juge compétent en tout, parce qu'étant *pouvoir suprême*, il est souverain *absolu*.

Que de maux pour l'Eglise résultèrent de ces théories sacriléges ! Les *appels comme d'abus*, inventés d'abord pour réprimer les abus notoires, s'étendirent bientôt, sous l'influence des doctrines de 1682, à tous les cas imaginables, et l'on vit enfin un jurisconsulte soutenir « qu'on pourrait appeler comme d'abus, d'une révocation de pouvoir donné pour confesser (*g*). » Et pourquoi pas? En révoquant des pouvoirs, l'évêque ne touche-t-il pas à la réputation du confesseur? Il y avait donc oppression d'*un sujet de Sa Majesté*, et c'était nécessairement un *cas royal* (*h*). Mais ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur ces *libertés*, et beaucoup d'autres semblables : nous nous en occupons ailleurs (*i*).

Le clergé, entraîné par nous ne savons quel aveuglement fatal, ne craignit par d'al-

le 31 octobre 1702 : « Il est bien extraordinaire que pour exercer notre ministère, il nous faille prendre l'attache de M. le chancelier, et ACHEVER DE METTRE L'ÉGLISE SOUS LE JOUG (qui donc avait commencé à y prêter les mains)? Pour moi j'y mettrais la tête. » Et au cardinal de Noailles, il écrivit le 24 octobre de la même année : *On veut mettre tous les évêques sous le joug*, dans le point qui les intéresse le plus, *dans l'essentiel de leur ministère qui est la foi!* » (*Ibid.*)

(*a*) M. César Cantu, *Hist. univ.*, tom. XVI, p. 172.

(*b*) *De l'Egl. gall*, liv. II, chap. 15, p. 333 de l'édit de 1844.

(*c*) *Hist. de Bossuet*, par le cardinal de Bausset, liv. VI, n. 4; tom. II, p. 94 de l'édit de Versailles 1819.

(*d*) *De l'Egl. gall.*, liv. II, chap. 17, *ad fin.*

(*e*) M. l'abbé Paul de Geslin. Introd. à sa trad. du livre du P. Augustin Theiner, intitulé : *Jean Henri, comte de Frankenberg*, etc. 1 vol. in-8, 1852, p. 8.

(*f*) Et c'est là une cruelle séduction; car la royauté se garda, en effet, de s'arroger les deux puissances et de faire ce qu'avait fait l'ancien césarisme, c'est-à-dire de confondre les pouvoirs. Elle prétendit les distinguer, les séparer comme fait l'Eglise; seulement, elle les mit sur la même ligne, prétendant bien donner par là des marques de son grand respect pour l'autorité spirituelle, et ce fut là le piége dans lequel tombèrent les esprits et dans lequel beaucoup se débattent encore aujourd'hui. On ne vit pas qu'en reconnaissant et proclamant les deux *puissances égales*, on faisait du manichéisme pur, et qu'en les déclarant *indépendantes*, on livrait la terre à César et l'on niait, en définitive, le souverain domaine de Dieu.

(*g*) *Nouveau commentaire sur l'édit de* 1695, p. 66; *voy.* aussi l'ouvrage de Mgr Affre, *De l'appel comme d'abus*, p. 175-177.

(*h*) *De l'Egl. gall.*, liv. II, chap. 15.

(*i*) *Voy.* l'article LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE.

ler jusque sur les dernières limites du schisme, et, par d'imprudentes théories, presque jusqu'aux confins de l'hérésie. Il voulut boire, lui aussi, quelques gouttes à la coupe de l'indépendance, assis à la table des rois. Il en est arrivé, hélas! que l'infection du mauvais exemple a commencé à jeter le trouble dans la société tout entière ; l'Eglise est devenue suspecte aux peuples; ils ont voulu la rendre responsable des vices, des corruptions, des dominations des grands; voyant leurs gardiens se séparer du Pasteur des pasteurs, ils ont appris à se passer de lui, et à marcher sans cette colonne lumineuse qui les avait si souvent guidés autrefois.

A l'époque où le gallicanisme atteignit son plus haut point, l'Eglise se trouvait plus que jamais assaillie; c'étaient des combats au dehors et des terreurs dans son sein (*a*). En la voyant assiégée par le protestantisme, comprimée par les rois, le devoir de tous ses enfants était de la défendre, et de la défendre en resserrant les liens qui les unissent à la Chaire de Pierre, et en faisant à cette même Chaire un piédestal puissant de tous les bras et de tous les cœurs. Mais on ne comprit pas cela. Préférant les sourires des princes aux baisers d'une Mère, on chercha à dérober à celle-ci tout ce qu'on put enlever à la maison paternelle, pour en faire un odieux hommage aux pieds de ceux qui l'opprimaient! On se soucia peu de blesser son cœur, de faire couler ses larmes; on calcula la soumission, on pesa l'obéissance, on discuta l'amour, et les partisans des doctrines d'asservissement, refroidissant la tendresse filiale dans leurs âmes, enfantèrent de leur cœur glacé le jansénisme plus froid encore.

Ils voulurent effacer l'empreinte de leur origine, et arracher de leur histoire les plus belles pages. Ils bouleversèrent tout dans le dogme, et le souffle de leur bouche brûla, comme une bise glacée, les fleurs brillantes de l'enseignement doctrinal (*b*). Ils firent une morale sauvage à l'usage de ceux qui l'appliquent, et pour l'effroi de ceux qui la subissent; ils fabriquèrent des liturgies, dénaturèrent les saintes cérémonies de l'Eglise en y introduisant des éléments étrangers à leur sublime simplicité; ils ravagèrent le culte et oublièrent la discipline; puis ils s'emprisonnèrent dans leur maison, et mirent comme une sentinelle vigilante le gouvernement civil à en garder l'entrée pour les empêcher eux-mêmes d'en sortir, afin de ne pouvoir sans doute s'exposer à la tentation de perdre leurs *précieuses libertés*.

Voyez la suite logique des choses : une fois qu'ils eurent volontairement fait schisme avec le centre de l'unité, la honte les prit; les lois de l'Eglise les condamnaient, ils trouvèrent bon de les oublier. En effet, l'ignorance suppléa à tout; on perdit de vue le droit canonique; cette législation, le plus beau code de dogme, de morale et de discipline que l'on puisse désirer, écrite sous la dictée de l'Esprit-Saint, et que tout prêtre est obligé de connaître (*c*), fut bannie presque entièrement des séminaires, et le peu que l'on y conserva fut souillé de principes gallicans. Si l'on eût connu un peu de droit canonique orthodoxe, est-ce qu'on n'eût pas su en même temps que les liturgies nouvelles étaient illégitimement établies; que les quatre articles avaient été réprouvés depuis Innocent XI jusqu'à Pie VI (*d*); que la morale était outrée et qu'on ne faisait que jeter la désespérance dans les âmes; que les curés n'étaient pas évêques; que les évêques n'étaient pas Papes (*e*); que les droits des saintes Congrégations romaines n'étaient pas sans valeur; que les Décrétales avaient force de loi; que les pouvoirs, en entravant les relations avec le Saint-Siége (*f*) et en s'opposant, comme ils le firent avec tant d'acharnement, à l'admission du saint concile de Trente, usurpaient de la manière la plus indigne sur les droits de la conscience? Mais non; on laissa consommer, que disons-nous? on prêta les mains à toutes les violations; en un mot, on préféra la *puissance du sceptre* à la *houlette du pasteur*, et le sceptre nous flagella! Ainsi se réalisaient de plus en plus les craintes qui avaient percé le cœur de Bossuet.

Si l'on perdit de vue les saintes règles du droit canonique, en revanche, hélas! on n'oublia point les actes législatifs du pouvoir civil qui prescrivaient l'enseignement

(*a*) M. l'abbé Paul de Geslin, Introd. à l'ouvrage du P. Augustin Theiner, déjà cité, p. 7, 10, 13.

(*b*) Il y a longtemps que nous nous attachons, dans le *Mémorial catholique*, à montrer les tristes fruits produits par le gallicanisme et le jansénisme dans les lettres, les arts, surtout la piété, car ces funestes doctrines ont tout gâté, tout enténébré, tout glacé du froid de la mort. On verra là-dessus de bonnes reflexions dans l'écrit de M. L. Rupert : *Le gallicanisme et l'ancien régime*, § 8, in-8, 1862.

(*c*) *Nulli sacerdotum liceat canones ignorare.* (S. Célestin, Pape, dist. 38, cap. *Nulli.*)

(*d*) *Voy.*, outre l'article GALLICANISME, n. VI, notre édit. du traité de Fénelon sur l'*Autorité du Souv. Pont.*, in-8, 1851, p. 358 et suiv. Voir aussi les lumineuses réflexions du comte de Maistre sur la question de la condamnation des doctrines gallicanes, dans son livre *De l'Eglise gall.*, édit. de 1844, p. 341 à 344.

(*e*) L'assemblée de 1700, par exemple, animée du même esprit que celle de 1682, voulut s'immiscer dans des choses qui regardaient le Pape. Ainsi Bossuet y proposa très-sérieusement la condamnation des ouvrages de deux cardinaux, Sfondrati et Gabrielli, *dont le Pape était le juge naturel*, et dont il faisait précisément examiner les livres dans ce moment. — L'assemblée de 1765, nous le savons bien, décida que « la religion et toutes les choses qui la concernent ne sont point du ressort de la puissance séculière, selon l'institution de Jésus-Christ et la *tradition;* » mais, elle aussi ne vit dans cette *tradition* que la *distinction* des deux puissances, et ne fit pas attention à leur *hiérarchisation ;* de sorte qu'en les faisant égales et indépendantes, loin de remédier au mal, on ne fit que l'aggraver.

(*f*) « Des laïques, dit Fénelon (et il aurait pu dire malheureusement des ecclésiastiques), veulent que ce soit là *la liberté* de notre Eglise gallicane de n'admettre aucune Constitution du Siége apostolique touchant la foi, si elle n'est demandée par le roi.

des doctrines de 1682, et l'on sut les observer (*a*)! Au reste, les Parlements, dans la dernière moitié du règne de Louis XIV comme sous Louis XV, surent y mettre bon ordre.

On vit ces hautes magistratures, ainsi que nous l'avons déjà remarqué (§ XVII), on les vit usurper un empire despotique sur le clergé (*b*), arracher à l'épiscopat la crosse et la mitre, se constituer en concile juges de la discipline et même de la foi, exiler les prélats qui ne voulaient pas se résigner à leurs exigences, séquestrer leurs revenus, emprisonner les curés et les autres prêtres, faire brûler par la main du bourreau les Mandements des successeurs des apôtres, forcer des pasteurs et des vicaires de paroisse à prendre dans les tabernacles le Pain de vie pour le porter à des moribonds que l'Eglise en jugeait indignes et faire escorter par les agents de la police ces ministres sacrés, pour que force restât à la loi parlementaire. Au nom de quel principe s'exécutaient toutes ces odieuses et sacriléges usurpations sur la liberté de la sainte Eglise de Jésus-Christ? Il faut bien le dire (puisque ce sont des faits authentiques), c'était au nom des *libertés gallicanes!* En vertu de ces libertés, on opprimait la liberté des consciences, la liberté du sacré tribunal de la réconciliation, la liberté de la prédication évangélique, la liberté même de ce que le sanctuaire renferme de plus auguste et de plus saint (*c*).

Veut-on un fait entre mille? En 1752, le curé et les vicaires de Saint-Médard à Paris refusent les sacrements à deux religieuses. Le parlement signifie à ces prêtres l'ordre de faire connaître les motifs de leur refus. Ils répondent qu'ils n'ont agi que par obéissance à leur archevêque. Ce prélat est interpellé à son tour. Il répond qu'il est exclusivement comptable à Dieu du pouvoir qui lui a été confié. Le Parlement *ordonne* à l'archevêque d'administrer ces religieuses, sous peine de la saisie de son temporel, et le curé de Saint-Médard est décrété de prise de corps.

Il faudrait des volumes, et non pas un simple coup d'œil rapide, pour dérouler ces fastes d'oppression de la liberté religieuse sous le despotisme des Parlements. La France entière ne retentissait que de sommations, de sentences, d'emprisonnements, de saisies, de bannissements contre les évêques et les prêtres qui respectaient les saintes règles de la discipline beaucoup mieux que les arrêts parlementaires. Toutefois, les princes ne connivaient pas toujours aux entreprises exorbitantes de leurs parlements, et cela parce qu'ils jalousaient leur autorité, et qu'ils auraient voulu même la détruire et s'affranchir de ces assemblées dans lesquelles se réfugiait, jusqu'à un certain point, l'esprit de liberté et d'indépendance nationale. Alors les rois, usant de leur suprématie, cassaient par édits les arrêts des cours souveraines; ils frappaient même quelquefois de l'exil les membres de ces magistratures; mais l'Eglise ne pouvait profiter de ces luttes intestines : elles tournaient le plus souvent à son désavantage.

Dans ces cas, survenaient les *remontrances*. Une des plus curieuses de ces pièces est celle du 9 avril 1753. La vignette du titre représente un ange armé de l'épée flamboyante, protégeant un calice et une couronne royale et tenant sous le pied droit une torche incendiaire qui menace d'embraser un globe semé de fleurs de lis. Le bouclier de l'ange porte la légende : *Senatus optimi principis*. On lit au bas de la vignette : *De schismate exstinguendo*. C'était donc pour empêcher un schisme que le Parlement de Paris résistait à l'autorité du Pontife romain et des évêques de France! Evidemment, à ses yeux, au nom *des libertés gallicanes*, les magistrats séculiers étaient investis de la mission suprême de sauvegarder l'intégrité du dogme catholique, et l'Eglise était placée sous cette vigilante tutelle (*d*)!

Restait aussi aux évêques le droit d'*humbles remontrances;* ils *pouvaient* s'adresser au roi et lui soumettre leurs supplications pour le prier de faire réflexion sur les inconvénients ou les conséquences de ses édits et de ses ordres. C'était la *liberté* de la plainte! Heureux temps, où les pasteurs de l'Eglise, entravés dans l'accomplissement de leur ministère sacré, pouvaient tout du moins faire monter, à de certaines époques, leurs gémissements vers le trône! On voit dans les *Procès-verbaux du clergé de France* qu'ils recoururent souvent à ce moyen; mais, outre ce qu'il y avait de triste et d'humiliant dans ces démarches, outre les blessures qu'elles faisaient à la dignité du clergé, elles n'aboutissaient le plus souvent, pour ne pas dire toujours, qu'à une humiliation de plus, celle du refus : de telle sorte que ce n'était qu'un *droit* dérisoire (*e*)!

Hélas! pourquoi faut-il que Bossuet ait oublié, en 1682, ces mémorables paroles, prononcées par lui en 1669 : « Qu'est-ce que l'épiscopat quand il s'égare de l'Eglise qui est *son tout*, et du Saint-Siége qui est *son centre*, pour s'attacher, *contre sa nature*, *à la royauté comme à son chef?* Ces deux

Mais si le roi lui-même renversait sa foi antique, comme Henri VIII, roi d'Angleterre l'a détruite il n'y a pas longtemps, il faudrait repousser la médecine, si elle était demandée par un malade en délire... » (Traité, *ubi supra*, p. 230, 231.)

(*a*) *Voy.* ces Actes dans le *Memorandum des libertés et servitudes de l'Eglise gallicane*, par M. Alexandre Guillemin, 1 vol. in-8, 1845, p. 298 et suiv. *Voir* aussi l'article GALLICANISME.

(*b*) M. l'abbé Pascal, *L'Eglise et les Parlements* (*Voix de la Vérité*, n. du 15 novembre 1851.)

(*c*) On lira avec profit l'*Etude sur la vie et les œuvres de d'Agnesseau*, par M. Algar Griveau dans l'*Université catholique*, année 1849 et 1852. L'auteur y fait bien connaître la servitude où languissait l'Eglise de France, sous la pression de la magistrature et de l'administration, pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

(*d*) M. l'abbé Pascal, *loc. cit.*

(*e*) On nous dispensera d'en apporter des preuves. La collection des *Mémoires du clergé* en fourmille. *Voir* néanmoins, entre autres articles, celui intitulé : HISTORIQUE DE L'ÉLECTION ET DE L'INSTITUTION DES ÉVÊQUES, n. X, XI, XII. etc.

puissances d'ordre si différent ne s'unissent point, mais s'embarrassent mutuellement quand on *les confond ensemble*... On énerve la religion quand on la change, et on lui ôte un certain poids qui seul peut tenir les peuples (*a*). » Nous venons précisément de voir comment tous ces malheurs se sont accomplis...

XIX.

Les doctrines gallicanes, parlementaires, royales, en un mot, *césariennes*, s'étendirent partout. L'impulsion donnée par la France produisit son effet dans tous les Etats de l'Europe, qui n'en continuait pas moins de s'appeler l'*Europe catholique*. Ces doctrines furent surtout propagées en Allemagne par Van-Espen et Fébronius (*b*), et cette contrée eut aussi son gallicanisme, l'enseignement joséphiste, dont on sait la dissonance avec celui de l'Eglise romaine, Mère et Maîtresse de toutes les Eglises : périlleux désaccord, lors même qu'il ne va pas jusqu'aux *déviations* extrêmes qui séparent de l'unité, jusqu'au schisme formel !

Déjà, à partir du traité de Westphalie (1648), les puissances avaient brisé avec la suprématie religieuse de la Papauté : elles méconnaissaient ses droits, elles n'avaient même plus pour elle les simples égards dus à un souverain; des traités avaient été faits dans lesquels on violait les intérêts de l'Eglise romaine, sans la consulter, sans tenir compte de ses protestations. Les princes prétendirent réformer l'Eglise suivant leur caprice ou leur cupidité, sans se soumettre aux décisions du Saint-Siége, et on les vit partout donner leur appui à l'hérésie, au jansénisme, à la fausse philosophie du XVIIIe siècle, en un mot, à toutes les erreurs (*c*).

Si, au XVIe siècle, dit M. de Carné (*d*), « les *princes ont* secondé la Réforme pour fortifier *la* puissance royale par l'affaiblissement de la Puissance spirituelle, les magistrats et les ministres des gouvernements catholiques n'ont pas prêté, durant le XVIIIe siècle, un concours moins efficace au jansénisme, dont ils ont servi les rancunes et fait prévaloir la plupart des maximes. » Tandis que ce parti dominait presque toutes les cours depuis Vienne jusqu'à Lisbonne, l'incrédulité avait aussi ses grandes entrées au palais de Sans-Souci et de l'Ermitage. Catherine implorait des vers de Voltaire ; Frédéric lui dédiait les siens, et tout petit prince avait un correspondant accrédité dans les bureaux de l'*Encyclopédie*.

Et la philosophie que cet ouvrage avait pour but de faire triompher, cette philosophie railleuse, dévergondée, impie, égoïste, fut assez inepte elle-même pour ne pas comprendre qu'en enveloppant le christianisme dans les abus qu'elle attaquait, elle servait, en dernière analyse, la cause du despotisme, que pourtant elle flétrissait et condamnait assez bruyamment! Cependant, « quoique ennemie du christianisme, la philosophie de cet âge, dit Lacordaire (*e*), lui emprunta le dogme de la liberté des âmes et le soutint avec un zèle qui ne faillit jamais, moins sans doute par amour de la justice et de la vérité, qu'avec le dessein d'ébranler le règne de Jésus-Christ. Mais, quelle que fût sa pensée, elle fondait dans les esprits le retour d'une tolérance équitable, et préparait pour les siècles à venir l'affranchissement de tant de peuples chrétiens opprimés par la main de fer du despotisme et de l'hérésie. Ainsi Dieu a-t-il coutume de tirer le bien du mal, et il ne se produit rien dans le monde, même contre la vérité et la justice, qui ne doive tôt ou tard, par une divine transformation, servir la cause de la justice et de la vérité. »

Toujours est-il que ces principes chrétiens de tolérance et de liberté des âmes, les Césars les exploitèrent habilement à leur pro-

(*a*) Bossuet, *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*.

(*b*) *Voy.* les articles HISTORIQUE DES ARTICLES D'EMS, et ZACCARIA (Le P.) de la Compagnie de Jésus. L'article que Feller consacre à Frébronius est curieux; mais il y aurait beaucoup à dire sur plusieurs de ses assertions.

(*c*) Et il en a toujours été ainsi ! On le voit dans toute la suite de l'histoire, depuis ces Césars théologiens du Bas-Empire qui troublaient l'Eglise en fomentant et entretenant les hérésies (*Voy.* plus haut, § VII; puis la note *d*, col. LI, et l'article HONORIUS I, pape, n° II), jusqu'aux princes d'aujourd'hui qui sont les seuls appuis des fausses religions et en prolongent la durée. C'est ce que vient de remarquer justement un écrivain, dans les lignes suivantes : « Qu'est-ce qui prolonge l'existence ou plutôt l'agonie de la Réforme, si ce n'est l'appui des gouvernements? Supprimez les intérêts matériels de l'aristocratie anglaise, qui possède les domaines et les bénéfices qui appartenaient autrefois à l'Eglise catholique, et l'*Etablissement* ne sera bientôt plus qu'un souvenir historique. Des causes analogues, jointes à la prépondérance de la couronne en Prusse, donnent un semblant de vie à l'Eglise officielle de ce pays, laquelle, par parenthèse, ne se soucie guère, à l'heure qu'il est, des doctrines primitives du luthéranisme. Qu'est-ce qui retient dans le schisme une partie de la Lithuanie? N'est-ce pas la volonté toute-puissante du czar, servie par la police, par le knout et par les longues lances des Cosaques? La Russie elle-même, bien qu'évangélisée par des membres de la secte photienne, conserva pendant longtemps quelques rapports éloignés avec le centre de l'unité catholique et une certaine vénération pour la grande Eglise romaine. Ce sont les autocrates qui ont brisé ce faible lien... Jetons un regard sur la Hollande, le Danemark et la Suède. On sait avec quelle rigueur, dans ces contrées, les lois pénales réprimaient naguère et répriment encore aujourd'hui, bien qu'elles aient été adoucies, toute tentative de conversion à la foi romaine. En somme, l'histoire nous apprend que des causes extérieures et toutes matérielles ont dû être comptées parmi les plus fermes soutiens de l'hérésie. Qu'on ne vienne pas affirmer maintenant que le temporel est, dans l'ordre actuel des choses, absolument étranger au spirituel, et que l'un et l'autre se meuvent dans des sphères totalement indépendantes. » (M. Léonce de la Rallaye, *le Monde*, n° du 1er mai 1863.)

(*d*) *L'Eglise et l'Etat au* XVIIIe *siècle*, dans *le Correspondant*, tom. IX de la nouv. série, 1858, p. 73.

(*e*) *Eloge funèbre de Daniel O'Connel*, dans les *Conférences de Notre-Dame*, tom. IV, p. 319.

fit. S'en emparant, ils les tournèrent contre l'Eglise, et ce fut en leur nom qu'ils la combattirent. La guerre acharnée livrée à l'Eglise, à ses milices sacrées (*a*), etc., sous Louis XV, de Choiseul, avec les Pompadour et les Dubarry, n'eurent pas d'autre drapeau, et l'on sait tout ce qu'ils firent sous cette égide!

Au beau temps du règne de la philosophie, on songeait déjà à dépouiller le Pape de son pouvoir temporel. Voici ce que Frédéric II écrivait à Voltaire, et dans ce mot se trouve révélée toute la tactique des rois-philosophes et des philosophes-rois contre l'Eglise : « On pensera à la conquête facile des Etats du Pape, et alors le Pallium est à nous et la scène est finie. Aucun des potentats de l'Europe ne voulant reconnaître un vicaire de Jésus-Christ soumis à un autre souverain, tous se créeront un patriarche, chacun pour son propre Etat... Peu à peu chacun s'éloignera de l'unité de l'Eglise et finira par avoir dans son royaume une religion ainsi qu'une langue à part... » On le voit, ce n'était pas tant du *temporel* que du *spirituel*, de l'*éternel* qu'il s'agissait. Frédéric II ni Voltaire, ni les autres philosophes ne s'y trompaient : en mettant la main dessus les Etats de l'Eglise, ils comptaient bien anéantir son Autorité en détruisant son indépendance, en brisant l'unité.

Personne n'ignore tout ceci. On n'ignore pas non plus, et nous en avons déjà vu des preuves, on n'ignore pas « l'abus énorme de l'*appel comme d'abus*, qui, dans un temps où toutes les entreprises venaient de la puissance séculière, et non de Rome, avait fait du roi le véritabe chef de l'Eglise de France (*b*). » Eh bien! innombrables sont les arrêts rendus sous Louis XV aussi bien que sous son prédécesseur, par les Parlements, agissant en leur qualité de *protecteurs des canons !!!* Ces arrêts, dont on peut voir la longue série dans d'Héricourt, statuent tour à tour sur la validité des interdictions prononcées par l'autorité diocésaine, sur les innovations introduites par les évêques dans les Bréviaires et le Rituel, sur les excommunications, les censures et les refus de sépulture : ils règlent les obligations des chanoines et leur mode d'assistance à l'Office ; tantôt ils rectifient des Catéchismes, tantôt ils suppriment des Mandements, etc. (*c*).

Ah! que durement l'Eglise de France expiait ses complaisances envers les rois de ce Monde!... Et lorsque Paris faiblissait dans cette guerre, la province venait réchauffer son zèle. Une sorte d'émulation s'établit entre toutes les compagnies judiciaires, et ce fut à qui s'engagerait le plus avant sur le terrain de la théologie. Le Parlement de Paris venait de retirer, par arrêt, le caractère œcuménique au concile de Florence et au concile de Latran ; il paraissait avoir comblé la mesure de l'audace et du ridicule en supprimant, par un acte qu'on voudrait biffer de l'histoire (*d*), la Bulle de canonisation de saint Vincent de Paul, sur une consultation rédigée par le fougueux Boursier (*e*). Cependant le parlement de Toulouse trouva bientôt moyen de le distancer : on vit cette compagnie, après un débat solennel, décréter d'ajournement (*f*) un pauvre candidat en droit canon pour avoir soutenu, sans malice, que le Fils de Dieu avait possédé virtuellement, durant son passage sur la terre, la *plénitude des deux puissances* (*g*), non que la cour contestât précisément à Dieu cette double souveraineté (il faut le croire charitablement), mais parce que les Papes pouvaient être tentés d'abuser de la concession en leur qualité de Vicaires de Jésus-Christ!

Nous n'en finirions pas si nous voulions relever tous les faits qui montrent l'oppression sous laquelle l'Eglise de France gémissait (*h*). Mais, nous l'avons dit, ce n'était pas

(*a*) *Voy.* l'article Jésuites (Historique de la suppression des), etc., etc.

(*b*) Fénelon, Œuvres complètes, t. XXII, p. 556.

(*c*) *Le journal de Barbier*, avocat au parlement de Paris (1re édition complète, 8 vol. in-12, Charpentier, 1838), ne nous laisse rien ignorer de ces tracasseries juridico-théologiques, auxquelles les parlements consacraient la moitié de leurs audiences, pendant que les courtisanes gouvernaient la France et que Voltaire exerçait de Ferney sa dictature européenne. Nous pouvons y retrouver à leur date les innombrables arrêts par lesquels les magistrats, après avoir vérifié à la loupe les thèses des plus obscurs bacheliers, supprimaient celles-ci comme dangereuses pour la sûreté du royaume ; et, afin de maintenir dans l'obéissance des sujets dont on paraissait craindre que le Saint-Siége ne pratiquât la fidélité, ils parlaient comme si, des murs d'Avignon, deux cent mille papelins avaient menacé le royaume. (M. de Carné, *loc. cit.*, p. 93, 94.)

(*d*) Arrêt du 3 janvier 1738.

(*e*) « Rien, dit Picot, ne prêtait moins à la suppression, rien n'était moins du ressort du parlement (nous le croyons bien!) qu'une Bulle de cette nature. Mais il y était question des erreurs du jansénisme et du zèle de saint Vincent à les combattre. Il n'en fallut pas davantage pour exciter les plaintes. Des curés de Paris, les mêmes qui s'étaient déclarés pour les miracles du sieur Pâris, réclamèrent contre la Bulle à l'instigation de Boursier, et dix avocats les appuyèrent d'une consultation où ils s'assuraient que *les défauts de ce jugement autorisaient les curés à former opposition à l'enregistrement de toutes lettres patentes qu'on pourrait surprendre en faveur de cette Bulle, ce qui n'empêcherait pas que dans un temps plus opportun ils ne passassent à l'appel comme d'abus.* Les curés formèrent donc leur opposition. » (*Mém. pour servir à l'hist. ecclés. du* XVIIIe *siècle*, par M. Picot, édit. de 1854, tom. III, p. 13, 14.) Et, tout dernièrement, un journal, le *Siècle*, qui se croit libéral, ayant déterré quelque part une pièce qui prouve que les curés de Paris firent cette opposition en 1738, se pâma d'aise devant cet *acte d'intelligence et de piété*, « sans se douter, lui répondit le *Monde* (n° du 1er novembre 1861), qu'il révélait une des causes qui ont amené les mauvais jours de 93 ; » et sans se douter, dirons-nous à notre tour, que ces curés étaient *jansénistes*, et que leur *opposition* n'a pas attendu la *découverte* du *Siècle* pour être connue de l'histoire!

(*f*) Arrêt du 30 juin 1752, *Journal de Barbier*, tom. V, p. 258.

(*g*) Encore si ce bon homme avait dit que Notre-Seigneur la possédait encore au ciel! c'eût été plus dangereux!

(*h*) On peut les voir dans l'ouvrage, ci-dessus, de Picot.

en France seulement que la confusion des deux puissances avait engagé l'Eglise sous la plus dure et la plus humiliante des tyrannies. Cette conséquence sortait si invinciblement des institutions anciennes survivant à leur principe, qu'on la vit se produire simultanément dans toutes les monarchies dites *catholiques* (a).

Pombal avait précédé de Choiseul, bientôt distancé par d'Aranda à Madrid, par Tanucci à Naples, par de Carvalho en Portugal, lesquels n'épargnèrent aucune sorte d'outrages et de violences envers l'Eglise. En 1767, l'Espagne dépassa la France dans la persécution et l'iniquité, et personne n'ignore que, sous le règne des rois *très-fidèles*, longtemps placés à deux pas d'un schisme déclaré, on avait vu un ministre, dont il est plus facile de redire les cruautés que les services, fournir leur thème à nos cours de justice en brûlant à Lisbonne les jésuites comme régicides et comme sorciers. La maison d'Autriche ne demeurait pas en arrière de la maison de Bragance et des trois branches de la maison de Bourbon ; elle ne tirait pas un moindre parti du titre d'*apostolique* attaché à la couronne impériale pour river les fers de l'Eglise. En sa qualité de *gardien des saints canons*, Joseph II mettait dans ses Etats le clergé catholique sous le régime du *placet*, et les insurrections les plus redoutables ne l'arrêtaient point dans ses entreprises de docteur et de sacristain.

Dans les Etats-Sardes le roi Victor-Amédée II souleva de graves contestations avec le Saint-Siége ; les rapports furent même pendant quelque temps interrompus ; l'accord parut rétabli sous Charles-Emmanuel III ; mais certaines *maximes* établies dès le temps des contestations dans l'enseignement de l'*Université* et dans la pratique de la magistrature, produisaient toujours leurs fruits. En Toscane, l'archiduc, frère de Joseph II, comprenait le droit des princes à la manière de Fébronius (b), et trouvant dans l'évêque Ricci un instigateur et un complice, ouvrait à Pistoie (28 août 1794) un synode au Jansénisme (c), pendant que, sur les bords du Rhin, les *princes-évêques* qui gouvernaient leurs états par la crosse et par le sceptre conspiraient l'hérésie dans les conférences d'Ems (an 1786), fermaient le tribunal de la nonciature et chassaient d'une cour ecclésiastique l'envoyé pontifical (d).

Telle était l'extrémité à laquelle les pouvoirs politiques avaient acculé l'Eglise dans toute l'Europe occidentale, sous cet ancien *régime* dont « le souvenir, dit M. de Carné, éveille aujourd'hui dans une portion de la presse catholique de si étranges engouements, » lorsqu'une crise imprévue par ceux mêmes qui l'avaient provoquée, vint changer tout à coup le cours naturel des choses. Mais, avant de nous arrêter sur cette crise, nous devons reprendre quelques-unes des contrées ci-dessus rapidement énumérées, et entrer dans quelques détails.

XX.

Ce fut surtout en la personne de Joseph II, empereur d'Autriche, que sembla se concentrer, au XVIII[e] siècle, toute l'action contre la Papauté. Il publia les lois dites Joséphines (e), et se montra digne émule des Césars allemands. Résolu de réunir dans ses mains toutes les forces de la monarchie, Joseph II ne tolérait pas les rapports de ses sujets avec Rome, et les libertés ecclésiastiques, les seules qui eussent survécu, ne trouvèrent pas grâce devant lui (f).

Il ordonna donc qu'aucun Bref ne fût publié sans son assentiment ; il abolit les recours à Rome pour les affaires réservées, et autorisa les évêques à donner les dispenses pour cause de parenté. Il voulut avoir pour la Lombardie le droit de nommer les évêques, comme dans le reste de ses Etats ; et il notifia au gouverneur qu'il se croyait autorisé à disposer de tous les bénéfices ecclésiastiques. Il nomma l'archevêque de Milan sans en informer le Pape. Le Pontife lui ayant adressé ses plaintes à ce sujet, Joseph renvoya le Bref, comme n'étant pas libellé en termes convenables.

Il fit traduire la Bible en langue vulgaire. Il se proposait d'y mettre aussi la liturgie, de supprimer les ornements et certaines images, les processions, les pèlerinages, les confréries. Il fit arracher des Bréviaires l'office de saint Grégoire VII, et, partout où elles se trouvaient, les Bulles *In cœna Domini* et *Unigenitus*, défendant de discuter sur les propositions qui y étaient contenues. Il interdit aux monastères la

(a) M. le comte de Carné, *L'Eglise et l'Etat au* XVIII[e] *siècle*, dans le *Correspondant*, nouv. série, tom. IX, 1858, p. 74-105.

(b) Le P. Augustin Theiner dit que « le fébronianisme n'est autre chose qu'un gallicanisme stupide et insensé poussé jusqu'à ses dernières conséquences avec l'impitoyable et dissolvante logique protestantico-rationaliste. » (*Jean-Henri, comte de Frankenberg*, etc. 1 vol. in-8, 1852, p. 24.) — L'ouvrage du savant abbé Pey : *De l'autorité des deux puissances*, 3 vol. in-8, Strasbourg, 1781, contient une excellente réfutation de Fébronius. L'*Auxiliaire catholique* (de dom Guéranger et de l'abbé Sionnet) appelle cet ouvrage *profond* et *orthodoxe*. *Voy.* tom. IV, p. 206.

(c) *Voy.* les articles PIE VI, pape ; PISTOIE (Synode de), etc.

(d) *Mémoires du cardinal Pacca*, sur les affaires ecclésiastiques d'Allemagne et de Portugal, pendant ses nonciatures, 2 vol. in 8, 1845, Paris, t. I.

(e) Ces lois n'ont d'autre but que de restreindre avec la dernière audace les prérogatives pontificales. On les a abolies de nos jours (*Voy.* l'article PRÉCIS HISTORIQUES SUR L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN AUTRICHE), mais avec certaines restrictions et interprétations qui laissent toujours une porte ouverte aux empiétements et aux caprices de l'absolutisme, quand il croit le moment opportun pour retirer ce qu'il a donné et resserrer les chaînes qu'il a un instant relâchées. — *Voy.* notre article : RELATION HISTORIQUE DU JANSÉNISME, DU CONVULSIONISME, DU QUESNELLISME ET DU JOSÉPHISME.

(f) M. César Cantu, *Histoire de cent ans* (de 1750 à 1860), 4 vol. in-12, Didot, 1852-1853, tom. I, p. 137 et suiv.

subordination à des chefs résidant hors du pays, chaque fondation devant être régie par les provinciaux dépendant de l'évêque, et ne pouvant ni envoyer des députés à des chapitres tenus au dehors, ni avoir des étrangers pour chefs, ni permettre à aucun religieux de faire le voyage de Rome. Il détruisit deux mille vingt-quatre monastères, n'en laissant subsister que sept cents, et réduisant le nombre des moines de trente mille à dix-sept mille. Ceux qu'il toléra durent se livrer à l'enseignement; et il les dispensa de chanter au chœur, ainsi que des autres pratiques *nuisibles à la santé*.

Ce n'est pas tout. Ce César, devenu l'administrateur du temporel de l'Eglise, constitua avec les biens confisqués un fonds ecclésiastique : il en destina une partie à salarier les curés dont il augmenta le nombre. Il enleva aux évêques de Lombardie la direction des grands séminaires qu'il remplaça par une école de théologie unique à Pavie, où il transféra le collége germanique de Rome; il y nomma naturellement des professeurs partisans du *joséphisme*, doctrine qui, on le voit, était le produit du gallicanisme (*a*). Ces partisans, à qui on donnait en Italie le nom de *Jansénistes*, étaient des hommes tels que Pierre Tamburini (*b*), coryphée de cette école, et Joseph Zola, auteur d'une Histoire ecclésiastique jusqu'au temps de Constantin. Le bruit courut que l'intention de Joseph était de confisquer tous les bénéfices, et de rendre le clergé salarié par l'Etat. Toujours est-il qu'il alla jusqu'à taxer lui-même les dépenses des funérailles, prescrire les heures pour sonner les cloches et tenir les églises ouvertes. C'est pour cela que Frédéric appelait l'empereur *Mon frère le sacristain*, disant que, par malheur, il ne joignait pas au désir d'enseigner la patience d'instruire.

Joseph II accomplissait tout cela avec l'absolutisme d'un homme convaincu, tout comme Louis XIV. Et ses courtisans disaient à ceux qui voulaient réclamer et se plaindre : que toute considération devait céder à l'obligation où se trouve un monarque d'exécuter un système reconnu conforme au bien de ses sujets et à la prospérité de la monarchie. C'était le comble de la dérision ou de l'ineptie. Joseph répondait à un supérieur de couvent qui lui parlait de ses scrupules : *Eh bien! allez-vous-en dans un pays où il n'y a pas de pareilles lois*; et à un évêque qui, après lui avoir fait un long discours sur ses propres devoirs, lui demandait des instructions : *L'instruction est que je veux être obéi*. On voit que Louis XIV était fidèlement imité. Un prêtre suisse, Plorer, nommé directeur du séminaire de Brunn, se vit repoussé par l'évêque en qualité de janséniste : il fut promu par l'empereur aux mêmes fonctions, au séminaire de Vienne; et l'archevêque Migazzi, qui le repoussait aussi, fut disgracié et obligé de quitter son siége. L'Université de Bonn fut fondée par les protestants, pour répandre les *maximes* de Joseph II.

Pie VI, ne voyant pas où s'arrêterait ce déluge d'innovations, s'en effraya; et ses remontrances ayant été vaines, ainsi que les réflexions respectueuses qu'il avait à plusieurs reprises adressées à l'empereur (*c*), il prit enfin le parti de se rendre en personne près de lui. Combien les temps étaient changés, depuis l'époque où les Papes citaient devant eux les Césars (*d*)! En vain, ceux qui prévoyaient les inconvénients d'un pareil voyage cherchèrent-ils à l'en détourner. Pie VI, confiant dans sa cause, se mit en route après avoir prié une nuit entière sur le tombeau des saints Apôtres.

Joseph II lui rendit toute sorte d'honneurs, mais il évita d'en venir avec lui à une discussion sérieuse, et il ne laissa personne le visiter sans sa permission. Le ministre Kaunitz, à qui le Pape présenta la main, la lui serra comme d'égal à égal, et ne lui parla que de beaux-arts. Pie VI s'étant montré prêt à approuver certaines mesures, pourvu qu'elles fussent modifiées, le diplomate rusé fit entendre au Pontife que cela n'était pas nécessaire. « Le Pontife, profondément affligé de l'inflexibilité de Joseph, rougissant d'un vain cérémonial et d'une vénération mensongère pour le Saint-Siége au moment même où on le dépouillait de ses plus beaux priviléges, quitta Vienne, après y avoir séjourné un mois en suppliant, au pied de ce même trône que les foudres du Vatican avaient ébranlé plus d'une fois (*e*). »

L'empereur rendit ensuite au Pape sa visite, mais il affecta une grande indifférence et vécut dans la ville éternelle en simple particulier. Cependant ce voyage lui fit

(*a*) « Qu'était-ce en vérité que le joséphisme autrichien? Rien autre chose, dit M. l'abbé Pascal, qu'un *protectorat* malencontreux de la puissance séculière sur la puissance ecclésiastique... Je le dirai sans détour. J'aime mieux une guerre franche, à front découvert, que ces guerres ténébreuses qui me rappellent trop le baiser du Jardin des Olives. Et voilà pourquoi le nom seul de gallicanisme sonne si mal aux oreilles de quiconque comprend et chérit la liberté de la sainte Epouse de Jésus-Christ. Et voilà encore pourquoi quelques feuilles périodiques qui proclament leur sympathie pour la forme monarchique, en voulant simultanément ressusciter ce qu'on nomma jadis les priviléges de la *couronne ronde* et de l'épiscopat *du dehors*, trouveront constamment une répulsion profonde dans le cœur des Catholiques sincères et conséquents avec leurs affections. » (M. l'abbé Pascal écrivait ceci en 1851, dans la *Voix de la Vérité*, n° du 15 novembre.) — *Voy.* plus haut, col. CXXII, la note *e*.

(*b*) Ce Tamburini est l'un de ceux que Maur Capellari, depuis Grégoire XVI, réfute dans son *Triomphe du Saint Siége et de l'Eglise ou les novateurs modernes combattus avec leurs propres armes*, traduit de l'italien par M. l'abbé Jammes, 2 vol. in-8, 1833.

(*c*) *Voy.* le curieux volume intitulé : *Correspondance du Pape Pie VI avec l'empereur Joseph II*, suivi du *Recueil des Actes concernant le voyage de ce Pape à Vienne*, in-8, Rome, 1787.

(*d*) M. César Cantu, *op. cit.*, p. 139.

(*e*) William Coxe, *Histoire de la monarchie autrichienne*, trad. franç., 1811, 5 vol. in-8, tom. III.

mieux comprendre la difficulté de réduire le Pape à n'être que l'évêque de Rome, et il accepta l'indult que le Pape lui offrit pour la nomination à l'archevêché et aux bénéfices de la Lombardie. Le Pape dut même céder la nomination des évêques d'Italie à ce César qui avait aboli jusqu'au couvent où il était venu conférer avec lui. Ainsi, partout, la concession la plus importante aux yeux de ces Césars était celle du droit de *nomination* ; ils tenaient surtout à arracher celle-ci à l'Eglise, parce qu'ils comptaient beaucoup sur ce moyen pour se créer un clergé servile. Quand ces nominations appartenaient au corps sacerdotal et aux fidèles, les plus vertueux, les plus intègres obtenaient les suffrages, et les princes ne pouvaient rien sur des hommes indépendants et attachés avant tout à leurs devoirs (*a*). Aussi les voyons-nous, peu à peu, confisquer ce droit à leur profit, et, en étendant le cercle de leur domination, jeter les premiers jalons pour arriver à former leurs églises prétendues nationales. Le despotisme veut l'unité autour de lui, en attendant qu'il puisse absorber, s'il était possible, la grande unité catholique...

En Allemagne, l'opinion fut indisposée contre Rome, non par les jansénistes, écrivains trop subtils, non par les philosophes, trop railleurs pour une nation grave et pesante, mais par un prélat catholique, Nicolas de Hontheim, évêque suffragant de la métropole de Trèves. Il publia en 1763 un petit livre *Sur l'état de l'Eglise et la puissance légitime du Pontife romain*, qui, réimprimé avec des additions, devint le manuel de son parti. Sa conclusion était qu'il fallait supprimer les abus et les excès de la puissance pontificale. Sous un air de conciliation, l'auteur sapait d'avance les principes fondamentaux de l'Autorité même dont il voulait la réforme; il ne fit qu'aigrir les esprits contre Rome, en excitant la jalousie des princes *et en les exhortant à restreindre sa suprématie*. C'était lâcher la bride à leur penchant, servir la cause diabolique et poursuivre un but tout opposé à celui qu'on voulait atteindre, si tant est que celui qu'on se proposait était tout à fait pur! Hontheim emprunta aux protestants et aux gallicans leurs objections, sans tenir compte des réfutations. Rome condamna, mais les évêques s'en inquiétèrent peu ; Venise fit réimprimer le livre et les éditions se multiplièrent.

Sur ces entrefaites, on vit les quatre principaux prélats d'Allemagne se réunir à Ems, près de Coblentz (1786), pour donner la contre-partie de l'assemblée présidée un siècle plus tôt par Bossuet. Ils décidèrent que les évêques, comme successeurs des apôtres, ont le pouvoir immédiat de lier et de délier ; que les religieux ne peuvent recevoir d'ordres de supérieurs résidants hors de l'Allemagne ; que les Bulles et les dispenses de Rome n'ont de force qu'avec l'approbation des évêques (*b*). En conséquence, ils conclurent à la nécessité de changer la forme du serment, de diminuer les taxes pontificales, d'enlever au Nonce toute ingérence dans les affaires ecclésiastiques. Toujours les mêmes principes que ceux de 1614 ou de 1682, soit que les pouvoirs civils les fassent *déclarer*, soit que des princes ecclésiastiques trompés par eux les patronnent!

Divers prélats adhérèrent à la *déclaration* d'Ems. Alors les mariages se célébrèrent en vertu de dispenses accordées par les évêques, sans souci des réclamations du Pape. Le Pontife s'adressa au clergé du second ordre, ce qui fut taxé *d'abus*; et il y eut un déluge de plaintes. Les droits pontificaux furent contestés dans une multitude d'écrits. L'indépendance des évêques fut prêchée du haut des chaires ; on y proclamait qu'ils ont le vote résolutif dans les conciles, qu'ils sont tous égaux, qu'ils peuvent dispenser même de l'observation des canons généraux ; qu'une loi papale n'oblige qu'autant qu'elle est consentie par les évêques. C'était, cette fois, la révolution dans le clergé même, et l'histoire nous offre malheureusement plus d'un de ces scandales! Que vouliez-vous que les peuples pensassent de ces révoltes? Enfin l'écrit d'Eybel, *Qu'est-ce que le Pape* (*c*)? mit le comble aux pamphlets contre le Saint-Siége. Il fut, dit-on, proposé à l'empereur d'instituer un concile national, afin de rendre les appels à Rome inutiles, ainsi que les envois d'argent. « Les princes ecclésiastiques croyaient assurer par là leur indépendance, dit M. Cantu, et ils creusaient l'abîme dans lequel devait s'engouffrer, vingt ans après, leur puissance territoriale (*d*). » Nous voici ramenés ainsi à ce Joseph II qui était si bien secondé par le clergé, et avec lequel nous n'en avons pas encore fini.

L'Autriche possédait comme en usufruit diverses provinces de Belgique (*e*). Joseph II s'en vint bouleverser tout dans ce pays, comme il avait fait en Italie. Mais la liberté, la foi, sauvèrent la nationalité belge, en amenant une révolution (1799) qui ressemble au fond à celle de 1830, malgré la différence des circonstances (*f*).

Joseph débuta par un tel déluge d'ordonnances, qu'en l'année 1786 le conseil de Flandre lui représenta que Charles-Quint, en cinquante ans, en avait rendu moins que lui en quelques années. Puis, dans ce pays soumis à un clergé puissant, et qui fondait sa morale sur une piété profonde, il défen-

(*a*) *Voy.* notre article HISTORIQUE DE L'ÉLECTION ET DE L'INSTITUTION DES ÉVÊQUES, n. I, etc.

(*b*) *Voy.* l'article HISTORIQUE DES ARTICLES D'EMS.

(*c*) *Voy.* sur cet écrit, sa doctrine, sa condamnation par Pie VI dans le célèbre et important Bref *Super soliditate Petræ*, notre *Mém. cath.*, tom. VIII, p. 100 et suiv. ; nos Notes et Appendices au traité de Fénelon sur l'*Autorité du Souverain Pontife*, p. 15, 309 et suiv.

(*d*) *Histoire de cent ans*, tom. I, p. 136.

(*e*) C'est-à-dire les duchés de Brabant, de Gueldre, de Luxembourg ; les comtés de Flandre, de Hainaut, de Namur; les seigneuries de Malines et de Tournai.

(*f*) Voy. *Hist. de cent ans*, tom. I, p. 141-143.

dit les processions et les pèlerinages, supprima les couvents, confia l'instruction aux séculiers. Ce fut surtout du côté de l'enseignement qu'il porta tous ses efforts, sachant bien que c'était un puissant moyen de domination; mais ce fut aussi par là qu'il excita et amena contre lui les plus vives répulsions (*a*).

Il substitua donc aux séminaires diocésains un *séminaire général* à Louvain, avec des professeurs de son choix; et dans le *plan des séminaires généraux*, il ne cacha pas l'intention de « substituer à la théologie catholique les sciences, la physique, la chimie, l'agronomie, l'économie politique; » ni le dessein « de faire succéder à l'éducation monacale et à l'égoïsme des couvents, l'enthousiasme de la patrie et l'attachement à la monarchie autrichienne; d'écraser l'hydre ultramontaine, d'établir le règne des lumières. »

Les séminaristes lui présentèrent unanimement une pétition, à l'effet de rester soumis à leurs évêques respectifs pour la discipline et le dogme. L'Université de Louvain, qui se disait fondée pour être le boulevard et le soutien de la foi catholique, se déclara contre le nouvel enseignement, et Joseph la transféra à Bruxelles. Trouvant que sa sœur, gouvernante de ces provinces, avait trop d'indulgence, il la rappela, et la remplaça par le comte Trautsmandorf, qu'il investit d'une autorité illimitée. Il congédia le nonce apostolique, appela à Vienne l'archevêque de Malines, de Frankenberg, pour se justifier; déposa et exila celui de Namur, en réprimanda d'autres, et expédia des ordres portant que son édit sur l'établissement du séminaire général à Louvain *devait être obéi sans retard et sans réplique*. Il supprima les couvents de moines réguliers qui n'obtempérèrent pas à cette injonction; abolit les abbayes et les églises, et s'en prit même à la célèbre société des Bollandistes : l'enseignement et la science font peur aux despotes! Un premier ordre impérial (1778) avait prescrit aux doctes hagiographes « qu'il sera publié un volume par an, et *qu'on en finisse en dix années*. Et si les travailleurs manquent et succombent à la peine, il est défendu de les remplacer. » En 1780, les Bollandistes sont supprimés, dit dom Pitra (*b*), « par un nouvel ukase de ce kan tartare appelé Joseph II! »

Et, en même temps, ce prince bouleverse de fond en comble l'ancien gouvernement politique; mais ceci n'est pas de notre sujet. Les Belges pourtant se montraient disposés à obéir; mais ils voulaient que les Etats fussent consultés. Au lieu de faire droit à leur désir, Joseph envoya des troupes. Kaunitz voulut l'amener à un arrangement : *Le feu de la révolte*, lui dit l'empereur, *ne s'éteint que dans le sang*. Il inscrivit sur une réclamation du cardinal de Frankenberg, qui s'avisa de lui faire des remontrances : *L'archevêque doit plier ou casser*. Mais lorsqu'il vit les Brabançons en appeler à Dieu et à leur épée, se confédérer et s'armer, il s'effraya; il s'aperçut qu'il avait perdu l'opinion, déclara qu'il avait été abusé par de faux rapports, et en revint à demander conseil à Kaunitz, qui l'engagea de nouveau à des concessions; mais il était, comme toujours, trop tard! Joseph s'adressa à Pie VI, pour qu'il invitât les évêques à la soumission : il demanda des secours, mais l'empire ne s'y prêta pas; la Prusse fomentait, au contraire, ces haines; la France avait bien d'autres embarras; l'Angleterre avait été offensée et trahie par lui; la Turquie le menaçait, les Etats héréditaires frémissaient... et finalement le fondateur du *Joséphisme* fut déclaré (11 janvier 1790) déchu de ses droits sur la Belgique (*c*); chute que Theiner met sur le compte du *mauvais clergé* qui le conseilla mal, et qu'il déplore en paroles larmoyantes (*d*)...

La France, venons-nous de dire, avait bien d'autres embarras que de venir au secours du rusé César autrichien; en effet, ses institutions avaient péri ou étaient ébranlées (*e*), et sa grande révolution de 1789 venait de commencer son cours : « elle termina, dit Lacordaire, cette triste monarchie de trois siècles, et la *Constitution civile du clergé* (1790) donna le dernier mot de la déclaration de 1682. »

Cette prétendue *Constitution*, qui attaquait tout à la fois et la discipline et plusieurs dogmes de l'Eglise, occupe dans l'histoire de la lutte des pouvoirs de ce monde contre la sainte Eglise une place d'autant plus sinistre, que l'Assemblée constituante, loin d'avoir abjuré la religion catholique, prétendait garder l'unité avec Rome; et sa loi était rendue sur le rapport de son *Comité ecclésiastique* (*f*).

Dans la disposition même où elle portait une si profonde atteinte à la hiérarchie catholique, elle disait : « Le tout sans préjudice de *l'unité de foi et de la communion qui sera entretenue avec le Chef de l'Eglise universelle*, ainsi qu'il sera dit ci-après. » Et,

(*a*) Il faut lire cette longue lutte dans l'ouvrage, assez prolixe d'ailleurs et peu ouvert, peu libéral, intitulé : *Jean-Henri, comte de Frankenberg, cardinal archevêque de Malines, primat de Belgique, et sa lutte pour la liberté de l'Eglise et pour les séminaires épiscopaux, sous l'empereur Joseph II*, par Augustin Theiner, prêtre de l'Oratoire, traduit par Paul de Geslin, 1 vol. in-8, 1852, Paris, Didot.

(*b*) *Etude sur les collections des Actes des saints*, etc., 1 vol. in-8, 1850, pag. 104.

(*c*) La Belgique, comme nous l'avons déjà vu (art. GALLICANISME, n. VI et note 402 du présent vol.), protesta toujours contre les doctrines gallicanes, et, plus heureuse que beaucoup d'autres contrées, elle ne conserva point dans son enseignement ces funestes doctrines qu'on s'était efforcé de leur inoculer. Il est vrai qu'on a prétendu qu'une *déclaration* identique à celle de 1682 avait été faite par la Faculté de théologie de Louvain, en 1789; mais c'est là une erreur, comme nous le faisons voir à l'article : LOUVAIN (Faculté de théologie de).

(*d*) Dans son ouvrage : *Jean-Henri de Falkenberg*, etc., p. 24.

(*e*) Voir là-dessus les considérations de M. Louis de Carné, dans la *Revue des deux mondes*, n° du 1er avril 1855, p. 546, 547.

(*f*) *Voy.* l'article PRÉCIS SUR L'ÉGLISE DITE CONSTITUTIONNELLE.

en effet, l'article 19 renouvelait cette profession de catholicité presque dans les mêmes termes. Ainsi, dit un auteur (*a*), ce n'était point l'incrédulité, c'était la secte gallicane, ou ultra-gallicane, qui décrétait sa doctrine, jusqu'aux dernières limites, jusqu'à sa dernière expression. Ajoutons que l'esprit janséniste (*b*) s'y mêla aussi, et que cet acte fut principalement l'œuvre de tous les ennemis de la suprématie du Saint-Siége: les autres, partisans de la liberté, mais ignorants en matière de religion (comme, au reste, en matière de liberté dont ils ne comprenaient guère l'essence), y prêtèrent aussi les mains, croyant servir la liberté, et ils ne virent pas qu'ils lui portaient précisément une atteinte mortelle !

Cette *Constitution* gallicane, janséniennne, anti-libérale, prétendait donc se rattacher à l'unité catholique tout en la brisant ! Elle s'arrogea le droit de supprimer des évêchés et d'en ériger d'autres; de retirer la juridiction aux anciens pasteurs et de la transmettre aux nouveaux. Elle effaça la primauté du Saint-Siége et nia sa juridiction, car l'un de ces articles porte : « Le nouvel évêque *ne pourra s'adresser au Pape pour en obtenir aucune confirmation*, mais il lui écrira comme au Chef visible de l'Eglise universelle, en témoignage de l'unité de foi et de la communion qu'il doit entretenir avec lui. » Elle supprima les cent trente-cinq évêchés existant en France et en créa un dans chacun des nouveaux départements; ce qui faisait quatre vingt-trois évêchés. Elle statua de plus, que les nouveaux évêques seraient nommés, non plus par le roi, suivant le concordat de Léon X; non plus par le chapitre de la cathédrale, comme en beaucoup d'églises; non plus par le clergé, assisté du peuple fidèle, comme autrefois en bien des pays : auxquels cas les élus étaient toujours confirmés par le Pape, soit immédiatement par lui-même, soit médiatement par le métropolitain ou le concile, avec recours au Saint-Siége en cas de doute ou de contestation (*c*) : non, la *Constitution civile du clergé* statua que ses évêques *civils* seraient élus *par les électeurs civils*, juifs, protestants, anabaptistes, et même catholiques quand il s'en trouvait : les élus demanderaient l'institution *civilement* canonique au métropolitain ou au plus ancien évêque de la province, mais non au Pape, à qui chacun écrirait seulement une lettre de civilité, comme les jansénistes de Hollande. Les curés seraient nommés de même par des électeurs *civils*. Du reste, on abolissait les chapitres des cathédrales, ainsi que tous les autres chapitres et bénéfices. Telle fut, en substance, la *Constitution civile du clergé*, ou plutôt la Constitution du clergé *civil* de France.

Lorsque parut cet ensemble d'articles qui attaquaient la hiérarchie de l'Eglise et détruisaient son unité, le clergé et les catholiques s'émurent. Le Pape Pie VI, affligé de tant de bouleversements, adressa aux évêques et aux archevêques de France une lettre en forme de Bref, du 10 mars 1791 ; lettre fort étendue, dans laquelle il réfute pied à pied la *Constitution civile*, et qui éclaire à la fois et les questions religieuses et les jugements de l'histoire sur les hommes et les choses de cette époque (*d*). On opposa de la résistance, surtout en Vendée, et il en résulta des troubles que nous n'avons ni à tracer ni à apprécier, puisque nous ne faisons que toucher ces grands faits de l'histoire de l'Eglise pour montrer les atteintes qui ont été portées dans tous les siècles à sa liberté et à son indépendance.

Quand on vit l'opposition que rencontrait cette œuvre inintelligente et coupable, on songea alors, par un nouvel aveuglement, à exiger un serment des ecclésiastiques,

(*a*) M. Guillemin, *Memorandum*, etc., p. 321.

(*b*) « Les députés jansénistes qui, avec cet esprit d'ordre étroit qui aperçoit partout des abus, avaient fomenté la Révolution, voulurent au moins sauver les autels. Camus, leur chef, crut, au moyen de la *Constitution civile du clergé*, mettre la religion de l'Etat en harmonie avec les lois nouvelles. » (M. César Cantu, *Hist. de cent ans*, tom. I, p. 359) — M. Thiers apprécie assez bien, à son point de vue, les torts de l'Assemblée constituante dans les affaires ecclésiastiques. « Elle supprima d'un même coup, dit-il, l'institution canonique, c'est-à-dire la confirmation des évêques par le Pape ; et, de toutes ces dispositions, elle composa ce qu'on a nommé la *Constitution civile du clergé*. Les hommes qui agissaient de la sorte, ajoute-t-il, étaient animés d'intentions fort pieuses. C'étaient des croyants véritables, des jansénistes fervents ; mais des esprits étroits, entêtés de disputes théologiques, esprits par conséquent fort dangereux dans les affaires humaines. Pour compléter la faute, ils exigèrent du clergé français qu'il prêtât serment à la *Constitution civile*. C'était faire naître un cas de conscience pour les prêtres sincères, et un prétexte pour les prêtres malveillants. C'était, en un mot, préparer un schisme. » (*Histoire du Consulat et de l'Empire*, tom. III, p. 197.)

(*c*) Puisqu'on voulait statuer sur les élections, pourquoi (et par là on eût fait preuve d'un vrai et louable désir du bien) ne demanda-t-on pas simplement le retour à l'antique et vénérable usage de l'Eglise ; ce que le clergé avait tant réclamé autrefois, et toujours inutilement, auprès des rois? (*Voy.* l'article HISTORIQUE DE L'ÉLECTION ET DE L'INSTITUTION DES ÉVÊQUES, XI, XII, XIII, XIV.) Mais la *Constitution civile* les mettait en dehors de l'Eglise, et c'est ce qui était digne de blâme, comme ce qui fut blâmé en effet. — Certes, Fénelon, qui dit nettement que « l'Eglise de France, privée de la liberté d'élire ses pasteurs, est un peu au-dessous de la liberté dont jouissent les calvinistes du royaume, et les catholiques sous le sceptre du Grand Turc, » (*Plan de gouv.*, § IV, Œuvres comp., tom. XXII, p. 582, édit. de Versailles), » Fénelon, disons-nous, n'aurait pas accepté le mode tout *civil* de l'Assemblée constituante. Du reste, les évêques de France, en 1789, tout en blâmant le mode d'élection de la *Constitution civile*, n'auraient pas mieux demandé qu'on revînt à l'ancien mode canonique des élections, comme nous le marquons dans l'article précité, n. XV. — *Voir* aussi notre édit. du Traité de Fénelon sur l'*Autorité du Souverain Pontife*, in-8, 1854, p. 207, note, et le *Mém. cath.*, tom. VII, p. 203, 204.

(*d*) M. Guillemin donne, dans son *Memorandum*, etc., p. 322 et suiv., de longs extraits de ce Bref. — *Voy.* aussi notre article : PRÉCIS SUR L'ÉGLISE DITE CONSTITUTIONNELLE.

sauf à ceux qui croiraient la religion compromise par les nouvelles lois, à ne pas le prêter ; mais ils se privaient par là de toutes fonctions et de tout traitement. Tous refusèrent, à l'exception d'un curé, de l'évêque d'Orléans, de l'archevêque de Sens alors ministre, et de l'évêque d'Autun, qui voulait le devenir (a).

Ainsi, l'attachement pour la religion se ranima lorsqu'il devint un danger.. Les défections, qui avaient été si nombreuses autrefois, étaient maintenant plus rares ; on comprenait les périls de se séparer du Centre de l'unité ; on s'instruisait à l'école du malheur, et quand des législateurs vinrent imprudemment s'immiscer dans des questions qui ne les regardaient pas ; quand, voulant ramener tout à l'uniformité dans l'ordre ecclésiastique, comme ils l'avaient fait dans l'ordre civil, ils furent amenés à persécuter par cette fatale nécessité qui ne permet plus de s'arrêter une fois entré dans une voie fausse et coupable, on vit la foi catholique se ranimer et les nobles sentiments d'indépendance et du devoir faire place à la courtisanerie et aux lâchetés.

Ce fut dans ces temps agités que Montlosier prononça ces paroles célèbres : « Je ne crois pas qu'on puisse obliger les évêques à abandonner leurs siéges. Chassés de leurs palais, ils iront dans la cabane du pauvre qu'ils ont nourri ; privés de la croix d'or, ils la porteront de bois ; et *c'est une croix de bois qui a sauvé le monde !* » C'est ainsi, dit un historien (b), que les hautes classes et le clergé, qui avaient rempli de scandale et de discorde les règnes précédents, se régénérèrent dans le sentiment de l'honneur et dans la persécution. « Dès lors, écrit un autre historien (c), ce fut comme un jugement de Dieu ; dès lors commença la séparation des uns d'avec les autres ; dès lors commença l'épuration du clergé français et la régénération de la France catholique. » Et c'est ainsi, ajouterons-nous, que Dieu, qui dirige tous les événements pour le bien de son Eglise, pour la réalisation de son Règne sur la terre comme au ciel, retrempa ses ministres, leur fit racheter les fautes du passé, les rappela à la vie apostolique et les rattacha plus fortement à l'Unité qu'ils avaient trop souvent concouru à briser !...

XXI.

Cependant l'Eglise de Dieu était loin d'en avoir fini avec les pouvoirs de ce Monde. L'autocratie césarienne n'était pas tombée avec la monarchie de Louis XIV. De nouvelles luttes devaient s'engager ; l'Eglise devait revoir de mauvais jours, « car la Papauté fait mal, est horrible aux royautés (d). » Quand 1789 eut été suivi des épouvantables et criminels attentats de 1793 ; quand la religion et ses ministres avec ses fidèles enfants eurent passé par les cruelles épreuves de la persécution ; quand les sacriléges et les blasphèmes se furent donné libre carrière,... un homme parut, qui avait dit, en 1797, parlant de l'Eglise de Rome (e) : *Cette vieille idole sera anéantie ; ainsi le veulent la liberté et la philosophie ; mais la politique seule peut déterminer quand et comment...* et, par cet homme, l'Eglise revit les odieuses tentatives des Philippe le Bel et des Nogaret : la Papauté fut de nouveau outragée et mise dans les fers... Mais ces faits et bien d'autres, dans tous les Etats de l'Europe, qui nous rappellent tour à tour les persécutions hypocrites et sourdes des Julien l'Apostat, les menées perfides et tortueuses des Césars de Byzanze, les exils des Athanase, etc. ; tous ces faits, disons-nous, appartiennent à ce XIXe siècle que l'Eglise traverse actuellement au milieu de tant d'épreuves douloureuses, et c'est ailleurs qu'ils doivent trouver leur place (f). Terminons donc ici ce Discours où nous avons essayé d'esquisser, en ne nous attachant qu'aux grandes lignes (g), l'histoire de la grande lutte de la cité du monde contre la Cité de Dieu, et efforçons-nous de tirer quelque utile enseignement du triste tableau qui vient de se dérouler sous nos yeux.

Dès le Ier siècle, saint Jean, l'apôtre par excellence de l'inspiration évangélique, et saint Paul, l'apôtre de la science catholique, signalaient l'opération naissante de l'Antechrist, et montraient le germe de la grande apostasie finale dans cette parole : *Solvere Jesum* (h). Diviser Jésus-Christ, c'est nier que la Rédemption soit venue dans la chair, que la puissance du Christ s'étende sur la chair (i). Diviser Jésus-Christ, c'est refuser à l'Eglise l'autorité dans le gouvernement des choses terrestres ; c'est partager en deux la création, le Ciel d'un côté et la terre de l'autre, pour attribuer deux maîtres à ces deux moitiés d'un empire désagrégé ; c'est nier, en un mot, que le Règne de Dieu

(a) *Voy.* M. l'abbé Jager, *Histoire de l'Eglise de France pendant la Révolution*, 3 vol. in-8, 1852, Didot, tom. II, liv. IX, p. 99 et suiv.

(b) M. César Cantu, *Hist. de cent ans*, tom. I, p. 340.

(c) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath*, tom. XXVII, liv. XC, p. 490.

(d) M. Madrolle, la *Feuille éternelle*, 2e édit., 1846, p. 24.

(e) Instruction adressée à Serbelloni, membre du Directoire de Milan, le 8 novembre 1797.

(f) Dans le *Discours préliminaire* qui sera placé en tête du VIe et dernier vol., et où nous nous proposons de retracer, s'il plaît à Dieu, la situation de l'Eglise catholique au XIXe siècle.

(g) De peur de trop nous étendre, nous ne nous sommes en effet attaché qu'aux grandes lignes de notre sujet, négligeant quantité de faits intermédiaires qui lui appartiennent et qui montrent que toujours, depuis Hérode jusqu'aux princes de nos jours, indépendamment des grands anneaux de cette chaîne diabolique, l'Eglise a été incessamment liée, entravée, persécutée. Que n'aurions-nous pas eu à dire de ses luttes et de ses souffrances dans la personne de ses plus saints et de ses plus grands serviteurs, les Athanase, les Chrysostome, les Anselme, les Thomas de Cantorbéry, et tant d'autres dont les seuls noms empliraient des pages ! Mais tous ces faits sont épars dans cet ouvrage, et l'on peut les voir aux différents articles consacrés à ces illustres défenseurs et martyrs des droits et de la liberté de l'Eglise.

(h) *I Joan.* IV, 3.

(i) *Voir* le docteur d'Allioli, *Nouv. Comment.*, tom. X, édit. de 1853, p. 290, note 6.

puisse nous advenir, sur la terre comme au Ciel, sous la direction de nos pasteurs légitimes, ministres *uniques* du Dieu Sauveur.

Cette œuvre ténébreuse a été favorisée par les divisions produites dans l'Eglise, et qu'on peut ramener avec saint Paul à trois chefs : 1° les subtilités de la loquacité grecque, d'où sont venues tant d'hérésies ; 2° la protestation exagérée et violente contre les obligations et les formes de la loi de Moïse, dont, en raison de la faiblesse humaine, on ne pouvait se dégager que peu à peu et avec prudence, protestation d'où viennent les schismes occidentaux ; 3° l'exagération contraire, ou tendance de certains catholiques judaïsants à donner une importance capitale à des lois et usages essentiellement provisoires, et à conserver dans l'Eglise grandissante des voies et procédés judaïques. Ce dernier esprit de contention et de division n'a pas cessé de s'autoriser du nom de *saint Pierre*, comme aux premiers temps, et *il travaille* encore à compromettre l'Eglise romaine, qui n'est pas plus responsable de ces excès, que le prince des Apôtres ne l'était des emportements exagérés de ses disciples (*a*). Ces trois esprits dissolvants n'ont pas cessé d'ébranler la *Pierre* fondamentale, et le propre de leurs opérations a été, dans tous les temps, de se servir des puissances temporelles pour affaiblir, renverser ou démolir l'Autorité du Vicaire de Jésus Christ. Photius s'appuie sur les empereurs du Bas-Empire ; Luther sert, sans s'en douter, d'instrument aux princes de l'empire germanique. Quant au troisième ferment de division, il travaille contre l'Eglise tout particulièrement aux mains des puissances latines : Charles-Quint et Philippe II, Catherine de Médicis et Louis XIV.

Mais la division de Jésus-Christ, c'est aussi et surtout ce grand phénomène social que l'on a nommé *sécularisation*, lequel se rattache naturellement au troisième ferment de division que nous venons de désigner : il en est inséparable. C'est ici l'œuvre propre des princes de ce Monde ; œuvre diabolique qui atteignit son plein épanouissement sous Louis XIV, où, pour consacrer des envahissements successifs, on inventa un nouveau droit civil opposé à l'Ordre divin, et que les évêques serviles proclamèrent comme un dogme de la religion (*b*); œuvre de révolte qui n'a fait depuis que s'accroître et dont nous nous sommes spécialement occupé dans ce Discours.

La *sécularisation*, c'est l'indépendance des laïques à l'égard du Sacerdoce ; ou, pour mieux dire, — car c'est la conséquence fatale, c'est la négation du Souverain domaine de Dieu sur toutes choses, et la subordination des ministres du Christ à César pour le gouvernement de la terre ; — ou pour mieux dire encore, la sécularisation, c'est le troupeau chrétien qui échappe à la houlette du Pasteur pour s'en aller sous la griffe du loup, et, attrapé, s'écrier avec les Juifs : *Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous* (*c*) ; *Nous n'avons pas d'autre roi que César* (*d*) ! La *sécularisation* enfin, c'est la souveraineté de l'homme substituée à celle de Dieu, car c'est la nature qui prétend pouvoir se passer de la Grâce, ou qui s'attribue des pouvoirs divins indépendamment de la Grâce sacramentelle ; ce sont les enfants de Dieu qui s'imaginent arriver à se mieux diriger sans l'aide et la tutelle paternelle des ministres de Dieu.

Or, c'est bien là ce qu'ont réalisé incessamment, chacun à leur manière, mais en poursuivant le même but, tous ces princes dont nous avons noté les actes à travers les âges ; c'est bien vers ce but qu'a marché, durant mille ans, la royauté française, plus *prudente* et plus *habile* que les autres, *mieux inspirée*. L'Antechrist, dans son expression la plus haute et la plus savante, n'est pas celui qui blasphème contre le Christ et s'attaque ouvertement à ses ministres. L'Antechrist des derniers temps de l'épreuve, ce sera le prince qui, petit à petit, aura doucement muselé le Sacerdoce; qui fera servir les choses saintes à la gloire de son empire illégitime; qui absorbera dans son autorité usurpée, l'autorité instituée de Dieu, qui parviendra à concentrer à son front l'auréole du foyer catholique, et qui saura donner à son œuvre ténébreuse de si beaux airs divins que presque tout le monde finira par s'y laisser prendre. L'Antechrist, a dit une sainte âme des derniers siècles, la Sœur de la Nativité, *sera un prince catholique;* et ce mot est tout à fait conforme à la parole du Saint-Esprit : « Satan lui-même se transforme en Ange de lumière. » L'Antechrist, dit le docteur d'Allioli, ne s'occupera que de vertu et de sainteté. Il faudrait, avouons-le, que le diable fût bien peu malin, pour s'y prendre autrement, au sein de l'humanité agitée et renouvelée par dix-huit cents ans de christianisme.

Quoi qu'il en soit des derniers et sataniques efforts du dernier et terrible combat de la cité diabolique contre la Cité divine, combat après lequel la victoire restera à la sainte Eglise, mais dont nous n'avons pas à nous occuper ici, l'ayant fait ailleurs (*e*), une chose n'est que trop certaine, évidente : c'est que la *division* est consommée, c'est que l'œuvre séculaire de la *sécularisation*

(*a*) D'Allioli, *op. cit.* t. IX, p. 285, note 19, et *Mém. cath.*, tom. XI, p. 158, 159.

(*b*) *Les vrais principes de l'Eglise gallicane*, par M. D. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, p. 71, 3e édit.

(*c*) *Luc.* XIX, 14.

(*d*) *Joan.* XIX, 15. — Et aussitôt, dit Lamennais encore catholique, « ils tombent dans la servitude de l'homme, car César n'ayant dès lors aucun supérieur sur la terre, ne devant compte à personne de ses actes, et ne reconnaissant aucune loi qui l'oblige en tant que César, ne saurait jamais, quoi qu'il fasse, et a quelque degré qu'il opprime, cesser d'être le souverain véritable et légitime, ni perdre son droit de commandement. Peuples qui gémissez sous l'exécrable tyrannie d'un Néron, ou d'un Henri VIII, obéissez donc, le gallicanisme vous l'ordonne... (*Des progrès de la Révolution*, etc., 1829, p. 65.) Le jansénisme a porté jusqu'au dernier excès cette espèce de fatalisme horrible et dégradant. (*Voy.* Nicole, traité *De la soum. à la volont. de Dieu*, IIe part., chap. 2.)

(*e*) *Voy.* l'article MONDE (Fin du).

universelle s'étend de plus en plus et a gagné tous les Etats. Oui, partout, — et les pages qui viennent de passer sous nos yeux nous l'attestent, — partout les princes de ce Monde, révoltés, se sont ligués, *congregati sunt, convenerunt in unum;* ils ont conspiré contre le Seigneur et contre son Christ : brisons, ont-ils dit, le joug du Seigneur et de son Christ, rejetons ce joug loin de nous (*a*); et se déclarant désormais indépendants de Dieu et de son Représentant, ils ont dépossédé le ministre de Dieu du domaine terrestre et de la puissance qui lui a été donnée sur la terre et sur toute chair, comme Vicaire de Jésus-Christ (*b*).

Et nous voyons, hélas! à souhait les conséquences de cette indépendance! Nous recueillons, à cette heure, les fruits amers de cette révolte des princes et des peuples séduits et victimes coupables! « Depuis des siècles, nous disait un illustre religieux, quelque temps avant sa mort (*c*), depuis des siècles on combat l'idée chrétienne, rois et peuples font la guerre au catholicisme, guerre impie, absurde, qui ne peut produire que malheurs et tempêtes. On veut chasser Dieu de ce monde qu'il a créé, qui n'existe que par Lui, qu'il peut d'un souffle réduire en poussière. On veut fonder l'autorité sans Dieu et en dehors de Dieu, comme si c'était possible, comme si Dieu, auteur de tout être, n'était pas lui-même dispensateur de l'autorité. Pourquoi un homme obéirait-il à un autre homme, s'il ne voit pas en lui le représentant, le dépositaire de l'Autorité divine, d'où émane tout pouvoir ?... Je ne vois et ne prévois que malheurs et cataclysmes : athéisme dans les gouvernements, athéisme dans la littérature, athéisme dans l'éducation, profanation inouïe du dimanche, révolte des peuples contre les rois, révolte du fils contre son père, plus de liens de famille, partout l'intérêt, l'égoïsme, la soif de l'or et des richesses. Ici, oubli de Dieu; là, négation de Dieu; attaques immondes, incessantes, permises, tolérées, quelquefois encouragées contre la religion, l'Eglise et son Chef. Le mensonge en honneur, la vérité honnie, bafouée : telle est aujourd'hui la société européenne. Or, une telle société ne peut pas vivre; elle est révoltée contre la Toute-Puissance, elle périra comme ont péri tous ceux qui ont osé lever contre le ciel l'étendard de l'orgueil. Il faut que tout ce qui existe aujourd'hui soit détruit, parce que tout tend au paganisme...»

Il n'est que trop vrai; voilà où nous en sommes; voilà où nous a conduits la *sécularisation!* Nous avons *divisé* Jésus, et, branches détachées du tronc, nous sommes à bas, nous desséchons comme le bois étendu dans la forêt!... Ne comprendrons-nous pas maintenant que, pour reverdir, pour revivre, il nous faut revenir au plus tôt à Dieu seul, à son Vicaire, à son Eglise, à sa suprême Autorité, en un mot à l'Ordre divin, à l'Unité catholique, apostolique, romaine? Oui, n'en doutons pas, il n'y a que là que se trouvent la vie, le salut, non pas seulement individuel (tout Catholique le croit), mais social... Et à qui irions-nous? Sur qui voudrions-nous nous appuyer? En qui voudrions-nous mettre notre confiance? Ce ne peut être en ceux *de qui ne saurait venir le salut*, dit le Prophète-Roi (*d*), car l'expérience nous a assez complétement démontré la vérité de cette parole inspirée. Non, on ne peut rien attendre de qui n'a pas la vie en soi; on ne peut rien fonder sur le sable, sur ce qui, nous venons de le voir, est à bout et est destiné à périr : *tout ce qui n'a pas été planté par le Père céleste sera déraciné*, dit la Vérité éternelle (*e*), tandis que, seule, la Maison bâtie sur le roc surmontera tous les orages (*f*). Encore une fois donc, hâtons-nous de chercher un abri dans cette Autorité unique, auprès du Pilote infaillible, chargé de nous conduire sûrement au port. L'histoire qui nous rapporte les périls et les précipices dans lesquels n'ont cessé de nous jeter ceux qui ont voulu nous conduire en se soustrayant à l'Autorité divine du Vicaire de Jésus-Christ, ne nous dit-elle pas, et en de plus nombreuses pages encore, tout ce que nous devons socialement aux Pontifes romains? Interrogez-les, et comptez les services qu'ils ont rendus aux peuples, alors que ceux-ci recouraient au Saint-Siége et qu'ils invoquaient son arbitrage suprême; interrogez l'humanité, et voyez si elle ne témoigne pas hautement que, dans le temps où l'Europe a été soumise au gouvernement de l'Eglise, elle s'est développée avec plus de puissanse et de rapidité que dans aucune autre période. Redisons-le donc encore, redisons-le toujours : si nous voulons échapper aux maux qui nous menacent, et qui déjà nous étreignent, allons à Jésus *seul*, à son Vicaire, à son Eglise. *Domine, ad quem ibimus? Verba vitæ æternæ habes* (*g*).

D'ailleurs, tout ne nous porte-t-il pas vers Rome aujourd'hui, même les efforts acharnés des ennemis de l'Eglise, même les maux dans lesquels nous ont plongés une séparation trop longue, nos alliances avec les doctrines royales, gallicanes, et avec l'esprit du Monde? Tout ne nous pousse-t-il pas vers l'unité vivante et féconde, vers l'unité catholique, même les aspirations confuses des peuples, même les progrès matériels? Tant il est vrai que Jésus-Christ dispose tout en vue de son Epouse sainte, que les temps approchent, et que les derniers combats s'accélèrent! Admirons un instant cette marche providentielle des choses, et terminons, par cette espérance, des pages trop faites pour attrister, si nous ne savions que toutes ces luttes, ces épreu-

(*a*) *Psal.* XLVII, 4, 5; et II, 1, 2.
(*b*) *Matth.* XXVIII, 18; *Joan.* XVII, 2.
(*c*) Le R. P. Ventura, dans le *Mém. cath.*, n° d'avril 1862, tom. XVIII, p. 111.

(*d*) *Psal.* CXLV, 4.
(*e*) *Matth.* XV, 13.
(*f*) *Marc.* XVI, 18.
(*g*) *Joan.* VI, 69.

ves rentrent dans les desseins de Dieu et qu'elles sont, après tout, la voie sûre et infaillible de la victoire : *Ita in gloriam* (a) !

On a vu comment la plupart des princes de ce monde, pour ne pas dire tous, ont réalisé l'idéal du pouvoir absolu ou *césarisme*. On sait comment ils ont incessamment travaillé à dominer l'Eglise ou à l'accaparer hypocritement à leur profit, quand ils n'ont pu l'enchaîner, et l'on n'ignore pas ce que les peuples y ont gagné! Le césarisme et toutes les doctrines anti-chrétiennes prônés par les légistes, caressés et appliqués par les royautés, se sont retrouvés en plein dans la Révolution de 89, issue des révoltes antérieures contre l'Eglise ; la Constituante comme la Convention se sont chargées, avec un redoublement d'inimitié et d'orgueil, de mettre en pratique l'œuvre satanique de *division*, et ce travail d'Antechrist, avons-nous dit et montré, n'a cessé de se poursuivre. En effet, par l'administration, par les arts eux-mêmes, par l'éducation et la littérature, par toutes les forces naturelles détournées de leur principe, arrachées à l'empire du Christ, le paganisme a ressaisi une grande partie de sa puissance, et le voilà, à cette heure, qui tend de tous ses efforts à une unité matérielle en accord avec son principe, c'est-à-dire universelle comme lui.

Il y tend surtout (et il se flatte d'y arriver !) par le côté le plus accessible au temps présent : par l'industrie, par le commerce. L'économisme s'est chargé de mettre la question à la portée de tous ; car, maintenant, la seule chose sérieuse, c'est le commerce; les peuples aspirent à être de grands commerçants, et, par le commerce, on se prépare à mêler, à confondre tous les intérêts, et l'on espère (illusion profonde !) créer la solidarité du genre humain... Solidarité nécessaire assurément, solidarité sainte, voulue de Dieu même, prêchée par le Christianisme avant les philosophes, mais qui ne peut se trouver réellement, pleinement, que dans l'Eglise et être maintenue que par elle, parce qu'elle seule redit aux hommes la parole du Christ-Sauveur : *Vous êtes tous frères !* Mais ce n'est pas ce que veulent les économistes. Cette solidarité du genre humain, sacrée dans son principe, ils prétendent la réaliser par un gouvernement fort et unique, c'est-à-dire par le césarisme, par un règne de la force; et c'est au fond ce qu'exprimait naguère un économiste (b) dans un discours que, pour que rien ne manquât au paganisme de cette doctrine, l'orateur a terminé par ces mots : « Les dieux et les vents sont pour nous. »

Eh bien, non ! dirons-nous à notre tour, ce mouvement industriel, cette tendance à l'unité qui les éblouissent, ne seront pas pour eux dans leurs résultats définitifs. De même que les Césars par le réseau de leurs voies militaires ouvraient, sans s'en douter, des chemins aux Apôtres ; de même que l'empire romain, par son unité matérielle, préparait la place pour l'unité morale (c), eux aussi, par leurs chemins de fer, par leur électricité, par toutes les merveilles de leur industrie, ils travaillent, sans le savoir, et contre leur gré, hélas ! à une solidarité et à une unité bien autrement grandes et fécondes que celles qu'ils peuvent rêver : ils travaillent pour l'Eglise et pour la Papauté contre lesquelles ils sont tous conjurés !

Comment croire, en effet, que l'industrie moderne, que toutes ces découvertes et ces inventions qui ont réuni les terres et les mers, qui ont amené l'unité matérielle du globe, soient uniquement destinées à des intérêts misérables et transitoires ? Cela n'est pas possible. Rien de grand ne se fait sans qu'il doive servir à quelque chose de plus grand encore, et il est certain que si l'homme s'agite, c'est Dieu qui le mène. Il n'est que trop vrai que tous les biens actuels et les merveilleux produits de l'esprit humain sont aujourd'hui au service de la cupidité et du césarisme; mais ne savons-nous pas que Dieu tire incessamment le bien du mal, et comment douter que toutes ces œuvres ne soient aussi et surtout la préparation et le présage de l'union des âmes dans l'unité de la Foi ? « Quand les distances s'effacent, demandait tout récemment un auteur, quand les frontières s'abaissent, quand les montagnes et les flots se traversent avec la rapidité de l'éclair, et que d'un bout du monde à l'autre les hommes se parlent et se répondent avec la promptitude même de la pensée, quand l'Orient et l'Occident s'embrassent, le moment n'approche-t-il pas où tout ce qui, dans les croyances humaines, est partiel, local, incomplet, divisé, doit disparaître, et où tous ceux qui croient ne connaîtront plus qu'une seule bergerie et qu'un seul Pasteur (d) ? »

Oui, et nous l'avons déjà observé dans cet ouvrage même (e), telle est notre conviction profonde, telle est notre espérance : tout cela, dans les desseins de Dieu, doit tourner au profit de l'Eglise, doit servir à la réalisation de l'*Unus Pastor, unum ovile*, qui est le but suprême et unique de la destinée de l'humanité.

Mais écoutons une autre voix qui vient confirmer en ces termes ce que nous avons dit : « Quand, s'écrie cet écrivain (f), quand le monde s'est-il trouvé aussi com-

(a) *Luc.* XXIV, 26.

(b) M. Michel Chevalier, Discours prononcé à Dublin en 1862, à l'une des séances de l'*Association pour l'avancement des sciences sociales*. Voy. *Mém. cath.*, n° de décembre 1862, tom. XVIII, p. 430.

(c) *Voy.* là-dessus, la Préface du tom. III° de ce *Dictionnaire*.

(d) M. le vicomte de Meaux, *Le Saint-Siége en* 1859.

(e) *Voy.* notre premier *Discours préliminaire*, §§ XXXVII et XXXVIII. — Voir aussi sur cette question notre *Mémorial catholique*, tom. XII, p. 280; tom. XIV, p. 429; tom. XVI, p. 156, tom. XVIII, p. 429 et suiv.

(f) Dans *le Primonte* de Turin, reproduit par le *Monde*, n°s des 10 et 12 novembre 1862, et cité dans le *Mém. cath.* n° de décembre 1862, p. 431.

plétement soumis qu'aujourd'hui à la hiérarchie ecclésiastique? Quel est le coin de terre qui n'ait son évêque? Quel est le pays où ne puisse arriver la voix de Dieu? La Chine, le Japon, l'Annam, le Thibet sont parcourus par les missionnaires catholiques... Et quand a-t-on vu (c'est là surtout un fait immense!) l'épiscopat catholique aussi étroitement uni au Saint-Siége? Jamais, à quelque époque que ce soit. Quand est-ce que l'amour, la foi, la confiance des peuples dans la Papauté ont éclaté comme nous le voyons aujourd'hui en faveur de Pie IX? Les Léon, les Grégoire n'ont eu à exercer l'ascendant de leur puissance que dans un champ incomparablement moins vaste que celui où Pie IX déploie de nos jours sa puissance illimitée. Or, pourquoi Dieu a-t-il réuni tant d'éléments de force, pourquoi a-t-il opéré tant de merveilles, si ce n'est pour préparer son Eglise à quelque conquête plus grande et plus éclatante que toutes celles qui ont précédé? D'un autre côté, quand est-ce que le monde s'est trouvé mieux préparé qu'aujourd'hui pour cette grande conquête? Le même Dieu qui réunit autrefois sous un seul sceptre tout le monde connu pour qu'il assistât à la naissance de son Roi à Bethléem, ce même Dieu n'a pas préparé en vain tant de merveilleuses découvertes de l'industrie humaine qui marqueront l'âge présent; les télégraphes, les chemins de fer, mais surtout ce mouvement de rapprochement et de communication entre les peuples, sont les symptômes de prochaines fusions inconnues jusqu'ici entre les nations (*a*)... »

Assurément, rien n'est plus frappant que tout ceci, et il n'est pas possible de ne pas voir qu'en effet, tout, et la lutte acharnée qui se livre contre la Chaire pontificale, et les travaux que les hommes croient n'entreprendre que pour eux-mêmes, concourt au Règne de Dieu, à l'accomplissement des divines Promesses; et voici, dit Isaïe (*b*), parlant des derniers temps, « voici que la Maison du Seigneur va apparaître sur le haut des monts, afin qu'elle soit vue de toutes les nations qui y accourront en foule : les vaisseaux sont prêts sur les mers, ils volent avec rapidité pour apporter de loin des enfants au Seigneur ; tous déposeront leur argent et leur or pour le consacrer à Dieu. » Ah! puissent ceux qui, aujourd'hui, se liguent contre la sainte Eglise, être du nombre de ces enfants! Puissent-ils, ouvrant enfin les yeux à la lumière, comprendre que dans l'Eglise, et là uniquement, ils trouveront la solution de leurs doutes; car elle seule possède la vérité pleine et entière, elle seule « a l'unité de temps par son histoire, l'unité de lieu par son ministère, l'unité de doctrine par ses symboles immuables, l'unité en soi par la Papauté (*c*) ; » seule elle réalise la solidarité fraternelle des hommes et des nations, car elle seule a la charité et l'amour.

Pour nous, bénissons Dieu qui nous console ainsi au milieu des douleurs du temps présent; bénissons Dieu qui, pour nous fortifier et pour que nous ne perdions pas courage, nous fait entrevoir quelques-uns de ses desseins miséricordieux pour la réalisation de son Règne; bénissons et prions! Prions pour que les ennemis de la sainte Eglise se convertissent; pour que les fidèles eux-mêmes avancent incessamment et grandissent et s'élèvent à l'idéal évangélique; pour que tous, entrant de plus en plus dans les voies miséricordieuses et parfaites, dans les voies uniques de Jésus et de Marie Immaculée, nous concourions efficacement à l'édification de la Cité divine, et nous hâtions ainsi l'accomplissement des Promesses, le triomphe complet, définitif, éternel!...

L.-F. GUÉRIN.

Argenteuil, près Paris, 1863, en l'Octave de l'Assomption de la Très-Sainte Vierge.

(*a*) « Et déjà, dit M. le vicomte de Meaux, Rome n'a-t-elle pas recueilli les prémices de cet état nouveau du monde? Jamais elle n'avait envoyé si loin qu'en nos jours ses représentants et ses ministres. Grégoire XVI et Pie IX ont fondé plus de nouveaux évêchés qu'aucun de leurs prédécesseurs. Jamais aussi Rome n'avait vu venir de si loin vers elle les représentants et les organes de la foi, et toutes les races de la terre réunies en son sein dans le concert le plus universel et tout ensemble le plus unanime que le monde ait encore entendu.» *Op. cit.*

(*b*) *Voy.* chap. II, XLIX, LI et LX.

(*c*) Lacordaire, *Lettre sur le Saint-Siége*, p. 63. — Et l'un de nos amis, M. D. Laverdant, dans un ouvrage remarquable intitulé : *Théocratie et diabolocratie*, in-8, 1863, vient d'écrire ces lignes très-justes : « Comment l'humanité nouvelle, de qui l'aspiration la plus vive est pour l'unité universelle, pour la fraternité humaine, pour la sainte alliance de toutes les races, pourrait-elle avec justice réprouver cette grande théocratie qui, par les soins de tous ses Pontifes Rois, donnant à l'humanité conscience d'elle-même, travaille sans relâche à faire de tous les peuples épars une seule et sainte famille, depuis saint Grégoire le Grand, qui n'eut de cesse qu'il n'eût organisé la mission de saint Augustin et fait de la Grande-Bretagne l'île des Saints, ne pouvant souffrir, disait-il, après avoir rencontré des Anglais sur le marché aux esclaves des païens, « ne pouvant souffrir que de si belles créatures vécussent plus longtemps sans être revêtues du soleil de la grâce; » jusqu'à saint Grégoire X, dont le premier acte de gouvernement fut d'expédier des missionnaires dans toute l'Asie et jusqu'en Chine; jusqu'à Grégoire XV, qui en 1622 organise, dans toute sa vertu d'universalité pacifiquement conquérante, *la Congrégation de la Propagande* : tous n'ayant eu qu'une seule, constante et ferme idée, rappelée dans la Bulle d'institution de la *Propagande* : réaliser la vision de Pierre, ouvrir l'Eglise, foyer d'unité, à cette nappe mystérieuse où Dieu recueille, pour être transformés par la Papauté, exaltés dans la grâce et reposés dans la paix éternelle, tous les hommes étrangers à la vérité catholique et vivant de la vie simplement naturelle, depuis les rampants, les Césars et compagnie, races homicides et sensuelles, jusqu'aux oiseaux du ciel, aux prêtres, philosophes et rêveurs, voltigeant à tous les vents des doctrines humaines, des montagnes du Thibet aux cimes profondes de l'*Encyclopédie nouvelle* : *Et serpentia terræ, et volatilia cœli* (*Act. apost.* X)? »

DICTIONNAIRE
DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE
DE L'ÉGLISE.

—

E

EADMER, Anglais de naissance, d'abord moine du Bec, puis de Cantorbéry et enfin évêque nommé; mais surtout célèbre par sa liaison avec saint Anselme dont il fut constamment l'ami et le confident. Il l'accompagna dans son exil et rien ne put jamais le séparer d'un si bon et si saint maître, pas même les persécutions de Guillaume le Roux et de Henri : en un mot, il fut un des combattants pour la liberté de l'Eglise, et c'est son plus bel éloge.

En 1020, Eadmer fut nommé par Alexandre, roi d'Ecosse, à l'évêché de Saint-André qui était vacant depuis plusieurs années. L'archevêque de Cantorbéry d'un côté, celui d'York de l'autre, prétendaient avoir droit exclusivement de consacrer l'élu; Eadmer voulait, lui, recevoir l'onction sainte des mains de Raour, archevêque de Cantorbéry. L'archevêque d'York s'y opposa et mit le roi de son côté. Eadmer, après avoir pris conseil de l'évêque de Glascow et de deux moines ses confidents, rendit au roi Alexandre son anneau pastoral et remit la crosse sur l'autel où il l'avait prise. Il sortit donc d'Ecosse, cédant à la violence et revint à Cantorbéry où il fut reçu à bras ouverts par l'archevêque et les moines. Il ne fut ainsi qu'évêque nommé, n'exerçant point les fonctions épiscopales, et mourut l'an 1137, au monastère du Bec, où il était prieur.

Nous devons à Eadmer une *Vie* de son ami saint Anselme, archevêque de Cantorbéry. On la trouve dans les OEuvres de ce saint, ainsi que dans Surius et dans les Bollandistes. Eadmer est encore auteur de plusieurs autres ouvrages, tels que l'*Histoire des nouveautés*, où il raconte tout ce qui s'est passé de plus considérable dans l'Eglise britannique, depuis l'an 1066, jusqu'à 1122; le livre de l'*Excellence de la Sainte Vierge*, où l'on trouve de très-bonnes considérations; le *Traité des quatre vertus*, c'est-à-dire la justice, la prudence, la force, la tempérance qui ont brillé dans Marie; les Traités de la *Béatitude* et des *Similitudes*, dont le fonds et les idées sont empruntés à saint Anselme : enfin Eadmer a écrit la Vie de plusieurs saints d'Angleterre, et d'autres œuvres restées inédites. Les écrits d'Eadmer sont estimés pour l'ordre et l'exactitude; quelques-uns cependant sont susceptibles de critique. Mais en général son style est facile et naturel (1).

EADULFE, roi de Northumbre, succéda à Alfrid, mort en 705, et, comme lui, persécuta le saint évêque Vilfrid. Loin de rendre justice à ce saint, Eadulfe lui ordonna de sortir de son royaume et ne lui donna pour cela que six jours de répit, menaçant même de faire mourir tous ceux qu'il trouverait de ses compagnons. Mais, au bout de deux mois, Eadulfe fut chassé lui-même, et le fils d'Alfrid, encore enfant, régna à sa place. Nous n'avons pas à nous occuper de toutes ces successions, ni de ces princes Anglo-Saxons qui s'immisçaient dans les choses de la religion et qui en gênaient les progrès, même alors qu'ils prétendaient la servir. Nous en verrons des preuves dans l'article consacré à saint Vilfrid, évêque d'York, où nous rapportons les vicissitudes de ce prélat, comme les secours et la protection qu'il trouva à Rome auprès du Saint-Siége qui fut, dans tous les temps, le refuge des persécutés et l'unique soutien de la vérité et de la justice contre les attaques des ennemis de l'Eglise ou de ses prétendus amis.

EANSWIDE, abbesse. *Voy* l'article EARTONGATE (Sainte).

EARTONGATE (SAINTE), ou Ercongothe, abbesse au VIIe siècle. Elle était fille d'Edbald, roi de Kent, mort l'an 640, et qui fut le premier des rois anglais qui ordonna par édit, dans tout son royaume, d'abattre les idoles et d'observer le jeûne en carême, imposant des peines aux contrevenants (2). Sa fille, Eartongate, fit mieux : elle renonça

(1) *Voy.* Fleury, *Hist. eccles.*, liv. L, ann. 1120. L'abbé Rhorbacher lui consacre quelques lignes, tom. XIV, p. 478-479. Mais il faut surtout lire, dans l'éloquent écrit de M. de Montalembert sur saint Anselme, ce qu'il dit du pieux moine Eadmer

(2) Fleury, liv. XXXVII, n. 27.

à toutes les grandeurs prétendues et aux vanités de ce monde, et se donna toute à Dieu.

Quand elle se fut ainsi consacrée au Seigneur, elle passa en France et se fit religieuse au monastère de sainte Fare, qui en était encore abbesse. Car, comme il n'y avait pas beaucoup de monastères dans le pays des Anglais, plusieurs passaient dans les monastères des Gaules et y envoyaient leurs filles pour être instruites dans la piété : « La retraite du cloître, dit le docteur Lingard, avait des attraits particuliers pour les dames Saxonnes : la complexion délicate de leur sexe et leur caractère volage semblaient, il est vrai, moins compatibles avec la rigueur d'une retraite perpétuelle et cet entraînement toujours nouveau de veilles, de jeûnes et de prières, mais plus l'entreprise leur paraissait difficile, plus elles manifestaient d'ardeur et de zèle; elles s'impatientaient d'attendre qu'on instituât des couvents dans leur pays natal : des femmes se rendaient en foule aux établissements étrangers de Faremoutier, de Chelles et des Andelys, et la première de ces maisons fut successivement dirigée par des abbesses de la race royale de Hengist (3). Toutefois, sur la fin du VIIe siècle, les Saxons méridionaux pouvaient se vanter de posséder plusieurs communautés ferventes de nonnes sous la direction d'Eanswide, de Mildrede et d'Ethelburge, princesses non moins illustres par leur piété que par leur naissance. En Northumbrie, à la même époque, l'abbesse Heiu, première dame parmi les tribus du nord qui prit le voile monastique, gouverna sous le patronage du saint évêque Aidan (*Voy.* son article t. I, col. 486 et suiv.), un petit couvent obscur à Héreten ou l'île du Cerf (4). »

Cette abbesse fut remplacée par Hilda, dont la famille, les vertus et les talents firent jaillir un brillant éclat sur l'institution : « Hilda était alliée aux princes de l'Est-Anglie et de la Northumbrie, les rois et les prélats venaient la consulter et suivaient avec respect ses avis. Oswin lui confia sa fille Ælfléda, encore enfant, avec une dot. Enrichie par les donations de ses amis, elle fonda à Witby un double monastère, dont une partie renfermait une réunion de nonnes, et l'autre une réunion de moines, qui tous ensemble reconnaissaient son autorité maternelle. Elle établit parmi ses disciples de l'un et de l'autre sexe cette communauté de biens qui distinguaient les premiers chrétiens à Jérusalem (5), et tout ce qu'ils possédaient en particulier était considéré comme la propriété de tous. Le Vénérable Bède a rendu hommage à leurs vertus, et l'on ne vit pas moins de cinq moines de Witby élevés à l'épiscopat durant la vie de leur fondatrice (6). De la Northumbrie l'institution s'étendit bientôt dans le royaume de Mercie (7). Ce fait de communauté d'hommes soumise au gouvernement spirituel d'une femme, n'est point isolé : nous le retrouverons plus d'une fois dans l'histoire.

On voit par le coup d'œil qui précède comment la vie religieuse chez les femmes se propageait dans le nord, et l'on s'explique comment nos plus anciens monastères des Gaules ont possédé tant d'abbesses et tant de religieuses, surtout d'entre les peuples Anglo-Saxons. Quant à Eartongate, qui nous a amené à donner ces détails, on ne nous dit rien de ses actes, si ce n'est qu'elle devint abbesse de Faremoutier, qu'elle se distingua dans la pratique de toutes les vertus monastiques, et que sa tante Edilburge ou Adalberge (*Voy.* son article) lui succéda : toutes deux sont honorées comme saintes, et c'est là leur plus beau titre qui survit seul à tous les titres de grandeur et de naissance selon le monde.

EBBON, archevêque de Reims, au IXe siècle. — L'archevêque Vulfaire étant mort, le peuple, avec la permission de Charlemagne, élut, pour le remplacer, un nommé Gislemar. Etant assis devant les évêques pour être examiné, on lui présenta un texte de l'Evangile à expliquer; mais, loin de pouvoir en donner le sens, c'est à peine s'il pouvait le lire. Il fut donc rejeté, pour cause d'ignorance, et l'empereur proposa Ebbon, dont on fut satisfait.

I. Il était né serf, dans une des terres du roi, au delà du Rhin, et frère de lait de l'empereur Louis, avec lequel Charlemagne le fit élever dans le palais; il lui donna de plus la liberté, en considération de la beauté de son esprit et de ses progrès dans les bonnes lettres. Il l'envoya en Aquitaine au service de Louis, quand il lui donna ce royaume; et le jeune roi s'en trouva si bien qu'il le fit son bibliothécaire. Il était dès lors dans les ordres sacrés, et il était abbé quand il fut ordonné canoniquement archevêque de Reims, en 816.

Quelques années après, c'est-à-dire vers l'an 823, Ebbon, avec la permission de l'empereur (car même sous Charlemagne, il fallait aux évêques une autorisation pour aller à Rome), se rendit dans la Ville éternelle, afin de demander mission pour prêcher la foi dans le nord, principalement aux Danois, qu'il avait souvent vus à la cour et dont l'aveuglement avait excité son zèle. Le pape Pascal lui accorda ce qu'il désirait et lui donna pour compagnon de ses travaux Halitgar, évêque de Cambrai. Ebbon fit donc plusieurs voyages en Danemark, où il convertit et baptisa grand nombre d'infidèles. En faveur de cette mission, l'empereur lui

(3) Anno 640, Bède, lib. III, cap. 8.
(4) Le docteur Lingard, *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, p. 150, de la trad. française de M. Eumbeworth, in-8, 1828.
(5) *Act.* II, 44.
(6) Bède, lib. III, cap. 24 ; lib. IV, cap. 23.
(7) Le docteur Lingard, *loc. cit.*, p. 151.

donna une terre au delà de l'Elbe, afin qu'il eût une retraite dans ces quartiers.

II. Ebbon eut encore la gloire de seconder puissamment saint Anscaire, l'apôtre du Nord, dans la mission du Groënland. (*Voy.* l'article de ce saint, tom. II, col. 79-93.) Il présida l'assemblée de Compiègne, tenue en 833, et où Louis le Débonnaire fut condamné à une pénitence publique (8), ce qui attira, dans la suite, bien des disgrâces à ce prélat.

Il est certain, en effet, que les dissensions de Louis le Débonnaire, avec ses trois fils, furent le malheur d'Ebbon (9). Jusqu'en 833, il avait été un prélat exemplaire, ne s'occupant qu'à bien gouverner son Eglise, et travaillant avec zèle, comme nous venons de le dire, à la conversion des peuples du Nord. Mais lorsqu'en cette année, 833, auprès de Colmar, tout le monde abandonna l'empereur Louis pour passer à son fils Lothaire, Ebbon fit comme les autres. Lorsqu'en 834, dans l'assemblée de Compiègne, l'on eut résolu de condamner Louis à la pénitence publique, Ebbon fut contraint de la lui imposer, attendu qu'on se trouvait dans sa province. En 835, dans la réaction politique qui remit Louis sur le trône, Ebbon fut arrêté, emprisonné et accusé par le parti vainqueur dans l'assemblée de Thionville. D'où la conséquence qu'il eût été mieux pour Ebbon de ne pas se mêler à toutes les affaires de la politique de ce monde, et de demeurer uniquement attaché à ses saintes et pacifiques fonctions. Mais il faut avouer que les temps ne permettaient pas cette abstention.

Pour apaiser la tempête, sans être proprement déposé, Ebbon se confessa secrètement à trois de ses collègues, puis déclara renoncer à son siége. Mais, d'après les règles du droit, pour être valable, cette renonciation devait être volontaire, et, pour être définitive, acceptée par le Pape; car c'était certainement ici une des causes majeures qui doivent être rapportées au Souverain Pontife. Or, on ne lit nulle part que le chef de l'Eglise y ait donné son approbation. Au contraire, si, pendant six ou sept ans, Louis le Débonnaire ne donna point de successeur à Ebbon dans le siége de Reims, c'est une preuve que le Saint-Siége refusait d'y consentir

En 840, l'empereur Louis étant mort, Boson, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, à qui l'on avait confié la garde d'Ebbon en dernier lieu, le conduisit à Lothaire, qui se trouvait sur les bords du Rhin. Cet empereur assembla une vingtaine d'évêques pour le rétablir, et de leur conseil, il rendit un décret dans lequel il dit, s'adressant à Ebbon : « Selon ce décret, ces évêques ici présents, nous vous rendons le siége de Reims, *que vous avez perdu pour nos intérêts* (10). » Ce décret, daté d'Ingelheim, est signé par vingt évêques, à la tête desquels on voit Drogon, évêque de Metz, et les archevêques Otgaire de Mayence, Hetti de Trèves, Amalwin de Besançon, Audax de Tarentaise. Ils avaient presque tous signé la renonciation d'Ebbon, mais probablement sur les mêmes motifs qu'Ebbon l'avait donnée : pour calmer la tempête, et empêcher un plus grand mal. D'ailleurs, d'après les règles canoniques, il restait toujours au Pape à la confirmer ou non.

III. Muni du décret de Lothaire, Ebbon retourna à Reims, dont le siége était encore vacant. Il y fut reçu, le 6 de décembre 840, par quatre de ses suffragants : Rothade de Soissons, Siméon de Laon, Erpûin de Senlis, et Loup de Châlons. Les autres lui avaient envoyé des députés avec des lettres, pour s'excuser de ce qu'ils ne venaient point à Reims. Ebbon y rentra comme en triomphe. Le clergé et les moines du diocèse allèrent au-devant de lui, portant en main des palmes et des cierges allumés, et ils le conduisirent ainsi, en chantant des psaumes, jusqu'à l'église. Rothade y monta sur l'ambon avec un moine nommé Ingobert, d'où, ayant fait faire silence, il exposa au peuple comment l'empereur Lothaire et les évêques assemblés avaient rétabli Ebbon; et il fit lire par le moine Ingobert l'acte de son rétablissement.

Les envoyés des évêques absents, suffragants de Reims, donnèrent aussi publiquement les actes par lesquels leurs évêques y consentaient. Nous avons encore celui du consentement de Théoderic de Cambrai, qui fut apporté à Reims par son chorévêque Vitaüs, et qui est conçu en ces termes, qui font assez voir, une fois de plus, que les maux de l'Eglise lui sont le plus souvent venus de la part de ses princes. Voici cet acte, qui est un monument curieux de cette époque :

« Personne n'ignore combien cette principale Eglise des Gaules a été agitée dans ces temps par les discordes des princes. Plusieurs évêques, chassés de leurs siéges ou abandonnant leur troupeau par la crainte, sont exilés de côté et d'autre. De leur nombre fut Ebbon, archevêque de Reims, enlevé de son siége et violemment exilé par l'indignation des princes. Réduit en prison, pour échapper au péril qui le menaçait, calmer la fureur de ceux qui le persécutaient et se réserver à des temps meilleurs, du consentement des évêques, il se retira du ministère pontifical. Mais après que Dieu a rendu à son Eglise des temps plus tranquilles, les princes et les pontifes ont jugé que ce même pasteur devait retourner au troupeau qu'il avait abandonné par force. Moi, Théoderic, évêque de Cambrai, me réjouissant de son retour autant que je m'étais affligé de son départ, j'acquiesce et je souscris canoniquement aux constitutions des seigneurs et de mes frères, parceque j'ai lu dans les Monuments ecclésiastiques que souvent on a fait de même. »

(8) *Voy.* Rohrbacher, tom. XI, p. 515-519.

(9) *Voy.* sur les dissensions de Louis le Débonnaire avec ses fils, notre article GRÉGOIRE IV, pape, n. II et III.

(10) Labbe, *Conc.*, tom. VII, p. 1770.

Tel fut l'acte de consentement de l'évêque de Cambrai. Hildeman de Beauvais, Rage-naire d'Amiens, Emmond de Noyon et Folcuin de Térouanne, en envoyèrent de pareils par leurs députés. Rothade fit lire toutes ces pièces, après quoi l'on chanta le *Te Deum*. Ebbon fut, après cela, conduit à la sacristie, où, ayant repris les habits pontificaux, les évêques le menèrent à l'autel pour y célébrer la Messe, et ensuite ils l'intronisèrent dans son siége.

Siméon de Laon, Erpuin de Senlis, Loup de Châlons avaient été ordonnés pendant le temps de l'absence d'Ebbon, et sans son consentement. C'est pourquoi, après la Messe, ces trois évêques le supplièrent, en présence du peuple, de vouloir ratifier leur ordination. Il le fit volontiers, et, pour marque qu'il les rétablissait, il leur rendit à l'autel l'anneau et le bâton pastoral qu'ils lui avaient remis. Tous ces faits sont rapportés dans la relation des clercs de Reims.

IV. En même temps, Ebbon publia son apologie. Il y fait d'abord l'histoire de son rétablissement, telle que nous venons de le voir. Quant à l'affaire de son expulsion, il rappelle qu'il a été traîné de force au tribunal du palais, et non pas à une assemblée synodale, où il n'est pas permis de traîner par violence, mais où il faut citer canoniquement un évêque libre. En second lieu, si, dans cette assemblée, il a fait un écrit où il renonçait à l'épiscopat, dont il se reconnaissait indigne, et consentait à ce que l'on en mît un plus digne à sa place, il l'avait fait, non après avoir été convaincu d'aucun crime, mais par force, étant dépouillé de tous ses biens, prisonnier et actuellement malade; c'était un écrit, non pas de condamnation, mais de libération, pour apaiser la fureur de ses persécuteurs et tirer de peine ses propres collègues. D'ailleurs les canons ne permettent point de déposer un évêque sans un crime certain, et dans son écrit, il ne s'était confessé d'aucun crime particulier. Enfin, les sept années de prison qu'il avait souffertes depuis, étaient une pénitence suffisante pour les péchés qu'il avait confessés en secret. Ebbon concluait que, trouvant son siége encore vacant, il avait pu y rentrer légitimement, d'après le décret du prince et des évêques (11).

Ce qu'il eût été bon que ce prélat ajoutât dans son apologie, et ce qu'il n'a point fait, les clercs de l'église de Reims l'ajoutent dans leur Relation. Ils disent, en effet : que non content d'avoir été rétabli par le consentement de tant d'évêques et d'hommes de bien, il se rendit à Rome, comme ambassadeur de Lothaire; que là, il fut reçu avec une grande bonté par le pape Grégoire IV, et rétabli très-pleinement par l'autorité apostolique (12). Voilà ce que déclarent les clercs de Reims. Il existe effectivement une lettre du pape Grégoire IV, que quelques-uns révoquent en doute, mais que l'abbé Rohrbacher regarde comme véritable (13). Or, le Pontife y félicite généralement les évêques d'avoir traversé sans lésion des circonstances et des temps si fâcheux, et il les félicite en particulier du moyen terme qu'ils avaient trouvé à Thionville, pour soustraire leur collègue Ebbon à la fureur de ses ennemis, ensuite de la promptitude avec laquelle ils l'avaient rétabli dans son siége dès que cela fut possible.

Le Pape dit encore, qu'après avoir entendu Ebbon lui-même et examiné l'écrit qu'il avait donné par crainte dans l'assemblée de Thionville, il n'avait trouvé aucun crime certain pour mériter la déposition : « C'est pourquoi nous le remettons avec confiance à votre inviolable charité; car si la chose est possible, sans l'exposer à une cruelle persécution, nous souhaitons comme vous qu'il soit restitué au siége qui lui est dû. Même dans le cas contraire, les évêques ne doivent point négliger un évêque que Dieu leur a donné pour frère. » Le Pape ajoute : « Nous avons appris de l'Ecriture et de la tradition ecclésiastique, à compatir à ceux qui souffrent persécution, et nous accordons la libre faculté de préposer les évêques fugitifs à d'autres Eglises vacantes. Combien plus le faisons-nous pour notre frère, qui nous est uni si intimement comme légat apostolique pour la prédication de l'Evangile dans les pays du Nord, charge à laquelle nous désirons qu'il s'applique de toutes ses forces, et dans tel endroit qu'il jugera le mieux (14). » Tout ce que dit ici le pape Grégoire IV s'accorde avec les circonstances et les suites de l'affaire d'Ebbon.

V. Il ne demeura tranquille à Reims qu'environ deux ans, et y ordonna quelques clercs. Charles le Chauve ayant eu cette ville en son partage, Ebbon fut obligé de la quitter de nouveau, et se retira près de l'empereur Lothaire. Il accompagna le roi Louis dans son voyage de Rome, et demanda le pallium, suivant Anastase, au pape Sergius Mais, selon le même auteur, Sergius ne lui accorda que la communion.

Toutefois, Sergius fit plus encore. Il ordonna que l'affaire d'Ebbon serait revue dans un concile composé des évêques des deux royaumes de Lothaire et de Charles, et assemblé à Trèves sous la présidence des légats. Mais Charles ne permit point aux évêques de son royaume d'aller à Trèves, sous prétexte qu'ils n'y auraient pas été libres; et ces mêmes évêques citèrent Ebbon à leur concile de Paris pour 847, comme si Ebbon eût été plus libre à Paris qu'eux à Trèves. On voudrait à ces évêques français plus d'équité et de franchise. Ebbon ne fit point de réponse, et, pendant cinq ans qu'il vécut encore, il ne s'adressa ni au Saint-Siége, ni à aucun concile, pour y porter ses plaintes.

Désespérant de rentrer dans son siége, il avait accepté celui de Hildesheim en Saxe, qui lui fut donné par le roi Louis le Germani-

(11) Labbe, tom. VII, p. 1770.
(12) Dom Bouquet, tom. VI, p. 270.

(13) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XII, p. 23.
(14) Labbe, tom. VII, p. 1575.

que, du consentement des évêques et du Pape; il s'appliqua tranquillement à gouverner cet évêché jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 851. De là, il travaillait à la conversion des païens, et encourageait saint Anscaire, archevêque de Hambourg, contre les difficultés qu'il trouvait à sa mission de Suède: « Tout bien considéré, dit un historien (15), nous croyons en conscience que l'archevêque Ebbon ne mérite aucunement les reproches que lui prodiguent bien des auteurs (16). »

VI. Cependant les clercs qu'Ebbon avait ordonnés pendant les deux ans qu'il était remonté sur le siége de Reims avaient été interdits de leurs fonctions par Hincmar, son successeur. Un concile de Soissons, malgré les remontrances de ces clercs, avait confirmé le jugement d'Hincmar en 853. Ces ecclésiastiques, dont le principal était le prêtre Vulfade, en appelèrent au Saint-Siége de la sentence du concile; mais par les artifices d'Hincmar, ils ne purent obtenir justice, jusqu'à ce que le pape Nicolas Ier, ayant découvert la fraude de cet archevêque, indiqua un troisième concile à Soissons, l'an 866, et ordonna que leur cause y serait examinée de nouveau et terminée.

Hincmar employa, dans ce nouveau concile, ses ruses ordinaires pour faire encore confirmer son premier jugement contre eux; mais le concile, qui s'en aperçut, prit un moyen terme, par lequel il crut marquer sa parfaite soumission au Saint-Siége, sans rien faire qui témoignât qu'on avait manqué d'équité à l'autre concile de Soissons: ce fut de remettre l'entière décision de cette affaire au Pape, auquel les évêques écrivirent une lettre synodale, où, tout en protestant de leur soumission, ils ne s'exprimaient pas d'une manière nette sur la question pendante.

Le pape Nicolas Ier ne fut point content de ces tergiversations des évêques, surtout de ce qu'ils ne lui avaient pas envoyé une relation exacte et prouvée par pièces justificatives, de tout ce qui s'était passé dans cette cause. Il leur en écrivit, aussi bien qu'à Hincmar, et leur ordonna de nouveau de s'assembler pour le même fait. Par provision, il rétablit Vulfade et ses associés dans les fonctions de leurs ordres, et donna le terme d'une année à Hincmar pour fournir et poursuivre ses causes d'opposition, passé lequel il ne serait plus reçu.

Dans cette lettre et dans celle aux évêques, le saint pape Nicolas reproche à Hincmar plusieurs faussetés et supercheries, et cela sur les pièces mêmes qu'il en avait reçues. Par exemple, Hincmar avait écrit au Pape que Vulfade et les autres s'étaient présentés d'eux-mêmes au concile de Soissons; le Pape lui répond que, d'après les actes mêmes du concile, ils y furent amenés de force. Il y a plus: Vulfade était absent et malade, le jugement se fit avant l'examen, et la condamnation avant le jugement; le métropolitain y paraît tantôt accusé, tantôt accusateur, tantôt juge, changeant de personnage comme certain animal de couleur. Enfin, pour renfermer à peu près tout en un mot, on y fit un crime aux inférieurs de leur obéissance envers leurs supérieurs.

« Plus d'une fois, ajoute Nicolas, vous demandâtes à mon prédécesseur Léon la confirmation de votre concile; toujours il s'y refusa, parce que nul légat n'y avait assisté, parce que vous n'envoyiez pas les actes, parce que les clercs en avaient appelé au Saint-Siége. Il envoya un légat pour revoir la cause; vous éludâtes ses ordres par vos artifices. Notre prédécesseur Benoît, de sainte mémoire, que vous comptiez surprendre, vous répondit qu'il approuvait votre concile, mais avec cette clause: si tout y est comme vous dites dans vos lettres. Et dans ce que vous en avez fait connaître aux autres et à nous, vous vous êtes permis de supprimer cette clause capitale et d'y substituer des paroles de votre invention, quoique la lettre apostolique prononçât anathème contre quiconque y donnerait atteinte.

« Supplié par les mêmes clercs, nous n'avons pu garder le silence; mais nous vous avons écrit pour vous engager à les recevoir en grâce, ou bien à faire revoir leur cause dans un concile d'archevêques et d'évêques. Et voilà que vos lettres nous apprennent que ces mêmes clercs y ont été jugés dignes de reprendre leur grade, et cela sans examen, sans discussion, sans accusateur, mais à une complète unanimité. Or, si ceux qui précédemment ont été déposés à l'unanimité, sont toutefois innocents, nous ne voyons pas trop comment pourront l'être ceux qui les ont déposés. Vous ajoutez que, pour votre part, vous n'avez jamais suspendu, jugé ni déposé ces mêmes frères, ni souscrit à leur expulsion, mais applaudi de grand cœur à leur réintégration. C'est là contredire la vérité jusqu'au ridicule; car enfin qu'avez-vous donc poursuivi par vos lettres et vos députés auprès de nos prédécesseurs, sinon que leur déposition fût confirmée sans espérance de rétablissement? Au contraire, qu'avez-vous fait pour eux? Vous devriez avoir honte d'user de ces finesses en écrivant au Saint-Siége.

« Car, dans toute votre lettre, vous ne dites pas un mot de la déposition des clercs, pas un mot pour montrer combien elle était injuste; tandis que vous auriez dû dire nettement que, pour avoir été ordonnés par Ebbon, ils ne méritaient aucunement de perdre leur grade, d'autant plus que vous-même et vos confrères les évêques, dans l'épître synodale que vous avez envoyée au Siége apostolique, vous professez qu'Ebbon, dans ce qu'on appelle sa condamnation telle quelle, n'a encouru que la seule colère du prince. Et de vrai, sur la confession que l'on prétend qu'Ebbon a faite, nul ne peut être

(15) L'abbé Rohrbacher, tom. XII, p. 21.
(16) Entre autres les auteurs de l'*Hist. de l'Egl. gallicane*, liv. XIV et XV.

canoniquement condamné. Que si l'on a craint que l'injuste condamnation de ces clercs, une fois connue, n'en mît l'auteur en péril, et que ce soit pour cela qu'on ait gardé le silence, l'on a eu une pensée peu propre à atteindre son but; car on obtient plus facilement le pardon par la sincérité que par d'artificieux subterfuges. L'affection que vous nous connaissez pour vous ne vous donne pas lieu de craindre que nous voulions vous porter aucun préjudice, puisque, tout au contraire, nous avons toujours été avide de vous agrandir. Ce que nous avons à cœur, c'est que la cause d'Ebbon et l'affaire de ces ecclésiastiques, maintenant choses passées, vous servent de leçon et non de piége. Marchant par la route royale, nous voulons leur être utile sans nuire aucunement à votre sainteté; nous vous donnons cette assurance sans la leur ôter (17). »

Nous avons tenu à citer cette lettre parce qu'elle nous a paru admirable de force et de douceur, de pénétration et de sagesse, de bonté et de conciliation: « Il n'est guère possible, dirons-nous avec l'abbé Rohrbacher (18), qu'une plus haute autorité réprimande et redresse avec une supériorité plus noble et plus paternelle. » On doit remarquer surtout la manière dont Nicolas Ier caractérise et juge l'affaire d'Ebbon. Ce jugement de l'homme le plus grand, le plus juste, le plus impartial et le plus clairvoyant de son siècle, peut servir de règle à l'histoire. *Voy.* l'article HINCMAR.

EBERHARD (SAINT), archevêque de Saltzbourg, naquit vers l'an 1085, selon les uns, ou 1090 (19), selon d'autres, d'une des plus nobles familles de Franconie. Son père était chrétien, mais dans les honneurs de ce monde. Sa mère, elle, offrait le spectacle d'une vraie chrétienne, d'une femme selon l'Evangile. On aime à s'arrêter sur cette sainte figure, digne mère qui devait être récompensée par la possession d'un saint fils.

Elle était presque continuellement appliquée à l'aumône, à la prière et au jeûne; elle mangeait rarement autre chose que des légumes. Elle avait une foi vive et un dévouement sans bornes pour le service de Dieu. Ayant résolu avec son mari de bâtir dans leur château une église en l'honneur de la Très-Sainte Vierge, elle avait coutume d'aller elle-même, nu-pieds, à près d'un quart d'heure de chemin, chercher les pierres sur ses épaules. Son exemple entraîna, non-seulement ses suivantes, mais encore un grand nombre de femmes, tant de la noblesse que du peuple. La pieuse femme formait ainsi les autres à son image et à sa ressemblance. On en sentit l'heureuse influence dans tous les environs et au loin.

Pour son fils Eberhard, placé tout jeune aux écoles de Bamberg, il s'y rendit bientôt habile dans les trois parties de la philosophie, savoir: la physique, la morale et la logique. Enfant par l'âge, il paraissait un vieillard par la douce gravité des mœurs. Devenu chanoine de l'église cathédrale, probablement encore du vivant de saint Otton, évêque de Bamberg, il embrassa, quelque temps après, la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Michel, que le même saint évêque avait considérablement agrandie. Mais les chanoines l'en retirèrent malgré lui et l'obligèrent à quitter l'état monastique.

Il le reprit à l'âge de quarante ans. Des frères qu'il avait dans le monde, ayant eu la dévotion de fonder un monastère à Bibourg, voulurent l'avoir pour abbé. Mais personne ne put vaincre son humilité sur ce point; et il aurait constamment résisté à toutes les sollicitations, si le pape Innocent II, instruit de son mérite, ne l'avait obligé d'accepter et ne lui avait donné lui-même la bénédiction abbatiale dans un voyage qu'il fit à Rome avec l'évêque de Bamberg l'an 1132.

Eberhard gouverna cette maison naissante avec beaucoup de régularité et de prudence, exerçant libéralement l'hospitalité, et répandant au dehors de grandes aumônes, en sorte qu'il ne gardait de provisions que ce qui était nécessaire d'une récolte à l'autre.

Dès lors un pieux abbé du voisinage, nommé Eppon, eut révélation du schisme qui tourmenterait l'Eglise, et du service que notre saint rendrait à l'Eglise affligée. Il lui sembla voir une veuve que persécutait un roi, et il n'y avait personne à secourir cette veuve, qu'un moine de Saltzbourg. Ce moine avait les traits d'Eberhard. Seul il paraissait combattre pour la veuve, et la lutte était vive de part et d'autre, jusqu'à ce que le moine fut changé en fer: ce qui marquait sa fermeté invincible. Le roi ne s'emportait pas moins contre lui que contre la veuve, jusqu'à ce que lui-même parut changé en chien. L'abbé, comprenant le sens de cette vision, dit à Eberhard, dont il était l'ami intime: « En vérité, vous occuperez le siége de Saltzbourg, et il y aura un temps où, seul d'entre les ecclésiastiques de ces quartiers, vous soutiendrez la cause de l'Eglise. »

Cependant Eberhard était petit à ses propres yeux, et, vivant dans la chair, il paraissait n'en avoir point. Sa nouvelle communauté augmentait en ferveur et en nombre, aussi bien qu'une communauté de religieuses dont il avait la direction. L'abbé, par sa charité, sa prudence, sa discrétion, sa miséricorde et toutes les autres vertus, était pour tous un objet d'amour, de crainte, et un modèle. On le craignait, mais d'une crainte filiale; pour la crainte servile, on ne la connaissait pas. Ses délices étaient le travail, et non le repos; il comprenait cette maxime d'un philosophe: *Le travail nourrit les caractères généreux.* Il visitait fréquem-

(17) Labbe, tom. VII, p. 851, epist. 12.
(18) Tom. XII, p. 221.

(19) Quelques historiens l'appellent *Errard.*

:nent par lui-même la demeure des pauvres. Il avait coutume de laver et de peigner sur ses genoux la tête des malheureux, surtout des malades ; de laver et de baiser leurs pieds, de leur donner à manger et à boire. Il secourait les orphelins et se montrait leur père ; il arrachait les veuves à leur affliction et s'en montrait le soutien. Contrairement à la coutume des pharisiens, il s'étudiait à faire toutes ses œuvres de manière qu'on ne le vît pas. Ses serviteurs, qui depuis embrassèrent la vie monastique, rapportaient que, dans les pénitences secrètes qu'il faisait à l'église, les jambes nues, ses genoux frottaient si rudement le pavé, qu'ils étaient tout en sang. Les siens ne s'en aperçurent que quand, par hasard, ils le trouvèrent endormi de lassitude. Quant à sa compassion pour les malheureux, elle surpassait toutes ses autres vertus.

Il y avait quatorze ans qu'il gouvernait son monastère avec cette sagesse et cette charité, lorsqu'il fut élevé sur le siége de Saltzbourg, en 1146. Son élévation, sans rien changer à son genre de vie, ne servit qu'à faire briller davantage son humilité, sa douceur, sa pénitence, son désintéressement et sa tendresse pour les pauvres. Il ne tarda pas non plus à faire briller sa fermeté et sa force dans les épreuves ; en d'autres termes, la vision du pieux abbé Eppon se réalisa bientôt après son élévation.

L'empereur Frédéric Barberousse, ne suivant que sa politique anti-chrétienne, fit mettre sur le Saint-Siége Octavien, sous le nom de Victor III, à la place du pape Alexandre III. Ce schisme fut pour Eberhard la cause de beaucoup de peines, mais aussi l'occasion de montrer son attachement à la chaire de Pierre. Frédéric mit tout en œuvre pour le gagner au parti de son antipape : il ne put y réussir. Le saint archevêque, après une longue délibération, reconnut et suivit toujours la cause du Pape légitime. Nous avons fait voir sa conduite dans ces circonstances pénibles, et nous n'avons pas à y revenir ici. (*Voy.* l'article Alexandre III, n° 11, tome I, col. 655 et suiv.).

Quoique Frédéric fût irrité de la résistance du saint pontife, il n'osait toutefois faire éclater son ressentiment. Et, quand Eberhard était en présence du persécuteur de l'Eglise, la dignité angélique qui paraissait sur son visage le retenait et lui inspirait une crainte respectueuse. Frédéric l'avouait lui-même ; et le saint prélat, de son côté, désirait ardemment de souffrir pour Dieu l'exil ou la mort, soit en cette occasion, soit en quelque autre. Il mourut quatre ans après le concile de Pavie, la nuit du dimanche au lundi vingt-deuxième de juin 1164, âgé de soixante-dix-neuf ans, après dix-huit ans d'épiscopat. Il fit plusieurs miracles avant et après sa mort. Sa vie fut écrite, et très-bien, par un de ses disciples, témoin oculaire de la plupart des faits. Cette Vie a été publiée par Canisius, et ensuite par les continuateurs de Surius.

EBERSTEIN (Sibylle de), femme du comte Marc Fugger, convertie par Canisius. *Voy.* article Canisius, n° VIII.

EBION, chef d'hérétiques. *Voy.* les articles Cérinthe et Sectes ou hérésies des premiers temps du christianisme.

EBIONITES. Secte d'hérétiques du Ier siècle. *Voy.* l'article Eglises apostoliques et l'article Sectes ou hérésies des premiers temps du christianisme.

EBRARD, trésorier de l'église de Chartres. *Voy.* l'article Aréfaste.

EBREGESILE ou **EBRIGISILE** (Saint), évêque de Meaux, fut tiré du monastère de Jouarre, fondé par saint Adon, pour monter sur ce siége. On croit par tradition que saint Ebregesile était frère de sainte Agliberte, seconde abbesse de Jouarre. Un auteur (20) nous apprend que cet évêque « fut inhumé dans l'ancien et bel oratoire de Saint-Paul, ermite, bâti dans le cimetière de la paroisse de Jouarre, d'où on l'a transféré dans l'église en 1627. » Du Saussai met cette translation à l'an 1631, et le Cartulaire de Jouarre à l'an 1632. (*Voy.* l'article Agilbert [Saint], évêque de Paris.) Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on possède encore aujourd'hui son tombeau dans la crypte de Saint-Paul, premier ermite à Jouarre. (*Voy.* l'article Adon [Saint], frère de saint Ouen). La mémoire d'Ebregesile était honorée le trente-unième d'août, dans son monastère. On en fait la fête à cette date dans le diocèse de Meaux.

ECBERT, moine qui réfuta les hérétiques manichéens. *Voy.* l'article Manichéisme.

ECELIN DE ROMAIN, frère d'Albéric, ce seigneur tyran dont nous avons parlé (tome I, col. 530) et dont nous avons dit les cruautés exercées par lui dans la Marche trévisane pendant les années 1251 et 1253. Nous ne reviendrons pas sur ces faits et sur l'excommunication qu'Albéric encourut de la part des papes Innocent IV et Alexandre IV. Ecelin, complice de son frère, fut aussi excommunié, et quand Fleury s'étonne de ces excommunications (21), il ne fait pas attention qu'en cela, non-seulement le Saint-Siége usait de son omnipotence, mais était surtout le protecteur des peuples contre ces tyrans, qui ne sont pas moins les fléaux de l'humanité que les hérésiarques, que l'Eglise excommunie aussi.

Les papes Innocent IV et Alexandre IV n'avaient pas d'autre moyen de sauvegarder l'Eglise et la société des déprédations d'Albéric et d'Ecelin. Celui-ci méprisait les foudres de Rome. On chercha, mais sans réussir, à le combattre par la force et à lui enlever l'ascendant qu'il avait par le prestige de sa puissance féodale. En 1258, Ecelin battit l'armée qu'on avait lancée contre lui. Bon nombre de prisonniers tombèrent

(20) Dom Richard, *Catalogue des évêques de Meaux*, jusqu'en 1739. — *Voy.* Dom Toussaint Du Plessis, *Histoire de l'Eglise de Meaux*, 2 vol. in-4, 1731.

(21) *Hist. eccles.* liv. LXXXIV, n. 46.

aux mains des rebelles, et le légat du Saint-Siége lui-même, ainsi que l'évêque de Véronne, furent pris. Ce fût donc pour frapper un coup décisif que le pape Alexandre IV se décida à prononcer la sentence d'affranchissement en faveur des serfs du tyran, sentence dont nous avons parlé (22), et qui, quoi qu'on en puisse dire, ne fut pas sans fruit pour la société. Toujours est-il qu'à partir de ce moment Ecelin vit décliner ses affaires; il échoua dans l'attaque de Milan et fut lui-même assailli par les garnisons de Mantoue et de Crémone. Blessé dans le combat, il fut fait prisonnier le 27 septembre 1259. Avant de mourir, il refusa obstinément les secours de la religion. Ainsi périt celui qui avait ôté la vie à plus de cinquante mille hommes. Sa mort rendit la liberté au légat, qui était jusque-là resté dans les fers.

ECLECTISME (De l') dans les premiers siècles du christianisme. Cette question intéressante à étudier nous donne une idée de la situation des esprits, — nous entendons des esprits lettrés, des philosophes païens,—vis-à-vis du Christianisme qui attirait, d'entre eux (23), tant de grands hommes (*voy.* l'article Ecole chrétienne d'Alexandrie), et qui s'emparait, non-seulement des intelligences droites, mais de la société tout entière.

I. Tandis que les apologistes chrétiens, par leurs luttes courageuses et persévérantes contre les attaques des païens, étaient parvenus à réduire presque au silence leurs adversaires, l'école éclectique se soutenait encore. Cette école platonico-pythagoricienne, dont les chefs, à Athènes et à Alexandrie, enseignèrent les doctrines de Plotin, de Porphyre, de Jamblique devant des disciples toujours moins nombreux, mais d'autant plus dévoués, continuait de vivre (*voy.* l'article Hypatie); et cette école vivait comme le résultat éprouvé de la philosophie ancienne et nouvelle, comme le dernier fruit de l'intelligence et de la religiosité païennes. C'est dans cet état qu'elle atteignit le VIe siècle.

Toutefois, dès la fin du siècle précédent, Ænéas de Gaza se plaignait de ce que presque toute la gloire de l'école d'Alexandrie et d'Athènes était éclipsée. A Alexandrie, le siége principal de cette philosophie éclectique, Jamblique enseignait du temps de Constantius, et dans la suite, après une longue interruption, sa place fut occupée par Hieroclès et Hypatie. Plutarque, Syrianus, Proclus, Marinus, Isidorus, formaient, à Athènes, la chaîne sacrée des maîtres. Enfin, lorsque Justinien eut interdit, dans cette dernière ville, les leçons philosophiques, ils se rendirent en Perse, avec Damascius, Isidorus et Simplicius à leur tête, pensant qu'ils pourraient enseigner librement et pratiquer leur culte sans obstacle dans un pays hostile au Christianisme, sous un roi tel que Chosroès. Ils avaient en quelque sorte espéré trouver dans la Perse l'Etat modèle de Platon réalisé, mais ils furent bientôt détrompés et demandèrent instamment à rentrer dans l'empire romain. Aussi se hâtèrent-ils de regagner leurs anciennes demeures dès que les Perses eurent stipulé pour eux, dans un traité de paix avec l'empereur de Constantinople, le libre exercice de leur religion.

Au fond, ces philosophes étaient les seuls qui fussent encore attachés avec une espèce de sentiment religieux et une certaine piété à la vieille foi polythéiste, d'après l'interprétation qu'ils lui donnaient. Les prêtres païens étaient, en général, sans zèle et sans affection pour le culte, exercé par eux comme un métier dans la vue des émoluments qu'ils en retiraient. On ne trouve plus nulle part qu'ils aient fortement résisté à la propagation du Christianisme ou qu'ils se soient sérieusement efforcés de maintenir le peuple dans la fidélité au service des dieux. Saint Jean Chrysostome avait donc raison de dire que ces prêtres honoraient plus leurs empereurs que leurs dieux, ce qui expliquait pourquoi, sous le règne des empereurs chrétiens, les temples étaient pleins de toiles d'araignée, les images des dieux couvertes de poussière, et l'herbe croissait sur les autels. Ainsi, à proprement parler, les philosophes néoplatoniciens, depuis la fin du IVe siècle, étaient les seuls vrais prêtres, docteurs et prophètes de l'ancienne religion (24), et leur foi, dans la partie exotérique, était celle de la plupart des gens civilisés qui, pour telle ou telle raison, demeuraient toujours loin du Christianisme (25). Ceci n'empêchait pas les philosophes dont nous parlons de voir que

(22) Article Albéric de Romain, tom. I, col. 530.

(23) « Outre un nombre infini d'auteurs dont les écrits se sont perdus, dit Addison, nous avons indubitablement les noms, les ouvrages et les fragments de divers philosophes païens qui montrent autant de savoir qu'aucun autre auteur païen non converti du siècle dans lequel ils ont vécu. Si nous jetons les yeux sur ces séminaires célèbres de savants hommes, qui brillaient alors dans le monde, nous trouvons à Athènes Denys, Quadratus, Aristides, Athénagore; et à Alexandrie, Denys. Clément, Ammonius, Arnobe et Anatolius, auxquels nous pouvons ajouter Origène; car, quoique son père eût été martyr et chrétien, il devint sans contredit le plus savant et le plus habile philosophe de son siècle par l'éducation qu'il reçut à Alexandrie, ce fameux séminaire des sciences. » (Addison, *De la religion chrétienne*, sect. IV, § 6, dans les *Démonstrations évangéliques*, tom. IV, col. 970 et suiv.) — *Voy.* l'article Ecole d'Alexandrie.

(24) Proclus avait coutume de dire que le vrai philosophe devait, non pas seulement pratiquer les exercices religieux d'une ville ou de quelques peuples, mais encore être le grand-prêtre du monde entier. Aussi, outre ses hymnes consacrés aux dieux helléniques, il en composa d'autres en l'honneur du dieu Mars de Gaza, d'Esculape, Leontuchos, d'Ascalon, du dieu arabe Thyandrites, d'Isis, de Philée, etc., etc. (Marini, *Vita Procli*, édit. Boissonnade, p. 16.)

(25) Ammien remarque, comme quelque chose de connu, que le dieu Mercure n'est rien autre que *mundi velocior sensus*.

les sectateurs de leur religion diminuaient chaque jour; mais le nombre des véritables sages, des esprits vraiment éclairés, pensaient-ils, devait toujours être petit, tandis que, de tout temps, la grande masse des hommes, retenue dans les ténèbres spirituelles, n'abandonnait une erreur que pour en embrasser une autre. Chrétiens, ils auraient disparu dans l'innombrable foule des croyants : leur orgueil, au contraire, se repaissait de l'idée qu'ils étaient les disciples du divin Platon et les héritiers de sa sagesse, les dernières colonnes d'une religion à laquelle se rattachaient tous les brillants souvenirs de l'empire romain, comme de l'antiquité hellénique, et que les dieux devaient voir en eux avec complaisance le reste fidèle de leurs adorateurs (26).

II. Cependant, ils ne pouvaient échapper à l'influence du Christianisme. Malgré leur résistance apparente et malgré leur aversion pour la nouvelle religion, ils suivaient, en partie avec connaissance de cause, en partie sans s'en douter, la pente de l'époque, cherchant de plus en plus à niveler, à faire disparaître les contrariétés fondamentales entre les dogmes chrétiens et le paganisme, à donner une couleur chrétienne aux doctrines et aux pratiques polythéistes, bref, à s'approprier, ou du moins à imiter, selon leurs pouvoirs, les biens spirituels dont ils voyaient en possession les sectateurs de l'Evangile. Ainsi, par exemple, ils voulaient avoir, eux aussi, leurs livres sacrés; ils en appelaient aux écrits d'Orphée, de Tagès, de Trismégiste, lesquels, disaient-ils, avaient été composés, dans les temples les plus anciens, sous l'inspiration des dieux; ils s'appuyaient sur les sentences de leurs oracles exactement comme les Chrétiens avaient coutume de citer les paroles de l'Ecriture sainte; ils invoquaient leur tradition, bien que secrète et nullement livrée au public; enfin, ils avaient pareillement leurs saints et ne manquaient pas de miracles que ces favoris des dieux devaient avoir opérés parmi les hommes, en preuve de leur mission céleste. Un de ces saints, ou, en d'autres termes, l'idéal d'un païen pieux et éclairé, dans le v[e] siècle, fut le philosophe Proclus, tel que Marinus l'a représenté. Il menait une vie tout à fait austère, pleine de jeûnes, pratiquait la chasteté la plus rigoureuse, passait des nuits entières à prier, chantait des hymnes et écrivait ses livres avec le secours de la mère des dieux (27), sous la spéciale protection de laquelle il prétendait être placé. En outre, Proclus célébrait avec un soin particulier l'anniversaire religieux de la mort des anciens philosophes, de ses ancêtres et de ses parents; il s'était élevé, par des opérations théurgiques, à un commerce intime avec les dieux qui souvent lui apparaissaient. Aussi fut-il miraculeusement guéri d'une maladie de membres qui le tourmentait, et l'on vit une fois sa tête resplendir au milieu d'une auréole de lumière.

C'était à la fois un rapprochement du Christianisme et un effet de son influence, que les païens, depuis le IV[e] siècle, reconnussent, en général, l'unité du souverain Etre; du principe primordial de toutes choses. L'ancien et grossier polythéisme n'avait plus cours parmi les esprits cultivés. Beaucoup prétendaient qu'il n'y avait pas, entre leur foi et la doctrine chrétienne, relativement à l'unité de Dieu, une différence fondamentale, et que les reproches qu'on leur adressait par rapport à la pluralité des dieux, ne les touchaient pas réellement : « Qu'il n'y ait qu'un seul Dieu suprême, écrivait à saint Augustin le philosophe Maximus de Madaure, un Dieu sans commencement, Père de tous les êtres, c'est ce que chacun sait; mais comme son nom véritable est inconnu, nous invoquons, sous différents noms, ses forces dispersées dans le monde. » La profession de foi des païens de cette époque, spécialement développée et répandue par l'école néo-platonicienne, se réduisait aux points suivants : entre le souverain Etre primitif et les âmes humaines, lesquelles sont placées au dernier degré des êtres intelligents, se trouve un incommensurable abîme empli par la grande chaîne d'êtres intermédiaires, dieux, génies, démons, héros. A la vérité, tous ces êtres sont profondément au-dessous du Dieu suprême, et ils diffèrent sous le rapport de l'élévation, de la puissance et de la bonté; mais ils partagent l'office de médiateurs entre Dieu et les hommes, car ce sont eux qui font découler sur ceux-ci les bienfaits divins. Par eux, les prières et les sacrifices des mortels sont portés aux pieds de la Divinité. Sous leur garde protectrice, l'homme de bien, peu à peu purifié par l'observation des anciens rites religieux, s'élève enfin jusqu'à la connaissance et à la vision du souverain Etre (28).

Plaçant leur confiance dans ces demi-dieux et démons, les païens s'imaginaient n'avoir pas besoin du médiateur unique, Jésus-Christ, en qui les Chrétiens mettaient l'espoir de leur salut. Ils prétendaient en même temps que les disciples de l'Evangile ne devaient pas leur reprocher leur foi dans ces êtres supérieurs, ni le culte qu'ils leur rendaient, puisque eux aussi reconnaissaient sous le nom d'anges et d'archanges, de semblables puissances invisibles (29). Les Chrétiens répondaient : « Nous ne rendons pas

(26) S. Aug. *De civit. Dei*, lib. XIII, c. 16.

(27) Longiniani, ep. ad August., éd. Bened., tom. II, p. 643.

(28) Longiniani, ep. ad Augustin.

(29) Théodoret, *Therapeut*, lib. III; S. Cyrill., lib. II *Contra Julianum*; S. Aug. *De civit. Dei*, lib. [illegible] — Ces Pères prouvent que les dieux des Platoniciens sont les bons et les mauvais anges des Juifs et des Chrétiens. Déjà, bien auparavant, Philon avait dit, dans son *Traité des songes*, que ces puissances célestes appelées dieux par les philosophes, portent le nom d'anges dans l'Ecriture sainte.

des honneurs divins aux anges; nous ne partageons pas entre eux et Dieu l'adoration qui n'appartient qu'à celui-ci. Les bons anges eux-mêmes repoussent le culte que vous leur rendez, ils veulent que Dieu seul soit adoré; mais les mauvais anges se réjouissent de votre erreur et acceptent volontiers vos sacrifices (30). » Cette réponse frappait d'autant plus juste, que les docteurs païens de ce temps, suivant les traces de Porphyre, s'accordaient, en grande partie, avec les Chrétiens, sur la démonologie, et distinguaient soigneusement les bons et bienfaisants démons d'avec les mauvais. Ils disaient, comme Jamblique, que les démons malfaisants pouvaient être effrayés et maîtrisés par les menaces, par les déprécations de prêtres véritables. L'accord s'étendait même jusqu'à la doctrine qui donne à chaque homme un génie protecteur.

III. L'enseignement contenu dans les mythes grecs, et en général dans les traditions populaires, ne pouvaient pas arrêter cette école dans la formation de son système pagano-chrétien. En effet, les néoplatoniciens prétendaient, comme l'avait déjà soutenu Julien, que ces mythes n'étaient que des voiles jetés volontairement par les peuples primitifs de l'antiquité sur la science qu'ils avaient des commencements et des principes des choses, afin d'exciter les esprits méditatifs à chercher dans l'incohérence même du récit sa signification secrète. Quant aux rites, aux sacrifices, en un mot, aux cérémonies religieuses, ils affirmaient, au contraire, qu'elles avaient été instituées par les dieux mêmes, et que l'on pouvait, en conséquence, pratiquer avec une entière sécurité le culte païen, puisque, loin de contenir rien d'arbitraire et de fortuit, il était *la* pure et digne expression de la volonté divine (31). Néanmoins, poussés en avant par les conséquences des principes monothéistes une fois admis, ils reconnaissaient qu'il valait mieux sacrifier immédiatement au Dieu suprême, pouvant ainsi honorer en lui, en même temps, les divinités inférieures placées sous sa dépendance. Jamblique remarque, il est vrai, que le bonheur d'offrir ce genre de culte n'était réservé qu'à un très-petit nombre d'hommes, et encore seulement à la fin de leur vie, après une longue préparation; mais que l'on pouvait porter cette faculté à un point de perfection telle, à une union si entière avec la souveraine divinité, qu'il fût loisible, dans quelques cas fort rares, il est vrai, d'omettre entièrement la matière et les cérémonies du sacrifice.

Le fatum païen se trouva aussi rejeté. Jamblique (32) prétendait qu'il n'y avait pas de nécessité extérieure pour les dieux, mais seulement une nécessité intérieure, essentielle à leur nature; et ainsi la théurgie reçut une forme moins choquante, plus rapprochée des idées chrétiennes. Maxime, le maître de Julien, soutenait encore que l'on pouvait, par des moyens théurgiques, forcer les dieux à se plier à la volonté de l'homme (33). Jamblique et Proclus, rejetant cette doctrine, enseignèrent que la véritable théurgie servait seulement à attendrir les dieux, et à préparer auprès d'eux la voie à nos prières, mais que l'on n'obtenait l'objet de ses demandes que par une vie pure et juste, par l'exercice constant des saintes pratiques; que celui qui ne prenait pas cette route tombait dans la magie et évoquait, à la place des dieux bons, les esprits mauvais, lesquels, sous une bonne apparence, le trompaient et l'excitaient au crime. Enfin, la philosophie païenne avait toujours rejeté, de la manière la plus formelle, la doctrine chrétienne de la création, soutenant, au contraire, l'éternité et l'individualité de la matière à laquelle la Divinité n'avait fait que donner une forme; mais sur ce point encore il y eut un rapprochement. Le platonicien Hiéroclès surtout fit un grand pas vers le dogme chrétien, en enseignant que Dieu avait créé le monde, non point avec une matière préexistante, mais par sa seule volonté (34). Ceci, il est vrai, n'était pas encore la doctrine de la création tirée de rien, car, d'après Hiéroclès, le monde devait être coéternel à Dieu, comme l'ombre existe en même temps que le corps (35).

IV. La morale des philosophes païens s'était singulièrement purifiée et améliorée en s'appropriant les idées chrétiennes et même des expressions de l'Ecriture sainte. Les preuves de ce progrès se trouvent spécialement dans deux ouvrages de l'époque, à savoir, dans le commentaire d'Hiéroclès sur les *Vers dorés* de Pythagore et dans celui de Simplicius sur le *Manuel* d'Epictète. Que le péché et l'éloignement de Dieu soit la mort de l'âme dont la conversion est le retour à la vie; que l'âme détachée de Dieu comme de sa racine, se dessèche et périsse; que l'on doive parer son âme comme un temple de Dieu et s'offrir à lui en holocauste; qu'il n'y ait pas, sur la terre, de demeure plus digne de Dieu qu'une âme pure; que les maux et les souffrances physiques soient des moyens de salut dont Dieu se sert pour le bien des hommes; que l'on doive se tourner vers Dieu comme vers un père, et que la prière soit un excellent moyen d'avancer dans la vertu, etc.: toutes ces vérités, à peine soupçonnées dans les temps qui précèdent le Christianisme, étaient désormais proclamées, souvent avec les propres paroles des Livres saints, comme autant

(30) Jambl., *De myst. leg.*, p. 102. — *Voy.* les explications données ici par Dœllinger, que nous citons pour tous ces détails, *Origines du christianisme*, trad. de l'allemand par Léon Boré, 2 vol. in-8, 1842, tom. II, p. 72.

(31) Jambl., *De myst.*, v, 25.

(32) *Ibid.*, I, 14.

(33) *Voy.* Dœllinger, *ibid.*, p. 74.

(34) Ap. Phot., *Bibl.*, cod. 242, p. 552.

(35) Proclus défendit aussi, contre les Chrétiens, la thèse de l'éternité du monde dans un livre spécial qui a été réfuté par Jean Philoponus.

d'axiomes (36). Ainsi ce que dit Jamblique sur le prix et les effets de la prière est tout à fait chrétien et semblerait sorti de la plume d'un Père de l'Eglise : « Par l'exercice constant de la prière, l'esprit de l'homme est nourri ; son âme, devenue capable de recevoir les communications d'en haut, s'habitue aux rayons de la lumière divine, elle se purifie de tout ce qui n'est pas divin, et l'amour de Dieu s'allume en elle. Celui qui prie est trouvé digne enfin du commerce le plus intime avec la Divinité (37).

Avec une pareille direction des esprits, il ne faut pas s'étonner qu'un grand nombre, mêlant ensemble les éléments chrétiens et païens, s'adonnassent à une sorte de syncrétisme religieux. L'école néoplatonicienne ayant purgé le polythéisme d'une si grande quantité de vues et de doctrines contradictoires avec la foi chrétienne, la différence entre les deux religions ne leur paraissait plus fondamentale, ni même importante. Ils admettaient qu'il y avait accord sur les points essentiels, et ils regardaient volontiers comme des additions postérieures ce qui, dans le Christianisme, contrariait le plus directement leurs notions païennes. On trouve chez Ammien Marcellin l'expression de ces sentiments. Quoique païen, il rend justice à la religion chrétienne ; il reconnaît que ses préceptes respirent la mansuétude et l'équité; il exalte la constance des martyrs, *qui souffrent avec une inviolable fidélité une mort religieuse ;* il loue ses évêques qui, par leur vie pure et digne, se recommandent à la Divinité et à ses vrais adorateurs ; mais en même temps il prend la défense des auspices ; il soutient la divination par le vol des oiseaux et par les entrailles des victimes (38).

Nous voyons au IVe siècle, dans une direction semblable, Chalcidius qui écrivit et adressa à un chrétien, nommé Osius, un commentaire sur le *Timée* de Platon. Il parle avec le respect d'un croyant de l'étoile qui conduisit les mages à la crèche ; il parle aussi, mais avec moins de certitude, de la mission divine de Moïse; il admet nettement la doctrine des bons et des mauvais anges, et il invoque sans détour le témoignage de l'Ecriture. Mais le même Chalcidins enseigne l'éternité du monde et trois principes d'une essence inégale, à savoir le Dieu suprême, sa providence ou sagesse, et l'âme du monde. Tout en rejetant les dieux du peuple, il attribue aux astres une nature divine et défend, comme Ammien, les oracles, les augures, l'inspection des entrailles des victimes, en un mot, tous les moyens par lesquels un démon favorable prédit l'avenir (39).

D'autres, au contraire, ne pouvaient se contenter d'opinions si incertaines. Ne voulant pas se tenir à une hauteur imaginaire au-dessus des religions exotériques de la foule, et sentant vivement le besoin d'une foi, d'une rédemption divine, ils sortaient du cercle à la fois trop large et trop étroit du platonisme pour entrer dans le sein de la religion chrétienne. De là les fréquentes conversions des platoniciens à cette époque, suivant la remarque de saint Augustin (40). Lui-même et Synésius en sont deux grands exemples.

V. Le clergé et les habitants de Ptolémaïs avaient résolu, dans l'année 409, d'élire pour leur évêque leur concitoyen Synésius, disciple de la malheureuse Hypatie. Mais Synésius, pénétré d'une véritable douleur à cette nouvelle, déclara que, n'étant nullement préparé au sacerdoce et ayant jusqu'alors mené une vie toute différente, il se sentait indigne, à tous égards, d'une charge si haute et si difficile, d'autant plus qu'il n'avait point l'intention de quitter sa femme et qu'il n'était pas d'accord sur tous les articles de la foi chrétienne.

En effet, il admettait, disait-il, la préexistence des âmes, la durée éternelle du monde, et il avait, au sujet de la résurrection, des notions différentes de celles du peuple chrétien. Synésius, comme on le voit, flottait alors entre le platonisme et le Christianisme ; mais la sincérité de ses recherches l'avait conduit très-près de la vérité. Déjà, lorsqu'il était allé, en qualité de député de Ptolémaïs, à Constantinople, il avait prié, dans les églises de cette dernière ville, les martyrs chrétiens,

(36) Hieroclès, édit. Paris, 1583, p. 14, 24, 236 ; Simplicii *Comm*, éd. Schweighauser, p. 150, 400, 401.

(37) *De myst.* v, 26, p. 142.

(38) Amm. Marcel., *Hist.* XXI, 1 ; XXII, 11; XXVII, 3. — C'est une chose remarquable que la soif de connaître l'avenir, ce besoin essentiellement païen, garda jusqu'à la fin toute son intensité même chez les sectateurs du polythéisme les plus éclairés. Cette passion maladive, qui séduisit des hommes instruits et intelligents au point de leur faire embrasser les plus ridicules superstitions, avait sans aucun doute sa source principale dans le manque de foi et de confiance en un Dieu unique, animé de sentiments paternels pour tous les hommes. Mais cette foi, cette confiance heureuse, le chrétien seul l'avait et pouvait l'avoir.

(39) On a beaucoup discuté sur la religion de Chalcidius, dont l'ouvrage se trouve à côté de ceux de saint Hippolyte, édit. Fabric., tom. II. — Voss, Huet, Beausobre et particulièrement Fabricius, l'ont reconnu comme chrétien. Mosheim, au contraire, dans ses remarques sur le système de Cudworth, p. 732 et suiv., a démontré évidemment que Chalcidius appartenait à la classe des syncrétistes païens. Brucker (*Hist. philos.*, tom. III, p. 477 seq.) a essayé, avec d'insuffisantes raisons, de réfuter Mosheim et de prouver de nouveau que Chalcidius était chrétien. — On a pareillement disputé sur Macrobe, que Grotius, Collins, etc., ont regardé comme chrétien, surtout parce qu'il mentionne le meurtre des enfants de Bethléem ; mais il est certain que Macrobe était païen. Ses *Saturnales* sont conçues d'après la tendance de l'époque, où l'on s'efforçait en partie d'adoucir, et en partie de supprimer le polythéisme. Voilà pourquoi Macrobe présente les dieux du peuple comme des allégories de phénomènes physiques. (*Voy.* Mahul, *Dissertation sur la vie et les ouvrages de Macrobe*, ap. *Classical journal*, tom. XX, p. 10.)

(40) *De vera relig.*, IV, 7, epist. 68.

pour obtenir leur intercession auprès de Dieu (41), déjà il avait imploré d'en haut la grâce du baptême, et, selon toute apparence, il était catéchumène (42).

Lors donc que le patriarche Théophile eut approuvé sa nomination, il reçut en même temps, il est vrai, le baptême et la consécration épiscopale, mais il resta encore au moins sept mois loin de Ptolemaïs, pour s'initier à l'esprit et aux devoirs de sa dignité. La grâce de Dieu l'éclaira; il devint un évêque zélé et fidèle, et il enseigna lui-même, dans la suite, le philosophe Evagrius, arrêté par les mêmes difficultés sur la résurrection et sur la fin du monde qui l'avaient égaré lui-même au commencement (43).

Augustin, tiré par la philosophie platonicienne de l'obscur labyrinthe du manichéisme et du scepticisme, se trouva peu à peu rapproché de la foi chrétienne. Grâce à l'étude des écrits de l'école de Plotin, il surmonta les notions qu'il s'était faites de la matérialité de Dieu et de l'âme. Dans ces écrits, il avait trouvé, entre autres choses, tout ce que saint Jean et saint Paul disent de la gloire et de l'éternité du Logos divin. Là aussi il avait trouvé cette vérité que les âmes ne sont heureuses que par un écoulement de la plénitude de la divinité, qu'elles ne sont sages que par une participation à la sagesse divine; mais il n'y avait rien vu de l'abaissement volontaire du Verbe, de son Incarnation et du mystère de la Croix. Il regardait encore Jésus-Christ comme un homme incomparable qui, par une disposition céleste, était devenu notre maître et notre modèle en méprisant les choses de la terre pour l'immortalité. Ce ne fut qu'après avoir embrassé avec humilité et avec foi Jésus-Christ en qualité de Dieu-homme et de Médiateur, qu'il trouva enfin le chemin d'une bienheureuse union avec Dieu, chemin qu'il n'eût jamais trouvé à l'aide seulement du platonicisme (44).

On le voit, l'école éclectique, par ses tendances, par ses efforts pour accommoder le polythéisme avec la religion nouvelle, servait cette religion elle-même, et ce mouvement intellectuel préparait la voie aux esprits sagaces qui ne voulaient pas rester en chemin. Nous aurons à ressaisir ce mouvement au rendez-vous que la Providence lui avait préparé dans Alexandrie, où s'établit une école de philosophie chrétienne qui dut lutter, sur le terrain rationnel, avec ces derniers efforts du polythéisme. *Voy* l'article ECOLE CHRÉTIENNE D'ALEXANDRIE.

VI. De nos jours, l'éclectisme alexandrin a repris dans l'histoire de la philosophie et dans celle de la religion la place que son importance y avait marquée. Mais, malheureusement, traité trop souvent par des auteurs qu'un système analogue a prévenu en sa faveur, il perd presque toujours sous leur plume, comme dans la dernière histoire qui en a été publiée en ces dernières années (45), le caractère propre qui le distingue, et l'on ne voit plus ce que la Providence, qui tire incessamment le bien du mal, préparait, par ce système, en faveur du triomphe de la vérité.

Avant tout, l'école éclectique alexandrine est une secte, un parti, et la méthode éclectique une arme dont elle se sert pour écraser un parti contraire. L'auteur que nous venons de mentionner, reconnaît lui-même qu'il ne faut point isoler ce système des circonstances qui l'ont fait naître ou modifié; que séparer de l'histoire de l'Eglise celle de l'éclectisme, c'est méconnaître celle-ci et arracher de celle-là ses plus belles pages. Oui, la lutte de l'éclectisme avec la religion est un combat à outrance entre l'esprit païen et l'esprit chrétien, entre l'erreur et la vérité, entre la raison rebelle et la foi soumise, entre le rationalisme et la révélation. C'est la raison humaine qui s'oppose à l'œuvre de Dieu, et contrôle son témoignage et son autorité. Aussi l'auteur cité rappelle-t-il souvent à ses lecteurs les rapports qui lient intimement l'histoire de l'éclectisme à l'histoire de la religion.

« Dans cette guerre, dit-il (46), d'un principe nouveau entre les traditions, les mœurs et les dieux de l'antiquité, l'école d'Alexandrie est le parti de la résistance. Elle fait triompher un moment le paganisme sous Julien; sous Théodose, sous Justinien, elle est enveloppée dans sa défaite. Son histoire est donc inséparable de l'histoire du Christianisme. » Et ailleurs : « La destinée particulière des Alexandrins fut de représenter l'antiquité païenne contre les envahissements de la religion nouvelle... A partir de Jamblique, l'histoire antérieure de l'école est irrévocablement liée à celle du christiatisme : sous le règne de Julien, ce n'est plus qu'une même histoire ; enfin, c'est par sa lutte insensée contre la religion chrétienne que l'école prépara, pour ainsi dire, de ses mains, sa propre ruine (47). »

(41) Synes., *Hymn.* 3, éd. Petav., p. 328.

(42) *Ibid.*, p. 330.

(43) La résurrection des corps était une des doctrines chrétiennes auxquelles les platoniciens avaient le plus de peine à se rendre. Toutefois, leurs objections attaquaient non pas la doctrine elle-même, mais la notion fausse qu'ils s'en faisaient : « En effet, disaient-ils, un corps terrestre ne peut pas être dans le ciel, ne peut pas durer éternellement, c'est une contradiction d'admettre que l'âme jouisse d'une félicité parfaite, et qu'elle continue d'être liée au poids du corps matériel. » Voir un récit remarquable dans Moschus, *Prat. spirit.*, Bibl. PP., tom. XIII, p. 1149, Paris, 1654.

(44) S. Augustin, *Confess.*, 7, 9, 19-21, ap. Dœllinger, *loc. cit.*, p. 80.

(45) *Histoire de l'Ecole d'Alexandrie*, par M. Jules Simon, 2 vol. in-8, 1842. — Mais M. Vacherot est allé plus loin que cet auteur. N'a-t-il pas voulu montrer, dans son *Histoire critique de l'Ecole d'Alexandrie*, que le dogme chrétien s'est *formé* sous l'influence de la philosophie grecque ?— *Voy.* la réfutation de ces erreurs dans une *Etude sur la sophistique contemporaine*, ou *Lettre à M. Vacherot*, par l'abbé Gratry, 1 vol. in-8, 1851.

(46) Préface, p. 1.

(47) *Hist. de l'Ecole d'Alexandrie*, tom. I, p. 143, 144.

En effet, les éclectiques alexandrins poursuivirent le Christianisme, nous l'avons vu, avec une opiniâtreté que ne justifiait pas le succès; mais ils périrent à la peine : leur sort devait servir de leçon à bien d'autres! Mais, pour retracer l'histoire de cette grande lutte, il faut avoir fait des deux principes qui sont en présence une étude également approfondie; il faut que l'Evangile et les ouvrages des Pères et des docteurs de l'Eglise soient aussi familiers à l'historien que les œuvres de Plotin, de Jamblique et de Proclus; il faut, en un mot, qu'il pénètre la nature du Christianisme comme la pensée de l'éclectisme. Or, l'écrivain que nous examinons, ne nous paraît pas avoir rempli ces conditions. De fréquents et longs passages de son ouvrage annoncent assez qu'il est également étranger et à l'enseignement et à l'esprit du Christianisme; il laisse même à douter s'il ne s'est pas fait illusion sur l'esprit de l'école éclectique.

Il nous paraît un de ces philosophes éclectiques qui, indifférents pour toutes les formes sous lesquelles se produisent les cultes divers, les respectent tous, n'en admettent aucun, et se contentent d'une religion naturelle (48) qui se réduit au culte de la raison; de là ces réticences calculées quand il s'agit de rendre hommage à la religion, ou de juger les doctrines et les personnes qui lui sont contraires; de là l'abus de certains termes consacrés dans l'Histoire de l'Eglise et appliqués par lui avec les mêmes idées à des objets d'une nature bien différentes; de là des appréciations inexactes des personnes et des choses qui appartiennent à la religion

VII. Ainsi sous le même nom de *mysticisme*, M. Jules Simon confond souvent la ferveur de la piété chrétienne et l'enthousiasme du fanatisme philosophique; il appelle également miracles et les prodiges que Dieu opérait par le ministère de ses serviteurs et les jongleries de quelques jaloux imposteurs (49) ; sans approuver complétement tout ce que Philostrate conte d'Apollonius de Tyane, il ne regarde cependant pas comme un imposteur cet aventureux pythagoricien ; mais il le considère comme un de ces hommes « qui, dans la ruine de tous les cultes, apprenant à les confondre dans l'unité d'un même sentiment religieux, et par conséquent, ne les distinguant pas de la religion naturelle, qui est la philosophie, unissaient les caractères du philosophe à ceux du prophète et du religieux, et concouraient à la rénovation de la science, sinon par leur doctrine, au moins par leur héroïque exemple (50). » Or, c'est d'après la vie d'Apollonius écrite par Philostrate, que M. Simon veut juger de toute une époque. « ... Que l'on ait fait, dit-il, de tels mensonges, si ce sont des mensonges, qu'on ait pensé à les faire, qu'on ait pu les faire, cela seul peint une époque (51). » Il nous semble, à nous, que cela ne peint que l'historien d'Apollonius et la coterie philosophique à laquelle il avait vendu sa plume. (*Voy.* notre article APOLLONIUS DE TYANE, Tom. II,

(48) M. Jules Simon a bien fait voir, hélas! qu'il s'en contentait, dans un ouvrage beaucoup plus récent, intitulé : *De la religion naturelle*, in-8, 1856. Dans un précédent livre ayant pour titre : *Du devoir*, ce zélé disciple du rationalisme avait prétendu établir un code de morale naturelle par la raison, et il compléta ce livre par la *Religion naturelle*, où il admet bien l'idée de Dieu, mais à condition que ce Dieu ne communiquera avec l'homme par aucune révélation extérieure. Du reste, M. Simon exclut le panthéisme, et se fait prédicant d'une certaine religion naturelle sans formules de symbole ni de culte. Or, malgré sa tolérance, l'exclusion du panthéisme lui a attiré, de la part d'un philosophe plus hardi dans l'erreur, une verte réprimande et une exhortation à s'abstenir de toute tentative semblable contre la souveraineté de la raison. Il faut citer cette incroyable leçon pour faire voir où tombent ceux qui ont le malheur de vivre hors de l'Eglise, et pour solliciter ceux qui ont le bonheur de croire de beaucoup prier pour ces pauvres égarés :

« C'est une entreprise téméraire de vouloir formuler, comme a essayé de le faire M. J. Simon, ce qui échappe à toute formule; de vouloir déterminer les limites et les règles de ce qui échappe à toute règle, et ne reconnaît pas de limite... M. Simon a voulu définir l'indéfinissable... Il n'est pas au pouvoir de l'homme d'établir l'unité dans la diversité. La religion naturelle est la religion de ceux qui, soit par conviction, soit par orgueil, ne veulent se ranger sous aucune des bannières religieuses, flottant dans la mêlée des croyances humaines, et adoptant ou rejetant librement, de tous les préceptes et de tous les dogmes consacrés par les religions diverses, ce qu'il leur plaît de rejeter ou d'adopter; elle est la religion de ceux qui, ne croyant à aucune révélation, impatients de tout joug, ne veulent se soumettre à aucune direction, ne suivent d'autres règles que celles qu'ils s'imposent à eux-mêmes, se font de Dieu l'idée qu'il leur plaît de s'en faire, indulgent ou terrible, et conçoivent à leur guise la vie présente et la vie future... Voilà ce qu'est la religion naturelle, la religion de quiconque, à tort ou à raison, s'est affranchi de toute règle, *non pas morale, Dieu merci! mais dogmatique;* religion que chaque individu étend ou restreint, élève ou abaisse, suivant ses propres impressions... Comment, vous faites un livre sur la religion naturelle, cher maître, et votre premier soin, dès les premières pages, est d'exclure de votre église les panthéistes, si religieux qu'ils soient! Mais si vous les supprimez, ces infortunés, la religion naturelle tombe avec eux. » (*Siècle*, n° du 6 juillet 1856, article de M. Louis Jourdan.)

L'auteur de ces tristes lignes fait ses réserves sur *la morale;* mais que répondrait-il, à son tour, aux philosophes plus avancés encore qui, d'après le même principe de la souveraine indépendance de la raison, rejetteraient toute distinction entre *le bien* et *le mal*, disant, avec La Metterie, que « le monde tire son origine de la politique comme les lois et les bourreaux ; » ou, avec l'auteur de la *Fable des abeilles*, que « la convention fait tout le mérite et le démérite de ce qu'on appelle *vice* et *vertu?* » Voilà pourtant où l'on en vient quand on a perdu la boussole de *la Religion révélée!* Mais c'est assez sur ceci. *Voy.* la solide réfutation que M. l'abbé Maret a donnée de l'ouvrage de M. Simon, dans une brochure ayant pour titre : *Du livre de la Religion naturelle de M. Jules Simon*, in-8, 1857.

(49) Tom. I, p. 106 *et passim.*

(50) *Ibid.*, p. 102.

(51) *Ibid.*, p. 104.

col. 276 et suiv.) De ce qu'Origène a tourné en ridicule la conduite d'Apollonius, pourquoi ne conclurions-nous pas à notre tour qu'Apollonius a été la risée de son siècle ?

L'expression a peut-être trompé l'intention de l'auteur; mais toujours est-il que, du jugement beaucoup trop général qu'il porte sur cette époque, un lecteur ignorant ou inattentif pourrait conclure que, dans ce siècle, tous les hommes extrêmement crédules, livraient leur foi au premier imposteur qui la leur demandait, et embrassaient sans discernement les doctrines qu'on leur prêchait. L'histoire cependant dépose contre une si fausse allégation, et nous apprend au contraire les obstacles insurmontables que l'incrédulité opposait à la religion chrétienne, et l'indifférence inexplicable d'où les miracles les plus éclatants ne tiraient pas toujours des populations. M. Jules Simon lui-même, qui doute si les mensonges de Philostrate sont des mensonges, ne paraît pas être plus touché des miracles pourtant si authentiques des apôtres. Outre qu'il les confond avec les prestiges de l'imposture, il ne voit rien de surnaturel dans l'établissement de la religion chrétienne, « qui, dit-il, s'emparait du monde comme par la force d'un miracle (52). » N'est-ce pas là une singulière réticence ?

Au reste, ce défaut domine tout l'ouvrage; il répand presque partout, particulièrement dans l'exposition des faits, nous ne savons quelle froideur qui défend toute sorte d'intérêt; le lecteur glacé voit avec la même indifférence les merveilles du zèle apostolique et les intrigues ou violences de la haine philosophique; la doctrine de l'Evangile et les systèmes de la raison humaine, et l'héroïsme des vertus chrétiennes et le semblant des vertus païennes; sans tenir compte de l'esprit qui les anime, il confond dans une même appréciation et la véracité des écrivains sacrés et la mauvaise foi de leurs adversaires; des noms flétris par l'histoire lui apparaissent aussi purs que les gloires de l'Eglise : en un mot, M. Simon passe sur les personnes et les choses de la religion et de la philosophie le niveau de l'éclectisme. De là, encore une fois, les défauts et les erreurs que nous venons de signaler. Il nous en resterait encore bien d'autres à relever, mais comme tous découlent d'un principe que nous avons fait connaître, nous nous bornerons à citer un passage qui justifiera nos assertions : aussi bien nous servira-t-il à faire ressortir davantage le caractère de la lutte du Christianisme contre l'école éclectique.

Après avoir dit que l'école païenne d'Alexandrie périt écrasée par le triomphe des Chrétiens, l'auteur fait cette question : « Une école de philosophie pouvait-elle lutter contre le Christianisme? » Et M. Jules Simon la résout dans les termes suivants (53) : « Entre les Chrétiens et les philosophes, il ne s'agissait que d'une lutte d'école à école : on se disputait le monde. L'érudition, l'éloquence, la profondeur métaphysique, que dis-je ? la vérité ellemême n'étaient pas les seuls, n'étaient pas les principaux instruments de la victoire. Les apôtres de la religion nouvelle ne laissaient pas la foi de leurs adeptes à la merci d'une démonstration. Ils annonçaient leur évangile, au nom de Dieu, et ce qu'ils annonçaient, il fallait le croire sans discuter. C'est ainsi qu'on s'empare du peuple. Il lui faut un temple, un culte, un pontife. On ne le nourrit pas seulement avec des idées, c'est de la viande creuse pour lui. Il laisse cela aux méditatifs, aux oisifs. Un Dieu fait homme, des témoins de sa vie et de sa mort, un symbole imposé, une règle de conduite suffisant à tout, le ciel promis, l'enfer annoncé, des prêtres vivant au milieu des petits et des humbles, pratiquant la vertu et faisant l'aumône, voilà un oreiller pour le peuple. Qu'est-ce qu'une philosophie contre cela, avec son origine humaine, ses doutes, ses problèmes insolubles, son arsenal d'érudition qui demande toute une vie? Le peuple n'a pas la puissance de rester le maître de sa pensée, il n'en a pas même le temps. S'il n'a qu'une croyance philosophique...... elle changera avec ses maîtres, avec le cours de ses pensées, avec ses passions. Il prendra le vertige, ou tombera dans le découragement ou l'indifférence..... Si elle (la philosophie) veut aller à lui comme système, il faut qu'elle le trompe, qu'elle se transforme en religion, qu'elle crée un culte, des pontifes, des miracles, qu'elle attende, en un mot, son salut de l'imposture. C'est ce qui arriva à l'école d'Alexandrie. »

Au milieu de l'étrange confusion d'idées dans laquelle l'auteur enveloppe ses opinions personnelles, dans ce pêle-mêle de choses vraies et fausses, il est difficile de découvrir sa pensée. Si nous l'avons bien saisie, le Christianisme aurait attiré les peuples à lui, seulement par la nature de ses croyances merveilleuses et incompréhensibles, de ses promesses ou de ses menaces, par les formes sensibles de son culte et l'exemple de ses ministres ; et la philosophie, pour obtenir les mêmes avantages, n'avait qu'à se transformer en religion et prendre les mêmes moyens. Or, l'histoire, la religion et l'expérience repoussent à la fois cette double assertion, qui serait ainsi à la fois un mensonge, un blasphème et une ineptie, si elle ne dépassait pas la pensée de l'auteur.

La religion de Jésus-Christ et la philosophie humaine se disputaient le monde ; c'est vrai ; mais la religion revendiquait et exerçait ses droits ; la fausse philosophie les usurpait ; la religion relevait dans les cœurs les vérités et les vertus que les vices de la nature y avaient renversées, elle voulait le bonheur de l'homme et corrigeait ses

(52) Tom. I, p. 453.

(53) *Ibid.*, p. 168 et suiv.

mauvais penchants ; c'est pourquoi toutes les passions s'armèrent contre elle et se réunirent pour l'écraser. Dix-huit siècles de persécutions ou de contradictions n'ont pas encore pu la bannir du monde; il n'est donc pas vrai que les apôtres et leurs successeurs n'aient eu besoin, pour attirer les peuples à la religion, que de leur prêcher des dogmes incompréhensibles et des préceptes difficiles à pratiquer, et de leur donner un culte, un autel, un pontife.

Une étude attentive de la religion et de son histoire aurait appris au professeur de philosophie que l'établissement du Christianisme n'était pas chose aussi facile qu'il veut bien le dire ; que puisqu'il ne s'est établi et propagé qu'à travers les innombrables obstacles suscités par les peuples dont il contrariait les penchants vicieux, il lui a fallu une force surhumaine pour assurer son triomphe ; qu'il a dû, par conséquent, ajouter à la puissance de la vérité le pouvoir de la grâce, que les apôtres n'ont pas prêché *leur* évangile, mais celui de Jésus-Christ, Fils de Dieu, et Dieu comme son Père, et que, revêtus de son autorité, ils ont annoncé les vérités mêmes qu'ils avaient recueillies de sa bouche sacrée.

Quant à l'erreur, c'est autre chose. Pour s'emparer des peuples, elle flatte leur orgueil, favorise leurs mauvais penchants, caresse et nourrit leurs passions, les aveugle par tous les prestiges de l'imposture, les dégoûte des préceptes de la vérité et les soulève contre son autorité. Voilà comment, en effet, s'expliquent les succès de l'erreur, et il est certain que si la philosophie veut aller au peuple comme système, il faut qu'elle le trompe, qu'elle se transforme en religion, qu'elle crée un culte, des pontifes, des miracles; *qu'elle* attende, en un mot, son salut *de l'imposture*.

Mais nous n'avons pas à nous étendre davantage sur ce sujet, ni à donner une réfutation complète d'un livre (54) que nous n'avons mentionné que pour montrer combien il serait à désirer qu'une plume catholique entreprît de traiter l'histoire de l'éclectisme alexandrin, et fît voir l'importance de cette grande lutte qui aboutit au triomphe de la doctrine chrétienne, tandis que les erreurs des alexandrins ne firent qu'alimenter les hérétiques et se disperser dans mille sectes, que Tertullien réduisit toutes au silence par ce lumineux principe : « Que Jésus-Christ a enseigné pour tous les peuples un symbole de foi fixe et immuable que tout le monde est obligé de croire, et qu'on doit chercher, par conséquent, pour le trouver et le croire. Mais ce symbole, unique et invariable, ajoute ce grand homme, ne demande point des recherches infinies; cherchez, jusqu'à ce que vous trouviez, croyez quand vous aurez trouvé; alors il ne vous restera plus qu'à garder ce que vous croyez, pourvu cependant que vous croyiez que vous n'avez plus rien à chercher ni à croire (55). » — Nous n'examinerons pas non plus, dans cet article, l'accusation d'éclectisme et de néoplatonisme portée contre les saints Pères, devant traiter cette question ailleurs. *Voy.* l'article Pères de l'Église.

ECOLES CHRETIENNES dans les premiers siècles de l'église. Tandis que les apôtres, et, après eux, les premiers prédicateurs de l'Evangile, portaient partout la bonne nouvelle, et détruisaient, dans le monde, les temples et les superstitions des faux dieux, la philosophie seule résistait encore, et semblait braver, dans ses écoles (*Voy.* Eclectisme (de l') dans les premiers siècles du christianisme, et l'article Ecrivains ecclésiastiques ou apologistes (Luttes des), la puissance de ces docteurs nouveaux : de là, dans l'Eglise primitive, la nécessité d'écoles dont nous avons déjà vu l'origine (*Voy.* l'article Enseignement dans l'Eglise primitive), qui durent lutter avec celles des païens.

Ces écoles scientifiques, comme le remarque très-bien l'un de nos écrivains modernes qui ont pénétré le plus profondément dans l'histoire de l'Eglise (56), ces écoles ne ressortant pas immédiatement de la Constitution de l'Eglise, il fallait des circonstances particulières qui en provoquassent l'établissement. Ces circonstances étaient surtout l'existence d'écoles savantes et le mouvement intellectuel qu'elles ne manquent jamais de produire. L'école chrétienne s'élève naturellement en face, pour répondre à ce mouvement et même pour s'en emparer (57). Cela dut surtout arriver en Syrie, dans la grande Antioche qui avait accueilli tout d'abord la nouvelle philosophie gréco-orientale après les conquêtes d'Alexandre ; ainsi que dans la Grèce, dans Athènes principalement, au milieu des restes vivants des anciennes écoles.

I. L'Eglise, victorieuse des erreurs populaires, sut alors, suivant le conseil de saint Paul, se faire toute à tous pour gagner le monde à Jésus-Christ (58). Après avoir porté aux pauvres, aux déshérités de ce monde les espérances d'une vie meilleure, elle entra toute couverte du sang des martyrs dans les écoles de la Grèce et de l'Italie ; elle y prit d'une main triomphante la défense de

(54) Ceux qui voudraient avoir une réfutation complète de l'*Histoire de l'école d'Alexandrie*, par M. Jules Simon, peuvent consulter le savant *Examen* qui en a été fait dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, tom. XXXI, p. 389 et suiv., 448 et suiv.; tom. XXXII, p. 54 et suiv., 164 et suiv., 257 et suiv.; tom. XXXIII, p. 503 et suiv.

(55) Tertullien, *De Præscript.*, cap. 7, tom. III de la *Biblioth. choisie des Pères*, p. 219.

(56) M. l'abbé Blanc, *Cours d'Hist. ecclés.*, IIe part., *Précis hist.*, tom. I, p. 292.

(57) *Voy.* le P. Baltus, *Défense des SS. Pères accusés de platonisme*, in-4, 1711, p. 10, 15, 68 et passim.

(58) I *Cor.* IV, 22.

la vérité (59), et y fit d'heureuses conquêtes (60).

L'Apôtre des nations, dont le fier et vaste génie n'avait d'égal que le courage, avait donné lui-même le précepte et l'exemple de ces combats contre l'erreur. Instruit à l'école de Tarse dans les sciences des Grecs, il vint annoncer le *Dieu inconnu* aux philosophes de l'Aréopage (61), près de ces jardins de l'Académie où Platon avait longtemps charmé ses disciples par la douce majesté de ses discours. Plus tard, il prémunissait, avec une tendre sollicitude, les fidèles de Colosses contre les efforts et les mensonges d'une vaine philosophie. *Voy.* l'article ECOLE D'ATHÈNES.

Dans le siècle qui suivit les temps apostoliques, des voix éloquentes s'élevèrent du sein de l'Eglise persécutée pour protester contre les calomnies des philosophes. Saint Quadrat, évêque d'Athènes, Aristide, saint Justin, Tatien, Athénagore, Méliton, Théophile, Hermias, se servirent contre eux des armes qu'ils leur avaient ravies avant d'embrasser la foi chrétienne. Au milieu de ces luttes sans cesse renouvelées, les évêques comprirent la nécessité de prémunir les faibles dans la foi contre les séductions des fausses doctrines. Dès la fin du IIe siècle, ils ouvrirent, dans la plupart des églises de l'Orient, des écoles rivales des auditoires païens d'Athènes et de Rome (62).

Les successeurs de saint Marc, ou cet apôtre lui-même, suivant saint Jérôme, avaient établi, dans la capitale de l'Egypte, devenue, sous les Ptolémées, la métropole de l'erreur, l'école la plus célèbre et la plus ancienne du Christianisme. On y vit paraître, tour à tour, pendant deux siècles, des hommes aussi éminents par leur science que par leur vertu : Athénagore, le plus ancien de ces docteurs, terrassé comme saint Paul lorsqu'il allait attaquer l'Eglise, et devenu le défenseur et l'apologiste de la religion qu'il voulait combattre; Pantène, son successeur, qui court, emporté par son zèle, évangéliser les Indes, et meurt au retour plein de gloire et de mérite; Clément, « homme admirable, dit saint Jérôme, doué d'une science universelle, d'une prudence consommée; » Origène, un des génies les plus étonnants qui aient jamais paru, capable, à dix-huit ans, de faire trembler, à la tête de son école de catéchumènes, les plus fiers ennemis du Christianisme; Héraclius, Athanase, Denys, l'aveugle Didyme, dont le solitaire de Bethléem avait voulu suivre les leçons, et tant d'autres, dont le génie semblait passer du maître au disciple. *Voy.* l'article que nous consacrons spécialement à l'ECOLE D'ALEXANDRIE.

II. L'Orient comptait encore d'autres écoles non moins glorieuses, parmi lesquelles celle d'Edesse mérite une mention toute particulière (63).

La métropole de l'Osrhoène semblait en effet destinée, par la Providence, à devenir, comme la capitale de l'Egypte, le théâtre des luttes violentes entre l'erreur et la vérité. Située sur la route de l'Inde et de la Perse, offrant aux villes de la Grèce asiatique, comme aux provinces de l'Orient barbare, de faciles et fréquentes communications, renommée pour la douceur et la pureté de son langage, pour la beauté de ses bibliothèques, pour la sainteté de ses traditions apostoliques, pour l'étendue de son commerce, elle pouvait attirer dans ses murs une nombreuse jeunesse avide de science.

L'illustre auteur de la Bibliothèque orientale du Vatican fait remonter jusqu'au temps des apôtres l'origine de l'école d'Edesse, comme Eusèbe et saint Jérôme le veulent pour celle d'Alexandrie. Quoi qu'il en soit, Dieu la choisit, pendant trois siècles, pour y combattre, par la voix de ses docteurs, les er-

(59) Nous empruntons plusieurs passages du travail de M. Lavigerie sur les *Ecoles chrétiennes*, publié dans l'*Annuaire de l'école des hautes études*. — *Voy.* sur les écoles chrétiennes des premiers siècles une note intéressante au tom. XXXIII, p. 324, 325, de la *Bibliothèque choisie des Pères*, par Guillon, édit. in-8.

(60) Le P. Baltus fait remarquer que les écoles de rhétorique ont donné beaucoup plus de Chrétiens que celles de philosophie. *Défense des SS. Pères accusés de Platonisme*, in-4, 1711, p. 82 et suiv.

(61) Dans son *Histoire de la démocratie athénienne*, 1 vol. in-8, M. A. Filon, après avoir déroulé devant nous une foule d'événements et de tableaux plus ou moins dignes de fixer l'attention, nous conduit enfin à l'Aréopage. Qu'y voyons-nous de propre à nous attirer ? Une dernière figure, mais à coup sûr la plus grande, la plus sublime de toutes, saint Paul! Oui, dirons-nous avec un écrivain qui parlait naguère de ce livre, assez d'orateurs, assez de généraux, assez de politiques ou de démagogues ont passé sous nos yeux. Toutes ces supériorités, vraies ou fausses, de l'esprit humain, qui firent la gloire intellectuelle et même assurèrent la prospérité matérielle d'Athènes, s'effacent et disparaissent devant cet homme qui, en l'an 49 de N.-S. Jésus-Christ, entre, pauvre et son bâton de voyage à la main, dans la ville de Minerve, à laquelle il va révéler le DIEU INCONNU ! Saint Paul à Athènes! Qui nous démentira, quand nous dirons que ce souvenir efface tous les autres, et emporte tout le reste ? Les murs d'Athènes ne sont pas assez grands pour le contenir ; l'Apôtre des gentils traîne le monde après soi, et l'ère chrétienne s'ouvre pour l'humanité sauvée et régénérée. Il est donc intéressant de signaler spécialement ces quelques pages du livre de M. A. Filon, où il décrit, d'après les *Actes des apôtres* (XVII, 21 et suiv.), la prédication de saint Paul au milieu de l'Areopage. « Ainsi, ajoute l'auteur, Athènes commençait à s'affranchir de ses idoles, et, au moment où elle avait perdu son indépendance politique, la liberté lui venait d'en haut. Saint Paul continua ses prédications dans d'autres villes grecques; mais bientôt un ordre venu de Rome donna le signal de la guerre contre les Chrétiens, et Athènes retomba sous le joug de ses dieux. » *Mémorial catholique*, tom. XII, p. 159.

(62) Theiner, *Hist. des institutions d'éducation ecclésiastique*, dit un mot de ces écoles du IIe siècle, tom. I, p. 99, 100.

(63) M. l'abbé Lavigerie a consacré à cette école un écrit savant et extrêmement curieux sous ce titre : *Essai historique sur l'école chrétienne d'Edesse*, in-8 de 140 pages, 1850.

reurs de la Chaldée et de la Perse, et les hérésies syriennes, si nombreuses dans les premiers siècles de l'Eglise. Barsimée Bardésane, dans la période de son enseignement où il resta fidèle à l'Eglise ; saint Ephrem, que les Syriens avaient surnommé, dans leur poétique et gracieux langage, *la lyre du Saint-Esprit;* Zénobius, Absamias, Isaac le Grand, Ibas, Cémas, Probus, illustrèrent longtemps cette école, très-incomplétement et presque toujours faussement appréciée par les historiens modernes de l'Eglise.

Aussi devons-nous remercier M. l'abbé Lavigerie d'avoir entrepris de rectifier les erreurs à ce sujet, dans l'écrit que nous avons déjà cité, et dont voici les conclusions : 1° Il a existé de la fin du II° siècle au commencement du VI° siècle de notre ère, dans la capitale de l'Osrhoène, une école chrétienne ; 2° cette école, composée d'ecclésiastiques, de laïques et de païens même, soumise à l'autorité épiscopale, avait pour objet de donner à la fois l'enseignement religieux et profane aux élèves qui la fréquentaient ; 3° elle a eu sur les destinées religieuses de l'Orient la plus grande influence, en faisant pénétrer le nestorianisme dans les Eglises de Perse et de Syrie, et jusque dans l'Inde et dans la Chine ; 4° elle a également contribué aux progrès des lettres et des sciences dans l'Asie, par les nombreuses écoles que ses disciples ont fondées, et surtout par l'introduction de la philosophie d'Aristote dans l'enseignement chrétien (64).

On sait que ce fut à Edesse que régnèrent les princes du nom d'Abgare. (*Voy.* t. I, col. 59.) Dans le mur qui surmonte une des portes de la ville, est une inscription grecque à demi rongée par le temps (65). Sous la pierre qui porte cette inscription serait cachée, suivant une tradition sûre, rapportée par Constantin Porphyrogénète, l'image du Sauveur des hommes, miraculeusement accordée par lui-même à la foi de l'Abgare Uchamas (66). C'est là du moins qu'un des premiers évêques de l'Osrhoène l'aurait déposée, s'il fallait en croire le récit des légendaires, pour la dérober aux fureurs d'un roi impie. On voit encore au milieu du port qui borde les rives du Scirtus, dans l'intérieur même de la ville, une colonne sur laquelle est encadrée la lettre de Jésus-Christ au roi de l'Osrhoène (67). Les Chrétiens d'Edesse l'ont exposée dans ce lieu, selon le récit de Procope, comme une sauvegarde contre les fureurs du Daïsan (68). — *Voy.* l'article LETTRE D'ABGARE, ROI D'EDESSE.

III. L'Ecole de Nisibe et celle de Séleucie, moins connues peut-être que celle d'Edesse, présentent les plus curieux rapports avec nos Universités du moyen âge. Les règles de ces institutions savantes, miraculeusement échappées aux injures des siècles et conservées encore aujourd'hui dans les manuscrits de la bibliothèque du Vatican, nous apprennent que le nombre des écoliers qui les fréquentaient devait être fort considérable, puisque celle de Nisibe comptait plus de huit cents élèves sous un seul de ses trois docteurs (69). Une sorte de constitution, qui leur fut octroyée dès le V° siècle de notre ère, leur confirme de nombreux priviléges, et entre autres celui de prendre part à l'élection du patriarche de ces contrées lointaines, faveur imprudente qui, dans plus d'une occasion, faillit ensanglanter l'Eglise de Séleucie.

Antioche, où saint Pierre lui-même avait porté la foi, marchait sur les traces d'Edesse et de Séleucie. Dès le II° siècle de l'Eglise, elle possédait une école rivale de celle d'Alexandrie, et remarquable surtout par les développements que ses docteurs surent donner à l'exégèse biblique. Saint Lucien, saint Eustache, saint Jean Chrysostome (70), Paulin, se succédèrent dans la chaire de ses docteurs. Arius, le prêtre orgueilleux d'Alexandrie, saint Jérôme, Théodoret de Cyr, le savant apologiste de la reli-

(64) M. l'abbé Lavigerie, *Essai historique*, etc., p. 117.

(65) ΧΡΙΣΤΕ. Ο ΘΕΟΣ.
ΕΙΣ ΣΕ ΕΛΠΙΖΩΝ
ΟΥΚ. ΑΠΟΤΥΓΧΑΝΕΙ. ΠΟΤΕ.
Christ, ô Dieu,
Qui espère en toi,
N'est jamais confondu. (Constant. Porph., apud Bayer, p. 118.)

(66) Saint Joan. Damasc., *De imagin.*, p. 320 ; Evagre, p. 313.

(67) Procop., 118; Niceph. Callist., lib. XVIII, c. 16.

(68) M. Lavigerie, *Essai historique*, etc., p. 6 et 7. *Voy.* aussi sur l'école d'Edesse le P. Baltus, *Défense des SS. Pères*, etc., p. 13.

(69) On y étudiait et enseignait principalement l'Ecriture sainte. C'est surtout par là que l'école de Nisibe a été célèbre. Saint Jacques et saint Ephrem, l'un évêque, croyons-nous, et l'autre enfant de cette même ville, ont déployé sous ce rapport, et dans cette école, une science profonde.

(70) Saint Jean Chrysostome étudia en effet à Antioche, dont il devint dans la suite un des plus célèbres docteurs. Le récent et éloquent historien de ce grand saint nous l'apprend également et fait en même temps, sur l'école d'Antioche, une remarque qui trouve ici sa place : « Diodore, dit M. l'abbé E. Martin (d'Agde), Diodore qui fut plus tard évêque de Tarse, jouit de son temps, comme interprète des saintes Ecritures, d'une grande réputation. Estimé de saint Athanase (*Op. San Ath.*, tom. II, p. 1295), loué par saint Basile (epist. 157), suspecté plus tard dans son orthodoxie, il eut pour disciple saint Chrysostome. (*Voy.* notre article DIODORE, tom. III, col. 1670-1672.) Cartérius, le chef célèbre d'un monastère près d'Antioche, fut aussi l'un des maîtres de notre saint. (*Sozom.*, lib. VIII, c. 2.) Il se forma près d'eux à cette manière simple et lumineuse d'expliquer le texte inspiré, qui donne tant de prix à ses commentaires. Sans doute, il faut regretter que les maîtres, préoccupés de l'abus des interprétations allégoriques reproché à l'école d'Alexandrie, aient dirigé trop exclusivement vers le sens littéral l'esprit si élevé de leur disciple. Cependant la forte trempe de cet esprit éminemment chrétien, sa foi humble et vive, le préservèrent des inconvénients et des périls de la méthode trop humaine de Diodore et de l'école d'Antioche, auxquels tant d'autres n'eurent pas le bonheur d'échapper. » (*Saint Jean Chrysostome, ses œuvres et son siècle*, 3 vol., 1860, tom. I, p. 67.)

gion chrétienne, Nestorius, Jean d'Antioche, étudièrent tour à tour sous la direction de ces hommes illustres.

Origène avait fondé à Césarée de Palestine une école où se firent remarquer Grégoire le Thaumaturge et son frère Athénodore. Eusèbe d'Emèse vint s'y former plus tard à la science sacrée, et le martyr saint Pamphile la dota d'une célèbre bibliothèque, où les premiers historiens de l'Eglise trouvèrent pour leurs récits les documents les plus précieux.

On peut joindre aux noms de ces institutions savantes ceux de Rhinocorure en Judée, de Césarée en Cappadoce, où étudièrent saint Basile et saint Grégoire de Nazianze; de Nicomédie, où Julien l'Apostat se faisait apporter en secret les œuvres du sophiste Libanius; de Béryte et de Laodicée, où les Apollinaires composaient sur des sujets tirés de l'Ecriture sainte, des poëmes et des tragédies que l'on trouvait dignes des anciens (71).

IV. L'occident fut moins favorisé que l'orient. Il n'avait compté, durant les quatre premiers siècles de l'Eglise, qu'une seule école ouverte dans la capitale de l'empire, sous la sage direction des Pontifes romains.

C'est là qu'enseignèrent, au rapport des premiers historiens du Christianisme, saint Justin, Tatien et Rhodon. Quoi qu'il en soit, cette école, commencée sous de glorieux auspices, paraît s'être éteinte peu à peu, car à la fin du VI[e] siècle, Cassiodore se plaignait au pape Agapet de ne plus voir en honneur dans la capitale du monde chrétien l'étude des lettres sacrées. Mais cette longue stérilité devait être largement compensée par les richesses accumulées dans le dernier siècle de l'empire.

Hippone, sous l'épiscopat de saint Augustin, offrit au monde, dans les écrits et la vie de son premier pasteur, le plus parfait modèle pour l'éducation du clergé. Saint Fulgence, évêque d'une pauvre bourgade de l'Afrique, fonda sur le sol hospitalier de la Sardaigne une sorte de tribunal théologique dont les décisions étaient respectées de tout l'univers. Faustus et Rufinianus, jetés par la persécution sur les côtes de la Sicile, y créèrent, avec le concours d'Eulalius, évêque de Syracuse, une institution semblable à celle de saint Fulgence.

Dans les Gaules l'amour et la science des lettres se conservèrent plus tard par les soins du clergé à Lérins, à Tours, à Mousson, à Orléans et dans d'autres villes encore. Enfin l'Irlande avait depuis longtemps de savants monastères, où l'on accourait de toutes les parties du continent.

V. Après cette énumération malheureusement trop rapide, il est nécessaire, pour donner une idée plus juste des écoles chrétiennes à cette époque reculée, de revenir sur quelques points plus importants, qui nous permettront de les ranger en plusieurs classes distinctes.

Les écoles les plus anciennes de l'Eglise paraissent avoir pris naissance dans la maison même des évêques. C'est là que les successeurs des apôtres s'appliquèrent à former par leurs enseignements les ministres du sanctuaire : « Ce que tu as appris de moi en présence de plusieurs témoins, disait saint Paul à Timothée, confie-le à des hommes fidèles, capables d'enseigner les autres. »

Saint Polycarpe, évêque de Smyrne et disciple de l'apôtre saint Jean, forma lui-même au ministère sacré un grand nombre d'ouvriers évangéliques. Saint Irénée, depuis évêque de Lyon, avait été auprès de lui dès l'enfance. La tradition nous apprend encore que saint Andoche, saint Thyrse et saint Félix d'Autun étaient également ses disciples. Plus tard nous voyons saint Athanase élevé dans la maison d'Alexandrie : « En un mot, dit le savant Fleury, chaque évêque prenait un soin particulier de l'instruction des jeunes clercs attachés à sa personne pour lui servir de lecteurs et de secrétaires, le suivre et porter ses lettres et ses ordres. Ils apprenaient ainsi la doctrine et la discipline de l'Eglise plutôt par une instruction domestique et un long usage que par des leçons réglées (72). »

Cet enseignement ne devait durer, dans ces premiers siècles, que le temps strictement nécessaire pour apprendre aux jeunes lévites les choses indispensables à l'exercice du ministère sacré. Il est bon aussi de ne pas oublier que, dans ces écoles, l'enseignement était le plus souvent, surtout dans les commencements, catéchétique, plutôt que littéraire, c'est-à-dire que la doctrine chrétienne y occupait la plus grande place (73). D'ailleurs, le petit nombre d'ouvriers évangéliques, chaque jour décimés par le martyre, rendait impossible la longue préparation justement exigée dans les âges suivants des aspirants au sacerdoce chrétien, et les premiers besoins étaient évidemment d'instruire d'abord de la foi et de travailler à faire des chrétiens.

Ce ne fut donc que plus tard, et lorsque les diocèses devinrent plus considérables, que l'on vit les écoles chrétiennes s'adonner davantage à l'enseignement des lettres, et de simples prêtres faire fleurir, dans les paroisses, les études profanes concurremment avec les études sacrées, qui furent toujours le point capital de nos écoles (74). Le concile de Vaison, tenu vers le commence-

(71) *Voy.* sur les écoles de Césarée, de Nisibe, etc., le P. Baltus, *loc. cit.*

(72) *Discours sur l'histoire ecclésiastique*, disc. 3.

(73) *Voy.* nos articles CATÉCHÈSES, CATÉCHISME, CATÉCHISTES et le récent écrit de M. l'abbé Bordier, intitulé : *Histoire des catéchismes pendant les premiers siècles de l'Eglise*, in-8 de 156 pages; 1858.

(74) *Voy.* les savantes *Recherches historiques sur les écoles littéraires du Christianisme*, par M. l'abbé Landriot, aujourd'hui évêque de La Rochelle, 1 vol. in-8, 1851.

ment du VIe siècle dans la Gaule narbonnaise, témoigne de l'existence, ancienne déjà dans toute l'Italie, de ces écoles paroissiales. Il conseille aux prêtres des Gaules d'élever dans leurs demeures autant de jeunes élèves qu'ils en pourront recevoir, de leur apprendre à lire et à méditer les Ecritures, et de les former d'avance, par l'étude, à leur périlleux et sublime ministère.

Il est probable que ces institutions, comme toutes celles de l'Eglise, avaient été transportées de l'Orient dans les provinces occidentales. On ne peut nier du moins que les villages soumis à l'évêque d'Alexandrie n'eussent chacun leur école et leurs docteurs particuliers. Nous le voyons dans l'histoire de l'hérésie des millénaires. Denis, patriarche d'Alexandrie, rassembla, disent les historiens, les docteurs des villages pour s'éclairer de leurs lumières dans la condamnation de cette erreur : fait remarquable, qui prouve le mérite de ces humbles institutions des chrétiens les plus grossiers.

La ville épiscopale avait encore d'ordinaire une grande école de catéchumènes, où étaient d'abord admis les néophytes, et qui devint plus tard, comme nous allons le dire, le sanctuaire des sciences sacrées, et quelquefois même des lettres profanes. Les Novelles de l'empereur Léon, l'Histoire de Zonaras, les canons des conciles prouvent que ces écoles de catéchumènes étaient établies dans les bâtiments voisins de l'église, et qu'elles jouissaient des mêmes priviléges que le temple lui-même.

Quelques auteurs prétendent même que notre langue doit un mot à cette pieuse coutume, conservée dans le moyen âge, et que le parvis de nos temples emprunte son nom aux enfants que l'on y instruisait (*parvi, parvuli*).

VI. Destinées à donner aux catéchumènes l'instruction qui devait les préparer au baptême, les écoles ecclésiastiques s'attachèrent peu d'abord aux sciences profanes, si elles ne les bannirent pas tout à fait de leur enseignement. La méditation des saintes Ecritures expliquées par la tradition des pasteurs était, comme Eusèbe nous l'apprend pour l'école d'Alexandrie, l'unique étude des néophytes.

Cependant, les philosophes et les grammairiens convertis à la foi nouvelle portèrent insensiblement dans l'Eglise le goût de leurs études favorites. Instruits dans les écoles de la Grèce; bercés, pour ainsi dire, des douces rêveries de leurs poëtes, ils ne purent se résoudre à leur dire adieu. Jusque dans le sanctuaire, ils restaient sous l'influence de ces génies qui avaient fait si longtemps le charme de leurs loisirs. Saint Justin, Clément d'Alexandrie et les autres Pères des premiers âges nous montrent souvent, dans leurs écrits, les souvenirs d'Homère et de Platon à côté des inspirations de la sainte Ecriture.

On pensa donc pouvoir ajouter, dès le IIIe siècle, à l'étude des saints Livres celle de la philosophie, des sciences et de la littérature des Grecs. Origène les fit entrer dans son enseignement; plus tard, il partagea la direction de son école avec Héraclas, son disciple. Il lui confia, suivant Eusèbe, les moins avancés de ses auditeurs, et se chargea lui-même d'instruire les autres dans les sciences humaines, c'est-à-dire la géométrie, l'arithmétique, la philosophie et la grammaire.

L'ardeur pour les lettres profanes ne fit que s'accroître dans les siècles suivants, et les successeurs des apôtres, abandonnant la simplicité de leur langage, rappelèrent aux Grecs, toujours avides de belles paroles, la douceur et l'éclat des orateurs antiques.

Saint Jean Chrysostome fut le plus brillant disciple de Libanius, et le sophiste mourant regrettait de ne lui point laisser son école. Synésius, évêque de Ptolémaïs, entretenait avec la docte Hypatie, dont il avait longtemps suivi les leçons, une correspondance pleine de grâce littéraire : « Je ne recherche pas, disait saint Grégoire de Nazianze, la fortune, la noblesse ou la renommée ; je ne désire point les biens de la terre, qui s'évanouissent comme une ombre; mais je jouis avec délices de l'éloquence, et je ne regrette ni les travaux, ni les longs voyages que j'ai entrepris pour l'acquérir. »

Saint Basile composait dans le même temps le célèbre *Traité sur la manière d'étudier les auteurs profanes*, et comparait les sciences sacrées aux fruits qui naissent sur les arbres, et les lettres humaines aux feuilles que la Providence destine à les défendre des ardeurs du soleil et des injures de l'air. Enfin, pour ajouter un dernier et illustre exemple de ce culte des lettres dans l'Eglise, saint Jérôme ne dédaignait pas, dans la retraite de Bethléem, d'enseigner à quelques enfants qu'il avait recueillis, les sciences si longtemps cultivées par lui-même.

Dans cette solitude où le souvenir des voluptés de Rome venait le tourmenter dans un corps déjà glacé par l'âge, il aimait à revenir aux années de sa jeunesse, en faisant admirer à ses élèves les beautés de Virgile ou d'Horace, de Térence ou de Cicéron. Ruffin lui reprochait avec amertume cette condescendance; mais je ne sais rien de plus touchant, dans la vie de ce grand homme, que cette humble simplicité qui l'abaissait, malgré sa vieillesse et son génie, jusqu'à des pâtres de la Judée dont il devenait le maître et le père.

Fidèle à ces sages traditions, un concile tenu à Rome sous le pontificat du Pape Hilaire, met au nombre des irréguliers ceux qui n'ont point étudié les lettres (*inscii litterarum*). Le pape Gélase confirme dans ses écrits, ce sage règlement contre l'ignorance (*sine litteris, illitteratos*). Enfin, les monuments de la littérature antique nous ont été conservés par l'Eglise, qui les avait pris sous sa sauvegarde dans les siècles de barbarie. Elle répondait ainsi d'avance aux calomnies de ceux qui lui reprochent encore d'avoir fait reculer les sciences humaines en arrêtant l'essor qu'elles venaient de

prendre sous la protection des Ptolémées en Egypte et d'Auguste en Italie.

Sans doute, avec un esprit supérieur, les saints Pères n'ont pas conservé la pureté d'éloquence des orateurs de Rome et d'Athènes; nous convenons qu'on trouve chez eux, malgré la noblesse et l'élévation de leur génie, quelque chose de plus affecté dans l'expression et de plus diffus dans le langage. Mais ces défauts étaient ceux de leur siècle. Pour être juste, on ne doit point les comparer aux écrivains qui les précédèrent, mais à ceux qui furent leurs contemporains; et l'on ne peut nier que leurs écrits ne renferment encore de grandes beautés et beaucoup de pages de la plus haute éloquence (75).

VII. Le trait de la vie de saint Jérôme que nous venons de rappeler nous a fait entrevoir des institutions distinctes des écoles de la paroisse ou de l'évêché; il nous amène à dire seulement un mot des études des monastères, auxquelles nous consacrons des articles spéciaux. *Voy.* ECOLES DES MONASTÈRES; ÉTUDES MONASTIQUES.

A la fin du IV° siècle, on ne comptait plus de provinces dans l'Orient où la vie religieuse n'eût des retraites. Constantinople, Antioche, Césarée, Edesse voyaient s'élever auprès de leurs murs de nombreux monastères. Rome en comptait déjà plusieurs dès le temps de saint Jérôme; saint Ambroise en avait fondé un à Milan; Eusèbe de Verceil suivait son exemple, et les îles de la mer Tyrrhénienne devenaient, suivant le saint évêque de Milan, une école de pureté, grâce aux religieux qui venaient y faire leur séjour. Les pieux fondateurs de ces monastères surent partager sagement la vie de leurs disciples entre la prière et l'étude. Cassiodore, Cassien, saint Benoît, ne firent que consacrer dans leurs Institutions une coutume plus ancienne, en réservant certaines heures pour la lecture et le travail de l'esprit.

Les méditations de la prière, jointes à celles de l'étude, purifiaient les âmes et les rendaient au monde plus courageuses et plus puissantes. Saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse et saint Chrysostome, saint Jérôme et saint Augustin allèrent tour à tour féconder leur génie dans les travaux de la solitude.

Mais, à côté de ces grands docteurs, des hommes plus obscurs rendaient à la science d'inestimables services. Rufin nous apprend que les moines de la Judée s'appliquaient à l'humble fonction de copistes. Il reproche à son ancien ami, saint Jérôme, de leur avoir fait transcrire des livres profanes: « S'il le nie, ajoute-t-il, je puis citer les témoignages de beaucoup de nos frères, qui dans leurs cellules, sur le mont des Oliviers, ont copié pour lui les *Dialogues de Cicéron*. J'ai tenu leurs cahiers dans mes mains, je les ai relus, et je sais qu'il leur donnait un plus fort salaire pour ce travail que pour toute autre copie. Il ne pourra nier lui-même que, venant me voir de Bethléem à Jérusalem, il apportait avec lui un dialogue de Cicéron, et que, dans son paganisme grec, il me donna un dialogue de Platon que j'ai gardé quelque temps. »

Cassiodore recommandait aussi avec une tendre sollicitude aux moines de son monastère de Vivaria (Viviers) le soin de la transcription des livres, et comme l'observe un écrivain (76), « c'est une des lois les plus utiles qu'une main d'homme ait tracées, si l'on considère ce qu'elle a fait écrire et ce qu'elle a sauvé. » Aussi, le docteur Newman, recherchant les origines de la grandeur intellectuelle de l'Europe moderne, les trouve à l'aurore du moyen âge et nous montre comment des moines et des religieux en ont jeté les fondements (77).

Nous citons le monastère de Cassiodore; mais il y en eut beaucoup d'autres dans les Gaules, qui rendirent des services signalés aux sciences, aux premiers siècles de l'Eglise: « Nulle part, dit l'écrivain que nous venons de citer (78), les monastères n'étaient mieux préparés à devenir l'asile des lettres que dans ce pays, où l'on avait l'exemple des savantes abbayes de Lérins et de saint Victor. »

Les saines traditions de l'enseignement s'y propagèrent avec celles de la vie cénobitique. Augendus, abbé de Condat, enseigne à ses disciples les deux langues grecque et latine; et quand il meurt en 510, Avitus de Vienne s'inquiète du danger qui menace une école si célèbre, et conjure le prêtre Viventiol de la soutenir. Un siècle plus tard, au monastère de Saint-Hilaire de Poitiers, on trouve l'enseignement des arts libéraux poussé à ce point, que le cours des études y dure sept ans. Les deux premières années sont consacrées aux exercices qui ouvrent l'intelligence; cinq ans de travail la fécondent et mettent le disciple en état de s'asseoir parmi les maîtres.

L'école de Fontenelle, en Normandie, compte jusqu'à trois cents élèves; celles de Saint-Médard, de Soissons, de Sithiu, d'Issoire sont louées comme autant de pépinières d'évêques et de moines savants. La bibliothèque de Ligugé possédait presque tous les Pères grecs et latins. S'il fallait citer tous les monastères où les lettres furent enseignées au VII° siècle, on nommerait Jumiéges, Saint-Taurin d'Evreux, Salignac, Saint-Germain d'Auxerre, Moutier-la-Celle,

(75) On peut en voir de nombreuses preuves, entre autres ouvrages, dans les suivants: 1° *Tableau de l'éloquence chrétienne au IV° siècle*, par M. Villemain, nouv. édit., 1852; — 2° *Etude sur les Pères de l'Eglise*, par M. J.-P. Charpentier, 2 vol. in-8, 1853; — 3° *De l'Eloquence des saints Pères*, par M. l'abbé A. Henry, dans son *Histoire de l'Eloquence*, 6 vol. in 8, 1855. L'*Eloquence des saints Pères* forme le tome II° de cet ouvrage.

(76) Ozanam, *De la civil. chrét. chez les Francs*.

(77) *Voy.* son travail dans l'*Univers*, n° du 5 octobre 1854.

(78) Ozanam, *La civilisation chrétienne chez les Francs*, 1 vol. in-8, 1849, p. 456, 457.

au diocèse de Troyes, Mici, Agaune; et dans les provinces du Nord, plus rebelles à la culture littéraire, Saint-Vincent de Laon, Saint-Valéry, Tholey, Grand-Val.

Les monastères de femmes, fermés à toutes les tentations du dehors, s'ouvraient pour recevoir des maîtres illustres et de précieux manuscrits. Saint Césaire d'Arles avait voulu que ses religieuses donnassent chaque jour deux heures à la lecture, et que plusieurs s'appliquassent à copier des livres. Des moines Irlandais venaient enseigner la musique sacrée aux vierges cloîtrées de Nivelles, et, vers 745, deux pieuses Flamandes du monastère de Valenciennes avaient transcrit un *Psautier*, un *Evangéliaire* et plusieurs autres volumes, qu'elles enrichirent d'or et de pierreries (79). Ainsi, partout l'Eglise enseignait, mais elle enseignait pour tous; et en même temps qu'elle répandait la lumière de l'Evangile, elle servait les sciences humaines comme nulle autre institution ne les a servies et ne les servira. *Voy.* les articles ECOLES DES MONASTÈRES; ECOLES ÉPISCOPALES, — INSTITUTIONS POUR LES ÉCOLES ECCLÉSIASTIQUES.

ECOLE CHRETIENNE D'ALEXANDRIE. Alexandrie, cette ville immense de l'Asie, voyait fleurir dans son sein toutes les écoles grecques et orientales, discuter tous les systèmes, cultiver toutes les sciences connues alors. Les idées, les opinions, les philosophies y étaient toutes représentées, et un mouvement général d'études et de disputes emportait tous les esprits: Alexandrie était devenue comme le grand gymnase de l'esprit humain (80). *Voy.* les articles ECLECTISME (de l') DANS LES PREMIERS SIÈCLES DE L'EGLISE et HYPATIE.

I. Or, il convenait que dans la ville du monde où semblait s'être retirée la sagesse païenne, la Sagesse de Dieu fût enseignée, et prouvât qu'elle ne rejetait pas l'appui de l'éloquence humaine par impuissance, mais par mépris, et que si elle avait recours aux ornements des rhéteurs, c'était pour se proportionner à la faiblesse de ceux qu'elle voulait instruire. C'est à quoi la divine Providence avait pourvu, et nous voyons saint Pierre envoyer son disciple saint Marc pour fonder l'Eglise d'Alexandrie (*Voy.* l'article EGLISE D'ALEXANDRIE, n. II), et lui ordonner en même temps d'y établir une école de philosophie chrétienne (81), école célèbre dont nous avons déjà fait mention et vu l'origine. — *Voy.* les articles ECOLES CHRÉTIENNES DANS LES PREMIERS SIÈCLES DE L'EGLISE, n° I, et ENSEIGNEMENT DANS L'EGLISE PRIMITIVE, n° III.

Ainsi l'Eglise ne recula point devant ce mouvement intellectuel, et elle s'en empara dès le principe. Elle fit d'Alexandrie, cette seconde ville de l'empire, l'un de ses principaux siéges épiscopaux, et l'école des catéchèses ou des catéchumènes ne tarda pas à y prendre des développements considérables. Dans cette cité peuplée de philosophes, de maîtres et de disciples, les chrétiens se présentèrent hardiment comme possédant, eux aussi, une doctrine philosophique; et, vu la grande réserve que la loi du secret imposait à cet enseignement destiné aux *non-initiés*, comme on disait alors, il fut permis de convertir les catéchèses en école publique, où les gentils pussent entendre développer, avec les preuves de la religion, les dogmes et la morale du Christianisme.

Au milieu de la confusion des opinions et des systèmes qui abondaient dans Alexandrie, cette école ne pouvait manquer de faire une impression profonde, tant par sa nouveauté que par la supériorité de son enseignement si positif et si sage. Forte par elle-même et par la vérité dont elle était seule en possession, l'école chrétienne se fortifia encore par ses conquêtes. Elle attira les hommes les plus sérieux et les esprits les plus solides, qui la servirent ensuite d'autant plus habilement qu'ils étaient plus versés dans la connaissance de tous les systèmes de l'ancienne philosophie, et de toutes les idées qui s'agitaient alors (82).

L'histoire contemporaine garde un trop grand silence sur ces origines de l'école chrétienne d'Alexandrie. Toutefois, ce qu'elle en rapporte à la fin du IIe siècle et au commencement du IIIe, autorise toutes nos conjectures. Elle nous montre l'illustre saint Pantène (*Voy.* son article) à la tête

(79) *Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins, tom. III, p. 428 et suiv.; Joly, *Traité historique des écoles épiscopales*, etc.; Mabillon, *Ann. SS. O. S. B.*, tom. I, p. 25.

(80) *Voy.* M. l'abbé Blanc, *Cours d'histoire ecclés.*, tom. I, p. 293-294. — *Voy.* aussi sur l'école chrétienne d'Alexandrie le *Cours de théologie*, par l'abbé Giraud, notre digne et vénérable ami; *Théol. gén.*, chap. 6, p. 100 et suiv.; et le P. Baltus, *Défense des SS. Pères accusés de platonisme*, etc., in-4, 1711, p. 11, 12.

(81) Alexandrie d'Egypte, dit Addison (*De la rel. chrét.*, dans les *Dém. évang.*, tom. IX, p. 977), fut un séminaire célèbre pour toutes les sciences. Saint Jérôme (*De Script. in Pentat.*) nous apprend que saint Marc, que l'on a cru généralement être le fondateur de l'Eglise d'Alexandrie, le fut aussi de cette école fameuse appelée catéchétique, où l'on enseignait les vérités sublimes de la religion. (Schmid., *De schola catech. Alexand.*) On y vit une succession d'illustres docteurs, et surtout de savants catéchistes; cet emploi n'étant conféré par l'Eglise qu'aux hommes du plus éminent savoir et du mérite le plus distingué, parce qu'ils étaient appelés à poser la base du christianisme.

(82) C'est encore, si l'on veut y prendre garde, le service que peuvent rendre à l'Eglise les philosophes modernes, tant d'esprits chercheurs de ce siècle, que Dieu anime et qu'il attire, de temps en temps, dans son Eglise, comme nous en avons vu plus d'un exemple dans ces dernières années. C'est ce qui nous indique avec quel soin et quel amour nous devons travailler à attirer ces intelligences, qui, une fois éclairées, rapporteront au trésor de l'Eglise la somme de vérités que renferment plus ou moins leurs systèmes, et qui seront aussi plus à même de combattre ces systèmes en ce qu'ils ont d'erroné. — *Voy.* quelques Considérations sur ceci dans le *Mémorial catholique*, tom. IX, p. 179-180.

de cette école vers l'an 180. Il paraît avoir été engagé dans les erreurs du paganisme (83), et Eusèbe nous assure qu'il avait été nourri dans les doctrines stoïciennes : *Præceptis institutisque stoicæ philosophiæ primum enutritus* (84). Il donna un nouveau lustre à l'école des catéchumènes, non-seulement par sa doctrine, mais encore par son zèle et ses vertus apostoliques. Sa réputation passa jusque chez les Indiens qui le prièrent, par une députation, de venir leur prêcher l'Evangile, dont ils avaient sans doute déjà reçu les prémices. Saint Pantène n'hésita point, et, après avoir rempli cette mission, il revint dans Alexandrie, reprit quelque temps la direction de l'école chrétienne, puis se contenta, dans ses dernières années, d'instruire dans sa maison ceux que sa renommée attirait encore près de lui (85).

Outre saint Pantène, plusieurs personnages célèbres illustraient l'école chrétienne d'Alexandrie. Nous citerons : Ammonius (86) Anatolius (*Voy.* tom. I, col. 1100-1102), Arnobe (*Voy.* tom. II, col. 462-469), Denis (*Voy.* tom. III, col. 1628-1638), Didyme (*ibid.*, col. 1647-1651), auxquels nous pouvons ajouter Origène (*Voy.* son article), car il fut le plus habile philosophe de son siècle par l'éducation qu'il reçut à Alexandrie. Autour d'eux vinrent se grouper, non-seulement les Chrétiens et les cathécumènes qu'ils avaient mission d'instruire, mais encore les sophistes païens, les chefs de l'école néoplatonicienne, et tous ces hommes qui, arrachant furtivement au Christianisme quelques lambeaux de vérité, les jetaient sur les épaules de leurs divinités vermoulues, et se prenaient à crier que la vie ne s'était point retirée de leurs temples. — *Voy.* l'article Eclectisme dans les premiers siècles du christianisme.

II. Mais le plus célèbre disciple de saint Pantène, l'un des chefs les plus distingués de l'école d'Alexandrie, fut sans contredit Clément surnommé d'Alexandrie; c'est pourquoi nous avons promis (tom. III, col. 1341

(83) Tillemont l'affirme, t. III, p. 170.

(84) Eusèbe, lib. v, cap. 10.

(85) M. l'abbé Blanc, *ubi supra.*

(86) Comme nous avons oublié de parler de ce Père à son ordre, nous sommes bien aise de réparer cet oubli en donnant ici une Notice sur lui. — Ammonius, né de parents chrétiens à Alexandrie, y enseigna la philosophie environ l'an 132 de Notre-Seigneur (selon quelques écrivains), avec une telle réputation que Plotin et d'autres païens illustres vinrent à l'envi recevoir ses instructions. La différence des religions n'empêcha pas qu'il n'en reçût les plus grands éloges ; tels furent Plotin, Longin, Porphyre, et Hieroclès, qui l'appelait *Théodidacte, enseigné de Dieu.*

Ammonius avait étudié à fond Platon et Aristote ; ainsi l'hommage qu'il rendait à la religion chrétienne en la défendant, ne pouvait être que d'un grand poids. A la vérité Porphyre (in *Vit. Plotini*, ap. Euseb. *Hist. eccl.*, lib. vi, c. 19) tâche de le rendre suspect d'avoir déserté la cause de la religion nouvelle; mais Eusèbe et saint Jérôme soutiennent le contraire, et que, jusqu'à sa mort, Ammonius demeura fidèle à la cause de l'Evangile.

Des savants modernes nous peignent Ammonius Saccas comme un nouveau chef de secte païenne, auteur d'une nouvelle philosophie platonicienne éclectique, qui, en paraissant adopter ce qu'elle reconnaissait de vrai dans toutes les autres sectes, et semblant favoriser la religion chrétienne, en sapait, de dessein prémédité, les fondements et en altérait la pureté. C'est ainsi qu'en parle Mosheim (*Hist. eccl.*, sec. ii, part. ii, c. 1, § 7.)

Eusèbe dit que l'un des ouvrages qui lui attira le plus de réputation fut celui qui traitait de l'accord qu'il y avait entre Moïse et Jésus-Christ : Περὶ τῆς Μωϋσεως καὶ Ἰησοῦ συμφωνίας. S. Jérôme (*De viris illust.*, c. 55), qui vante son savoir et son éloquence, ajoute qu'il fut le premier auteur du *Canon évangélique* suivi par Eusèbe de Césarée. C'est sur la foi de ce Père et d'Eusèbe, que la plupart des savants ont cru sans doute qu'Ammonius Saccas, philosophe célèbre, et Ammonius, auteur de ces deux ouvrages, étaient le même homme. Tillemont (*Mém. eccl.*, tom. II, part. ii, not. 2), l'exprime d'une manière bien formelle : « Nous ne voyons point, dit-il, que personne doute qu'Ammonius, auteur de la *Concorde*, ne soit le même que le philosophe. » Cependant, non-seulement Fabricius (*Bibl. Græc.*, tom. IV, p. 160), met la chose en doute, mais il démontre le contraire, du moins au jugement de Lardner. (*Credib. of the Gospel*, vol. III, p. 146.) Porphyre, qui parle d'Ammonius comme d'un grand philosophe d'Alexandrie, maître de Plotin, était plus voisin du temps d'Ammonius Saccas qu'Eusèbe. Il pouvait s'en être instruit de Plotin, qui avait été son maître à lui-même, et qui avait passé onze ans avec cet Ammonius. Nous apprenons, d'un autre côté, de Longin, autre disciple d'Ammonius Saccas, qu'il n'avait jamais rien écrit pour le public. En voilà assez pour se convaincre que les écrits dont parlent Eusèbe et saint Jérôme ne pouvaient être attribués à Ammonius, le célèbre philosophe.

Il n'est pas aisé de savoir au juste qui était l'autre Ammonius, auteur des livres dont nous avons parlé. Eusèbe (*Hist. eccl.*, liv. viii, c. 13) fait mention d'un prêtre d'Alexandrie de ce nom, qui souffrit le martyre durant la persécution de Dioclétien ; mais il paraît que ce n'est point ce prêtre qu'il a en vue, puisqu'ailleurs (lib. vi, c. 9), il attribue le traité *De l'accord de Moïse et de Jésus-Christ* au célèbre philosophe. Cet ouvrage étant absolument perdu, il est inutile d'en rechercher plus scrupuleusement la vraie origine.

Pour ce qui est de l'*Harmonie évangélique*, il s'élève encore un nouveau sujet de discussion, parce que l'on a deux ouvrages anciens de ce genre : l'un attribué à Tatien, dans le iie siècle, l'autre attribué à Ammonius dans le iiie, sans qu'on puisse s'assurer parfaitement si ces pièces, que l'on a aujourd'hui en latin sous ce titre, sont les mêmes ; si chacune de ces pièces appartient en effet à celui auquel on l'attribue, et si enfin elles nous sont parvenues sans altération. On peut s'instruire des diverses opinions des savants sur cet article dans l'ouvrage de Lardner (*Credib. of the Gospel*, vol. V, p. 123). « Contentons-nous, dit ce judicieux auteur, d'être assurés qu'il y a un tel ouvrage intitulé : *Harmonie des quatre Evangiles*, composé, avant le temps d'Eusèbe, par un savant homme d'Alexandrie nommé Ammonius ; ce qui prouve, d'une manière bien évidente, qu'environ l'an 220 de Notre-Seigneur, temps auquel Cave place cet ouvrage, il se trouvait quatre Evangiles authentiques, et non davantage, mêmes que ceux d'aujourd'hui, et qui, il y a plus de quinze siècles, étaient reconnus tels par tous les Chrétiens. »

d'en parler dans cet article, et c'est ce que nous allons faire maintenant.

On sait peu de choses de Clément d'Alexandrie. Il florissait vers la fin du IIe siècle et le commencement du IIIe, de l'an 189 à l'an 213 environ (87). Les uns le font naître à Alexandrie (et c'est l'opinion la plus probable), les autres à Athènes. Ses parents étaient païens et l'avaient élevé dans le polythéisme (88); mais Clément était de ces âmes, si nombreuses alors, qui, sans savoir encore où était la vérité, ne pouvaient plus croire aux fables honteuses du passé.

Doué d'un génie vif, dévoré de la soif de connaître, il se mit à interroger les livres des sages et des philosophes, alla s'asseoir sur les bancs de toutes les écoles, se fit initier aux mystères des sanctuaires les plus secrets de la Grèce et de l'Egypte, et parcourut ainsi le cercle entier des connaissances de son temps, sans rien trouver qui pût satisfaire aux vives et sérieuses aspirations de son âme. Ce n'était ni la science ni l'enthousiasme qui manquaient à ses maîtres, mais la vérité dont ils ne possédaient que des lambeaux épars et incohérents. Enfin, las de tant de recherches stériles, il alla frapper à l'école des Catéchèses d'Alexandrie, où enseignait saint Pantène (89). « Alors se fit entendre à lui, a-t-il raconté depuis, un chant plus pur et plus harmonieux que celui d'Amphion de Thèbes et d'Arion de Métymne; une doctrine plus vraie, plus sainte que celle de Platon : le chant sacré des prophètes véritablement inspirés et la divine doctrine du Verbe révélateur. »

Une fois mis en possession de la vérité, Clément s'y donna tout entier, et apporta à l'étude du christianisme la même ardeur qu'il avait montrée pour les sciences profanes. Il ne lui suffit pas d'interroger les livres; il voulut, pour mieux pénétrer la doctrine, aller puiser aux sources mêmes de la tradition, en visitant les lieux que les Apôtres avaient évangélisés et où ils avaient laissé des successeurs. Lorsqu'il eut terminé le cours de ces pieux pèlerinages, il revint à Alexandrie; il fut ordonné prêtre, et mérita bientôt par sa science d'être associé à saint Pantène dans la direction des catéchèses. Il y enseigna pendant douze années; de nombreux auditeurs, attirés par son éloquence et l'élévation de sa doctrine, se pressaient autour de sa chaire, et il eut la consolation d'en voir beaucoup se convertir à la foi chrétienne. On compte au nombre de ses plus illustres disciples Origène et saint Alexandre, évêques de Jérusalem.

En 202, la persécution de Septime-Sévère l'ayant contraint de quitter Alexandrie, il se retira à Jérusalem, où il continua à enseigner avec le même éclat. Plusieurs années après, en 211, il fut envoyé à Antioche pour affermir les Chrétiens de cette ville dans la foi, et les féliciter de l'élection qu'ils venaient de faire d'un nouvel évêque. Cette circonstance de sa vie est la dernière que nous connaissions. A partir de ce moment, l'Histoire ecclésiastique ne fait plus mention de lui; on ne sait s'il resta à Antioche ou s'il retourna soit à Jérusalem, soit à Alexandrie. On ignore, comme nous l'avons vu, jusqu'à la date précise de sa mort.

Clément a composé un grand nombre d'ouvrages, dont quatre seulement sont parvenus intégralement jusqu'à nous; des autres, il ne reste que des fragments ou même que les titres. Il en a paru plusieurs éditions successives; les deux dernières et les plus complètes sont celles de Potter en 1715, et de Reinald-Klotz en 1834. Les quatre ouvrages que nous possédons encore sont : 1° l'*Exhortation aux gentils*; 2° le *Pédagogue*; 3° les *Stromates*; et 4° *Quel riche sera sauvé?*

L'*Exhortation aux gentils* a pour but d'établir que le paganisme est aussi contraire à la raison qu'à la morale, et que ses oracles comme sa théologie sont autant d'inventions et de supercheries. L'auteur y dévoile les secrets des sanctuaires où il avait été initié, et montre qu'ils n'apprenaient rien de nouveau, ou plutôt rien qui ne fût scandaleux et immoral. Il rend justice d'ailleurs à la philosophie et aux lettres grecques; il reconnaît qu'il s'y trouve d'excellentes choses, mais en même temps que l'erreur et les contradictions y abondent. Il termine en faisant ressortir l'immense supériorité de la religion chrétienne.

Le *Pédagogue* ou *Précepteur* s'adresse à ceux qui, ayant déjà acquis la foi, ont besoin d'être formés à la pratique de la vie chrétienne. Dans le premier livre, Clément place devant leurs yeux l'idéal qu'ils doivent s'efforcer d'atteindre, idéal qui n'est pas un être abstrait, mais une réalité vivante, le Dieu-Homme, Jésus-Christ. Après avoir ainsi proposé d'une manière générale le modèle et la règle des mœurs, il passe aux applications et entre dans tous les détails de la vie publique et privée. On y trouve de tristes mais curieuses révélations

(87) Dupin (*Bibl. des aut. ecclés.*, sur *Clément d'Alexandrie*) suppose qu'il vécut jusqu'au temps d'Héliogabale, et qu'il ne mourut que l'an 220; mais plusieurs auteurs croient qu'il mourut plus tôt.

(88) C'est ce que donne à entendre Eusèbe, *Préparat. évang.*, liv. II, c. 2.

(89) Dans l'un de ses ouvrages (*Strom.*, lib. I), Clément compare gracieusement Pantène à « une abeille industrieuse qui, suçant les fleurs de la prairie des apôtres et des prophètes, produisait dans les esprits de ses disciples un trésor immortel de connaissances. » Plus tard, saint Alexandre, depuis évêque de Jérusalem, dira de Clément lui-même : « Je vous ai envoyé cette lettre par le bienheureux prêtre Clément, homme d'une vertu éprouvée, que vous connaissez déjà, et que vous connaîtrez mieux à l'avenir. Tant que par la permission de Dieu il a été parmi nous, il a continuellement travaillé à l'affermissement et à l'augmentation de la sainte Eglise. » (Apud Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. 11.)

sur la corruption effrayante qui régnait alors dans le monde païen.

Les *Stromates* ou *Tapisseries* sont l'ouvrage le plus important, non-seulement de Clément d'Alexandrie, mais de tous ceux qui nous restent du IIe siècle. Le titre peut paraître singulier; cependant Plutarque l'avait déjà mis en tête d'un de ses écrits, et il rend d'ailleurs assez bien compte de la nature de l'œuvre que Clément a voulu composer : « Ces livres, dit-il, renferment la vérité (chrétienne) mêlée aux doctrines de la philosophie, ou plutôt cachée et couverte par elles, comme le noyau est caché sous l'écorce de la noix. » Cet ouvrage, à la fois historique et philosophique, décèle une rare érudition; c'est celui où la doctrine de l'auteur se trouve le plus complétement exposée, et celui par conséquent dont nous aurons plus particulièrement à nous occuper.

L'écrit intitulé : *Quel riche sera sauvé?* passe pour un petit chef-d'œuvre, où Clément, conciliant les droits de la nature avec ceux de la grâce, remontre au riche l'obligation de faire l'aumône, en même temps qu'il le rassure, en lui enseignant que ses richesses, s'il sait en faire un bon emploi, loin de tourner contre lui, pourront lui être d'un grand mérite devant Dieu.

III. La mémoire de l'auteur de tant de savants écrits consacrés à la défense de la foi naissante ne pouvait manquer d'être honorée dans l'Eglise; aussi la plupart des Pères n'ont pas craint de lui donner le titre de *Saint*, et le Martyrologe d'Usuard avait placé sa fête au 4 décembre. Cependant, à la fin du XVIe siècle, le Pape Clément VIII a cru devoir omettre son nom dans le *Martyrologe romain*, et comme plusieurs réclamations avaient eu lieu, le Pape Benoît XIV jugea opportun, un siècle plus tard, d'exposer les motifs qui l'engageaient à maintenir la décision de son prédécesseur. *Voy.* l'article BENOIT XIV, tom. III, col. 189, n° XI.

Ces motifs, suivant le Pontife, sont : d'abord le silence des écrivains anciens sur la *sainteté* (90) de Clément. Si quelques-uns en parlent, rien dans leurs expressions ne révèle cette sainteté, qui consiste en ces vertus portées à un degré héroïque, pratiquées constamment jusqu'à la fin de la vie. Puis, il n'existe aucun monument, aucun vestige d'un culte rendu à Clément d'Alexandrie par une Eglise, par un diocèse, avec l'assentiment exprès ou tacite d'un évêque catholique. Au surplus, les ouvrages de Clément contiennent certaines propositions opposées à la saine doctrine. Enfin, Benoît XIV s'appuie sur un décret du Pape Gélase, qui range ces ouvrages au nombre des apocryphes. Toutefois, en ne plaçant pas son nom dans le *Martyrologe romain*, le Pontife suprême ne veut en rien attaquer ou diminuer son mérite : *Non ut de Clementis Alexandrini laudibus quidquam detrahamus* (91).

Il convient d'ajouter que la bulle de Benoît XIV, du moins en ce qui concerne les motifs allégués, n'a rien d'irréformable, puisque le cardinal Quirini, bibliothécaire du Vatican, l'a combattue sur plusieurs points dans un livre publié à Rome; et c'est, fort de cette autorité, qu'un récent écrivain (92), dans un ouvrage dont nous parlerons dans la suite de cet article, a cru pouvoir, à son tour, montrer que les erreurs imputées à Clément ou ne sont pas dans ses ouvrages, ou se trouvent dans des textes qui lui ont été faussement attribués. (*Voy.* plus loin le n° X.) Mais il est temps d'arriver à la doctrine philosophique et religieuse du prêtre d'Alexandrie, telle qu'elle ressort de l'ensemble de ses écrits et plus particulièrement des *Stromates* (93).

IV. Jamais époque, si ce n'est la nôtre peut-être, ne fut plus troublée, plus divisée sur les principes et les croyances, que celle où vivait Clément d'Alexandrie. L'ordre régnait dans l'Etat ; le monde, désespérant de pouvoir se conduire lui-même, remit aux mains d'un maître unique le gouvernement de ses destinées, et l'empire continuait, nonobstant de fréquentes secousses, de se tenir en équilibre par la seule force de son organisation administrative. Quoique triste et honteux, l'état politique du monde n'avait donc rien qui pût faire présager une

(90) Il est remarquable, en effet, que les anciens auteurs parlent surtout de la science de Clément, mais non de sa sainteté, entendue au degré où il la faut pour mériter un culte public. Saint Jérôme (*De vir. illust.*) dit qu'il était illustre par son érudition et son éloquence, puisées l'une et l'autre dans les trésors des saintes Ecritures et dans la littérature profane. Eusèbe et saint Jérôme nous ont donné le catalogue de ses ouvrages : « Tous ceux, dit Addison, qui en ont parlé ne lui contestent point un savoir prodigieux; mais quelques critiques le trouvent plus philosophe que théologien; d'autres auraient souhaité qu'il eût été meilleur philosophe, et que son jugement eût égalé ses connaissances. » (*Démonstr. évangél.*, t. IX, col. 973.)

(91) Benedicti XIV *Bullarium*, tom. II, p. 368-374. — « Quoique Benoît XIV, dit dom Guéranger, ait savamment démontré combien est sage l'Eglise romaine de refuser à Clément d'Alexandrie le nom de *saint*, que rien ne justifie, et que l'école gallicane s'est fait par là même une raison de lui donner, tout porte à croire que de rares vertus chrétiennes et sacerdotales brillèrent constamment en lui. Qu'on relise le *Pédagogue*, ce livre de morale pratique, dans lequel Clément expose quelle doit être la vie du philosophe chrétien, et l'on verra que ceux qui suivaient sa direction étaient entraînés fort loin d'Homère, de Platon, de Sophocle et de Pindare. Pour moi, ni dans les *Stromates*, ni dans l'*Exhortation aux Grecs*, je n'ai trouvé la trace de cette *délicatesse sensuelle dans les finesses littéraires* qui, selon M. de Broglie (l'*Eglise et l'Empire*, tom. I, p. 119), aurait effarouché les Latins. » (Dom Guéranger, *Essais sur le naturalisme contemporain*, t. I, 1858, p. 123-124.)

(92) M. l'abbé J. Cognat, *Clément d'Alexandrie, sa doctrine et sa polémique*, 1 vol. in-8. 1859.

(93) *Voy.* le résumé de cette doctrine dans *Le Correspondant*, nouv. sér., tom. XI, p. 252 et suiv.

ruine prochaine ; mais les fondements mêmes de la vie intellectuelle et morale étaient profondément ébranlés. Le paganisme expirait, ou ne vivait plus que d'une vie factice, que ses plus habiles défenseurs ne réussissaient à prolonger, qu'en recouvrant ses fables de formules bizarres et inintelligibles qui scandalisaient les faibles sans satisfaire les esprits éclairés. Les philosophes achevaient de discréditer le peu de vérités dont ils étaient en possession, en y mêlant les plus monstrueuses erreurs; le doute, en un mot, et la sombre inquiétude qu'il engendre avaient envahi toutes les intelligences. De là pour les prédicateurs de la foi nouvelle des avantages et aussi de grands obstacles. Ils n'avaient pas de fortes convictions à détromper, ils pouvaient se présenter à titre de médecins apportant à des âmes malades un remède salutaire; mais, d'un autre côté, comment fixer dans un immuable et positif symbole des intelligences dévoyées, emportées à la dérive par le courant de mille doctrines contraires, qui avaient perdu toute énergie, qui souffraient de leur manque de foi, mais qui aussi en triomphaient secrètement comme d'une supériorité de leur science et de leur raison.

Il fallait encore tenir compe de l'état intérieur de l'Eglise. L'hérésie déjà la déchirait, et parmi les fidèles tous n'étaient pas d'accord sur les moyens à employer pour la défense de la cause commune. Or, non-seulement Clément d'Alexandrie ne se laissa pas abattre par les difficultés de toute sorte qui se présentaient devant lui, mais il eut le rare mérite de discerner dès l'abord le vrai terrain où il convenait de se placer, moins encore pour propager l'Evangile que pour le défendre contre les attaques des philosophes et des rhéteurs (94).

Il ne pouvait d'ailleurs hésiter beaucoup sur la méthode qu'il devait suivre : elle lui était indiquée par son expérience, par l'histoire même de ce qui s'était passé en lui. Qu'était-il? Un philosophe païen converti au christianisme. Pour amener les autres à confesser le symbole, il n'avait qu'à observer comment et par quelle voie il y avait été conduit. Il n'était pas de ceux qu'une illumination de la grâce a soudainement transformés, comme saint Paul sur le chemin de Damas ; il était arrivé en suivant la route commune, il ne lui appartenait pas d'en conseiller une autre. Si donc il interrogeait ses souvenirs, que lui disaient-ils ? Ils lui disaient que, parmi les vérités qui formaient l'ensemble de sa croyance, il y en avait qu'il avait pensées et crues avant d'être Chrétien, et d'autres qu'il ne pensait et ne croyait que depuis qu'il l'était devenu. Ceci constaté, qu'en pouvait-il conclure, sinon que toutes les vérités ne découlent pas de la même source; que les unes sont propres et inhérentes à la nature humaine; que les autres lui sont étrangères et d'une origine supérieure, et que, par conséquent, il y a deux modes, deux ordres distincts de connaissances : un ordre naturel et un ordre surnaturel?

Cependant ce résultat que lui donnait l'observation et que la réflexion confirmait, était constaté par plusieurs ; il se trouvait des esprits timides et ignorants qui disaient anathème à la raison et à la science purement humaine, et allaient même jusqu'à professer que la philosophie est une invention diabolique. Il ne suffisait donc pas qu'il jugeât sa méthode vraie, il fallait encore qu'il démontrât qu'elle était telle, et c'est à faire cette preuve qu'il consacra le premier livre des *Stromates*.

V. On voit que la question se trouvait posée dans les termes mêmes où elle l'a été de nos jours ; il y a donc un sérieux intérêt à considérer comment Clément d'Alexandrie l'a résolue, et sur quels motifs il s'est appuyé. Il commence par établir avec saint Paul que le monde est un, qu'il y a unité de cause, unité d'action, unité de fin dans la création ; que le Verbe, qui a tout créé, n'est pas un autre que le Verbe qui en s'incarnant a tout racheté ; que les opérations du Verbe peuvent être diverses dans leur mode, mais qu'elles partent toutes d'une même cause, la bonté, et aboutissent à une même fin, le salut universel. De là il conclut que le mal est un accident, non un principe, comme le voulait le dualisme oriental ; que par suite, les arts, les sciences et les lettres ne sont pas contraires au salut, qui est la fin suprême de l'homme, et peuvent être des moyens indirects d'y arriver, puisqu'en exerçant l'intelligence, ils la rendent plus capable de connaître la vérité; que, s'il en est ainsi des sciences particulières, combien plus de la philosophie, qui en est la reine, qui les inspire et les résume.

Mais qu'est-ce que la philosophie ? La philosophie, répond Clément, est, selon la définition des anciens, *la recherche de la sagesse*, et la sagesse est la science des choses divines et humaines. Le divin et l'humain, tels sont donc les deux objets de la philosophie; mais elle aspire au premier de ces objets plutôt qu'elle ne l'atteint, et elle n'arrive au second que d'une façon imparfaite : la philosophie n'est donc pas la sagesse, mais elle en est la recherche et la préparation. A ce titre, loin de mériter le blâme et le mépris que profèrent pour elle certains Chrétiens, elle a droit à l'estime et à l'encouragement; car, si elle ne possède pas la vérité en son entier, elle en voit quelque chose, et si elle ne donne pas la force de pratiquer les préceptes divins, elle corrige et réforme les mœurs. Ce sont en effet les plus savants et les plus vertueux d'entre les Grecs qui l'ont cultivée, et on ne peut dire qu'ils étaient étrangers à la science divine, ceux qui ont proclamé l'existence de la Providence, et assigné dans une autre

(94) *Voy.* l'*Essai sur la polémique et la philosophie de Clément d'Alexandrie,* par M. l'abbé Hébert Duperron, 1 vol. in-8, 1855.

rie des récompences à la vertu et des châtiments au vice.

Clément recherche ensuite d'où est venue la philosophie, et lui assigne trois sources principales : « Les philosophes grecs, dit-il, ont dérobé aux saints Livres quelques-unes des vérités qu'ils ont enseignées ; ils en ont exprimé d'autres sous l'inspiration du souffle divin ; enfin ils en ont trouvé quelques autres à l'aide du raisonnement (95). » Il convient d'observer que, par l'inspiration du souffle divin, il faut entendre, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, la raison éclairée intérieurement par le Verbe. C'est donc bien à tort que les traditionalistes exclusifs ont essayé de se prévaloir de l'opinion du docteur alexandrin ; car, s'il admet que les philosophes ont puisé quelques vérités dans les Livres saints, il reconnaît en même temps qu'ils en ont tiré d'autres de la raison et du raisonnement.

Mais ce n'est pas tout : Clément se faisait une si haute idée de la philosophie, qu'il ne craint pas d'avancer qu'elle a été pour les Grecs ce que la loi était pour les Juifs, une introduction à l'Evangile, un acheminement à la justice, que la foi seule peut donner. Il n'assimile pas sans doute l'une à l'autre ; mais il enseigne que la philosophie, quoique d'un ordre inférieur, a tenu lieu de la loi aux païens, et il s'appuie, pour le prouver, sur le texte de saint Paul, qui déclare *inexcusables ceux qui, ayant connu Dieu par les lumières naturelles de la raison, ne lui ont pas rendu le culte qui lui est dû.*

Après avoir déterminé de cette sorte le caractère et l'origine de la philosophie, Clément décrit le rôle qu'elle doit jouer, et il est amené ainsi à exposer la théorie entière de la connaissance, tant dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel.

L'homme se compose d'un corps, d'un principe animique et d'un principe spirituel. Le corps a été tiré originairement de la terre, le principe animique s'unit au corps dès le premier moment de la génération et lui communique la force vitale, ce par quoi il croît et se développe. Le principe spirituel est l'âme raisonnable, capable de connaître et d'aimer.

Ainsi, dans l'homme l'élément qui connaît, c'est le principe spirituel, l'âme raisonnable, mais qui connaît par le moyen du corps que vivifie le principe animique. Et que connaît l'âme? « Le caractère propre, distinct, essentiel de l'âme, dit Clément, est d'entrer en commerce avec Dieu. » « Ignorer Dieu, ajoute-t-il ailleurs, c'est la mort pour l'âme. » L'objet principal que l'âme doit se proposer de connaître est donc Dieu. Mais comment arrive-t-elle à cette connaissance? L'âme connaît naturellement Dieu par *emphase, diaphase* et *périphase*, ou autrement par *intuition, déduction* et *sentiment*. Ces trois termes répondent à trois facultés, qui sont le *nous* ou la raison pure, le *logos* ou la raison discursive, la *pistis* ou la foi.

(95) *Stromates*, lib. VI, 7, p. 768.

L'âme, ayant été créée par Dieu et à son image, porte l'empreinte de celui qui l'a faite, et elle n'a qu'à regarder en elle-même pour l'y voir, et c'est la raison pure, le *nous*, qui saisit ainsi Dieu, l'être absolu par voie d'intuition directe. Mais cette première vue de Dieu est nécessairement vague et confuse ; il n'est pas donné à l'âme, qui est une chose finie, de s'élever par un seul élan à la science, même à la science imparfaite dont elle est capable ; pour connaître, elle a besoin de diviser, d'analyser, de comparer, et tel est le rôle que remplit la raison discursive, le *logos*. L'âme en outre ne s'avance que par degrés dans le champ de la connaissance. Le monde inférieur, le monde sensible est le premier qui s'offre à son observation ; elle voit par le moyen du corps les choses extérieures qui tombent sous les sens, mais elle les voit seulement, et elle ne connaît, elle ne saisit les lois qui les régissent que lorsque le *logos* a divisé, analysé, comparé chaque objet. Mais le monde des sens ne peut la satisfaire ; l'âme est intelligence, et elle se porte d'elle-même vers le monde supérieur dont elle fait partie : or c'est en usant des mêmes procédés d'analyse, de comparaison, de jugement, qu'elle en prend possession, et elle réussit d'autant mieux dans ce second travail qu'elle est forte de l'expérience acquise dans le premier.

Cependant, ce que l'âme cherche, c'est Dieu, et le monde intelligible ne lui donne comme le monde sensible que des choses finies et contingentes ; comment dès lors le *logos* pourra-t-il en déduire l'infini, l'absolu? On ne tire d'une chose que ce qui y est déjà, et manifestement le fini, le contingent, ne contiennent pas l'infini, l'absolu. La difficulté paraît insoluble, et elle le serait en effet si l'âme n'avait déjà, par le *nous*, la raison pure, cette notion première de l'infini que Dieu lui-même a mise en elle. Ce dont il s'agit dès lors, ce n'est pas de déduire, mais de déterminer cette notion première, de la rendre claire et distincte, de vague et confuse qu'elle était ; et c'est ce que fait le *logos*, la raison discursive. Le *logos* ne déduit pas Dieu du fini, du contingent, il le détermine à l'aide des lois qu'il a observées et constatées dans le monde sensible, comme dans le monde intelligible.

Mais ce n'est pas seulement par la raison pure, le *nous*, et par la raison discursive, le *logos*, que l'âme connaît Dieu, c'est encore par la foi, la *pistis*.

La *pistis*, la foi, dont il est question ici, n'est ni la foi surnaturelle, ni même la foi naturelle dans le sens où elle est le plus généralement entendue, c'est-à-dire la foi au témoignage d'autrui. Clément lui donne une tout autre signification. C'est d'abord la foi aux premiers principes, c'est ensuite la foi en la Providence et en la loi morale. Ainsi définie, la foi n'est autre chose que le sens moral, le sentiment. Or l'âme connaît

Dieu par sentiment sans avoir besoin de recourir à aucune étude, à aucun raisonnement; c'est ce que prouve l'histoire de tous les peuples où se trouve la croyance en la Providence et en des lois morales, même chez les plus grossiers et les plus ignorants.

VI. Tels sont donc les trois moyens à l'aide desquels l'âme connaît naturellement Dieu : la raison pure, le *nous*, qui saisit Dieu, l'absolu, par voie d'intuition directe; la raison discursive, le *logos*, qui du contingent s'élève à l'absolu, ou plutôt détermine l'absolu par le contingent, et, en le déterminant, en rend la notion claire et distincte; enfin, la foi, la *pistis*, qui donne la croyance à la Providence indépendamment de toute étude. Il ne reste plus dès lors qu'à rechercher jusqu'où va cette connaissance naturelle de Dieu et, si elle n'est pas complète, comment on peut suppléer à ce qui lui manque. C'est ce que fit le docteur d'Alexandrie, et il expose sa pensée sur ce point avec trop de netteté dans le passage suivant pour que nous ne le citions pas :

« Toutes les créatures, dit-il, ont en elles-mêmes comme un sentiment de Celui qui est le Père et le Créateur de toutes choses... Mais des philosophes grecs, curieux de la vérité et excités par la philosophie des barbares, sont allés plus avant : ils ont attribué la Providence à celui qui est invisible, unique, tout-puissant, et le souverain principe de tout ce qui est beau. Cependant ils n'aperçoivent les conséquences de cette vérité que lorsque nous les leur enseignons... *Ils ne connaissent ni ce qu'est Dieu, ni comment il est Seigneur, et Père et Créateur. En un mot, ils ignorent la miséricordieuse clémence de la vérité, si la vérité ne les instruit elle-même* (96). »

Ce langage est bien remarquable par sa justesse et sa précision; c'est le même que tiendra saint Thomas, lorsqu'il dira que la raison peut démontrer que Dieu est, *quia est*, mais non ce qu'il est, *quid est*. En même temps il indique très-clairement comment il doit être suppléé à cette insuffisance de la connaissance naturelle : « Ils (les philosophes) ignorent la miséricordieuse économie de la vérité, *si la vérité ne les instruit elle-même*). C'est donc à la vérité qu'il faut s'adresser : mais comment la vérité arrive-t-elle jusqu'à l'homme? Dieu la produit intérieurement par sa grâce et extérieurement par sa parole. L'homme y adhère par la foi.

La foi n'est pas un fait étranger à l'âme humaine, puisque l'homme croit naturellement à la Providence; mais c'est là une foi naturelle qui n'est qu'une préparation à la foi surnaturelle. Celle-ci, quoiqu'elle ait des analogies avec la première, en diffère par des points essentiels. La foi naturelle a son principe en Dieu, se communiquant à l'homme par une pure bonté, et son motif propre en la véracité divine. Elle est une grâce toute gratuite, qui ne se rattache par aucun lien nécessaire à la nature humaine; elle est le seul moyen donné à l'homme d'entrer en participation de la vie divine dont elle révèle les mystères. Cependant, si la foi surnaturelle a tous ces caractères qui la distinguent de la foi naturelle, il ne s'ensuit pas qu'elle soit sans fondement rationnel; car, d'une part, c'est la raison qui constate que Dieu a parlé, et qu'il faut croire à sa parole, parce qu'elle ne peut tromper; et, de l'autre, c'est la volonté qui adhère librement à cette parole; ce que Clément exprime en disant que « la foi est l'assentiment raisonnable de l'âme dans l'exercice de sa liberté. » Mais de ce que la raison et la volonté ont part à l'acte de foi, il n'en faut pas conclure non plus que la raison soit juge de la parole de Dieu; la raison constate seulement un fait, à savoir, que Dieu a parlé; elle ne juge pas le fait lui-même, elle s'y soumet au contraire lorsqu'elle l'a constaté, et y adhère en s'inclinant devant l'autorité supérieure dont il est l'expression.

Nous avons désormais toute la théorie de Clément sur l'origine de la connaissance, nous savons quelle part il accorde à la raison et quelle à la foi; il nous faut maintenant considérer la science, ou la *gnose* qu'il fait sortir de la conciliation de l'une et de l'autre.

VII. La *gnose*, γνῶσις, est la connaissance, la science, et, dans le sens où on l'entend ici, la science chrétienne. Mais déjà, au temps de Clément d'Alexandrie, on avait abusé et de la chose et du mot. On nommait *gnostiques* diverses sectes hérétiques qui, se targuant d'une fausse science, prétendaient tirer du texte même des Livres saints les théories les plus immorales. Pour faire juger à quels excès plusieurs d'entre elles se laissaient entraîner, il suffira de dire en quoi consistait la doctrine de celle des valentiniens qui comptait un grand nombre d'adeptes à Alexandrie.

Les valentiniens partageaient l'humanité en trois classes : les *hyliques*, les *psychiques*, les *pneumatiques*. Les *hyliques* (les païens) n'avaient rien de divin dans leur nature et étaient condamnés, comme Caïn, à la mort éternelle. Les *psychiques* (le plus grand nombre des Chrétiens) avaient en partage, comme Abel, la raison et la liberté, et pouvaient par la foi et la pratique des préceptes évangéliques s'élever jusqu'au rang des *pneumatiques*. Les *pneumatiques* (les saints) étaient ceux en qui dominait l'élément spirituel, le divin σπέρμα émané de la Sagesse éternelle. Ils avaient, comme Seth, la science et le salut, et comme ils possédaient ces avantages en vertu de leur nature privilégiée, ils ne pouvaient les perdre, et n'étaient tenus dès lors à observer aucun des préceptes de la loi.

On conçoit qu'en présence d'un enseignement si honteux, qui se donnait au nom de la science, des Chrétiens peu éclairés aient

(96) *Stromates*, lib. VI, 15, p. 802.

pu s'en prendre à la science elle-même ; mais on comprend aussi combien il était nécessaire de combattre un semblable préjugé, qui tendait à faire de l'ignorance l'apanage de la foi. Clément d'Alexandrie jugea donc qu'il rendrait un service éminent à la cause de la vérité, s'il prenait en main la défense de la science et opposait la vraie *gnose*, la *gnose* orthodoxe à la *gnose* hérétique. Voici d'ailleurs comment il justifie lui-même son entreprise : « Loin d'être nuisibles à la foi, dit-il, l'étude et la vraie science la rendent plus ferme et inébranlable ; car, en général, on ne peut comprendre sans étude les vérités révélées, et ce n'est pas la foi seule, la foi pure et simple, mais la foi unie à la science qui sait choisir entre les saines doctrines et les mauvaises. C'est donc sans fondement que quelques-uns redoutent la philosophie comme les enfants ont peur des fantômes ; c'est une preuve que leur foi manque de science, si elle peut être ébranlée (97). »

Cependant qu'est-ce que la *gnose* et que faut-il entendre par là ? La *gnose* prise dans son acception la plus haute et la plus abstraite, est la science de l'être en lui-même. Le vrai gnostique est celui qui possède toute espèce de sagesse ; celui qui, non content de croire aux vérités des Livres saints, en acquiert l'intelligence profonde et arrive par l'effort de la raison à cette plénitude de connaissance où il ne lui est plus possible de ne pas croire. Le gnostique poursuit une double fin : la contemplation de la vérité et la pratique de la vertu. De là, deux sortes de *gnoses* : la *gnose spéculative* et la *gnose pratique*.

La *gnose spéculative* s'acquiert principalement par le travail de l'intelligence, mais la volonté aussi y a part, car elle demande un cœur bien préparé. Elle consiste dans l'illumination ; elle a pour objet le souverain bien et pour terme le repos. Le foyer de cette illumination est le Verbe, dont le sens est donné au Chrétien par le Saint-Esprit. Elle a un double objet ; d'une part, elle contemple le monde divin, quelle est la cause première, quels rapports soutiennent entre elles les choses divines, leur ordre, leur puissance, leur ministère : d'autre part, elle a pour objet l'étude des choses humaines, quelle est la nature de l'homme, ce qui est conforme ou contraire à sa nature, ce qui est pour lui bien, mal, ou indifférent. La *gnose* enfin est la contemplation des essences, d'une ou de plusieurs, ou de toutes ensemble, si elle est parfaite.

La *gnose pratique* découle de la *gnose spéculative*. Elle a pour fondement la foi, l'espérance et la charité : armé de ces trois vertus théologales, le fidèle s'élève successivement jusqu'à la mesure de l'homme parfait. Il surmonte la concupiscence par la continence et commande en maître à ses passions. L'exercice de la lutte contre soi-même et la pratique de la patience le mettent au-dessus de la crainte et de la colère, et il parvient à cette harmonie de l'âme qui est la justice chrétienne. L'esprit, toujours disposé de la même manière, a toujours aussi la même doctrine, porte toujours les mêmes jugements, de façon que les paroles, la conduite et les mœurs sont toujours en harmonie parfaite et avec eux-mêmes et avec le Verbe. Sa vie est tout entière dans le ciel. Là sont ses pensées, son cœur et ses désirs. Indifférent à tout le reste, il n'aspire à d'autre bonheur qu'à celui d'être toujours le royal ami de Dieu.

Aussi, qu'on le couvre d'ignominie, qu'on le condamne à l'exil, qu'on le dépouille de ses biens, qu'on lui arrache même la vie, jamais on ne pourra lui ravir la liberté et l'amour souverain de Dieu. Frappé par la maladie ou par un accident, en face de la mort elle-même, le plus terrible des maux d'ici-bas, il conserve un esprit tranquille. Il sait que ce sont là des nécessités de la nature, il n'ignore pas non plus que, par la puissance de Dieu, ces maux deviennent un remède de salut, qu'ils sont une discipline salutaire pour les âmes et une source de mérites ménagée par une bienfaisante Providence. Il ne garde jamais le souvenir d'une offense, ne s'irrite contre aucun de ses frères. Lié à son corps par une nature passive, il en éprouve par suite de cette union intime les affections, mais il ne se laisse pas guider par la sensibilité. Enfin on peut dire du gnostique qu'il est continent, non-seulement parce qu'il maîtrise toutes les passions de son âme, mais aussi parce qu'il contient en lui les biens spirituels, et parce qu'il a conquis la sublimité de la science par laquelle il produit les actes de vertu.

Nous ne faisons que rappeler quelques traits épars de l'admirable tableau que Clément d'Alexandrie a tracé du parfait gnostique. Ils suffisent pour montrer que la *gnose* n'est autre chose, dans sa pensée, que la science chrétienne unie à la sainteté et portées l'une et l'autre à leur plus haute puissance.

VIII. Cependant, si excellente qu'elle paraisse, la *gnose* a été l'objet de diverses accusations. Les uns lui ont imputé des erreurs contre la foi, les autres lui ont reproché des emprunts faits soit au stoïcisme, soit au néoplatonisme. Aussi, dans son livre dont nous avons déjà fait mention (98), M. l'abbé Cognat répond à ces attaques, et nous offrirons ici l'analyse de son argumentation.

Ce savant auteur commence par faire la part des ouvrages qui ont été faussement attribués à Clément d'Alexandrie, ou qui ont été interpolés ; puis, arrivant à ceux

(97) *Strom.*, VI, 17, p. 819.

(98) *Clément d'Alexandrie, sa doctrine et sa polémique*, 1 vol. in-8, 1859.— Dans cette partie de son livre, l'auteur fait preuve d'une science réelle ; on peut cependant lui reprocher de ne s'être pas suffisamment mis en garde contre le sentiment d'admiration que lui inspire, à si juste titre d'ailleurs, le docteur d'Alexandrie.

qui sont certainement de lui, et dont le texte est authentique, il établit, quant au premier point, que Clément n'a pu tomber dans des erreurs graves et essentielles contre la foi, puisqu'il plaçait dans la foi, interprétée par l'Eglise, le point de départ, l'objet et la règle de la *gnose*, ainsi qu'il résulte et de l'esprit général qui a présidé à son œuvre, et des déclarations explicites qu'il a faites : « Nous avons pour principe de notre doctrine, dit le saint docteur, le Seigneur qui, nous ayant parlé en diverses rencontres et de diverses manières par les prophètes, par l'Evangile et par les bienheureux apôtres, nous conduit de l'origine au terme de la connaissance... Nous ne voulons pas de décisions humaines; les hommes sont sujets à l'erreur, et il est permis de les contredire. » Et ailleurs : « Celui-là donc est seul gnostique à nos yeux, dont les cheveux ont blanchi dans l'étude de l'Ecriture sainte, qui maintient fermement la règle de la foi des apôtres et de l'Eglise, et qui, lorsqu'il a besoin de preuves, les puise dans le Seigneur, la loi et les prophètes. »

Il suit de là, non sans doute qu'il n'y ait aucune erreur dans les écrits du prêtre d'Alexandrie, mais seulement qu'il n'y en a pas de fondamentales et qu'il ait soutenues en opposition avec l Eglise. C'est d'ailleurs ce que pensait Bossuet, qui a consacré plusieurs pages d'un de ses ouvrages (99) à venger la mémoire de Clément et à prouver son orthodoxie.

Pour ce qui est des emprunts faits au stoïcisme, M. l'abbé Cognat n'hésite pas à reconnaître qu'en effet Clément s'est inspiré de la philosophie de Zénon ; mais en même temps il constate que si le prêtre d'Alexandrie a pris quelque chose à la théorie stoïcienne, il l'a fait avec discernement, et que, tout en s'appropriant ce qu'elle contient de juste et de vrai, il a su en éliminer ce qu'elle a d'excessif et d'erroné (100).

Quant à l'accusation de néoplatonisme, M. l'abbé Cognat observe d'abord que Plotin, le père du néoplatonisme, n'a commencé à enseigner que vingt ou vingt-cinq ans après la mort de Clément, et que, par conséquent celui-ci n'a pu connaître sa doctrine. Plotin, il est vrai, avait eu pour maître Ammonius Saccas qui était le contemporain de Clément, mais on ne sait presque rien d'Ammonius ni du vrai caractère de son enseignement, et on ne peut dès lors en argumenter. Toutefois, M. l'abbé Cognat ne se contente pas d'opposer cette fin de non-recevoir, il aborde de front l'accusation elle-même, et, comme le meilleur moyen de savoir en quoi deux doctrines se ressemblent ou diffèrent, c'est de comparer ce qu'elles enseignent sur les points principaux, il recherche ce que la *gnose* et l'école de Plotin ont enseigné sur Dieu.

IX. L'une et l'autre, il est vrai, proclament la trinité en Dieu et se servent même de quelques expressions qui ne sont pas sans analogie, parce qu'elles sont empruntées à l'école, mais qui ont une signification toute différente, ainsi qu'il est facile de s'en assurer.

L'*Un* (le Père) de la trinité néoplatonicienne n'est qu'une pure abstraction : il n'a ni être, ni intelligence, ni volonté. L'Un (le Père) de la trinité de la *gnose* est une substance divine : il a la plénitude de l'être, de l'intelligence et de la volonté. Il a tout créé.

La seconde hypostase de la Trinité de Plotin, l'intelligence, a l'être et la connaissance, mais elle est sans rapport avec le monde qu'elle ne connaît pas et qui n'est pas son œuvre ; de plus, elle est séparée de l'Un et lui est inférieur.

Le Verbe de la *gnose* connaît le Père, connaît le monde qu'il a créé et qu'il gouverne. Enfin s'il est distinct du Père, il n'en est pas séparé, il lui est égal par nature et véritablement consubstantiel.

Il est impossible, on le voit, de rien concevoir de plus dissemblable; ce qui a pu tromper quelques critiques, c'est le langage dont se sert Clément, lorsque, voulant donner de Dieu la plus haute idée qu'on en puisse concevoir, il le considère dans son unité simple et absolue, et arrive à dire qu'il n'y a pas de nom qui lui convienne. Mais il est évident que Clément a voulu établir par là, non que Dieu ne peut être ni connu, ni défini, ni démontré, mais seulement qu'il ne peut être ni connu dans sa nature intime, ni nommé d'un nom qui exprime tout ce qu'il est, ni démontré par un principe qui lui soit supérieur.

Cependant si la *gnose* est conforme à l'orthodoxie, si elle n'a pris au stoïcisme que ce qu'il a de juste et de vrai, si elle n'est point entachée de néoplatonisme, n'a-t-elle pas un caractère qui permette de la rattacher à quelque système de philosophie ? Oui, sans doute, et ce système, c'est l'éclectisme, mais un éclectisme supérieur, bien différent de celui qu'on a essayé de faire prévaloir de nos jours.

L'éclectisme de Clément a consisté simplement à recueillir tous les fragments de vérité épars dans les diverses écoles de philosophie, à les unir aux vérités révélées et à former des unes et des autres un solide et ferme faisceau, en ayant soin, pour ne pas s'égarer dans ce travail de dégagement et de recomposition, de prendre la foi elle-même pour règle et pour guide. Il est facile de voir en quoi cette sorte d'éclectisme diffère de l'éclectisme contemporain : le premier a pour *critérium* la Révélation ou la raison divine; le second, la raison humaine. Celui-ci nie, implicitement au moins, la Révélation ; celui-là l'affirme et a pour objet de montrer comment elle se concilie avec la raison (101).

(99) *Tradition des nouveaux mystiques.*

(100) *Voy.* sur l'éclectisme de Clément d'Alexandrie les *Annales de philosophie chrétienne*, tom. XXXIV, p. 135 et suiv.

(101) *Annales*, etc., *ibid.*

Enfin M. l'abbé Cognat résume et caractérise dans un dernier chapitre l'œuvre entière de Clément d'Alexandrie. Ce savant docteur est le premier apologiste chrétien (102) qui ait embrassé dans son ensemble la synthèse philosophique du christianisme. Unissant le génie métaphysique et l'érudition la plus rare à la pureté de la foi, il pouvait, mieux que tout autre, entreprendre et mener à fin une telle œuvre ; aussi il ne s'en laissa distraire ni par les préjugés des uns, ni par les injustes préventions des autres. A ceux d'entre les Chrétiens qui repoussaient la science au nom de la foi, il montra que la raison et la foi, ayant un même auteur, le Verbe, ne peuvent être contraires, et que repousser l'une ou l'autre, c'est également renier l'œuvre et le don de Dieu : que d'ailleurs les Chrétiens n'étaient pas libres; qu'ils avaient des adversaires aux objections desquels ils devaient répondre, et qu'ils ne pouvaient le faire qu'en les suivant sur le terrain de la raison où il leur convenait de se placer.

Aux païens qui repoussaient la foi au nom de la raison, il concéda que tout n'était pas faux et mensonger dans leur science; que leurs philosophes au contraire avaient enseigné plusieurs vérités importantes et pratiqué certaines vertus ; mais en même temps il leur remontra qu'à ces vérités et à ces vertus s'étaient mêlés de monstreuses erreurs et les vices les plus honteux, sans que jamais les plus habiles d'entre eux aient pu réussir à dégager le vrai du faux, le bien du mal ; que le christianisme seul avait eu cette puissance ; qu'en rejetant les erreurs, il avait maintenu et confirmé les vérités, et de plus en avait ajouté de nouvelles d'un ordre infiniment supérieur ; qu'il avait le droit d'être écouté, car il parlait au nom de Dieu lui-même, ainsi que le prouvaient les prodiges qui avaient marqué son avénement et les grandes choses qu'il avait déjà accomplies.

En procédant de cette sorte, Clément non-seulement réussit à convertir un grand nombre de païens, mais il eut la gloire de placer l'enseignement chrétien sur ses véritables bases, la raison et la foi, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, qui, quoique distincts, se concilient sans se confondre, mais ne doivent point être séparés. Clément, sans doute, n'a pas tout dit, et il est des points sur lesquels son langage n'a pas toujours été suffisamment clair, exact ou explicite, ce dont on ne doit pas s'étonner si on considère l'époque où il a écrit ; mais ce qui prouve qu'il est entré dès l'abord dans la véritable voie, c'est que sa méthode a définitivement prévalu dans l'Eglise, et que les Pères, ainsi que tous les apologistes, tant anciens que modernes, l'ont suivie.

X. Tel est, en résumé, ce que dit M. l'abbé Cognat de la doctrine de Clément d'Alexandrie (103). On ne peut que louer son travail ; toutefois, il nous paraît nécessaire de présenter quelques observations sur un point de cet ouvrage.

Il y a dans l'œuvre de Clément d'Alexandrie deux parties bien distinctes, qu'il importe de ne pas confondre : la méthode philosophique, et la gnose ou doctrine mystique. La première peut être vraie, et la seconde fausse ou entachée d'erreur. Cependant M. l'abbé Cognat accorde à l'une et à l'autre une approbation à peu près égale. Il admet bien que des doutes ont pu être élevés sur la parfaite orthodoxie de la *gnose*, mais il s'efforce d'établir qu'ils sont mal fondés, et arrive à conclure que Clément est, relativement à sa doctrine, dans la situation où sont à peu près tous les Pères anténicéens.

Or, n'est-ce pas aller trop loin et est-il permis de se montrer si décidé sur un point si délicat? Il nous semble que, sans parler de plusieurs textes dont il est difficile de donner une explication satisfaisante, il y a contre l'entière orthodoxie de la *gnose* de trop graves présomptions pour qu'on ne doive pas au moins rester dans le doute. C'est d'abord le Pape Gélase, qui, dans un concile tenu à Rome en 494, a déclaré apocryphes les ouvrages de Clément d'Alexandrie. On ne sait pas, il est vrai, si la sentence ne porte pas sur un autre Clément dont, au reste, l'existence même n'est point prouvée, et surtout si on n'avait pas alors attribué à Clément des ouvrages qui depuis ont été reconnus n'être pas de lui ; mais il n'y a que des doutes à cet égard, et ces doutes ne suffisent pas pour infirmer le décret pontifical. L'omission du nom de Clément dans le *Martyrologe romain* est un autre fait fort grave. C'est sur l'avis du cardinal Baronius que le Pape Clément VIII a refusé, à la fin du XVIe siècle, d'inscrire le docteur alexandrin au nombre des saints. On ne peut sans doute tirer de ce refus des inductions indirectes contre la pureté de sa doctrine, et plusieurs théologiens, entre autres Bossuet, ont pu persister à la défendre; mais cette controverse même ne fait que donner plus d'importance à la lettre de Benoît XIV, qui est intervenue plus d'un siècle après. Cette lettre, nous le savons, n'a pas le caractère d'un de ces jugements *ex cathedra* qui décident souverainement une question ; mais on ne peut oublier qu'elle émane d'un Pape qui passait pour un des plus savants hommes de son temps, et qui n'a pas dû, sans les plus sérieux motifs et sans avoir mûrement pesé le pour et le contre, prononcer que la doctrine de

(102) *Voy.* sur le caractère d'apologiste de notre savant docteur, et sur le genre de sa lutte avec le monde païen, un ouvrage intéressant, intitulé : *Essai sur la polémique et la philosophie de Clément d'Alexandrie*, par M. l'abbé Hébert-Duperron, 1 vol. in-8, 1855.

(103) *Clément d'Alexandrie, sa doctrine*, etc, in-8. 1859.

Clément était douteuse et suspecte (104).

Ajoutons que l'on est d'autant plus porté à se rendre devant de si hautes autorités, qu'il s'agit d'une doctrine mystique, produite à une époque et en un lieu où l'abus du mysticisme avait fait de grands ravages dans les esprits, et que, loin d'être surpris que malgré la pureté de ses intentions, le docteur d'Alexandrie se soit égaré, on serait bien plutôt étonné du contraire. Il y a un mysticisme légitime ; mais, si l'âme chrétienne peut, par l'effort de la contemplation et l'élan de l'amour, s'élever à des hauteurs que n'atteignent ni la raison ni la foi, on ne saurait trop se mettre en garde contre les écarts possibles de l'imagination, et il est toujours sage de n'accepter une œuvre de cette nature que lorsque l'Eglise ou des voix autorisées par elle ont prononcé ; et c'est cette sanction qui manque manifestement à la *gnose* de Clément.

Cependant, si l'on peut regretter que M. l'abbé Cognat ait été aussi affirmatif en une matière où il est difficile de l'être avec sûreté, on doit reconnaître que la thèse principale qu'il a voulu établir ne s'en trouve pas atteinte, et qu'elle demeure en son entier (105). L'hétérodoxie de la *gnose* en effet ne peut rien prouver contre la légitimité de la méthode philosophique, qui en est indépendante ; et Clément d'Alexandrie n'en a pas moins le droit d'être considéré comme le père de la philosophie chrétienne, puisque c'est lui qui, le premier, a établi, avec autant de sagacité que de profondeur, les véritables bases sur lesquelles elle repose.

XI. Un autre récent auteur, M. de Broglie, ne professe pas moins d'admiration pour notre illustre docteur d'Alexandrie ; mais ses paroles, qui nous ramènent à nous occuper plus directement de l'école chrétienne d'Alexandrie, exigent de graves réserves de notre part.

Parlant avec enthousiasme de cette célèbre école, M. de Broglie relève le rôle qu'y remplit, au IIIe siècle, le savant et orthodoxe prêtre Clément. Il insiste sur le brillant enseignement de ce philosophe chrétien, qui ne se borne pas à réciter le *Credo* devant ses auditeurs, mais s'attache encore à leur faire comprendre que toute vérité, de quelque ordre que ce soit, a dans le Verbe de Dieu son *centre* et sa *substance*. Assurément, tout ceci est bien, et nul ne saurait ne point partager cette juste admiration pour le philosophe chrétien ; mais ce que nous ne saurions admettre dans ce que dit M. de Broglie sur Clément d'Alexandrie, c'est le rôle qu'il prétend donner à ce grand homme. Il y a là une exagération évidente et une fausse appréciation de la portée de l'école chrétienne d'Alexandrie. Mais laissons parler notre auteur, et nous lui opposerons ensuite un critique (106) dont nous sommes loin de partager toutes les vues, mais que nous trouvons fondé sur ce point, comme on le verra.

« L'Ecole chrétienne d'Alexandrie, dit

(104) *Voy.* plus haut le n° III de cet article.

(105) La thèse qu'il voulait établir étant que la méthode du père de la philosophie chrétienne, de Clément d'Alexandrie, contredit formellement celle du *traditionalisme* contemporain, M. Cognat a compris que toute la force de sa démonstration devait porter sur l'exactitude et la solidité de l'analyse de l'œuvre dont il argumentait, et c'est à faire l'étude de cette œuvre et à l'exposer qu'il a consacré tous ses soins. Procédant avec ordre et donnant à chaque partie de son travail le développement qui lui convenait, il a d'abord écarté les ouvrages faussement attribués à Clément et restitué la véritable version de ceux qui sont certainement de lui; puis, du texte ainsi épuré et rétabli, il a fait sortir la doctrine elle-même, en a pénétré l'esprit et déterminé le caractère. (*Corresp.*, *loc. cit.*, p. 265.) — Le livre de M. l'abbé Cognat vient d'être couronné par l'Académie française (concours de 1859), et voici ce que M. Villemain en a dit dans son Rapport. On verra dans ces lignes, avec le jugement de l'élégant écrivain sur le docteur d'Alexandrie, le reproche qu'il fait à l'ouvrage de M. Cognat, reproche qui n'est pas dans le sens des quelques réserves que nous avons dû faire, mais que nous trouvons également assez fondé :

« L'Académie, dit M. Villemain, ne s'éloigne pas de ces hautes études en reportant ses suffrages sur l'œuvre savante d'un ecclésiastique qui cherche et retrouve dans les premiers interprètes de la foi les vérités de la raison, au lieu de prétendre décréditer la raison par la foi. Clément d'Alexandrie est pour lui le témoin bien choisi de cette double épreuve. C'est un savant grec né en Egypte, dans la seconde métropole de la Grèce, devenue reine de l'Orient, mais conquise elle-même. C'est un élève des poëtes et des philosophes d'Athènes, mais un sectateur des prophètes et des apôtres, indigné du joug de Rome et de ses apothéoses, de ses Césars et de ses dieux, et ne voyant plus de liberté au monde que dans les vertus chrétiennes et dans l'identité de la morale évangélique avec la conscience de l'homme.

« Un tel esprit aurait-il pu nier la raison, la mépriser ou la craindre? Ne devait-il pas reconnaître avec amour dans le culte nouveau ce qu'il avait d'abord le plus admiré dans la science ? Cette science n'était-elle pas pour lui comme une première défense préparée, soit contre un paganisme superstitieux et persécuteur, soit contre ces hérésies subtiles qui déchiraient le Christianisme naissant? Après avoir, comme un autre Chrétien du même siècle, essayé tour à tour de diverses philosophies et senti par sa raison leur impuissance, pouvait-il abdiquer cette même raison, sous prétexte de mieux comprendre à ce prix la vérité divine dont elle est éclairée ?

« C'est là ce que, sans faux ornements, avec une netteté pleine de force, M. l'abbé Cognat, l'historien de Clément d'Alexandrie, fait habilement ressortir, devant un monde et un siècle si différents de ceux qu'il a décrits. Cette différence même, il est vrai, le docte écrivain ne l'aperçoit pas assez dans la préoccupation de son étude. De là, peut-être le tort de mêler à d'anciennes erreurs des noms actuels, d'imputer à nos contemporains des hérésies du second siècle, et d'oublier la tolérance, sans profit pour la vérité. Gardons-nous d'altérer par les controverses du jour l'originalité de ces âges antiques, dont le tableau plus désintéressé ne serait que plus instructif! »

(106) Dom Guéranger.

M. Broglie (107), commence une ère nouvelle, une ère de christianisme savant et littéraire, connaissant les arts des païens et s'y mêlant, et s'adressant directement aux classes éclairées et aux esprits délicats. On entendit retentir dans les chaires un langage parsemé de citations et de métaphores, rappelant l'harmonie d'Homère et la grâce de Platon. Sur le mode animé de Sophocle et de Pindare, Clément chante les louanges du Sauveur, et invite les nouveau-nés du Christ à former des chœurs pour célébrer, tout d'une voix les saintes récompenses d'une vie pure et la force de l'Enfant divin. *Ce fut le signal d'un immense développement, et aussi de quelque division dans l'Eglise.* Pendant que le génie des nations grecques s'accommodait d'un christianisme embelli, enrichi, mais un peu amolli par des grâces et des sciences profanes, l'esprit latin, plus timoré, s'en éloignait avec surprise et scrupule. Il trouvait trop de curiosité dans les recherches philosophiques, trop de délicatesse sensuelle dans les finesses littéraires. Il s'effrayait de voir entrer dans le sanctuaire des idées, des connaissances portant encore l'empreinte et comme le vêtement de l'idolâtrie. Tout ce qui sortait de la source corrompue de la Grèce lui paraissait présenter la séduction et les dangers du mensonge. Les écrits de Clément d'Alexandrie nous font connaître ces méfiances, qu'il essaye en vain de dissiper par des précautions oratoires et par des railleries douces : « Il y a des Chrétiens, dit-il (108), qui ont peur de la philosophie grecque, comme les enfants des fantômes. Ils craignent qu'on ne les enlève. Ils ressemblent aux compagnons d'Ulysse, qui fermaient les oreilles pour ne point entendre les sirènes; mais celui qui sait que la terre et la plénitude de ses biens appartiennent au Seigneur, celui-là ne s'écarte point de l'étude pour ne pas devenir semblable aux animaux sans intelligence. »

« Les efforts de Clément ne réussirent qu'imparfaitement. A partir de ce moment, il y eut entre les Eglises grecque et latine une sorte de séparation, non point de croyance, mais de tendances et d'habitudes d'esprit qui se caractérise par une double série d'hommes et d'écrits éminents... »

XII. A ce passage brillant, il faut opposer les observations du critique que nous avons annoncées plus haut. Encore une fois, si l'on ne peut accepter toutes les idées de Dom Guéranger, il est juste de reconnaître qu'en ce qui concerne l'école chrétienne d'Alexandrie, il est dans le vrai (109).

Selon le sentiment de M. de Broglie, l'école chrétienne d'Alexandrie ouvrit une ère nouvelle, une ère de christianisme savant et littéraire, connaissant les arts païens et s'y mêlant et s'adressant directement aux classes éclairées et aux esprits délicats; mais il eût fallu nous dire où cette école fut ouverte, et à l'usage de qui? La pensée de l'auteur va très-loin, et si nous la comprenons bien, il nous semble que, dans sa manière de voir, l'école d'Alexandrie intéressait l'Eglise entière, déjà répandue bien au delà des limites de l'Empire romain. Ce serait cependant une grave erreur. Dans aucun temps la direction du christianisme, même sous le rapport philosophique, n'a appartenu à une école fondée en quelque ville que ce soit. Sans doute, il n'était pas indifférent pour la propagation de la foi chrétienne qu'un centre de haut enseignement chrétien fût établi dans une ville aussi importante pour le mouvement des idées au sein de l'ancienne société, que l'était Alexandrie; mais l'école chrétienne de cette ville avait moins d'importance hiérarchique dans l'Eglise que n'en a de nos jours la moindre Université catholique érigée par l'autorité du Saint-Siége. De bonne heure les évêques d'Alexandrie avaient eu cette pensée, d'opposer dans leur ville, au débordement de tous les systèmes humains, le noble spectacle d'un enseignement chrétien soutenu de toutes les ressources de la science; mais ils n'avaient eu garde de vouloir régler par ce moyen le génie et les habitudes d'esprit de l'univers chrétien tout entier. De telles idées peuvent tomber dans l'esprit d'un écrivain du XIXe siècle; au IIIe, elles étaient aussi impossibles à concevoir qu'à réaliser. L'école chrétienne d'Alexandrie fut un fait, et un fait local qui eut plus ou moins de retentissement; mais elle n'influa ni ne pouvait influer sur l'Eglise entière, qui n'eût jamais accepté cette nouvelle forme de direction. Ajoutons que bien en prit à l'Eglise, car si l'école d'Alexandrie fut d'abord entre les mains de saint Pantène, puis de Clément, tous deux prêtres orthodoxes, elle passa des mains de Clément en celles du trop célèbre Origène, dont la chrétienté n'aurait pu accepter l'influence professorale sans courir les plus grands dangers pour sa doctrine.

Il faut donc réduire l'école chrétienne d'Alexandrie à ses vraies proportions d'institution locale, nullement garantie d'erreur, et n'ayant d'autre droit d'enseigner la vérité évangélique qu'aux auditeurs qui se pressaient autour des chaires de ses docteurs, et sous la responsabilité de l'évêque d'Alexandrie. Au reste, il suffit de relire les phrases de M. de Broglie pour comprendre que le but de cette école était fort restreint. De quoi s'agissait-il, selon lui? D'ouvrir *une ère de christianisme savant et littéraire, connaissant les arts païens et s'y mêlant, et s'adressant directement aux classes éclairées et aux esprits délicats.* Si M. de Broglie entend ceci de la ville même d'Alexandrie, de ce grand centre de civilisation païenne, on en demeurera d'accord

(107) *L'Eglise et l'Empire romain au* IVe *siècle*, par M. de Albert de Broglie, in-8, 1856, tom. I, p. 119-121.

(108) *Strom.*, lib. VI, p. 655.

(109) *Essais sur le naturalisme contemporain*, par dom Guéranger, in-8, 1858, p. 116 et suiv.

avec lui; mais quand il veut nous persuader que l'école de Pantène et de Clément avait pour but d'adresser aux *classes éclairées* et aux *esprits délicats* du monde entier les leçons du christianisme savant et littéraire, il est dans le roman, il n'est plus dans l'histoire. De nos jours, on peut rêver la fondation d'académies cosmopolites de ce genre; dans l'Eglise, à aucune époque, une telle institution n'a existé, et elle ne pourrait se réaliser légitimement en dehors de l'action hiérarchique, qui, d'ailleurs, se faisait sentir aux premiers siècles comme aujourd'hui,

XIII. Mais voyons quel attrait présentaient les enseignements de l'Ecole chrétienne d'Alexandrie aux *classes éclairées*, aux *esprits délicats* qui adhéraient à la foi du Christ, dans les nombreuses provinces du monde romain: « On entendit retentir dans les chaires (de l'Ecole, sans doute) un langage parsemé de citations et de métaphores, rappelant l'harmonie d'Homère et la grâce de Platon. Sur le mode animé de Sophocle et de Pindare, Clément chante les louanges du Sauveur, et invite les nouveaux-nés du Christ à former des chœurs pour célébrer, tout d'une voix, les saintes récompenses d'une vie pure, et la force de l'Enfant divin. » Voilà donc, d'après M. de Broglie, la mission et l'importance de l'Ecole chrétienne d'Alexandrie! Prodiguer les *citations*, les *métaphores*, mettre en honneur l'*harmonie* d'*Homère*, la *grâce* de *Platon*, faire revivre le *mode animé* de *Sophocle* et de *Pindare!* Le génie latin va être mis en demeure d'en faire autant, et s'il n'y arrive pas, la séparation future de l'Orient et de l'Occident s'ensuivra; dans six ou huit siècles, il est vrai; peu importe, pourvu que tôt ou tard les Occidentaux sachent que l'on ne repoussa pas impunément les avances de l'école chrétienne d'Alexandrie, au IIIe siècle.

Evidemment, M. de Broglie a lu Clément d'Alexandrie; mais il a eu le tort, ce nous semble, de généraliser le caractère de ce philosophe-poëte, et d'en faire le type absolu de l'Ecole dont il a été la plus belle gloire. Rien ne nous assure que saint Pantène eut le génie de saint Clément, et quant à Origène, on peut dire qu'il différait essentiellement de ce grand maître. Clément est un des plus riches échos de l'antique Grèce devenue chrétienne, et on ne retrouve guère son accent que dans les poésies de Synésius; personnage bien inférieur à Clément pour le génie et la sûreté de la doctrine. Origène est surtout un interprète mystique des saintes Ecritures; quant à sa philosophie, elle procède en partie de Platon, et en partie des rêves de l'Orient; dans tous les cas, elle l'a entraîné hors de l'orthodoxie, et le déplorable échec qu'a souffert en lui l'Ecole chrétienne d'Alexandrie dont il était l'âme, à son époque, montre assez combien il aurait été peu sûr pour l'Eglise de s'inféoder aux inspirations variables de cette institution. Sous le rapport littéraire, Origène est aussi moins amoureux de la forme classique que Clément, et quant à ce dernier, si nous contestons le rôle que M. de Broglie lui attribue dans l'Eglise, ce n'est pas du tout par antipathie pour la littérature classique, bien au contraire! Nous reconnaissons et nous admirons l'influence de cette littérature devenue chrétienne dans les œuvres des Pères du IVe et du Ve siècle, et nous ne saurions trop louer ce qu'en a dit un habile critique de nos jours (110).

Tout ce que nous prétendons, c'est que l'Ecole chrétienne d'Alexandrie n'est pas tout entière dans son illustre Clément, et eût-elle possédé une suite de professeurs aussi remarquables que lui, nous répétons que son influence n'eût pas été acceptée dans l'Eglise. C'est donc avec étonnement que nous lisons dans le livre de M. de Broglie, après qu'il nous a raconté la réhabilitation d'Homère, de Platon, de Sophocle et de Pindare par les docteurs chrétiens de la capitale de l'Egypte, les paroles suivantes qu'on a lues plus haut (n. XI): « Ce fut le signal d'un immense développement, et aussi de quelque division dans l'Eglise (111). »

Nous avouons que jamais nous n'avons rencontré la trace de ce *développement* et de cette *division*, ni dans les historiens, ni dans les saints docteurs. Mais peut-être la pensée de l'auteur s'éclaircira-t-elle dans les phrases suivantes: « Pendant que le génie des nations grecques s'accommodait d'un christianisme embelli, enrichi, mais un peu amolli par des grâces et des sciences profanes, l'esprit latin, plus timoré, s'en éloignait avec surprise et scrupule. » Ainsi, l'*immense développement dans l'Eglise*, que nous vante M. de Broglie, aurait consisté dans un certain *amollissement* que le christianisme eût encouru, à la condition d'être *embelli* et *enrichi* par des *grâces* et des *sciences profanes!* L'esprit latin, *plus timoré*, ne s'est pas soucié des *embellissements* qui étaient à la condition de l'*amollissement;* de là *quelque division dans l'Eglise*. Nous le demandons au lecteur chrétien, faudrait-il blâmer l'Eglise latine d'avoir repoussé l'influence alexandrine, si dans le IIIe siècle, au fort des persécutions, cette influence était de nature à attiédir en quoi que ce soit la vigueur des caractères? Evidemment M. de Broglie est sous la préoccupation des idées académiques; comme d'autres, il pense qu'il n'y a pas si grand mal, après tout, à chercher tant soit peu la beauté au détriment de la force. Pour notre compte, nous croyons plus chrétien et plus sensé le rôle plein de réserve de l'esprit latin; toujours, bien entendu, en supposant ce qui n'est pas: savoir: que l'Ecole chrétienne d'Alexandrie ait eu l'importance universelle

(110) M. Villemain, *Tableau de l'Eloquence chrétienne au IVe siècle*, 1 vol. in-12, 1852.

(111) M. de Broglie veut que le schisme des Eglises d'Orient et d'Occident ait eu pour origine et pour cause une question littéraire. On verra combien il se trompe.

que lui prête M. de Broglie, et qu'elle se soit maintenue homogène pendant même un siècle.

XIV. Voyons, cependant, si cet esprit latin rebelle à l'esthétique était bien aussi barbare que l'auteur veut nous le persuader : « Il trouvait trop de curiosité dans les recherches philosophiques, trop de délicatesse sensuelle dans les finesses littéraires. » Il est fâcheux alors que Rome, à qui il appartenait d'apprécier et de diriger, plus qu'à l'Ecole de Clément et d'Origène, se soit précisément trouvée la capitale du monde latin. Si saint Pierre, au lieu de fonder l'Eglise d'Alexandrie par son disciple Marc, eût placé dans cette ville son propre siége, il eût préservé l'Orient du schisme. La *curiosité* et la *délicatesse sensuelle* s'en seraient un peu prévalues; mais le christianisme obtenait par là un *immense développement*, si on évitait la *division*. C'est un malheur que l'Esprit-Saint ait inspiré à saint Pierre de choisir Rome pour y siéger et y mourir; les besoins du christianisme étaient mieux compris sous un autre ciel. Voilà pourtant les conclusions où mène l'esprit de système !

Continuons de relire : « L'esprit latin s'effrayait de voir entrer dans le sanctuaire, des idées, des connaissances portant encore l'empreinte et comme le vêtement de l'idolâtrie. » Admettons pour un moment que l'Eglise latine répudiait absolument comme impie toute la forme antique, M. de Broglie a-t-il le droit, lui homme du XIXe siècle, de prétendre mieux connaître que Rome chrétienne du IIIe et du IVe siècle ce qui pouvait être dangereux ou innocent pour les Chrétiens? Et fallait-il, pour flatter les *classes éclairées* et les *esprits délicats*, qu'elle trahît son devoir de mère à l'égard de ses enfants, en introduisant *dans le sanctuaire* ce qui portait encore l'*empreinte de l'idolâtrie?* Non; Clément d'Alexandrie n'a pu le désirer, et quand il eût eu cette faiblesse, il faudrait le plaindre, et garder fidélité et confiance à la Mère commune, toute latine qu'elle est.

Ecoutons encore M. de Broglie sur l'Eglise d'Occident : « Tout ce qui sortait de la source corrompue de la Grèce lui paraissait présenter la séduction et les dangers du mensonge. » Il faut pourtant, dit Dom Guéranger (112), que j'arrête ici l'auteur pour lui demander s'il est bien certain de ce qu'il affirme, quand il prétend que l'Eglise latine répudiait, sans choix, tout ce qui se rattachait au génie de l'ancienne Grèce. S'il me répond affirmativement, je lui répondrai à mon tour qu'il n'a pas suffisamment étudié la question. S'il avait visité les catacombes de Rome, ne l'eût-il fait que dans Bosio, il aurait rencontré ces gracieuses peintures du IIIe siècle représentant le Christ sous les traits d'Orphée, attirant autour de lui toutes les créatures par la douce harmonie de ses accords; le Christ-Pasteur portant la brebis sur ses épaules, sous le type si connu alors d'Apollon gardant les troupeaux d'Admète; les quatre Saisons figurant par leur succession la mort et la résurrection de l'homme; les symboles du poisson, de la colombe, du paon, etc., si connus sur les monuments antiques (113). Et, ce qui surprendra M. de Broglie, s'il veut approfondir les sens mystérieux de ces motifs archaïques si communs dans les *cubicula* des catacombes, au milieu de tant d'autres motifs empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament, ce sera de voir les archéologues qui, depuis Bosio jusqu'à nos jours, se sont livrés à l'interprétation de ces peintures, les expliquer par des passages des anciens auteurs chrétiens, et particulièrement de Clément d'Alexandrie. Alors, de deux choses l'une : ou l'Eglise latine n'a pas été si sourde que le prétend M. de Broglie aux leçons d'Alexandrie; ou Clément, quand il vivifiait par l'idée chrétienne certains symboles de l'antiquité susceptibles d'être purifiés, puisait dans le fond commun; et des deux hypothèses, celle-ci est la vraie. »

Pour ce qui est d'avoir été l'apôtre d'un christianisme *un peu amolli*, sous prétexte d'*embellissement*, on ne saurait sérieusement ni adresser ce reproche, ni attribuer ce mérite à Clément d'Alexandrie. Quoique Benoît XIV ait savamment démontré combien est sage l'Eglise romaine de lui refuser le titre de *saint* que rien ne justifie (*Voy.* n. III et X), et que l'école gallicane s'est fait par là même une raison de lui donner, tout porte à croire que les vertus chrétiennes et sacerdotales brillèrent constamment en lui. Il suffit de lire le *Pédagogue*, ce livre de morale pratique, dans lequel Clément expose quelle doit être la vie du philosophe chrétien, pour se convaincre que les *classes éclairées* et les *esprits délicats* qui suivaient sa direction étaient entraînés fort loin d'Homère, de Platon, de Sophocle et de Pindare. Ce qu'il y a de certain encore, c'est que ni dans les *Stromates*, ni dans l'*Exhortation aux Grecs*, on ne trouve la trace de cette *délicatesse sensuelle dans les finesses littéraires* qui, selon M. de Broglie, auraient effarouché les Latins. Peu importe d'ailleurs, puisque M. de Broglie ne démontrera jamais que l'Ecole chrétienne d'Alexandrie ait reçu et encore moins exercé la mission d'influer sur l'Eglise entière, et que, d'un autre côté, cette école extra-hiérarchique, en passant des mains de Clément à celles d'Origène, devint si promptement un objet de suspicion et d'inquiétude dans l'Orient même.

Notre auteur dit encore : « Les écrits de Clément d'Alexandrie nous font connaître ces méfiances (les méfiances du génie latin), qu'il essaye en vain de dissiper par des précautions oratoires et par des railleries douces. » On se demande sur quoi s'appuie M. de Broglie pour prétendre que le sarcasme de Clément, qui fait suite à ces paroles et que nous avons transcrit plus haut

(112) *Op cit.*, p. 122 et suiv.

(113) *Voy.* l'article CATACOMBES.

(n. XI), s'adresse à l'Eglise latine. Il faudrait, répétons-le, prouver que l'Ecole chrétienne d'Alexandrie se regardait comme investie de la charge de régenter toute la chrétienté, et que Clément, cet homme si humble, se croyait en droit de plaisanter le monde latin jusqu'à l'impertinence. Qu'on relise les paroles du docteur d'Alexandrie, on verra une invective contre les personnes qui critiquaient son cours ou sa méthode; c'est une question locale, s'il en fut jamais; les égards dus à Clément d'Alexandrie ne permettent pas d'y voir un conseil malicieux adressé à tant d'hommes graves, à tant de pontifes, à tant de saints confesseurs dont l'Occident était peuplé. Si jamais l'Eglise catholique a été *l'école du respect*, c'est assurément à l'âge des martyrs, et le ton de Clément d'Alexandrie, dans tous ses écrits, donne lieu de conclure avec évidence que s'il a pu, comme tout professeur, jouir d'une liberté plus ou moins grande à l'égard de ses auditeurs, il était incapable de poursuivre au delà des mers, par des traits de cette nature, ces illustres chrétientés latines, au milieu desquelles s'élevait l'Eglise de Rome, mère et maîtresse de toutes les Eglises, et de celle d'Alexandrie en particulier.

Quant aux dernières paroles de M. de Broglie: « Les efforts de Clément ne réussirent qu'imparfaitement, etc., » comme elles tendent à établir qu'il existe une sorte de diversité et de méfiance parmi les Pères, nous n'avons pas à examiner ici cette question. Nous avons dit ce que nous avions à écrire sur l'Ecole chrétienne d'Alexandrie; nous étudierons ailleurs le dernier point. — *Voy.* l'article PÈRES DE L'EGLISE.

ECOLE D'ATHÈNES. Comme ville savante et siége de l'empire des lettres et des beaux-arts, Athènes eut une grande célébrité, et son école, où les grands de Rome envoyaient leurs enfants pour y terminer leur éducation, avait une immense réputation (114). Ainsi, Cicéron, après y avoir envoyé son fils recevoir les leçons de Cratippe, y vint lui-même pour se perfectionner dans l'art oratoire, et Horace se félicitait d'y avoir séjourné.

I. Elle était encore en si grande réputation au IVe siècle que saint Basile et saint Grégoire de Nazianze y firent ou y achevèrent leurs études. Mais ce ne fut sans doute que pour s'y perfectionner dans les lettres, dans l'art de bien dire; car, sans cela on ne s'expliquerait guère que ces illustres personnages, comme tant d'autres Chrétiens de ce temps, aient fréquenté de telles écoles; et ce qui nous porte à faire cette remarque, c'est qu'un savant auteur nous apprend que les écoles de philosophie de ce temps-là étaient comme le centre de l'impiété et de l'idolâtrie, tandis que les écoles de rhétorique ont donné beaucoup plus de Chrétiens que les premières.

Les écoles de philosophie, dit-il (115), étaient, à proprement parler, le centre du paganisme; non-seulement parce que la philosophie elle-même contenait les principaux et les plus pernicieux dogmes du paganisme, mais encore parce que ceux qui l'enseignaient étaient les plus entêtés des païens et les plus envenimés contre le christianisme. Transportés de la plus furieuse jalousie à la vue des progrès merveilleux de la religion chrétienne et de la décadence de leurs superstitions, ils avaient bien plus de soin d'inspirer leurs sentiments à leurs disciples, et de les animer contre les Chrétiens, que de leur apprendre la philosophie de Platon, de Zénon ou d'Aristote.

C'étaient là les dispositions de tous les philosophes et le but principal qu'ils se proposaient dans leurs écoles; mais il faut avouer que ceux qui se disaient platoniciens et qui avaient établi des écoles sous prétexte de rétablir la philosophie de Platon, se sont signalés entre tous les autres par cette haine implacable qu'ils ont eue et qu'ils ont inspirée à leurs disciples contre la religion chrétienne. En preuve de ceci, il suffit de se souvenir que Porphyre est sorti de l'école de Plotin; Jamblique de celle de Porphyre; et de celle de Jamblique, un Sopatre, un Edésius, un Maxime, tous fameux par leur impiété et leurs emportements contre le christianime. On sait que c'est de l'école de Proclus, digne imitateur de l'impiété de Porphyre, qu'est sorti, dans le VIe siècle, un Marin de Naples, un Isidore de Gaze et un Ammonius qui, de son côté, n'avait établi une école à Alexandrie que pour y corrompre la jeunesse et y soutenir le paganisme.

De telles écoles étaient sans doute bien plus propres à pervertir l'esprit de ceux qui les fréquentaient et à les entretenir dans l'erreur, qu'à leur donner du goût pour la vérité et à les porter vers la religion chrétienne. Aussi voyons-nous que les moines chrétiens en éloignaient, autant qu'ils le pouvaient, ceux qu'ils tâchaient d'attirer à la connaissance de Dieu et du véritable culte par lequel seul il veut être honoré (116). Ils étaient persuadés que la philosophie, telle qu'on l'enseignait dans ces écoles, était un des plus grands obstacles à la religion, et qu'un esprit prévenu des dogmes et des sophismes de cette philosophie était moins propre qu'un autre à recevoir la parole de Dieu.

Il est certain, continue le savant auteur que nous citons, qu'entre les Chrétiens savants qui, avant que d'embrasser le christianisme, ont fréquenté les écoles païennes, il n'y en a pu avoir qu'un très-petit nombre qui aient été élevés dans celle des platoni-

(114) *Voy.* les articles : ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES, ou APOLOGISTES (Lutte des) n° VI; et ECLECTISME (De l') DANS LES PREMIERS SIÈCLES DU CHRISTIANISME *notes* du n° I.

(115) Le P. Baltus, *Défense des saints Pères accusés de platonisme*, 1 vol. in-4, 1711, p. 84, 85.

(116) On peut voir encore, dans le P. Baltus, les raisons pour lesquelles les anciens Chrétiens éloignaient les jeunes gens des écoles païennes, entre autres des écoles des philosophes épicuriens, péripatéticiens, stoïciens, pythagoriciens, platoniciens, *Op. cit.*, p. 85-95.

ciens. Nous avons l'histoire d'Eusèbe, qui nous instruit souvent des particularités de leurs premières études. Nous avons le *Catalogue des écrivains ecclésiastiques* de saint Jérôme, où il nous apprend quelle profession ils avaient faite, pour la plupart, avant d'embrasser le Christianisme. Que l'on parcoure ces ouvrages, surtout celui de saint Jérôme, dont la meilleure partie a été tirée de l'histoire d'Eusèbe, et l'on verra qu'il est sorti aussi peu de Chrétiens des écoles de philosophie, qu'il en est sorti un grand nombre, et des plus illustres, des écoles de rhétorique (117).

Encore n'est-ce pas une chose certaine que ceux qui ont été philosophes, aient appris la philosophie dans les écoles païennes, puisqu'ils l'ont pu apprendre par eux-mêmes sans fréquenter ces écoles; on n'ignore pas, d'ailleurs, que par la philosophie dont ils se déclarent sectateurs dans leurs ouvrages, on doit entendre le christianisme dont ils faisaient profession, et qu'ils reconnaissaient pour la seule véritable philosophie. Quoi qu'il en soit, le nombre de ces philosophes est fort restreint; on ne dit point la secte dont ils faisaient profession, si ce n'est de Pantène, qui avait été philosophe stoïcien; et il n'en n'est aucun des autres, si l'on en excepte saint Justin, que l'on puisse montrer être sorti des écoles platoniciennes, ou avoir eu pour maîtres quelques philosophes de cette secte (118).

II. Pour ce qui est de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze, et de beaucoup d'autres qui suivirent l'Ecole d'Athènes, il est probable qu'ils les fréquentèrent principalement pour se perfectionner dans les lettres; et que, pour ce qui est des autres sciences, la philosophie surtout, ils les éprouvèrent, comme dit saint Paul, et retinrent ce qui pouvait être bon (119), pour le rapporter ensuite au trésor commun de l'Eglise (*Voy.* l'article **Basile (Saint) le Grand**, n° Ier, tom. II, col. 1152-1153.) Un hagiographe parlant de saint Basile nous dit: « Quand il sortit d'Athènes, il emporta, comme une riche dépouille, tout ce que les différentes écoles de cette académie avaient de plus rare et de plus précieux (120). »

On sait que c'est là, dans cette ville superbe d'Athènes, que saint Paul vint, devant son aréopage, annoncer le Dieu que tous ces lettrés ignoraient (121): *Ignoto Deo* (*Voy.* l'article **Athènes** [*Dieu inconnu d'*] tom. II, col. 709-711), et que cet apôtre, rempli de la sagesse évangélique, en convertit plusieurs à la foi de Jésus-Christ, parmi lesquels furent Denis l'Aréopagite et une dame nommée Damaris (122). Mais le paganisme avait jeté dans cette ville des racines trop profondes pour que le christianisme y persévérât longtemps, et il s'y éteignit au bout de quelques années.

Son école demeura longtemps célèbre parmi les lettrés de ce temps-là; mais il ne paraît pas qu'il y eût beaucoup de discipline, car nous voyons que saint Grégoire de Nazianze dut rendre à son ami, saint Basile, le service de le mettre à couvert des incroyables insolences des étudiants de cette école (123). Ce ne fut que vers le milieu du IIe siècle que le christianisme prit tout à fait racine à Athènes, et plus tard, l'Eglise y éleva une école chrétienne, destinée à combattre la philosophie païenne. (*Voy.* l'article **Ecoles chrétiennes dans les premiers temps de l'Eglise**, *in init.*).

Ce fut là aussi, à Athènes, que parurent les premières *Apologies* des Chrétiens au IIe siècle. L'empereur Adrien étant venu pour la seconde fois à Athènes, dit Fleury (124), l'an 124, ou, selon d'autres, 127 de Jésus-Christ, il y passa l'hiver et se fit initier aux mystères d'Eleusine (125). Or, Quadrat en était évêque, ayant succédé à Publius, qui avait souffert le martyre après avoir succédé à saint Denis l'Aréopagite (126), et il défendit la religion chrétienne.

Quadrat était disciple des apôtres, et, par sa foi et son zèle, il rassembla cette Eglise dispersée par la terreur de la persécution. Ce fut donc lui qui présenta à l'empereur Adrien une *Apologie* pour la religion, où l'on voyait des marques de la bonté de son esprit, de sa droiture et de son zèle apostolique. Pour montrer la différence des miracles de Notre-Seigneur Jésus-Christ avec les prestiges des imposteurs, il disait: « Mais pour les œuvres de notre Sauveur, elles demeuraient toujours, car elles étaient vraies. Les malades guéris, les morts ressuscités, ils sont demeurés tels. Et non-seulement pendant que le Sauveur était sur la terre, mais ils sont demeurés longtemps après qu'il se fut retiré; en sorte que quelques-uns d'eux sont venus jusqu'à notre temps (127). »

C'est malheureusement tout ce qui nous reste de l'*Apologie* de Quadrat, dont Eusèbe et saint Jérôme font le plus grand éloge (*Voy.* l'article **Quadrat**); mais nous n'avons absolument plus rien de celle qu'Aristide, Athénien comme lui, et philosophe, écrivit un peu après. Il est vrai qu'au rapport de La Guilletière, ainsi que nous l'avons déjà remarqué ailleurs (*Voy.* l'article *Aristide*, tom. II, col. 406), il existe, à six milles d'Athènes, un couvent grec qui se vante de posséder l'ouvrage d'Aristide; mais, dit un

(117) Tels que saint Cyprien, Tatien, Melchior, Arnobe, Lactance, saint Augustin, etc.

(118) *Défense des saints Pères accusés de platonisme*, édit. *ubi supra*, p. 82, 85.

(119) *I Thess.*, v, 21.

(120) Le P. Giry, *Vies des saints*, au 14 juin, saint Basile.

(121) *Act.* XVII, 23.

(122) *Act.* XVII, 15, 34. *Voy.* l'article **Ecoles chrétiennes dans les premiers siècles de l'Eglise**, n° I et la note 61.

(123) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. XIII, n. 24.

(124) *Ibid.* liv. III, n. 22.

(125) Eusèbe, in *Chron.*, ann. 124.

(126) Hieron., *Script.*, epist. 84, *Ad Magn.*

(127) Eusèbe, *Hist. eccles.*, III, 37; IV, 3, 23; V, 17; saint Jérôme, *Catalog. des écriv. illust.*, c. 19.

écrivain récent (128), toutefois d'après dom Ceillier (129), les monastères de la Grèce nous ont accoutumés à trop de prétentions en cette nature pour qu'on puisse admettre leur assertion sans l'avoir vérifiée.

ECOLE CHRETIENNE D'ANTIOCHE. *Voy.* l'article Ecoles chrétiennes dans les premiers siècles de l'Eglise, n° III.

ECOLE DE CESAREE. *Voy.* l'article ci-dessus, n° III.

ECOLE CHRETIENNE D'EDESSE. *Voy.* l'article ci-dessus, n° II.

ECOLE CHRETIENNE DE NISIBE ET DE SELEUCIE. *Voy.* l'article ci-dessus, n° III.

ECOLES LITTERAIRES DU CHRISTIANISME. *Voy.* les articles : Ecoles chrétiennes dans les premiers siècles de l'Eglise; Ecoles épiscopales.

ECOLES DES MONASTERES. *Voy.* les articles : Ecoles chrétiennes dans les premiers siècles de l'Eglise; Ecoles épiscopales. n° I; Institutions pour les écoles ecclésiastiques; Etudes monastiques.

ECOLES EPISCOPALES. On a vu les commencements de ces institutions dans les premiers siècles (130), et nous avons mentionné quelques-unes de ces écoles en faisant voir que les monastères eurent également les leurs (131), aussi bien que les palais de certains rois, d'où vient l'Ecole du palais, *schola palatii*, qu'Alcuin, ami et précepteur de Charlemagne, comparait à celle d'Athènes (132). Nous devons maintenant noter, en particulier, les écoles épiscopales les plus célèbres qui existaient dans les Gaules (133).

Le peu de documents qui nous restent des premiers siècles suffit néanmoins pour faire remarquer, à une époque très-éloignée, l'existence de vingt écoles épiscopales. En Neustrie : Paris (134), Chartres (*Voy.* l'article Fulbert), Troyes, le Mans (135), Lisieux, Beauvais; en Aquitaine : Poitiers, Bourges, Clermont; en Bourgogne : Arles, Gap (136), Vienne, Châlons-sur-Saône; en Austrasie : Utrecht, Maëstricht, Trèves et Yvois au diocèse de Trèves, Cambrai, Metz, et Mouzon au diocèse de Reims (137).

Dans les premières années du VI[e] siècle, bien avant que les chaires des grammairiens et des rhéteurs laïques soient abandonnées, on voit les évêques pourvoir à l'instruction du clergé et du peuple. Saint Césaire d'Arles a des disciples qu'il exerce aux premiers éléments des lettres, pendant que ses leçons de théologie ravissent les moines grecs venus pour l'entendre. Saint Remi se plaint des entreprises de l'évêque Fulco de Tongres sur l'école cléricale de Mouzon. Saint Didier de Vienne explique à ses disciples les écrits des poëtes et ne craint pas de profaner, par les louanges de Jupiter, des livres consacrés aux louanges de Jésus-Christ. Cependant saint Germain fait fleurir l'école de Paris.

Le poëte Fortunat décrit la riche basilique élevée par Childebert, portée sur des colonnes de marbre, illuminée de vitraux qui retiennent captifs les rayons du soleil. « Du fond de l'abside, saint Germain siége entouré de ses prêtres et de ses diacres au blanc vêtement ; guidant les deux chœurs qui répètent les chants de David, gouvernant, du regard et du geste, d'un côté les vieillards, de l'autre, les jeunes gens. » Ces jeunes gens, recrues du sanctuaire, recevaient du Pontife les premières leçons des sciences divines et humaines; c'est l'aveu de l'évêque Bertramne, le même que Fortunat félicitait de ses vers pompeux, et qui s'honorait de le compter parmi les plus chers élèves du bienheureux saint Germain. On ne peut se défendre de s'arrêter avec respect à ces humbles origines de l'enseignement public dans une ville qui devait voir, au XIII[e] siècle, des milliers d'étudiants se presser aux pieds de ses docteurs (138).

Nous avons dit ailleurs (*Voy.* l'article Ecoles chrétiennes dans les premiers

(128) M. l'abbé Freppel, *Les apologistes chrétiens au II[e] siècle*, etc., in-8, 1860, p. 66.

(129) *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. I, p. 691.

(130) *Voy.* l'article Enseignements dans l'Eglise primitive, n° III.

(131) *Ibid.* l'article Ecoles chrétiennes dans les premiers siècles de l'Eglise, n[os] IV, V et VI.

(132) Sur cette *Ecole du palais*, voir l'article Flaccus, ou Albinus.

(133) *Voir* sur ces écoles la *Bibliothèque choisie des Pères*, par l'abbé Guillon, tom. XXXIII, p. 325, 326.

(134) Voy. *Essai sur la formation de l'Ecole de Saint-Victor de Paris*, par l'abbé Hugonin, in-8, 1849.

(135) Dom Piolin, Bénédictin, donne sur l'Ecole épiscopale du Mans, qu'illustra surtout le bienheureux Hildebert, de très-intéressants détails dans son *Histoire de l'Eglise du Mans*, tom. III, 1856, p. 609-627.

(136) Voy. *Hist. hagiologique du diocèse de Gap*, par Mgr Depéry, évêque de Gap, in-8, 1852.

(137) Pour les autres écoles que nous venons de désigner, *voir* les témoignages qui se trouvent réunis dans l'*Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins, tom. III, p. 417; Ch. Joly, *Traité historique des Ecoles épiscopales*, p. 184 et suiv. — Pour Clermont, *Vita S. Boniti*; Troyes, *Vita S. Frodoberti*; Chartres, *Vita S. Betharii*; Utrecht, *Vita S. Landeberti*; Poitiers, *Vita S. Leodegarii*; Lisieux, Gregor. Turon., *Hist.*, VI, 36, etc.

(138) *Epistola Remigii ad Fulconem episc.*, apud Ozanam, *La civilisation chrétienne chez les Francs*, 1 vol. in-8, 1849, p. 454, 455. — En ce qui touche saint Césaire, *Vita S. Egidii*, *Epistola Floriani ad Nicetium*. — Saint Grégoire trouve mauvais que Didier enseigne la grammaire, et que les mêmes lèvres répètent les louanges de Jupiter. (*Epist. S. Greg. ad Desiderium, episc.*, lib. II, 54.) Ce passage prouve que l'enseignement de la grammaire, tel qu'il se continuait dans les écoles épiscopales, comprenait la lecture et l'interprétation des poëtes. Il n'en faut pas conclure que saint Grégoire se déclarait l'ennemi des lettres, car il pouvait penser qu'en présence des désordres qui déshonoraient l'Eglise des Gaules à la fin du VI[e] siècle, un évêque avait des devoirs plus pressants que d'expliquer Ovide ou Virgile. Ses paroles n'ont rien qu'on ne voie dans une lettre de saint Grégoire de Nazianze à son ami saint Grégoire de Nysse. (S. Greg. Naz., epist. 30.)

SIÈCLES DE L'EGLISE, n° VII) que l'Eglise enseignait partout et qu'elle enseignait pour tous. Il ne faut pas croire, en effet, comme on l'a trop répété, que la science, confinée dans le sanctuaire ou dans le cloître, se refusait aux laïques; non, l'évêque de Lisieux, Ethérius, portait à l'éducation de la jeunesse un intérêt si vif, qu'ayant racheté un clerc condamné à mort, mais qui se disait maître de belles-lettres, il le chargea d'enseigner, lui assura, à cet effet, un revenu en vignes, et lui confia tous les enfants de la cité. D'un autre côté, on voit saint Aicadre, élevé au monastère de Poitiers, rentrer ensuite dans le monde, et attendre plusieurs années avant de s'engager au service des autels (139).

De ces quelques faits que nous indiquons ici sommairement, et de ceux que nous énumérons dans d'autres articles (140), on voit que l'Eglise peut revendiquer une large part dans le développement de la science dans le monde : « Certainement, dit un auteur récent (141), la fondation de la société moderne est due à l'Eglise : son berceau fut le sanctuaire (142). Dès l'origine, les cloîtres servirent d'asile aux derniers débris de la civilisation romaine. Ce fut à l'abri de la croix que se conservèrent presque toutes les conquêtes intellectuelles du génie antique, les lois, les sciences, etc., précieux héritage que devaient retrouver les siècles à venir. L'empressement que, dès les premiers siècles, montra le clergé occupé à fonder, soit dans le silence des cloîtres, soit à l'abri tutélaire des palais épiscopaux, des écoles qui conservèrent les grandes traditions littéraires, malgré les révolutions des races de Merwig et de Karl-le-Grand; les brillantes institutions qui surgirent de toute part lorsque le coup mortel eut été porté à la féodalité par l'affranchissement des communes; leur développement, qui se fit librement et avec éclat, montrent assez ce que nous devons à l'Eglise sous le rapport de la science (143). »

ÉCOLE DU PALAIS. La plus grande école ecclésiastique et séculière, dans les temps où le christianisme commençait à exercer une action puissante dans les Gaules, était l'*Ecole du palais*, où l'enseignement public paraît dans toute sa pureté et dans toute son étendue, et où étudièrent de grands saints et des hommes qui ont illustré l'Eglise. Les titres de cette célèbre école, longtemps oubliés, ont été remis en ordre et en lumière par un savant et pieux catholique (144), et c'est lui que nous citerons dans cet article.

I. La chapelle du palais fut le berceau de cette école. Quand les Francs firent leur entrée dans la Gaule et dans l'Eglise, ils n'y trouvèrent pas de nom plus vénéré que celui de saint Martin, dont l'apostolat venait de porter le dernier coup au paganisme.

La basilique de Tours, où reposaient ses restes, devint le sanctuaire national; mais les rois, ne pouvant déplacer le tombeau du saint, voulurent au moins que sa chape, portée à leur suite, fût un signe de bénédiction dans leur palais, de victoire sur le champ de bataille; et la chape de saint Martin, gardée dans une châsse portative comme l'arche d'alliance des Hébreux, donna le nom de chapelle à l'oratoire qui l'a reçue. Le lieu consacré par un dépôt si auguste devait retentir nuit et jour de chants religieux. Les Mérovingiens, ces hommes si violents, aimaient, comme Saül, à laisser calmer leur colère au bruit des instruments et des voix. Clovis se faisait envoyer d'Italie un joueur de luth. Thierri avait retenu auprès de lui le jeune clerc Gallus, dont la voix le ravissait, et Gontran interrompait un festin solennel, en priant les évêques assis à sa table de lui chanter le Graduel de la Messe.

Quand les rois avaient tant de passion pour la musique sacrée (145), on ne s'étonne plus si les jeunes clercs attachés au service du palais furent exercés avec soin; si la chapelle devint une école de chant ecclésiastique, et si elle finit, comme l'école de Saint-Jean de Latran, par embrasser toutes les études qui complétaient l'éducation du clergé. Voilà pourquoi le titre de chef de la chapelle n'est conféré qu'à des hommes savants, souvent à des étrangers, comme Bétharius, ce Romain que la faveur des rois alla chercher à Chartres, où il avait porté les traditions savantes de l'Italie. Il fallait de tels maîtres à des disciples destinés aux plus hautes dignités de l'Eglise, et dès lors on comprend le décret de Clotaire II, qui réserve au prince le droit de choisir des évêques parmi les clercs de sa chapelle à cause de leur mérite et de leur science (146).

(139) Grég. de Tours, *Hist.*, VI, 36.

(140) *Voy.* les articles ECOLES DES MONASTÈRES, ETUDES MONASTIQUES.

(141) M. le vicomte de Sarcus, *Étude sur la philosophie de l'histoire pendant les quinze premiers siècles des temps modernes*, in-8, 1859, p. 150, 151.

(142) Gibbon, *Hist. de la décad.*, tom. VII, ch. 38.

(143) Consulter, sur les ECOLES ÉPISCOPALES, dom Mabillon, *Traité des études monastiques*, 1 vol. in-4, 1691, p. 50, 51, 65, 134; et Augustin Theiner, *Histoire des institutions d'éducation ecclésiastique*, trad. de l'allemand par Jean Cohen, 2 vol. in-8, 1841, tom. I, p. 112 et suiv..

(144) Ozanam, *La civilisation chrétienne chez les Francs*, in 8, 1849, p. 458 et suiv. — C'est surtout à dom Pitra, Bénédictin, dans son *Histoire de saint Léger*, chap. 2 et 3, qu'appartient le mérite d'avoir prouvé l'existence de l'*Ecole du palais* sous les rois mérovingiens, déjà indiquée par les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, tom. III. Le seul travail qui restait à faire à M. Ozanam était de porter une méthode plus rigoureuse dans le choix et l'ordonnance des preuves déjà fournies, et de produire des preuves nouvelles.

(145) Pour ce qui est de la passion des rois mérovingiens pour la musique, *voy.* Cassiodore, *Variarum*, II, 41; Grégoire de Tours, *Vitæ patrum*, VI, *Hist.*, lib. VIII, 3; *Acta S. Betharii*, Bolland. 11 August.; Clothaclarii *edictum*, apud Pertz, tom. I *legum*. p. 19.

(146) Ozanam, *ibid.*

II. Mais cet enseignement religieux, ce noviciat d'évêques n'était pas si sévère qu'il repoussât la jeunesse laïque attirée au palais par une coutume déjà vieille chez les Germains. Dès le temps de Tacite, les chefs se faisaient gloire de recevoir dans leur cortége des fils de nobles. Plus tard, on voit les rois, les grands, entourés de jeunes gens que leurs pères avaient *recommandés;* c'est le terme légal qui désignait la condition de ces enfants élevés sous les yeux de leur protecteur, destinés à devenir ses leudes, ses compagnons d'armes et ses convives.

Le palais des fils de Clovis se peuplait ainsi des rejetons des plus illustres familles franques et gallo-romaines, otages de la fidélité de leurs parents, ornement des fêtes royales, candidats privilégiés à tous les grands offices de la cour. Il fallait bien qu'ils y trouvassent une éducation mesurée à la grandeur de leur destinée. C'était peu de savoir brandir la framée, dompter un cheval et forcer une bête fauve, deux exercices où les Francs n'avaient pas d'égaux ; depuis que les rois parlaient latin, faisaient des vers, s'inspiraient des lois romaines pour la rédaction de leurs capitulaires et la perception de leurs impôts, ils aimaient à s'entourer d'hommes lettrés; ils réservaient leur confiance à ceux qui savaient agiter une question ou plaider une cause avec l'abondance éclatante des anciens orateurs gaulois; et saint Evroult, saint Didier de Cahors, saint Germer, saint Bonnet, saint Hermeland méritèrent, par leurs progrès dans les lettres, la faveur qui les appela aux charges de conseiller, de trésorier et d'échanson; les jeunes compagnons des princes, les nourrissons du palais comme on les appelait, durent arriver à la fortune par le même chemin; et s'il convenait de les initier aux lettres divines et humaines, l'école que nous avons vue se former à l'ombre de la chapelle leur donnait des maîtres (147).

Tout s'accorde en effet à prouver l'existence de l'Ecole du palais pendant la période mérovingienne, avec un enseignement qui préparait ses disciples, selon leur vocation, à tous les devoirs de la vie religieuse ou de la vie publique. Au VIe siècle, l'Aquitain Aredius est recommandé au très-excellent roi Théodebert pour recevoir l'éducation du palais, et finit par devenir le fondateur de l'abbaye de Saint-Yrieix. Le Franc Gogo fait l'admiration de la cour par son courage à braver un buffle, à le frapper entre les deux cornes, autant que par son éloquence, qui ravit les applaudissements de l'école.

Au VIIe siècle, la famille de saint Lambert le confie à l'évêque d'Utrecht, « pour l'initier aux doctrines saintes et aux règles monastiques parmi les élèves du palais. » En même temps saint Vandrille, admis auprès du roi Dagobert, est formé « à tous les exercices militaires, à toutes les études qui conviennent aux nobles et à toutes les connaissances profanes. » Au VIIIe siècle, au moment où Charles-Martel donne les évêchés et les abbayes à ses compagnons d'armes, où il semble qu'il n'y ait place au palais d'Austrasie que pour les gens de guerre, on y voit le jeune Chrodegang s'attacher aux lettres avec tant de succès qu'il parlait la langue latine comme la sienne, et qu'on vantait l'élégance de ses discours. Cependant il n'aspirait encore qu'aux honneurs temporels, et remplit les fonctions de référendaire avant que la vocation divine l'appelât à l'évêché de Metz. Sous Pépin le Bref, l'école du palais nourrit aussi Adalhard et Wala, tous deux de race royale, appelés aux premières dignités de l'Eglise et de l'Etat, et saint Benoît d'Aniane, le réformateur des institutions monastiques. Ce sont les compagnons d'étude de Charlemagne, et ce nom nous avertit que l'école, arrivée jusque-là, ne peut plus périr (148).

III. On voudrait maintenant pénétrer dans l'asile que la politique des rois ouvrait ainsi à l'élite de la jeunesse franque, assister aux leçons des maîtres, et savoir jusqu'à quel point elles continuaient la tradition romaine. Si l'insuffisance de témoignages ne permet pas d'étudier de près la vie intellectuelle qui anima la cour de Dagobert, on en peut juger par deux hommes capables de représenter tout ce que le VIIe siècle, un temps si mauvais, pouvait conserver de lumière dans les esprits et de politesse dans les mœurs.

Le premier est Didier de Cahors, disciple des écoles d'Aquitaine, mais appelé de bonne heure au palais, où il porta toute l'élévation d'une intelligence encore émue de la lecture des poëtes, des orateurs et des jurisconsultes. Les conseils de sa mère Herchenfreda le suivaient au milieu des périls de la cour, et cette femme barbare trouvait des paroles dignes de sainte Monique, pour exhorter par lettres « son fils très-doux et très-aimant » à garder la crainte de Dieu, la fidélité au roi, la charité pour ses égaux, et la haine de tout mal. Il avait lié avec les plus intelligents et les meilleurs de ses compagnons un commerce dont on suit les traces dans sa correspondance, et qui n'est pas sans charme. Elevé successivement au gouvernement de Marseille et à l'évêché de Cahors, Didier n'oublia jamais ces premières joies de l'amitié, où les lettres avaient mêlé leur douceur.

Il recevait des vers de Sulpice de Bourges, il rappelait à saint Ouen la tendre affection qui les avait tous deux unis à saint Eloi ; il écrivait à Abbon : « Que de fois je voudrais, si le temps me souriait un peu, aller renouer avec vous de chers entretiens! Et de même que jadis, sous les livrées du siècle et dans la compagnie du

(147) Tacite, *Germania*, XIII. Sur la coutume de la *Recommandation*, il faut consulter un savant Mémoire de M. Naudet, *Mém. de l'Acad. des incript.*, tom. VIII, p. 420.

(148) Voir les témoignages, dans Ozanam, p. 462, 463.

prince, nous aimions à nous communiquer nos pensées en échangeant nos tablettes; libres maintenant de toute vanité, nous méditerions ensemble les doux préceptes du Christ. »

Ces habitudes d'esprit, ce goût du beau, convenaient surtout à un homme du Midi, de race gallo-romaine, qui ne se défit jamais d'un reste d'admiration pour l'antiquité, qui rebâtit les murs et les portes de sa ville épiscopale, non pas à la manière barbare, mais, selon la remarque de son biographe, avec des pierres larges et polies, selon la coutume des anciens. Il avait aussi élevé beaucoup d'églises et de monastères, et particulièrement un oratoire d'une architecture si merveilleuse, « qu'en entrant dans ce beau lieu on ne pouvait se défendre de tomber en prières et de se croire en possession du paradis (149). » Un caractère bien différent éclate dans la personne et les écrits de saint Ouen, de cet ami commun de saint Didier et de saint Eloi, qui avait passé avec eux les plus beaux jours de sa jeunesse au palais de Neustrie. — *Voy.* l'article OUEN (Saint).

ECOSSE (EGLISE CATHOLIQUE d'). On sait que l'Ecosse est un des trois royaumes unis qui forment l'empire britannique; mais nous n'avons à nous occuper que de l'histoire de la religion dans cette portion de l'Eglise universelle.

I. Les auteurs les plus graves disent que l'Ecosse fut éclairée des lumières de l'Evangile sous le règne de Donald, à qui le pape saint Victor envoya, vers l'an 200, des missionnaires pour l'instruire des vérités de la foi. Tertullien devait être de ce sentiment, au moins pour ce qui concerne une portion de ce royaume, et saint Jérôme semble insinuer que les Pictes, qui habitaient la partie méridionale de ce pays, croyaient en Jésus-Christ sur la fin du IVe siècle. Mais il paraît certain que la foi avait été portée dans la Grande-Bretagne avant même le pontificat de saint Victor. *Voy.* notre article ELEUTHÈRE (Saint), Pape.

Un historien moderne, qui a parfaitement étudié les origines de l'Eglise romaine de l'an 192 à l'an 224 (150), est de notre sentiment, et nous montre que l'Eglise de la Grande-Bretagne doit son origine à la sollicitude du Saint-Siége : « Cette souveraine autorité, dit-il, veillait non-seulement sur les Eglises de l'Asie, mais encore sur celles de l'Afrique, de l'Espagne et de la Gaule, et sur la nouvelle chrétienté de la Grande-Bretagne. Sous le pontificat de saint Eleuthère, prédécesseur immédiat de saint Victor, un roi breton nommé Lucius, désireux de faire embrasser à ses sujets la loi de Jésus-Christ, envoya une députation à l'évêque de Rome pour obtenir des missionnaires (151). L'établissement de cette nouvelle Eglise est l'œuvre du Siége apostolique; c'est lui qui en inspire et en dirige les travaux. Aussi l'histoire de l'Eglise de la Grande-Bretagne contient-elle des preuves nombreuses d'une grande déférence et d'une soumission filiale au Siége de saint Pierre. » Puisque telle fut la sollicitude de la Papauté pour la Grande-Bretagne, on ne peut douter que cette sollicitude ne se soit étendue sur toutes les contrées qui la composaient, par conséquent sur l'Ecosse.

Le vénérable Bède dit positivement (152) que saint Ninien, instruit par le pape saint Damase, qui mourut en 384, y était venu prêcher l'Evangile, et ce sentiment est adopté par Ussérius dans son ouvrage sur les commencements de l'Eglise britannique. Nous avons une lettre d'Alcuin, diacre, adressée *aux frères qui servent Dieu* dans un endroit appelé la Case-Blanche, où saint Ninien avait établi son siége. Or, Malmesbury nous apprend que ce lieu était situé près de l'Ecosse, sur les frontières de l'Angleterre, et Bède le place dans la province des Berniques. Voici, du reste, ce que les hagiographes nous disent de saint Ninien; on verra que sa vie se rapporte avec les faits que nous venons de noter.

II. Saint Ninien eut pour père un prince des Bretons-Cambriens qui habitaient les comtés de Cumberland et de Galloway. Il parut dès son enfance uniquement né pour la vertu. Rien ne lui semblait difficile lorsqu'il s'agissait de se perfectionner dans l'amour de Dieu. Afin de s'affranchir de tous les embarras du monde qui auraient pu le distraire, il quitta sa patrie pour faire un pèlerinage à Rome. Il passa plusieurs années dans cette ville, s'y appliqua tout à la fois à l'étude et à la pratique de la religion. Ses progrès furent rapides dans l'une et dans l'autre. Se sentant de plus en plus animé de zèle pour la gloire de Dieu, il résolut de retourner dans son pays, où l'on n'avait encore qu'une connaissance bien imparfaite du Christianisme. Il paraît qu'il fut sacré évêque à Rome avant son départ de cette ville.

Arrivé dans sa patrie, il acheva d'instruire ceux qui avaient déjà quelque teinture des vérités de l'Evangile. Il retira de l'idolâtrie ceux qui y étaient plongés, adoucit la férocité de Tudovald, roi des Pictes, et bâtit une église de pierre dans le pays connu aujourd'hui sous le nom de Galloway. Jusque-là les Bretons septentrionaux n'avaient point vu d'édifices de pierre, et ils appelèrent *Maison-Blanche* la ville où était celui dont

(149) *Vita S. Desiderii*, ap. dom Bouquet, tom. III, p. 527. — Herchenfredæ *Epistola*, ap. *Gallia Christiana*, tom. II, p. 461. — Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* avaient déjà remarqué cette correspondance, dont le P. Pitra fait bien sentir le charme, *Hist. de saint Léger*, p. 31.

(150) M. l'abbé Cruice, *Histoire de l'Eglise de Rome sous les pontificats de saint Victor, de saint Zéphirin et de saint Callixte*, 1 vol. in-8, 1856, p. 18, 19.

(151) Bède, *Hist. gentis Anglorum*, lib. I, c. 4; cf. avec les *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, par le Dr. John Lingard, 1 vol. in-8, 1828, chap. 1.

(152) Bède, *loc. cit.*

nons parlons. On la nomme présentement *Whitehern.* Le saint y fixa son siége épiscopal et dédia l'église sous l'invocation de saint Martin. On croit qu'il avait visité le tombeau de ce saint dans le cours de ses voyages. Il porta la lumière de la foi dans le pays des Cumbriens, dans tous les pays habités par les Pictes méridionaux, jusqu'au mont Grampus. L'église de Whitehern devint une école de saints et d'hommes apostoliques. Saint Ninien mourut le 16 septembre 432. Il s'opéra nn grand nombre de miracles par son intercession. Ses reliques demeurèrent à Whitehern jusqu'à l'époque de la Réforme.

Il est certain que la foi fut reçue avec grand respect en Ecosse, et qu'elle prospéra sous saint Ninien. Toutefois, comme elle s'y était déjà altérée dans le ve siècle, à l'époque du pontificat de saint Célestin Ier, qui mourut aussi en 432, il paraîtrait que cette contrée reçut des secours des saints missionnaires qui furent envoyés deux fois, en 429 et en 446, dans la Grande-Bretagne pour s'opposer aux pélagiens, qui infestaient ce royaume de leurs erreurs. On voit que nous voulons parler ici de la mission (153-154) de saint Germain d'Auxerre, de saint Loup de Troyes, avec d'autres saints compagnons, entre autres saint Alpin, qui devint, peu de temps après, évêque de Châlons (155); malheureusement nous n'avons aucun détail là-dessus, et nous ne pouvons que constater ce fait.

III. Un autre saint fut aussi l'apôtre de l'Ecosse; du moins il est certain que ce fut saint Colomban qui convertit la partie septentrionale. Bède nous décrit ainsi le temps de son arrivée en Ecosse et de sa mission.

En l'année 565 de Jésus-Christ, sous l'empire du jeune Justin, un prêtre et abbé par la régularité de sa vie, vint d'Irlande en Bretagne pour annoncer la parole de Dieu aux Pictes septentrionaux, c'est-à-dire à ceux qui habitaient dans les montagnes hautes et escarpées, qui les séparent des parties méridionales de ce pays. Ces peuples avaient alors pour roi Bridius, fils de Meilochon, qui était dans la neuvième année de son règne. Colomban prêcha donc par ses paroles et par ses exemples, et gagna ces peuples à Jésus-Christ.

Heureux de cet inestimable bienfait, ils lui donnèrent en reconnaissance la petite île de Hy ou de Jona, qui, de son nom, fut depuis appelée Y-Colomb-Kille; il y bâtit un grand monastère qui, durant plusieurs siècles, fut le principal séminaire des Bretons du nord. Les rois d'Ecosse y eurent leur sépulture. On y enterra aussi les corps d'une multitude presque innombrable de saints. Ce monastère donna naissance à plusieurs autres, que saint Colomban fonda en Ecosse. Ce fut là que se formèrent les célèbres Aïdan (*Voy.* son article, t. I, col. 485 487), Finian et Colman, qui convertirent à la foi les Anglais-Northumbres. Dans la suite, le monastère de Hy embrassa la Règle de Saint-Benoît.

Saint Colomban, non content d'avoir porté la foi à cette partie de l'Ecosse, l'édifia encore et la fortifia par ses exemples, autant que par ses paroles. Son genre de vie n'était-il pas, en effet, une vivante et éloquente prédication? Il couchait sur la terre nue et n'avait qu'une pierre pour oreiller. Ses jeûnes étaient rigoureux et continuels. Mais la piété ne le rendait ni sombre ni mélancolique. Une aimable gaieté paraissait toujours peinte sur son visage, et annonçait à tous ceux qui le voyaient que son âme jouissait d'un calme inaltérable et de cette joie pure que produit la présence de l'Esprit-Saint. Sa ferveur était si grande que, dans toutes ses actions, il paraissait être plus qu'un homme. Autant qu'il était en lui, il ne laissait échapper aucun moment sans le consacrer à quelque chose qui eût la gloire de Dieu pour objet, comme à prier, à lire, à écrire ou à prêcher. Sa douceur et sa charité, qui ne se démentaient en aucune occasion, lui gagnaient les cœurs de tous ceux avec lesquels il conversait. Ses vertus, relevées encore par le don de prophétie et par celui des miracles, lui attiraient une vénération universelle. Quatre ans avant sa mort, il eut une vision qui lui fit verser beaucoup de larmes. Il pleurait parce que des anges lui avaient appris que Dieu, touché par les prières des églises de Bretagne et d'Ecosse, prolongerait encore sa vie de quatre années. Mais c'est assez ici sur ce grand saint; nous le retrouverons ailleurs. *Voy.* l'article MONASTIQUES (Institutions).

IV. Les exemples du saint furent féconds, et l'Ecosse eut le bonheur de voir plusieurs saints. Nous ne citerons, dans cet article, qu'une pieuse vierge qui y florissait au vi^e siècle, car nous aurons occasion de mentionner plusieurs saints de ce pays, dans le cours de cet ouvrage.

Cette vierge est sainte Triduane, dont un grand nombre d'églises et de chapelles du nord de l'Angleterre portent le nom. Nous ne savons presque rien de sa vie; il est seulement dit qu'elle méprisa une illustre naissance et des richesses considérables pour devenir l'épouse de Jésus-Christ; qu'elle se distingua par son humilité et son amour pour la pénitence; qu'elle parvint à un haut degré de vertu, et qu'elle fut favorisée du don des miracles.

(153-154) Cette mission importante, avons-nous dit ailleurs (Voy. *Mém. cathol.*, tom. XIII, p. 460), mériterait une étude spéciale. Tillemont en eut les actes entre les mains. (Voy. *Hist. littéraire de la France*, tom. II, p. 261.) Mais que sont-ils devenus? On ne le sait pas. Un savant Bénédictin, dom Pitra (Voy. *Etudes sur les Bollandistes*, 1 vol. in-8, 1850, p. 128), ne désespère point qu'on ne puisse déterrer quelque part, peut-être en Angleterre, ce trésor, qui serait si précieux pour éclairer cette pacifique croisade contre le pélagianisme breton.

(155) *Voy.* l'article ALPIN (Saint), tom. I, col. 826 et suiv.

Il est bon de remarquer que cette prospérité de l'Eglise d'Ecosse eut lieu sous l'influence directe du Saint-Siége, car cette Eglise releva longtemps de ce Siége seul. On n'y établit, en effet, aucun métropolitain dans les commencements. Les évêques qui lui furent donnés par Rome gouvernaient leurs églises en parfaite unité avec le centre, et avec cette simplicité qui accompagne toujours les nouveaux établissements. La charité et le zèle du salut des âmes était toute leur loi, dit un savant auteur (156). Quelques efforts que fissent, dans la suite, les archevêques d'York et de Cantorbéry, qui voulaient se les assujettir, ils tinrent ferme et ne voulurent dépendre que du Saint-Siége, et les papes Clément III, mort en 1191, et Célestin III, mort en 1198, décidèrent toujours en leur faveur.

Cependant, ce défaut de siége métropolitain faisait que, tandis qu'on voyait en Angleterre se tenir plusieurs conciles, les évêques d'Ecosse ne savaient par l'autorité de qui rassembler le concile provincial. Il arrivait de là que les ordonnances du concile général de Latran restaient sans exécution, et que de graves désordres se commettaient et restaient impunis. Consulté là-dessus par des évêques écossais, le pape Honorius leur répondit, par une lettre du 19 mai 1225, que, puisqu'ils n'avaient point de métropolitain, ils n'avaient qu'à célébrer leur concile provincial par l'autorité du Pape. Les évêques s'y conformèrent et réglèrent qu'à l'avenir chacun présiderait le concile à son tour, à commencer par l'évêque de Saint-André, et que, de plus, on nommerait un conservateur des canons, qui en punirait les violateurs. On a, du concile d'Ecosse, une collection de statuts semblables à ceux d'Angleterre (157). Ce concile se tint en 1220, et ses statuts, au nombre de quatre-vingt-quatre, ont tous trait à la discipline.

Enfin l'Ecosse compléta plus tard sa hiérarchie ecclésiastique et eut ses métropolitains. En 1471, le pape Sixte IV, considérant l'éloignement des évêques qui avaient sans cesse à recourir à Rome, se détermina, de leur consentement, à ériger deux provinces, celles de Saint-André et de Glascow.

V. Jusqu'au règne de Jacques V, qui mourut en 1542, l'Ecosse s'était toujours maintenue dans la pureté de la religion chrétienne. Mais les protestants ayant commencé alors à y débiter leurs nouvelles opinions, l'état de cette Eglise ne tarda point à changer de face.

La prétendue réforme y fut puissamment secondée d'une part par l'ignorance du peuple et la dégénération du clergé, plus grande en ce pays que partout ailleurs (158); et de l'autre, par les misères du gouvernement pendant la minorité de Marie Stuart. Un simple particulier, nommé Jean Knox, qui s'était formé à Genève à l'école de Calvin, homme d'ailleurs grossier et sans humanité, montra surtout beaucoup d'ardeur à introduire en Ecosse la doctrine réformée; et il parvint, par la ruse et la violence, à faire déclarer la religion catholique abolie, et à introduire une nouvelle constitution ecclésiastique, formée sur le modèle de celle de Genève.

Jacques V voulut s'opposer aux nouvelles doctrines, et il se mit, mais sans succès, à punir sévèrement ceux qui les professaient. En 1561, sa fille, Marie Stuart, prit en mains le gouvernement du royaume; mais comme elle était opposée à la réforme, elle dut, à l'occasion d'une dernière révolte qui éclata en 1568, aller chercher un asile en Angleterre, près d'Elisabeth. Cette reine perfide, son ennemie acharnée, fit jeter la malheureuse fugitive en prison, et, après une dure captivité de près de vingt ans, elle lui fit trancher la tête, en 1587.

Son fils mineur, Jacques VI (qui fut aussi premier de ce nom roi d'Angleterre), lui succéda, sous la tutelle d'une régence composée de chefs du parti réformé. Ceux-ci travaillèrent à faire disparaître entièrement les dernières traces du catholicisme, et, en 1592, la constitution épiscopale, qui y avait pris racine sous le règne de Jacques, fut remplacée par le presbytéranisme (159). Le jeune roi, Jacques VI, qui avait été élevé par les calvinistes, se mit tout à fait à leur discrétion; en 1604 il obligea les Ecossais de recevoir les mêmes cérémonies que l'Eglise prétendue réformée d'Angleterre, et il leur donna des évêques malgré les ministres de ce royaume: « C'est, dit un auteur (160), ce qui a produit dans le XVIIe siècle les malheurs des trois royaumes de la Grande-Bretagne. »

Il resta pourtant un grand nombre de catholiques en Ecosse; mais les presbytériens y étant fort puissants, et la hiérarchie ecclésiastique ayant été renversée ou mutilée, et soumise au bon plaisir du roi, on comprend les maux que la vraie Eglise eut à endurer: les premiers et les plus grands furent le manque de prêtres et d'écoles, sans lesquels la vérité ne peut guère se perpétuer et s'étendre, et ces deux circonstances favorisèrent beaucoup le succès des réformateurs.

Le Saint-Siége y faisait bien passer de temps en temps des Franciscains irlandais; mais la plupart étaient rebutés par la rigueur du climat, au moins dans la partie septentrionale de l'Ecosse, où le froid rend la vie pénible, et ils restaient peu dans cette mission. Un pieux et zélé missionnaire, nommé White, fut plus constant.

(156) Thomassin, *Discipline de l'Egl.*, part. I, liv. I.

(157) *Voy.* Mansi, *Concil.*, tom. XXI, col. 1221-1248.

(158) Clément Siemers, *Histoire de l'Eglise chrétienne*, etc., trad. de l'allemand par Aug. Hoelscher, 1 vol. in-12, 1857, p. 349.

(159) *Id.*, *ibid.*, p. 350.

(160) Moréri, édit. de 1725, tom. III, p. 845, col. 1.

Aidé de la protection de lord Macdonald, il fit revivre la foi dans les montagnes d'Ecosse, et ramena, presque sans difficulté, les familles que le malheur des temps avait éloignées de la religion. Ses travaux vraiment apostoliques datent de la fin de Cromwel et du commencement de Charles II. On essaya vers la même époque d'établir quelques écoles pour former des prêtres, et en même temps pour préserver les enfants des catholiques de la séduction des écoles protestantes. Mais ces établissements avaient peine à se soutenir au milieu des traverses qu'on suscitait aux catholiques.

VI. La révolution de 1688 n'eut pas de résultats moins fâcheux pour l'Ecosse que pour l'Angleterre, et l'attachement d'un grand nombre d'Ecossais aux Stuarts, leurs anciens maîtres, servait de prétexte à de longues vexations (161).

Les protestants s'y montrèrent presque aussi jacobites et partisans de l'ancienne dynastie que les catholiques, et les premiers, comme les seconds, parurent vouloir profiter de toutes les occasions pour soutenir les droits de leur souverain légitime : aussi les comprima-t-on autant qu'on put. Le gouvernement anglais cessa de protéger les épiscopaux, et les presbytériens devinrent de plus en plus dominants. Les préjugés politiques se mêlant aux préjugés religieux, on poursuivait à la fois en eux les partisans des Stuarts et les adhérents à une foi proscrite. On tint des prêtres catholiques en prison pendant plusieurs années, ensuite on les bannit. On envoya des troupes dans les montagnes, on ravagea les terres des catholiques, et un capitaine, nommé Porringer, se rendit fameux dans l'ouest par ses dévastations et ses cruautés. En même temps, le parlement d'Ecosse statua que les enfants qui ne se feraient pas protestants seraient privés de la succession de leurs père et mère.

Cependant la foi se soutint au milieu des efforts faits pour la comprimer. Il paraît que Jacques, dans sa retraite, entretenait des relations étroites avec l'Ecosse. Il y fit passer quelques fonds avec lesquels on établit dans les montagnes une école dirigée par Georges Panton, élève du collége des Ecossais. Ce prince s'unit avec les missionnaires d'Ecosse pour demander l'envoi d'un évêque dans ce pays.

Le Saint-Siége accéda à leurs désirs. Thomas Nicolson fut fait, en 1694, évêque de Péristachium et vicaire apostolique en Ecosse, où il se rendit secrètement en 1697. Il n'y trouva que vingt-cinq missionnaires, dont il augmenta successivement le nombre. Il commença dès cette année à faire quelques visites dans le nord, où les catholiques sont plus nombreux. Il en fit également les quatre années suivantes dans les différentes parties de son vicariat. Son activité et son zèle produisirent beaucoup de fruit dans un pays qui n'avait pas vu d'évêque depuis près de cent ans. Il dressa des avis aux pasteurs, qui furent acceptés dans une réunion de missionnaires écossais, et confirmés depuis à Rome.

Dans un voyage de plus de quatre cents milles, par des montagnes fort rudes et des mers dangereuses, il confirma, en 1700, un grand nombre de personnes, s'instruisit des besoins des peuples, réprima les abus, annonça à ces fidèles catholiques la parole de Dieu, et les exhorta à la constance dans la foi. Ils étaient assez nombreux dans ces quartiers. Plusieurs îles de l'ouest étaient exclusivement peuplées de catholiques, et dans une seule station le vicaire apostolique confirma plus de sept cents personnes. Il trouva ces bons montagnards réglés dans leurs mœurs, respectueux pour les prêtres, et observant avec exactitude les lois de l'Eglise. Quelques-uns d'entre eux avaient été mis à mort peu auparavant par le cruel Porringer, sur le refus qu'ils avaient fait de renoncer à la foi catholique. L'évêque Nicolson encouragea ses prêtres et en nomma deux ses provicaires. Il inspecta aussi l'école d'Arasaick, sur laquelle il fondait ses espérances, et qui servait comme de préparation aux sujets que l'on envoyait ensuite au collége écossais, à Paris; maison qui était la principale pépinière de missionnaires pour l'Ecosse. Outre ce collége, il y en avait encore un à Rome, et un à Ratisbonne, chez les Bénédictins, qui avaient trois maisons en Allemagne.

VII. Ainsi le catholicisme ne demeura point tout à fait absent de l'Ecosse; et au milieu de toutes sortes d'embarras, il parvint à faire quelques conquêtes sur cette terre où il avait régné, mais qui mérita sans doute, comme tant d'autres, de perdre le divin flambeau de la foi. Au surplus, l'erreur elle-même facilita ces conquêtes du catholicisme; car, comme il arrive toujours, l'erreur se divise, et ses divisions ne peuvent profiter qu'à la vérité.

C'est ce qui arriva en ces dernières années en Ecosse. L'Eglise presbytérienne, jusque-là si puissante en apparence et si persécutrice, se divisa profondément malgré tous les efforts tentés pour concilier les prétentions opposées. Comme on le pense bien, le catholicisme n'entra pour rien dans la lutte, il n'y fut en aucune sorte en cause, et ce fut toutefois à lui que Dieu réservait la victoire.

Ce fut le jeudi 18 mai 1843, que cette scission s'effectua ; plus de quatre cents ministres presbytériens rejetèrent toute communion avec l'Etat, parce que l'Etat ne voulait rien abandonner de ce qu'il considérait comme ses droits ; ne voulant pas dépendre d'un « Etat accusé de tyrannie sur les consciences, » ils renoncèrent à leurs bénéfices, à leurs émoluments, enfin à tout ce qui venait du pouvoir temporel, pour se confier à la charité de leurs coreligionnaires. Ce fut

(161) *Voy.* Picot, *Mémoires*, tom. IV, Introd., p. 202.

donc à peu près la moitié du personnel de l'Eglise d'Ecosse qui opéra cette séparation; et parmi les chefs des dissidents, on vit les hommes les plus remarquables par leurs talents, leurs vertus et leur caractère élevé, entre autres le célèbre docteur Chalmers, connu dans le monde entier par son éloquence et ses savants écrits. La plus grande partie de la population abandonna l'Eglise établie et ses ministres, pour se ranger sous la bannière des dissidents, et il n'est pas douteux qu'il sortit de là des conséquences favorables pour le catholicisme.

Une Revue disait à l'occasion de cet événement: « Nul doute que bientôt cette *Eglise libre* ne se confonde avec l'Eglise catholique. Déjà les protestants assistent en nombre considérable aux offices des églises et des chapelles catholiques. Nos frères d'Ecosse viennent de se donner un organe en fondant dans Edimbourg même, en face de l'église presbytérienne, désunie et divisée, le *Courrier d'Edimbourg*. Dans cette capitale, les fidèles n'avaient naguère qu'un autel, élevé dans une petite salle obscure, située à un quatrième étage, dans le quartier le plus pauvre de la ville. Ce refuge servait à la fois d'église et d'école : c'était le seul endroit où un prêtre catholique pût s'entretenir avec les fidèles. Aujourd'hui, Edimbourg compte deux belles églises, celle de Sainte-Marie, fondée par Mgr Cameron, et celle de Saint-Patrice, fondée par Mgr Carruthers. Il y a en outre, dans la capitale de l'Ecosse, deux couvents, plusieurs associations religieuses et écoles catholiques (162). »

VIII. Depuis l'époque de cette séparation, le catholicisme ne fit en effet que gagner du terrain en Ecosse, et tous les efforts des dissidents eux-mêmes furent impuissants pour en arrêter les progrès: « Il y a quelque temps, écrivait-on de Dundée, en 1851 (163), je vous entretenais du grand nombre de missions fondées et de chapelles construites dans le diocèse d'Edimbourg, depuis que Mgr Carruthers occupe ce siége, c'est-à-dire depuis dix-huit ans environ. Tout récemment encore, il a créé trois nouvelles missions, Kirkcaldy, Linlithgow, Kirkcubright, qui comptent chacune de quatre à cinq cents catholiques. Ils étaient, jusqu'à présent, visités une fois par mois par le missionnaire le plus voisin; désormais un prêtre aura sa résidence dans chacune de ces localités. »

« Un brave ouvrier irlandais me disait dernièrement, que lorsqu'il quitta son pays pour venir ici chercher du travail (c'était en 1833), il demanda à un individu qu'il rencontra à l'entrée de la ville, s'il y avait une chapelle catholique à Dundée. Il y a quelque part une espèce de chapelle, lui réplique-t-on, mais vous ferez bien de ne pas en approcher, si vous voulez trouver de l'emploi. Le jeune homme ne fut nullement déconcerté par cet avertissement. Apercevant un peu plus loin sur le bord de la route un tas de charbon, il alla derrière cet abri se recueillir un instant, et pria Dieu de lui venir en aide. Sa prière fut exaucée; il trouva de l'ouvrage et n'en manqua jamais depuis, même dans les temps les plus difficiles. Il n'y avait alors que vingt-cinq à trente catholiques à Dundée; mais à cette époque, l'industrie linière ayant pris un développement considérable, les bras manquèrent, l'Irlande en fournit. Ainsi s'implanta et se développa la religion dans cette ville, qui compte aujourd'hui 12 à 14,000 catholiques sur une population de 80,000 âmes. En 1837, une fort belle chapelle, pouvant contenir 12 à 1,500 personnes, fut construite à l'endroit même où le pauvre ouvrier irlandais avait fait sa prière. Nous la devons au zèle du révérend M. Macpherson, alors chargé de la mission et aujourd'hui supérieur du séminaire des trois évêques d'Ecosse, à Blairs, près d'Aberdeen. Cette chapelle étant devenue insuffisante, il fut indispensable d'en construire une deuxième. Celle-ci est une véritable église : elle a trois nefs de style anglo-saxon, et peut contenir 2,500 à 3,000 personnes. »

Cette église due au zèle de Mgr. Carruthers (164), et placée sous le vocable de Notre-Dame-des-Victoires, comme nouveau trophée des victoires successives que la vérité remporte sur l'erreur, fut consacrée avec une grande solennité; l'année suivante, le premier dimanche d'octobre 1852, une magnifique statue de la Très-Sainte Vierge, copie exacte de celle de Notre-Dame des Victoires de Paris, et un chemin de Croix, ont été bénits et inaugurés dans cette même église, avec toute la pompe qu'il a été possible de donner à cette cérémonie. Elle a été présidée, en l'absence de Mgr Gillis, par le R. M. Macpherson, supérieur du séminaire de Blairs, et le R.M. Small, de Dunfries, est monté en chaire. Parmi les faits qu'il a cités comme preuve de la puissance de Marie, on en rapporte un, dont l'authenticité repose sur le témoignage de plusieurs historiens protestants, et que racontent encore aujourd'hui les descendants, protestants aussi, de ceux qui en furent témoins. Voici ce fait :

Lorsque sur toute l'Ecosse les réformateurs assouvissaient leur fureur antipapiste en détruisant les nombreux édifices érigés par la piété de leurs ancêtres à la gloire de Dieu et en l'honneur de la Sainte Vierge, Melrose, village situé dans le Roxburgshire, possédait un des monastères les plus anciens du pays (il avait été fondé en l'an 635). Ses ruines attestent encore aujourd'hui sa magnificence et sa perfection architecturale, et elles attirent l'attention des touristes, surtout depuis que la publication du roman de Walter Scott intitulé le *Monastère*, leur a acquis une si grande célébrité. Quand les

(162) *Revue du monde catholique*, année 1843, tom. I, p. 921.

(163) Voy. *La Voix de la vérité*, n° du 31 décembre 1851.

(164) Ce vénérable prélat, en 1852, est allé recevoir au ciel la récompense due à soixante années de travaux apostoliques.

hérétiques saccagèrent la vaste église qui dépendait de ce monastère, l'un d'eux ayant jeté une pierre à la tête de la statue de la Vierge, fut frappé de mort instantanément, au grand effroi de la multitude, qui se dispersa épouvantée. Les ruines de l'abbaye de Melrose et les biens qu'elle possédait sont maintenant la propriété du duc de Buccleugh, qui les entretient avec le soin qu'elles méritent. On y remarque encore dans un très-bon état de conservation les statues de la Sainte Vierge et de saint André, patron de l'Ecosse, ainsi que les effigies de saint Pierre et de saint Paul.

IX. En 1842, une nouvelle église avait été inaugurée à Glascow, sous le vocable de sainte Marie, à l'usage du district oriental de la ville ; et, en 1849, on y fonda un couvent de religieuses du tiers-ordre de Saint-François, destiné à l'éducation de la jeunesse. Quelques années plus tard, en 1856, ce furent les Frères Maristes qui vinrent dans cette même ville pour diriger des écoles; et les Dames du Bon-Pasteur s'y établirent aussi, dans le but de diriger l'éducation des jeunes filles.

Ajoutons que les religieuses franciscaines ont obtenu à Glascow d'heureux succès. Ainsi, elles ont ouvert, dans le courant de 1856, deux maisons succursales de l'Institution-mère de Charlotte-Street, dont une à Lanard, sur les bords de la Clyde, à vingt-quatre milles de Glascow, et l'autre à Aberdeen, appelée la capitale du nord-est de l'Ecosse. La population de cette dernière ville est de 70,000 âmes, dont 4,000 catholiques.

Mais l'un des faits les plus intéressants, parmi ceux qui constatent les progrès du catholicisme en Ecosse, est celui de la fondation d'une cathédrale à Edimbourg. Les catholiques de cette capitale trouvaient depuis longtemps que leurs églises étaient de beaucoup trop petites pour pourvoir aux besoins qui augmentaient toujours. Mgr. Gillis, aux soins duquel est confié le vicariat d'Edimbourg, projetait d'élever un temple digne du Seigneur. Tandis qu'il pensait aux moyens de réaliser ce projet et qu'il désespérait du succès, il apprit qu'une grande église protestante allait être vendue. Le prélat s'assura la possession de cet édifice, qu'il obtint pour la somme de 4,500 livres sterlings. Les changements nécessaires pour sa transformation en une église catholique ayant été faits, l'ouverture solennelle a eu lieu le dimanche 3 août 1856. Mgr Gillis a célébré lui-même la grand'messe, et le R. W. Smith a prêché devant un auditoire de plus de 2,000 personnes. Une collecte, faite pour défrayer les dettes contractées pour l'achat de la nouvelle église, a été abondante. L'église est située au centre de la population catholique; elle a de grandes dimensions : on a déposé, sous le maître-autel, les reliques d'une sainte dont le nom est resté en vénération parmi les Ecossais, à quelque croyance qu'ils appartiennent, sainte Marguerite, reine d'Ecosse. Ces précieux restes, transportés en pays étranger, sont revenus attirer les bénédictions d'En-Haut sur le sol natal.

X. On le voit, nous sommes loin du siècle dernier où un prêtre catholique, en Ecosse, ne pouvait dire la messe publiquement sans être exposé au danger de perdre la vie. Il n'y avait ni à Glascow, ni dans le reste de l'Ecosse, aucune église catholique, sauf quelques chapelles, propriétés de familles riches. Aujourd'hui tout est changé, et les progrès, grâce à Dieu, sont sensibles.

Depuis dix ans seulement, on a élevé dans ce pays quarante-six églises, et la mission catholique a été augmentée de plus de cinquante prêtres. Aujourd'hui l'Eglise catholique compte en Ecosse deux cent mille membres, c'est-à-dire un peu moins que la quinzième partie de la population. Ils sont de deux races : trente mille Ecossais indigènes et cent soixante-dix mille Irlandais (165).

Les Ecossais se trouvent principalement dans les highlands (montagnes), et le nord du pays, les Irlandais, dans les lowlands, la partie basse (basses terres) et le midi ; les premiers sont généralement occupés à l'agriculture et à la garde des troupeaux, les Irlandais aux travaux industriels dans les villes manufacturières et commerçantes. Les uns, restés fidèles à la foi de leurs pères, ont été dépouillés de leurs propriétés; les autres, réduits à une misère plus grande peut-être encore, chassés de leur patrie par la famine, végètent dans les fabriques ; les uns et les autres sont exclus de fait de tous les emplois. Le manque de ressources pour établir des écoles les prive de l'instruction si nécessaire pour les aider à vaincre les obstacles insurmontables à leur progrès dans l'échelle sociale.

Constamment tourmentés, attaqués, provoqués jusque dans les ateliers par leurs compagnons de travail dans ce qu'ils ont de plus cher, leur religion, leur existence est bien douloureuse; un Irlandais, quand même il ne pratiquerait point sa religion, ne peut pas souffrir qu'on l'attaque, non plus que ses prêtres, et si les arguments lui manquent, il aura malheureusement plutôt recours à la force physique que de reculer devant les provocations auxquelles il est en butte. Ce n'est guère là, assurément, pratiquer l'Evangile, et il n'est que trop évident

(165) L'émigration irlandaise s'est surtout soutenue en Ecosse, lors des derniers malheurs de l'Irlande et de la famine, qui força ses habitants à s'expatrier. Cette grande émigration ne contribua pas peu, sans doute, aux progrès du catholicisme en Ecosse. Mais si ces progrès n'avaient que ce seul fondement, ils ne seraient peut-être pas aussi satisfaisants : nous croyons qu'ils sont dus surtout à la dissolution croissante de l'erreur, à ses divisions intestines, et cela est d'un meilleur augure !

que de tels chrétiens ne sont pas faits pour faciliter les progrès de la religion autour d'eux ! Aussi, cette conduite ne donne que trop souvent lieu à des rixes déplorables. Il faut dire aussi, pour être juste, que ces luttes sont également le résultat de l'irritation des esprits, causée par les *ministres évangéliques*, qui s'occupent beaucoup moins d'inculquer chez leurs paroissiens des principes de morale et de charité, que d'exciter les passions en débitant les plus infâmes calomnies contre le Pape et contre l'Eglise. Le ministère évangélique est en Ecosse une profession exploitée comme toute autre dans le but de se créer une position sociale.

Les ministres, à l'exception de ceux de l'Eglise établie, dont la nomination appartient à la reine, aux municipalités ou aux propriétaires du sol, en vertu du droit dit de patronage, sont tous élus par leurs congrégations (expression usitée pour signifier l'ensemble des personnes qui fréquentent une église), et ce mode de nomination par élection est en usage chez les dissidents, qui forment la grande majorité de la population. Chaque ministre est rétribué par sa congrégation, en raison du plus ou moins de ressources ou de sympathies des membres qui la composent, de sorte qu'ils doivent éviter de les blesser en les rappelant à leurs devoirs. Aussi la religion de ces gens-là est-elle purement extérieure : elle consiste uniquement dans l'assistance aux prédications, vagues paraphrases de quelques passages de la Bible, entremêlées d'amères satires contre le papisme, débitées sur le ton le plus acrimonieux.

Mais nous n'avons pas à énumérer les hauts faits de l'église presbytérienne, dite *l'Eglise établie d'Ecosse*, ni ceux de *l'Eglise libre*. Contentons-nous, en terminant, de citer la courte statistique suivante que donne le *Catholic directory, ecclesiastical Register*, pour l'année 1856, en ce qui concerne le catholicisme en Ecosse : « L'Eglise en Ecosse est administrée par quatre Vicaires apostoliques. Le nombre des prêtres s'élève à 135, celui des chapelles à 141 : il y a trois couvents de religieuses et un collége ecclésiastique à Blairs, Kincardineshire. Il y a en outre un collége ecclésiastique écossais à Rome, un à Valladolid et un à Ratisbonne. » *Voy.* l'article NOUVELLE-ECOSSE (le catholicisme dans la).

ECRIVAINS ECCLESIASTIQUES ou APOLOGISTES (LUTTE DES). Les païens, non contents de persécuter le christianisme en faisant mourir ses fidèles enfants, lui firent encore une longue et rude guerre de plume. Mais, dès les premiers temps, le christianisme eut aussi ses défenseurs, ses apologistes et il triompha également dans le champ de la polémique. *Voy.* l'article APOSTOLIQUES (Pères).

I. Aux Pères apostoliques succédèrent d'autres apologistes et écrivains ecclésiastiques ; les Justin, les Tatien, les Athénagore, les Théophile d'Antioche, les Hermias, les Méliton, les Denis de Corinthe, les Hégésippe, les Claude Apollinaire d'Hieraple, les Bardesane et Harmonius, les Irénée et tant d'autres de ses disciples, les Clément d'Alexandrie, les Origène, les Pamphile, les Tertullien, les Minutius Félix, les Cyprien, les Arnobe, etc., défendirent la religion attaquée, ou la firent connaître dans des écrits spéciaux. Dans le IIIe siècle et au commencement du IVe, nous voyons aussi la cause sacrée de Jésus-Christ éloquemment soutenue.

Parmi les apologistes chrétiens de cette époque, le premier en date est Lactance, l'éloquent disciple d'Arnobe, le précepteur du prince impérial Crispus (166), mais avec cela si pauvre qu'il manquait des choses les plus nécessaires. Dans les sept livres de ses *Institutions divines* (composées entre 319 et 322), d'une part il réfute sans amertume et sans invectives les théories de la religion et de la philosophie païennes, d'autre part il fonde la vérité du christianisme spécialement sur l'accord du Nouveau Testament avec l'Ancien ; sur l'accomplissement des prophéties relatives au Messie ; sur l'élévation, la pureté, la sainteté de la morale et la vertu régénératrice de la doctrine chrétienne ; il termine en parlant avec détail de la vie éternelle que nous avons à espérer.

Dans le même temps, le savant Eusèbe de Césarée déployait, dans les quinze livres de la *Préparation évangélique*, un trésor d'érudition en tout genre (167). Il y montre l'absurdité des théogonies et cosmogonies païennes, le vide de la doctrine du destin et des interprétations allégoriques des mythes tentées par les philosophes, comme aussi le caractère à la fois impur et suspect des oracles ; ensuite, il expose les motifs qui ont fait adopter aux Chrétiens la tradition des Hébreux. Dans la *Démonstration évangélique*, dont la moitié seulement nous est parvenue, Eusèbe développe les raisons par lesquelles les Chrétiens n'ont pas pris la loi de Moïse en même temps que sa doctrine, en un mot la différence qui existe entre le judaïsme et le christianisme.

En 345, Firmicus Maternus présenta aux empereurs Constantin et Constant son livre *De la fausseté des religions profanes*, livre plein de chaleur, mais aussi quelquefois de violence, où il excite les deux Césars à déraciner les derniers restes du polythéisme, comme si l'erreur pouvait être vaincue par la force, et comme s'il suffisait de décrets des empereurs pour faire triompher la vérité ! Il est vrai que le but de Firmicus l'obligeait à mettre en lu-

(166) Dœllinger, *Origines du christianisme*, trad. de Léon Boré. 2 vol. in-8, 1842, tom. II, p. 55 et suiv.

(167) Il a été donné par M. Séguier de Saint-Brisson, une excellente et savante traduction de ce précieux ouvrage, et nous ne saurions trop le recommander, 2 vol. in-8, 1846.

mière les côtés les plus honteux et les plus immoraux de la religion païenne; mais, évidemment, il se trompait de voie pour défendre la vérité, et il connaissait bien peu les hommes pour compter, comme il le faisait, sur l'appui des princes. Bien autrement profonds et bien plus dignes sont les deux discours ou traités de saint Athanase : *Contre les païens* et *sur l'Incarnation du Verbe*. La division en est aussi juste et aussi belle que simple. Athanase fait voir dans la chute originelle le principe du paganisme et de l'éloignement de Dieu; puis il explique, toujours en réfutant les objections des païens, la possibilité, la nécessité et la réalité de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Mais l'apologie la plus grandiose et la plus complète de l'Eglise, ce sont les vingt-deux livres *de la Cité de Dieu*, opposée par saint Augustin à la cité du monde, au paganisme. Là, d'une main de maître, dans les dix premiers livres, l'évêque d'Hippone *analyse* les trois espèces de mythologies polythéistes indiquées par Varron et par le pontife Scévola, à savoir celle des poëtes, celle des politiques, et la théologie naturelle ou des philosophes. S'attaquant surtout à l'école néoplatonicienne, dont Porphyre est à ses yeux le principal représentant, il montre à cette école, comme dans un miroir, son idolâtrie aventureuse, son apothéose des démons, le non-sens de sa liturgie et de sa doctrine sur la migration des âmes. Ensuite, partant de ce principe : que la connaissance de Dieu n'est possible que dans Jésus Christ et par Jésus-Christ, il bâtit, pour ainsi dire, dans les douze derniers livres, la Cité de Dieu, commençant par la création et la chute des anges, et poursuivant les destinées de ce divin règne à travers l'ancienne Alliance jusqu'au jugement dernier, jusqu'à l'éternelle félicité des justes. — *Voy.*, l'article CONFESSIONS DE SAINT AUGUSTIN, n° XVI.

Après la réfutation du livre de Julien l'Apostat, réfutation qui est due à saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie (*Voy.*, l'article EGLISE D'ALEXANDRIE, n° XII), le dernier ouvrage important de ce genre est la *Guérison des erreurs païennes*, que Théodoret écrivit vers l'année 430. Dans douze dissertations, il examine parallèlement les doctrines chrétiennes et les doctrines païennes sur le principe de l'univers, sur les anges (les dieux inférieurs des païens), sur la création, la nature de l'homme, la Providence et la fin du monde. Ensuite, il rejette la théorie païenne du sacrifice, il défend le culte des saints du christianisme, compare les apôtres avec les législateurs et les héros païens, les prophéties de l'Ancien Testament avec les oracles, et, à la fin, il montre combien la morale de l'Evangile et la conduite des Chrétiens véritables l'emportent sur la morale et la conduite des philosophes.

A peu près à la même époque paraît avoir été écrite la *Conférence entre le chrétien Zachée et le philosophe païen Apollonius*, dans laquelle celui-ci, entre autres raisons qu'il allègue pour excuser le culte des dieux, prétend que les Chrétiens honorent et même adorent aussi les images de cire ou de métal des empereurs : Zachée répond que les Chrétiens rigides désapprouvent sans aucun doute ces hommages imprudents, bien qu'ils soient très-éloignés d'une divinisation semblable à celle que les païens pratiquent avec les images.

II. Mais la guerre de plume des païens contre le christianisme semble s'arrêter avec l'ouvrage de Julien l'Apostat que réfuta, comme nous l'avons dit, saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie (168); du moins ne voit-on pas, dans ce temps, d'autre agression par écrit, si ce n'est le *Dialogue de Philopatris*, composé à la manière de Lucien, et où la doctrine de la Trinité est tournée en ridicule. Au fond, la polémique avait fort peu d'intérêt pour la plupart des sectateurs du paganisme. Ce qui les retenait dans les liens de l'erreur, ce n'était point une aversion prononcée pour les dogmes de l'Evangile, c'était surtout le poids de leur mollesse spirituelle, la force de leurs habitudes héréditaires, l'absence du besoin religieux.

Ceci explique l'observation de saint Jean Chrysostome, que, de son temps, les écrits des philosophes païens contre le christianisme étaient, en grande partie, perdus, et qu'on n'en trouvait les restes que chez les Chrétiens (169). En outre, l'opinion de Thomasius et de Symmaque était alors très-répandue parmi les païens cultivés, à savoir : « Que Dieu a abandonné au libre arbitre de chacun le genre et la forme du culte, ces diverses manifestations étant tout à fait nécessaires au maintien de la religion elle-même qui, sans cela, aurait depuis longtemps disparu; que l'on n'arrive pas à la divinité par une voie unique, mais qu'il y a divers chemins, les uns raboteux, les autres unis, ceux-là détournés, ceux-ci en droite ligne, et que chaque individu doit être libre de choisir. C'est précisément parce que Dieu veut la diversité des religions, qu'il se dérobe à la connaissance des hommes et se cache devant eux (170). »

Ce sont bien là les raisonnements d'hommes qui se trouvent à l'aise dans l'état où ils sont, qui résistent à la vérité et qui veulent se persuader à eux-mêmes que leur lâcheté à l'embrasser, est sagesse! Symmaque, ce sage et prudent païen qui cherchait tant les accommodements pour demeurer dans le polythéisme, disait aussi : « Que le Dieu suprême étant voilé au fond d'un mystère impénétrable, chaque peuple avait sa divinité protectrice, son génie, qui révélait aux

(168) *Voy.* l'article EGLISE D'ALEXANDRIE, n° XII.
(169) Chrysost., *De S. Babyla*, ed. Montf., Oper. II, p. 539.
(170) Themist., *Or. consul. ad Jovian.*

riens la manière spéciale dont il voulait être honoré, ou sous lequel une forme particulière de culte s'établissait d'elle-même d'après l'individualité de la nation (171). »

Sans parler de la paresse qui les enchaînait à leur genre de vie accoutumé, les païens de cette époque avaient encore d'autres motifs de rester étrangers à la foi nouvelle, et les objections ne manquaient pas pour repousser les efforts du prosélytisme chrétien. Beaucoup d'entre eux s'imaginaient, dans la bonne opinion qu'ils avaient d'eux mêmes, n'avoir pas besoin de Sauveur, ou bien ils se comparaient avec quelques membres dégénérés de l'Eglise, et ils disaient : « Un croyant m'a trompé, il m'a prêté un faux serment; moi, païen, je n'ai jamais rien fait de semblable, comment pourrais-je maintenant devenir chrétien (172) ? »

Et en effet, la vie déréglée d'un grand nombre, qui n'étaient chrétiens que de nom, formait le principal obstacle aux progrès de l'Evangile : « Si nous étions véritablement Chrétiens, disait saint Jean Chrysostome, il n'y aurait déjà plus de païens (173). » Ces mots, hélas ! sont encore vrais de nos jours, et il est certain que l'Evangile n'avance pas autant qu'il le faudrait sur la terre, parce que les Chrétiens eux-mêmes mettent obstacle à ses progrès !

D'autres, tout imbus de la culture rhétoricienne et sophistique du siècle, méprisaient l'Ecriture sainte, parce qu'elle était écrite trop peu attiquement, et que sa sublime simplicité ne ressemblait pas du tout à la manière des écrivains alors en vogue. Ceux auxquels plaisait le culte sensuel du polythéisme, avec ses nombreux sacrifices, se retranchaient derrière la contradiction, selon eux insoluble, qu'il y avait à ce que le Dieu des Chrétiens, qui pourtant doit être aussi le Dieu de l'ancienne Alliance, rejetât maintenant les sacrifices qu'il avait lui-même ordonnés (174). Quelques-uns en demandant : « Pourquoi Jésus-Christ était venu si tard? » pensaient avoir élevé contre sa religion une difficulté impossible à résoudre. D'autres enfin prenaient pour objection principale les dissensions des chrétiens effectivement divisés par plusieurs sectes, et ils s'appuyaient, avec une certaine apparence, sur l'incertitude où l'on était pour reconnaître, au milieu de cette foule d'opinions contradictoires, la véritable religion du Christ.

III. Beaucoup de païens nourrissaient une sorte de vénération pour la personne de Jésus, le regardant comme un des hommes les plus sages qui eussent existé, absolument comme le font aujourd'hui plusieurs philosophes : « Mais, disaient-ils, jamais il n'avait pensé lui-même à s'attribuer une nature et une dignité surhumaines; ceci était le fait de ses premiers disciples. »

« Au fond, disaient-ils encore, Jésus n'était pas réellement ennemi des dieux et de leur culte; il n'avait point ordonné de les délaisser et de briser leurs images; il n'avait interdit que l'adoration de quelques démons inférieurs; mais les Chrétiens avaient ensuite étendu cette défense au service de tous les dieux (175). Jésus, ajoutaient-ils, avait fait ses miracles, grâce à sa profonde connaissance de la magie, et il avait déposé des secrets dans une lettre adressée à Pierre (176). »

Aussi les conséquences que les Chrétiens avaient coutume de tirer des miracles de Jésus-Christ et des apôtres touchaient-elles peu les païens. Ceux-ci répondaient : « Les miracles ne prouvent rien, puisqu'on peut en opérer avec le secours de la magie, et que réellement Apollonius et Apuléius ont fait des choses semblables à celles que l'on rapporte de Jésus. » Ou bien les païens disaient : « Pourquoi ne se fait-il donc plus, chez vous, des miracles comme ceux attribués à Jésus-Christ et aux apôtres? » Saint Augustin répond : « Il s'en fait encore aujourd'hui sur l'invocation du Nom de Jésus, par les sacrements ou par l'intercession des saints; mais, d'ordinaire, ils ne sont connus que dans un petit cercle, tandis que le récit des miracles du Seigneur et des apôtres s'est répandu partout avec l'Ecriture; » puis il en raconte plusieurs dont il a été lui-même témoin (177).

IV. Deux reproches, dans ce temps, étaient spécialement adressés par les païens aux disciples de l'Evangile. L'un de ces reproches concernait les hommages rendus aux martyrs et à leurs dépouilles mortelles. Les païens regardaient comme une souillure l'attouchement, la vue et même la simple approche d'un cadavre : ce vieux préjugé suffisait déjà pour inculper, à leurs yeux, la vénération des corps des martyrs. Aussi Julien, cherchant à remplacer partout les usages chrétiens par les coutumes païennes, défendit de faire des sépultures pendant le jour : « Parce que, dit-il, la vue d'un cortége funèbre est une souillure, et que l'on ne peut, en cet état, s'approcher ni des dieux, ni des temples (178). » Les Chrétiens, qui allaient prier aux tombeaux des martyrs, ou qui conservaient leurs ossements dans les églises, provoquaient donc également l'horreur et les moqueries des païens. Mais laissons parler là-dessus l'auteur des *Vies des sophistes*.

Après avoir raconté comment des moines furent introduits aussi à Canope, près d'Alexandrie, par ordre de l'empereur Théodose, Eunapius continue en ces termes :

(171) Symmach. *epist.* 10, édit. Paris, 1604, p. 289.

(172) S. Augustin, *Enarr. in Psal.* xxi et xxv. Théodoret, à la fin de ses *Thérapeutes*, répond en détail aux objections tirées des vices et des fautes des Chrétiens.

(173) Hom. in *I epist. ad Tim.*

(174) Volusian., *Epist. ad Augustin.*

(175) S. Aug, *De civit. Dei*, lib. xix, 23.

(176) *De censu evang. I*, 7.

(177) *De civit. Dei*, lib. xxii, cap. 8.

(178) Cod. Theod. lib. ix, tit. 17.

« Ils ramassaient les os et les crânes d'hommes suppliciés à cause de leurs crimes; ils les faisaient passer pour des dieux, se roulaient sur le lieu de leur sépulture, et croyaient s'élever et se diviniser eux-mêmes en se souillant ainsi au contact des tombeaux. Ils nommaient témoins et intercesseurs auprès des dieux ces indignes esclaves qui avaient expiré sous les coups de fouets et dont les cadavres portaient encore les traces de la juste punition de leur perversité (179). » Une chose augmentait encore l'antipathie des païens pour la vénération dont ces martyrs étaient l'objet; c'était l'opinion répandue parmi eux que les âmes de ceux qui avaient péri de mort violente devenaient des démons (180).

En outre, méconnaissant tout à fait la différence essentielle de l'adoration qui n'appartient qu'à Dieu et les hommages qui s'adressent à des êtres créés, les païens reprochaient d'une part, aux Chrétiens, de regarder comme des dieux leurs saints et leurs martyrs, d'autre part, comparant ceux-ci avec leurs héros, ils disaient « que, dans tous les cas, le culte d'hommes éminents qui avaient été, dans les anciens âges, les favoris des dieux, valait mieux que le culte de misérables, tirés pour la plupart de la lie du peuple, lesquels n'avaient rien fait que souffrir, et dont précisément la mort ignominieuse prouvait que, n'ayant pas été l'objet des faveurs de la divinité, ils ne pouvaient rien auprès d'elle. » C'est ainsi que le philosophe Maximus de Madaure écrivait à saint Augustin : « N'est-il pas intolérable que l'on préfère un Mygdon à Jupiter qui lance la foudre, une Sanaï à Junon, à Vénus, à Vesta, à Minerve, et le martyr Namphanion à tous les dieux immortels, lorsque ces gens n'ont fait que terminer leur vie de scélérats par une mort en apparence éclatante (181)? »

A tout cela les Pères répondaient : « Vous employez une comparaison tout à fait inexacte entre les hommages que nous rendons aux glorieux témoins de notre foi, montés au ciel, et le culte que vous rendez à vos dieux et à vos héros; nous n'élevons pas de temples aux martyrs, nous ne leur attribuons pas de droits, nous ne leur offrons pas des sacrifices, en un mot, nous ne pratiquons à leur égard ni les honneurs divins, ni les crimes humains avec lesquels vous servez vos dieux (182). »

V. L'autre objection était tirée du déclin rapide et de la faiblesse chaque jour croissante de l'empire. Les païens comparaient avec la situation présente sa gloire passée, sa grandeur et sa magnificence sans bornes, tel qu'il florissait autrefois sous la protection des dieux, ferme et puissant au dedans, toujours victorieux, toujours invincible au dehors, étendant au loin sur les pays et les peuples la terreur de son nom. Maintenant que les dieux étaient méprisés, les sacrifices interdits et qu'il n'y avait plus d'honneurs que pour le Dieu des Chrétiens, la misère, la désunion, l'impuissance étaient partout, et l'empire allait visiblement à sa ruine. « Désormais, à la place des dieux immortels, disait Libanius (183) avec amertume, on honore ceux (Jésus-Christ et les apôtres) qui sont cause de tous nos malheurs. »

Les Chrétiens répliquaient que la misère et la honte des temps présents étaient le fruit nécessaire de la semence répandue dans les âges précédents du polythéisme; que les neveux chrétiens payaient pour la folie et l'indignité de leurs ancêtres païens : ils montraient que la chute et la dissolution de l'empire étaient déjà visibles lorsque le culte des dieux était encore partout dominant : « Et au fond, s'écriait saint Augustin, qu'est-ce donc qu'ils regrettent, ceux qui veulent nous charger, nous Chrétiens, du poids de l'empire qui s'écroule? Ils regrettent seulement l'éclat extérieur, la richesse, la sécurité de leurs jouissances, l'arbitraire avec lequel les riches et les puissants pouvaient satisfaire chaque passion. Ils voudraient ramener un état de choses où la grande masse des pauvres était servilement soumise aux riches, où rien d'incommode n'était ordonné à ceux-ci, où rien d'impur ne leur était défendu, où rien n'arrêtait la licence et la cruauté des jeux publics. Or, précisément ils désirent ce qui a produit au-dedans la ruine, la dissolution de l'empire romain, et ce qui a amené, par contre-coup, sa décadence au dehors (184). »

Toutefois, il faut le reconnaître, les circonstances rendirent, sur ce point, la défense des Chrétiens plus difficile. En effet, l'humanité était arrivée à un de ces moments de transition où les plus sages reconnaissent l'imminente nécessité d'un nouvel ordre de choses, sans néanmoins pouvoir indiquer les voies et moyens par lesquels il se produira, ni la forme qui lui sera donnée. Ainsi, saint Augustin et d'autres peuvent bien alors avoir vu que le Christianisme lui-même ne pouvait rendre la force vitale et la santé au corps mourant et déjà décomposé de l'empire romain; ils soupçonnaient peut-être que si sa fin, désormais inévitable, n'était pas suivie de celle du monde, une organisation chré-

(179) Eunapii, *Vitæ sophist.*, ed. Boissonade, I, p. 45. — *Voy.* dans le *Misopogon* de Julien, l'endroit où il parle des habitants d'Antioche, qui ont envoyé des vieilles femmes prier sur les tombeaux des martyrs pour obtenir son éloignement.

(180) De là venait que les païens tuaient souvent des enfants dans leurs opérations magiques, non-seulement pour observer leurs entrailles, mais encore parce qu'ils pensaient que les âmes de ces enfants, devenues des démons, pouvaient être utiles au meurtrier. — *Voy.* S. Chrysost. *De Lazaro*, conc. 29; in *Matth*, Hom. 28.

(181) Les martyrs d'Afrique, dont il est ici question, ne sont pas connus autrement.

(182) *Voy.* Saint Augustin, *De civitate Dei*, lib. VIII, c. 27; et la VIII[e] Dissertation des *Therapeutes* de Théodoret.

(183) Libanius, Oper., tom. I, p. 491.

(184) S. Aug., *De civit. Dei*, lib. II, c. 20.

tienne s'élèverait sur les ruines du colosse, mais quand et comment, c'était là ce qui leur restait caché.

VI. En dernière analyse, c'étaient les deux grands ennemis de la religion dans tous les temps, à savoir le sensualisme et l'orgueil, qui retenaient toujours une foule d'hommes dans les liens du paganisme. Beaucoup se révoltaient à la seule idée de Dieu apparu sous la forme d'esclave et crucifié : « Dans la naissance humaine de Jésus-Christ, disaient-ils, dans son enfance privée de secours, dans les besoins de son indigence, est-il possible de reconnaître le Dieu éternel et immuable (185)? » Ses divins abaissements, comme sa pureté sans tache, étaient pour eux quelque chose d'incompréhensible. Bien mieux, tous connaissaient les anciens dieux qui, accessibles eux-mêmes aux passions humaines, prêtaient une oreille complaisante aux désirs charnels des hommes. Quant à la populace, les profusions, les festins de jour et de nuit des fêtes païennes, la liberté illimitée d'actions et de paroles qui régnaient dans ces fêtes, étaient bien suffisantes pour l'enchaîner au vieux culte (186). La licence et la cruauté des spectacles issus du polythéisme, bien que tout cela eût été très-atténué sous les empereurs chrétiens, contribuaient puissamment aussi à entretenir l'attachement au service des faux dieux, et l'éloignement de la religion chrétienne (187).

Au contraire, c'était, en général, la vanité et l'orgueil qui empêchaient les gens instruits, particulièrement les rhéteurs, les philosophes et leurs disciples, de se rendre à la foi nouvelle. Il est difficile de se faire une juste idée de la considération extraordinaire et véritablement sans exemple dont jouissaient les sophistes et les rhéteurs du IVe siècle. La renommée de ceux qui enseignaient à Athènes remplissait l'empire romain; on prenait parti pour ou contre eux dans les provinces éloignées; les empereurs eux-mêmes les comblaient d'honneurs, les employaient à des ambassades, leur confiaient les charges les plus importantes de l'Etat, et leur élevaient des statues.

Ces hommes qui, sauf quelques exceptions, étaient et demeuraient païens, et qui, par conséquent, nourrissaient plus ou moins d'hostilité contre l'Evangile, formaient, de beaucoup de manières, par leur influence sur les hautes classes et par leur action sur les jeunes gens, une milice dévouée au soutien et à la propagation du polythéisme. Toutefois, après le triomphe complet que cette espèce de caste obtint sous Julien, elle commença à décliner dès la fin du siècle, ainsi qu'on le voit par les plaintes de Libanius, de telle sorte que les maîtres les plus renommés, au lieu de salles pleines comme dans les temps précédents, ne comptaient plus qu'une dixaine ou une vingtaine d'auditeurs (188). Mais l'Ecole éclectique se soutint plus longtemps (*Voy.* l'article ECLECTISME (de l') DANS LES PREMIERS SIÈCLES DU CHRISTIANISME), et cela, parce qu'elle travailla à adopter beaucoup des idées chrétiennes, et à adoucir peu à peu le polythéisme.

Deux points importants encore pour déterminer la position du polythéisme vis-à-vis l'Eglise, ce sont 1° la notion païenne du culte des images des dieux, et 2° la cessation des oracles opérée sans violence extérieure. Mais l'examen de ces deux points n'appartenant pas directement à cet article, où nous venons de voir spécialement la lutte du Christianisme dans le champ de la polémique, nous les étudierons dans l'article général consacré au paganisme.

ECTHESE. Comme les Césars de Byzance, ses prédécesseurs, Héraclius, malgré certaines qualités, ne put échapper à la monomanie de dogmatiser et de se poser en pontife, et, en réalité, il troubla l'Eglise avec la prétention de la servir.

Excité par le patriarche Sergius, cet empereur écrivit du pied du mont Ararath, d'où ses armées écrasaient les Perses, aux évêques de l'Orient, pour leur expliquer comment il n'y avait qu'une nature en Jésus-Christ, et défendit qu'on pensât autrement que lui. Ce n'est pas tout. Les ravages du mahométisme se répandirent dans tout l'Orient, et Héraclius contribua pour une bonne part aux maux que cette hérésie causait.

Du fond de la Palestine, une voix s'élève, celle de saint Sophrone, évêque de Jérusalem. Il expédie des prêtres à Rome pour avertir le Pape Honorius des progrès de l'hérésie. Mais Sergius, l'inspirateur du César docile, les avait devancés par une lettre remplie d'ambiguïté. Les arguties venues de Constantinople inspiraient à Rome une telle défiance, que la première pensée des Souverains Pontifes était toujours de les écarter, en demandant aux Grecs de s'en tenir aux décisions mêmes des conciles de l'Orient : « Laissons aux grammairiens, disait Honorius au patriarche Sergius, laissons aux grammairiens le soin de discuter des questions oiseuses, et dédaignons une logomachie qui jetterait le trouble dans l'Eglise. »

Mais Sergius n'écouta pas cette voix du bon sens, de la raison, de la saine doctrine. Il rédigea, dans la forme d'un édit qu'il fit signer à Héraclius, l'*Ecthèse* ou exposition de la foi. Le monothélisme, y est consacré et imposé aux évêques par le pouvoir impérial. Un concile de Constantinople donna son approbation à l'*Ecthèse*, et Sergius, satis-

(185) Volusian., *Epist. ad August.*, Oper., tom. II, p. 303.

(186) S. Chrysost., Oper., tom. II, p. 548.

(187) *Voy.* S. Augustin, edit. Bened., tom. V, p. 632. — La passion pour les combats des gladiateurs était toujours si grande parmi les païens, que Libanius, comme il nous l'apprend lui-même, excita un étonnement général lorsqu'il s'en tint éloigné par amour pour l'étude.

(188) Ambros., *De fide*, lib. I, tom. II, p. 461.

fait d'un tel triomphe, mourut en 639, laissant les esprits dans une agitation immense. Des ambassadeurs de Constantinople vinrent à Rome, et signifièrent au Pape Séverin, successeur d'Honorius Ier, que l'Empereur ne ratifierait son élection que lorsqu'il aurait signé l'*Ecthèse*. Le Pontife refusa sa signature. Les Grecs pillèrent l'église et le palais de Latran. L'exarque de Ravenne, Isaac, garda pour lui une partie des trésors, et envoya l'autre partie à Héraclius qui, bien entendu, l'accepta sans scrupule.

Le Pape Séverin lança une sentence d'excommunication contre les monothélites. Jean IV condamna l'*Ecthèse* comme l'avait condamnée son prédécesseur. Dans une éloquente lettre à Pyrrhus, successeur de Sergius, il déplore qu'un prince, tel que Héraclius, se fasse l'instrument d'une hérésie qui désolait tout l'Orient. La lettre du Pape lui fut communiquée, et produisit sur son esprit une impression profonde. Sentant sa fin approcher, Héraclius ne voulut pas paraître devant Dieu chargé des anathèmes de l'Eglise : « L'*Ecthèse* n'est pas de moi, écrivit-il au Pape; je ne l'ai ni dictée ni commandée; elle est l'œuvre de Sergius, je consentis à la signer. Témoin des troubles que cet écrit a jetés dans le monde, je proteste que je n'en suis pas l'auteur (189). » Tardif désaveu! qui n'empêcha pas l'hérésie de faire beaucoup de mal en Orient pendant le règne de Constant, qui l'appuya aussi de son autorité, et qui persécutait même les plus grands défenseurs de la doctrine orthodoxe (190). Le successeur de Jean IV, Théodore, puis Martin Ier condamnèrent également l'*Ecthèse* d'Héraclius, *Voy.* les articles de ces Papes.

EDESE, frere de saint Frumence. *Voy.* l'article ETHIOPIE (Eglise d'), n° I.

EDESIUS (SAINT), frère de saint Apphien, martyrisé, comme lui, au commencement du IVe siècle, c'est-à-dire vers 304 (191). Edésius confessa plusieurs fois sa croyance au Christianisme, et, après une longue prison, il fut condamné à travailler aux mines dans la Palestine. Il avait plus étudié que son frère et, avant que d'être chrétien, il avait été philosophe et en gardait encore l'habit. Enfin, se trouvant à Alexandrie, et voyant les excès auxquels le juge se laissait emporter contre les Chrétiens, en tourmentant des hommes graves, et livrant des femmes d'une grande piété, et des vierges mêmes à des marchands d'esclaves corrompus et infâmes dans leurs mœurs, il s'approcha hardiment du juge, l'apostropha et le couvrit de confusion par l'énergie de ses reproches. Mais son saint courage lui fut funeste; il souffrit généreusement plusieurs sortes de tourments, après lesquels on le jeta enfin dans la mer comme on avait fait de son frère saint Apphien.

EDESSE (CHARITÉ DES HABITANTS D'). Les fidèles d'Edesse qui, durant la persécution de Valens, montrèrent une si grande fermeté pour conserver leur foi intacte, firent preuve encore, près de deux siècles plus tard, d'une grande charité envers les habitants d'Antioche. Notons d'abord le premier fait.

Valens persécutait les catholiques, exilait les prêtres et répandait partout la terreur. Saint Barsès, évêque d'Edesse, avait été persécuté et traîné dans l'exil. (*Voy.* son article, tom. II, col. 1093.) Alors un évêque arien fut envoyé à Edesse de la part de l'empereur. Mais tout le peuple sortit hors de la ville et s'assembla dans la campagne. Valens en fut lui-même témoin lorsqu'il vint à Edesse visiter l'église fameuse de l'apôtre saint Thomas. Il en fut si irrité, qu'il frappa de sa main le préfet Modeste, parce qu'il n'avait pas eu soin d'empêcher ces assemblées, et lui commanda de ramasser les soldats qu'il avait sous ses ordres et ce qui se trouverait de troupes, pour dissiper cette multitude. Modeste, quoique arien, fit secrètement avertir les catholiques de ne point s'assembler le lendemain au lieu où ils avaient accoutumé de prier, parce qu'il avait ordre de l'empereur de punir ceux qui s'y trouveraient. Il espérait par cette menace empêcher l'assemblée et apaiser l'empereur. Mais les fidèles d'Edesse n'en furent que plus excités à se réunir; et, dès le grand matin, ils se rendirent avec plus de diligence qu'à l'ordinaire au lieu accoutumé, et le remplirent. Le préfet Modeste l'ayant appris, ne savait quel parti prendre. Toutefois, il marcha vers le lieu de l'assemblée, faisant avec sa suite un bruit extraordinaire pour épouvanter le peuple.

En passant dans la ville, il vit une pauvre femme qui sortait brusquement de sa maison, sans même fermer la porte, tenant un enfant par la main, et laissant traîner son manteau négligemment, au lieu de se couvrir à la manière du pays. Elle traversa la file des soldats qui marchaient devant le préfet et passa avec un extrême empressement. Il la fit arrêter et lui demanda où elle allait si vite. — Je me presse, dit-elle, d'arriver au champ où les catholiques sont assemblés. — Tu es donc la seule, dit Modeste, qui ne sais pas que le préfet y marche, et qu'il fera mourir tous ceux qu'il y trouvera? — Oui, répondit-elle, je l'ai ouï dire, et c'est pour cela même que je me presse, craignant de manquer l'occasion de souffrir le martyre.—Mais pourquoi mènes-tu cet enfant? dit le préfet. — Afin, dit-elle, qu'il ait part à la même gloire. Modeste, étonné du courage de cette femme, retourna au palais, et en ayant entretenu l'em-

(189) Théophane, p. 275.

(190) *Voy.* L'abbé Corgne, *Dissertation critique et théologique sur le monothélisme et sur le VIe concile général*, in-12, 1741 (sans nom d'auteur), p. 40, 42, 43 *et passim*.

(191) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. IX, n. 12.

pereur, lui persuada d'abandonner une entreprise dont le succès serait honteux ou malheureux (191*).

Telle fut la fidélité des habitants d'Edesse pour conserver leur foi. Voici maintenant l'autre trait qui montre de quel esprit de charité ils étaient animés. L'histoire aime à s'arrêter devant de tels exemples.

En 540, au mois de juin, Chosroès, après avoir indignement traité Candidus, évêque de Sergiopolis (*Voy.* son article, tom. III, col. 777), assiégea et prit la capitale de l'Orient, la grande Antioche : il la pilla et la réduisit en cendres. Une partie de la population périt dans le siége, et, à la prise de la ville, plusieurs parvinrent à s'échapper; mais une multitude innombrable resta prisonnière. Le traité de paix entre les deux empires ayant été renouvelé peu après, Chosroès annonça qu'il allait vendre comme esclaves tous ces captifs. Les habitants d'Edesse, qui tous étaient chrétiens, montrèrent alors une charité vraiment chrétienne. Quoique peu auparavant ils eussent payé deux cents livres d'or à Chosroès, pour sauver leurs terres du pillage, ils entreprirent de racheter tous les captifs d'Antioche. Chacun y contribua selon sa fortune, et même au delà : chacun portait son offrande à la grande église, qui fut bientôt remplie. Même les personnes de mauvaise vie y consacraient leurs parures. Les paysans les plus pauvres, qui n'avaient qu'une chèvre ou qu'une brebis la donnaient avec joie. Cette charité héroïque produisit une rançon suffisante pour tous les prisonniers (192).

Cependant, pas un ne fut racheté. Un grec, nommé Buzès, qui était commandant impérial de la ville, se saisit de toutes ces richesses, sous prétexte de les employer à des besoins plus pressants. Chosroès emmena donc les captifs; mais la belle action des habitants d'Edesse n'en demeura pas moins, et l'histoire s'est plu à la transmettre aux siècles futurs comme un témoignage de ce que sait produire la foi dans les cœurs qui lui sont fidèles et qui la pratiquent.

EDGARD, roi d'Angleterre. *Voy.* l'article DUNSTAN (Saint), n° III et IV.

EDILBURGE (SAINTE), vierge et abbesse, aussi nommée Aubierge. Nous lisons dans la Vie de sainte Fare, abbesse de Faremoutier, en Brie, que plusieurs princesses anglaises s'étaient soumises à sa Règle. De ce nombre fut Edilburge, fille d'Anna, roi des Estangles. C'était le désir ardent de parvenir à la perfection chrétienne qui avait inspiré à la noble étrangère le courage de s'arracher aux délices de la cour, à la tendresse des siens et aux douceurs de la patrie. Elle descendit donc des marches du trône pour aller se renfermer dans l'obscurité du cloître et immoler ses membres délicats aux austérités de la pénitence. Après avoir longtemps obéi à sa vénérable abbesse, et lui avoir fermé les yeux, elle fut jugée digne de lui succéder dans le gouvernement de Faremoutier. Fare étant allée recevoir au ciel la récompense de ses vertus, vers le 3 avril 655, Edilburge la remplaça auprès de ses Sœurs.

Après une administration sage et prudente de quarante années, elle mourut saintement vers l'an 695. L'Eglise, qui célèbre sa fête le 7 juillet, lui adjoint sainte Eartongate (193), autrement nommée Artongate, sa nièce, et comme elle fille de roi. Elle l'avait accompagnée à Faremoutier, et, après avoir vécu sous son obéissance, elle partagea sa gloire dans le ciel. Sainte Edilburge avait fondé le monastère de Barking avec une autre princesse d'Angleterre nommée Hildelide. La mère de notre sainte, Hereswith, avait également embrassé la vie monastique dans l'abbaye de Chelles.

EDILTHRYDA (SAINTE), ou EDILTRUDE (194), reine d'Angleterre au VIIe siècle. Cette princesse, ou mieux cette sainte, car c'est uniquement ce titre qui lui est resté et qui est sa vraie gloire, offre deux particularités bien remarquables : la virginité gardée dans le mariage, et le mariage annulé en faveur de la profession religieuse.

Le roi Anna, qui rendit de grands services au Christianisme parmi les Estangles des Iles-Britanniques, eut des filles, des fils, des petits-fils qui se distinguèrent par leur sainteté. Parmi ses filles on remarquait surtout Edilthryda..., qui semblait plutôt un ange qu'une créature humaine. Tous les écrivains anglais, jusqu'au temps de la Réforme, rendirent hommage à sa sainteté. — Malgré le vœu de chasteté qu'elle avait fait dans sa jeunesse, elle avait été obligée d'épouser Tondbert, le ealdorman des Girviens. Cependant ses prières touchèrent le cœur de son mari, qui lui permit de demeurer fidèle à son vœu. Tondbert étant mort peu de temps après son mariage, Edilthryda se retira dans l'île d'Ely, dans l'Estanglie, que son mari lui avait donnée, et elle espérait pouvoir y vivre tranquille et loin des bruits du monde, lorsque Oswio, roi de Northumbrie, la demanda à ses parents et l'obtint en mariage pour son fils Egfrid, âgé de quatorze ans. La nouvelle épouse devint comme l'ange gardien d'Egfrid; mais, ayant été contrainte de l'épouser, elle se crut autorisée à observer son vœu de virginité, et parvint à obtenir ce consentement d'Egfrid, qui toutefois chercha souvent à la détourner de cette résolution.

Ce prince finit par prier saint Wilfrid, évêque d'York (195), d'exhorter Edilthryda à renoncer à son vœu. Mais Wilfrid, après

(191*) Théodoret, lib. IV, c. 12 et 16; Rufin, lib. II, c. 5; Socrate, lib. IV, c. 18; Sozomène, lib. VI, c. 18.

(192) Procop., *De bello Pers.*, lib. II, c. 13 et 14.

(193) *Voy.* l'article EARTONGATE (Sainte).

(194) Fleury la nomme *Eteldrite*, liv. XL, n. 3.

(195) Le même historien, *loc. cit.*, donne à saint Wilfrid la qualité d'archevêque d'York.

avoir examiné sérieusement l'affaire, fortifia la princesse dans sa sainte détermination et lui conseilla de rompre son mariage et d'entrer dans un couvent. C'est ce qui arriva. Le mariage, qui n'avait jamais été consommé, fut dissous en 671, après une communauté virginale de douze ans. Egfrid prit une autre femme et laissa Edilthryda suivre sa vocation.

Elle reçut le voile des mains de saint Wilfrid qui l'établit abbesse du monastère d'Elge ou Ely, qu'elle fonda (196), et où, indépendamment de la grande communauté de filles, il y en eut une d'hommes. Sept ans après cette fondation, Edilthryda mourut, l'an 679 : seize ans après sa mort, son corps fut trouvé entier et sans corruption, ce qu'on attribua au mérite de sa pureté (197).

EDIT DE NANTES. — *Voy.* NANTES (Histoire de la révocation de l'Edit de).

EDITH ou EDITHE (SAINTE), Sœur de saint Edouard, roi d'Angleterre. — *Voy.* l'article DUNSTAN (SAINT), n° VI.

EDMOND (SAINT), archevêque de Cantorbéry au XIIIe siècle. Nous en parlons à l'article que nous consacrons à sa sainte mère. — *Voy.* MABILE.

EDMOND, roi d'Angleterre. — *Voy.* l'article DUNSTAN (Saint), n° I.

EDMOND (SAINT), roi des Estangles au IXe siècle. Jeune encore, on admirait dans Edmond l'aversion la plus décidée pour les flatteurs ; il voulait voir de ses propres yeux et entendre de ses propres oreilles, tant il craignait la surprise dans ses jugements, l'infidélité des rapports et les manœuvres des passions humaines : toute son ambition était de maintenir la paix et d'assurer le bonheur de ses sujets.

Il s'attacha toujours à faire fleurir la religion et les bonnes mœurs et fut appliqué à faire administrer la justice avec intégrité. Il se montra constamment l'ami des pauvres, le protecteur des veuves et des orphelins, le soutien et l'appui des faibles. Sa ferveur dans le service de Dieu rehaussait l'éclat de ses autres vertus, et, à l'exemple des moines et de plusieurs autres personnes pieuses, il apprit le Psautier par cœur (198). C'est par cette vie sainte qu'il mérita la gloire du martyre.

En effet, ce saint roi fut pris par les Normands ou Danois, lors de leur irruption (199) en Estanglie, en 867. Ces barbares le chargèrent de chaînes et le conduisirent à Unguar, leur chef. On lui offrit de le rétablir sur le trône, mais à des conditions contraires à la religion et à la justice. Il répondit avec fermeté que la religion lui était plus chère que la vie, et qu'il ne consentirait jamais à offenser le Dieu qu'il adorait. Unguar, furieux de cette réponse, le fit battre cruellement ; après quoi, ayant ordonné de l'attacher à un arbre, il le fit déchirer à coups de fouet. Le saint roi souffrit ce barbare traitement avec une patience invincible et en invoquant le Nom sacré de Jésus-Christ. Les infidèles, encore plus enflammés de rage, le laissèrent attaché à l'arbre, et, par un amusement digne de leur férocité, ils lui décochèrent une grêle de flèches dont son corps fut bientôt tout hérissé. Enfin, il fut condamné par Unguar à perdre la tête. Le saint finit son martyre le 20 novembre 870 — Saint Dunstan, sur la relation duquel Ablon de Fleury écrivit la vie de saint Edmond, avait appris les circonstances de sa mort d'un témoin oculaire.

EDOUARD (SAINT) martyr, roi d'Angleterre en 975. — *Voy.* l'article DUNSTAN (Saint), n° V.

EDOUARD (SAINT), le confesseur, roi d'Angleterre, mort en 1066. — *Voy.* les articles LÉON (Saint), Pape ; et WULSTAN (Saint).

EDRED, roi d'Angleterre. — *Voy.* l'article DUNSTAN (Saint), n° II.

EDWI, roi d'Angleterre. — *Voy.* l'article DUNSTAN (Saint), n° II.

EDWIN (SAINT) cinquième roi de Nortumbre, c'est-à-dire des Anglais septentrionaux, au commencement du VIIe siècle.

I. Ce prince désirant épouser Edelburge, nommée aussi Bate, sœur d'Ethelbald, roi de Cant, la fit demander en mariage. On lui répondit qu'il n'était pas permis de donner une fille chrétienne à un païen. Edwin était en effet idolâtre. Mais il promit, si l'on voulait lui accorder celle qu'il désirait, de respecter sa liberté et de la laisser accomplir sa religion, non-seulement elle, mais encore les personnes de sa suite, même les prêtres et les clercs. Il déclara, de plus, que, quant à lui-même, il ne refusait pas d'embrasser la religion chrétienne si, après avoir été examinée par des hommes sages, elle se trouvait la plus sainte et la plus digne de Dieu.

Sur ces déclarations, on lui envoya la princesse accompagnée de Paulin qui fut ordonné évêque pour cet effet, par l'archevêque Juste, le dimanche vingt-unième de juillet 625. Etant arrivé dans le pays des Northumbres, il travailla à soutenir dans la foi ceux qui étaient avec lui : il essaya même de convertir des païens, mais ce fut dabord sans succès.

II. Cependant le Pape Boniface V, connaissant les bonnes dispositions du roi Edwin, lui écrivit une lettre pour l'exhorter à se faire chrétien par la considération de la grandeur du vrai Dieu, de la vanité des idoles, et l'exemple de tous les autres princes, de l'empereur même et du roi

(196) D'autres historiens parlent du couvent de Coldingham : c'est sans doute le lieu où elle se retira d'abord après la rupture de son mariage, et où elle reçut le voile des mains de saint Wilfrid.

(197) Bède, *Hist.*, IV, c. 19 ; *Vita S. Ed.*, tom. II, *Act. Bened.*

(198) Le livre dont saint Edmond se servait s'est gardé religieusement à l'abbaye de Saint-Edmond, jusqu'à la destruction des monastères en Angleterre.

(199) *Voir Les antiquités de l'Eglise saxonne*, par le docteur Lingard, trad. de l'anglais par A. Cumberworth, in 8, 1828, chap. 11, p. 431 et suiv.

Ethelbalde son voisin. Il écrivit en même temps à la reine Edelburge, pour la féliciter de sa conversion, qu'il avait apprise avec celle du roi son frère, et l'exhorter fortement à gagner à Dieu le roi son époux, et lui en faire savoir des nouvelles. Avec ces lettres, le Pape leur envoya des présents de la part de saint Pierre qu'il nomme leur protecteur : savoir, au roi, une chemise ornée d'or et un manteau ; à la reine un miroir d'argent et un peigne d'ivoire garni d'or.

Mais Boniface V n'eut pas la joie de voir l'effet de ses lettres et de ses exhortations, car il mourut cette même année 625 : cette satisfaction fut donnée au Pape Honorius Ier, car ce fut sous son pontificat que le roi Edwin se convertit au Christianisme. Voici comment.

III. La nuit de Pâques la reine sa femme accoucha d'une fille, et le jour de la fête 20 avril 626, un assassin envoyé par le roi des Saxons occidentaux attaqua le roi Edwin, tua deux de ses gens et le blessa lui-même. Il rendait grâces à ses dieux de l'avoir délivré de ce péril : mais l'évêque Paulin, qui était présent, remerciait Dieu de l'heureux accouchement de la reine et disait au roi que c'était l'effet des prières qu'elle lui avait adressées. Le roi écouta ce discours avec plaisir, et promit de renoncer à ses idoles pour adorer Jésus-Christ, s'il lui donnait la victoire contre ce roi qui l'avait voulu faire assassiner ; et pour gage de sa promesse, il permit à l'évêque Paulin de baptiser sa fille. Ce qui fut exécuté le jour de la Pentecôte ; et cette princesse nommée Enflède, fut baptisée la première de la nation des Northumbres, avec douze personnes de sa famille.

Edwin étant guéri de sa blessure assembla son armée et marcha contre le roi des Saxons occidentaux, qu'il vainquit : il prit aussi ou fit mourir tous ceux qui avaient conjuré sa mort. Revenu chez lui, il ne voulut pas se faire baptiser sitôt, quoiqu'il eût quitté le culte des idoles, dès le jour où il avait promis de se faire chrétien. Mais il se faisait instruire exactement par l'évêque Paulin, et consultait sur cette grande affaire, méditant lui-même sur tout ce qu'il entendait et sur les conséquences de la grave résolution qu'il avait prise. Ce fut au milieu de ces études et de ces réflexions qu'Edwin reçut les lettres du Pape Boniface V, mort comme nous l'avons dit, dès l'année précédente. L'évêque Paulin ne se contentait pas d'exhorter le roi, il priait beaucoup pour lui : et l'on croit qu'il apprit par révélation une merveille qui lui était autrefois arrivée.

IV. Edwin étant jeune avait été longtemps persécuté par Edelfrid son prédécesseur, et s'était enfin réfugié chez un autre roi anglais nommé Redualdl. Celui-ci, après l'avoir reçu chez lui, se laissa ébranler par les menaces et les promesses d'Edelfrid et promit de livrer Edwin : celui-ci en ayant été averti la nuit par un ami fidèle, sortit hors du palais et s'assit à la porte sur une pierre, fort embarrassé du parti qu'il devait prendre. Alors il vit un homme, dont le visage et l'habit lui était inconnus, qui lui demanda ce qu'il faisait là seul à une telle heure, et ajouta : « Que donneriez-vous à celui qui vous délivrerait de cette inquiétude, en persuadant à Redualdl de ne vous point livrer et de ne vous faire aucun mal ? » Edwin promit de donner tout ce qui dépendrait de lui, et l'inconnu ajouta : « Et si l'on vous promettait de vous délivrer de vos ennemis et de vous faire roi, et roi plus puissant que tous les rois anglais qui vous ont précédé ? » Enfin il ajouta pour la troisième fois : « Et si celui qui vous aura prédit de si grands biens vous donne des conseils plus utiles pour votre salut et pour la conduite de votre vie, qu'aucun de vos pères ou de vos parents n'en a jamais reçu, promettez-vous de les recevoir ? » Edwin le promit, et aussitôt l'inconnu lui mit la main sur la tête en disant : « Quand la chose sera arrivée, souvenez-vous de ce que nous disons aujourd'hui, et ne manquez pas d'accomplir votre promesse. » Il disparut incontinent. Edwin demeura fort consolé, et son ami vint lui dire qu'il était en sûreté et que le roi Edelfrid, à la persuasion de la reine sa femme, avait résolu de le défendre. Il le fit en effet, attaqua même Redualdl et le défit. C'est ainsi qu'Edwin parvint à la couronne (200).

V. L'évêque Paulin sachant donc cette prédiction entra chez le roi Edwin, comme il était préoccupé sur le parti qu'il devait prendre par rapport à la religion, lui mit la main sur la tête et lui demanda s'il reconnaissait ce signal. Le roi tremblant voulut se jeter aux pieds de l'évêque qui le releva et lui dit doucement : « Vous voyez que Dieu vous a délivré de vos ennemis, et qu'il vous a donné le royaume que vous désiriez : souvenez-vous d'accomplir la troisième chose que vous avez promise, qui est de recevoir la foi et de garder ses commandements. » Edwin demanda encore du temps, pour conférer avec ceux de son conseil, afin qu'ils fussent baptisés tous ensemble et l'évêque y consentit.

Le roi ayant donc assemblé son conseil et demandé les avis, Coïfi, le premier de ses pontifes, dit : « C'est à vous, seigneur, de voir quelle est cette doctrine qu'on nous prêche maintenant ; pour moi, je puis vous assurer très-certainement, que la religion que nous avons suivie jusqu'ici n'est d'aucune utilité, car aucun des vôtres n'a servi nos dieux plus exactement que moi, et toutefois il y en a plusieurs qui ont reçu de vous de plus grands bienfaits et de plus grandes dignités, et réussissent mieux en toutes leurs affaires. » Un autre ajouta : « La vie présente me paraît semblable au vol d'un petit oiseau, qui passe en hiver dans une salle où vous faites bonne chère près

(200) Bède, *Hist. Angl.*, lib. II, cap. 12.

d'un grand feu. Cet oiseau traversant d'une porte à l'autre, se sent un moment de la chaleur de la salle et disparaît à vos yeux. Il en est ainsi de la vie humaine, et nous ne savons ce qui la précède, ni ce qui la suit. Si cette nouvelle doctrine nous en apprend quelque chose de plus certain, il est raisonnable de la suivre. »

Le pontife Coïfi dit qu'il voulait apprendre plus exactement de Paulin, ce qu'il disait de son Dieu, et après l'avoir entendu, il s'écria : « Je voyais bien depuis longtemps que ce que nous adorions n'était rien; car plus je cherchais la vérité dans notre religion, moins je la trouvais. Maintenant je la vois briller dans cette doctrine, qui nous peut donner la vie, le salut et la félicité éternelle. C'est pourquoi je suis d'avis, Seigneur, que nous brûlions au plus tôt ces temples et ces autels, que nous avons consacrés sans utilité. » Le roi déclara publiquement qu'il renonçait à l'idolâtrie pour embrasser la foi de Jésus-Christ, et comme il demandait au pontife Coïfi qui serait le premier à profaner les temples et les idoles avec leurs enceintes, Coïfi répondit : « Moi-même, qui pourrait mieux que moi donner cet exemple aux autres? » Aussitôt il pria le roi de lui donner des armes et un cheval entier, tandis que, selon leur superstition, le pontife ne devait ni porter des armes, ni monter qu'une cavale. Etant donc monté sur ce cheval, l'épée au côté, la lance à la main, il marchait vers les idoles. Le peuple le voyant passer, croyait qu'il avait perdu le sens. Quand il fut arrivé au temple, il commença à le profaner en y jetant sa lance, et commanda à ceux qui l'accompagnaient de l'abattre et de le brûler avec toute son enceinte (201).

VI. Edwin ne fut baptisé que la onzième année de son règne, c'est-à-dire en 627. Cette temporisation qu'il mit avant d'en venir à ce grand acte ne saurait lui être imputée à faiblesse ou à défaut de zèle : on doit plutôt voir dans cette conduite un homme sensé qui ne voulut agir, en matière si grave, qu'avec maturité et après avoir acquis une conviction profonde et s'être parfaitement instruit de la religion qu'il allait embrasser. Mieux vaut, dans de pareilles circonstances, la réflexion longtemps mûrie que la légèreté. Un homme qui vient à la vérité après de semblables épreuves, y demeure plus ferme, quand il l'a embrassée, que celui qui est mu par des vues de calcul ou par des raisons politiques. Aussi Edwin prouva-t-il dans la suite qu'il était entré dans l'Eglise avec sincérité et conviction.

Cette importante démarche eut donc lieu le jour de Pâques, 12 avril de l'an 627. Il reçut le baptême avec toute sa noblesse et une grande quantité de peuple à Eborac ou York, dans l'église de Saint-Pierre qu'Edwin avait fait bâtir en bois et à la hâte, pendant qu'on le préparait à ce sacrement. Mais sitôt qu'il fut baptisé, l'évêque Paulin lui persuada de bâtir une église de pierres plus grande et plus auguste, au milieu de laquelle était enfermé ce premier oratoire. Toutefois cette église ne fut achevée qu'après la mort d'Edwin, par saint Odwald, son successeur.

L'évêque Paulin établit son siége dans la ville d'York, du consentement du roi et continua à prêcher librement pendant les six années qu'il régna encore. Il baptisa entre autres les enfants d'Edwin, savoir : quatre fils, une fille et un petit-fils. Il baptisa aussi beaucoup de nobles et de personnes considérables. La ferveur de ce peuple était si grande, que Paulin, étant venu une fois avec le roi et la reine en une terre appelée Adregin, y demeura trente jours occupé à catéchiser et à baptiser, sans faire autre chose depuis le matin jusqu'au soir. « En ces commencements, dit Fleury (202), il baptisait dans les rivières, parce qu'on n'avait pas encore pu bâtir des oratoires et des baptistères : ce qui montre que l'on baptisait par immersion. »

Le pape Honorius Ier, ayant appris la conversion d'Edwin, lui écrivit pour l'exhorter à la persévérance. Il lui recommanda la lecture des œuvres de saint Grégoire, puis il ajouta : « Quant à ce que vous nous avez demandé pour l'ordination de vos évêques, nous vous l'accordons volontiers, et nous envoyons aux deux métropolitains Honorius et Paulin, à chacun un pallium, afin que, quand Dieu retirera l'un des deux, l'autre puisse lui donner un successeur en vertu de cette lettre : ce que nous donnons à la distance des lieux, » c'est-à-dire afin qu'il ne fallût pas recourir à Rome. Cette lettre est datée du 11 juin 634, indiction septième. Juste, archevêque de Cantorbéry, étant mort, et Honorius ayant été élu à sa place, vint trouver saint Paulin d'York qui le sacra cinquième évêque de Doroverne ou Cantorbéry, depuis saint Augustin de Cantorbéry.

VII. Edwin était si zélé pour la foi qu'il persuada à Carpuald, roi d'Estanglie (*voy.* cet article), de l'embrasser avec tout son peuple. Il fit toutes sortes de bonnes actions et travailla constamment au bien de ses sujets. La paix était si grande en Angleterre dans les Etats de ce prince qu'elle passa en proverbe, et l'on disait qu'une femme avec son enfant nouveau-né, aurait pu traverser sûrement d'une mer à l'autre. Auprès des fontaines qui se trouvaient sur les grands chemins, Edwin avait fait attacher des coupes de cuivre que personne n'osait ôter.

Mais ce bon prince ne régna que dix-sept ans. Le 13 octobre 633, il fut tué en combattant contre Carduella, roi des Bretons, qui s'était révolté et joint à Penda, prince anglais de la nation des Merciens. Son corps

(201) Id., *ibid.*, cap. 13, apud Fleury, *Hist. eccl.*, liv. XXXVII, n. 30.
(202) Id., *ibid.*

fut enterré à Wilby; mais sa tête fut apportée à York et mise depuis dans l'église de Saint-Pierre qu'il avait commencée. Ce saint roi est placé parmi les martyrs, et l'Eglise célèbre sa mémoire le 4 octobre, ainsi que nous l'apprend Godescard dans la *Notice* assez étendue qu'il lui consacre.

La victoire des ennemis d'Edwin fut, dit Fleury (203), la ruine de l'Eglise naissante de Northumbrie; car Penda était païen comme tous les Merciens, et Carduella, quoique chrétien de profession, était plus barbare que les païens. Il faisait mourir dans les tourments jusqu'aux femmes et aux enfants, voulant exterminer de la Bretagne toute la nation des Anglais, sans aucun respect pour la religion chrétienne qu'il avait embrassée : les Bretons ne les comptaient pour rien, et n'avaient pas plus de commerce avec eux, qu'avec des païens, ce qui durait encore du temps de Bède, c'est-à-dire cent ans après.

EGBERT, archevêque d'York au VIII[e] siècle. Il était frère d'Edbert, roi de Northumbrie, et avait été placé, dès son enfance, dans un monastère. Etant avancé en âge, il fit le pèlerinage de Rome (204), où il reçut le diaconat. De retour en Angleterre, il fut mis sur le siége d'York, moins en considération de sa naissance que de son savoir et de sa piété. Il obtint le *pallium* du pape saint Grégoire III, avec la dignité d'archevêque.

Ce prélat était le protecteur des savants de son temps; et ce fut pour contribuer au progrès des lettres qu'il forma une nombreuse bibliothèque à York. Lui-même fit plusieurs ouvrages, pour seconder le zèle du Pape et de saint Boniface. Le premier est un Recueil ou extrait des canons, des lettres des Papes et des écrits des Pères. Son but était de rappeler son clergé et son peuple à l'observation de l'ancienne discipline. Le second ouvrage d'Egbert est un *Pénitentiel* en quatre livres. Mais on n'en connaît que trente-cinq articles, qui sont autant de pénitences particulières à imposer pour les fautes dont il y est fait mention. Il regarde non-seulement les clercs, mais aussi les moines et les laïques. Egbert composa un autre ouvrage, *De l'institution ecclésiastique*. Il est par demandes et par réponses, et contient en tout seize articles. Il fut communiqué à plusieurs évêques avant d'être publié. On demande, dans la neuvième question, s'il est permis à un prêtre, soit étranger, soit regnicole, de célébrer et d'exercer son ministère sans l'agrément de l'évêque diocésain. La réponse est, que l'on ne permet point aux prêtres qui courent parmi les provinces sans lettres de recommandation, d'exercer en aucune manière leurs fonctions, sans l'aveu de l'évêque du lieu; mais qu'on peut les leur permettre dans les choses nécessaires, pourvu qu'on use envers eux d'une grande discrétion.

Nous avons, de plus, de l'archevêque Egbert un *Pontifical*, où se trouve la cérémonie du sacre des rois. Saint Gildas nous apprend que l'onction royale avait lieu dès son temps parmi les Bretons, ses compatriotes. Deux écrivains du VII[e] siècle nous apprennent que saint Colombe ou Colomban prit le livre de l'ordination des rois, et que ce fut d'après ses rubriques qu'il bénit et sacra Aidan, roi des Ecossais. Parmi les Anglo-Saxons, la cérémonie du couronnement commençait par le serment (205).

C'était une espèce de pacte entre le monarque et le peuple, que l'évêque ratifiait par sa bénédiction en sa qualité de représentant de Dieu, et c'est ainsi que l'Eglise liait les princes de ce monde et s'efforçait, au grand avantage des peuples (auxquels, hélas! et pour cause, on a appris à méconnaître les services que la religion leur a rendus), de leur inspirer l'esprit chrétien : *Je promets*, disait le roi, *au nom de la très-sainte Trinité, premièrement, que l'Eglise de Dieu et tout le peuple chrétien jouiront d'une véritable paix sous mon gouvernement; secondement, que je réprimerai toute espèce de rapine et d'injustice dans les hommes de toute condition; troisièmement, que dans tous les jugements j'ordonnerai que l'équité soit unie à la miséricorde, afin que Dieu, très-bon, très-miséricordieux, puisse nous pardonner à tous par sa miséricorde éternelle. Amen* (206). On avouera que de tels serments, tenus, ne pouvaient que profiter à tous, et que les peuples devaient de la reconnaissance à l'Eglise qui veillait à leur exécution. L'archevêque Egbert mourut en 765, après avoir occupé glorieusement le siége d'York pendant trente-quatre ans. Il avait été précepteur d'Alcuin qui en fait mention dans une de ses Epîtres à Charlemagne (207).

EGELNOTH (SAINT) (208), archevêque de Cantorbéry, fut, avons-nous dit (*Voy.* l'article CANUT LE GRAND, tom. III, col. 821), celui qui exerça la plus heureuse influence sur le roi de Danemark et d'Angleterre, Canut, surnommé le Grand. Ce prélat avait d'abord été moine à Glastenbury. Il monta sur le siége de Cantorbéry l'an 1020, et il

(203) *Hist. ecclés.*, liv. XXXVII, n. 45.

(204) A cette époque, les pèlerinages à Rome étaient très-fréquents, comme nous le voyons dans la Vie de plusieurs personnages d'Angleterre au VIII[e] siècle et les suivants.

(205) *Voy.* Lingard, *les Antiquités de l'Eglise saxonne*, trad. de l'anglais par A. Cumberwort, in-8, 1828, p. 283-284.

(206) Ce serment est traduit de celui que saint Dunstan exigea d'Ethelred lors de son couronnement (Hick., *Gram. præf.*) ; mais il est beaucoup plus ancien. Le même serment que nous avons dans le *Pontifical* d'Egbert se rencontre dans les anciens Pontificaux français. (*Voy.* dom Martène, tom. II, p. 188, 197, 199, 211.)

(207) Moréri s'est trompé lorsqu'il dit qu'Egbert fut religieux de Saint-Benoît : c'est de Saint-Augustin qu'il faut lire. (Baronius, ad an. 761.)

(208) D'autres le nomment Edelnoth ou Elnoth.

fut ainsi le deuxième successeur de saint Elfège (209).

Deux ans après sa promotion, il se rendit à Rome, où il fut reçu avec beaucoup d'honneur par le Pape Benoît VIII, qui lui donna *le pallium*. A son retour, passant à Pavie, il acheta un bras de saint Augustin cent marcs d'argent et un marc d'or, et enrichit de cette relique l'Eglise d'Angleterre.

Par l'autorité de sa sainteté, ce pontife ne cessa d'encourager le roi Canut au bien et de le détourner du mal. Ce fut par ses exhortations que ce prince fit le pèlerinage de Rome, et qu'il renouvela les lois tant ecclésiastiques que civiles, et dont la première est d'aimer Dieu par-dessus toutes choses (210). Ce fut encore par les conseils du saint archevêque que Canut étendit ses libéralités sur les églises étrangères, comme on le voit par celle de Chartres, où il envoya une somme considérable, du temps de l'évêque Fulbert, qui l'en remercia par une lettre, et employa cet argent à rebâtir son église qui avait été brûlée. Heureux les princes qui ont l'inappréciable avantage d'avoir pour conseillers des saints, et doublement heureux (chose plus rare!) sont-ils, quand ils écoutent et suivent leurs leçons!

Après avoir travaillé avec beaucoup de zèle et de constance au bien de son Eglise, et après une vie remplie de bonnes œuvres, Egelnoth mourut l'an 1038 : il mérite d'être compté parmi les saints (211). — *Voy.* l'article Jean XIX ou XX, Pape, n° VI.

EGIDIUS DE VITERBE, général de l'ordre de Saint-Augustin au XVIe siècle. C'était un religieux non moins pieux que docte, né de pauvres cultivateurs. Le Pape Jules II le tira de son monastère, et l'employa comme légat à Venise et à Naples. Mais la chaire convenait mieux au moine que la cour. Aussi Egidius s'adonna-t-il à la prédication.

Une vingtaine d'années avant que se tînt le Ve concile général de Latran, notre pieux moine, évangélisant les peuples d'Italie, leur avait annoncé plus d'une fois qu'ils verraient de grandes agitations, de grandes calamités dans l'Eglise, mais ensuite aussi un commencement de restauration. Cette sorte de prophétie, qu'on se rappelait, le fit choisir pour faire le discours d'ouverture du concile qui devait remédier à ces maux. Egidius les décrit avec une latinité tout à fait cicéronienne, mais où les considérations historiques ne sont pas toujours aussi solides que le style est élégant. Il insiste sur la nécessité et l'utilité des conciles, fait l'éloge du Pape Jules, et implore l'assistance de saint Pierre et de saint Paul sur l'assemblée, pour pacifier les princes chrétiens, défendre la chrétienté contre les mahométans, et rendre à l'Eglise son ancienne splendeur et pureté.

Ce discours, paraît-il, fit grande impression sur ceux qui l'entendirent au concile œcuménique de Latran (212). Jacques Sadolet s'empressa de l'envoyer à son ami, Pierre Bembe : c'étaient les deux plus parfaits humanistes de leur époque. Tous deux ils appelaient Egidius de Viterbe la plus éclatante lumière de leur siècle, et disaient que, si par malheur les lettres et la politesse humaines avaient péri, elle pourraient être représentées par ce seul homme (213). Ce simple trait peint bien, ce nous semble, ce siècle de la Renaissance où l'on attachait plus d'importance à la forme qu'au fond, et où les phrases cicéroniennes plaisaient plus que des pages entières de saint Augustin et des autres Pères! Ce que nous ne disons point, toutefois, pour diminuer le mérite d'Egidius de Viterbe qui n'en manquait certainement pas : il était poëte, historien, philosophe, théologien, linguiste. Il savait l'hébreu, le chaldéen, le grec, le latin. Mais ce qui vaut mieux encore, à nos yeux, c'est qu'aussitôt sa tâche remplie, Egidius allait bien vite se cacher dans sa solitude.

EGIEL, évêque de Tusculum, envoyé vers les Polonais au commencement de leur conversion, au Xe siècle. *Voy.* l'article Jean XIII, Pape.

EGILA, évêque d'Elvire au VIIIe siècle. *Voy.* l'art. Elipand, archevêque de Tolède.

EGINHARD, ami et secrétaire de Charlemagne. Il naquit vers l'an 770, et était de l'Austrasie ou de la France orientale. Charlemagne le prit fort jeune à son service, le fit élever avec ses enfants dans cette école du palais dont Alcuin était le chef (*Voy.* l'article Flaccus Albinus); et, quand il fut arrivé à l'âge d'homme, il en fit non-seulement le surintendant général de tous ces travaux, que nous appelons aujourd'hui travaux publics, routes, canaux, bâtiments de toutes sortes, mais son conseiller et son secrétaire particulier.

Eginhard épousa une femme à laquelle Loup de Ferrières donne le titre de *nobilissime*. Son nom était Emma ou Imma. Une chronique postérieure dit qu'elle était fille de Charlemagne; et de fait, Eginhard est qualifié gendre de ce prince dans des manuscrits anciens, et, dans une de ses lettres à l'empereur Lothaire, il le traite de neveu. Toutefois, comme dans sa *Vie de Charlemagne*, où il énumère par leurs noms les fils et les filles de ce prince, il ne fait aucune mention d'Emma, la chose paraît douteuse à bien des critiques (214).

Quoi qu'il en soit de cette particularité

(209) Ou Elphège, dont Lingard rapporte le martyre. (*Voy. les Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, in-8, 1828, p. 521 et suiv.

(210) Labbe, tom. IX, p. 314.

(211) *Act. Benedict.*, sect. 6, part. 1.

(212) Tenu en 1512.

(213) Labbe, tom. XIV, col. 18, 19; et Audin. *Hist. de Léon X*, 2 vol. in 8, 1844, tom. II, p. 215.

(214) Ce point est longuement étudié dans la *Notice sur Eginhard et sur ses ouvrages*, que M. Teulet a placée en tête de la traduction des Œuvres d'Eginhard, 1 vol. in-12, 1856. C'est dans cette *Notice* que nous avons puisé les faits dont nous parlons dans cet article.

sur laquelle il serait superflu de nous arrêter, Eginhard eut de sa femme un fils unique, nommé Vussin, qu'il fit élever dans le monastère de Fulde, sous le célèbre Raban, et qui embrassa la vie monastique, comme on le voit, par les avis que lui donna son père dans une de ses lettres (215). Eginhard lui-même ne tarda pas à prendre une résolution qui, de son temps, n'avait rien d'extraordinaire ; c'était d'embrasser l'état monastique, quoique marié et sans même quitter sa femme (216), mais en ne conservant plus avec elle que des relations toutes fraternelles. Un diplôme de Louis le Débonnaire, daté du 2 juin 815, nous le montre faisant confirmer, en qualité d'abbé, les privilèges du monastère de Saint-Pierre de Gand, qu'il venait de rétablir. Cette abbaye paraît être la première qu'Eginhard ait possédée; du moins, aucun texte authentique ne lui donne, avant cette époque, de titre ecclésiastique. Le cumul des abbayes, quoique défendu par les canons, était alors toléré, et Eginhard en posséda, en effet, plusieurs, comme le prouvent divers actes de 815 à 830.

Il ne faudrait pas conclure de ces actes, que le secrétaire de Charlemagne ait fait un séjour habituel dans ces monastères qui lui appartenaient. Il continuait de vivre à la cour et d'y remplir des fonctions politiques. Mais il songea de bonne heure à la retraite, et finit par se retirer pour toujours à Séligenstadt. Là, au fond d'une douce retraite, éloigné, comme il le dit lui-même, du tumulte de la foule, il n'assista que de bien loin au triste spectacle donné au monde sur la fin du règne de Louis le Débonnaire. Eginhard avait alors environ soixante ans. Il passa à Séligenstadt le reste de sa vie, attristé sans doute par les désordres qui s'agitaient autour de lui; tantôt cherchant à les oublier, tantôt s'y intéressant vivement; mais à l'abri des persécutions, respecté de tous les partis et tranquille, à ce qu'il semble, au milieu de ces querelles auxquelles il évitait de prendre part.

Cependant, en 836, un grand malheur domestique vint frapper Eginhard : la mort vint frapper sa chère Imma, « cette femme qui, après avoir été sa fidèle épouse, était devenue pour lui une sœur et une compagne chérie, » et dont la perte laissait un vide immense dans toute l'administration de sa maison et de sa famille, en tout ce qu'il lui fallait ordonner et disposer pour le service de Dieu et celui des hommes (217). Toute la lettre d'où nous avons tiré ces lignes, est des plus touchantes, et exprime les sentiments les plus tendres et les plus nobles. Loup, depuis abbé de Ferrières, qui étudiait alors dans le monastère de Fulde, et qui entretenait avec Eginhard, depuis 830, des relations d'amitié, lui écrivit, pour le consoler, deux lettres fort belles aussi, qui nous ont été conservées (218). A la même époque, Louis le Débonnaire se rendit de Francfort à Séligenstadt (219) ; il est permis de croire que ce fut pour visiter et pour consoler aussi son vieil ami frappé dans ses affections les plus chères.

On sait quel goût ce prince avait pour les observations astronomiques, ou plutôt tout ce que l'on a nommé depuis l'astrologie judiciaire. A propos de la comète qui apparut l'année suivante, 837, Eginhard lui adressa une sorte de paraphrase empreinte des idées de tristesse et de chagrin dont il était encore tout accablé (220). C'est le dernier écrit d'Eginhard auquel on puisse assigner une date certaine. Il est probable qu'il consacra tout le reste de sa vie aux exercices de piété qui faisaient toute sa consolation. C'est ce qu'il fait entendre dans sa lettre à Loup de Ferrières, sur la mort de sa femme, où il dit également que « sa douleur lui a été plus profitable que nuisible, en ce qu'elle retient et modère son âme, et rappelle l'idée de la mort à son esprit (221). » Il mourut quelques années après, en 844, suivant la Chronique de saint Bavon : il avait soixante-quatorze ans. Il fut enseveli auprès d'Imma, dans le monastère de Séligenstad. Raban-Maur, abbé de Fulde, qui avait été son ami, composa l'épitaphe sous son tombeau (222).

Les principaux écrits d'Eginhard sont : 1° *Annales des rois des Francs*, Pépin, Charlemagne et Louis le Débonnaire, de l'an 741 à 829 ; 2° Une *Vie de Charlemagne*. Le style d'Eginhard est si bon, qu'il rappelle les meilleurs écrivains de la bonne antiquité. Sa *Vie de Charlemagne* est divisée en deux parties : la première comprend l'histoire des guerres de ce prince ; la seconde le fait connaître dans sa vie intérieure, au milieu de sa cour et de sa famille. Il y dit, entre autres, qu'après la mort de la reine Liutgarde, en 800, Charlemagne eut quatre concubines (223). Outre ces deux ouvrages d'Eginhard, il faut mentionner son *Histoire de la translation des reliques des saints martyrs, Marcellin et Pierre* ; son *Traité sur le culte de la croix*, et ses lettres qui sont, pour la plupart, fort intéressantes.

Du reste, ses œuvres ont été réunies et publiées pour la première fois, en 1843, par M. Teulet, 2 vol. in-8, sous ce titre : *Einhardi omnia quæ exstant opera primum in unum corpus collecta;* et, plus récemment, ce même savant a donné une traduction française des *OEuvres d'Eginhard*, 1 vol. in-12, 1856, Didot. On y trouve, indépen-

(215) La 31e dans l'édit. de M. Teulet.
(216) *Voy.* epist. 72 d'Eginhard à Loup de Ferrières.
(217) *Ibid.*
(218) Edit. des *Œuvres d'Eginhard*, publiée par M. Teulet, 2 vol. in-8, 1843.
(219) *Annales de Fulde*, ann. 836.
(220) Epist. 61.
(221) Epist. 72.
(222) M. Teulet la cite dans sa *Notice sur Eginhard et ses ouvrages*, p. XXII.
(223) *Voy.* la Dissertation de dom Ceillier sur la *Vie de Charlemagne*, par Eginhard, Vie qu'on a prétendu avoir été écrite par un autre. *Hist. des aut. ecclés.*, tom. XVIII, p. 577.

damment d'une fort intéressante *Notice sur Eginhard*, des pièces justificatives et de nombreuses notes, la *Vie de Charlemagne*, puis les *Annales*, les *Lettres* et l'*Histoire de la translation des bienheureux martyrs Marcellin et saint Pierre*, où l'on peut puiser des renseignements utiles sur les mœurs et les événements du temps.

EGLISE APOSTOLIQUE D'ANTIOCHE. *Voy.* l'article EGLISES APOSTOLIQUES, n° II, et l'article PIERRE (Saint), où nous traitons la question de la fondation de cette Eglise, par le prince des Apôtres.

Nous noterons seulement ici qu'un savant (224), désireux de faire des découvertes utiles à la géographie sacrée dans les districts intérieurs de l'Anatolie, a entrepris dans ces dernières années un voyage dans le but principal de rechercher, et de fixer d'une manière précise, la situation d'Antioche, capitale de la Pisidie, ce théâtre des prédications et du supplice de saint Paul. Le succès a couronné ses efforts. Des églises et des temples renversés lui ont fait découvrir le lieu où était située la ville d'Antioche. Parmi ces ruines étaient les arches d'un magnifique acqueduc, au nombre de vingt ou trente (225).

EGLISE D'ALEXANDRIE. Il ne peut être question dans cet article, de la ville d'Alexandrie, de sa fondation, de ses antiques monuments, etc. Divers auteurs en ont assez parlé (226), et nous n'avons à nous occuper que de ce qui concerne l'Eglise dans cette cité célèbre dont le siége a été regardé de tout temps comme le second du monde chrétien.

I. Il n'est pas douteux que le Christianisme ait été établi dès sa naissance en Egypte et à Alexandrie. Ce qui doit nous le persuader, c'est la proximité de la Judée et de l'Egypte, où beaucoup de Juifs étaient établis. Nous lisons dans les *Actes des apôtres* (227), que le Saint-Esprit étant descendu sur les apôtres le jour de la Pentecôte, les habitants de la Mésopotamie, de la Judée, de Pampyhlie, d'Egypte, de la partie de la Libye qui est aux environs de Cyrène, et tous les Juifs qui s'étaient rassemblés de tous côtés pour la fête, les entendirent parler chacun en leur langue des merveilles de Dieu. Ailleurs (228), nous voyons la conversion de l'eunuque de Candace, reine d'Ethiopie, qu'on appelait Nubie, ou du moins qui en était voisine, lorsqu'il retournait en son pays par l'Egypte. Est-ce que la foi aurait été prêchée au delà de l'Egypte, sans l'avoir auparavant éclairée ? (*Voy.* l'article EGLISES APOSTOLIQUES, n° IV).

Puis, Simon qui porta la croix du Sauveur était de Cyrène; il était père d'Alexandre et de Rufus, très-connu des fidèles, comme l'insinue saint Marc dans son Evangile (229). Quand Corneille le centurion fut baptisé par saint Pierre, des hommes de Chypre et de Cyrène vinrent à Antioche, et y prêchèrent Jésus-Christ (230). Parmi les prophètes et les docteurs à qui le Saint-Esprit ordonna à Antioche d'imposer les mains à Paul et à Barnabé, il y en avait un nommé Lucius de Cyrène (231). Voilà donc des Chrétiens dans la Cyrénaïque; et il ne faut pas douter qu'il n'y en ait eu aussi à Alexandrie, quoiqu'en plus petit nombre, peut-être, à cause de la haine que les Alexandrins portaient aux Juifs.

D'ailleurs, il y a une ancienne tradition qui nous apprend que l'apôtre saint Simon annonça l'Evangile en Egypte avant qu'il allât le prêcher à d'autres nations. De plus, on voyait hors d'Alexandrie, à la vérité, vers la partie libyque du Nil, et du côté occidental de ce fleuve, le mont de Nitrie, sur lequel étaient les Thérapeutes dont parle Philon dans son livre de la Vie contemplative, Eusèbe et saint Jérôme assurent positivement que ces Thérapeutes étaient chrétiens; et après les témoignages des premiers Pères de l'Eglise, des plus anciens historiens, il faut convenir (232) que ces Thérapeutes étaient des fidèles qui s'étaient retirés sur ce mont sacré pour observer l'Evangile dans ses préceptes et dans ses conseils. D'où il résulte que si saint Marc a été un peu tard à Alexandrie pour fonder définitivement cette Eglise, ce n'est pas une raison pour qu'il n'y ait point eu de Chrétiens avant lui. Or, il est certain qu'il y en avait, comme un historien va nous le faire voir tout à l'heure.

II. L'Eglise d'Alexandrie, qui a été la métropole de l'Egypte, eut donc pour premier pasteur l'évangéliste saint Marc. Saint Pierre l'ordonna en cette qualité, il l'y envoya vers l'an 40 de Jésus-Christ; d'autres disent un peu plus tard. Saint Jérôme marque (233) qu'il mourut la huitième année de Néron, c'est-à-dire l'an 61 de Notre-Seigneur, et qu'il fut inhumé dans Alexandrie même. D'après cette tradition respectable, il faut que saint Marc ait été d'Egypte à Rome, d'où, après y avoir composé son Evangile et servi d'interprète à saint Pierre, il retourna à Alexandrie. Au reste, Abraham Echellensis nous a donné une Chronique orientale qu'il a traduite de l'arabe, et qui semble accorder toutes ces époques. Suivant son auteur, saint Marc aurait prêché en Egypte, ou plutôt dans la Cyrénaïque l'an 40 de Jésus-Christ, et serait revenu de Rome à Alexandrie l'an 60.

Le siége d'Alexandrie a été regardé de tout temps comme le second du monde chrétien. C'est ce qu'on peut remarquer par

(224) M. Arundel, chapelain anglais à Smyrne.

(225) *Annales de philosophie chrétienne*, vol. de 1834, tom. VIII, p. 77.

(226) *Voy*, entre autres, Lamartinière et l'abbé Le Mercier, dans sa *Description de l'Egypte*, etc., 1 vol. in-4, 1735.

(227) Cap. II, 9.

(228) Cap. VIII.

(229) Cap. IX.

(230) *Act.*, XI, 20.

(231) *Act.*, XIII, 1.

(232) *Voy.* D. Richard, *Dict. des sciences eccles.*, art. ALEXANDRIE.

(233) In *Catal*

l'inscription de la lettre synodique que les Pères du second concile d'Antioche, qui condamna Paul de Samosate, écrivirent pour être communiquée à toutes les Eglises ; elle est adressée à Denys de Rome et à Maxime d'Alexandrie, comme aux deux premiers évêques de la chrétienté. Saint Athanase, revenant des Gaules où il avait été exilé, ordonna des évêques dans toutes les provinces de l'Asie et de l'Orient, en qualité de patriarche de tous ces lieux. Timothée crut qu'il était de son devoir de rétablir la foi dans les Eglises d'Orient qui s'étaient laissé séduire par les ariens, lorsque sous Théodose le Grand, les catholiques commencèrent à respirer. Tout cela fait voir la supériorité du siége d'Alexandrie sur tous les autres siéges de cette partie de l'Orient.

Un historien moderne (234) dit ce qui suit sur cette supériorité : « La seconde métropole, après celle de Judée, fut Antioche, qui d'abord gouverna toutes les Eglises, tant judaïsantes que grecques, nées hors de la Palestine, en Syrie et dans les pays voisins. La métropole d'Alexandrie fut fondée un peu plus tard par saint Marc. Les Juifs y étaient en plus grand nombre que dans aucune ville étrangère, et leur ethnarque était le premier entre tous les chefs de la Diaspora. En conséquence, quoique l'Eglise d'Alexandrie eût été fondée après celle d'Antioche, et non directement par un apôtre, son évêque obtint partout la préférence sur tous les évêques orientaux ; il eut à consacrer comme métropolitain ceux d'Egypte, de Libye et de la Pentapole cyrénaïque, attendu que les Juifs de toutes ces provinces relevaient de l'ethnarque alexandrin (235). »

Le même historien résume ainsi les origines de l'Eglise d'Alexandrie : « En Egypte, où les Juifs étaient en si grand nombre, la foi nouvelle fut prêchée immédiatement après les miracles de la Pentecôte, et il y avait déjà, selon toute apparence, des Chrétiens à Alexandrie, avant que l'évangéliste saint Marc, envoyé à Rome par saint Pierre, y arrivât et mît en ordre l'Eglise de cette ville (236), qui a le second rang dans la chrétienté. Que saint Marc ait été le premier évêque d'Alexandrie, l'antiquité chrétienne l'atteste unanimement, quelque divergentes que soient les données sur l'époque de son arrivée en Egypte. Mais quoique le Christianisme ait pris racine de bonne heure en Egypte, il paraît cependant que le nombre des Chrétiens et des églises y resta petit jusqu'au IIIe siècle. D'un côté, la masse du peuple était trop attachée aux superstitions nationales; d'autre part, la puissance des Juifs, dans la basse Egypte et dans la Pentapole était si grande, leur révolte en l'année 115, causa tant de ravages, qu'Adrien fut obligé bientôt après de coloniser la Libye pour rendre à la culture ce pays dévasté.

« A ces causes, il faut joindre la grande diffusion des sectes gnostiques au II[e] siècle, particulièrement des basilidiens dans l'Egypte (*Voy.* l'article Basilide, au Tom. II, col. 1223-1224), dont les partisans étaient si nombreux, que l'empereur Adrien reprochait à tous les Chrétiens de la contrée le culte de Sérapis pratiqué en effet par les sectaires. Tout cela donne une grande vraisemblance au rapport d'Eutychius, qui dit que, jusqu'au temps de l'évêque Démétrius, Alexandrie exceptée, il n'y avait pas d'églises épiscopales en Egypte. Selon le même auteur, l'évêque d'Alexandrie était le seul de l'Egypte, et pourvoyait avec ses douze prêtres (dont quelques-uns avaient vraisemblablement la consécration épiscopale) aux besoins des fidèles de la ville et de toute la contrée. Démétrius et ses successeurs, Héracléas et Denys, furent les premiers qui instituèrent plusieurs évêques. Toutefois, nous voyons à l'époque d'Athanase une portion de pays considérable, tout le Maréotis, administré seulement par des prêtres (237). »

III. Saint Marc n'étant pas resté à Alexandrie, mais ayant parcouru les provinces voisines en leur annonçant l'Evangile, doit avoir, deux années avant sa mort, choisi pour son successeur et sacré comme tel Anianus, appelé Hananias par les écrivains Coptes et arabes, et de retour de la Pentapole, avait été tué par les païens à la fête de Sérapis (238).

A Anianus succédèrent Abilius, Cerdo, Primus, Justus, Eumènes, Marc II, Céladion, Agrippinus, Julianus, jusqu'en 189. Ensuite l'église d'Egypte eut pour pasteur durant quarante-trois ans, Démétrius, connu par ses débats avec Origène. A sa place brilla, en

(234) Dœllinger, *Origine du Christianisme*, trad. de l'allemand par M. Léon Boré, 2 vol. in 8, 1842, tom. I, p. 367, 368.

(235) Ceci est une des différences à remarquer entre les deux circonscriptions ecclésiastiques et politiques des provinces romaines, et en même temps une preuve que les apôtres, dans l'institution des siéges, se modelèrent sur les divisions juives. La Pentapole cyrénaïque, par exemple, et la Libye-Maréotide, faisaient partie politiquement, non de l'Egypte, qui était une province impériale, mais de l'Afrique, qui relevait du sénat.

(236) Ce saint évangéliste, selon Eusèbe, saint Epiphane, saint Jérôme et l'auteur de la *Chronique alexandrine*, fut désigné par saint Pierre, évêque d'Alexandrie, comme nous l'avons déjà dit. Ses Actes disent qu'il vint dans cette ville lorsque les apôtres se dispersèrent. Tous les historiens croient qu'il alla d'abord dans la Pentapole cyrénaïque ; qu'il fonda ensuite l'Eglise d'Alexandrie; qu'ayant besoin de faire raccommoder ses chaussures, il entra chez un cordonnier nommé Anien, qu'il guérit, par l'invocation du nom de Jésus-Christ, d'une blessure qu'il s'était faite à la main avec son alène. Anien se convertit et fut baptisé avec toute sa famille. Saint Marc l'ordonna ensuite évêque d'Alexandrie à l'occasion d'un voyage qu'il devait faire dans la Pentapole, d'où étant revenu, après deux ans, il fut arrêté par les gentils le jour même de Pâques, lorsqu'ils faisaient la fête de Sérapis, et mis à mort trois jours après. (Dom Richard, *Bibliothèque sacrée*, tom. I, p. 451-452.)

(237) Dœllinger, *Origines du Christianisme*, trad. de Léon Boré, Tom. I, p. 89, 90.

(238) *Voy.* ci-dessus la note 236.

230, le savant Héraclée, compagnon d'études d'Origène, et son aide dans l'école catéchétique. Denys, successeur d'Héracléas dans l'école, et seize années plus tard (en 246), dans l'épiscopat, est un des hommes les plus illustres de l'Eglise primitive. Aucun évêque ne contribua plus que lui, non-seulement à étendre l'Eglise, mais encore à maintenir son unité menacée par des schismes, et à la défendre contre les erreurs qui germaient de toutes parts. Obligé de fuir dans la persécution de Dèce, il fut pris par les païens acharnés à sa poursuite ; bientôt après, une troupe de Chrétiens le délivra. Banni sous Valérien, et relégué dans un village lointain de la Libye, il revint dans son Eglise après la fin de la persécution, et employa tous ses soins à diminuer la misère de son troupeau affligé par la peste, la famine et la guerre civile, jusqu'en 265, époque de la convocation du synode d'Antioche et de sa mort.

Denys eut pour successeurs, Maxime, *Théonas* et Pierre ; ce dernier fut décapité l'an 311, dans la persécution de Maximin. Achillas qui fut président de l'école catéchétique, sous Pierre (*Voy.* son article, tom. I, col. 106-107), mourut quelques mois après, et ce fut sous son successeur Alexandre (*Voy.* son article, tom. I, col. 608-612), qu'éclata l'Arianisme. A Alexandre, succéda le grand saint Athanase, dont nous avons longuement parlé, comme le demandaient ses actes et ses persécutions (tom. II, col. 602-685), et qui mourut en 373.

On sait que la faction arienne avait placé sur le siége d'Alexandrie un nommé Pistus, après que saint Athanase en eut été chassé au commencement de l'empire de Constance ; que la même faction mit aussi à la place de ce saint, un nommé Grégoire, lequel fut tué par le peuple vers 349, dans une sédition ; que Georges, élevé sur le siége d'Alexandrie en 355, encore par les ariens, fut massacré en 361 par les païens ; que Lucius, que Georges avait fait prêtre, fut aussi substitué après lui en 362, et qu'enfin, Pierre II fut désigné par saint Athanase lui-même, pour être son successeur.

IV. Il monta donc sur le siége d'Alexandrie après la mort de ce grand saint ; mais il fut presque aussitôt arraché à son peuple par l'artifice des ministres de Lucius et des autres ministres de l'empereur Valens, qui le mirent dans une étroite prison, d'où il s'échappa et alla à Rome demander le secours du Pape Damase qui tint un concile à son sujet, où il fut rétabli sur son siége en 378. Il revint ainsi glorieusement à Alexandrie. Comme évêque du deuxième siége, il ordonna Grégoire de Nazianze évêque de Constantinople ; il s'en repentit ensuite, et envoya des évêques en cette ville pour y ordonner Maxime le Cynique. Il mourut en 380.

Timothée I[er], son frère, lui succéda. Ayant abandonné, contre toute apparence, la cause de Grégoire de Nazianze dans le premier concile de Constantinople en 381, il fut abandonné à son tour. Il laissa perdre à son siége le rang qu'il avait et se vit placé lui-même au-dessous du patriarche de Constantinople, et resserré dans les bornes du seul diocèse d'Egypte (239). Il mourut en 385, et eut pour successeur Théophile, archidiacre de l'Eglise d'Alexandrie.

Celui-ci tint le siége vingt-sept ans et trois mois. Il détruisit le temple de Sérapis en 389, et il abolit dans l'Egypte jusqu'au moindre vestige de l'idolâtrie. Il fit bâtir et il consacra à Alexandrie l'église de Saint-Jean-Baptiste, dans un lieu auparavant dédié au culte de Sérapis, et il l'enrichit de quelques reliques de ce saint Précurseur. Flavien ne voulut point de lui pour juge dans le concile de Capoue, au sujet du schisme d'Antioche. Théophile assista, en 394, au concile tenu à Constantinople dans la cause des deux évêques qui prétendaient au siége de Bostres. En 398, il ordonna saint Jean Chrysostome qui venait d'être élu patriarche de Constantinople ; mais dans la suite, il le persécuta vivement, et le fit déposer dans le synode qu'on appelle *ad quercum*. Théophile a laissé un ouvrage sur le cycle présent, et mourut le 15 octobre en 412.

Mais l'un des plus illustres patriarches d'Alexandrie fut saint Cyrille, ce grand ennemi de l'hérésie nestorienne, comme Athanase le fut de l'arianisme. Nous avons promis d'en parler ici même, et ses actes ont une telle importance que nous devons nous arrêter sur lui avec une attention toute particulière. Nous reprendrons ensuite les faits généraux qui concernent l'Eglise d'Alexandrie.

V. Saint Cyrille était neveu, par son père, de Théophile. Il fut élu pour remplacer ce dernier ; mais ce ne fut pas sans difficulté, car plusieurs voulaient élire l'archidiacre Timothée. Abundantius, qui commandait les troupes, était pour lui, et le peuple en vint jusqu'à la sédition. Cyrille l'emporta, et fut intronisé trois jours après la mort de son oncle, en 412.

L'historien Socrate, et après lui Nicéphore, observent qu'il usa de sa dignité avec beaucoup d'empire, et que, depuis qu'il en fut en possession, les évêques d'Alexandrie commencèrent à passer les bornes de la puissance ecclésiastique, pour entrer, du moins en partie, dans le gouvernement des affaires civiles (240). En cela, il n'y eût pas eu de mal, bien au contraire. Mais ce que l'on peut regretter, c'est que Cyrille usa, paraît-il, de son autorité avec domina-

(239) Sur les démêlés qui eurent lieu à l'occasion du patriarcat d'Alexandrie et sur la juridiction des patriarches de cette Eglise, consulter dom Richard dans son *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques*, édit. in-fol., 1760, tom. I, p. 429, col. 1 et 2 ; ou bien l'édit. in-8 de 1825, 29 vol., sous le titre de *Bibliothèque sacrée*, tom. I, p. 448-450.

(240) Socrate, *Hist. ecclés.*, lib. VII, cap. 8 ; Nicéphore, lib. XIV, cap. 16.

tion, ce qui est proscrit par l'esprit de l'Eglise et par les préceptes formels de Jésus-Christ.

Le nouvel évêque se montra en effet quelque peu impérieux, sans doute par excès de zèle. Il déploya une grande sévérité contre les novatiens, fit fermer les églises qu'ils avaient à Alexandrie, s'empara de tous les vases et de tous les meubles qu'il y trouva, et dépouilla leur évêque de ses biens. Ces actes, qui sont rapportés par Socrate et qu'on ne garantit pas autrement d'ailleurs, n'annonceraient pas un pasteur bien doux et patient. On rapporte encore de lui un autre acte de rigueur, c'est le bannissement de tous les Juifs qu'il chassa d'Alexandrie. En voici l'occasion.

Un jour de Sabbat, les Juifs, au lieu de vaquer à des exercices religieux, étaient à regarder avec la foule, un danseur de théâtre; tous les spectateurs se divisèrent pour ou contre en deux partis, et, pour une si misérable affaire, on se prit tellement de querelle que le gouverneur Oreste dut intervenir : il dissipa pour le moment l'émeute. Mais l'animosité courait de part et d'autre. Peu après, Oreste publia au théâtre quelques ordonnances de police. Des Chrétiens affectionnés à l'évêque s'y rendirent pour les entendre. Parmi eux se trouvait un maître d'école, nommé Hiérax, homme fort assidu aux sermons de l'évêque, et le plus empressé à y provoquer des applaudissements. A peine les Juifs l'eurent-ils aperçu, qu'ils s'écrièrent qu'il n'était là que pour exciter le peuple à la sédition.

Depuis longtemps Oreste était blessé de la puissance des évêques, qui diminuait d'autant celle des gouverneurs : il était surtout piqué de ce que Cyrille voulait épier sa conduite. Il fit donc arrêter Hiérax et le fit mettre à la torture sur la place même. Cyrille, en ayant été averti, manda les principaux d'entre les Juifs et leur adressa de sévères menaces, s'ils ne cessaient d'exciter des séditions contre les Chrétiens. Les Juifs n'en furent que plus animés et cherchèrent tous les moyens d'assouvir leur fureur : ils résolurent de massacrer les Chrétiens dans une alarme nocturne.

En effet, au milieu de la nuit, plusieurs d'entre eux s'en allèrent criant par tous les quartiers de la ville, que le feu était à l'église d'Alexandrie. Les Chrétiens, y accourant sans défiance, furent égorgés par les Juifs qui se tenaient en embuscade. Le lendemain, cette atroce perfidie ayant été découverte, Cyrille, accompagné d'un grand peuple, alla aux synagogues des Juifs, les leur ôta, les chassa eux-mêmes de la ville et abandonna leurs biens au pillage. C'était user de la loi du *talion* des Juifs, et cette mesure ne fit encore qu'exciter la haine et les désirs de vengeance.

Oreste trouva très-mauvais qu'on eût agi ainsi et fit de grandes plaintes de ce qu'on avait dépeuplé la ville d'un si grand nombre d'habitants. Il en écrivit à l'empereur, à qui Cyrille représenta aussi les violences dont les Juifs avaient usé envers les Chrétiens. Selon toutes les apparences, l'empereur eut égard aux remontrances de l'évêque; car les Juifs ne revinrent plus à Alexandrie, où ils avaient demeuré depuis Alexandre le Grand, fondateur de cette ville.

L'inimitié d'Oreste pour Cyrille était devenue publique. L'évêque, à la prière du peuple, envoya lui proposer de se réconcilier, et l'en conjura par le livre des Evangiles. C'était agir comme il convenait à un ministre du Dieu qui aime et qui pardonne. Mais Oreste, de plus en plus aigri, s'y refusa; de telle sorte que leur division, continuant toujours, fut suivie de funestes effets qui, au rapport de Socrate, attirèrent de grands reproches à l'Eglise d'Alexandrie et à son évêque. On connaît l'incroyable et imprudente conduite des moines de Nitrie dans ces démêlés de Cyrille avec Oreste. (*Voy.* l'article AMMONIUS, tom. I, col. 993-994.) Cyrille, il est vrai, n'approuva pas cette conduite; mais il n'eut pas assez de puissance pour empêcher ces vengeances, et la populace donna encore l'exemple suivant des excès où l'on se laisse entraîner, quand une fois on est entré dans la voie des représailles.

Cette populace, voulant servir la cause de son évêque, prétendit que la célèbre philosophe Hypatia (241) empêchait le préfet Oreste, qui la voyait souvent, de se réconcilier avec Cyrille. En conséquence, une troupe de gens emportés, conduits par un lecteur nommé Pierre, l'attendirent comme elle rentrait chez elle, la tirèrent de sa voiture, la traînèrent à l'église nommée la Césarée, la dépouillèrent de ses vêtements, la tuèrent à coups de pots cassés, la mirent en pièces et brûlèrent ses membres au lieu nommé Cinaron (242). « Une exécution aussi inhumaine que celle-là, dit Socrate, couvrit d'infamie non-seulement Cyrille, mais toute l'Eglise d'Alexandrie, étant certain qu'il n'y a rien de si éloigné de l'esprit du Christianisme que le meurtre et les combats (243). »

Assurément rien n'est plus éloigné de l'esprit de l'Evangile que les meurtres et les combats, et en cela Socrate a parfaitement raison; mais autre chose est de proclamer le principe et d'en faire peser la violation flagrante sur un évêque. Or, n'est-ce pas ce que semble faire Socrate, lorsqu'il dit que cette inhumaine exécution *couvrit d'infamie* le nom de Cyrille? Aussi beaucoup d'historiens ne s'y sont-ils point mépris et ont-ils saisi l'occasion de ce texte pour se récrier contre le *fougueux archevêque Cyrille* (244) et pour charger sa mémoire de ce meur-

(241) Ou HYPATIE. *Voy.* l'article que nous donnons sur elle.

(242) Ce meurtre abominable eut lieu au carême de l'an 415.

(243) *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. 15, de la traduction du président Cousin, 1 vol. in-4, 1675, p. 453.

(244) Ce sont les expressions peu convenables

tre (245). D'autres auteurs, pour disculper saint Cyrille, ont accusé Socrate : supposant qu'étant un zélé *novatien*, il haïssait Cyrille et que, dès lors, son témoignage n'est pas recevable. C'est le raisonnement qu'emploie le savant Cave contre Damascius qui, le premier, a chargé Cyrille de cette accusation ; il dit que Damascius ne mérite point d'être cru, étant un ennemi de la religion chrétienne (246), et cela, quoi qu'on en puisse dire, a bien son importance.

Après cela, si l'évêque Cyrille en rendant, dans différentes occasions, le mal pour le mal, contrairement à cette parole inspirée : *Vince in bono malum* (247), put contribuer, nous le reconnaissons, à donner un funeste exemple et à échauffer des passions qu'il ne fut plus maître de contenir, il ne saurait néanmoins, en aucune sorte, être accusé du meurtre de la célèbre Hypatia. Pour justifier un tel soupçon, il faudrait citer des faits positifs. Or, loin d'en articuler aucun, les historiens ne sauraient même prouver qu'il ne fut point, comme tous les gens de bien, affligé de cette scène d'horreur ; et il est certain qu'il en conçut une grande douleur (248). Peut-on donc croire qu'un homme qui pousse à un crime en conçoive de la peine après qu'il est consommé? A moins de supposer chez cet homme la plus profonde hypocrisie, ce que le caractère bien connu de saint Cyrille ne peut laisser admettre.

Quant à Socrate, sans qu'on puisse l'accuser de haine contre Cyrille, on peut lui reprocher un manque de mesure et de justesse dans l'expression. Il aurait dû s'exprimer autrement, et faire remarquer qu'un tel fait n'avait d'ailleurs nullement besoin d'être provoqué chez un peuple comme celui d'Alexandrie : peuple si porté aux émeutes et aux batailles, que le gouvernement avait fini par n'y plus faire attention. Les auteurs païens eux-mêmes parlent de ce caractère turbulent et sanguinaire, et il fallait qu'il fût bien invétéré, puisque le Christianisme n'avait pu encore le corriger. Au reste, voici ce qu'un auteur grave nous dit sur tout ceci : « On aurait tort d'attribuer toutes ces violences à saint Cyrille ; il n'y eut aucune part, quoi qu'en dise Damascius. On ne peut cependant guère l'excuser d'avoir prodigué des louanges au moine Ammonius (*Voy.* cet article) qui blessa Oreste à la tête, et que ce gouverneur fit mourir dans la question (249). »

VI. On ne peut nier non plus que Cyrille eût un caractère entier qui dut le contraindre bien souvent à se combattre et à regretter bien de ses actes. Dès le commencement de son épiscopat, il avait fait voir combien son caractère était dur en exécutant, dans toute leur rigueur, les lois civiles contre les novatiens, et il en donna encore une preuve dans sa conduite vis-à-vis saint Jean Chrysostome.

Comme Théophile, son prédécesseur et son oncle, avait déposé ce saint, Cyrille fut longtemps sans vouloir mettre son nom dans les diptyques au rang des évêques morts dans la communion de l'Eglise. Il obéit enfin et céda aux remontrances que lui firent beaucoup de personnes, particulièrement saint Isidore de Péluse, et le Pape Zosime fit la paix avec lui. Mais « ce qui le détermina tout à fait, dit un vénérable historien (250), fut une vision terrible qu'il eut sur ce sujet. Durant qu'il était endormi, il lui sembla que saint Chysostome, accompagné d'une troupe lumineuse de personnes, le chassait de l'Eglise, et que la Sainte Vierge priait ce prélat de lui pardonner. Il fut si épouvanté, qu'à son réveil il se résolut de faire la chose dont ses confrères le pressaient. Ainsi, ayant ordonné à tous les évêques sur qui s'étendait sa juridiction, de rendre l'honneur qui se devait aux prélats orthodoxes, l'Eglise d'Orient et l'Eglise d'Occident, qui avaient demeuré séparées jusqu'alors, furent parfaitement réunies. »

Pour Cyrille, il avait si bien réparé sa faute qu'il cita toujours depuis saint Jean Chrysostome parmi les saints évêques, dont il allègue l'autorité contre Nestorius ; et l'on dit qu'il avait commencé à écrire sa vie.

VII. La querelle de Nestorius est ce qui a rendu saint Cyrille plus recommandable. Ce patriarche de Constantinople, qui jusque-là s'était distingué par son zèle pour la pureté de la foi, prêcha dans son église, et fit prêcher par son syncelle Anastase (*Voy.* son article, tom. I, col. 1068-1069), que Marie ne devait point être appelée *Mère de Dieu ;* qu'elle était une femme, et qu'il est impossible que Dieu naisse d'une femme.

On sait la douleur et les scandales que ces blasphèmes excitèrent, et c'est là une preuve admirable de la puissance de la dévotion envers Marie parmi les peuples. Les homélies de Nestorius ayant été portées en Egypte, elles y excitèrent un grand trouble chez les solitaires ; ce qui engagea saint Cyrille à leur écrire pour en réfuter les erreurs. Après les avoir félicités sur la régu-

dont se sert M. César Cantu, *Hist. univ.*, tom. VI, p. 514.

(245) C'est ce qu'on est surpris de voir encore répéter aujourd'hui dans la *Nouv. biogr. génér.*, publiée par MM. Didot, tom. XXV, col. 712, 713.

(246) Cave, *Hist. littér.*, p. 251.

(247) *Rom.* XII, 21.

(248) *Voy.* la *Dissertation* de l'abbé Goujet dans la *Continuation des mémoires de littérature et d'histoire* du P. Desmolets, tom. V, 1re partie. On peut être surpris de voir Tillemont (*Mémoires*, etc., tom. XIV, p. 275) rapporter ces faits, s'en tenir à l'assertion de Socrate, et, dit-il, *sans vouloir s'arrêter à ce qu'ont dit les ennemis de notre religion*, ne point chercher à venger la mémoire de saint Cyrille. Une telle abstention peut servir d'argument aux esprits hostiles ; mais, pour qui connaît l'amour de la critique de Tillemont, son silence, sur tel ou tel point, ne saurait jamais peser beaucoup.

(249) Dom Richard, *Bibliothèque sacrée*, tom. VIII, p. 462.

(250) Antoine Godeau, évêque de Vence, *Hist. de l'Eglise*, édit. in-12, 1697, tom. III, p. 113.

larité de leur vie et la pureté de leur foi, il témoigne cependant n'être pas peu inquiet : « Car j'apprends, dit-il, qu'il y a des gens qui s'insinuent parmi vous avec une foule de vaines paroles, demandant si l'on doit appeler ou non la Sainte Vierge Mère de Dieu. Il vaudrait mieux vous abstenir tout à fait de ces questions et ne pas creuser des mystères où les plus habiles voient à peine comme dans un miroir et en énigme; car des spéculations trop subtiles surpassent la portée des simples. Mais puisque enfin vous avez entendu de ces discours, j'ai cru à propos de vous en dire quelque chose, non pas pour vous exciter à des disputes de mots, mais afin que, si l'on vous attaque encore, vous opposiez la vérité à leurs vains discours, et que vous préserviez ainsi de l'erreur et vous et les autres. J'admire qu'il puisse y avoir quelques-uns qui doutent si la Sainte Vierge doit être appelée Mère de Dieu. Si Notre-Seigneur Jésus-Christ est Dieu, comment la Sainte Vierge, qui l'a mis au monde, ne serait-elle pas appelée Mère de Dieu? C'est la foi que les divins disciples nous ont transmise, quoiqu'ils ne se soient pas servis de ce terme; c'est aussi la doctrine que nous avons apprise des saints Pères. Le célèbre Athanase, qui a illustré le siége d'Alexandrie pendant quarante-six ans, donne çà et là ce titre à la Sainte Vierge, particulièrement dans son livre de la *Sainte et consubstantielle Trinité.* »

Ensuite, saint Cyrille prouve que Celui qui est né de la Très-Sainte Vierge est Dieu par nature, puisque le Symbole de Nicée dit que le Fils unique de Dieu, engendré de sa substance, est lui-même descendu du ciel et s'est incarné. Il ajoute : « Vous direz peut-être : La Vierge est-elle donc Mère de la Divinité? Nous répondons : Il est constant que le Verbe est éternel et de la substance du Père. Mais, dans l'ordre de la nature, encore que les mères n'aient aucune part à la création de l'âme, on ne laisse pas de dire qu'elles sont mères de l'homme entier, et non pas seulement du corps; et ce serait une impertinente subtilité de dire : Elisabeth est mère du corps de Jean, et non pas de son âme. Nous disons de même de la naissance de l'Emmanuel, puisque le Verbe, ayant pris chair, est nommé Fils de l'homme. Quoique l'enfant qu'une femme met au monde soit composé de deux natures différentes, de l'âme et du corps, c'est un même homme dont elle est la mère. Les deux natures, la divine et l'humaine, sont unies de la même manière en Jésus-Christ. » C'est ce que saint Cyrille montre par l'abaissement du Fils de Dieu, qui, comme le dit saint Paul, s'est anéanti pour prendre la forme d'esclave. Où serait son anéantissement, si, d'une nature semblable à la nôtre, il était, comme nous, du nombre des esclaves? Il prouve encore l'unité de personne et la distinction des deux natures en Jésus-Christ par l'adoration que toutes les créatures, même célestes, lui rendent; par les noms de Seigneur et de Dieu que lui donne l'Ecriture; par le grand nombre et l'éclat de ses miracles; par la supériorité que lui donne saint Paul au-dessus de Moïse et de tous les prophètes, parce qu'il nous a rachetés de la mort par l'effusion de son sang, et parce que, s'il n'était pas véritablement Dieu, les Juifs pourraient se justifier de l'avoir mis à mort, et les gentils, nous reprocher avec justice que nous adorons un pur homme (251).

Les homélies de Nestorius ayant aussi été portées à Rome, le Pape saint Célestin et les évêques qui se trouvaient avec lui en furent extrêmement scandalisés. Ils en écrivirent à saint Cyrille, pour lui demander si ces discours étaient réellement de Nestorius ou non.

D'un autre côté, la lettre de saint Cyrille aux solitaires étant passée à diverses personnes de Constantinople, y fut d'une grande utilité; des magistrats mêmes lui en écrivirent pour lui témoigner leur reconnaissance. Nestorius, irrité de ce succès, engagea un nommé Photius, l'un de ses prêtres, à la réfuter. Celui-ci n'eut pas plutôt achevé cet écrit, qu'il l'envoya à un diacre nommé Martyrius, qui résidait alors à Constantinople pour les affaires de l'Eglise d'Alexandrie.

VII. Néanmoins saint Cyrille, informé par des gens dignes de foi du chagrin que Nestorius ressentait de le voir s'élever contre lui, averti d'ailleurs par les lettres de saint Célestin Ier, Pape (*Voy.* son article n° VI) et de plusieurs autres évêques qu'on était fort scandalisé des discours de Nestorius, et que l'on murmurait contre lui dans presque tout l'Orient, eut la pensée d'assembler les évêques d'Egypte et de déclarer à Nestorius, par une lettre synodale, qu'il ne pouvait plus avoir de communion avec lui, s'il ne changeait de langage et de doctrine.

Tel fut le premier mouvement de Cyrille. Mais bientôt, ayant fait réflexion que l'on doit tendre la main à ses frères pour les relever quand ils sont tombés, il écrivit à Nestorius, espérant que de simples remontrances pourraient le faire rentrer dans la voie de la vérité. Il lui témoigne donc avoir été extrêmement surpris d'apprendre que sa lettre aux solitaires l'eût offensé, et qu'il la regardât comme la cause des troubles excités à Constantinople et en divers endroits : « Ce tumulte, ajoute-t-il, n'a pas commencé par ma lettre, mais par les écrits qui se sont répandus, qu'ils soient de vous ou de quelque autre, et qui causèrent un tel désordre, que je me suis vu obligé d'y remédier. » Il dit ensuite qu'il avait été chargé par le Pape et par les évêques de son concile de s'informer s'il en était effectivement l'auteur, et l'exhorta, en ce cas, de faire cesser le scandale qu'ils avaient

(251) Labbe, *Conc.*, tom. III, col. 19.

causé, en donnant à la Sainte Vierge le titre de Mère de Dieu : « Au reste, ne doutez pas, conclut-il, que je me suis préparé à tout souffrir pour la foi de Jésus-Christ, même la prison et la mort. » Il se reconnaît pour l'auteur d'un *Traité de la sainte et consubstantielle Trinité*, où il dit qu'il avait établi, dans le temps qu'Atticus gouvernait l'Eglise de Constantinople, la même doctrine touchant l'Incarnation du Verbe qu'il soutenait alors ; mais qu'il n'en avait donné la copie à personne, s'étant contenté de la lire à cet évêque et à quelques autres, soit du clergé, soit du peuple. Cette lettre de saint Cyrille paraît être de la fin de juillet 429. A tout cela, Nestorius répondit d'une manière évasive.

Cependant, il s'était réfugié à Constantinople quelques mauvais sujets d'Alexandrie, que saint Cyrille avait excommuniés pour leurs crimes : Nestorius s'en servit pour calomnier le saint, et les engagea à présenter des requêtes contre lui à Nestorius même, et à l'empereur Théodose. Informé de ces intrigues, ainsi que de plusieurs autres, et sachant aussi qu'on parlait de paix et de réconciliation, Cyrille écrivit une seconde lettre au malheureux patriarche de Constantinople.

Dans cette lettre, qui est datée du mois de février 430, il lui mande d'abord qu'il savait les calomnies qu'on répandait contre lui, et qu'il en connaissait les auteurs. L'un avait été condamné pour avoir opprimé des aveugles et des pauvres, l'autre pour avoir tiré l'épée contre sa mère, l'autre pour avoir dérobé de l'or avec une servante et avoir toujours eu une très-mauvaise réputation. Mais sans s'arrêter à ces gens, dont il désigne quelques-uns par leurs noms, il vient à Nestorius, et l'exhorte, comme son frère, à corriger sa doctrine et à faire cesser le scandale, en s'attachant à la doctrine des Pères, en particulier à ce qui a été déclaré dans le concile de Nicée sur la nature du Verbe et le mystère de l'Incarnation. Il explique longuement ce mystère, en montrant qu'il faut admettre dans le même Jésus-Christ les deux générations : l'éternelle, par laquelle il procède de son Père ; la temporelle, selon laquelle il est né de sa Mère, non que sa nature divine ait pris de la Sainte Vierge le commencement de son existence, étant coéternel à son Père, mais parce que, pour notre salut, il a voulu naître de la Vierge en s'unissant hypostatiquement dans son sein à la nature humaine (251). Saint Cyrille presse Nestorius et le conjure, en présence de Jésus-Christ et de ses saints Anges, de croire ainsi et d'enseigner aux autres cette doctrine, pour le bien de la paix des Eglises, et pour le maintien indissoluble de la charité et de la concorde entre les évêques.

A cette nouvelle lettre, Nestorius répondit par une longue épître, où à l'aigreur il mêle mille confusions et s'attache malicieusement à donner le change sur ses propres sentiments, par des paroles équivoques, qui pouvaient faire entendre le contraire de ce qu'il pensait.

IX. Le patriarche d'Alexandrie, voyant par la lettre de Nestorius, outre ce qu'il en pouvait savoir d'ailleurs, qu'il était appuyé de la cour, et que son hérésie faisait des progrès à Constantinople, écrivit à l'empereur Théodose et aux princesses, ses sœurs, espérant sans doute les ramener eux-mêmes. Mais c'était à peu près peine perdue, car la cour aimait mieux favoriser l'erreur, et nous en voyons partout de fréquents exemples !

Dans ses lettres, ou plutôt dans ses traités sur la foi, Cyrille expose et prouve à ces têtes couronnées, qui sans doute n'avaient guère le temps d'étudier ces grandes questions, la doctrine catholique sur l'Incarnation ; il le fait par les Ecritures, par la tradition, et il rapporte les passages de plusieurs Pères, tels que saint Athanase, Atticus de Constantinople, Antiochus de Phénicie, Amphiloque, Ammon d'Andrinople, saint Chrysostome, Sévérien de Gabales, Vital, Théophile d'Alexandrie, auxquels il aurait pu en ajouter beaucoup d'autres, pour montrer qu'ils se sont servis du mot de *Theotocos*, et qu'ils ont tous reconnu l'unité de Jésus-Christ.

Le saint écrivit encore sur la même affaire à plusieurs personnages de Constantinople. Il écrivit aussi en particulier au clergé de cette ville, touchant les propositions de paix que l'on faisait de la part de Nestorius : « J'ai lu, dit-il, le mémoire que vous m'avez envoyé, où j'ai vu que le prêtre Anastase faisait semblant de chercher la paix, et vous a dit : Notre croyance est conforme à ce qu'il a écrit aux solitaires. Ensuite, allant à son but, il a ajouté : Il a dit lui-même que le concile de Nicée n'a point fait mention de ce mot de *Theotocos*. J'ai écrit que le concile a bien fait de ne pas en faire mention, parce qu'on ne remuait point cette question alors ; mais il dit, par le fait, que Marie est Mère de Dieu, puisqu'il dit que le même qui est engendré du Père, s'est incarné et a souffert. Ensuite, parlant d'un écrit de Nestorius : Il s'efforce, dit-il, de montrer que c'est le corps qui a souffert, et non pas Dieu le Verbe : comme si quelqu'un disait que le Verbe impassible est passible. Il n'y a personne de si insensé. Son corps ayant souffert, on dit qu'il a souffert lui-même : comme on dit que l'âme de l'homme souffre, quand son corps souffre, quoiqu'elle ne souffre point en sa propre nature. Mais leur but est de dire, deux Christs et deux Fils : l'un proprement homme, l'autre proprement Dieu, et de ne faire l'union que des personnes ; voilà pourquoi ils chicanent. »

Saint Cyrille rapporte ensuite ce que disait Nestorius, qu'il ne trouvait pas son peuple instruit, et que c'était la faute de ses prédécesseurs : « Quoi donc ! ajoute

(251) Labbe, *ibid.*, tom. III, col. 315.

notre saint, est-il plus éloquent que Jean, ou plus habile que le bienheureux Atticus? que n'avoue-t-il plutôt franchement qu'il introduit une doctrine nouvelle? Enfin, s'il désire la paix, qu'il écrive une confession de foi catholique et sincère, et qu'il l'envoie à Alexandrie : j'écrirai, de mon côté, qu'il ne faut point fatiguer nos confrères les évêques, parce que nous savons que ses paroles ont un bon sens. Mais s'il demeure dans sa présomption, il ne nous reste que de nous y opposer de toutes nos forces (252). »

Enfin saint Cyrille écrivit au pape saint Célestin I[er], une lettre (253) où il lui rend compte de tout ce qui s'était passé, de sa lettre aux solitaires, de ses deux lettres à Nestorius, et de la nécessité qui l'avait engagé à s'opposer à lui. Un passage important de cette lettre est celui-ci où le saint expose l'obligation où il est de recourir au Pape et de l'informer : « Si l'on pouvait, sans encourir de blâme, ni se rendre suspect, garder le silence et ne point informer votre piété par écrit, de toutes les choses qu'on agite, surtout dans des choses aussi nécessaires, où la foi est en péril, je me dirais à moi-même : Il vaut mieux se taire et se tenir tranquille. Mais puisque Dieu exige la vigilance de notre part en ces choses, et que la longue coutume des églises nous engage à les communiquer à votre Sainteté, je vous écris par une absolue nécessité. » Ces paroles, dit Marchetti, contrariaient trop Fleury pour qu'il les rapportât : elles sont cependant d'un Père grec du v[e] siècle (254).

Ensuite saint Cyrille déclare qu'il n'a encore écrit de cette affaire à aucun autre évêque, et il décrit ainsi la situation de Constantinople : « Maintenant les peuples ne s'assemblent point avec lui, — c'est-à-dire avec Nestorius, — sinon quelques personnes légères et des flatteurs : presque tous les monastères et leurs archimandrites, et beaucoup de sénateurs, ne vont point aux assemblées, de crainte de blesser la foi. Votre Sainteté doit savoir que tous les évêques d'Orient sont d'accord avec nous, que tous sont choqués et affectés, principalement les évêques de Macédoine. Il le sait bien, mais seul il se croit plus sage que tous. Nous n'avons pas voulu rompre ouvertement de communion avec lui, avant d'avoir communiqué ces choses à votre Sainteté. Daignez donc déclarer votre sentiment pour servir de type, s'il faut encore communiquer avec lui ou lui dénoncer nettement que tout le monde l'abandonnera, s'il persiste dans ses opinions. Mais il faut que la sentence de votre Sainteté soit déclarée aux évêques de Macédoine et d'Orient. Ce sera leur donner l'occasion qu'ils désirent de s'affermir dans l'unité de sentiments, et de venir au secours de la foi orthodoxe qu'on attaque. Et afin de mieux instruire votre Sainteté de ses sentiments et de ceux des Pères, j'envoie les livres où les passages sont marqués, et je les fais traduire comme on a pu à Alexandrie. Je vous envoie aussi les lettres que j'ai écrites (255). »

X. Cette lettre de saint Cyrille au Pape Célestin fut portée par le diacre Possidonius, qui fut aussi chargé d'une instruction qui résumait la doctrine de Nestorius; et le Pape ayant reçu tous ces documents condamna Nestorius (*Voy.* l'article Célestin I[er] (Saint), Pape, n[os] VI et VII), et chargea saint Cyrille de l'exécution de cette condamnation.

Le Saint fit transmettre les lettres du Pape à ceux auxquels elles étaient adressées. Il accompagna de ses propres lettres celles qui étaient pour Jean d'Antioche et pour Juvénal de Jérusalem, qui avait succédé à Prayle depuis trois ou quatre ans. Il exhorte Jean à se déterminer, déclarant que, pour lui, il est résolu de suivre le jugement du Pape et des évêques d'Occident, pour conserver leur communion. Jean avait déjà vu auparavant une lettre que saint Cyrille venait d'écrire à l'évêque Acace de Bérée. (*Voy.* son article, tom. I, col. 75-76.) Quant à Juvénal, il lui prescrivit d'écrire à l'empereur, afin qu'il prît l'intérêt de la religion et délivrât l'Eglise de ce faux pasteur. Mais il marque à Jean et à Juvénal qu'il a fait son possible pour ramener Nestorius à la raison, et l'on voit que ce n'est qu'à contre-cœur qu'il en vient contre lui aux mesures sévères. Dans ces lettres, Cyrille appelle le Pape son seigneur et qualifie son décret de *formulaire défini* (256), ce qui est digne de remarque. — *Voy.* l'article Célestin I[er] (Saint), Pape, n° VIII

Il y a plus, en exécution de la commission du pape Célestin, saint Cyrille assembla les évêques d'Egypte à Alexandrie, au mois de novembre 430. Les deux premières lettres qu'il avait écrites à Nestorius y furent approuvées. Il en écrivit une troisième à Nestorius au nom de ce concile et du concile de Rome, présidé par le pape Célestin, pour lui servir de troisième et dernière monition. Il lui déclare que, si dans le terme fixé par le Pape, c'est-à-dire dans dix jours après la réception de cette lettre, il ne renonce pas à ses erreurs, ils ne veulent plus avoir de communion avec lui et ne le tiendront plus pour évêque, mais que dès lors ils communiqueront avec les clercs et les laïques qu'il avait déposés ou excommuniés.

Le saint lui mande, en outre, qu'il ne suffirait point qu'il vînt faire profession du Symbole de Nicée, car ou il ne l'entend pas, ou il lui donne des interprétations violentes. C'est pourquoi il est nécessaire

(252) Labbe, *loc. cit.*, col. 331.
(253) Epist. 8.
(254) *Critique de l'Histoire ecclésiast. de Fleury*, édit. 1829, tom. II, p. 88, art. 2, ch. 2 : *Des passages importants que Fleury a omis dans les textes originaux.*
(255) Labbe, Coustant, *Conc.*
(256) Labbe, tom. III, col. 387.

qu'il anathématise par écrit tous ses mauvais sentiments. Saint Cyrille rapporte ensuite en détail les articles de doctrine que Nestorius devait embrasser et enseigner, et ceux dont il devait s'abstenir. Il revient longuement sur la doctrine des deux natures et fait voir que, bien qu'elles soient différentes, étant unies personnellement en Jésus-Christ, *il est un et seul*, *et non pas deux*; comme l'homme, quoique composé de corps et d'âme, qui sont deux natures différentes, est *un*. Enfin saint Cyrille déclare à Nestorius, dans douze anathématismes, les erreurs qu'il devait condamner, s'il voulait être tenu pour catholique. Il choisit pour cela quelques-unes des propositions avancées par l'hérétique. Voici ces douze anathèmes :

1° Si quelqu'un ne confesse pas que l'Emmanuel est véritablement Dieu et, par conséquent, la Sainte Vierge Mère de Dieu, puisqu'elle a engendré selon la chair le Verbe de Dieu fait chair; qu'il soit anathème! 2° Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe, qui procède de Dieu le Père, est uni à la chair selon l'hypostase, et qu'avec sa chair il fait un seul Christ, qui est Dieu et homme tout ensemble; qu'il soit anathème! 3° Si quelqu'un, après l'union, divise les hypostases du seul Christ, les joignant seulement par une connexion de dignité, d'autorité ou de puissance, et non par une union réelle; qu'il soit anathème! 4° Si quelqu'un attribue à deux personnes ou à deux hypostases, les choses que les apôtres et les évangélistes rapportent comme ayant été dites de Jésus-Christ, par les saints ou par lui-même, et applique les unes à l'homme, considéré séparément du Verbe de Dieu, et les autres, comme dignes de Dieu, au seul Verbe procédant de Dieu le Père; qu'il soit anathème! 5° Si quelqu'un ose dire que Jésus-Christ est un homme qui porte Dieu, au lieu de dire qu'il est Dieu en vérité, comme Fils unique et par nature, en tant que le Verbe a été fait chair et a participé comme nous à la chair et au sang; qu'il soit anathème! 6° Si quelqu'un ose dire que le Verbe, procédant de Dieu le Père, est le Dieu ou le Seigneur de Jésus-Christ, au lieu de confesser que le même est tout ensemble Dieu et homme, en tant que le Verbe a été fait chair, selon les Ecritures; qu'il soit anathème! 7° Si quelqu'un dit que Jésus-Christ, en tant qu'homme, a été possédé du Verbe de Dieu et revêtu de la gloire du Fils unique, comme étant un autre que lui; qu'il soit anathème! 8° Si quelqu'un ose dire que l'homme pris par le Verbe doit être adoré, glorifié et nommé Dieu avec lui, comme étant l'un en l'autre; car, y ajoutant le mot *avec*, il donne cette pensée, au lieu d'honorer l'Emmanuel par une seule adoration, et lui rendre une seule glorification, en tant que le Verbe a été fait chair; qu'il soit anathème! 9° Si quelqu'un dit que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été glorifié par le Saint-Esprit, comme ayant reçu de lui une puissance étrangère pour agir contre les esprits immondes et opérer des miracles sur les hommes, au lieu de dire que l'esprit par lequel il les opérait lui était propre; qu'il soit anathème! 10° L'Ecriture divine dit que Jésus-Christ a été fait le Pontife et l'Apôtre de notre foi, et qu'il s'est offert pour nous à Dieu le Père, en odeur de suavité. Donc, si quelqu'un dit que notre Pontife et notre Apôtre n'est pas le Verbe de Dieu lui-même, depuis qu'il s'est fait chair et homme comme nous, mais un homme né d'une femme, comme si c'était un autre que lui, ou si quelqu'un dit qu'il a offert le sacrifice pour lui-même, au lieu de dire que c'est seulement pour nous, car il n'avait pas besoin de sacrifice, lui qui ne connaissait pas le péché; qu'il soit anathème! 11° Si quelqu'un ne confesse pas que la chair du Seigneur est vivifiante et propre au Verbe même qui procède de Dieu le Père, mais l'attribue à un autre qui lui soit conjoint selon la dignité et en qui la divinité habite seulement, au lieu de dire qu'elle est vivifiante, parce qu'elle est propre au Verbe qui a la force de vivifier toutes choses; qu'il soit anathème! 12° Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe de Dieu a souffert selon la chair, qu'il a été crucifié selon la chair, et qu'il a été le premier-né d'entre les morts, en tant qu'il est vie et vivifiant comme Dieu; qu'il soit anathème (257)!

Tels sont les douze fameux anathèmes de saint Cyrille d'Alexandrie contre toutes les propositions hérétiques que Nestorius avait avancées. La lettre synodale qui les contient est datée du 30 novembre, mais c'est la date du jour où elle fut remise à Nestorius, à Constantinople. Saint Cyrille l'envoya à Constantinople signée de sa propre main. Elle fut accompagnée de deux autres lettres, l'une au clergé et au peuple de Constantinople; l'autre, aux abbés des monastères de la même ville, par lesquelles saint Cyrille marque qu'il a attendu à la dernière extrémité pour en venir à ce fâcheux remède de l'excommunication, et les exhorte à demeurer fermes dans la foi et à communiquer librement avec ceux que Nestorius avait excommuniés. Pour porter ces lettres, ainsi que celles du Pape saint Célestin à Nestorius, on députa quatre évêques d'Egypte.

Les choses auraient donc dû se terminer ainsi, par la décision du Pape, exécutée par le patriarche d'Alexandrie. Mais la politique s'en mêla; la cour ne voulut point de moyens aussi simples, et les intrigants du parti de Nestorius, cet hérésiarque lui-même, voulaient plus d'agitation et plus de bruit. La querelle devint si grande qu'il fallut assembler un concile général à Ephèse, en 431, pour apaiser cet incendie. — *Voy.* l'article Ephèse (IIIe concile général tenu à Ephèse en 431), — et, dans ce concile notre saint

(257) Labbe, *Conc.*, col. 395.

eut le rôle principal comme la plus grande part dans la défense de la vérité catholique.

XI. Nous voyons à la fin de l'article consacré à ce concile (nº VIII), comment Jean d'Antioche, qui avait persécuté saint Cyrille, finit par se repentir et par faire sa paix avec le saint patriarche d'Alexandrie. Saint Cyrille, comme nous l'avons dit, annonça cette bonne nouvelle à son peuple, et fit lire, en sa présence, la lettre de rétractation de Jean d'Antioche, et sa propre réponse à ce prélat.

Dans cette réponse, saint Cyrille dit : « On m'accuse de soutenir que le sacré Corps de Jésus-Christ a été apporté du ciel et non pas tiré de la Sainte Vierge. Comment l'a-t-on pu penser, puisque presque toute notre dispute a roulé sur ce que je soutenais qu'elle est Mère de Dieu? comment le serait-elle, et qui aurait-elle enfanté, si ce corps était venu du ciel? Mais quand nous disons que Jésus-Christ est descendu du ciel, nous parlons comme saint Paul, qui dit : *Le premier homme était de terre et terrestre : le second est venu du ciel* : et comme le Sauveur lui-même : *Personne n'est monté au ciel que celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme* (258). Car encore que ce soit proprement le Verbe qui soit venu du ciel, on l'attribue aussi à l'homme, à cause de l'unité de personne. »

On avait fait encore un autre reproche à saint Cyrille, celui d'admettre un mélange ou une confusion du Verbe avec la chair : « J'en suis si éloigné, dit saint Cyrille, que je crois qu'il faut être insensé pour le penser : et pour attribuer au Verbe divin la moindre apparence de changement. Il demeure toujours ce qu'il est sans altération. Nous reconnaissons tous aussi qu'il est impassible, quoiqu'il s'attribue les souffrances de la chair : comme saint Pierre a dit sagement : *Jésus-Christ ayant souffert en sa chair, et non pas en sa divinité* (259). » Saint Cyrille y déclare encore qu'il suit en tout la doctrine des Pères, particulièrement de saint Athanase, et le Symbole de Nicée, sans en altérer une syllabe, comme ayant été dicté par le Saint-Esprit; et finit en ces termes : « Ayant appris que quelques-uns ont corrompu la lettre de notre Père Athanase à Epictète, au préjudice de plusieurs personnes, nous avons cru nécessaire de vous en envoyer une copie tirée sur les anciens exemplaires que nous en avons. »

C'est que Paul d'Emèse, discourant avec saint Cyrille sur la foi, lui avait demandé sérieusement s'il convenait de ce que saint Athanase avait écrit à Epictète. Saint Cyrille lui dit : « Avez-vous cette lettre sans altération? car les ennemis de la vérité y ont beaucoup changé; pour moi, je m'y accorde en tout et partout. — J'ai la lettre, dit Paul, mais je voudrais m'assurer, sur les exemplaires que vous avez, si elle est falsifiée ou non. » Il prit donc les anciens exemplaires, et les ayant conférés avec ceux qu'il avait apportés, il les trouva corrompus, et pria saint Cyrille de lui en donner des copies sur les siens, et de les envoyer à Antioche.

XII. En 437 et 438, saint Cyrille écrivit contre les écrits de Théodose de Mopsueste et de Diodore de Tharse. Nous avons aussi deux lettres de notre saint à Domnus, patriarche d'Antioche. (*Voy.* son article, t. III, col. 1700). L'une est en faveur d'Athanase, évêque de Perrha, qui fut lue plus tard au concile de Chalcédoine; l'autre, en faveur d'un évêque nommé Pierre, avancé en âge, qui se plaignait d'avoir été condamné sans avoir été entendu, dépouillé de ses biens et chassé de son siége, sous prétexte d'une renonciation extorquée.

Le sujet de l'accusation était d'avoir abusé des revenus de son église : sur quoi saint Cyrille dit que Pierre ne devait point en rendre compte, et que tous les évêques du monde sont affligés d'une pareille prétention, parce que, bien qu'ils doivent conserver à l'Eglise ses immeubles et ses meubles précieux, ils ont la libre administration des revenus. Enfin, on ne doit avoir aucun égard aux actes de renonciation donnés par crainte, contre les lois de l'Eglise. Si un évêque est digne du ministère, qu'il y demeure; s'il en est indigne, qu'il soit déposé juridiquement.

Après tant de travaux, saint Cyrille mourut le 9 juin 444, ayant gouverné trente-deux ans l'Eglise d'Alexandrie. Il laissa un grand nombre d'écrits : des Commentaires sur l'Ecriture sainte; des Traités sur la Trinité et sur l'Incarnation; des Homélies; des Lettres; des Traités sur la foi; cinq livres contre Nestorius; un livre contre les anthropomorphites; dix livres contre Julien l'Apostat, adressés à l'empereur Théodose. Julien avait ramassé, dans trois livres, toutes les objections des païens contre la religion chrétienne : saint Cyrille propose ces objections dans les termes de Julien même, et les réfute pied à pied avec beaucoup de solidité et d'érudition (260).

Saint Cyrille, auquel saint Célestin donne le titre de *docteur catholique* et que les théologiens qualifient de *docteur du dogme de l'Incarnation*, eut pour successeur, sur le siége d'Alexandrie, son archidiacre Dioscore, ce qui fut un grand malheur pour l'Eglise entière, et, en particulier, pour l'Egypte, comme nous l'avons fait voir ailleurs. — *Voy.* l'article DIOSCORE, patriarche d'Alexandrie, t. III, col. 1672 et suiv. — Après Dioscore, qui mourut en 454, ce fut Protérius qui eut beaucoup à souffrir de Timothée

(258) I *Cor.*, XV, 47 ; *Joan.*, III, 1.

(259) I *Petr.*, IV, 1.

(260) *Voy.* l'analyse des écrits de saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, dans dom Ceillier, dans Richard, *Biblioth. sacrée*, tom. VIII, p. 464 et suiv.; et dans le *Dictionnaire de Patrologie*, par M. l'abbé Sévestre, édit. Migne, tom. I, col. 1208 et suiv. Pour l'ouvrage de saint Cyrille contre Julien, on peut consulter Dœllinger, *Origine du christianisme*, trad. de Léon Boré, tom. II, p. 51 et suiv.

Elure. Mais nous ne saurions énumérer la chronologie des patriarches de l'Eglise d'Alexandrie (261), et nous devons maintenant achever de passer en revue les faits généraux qui concernent cette Eglise.

XIII. Nous prenons ces faits à l'époque des persécutions. Dans plusieurs églises, les Chrétiens étaient tombés dans le relâchement; ce relâchement, hélas! si ordinaire parmi les hommes, et qui avait déjà attiré aux fidèles des Eglises d'Ephèse, de Smyrne, de Pergame et de Thyatire, cette réprimande de saint Jean : « J'ai un reproche à vous faire, qui est que vous vous êtes relâché de votre première charité. Souvenez-vous donc de l'état d'où vous êtes déchu, et faites-en pénitence, et rentrez dans la pratique de vos premières œuvres : *Age pœnitentiam, et prima opera fac.* » (*Apoc.* II, 4, 5.) Il fallut une forte secousse pour réveiller les Chrétiens d'Alexandrie, et Dieu permit la persécution du césar Décius; le Seigneur en révéla même l'approche et la cause à un des saints de Carthage.

La dernière année de l'empereur Philippe, une émeute populaire avait été comme le prélude de cette persécution à Alexandrie. Soulevé par un poëte qui faisait le devin, le peuple païen de cette ville, ainsi que nous l'avons déjà noté à l'article SAINT CYPRIEN (t. III, col. 1552), s'emporta tout d'un coup contre les Chrétiens. Ils prirent d'abord un vieillard nommé Métras ou Métran, et lui commandèrent de dire des blasphèmes. Sur son refus, ils le frappèrent par tout le corps à coups de bâton, lui percèrent les yeux et tout le visage avec des pointes de roseaux; et enfin, l'ayant traîné au faubourg, ils le lapidèrent.

Ensuite ils s'attaquèrent à une femme nommée Quinte, la menèrent dans le temple de leur idole, et lui commandèrent de l'adorer. Quinte refusa avec horreur; alors ils la lièrent par les pieds, la traînèrent par toute la ville sur des pavés très-rudes, la brisèrent contre de grosses pierres, et enfin la menèrent au lieu où ils avaient immolé Métras, et lui firent souffrir le même genre de mort.

Animés par ces premières violences, ils se jetèrent tous à la fois dans les maisons des fidèles; chacun emmenait ou pillait ceux qu'il savait dans son voisinage, enlevant ce qu'il y avait de plus précieux, et jetant le reste par les fenêtres, et y mettant le feu au milieu des rues. On aurait dit une ville prise par l'ennemi, les fidèles se cachaient et se retiraient, souffrant avec joie la perte de leurs biens : à peine y en eut-il un seul qui renia sa foi.

Nous avons vu (tom. II, col. 275) que ce fut dans cette persécution que souffrit sainte Apolline ou Apollonie. Un nommé Sérapion fut pris aussi chez lui et tourmenté si cruellement, qu'on lui rompit toutes les jointures; puis on le précipita d'une chambre haute et on l'acheva sur le pavé. Il n'y avait ni rue, ni chemin, ni coin de la ville où il fût libre à un chrétien d'aller, soit le jour, soit même la nuit. Partout les infidèles criaient sans cessse que quiconque ne prononcerait pas des paroles impies serait aussitôt traîné et brûlé. Ces maux durèrent longtemps; toutefois, la guerre civile qui survint tourna la fureur des païens contre eux-mêmes et laissa respirer un peu les Chrétiens.

Mais la suspension ne fut pas de longue durée ; car en 249, on apprit tout à la fois que l'empereur Philippe était tué, que Décius le remplaçait et qu'il avait publié un édit sanglant contre les Chrétiens. La persécution fut en effet des plus violentes, et les fidèles d'Alexandrie et de la contrée souffrirent extrêmement. — *Voy.* l'article MARTYRS D'ALEXANDRIE.

XIV. Tels sont les faits principaux qui arrivèrent dans l'Eglise d'Alexandrie depuis saint Marc. Cette ville persévéra constamment dans la foi orthodoxe jusqu'à Dioscore et Timothée Elure que nous avons nommé plus haut. Elle était même la règle de foi, et c'était à elle que l'on s'adressait pour savoir ce qui ne lui appartenait pas.

Depuis Timothée on voit une suite continuelle de monophysites sur ce siége, et non pas de ceux qui reçoivent le concile de Chalcédoine. Ce ne fut que sous l'empereur Justinien Ier qu'on y vit un patriarche catholique : c'était Paul, du monastère de Tabennes, auquel succèdent six autres orthodoxes comme lui, jusqu'à Cyrus qui, pour se concilier la bienveillance des monophysites, embrassa l'erreur des monothélites qu'il eut soin de répandre dans toute l'Egypte, et qui trouva dans Pierre, son successeur, un défenseur très-opiniâtre. Celui-ci, suivant l'exemple de son prédécesseur, se retira à Constantinople, étant devenu suspect aux Sarrasins mahométans qui occupaient toutes les provinces de l'Egypte, et qui livrèrent toutes les églises aux Jacobites, comme étant ennemis des empereurs de Constantinople ; de sorte qu'on ne vit presque plus de catholiques dans l'Egypte, et que ceux qu'on appelait Melchites, et qui recevaient la foi de Chalcédoine, ne purent avoir de patriarche jusqu'en l'année 729.

Il est constant que le patriarche d'Alexandrie avait un plein droit sur toutes les provinces d'Egypte, de la Thébaïde, de la Libye, de la Pentapole, etc., et qu'il était le seul métropolitain. Les Jacobites se sont montrés plus jaloux de ces droits que les catholiques. Dès que ceux-ci furent remis en possession du siége d'Alexandrie, ils renoncèrent à l'ancien usage et ils formèrent leur diocèse sur le modèle des diocèses de Constantinople, d'Antioche et de Jérusalem, dont chaque province était gouvernée par un métropolitain, au lieu que le patriarche gouvernait tout immédiatement auparavant, et il paraît que ce changement avait déjà été fait du temps de Photius.

Il importe de remarquer encore deux

(261) On la trouve dans dom Richard, à l'article ALEXANDRIE. D'ailleurs nous consacrons des articles particuliers aux plus célèbres dans le cours de cet ouvrage.

avantages particuliers à l'Eglise d'Alexandrie : le premier est qu'elle a été longtemps en possession de fixer le jour de Pâques pour en avertir l'évêque de Rome qui le faisait ensuite savoir à toute l'Eglise : et cela apparemment parce que cette ville était remplie d'habiles astronomes qui en jugeaient par le cours du soleil. Le second est que, dès les premiers temps de sa fondation, et pendant les cinq premiers siècles, il y eut une fameuse Ecole chrétienne conduite par les plus grands maîtres, qui ne contribua pas peu à étendre la foi dans toute l'Egypte. Saint Jérôme en fait remonter l'origine à saint Marc en parlant de Pantène qui fut un des plus habiles de ces maîtres, et qui vivait dans le IIe siècle.— *Voy.* l'article ECOLE D'ALEXANDRIE.

XV. Mais cette ville si célèbre autrefois, cette ville la plus active et la plus spirituelle de ce qu'on appelait alors la Grèce, Alexandrie, où était née la grande hérésie de l'arianisme, perdit de ses splendeurs avec la foi orthodoxe, et elle ne tarda pas à tomber entre les mains des infidèles.

En 640, le 22 décembre, elle fut prise par les mahométans commandés par Amron. D'une profonde ignorance comme tous ses compatriotes, cet Amron avait toutefois de l'esprit et estimait les sciences et les savants. Il prit du goût pour un homme de lettres nommé Jean et surnommé Philopone, dont il existe plusieurs ouvrages de philosophie, de théologie et de grammaire, ainsi que des commentaires sur plusieurs livres d'Aristote. Mais, plus versé dans les sciences que dans la théologie, cet auteur est peu exact sur la foi. Profitant de la bienveillance d'Amron, Jean lui demanda les livres qui étaient dans les bibliothèques d'Alexandrie, comme étant inutiles aux musulmans.

Amron répondit qu'il ne pouvait en disposer sans les ordres du calife, qui était Omar. Il lui écrivit donc, et d'après les historiens musulmans eux-mêmes (262), voici la réponse qu'il reçut du calife : « Si ce que ces livres contiennent s'accorde avec le livre de Dieu (il entendait l'Alcoran), le livre de Dieu nous suffit ; s'ils contiennent quelque chose qui y soit contraire, nous n'en avons pas besoin. Ainsi il faut s'en défaire. » Amron fit donc distribuer ces livres dans les bains d'Alexandrie et, d'après quelques historiens, on les en chauffa pendant six mois, quoiqu'il y eût quatre mille bains. Alexandrie est toujours restée au pouvoir des musulmans, bien qu'à différentes époques elle leur fût reprise (263), et, comme on le pense bien, sous de tels dominateurs elle ne fit que dépérir. L'Evangile y conserva toujours quelque influence, mais on ne peut pas dire que la religion y fit de vrais progrès. Aussi à cette heure, malgré quelques conquêtes du catholicisme dans cette contrée, ne peut-on encore cesser de déplorer la chute d'une ville qui fut l'un des berceaux les plus célèbres du Christianisme. — *Voy.* l'article EGYPTE (Eglise catholique en), n° III et IV.

EGLISES APOSTOLIQUES. Nous avons vu (tom. II, col. 310, article APOSTOLIQUES) qu'on appelait, dans les premiers siècles du Christianisme, *apostoliques*, toutes les chrétientés, églises ou siéges qui avaient été fondées par les apôtres (264). L'Eglise apostolique n'a point été, comme quelques-uns semblaient le croire, un chaos sans ordre et sans organisation jusqu'à l'année 64. Elle était le corps du Christ : aussi forma-t-elle, dès le commencement, un tout bien ordonné, bien que divisée en plusieurs églises. Et cette constitution correspondait au double état de l'Eglise, qui, d'un côté, était établie avant tout, comme maintenant, pour la diffusion et la propagation de la doctrine, et de l'autre, était remplie de grâces particulières, régie par des dons extraordinaires, qui étaient accordés sans distinction de ministère et de fonction. Toute la puissance et toute l'autorité résidaient dans l'apostolat, et tant que les apôtres vécurent, ce furent eux qui gouvernèrent l'Eglise (265) et qui fondèrent, dans toutes les contrées, des chrétientés particulières. Ces chrétientés ou églises formées par les apôtres et leurs disciples sont nombreuses. Il faut en voir un aperçu, bien que nous consacrions un article spécial à quelques-unes des plus célèbres. Cet aperçu général nous présentera, en même temps, un tableau des premiers et rapides progrès que la sainte Eglise fit dès les commencements de sa fondation.

I. Le siége de la religion judaïque était renversé désormais, et le lieu des sacrifices dévasté. L'irréconciliable, le Sanhédrin, était anéanti. Dès lors, même les yeux les plus faibles virent clairement que l'heure avait sonné où l'Eglise, ce germe plein de

(262) *Histoire du Bas-Empire*, liv. LVIII, n. 12, note de Saint-Martin.

(263) En effet, les Français la prirent sans peine en 1798 et la gardèrent jusqu'en 1801 ; les Anglais l'occupèrent de 1801 à 1803.

(264) *Voy.* l'article APOTRES.

(265) Sur le gouvernement de l'Eglise par les apôtres et sur leur ministère, voir le récent ouvrage du docteur Dœllinger, professeur d'histoire à l'Université de Munich, intitulé : *Le Christianisme et l'Eglise à l'époque de leur fondation*, trad. de l'Allemand, par l'abbé A. Bayle, in-8, 1861. *La vérité historique*, vol. de 1861, tom. VIII, p. 253 et suiv., en a cité ce qui concerne l'Eglise apostolique.—Cet ouvrage du docteur Dœllinger se divise en trois parties. La première est plus spécialement historique. L'auteur expose la vie publique de Notre-Seigneur Jésus-Christ et celle des apôtres. Il raconte en quelles circonstances furent composés les livres du Nouveau Testament ; il en fait connaître le but et la doctrine générale ; il résout les pricipales difficultés soulevées par le rationalisme au sujet de ces livres sacrés. La seconde partie est surtout exégétique. Dœllinger établit, par le rapprochement et la comparaison des textes, la doctrine des apôtres sur l'Ecriture et la tradition, sur l'Incarnation du Fils de Dieu et la rédemption des hommes, sur les propriétés et l'organisation de l'Eglise, sur la grâce et les sacrements. La troisième partie est un tableau des institutions, des mœurs, de la vie religieuse de l'Eglise apostolique. Ici l'histoire et l'exégèse se mêlent et s'éclairent mutuellement.

vie, dégagé pour toujours de l'enveloppe desséchée du judaïsme, sous laquelle il avait atteint sûrement sa maturité, allait devenir, en peu de temps, l'arbre qui devait tout couvrir de son ombre.

L'attachement des Chrétiens d'origine juive à l'ancienne loi était puissamment ébranlé par la chute de l'Etat et de l'Eglise judaïques. Le libre esprit de l'Evangile triomphait chaque jour davantage de leur étroit rigorisme, et déliait, peu à peu, mais sans retour, les entraves de la loi. La différence entre les Juifs devenus croyants et les païens convertis s'effaçait de plus en plus; l'orgueilleuse prééminence que les premiers s'attribuaient sur les seconds, commençait à disparaître, et quant à ces demi-chrétiens, qui s'opiniâtraient à investir le mosaïsme d'une force absolument obligatoire, ils se détachaient de l'Eglise universelle pour aller former, sous le nom d'Ebionites, une secte entièrement séparée (266).

L'Eglise de Jérusalem, uniquement composée de Juifs chrétiens, persévéra le plus longtemps dans la fidélité aux prescriptions légales. Lorsque la ville commença à sortir de ses ruines et à présenter quelques endroits habitables, une partie des fidèles fugitifs y rentra avec Siméon leur évêque, et depuis ce moment jusqu'à la nouvelle destruction de Jérusalem, sous Adrien (267), il y eut une succession non interrompue de treize évêques, tous d'origine juive. Ces fidèles observèrent la loi mosaïque jusqu'au temps d'Adrien. Mais cet empereur ayant mis en vigueur un vieil édit, supprimé plus tard par Antonin, et qui défendait la circoncision sous peine de mort, ceux des Juifs chrétiens aux yeux desquels ce rite n'était pas nécessaire pour leur salut, durent être déterminés par cette seule circonstance à y renoncer.

L'an 132, éclata l'effroyable soulèvement des Juifs en Palestine et en Syrie. Un imposteur qui avait pris le nom de Barkochba, c'est-à-dire fils de l'étoile, par allusion au passage de Moïse (268), et reconnu pour le Messie, par Akiba, le plus considéré des rabbins, se fit élire roi et sacrer en cette qualité. Beaucoup de Chrétiens furent cruellement martyrisés et exécutés par son ordre, pour avoir refusé d'apostasier et de se mêler à la révolte contre les Romains. La guerre d'extermination que ceux-ci firent aux Juifs, jusqu'en l'année 136, changea une grande partie de la Palestine en désert, et détruisit plusieurs églises florissantes. Celle même qui s'était jusque-là maintenue dans la Cité sainte fut entièrement dispersée. Alors, Adrien fit bâtir dans le voisinage, et avec les décombres de Jérusalem, la ville d'Ælia-Capitolina, à laquelle il donna pour habitants une colonie romaine, mais dont l'entrée, ainsi que l'approche, fut défendue, sous peine de mort, à tous les Juifs. Ceux d'entre eux qui, ayant embrassé le Christianisme, voulurent demeurer à Ælia, furent obligés, pour n'être pas regardés comme juifs, d'abandonner toutes les pratiques de la loi. En conséquence, ils se joignirent aux membres chrétiens de la colonie, et formèrent avec eux une seule et même église, dont Marc, le premier évêque, comme tous ses successeurs, était d'origine païenne.

II. Après Jérusalem, la principale église de la Palestine était celle de Césarée, fondée par les apôtres, et qui, selon une ancienne tradition, eut pour premier évêque Zachée, le publicain, converti par le Seigneur. En Phénicie, il y avait, à Tyr, une église également fondée du temps des apôtres; celles de Sidon, de Ptolémaïs, de Béryte, de Tripolis et de Byblos ne sont mentionnées que dans les II° et III° siècles. L'Eglise de Bostra, dans l'Arabie romaine, s'éleva de très-bonne heure. Parmi toutes les églises de l'Orient, la plus considérée était celle d'Antioche, dont nous connaissons tous les évêques, depuis Evodius, institué par saint Pierre, et saint Ignace, son successeur, jusqu'à Vital, qui fut le vingtième, et mourut en 318. Les principales églises de la Syrie, dans cette période, étaient celle de Séleucie, de Berhoë, d'Apamée, d'Hiérapolis, de Cyrus et de Samosate.

Le Christianisme se répandit de très-bonne heure dans Edesse (269), capitale de l'Osrhoène. A la vérité, on discute l'authenticité de la correspondance entre le prince Abgare et Jésus-Christ, qu'Eusèbe prétend avoir trouvée dans les archives d'Edesse (270), ainsi que la conversion d'Abgare lui-même et des Edesséens, par Thaddée, que Jésus-Christ leur aurait envoyé; mais un prince postérieur, Abgare, fils de Manu, semble avoir embrassé la foi, dès l'année 160 à 170, puisque le savant chrétien Bardesanes était, à cette époque, en grand crédit auprès de lui, et que sa monnaie portait l'empreinte de la croix.

Dès l'année 228, nous voyons Kono, évêque d'Edesse, poser dans cette ville les fondements d'un temple chrétien. Dans la Mésopotamie, les églises d'Amide, de Nisibe et de Kascar, fleurirent aussi de bonne heure. Les Chaldéens désignent Maris, disciple de saint Thaddée, comme leur apôtre et comme le premier évêque de Séleucie sur le Tigre. L'église réunie de Séleucie et de Ktésiphon devint l'église-mère et principale des provinces parthiques, qui formèrent plus tard l'empire de Perse. Les évêques de Séleucie recevaient d'abord, paraît-il, leur ordination à Antioche; mais ensuite, au temps des guerres perso-romaines, lorsque la communication entre les églises situées sur le territoire Perse, et celles placées sur le territoire romain, fut devenue très-difficile, ils se firent sacrer par leurs propres évêques suffragants, et exercèrent, en qua-

(266) *Voy.* l'article SECTES OU HÉRÉSIES DES PREMIERS TEMPS DU CHRISTIANISME.

(267) *Voy.* l'article ELIUS ADRIEN.

(268) *Num.*, XXIV, 17.

(269) *Voy.* l'article ECOLE CHRÉTIENNE DANS LES PREMIERS SIÈCLES DE L'EGLISE, n. II.

(270) *Voy.* l'article LETTRE D'ABGARE, ROI D'EDESSE.

lité de délégués des patriarches d'Antioche, avec le titre de catholiques, leur juridiction sur les églises orientales plus éloignées.

La création de l'empire néo-Perse, et le rétablissement de la terrible domination sacerdotale de quatre-vingt-mille mages, rendirent la propagation de l'Evangile fort dangereuse et difficile dans ces contrées : toutefois, le nombre des fidèles s'y accrut tellement, que Constantin profita de l'occasion d'une ambassade qui lui fut envoyée par Sapor II, pour recommander d'une manière pressante à la protection de ce monarque ses sujets chrétiens. Les mouvements que le faux docteur Manès excita, dans la seconde moitié du IIIe siècle, parmi les croyants de la Perse, témoignèrent également qu'il y avait là, dès cette époque, une église considérable.

La Cilicie reçut la foi nouvelle de la bouche des apôtres eux-mêmes, et vit presque aussitôt fleurir les églises de Tarse et de Mopsueste. La prédication de l'Evangile en Isaurie, et jusque dans Séleucie, capitale de cette province, est attribuée à une femme, disciple de saint Paul, à sainte Thècle, si honorée par l'antiquité chrétienne (271). En Lycaonie, Paul lui-même organisa les églises d'Iconium, de Derbe et de Lystre. L'Eglise-mère d'Antioche (272), en Pisidie, était aussi d'origine apostolique, de même que celle d'Apamée Cibotis. En Pamphylie, les églises de Comana, Side, Aspendus, Perga et Termessus. L'église de Myre, en Lycie, est devenue célèbre par saint Nicolas, son évêque. En Carie, existaient dès lors les églises d'Aphrodisie, appelée dans la suite Stauropolis sous les empereurs chrétiens, de Cybire, de Milet et d'Antioche sur le Méandre. Plusieurs églises florissaient déjà aux temps des apôtres dans la Lydie. Des sept lettres de l'*Apocalypse*, trois sont adressées aux évêques de Sardes, de Thyatire et de Philadelphie. En Asie, on remarquait, parmi toutes les autres, l'église-mère d'Ephèse, si favorisée par les longs et tendres soins des apôtres les plus distingués. Elle reçut de la main de saint Paul, saint Timothée, son premier évêque.

Quand celui-ci eut été tué dans la persécution de Domitien, comme une ancienne tradition le rapporte, le maître de Papias, Jean, doit lui avoir été donné pour premier pasteur, par l'apôtre du même nom. Il eut vraisemblablement pour successeur Onésime contemporain de saint Ignace. Plus tard, Ephèse vit sur son siége Apollonius, l'infatigable adversaire du montanisme, et, l'an 196, Polycrate, connu par la part qu'il prit au débat sur la fête de Pâques.

Les églises de Tralles et de Magnésie existaient déjà au temps de saint Ignace ; quant à celle de Pergame, saint Jean paraît lui avoir donné pour premier évêque Caïus, qui fut suivi d'Antipas, loué dans l'*Apocalypse* comme un fidèle témoin de Jésus. Dans la série des évêques de Smyrne, brille au-dessus de tous, le vénérable nom de saint Polycarpe, dont la jeunesse avait eu pour maître et pour guide l'apôtre saint Jean. La principale église de la Phrygie, Laodicée, fut établie par saint Paul, qui fonda également celle de Colosses, à laquelle la tradition attribue pour premier évêque Epaphras, qu'il nomme dans son Epître. L'église d'Hiérapolis se vantait d'avoir possédé, jusqu'à sa mort, l'apôtre Philippe, à qui elle devait son existence ; et Synnade, depuis métropole de la Phrygie orientale (*Phrygia salutaris*), vit, dès le IIe siècle, un synode assemblé dans ses murs.

III. La lettre du proconsul Pline (an 106) à l'empereur Trajan, fournit un remarquable témoignage de la précoce diffusion du Christianisme dans la Bithynie ; il déclare que non-seulement cette *superstition* s'est répandue dans les villes, mais qu'elle a même pénétré jusque dans les villages et dans les maisons de campagne isolées, et que la foule abandonne presqu'entièrement les temples.

La principale église de la province était celle de Nicomédie, qui, dans la suite, eut pour sœurs les églises d'Apollonie, de Prusa, d'Helenopolis, de Césarée, de Cuis et d'Adrinopolis. La religion chrétienne avait fait des conquêtes dans le Pont dès le temps des apôtres : pour cette raison, la première lettre de saint Pierre est aussi adressée aux croyants de cette province. L'ancienne tradition du pays raconte que saint Pierre lui-même prêcha dans ces lieux avant son voyage à Rome, et qu'il plaça Nicétius à Amasie, en qualité d'évêque. C'est à cause de cela que la place où l'apôtre enseignait et où il sacra Nicétius, conserva longtemps le nom de chaire apostolique. Le nombre des Chrétiens doit y avoir été considérable dès le IIe siècle, puisque, au rapport de Lucien, le faux prophète Alexandre d'Abonoteichos se plaignait hautement *qu'il n'y eût dans le Pont que des Chrétiens et des athées.*

Saint André est regardé comme fondateur de l'église de Synope, qui aurait reçu de lui Philogonus pour premier évêque. Un disciple d'Origène, saint Grégoire le Thaumaturge, dont le nom est compté parmi les plus beaux de l'antiquité chrétienne, fut le premier évêque de Néocésarée : sacré par Phœdime, évêque d'Amasie, il ne trouva, en prenant possession de son siége, que dix-sept Chrétiens dans la ville encore toute livrée au culte des idoles ; mais tels furent les succès de son zèle, que, en 270, époque de sa mort, il ne restait plus que dix-sept païens. Le même saint Grégoire donna à l'église de Comana un digne évêque dans la personne d'Alexandre le Charbonnier, précédemment philosophe, qui couronna son

(271) Voir sur sainte Thècle un intéressant et savant travail intitulé : *Les saints tutélaires de l'Eglise de Riez, ou Vie des saints évêques Maxime et Fauste, et de sainte Thècle, vierge et première martyre*, par M. l'abbé Ferand, in 8, 1850.

(272) *Voy.* l'article EGLISE CATHOLIQUE D'ANTIOCHE.

long épiscopat par la mort du martyre sur un bûcher.

Jusque dans la lointaine Trébizonde, une eglise existait à la fin de cette période. Dans la Paphlagonie nous trouvons déjà, au IIe siècle, à Amastris, l'évêque Palmas qui présidait les évêques du Pont dans un synode assemblé pour la question de la fête de Pâques. La Galatie doit à l'apôtre saint Paul les premiers enseignements de la foi chrétienne et la fondation de ses premières églises. Toutefois, nous ne commençons à connaître les évêques de cette province qu'en l'année 314, au concile tenu à Ancyre. Saint Pierre paraît avoir annoncé l'Evangile dans la Cappadoce, et une ancienne tradition, rapportée par saint Grégoire de Nysse, donne pour premier évêque à ce pays, par conséquent, selon toute apparence, à Césarée la capitale, ce même centurion qui, au pied de la croix, reconnut le Fils de Dieu dans la personne de Jésus-Christ. Le célèbre Firmilien fut un de ses successeurs, l'an 233 (273).

IV. Dans l'Arménie, en deça de l'Euphrate, il y avait aussi des églises dès le IIe et le IIIe siècle, particulièrement à Sébaste, à Mélitène et Comana.

L'Eglise de Crète est d'origine apostolique et le même Tite qui y fut laissé par saint Paul, est désigné plus tard comme évêque de Gortyne, métropole de l'île. Nous y voyons une autre église, celle de Gnosse, dont nous connaissons l'évêque Pynitus, par la lettre que lui adressa Denys de Corinthe.

Parmi toutes les îles, Cypre est la première à laquelle fut annoncée la parole du salut; des fidèles de Jérusalem vinrent s'y réfugier dès le temps de la première persécution, dont saint Etienne fut victime, et ce furent des hommes de Cypre qui répandirent les premiers, parmi les païens d'Antioche, la semence de la foi. C'est à Cypre que saint Paul convertit Sergius Paulus; mais, d'après une ancienne tradition, le fondateur proprement dit de l'église de cette île est saint Barnabé, qui en était natif et qui doit enfin avoir pareillemen reçu la mort du martyre, de la main des Juifs, à Salamis. Sous la juridiction du siége de Salamis, appelée Constantine depuis le IVe siècle, existèrent autrefois quinze évêchés; mais des noms d'évêques cypriotes ne se trouvent pour la première fois qu'au concile de Nicée, parmi lesquels saint Spiridon, évêque de Trimithe, précédemment simple berger sans études, que la seule pureté et sainteté de sa vie élevèrent à la dignité épiscopale.

En Egypte, où les Juifs étaient en si grand nombre, la foi nouvelle fut prêchée immédiatement après les miracles de la Pentecôte, et il y avait déjà, selon toute apparence, des Chrétiens à Alexandrie, avant que l'évangéliste saint Marc, envoyé à Rome par saint Pierre, y arrivât et mît en ordre l'église de cette ville, qui eut le second rang dans la chretienté (274).

Que saint Marc ait été le premier évêque d'Alexandrie, l'antiquité chrétienne l'atteste unanimement, quelque divergentes que soient les données sur l'époque de son arrivée en Egypte. Mais quoique le Christianisme ait pris racine de bonne heure en Egypte, il paraît cependant que le nombre des Chrétiens et des églises y resta petit jusqu'au IIIe siècle. D'un côté, la masse du peuple était trop attachée aux superstitions nationales; d'autre part, la puissance des Juifs, dans la Basse-Egypte et dans la Pentapole, était si grande, leur révolte en l'année 115 causa tant de ravages, qu'Adrien fut obligé bientôt après de coloniser la Libye, pour rendre à la culture ce pays dévasté. A ces causes il faut joindre la grande diffusion des sectes *gnostiques* au IIe siècle, particulièrement des Basilidiens dans l'Egypte, dont les partisans étaient si nombreux, que l'empereur Adrien reprochait à tous les Chrétiens de la contrée le culte de Sérapis pratiqué en effet par les sectaires.

V. Tout cela donne une grande vraisemblance au rapport d'Eutychius, qui dit que, jusqu'au temps de l'évêque Démétrius, Alexandrie excepté, il n'y avait pas d'églises épiscopales en Egypte. Selon le même auteur, l'évêque d'Alexandrie était le seul de l'Egypte, et pourvoyait avec ses douze prêtres (dont quelques-uns avaient vraisemblablement la consécration épiscopale), aux besoins des fidèles de la ville et de toute la contrée. Démétrius et ses successeurs, Héraclas et Denys, furent les premiers qui instituèrent plusieurs évêques. Toutefois, nous voyons à l'époque d'Athanase une portion de pays considérable, tout le Mareotis, administré seulement par des prêtres.

Saint Marc n'étant pas resté à Alexandrie, mais ayant parcouru les provinces voisines en leur annonçant l'Evangile, doit avoir, deux années avant sa mort, choisi pour son successeur et sacré comme tel, Anianus appelé Hananias par les écrivains coptes et arabes, et, de retour de la Pentapole, avoir été tué par les païens à la fête de Sérapis. A Anianus succédèrent Abilius, Cerdo, Primus, Justus, Eumènes, Marc II, Céladion, Agrippinus, Julianus, jusqu'en 189.

Ensuite l'Eglise d'Egypte eut pour administrateur, durant quarante-trois ans, Démétrius, connu par ses débats avec Origène (275). A sa place brilla, en 230, le savant Héraclée, compagnon d'études d'Origène, et son aide dans l'école catéchétique (276). Denys, successeur d'Héracléo dans l'école, et seize années plus tard (an

(273) *Origines du Christianisme*, par Dœllinger, trad. de Léon Boré, tom. I, p. 82-88.

(274) *Voy.* les articles EGLISE D'ALEXANDRIE et ECOLE CHRÉTIENNE D'ALEXANDRIE.

(275) Voici les expressions d'Eusèbe : Τῶν δὲ αὐτόθι (Αἰγύπτου) παροικιῶν τὴν ἐπισκοπὴν νεωστὶ τότε μετὰ Ἰουλιανοῦ Δημήτριος ὑπειλήφει. Nouvelle preuve que, jusqu'à son temps, il n'y avait pas, en Egypte, d'autre évêque que celui d'Alexandrie; l'expression est trop forte pour signifier les rapports du patriarcat, tel qu'il existait à cette époque.

(276) *Voy.* l'art. ECOLE CHRÉTIENNE D'ALEXANDRIE.

246), dans l'épiscopat, est un des hommes les plus illustres de l'Eglise primitive. Aucun évêque ne contribua plus que lui, non-seulement à étendre l'Eglise, mais encore à maintenir son unité menacée par des schismes, et à la défendre contre les erreurs qui germaient de toutes parts. Obligé de fuir dans la persécution de Décius, il fut pris par les païens acharnés à sa poursuite; bientôt une troupe de Chrétiens le délivra. Banni sous Valérien, et relégué dans un village lointain de la Libye, il revint dans son Eglise après la fin de la persécution, et employa tous ses soins à diminuer la misère de son troupeau affligé par la peste, la famine et la guerre civile, jusqu'en 265, époque de la convocation du synode d'Antioche et de sa mort. Il eut pour successeurs Maxime, Théonas et Pierre; ce dernier fut décapité l'an 311, dans la persécution de Maximin. Achillas, qui fut président de l'école catéchétique sous Pierre, mourut quelques mois après, et ce fut du temps de son successeur Alexandre qu'éclata l'arianisme. (*Voy.* tom. III, col. 1628-1638.)

De toutes les Eglises que nous venons d'énumérer, il n'y a guère que celles de Rome, de Jérusalem, d'Alexandrie, d'Antioche, qui soient proprement appelées *Eglises apostoliques*, parce que, fondées directement par les apôtres, elles ont reçu ce titre dès l'origine. Mais les apôtres, ne pouvant être présents partout, laissaient dans chaque Eglise qu'ils avaient établie, un de leurs disciples avec le caractère épiscopal pour la gouverner; et ils en envoyaient d'autres pour en établir eux-mêmes de nouvelles.

Tel est le cas de la plupart des Eglises dont nous venons de parler, indépendamment de celles qui furent authentiquement proclamées *apostoliques*. Et c'est ainsi que, dans l'Orient et jusqu'en Occident, particulièrement dans les Gaules (277), les plus anciennes Eglises, remontant par leur tradition à quelques-uns des disciples de saint Pierre, le reconnaissent pour leur fondateur. Ces Eglises, comme le remarque Tertullien (*Voy.* tom. II, col. 311), sont comptées avec raison « parmi les *Eglises apostoliques* dont elles sont les filles; comme elles professent la même foi, elles n'en sont pas moins regardées comme *apostoliques*, à cause de la consanguinité de la doctrine. » Dans la suite, les autres Eglises prirent aussi le titre d'*Apostoliques*, mais ce ne fut plus comme titre originel proprement dit : ce fut seulement à cause de cette conformité de doctrine avec celles des Eglises qui étaient apostoliques par leur fondation, et parce que les évêques se disaient, ce qu'ils sont effectivement, successeurs des apôtres. — *Voy.* les articles : EGLISE CATHOLIQUE D'ANTIOCHE; — EGLISE D'ALEXANDRIE; — EGYPTE (L'EGLISE CATHOLIQUE EN) n° I; — NOTICE SUR L'EGLISE CATHOLIQUE A JÉRUSALEM; — NOTES DE L'EGLISE CATHOLIQUE; — SUCCESSION APOSTOLIQUE.

EGLISE CATHOLIQUE. *Voy.* NOTES DE L'EGLISE CATHOLIQUE.

EGLISE CATHOLIQUE AU XIX° SIECLE (SITUATION GÉNÉRALE DE L'). Dans le *Discours préliminaire* général de cet ouvrage, nous renvoyons à cet article. (*Voy.* tome I, col. CXLVI, note D); mais l'importance du sujet, l'abondance des faits à mentionner pour donner un tableau exact et complet de la situation de l'Eglise catholique dans le monde entier au XIX° siècle, enfin les considérations qui doivent nécessairement accompagner l'exposé des faits, tout cela nous détermine à faire de cette étude l'objet d'un Discours particulier ou coup d'œil général que nous placerons, s'il plaît à Dieu, en tête de notre VI° et dernier volume.

EGLISE CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE. *Voy.* l'article NOTICE SUR LA SITUATION DE L'EGLISE CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE.

EGLISE CATHOLIQUE EN AMERIQUE. *Voy.* l'article PROGRÈS DU CATHOLICISME EN AMÉRIQUE.

EGLISE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE. *Voy.* les articles : ECOSSE (Eglise catholique en) et SITUATION (de la) DU CATHOLICISME EN ANGLETERRE ET EN IRLANDE.

EGLISE CATHOLIQUE EN ARMENIE. *Voy.* TABLEAU DE L'EGLISE CATHOLIQUE EN ARMÉNIE.

EGLISE CATHOLIQUE EN AUTRICHE. *Voy.* l'article PRÉCIS HISTORIQUE SUR L'EGLISE CATHOLIQUE EN AUTRICHE.

EGLISE CATHOLIQUE AU CANADA. *Voy.* RELATION HISTORIQUE DE LA SITUATION DE L'EGLISE CATHOLIQUE AU CANADA.

EGLISE CATHOLIQUE EN LITHUANIE. *Voy.* LITHUANIE (De l'Eglise catholique en).

EGLISE D'AFRIQUE. *Voy.* l'article TABLEAU DE L'EGLISE CATHOLIQUE EN AFRIQUE.

EGLISE (L') ET LE REGNE DE CONSTANTIN. *Voy.* RÈGNE DE CONSTANTIN (le) ET L'EGLISE.

EGLISE SCHISMATIQUE D'UTRECHT. *Voy.* UTRECHT (Eglise schismatique d').

EGYPTE (L'EGLISE CATHOLIQUE EN). Sans parler des faits anciens qui concernent l'Egypte et que mentionne l'Ancien Testament, comme ceux de la présence du saint patriarche Joseph dans ce pays, de la reine du midi ou d'Ethiopie qui vient admirer la sagesse de Salomon, de Jérémie qui prophétise en Egypte, des colonies juives qui s'établissent en Egypte et en Ethiopie, du VI° au III° siècle avant Notre-Seigneur Jésus-Christ, et forment dans ce pays un nouveau royaume, etc., combien cette contrée mérite notre attention par les faits non moins intéressants que relate le Nouveau Testament, et qui montrent que, de bonne heure, elle eut part aussi aux lumières de l'Evangile!

I. N'est-ce pas en Egypte que fut transporté le Christ, enfant; que l'eunuque de la reine de Candace vint adorer à Jérusalem, et, de là, remporta dans l'Ethiopie (278) le germe du Christianisme, qui s'y est déve-

(277) *Voy.* l'article GAULES (Christianisme dans les).
(278) *Voy.* notre article ETHIOPIE (Eglise d').

loppé depuis et y règne encore à présent. Mais, bien que le Christianisme ait été introduit de bonne heure en Egypte, même un peu avant saint Marc (*Voy.* l'article EGLISE D'ALEXANDRIE); bien que cette terre ait vu de pieux solitaires peupler la Thébaïde, il paraît que le nombre des Chrétiens et des Eglises fut assez restreint en Egypte jusqu'au IIIe siècle.

Il n'y eut guère, en effet, jusqu'à cette époque, que le siége d'Alexandrie, et ce siége seul occupe le premier plan de l'histoire de l'Eglise de cette contrée. Quant aux autres Eglises d'Egypte et à leurs évêques, c'est à peine si l'on en trouve un nom avant le commencement du IVe siècle. Eusèbe ne cite que Cheremon, évêque de Nicopolis, au temps de la persécution de Dèce. Plus tard, sous Maximin, fut décapité Philéas, évêque de Thmesis, célèbre comme philosophe, et dont Eusèbe nous a conservé une lettre remarquable par la description des cruautés exercées à cette époque contre les Chrétiens d'Alexandrie. Au concile de Nicée parurent les évêques de Naucratis, de Phthénothe, de Pelusium, de Panephyse, de Memphis, et particulièrement le confesseur Potamon, évêque de la haute Héraclée, qui avait été mutilé dans la persécution et envoyé aux mines.

L'existence d'un grand nombre d'autres Eglises, à cette époque, nous est révélée dans l'histoire du schisme de Meletius durant lequel celui-ci institua, de sa propre autorité, beaucoup d'évêques. Dans la Thébaïde, nous trouvons les Eglises d'Antinoë, d'Hermopolis et de Lycopolis. Dans la Pentapole, se montre Ptolémaïs, comme église métropolitaine, dès le IIIe siècle. Basilide, évêque des Eglises de la Pentapole, dont parle Denys, était sans aucun doute évêque de Ptolémaïs. *Voy.* l'art. EGLISE D'ALEXANDRIE, n° III.

Toutes ces églises furent plus ou moins ravagées par les erreurs; et cependant, après tant de revers, il resta en Egypte un bon nombre de Chrétiens. Aujourd'hui même, ils forment la plus grande partie de la population; mais il faut le reconnaître, ils sont, pour la plupart, engagés dans l'erreur et le schisme; il est vrai qu'ils y sont plus par ignorance que par opiniâtreté: mais ils n'y rendent pas moins très-difficiles les progrès du catholicisme.

Les Turcs qui, comme l'on sait, ont subjugué ce riche pays, y dominent toujours et empêchent surtout l'extension de la foi dans ces contrées. Toutefois, les Coptes (279), cette nation la plus ancienne de l'Egypte, et qu'on doit regarder comme les restes des anciens Egyptiens, sont les plus nombreux. Ils ont conservé dans l'Office divin le langage de ces anciens Egyptiens, ce qui n'a pas peu contribué à la découverte des hiéroglyphes (280).

Ces Coptes suivent la doctrine d'Eutychès et sont gouvernés pour le spirituel par un patriarche qui fait sa résidence au Caire. Ils sont extrêmement obstinés dans leurs erreurs, et cela d'autant plus, qu'en Egypte, on n'aime ni à s'instruire, ni à être instruit. « On évite toute dispute, ajoute un voyageur parfaitement renseigné, et on l'évite autant pour n'être pas obligé de changer de sentiment, que par incapacité de le soutenir. La raison souveraine, c'est l'usage de chaque Eglise. Ce qu'ils appellent *canon*, ne signifie autre chose que la coutume. Les opinions de leurs évêques et de leurs prêtres sont l'unique règle qu'ils veuillent suivre. Sommes-nous, disent-ils, lorsqu'on veut leur faire sentir leur égarement, sommes-nous plus sages que nos pères? Ils ont cru ce que nous croyons; pourquoi voudrions-nous ne les pas imiter? Rien n'est capable de les tirer de là, ni de forcer ce retranchement. C'est un bouclier impénétrable à tous les traits du raisonnement; c'est un écueil contre lequel échouent tout le zèle et la charité la plus infatigable de nos missionnaires (281). »

Le même voyageur rend l'hommage suivant à ces missionnaires, tout en montrant cependant que leur zèle échoue le plus souvent devant l'obstination des Coptes: « Il est vrai, dit-il, que la persévérance et la douceur des missionnaires les insinuent dans l'esprit de ces peuples, et leur facilitent un libre accès dans leurs maisons. Mais comment ne seraient-ils pas bien reçus, puisqu'ils portent partout des consolations pour l'esprit, et des soulagements pour le corps? Ils rétablissent le calme dans une famille affligée, par leurs sages conseils et leurs pieuses exhortations, souvent même par leurs aumônes. Ils donnent à ceux qui en ont besoin des médicaments, dont ils n'exigent aucune rétribution. Des manières si généreuses et si bienfaisantes ne peuvent manquer de les rendre partout estimables. Ils sont respectés pour leur zèle et leur désintéressement. Mais il faut pourtant l'avouer; tout cela ne convertit point, et l'expérience apprend que les conversions, lorsqu'il s'en fait, sont si peu sincères, qu'elles cessent aussitôt que le motif de l'intérêt et de l'es-

(279) « La population indigène de l'Egypte, dit un missionnaire, se partage en deux familles principales, les Arabes et les Coptes ou Cophtes. Ces derniers, comme seuls descendants des anciens Egyptiens, sont les plus nombreux. L'étymologie de leur nom, suivant quelques historiens, paraît dériver de *cophtes* ou *kypt*, ville autrefois célèbre dans ce pays. Il en est qui lui attribuent une autre origine; mais quelle que soit la diversité des opinions à ce sujet, tous les auteurs s'accordent à regarder les Cophtes comme les habitants primitifs de la contrée. » (Lettre de Mgr Guasco, évêque de Fez et délégat apostolique de l'Egypte et de l'Arabie, *Annales de la propagation de la Foi*, tom. XVII, p. 82.)

(280) Lettre du P. Sicard, missionnaire en Egypte, au comte de Toulouse, dans les *Lettres édifiantes*, édit. de 1819, 14 vol. in-8; tom. III, p. 165 et suiv.

(281) *Description de l'Egypte*, etc., composée sur les *Mémoires* de Maillet, par l'abbé Le Mascrier; 1 vol. in-4, 1735, p. 65, IIe part.

pérance, qui en était le fondement, vient à disparaître... On a vu ici l'église des Pères de la Terre-Sainte remplie de nouveaux Chrétiens dans un temps où l'on donnait assez largement aux pauvres, qui s'y rendaient. Il vint un nouveau supérieur qui, par épargne ou par nécessité, retrancha toutes ces aumônes. L'église fut aussitôt déserte, et le nombre des fidèles se réduisit à un petit nombre de catholiques, nés de parents qui l'étaient déjà ou qui avaient été nourris dès leur enfance dans les sentiments de l'Eglise romaine. Telle est la véritable idée qu'on doit avoir de la nouvelle Eglise qui subsiste aujourd'hui en Egypte (282)... » Ceci s'écrivait vers 1735.

A cette obstination des Coptes et à leur aversion pour le catholicisme, l'auteur que nous citons joint leur profonde ignorance : « Il leur est impossible, dit-il, de comprendre qu'il y ait deux natures en Jésus-Christ; ils confondent toujours cette question avec la Trinité. Quand on leur demande si Jésus-Christ était homme parfait, ils répondent *oui*, sans balancer; s'il était Dieu parfait, ils répondent encore *oui*, avec la même franchise: mais lorsqu'on les pousse, et que de là on veut tirer cette conséquence nécessaire, Il y avait donc deux natures en Jésus-Christ, *ah! Dieu garde*, s'écrient-ils aussitôt, *Stacfarella !* c'est le terme dont ils se servent (283). »

II. Un missionnaire en Egypte, le savant P. Sicard de la compagnie de Jésus qui écrivait dans les années 1714, 1715 et 1716, montre bien dans ses lettres savantes et curieuses (284), cette ignorance et cette ténacité dans l'erreur des Coptes; mais il ne semble pas croire à une aussi grande stérilité du zèle apostolique parmi eux. Nous voyons que les missionnaires entretenaient du moins le troupeau que l'on avait formé avec beaucoup de temps, de travail et de dépenses, et qu'au moyen des mariages, des écoles, et des instructions données à la jeunesse, on parvenait à l'étendre. Voici, d'après ce Père, ce qui restait de l'ancienne Egypte chrétienne (285) au XVIIIe siècle.

Le patriarcat d'Alexandrie comprenait sept métropoles, et près de quatre-vingts évêchés dans l'Egypte seule; car la province Pentapolimine, la Libye seconde, la Nubie, et l'Abyssinie étaient aussi sous ce patriarcat.

Quoique le temps et la fureur des musulmans eussent détruit la plupart des villes épiscopales, et réduit les autres en de misérables villages, on pouvait aisément, au milieu de ce chaos, découvrir le nom et la situation de chaque siége, et distinguer le département de chaque métropole. Les Coptes d'alors avaient conservé quelques évêchés, mais en petit nombre, ou plutôt ils n'en avaient que les noms

Après tout, les beaux monuments du Christianisme qui restaient à cette époque en Egypte, étaient quatre-vingts monastères entiers, et dont on avait le plan, avec le nom et la description de leur situation. Ces lieux qui ont fait autrefois un paradis terrestre des déserts de la Thébaïde, de Scété, de Tabennes et du Sinaï, subsistaient, ou au moins occupaient la même place que celle où étaient les moines.

Entre ces monastères, les plus distingués étaient ceux de Saint-Antoine au désert, de Saint-Antoine ou Piper sur le Nil, de Saint-Paul ermite, de Saint-Macaire, des Syriens, des Grecs, de Saint-Pacome, de Saint-Arsène, de Saint-Paëse à Scété, de Saint-Paëse dans la Thébaïde, de Saint-Sennodius, de l'abbé Hor, de l'abbé Pithynon, de l'abbé Apollon, de la Poulle sur le Nil, de la Fuètre à Antinoé, de la Croix, des Martyrs, du Pronostic, de Saint-Jean d'Egypte, de Saint-Paphnuce, de Sainte-Domaine, du Sinaï et de Raithe.

Le P. Sicard nous apprend encore (286) que l'église de Deïr-el-Bacara est peu de chose, et d'une structure très-commune. Mais dans la nef, dit-il, il y a dix belles colonnes doriques, qui ont chacune deux pieds de diamètre. Il y en a six dans le chœur, et à l'autel deux pilastres qui ont des chapiteaux corinthiens. L'on voit dans la même ville un petit temple, qu'on nomme le temple des Muses. Rien n'y frappe tant la vue que les globes serpentins ailés, qui sont au haut de la voûte, c'est-à-dire, plusieurs serpents. Chaque serpent, par ses plis et replis, forme un globe; à chaque globe il y a deux ailes, l'une à droite et l'autre à gauche.

A Kéfour, dit encore le P. Sicard (287), est la chapelle de saint Athanase, que les Coptes appellent *la barque* de saint Athanase. Outre plusieurs colonnes qui sont entre les fenêtres du dôme, il y a un couvercle de marbre blanc, de sept pieds de haut et de trois de large, fait en dos d'âne, et debout, pour servir d'ambon. Dans le cimetière qui est hors de la ville est une chapelle de saint Théodore; on y voit, quoiqu'elle soit presque entièrement démolie, cette inscription : *Theodoroc Pimarturoc Nicetec chou.*

III. Les missionnaires plus récents nous apprennent que les Coptes qui embrassèrent la foi chrétienne aussitôt qu'elle fut apportée en Egypte par l'évangéliste saint Marc, et qui la gardèrent dans toute sa pureté jusqu'à la naissance du monothélisme, ont oublié peu à peu le génie, les arts, et les connaissances de leurs ancêtres. Soumis

(282) *Description*, etc., p. 65, 66.

(283) *Ibid.*, p. 68.— Cet auteur donne les plus intéressants détails sur les mœurs, la religion, les coutumes des Coptes.

(284) Ces lettres précieuses se trouvent dans le tom. III de la collection des *Lettres édifiantes*, édit. *ubi supra*.

(285) *Ibid.*, tom. III, p. 467-469 — Un savant, M. J. J. Ampère, a publié, en 1845, un Rapport sur un voyage scientifique qu'il a fait en Egypte. Ce Rapport (*Voy.* la *Revue du monde catholique*, tom. V, p. 175-191) renferme de curieux renseignements sur les anciens monuments païens de l'Egypte.

(286) Id. *ibid.*

(287 *Ibid.*

depuis plus de vingt siècles au despotisme étranger, et ayant abandonné les saintes traditions pour les nouveautés de la secte que nous venons de nommer, « il y a dans leur égarement cette opiniâtreté et cet esprit de parti qui rendent l'aveuglement presque incurable, surtout lorsqu'à la faveur d'une épaisse ignorance il a reçu la sanction du temps et de l'habitude. L'hérésie, d'ailleurs, perdit bientôt chez eux son caractère primitif, en s'alliant aux superstitions locales, et en faisant aux souvenirs de l'ancien paganisme des emprunts plus coupables encore (288). »

Après les Coptes, les Arabes sont le plus ancien peuple de l'Egypte. Ils forment à peu près les deux tiers de la population. Leurs mœurs diffèrent avec le genre de vie auquel ils sont adonnés; mais leurs erreurs plus épaisses encore les rendent non moins accessibles à la vérité catholique. C'est assez dire tout ce que les missionnaires ont à faire dans ces contrées, les difficultés qu'ils rencontrent et le peu de fruits qu'ils retirent, relativement, de leurs efforts et de leurs travaux.

Nous trouvons, dans les relations des missionnaires, des détails intéressants sur les monuments catholiques que possèdent les principales villes d'Egypte, comme le Caire et Alexandrie; mais, hélas! combien peu sont nombreuses les conversions, combien peu sensibles sont les progrès de la foi!..

La ville du Caire, qui comptait, il y a quelques années, c'est-à-dire vers 1834, au moins 300,000 âmes, offre aux pieux Chrétiens la grotte dite de la Sainte-Vierge, qui, d'après une tradition du pays, servit d'asile à la Mère de Dieu lorsqu'elle passa en Egypte; on y montre aussi le puits dit de Joseph. En 1848, un missionnaire écrivait ce qui suit sur le premier de ces monuments; car, pour ce qui regarde le second, il ne saurait exciter autant notre intérêt, puisque, bien qu'attribué dans le pays au saint patriarche Joseph, il est certain qu'il fut creusé par Saladin (289).

« Je parcourus, dit donc le missionnaire dont nous venons de citer les paroles relatives à la grotte, je parcourus les rues sinueuses, obscures, étroites et encombrées du Caire. C'était le beau jour de la Nativité de la Très-Sainte Vierge; j'allai célébrer la sainte messe chez les vénérables dames du Bon-Pasteur d'Angers, anges de Dieu au milieu de cette Sodome, qui s'efforcent avec un courage vraiment admirable d'instruire la jeunesse, et d'arracher au crime quelques âmes.

« Après Paris, Londres et Pékin, cette ville est une des plus populeuses du monde. Elle compte, dit-on, près de quatre cent mille habitants. Je profitai du peu de temps que j'avais de reste pour aller à deux lieues de là, au vieux Caire, l'ancienne Babylone (290), où la tradition constante du pays affirme que le Sauveur Enfant habita avec Marie, sa Mère, et saint Joseph. C'était, dit-on, le quartier des Juifs. Sainte Hélène fit bâtir sur la grotte une église qui subsiste encore, et qui est ornée d'un grand nombre de fresques qui représentent les douze apôtres, saint Pierre avec ses clefs et la Très-Sainte Vierge tenant dans ses bras son divin Enfant. Toutes, elles m'ont paru assez bien conservées. Vers le milieu du temple se trouve la grotte : on y descend par un escalier de marbre, de dix à douze marches : elle est soutenue par quelques chétives colonnes ajoutées depuis, qui forment une nef et deux côtés. Elle a vingt pieds de long sur quinze de large; on ne voit pas qu'il y ait eu de fenêtres; le jour devait venir par la porte. Les murs sont d'une espèce d'argile noire et schisteuse qui porte l'empreinte de la misère. A l'extrémité de la nef, vers le haut, est un enfoncement long de trois à quatre pieds sur deux ou trois de largeur, c'est là que dormait l'Enfant-Jésus. Au devant était installée une mauvaise planche sur laquelle deux ans auparavant, en 1845, j'eus le bonheur de célébrer la sainte Messe. A droite, est une petite citerne dont l'orifice est couvert d'une planche; c'est là que la Très-Sainte Vierge puisait l'eau pour la sainte Famille. A gauche, est une construction de pierres non polies, haute de trois pieds : sur sa surface est un entaillement de dix-huit à vingt pouces, et large de dix à douze; c'est là que la Très-Sainte Vierge déposait quelquefois pendant le jour son divin Enfant emmailloté!

« Dans tous ces lieux sont placées des croix de marbre blanc. On les baise avec dévotion; avec quelle émotion de foi et d'amour l'on se prosterne la face contre terre pour arroser de ses larmes, et baiser mille fois cette terre empreinte si souvent, et pendant le laps de six années, des pieds sacrés de Notre-Seigneur et de ceux de sa très-sainte Mère ! Mais après avoir vu de ses yeux et palpé de ses mains la misère d'un Dieu Enfant, de l'Homme-Dieu ainsi

(288) *Annales de la propagation de la Foi*, tom. XVII, p. 85.

(289) Ce puits se trouve dans le château du Caire. « Il se nomme, dit l'abbé Le Mascrier, *puits de Joseph*, par un effet de l'extrême vénération qu'ont les Egyptiens pour la mémoire de cet illustre patriarche. Elle est encore si vive aujourd'hui parmi eux, que tout ce que l'art a pu inventer de considérable à l'avantage du pays et dont l'établissement est inconnu au peuple, comme les ponts et les canaux, est attribué d'une commune voix à ce saint homme. Cependant malgré ce préjugé général, il est certain que le puits dont il s'agit fut creusé sous un roi qui se nommait Mahamed, fils de Calaon, époque qui fait connaître que son antiquité ne remonte pas au delà de six cents ans... Une preuve que le puits de Joseph ne mérite pas autant d'admiration que les voyageurs veulent le faire croire, peut-être parce qu'ils le croient réellement eux-mêmes, c'est qu'il n'est pas le seul de son espèce. » (*Description de l'Egypte*, etc., in-4, 1735, p. 211, 212, 213, part. I.)

(290) Nos lecteurs savent qu'il y a eu dans l'antiquité deux villes de ce nom, l'une sur les rives de l'Euphrate, l'autre sur les bords du Nil, vis-à-vis de Memphis.

caché, anéanti, souffrant pour notre amour, ah! qu'il est facile d'aller en mission, et jusqu'au Mandchourie! Que nos cabanes ou réduits sont beaux et commodes! Et les plus grands sacrifices de la patrie, de la santé, de la vie même, pour sauver ces mêmes âmes pour qui Jésus Enfant a tant de fois pleuré, peut-on les appeler des sacrifices? Une goutte d'eau apportée à l'Océan....! (291). »

Quant à Alexandrie, un autre missionnaire écrivait ceci en 1845 : « Je trouvai dans Alexandrie une ville plus propre et mieux policée que le Caire ; on y voit une plaine magnifique..... Dans les environs de cette place, on voit une foule de vastes édifices en construction. Le couvent des Franciscains et son église sont fort remarquables; malheureusement l'architecte a commis de graves fautes, qui triplent les dépenses, et diminuent de beaucoup la solidité. Déjà le couvent présente de nombreuses lézardes, et l'église menace ruine en divers points avant d'être achevée.

« Les Pères Lazaristes sont plus heureux; le pacha leur a donné un vaste emplacement avec les vieux édifices qui s'y trouvaient, ils se sont mis à y construire une maison pour des Sœurs des écoles chrétiennes, une autre pour des Frères, un couvent pour eux et une église. Le premier établissement est presque terminé, c'est un véritable collége, remarquable par sa régularité et la beauté de ses salles. Le R. P. Leroi préside à ces travaux; ses constructions sont de bon goût et très-solides. Encore dix ou vingt ans et Alexandrie sera une ville européenne. Le pacha favorise ce mouvement, non par esprit libéral, mais, dit-on, en vue d'intérêts personnels, qui en quelques points s'accordent avec le bien public (292). »

IV. On le voit, il est bien question d'établissements, de beaux monuments; mais nous ne voyons pas plus, aujourd'hui qu'autrefois, de progrès bien sensibles parmi les indigènes. En 1839, les missions de la haute et basse Egypte et de l'Arabie ont été réunies en un vicariat apostolique spécial (293), et, en 1840, un missionnaire nous peignait ainsi l'état de la religion en Egypte :

« De la Syrie je suis allé à Alexandrie : je l'avouerai, mon affliction fut grande en voyant l'état de détresse où se trouve l'Egypte sous le rapport religieux. Dans tout ce vaste pays on ne compte que deux églises, l'une à Alexandrie, l'autre au Caire, et toutes deux sont loin de suffire à la population catholique. Sur près de 7,000 Européens que renferme la première de ces villes, la moitié au moins professe notre foi. Tous réclament avec instance les secours de la religion ; mais privés pour la plupart de prêtres qui comprennent leur langue, ils gémissent dans l'impossibilité d'entendre la parole de Dieu et de participer aux sacrements. J'ai été vivement touché des regrets qu'ils m'exprimaient à cet égard, et des larmes qu'ils versaient en me dépeignant leur triste situation. C'était avec l'accent d'une douleur non moins légitime qu'ils me parlaient de leurs enfants, condamnés, faute d'écoles, à croître dans la plus profonde ignorance, et par conséquent exposés au péril continuel de perdre la foi ou de la déshonorer par la corruption des mœurs. Prié par eux de prêcher en français, je me rendis à leur demande, et je sus apprécier la faim qu'éprouve ce pauvre peuple du pain de la parole sainte, et non-seulement les catholiques, mais les protestants et les Juifs mêmes accoururent en foule à mon sermon.

« Le désir de voir se former en Egypte des établissements religieux est vivement partagé par les représentants des Etats catholiques. Ils me l'ont exprimé de manière à me convaincre du prix qu'ils y attachent. A leurs yeux, la facilité qu'aurait maintenant le Christianisme de se propager dans ce pays, égale le besoin qu'on a de ses bienfaits. Loin d'avoir à redouter que le vice-roi y apportât des entraves, on devrait plutôt compter sur sa protection et sur son concours. Que ne profite-t-on d'aussi précieux éléments pour retirer de ses ruines cette antique Eglise d'Alexandrie, si célèbre dans les annales des plus beaux siècles chrétiens, et lui rendre sa première fécondité! Car ici comme ailleurs l'islamisme s'éteint, ses nombreux sectateurs viendront probablement bientôt demander leur place dans le bercail du Sauveur.

« Il importe donc de se préparer à les introduire dans la voie du salut, autrement l'hérésie ne manquerait pas d'usurper cette mission, tout incapable qu'elle est de la remplir. Déjà, il y a au Caire une école protestante; la prétendue réforme vient aussi de poser la première pierre d'un temple à Alexandrie, et 58,000 francs sont recueillis pour aider à sa construction. Il serait bien douloureux de laisser prendre à l'erreur une influence qui ne doit appartenir qu'à la vérité (294). »

Enfin, nous citerons le résumé suivant de la statistique de la mission d'Alexandrie, en 1849. Cette mission qui est assez récente est dirigée par les Lazaristes. C'est d'une lettre écrite par leur supérieur général (295), le 1er mai 1849, que nous tenons ces détails ; il nous apprend que cette mission possède :

Une vaste maison et un hôpital occupés par vingt-trois Sœurs, et servant à la fois d'école pour plus de trois cents filles, d'internat pour quarante pensionnaires, d'ouvroir pour soixante personnes, de dispensaire où plus de deux cents malades vien-

(291) *Annales de la propagation de la Foi*, tom. XXII, p. 31, 32.
(292) *Ibid*., tom. XIX, p. 155, 156.
(293) *Ibid*., tom. XI, p. 463.
(294) *Ibid*., tom. XIII, p. 108, 109.
(295) Le vénérable M. Etienne, *Annales*, t. XXII, p. 19, 20.

nent chaque jour recevoir les soins que réclame leur état, et enfin de crèche pour les enfants trouvés; un externat de garçons, divisé en quatre classes, que fréquentent près de trois cents élèves, et que dirigent quatre Frères des Ecoles chrétiennes; un presbytère convenable pour quatre missionnaires Lazaristes, chargés de la haute direction des établissements d'éducation et de charité; une église assez vaste pour contenir plus de deux mille personnes. Elle a été consacrée solennellement le 8 décembre 1848. Ce fut une grande joie pour les fidèles, car ils assistaient à une cérémonie qui depuis douze siècles ne s'était pas vue sur la terre d'Egypte.

Maintenant, si l'on compare ce tableau des missions lazaristes du Levant avec la statistique de 1844, on trouve que, dans cette période de cinq ans, le nombre des missionnaires s'est élevé de trente-sept à cinquante-deux, celui des Frères de vingt-trois à quarante et un, celui des Sœurs, de quarante-cinq à cent huit, celui des élèves, de dix-huit cent quatre-vingt-douze à trois mille six cent soixante-cinq. Puisse cet accroissement de secours accroître le nombre des conversions et contribuer puissamment à faire progresser la foi dans ces contrées !— (*Voy.* l'article EGLISE D'ALEXANDRIE.)

EIGIL (SAINT), abbé de Fulde au IXe siècle. Il était né dans la Norique. Tout jeune il fut confié par son père à saint Sturme qui était leur parent. Ce saint fit instruire Eigil dans le monastère, et celui-ci y grandit en science et en piété.

Après la mort de Ratgar, abbé de Fulde, qui fut déposé et exilé par l'empereur Louis, ce prince permit aux moines de procéder à l'élection d'un autre abbé. Les plus jeunes furent très-divisés sur le sujet à élire; mais les plus anciens et les plus sages leur ayant d'abord recommandé de consulter Dieu dans la prière, et puis leur ayant proposé Eigil, qui, à la maturité de l'âge joignait la fermeté et la douceur, tous les suffrages s'accordèrent à le choisir. Il résista longtemps, mais enfin il se soumit au vœu unanime de ses Frères et partit avec quelques députés de la communnauté, pour aller porter à l'empereur le décret d'élection et demander son agrément.

Eigil fit aimer la Règle en se faisant aimer lui-même. Son gouvernement fut très-doux; il ne faisait rien sans le consentement de ses Frères. Il servait lui-même à table le jour de Noël, pour donner l'exemple. Il sollicita même et obtint le rappel de Ratgar, son prédécesseur. L'humiliation avait changé celui-ci; il ne songea plus qu'à vivre en paix et à y laisser vivre les autres. Mais comme il aimait cependant toujours à commander et à bâtir, après son retour il fit construire un petit monastère en l'honneur de la Sainte Vierge, sur une montagne proche de Fulde, nommée le Mont-Saint-Boniface, et apparemment qu'on lui en laissa le gouvernement, pour le consoler de celui de Fulde qu'il avait perdu. Dès qu'il se sentit malade, il se fit porter au cimetière des moines et commença lui-même à creuser sa fosse. Ses forces lui manquant bientôt pour continuer, il la fit achever en sa présence par ses religieux; après quoi il se fit reporter au monastère, où il mourut saintement. Ses moines le voyant à l'extrémité, l'avertirent que, pour purifier de plus en plus son âme, il devait faire une confession secrète et demander pardon à ceux qu'il pouvait avoir offensés: ce qu'il fit volontiers (296). Ceci arriva en 822, et cette même année Eigil eut pour successeur le célèbre Raban Maur. (*Voy.* son article.)

EINOLDE ou **AGINOLDE**, abbé de Gorze au Xe siècle, restaura, avec le bienheureux Jean, le monastère de Gorze qui devint fort célèbre et une pépinière de maîtres habiles dans la vie spirituelle.

Adalbéron, évêque de Metz, ayant su que plusieurs ecclésiastiques d'une grande piété s'étaient associés ensemble et songeaient à passer en Italie pour y mener une vie plus parfaite, les retint dans son diocèse, et leur offrit le monastère dont nous parlons. Ils acceptèrent et en prirent possession l'an 933, au nombre de sept.

Les plus distingués, parmi ces prêtres aspirants à l'état de perfection, furent les deux que nous venons de nommer. Jean et Einolde gardèrent quelque temps l'habit de clercs, jusqu'à ce que l'évêque Adalbéron s'étant rendu à Gorze, ils reçurent de ses mains l'habit monastique. Einolde fut élu abbé, et Jean procureur.

Einolde avait été primicier et archidiacre de Toul; mais il renonça à ces dignités, distribua tous ses biens aux pauvres, et vécut près de trois ans reclus dans une cellule près du cloître des chanoines. Ensuite il se retira dans une espèce de désert au delà de la Moselle. Quant à Jean, il était né sur les confins des diocèses de Toul et de Metz, de parents assez riches, quoique d'une condition médiocre. Il quitta le gouvernement des deux églises, pour ne travailler qu'à sa perfection; et au retour d'un voyage qu'il fit à Rome, il se joignit à Einolde et à quelques autres, pour passer avec eux en Italie. Ce fut alors qu'Adalbéron se les attacha, comme nous venons de le noter, et qu'ils relevèrent le monastère de Gorze (297).

ELASIUS ou **ABLAVIUS**, vicaire d'Afrique. Né dans les derniers rangs de la société, comme l'on dit dans le monde, Elasius devint un des favoris de l'empereur Constantin. En 314, ce prince, après l'avoir créé vicaire d'Afrique, lui écrivit et lui ordonna de faire venir Cécilien à Arles (298), voulant ainsi donner en quelque sorte satisfaction aux Donatistes qui se plai-

(296) *Vit. V. Eigil. Act. Bened.*, sæc. IV. part. I.
(297) *Vita B. Joan., Gorziensis*, 27 Febr., apud Bolland.
(298) Fleury, année 314.

gnaient d'avoir été condamnés à Rome par un concile peu nombreux. Elasius avait également mission de défrayer ce prélat et tous ceux de la province d'Afrique qui voudraient se rendre dans les Gaules; il lui conseillait de leur faire prendre la route de terre autant que possible, c'est-à-dire de les faire passer par la Mauritanie et par l'Espagne. Trente-trois prélats se trouvèrent au concile, et les Donatistes y furent condamnés.

Elasius figure encore dans une autre circonstance, en 326. Il était alors préfet du prétoire. Il reçut une lettre de Constantin qui, cette année-là, fit plusieurs lois touchant les matières ecclésiastiques. Par la première de ces lois, datée du 1er juin, l'empereur, dans la lettre à Elasius, défend d'exempter des charges publiques des villes ceux qui y étaient sujets, sous prétexte de cléricature. Les clercs étaient déclarés exempts des charges publiques; mais on ne souffrait pas que cette exemption tournât en abus : il n'y avait point alors d'ordinations vagues, tous étaient attachés à une église certaine; on ne devait élire de nouveaux clercs que pour remplir des places vacantes par le décès d'autres clercs. Elasius jouit de la faveur de Constantin jusqu'à la mort de ce prince. En mourant l'empereur le nomma pour servir de conseil à Constance. Mais celui-ci le déposa de sa charge, le relégua dans une maison de plaisance, et enfin le fit assassiner en 337.

ELEONORE, fille de Pierre d'Aragon (299), reine douairière de Chypre, citée dans l'histoire de l'Eglise, à cause des conseils qu'elle demanda, en 1372, à sainte Brigitte, sur les conjonctures difficiles dans lesquelles elle se trouvait, et où l'avait mise son mari, Pierre de Lusignan (*Voy.* cet article). La sainte lui donna les plus sages avis, et fit entendre de solennels avertissements aux princes et au peuple de Chypre. — *Voy.* BRIGITTE (Sainte), n° XI et l'article CHYPRE (*Histoire de l'Eglise de*), n° XIII.

ELEUSIPPE (SAINT), martyr dans les Gaules, sous l'empereur Marc-Aurèle. — *Voy.* l'article ACTES DU MARTYRE DE SAINT SYMPHORIEN, etc., n° III.

ELEUTHERE (SAINT), Pape, avait, suivant beaucoup d'écrivains, pour surnom celui d'Abondio. Il était grec de nation, et né à Nicopolis, appelée aujourd'hui Prévesa, dans l'Albanie. D'autres soutiennent qu'il était napolitain, né dans la Calabre. On sait que toute cette partie de l'Italie était appelée la Grande-Grèce.

I. Selon Hégésippe et saint Jérôme, Eleuthère fut disciple et diacre de saint Anicet. Ciaconius, néanmoins, dit qu'il était prêtre du temps de Pie Ier, prédécesseur d'Anicet. Il fut élu Pape l'an 177. S'il eut la douleur, en montant sur le Saint-Siége, de voir l'Eglise décimée par le glaive impérial, il eut la consolation de pouvoir constater quelques progrès de la foi. Plusieurs seigneurs et chevaliers romains, désabusés de la superstition des faux dieux, reçurent de lui la lumière de l'Evangile et se convertirent à la foi par ses prédications. Eleuthère eut aussi la joie de voir de nouveaux peuples entrer dans le divin bercail. La foi, persécutée sur le continent, passa en effet la mer, et alla chercher les Bretons comme dans un autre monde.

S'il n'est pas facile de soutenir positivement que, dès le temps même des apôtres, la semence de la céleste doctrine fut jetée dans cette grande île que nous appelons aujourd'hui Angleterre, ou Grande-Bretagne, on ne peut nier, car nous en avons des témoignages formels, que les premiers Pontifes, successeurs des apôtres, n'aient fortement contribué à lui procurer la foi, ou du moins à raviver cette foi naissante qui put bien avoir été étouffée dans les commencements par les superstitions dominantes, ou arrachée par le tourbillon des guerres continuelles qui agitèrent ces peuples jusqu'à leur entière soumission à la puissance romaine.

Le saint Pape Eleuthère leur rendit ce service. Un de leurs rois ayant été, sous son pontificat, inspiré de Dieu (300) à embrasser la religion, envoya à Rome une ambassade solennelle, et demanda au Pontife des missionnaires pour l'instruire dans la foi et lui administrer les saints mystères. Son nom de Lucius, nom romain, indique qu'il était un de ces rois que les Romains établissaient alors dans les pays de conquête, pour maintenir dans la soumission les nations les plus éloignées (301), et c'est ainsi que Rome païenne, sans s'en douter, servait les desseins de Dieu qui voulait, par la domination politique des Romains, préparer les voies à la prédication de l'Evangile par toute la terre (302).

Eleuthère reçut avec grande allégresse les ambassadeurs de Lucius. Heureux d'une occasion si favorable de procurer la gloire de Dieu, il envoya dans l'île quelques prê-

(299) Lequel a embrassé l'ordre de Saint-François. *Voy.* l'article PIERRE Ier D'ARAGON.

(300) Ce roi, dit le P. Giry, « entendant parler de la vie toute sainte que menaient les Chrétiens, et des miracles qu'ils faisaient; sachant aussi que l'empereur Marc-Aurèle avait remporté une grande victoire contre les Marcomans, par leurs prières, et que, pour cette raison, il les traitait doucement et leur permettait de vivre selon leur loi, et qu'enfin plusieurs personnes des plus considérables de l'empire avaient reçu le baptême et embrassé le Christianisme, se sentit si fort touché de Dieu, que, *sans s'arrêter aux évêques qui étaient dès lors en France* et aux autres lieux voisins, il envoya une ambassade solennelle à saint Eleuthère. » D'où nous voyons, d'une part, que du temps de ce saint Pontife, le Christianisme était déjà établi dans les Gaules, et que le successeur de Pierre était bien regardé comme le chef de toutes les Eglises, puisque c'est à lui qu'on recourait comme à la source et au centre de la foi.

(301) Bède, *Hist. angl.*, lib. 1, c. 4.

(302) *Voy.* notre *Préface* placée en tête du IIIe vol. de ce *Dictionnaire.*

tres, entre autres Fugace et Donatien ou Damien, qui apprirent à Lucius et à ces peuples les mystères de la religion chrétienne, et les régénérèrent en Jésus-Christ. C'est ce que nous apprend le Vénérable Bède (303), et d'autres auteurs (304) nous disent que, comme il y avait alors dans la Grande-Bretagne trois pontifes et vingt-huit prêtres des faux dieux, les missionnaires envoyés par le Pape ayant converti le royaume de Lucius, y établirent trois archevêques et vingt-huit évêques, qu'ils mirent dans les mêmes villes où ces pontifes et ces prêtres résidaient; et la foi fut prêchée avec tant de succès que, de la Bretagne soumise aux Romains, elle dut passer bientôt dans les parties plus septentrionales. Car, lorsque peu d'années après Tertullien écrivait contre les Juifs, la croix avait été arborée déjà dans les parties de l'île jusqu'alors inaccessibles aux légions romaines (305). Lucius avait en effet favorisé l'extension de la foi, et cette œuvre aussi bien que les vertus qu'il s'appliqua à pratiquer, et sa fidélité jusqu'à la mort dans le service de Jésus-Christ, lui méritèrent d'être mis au nombre des saints, comme il est marqué dans le *Martyrologe romain* au 3 décembre (306).

II. Quant à saint Eleuthère, si saint Grégoire le Grand est justement appelé l'apôtre des Anglais, parce qu'il a envoyé saint Augustin, saint Mélite et plusieurs autres prédicateurs pour travailler à leur conversion, on peut bien, pour la même raison, décerner à notre Pontife le titre d'apôtre de la Grande-Bretagne, pour avoir employé saint Fugace et saint Damien à la conversion des peuples qui l'habitaient en ces premiers siècles du christianisme. C'est la remarque du pieux hagiographe (307) qui va nous fournir quelques autres détails sur saint Eleuthère.

La paix dont jouissait le peuple chrétien sous son pontificat ne fut pas peu troublée par un grand nombre d'hérétiques et d'hérésiarques qui parurent à Rome au même temps; mais il fut puissamment assisté contre leurs entreprises par saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, alors prêtre de l'Eglise de Lyon, qui lui fut envoyé pour l'informer de la persécution de cette Eglise, et pour le consulter sur quelques difficultés (308). Et parce que quelques-uns de ces hérétiques condamnaient l'usage de certaines viandes, qu'ils soutenaient provenir de créatures mauvaises, soit qu'ils en fissent Dieu l'auteur, soit qu'ils en attribuassent la création à un mauvais principe et au démon, ce Pape déclara qu'il n'y avait point de viandes propres à l'homme qui fussent mauvaises d'elles-mêmes et dont on dût s'abstenir pour cette raison; ce qui n'empêche pas de s'en abstenir par mortification et par pénitence.

On a accusé Eleuthère non-seulement d'avoir donné des lettres de communion aux montanistes, mais encore d'avoir lui-même partagé les erreurs de Montan; et c'est saint Irénée, d'après cette grave accusation, qui, comme nous venons de le voir, envoyé par le clergé de Lyon à Rome, aurait tiré le Pontife du montanisme où il serait tombé (309). Or, les textes accumulés pour soutenir cette thèse portaient à faux, ainsi que l'a prouvé une très-savante et très-judicieuse critique (310). Ce n'est pas Eleuthère qu'un autre auteur a accusé de montanisme, mais son successeur au pontificat, saint Victor (311). Nous verrons à l'article de ce saint Pape ce qu'il faut penser de ces accusations.

Ce fut le Pape Eleuthère qui ordonna qu'aucun prêtre ne fût déposé, s'il n'était légitimement convaincu de quelque grand crime, et que nul absent ne fût condamné sans être entendu. Il fit trois ordinations, dans lesquelles il créa huit diacres, douze prêtres et seize évêques. Il gouverna très-saintement et avec assez de tranquillité, car, par une contradiction qui peut paraître étrange, mais qui a bien son enseignement, l'Eglise, persécutée sous Marc-Aurèle, fut laissée en paix par Commode (312). Toute-

(303) Bède, *loc. cit.*

(304) Geoffroy Monmouth et Ponticbus Verunnius, dans leur *Histoire des anciens Bretons*; ils rapportent cela d'après un ancien manuscrit.

(305) *Voy.* notre article ECOSSE (Eglise catholique en), n° I.

(306) Sur saint Lucius, roi de la Grande-Bretagne, *voir* Alban-Butler, 3 décembre.

(307) Le P. Giry, *Vie des Saints*, au 26 mai, *Saint Eleuthère*.

(308) C'est ici une preuve bien claire que, dès le II[e] siècle, le christianisme était implanté dans les Gaules.

(309) M. Amédée Thierry, *Hist. de la Gaule*, tom. III, ch. 5.

(310) *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*, etc., par M. l'abbé Gorini, 3 vol. in-8, 2[e] édit., tom. I, p. 31 et suiv.

(311) M. Ampère, *Hist. litt.*, tom. I, p. 170.

(312) Cesarotti, p. 27. — Un auteur se demande d'où peut venir cette différence, et donne à cet égard des explications assez intéressantes que nous citerons d'autant mieux, que nous n'avons pas cru devoir consacrer un article spécial à l'infâme Commode. Nous lisons donc ce qui suit dans M. Baptistin Poujoulat : « Marc-Aurèle, intelligence d'élite, écrivain moraliste, disciple de Zénon, bon jusqu'à faire de la bonté une divinité et à lui élever un temple, comme l'ont dit des historiens, s'était montré sans pitié pour les Chrétiens. Commode, son horrible fils et son successeur, les protégea! (Les laissa tranquilles, oui, mais les *protégea*, c'est peut-être beaucoup dire.) Pourquoi cette différence de conduite entre deux empereurs dont l'un est une des gloires bien rares (et encore, en examinant bien, quelle gloire!) de l'ère des Césars, et l'autre une honte de plus? Pourquoi Commode, qui livra aux bourreaux sa propre sœur Lucilla, femme de mœurs dissolues, d'ailleurs, et implacable ennemie de son frère, pourquoi Commode, disons-nous, qui livra aux bourreaux tant de victimes, et qui s'amusait, vêtu et armé en Hercule, à assommer les bossus et les boiteux rassemblés sur la place publique, épargna-t-il les Chrétiens, dont la religion et les mœurs condamnaient sa dépravation et ses crimes? Serait-ce que, moins pénétrant que son père, il n'avait pas compris qu'après tout la religion chrétienne minait l'édifice impérial dont les

fois, il faut qu'il y ait eu quelque trouble, puisque les anciens Martyrologes romains rapportent qu'Eleuthère endura le martyre pour Jésus-Christ, sans spécifier le genre de sa mort; du reste, on put bien persécuter et faire mourir le Chef de l'Eglise sans que, pour cela, il y eût une persécution ouverte contre ses membres. C'est le 26 mai (313) de l'an 194 (d'autres disent 186) que saint Eleuthère mourut, après un pontificat de quinze ans et vingt-trois jours. Il fut enterré au Vatican.

ELEUTHERE (Saint), évêque de Tournai. Il naquit dans cette ville en 456, et fut élevé avec saint Médard qui lui prédit un jour, en riant, qu'il serait évêque de sa patrie; ce qui se vérifia vers l'an 496.

Tournai était un des plus grands diocèses de toute la Gaule: il s'étendait jusqu'à Gand et Anvers, et il était celui, peut-être, où il restait le plus d'idolâtres. Eleuthère cultiva ce vaste champ avec un zèle infatigable. Il fit beaucoup et souffrit encore plus; mais ses miracles convainquirent enfin les esprits, en même temps que sa douceur lui gagnait les cœurs. Il ressuscita la fille d'un tribun, laquelle était déjà enterrée, et, vrai disciple de l'Evangile, il ne se vengea des mauvais traitements qu'il avait reçus des habitants de Tournai, la plupart idolâtres, qu'en les délivrant par ses prières d'une maladie contagieuse.

Un homme si puissant en œuvres ne pouvait manquer de l'être en paroles. Il convertit un grand nombre de païens par ses prédications, et l'on assure qu'il eut la consolation d'en baptiser onze mille en une semaine. Saint Eleuthère fit plusieurs fois le pèlerinage de Rome pour exposer aux papes saint Symmaque et saint Hormisdas la foi qu'il prêchait, et se renouveler dans l'esprit de l'apostolat au tombeau des apôtres.

Vers l'an 520, saint Eleuthère fut affligé d'apprendre que les enfants de l'Eglise étaient troublés par les hérésies de Nestorius et d'Eutychès. Il ordonna, par l'autorité du Pontife romain, que tous les hérétiques seraient chassés, s'ils ne confessaient Jésus-Christ conformément à la croyance de l'Eglise. On prit donc jour pour assembler le synode: les hérétiques y parurent, aussi bien que les catholiques. Après une discussion assez vive de part et d'autre, le saint évêque se leva, et, faisant silence de la main, il dit: « Vous tous qui confessez Dieu le Père et son Fils, avec le Saint-Esprit, écoutez. » Après quoi, exposant fort bien le mystère de l'Incarnation, il réfute et repousse avec une égale force les hérésies opposées d'Eutychès et de Nestorius; il déclare et prouve en passant que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père (314), et conclut en ces termes: « Si quelqu'un contredit ces décrets, qu'il soit anathème de la part du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » Ayant ainsi parlé, il s'assit; les catholiques en bénissaient Dieu à haute voix, et les hérétiques se retirèrent confus (315).

Saint Eleuthère mourut saintement vers l'an 531, après avoir reçu le corps du Seigneur avec de grands sentiments de piété. Sa *Vie* a été écrite par Guibert, de l'ordre des Frères Mineurs. Nous avons de lui, dans la Bibliothèque des Pères, des sermons que quelques critiques (316) prétendent n'être pas de ce saint (317). Il s'est fait à Tournai

assises étaient le polythéisme? Le continuateur de Rollin (*Hist. des emp.* par Crévier, tom. VIII, p. 492), nous dit que si Commode ne persécuta pas les Chrétiens, c'est *qu'il était trop occupé de ses plaisirs pour être capable d'aucune autre attention.* Mais Néron était très-occupé de ses plaisirs, lui aussi, et l'on sait comment il traita les Chrétiens! Comment donc expliquer la paix dont ceux-ci jouirent durant le règne d'un homme tel que Commode? Cette explication, nous la trouvons en des sources différentes: dans son Abrégé de l'histoire de Dion Cassius, Xiphilin nous dit que Marcia, une des nombreuses concubines de Commode, exerçait un tel empire sur l'esprit de ce monstre, qu'elle obtint de lui de rappeler des Chrétiens exilés par Marc-Aurèle, et voici ce que raconte à ce sujet le livre des *Philosophumena*: « Dès l'avènement de saint « Victor au siége pontifical, Marcia lui demanda la « liste des martyrs relégués en Sardaigne et con« damnés aux mines; Commode lui accorda des « lettres de délivrance, et elle chargea de les por« ter aux captifs un vieillard nommé Hyacinthe, « qui avait élevé Marcia. »

« L'ordre impérial reçut son exécution. Cet Hyacinthe, qui avait pris soin de l'enfance de Marcia, était-il chrétien? L'histoire ne le dit pas. Elle garde le même silence sur la religion de Marcia. On ne peut donc se livrer ici qu'à des suppositions, et la délivrance des Chrétiens par l'entremise de Marcia peut faire croire que cette femme aurait reçu dans son enfance, peut-être de Hyacinthe lui-même, la doctrine évangélique. Les souvenirs de ses premiers ans, ces souvenirs qu'elle avait foulés aux pieds en grandissant, ne se seraient-ils pas réveillés dans son cœur en un moment où elle pouvait briser les chaînes de ceux qui, peut-être, avaient été ses frères? — L'histoire se tait également sur un autre point: la part que dut avoir le saint pape Victor dans l'acte de la délivrance des Chrétiens. Pourquoi n'admettrions-nous pas, qu'en profitant de l'influence de Marcia sur Commode, le Pontife eût songé à briser les chaînes des captifs? Rien n'empêche de supposer que le vieil Hyacinthe, dont le rôle fut beau dans cette circonstance, fût réellement chrétien; que le Pape le connût, et que saint Victor l'eût chargé de négocier avec Marcia cette importante affaire. Ce ne pouvait être, assurément, à l'insu du Chef de l'Eglise que Marcia lui demanda la liste *des martyrs condamnés aux mines.* Quoi qu'il en soit, deux faits subsistent: à la demande de Marcia, Commode rappela les bannis, et l'Eglise respira durant le règne de cet homme qui fit couler tant de sang païen. » (M. B. Poujoulat, *Histoire des Papes depuis saint Pierre jusqu'à la formation du pouvoir temporel*, etc., 2 vol. in-8, 1862, tom. I, p. 59-61.)

(313) Jour où l'Eglise célèbre sa fête.

(314) « Igitur a Filio similiter, sicut a Patre, Spiritus Sanctus procedit. »

(315) Mansi, *Concil*, tom. VIII, col. 587-592.

(316) *Voy.* dom Richard, *Biblioth. sacr.*, tom. X, p. 11.

(317) Ces *Sermons* roulent sur les mystères du Seigneur. Nous avons aussi de saint Eleuthère une *Oraison* pour demander à Dieu le don de la foi et le salut de son Eglise. On a donné ces écrits dans

deux translations des reliques de saint Eleuthère, l'une en 1064, et l'autre en 1247, toutes deux fort solennelles. Elles reposent encore dans la cathédrale de cette ville. Eleuthère est honoré le 20 février (318). Il faut se méfier de l'assertion de Baillet qui prétend que sa *Vie*, qui se trouve dans les Bollandistes, n'a pas d'autorité.

ELFEGE ou ELPHEGE (SAINT), archevêque de Cantorbéry au xe siècle, fut un des plus grands hommes de son époque avec saint Dunstan, dont il fut l'émule et le glorieux imitateur (319) : il eut plus que lui la gloire du martyre.

I. Il était d'une famille noble selon le monde, et naquit vers l'an 955 ; ses parents, admirant son intelligence et sa piété, l'appliquèrent à l'étude des sciences et de la religion ; mais le jeune Elfége ramenait toute l'étude de la philosophie à aimer Dieu ; le connaître, lui obéir, se soumettre à son joug, fut tout son désir. Touché de l'Esprit d'en haut, négligeant l'héritage de son père, oubliant la douleur de sa mère qui l'aimait uniquement, il quitta le monde, prit l'habit monastique dans le monastère de Derhirst, et y passa quelques années dans la pratique de toutes les vertus. Souhaitant mener une vie plus parfaite, il se retira dans une cellule à Bath, où il affligeait son corps par des jeûnes et des macérations incroyables. En peu de temps, une foule d'hommes nobles vinrent le consulter de toutes parts touchant le salut de leur âme. Enfin il se forma autour de sa cellule un monastère. Il reprenait avec force ceux qui quittaient l'habit du siècle sans en quitter la vie, disant que c'était un gros mensonge de professer ainsi par le costume le contraire de ce qu'on avait dans le cœur.

Après la mort de saint Ethelwold, arrivée en 984, Elfége fut ordonné évêque de Winchester par saint Dunstan (*Voy.* cet article, n° VII), et se rendit recommandable par toutes sortes de vertus. L'hiver, par le plus grand froid, il se levait la nuit, nu-pieds, en simple tunique, et sortait dehors pour prier ; quelquefois il se mettait dans la rivière jusqu'à la ceinture, pendant sa prière. Il ne mangeait jamais de viande, à moins qu'il ne fût malade. Il avait un si grand soin des pauvres, qu'il ne souffrit point qu'aucun de son diocèse mendiât publiquement, ni qu'aucun pauvre étranger en sortît les mains vides ; et quand les autres fonds lui manquaient, il leur faisait distribuer le trésor de son Eglise.

II. Saint Dunstan, se voyant près de sa fin, pria Dieu instamment de lui donner Elfége pour successeur, et il l'obtint ; car après saint Dunstan, Ethelgar fut archevêque de Cantorbéry pendant un an ; puis, en 989, Siric, auparavant évêque de Vilton ; et, en 996, Alfric, qui lui avait succédé en ce siége, lui succéda aussi dans celui de Cantorbéry, qu'il tint jusqu'en 1006, époque de sa mort : cet Alfric est compté entre les saints par quelques auteurs (320).

Ce fut donc après lui que saint Elfége, ayant gouverné vingt-deux ans l'église de Winchester, fut transféré à l'église de Cantorbéry, à l'âge de cinquante-deux ans. Il entreprit aussitôt le voyage de Rome, pour recevoir le pallium. A l'entrée de l'Italie, comme il passait la nuit dans une petite ville, les habitants, qui ne le connaissaient pas, enfoncèrent la maison, le dépouillèrent de tous ses biens et le forcèrent de s'en aller. A peine fut-il à quelque distance, que toute la ville fut en alarmes ; le feu prenait de toutes parts d'une manière effrayante. Les habitants, consternés, coururent après le saint, confessèrent leur faute et implorèrent leur pardon. Saint Elfége revint aussitôt, pria pour eux, et l'incendie s'arrêta. Alors tout le monde lui donna mille bénédictions et lui offrit des présents. Il répondit : « Gardez ce qui est à vous et rendez-nous ce qui est à nous ; seulement, à l'avenir, soyez plus charitables envers les étrangers. » Arrivé à Rome, il connut par révélation la mort de Kénulf, son successeur dans le siége de Winchester, qui avait acheté cette dignité. Quant au Pape, qui était Jean XVIII, il conçut une si grande affection pour saint Elfége, qu'il lui mit au cou sa propre étole et l'honora devant tout le sénat romain.

A son retour en Angleterre, le roi Ethelred, par son conseil et par celui de Wulstan, archevêque d'York, convoqua un concile en un lieu nommé Enham, où tous les évêques et les seigneurs anglais furent appelés, et on y fit trente-deux canons pour la réformation des mœurs et de la discipline, particulièrement des moines et des religieuses. Des prêtres méprisaient tellement les canons, que quelques-uns avaient deux femmes ou plus, et en changeaient sans scrupule, et cet abus avait passé en coutume. Le concile ordonna de les quitter, promettant que ceux qui garderaient fidèlement la continence seraient traités comme les nobles. Ce désordre scandaleux, qui en suppose beaucoup d'autres, ne justifie que trop les calamités que la Providence faisait peser sur l'Angleterre à cette époque (321).

III. Mais, quelque chose de plus puissant que tous les règlements de discipline pour apaiser la colère de Dieu et rappeler le clergé à la sainteté de ses devoirs, c'était la sainte vie, c'était l'ardente charité de l'archevêque Elfége.

Au milieu des invasions et des ravages

le tom. LXV de la *Patrologie latine* de M. Migne, et l'on y a joint la Vie du saint, écrite par Guibert, ainsi que les détails de la bienheureuse mort d'Eleuthère.

(318) *Acta SS.*, 20 Febr.

(319) Saint Dunstan (*voy.* son article, n. I et II) eut un parent nommé Elfége, qu'il ne faut point confondre avec le saint dont nous esquissons la vie ici.

(320) *Act. Bened.*, sect. VI, p. 61; *Acta SS.*, 28 Augusti.

(321) *Voy.* l'*Hist. d'Angleterre*, du docteur Lingard, an. 1006.

dont souffrait l'Angleterre, le saint prélat allait parmi les troupes ennemies, rachetait les captifs, nourrissait le peuple réduit à la famine. Il fit plus encore : il entreprit de convertir les ennemis eux-mêmes. Il leur parla de Dieu, d'une autre vie, de Jésus-Christ, le juge des vivants et des morts; il leur reprocha leurs crimes. Ce qui est plus merveilleux, il en convertit un grand nombre, les uns païens, les autres apostats, qui dès lors devenaient plus humains. Ceux qui demeurèrent idolâtres en furent tellement irrités, qu'ils cherchaient à le faire mourir, et qu'ils mirent la ville à feu et à sang.

Les plus grandes horreurs se commettaient par les Danois et les Anglais révoltés, ceux-ci se montrant plus cruels encore que les Danois. Tout d'un coup saint Elfége, s'échappant des mains de ses moines qui le retenaient dans l'église, accourt au milieu des morts et des mourants, et, se présentant aux ennemis, s'écrie : « Epargnez! épargnez! Si vous êtes des hommes, épargnez au moins l'âge et l'innocence; il n'y a point de gloire à massacrer des enfants à la mamelle. S'il vous faut une victime, voici le pasteur de tous. D'ailleurs, c'est moi qui vous ai enlevé beaucoup de compagnons d'armes, en les convertissant; moi qui vous ai tant de fois reproché vos crimes; moi qui ai nourri, vêtu, racheté ceux que vous teniez captifs. »

Aussitôt ils se jettent sur le courageux archevêque, lui serrent la gorge pour l'empêcher d'en dire davantage, lui lient les mains, lui déchirent le visage de leurs ongles, lui donnent dans les côtes des coups de poing et de pied, le traînent ainsi garrotté vers la cathédrale, pour être témoin de sa ruine. Les moines, le clergé, une foule d'habitants s'y étaient réfugiés. Ils espéraient que la sainteté du lieu réprimerait la fureur des Danois, ou que la force de sa situation leur donnerait le temps de revenir à des sentiments d'humanité. Vain espoir! les barbares élèvent une pile de bois sec autour des murailles et y mettent le feu avec des hurlements de joie; les flammes montent jusqu'aux toits, les poutres qui s'écroulent avec le plomb fondu forcent les réfugiés à quitter leur asile. A mesure qu'ils paraissent, ils sont massacrés sous les yeux de l'archevêque. Ils n'épargnèrent qu'un sur dix, en sorte qu'il ne resta que quatre moines et quatre-vingts hommes séculiers. Sept mille hommes, sans compter les femmes et les enfants, avaient péri dans le sac de la ville.

IV. Ces ennemis cruels tinrent saint Elfége sept mois dans une étroite prison, espérant que, pour se racheter, il leur abandonnerait les terres que son Eglise possédait en différentes parties de l'Angleterre. Cependant la maladie se mit dans leurs troupes, et en peu de temps il en mourut deux mille avec de grandes douleurs d'entrailles. Les Chrétiens leur remontrèrent que c'était une punition divine, et que, pour y échapper, ils devaient reconnaître leur faute et en demander pardon à l'évêque. Ils n'en firent rien d'abord, pensant que c'était le hasard; mais comme chaque jour il mourait dix, vingt et plus, de ceux qui avaient menacé le pontife de mort, ils vinrent enfin tous, bien malgré eux, lui demander pardon et le supplier de prier pour eux. Ils le tirèrent honorablement de prison, le portant sur une litière. C'était le jeudi saint. Il leur dit : « Quoique vous ne méritiez point de grâce, nous devons imiter l'exemple du Sauveur, qui, en ce jour-ci même, lava les pieds même au disciple qui allait le trahir; releva, après les avoir terrassés, ceux qui venaient le prendre, et pria pour ceux qui l'avaient crucifié. »

Ayant ainsi parlé, il bénit du pain, dont il leur donna à manger à tous, et ils furent délivrés de cette calamité. Voyant, après trois jours, qu'il ne mourait plus personne, ils envoyèrent à Elfége quatre de leurs chefs pour le remercier de la grâce qu'il leur avait faite; mais ils ajoutèrent que, s'il voulait jouir de la vie et de la liberté, il leur payât trois mille livres d'argent pesant, et que, de plus, il s'engageât à persuader au roi de leur en payer encore dix mille. Le saint leur répondit que leur demande n'était pas juste; qu'il n'était pas équitable de lui demander ce qui était devenu la proie des flammes ou des ravisseurs: « Que si, pour assouvir votre cupidité, ajouta-t-il, vous pensez que je dépouillerai les terres de l'Eglise, et que je conseillerai au roi une chose déshonorante pour la patrie, vous vous trompez : il n'est pas d'un chrétien de livrer la chair des Chrétiens à la dent des païens. »

Ses amis le supplièrent de parler plus doucement et d'envoyer un écrit scellé de son sceau, pour ramasser de toutes parts ce qui restait encore à l'Eglise, afin de payer sa rançon. Mais Elfége, qui avait toujours été le père des pauvres et le défenseur de la patrie, rejeta leur conseil avec indignation et dit : « Si vous pouviez me persuader cette bassesse, il n'y aurait point de crime que vous ne puissiez me persuader. J'aime mieux mourir que d'acheter la vie à ce prix. Pourrait-on jamais rien dire de plus indigne, si ce n'est qu'Elfége, dans sa vieillesse, apprit à être cruel, lui qui, depuis son enfance, s'était distingué par sa miséricorde? Avez-vous oublié le saint martyr Laurent, qui cacha les trésors de l'Eglise, pour les dérober au persécuteur? Lui donnait aux pauvres, et moi j'irais leur prendre? Voyez quelle impiété il y a dans ce qui vous paraissait si sage! »

V. Les Danois, ayant appris cette réponse du saint pontife, le lièrent de nouveau et lui donnèrent la question avec des tourments inouïs, le propre jour de Pâques, treizième d'avril 1012. Puis ils le remirent dans une prison, où il eut encore beaucoup à souffrir; mais il y fut en même temps consolé et fortifié par l'apparition d'un ange et de son prédécesseur saint Dunstan. Le samedi suivant, les Danois le tirèrent de prison, et, l'ayant mis sur un cheval, le menèrent avec une troupe de gens armés pour le juger. Ils lui

dirent : « Paye-nous l'or que nous demandons, si tu ne veux être aujourd'hui donné en spectacle au monde. » Il répondit : « Je vous propose l'or de la sagesse, qui est de quitter votre superstition et de vous convertir au vrai Dieu. Si vous vous obstinez à mépriser mon conseil, vous périrez plus malheureusement que Sodome, et ne prendrez point racine en ce pays. » Alors ils se jetèrent sur lui, l'abattirent à terre, le frappant du dos de leurs haches, l'accablant de pierres, d'ossements et de têtes de bœufs. Il se mit à genoux et pria pour eux : puis, étant tombé, il se releva et recommanda son Eglise au bon Pasteur. Enfin un Danois, qu'il avait confirmé la veille, par une compassion barbare, pour l'empêcher de languir davantage, lui donna sur la tête un coup de hache dont il mourut. C'était le samedi de la semaine de Pâques, 19 avril 1012.

Les chefs des Danois voulaient faire jeter son corps dans la rivière; mais ceux qu'il avait convertis, et qui étaient en grand nombre, vinrent le revendiquer les armes à la main, et il fit plusieurs miracles. Les habitants de Londres l'ayant appris, le rachetèrent pour une grosse somme d'argent et l'enterrèrent chez eux; mais, dix ans après, il fut transporté à Cantorbéry. Tous ceux qui avaient pris part à sa mort périrent misérablement, comme il l'avait prédit. Ces mêmes Danois s'étant remis à la mer, cent soixante de leurs navires furent submergés par la tempête; soixante-cinq autres, jetés sur des côtes étrangères, y furent massacrés comme pirates; Turchil, le chef de toute l'expédition, étant de retour en Danemark avec six navires seulement, y fut tué par la populace (322).

L'Eglise honore saint Elfége le 19 avril. Au milieu de ces affreuses calamités publiques, notre saint eut, dans l'ordre monastique, des imitateurs de sa charité et de son dévouement, entre autres Léofric, dixième abbé de Saint-Alban, et Godric, abbé de Caviland, qui firent des prodiges de générosité et de douceur évangélique (323); de sorte que ces terribles révolutions du Danemark et de l'Angleterre, qui semblaient devoir anéantir le christianisme dans ces deux pays, le ranimèrent et l'affermirent dans l'un et dans l'autre (324) : tant il est vrai que la sainteté est plus puissante que toutes les autres puissances pour faire fleurir la religion et en assurer la durée !

ELFRITH, princesse qui fit assassiner le jeune Edouard, roi d'Angleterre. *Voy.* l'article DUNSTAN (Saint), n° VI.

ELGAR, prêtre qui fut témoin de la mort de saint Dunstan. *Voy.* cet article, n° VIII.

ELIDIUS, martyr au VII° siècle. *Voy.* l'article DAMARIN (Saint).

ELIE (SAINT), martyr en 308. *Voy.* l'article ACTES DES MARTYRS DE PALESTINE, n° XIII.

ELIE (SAINT), prêtre, martyr, en l'an de N.-S. Jésus-Christ 309. *Voy.* l'article ACTES DES MARTYRS DE PALESTINE, n° XVIII.

ELIE (SAINT), autre martyr de ce nom en Palestine, l'an 309. *Voy.* l'article ci-dessus, n° XV.

ELIE (SAINT), martyr, souffrit dans la persécution que les musulmans suscitèrent, au IX° siècle, aux Chrétiens de Cordoue. Elie était prêtre de Lusitanie ; il était déjà avancé en âge, lorsqu'en 856, il fut exécuté avec deux jeunes moines, et un autre plus âgé.

Les deux premiers, Paul et Isidore, souffrirent le martyre le 17 avril 856; l'autre, Argimire, recueillit la palme le 28 juin de la même année. Ce dernier avait eu une charge considérable à Cordoue, et en ayant été privé, il s'était retiré dans un monastère. Quelques infidèles l'accusèrent devant le cadi de s'être moqué du prophète; il fut mis dans une étroite prison, et le cadi ayant en vain essayé de le pervertir, le fit mettre tout vivant sur le chevalet, et percer d'une épée au travers du corps. Il fut enterré près saint Parfait, dans l'église de Saint-Aciscle (325).

ELIE, patriarche de Jérusalem, succéda sur ce siége à Salluste, en 493. Il avait été, avec Martyrius et saint Sabas, du nombre des disciples favoris de saint Euthymius, qui résista constamment aux avances qu'on lui fit pour l'entraîner dans le schisme et dans les erreurs d'Eutychès (326).

Elie bâtit un monastère près de la cathédrale, et y rassembla les plus vertueux de l'église du Saint-Sépulcre, auparavant dispersés aux environs de la tour de David. Dans la désunion et l'état d'anarchie où était l'Orient, Elie ne communiqua point avec les Alexandrins, qui anathématisaient le concile de Chalcédoine, ni avec Pallade d'Antioche, qui rejetait comme eux ce concile. Il ne communiqua qu'avec Euphémius de Constantinople, et, par conséquent, ainsi que nous l'avons dit à l'article de ce patriarche, il se trouvait, à l'égard du Pape, dans la même position qu'Euphémius, reçu à la communion comme catholique, mais non pas comme évêque, la communion épiscopale étant comme suspendue.

Il souffrait néanmoins des déchirements qui affligeaient alors l'Eglise. Il eût voulu y porter remède. Il refusa d'approuver la déposition de Macédonius de Constantinople (*Voy.* son article), et envoya dans cette

(322) *Acta SS.*, 19 April. ; *Act. Bened.*, sect. VI.

(323) Lingard, *Antiq. de l'Eglise anglo-sax.*, p. 184.

(324) Hunt, 209 ; West, 269 ; Lingard, tom. I.

(325) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XLIV, n° 35.

(326) Saint Euthymius avertit les abbés des monastères de Palestine de ne point communiquer au schisme, et se retira au fond du désert, où il demeura jusqu'à l'expulsion de Théodose, patriarche intrus de Jérusalem. Plusieurs anachorètes vinrent l'y trouver, entre autres saint Gérasime, qui s'était d'abord laissé entraîner dans le schisme de l'intrus. Mais il y renonça quand il eut été avec saint Euthymius pendant quelque temps, et embrassa la définition du concile de Chalcédoine. Gérasime bâtit, à peu de distance du Jourdain, une laure et un monastère. (*Vit. S. Euthym. Acta SS.*, 20 Januarii.)

ville saint Sabas, le plus illustre des abbés de Palestine, accompagné de quelques autres abbés, pour résister à Sévère, faux patriarche d'Antioche, qui, avec les autres hérétiques orientaux, dominait à Constantinople. Mais l'empereur Anastase, furieux de voir qu'il refusait la communion de Sévère, chassa Elie de son siége et l'exila à Aïla. Sur ces entrefaites, l'impie Anastase mourut, le 10 juillet 518.

Elie, avons-nous dit à l'article de cet empereur (tom. I, col. 1064), eut révélation de cette mort (327). En effet, saint Sabas, alors âgé de quatre-vingts ans, étant venu le visiter dans son exil, le 9 juillet, Elie ne parut point à l'ordinaire pour manger à None et dire les Vêpres ensemble. Mais il dit à saint Sabas et à ceux qui étaient avec lui : *Mangez, vous autres ; pour moi, je n'en ai pas le loisir*. Et saint Sabas l'ayant voulu retenir, il lui répondit en pleurant : *L'empereur Anastase vient de mourir, et je dois partir dans dix jours et être jugé avec lui* (328). Il donna ensuite divers ordres pour la conduite de ses monastères, et, pendant huit jours, il ne vécut que de la sainte communion et de vin trempé.

Au bout de ce temps, Elie tomba dans une petite maladie, et le 20 juillet, après avoir communié, fait les prières et répondu *Amen*, il mourut âgé de quatre-vingt-huit ans. Saint Sabas marqua le jour, et, étant revenu à Jérusalem, il apprit la mort de l'empereur; mort bien extraordinaire assurément, et qui donna à réfléchir à ceux qui purent en vérifier les circonstances. L'Eglise honore la mémoire d'Elie le 4 juillet (329), avec celle de Flavien, patriarche d'Antioche, exilé pour la même cause, et mort dans le même temps.

ELIE, patriarche nestorien de Babylone, envoie à Paul V les lois chaldéennes pour le supplier de les expurger des erreurs qu'elles pouvaient renfermer. *Voy.* l'article Adam, supérieur des religieux de la Chaldée et archidiacre de la chambre patriarcale.

ELIE, évêque des Maronites, reçoit la foi romaine au xve siècle. *Voy.* l'article Eugène IV, Pape, n° II.

ELIPAND, archevêque de Tolède, vivait dans le viiie siècle. Il était ami de Félix d'Urgel, et soutenait avec lui que Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'était pas fils propre et naturel, mais seulement fils adoptif de Dieu.

Le pape Adrien Ier, averti de cette erreur monstrueuse, écrivit une lettre à tous les évêques d'Espagne, par laquelle il les exhorte à s'en préserver et à demeurer fermes dans la doctrine de l'Eglise. Saint Pierre, ajoute-t-il, a reconnu Jésus-Christ pour le Fils du Dieu vivant; et saint Paul dit que Dieu n'a pas épargné son propre Fils. Il rapporte ensuite les autorités de plusieurs Pères grecs et latins, pour montrer que le nom d'enfants adoptifs convient aux Chrétiens et non à Jésus-Christ même. Il se plaint dans cette même lettre de quelques autres abus qui régnaient en Espagne. Quelques-uns reculaient la Pâque au delà des bornes prescrites par le concile de Nicée; et les chefs de cette secte étaient deux évêques, Migèce et Egila. Quelques-uns traitaient d'ignorants ceux qui ne voulaient pas manger du sang de porc et des viandes suffoquées, quoique la pratique générale fût encore de s'en abstenir. D'autres, entendant mal la prédestination, niaient le libre arbitre ou le relevaient trop au préjudice de la grâce. D'autres se conformaient aux mœurs des Juifs et des païens, c'est-à-dire des mahométans, et contractaient des mariages avec eux; des femmes se remariaient du vivant de leurs maris. Les prêtres étaient ordonnés sans examen; et plusieurs autres abus régnaient en Espagne, sans doute par suite de la domination des Arabes. Egila, dont il est parlé dans cette lettre, était évêque d'Elvire, et avait été ordonné par Villicaire, archevêque de Sens, qui en avait obtenu une commission du Pape, sur le rapport avantageux qu'il lui avait fait de sa foi et de ses mœurs (330).

En conséquence de cette lettre du pape Adrien Ier, Elipand assembla un concile où il condamna l'erreur de Migèce, touchant la Pâque, mais il continua d'enseigner la sienne touchant l'adoption de N.-S. Jésus-Christ. Celui qui lui résista le plus fut saint Béat, prêtre et moine dans les Asturies, comme nous l'avons vu (t. II, col. 1374). Il fut aidé dans ce travail par Ethérius, son disciple, depuis évêque d'Osma ; et ils ramenèrent à l'Eglise plusieurs de ceux qu'Elipand avait séduits. Celui-ci en fut extrêmement irrité, et écrivit contre eux à un abbé, nommé Fidèle, une lettre où il disait entre autres choses : « Qui ne confesse pas que Jésus-Christ est adoptif selon l'humanité et non selon la divinité, est hérétique. Au lieu de me consulter, ils veulent m'enseigner, se montrant ainsi serviteurs de l'antechrist. » La lettre, qui est du mois d'octobre 785, est tout entière sur ce ton (331).

Le saint prêtre Béat, ayant vu cette lettre d'Elipand, y fit une réponse en son nom et au nom de son disciple Ethérius, déjà évêque d'Osma. Elle est divisée en deux livres, et décèle, dans son auteur, une grande connaissance de l'Ecriture et des Pères; mais on y désirerait plus d'ordre. Paulin d'Aquilée composa contre l'hérésie d'Elipand et de Félix d'Urgel trois livres que nous avons encore. Alcuin en écrivit sept. L'Eglise le condamna solennellement dans plusieurs conciles (*Voy.* les articles Adrien Ier, pape,

(327) Mar. chr. Vict. Tun., *Chron. Pasch.*, p. 530; Theoph. Lect., p. 565.

(328) Fleury lui-même rapporte ces faits, liv. xxxi, n° 35.

(329) *Martyr. Rom.*, 4 Julii.

(330) *Cod. Carol.*, epist. 97.

(331) *Vita S. Beati*, *Act. Bened.*, sect. iv, p. 4.

n° XVII et Félix d'Urgel), et, en présence de cette réprobation générale, Félix parut plier et se rétracter, mais Elipand persista plus audacieusement dans ses erreurs.

Ignorant que Félix avait donné quelque apparence de conversion, il lui écrivit pour l'exhorter à souffrir avec constance et à se souvenir que Jésus-Christ a déclaré heureux ceux qui sont persécutés pour la justice. Il lui dit qu'il ordonnera à tous ses prêtres de dire la Messe pour lui ; il se recommande à ses prières et lui apprend que lui, Elipand, a quatre-vingt-deux ans accomplis. Ce grand âge lui inspirait plus d'opiniâtreté que de sagesse.

Alcuin, de son côté, qui se flattait d'avoir gagné Félix, ne désespéra pas de détromper Elipand. Il lui écrivit une lettre pleine de politesse et de charité, pour tâcher de lui faire connaître et détester son hérésie. Mais ce malheureux vieillard lui répondit avec l'aigreur et le mépris qui caractérisent les écrits des novateurs. L'inscription même était une injure ; la voici : « A Albin, diacre, non ministre de Jésus-Christ, mais disciple misérable de Beatus Antiphrasius, un nouvel Arius, salut, s'il se convertit de son erreur (332). » Le reste, qui d'ailleurs est d'un style barbare, répond à ce début.

Dans le but d'affermir les bons résultats que pouvait produire la rétractation de Félix, Charlemagne envoya Leidrade, archevêque de Lyon, Nébridius et d'autres évêques avec des abbés, à Urgel, avec mission de travailler à ramener les esprits que Félix avait séduits. Alcuin, ayant appris ce voyage, composa un écrit en quatre livres, pour répondre à la lettre que lui avait adressée Elipand de Tolède, et il dédia ce nouvel écrit aux évêques députés à Urgel, afin qu'ils le lussent pendant leur voyage et qu'ils en tirassent des armes pour combattre ceux que leur opposerait la lettre d'Elipand. Alcuin y découvre la mauvaise foi de cet évêque, et les falsifications qu'il avait faites aux textes des saints Pères pour se les rendre favorables. Il l'exhorte à imiter l'humilité de Félix, qui n'avait pas rougi de confesser qu'il s'était trompé. Félix, dont Alcuin regardait la conversion comme sincère, mourut à Lyon dans des sentiments pour le moins fort équivoques; car saint Agobard, successeur de Leidrade, trouva, parmi ses papiers, un écrit où il rétractait toutes ses rétractations. Elipand se reconnut également, comme on le voit, par la *Vie de saint Béat* et par une lettre d'Archaric, évêque de Prague, qui félicite Elipand de son retour à l'Eglise. Mais la question est de savoir s'il persévéra (333). Or, à cet égard, les auteurs ne nous donnent aucun renseignement. Toujours est-il que l'hérésie de Félix d'Urgel et d'Elipand n'eut pas d'autre suite.

ELIPHIUS (Saint) de Toul, martyr sous Julien. *Voy.* l'article Martyrs en Italie et dans les Gaules.

ELISABETH, femme de saint Isaac, qui souffrit le martyre à Cordoue. Après que son mari se fut fait moine, cette pieuse femme entra aussi en religion dans le monastère de Tabannes près de Cordoue. *Voy.* l'article Martyrs de Cordoue, sous Abdérame II.

ELISABETH (Sainte), de Hongrie. *Voy.* l'article Religion catholique en Hongrie.

ELISABETH (Sainte) de Schoenaug. *Voy.* l'article : Révélations, où nous étudions et mentionnons les merveilleuses révélations et visions que cette sainte, et bon nombre d'autres avec elle, reçurent du ciel. Il nous a paru intéressant et plus fructueux d'embrasser dans son ensemble ce côté mystique qui répand tant d'attrait et de consolation dans l'histoire de la sainte Eglise.

ELISBAAN, roi d'Ethiopie, dont le nom Ethiopien signifie *le béni*. Parmi les Arabes de l'Yémen, ou Arabie heureuse, connus des orientaux sous le nom d'Hamiar et appelés Homérites par les Grecs, il y avait un grand nombre de Chrétiens. Mais le judaïsme reprenait le dessus, et le roi des Homérites, nommé Dimion, était Juif. Sous prétexte de venger sa religion proscrite dans l'empire, il fit massacrer une caravane de marchands romains qui, selon leur coutume, traversaient ses Etats pour aller trafiquer en Ethiopie. Cette action barbare fit cesser le commerce. Elisbaan, roi d'Ethiopie, en fut irrité.

Il était païen, d'après ce qu'assure Jean, évêque d'Asie. Excité par l'empereur Justin, il se mit à la tête d'une armée, traversa la mer Rouge, alla chercher Dimion, le tua dans une bataille, pilla le pays, et plaça sur le trône un nouveau roi qui était chrétien. Il avait promis à Dieu, avant le combat, de se faire chrétien lui-même, s'il était vainqueur. Fidèle à sa promesse, il députa vers Justin deux des principaux seigneurs d'Ethiopie, pour le prier de lui envoyer un évêque et des clercs. Ce qui fait voir que la hiérarchie ne s'y était pas conservée sans interruption depuis saint Frumence. *Voy.* l'article Ethiopie (l'Eglise d'.) Justin en fut informé par Licinius, préfet de l'Egypte, et il leur permit de choisir ceux qu'ils jugeraient à propos. Ils s'adressèrent au patriarche orthodoxe d'Alexandrie, qui, d'après les doctes renseignements d'Assémani (334), se nommait Astérius, et qui leur donna un nommé Jean, après l'avoir sacré évêque d'Axoum, capitale de l'Ethiopie. Elisbaan reçut le baptême des mains de ce pontife, avec les principaux de son empire, fit instruire ses sujets et bâtir un grand nombre d'églises. Le christianisme reprit en peu de temps dans toute l'Ethiopie.

Mais le nouveau roi des Homérites n'ayant pas survécu longtemps, les Juifs reprirent l'avantage. Profitant de l'hiver de l'année 523 à 524, qui empêchait les Ethiopiens de passer la mer pour venir mettre sur le trône

(332) Inter Alcuini *Opera*.

(333) *Hist. de l'Eglise gall.*, liv. xiii, tom. VI, p. 276, de l'édit. in-12, 1826.

(334) *Biblioth. orient.*, tom. I, p. 382.

un autre chef chrétien, ils firent un roi de leur secte nommé Dunaan, se rendirent maîtres de tout le royaume des Homérites, massacrèrent un grand nombre de Chrétiens, et changèrent les églises en synagogues. Dunaan fit ensuite égorger deux cent quatre-vingts prêtres, et massacrer tous les Ethiopiens qui étaient restés dans le pays.

Nous avons, en effet, raconté les cruautés et les persécutions de ce Dunaan, dans l'article Aréthas. On a vu là comment les Chrétiens demandèrent du secours au roi d'Ethiopie, et comment l'empereur Justin apprit ces massacres; il écrivit aussitôt à Astérius, patriarche d'Alexandrie, afin qu'il pressât le roi d'Ethiopie de marcher à la défense des Chrétiens du pays des Homérites. Dès le printemps, Elisbaan se mit à la tête d'une armée considérable, et entreprit une nouvelle invasion contre les Juifs persécuteurs.

Malgré les désastres d'une navigation difficile, il traverse la mer, marche à la rencontre de Dunaan, taille en pièces les Juifs, qui, au nombre de trente mille combattants armés de toutes pièces, s'opposaient à la descente. Il se rend droit à la capitale, nommée Taphar, autrement Zhafar chez les Arabes, et Saphar dans la Bible (335), s'empare de toutes les richesses, fait la reine prisonnière, et, laissant une garnison dans la ville, il va combattre Dunaan, défait son armée dans une bataille longtemps disputée, et le tue avec tous ses parents.

Après cette victoire, Elisbaan revint à Taphar, où il fit mettre à mort tous ceux qu'il trouva dans le palais et qui avaient partagé les crimes du roi juif. Il y construisit une église dont il posa lui-même les fondements. Il fit ensuite connaître les succès qu'il avait obtenus, par les lettres qu'il adressa au patriarche orthodoxe d'Alexandrie, Astérius, et celui-ci s'empressa de transmettre ces nouvelles à l'empereur Justin, et d'envoyer un évêque dans le pays des Homérites, pour y affermir le christianisme qui venait d'y être si heureusement rétabli. Ce pontife, qui fut saint Grégentius, procéda à la consécration de l'église que le roi avait fondée, baptisa tous les Homérites des villes et des campagnes, ordonna des prêtres et des diacres, et assura l'existence des églises qui se trouvaient déjà dans le pays (336).

Elisbaan se rendit ensuite à Nagra ou Nagran, la ville des martyrs, et y éleva une église où il réunit les ossements de tous ceux qui étaient morts pour la foi. Il lui donna le droit d'asile, et assigna pour son entretien cinq domaines royaux. Il y joignit encore une partie des biens du martyr Aréthas, dont le fils fut investi de la souveraineté de son père, et c'est ainsi que se trouva exaucée la prière prophétique que le vénérable vieillard Aréthas avait adressée à Dieu avant de souffrir sa glorieuse mort. *Voy.* son article.

Toutes ces choses étant accomplies, Elisbaan revint dans la capitale, où il s'occupa de régler le sort des Homérites. Il leur donna pour roi un homme de leur nation, qui était chrétien et se nommait Esimiphée. Il lui imposa un tribut annuel, et lui laissa un corps de dix mille Chrétiens d'Ethiopie pour sa garde. Plusieurs autres de ses sujets, séduits par la beauté du pays, se fixèrent encore pour jamais parmi les Homérites.

Ce prince repassa enfin la mer, et rentra à Axoum avec un butin immense, dont il fit part à son armée. Des révolutions subséquentes firent perdre la couronne à Esimiphée. Les troupes qu'Elisbaan avait laissées après la défaite du roi juif, s'insurgèrent pour proclamer roi Abraham. (*Voy.* cet article.) Elisbaan aurait voulu s'y opposer, mais il finit par laisser en paix ce nouveau roi.

Lui-même, longtemps après cet événement, fort avancé en âge et fatigué des soins du gouvernement, prit le parti de renoncer à la couronne et de passer le reste de ses jours dans un monastère. Il envoya donc à Jérusalem sa couronne d'or enrichie de pierreries, comme un hommage de sa piété, et pour témoigner à Dieu sa reconnaissance des victoires et de la gloire qu'il lui avait accordées; puis, vêtu d'un cilice, il sortit de nuit de son palais et de sa capitale, se retira dans un monastère de religieux, situé sur une haute montagne, et il y passa la fin de sa vie dans les actes de la plus austère pénitence. L'Eglise honore sa mémoire le vingt-sept octobre (337).

Alban-Butler, traduit par Godescard, consacre un savant article à ce prince, que le christianisme avait transformé (338). Baillet fait de même. Ce dernier place sa mort vers les commencements du règne de l'empereur Justinien. Quelques auteurs estiment que ce fut à Jérusalem même qu'il alla se retirer dans un monastère, et que cette profession religieuse ne fut que l'accomplissement d'un vœu qu'il avait fait à Dieu avant que de marcher vers l'ennemi des Chrétiens. Enfin Baillet dit (339) qu'il semble qu'on n'a consacré sa mémoire dans l'Eglise que vers la fin du XVIe siècle; ce qui le prouverait, c'est qu'on ne voit son nom que dans le *Martyrologe romain* moderne.

ELIUS ADRIEN, empereur romain, au IIe siècle. Trajan étant mort l'an de J.-C. 117, Adrien, son fils adoptif, fils d'Adrien Aser son cousin-germain, lui succéda.

I. Le nouvel empereur avait un naturel inconstant et inégal. C'était un composé de

(335) *Genèse*, chap. X, 30.

(336) Le Beau, *Hist. du Bas-Emp.*, liv. XL, n. 27, 28 et 30, ou tom. VIII, p. 552 et suiv. de l'édit. de 1764.

(337) *Martyr. rom.*

(338) *Les Vies des Saints*, etc., édit. in-8 de Besançon, 1835, tom. X, p. 597 et suiv.

(339) Baillet, *les Vies des Saints*, etc., édit. in-4, 1739, 10 vol., tom. VII, p. 405-406. Ces deux auteurs, c'est-à-dire Godescard et Baillet, écrivent *Elesbaan*.

bonnes et de mauvaises qualités. Dion le loue comme un prince très-humain; et néanmoins, surtout au commencement et à la fin de son règne, il donna plusieurs exemples de cruauté; il montra un grand respect pour le sénat, et avec tout cela fit mourir un grand nombre des plus graves sénateurs; il aimait beaucoup les beaux-arts, les artistes habiles, les lettres et les savants, mais il était envieux de leur gloire, et, par jalousie, en fit périr quelques-uns; il était très-avide de savoir, mais il poussa cette avidité jusqu'à la vanité de l'astrologie judiciaire et aux plus secrets mystères de la magie. D'un caractère bizarre, sa vie est remplie de contradictions. Il était très-adonné aux superstitions grecques et romaines, et il montra néanmoins qu'il en connaissait le néant en faisant bâtir des temples sans idoles; il était très-ennemi des cérémonies et divinités étrangères, et cependant il ne fut pas un persécuteur ouvert des Chrétiens; il était ambitieux de gloire, et se donnait des apparences de simplicité; il était livré aux divertissements de la chasse et plongé dans les plus infâmes débauches, et, malgré ces désordres, il feignait de temps en temps une vie sobre et austère (340).

Tel étant donc le caractère de cet empereur, il ne faut pas s'étonner de la diversité des jugements qu'ont portés de son règne, et les païens par rapport à l'empire, et les Chrétiens par rapport à l'Eglise. Si, d'un côté, les Romains ne pouvaient pas le compter au nombre de leurs plus méchants princes, il leur semblait néanmoins qu'on ne pouvait le placer parmi les bons: de même, les Chrétiens l'ont célébré quelquefois comme un des protecteurs de leur religion, et d'autres fois ils l'ont compté parmi leurs persécuteurs. Encore qu'Adrien n'ait publié aucun édit contre eux, l'ordonnance de Trajan, dans sa lettre de Pline, n'était point révoquée; et s'il y avait défendu aux magistrats de les rechercher, il y avait ordre de les punir quand ils étaient accusés et convaincus. C'était assez d'une ordonnance pareille pour que les fidèles ne fussent jamais en sûreté, et pour que les païens pussent à volonté les persécuter et même les faire périr impunément. Chaque jour la multitude des Chrétiens allait augmentant, chaque jour leur religion devenait plus florissante; par là même augmentait aussi pour eux la difficulté de se cacher et de se soustraire aux regards et à l'envie de leurs ennemis. Mais achevons le portrait d'Adrien.

II. Il égalait, s'il ne surpassait, les gnostiques en turpitude et en extravagance. Dans une lettre, écrite d'Egypte, l'an 134, à Servien, son beau-frère, et consul pour la troisième fois, il parle de son Antinoüs. C'était un jeune Bithynien, d'une rare beauté, qu'il menait partout avec lui et avec lequel il se livrait aux infamies de Sodome, car d'innombrables adultères ne lui suffisaient pas. Comme il était en même temps d'une curiosité et d'une superstition excessives, et s'appliquait à tous les prestiges de la divination et de la magie, il se persuada qu'il avait besoin d'une victime volontaire qui donnât librement sa vie. Antinoüs s'offrit et fut accepté. Adrien l'immola, et le pleura ensuite comme une femme. Telle fut la vraie mort d'Antinoüs, écrit Dion (341), quoique Adrien, pour couvrir son abominable barbarie, ait répandu dans le public qu'il s'était noyé dans le Nil (342).

Antinoüs avait péri à Bésa dans la Thébaïde; Adrien rebâtit magnifiquement la ville, et lui donna le nom d'Antinoé ou Antinople. Antinoüs y eut un temple, avec des prêtres et des prophètes; car ce fut un dieu qui devait rendre des oracles; on en débita même quelques-uns composés par Adrien. Bientôt l'univers fut rempli des images d'Antinoüs, exposées à l'adoration des peuples. Les astronomes ayant découvert, disaient-ils, une nouvelle étoile dans le ciel, Adrien publia que c'était l'âme d'Antinoüs reçue dans le séjour des dieux, et l'astre prit son nom. Les habitants d'Alexandrie, qui pourtant admettaient bien d'autres folies, firent des risées de celle d'Adrien, ainsi qu'il s'en plaint dans sa lettre.

Mais ce n'est pas là le seul dieu que fit cet empereur dans ses voyages; car il voyagea la plus grande partie de son règne. L'impératrice Plotine, veuve de Trajan, était morte, il en fit une déesse comme il avait déjà fait de Trajan un dieu. Enfin, il se fit dieu lui-même. Dans un de ses séjours à Athènes, il se consacra à lui-même un temple et un autel, et ensuite d'autres temples en Asie (343). On peut supposer dès lors quel dut être le sort des Chrétiens sous le règne d'un homme d'une trempe d'esprit aussi singulière, de mœurs aussi corrompues et rempli de telles superstitions. Il est certain que les dispositions d'Adrien et ses vices autorisaient les attaques des païens contre les disciples du Christ. Aussi tourmenta-t-on les fidèles en mille manières dans toute l'étendue de l'empire, mais principalement dans les provinces occidentales, plus voisines du centre de l'autorité et de la tyrannie.

III. On y compte, en effet, une infinité de martyrs du temps d'Adrien, quoiqu'on ne puisse faire fond, pour la particularité des événements, que sur un petit nombre

(340) Dion, Tillemont et Crévier.

(341) Dion, *in Adrian.*

(342) L'*Encyclopédie* de d'Alembert a été dupe de ce bruit, et l'a répété avec un imperturbable aplomb : « On ne connaît que trop, y est-il dit, sa passion pour le jeune Antinoüs qui, l'ayant accompagné en Egypte, *se noya dans le Nil.* » (*Encyclop. hist.*, tom. I, p. 216, col. 1, édit. in-4, 1789.) Après le récit de Dion, on ne peut que rire de la simplicité de l'*Encyclopédie*.

(343) Tillemont, *Histoire des emper.*, article ADRIEN.

de leurs actes. Ce fut alors, selon quelques auteurs, que fut immolé saint Eustache avec sa femme et ses enfants. D'autres placent sous Trajan cet éclatant martyre. Sainte Sophie, dont le nom est devenu si fameux en Orient, fut martyrisée à Rome avec ses trois filles. Saint Éleuthère, évêque, et sa mère sainte Antie, moururent de même dans la capitale de l'empire avec une multitude de généreux fidèles.

Il y en eût aussi un grand nombre qui souffrirent en Lombardie, où saint Faustin et saint Jovite se rendirent des plus célèbres. Saint Prime mourut à Trieste; les saints, Antiope et Crispule, en Sardaigne ; les Grecs nous ont encore transmis les noms des martyrs sainte Zoé et saint Hespire, son mari, ainsi que de leurs enfants, Cyriaque et Théodule. Mais nous avons des Mémoires plus circonstanciés sur sainte Symphorose, immolée avec ses sept fils.

Elle était veuve d'un tribun nommé Gétule, déjà honoré de la couronne du martyre. Adrien venait de bâtir un palais à Tivoli, où demeurait Symphorose. Il voulait en faire la dédicace, suivant les superstitions d'alors, et commença par consulter les oracles que rendaient les idoles du lieu. Soit par le ministère des démons avides du sang des Chrétiens, soit par l'artifice de quelque prêtre ennemi de la vertueuse Symphorose, ils répondirent que les dieux ne pouvaient se rendre propices, tandis qu'elle et ses fils refuseraient de sacrifier.

Adrien la fit arrêter avec eux, et s'efforça d'abord de la persuader. « Ce fut pour ne pas consentir à ce que vous exigez, lui répondit l'illustre veuve, que mon mari Gétule et son frère Amance, tous deux vos tribuns, ont enduré mille tourments, et enfin la mort. C'est là un opprobre aux yeux du monde : mais il leur a procuré, dans la société des immortels, une gloire et une félicité qui ne finiront jamais. Tous mes vœux tendent à la partager. — Choisis, reprit brusquement l'empereur, ou de sacrifier avec tes fils aux dieux de l'empire, ou de leur être toi-même sacrifiée. — Seigneur, dit Symphorose, ma résolution n'est pas de nature à être ébranlée par des menaces. J'y ai mûrement pensé : je n'aspire qu'au bonheur de rejoindre mon époux. » Adrien la fit conduire au temple d'Hercule, où elle fut cruellement souffletée, ensuite pendue par les cheveux. Comme elle n'en montra que plus de courage, on lui attacha une grosse pierre au cou et on la précipita dans la rivière. Son frère Eugène, un des principaux seigneurs de Tivoli, fit enlever son corps, qu'il inhuma près de la même ville.

Le lendemain on amena les sept frères, tous ensemble, au tribunal de l'empereur. Il les sollicita longtemps de sacrifier, mais sans succès. Il les fit attacher à sept poteaux, qu'on avait plantés autour du temple; et après qu'on leur eut étendu violemment les membres avec des poulies, on les poignarda avec une cruauté barbare, Justin plus cruellement encore que les autres. Eugène fut fendu par le milieu du corps. Adrien les fit prendre ensuite et jeter tous sept dans une fosse profonde, qui devint célèbre sous le nom de tombeau des sept Biothanates, c'est-à-dire, mis à mort d'une manière violente. Quand la persécution vint à cesser, on transféra ces martyrs avec de grands honneurs sur le chemin qui conduit de Tivoli à Rome, et on les déposa à huit milles de cette dernière ville.

Le nom des martyres Sabine et Sérapie n'est pas moins glorieux que ceux de cette héroïque famille. Sabine était une veuve avancée en âge, dont le mari avait tenu un rang distingué dans la capitale de l'empire dès le temps de Vespasien. Sérapie, vierge chrétienne, originaire d'Antioche, que Sabine avait chez elle sous le règne d'Adrien, eut, quoique fort jeune, assez d'ascendant sur l'esprit de cette illustre romaine pour l'engager à embrasser le christianisme. La vierge zélée fut le premier objet de l'inhumanité de Bérille, préfet de la province d'Ombrie, où les deux saintes s'étaient retirées. On décapita Sérapie avec toutes sortes d'indignités et de cruautés. Pendant quelque temps, on marqua des égards pour le rang de Sabine, mais elle fut emprisonnée à son tour et décapitée sous le successeur de Bérille (344).

IV. Ce fut alors que les Chrétiens commencèrent à écrire pour leur défense quelques discours que l'on nommait en grec *Apologies*. La première fut celle de Quadrat.

L'empereur Adrien, visitant les provinces de l'empire, vint pour la seconde fois à Athènes, la huitième année de son règne, l'an 124 de Jésus-Christ. Il y passa l'hiver, et se fit initier aux mystères d'Elensine. Quadrat, qui avait été disciple des apôtres, mais qui n'était pas évêque d'Athènes, comme le dit Fleury (345), était du nombre de ceux que l'antiquité nomme évangélistes, parce qu'ils portaient l'Evangile de contrée en contrée, et qu'après avoir établi la foi dans un lieu, ils y instituaient des pasteurs ordinaires, et passaient aussitôt à de nouvelles missions. Cet homme vraiment apostolique, et doué du don d'écrire aussi bien que d'évangéliser, crut donc ne pouvoir faire un meilleur usage de ses talents, qu'en s'efforçant d'épargner aux Chrétiens nouvellement formés des épreuves toujours dangereuses, et il présenta lui-même à l'empereur une *Apologie*, qu'on dit avoir été fort touchante. (*Voy.* l'article QUADRAT (Saint). Un autre orateur et philosophe chrétien, nommé Aris-

(344) *Voy.* sur le martyre de sainte Symphorose et de ses fils les *Act. prim. martyr.* de dom Ruinart, tom. I, p. 123, de la trad. édit. de 1818; — et sur les nombreux martyrs sous le règne d'Adrien l'*Hist. générale des persécutions de l'Eglise*, par M. Delouino, tom. I, chap. 4, p. 201-218, in-8, 1827.

(345) *Hist. ecclés*, liv. III, n. 22.

tide, présenta aussi une seconde *Apologie* (*Voy.* l'article ARISTIDE), et il paraît que, après les avoir lues, Adrien prit des sentiments plus justes et plus tolérants envers la religion chrétienne.

Au surplus, Serenius Granianus, proconsul d'Asie, avait auparavant et assez librement remontré à l'empereur le peu d'équité et de politique qu'il y avait à condamner les Chrétiens en si grand nombre, sur les cris du peuple, le plus souvent sans aucune forme légale, et sans autre crime que leur nom. Adrien, loin de s'offenser de ces remontrances, se laissa fléchir, et écrivit à Minutius Fundatus, successeur de Granianus, et statua deux choses : « L'une, qu'on ne procéderait plus désormais contre les adorateurs du Christ autrement que par des accusations articulées en bonne forme, et non sur des clameurs ou des plaintes vagues; l'autre, que l'accusateur, suivant le droit commun, serait tenu de le convaincre de quelque forfait contre les lois ordinaires, sous peine d'être châtié lui-même en qualité de calomniateur (346). » Il est à croire que ces ordres furent envoyés aux autres provinces, puisque la persécution se ralentit de toute part depuis cette époque.

V. Ce ne fut donc plus précisément un crime d'être disciple du Sauveur, quoique la religion chrétienne, comme étrangère aux Romains, fût toujours en ce sens contraire à leurs lois. Autrement, la constitution d'Adrien eût été parfaitement inutile. L'empereur était véritablement changé à cet égard. Les historiens de son temps (347) assurent qu'il forma le dessein de mettre Jésus-Christ au nombre des dieux de l'empire, et qu'il fit construire différents temples dans cette intention. Mais s'il ne consomma point son entreprise, retenu, dit-on, par les oracles qui annonçaient que ce culte nouveau ferait tomber tous les autres cultes (348), il apprit du moins à discerner les adorateurs de Jésus-Christ, toujours tranquilles et soumis, des Juifs indociles et de jour en jour plus séditieux. Un dernier incident, en achevant de lui faire sentir cette différence, consomma le malheur d'Israël, et rendit sa réprobation sensible à tout l'univers.

VI. Depuis les sanglantes dispositions de l'empereur Trajan contre les enfants de Jacob, ils excitaient la compassion bien plus que la défiance et la crainte. Il n'était plus question de les affaiblir, mais seulement de veiller à ce qu'ils ne pussent se rétablir dans leur capitale, où ils semblaient ne pouvoir respirer que l'air contagieux de l'indépendance. Cependant l'empereur ne voulait pas laisser Jérusalem en ruines, à cause de sa situation extraordinairement avantageuse, et de son ancienne renommée. Il envoya une colonie pour la réédifier, mais dans une forme de police et de religion qui ne ressentît en rien le judaïsme. Il avait changé jusqu'au nom de la ville, qu'il faisait appeler Elia, du surnom de sa famille. On bâtit un temple à Jupiter dans la place où avait été l'ancien Temple; et il était défendu, si l'on voulait rester dans le pays, de se faire circoncire. Les enfants d'Israël ne purent se résoudre à devenir aussi étrangers dans l'héritage de leurs pères. Ils se continrent néanmoins; et le temps nécessaire à l'exécution du plan d'Adrien, ils l'employèrent à pratiquer une quantité de souterrains et de retraites ignorés, pour se rassembler furtivement, et s'évader au besoin. Le gouvernement méprisa longtemps les bruits qui en coururent. On ne pouvait se persuader que les Hébreux, réduits à la plus déplorable faiblesse, eussent la volonté non plus que la faculté de rien entreprendre. Bientôt on s'aperçut du contraire.

La partie était liée non-seulement entre les Juifs qui restaient dans la province, mais avec ceux qui restaient dans toutes les régions. Partout ils causèrent des embarras et des désordres infinis. Il fallut envoyer des renforts nombreux à Tinnius Rufus,

(346) Eusèbe, *Hist.*, lib. IV, cap. 8. — Cette lettre, ou rescrit d'Adrien, était une chose si authentique, que saint Justin, martyr, et Méliton l'insérèrent dans les *Apologies* qu'ils présentèrent peu de temps après aux empereurs Antonin, Marc-Aurèle et Luce-Vère, en faveur de la religion chrétienne.

(347) Lamprid., *Alex. Sever.*, n. 43.

(348) Pour peu, dit un écrivain, qu'on ait lu les anciens auteurs, on ne peut pas douter que, du temps d'Adrien, les ministres des faux dieux n'eussent déjà un pressentiment général de la décadence prochaine de leur religion, et qu'ils ne regardassent la nôtre comme un ennemi formidable, qui s'élevait visiblement sur leurs ruines, et qui allait bientôt la détruire, s'ils n'y prenaient garde : *Omnes Christianos futuros... et templa reliqua deserenda.* (Lamprid., *in Vit. Alex. Sev.*) Pour être parfaitement convaincu de la réalité de cette idée, et combien cette persuasion était générale, on n'a qu'à rappeler ce que Celse l'épicurien, Tacite et Suétone, tous trois païens, rapportent là-dessus.

Celse, qui écrivait sous l'empire d'Adrien, fait un crime capital aux Chrétiens de ce qu'ils publiaient hautement que leur religion devait certainement devenir bientôt dominante dans l'univers, et il leur reproche qu'ils ne font plus même mystère de cette impie et insolente prétention, dont ils ont, dit-il, l'audace de se flatter. On peut voir ce que dit là-dessus Origène dans sa réponse à Celse.

Suétone dit quelque chose de plus positif et de plus fort encore dans le IVe chapitre de la *Vie de Vespasien*. Il assure qu'on était fortement persuadé dans tout l'Orient qu'on ne serait pas longtemps sans voir sortir de la Judée des gens qui se feraient obéir de l'univers, et que cette opinion était établie sur des oracles certains qui l'autorisaient : *Percrebuerat Oriente toto vetus et constans opinio esse in fatis, ut eo tempore Judæa profecti rerum potirentur.*

Tacite s'explique de la même manière dans le V[e] liv. de son histoire : *Persuasio inerat*, dit-il, *antiquis sacerdotum litteris contineri, eo ipso tempore, fore ut valesceret Oriens profectique Judæa rerum potirentur.* Il fallait que la tradition de ce fait fût bien unanime et bien précise, puisque les deux seuls historiens qui ont écrit en ce temps-là le rapportent dans les mêmes termes : *Profecti Judæa rerum potirentur.* (Voy. *La relig. chrét. autorisée par le témoig. des anciens auteurs païens*, par le P. D. de Colonia, 2[e] édition, in-8, 1826, p. 201-202.)

gouverneur de la Judée, qui avec tant de forces nouvelles ne se trouva point encore en état de se commettre en rase campagne avec ces furieux. Un déluge de peuples avides, tant voisins que barbares éloignés, se confondirent avec eux, dans l'espérance du pillage, en sorte que cette guerre bouleversa tout l'Orient. Rufus les attaqua par pelotons. Il prenait si bien son temps contre les attroupements tumultueux et incapables de discipline, qu'il ne manquait pas de les battre. Il traitait avec la dernière rigueur tous ceux qui tombaient entre ses mains : il en fit mourir un nombre infini, sans épargner les femmes ni les enfants : caractère spécial des calamités de cette nation, depuis que tous, sans exception, avaient pris sur eux la malédiction attachée à leur déicide ! Toutes leurs terres furent confisquées au profit du peuple romain ; et Israël se vit, suivant l'expression littérale des divins oracles, sans vignes et sans moissons, comme sans temple et sans pontife.

Ils n'avaient à leur tête qu'un brigand, nommé Barcochéba, sorti de la populace, et méprisable par tous les endroits (349). Mais, dans le vertige universel, le nom seul de l'aventurier suffit pour lui donner l'autorité la plus absolue. Comme ce nom signifie en syriaque *fils de l'étoile*, il se disait le fils de cette étoile de Jacob dont il est fait mention dans la prophétie de Balaam, c'est-à-dire qu'il se donnait pour le conducteur qui devait faire triompher les enfants d'Israël de tous les gentils, ou le Messie, tel qu'ils se le figuraient. Ce premier antechrist prétendit grossir sa faction, en offrant d'abord aux Chrétiens la faveur de devenir ses sujets ; mais ceux-ci s'étant refusés à ses offres, il ne cessa plus de les poursuivre avec une atroce barbarie.

VII. Cependant l'empereur Adrien avait extrêmement à cœur la fin de cette guerre. Il était destiné par la Providence pour porter le dernier coup aux Juifs ! Ne trouvant pas Rufus capable de terminer cette guerre, il envoya de nouvelles troupes, sous la conduite de Jules-Sévère, qu'on fit passer en toute hâte des îles Britanniques à l'autre extrémité de l'empire, et dont le rare mérite parut tout entier nécessaire pour cette expédition. Sévère, ainsi que son prédécesseur, ne voulut point engager d'action générale. Selon le plan de Rufus, qu'il était plus en état de remplir, ayant plus de forces, il forma beaucoup de détachements qui prenaient les rebelles par autant d'endroits, les resserraient et leur coupaient les vivres. Par cette ruse de guerre Jules-Sévère réussit à les ruiner entièrement. Cinquante forteresses considérables, et près de mille places de moindre importance furent détruites. Cinq cent quatre-vingt mille hommes tombèrent sous le tranchant des armes; le nombre de ceux qui périrent par la faim, par le feu, par toutes sortes d'accidents et de misères, ne peut s'évaluer. On mit dans les chaînes, on vendit comme des bêtes de somme, et à pareil prix, ceux que les marchands daignèrent acheter : car on méprisait et l'on haïssait ces malheureu, au point de ne les vouloir pas même pour esclaves. Cette vente se fit dans la vallée de Mambré, au lieu même qu'avait habité Abraham, le père et la souche de tout Israël, et où l'on tenait annuellement la foire du Térébinthe pour la vente des animaux. On y montrait encore un de ces arbres d'une grosseur extraordinaire, et que les habitants du canton disaient avoir subsisté du temps d'Abraham.

Ainsi cette malheureuse nation, tombée dans un aveuglement qui tenait de la stupidité, trouva la consommation de sa ruine, avec les circonstances les plus humiliantes, au lieu même qui lui avait servi de berceau ! Les Juifs qui ne purent être vendus furent transportés en Egypte, et la Judée demeura presque déserte. Ce peuple se trouva dès lors comme anéanti dans sa patrie. Jamais les Hébreux ne se rassemblèrent depuis en corps de nation; ils se dispersèrent parmi tous les autres peuples, sans se confondre avec aucun d'eux, et sans y acquérir aucun droit d'indépendance ou de vraie liberté, sans propriétés même et sans lois, sans autels, sans sacrifice, portant partout, avec le spectacle unique d'un peuple qui n'a plus aucune forme de peuple, le signe frappant de leur réprobation et de la substitution des gentils en leur place.

VIII. Toutefois, Adrien rétablit encore la capitale de la Judée ; mais il défendit aux Israélites, sous peine de la vie, d'y mettre le pied (350), et l'on usa de la plus grande vigilance pour tenir la main à l'exécution de cet ordre. Il fallait que tous les habitants fussent gentils, au moins d'origine. Par cette disposition du prince, ou plutôt de la Providence, qui fait souvent servir la politique des rois à des usages tout différents de ce qu'ils se proposent, l'Eglise de Jérusalem se trouva tout à coup purgée du levain de division qui l'avait tant de fois troublée pendant la vie et depuis la mort des apôtres, c'est-à-dire de cette inquiète et jalouse obstination des Chrétiens judaïsants, beaucoup plus dangereuse que le judaïsme. Avant cela, cette Eglise n'était guère composée que d'Israélites convertis, qui observaient toujours la circoncision et les cérémonies de la loi mosaïque. Chacun même de ces évêques avait été scrupuleusement élu entre les fidèles circoncis. Mais depuis cette entière réduction de la Palestine, il n'y eut plus de Chrétiens dans la ville sainte qui ne provinssent de parents gentils. On en ordonna Marc évêque, le premier de ce siége qui fût chrétien de la gentilité, et en tout le seizième depuis l'établissement du christianisme. Ainsi arriva, sur la fin du règne d'Adrien, l'an 137 de Jésus-Christ, et la

(349) Dion, Spart. *in Adr.*

(350) *Voy.* l'article Ariston de Pella, n. III.

ruine irréparable du corps de la nation juive, et la pleine tranquillité de l'Eglise du côté de ces jaloux ennemis. Pour le désespoir éternel des Hébreux, les Romains placèrent un pourceau de marbre sur la porte d'Elia ou Jérusalem, du côté de Bethléem. On érigea aussi une statue de Vénus à l'endroit du Calvaire où Jésus était mort, et l'idole de Jupiter sur le tombeau d'où il était sorti plein de vie. Mais ces abominables profanations, en donnant lieu de faire la comparaison des deux cultes, ne servirent qu'à décrier l'idolâtrie, et à établir avec plus d'éclat sur ses ruines la majesté du culte chrétien (351).

IX. Quand Adrien eut accompli les terribles desseins de Dieu sur les Juifs, il dut lui-même aller rendre compte à l'Eternel de sa conduite. Dès l'année qui suivit la réédification de Jérusalem sous le nom d'Elia, c'est-à-dire l'an 138 de Jésus-Christ, il mourut âgé de soixante-deux ans, le 10 de juillet, en sa maison de Tivoli, où quelques années auparavant, il avait si cruellement traité l'illustre martyre Symphorose, avec sa nombreuse et sainte famille.

Il souffrit prodigieusement dans sa dernière maladie, qui ne paraissait cependant qu'une hydropisie ordinaire. L'excès de ses souffrances lui aigrit le caractère. Il s'abandonna à une humeur atrabilaire, qui lui fit commettre les plus odieuses cruautés. Il fit mourir quantité de personnes de la première distinction, et de sa propre famille; et il en eût immolé un bien plus grand nombre, si le successeur qu'il s'était désigné, Arrius-Antonin, n'eût fait cacher la plupart de ceux qu'il condamnait. Il voulut plusieurs fois attenter à sa propre vie, ou se faire tuer, pour mettre fin à ses souffrances, se plaignant avec des cris de désespoir de ne pouvoir disposer de sa propre personne, lui qui avait droit de vie et de mort sur tant d'autres. Enfin il se mit à boire et à manger immodérément, et, dans l'état de faiblesse où il se trouvait, il fut bientôt étouffé par l'excès de la nourriture. Antonin, son fils adoptif, surnommé le Pieux, fut sur-le-champ proclamé empereur avec applaudissement.

Comme Adrien, dans les derniers temps de sa vie, avait fait mourir plusieurs sénateurs, le sénat montra beaucoup de répugnance à en faire un dieu. Toutefois, vaincu par les prières et les larmes d'Antonin, il lui accorda la divinité; un temple, des prêtres, une confrérie et des spectacles : misérable comédie, inutile pour le mort, injurieuse au seul Dieu véritable (352) !

X. Il est quelques auteurs qui prétendent que les Chrétiens n'ont pas été persécutés sous l'empereur Adrien. Mais c'est là une assertion que l'histoire dément, et que nous n'avons guère à relever, puisqu'on vient de lire (§ III) les preuves qu'elle donne de la persécution de tant de martyrs. Qu'on dise qu'Adrien ne rendit jamais aucun édit contre les disciples de Jésus-Christ, nous l'avons reconnu nous-même (§ I), et nous savons que Tertullien l'assure : *Nullas contra Christianos leges impressit*, dit-il dans le chapitre 5e de son *Apologie*. Mais de ce qu'il ne fit point de lois contre eux, en furent-ils moins persécutés, oui ou non? Voilà la question.

Or, il n'est que trop certain que plusieurs Chrétiens souffrirent le martyre sous Adrien. Nous venons de le voir, et saint Jérôme prétend (353) que la persécution fut très-violente sous son règne. Dira-t-on, dans le but d'amoindrir les crimes de cet empereur, que si des Chrétiens moururent de son temps pour leur foi, ce ne fut qu'en conséquence des édits de Trajan, que les gouverneurs des provinces faisaient exécuter? Nous l'accorderons encore. Mais Adrien n'était-il pas le maître absolu de rapporter les édits cruels de son prédécesseur, et ne pouvait-il pas empêcher ses proconsuls de les exécuter, lui qui pour les autres choses se montrait si rigide et si sévère envers ses subalternes (354)? Si donc, pouvant le faire, il ne l'a pas accompli, il doit être responsable du sang répandu.

(351) Bérault-Bercastel, *Histoire de l'Eglise*, l. II, tom. I, p. 178-180, de l'édit. in-8 de 1855, Besançon. — Saint Jérôme s'exprime ainsi sur cette ruine de Jérusalem et du peuple juif : « Il leur est défendu d'entrer à Jérusalem, si ce n'est pour pleurer sur les ruines de leur ville malheureuse; encore n'obtiennent-ils cette permission qu'à prix d'argent. Après avoir acheté le sang du Sauveur, ils achètent leurs propres larmes; on rançonne jusqu'à leurs pleurs. Quel triste et funeste spectacle, de voir, le jour où Jérusalem fut prise et détruite par les Romains, venir dans un appareil lugubre une multitude de peuple, des femmes décrépites, des vieillards chargés d'années et couverts de haillons, attestant le courroux du Seigneur et par l'abattement de leur corps et par leurs vêtements déchirés. Peuple malheureux, que toutefois on ne sait comment plaindre! Le Calvaire où ils ont supplicié le Sauveur, ils le voient resplendissant de gloire; le lieu de la résurrection, éclatant de lumière, et l'étendard de la Croix, brillant sur le mont des Olives; et ils viennent, les infortunés, pleurer sans espoir sur les ruines de leur temple ! Ils ont encore leurs visages inondés de larmes, leurs cheveux épars, leurs bras livides, tendus vers le ciel, que le soldat vient leur demander une rançon pour leur permettre de pleurer un peu plus longtemps. » (Hieron. *In Soph.*, cap. II.)

(352) Dion, Tillemont et Crévier.

(353) Epist. 84. — Tillemont (*Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, etc., tom. II, p. 255), dit que l'Église fut persécutée sous Adrien. Bayle, lui-même, affirme ce fait. (*Dict. crit.*, art. *Adrien.*)

(354) « Dans les visites qu'il faisait des provinces, dit Crévier, il signala la sévérité de sa justice contre les intendants qui abusaient de leur pouvoir. Il se faisait rendre un compte exact de leur conduite, et s'il les trouvait en faute, il les punissait sans miséricorde. Quelques-uns ont soupçonné qu'il allait jusqu'à susciter lui-même contre eux des accusateurs : pratique qui serait indigne de l'équité d'un bon prince, mais dont n'était peut-être pas incapable un caractère tel que celui d'Adrien. » (*Hist. des emp. rom.*, liv. XIX, tom VIII, p. 99, de l'édit. de 1766, 12 vol. in-12.)

Cette conséquence nous paraît inévitable. Aussi nous ne comprenons pas comment Crévier a pu dire : « Les clameurs forcenées des peuples firent plusieurs martyrs, mais le prince n'y prêta point son autorité (355). » Car enfin cet historien ne devait pas ignorer que ce fut Adrien lui-même, pour ne citer que cet exemple, qui fit arrêter sainte Symphorose et ses fils, et qui les fit exécuter tous.

Sans cependant vouloir charger cet empereur plus que l'histoire ne le fait, disons que ses superstitions, sa faiblesse, ses mœurs impures furent cause des malheurs que nous déplorons. Occupé de petites choses, de mesquines intrigues, de honteuses relations, il laissait la plupart du temps, au moins en ce qui concernait les Chrétiens, les gouverneurs de provinces abandonnés à leur volonté propre pour agir; et si ces défauts, déjà bien grands assurément, n'ont pas fait d'Adrien un persécuteur déclaré de l'Eglise, ils l'ont néanmoins conduit à quelque chose d'approchant, et, en empêchant la vraie lumière d'éclairer son esprit, ils lui ont fait commettre contre la justice de ces fautes qui ternissent la mémoire, et que ne saurait même racheter le *rescrit* qu'il publia plus tard en faveur des disciples de Jésus-Christ.

XI. Au commencement de cet article, nous avons parlé (§ II) d'une lettre qu'Adrien écrivit d'Egypte, en 134, à Servien; comme il y porte contre les Chrétiens des accusations graves, nous devons donner quelques explications à cet égard. Voici d'abord ce qu'il rapporte (356) : « Adrien, empereur, à Servien, consul, salut. Vous me faisiez de grands éloges de l'Egypte, mon cher Servien. Je l'ai étudiée; je la sais par cœur, et je n'y ai trouvé que légèreté, inconstance, caprice volage, et toujours prêt à changer de forme au premier souffle de vent. Les adorateurs de Sérapis sont Chrétiens, et ceux qui se disent évêques du Christ, adorent Sérapis. Il n'y a pas un chef de synagogue judaïque, un Samaritain, un prêtre chrétien, qui ne soit en même temps astrologue, aruspice, et charlatan en médecine. Le patriarche même des Juifs, lorsqu'il vient en Egypte, est forcé par les uns d'offrir son encens à Christ, et par les autres, à Sérapis... tous, soit Chrétiens, soit Juifs, ne connaissent qu'un Dieu, qui est leur intérêt... »

On comprend bien que ceci ne saurait s'appliquer aux Chrétiens; ou il faut que l'empereur Adrien les calomnie, ou bien il est dupe de quelque grossière erreur. Nous adopterons ce dernier sentiment, car les accusations qu'il formule dans sa lettre portent évidemment sur les gnostiques, qui s'étaient donné le nom de Chrétiens. Il suffira, pour s'en convaincre, de voir où ils étaient et d'étudier leur doctrine.

Les principales écoles des anciens gnostiques, dit un savant historien (357), étaient dans Antioche et dans Alexandrie. Le fond de leur système se trouvait dans la mythologie grecque, telle que bien des philosophes et Platon lui-même cherchaient à l'allégoriser. De plus, comme Antioche était la capitale de l'Orient, il est possible que les gnostiques aient eu quelque relation avec les brahmanes de l'Inde, qui, aujourd'hui encore, tout en professant qu'il n'y a qu'un seul Dieu, font cependant sortir de lui une généalogie interminable de divinités mâles et femelles, accouplées deux à deux, parmi lesquelles il y en a plusieurs dont le culte autorise, consacre même les plus révoltantes infamies.

Il en était de même pour Alexandrie. Les gnostiques n'avaient qu'à prendre la mythologie des prêtres païens de l'Egypte, qui classaient à peu près leurs divinités comme les brahmanes, et en honoraient plusieurs par les plus affreux désordres. Toute la différence qu'il y avait d'eux aux gnostiques, c'est que ceux-ci se donnaient le nom de Chrétiens et abusaient des paroles de l'Evangile pour colorer de christianisme leurs monstrueuses impiétés. C'est ainsi qu'ils trouvaient les trente éons dans les trente années de la vie cachée de Jésus-Christ. Ils les trouvaient encore dans la parabole des vignerons, dont les uns sont envoyés à la première heure, d'autres à la troisième, d'autres à la sixième, à la neuvième, à la onzième, car un, trois, six, neuf et onze font trente (358). Leurs autres preuves étaient de la même force.

Ce sont ces prétendus chrétiens que rencontra Adrien, et c'est d'eux qu'il veut sans doute parler; car pour des Chrétiens vraiment dignes de ce nom, il est certain qu'il n'y en eut point qui méritèrent les imputations que renferme la lettre de ce prince.

Comme les gnostiques, surtout les Basilidiens, étaient fort nombreux à Alexandrie, ajoute l'historien que nous venons de citer, et comme ils ne faisaient aucune difficulté d'adorer les idoles des païens et d'assister à leurs spectacles profanes, il est naturel d'entendre d'eux ce que dit Adrien. Ce qui ne permet guère d'en douter, c'est qu'on a de leurs médailles et pierres gravées, où les noms de Jao ou Jéhovah, Adonaï, Sabaoth, Jésus, Christos, Michaël, Gabriel, Raphaël, se voient accolés aux images de Sérapis, d'Anubis, de Toth, et autres divinités égyptiennes, et même quelquefois à des divinités grecques. Ces gravures représentent la plupart quelques mystères du plérôma gnostique, ou quelque invocation de magie. Les noms hébreux étaient regardés comme les plus efficaces pour cela. Et ces noms et certaines inscriptions, soit entièrement, soit à moitié hébraïques, donnent à conclure que beaucoup de Juifs partageaient les rêveries des gnostiques.

Le philosophe juif Philon d'Alexandrie, qui florissait vers le milieu du premier

(355) Crevier, *loc. cit.*, p. 67.
(356) *Ibid.*, p. 95-96.
(357) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Eglise catholique*, liv. XXVIII, tom. V, p. 45-46.
(358) S. Iren. *Cont. Hæres.*

siècle, montre dans ses écrits une tendance marquée au gnosticisme par sa manie de tout allégoriser. On trouve cette tendance encore plus forte, ou plutôt un gnosticisme formel, dans les livres du Talmud, compilés vers la fin du IIe siècle. En réunissant tout cela, on conçoit ce que dit Adrien, que le patriarche des Juifs, lorsqu'il venait en Egypte, était contraint par les uns d'adorer le Christ, et par les autres, Sérapis. Les Juifs donnaient alors le titre de patriarches à certains inspecteurs de leurs synagogues, envoyés par le grand Sanhédrin de la Judée; ce même titre était encore inusité parmi les Chrétiens.

ELOI (Saint), évêque de Noyon au VIe siècle. Il était fils d'Eucher et de Terrigie, et naquit à Chatelac, à deux lieues de Limoges, vers l'an 558. Il sortait d'une famille romaine établie dans les Gaules. Son père et sa mère, riches et vertueux, lui donnèrent une éducation soignée et surtout chrétienne, et l'on vit de bonne heure les qualités qui devaient le distinguer.

I. Comme il marquait beaucoup d'adresse pour différents ouvrages, on le mit chez un orfévre nommé Abbon, maître de la monnaie de Limoges. L'ardeur avec laquelle Eloi s'appliqua à cette profession le fit bientôt remarquer de tous. A ces talents naturels, il joignait une vertu et une piété solides qui le rendirent partout recommandable, et le firent aimer de tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître. Il était d'un caractère doux et gracieux, et doué d'une prudence qui n'excluait pas en lui la franchise. Sa parole était facile et agréable et toujours empreinte d'un air et d'un parfum de modestie.

Appelé en France, c'est-à-dire en deçà de la Loire, il fit connaissance avec Bobon, trésorier de Clotaire II à Paris. Bientôt Eloi fut admis auprès du prince, qui, pour lui donner un témoignage de sa haute confiance, le chargea de faire un siége ou trône qui annonçât une magnificence royale et qui fût orné d'or et de pierres précieuses. Le pieux orfévre fit deux trônes au lieu d'un seul qui lui était demandé, de la matière qu'on lui avait fournie. Satisfait de la délicatesse et du fini de ce travail, frappé de la probité de l'ouvrier, Clotaire II fit Eloi maître de la Monnaie, et on voit encore son nom sur plusieurs pièces d'or qui furent frappées à Paris sous les règnes de Dagobert Ier et de Clovis II son fils.

On a trouvé, il y a quelques années seulement, dans la commune du Vieux-Condé, un tiers de sou d'or. Il porte d'un côté l'empreinte d'une tête d'exécution assez barbare, avec un nom dont il ne reste de parfaitement lisible que les lettres *doveus*, fragment du mot *Clodoveus*. Au revers, on voit une croix surmontée d'une double crosse autour de laquelle on peut lire: *Moneta Eligii*. C'est pour cela que tous les artisans qui se servent du marteau l'ont choisi pour leur patron.

Clotaire II voulut que le directeur de la monnaie demeurât dans son palais, et comme il reconnaissait en lui une capacité peu commune, il lui donna beaucoup de part dans sa confiance. Les travaux d'Eloi ne prenaient rien sur ses exercices de piété. Pendant que ses mains travaillaient, il avait les yeux sur un livre ouvert devant lui; il le méditait et s'entretenait ainsi dans sa ferveur. La sainte Ecriture était son livre favori et tenait le premier rang dans sa bibliothèque. Le séjour de la cour, qui gâte les meilleures natures, n'altéra pas son esprit; il devint plus humble et plus simple qu'auparavant encore; les délices de la maison royale ne corrompirent pas davantage son cœur : il avançait tous les jours dans la vertu de pureté, qu'il conservait au moyen de la prière et des rigueurs de la pénitence. Il fit une confession générale à un prêtre des péchés de toute sa vie, et entra généreusement dans les voies de la mortification, des sens et des passions. Pour s'accommoder à tous afin de gagner le plus de cœurs qu'il lui serait possible à son divin Maître, il portait, lorsqu'il paraissait à la cour, des habits précieux, quelquefois même de soie, qui alors étaient excessivement rares; il s'y présentait encore avec des vestes brodées en or, des ceintures et des bourses ornées du même métal et de pierres précieuses; mais il avait sous ces vêtemens un rude cilice pour assujettir la chair à l'esprit. Cependant il s'affranchit bientôt de l'étiquette, vendit tout ce vain attirail au profit des pauvres et se contenta le plus souvent d'habits simples et grossiers. Le roi, touché de sa pauvreté volontaire, lui faisait souvent présent de vêtements riches et pompeux. Eloi ne les acceptait que pour en distribuer le prix aux nécessiteux. Sa charité pour les indigents était tellement connue que si quelqu'étranger demandait sa maison, on lui répondait : « Allez dans telle rue, à l'endroit où vous verrez une troupe de pauvres. »

Ces infortunés le suivaient partout. Eloi les recevait à sa table, les servait de ses propres mains et mangeait leurs restes. C'est une chose admirable que plus les saints deviennent durs à eux-mêmes et petits à leurs propres yeux, et plus ils sont doux et humbles envers leurs frères! C'est là la loi du divin Maître. Le monde croirait à la sainteté si la religion était souvent représentée ainsi par ceux qui occupent les premières places soit dans l'Eglise soit dans l'Etat. Eloi faisait encore inhumer les malfaiteurs et dépensait une partie des sommes que le roi lui accordait pour le rachat des captifs. Il en racheta un nombre infini.

A la mort de Clotaire II, Dagobert son fils monta sur le trône et voulut faire asseoir près de lui dans son conseil le pieux et illustre directeur de la monnaie. Eloi, qui était aussi son confident intime, inspirait à ce prince des sentiments de justice, de clémence et de foi. Dagobert souffrait volontiers que son ami le reprît de ses défauts et de ses vices, et il ne se laissa pas émouvoir par les calomnies que la noblesse corrompue et jalouse se plaisait à inventer contre le

saint. Il n'en eut que plus de vénération pour lui et le combla de biens qui furent employés au soulagement des pauvres ou à de pieux établissements. Ainsi Eloi, qui avait reçu du roi une grande et belle maison sise à Paris, en fit un monastère de religieuses, qu'il mit sous la conduite de sainte Aure. On y vit jusqu'à trois cents filles. Notre saint fut chargé par le prince d'une commission difficile et délicate auprès de Judicaël, chef des Bretons qui troublaient la paix par leurs fréquentes excursions. Il réussit si bien que ce général et prince des armées et des peuples de Bretagne consentit à le suivre à Paris pour apaiser plus efficacement la colère du roi.

Mais Dieu destinait son serviteur à de meilleures et bien plus grandes choses. Il le voulait tout à fait hors du monde, pour le placer parmi les princes de l'Eglise... Les siéges réunis de Noyon et de Tournay étant venus à vaquer par la mort de saint Acaire, en 639, furent confiés à saint Eloi, qui n'accepta qu'en tremblant cette haute dignité que plusieurs recherchent avec tant d'ardeur. Saint Ouen, qui dès l'âge de douze ans avait connu Eloi à la cour, frappé de l'exemple de tant et de si grandes vertus, se donna à Dieu dès l'enfance et fut élu évêque de Rouen quelque temps seulement après celui qui avait été son modèle et qu'il regarda tous les jours de sa vie comme son ami intime, son guide sûr et son tendre père en Dieu.

Parvenu à l'épiscopat, Eloi, au lieu d'imiter tant d'autres qui se relâchent dans un poste où doit briller l'ensemble de toutes les vertus à un très-haut degré, augmenta son zèle, sa ferveur et ses austérités. Après avoir réformé le clergé, dont le concours est indispensable à tout évêque qui veut faire du bien dans les âmes, il s'occupa des moyens de procurer la conversion des infidèles qui habitaient aux environs d'Anvers, des Saxons et des Suèves, et surtout des habitants des districts de Gand et de Courtrai. Le chemin lui avait été ouvert par les prédications et les exemples des saints Acaire et Omer: plus heureux que ses devanciers, il recueillit les fruits les plus abondants. Il adoucit peu à peu les mœurs des farouches Flamands et parvint à leur faire abattre de leurs propres mains leurs idoles et leurs temples. Son zèle apostolique faillit lui coûter la vie dans un bourg près de Noyon. Irrité saintement contre les désordres affreux qu'amenaient après elles des danses effrénées et lascives, il prêcha avec force. On conspira contre ses jours; il ne se servit contre les coupables que des armes de l'excommunication, les livra à Satan qui s'empara d'eux corps et âme. Mais, bientôt gagnés et par la sévérité et par la douceur du thaumaturge, ils s'humilièrent, et furent guéris de leurs maladies physiques et morales. Sa carrière épiscopale fut une source de bénédictions et de grâces pour l'Eglise et pour la société. Saint Ouen, son ami de cœur, nous a conservé plusieurs fragments de ses sermons, réunis en un seul discours. Le style en est clair, simple et peu chargé d'ornements, mais touchant et pathétique.

Après dix-neuf ans de travaux, saint Eloi connut, par une révélation du ciel, que sa dernière heure approchait. Il prédit à ses disciples que bientôt il quitterait la terre, et comme il fondait en larmes, il leur dit : « Mes enfants, ne vous attristez pas, vous devez bien plutôt me féliciter: il y a longtemps que je soupire après la fin de cette vie et que je désire être délivré des misères de ce monde dont le poids m'accable. » Il expira en récitant le *Nunc dimittis*, le 1er décembre 659, âgé d'un peu plus de soixante-dix ans. Sa mort fut suivie de plusieurs miracles, dont saint Ouen nous a laissé la Relation dans la Vie qu'il a faite de saint Eloi, son ami et son père (359).

La reine Bathilde ayant, peu de temps après la mort de saint Eloi, vendu tous ses ornements pour les distribuer aux pauvres, en excepta ses bracelets d'or, dont elle fit faire une croix qui fut placée sur le tombeau du saint évêque. Elle fit faire aussi pour couvrir le même tombeau un dais d'or et d'argent nommé *repa*. Bathilde, qui avait tendrement et filialement aimé saint Eloi pendant sa vie, aurait voulu emporter au monastère de Chelles ce précieux trésor; mais le ciel s'y opposa et aucune force humaine ne put l'enlever aux habitants de Noyon, en faveur desquels Dieu se prononça par un éclatant miracle. — *Voy.* notre article BATHILDE (Sainte). Saint Eloi apparut à un courtisan et lui ordonna de dire de sa part à Bathilde de quitter la cour et le monde et de vivre dans les austérités du cloître et de la pénitence. C'est ainsi que, du sein même de la tombe, il conduisait encore la pieuse princesse dans les voies de la plus sublime sainteté (360).

ELPIDE ou ELPISE, fille de Festus, femme de Boëce, fut aussi remarquable par les agréments de son esprit, les qualités de son cœur, que par sa beauté physique. On croit qu'elle était originaire de Sicile (361).

(359) Cette *Vie*, écrite en latin par saint Ouen, évêque de Rouen, et contemporain de saint Eloi, a été traduite en français par Louis de Montigny, chanoine et archidiacre de la cathédrale de Noyon. On en a fait, à Rome, au XVIIe siècle, une traduction italienne, dont voici le titre : *Vita di S. Eligio, vescovo di Noion, scritta in Latino da S. Avdoeno suo contemporaneo. allora vescovo di Roano e tradotta in Francese da Luigi de Montigny. dottere dell' una e l'altra legge, canonico e arcidiacono della chiesa catedrale di Noion, e di nuovo dalla Francese tradotta nella lingua italiana da Giorgio Gucmanno, chierico bisuntino. Roma, Andrea Fei*, 1629. In-4 de 286 p.

(360) *Voy.* Dom Rivet et Dom Ceillier. — On a publié, il y a quelques années, une nouvelle traduction de la *Vie de saint Eloi par saint Ouen*, dont nous avons parlé plus haut. Elle est annotée, précédée d'une Instruction et suivie d'une Monographie de l'abbaye du mont Saint-Eloi. 1 vol. in-12, 1851.

(361) C'est du moins ce que nous apprend l'épitaphe qui fut gravée sur son tombeau, et qui s'est conservée jusqu'à nos jours. Gervaise la cite dans

La piété donnait un nouvel éclat à son mérite ; cette piété était même héréditaire dans sa famille, car sa sœur fut mère de saint Placide, un des premiers disciples du grand Benoît. Boëce épousa Elpide : mais les suites de ce mariage tant souhaité ne furent pas heureuses ; peu d'années après elle mourut à Pavie selon les uns, et, à Rome, selon d'autres, sans laisser de postérité. L'histoire ne nous apprend point les affaires qui l'avaient appelée à Pavie : on sait seulement qu'elle fut beaucoup regrettée ; que les poëtes les plus célèbres de l'Italie honorèrent sa mémoire, et que son mari eut de la peine à se consoler de sa perte.

Rome regardait Elpide comme une savante; elle aimait la poésie, et on lui attribue les Hymnes que l'Eglise chante encore le jour la fête de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Boëce en fait lui-même mention (362), et tous les critiques paraissent d'accord là-dessus (363).

ELVIRE (Concile d') auquel nous avons renvoyé (364), et qui s'est tenu, selon les uns, avant l'an 250, et, selon les autres, vers 300 ou 305; mais il paraît plus certain, suivant les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (365), que ce fut l'an 300 qu'eut lieu le concile d'Elvire ou Elbire, ville aujourd'hui en ruines, à trente lieues de Grenade.

I. Autant les canons que saint Pierre, évêque d'Alexandrie (*voy.* son article), rendit vers ce temps, sont empreints de charité, même dans les choses les plus sévères, autant les canons du concile d'Elvire, qui a exercé la critique de bien des canonistes (366), sont animés généralement d'un esprit différent, de l'esprit de rigueur et de sévérité.

Les dix-neuf évêques d'Espagne qui tinrent ce concile, parmi lesquels on remarque Valère de Sarragosse et Osius de Cordoue, l'un et l'autre confesseurs, ces évêques, disons-nous, spécifient plus d'une douzaine de cas où ils refusent, même à la fin de la vie, non pas la pénitence, mais la communion, savoir : au chrétien qui a volontairement apostasié ; à celui qui, après son baptême, prend la charge de flamine ou prêtre d'idoles et leur sacrifie; au délateur qui aura fait proscrire ou mettre à mort quelqu'un; à celui qui en aura fait mourir un autre par malice; à celui qui aura porté un faux témoignage contre un évêque, un prêtre ou un diacre; à celui qui, après avoir fait pénitence d'un adultère, retombe dans la fornication; au mari complice de l'adultère de sa femme; à la femme qui, devenue enceinte d'un adultère, fait périr son fruit; à celle qui quitte son mari pour en épouser un autre; à la mère qui prostituerait sa fille; à ceux qui commettraient le péché de sodomie; à celui qui épouserait la fille de sa femme; à ceux qui marieraient leurs filles à des prêtres d'idoles; à l'évêque, ou prêtre, ou diacre, que l'on découvrirait avoir commis un adultère depuis son ordination; aux vierges consacrées à Dieu, qui auront trahi leur vœu et vécu dans la débauche : si elles ne sont tombées qu'une fois et par faiblesse, et qu'elles aient fait pénitence toute leur vie, on leur donnera la communion à la fin.

On voit par les canons de ce concile qu'un grand commerce existait en Espagne, entre les Chrétiens et les idolâtres. Car, des Chrétiens, soit fidèles, soit catéchumènes, prenaient ou gardaient les charges de flamines ou sacrificateurs des idoles, à cause de la dignité temporelle qui y était jointe. Et ce qui est étonnant, c'est que le concile ne les oblige pas de les quitter; il détermine seulement les peines pour les divers actes d'idolâtrie qu'ils pouvaient y commettre. S'ils sacrifient aux idoles, ils sont privés de la communion, même à la mort ; s'ils n'ont fait que donner des spectacles, on leur accorde la communion à la fin, après une pénitence légitime. S'ils sont catéchumènes et qu'ils se soient abstenus des sacrifices, après trois ans ils seront admis au baptême. Ceux de ces flamines qui n'auront fait que se couronner de fleurs, sans sacrifier ni contribuer aux frais du culte des idoles, seront reçus à la communion après deux ans.

Le duumvir ou magistrat municipal, pendant l'année de sa magistrature, devait s'abstenir d'entrer dans l'église, parce qu'il ne pouvait s'exempter d'assister au moins à quelque cérémonie païenne. Il est défendu aux femmes de donner leurs habits pour l'ornement d'une pompe séculière ou idolâtrique, sous peine d'être privées de la communion pendant trois ans. Il est défendu aux propriétaires des terres de passer en compte ce qui aura été employé pour une idole, sous peine de cinq ans d'excommunication. On exhorte les fidèles de ne point souffrir d'idoles dans leurs maisons, autant qu'il sera possible ; s'ils craignent la violence de leurs esclaves, qu'au moins ils se conservent purs eux-mêmes. Si cependant quelqu'un brise des idoles et est tué sur place, il ne sera point reçu au nombre des martyrs, parce que cela n'est point écrit dans l'Evangile, et on ne trouve point qu'il

son *Histoire de Boëce*, 1 vol. in-12, 1715, p. 17, 18.

(362) *De Consolat.*, lib. II. *Voy.* sur Elpide, les Rem. de Dufresne de Francheville, t. I, p. 172.

(363) *Voy.* ces Hymnes dans le recueil publié par M. Félix Clément, sous ce titre : *Les poëtes chrétiens depuis le* IVe *siècle jusqu'au* XVe, *morceaux choisis, traduits et annotés*, 1 vol. in-8, 1857, p. 321, 322.

(364) Au tome Ier, col. 884, note 2025.

(365) *Voir* notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., tom. I, p. 153.

(366) Le savant Duguet dit qu'il n'est pas possible de bien comprendre la discipline que les canons de ce concile établissent, si l'on n'examine à fond en quel temps et en quel lieu ils ont été faits, et quel est le sens du mot *communio* dont ils se servent si souvent. C'est ce que Duguet étudie avec étendue dans plusieurs *Dissertations* remplies de savoir, mais non toujours exemptes d'un certain esprit de rigorisme. Ces *Dissertations* se trouvent dans ses *Conférences ecclésiastiques sur les auteurs, les conciles et la discipline des premiers siècles de l'Eglise*, 2 vol. in-4, 1742, tom. I, à partir de la page 282 et suiv.

ait jamais été pratiqué sous les apôtres.

II. Les lois païennes donnaient aux maîtres tout pouvoir sur leurs esclaves; ils pouvaient les tuer sans que personne s'en inquiétât. Les évêques commencent une autre législation. Une maîtresse qui, par jalousie, aura fouetté si cruellement sa servante qu'elle en soit morte, s'il paraît qu'elle l'ait tuée volontairement, fera sept ans de pénitence, et cinq si c'est involontairement. La loi civile autorisait le divorce; les évêques le défendent sous peine de n'avoir pas même la communion à la mort. Ils règlent également plusieurs cas relatifs au mariage et aux fiançailles.

Touchant les ordinations et la vie cléricale : Il est défendu d'ordonner dans une province ceux qui auront été baptisés dans une autre, parce que leur vie n'est pas connue. On ne doit pas promouvoir à la cléricature ceux qui reviennent d'une hérésie quelconque, non plus que les affranchis dont les patrons sont dans le siècle, c'est-à-dire païens. C'est à cause des devoirs des affranchis, qui étaient un reste de servitude. On ne doit point ordonner sous-diacres ceux qui ont commis un adultère dans leur jeunesse, de peur qu'ensuite ils n'arrivent, par subreption, à un degré plus élevé; si l'on en a ordonné, qu'on les dépose.

Il est enjoint généralement aux évêques, aux prêtres, aux diacres et à tous les clercs qui sont dans le ministère de s'abstenir de leurs femmes, sous peine d'être privés de l'honneur de la cléricature. L'évêque ou tout autre clerc n'aura avec lui que sa sœur ou sa fille, qui soit vierge ou consacrée à Dieu; mais point d'étrangère. Si on découvre que quelqu'un des clercs ait pris des usures, il sera dégradé et excommunié. Si un laïque en est convaincu, et qu'il se corrige, on lui pardonnera; s'il persévère dans cette iniquité, on le chassera de l'Eglise. Les évêques, les prêtres et les diacres ne quitteront point leurs places pour trafiquer, et ne voyageront point par les provinces pour fréquenter les foires et les marchés. Toutefois, ils pourront envoyer leur fils, leur affranchi, ou quelque autre personne, pour se procurer la subsistance; et, s'ils veulent trafiquer, ils trafiqueront dans la province. Cette tolérance s'explique par la pauvreté des clercs; mais elle n'en avait pas moins d'inconvénients.

Dans d'autres règlements il est défendu aux femmes de passer la nuit en veilles dans les cimetières, parce que souvent il se commettait des crimes en secret sous prétexte de prières. Il ne devait pas y avoir de peintures dans les églises, de peur que ce qui est servi et adoré ne fût peint sur les murailles. Peut-être craignait-on que ces peintures, ne pouvant être enlevées dans le temps de la persécution, ne fussent profanées par les infidèles ou ne leur servissent de prétexte à des calomnies (367). Il est défendu aux clercs et à tous les fidèles de manger avec les Juifs, sous peine d'excommunication. Si un fidèle joue de l'argent aux dés, il sera excommunié; s'il se corrige, il pourra être réconcilié après un an (368).

Telle est l'indication des canons du concile d'Elvire. Il n'entre pas dans notre sujet, et cette tâche ne saurait d'ailleurs nous appartenir, d'examiner la sévérité de la plupart de ces dispositions. Du reste, elle se justifie en grande partie par le lieu où s'est tenu ce concile, et par la situation des esprits à cette époque.

ELZEAR DES ACHARDS (François), évêque d'Halicarnasse, visiteur apostolique des missions de la Cochinchine. — *Voy.* l'article Benoît XIV, n° II.

EMERIC (Saint), fils de saint Etienne Ier, roi de Hongrie. — *Voy.* cet article, n° IV.

EMERY (Jacques-André) fut l'un des hommes les plus habiles et les plus influents du règne de Napoléon. Il naquit à Gex, en 1732, et mourut à Paris en 1811. Sa biographie existe dans quantité de livres (369), et tout le monde connaît les excellentes analyses de *Leibnitz*, de *Bacon* et *Descartes*, etc., qui sont si propres à ramener à la religion les hommes de bonne foi qui se sont éloignés d'elle (370). Nous n'avons donc à nous occuper que du fait important qui honore le plus la mémoire de ce pieux prêtre, et qui est une des belles pages de l'histoire de l'Eglise contemporaine.

L'abbé Emery était depuis plusieurs années supérieur général de Saint-Sulpice, quand la révolution éclata. Son séminaire fut dispersé, et il fut lui-même arrêté et jeté en prison, d'abord à Sainte-Pélagie, puis à la Conciergerie, où il convertit Claude Fauchet, Adrien Lamourette, etc. Mais son mérite se manifesta surtout à la sortie de nos troubles.

On avait rétabli l'ordre, mais, dit un historien (371), la persécution continuait. Treize cardinaux avaient été arrêtés, exilés, dispersés en plusieurs lieux de surveillance; le Pape lui-même, prisonnier à Savone, était l'objet des plus odieuses mesures; on lui retirait un à un des serviteurs dévoués, ou

(367) Nous avons fait aussi remarquer, dans un autre article, que ce canon du concile d'Elvire s'explique par le temps où il fut rendu, c'est-à-dire qu'à une époque où le paganisme était encore debout, les images auraient pu laisser croire aux païens que les Chrétiens adoraient des idoles; et par cette raison, les *Iconoclastes* n'étaient nullement fondés à invoquer, comme ils l'ont fait, ce canon du concile d'Elvire. *Voy.* Iconoclastes, n° IV.

(368) Labbe, *Conc.*, tom. I.

(369) On vient de publier son histoire, par M. l'abbé Gosselin : *Vie de M. Emery, neuvième supérieur du séminaire de la Compagnie de Saint-Sulpice*, 2 vol. in-8, 1862. *Voir* une excellente analyse de cet ouvrage dans le *Correspondant*, tom. XXI de la nouv. sér., p. 193 et suiv.

(370) C'est le juste jugement qu'en a porté notre regrettable ami, l'abbé A. F. James, *Propagateur de la Foi*, tom. V, p. 255.

(371) M. Artaud de Montor, *Histoire de Pie VII*.

lui saisissait ses papiers et même ses bréviaires. Trente évêques français réclamaient l'institution, mais les communications étant interrompues par la Bulle d'excommunication, le Pape ne pouvait la donner. Napoléon forma un comité ecclésiastique où figuraient cinq évêques, de Pradt, archevêque de Malines, et les cardinaux Fech et Maury. Un simple prêtre, l'abbé Emery, « homme recommandable par sa science et sa haute vertu, » y fut associé.

Ce comité était chargé par le dominateur de donner son avis sur les affaires ecclésiastiques, et notamment sur les rapports entre la France et le Saint-Siége (16 novembre 1809); et les questions auxquelles il devait répondre portaient sur l'exécution du concordat, l'organisation des affaires ecclésiastiques en Allemagne et en Toscane, et principalement sur l'institution canonique des évêques nommés par le Gouvernement. Le Pape, captif à Savone, se refusant à préconiser les évêques présentés par l'empereur, tant qu'il ne serait pas rendu à la liberté, Napoléon voulait obtenir de cette commission un avis qui lui permît de se passer de cette confirmation pontificale.

La commission, malheureusement pusillanime et servile, proposa un moyen terme, d'après lequel, dans le cas où au bout de six mois l'institution papale n'aurait pas eu lieu, l'institution canonique serait conférée par le métropolitain (11 janvier 1810). L'abbé Emery seul refusa de souscrire à ce projet, sous prétexte qu'il n'était pas convenable que son nom fût associé à ceux des cardinaux et des évêques (372). Il expia sa hardiesse en recevant l'ordre de quitter son séminaire. Cependant il fut bientôt autorisé à y rentrer. Il fut même obligé de reprendre l'année suivante (janvier 1811) sa place dans la commission, qui, au commencement d'avril, fut convoquée aux Tuileries avec d'autres hauts dignitaires de l'empire. L'abbé Emery s'y montra, comme toujours, plein d'énergie et de courage. L'empereur ouvrit la séance par un discours extrêmement violent contre le Pape. Aucun des évêques présents n'eut le courage de répliquer, tant, hélas! les consciences étaient comme endormies à cette époque néfaste!

Mais Napoléon, s'adressant à l'abbé Emery avec un regard qui semblait vouloir imposer la soumission, lui dit : « Monsieur, que pensez-vous de l'autorité du Pape? » Emery jetant les yeux avec déférence sur les évêques, comme pour leur demander la permission de répondre, répliqua avec calme et douceur : « Sire, je ne puis avoir d'autre sentiment sur ce point que celui qui est contenu dans le Catéchisme enseigné par vos ordres dans toutes les églises. Or, à la demande : Qu'est-ce que le Pape? on répond qu'il est le chef de l'Eglise, le vicaire de Jésus-Christ, à qui tous les Chrétiens doivent obéissance. » Napoléon fut surpris de cette réponse, balbutia le mot *catéchisme*, et passa à une autre question. « Je ne conteste pas la puissance spirituelle du Pape, puisqu'il l'a reçue de Jésus-Christ, dit-il, mais Jésus-Christ ne lui a pas donné la puissance temporelle : c'est Charlemagne qui la lui a donnée, et moi, *successeur de Charlemagne*, je veux la lui ôter, parce qu'il ne sait pas en user et qu'elle l'empêche d'exercer ses fonctions spirituelles (373). »

L'abbé Emery dit que sans le Pape on ne pouvait rien conclure, rien entreprendre; qu'un concile (Napoléon en avait menacé) séparé du chef de l'Eglise ou désavoué par lui ne pouvait prendre aucune décision valable, comme le déclaraient même les articles de 1682; qu'un corps séparé de sa tête ne pouvait absolument rien faire. Et sur la question du pouvoir temporel, l'abbé Emery opposa au superbe maître le passage de Bossuet lui-même dans la *Défense de la déclaration du clergé*, où il est dit : « On a concédé au Siége apostolique la souveraineté de la ville de Rome et d'autres possessions, afin que le Saint-Siége, plus libre et plus assuré, exerçât sa puissance dans tout l'univers. Nous en félicitons non-seulement le Siége apostolique, mais encore l'Eglise universelle, et nous prions de tous nos vœux que, de toute manière, ce *principat sacré* demeure sain et sauf. » Napoléon se recueillit, et répliqua avec assez de douceur : « Tout cela était vrai au temps de Bossuet, où l'Europe reconnaissait plusieurs maîtres; il n'était pas convenable alors que le Pape fût assujetti à un souverain particulier. Mais quel inconvénient y a-t-il que le Pape soit assujetti à moi, maintenant que l'Europe ne connaît d'autre maître que moi seul? » Il y a dans les esprits éclairés une sorte de don prophétique. L'abbé Emery fut comme inspiré dans cette simple et belle réponse : « Sire, vous connaissez aussi bien que moi l'histoire des révolutions : *ce qui existe maintenant peut ne pas toujours exister*; à leur tour les inconvénients prévus par Bossuet pourraient reparaître. Il ne faut donc pas changer un ordre si sagement établi (374). »

Certes, il ne fut jamais si opportun, qu'à l'heure où nous écrivons, de rappeler le souvenir de ces justes paroles! Le calme et la fermeté avec lesquels le digne vieillard les prononça impressionnèrent Napoléon, à qui s'adressaient directement les dernières observations du courageux Sulpicien. Les prélats de cour, effrayés et craignant pour le vénérable Emery, s'empressaient de le disculper, en attribuant ses paroles à son grand âge; mais Napoléon répondit brusquement : « Vous vous trompez; il parle comme un homme qui sait son affaire : j'aime qu'on me parle ainsi. » Et, le lendemain de cette séance, le cardinal Fesch voulant parler affaires ecclésiastiques à l'empe-

(372) Voy. *Vie de M. Emery*, par l'abbé Gosselin.

(374) *Ibid.*

reur, celui-ci lui dit : « Taisez-vous, vous êtes un ignorant; c'est avec M. Emery, qui sait la théologie, que je veux m'entretenir. Un homme tel que lui me ferait faire tout ce qu'il voudrait, et peut-être plus que je ne devrais. » C'était bien parler. Mais mit-on en pratique ce qu'un tel homme conseillait?...

Du reste, l'abbé Emery, ainsi que le rapporte le cardinal Consalvi, était attaché aux principes gallicans, « mais avec une modération, ajoute le prélat, que nous souhaitons à tous ceux qui prétendent partager ses doctrines : il défendait ces principes; dans la pratique, il en rejetait toujours les conséquences (375). » Heureuse et sainte inconséquence ! s'écrie un écrivain (376). Elle a sauvé la foi dans la patrie de saint Bernard. Le clergé, en France, fut jadis attaché aux principes gallicans ; mais il le fut, en général, comme l'abbé Emery (377). Il soutenait ces principes en théorie, il les reniait le plus souvent dans la pratique; il en repoussait avec horreur les conséquences naturelles. Si la logique, dans un cas particulier, se trouve en lutte avec la foi, périsse, dans ce cas, la logique, mais sauvons la foi. Sans doute, il eût mieux valu redresser la logique, en rectifiant les principes. Mais des circonstances étranges rendent parfois ce redressement presque impossible pendant quelque temps. Plus tard, ces tristes circonstances venant à disparaître, l'accord entre la pratique et la théorie se rétablit comme par enchantement. C'est ce qui est arrivé dans le cas dont nous parlons. Que Dieu en soit loué à jamais !

EMILA (Saint), jeune homme d'une famille illustre, souffrit le martyre à Cordoue, avec Jérémie, en 852.— *Voy.* l'article Martyrs de Cordoue, sous Abdérame II.

EMILIEN (Saint), martyr en Numidie, en l'an 259 de Notre-Seigneur. — *Voy.* l'article Actes de quelques martyrs en Numidie.

EMILIEN (Saint), évêque de Cyzique, fut persécuté et exilé par les iconoclastes dans la persécution qu'ils firent endurer aux catholiques. Emilien eut beaucoup à souffrir, et l'Eglise en fait mémoire le huitième d'août. — Voy. *Martyr. rom.*, et *Menol.* 8 Aug.; Boll., t. X, p. 668.

EMINCHARD, évêque de Méklembourg au XII[e] siècle. — *Voy.* l'article Hartwic, archevêque de Brême.

EMMELIE (Sainte), femme de saint Basile, père de saint Basile le Grand, docteur de l'Eglise. — *Voy.* l'article Basile (Saint), t. II, col. 1149 et suiv.

EMMERAN (Saint), évêque dans l'Aquitaine, quitta la Gaule vers le milieu du VII[e] siècle, pour aller prêcher la foi en Bavière et se dévouer au salut des idolâtres. Il était né à Poitiers, et, s'étant donné à Dieu dès son enfance, il fut ordonné évêque dans sa province, mais sans qu'on sache précisément de quel siége.

Ayant donc appris que les peuples de Pannonie étaient encore plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie, il prit la résolution de s'y rendre pour les éclairer. Il mit un autre évêque à sa place, quitta son pays, sa famille et ses biens, qui étaient grands, passa la Loire et le Rhin, et entra dans la Germanie. Comme il ne savait pas la langue, un prêtre, nommé Vital, lui servait d'interprète. Il alla jusqu'à Ratisbonne, où résidait Théodon, duc ou gouverneur de Bavière, pour le roi Sigebert III. Saint Emméran lui communiqua son dessein d'aller prêcher la foi aux Avares, et, s'il était besoin, de souffrir le martyre. Théodon lui dit : « Nous sommes en guerre continuelle avec ces peuples, tous les environs de la rivière d'Ems sont ravagés; en sorte qu'il n'y a aucune sûreté d'y passer, quelque sauvegarde que l'on puisse avoir. Je vous prie, demeurez ici; après avoir ouï vos saintes instructions, je ne consentirai point que vous nous quittiez. Soyez notre évêque, ou, si votre humilité ne le permet pas, gouvernez, comme abbé, les monastères de cette province. Nous vous donnerons des terres pour votre subsistance. »

Saint Emméran, voyant qu'il ne pouvait exécuter son premier dessein, se rendit aux prières de Théodon, d'autant plus que les habitants du pays, nouvellement convertis, n'avaient pas encore entièrement déraciné l'idolâtrie et mêlaient le culte des démons avec le christianisme. Il y demeura donc trois ans, prêchant par toutes les villes, les bourgs et les villages. Il instruisait, autant qu'il était possible, chaque personne en particulier; et, ne gardant que le nécessaire de ce qu'on lui donnait, il distribuait le reste aux pauvres. Au bout de trois ans, il demanda congé d'aller en pèlerinage à Rome et partit accompagné de quelques ecclésiastiques.

Il avait fait trois journées, quand Lambert, fils du duc Théodon, le poursuivit et le joignit. Sa sœur, s'étant abandonnée au fils d'un juge du pays, était devenue grosse et, ne pouvant plus cacher son crime, avait accusé le saint évêque. Lambert courut donc après lui pour venger cet affront. Saint Emméran dit qu'il allait à Rome et que l'on pouvait envoyer quelqu'un devant le Pape et le juger canoniquement. Mais Lambert ne voulait rien écouter et le fit prendre par ses soldats. Ils l'attachèrent à une échelle, lui coupèrent les doigts l'un après l'autre, lui arrachèrent les yeux, lui coupèrent le nez et les oreilles, puis les pieds et les mains; et, après l'avoir mutilé en toutes manières, lui coupèrent enfin la langue et le laissèrent

(375) Cité dans le *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, etc., trad. de l'allemand par L. Goschler, chanoine, tom. VII, p. 402.

(376) M. l'abbé A. M. Bensa. *Univers* du 26 avril 1860.

(377) On peut voir dans Rohrbacher, tom. XXVIII, p. 100 et suiv., un entretien que l'abbé Emery eut à Fontainebleau avec Napoléon à propos de la publication qu'il venait de faire des *Nouveaux opuscules de l'abbé Fleury*.

ainsi couvert de sang. Ses clercs, que la peur avait dispersés, étant revenus, on le porta à douze milles de là, en un lieu où il mourut, et y fut d'abord enterré. Depuis, ses reliques furent transférées à Ratisbonne, et il s'y fit quantité de miracles (378). C'est ainsi que Dieu vengea l'innocence de son serviteur des outrages qui auraient pu en altérer l'éclat parmi les hommes, et l'Église a conservé le souvenir authentique de ces miracles, en décernant à Emméran les honneurs du martyre. Les meurtriers, de leur côté, éprouvèrent les effets sensibles de la colère divine (379). La vie du saint évêque a été écrite par Cirin, évêque de Fridingue, du temps de Charlemagne. Ce fut l'an 652 que saint Emméran souffrit la mort cruelle dont on vient de lire le récit.

EMMERICH (ANNE CATHERINE), religieuse augustine du couvent de Dulmen. — *Voy.* l'article RÉVÉLATIONS.

EMPIRE ROMAIN (CHUTE DE L'). Nous n'avons pas à retracer les faits concernant la chute matérielle de l'empire romain; nous l'avons fait ailleurs, et il ne doit être question, dans cet article, que de quelques remarques générales sur les desseins providentiels dans cette destruction de l'un des quatre grands empires de la force et de l'orgueil, dont le prophète Daniel a prédit la ruine dans son explication du songe de Nabuchodonosor. (*Dan.* cap. II.)

I. Comme les empires des Assyriens, des Perses, des Grecs, et plus qu'eux tous, l'empire romain avait pour mission, dans les desseins de Dieu, de fondre ensemble les divers peuples de la terre, et de les préparer matériellement à l'unité spirituelle, à l'Empire du Christ (380): comme les Assyriens ou Babyloniens, comme les Mèdes et les Perses, enfin comme les Grecs, l'empire romain remplit sa tâche sans en avoir la conscience ni l'intention : il ignorait la main qui le faisait mouvoir, et même quand cette main se fit connaître à lui, il regimba et crut qu'il pourrait l'anéantir.

En effet, lorsque l'Eternel manifesta la volonté de donner à son Fils les nations pour héritage, l'empire romain se souleva contre l'Eternel et contre son Christ. C'est que Rome voulait elle-même être la déesse de la terre et des nations; elle voulait que ses Césars fussent des dieux et qu'on les adorât sous peine de mort; elle combattit pour ses idoles, comme plus tard, Constantinople, la nouvelle Rome, combattit contre Jésus-Christ, pour lui ravir sa divinité et la prostituer à ses propres empereurs. Mais l'Eternel avait dit à son Christ : « Tu les gouverneras avec un sceptre de fer, et tu les briseras comme un vase d'argile, jusqu'à ce que les rois comprennent, et que les juges de la terre s'instruisent (381). » Et nous voyons, dans la suite de toute l'histoire, les peuples et les rois se servir de verges de fer les uns contre les autres; nous les voyons s'entre-détruire les uns les autres; nous voyons les Césars romains brisés au moindre choc, comme des vases d'argile et tomber pour ne plus se relever.

Pour combattre l'Eternel et son Christ, Rome rendait les peuples de plus en plus idolâtres; Constantinople, la nouvelle Rome, les rendait hérétiques. Et, pour les punir l'une et l'autre, voici que des peuples idolâtres et hérétiques ont été déchaînés contre elles! Les Huns, les Goths, les Vandales, les Hérules, qui ravagèrent l'Orient et l'Occident, et qui mirent fin à l'empire de Romulus et d'Auguste, étaient idolâtres ou ariens, et l'arianisme leur était venu de Constantinople. Celle-ci, avec son empire grec, que nous voyons successivement enfanter contre le Christ les hérésies d'Arius, de Nestorius, d'Eutychès et des Iconoclastes, est devenue finalement la proie d'un peuple arien et iconoclaste, les Mahométans.

L'événement a été montré d'avance au disciple bien-aimé, à saint Jean; il lui a été dit qu'une dizaine de trônes ou puissances, rois et peuples issus de Rome et de son empire, combattraient d'abord avec elle contre l'Agneau ou le Christ, et qu'ensuite ils se tourneraient contre elle pour la mettre à feu et à sang (382). C'est bien ce qui est arrivé. A la chute de l'empire romain, nous voyons une dizaine de puissances ou de royaumes, formés ou se formant de ses débris : les Grecs, les Perses, les Sarrasins en Orient; les Vandales en Afrique; les Suèves, les Visigoths, les Bourguignons, les Francs dans les Gaules, les Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne; les Hérules et les Ostrogoths en Italie. Et tous contribuent pour leur part à la chute complète de l'empire romain. (*Voy.* l'article INONDATION DES BARBARES, où l'on trouve des détails suffisants sur les derniers Césars et leurs généraux, etc., auxquels, bien entendu, il eût été déplacé de consacrer des articles particuliers dans cet ouvrage.)

II. Mais, bien que détruit au Ve siècle, l'empire romain n'avait pas encore disparu d'une manière absolue. On le vit essayer de se reconstituer; on le vit renaître surtout, quoique dans d'autres conditions et dans le but de servir l'Eglise, sous Charlemagne (*Voy.* l'article EMPIRE DE CHARLEMAGNE), et le titre d'*empereur romain* a longtemps été conservé aux empereurs d'Allemagne; de sorte que l'on n'a réellement pu, dans les siècles qui ont suivi la chute de l'empire sous les efforts réunis des Barbares, regarder comme accompli l'un des signes qui doivent marquer l'approche de la fin du monde, c'est-à-dire la disparition de l'empire romain,

(378) *Voy.* Coint. an 652, n° 11; Bolland., tom. VI, Sept., p. 468, n° 75; 480, n° 27; *Martyr. rom.*, 22 Sept.

(379) *Vies des saints de l'Eglise de Poitiers*, par M. l'abbé Auber, 1 vol. in-18, 1858, p. 568.

(380) *Voy.* la *Préface* de notre tom. III, n. 1 à VI.

(381) *Psal.* II.

(382) *Apoc.* XVII.

t que ce ne serait que maintenant, en ce siècle où nous sommes, que nous pourrions tenir pour complète et définitive la chute de cet empire. Voici, à cet égard, les considérations que viennent de présenter de savants religieux (383), et qui rentrent tout à fait, ce nous semble, dans le sujet qui nous occupe.

Avant qu'arrive la dernière époque du monde, disent nos savants auteurs, deux conditions doivent s'accomplir : l'une est la chute de l'Empire romain, l'autre la prédication de l'Evangile dans tout l'univers. Cette dernière condition est expressément indiquée par Notre-Seigneur Jésus-Christ : ***Prædicabitur hoc Evangelium regni in universo mundo, et tunc veniet consummatio*** (384); l'autre résulte des paroles de l'Apôtre interprétées par les Pères : ***Quod detineat, scitis... donec de medio fiat*** (385)... Or, il semble certain que ces deux conditions qui doivent précéder le commencement de la dernière époque du monde sont suffisamment accomplies. Mais comme nous n'avons à nous attacher qu'à la question de la chute de l'empire romain, nous passons aux preuves que nos auteurs donnent, pour établir que cette chute est aujourd'hui consommée !

Le cardinal Bellarmin soutient qu'il ne doit point être question ici d'un affaiblissement quelconque de l'empire, mais d'une abolition totale, en sorte qu'il n'y ait plus aucun prince qui porte le titre d'empereur romain. Or, — et nous laissons maintenant parler les savants religieux que nous suivons, — ce point une fois établi, il est hors de doute que l'empire romain a entièrement cessé d'exister avec le titre d'empereur des Romains, tout au moins au commencement de ce siècle, quand François II renonça à cette dignité pour lui et ses successeurs, en prenant simplement le titre d'empereur d'Autriche. Que ce soit de cette époque seulement que l'on soit autorisé à dire que l empire romain a réellement fini, c'est ce qui paraît plus que probable ; car, comme l'observe Bellarmin, quoique réduit à des limites fort restreintes, l'empire romain pouvait et devait être regardé comme existant toujours, tant que les empereurs d'Allemagne en continuaient la succession.

Il est vrai qu'entre la destruction de l'empire et la formation du règne de l'Antechrist il semble, d'après la prophétie, qu'il doit y avoir l'intervalle de temps nécessaire pour l'établissement des dix royaumes entre lesquels se trouvera partagée à cette époque la domination du monde. Mais quand on fait attention au mouvement qui agite les divers peuples et les porte à se constituer sous une nouvelle forme selon leurs nationalités diverses, sans aucun égard pour les droits et les devoirs préexistants, on convient aisément que la société politique est dans un état que l'on peut appeler de fermentation et de reconstruction, qui n'est certainement pas sans répondre à quelque prédisposition de la divine Providence.

III. Bellarmin n'est pas tout à fait d'accord avec saint Thomas, qui dit que l'empire romain a continué à exister malgré sa chute matérielle par suite de l'irruption des Barbares, mais que de temporel qu'il était, il est devenu spirituel par l'action de l'Eglise (386). Même en admettant cette opinion, la condition dont nous avons parlé (387) peut être regardée comme accomplie ou comme en voie de s'accomplir très-prochainement. Car il est incontestable que sur les ruines de l'empire romain s'est élevé le règne de Dieu sur la terre; que Rome, devenue le siége du Vicaire de Jésus-Christ, après avoir été le siége des empereurs païens, a étendu son sceptre spirituel sur toutes les nations : ***Quidquid non possidet armis, religione tenet;*** que tous les peuples ont reçu de Rome chrétienne la loi sur laquelle ils ont fondé leurs institutions, leurs codes, leurs coutumes, leur civilisation; que par l'adjonction du pouvoir temporel au pouvoir spirituel des papes, le Roi de Rome a été mis en possession de commander spirituellement à tous les rois de la terre, de briser par la force morale de sa parole les sceptres et les couronnes, et de consolider les trônes et les dynasties. Mais il est vrai aussi qu'en ce point la grande unité chrétienne, l'empire romain évangélique, qui s'était substitué à l'empire de Rome païenne, a commencé depuis longtemps à se dissoudre. L'hérésie et le schisme ont complétement soustrait des royaumes entiers à l'obédience du siége romain; et les pays demeurés catholiques ont eux-mêmes pris à tâche de détruire peu à peu la base chrétienne de leurs constitutions, en y substituant le naturalisme politique, la liberté des cultes et leur égalité; le principe schismatique et anti-chrétien de la séparation absolue de l'Etat et de l'Eglise, est arrivé aujourd'hui à prévaloir presque partout ; et l'on peut bien dire que l'Eglise du Christ, quoique indéfectible en elle-même, selon la promesse divine, n'en a pas moins cessé d'être, quant à son influence sociale, la reine et la maîtresse des nations. Ses ennemis l'ont réduite à peu près à la même condition où elle se trouvait dans les trois premiers siècles, quand les fidèles et les croyants étaient répandus partout, mais sans former nulle part un Etat et une société politiques.

Du reste, la dernière phase de cet esprit anti-chrétien semble manifestement se déployer dans la guerre acharnée que l'on fait

(383) Les RR. PP. Jésuites, dans la *Civilta cattolica*, numéro de janv. 1863, article intitulé : *Del ultima epoca del mondo.*

(384) *Matth.* XXIV, 14.

(385) *II Thess.* II, 6, 7.

(386) « Sed quomodo est hoc ; quia gentes jamdiu recesserunt a Romano Imperio, et tamen necdum venit Antichristus? Dicendum est quod necdum cessavit, sed est commutatum de temporali in spirituale. » (S. Thomas, *in II Epistolam ad Thessal.* c. II, lectio 1.)

(387) La chute de l'empire romain.

au pouvoir temporel du Pape, afin que Rome cesse tout à fait d'être ce qu'elle a été si longtemps, la capitale du monde et la législatrice des peuples, grâce au Prince qui régnait sur elle.

Ainsi, d'après nos auteurs, la chute de l'empire romain qui était, au dire de saint Jérôme, de saint Jean Chrsoystome et du plus grand nombre des saints Pères, la cause suspensive de l'apparition de l'Antechrist, dont a parlé le grand Apôtre (388), cette chute est maintenant complète et définitive. Nous avons pensé que nous ne devions point omettre ces considérations importantes, venant surtout de plumes aussi autorisées. Qu'il nous soit permis de faire remarquer, d'ailleurs, qu'elles contiennent ce que nous avons dit en divers endroits (389), et que les savants religieux que nous venons de citer, constatent et caractérisent, comme nous l'avons fait (390), la longue lutte contre l'Eglise et ses dernières conséquences au temps présent.

EMPIRE DE CHARLEMAGNE. On n'attend pas de nous une biographie de Charlemagne; sa vie est connue (391), et nous n'écrivons point l'histoire de France. D'ailleurs, dans divers articles, entre autres surtout : ADRIEN Ier, ETIENNE II, LÉON III, Papes, et FLACCUS ALCUIN, nous parlons de ce prince. Nous n'avons en cet endroit qu'à nous occcuper de quelques faits généraux, et principalement du côté exclusivement religieux de sa vie.

I. Charles, fils aîné de Pépin, roi de France, naquit en 742 à Saltzbourg, en Bavière. Après la mort de Pépin, il eut en partage la Neustrie, la Bourgogne et l'Aquitaine, et trois ans après, en 771, la mort de son frère Carloman le rendit maître de toute la monarchie française (392).

Mais avant d'aller plus loin, disons un mot des connaissances de Charlemagne. Nous avons rapporté ailleurs (*Voy.* l'article FLACCUS-ALCUIN, n° II) comment ce prince aimait les lettres, et nous avons vu qu'il avait étudié la grammaire sous le diacre Pierre de Pise, et sous Alcuin, la rhétorique, la dialectique, l'astronomie et la théologie. Ce prince était donc plus instruit que certains auteurs n'ont voulu le prétendre. Il parlait la langue latine aussi facilement que la langue tudesque, qui était sa langue maternelle. Pour le grec, il l'entendait mieux qu'il ne le parlait. Il avait même quelque connaissance du syriaque, puisque, sur la fin de ses jours, il conféra la version latine des Evangiles avec la version syriaque et l'original grec. Il écrivit lui-même certaines chansons barbares et très-anciennes, qui contenaient en tudesque l'histoire des anciens rois, leurs actions et leurs guerres. Ce sont les paroles d'Eginhard, son secrétaire et son biographe, qui dit encore : « Il essayait aussi d'écrire, et portait continuellement sur lui des tablettes, pour, dans ses moments de loisir, habituer sa main à former (ou plutôt, suivant la force du mot latin *effigiandis*, à dessiner) des lettres; mais il n'y réussit guère, s'y étant appliqué trop tard. » De ces paroles, quelques-uns ont conclu précipitamment que Charlemagne ne savait pas même écrire son nom (393). La conclusion est peu réfléchie. Eginhard ne dit point qu'il ne réussit pas du tout dans son entreprise, mais seulement qu'il n'y réussit guère. Donc il y réussit un peu. Et encore dans quelle manière d'écrire? Ce pouvait être d'écrire couramment, ou d'écrire le petit caractère romain qu'on reprit alors, ou bien, comme le mot latin le donne à entendre, à dessiner de belles majuscules (394). Au reste, on voit encore dans la bibliothèque impériale de Vienne un manuscrit qui contient un commentaire sur l'Epître aux Romains, sous le nom d'Origène, corrigé de la propre main de Charlemagne. Car il prenait un grand plaisir à la

(388) Ce qui empêche *qu'il ne vienne* (l'Antechrist), c'est l'empire... Ce qui le retient maintenant, ne le retiendra que jusqu'à ce que cet obstacle ait été levé... — C'est ainsi, d'après les interprètes, qu'il faut entendre la cause suspensive dont il est fait mention dans la *IIe Epître aux Thessaloniciens*, chap. II, 6, 7. L'apôtre se serait servi d'un langage figuré et couvert, uniquement de peur de provoquer la colère des Romains, sous la domination desquels l'Eglise se trouvait alors. (Voy. *Nouv. commentaire* du docteur d'Allioli, tom. X, p. 52, edit. 1853.

(389) Entre autres, dans l'article MONDE (Fin du).

(390) Principalement dans le *Discours préliminaire* du présent volume.

(391) Jamais, peut-être, aucun homme n'a eu autant d'historiens que Charlemagne. Les monuments contemporains ont été réunis dans l'immense collection de dom Bouquet, sous le titre de *Rerum Gallic. et Francicarum scriptores*, etc., 20 vol. in-f., 1736-1836, Paris; et dans les deux premiers volumes des *Monumenta Germ. histor.* de M. Pertz, 10 vol. in-fol., 1826 et années suivantes, Hanovre. — Quant aux biographies de Charlemagne, elles sont innombrables. En Allemagne, Ott, Franzius, Boecler, Turckius, Letzner, Lindenbrog, Hegewich; en Italie, Petruccio Ubaldini, Donato Acciaiuoli; en Angleterre, James; en Belgique, l'abbé Normand, l'abbé Tiron; en France, de La Bruère, Gaillard, Bourgoing, Rougeron, Granié, Roy, Capefigue, Th. Nisard, A. Savagnier, tels sont les pricipaux biographes qui ont célébré à des points de vue divers le héros d'Eginhard, prince des historiens de Charlemagne. *Voy.* EGINHARD.

(392) Voir l'observation de Châteaubriand sur cet héritage de l'Aquitaine dévolu à Charlemagne. Le même écrivain dit, quelques lignes plus loin : « Une sensibilité naturelle pour l'honneur d'un grand homme a porté presque tous les écrivains à se taire sur la destinée des cousins de Charlemagne. Pépin le Bref avait laissé deux fils, Karloman et Karle; Karloman eut à son tour deux fils, Pépin et Siaghre. Le premier a disparu dans l'histoire; pendant près de neuf siècles, on a ignoré le sort du second. Un manuscrit de l'abbaye de Saint-Pons de Nice, envoyé à l'abbaye de Meaux, a fait retrouver Siaghre dans un moine de cette abbaye. Siaghre, devenu évêque de Nice, a été mis au rang des saints; et il était réservé à Bossuet de laver d'un crime la mémoire de Charlemagne. » (Châteaubriand, *Analy. raison. de l'hist. de France*. in-12, édit. Didot, 1853, p. 24, 25.)

(393) Entre autres, l'historien Velly a avancé cette assertion mal fondée.

(394) Dom Bouquet, tom. V, p. 99 et 100.

lecture des Pères, nommément de saint Augustin, surtout de sa *Cité de Dieu* (395).

II. Possesseur de la monarchie française par la mort de son frère Carloman, Charles commence ses exploits par soumettre Hunalde, ancien duc d'Aquitaine, qui s'était révolté; puis se transporte sur le Rhin, où il fait sa première campagne, comme l'on dit, contre les Saxons, peuple féroce et pillard, qui depuis longtemps portait le fer et le feu dans la France germanique. Il prend leur forteresse d'Eresbourg, qu'il rase; détruit le temple de leur fameuse idole, *Irmensul*, et pardonne à la nation.

Tandis qu'il guerroyait ainsi sur les bords du Wéser, le pape Adrien réclamait son appui contre Didier, roi des Lombards, qui s'était emparé de l'exarchat de Ravenne, donné au Saint-Siége par Pépin, et qui voulait forcer le Pape à couronner les deux fils de Carloman, pour en faire contre Charles un instrument de révolte au service des anciens sujets de son frère. Charles vole en Italie, attaque et bat les Lombards, se saisit de la personne de Didier, qu'il renferme dans un monastère, se fait couronner roi de Lombardie et, ayant si bien réussi dans son dessein, n'oublie pas, du moins dans sa prospérité, le Pontife suprême : il confirme en effet le pape Adrien dans la possession de l'exarchat, et entretient toujours avec lui d'amicales relations (396). — *Voy.* l'article ADRIEN Ier, pape.

Après ces premiers succès, Charles poursuivit d'autres conquêtes, soutint d'autres luttes. Nous n'avons pas heureusement à nous arrêter à ces guerres sanglantes (397), qui ne peuvent s'expliquer que par la dureté de ces temps et des mœurs barbares d'une époque, où l'esprit chrétien n'avait pas pénétré assez profondément encore. Tout ce côté de l'histoire de Charlemagne n'offre que violences et succès de la force brutale. En effet, — et pour ne plus parler que de quelques faits de ce genre, — les Saxons avaient profité de l'éloignement de Charles pour recommencer leurs déprédations, et ils avaient mis à feu et à sang la province Rhénane comprise entre Cologne et Coblentz. Le monarque français vient de nouveau les battre, et toutefois il leur pardonne encore, en laissant parmi eux des prêtres pour les initier au christianisme, et adoucir par là la férocité de leurs mœurs. Mais il n'en vint pas à bout d'abord, et sous la conduite du fameux Witikind, ils se révoltèrent de nouveau. Alors Charles, reconnaissant l'inutilité de ses efforts quand ils étaient suivis de l'indulgence, résolut de frapper un coup terrible : il marcha contre les Saxons, fit trancher la tête à 4,500 de ces irréconciliables ennemis, et transplanta en Helvétie et en Flandre une partie du reste. Il leur *imposa* le culte chrétien et établit chez eux onze évêchés ; ce qui produisit bientôt une conversion réelle, qui amena une soumission définitive et une paix durable après trente-deux ans de guerre.

Heureusement, comme on le voit, l'Eglise était là pour rectifier et adoucir ce qu'avait de dur et d'ignorant le zèle de ce prince qui prétendait imposer les croyances, un peu à la façon de Mahomet. Nous allons voir que l'Eglise dut s'attacher aussi à le lier lui-même.

Maître de l'Allemagne, de la France et de l'Italie, Charles se rend à Rome, où il est couronné empereur d'Occident par le pape Léon III, le jour de Noël de l'an 800. Il est déclaré César et Auguste, et prend les anciens insignes des empereurs, particulièrement l'aigle impériale ; car, bien que chrétien, Charles était loin d'avoir déposé l'esprit de César. Un auteur (398) écrit naïvement à propos de ce couronnement: « On ne peut dire que le monarque français eût brigué le titre d'empereur des Romains; il protesta lui-même qu'il n'aurait point été à l'église ce jour-là, s'il eût prévu ce qui devait arriver. » Mais il y a une autre cause à cette protestation, et, pour la comprendre, il faut considérer les choses de plus haut et dans leur ensemble.

III. L'Eglise intervient dans toutes les institutions humaines, hommes et choses, pour les corriger, réformer, régler, mesurer, diriger, pour les unir et les transfigurer. L'Eglise a charge d'évangéliser le monde, conséquemment de convertir César, de le paralyser dans le mal et de le fortifier pour le bien.

Or l'Eglise, apparaissant seule debout sur

(395) Dom Ceillier, tom. XVIII, p. 378 ; Lambecius, *Biblioth. Vindob.*, lib. VIII, p. 645 ; Rohrbacher, tom. XI, p. 288, 289.

(396) M. Champollion-Figeac, conservateur des manuscrits à la bibliothèque du Roi, et frère du savant Champollion dont on a applaudi les savantes recherches, a découvert un curieux et intéressant document qui confirme la profonde vénération que Charlemagne avait pour Adrien. Ce document a été publié, pour la première fois, il y a près de trente ans. M. le chevalier Artaud l'a donné avec la traduction dans son *Histoire du pape Pie VII*, tom. II, p. 258-262, 3e édit., 1839, et il l'oppose à Napoléon, « qui entendait renouveler les temps de Charlemagne. Eh bien ! ajoute M. Artaud, voilà Charlemagne en personne qui s'approche de lui, qui vient le conseiller, le redresser !... Jamais, lui, il n'a pensé à dépouiller le Pape ; il a confirmé les promesses faites par deux grands hommes, d'abord son aïeul, Charles-Martel, et ensuite Pépin, son père... » Le document dont nous parlons dans cette note, est un fragment de lettre de Charlemagne au pape Adrien, et par laquelle il lui envoie des présents. Voir les détails dans M. Artaud. Mais ce qu'il faut ajouter, c'est que le manuscrit si curieux découvert par M. Champollion-Figeac a disparu de la bibliothèque, sans qu'on eût pu savoir ce qu'il était devenu, ainsi que nous l'apprennent les *Annales de Philosophie chrétienne*, vol. de 1838, tom. XVI, p. 65.

(397) On compte, dit Châteaubriand, cinquante-trois expéditions militaires de Charlemagne ; un historien moderne en a donné le tableau. M. Guizot remarque que ces expéditions eurent pour motifs d'arrêter et de terminer les deux grandes invasions du Nord et du Midi.

(398) Alban-Butler, trad. par Godescard, *Vies des saints*, 28 janvier.

les ruines du paganisme, avait l'estime et l'affection des peuples, jouissait d'une autorité librement consentie et d'une force immense d'opinion. Quand César vint à renaître de ses ruines, il dut subir l'influence de *la sainte* Eglise, et comme l'avouait il y a quelque temps un publiciste non suspect (399), « à cette influence l'Europe et le monde sont redevables de leur civilisation. »

Il était temps d'ailleurs que la papauté fît sentir sa prééminence et qu'elle se montrât dans sa puissance supérieure : « Les souvenirs de la civilisation romaine travaillaient l'Europe (400). » L'Empire brillait encore à l'Orient. L'Occident devait envier cette splendeur. Les peuples à peine convertis à la foi chrétienne, toujours païens dans leur esprit et dans leurs mœurs, ne pouvaient pas se contenter d'une autorité purement spirituelle. Ils voulaient des rois comme en ont les nations (401) ; ils voulaient un nouvel empire. César devait renaître, et il importait, si nous pouvons parler ainsi, de prendre les devants.

En effet, si l'Eglise ne se hâtait de baptiser César, de le purger, de le nourrir du Verbe de Dieu, et de le confirmer dans les voies chrétiennes, César, première personne laïque, dominant sur le monde, ne pouvait manquer de se mettre peu à peu au-dessus de tout, et de faire renaître avec lui ses dieux. Pour empêcher que le *Cæsar Augustus* ne devînt le *Pontifex maximus*, il fallait poser en face de lui le Souverain Pontife vrai et éternel ; il fallait montrer Dieu distinct et au-dessus de César ; il fallait clairement faire comprendre que César et Dieu, *c'était deux*, que César n'était pas Dieu ; que César recevait désormais sa puissance comme un bénéfice de l'Eglise, pour l'exercer au service de Dieu, représenté par un Vicaire, le Pape, unique pasteur de la chrétienté, seul institué de droit divin. Tel fut le but de l'institution du couronnement des empereurs (402).

César s'étant manifesté avec éclat dans la personne de Charles, le pape saint Léon III s'empresse de le lier, c'est-à-dire de le couronner (403). Or, les choses ainsi considérées donnent le sens profond de ces paroles d'Eginhard : « Au sortir de la basilique, le prince nous répéta que, malgré la solennité de la fête de Noël, il se fût abstenu de paraître dans l'église, s'il eût eu connaissance des projets du Pape. » — « Vraies, dit un auteur (404), ces lignes torturent l'histoire ; fausses, on ne comprend pas l'utilité de leur hypocrisie. » Hé! non pas, non pas : Eginhard est un témoin dévoué et fidèle ; Charlemagne est un homme de génie ; il a compris, il a dit juste : le lion se sentait muselé. Ainsi s'explique que, dès le lendemain, commencent les chicanes, les faux fuyants, les résistances, et tout ce grand combat des siècles, au bout duquel nous voyons Charles-Quint retirer sa main et Napoléon Ier dégager sa tête des liens de la Papauté et se couronner lui-même (405).

(399) M. John Lemoine, *Journal des Débats*, de mars 1854. Un des disciples de Buchez, M. Ott, convient du même fait.—Voy. *Manuel d'Hist. univ.*, tom. II, p. 169, etc.

(400) M. Guizot, *Hist. de la civilis. en Europe*.

(401) *I Reg.* XIII, 5.

(402) Ces considérations fort justes sont de notre excellent ami, M. D. Laverdant, *Mém. cath.*, tom. X, p. 79.

(403) Quel était le but de la papauté en instituant le couronnement? Nous le disons tout net, comme nous l'entendons : *lier César*. Un savant ecclésiastique, M. l'abbé Héry, chapelain-bibliothécaire de Saint-Louis des Français, à Rome, le démontre d'ailleurs dans son livre : *Couronnement des empereurs par les papes*, 1 vol. in-8, 1853. S'il ne dit pas ceci aussi explicitement que nous le faisons, il est clair, pour qui sait lire, que son ouvrage, malgré qu'il manque, ce nous semble, de netteté, conduit à cette conclusion. — L'abbé Rohrbacher, lui-même, au milieu de bien des confusions, n'en a pas moins posé le doigt sur le point essentiel, dans la démarche du pape Léon III. Il raconte le fait du couronnement; puis il ajoute : « Voilà pour les détails de l'événement; pour qui embrasse d'un coup d'œil l'ensemble de l'histoire, la vue s'élève et s'étend. *Pasteur du monde, chef de l'Eglise universelle, pontife de Rome, le pape saint Léon III crée et consacre, dans Charlemagne, le saint empire romain*, L'EMPIRE DE LA FORCE AU SERVICE DE LA VÉRITÉ ET DE LA JUSTICE. » (*Hist. univ. de l'Egl.*, tom. XI, p. 258.) C'est bien là lier César, et empêcher que l'empire ne se mît au-dessus de l'Eglise. Evidemment, le Pape, en couronnant, faisait assez voir qu'il était au-dessus du couronné.

(404) M. l'abbé Héry, ouvrage cité.

(405) Le couronnement des empereurs était évidemment le signe d'une alliance nécessaire entre l'Eglise et le monde, et la cérémonie liturgique constatait la subordination de César à Dieu, dans la personne de son Vicaire sur la terre. L'alliance n'est pas encore absolument rompue, mais le rapport est profondément troublé, presque renversé. Dieu est désormais l'accessoire et l'ornement de César. Comment s'est opérée cette évolution? Nous le montrons longuement dans le *Discours préliminaire* de ce volume même. Mais un rapide tableau des faits spéciaux et des formules des couronnements (résumés du livre de M. l'abbé Héry), va nous montrer le travail progressif de César pour s'affranchir, et pour mettre à sa place saint Pierre aux liens.

Charlemagne, presque surpris, reçoit des mains du Pape la couronne d'or : il jure devant Dieu et son apôtre Pierre, de protéger et de défendre la sainte Eglise romaine. Le peuple crie : « Charles *très-pieux*, grand et *pacifique* empereur, *couronné par Dieu!* » (Notez ces formules et attendez la fin.) — Louis le Débonnaire va, avec toute sa cour, au-devant d'Etienne IV, et se prosterne trois fois aux pieds du Souverain Pontife. — Othon III et Henri II se déclarent les avocats de la sainte Eglise, fidèles au Pape et à ses successeurs. — Ici vient la grande querelle des INVESTITURES. (*Voy.* cet article.) Henri IV n'ayant pas consenti à se laisser lier sous le joug suave du Christ, et préférant vivre dans son indépendance scélérate, saint Grégoire VII refuse de le couronner, et même le glorieux Pontife déclare César rebelle à Dieu. — Henri V s'est révolté contre son père, sous prétexte que Henri IV n'était pas assez bon catholique; mais il n'est pas plutôt le maître du trône, qu'il marche sur Rome avec deux armées, l'une de soldats, l'autre de *légistes*. Les *légistes* invoquent contre le Pape le fameux texte : *Rendez à César ce qui est de César*. Le Souverain Pontife n'étant pas

Sans doute Charlemagne a rendu des services à l'Eglise : nous ne les nions point ; nous les constatons et nous reconnaissons avec quelques historiens (406), que « si les autres conquérants, Nabuchodonosor, Cyrus, Alexandre, furent des instruments aveugles, Charlemagne eut le sentiment de sa mission (407). » Mais, cette mission, l'accomplit-il d'une manière complétement désintéressée ? Là est la question. Or, on est en droit de douter de ce point. Il est certain qu'en servant l'Eglise il travailla beaucoup pour lui-même (408), et qu'en général il tenta de la faire servir à sa politique : *Il fit de l'empire une dérivation de la papauté,* comme on l'a dit (409) ; il voulut bien des fois trou-

absolument édifié par l'interprétation des légistes allemands, les soldats du César orthodoxe *empoignent* le Pape, et le mettent en prison, dans Rome pillée et incendiée. Pascal, pour éviter des maux plus affreux encore, cède, à la condition que Henri V se déclarera *bon catholique et fils loyal de l'Eglise.* (*Voy.* LUTTE DES INVESTITURES, n. XXX, XXXI.) La formule de l'hommage est encore singulièrement perfectionnée par Lothaire, qui daigne promettre au Pape et à ses successeurs *sûreté de vie, conservation de membres, et abstention de mauvaise surprise.* — En 1155, Barberousse, dominé par la fermeté d'Adrien IV, se décide à grand'peine à tenir l'étrier au Pape. Question d'étiquette : « Mais l'étiquette, dit avec raison M. l'abbé Héry, est presque toujours la reconnaissance implicite d'un droit. » — En 1209. Othon IV imagine cette formule ingénieuse : « Nous vous rendrons l'obéissance que nos prédécesseurs ont accordée aux vôtres. » A quelques jours de là, le Pape en était réduit à excommunier l'empereur, fidèle, en effet, comme ses prédécesseurs. — Les sacres de Barberousse et d'Othon IV sont, comme d'habitude, l'occasion d'une horrible boucherie dans les rues de Rome. Faisons, en passant, une remarque qui mérite toute l'attention du sacerdoce : Jamais la papauté n'est plus maltraitée que dans le temps de sa plus grande autorité, de saint Grégoire VII, arraché de l'autel et traîné par la barbe dans les rues, à Boniface VIII, souffleté sur le siége apostolique. — En 1312, Clément V, quoique résidant à Avignon, exige que Henri VII aille se faire sacrer à Rome ; Innocent VI renouvelle cette prescription en 1355. Venir dans la ville de saint Pierre, c'était un acte de déférence et un hommage. — Le dernier César couronné à Rome (1452), ce Frédéric III, qui refusera de secourir Mathias Corvin contre les Turcs, disait devant le Pape : « Que tous les ennemis de la foi chrétienne soient anéantis et exterminés jusqu'au dernier. » C'est sous son règne que Luther vint au monde. — Mais voici le couronnement de Charles-Quint ! D'ordinaire le sac de Rome par les impériaux suivait la cérémonie ; pour Charles, il la précède. Le Pape est d'abord mis en prison. L'empereur publie deux décrets, l'un ordonnant des prières publiques pour la délivrance du Saint-Père, l'autre choisissant pour garder Clement VII le même geôlier qui avait servi pour François Ier. Le Pape reste neuf mois au fort Saint-Ange pour n'avoir pas consenti à aller en Espagne rendre hommage à César. Afin de faire oublier tant de scandales, Charles-Quint vient en Italie chercher la couronne d'or ; mais il refuse d'aller jusqu'à Rome, et se fait rejoindre par le Pape à Bologne. Devant le Pontife, César ne s'agenouille plus qu'une fois et il se relève seul, évitant avec soin l'aide de la main papale. La cérémonie a un caractère mi-partie laïque ; et l'un des historiographes royaux, parlant du bruit des musiques et de l'artillerie, dit en termes fort justes : « Il semblait que Jupiter avait ouvert les portes à tout ce qu'il gardait de plus bruyant dans les prisons de ses foudres et de ses tonnerres. » Jupiter ! Enfin, voilà César assisté de son père... — Après Charles-Quint, Napoléon. Charles avait fait sortir le Pape de Rome ; Napoléon exige qu'il vienne jusqu'à Paris. Il faut lire, dans l'ouvrage de M. l'abbé Héry, les détails du sacre de 1804, pour bien comprendre. Un aveu du cardinal Consalvi exprime et résume tout : *Il ne s'agissait plus de l'intérêt de la religion.* (*Voy.* M. l'abbé Héry, p. 250, et M. Artaud, *Vie de Pie VII.*) Tous les empereurs, précédemment, sous la dictée des Papes et des peuples, avaient invoqué le *bien de la religion.* Napoléon dit : *Ma destinée et celle de cette grande nation.* L'empereur promet simplement « de veiller à ce que les pontifes et l'Eglise jouissent des traitements, du respect et des honneurs qui leur sont dus, suivant la prescription des saints canons. » L'empereur se couronne de sa propre main, et lui-même pose la couronne sur le front de l'impératrice agenouillée devant lui. Puis, le chef des hérauts d'armes a dit : « Le très-glorieux et très-auguste empereur Napoléon, empereur des Français, est couronné et intronisé. Vive l'empereur ! » Le peuple a répondu : « Vive l'empereur et l'impératrice ! »

Retournons aux formules du sacre de Charlemagne, et remarquons qu'au XIXe siècle, en même temps qu'il n'est plus parlé du couronnement *par Dieu*, il n'est aussi plus question ni de la *piété* de César, ni de la *paix* du monde. En 779, César a reçu la couronne des mains de Dieu ; en 1804, il la prend lui-même devant Dieu. Désormais, César peut dire : *Veni, vidi, vici... Ego sum qui sum.* Evidemment, le but que s'était proposé la papauté n'est pas atteint. Le couronnement, c'était *César lié ;* peu à peu, César a rompu l'alliance, et, en fin de compte, il a mis en sa place saint Pierre aux liens... (M. D. Laverdant, *Mém. cath.*, tom. X, p. 79-81, 201 et suiv.)

(406) L'abbé Rohrbacher, M. Léon Aubineau, dans le journal l'*Univers*, du 29 janvier 1853, et autres.

(407) L'abbé Rohrbacher, tom. XI, p. 240, dit que « Constantin n'avait compris qu'à moitié, et que Charlemagne *comprit tout à fait ;* et il le proclame, ajoute cet historien, à la face de tous les peuples et de tous les siècles. Il écrit en tête de ses lois ces paroles mémorables : *Notre-Seigneur Jésus-Christ régnant à jamais. Moi Charles, par la grâce et la miséricorde de Dieu, roi du royaume des Francs, dévot défenseur et humble auxiliaire de la sainte Eglise de Dieu : « Regnante Domino nostro Jesu Christo in perpetuum. Ego Karolus, gratia Dei ejusque misericordia donante, rex et rector regni Francorum, et devotus sanctæ Dei Ecclesiæ defensor humilisque adjutor.* » Baluz. *Capit.*, t. I, p. 210. — En faisant cela, Charlemagne ne fit que son devoir. Mais, nous le répétons, toute la question est de savoir s'il accomplit toujours bien en vérité ce qu'il disait. Or, on ne peut nier qu'il n'y ait des ombres dans le tableau que nous font de sa vie beaucoup d'historiens qui ne veulent admettre aucune restriction dans les louanges qu'ils donnent à ce prince, et qui veulent à toute force tout justifier, ce qui est ou de la duperie, ou de l'illusion.

(408) Un besoin d'ordre se faisait alors universellement sentir ; la grandeur des Carlovingiens *vint du tact avec lequel ils comprirent ce besoin.* M. de Sarcus, *Etude sur la philosophie de l'histoire*, in-8, 1859, p. 92.

(409) Le souvenir de la Papauté n'était pas éteint en deçà des Alpes, mais son influence s'y était paralysée depuis près de deux siècles, par d'effroya-

ver dans le Pape un *sujet*, et quand il n'osa pas l'avouer tout haut, il n'en fit pas moins, dans la pratique, à sa tête et à son idée (410): témoin, par exemple, sa résistance au Pape lorsqu'il répudia sa femme Berthrade, pour épouser Désidérata (411), la fille de Didier (an 770); témoin encore sa conduite dans l'affaire du VII° concile général, le II° de Nicée de l'an 787 (412), et les *livres carolins* qu'il patronna, s'il n'en fut point l'auteur (413). Mais, sans rappeler ces faits, dès le début même ne donna-t-il pas à son fils le titre de *roi d'Italie*, roi de Rome? Ce titre était gros de mille ans de batailles, terminées par l'exil de la Papauté.

Du reste, écoutons un historien qu'on n'accusera pas d'hostilité à l'endroit de l'empereur, bien au contraire! Cet historien, parlant des qualités publiques de Charlemagne, dit que la plus éminente chez lui était celle de grand politique: « Sans elle, ajoute-t-il, il n'est point de conquérant, et les plus belles victoires sont inutiles. Il semble même que chez Charles la politique l'emporta sur le guerrier. Ses négociations avec le Saint-Siége sont un *modèle* de la conduite *la plus raffinée*. Il concilia *habilement* ce qu'il devait à la dignité du Pontife et à *sa propre élévation*. Il admit dans les relations avec le Saint-Siége *une apparente égalité;* il assit son autorité dans Rome et dans l'Italie, tout en *attirant sur lui* et sur son armée la faveur du peuple romain et les bénédictions apostoliques (414). » On ne saurait faire de plus curieux aveux!

En voici d'autres, non moins naïfs: « Religieux défenseur du clergé, dit encore le même historien, zélé pour sa réformation et son *indépendance* (415), et plein de respect pour son temporel, Charles *ne sacrifia rien à l'Eglise de sa puissance réelle*. La fameuse donation de Pépin ne fut guère qu'une *libéralité apparente*. Charles, en enrichissant le patrimoine utile de l'Eglise, et laissant peut-être au Saint-Siége une *apparence* de juridiction sur Ravenne et la Pentapole, fut *souverain en effet. Il le fut dans Rome même; le Pontife fut son premier sujet*. C'est par cette profonde sagesse, cette grandeur dans les vues, cette hardiesse d'exécution, qu'il sut régir, attacher à son autorité et confondre dans son héritage les nations (416). » Combien d'autres choses semblables, tirées d'auteurs admirateurs, comme celui-ci, de Charlemagne, on pourrait encore rappeler! Mais ces lignes suffisent, et nous reprenons la suite de notre historique.

IV. Après avoir été couronné et après avoir mis fin au royaume des Lombards, Charles revint à Rome pour déposer sur le tombeau de saint Pierre la donation faite par son père, donation qu'il augmenta lui-même. Aux doutes exprimés sur la justice de cette donation, il faut opposer le témoignage de trois écrivains célèbres dont l'autorité est d'un grand poids dans cette question; nous voulons parler du jugement non suspect de Savigny, de Menzel et de Herder.

Le premier déclare qu'on « ne peut considérer ce fait comme une usurpation des droits de l'empereur d'Orient, qui en Italie n'était considéré lui-même que comme un usurpateur, et il faut bien remarquer, ajoute Savigny, que les Grecs, loin de vouloir établir dans son intégrité la seconde partie de l'empire, qu'ils avaient perdue, ne traitaient réellement l'Italie que comme un pays conquis, le dominant arbitrairement, et fort éloignés de penser à lui rendre son ancienne force, sa constitution et sa dignité (417). »

Menzel est encore plus explicite: « On ne peut, dit-il, ni on ne doit douter de la justice de cette donation. Depuis les conquêtes de Bélisaire et de Narsès, Constantinople ne considérait plus l'Italie comme une partie ou l'un des siéges de l'empire, mais bien comme une province subjuguée... Il n'est pas un prince ou un peuple en Europe qui puissent s'appuyer, pour la possession de leur territoire, sur des droits mieux fondés que ceux sur lesquels Rome fait reposer son émancipation et sa possession de plusieurs siècles. On a répondu, il y a longtemps, à la prétendue incompatibilité que quelques personnes voulaient voir entre les fonctions épiscopales et les devoirs du Père de la chrétienté d'un côté, et les fonctions du gouvernement laïque de l'autre. Il est certain que Rome eût été détruite si ses évêques ne l'eussent protégée et défendue. La reconnaissance fit que le peuple préféra le gouvernement qui lui convenait le mieux, et que les papes, de fait, si ce ne fut de nom, étaient déjà princes de Rome bien avant la donation de Ravenne (418). »

Enfin Herder s'exprime en ces termes: « Si tous les empereurs, les rois, les princes et les seigneurs de la chrétienté, devaient

bles désordres; Il y avait habileté, dans ces circonstances, à vouloir « faire de l'empire une dérivation de la Papauté. » M. Janvier, *Procès de l'Avenir*, in-8, 1831, p. 33.

(410) M. l'abbé Hery, ouvrage cité, p. 7.

(411) *Histoire des Papes*, 2 vol. in-8, 1862, par M. Baptistin Poujoulat, tom. II, p. 234.

(412) *Voy.* notre article ICONOCLASTES, n. V.

(413) Voir l'article CAROLINS (livres), tom. III, col. 829-832; et les Notes des §§ V et X de l'article ICONOCLASTES.

(414) *Annales du Moyen âge*, par A. Frantin, 8 vol. in-8, 1825, tom. VIII, p. 451-452.

(415) Son *indépendance* à l'égard des grands qui pouvaient porter ombrage au prince, oui; mais l'*indépendance* du clergé vis-à-vis du prince lui-même fut-elle respectée par celui-ci? C'est ici une autre question, et à bien examiner au fond, on ne peut affirmer que cette *indépendance*-là ait été entière. *Voy.* dans le § V, la note 423.

(416) *Annales du moyen âge*, tom. VIII, p. 455.— Et cet historien qui trouve tant de sagesse et tant d'habileté dans la *conduite raffinée* de Charlemagne, cet historien qui s'applique à montrer si naïvement que ce prince sut, en définitive, se servir de l'Eglise, ne craint pas ensuite d'accuser celle-ci d'envahissement, p. 439-440. C'est par trop fort!

(417) Savigny, *Histoire du droit romain dans le moyen âge*.

(418) Menzel, *Histoire des Allemands*, liv. III.

faire valoir les titres en vertu desquels ils sont montés au pouvoir, le grand Lama de Rome, orné de sa triple couronne, et élevé sur les épaules de ses prêtres pacifiques, pourrait les bénir tous, et leur dire : « Sans « moi, vous ne seriez pas ce que vous êtes ! » Les Papes ont sauvé l'antiquité ; et Rome est digne de rester comme un sanctuaire dans lequel on conserve tous les trésors précieux du passé (419). »

Le laconisme et la signification de ces témoignages suffisent pour justifier l'origine du pouvoir temporel des papes. Il n'y a rien de plus légitime que le pouvoir qui a pris naissance dans l'amour et la reconnaissance des peuples ; et rien n'est plus sacré et plus stable que ce pouvoir quand on l'exerce, comme le font tous les pontifes, dans l'intérêt de l'humanité (420).

V. L'empire de Charlemagne comprenait alors une grande partie de l'Allemagne, toute la Gaule, une portion de l'Espagne, les Pays-Bas, l'Helvétie, la Hongrie et l'Italie jusqu'à Bénévent. Dès qu'il fut proclamé empereur, Irène, impératrice de Constantinople, lui fit proposer de l'épouser, pour rétablir ainsi l'ancien empire romain ; mais une révolution ayant précipité du trône cette méchante princesse, la proposition n'eut pas de suite. C'est dans son magnifique palais d'Aix-la-Chapelle, ville dont il fit le siége de son empire, qu'il reçut les ambassadeurs du célèbre kalife Haroun-al-Raschid, qui lui apportèrent en présent, de la part de leur maître, la première horloge à sonnerie qu'on ait vue en Europe.

Dans les intervalles de ses guerres incessantes, Charles s'appliquait à enrichir son empire. Il établit une marine, creusa des ports, et releva entre autres le phare de Boulogne. Il fit une foule de règlements et prit des mesures pour faire fleurir l'agriculture et le commerce. Il entreprit de creuser un canal du Rhin au Danube pour mettre l'Océan en rapport avec la mer Noire; mais des difficultés imprévues l'empêchèrent de mener cette entreprise à bonne fin. Il fonda des institutions littéraires et scientifiques. Il fit venir d'Angleterre Alcuin, réputé alors le plus savant homme de son siècle ; et, comme nous le disons ailleurs (*voy.* l'article Flaccus-Alcuin), sous sa direction, il établit dans son palais une académie dont il était un des membres les plus actifs. Il avait ramené d'Italie un grand nombre de savants et d'hommes de lettres ; il les établit dans les principales villes de ses Etats pour présider aux innombrables écoles qui y furent fondées. C'est lui qui introduisit en France le chant grégorien ; et, sur quelques points de l'empire, la liturgie romaine. Il fit tenir plusieurs conciles, et publia une foule d'ordonnances sur les matières civiles et ecclésiastiques, qui, à cette époque, étaient intimement mêlées. Ces règlements, réunis en corps, composent la célèbre collection des *Capitulaires* de Charlemagne ; ouvrage qui fut une des sources du droit pendant le moyen âge, et dont plusieurs de nos institutions modernes ont conservé des vestiges.

Ces règlements, dit un écrivain (421), étaient rédigés avec la sanction des évêques, ils étaient débattus, convenus et promulgués par les deux puissances. Nous n'avons pas, nous n'aurons probablement jamais une édition fidèle et authentique des *Capitulaires*. Baluze n'a fait qu'en recueillir les matériaux. M. Pertz les a améliorés et complétés autant que possible (422). Ils restent incomplets et confus. Très-peu de monuments nous apparaissent tels qu'ils ont été promulgués et rédigés. Dans ceux qu'on peut croire entiers, Charlemagne se montre entouré des évêques, agissant à leur instigation et selon leurs conseils. C'est avec leur assentiment qu'il rappelle aux évêques et aux prêtres leurs devoirs et l'observation des canons, qu'il les encourage à combattre les pratiques de magie et les restes de paganisme subsistant dans le peuple, à s'assurer de l'instruction et des observances religieuses de leurs ouailles, qu'il rappelle le but de la vocation sublime des moines et les précautions dont doivent être entourées la vertu et la modestie des vierges consacrées au Seigneur (423).

Avec les prescriptions ecclésiastiques sont

(419) Herder, *Idées sur la philosophie de l'histoire*, tom. IV.

(420) *Le Pape en tous les temps et spécialement au* XIX*e siècle, par le Dr Don Juan Gonzales*, trad. de l'espagnol, par M Ch. de Raynold-Chauvancy, 1 vol. in-12, 1854, p. 51; ouvrage intéressant et souvent remarquable, mais qu'on ne peut louer cependant sans réserves. *Voy.* à ce sujet le *Mém. Cath.*, tom. XI, p. 211, 212.

(421) Léon Aubineau, *loc. cit.*

(422) *Monumenta Germaniæ*. Le travail de M. Pertz a été réimprimé par M. Migne. Dans 2 vol. de la *Patrologie*, on a réuni sous le titre de : *Opera Caroli Magni*, tous les actes émanés de Charlemagne et les principaux documents relatifs à son histoire.

(423) Il est certain, en effet, que dans ce qu'il fit pour le bien de l'Eglise et la réforme du clergé, Charlemagne n'agit que d'après les conseils des évêques et à leur instigation. Eux seuls pouvaient savoir ce qui convenait à la société chrétienne. Aussi, quand l'auteur des *Annales du moyen âge* s'étend sur tout ce que fit ce prince en faveur du clergé, et qu'il ne remarque point que ce ne fut qu'à la sollicitation de l'épiscopat, il nous paraît manquer d'exactitude. « Pépin et Charlemagne, dit-il, en restituant au corps ecclésiastique un état fixe que Charles Martel lui avait ravi, crurent qu'ils *n'avaient rien fait s'ils ne s'occupaient aussi de lui rendre ses vertus premières*, d'extirper les vices qu'avait amenés le vagabondage auquel Charles Martel l'avait réduit. Les *Capitulaires* de Charlemagne nous font passer en revue ces vices du clergé qui étaient ceux des mœurs publiques et d'une vie devenue toute séculière... » (*Annales*, tom. VIII, p. 430). Il y a évidemment, dans cette manière de s'exprimer, quelque chose qui blesse la vérité de l'histoire.

Un peu plus loin le même auteur dit encore : « Selon les vues dont il était animé pour le bien de la Religion et de l'Eglise, Charles voulut exempter le clergé de la juridiction des laïques. La violence des justices des laïques exigeait que l'Eglise fût soustraite à leur juridiction pour ne point être de nouveau avilie et opprimée. Charles en cela *agit*

mêlés et confondus les règlements politiques et civils (424), ainsi que nous l'avons déjà remarqué. Les deux puissances parlent tour à tour et quelquefois en même temps : « Dans les décrets de Francfort, dit Bossuet, on voit parler tantôt les évêques seuls, et tantôt le prince seul, et tantôt les deux puissances ensemble. » Il faut avouer que la prépondérance du pouvoir temporel dans une union aussi intime est une singulière vision. Les *Capitulaires* sont pleins des témoignages de Charles pour les évêques :

« J'ai appris, dit-il à ses comtes, juges, vicaires, centeniers, à tous ses *missi* et agents, que quelques-uns d'entre vous avaient l'audace de ne pas obéir à vos évêques et à vos prêtres, selon les prescriptions des saints canons et des lois. Par une témérité inouïe, vous ne leur laissez pas, en exerçant vos charges, l'usage du pouvoir que la règle ecclésiastique leur reconnaît. Nous voulons et nous ordonnons que tous nos fidèles, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, s'appliquent avec bonne volonté, par amour de Dieu et de la paix, à satisfaire leurs pasteurs dans tout ce qui regarde le service de Dieu... » Il termine en menaçant de sa justice ceux de ses officiers qui oseront refuser ce qu'ils doivent aux évêques et aux églises. Pour apprécier d'ailleurs le respect de Charlemagne, il faut l'écouter s'adressant directement aux prélats de son royaume : « Pasteurs des églises du Christ, leur dit-il, guides de son troupeau, claire lumière du monde nous prions votre zèle de conduire avec vigilance le peuple de Dieu dans les pâturages de la vie éternelle. Prenez garde que le loup perfide n'en rencontre et n'en dévore quelques-unes qui méconnaîtraient les prescriptions des canons ou transgresseraient les paternels enseignements des conciles. Il faut les avertir avec grande dévotion, les exhorter et *même les contraindre*, s'il est nécessaire, pour les faire persévérer avec une foi ferme et infatigable dans l'observance des lois de leurs pères. Votre sainteté sait de science certaine, ajoutait Charlemagne, l'empressement que nous mettons à vous seconder dans cette entreprise. »

VI. On voit que nous n'omettons rien de ce qui est à la louange de ce prince, comme nous l'avons loué aussi de sa soumission à la condamnation que fit le pape Adrien Ier des *Livres Carolins* (425). (*Voy.* l'article de ce Pape, nos XIII et XV.) Mais n'est-il pas juste de remarquer que ce qu'il a fait de bon dans ses règlements il l'a emprunté, en définitive, à l'Eglise et l'a puisé dans le *Codex canonum* que lui donna le même pape Adrien Ier? C'était, on ne peut le nier, l'Eglise qui l'inspirait, le purifiait et l'élevait. Comme nous n'avons dit que peu de chose du *Codex* d'Adrien (*ibid.* n° VII), nous croyons utile d'y revenir ici.

Cette collection est la version de Denys, avec quelques additions, dont les dernières remontent au pontificat de Grégoire II; elle est appelée *Hadriana*, et n'est différente de celle de Denys que par les additions. Adrien, en donnant lui-même cette collection à Charlemagne, paraît l'avoir approuvée et lui avoir conféré comme une autorité apostolique. Cette introduction en France du code dont se servait l'Eglise romaine, fut un grand

sagement. En même temps qu'il restreignait le pouvoir féodal et comprimait les grands, *il relevait* l'Eglise qui avait concouru dès l'origine à la formation du gouvernement français, et dont la ruine eût entraîné celle de l'Etat. Il fit donc ce qui était nécessaire pour remédier à la dégradation où la tyrannie de son aïeul avait fait tomber le clergé des Gaules. » (*Ibid.*, p. 438-439). Encore une fois, il y a dans ces termes une véritable inexactitude : le vrai est que Charles ne fit tout cela que sous l'inspiration des évêques. Mais notre Annaliste paraît regretter cette œuvre de Charlemagne, car il ajoute, et ceci donne une idée de l'esprit qui l'anime : « En étendant la juridiction ecclésiastique et l'affranchissant entièrement de la juridiction civile, Charles *mettait l'Eglise hors de l'Etat* (*Ibid.*) » On voit par là que l'auteur n'est pas suspect quand il parle de la *conduite raffinée*, de *l'habileté*, etc., de l'empereur.

(424) L'immense recueil des *Capitulaires* offre soixante-cinq ordonnances, dont six cent vingt-un articles traitent de la législation civile et quatre cent quatorze de la législation religieuse. Mais, dit le vicomte de Sarcus, « l'œuvre des Carlovingiens ne fut pas aussi complète qu'on l'a prétendu quelquefois. On peut en juger par le plus grand monument qui nous en reste, les *Capitulaires* de Charlemagne. Ce n'est pas un ensemble de lois bien harmoniques et bien parfaites, c'est une législation hâtive et locale, qui embrasse à la fois, avec confusion les éléments divers, sans suite et sans connexité. Ce sont des règlements pour des circonstances présentes et particulières, mais où manque souvent le sentiment de l'avenir. En un mot, les *Capitulaires* ressemblent au dépouillement d'un portefeuille d'un conquérant législateur, occupé de beaucoup de choses diverses, et qui n'a pas eu le temps de les classer et d'y mettre de l'ordre; quoique ce fût surtout l'ordre et le classement, qu'il cherchait à introduire dans cette société agitée et tumultueuse.... Sous le rapport administratif l'œuvre carlovingienne offre bien des lacunes. Sous le rapport moral, elle mérite un examen plus attentif. Un besoin d'ordre se faisait alors universellement sentir ; si les carlovingiens n'atteignirent pas le résultat qu'ils cherchaient, ils parvinrent cependant à rendre le désordre stationnaire, pour que de là l'ordre pût renaître. Dans un grand nombre de contrées, en Bourgogne, en Neustrie, en Austrasie, etc., les vainqueurs se faisaient moins durs et moins fiers envers les vaincus qui commençaient à s'incorporer à eux. Reproduisant ce mouvement remarquable, les ordonnances de Charlemagne respirent déjà l'humanité (*Capitul.* de 811, III, p. 486 ; *Capitul.* de 812, I, p. 490-494). On y trouve des idées assez larges, on y rencontre même, çà et là, des considérations philosophiques et morales d'une haute portée et dignes d'être mises à côté des considérations du code des Visigoths. » (*Etude sur la philosophie de l'histoire pendant les quinze premiers siècles des temps modernes*, par le vicomte de Sarcus, in-8, 1859, p. 90, 92 et 95.)

(425) On peut voir à l'article CAROLINS (livres), tom. III, col. 829-832, si le pape Adrien eut tort de condamner ces livres qui sont, en définitive, un acte manifeste d'insubordination envers le Saint-Siége et un concile général, le IIe tenu à Nicée en 787. Nous nous occupons encore des *Livres Carolins* à l'article *Iconoclastes*, dans les notes des nos V et X.

fait, qui donna à la Papauté une prépondérance plus directe. L'approbation qu'Adrien Ier avait pour ainsi dire donnée à cette collection, la fit nommer *Codex canonum*, titre qui semble indiquer que les décrétales dont était composée la deuxième partie de la collection, furent regardées comme des canons au même titre que ceux des conciles. Elle acquit une si grande autorité, qu'elle suffit pour faire rejeter dans le commencement les fausses décrétales d'Isidore, parce qu'elles n'étaient pas contenues dans le *Code des canons;* ainsi parle Nicolas Ier : *Quia in toto codicis canonum corpore non continerentur conscripta* (426). De même, Hincmar de Reims entend par *codex canonum* la collection d'Adrien. Il rejeta les décrétales d'Isidore, et prétendit qu'on ne devait garder que les canons *quos apostolica Sedes..... et omnis catholica Ecclesia canones appellat, quique in nostris codicibus, quos ab apostolica Sede majores nostri acceperunt*, etc. (427). Il est donc évident que la Collection d'Adrien était généralement appelée dans l'Eglise romaine et dans l'Eglise gallicane *Codex canonum* (428)

Nous venons de dire que l'Eglise purifiait, élevait et réformait le fils de Pépin : n'est-il pas positif que ce prince avait encore quelque chose de barbare dans les mœurs? Il suffirait de le voir dans ses guerres, dans la plupart de ses relations politiques, et il est incontestable que la force matérielle était tout pour lui. Sans doute, il finit par reconnaître qu'il y avait au-dessus d'elle une force plus puissante; mais, toujours est-il qu'il n'en vint là que plus tard. N'est-il pas positif aussi que, dans son intérieur, il y eut bien des misères, que sa piété fut fort mélangée, et que l'Eglise dut travailler à le ramener et à le rappeler aux devoirs du christianisme?

Pour ce qui est des désordres de la vie privée dont parlent pourtant des auteurs favorables à Charlemagne (429), nous savons que des autorités plus graves les ont niés, et ont apporté, à l'appui de leurs arguments, des témoignages qui ne manquent pas, assurément, de valeur (430). Mais ne peut-on pas dire que, malgré l'importance de ces raisons et de ces témoignages, il n'en résulte pas dans l'esprit une de ces convictions fortes et absolues à l'abri de tout doute? Nous n'ignorons pas qu'on a prétendu, à la décharge de cet empereur, que « à son époque les sévères principes de l'Eglise, sur l'indissolubilité du mariage, n'étaient peut-être pas entièrement fixés. » Mais c'est là une erreur très-grave; car déjà, depuis longtemps, plusieurs conciles avaient publié des canons sur ce point important (431) et, du temps même de Charlemagne, un concile (432) avait rappelé la sainteté des liens sacrés du mariage. Nous n'ignorons pas non plus, qu'à propos des concubines de ce prince, on a également prétendu que ce nom de *concubines* « peut s'interpréter dans le sens que

(426) Epist. 42, *Ad univ. episcop. Gallic.* in *Leg. Conc. Collect.*

(427) Hincmar, in *Epist.*

(428) On conserve à la bibliothèque Vaticane un ancien manuscrit, n. 1338, véritable exemplaire de la collection dont Adrien Ier fut l'auteur et qu'il donna à Charlemagne. Après l'index des matières on lit ces mots : *Iste codex est scriptus de illo authentico quem Dominus Hadrianus Apostolicus dedit gloriosissimo Carolo regi Francorum, et Longobardorum, ac patricio Romanorum, quando fuit Romæ.* Au commencement sont rapportés les canons, *qui dicuntur SS. Apostolorum*, mots qui montrent bien ce que S. Adrien Ier pensait de ces canons; et puis les Conciles d'Orient, d'Afrique, des Gaules, d'Espagne, et en dernier lieu, les décrétales de saint Sirice, de saint Innocent, de saint Zozime, de saint Boniface, de saint Léon, ne témoignent pas d'un sentiment différent, mais on n'y trouve aucune des fausses décrétales insérées plus tard dans la Collection d'Isidore. (*Rev. luur.*)

(429) Voici ce que dit à ce sujet M. Frantin : « Quoique ses filles fussent douées d'une grande beauté, et que l'alliance de Charlemagne dût être recherchée des plus grands princes, il ne voulut jamais disposer de leur main en faveur d'aucun de ses sujets ni d'un étranger, disant qu'il ne pouvait se séparer d'elles. Ce faible qu'il avait pour sa famille, il le porta dans le mariage. Ce grand prince parut trop sensible à l'amour des femmes. On peut en juger au grand nombre de femmes légitimes, ou de concubines qu'il entretenait. Sa trop grande complaisance pour Fastrade, épouse impérieuse et cruelle, le fit dévier une seule fois de sa douceur ordinaire et de son égalité d'âme, mécontenta la nation, ou les grands, et servit de prétexte à deux conjurations tramées contre lui. Cette disposition du cœur aux sentiments tendres,... fut aussi un faible de sa famille. Ses filles, privées des affections conjugales, démentirent, par leur conduite légère, la sage éducation qu'elles avaient reçue, ou plutôt accusèrent justement la tendresse imprudente et aveugle d'un père, qui n'avait pu céder ses filles à des époux. Des naissances illégitimes trahirent le secret de leurs amours. La cour de Charles, peuplée de jeunes gens aimables, recéla des galanteries qui ne purent se cacher aux regards pénétrants du public, ni même aux yeux trop indulgents d'un père qui s'était mis, par son affection jalouse, hors d'état de punir. Charles, heureux en tout le reste, dit Eginhard, éprouva en cela seul la malignité de la fortune. Mais il sut, ajoute l'historien, dissimuler sagement ces revers, comme s'il ne se fût élevé aucun soupçon, aucun bruit fâcheux, qui touchât à la pudeur de ses filles et à l'honneur de sa maison. » (*Annales du moyen âge*, tom. VIII, p. 462, 463.)

(430) Ainsi Bossuet dit nettement, parlant de Charlemagne : « Vaillant, savant, modéré, guerrier sans ambition et *exemplaire dans sa vie*, je veux bien le dire en passant, malgré les reproches des siècles ignorants, ses conquêtes prodigieuses furent la dilatation du règne de Dieu, et il se montra très-chrétien dans toutes ses œuvres. » (*Sermon sur l'unité de l'Eglise.*) — Et Dom Guéranger déclare qu'il *incline* avec Bossuet, « à croire que les mœurs de Charlemagne *furent toujours pures.* » Il en rapporte des témoignages auxquels nous renvoyons les lecteurs, notre tâche ne pouvant être de nous étendre sur ce point. Il suffit à notre impartialité de citer les autorités favorables à l'empereur sur cette question. — Voy. *Année liturgique*, 2e section, tom. II, p. 507 et suiv., 2e édit.

(431) Il y avait les canons du concile d'Elvire, de l'an 300 ou 305; de Néocésarée, de l'an 314 ou 315, etc.

(432) Celui de Frioul, de l'an 791.

ces femmes, quoique légitimement mariées, n'avaient pas le titre et les priviléges d'impératrice. » Et l'on rappelle l'exemple de Louis XIV avec Mme de Maintenon, laquelle, *quoique* femme légitime, n'était pas reine. Nous voulons bien tout cela. Mais on avouera qu'un homme qui prenait des femmes, soit simultanément, soit successivement, comme l'on voudra (car tous ces points ne nous paraissent pas très-éclaircis), qu'un tel homme ne faisait pas précisément preuve de sainteté, et qu'il ne peut guère être ce modèle accompli que certains biographes se plaisent à nous peindre (433), sans accorder qu'il y ait lieu à quelque restriction. Aussi n'est-ce rien avancer de trop, croyons-nous, que de dire que l'Eglise eut beaucoup à faire pour amener ce prince à une vie plus conforme aux principes et à l'esprit du christianisme.

C'est là, après tout, ce que nous prétendons simplement par nos réserves. Et si, comme on est libre de le penser, et comme en font foi d'ailleurs les faits de l'histoire, l'Eglise ne réussit pas à transformer en tout ce prince, il est juste de dire qu'on voit, dans différents actes de sa vie, plus d'une trace de l'action salutaire dont nous parlons. On ne pourrait même, ce nous semble, expliquer autrement que par cette influence plusieurs décisions des *Capitulaires*, principalement les endroits où l'empereur insiste avec grande énergie contre le crime d'adultère et même de simple fornication (434) : sans cela, il y aurait, entre les faits et les paroles, flagrante contradiction, ou coupable hypocrisie, ce qu'on ne saurait supposer.

Charlemagne mourut en 814, à l'âge de 71 ans, et après en avoir régné quarante-sept. Il fut enterré à Aix-la-Chapelle, avec les insignes impériaux, qu'Othon III fit retirer plus tard, et qui sont conservés aujourd'hui dans le trésor impérial. Le tombeau ou plutôt la châsse renfermant les restes mortels de Charlemagne, a été ouvert, à une époque toute récente (435), et l'on a pu, à l'inspection des ossements, vérifier ce qu'on savait déjà de la taille de ce prince.

Une tradition populaire donne à l'empereur Charlemagne une taille très-supérieure à la stature vulgaire, et quelques personnes ont prétendu que c'était à ce titre-là qu'on l'avait appelé Charles *le Grand* (*Carolus Magnus*), d'où l'on a fait Charlemagne. On a prétendu aussi que l'ancienne mesure française que l'on appelait le *pied*, avait été établie sur la longueur précise du pied de ce monarque; et de là viendrait l'expression *pied-de-roi*. Il résulterait de ces faits que la taille de Charlemagne aurait été de près de sept pieds. Mais le squelette, quoique appartenant à un homme de belle taille, n'atteint pas, à beaucoup près, cette proportion-là. Au surplus, la question est tranchée par le témoignage de son secrétaire Eginhard : « L'empereur, dit-il, était d'une taille élevée, mais qui ne dépassait pas une mesure raisonnable (436). »

Mais quelque chose de plus important que tout ceci, est la question de savoir si Charlemagne est compté parmi les saints? Les uns l'affirment et disent (notez ceci) que sa fête fut fixée par Louis XI, au 28 janvier, jour anniversaire de sa mort. Les autres ne lui donnent que le titre de *Bienheureux*. Ce qu'il y a de certain, c'est que son nom n'est point dans le *Martyrologe romain*. Il est vrai, Frédéric Barberousse (autre canonisateur à la façon de Louis XI), fit rendre un décret de canonisation en 1165 par l'anti-pape Pascal III; mais jamais, jamais les pontifes légitimes n'ont ratifié cette décision. Or, entre Louis XI, Frédéric Barberousse et un anti-pape d'un côté, et, de l'autre, la sainte Eglise, le choix d'un catholique ne saurait être embarrassant.

VII. Ce serait donc ce prince qui, selon beaucoup d'auteurs, aurait enfin fait régner le Christ et réalisé, pour l'Eglise, le *Saint empire* sur cette terre : « Charlemagne, dont la grandeur a pénétré jusqu'au nom, écrivent deux auteurs qui se sont chargés, du reste, de se réfuter eux-mêmes (437), Charlemagne dont les institutions ont donné à la société une empreinte qui dure encore mille ans après lui, fut, dans l'ordre politique, *la plus vive image du Roi des rois*. Par lui *la souveraineté de l'Eglise fut pleinement établie.* » Ne

(433) Entre autres, M. Th. Nisard, qui épuise tout son enthousiasme pour son héros : « La scintillante auréole du grand homme et du *grand saint*, dit-il, ne pâlira jamais ; et les génies modernes ne se feront pas d'autre gloire que celle d'imiter ce génie des temps que l'on nomme barbares : Napoléon calquera son empire sur celui de Charlemagne (ce n'est donc pas celui de l'Eglise, comme on le dit si souvent) ; il marchera sur les traces du héros carlovingien, en rêvant ses exploits pour rêver son renom ! » Un peu plus loin, le même auteur s'écrie : « Quel sera le génie robuste capable de faire rentrer nos générations égarées dans la voie d'une civilisation réelle, incontestable, en harmonie avec la civilisation chrétienne? » (*Histoire de Charlemagne.*) Nous avouons, pour notre compte, que nous avons plus de confiance pour ce que demande M. Nisard, dans la prière des saints, dans la force d'une seule âme humble unie à Dieu, que dans tous les génies et les forts de ce monde. Le salut des peuples, d'ailleurs, ne peut nous venir que de l'Eglise !

(434) Dom Guéranger, *loc. cit.*, p. 509.

(435) En 1843. On avait prétendu que c'était une *découverte* des restes mortels de Charlemagne. (Voy. *Ami de la religion*, n° 3828.) Mais il n'en était rien, et ces restes n'avaient point été égarés. Le R. P. Arthur Martin, Jésuite, savant archéologue, et témoin de l'ouverture de la châsse, a écrit à ce sujet une curieuse lettre où il rétablit les faits, et donne également quelques détails sur la précieuse découverte du cercueil de saint Léopard et de celui de sainte Couronne. — Cette lettre est insérée dans l'*Ami de la religion* du 23 novembre 1843, tom. CXIX, p. 353 et suiv.; elle se trouve aussi dans la revue *le Monde catholique*, que publiait alors M. de Genoude, tom. II, p. 727 et suiv.

(436) Fuit statura eminenti, quæ tamen justam non excedebat.

(437) M. le comte Henri de Mérode et M. le marquis de Beaufort, *De l'esprit de vie et de l'esprit de mort*, in-8, 1833, p. 39, 40.

discutons pas pour la politique, bien qu'il y aurait beaucoup à dire, ce qui rabattrait assez cette incroyable qualification donnée à Charlemagne qu'on nous représente comme *la plus vive image du Roi des rois!* Mais pour ce qui est de l'Eglise, dont ce prince aurait *pleinement établi la souveraineté*, est-il possible d'admettre une telle assertion, en présence des faits de l'histoire étudiés à fond? Nous allons tout à l'heure laisser répondre à cette question les auteurs eux-mêmes qui viennent d'écrire ces lignes. Avant, citons encore un autre écrivain non moins enthousiaste qu'eux.

Cet écrivain, après avoir tracé un court tableau de l'organisation de l'empire, s'écrie : « Certes, c'était une belle chose que cette double organisation dont on saisit l'unité. Ce saint Empire romain, une des conceptions les plus admirables que l'homme ait jamais rêvées, cette vaste idée d'une société civile calquée sur une société intellectuelle, *vivant avec elle, sous elle*, mais *sans perdre son individualité*, cela est bien loin des essais des temps anciens et modernes! L'antiquité avait aussi compris que le monde serait en paix quand la dualité du corps et de l'esprit de la société serait détruite. Mais, elle n'avait trouvé d'autre moyen de la détruire, que d'écraser un des ordres au profit de l'autre. Tantôt, comme dans l'Inde et dans l'Egypte, le prêtre devenait roi; ou tantôt, comme dans l'empire romain, l'empereur devenait pontife. Dans les temps modernes on a encore moins compris cette nécessité; on a réclamé la *séparation de l'âme et du corps*, de la société morale et de la société civile, au nom de la liberté de chacune d'elles : sans faire attention que ce n'était pas la liberté de vivre, mais seulement la liberté de mourir que l'on réclamait pour chacune; car, pareilles à ces jumeaux qu'unit un lien mystérieux, elles dépérissent si on les sépare (438)... »

Tout cela est juste; mais, de grâce, qu'on nous dise donc si Charlemagne fut tellement fils soumis de la sainte Eglise, tellement abandonné à son autorité suprême, qu'il n'y eut, de son temps, rien de séparé, qu'on ne vit aucun dualisme, et que l'unité fut complète. Ne voyons-nous pas, au contraire, Charlemagne occupé, dès qu'il eut la puissance, à se faire sa part et à songer aux intérêts propres de sa dynastie? Ne le voyons-nous pas donner à son fils le titre de roi de Rome et dominer à ce point que, plus d'une fois, il voulut voir dans le Pape un *sujet* et agir toujours, en définitive, à sa tête et à son idée (439)? Quantité de ses actes prouvent que, sous lui aussi bien que sous tant d'autres, l'ordre divin de l'Eglise ne fut pas toujours scrupuleusement respecté; qu'en bien des rencontres le souverain domaine de Dieu sur toutes choses, les spirituelles comme les temporelles, fut méconnu, et qu'en un mot Jésus fut *divisé*, ce qui n'est point de Dieu, mais l'œuvre de l'antechrist, dit saint Jean : *Omnis spiritus, qui solvit Jesum, ex Deo non est : et hic est antichristus* (440).

Au surplus, — et c'est ici que vont se trouver réfutées les assertions trop absolues des deux auteurs que nous citons au commencement de ce chapitre, — écoutons ces mêmes écrivains nous faire l'exposé de l'ordre social vrai, de l'Ordre divin sur la terre, tel qu'il est formulé dans plusieurs actes solennels des Souverains Pontifes, notamment dans la bulle *Unam sanctam* de Boniface VIII, approuvée tacitement par l'Eglise, expressément par le v° concile général de Latran, et insérée au corps du droit canon : « En quittant la terre, disent nos auteurs (441), le Christ a établi, pour le représenter à l'égard du monde chrétien et de l'humanité entière, un Vicaire suprême, dont la mission est semblable à la sienne sous les rapports de puissance, d'autorité et de fin (442); car Jésus-Christ, chef suprême de l'humanité comme Souverain Pontife et Souverain-Roi, lui donne des droits proportionnellement semblables aux siens pour une fin qui est le salut (non-seulement individuel, mais social), c'est-à-dire le règne du bien dans tout l'ordre de l'existence humaine. Comme Souverain Pontife, il embrasse tout l'ordre spirituel et le pouvoir indirect sur le temporel ; comme Vicaire du Christ, en sa qualité de Roi des rois, il possède le pouvoir direct et le haut domaine sur la hiérarchie politique, domaine qui est le complément de la puissance pontificale; car ce n'est que le rapport naturel de supériorité hiérarchique qui appartient à la puissance spirituelle à l'égard de la puissance temporelle. Les intelligences catholiques non divisées en elles-mêmes ne redouteront donc pas plus le despotisme et l'arbitraire de la part du Chef de l'Eglise en sa qualité de dépositaire de la royauté suprême de Jésus-Christ, qu'ils ne la redoutent de sa qualité de suprême pontife; « car cette autorité, quoiqu'elle soit donnée à l'homme et exercée par des hommes, n'est point humaine, mais plutôt divine, donnée à Pierre par la divine Parole et affermie dans l'ordre sur la pierre qui est Jésus-Christ même (443). » Investi d'une mission semblable à celle de Jésus-Christ sous le rapport de la puissance, de l'autorité et de la fin, pierre fondamentale qui, selon la belle expression de saint Ambroise, soutient tout l'édifice de la réparation, non-seulement comme Souverain

(438) *Etude sur la philosophie de l'histoire pendant les quinze premiers siècles des temps modernes*, par M. le vicomte de Sarcus, in-8, 1859, p. 95, 96.

(439) M. l'abbé Héry, *Du couronnement des empereurs par les papes*, 1 vol. in-8, 1853, p. 7 et suiv.

(440) *I Joan.*, II, 22.

(441) *De l'esprit de vie et de l'esprit de mort*, par MM. le comte Henri de Mérode et le marquis de Beaufort, in-8, p. 118 et suiv.

(442) Selon les interprètes, *voy.* Cornélius à Lapide, *sur saint Jean*, chap. XXI, 8, 15, 16 et 17.

(443) Bulle *Unam sanctam*, du pape Boniface VIII.

Pontife, mais dans toute la plénitude du suprême pouvoir propre au Vicaire de Jésus-Christ, le Pape est infaillible dans le gouvernement de l'Eglise universelle, et, sous *aucun* rapport, l'esprit de mort ne peut prévaloir contre lui.

Ainsi, pour parvenir à la réparation complète de l'ordre social, l'Eglise, qui seule représente Jésus-Christ sur la terre et continue son ouvrage jusqu'à la fin des siècles, a reçu de lui tous les pouvoirs dont il était revêtu comme Souverain de l'humanité, Pontife et Roi....« L'Eglise, en épousant le Vicaire de Jésus-Christ, dit le savant pape Grégoire XIII, lui a apporté la plus riche et la plus précieuse dot, *qui est la plénitude du pouvoir spirituel et temporel*. Elle lui donne la *mitre* comme gage de son autorité spirituelle, et la couronne comme marque de sa puissance temporelle. La *mitre* est le symbole du sacerdoce, et la *couronne* celui de la royauté. En le revêtant de ces couronnes, elle l'a constitué le Vicaire de Celui qui porte écrit sur ses vêtements *le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs* (444). » Voilà pourquoi saint Thomas soumet la puissance temporelle à la spirituelle comme le corps à l'âme. De là encore ces paroles de saint Grégoire VII : « Ainsi que la lune n'éclaire que par le soleil, de même les empereurs, rois et princes, ne sont que par le Pape, parce que celui-ci est par Dieu (445). » Et ailleurs : « L'autel n'est que pour l'immortel successeur de Pierre, le glaive du souverain est sous l'autel, n'est que de l'autel (446). » Voilà pourquoi saint Bernard s'écrie en parlant à Eugène III : « L'un et l'autre glaive appartient à l'Eglise (447). » Selon cette parole, l'Eglise a reçu ces deux glaives, dont l'un est subordonné à l'autre pour qu'ils soient ordonnés. Elle se réserve le glaive spirituel et relègue le glaive temporel, mais sans pouvoir en aliéner le haut domaine, le droit d'en disposer, de le retirer, de le mettre en d'autres mains, si le bien de l'Etat chrétien le requiert, car elle ne peut aliéner aucun des pouvoirs conservateurs que le Réparateur possède *tous* par sa mission même, et qu'il lui a remis en l'envoyant comme il fut envoyé de Dieu. Retrancher à l'Eglise un de ces pouvoirs, ou ne le reconnaître que sous quelques rapports, en le niant sous plusieurs autres, n'est donc que supprimer tantôt entièrement, tantôt à quelques égards, un degré hiérarchique dans l'ordre des pouvoirs sociaux, et placer sous ce rapport la société chrétienne sur une base déiste. C'est ôter à la seule représentation divine visible et appropriée à la nature de l'homme un degré, un développement de solidité, de majesté et de puissance..... »

Tel est bien, en effet, sauf peut-être quelques inexactitudes dans l'expression, l'ordre de l'Eglise, le seul divin et légitime sur la terre, et telles sont effectivement les conséquences funestes de toute atteinte portée à cet ordre. Mais n'est-il pas constant, par toute l'histoire, que Charlemagne lui-même, malgré ses bons services, malgré ce qu'il a fait pour le bien de l'Eglise, s'est laissé aller, lui aussi (et il semble que ce soit chose inhérente aux pouvoirs jaloux de ce monde), à *retrancher* à l'Eglise quelque chose de ses pouvoirs, ou à les contester, ou à les entraver, ou *à ne les reconnaître que sous quelques rapports*, pour les mieux nier ou du moins éluder *sous plusieurs autres?* Que deviennent dès lors ces assertions de nos auteurs, que *Charlemagne fut, dans l'ordre politique, la plus vive image du Roi des rois*; que *par lui la souveraineté de l'Eglise* FUT PLEINEMENT ÉTABLIE? Et comment ne pas être surpris, attristé, que des écrivains qui ont si bien l'intelligence de l'ordre divin de Dieu en opposition à l'ordre faux du Monde (448), puissent méconnaître l'histoire à ce point et tomber dans de telles illusions?

VIII. Un autre auteur, déjà cité, dit à son tour de l'empire de Charlemagne, ce qui suit (449) : « A travers toutes les aspirations confuses et diverses de cette époque, l'observateur attentif démêle cependant un imposant spectacle : le christianisme marchant lentement vers cette perfection à laquelle il tend à travers les siècles. C'est lui qui inspira à Karl le Grand la pensée de ce qu'on a appelé le Saint-Empire romain. Le moment où Karl le Grand va à Rome, où il reçoit des mains du Pape la couronne impériale, et fait ainsi de Rome, en quelque sorte, le centre de son *empire*, ne semble avoir frappé aucun des écrivains contemporains, ni Eginhard, ni le moine de Saint-Gall. Et cependant ce qui se passait était un fait d'une immense portée. La force matérielle se reconnaissait impuissante à diriger toute seule la société humaine, elle appelait à son aide l'influence spirituelle (450). Ce sceptre s'avouait forcé de s'appuyer sur la Croix. Un seul chroniqueur paraît en

(444) *Dict. hist. des Cultes religieux*, p. 36, Liége, 1772.

(445) S. Grégoire VII, épître à Hérimann, évêque de Metz. Nous l'avons citée tout entière dans le *Mémorial catholique*, tom. XVI, p. 450-460.

(446) Epist. II, 13, 51 ; III, 18 ; VIII, 2. Voigt, *Hildebrand*, etc.

(447) Saint Bernard, *Consid.*, lib. IV, cap. 3.

(448) Les mêmes auteurs reviennent encore, en d'excellentes pages, à cette question du suprême pouvoir sur la chrétienté, ou la république chrétienne, comme l'on disait justement au moyen âge, et, sauf quelques confusions et illusions sur certains faits particuliers, on ne peut qu'applaudir à cette théorie vraie. (*Voy.* p. 153-157 de leur livre remarquable sous plusieurs rapports : *De l'esprit de vie et de l'esprit de mort*.)

(449) M. de Sarcus, *Etude sur la philosophie de l'histoire*, etc., p. 93, 94.

(450) Et c'est précisément là le génie de Charlemagne de l'avoir compris et d'en avoir profité! Mais l'Eglise, son intérêt, était-elle sa seule préoccupation? Nous le répétons, les faits autorisent à penser le contraire. *Voy.* § III et § V, avec les notes.

avoir compris l'importance : c'est Florus, diacre de Lyon, qui, dans un chant de deuil sur la ruine de l'empire de Karl le Grand, alors aux mains de Charles le Chauve, s'écrie : « *Oh! trop fortuné s'il eût connu son bonheur*, ce royaume qui avait Rome pour citadelle, et le Porte-clef du ciel pour auteur (451) ! »

Chant de poëte! dirons-nous, mais non parole vraie et juste; car cet empire temporel de Charlemagne avait si peu le *porte-clef du ciel pour auteur*, qu'à peine son héros mort, il se disloqua de toutes parts. Ce qui est vraiment de Dieu et de l'Eglise a-t-il cette destinée? « *L'essai* tenté pour l'établissement du Saint-Empire romain ne fut pas durable..... Inhabiles successeurs du grand empereur, les Carlovingiens ne montrent qu'impuissance et incapacité. La conduite de Charles le Simple, de Louis d'Outre-Mer, de Lothaire, etc., ne le prouve que trop (452). » Et l'auteur qui constate ce fait d'impuissance et de dislocation en recherche les causes, sans voir que la vraie est précisément celle-ci, savoir : que Charlemagne, au fond, avait beaucoup travaillé pour lui, et que l'ordre du monde ne peut subsister juxta-posé et de moitié avec l'ordre unique et divin. Il faut être tout à Jésus et à son Eglise, ou contre Lui : « Pas de milieu possible, dit saint Augustin : *Qui non est mecum, contra me est* (453), » et diviser Jésus, n'étant pas de l'esprit de Dieu, mais de Satan (454), on ne peut à la fin que recueillir la ruine et la dispersion : *Qui non congregat mecum, spargit* (455) !

Et cette instabilité, cette dispersion de l'empire de Charlemagne si frappante, si instructive pour qui veut y regarder de près, n'a cependant pas empêché la plupart des historiens de parler comme Florus. Ils répètent, après lui, que c'est la papauté qui a créé ou reconstruit le nouvel empire. Or, c'est là, ce nous semble, une expression malheureuse, une confusion véritable.

En effet, l'Eglise pouvait-elle vouloir fortifier ou rétablir l'empire mondain, ce que le christianisme avait détruit? Car c'est, après tout, ce que demandaient les peuples, ainsi que nous l'avons vu plus haut (§ III). Evidemment l'Eglise voulait autre chose. Ce que désirait saint Léon III, comme plus tard saint Grégoire VII, comme Boniface VIII, Innocent III, en un mot tous les grands Papes, c'était de réaliser complétement l'Ordre divin sur la terre, c'est-à-dire la dépendance des hommes et des sociétés avec leurs chefs, à l'égard de Dieu et de son Représentant qui a reçu de Jésus-Christ « des droits proportionnellement semblables aux siens (456) ; » c'était, en dernière analyse, de constituer la république chrétienne hiérarchisée en Dieu et non assurément en César. Or, ce n'est point là, quoi qu'on puisse dire, ce qui est arrivé, même sous Charlemagne. Le monde a laissé la Papauté y tendre ; la Papauté a rencontré dans son œuvre moins de résistance ouverte ou hostile, et l'on a pu entrevoir ce que serait l'idéal. Mais enfin cet idéal n'a point été obtenu..... Et depuis, nous le savons de reste, ce que voulait l'Eglise, et, ajouterons-nous, ce que Dieu veut, ce qui arrivera selon la parole sacrée : *Fiet unum ovile, et unus Pastor* (457), a été plus que jamais entravé. Les princes de ce monde y ont mis bon ordre (458), travaillant incessamment à se soustraire, eux et leurs peuples, au pouvoir de Dieu dans la personne de son Vicaire. Donc, on s'exprime mal lorsqu'on dit que la Papauté a créé l'empire de Charlemagne (459). Par le fait, elle a mis ce qui s'y trouve de bon; elle a empêché qu'il y eût plus de mal; mais, en somme, elle n'a pas atteint son but suprême : sa propre œuvre, en réalité, n'a pas eu son plein épanouissement.

Aussi bien cet empire vraiment de Charlemagne, cet empire temporel, malgré sa grandeur et sa force, ne subsiste-t-il plus lui-même. Sans doute, il reste quelque chose de son œuvre : il reste cette indépendance qu'il a achevé d'assurer à l'Eglise romaine, cette indépendance temporelle si utile et si nécessaire à la liberté et à la dignité des peuples, et encore de combien d'attaques violentes cette indépendance

(451) Flor. *Querel. script. rer. Franc.*, tom. VII, p. 303. — (Florus vivait sous Charles le Chauve, et déplorait la décadence de l'empire de Charlemagne. — Voici le passage entier du bon diacre de Lyon : « Un bel empire florissait sous un brillant diadème; il n'y avait qu'un prince et qu'un peuple (on voit que Florus ne pensait pas à l'ordre divin de l'Eglise !); toutes les villes avaient leurs juges et des lois. Le zèle des prêtres était entretenu par des conciles fréquents; les jeunes gens relisaient sans cesse les Livres saints, et l'esprit des enfants se formait à l'étude des lettres. L'amour d'un côté, et de l'autre la crainte, maintenaient partout le bon accord; aussi la nation franque brillait-elle aux yeux du monde entier. Les royaumes étrangers, les Grecs, les Barbares, le sénat du Latium, lui adressaient des ambassades; la race de Romulus, Rome elle-même, la mère de ces royaumes, s'était soumise à cette nation; c'était là que son chef, soutenu de l'appui du Christ, avait reçu le diadème par le don apostolique. Heureux s'il eût toujours connu son bonheur, l'empire qui avait Rome pour citadelle, et le Porte-clef du ciel pour fondateur ! » — *Recueil des Hist. des Gaules et de France*, par Dom Bouquet, tom. VII, p. 382.

(452) M. de Sarcus, *op. cit.*, p. 96, 110.

(453) *Matth.* XII, 30.

(454) *I Joan.* IV, 3.

(455) *Matth.* XII, 30. — *Voy.* dans le *Mém. cath.*, tom. XIX, p. 5-10, l'article intitulé : *Le souverain domaine de Jésus-Christ ; se garder de le diviser.*

(456) *De l'esprit de vie et de l'esprit de mort*, p. 118.

(457) *Joan.* X, 16.

(458) *Voy.* l'*Introduction* ou *Deuxième discours préliminaire*, placé en tête du présent volume.

(459) Nous avons nous-même, à la suite de tous les historiens, commis cette inexactitude (*Voy. Disc. prélim.* du tom. I, § XXX, col. CXVIII), et c'est un motif de plus pour nous de consigner ici cette rectification.

n'est-elle pas l'objet à cette heure! Que d'efforts conjurés contre elle! Les pouvoirs jaloux voudraient achever de la détruire pour ne plus rencontrer de frein et d'obstacles à leur ambition et à leur soif de domination: et les peuples aveugles leur prêtent les mains dans cette conjuration coupable, ne voyant pas, les insensés! qu'ils travaillent contre eux-mêmes et qu'ils s'enlèvent le dernier rempart qui les protége contre les hontes et les iniquités du despotisme.

Quoi qu'il en soit de ces luttes impies, l'indépendance de l'Eglise romaine existe, et les donations de Pépin et de Charlemagne, malgré les spoliateurs, sont toujours leur œuvre : c'est ce qui survit à leurs institutions, et il y aurait injustice à ne pas leur en conserver de la reconnaissance. Mais enfin, on ne peut le nier, l'empire fondé par Charlemagne a disparu, il est brisé complétement. Pourquoi? parce que c'était une institution humaine, et parce qu'il n'y a que l'Eglise seule qui ait des promesses d'éternité : *Portæ inferi non prævalebunt adversus Ecclesiam..... Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi* (460).

Et d'ailleurs, dirons-nous avec un historien (461) qui résume, par les paroles suivantes, la pensée et l'esprit de cet article, « avec l'Eglise catholique qui embrasse tous les siècles et tous les peuples, les monarchies colossales des Nabuchodonosor, des Cyrus, des Alexandre et des Césars, qui devaient lui préparer les voies, cessent d'être nécessaires et même utiles. Il n'y a que l'Eglise catholique qui unisse les intelligences dans la même foi, et à parler juste, il n'y a sur la terre de véritable société humaine, de société qui s'intéresse essentiellement au vrai bien de tous les hommes, que l'Eglise catholique. Auprès d'elle, les royaumes et les empires terrestres ne paraissent plus que des associations locales pour des intérêts particuliers. » Oui, l'Eglise de Jésus-Christ, Sauveur et Réparateur, le *Fiet unum ovile, et unus Pastor*, voilà, redisons-le, voilà le réel, voilà l'éternel, et c'est à cette seule ancre de salut qu'il faut nous attacher! »

EMS (ARTICLES D'). *Voy.* HISTORIQUE DES ARTICLES D'EMS.

ENCRATIDE ou ENGRATIE (SAINTE), martyre à Sarragosse, en 304 de Notre-Seigneur. — *Voy.* l'article ACTES des dix-huit martyrs de Sarragosse et de sainte Engratie, t. Ier, col. 198, § 5.

ENÉE, paralytique guéri par saint Pierre à Lydde (Diospolis). *Voy.* l'article PRÉCIS HISTORIQUE DES ACTES DES APOTRES.

ENÉE, évêque de Paris au IXe siècle. Il avait été notaire du palais de Charles le Chauve, et assista au concile de Kiercy, tenu en 849, contre Gotescalc. L'évêque de Paris Erchanrade étant mort vers 856, le roi Charles fit élire à sa place Enée dont nous parlons particulièrement à cause de son écrit justificatif de l'Eglise romaine contre les calomnies des Grecs.

Le clergé et les moines annoncèrent l'élection d'Enée à Venilon de Sens leur métropolitain, et à ses suffragants, pour les prier de l'ordonner au plus tôt, et, dans leur lettre, ils louent la prudence et la probité d'Enée (462). A peine ce pontife fut-il monté sur le siége de Saint-Denys, qu'éclata le schisme d'Orient, et ce fut à cette occasion douloureuse que l'Eglise des Gaules donna des marques de son zèle, comme on le voit par quelques-uns des traités qui furent composés alors par les plus savants hommes de ce temps-là (463).

Enée fit à ce sujet un assez gros ouvrage, mais qui n'est presque qu'une compilation de divers textes des saints Pères, suivant le goût de ce siècle. L'auteur dit, dans sa préface, que l'Eglise de Constantinople a souvent eu des évêques hérétiques (464) ; mais que le siége de Rome n'a jamais été souillé d'une pareille tache ; que, cependant, Libère n'avait pas défendu la foi avec assez de courage, quoiqu'il ne s'en soit jamais écarté. Il rapporte les objections des Grecs, au nombre de dix, et il répond aux premières en sept questions, méprisant, comme impertinentes, les deux dernières, touchant l'Agneau pascal qu'on prétendait être offert sur l'autel, et le saint chrême qu'on accusait les Latins de faire avec de l'eau de rivière. Il est vrai que, dans le Missel romain, il y a des prières pour la bénédiction de l'Agneau pascal. Mais on ne l'offrait pas à l'autel avec le corps de Jésus-Christ, qui est notre vraie Pâque et l'agneau qui efface les péchés.

Sur la sixième question, touchant la primauté du Pape, Enée cite principalement le concile de Sardique, ainsi que les décrétales des Papes saint Gélase et saint Léon.

(460) *Matth.* XVI, 18, et XXVIII, 20.

(461) L'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. LV, tom. XI, p. 384-385. Il eût été à désirer que cet historien ne perdît point de vue ces paroles dans ce qu'il dit de Charlemagne : il ne se serait pas exposé à certaines contradictions fâcheuses.

(462) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XVI, tom. VII, p. 260, 261, édit. in-12, 1826.

(463) *Ibid.*, liv. XVII, tom. VIII, p. 6.

(464) Ce que dit ici Enée, un illustre Pape, Grégoire le Grand, l'avait écrit trois siècles avant, à propos des prétentions de Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople, qui voulait prendre le titre d'*évêque œcuménique*. Saint Grégoire protesta, et dans sa lettre il dit, entre autres choses remarquables : « Certes, il faut bien le rappeler, sur ce siége de Constantinople auquel on voudrait aujourd'hui attribuer des droits que nous ne lui reconnaissons pas, se sont assis, non-seulement des hérétiques, mais des hérésiarques ; qu'on se souvienne donc de Macedonius, qui niait que la divinité du Saint-Esprit fût consubstantielle au Père et au Fils ; et de Nestorius qui, avec sa distinction des deux personnes en Jésus-Christ, se jetait dans la perfidie des Juifs, et refusait à Marie son glorieux titre de Mère de Dieu!... » S. Greg. epist. 20.

Enfin il ajoute : « Après que l'empereur Constantin eut embrassé le christianisme, il quitta Rome, disant qu'il n'était pas convenable que deux empereurs, l'un prince de la terre, l'autre de l'Eglise, gouvernassent dans une même ville ; c'est pourquoi il établit sa résidence à Constantinople, et soumit Rome et une grande partie des diverses provinces au Siége apostolique. Il laissa au Pontife romain l'autorité royale, et en fit écrire l'acte authentique, qui fut dès lors répandu par tout le monde (465). »

On voit qu'Enée entend parler ici de la donation de Constantin, et que les Grecs la tiennent pour authentique, puisqu'ils l'ont insérée dans leur droit canon. Ce n'était donc pas raisonner mal que de la leur opposer. — Enée de Paris assista à quantité de conciles de son temps, et son successeur, Ingelwin, ayant pris part à celui de Douzy en 871, il est à croire qu'Enée est mort en décembre 871. « Ceux, dit un auteur (466), qui ont voulu ternir sa mémoire, ignoraient apparemment les preuves que l'histoire fournit de sa foi et de sa piété. »

ENGILBERT (Saint), archevêque de Cologne, dont il fut en même temps duc. Cette double qualité l'engagea à se servir de deux glaives : le spirituel comme évêque, le matériel comme duc, et il dut voir, hélas ! au milieu des luttes et des haines où il se trouva, que le second glaive ne parvenait pas toujours à soumettre les méchants, ou que, s'il les arrêtait pour un temps, ce n'était que pour les voir encore plus exaspérés et moins traitables. Quoi qu'il en soit, Engilbert s'attira plusieurs ennemis puissants par son zèle pour la justice, et parmi ceux-ci se trouvait Frédéric, comte d'Isembourg, son parent, et le plus implacable de ses adversaires.

Ce comte opprimait l'abbaye d'Esende, monastère royal de filles, dont il était avoué ou défenseur. L'abbesse vint souvent à Cologne avec ses religieuses, se plaindre des violences de ce singulier *défenseur :* mais la considération de la parenté du comte avec Engilbert les portait à dissimuler tout le mal au prélat. Quelques années après, le Pape Honorius et l'empereur Frédéric, fatigués par les plaintes des religieuses, en écrivirent des lettres pressantes à Engilbert, qui avertit sévèrement le comte de se corriger, jusqu'à lui offrir une pension sur ses propres revenus, pourvu qu'il n'abusât point de son droit d'avoué. Mais loin d'en profiter, Frédéric se plaignit à ses parents et à ses amis que l'archevêque voulait le dépouiller de son bien, et ceux-ci l'échauffèrent encore, en sorte qu'il résolut la mort du prélat, se fiant principalement à sa puissance et à ses grandes alliances, qui le mettaient, ce lui semblait-il, en état de tout entreprendre sans rien craindre.

Après la fête de la Toussaint de l'an 1225, l'archevêque vint à Goest, en Westphalie, pour traiter de la paix avec le comte Frédéric, qui s'y rendit aussi accompagné de ses deux frères, Théodoric, évêque de Munster, et Engilbert, élu évêque d'Osnabruc, ainsi que de plusieurs autres parents et amis. Pendant trois jours de conférence, on ne put trouver d'expédient qui contentât Frédéric ; mais l'archevêque reçut une lettre qui l'avertissait du dessein formé contre sa vie. Il la lut à l'évêque de Minden, qui était présent, et qui lui dit : « Au nom de Dieu, seigneur, soyez sur vos gardes, non-seulement pour votre intérêt, mais pour celui de notre Eglise et de tout le pays. » Il répondit : « Je suis dans un grand embarras ; si je me tais, il m'arrivera malheur ; si je leur en parle, ils diront que je les calomnie : je remets désormais mon corps et mon âme à la divine Providence. » Il foula aux pieds la lettre d'avis et la jeta au feu. Puis il entra dans sa chapelle avec l'évêque de Minden et lui fit la confession générale de toute sa vie avec abondance de larmes : c'était aussi pour se préparer à une dédicace d'église, qu'il devait faire le lendemain.

Alors le comte Frédéric, pour mieux cacher son mauvais dessein, feignit d'accepter la paix proposée par l'archevêque, qui lui dit : « Mon cousin, nous irons ainsi ensemble avec bien de la joie à la diète que le roi doit tenir à Nuremberg. » Le comte prit congé de lui, et, retourné à ses gens, il leur donna des ordres pour l'embuscade et l'exécution de son dessein. C'était le vendredi d'après la Toussaint. L'archevêque, marchant vers Swelme, qui était le lieu où il devait dédier l'église, reçut encore plusieurs avis en chemin, qui ne l'empêchèrent pas de continuer. Enfin, comme le jour commençait à manquer, il arriva au lieu de l'embuscade, qui était un chemin creux au haut d'une montagne; le signal étant donné, les gens de Frédéric se jetèrent sur lui, et, encouragés par leur maître, lui donnèrent quarante-sept coups d'épées et de couteaux, et le laissèrent mort sur place. Il fut depuis rapporté à Cologne et enterré à Saint-Pierre. Un grand nombre de miracles se firent par son intercession. Il est honoré comme martyr le sept novembre jour de sa mort. Il est dit de lui, dans le *Martyrologe romain*, qu'il souffrit le martyre pour défendre la liberté de l'Eglise, et pour avoir obéi à l'Eglise romaine. Sa vie fut écrite, à la demande de Henri, son successeur, par le moine Césaire d'Heisterbach, de l'ordre de Cîteaux (467)

ENGELRAM, évêque de Metz, aussi appelé *Enguerran* ou *Ingelran*, avait succédé à saint Chrodegang sur ce siége, et à Fulrade dans la charge d'archi-chapelain. Ayant fait un voyage à Rome où il avait une affaire portée au tribunal du Saint-Siége, les uns disent qu'il présenta, en 755, d'autres, que le pape Adrien Ier lui donna un recueil

(465) D'Achéri, *Spicileg.*, in-fol. tom. I, p. 113-138.

(466) Dom Richard, *Chron. des évêques.*

(467) Surius, 7 Nov.; Rohrbacher, tom. XVII, p. 681, 682.

de quatre vingts canons qu'on suppose être tirés des décrets des Papes, des conciles d'Orient et d'Occident, et des lois des empereurs romains (468).

Ce dernier sentiment qui semblerait faire entendre que le pape Adrien Ier fut l'auteur de ce recueil ne saurait être admis. Il serait plus probable,—et quelques exemplaires dudit recueil autorisent cette supposition, puisqu'ils portent que ce fut Engelram qui le présenta au Pape, — que l'évêque de Metz ayant besoin d'autorités pour instruire et soutenir son procès, fit cette compilation et l'apporta au Pontife. Cela est d'autant plus vrai que, bien qu'on ne sache pas quel était le sujet de ce procès, la plupart des canons qui forment le recueil concernent la forme qu'on doit garder dans les tribunaux ecclésiastiques pour le jugement des clercs (469).

Au reste Fleury accorde ceci : « C'est ce qu'il y a de plus vraisemblable, dit-il, vu la différence qu'il y a entre cette collection et le code de canons que le pape Adrien donna au roi Charles, environ dix ans auparavant (470). » Ensuite il prétend que la collection d'Engelram (c'est ainsi qu'il nomme ce recueil) est extraite des fausses Décrétales d'Isidore, et que c'est la première fois qu'il les trouve employées. On peut l'en croire, car il a prouvé qu'il était assez à la piste de ces décrétales ; seulement il aurait dû user, à leur égard, de plus de discernement. *Voy.* l'article Isidore Mercator.

Hincmar qui parle de la Collection de l'évêque de Metz, ne dit pas qu'elle a été puisée dans celle d'Isidore, mais il n'en fait pas grande estime : il prétend (471) que plusieurs articles se contredisent, et sont contraires aux sacrés canons et aux règles observées dans les jugements ecclésiastiques.

Quoi qu'il en soit, la Collection d'Engelram ne laissa pas que d'être en peu de temps fort répandue dans les Gaules. L'autorité de ce prélat y contribua sans doute. On lui donnait le titre d'archevêque probablement, à cause de sa charge d'archi-chapelain, et il soutenait par ses talents la gloire de l'Eglise de Metz. Pour faire honneur au mérite de ses prédécesseurs, il engagea le diacre Paul, fils de Warnefride, qui était alors en France, à composer l'histoire des évêques de Metz. Paul la publia vers l'an 784. Le peu qu'il dit de plusieurs évêques dont il indique seulement les noms, parce qu'il n'avait pas trouvé des renseignements assez autorisés, rend plus croyable ce qu'il rapporte des autres. Son histoire ne va que jusqu'à Engelram exclusivement.

Ce prélat qui, à cause de son titre d'archi-chapelain, accompagnait le roi, mourut en 791. On fait l'éloge de ses qualités que rehaussaient, dit-on, les dignités dont il était revêtu. Mais la vertu est toujours belle, quel que soit l'homme qui en est doué. Le Pape avait accordé le *pallium* à Engelram qui eut pour successeur, sur le siége de Metz, Gudulfe.

ENGRATIE (Sainte), martyre en 304. *Voy.* Encratide.

ENGUESSAN. *Voy.* Engelram.

ENNATHAS (Sainte), vierge et martyre, en 308. *Voy.* l'article Actes des martyrs de Palestine, n. XIII.

ENNODIUS (Saint), évêque de Pavie, ami, successeur et biographe de saint Epiphane. Ennodius fit l'apologie du pape Symmaque. *Voy.* l'article de ce Pontife.

ENSEIGNEMENT DANS L'EGLISE PRIMITIVE. Ce n'était ni la méthode des apôtres, ni le génie de l'Eglise d'écrire et d'enseigner par des livres (472). Tout se transmettait de vive voix, tout l'enseignement était oral, et c'était là encore le génie de la famille.

I. A mesure que l'Eglise s'étendra, et que les circonstances obligeront ses évêques et ses docteurs à écrire, ces écrits soutiendront la tradition, ils nous révéleront progressivement les choses du siècle apostolique ; ils en refléteront l'esprit, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer (*Voy.* l'art. Canons apostoliques, n° V) ; ils nous montreront ces choses grandissant avec l'Eglise, mais ils nous les montreront toujours les mêmes, toujours identiques, chacune *in suo genere*, comme s'exprime saint Vincent de Lérins, que nous citerons plus loin. L'essentiel était de pouvoir constater l'identité de ces choses dans leurs divers états de développement, et la Providence y a abondamment pourvu.

Outre les preuves historiques qui attestent la divinité de la religion, et, par une conséquence nécessaire, l'apostolicité de l'Eglise, l'intérieur de cette même Eglise commence à se révéler dès le premier siècle et dans les livres sacrés du Nouveau-Testament, et dans quelques opuscules qui sont venus jusqu'à nous, tels que *le Pasteur* d'Hermas, la lettre communément attribuée à saint Barnabé, la première Lettre de saint Clément aux Corinthiens et celle à Diogénète. Les Livres saints inspirés renferment l'histoire et la morale ; ils renferment aussi les principaux articles dogmatiques, mais sous l'écorce de la lettre, et à peine font-ils quelques allusions obscures aux institutions. Les écrits des Pères apostoliques sont des ouvrages moraux, ordinairement de simples exhortations, excepté toutefois la *Lettre à Diogénète*, qu'on peut regarder comme une

(468) *Conc. Gall.*, tom. II, p. 99.

(469) Les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* citent ce qu'ils ont trouvé de plus remarquable dans cette collection, liv. xii, tom. VI, p. 171, de l'édit. in-12, 1826.

(470) *Hist. ecclés.*, liv. liv, n. 22.

(471) Opusc. 13, cap. 24, tom. II, p. 475.

(472) « Les premiers Chrétiens, dit M. l'abbé Blanc, que nous citons ici (*Cours d'hist. ecclés.*, Précis historique, tom. I, p. 83 et suiv.), n'écrivirent pas ou écrivirent peu, et les actions des hommes apostoliques se transmettaient de vive voix, comme leur enseignement : c'était le génie de l'Eglise. La doctrine n'en pouvait souffrir d'altération : l'Esprit-Saint, les évêques, les églises veillaient à son intégrité. »

petite apologie. Ces écrits ne parlent des dogmes, des usages et de tout ce qui se pratiquait dans l'Eglise qu'indirectement, par occasion; et si l'occasion leur manque, ils n'en parlent point. Insuffisants à prouver les articles qu'ils mentionnent ainsi en passant, ils commencent du moins à trahir leur existence dans la tradition; ils sont comme les premières lignes de la tradition sainte, les premiers rudiments de la théologie chrétienne.

Tout ceci montre suffisamment que, dans le premier siècle de l'Eglise, l'enseignement était purement oral et traditionnel. On remontait des apôtres à Jésus-Christ, et l'on transmettait ce que l'on avait appris d'eux (473). Mais à mesure que l'on s'avance dans les deux siècles suivants, les témoignages se multiplient avec les circonstances et les besoins extérieurs de l'Eglise; ils deviennent plus explicites, tout en conservant la réserve nécessaire sur les points qui tombaient sous la loi du secret. Enfin aux IVe et Ve siècles, toute la tradition, sauf quelques points plus secondaires, est consignée dans les ouvrages des Pères (474). Représentez-vous la tradition orale transmettant dans toutes les églises, par les lignes ou successions épiscopales, les dogmes, les règles morales et les institutions; représentez-vous cette tradition comme un grand fleuve souterrain, invisible d'abord, mais dont l'existence ne tarde pas à se révéler par des sources ou jets d'eau qui jaillissent çà et là, d'abord rares, faibles, puis plus nombreux et plus forts; ils finissent enfin par épuiser le cours souterrain, ou plutôt ils le reproduisent tout entier dans le fleuve majestueux formé au grand jour de toutes ces sources éparses qui s'en sont échappées successivement. Alors il n'est plus permis de méconnaître l'identité de la doctrine.

Les dogmes qui apparaissent clairs et précis dans les IVe et Ve siècles, sont évidemment ceux que recelait la tradition orale dans le Ier et dans le IIe, et qui se révèlent partiellement dans les premiers Pères. A comparer simplement les allusions du langage, ces manières de parler qui se rapportent tout naturellement aux dogmes manifestement exprimés plus tard, à la Trinité, à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à l'Incarnation, à la Grâce, etc., enfin ces demi-mots qui échappent aux premiers organes de l'enseignement oral; à les comparer, disons-nous, avec ces dogmes devenus manifestes, on reconnaît déjà nettement cette identité.

Mais lorsqu'on entend les Pères du IIe siècle, c'est-à-dire les premiers théologiens de l'Eglise, proclamer tout d'abord, et comme un article fondamental et préliminaire, l'existence de la tradition orale, de cette transmission secrète de la doctrine, de son cours souterrain, comme nous venons de dire; lorsqu'on les entend poser pour règle dernière et finale de la foi cette tradition formant l'enseignement des églises; lorsqu'on voit les Pères, qui ont suivi jusqu'à sa manifestation complète, se plaire à en reconnaître de même l'existence et l'autorité suprême, et en appeler toujours en dernier ressort à cette tradition, à l'enseignement commun, aux écrits des Pères antérieurs où elle a passé successivement, on ne conçoit pas qu'on ait osé le nier (475).

II. Ainsi l'enseignement qui ne fut d'abord qu'oral dans l'Eglise primitive, fut peu à peu recueilli et devint la tradition écrite. Les apôtres avaient recueilli de la bouche même de Jésus-Christ la doctrine qu'ils prêchaient. Elle se transmettait de même par leurs disciples; et sous cette forme primitive, la doctrine de Jésus-Christ était une *tradition orale et divine*, la parole de Dieu non écrite. Cette tradition renfermait, dans ses premiers commencements, la doctrine entière, toute la parole de Dieu. Les apôtres et les évangélistes l'écrivirent successivement, sous l'inspiration du Saint-Esprit, dans les livres du Nouveau-Testament, à l'exception de quelques points qui demeurèrent sous la forme orale. La parole de Dieu reçut ainsi, au moyen de l'écriture, une expression déterminée, fixe et permanente, un corps sensible et solide, et le sens divin, c'est-à-dire, la pensée, la vérité divine, passa de la tradition dans ce corps pour en être l'âme et la vie. Ce fut *la parole de Dieu écrite*. Cependant la tradition, en perdant ainsi le sens divin autant que la parole de Dieu, en conserva essentiellement le souvenir dans l'enseignement oral. Elle demeura donc à côté du texte muet pour rendre témoignage à ce sens divin, et pour le montrer perpétuellement sous l'écorce de la lettre. En cessant d'être tradition divine, elle subsista comme *tradition interprète* inséparable du texte sacré. On l'appelle simplement la *Tradition* (476).

Et cette identité permanente de la doctrine conservée par la tradition, cette identité que nous avons fait voir toujours subsistante, ne combat point, comme quelques uns pourraient le croire, l'idée d'un développement progressif dans l'Eglise. Nullement. Saint Vincent de Lérins, qui a résumé au Ve siècle, dans son *Commonitorium*, l'enseignement catholique des quatre siècles précédents, s'attache à montrer, contre tous les novateurs, cette identité, tout en soutenant précisément la nécessité d'un développement, d'un progrès dans l'Eglise, même en ce qui touche la doctrine.

(473) *Voy.* l'article TRADITION ORALE ET TRADITION ÉCRITE DANS L'ÉGLISE.

(474) *Voy.* la préface de la *Concordance des saints Pères de l'Eglise grecque et latine*, par Dom Bernard Maréchal, 2 vol. in-4, 1739.

(475) Pour ceux qui voudraient avoir une juste et solide appréciation du Ier siècle de l'Eglise, considéré comme point de départ de la tradition, de la théologie, des institutions et de la discipline, nous les engageons à lire les lumineux développements que donne à ces idées M. l'abbé Blanc, *Cours d'histoire ecclésiastique*, leçons XI et XII.

(476) M. l'abbé Blanc, tom. I, p. 86.

Mais en admettant ce progrès, l'illustre solitaire expose en même temps, et avec une admirable précision, sa loi et ses conditions. Il fait voir comment il se concilie avec l'immutabilité de l'Eglise et de son enseignement; et, comme s'il les eût prévus, il réfute d'avance tous ces faux systèmes imaginés depuis. Ecoutons ce Père : « Quelqu'un demandera peut-être, dit-il, si la religion ne peut point augmenter en quelque chose ? Elle le peut sans doute, et en beaucoup. *Il faudrait être bien ennemi de Dieu et des hommes pour nier que cela se puisse, et pour empêcher ce progrès.* Mais il faut bien prendre garde de la changer, sous prétexte de la perfectionner. Car pour perfectionner une chose, il faut que, demeurant toujours dans sa nature, elle reçoive quelque accroissement : au lieu que ce n'est pas tant un progrès qu'un changement, lorsqu'une chose cesse d'être ce qu'elle était pour devenir tout autre... La religion des âmes imite en quelque sorte la condition des corps, qui, pour croître et se fortifier avec l'âge, ne laissent pas d'être toujours les mêmes. Il y a bien de la différence entre l'âge florissant de la jeunesse et l'âge mûr avancé de la vieillesse... Les membres des enfants sont petits, ceux des hommes sont plus grands, mieux formés et plus forts; mais ils sont de même nature. Les enfants n'ont pas moins de parties que les hommes, et s'il y en a qui deviennent plus grands dans la suite des temps, cette grandeur était renfermée dans le principe de leur origine. En sorte que rien ne paraît de nouveau dans un homme fait, qui n'ait été caché en lui lorsqu'il était jeune. C'est pourquoi la règle et la proportion d'une belle croissance a toutes ses justesses, lorsque l'âge développe insensiblement toutes les parties différentes que la sagesse du Créateur avait formées dans les enfants. Mais s'il arrivait que la forme qui est propre à l'homme, au lieu d'augmenter seulement, vînt à se changer en une figure difforme et d'une autre espèce, ou que le nombre des parties fût diminué par un défaut surprenant, ou augmenté par un excès remarquable, dans ce cas ce serait nécessité que tout le corps suivît ou qu'il devînt monstrueux, ou du moins qu'il s'affaiblît considérablement. De même il faut que la doctrine de la religion chrétienne soit réglée et suive les mesures de son accroissement (477)... »

On voit suffisamment l'idée de saint Vincent de Lérins, et comment il applique à la doctrine sa comparaison tirée de l'homme. Nous avons cité ici la traduction de Frontignières (478). Or, ce traducteur estimable s'est appliqué à donner encore une nouvelle évidence à la pensée du saint, dans les *notes* intéressantes dont il a enrichi son travail : « La religion, dit-il, ressemble au blé que l'on sème. Le grain semé contient en soi la racine, la paille, la tige, l'herbe, l'épi, la fleur et le fruit que l'on y trouve au temps de la moisson. C'est toujours le même grain qui germe, qui croît, qui fleurit, qui mûrit. Ainsi c'est la même foi, la même croyance, laquelle, semée dans le champ du Seigneur, qui est l'Eglise, multiplie et augmente. — L'Eglise a ses âges différents, mais elle a cet avantage que son Epoux est immortel. Les ouvrages des hommes se perdent et se ruinent d'eux-mêmes; mais l'Eglise, qui est l'ouvrage de Dieu, ne finira jamais. Elle est comme une lumière éclatante qui fait un progrès continuel et ne cesse point de croître jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à son midi et à la plénitude d'un jour parfait; de sorte que dans le temps elle se perfectionne, et aura son dernier achèvement dans l'éternité. »

L'annotateur de saint Vincent de Lérins ne pouvait peindre plus heureusement ce mouvement dilatant qui développe l'Eglise, et qui, soutenu par une force divine, échappe essentiellement à la décadence des choses humaines (479). Et n'est-ce pas, d'ailleurs, ce que nous venons assez d'entrevoir dans cette succession, ce développement de l'enseignement oral de l'âge primitif, à la tradition écrite des âges postérieurs ? Nous ne pourrions donc rien ajouter là-dessus sans nous exposer à sortir de notre sujet. Mais nous ne devons pas omettre certains faits qui rentrent directement dans cet article et qui le compléteront.

III. Les apôtres, si soigneux des églises, ne pouvaient oublier un point aussi capital que celui de l'enseignement. Ils ne manquèrent donc pas de pourvoir à tout ce qui était nécessaire pour former des sujets capables de s'acquitter de cette fonction, et en même temps de gouverner les églises (480).

Saint Paul, qui avait si bien préparé Timothée, lui recommande de choisir à son tour des hommes capables et de les former eux-mêmes à l'enseignement : « Fortifiez-vous, mon fils, par la grâce qui est en Jésus-Christ; et gardant ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins, donnez-le en dépôt à des hommes fidèles qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres (481). » Mosheim, qui a très-bien commenté ce texte, y voit avec raison l'origine apostolique des Ecoles épiscopales (482). Ce que faisait saint Paul, les autres apôtres le firent sans doute.

Ils étaient naturellement entourés de disciples qu'ils instruisaient et préparaient au ministère de la parole. Ces réunions durent

(477) S. Vincent de Lérins, *Commonit.*, cap. 23.

(478) Dont aucun *Dictionnaire biographique* ne fait mention, ce qui est un oubli impardonnable. Sa traduction du *Commonitorium*, 1 vol. in-12, a été soumise et dédiée à de Harlay, archevêque de Paris.

(479) M. l'abbé Blanc, *Introd. à l'étude de l'hist. ecclés.*, in-8, 1841, p. 309-313.

(480) *Ibid.*, tom. I, du *Cours*, p. 289-292.

(481) *II Timoth.* II, 2.

(482) Commentaire *De rebus Christ., primo sæculo*, § XL, p. 130.

être d'autant plus considérables, que l'Apôtre s'arrêtait davantage en un même lieu. C'est ainsi que la tradition nous parle des nombreux disciples de saint Jean à Ephèse où il passa les dernières années de sa vie. Les évêques, successeurs des apôtres, et fixés dans chaque siége, ne manquèrent pas de donner à ces réunions des formes plus stables, et d'en faire des écoles régulières. Saint Polycarpe forma un grand nombre d'hommes apostoliques et probablement dans sa maison épiscopale, ainsi que saint Irénée nous l'apprend lui-même. — *Voy.* l'article ECOLES ÉPISCOPALES.

L'objet principal de ces Ecoles était de former des hommes propres à instruire les fidèles, touchant le dogme et la règle des mœurs, et en général sur tout ce qui regarde la vie chrétienne. On y enseignait donc la doctrine d'une manière plus savante, plus forte, plus complète; on y expliquait les saintes Lettres et les règles du saint ministère; en un mot, on y enseignait la théologie, dont on faisait alors les premiers essais : ces écoles étaient des *séminaires*. On pense bien que cet enseignement n'était pas déterminé rigoureusement comme il le fut dans la suite; et que ces écoles-séminaires pouvaient être également ouvertes à tous les fidèles désireux de s'instruire plus à fond de la religion. Eusèbe appelle l'école chrétienne d'Alexandrie, *fidelium schola*, τῶν πιστῶν διατριβή ; et il ajoute qu'une école des saintes Lettres, τῶν ἱερῶν, avait été établie dans Alexandrie dès les premiers temps : *Quippe jam inde a priscis temporibus, sacrarum Litterarum schola in ea civitate fuerat instituta* (483). Eusèbe parle des dernières années du IIe siècle. Si cette école était déjà ancienne alors, elle remontait infailliblement au Ier; et saint Jérôme l'attribue formellement à saint Marc.

Il y avait d'autres écoles pour les adultes qu'on préparait au baptême et qu'on appelait catéchumènes. A ceux-ci on donnait les premiers éléments de la vie chrétienne, et on les faisait passer par un enseignement progressif jusqu'aux vérités fondamentales du Symbole qui terminent avec le baptême ce cours élémentaire. Le catéchuménat qui existait évidemment au IIe siècle et qui remonte au Ier, n'était qu'une école préparatoire, dite des *Catéchèses* ou élémentaire, confiée à l'un des prêtres formés dans l'école épiscopale.

Le but primitif de toutes ces écoles était uniquement religieux : elles n'avaient été établies que dans l'intérêt de l'Eglise pour lui former des ministres et lui préparer des enfants. Prise sous ce point de vue, l'instruction qu'on y donnait était purement théologique. Cependant il était besoin de quelque chose de plus que la connaissance de la religion; il fallait apprendre à la défendre. Il fallait lui former des controversistes et des apologistes qui connussent les systèmes des hérétiques et des philosophes, et les fables du paganisme.

Le cercle des études dans les écoles ne tarda pas en effet de s'agrandir, et nous voyons saint Irénée, instruit à l'école épiscopale de Smyrne, y devenir très-habile dans la connaissance des systèmes gnostiques et de la théologie païenne. Il y eut même des écoles plus spécialement consacrées à la controverse : du moins celle de saint Justin à Rome eut éminemment ce caractère. Or, cette étude qui préparait à la polémique, pour être religieuse et chrétienne elle-même dans son but, ne laissait point d'être profane dans son objet. Elle conduisait à une érudition païenne en quelque sorte et à toutes les connaissances qui constituaient alors la philosophie proprement dite. Par ce côté, les études chrétiennes touchaient à celles des Gentils; les docteurs de l'Eglise se trouvaient en contact avec les philosophes du dehors et sur la même ligne. Ils sentirent bien vite la faiblesse de la philosophie profane et leur propre supériorité (484) : ils comprirent dès lors tous les avantages que le christianisme retirerait de la science prise dans tout son développement tel qu'il existait en leur temps; ce qui les conduisit naturellement à l'idée de former eux-mêmes des écoles publiques de philosophie. — *Voy.* les articles : ECLECTISME (de l') DANS LES PREMIERS SIÈCLES DU CHRISTIANISME ; ECOLES CHRÉTIENNES DANS LES PREMIERS SIÈCLES DE L'EGLISE, etc.

EODALD (SAINT) fut du nombre de ceux que convertirent, auprès de Sens, saint Savinien ou Sabinien et saint Potentien, avec saint Altin leur compagnon. On sait que ces saints avaient été envoyés dans les Gaules par saint Pierre. Nous ne l'avons pas mis en doute en parlant de saint Altin (t. I, col. 884); mais nous sommes bien aise de constater que tous les savants auteurs du moyen âge ont cru à la mission des saints Sabinien et Potentien envoyés par le prince des Apôtres (485).

Saint Altin et saint Eodald, auxquels on joint saint Aventin dont nous avons omis de faire mention à propos de saint Altin, allèrent prêcher l'Evangile à Orléans et à Chartres. En passant par Paris, ils y convertirent saint Agoard et saint Aglibert IV (t. I, 439), qui

(483) Eusèbe, lib. V, cap. 10, p. 175.

(484) Saint Irénée, évêque de Lyon (177-202), esprit philosophique, clair et mesuré, qui combattit avec force, souvent avec une mordante ironie, les imaginations fantastiques du *gnosticisme*, saint Irénée reconnut bientôt cette faiblesse et la proclama. Un autre homme, qui se prononça d'une manière plus résolue en ce sens, et qui, peut-être, dépassa le but, ce fut ce prêtre de Carthage, si original et si pieux, d'un esprit si vif et d'une imagination si ardente, qui, dès son entrée en carrière, sépara la littérature de l'Eglise occidentale de toute littérature profane par ce mot vigoureux et significatif : « Qu'y a-t-il de commun entre Athènes et Jérusalem, l'Académie et l'Eglise? » (*Hist. univers. de l'Eglise*, par J. Alzoc, 3 vol. in-8, 1845, tom. I, p. 276 277.)

(485) M. l'abbé Arbellot, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des églises de France*, in-8, 1855, p. 164.

répandirent leur sang pour la foi. Saint Aventin resta à Chartres et en fut le premier évêque. Cette ville, qui était comme le siége de la religion des anciens Gaulois, fut pareillement renommée par son zèle pour le christianisme et par le courage de ses martyrs (486). On assure que plusieurs y furent jetés dans le puits qui est dans la cathédrale, et qui se nomme le *Puits des saints*.

Les autres missionnaires, parmi lesquels se trouve notre saint Eodald, retournèrent à Sens auprès de saint Savinien, et ils y furent martyrisés avec lui. On pense que saint Eodald ne termina son glorieux combat qu'après le martyre de saint Sabinien, vers le temps où souffrit saint Potentien (487). Ce qui est positif, c'est qu'il fut placé dans le même tombeau avec saint Sabinien (488).

Un auteur récent dit (489) : « L'Eglise de Sens doit sans doute à son origine apostolique d'être devenue la métropole de la quatrième province lyonnaise. » Il n'est pas douteux que cette Eglise n'ait une origine apostolique. Un des hommes du IXᵉ siècle dont le témoignage, en matière de tradition ou d'histoire, a le plus d'autorité, saint Adon, archevêque de Vienne, dit dans son *Martyrologe*, au 31 décembre : « A Sens, jour natal des bienheureux Sabinien (plus communément Savinien) et Potentien, qui, *envoyés par les saints apôtres* pour prêcher la foi, illustrèrent cette ville par la confession de leur martyre (490). » Certes, ce n'est pas une tradition à mépriser que celle dont on trouve des preuves au IXᵉ siècle, et qui est produite par un témoin aussi considérable que saint Adon (491). Du reste, il y en a bien d'autres, comme nous le verrons à l'article SABINIEN.

Or si, comme il n'est pas douteux, l'Eglise de Sens est d'origine apostolique, voilà du même coup, les églises de Chartres et d'Orléans, qui ont, à n'en pouvoir non plus douter, la même origine, puisque saint Aventin et saint Altin, premiers évêques de ces deux Eglises, furent compagnons des saints Sabinien et Potentien; ce qui détruit les opinions si divergentes et si peu solides des auteurs, en ce qui touche surtout saint Altin, et que nous avons dû rapporter à son article, sans pour cela les adopter (492).

Quant à l'Eglise de Chartres, en particulier, on ne saurait mettre en question l'apostolicité de son origine. Ce que nous venons de dire, ainsi que la mission de saint Aventin, sur lequel nous aurons à revenir (493), le montre assez. Mais un puissant témoignage de cette apostolicité, est celui de saint Caronnus ou Corannus. (*Voy.* t. III, c. 828.) Un savant auteur ne fait point difficulté de le ranger parmi les premiers prédicateurs de la foi dans les Gaules (494), et ce fut bien dès le Iᵉʳ siècle que l'Eglise de Chartres reçut l'Evangile, puisque saint Corannus, l'un des apôtres de cette Eglise, souffrit le martyre au temps de Domitien, c'est-à-dire en 95, ainsi qu'en fait foi le Martyrologe romain (495). C'est là, ce nous semble, une autorité assez grande pour lever tous les doutes.

Revenons à saint Eodald. Il paraît n'avoir été que simple missionnaire. Il prêcha également à Chartres et à Orléans, et s'en vint cueillir la palme du martyre à Sens. Dieu glorifia son tombeau, et sa précieuse mémoire se perpétue d'âge en âge (496). En 847, les corps de saint Savinien et de ses compagnons furent levés de terre et transférés dans l'église de Saint-Pierre le Vif. En 1031, les reliques de saint Eodald furent déposées dans une châsse précieuse due à la libéralité de Constance, femme du roi Robert, et destinée à saint Savinien par l'intercession duquel elle avait obtenu des grâces singulières. Compagnon de saint Savinien pendant sa vie, Eodald ne devait pas le quitter dans la tombe. Cette translation se fit en présence d'un grand nombre d'évêques, d'abbés, de clercs et d'un peuple immense. Un nommé Minard, *Magenardus*, aveugle depuis trois ans, y recouvra la vue. Au XIIIᵉ siècle on constata par des inscriptions le martyre de nos saints, et on les voit encore de nos jours (497).

EON DE L'ETOILE, sectaire fanatique. *Voy.* l'article EUGÈNE III, pape, nᵒ IV.

EPHESE (BRIGANDAGE D'). Cette misérable et honteuse assemblée dont nous parlons dans l'article suivant, eut lieu en 449, selon les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, et c'est en effet cette année-là qu'elle se tint (498).

I. Les conciles de Constantinople des années 448 et 449 avaient eu à juger la cause d'Eutychès, et à reviser son procès. La première de ces deux assemblées composée de trente-deux évêques présidés par Flavien, patriarche de la métropole, avait siégé depuis

(486) Le P. Longueval, *Hist. de l'Eglise gall.*, liv. I, p. 85, édit. in-12, 1825.

(487) C'est ce que constatent les nouveaux *Bréviaires* de Paris et d'Orléans, à la fête des SS. Savinien, Potentien, 19 octobre.

(488) Tillemont, *Mémoires*, tom. IV, p. 482, 727.

(489) M. l'abbé Jager, *Hist. de l'Eglise cath. en France*, tom. I, p. 7, 1862.

(490) *Patrolog.*, édit. Migne, tom. CXXXV, col. 609.

(491) L'abbé Arbellot, *loc. cit.*, p. 164 : Cet écrivain apporte d'autres preuves, ce qui n'empêche pas l'auteur du *Dictionnaire hagiographique*, tom. II, col. 962, d'adopter, en ce qui concerne saint Savinien, l'opinion erronée des hypercritiques de l'école de Launoy.

(492) Nous nous réservons d'y revenir à l'article SAVINIEN (Saint).

(493) Dans le *Supp.* des articles omis.

(494) L'abbé Arbellot, *op. cit.*, p. 176

(495) *Mart. rom.*, 28 mai.

(496) Bollandistes, 30 avril. etc.

(497) Dans son *Rapport au Ministre de l'Instruction publique sur les Inscriptions des premiers temps du christianisme dans les Gaules*, M. Edmond Le Blanc dit qu'à « Sens des Inscriptions du XIIIᵉ siècle relatent le martyre de quatre confesseurs : Savinien, Potentien, Sérolin, Eodalde. » Ce rapport est daté du 25 octobre 1849 ; sur S. Sérotin, voir notre article ALTIN (Saint).

(498) V. *Manuel de l'histoire des conciles*, tom. I, p. 222.

le 8 novembre jusqu'au 22 du même mois. La partie poursuivante était Eusèbe, évêque de Dorylée, qui présenta une requête contre Eutychès, et qui obtint sa condamnation malgré les efforts de l'eunuque Chrysaphius favori de l'empereur Théodose le Jeune, et ennemi personnel de Flavien. La seconde assemblée, qui tint séance le 13 avril de l'année suivante, n'avait eu qu'à reconnaître la sincérité des actes du concile précédent, et qu'à confirmer la condamnation de l'hérésiarque.

Mais bientôt les rôles changèrent, les accusateurs et les juges devaient devenir à leur tour et accusés et condamnés. En vain Flavien avait-il instruit Rome des sourdes menées de l'opposition; en vain avait-il rédigé à son tour une profession de foi conforme à la doctrine des conciles de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse; en vain avait-il anathématisé tous ceux qui divisent Jésus-Christ en deux, et particulièrement Nestorius; le parti d'Eutychès voulut lui aussi avoir gain de cause et déclara qu'il fallait terminer cette grande affaire dans un concile œcuménique. Le pape Léon, instruit par Flavien de ce qui se machinait en Orient, eût voulu empêcher la convocation de ce concile qu'il prévoyait devoir être anticanonique; il fut obligé de céder aux circonstances. L'eunuque Chrysaphius était proche parent de l'hérésiarque condamné, il était tout-puissant sur l'esprit de son empereur, il avait un ami dévoué dans la personne de Dioscore patriarche d'Alexandrie, il fit entrer aussi dans son parti l'impératrice Eudocie. Dès lors la cause était gagnée avant l'évocation du procès. Rien ne fut oublié pour donner au futur concile les apparences de la légalité et de l'œcuménicité, mais aussi tout fut mis en œuvre pour qu'il ne fût que l'ombre d'un concile.

En effet, cette assemblée ecclésiastique était convoquée par les ordres de l'empereur. Tous les évêques n'étaient point appelés à y prendre part, on ne devait inviter que les prélats qu'on jugeait assez faibles et assez corrompus pour devenir les complices de Chrysaphius et de Dioscore. Contre les usages reçus, il ne devait y avoir au concile qu'un certain nombre de métropolitains par patriarcat, et qu'un certain nombre d'évêques dévoués d'avance à la cause du mal. En violation des saints canons, on appelait au concile plusieurs archimandrites d'Orient, et entre autres l'abbé Barsumas, dont tout le mérite était d'être l'ennemi d'Eusèbe et de Flavien. Et pour comble d'illégalité, ce simple prêtre devait avoir voix délibérative (499). Mais il y avait plus : les commissaires devaient assister aux délibérations, sous prétexte de favoriser la concorde et la paix, et en réalité, pour y exercer une pression véritable et une police arbitraire et tyrannique.

Nous avons dit que la puissance temporelle avait voulu mettre au moins en apparence le droit de son côté. C'est ce que firent Théodose et Chrysaphius en écrivant au pape Léon. Lui aussi était invité au concile, mais on s'y était pris de manière qu'il fut prévenu trop tard, et qu'il n'eut pas le temps de tenir le synode romain pour nommer des légats et donner des instructions. En effet, le Pape était averti le 13 mai, et le concile devait s'ouvrir le 1er août. La ville d'Ephèse avait été citée par l'empereur comme siége du futur concile. Léon accepta la proposition, et il usa de tant de diligence dans l'expédition de ses affaires que, dès le 25 mai, il avait pu nommer ses députés, rédiger plusieurs lettres importantes, et donner à ses mandataires toutes les instructions dont ils avaient besoin dans des circonstances aussi délicates. Disons en passant que ces lettres étaient à l'adresse, l'une de Théodose le Jeune, l'autre à celle de Flavien, d'autres enfin, à celle de grands personnages soit dans l'Eglise, soit dans l'Etat. Presque toutes ont le même fond. Elles renferment une condamnation formelle, et de Nestorius qui niait les personnes en Jésus-Christ, et d'Eutychès qui confondait les deux natures. Hâtons-nous de dire que quelques-unes de ces lettres arrivèrent à leur destination, mais non celle adressée à Pulchérie, sœur de l'empereur Théodose, auquel elle succéda sur le trône d'Orient.

Avant l'ouverture du concile, les meneurs avaient tenté d'écarter cette pieuse princesse, dont le zèle pour l'orthodoxie leur était trop connu, et cette assemblée tumultueuse dura si peu de temps et fut suivie de si violentes tempêtes que les légats n'eurent point le loisir d'avoir avec Pulchérie l'entretien sur lequel ils comptaient. Flavien avait pu écrire une seconde fois au Souverain Pontife, et dans cette dernière lettre il conjurait le Pape, non pas de porter un nouveau jugement, mais de faire exécuter dans le patriarcat d'Occident la sentence que lui-même avait portée au concile de CP. De son côté, Eutychès cherchait des protecteurs en Italie, mais il s'adressa mal, en essayant de mettre dans ses intérêts saint Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne, entièrement dévoué à l'orthodoxie et au Saint-Siége. Ce saint évêque fit à l'hérésiarque une réponse qui brisait toutes ses espérances (500).

II. Enfin, le jour marqué pour l'ouverture du concile arriva. Ce ne fut pas le 1er août, mais huit jours après que commencèrent les délibérations. L'église, qui avait renfermé dans sa vaste enceinte les Pères du 1er concile d'Ephèse réunit aussi ceux du second. Mais ce n'étaient plus les mêmes hommes, et ils étaient convoqués pour des objets bien différents. Les prélats étaient au nombre de cent trente, tous venus de diverses provinces d'Egypte et d'Asie, et particulièrement du Pont et de la Thrace.

(499) *Conc. Chalced.*, Act. II, p. 150-250; Act. I, p. 99-122.

(500) Cf. S. Leo, epist. 18, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 33.

Contre les saints canons, le patriarche d'Antioche tenait la première place avant Jules évêque de Pouzzoles, l'un des légats du Pape. Les collègues de ce dernier étaient René, prêtre du titre de saint Clément; Hilarius, diacre, qui devint plus tard pape, sous le nom d'Hilaire, et Dulcitius, notaire apostolique. René ne parut point au concile, par la raison qu'il mourut en chemin dans l'île de Délos. Eutychès se transporta à Ephèse malgré la distance des lieux, malgré son âge et ses infirmités, et en dépit du vœu qu'il avait fait de ne point sortir de son monastère. Il avait trop d'intérêt à cette comparution qui, loin d'être pour lui un sujet de honte et de confusion, lui semblait un titre d'honneur et de gloire.

Les légats du Pape eurent la parole; on n'aurait osé la leur refuser, mais on était bien décidé à ne tenir aucun compte ni de leurs professions de foi, ni de leurs protestations. Dioscore, voulant aller au plus vite, proposa de ne pas exposer la foi des anciens âges, mais d'examiner les nouvelles opinions pour voir si elles convenaient aux décisions des Pères. C'était un piége qu'il tendait à la crédulité de la partie saine du concile, et surtout des légats; car ces nouvelles opinions qu'il s'agissait d'examiner étaient la foi de Flavien et les erreurs d'Eutychès, et tout était combiné d'avance, pour que l'archevêque fût déclaré orthodoxe, et le patriarche catholique condamné comme hérétique. Nous ne donnerons pas dans toute son étendue la requête d'Eutychès. Ce n'était qu'un tissu de protestations ambiguës; car il anathématisait tous ceux qui prétendaient que la chair de Jésus-Christ était descendue du ciel, et il déclarait s'en tenir au symbole de Nicée, quoiqu'il crût opiniâtrément qu'il n'y avait qu'une seule nature en Jésus-Christ, après l'Incarnation; nous ne dirons rien non plus de ses mensonges flagrants sur la manière dont Flavien lui fit son procès, et sur les injustices dont il se déclarait victime, ni sur son prétendu appel à Rome. Voyons maintenant entrer en scène les acteurs de ce drame funèbre où furent violées toutes les lois de l'équité et de l'humanité, drame qui finit par la proscription de la vérité, l'apothéose de l'erreur, la réhabilitation d'un hérésiarque obstiné, et le martyre d'un grand évêque.

Les accusateurs ne cachaient plus leurs intentions. Un comte de l'empire ordonnait à l'archevêque Flavien de s'asseoir sur la sellette réservée aux accusés, et il commandait aux accusateurs de commencer le procès: on consulta pour la forme les légats du Pape. Eutychès les récusa, parce qu'ils logeaient chez l'évêque Flavien, et qu'ils avaient mangé à sa table. Il demandait que tout ce qu'ils feraient contre lui fût nul et de nul effet; une première fois on avait refusé d'entendre la lecture des lettres du Pape, on les écarta encore, et on lut à leur place les actes du concile qui avait condamné Eutychès. Là encore on essaya de tromper la bonne foi des légats par des semblants de professions de foi orthodoxe. On cita des passages des Pères où la distinction des deux natures en Jésus-Christ était ouvertement enseignée, mais on en alléguait d'autres d'où il résultait qu'il ne fallait pas entendre deux natures, mais une seule nature du Verbe incarné. Ce fut alors que commencèrent de nouvelles scènes de désordre. Quand les Pères du conciliabule entendirent la lecture du passage où Eusèbe de Dorylée pressait Eutychès de confesser deux natures après l'Incarnation, ils crièrent : *Vite, brûlez Eusèbe, qu'il soit brûlé vif, qu'on le divise comme il a divisé* (501).

Sur une motion de Dioscore ils dirent anathème à qui soutiendrait qu'il y avait deux natures après l'Incarnation; sur une seconde invitation du prélat prévaricateur les Pères du concile déclarèrent que leur foi était celle d'Eutychès. Par là le procès d'Eutychès était annulé, il en était de même de la révision de cette affaire. C'en était donc fait; les deux derniers conciles de CP. étaient cassés, il n'y avait plus qu'à ériger l'hérésie en dogme de foi, et c'est ce que firent les Pères d'Ephèse. Vinrent ensuite les souscriptions à l'acte qui donnait un brevet d'orthodoxie à Eutychès, et qui ordonnait sa réintégration dans son monastere et dans son rang. Tous les prélats signèrent, et avec eux l'archimandrite Barsumas; Dioscore, en qualité de président, opina le dernier. Il n'est pas fait mention des légats du Pape, dont le suffrage d'ailleurs était inutile en pareille matière.

Après la réhabilitation d'Eutychès vint celle de ses moines et de ses adhérents. Ils s'étaient plaints des rigueurs d'une excommunication de neuf mois entiers; ils avaient demandé l'absolution de toutes les censures, et ils criaient vengeance contre le prélat qui les avait écartés des autels. On accéda à leur demande. Ils furent déclarés absous et rétablis dans la communion de l'Eglise et dans les fonctions de leurs ordres. Ils avaient préalablement émis une profession de foi conforme à celle d'Eutychès : c'en était plus qu'il n'en fallait pour trouver grâce devant le soi-disant concile.

III. On voulut ensuite procéder à la condamnation en forme de l'archevêque Flavien. On commença par une adhésion factice au symbole de Nicée, et aux décrets du concile tenu dans cette ville comme aux canons d'Ephèse. C'était un premier pas pour ménager un anathème contre Flavien que les prélats accusaient de renverser la foi. Quand les légats furent consultés, l'un d'eux, déclara que le Siége apostolique s'en tenait aussi aux conciles de Nicée et d'Ephèse, et détestait tous ceux qui pensaient le contraire. Un de ses collègues voulut profiter de la circonstance pour demander une troisième fois lecture des lettres de saint Léon, pour la troisième fois on lui refusa

(501) Voy. *Conc. Chalced.*, Act. 1, p. 115-216.

cette faveur qui n'en était pas une. Quand il s'agit d'appliquer à Flavien la note d'héréticité, et que les légats furent sommés comme tous les autres Pères, de dire leur avis, le diacre Hilarius répondit par un seul mot latin : *contradicetur*, qui fut inséré dans les actes en la langue dans laquelle il avait été prononcé. Il va sans dire que tous les Pères du conciliabule souscrivirent, à l'exception des légats du Pape (502).

La déposition de Flavien fut votée comme s'il eût altéré la foi de Nicée et d'Ephèse. Eusèbe de Dorylée fut enveloppé dans la même condamnation. Mais ce n'était pas assez pour Dioscore et ses séides d'avoir infligé une note infamante à ces deux prélats orthodoxes; il se livra à des scènes qui tinrent de la folie et qui dégénérèrent en fureur. Fièrement assis sur son siége, il s'écria qu'il fallait exécuter la sentence. En vain, quelques prélats courageux embrassèrent ses genoux pour en arrêter l'exécution; il se leva et cria plus fort : *Quand on me couperait la langue, je ne dirais pas autre chose.* Puis, il appela à son secours les satellites de l'empereur. Alors se précipita dans l'assemblée une multitude de soldats armés d'épées et de bâtons avec des chaînes pour les prélats qui refuseraient d'obéir. Flavien et quelques-uns de ses adhérents furent foulés aux pieds; les légats ne durent leur salut qu'à la promptitude de leur fuite; quelques évêques furent simplement déposés, du nombre desquels était Théodoret, évêque de Cyr, qui protesta bientôt contre l'injuste sentence dont il était victime. Plusieurs de ceux qui avaient rétracté leur souscription forcée furent également déchus de leurs dignités. L'un d'eux fut nommément accusé de nestorianisme et déposé comme hérétique. Le pape saint Léon lui-même fut frappé d'excommunication. Puisqu'on s'était attaqué aux membres, n'était-il pas tout simple qu'on s'en prît à la tête, au Chef suprême? Eusèbe de Dorylée resta longtemps sous les verroux. Quant à saint Flavien, après avoir protesté en plein concile, et donné aux légats son acte d'appel au Saint-Siége, il fut jeté sur la route de l'exil, où il mourut au bout de quelques jours par suite des blessures qu'il reçut.

Telle fut l'issue de ce fameux concile, ou plutôt de cette odieuse assemblée si bien nommée : *Brigandage d'Ephèse : « Latrocinium Ephesinum ! »*

EPHÈSE (IIIᵉ CONCILE GÉNÉRAL TENU A EPHÈSE EN 431). — I. Nestorius ayant d'abord été averti par saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, puis condamné par le Pape saint Célestin Iᵉʳ, et ayant reçu par saint Cyrille la notification de ce jugement, ainsi que les douze anathèmes que ce saint avait dressés (*Voy.* l'article ÉGLISE D'ALEXANDRIE, nᵒˢ IX et X), ne tenait aucun compte de la décision qui le frappait, ni de la menace de sa déposition, s'il persistait dans ses erreurs. Les erreurs de cet hérétique se réduisaient à ceci : d'après lui, il y aurait eu deux personnes en Jésus-Christ; l'une divine, dont le Père éternel était le Père; l'autre humaine, dont la Sainte Vierge était la mère. En outre, ce n'était pas le Fils de Dieu qui était mort pour les hommes, mais seulement le Fils de Marie. N'ayant donc pu le ramener, et après avoir accompli la mission dont il était chargé à l'égard de Nestorius, saint Cyrille écrivit de nouveau au pape saint Célestin Iᵉʳ, pour savoir quelle conduite il aurait à tenir si le concile, indiqué à Ephèse pour le jour de la Pentecôte en l'an 431, devait absoudre Nestorius, ou s'il fallait s'en tenir à la condamnation prononcée contre lui, dans le cas où il persisterait à ne pas se rétracter dans les délais qui lui avaient été accordés. Saint Cyrille témoignait en même temps à saint Célestin son regret de ce qu'il ne se trouverait point lui-même au concile d'Ephèse, et l'avertissait enfin qu'il y avait des personnes qui ne paraissaient pas fermes dans le parti de la foi.

Le 1ᵉʳ mai 431, saint Cyrille reçut une réponse du pape saint Célestin qui lui répondit qu'à l'égard de Nestorius, il fallait imiter la miséricorde de Dieu, qui ne veut pas la mort du pécheur, mais qui accepte toujours sa pénitence, quelque tardive qu'elle soit. Il charge Cyrille de comprimer, avec le conseil des frères, toutes les agitations qui s'étaient élevées dans l'Eglise. Pour lui, quoiqu'il ne pût se rendre au concile, il y sera néanmoins en esprit par ses soins, par la part qu'il prenait à tout ce qui s'y passerait, et par l'union de la foi. Quant à ceux qui ne paraissaient point assez fermes, le Pape l'assure qu'il ne se laissera pas surprendre et qu'il répondra à leurs lettres avec toute la précaution possible (503).

Cette demande de saint Cyrille et cette réponse du pape saint Célestin Iᵉʳ sont remarquables. On y voit que la convocation du concile d'Ephèse est faite un peu à cause des agitations de l'esprit de parti et des prétentions de la cour de Théodose à s'immiscer dans les querelles théologiques (504); car, sans ces prétentions, l'affaire de Nestorius aurait pu être terminée, puisque le Pape avait prononcé sa sentence de condamnation : on y voit, disons-nous, que cette convocation ne suspendait point la sentence du Pape, puisque saint Cyrille demande comment le concile devra l'exécuter, et s'il pouvait user d'indulgence, au cas où Nestorius vînt à se rétracter.

II. Outre saint Cyrille, son principal légat dans cette affaire, le pape Célestin nomma encore trois autres légats pour assister en son nom au concile d'Ephèse : c'étaient les évêques Arcade et Project, avec le prêtre Philippe. Il leur donna un mémoire daté du 8 mai 431, et conçu en ces termes :

(502) *Voy.* Concile de Chalcédoine, depuis la p. 1 jusqu'à la p. 397, de la IIIᵉ session.

(503) Coust., *Conc.*, col. 1160.

(504) *Voy.* nos articles CELESTIN (Saint) Iᵉʳ, Pape, nᵒ IX, et EGLISE D'ALEXANDRIE, nᵒ X.

« Mémoire du Pape Célestin aux évêques et aux prêtres qui vont en Orient. Quand. par la grâce de Dieu, comme nous espérons, vous serez arrivés au lieu où vous allez, tournez toutes vos pensées sur notre frère et co-évêque Cyrille, et faites tout ce qu'il jugera à propos. Nous vous recommandons aussi de conserver l'autorité du Siége apostolique, puisque les instructions qui vous ont été données portent que vous devez assister au concile; mais que s'il s'élève quelque contestation, vous devez juger de leurs sentiments, sans vous soumettre à des discussions; que si vous voyez que le concile soit fini et que tous les évêques soient retournés, il faut vous informer comment les choses se sont terminées. Si c'est en faveur de l'ancienne foi catholique, et si vous apprenez que mon saint frère Cyrille soit allé à Constantinople, il faut que vous y alliez et que vous présentiez nos lettres au prince. S'il est arrivé autrement et qu'il y ait de la division, vous jugerez, par l'état des choses, ce que vous devez faire avec le conseil de notre dit frère (505). »

Cet important document a été publié par le savant Baluze sur divers manuscrits; mais on n'a pas encore rendu publiques les instructions non moins importantes dont il y est fait mention, sur la manière dont les légats devaient se comporter dans le concile (506). Ces légats furent chargés d'une lettre du Pape pour le concile même. Elle commence ainsi :

« L'assemblée des évêques témoigne la présence du Saint-Esprit, car le concile est saint par la vénération qui lui est due, comme représentant la nombreuse assemblée des apôtres. Jamais leur Maître, qu'ils avaient ordre de prêcher, ne les a abandonnés. C'était lui-même qui enseignait, lui qui leur avait dit ce qu'ils devaient enseigner, et qui avait assuré qu'on l'écoutait en ses apôtres. Cette charge d'enseigner est venue en commun à tous les évêques; nous y sommes tous engagés par un droit héréditaire, nous qui annonçons à leur place le nom du Seigneur en divers pays du monde, suivant ce qui leur a été dit : *Allez, enseignez toutes les nations.* Vous devez remarquer, mes frères, que nous avons reçu un ordre général, et qu'il a voulu que nous l'exécutions tous, en nous chargeant tous en commun de ce devoir. Nous devons tous entrer dans les travaux de ceux à qui nous avons succédé en dignité. Tous doivent donc concourir ensemble à conserver le dépôt de la doctrine apostolique. Cet accord doit être d'autant plus unanime, qu'on attaque la foi commune de tous. On appelle en jugement celui qui juge le monde: on met en discussion celui qui ébranle la terre, on outrage le Rédempteur. Revêtez-vous donc des armes de Dieu.

« Rappelez-vous les paroles de l'Apôtre, qui fit venir les évêques du lieu où votre sainteté est réunie pour leur dire : *Prenez garde à vous et à tout le troupeau, où le Saint-Esprit vous a posés évêques pour régir l'Eglise de Dieu, qu'il s'est acquise par son sang.* Les Ephésiens ont entendu la doctrine de la foi : qu'ils nous voient aujourd'hui la défendre! Mes bien-aimés frères, demeurez dans cette dilection dont il est parlé dans l'Evangile de saint Jean, cet apôtre dont vous honorez les reliques présentes. Priez ensemble comme les apôtres. Ils ont demandé à Dieu d'annoncer sa parole avec confiance. Aujourd'hui, qu'y a-t-il à demander pour votre sainte assemblée? sinon qu'elle publie avec confiance la parole du Seigneur; qu'elle conserve ce qu'il a ordonné de prêcher; et que, remplis de l'Esprit-Saint, vous annonciez tous la doctrine une qu'il vous enseigne. Nous envoyons, comme représentants de notre sollicitude, nos frères et nos collègues, hommes éprouvés et de même sentiment que nous, les évêques Arcade et Project, et notre prêtre Philippe, qui assisteront à ce qui se fait, et exécuteront ce que déjà nous avons ordonné. Nous ne doutons point que votre sainteté ne s'y accorde, attendu que la chose se voit décrétée pour la paix de l'Eglise universelle (507). »

Cette lettre remplie de l'esprit apostolique est du 7 mai 431. Les légats en reçurent encore une, datée du 15, pour l'empereur Théodose. Dans cette lettre, le Pape l'exhorte à maintenir la paix et à servir la cause de la vérité. Sans doute que cette lettre avait été rendue nécessaire par la conduite même de Nestorius et de Théodose; car l'hérésiarque, confiant dans le prestige de ses richesses, la violence de ses partisans, et voulant donner le change sur ses doctrines, avait demandé un concile général au souverain, espérant influencer la majorité par son crédit à la cour, ou tout au moins d'y aller brouiller les esprits par ses subtilités, et, de son côté, il était certain que l'empereur accordait protection à Nestorius : il put donc être nécessaire d'avertir indirectement Théodose de ne pas oublier qu'il se devait avant tout à la vérité. C'est, au fond, le sens de la lettre que le Pape saint Célestin lui écrivit.

III. Le concile, comme nous l'avons dit, était indiqué pour le jour de la Pentecôte, 7 juin 431. Deux cent soixante-quatorze évêques (508) se trouvèrent ce jour-là à Ephèse. Nestorius y arriva des premiers avec une suite nombreuse; le comte Irénée l'accompagnait comme son protecteur; le comte Candidien, qui lui fut toujours favorable, assista aussi au concile, par ordre de l'empereur, mais comme simplement chargé de maintenir l'ordre au besoin.

Saint Cyrille, les évêques d'Egypte, au

(505) Coust., *ibid.*, col. 1152.
(506) Rohrbacher, tom. VIII, p. 51.
(507) Labbe, *Conc.*
(508) Théodose, rapporte-t-on, avait prié saint Augustin de se rendre au concile; mais lorsque sa lettre arriva à Carthage, le grand évêque avait cessé de vivre.

nombre de cinquante, et plusieurs autres évêques se rendirent en même temps que Nestorius à Ephèse. Memnon, évêque de cette ville, avait réuni auprès de lui environ quarante évêques de sa juridiction.

Jean d'Antioche et beaucoup d'évêques d'Orient n'étant pas arrivés le jour désigné par l indiction, on remit l'ouverture du concile au 22 juin. Malgré cet ajournement, on ne vit pas paraître Jean ni les évêques attendus avec lui. Dès lors, les membres présents crurent que Jean ne voulait pas se trouver au concile, de peur d'être témoin de la condamnation de Nestorius, son ami, et ils s'assemblèrent dans la grande église d'Ephèse, consacrée sous le nom de la Sainte Mère de Dieu.

Saint Cyrille, comme titulaire du second siége de l'Eglise, chargé d'ailleurs par saint Célestin de représenter le Chef visible de la chrétienté, présida dans la première action du concile. On voyait après lui, Juvénal de Jérusalem, Flavien de Philippes, Firme de Césarée, Memnon d'Ephèse, Acace de Métylène et Théodose d'Ancyre; les autres évêques appartenant à l'Asie Mineure, à la Palestine, à l'Egypte et à la Grèce, étaient placés selon leurs rangs respectifs.

Le concile s'était à peine constitué, que le comte Candidien s'y rendit pour faire différer jusqu'après l'arrivée des orientaux; néanmoins, après examen, il fut décidé qu'on passerait outre.

IV. Avant de faire le rapport des faits qui donnaient lieu au concile, on députa d'abord trois évêques à Nestorius, pour l'inviter à venir justifier sa doctrine; mais les envoyés ne purent parvenir jusque dans sa maison, qu'ils trouvèrent gardée par une troupe de soldats. Un nouveau message n'ayant pas eu plus de succès, et les évêques députés apprenant de la bouche des soldats, qui les traitèrent avec beaucoup de mépris, que Nestorius leur avait ordonné de ne laisser entrer aucun émissaire du concile, les Pères ne s'occupèrent plus que de défendre la foi.

On commença par lire le symbole de Nicée, comme l'expression de l'unique doctrine. On examina ensuite les écrits de l'accusé, et on y trouva tant de blasphèmes que les Pères s'écrièrent à l'unanimité : « Nous anathématisons l'hérétique Nestorius, et quiconque ne l'anathémise pas, qu'il soit anathème. » Enfin, le concile prononça sa sentence en ces termes :

« Nestorius, ayant, entre autres choses, refusé d'obéir à notre citation et de recevoir les évêques envoyés de notre part, nous avons été obligés d'entrer dans l'examen de ses impiétés, et l'ayant convaincu, tant par ses lettres que par ses autres écrits, et par les discours qu'il a tenus depuis peu dans cette ville, prouvés par témoins, de penser et d'enseigner des impiétés : nous, contraints par les saints canons et par la lettre de notre saint Père et co-ministre Célestin, évêque de l'Eglise romaine, en sommes venus, par nécessité, après avoir bien des fois répandu des larmes, à cette lugubre sentence : N.-S. Jésus-Christ, qu'il a blasphémé, a défini par ce très-saint concile, qu'il est privé de toute dignité épiscopale et retranché de toute assemblée ecclésiastique. »

Cette sentence, l'une des plus solennelles qui aient été prononcées dans l'Eglise, renferme des choses bien importantes. On y voit tous les évêques d'un concile œcuménique, dans l'acte le plus solennel de leur autorité comme concile, appeler le Pape leur Père, et s'avouer contraints par sa lettre, non moins que par les canons, dans cet acte suprême de leur autorité. L'expression du concile, fait remarquer Bossuet (509), reconnaît dans la lettre du Pape la force d'une sentence juridique, qu'on ne pouvait pas ne point confirmer, parce qu'elle était juste dans son fond et valable dans sa forme, comme émanée d'une puissance légitime. La sentence, ainsi conçue, fut souscrite dans les termes suivants : Cyrille, évêque d'Alexandrie, j'ai souscrit en jugeant avec le concile. Juvénal, évêque de Jérusalem, j'ai souscrit en jugeant avec le concile. Tous les autres évêques présents souscrivirent de même, au nombre de cent quatre-vingt-dix-huit. Ceux qui arrivèrent au concile après cette première session, y souscrivirent aussi. Il faut y ajouter encore ceux qui abandonnèrent le parti de Nestorius; de sorte qu'il fut déposé par bien plus de deux cents évêques.

Cette première session du concile dura depuis le matin jusqu'à la nuit fermée, quoique ce fût aux plus longs jours, c'est-à-dire le 22 juin, et qu'en ce jour le soleil se couche à Ephèse à sept heures onze minutes. Le peuple tout entier de la ville demeura du matin au soir à attendre la décision du concile; et quand ils apprirent que Nestorius était déposé, ils commencèrent tous, d'une voix unanime, à donner des bénédictions au concile, et à louer Dieu de ce que l'ennemi de la foi était tombé. Quand les évêques sortirent de l'église, ils les conduisirent avec des flambeaux jusqu'à leurs demeures, et les femmes portaient devant eux des cassolettes où elles brûlaient des parfums. La ville fut illuminée, et ce fut partout une grande joie : hommages touchants, allégresse bien sainte, qui se rapportaient à Marie, Mère de Dieu, et qui témoignaient de la foi des peuples et de leur amour envers la Reine du ciel et de la terre ! Son triomphe était une joie pour ses enfants, et ce triomphe, comme cette allégresse, prouve d'une manière éclatante que le culte de la Très-Sainte Vierge, Mère de Dieu, était ancien et fortement enraciné dans les cœurs.

Un historien, parlant de cette joie du peuple fidèle, ajoute : « Ainsi le Fils de Dieu triompha glorieusement de celui qui avait

(509) *Remarques sur l'Histoire des conciles* de Ellies Dupin, *Œuvres de Bossuet*, tom. XXX, p. 528, édit. de Versailles.

tâché de détruire le mystère de son amour et de sa puissance, le coupant en deux dans le mystère de l'Incarnation; et on entendit retentir par toutes les rues de la ville d'Ephèse, le nom de Marie, Mère de Dieu, que l'Eglise depuis ce temps-là, commença d'honorer avec plus de zèle qu'elle n'avait fait auparavant, comme pour la venger des outrages qu'elle avait reçus des hérétiques (510). » Si, à partir de ce jour, l'Eglise ne fit qu'aller en augmentant dans ses hommages envers Marie, ce n'est point, qu'avant, son culte ne fût très-répandu (511), comme on pourrait le croire; mais cette circonstance ne fit que donner un plus grand éclat à la dévotion envers la Très-Sainte Vierge, et son divin Fils qui, depuis dix-huit siècles, occupé à glorifier sa Mère, la fit honorer davantage après cette attaque du démon, comme il l'a fait glorifier incessamment dans le cours des âges, jusque de nos jours, où Elle vient de recevoir encore un plus grand hommage par la proclamation du dogme de son plus beau privilége, et où Elle continuera à en recevoir de plus grands jusqu'au glorieux Avénement.

Le lendemain de cette première et célèbre session du concile d'Ephèse, saint Cyrille fit une excellente prédication où, par le témoignage des saintes Ecritures, il prouva admirablement la créance de l'Eglise sur l'unité de la personne de Jésus-Christ (512). Il en fit une autre à la louange de la Très-Sainte Vierge, dans l'église qui lui était dédiée, en présence de plusieurs évêques. Dans ce discours (513), saint Cyrille appelle Marie, « Mère de Dieu, vénérable trésor de tout le monde, lampe inextinguible, couronne de la virginité, sceptre de la vraie doctrine, temple indissoluble, lien de Celui que nul lien ne peut contenir, Mère et Vierge, par laquelle la Sainte Trinité est glorifiée et adorée, les hommes sont parvenus à la connaissance de la vérité, le baptême a été donné aux croyants, les Eglises ont été fondées par toute la terre, les nations amenées à la pénitence; enfin par laquelle les apôtres leur ont prêché le salut. »

V. Nestorius et le comte Candidien ne se contentèrent pas de traverser les opérations du concile; ils en rendirent un compte désavantageux à l'empereur pour le porter à l'entraver; et, eux-mêmes, interceptèrent la relation fidèle que les Pères du concile lui en avaient envoyée.

Jean d'Antioche qui, par calcul, n'était point venu à l'époque indiquée, étant enfin arrivé sur ces entrefaites, accompagné de vingt-sept évêques et escorté d'un grand nombre de soldats, ce qui peignait bien les dispositions de son âme! manifesta son courroux avec fureur de ce qu'on ne l'avait pas attendu. Il fit repousser par sa troupe les députés que le concile envoya pour lui donner connaissance des décisions rendues. Bien plus, il tint un conciliabule dans lequel il eut la folie, lui et les siens, de déposer saint Cyrille et Memnon (514).

Cette assemblée illégitime, composée de quarante-trois évêques, qui s'arrogèrent le droit d'en juger deux cents, envoya ses actes à Théodose déjà circonvenu par Candidien. Privé de la relation qui eût été capable de l'éclairer, l'empereur écrivit au concile qu'il cassait ses travaux, ce qui eût toujours été absurde et illégal, lors même que Théodose n'eût pas été trompé! Vainement les Pères du concile écrivirent de rechef à l'empereur, Candidien s'empara encore de leur dépêche et tint les évêques enfermés à Ephèse, comme dans une prison.

Mais la vérité, qui finit toujours par se dégager du voile dont ses ennemis la couvrent, parvint à Théodose par le zèle d'un mendiant, qui porta dans un bâton creux une lettre détaillée sur l'indigne conduite de Candidien et de Nestorius, aux évêques et aux moines qui se trouvaient à Constantinople. Ceux-ci quittèrent leurs monastères, et, précédés de saint Dalmace, qui depuis quarante-huit ans n'était pas sorti du sien, ils furent en corps trouver l'empereur. Saint Dalmace déploya un grand zèle et un grand courage pour lui faire connaître la vérité et pour combattre les doctrines impies de Nestorius. Aussitôt Théodose remercia Dieu de l'avoir détrompé. Mais le comte Irénée, envoyé par Nestorius auprès de lui pour le rejeter dans ses premières préventions, parvint à insinuer de nouveaux doutes dans son esprit. Dès lors, Théodose, tout en confirmant la déposition de Nestorius par l'assemblée légitime, approuva aussi celle de saint Cyrille et de Memnon par le conciliabule.

VI. Cependant les trois légats du Saint-Siége, — les évêques Arcade et Project, ou Projectus, avec le prêtre Philippe, qui avaient le double caractère de légats et d'organes des évêques d'Occident, — arrivèrent, et le concile tint sa seconde session le 10 juillet de la même année 431, dans la maison épiscopale de Memnon. Saint Cyrille présidait toujours, comme tenant la place du Pape. Juvénal de Jérusalem, Memnon d'Ephèse, Flavien de Philippes, Théodote d'Ancyre, Firmus de Cappadoce et tous les autres évêques y assistaient, ainsi que le diacre de Carthage, Bessula. On fit entrer et asseoir avec eux les légats qui étaient venus de l'Occident, Arcade et Projectus, évêques, et Philippe, prêtre du trône apostolique. Philippe parla le premier et dit :

(510) Godeau, évêque de Vence, *Hist. de l'Eglise*, édit. in-12, 1697, tom. III, p. 299.

(511) *Voy.* un bien-intéressant travail de Dom Pitra, intitulé : *Du culte de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, avant le concile d'Ephèse*, dans l'*Auxiliaire catholique*, année 1846, tom. III, p. 161-189.

(512) Godeau, *ibid.*, p. 300.

(513) Homélie de saint Cyrille, à la louange de la Très-Sainte Vierge.

(514) Jean d'Antioche se réconcilia un peu plus tard avec saint Cyrille, et anathématisa Nestorius. *Voy.* plus loin, au n° VIII de cet article.

« Nous rendons grâces à la sainte et adorable Trinité, de nous avoir fait venir à votre assemblée sainte. Il y a longtemps que notre très-saint Pape Célestin, évêque de la Chaire apostolique, a défini cette affaire, par ses lettres au saint évêque Cyrille, qui vous ont été montrées. Maintenant il vous en envoie d'autres, que nous vous présentons; faites-les lire, ainsi qu'il convient, et insérer aux actes ecclésiastiques. » Les deux autres légats demandèrent la même chose, ajoutant que le concile verrait, par ces lettres, quelle sollicitude le Pape avait pour toutes les Eglises.

On donna en effet lecture de ces lettres, portant en substance l'ordre d'exécuter ce qui avait été résolu l'année précédente dans le concile de Rome, c'est-à-dire, l'exclusion de Nestorius de la communion des fidèles. Le concile applaudit au contenu de cette instruction, et condamna de plus fort l'hérésiarque. Dans les séances qui se succédèrent jusqu'au 31 juillet, saint Cyrille et Memnon furent justifiés des calomnies de Jean d'Antioche.

Celui-ci et ses partisans ayant méprisé l'appel et l'itérative sommation qu'on leur fit de comparaître, furent excommuniés. Le symbole de Théodore, évêque de Mopsueste (515), sur l'Incarnation du Verbe, fut déclaré hérétique. Outre les fauteurs de ce Théodore, les pélagiens (516), les nestoriens et les messaliens (517) furent condamnés comme hérétiques par le concile qui, dans sa septième et dernière session, dressa quelques canons, à la tête desquels est une lettre synodale à toutes les Eglises, où sont marqués les noms des schismatiques attachés à Jean d'Antioche, au nombre de trente-cinq.

La lettre ajoute : « Le saint concile, d'un commun consentement, les a retranchés de toute communion ecclésiastique, et leur a ôté toute fonction sacerdotale. » En suite sont les canons pour faire savoir à ceux qui n'avaient pu assister au concile ce qui avait été réglé touchant ces schismatiques. Le premier canon porte que le métropolitain qui aura quitté le concile œcuménique pour s'attacher au conciliabule schismatique, ou qui sera dans les sentiments de Célestius, ne pourra rien faire contre les évêques de la province, étant excommunié et interdit; au contraire, il sera soumis aux mêmes évêques et aux métropolitains voisins. Les simples évêques qui ont embrassé le schisme, soit d'abord, soit après avoir souscrit la déposition de Nestorius, sont retranchés du sacerdoce et déposés. Les clercs qui auront été interdits par Nestorius ou par ceux de son parti, à cause qu'ils tenaient les bons sentiments, seront rétablis; et en général, les clercs qui adhèrent au concile œcuménique ne seront soumis en aucune manière aux évêques schismatiques; mais les clercs qui embrasseront le schisme ou les erreurs de Nestorius, ou celles de Célestius, seront déposés. Tous ceux qui, condamnés pour leurs fautes par le concile ou par leurs évêques, auraient été rétablis par Nestorius ou ses adhérents, demeureront soumis à la sentence prononcée contre eux. Quiconque voudra s'opposer, en quelque manière que ce soit, à ce qui a été ordonné par le saint concile d'Ephèse, sera déposé s'il est évêque ou clerc, ou privé de la communion si c'est un laïque.

VII. Le grand concile d'Ephèse s'était ainsi tenu et terminé d'une manière purement ecclésiastique, sans les comtes et les soldats de l'empereur : au contraire, malgré les comtes et les soldats, il avait déposé Nestorius à la grande joie des fidèles, et interdit Jean d'Antioche, qui avaient pour eux les soldats et les comtes.

Cependant si les sessions du concile étaient terminées, les intrigues de cour ne l'étaient pas. Jean d'Antioche et les autres partisans de Nestorius avaient écrit plusieurs lettres, non pas au Pape, mais à l'empereur et à ses courtisans, pour leur apprendre que le saint concile avait déposé Cyrille et Memnon. Ce concile était, non pas les deux cent dix ou vingt évêques assemblés à l'église, mais les quarante schismatiques réunis à l'auberge. Les comtes Candidien et Irénée les secondaient de tout leur pouvoir : ils étaient vivement piqués de ce que les choses n'étaient pas allées à leur gré. Le comte Irénée fit le voyage de Constantinople pour porter les lettres des schismatiques et plaider leur cause. Il avait été prévenu de trois jours par trois évêques députés du concile véritable.

Toutefois, nonobstant la justification des deux évêques faussement accusés par Jean d'Antioche, le faible Théodose, dupe de l'intrigue de quelques courtisans, envoya le comte Jean à Ephèse, après la dernière séance du concile, avec ordre de déposer et le coupable Nestorius et saint Cyrille avec Memnon. Sur le refus des Pères de se déclarer contre les deux derniers, le comte les traita avec la plus grande rigueur. Il se

(515) On peut regarder Théodore de Mopsueste, dit l'abbé Racine, comme le premier auteur de l'hérésie qui distingua deux personnes en Jésus-Christ; du reste, on voit en lisant ses ouvrages, qu'il a posé le premier le principe des Sociniens, qui est de tout déférer au tribunal de la raison, et de n'admettre que ce qu'elle approuve, comme si la raison humaine était toujours infaillible.

(516) Vers l'année 405, Pélage et son disciple Célestius enseignèrent qu'Adam eût été sujet à la mort, quand même il n'aurait pas désobéi; que son péché n'avait point altéré sa race; que par conséquent, il n'y avait pas de péché originel; qu'à la vérité l'homme ne pouvait pas prétendre au royaume des cieux sans le baptême, mais qu'il avait droit sans ce sacrement à une vie heureuse dans l'éternité, qu'il n'y avait point d'autres grâces actuelles et nécessaires que les dons naturels de Dieu, sa loi et sa doctrine, etc.

(517) Les Messaliens, moines de la Mésopotamie, rejetaient le travail des mains, prétendant que la prière seule, sans bonnes œuvres ni sacrement, suffisait au salut.

montra, dans cette occasion, d'une injustice et d'une partialité révoltantes : car il plaça Nestorius sous la seule garde de Candidien son ami, tandis qu'il fit emprisonner saint Cyrille et Memnon, et empêcha les autres évêques orthodoxes de communiquer avec qui que ce fût.

Les Orientaux, touchés du déchirement de l'Eglise, firent une profession de foi sur l'Incarnation et sur la Sainte Vierge ; cette profession de foi, exempte d'erreur, servit dans la suite à pacifier les esprits; mais pour le moment il ne fallut rien moins que la constance et le courage du clergé de Constantinople pour délivrer les évêques orthodoxes de l'oppression. Informés de l'état misérable où se trouvaient les Pères, ces fidèles ministres de l'Eglise exposèrent par écrit à l'empereur que : « Comme la religion chrétienne oblige les sujets à obéir à leurs princes, elle veut aussi que lorsqu'on ne peut le faire sans blesser sa conscience, on doit leur parler avec la liberté et le courage d'un enfant de Dieu. Qu'ainsi ils sont résolus à s'exposer à toutes sortes de maux, même au martyre, plutôt que de consentir à la condamnation de Cyrille et de Memnon, prononcée sous un faux prétexte de paix. »

Cette requête fit enfin ouvrir les yeux à Théodose, qui, après avoir entendu plusieurs fois les députés du concile, ainsi que les envoyés des Orientaux, finit par laisser les évêques retourner à leurs Eglises, et ordonner que Cyrille allât à Alexandrie, et que Memnon demeurât à Ephèse.

A cette décision, les députés des schismatiques perdirent tout espoir. Ils adressèrent à l'empereur de nouvelles remontrances, plus vives que les précédentes. Ce fut en vain. On procéda à l'élection d'un évêque de Constantinople. Les évêques qui y étaient déjà, avec les légats du Pape et les autres députés du concile d'Ephèse, présidèrent à cette élection. On proposa encore Proclus et Philippe, comme avant l'élection de Nestorius. Proclus l'eût emporté, si quelques-uns des plus puissants ne s'y fussent opposés, sous prétexte qu'il avait été nommé évêque de Cyzique, quoiqu'il n'y eût pas été reçu. Les suffrages tombèrent donc sur Maximien, prêtre de l'Eglise de Constantinople et disciple de saint Chrysostome. Elevé dans l'Eglise romaine, et par là même d'autant plus agréable aux légats, il avait vieilli dans les travaux de la piété et les exercices de la vie monastique. Son élection se fit le 25 octobre, d'un commun consentement de l'empereur, du clergé et du peuple, quatre mois après la déposition de Nestorius. Aussitôt après, les évêques qui s'étaient assemblés en concile pour cette ordination, en donnèrent avis au Pape Célestin et à saint Cyrille. L'empereur en écrivit lui-même au Pape, et il est à croire que le clergé et le peuple de Constantinople firent de même. Les lettres au Pape furent portées par le prêtre Jean et le diacre Epictète, qui arrivèrent à Rome vers les fêtes de Noël de l'an 431.

VIII. Saint Célestin ayant reçu ces lettres qui lui donnaient avis de la condamnation de Nestorius et de l'élection de Maximien, les fit lire devant tout le peuple assemblé dans l'église de Saint-Pierre, et cette lecture causa aux assistants une extrême joie. En même temps le Pape se hâta de faire les réponses nécessaires à ces lettres, et il en expédia quatre, dont nous avons donné l'analyse à son article. *Voy.* Célestin Ier (Saint), Pape, nos IX et X.

Ce saint Pontife étant mort au mois de juillet 432, son successeur, Sixte III, écrivit dans le même sens à tous les évêques qui avaient assisté au concile d'Ephèse, leur recommandant fortement de ménager la paix avec Jean d'Antioche. Certes, cette recommandation était bien nécessaire, car Jean, étant de retour à Antioche après le concile, continuait à s'agiter et à brouiller les esprits par des conciliabules où il déclarait ne pas accepter l'ordination de Maximien, et où il renouvelait la prétendue déposition de saint Cyrille.

Cependant Jean finit par reconnaître ses erreurs ; il se rendit enfin et écrivit une lettre à saint Cyrille, où il dit que, pour le bien de l'Eglise et pour *satisfaire à l'ordre de l'empereur*, il a donné commission à Paul d'Emèse de faire la paix et de donner en son nom l'exposition de foi qu'il avait dressée de concert avec Acace de Bérée et les autres évêques. Cette exposition de foi est conçue en ces termes :

« Quant à la Vierge Marie, Mère de Dieu, et la manière de l'Incarnation, nous sommes obligé de dire ce que nous en pensons, non pour ajouter quoi que ce soit à la foi de Nicée, ni pour prétendre expliquer des mystères ineffables, mais pour fermer la bouche à ceux qui veulent nous attaquer. Nous confessons donc que Notre-Seigneur Jésus-Christ est le Fils unique de Dieu, Dieu parfait et homme parfait, composé d'une âme raisonnable et d'un corps ; engendré du Père avant les siècles, selon la divinité, et le même, engendré dans les derniers jours, pour notre salut, de la Vierge Marie, selon l'humanité ; le même, consubstantiel au Père, selon la divinité, et consubstantiel à nous, selon l'humanité ; car les deux natures ont été unies. C'est pourquoi nous confessons un seul Christ, un seul Fils, un seul Seigneur. Suivant l'idée de cette union sans confusion, nous confessons que la Sainte Vierge est Mère de Dieu, parce que le Verbe-Dieu s'est incarné et fait homme, et par la même conception s'est uni le temple qu'il a pris d'elle. Quant aux expressions des évangélistes et des apôtres touchant Notre-Seigneur, nous savons que les théologiens en appliquent les unes en commun, comme à une seule personne, et les autres séparément, comme à deux natures, rapportant à la divinité du Christ celles qui sont dignes de Dieu, et à son humanité les plus basses. Après avoir adopté

cette confession de foi, nous sommes convenus, pour procurer la paix universelle aux Eglises et ôter les scandales, de tenir pour déposé Nestorius, jadis évêque de Constantinople, et nous anathématisons ses mauvaises et profanes nouveautés de paroles, parce que nos Eglises conservent la foi orthodoxe et saine, comme fait Votre Sainteté. Nous approuvons aussi l'ordination du très-saint évêque Maximien en l'Eglise de Constantinople, et nous communiquons avec tous les évêques du monde qui gardent et enseignent la foi pure et orthodoxe. Portez-vous bien, et continuez de prier pour nous, seigneur bien-aimé de Dieu et très-saint, et le plus vrai de tous mes frères! »

La paix étant ainsi faite, saint Cyrille annonça cette heureuse nouvelle à son peuple, le 23 avril 433. Il fit lire dans l'église la lettre de Jean d'Antioche et sa réponse, dont il chargea Paul d'Emèse. Outre les témoignages de joie et d'amitié, elle contenait aussi la déclaration de Jean d'Antioche et quelques éclaircissements de saint Cyrille sur la doctrine, pour lever tous les scrupules des Orientaux. — *Voy.* l'article Eglise d'Alexandrie, n° XI.

Quant au Pape Sixte III, il n'eut pas une moindre joie à la nouvelle de cette paix, et il félicita avec effusion de cœur saint Cyrille et Jean d'Antioche de leur heureuse réconciliation. Sa lettre est du 17 septembre 433. Il approuve en tout la conduite de saint Cyrille; il le félicite en particulier de ce qu'il avait eu à souffrir à cette occasion; mais cependant il lui témoigne ne pas croire que Jean d'Antioche eût jamais suivi l'erreur de Nestorius, mais seulement qu'il avait suspendu son jugement. Jean avait témoigné au Pape une grande joie de le voir présider au Siége apostolique pour le bonheur du genre humain, et l'avait appelé un astre brillant et répandant partout sa lumière. Le Pape le remercie de ces expressions de bienveillance, et le félicite lui-même de confesser avec toute l'exactitude désirable que c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est vraiment né pour le bonheur du genre humain; il ajoute que, dès lors, il était lui-même, ainsi que les vrais évêques, de ces astres brillants qui doivent luire partout, tandis que l'orgueilleux Nestorius était tombé comme Lucifer. Mais, conclut-il, jouissons, par la grâce du Seigneur, du bonheur et de la joie d'habiter de nouveau ensemble comme des frères. Ce que vous nous écrivez, nous voulons que votre sainteté le prêche. Vous avez expérimenté, par l'issue de la présente affaire, ce que c'est que de penser comme nous. Le bienheureux apôtre Pierre a transmis dans ses successeurs ce qu'il a reçu. Qui voudrait se séparer de la doctrine de celui que le Maître lui-même enseigna le premier parmi les apôtres? Pour lui, ce n'est pas un discours entendu par un autre, ou dont il aurait fait la lecture, qui l'a instruit; il l'a été avec les autres par la bouche même du Maître. Il ne lui a point fallu interroger l'Ecriture ni les écrivains; il a reçu la foi complète et simple, et qui est au-dessus de la controverse. C'est elle que nous devons méditer, c'est en elle que nous devons demeurer toujours (518). »

EPHREM (Saint), Père de l'Eglise, florissait à la fin du IIIe siècle, était de Nisibe, si l'on en croit Sozomène, et même ce serait lui qui aurait amené l'évêque Jacques sur les remparts, alors que cette ville, extrême frontière de l'empire romain, attaquée par les Perses, n'avait pour défense (et c'était la meilleure!) que la sainteté et les miracles de son évêque.

I. Le père d'Ephrem était, à Nisibe, prêtre de l'idole Abnil. Comme son fils témoigna, dès son enfance, de l'inclination pour la religion chrétienne et de l'horreur pour l'idolâtrie, il le battit cruellement et enfin le chassa de la maison. Ephrem se réfugia près de l'évêque saint Jacques, qui le prit en affection et le mit au nombre des catéchumènes. Ce saint jeune homme ne profita pas moins en vertu qu'en instruction.

Son humilité était si grande, qu'ayant été accusé d'un crime commis par un autre, il en supporta longtemps la confusion publique sans rien dire, et ne fit enfin connaître son innocence que par la crainte de se rendre coupable de scandale. Une vertu si héroïque lui attira la vénération de tout le monde. Saint Jacques avait pour lui une telle estime, qu'il le conduisit, malgré sa jeunesse, au concile de Nicée, pour y combattre l'erreur des Ariens. Lorsqu'en 350, la ville de Nisibe fut assiégée par Sapor, roi de Perse, saint Jacques et saint Ephrem, comme nous venons de le dire, en furent les sauveurs (519). — *Voy.* l'article Jacques (Saint), évêque de Nisibe.

Après la mort de saint Jacques, Ephrem, qui était son plus illustre disciple, embrassa la vie monastique dans les environs d'Edesse. Sa demeure était une caverne; il s'y appliquait à la lecture et à la méditation des Livres saints. Le vieux solitaire qui lui servait de directeur, le trouva un jour qui achevait son commentaire sur la Genèse. L'ayant lu, il le porta sans rien dire aux magistrats, aux professeurs et aux prêtres d'Edesse. Ceux-ci en furent émerveillés et félicitèrent le vieillard. Il leur apprit que c'était l'ouvrage du moine Ephrem. Dès lors tout le monde voulut le voir.

Après divers incidents, il s'établit dans la ville, y enseignant et y écrivant contre diverses hérésies, en particulier contre les manichéens, les ariens et les sectateurs de Bardesane. (*Voy.* cet article, tome II, col. 1058 et suiv.) Pour populariser les erreurs de son père, Harmonius, fils de Bardesane, les avait mises en vers et en musique. Pour réfuter ces erreurs, faire connaître et aimer

(518) Sixte III, Pape, epist. 5 et 6.

(519) Voy. *Acta SS.*, 9 Julii.

la doctrine catholique, Ephrem la mit en vers encore plus beaux et dans une musique encore plus belle. Lui-même apprit aux vierges chrétiennes, en syriaque, *les filles de l'alliance*, à chanter ces cantiques dans l'assemblée des fidèles. Et aujourd'hui les Chrétiens de Syrie les chantent encore. A la science du docteur, à la verve du prophète, Ephrem joignait la foi la plus vive et l'âme la plus sensible. Souvent, au milieu de ses prédications, il était obligé de s'interrompre pour laisser couler ses larmes et celles de son auditoire.

II. On connaît la visite que saint Ephrem fit à saint Basile (*Voy.* cet article, n° XVI). Quand ce grand homme fut mort, notre saint le pleura beaucoup et composa un éloquent panégyrique à sa louange. De plus, pour distraire sa douleur, il fit des poëmes et des hymnes où il s'attacha à célébrer les vertus de son ami. Au reste, il ne lui survécut pas longtemps.

Depuis plusieurs années Ephrem vivait dans le repos de la solitude, édifiant par ses discours ceux qui venaient l'y trouver. Mais quelque temps avant sa mort, il quitta sa solitude pour venir assister les pauvres de la ville d'Edesse durant une famine. Ne pouvant les soulager de ses biens, parce qu'il n'en possédait aucun, il excitait la compassion des autres par ses pressantes et continuelles exhortations. Les riches lui ayant donné de l'argent, il fit disposer environ trois cents lits dans les galeries publiques pour y loger les pauvres, soit de la ville, soit de la campagne. Il fournissait à leurs besoins, pansait les malades, ensevelissait les morts, n'ayant pas moins de soin de nourrir l'âme que le corps de ceux qui avaient recours à ses charités. Il passa un an dans cet exercice, jusqu'à ce que l'abondance des grains étant revenue, il s'en retourna dans sa cellule, où il mourut au bout d'un mois, après quelques jours de maladie, vers l'an 379.

En mourant, il fit un discours aux habitants d'Edesse qui se trouvaient présents, dans lequel il leur défendit de l'ensevelir avec pompe, de lui faire les honneurs que l'on rend aux saints, de garder ses habits comme des reliques, de l'enterrer sous l'autel ni même en aucun endroit de l'église, mais dans le cimetière commun. Il leur recommanda, d'un autre côté, avec grand soin, de faire pour lui des aumônes, des prières et des oblations, particulièrement au trentième jour (520). — Nous devons maintenant parler des écrits de cet illustre docteur (521).

III. Comme Moïse chez les Hébreux, Homère chez les Grecs, Mahomet en Arabie, Chaucer en Angleterre, Dante et Boccace en Italie, saint Ephrem est à la fois le plus ancien et le plus pur des écrivains syriaques dont les œuvres soient venues jusqu'à nous.

Dès son temps, la langue et les connaissances de son pays ont été à jamais fixées : ses écrits ont été considérés comme des modèles d'élégance par tous les auteurs qui sont venus après lui. On regrette qu'il nous reste si peu de fragments des écrivains qui l'ont précédé, car on aimerait à voir par quelles phases successives la langue syriaque a passé avant d'arriver à ce degré d'élégance et de perfection où saint Ephrem l'a portée. Il a reçu de ses compatriotes les titres les plus pompeux ; c'est ainsi qu'il est successivement appelé par eux le *prophète des Syriens*, la *harpe du Saint-Esprit*, la *bouche éloquente*, la *colonne de l'Eglise* ; on l'a appelé aussi le *Chrysostome syriaque*. Il importe donc d'apprendre ce qui lui a valu ces titres honorables. Sans doute on peut lire sa vie dans bien des ouvrages, entre autres, dans le recueil d'Alban Butler; mais les extraits de ses écrits que citent ces auteurs ne donnent qu'une faible idée des mouvements admirables et souvent sublimes d'éloquence poétique qui éclatent à chaque instant dans ses œuvres. Nous disons *des mouvements d'éloquence poétique* : ceci semble demander une explication. En effet, quelque étrange que puisse paraître une telle expression, on désigne communément sous le nom de *Sermons de saint Ephrem*, un recueil de compositions en vers dont il est l'auteur, et que nous allons faire connaître (522).

Les premiers qui, dans l'Eglise de Syrie, révélèrent les charmes séduisants de la versification, les sévères arguments de la polémique et de la doctrine, furent les célèbres gnostiques Bardesane et son fils Harmonius (523). Ce sont ces hérésiarques et leurs sectateurs que les écrits de saint Ephrem ont surtout pour objet de combattre; il s'est voué tout entier à la réfutation de leurs erreurs; aussi peut-on trouver épars dans ses œuvres le système complet de leurs doctrines.

Saint Ephrem, voyant que le poison des paroles de ces gnostiques s'insinuait plus facilement et plus profondément sous ces formes séduisantes dans l'esprit des hommes,

(520) Soz., lib. III, c. 16; Pallad., *Hist. Laus.*, c. 101.

(521) Les œuvres complètes de saint Ephrem, tant en grec qu'en syriaque, ont été publiées pour la première fois en 6 vol. in-fol. par P. Ambarach (Benedictus), Jésuite maronite ; Rome, 1737-46.

(522) Nous citons ici la belle et savante Etude que Mgr Wiseman a publiée récemment sur les écrits de saint Ephrem. Voy. *Mélanges religieux, scientifiques et littéraires de S. Ém. Mgr le cardinal Wiseman*, trad. de l'anglais par F. de Bernhardt, 1 vol. grand in-8, 1858, p. 399-407. — Nous signalerons aussi 1° une excellente *Etude sur saint Ephrem*, insérée dans *Le Correspondant*, tom. VIII, p. 433-452 ; et 2° de bonnes réflexions sur la valeur littéraire de ce Père, par M. l'abbé F. Martin, curé de Ferney, insérées dans le *Mémorial catholique*, tom. XVIII, p. 366, 396 et tom. XIX, p. 242.

(523) *Voy.* S. Ephr., Opp., tom. II, p. 558, et ses Actes placés en tête du 2e vol., p. 51, ainsi que notre article BARDESANE, tom. II, col. 1058.

résolut d'employer les mêmes armes pour les combattre. En conséquence, il composa toutes ses réfutations en vers, tantôt se servant du même rhythme que Bardesane, lequel était la mesure pentésyllabique (524), tantôt et plus souvent ayant recours au vers de sept syllabes, qui est généralement appelé par les écrivains syriaques, *la mesure de saint Ephrem* (525). On a révoqué en doute que ces discours aient jamais été prononcés devant le peuple, mais on peut en extraire des passages qui prouvent qu'ils l'ont été. Assurément, à l'aspect de ces riches allégories, qui, semblables à un splendide panorama, se déroulent aux regards du lecteur, et où l'œil tantôt s'égare sur une longue suite d'images qui se lient les unes aux autres, et tantôt se trouve soudain arrêté par quelque transition brusque et inattendue, en présence de ces figures hardies, de ce choix d'expressions élevées, de ces raisonnements serrés et concis, on a quelque difficulté à croire que tant de beautés s'adressassent à un auditoire populaire. Toutefois, il ne faudrait pas oublier que les temps et les climats où nous vivons, que la langue que nous parlons, que l'ordre de choses et d'idées auxquelles nous appartenons nous placent dans des conditions totalement différentes de celles où se trouvait saint Ephrem. Puis, nous devons nous rappeler aussi qu'en Orient, ainsi que l'a très-judicieusement remarqué un écrivain, l'éloquence n'avait point élevé de barrière entre son domaine et celui de la poésie (526), ainsi que cela a eu lieu dans les régions occidentales. Du reste, nous possédons d'autres morceaux d'éloquence en vers, outre ceux de saint Ephrem, et rien ne nous empêche de croire qu'ils ont été prononcés de vive voix. Ces sortes de discours sont désignés en syriaque sous le nom de *Mimre*.

Parmi les hérétiques que ce grand homme attaqua avec le plus de zèle, était une secte des aétiens ou eunomiens (*Voy.* l'article Aétius, leur chef, t. I, col. 377 et suiv.), qu'il appelle *Botzooie*, c'est-à-dire les *chercheurs*, parce que ces hommes prétendaient s'enfoncer dans les mystères de la foi, et, à l'aide de la raison seule, les approfondir et les comprendre. Il composa contre ces sectaires quatre-vingt-sept sermons, dont les sept derniers sont communément appelés *sur la Perle*, c'est-à-dire sur la foi, laquelle est allégoriquement désignée sous cet emblème. Nous offrons la traduction du premier d'entre eux, faite sur le texte original; en effet, la version latine de ces discours est souvent défectueuse par suite du style concis et obscur dans lequel ils sont écrits. On trouvera plus d'une expression que nous avons dû paraphraser, sous peine de n'être

(524) Nous possédons dix-sept discours de saint Ephrem, écrits dans ce rhythme, parmi ceux contre les *chercheurs*.

(525) Cette remarque se trouve placée en tête d'un grand nombre de poëmes manuscrits. C'est ainsi que dans la collection du Vatican (Syr. CLIII)

le précieux trésor de mystères qui est renfermé dans mon sein. Sonde la mer, mais ne cherche pas à sonder le Maître de la mer. J'ai vu les plongeurs qui sont venus me chercher remplis de crainte. Avec quelle rapidité ils s'élançaient des profondeurs de la mer pour gagner le rivage! ils ne pouvaient demeurer sous l'eau, même quelques instants! Qui pourrait persévérer à sonder les abîmes de la Divinité?

« Le Fils de Dieu est un océan dônt les vagues sont chargées de bienfaits, mais elles sont aussi remplies de danger. N'avez-vous jamais vu les flots de la mer briser l'esquif qui lutte contre eux? Mais s'il se laisse aller au gré des ondes et ne leur oppose point de résistance, il est sauvé, n'est-il pas vrai? Les Egyptiens furent noyés dans la mer, bien qu'ils n'en eussent pas scruté les abîmes, et, sans s'être livrés à des investigations de cette nature, les Hébreux furent engloutis presque sur la terre ferme. Où donc serez-vous en sécurité? De la même manière encore les Sodomites furent dévorés par les flammes, comment donc résisterez-vous (527). En entendant les gémissements (des Egyptiens), les poissons de la mer et le Leviathan lui-même furent émus. Oui, il faut que vous ayez des cœurs de pierre, pour pouvoir oublier ces choses après les avoir lues. Tremblez! un terrible danger est supendu sur vos têtes, car la justice a été trop longtemps silencieuse.

« La curiosité se mêle à votre reconnaissance; laquelle des deux prévaudra (auprès de Dieu)? L'encens des louanges et la fumée des vaines disputes s'échappent en même temps de nos lèvres et montent vers Dieu; laquelle de ces deux choses attirera son attention? Des prières et des questions indiscrètes sortent de la même bouche, de quel côté se tournera-t-il? En effet, pendant trois jours Jonas a demeuré dans l'abîme, et les monstres qui l'habitent étaient émus (et disaient) « Qui fuira devant Dieu? » Jonas a cherché à fuir devant Lui, et vous voulez vous obstiner à vouloir le scruter?»

V. Saint Ephrem n'était guère moins admiré dans l'Eglise grecque que dans son pays. Il était uni au grand saint Basile par les liens de la plus étroite amitié, et nous possédons un discours de saint Grégoire de Nysse, rempli des éloges les plus pompeux en l'honneur du grand orateur syriaque. Il n'est donc point étonnant que ses écrits aient été traduits de bonne heure en langue grecque. La collection de ses œuvres, éditée par J. Assemani, comprend trois volumes in-folio de ses traductions; et c'est de là principalement qu'on a extrait les morceaux qui ont été traduits en langue moderne. Dans le troisième volume de cette version grecque se trouvent plusieurs prières, aussi remarquables par la ferveur des sentiments que par les expression de dévotion qu'elles renferment. Sous ce rapport, les plus remarquables, sans comparaison, sont celles qui sont adressées à la Très-Sainte Vierge. Si, de nos jours, les protestants ont torturé les livres de prières catholiques pour prouver que nous rendons des honneurs divins à cette Reine des saints; si, dans les plus innocentes expressions que tout le monde comprend, ils ont trouvé des arguments plausibles contre nous, il est fort à craindre que le saint dont Grégoire de Nysse a fait un panégyrique si éclatant, ne porte avec nous le poids de l'anathème de nos critiques modernes. En effet il va beaucoup plus loin que nous, et se sert, dans les supplications qu'il adresse à Marie, d'expressions que peu de catholiques oseraient formuler aujourd'hui, tant nous sommes refroidis, et tant l'esprit janséniste nous obsède encore! Nous allons traduire quelques expressions empruntées à l'une des prières de notre saint, pour prouver ce que nous avons avancé.

Elle débute ainsi : « C'est en vous, notre patronne et notre *médiatrice* auprès de Dieu qui est né de vous (528), que la race humaine met toute sa joie; elle attend tout de votre protection; en vous seule elle trouve un refuge; par vous seule elle espère être défendue, parce que vous avez pleine confiance dans le Seigneur. Voici que moi aussi je viens à vous avec une âme fervente, car je n'ai point le courage d'approcher de votre Fils, et j'implore votre intercession (μεσιτείας) pour obtenir mon salut. Ne méprisez donc point votre serviteur qui met toute son espérance en vous, après Dieu; ne le rejetez pas, environné qu'il est de périls et accablé de nombreuses souffrances; ô vous qui êtes compatissante et la Mère du Dieu de miséricorde, ayez pitié de votre serviteur, délivrez-moi d'une fatale concupiscence. »

Dans le cours de cette prière la Très-Sainte Vierge est, tour à tour, appelée « la précieuse vision du prophète, l'accomplissement évident de toutes les prophéties, la bouche éloquente des apôtres, la force des rois, la gloire du sacerdoce, celle par qui les péchés sont pardonnés, celle qui nous rend propice le juge équitable, qui relève ceux qui sont tombés, qui nous rachète de nos péchés.. » Dans une autre prière, nous trouvons les paroles suivantes, toujours adressées à la glorieuse Vierge : « Après la Sainte Trinité (vous êtes) la Maîtresse de tout; après le Paraclet, un autre Paraclet, après le Médiateur, la Médiatrice du monde entier.»

Certes, en voilà assez pour prouver que si cette gloire de l'Eglise syriaque, l'ami du grand saint Basile, avait vécu de notre temps, il n'aurait pas été admis à exercer dans l'Eglise anglicane les fonctions de son ordre (il était diacre et ne fut jamais promu au

(527) Notre saint choisit des exemples de jugements exercés par Dieu à l'aide de différents éléments, pour faire voir qu'il n'y a de sécurité nulle part pour les ennemis du Seigneur. Puis il revient sur l'exemple des Egyptiens, dont il avait parlé dès le début.

(528) Cette prière se trouve dans ses Œuvres grecques, t. II, p. 532.

sacerdoce); et s'il avait voulu les remplir, il lui aurait fallu se retirer dans une humble chapelle, parmi des hommes qui ne craignent point, pour accomplir une sainte prophétie, de faire précéder du titre de Bienheureuse le nom de la Mère de Dieu, et de lui adresser des prières et des supplications, sans croire qu'ils s'exposent par là à offenser son Fils.

Nous pourrions nous étendre longuement sur les commentaires de saint Ephrem; mais peut-être, aux yeux de beaucoup de personnes, un tel sujet n'aurait-il qu'un médiocre intérêt. Quant à leur valeur dans des questions de critique, en ce qui concerne la version syriaque, le lecteur pourra consulter avec fruit un curieux et savant Essai par César Langerke (529); « essai du reste que nous n'approuvons pas sans réserve. Lorsque nous avons examiné ces commentaires, ajoute Mgr Wiseman, nous avons remarqué dans l'interprétation elle-même et dans la langue, une variété de style qui trahissait souvent une époque postérieure, et nous avons volontiers attribué les morceaux de ce genre à Jacques d'Edesse. Toutefois, pour plus de certitude, nous avons consulté le manuscrit sur lequel l'édition romaine a été faite, et là nous avons vu nos conjectures se vérifier, car certains morceaux qui étaient imprimés sous le nom de saint Ephrem appartiennent en réalité à l'autre écrivain que nous avons nommé. »

EPIMAQUE (Saint), martyr, en 250. *Voy.* l'article Martyrs d'Alexandrie, n° IV.

ÉPIPHANE (Saint), archevêque de Salamine, métropole de toute la Chypre, se distingua par un grand zèle pour la pureté de la foi, par ses écrits lumineux, par la sainteté de sa vie; mais il eut le malheur, tant l'homme (même les saints, hélas !) est faible et sujet à l'erreur, de méconnaître saint Jean Chrysostome et de blesser, en sa personne, la cause de la justice.

I. Né en Palestine vers l'an 310, Epiphane savait parfaitement l'hébreu, l'égyptien, le syriaque et le grec, et passablement le latin. Instruit dans la piété par saint Hilarion, il embrassa la vie monastique, s'y exerça plusieurs années en Egypte; puis, revenu dans la Palestine, il y fonda lui-même un monastère. Il continua de le gouverner et de porter l'habit de solitaire, même après 367, lorsqu'il fut devenu métropolitain de Chypre. Hilarion étant mort dans son île, il en fit l'éloge funèbre.

Vers l'an 374, divers prêtres et laïques de Pamphilie et de Pisidie ayant prié Epiphane de leur expliquer la doctrine de l'Eglise sur la Trinité, particulièrement sur l'article du Saint-Esprit, il composa un discours célèbre sous le nom d'*Ancorat*, parce qu'il était comme un ancre propre à raffermir l'esprit agité de doutes. Il y traite amplement les mystères de la Trinité et de l'Incarnation

(529) *Commentatio critica de Ephræmo Syro SS. interprete.* Halis, Sax., 1828.

(530) Epiphane, Oper. tom. II, p. 13-16; 71-75;

Esprit est coéternel et consubstantiel au Père et au Fils, et qu'il procède de l'un et de l'autre; et, contre les seconds, que le Fils de Dieu, en s'incarnant, a pris réellement un corps et une âme semblables aux nôtres.

Quant à la Très-Sainte Vierge, Mère de Dieu, il y avait des hérétiques qui en niaient la perpétuelle virginité; d'autres, au contraire, l'adoraient comme une divinité : il établit contre ceux-là qu'elle est demeurée toujours vierge, et contre ceux-ci, qu'il faut l'honorer, mais adorer Dieu seul. Il termine tout l'ouvrage par la pensée première : que l'Eglise catholique, formée avec Adam, annoncée dans les patriarches, accréditée en Abraham, révélée par Moïse, prophétisée par Isaïe, manifestée dans le Christ et unie à lui comme son unique Epouse, existe à la fois et avant et après toutes les erreurs. Dans cet ouvrage, ainsi que dans son *Ancorat*, saint Epiphane dit que Pierre, le prince des apôtres, malgré son reniement, est la pierre solide et immuable sur laquelle le Seigneur a bâti son Eglise dans tous les sens, et contre laquelle les portes de l'enfer, autrement les hérésies et les hérésiarques, ne prévaudront point. C'est à lui que le Seigneur, en disant : Pais mes brebis, a confié la garde du troupeau, troupeau qu'il gouverne, comme il se doit, par la vertu de son Maître (532).

Après avoir exposé la foi de l'Eglise catholique, saint Epiphane ajoute sa discipline générale. Le fondement en est la virginité que gardaient un grand nombre; puis la vie solitaire, ensuite la continence, après quoi la viduité, enfin un mariage honnête, surtout s'il est unique. La couronne de cet ensemble est le sacerdoce, qui se recrute le plus souvent parmi les vierges, ou du moins parmi les moines, ou, à leur défaut, parmi ceux qui s'abstiennent de leurs femmes, ou qui sont veufs après un seul mariage. Celui qui s'est remarié ne peut être reçu dans le sacerdoce, soit dans l'ordre d'évêque, de prêtre, de diacre ou de sous-diacre. Les assemblées ordonnées par les Apôtres se tenaient généralement le dimanche, le mercredi et le vendredi; ces deux derniers jours on jeûnait jusqu'à None, excepté dans le temps pascal. Il n'était pas permis de jeûner les dimanches ni la fête de Noël, quel jour qu'elle tombât. Excepté les dimanches, on jeûnait les quarante jours avant Pâques; les six derniers on ne prenait que du pain, du sel et de l'eau, et vers le soir. Les plus fervents en passaient plusieurs, ou même tous les six sans manger. On faisait nominativement mémoire des morts dans les prières et le sacrifice. Plusieurs avaient la dévotion particulière de s'abstenir de plus ou moins de choses permises d'ailleurs. L'Eglise défendait, en général, tout ce qui était mauvais, superstitieux, inhumain, et recommandait à tous l'hospitalité, l'aumône et toutes les œuvres de charité envers tout le monde. Telle est la substance du grand ouvrage de saint Epiphane. Il l'envoya, d'après leur prière, à des prêtres et des abbés de Syrie, avec une lettre qui en contient le sommaire, et qu'on a mal à propos partagée en deux (533).

II. En 394, saint Epiphane vint à Jérusalem. Il logeait chez l'évêque (534) de la Ville Sainte. Ils firent ensemble le pèlerinage de Béthel, où ils célébrèrent la Collecte. Mais l'évêque de Jérusalem était prévenu pour Origène, et le saint évêque de Chypre ne partageait en aucune sorte son sentiment. Loin de là, il prêcha publiquement contre l'origénisme, ce qui déplut extrêmement à l'évêque Jean et à son clergé. On s'aigrit de part et d'autre. Epiphane, mécontent, se retira au monastère de Bethléem, anima saint Jérôme et les moines contre leur évêque, au point de leur persuader de se séparer de sa communion; puis il ordonna diacre et prêtre Paulinien, frère de saint Jérôme (535).

L'évêque de Jérusalem se plaignit hautement de cette violation de la juridiction ecclésiastique. Saint Epiphane, dans une longue lettre, s'excuse sur la coutume de l'île de Chypre. Mais l'accord particulier des évêques d'une province ne donnait pas le droit d'enfreindre ailleurs la loi générale. Il rejette l'animosité de Jean, non sur l'ordination de Paulinien, mais sur l'avertissement qu'il lui donna, étant à Jérusalem, de ne point louer Origène, et de s'éloigner de ses erreurs, qu'il réduit à huit chefs. Mais, d'après les doctes explications qu'ont données de la doctrine d'Origène les savants Pères Ceillier et Vincent de la Rue, ainsi que d'autres, ces huit chefs d'erreurs ne reposent, la plupart, que sur des malentendus. Jean ne répondit à cette lettre que par une apologie qu'il adressa à Théophile d'Alexandrie. A cette époque, Théophile était si chaud partisan d'Origène, qu'il traita saint Epiphane d'hérétique et d'auteur du schisme.

Cette division entre saint Jérôme et l'évêque de Jérusalem, ainsi que celle qui existait entre Rufin, qui avait embrassé le parti de l'évêque, dura environ trois ans. Elle fut éteinte, l'an 397, par les efforts de Mélanie. Rufin et saint Jérôme se réconcilièrent publiquement après la messe, dans l'église de la Résurrection. Saint Jérôme se réconcilia également avec l'évêque Jean, qui lui confia le gouvernement de la paroisse de Bethléem. Jean permit encore à Paulinien d'exercer les fonctions du sacerdoce dans le monastère, de la ville. L'évêque de Jérusalem et Rufin donnèrent des explications précises, et ne laissèrent aucun doute sur la pureté de leur foi; mais ils ne rétractèrent point d'erreurs, parce qu'ils n'en avaient soutenu aucune.

(532) Epiphane, Oper. tom. I, p. 570; tom. II, p. 14-15.
(533) Rhorbacher, tom. VII, p. 90.
(534) C'était Jean.

(535) On verra, ailleurs, saint Epiphane commettre une semblable faute, à Constantinople, à l'égard de saint Jean Chrysostome.—*Voy.* l'article VIE ET SIÈCLE DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME.

A la fin de la lettre de saint Epiphane, on lit ces paroles : « De plus, j'ai ouï dire que quelques-uns murmuraient contre moi, de ce que, lorsque nous allions au saint lieu, nommé Béthel, pour y célébrer la Collecte avec vous, étant arrivé au village d'Anablatha, et ayant vu en passant une lampe allumée, je demandai quel lieu c'était. J'appris que c'était une église, et j'y entrai pour prier. Je trouvai un rideau attaché à la porte de cette église, où était peinte une image, comme de Jésus-Christ ou de quelque saint; car je ne me souviens pas de ce qu'elle représentait. Ayant donc vu l'image d'un homme exposée dans l'église de Jésus-Christ, contre l'autorité de l'Ecriture, je déchirai le rideau, et je conseillai à ceux qui gardaient ce lieu d'en envelopper plutôt le corps mort de quelque pauvre pour l'enterrer. Ils murmurèrent, et dirent : S'il voulait déchirer ce rideau, il devait en donner un autre. Ce qu'ayant entendu, je promis d'en donner un. Je l'envoie maintenant, tel que je l'ai pu trouver, et je vous prie d'ordonner aux prêtres du lieu de le recevoir, et de leur défendre d'exposer à l'avenir dans l'église des rideaux de la sorte, qui sont contre notre religion; car il est digne de vous d'ôter ce scandale (536). »

Si cette partie de la lettre est véritablement de saint Epiphane (car la lettre même tout entière présente des incohérences), il faut avouer qu'il était en ce point plus scrupuleux que les autres évêques; car l'usage des peintures dans les églises était reçu en Orient et en Occident, comme on le voit par saint Grégoire de Nysse, par Prudence et par saint Paulin, écrivant dans le même temps. Et il est fait mention d'une peinture semblable sur un rideau, dans une église, au livre *Des Miracles* de saint Etienne, composé par ordre d'Evodius, évêque d'Uzale, ami de saint Augustin. D'ailleurs les convenances seules demandaient que, dans le diocèse et en la compagnie d'un autre évêque, on lui laissât le soin de corriger un abus, s'il y en avait. La raison que la lettre donne du procédé ne vaut pas mieux que le procédé lui-même; car, s'il n'était pas contraire à l'Ecriture que le rideau qui pendait devant l'ancien sanctuaire fût parsemé de chérubins, pourquoi serait-il contraire à l'Ecriture que le rideau d'une église chrétienne portât l'image du Christ ou de quelques saints (537)? — *Voy.* l'article Jean Damascène (Saint), n° II.

Nous verrons ailleurs (538), que saint Epiphane, malgré ses hautes vertus, ne savait malheureusement pas garder la mesure convenable, et qu'il tomba dans de déplorables excès, étant sans doute très-facile à se laisser tromper, ou à accepter les préjugés des autres. Ainsi, étant venu à Constantinople pour faire recevoir le décret d'un concile de Chypre, tenu en 401 contre l'origénisme, il ne voulut point communiquer avec saint Jean Chrysostome, parce que Théophile, patriarche d'Alexandrie, ce fougueux ennemi de Jean, l'avait indisposé contre lui. Il mourut en revenant de ce voyage et avant d'être arrivé à Salamine, âgé de plus de quatre-vingts ans, au mois d'avril ou de mai de l'an 403. — *Voy.* l'article Innocent Ier (Saint), Pape, n° III. — L'Eglise met Epiphane au nombre des saints, et l'on fait sa fête le 12 de mai chez les Grecs et chez les Latins (539). — *Voy.* l'article Jérôme (Saint), n° VI.

EPIPHANE (Saint), évêque de Pavie. Il était né à Pavie même en 438, et descendait, par sa mère, de la famille de saint Miroclès, évêque de Milan. Il fut élevé par l'évêque Crispin, qui, le voyant prévenu des grâces du Ciel, le fit lecteur à huit ans, sous-diacre à dix-huit, diacre à vingt, l'employant à différents ministères, jusqu'à lui confier tout le bien de l'Eglise, afin de mieux connaître sa capacité, parce qu'il souhaitait l'avoir pour successeur.

Aux avantages du corps, aux talents de l'esprit, Epiphane joignait une modestie, une humilité, une patience admirable. Battu un jour jusqu'au sang par un homme emporté, il fut le seul qui s'opposa à la justice que tout le monde voulait en faire. Il était si chaste, qu'il ne se savait homme que par le travail; lui arrivait-il des illusions dans les songes? il recourait à de saintes veilles, à des jeûnes continus, restait très-longtemps debout. Son repos était la lecture; ses bijoux, les saints Livres. Il lui suffisait de les parcourir pour les dire de mémoire, non pas les mots seuls, mais le sens et l'âme; en sorte que, suivant le passage qu'il redisait, on croyait entendre ou Moïse, ou un prophète, ou un apôtre. Et ce qu'il avait lu dans lle ivre, il le retraçait dans sa vie. Dès lors, il préludait a l'office d'intercesseur. Partout où l'évêque l'envoyait au secours des malheureux, il exigeait les grâces et les bienfaits avec un art de supplier si puissant, que bien des malheureux se félicitaient que l'évêque ne fût pas venu lui-même. Aussi chaque jour l'affection du peuple augmentait pour Epiphane, et, quant à lui, il ne pensait qu'à soulager son vieil évêque dans ses infirmités.

Crispin, sentant que sa fin était proche, se fit conduire à Milan avec son diacre. Là, ayant réuni les personnages les plus considérables de la province, il leur dit ces paroles : « Voilà, mes enfants, que l'âge m'appelle à partir. Déjà la terre revendique la parcelle qui en est originaire. Je vous recommande la cité, je vous recommande l'Eglise, je vous recommande ce jeune homme, au travail et à la grâce duquel je dois d'avoir vécu jusqu'à cette heure, âgé

(536) Apud Hieron., epist. 60.
(537) L'abbé Rhorbacher, tom. VII, p. 381-383, 1re édit.
(538) Dans l'article sur saint Jean Chrysostome ci-dessus indiqué.
(539) Sur les ouvrages de saint Epiphane, *Voy.* Dom Ceillier, *Hist. des aut. sacr. et ecclésiast.*, tom. VIII, p. 631 et seqq.

et débile. C'est sa force qui a soutenu ma faiblesse; c'est par ses pieds que j'ai marché, par ses yeux que j'ai vu, par sa parole que j'ai réglé tout : nous paraissions deux à ceux qui nous voyaient, mais des deux la concorde n'en faisait qu'un. » Les assistants l'ayant assuré de leurs bonnes dispositions, il revint à Pavie et y mourut de la jaunisse peu de jours après.

Aussitôt toute la ville s'attroupe; tous les vœux se portent sur Epiphane; on l'enlève du milieu des funérailles pour le proclamer évêque. Lui cependant pleure et résiste tant qu'il peut; il dit tout haut qu'il en est indigne; mais dans cette grande multitude, il est seul à le dire. Les habitants des cités voisines se joignent dans leurs acclamations à ceux de Pavie : on eût dit qu'il s'agissait d'inaugurer l'évêque de tout l'univers. On le conduit à Milan, où il est sacré avec une joie universelle. Toutefois, quelques habitants de grandes cités en témoignèrent de la peine; ils étaient jaloux qu'une petite ville comme Pavie eût un aussi grand évêque, tandis que les leurs n'avaient à vanter que leur nom seul de métropolitains.

Devenu évêque, saint Epiphane résolut de ne plus user de bain, de ne faire par jour qu'un repas, de vivre d'herbes et de légumes et de boire très-peu de vin. Quelque temps qu'il pût faire, il était le premier à l'Office de la nuit; arrivé près de l'autel, il demeurait tout le temps dans la même attitude. Il avait si à cœur d'intercéder pour les malheureux, qu'il croyait leur avoir fait lui-même le chagrin qu'il n'avait pas empêché les autres de leur faire. Tels sont les détails sur sa vie, que nous devons à saint Ennodius, son ami et son successeur (540).

Ce saint évêque se consacra tout entier au bien général, et, au milieu des guerres qui avaient lieu de son temps, il fut employé dans une foule de négociations où il fit briller la plus ardente charité, la douceur la plus admirable : témoin, par exemple, ce qui se passa en 492. Théodoric avait mis dans Pavie une garnison de Ruges. C'était une nation féroce. Cependant, le zélé pasteur trouva le moyen, par les charmes de sa mansuétude, de changer ces loups carnassiers en brebis dociles et, trois ans après, ils ne purent le quitter sans verser des larmes : tant est puissante, auprès des plus méchants, la douceur évangélique! Le même Théodoric, après de nouvelles victoires sur Odoacre, qu'il fit assassiner en 493, étant enfin demeuré maître de l'Italie, envoya saint Epiphane vers Gondebaud, roi des Bourguignons, pour traiter avec lui de la liberté de plusieurs captifs (*Voy.* l'article GÉLASE Ier (Saint), Pape, n° V), et ne cessa de l'honorer et de lui accorder des grâces pour le soulagement des peuples jusqu'à la mort du saint, qui arriva le 21 janvier de l'an 497. On vit briller son corps d'une vive lumière pendant trois jours qu'il demeura exposé. La ville de Pavie conserva ce précieux dépôt jusqu'à l'an 962, époque à laquelle Othon Ier le fit transporter à Hildesheim, en basse Saxe.

EPIPHANE, patriarche de Constantinople au VIe siècle. *Voy.* l'article HORMISDAS, Pape.

EPIPODE (SAINT), vulgairement appelé Epipoi, martyr de Lyon au IIe siècle. Nous avons donné sous ce titre : *Actes de saint Alexandre et de saint Epipode* (tom. I, col. 119 et suiv.), l'historique du contenu des actes du martyre de ces deux saints. Nous ajouterons ici quelques détails :

Ces deux saints souffrirent l'an 178 : saint Epipode le 22 avril, et saint Alexandre le 24. De même qu'ils endurèrent le martyre ensemble et qu'ils moururent pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, presque le même jour, ainsi le même tombeau réunit les deux amis. Car les Chrétiens ayant trouvé le moyen d'enlever leurs corps, les enterrèrent hors de la ville, dans une caverne dont l'entrée était couverte de broussailles. Ce lieu devint fort célèbre par les miracles que nos saints martyrs y opérèrent. Lucie, l'hôtesse de saint Epipode, qui avait ramassé son soulier, s'en servit pour faire plusieurs guérisons miraculeuses (541). Leurs corps furent dans la suite transférés dans l'église de Saint-Jean de Lyon, et placés aux deux côtés du corps de saint Irénée (542).

Les Martyrologes font mention de trente-quatre autres martyrs qui souffrirent avec Alexandre et Epipode; mais il n'en est point parlé dans les Actes dont nous avons donné la substance (tom. I, col. 119), et qu'on juge authentiques. Saint Eucher (543) a fait une belle Homélie à la gloire des saints Alexandre et Epipode. Il dit que Lyon, ayant ces deux martyrs, peut se vanter d'avoir son Pierre et son Paul : c'est apparemment parce que l'un eut la tête tranchée et que l'autre fut mis en croix. Saint Adon place vers le même temps à Vienne le martyre des saints Séverin, Exupère et Félicien, qui sont honorés le 19 novembre (544).

EQUICE (SAINT), abbé de plusieurs monastères au VIe siècle, et admirable par ses vertus. C'est en Italie qu'il vécut, dans la province alors nommée Valésie, aujourd'hui l'Abruzze-Ultérieure (545).

Ayant été éprouvé, dans sa jeunesse, par

(540) Ennod., *Vita S. Epiphan.* apud *Acta SS.*
(541) S. Greg. Tur., *De glor. martyr.*, cap. 50.
(542) Voy. *Hist. de l'Eglise en France*, par M. l'abbé Jager, tom. I, 1862, p. 42. C'est l'ouvrage des PP. Longueval, Brumoi, etc., refait en partie et mis en rapport avec les progrès de la science historique moderne.
(543) *Homil. ascripta Euch. Emiss.*
(544) Adon, in *Chronic.*
(545) Sur ce saint, voir saint Grégoire, Pape, *Dial.*, lib. I; Dom Mabillon, dans l'*Appendice du premier siècle Bénédictin.*

de rudes tentations de la chair, Equice s'appliqua à l'oraison avec plus d'assiduité. Il mérita dès lors qu'un ange lui apparut une nuit, et, en présence de l'envoyé céleste, il lui sembla qu'on retranchait la source du mal qui le faisait gémir : depuis ce moment, il ne sentit plus aucune tentation semblable. Ainsi fortifié par le secours de Dieu, outre les hommes qu'il gouvernait déjà, saint Equice se chargea de conduire des filles, avertissant toutefois ses disciples de ne pas se fier à son exemple.

Indépendamment du soin de ses monastères, Equice s'appliquait aussi à l'instruction des peuples. Il allait dans les villes, dans les bourgades et les maisons particulières. Ses habits étaient d'une pauvreté extrême, et son extérieur si misérable que si on ne l'eût point connu, on l'eût pris pour un malfaiteur. Il montait le plus mauvais cheval du monastère, qui n'avait pour bride qu'un licou, et que des peaux de mouton pour selle. Il portait sur lui, dans des sacs de peau, les Ecritures saintes, qu'il expliquait partout où il arrivait.

Félix, homme noble de la province de Nursie, lui dit un jour dans la familiarité : « Comment osez-vous prêcher sans avoir d'ordre sacré ni de permission du Pontife romain sous qui vous vivez ? » Saint Equice lui répondit : « Je m'en disais autant à moi-même ; mais une nuit un jeune homme très-beau m'est apparu et m'a appliqué une lancette sur la langue, en disant : J'ai mis mes paroles en ta bouche ; va prêcher. Depuis ce jour-là, je ne puis m'empêcher de parler de Dieu. » Le bruit de ses prédications étant venu jusqu'à Rome, les clercs de l'Eglise romaine dirent au Pape : « Qui est cet homme rustique qui se donne l'autorité de prêcher et d'usurper l'office de notre seigneur Apostolique, tout ignorant qu'il est ? Il faut l'envoyer prendre, afin qu'il connaisse la vigueur de la discipline. » Le Pape y consentit, et envoya Julien, alors défenseur de l'Eglise romaine, et depuis évêque de Sabine, lui ordonnant, toutefois, d'amener le serviteur de Dieu avec beaucoup d'honneur.

Julien alla promptement au monastère, où il trouva les moines occupés à transcrire des livres. Il leur demanda où était l'abbé : « Il est, dirent-ils, dans ce vallon, qui fauche du foin. » Julien avait un valet insolent, qu'il avait de la peine à dominer lui-même : il l'envoya pour lui amener l'abbé. Il entra promptement dans le pré, et, regardant tous les faucheurs, il demanda qui était Equice. Mais quand on le lui eut montré, quoiqu'il ne le vît que de loin, il commença à trembler, en sorte qu'il pouvait à peine se soutenir. Il embrassa les genoux du saint abbé, et lui dit que son maître était venu le trouver. Saint Equice lui dit : « Prenez du foin pour vos chevaux ; je vous suis, quand j'aurai achevé le peu d'ouvrage qui me reste. » Julien, étonné de ce que son valet tardait, le fut encore plus quand il le vit revenir chargé de foin : « Je ne t'ai pas envoyé chercher du foin, lui dit-il mais un homme. — Le voici qui vient, » dit le valet. En effet, saint Equice arriva, ayant des bottines garnies de clous, et portant sa faux sur son épaule. Julien le méprisa, et se préparait à lui parler rudement. Mais quand il le vit de près, il fut saisi d'un tel tremblement, qu'à peine put-il lui parler pour s'acquitter de sa commission. Il courut lui embrasser les genoux, se recommanda à ses prières, et lui dit que son Père, le Pontife apostolique, désirait le voir.

Saint Equice rendit grâces à Dieu de ce qu'il le visitait par le Souverain Pontife, et pressa Julien de partir. Le Pape vit le Saint, et commanda qu'on le laissât en paix. Equice continua donc ses exercices de pénitence et de charité au dedans et au dehors, jusqu'à ce qu'il mourut, vers l'an 540, comme l'estiment quelques auteurs (546). Sa fête est marquée dans le Martyrologe romain au 11 août comme au jour de sa mort. Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Laurent, qui servait d'église à son monastère, et transporté depuis dans la ville d'Aquila qui l'honore comme l'un de ses patrons.

ERCAMBERT, abbé de Vissembourg, au diocèse de Spire, mort en 966, et remplacé par saint Adalbert, premier archevêque de Magdebourg. *Voy.* cet article.

ERIC (SAINT), martyr en Suède, vers la fin du XIe siècle, avec saint Alfard. *Voy.* HÉRIC.

ERIC (SAINT), roi de Suède. Au commencement de la seconde moitié du XIIe siècle, la Suède avait, dit un historien (547), un saint évêque et un saint roi : Henri, évêque d'Upsal, capitale du royaume, et le roi Eric ou Henri, car c'est le même nom.

L'évêque Henri était natif d'Angleterre, et fut sacré l'an 1148 par le légat apostolique Nicolas, évêque d'Albane, aussi anglais, qui fut depuis le Pape Adrien IV (*voy.* son article). Il était tendrement aimé du roi Eric, que les états de Suède avaient élu pour le trône, après la mort du dernier roi, et qui était d'une des plus illustres familles du royaume.

Le premier soin d'Eric fut de veiller sur son âme avec une extrême attention. Il assujettissait la chair à l'esprit par le jeûne et les autres mortifications de la pénitence ; il vaquait assidûment aux exercices de la prière et de la contemplation, qui faisaient ses principales délices. Ses peuples trouvaient en lui un père, ou plutôt il était le serviteur de tous ses sujets ; il travaillait avec une application infatigable à leur rendre justice. Les malheureux étaient sûrs de sa protection ; ils pouvaient en tout temps lui porter leurs plaintes, et ils ne tardaient pas à être délivrés de l'oppression. Souvent il

(546) Bluteau, *Histoire de saint Benoit*, liv. II ; Dom Mabillon, etc.
(547) Rohrbacher, tom. XV. p. 508-510.

visitait en personne les pauvres malades et les soulageait par d'abondantes aumônes. Content de son patrimoine, il ne levait aucune taxe sur ses sujets ; il refusa même la troisième partie des confiscations légales que les états lui offrirent d'une voix unanime. Il porta de si sages lois pour réprimer les abus et pour assurer la tranquillité publique, qu'elles furent célèbres et souvent invoquées dans les siècles suivants.

Quoiqu'il fût naturellement pacifique, il se trouva dans la dure nécessité de faire la guerre. Il marcha contre les Finlandais, peuple livré aux superstitions du paganisme, et qui venait souvent piller les terres de son obéissance. Il leur offrit d'abord la paix, s'ils voulaient embrasser la foi, et mena avec lui le saint évêque d'Upsal. Il gagna contre les infidèles une grande victoire, se prosterna sur le champ de bataille pour en rendre grâces à Dieu, mais avec beaucoup de larmes, en songeant à la perte de tant d'âmes qui auraient pu se sauver en recevant le baptême. Il donna la paix au peuple qui restait, et leur fit prêcher l'Evangile ; un grand nombre furent baptisés, on fonda des églises, on établit des prêtres; et le saint évêque Henri demeura avec les nouveaux Chrétiens pour les affermir, tandis que le roi retourna en Suède. Un d'eux ayant commis un homicide, le saint évêque voulut le soumettre à la pénitence canonique, pour retenir les autres par la crainte. Mais le coupable, devenu plus furieux, tua l'évêque même, l'apôtre de la Finlande, dont la sainteté fut confirmée par un grand nombre de miracles. C'était vers l'an 1151, et l'Eglise honore ce saint martyr le dix-neuvième de janvier (548).

Le saint roi Eric étant revenu en Suède, fut attaqué à l'improviste par un prince danois qui prétendait à la couronne de Suède. Le jour de l'Ascension, comme il entendait la messe à Upsal, sa capitale, on vint lui dire que les ennemis étaient près de la ville et qu'il était à propos de marcher contre eux. « Laissez-moi, dit-il, achever d'entendre la messe ; j'espère que nous entendrons ailleurs le reste du service. » Il sortit pour aller au devant des ennemis, mais avec peu de suite ; et, comme ils en voulaient principalement à sa personne, ils le renversèrent, le percèrent de plusieurs coups et lui coupèrent la tête. C'était le dix-huitième de mai 1151, le lendemain de l'Ascension. On trouva sur son corps un cilice, et il avait pratiqué pendant sa vie plusieurs autres austérités, des veilles, des jeûnes, des bains d'eau froide pour dompter la chair rebelle. Il se fit après sa mort un grand nombre de miracles par son intercession, et l'Eglise l'honore comme martyr le jour qu'il fut tué (549).

ERIENS. *Voy.* AÉRIENS.

ERIMBERT, prêtre missionnaire en Suède, au IXe siècle. Il était neveu de l'évêque Ganzbert et fut envoyé en Suède vers l'an 855, par l'apôtre du Nord saint Anscaire (*voy.* cet article nos IX et X), archevêque de Hambourg. Il prêcha la foi dans ce pays et ne contribua pas peu à la conversion des Suédois, bien que tout l'honneur doive en revenir, après Dieu, à saint Anscaire dont le zèle; les mérites et les vertus firent une grande et salutaire impression sur les infidèles de cette contrée. Mais Erimbert ne paraît pas avoir longtemps évangélisé la Suède. L'évêque Ganzbert y ayant envoyé un autre prêtre, nommé Aufrid, il revint, et l'histoire ne nous dit pas ce qu'il devint depuis.

ERIZZO, Vénitien, tué par ordre de Mahomet II. *Voy.* ANNE ERIZZO, vierge et martyre.

ERMITES. Le mot *ermite* est emprunté à la langue grecque et signifie *solitaire*. C'était la solitude, le calme que cherchaient les hommes qui voulaient mener loin du monde une vie plus angélique qu'humaine. Ils fuyaient donc les villes et les bourgs pour se retirer sur les rochers, dans les antres, dans les forêts, dans les déserts, près d'une fontaine et de quelques arbres. Si les lieux où ils avaient l'intention de se fixer leur offraient ces précieux avantages, ils en bénissaient le Seigneur; s'ils étaient au contraire privés de ces commodités presque indispensables à la vie humaine, ils y bâtissaient néanmoins leurs cabanes, attendant et du Ciel et d'un travail opiniâtre les aliments dont ils avaient absolument besoin pour ne pas mourir.

Saint Paul, né dans la Basse-Thébaïde, est le premier qui, parmi les Chrétiens, ait vécu dans une complète solitude. Loin du regard des hommes, sous l'œil de Dieu, il se livrait à la contemplation et au travail des mains. Il était presque continuellement assisté par la divine Providence, qui lui envoyait comme à Elie un corbeau pour lui apporter du pain. Il se nourrissait encore de dattes et de racines. Ceux qui l'imitèrent dans sa fuite du monde pour se dérober à la séduction et aux délices du siècle, passaient comme lui leur existence dans les plus dures privations. Quand le Ciel ne leur envoyait pas ce qu'ils lui avaient demandé, ils ne demeuraient pas moins dans leur chère solitude et se procuraient par un labeur pénible les premières nécessités de la vie. Ils ressemblaient en beaucoup de choses aux ascètes et aux cénobites ; mais ils en différaient aussi en beaucoup de points. Les ascètes qui existaient déjà en Judée sous l'ancienne Loi, témoins les nazaréens perpétuels, comme Samson, les fils des prophètes, les thérapeutes peut-être aussi, s'appliquaient d'une manière spéciale aux exercices de la prière et de la mortification, et sous la Loi de grâce, S. Sérapion, Piérius, prêtre d'Alexandrie, S. Lucien, S. Justin, S. Cyrille de Jérusalem, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, et beaucoup d'autres.

Parmi eux, les uns étaient purement so-

(548) *Acta SS.*, 19 Jan.

(549) *Acta SS.*, 18 Maii.

litaires et menaient la vie contemplative ; d'autres s'appliquaient aux travaux du ministère ecclésiastique et à l'instruction du peuple. Les ermites ressemblaient aux ascètes en ce que, comme eux, ils vivaient dans l'isolement des hommes, mais ils en différaient en ce que cet isolement était perpétuel et qu'ils ne s'occupaient que de leur perfection particulière ordinairement, sans tavailler directement au salut des âmes. Comme eux ils s'adonnaient à l'oraison et à la pénitence ; mais ce n'était ni dans les cités ni dans les lieux habités. Ils se retiraient, comme nous l'avons dit, dans les profondeurs des forêts ou dans des solitudes plus ou moins affreuses, plus ou moins pourvues de fruits, d'herbes, de sources, en un mot des choses les plus indispensables.

Les ermites vivaient quelquefois seuls, sans aucune communication avec les hommes, comme saint Paul qui fut près d'un siècle sans voir aucune créature humaine et qui ne fit connaissance avec saint Antoine que par une permission toute providentielle. Dieu ne voulant pas qu'une vertu aussi angélique restât pour jamais inconnue, comme saint Antoine lui-même pendant longues années, sainte Marie Egyptienne, et tant d'autres. Mais le plus souvent ces hommes admirables dont le monde n'était pas digne, finissaient par être découverts et devenaient ainsi, malgré eux, un centre auquel venaient se ranger un grand nombre de personnes qui, avant tout, voulaient sauver leur âme. La Thébaïde fut remplie d'ermites; tant qu'ils demeuraient à l'écart, ils étaient de véritables *anachorètes*, des solitaires dans toute l'acception du mot (550) : une fois qu'ils avaient un chef, ils étaient des *cénobites*, avaient une même règle, mais ne cessaient pas pour cela de vivre dans l'isolement et dans une séquestration volontaire de toute société profane. Ils obéissaient à un supérieur et recevaient une même impulsion.

Saint Paul et saint Antoine furent les Pères et les Fondateurs de la vie érémitique en Orient. En Occident, ce fut saint Augustin qui, l'an 388, se retira près de Carthage, dans une maison qu'il avait à la campagne, avec son fils Adéodat. Trois ans après, il fondait l'Ordre des *Ermites* dits *de Saint-Augustin*. On peut varier sur la date précise, mais tous les auteurs sont d'accord que ce fut ce grand saint, appelé à être évêque d'Hippone et l'une des plus belles et des plus radieuses lumières de l'Eglise, qui établit en Occident l'Ordre des Ermites. Cet Institut se répandit en Afrique et y subsista jusqu'à l'invasion des Vandales. On le vit depuis revivre en Europe dans plusieurs congrégations, qui furent toutes unies en 1254 par le Pape Alexandre IV pour ne plus faire qu'un seul ordre.

Les Ermites ou Augustins réformés avaient un Institut plus austère que celui des autres Augustins. En 1567, le Pape Pie V associa les Augustins aux priviléges des Frères Mendiants. Ces Ermites s'étaient appliqués au travail des mains, comme on le voit dans la *Vie des Pères du désert*. Le but de leurs fondateurs était de prouver que l'obligation de travailler faisait partie de la pénitence à laquelle on s'engageait dans l'état érémitique. Saint Augustin permettait cependant de substituer des études utiles et les fonctions spirituelles au travail des mains, par rapport à ceux qui avaient des talents ou qui étaient appelés au ministère de l'autel; mais c'était l'exception. Les Ermites de saint Paul, qui subsistent encore aujourd'hui en Hongrie, en Autriche et en Pologne, eurent pour fondateur le P. Eusèbe de Strigonie. C'était un riche seigneur qui se retira dans les forêts après avoir distribué ses biens aux pauvres. Plusieurs personnes s'étant jointes à lui, il fonda la maison de Pisilie sous le titre de Saint-Paul, premier Ermite, mais sous la règle des Chanoines réguliers de saint Augustin (551). *Voy.* nos articles ANACHORÈTES, CÉNOBITES, VIE RELIGIEUSE.

ERTHAL (BARON D'), électeur de Mayence. *Voy.* l'article EMS (Articles d') n° II.

ESCLAVES AFFRANCHIS PAR L'EGLISE. La politique humaine a posé en principe, dans ces derniers temps, la nécessité de l'émancipation des esclaves. On ouvre assurément ainsi en théorie un vaste champ aux nobles sentiments et aux principes sociaux les mieux développés par le Christianisme, mais dont l'application actuelle divise encore les esprits les plus aptes à traiter ce sujet tant débattu déjà. On a donc répondu, et c'était sagesse de le faire en ces termes, qu'avant tout il fallait principalement moraliser ces infortunés par l'enseignement de la religion, afin de leur donner un contre-poids et un frein légitime, quand ils seraient aux yeux des hommes ce qu'ils sont en effet sous le regard de Dieu, des créatures qui n'ont sur la terre que des frères à rencontrer et à chérir. A côté de la liberté, le devoir. Voilà ce qui doit être inséparable dans la pensée du nègre dont on veut briser les fers.

I. L'esclavage, dont l'origine se trouve dans la perversité humaine et non dans la volonté d'un Dieu qui aime tous les ouvrages sortis de ses mains, fut adouci sous la loi naturelle par la piété des patriarches, diminué ensuite par la loi de Moïse, aboli peu à peu, sous le règne de l'Evangile, par les conseils et par la conduite de la sainte Eglise (552).

Dès son début le Christianisme fut extrê-

(550) *Voy.* notre article ANACHORÈTES, tom. I, col. 1016 et suiv.; et notre article CÉNOBITES, tom. III, col. 1001 et suiv.

(551) *Voir* les Notes sur la *Vie de saint Augustin*, dans Godescard.

(552) La lutte que l'Eglise a soutenue pour opérer l'abolition de l'esclavage, est une des merveilles de l'histoire. Balmès décrit cette lutte en plusieurs

mement sobre des hautes théories sociales qui travaillent aujourd'hui tant de têtes; il discuta peu, mais il fit beaucoup. Saint Paul déclare à qui veut l'entendre qu'il n'y a plus de distinction entre le Grec et le Romain, qu'il se doit à tous, aux peuples civilisés comme aux nations barbares; il se fait tout à tous afin de les gagner tous à Jésus-Christ; maîtres et esclaves reçoivent de la bouche de Pierre la même leçon de charité.

L'Evangile, qui ne trouble rien dans les lois politiques, que devait plus tard pénétrer sa douce et féconde chaleur, fit mieux que tous les plus beaux systèmes d'émancipation; il rendit saintement égaux, dans la même famille, l'esclave et le maître devenus chrétiens. *Recevez votre esclave comme votre frère*, écrivait saint Paul au riche Philémon nouvellement converti à la foi, *recevez-le pour l'amour de moi et de notre commun maître, le Seigneur Jésus-Christ.*

Tout ce qu'a dit Sénèque, après les anciens philosophes, contre l'esclavage qu'ils ont blâmé en le pratiquant à leur profit, n'égalera jamais cette divine manière d'émancipation. Efforcez-vous d'abord de composer de tous les membres de la société un seul cœur et une seule âme, et vous serez dispensé d'étaler un luxe d'érudition et de savantes recherches pour prouver que la loi divine abhorre l'esclavage. Des maîtres doux et équitables, des serviteurs obéissant par affection autant que par devoir, voilà l'œuvre du Christianisme.

II. L'Eglise, et spécialement le sacerdoce, a, dans tous les temps, propagé l'émancipation sociale jusqu'au degré où l'affranchissement spirituel, qui est la source et la mesure de cette émancipation, s'était déjà réalisé dans les âmes (553). Aux premiers temps du Christianisme le droit public admettait la servitude. L'Eglise, tout en s'abstenant d'attaquer de front et avec violence le droit en question, travailla aussitôt à le changer. Rome, habituée à se faire servir, à dominer, comptait à peine au nombre des hommes ceux qui n'étaient pas nés ses enfants; elle renfermait dans son sein des millions d'esclaves qui l'enrichissaient extrêmement et lui donnaient toutes sortes de loisirs pour se livrer à ses voluptés et à ses jeux, lorsque toutefois ils n'en étaient pas les instruments ou les victimes. Vouloir renverser, démolir un édifice aussi immense, assis sur de tels fondements, c'eût été s'aliéner pour jamais les fiers et intraitables dominateurs du monde. La religion s'appliqua donc à miner ce colossal édifice, et elle arriva à ses fins en retirant une à une les pierres de ses profondes assises.

Au moment de la découverte du Nouveau-Monde, l'esclavage ayant disparu de l'Europe, le droit public des nations chrétiennes consacrait la liberté. L'Eglise sauva du joug les Indiens; mais un stratagème de la cupidité ayant chargé de chaînes les peuplades de Guinée, l'Eglise ne put quitter les armes, et nous la voyons de nos jours combattre encore pour affranchir des esclaves. De suppliante qu'elle était aux temps apostoliques

chapitres de son ouvrage : *Le protestantisme comparé au catholicisme*, etc., chapitres accompagnés de notes savantes. (*Voy.* les chap. 15 à 16 du livre de Balmès, et, dans l'article que nous lui avons consacré, tom. II, col. 911-964, le n° X.) Il fallait abolir par degrés, sans secousses, sans bouleversement. Par cela même que la servitude était appuyée sur une raison secrète de justice, sur une loi mystérieuse, puisque la servitude était une peine appliquée au péché, l'œuvre de l'émancipation devait être lente, prudente, proportionnée. En général, c'est ainsi que s'accomplit toute œuvre proprement divine. Les efforts violents sont, le plus souvent, des marques de faiblesse. Or, dans l'action du Tout-Puissant, il n'y a point de faiblesse; il s'y manifeste d'ordinaire une sorte de patience inébranlable et toujours active, qui est un des signes caractéristiques de la Puissance sans limite, unie à la souveraine Justice. Tels sont, en particulier, les traits qui marquent l'entreprise de l'Eglise pour amener l'esclave à la liberté.

Sans doute le protestantisme ne se vantera pas d'avoir, dans les temps primitifs de l'Eglise, aboli l'esclavage. Cette œuvre était complète pour l'ancien monde lorsque Luther commença de dogmatiser. Dans le monde moderne, en Amérique, la servitude succombe, de nos jours, sous une action partie de plus loin que le XVI° siècle. Les nations protestantes n'ont pas un seul avantage sur les nations catholiques, en ce qui regarde l'abolition du trafic des noirs. Elles en ont moins encore, si l'on considère la façon dont elles traitent les esclaves dans leurs colonies. Pour être éclairé sur ce double fait, on n'a qu'à lire, d'une part, les Lettres Apostoliques du Pape Grégoire XVI, en date du 3 novembre 1839, dont nous parlons dans cet article, n° V; et, d'autre part, la vie d'une multitude de missionnaires catholiques, notamment de l'illustre P. Claver. (*Voy.* l'article ESCLAVES NÈGRES EN AMÉRIQUE, où nous retraçons la vie de ce missionnaire.) Dans ces divers documents, la prudence exquise de l'Eglise ne paraîtra pas moins admirable que sa persévérante charité. (*Jacques Balmès, sa vie et ses ouvrages*, par A. de Blanche-Raffin, in-8, 1849, p. 156-157.)

(553) Nous lisons dans un travail sur les Inscriptions chrétiennes de Rome au Ier siècle du Christianisme, les lignes suivantes, qui méritent d'être méditées : « Après ces catégories d'inscriptions... viennent celles qui marquent la hiérarchie, évêques, prêtres, diacres et ministres inférieurs; ensuite les vierges et les veuves consacrées à Dieu; en dernier lieu, le peuple divisé en fidèles, néophytes et catéchumènes, et celles qui ont rapport à la famille, c'est-à-dire qui en constatent l'existence et la sainteté. La famille, dans tous les degrés de la société, est fondée sur la même base et élevée à la même hauteur, sur la base du mariage chrétien. Ce n'est pas le mariage réservé uniquement aux hommes libres, tandis que les esclaves n'ont que l'accouplement, ainsi que la loi romaine le prescrivait. *Loin de là, il n'est fait aucune mention des esclaves, pas plus que s'ils n'eussent point existé, et comme si l'esclavage eût été déjà aboli de fait*; le silence sur ce point des inscriptions chrétiennes démontre victorieusement qu'il était réellement aboli dans l'ordre des idées. Mais si le nom *d'esclave* en est banni, on y trouve fréquemment celui d'élèves (*alumni*); par ce nom on désignait les enfants exposés par la férocité païenne et qui étaient recueillis par la charité chrétienne, comme il arrive encore aujourd'hui dans les régions infidèles. » (*Mémorial catholique*, décembre 1861, tom. XVII, p. 460, 461.)

liques, devenue reine et maîtresse aujourd'hui elle ordonne et frappe d'anathèmes. Elle seule, dans tous les siècles, a su demander la liberté avec mesure, et la prudence de ses paroles est tout aussi admirable que la constance de ses actions.

Le chef des apôtres dit aux esclaves comme aux maîtres : *Vous êtes une nation sainte, un peuple d'acquisition, une race royale et sacerdotale, vous avez été rachetés d'un grand prix.* Mais il dit, parlant aux premiers : *Soyez soumis en toute crainte à vos maîtres, non-seulement à ceux qui sont bons et modérés, mais aussi à ceux qui sont âpres et difficiles* (554). Et saint Paul ajoute cette doctrine à celle de Céphas : *Que chacun demeure dans l'état dans lequel il a été appelé à la foi : étiez-vous esclave, ne vous en affligez pas; mais si vous pouvez devenir libre, profitez de l'occasion* (555).

Saint Grégoire, avant d'être Pape, vit un jour sur le marché de Rome des esclaves d'une blancheur et d'une stature merveilleuse, beaux de visage et remarquables par leur brillante chevelure. Il demanda au vendeur de quel pays il les avait amenés. On lui répondit qu'ils venaient de la Grande-Bretagne : Grégoire en est ému; son cœur, son intelligence se dévoueront désormais à délivrer de la puissance du démon le peuple barbare dont les enfants l'avaient touché par leur beauté et par leur misère. Elevé plus tard sur le Siége apostolique, il donna la liberté à des esclaves... L'acte d'affranchissement renferme les paroles suivantes :

« Notre Rédempteur, père de toutes les créatures, a daigné, dans sa miséricorde, revêtir la chair de l'homme pour briser, par la grâce de la divinité, le lien de la servitude qui nous tenait captifs, et nous rendre à notre liberté première. C'est donc une action salutaire de remettre par le bienfait de l'affranchissement dans la liberté où ils étaient nés, des hommes que la nature a créés libres, et que le droit des nations a soumis au joug de la servitude. C'est pourquoi, en vue de Dieu et en considération de ce motif, nous vous déclarons libres dès ce jour, et citoyens romains, vous, Monthany et Thomas, esclaves de la sainte Eglise romaine, que nous servons avec l'aide de Dieu, et nous laissons à votre disposition le pécule que vous avez amassé dans le temps de votre servitude. » L'Eglise romaine avait des esclaves, mais elle les affranchissait.

III. Les ordres religieux ont eu, nous dit-on, jusqu'à ces derniers temps des esclaves en Amérique. On se hâte heureusement d'ajouter qu'ils les traitaient avec une admirable douceur.

L'Eglise condamne le principe de l'esclavage et contribue par son influence à détruire ce régime qui est la honte des nations civilisées; elle fait aujourd'hui ce qu'elle a fait dès le commencement. Nous avons vu quel était, dans les premiers siècles de l'Eglise, le langage des Vicaires de Jésus-Christ. Vers le milieu du XVe siècle, à l'époque où l'empire des Portugais s'étendait en Guinée et dans les pays nègres, le Pape Pie II prenait occasion, dans ses lettres datées du 7 octobre 1462, « de blâmer très-sévèrement les Chrétiens qui réduisaient les néophytes en servitude. » En 1537, Paul III, élevant la voix en faveur des Indiens, était forcé, par d'abominables sophismes que lui jetaient les intéressés dans la chose, de déclarer dans une bulle que ces hommes étaient doués d'une âme raisonnable. Urbain VIII, en 1639, défendait, sous les peines les plus graves, de réduire les Indiens en servitude, de les vendre, de les acheter, de les échanger ou de les donner, de les séparer de leurs femmes et de leurs enfants; de les dépouiller de leurs biens, de les transporter dans d'autres lieux, ou de les priver de leur liberté en quelque manière que ce pût être; de les retenir dans l'esclavage, de prêter aide, conseil ou secours sous quelque prétexte que ce fût, aux auteurs de semblables actes; de prêcher ou d'enseigner qu'ils étaient licites, et d'y coopérer par aucun moyen. Protégées par les Pontifes romains, les peuplades furent toujours libres. Les conquérants en murmurèrent plus d'une fois, mais Rome demeura inflexible.

Nous lisons encore que le collége des Cardinaux en 1683, dans une Lettre collective adressée aux missionnaires d'Angola, réprouve et flétrit la traite des nègres. Dans le siècle dernier, Benoît XIV frappait d'une excommunication encourue par le fait tous ceux qui, contrevenant aux règlements apostoliques, opprimaient la liberté des malheureux Indiens, des peuples des côtes méridionales et occidentales du Brésil et des autres contrées.

Des hommes hypocritement miséricordieux ont osé avancer cette doctrine étrange : « La traite des nègres qu'on va chercher en Afrique est chose permise, attendu qu'ils sont déjà esclaves, nés dans l'esclavage et destinés à y mourir. » S'il est vrai que l'on désire véritablement arracher ces infortunés aux malheurs de la servitude originelle, que l'on porte chez eux le bienfait de la liberté évangélique, on ne tardera pas à y voir germer la liberté sociale. Encore une fois, l'apostolat ne s'exerce ni par les chaînes, ni par l'épée.

IV. De nos jours, il y a vingt-quatre ans seulement, Grégoire XVI, dans un bref en date du 3 décembre 1839, faisait entendre ces réjouissantes paroles : « Pie VII animé du même esprit de charité que ses prédécesseurs, interposa son autorité auprès des hommes puissants pour faire cesser entièrement la traite des noirs parmi les Chrétiens... mais si la traite des noirs a été en partie abolie, elle est encore exercée par un grand nombre de Chrétiens : aussi, désirant d'écarter un tel opprobre de toutes les contrées chrétien-

(554) *I Petr.* II, 18, 19.

(555) *I Cor.* VII, 20.

nes... en vertu de l'autorité apostolique, nous avertissons et admonestons avec force dans le Seigneur tous les Chrétiens, de quelque condition qu'ils soient, et leur enjoignons que nul n'ose à l'avenir vexer injustement les Indiens, les nègres ou autres hommes, quels qu'ils soient; les dépouiller de leurs biens, ou les réduire en servitude, ou prêter aide et faveur à ceux qui se livrent à de tels excès, ou exercer ce trafic humain, par lequel les noirs, comme s'ils n'étaient point des hommes, mais de véritables et impurs animaux, réduits comme eux en servitude, sans aucune distinction, contre les droits de la justice et de l'humanité, sont achetés, vendus et dévoués à souffrir les plus durs travaux, et à l'occasion duquel des dissentiments sont excités, des guerres presqu'incessantes fomentées chez ces peuples par l'appât du gain proposé aux premiers ravisseurs des nègres... Nous réprouvons toutes les choses susdites comme absolument indignes du nom chrétien; nous prohibons également et absolument, en vertu de notre autorité apostolique, et nous interdisons à tout ecclésiastique ou laïque, d'oser soutenir comme permis ce commerce des noirs, sous quelque prétexte que ce soit, ou de prêcher, ou enseigner tant en public qu'en particulier, de manière ou d'autre, quelque chose de contraire à ces lettres apostoliques. »

On nous saura bon gré aussi, nous le pensons, de rappeler les paroles non moins remarquables de Benoît XIV, déjà cité : « Marchant sur les traces de nos prédécesseurs, Paul et Urbain, dit ce grand Pape, et voulant réprimer les tentatives impies de ces hommes qui, bien loin d'attirer comme ils le devraient, par tous les procédés de la charité chrétienne, les infidèles à embrasser la vraie foi, les en éloignent et les en détournent par des actes d'inhumanité, nous recommandons à vos fraternités de publier les édits royaux de nos fils bien-aimés les rois de Portugal. »

L'Eglise ne s'est pas contentée de parler; elle a agi dans tous les temps en faveur des esclaves. La philosophie païenne distinguait, comme on le sait, les familles humaines, afin de condamner les plus misérables et de légitimer le droit de l'oppression. La charité ne veut plus même reconnaître l'inégalité et la faiblesse : elle sollicite sans cesse ce qui est grand de s'abaisser, et ce qui est vil de s'ennoblir; elle impose, en quelque sorte, à ce qui est misérable le devoir de s'enrichir par le travail et la vertu. Les païens reprochaient aux Chrétiens des premiers temps de se consacrer de préférence à ce qui était dégradé. Celse, vouant les esclaves à l'abrutissement, se figurait que la société chrétienne, recrutée parmi des êtres vils, était aussi vouée à la bassesse. On sait comment le docte Origène venge l'Eglise des injures du philosophe, et la solide réfutation qu'il fit de ces paradoxes et de ces sophismes.

V. L'esclavage est un fait aussi ancien que le mal dans le monde; la promesse d'un affranchissement pour l'esclave est aussi ancienne que celle d'un pardon pour l'homme coupable; la Rédemption est mère de la liberté sociale comme de la liberté spirituelle; par le bienfait de l'action divine, l'esclave a reçu directement la liberté de l'institution du sacerdoce. Le divin Maître combat la servitude, en disant à tous les hommes: *Ne désirez pas qu'on vous appelle maîtres, vous n'avez qu'un seul maître et vous êtes tous frères.* Saint Paul, après lui, dit: *Si vous êtes esclave, ne vous en affligez pas*, mais il ajoute: *Si vous pouvez devenir libre, profitez de l'occasion.* Nous l'avons vu qui intercédait en faveur d'Onésime, l'esclave fugitif, auprès de Philémon son maître : *J'avais désiré le garder auprès de moi, mais je n'ai rien voulu résoudre sans votre consentement*, et aussi l'Apôtre laissait à l'esclave le mérite de se résigner et au maître la gloire de l'affranchir.

L'affranchissement s'opérait dans la société romaine, selon divers modes que les Chrétiens observaient sans doute, lorsqu'ils accordaient ce bienfait à leurs serviteurs. Dès les premiers siècles d'innombrables esclaves sont affranchis par des familles illustres qui ont embrassé la foi. Les évêques consacrent au rachat des esclaves les richesses de l'Eglise. La foi trouve des martyrs parmi eux; sainte Potamienne préfère la mort aux infâmes suggestions de son maître. Les esclaves chrétiens cependant édifient l'Eglise et la société par leur obéissance et leur résignation, et la liberté va les chercher au fond de leur humilité volontaire. Constantin accorde aux clercs le noble privilége d'affranchir leurs esclaves par testament; cette faculté s'étendit plus tard aux laïques. L'esclave reçoit la liberté dans l'Eglise ou devant l'évêque, et chaque jour les formalités deviennent plus simples.

Grégoire XVI, dans ses lettres apostoliques du 3 décembre 1839, s'exprime ainsi avec la double autorité de son zèle et de sa position : « Aussitôt que la lumière évangélique commença à se répandre, les infortunés, qui tombaient dans le plus dur esclavage au milieu des guerres si nombreuses de cette époque, sentirent leur condition s'améliorer; car les apôtres, inspirés par l'esprit de Dieu, enseignaient d'un côté aux esclaves à obéir à leurs maîtres temporels comme au Christ lui-même, mais d'un autre côté, ils commandaient aux maîtres de se montrer bons envers leurs esclaves. Bientôt la loi de l'Evangile établissant d'une manière universelle la charité sincère envers tous, et le Seigneur Jésus ayant déclaré qu'il regarderait comme faits ou refusés à lui-même tous les actes de miséricorde qui seraient faits ou déniés aux pauvres et aux petits, il en résulta naturellement que les Chrétiens, non-seulement regardèrent comme des frères leurs esclaves, surtout quand ils étaient devenus chrétiens, mais qu'ils étaient plus enclins à donner la liberté à ceux qui s'en étaient rendus dignes; ce qui avait coutume d'être accompli particulièrement aux fêtes solen-

nelles de Pâques. Grâce au bienfait de la foi opérant par la charité, les choses en sont venues à ce point que, depuis plusieurs siècles, il n'y a plus d'esclaves chez la plupart des nations chrétiennes (556). »

VI. Le Christianisme affranchissait l'esclave et ennoblissait l'affranchi. En un instant ce caractère invisible effaçait la marque d'ignominie, tandis que chez les Romains, ainsi que nous le voyons encore parmi nous, le mépris public survivait à la servitude. La barbarie, qui ne tarda pas à envahir l'Europe, empêcha le progrès de l'émancipation; mais, vainqueurs de la civilisation romaine, les barbares, à leur tour, sont soumis par la foi, et l'œuvre chrétienne en faveur des esclaves continue ses triomphes. Des merveilles de charité s'accomplissent chez les Francs, chez les Anglo-Saxons, chez toutes les nations barbares. Les esclaves sont affranchis par l'élévation au sacerdoce. Le nombre de ceux qui s'émancipent par ce moyen est si considérable que, sous Charlemagne, on est obligé de mettre une barrière à ce torrent de liberté; car les campagnes sont menacées de rester désertes. A une autre époque, les libéralités des prélats envers les esclaves prennent de telles proportions qu'elles obligent encore à des mesures de restriction. Il serait trop long d'énumérer tous les conciles qui ont protégé l'esclave, garanti sa vie ou avancé l'heure de son émancipation. Les conciles d'Agde, d'Orléans, de Paris, de Tolède et tant d'autres; les assemblées particulières des évêques, les monastères, les princes généreux, tout conspire vers le même but. L'asile, réservé d'abord aux seuls temples et placé sous la protection des anathèmes sacrés, finit par s'ouvrir dans tous les cœurs.

Au XVe et au XVIe siècle, lorsque la cupidité des nations européennes se rua furieuse sur l'Amérique, les prétextes de la foi furent mis en avant pour opprimer les peuples nouveaux, les réduire en esclavage, et la monarchie espagnole sembla d'abord tolérer tous les excès. Alors les enfants de saint Dominique, les ordres religieux commencèrent, sous l'autorité de l'Eglise, cette guerre pacifique dont l'immortel trophée est la liberté des Indiens. Ximénès, ministre, archevêque, cardinal, choisit parmi les Hiéronymites trois surintendants des colonies espagnoles, et leur confie un pouvoir assez étendu pour changer en un instant tout le système du gouvernement dans le Nouveau Monde. Ses conseillers s'effrayent, reculent; il tonne si haut qu'ils se rangent à son avis. Las-Casas, ce nom si cher aux Indiens, si aimé, si vénéré de tous ceux qui voient des frères dans chacun des membres de l'humanité, passe et repasse les mers, plaidant en tous lieux la cause de leur liberté. Sépulveda, corrompu par l'or des oppresseurs, ose soutenir un instant que la violence est permise contre ces nouveaux peuples; son ouvrage, condamné par les Universités de Salamanque et d'Alcala, est détruit par les ordres du conseil des Indes. Le nom de Las-Casas a pu être calomnié, il n'a pu être flétri; il était pur, puisque Sépulveda n'a pas même essayé de le souiller.

VII. Pierre Claver, de la société de Jésus, fit encore plus pour l'humanité dégradée. C'était un saint, et l'Eglise naguère l'a placé sur ses autels. Avoir nommé Pierre Claver, c'est glorifier cet aumônier incomparable, ce bienfaiteur des délaissés, ce père des pauvres, des souffrants, des déshérités de la fortune, ce serviteur des nègres, que les républicains des Etats-Unis ne consentent pas encore à regarder comme des êtres de leur espèce; ce héros du sacrifice. Pendant quarante ans, Carthagène fut le champ de bataille de sa charité. Il se dévoua aux nègres corps et âme; il les enseigna, il les rendit meilleurs, il les soulagea dans leurs misères. Il les baptise, il les catéchise, il les assiste, les console, les soigne comme un apôtre, comme un médecin, comme un ami, comme une mère. Il passe les nuits, les jours au confessionnal, dans les hôpitaux, dans la cale des navires, dans les forêts, dans les antres pour faire du bien à l'âme, au corps de ses chers catéchumènes, de ses néophytes bien-aimés. On le vit lécher les ulcères des malheureux dont il s'était fait l'infirmier. Mais c'est assez, en cet endroit, sur ce saint missionnaire, puisque nous parlons un peu plus loin de ses œuvres admirables de zèle et de dévouement. (*Voy.* l'article ESCLAVES NÈGRES EN AMÉRIQUE, n° II à V).

Las-Casas, Pierre Claver (557) n'ont pas été les seuls amis des nègres et des esclaves. L'Eglise, riche en cœurs généreux comme le sien, compte aujourd'hui des missionnaires par centaines sur toutes les plages les plus inhospitalières de l'Afrique et de l'Océanie. Que de vertus, que d'héroïsme n'inspire-t-elle pas à ses vicaires apostoliques, à ses préfets et à leurs collaborateurs dans toutes les parties du monde habitable? Partout où ils pénètrent, où ils sont reçus, ils arrachent l'humanité à la fange profonde, aux atrocités du cannibalisme. Ces nobles enfants d'Ignace, qui ont policé autrefois le Paraguay, suivent encore les sauvages sur les glaces du nord de l'Europe, sur les neiges de l'Amérique du Nord et dans ses halliers impénétrables. Tous les autres ordres religieux travaillent à l'envi à l'émancipation des esclaves sous tous les pôles et sous tous les ciels de l'univers. L'Asie, le plus grand pays du monde, la Chine entend la voix des envoyés de Rome; ils rachètent les enfants voués aux pourceaux, ils brisent les fers des esclaves à prix d'argent.

Le sexe timide n'est pas lui-même resté en arrière. Chaque mois, de toutes les grandes villes d'Europe, et de Paris en particu-

(556) Voy. le *Propagateur de la foi*, tom. V, p. 337.

(557) *Voy.* notre article : ESCLAVES NÈGRES EN AMÉRIQUE.

lier, partent des essaims de sœurs de Charité, de picpussiennes, de Sainte-Croix du Mans, de Saint-Joseph de Cluny et tant d'autres, qui vont avec empressement et avec joie à tous les vents du ciel pour aider le prêtre dans son œuvre régénératrice, dans le but principal de sauver les âmes, dans le but secondaire, qui en découle presque toujours, d'améliorer la condition de ceux qui souffrent, à quelque état, à quelque religion, à quelque race ou à quelque caste qu'ils appartiennent. En tout lieu, la charité chrétienne voit des hommes à consoler, à délivrer, sans s'arrêter à la couleur de leur épiderme et se soucier des obstacles qu'on oppose à leur dévouement héroïque et à leur angélique vertu.

VIII. Comme il est facile de le deviner, les derniers siècles et notre temps ont essayé de réhabiliter, au sujet de l'esclavage, des sophismes que la théologie chrétienne et la morale ont condamnés dans tous les temps.

Les esclaves, si l'on en croit certains écrivains, doivent bénir les marchands qui les arrachent à une patrie misérable, et les font entrer, la chaîne au cou, dans la société chrétienne. Etrange charité qui troque ainsi un esclavage contre un autre! Nous ne voyons pas là le sceau de l'apostolat. Quel marchand fut jamais dirigé par les motifs qui créent l'apôtre? Voulez-vous appeler au bienfait de la Rédemption les peuplades africaines et tous les hommes qui gémissent encore sous le joug de l'esclavage? Prenez le crucifix, cette arme avec laquelle François Xavier se fraya un passage à travers les Indes et épouvanta les divinités annamites : *Crux vincit omnia*, chante l'Eglise, c'est la Croix qui seule remporte partout des victoires complètes.

On nous oppose que les saintes Ecritures, que les Pères de l'Eglise, que les Conciles, ont reconnu le fait de l'esclavage. Nous ne le nions pas. On nous dit que les saintes et les saints les plus célèbres ont possédé des esclaves, ce sont des faits particuliers à discuter, mais nous répondons que les saints ont traité leurs serviteurs en frères et non en esclaves ; que les colons à quelque pays, à quelque rameau du Christianisme qu'ils appartiennent, les traitent de même. Nous ne demandons pas qu'on affranchisse sans précaution, sans réserve et immédiatement les esclaves ; mais en même temps nous protestons avec le Saint-Père, que « réduire en servitude les races africaines, même les plus dégradées; qu'acheter les nègres et en trafiquer; que s'opposer aux mesures d'émancipation ordonnées en leur faveur, c'est se rendre abominable et indigne du nom de chrétien. Or, quiconque par ses discours, soutenant et défendant l'esclavage, ressuscite contre nos malheureux esclaves les théories de la cruauté païenne et de l'esprit mercantile des siècles passés, n'est pas moins digne de réprobation. » *Voy.* ALEXANDRE III, Pape, n. XXXVII, t. I, col. 696.

On a voulu accuser quelques Papes, notamment Adrien Ier, d'avoir fait commerce des esclaves. Sismondi, entre autres auteurs, adresse ce reproche à ce Pontife. Mais c'est là une pure calomnie. Il y a quelques années, un savant prélat, Mgr Carboti Bussi, a fait une *Dissertation* (558), où il venge les Papes de cette assertion, et où il montre que l'Eglise s'est appliquée constamment à mitiger et à abolir l'esclavage (559).

ESCLAVES CHRETIENS DE LA BARBARIE, évangélisés et consolés par les soins de saint Vincent de Paul. — *Voy.* l'article BARBARIE (La).

ESCLAVES NEGRES EN AMERIQUE. Au XVIIe siècle, l'Amérique méridionale offrait le plus affligeant spectacle qui puisse se concevoir, et en même temps le dévouement le plus admirable. D'une part, on voyait le trafic des esclaves, et de l'autre, les efforts de l'Eglise pour les racheter (560) : c'est ce double tableau que nous devons considérer dans cet article.

I. C'est surtout à Carthagène, l'une des villes les plus considérables de l'Amérique méridionale et dont le port était l'entrepôt du commerce de l'Europe, que se trouvait le bazar général où l'on faisait l'odieux trafic des noirs.

On ne saurait imaginer tous les maux que souffraient ces pauvres esclaves! On les exposait comme une vile marchandise, on les vendait, on les rachetait et on les surchargeait de travaux pénibles. On les faisait descendre au fond des mines; on les appliquait à toutes les tortures de la faim, de la soif, du froid et de la chaleur, pour accroître la source des richesses. Quand, sous ce soleil de plomb, sous ces tempêtes qui usent si vite les complexions les plus robustes, ces malheureux esclaves, ces créatures de Dieu, rachetées par le Sang de Jésus-Christ, avaient épuisé leurs forces pour fertiliser un sol ingrat, leurs maîtres les abandonnaient à de précoces infirmités ou au désespoir d'une vieillesse anticipée. Alors ils mouraient sans secours, comme ils avaient vécu sans espérance.

L'Eglise ne pouvait voir ces douleurs sans que ses entrailles maternelles ne fussent brisées; et ce furent les plus zélés et les plus fidèles de ses serviteurs qui travaillèrent à soulager, à adoucir tant de maux. Parmi ces dévoués serviteurs, chacun a nommé déjà le R. P. Pierre Claver, l'apôtre des nègres esclaves.

(558) Lue à l'Académie de la religion catholique de Rome, le 1er juillet 1841.

(559) On peut consulter sur ce que l'Eglise a fait pour l'abolition de l'esclavage, l'*Auxiliaire catholique*, tom. II, p. 168 et suiv., *passim;* le *Mémorial catholique*, tom. VI, p. 326 et suiv., où nous avons rassemblé plusieurs autorités sur cette question ; et le tom. XVIII, juin 1862, où l'on trouve de nouvelles preuves touchant l'influence et la part de l'Eglise pour l'abolition de l'esclavage.

(560) *Voy.*, sur la lutte que l'Eglise a constamment soutenue pour l'abolition de l'esclavage, notre article BALMÈS (Jacques), tom. II, col. 911-964, n. X, et l'article ESCLAVES AFFRANCHIS PAR L'EGLISE.

II. Cet homme admirable naquit à Verdu ou Verdès, en Catalogne, vers l'année 1581 suivant les uns, et vers 1585 suivant les autres. Pierre Claver pouvait, par la noblesse de son origine, prétendre à de grandes et belles dignités selon le monde. Il embrassa l'Institut de Jésus et acheva ses études au collége de Majorque.

Dans cette maison habitait alors un vieillard nommé Alphonse Rodriguez, qui, après avoir passé une partie de sa vie dans les affaires commerciales, s'était retiré du monde pour vivre plus intimement avec Dieu. Simple frère coadjuteur et portier du collége, Rodriguez, que le Pape Léon XII a placé au rang des Bienheureux, se lia d'une étroite amitié avec Claver. Il ne s'occupa point de révéler à son jeune disciple les mystères de la science; il l'initia à ceux de la sainteté. Alphonse Rodriguez avait si bien disposé le novice aux vertus de l'apostolat, que les fatigues, que les périls réservés aux missionnaires ne purent répondre à son amour pour les souffrances ni à l'immensité de son zèle. Claver croyait que sur la terre il existait une race d'hommes encore plus à plaindre que les sauvages : ce fut à elle qu'il dévoua sa charité.

Cependant Claver avait été précédé sur le rivage de Carthagène par le P. Sandoval qui, comme lui, né dans la grandeur, s'était imposé le devoir de consoler et de soulager les pauvres nègres esclaves. Le bienheureux Alphonse Rodriguez avait enseigné à Claver la théorie de l'abnégation chrétienne, Sandoval lui en fit connaître la pratique. A peine l'eut-il formé à la vie qu'il embrassait, à cette continuité de malheurs qu'il fallait endurer d'un côté, pour les adoucir de l'autre, que le Jésuite, vieilli dans les bonnes œuvres, sentit qu'il pouvait résigner aux mains de Claver son sceptre d'humiliation. Sandoval se mit à parcourir le desert, à fouiller les bois les plus épais pour annoncer aux nègres libres la bonne nouvelle de Jésus-Christ; puis cet homme, dont la famille était si opulente, expira couvert d'ulcères volontairement conquis par la charité. Quant à Pierre Claver, son successeur, voici quelle fut, pendant quarante ans, sa vie de chaque jour à Carthagène.

III. Dès qu'un navire de nègres entrait au port, Claver accourait avec une provision de biscuits, de limons, d'eau-de-vie et de tabac. A ces esclaves abrutis par les supplices d'un long voyage et sous le poids des menaces ou du bâton, il prodiguait ses caresses. Leurs parents ou leurs princes les avaient vendus : lui leur parlait d'un Père et d'une patrie qu'ils avaient dans le ciel. Il recevait les malades entre ses bras, il baptisait les petits enfants, il fortifiait les valides, il se faisait leur serviteur, il leur disait, par signes, que partout, que toujours il serait à leurs ordres, prêt à partager leurs douleurs, disposé à les instruire, et ne reculant jamais, quand ils lui demanderaient le sacrifice de ses jours.

En présence des maux dont ils sortaient d'être assaillis, en face de ceux qui les attendaient, les nègres, ne voyant que dédain ou impassibilité sur la physionomie des blancs, se prenaient à avoir foi en cet homme, que leurs compatriotes, déjà habitués au joug européen, saluaient comme un ami. Claver s'était insinué dans leur confiance : il songea à y introduire l'Evangile; mais il fallait vaincre des obstacles de plus d'une sorte, trouver des interprètes, les payer et leur enseigner à devenir missionnaires par substitution. Claver se mit à mendier de porte en porte, à tendre la main sur les places publiques. Après avoir arraché aux colons l'autorisation de visiter les noirs dans leurs cases ou dans les mines, on apercevait ce Jésuite, toujours les yeux chargés de fièvre, toujours pâle, toujours le corps exténué par d'inénarrables maladies, cheminer à travers les champs pour porter aux esclaves l'espérance et le salut.

Un bâton à la main, un crucifix de bronze sur la poitrine, et les épaules pliées sous le faix des provisions qu'il va leur offrir, le Père parcourt d'un pas que la charité rend agile, les routes brûlées par le soleil. Il franchit les fleuves, il affronte les plaines torrentueuses ainsi que les âpres variations du climat. A peine parvenu à une case où l'agglomération des esclaves épaissit l'air déjà empesté par l'entassement de tant de corps infects, le Jésuite se présente au quartier des malades. Ils ont besoin de plus de secours, de plus de consolation que les autres; sa première visite leur appartient de droit. Là, il leur lave lui-même le visage, il panse leurs plaies, il leur distribue des médicaments et des conserves; il les exhorte à souffrir pour Dieu, qui est mort sur la croix afin de les racheter. Quand il a calmé toutes les peines du corps et de l'esprit, il réunit les esclaves autour d'un autel que ses mains ont dressé; il suspend sur leur tête un tableau de Jésus-Christ au Calvaire, de Jésus-Christ dont le sang coula pour les nègres. Il place les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, sur des siéges ou sur des nattes qu'il a disposés lui-même, et au milieu de ces êtres dégradés, sans vêtements, couverts de vermine, il commence d'un air radieux les enseignements qu'il sait mettre à la portée de leur abâtardissement intellectuel.

Outre les noirs publiquement esclaves, il y en avait d'autres que la cupidité tenait cachés dans Carthagène, et que, pour ne pas payer la dîme due au roi d'Espagne, on vendait en secret à des marchands qui les destinaient aux sucreries. Ceux-là étaient, s'il est possible, encore plus misérables que les autres. Le gouvernement ne connaissait pas cette contrebande : Claver la pressentit. Ce ne fut pas pour la dénoncer; mais ces esclaves ne devaient pas être plus privés que leurs frères des bienfaits de l'Evangile : Claver jura le secret à condition qu'il lui serait permis de les instruire et de les baptiser. Ce secret, il l'emporta dans la tombe.

IV. Il ne suffisait pas au Jésuite d'avoir fait chrétiens tant d'infortunés, il essaya de leur inculquer les premiers principes de la morale, et il y travailla avec une ardeur, une constance des plus admirables.

Quand il fut appelé à prononcer ses vœux solennels, il en ajouta un cinquième. La Compagnie de Jésus le créait esclave de Dieu, il voulut s'astreindre à un joug plus pesant, et il signa ainsi sa profession : *Pierre, esclave des nègres pour toujours.* Claver se donnait tout entier à ces multitudes grossières ; il ne s'en sépara plus. Il avait baptisé les moins stupides, il chercha à leur inspirer quelques sentiments humains. Ils étaient faibles, tremblants devant leurs maîtres : il aspira à les relever devant Dieu. Leurs maîtres fuyaient leur contact, car ce contact seul engendrait des exhalaisons fétides ; mais ils étaient chrétiens. Claver exige que, dans l'église des Jésuites au moins, l'égalité règne comme au ciel ou dans la tombe. Son zèle paraît outré : on menace de déserter le temple ; Claver répond que, achetés par les hommes, les nègres n'en sont pas moins enfants de Dieu ; qu'il y a pour eux obligation de satisfaire aux commandements de l'Eglise, et que lui, leur pasteur, doit rompre le pain de la parole de vie. Les noirs purent donc, comme les blancs, venir prier dans le sanctuaire, et il leur fut permis de se mêler aux Européens.

De grands vices avaient germé au milieu de tant de désolations : la débauche y apparaissait sans voile, elle n'évoquait que de honteux plaisirs, que de plus honteuses maladies, et jamais un remords. La pudeur était un mot dont les nègres n'avaient pas l'intelligence. Claver les conduisit par degré jusqu'à la connaissance, jusqu'à la pratique de la vertu. A force de tendresse et d'affectueuses leçons, il leur apprit à redevenir purs, chastes et sobres. Pendant quarante ans il se résigna à cette existence, dont nous n'avons esquissé qu'une journée ; les lépreux, les pestiférés furent ses enfants de prédilection ; mais ce vieillard, qui avait vu l'humanité sous tant de phases hideuses, ne tarda point à ressentir les douleurs qu'il avait si souvent apaisées. Il perdit peu à peu l'usage de ses jambes et de ses bras, puis enfin il expira le 8 septembre 1654.

Il avait confondu dans le même amour le colon et l'esclave, le blanc et le noir. On les vit se réunir tous dans un même sentiment d'admiration, de deuil et de piété autour de son tombeau. Les magistrats de Carthagène, le gouverneur, don Pédro de Zapata, à leur tête, sollicitèrent l'honneur de faire aux frais de la ville les obsèques de l'apôtre de l'humilité. Les nègres, les marrons eux-mêmes ou esclaves fugitifs se joignirent à la pompe funèbre, et de chaque palais ainsi que de chaque case il ne s'échappa qu'un cri de vénération et de reconnaissance pour ce Jésuite qui avait tant glorifié l'humanité.

V. Il y eut des prodiges attribués à son intercession, et dès l'année 1657 on commença des informations juridiques sur sa vertu et ses miracles. En 1747, Benoît XIV confirma le décret de la Congrégation des rites, qui déclare suffisantes les preuves du degré d'héroïsme dans lequel Pierre Claver a possédé toutes ces vertus. Le résultat de ces procédures est rappelé sommairement dans le décret par lequel notre Saint-Père le Pape Pie IX met solennellement le vénérable serviteur de Dieu au nombre des bienheureux. Bien que ce décret contienne quelques faits déjà relatés dans cet article, nous le citerons ici, tant à cause des détails qu'il donne sur la béatification que parce qu'il est bon de montrer, une fois de plus, comment l'Église qu'on n'a pas craint d'accuser de favoriser l'esclavage, loue et récompense ceux qui travaillent à améliorer le sort des pauvres esclaves et, par suite, à les rendre à la vraie liberté des enfants de Dieu.

« L'essence de la charité chrétienne, dit Pie IX dans son décret, la force qui la distingue, c'est de pousser les cœurs qu'elle enflamme, aux entreprises les plus ardues et les plus difficiles, pour la gloire de Dieu, pour le bien spirituel et corporel du prochain, en leur communiquant une énergie extraordinaire et vraiment supérieure à la nature mortelle. C'est là ce qui paraît manifestement dans toute la suite des âges, depuis les premiers prédicateurs de l'Evangile, chez tous les hommes remarquables par leur sainteté, ces généreux ouvriers que le divin Père de famille n'a jamais cessé d'envoyer à sa moisson. Embrasés du feu de la charité chrétienne, ils ont accompli tant et de si grandes choses, ils ont rendu de si éclatants services dans tous les rangs de la famille humaine, que la trompeuse et vaine philosophie de notre temps, cette ennemie de la croix du Christ, ne peut, sans encourir une confusion certaine, entrer en parallèle avec ces héros, ni oser se vanter de produire de telles œuvres et une pareille bienfaisance. Or, entre les hommes héroïques, animés de l'esprit des apôtres, que l'on a vus depuis la découverte des Indes occidentales, défricher sans relâche ce nouveau champ ouvert à leur zèle, civiliser et gagner à Jésus-Christ les peuplades sauvages de ces contrées, et y laisser des marques si profondes et si glorieuses de charité chrétienne, se fait remarquer à juste titre le vénérable serviteur de Dieu, Pierre Claver, prêtre profès de la Compagnie de Jésus.

« Né à Verdu, ville de Catalogne, dans le diocèse de Salsona, sur le territoire de l'Espagne tarraconaise, il était à peine âgé de dix-sept ans, lorsque, pour se consacrer plus étroitement à Dieu, il demanda à entrer dans la Compagnie de Jésus. Il fut admis, fit son noviciat avec beaucoup de ferveur, et se rendit ensuite à Majorque pour y étudier les lettres et la philosophie. Il y trouva le bienheureux Alphonse Rodriguez, frère coadjuteur de la Compagnie, dans l'intimité

duquel il apprit à quel grave ministère et à quels travaux il était divinement appelé. Et en effet, l'an 1610, par la volonté de Dieu et par les ordres de ses supérieurs, il partit pour le royaume de la Nouvelle-Grenade, dans l'Amérique australe, où il fut revêtu du sacerdoce et où il termina ses études théologiques.

« Dès cette époque il existait à Carthagène, sur la mer des Antilles, un comptoir où les marchands, publiquement voués à l'infâme commerce de la traite, conduisaient chaque année comme un vil bétail, pour les y vendre au plus offrant, dix ou douze mille pauvres esclaves, enlevés principalement sur les côtes d'Afrique. Touché de compassion envers ces infortunés, le vénérable Pierre, leur dévouant son existence et se consacrant à eux par un vœu, travailla continuellement, pendant plus de quarante années, soutenu par un invincible courage, au milieu de difficultés et de privations inouïes, à les instruire et à les baptiser. Aussi, seul avec sa charité, gagna-t-il au Christ et à l'Eglise une si grande multitude de noirs, qu'on en porte le nombre à plusieurs centaines de mille; et il ne bornait pas ses soins à répandre la vraie religion dans les âmes, il s'occupait aussi des besoins corporels. Comment sa piété aurait-elle pu se défendre d'entourer de sa sollicitude ces malheureuses créatures, exténuées par la plus horrible misère? A la nouvelle de chaque débarquement, il accourait, il serrait dans ses bras ces hommes naguère libres, maintenant réduits par la violence à la plus cruelle servitude; il s'empressait de leur procurer, autant qu'il le pouvait, les secours indispensables. A ceux qui étaient nus, il donnait des vêtements; à ceux qui avaient faim, de la nourriture; aux malades, des remèdes; et lorsque, parmi ces derniers, il s'en trouvait d'atteints de la peste, c'est à ceux-là qu'il s'attachait de préférence, sans aucun souci de lui-même. Plus il sentait, au milieu de tant de miasmes et d'ordures, de répugnances et de dégoûts, plus il redoublait les efforts d'une charité toujours victorieuse.

« Et, comme si c'eût été de petits travaux que ses soins assidus prodigués aux noirs, il venait encore en aide aux habitants de Carthagène et aux étrangers qui y faisaient quelque séjour. Il rappelait à des mœurs honnêtes et à la tempérance ceux qui menaient une vie licencieuse; il s'appliquait à ramener les hérétiques à la vraie foi, à faire passer les mahométans de la servitude de leur superstition à la sainte liberté du Christ. Après tant de fatigues, bien avant prolongées dans la nuit, il ne donnait au sommeil que la plus petite part de ce qui en restait encore, et consacrait l'autre à honorer et à prier Dieu, la Vierge Marie, sa Mère, les anges et les saints. La charité divine qui le consumait était telle, qu'au milieu de ses occupations il paraissait toujours ravi en Dieu. Autant il était doux et affable envers les autres hommes, les simples surtout, autant il était dur et sévère envers lui-même, ajoutant à tant de veilles et à tant de travaux des mortifications continuelles, en homme accoutumé dès l'enfance à réduire son corps en servitude par le plus austère genre de vie.

« Plein des mérites de tant de vertus, et principalement de tant d'œuvres excellentes de charité, le vénérable serviteur de Dieu fit à Carthagène une mort digne d'une si sainte vie, le quatrième jour des ides de septembre, de l'année 1654. La renommée de sa sainteté s'étant répandue au loin, la cause fut déférée à nos vénérables frères cardinaux de la sainte Eglise romaine, de la Congrégation des rites sacrés; et le procès de ses vertus ayant été instruit avec soin, Benoît XIV, notre prédécesseur de glorieuse mémoire, après avoir adressé à Dieu de ferventes prières, décréta leur héroïsme par un décret publié le 8 des calendes d'octobre de l'année 1747. Ensuite devant nous, appelé, malgré notre indignité, au gouvernement de l'Eglise, deux des miracles attribués aux prières du vénérable Pierre ayant été prouvés, de l'avis des consulteurs et au jugement des cardinaux préposés aux rites sacrés, nous en avons confirmé la vérité par un décret en date du 4 des calendes du mois de septembre de l'année 1848.

« Enfin, assemblés en notre présence, la veille des ides de mai de la présente année 1850, les cardinaux de la même congrégation ont déclaré à l'unanimité, les suffrages des consulteurs étant recueillis, que nous pouvions, quand bon nous semblerait, mettre le susdit serviteur de Dieu au rang des Bienheureux, avec tous les indults, en attendant que sa canonisation solennelle fût célébrée (561). C'est pourquoi, à la prière de toute la Société de Jésus, du conseil et de l'assentiment de la même congrégation des cardinaux — de notre autorité apostolique et par la teneur des présentes — nous permettons que le même serviteur de Dieu, Pierre Claver, prêtre profès de la Société de Jésus, soit à l'avenir appelé du nom de Bienheureux; que son corps et ses reliques soient exposés publiquement à la vénération des fidèles, sans qu'on puisse pourtant les transférer dans des supplications publiques.

« Nous permettons en outre, de notre même autorité apostolique, de réciter tous les ans l'Office et la Messe du commun de confesseur non pontife, avec les oraisons propres approuvées par nous, conformément aux rubriques du Missel et du Bréviaire romains. Nous n'accordons la récitation de cet Office qu'à la ville et au diocèse de Carthagène, ainsi que dans toutes les églises où la Société de Jésus se trouve établie, pour être fait le 9 septembre par tous les fidèles, tant séculiers que réguliers, qui

(561) *Voy.* sur cette canonisation et pour le bien qui s'ensuivit, le *Mém. cath.*, tom. VIII, p. 328-331.

sont tenus aux heures canoniques. Quant aux Messes, elles pourront être dites par tous les prêtres qui célébreront dans les églises où l'on fera la fête. Enfin, nous permettons que dans l'année, à dater des présentes lettres, la solennité de la béatification du serviteur de Dieu, Pierre Claver, soit célébrée pour la première fois dans les églises du diocèse et de la société mentionnés ci-dessus, avec l'Office et les Messes du rite double majeur; ce que nous ordonnons de faire au jour que les supérieurs ordinaires prescriront, et après que la même solennité aura eu lieu dans la Basilique vaticane, nonobstant les constitutions, ordinations apostoliques, décrets sur le non-culte et toutes autres choses contraires. Et voulons que les exemplaires des présentes lettres, même imprimés, pourvu qu'ils soient souscrits de la main du secrétaire de la susdite congrégation, et qu'ils soient munis du sceau de son préfet, soient reçus avec la même foi, même dans l'ordre judiciaire, qu'on aurait envers les présentes lettres, témoignage de notre volonté, étant exhibées. » Telles sont les paroles de Pie IX; elles sont datées du 16 juillet 1850.

Le dimanche, 21 septembre 1851, on a procédé, dans la Basilique patriarcale de Saint-Pierre du Vatican, à la béatification solennelle de Pierre Claver. Nous avons donné ailleurs une *Notice* sur cet admirable apôtre des nègres (562), dont le P. Fleuriau a écrit la Vie, 1 vol. in-12, 1751. On en a publié de plus récentes, surtout depuis sa béatification.

ESGLY (d'), coadjuteur de Québec, au Canada. *Voy.* l'article Briand (Olivier), évêque de Québec.

ESKIL, archevêque de Lunden, dans les Etats de Danemark. Parvenu jusqu'à l'extrême vieillesse et accablé d'infirmités, Eskil voulut, vers l'an 1177, se débarrasser du fardeau de l'épiscopat. Un jour il fit part de ses désirs au roi Waldemar, qui essaya de le détourner de son projet, en lui représentant qu'une abdication était impossible sans l'intervention du Souverain Pontife; mais le pieux archevêque avait tout prévu. Il en avait écrit au Pape Alexandre III qui lui avait accordé la permission de quitter son siége, et qui, de plus, l'avait investi de la qualité de légat. D'ailleurs, l'occasion était favorable. Le Souverain Pontife, affranchi des nombreux rivaux qui lui avaient tour à tour disputé la tiare, venait de se réconcilier avec l'empereur d'Occident et la nouvelle de l'extinction du schisme avait été récemment apportée en Danemark par ceux qui avaient été députés en cour de Rome. Une autre circonstance toute providentielle favorisait les desseins d'Eskil. Absalom, évêque de Roschild, dans le même royaume, celui sur lequel il avait jeté les yeux pour en faire son successeur, se trouvait alors auprès de sa personne : il était du nombre des évêques que le roi de Danemark avait convoqués à la prière d'Eskil pour être témoins de l'abdication solennelle du vieil archevêque.

Ce dernier choisit un jour de fête pour adresser ses adieux à son peuple. Dans un discours chaleureux, il parla de son amour pour son troupeau et de l'amour de son troupeau pour lui; mais il déclara, en terminant, que, vu son grand âge, il était irrévocablement décidé à quitter la houlette pastorale. Il recommanda à la Providence ses agneaux et ses brebis, délia tous ses vassaux du serment de fidélité et se recommanda aux prières de tous les assistants.

Après cet émouvant discours, l'évêque Absalom qui lui avait demandé l'hospitalité eut un entretien particulier avec lui et tâcha d'ébranler sa résolution. Le bon vieillard lui parla alors d'un vœu qu'il avait fait autrefois entre les mains de saint Bernard, et qui rendait plus impérieuse pour lui la nécessité de la retraite. Le lendemain, les évêques, fidèles au rendez-vous, étaient assemblés dans l'église de Saint-Laurent à Lunden. Eskil renouvela devant eux sa déclaration et leur prouva qu'il lui était impossible de porter plus longtemps le poids de la dignité archiépiscopale. Sur la demande du roi s'il renonçait librement à l'épiscopat, Eskil, étendant les mains vers l'autel, jura qu'il n'était mu par aucun mécontentement ou ressentiment contre le roi, mais uniquement par le dégoût des honneurs périssables et par le désir d'assurer son salut éternel.

La bulle du Pape fut lue à haute voix : Alexandre III, y était-il dit, après avoir résisté à de fréquentes instances, avait enfin cédé aux persévérants efforts d'Eskil. La question était tranchée. L'archevêque quitta son trône et déposa sur l'autel sa crosse et son anneau pastoral. Le roi, s'inclinant devant la sentence de Rome, avait déclaré que le siége archiépiscopal de Lunden était vacant. Il pria le vieux prélat de désigner son successeur. Lecture faite d'une seconde bulle du Pape, où ce droit lui était accordé, Eskil protesta qu'il renonçait à son privilége pour laisser toute leur liberté à ceux à qui revenait le droit d'élection. Ceux-ci, de leur côté, abdiquèrent leur prérogative; alors le roi, prié d'exprimer son sentiment, et d'ailleurs initié au secret d'Eskil, nomma l'évêque de Roschild, comme parlant au nom du peuple dont il était le représentant. Ce choix reçut une approbation unanime; il n'y eut de résistance que de la part de l'élu, comme nous l'avons vu en son lieu. *Voy.* l'article Absalom, évêque de Rotschild, tom. I, col. 66.

Quant à Eskil, il ne survécut pas longtemps à son abdication. L'année suivante, il se retira à l'abbaye de Clairvaux : il prit l'habit monastique avec les enfants de son bienheureux père saint Bernard, et finit saintement sa longue carrière l'an 1181.

ESPAGNE. *Voy.* Relation historique sur l'Église catholique en Espagne.

(562) Voy. *Mém. cath.*, tom. VIII, p. 330-331.

ESSENIENS. *Voy.* Thérapeutes.

ETHELBURGE, abbesse. *Voy.* l'article Eartongate (Sainte).

ETHELGAR, archevêque de Cantorbéry au xᵉ siècle. *Voy.* l'article Elfége ou Elphége (Saint), archevêque de Cantorbéry, n° II.

ETHELRED Iᵉʳ, roi de Wessex, en Angleterre, frère d'Alfred le Grand, se distingua autant par sa bravoure que par sa piété, et perdit la vie en combattant contre les Danois, vers l'an 871, après avoir régné six ans. *Voy.* l'article Alfred le Grand, n° I.

ETHELRED, roi d'Angleterre. *Voy.* l'article Dunstan (Saint), nᵒˢ VI et VII.

ETHELRED, roi des Saxons occidentaux, pacifié par le Pape Jean XV ou XVI. *Voy.* cet article.

ETHELWOLD (Saint), évêque de Winchester. *Voy.* l'article Dunstan (Saint), n° VII.

ETHERIUS, évêque d'Osma au viiiᵉ siècle. *Voy.* l'article Elipand, archevêque.

ETHIOPIE (Eglise d'). Les bornes de l'Ethiopie sont, au septentrion, la Nubie et Zanguebar; au midi, le Mono-Emugi et la Cafrerie; à l'occident, le Congo. Ce pays n'a point été connu des anciens Romains, excepté l'Abyssinie (563) ou royaume du grand Négus, que quelques-uns ont pris pour l'Ethiopie même, quoiqu'il n'en soit qu'une partie, et dont nous devons parler conjointement dans cet article.

I. Ce ne fut guère que sous Constantin que l'Ethiopie fut découverte par les Romains, lorsque saint Frumence, qui en fut fait évêque par saint Athanase, y eut implanté définitivement le Christianisme, ou du moins y eut établi la hiérarchie ecclésiastique, comme on le voit dans Rufin, Socrate, Théodoret et Sozomène (564). Car, avant saint Frumence, les Abyssins ou Ethiopiens avaient reçu la lumière de l'Evangile de l'eunuque de leur reine, qui fut baptisé par le diacre Philippe (565) qui, suivant Eusèbe (566), fit connaître Jésus-Christ à ses compatriotes (567). Procope s'est donc beaucoup trompé lorsqu'il diffère (568) la conversion des Ethiopiens Anamites à une époque plus éloignée. Nous voyons que l'Ethiopie reçut les premières semences de la foi, du temps des apôtres mêmes; puisque saint Frumence fit produire ces premiers germes et qu'il étendit le Christianisme dans cette contrée, et qu'au viᵉ siècle ce ne fut point une conversion, mais une reprise de la hiérarchie et une refleuraison qui eurent lieu (*Voy.* l'article Elisbaan, roi d'Ethiopie); de sorte que c'est bien au ivᵉ siècle qu'il faut placer la conversion entière de la nation éthiopienne (569).

L'histoire du premier évêque et de l'apôtre de l'Ethiopie est des plus merveilleuses. Un philosophe chrétien (il était de Tyr et se nommait Mérope) revenait de l'Inde, où il était allé pour étendre ses connaissances. Il menait avec lui deux enfants, ses neveux, dont il faisait l'éducation. Le vaisseau qui les portait relâcha sur les côtes d'Afrique, pour renouveler ses provisions. Les deux enfants (leurs noms étaient Edèse et Frumence) descendirent à terre avec leurs livres pour préparer leurs leçons. Dans l'intervalle, une troupe d'Africains barbares surprennent le navire, le pillent et en égorgent tout l'équipage. Ils en usaient ainsi chaque fois qu'ils étaient en guerre avec les Romains.

En retournant, couverts de sang et chargés de butin, ils rencontrèrent les deux enfants tranquillement assis sous un arbre et étudiant leurs leçons. La vue de leurs beautés, de leur candeur et de leur innocence, les touche. Au lieu de les tuer, ils les amènent à leur roi. C'était un roi d'Ethiopie. Ce prince prit en affection les deux enfants. Il fit Edèse son échanson. Quant à Frumence, croyant lui voir plus d'esprit et de conduite, il lui confia ses écritures et ses comptes : autrement, il le fit son ministre des finances. Depuis ce temps, ils furent fort honorés et fort aimés de ce roi. Il mourut laissant le royaume à sa femme avec un fils encore enfant, et accorda à ces deux jeunes hommes la liberté de faire ce qu'ils voudraient. Mais la reine, qui n'avait personne de plus fidèle dans le royaume, les pria instamment d'en partager le soin avec elle, jusqu'à ce que son fils fût en âge, principalement Frumence, dont la sagesse était plus profonde; car l'autre ne montrait que de la fidélité et de la modération.

(563) Sur l'antiquité de l'histoire de l'Abyssinie ou Ethiopie, voir les *Annales de philosophie chrétienne*, tom. II, p. 46; puis, sur son étymologie, ses croyances, la colonie juive établie dans ce pays depuis Nabuchodonosor, tom. VI, p. 261, 265 et suiv. Un point surtout intéressant est celui qui concerne les traditions Bibliques et la liturgie chrétienne de cette contrée. Voir là-dessus le même Recueil, tom. VI, p. 272, et tom. IX, p. 45-52.

(564) Rufin, *Hist. eccles.*, lib. I, c. 9; Soc., lib. I, c. 19; Théod., lib. I, c. 23; Soz., lib. II, c. 23.

(565) *Act.* VIII, 7.

(566) Lib. II, cap. 1.

(567) *Voy.* Bollandistes, tom. I Junii, p. 618; Tillemont, *Mémoires*, tom. II, p. 72 et 551; Ludolph. *Hist. d'Ethiop.*, liv. III, c. 4. Ludolphe, dans son *Histoire d'Ethiopie*, est tombé dans plusieurs erreurs que relève le P. Lobo dans sa *Relation historique d'Abyssinie*, etc., in-4, 1128. — La Croze, dans son *Histoire du Christianisme d'Ethiopie et d'Arménie*, 1739, La Haye, est aussi tombé dans des bévues dont il faut se défier.

(568) Dans son Iᵉʳ liv. *De la guerre de Perse.*

(569) C'est ce que nous faisons entendre ailleurs. (*Voy.* l'article Arabie, n. 3, tom. II, col. 349.) Ainsi que nous le montre un *Mémoire sur l'Ethiopie*, inséré dans les *Lettres édifiantes*, les Abyssins sont originaires de l'Arabie heureuse, du royaume d'Ymen, c'est-à-dire du midi, dont Saba est la capitale. Le peuple portait le nom d'*Homérites*, la reine qui vint voir Salomon régnait sur eux; et si l'on en croit la tradition ancienne et constante de ce peuple, elle eut de Salomon un fils nommé *Menilehec*. La reine et le peuple embrassèrent la religion juive, et les empereurs d'Ethiopie prétendent descendre de ce fils de Salomon. (*Lettres édifiantes*, édit. de Lyon, 14 vol. in-8, 1819, tom. II, p. 317.)

Frumence ayant ainsi le gouvernement de cet Etat, Dieu lui inspira de chercher avec soin s'il y avait des Chrétiens parmi les Romains qui venaient y trafiquer; de leur donner un grand pouvoir, et les exhorter à faire en chaque lieu des maisons d'assemblée pour y prier en commun, à la manière des Romains. Lui-même en donnait l'exemple, et les attirait à l'imiter par sa ferveur et par ses bienfaits. Il fournissait les places pour bâtir, et les autres choses nécessaires, s'empressant d'y faire fructifier le Christianisme.

Le jeune roi étant parvenu à l'âge de gouverner, Edèse et Frumence lui rendirent un compte fidèle de leur administration, et revinrent en leur pays malgré les prières de la reine et du jeune roi, et les efforts que l'on fit pour les retenir. Edèse se pressa d'aller à Tyr pour revoir ses parents; mais Frumence prit le chemin d'Alexandrie, disant qu'il n'était pas raisonnable de cacher l'œuvre de Dieu. Il raconte à saint Athanase, qui en était évêque, tout ce qui s'était passé, et l'exhorte à choisir quelqu'un qui fût digne d'être envoyé pour évêque à ce grand nombre de Chrétiens déjà assemblés, et à ces églises bâties dans les terres des Barbares. Saint Athanase, considérant attentivement les discours et les actions de Frumence dans une assemblée d'évêques, dit comme Pharaon à Joseph : Et quel autre pourrons-nous trouver qui ait l'esprit de Dieu comme vous, et qui puisse exécuter de si grandes choses? Puis, l'ayant ordonné évêque, il lui commanda de retourner avec la grâce de Dieu au lieu d'où il venait. C'était Auxume en Ethiopie, où Frumence fit des miracles comme les apôtres, et convertit une infinité de Barbares. Rufin, qui rapporte cette histoire, l'avait apprise de la bouche d'Edèse, qui fut depuis ordonné prêtre à Tyr, sa patrie (570). Toute l'Eglise honore la mémoire de saint Frumence; les Latins le 27 octobre, les Grecs le 30 novembre, et les Abyssins le reconnaissent encore pour leur apôtre (571). Mais reprenons quelques faits.

II. Quand Frumence eut été sacré, il revint donc en Ethiopie (572) et établit son siége à Auxum ou Auxume (d'autres écrivent Aksum) qui était déjà la métropole civile de ce royaume (573). Il trouva, lui et les clercs que saint Athanase lui avait associés, le plus favorable accueil. Il commença ses prédications vers l'an 330, et traduisit les saints Evangiles dans la langue Giez, qui est sœur de l'hébreu et que parlent encore les Asgidé (574). Il ne tarda pas à baptiser le roi Aizana et son frère; puis, aidé par ses miracles, il travailla avec le plus grand succès à la conversion du peuple entier.

Cependant il fut traversé dans son œuvre. Par haine contre Athanase et par amour pour l'arianisme, l'empereur Constance essaya de l'arrêter en envoyant l'Indien

(570) Rufin, lib. I, cap. 9; les Bollandistes, tom. I Junii, p. 618.

(571) Voy. *Journal des Savants*, ann. 1728, p. 542, 584 et seqq. — « Les Abyssiniens, dit Dœllinger, honorent encore aujourd'hui saint Frumence comme leur apôtre, et se nomment avec fierté *Kaschtam*, c'est-à-dire les premiers Chrétiens parmi ceux d'Ethiopie. » — « Les Abyssins, dit M. Antoine d'Abbadie, célèbrent encore sa fête au 1er août, car il fut canonisé par la voix du peuple. » (Lettre du 1er août 1852. *Annal. de la Propag. de la Foi*, tom. XXIV, p. 453.)

(572) Il est certain qu'avant de s'établir tout à fait en Ethiopie, saint Frumence avait prêché l'Evangile dans l'Inde. On ne peut pas entendre autrement ce que disent Socrate (lib. I, c. 19), Théodoret (lib. I, c. 23), et Sozomène (lib. II, c. 23), après Rufin, et nous tenons d'autant plus à insister là-dessus, que Noël Alexandre, ni Fleury, ni même l'abbé Rohrbacher ne parlent de cette prédication de saint Flumence dans l'Inde. On en trouvera des preuves solides dans l'*Essai sur l'origine des traditions bibliques trouvées dans les livres indiens*, par le capitaine Wilford, traduit de l'anglais par M. Danielo, in-8, 1846. *Voir* aussi les *Annales de philosophie chrétienne*, où ce travail a été inséré, tom. XXXIII, p. 9 et suiv.

(573) Un missionnaire écrivait en mars 1840: « Axum eut autrefois des destinées brillantes. Alors que le pays qui l'entoure formait une province d'Egypte, et que les Ptolémées régnaient sur elle, cette ville fut la capitale de l'Abyssinie. Elle est maintenant renversée; mais on reconnaît encore sa grandeur à ses ruines. Aux premières limites de son antique enceinte, nous trouvâmes les bases d'énormes pyramides. Puis, près de là, on voyait, éparses sur l'herbe, des pierres colossales. Comme j'étais occupé à transcrire une inscription grecque qui me parut intéressante, et que, pour cette raison, je voulais envoyer à nos archéologues romains, la nuit vint me surprendre à l'ouvrage, et je l'abandonnai d'autant plus, que les tigres et les léopards se mirent à rugir non loin de nous. Pénétrant alors dans l'intérieur de la ville, nous cherchâmes l'emplacement de l'ancien forum, au milieu d'un amas considérable de débris; j'y comptai vingt-cinq obélisques encore debout sur leurs bases : l'un est à peu près taillé sur les mêmes dimensions que celui dont la place de Saint-Pierre à Rome est ornée; les autres ressemblent assez, pour la hauteur et la forme, à la pyramide dressée en face du Panthéon. Ces monuments, toutefois, ne valent pas les obélisques d'Italie; ils ne sont pas comme ces derniers formés de granit, ni chargés de mystérieux hiéroglyphes. La matière dont ils se composent est une sorte de pierre noirâtre semblable à celle que lance le Vésuve, et dont se servent les Napolitains pour paver leurs rues; les reliefs qui les décorent, représentent quelques trophées militaires grossièrement sculptés. Voilà ce que je visitai d'Axum le soir même de mon arrivée, aux dernières heures du crépuscule. » (M. Montuosi, Mission. apost., *Annal. de la Propag. de la Foi*, tom. XIII, p. 507, 508.)

(574) « Dans le reste de l'Ethiopie, dit M. Antoine d'Abbadie, cet idiome est, comme notre latin, une langue morte employée dans les livres et dans le service liturgique. De toutes les langues de l'Abysinie, la plus répandue est l'amarinna, parlée surtout par les Amaradits, jadis, Anchara; puis viennent le tigray, ou kasy, le saho, les quatre langues agaw; les idiomes gafat et quelques autres. Enfin, l'ilmorma, ou langue des Gallas, commence à influer sur le sombre avenir de l'Abyssine. (*Lettre du 1er août 1852, Ann. de la Propag. de la Foi*, tom. XXIV, p. 453.)

Théophile en Abyssinie avec une lettre aux princes d'Auxume, que saint Athanase nous a transmise (575), et dans laquelle, après les avoir salués, il les engage à chasser ce charlatan de Frumence, « qui aurait dû au moins se faire consacrer par l'arien Georges d'Alexandrie, le criminel Athanase n'ayant plus les pouvoirs épiscopaux. » Il est certain que l'empereur ne fut pas écouté, puisque saint Frumence resta tranquille à son poste (576), toujours attaché à saint Athanase, et qu'il termina en paix ses jours en Abyssinie sous le nom d'Abba Salama.

Depuis lors, le patriarche d'Alexandrie conserva le droit de nommer et de consacrer le métropolitain d'Ethiopie, et il n'y eut point d'autres évêques que ceux qui y étaient envoyés par lui. « Que les Ethiopiens ne pensent point à se donner un patriarche de leurs docteurs, dit le XLIIe canon arabique, ni à s'en choisir un, parce que leur patriarche est sous la dépendance de celui d'Alexandrie, et que c'est à lui à nommer et à ordonner le catholique qui lui est inférieur, et qu'il n'a aucun droit d'établir des métropolitains comme le patriarche; il en a bien les honneurs, mais il n'en a pas le pouvoir (577). » Ce catholique est donc métropolitain des Ethiopiens, mais ce n'est que comme vicaire du patriarche d'Alexandrie. Il y a encore une autre règle qu'il devait observer, c'est de ne pouvoir ordonner plus de sept évêques dans toute sa dépendance.

Au temps du patriarche d'Alexandrie, Gabriel, fils d'Yark, les Ethiopiens voulurent forcer leur métropolitain à ordonner plus de sept évêques. Il s'y refusa comme à un acte illégal. Il craignait qu'ils n'aspirassent à avoir douze évêques, nombre voulu en Orient pour donner droit à un patriarcat; car par là ils se seraient délivrés de l'obédience d'Alexandrie (578). Cette dépendance d'Alexandrie fut cause que, quand l'hérésie des monophysites devint dominante en Egypte, elle le devint aussi dans l'Abyssinie, qui fut par là complétement séparée du catholicisme et tomba dans le schisme et ce fatal isolement où elle persévère même encore de nos jours (579), malgré quelques bonnes tendances vers le catholicisme, comme nous le verrons.

III. L'Eglise d'Ethiopie avait reçu la foi d'un apôtre orthodoxe; elle l'a conservée, malgré de tristes époques de déclin, et l'on voit qu'elle en était en possession au VIe siècle, temps où le Christianisme y reprit une nouvelle vigueur. (*Voy.* l'article ELISBAAN, roi d'Ethiopie.) Mais cette Eglise, étant assujettie comme elle l'était à celle d'Alexandrie, ne put conserver sa foi qu'autant que celle-ci l'a gardée. Voyons comment, d'après un savant historien de l'Abyssinie (580), les Ethiopiens sont tombés dans le schisme et dans l'hérésie.

Depuis que Dioscore, patriarche d'Alexandrie qui mourut misérablement en 458 (*Voy.* son article, tom. III, col. 1672), eut pris la défense et le parti d'Eutychès, cette Eglise fut divisée entre les catholiques, qui depuis furent appelés Melchites, et les Jacobites (581) qui, quoiqu'ils n'approuvassent point toutes les erreurs d'Eutychès, en retenaient beaucoup, et disaient, comme ils ont toujours dit, anathème au concile de Chalcédoine et au Pape saint Léon.

Chaque parti a eu ses patriarches; tantôt l'un a prévalu sur l'autre; celui des catholiques a presque toujours été soutenu par les empereurs de Constantinople; mais les Arabes s'étant rendus les maîtres de l'Egypte, les Jacobites ont pris entièrement le dessus. Benjamin leur patriarche, qui avait été caché jusqu'alors, sortit de sa retraite. La persécution fut grande contre les catholiques; leur patriarche les abandonna, il se retira à Constantinople, et ils furent sans chefs pendant quatre-vingt-dix ans. Les Jacobites, devenus les maîtres, s'emparèrent de toutes les églises. Benjamin, dont la mémoire est en vénération parmi eux, ordonna des évêques dans tous les siéges qui se trouvaient vacants. Il envoya un métropolitain ou albuna en Ethiopie. Ce métropolitain était Cyrille (582), et l'on peut dès lors avancer que ce fut vers le VIIe siècle que les Ethiopiens s'égarèrent tout à fait.

On ne voit point que, dans ces temps de calamité, les Abyssins et les Ethiopiens se

(575) Dans son *Apologie*, adressée à Constance.

(576) Dœllinger (dans les *Origines du Christianisme*, trad. de l'allemand par L. Boré, 2 vol. in-8, 1843, tom. II, p. 125) rapporte ceci sous forme dubitative, ou du moins avec incertitude. Mais de graves auteurs affirment ce fait important. L'un d'eux, le P. Lobo, Jésuite, dit ceci : « Tous les efforts que fit cet empereur (Constance) pour pervertir les Abyssins, furent inutiles, et Philostorge se trompe grossièrement quand il assure que Théophile, évêque arien, avait été écouté à Axuma, et y avait établi sa secte. Les Abyssins ne livrèrent point Frumentius; ils furent aussi attachés à sa doctrine qu'à sa personne. Ce saint évêque empêcha que son Eglise ne fût troublée par aucun schisme ou par aucune hérésie. Ces peuples, charmés de sa conduite, lui donnèrent un nouveau nom, selon leur coutume, et l'appelèrent *Abba Salama*, qui veut dire *Père pacifique.* » (J. Lobo, *Relation historique d'Abyssinie*, trad. du portugais, par Le Grand, prieur de Neuville-les-Dames, in-4, 1728, p. 285.

(577) Dom Richard et Giraud, *Bibl. sac.*, tom. X, p. 245.

(578) Renaudot. *De Alex. patriarch.*, n. 108; Lequien, *Oriens. Christ.*, tom. II, p. 642. Ludolph. *Hist. d'Ethiop.*, liv. III, dit que les Abyssiniens comptaient 95 métropolitains, de saint Frumence à l'an 1613; le P. Vansleb, *Hist. de l'Eglise d'Alexandrie*, en compte 116 jusqu'à Sennodios, envoyé en 1670 par le patriarche d'Alexandrie Matthieu.

(579) Dœllinger, *Op. cit.*, p. 126; cet auteur a suivi dans tout ceci D. Richard.

(580) Le R. P. Lobo, de la Compagnie de Jésus, *Relation historique de l'Abyssinie*, trad. de Le Grand, prieur de Neuville, etc., in-4, 1728, p. 289.

(581) *Voy.* notre article CHRÉTIENTÉS D'ORIENT, vol. III, col. 1156-1164.

(582) *Voy.* Dom Richard, *Bibl. sac.*, tom. X, p. 247.

soient adressés à Rome. Une lettre du Pape Alexandre III, qui mourut en 1181, est le premier monument que nous ayons (583) par où l'on puisse juger que les Papes aient eu connaissance de l'Abyssinie; et encore, dit le P. Lobo, « Il y a beaucoup de gens et des plus habiles qui doutent que cette lettre soit adressée à l'empereur d'Ethiopie (584). » Mais il est certain que plus tard (bien plus tard malheureusement) les Ethiopiens se réveillèrent de leur profonde erreur, et firent quelques tentatives pour revenir à l'Eglise romaine.

Nous voyons, en effet, qu'au mois d'août 1441, des ambassadeurs d'Ethiopie vinrent au concile œcuménique de Florence (585) : c'étaient André, abbé de Saint-Antoine en Egypte, et Pierre, diacre. Ils venaient au nom de Jean, patriarche des Jacobites, et de Constantin Zara-Jacob, empereur d'Ethiopie. Ils demandaient, au nom de ce patriarche et de cet empereur ou roi, ainsi que des peuples de leur dépendance, d'être reçus dans la communion du Saint-Siége et de l'Eglise romaine.

Le 31 août, dans une congrégation générale du concile, présidée par le Pape Eugène IV, le légat du patriarche des Jacobites, et en même temps ambassadeur d'Ethiopie, fit un mémorable discours. Après un magnifique éloge du Pontife romain, et des Latins, « qui depuis l'origine et constamment, s'étant appliqués à l'étude des choses divines et de la doctrine de Jésus-Christ, tiennent et croient encore maintenant ce que leur ont transmis, dès le commencement, les bienheureux princes des apôtres, Pierre et Paul, » il continua ainsi :

« Quant aux Eglises qui, privées de cette sagesse et de cette discipline, n'ont pas gardé les premiers fondements, et se sont séparées de la mère et maîtresse, l'Eglise romaine, Dieu les a livrées en opprobre aux nations et en rapine aux infidèles, comme on peut le voir évidemment dans les Grecs et les Arméniens et pareillement en nous, Ethiopiens, Jacobites depuis que nous avons été séparés de vous, l'an 900 (586). Mais une chose nous console et tempère notre tristesse par l'espérance : c'est que Celui qui vous a donné de réunir à l'unité de la foi catholique les Grecs et les Arméniens, et qui vous a inspiré de nous inviter à la même union, par votre très-cher fils Albert, de l'ordre des Mineurs, ce même Dieu de bonté, notre Dieu, nous accordera la grâce d'avoir avec vous la même pensée et les mêmes sentiments dans l'Eglise catholique de Dieu : ce qui certainement s'accomplira (587)... »

C'est ainsi que s'exprima au concile de Florence le député du patriarche des Jacobites et de l'empereur d'Ethiopie. On ne peut rien, dit un historien (588), de plus humble, de plus touchant, rien surtout de plus profondément juste sur le sort des nations chrétiennes qui se séparent du centre de l'unité! Mais qu'il est admirable de voir la haute, la religieuse idée que les nations les plus lointaines conservent du Pontife romain, du successeur de saint Pierre, de Jésus-Christ!

IV. En la même année 1441, le 2 septembre, parurent au concile œcuménique de Florence d'autres ambassadeurs éthiopiens. Ils venaient de la part de l'abbé Nicodème, préposé par le roi d'Ethiopie à tous les Ethiopiens établis à Jérusalem. Nous citerons en entier la harangue que ces députés adressèrent au Pape Eugène IV dans la congrégation publique de ce jour, parce qu'elle peint le caractère et la foi des peuples de la contrée qui nous occupe, et parce qu'elle renferme un fait inouï qui explique en partie pourquoi l'Ethiopie est restée si longtemps sans vie catholique.

« Tous les hommes qui arrivent en votre présence, très-Saint-Père, doivent de grandes actions de grâces à Dieu de ce qu'il les rend dignes de voir en vous le Christ sur la terre, conversant parmi les hommes pécheurs. Mais nous, nés en Ethiopie, nous devons beaucoup plus que toute autre nation bénir le Seigneur, qui nous a donné de contempler présentement votre sainte foi. Premièrement, nous croyons que personne ne vient ici de plus loin que nous, qui habitons non-seulement à l'extrémité de l'univers, mais presque hors de l'univers lui-même, en Ethiopie.

« En second lieu, sans vouloir offenser les autres nations, nous ne croyons pas qu'il y en ait une qui vénère le Pontife romain avec plus de foi et de dévotion. Cela se sait chez nous par expérience, à tel point que, retournant dans notre patrie, nous sommes obligés de craindre les applaudissements et les réjouissances de nos gens et du peuple qui viendront à notre rencontre; car toujours on l'a observé pour ceux qui viennent de la présence du Pontife romain : le peuple en foule, de tout sexe et de tout âge, leur baise les pieds et s'efforce d'arracher quelque lambeau de leurs vêtements pour reliques. D'où l'on peut comprendre quelle idée nos compatriotes ont de la sainteté du Pontife romain.

« En troisième lieu, notre allégresse doit être accueillie avec une joie d'autant plus grande, que nous croyons notre empire plus grand qu'un autre. Maintenant encore, cent rois sont soumis à notre empire. De plus, une partie non médiocre de notre gloire, c'est la reine de Saba, qui, sur la renommée

(583) Le P. Lobo donne le texte de cette lettre dans sa *Relation d'Abyssinie*, p. 242-244, et cela d'après Hoveden.

(584) *Relation hist. d'Abyssinie*, p. 290.

(585) *Voy.* Mansi, le P. Hardouin.

(586) C'est bien plus haut, comme on l'a vu par les faits, qu'il faut faire remonter l'époque où les Ethiopiens tombèrent dans le schisme. Mais le légat du patriarche des Jacobites veut sans doute parler d'une séparation violente et définitive.

(587) Labbe, tom. XIII, col. 1202 et 1203.

(588) Rohrbacher, tom. XXI, p. 578.

de la sagesse de Salomon, vint à Jérusalem, tout comme nous, qui sommes beaucoup moins que la reine de Saba, sommes venus à vous, qui êtes beaucoup plus que Salomon. Enfin, c'est de notre nation que furent la reine Candace et l'eunuque que baptisa Philippe, l'apôtre de Notre-Seigneur (589). En considération de ces grandes choses, vous, qui êtes le plus grand parmi les grands, vous nous accorderez, quoique nous soyons petits, la grâce de vous regarder comme nous en avons la confiance.

« La dernière raison, et la principale pourquoi nous nous réjouissons d'être arrivés, la voici. Il est reconnu par les effets mêmes, il est devenu manifeste au monde, que tous ceux qui sont éloignés de vous et de l'Eglise romaine, sont tombés complétement. Cependant, parmi les églises qu'on voit s'être éloignées de l'Eglise romaine, la nôtre est demeurée forte, puissante et libre. De quoi les sages diront qu'il n'y a pas d'autre cause, sinon que la séparation et la rébellion des autres églises a été volontaire; de là leurs peuples ont été livrés à la servitude et à l'extermination. Mais notre intermission et notre éloignement de votre Siége ne viennent pas de perfidie ni de légèreté, mais plutôt de la distance des pays et des périls du voyage, et aussi de la négligence des Pontifes romains, vos prédécesseurs, attendu qu'on ne se souvient pas parmi nos gens que nul pasteur, avant vous, ait eu la sollicitude de visiter tant de brebis de Jésus-Christ; car la renommée porte chez nous qu'il y a huit cents ans qu'aucun Pontife romain ait eu attention de nous saluer, ne fût-ce que par un seul mot. Le comble de votre gloire et de notre joie est donc que vous seul, et le premier, vous ayez à cœur d'unir notre empereur et notre nation à la foi catholique et à vous-même, par les soins de votre assemblée et de notre abbé Nicodème, votre serviteur à Jérusalem, qui se recommande, lui et ses fils, à votre Sainteté, au mandement de laquelle il est prêt à entreprendre des travaux quelconques pour avoir et conclure cette très-sainte union. Ce qu'il vous assure avant tout, c'est que l'empereur d'Ethiopie n'a rien sur la terre de plus à cœur que de s'unir à l'Eglise romaine et de se mettre à vos pieds sacrés, tant est grand auprès de lui le nom romain et la foi des Latins, que Jésus-Christ veuille augmenter et conserver avec vous dans les siècles des siècles. Amen (590). »

Cette harangue est citée tout au long par Rohrbacher (591). Il y a dans les dernières paroles de l'ambassadeur d'Ethiopie une accusation grave contre le Saint-Siége. Nous ne nions pas qu'elle ne soit fondée, et l'on va voir tout à l'heure, par la mention que nous ferons des réflexions de l'historien que nous venons de nommer, qu'il n'est point dans notre intention d'en dissimuler la portée; mais avant, nous croyons devoir faire quelques remarques.

Et d'abord, les paroles de l'abbé Nicodème dans ses lettres de créance à Eugène IV, sont-elles authentiques? Le savant P. Lobo semble les suspecter, ou du moins il penche à penser qu'elles ne viennent pas des Ethiopiens eux-mêmes et qu'elles n'expriment point leurs vrais sentiments. « Peut-on croire aisément, dit-il, que des peuples, qui sont dans le schisme depuis plusieurs siècles, qui y persévèrent, qui n'ont eu aucun commerce avec Rome, écrivent qu'ils ont toujours eu une si grande vénération pour le Souverain Pontife, qu'ils ne manquent jamais de baiser les pieds de ceux qui viennent de Rome? Tout ce qu'on peut penser de plus favorable, c'est que cette lettre aura été composée à Jérusalem par quelque latin, et adoptée et signée par l'abbé Nicodème, qui aura voulu faire sa cour au Pape Eugène (592). » Il peut y avoir quelque chose de fondé dans cette remarque du P. Lobo. Cependant, on pourrait répondre sur le dernier point que c'était une singulière manière de faire sa cour, que de placer, à côté des manifestations de respect et de soumission, une plainte contre le Saint-Siége, qu'on accuse d'avoir délaissé l'Ethiopie. Si l'on eût voulu flatter, il semble que l'on se fût attaché à mettre en harmonie les lettres de créance et la harangue; et nous ne voyons pas qu'il y ait ici une raison assez puissante pour nier l'authenticité de ces lettres, quel qu'en soit d'ailleurs l'auteur.

Quant à l'accusation elle-même que renferme la harangue, ne peut-on pas dire que si les Ethiopiens ont été abandonnés si longtemps du Saint-Siége, la faute en est aussi à leurs propres métropolitains. Leur obstination à vouloir relever du patriarche d'Alexandrie fut cause, dit Dœllinger (593), qu'ils furent toujours comme étrangers et qu'ils demeurèrent dans un fatal isolement, restant comme inconnus aux Papes, dit le P. Lobo (594). Il ajoute : « Quoi qu'ils aient (les Ethiopiens) beaucoup souffert de leur soumission à l'Eglise d'Alexandrie, ils n'ont jamais songé à secouer un joug si dur, et qui, sans doute, est une des principales causes de l'ignorance et des erreurs où ils sont tombés. Car comment des peuples peuvent-ils être instruits lorsqu'ils ne sauraient entendre leur Pasteur, ni se faire entendre de lui (595)? » Et plus tard, quand le Saint-Siége, comme nous le verrons, voulut travailler à leur retour (596),

(589) On voit qu'on se rappelait bien, en Ethiopie, la source d'où étaient venues les premières semences de la foi, et que nous avons mentionnées plus haut, n. 1.

(590) Labbe, tom. XIII, col. 1214.

(591) *Hist. univers. de l'Eglise cath.*, tom. XXI, p. 578-579.

(592) *Relation historique d'Abyssinie*, par le R. P. Jérôme Lobo, de la Compagnie de Jésus, trad. du portugais par Le Grand, in-4, 1728, p. 290.

(593) *Origines du Christianisme*, col. 125.

(594) *Relation d'Abyssinie*, p. 290.

(595) *Ibid.*, p. 290.

(596) « Tout le monde sait, dit dom Richard lui-même, les vains efforts qu'ont faits les Souverains Pontifes pour ramener ces peuples à la foi de l'Eglise, en leur envoyant des missionnaires

ne laissèrent-ils pas dans l'impuissance les efforts des Pontifes romains, faute d'y correspondre ?

Mais enfin si cette remarque atténue l'accusation portée contre le Saint-Siége, elle ne la détruit point, et voici à cet égard l'observation de l'historien que nous avons promis de laisser parler : « Dans ce discours, l'ambassadeur d'Ethiopie au Pape Eugène IV présidant le Concile œcuménique de Florence, il y a surtout, dit Rohrbacher, une chose qui mérite d'être considérée avec une profonde attention par les premiers pasteurs de l'Eglise. Une des nations les plus lointaines, l'Ethiopie, se plaint que depuis des siècles les Pontifes romains ne l'ont ni visitée ni saluée par leurs lettres ou leurs légats. Au jugement de Dieu, qui est l'histoire éternelle, c'est là un reproche formidable aux Papes, aux cardinaux, aux autres personnages qui pour des intérêts de nation ou de famille, et non de l'Eglise universelle, ont amené la transmigration du Saint-Siége de Rome en France, puis le grand schisme d'Occident, puis les scènes scandaleuses de Bâle, préparant les voies à la révolte de Luther et de Calvin, et faisant oublier, assises à l'ombre de la mort, tant de nations qui, comme la Chine, la Tartarie, l'Inde, avaient commencé d'ouvrir les yeux à la lumière. Dans le dernier jour, le Souverain Juge dira : ***J'ai été malade, j'ai été en prison, et vous n'êtes pas venus me visiter; car, en vérité, chaque fois que vous négligez de faire une de ces choses au dernier de mes frères, c'est à moi que vous l'avez refusé.*** Si le Christ parle ainsi à qui l'oublie, le néglige, le délaisse dans un individu, que dira-t-il à qui l'oublie, le néglige, le délaisse dans une paroisse, dans un diocèse, dans une nation entière? ***Un jugement très-dur est réservé à ceux qui président*** (597). »

Les lettres de créance de l'abbé Nicodème, dont nous avons dit un mot précédemment, et qui ressemblent beaucoup à la harangue que nous avons citée, ces lettres portent une inscription des plus pompeuses (598). Ensuite Nicodème déclare qu'il a ressenti la plus vive joie à l'arrivée du nonce apostolique. Il se rendrait en personne au concile, n'était la crainte des Sarrasins, auxquels il importait de cacher une pareille démarche. Il assure le Pape de toute la bonne volonté du roi d'Ethiopie. Il envoie des députés en cachette des Sarrasins et du patriarche des Jacobites, de peur qu'ils ne vinssent à contrecarrer l'affaire de l'union. Les députés viennent, non pour disputer avec le Pape de la vérité et de la foi, mais pour acquiescer à ses décisions; car, ajoute-t-il, vous êtes le vrai soleil et la vraie splendeur de la création, et nul ne trouverait facilement dans le monde une lumière préférable au soleil. Qui donc, s'il n'est insensé et ignorant, pourra ou voudra disputer avec vous, lorsque l'univers entier connaît la sagesse immense et antique des Latins, et que, d'après l'Evangile, ***le disciple n'est pas au-dessus du maître, ni le serviteur au-dessus de son seigneur*** (599). »

V. Ainsi, dans le même temps et à l'insu l'une de l'autre, deux ambassades éthiopiennes arrivèrent au Pape, l'une de Jérusalem (n° IV), l'autre du Caire (n° III). Le patriarche des Jacobites, dont Nicodème se défiait, l'avait prévenu dans la bonne œuvre, et, dans sa lettre de créance, il ne parle que d'André, abbé de Saint-Antoine. Les Actes du concile de ce Pape, dans une de ses lettres, parlent encore du diacre Pierre. Il est possible que ce dernier fût le chef de la députation venue de Jérusalem. Quant à l'empereur ou roi d'Ethiopie, son nom propre était Constantin, Zara ou Zarah-Jacob, c'est-à-dire fils de Jacob, était un nom de famille. Ce Jacob, suivant les Ethiopiens, était fils de Salomon et de la reine de Saba, duquel descendaient les rois d'Ethiopie (600).

Dès leur arrivée à Florence, les ambassadeurs éthiopiens, André et Pierre, témoignèrent le vif désir de faire le pèlerinage de Rome, pour y vénérer les reliques des saints, en particulier l'image du Sauveur, qu'on appelait la *sainte Véronique*. Pour récompenser leur filiale dévotion, le Pape Eugène manda aux chanoines de Saint-Pierre de leur faire voir, même ce qu'il n'était pas permis de montrer dans les temps ordinaires (601). C'était au mois d'octobre 1441.

Le Pape avait nommé des commissaires pour conférer avec ces députés touchant les points de religion, dont ils ne convenaient pas avec l'Eglise romaine. Après une discussion suffisante, il fit un décret qui fut publié, ***avec l'approbation du saint Concile œcuménique de Florence*** (602), dans la session du 4 février 1442, sur ce que les Jacobites devaient croire et rejeter touchant les articles suivants : de la Très-Sainte Trinité et des erreurs des anciens hérétiques à son sujet; de la création du monde, des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, dont Dieu même est le seul auteur, et de la condamnation des manichéens, qui en ont des sentiments contraires; de la divinité et de l'humanité de Jésus-Christ, de sa passion, de la rédemption du genre humain, et de la proscription des hérésies contraires; de l'usage des observances légales, et du temps de leur durée; du choix des viandes; de la réception des conciles œcuméniques de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de

Cordeliers et Jésuites; mais il faut attribuer leur peu de succès à la profonde ignorance de cette nation. » (*Bibl. sacrée*, tom. X, p. 246.)

(597) *Infirmus et in carcere*, etc. (*Matth.* xxv, 43, 45.) *Judicium durissimum iis qui præsunt fiet.* (*Sap.* vi.) — Rohrbacher, tom. XXI, p. 579, 580.

(598) Labbe, tom. XIII, col 215.

(599) *Matth.* x, 24.

(600) Consulter dans l'ouvrage du P. Lobo les Dissertations v et vii *sur les rois d'Abyssinie* et *sur la reine de Saba*, p. 247 et suiv.; p. 266 et suiv.

(601) Labbe, tom. XIII, col. 1217.

(602) *Sacro approbante œcumenico concilio Florentino.* (*Ibid.*, col. 1205.)

Chalcédoine, et des hérésies qu'ils ont rejetées, généralement *tous les conciles universels légitimement assemblés, célébrés et confirmés par l'autorité du Pontife romain, et particulièrement ce saint concile de Florence;* des paroles de la consécration eucharistique, et de la qualité du pain qui doit être employé pour ce sacrement; du mariage, et qu'il peut être successivement réitéré, pourvu qu'il n'y ait point d'empêchement canonique.

Le décret ayant été lu solennellement en latin et en arabe, le député des Jacobites ajouta cette déclaration : « Très-Saint-Père, seigneur Eugène, souverain Pontife de la sainte Eglise romaine et universelle, vrai Vicaire du Christ et successeur du bienheureux Pierre, et vous, très-saint concile universel de Florence, tout ce saint décret qui vient d'être lu en votre présence, avec les saints décrets de l'union des Grecs et des Arméniens qui y sont insérés, moi André, humble abbé de Saint-Antoine, député du révérend Père, le seigneur Jean, patriarche des Jacobites, ayant eu dudit décret, pendant plusieurs jours, une pleine connaissance et instruction, je reconnais et confesse que tout le contenu de ce décret est conforme à la vérité divine et catholique. En conséquence, au nom dudit seigneur patriarche, au nom de tous les Jacobites et au mien, comme votre Sainteté en est témoin, je reçois et accepte avec toute la dévotion et la révérence possibles, le très-salutaire décret synodal, avec tout ce qu'il renferme, et enfin tout ce que croit et enseigne le Saint-Siége apostolique et l'Eglise romaine. Je reçois avec respect les docteurs et les saints Pères que l'Eglise romaine reçoit; je réprouve et condamne les personnes et les choses qu'elle réprouve et condamne, promettant, au nom que dessus, que le patriarche des Jacobites et moi-même, comme vrais fils de l'obéissance, nous obéirons fidèlement et toujours aux règlements et aux ordres de votre sainteté et du Siége apostolique (603). »

Ce décret est signé du Pape Eugène IV et de douze cardinaux, dont le douzième est le cardinal grec Bessarion de Trébizonde. Il n'est donc nommément question ici que des Jacobites. Mais comme l'abbé André était venu au nom de son patriarche et des Ethiopiens, on peut penser que cette déclaration regarde aussi ces derniers. Quant à la réponse directe du roi d'Ethiopie, que le Pape avait remise à Rome pour plus de solennité, elle ne s'est point retrouvée jusqu'à présent.

VI. On ne nous dit point quelles furent les suites de cette solennelle profession de foi, et ce silence fait penser que cette démarche resta à peu près stérile. Il nous faut passer au XVIe siècle.

Lorsque les Portugais découvrirent la partie de l'Ethiopie qui forme le royaume des Abyssins, le roi ou empereur de ce pays était David, jeune prince, dit-on, naturellement sage et vertueux. Il fut instruit par les Portugais des mystères de la foi, et il ouvrit tellement les yeux à la vérité, que, ne voulant plus reconnaître le patriarche schismatique d'Alexandrie, il écrivit au Pape Clément VII et lui rendit obéissance par une ambassade sollennelle, dans l'assemblée de Bologne, en présence de Charles-Quint, qui venait d'être couronné empereur. David étant mort, son fils et son successeur, nommé Claude, qui, dit Rohrbacher (604), avait été élevé dans la religion romaine et qui était homme de bon sens, crut que la foi ne pourrait s'étendre ni s'affermir en son royaume, si le Pape n'y envoyait un patriarche et des évêques. Comme il avait fait amitié avec le roi de Portugal, Jean III, qui l'avait assisté de troupes et d'argent contre le roi de Ceylan, Gradamète, il le pria de lui procurer ses secours spirituels du côté de Rome. Jean III entreprit l'affaire avec beaucoup de chaleur; mais les troubles de l'Eglise en retardèrent toujours l'exécution, et ce ne fut que sous le pontificat de Jules III que la chose se fit.

En effet, sous ce pontificat, le roi de Portugal écrivit à saint Ignace et lui demanda des hommes qu'il pût proposer au Pape pour le patriarcat et les évêchés d'Ethiopie. Le seul titre de patriarche et d'évêques fit trembler le saint; mais ayant fait réflexion qu'un patriarcat et des évêchés de cette nature étaient plutôt des croix que des dignités, et que cela n'avait point de conséquence, il se rassura et consentit même à tout ce que le prince voulait. Il lui nomma trois Pères d'une capacité profonde et d'une vertu éminente : Jean Nugnez, André Oviedo et Melchior Carnero. Nugnez avait travaillé plusieurs années en Afrique à la rédemption des captifs, et se trouvait actuellement en Portugal pour réunir de l'argent dans ce but. Dès qu'il sut la nouvelle qui le regardait, il écrivit fortement à Rome, pour rompre les mesures que l'on avait prises sans le consulter. Il mandait à Ignace qu'il ne refusait pas la mission d'Ethiopie, mais qu'il ne pouvait se résoudre d'y aller avec une mitre, et qu'il aimerait beaucoup mieux être le reste de ses jours à la chaîne parmi les esclaves de Barbarie. Il le conjurait ensuite par les larmes de Jésus crucifié, de ménager sa faiblesse et de ne pas le charger d'un si pesant fardeau qui serait peut-être la cause de sa damnation. Nugnez ajoutait que si son bon Père ne voulait pas se relâcher, il lui envoyât du moins sa volonté par écrit, afin qu'un ordre signé de sa main le consolât et le soutînt dans les épreuves. Carnero et Oviedo manifestèrent des sentiments semblables.

Saint Ignace loua leur modestie et fut bien aise de voir que tous trois eussent

(603) Labbe, t. XIII, col. 1212.
(604) *Hist. univers. de l'Eglise*, tom. XXIV, p. 508, 509.

besoin en cette occasion d'un commandement absolu du Vicaire de Jésus-Christ. Il leur fit néanmoins entendre que tout l'honneur, tout le revenu de ces prélatures consistait dans de grands travaux, dans des périls continuels par terre et par mer, dans la pauvreté et peut-être dans le martyre. Jules III fut si touché de la conduite du Père et de celle des enfants qu'il dit publiquement devant tous les cardinaux : Qu'on voyait enfin ce que les Jésuites prétendaient en ce monde, puisque d'un côté ils renonçaient aux mitres qui étaient plus éclatantes qu'onéreuses, et que de l'autre ils acceptaient celles qui n'avaient pour apanage que le travail et la souffrance.

Quoique saint Ignace ne crût aucun des trois Pères capables d'abuser de l'autorité patriarcale, il lui sembla que, pour engager celui qui serait patriarche à mieux faire son devoir, il fallait qu'un commissaire apostolique résidât à Goa, et qu'il visitât le patriarche de temps en temps pour observer sa conduite de plus près. D'après ses vues, le Pape nomma Nugnez patriarche d'Ethiopie, avec des droits et des pouvoirs absolus, non-seulement dans l'Ethiopie même, mais aussi dans toutes les provinces circonvoisines. Il fit Oviédo évêque de Nicée, Carnero évêque d'Hiérapolis, et déclara l'un et l'autre successeurs du patriarche. Enfin il donna le titre et l'autorité de commissaire apostolique au Père Gaspard Barzée, qui était alors recteur du collége de Goa. Ignace donna au patriarche et aux deux évêques dix compagnons bien choisis, avec une lettre au roi des Abyssins, datée de Rome le 28 février 1555 (605).

Ce récit que l'abbé Rohrbacher emprunte au P. Bouhours, Jésuite, s'accorde avec ce que rapporte le P. Lobo. Mais un point important sur lequel l'historien moderne est en complète contradiction avec le savant Jésuite portugais Lobo, c'est celui qui concerne le roi d'Ethiopie nommé Claude. On vient de le voir, l'abbé Rohrbacher nous parle des *bonnes dispositions* de Claude et nous vante son bon sens. Or le P. Lobo qui devait être mieux renseigné nous apprend ceci (606) :

« Les prélats nommés du temps de Jules III ne partirent qu'en 1556 et menèrent avec eux dix Jésuites. Le vice-roi, Pierre Mascarénas, avait envoyé en Abyssinie Jacques Diaz, en qualité d'embassadeur avec le P. Gonzalez Rodriguez, Jésuite, pour pressentir quelle était la disposition du roi Claude. La précaution fut sage. Claude reçut bien Diaz ; mais dès qu'il sut le sujet de son ambassade, il fit connaître *qu'il n'était pas content que le Pape et le roi de Portugal se mélassent si avant des affaires de sa conscience et de ses Etats*. Le P. Rodriguez retourna aux Indes. On conclut sur les informations qu'il donna, que le patriarche Baretto demeurerait à Goa, et que l'évêque d'Hiérapolis passerait en Abyssinie : il mena avec lui Antoine et Emmanuel Fernandez, André Gualdarez, Gonzalez Gardoso, et François Lobo (607). Leur navigation fut doublement heureuse ; ils abordèrent en Abyssinie, cinq jours avant que les Turcs se fussent emparés de Maçua et d'Arkico, les deux entrées les plus faciles de ce pays-là ; la suite ne répondit pas à de si heureux commencements. »

En effet, car le P. Lobo ajoute les lignes suivantes qui contredisent de nouveau les assertions de l'abbé Rohrbacher : « Le roi Claude, dit le Jésuite portugais (608), se piquait de savoir mieux sa religion qu'un autre. Il disputait volontiers et croyait toujours avoir eu la victoire dans la dispute ; de sorte qu'il en sortait plus opiniâtre et plus présomptueux. Les raisons les moins solides étaient applaudies lorsqu'elles sortaient de sa bouche, et son adversaire ne pouvait se faire entendre, ou, si on l'écoutait, c'était pour le tourner en ridicule et pour lui dire des injures. L'évêque d'Hiérapolis l'éprouva plus d'une fois sans se rebuter. Enfin voyant que toutes ces disputes ne servaient à rien, il résolut d'écrire. Le roi lut tout ce qu'il lui donna, et témoigna en faire peu de cas. *Il lui dit que rien ne pouvait l'obliger à quitter la religion de ses pères pour se soumettre à l'évêque de Rome;* et il le dit d'un ton qui fit croire au prélat qu'il ne ferait jamais grand fruit à la cour, et qu'il était de la prudence de s'en éloigner. Il alla dans les provinces, où Dieu répandit ses bénédictions sur les travaux de ces nouveaux apôtres. La moisson, sans doute, aurait été plus grande, si le pays eût été plus tranquille ; et peut-être aussi que le roi, *qui apprenait avec chagrin les progrès des missionnaires, se serait porté contre eux aux dernières extrémités*, sans la guerre où il se vit embarrassé. »

VII. Voilà ce que nous apprend des dispositions de cet empereur ou roi Claude, un auteur portugais qui, lui-même, alla en Ethiopie et qui était de la même Compagnie que les missionnaires de 1556 ; ce qui n'empêche pas l'abbé Rohrbacher, au volume suivant de son *Histoire*, de répéter son

(605) Le P. Bouhours, *Vie de saint Ignace*, liv. v.

(606) *Relation hist. d'Abyssinie*, etc., in-4, 1728, trad. du portugais, p. 294.

(607) C'est sans doute un parent de l'auteur de l'ouvrage *sur l'Abyssinie* que nous citons. Cet auteur, le P. Jérôme Lobo, a lui-même participé aux missions de l'Ethiopie. Voici ce que dit Feller : « Il naquit à Lisbonne, en 1593, et fut envoyé en 1621 dans les missions des Indes ; il pénétra jusque dans l'Ethiopie ou Abyssinie, et y demeura plusieurs années.... Lorsqu'il revint, il fut fait recteur du collége de Coïmbre, où il mourut en 1678, âgé d'environ 85 ans. On a de ce missionnaire une *Relation* curieuse de l'Abyssinie. Il y entre dans des détails satisfaisants sur la source du Nil et d'autres objets. L'abbé Joachim le Grand en publia une traduction française en 1728, in-4. avec des *Dissertations*, des *Lettres* et plusieurs *Mémoires* très-instructifs. »

(608) *Relation hist. d'Abyssinie*, loc. cit.

assertion au sujet de ce prince, en y ajoutant, toutefois, une circonstance qui n'est guère admissible elle-même :

« Vers le milieu du XVIe siècle, dit-il (609), l'empereur d'Ethiopie, Asnafon Claude, fils de David, refusa de reconnaître l'évêque schismatique que le patriarche jacobite ou eutychien d'Alexandrie envoyait pour gouverner les Chrétiens de son empire, et il demanda au roi de Portugal quelques prêtres catholiques chargés de cette mission. Le Pape Jules III, ainsi que nous avons vu, envoya trois Jésuites, Nuguez Baretto, pour archevêque et patriarche, André Oviedo et Melchior Carnero, pour ses coadjuteurs, avec les titres d'évêques d'Hiérapolis et de Nissa. Ils partent de Rome en 1555 (lisez 1556), avec dix autres Pères. Mais, à leur arrivée à Goa et en Ethiopie, les dispositions de l'empereur n'étaient plus les mêmes. Le parti schismatique lui avait peint les missionnaires comme les avant-coureurs de l'invasion européenne. On lui faisait entendre qu'à l'exemple des rois ses voisins, il ne serait plus que le tributaire des conquérants, et que la religion catholique sanctionnait toutes les spoliations. Asnafon Claude ayant donc entendu le Jésuite Gonzalez expliquer dans son conseil les principaux articles du dogme, lui donna une lettre pour le roi de Portugal, et ainsi les congédia. »

Comment donc supposer et pouvoir admettre que cet empereur Claude fût d'abord dans les meilleures dispositions, jusqu'à vouloir un patriarche de la main du Pape, et qu'ensuite il changea d'intentions, parce qu'il y fut poussé, lorsque, au contraire, nous le voyons, dès le commencement même de la mission, alors qu'on fit sonder ses dispositions, se récrier et manifester son mécontentement de voir *le Pape et le roi de Portugal se mêler si avant des affaires de sa conscience et de ses Etats?* Comment croire à un changement de bien en mal, quand on étudie le caractère de Claude, qu'on examine ses faux-fuyants dans ses discussions avec l'évêque d'Hiérapolis, auquel il déclare finalement et avec un ton bien déterminé *que rien ne pouvait l'obliger à quitter la religion de ses pères pour se soumettre à l'évêque de Rome?*

Au reste, voici des faits qui nous semblent mettre la vérité dans tout son jour. Dans ce temps, au rapport du P. Lobo, un prince maure, nommé Grané, entra en Abyssinie portant le fer et le feu partout, et en conquit la plus grande partie sans trouver la moindre résistance. David, alarmé de la rapidité de ses conquêtes, envoya Jean Bermudes demander du secours. Arrivé à Rome, il trouva le pape Clément VII mort (an 1534). et Paul III, assis sur la chaire de saint Pierre (ce Pape mourut en 1549). Jamais ambassadeur n'eut un succès plus complet. Bermudes fut fait patriarche d'Alexandrie ; il resta à Lisbonne revêtu de cette dignité ; obtint du roi Jean les secours qu'il venait demander et retourna aux Indes. Etienne de Gama équipa une flotte nombreuse, entra dans la mer Rouge, jeta sur les côtes d'Abyssinie quatre cents soldats portugais, et avec ce petit nombre il sauva l'Abyssinie. Il mit la couronne sur la tête de l'empereur Claude, fils aîné de David. Mais, continue le P. Lobo (610). « ce service si signalé fut très-mal reconnu. Le jeune roi chassa le patriarche Bermudes, et dispersa les Portugais en diverses provinces contre les promesses qu'il leur avait faites de leur donner le tiers de ses Etats, s'ils le délivraient de Grané et de toute sa puissance. » Et ce fut alors, ajoute l'historien que nous suivons, « que le pape Jules III et le roi de Portugal, informés de ce qui se passait en Ethiopie, prirent la résolution d'y envoyer un nouveau patriarche et deux évêques (611), » comme nous venons de le rapporter.

Ainsi, il nous semble bien établi que, loin de désirer l'union avec le Saint-Siége et de demander un patriarche au Pape, le roi Claude, même antérieurement à la mission envoyée par Jules III, était hostile au catholicisme, puisqu'il chassa le patriarche Bermudes que lui avait donné Paul III; et que l'honneur d'essayer de faire rentrer les Ethiopiens dans l'unité revient au pape Jules III qui autorisa les missionnaires choisis par saint Ignace. Quant à Claude, ses vraies dispositions étaient telles qu'il était non-seulement bien éloigné, dès le principe, des sentiments que l'abbé Rohrbacher lui suppose, mais qu'il voyait avec contrariété les progrès des missionnaires et qu'il était à craindre *qu'il ne se portât contre eux aux dernières extrémités.* Mais ce que la guerre qu'il avait avec les Sarrasins et sa mort (612) l'empêchèrent sans doute de faire, son frère et son successeur, Adamus, l'exécuta.

VIII. Le nouveau prince, élevé parmi les Turcs, met, en effet, en pratique l'hostilité que nourrissait Claude. Il organise la persécution contre les catholiques, et elle est complète.

On les chasse des villes, on les plonge dans les cachots, on les soumet à tous les genres de supplices que la cruauté sait inventer. Oviedo et ses compagnons sont exilés dans un désert. Un Jésuite est vendu comme esclave. Le patriarche Nuguez meurt à Goa, l'an 1561 : Oviedo est appelé à le remplacer ; mais, confiné dans son désert, il le parcourt en tout sens, il porte aux nègres la lumière du Christianisme, il les soulage dans leurs douleurs, les console par les exemples de patience et de résignation qu'il puise dans sa piété. Le Pape, apprenant ce fâcheux état des affaires, mande à

(609) *Histoire univ. de l'Eglise cath.*, tom. XXV, p. 591.

(610) *Relation hist. d'Abyssinie*, etc., p. 293.

(611) *Ibid.*

(612) Il fut tué dans une bataille contre les Sarrazins, en 1559.

Oviedo d'abandonner la stérile Abyssinie et d'aller porter l'Evangile au Japon ou à la Chine. Le patriarche d'Ethiopie était dans un dénûment si absolu de toutes choses, qu'il n'avait ni pain pour se nourrir, ni vêtements pour se garantir de l'insalubrité du climat, et que, pour répondre à Pie IV, il fut obligé d'arracher de son bréviaire quelques restes de papier blanc, sur lesquels il traça les paroles suivantes : « Je ne connais, très-saint Père, aucun moyen d'échapper ; les mahométans nous circonviennent partout : dernièrement ils ont encore tué un des nôtres, André Gualdamez ; mais, quelles que soient les tribulations qui nous assiégent, je désire bien vivement rester sur ce sol ingrat, afin de souffrir et peut-être de mourir pour Jésus-Christ (613). »

Ce digne patriarche d'Ethiopie meurt en 1577 : les Jésuites qui avaient partagé sa captivité, succombent l'un après l'autre. Deux nouveaux Pères, Melchior Sylva et Pierre Paez, s'introduisent sous un habit arménien dans cet empire, que le cimeterre des musulmans protége contre le Christianisme. Paez arrive ; il bénit, il honore ces néophytes que les souffrances et que l'abandon n'ont pu changer. Paez voit l'empereur Asnaf. Touché de son courage, le prince le fait asseoir sur son trône ; il l'écoute, il reconnait la pureté des préceptes évangéliques et lui permet de les répandre : il se déclare lui-même catholique, et, avec le XVIIe siècle, un meilleur avenir semble poindre pour l'Ethiopie.

A la nouvelle des bonnes dispositions d'Asnaf, les PP. Louis d'Azevedo et Antoine de Angelis accourent avec d'autres missionnaires. En 1607, des maisons des Jésuites s'élèvent dans les principales villes d'Ethiopie. Une révolution populaire, assez commune dans cet empire, emporte le monarque ; son successeur Susneios ne se montre pas moins favorable que lui à la religion catholique. Il s'en déclare le protecteur, écrit au Pape et lui demande un patriarche. Le Jésuite Alphonse de Mendez arrive en cette qualité l'an 1625 ; et, après tant de tribulations, la mission est fondée (614). Ainsi les Abyssins acceptaient la religion catholique ; ils se soumettaient au Vicaire de Jésus-Christ, et ils laissaient peu à peu s'introduire la discipline et les rites romains.

Mais le feu couvait sous la cendre. Basilides, fils de l'empereur, et Surza-Christos, vice-roi de Gojam, conspirèrent pour renverser le culte que les Jésuites venaient d'établir. Pour cela, ils s'appuyèrent sur les mauvaises passions et les fomentèrent. Des abus, des désordres de toute espèce s'étaient introduits et dominaient parmi ces Chrétiens, moitié juifs, moitié musulmans. Les Jésuites cherchaient à détruire l'usage de la circoncision, l'observance du Sabbat et la pluralité des femmes. Ils obligeaient leurs néophytes à n'avoir qu'une épouse légitime, et les remontrances pour le respect envers le lien conjugal furent peut-être la cause déterminante de la révolution religieuse qui bouleversa l'œuvre accomplie jusqu'ici.

La guerre éclate entre le père et le fils : le père triomphe. Mais les monarques d'Ethiopie n'étaient que des créatures de l'armée. Un caprice les portait au trône, un autre caprice les en faisait descendre ; parfois leur tête tombait en même temps que leur couronne. Malgré sa victoire, Susneios se vit donc assailli par les prières menaçantes de son fils et des officiers schismatiques, avec lesquels s'étaient liguées les concubines envoyées par les orthodoxes. L'empereur céda, et convoqua les états de l'empire, afin de trancher la question à la pluralité des suffrages. Mais les catholiques furent écartés de l'assemblée ; on les proscrivit sans entendre leur défense. Dans les camps, dans les villes, cette proscription fut accueillie par des cris de vengeance, et l'on chassa les Jésuites, parce que les fidèles parlaient de se soulever, ce qui n'était point le moyen d'arrêter les troubles, mais plutôt celui d'augmenter tous les scandales. L'empereur comprit alors qu'il avait ouvert la voie à des calamités sans fin ; il maudit sa faiblesse : frappé d'une maladie mortelle, il expira catholique entre les bras du Père Diégo de Matos, le 26 septembre 1632.

IX. Basilides régnait enfin sous le nom de Sutan Seghed II. Il avait vingt-cinq frères, il les fit tous périr par le fer ou par le poison. Il redoutait le courage et les talents de Séla-Christos, son oncle, il le relègue dans un désert. Il fallait donner des gages aux schismatiques, il nomme pour abouna ou patriarche un aventurier égyptien, qui déclare ne pouvoir vivre en Abyssinie que quand les Jésuites seront dehors. Les Jésuites sont exilés. Les schismatiques les font attaquer en route par le pacha de Suakem, qui les arrête, les dépouille, saisit leur fortune, qui consistait en deux calices et quelques modestes reliquaires. Puis il leur annonce que la liberté ne leur sera rendue que contre une rançon de trente mille piastres. C'était au fond de la Nubie que cet attentat se consommait. Richelieu l'apprit par le général des Jésuites : le consul de France à Memphis, reçut ordre de travailler efficacement à leur délivrance. Le pacha de Suakem fut, bientôt forcé d'abandonner sa proie.

Cependant six Pères Jésuites étaient restés cachés en Ethiopie, sous la conduite de l'un d'eux, Apollinaire Alméida, évêque de Nicée. Ils avaient des Chrétiens à fortifier dans la foi ; la mort leur apparaissait sous toutes les formes, ils la bravèrent, et, réfugiés dans le Sennaar et dans le Kordofan,

(613) Crétineau-Joly, *Hist. de la Comp. de Jésus*, tom. V, c. 4, p. 484.
(614) *Ibid.*, tom. II, c. 8.

ils se virent exposés à périr de faim ou à être dévorés par les bêtes féroces. Mais ils avaient sous les yeux les exemples de résignation que les catholiques, que Séla-Christos leur donnaient : ils surent se montrer dignes de leurs catéchumènes. Les uns étaient précipités du faîte des grandeurs dans l'humiliation ; les autres, condamnés aux misères de l'exil, supportaient avec patience toutes les calamités. Les Jésuites se firent un devoir d'encourager tant de dévouement.

Seghed II, à la vue de tout ce qui se passe, comprend que des missionnaires sont restés dans le royaume du Tigré, puisqu'il s'y trouve encore des Chrétiens indomptables. Il les fait chercher : on en découvre trois au fond d'une vallée. C'étaient les Pères Paez, Bruni et Pereira ; on les immole à ses vengeances. Les autres sont insaisissables. L'empereur feint de s'adoucir : des paroles de clémence tombent de sa bouche ; il témoigne même le désir de les voir à sa cour. Almeida et les autres Pères étaient instruits par le vice-roi de Temben que cette bienveillance soudaine cachait un piége. Ils croyaient à son hypocrisie, mais ils jugèrent opportun de l'affronter. L'évêque de Nicée, avec les PP. Francisci et Rodriguez, profitent du sauf-conduit accordé. Ils arrivent sous la tente de l'empereur. Les trois Jésuites sont chargés de fers et condamnés à la peine capitale. Une mort trop prompte n'aurait pas satisfait la cruauté des schismatiques : on tortura les missionnaires, on les chargea de coups et d'ignominie, et lorsque, au mois de juin 1638, on eut épuisé sur eux tous les outrages, le souverain les offrit à la colère de ses courtisans, qui les lapidèrent (615). Cependant Bruni survécut à ses blessures, et il ne restait plus d'autres Jésuites dans l'Abyssinie que lui et le P. Cardeira : ils moururent comme leurs devanciers.

En présence de tels désastres, le Pape Urbain VIII crut que des religieux Capucins français seraient plus heureux que des Jésuites espagnols ou portugais (616). Les Pères Agathange de Vendôme, Cunien de Nantes, Chérubin et François, furent donc envoyés en Ethiopie ; ils tombèrent sous les coups des schismatiques. Il n'y avait pour gouverner ces populations que des prêtres indigènes formés par les Jésuites. L'un d'eux, Bernard Noguiera, vicaire du patriarche Mendez, adressa, au nom de Séla-Christos, une lettre où il invoque, pêle-mêle, le secours des princes et celui du Pape : des princes, impuissants contre des maux si grands ; du Pape, qui seul travaillait efficacement en envoyant des hommes disposés à souffrir tout jusqu'au martyre !

Nous ne citerons que quelques lignes de cette lettre, celles qui peignent la triste situation de l'Eglise d'Ethiopie au XVII[e] siècle : « Je ne sais, dit Noguiéra, en quelle langue je dois vous écrire, ni de quels termes je dois me servir pour représenter les périls et les souffrances de cette Eglise, qui m'affligent d'autant plus que je les vois de mes yeux... Je me tais, ma langue se sèche et la source de mes larmes ne tarit point. Couvert de poussière et de cendre, je prie et conjure tous les fidèles de nous secourir promptement, de peur que nous ne périssions. Tous les jours mes chaînes deviennent plus pesantes, et on me dit : Rangez-vous de notre parti, rentrez dans notre communion, et nous vous rappellerons de votre exil. On me tient ce discours pour me perdre et pour faire périr avec moi tout ce qu'il y a ici de catholiques. On veut ruiner l'Eglise de Dieu, et la ruiner de fond en comble. Si donc il y a encore des Chrétiens au delà des mers, qu'ils nous en donnent des marques et qu'ils nous reconnaissent pour leurs frères en Jésus-Christ, qui soutenons la vérité comme eux, et qu'ils nous délivrent de cette captivité d'Egypte. — Ici, ajoute Noguiera en son propre nom, ici finissent les paroles de Séla-Christos, notre ami ; il me les a dictées lui-même en 1649. C'est à mon tour aujourd'hui de pleurer. Un torrent de larmes fait échapper la plume de mes mains. Mes compagnons ne sont plus que des squelettes animés. Ils ont été traînés en prison et fouettés. Leur peau tombe de misère, et, s'ils ne sont pas encore morts, ils souffrent tout ce que la plus extrême pauvreté a de plus rude. »

Cette lettre, éloquente de douleur, aurait réveillé le zèle du patriarche Mendez, s'il eût éprouvé quelque ralentissement ; mais le Jésuite, toujours en vue de son Eglise désolée, n'avait jamais consenti à s'éloigner des Indes. Il espérait que l'Ethiopie serait enfin ouverte à ses derniers jours, comme une palme réservée à son ambition du martyre ; il mourut sans pouvoir l'atteindre. La terre d'Ethiopie se fermait devant les missionnaires. On les vit à différentes reprises tâcher d'en forcer l'entrée (617). Louis XIV leur accorda son appui, et il fut si efficace que, vers l'an 1700, le Père Brévedant expira de fatigue au milieu du désert. Dans le même temps, les Pères Grenier et Paulet s'avancèrent dans le Sennaar (618) et le P. du Bernat rêvait une autre tentative. Elles échouèrent après toutes (619).

(615) Crétineau-Joly, *loc. cit.*, tom. V, l. I, p. 17 et suiv.

(616) Avant Urbain VIII, le Pape Grégoire XIII avait envoyé des Jésuites, qui furent expulsés en 1636. *Voir*, dans la *Relation historique d'Abyssinie* du P. Lobo, les Lettres du Pape Urbain VIII, relatives à cette mission, p. 502 et seqq.

(617) Ces missionnaires obtinrent quelques succès partiels, et encore ne furent-ils pas de longue durée : plusieurs d'entre eux furent martyrisés en 1670.

(618) Ville et royaume de Nubie, qui borne l'Abyssinie au S. E.

(619) Tous ces faits de persécution et de tyrannie qu'on vient de lire dans les §§ qui précédent contrediraient, ce semble, ces paroles de Montesquieu

X. En 1702, il y eut encore quelque essai de relever les missions d'Abyssinie. C'est du moins ce que nous fait supposer une lettre fort curieuse de l'empereur d'Ethiopie, Adiam-Saghied, adressée au Pape Clément XI. Dans cette lettre, où il se donne des titres inouïs (620), et après de grands éloges au Pape, qui est d'ailleurs qualifié comme il convient et en termes véritablement orthodoxes, l'empereur d'Ethiopie fait savoir à Clément XI qu'il a reçu le bref paternel de son prédécesseur, Innocent XII, mort en 1700, bref qui a été remis entre ses mains par le prêtre Joseph, religieux de l'ordre Mineur et réformé de Saint-François, lequel lui a rapporté que ce bref a été fait par l'ordre de Sa Sainteté, «ce qui, dit l'empereur, a augmenté notre amour pour vous, parce que nous avons vu par là votre zèle pour le salut des âmes, l'inclination que vous avez pour nous, et des marques de votre bonne volonté. »

Ariam Saghied dit qu'avec ce bref, il a reçu des présents au nom de sa Sainteté; qu'il a entendu la harangue du prêtre Joseph, et il ajoute : « Nous l'avons entretenu en particulier et en public durant plusieurs jours; il a répondu à tout ce que nous lui avons demandé, et a levé tous nos doutes : la connaissance de la vérité nous a réjoui, et nous espérons, s'il plaît à Dieu, par le retour de ce même envoyé vers vous, rétablir entre vous et nous la charité, l'amour et l'union qui étaient entre nos ancêtres et vos prédécesseurs (621). Il me suffit que votre religieux Joseph vous fera connaître ce qui s'est passé, vous informera de tout ce qui convient à notre royaume, et des secours dont nous avons besoin. Nous en avions déjà entretenu Votre Sainteté par une lettre, de peur qu'il n'arrivât un renouvellement de nos plaies et que nous ne fussions point exposé à voir parmi nous *error novissimus pejor priore ;* mais vous apprendrez toutes ces choses de la bouche de votre religieux. »

Après avoir dit qu'il aurait voulu retenir près de lui le prêtre Joseph, parce qu'il l'a satisfait, et par ses œuvres et par ses exemples, et après quelques détails où il annonce qu'il a ouvert tout son cœur au religieux, qu'il lui a confié son secret, l'empereur déclare ceci : « Nous désirons que Votre Sainteté ne nous envoie d'étrangers que ceux dont il vous parlera, parce qu'il sait tout ce qui convient à notre royaume, quelle espèce de personnes et de quelle nation. Il n'est pas nécessaire que je vous recommande de prendre soin de lui, puisqu'il est votre fils. Il voulait faire publiquement ici certaines choses pour le salut des âmes; *mais je l'ai empêché d'éclater pour éviter les suites que cela aurait pu avoir; car la propagation de la foi doit être faite pas à pas et non à la hâte*, Dieu même ayant employé six jours à créer le monde. »

Enfin, Ariam Saghied termine sa lettre par ces paroles; « Le prêtre Joseph a visité, pendant le séjour qu'il a fait ici, tous les supérieurs des monastères et des moines, et ils ont été contents de lui. Dieu fera tout pour le mieux, lorsqu'il sera de retour ici. Nous n'avons pu écrire toutes choses en notre langue pour ne point exposer notre secret (622), et qu'il n'arrivât quelque tumulte. Je me soumets cependant aux pieds de Votre Sainteté, de même que nos prédécesseurs s'y sont soumis, et je souhaite que vous viviez dans l'éternité. *Amen.* Votre bénédiction soit sur nous (623). »

Cette lettre, donnée de la ville de Gondard Cattama, c'est-à-dire du *Tribunal royal*, le 28 janvier 1702, nous fait connaître en partie la situation de l'Eglise d'Ethiopie au commencement du XVIII[e] siècle. Mais elle révèle en même temps, ce semble, une vive préoccupation chez les empereurs d'Ethiopie : celle de quelque piége, de quelques vues politiques sous les dehors des missions. Quand on examine les obstacles qu'ils opposent pour la plupart aux choses de la religion, on ne peut douter que cette crainte n'entrât pour beaucoup dans leur hostilité ouverte, ou dans leurs tergiversations et leurs faux-fuyants. Le fantôme des invasions européennes ne cessait de les poursuivre, et peut-être n'étaient-ils pas dépourvus de tout fondement dans leurs soupçons, quand ils voyaient presque toujours les puissances politiques mêlées à ces œuvres saintes et pacifiques. Il semble qu'elles perdaient à leurs yeux, et non tout à fait sans raison, quelque chose de leur caractère propre en paraissant avec l'aide et la

tant de fois citées : « Pendant que les princes mahométans donnent sans cesse la mort ou la reçoivent, la religion chez les Chrétiens rend les princes moins timides, et par conséquent moins cruels. Le prince compte sur ses sujets, et les sujets sur le prince. *Chose admirable! la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci.* C'est la religion chrétienne qui, malgré la grandeur de l'empire et le vice du climat, a empêché le despotisme de s'établir en Ethiopie, et a porté au milieu de l'Afrique les mœurs de l'Europe et ses lois. » (Montesquieu, *De l'esprit des lois*, liv. XXIV, chap. 3.) Nous disons que la contradiction qu'on pourrait voir entre ces paroles et les faits que nous venons de rapporter, n'est qu'apparente; car, d'une part, on ne cite, dans toute la suite de l'histoire, que quelques faits de ce genre; d'autre part, les princes persécuteurs étaient précisément plus mahométans et entachés d'hérésie qu'autre chose; et enfin il est positif que, bien que l'on puisse constater en Ethiopie plusieurs actes d'atroce tyrannie, cependant il est certain que cette tyrannie n'y a point été permanente, et que le despotisme ne s'y est point établi, comme dans certaines autres contrées.

(620) Si nous ne craignions de prendre de la place inutilement, nous reproduirions ici cette pompe orientale qui fait près d'une page in-4, dans la *Relation* du P. Lobo, p. 465.

(621) Singulière union, comme on l'a vu ! Mais il faut passer quelque chose aux formes épistolaires des princes de ce monde.

(622) Cette lettre a été traduite de l'arabe en italien, et c'est sans doute la traduction italienne qu'Adiam Saghied a fait porter au Pape.

(623) *Voir* cette lettre au Pape Clément XI, dans la *Relation historique d'Abyssinie* du P. Lobo, p. 466-468.

protection de princes qui, souvent, leur étaient hostiles et convoitaient leurs Etats.

C'est là, croyons-nous, la source de beaucoup de difficultés et de malheurs pour les œuvres des missions; c'est l'explication de bien des entraves apportées par les rois d'Ethiopie. Et, en ce qui concerne particulièrement Ariam Saghied, sa lettre, que nous venons de résumer et de citer dans ses parties essentielles, ne peut laisser aucun doute sur le mobile de sa conduite moitié confiante, moitié réservée et *diplomatique* pour dire les choses par leur nom. Avec le Pape, s'il n'est pas complétement dans le vrai à l'égard des faits, on sent qu'il y va en toute confiance, sans crainte, ouvertement, voire même avec une certaine tendresse filiale. Mais ses méfiances sont excitées, ses craintes s'éveillent, ses combinaisons politiques paraissent : il parle de secret et de secret important, dès qu'il s'agit de la nationalité des ouvriers évangéliques à envoyer dans ses Etats; alors il prend toutes sortes de circonlocutions, il veut choisir, gagner du temps. Et c'est à peu près ce que nous voyons encore aujourd'hui dans les rapports entamés avec la plupart des princes infidèles, comme en Chine, au Japon, etc., pour la propagation de la foi dans leurs contrées. La répugnance d'ouvrir leurs Etats à des étrangers, de leur donner pied chez eux, les domine par-dessus tout, et nous pensons que bien des entraves, bien des persécutions sont dues à la crainte de l'invasion. La peur dirige souvent ces princes païens ou du moins entre pour beaucoup dans leurs déterminations, et l'on sait de quoi sont capables des hommes ignorants et fanatiques armés par la peur!

Il nous semble que cette remarque n'est pas sans renfermer quelque enseignement dont il serait bon de profiter dans l'intérêt de la propagation de l'Evangile. Quoi qu'il en soit, et pour revenir à l'empereur d'Ethiopie, il est certain qu'Ariam Saghied, tout en faisant ses réserves, quant au choix des personnes qui *conviennent à sa nation*, se montra bienveillant à l'égard du Pape et animé de bonne volonté à l'endroit des choses à réaliser pour le bien religieux de l'Ethiopie. Du reste, un voyageur (624) nous fait un portrait de cet empereur où l'on voit un singulier mélange de tendances louables avec une nature despotique. On le dit bon et il a la passion de la guerre; on le trouve clément par sa maxime qui était : *Il faut qu'un prince chrétien soit avare du sang des Chrétiens!* Mais c'est assez. Citons seulement la fin du portrait que nous en ont fait les auteurs des *Lettres édifiantes* : « Les crimes, disent-ils, étaient rares sous son règne, et il ne les punissait qu'après bien des recherches et de soigneuses informations. Ses sujets le craignaient et l'aimaient jusqu'à l'adoration. Ce grand prince fit paraître du penchant pour la religion catholique, et un grand désir de s'instruire; il regretta surtout le P. de Brevedent (625). »

Ariam Saghied avait quarante et un ans en 1699, et sa santé était affaiblie. On ne sait pas quand il a cessé de régner, mais il était encore sur le trône en 1702, comme nous l'avons vu par la lettre qu'il adressa à Clément XI. Les PP. Liberat, Veis, Pié de Zerbe, et Samuel de Bienno, religieux allemands de l'ordre de Saint-François, envoyés par ce Pontife en Ethiopie, trouvèrent en 1714 Juste, successeur d'Ariam, sur le trône. Peut-être régnait-il depuis plusieurs années.

Ce nouvel empereur reçut favorablement les missionnaires; il leur promit de les défendre aux dépens de sa vie, et il leur a tenu parole, comme on va le voir. Il était charmé de leur pauvreté et du refus constant des biens qu'il leur offrait. Mais il leur défendit de prêcher publiquement, dans la crainte d'émouvoir le peuple, et on lui attribue, peut-être par confusion, ces paroles que nous avons vues dans la lettre d'Ariam Saghied à Clément XI : « L'ouvrage que nous entreprenons est difficile, il demande du temps, du ménagement et de la patience; Dieu n'a pas créé le monde en un instant, mais en six jours. » Langage d'un homme pusillanime ou peu sincère!

Les missionnaires firent quelques conversions; mais les moines hérétiques s'aperçurent bientôt du dessein de ces étrangers, et de l'inclination du roi pour eux. On fit passer les religieux européens pour les ennemis déclarés de la Mère de Dieu. On osa répandre contre eux les plus noires calomnies : que le pain qu'ils consacraient à la Messe, était fait avec de la moëlle de chiens et de porcs, et que ces incirconcis ne songeaient qu'à s'emparer de l'Ethiopie. Les calomnies ont leur effet, la sédition devient presque générale.

On parle de déposer l'empereur, on l'empoisonne; le poison lui cause une paralysie universelle; on le chasse du palais. Fidèle à sa parole, il avait fait conduire les missionnaires par une nombreuse escorte dans un lieu de sûreté. La fureur du peuple, à qui on avait enlevé ses victimes, s'augmenta. Il couronna un jeune homme de la maison royale, nommé David. Le nouveau roi fit ramener les missionnaires à Gondar, capitale d'Ethiopie; ils y arrivèrent le 17 février 1718. Le 2 mars, David les condamna à être lapidés. On leur offrit la vie s'ils voulaient renoncer à la religion catholique; ils rejetèrent avec horreur cette proposition. L'empereur, frappé de leur fermeté, se contenta de les exiler. Mais les saints religieux s'offrirent sans peine à mourir; ils furent lapidés le 3 mars 1718. Un prêtre éthiopien jeta la première pierre, en criant : Maudit, ex-

(624) Poncet, médecin français qui accompagna le P. de Brevedent, Jésuite, en Ethiopie. *Voir* la Relation de son voyage, en 1698, 1699 et 1700.

(625) *Lettres édifiantes*, édit. de Lyon, 14 vol. in-8, 1819, tom. II, p. 334.

communié de la sainte Vierge, qui ne jettera pas cinq pierres sur ses ennemis (626) !

Ce fait des martyrs de 1718, si glorieux pour l'ordre de Saint-François, est certainement avec ceux de ce genre que nous avons rapportés, un des meilleurs gages pour l'avenir de l'Ethiopie; et nous nous serions d'autant plus reproché de n'en point parler que les histoires les plus récentes de l'Eglise l'ont omis. Mais ici s'arrêtent les renseignements que nous avons pu rechercher. Ces pieux religieux furent-ils remplacés, quelles suites eut cette nouvelle persécution? On ne nous dit rien sur ceci. Il est possible que d'autres missionnaires essayèrent de pénétrer dans cette contrée dans le cours du XVIIIe siècle ; mais, s'ils purent y faire quelque chose, ce ne dut être qu'un bien très-partiel et fort restreint. Car s'ils avaient entrepris quelque œuvre générale et importante pour l'affermissement de l'Eglise d'Ethiopie, l'histoire n'eût sans doute pas manqué d'en faire mention. Il nous faut donc garder le silence sur tout le XVIIIe siècle à peu près et arriver presque jusqu'à nos jours, avant d'entendre parler de cette contrée et de voir de nouvelles et saintes tentatives dans son intérêt.

XI. Un religieux missionnaire, renouant le passé au présent, écrivait à une époque assez rapprochée de nous, en 1834, les lignes suivantes : « Je viens de recevoir une lettre de mon supérieur, par laquelle il m'assure que je serai très-probablement destiné, avec son secrétaire, le P. Perpétue de Solère, à ouvrir la mission de l'Abyssinie.

« Il y a deux cents ans, à ce qu'on lit dans l'histoire (627), que le malheureux peuple de cet empire gémit dans l'erreur, et que, plus ignorant qu'impie, il offre des sacrifices abominables à la divinité (628), faute de missionnaires qui y répandent la foi catholique, qui y prêchent la religion, seule capable de civiliser les peuples abrutis et les peuples sauvages. Mais cette privation de missionnaires n'est qu'une juste vengeance d'un Dieu indigné contre ces barbares, par les mauvais traitements que leur cruel empereur Basilides (*Voy.* n° IX), d'accord avec son peuple, osa faire subir au dernier patriarche catholique, Alphonse Mendez, et qui massacra quelques missionnaires; plus tard il chassa de son empire le même patriarche et ceux qui avaient échappé à la persécution de l'an 1632.

« Cependant Dieu, qui ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion, apaisa sa divine colère, regarda d'un œil miséricordieux les Abyssins, et toucha d'un trait de sa grâce l'empereur actuel lui-même. Celui-ci écrivit l'année dernière (1833) à la sacrée congrégation de la Propagande, la priant de lui envoyer des ouvriers évangéliques. La Propagande, sans perdre un seul moment, ordonna au Révérendissime de Jérusalem, de fournir deux missionnaires pour l'Abyssinie; de sorte que mon supérieur, par sa lettre, me dit qu'il a proposé à la sacrée congrégation, à cet effet, son secrétaire et moi (629)... »

Ainsi, nous voyons qu'en 1833, l'empereur des Abyssins demande des missionnaires; qu'en 1834, la sacrée congrégation de la Propagande s'occupe d'en faire envoyer, et c'est avec grande joie que ces ouvriers évangéliques partent vers ces contrées lointaines. « Quel bonheur ce serait pour moi, ajoute le religieux que nous venons de laisser parler, d'être choisi pour porter les dogmes de notre sainte religion, et pour les répandre dans les montagnes de l'Abyssinie ! Le voyage, à la vérité, est pénible; le peuple est féroce, le climat est brûlant, l'entreprise est difficile; mais tout cela ne m'effraye pas; l'espoir d'une abondante moisson m'encourage; avec la grâce de Dieu tout est possible, tout est facile; et qui sait s'il n'entre pas dans les desseins de la Providence de se servir de nous, comme d'instruments faibles et impuissants, pour se former une nouvelle Eglise, et faire ainsi éclater sa toute-puissance (630)? »

En 1839, quelques missionnaires Lazaristes italiens (631) pénétrèrent en Abyssinie et s'établirent, l'un à Aduah, l'autre à Gondar, et le troisième à Scios. Ils ne trouvèrent point des dispositions bien favorables; car l'un d'eux écrivait : « Hérétiques, comme vous le savez, les Abyssins exercent les plus intolérantes rigueurs contre tous ceux qui viennent les rappeler à ce pur Evangile qu'ont abjuré leurs aïeux. Les mahométans ont ici plus de liberté que les Chrétiens. Nous étions forcés de réciter l'Office à voix basse, de manière à ce qu'on ne nous entendît pas; nous célébrions rarement la Messe, et toujours en secret, les portes closes et comme dans d'autres catacombes. Plus de hardiesse n'eût pas manqué de soulever contre nous les hérétiques ombrageux (632)... »

Cependant cet état était moins triste qu'on pouvait le supposer. « On a prétendu, écrivait en 1842 un autre missionnaire, qu'une mission catholique ne saurait réussir en Abyssinie ; il est même cer-

(626) *Lettres édifiantes*, l. c., p. 335-336, *Mémoire sur l'Ethiopie.*

(627) A bien prendre, on l'a assez vu, il y a plus de deux siècles que l'Abyssinie gémit dans l'erreur. Mais le pieux missionnaire veut sans doute désigner l'époque de l'absence à peu près complète de tout secours religieux, ce qui fit que les Abyssins tombèrent tout à fait dans les plus grossiers désordres.

(628) *Voy.* sur leur religion la *Relation abrégée du voyage que Charles Poncet, médecin français, fit en Ethiopie en* 1698, 1699 *et* 1700, insérée dans la Coll. des *Lettres édifiantes*, édit. de Lyon, 14 vol. in-8, 1819, tom. II, p. 238 et suiv.

(629) Lettre du P. Eusèbe, Mineur Observantin, datée d'Alep, le 7 avril 1834, *Annales de la Propagation de la Foi*, tom. VII, p. 346

(630) *Ibid.*, p. 347.

(631) MM. de Jacobis, Sapito et Montuosi.

(632) *Annales de la Propagation de la Foi*, tom. XII, p. 506.

tains bras qui se sont lassés à défricher ce champ qu'ils regardaient comme devant être éternellement infructueux. Je trouve qu'on s'est exagéré le mal et qu'on s'est trop tôt découragé. Pour moi, ajoute-t-il, j'espère, et ma confiance, tout entière dans les miséricordes divines, s'anime encore au souvenir d'un passé qui n'est pas sans gloire pour la religion en Ethiopie. Je sais qu'on reproche aux Abyssins d'être trop inconstants pour que le règne de Dieu s'affermisse dans leurs âmes; mais l'histoire dément en partie cette accusation (633). » Et le confiant missionnaire, récapitulant les faits de l'histoire que nous avons tracée jusqu'ici, fait des remarques que nous croyons utile de reproduire, parce qu'elles expliquent ou confirment certaines de nos précédentes appréciations : « Depuis le IVe siècle, dit donc M. Justin de Jacobis, époque où saint Frumence devint l'apôtre du pays, après en avoir été le bienfaiteur comme ministre (nos I et II), cette Eglise n'a-t-elle pas gardé avec amour, pendant près de cinq cents ans, le dépôt de la vérité qu'elle semble prête à ressaisir ? Ne florissait elle pas encore au milieu du désert, échappant par sa ferveur à la contagion de l'hérésie, alors que tout l'Orient en était déjà infecté, et qu'autour d'elle les Chrétientés les plus illustres avaient donné l'exemple de la défection? (*Voy.* les articles CHRÉTIENTÉS D'ORIENT; CHRISTIANISME EN ASIE. Sa chute, il est vrai, fut profonde (n° III). Entraînée dans les erreurs de Dioscore, à la suite d'Alexandrie sa mère spirituelle, elle attendit, pour revenir à l'unité, que Dieu l'y ramenât par ses propres malheurs. Ce fut au XVe siècle qu'un jeune prince demanda une colonie de missionnaires catholiques. Avec ce nouvel apostolat commencèrent, je l'avoue, ces alternatives de faveur et de persécution qui ont fait soupçonner les Abyssins d'instabilité dans l'orthodoxie. Les Pères Jésuites d'abord, et les religieux Franciscains venus après eux, se virent tour à tour protégés et proscrits, selon que le trône était occupé par des rois sages ou des tyrans. Mais il faut reconnaître que les moines hérétiques doivent porter la principale responsabilité de nos désastres, et que le fanatisme, jadis tout-puissant sur des esprits égarés, a toujours eu plus de part à ces révolutions que le caractère même du peuple. Aujourd'hui que leur influence est presque perdue, nos craintes doivent donc s'évanouir (634)... »

Du reste, à l'époque où il écrivait ceci, M. Justin de Jacobis avait des faits qui autorisaient ses espérances. Voici le tableau qu'il trace de la disposition des esprits en Abyssinie, en 1842 : « Partout, dit-il, commencent à se révéler des dispositions heureuses pour le catholicisme (635). Les princes sont bienveillants; Ubié lui-même (l'un des rois), malgré sa cruauté, nous estime et nous aime; il reconnaît de quelle utilité notre ministère peut être à son pays, et nous assure qu'il aura bien du plaisir à nous voir, quand une fois il sera rentré dans la libre possession de ses Etats. Balagada, gouverneur de plusieurs provinces, nous porte encore plus d'intérêt : *Venez*, nous a-t-il dit, *venez dans le pays que j'administre, et vous aurez toute liberté de prêcher la religion dont vous êtes les apôtres.* Des sentiments analogues se trouvent dans le cœur de Sala-Salhassié, le plus sage des rois éthiopiens. A Gondar, Rass (roi du pays) nous protége; *l'Iecché*, qui est à la tête des moines, montre aujourd'hui un tel attachement pour notre culte, qu'il voulait, il y a peu de temps, faire avec un catholique le double pèlerinage de Rome et de Jérusalem. Il n'est pas jusqu'à l'*Abouna* (636), qui ne se soit rapproché de nous depuis ses revers, et je ne doute pas qu'avec des présents de quelque valeur on ne fît tomber en lui tous les restes de la haine qu'il nous porte. Enfin, si des grands vous descendez aux peuples, vous les trouvez également inclinés au catholicisme; la cause en est sans doute d'un côté dans les exemples que leur donnent à cet égard les puissances auxquelles ils sont soumis; mais elle est aussi dans les récits merveilleux que font à leurs compatriotes les Abyssins conduits par nous à Rome. Encore sous l'impression des souvenirs qu'ils ont rapportés de leur voyage, ces bons néophytes s'en vont répétant partout ce qu'ils savent et ce qu'ils ont vu du Pape, des églises d'Italie et de la cour de Naples avec ses magnificences et sa foi. A ces tableaux, les populations se sentent transportées d'un religieux enthousiasme; leurs préjugés s'évanouissent devant leur admiration, et, grâce à ces sentiments, le catholicisme, autrefois répudié comme la plus criminelle des hérésies, jouit maintenant de la même liberté que les autres religions établies dans le pays (637). »

Le pieux missionnaire avait, en effet, la pensée de conduire à Rome une députation d'Abyssins hérétiques, afin de leur donner une haute idée du catholicisme, et de jeter dans leurs esprits, à l'aide des émotions qu'ils ne manqueraient pas d'éprouver dans la capitale du monde chrétien, une précieuse semence de vérité qui produirait des fruits en son temps.

Ces espérances n'ont point été trompées. Ce voyage dans la Ville éternelle a porté des fruits. Tous les membres de la députation, parmi lesquels se trouvaient plu-

(633) Lettre de M. Justin de Jacobis, missionnaire Lazariste, du 31 mai 1842, *Annales de la Propagation de la Foi*, tom. XVI, p. 10.

(634) Id. *ibid.*

(635) *Missions de l'Abyssinie*, dans le *Mémorial catholique*, tom. III, p. 150 et suiv.

(636) L'évêque Copte venu d'Alexandrie.—*Abouna* signifie *père*; c'est le nom qu'on donne à l'évêque d'Ethiopie. (*Lettres édifiantes*, tom. II, p. 320.)

(637) *Annal. de la Prop. de la Foi*, tom. XVI, p. 11-12.

sieurs parents et ministres des rois du pays, revinrent disposés à embrasser la foi et à s'en faire les apôtres au sein de leurs familles. Ils rapportèrent la plus grande vénération pour le Souverain Pontife, prétendant qu'ils avaient vu en lui quelque chose de *surhumain* (638). Des conversions eurent lieu parmi les indigènes, et l'un d'eux dit à un missionnaire français : « Le soleil brille dans votre pays, mais l'Abyssinie est encore dans les ténèbres ; espérons en Dieu (639). »

XII. Dans l'intervalle, un pieux et courageux voyageur (640) entendait dire par des musulmans et des païens, que la majorité de la Haute-Ethiopie est chrétienne, mais privée de prêtres depuis deux cents ans. Il voulut s'en assurer : « Je me mis en route au mois d'avril 1842, dit-il (641), et traversai deux déserts effrayants par les meurtres qui s'y commettent journellement, mais qu'il est facile d'éviter quand on connaît d'avance le pays. Dans le Goudron, premier pays galla que nous foulâmes, se trouve une nombreuse population chrétienne. Choumi-Metcha, l'homme le plus riche du pays, et *oromo*, c'est-à-dire païen, me retint quinze jours chez lui, et, malgré l'éloignement de nos mœurs, nous devînmes amis. Je lui demandai plus d'une fois ce que ses compatriotes feraient à un homme de mon pays qui viendrait les bénir et leur enseigner la foi du Gogam (pays chrétien de l'Abyssinie) : Nous le ferions asseoir à notre foyer, me dit-il, nous le défendrions de notre lance. Pour moi, le ciel m'a fait riche, je lui donnerais une jolie terre, une maison et des esclaves. — Un autre Goudron me disait : Notre pays est devenu si riche et si peuplé, que nous ne tarderons pas à nous choisir un roi ; nous aurons aussi à opter entre l'islamisme et l'Evangile, car la religion oromo (païenne) ne nous suffit pas. Nous penchons pour votre foi ; les musulmans d'Essarya sont nos ennemis. En quittant le Goudron, nous entrâmes dans Djomma, pays oromo où il y a aussi des Chrétiens. Il en est de même de Lofe et de Leka. Dans ce dernier pays, un guerrier vint un jour déposer sa lance et son bouclier à mes pieds, puis me montrant son *matet* (collier porté par les Chrétiens seulement), il me dit : Mon nom est Walda Mikael (fils de Michel) ; j'ai un fils déjà grand qui n'a pas encore été baptisé ; je voudrais l'envoyer avec vous au Gogam pour apprendre vos livres et la manière de trouver le jour de Pâques, car nous n'avons pas un prêtre chez nous. En admirant son heureuse physionomie, je ne pus m'empêcher de dire tout bas ces paroles d'un saint Pontife (642), qui voyait pour la première fois des enfants anglais, encore païens, dans le marché aux esclaves de Rome : « *Faut-il que ces créatures si belles soient sous la puissance du demon !* »

Notre zélé voyageur rapporte quelques obstacles qu'il rencontra sur sa route, puis il continue ainsi : « Deux journées de marche nous menèrent jusqu'à Saka, demeure d'Abba-Bagibo, musulman et roi d'Essarya. Malgré les primes offertes pour l'apostasie, il y a encore ici une quarantaine de familles chrétiennes. Abba-Bagibo n'a pu attirer à lui que vingt familles les plus pauvres et les plus faibles. Les cent soixante ou cent quatre-vingts Chrétiens qui restent, vivent à part comme des proscrits : voici venir la quatrième génération qui n'a pas vu de prêtres, et les gens riches sont obligés d'envoyer leurs enfants au Gogam pour les faire baptiser ; car les Ethiopiens, comme vous savez, croient à tort que le baptême ne peut être administré par un laïque. C'est un vrai miracle, que la touchante persévérance de ces malheureux. Mais ce n'est pas tout : à côté d'Essarya est Nona, où les Chrétiens sont fort nombreux (près de trois cents feux). L'un d'entre eux a acquis une grande prédominance dans Nona ; il est assez instruit pour calculer le jour de Pâques. On le voit célébrer avec ses coreligionnaires toutes les fêtes de l'Eglise abyssine ; mais depuis plus de cent ans Nona n'a pas de prêtre, et pas un de ces Chrétiens n'a été baptisé. Je n'ai pas de renseignements sur les fidèles de Gouma et de Djomma, pays limitrophes de celui-ci. Gera, près Djomma, est un petit royaume indépendant ; il renferme beaucoup de Chrétiens et un prêtre. Non loin de là est Motcha, pays à langue sidama, vaste, froid, populeux, rempli d'églises et de Chrétiens. Ces infortunés, qui n'ont pas un seul ministre de Dieu, mènent tous les dimanches leurs enfants et leurs troupeaux autour de leurs églises, et crient à tue-tête : Nous t'invoquons, ô Marie (643) ! A l'est de Kafa, on rencontre huit à dix petits royaumes indépendants, dont les principaux sont Walama et Koulla. Ils ont une langue et une écriture à part, et se disent aussi Chrétiens ; mais on les visite peu, et les musulmans qui m'ont

(638) *Amal. de la Prop. de la Foi*, tom. XVII, p. 274-275 ; tom. XV, p. 66-71 et passim.

(639) *Mémorial catholique*, tom. III, p. 342.

(640) Deux voyageurs, MM. d'Abbadie, ont préparé les voies en Abyssinie aux missionnaires Lazaristes. C'est l'un de ces MM. qui a écrit la lettre dont nous allons citer les choses essentielles.

(641) Dans une lettre du 19 octobre 1843, adressée à M. de Montalembert, pair de France.

(642) Tout le monde sait que ce Pontife est saint Grégoire le Grand.

(643) On a, dans l'Abyssinie, de touchantes preuves de la dévotion que ses anciens habitants avaient pour la Très-Sainte Mère de Dieu. M. Antoine d'Abbadie, qui a fait de ses voyages dans ces contrées un véritable apostolat laïque, nous parle dans une lettre à lord Clifford, en date du 1er août 1852, de Mahdura-Mariam, ville qui couronne un rocher de basalte : « Mahdura-Mariam, dit-il, signifie *Séjour de Marie*, et atteste la piété de ceux qui ont fondé ce joli sanctuaire. » Toute cette lettre de M. d'Abbadie est fort curieuse par les détails qu'elle renferme sur les anciens monuments de l'Abyssinie et sur son état actuel. C'est à consulter. Voy. *Annales de la Propagation. de la foi*, tom. XXIV, p. 444 et suiv

renseigné savent peu de chose sur leur religion. A cinq petites journées de Saka, au delà du fleuve Godjab, est Kafa, royaume si grand qu'on met trois semaines à le traverser. C'est là que se réfugièrent, à l'approche des Gallas, les populations chrétiennes de race sidama qui occupaient tout le pays compris entre le septième et le dixième degré de latitude. Ce royaume est tout entier chrétien. Il y a deux ou trois ans, des envoyés de Kafa parvinrent jusqu'à Gondar, et engagèrent fortement l'un des prêtres de la mission apostolique à les accompagner chez eux. Mais la distance à parcourir était considérable; la mission était envoyée en Abyssinie et non au Kafa; la prudence et le devoir dictèrent un refus positif. »

Comme on le voit, il y avait de quoi exciter les bons désirs du pieux voyageur à préparer les voies aux missionnaires; et, pour ceux-ci, tant de besoins ne pouvaient qu'animer aussi leur zèle et leur ardeur. Ils s'empressèrent de travailler à cette vigne si abandonnée; et, dans une lettre du 18 juin 1843, M. de Jacobis, missionnaire, nous apprend ce qu'il a pu faire déjà : « Nous sommes restés, dit-il, quatre jours au camp du roi Oubié; nous avons été parfaitement accueillis...; notre arrivée a même excité une grande joie; les cadeaux que le Souverain Pontife a envoyés à ce prince, les récits qu'il a entendus de la bouche de vingt-trois Abyssins qui revenaient de Rome (n° XI), sur le caractère divin du successeur de saint Pierre, le tenaient dans une espèce d'extase qui partageait son cœur entre l'admiration et l'amitié... Après le bon accueil que j'ai trouvé auprès du roi Oubié, j'ai pu sans danger m'occuper des intérêts de la mission. Je me suis mis en course avec l'intention de chercher dans les environs de Massowah un endroit propice à l'établissement d'un collége... Le bon Dieu nous a amenés dans l'endroit le plus beau peut-être de l'Abyssinie. Là, nous avons trouvé dans le désert du *Samhas* deux ermites qui avaient la direction spirituelle de trois chrétientés inconnues et très-vastes. Ces ermites, que la grâce a amenés à la foi catholique, nous cèdent le poste qu'ils occupent actuellement, avec leurs immenses terrains presque tous déserts, mais charmants et fertiles; ils nous abandonnent en outre la direction spirituelle de leurs chrétientés. Ce pays est complétement indépendant, et le plus convenable peut-être de toute l'Abyssinie pour l'éducation des jeunes gens (644). »

Le même missionnaire nous donne les plus intéressants détails sur une excursion qu'il fit vers cette époque à l'abbbye de Guendguendié et sur son abbé, Mamer Waldu Ghiorghis, homme vraiment remarquable par de belles qualités. M. de Jacobis fut conduit par l'abbé dans la bibliothèque du monastère, où se trouvent réunis un grand nombre d'ouvrages abyssins : « Après les avoir compulsés, dit-il, avec mon compagnon Abba Ghebra Michel, nous reconnûmes que ce dépôt scientifique si négligé, dont aucune main d'homme, hors celle de l'abbé, ne secoue jamais la poussière, possédait en fait de livres *Ghez* tout ce qu'on a écrit jusqu'à présent dans cet idiome. Je mentionnerai, de plus, un magnifique exemplaire de cette *Somme théologique* si célèbre en Abyssinie sous le nom de ***Kaimanuotu Abaun***, parce qu'elle rend témoignage à la foi de l'Eglise romaine, sur un point nié aujourd'hui par l'hérésie. Ce passage important, qui est d'un certain Benlos, traite du Saint-Esprit comme procédant du Père et du Fils; mais, arrivé au mot ***Wawald, Filioque***, le texte a été gratté par la main d'un faussaire, de manière cependant que la trace des caractères anciens reste encore lisible. Tels sont les procédés de l'erreur; elle biffe un article de son symbole, pour nous accuser ensuite d'avoir introduit ce qu'elle-même a effacé (645). »

Mais un résultat plus précieux de la visite du missionnaire de Jacobis à l'abbaye de Guendguendié, fut la réunion de sept moines au giron de l'Eglise (646). A leur tête était Mamer Walda Ghiorghis, dont l'esprit naturel secondait admirablement le courage et la foi. On peut en juger par cet argument *ad hominem* qu'il ne craignait pas d'adresser à ses anciens coreligionnaires, pour imposer silence aux calomnies des ennemis du catholicisme, et cela dans le camp même de l'hérésie et en présence du roi Ubié : « Pour combattre les catholiques avec succès, leur disait-il tout haut, vous devriez commencer par vivre aussi chrétiennement qu'eux. » « Grâce au divin Sauveur, ajoute le missionnaire qui nous fournit ces détails, la conduite exemplaire des catholiques abyssins justifie à merveille un tel raisonnement. » Pour l'abbé, il ne se borna pas à de belles mais stériles paroles: impatient d'y joindre les faits, il sollicita sans relâche et obtint la faveur d'être admis au nombre des fidèles.

XIII. En 1846, vers la fin d'octobre, le vicaire apostolique des Gallas, Mgr Massaia, arriva à Massouah, avec trois missionnaires, les PP. César, Juste et Félicissime. Massouah, port de l'Abyssinie, n'est qu'un misérable îlot, situé à cinq minutes du continent et soumis à la domination turque : c'était un point important de la côte aux jours florissants de l'empire abyssin. Mais, depuis l'invasion des Gallas (647), cet ancien

(644) *Annal. de la Prop. de la Foi*, tom. XVII, p. 276-278. — Le même missionnaire nous rapporte son excursion à l'abbaye de Guendguendié, son ascension au couvent de Damud, son pèlerinage au Bizuan, et les douloureux souvenirs qui s'y rattachent. (*Ibid.*, tom. XXI, 329-334.)

(645) *Ibid.*, tom. XXI, p. 335, 336.

(646) *Ibid.*

(647) Peuple nomade de l'Afrique, répandu sur les confins de l'Abyssinie méridionale jusqu'aux frontières occidentales des Etats situés le long de la côte, entre Mélinde et Magadoxo. Les Gallas dominent exclusivement dans les Etats de Gondar, Aukobar, Amhara, Angot, etc.; ils sont féroces et belliqueux; ils se distinguent des autres nègres par une teinte moins foncée et par leurs cheveux, qui

empire n'existe plus et est divisé en trois royaumes : celui du Tigré-Amara, où régnait Oubié à l'époque dont nous nous occupons actuellement ; celui de Choa, composé en grande partie de tribus gallas, et celui du Gojam (648).

La religion des habitants de cette côte de Massouah est le mahométisme; mais ils ont été autrefois chrétiens, et, comme souvenir de leur ancienne foi, ils observent les fêtes de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte et de l'Assomption. Si on leur demande pourquoi ils respectent ces solennités, ils répondent que leurs pères faisaient ainsi. Quant à la plupart des Chrétiens du restant de l'Abyssinie, ils professent, on le sait, l'erreur de Dioscore, condamnée au concile de Chalcédoine ; mais, en dernière analyse, un grand nombre d'entre eux vivent là-dessus dans une complète ignorance, et croient que leur évêque, ou l'*Abouna*, qui leur est envoyé par le patriarche schismatique du Caire, est en communication avec le Pape.

Tout cela, joint avec la défense portée par les lois du pays, de n'avoir pas plus d'un évêque en Abyssinie, fut suffisant pour susciter une persécution ouverte au vicaire apostolique des Gallas, Mgr Massaia. Ce fut surtout l'*Abouna* schismatique qui, jaloux de voir un autre évêque que lui dans le pays, poursuivit de sa haine le prélat. Aidé dans ses projets par un nouveau Judas, et appuyé du roi Oubié, qui, malgré l'intérêt qu'il portait secrètement aux catholiques, lui avait accordé des troupes, cet *Abouna* allait s'emparer de Mgr Massaia et le faire assassiner. Mais un fervent catholique, qui avait tout vu et tout entendu, courut à Goulla, où étaient les missionnaires, et dénonça le complot à M. de Jacobis, qui, sans rien dire au vicaire apostolique, le fit partir aussitôt pour une *amba* (649). Le lendemain, tous les missionnaires, suivis de quelques Chrétiens qui portaient leurs effets, se retirèrent sur d'autres montagnes. C'était le 13 mai 1847.

L'Abouna, voyant ses plans découverts, usa de toute son influence pour faire autant de mal qu'il put aux catholiques. Il fit publier, sur tous les marchés de l'Abyssinie, une sentence d'excommunication contre Mgr Massaia et ses prêtres. En vertu de cette pièce, il était défendu à tout Abyssin de leur donner à boire et à manger, ou de les recevoir dans sa maison, et une somme de cent talaris était promise à quiconque lui apporterait la tête d'un missionnaire. Mais, comme il arrive toujours, cet éclat ne servit qu'à faire connaître de plus en plus la croyance catholique ; le nom du vicaire apostolique fut dès lors dans toutes les bouches; partout on parlait du nouvel *Abouna* envoyé par le Pontife de Rome.

Cependant Mgr Massaia et ses missionnaires furent sans cesse poursuivis et obligés de fuir et de se cacher de retraites en retraites. Un jour du mois de juin, ils se refugièrent dans l'Atiena, où M. de Jacobis s'était rendu. « Cette contrée, écrit le missionaire qui nous fournit ces détails (650), est indépendante. Elle renferme une nombreuse et indigente tribu de pasteurs qui se sont déclarés catholiques. Cest la fleur de la chrétienté abyssinienne. Le pays est pauvre; ce sont des rochers nus ou des plaines stériles, mais le missionnaire y goûte les véritables consolations. Là s'accomplit littéralement cette parole de notre divin Maître : *Pauperibus evangelizare misit me* (*Dominus*) (651). Les fugitifs purent enfin s'y reposer en paix. »

Vers la fin d'octobre 1848, Mgr Massaia et le P. Félicissime abordèrent de nouveau à Massouah. Mais, cette fois, ce fut une révolution politique qui les obligea de fuir de nouveau. On conseilla au vicaire apostolique d'aller passer quelques jours à Dhulac, île voisine de Massouah où M. de Jacobis résidait depuis quelque temps. La Providence avait ses vues en rapprochant de nouveau les deux missionnaires. Il y avait plus d'un an que M. de Jacobis, dont nous avons si souvent parlé déjà, avait reçu des bulles du Souverain Pontife qui l'appelaient à l'épiscopat, et il se refusait toujours à cette dignité dont le fardeau l'effrayait. Mgr Massaia lui fit de nouvelles observations ; mais comme ce pieux missionnaire résistait toujours, le prélat lui enjoignit, en vertu de la sainte obéissance qu'il devait à l'Eglise, de recevoir la consécration épiscopale. Ainsi fut vaincue l'humilité du préfet apostolique.

On procéda donc à cette consécration. La cérémonie commença à neuf heures du soir; il n'y avait pour témoin que le frère Pascal. A une heure du matin tout était fini. En même temps qu'il avait consacré M. de Jacobis, Mgr Massaia avait ordonné vingt-cinq prêtres indigènes. Par cette consécration M. de Jacobis, nommé évêque de Nilopolis, devint vicaire apostolique de l'Abyssinie, et, par une exception peut-être unique dans ce genre, il passa du rite latin au rite éthiopien.

Après s'être donné l'accolade fraternelle, les deux évêques proscrits se séparérent: l'un reprit le chemin de son lieu de refuge,

sont longs et non crépus. (Bouillet, 1855, p. 676.)

(648) Ces différents Etats sont constamment en hostilité les uns avec les autres; aussi les rois habitent-ils toujours dans des tentes, entourés de soldats et toujours prêts à faire la guerre, qui consiste à tout détruire et à tout massacrer. Les nouveaux dominateurs ont cependant conservé une ombre de l'ancien Negus, ou empereur abyssin. Ce monarque, purement nominal, dont toute l'autorité se borne à lever un léger impôt sur le beurr , demeure à Gondar, dans le palais des anciens empereurs. (*Annales*, tom. XXIII, p. 436.)

(649) On appelle *Amba*, en Abyssinie, de hautes montagnes couvertes de verdure, et n'offrant aucun accès. On y monte au moyen de cordes.

(650) Lettre du R. P. Léon des Avanchers, religieux capucin, en date du 12 mars 1850. (*Annales de la Prop. de la foi*, t. XXIII, p. 431 et suiv.; 441 et suiv.)

(651) *Luc.* IV, 18.

les montagnes de l'Atiena ; l'autre alla demander quelques jours de repos aux rochers de Dhulac. Suivant la tradition, cette île de Dhulac, qui est fort déchue de son ancienne splendeur, renfermait autrefois une chrétienté florissante avec un évêque : plus tard les Vénitiens y bâtirent un port pour y protéger la pêche des perles, qui est toujours abondante.

Sur ces entrefaites, le bruit courut que le supérieur de plus de mille moines, nommé Téclafa et jouissant d'une grande réputation de sainteté et d'un pouvoir égal à l'Abouna, avait abandonné le catholicisme, qu'il étudiait depuis quelque temps, pour repasser sous le drapeau de l'hérésie. Cette nouvelle était la plus funeste qu'on pût répandre; car, le grand chef des moines est, comme nous l'avons déjà fait remarquer, le personnage qui exerce la plus grande influence sur le peuple abyssin, qui le regarde comme un modèle de mortification et de piété. Sa défection allait donc entraîner bien des apostasies. Heureusement, elle n'était pas vraie.

En effet, au moment où l'on s'y attendait le moins, Téclafa parut à Massouah, suivi de quelques-uns de ses moines. Il venait lui-même démentir la calomnie que l'Abouna Salama avait répandue sur son compte. « Jamais, disait-il, il n'avait pensé à quitter la religion catholique. » Indigné de la perfidie de l'évêque schismatique et convaincu de la vérité de l'Eglise romaine, il s'était hâté de se mettre en communication avec l'évêque Massaia, et de faire abjuration entre ses mains.

Après cette éclatante profession de foi, Téclafa repartit et s'en alla proclamer, à la cour des rois de l'Abyssinie et au fort de la persécution, qu'il était prêtre catholique. Cette déclaration si courageuse dans la bouche d'un néophyte fit baisser la tête aux ennemis de la foi, et rendit le courage aux vrais Chrétiens. Personne n'osa mettre la main sur le supérieur des moines; on eût craint un soulèvement populaire. A son retour dans son monastère, tous les religieux se déclarèrent aussi catholiques. Son zèle ne s'en tint pas là ; nouveau saint Paul, il se livra à la conversion de ses frères, et trois chrétientés se sont réunies par ses soins à l'Eglise de Jésus-Christ (652).

XIV. Cependant le vicaire apostolique des Gallas, Mgr Massaia, était impatient de rejoindre ses missionnaires, qui tous étaient parvenus sur les frontières des premières tribus. Il se décida à rentrer de nouveau en Abyssinie, malgré l'édit de mort qui pesait sur sa tête. Son projet était, hélas! de se présenter d'abord au roi Oubié, qui lui-même lui avait ordonné de quitter ses Etats.

Le 5 juin 1849, le prélat quitta donc Massouah, et se dirigea seul vers l'Abyssinie, mais déguisé en pauvre marchand et sous un nom supposé. Il parvint jusqu'au camp d'Oubié, et se fit connaître seulement à ce prince. Celui-ci fut touché de la franchise et du courage de l'évêque, et les larmes lui en vinrent aux yeux. Mais Mgr Massaia n'en obtint que beaucoup de bienveillance, Oubié étant, quoique convaincu, dit-on, de la vérité de la religion catholique, retenu sous les drapeaux de l'hérésie par des raisons politiques. Le prélat continua sa route; il gagna Gondar où il éprouva de nouvelles vexations et qu'il dut quitter bientôt, dans le désir de se rendre au camp du Ras Ali, afin de rallier ce prince à la cause des Catholiques.

Le Ras Ali, l'un des plus puissants princes abyssins et qui n'a pas moins de cent mille hommes de troupes, était baptisé, mais avait reçu une éducation toute musulmane. Aussi fut-il impossible à Mgr Massaia de l'entretenir sérieusement de la religion chrétienne, pour laquelle il n'avait que de l'indifférence. Le prélat eut donc ici encore la preuve qu'il n'y a rien à attendre des princes, desquels, dit le Prophète-Roi, ne saurait venir le salut (653). Il n'en persista pas moins toutefois à tâcher d'avoir son appui : « Mais, dit le P. des Avanchers, plus d'un mois s'étant écoulé en conférences inutiles avec le Ras, et toutes les espérances que les missionnaires avaient fondées sur lui étant évanouies, il fallut songer au départ (654). »

C'est ce qui eut lieu le 30 janvier 1850. Mgr Massaia quitta le camp abyssin, pour se rapprocher de la mer Rouge. Sur les bords du fleuve Mareb, lui et son escorte furent témoins d'un épouvantable incendie. Enfin, le 7 mars, du haut des dernières chaînes de montagnes qui viennent, par une pente douce, aboutir aux sables du rivage, les missionnaires découvrirent la mer Rouge, et le lendemain le vicaire apostolique assignait leurs postes à chacun de ses missionnaires : au P. Juste, le Gojam, vers les sources du Nil bleu ; au P. Félicissime, le royaume du Choa ; à un autre Père missionnaire, Aden ; au P. Louis des Avanchers, diverses côtes ; au P. César, le Tibbon-Mariam, bonnes tribus qui disaient un jour à l'évêque : « Abouna, reste avec nous; nous serons tes enfants ; tu boiras le lait de nos troupeaux, et tu t'abriteras sous notre tente. O Père! apprends-nous à aimer Dieu. »

Voilà donc où en était, en 1850, la mission chez les Gallas. Après trois ans de souffrances et de persécutions, à peine a-t-il été donné à Mgr Massaia de fouler la terre de son vicariat : « De tous côtés, écrit l'un de ses missionnaires, sous la date du 12 mars 1850, de tous côtés nous voyons se dresser des obstacles, et Dieu seul connaît le jour où les portes de l'Abyssinie nous seront enfin ouvertes. Ce jour, nous l'attendons tous avec impatience ; mais, hélas! peut-être nos péchés sont-ils cause de la malédiction qui pèse sur ce pays, sur cette terre qui boit les sueurs des missionnaires,

(652) *Annales*, tom. XXIII, p. 442-445.
(653) *Psal.* CXLV, 3.
(654) *Annales*, tom. XXIII, p. 445-452.

sans produire des fruits de salut (655). »

Cependant, en 1853, Mgr Massaia manifestait lui-même quelques espérances : « Voilà tantôt quatre mois, écrivait-il le 15 avril de cette année (656), que, par la grâce de Dieu, je suis entré dans ma mission des Gallas... J'ai déjà régénéré plus de trente néophytes, et je compte prochainement en baptiser une centaine. Je dois cependant vous avouer que le baptême n'est pas pour moi un grand sujet de consolation, parce qu'il ne suffit pas pour faire les bons Chrétiens ; le but de mes efforts est plutôt l'instruction, pour laquelle le peuple n'a pas un goût prononcé. Cela vient de ce qu'ils sont tous adonnés au négoce et remplis des plus grossières superstitions. C'est peut-être ici le seul pays au monde où le démon reçoive un culte public direct et formel, et soit adoré sous son propre nom.

« Les magiciens et les sorcières des Gallas, ajoute le prélat, me représentent au vif les scènes diaboliques, que nous regardons dans nos histoires comme des contes et des romans. Pour être écouté, je dois moins recourir aux discussions théologiques qu'au récit édifiant de ce qui se passe dans les Etats chrétiens. La lutte est rude, mais je combattrai jusqu'au dernier soupir ; je ne sortirai plus d'ici que par un ordre formel de mes supérieurs, ou par une force plus puissante que la mort... Qu'avant de mourir je parvienne seulement à planter la croix et à l'entourer du feu évangélique qui brûle déjà dans le cœur de quelques personnes, et tout le pays des Gallas sera sauvé à quinze journées de circonférence. »

Le prélat dit que déjà on le demande dans plusieurs autres contrées, mais qu'il pense rester pour se livrer à l'éducation de jeunes gens qu'il enverra plus tard à diverses provinces, avec lesquelles il entretient des relations amicales : « Je jouis, dit-il, de toute la liberté du saint ministère ; je crains seulement que la politique de l'Abyssinie ne vienne à troubler mon repos, ou du moins à empêcher le passage des missionnaires. Encore quelques années de patience, et j'ouvrirai des communications immédiates avec le Sennaar. » Le prélat termine en annonçant qu'il a construit deux maisonnettes et une petite chapelle, où se réunissent soir et matin quelques personnes pour la prière traduite en langue du pays. Enfin, à cette époque, Mgr Massaia avait deux écoliers, l'un Abyssin et l'autre Galla. Ce dernier était d'une grande ferveur, et le prélat comptait bientôt l'ordonner prêtre : « C'est un ancien esclave, dit-il, que nous avons acheté douze talaris. Quelle belle âme ! Priez Dieu de m'accorder avant ma mort une centaine de pareils sujets, et l'empire du démon sera bien menacé. »

XV. Mais il nous faut retourner quelque peu en arrière, et revenir à Mgr de Jacobis que nous avons laissé dans les montagnes de l'Altiena, après sa consécration comme évêque de Nilopolis *in partibus infidelium*, et comme vicaire apostolique de l'Abyssinie.

Nous voyons dans les *Annales de la Propagation de la Foi* (657), qu'en 1849 cet infatigable apôtre des Abyssins venait d'être rappelé par le roi Oubié (658), son ancien protecteur, puis persécuteur, et de nouveau enfin protecteur ; et que ce prince avait donné tout le pays d'Ertidza en propriété à un Allemand catholique, qui s'était hâté d'y bâtir une église et d'y former une chrétienté nombreuse. A Guala, dans l'Aganiar, était un collége composé de treize élèves avec une école publique. Adowa, Gondar et quatre autres localités importantes avaient aussi leurs chapelles, où le saint ministère s'exerçait en toute liberté. Les principaux couvents de l'Abyssinie comptaient dans leur sein et à leur tête plusieurs religieux prêts à quitter l'hérésie pour embrasser ouvertement la foi catholique. De plus, une lettre d'Aden (659) annonçait que quatre provinces et cent cinquante églises n'attendaient que la présence de Mgr de Jacobis pour consommer leur retour à l'Eglise romaine. Ces conversions étaient en grande partie l'ouvrage de prêtres indigènes récemment ordonnés et qui, pendant l'exil du missionnare Lazariste, avaient soutenu son œuvre et continué ses travaux.

En l'année 1859, Sa Sainteté le Pape Pie IX, qui a une sollicitude toute particulière pour les missions africaines, eut la consolation de recevoir une ambassade d'Ethiopiens, qui lui apportèrent en même temps l'abjuration du roi du Tigré. Voici quelques passages d'une lettre qui nous rapportent ce fait : « Le 25 février 1859, le prince Ghiorgis, le prêtre Emnatou et un jeune compagnon du prince, tous trois Abyssins, conduits par leur interprète, don Joseph Sapeto, missionnaire apostolique, sont venus déposer aux pieds de Sa Sainteté, l'abjuration de Negoussié, roi du Tigré et du Semen, en Abyssinie. C'est la première fois qu'un souverain éthiopien accomplit un tel acte solennel de foi catholique et de dévotion envers le Vicaire de Jésus-Christ ; car Susenios, empereur d'Ethiopie, qui en 1523 se fit catholique, se borna à remettre sa profession aux mains du R. P. Paez, avec charge de la mander à Rome. Nous avons été témoin de l'impression que le fait a produite sur les personnes de la cour pontificale, et nous devons à l'obligeance de don Joseph Sapeto les détails touchants de l'entrevue des envoyés avec le Saint-Père..... »

A peine introduits, les ambassadeurs, en voyant le Souverain Pontife, se sont prosternés la face contre terre, et la bonté de Pie IX ne les a relevés qu'à leur cœur défendant de cette humble attitude.

(655) *Annales*, tom. XXX, p. 454.
(656) *Ibid.*, tom. XXVI, p. 238-240.
(657) *Ibid.*, tom. XXII, p. 20.
(658) On écrit aussi *Ubié*.
(659) Lettre du P. Louis Sturla, 25 juin 1849.

Après diverses demandes sur la santé du roi, sur celle de Mgr de Jacobis, missionnaire apostolique en Abyssinie, sur leurs noms, sur leur voyage, etc., demandes auxquelles les envoyés répondirent avec déférence et dignité, Abba Emnatou, se prosternant de nouveau, a prononcé en langue amharique les paroles suivantes, que don Sapeto traduisait à mesure en italien : « Sainteté, Negoussié, notre seigneur, roi du Tigré et du Semen, nous envoie vers Ta Béatitude pour déposer à tes pieds sacrés l'acte écrit scellé de son sceau royal et par lequel il abjure l'hérésie, adhère de toute son âme et de tout son esprit aux dogmes catholiques, et fait obéissance et soumission à toi, Très-Saint, vrai successeur de Pierre et Vicaire de Jésus-Christ. Notre seigneur désire qu'au témoignage éternel de sa foi, l'acte de son abjuration soit gravé sur la pierre et placé dans la grande église de Saint-Pierre. Negoussié, en outre, m'a ordonné de baiser pour lui en sa place ton pied saint, et d'implorer de ta paternité bienheureuse la bénédiction apostolique et ta protection pour lui roi et pour tout son peuple. » Détachant alors de son cou une bourse de soie, Emnatou a remis au Saint-Père l'écrit de son seigneur.

Pie IX, les bras élevés, les yeux humides de larmes de tendresse, semblait écouter plutôt la voix de Dieu que celle de l'interprète : « Son air est d'ordinaire si doux, ajoute la lettre que nous citons, son sourire si ineffable, que personne ne se peut dérober à tant de charme ; mais en cet instant, soit qu'il pensât au bon Pasteur de l'Evangile qui retrouve la brebis perdue, ou au père de famille qui presse sur son cœur le fils prodigue ; soit que, Vicaire de Jésus-Christ, il s'entretînt avec Dieu même, Pie IX était sublime. Son attitude était celle de l'extase. Il pria quelque temps, puis, abaissant ses regards sur nous : « Que Dieu vous bénisse, ô mes fils ! Que Dieu bénisse votre roi ! Que Dieu bénisse votre Ethiopie, qui est mienne aussi ! Remerciez Dieu pour le don admirable de la foi qu'il vous a fait en Jésus-Christ, son Fils. Ah ! mes chers enfants, je prierai pour vous avec toute mon âme, car c'est là le secours que mon amour sacerdotal vous peut donner. Dieu vous viendra en aide et achèvera en vous l'œuvre qu'il y a commencée. » Les bons Ethiopiens semblaient aussi ravis d'admiration, et reçurent avec des signes de gratitude extrême les présents que Pie IX daigna leur remettre avant de les congédier... »

La lettre de laquelle nous avons tiré ces intéressants détails (660), dit que cette démarche du roi Negoussié est faite pour combler de consolation et d'espérance le cœur des catholiques : « L'Ethiopie, dit-elle, est un grand empire où déjà bien des âmes suivent l'exemple du souverain et abjurent l'hérésie. Le règne de Jésus-Christ va sans doute refleurir sur ce sol antique et lui rendre peut-être l'éclat et la civilisation des premiers temps, dont le souvenir se retrouve vaguement dans le langage, dans les ruines, dans des inscriptions déchiffrées par don Sapeto. Au moment où le percement de l'isthme de Suez va y porter peut-être de grands mouvements, les catholiques comprendront toute l'intelligence inspirée de Pie IX, qui encourage et accroît les missions africaines (661). »

XVI. Malheureusement ces missions ont, tout récemment, fait une grande perte dans la personne de Mgr de Jacobis, préfet apostolique. Ce prélat est mort le 31 juillet 1860, et nous devons consacrer quelques lignes aux derniers et touchants moments de ce pasteur zélé, qui fut l'apôtre moderne de l'Ethiopie.

Pendant les troubles qui désolaient le pays au commencement de 1860, Mgr de Jacobis avait consenti, bien à regret, a quitter momentanément le Tigré et à conduire ses missionnaires et ses élèves en sûreté au bord de la mer Rouge, à Emcoullon, près de Massouah. Dans ces derniers temps, les nouvelles de Tigré étaient devenues de jour en jour plus rassurantes ; le jeune roi Négousié avait vaincu les difficultés politiques et avait repris possession d'Adona, sa capitale. Il écrivait à Mgr de Jacobis pour le presser de revenir en paix dans son pays, où pendant cinq années il n'avait cessé de le protéger et de l'honorer. Impatient de revoir sa chère Abyssinie, Mgr de Jacobis s'était mis en route, quoique souffrant ; il ne devait pas arriver jusqu'à son couvent d'Halaye, situé dans la province d'Okloué-Gonzaye, au sommet du Tarenta, à quelques journées de la mer.

Le 31 juillet, lendemain de son départ d'Emcoullon, le vénérable prélat était forcé de s'arrêter dans la plaine brûlante d'Arkiko. Se sentant atteint d'une grande langueur, il voulut se confesser; puis, ayant fait appeler ses religieux, il leur dit que le moment était venu pour lui de prendre congé d'eux; qu'il ne lui restait plus que deux heures à vivre et qu'ils devaient lui administrer l'Extrême-Onction. Il répondit à toutes les prières, indiquant lui-même les endroits où les onctions devaient être faites. Ensuite il pria les moines de s'éloigner un moment ; prit le crucifix, s'agenouilla pour faire son oraison, et, quand il l'eut finie, il rappela ses religieux et leur demanda si les deux heures étaient passées. Sur la réponse affirmative, il leur dit : Notre-Seigneur va arriver, recevez la bénédiction. Il bénit d'abord les moines, puis les enfants, et leur

(660) Nous l'avons donnée tout entière dans notre *Mémor. cathol.*, tom. XV, p. 95, 96.

(661) Une nouvelle marque de la sollicitude de Pie IX pour ces missions, c'est qu'il a confirmé tout récemment encore la création d'un nouvel évêché à Sierra-Leone, sur la côte d'Afrique. Ce nouveau diocèse a été confié à Mgr Brésillac. (*Mém. cath.*, tom. XV, p. 141.)

avant donné le dernier adieu, il ajouta : « Faites savoir dans tous les lieux où il y a des catholiques, que je leur demande pardon. » Et mettant ses mains en croix sur sa poitrine et étendant les pieds, il expira. Les pleurs furent universels; les musulmans qui se trouvaient là dirent que l'évêque n'était pas mort, mais qu'il dormait. La nouvelle se répandit en un clin d'œil dans tous les pays voisins, et chacun en fut profondément affligé (662).

Nous arrêtons à cette année 1860 notre récit de la situation de l'Eglise catholique en Abyssinie, n'ayant pas d'autres faits jusqu'au moment où nous écrivons. Ce pays est peut-être, depuis trois siècles, celui qui a donné au triomphe de l'Evangile les plus faciles espérances et la plus courte durée. Mobile et orageux comme les flots de la mer qui baigne ses côtes, le sable abyssin permet aisément à la Croix de s'y enfoncer, mais, en somme, il ne lui a pas encore permis d'y prendre racine. Pouvait-il en être autrement dans un pays où les révolutions sont en permanence, où le fanatisme d'un sectaire, l'audace d'un soldat, le caprice populaire suffisent pour renverser l'autel devant lequel une multitude à demi sauvage était la veille soumise et prosternée ! Ainsi s'expliquent tant d'espérances si souvent annoncées, et presque aussitôt évanouies (663). Pourtant, aujourd'hui, comme nous l'avons dit, tout semble promettre des conquêtes plus solides : prions Dieu d'affermir les travaux des missionnaires.

Le grand malheur, c'est que l'élément contraire à notre foi en Abyssinie n'est pas seulement l'hérésie, mais surtout le mahométisme, qui est bien plus à redouter. En effet, l'islamisme, si faible en Europe, s'est relevé en Afrique : après avoir attiré dans ses dogmes les peuplades ou sauvages ou demi-chrétiennes qui entourent l'Abyssinie, après l'avoir ainsi isolée du reste de la chrétienté, il resserre de plus en plus ce malheureux pays en y pénétrant pas à pas (664). Plusieurs nations de l'Ethiopie, dit M. Antoine d'Abbadie (665), sont aujourd'hui entourées d'un cordon de tribus barbares, qui ne leur laissent entendre qu'après bien des années les faibles échos de ce qui se passe à Jérusalem, où gît le tombeau de l'Homme-Dieu, et à Rome, où demeure quelque part, disent-ils, le Chef des Chrétiens. Dans son existence politique, l'Abyssin vit en compagnie avec le désespoir : dans sa vie morale, il invoque, d'une voix de plus en plus faible, et où le reproche commence à se mêler, le secours de ses frères chrétiens si nombreux, dit-il, mais si éloignés ; et, s'il lui reste quelque espoir dans l'autre vie, il le dispute, en gémissant, à l'étreinte empoisonnée du musulman. Triste et lamentable situation ! mais motifs de plus pour toutes les âmes fidèles de redoubler de prières ardentes et ferventes !

ETIENNE (Saint), premier martyr. Le premier martyr de Jésus-Christ ne nous est connu que par ce qu'il a plu à Dieu de nous en révéler dans l'Ecriture.

I. Peu de temps après la descente du Saint-Esprit, la multitude des fidèles composant l'Eglise de Jérusalem, la seule alors fondée, était déjà si considérable que les apôtres succombaient sous la double charge de répandre la parole divine et d'administrer le temporel de la communauté chrétienne. Aussi la distribution des secours aux pauvres et aux veuves en souffrait-elle. Il s'y glissa, contre le gré des apôtres, sans aucun doute, quelque partialité; et les Juifs hellénistes (666), convertis à la foi, se plaignirent d'être moins favorisés, sous ce rapport, que les Chrétiens d'origine hébraïque.

Dans cette conjoncture, les apôtres proposèrent aux fidèles d'élire parmi eux sept hommes *pleins du Saint-Esprit et de sagesse*, pour leur confier l'administration du temporel de l'Eglise, et quelques-unes des fonctions sacrées : ils se réservaient spécialement à eux-mêmes la prière et la prédication de la parole divine (667). Les nouveaux ministres, choisis par l'assemblée des fidèles, furent désignés sous le nom de *diacres*. (*Voy.* l'article Précis historique des Actes des apôtres, n° VII.)

Le nom d'Etienne fut proclamé le premier; c'est pourquoi quelques Pères lui ont donné le titre d'*archidiacre*, soutenant qu'il avait la primauté dans le collége des diacres, comme saint Pierre dans celui des apôtres (668).

S'il n'est pas certain, il est du moins très-probable que saint Etienne était Hébreu d'origine, et même l'un des soixante-douze disciples du Sauveur (669).

II. Sa sainteté brilla bientôt par de nombreux miracles, et les conversions opérées

(662) *Mémorial cathol.* (vol. de 1860 et 1861), tom. XVI, p. 434 ; tom. XVII, p. 41, 42.

(663) *Annales de la Propagation de la foi*, tom. XXII, p. 20.

(664) Du reste, dit un missionnaire, l'hérésie et le mahométisme se sont ligués ensemble, dans la personne du Ras et de l'Abouna, pour étouffer la mission catholique. La dernière persécution était le résultat de leur entente commune et avouée. (*Ibid.*, tom. XXIII, p. 456.)

(665) *Ibid.*, vol. de 1852, tom. XXIV, p. 454.

(666) On appelait *Juifs hellénistes*, dit dom Calmet, ceux qui vivaient dans les villes et les provinces où la langue grecque était commune, et qui, n'ayant pas l'usage de la langue hébraïque ou syriaque, ne se servaient communément que de la version grecque des Septante en leur particulier et même dans leurs assemblées, ce qui était désapprouvé par plusieurs autres Juifs hébraïsants, qui ne pouvaient souffrir qu'on lût la sainte Ecriture en une autre langue qu'en hébreu. (*Dict. de la Bible*, édit. de M. l'abbé A. F. James, tom. II, col. 685.)

(667) *Act. apost.*, cap. VI et VII *in integr.*

(668) S. August., Serm. 316, *al.* 94 *De div.*; Lucian., *De invent. et transl. S. Stephani*, c. 8, 9, etc.

(669) Saint Etienne était-il Hébreu ou Grec d'origine ? cette question a été vivement débattue entre les critiques. Elle nous semble trop peu importante pour être discutée ici.

parmi les Juifs par ses prédications émurent la Synagogue, qui employa contre lui les mêmes armes qu'elle avait employées contre son divin Maître, celles de la calomnie. Les Juifs subornèrent donc de faux témoins pour accuser Etienne de blasphèmes contre Moïse, contre la loi, contre Dieu et contre son temple. Traduit devant le sanhédrin, le saint diacre fut environné tout à coup de la gloire céleste, qui donna à son visage un aspect angélique. En réponse aux accusations portées contre lui, il commença un exposé assez détaillé de l'histoire du peuple de Dieu depuis la vocation d'Abraham. C'était formuler nettement sa foi relativement à la loi ancienne et réfuter ses calomniateurs. Arrivé à l'époque de la construction du temple, Etienne, dans une sainte indignation, s'écrie : *Hommes à la tête dure, incirconcis de cœur et d'oreilles, vous résistez toujours au Saint-Esprit ; comme vos pères ont été, ainsi êtes-vous vous-mêmes. Lequel des prophètes vos pères n'ont-ils point persécuté? Et ils ont tué ceux qui annonçaient l'Avénement du Juste, que récemment vous avez trahi et mis à mort. Vous avez reçu la loi par le ministère des anges, et vous ne l'avez point gardée.*

A ces reproches trop mérités, l'assemblée entière témoigna sa fureur par des grincements de dents. Calme au milieu de cette tempête, Etienne s'écria d'une voix inspirée : *Je vois les cieux ouverts et le Fils de l'homme se tenant à la droite de Dieu.* Comme s'il venait de proférer un blasphème, les Juifs se bouchent les oreilles, se ruent sur lui avec d'effrayantes vociférations, l'entraînent hors de la ville et le lapident (669*).

Mirent-ils Etienne à mort dans un moment de fureur, sans avoir recours à l'autorité du procurateur romain, ou bien surent-ils encore intimider celui-ci par des menaces et lui arracher un arrêt inique? la brièveté du texte sacré ne nous permet guère de trancher cette question. Nous penchons néanmoins pour la seconde opinion. Le soin que prirent les Juifs d'infliger à Etienne précisément le supplice dont la loi punit les blasphémateurs (670) nous porte à croire qu'ils eurent soin aussi de se mettre en règle vis-à-vis de l'autorité civile (671). Ils savaient par leur déicide expérience, comment influencer l'agent de Rome, lequel d'ailleurs attachait peu d'importance à l'effusion du sang d'un *Barbare.*

Fidèle imitateur de son divin Maître, Etienne, au milieu de son supplice, priait pour ses bourreaux ; et c'est en demandant au Ciel leur pardon que, selon la belle expression de l'Ecriture, il s'endormit dans le Seigneur, vers la fin de l'année même où Jésus-Christ fut crucifié.

Quelques fidèles enlevèrent son corps, et après l'avoir honorablement enseveli à quelques milles de Jérusalem, firent pendant longtemps le deuil du saint martyr.

III. Les persécutions qui s'élevèrent bientôt dans l'Eglise, la dispersion et la mort de ceux qui avaient enterré saint Etienne, firent oublier le lieu de sa sépulture. Ce ne fut qu'au ve siècle que Dieu le révéla miraculeusement à un saint prêtre nommé Lucien, qui desservait l'église de Caphargamala, près de Jérusalem. Voici, en abrégé, le récit qu'il nous a laissé lui-même de cet événement :

Un vendredi 3 décembre de l'année 415, Lucien dormait dans le baptistère de son église, où il couchait habituellement. Vers les neuf heures du soir, il s'entendit appeler trois fois par son nom. Alors, à moitié réveillé, il vit un vieillard vénérable, revêtu d'une longue robe blanche, qui lui ordonna d'aller dire à Jean, évêque de Jérusalem, de venir faire l'ouverture du tombeau où étaient ses reliques, ainsi que celles de plusieurs serviteurs de Jésus-Christ. Lucien lui demanda son nom : « Je suis, répondit le vieillard, Gamaliel qui instruisis Paul dans la loi. A l'orient du tombeau est Etienne, que les Juifs lapidèrent hors de la porte occidentale de Jérusalem. Son corps resta là, exposé un jour et une nuit, sans que les oiseaux ni les bêtes osassent y toucher. C'est par mon ordre que les fidèles l'enlevèrent pendant la nuit : ils le portèrent à ma maison de campagne, et je le mis dans mon propre tombeau. C'est là que repose aussi Nicodème, dans un autre cercueil... Je l'ai enterré honorablement auprès d'Etienne. J'ensevelis encore dans le même tombeau mon fils Abidas, mort à l'âge de vingt ans. Il est dans le même cercueil où l'on me mit après ma mort. »

Craignant d'être le jouet d'une illusion, Lucien demanda au Seigneur, par des jeûnes et des prières, une seconde et une troisième vision, ce qui lui fut accordé chaque vendredi des semaines suivantes, et toujours à la même heure. Dans la dernière de ces apparitions, Gamaliel lui reprocha sa négligence à exécuter ses ordres, et ajouta que la découverte de ses reliques et de celles des autres saints qu'il avait désignés, ferait cesser la sécheresse dont la terre était alors affligée.

Lucien, après cette troisième apparition, s'empressa d'aller trouver son évêque, et lui raconta ce qui lui était arrivé.

Dès le lendemain des fouilles furent commencées, en présence de tous les habitants de Caphargamala, dans un endroit où Jean et Lucien pensaient que devaient se trouver les corps des serviteurs de Dieu. Dans la journée, tandis qu'il allait voir le résultat des recherches, Lucien rencontra Migèce, moine qui jouissait d'une grande réputation de sainteté. Celui-ci lui raconta que Gamaliel lui était aussi apparu, et l'avait chargé d'avertir que l'on creusait inutilement dans

(669*) (*Act.* VII.)
(670) *Deut.* XVII, 7.
(671) C'est aller trop loin, ce nous semble, que d'affirmer positivement, comme Godescard, que les Juifs mirent à mort saint Etienne sans forme de procès. — Dans l'interprétation des Livres saints, il faut se souvenir que *tout n'est pas écrit.*

cet endroit, et que l'on eût à chercher dans un autre lieu, dont il fit la description d'après celle que Gamaliel lui-même lui avait donnée.

De nouvelles recherches furent donc faites sur les indications de Migèce, et l'on ne tarda pas à découvrir trois cercueils avec une pierre sur laquelle étaient gravés, en gros caractères, les noms suivants : *Cheliel*, *Nasuam*, *Gamaliel*, *Abidas*. Ces noms sont syriaques : le premier correspond à celui d'*Etienne* (672), et le second à celui de *Nicodème* (673).

Informé de ces faits, Jean quitta le concile de Diospolis, où il siégeait, et arriva immédiatement avec deux de ses collègues dans l'épiscopat, Eleuthère de Sébaste, et Eutonius de Jéricho.

L'ouverture du cercueil d'Etienne, faite au milieu d'un concours immense de peuple, fut accompagnée de prodiges. Une odeur délicieuse s'en échappa, la terre trembla, et soixante-treize malades, présents parmi la foule, recouvrèrent sur-le-champ la santé.

Les chairs du saint martyr étaient réduites en cendres, et ses os, dans leur position naturelle. On trouva aussi de son sang. D'après l'ordre de l'évêque Jean, ces précieuses reliques, à l'exception d'une petite portion qui fut laissée à Caphargamala avec les autres corps trouvés dans le même tombeau, furent transportées en grande pompe dans l'église de Sion, à Jérusalem, au milieu du chant des psaumes et des hymnes. Il tomba bientôt une pluie abondante qui rendit à la terre sa fertilité.

Tel est, en substance, le récit de Lucien (674). Révoquera-t-on en doute la sincérité de son témoignage? Mais, outre le fait même de la découverte des saintes reliques, fait qui s'est passé sous les yeux d'une contrée entière, et qui prouve assez par lui-même la vérité de ses révélations, ne pouvons-nous pas invoquer l'autorité des nombreux et éclatants miracles par lesquels Dieu glorifia les restes mortels de son saint martyr?

Ces miracles ne sont pas de ceux que l'on puisse contester. Le trait suivant va prouver notre assertion. Evode, évêque d'Uzale, fit écrire par un de ses clercs la liste des miracles opérés sous ses yeux par la vertu des reliques de saint Etienne. On la lisait publiquement le jour de la fête du saint martyr; et, après la lecture de chaque fait, on appelait les personnes guéries, que l'on faisait passer successivement au milieu de l'église. Le peuple, en les voyant, pleurait de joie, et redoublait ses acclamations. La fraude a-t-elle pu se glisser en de telles circonstances (675)?

Dès l'époque de la découverte du corps de saint Etienne, un grand nombre d'Eglises d'Europe et d'Afrique ambitionnèrent l'honneur de posséder quelque portion de ses reliques. La cathédrale de Châlons-sur-Marne, dédiée sous son invocation, est, depuis bien des siècles, enrichie d'un peu de ses cendres.

La translation du corps d'Etienne de Caphargamala à Jérusalem eut lieu le 26 décembre. C'est depuis lors que l'Eglise célèbre ce jour-là la fête de ce saint. Celle de l'Invention de ses reliques ne se fait néanmoins que le 3 août; c'est peut-être parce qu'à cette dernière date, quelque Eglise, probablement celle d'Ancône, aura été dédiée en l'honneur du glorieux martyr.

ETIENNE Ier (Saint), Pape. Conformément au vœu exprimé par le Pape saint Lucius, allant au martyre, le peuple et le clergé de Rome lui donnèrent pour successeur Etienne, Romain de naissance et archidiacre de l'église de sa ville natale (13 mai 253).

I. La persécution allumée par Gallus faisait encore couler le sang de nombreux martyrs; mais l'hérésie de Novatien (*voy.* ce nom) était alors la plaie la plus douloureuse de l'Eglise. Marcien, évêque d'Arles, l'avait introduite dans les Gaules. Averti par les prélats de cette contrée, auxquels se joignit saint Cyprien, primat de Carthage, et la lumière la plus brillante de l'Eglise à cette époque, Etienne ordonna la déposition de l'évêque prévaricateur. L'absence du nom de Marcien dans l'ancien catalogue des évêques d'Arles, publié par Mabillon, est une preuve suffisante de notre assertion, à défaut des Actes de saint Etienne sur cette affaire, lesquels ne sont point parvenus jusqu'à nous.

II. La persécution a cessé; mais la sollicitude du saint Pontife est toujours tenue en éveil. Basilide et Martial, évêques, le premier de Léon et d'Astorga, et le second de Mérida, en Espagne, accusés de crimes énormes, avaient été déposés et remplacés par Sabin et Félix. Les premiers, après avoir fait pénitence pendant quelque temps, se rendent auprès d'Etienne; et, surprenant sa bonne foi par une audacieuse falsification des faits, en obtiennent des lettres favorables. Alors Félix et Sabin s'en vont à Carthage, et plaident leur cause devant un concile de trente-huit évêques, présidé par saint Cyprien. (*Voy.* ce nom.) Le concile se

(672) Le syriaque *cheliel* signifie *couronne*, comme le grec Στέφανος.

(673) *Nasuam*, victoire du peuple, c'est-à-dire *qui l'emporte sur le peuple, sur le vulgaire*, comme le grec Νικόδημος.

(674) *De invent. et transl. S. Stephani.* — Avit, prêtre espagnol et ami de saint Jérôme, traduisit en latin la narration de Lucien. Cette traduction fut faite, pour ainsi dire, sous les yeux de saint Jérôme, qui, demeurant alors à Jérusalem, aurait pu facilement démentir les faits allégués par Lucien, s'il les eût jugés faux; et l'on sait avec quelle vigueur le saint docteur poursuivait en toute circonstance l'erreur et le mensonge. Enfin, tous les Pères contemporains, et en particulier saint Augustin, ont donné l'adhésion la plus complète à ce récit.

(675) *Voy.* S. Aug., serm. 323, 324, 320, 319, 286, 94, 96 et *De civit. Dei*, lib. XXII, c. 8. Inutile de réfuter ici les sottes objections dirigées par Le Clerc contre la véracité de saint Augustin.

décide en leur faveur, les admet à sa communion, et rejette celle de Basilide et de Martial. Les Pères de Carthage ont-ils, en cette circonstance, méconnu les droits du Pontife romain? Bien loin de là; ils les reconnaissent de la manière la plus formelle, ils n'argumentent que de la mauvaise foi des accusés. Voici ce qu'écrit saint Cyprien aux Eglises de Léon, d'Astorga et de Mérida: « Basilide, allant à Rome, en a imposé à Etienne notre collègue, qui a pu être trompé, parce qu'il n'était pas sur les lieux, et qu'il ne connaissait pas le véritable état des choses, qu'on avait d'ailleurs eu soin de lui cacher. Tout cela, loin d'effacer le souvenir des crimes de Basilide, ne sert au contraire qu'à en augmenter le nombre, puisqu'aux premiers il en ajoute un nouveau, celui d'avoir voulu tromper les pasteurs de l'Eglise (676). »

« On ne sait pas, dit un savant historien (677), quelles furent les suites de cette affaire; on ne sait même pas bien au juste ce qu'il en était du fond de l'affaire même. Ce qu'on vient de lire n'est que le rapport fait à saint Cyprien par l'une des parties, les deux évêques substitués. Si saint Etienne a pu être trompé à cause de l'éloignement, comme Carthage n'est pas moins éloignée de Léon et d'Astorga que Rome, saint Cyprien aura pu l'être de même. On conçoit encore que Basilide, condamné en Espagne, se soit adressé à la source de l'autorité épiscopale à Rome; d'autres avant lui l'avaient fait. Mais pourquoi Sabin et Félix, au lieu d'aller à Rome détromper le Pape par des preuves juridiques, s'en vont-ils à Carthage? Peut-être que la dispute entre saint Etienne et saint Cyprien avait déjà commencé, et que les deux plaignants auront voulu profiter de la mésintelligence. Peut-être est-ce pour cela qu'au lieu d'informer le Pape, Cyprien le taxe de négligence en écrivant à un peuple hors de l'Afrique. Un saint est encore un homme. »

III. Une grande question vint alors troubler l'Eglise, celle de la validité du baptême conféré par les hérétiques. Nous l'avons discutée plus haut d'une manière complète (*Voy.* Baptême des hérétiques); aussi ne ferons-nous que la mentionner ici. Le siége de Pierre ne faillit pas plus en cette circonstance qu'en toute autre; et saint Etienne souffrit avec une douceur évangélique les invectives de son illustre et fougueux adversaire, qui peu après expia si glorieusement sa faute par le martyre. — (*Voy.* Cyprien Saint.) — « Etienne, dit saint Augustin, pensait à excommunier ceux qui attaquaient la validité du baptême conféré par les hérétiques.... Mais comme il avait les entrailles de la sainte charité, il jugea qu'il valait mieux ne pas rompre l'union.... La paix de Jésus-Christ l'emporta dans les cœurs (678). » Un témoignage d'un tel poids suffit bien, pensons-nous, pour anéantir les accusations d'orgueil, de hauteur et d'opiniâtreté portées par quelques écrivains protestants contre le saint Pontife. Chose étrange! Blondel, Launoy, Dupin et Basnage ont avancé qu'Etienne tomba dans l'erreur opposée à celle qu'il combattait, et soutint que tout baptême conféré par les hérétiques est valide, même quand la forme de ce sacrement est corrompue, et que l'invocation des trois personnes de la Sainte-Trinité est omise. Nous avouons simplement ne pas comprendre de pareilles allégations en présence des témoignages si formels et si compétents d'Eusèbe (679), de saint Augustin (680), de saint Jérôme (681), de Vincent de Lérins (682), de Facundus d'Hermiane (683), qui tous font foi que le saint Pape défendit seulement la tradition des apôtres et la doctrine de l'Eglise, qui depuis fut solennellement définie par les conciles d'Arles et de Nicée. Il faut que l'esprit de parti aveugle bien les hommes!

Etienne n'eut pas la consolation de voir la fin de cette querelle qui, sous le pontificat suivant, se termina par de solennelles rétractations de la part des opposants, et par une réconciliation générale (683 *). Ce serait aussi une erreur de croire qu'il fut seul à soutenir la vérité contre l'Eglise entière. Il nous reste l'écrit d'un évêque contemporain, qui juge ainsi le débat: « Il n'y aurait point eu de dispute si chacun de nous se contentait de l'autorité de toutes les Eglises, et conservait l'autorité sans vouloir innover; car on doit rejeter tout ce qui est douteux, s'il est jugé contraire à l'ancienne pratique de tous nos saints prédécesseurs. On ne tire aucun fruit de la nouveauté, sinon qu'un particulier est vanté par des hommes légers comme ayant corrigé les erreurs de toutes les églises; en quoi ils imitent les hérétiques, qui mettent toute leur étude à calomnier la très-sainte Eglise notre mère, et toute leur gloire à trouver de quoi lui imprimer quelque flétrissure. N'est-ce pas une chose monstrueuse que des évêques méditent de pareils scandales, et qu'ils ne craignent pas de révéler à leur propre honte une prétendue ignominie qui n'existe que dans leur erreur à eux-mêmes? Les arguments fussent-ils égaux de part et d'autre, ce serait encore une impiété de vouloir ainsi la flétrir par de téméraires nouveautés (684). » Cette protestation ne fut sans doute pas isolée.

A milieu de ses tribulations, Etienne eut

(676) S. Cypr., epist. 68.
(677) Rohrbacher, *Hist. universelle de l'Eglise catholique*, tom. V, p. 483 et 484, 3e édition.
(678) S. Aug., *De bapt.*, cap. 21.
(679) Euseb., *Hist.*, lib. VII, cap. 3.
(680) S. Aug. *De bapt.*, lib. V, c. 23; *Contra Cresc.*, lib. III, cap. 3, etc.
(681) S. Hieron., *Dial. contra Lucif.*
(682) Vincent. Lirin., *Comm.*, cap. 9.
(683) Facund., lib. X, cap. 3.
(683*) S. Hier., *in Lucif.*, c. 8; S. Aug., *Contra Cresc.*, lib. III; S. Basil., epist. 99, *Ad Amphiloch.*
(684) Labbe, tom. I, col. 770.

néanmoins la joie de voir les erreurs de Novatien bannies de toutes les Eglises d'Asie, ainsi que saint Denys d'Alexandrie lui en donne l'assurance dans une lettre qui est parvenue jusqu'à nous. Cette lettre prouve, en même temps, quelle était la vigilance du Pontife, que ses adversaires accusaient d'une négligence coupable. Elle montre aussi quelle fut sa charité. Non-seulement il dispensait à toutes les Eglises du monde chrétien les instructions et les exhortations, mais encore il trouvait le moyen de leur faire parvenir des secours dans leur détresse. A Rome, son zèle n'avait point de bornes, et l'histoire a enregistré quelques-unes des nombreuses conversions opérées par ses prédications, ses prières et ses miracles, jusqu'au milieu de la persécution rallumée en 257 par Valérien, qui, dans le commencement de son règne, avait non-seulement laissé en repos, mais même favorisé les Chrétiens.

IV. C'est pendant cette dernière persécution que le saint Pontife couronna ses travaux par le martyre. Voici, en abrégé, ce que nous lisons dans ses Actes, dont l'authenticité, attaquée par Tillemont et Basnage, victorieusement défendue par Baronius et Berti, est reconnue par tous les critiques sérieux. Valérien envoya des soldats pour prendre Etienne et les clercs qui étaient avec lui. On les conduisit à l'empereur qui n'admit en sa présence qu'Etienne : « C'est toi, lui dit-il, qui t'efforces de renverser la république, et qui persuades au peuple d'abandonner le culte des dieux? » Etienne répondit : « Je ne renverse pas la république, mais j'exhorte le peuple à abandonner les démons qu'on adore dans les idoles, et à reconnaître le vrai Dieu, et celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ. » Valérien ordonna de le conduire au temple de Mars pour y entendre sa sentence. Etienne y étant arrivé, leva les yeux au ciel et dit : « Seigneur, Dieu le Père, qui avez détruit la tour de confusion à Babylone, détruisez ce lieu où le diable trompe les peuples par la superstition. » Aussitôt un tonnerre, accompagné de foudres et d'éclairs, frappa le temple et le renversa en partie. Les soldats s'enfuirent et laissèrent Etienne tout seul. Il s'en alla avec les siens au prochain cimetière de Lucine, les exhorta au martyre, et ensuite offrit le sacrifice au Tout-Puissant. Après avoir achevé sans crainte, il s'assit dans sa chaire vis-à-vis de l'autel. De nouveaux soldats, envoyés par Valérien, lui tranchèrent la tête. Les Chrétiens, inconsolables de sa perte, l'enterrèrent dans le cimetière de Calixte (684*).

C'est le 2 août 257 qu'eut lieu ce glorieux martyre. Saint Etienne avait occupé la Chaire de saint Pierre pendant quatre ans, deux mois et vingt et un jours. On montre encore aujourd'hui la Chaire teinte de son sang. L'Eglise dédiée sous l'invocation du saint martyr, à Pise, possède, depuis 1682, ses reliques, à l'exception de son chef, qui est vénéré à Cologne.

ETIENNE II, prêtre de Rome, fut élu par tout le peuple pour successeur du Pape Zacharie, mort le 15 mars 752, et fut mis en possession du palais patriarcal de Latran. Mais, le troisième jour, après son élection, à son réveil, s'étant assis pour régler ses affaires domestiques, il perdit tout à coup la parole et la connaissance, et mourut le 18 mars de la même année 752.

Comme ce Pontife élu n'avait point été sacré, la plupart des anciens auteurs ne le comptent point parmi les Papes, ou le confondent avec Etienne III, qui tint le Saint-Siége aussitôt après sa mort, et que l'on nomme généralement Etienne II. Nous croyons devoir suivre cet usage quant à ce dernier Pontife, malgré quelques autorités contraires, et cela d'autant plus que c'est le moyen d'éviter les confusions et les erreurs dans lesquelles quelques auteurs nous paraissent être tombés.

ETIENNE II, dit Etienne III par quelques auteurs, Pape. Il était Romain de naissance et avait perdu son père en bas âge; mais il fut élevé dans le palais de Latran auprès des Papes, qui le firent passer par tous les ordres ecclésiastiques jusqu'au diaconat

I. Après la mort d'Etienne II, dont le pontificat ne fut que de trois ou quatre jours (685), tout le peuple s'assembla dans l'Eglise de Sainte-Marie-Majeure, où, ayant imploré la miséricorde de Dieu et le secours de la Très-Sainte Vierge, il élut unanimement le diacre Etienne. Aussitôt son élection, on le porta, selon la coutume, à l'église de Latran; on le mit en possession du palais patriarcal, et il fut consacré le 26 mars de l'année 752.

Dans ce moment, il se préparait, en Italie, une révolution des plus petites en apparence, mais en réalité des plus graves pour toute l'Eglise, et, par là même, pour l'humanité entière. Depuis plus d'un siècle, et, par la seule force des choses, le Pape était devenu de fait le souverain de Rome. Il veillait à la sûreté de la ville, en relevait les fortifications, levait et payait des troupes, nommait les commandants, envoyait et recevait des ambassades, faisait des alliances et des traités avec les puissances étrangères. Comme Chef de l'Eglise catholique, il était consulté de toutes parts, non plus simplement par des particuliers, mais par les peuples et les rois : ses réponses dirigeaint la conscience et les actes, non plus de quelques particuliers, mais de nations entières.

Ainsi, par exemple, ne sont-ce pas les

(684*) Baron., ad ann. 258 et 259; *Acta SS.*, August.

(685) Pour succéder au Pape Zacharie, mort en 752, on avait d'abord nommé un prêtre nommé Etienne, qui ne survécut que trois jours à son élection. (*Voy.* l'article Etienne II.) Le peuple et le clergé de Rome le remplacèrent immédiatement par diacre, qui portait également le nom d'Etienne, et c'est celui dont nous parlons ici.

Papes qui, en Angleterre et en Germanie, implantent, avec le Christianisme, les sciences, les lettres et les arts? Chez les Francs, n'est-ce pas un Pape (686) qui, par sa réponse, détermine la translation définitive de la souveraineté d'une dynastie à une autre? Cet état de choses, qui n'existait point dans les siècles antérieurs; ces relations nouvelles avec la multitude croissante des peuples chrétiens, demandèrent naturellement que, père, pasteur, oracle, juge et vengeur de tous, le Pape ne fût le sujet d'aucun. Et cependant, si Dieu n'y avait mis obstacle, le Pape allait devenir le serviteur du roi des Lombards.

II. Le roi Astolfe, qui avait succédé à Rachis, son frère, rompit la paix que le Pape Zacharie avait négociée pour vingt ans, s'empara de l'Istrie, de Ravenne et de la Pentapole. On voit, par un de ses diplômes, daté de Ravenne, qu'il était maître de cette ville dès le 4 juillet 751. L'exarque Eutychius s'enfuit à Naples et ensuite en Grèce, et ce fut la fin de l'exarchat, qui existait depuis environ cent quatre-vingts ans. L'année suivante 752, à la mort du Pape Zacharie, Astolfe se préparait à envahir le duché même de Rome. Le nouveau Pontife, Etienne II, lui envoya, dès le troisième mois de son pontificat, le diacre Paul, son frère, avec le primicier Ambroise, chargés de grands présents, pour traiter de la paix. Ils la firent promettre au roi lombard pour quarante ans; mais, au mépris de ses serments, il la rompit au bout de quatre mois et fit de grandes menaces contre le Pape et le peuple romain, voulant se rendre maître de toute la province et imposer à la ville un tribut annuel d'un sou d'or par tête. Le saint Pontife lui envoya les abbés de Saint-Vincent, près du Vulturne, et de Saint-Benoît du Mont-Cassin, pour lui demander instamment la conservation de la paix.

Mais Astolfe, sans même les écouter, les renvoya avec mépris à leurs monastères, après leur avoir fait promettre de ne pas retourner vers le Pape. Voilà comment se conduisait, vis-à-vis du Vicaire de Jésus-Christ, celui que l'histoire nous rapporte avoir eu cependant de la piété! Il est certain qu'Astolfe, avec une ambition peu scrupuleuse, un caractère qui sentait encore le barbare, avait des dehors d'un homme chrétien. Ainsi, tout en ravageant les frontières de Rome, il enlevait les corps des saints et leur bâtissait des oratoires à Pavie. Il y fonda même un monastère de vierges, où ses filles embrassèrent la vie religieuse, et sa femme, Giseltrude, avait un frère nommé Anselme, religieux qu'Astolfe protégeait dans ses fondations monastiques. (*Voy.* l'article Anselme (Saint), tom II, col. 99.) Quoi qu'il en soit de la piété d'Astolfe, il n'est pas moins certain qu'il ne voulut pas écouter les paroles de paix d'Etienne II.

III. Quand ce Pontife sut comment il avait reçu ses ambassadeurs, il eut recours à Dieu, suivant sa coutume. Et il continuait de faire des prières pour le rétablissement et pour le maintien de la paix, lorsque Jean, silentiaire de l'empereur Constantin Copronyme, vint à Rome, apportant des lettres pour le Pape et pour le roi des Lombards, qu'il exhortait à rendre les places qu'il avait prises sur l'empire. Etienne l'envoya de suite à Ravenne, avec le diacre Paul, son frère, trouver le roi. Sans faire de réponse précise, Astolfe se contenta d'envoyer un ambassadeur à Constantinople avec Jean. Le Pape y envoya aussi des députés chargés de lettres, où il priait l'empereur, comme il avait déjà fait plusieurs fois, de venir avec une armée délivrer Rome et l'Italie. Mais cette députation fut encore sans effet, et l'empereur Copronyme n'envoya aucun secours. Il était occupé à faire la guerre aux Arabes, mais bien plus encore aux images des saints.

Profitant de ces circonstances, Astolfe se montrait plus intraitable que jamais. Il menaçait les Romains de les passer tous au fil de l'épée, s'ils ne se soumettaient à sa puissance. Le Pape, de son côté, assemblait souvent le clergé dans le palais patriarcal, l'engageait à étudier assidûment les saintes Ecritures, afin de pouvoir répondre à propos aux adversaires de l'Eglise. Il ne cessait d'exhorter tout le peuple à se garder de tout mal et à vivre dans la piété. Enfin, ayant assemblé tous les habitants de Rome, il leur dit avec une tendresse paternelle. « Je vous en conjure, mes bien-aimés enfants, implorons la clémence de Dieu pour la multitude de nos péchés, et il sera lui-même notre secours, et sa miséricordieuse providence nous délivrera de la main de ceux qui nous persécutent. » A ces paroles, tout le peuple fondit en larmes et pria le Seigneur d'une voix unanime. Un jour il fit une procession, où l'on portait plusieurs reliques, entre autres une image de Jésus-Christ que l'on croyait n'avoir point été faite de main d'homme. Le Pape la portait sur ses épaules, marchant nu-pieds, comme tout le peuple, qui avait la cendre sur la tête et poussait de lamentables gémissements. A la croix que l'on portait en procession, on avait attaché le traité de paix que le roi des Lombards avait rompu. Le saint Pontife établit de semblables processions tous les samedis.

C'est ici une nouvelle preuve de ce que dit un écrivain protestant : « Sans les Papes, Rome n'existerait plus. » Et nous pouvons ajouter : Si sans les Papes Rome n'existerait plus, sans les Papes n'existerait pas non plus la civilisation de l'Europe, qui est venue de Rome par les Papes; car « ce sont leurs mains paternelles, comme le dit encore le même écrivain, qui élevèrent la hiérarchie, et, à côté d'elle, la liberté de tous les Etats (687). »

IV. Etienne II, pour sauver Rome du pillage et de la domination des Lombards, employa auprès d'Astolfe les supplications

(686) Le Pape Zacharie.

(687) Jean de Muller, *Voyages des Papes*.

et les présents; il lui fit par plusieurs fois des présents immenses. Le Lombard recevait les présents et n'en devenait pas plus traitable. D'un autre côté, il n'y avait aucun secours à espérer de Constantinople, où l'empereur ne pensait plus qu'à faire la guerre aux saintes images. Dans cette extrémité, Etienne résolut de s'adresser au chef des Francs, à l'exemple de ses prédécesseurs Grégoire II, Grégoire III et Zacharie. Il écrivit donc à leur roi Pépin une lettre pleine d'affection, qu'il envoya secrètement par un pèlerin. Puis, par une autre lettre, il lui manda : « Envoyez vous-même des ambassadeurs à Rome, pour m'engager à vous aller trouver. »

Le roi Pépin envoya sa réponse, par laquelle il accordait au Pape tout ce qu'il demandait. Le Pape écrivit aussi à tous les ducs des Francs pour les exhorter à venir au secours de saint Pierre. Sur ces entrefaites, le silentiaire Jean revint de Constantinople avec les légats que le Pape y avait envoyés, rapportant les propositions du roi des Lombards, et une lettre de l'empereur, par laquelle il ordonnait au Pape d'aller trouver ce roi pour retirer de ses mains Ravenne et les autres villes qui en dépendaient. C'est tout le secours que l'empereur envoyait en Italie.

Dès lors Etienne II envoya demander au roi Astolfe un sauf-conduit pour lui et pour sa suite; et comme son député revenait, arrivèrent ceux de Pépin, lesquels avaient ordre de conduire le Pape au roi, leur maître, comme il l'avait demandé. Ces députés étaient le duc Auctaire, et Chrodegang, évêque de Metz (*Voy.* son article, tom. III, col. 1173), et lorsqu'ils arrivèrent à Rome, ils trouvèrent le Pape prêt à partir pour aller trouver le roi des Lombards.

En effet, il sortit de Rome le 14 octobre 753, suivi d'une foule d'habitants de la cité sainte et des autres villes, qui pleuraient et s'efforçaient de le retenir, voyant le péril où il s'exposait. Mais Etienne, se dévouant pour le salut de tous, mettait sa confiance en la puissance de Dieu et en la protection de la Sainte Vierge et de saint Pierre, auxquels il recommandait instamment tout son peuple. Quand il fut près de Pavie, le roi Astolfe lui envoya signifier qu'il ne fût point assez hardi pour lui parler de rendre Ravenne, l'exarchat ou les autres places de l'empire que lui ou les rois ses prédécesseurs avaient prises. Le Pape fit réponse qu'aucune crainte ne l'empêcherait de les demander. Etant arrivé, il donna au roi de grands présents et le supplia même avec larmes de restituer à chacun ce qui lui appartenait. Astolfe accepta les présents, mais ne restitua rien. L'ambassadeur de Constantinople n'obtint pas davantage.

Mais ceux du roi Pépin pressèrent fortement le roi Astolfe de laisser passer le Pape pour aller en France. Astolfe, surpris de cette proposition, fit venir le saint Pontife et lui demanda s'il était résolu à ce voyage. Il répondit sans détour que c'était là son dessein. Astolfe, extrêmement irrité, lui envoya secrètement de ses gens pour l'en détourner. Enfin, il fut obligé d'y consentir, et le Pape partit de Pavie, le 14 novembre de la même année 753, accompagné de Georges, évêque d'Ostie, Vilcaire, évêque de Nomente, quatre prêtres, trois diacres et quelques autres clercs de l'Eglise romaine. Après qu'il fut parti, le roi des Lombards s'efforça encore de rompre son voyage. Le Pape, qui ne l'ignorait pas, se pressa d'autant plus d'arriver à la partie des Alpes qui appartenait à la France, et, quand il y fut, il rendit grâces à Dieu de l'avoir mis en sûreté.

Continuant sa marche, il arriva au monastère de Saint-Maurice en Valais, où on était convenu que le roi Pépin se trouverait; mais il avait été obligé de marcher contre les Saxons. Après que le Pape y eut attendu quelque temps, arrivèrent des envoyés de Pépin pour prier Etienne II de venir plus avant dans la France, et ils le conduisirent, lui et toute sa suite, avec grand honneur. Pépin était à Thionville, quand il apprit que le Pape avait passé les Alpes. Il en eut une grande joie, et envoya au-devant de lui son fils aîné Charles, plus connu sous le nom de Charlemagne, alors âgé de douze ans : il devait accompagner le Pape jusqu'à Pontyon en Champagne, où Pépin devait le recevoir.

Le roi s'avança en effet jusque-là, et à la vue du Vicaire de Jésus-Christ, il descendit de cheval et se prosterna humblement par terre avec sa femme, ses enfants et les seigneurs de sa cour. Ayant ainsi reçu le Pontife, il marcha même quelque temps, à côté de son cheval, lui servant d'écuyer. Alors le Pape, avec tous les siens, entonna des hymnes et des cantiques de joie en action de grâces, et marcha ainsi chantant à haute voix, jusqu'au palais de Pontyon, où il entra le jour de l'Epiphanie, 6 janvier 754.

En y entrant, Etienne fit de grands présents au roi et aux seigneurs. Le lendemain, il parut avec tout son clergé sous la cendre et le cilice, et, ce qui est plus surprenant, il se prosterna aux pieds de Pépin, le conjurant, par la miséricorde de Dieu et par les mérites de saint Pierre et de saint Paul, de le délivrer, lui et le peuple romain, de la domination des Lombards, et il ne se releva que quand Pépin et ses seigneurs lui eurent promis de ne remettre l'épée dans le fourreau qu'après avoir châtié ces barbares. Ensuite, le Pape et le roi s'assirent dans l'oratoire, où Etienne II récita sa prière.

V. On était en hiver, et, à cause de cette dure saison, Pépin envoya le Pape avec sa suite au monastère de Saint-Denys, près de Paris, et prit grand soin qu'il y fût logé commodément. Après ces attentions, il envoya des ambassadeurs au roi des Lombards, le priant, par le respect des saints apôtres, de ne point exercer d'hostilités contre Rome et les villes qui en dépendaient, et de ne point poursuivre ses projets impies contre

le Pontife romain. L'orgueilleux Astolfe ne répondit que par des paroles de mépris et de hauteur.

Le roi Pépin célébra à Quercy-sur-Oise la fête de Pâques, qui, cette année 754, était le 14 avril. Il y tint l'assemblée de tous les seigneurs de son royaume, et y résolut le voyage d'Italie, pour le secours du Pape, qui était présent et qui répondit en ce lieu à divers points de discipline sur lesquels il fut consulté. Sa réponse contient dix-neuf articles : dix sur le mariage, cinq sur le baptême, quatre touchant le clergé. Les questions sur le mariage regardent la plupart son indissolubilité, à laquelle le concile particulier de Verberie, tenu l'an 753, avait témérairement donné atteinte. Il y est défendu d'épouser sa commère, soit de baptême, soit de confirmation; ce qui montre qu'à la confirmation, il y avait aussi des parrains. On met en pénitence le prêtre qui, ayant de l'eau, a baptisé avec du vin; mais on l'excuse, s'il n'y avait point d'eau. Ce n'est pas que ce baptême soit approuvé, mais le prêtre est exempt de peine canonique. On approuve le baptême donné en cas de nécessité en versant de l'eau sur la tête avec une coquille ou avec les mains. La consultation fait voir que cette manière de baptiser par infusion, aujourd'hui la plus commune, était rare alors, et que l'on baptisait d'ordinaire par immersion. On voit que plusieurs prêtres doutaient de la validité de leur ordination : ce qui venait de ces faux évêques dont se plaignait saint Boniface.

VI. Le pape Etienne résolut la plupart des questions proposées, par les autorités ou les anciennes décrétales de saint Léon, de saint Innocent, de saint Sirice, ou des canons de Chalcédoine, d'Antioche, de Néocésarée, de Carthage (688). En cette même assemblée de Quercy, le roi Pépin fit une donation au pape Etienne et à l'Eglise romaine de plusieurs villes et territoires d'Italie usurpés par les Lombards, et il la fit tant en son nom qu'au nom de ses deux fils, les princes Charles et Carloman (689).

Cependant le roi des Lombards, qui avait répondu avec tant de hauteur aux ambassadeurs de Pépin, n'était pas sans crainte. Il obligea l'abbé du Mont-Cassin d'envoyer en France le prince Carloman, qui était un de ses moines, afin de détourner le roi Pépin, son frère, de marcher en Italie. L'abbé n'osa résister aux ordres d'Astolfe, ni Carloman aux ordres de son abbé. Carloman fit donc ce voyage malgré lui, comme on le pensa dès lors, et remplit de son mieux la mission qu'on lui avait imposée.

Pépin répondit qu'il ne pouvait faire autre chose que ce qu'il avait promis au Pontife romain. D'après le récit comparé des *Chroniques* contemporaines, Carloman accompagna son frère dans l'expédition d'Italie; mais, arrivé à Vienne, il y tomba malade de la fièvre. Son frère Pépin, de concert avec le Pape, l'y plaça dans un monastère pour y vivre suivant sa profession. La reine Bertrade s'arrêta dans la ville où Carloman mourut la même année 754. A son retour, Pépin qui l'aimait tendrement, fit mettre son corps dans un cercueil d'or et le fit transporter au Mont-Cassin. Quelques *Martyrologes* donnent à Carloman le titre de saint et font mémoire de lui au 17 avril; mais on ne lui rend aucun culte. Ses cendres reposent sous le grand autel du Mont-Cassin, dans une urne d'onyx, avec une magnifique inscription qui y fut placée en 1628.

VII. Mais avant cela, le pape Etienne II étant revenu de Quercy à Saint-Denys, y était tombé malade de la fatigue de son voyage et de l'inégalité des saisons, et il fut réduit à une telle extrémité que ceux de sa suite, aussi bien que les Francs, désespéraient de sa vie. Mais ayant mis sa confiance en Dieu et ayant invoqué saint Denys, un matin qu'on croyait le trouver mort, on vit qu'il était guéri. Voici en quels termes le Pape lui-même raconte sa guérison, dans une relation publique qui est venue jusqu'à nous (690) :

« Etienne, serviteur des serviteurs de Dieu. Comme il y aurait de la présomption à se vanter de ses mérites, il y aurait de l'ingratitude à taire les œuvres que Dieu opère en nous par ses saints. Il est même à propos de les faire connaître, selon le conseil que donna l'ange à Tobie. C'est ce qui m'engage à rendre compte au public de ce qui m'est arrivé en ce genre. L'oppression que souffrait la sainte Eglise, de la part d'un roi impie, m'ayant obligé de me réfugier en France auprès de Pépin, roi très-chrétien, je fis quelque séjour dans le monastère de Saint-Denys, au territoire de Paris, et j'y tombai dangereusement malade. Me voyant abandonné des médecins, j'eus recours à Dieu, et je lui fis ma prière dans l'église du saint martyr, sous les cloches. Pendant que je priais, je vis devant l'autel le bon pasteur saint Pierre et le maître des nations saint Paul; je les reconnus à la manière dont on les peint dans leurs images. A la droite de saint Pierre était saint Denys, d'une taille plus haute et plus grêle. Son visage me parut d'une rare beauté. Sa tunique était blanche, avec des bandes de pourpre, et son manteau de pourpre parsemé d'étoiles d'or. Ils s'entretenaient ensemble avec une sainte gaieté. Saint Pierre dit : Voilà notre frère qui demande la santé. Saint Paul répondit : Il va la recouvrer. Et s'approchant de saint Denys, il lui mit la main sur la poitrine et regarda saint Pierre. Saint Pierre dit à saint Denys : C'est à vous de le guérir. Aussitôt saint Denys, tenant en main un encensoir et une palme, s'approcha de moi avec un prêtre et un diacre qui étaient un peu à l'écart (c'était apparemment saint Rustique et saint Eleuthère), et il me dit : Mon frère, la paix soit avec

(688) Labbe, *Conc.* tom. VII, col. 1650.
(689) Anast., *in Adrian.*

(690) Cette relation se trouve dans Labbe, t. VI, p. 1649; dans dom Bouquet, tom. V, p. 591

vous! Ne craignez pas; vous ne mourrez point que vous ne soyez retourné heureusement à votre siége. Levez-vous plein de santé, célébrez la Messe, et dédiez cet autel en l'honneur de Dieu et de ses apôtres Pierre et Paul que vous voyez. En même temps une clarté et une odeur toutes célestes remplirent toute l'église. A l'instant je me trouvai guéri et je me mis en devoir d'exécuter ce qui m'avait été commandé; mais ceux qui étaient présents disaient que j'étais en délire. C'est pourquoi je leur racontai, aussi bien qu'au roi et à toute la cour, ce que j'avais vu, et je fis ensuite ce qui m'avait été ordonné. Que le Seigneur soit béni! »

En témoignage et en reconnaissance de cette guérison, il donna au monastère de Saint-Denys son pallium, que l'on y a conservé jusque dans ces derniers temps. Etienne II ayant ainsi recouvré la santé, fit la dédicace de l'église avec une grande solennité, le 28 juillet, qui cette année 754 était un dimanche.

Dans cette même solennité, il consacra de nouveau pour roi de France, par l'onction de l'huile, Pépin et ses deux fils Charles et Carloman, avec la reine Bertrade, et défendit aux seigneurs des Francs, par l'autorité de saint Pierre, sous peine d'excommunication, que jamais eux ni leurs descendants se donnassent des rois d'une autre race. Il donna en même temps au roi et à ses deux fils le titre de *Patrices* des Romains, les établissant ainsi défenseurs en titre de l'Eglise romaine. On croit aussi que le baptême des deux jeunes princes avait été différé jusqu'alors, et que le Pape fut leur parrain. Le roi Pépin avait eu le dessein de répudier la reine Bertrade, mais le Pape l'en détourna par des avis salutaires, auxquels Pépin se rendit; et peut-être fut-ce la raison de sacrer avec lui cette princesse.

VIII. Cependant Pépin dut songer à mettre à exécution les promesses qu'il avait faites au Pape pour le protéger contre les Lombards. Mais, avant de se mettre en marche, il envoya jusqu'à trois fois, par le conseil d'Etienne, des ambassadeurs au roi Astolfe, pour lui offrir la paix, s'il voulait rendre à l'Eglise et à la république romaine ce qu'il avait usurpé, lui promettant même de grands présents. Comme il persista dans son refus, Pépin marcha contre lui. Toutefois, étant à moitié chemin, il envoya encore vers le roi des Lombards, à la prière du Pape, qui voulait éviter l'effusion du sang des Chrétiens, et qui lui écrivit pareillement de son côté, le conjurant, par tous les mystères et par le jour du jugement, de rendre ce qui appartenait à la sainte Eglise de Dieu et à la république des Romains. Astolfe ne répondit au Pape et au roi que par des menaces. Pépin continua donc sa marche.

Il envoya à l'avance un faible détachement pour occuper les passages des Alpes. Astolfe, à la vue de cette poignée de soldats, fond sur eux à l'improviste, avec des forces considérables. Mais les Francs ne s'effrayèrent point, et les Lombards furent dispersés et taillés en pièces. Astolfe lui-même n'échappa à la mort que par une fuite honteuse. Il alla se renfermer dans les murs de Pavie. Pépin, avec le reste de son armée, franchit les Alpes, entra en Italie, et vint assiéger Astolfe dans sa capitale.

Mais Etienne II ne pouvait oublier qu'il était père. Ses entrailles s'émurent de compassion, et il supplia le roi franc d'épargner le sang. Par sa pacifique intervention, un traité fut conclu entre les Romains, les Francs et les Lombards. Astolfe et les grands de sa nation promettaient solennellement de restituer Ravenne et toutes les villes qu'ils avaient usurpées. Après quoi Pépin, emmenant les ôtages des Lombards, revint en France, nonobstant les instances du Pape qui le conjurait de ne point se fier à leurs paroles et de faire exécuter le traité en sa présence (691).

Néanmoins Etienne dut rentrer dans sa

(691) Nous citerons sur ce traité, l'un des plus graves qui se présentent dans la question du temporel du Saint-Siége, les remarques d'un judicieux et savant auteur, le P. Thomassin : « Il est évident, dit-il, 1° que le Pape gouvernait tout l'Etat de Rome et de l'exarchat, c'est-à-dire de ce qui restait encore sous l'empire de Constantinople. C'était lui qui faisait la paix, qui parait aux désordres de la guerre, qui protégeait les villes, qui écartait les ennemis, qui avait la principale correspondance avec l'empereur et avec les trois voisins de qui on pouvait attendre du secours. Ainsi, la domination lui était tombée entre les mains par la seule disposition du ciel; 2° le Pape conservait toutes ces provinces dans l'obéissance de l'empereur; dans les dernières extrémités où il se vit réduit, il n'implora le secours que de l'empereur, et ce ne fut que lorsque l'Italie eut été entièrement abandonnée par son souverain légitime, qu'elle chercha la protection de la France.

« Ce Pape, Etienne II, avant que de venir en France, étant accompagné des ambassadeurs de l'empereur et du roi Pépin, alla trouver le roi des Lombards à Pavie, et lui redemanda Ravenne, tout l'exarchat et les autres places qui avaient été usurpées sur la république, ou par lui ou par ses prédécesseurs. Le Pape redemande toutes ces villes et toutes ces provinces, comme appartenant au Pontife romain, qui en était le Père spirituel et temporel, qui les protégeait et les gouvernait depuis longtemps, qui avait si souvent exposé sa vie et répandu tous ses trésors pour leur conservation, qui les avait si souvent retirées des mains des Lombards, enfin qui s'en trouvait le seul gouverneur, depuis que les empereurs d'Orient en avaient absolument abandonné la défense au milieu de tant d'ennemis. Ainsi ce n'était qu'une restitution que ce Pape demandait aux Lombards, et à laquelle il les força quand il fut soutenu par la faveur du roi Pépin et des armes françaises. Pepin lui jura, à Pontyon, de lui faire rendre l'exarchat et tout ce qui avait appartenu à la république romaine.

« Ces termes, *les droits et les lieux de la république*, ne sont pas affectés sans raison, parce que les plus saints évêques ont toujours conspiré avec les princes temporels pour la défense et la conservation même temporelle des villes; et, quand les princes temporels ont négligé ou n'ont pas eu la puissance de s'acquitter de leur devoir en ce point, les évêques ont suppléé à leur défaut et ont pris en main le gouvernail au milieu de la tempête. C'est en cette manière que les Pontifes romains concou-

ville pontificale. Quand il arriva, escorté de plusieurs princes et seigneurs francs, au champ de Néron, près du Vatican, le clergé et le peuple romain, qui étaient venus à sa rencontre, poussèrent des cris d'allégresse. Des larmes de joie coulaient de tous les yeux. « Notre père est revenu, s'écriait cette population émue. Après Dieu, il est notre salut ! » Le Pape apportait de France des reliques de saint Denys, pour lesquelles il fonda un monastère de moines grecs (692).

IX. Mais le manque de foi de l'artificieux Astolfe changea bientôt les cris de joie en nouvelles alarmes. Ce qu'Etienne avait prévu arriva. Quand Pépin fut repassé en France, Astolfe, bien loin de rendre les possessions qu'il avait promises, recommença à maltraiter les Romains. Le 1er janvier 755, le roi Lombard reparut avec son armée aux portes de Rome, et en poussa vigoureusement le siége. Pendant trois mois, la ville fut investie de si près que le Pape eut peine à faire parvenir à Pépin les lettres par lesquelles il l'appelait encore une fois au secours du Saint-Siége.

« Vous aurez sans doute appris, par d'autres voies, lui écrit-il, que l'impie Astolfe a violé les conditions de la paix qu'il a jurée. Il est venu avec ses Lombards mettre le siége devant cette ville. Ouvrez-moi la porte Salaria, fait-il dire aux Romains, et livrez-moi votre Pape, sinon je renverserai vos murailles et je vous passerai tous au fil de l'épée, et je verrai qui pourra vous tirer de mes mains. Il y a plus : tous ceux de Bénévent sont également venus et campent devant d'autres portes, qui restaient encore libres. Tout ce qui est hors de la ville a été mis à feu et à sang. Ils ont incendié les maisons et les églises, brisé et brûlé les images des saints ; ils ont mis dans leurs sacs impurs les dons sacrés, c'est-à-dire le corps de Notre-Seigneur, et les mangeaient après s'être remplis de viande. Ils ont emporté les voiles et les ornements des autels pour leur usage. Ils ont déchiré de coups les moines et violé les religieuses, dont ils ont même tué quelques-unes. Ils ont brûlé toutes les fermes de saint Pierre et celles de tous les Romains, emmené les bestiaux, coupé les vignes jusqu'à la racine, foulé aux pieds les moissons, en sorte qu'il ne nous reste plus de quoi vivre. Ils ont égorgé quantité de serfs de saint Pierre et des Romains, et emmené les autres en captivité, jusqu'à arracher du sein de leurs mères les enfants à la mamelle pour les égorger. Les païens mêmes n'ont jamais fait tant de maux.

« Voilà cinquante-cinq jours qu'ils assiégent la ville affligée de Rome, et qu'ils la pressent de toutes parts ; nuit et jour ils lui livrent des assauts et battent ses murailles. — Voici, nous disent-ils d'une manière insultante, voici que nous vous serrons de tous les côtés ; que les Francs viennent maintenant, et qu'ils vous arrachent de nos mains ! — La ville de Narni, que vous avez donnée à saint Pierre, ils l'ont prise, ainsi que quelques autres qui nous appartiennent. Aussi avons-nous eu de la peine à vous envoyer par mer ces lettres trempées de nos larmes. Hâtez-vous donc, bien-aimés, je vous en conjure par le Dieu vivant et véritable et par le prince des apôtres, le bienheureux Pierre, hâtez-vous de venir à notre secours, de peur que nous ne périssions et que les nations de l'univers ne disent : Où est la confiance que les Romains mettaient, après Dieu, dans les rois et la nation des Francs? Ecoutez-nous et venez à notre aide. Toutes les nations qui ont eu recours à la vaillante nation des Francs ont été sauvées ; combien plus ne devez-vous point avoir à cœur de délivrer la sainte Eglise de Dieu et son peuple ! »

Dans une autre lettre, adressée plus particulièrement à Pépin, et qui contient les mêmes choses, le Pape, faisant une éloquente prosopopée, montre, ce qui, d'ailleurs, était prédominant en ces temps (comme cela le fut et l'est encore plusieurs siècles après), combien l'on comptait sur les voies de la force pour défendre et soutenir les droits les mieux établis et les plus fondés en raison. Voici les principaux traits de cette nouvelle lettre (693) :

« Pierre, appelé à l'apostolat par Jésus-Christ, Fils de Dieu vivant, et par moi toute l'Eglise catholique, apostolique et romaine, avec son Pontife Etienne ; que la grâce, la

raient, avec les empereurs romains, pour la conservation des restes de la république romaine dans l'Italie, et ils s'en sont trouvés seuls chargés, lorsque les empereurs, ayant absolument retiré leur concours, ont abandonné toutes ces provinces à la fureur des Lombards. Car qui peut douter qu'ils n'eussent plus de droit sur toutes ces provinces de la république romaine, que les Lombards qui en étaient les destructeurs, et que les empereurs qui les abandonnaient et qui pouvaient passer pour les auteurs de leur désolation, parce qu'ils ne l'avaient pas empêchée.

« Le roi Pepin envoya ses ambassadeurs à Astolfe, pour le porter à cette restitution. Le Pape demandait que cette restitution se fît sans effusion de sang. Mais c'est à l'Eglise et à la république romaine que cette restitution se devait faire, parce que ni les exarques, ni aucun autre général des troupes impériales ne paraissant plus dans l'Italie pour sa défense, les Romains, ayant le Pape à leur tête et composant ce qu'on pouvait appeler l'Eglise et la république, commencèrent à recueillir les débris de ce naufrage et à poursuivre la restitution de tout ce qui avait été usurpé par les Lombards. Pepin passa les Alpes et fit promettre à Astolfe de rendre Ravenne et les autres villes. » (Thomassin, *De la discipline de l'Eglise*, part. I, liv. III, chap. 29.) C'est ainsi que ce docte auteur fait voir qu'Astolfe accomplissait une simple restitution à l'Eglise et à la république romaine ; il montre avec la même netteté que c'était en même temps une donation de Pépin, attendu que ces provinces lui appartenaient de fait par la conquête.

(692) Anast., apud Coint., en 754, n. 75, Hild. areop.

(693) *Voy.* dom Bouquet, tom. V, p. 495 ; Duchesne, tom. III, et Labbe, tom. VI.

paix et la force pour délivrer cette Eglise et son peuple, soit donnée abondamment par le Seigneur, notre Dieu, aux rois Pépin, Charles et Carloman, etc. Moi, Pierre, appelé par Jésus-Christ à l'apostolat, et à qui il a daigné singulièrement confier ses ouailles et donner les clés du royaume des cieux, je vous regarde comme mes enfants adoptifs ; et, comptant sur l'amour que vous me portez, je vous exhorte et je vous presse de délivrer ma ville de Rome, mon peuple et la basilique où je repose, selon la chair, des violences que les Lombards y commettent. Car cette nation perfide opprime cruellement l'Eglise qui m'a été confiée. Mes chers enfants, persuadez-vous que je parais devant vous en personne pour vous en conjurer dans les termes les plus pressants, parce qu'en effet, suivant la promesse de mon Rédempteur, c'est vous, peuples des Francs, qui êtes nos peuples de prédilection entre toutes les nations de la terre.

« La Mère de Dieu, toujours Vierge, vous fait les mêmes instances que moi. Elle vous presse et vous commande avec tous les chœurs des anges, tous les saints martyrs et confesseurs, d'avoir compassion des maux de Rome. Défendez-la contre les Lombards, de peur que ces persécuteurs ne profanent mon corps qui a été immolé dans les tourments pour Jésus-Christ, et ne souillent l'église où il repose. Secourez au plus tôt mon peuple, afin que moi, Pierre, appelé de Dieu à l'apostolat, je vous protége à mon tour au jour du jugement, et que je vous prépare des places dans le ciel. Hâtez-vous de le faire, avant que la source vivante, d'où vous avez reçu la régénération, vienne à tarir, avant que votre mère spirituelle, la sainte Eglise de Dieu, dans laquelle vous espérez obtenir la vie éternelle, soit humiliée, envahie et profanée par les impies. Je vous conjure, par le Dieu vivant, de ne pas permettre que ma ville de Rome et mon peuple soient plus longtemps déchirés par les Lombards, afin que vos corps et vos âmes ne soient pas déchirés dans le feu éternel, ni que les brebis du troupeau que Dieu m'a confié soient dispersées, de peur qu'il ne vous rejette et ne vous disperse comme le peuple d'Israël.

« On sait que, parmi toutes les nations qui sont sous le ciel, c'est la nation des Francs qui a montré le plus d'attachement pour moi Pierre, apôtre, et c'est pour cela que je vous ai recommandé, par mon vicaire, de délivrer l'Eglise que le Seigneur m'a confiée. C'est moi qui vous ai secourus dans vos besoins, quand vous avez eu recours à moi, qui vous ai donné la victoire sur vos ennemis, et qui vous la donnerai encore dans la suite, si vous accourez au secours de ma ville. Oui, si vous m'obéissez promptement, vous en recevrez une grande récompense en cette vie ; vous surmonterez tous vos ennemis, vous vivrez longtemps, mangeant les biens de la terre, et vous aurez sans doute la vie éternelle. Autrement, sachez que, par l'autorité de la sainte Trinité et la grâce de mon apostolat, vous serez privés du royaume de Dieu et de la vie éternelle. »

X. Cette lettre d'Etienne II a excité la critique de Fleury; il en cite quelques passages, et il dit ensuite : « Cette lettre est importante pour connaître le génie de ce siècle-là, et jusqu'où les hommes les plus graves savaient pousser la fiction quand ils la croyaient utile. Au reste, elle est pleine d'équivoques comme les précédentes. L'Eglise y signifie, non l'assemblée des fidèles, mais les biens temporels consacrés à Dieu : le troupeau de Jésus-Christ sont les corps, et non pas les âmes; les promesses temporelles de l'ancienne loi sont mêlées avec les spirituelles de l'Evangile, et les motifs les plus saints de la religion employés pour une affaire d'Etat (694). »

Fleury, tout bonnement, a voulu séparer ce qui est uni, et il n'a pas vu que, pour le Pape, le temporel est le gage et la garantie de l'indépendance du spirituel. Oui, sans doute, l'Eglise est l'assemblée des fidèles, mais les biens temporels consacrés à Dieu lui appartiennent aussi; oui, sans doute, les âmes forment le troupeau de Jésus-Christ, mais les corps ne seraient-ils donc pas à lui? A qui Fleury les abandonne-t-il donc? Aux rois et aux Césars des *nations* ; et c'est pour cela que l'humanité a si bien marché et qu'elle a tant de peine à arriver à ses destinées et à voir se réaliser les divines promesses : *Fiet unum ovile, et unus Pastor* (695) !

Mais sans nous étendre davantage sur ces considérations qui répondent suffisamment, ce nous semble, à la critique de Fleury, nous pouvons lui opposer ses propres paroles ; car il est trop judicieux pour n'avoir pas senti, bien que d'une manière fort restreinte, la nécessité de ne pas soustraire l'homme tout entier au souverain domaine de Dieu, par son représentant visible sur la terre, et cela, afin que l'humanité, placée dans ses voies véritables, que le Vicaire de Jésus-Christ a seul reçu mission de lui indiquer, puisse parvenir au vrai progrès. Voici donc ce que dit Fleury, en parlant des inconvénients (696), de la puissance temporelle unie à l'épiscopat : « Je ne vois que l'Eglise romaine où l'on peut trouver une raison singulière d'unir les deux puissances. Tant que l'empire romain a subsisté, il renfermait dans sa vaste étendue presque toute la chrétienté; mais depuis que l'Europe est divisée entre plusieurs princes indépendants les uns des autres, si le Pape eût été sujet de l'un d'eux, il eût

(694) *Hist. ecclés.*, liv. XLIII, n. 17.
(695) *Joan.* X, 16.
(696) Inconvénients réels dans bien des cas, surtout dans la manière dont la puissance temporelle fut unie à l'épiscopat à certaines époques.

été à craindre que les autres n'eussent eu peine à le reconnaître pour Père commun, et que les schismes n'eussent été fréquents. On peut donc croire que c'est par un effet particulier de la Providence que le Pape s'est trouvé indépendant et maître d'un Etat assez puissant pour n'être pas aisément opprimé par les autres souverains, afin qu'il fût libre dans l'exercice de sa puissance spirituelle, et qu'il pût contenir plus facilement tous les autres évêques dans leur devoir. C'était la pensée d'un grand évêque de notre temps (697). »

Cet évêque que Fleury ne nomme point, est sans doute Bossuet, qui dit, entre autres choses, sur ce point, mais toujours sans plus s'élever que Fleury : « que le Siége apostolique ait reçu la souveraineté de la ville de Rome et d'autres pays, pour exercer plus librement et plus sûrement la puissance apostolique par tout l'univers, nous en félicitons non-seulement le Siége apostolique, mais encore toute l'Eglise, et nous demandons au Ciel, de tous nos vœux, que cette principauté sacrée demeure de toutes manières sauve et intacte (698). »

XI. La Providence conduisit ainsi les choses au VIII° siècle et se servit, pour la délivrance temporelle et le complet affranchissement de l'Eglise romaine, de Pépin et de Charlemagne. Le premier ne fut point sourd au nouvel appel d'Etienne II, et il accourut en Lombardie avec toutes ses troupes.

Il avait déjà emporté sur les Lombards les passages des Alpes, lorsque arrivèrent à Rome les ambassadeurs de l'empereur Copronyme, Grégoire, premier secrétaire, et Jean, silentiaire, envoyés vers le roi Pépin. Le Pape les avertit de sa marche, qu'ils eurent peine à croire, et les envoya en France, accompagnés d'un légat de sa part. Ils prirent la mer et arrivèrent promptement à Marseille, où ils apprirent que Pépin était déjà sur les terres des Lombards. Affligés de cette nouvelle, ils s'efforcèrent de retenir par artifice le légat du Pape à Marseille, et de l'empêcher d'aller trouver le roi de France; mais ils ne purent y réussir. Grégoire, l'un des ambassadeurs, prit donc les devants, et, ayant joint Pépin près de Pavie, il le pria instamment, avec de grandes promesses, de céder au domaine impérial la ville de Ravenne et les autres places de l'exarchat. Mais rien ne put incliner le cœur de Pépin à les donner au domaine impérial. Il répondit, au contraire, qu'il ne souffrirait en aucune manière que ces places fussent aliénées de la puissance de saint Pierre et du droit de l'Eglise romaine, assurant même, avec serment, que ce n'était pour la considération d'aucun homme qu'il s'était exposé à tant de combats, mais pour l'amour de saint Pierre et le pardon de ses péchés, et que, quelques trésors qu'on pût lui offrir, on ne lui persuaderait jamais d'ôter à saint Pierre ce qu'il lui avait une fois offert.

Après cette réponse, il envoya l'ambassadeur impérial à Rome par un autre chemin, et pressa tellement le siége de Pavie, que le roi des Lombards lui demanda quartier, et promit d'exécuter le traité de l'année précédente et de rendre toutes les places, y ajoutant Comachio. Le roi des Francs en fit une donation à saint Pierre, à l'Eglise romaine et à tous les Papes à perpétuité, et elle fut gardée dans les archives de cette Eglise. Pour lui, il retourna en France, laissant la commission de retirer les places à l'abbé Fulrade, son conseiller et son archichapelain.

Ce dernier se rendit à Ravenne avec les députés du roi Astolfe, et ensuite dans toutes les villes de la Pentapole et de l'Emilie; il emporta les clés avec des otages, et, accompagné des principaux de chaque ville, il posa les clés avec la donation du roi Pépin sur la confession de saint Pierre. Il mit ainsi le Pape en possession de toutes ces villes, au nombre de vingt-deux, savoir : Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Césène, Sinigaglia, Iesi, Forlimpopoli, Forli, Castrocaro, Montefeltro, Acerragio qu'on ne connaît plus, Monlucari que l'on croit être Nocéra, Serravale, Saint-Marigni, Bobio, Urbin, Cufio, Luccoli, Engubio, Comachio et Narni. C'est le dénombrement qu'en fait Anastase (699), et Fleury ajoute : « Voilà le premier fondement de la seigneurie temporelle de l'Eglise romaine (700). »

Or, ici encore, Fleury se trompe. Ce fait n'est pas le premier fondement, mais bien le deuxième; car, dans la donation de Pépin, comme l'observe un historien moderne (701), il n'est aucunement question de Rome ni des villes de sa dépendance, attendu que, déjà précédemment, elles appartenaient à l'Eglise romaine par la donation du temps, ce premier ministre de la Providence pour les affaires de ce monde. Ainsi l'indépendance du Saint-Siége était fondée, et, de toute l'Italie, il ne restait plus aux empereurs de Constantinople que quelques places du duché de Bénévent.

XII. Constantin Copronyme, livré tout entier à ses fureurs d'iconoclaste, subissait indifféremment tous ces échecs. Il croyait avoir assez fait pour sa gloire et le salut de l'empire, en livrant les moines catholiques à la dérision de la populace, dans l'arène du cirque.

Dès l'année 754, il avait convoqué à Sainte-Sophie son fameux concile iconoclaste, où cent trente-huit évêques d'Orient, serviles flatteurs, condamnèrent le culte des images, et frappèrent d'anathème ceux qui leur rendaient des honneurs. Des canons spéciaux

(697) Fleury, *Discours sur l'histoire ecclésiastique*, disc. 4, n. 10.
(698) Bossuet, *Defens. Declarat.*, l.b. I, c. 16
(699) Anast. *In Steph.*
(700) *Hist. ecclés.*, liv. XLIII, n. 17.
(701) L'abbé Rohrbacher, tom. XI, p. 114.

furent dirigés contre les peintres et les sculpteurs, sous peine d'excommunication, et sans préjudice des châtiments portés par les lois impériales: il leur était défendu de représenter sur la toile, le bois, la pierre, le marbre, l'or et l'airain, aucun sujet religieux (702).

La dévastation, le pillage des églises et des monastères, les massacres des catholiques reprirent avec la même barbarie qu'au temps de Léon l'Isaurien; et l'hérésie iconoclaste fit autant de victimes que le paganisme de Néron et de Dioclétien. De saints prêtres, des vierges consacrées au service des autels, des personnes de toute condition étaient traînées, couvertes de sang et chargées de chaînes, dans les rues de Constantinople. On les plongeait dans de ténébreux cachots où elles périssaient de faim et de misère. Les martyrs les plus célèbres de la persécution de Copronyme furent saint Etienne, abbé du monastère de Saint-Auxence; saint André le Calybite, surnommé le Reclus (703) de l'île de Crète et saint Pierre Stylite. (*Voy.* leurs articles).

XIII. Cependant une nouvelle révolution venait d'éclater en Italie. Astolfe, qui, pour asservir l'Eglise romaine, lui avait fait si souvent une guerre cruelle et s'était parjuré tant de fois, fut tué à la chasse, d'une chute de cheval, en 756.

A cette nouvelle, Didier, qu'il avait fait duc de Toscane, assembla des troupes pour se faire nommer roi. Mais Ratchis, frère d'Astolfe, qui s'était fait moine au Mont-Cassin, sortit de son couvent et se mit à la tête d'une autre armée. Didier eut alors recours au Pape Etienne II, et lui promit de restituer à saint Pierre, à l'Eglise et à la république romaine les villes qui restaient en la possession des Lombards.

Le Souverain Pontife ayant pris conseil auprès de l'abbé Fulrade, envoya avec lui en Toscane son frère, le diacre Paul, et son conseiller Christophe, qui conclurent le traité avec Didier. Ensuite le Pape envoya le prêtre Etienne à Ratchis, avec des lettres pour lui et pour tous les Lombards. D'un autre côté, Fulrade conduisit à Didier un secours de Francs, et lui prépara au besoin un secours plus considérable des Romains. Par cette entremise du Pape, les Lombards évitèrent une guerre civile et reconnurent Didier sans combat. En même temps, le Pape envoya un légat, qui prit possession d'une partie des villes que Didier avait promises: Fayence, tout le duché de Ferrare et deux autres places (704).

De tout cela, il adressa une lettre à Pépin par l'évêque Georges et le sacellaire Jean, avec lesquels Fulrade revint en France. Il y remercie Pépin avec effusion des services qu'il avait rendus à l'Eglise romaine, l'appelant un nouveau Moïse et un nouveau David, et le priant de faire rendre une justice complète à saint Pierre. Le Pape prononce des malédictions contre Astolfe; puis il expose ce que Didier lui a promis, et il prie Pépin d'accorder à Didier la paix qu'il demande, et de lui envoyer des députés, pour le presser d'exécuter toutes ses promesses. Il ajoute : « Nous prions instamment votre éminente bonté d'agir de telle sorte du côté des Grecs, par l'inspiration divine, que la foi catholique soit à jamais conservée inviolable; que la sainte Eglise de Dieu soit à jamais délivrée de leur pestilentielle malice, et qu'elle recouvre tout ce qui lui appartient, pour l'entretien du luminaire des églises et la nourriture des pauvres et des pèlerins. Instruisez-nous de la manière dont vous avez parlé au silentiaire, c'est-à-dire à l'ambassadeur de Constantinople, et envoyez-nous copie des lettres que vous lui avez données, afin que nous puissions agir de concert, comme nous sommes convenus avec Fulrade (705). »

On comprendra d'autant plus l'insistance d'Etienne II à exciter Pépin à venir au secours de la religion contre les Grecs, qu'on se reportera à ce que faisait alors l'empereur Constantin Copronyme (*Voy.* n° XII). Mais cet appel fut le dernier acte du Pontife dont nous résumons l'histoire.

XIV. En effet, Etienne tomba malade et mourut le 6 avril 757, après avoir gouverné l'Eglise un peu plus de cinq ans. Ce Pontife aima toujours la sainte Eglise; il conserva les traditions avec une grande fermeté, prêcha avec force la parole de Dieu, et fut toujours prêt à secourir les pauvres, les veuves et les orphelins.

Dès le commencement de son pontificat, Etienne II rétablit dans Rome quatre anciens hôpitaux, abandonnés depuis longtemps, et il en fonda un cinquième pour cent pauvres. Il en fit deux hors de Rome, près de l'église de Saint-Pierre, y donna de grands biens, et les unit à perpétuité aux deux diaconies de la Très-Sainte Vierge et de saint Sylvestre, qui étaient dans le voisinage.

Outre le mémoire que le Pape Etienne rédigea sur sa guérison au monastère de Saint-Denys et dont nous avons parlé (n° VII), nous avons de ce Pontife sept Lettres dont l'analyse se trouve en partie dans cet article. On a aussi quatre priviléges accordés à l'abbaye de Saint-Denys, et le recueil de quelques Constitutions canoniques qu'il fit à Quercy-sur-Oise (*Voy.* n° V). Valafrid rapporte que ce fut Etienne II qui introduisit en France le chant romain, et cela paraît par les *Capitulaires* de Charlemagne.

ETIENNE III (Saint), Pape. Etienne naquit en Sicile, son père se nommait Olivus. Venu à Rome sous le rège de Grégoire III, il fut admis dans le monastère de Saint-Chrysogone que le saint Pontife avait récemment fondé. Zacharie l'ordonna prêtre du titre

(702) L'austérité protestante en est venue jusque-là !

(703) *Voy.* tom. II, col. 22, de ce *Dictionnaire.*

(704) Anast., *In Steph.*

(705) Labbe, tom. VI, p. 1642, et Mansi, t. XII.

de Sainte-Cécile, et l'attacha spécialement à sa personne. Etienne II et Paul I[er] le retinrent aussi auprès d'eux. Ce ne fut qu'après la mort de ce dernier Pape, qu'il quitta le palais de Latran pour se retirer à son titre de Sainte-Cécile.

I. Après l'expulsion de l'intrus Constantin (*Voy.* l'article Constantin, pape intrus), le prêtre Philippe fut illégalement placé sur la chaire de Saint-Pierre par une faible minorité du peuple romain, que dominait l'influence lombarde. Dès le lendemain, Philippe fut expulsé, et les Romains purent procéder à une élection régulière. Leur choix se fixa sur Etienne, désigné à leur suffrages par la double recommandation de la science et de la vertu. Cela se passa le 1[er] août 768. Le dimanche, 7 du même mois, Etienne fut consacré dans la basilique de Saint-Pierre. Dans cette cérémonie, on lut sur l'ambon une confession publique du peuple de Rome, qui se reconnaissait coupable de n'avoir pas empêché l'usurpation de Constantin. Nous renvoyons à l'article de ce dernier la manière barbare dont les Romains, ou plutôt les plus audacieux et les plus exaltés d'entre eux témoignèrent leur repentir. Contentons-nous de constater ici qu'Etienne ne prit et ne put prendre aucune part à ces scènes d'horreur, ni comme souverain temporel, puisqu'elles ont eu lieu immédiatement après son élection, alors qu'il n'avait pas encore eu le temps de prendre en main la direction des affaires ; ni comme chef spirituel de l'Eglise, vu que la fureur populaire éclata avant son ordination. Ce reproche, d'ailleurs, n'a jamais été articulé contre la mémoire d'Etienne III.

II. Le premier soin du nouveau Pontife fut d'envoyer un légat, qui apprit en route la mort de Pépin. Le roi des Francs, du consentement des seigneurs et des évêques, avait partagé ses Etats entre ses deux fils Charlemagne et Carloman : c'est à eux que s'adressa le légat du Pape. Le but de son voyage était d'obtenir que la nation des Francs envoyât à Rome des évêques versés dans les Ecritures et les canons, afin de siéger à un concile où l'on devait traiter de l'intrusion de Constantin, des mesures à prendre pour empêcher le retour d'un pareil scandale, et enfin de l'hérésie des inconoclastes, laquelle avait envahi presque toute l'Eglise d'Orient. Les deux rois des Francs accueillirent avec bienveillance et distinction l'envoyé pontifical, et firent partir immédiatement douze évêques, qui parvinrent à Rome au mois d'avril 769. Peu après leur arrivée, s'ouvrit dans le palais de Latran le concile annoncé. Les évêques de toute l'Italie s'y étaient rendus.

Après avoir réglé la question de Constantin et des évêques qu'il avait ordonnés, le concile s'occupa du culte des saintes images. Ce culte fut maintenu, conformément à la tradition constante et universelle de l'Eglise, ainsi qu'à la doctrine des Souverains Pontifes et des saints Pères.

On anathématisa le conciliabule de Constantinople où Constantin Copronyme avait fait rejeter le culte des saintes images comme une idolâtrie (*Voy.* l'article Iconoclastes), et l'on approuva la lettre synodique des trois patriarches orientaux, dans laquelle ils avaient protesté contre cette iniquité. Voici ce que dit, entre autres choses, le concile de Rome : « Si nous désirons être un jour de la compagnie des saints dans le Ciel, nous devons honorer sur la terre, par un culte solennel et public, non-seulement les reliques des corps des saints et de leurs vêtements, mais encore les églises bâties sous leur invocation et les images qui les représentent, en quelques lieux qu'elles soient dépeintes. Il faut donc craindre d'avancer aucune mauvaise proposition à l'occasion des statues, et de refuser aux corps des saints et aux reliques des martyrs la vénération qui leur est due, comme aux membres du Seigneur. Saint Athanase fut un jour interrogé par un certain Antiochus pourquoi les Chrétiens faisaient des images et qu'ils les adoraient. Il répondit que les fidèles n'adoraient pas les images comme des dieux, ainsi que le faisaient les païens, mais que la vue de ces images leur servait à exciter dans leurs cœurs des sentiments de piété et des mouvements de charité. De là vient que, quand ces images sont défigurées, on en brûle la matière comme celle des autres choses. Nous adorons la croix et nous l'embrassons, à cause de Jésus-Christ qui y a été attaché. Si quelqu'un refuse de révérer les saintes images de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de sa sainte Mère, et de tous les saints, suivant les décrets des saints Pères, qu'il soit anathème (706). »

Après la clôture du concile, le Pape, les évêques, le clergé et le peuple se rendirent processionnellement à Saint-Pierre, nu-pieds, et chantant des psaumes. Le secrétaire monta sur l'ambon et lut les actes du concile. L'anathème fut solennellement prononcé contre ceux qui les transgresseraient.

Etienne écrivit ensuite à Constantin Copronyme pour lui faire connaître la décision du concile sur le culte des saintes images. Les paternelles exhortations par lesquelles il l'engageait à renoncer à ses erreurs furent malheureusement inutiles.

Il eut la consolation de faire restituer à l'archevêque de Ravenne, Léon, canoniquement élu, son siége envahi par un usurpateur du nom de Michel, que soutenait la faveur du roi des Lombards. Ce fut à force de prudence, de fermeté et d'activité qu'il parvint à mener cette affaire à bonne fin.

III. Cependant Didier, qui avait obtenu le trône grâce à l'appui de la papauté (*Voy.* l'article Etienne II, n° XIII), ne s'inquiétait guère de remplir ses engagements envers elle, et retenait toujours une portion du

(706) Labbe, tom. 6, p. 1722.

domaine de Saint-Pierre. Pour se dispenser de la restitution, voici à quelle perfidie il eut recours :

Il fit courir le bruit qu'il se rendait à Rome par dévotion; mais, comme on sut qu'il était accompagné d'une armée, Christophe et son fils Sergius, tous deux conseillers d'Etienne, firent fermer les portes de la ville, si bien que le roi des Lombards fut obligé de camper auprès de la basilique de Saint-Pierre, située à cette époque en dehors des murs. On croyait généralement qu'il avait dessein de s'emparer de Rome, et cette opinion, il faut l'avouer, ne manquait pas de vraisemblance. Quoi qu'il en soit, Didier attira deux jours de suite Etienne à Saint-Pierre, sous prétexte de conférer avec lui. Le second jour, il enferma le Pape avec toute sa suite dans la basilique, et le contraignit par la violence d'écrire à la reine Bertrade et à Charlemagne une lettre où il était dit que Christophe, Sergius et l'envoyé de Carloman avaient attenté à la vie du Pontife; qu'il n'avait échappé à ce péril que grâce au roi des Lombards; qu'il était pleinement satisfait de ce prince, vu qu'il avait restitué à Saint-Pierre tout ce qu'il devait lui rendre (707).

Cependent Didier mandait Christophe et Sergius, qu'il voulait perdre à cause de leur dévouement à Etienne. Ils se hâtèrent de se rendre auprès du Pape, par lequel ils se croyaient appelés. Mais à peine celui-ci, rendu à la liberté, avait-il quitté la basilique, qu'un traître, Paul Afiarte, chambellan d'Etienne, et vendu à Didier, vint les en tirer, accompagné d'une troupe de gens du bas peuple, et leur creva les yeux. Tous deux moururent peu après ce cruel traitement.

IV. Tel était l'ennemi auquel Etienne avait affaire. On pense bien qu'aussitôt après la retraite de Didier, le premier soin du Pontife fut d'écrire aux deux rois des Francs une lettre pour contredire celle que la violence lui avait extorquée. Le rusé Lombard avait prévu le coup; aussi, pour le détourner, visa-t-il à s'allier par un double mariage à la famille carlovingienne. Son but était de faire épouser sa fille Désiderata soit à Charlemagne, soit à Carloman, et Gisèle leur sœur, à son fils Adalgise. Par là il enlevait au Saint-Siége son plus ferme appui, et se mettait lui-même en état de l'opprimer plus sûrement. La reine Bertrade goûta ces projets d'alliance, et entama d'actives négociations à ce sujet.

Cette affaire était un sujet de douleur plus encore pour le chef de l'Eglise que pour le prince temporel. En effet, Charlemagne et Carloman étaient déjà mariés. Pour contracter un nouveau mariage, il leur fallait donc répudier leurs épouses, au grand scandale de la chrétienté. Le Pape savait combien peu avait encore pénétré dans l'esprit barbare des Francs l'indissolubilité du lien conjugal, à laquelle plusieurs de leurs évêques mêmes, par ignorance sans doute, avaient porté atteinte dans les conciles particuliers de Verberie et de Compiègne. Il écrivit donc aux deux princes une lettre dans laquelle on remarque les passages suivants :

« Quelle folie serait-ce, si la noble nation des Francs, qui excelle entre toutes les nations, si votre illustre famille royale se souillait (ce qu'à Dieu ne plaise !) par une alliance avec la nation perfide et infecte des Lombards, dont on sait que naissent des enfants lépreux (708) ! J'ose le dire, pour peu qu'on ait de bon sens, on ne pourra jamais soupçonner de si grands rois de penser sérieusement à un mariage si honteux et si détestable. En effet, par la volonté de Dieu et par l'ordre du roi votre père, vous avez déjà, à l'exemple de vos aïeux épousé des femmes de votre nation, distinguées par leur mérite et leur beauté. Vous devez continuer de les aimer; car il ne vous est pas permis de les répudier pour épouser des femmes étrangères, ce que n'ont fait ni votre père, ni votre aïeul, ni votre bisaïeul. Ce serait une impiété de prendre d'autres femmes que celles que vous avez : il n'y a que des païens qui en usent de la sorte. Que Dieu vous préserve de ce crime, vous qui êtes de parfaits Chrétiens, une nation sainte, un sacerdoce royal ! N'oubliez pas, très-excellents fils, que vous avez reçu l'onction sainte des mains du Vicaire de saint Pierre. Souvenez-vous que le seigneur Etienne, notre prédécesseur, conjura votre père, de glorieuse mémoire, de ne pas répudier la reine, votre mère, et que ce prince, comme un roi très-chrétien, obéit à ces salutaires avis. Rappelez-vous aussi ce que vous avez promis tant de fois à saint Pierre et à son Vicaire, que vous seriez toujours amis de nos amis, et ennemis de nos ennemis. Et maintenant vous voulez vous allier à la nation perfide des Lombards, qui ne cesse d'attaquer l'Eglise de Dieu et d'envahir notre province de Rome? Rappelez-vous que quand l'empereur Constantin demanda pour son fils votre très-noble sœur Gisèle, votre père répondit qu'il ne vous était pas permis de vous allier à une nation étrangère et qu'encore moins osait-il le faire contre la volonté des Pontifes du siége apostolique. Pourquoi donc maintenant cherchez-vous à faire, contre les mandements apostoliques et contre la volonté du Vicaire du Prince des apôtres, ce que jamais votre père n'a fait?... Nous avons mis cette exhortation et cette prière que nous vous faisons sur la confession de saint Pierre, et, après avoir offert dessus le sacrifice, nous vous l'envoyons trempée de nos larmes. Si quelqu'un ose aller contre, qu'il sache qu'il est anathématisé par saint Pierre, et que le feu éternel sera son partage avec le démon et les autres impies. »

Chose étrange ! tandis que le Pontife ro-

(707) Epist. 1, apud Bouq. 46, Cod. Carol.

(708) « Fœtentissima Longobardorum gente, de cujus natione leprosorum genus oriri certum est. »

main poursuit ardemment la réhabilitation de la femme, base véritable de la civilisation, c'est une femme qui, pour de mesquines considérations politiques, bat en brèche le grand principe dont elle-même avait profité! Carloman résista : Charlemagne eut la faiblesse de céder à ses conseils. Le premier alla bientôt recevoir dans le ciel la récompense de ses vertus (4 décembre 771), et son frère hérita de la monarchie entière des Francs. Ce ne fut pas là une usurpation, comme certains historiens l'ont avancé, mais bien un acte de la volonté des seigneurs et des évêques du royaume. Charlemagne répudia bientôt la fille de Didier, comme il avait répudié sa première femme. La veuve de Carloman, qui croyait ses enfants lésés dans leurs droits, profita de cette circonstance. Elle se réfugia avec les jeunes princes auprès du roi des Lombards. Faire donner à ces enfants l'onction royale par le chef de l'Eglise dont l'autorité avait élevé Pépin même sur le trône, c'était le moyen le plus simple de se venger de Charlemagne; c'était aussi, en apparence, le plus facile, car Etienne aimait Carloman avec tendresse. Mais Didier n'eut pas le temps de réaliser ses projets ; la mort enleva le Pontife à l'amour de son troupeau et de l'Eglise entière, le 1er février 772. Il avait occupé 3 ans et demi la chaire de saint Pierre.

ETIENNE IV, Pape. Etienne appartenait à une noble famille de Rome. Elevé dans le palais patriarcal de Latran par les soins du pape Adrien, il fut ordonné sous-diacre, puis promu au diaconat par Léon III. Après la mort de ce dernier, la vertu d'Etienne le désigna au choix du peuple et du clergé. Son élection eut lieu le 22 juin de l'année 816. Le Saint-Siége n'était resté vacant que dix jours.

I. Immédiatement après son exaltation, Etienne fit prêter serment de fidélité à l'empereur Louis le Débonnaire par tout le peuple romain. Ce fait prouve-t-il, comme l'ont avancé certains historiens modernes, que la souveraineté de Rome n'appartenait pas au Pape, et que celui-ci n'était à Rome que le lieutenant de l'empereur? Cette opinion ne saurait être soutenue en présence de la donation si formelle faite récemment par Pépin à saint Pierre et à ses successeurs, donation renouvelée et confirmée par Charlemagne en 774 (*Voy.* l'art. EMPIRE DE CHARLEMAGNE), donation pleine et entière, dans laquelle on ne saurait voir aucune restriction. Et Charlemagne lui-même ne reconnaît-il pas la souveraineté du Pontife romain de la manière la plus formelle, la plus éclatante, lorsque, cette même année 774, *il pria instamment le Pape Adrien* DE LUI PERMETTRE D'ENTRER DANS ROME (709)?

Ce n'était point d'ailleurs ni en qualité d'empereur, ni en qualité de suzerain que Louis recevait ce serment, mais bien en qualité de *patrice des romains*, qualité, qu'on ne l'oublie pas, qui avait été conférée, ainsi qu'à Pépin, ainsi qu'à Charlemagne, par les Souverains Pontifes eux-mêmes. Or, quelle dignité un vassal pourrait-il conférer à son suzerain? Le *patriciat*, dignité créée par Constantin le Grand, dont furent revêtus dans l'origine les membres du conseil impérial, ou ceux qui avaient rendu des services éminents à l'empire, ne donnait aucun droit de souveraineté. En nommant patrices des Romains les rois francs, les Papes les investissaient uniquement du protectorat du Saint-Siége; et, en ordonnant à leurs peuples de leur prêter serment de fidélité, ils voulaient que ceux-ci leur obéissent en tout ce qui regardait la défense des droits du Pontife romain, tant au spirituel sur toute l'Eglise qu'au temporel sur Rome et les provinces de sa dépendance (710).

II. Etienne entreprit bientôt un voyage en France dans le but de conférer avec Louis sur les besoins de l'Eglise. A la nouvelle des intentions du Pape, l'empereur donna des ordres pour que le Chef de l'Eglise fût reçu avec tous les honneurs dus à son rang et à son auguste caractère. Des ambassadeurs le conduisirent à Reims, où Louis l'attendait. Voici, d'après Thégau, chorévêque de Trèves, auteur contemporain, et probablement témoin oculaire, les principales circonstances de cette entrevue. Quand l'empereur fut informé de l'approche du Pontife, il envoya au-devant de lui plusieurs évêques en habits pontificaux, et une multitude de clercs; lui-même s'avança à mille pas du monastère de Saint-Remi. Arrivé près d'Etienne, Louis mit pied à terre, l'aida lui-même à descendre de cheval, se prosterna trois fois à ses pieds, et ils s'embrassèrent.

On entra ensuite dans le monastère, et le Pape exposa à l'empereur les causes de son voyage (causes que l'histoire ne rapporte pas). Puis ils prirent ensemble du pain et du vin en forme de bénédiction, après quoi l'empereur retourna à Reims, et le Pape resta dans le monastère. Le lendemain, l'empereur invita le Pontife, lui donna un repas magnifique, et lui fit de grands présents. Le troisième jour, Louis fut, à son tour, invité par Etienne, qui lui fit aussi des présents, ainsi qu'à la reine et aux seigneurs. Enfin, le jour suivant, qui était un dimanche, en présence du clergé et de tout le peuple, avant la Messe solennelle, le Pape le sacra empereur et lui mit sur la tête une magnifique couronne d'or, enrichie de pierreries, qu'il avait apportée de Rome. Il mit pareillement une couronne d'or sur la tête de la reine Irmengarde, et lui donna le titre d'auguste impératrice. Tant que le Pape séjourna en France, il conféra tous les jours avec l'empereur sur les affaires de l'Eglise, et, après avoir obtenu ce qu'il voulait, il s'en retourna.

Etienne IV mourut à Rome, trois mois à

(709) Anast. *in Adrian.*
(710) Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Eglise*, tom. XI, p. 298.

peine après son retour de France, le 22 janvier 817 (711). Ce Pontife, digne à tous égards de l'amour de son peuple et de l'Eglise entière, n'occupa le Saint-Siége que sept mois.

ETIENNE V, Pape que l'on croit de la maison Colonna, était prêtre cardinal et fut élu Souverain-Pontife d'un consentement unanime, le 15 juillet 885, pour succéder au saint Pape Adrien III.

I. Etienne aurait voulu se soustraire à un si redoutable honneur, et sa résistance fut telle qu'il ordonna de fermer les portes de sa maison, criant qu'il était indigne de la charge qu'on voulait lui donner (712). On dut abattre violemment les portes pour s'emparer de lui, comme on avait fait pour saint Grégoire le Grand, et le conduire à l'église: « Le ciel même, dit un historien (713), parut approuver cette élection. Avant qu'on fût arrivé au palais de Latran, il tomba contre toute espérance, une pluie abondante qui diminua considérablement les maux causés par une longue sécheresse. Des essaims dévorants de sauterelles continuant d'affliger le pays, Etienne se mit en prière, bénit l'eau, la fit distribuer au peuple, et partout où l'on en jeta, il ne parut plus aucun de ces insectes dévastateurs. »

Etienne V fut couronné sans l'assistance des ambassadeurs impériaux, à la fin du mois de septembre de la même année 885, ce qui confirmerait l'existence du décret d'Adrien III, son prédécesseur, prescrivant que le Pape élu serait consacré sans qu'on pût exiger la présence du roi ou de ses ambassadeurs. Nous avons parlé de ce décret dans l'article consacré au Pape Adrien III (*Voy.* tom. I, col. 328). Cependant divers auteurs le regardent comme apocryphe. Mais ce qui s'est positivement passé sous Etienne, nous semble de nature à confirmer l'existence de ce décret, et, par conséquent, à détruire les assertions des auteurs qui sont contre. Ce qu'il y a de très-certain, c'est que cela était dans l'ordre, et s'il n'y avait pas eu de décret prescrivant que le Pape pouvait être consacré sans la présence de César ou de ses gens, il était dans la nature des choses qu'on finît par rendre une telle ordonnance.

II. Le nouveau Pontife porta un dernier coup au schisme de Photius. Cet hérésiarque fut confiné dans un monastère par l'empereur Léon VII, dit le Philosophe, et Photius y mourut méprisé de tous les fidèles. Ainsi s'éteignit la lutte que ce schisme de l'Eglise orientale, introduit par Photius, avait occasionnée dans toute l'Eglise. Mais, hélas! le schisme lui-même ne fut point détruit. Il reparut avec plus de force que jamais au temps de Michel Cérulaire, qui, avec l'aide de Constantin Monomaque, fut placé sur le siége de Constantinople en 1043, et cette grande division dure encore.

En 891, Etienne couronna empereur Guido, duc de Spolète, son fils adoptif, qui, en reconnaissance de tant de faveurs, confirma les dons faits à l'Eglise romaine par Pépin et par les empereurs Charles le Grand et Louis le Pieux. De cette manière, après tant de vicissitudes, l'empire d'Italie retomba entre les mains d'un prince italien. On assure que ce fut Etienne V, qui, dans une lettre adressée à Humbert, évêque de Mayence, prohiba l'épreuve que l'on faisait par le moyen d'un fer rougi ou de l'eau bouillante. L'accusé était reconnu innocent ou coupable, selon qu'il éprouvait ou non l'action du fer et de l'eau. Mais ce décret n'est pas reconnu par tous les écrivains (714).

Le Pape Etienne V gouverna l'Eglise pendant six ans, et cela à l'édification de tous, ce qui est un fait consolant dans ce temps de dureté, dans ce IXe siècle, où l'on rencontrait tant de scandales, et où la politique des princes de ce monde occasionna tant de désordres. On a vu comment Etienne s'opposa de tout son pouvoir à sa propre élévation. Il était rempli d'une grande charité pour les pauvres et avait un désintéressement exemplaire. Il nourrissait les orphelins comme s'ils eussent été ses enfants, et les admettait à sa table. Il avait donné des preuves de sa grande charité dans une famine qui affligea Rome sous son pontificat, et ce fut de son patrimoine, qui était considérable, qu'il tira la plupart de ses aumônes; car, en prenant possession du palais de Latran, il avait trouvé tout pillé, le trésor, les meubles, les greniers, les celliers (715). Tous les jours, il célébrait la sainte Messe, et donnait à l'oraison ou à la psalmodie tout le temps que lui laissaient les fonctions de la charité et de la sollicitude pontificale. Il s'appliqua avec le plus grand soin à s'associer, pour le gouvernement de l'Eglise, les hommes les plus éclairés et les plus vertueux qu'il put découvrir. Etienne V mourut le 7 août, ou vers la fin de septembre, de l'an 891, et fut enterré au Vatican.

ETIENNE VI, Pape. Après la mort du Pape Formose, arrivée le 4 avril 896, on élut à sa place Boniface, Romain de naissance, qui ne tint le Saint-Siége que vingt ou vingt-quatre jours. (*Voy.* tom. III, col. 472-473.) Boniface eut pour successeur Etienne VI, aussi Romain de naissance, fils d'un prêtre nommé Jean, et qui tint le Saint-Siége quinze mois seulement.

A peine monté sur la Chaire de saint Pierre, il assembla un concile et y appela plusieurs évêques. Foulques, archevêque de Reims, ne voulut pas, à ce qu'il paraît, s'y rendre. Il donna bien au Pape des marques de dévouement, mais pour ce qui était d'aller à Rome, il s'en excusa. Voici l'analyse que donne Fleury des lettres de Foulques à Etienne VI (716), et de la réponse de celui-ci.

Ce prélat écrivit au Pape pour lui témoi-

(711) D'autres disent le 25 janvier.
(712) Anast., *in Steph. V.*
(713) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, liv. XXVII, *ad fin.*
(714) Van-Espen, entre autres, le rejette.
(715) Bérault-Bercastel, liv. XXVIII, *in init.*
(716) *Hist. ecclés.*, liv. LIV, n. 25.

gner sa dévotion pour le Saint-Siége, et son désir d'aller à Rome, si divers obstacles ne l'avaient empêché, lui marquant qu'il avait enfin procuré la paix entre les rois Eudes et Charles (717) Mais le Pape témoigna n'être pas content de son excuse touchant le voyage de Rome, parce que d'autres le faisaient : « J'ai résolu, ajoutait-il, de tenir un concile au mois de septembre de la prochaine indiction quinzième (c'est-à-dire 896), et, si vous manquez de vous y trouver, je ne manquerai pas de porter contre vous une censure canonique. » L'archevêque répliqua : « Il ne m'a pas été possible d'aller maintenant à Rome en personne; j'envoie, pour vous en dire les raisons, un évêque et des clercs de mon Eglise. Je ne vous en écris pas davantage, à cause de la dureté de votre réprimande, qui ne m'a pas peu surpris; car, jusqu'ici, je n'ai reçu que de la douceur de vos prédécesseurs; mais je ne m'en prends qu'à mes péchés, et je vous prie de ne pas prêter l'oreille aux discours de gens peu charitables. Au reste, j'ai é é élevé dès l'enfance dans la discipline canonique, jusqu'à ce que le roi Charles, fils de l'empereur Louis, m'a pris à son service dans son palais, où j'ai demeuré jusqu'au temps du roi Carloman, quand les évêques de la province de Reims m'ont ordonné sur l'élection du clergé et du peuple. D'autres vous pourront dire comment j'ai trouvé cette Eglise, travaillée par les incursions des païens, et quelles peines je me suis données pour lui procurer la paix. Vous pouvez donc juger, par la vie que j'ai menée avant l'épiscopat, qu'il a été pour moi plutôt un fardeau qu'un avantage. J'irai toutefois quelque jour me présenter aux pieds de Votre Sainteté, si je puis obtenir la permission du roi Eudes, et si les chemins deviennent libres. Maintenant ils sont fermés par Zuentibold, fils du roi Arnoul, qui attaque même l'Eglise de Reims, dont il donne les biens à ses vassaux; et je vous prie de réprimer sa tyrannie par votre autorité apostolique. »

Etienne tint en effet son concile, où il agit de la manière la plus étrange envers Formose, dont il fit apporter le cadavre, et qu'il condamna comme s'il eût été vivant (*Voy.* l'article Formose, pape.) Dans ce même concile, Etienne déposa tous ceux que Formose *avait ordonnés, et les ordonna de nouveau. Mais*, dit Fleury (718), *il reçut bientôt la peine de ces violences.* On le prit, on le chassa lui-même du Saint-Siége, on le jeta dans une obscure prison chargé de fers, et on l'étrangla : « Telle était la fureur et la folie d'Etienne, dit un auteur (719), que bien des écrivains ecclésiastiques n'ont pas voulu le ranger au nombre des Papes. » Telle était, ajouterons-nous, la tristesse de ces temps, que les factions jetaient le trouble jusque dans l'Eglise, et poussaient ses représentants à des actes que la conscience aussi bien que l'histoire réprouveront toujours, mais qui ne s'expliquent que trop par la violence des passions politiques qui étaient partout en jeu : « La conduite d'Etienne, dit Baronius, doit être attribuée à une violente tyrannie dans le fait, et non à une erreur dans la foi : n'oublions pas que nous sommes au IXe siècle! » Le Pape Jean IX assembla un concile qui condamna tout ce qui s'était passé dans l'assemblée de quelques évêques à Rome en 897, contre la mémoire et le corps de Formose. *Voy.* l'article Jean IX.

ETIENNE VII, Pape. Il succéda à Léon VI en 929. Nous n'avons aucun détail sur lui. Tout ce qu'en dit Flodoard, son contemporain, et les écrivains postérieurs, c'est que c'était un homme vertueux et que sa vie fut remplie de douceur et de piété. Il existe un acte de donation, daté de la première année d'Etienne VII, Souverain-Pontife et Pape universel. Cette donation y jure par le salut du Pape Etienne VII, et l'acte est signé de quatre témoins qui portent les titres de consuls et de ducs (720). Etienne tint peu de temps le Saint-Siége : il mourut en 931, après deux ans, un mois et douze jours de pontificat (721).

Des biographes et quelques historiens mettent sur le compte de ce Pontife l'étrange et coupable procédure qui eut lieu contre Formose mort, comme on l'a aussi attribuée au Pape Sergius III. Mais c'est une erreur qu'on eût pu éviter par la seule conférence des dates (722). Nous avons suivi les historiens les plus autorisés, qui, tous, disent que ce fut Etienne VI, qui commit cette faute déplorable. Du reste, il faut convenir qu'il y a une telle obscurité dans la succession des Papes du IXe siècle, et tant de divergences d'opinions, qu'il est facile de s'y tromper. Malgré toute l'attention que nous avons apportée dans les faits de cette époque et dans l'ordre de succession des Pontifes, nous ne voudrions pas assurer que nous ne soyons pas tombé dans quelque confusion. *Voy.* l'article Formose (Pape).

ETIENNE VIII, Pape, était Romain de naissance, fils de Theudemond, et succéda à Léon VII, en 939. Nous n'avons que très-peu de détails sur ce Pontife, et le peu qu'on nous en rapporte regarde plutôt la politique à laquelle les Papes de ce temps-là furent obligés de se mêler, que les faits religieux proprement dits.

Dès qu'il fut monté sur la Chaire de saint

(717) Flodoard, lib. IV, c. 4.

(718) Liv. LIV, n. 26.

(719) Voy. *Annales de philosophie chrétienne*, tom. XV, p. 296. On y dit qu'Etienne VI fut un *intrus* placé sur la Chaire de saint Pierre par Adalbert de Toscane.

(720) Baronius, ann. 929, édit. Mansi.

(721) Flodoard et Luitprand, lib. III, c. 12.

(722) Le chevalier Artaud, dans son *Histoire des Papes*, si dépourvue de vie, nous paraît lui-même avoir plutôt embrouillé qu'éclairci les difficultés dont on peut se plaindre pour l'ordre des faits dans l'histoire de l'Eglise au IXe siècle.

Pierre, Hugues, qui était nouvellement archevêque de Reims, lui envoya des dépêches à Rome pour lui demander le *Pallium*. Etienne VIII l'accorda à Hugues pour l'archevêché de Reims, et les députés revinrent en 942, avec un évêque nommé Damase, que le Pape envoya légat en France.

Ce légat était chargé d'une négociation que les écrivains modernes, dit l'abbé Rohrbacher (723), n'ont point assez remarquée. Il portait des lettres apostoliques à tous les princes du royaume et à tous les habitants de France et de Bourgogne, pour qu'ils eussent à reconnaître le roi Louis et à envoyer des députés à Rome, avec menace d'excommunication s'ils ne satisfaisaient avant Noël et s'ils continuaient de lui faire la guerre : c'est ce que dit Flodoard, historien du temps et témoin oculaire des faits. Il paraît que le roi lui-même avait demandé cette médiation du Pape; car Flodoard observe que le légat ne vint que quand le roi n'eut pu réussir à faire obtenir lui-même la paix. Il ajoute que, sur ces lettres du Pape, les évêques de la province de Reims, dans une conférence avec le comte Héribert, le prièrent d'intercéder auprès du comte Hugues, de Paris, pour lui faire reconnaître le roi. Enfin, il nous apprend que, la même année 942, et le comte Hugues et le comte Héribert se soumirent à Louis, et que l'année suivante le comte Hugues tint sur les fonts de baptême une fille du roi, et reçut de ce prince le duché de France avec toute la Bourgogne (724).

On voit que si Etienne condescendit à l'ordination de l'archevêque Hugues, qui était fils du comte Héribert, à qui, d'ailleurs, on ne fait aucun reproche ni pour la doctrine, ni pour les mœurs, il avait pour cela les motifs les plus graves : c'était la pacification de la France, c'était la reconnaisance du roi Louis par les seigneurs qui lui faisaient la guerre; et ce but si digne du Chef de la chrétienté fut obtenu par sa condescendance. Quant à l'Eglise de Reims, si elle souffrit par ce changement de pasteur, jamais elle n'éprouva de schisme proprement dit; car jamais elle ne reconnut d'archevêque en titre que celui que le Chef de l'Eglise catholique lui donnait pour tel.

En 942, Etienne VIII fit venir à Rome Odon, le saint abbé de Cluni, qui y vint pour la troisième fois. Le Pape le chargea de procurer la paix entre Hugues, roi d'Italie, et le patrice Albéric, car la guerre avait recommencé entre eux. Pendant son séjour à Rome, on donna à Odon le monastère de Saint-Elie, à Suppentor, puis de Népi, afin qu'il y établît la réforme, et ce fut là que ce saint abbé mourut. (*Voy.* son article) C'est tout ce que nous savons du Pape Etienne VIII. Il quitta ce monde en 943, après avoir tenu le Saint-Siége trois ans et quatre mois. Martin II lui succéda.

Baronius et, à sa suite, Fleury (725), disent que le Pape Etienne VIII était Allemand de naissance, qu'il fut élu par le crédit du roi Othon, malgré le clergé romain, et que, pour cette raison, les Romains le prirent en telle aversion, qu'ils lui découpèrent le visage et le défigurèrent si affreusement qu'il n'osait plus paraître en public (726). Mais c'est là une idée fausse, que réfutent Muratori et Kerz ; les monuments les plus anciens marquent positivement qu'Etienne VIII était Romain. D'ailleurs, à cette époque, le roi de Germanie n'avait aucune autorité à Rome, qui était au pouvoir du prince Albéric. L'origine allemande d'Etienne VIII, et ce qui s'y rattache doivent donc être regardés comme une pure invention (727). Mais quelque chose de plus important que tout cela, c'est que tout le monde, même l'historien le plus hostile aux Papes (728), s'accorde à reconnaître que ce Pontife « fut doué de piété et de douceur (729); » ce qu'il faut encore plus louer, dit un écrivain (730), à cette époque qu'à aucune autre (731).

ETIENNE IX, Pape. Il se nommait Frédéric, était frère de Godefroi le Barbu, duc de Lorraine, et avait d'abord été envoyé en qualité de cardinal-légat par le Pape saint Léon IX, vers l'empereur Constantin Monomaque, à Constantinople.

I. A son retour, il fut arrêté avec les autres légats qui l'avaient accompagné par Trasimond, comte de Théate, alors qu'ils passaient par ses terres. Il les garda quelque temps et les relâcha enfin, après leur avoir ôté tout ce qu'ils apportaient de présents, tant pour eux que pour saint Pierre.

Mais ils ne furent pas plutôt relâchés, que le cardinal Frédéric apprit que l'empereur Henri d'Allemagne lui en voulait particulièrement beaucoup, et qu'il avait même écrit au Pape de se saisir de sa personne et

(723) Tom. XIII, p. 46.

(724) Flodoard, *Chron.*, ann. 942 et 943.

(725) *Hist. ecclés.*, liv. LV, n. 23.

(726) Feller, qu'il faut joindre à Fleury en cette circonstance, dit : « Les Romains, alors aussi séditieux que les barbares, conçurent contre lui tant d'aversion, qu'ils eurent, *dit-on*, la cruauté de lui découper le visage. » (*Dict. hist.*, etc.) — Dom Richard a commis la même erreur.

(727) Muratori, *Ann. d'Italia*, ann. 939, et Kerz, tom. XVIII, p. 314.

(728) Bruys, *Hist. des Papes*, 5 vol. in-4, tom. II, 251.

(729) Platine.

(730) Artaud, *Hist. des Souv. Pont*, tom. II, p. 74.

(731) Nous avons fait une remarque en ce sens, dans l'article ÉTIENNE V, n° II, et nous trouvons les lignes suivantes dans Bérault-Bercastel, qui, parlant des scandales de ces temps, ajoute : « Le Saint-Siége, lui-même, venait encore de fournir un puissant préservatif contre la contagion du scandale, dans les Papes Etienne VIII, Marin II, et Agapit II. Le premier s'était efforcé d'apaiser les troubles de l'église de Reims, et de pacifier la France ; le second, pendant trois ans de pontificat, et le troisième, durant dix années, avaient constamment honoré le Saint-Siége par la pureté de leurs mœurs et leur application aux devoirs sacrés du ministère. » (*Hist. de l'Egl.*, liv. XXIX. *in init.*)

de le lui envoyer, à cause de son frère Godefroi, duc de Lorraine et de Toscane, qu'il considérait comme son plus grand ennemi. Pour éviter l'indignation de Henri, le cardinal Frédéric se retira au Mont-Cassin, où il fut reçu par l'abbé Richer, et embrassa la vie monastique. Il y menait la conduite la plus exemplaire, lorsque les moines, ayant perdu leur abbé, l'élurent d'une voix unanime, le 23 mai, l'an 1057. Revêtu de cette dignité, Frédéric alla aussitôt en Toscane trouver le Pape, qui était alors Victor II, et qui de cardinal diacre, le fit prêtre du titre de Saint-Chrysogone, puis lui donna la bénédiction abbatiale. Ayant ensuite pris congé du Pape en Toscane, Frédéric alla à Rome prendre possession de son titre de Saint-Chrysogone.

A peine y eut-il séjourné un mois, que le pape Victor II mourut assez jeune en Toscane. Cette nouvelle inattendue ayant été promptement apportée à Rome par Boniface, évêque d'Albane, plusieurs Romains, tant du clergé que des citoyens, vinrent trouver le cardinal Frédéric et le consultèrent sur le choix qu' ils devaient faire d'un Pape. Ils passèrent à en délibérer le reste du jour, la nuit entière et le jour suivant, et enfin Frédéric leur nomma cinq sujets qu'il connaissait pour les plus dignes d'être appelés au souverain pontificat.

Les Romains déclarèrent qu'aucun de ces sujets ne leur paraissait convenable, et qu'ils le voulaient lui-même; à quoi il répondit « qu'il n'en ferait que ce qui plairait à Dieu. » Quelques-uns voulaient attendre le retour du moine Hildebrand, qui était demeuré en Toscane, où il avait suivi le pape Victor; et si l'on voulait l'attendre, c'est que déjà Hildebrand régnait par ses vertus, et que l'on ne pouvait plus espérer le pontificat, qu'en se conformant aux règles austères que professait ce noble religieux. Cependant on finit par juger qu'il ne fallait pas différer l'élection, et plusieurs vinrent dès le grand matin trouver le cardinal Frédéric à Saint-André de Pallare, où il logeait.

Ils l'en tirèrent par force et le conduisirent dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens où ils l'élurent Pape, et le nommèrent Etienne, parce que c'était la fête de saint Etienne, Pape, le second jour d'août. Ensuite, ils le conduisirent au palais patriarcal de Latran, suivi de toute la ville, avec des acclamations de joie. Le lendemain, qui était un dimanche, tous les cardinaux, le clergé et le peuple vinrent dès le grand matin le prendre pour le conduire à Saint-Pierre, où il fut sacré avec une allégresse publique.

II. Le nouveau pape, Etienne IX, demeura quatre mois à Rome, et y tint plusieurs conciles, pour empêcher principalement les mariages des prêtres et des clercs, et les mariages incestueux entre parents. Il chassa tous ceux du clergé qui avaient été incontinents depuis la défense du pape saint Léon IX. Quoiqu'ils eussent quitté leurs femmes et embrassé la pénitence, il voulut qu'ils sortissent du sanctuaire pour un temps, et n'eussent plus d'espérance de pouvoir célébrer la Messe. Le Pape retourna au Mont-Cassin à la Saint-André, et y passa deux mois et plus, jusqu'à la fête de sainte Scholastique, dixième de février. Là, il s'appliqua particulièrement à bannir le vice de propriété, qui, depuis plusieurs années, s'était insensiblement glissé dans ce monastère. Il avait gardé le titre d'abbé; mais, étant tombé dangereusement malade vers Noël, et croyant mourir, il fit élire pour son successeur le moine Didier, de l'illustre famille des princes de Bénévent, qui fut plus tard Pape sous le nom de Victor III (732).

Etienne IX connaissant le mérite de saint Pierre Damien, le tira de sa solitude et le fit évêque d'Ostie et premier des cardinaux, comme très-digne de l'épiscopat et très-nécessaire aux affaires de l'Eglise. Le Pape, les évêques et tous ceux qui aimaient l'Eglise en jugeaient ainsi; mais Pierre ne pouvait se résoudre à quitter sa retraite et résistait de tout son pouvoir. Il fallut en venir à la menace d'excommunication, s'il s'obstinait davantage, et le Pape, lui prenant la main, lui donna l'anneau et le bâton pastoral pour marque qu'il épousait l'Eglise d'Ostie; mais il se plaignit toujours de la violence qu'on lui avait faite, ne cherchant qu'à se décharger de l'épiscopat. *Voy.* l'article Pierre Damien (Saint).

III. On sait quels désordres affreux il y avait en ce temps-là dans le clergé. Malgré les remontrances de saint Ariald (*Voy.* son article. t. II, col. 392 et suiv.), appuyé par Landulphe, clerc vertueux et zélé, la plupart des prêtres menaient la plus coupable conduite. Arialde et Landulphe ne se rebutaient point cependant, et avec un grand courage ils tonnaient contre les abus, instruisant, exhortant surtout le peuple à fuir les coupables : les clercs incontinents furent alors si décriés qu'ils n'osaient plus monter à l'autel.

Ceci éveilla l'attention de Vidon, archevêque de Milan, prélat qui n'était pas sans reproche : il n'était point accusé d'incontinence, mais de simonie, et pour de tels hommes le zèle est importun. Aussi, il fit venir les deux prédicateurs en particulier, et mêlant les prières aux menaces, les pressa de ne plus invectiver contre les prêtres, étant prêtres eux-mêmes, et leur fit appréhender quelque malheur. Ils répondirent tous deux : « Peu importe de quelle mort et dans quel temps nous succombions; car notre bonheur est de mourir en combattant pour la vérité. Notre résolution est d'être les ennemis du crime et de prêcher chaque jour contre les coupables, tant que nous vivrons. Si ces prêtres péchaient en secret, aucun de nous n'approuverait qu'ils fussent châtiés publiquement; mais leurs crimes sont tels, que non-seulement ils les com-

(732) Léon d'Ostie.

mettent, mais qu'ils les publient eux-mêmes. Il est inutile de nous dire que nous devons les accuser en secret. Celui qui est coupable d'un crime manifeste doit faire pénitence en public. Quand un mal ne cède point aux médicaments plus doux, il faut employer le fer et le feu. Ces cœurs obstinés ayant usé tous les autres remèdes, il faut recourir à l'animadversion publique. »

L'archevêque, au lieu d'admirer une réponse aussi ferme, en fut indigné. Mais Ariald et Landulphe, de leur côté, voulant fortifier le parti de la vertu et de la discipline ecclésiastique, allèrent trouver Anselme, évêque de Lucques, qui jouissait alors d'une grande autorité à Milan (733), et lui demandèrent son appui. Le Pape Etienne IX ayant été informé de ces événements, ordonna à Vidon, archevêque de Milan, d'assembler un concile pour en connaître. Celui-ci obéit, et assembla un concile à Novarre. Mais loin de se montrer ce qu'il devait être, il fit un discours aux clercs incontinents, et excommunia Landulphe et saint Ariald, absents tous les deux.

Les fidèles de Milan résolurent alors d'envoyer Landulphe à Rome, pour y répondre aux calomnies de leurs adversaires. Landulphe fut arrêté et battu à Plaisance, et obligé de revenir sur ses pas. Ariald fut plus heureux; il évita toutes les embûches de ses ennemis, arriva sans danger à Rome, se présenta dans le concile, devant le Pape Etienne IX, y fit connaître les adultères et la simonie des clercs de Milan, et comment, sur ses exhortations, le peuple les séparait de leurs femmes, assurant qu'ils étaient rebelles à l'Eglise romaine, mais que lui et Landulphe lui étaient dévoués et combattaient pour la vérité.

Plusieurs qui favorisaient les adversaires du Saint, et de leur nombre un cardinal, se levèrent et parlèrent contre lui. Mais le Pape Etienne, ayant commandé le silence, ni ne loua le cardinal, ni ne condamna Ariald : au contraire, il annula la sentence d'excommunication prononcée contre lui, le traita avec beaucoup d'honneur, lui indiqua de quels prêtres il devait recevoir les saints mystères, et lui enjoignit expressément de retourner à son entreprise et d'y persévérer avec courage jusqu'à ce qu'il eût exterminé ces crimes qui déshonoraient l'Eglise, ou versé son sang pour Jésus-Christ.

IV. Le Pape fit plus; il envoya trois légats à Milan pour connaître de cette affaire par eux-mêmes : c'étaient le cardinal Hildebrand, depuis saint Grégoire VII; saint Pierre Damien, évêque d'Ostie, et Anselme de Lucques, depuis le Pape Alexandre II. Les trois légats trouvèrent les choses telles que saint Ariald les avait rapportées, et l'exhortèrent à persévérer dans sa résolution.

Ainsi autorisé et encouragé, Ariald se mit à parler contre la simonie et les simoniaques; ce qu'il n'avait pas fait jusqu'alors. Il exposa ce que les *Actes des apôtres* disent de Simon le magicien, et les anathèmes des saints Pères contre la simonie, et exhorta vivement tout le peuple à s'élever contre.

L'archevêque Vidon, qui se sentait coupable, en frémit avec la plus grande partie du clergé et des hommes de guerre, et ils résolurent de tout faire pour empêcher cette *nouveauté*, disaient-ils, de prendre le dessus. De leur côté, les fidèles disaient aux hommes de Dieu : « D'après votre enseignement, ceux qui sont connus pour avoir acheté les choses sacrées, sont indubitablement simoniaques et hérétiques. Or, entre les prêtres qui sont parmi nous, il est manifeste que pas un n'est exempt de ce crime. Cependant, étant chrétiens, nous ne pouvons vivre sans le sacrement de Jésus-Christ, et si nous le recevons d'eux, vous dites que c'est la damnation plutôt que le salut que nous recevons. Ainsi, pressés de toutes parts, nous ne savons que faire. » Ariald leur répondit de se séparer en tout cas des pasteurs simoniaques; ensuite, de demander à Dieu avec une entière confiance des pasteurs bons et fidèles, assurés qu'ils en recevraient, et bientôt.

Sur cette parole, beaucoup de fidèles, hommes et femmes, non-seulement méprisaient la conduite des simoniaques, mais ne priaient plus avec eux. Toute la ville de Milan était divisée à cet égard ; on ne parlait pas d'autre chose. Un grand nombre de clercs commencèrent à s'unir au bienheureux Ariald. De leur nombre fut un prêtre qui avait acheté une église d'un chevalier. Le chevalier et le prêtre se convertirent en même temps et réparèrent publiquement leur faute. L'église qui était grande, servit dès lors de lieu d'assemblée pour les fidèles. Saint Ariald se bâtit une maison auprès, et y vécut en communauté avec les clercs : ce qui fut d'une grande édification pour toute la ville (734). C'est ainsi qu'au milieu des scandales du clergé de ce temps, Dieu suscitait des hommes saints pour combattre les vices, en attendant ce qu'allait faire contre les simoniaques saint Grégoire VII.

V. En France, les choses n'étaient pas dans un état aussi triste que dans le Milanais. Gervais, qui, d'évêque du Mans était devenu archevêque de Reims, avait écrit à Etienne IX pour le féliciter de sa promotion et l'assurer de son obéissance. Il lui parlait d'un concile que le Pape Victor lui avait ordonné de tenir à Reims, et de quelques autres affaires. Etienne, en répondant à sa lettre, lui dit : « Je souhaite qu'il y ait toujours une amitié sincère entre vous et moi. Pour ce qui regarde l'obéissance et la fidélité que vous me promettez, vous n'ignorez pas que vous ne faites que votre devoir en révérant dans ma personne votre Mère commune. Quant au concile qui devait se tenir à Reims, tout ce qu'il y a à dire là-dessus, c'est que le Pape Victor, d'heureuse mémoire, est mort, et que vous ne me marquez pas si le roi y consen-

(733) *Voy.* tom. II de ce *Dictionnaire*, col. 368 et seqq.
(734) *Acta SS.*, Vit. S. Ariald., 27 Junii.

tait. Je n'ai rien non plus à vous répondre sur l'archevêque de Bourges, sinon que notre fils Hildebrand en étant instruit, quand il sera de retour et que vous serez venu à Rome avec cet archevêque, je prendrai conseil de vous là-dessus et sur d'autres affaires ecclésiastiques. »

En terminant, le Pape exhorte Gervais à ne point craindre les ennemis que lui attirent sa fidélité à l'Eglise romaine et son zèle pour l'observation des canons. Il lui promet de le soutenir, et il lui ordonne de venir à Rome avec ses suffragants, pour assister au concile qu'il devait tenir quinze jours après Pâques, l'an 1058 (735).

Le Pape Etienne paraît avoir eu un grand projet, celui de donner à l'Eglise romaine un défenseur, en élevant son propre frère Godefroi, duc de Lorraine et de Toscane à la dignité impériale. Mais il ne l'exécuta point. Ce qu'il fit, ce fut de donner au Mont-Cassin, où il était retourné en 1058, de riches présents et de protéger puissamment ce célèbre monastère.

Etant donc cette année-là, comme nous venons de le dire, au Mont-Cassin, il assembla dans l'église les évêques, le clergé et le peuple romain, et ordonna très-expressément, que s'il venait à mourir pendant l'absence du sous-diacre Hildebrand, envoyé à l'impératrice Agnès, mère du roi Henri IV, pour des affaires d'Etat, on ne fît point d'élection, mais qu'on laissât vaquer le Saint-Siége jusqu'au retour d'Hildebrand, pour en disposer par son conseil. Le pape Etienne partit alors pour la Toscane; mais, peu de temps après, il tomba subitement malade et mourut à Florence le 29 mars 1058. Il fut assisté à la mort par saint Hugues, abbé de Cluni, et enterré avec de grands honneurs dans la cathédrale. D'après l'épitaphe que le duc Godefroi, son frère, fit graver sur son tombeau, le pape Etienne IX fut illustre par la sainteté et par la gloire des miracles.

Nous avons de tout ceci un autre témoignage; c'est celui du judicieux Lambert d'Aschaffembourg, qui parle de notre Pontife en ces termes : « Le pape Etienne, de pieuse mémoire, nommé aussi Frédéric, paya le tribut à la nature mortelle, à Florence, le quatrième des calendes d'avril, et passa vraiment, ainsi que nous l'espérons, de cette vallée de larmes à la joie des anges. Ce qui l'indique, ce sont les signes et les prodiges qui illustrent son sépulcre en cette ville, jusqu'à ce jour (736). » Le témoignage de Lambert est d'autant plus important, qu'il écrivait une vingtaine d'années seulement après la mort d Etienne IX (737).

ETIENNE, évêque intrus d'Ephèse au v° siècle. Nous avons parlé avec étendue de la querelle qui s'éleva entre Bassien et Etienne, se prétendant l'un et l'autre évêque d'Ephèse. Tout ce que nous avons dit à l'article Bassien, évêque d'Evase (tom. II, col. 1236-1240), et l'analyse que nous avons donnée des actions du Concile œcuménique de Chalcédoine, tenu en 451, où fut tranchée cette importante question, (*Voy.* l'article sur ce IV° concile général, tom. III, col. 713 et suiv.), nous dispense de plus longs détails.

Mais ce sur quoi nous devons insister, c'est sur les points essentiels que cette affaire révèle : l'intervention des magistrats dans les conciles, l'action vigilante de l'Eglise dans les conflits de juridiction ou sur la validité des élections, et l'usage des pensions prélevées sur les bénéfices en faveur des anciens titulaires. Or, dans cette querelle, nous avons vu l'origine de ces pensions, et c'est encore ce qui existe aujourd'hui quand un bénéficier, à titre inamovible est privé de son bénéfice, soit pour le bien de la paix, soit pour toute autre cause. Quant à la vigilance de l'Eglise dans les questions de juridiction, ce que le concile de Chalcédoine a fait pour donner à l'Eglise d'Ephèse un pasteur dont l'élection fût certaine, les derniers conciles œcuméniques l'ont fait pour procurer à l'Eglise un Pape certain. (*Voy.* les articles : CONSTANCE (concile de), Eugène IV, Martin V.) Enfin, en ce qui est de l'intervention des magistrats dans les conciles, il est certain, d'après même ce qui se passa dans l'affaire d'Etienne et de Bassien, qu'ils n'intervenaient que comme protecteurs pour l'ordre extérieur, ou pour donner leurs avis dans les choses mixtes, les évêques, les Pères des conciles, ayant seuls à délibérer et à prononcer.

ETIENNE, deux religieux de ce nom parmi les premiers disciples de saint Bruno. (*Voy.* l'article BRUNO (saint), n° II.)

ETIENNE (saint), d'Auxence ou du mont Saint-Auxence, martyr. C'était un pieux cénobite qui vivait du temps que les empereurs Léon l'Isaurien et Constantin Copronyme persécutaient les Chrétiens au sujet du culte des saintes images, et dont nous devons parler. Nous avons d'ailleurs renvoyé à son nom.

I. Il naquit à Constantinople, en 714, de parents riches et vertueux. Il avait été consacré à Dieu dès le sein de sa mère. Il reçut une éducation distinguée. Sa foi solidement affermie et sa haute piété le préservèrent des dangers semés sous ses pas. Quand Léon l'Isaurien, devenu hérétique, leva l'étendard de la persécution, les parents d'Etienne confièrent leur fils alors âgé de quinze ans aux moines du mont Saint-Auxence; puis ils prirent le chemin de l'exil pour mettre à

(735) Labbe, tom. IX, p. 1088.

(736) Lambert, ann. 1058, Papele, *Acta SS.* Propyl. Maii.

(737) Il y a des auteurs qui donnent un Pape du nom d'*Etienne X*. Cela vient de ce qu'ils comptent comme Pape le prêtre *Etienne*, qui fut seulement élu, ainsi que nous le disons plus haut (col. 350), et cette manière de compter n'a pas laissé que de jeter, dans certaines histoires des Papes, beaucoup d'obscurité et d'interversion dans les faits de la vie des Papes du nom d'Etienne.

la fois en sûreté leurs jours et leur orthodoxie. Le jeune Etienne fit de si rapides progrès dans les vertus monastiques qu'il gagna la confiance de ses supérieurs. Devenu maître de ses biens par la mort de son père, il ne reparut dans le monde que pour vendre son héritage et en donner le prix aux pauvres, après avoir pourvu à l'entretien et au salut de sa mère et de ses sœurs; il rentra dans sa chère solitude, où il s'appliqua à méditer les saintes Ecritures et les commentaires de saint Chrysostome. Elu abbé de son monastère à l'âge de trente ans, il vécut avec ses frères en Dieu du travail des mains, copiant des manuscrits et tressant des filets. Son vêtement ressemblait à celui du bienheureux précurseur; il portait continuellement une ceinture de fer. Outre son monastère d'hommes, Etienne en dirigeait un autre de femmes, situé auprès de la montagne qui lui servait de résidence. A l'âge de quarante-deux ans, il se démit de ses fonctions en faveur d'un de ses religieux, et se renferma dans une cellule si étroite qu'elle ressemblait à un tombeau.

A cette époque, l'empereur Constantin V, surnommé Copronyme, avait convoqué à Constantinople un concile d'évêques iconoclastes. Dans un conciliabule tenu l'an 554, le culte des saintes Images fut proscrit comme un reste d'idolâtrie, et le glaive de la persécution frappa les catholiques qui refusaient de souscrire au décret du tyran. Constantin, espérant entraîner un grand nombre d'adhérents s'il gagnait Etienne à sa cause, lui députa un patrice pour essayer de le corrompre. Ce que Constantin n'avait pu obtenir par la persuasion, il essaya de l'emporter par la force. Une troupe de soldats armés envahit le monastère; mais quel spectacle frappa les yeux des trop dociles satellites! Au lieu de cet homme terrible contre lequel ils croyaient avoir à lutter, ils ne trouvèrent qu'une sorte de squelette usé par les austérités de la pénitence et pouvant à peine se soutenir. Il fallait un prétexte pour traîner le saint au tribunal de l'empereur. Des témoins subornés l'accusèrent d'un commerce criminel avec une vertueuse veuve consacrée à Dieu dans le monastère de femmes confié à ses soins. La pieuse cénobite mourut martyre de sa chasteté; elle refusa opiniâtrément d'imputer à Etienne des fautes dont il était innocent. Soumise à une cruelle flagellation, elle expira des suites de ses blessures. Ce premier stratagème ayant manqué, Constantin en inventa un autre pour se débarrasser d'un homme dont tout le crime était de résister à ses volontés tyranniques.

Un courtisan, nommé Georges Synclet, feignit de vouloir prendre l'habit monastique des mains d'Etienne. Malgré les refus réitérés du saint qui connaissait la défense du prince d'admettre des novices dans les monastères, et qui avait reconnu la profession du postulant à son costume mondain, ce dernier persista, en prétextant le danger auquel son salut était exposé dans le monde. A peine était-il admis qu'il fuyait à la cour avec le vêtement religieux accordé à ses importunités. L'empereur iconoclaste profita de cette circonstance pour donner le nouveau moine en spectacle au peuple assemblé dans l'amphithéâtre. Le saint habit fut profané, Etienne et les ordres monastiques furent l'objet des dernières invectives; ordre fut donné d'expulser les moines de Saint-Auxence, de brûler leur monastère et de raser leur église. Le saint abbé fut en butte aux traitements les plus audacieux. Arraché brutalement à sa chère solitude, il fut conduit sous escorte dans un monastère de Chrysopolis; là, plusieurs évêques iconoclastes, assistés de deux officiers ministériels, lui firent son procès. Mais soudain les rôles changèrent; l'accusé se retourna contre ses accusateurs et leur reprocha leur indigne apostasie. Couverts de confusion, mais non convertis, les juges avouèrent leur défaite et déclarèrent à leur souverain qu'il était impossible de dompter un homme qui parlait avec l'accent de la conviction la plus profonde, et qui d'ailleurs méprisait la mort. Constantin, qui n'osait tremper ses mains dans le sang d'Etienne, l'exila dans l'île de Proconèse.

II. Mais la disgrâce du saint abbé ne servit qu'à faire éclater la gloire de Dieu. Plusieurs moines du mont Saint-Auxence coururent rejoindre leur vénérable supérieur. Favorisé du don des miracles, il prouva que la cause pour laquelle il combattait était celle de la vérité. Le nombre des iconoclastes diminua sensiblement, et le culte des saintes Images compta une plus grande multitude de défenseurs.

Copronyme, irrité de tant de déceptions, voulait enfin frapper un coup décisif : par ses ordres, le saint prisonnier fut chargé de fers et reclus dans un cachot à Constantinople. Là, il trouva trois cent quarante-deux moines de diverses contrées comme lui confesseurs de la foi. Tous portaient sur leur corps vénérable les nobles cicatrices de blessures souffertes pour l'honneur dû aux saintes Images. L'humilité d'Etienne lui inspira le plus profond respect pour ces généreux martyrs dont il regrettait de n'avoir pas partagé les souffrances, comptant ainsi pour rien les persécutions cruelles qu'il avait endurées, la perte de sa liberté, la dispersion de ses fidèles disciples, l'exil et l'incarcération qui le rendaient comparable à ces athlètes magnanimes. Quant à eux, ils le regardaient comme leur pasteur et leur maître. La prison du prétoire était devenue un monastère, pour nous servir des expressions de Fleury. La parole de Dieu y était annoncée, l'office s'y faisait régulièrement, les moines découvraient à leur père spirituel les secrets de leur intérieur, et les gardiens eux-mêmes, témoins de tant de vertus, regardaient leurs prisonniers comme des anges de la terre.

La captivité d'Etienne fut l'occasion d'un généreux dévouement pour la femme d'un de ses geôliers. L'abbé de Saint-Au-

xence avait apparu au guichetier avec la majesté d'un Dieu. Cet homme, imbu des idées du paganisme, avait vu dans le pauvre captif une des divinités de l'Olympe, prête à punir sa sacrilége audace. Il s'en ouvrit à sa femme, qui apprit de lui la manière de vivre d'Etienne. Comme le geôlier converti par saint Paul, elle se jeta aux pieds du saint et lui promit tous les soulagements dont il avait besoin. Etienne, qui la prenait pour une iconoclaste, refusait ses services en lui déclarant qu'il n'avait jamais communiqué avec les hérétiques. Elle lui prouva d'une manière péremptoire qu'elle était catholique, en lui offrant trois pieuses images qui étaient l'objet de sa vénération. Le saint accepta son précieux présent et les quelques aliments qu'elle lui proposait. Pendant les onze mois qu'il passa dans la prison du prétoire, il n'eut d'autre nourriture que les six onces de pain et les trois urnes d'eau qu'elle déposait à ses pieds tous les samedis et les dimanches.

III. Si Constantin Copronyme épargnait le sang du saint abbé Etienne, il faisait couler celui d'un grand nombre de martyrs qui lui en imposaient moins sans doute. L'abbé Paul périssait dans l'île de Crète sur le catapulte et était brûlé sur le bûcher pour avoir refusé de fouler aux pieds l'image de Notre-Seigneur Jésus-Christ en croix.

Un gouverneur d'Asie, nommé Lachanodracon, faisait envahir par ses soldats un couvent à l'heure où l'on célébrait les saints mystères ; il faisait périr trente-huit moines au milieu des tourments les plus cruels, et réduisait leur monastère en cendres. Pierre le Reclus de Blaquernes expirait sous les coups de nerfs de bœuf sous les yeux de Copronyme lui-même, et Jean, abbé du monastère de Monagris, était renfermé dans un sac et précipité avec une grosse pierre au fond de la mer pour avoir refusé d'outrager l'image du Sauveur et de l'auguste Marie. Quant à Etienne, dès son entrée dans la prison de CP., il avait prédit que ce serait sa dernière demeure. Sachant que sa fin approchait, il en instruisit la femme qui le nourrissait avec tant de générosité. Il se prépara à sa dernière heure par un jeûne de quarante jours, se privant du pain et de l'eau qui étaient ses seuls aliments ; il rendit à sa bienfaitrice les saintes images qu'elle lui avait données et appela sur elle les bénédictions et les récompenses divines (738).

Comme Etienne avait ressemblé à Jean-Baptiste par l'austérité de sa vie, il lui ressembla par les circonstances qui accompagnèrent sa mort. Ainsi que lui il fut martyrisé à la suite d'une fête toute païenne. On peut lire dans Fleury les horreurs et les vexations qui ensanglantèrent ces saturnales (739). Etienne fut traîné à la mort avec le seul vêtement de peau qui abritait sa nudité. Mais, avant de perdre la vie, il voulut donner à son meurtrier une dernière preuve de son attachement aux saintes images. Traduit devant Constantin, il prit une pièce de monnaie à l'effigie du prince et la foula aux pieds, en s'écriant : « Quoi ! c'est un crime énorme d'outrager l'image d'un empereur mortel, et l'on pourra jeter innocemment au feu celle du Roi du Ciel ! » Etienne, condamné à être décapité, fut d'abord battu de verges au point qu'on le regarda comme mort ; puis il fut traîné avec des cordes dans les rues. Un furieux lui fit jaillir la cervelle à coups de bâton, et son corps fut impitoyablement mis en pièces. Son glorieux martyre arriva le 28 novembre 767.

ETIENNE, patriarche de Constantinople au XI[e] siècle. Il fut ordonné vers la fête de Noël 886, par Théophane, archevêque de Césarée en Cappadoce, qui était le premier siége dépendant de Constantinople. Le Pape Etienne V lui accorda la communion. Etienne occupa le siége patriarcal six ans, et l'Eglise grecque l'honore entre les saints comme ayant parfaitement rempli tous les devoirs d'un bon pasteur.

ETIENNE, confesseur de la reine Constance, manichéen au XI[e] siècle. — *Voy.* l'article ARÉFASTE.

ETIENNE I[er] (SAINT), roi de Hongrie, était fils de Geisa, IV[e] duc des Hongrois depuis leur entrée en Pannonie. Ce Geisa était un prince sévère envers les siens jusqu'à la cruauté, mais libéral envers les autres, particulièrement envers les Chrétiens, ce qui lui mérita sans doute la grâce d'entrer dans la sainte Eglise de Jésus-Christ.

I. Il permit aux Chrétiens, par un édit public, d'entrer dans ses Etats, ordonnant d'exercer envers eux l'hospitalité. Il trouvait bon que les clercs et les moines vinssent devant lui, et il les écoutait volontiers. Touché enfin de leurs discours, il se convertit avec sa famille ; il reçut le baptême et promit de faire embrasser le Christianisme à tous ses sujets. C'étaient ces terribles Huns ou Hongrois, qui pendant tout un siècle avaient mis l'Europe à feu et à sang, et leur duc Geisa, père d'Etienne, avait songé à leur faire abandonner l'idolâtrie.

En effet, lorsqu'il était préoccupé de cette pensée et qu'il méditait la création de nouveaux évêchés pour affermir la vraie religion, il vit la nuit, en songe, un homme d'une beauté merveilleuse qui lui dit : « Ce que tu penses ne s'exécutera point par toi. Tes mains sont souillées de sang humain ; mais tu auras un fils qui accomplira ton dessein. Il sera au nombre des élus de Dieu, et, après avoir régné sur la terre, il régnera éternellement. Cependant, reçois avec honneur un homme qui viendra exercer près de toi une ambassade spirituelle, et profite de ses instructions. » Cet ambassadeur spirituel fut saint Adalbert, évêque de Prague (*voy.* son article, tom. I. col. 211 et suiv.), qui vint en Hongrie peu de temps après, et par son

(738) Fleury, liv. XLIII, n. 45 et suiv.
(739) *Ibid.*, n. 47 ; et Godescard, *Vie de saint Etienne le Jeune.*

conseil Geisa assembla tous ses sujets. Le saint évêque les prêcha, un grand nombre furent baptisés, on bâtit des églises en plusieurs lieux.

La femme de Geisa eut aussi une vision. Etant devenue enceinte et près d'accoucher, elle vit saint Etienne, le premier martyr, qui lui dit qu'elle aurait un fils qui serait le premier roi de sa nation, et lui ordonna de lui donner son nom. L'enfant étant né à Strigonie, saint Adalbert le baptisa et lui donna le nom d'Etienne. Quand il fut hors de l'enfance, son père Geisa assembla les grands et les autres ordres de son royaume, et, de leur consentement, le déclara son successeur et lui fit prêter serment. Geisa, déjà avancé en âge, mourut ensuite, l'an 997.

II. Le jeune duc Etienne, cherchant le moyen d'achever la conversion des Hongrois que son père avait déjà commencée, songea à établir la paix avec tous ses voisins. Mais ses bons désirs ne purent avoir leur effet; les païens, avec les seigneurs à leur tête, se révoltèrent : ils pillaient ses villes, tuaient ses officiers et l'insultaient lui-même. Etienne ne vit d'autre moyen que de recourir à la force, et, ayant rassemblé ses troupes, il fit mettre sur ses enseignes les images de saint Martin et de saint Georges, et marcha contre ses ennemis, qui assiégeaient Vesprim. Il les vainquit et consacra à Dieu leurs terres, sur lesquelles il fonda un monastère en l'honneur de saint Martin de Tours, que la Pannonie, où il naquit, a toujours honoré. Le duc fonda ce monastère en un lieu appelé le Mont-Sacré, où une tradition rapportait que le saint, étant dans le pays, allait faire ses prières (740).

Dès que le duc Etienne fut libre de la guerre, il s'occupa de la propagation de l'Evangile, et, dans cette vue, il priait souvent avec larmes, prosterné sur le pavé de l'église, et faisait de grandes aumônes. C'étaient là les seuls et puissants moyens pour amener la conversion des païens. Etienne envoyait aussi de tous côtés pour appeler des ouvriers évangéliques; ce qui attira des prêtres et des clercs zélés, des abbés et des moines, qui renoncèrent volontiers à leur pays pour une si bonne œuvre. Le plus célèbre fut Astric, autrement nommé Anastase (*voy.* son article, tom. II. col 580). Il vint aussi de Pologne deux saints personnages, l'un nommé Suiard et surnommé André, l'autre nommé Benoît, qui embrassèrent la vie érémitique. Benoît ayant été tué par des voleurs, fut tenu pour martyr; André fit plusieurs miracles.

III. Cependant Etienne voyant que cette Eglise naissante ne pouvait subsister sans pasteurs, divisa tout ce pays en dix évêchés, dont il voulut que Strigonie fût la métropole. Il y mit pour archevêque Sébastien, moine de grande vertu du monastère de Saint-Martin. Quant à l'abbé Astric, il le fit élire évêque de Colocza, et lui donna le nom d'Anastase.

Mais une chose importait surtout : c'était de se rattacher au centre de l'unité, au Saint-Siége. Etienne envoya donc à Rome, en l'an 1000, pour demander au Pape la confirmation de ces évêchés et la couronne royale pour lui. Ce fut Anastase qui fut chargé de cette mission. Etant arrivé à Rome, il raconta au Pape, qui était alors Sylvestre II, tout ce que le duc avait fait dans ses Etats pour la religion, et le Pontife lui accorda volontiers la couronne, y ajoutant une croix pour porter devant le nouveau roi, comme un signe de son apostolat; « car, dit-il, je suis l'Apostolique, mais lui mérite le nom d'apôtre, puisqu'il a acquis un si grand peuple à Jésus-Christ. » Il faut remarquer que, depuis plusieurs siècles, on donnait au Pape le titre d'*Apostolique* (741).

L'évêque Anastase ayant apporté en Hongrie les lettres du Pape, avec la couronne et la croix, les prélats, les seigneurs, le clergé et le peuple s'assemblèrent, et le duc Etienne fut reconnu roi, sacré et couronné solennellement. La couronne envoyée par le Pape Sylvestre sert encore aujourd'hui à couronner les rois de Hongrie. Ensuite le nouveau roi fit un édit, pour empêcher les violences et les oppressions, et pour établir la paix et les bonnes mœurs dans son royaume. Il fit aussi couronner reine Gisèle, sa femme, sœur de l'empereur saint Henri, princesse très-pieuse, qui, de son côté, fit don de grands biens aux églises et aux monastères, entre autres à l'église de Vesprim, qu'elle bâtit de fond en comble et enrichit d'ornements et de vases sacrés. Le roi donna de grands revenus à la métropole et aux cathédrales qu'il avait établies, leur assignant de grands diocèses et leur donnant de dignes prélats.

Etienne donna aussi aux abbayes des terres et des familles de serfs, avec une magnificence royale, augmentant ses libéralités pendant toute sa vie, afin qu'aucun besoin temporel ne détournât les moines du service de Dieu. Cependant il s'informait avec soin tantôt par lui-même, tantôt par d'autres, de leur vie et de leur conduite, reprenant les négligents et donnant aux plus fervents des marques d'amitié. Quant aux chanoines, il les recommandait à la conduite des évêques.

IV. On vante la valeur d'Etienne, et ses exploits dans la guerre et on le loue de ce qu'il passa presque toute sa vie sous les armes pour repousser les incursions des nations étrangères; mais nous n'avons pas à nous arrêter sur ces combats, et des qualités de ce prince nous préférons celle de saint, que l'histoire lui donne, et qui est le titre le plus réel de sa gloire et de sa grandeur.

Sébastien, archevêque de Strigonie, étant devenu aveugle, le roi, du consentement du Pape, lui donna pour successeur

(740) *Acta SS.*, Vita S. Steph., 2 Sept.

(741) *Ibid.*

Anastase, évêque de Colocza. Mais au bout de trois ans, Sébastien recouvra la vue, et Anastase, avec une louable humilité et un désintéressement remarquable, lui cédant la place, retourna à son Eglise : il garda toutefois le *pallium*, avec l'approbation du Pape Sylvestre II.

Etienne, par un vœu particulier, mit sa personne et son royaume sous la protection spéciale de la Très-Sainte Vierge. Il appela la Pannonie la famille de Sainte Marie. Les Hongrois, en parlant de la Mère de Dieu, ne lui donnaient point le nom de Marie ni aucun autre ; ils disaient seulement : *La Dame* ou *Notre-Dame*. A ce nom seul ils inclinaient la tête et fléchissaient le genou. Le saint roi fit bâtir, en l'honneur de sa glorieuse patronne, une église magnifique à Albe-Royale. Les murailles du chœur étaient ornées de sculptures, le pavé était de marbre; il y avait plusieurs tables d'autel d'or pur, enrichies de pierreries, et sur l'autel un tabernacle pour l'Eucharistie, d'un ouvrage merveilleux. Le trésor était plein de vases d'or et d'argent, de cristal et d'onyx, et de riches parements. Le roi voulut que cette église ne dépendît que de lui seul, sans être soumise à aucun évêque. Aux jours auxquels il faudrait y donner l'absolution aux pénitents ou y faire le saint chrême, le roi devait choisir un évêque pour y faire ces fonctions, aussi bien que pour y célébrer la Messe en sa présence. En l'absence du roi, aucun évêque ne pouvait y exercer aucune fonction sans la permission du prévôt et des moines, qui prenaient les dîmes sur le peuple dépendant de cette église, sans qu'aucun évêque pût y prétendre.

Le zèle d'Etienne ne se renfermait pas dans son royaume. A Rome, il fonda une collégiale, et à Jérusalem un monastère, les pourvoyant l'un et l'autre de revenus suffisants. Il fit, de plus, un code dont la religion était la base, mais qui ne laissait pas pourtant que de se ressentir de la dureté des temps où ce monarque vivait. Pour ces temps-là, il fallait encore l'esprit d'Elie; l'esprit évangélique ne pouvait sans doute point être mis en pratique dans toute sa perfection.

V. Les principales dispositions de la législation d'Etienne ont pour but de maintenir le respect des églises et des choses sacrées, de soutenir l'autorité des évêques dans le gouvernement ecclésiastique, particulièrement dans la défense des veuves et des orphelins. Si un prêtre, un comte, ou une autre personne fidèle trouve quelqu'un à travailler les dimanches, il l'empêchera ; s'il travaille avec des bœufs, on lui en prendra un, que l'on donnera à manger aux habitants; si c'est avec des chevaux, il en rachètera un pour un bœuf, qui sera donné à manger comme il a été dit.

Les prêtres et les comtes recommanderont à tous les paysans de venir à l'église le dimanche, jeunes et vieux, femmes et hommes, excepté ceux qui gardent les feux. Si quelqu'un reste obstinément chez lui, il sera battu et tondu. Ceux qui causent dans l'église de manière à troubler les autres, si ce sont des hommes considérables, on les réprimandera et on les chassera honteusement; si ce sont des jeunes gens ou des gens du peuple, on les fustigera devant tout le monde.

Si quelqu'un mange de la chair le vendredi ou les Quatre-Temps, il sera enfermé et jeûnera une semaine. Si quelqu'un refuse obstinément de confesser ses péchés au prêtre, on ne fera pour lui ni prières ni aumônes à sa mort, non plus que pour un infidèle. Si quelqu'un meurt sans confession, parce que ses parents ou ses voisins ont négligé d'appeler un prêtre, on fera pour lui des prières et des aumônes; mais les parents expieront cette négligence par des jeûnes, au jugement des prêtres. Ceux qui meurent subitement seront enterrés avec tous les honneurs de l'Eglise; car les secrets jugements de Dieu nous sont inconnus.

Chacun aura la faculté de disposer de ses biens, de donner à sa femme, à ses fils, à ses filles, à ses parents ou à l'Eglise, et, après sa mort, personne ne pourra détruire ses dispositions. Si quelqu'un, touché de compassion, donne la liberté à ses esclaves avec un témoignage, nul n'entreprendra, après sa mort, de les réduire en servitude. S'il leur a promis la liberté, et que la mort l'ait empêché de leur en donner un témoignage, il sera au pouvoir de sa veuve et de ses fils de leur en donner un pour la rédemption de son âme. Les esclaves ne seront pas reçus à témoin contre leurs maîtres.

Quant à la punition du vol, l'esclave qui vole pour la première fois rendra la chose volée et rachètera son nez par cinq bouvillons; s'il ne le peut, on le lui coupera. S'il vole encore après cela, il sera puni de mort. Un homme libre, qui commet un vol, ou il se rachètera, ou il sera vendu; s'il retombe après avoir été vendu, il suivra la loi des esclaves. Quiconque tue un homme avec un glaive, sera tué avec ce même glaive. Si quelqu'un tirant l'épée, mutile un autre, on lui fera souffrir la peine du talion. Si le blessé guérit sans qu'il lui reste d'infirmité, celui qui l'a blessé payera la composition ou l'amende de l'homicide. Celui qui n'a fait que tirer l'épée dans la colère, mais sans blesser personne, en payera pour cela seul la moitié.

Comme on le voit, c'est là une législation dure, où l'esprit de miséricorde et d'amour ne se fait jour nulle part. Et comme un tel code émane d'un saint, on peut s'étonner de voir de tels principes si peu en accord avec les vertus qui font les saints. Mais, de même qu'on ne peut pas plus s'autoriser de la sainteté d'Etienne pour soutenir que cet esprit doit être adopté, de même il ne faudrait pas arguer de cette dureté du législateur pour infirmer sa sainteté; car il importe, pour en bien juger, de se reporter au temps où de semblables lois étaient rendues, et à la nation pour laquelle elles

étaient faites, nation barbare et farouche, habituée depuis des siècles au sang et au carnage, et qu'on n'eût peut-être pu plier autrement aux mœurs chrétiennes. Quoi qu'il en soit, on peut croire que des moyens plus évangéliques eussent tout autrement avancé les choses, et que la législation la plus efficace sur ces peuples dut être surtout la vie du saint roi.

VI. Outre son code, le roi saint Etienne a laissé une instruction en dix articles sur la manière de bien gouverner, adressée à son fils Eméric. Il y a dans cette instruction de bonnes choses, des traces de foi profonde, mais bien mélangées avec les vues et la politique du monde; et comme, après tout, ceci n'intéresse pas directement l'histoire ecclésiastique (742), nous ne nous arrêterons pas davantage sur cette pièce.

Dieu éprouva Etienne par de grandes afflictions, car les saints doivent passer par elles pour arriver à la gloire. Il perdit plusieurs enfants en bas âge, mais il s'en consolait par les grandes espérances que lui donnait le seul qui lui restait, et qui se nommait, comme nous venons de le dire, Eméric. Il le fit élever avec grand soin, et ce jeune prince profita si bien de la bonne éducation qu'il avait reçue, qu'il parvint à une haute piété. Etant une nuit en prières, il promit à Dieu de garder la virginité; mais il tint cette résolution très-secrète. Aussi, son père voulant assurer la succession de son royaume, lui proposa un mariage convenable avec une belle princesse.

Eméric s'en défendit d'abord; puis enfin il céda à la volonté de son père et se maria, mais sans préjudice de son vœu, car il ne toucha point à son épouse. C'est ce qu'elle-même a déclaré après la mort du prince, qui suivit de près son mariage. Il fut enterré à Albe-Royale, et il se fit plusieurs miracles à son tombeau; aussi l'Eglise l'honore-t-elle entre ses saints, le 4 novembre (743).

VII. Le roi Etienne, son père, eut besoin de toute sa vertu pour se consoler de cette perte, et afin d'attirer sur lui la miséricorde de Dieu, il augmenta ses aumônes, déjà très-grandes, surtout envers les étrangers. Il avait une confiance particulière en un saint ermite nommé Gunther ou Goutier (*Voy.* son article), retiré en Bohême, et quand ce saint homme venait le voir, il le laissait maître de son trésor. Enfin, le saint roi Etienne ayant été longtemps malade et sentant approcher sa fin, appela les évêques, et les seigneurs de sa cour qui étaient chrétiens, et leur recommanda l'élection du nouveau roi, mais surtout de conserver la religion nouvellement établie en Hongrie. Après quoi, levant les mains et les yeux, il s'écria : « Reine du ciel, réparatrice du monde, c'est à votre patronage que je commets la sainte Eglise avec les évêques et le clergé, le royaume avec les grands et le peuple; leur disant le dernier adieu, je remets mon âme entre vos mains. » Ayant ensuite reçu en leur présence l'Extrême-Onction et le saint Viatique, il expira le 15 août de l'an 1038, jour de l'Assomption de la Très-Sainte Vierge, comme il l'avait toujours désiré et demandé avec larmes.

Saint Etienne fut enterré dans l'église qu'il avait fait bâtir à cette sainte patronne, à Albe-Royale. Sa sainteté fut attestée par plusieurs miracles; son corps fut levé de terre quarante-cinq ans après sa mort, et le Pape Benoît IX le canonisa (744). Innocent XI a fixé sa fête au 2 de septembre.

ETIENNE (SAINT), évêque de Die, en Dauphiné, au XIIe siècle. Il était né à Lyon, en 1155, de la famille des Châtillon. Dès son enfance, il montra d'heureuses dispositions à la piété et à l'étude; et dès sa jeunesse, il renonça absolument à l'usage de la viande, et s'appliqua aux bonnes œuvres; à l'âge de vingt-six ans, il entra dans la Chartreuse des Portes, et, y ayant fait profession, il ne se contenta point des austérités prescrites par les constitutions. En effet, tandis que les autres religieux ne jeûnaient au pain et à l'eau que trois fois la semaine, il observait cette abstinence presque tous les jours, mettant sur sa table un pain d'un côté et de l'autre un livre, dans lequel il jetait les yeux de temps en temps. Plusieurs années après, sa réputation étant déjà grande, même au dehors, il fut élu, malgré lui, prieur de la communauté. Il gouverna avec une grande sagesse, et convertit plusieurs personnes parmi les hôtes, qui venaient en grand nombre à cette Chartreuse.

Dans l'intervalle, le siége de Die, en Dauphiné, vint à vaquer. Après que l'on eut proposé plusieurs autres sujets, quelques chanoines, en petit nombre, présentèrent le prieur de la Chartreuse des Portes. Tous s'accordèrent à l'élire; mais on savait combien il serait difficile de le tirer de son désert. On envoya donc à Rome pour obtenir la confirmation du Pape Innocent, qui l'accorda volontiers, avec ordre d'accepter; car sa réputation était venue jusqu'à lui. Les chanoines vinrent ensuite trouver saint Etienne qui leur dit, comme son confrère saint Hugues de Lincoln (745), qu'il n'était point libre, mais soumis à l'obéissance du prieur de la Grande-Chartreuse. C'était alors le dixième, nommé Jacelin. Quand il eut vu les lettres du Pape, il fit chercher Etienne, qui s'était caché, et l'obligea d'accepter. Il fut donc conduit à Vienne, métropole de Die, et sacré évêque par trois archevêques en 1203. Il ne réussit pas moins dans l'épiscopat qu'il n'avait fait dans la solitude. Pour

(742) L'abbé Rohrbacher a néanmoins donné une fort longue analyse de cette instruction, et il en loue tout sans exception. Voy. *Hist. univ. de l'Eglise cath.*, tom. XIII, p. 326-331.

(743) Cf. Surius, 4 Novembr.: *Acta SS.*, 20 August.

(744) *Acta SS.*, 2 Septembr.

(745) *Voy.* l'article HUGUES (Saint), évêque de Lincoln.

se reposer de ses travaux, il allait quelquefois s'enfermer à la Chartreuse des Portes, et y vivait en simple moine, sans aucune distinction que l'anneau pastoral. Il mourut vers l'an 1208, le 7 septembre, jour auquel il est honoré (746).

ETIENNE, évêque de Metz au XIIe siècle. Il était neveu du Pape Calixte II, car la mère d'Etienne était la sœur de ce Pape. Il est connu dans l'histoire par quelques démêlés qu'il eut avec Brunois, archevêque de Trèves (*voy.* Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXVII, n. 14), et par les plaintes que saint Bernard fit de lui au Pape Innocent II. (*Voy.* l'article ALBÉRON, archevêque de Trèves.) Mais il ne paraît pas qu'il ait mérité tout ce que lui reprochait le célèbre abbé de Clairvaux; du moins le *Spicilége* (tom. VI), dit assez de bien de ce prélat : on y fait cependant remarquer qu'il avait beaucoup de goût pour les armes, ce qui ne convenait guère pour un pasteur. Etienne avait été sacré à Rome par son oncle qui lui donna le *pallium* avec le titre d'archevêque et le fit cardinal. Il mourut en 1164. — *Voy.* l'article HENRI, évêque de Toul.

ETIENNE, évêque de Paris au XIIe siècle. Il était de Senlis, et ce que dit saint Bernard de certains évêques, regardait particulièrement ce prélat. C'était en effet un homme de cour, ami particulier du roi Louis le Gros, qui le comblait de faveurs pour le retenir auprès de sa personne. Cependant Etienne fut touché des discours et des écrits du saint abbé de Clairvaux; et l'exemple de Suger, ainsi que celui de l'archevêque de Sens, achevèrent de le convertir. Il quitta la cour pour ne s'occuper désormais que du soin de son troupeau.

Le roi fut vivement blessé de cette retraite inopinée. Il changea en haine l'amitié qu'il avait portée à l'évêque. Quelques clercs que l'évêque avait mécontentés par le rétablissement de la discipline, achevèrent d'indisposer le roi contre lui. L'évêque Etienne fut dépouillé de ses biens et courut même risque de la vie. Il jeta un interdit sur tout son diocèse, et se retira auprès de l'archevêque de Sens, son métropolitain. Les deux prélats se rendirent ensemble à Cîteaux, où se trouvait alors réuni le grand chapitre des abbés de l'ordre. Ils y exposèrent leurs griefs contre le roi, lequel, aussi bien que les deux évêques, avait obtenu de ces saints religieux des lettres de fraternité.

Saint Bernard intervint dans cette affaire auprès du roi, mais sans succès. Ce qui rendait Louis le Gros inflexible, c'est que le Pape Honorius II, à qui il avait porté ses plaintes, venait de lever l'interdit jeté sur le diocèse de Paris par l'évêque Etienne et par les autres évêques de la province. L'abbé de Clairvaux s'en plaignit au Pape lui-même, comme nous le voyons par ses lettres (747); mais Honorius étant mort peu de temps après, l'affaire n'eut sans doute pas de suite. Son successeur, Innocent II, paraît avoir porté une grande estime à l'évêque Etienne, qui mourut vers l'an 1142.

ETIENNE, évêque de Vacia, fut envoyé, en 1241, vers le Pape Grégoire IX, par le roi de Hongrie, pour lui demander des secours contre les Tartares qui ravageaient ce pays; et ce roi se plaignit plus tard au Pape Alexandre IV (*voy.* cet article, n. VIII) que la mission de son envoyé n'avait abouti à rien. Etienne fut transféré à l'archevêché de Strigonie, et le Pape Innocent IV le fit évêque de Palestrine et cardinal en 1251. Et ensuite nous ne le retrouvons plus dans l'histoire.

ETIENNE ALDEBRAND, archevêque de Toulouse au XIVe siècle, fut d'abord simple prieur de Turet, et dut son élévation à un trait de charité qui a mérité l'attention des historiens (748):

I. Un jour, Pierre Roger, qui fut depuis Pape sous le nom de Clément VI (*voy.* cet article), s'en retournait à son monastère de la Chaise-Dieu, situé dans l'Auvergne. Il fut arrêté dans la forêt de Randen par une bande de voleurs qui le dépouillèrent de tout ce qu'il avait, sans lui laisser même l'habit qui le couvrait. Dans cet état, si triste pour un voyageur, il chercha un asile au village de Turet, dont la paroisse était un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Allyre de Clermont, et il s'adressa au prieur : c'était Etienne Aldebrand, dont les revenus étaient très-médiocres et les manières très-généreuses.

Aldebrand traita son hôte avec autant de libéralité que s'il avait connu dès lors les hautes destinées que la Providence lui réservait. Il lui donna des habits et de l'argent pour achever son voyage; et comme Pierre Roger, pénétré de reconnaissance, lui disait en partant : « Quand pourrai-je vous rendre tout le bien que vous me faites aujourd'hui? Quand vous serez Pape, » répondit Aldebrand. L'événement justifia cette parole dite au hasard.

II. Pierre Roger devenu Pape, Clément VI appela son bienfaiteur à Avignon, le fit d'abord son camérier, ensuite évêque du Mont-Cassin, puis de Saint-Pons, et enfin l'archevêché de Toulouse étant demeuré vacant par la promotion de Raymond de Cavillac au cardinalat, Etienne Aldebrand fut nommé son successeur, au mois de décembre 1351. Il signala sa nouvelle administration par un trait digne d'un ministre de l'Evangile, et qui fait voir que les honneurs n'avaient rien diminué de sa compassion pour les malheureux :

En effet, à peine eut-il été placé sur le siége de Toulouse qu'il apprit que dans les monastères on exerçait contre les religieux coupables de grandes fautes une rigueur qui dégénérait en cruauté; qu'on les enfermait pour toujours dans une prison obscure appelée parmi eux *Vade in pace* (749); et que là on leur donnait un peu de pain et d'eau

(746) *Acta SS.*, 7 Septembr.
(747) Epist. 45, 46 et 47.
(748) Baluz., *Vit. Pap. Aven.*, et Not. ad cap.; *Hist. des Archiv. de Rouen*; *Hist. du Languedoc.*
(749) Baluz., *ibid.*, lib. II, p. 1088.

pour soutenir leur existence, et on les laissait périr de rage et de désespoir sans leur laisser aucune communication avec les choses extérieures. Aldebrand, qui avait été moine, connaissait toutes ces horreurs ; son cœur généreux et chrétien en était déchiré, et pour arrêter le cours de ces désordres monstrueux, il imagina de les faire connaître au roi en le suppliant d'user de son autorité pour y mettre fin.

Le roi Jean fit droit à cette juste demande, et, le 27 janvier 1351, rendit un édit d'après lequel les abbés, prieurs et tous autres supérieurs des communautés furent obligés de visiter leurs moines prisonniers deux fois par mois, et de laisser aussi, deux fois par mois, ces prisonniers s'entretenir avec un de leurs confrères. On lit dans la *Chronique* (750) d'où ce fait est tiré, que les Dominicains et les Franciscains mirent tout en œuvre pour faire révoquer cet édit ; mais que le roi le maintint malgré leurs réclamations, donnant même l'option à ces religieux, ou de se conformer à ses ordres, ou de sortir du royaume. On ne peut que louer le roi Jean de sa fermeté.

Les religieux cédèrent donc, quoiqu'avec une grande répugnance, et les prisons monastiques devinrent un peu moins insupportables : « Quelle barbarie, en effet, continue la même *Chronique*, de priver des malheureux et de leur liberté et de tout commerce avec leurs amis ! *Voy.* l'article PRISONS ECCLÉSIASTIQUES.

III. Une œuvre comme celle que l'archevêque Aldebrand avait entreprise pour faire diminuer la rigueur des prisons monastiques, suffit sans doute pour honorer un épiscopat ; mais ce prélat se distingua encore par d'autres bonnes œuvres et par sa piété.

Pendant son administration, et l'an 1356, le monastère de Sainte-Eulalie ou de la Merci, qui était auparavant hors des murs de Toulouse, fut rétabli dans la ville par Pons de Barrelié, toulousain, et général de cet ordre. Aldebrand est mort en 1360. Il fut le quatrième archevêque de Toulouse et laissa la réputation d'un pasteur qui se montra constamment fidèle observateur des devoirs épiscopaux.

ETUDES ECCLESIASTIQUES. *Voy.* les articles : INSTITUTIONS POUR LES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES, et ROME (*Institutions scientifiques pour les hautes études ecclésiastiques.*)

ETUDES MONASTIQUES. Nous avons déjà vu (751) l'usage et la pratique des études dans les monastères depuis le premier établissement de la vie monastique. Néanmoins, il importe de justifier cet usage par une suite de traditions de siècle en siècle, en commençant par les Grecs, auxquels nous sommes redevables des premiers principes de la vie religieuse. Pour cela, nous suivrons un guide compétent (752), mais sans prétendre faire un dénombrement exact de tous les grands hommes qui ont fleuri dans les monastères et les ont illustrés par leur science : cela nous mènerait trop loin, et d'ailleurs nous consacrons des articles spéciaux à quelques-uns de ces hommes dans le cours de cet ouvrage. Nous nous bornerons donc à quelques points, à ceux qui sont les plus nécessaires pour établir cette tradition.

I. Commençons par l'illustre martyr saint Lucien, lequel ayant embrassé la vie monastique dès sa jeunesse, comme nous l'apprenons de ses actes, joignit la science à la piété, en sorte qu'il fut tiré de sa solitude pour être prêtre à Antioche, où il expliqua les lettres saintes, dont il avait appris les premiers éléments sous Macaire, qui demeurait à Edesse. Ce saint solitaire Lucien était habile à copier des livres : il subsistait de ce travail, et donnait le reste aux pauvres. Il souffrit le martyre sous Maximin, l'an 312.

Lorsque saint Athanase écrivait sa lettre au moine Draconce, qui ne voulait pas faire les fonctions de l'épiscopat auquel le saint l'avait destiné, il y avait déjà plusieurs évêques qui avaient été tirés de la vie monastique : de leur nombre saint Athanase en nomme sept dans cette lettre, lesquels gardaient dans l'épiscopat le même genre de vie et les mêmes austérités qu'ils avaient pratiquées dans le monastère. De ce nombre était Sérapion, évêque de Tmuis, qui fut un zélé défenseur de la divinité de Jésus-Christ. Son esprit solide et sa doctrine le firent appeler Scolastique (753), et saint Athanase en faisait tant d'estime, qu'il soumettait ses écrits à son jugement. Ce saint docteur n'avait pas moins d'estime pour la profession monastique, et s'était retiré parmi des solitaires qui vivaient en commun; lorsqu'il fut obligé de s'enfuir d'Alexandrie pour éviter la fureur des ariens, il pratiqua avec eux quelque temps leurs exercices et leur donna de saintes instructions. Il visita aussi les solitaires de la Thébaïde. Outre ces évêques que nous venons de nommer, il s'en trouva deux autres dans un synode où assista saint Pacôme, dont ces prélats avaient été disciples (754.)

Flavien et Diodore, moines à Antioche, soutinrent en même temps les vérités de la foi, résistèrent à Léonce arien, et travaillèrent avec succès à inspirer aux Catholiques l'amour de la paix. Diodore avait fait ses études à Athènes, et fut depuis métropolitain de Tarse. Par sa liberté et sa généro-

(750) C'est la *Chronique* de Bardin. Les auteurs de l'*Hist. de l'Eglise gall.*, liv. XXXIX, tom. XVII, p. 450, note de l'édit. in-12 de 1826, qualifient cette *Chronique* de *pièce assez suspecte*. Mais nous croyons qu'ils se trompent.

(751) *Voy.* les articles : ECOLES CHRÉTIENNES DANS LES PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE ; ECOLES ÉPISCOPALES ; INSTITUTIONS POUR LES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES.

(752) Dom Mabillon, *Traité des études monastiques*, in-4, 1691, p. 112 et suiv.

(753) Saint Jérôme, *De script.*, c. 99.

(754) *Pachomii Vita*, n° 72.

sité à défendre la foi, il se rendit odieux à Julien l'Apostat. Ayant fait deux traités contre les hérétiques, il les envoya à saint Basile, qui goûta fort l'un des deux et en voulut avoir copie; mais il trouva que le style de l'autre était trop fleuri et trop rempli de figures, qui en interrompaient et affaiblissaient le raisonnement (755).

Saint Pacôme, qui ne savait que la langue maternelle, c'est-à-dire le syriaque, apprit la langue grecque, afin de pouvoir instruire les Grecs qui se mettaient sous sa discipline; et Ammonius évêque témoigne de soi-même, que s'étant retiré à Tabenne à l'âge de dix-sept ans (756), l'abbé Théodore, qui était disciple de saint Pacôme, lui assigna pour maîtres Théodore d'Alexandrie et Ausone, pour lui donner une parfaite intelligence des saintes Ecritures. Orsière, disciple aussi de saint Pacôme, était consommé dans cette même science, au rapport de Gennade, qui cite avec grand éloge l'ouvrage que nous avons de lui dans le code des Règles (757).

II. Ce fut vers l'an 358 que saint Basile, après avoir visité les solitaires de l'Egypte et de l'Asie, se retira dans un désert de la province de Pont, où il bâtit un monastère. Il y attira son ami saint Grégoire de Nazianze avec plusieurs autres, auxquels il servit de directeur. Après avoir reçu le sacerdoce et prêché quelque temps à Césarée, il retourna dans sa solitude de Pont; et il prit le soin de tous les monastères qui étaient en ce pays-là. Il composa en leur faveur de grandes et de petites Règles (758). On recevait des enfants dans ces monatères, et il ordonne, entre autres choses, qu'ils aient un maître pour les instruire dans les lettres; mais qu'au lieu des histoires profanes on leur fasse apprendre des histoires saintes, et qu'on les excite par de petits prix, à apprendre les choses par cœur. Il veut aussi que ces enfants aient une demeure séparée des autres religieux, afin que ceux-ci ne soient pas inquiétés par le bruit qu'il était besoin de faire pour les instruire et les exercer dans les sciences.

Ce grand saint, dans sa retraite, s'appliquait à l'étude de l'Ecriture sainte, et à composer des écrits, tant pour l'Eglise que pour ses religieux. Il écrivit, entre autres, à deux solitaires qui vivaient sur la montagne des Oliviers, avec d'autres dont la paix fut troublée par des questions que l'on y agita touchant le mystère de l'Incarnation. Le saint les renvoya à ce qui avait été décidé dans le concile de Nicée, et il leur donna quelque instruction sur le culte que l'on doit au Saint-Esprit. Ce qui fit bien voir que ces solitaires étudiaient ces matières, de quoi cependant saint Basile ne leur fait aucun reproche. Encore une preuve de ceci, c'est que saint Grégoire de Nazianze adressa au moine Cledone deux discours qu'il avait faits contre l'hérésie d'Apollinaire.

Environ l'an 372, et du temps de l'empereur Valens protecteur des ariens, les religieux d'Egypte souffrirent persécution pour la foi, et réfutèrent par des raisonnements solides les principes de l'hérésie arienne. Parmi ces confesseurs il y avait onze évêques. Pierre d'Alexandrie leur donne en commun cet éloge, qu'ayant sucé la piété avec le lait de leurs nourrices, ils s'étaient retirés dès leur jeunesse dans le désert pour y pratiquer les exercices de la vie monastique.

Deux ans après, saint Jean Chrysostome se retira dans les montagnes du désert d'Antioche, où il vécut quatre ans avec les solitaires qui les habitaient. Il avait eu pour maître dans les saintes Ecritures Cartère que l'on croit avoir été ce Cartère exarque des monastères d'Antioche. Il eut pour compagnons, dans cette retraite, Germain et Théodore, qui fut depuis évêque de Mopsueste. Pallade, auteur de la Vie de saint Chrysostome, nous apprend que ce saint, après avoir passé quatre ans sous la conduite d'un moine qui était de Syrie, se retira seul dans une grotte où il passa deux années presque sans dormir, et y apprit par cœur le Nouveau Testament. Ce fut dans la solitude de ces montagnes qu'il composa son Apologie de la vie monastique, et le premier livre de la Componction en faveur du moine Démétrius, sans parler de celui de la Providence, qu'il écrivit un peu après pour Stagire, jeune homme de qualité, qui s'était fait religieux dans cette solitude, où saint Chrysostome l'avait connu fort particulièrement.

Vers ce même temps (759), saint Epiphane s'engagea dès sa jeunesse à la profession monastique. Il composa son ouvrage des Hérésies à la prière d'Acace et de Paul, abbé en Syrie. Il adressa aussi son traité de la foi, appelé *Ancorat*, à des prêtres dont quelques-uns étaient religieux. Ce qui fait bien voir que les religieux s'occupaient fort de ces matières. Il disait que ceux qui pouvaient acheter des livres de piété, devaient s'en fournir, et que la seule vue de ces livres était capable de porter à la vertu.

III. Pendant ce temps il arriva un grand trouble dans le désert de Nitrie à l'occasion des livres d'Origène. Théophile, patriarche d'Alexandrie, fut cause de ce trouble. Ses gens s'emparèrent des monastères, et brûlèrent les cellules des saints solitaires, qui sortirent de ce désert au nombre de plus de trois cents, entre lesquels était saint Isidore l'Hospitalier, très-intelligent dans la science de l'Ecriture, qui avait été ordonné prêtre par saint Athanase. Les quatre grands frères, Dioscore, Ammonius, Eusèbe et Euthyme, étaient aussi de ce nombre. Ammonius était fort savant dans les lettres saintes, et s'était fort appliqué à la lecture des ouvrages d'Origène, de Didyme, de Piérius et d'Etienne. Il suffit à notre sujet de remarquer

(755) S. Basile, epist. 167.
(756) *Pachomii Vita*, n. 77, apud Bolland.
(757) Gennade, *De script.*, ch. 9.
(758) S. Basile, *Reg. fus.*, interrog. 15.
(759) Sozom., lib. III, cap. 32.

ceci; on peut voir le reste de la lutte dans l'histoire monastique d'Orient: nous ajouterons seulement qu'il paraît que ces solitaires, en général, étaient fort attachés à la lecture d'Origène, dont ils soutenaient qu'on ne devait pas interdire la lecture sous prétexte de quelques erreurs que l'on y remarquait.

Pallade, qui de religieux fut fait évêque d'Hélénople, se retira aussi dans la solitude de Nitrie à l'âge de vingt ans, et y vécut quelque temps sous la discipline de Dorothée, auquel saint Isidore l'Hospitalier l'adressa. C'est ce Pallade qui est l'auteur de l'*Histoire Lausiaque*, ainsi appelée, parce qu'elle est dédiée à un grand seigneur, nommé Lause. Il est incertain si c'est le même qui est l'auteur de la Vie de saint Jean Chrysostome.

Evagre de Pont demeura aussi dans ce même désert de Nitrie. Il était habile écrivain, et, pour subsister, il s'occupa à transcrire des livres. Plusieurs estiment qu'il est l'auteur du second livre des Pères, et que Ruffin n'en a été que le traducteur. Quoi qu'il en soit, Socrate (760) lui attribue beaucoup d'autres ouvrages, spirituels à la vérité, mais qui marquent sa doctrine et son érudition. On a inséré, à la suite de la *Vie de saint Jean Chrysostome*, un Traité de cet auteur, qui a été origéniste.

Saint Ephrem est beaucoup plus célèbre, non-seulement par sa sainteté, mais aussi par sa doctrine et par ses ouvrages. Il alla exprès à Césarée pour y voir saint Basile, qui le reçut avec de grands témoignages d'estime et d'affection. Etant de retour à Edesse, il s'employa avec beaucoup de zèle à l'instruction des peuples, mais sans quitter sa retraite, ni les austérités de sa profession. Sa vertu et sa doctrine le mirent en si grande réputation, que, dès la fin du IV[e] siècle, on lisait ses ouvrages dans quelques Eglises après l'Ecriture sainte, au rapport de saint Jérôme (761). Ce saint diacre marque, quelque part (762), les divers emplois des moines de son temps, dont les uns transcrivaient des Livres; d'autres faisaient de la toile; d'autres, des paniers, et d'autres, des membranes de couleur de pourpre, sur lesquels on était dans l'usage d'écrire en lettres d'or ou d'argent. Il avertit les copistes d'écrire exactement les Livres saints; et ceux qui avaient dans leur cellule quelques livres de la communauté, d'avoir soin de ne les point gâter, et de les conserver comme une chose sacrée.

Nous conclurons ce IV[e] siècle par saint Porphyre, évêque de Gaze; saint Pierre de Sébaste, frère de saint Basile, et par saint Aschole de Thessalonique, si estimé de saint Basile et de saint Ambroise, aussi bien que du Pape Damase. Saint Pierre et saint Aschole s'engagèrent dès leurs plus tendres années à la profession religieuse, et assistèrent au concile général de Constantinople en l'année 381.

(760) Socrate, lib. IV, c. 27.
(761) *De script.*, c. 115.
(762) Dans sa 47[e] homélie.

IV. Nous commencerons le V[e] siècle par la mission de ces saints moines, que saint Jean Chrysostome envoya prêcher la foi dans la Phénicie. Ils le firent avec succès, et convertirent, par leurs instructions et leurs exemples, ces idolâtres; sur quoi ce saint docteur leur donne de grands éloges.

Il suffirait de nommer saint Jérôme tout seul, pour prouver que les moines s'adonnaient aux études. Car, que n'a-t-il point lu lui-même, et quels travaux n'a-t-il pas entrepris et soutenus pour enrichir l'Eglise de ses excellents ouvrages? Il eut pour maître à Alexandrie Didyme, que Pallade fait moine. Il adresse ses Commentaires sur le prophète Jérémie et sur saint Matthieu à Eusèbe de Crémone, prêtre et religieux du monastère de Bethléem, où demeura saint Jérôme; et ceux qu'il a faits sur le prophète Malachie, à Minerve et à Alexandre, moines de Tolose. Il en dédia même à de saintes religieuses. Entre autres personnes qui allèrent des Gaules en Palestine pour le voir, il y en eut deux plus considérables, Postumien, qui demeura six mois avec lui, et passa ensuite en Egypte pour y voir les saints solitaires, et le moine Rusticus, auquel il traça, dans une lettre, l'idée parfaite de la vie monastique. Il veut qu'un moine ait toujours un livre à la main: *Nunquam de manu et oculis recedat liber*; et qu'il soit longtemps à étudier et à méditer ce qu'il prétend enseigner aux autres, soit de vive voix, soit par écrit: *Nec ad scribendum cito prosilias. Multo tempore disce quod doceas.* Il cite, entre autres choses, pour le travail des mains, l'art de copier les livres. Mais l'exemple de ce saint est encore plus fort que ses paroles. On en peut voir l'explication dans divers auteurs (763), dans les notes d'Horstius sur l'épître 89 de saint Bernard, et dans l'Histoire monastique d'Orient, page 263.

Il ne faut pas séparer de saint Jérôme le moine Ruffin, prêtre d'Aquilée, auquel ce saint docteur, dans les différents démêlés qu'il a eus avec lui, n'a jamais reproché ses études, dont il semble qu'il faisait son unique occupation. Il écrivit le livre de la *Vie des Pères*, à la prière des solitaires du mont des Olives, où il fait mention de l'abbé Théon, qui était fort versé dans les langues latine, grecque et égyptienne.

Les homélies de Nestorius ayant été portées dans le désert d'Egypte, elles y troublèrent la paix des solitaires. Quelques-uns d'entre eux en prirent sujet de mettre en question, dans leurs conférences, si, selon les principes de la foi, on pouvait donner à la Sainte Vierge le titre de Mère de Dieu. C'est ce qui donna occasion à saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, de leur écrire une lettre qui est adressée *aux prêtres et aux diacres, aux Pères religieux, et à tous ceux qui pratiquent avec eux les exercices de la vie solitaire.*

(763) Entre autres, dans les *Notes* d'Horstius sur l'épître 89 de saint Bernard, et dans l'*Hist. monast. d'Orient*, p. 263.

Ce fut vers ce temps-là que Cassien et son compagnon Germain sortirent d'un monastère de Bethléem pour aller visiter ces saints solitaires, dont il a rapporté les conférences, qui font bien voir qu'ils étaient également pieux et savants dans les choses saintes. Cassien lui-même était très-habile, et avait été élevé dans l'école de saint Jean Chrysostome, qui l'ordonna diacre. Il composa son ouvrage de l'Incarnation contre Nestorius, à la sollicitation de Léon, archidiacre de l'Eglise romaine, qui fut depuis souverain Pontife.

V. Saint Isidore de Péluse ou de Damiette, et saint Nil l'ancien sont si célèbres par leurs écrits, aussi bien que par leurs vertus, que l'on ne peut donner de meilleurs garants qu'eux pour montrer l'usage des lettres dans les monastères de leur temps. Entre autres avis, saint Isidore avertit un religieux de fuir la lecture des livres profanes. Saint Nil fait la même défense (764). Celui-ci ayant été marié, se retira du consentement de sa femme au mont Sina avec son fils Théodule. Nous avons de lui quantité de lettres et de traités ascétiques. Ecrivant à un jeune religieux, il l'exhorte à lire le Nouveau Testament, les Actes des martyrs, et le traité des paroles des anciens. Ce n'a été que dans la solitude qu'il a écrit tous ses ouvrages.

Marc le Solitaire était disciple de saint Jean Chrysostome aussi bien que saint Nil, au rapport de Nicéphore, qui fait mention de ses ouvrages, et Photius après lui (765). Il a écrit non-seulement sur les matières ascétiques, mais aussi contre quelques hérétiques. Ses livres sont imprimés dans la Bibliothèque des Pères, mais non pas ce qu'il a fait contre les hérétiques melchisédéciens. Photius en fait mention dans sa Bibliothèque.

Le moine Jobius a écrit aussi contre l'hérétique Sévère neuf livres, dont Photius nous a conservé de longs fragments. C'est sans doute ce Jobius, prêtre et archimandrite, auquel Théodoret a adressé sa lettre 127ᵉ, où il le loue de ce que, dans sa vieillesse, il surpassait les jeunes hommes dans le zèle à soutenir les dogmes de l'Evangile et de la foi. Ce Père, dans la lettre suivante, donne de grands éloges pour le même sujet à Candide, prêtre et archimandrite; et, dans la 131ᵉ, à Longin, aussi archimandrite, où il publie l'excellence de sa doctrine et de sa vie, aussi bien que de ses religieux; comme dans la 141ᵉ, il relève le zèle apostolique de Marcel, archimandrite des Ascémètes. Enfin, dans l'épître 143ᵉ, après avoir loué la pureté de la foi d'André, moine de Constantinople, avec lequel il souhaite avoir commerce de lettres, il en écrit une très-longue aux solitaires de la même ville, c'est la 145ᵉ, où il leur expose les sentiments de différents hérétiques, et les travaux qu'il a entrepris contre eux, ce qui montre bien que ces religieux n'étaient pas ignorants, et qu'ils avaient dès lors grande part aux affaires de l'Eglise.

VI. Pour ne pas entrer dans un plus grand détail de ce siècle, il suffit de remarquer que la plupart des grands prélats d'Orient de ce temps-là avaient fait profession de la vie monastique. Saint Attique, par exemple, successeur de saint Jean Chrysostome, fut élevé, dès son enfance, dans un monastère d'Arménie, de la secte d'Eustate de Sébaste, à laquelle il renonça depuis. Alexandre, patriarche d'Antioche, qui rétablit la mémoire de saint Jean Chrysostome, avait été aussi formé et instruit dans un monastère.

Jean, évêque de Jérusalem, Théodoret de Cyr, dont les ouvrages, et surtout les commentaires sur l'Ecriture sont excellents, au jugement de Photius (766); Dalmace de Cyzique, lequel travailla si vigoureusement contre Nestorius lorsqu'il n'était encore qu'abbé; Maximien, successeur de Nestorius, et saint Flavien, patriarches de Constantinople, furent tirés du cloître aussi bien que Timothée le Catholique, patriarche d'Alexandrie, et Jean de Tabenne son successeur. Enfin, lorsque d'un côté le malheureux abbé Eutychès, avec les siens, soutenait son hérésie, d'autres solitaires, non moins zélés qu'éclairés, se signalèrent pour la défense de la foi et du concile de Chalcédoine; ce qui fait bien voir qu'ils étudiaient ces sortes de matières.

Abrégeons les siècles suivants, et contentons-nous de marquer pour le VIᵉ siècle saint Sabas, qui travailla tant pour la foi catholique; l'abbé Dorothée, qui loue, dans un traité spirituel qu'il a composé, son disciple saint Dosithée; Paul et Grégoire patriarches d'Antioche, et saint Euloge d'Alexandrie. Grégoire avait été élevé dans le cloître dès son enfance. Pour le VIIᵉ siècle nous mentionnerons Jean Mosch, auteur du *Pré spirituel*, et son compagnon saint Sophrone, depuis patriarche de Jérusalem; saint Jean Climaque, qui embrassa la vie religieuse dès l'âge de seize ans; Anastase Synaïte, célèbre écrivain; le saint abbé Maxime, ce zélé défenseur de la foi contre les Monothélites, qui, ayant étudié les belles-lettres, la philosophie, et les autres sciences humaines dans le siècle, où il fut secrétaire de l'empereur Héracle, apprit la théologie dans le cloître, et dédia la plupart de ses ouvrages à des solitaires. Cet illustre martyr eut pour disciple un autre Anastase moine, auquel il écrivit la conférence qu'il avait eue avec le patriarche hérétique vers la Pentecôte. Il faudrait parler plus au long de ce saint homme, qui a été la lumière de l'ordre monastique et du VIIᵉ siècle. Pour le VIIIᵉ, nous avons saint Jean de Damas, et le moine Côme, son maître; Anastase, abbé du monastère de Saint-Euthyme. Pour le IXᵉ siècle, le bienheureux abbé Théophane, auteur d'une *Chronique* qui porte son nom; saint Platon, abbé du Mont-Olympe, et le

(764) S. Isid., lib. I, epist. 63; S. Nil., lib. II, epist. 49 et 73; lib. III, epist. 501.

(765) Nicéphore, lib. XIV, c. 54; Photius, c. 200.
(766) Photii *Biblioth.*, cod. 203.

saint et très-savant abbé Théodore Studite. Enfin pour le xe, nous nous contenterons de rapporter l'illustre abbé saint Nil le jeune, de la vie duquel il est à propos de faire quelques extraits, parce que cette vie est si édifiante qu'elle peut servir de modèle.

VII. Saint Nil, natif de Rossane en Calabre, avait été engagé dans le mariage avant de se faire religieux. Il eut d'abord dans le monastère une liaison très-particulière avec un moine également vertueux et savant, avec lequel il avait souvent des conférences touchant l'Ecriture, auxquelles les autres religieux assistaient.

Leur abbé, qui s'appelait Jean, était fort appliqué à la lecture de saint Grégoire de Nazianze, et saint Nil suivait son exemple. Celui-ci pour le travail des mains employait tous les jours trois heures à copier des livres. Il écrivait fort bien et fort vite, en sorte qu'il faisait tous les jours un cahier d'écriture très-menue. En une certaine occasion il écrivit trois Psautiers en douze jours pour acquitter une dette de trois écus. Il vaquait à cet exercice depuis la première heure jusqu'à tierce. Après deux heures de prières et de psalmodie, il s'appliquait à la lecture de l'Ecriture, des saints Pères et des docteurs depuis Sexte jusqu'à None. Après vêpres, il faisait un peu de promenade pour se délasser l'esprit. Pendant cette promenade il ne donnait pas l'essor à son imagination, mais il répétait quelques belles sentences de saint Grégoire de Nazianze, ou de quelque autre Père. Le soleil couché, il prenait sa réfection, qui était extrêmement frugale. Il fit le voyage de Rome pour y faire ses dévotions et y chercher des livres. Ce fut avec douleur qu'il vit son monastère ravagé par les Sarrasins, et il regretta surtout la perte de sa bibliothèque.

Nous ne pouvons mieux finir cette énumération de la tradition des études monastiques parmi les Grecs, que par cet exemple qui fait voir clairement l'estime que ce grand homme faisait de l'étude. Le choix qu'il fit de Proclus pour gouverner les solitaires à sa place en est encore une bonne preuve. Proclus était un religieux fort versé dans les belles-lettres, et qui passait pour une bibliothèque vivante, d'une vaste érudition, tant sacrée que profane, comme nous l'apprenons de la Vie du même saint Nil. Nous en demeurerons là, puisque le schisme qui commença au siècle suivant nous dispense de parcourir le reste; mais nous devons maintenant étudier cette même tradition chez les Latins.

VIII. Les monastères de l'Eglise latine ont suivi les traces des Orientaux. Il faudrait un volume entier pour parler des savants hommes qui en sont sortis, et qui pour la plupart ont uni la vertu et la sainteté à la solidité et à l'éclat de la doctrine. Nous n'en mentionnerons que quelques-uns.

Dès le commencement où l'on vit paraître en Italie et à Rome des religieux, il y en eut plusieurs qui furent illustres par leur sagesse : *Nunc multi monachi sapientes*, comme dit saint Jérôme (767), écrivant à Pammaque; et ce Pammaque renonça à tous les honneurs de sa position dans le monde; et fut le premier qui se fit moine à Rome : *Monachorum primus inter monachos in prima urbe* (768).

Parmi ces religieux furent, à Aquilée, le prêtre Rufin avec ses disciples, lequel n'a pas été un des moindres docteurs de l'Eglise, au sentiment de Gennade; le saint abbé Eugippe, si célèbre par ses ouvrages, et par le commerce qu'il eut avec saint Fulgence et les plus grands personnages de son temps; Pierre, abbé de Tripoli, que Cassiodore nous a fait connaître en faisant mention de ses extraits des ouvrages de saint Augustin par rapport aux Epîtres de saint Paul. Il faut mettre aussi de ce nombre Bacchiarius, appelé par Gennade (769) *vir Christianæ philosophiæ*, c'est-à-dire engagé à la profession monastique, que les anciens ont coutume de qualifier du nom de *philosophie chrétienne;* comme aussi le moine Ursin, qui a écrit contre ceux qui ne voulaient pas recevoir le baptême des hérétiques; et peut-être le diacre Virgile, qui a composé une Règle monastique (770). Ajoutons-y encore le savant abbé Denis le Petit, si célèbre par ses ouvrages et par l'éloge que Cassiodore en a fait (771), et les religieux que Cassiodore même forma dans son monastère de Viviers.

En Afrique, du temps de saint Augustin, les moines d'Adrumet s'adonnaient beaucoup aux sciences, comme il paraît par les livres de la Grâce et du Libre arbitre, de la Correction et de la Grâce, que ce saint docteur leur adressa. La lettre que ce grand saint écrivit à Eudoxe, abbé de l'île Capraria, où il exhorte ce sage supérieur à la pratique constante des exercices religieux, en sorte néanmoins que si l'Eglise avait besoin de leur service, ils ne lui refusassent pas ce secours; cette lettre, disons-nous, donne assez à connaître qu'il y avait dans ce monastère des solitaires fort capables.

Nous ne parlons point ici de Julien Pomère, africain de naissance, auteur des trois livres de la Vie contemplative, qu'il composa dans la solitude où il s'était retiré, comme il dit lui-même (772), après avoir quitté l'épiscopat. Il y a apparence que ce fut en France qu'il se retira : et c'est peut-être ce qui a fait dire à saint Isidore qu'il était Français. Leporius est encore plus recommandable par la rétractation qu'il fit de ses erreurs touchant l'Incarnation, que par sa doctrine. Mais la doctrine et l'exemple

(767) Epist. 26.
(768) *Voy.* les *Documents inédits pour servir à l'histoire littéraire d'Italie*, publiés par F. Ozanam, chap. *Des Ecoles ecclésiastiques*.
(769) Gennade, cap. 24.
(770) *Ibid.*, cap. 27, 51.
(771) Cassiod., *Inst.*, cap. 23.
(772) Lib. I, cap. 21.

de saint Fulgence et de ses disciples l'emportent sur tous les autres.

IX. Que dirons-nous des Gaules, où la vie monastique a fleuri avec tant de succès non-seulement par la vertu, mais aussi par les sciences? Tant de saints évêques qui ont été tirés du nombre des disciples de saint Martin évêque de Tours; tant de monastères, qui ont été des écoles de piété et de doctrine, mettent la chose dans une telle évidence, que l'on n'en peut raisonnablement douter (773). Le seul monastère de Lérins, le modèle des autres monastères de France, fournit dans le v° siècle une infinité de grands hommes, également vertueux, savants et éloquents. Tels ont été les saints Honorat, saint Hilaire d'Arles, Maxime et Fauste de Riez, le savant Vincent de Lérins, saint Eucher, et ses deux fils (car il avait été marié avant d'embrasser la vie monastique), Veran et Salon, depuis évêques, dont le second n'avait que dix ans lorsque son père le consacra à Dieu dans cette illustre abbaye: tels enfin ont été Valère, évêque de Cimèle ou de Nice, et saint Césaire évêque d'Arles, qui se fit religieux à l'âge de dix-huit ans. Les écrits de ces grands hommes mettent dans un plus grand jour les études des moines que toutes les réflexions que nous pourrions faire sur leurs exemples.

La même chose se pratiquait à Marseille sous la discipline du bienheureux Cassien; à Condat sous les saints abbés Romain et Lupicin, où saint Eugende, autrement saint Oyan, qui y avait été offert dès l'âge de sept ans, apprit la langue grecque, avec la langue latine, ce qui était en ce temps-là une chose assez rare.

Il fallait bien que les lettres fleurissent beaucoup alors dans l'abbaye de l'île Barbe, puisque les archevêques de Lyon avaient pour pénitenciers et grands vicaires ordinaires les abbés de ce monastère, suivant le témoignage de l'archevêque Leibrade, qui continua le même emploi au saint abbé Benoît d'Aniane. Mamert Claudien, ce savant abbé de Vienne, en France, exerçait à peu près les mêmes fonctions sous son frère évêque de la même ville, au rapport de Sidonius (774), qui lui donne de grands éloges dans trois de ses lettres, dans l'une desquelles il a composé son épitaphe, où il dit que c'était une triple bibliothèque vivante de tout ce qu'il y avait d'érudition, grecque, latine et chrétienne. Il loue fort aussi les trois livres que cet auteur avait composés sur l'état de l'âme.

Il n'est pas même jusqu'aux îles septentrionales de la Grande-Bretagne, où les lettres ne fussent cultivées dans les monastères. Pélage en est un exemple, funeste à la vérité, mais néanmoins certain; aussi bien que ce saint moine et évêque Riocate, *antistes ac monachus*, que Sidonius dit (775) avoir transcrit les ouvrages de Fauste de Riez, pour les emporter avec lui dans la Bretagne, d'où il insinue que Fauste était issu, *Britannis tuis pro te reportat.* Enfin Gildas le sage donne assez à connaître par son nom et les écrits qui nous restent de lui, qu'il n'était pas moins éclairé dans les sciences que zélé pour la pureté de la religion chrétienne.

Il nous faut venir enfin à saint Benoît, qui n'a fait que retracer les saintes pratiques des anciens Pères qui l'avaient devancé, tant en Orient qu'en Occident. La discipline qu'il avait établie dans ses monastères supposait nécessairement les études. Le poëte Marc, qui a écrit sa Vie en vers, fut disciple de ce saint patriarche, suivant le témoignage de Pierre Diacre, qui a écrit un livre des Hommes illustres de l'abbaye du Mont-Cassin. Sans doute que les sénateurs et les grands seigneurs de Rome n'auraient pas pensé à offrir leurs enfants tout jeunes à saint Benoît, s'il ne les eût élevés dans les sciences, aussi bien que dans la piété et la vertu. Autant de monastères qui furent fondés depuis sous sa règle dans les différents pays, ont été autant de pépinières et de séminaires de sages prélats et de savants religieux.

Rien ne prouve plus clairement cette vérité que l'exemple de saint Grégoire le Grand. Ce fut dans le repos de son monastère, et non pas dans l'embarras de la préfecture de Rome, qu'il se remplit de ces lumières admirables, dont il éclaira depuis toute l'Eglise, et qui lui servirent à former tant d'illustres disciples, un Claude abbé, un Maximin, évêque de Syracuse, un Marinien de Ravenne, un Augustin, apôtre d'Angleterre avec ses compagnons, et beaucoup d'autres.

Ce saint docteur n'éclata pas seulement en Italie, mais répandit encore ses lumières dans les autres provinces, et principalement en Espagne. Saint Léandre, auquel il adressa ses Morales sur Job, avait été élevé dans un monastère. Celui d'Agalie donna plusieurs saints archevêques à Tolède, entre autres Hellade, Juste et Ildefonse. De leur temps florissait saint Fructueux, évêque de Braga en Portugal, où la discipline monastique ne fut pas moins en vigueur, comme nous l'apprenons des Dialogues de Paul, diacre de Mérida.

X. Repassons en France, et voyons combien de grands personnages éminents en vertu et en doctrine sont sortis de l'abbaye de Luxeuil, sans parler de Bobio, sous la conduite de saint Colomban, dont les écrits, et principalement les lettres, quoique d'un style peu poli, sont remplis d'une force et d'une liberté tout apostoliques. De cette école sont sortis de saints évêques, Donat de Besançon, Gagnoalde de Laon, Achard de Noyon, Omer de Té-

(773) *Voy.* les articles ECOLES ÉPISCOPALES, INSTITUTIONS POUR LES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES.

(774) Sidon., lib. IV, epist. 3 et 11; et lib. V, epist. 2

(775) *Ibid.*, epist. 9.

rouane, Ragnacaire d'Augt près de Basle, sans parler de tant de saints abbés et de religieux qui ont rendu célèbre cette sainte abbaye. Saint Donat, entre autres, n'était âgé que de sept ans lorsqu'il fut consacré à Dieu dans le monastère de saint Colomban. Nous apprenons de la Vie de saint Frodobert, abbé de la Celle, à Troyes, que l'on était dans l'usage d'envoyer à Luxeuil les religieux des autres monastères de France pour y étudier. On ne sait pas au vrai si ce Marculfe dont il est parlé dans la Vie de saint Colomban est celui dont nous avons deux livres de Formules.

L'abbaye de Fontenelle, et, dans la suite, de Saint-Vandrille, en Normandie, ne fut pas moins célèbre, et elle ne fournit pas moins de saints évêques aux églises de France. Celle de Lobes en Flandre a formé aussi bon nombre de savants personnages, et les études y ont fleuri depuis sa fondation jusqu'au XIe siècle. Corbie en Picardie semble les avoir toutes surpassées.

Mais avant que de passer outre, il est nécessaire de retourner encore une fois en Angleterre, pour y voir le Vénérable Bède tenir des écoles publiques, dont les disciples se sont ensuite répandus en France et en Allemagne. Saint Boniface, apôtre de ce pays-là, étant encore jeune religieux en Angleterre, y avait appris les sciences, c'est-à-dire la grammaire, la poésie, la rhétorique, l'histoire, et surtout la science de l'Ecriture sainte; et il est remarquable qu'au rapport de saint Willbalde, premier auteur de sa Vie, il ne se relâcha pas pour cela du travail journalier des mains, conformément à la Règle de saint Benoît. De disciple il devint maître, et il enseigna aux autres ce qu'il avait appris. Etant passé ensuite en Allemagne, il eut soin d'établir avec la religion des académies de sciences dans les abbayes de Fulde et de Fritillard, dont il fut le premier auteur. Ces deux illustres monastères donnèrent la forme du gouvernement et de la discipline aux autres abbayes qui furent fondées en ce temps-là dans le même pays.

Alcuin étant venu d'Angleterre en France, fut le maître de presque tous les habiles hommes qui s'y distinguèrent depuis(776). Raban Maur vint de Fulde à Tours pour profiter de ses enseignements. Loup de Ferrières se transporta à Fulde pour être le disciple de Raban, et en éleva plusieurs lui-même dans son abbaye. Il eut entre autres pour disciples Herric, religieux de Saint-Germain d'Auxerre, qui eut aussi pour maître Haimond d'Halbelflad. Remi d'Auxerre, et Lothaire, fils de Charles le Chauve furent instruits dans l'école d'Herric. Remi enseigna non-seulement dans son monastère, mais même dans l'église cathédrale de Reims, où il fut appelé par l'archevêque Foulques, aussi bien qu'Hucbauld, religieux de Saint-Amand. Gerbert, que ses emplois et ses aventures n'ont pas rendu moins fameux que ses écrits, enseigna aussi après Remi dans les écoles de la cathédrale de Reims, avant que d'en être archevêque; et il eut pour disciples le roi Robert et l'empereur Othon III, et même Fulbert, qui fut depuis un docteur fameux et évêque de Chartres. Ratherius, religieux de Lobes, et depuis évêque de Vérone, avait été auparavant appelé par Othon le Grand pour être le précepteur de Bruno son frère, qui fut ensuite archevêque de Cologne. Voilà le premier canal, par lequel les lettres se sont rétablies en France et en Allemagne dans les IXe et Xe siècles.

Un autre canal de ce rétablissement a été le saint abbé Benoît d'Aniane. Charlemagne se servit de lui pour réformer la plupart des abbayes de son empire, tant en France qu'en Italie et en Allemagne. Ce zélé et vertueux abbé n'eut guère moins de soin d'y rétablir les études des lettres, que la piété et la vertu. Smaragde, abbé de Saint-Michel en Lorraine, imita la conduite de ce grand homme. Il enseigna les sciences dans son abbaye, et c'est lui qui nous a laissé des commentaires sur les belles-lettres, qui ne sont pas imprimés, outre celui qu'il a fait sur la Règle de saint Benoît.

Saint Bernon et saint Odon, abbé de Cluni, suivirent les mêmes traces d'Eutice, c'est-à-dire de Benoît d'Aniane, comme on a vu ci-dessus; et Jean, disciple de saint Odon, qui a écrit sa Vie, nous témoigne que saint Bernon l'ayant reçu à Gigny, il le chargea incontinent, après sa profession, de l'instruction de la jeunesse, à cause qu'il était habile et versé dans les lettres: *Patri Odoni, quia erat vir scholasticus, laboriosum scholæ imposuerunt magisterium.* Odon fit pratiquer la même chose étant abbé à Cluni, et dans les autres monastères qui se mirent sous sa conduite, et c'est de là que les lettres se sont répandues depuis, par le moyen de ses disciples, dans presque toute l'Europe. Trois Papes sortirent quasi l'un après l'autre de cette sainte école, outre un grand nombre de cardinaux, d'évêques et d'abbés, qui n'ont pas été moins illustres par leur science que par leur vertu.

Un troisième canal fut l'abbaye de Corbie en France, qui a donné à l'Eglise tant d'habiles gens, comme saint Adelard, le vénérable Wala son frère, Warin, saint Pascase Radbert, Ratran, saint Anscaire, apôtre des royaumes du Nord et archevêque de Brême (777). Adelard envoya en Saxe une colonie de religieux pour travailler à la conversion de ces peuples du Nord. Anscaire y fut envoyé par Louis le Débonnaire, et se comporta avec tant de zèle et de prudence dans cette mission, qu'il gagna à Jésus-Christ la Suède et le Danemark. Corbie-la-Neuve (c'est ainsi qu'on appela cette

(776) *Voy.* à l'article FLACCUS ALBINUS (Alcuin), n° V, comment Alcuin fit du monastère de Tours une célèbre école monastique.

(777) Voy. *Fleurs monastiques*, etc., par M. Maxime de Mont-Rond, in-8, 1860, p. 248 et suiv.

nouvelle colonie) était comme le séminaire et la retraite de ces saints missionnaires, qui répandirent par toute l'Allemagne l'odeur et l'exemple de leur vertu et de leur doctrine. Les abbayes d'Hirsauge, de Saint-Alban, sans parler de la célèbre abbaye de Fulde, suivirent leurs traces, aussi bien que celles de Saint-Maximin de Trèves, de Prom, de Stavelo et de Gorze.

XI. Dans plusieurs de ces abbayes, où se trouvaient des académies, il y avait aussi des écoles intérieures pour les religieux, et des extérieures pour les étrangers. Dom Mabillon en cite de nombreuses preuves (778).

Les abbayes de Fleury, de Lobes, de Saint-Gall et de Richenaw étaient de ce nombre. Fleury, autrement Saint-Benoît-sur-Loire, au diocèse d'Orléans, était célèbre dans le IXe siècle, mais le vénérable Abbon la rendit encore plus illustre au Xe. Il passa de France en Angleterre, à la sollicitation des religieux qui s'y étaient reformés par les soins du roi Edgar, de saint Dunstan et de saint Odon, Bénédictins, archevêques de Cantorbéry; et la France, par son moyen, rendit à l'Angleterre ce qu'elle en avait reçu par Alcuin. Aimoin, son disciple, a imité et publié les actions de son maître, par le livre qu'il nous a laissé de sa Vie, avec son Histoire de France. Les lettres se sont toujours maintenues depuis dans l'Angleterre, comme en font foi Ingulfe abbé, Guillaume de Malmesbury, Matthieu Pâris, et tant d'autres écrivains de l'ordre de Saint-Benoît qui y ont fleuri depuis le XIe siècle. Les moines sont presque les seuls auxquels on est redevable de l'histoire de ce royaume, sans parler des autres pays.

L'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon fut réformée dans ce même siècle par les soins et le zèle du vénérable abbé Guillaume, tiré de la congrégation de Cluni, qui rétablit aussi la discipline monastique et les études dans plusieurs abbayes d'Italie et de France. Celle de Fécamp, en Normandie, fut une de celles à laquelle il s'appliqua davantage, et il y acheva enfin ses travaux par une mort précieuse.

Le bienheureux Herluin suivit ses traces dans l'établissement de l'abbaye du Bec, qui a été depuis si célèbre, et il crut qu'il ne pouvait séparer les sciences de la vertu. C'est ce qui le porta à ouvrir une académie dans son monastère sous la conduite de Lanfranc, qui fut depuis archevêque de Cantorbéry, auquel saint Anselme succéda pour l'un et l'autre emploi. Tout le monde sait quelle fut la réputation de ces deux savants hommes, et combien de disciples illustres ils ont fournis à l'Eglise. Durand de Troarne, Guimond, religieux de Saint-Leufroy, et depuis évêque d'Aversa, en peuvent rendre témoignage.

XII. On peut assez remarquer par le peu que nous venons de rapporter, et il ne serait pas difficile de le faire voir par beaucoup d'autres preuves, que l'ordre de Saint-Benoît, presque seul, a maintenu et conservé les lettres dans l'Europe durant plusieurs siècles. Il n'y avait point d'autres maîtres que ses religieux dans les monastères, et les églises cathédrales mêmes en tiraient souvent des maîtres.

Vers la fin du Xe siècle et au commencement du XIe, les clercs séculiers commencèrent à enseigner eux-mêmes. Fulbert, depuis évêque de Chartres, que quelques-uns veulent faire moine, eut un grand nombre de disciples; Bérenger, archidiacre d'Angers, étudia sous lui, et exerça lui-même l'office de maître, à Tours, et saint Bruno à Reims. Guillaume de Champeaux en fit autant à Paris (779), et Anselme à Laon. Pierre Lombard composa un recueil des sentiments des saints Pères, qu'il rédigea en quatre livres sous le titre de *Sentences*, d'où il a été surnommé le Maître des Sentences. Pierre de Poitiers et Robert Pullus firent aussi de semblables recueils, mais Pierre Lombard l'emporta sur eux. Ce fut en ce temps-là que le célèbre moine Gratien compila son Décret.

Comme les ecclésiastiques d'ordinaire manquaient de livres, et qu'il n'y avait de bibliothèques que dans les monastères et dans quelques cathédrales, les particuliers ne pouvaient étudier que très-difficilement. L'ouvrage du Maître des Sentences et le Décret de Gratien avec l'Ecriture sainte furent d'un grand secours à ceux qui manquaient de livres. On commença à faire des *Sommes* de théologie avec ces trois livres, auxquels saint Thomas ajouta ceux d'Aristote. Les Universités se formèrent, et on excita les jeunes gens aux études par le degré de docteur qu'on leur conféra. Il suffisait alors, afin de passer pour savant, d'avoir un peu étudié quelques-unes de ces *Sommes*.

C'est ce qui fit que l'on quitta la coutume d'aller étudier dans les monastères. Les religieux mêmes ne voulurent plus recevoir chez eux de jeunes enfants; et, par ce moyen, leurs écoles commencèrent à se refroidir, et à passer insensiblement chez les séculiers : « Ce nous est un sujet de consolation, ajoute ici dom Mabillon avec une touchante modestie, ce nous est un sujet de consolation que les choses soient tournées de la sorte, et que les ecclésiastiques qui sont destinés pour enseigner les autres, aient enfin trouvé chez eux-mêmes les moyens de s'instruire; et nous devons être assez satisfaits d'avoir contribué pendant sept ou huit siècles à conserver les livres, les lettres et les sciences, autant que le malheur et la barbarie des temps l'ont pu souffrir. L'imprimerie enfin a rendu dans ces derniers temps les livres plus communs et par conséquent les études plus faciles, et on a la satisfaction de voir dans le clergé quantité d'ecclésiastiques également vertueux et savants (780). »

(778) *Traité des études monastiques*, chap. 11.

(779) *Voy.* l'*Essai sur la fondation de l'école de Saint-Victor de Paris*, par M. l'abbé Hugonin, in-8° 1856.

(780) *Traité des études monastiques*, p. 136, 137.

Cependant, durant ces derniers siècles, les études ont continué dans l'ordre de Saint-Benoît, et ont suivi à peu près la même fortune que la discipline régulière, tantôt abattues, tantôt relevées, suivant la disposition des temps. Les Papes et les conciles, persuadés de l'importance des études, ont fait de temps en temps des règlements pour en conserver ou rétablir l'usage, et il n'y a point de réforme qui se soit faite dans les derniers siècles, où l'on n'ait eu soin de faire refleurir les lettres aussi bien que l'observance, comme on peut le voir par les constitutions des congrégations de Bursfeld en Allemagne, de Sainte-Justine en Italie, de Valladolid en Espagne, de Chezal-Benoît, de Saint-Vannes et de Saint-Maur en France.

XIII. Vers la fin du xve siècle, un vertueux Célestin de la maison de Paris, nommé Claude Rapine, composa un petit traité latin, *De studiis monachorum*, pour faire voir que les moines doivent s'occuper à l'étude; et dans un autre traité qu'il a fait de la Vie contemplative, il reprend certains religieux qui, sous prétexte d'humilité, se dispensent d'une application si importante et si nécessaire à tous les solitaires, mais principalement aux supérieurs. Il estime que l'on ne doit pas limiter les esprits à un certain genre d'études, et qu'il faut avoir égard aux différents talents de chacun. Cet auteur est cité avec éloge par Jean Mauburn dans son *Rosetum spirituale*, et il mourut simple religieux en 1493, après avoir exercé dignement la charge de supérieur dans son ordre, et avoir été appelé en Italie pour en réformer les monastères. A la fin de son traité des Etudes, il remercie Dieu de ce qu'il lui a fait la grâce d'aimer toujours les livres, l'étude et la vérité, et d'avoir eu toujours beaucoup d'aversion des emplois extérieurs : il avoue qu'il en recueillait des fruits très-agréables dans sa vieillesse, et il exhorte les jeunes religieux d'en faire l'épreuve à son exemple.

On pourrait citer une infinité d'autres solitaires qui ont fait la même expérience. L'abbé Trithème, par exemple, trouvait tant de plaisir dans l'étude des saintes Lettres, qu'il disait qu'il aimait mieux renoncer à sa dignité qu'à cette étude : *Si alterum e duobus oporteat, abbatiam malo dimittere, quam sancto Scripturarum studio renuntiare* (781). On peut encore ranger parmi ces amis de l'étude le vénérable Louis de Blois, dont les ouvrages sont si estimés de tout le monde pour leur piété, aussi bien que ceux de sainte Gertrude, qui apprit les lettres et la philosophie même dans son monastère. Nous n'en dirons pas davantage, persuadé que ces sortes d'exemples valent mieux pour justifier l'usage des études parmi les solitaires, que toutes les apologies que l'on pourrait faire pour montrer qu'ils peuvent fort bien joindre l'étude et la science à la prière et la vertu. *Voy.* l'article ECOLES ÉPISCOPALES.

EUBULE (SAINT), martyr en Palestine en l'an 309 de N.-S. Jésus-Christ.— *Voy.* l'article ACTES DES MARTYRS DE PALESTINE, n° XVII.

EUCHARISTIE. — *Voy.* TRÈS-SAINT-SACREMENT DE L'AUTEL.

EUCHER (SAINT), évêque de Lyon au ve siècle, fut l'ami de Salvien, de Vincent et d'Hilaire, ces illustrations du célèbre monastère de Lérins dont il fut lui-même une des gloires. Il fut aussi en relation d'amitié avec saint Paulin de Nole, comme on le voit par les lettres de ce saint (782).

I. D'après son propre témoignage, Eucher tirait son extraction de la même mère, soit naturelle, soit spirituelle, que les martyrs de Lyon saint Epipode et saint Alexandre, c'est-à-dire, ou qu'il descendait de la même famille qu'eux, ou qu'il avait été baptisé dans la même église. Il vint au monde avec un esprit subtil et élevé; il acquit une science éminente et une éloquence peu commune. On voit même par ses écrits qu'il connaissait le grec et l'hébreu. Il fut illustre dans le monde; mais il devint encore plus illustre en Jésus-Christ.

Il avait un parent nommé Valérien, dont le père et le beau-père étaient élevés aux plus hautes dignités du siècle. On croit que c'est ce même Valérien qui fut préfet des Gaules, et qui se trouvait parent de l'empereur Avitus. Eucher se maria; sa femme se nommait Galla, et il en eut deux fils, Salone et Véran, qui, de son vivant même, furent tous deux évêques. Il était encore à la fleur de l'âge, lorsque, de concert avec sa pieuse compagne, il renonça à toutes les grandeurs de ce monde et se retira dans le monastère de Lérins. Il y mit ses deux fils sous la conduite de saint Honorat et de saint Hilaire (783); et après qu'ils eurent été formés à la piété, il leur donna Vincent et Salvien pour maîtres dans l'étude des belles-lettres et de l'éloquence. Sous de tels maîtres et guides, les fils d'Eucher ne purent qu'avancer dans les sciences et surtout dans la vertu.

II. Le désir d'une plus grande perfection avait fait naître dans Eucher le désir de visiter les moines d'Egypte, pour s'édifier de leurs vertus; mais Cassien lui dédia ses *Conférences* pour l'en instruire et lui épargner les dangers d'une si pénible navigation. Il ne perdit cependant pas le goût qu'il avait pour une solitude plus grande que la sienne. Après avoir mené quelques années la vie cénobitique à Lérins, il passa dans une île voisine, nommée alors Léro, aujourd'hui de Sainte-Marguerite; et là, Dieu devint son unique occupation. Ce fut dans cette retraite qu'il composa deux excellents traités : le premier, adressé à son ami saint

(781) Trithem., lib. I, homil. 1.
(782) Lettre de saint Paulin, de l'an 413.
(783) Voy. *Hist. du monastère de Lérins*, par l'abbé Alliez, 2 vol. in-8, 1862, tom. I, chap. 4, p. 179 et suiv.

Hilaire, contient un bel éloge de la solitude, et en particulier de celle de Lérins. L'autre est sur la vanité du monde, et adressé à son parent Valérien, en 432, pour le détacher des biens périssables. Il profite entre autres des calamités mêmes qui annonçaient la ruine de l'empire romain. « A peine, dit-il, le monde a-t-il maintenant de quoi nous tromper. Il a perdu jusqu'à cette image des choses, jusqu'alors assez belle pour faire illusion. Il tâchait auparavant de nous séduire par une apparence véritable; aujourd'hui il ne saurait plus nous tromper même par une fausse ostentation. Il a toujours manqué de biens solides, et le voilà qui manque même de biens faux et périssables. A moins que nous ne prenions plaisir à nous tromper nous-mêmes, le monde n'a plus de quoi nous en imposer. » Ces deux lettres, au jugement des critiques, sont des modèles d'éloquence chrétienne (784).

C'est ainsi que saint Eucher sanctifiait, par de pieux écrits, les loisirs de sa chère solitude. Ses ouvrages augmentèrent sa réputation, et firent juger qu'une si grande lumière ne devait pas demeurer plus longtemps sous le boisseau. En effet, la Providence ne tarda pas à la placer sur le chandelier.

III. Sénateur, évêque de Lyon, successeur de saint Sicaire, étant mort vers l'an 433, Eucher fut élu pour remplir ce grand siége, et il fut, sans contradiction, le plus célèbre en science et en piété que l'Eglise de Lyon ait eu depuis saint Irénée. Il soutint et surpassa même la gloire de tant d'illustres prédécesseurs, en se montrant par sa foi vive et par son érudition un des plus saints évêques de l'Eglise des Gaules.

Au milieu des occupations du saint ministère, l'évêque de Lyon conservait toujours dans son cœur un tendre amour pour la solitude et ses pieux habitants. Pendant un voyage, il apprend que l'abbé Maxime a l'intention de quitter son monastère de l'Ile Barbe, parce que les offrandes que plusieurs lui adressaient ont cessé, à cause de la crainte des barbares (785). Aussitôt Eucher écrit au prêtre Philon, le priant d'aller à l'Ile et de détourner l'abbé de son dessein. « Si je vis et que je retourne en santé, dit-il, je promets de lui fournir, ainsi qu'à ses moines, assez pour qu'ils ne manquent de rien. » Il veut que Philon envoie au plus tôt à l'abbé trois cents mesures de blé, deux cents mesures de vin, avec deux cents livres de fromage et cent livres d'huile. Il ne suffit pas à son cœur d'avoir pourvu aux besoins matériels, il veut encore par sa présence relever les âmes un peu découragées; aussi demande-t-il que l'abbé lui fasse préparer une cellule et des parchemins, parce qu'il viendra passer le carême dans l'île et y terminer un ouvrage qu'il a commencé (786).

Peut-être le travail dont saint Eucher voulait s'occuper à l'Ile Barbe était le Traité qu'il adressa à Salone, son fils, pour l'intelligence des divines Ecritures. Le savant prélat voyait ses deux enfants honorés de l'épiscopat (787), et ce fut pour les aider à remplir dignement leurs nouveaux devoirs qu'il composa un double traité sur les Livres saints : il savait que si un pasteur doit nourrir de la céleste doctrine les peuples qui lui sont confiés, la parole inspirée de Dieu forme la partie essentielle de cet aliment spirituel (788).

IV. Saint Eucher mourut sous l'empire de Valentinien et de Marcien, et par conséquent avant l'an 456 (789). Un auteur contemporain ne craint pas d'assurer qu'il fut sans contredit le plus grand évêque de son siècle (790). On en a d'autant plus de regret de n'avoir aucun détail sur les actes de son épiscopat.

Les ouvrages qui nous restent de lui font seulement connaître qu'il y déploya, pour l'instruction des peuples, les rares talents qu'il avait reçus du Ciel (791). Nous avons encore de lui les trois Livres sur l'Ecriture sainte, adressés, comme nous l'avons dit, à ses deux fils; puis, l'Histoire du martyre de saint Maurice et de ses compagnons; plusieurs Homélies attribuées à saint Eusèbe d'Emèse. Il avait encore fait un abrégé des ouvrages de Cassien, d'où l'on croit qu'il retrancha les erreurs. Il était en commerce de lettres avec saint Honorat. Ce saint évêque lui ayant un jour écrit une lettre sur des tablettes enduites de cire, selon l'usage de ce temps-là, Eucher lui répondit par ce mot ingénieux, que rapporte saint Hilaire : *Vous avez rendu le miel à la cire*, pour marquer la douceur de son style et le plaisir qu'il avait goûté en lisant sa lettre (792).

EUCHER (SAINT), évêque d'Orléans au VIII[e] siècle. A cette époque, il y avait de grands troubles, et les guerres que se faisaient les Francs entre eux et avec les Sarrasins donnèrent occasion à beaucoup de saints personnages de se sanctifier de plus en plus par la patience et la modération au milieu des divisions politiques, tant il est vrai que Dieu tire incessamment le bien du mal. Du nombre de ces personnages fut Eucher, le saint évêque dont nous allons dire quelques mots (793).

(784) Dom Ceillier, *Hist. des auteurs ecclésiastiques*, tom. XIII.

(785) *Epist. ad Philonem.*

(786) *Ibid.*

(787) Salvien, epist. 8.

(788) M. l'abbé Alliez, *Hist. du monastère de Lérins*, tom. II, p. 191, 192.

(789) La *Chronique* de Prosper Pithou place la mort de saint Eucher sous le règne de Théodose le Jeune; mais les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* (liv. IV, tom. II, p. 323), ont préféré suivre Gennade.

(790) Gennade, *De script. eccles.*

(791) Claud. Mam., *De statu animæ*, liv. II, c. 9.

(792) Sur les écrits de saint Eucher, voy. *Hist. litt. de France*, par les Bénédictins, tom. II, p. 435, 436.

(793) *Acta SS.*, 20 Februar., et *Hist. de l'Eglise gallicane*, tom. V, p. 505, 507, 520 de l'éd. in-12.

Eucher avait été baptisé par Ansbert, successeur d'Ermenaire sur le siége d'Autun. Il embrassa la vie monastique dans le monastère de Jumiéges, sous la conduite de saint Aicadre. Il ne pensait qu'à s'y sanctifier, lorsque Savaric, son oncle, évêque d'Orléans, étant mort, il fut élu du commun consentement du clergé et du peuple; et Charles-Martel approuva cette élection. C'était vers l'an 717. Mais la sagesse du saint évêque ne le mit pas à couvert des traits de la calomnie. Il fut accusé de tramer quelque intrigue contre le duc Charles, et on conseilla à ce prince de l'exiler, lui et sa parenté. Charles n'osa d'abord le faire. Il répondit à ceux qui lui en parlaient: « Vous savez que c'est une famille fort puissante et toute guerrière; ce que vous proposez souffre bien des difficultés, et je ne puis l'exécuter. »

Mais après sa fameuse victoire sur les Sarrasins, il ne garda plus tant de mesure. En repassant par Orléans, il donna ordre au saint évêque de le suivre à Paris, d'où il l'exila à Cologne la seizième année de son épiscopat. Il avait résolu de l'y laisser jusqu'à sa mort. Dieu, qui prend souvent plaisir à glorifier ses serviteurs que la calomnie a humiliés, rendit glorieux l'exil d'Eucher. Ce saint évêque y devint si agréable au peuple et au clergé de Cologne, qu'il disposait de leurs biens comme des siens propres. Il n'en fallut pas davantage pour réveiller les défiances de Charles; il craignit qu'Eucher ne se servît de ce crédit pour nouer quelque intrigue contre le gouvernement, dont il avait sujet d'être mécontent. C'est pourquoi il le fit transférer dans le comté d'Hasbaye, et le mit à la garde du duc Chrodebert, qui n'eut pas moins de considération pour son prisonnier qué l'on en avait eu à Cologne. Ce seigneur lui permit de se retirer au monastère de Saint-Trudon, vulgairement Saint-Trond. Eucher ne s'y occupa qu'à la prière; il y employait souvent les jours et les nuits. Il y mourut la sixième année de son exil, et fut enterré dans l'église du monastère. Il se fit beaucoup de miracles à son tombeau, et l'Eglise honore sa mémoire le vingt février.

EUDE (SAINT). *Voy.* ODON (Saint), archevêque de Cantorbéry.

EUDES (JEAN), Fondateur des Eudistes au XVII[e] siècle, et de la dévotion au Très-Saint Cœur de Marie, pieux prêtre dont nous avons déjà dit quelque chose (t. III, col. 1364-1365), et auquel nous devons une Notice (794).

Il naquit à Ry, dans le diocèse de Séez, l'an 1601, et reçut au baptême le nom de Jean. Il avait pour frère le célèbre François Eudes, surnommé Mézeray. Ce titre leur venait d'un hameau voisin du lieu de leur naissance. Le jeune Eudes forma son esprit et son cœur d'après les saintes règles de la religion et compléta son éducation religieuse dans la congrégation de l'Oratoire sous la conduite du cardinal de Bérulle, qui en était le fondateur: il y était entré à l'âge de vingt-quatre ans, il en sortit l'an 1643, après un séjour de dix-huit années. Ce n'était point le désir d'une vie relâchée qui lui avait inspiré cette résolution; il se sentait appelé à un état plus utile au bien de l'Eglise. Il fonda un Institut dont le but était de former des missionnaires ainsi que de pieux et savants ecclésiastiques, en prenant la conduite des séminaires. Il devait s'attendre à de l'opposition de la part de ses confrères; il dissimula donc le véritable motif de sa retraite. Il partit pour diriger à Caen une maison de prêtres sans aucun dessein de fonder une congrégation nouvelle. C'est ainsi que naquit la communauté des Eudistes, qui eut bientôt de nombreux adhérents et qui se répandit avec beaucoup de fruit pour la religion et les âmes.

Bérault-Bercastel (795) dit que les Eudistes gouvernaient un grand nombre de séminaires, principalement en Normandie, et que leurs supérieurs y jouissaient de la plus grande vénération. Le P. Eudes se distingua, entre eux, par ses vertus éminentes et par une tendre piété envers la Très-Sainte Vierge. Aussi, et cela devait être, fut-il l'objet des attaques les plus acharnées de la part des jansénistes. Un des historiens du jansénisme, réfugié en Hollande, écrivit contre lui; mais ses injures font honneur au P. Eudes; car, sous la plume d'un folliculaire janséniste, être ennemi déclaré de la *grâce du Sauveur*, c'est être l'adversaire des dogmes pernicieux que l'Eglise venait de condamner dans Jansénius et ses adhérents.

La gloire du P. Eudes fut surtout d'avoir contribué à répandre et à faire progresser la dévotion au Très-Saint Cœur de Marie, comme nous l'avons fait voir à l'article CŒUR (Saint) DE MARIE (796). Les âmes pieuses lui en sauront toujours gré, et ne comprendront jamais les critiques auxquelles s'est laissé aller Feller contre lui. Il fallait réellement être sous l'empire de singulières illusions, pour que ce biographe écrivît sur ce saint religieux ce qu'il en dit. Jean Eudes mourut saintement à Caen le 19 août 1680, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Outre les Eudistes, les religieuses de Notre-Dame de charité de Caen se font honneur de l'avoir pour Père, et sa mémoire a toujours été en vénération parmi les fidèles instruits.

EUDIÉ (ANNE-MARIE), plus connue sous le nom d'AGÉMIE. *Voy.* cet article.

EUDISTES. *Voy.* l'article CŒUR (SAINT) de Marie et l'article EUDES (Jean).

EUDOXE, abbé d'un monastère dans l'île Capraria au IV[e] siècle. Saint Augustin lui écrivit, ainsi qu'à ses moines. (*Voy.* la 48[e]

(794) *Voy.* sur le P. Eudes l'*Essai historique sur l'Influence de la religion en France pendant le* XVII[e] *siècle*, 2 vol. in-8, 1824, par Picot, tom. I, p. 276-385; tom. II, p. 107-110, 368.

(795) *Hist. de l'Eglise*, XVII[e] siècle.

(796) *Voy.* notre tom. III, col. 1365-1369.

et 81e épître du saint docteur.) Il les exhorta à ne pas tant aimer leur repos et à servir avec zèle l'Eglise, qui a besoin de leurs travaux. Cette exhortation de l'évêque d'Hippone est une belle preuve de sa vigilance continuelle et de l'immense influence qu'il exerçait partout.

EUDOXIE, impératrice, femme altière, de mœurs douteuses, persécutrice de saint Jean Chrysostome, remplie de haine, cupide et hypocrite, car elle cachait toutes ces mauvaises passions sous les dehors de la piété. C'est elle qui gouvernait plutôt que son lâche et faible mari Arcadius, qui, poussé par son indigne femme, fit autant de mal à l'Eglise, et peut-être plus que s'il eût été un persécuteur déclaré, un prince païen (797)! Nous ne nous arrêterons pas spécialement sur Eudoxie, parce que nous rapportons suffisamment dans plusieurs articles les faits de sa triste et sanglante histoire. (*Voy.* les articles EPIPHANE (Saint); ARCADE, empereur; VIE ET SIÈCLE DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME), etc. Dans ce dernier article surtout, nous revenons sur Arcade, auquel nous n'avons dû consacrer qu'un assez court article, comme nous le faisons pour les personnages qui n'appartiennent qu'indirectement à notre sujet.

EUGENDE (SAINT), aussi appelé saint Oyan, religieux. *Voy.* l'article ETUDES MONASTIQUES, n° IX.

EUFRATAS, entaché des erreurs d'Eutychès et de Nestorius, et cité dans une lettre du Pape saint Léon au patriarche de Constantinople. *Voy.* l'article ANDRÉ.

EUGÈNE Ier, Pape, était Romain de naissance. Avec le consentement du Pape Martin, encore vivant, il fut élu le 8 septembre 654. Le clergé romain fut réduit à cette extrémité par la peur de voir élire un pontife monothélite. Le cardinal Baronius (798) pense qu'Eugène, pendant la vie de Martin, n'a été que vicaire, et qu'il n'a commencé à devenir un vrai pontife qu'à la mort de Martin. D'autres historiens ou biographes, parlant d'Eugène Ier, disent ce peu de mots: « Eugène fut vicaire général de l'Eglise durant la captivité du Pape Martin, et son successeur dans la Chaire pontificale en 656. »

Pierre, successeur de Pyrrhus dans le patriarcat de Constantinople, et qui n'était pas moins que lui fauteur des monothélites, espéra surprendre la vigilance de celui qui exerçait les fonctions de pontife, et lui envoya, suivant l'ancien usage, la lettre synodique. Elle était remplie d'astuce et de sentiments fourbes sur les volontés et les opérations de Jésus-Christ, et elle aurait facilement séduit quiconque ne l'aurait pas lue avec une sérieuse attention.

Le clergé romain, accoutumé à douter de la foi grecque et justement indigné contre les patriarches de Byzance, auteurs des maux du Pape Martin, engageait Eugène à s'abstenir de toute célébration de la Messe, qu'il n'eût promis solennellement de ne pas recevoir et de ne pas approuver cette lettre synodique. Eugène, qui n'avait pas besoin de conseils, rejeta cette lettre constamment comme douteuse, comme hérétique d'une manière cachée. Il expédia à Constantinople sa propre synodique, et finit par condamner ses apocrisiaires, qui, séduits par le patriarche, avaient commencé à s'écarter de la vraie Foi catholique.

Ce pontife, qui mourut le 2 juin 657 et fut enterré au Vatican, gouverna l'Eglise, en comptant depuis l'an 654, deux ans huit mois et vingt-quatre jours. En deux ordinations, il créa vingt-deux évêques. Le Saint-Siége fut vacant deux mois et neuf jours.

EUGÈNE II, Pape, succéda à saint Pascal Ier. Il était Romain de naissance, fils de Boémond, et fut archiprêtre en titre de Sainte-Sabine. Son humilité, sa simplicité, sa doctrine, sa libéralité le rendaient recommandable. Son élection, après la mort du Pape saint Pascal, le 14 mai 824, ne fut pas toutefois sans difficulté. Il avait un concurrent (799); mais le parti des nobles, qui était pour Eugène, l'emporta.

I. Dès que cette élection fut consommée, le sous-diacre Quirin vint en apporter la nouvelle à l'empereur Louis, qui résolut d'envoyer son fils Lothaire à Rome, pour ordonner à sa place, avec le nouveau Pape et le peuple romain, ce que demandait la nécessité des affaires.

Hilduin, abbé de Saint-Denys et archichapelain, autrement grand aumônier, accompagna Lothaire dans ce voyage. Etant arrivé à Rome, où Eugène II le reçut honorablement, Lothaire se plaignit que, de ceux qui avaient été fidèles à l'empereur et aux Francs, les uns avaient été mis à mort injustement, les autres étaient traités avec mépris. Il demanda pourquoi il y avait tant de plaintes contre les Papes et contre les juges de Rome. On trouva que plusieurs terres avaient été injustement confisquées par l'avarice des juges et la négligence des Papes. L'empereur Lothaire en ordonna la restitution; le tout, dit Eginhard, avec le bénévole assentiment du Pape Eugène, et tout le peuple en eut grande joie (800).

A cette même époque, Lothaire publia, d'accord avec le Pape, une loi (801) qui avait pour but d'empêcher les troubles qui naissaient souvent pendant les élections. Alors les ambassadeurs impériaux devaient être présents, et leur autorité pouvait mettre fin au tumulte. Eugène II eut surtout assez de difficultés avec les évêques des

(797) Pour bien connaître Arcade et sa femme Eudoxie, il faut surtout lire l'éloquent ouvrage de M. l'abbé Martin (d'Agde), intitulé : *Saint Jean Chrysostome, ses œuvres et son siècle*, 3 vol. in-8, 1860.

(798) *Annales eccles.*, ad an. 652, n. 11; et ad an. 654, n. 6.

(799) L'anti-pape nommé Zozime ; mais ce schisme fut étouffé dès sa naissance.

(800) Eginh., *Annales*.

(801) On en lit une partie dans Baronius, ad ann. 824, 825 et 827 ; on la lit entière dans Lecointe, *Annal. eccles. Francorum*, an. 824, n. XII.

Gaules qui se laissaient tromper sur les iconoclastes, et il usa de beaucoup de prudence dans ces démêlés. Les évêques en étaient restés, sur la question des Images, à l'équivoque du mot *adorare*, dont le double sens de simple *vénération* et de *latrie* avait déjà induit en erreur le concile de Francfort tenu en 790. Celui qui eut lieu à Paris en 825, ne réussit pas davantage à démêler cette ambiguité. Les prélats qui y assistaient s'appliquaient surtout à démontrer qu'on ne devait point rendre aux saintes Images le culte de *latrie*, et ils réunirent tous les textes des SS. Pères qui viennent à l'appui de ce point dogmatique; mais ils se montrèrent fort mal instruits de l'état des choses en Orient, et ne firent guère que les embrouiller.

C'est ce que fait entendre un historien: « Les conjonctures, dit-il, demandaient du Pape Eugène beaucoup de sagesse. A Constinople, les iconoclastes, soutenus par les empereurs, brûlaient les livres qui ne leur étaient pas favorables, tronquaient ou falsifiaient les autres, employaient contre les catholiques la fourberie et la violence. Du fond de leurs exils et de leurs cachots, les évêques et les abbés catholiques imploraient le successeur de saint Pierre comme leur unique espoir. Le patriarche intrus des iconoclastes envoyait lui-même des députés et des lettres pour gagner Rome, où ils n'eurent pas même la permission d'aborder. Les empereurs iconoclastes prennent alors un autre biais pour circonvenir, s'il est possible, le Chef de l'Eglise. Ils lui envoient des ambassadeurs, non par la voie directe, mais par la France, où l'on ignorait l'état des choses, où une traduction infidèle du Concile de Nicée avait implanté des préventions favorables à l'erreur. En circonvenant les évêques et les empereurs des Francs, l'astuce grecque se flattait de pouvoir circonvenir le Pontife romain. Ses espérances furent trompées. Nous ne connaissons aucun détail sur la conduite du Pape Eugène; mais l'événement prouve qu'elle fut ce qu'elle devait être. Sans rien faire qui pût donner la moindre atteinte à l'autorité du concile de Nicée, sans favoriser en rien l'hérésie des iconoclastes, il laissa les préventions des évêques de France se dissiper par le temps et une instruction plus complète (802). »

II. En 826, Eugène fit assembler à Rome un concile de soixante-trois évêques, dans lequel il établit des règles importantes contre le relâchement de la discipline dans plusieurs provinces de l'Eglise. Nous croyons devoir donner la substance de ces règles, dont le P. Labbe donne le texte (803).

On ne sacrera point d'évêques que ceux dont la science sera ornée de la bonne vie. On ne recevra point de présents pour les ordinations. L'évêque prêchera la parole de Dieu, suivant la portée de ses auditeurs. Les ecclésiastiques ignorants se feront instruire, demeurant suspens de leurs fonctions, jusqu'à ce qu'ils aient la science nécessaire pour s'en acquitter dignement. Le clergé élira son évêque, et le choix en sera agréé par le peuple. Les évêques ne pourront s'absenter plus de trois semaines de leurs diocèses, à moins que le métropolitain ou le primat ne le trouve nécessaire. Il y aura des cloîtres joignant les églises cathédrales, pour l'habitation des clercs qui doivent les desservir. Il y aura des prêtres établis dans chaque paroisse. On n'en ordonnera pas plus qu'on n'en peut entretenir. On ne fera point de prêtres qui ne soient attachés à quelques églises ou monastères. Ils n'assisteront point à des jeux ou à des spectacles profanes; ils ne s'occuperont point à la chasse, au négoce, ni au travail rustique Ils ne sortiront point sans vêtement sacerdotal; on ne les appellera point en témoignage dans les affaires séculières, à moins que leur évêque ne le trouve nécessaire pour la manifestation de la vérité.

Un prêtre déposé doit être resserré dans un lieu de pénitence. Dès qu'un ecclésiastique, de quelque rang qu'il soit, sera soupçonné d'un mauvais commerce avec une femme, s'il n'évite point de la fréquenter après trois admonitions canoniques, on lui fera son procès. Les évêques ne s'approprieront rien des biens de leurs églises au delà de ce qui leur est attribué. Les prêtres recevront indistinctement, et sans prévention pour personne, les oblations des fidèles au sacrifice de la Messe. Un évêque ne donnera point de lettres dimissoires en termes vagues, et s'il n'est sûr que ceux qui les demandent seront reçus dans les diocèses où ils souhaitent d'aller. Les évêques et les prêtres auront des avocats de bonne renommée pour défendre leurs droits dans les affaires temporelles, afin qu'ils n'en soient point distraits dans les fonctions de leur ministère. Ceux qui n'en auront point seront cités devant l'évêque, pour savoir si leur mauvaise vie n'en est pas la cause.

Il sera libre à ceux qui bâtiront des monastères ou des chapelles dans leurs propres fonds, de présenter à l'évêque ceux qui devront les desservir. Les héritiers des usurpateurs indemniseront les églises des torts qu'elles en auront reçus. Les évêques auront soin que les biens des hôpitaux soient légitimement administrés. Il n'y aura point d'église ni d'oratoire sans prêtre qui y fasse le service divin. Les évêques pourvoiront à ceux qui sont à leur charge, et le prince sera prié d'obliger les séculiers à s'acquitter des fondations dont ils sont chargés à cet égard. Ces mêmes lieux saints, étant ruinés, seront rétablis par ceux qui les auront à leur charge: et le peuple les aidera, s'ils n'ont pas le moyen de le faire. Un évêque n'exigera rien de son clergé ni des églises qui sont sous sa conduite, au delà de ses droits. On choisira pour abbés des hommes doctes et même qui soient prêtres, afin qu'ils soient

(802) L'abbé Rohrbacher, tom. XI, p. 467-468.

(803) *Conc.*, tom. VIII, p 105 et seqq.

en état de corriger et d'absoudre leurs religieux des fautes qu'ils auront commises. A la surveillance des évêques, personne ne portera l'habit religieux, s'il n'en garde la clôture et s'il n'en tient la conduite.

Cette règle aura lieu pour les femmes qui auront pris par dévotion le voile ou l'habillement de quelque ordre religieux. Le jour du dimanche, on s'abstiendra de toute œuvre servile, à la réserve de ce qu'on doit préparer pour les voyageurs dans les hôtelleries. On pourra emprisonner un malfaiteur le dimanche, pour lui faire son procès un autre jour. Sur une apparence de crime et sans une preuve complète, on n'obligera personne à demeurer malgré soi dans un monastère. Il ne sera permis à aucun laïque de se placer dans le sanctuaire pendant la célébration de la Messe. On établira par toutes les paroisses, à la campagne comme à la ville, des précepteurs et des maîtres d'école pour y enseigner les lettres, les arts libéraux et la doctrine chrétienne: car c'est par là surtout que se manifestent les commandements divins. On voit ici la sollicitude maternelle et constante de l'Eglise romaine, non-seulement pour former à la science compétente les prêtres et les clercs, mais pour instruire les enfants du peuple, non pas uniquement dans la doctrine chrétienne, mais encore dans les lettres et les arts.

Le Pape Eugène ajoute : On empêchera le pernicieux usage qui règne surtout parmi les femmes, et qui est un reste du paganisme, d'employer des jours de fête à tenir des concerts, à danser et à chanter des airs et des chansons lascives. Les personnes mariées ne peuvent se séparer que pour cause d'adultère ; et l'entrée en religion d'une des parties, l'autre demeurant dans le siècle, ne dissout point le mariage. On ne doit jamais permettre à personne d'avoir deux femmes à la fois, ni une concubine avec une femme. Personne n'attentera d'épouser sa cousine, sa nièce, sa marâtre, sa belle-sœur, ni aucune de ses parentes ou alliées dans les degrés défendus, sous peine d'excommunication. On obligera ceux qui auront contracté de semblables mariages, à se séparer, après quoi on leur fera faire une pénitence convenable.

III. Tels sont les trente-huit canons du Pape Eugène II. Quelques auteurs prétendent, et nous croyons qu'ils ont raison, qu'il résulte de l'un de ces canons, qu'on doit faire remonter au pontificat du Pape Eugène II l'institution des séminaires pour les clercs. Mais nous traiterons ce point ailleurs. Une autre question a fort partagé les critiques et a été assez vivement débattue. Cette question est celle-ci : « Est-ce Eugène II qui a voulu établir la preuve de l'innocence par le moyen de l'eau froide ? »

Dom Mabillon se déclare pour l'affirmative (804), et il s'appuie sur un ancien manuscrit de Reims. Noël Alexandre est pour l'opinion contraire (805). Le P. Pagi manifeste le même sentiment que Mabillon, et tâche de détruire quatre raisons principales qu'apporte Noël Alexandre (806). Van Espen ne donne pas de conclusion ; il se borne à dire que cet usage fut suivi pendant beaucoup de siècles, ainsi que d'autres épreuves vulgaires (807) ; et Feller dit ceci : « On ne doit pas avoir une grande idée de l'esprit d'Eugène, s'il est vrai, comme plusieurs auteurs l'assurent, qu'il établit l'épreuve de l'eau froide. Il est constant que dans ces siècles les moyens de connaître la vérité étaient si peu lumineux et si peu sûrs, qu'on était tenté d'approuver le recours aux preuves surnaturelles ; et aujourd'hui même que notre jurisprudence est si fière de ses lumières, le résultat de beaucoup de procès civils et criminels ne présente rien de plus avéré que l'épreuve de l'eau froide. » Cette phrase qu'on vient de lire : *On ne doit pas avoir une grande idée de l'esprit d'Eugène*, etc., n'est point de Feller, mais de Chaudon qu'il copie presque toujours, même quand il le corrige (808) ; il eût mieux fait de se borner à ses propres remarques qui sont bonnes.

Quoi qu'il en soit de cette question, il est certain que des hommes d'un esprit supérieur ont usé de ces moyens. L'épreuve de l'Eucharistie était d'un usage très-ancien, et longtemps après Eugène II on vit Grégoire VII proposer cette épreuve à Henri IV. Tout cela avait sa raison d'être dans ces âges ; et, assurément sans prétendre justifier de semblables moyens, pouvons-nous juger convenablement ceux qui les approuvaient, abstraction faite des temps où c'était la coutume générale ? Du reste, n'a-t-on pas vu les Papes détruire successivement les superstitions, et n'est-ce pas Innocent III qui fit prohiber, par le concile de Latran, l'épreuve de l'eau froide ? Agobard, archevêque de Lyon, avait écrit auparavant contre l'épreuve de l'eau et du feu. *Voy.* son article.

Le Pape Eugène II gouverna l'Eglise trois ans, quelques mois et quelques jours. Sa grande charité lui valut le surnom de *Père du peuple*, et cette charité, cette douceur que les historiens louent en lui, rachètent bien quelques erreurs populaires qu'il aurait pu partager (quoique ce ne soit pas prouvé) avec beaucoup de personnages éclairés de son siècle. Il mourut le 27 août 827, et fut enterré au Vatican.

EUGÈNE III, Pape, succéda à Lucius, mort en 1145, et se nommait Bernard de Pise. Il fut d'abord moine de Clairvaux, puis abbé de Saint-Athanase, monastère

(804) In *Veter. analect.*, p. 161.

(805) *Hist. eccles. sæcul.* IX, cap. 2.

(806) Pagi, *Breviar. pont.*, Vie d'Eugène II, n. 75.

(807) Du Cange dit, dans son *Glossaire*, que l'épreuve de l'eau froide, une des *purgations* vulgaires appelées *jugement de Dieu*, consistait en ceci : le prévenu ou l'accusé de quelque délit était plongé dans l'eau ; s'il surnageait, il était déclaré coupable ; s'il allait au fond, il était innocent.

(808) *Voy.* Chaudon et Delandine, *Dict. hist.*, édit. de 1804, tom. IV, p. 610.

fondé à Rome par saint Bernard; il parvint au cardinalat et fut élu Souverain Pontife le 4 mars 1145, dans le monastère de Farfa, où les troubles de Rome l'avaient obligé de se réfugier. Il prit le nom d'Eugène III (809).

I. Ce Pape dont le pontificat s'ouvrait en exil avait été l'un des disciples bien aimés de l'illustre abbé de Clairvaux. Quand la nouvelle de son élection parvint à saint Bernard, celui-ci sentit s'émouvoir ses entrailles paternelles. « Qu'avez-vous fait ? écrivit-il aux cardinaux. Vous avez rappelé parmi les hommes un homme qui était déjà dans le tombeau ! Vous avez replongé, parmi les luttes et les dangers du monde, celui qui fuyait le monde et ses dangers ! Du dernier, vous avez fait le premier, et voilà que son dernier état est pire que le premier. Mais le Dieu qui choisissait David son serviteur, un berger pour en faire un roi, vient aussi, par votre bouche, d'appeler Eugène au gouvernement de son Eglise. Oui, le doigt de Dieu est là. »

La lettre que saint Bernard adressa au Pape en même temps, est un chef-d'œuvre de tendresse et de grâce : « La nouvelle des grandes choses qu'a faites en vous le Seigneur, a été apportée au fond de nos déserts. J'attendais un message de votre part; *j'attendais à être prévenu par vous dans les bénédictions de la douceur* (810). J'attendais qu'un de mes fils vînt adoucir la douleur du père et lui dire : *Joseph, votre fils, est encore vivant, et c'est lui qui règne dans toute la terre d'Egypte.* Je parlerai donc à mon seigneur, car je n'ose plus l'appeler mon fils, puisque le fils est devenu le père, et le père est devenu le fils. Oui, c'est moi, si vous daignez vous en souvenir, qui vous ai engendré par l'Evangile. Et quelle est maintenant mon espérance, ma joie, ma couronne de gloire? N'est-ce pas vous, devant Dieu? Désormais, cependant, vous ne serez plus appelé du nom de fils, mais d'un nom nouveau que le Seigneur lui-même vous a donné. Et pourtant, quoique j'aie perdu le titre de père à votre égard, j'en ai les frayeurs et les inquiétudes; j'en conserve les sentiments et les entrailles. J'envisage votre élévation, et je tremble pour les dangers. Qui me donnera avant que je meure, de voir l'Eglise romaine à la splendeur des jours anciens, quand les apôtres jetaient leurs filets, non pour prendre de l'or et de l'argent, mais pour prendre des âmes! Heureux, si je vous entendais dire à tous les simoniaques, comme celui dont vous remplissez la chaire : *Que votre argent périsse avec vous !* Ce que demande de vous l'Eglise votre mère, ce que désirent tous vos enfants, c'est que toute plante que n'a point plantée le Père céleste soit déracinée par vos mains; car vous avez été constitué sur les nations et sur les royaumes, pour arracher et détruire, pour édifier et planter. Maintenez-vous donc, avec vigueur, dans la possession des biens que le Seigneur vous a donnés. Cependant n'oubliez pas que vous êtes homme, et que Dieu tient entre ses mains les destinées des rois. Combien de Pontifes romains sont morts en peu de temps sous vos yeux ! Leur règne, si court, vous avertit qu'il en sera de même du vôtre. Vous leur avez succédé sur le trône, vous les suivrez un jour au tombeau. »

II. Eugène III se montra digne de ce noble langage. Il déploya, pendant le cours de son pontificat, la vigilance et la fermeté que lui recommandait saint Bernard. Son premier acte fut d'excommunier Jordanus, le patrice révolutionnaire, Arnaud de Brescia et leurs partisans. Toutefois il étendit son pardon à tous les coupables, et couvrit le passé de son indulgence. « Il advint donc, dit un auteur contemporain (811), il advint que, par la miséricorde de Dieu, une grande joie éclata dans toute la ville, à la nouvelle inespérée du Pontife. Une multitude innombrable courut au-devant de lui, avec des rameaux verts à la main. On se prosternait sur ses pas, on en baisait les traces, on le couvrait d'embrassements lui-même. Les bannières flottaient ; les officiers, les juges s'avançaient en foule. Les Juifs eux-mêmes prenaient part à l'allégresse générale, et s'avançaient, portant sur leurs épaules la loi de Moïse. Les Romains mêlaient leurs voix dans un concert harmonieux, et chantaient ces paroles : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur* (an 1145) ! » Saint Bernard, dans sa sollicitude paternelle pour Eugène III, lui dédia un magnifique ouvrage *De la considération*, où il expose tous les devoirs et tous les écueils de la souveraineté. Saint Pie V professait une telle estime pour cet ouvrage, qu'il le faisait lire, chaque jour, à sa table.

III. Cependant la nouvelle de la prise d'Edesse par Zenghi, émir de Mossoul, dont le fils Noureddin menaçait Antioche, était arrivée en Europe. L'évêque de Gabale, en Syrie, fut chargé d'aller apprendre en Occident les désastres de cette ville. Il racontait, en versant des larmes, que tous les Chrétiens d'Edesse avaient été massacrés, les églises profanées et pillées, les reliques des saints foulées aux pieds des chevaux. La grandeur du péril réveilla de toutes parts l'ardeur généreuse, qui, cinquante ans auparavant, au concile de Clermont, s'était traduite par le cri célèbre de *Dieu le veut !* Eugène III chargea saint Bernard de prêcher une seconde croisade. L'abbé de Clairvaux qui partageait les idées de son temps, demandait une expédition militaire semblable à celle de Godefroy de Bouillon, dont le roi de France prendrait le commandement. Suger ne partageait point cet avis. Louis le Jeune flottait entre ces deux auto-

(809) *Hist. gén de l'Eglise*, par l'abbé E. Darras, 3ᵉ édit., tom. III, p. 225 et suiv.

(810) *Prævenisti eum in benedictionibus dulcedinis.* (*Psal.* XX, 4.)

(811) Othon de Frisingue.

rités, lorsque l'évêque de Gabale vint fixer ses irrésolutions. « Le royaume de Jérusalem, dit-il, a été fondé par les Francs, il ne peut être sauvé que par eux. » Si tant est que la force soit la voie du salut ! La nouvelle croisade fut donc résolue. Saint Bernard la prêcha, au milieu d'une foule immense, dans la cour plénière de Vézelai, le jour de Pâques de l'année 1146, avec tant de véhémence, qu'un enthousiasme religieux saisit tous les assistants. « La croix ! la croix ! » s'écriait-on de toutes parts, sans bien comprendre ce que porte en soi cette expression *la croix*, et l'on avait préparé une quantité considérable de croix, c'est-à-dire du signe matériel, qui fut bientôt épuisée. Pour y suppléer, saint Bernard fut obligé de mettre ses vêtements en pièces (812). Louis VII prit le premier la croix, et après lui la reine Eléonore, sa femme ; Robert, comte de Dreux, son frère, les comtes de Toulouse, de Champagne, de Soissons, de Nevers et une infinité de seigneurs.

Entre les prélats, on nomme Geoffroy de Langres, Simon de Noyon, Arnould de Lisieux. On voulait élire saint Bernard pour chef de cet immense armement : mais ici le saint abbé comprit qu'il ne pouvait aller plus loin, et que ce qui lui était proposé était tout à fait incompatible avec sa mission : « Qui suis-je, écrivit-il au Pape Eugène, pour figurer en général d'armée, ranger des troupes en bataille, et marcher à leur tête ? En supposant même que, par extraordinaire, j'en aurais la force et la capacité, qu'y a-t-il de plus éloigné de ma profession ? » Cependant le saint continua à prêcher la croisade et, partout, sur son passage, il lui gagna de nombreux et chaleureux partisans. *Voy.* l'article BERNARD (Saint), n° XXIII.

IV. Pendant toute la durée de la seconde croisade, le Pape Eugène III était demeuré en France, où il était venu, dès l'année 1146, pour se soustraire aux violences des partisans d'Arnaud de Brescia, qui ne cessaient d'entretenir à Rome les discordes civiles.

Dans les deux conciles de Paris et de Reims (années 1147-1148), Eugène condamna les erreurs de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers. Comme Abailard, Gilbert avait fréquenté les écoles de ce temps, et, entre autres, celles du fameux Anselme de Laon ; comme Abailard, il voulut disserter sur le mystère de la sainte Trinité. On lui reprocha quatre propositions, dont voici les deux plus intelligibles : ***La divinité n'est pas Dieu. — La nature divine ne s'est pas incarnée.*** Gilbert était devenu évêque de Poitiers. Deux de ses archidiacres déférèrent ses erreurs au Pape. Elles furent solennellement examinées, en présence d'Eugène III, au concile de Paris. Saint Bernard, dont le nom se retrouvait partout où la vérité avait besoin d'un défenseur, convainquit Gilbert, qui donna un noble exemple de soumission, en adhérant à la sentence du concile, et en anathématisant son hérésie.

On amena au concile de Reims un sectaire fanatique, qu'une ignorance grossière avait jeté dans un schisme extravagant. C'était Eon de l'Etoile, gentilhomme breton. Il se croyait le fils de Dieu, juge des vivants et des morts, parce qu'il entendait répéter, dans les prières de l'Eglise, ces paroles : ***Per eum*** (on prononçait alors eon) ***qui venturus est judicare vivos et mortuos, et sæculum per ignem.*** Cette folie n'eût été que ridicule si elle n'eût rencontré parmi le peuple des esprits crédules qui la prirent au sérieux. Accompagné d'une bande indisciplinée, Eon de l'Etoile faisait valoir sa qualité de fils de Dieu et de Seigneur universel. Il dépouillait les églises, pillait les châteaux et les monastères, et répandait partout la terreur. Eon de l'Etoile comparut donc devant le concile, appuyé sur un bâton d'ivoire, terminé, à son extrémité supérieure, par une double branche. « C'est là un profond mystère, dit-il au Pape. Ce bâton est l'emblème de la puissance qui m'a été donnée. Aussi longtemps que ces deux branches regardent le ciel, Dieu possède deux parties de l'univers et m'abandonne le gouvernement de la troisième. Si je le renverse en tournant les deux branches vers la terre, alors je retiens pour moi deux parties du monde et ne laisse à Dieu que la troisième. » Il n'y avait pas à discuter de pareilles folies, encore moins à les persécuter à outrance, car le ridicule eût suffi pour les réduire au silence. Mais, dans ces temps, on ne concevait pas que rien autre chose que la force dût réprimer le mal. On remit Eon de l'Etoile entre les mains de Suger, qui le fit enfermer pour mettre un terme à ses désordres, et il arriva que les partisans de ce fanatique ne firent que s'exaspérer davantage. Cités devant les tribunaux, ils poussèrent leur obstination jusqu'aux derniers excès, et ils persistèrent jusqu'à la mort dans leur sacrilége folie.

V. Le Pape Eugène reprit enfin le chemin de l'Italie. En quittant la France, il avait voulu visiter le monastère de Clairvaux que, dix ans auparavant, il avait habité comme simple moine. En adressant la parole à la communauté, il ne put retenir ses larmes. Il exhorta, il consola les anciens compagnons de ses premières années, avec une paternelle affection. Sous les ornements de sa dignité, il ne quittait pas le cilice. On portait devant lui des carreaux de broderie; son lit était couvert de pourpre et de riches étoffes, mais à l'intérieur il n'était garni que de paille battue et de draps de laine. Le Souverain Pontife était toujours l'austère disciple de saint Bernard

(812) Pour conserver la mémoire de cette journée, Pons, abbé de Vézelai, fonda, sur la colline où les chevaliers et les barons étaient assemblés, une église qu'il dédia, sous le titre de Sainte-Croix. La tribune, du haut de laquelle saint Bernard avait prêché la croisade, y resta longtemps exposée à la vénération des fidèles.

De retour à Rome, Eugène III trouva la ville livrée encore à l'anarchie populaire; mais l'ingratitude des Romains ne ralentit pas sa bienfaisance et son zèle. Il dota sa capitale de riches monuments; réédifia l'église de Sainte-Marie-Majeure, et y fit construire un portique orné de mosaïques. Le règne de ce Pontife se ressentit de l'influence et du génie de saint Bernard, qui lui écrivait: « On dit que c'est moi qui suis le Pape, et non pas vous. Ceux qui ont des affaires viennent fondre sur moi de toutes parts, et je ne puis me soustraire à leur importunité. » *Voy.* l'article BERNARD (Saint), abbé de Clairvaux.

Frédéric de Souabe ayant été élu roi, en 1152, dans une diète de Francfort, envoya à Rome Hilin, archevêque de Brives, pour faire part de son élection à Eugène. Dans sa lettre au Pape, il lui voue, comme à son père spirituel, une affection et une dévotion filiales, et promet d'exécuter avec zèle tout ce que son prédécesseur avait projeté pour la délivrance et l'honneur du Siége apostolique, et en particulier pour la satisfaction du Saint-Père (813).

Incontinent après, le Pape Eugène et Frédéric firent un traité ou concordat par leurs députés. Le roi promit de ne faire ni paix ni trêve avec les Romains ni avec Roger, roi de Sicile, sans le consentement de l'Eglise romaine et du Pape; de travailler de tout son pouvoir à rendre les Romains aussi soumis au Pape et à l'Eglise romaine qu'ils l'avaient été depuis cent ans. Il défendra envers et contre tous la dignité papale et les régales de saint Pierre, comme dévot et spirituel avoué de l'Eglise romaine, et il l'aidera à recouvrer ce qu'elle a perdu. Il n'accordera aucune terre au roi des Grecs deçà la mer, et, s'il en envahit quelqu'une, il l'en chassera au plus tôt, selon son pouvoir. Le Pape promit de donner au roi la couronne impériale quand il viendrait la recevoir, et de l'aider de tout son pouvoir à maintenir et à augmenter sa dignité, employant pour cet effet les censures ecclésiastiques; enfin il empêchera le roi des Grecs de faire aucune conquête deçà la mer (814). Ce concordat est daté du 23 mai 1152.

VI. L'année suivante, 1153, le 8 juillet, Eugène III mourut, après avoir tenu le Saint-Siége huit ans et près de cinq mois. Il était alors à Tibur; on le porta à Rome en grande solennité et il fut enterré à Saint-Pierre.

On regarda ce Pontife comme saint, quoiqu'il ne paraisse pas avoir été honoré d'un culte public. Toujours est-il qu'il se fit plusieurs miracles à son tombeau; on en spécifie particulièrement sept, opérés sur divers malades. On loue son zèle, sa piété, sa sagesse et son désintéressement. Il fut appliqué au gouvernement de l'Eglise, au progrès de la religion et à l'extirpation de l'erreur. Il recherchait le mérite et savait le récompenser. Il fit traduire en latin plusieurs ouvrages des Pères de l'Eglise grecque, entre autres les ouvrages de saint Jean Damascène, sur la foi orthodoxe. Enfin il se montra digne de sa haute mission, et l'on peut dire que sous son pontificat la sainte Eglise recueillit des consolations au milieu des épreuves qu'elle ne cessera de traverser jusqu'à la parfaite consommation de la Cité de Dieu.

EUGENE IV, Pape. Il naquit à Venise vers 1382, s'appelait Gabriel Condolmerio, et était neveu de Grégoire XII. Jeune encore, il renonça au monde, de concert avec l'un de ses oncles, Antoine Corrario, devenu depuis cardinal de Bologne, et, après avoir distribué aux pauvres vingt mille écus d'or, entra au monastère de Saint-Georges à Venise. On raconte que, pendant qu'il remplissait dans cette maison l'office de portier, il vit un jour se présenter à lui un ermite qui lui prédit son élévation future. Il ajouta même qu'il aurait beaucoup d'adversités dans son pontificat, qu'il en atteindrait la dix-huitième année et mourrait ensuite. Gabriel ne revit jamais cet ermite, et ne put non plus découvrir qui il était.

Ange Corrario, son oncle, devenu Pape, le nomma successivement protonotaire apostolique, préfet du trésor pontifical, évêque de Sienne, et enfin cardinal du titre de Saint-Clément. Martin V lui confia le gouvernement de la Marche d'Ancône avec le titre de légat. Saint Antonin, qui florissait alors, en fait ce portrait: « Il était de grande et belle taille, d'un esprit non moindre, très-libéral envers les pauvres, allait jusqu'à la munificence pour la réparation des églises, et affectionnait de tout son cœur les bons religieux, plein de zèle pour la propagation du culte divin et de la religion chrétienne. »

I. Le 3 mars 1431, quatorze jours après la mort de Martin V, les cardinaux entrèrent en conclave. Ils s'engagèrent d'abord par serment à faire jurer au nouveau Pontife, avant de ceindre la tiare, certains articles pour le bien de l'Eglise et la dignité des cardinaux. Le Pape élu devait promettre de rétablir la discipline ecclésiastique dans son ancienne intégrité, de ne pas transférer le siége apostolique en divers lieux, de célébrer le concile œcuménique au lieu et au temps marqués, de ne proclamer de cardinaux que suivant le décret de Constance, et avec l'assentiment de la majeure partie du Sacré Collége, à qui serait assignée la moitié des revenus de l'Eglise romaine.

Le cardinal Condolmerio, élu le 20 février 1431, sous le nom d'Eugène IV, confirma l'engagement qu'il avait pris envers ses collègues, par une Bulle du 12 mars suivant. Les réformes promises ne se firent pas attendre. Jusqu'alors, les Souverains Pontifes avaient coutume de faire part de leur exaltation aux princes par des nonces envoyés exprès. Ces commissions, hélas! étaient fort briguées, à cause des présents considérables

(813) Martène, *Vet. script.*, tom. II, epist. 545.

(814) *Ibid.* epist. 385.

que recevaient les nonces de ceux vers qui ils étaient envoyés. Le nouveau Pontife supprima cet usage, bien résolu d'en réformer encore d'autres qui entretenaient l'amour du gain dans les ministres ecclésiastiques, « afin, dit-il, de délivrer son pontificat et la cour romaine de toute tache honteuse. » Il se contenta donc de faire informer de son exaltation les rois et les princes par les ministres qu'ils tenaient à sa cour (815).

Une grave affaire troubla les premiers mois de son pontificat. Martin V, son prédécesseur, avait laissé trois neveux, savoir : Antoine Colonna, prince de Salerne; Edouard Colonna, comte de Célano, et Prosper Colonna, cardinal-diacre du titre de Saint-Georges. Non contents des grands biens que leur oncle leur avait donnés, les trois frères s'emparèrent, après sa mort, du trésor pontifical, c'est-à-dire des sommes considérables que Martin V avait amassées, tant pour défrayer les Grecs qui devaient se rendre au concile convoqué à Bâle que pour organiser la croisade contre les Turcs. Eugène fit d'abord prier les Colonna, par les cardinaux et d'autres seigneurs, de lui rendre ce trésor. Non-seulement ils répondirent par un refus formel, mais encore ils mirent des troupes sur pied pour résister au Pontife. Celui-ci, après avoir fait contre eux les procédures nécessaires, prononça, le 17 mai 1431, une sentence qui les déclare coupables de lèse-majesté, et, comme tels, les prive de tous leurs biens, dignités et droits. Eugène, ensuite, opposa la force à la force et ne réussit pas; car la reine de Naples, Jeanne II, lui ayant envoyé des troupes sous la conduite de Cadola, ce chef se laissa gagner par l'argent des Colonna, et la guerre troubla quelque temps l'Italie.

De plus grandes douleurs accablaient l'âme du Pontife. Il voyait quelques prélats, réunis à Bâle, et se prétendant l'Eglise universelle, méconnaître son autorité, lancer contre lui des injures, des menaces, le déposer, et enfin, renouveler le schisme d'Occident, en créant un ridicule antipape. (*Voy.* l'article Félix V, antipape.) Dans notre article, consacré à cette trop fameuse assemblée (*voy.* l'article Bale, xvii[e] concile général tenu à Bâle en 1431), nous montrons jusqu'à quels excès elle se porta envers Eugène IV. En lisant ces scandaleux détails, on sera saisi d'admiration pour la douceur, l'abnégation, l'esprit de conciliation et de paix de notre saint Pontife. On peut, on doit dire bien haut, qu'il s'employa tout entier, qu'il ne recula devant aucun sacrifice pour ramener les esprits égarés. Ce douloureux martyre dura douze ans (de 1431 à 1443) ! Dieu lui réservait une compensation. Il eut la joie et la gloire de consommer la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise latine, dans le concile de Florence. *Voy.* l'article Florence (concile œcuménique tenu en 1438 et 1439). Là aussi brillèrent les éminentes vertus d'Eugène IV.

Dans ce concile, le 18 décembre 1439, il fit une promotion de dix-sept cardinaux, parmi lesquels deux grecs, cinq italiens, trois français, deux anglais, un hongrois, un allemand, un portugais, un polonais et un espagnol. Les deux grecs étaient le savant Bessarion, archevêque de Nicée, et Isidore, métropolitain de Russie, qui tous deux avaient mérité cette distinction par leur zèle pour l'union et la droiture d'esprit et de cœur dont ils avaient fait preuve au concile.

II. Eugène IV eut à Florence d'autres consolations encore. Les Grecs n'avaient pas quitté cette ville, quand se présentèrent les députés de Constantin, patriarche des Arméniens, à qui le Pape avait annoncé le concile comme aux autres nations chrétiennes. Ils furent suivis successivement par les envoyés du patriarche, des jacobites, du roi d'Ethiopie, des Syriens, des Maronites, des Chaldéens, qui tous venaient demander d'être reçus dans la communion de l'Eglise romaine.

En 1442, cette assemblée durait encore. Le Pape la transféra une dernière fois de Florence à Rome; et c'est à partir de cette époque seulement, et non, comme le prétendent quelques-uns, après le départ des Grecs, qu'elle cessa réellement d'être concile œcuménique. En effet, si elle avait, ce dont personne ne doute, cette qualité avant l'arrivée des Grecs, comment leur départ a-t-il pu la lui faire perdre?

Ce fut donc à Rome qu'arriva, en l'an 1444, une députation des peuples qui habitaient entre le Tigre et l'Euphrate, dans l'ancien pays d'Aram, patrie d'Abraham. A la tête de cette ambassade était Abdala, archevêque d'Edesse, qui se présenta au nom du patriarche Ignace et de toute sa nation. Il venait au concile de Latran, que tenait alors le Pape, lui demander humblement la règle de foi professée par l'Eglise romaine. *Voy.* l'article Abdala, archevêque d'Edesse (816).

Après cette réunion des peuples de la Mésopotamie, Eugène IV envoya l'archevêque André de Colosse (*Voy.* cet article) en Orient et en Chypre, pour confirmer les Grecs, les Arméniens et les Jacobites dans la foi qu'ils venaient de recevoir de l'Eglise, et pour ramener les Chaldéens et les Maronites des erreurs de Nestorius et de Macaire d'Antioche, dont ils étaient infectés. Les Chaldéens disaient, avec le premier de ces hérésiarques, que Jésus-Christ était homme seulement, et, par conséquent, que la Sainte Vierge ne devait pas être appelée Mère de Dieu. Les Maronites, sectateurs du second, reconnaissaient Jésus-Christ pour vrai Dieu et vrai homme; mais ils n'admettaient en lui qu'une volonté et une opération, la volonté et l'opération divine.

L'archevêque de Colosse réussit dans sa

(815) Raynald, 1341, n. 9.
(816) *Voy.* aussi notre article Ethiopie (Eglise d'), n. III.

mission selon les espérances du Souverain Pontife: il parvint à désabuser de ces erreurs Timothée, métropolitain des Chaldéens, et Elie, évêque des Maronites en *Chypre*. Tous les deux, avec les peuples qui leur étaient soumis, reçurent publiquement la foi romaine. Les Chaldéens envoyèrent à Rome leur métropolitain Timothée: l'évêque des Maronites y envoya un député du nom d'Isaac, pour y faire, au nom de leur clergé et de leurs peuples, profession solennelle de la foi catholique en présence du Pape. Ils le firent l'un et l'autre au commencement du mois d'août 1444, dans une congrégation du concile de Latran, Eugène IV en dressa une Bulle, datée du jour même (817).

Cette même année, le Pape écrivit à Thomas, roi de Bosnie (ancienne Dardanie), pour le féliciter de sa persévérance dans la foi catholique, et lui accorder certains priviléges. Au mois d'octobre 1442, un ambassadeur de Bosnie était venu trouver Eugène, et abjurer en sa présence, au nom du roi et de la nation, toutes les erreurs des manichéens. Depuis ce temps, le roi s'appliquait avec zèle à purger son royaume de toute hérésie (818).

Outre la joie spirituelle que ressentait Eugène du retour de tant de peuples au sein de l'Eglise, il espérait encore, par ce moyen, sauver l'empire de Constantinople et récupérer la Terre sainte. Il faisait, dans ce but, d'incroyables efforts, au milieu de difficultés sans nombre. Mais l'incurable division des Grecs rendit inutiles ses efforts et ceux de ses successeurs, et causa enfin la ruine de l'empire Byzantin.

Et c'est au moment même qu'Eugène travaillait avec tant d'ardeur à l'unité et à la gloire de l'Eglise, qu'une imperceptible minorité de prélats, égarés par des théologiens sophistes, osaient le déclarer hérétique, le suspendre et le déposer!

III. Jetons maintenant un coup d'œil aussi rapide que possible sur les rapports d'Eugène IV vis-à-vis des princes temporels. Quand on considère toutes les difficultés qu'il rencontra, toutes les mesures qu'il dut prendre pour en sortir ou pour éviter de plus grands maux, on ne peut que gémir de voir l'Eglise, pendant le cours de son pèlerinage, environnée de tant d'obstacles et obsédée par la politique des princes au milieu desquels elle a à poursuivre sa marche, et à se diriger de manière à faire le plus de bien, sans se laisser entraver dans sa mission. Cette épreuve incessante de l'Eglise, le saint Pape dont nous esquissons la vie, l'a bien fait sentir dans les touchantes paroles qu'il prononça dans ses derniers moments, comme nous le verrons plus loin.

Le duc de Milan, Philippe Visconti, avait d'abord fait la guerre à Eugène, en qualité de vicaire du concile de Bâle en Italie. Philippe était gendre d'Amédée de Savoie, devenu l'antipape Félix V. Cependant Philippe rejeta l'antipape, son beau-père, avec toutes ses promesses, et se réconcilia avec Eugène IV (819).

Alphonse V, roi d'Aragon, le même qui prolongea tant le schisme de Pierre de Lune, fut encore l'instigateur du schisme de Bâle. Son mobile était l'intérêt politique. Il voulait s'assurer le royaume de Naples contre René d'Anjou, favorisé par Eugène. Il négocie simultanément avec le Pape et l'antipape. En 1443, il obtient ou extorque du premier d'être reconnu et confirmé roi de Naples. Ce royaume, fief de l'Eglise romaine, était alors dévolu au Saint-Siége par la mort de Jeanne II, décédée en 1345, sans héritiers directs (820). La Corse et la Sardaigne étaient également des fiefs de l'Eglise romaine, tenus ordinairement par les rois d'Aragon, qui en rendaient hommage aux Souverains Pontifes. Or, en 1444, les principaux habitants de la Corse, poussés à bout par la tyrannie aragonaise, demandèrent et obtinrent de rentrer sous le gouvernement immédiat du Saint-Siége. Eugène IV y envoya un gouverneur pontifical en 1444 et en 1447.

Les royaumes de Castille et Léon, de Navarre, de Portugal, d'Ecosse, d'Angleterre, de Norwége, de Suède, de Danemark et de Pologne, restèrent toujours fidèles au Pape légitime.

En vain les théologiens universitaires de Paris inspirèrent-ils au roi de France, Charles VII, la *fameuse pragmatique sanction de Bourges* (*Voy.* cet article); en vain se déclarèrent-ils assez ouvertement pour la cohue de Bâle, dirigée par leurs confrères, et pour l'antipape de leur fabrique, le bon sens français prévalut contre toutes les passions et tous les sophismes. Charles VII et la France entière reconnurent toujours Eugène IV.

Le 2 septembre 1440, dans une nouvelle assemblée de Bourges, le roi publia une déclaration par laquelle il ordonnait à tous ses sujets d'obéir au Pontife légitime, avec défense de reconnaître un autre Pape, ou de répandre dans le public ni lettres, ni expéditions, portant le nom de tout autre prétendant au pontificat. Et cependant *Monsieur de Savoie*, ainsi que Charles VII désignait l'antipape, lui était uni par les liens du sang. Le roi de France envoya, de plus, sur la fin de l'année suivante, une ambassade à Eugène pour lui demander la convocation d'un concile général, pour terminer les troubles de la chrétienté (821). L'orateur principal fut l'évêque de Meaux, Pierre de Versailles, qui avait été évêque de Digne. Il fit un long discours au Pape pour protester de la sou-

(817) Labbe, tom. XIII, col. 1225 et seqq.

(818) Raynald, 1444, n. 2; 1445, n. 23, avec la note de Mansi.

(819) Raynald, 1435, n. 10, 1439, n. 19; 1440, n. 7; 1444, n. 12.

(820) *Voir* son nom dans l'Index de Raynald, an 1324 et seqq.

(821) *Voy.* l'article BALE (XVII[e] concile général tenu à), n. XVII, tom. II, col. 885, et la note 1765.

mission de la France au Saint-Siége, de l'attachement particulier du roi, son maître, envers la personne sacrée du Pape, et s'éleva très-vivement contre les entreprises des prélats de Bâle, qu'il condamne, jusqu'à dire que, d'après leurs pratiques et leurs maximes, il n'y a plus de paix possible dans l'Eglise, et que beaucoup se demandent si ce schisme ne serait pas cette grande apostasie dont parle saint Paul aux Thessaloniciens, et qui doit ouvrir la porte à l'Antechrist.

Le Pape récompensa le zèle de la France, en créant, dans le cours de l'année 1444, général et grand gonfalonnier de l'Eglise romaine, le dauphin, qui fut depuis Louis XI, et en lui assignant une pension annuelle de 15,000 florins sur la chambre apostolique. C'est en cette qualité que le dauphin fit une expédition jusqu'aux portes de Bâle, où il battit un corps de Suisses, et répandit la consternation parmi ceux qui se trouvaient encore au prétendu concile (822).

Au mois de novembre 1446, Charles VII, étant à Tours, fit avec son conseil un projet d'accommodement entre les deux partis qui divisaient l'Eglise. Ce projet portait que, « toutes les censures publiées de part et d'autre seraient révoquées; que le Pape Eugène serait reconnu de tous, comme avant le schisme; que *Monsieur de Savoie*, appelé Félix dans son obédience, renoncerait à la papauté; qu'on lui conserverait le plus haut rang dans l'Eglise après la personne du Pape, et que ses partisans seraient maintenus aussi dans leurs dignités, grades et bénéfices (823). »

IV. L'empire d'Allemagne travaillait aussi dans le même sens. Il était demeuré vacant par le décès de Sigismond, qui mourut le 8 décembre 1437. Sigismond eut pour successeur Albert d'Autriche, son gendre, qui fut élu le 20 mars 1438. Le Pape lui écrivit de Ferrare, pour le féliciter de son élection, l'exhortant à protéger l'Eglise et le Saint-Siége, et lui promettant le secours de Dieu, s'il lui était fidèle. Mais Albert ne correspondit pas complétement aux vues d'Eugène. Aussi le Pape lui écrivit-il l'année suivante : « Dans la réponse que j'ai reçue de votre part, je vois que vous craignez de n'être plus en état d'apaiser le trouble que nous voyons dans l'Eglise, si vous témoignez incliner à un parti plus qu'à un autre. Nous croyons que votre intention est bonne, voulant ainsi paraître neutre; mais ce n'est pas le moyen de détourner le péril dont l'Eglise est menacée : au contraire, c'est donner lieu à la pernicieuse doctrine contre l'autorité du Saint-Siége et l'unité de l'Eglise que plusieurs veulent troubler, sous prétexte de la réformation qu'ils ont toujours en horreur. Si leurs efforts ne sont réprimés, ils ouvrent une large porte à la désunion de l'Eglise, à la sédition des peuples, et au renversement de tout ordre politique. Or, vous n'ignorez pas ce que vous avez à faire comme premier défenseur du Saint-Siége et de toute l'Eglise. »

Dans une autre lettre du 4 juillet, Eugène le presse de nouveau, lui promettant de la part de Dieu la paix et la victoire, s'il vient au secours de son Eglise. Albert demeura sourd aux prières du Pontife, quoiqu'il eût pu facilement dissiper l'assemblée séditieuse de Bâle. Il essaya bien, mais seulement pour sauver les apparences, de rétablir, dans une diète tenue à Nuremberg, la paix entre les deux partis. Le roi de France, il faut l'avouer, montra dans la circonstance présente, plus de raison et de noblesse de caractère, que l'empereur d'Allemagne.

Après la mort d'Albert, son cousin Frédéric d'Autriche, fut élu à l'unanimité. Le collége des électeurs, réuni à Francfort, dressa le jour même, avant de nommer Frédéric, une protestation qui portait en substance :

« Nous, princes, électeurs du saint empire romain, considérant ce qui nous a été dit par Antoine, évêque d'Urbain, de la part de notre Saint-Père le Pape Eugène IV, et ensuite par le patriarche d'Aquilée, l'archevêque de Palerme et l'évêque de Varmia, au nom du saint concile de Bâle, avons trouvé que leurs propositions tendent à des fins contraires. Le Pape prétend que le concile n'est point légitime et ne lui défère aucune autorité. Au contraire, le concile de Bâle n'attribue au Pape aucun exercice de ses fonctions. On publie tous les jours dans nos provinces et nos diocèses des édits et des procédures contraires du Pape et du concile; ce qui nous fait craindre que cette division ne s'étende jusqu'aux chefs des deux puissances de l'empire et du sacerdoce, et que les deux étant brisées, ne se puissent secourir l'une l'autre.

« Nous craignons aussi que l'élection d'un roi des Romains, que nous allons faire, ne soit annulée, sous prétexte de quelque censure. Pour prévenir ces dangers et conserver l'union, nous protestons, avant toutes choses que, par ce que nous disons maintenant, et pourrons faire à l'avenir, nous ne voulons point nous soustraire à l'obéissance ni au respect dus au Saint-Siége apostolique et à l'Eglise de Rome. Mais, assemblés pour l'élection d'un roi des Romains, nous ne devons pas nous détourner de cette affaire pour penser à une autre, suivant l'ordonnance de l'empereur Charles IV. Nous ne pouvons donc tenir compte des censures que le Pape et le concile publient l'un contre l'autre. C'est pourquoi nous demeurons en suspens, sans paraître favoriser un parti plus que l'autre, et nous maintiendrons dans nos diocèses et nos provinces les juridictions des ordinaires, sous la souveraine puissance du Pape ou du concile, jusqu'à ce que nous ayons élu un roi des Romains, avec lequel nous puissions traiter les moyens les plus convenables pour l'union entre le Pape et le concile de Bâle. »

V. En conséquence de cette déclaration de

(822) Raynald, 1444, n. 13.
(823) *Spicileg.*, tom. IV, p. 3-1; Jean Chartier, p. 2-0.

neutralité, il se tint deux diètes, l'une à Mayence, l'autre à Francfort, pour concilier les deux partis. Le Pape y envoya ses légats, et les prélats de Bâle leurs députés. Les premiers eurent en toute occasion l'avantage sur leurs adversaires. A Mayence même, les princes de l'empire, après avoir entendu avec de grands applaudissements les légats du Saint-Siége, refusèrent d'écouter les envoyés de Bâle (824). Ceux-ci, à Francfort, n'eurent pas un meilleur succès. Et cependant, chose étrange, l'Allemagne persista dans sa neutralité! Nous ne devons point passer sous silence une circonstance en faveur de l'Allemagne. Les ambassadeurs de l'empire, qui furent envoyés auprès d'Eugène, eurent ordre de l'honorer comme le vrai Pontife romain, de le prier d'excuser le roi et les princes de ce qu'ils demeuraient neutres si longtemps, et de demander à Sa Sainteté la tenue en Allemagne d'un autre concile non douteux, comme l'unique moyen de rétablir la paix dans l'Eglise. Au contraire, ceux qui furent envoyés à Bâle eurent défense de rendre aucun hommage à l'antipape, avec lequel ils devaient seulement traiter par l'intermédiaire de quelques personnes (825).

Eugène IV répondit aux ambassadeurs de l'empire: « Il est surprenant que le roi des Romains et les princes demandent un concile général non douteux, pendant que moi-même, Souverain Pontife, j'en célèbre un par mon autorité apostolique et du consentement de tous les patriarches de l'univers chrétien; concile général que l'on ne peut regarder comme douteux, sans combattre la foi catholique et résister à l'ordre de Dieu. Ceux qui sont dans cette erreur doivent se faire instruire, rejeter les sentiments perfides et insensés de l'assemblée de Bâle, et recevoir la doctrine du Siége apostolique. Il n'y a qu'à s'adresser à ce concile œcuménique, célébré par un grand concours de prélats, pour être éclairci des doutes que l'on peut avoir. Cependant, par condescendance pour le roi des Romains et pour les princes, aussitôt que je serai de retour à Rome, où j'ai transféré ce même concile dans l'église de Latran, j'y convoquerai un plus grand nombre de prélats, avec lesquels je verrai s'il est expédient d'en assembler un autre, et quels seront ceux qu'on y appellera ou que l'on en exclura. En attendant, j'enverrai des légats en Allemagne pour traiter cette question avec le roi et les princes, bien qu'il ne me semble guère possible d'arriver avec eux à une conclusion satisfaisante, s'ils ne quittent la neutralité, et ne rentrent sous l'obédience du Siége apostolique, ce qui est l'unique moyen de donner la paix à l'Eglise. A ces conditions, je concourrai volontiers, avec les autres rois et princes qui me sont demeurés attachés, pour célébrer un autre concile (826). »

La neutralité de l'Allemagne n'avait d'abord été résolue que pour six mois; elle dura six ans. Enfin, l'année 1445, les quelques prélats qui restaient encore à Bâle, pressèrent le roi et les princes de se déclarer en leur faveur. Frédéric III, qui reconnaissait personnellement Eugène IV pour seul et vrai Pape, profita de la circonstance pour le reconnaître officiellement.

Pour l'encourager et hâter cette conclusion si désirable, le Pontife lui promit de faciliter de toutes manières son couronnement comme empereur, de supporter même une partie des frais, de lui accorder ensuite le dixième sur toutes les prébendes et bénéfices en Allemagne, avec le droit exceptionnel, une fois pour toutes, de conférer cent prébendes et bénéfices, dans ses Etats héréditaires, à des sujets capables. Il lui accorda de plus sa vie durant de présenter des sujets pour les six évêchés de Trente, de Brixen, de Coire, de Gurck, de Trieste et de Siben; enfin, le droit perpétuel de proposer au Saint-Siége des hommes de mérite, pour visiter et surveiller, sous son autorité, tous les monastères, exempts ou non, dans les Etats héréditaires d'Autriche (827).

Un acte de vigueur, exigé par le devoir pastoral, faillit rejeter l'Allemagne dans la neutralité et peut-être même dans le shisme. Les archevêques de Cologne et de Trèves avaient pris ouvertement le parti de l'antipape et du conciliabule de Bâle. Leur exemple était d'autant plus pernicieux que ces prélats étaient électeurs de l'empire. Malgré leur haute position, Eugène n'hésita pas à sévir contre eux, les déposa, et mit Adolphe de Clèves sur le premier siége, et Jean de Cambrai sur le second. Blessés de cette entreprise contre deux de leurs collègues, les électeurs assemblèrent une diète à Francfort pour en délibérer, ainsi que sur d'autres points relatifs aux libertés de l'Allemagne. Là, il fut résolu que si Eugène ne révoquait la déposition des deux archevêques, ne renonçait aux taxes prélevées sur la nation par la cour de Rome, et ne reconnaissait la supériorité des conciles œcuméniques, comme elle avait été décidée à Constance, les électeurs se rangeraient du parti de Félix. Ils députèrent en même temps vers l'empereur pour le prier de se liguer avec eux, et de faire notifier au Pape cette confédération. Mais l'empereur refusa d'entrer dans cette ligue, qu'il regardait comme une rébellion; il promit seulement de prier Eugène de révoquer la sentence portée contre les deux électeurs. Le Pontife crut devoir céder aux instances de Frédéric; mais l'affaire était épineuse: Adolphe de Clèves et Jean de Cambrai étaient, l'un neveu, et l'autre frère naturel du duc de Bourgogne, et le terrible prince était à ménager. Heureusement, il consentit à ce que la nomination de ses parents fût annulée, et le Pontife promit de rétablir les archevêques déposés.

(824) Colchæus, lib. IX, 333.
(825) *Acta praticiana*, cap. 117 et 118.
(826) *Ibid.*, cap. 135.

(827) Joseph Chmel, *Hist. de Frédéric IV (III)*, tom. III, liv. III, chap. 4.

VI. Eugène IV non-seulement tint sa promesse, mais, dans cette occasion, il se montra vraiment grand. Après avoir satisfait à la justice, il exerça la miséricorde. Il publia, relativement à cette affaire, plusieurs Bulles qui portaient : 1° Amnistie pleine et entière de tout ce qui s'était passé entre lui et le concile de Bâle, aussi bien que des actes du clergé allemand pendant la neutralité, avec abolition de tous les procès commencés à cette occasion. 2° A l'égard du concile, que l'empereur, les électeurs et les princes germaniques demandaient dans une des cinq villes de Constance, de Strasbourg, de Mayence, de Worms ou de Trêves, le Pape promettait d'en assembler un dans dix mois, pourvu qu'on pût obtenir l'agrément des autres princes de l'Europe ; et, à défaut de ce consentement, il offrait d'en assembler un dans dix-huit mois, dans le lieu qu'il jugerait convenable. 3° « Quant au concile de Constance, son décret *Frequens* et autres, ainsi que ceux des autres conciles représentant l'Eglise catholique militante, nous en recevons, embrassons la puissance, l'autorité, l'honneur et l'éminence, comme l'ont fait nos prédécesseurs, des traces desquels nous n'entendons aucunement nous écarter (828). »

Dans une lettre du 22 juillet de l'année précédente, 1446, adressée à son nonce, en Allemagne, il les autorisait à reconnaître, en son nom, le concile de Bâle, depuis son commencement jusqu'à sa translation à Ferrare, « mais sans préjudice du droit, de la dignité et de la prééminence du Saint-Siége apostolique et de la puissance qui lui a été donnée par Jésus-Christ dans la personne de saint Pierre, ainsi qu'à ses successeurs légitimes (829). » Enfin, par une bulle du 5 février 1447, il déclare que la violence de la maladie ne lui ayant pas permis de donner à cette importante affaire toute l'attention qu'il aurait fallu, il révoque et annule, comme non avenu, tout ce qui dans ses réponses et concessions, se trouverait contraire à la doctrine des Pères, aux prérogatives et à l'autorité du Saint-Siége (830).

Le Pontife était, en effet, déjà gravement atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau. Ce fut dans sa chambre, et sur son lit que les ambassadeurs de l'empereur et des princes lui offrirent l'hommage et la soumission de l'Allemagne.

Ils se rendirent ensuite au consistoire, où présidaient les cardinaux, et y renouvelèrent l'obédience de leur pays au Vicaire du Christ. On ordonna des prières publiques en actions de grâces, on sonna les cloches et les trompettes dans toute la ville, on alluma des feux de joie. Les cardinaux et les autres prélats assistèrent à une procession solennelle, depuis l'église de Saint-Marc jusqu'à celle de Saint-Jean de Latran, où fut célébrée une Messe solennelle. Ce fut la dernière consolation que Dieu accorda au pieux Pontife avant de le rappeler à lui.

Le récit de ses derniers moments nous a été transmis par un de ses camériers ; nous allons le reproduire dans sa simplicité touchante : « Le jour de Noël 1446, Eugène se montra au peuple revêtu de ses ornements pontificaux ; ensuite son corps commença à défaillir. Le jour de la circoncision, il immola l'hostie salutaire dans sa chambre secrète, se préparant à la rencontre du Roi, pour s'en aller au-devant de l'Epoux, car il voyait la dissolution de son corps imminente, et sentait que le Seigneur l'appelait comme il daigna nous l'apprendre lui-même. De là une marche plus lente, une nourriture plus rare, la pâleur sur le visage, la fatigue dans le corps. Ainsi fut-il les deux jours suivants. Le mercredi, ayant convoqué le collége des cardinaux, il entendit les ambassadeurs de l'empereur et des électeurs de l'empire, qui lui apportaient la paix et l'obéissance de toute la nation germanique. Le soir, avant de se livrer au sommeil, il lisait matines, suivant sa coutume. Arrivé au Capitule de Laudes, il s'arrêta un peu, comme de lassitude. Un de nous, le prêtre Arsène, croyant le moment favorable de lui dire quelque chose, se mit à lui parler de je ne sais quoi. Mais le Saint-Père lui dit gracieusement. Laissez-nous achever l'œuvre de Dieu, et alors je dirai un mot pour rire, qui sera toutefois à mon propos. Quand il eut fini les louanges de Dieu, nous demandâmes ce qu'il avait promis. Il y avait à Athènes, reprit-il, un certain Timon, connu de peu de monde, car il se montrait rarement en public. S'étant donc un jour avancé au milieu de la place, une grande foule l'entoura, étonnée de le voir. Lorsqu'il vit la multitude accourue de toutes parts, il se mit à crier tout haut : Si quelqu'un veut se pendre à mon figuier, qu'il se hâte avant que je l'abatte, car j'en ai besoin pour réparer ma maison. C'est que déjà plusieurs, emportés par le désespoir, étaient allés se pendre à cet arbre. Le Pape s'étant tu à ces mots. Arsène reprit : A quel propos ceci, Très-Saint-Père ? que veut dire cette parabole ? Voici la parabole, dit Eugène : Si quelqu'un de vous a besoin de me demander quelque chose, qu'il se hâte et se dépêche, car je n'en puis plus, je ne me porte pas bien du tout. Alors, simulant bonne espérance sur le visage, et comprimant une profonde tristesse dans notre cœur, nous tâchions de lui persuader de belles paroles. Mais lui, persévérant dans son idée, se mit au lit, et put à peine en sortir depuis lors.

(828) Telles sont les propres paroles d'Eugène IV dans sa bulle du 5 février 1447 ; paroles auxquelles la plupart des historiens n'ont guère fait attention. On y voit qu'il ne reçoit le concile de Constance que de la manière dont le reçut Martin V, qui ne laissa pas de défendre, par une constitution expresse, d'appeler des jugements du Pape, au concile général.

(829) Raynald, 1446, n. 5.

(830) *Ibid.*, 1447, n. 7.

Quatre ou cinq jours après, ayant pris quelque chose pour son souper, il nous appela tous les quatre, et se mit à nous parler comme un père à ses fils. Ces médecins, disait-il, me donnent espérance de guérison, mais moi, je ne crois pas pouvoir relever de cette maladie. Qu'il soit fait comme le Ciel voudra! J'ai dit beaucoup de choses sans retenue, j'ai fait beaucoup de choses sans modération; c'est pourquoi je ne vous ai pas toujours édifiés; de grâce, pardonnez-moi.

« En présence de cette grande humilité, jugez quels furent nos sentiments et notre confusion! Que faire devant Dieu, lorsque le Souverain Pontife s'humilie à ce point devant ses domestiques! Alors, gémissant et versant d'abondantes larmes, nous nous accusâmes de nos excès et de nos négligences, et demandâmes l'indulgence et la bénédiction de sa Sainteté. Nous nous rappelâmes les douces paroles de saint Jean l'Evangéliste avant le jour de sa mort. Nous pensâmes à la dernière cène que Notre-Seigneur Jésus-Christ fit avec ses disciples avant de souffrir, et d'aller à son Père.

« Mais, pour revenir à notre sujet, quelle ne fut pas sa patience, sa résignation dans la maladie! Il n'était importun ni à demander, ni à refuser quelque chose que les médecins jugeassent à propos de faire. Telle était toujours sa tranquillité d'âme et sa modestie, qu'il disait très-souvent : Faites ce que vous voudrez; je suis prêt à obéir. Rarement il demandait quelque chose, comme il arrive à cet âge et dans la maladie; et il demandait pour l'amour de Dieu, comme un mendiant et un pauvre, disant que sur la terre il faut tout demander et tout faire pour l'amour de Dieu. Combien de fois il gémit de se voir secouru, lorsqu'il se rappelait les pauvres et les indigents, qui n'ont ni feu ni lieu! Il se souvint bien des fois des apôtres Pierre et Paul, et des autres saints, combien ils avaient souffert pour le nom de Jésus. Il admirait la patience du très-saint homme Job, dont il entendait volontiers l'histoire au milieu de la fièvre. Il parlait aussi souvent de saint Bernard, combien, dans un corps infirme, l'esprit était fervent, altéré du Dieu vivant, désireux de mourir, pour être avec Jésus-Christ. Quelquefois il demandait trois grains de raisin, à cause de l'ardeur de la fièvre, et de la sécheresse de sa langue; et, quand il les voyait apporter, il ne voulait plus les prendre, pénétré au souvenir de David, qui se repentit d'avoir désiré de l'eau.

« Lorsque des religieux, des serviteurs de Dieu venaient le voir et lui promettaient de prier pour sa santé : Non pas ainsi, répondait le Saint-Père, non pas ainsi; mais priez seulement que le Seigneur fasse suivant sa volonté. Souvent nous demandons ce qu'il vaudrait mieux n'avoir pas obtenu. Le médecin sait ce qui convient au malade mieux que le malade lui-même. Je ne souhaite pas vivre longtemps, mais mourir bien et bientôt, et que mon esprit retourne sauf vers Dieu. Quelqu'un ne manquera pas pour gouverner l'Eglise, pour diriger la barque de Pierre. Car maudit l'homme qui met sa confiance dans l'homme! Il écoutait avec plaisir les louanges de Dieu dans des cantiques vulgaires, ou les chantait lui-même avec goût, de telle voix qu'il pouvait.(830*).»

Comme on le croyait à l'extrémité, l'archevêque de Florence, saint Antonin, se mit en devoir d'apporter les saintes huiles. Qu'est-ce? dit le Pontife. Est-ce vous qui me ferez les onctions? Vous croyez que je ne sais pas le temps? Je suis encore assez fort. Quand l'heure sera venue, je vous avertirai. Ayant ensuite fait venir les cardinaux, il leur parla en ces termes :

« Voici mon temps, voici mon jour, vénérables et bien-aimés frères; il me faut mourir. Je ne me plains pas des lois de la nature : j'ai vécu longtemps et honoré. Puissé-je avoir satisfait à mon devoir! Mais Dieu considère la volonté plus que les actes. Le pontificat m'est échu, sinon sans l'avoir espéré, du moins sans l'avoir ambitionné. Il est survenu bien des adversités pendant que j'étais assis sur le Siége apostolique. Cependant, nous ne nous en croyons pas moins agréable à Dieu; car ceux qu'il aime, il les corrige et les châtie. Il veut nous faire entendre, non pas qu'il est irrité contre les hommes qui luttent avec la fortune, mais qu'il est des causes secrètes auxquelles nulle curiosité humaine ne saurait atteindre. Mais de quelque manière que les choses aient tourné jusqu'à présent, ce nous est une très-grande consolation avant de fermer les yeux, de voir l'Eglise réunie. Nous l'attribuons à notre fils Frédéric, roi des Romains, à notre frère Théodoric, archevêque de Mayence, et à notre cher fils le marquis de Brandebourg. Au reste, comme nos heures s'écoulent, et que nous serons peu de temps encore avec vous, comme je suis appelé devant le Juge et le Père des rois, nous voulons tester auparavant, et vous laisser le testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, devant passer de ce monde à son Père, dit : *Je vous laisse ma paix.* Je vous ai tous créés cardinaux, à l'exception d'un que, néanmoins, j'ai traité comme mon fils. Je vous ai aimés tous et vous m'êtes des frères. Je vous conjure, mes bien-aimés, conservez le lien de la paix, aimez-vous les uns les autres. Tout à l'heure la Chaire apostolique sera vacante. Vous savez quel homme réclame ce trône. Choisissez-moi un successeur qui me surpasse en doctrine et en vertus. Qu'aucune affection ne vous séduise. Ayez en vue, non l'intérêt particulier, mais l'intérêt public. Du reste, si vous me croyez, vous choisirez plutôt unanimement un homme médiocre, qu'un homme excellent avec discordance. Où est la paix, là est l'esprit de Dieu. Nous venons

(830*) Mouratori, *Script. rer. Italic.*, tom. III, p. 2, col. 902 et seqq.

de faire l'union, mais nous n'avons point encore extirpé les racines du schisme. Prenez garde qu'il ne pullule, qu'il ne germe, que vous ne fomentiez vous-mêmes la scission. L'Eglise est sauve, si vous êtes d'accord; malheureuse, si vous êtes en discorde. Mais tout cela, nous le disons à votre discrétion, plus par affection paternelle que par nécessité; car, prudents comme vous êtes, vous n'ignorez pas ce qui convient à l'Eglise et à votre dignité. Enfin, pour qu'après ma mort, vous ne disputiez pas sur mes funérailles, faites seulement ce qui est écrit dans le Pontifical: que personne ne fasse rien de plus, ni n'ajoute des ornements funèbres. Point de pompe ni de vaine gloire dans la sépulture. Je désire être enseveli humblement auprès d'Eugène III. Si quelqu'un y met obstacle, qu'il soit anathème. »

Ces paroles firent verser des larmes à tous les cardinaux. Après quelques moments de silence, plusieurs le prièrent de rappeler d'exil le cardinal de Capoue, Prosper Colonna. Il leur répondit: « Vous ne savez ce que vous demandez. Il convient que vous désiriez son retour, mais il convient qu'il reste en exil (831). »

Ayant ainsi parlé, il reçut des mains du saint archevêque de Florence le corps adorable de Notre-Seigneur et les autres Sacrements de l'Eglise, avec tant de respect et de dévotion, que tous les assistants fondaient en larmes. Le 22 février, jour des Cendres, il fit refaire son lit. La nuit suivante, ses camériers lurent le psaume CXVIII, avec ses graduels. Vers l'aurore, saint Antonin lui parla dévotement et longuement des joies du ciel, où il allait passer. On chanta les litanies, suivant la coutume. Le Pape s'endormit tranquillement dans le Seigneur lorsqu'on fut à ces mots: *Partez, âme chrétienne!* Eugène IV n'était âgé que de soixante-six ans. Son pontificat avait duré seize ans et deux jours.

EUGENE (Saint), évêque de Carthage au V[e] siècle, persécuté par les ariens Visigoths. *Voy.* l'article Fulgence (Saint), n° IV et VIII.

EUGIPPE, abbé, écrivain ecclésiastique. *Voy.* l'article Etudes monastiques, n° VIII.

EULALIE (Sainte), martyre à Barcelone en 304. *Voy.* l'article Martyrs en Espagne sous Dioclétien, n° II.

EULALIE (Sainte), martyre. A l'article: Actes de sainte Crispine et de sainte Eulalie, tom. I, col. 145, 146, nous disons un mot des Actes de ces deux saintes martyres du commencement du IV[e] siècle. Nous devons donner ici un résumé du contenu de ces Actes, en d'autres termes la vie de ces deux saintes que nous ne devons point séparer (832).

I. Crispine était originaire de Thagare ou Tagarate dans la Proconsulaire II[e], et ce fut très-probablement en cette ville qu'elle fut arrêtée pour la foi qu'elle avait professée dès son enfance; car elle avait eu le bonheur de n'adorer jamais d'autre Dieu que Jésus-Christ. De Thagare elle fut amenée àThébeste devant Anulin, alors proconsul d'Afrique, qui lui proposa de sacrifier aux dieux, selon l'ordre des empereurs. Elle répondit: « Je n'ai jamais sacrifié et je ne sacrifie qu'à un seul Dieu et à son Fils Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui est né et a souffert pour nous. » Anulin la menaça de la rigueur des lois si elle ne se soumettait. Mais elle répondit qu'elle n'adorait et ne connaissait qu'un seul Dieu, et qu'elle observait la Loi de Jésus-Christ son Seigneur. Anulin insista et pressa la sainte de sacrifier et de témoigner sa piété envers les dieux. Alors Crispine dit: « Où il y a de la contrainte, il n'y a point de piété. »

Le proconsul la menaça de nouveau de la traiter selon la sévérité des lois: mais Crispine fit sentir que tout ce qu'on lui faisait appréhender n'était rien; que si elle avait le malheur de mépriser le Dieu du Ciel elle commettrait un sacrilége, et que ce Dieu la perdrait au dernier jour; que s'il fallait être sacrilége à l'égard de Dieu ou des empereurs, elle ne choisirait pas de l'être à l'égard de Dieu qui a fait la terre et les hommes mêmes, et que les dieux du paganisme n'étaient que des pierres et des ouvrages de la main des hommes. Anulin, voyant cette persistance, commanda qu'on lui rasât la tête, et qu'en cet état on la donnât en spectacle au peuple. Crispine dit: « Si les dieux ont à se plaindre, qu'ils le disent eux-mêmes et je les croirai. »

On la menaça encore: on lui dit qu'on lui ferait trancher la tête, qu'on la traiterait avec la même rigueur que ses compagnes Maxime, Donatile et Seconde: sur quoi notre sainte répliqua par ces belles paroles: « Mon Dieu, qui est et qui a toujours été, m'a fait naître sur la terre. Il m'a accordé le salut par l'eau du baptême, et il est maintenant avec moi pour m'empêcher de faire le sacrilége que vous m'ordonnez. » Anulin, fatigué des réponses de la courageuse fille, fit relire le procès-verbal de ce qui avait été dit (833), et ensuite lut la sentence par laquelle il la condamnait à avoir la tête tranchée. Crispine rendit grâces à Jésus-Christ de ce qu'il la délivrait ainsi des mains du proconsul, et consomma son martyre (834). Cette sainte est nommée dans le Martyrologe romain (835).

II. Quant à Eulalie, qui souffrit au même temps, et dont Prudence nous a conservé

(831) Muratori, *Script. rer. Italic.*, tom. III, p. 2, col. 889-904.

(832) C'est pourquoi, dans notre tom. III, c. 1545, nous renvoyons ici.

(833) *Acta ex codice quæ dicta sunt releguntur.* Dom Ceillier remarque (tom. III, p. 520) qu'on ne trouve point que cela ait été observé dans les autres procédures contre les Chrétiens. C'est peut-être plutôt qu'on aura omis d'en faire mention.

(834) *Act. sinc. martyr.*, p. 449.

(835) *Voy.* aussi dom Mabillon, *Analecta*, tom. III.

l'histoire dans ses Hymnes (836), elle était de Mérida, capitale de Lusitanie, et d'une famille noble. Dès les premières années de sa vie, elle témoigna son amour pour la virginité et fit admirer en elle, à l'âge de douze ans, toutes les vertus de l'âge mûr. L'édit de la persécution de Dioclétien, qui répandait la terreur, lui fit horreur; mais en même temps elle se sentit brûler du désir de se signaler dans cette guerre du démon contre le Christ. Elle voulait affronter l'ennemi. Sa mère s'opposa à ce zèle, et la tint cachée loin de la ville dans une maison de campagne. Mais Eulalie s'échappa une nuit, vint à la ville à pied sans suivre aucune route et se présenta le matin au tribunal du gouverneur en criant: « Vous cherchez les Chrétiens; me voici, je méprise les idoles, parce qu'elles ne sont rien; Maximien n'est rien lui-même, parce qu'il les adore (837). »

Le gouverneur, en colère par un langage si peu attendu, ordonna qu'on lui fît souffrir toutes sortes de supplices. Toutefois, avant d'en venir à l'exécution, il essaya de la gagner par des flatteries et par des menaces. Mais Eulalie ne lui répondit que par un frémissement secret. Elle lui cracha au visage, renversa les idoles et foula aux pieds la farine qu'on leur offrait (838). Aussitôt deux bourreaux la saisirent et lui déchirèrent les côtes jusqu'aux os. Elle comptait les coups, et disait que c'était une écriture qui gravait en elle la victoire de Jésus-Christ: elle ne jetait ni larmes, ni gémissements, et paraissait gaie et insensible à la douleur. On eut recours au feu, espérant en retirer plus de secours. On lui fit appliquer des flambeaux ardents. Le feu prit à ses cheveux épars dont elle se couvrait le sein par modestie, et la flamme étant montée jusqu'à sa tête, elle ouvrit la bouche pour la recevoir, et en fut étouffée.

Alors une colombe plus blanche que la neige parut sortir de sa bouche et s'élever au ciel, représentant son âme pure. Les bourreaux eux-mêmes virent ce prodige, et, saisis d'étonnement, ils prirent la fuite. Un des soldats du gouverneur le vit aussi, et abandonna son poste d'effroi. Dieu se manifesta encore d'une autre manière: il tomba une grande quantité de neige sur la place, qui couvrit la sainte comme pour l'ensevelir. Ses reliques furent dans la suite transportées dans la ville de Merida, et déposées au pied de l'autel, sous le dôme d'un magnifique édifice de marbre, où les pèlerins allaient les révérer. Le roi Silo, qui succéda à Aurelius sur le trône, des Asturies en 774, apporta de Mérida le corps de sainte Eulalie, et le mit dans le monastère de Saint-Jean de Pravia, qu'il avait fondé, et où il fut enterré, après neuf ans de règne. Abosinde, sa femme, qui était fille d'Alphonse dit *le Catholique* (*Voy.* son article), fut aussi enterrée dans ce monastère, à l'ombre des reliques précieuses de la jeune vierge de Mérida.

L'Espagne honore une autre sainte Eulalie, qu'on dit avoir souffert le martyre à Barcelone, capitale de la Catalogne. Mais, disent quelques critiques (839), les Actes qu'en en produit ne sont pas authentiques; ils sont même si semblables à ceux de sainte Eulalie de Mérida, qui se trouvent manuscrits en plusieurs endroits, et qui ont été connus d'Usuard, d'Adam et de Vincent de Beauvais, que si les saintes sont différentes, il faut au moins reconnaître qu'on a confondu leurs actions, et qu'on attribue à chacune d'elles beaucoup de choses qui n'appartiennent qu'à l'une des deux (840).

EULALIUS, évêque de Nazianze. *Voy.* l'art. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, le Théologien, évêque de Constantinople, n° XII.

EULALIUS, antipape. *Voy.* l'article BONIFACE Ier (SAINT), Pape.

EULALIUS (SAINT), évêque de Syracuse, se distingua par de grandes vertus, et par un grand amour de la vie monastique. *Voy.* FULGENCE (SAINT), n° III.

EULOGE (SAINT), martyr, diacre de saint Fructueux, avec Augure, souffrit le martyre pour le nom de Jésus-Christ, l'an 259. *Voy.* l'article des ACTES DU MARTYRE DE SAINT FRUCTUEUX ET DE SES COMPAGNONS, tom. I, col. 133 et suiv.

EULOGE (SAINT), patriarche d'Alexandrie, florissait à la fin du VI° siècle, et au commencement du VII°, et fut l'un des plus célèbres apologistes de la religion parmi les Grecs.

I. Syrien de naissance, Euloge professa dès sa jeunesse la vie monastique dans son pays natal. L'hérésie des eutychiens comptait alors beaucoup de partisans dans les églises de Syrie et d'Egypte. Plusieurs moines de ces contrées, qui avaient déjà terni la pureté des mœurs, firent également naufrage dans la foi. Ils s'attachèrent aux diverses ramifications de l'hérésie eutychienne. Le moine Euloge sut, à l'aide de la grâce, échapper à ce double écueil. Son humilité le préserva des chutes honteuses où l'orgueil avait entraîné bon nombre de ses frères.

Comme il vivait dans un temps de contestations religieuses, et que l'Église avait besoin de vigoureux champions de la vérité, Euloge, déjà distingué par ses connaissances littéraires, étudia avec ardeur la science sacrée pour se mettre en état d'en devenir le défenseur. Il remonta aux sources pures de

(836) Hymn. 3, lib. *De coronis.*
(837) *Act. sinc. martyr.*, p. 452 et seqq.
(838) *Voy.* les remarques que nous avons faites au sujet de cette conduite, dont beaucoup de martyrs nous offrent l'exemple, au tom. Ier, note 511.
(839) Dom Ruinart, *Act. mart.*, p. 451; Tillemont, *Mémoires*, tom. V, p. 322-712.
(840) Dom Ceillier, *Hist. des aut. ecclés.*, tom. III, p. 522.

la théologie, qui sont l'Ecriture sainte, les conciles et les écrits des Pères. Il fit en peu de temps de rapides progrès, et put entrer en lutte contre les hérétiques de l'époque Comparable aux Grégoire le Grand et aux Eutychius par l'éclat de ses lumières, il les égalait aussi par son amour pour les austérités de la pénitence et pour la prière. Il savait que ce sont là deux armes puissantes pour terrasser les fiers et voluptueux ennemis de l'Eglise.

II. Mais ce généreux ouvrier évangélique ne pouvait rester longtemps dans l'obscurité. Saint Anastase, patriarche d'Antioche, l'ordonna prêtre, et l'investit des fonctions ecclésiastiques. La religion avait éprouvé de grandes pertes sous les règnes de Justinien et de Justin le Jeune. Euloge venait donc à propos, et, heureusement, on songea à le faire patriarche d'Alexandrie après la mort de Jean, qui avait occupé ce siége important.

Son ordination eut lieu vers la fin de l'année 583. Deux ans après, il fit un voyage à Constantinople pour soutenir les intérêts de la religion. Ce fut là qu'il rencontra saint Grégoire le Grand, alors député du Pape Pélage II, et chargé de demander à l'empereur d'Orient des secours contre les Lombards. De cette époque date, entre ces deux grands hommes, une amitié qui ne finit qu'avec la vie. La correspondance entre saint Euloge et saint Grégoire est assez volumineuse et fait le plus grand honneur au patriarche d'Alexandrie.

Le célèbre diacre de l'Eglise romaine, devenu Pape, se fit un devoir de mettre son ami au courant des nouvelles qui constataient le succès de ses missions apostoliques. Au mois de juillet 598, il lui annonçait en ces termes la conversion des Anglais : « Le porteur, en me donnant vos écrits, m'a trouvé malade et m'a laissé malade en partant ; mais ç'a été un grand adoucissement à mes douleurs de recevoir des nouvelles de la conversion des hérétiques. Pour vous rendre la pareille, je vous dirai que la nation des Anglais était demeurée jusqu'à présent dans l'infidélité, adorant du bois et des pierres. J'y ai envoyé un moine de mon monastère...... et nous venons de recevoir des nouvelles de l'heureux résultat de ses travaux. Il fait des miracles comme au temps des apôtres. A la fête de Noël, il a baptisé plus de dix mille Anglais (841).

Il s'éleva entre le Pontife romain et le saint patriarche d'Alexandrie plusieurs conflits, mais qui n'étaient que ceux de l'humilité chrétienne. Ainsi, saint Grégoire attribuait la conversion des Anglais à l'effet des prières du saint patriarche, tandis que toute l'Eglise lui en fait honneur à luimême. Saint Grégoire blâmait Euloge de lui avoir désobéi dans sa conduite à l'égard du patriarche de Constantinople ; mais quel reproche lui adressait-il? Celui d'avoir cessé d'appeler Jean le Jeûneur, évêque œcuménique, pour obéir à sa défense. « Effacez ce mot *défense*, disait Grégoire. Je sais qui je suis et qui vous êtes. Vous êtes mon frère par votre place et mon père par votre vertu. Je ne vous ai rien commandé, je vous ai seulement représenté ce qui me paraissait utile. » Mais le saint Pape fait à Euloge un autre reproche auquel il était loin de s'attendre, c'est de lui avoir désobéi en l'appelant lui-même évêque universel. Dans une autre lettre, le même docteur dit au patriarche combien il lui est reconnaissant de l'envoi des Actes des martyrs recueillis par Eusèbe de Césarée, Actes dont il n'avait pas même connaissance (842).

III. Saint Euloge composa plusieurs écrits contre les diverses sectes d'hérétiques dont son Eglise était affligée ; mais il ne nous en reste que de grands extraits dans Photius (843). Il avait particulièrement combattu les agnoïtes dont nous avons parlé (tom. Ier, col. 433), lesquels attribuaient l'ignorance à Jésus-Christ, abusant des passages de l'Evangile où il parle comme ignorant quelque chose ; et il envoya ses écrits au Pape saint Grégoire, qui lui répondit : « Je n'y ai rien trouvé qu'à admirer ; car votre doctrine est tellement conforme aux Pères latins, que je ne m'étonne point que le Saint-Esprit ait été le même dans la diversité des langues. » Il confirme ensuite les réponses de saint Euloge, par des réponses semblables de saint Augustin. « Mais, ajoute-t-il, je vous avertis que nous manquons fort ici de bons interprètes. Nous n'en avons point qui sachent rendre le sens ; ils veulent toujours traduire mot à mot ; en sorte que nous avons bien de la peine à entendre leurs traductions (844). » Cette lettre est du mois de février 600.

Outre d'autres écrits contre les acéphales et diverses sectes d'eutychiens, saint Euloge avait composé onze discours sur divers sujets. Le IXe est un éloge de la vie monastique. Nous lui devons également six livres contre les novateurs d'Alexandrie. Dans les quatre premiers livres, il combat les hérésies en général ; dans le cinquième, il prouve que l'on doit honorer les martyrs ; dans le sixième, il réfute un livre plein de fables, intitulé : *Combat de l'évêque Norat*. Quant à son livre contre les acéphales, c'est une vigoureuse invective contre ces hérétiques et les caïnites, qui s'étaient donné la main quoiqu'ils n'eussent pas la même créance. Il leur reproche cette union comme bien éloignée de la sage économie dont l'Eglise use quelquefois. Dans cet opuscule, le saint donne d'excellentes règles à l'usage des orthodoxes.

(841) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXXVI, an 598.

(842) Pour plus de détails, voir la 39e épître du VIIe livre dans les Œuvres de saint Grégoire le Grand.

(843) *Bibliothèque de Photius*, cod. 182-230.

(844) S. Grégoire-le-Grand, lib. X, epist. 39. — Photius ne fait aucune mention de ce Traité de saint Euloge contre les Agnoètes.

Saint Euloge, comme on le voit, se trouva mêlé aux grandes questions qui agitèrent son époque. Zélé apologiste du concile de Chalcédoine, de saint Léon le Grand et de saint Cyrille, il avait consacré sa plume à la défense des grands principes qui sont la base et le soutien de l'unité catholique. Il mourut plein de bonnes œuvres et de mérites, vers le mois de septembre 608.

EULOGE (Saint), archevêque de Tolède, maryr en 858, était né à Cordoue, de race de sénateurs, et fut élevé dans le clergé de l'église de Saint-Zoïle, où il se distingua par sa vertu et sa doctrine (845).

I. Non content des instructions qu'il recevait dans cette église, il cherchait partout les plus habiles maîtres, et fut disciple, entre autres de l'abbé Spera in Deo, fameux dans toute la province. Euloge, étant devenu en âge, fut ordonné diacre, et, peu de temps après, il fut prêtre et mis au rang des docteurs, car l'Eglise de Cordoue était une école célèbre. Dès lors il mena une vie plus austère, joignant les veilles et les jeûnes à l'étude de l'Ecriture sainte. Il visitait souvent les monastères pour s'instruire de plus en plus dans la vertu, et, après avoir profité de ceux qui étaient au voisinage de Cordoue, il se servit de l'occasion d'un voyage qu'il fut obligé de faire en France l'an 844, pour visiter ceux du voisinage de Pampelune. Il apporta de ce pays plusieurs livres négligés et alors peu connus, entre autres la *Cité de Dieu* de saint Augustin, l'*Enéide* de Virgile, les *Satires* d'Horace et de Juvénal, et plusieurs hymnes chrétiennes.

Il avait résolu de faire le voyage de Rome en esprit de pénitence, pour expier, disait-il, les péchés de sa jeunesse. Mais il en fut empêché par Recafrède, qui le fit emprisonner avec l'évêque de Cordoue et plusieurs prêtres de la même église, lors de la persécution allumée par Abdérame II, roi de Cordoue, et commencée en 850. Dans sa prison, il ne s'occupa qu'à prier Dieu, à méditer, à exhorter les Chrétiens au martyre, à les défendre par de solides écrits contre les attaques des infidèles musulmans, et même contre celles des Chrétiens faibles ou terrifiés par les horreurs de la persécution, et enfin à écrire l'histoire du martyre de ceux qui eurent la gloire de persévérer et de souffrir la mort pour la foi. Nous avons dit tous les saints travaux et combats du pieux Euloge, en rapportant cette persécution excitée par Abdérame II, et continuée par son fils aîné et successeur Mahomet (846).

II. Celui qui avait tant fait pour les martyrs et qui les avait soutenus, devait obtenir la même grâce qu'eux. Nous n'avons plus qu'à rapporter ici cette dernière circonstance de la glorieuse vie de saint Euloge.

Vistremir, archevêque de Tolède, étant mort le dernier jour de l'an 859, Euloge fut élu unanimement pour lui succéder par tous les évêques de la province, et du voisinage. Mais la Providence qui le destinait au martyre, fit naître quelque obstacle qui empêcha son ordination. On élut donc un autre de son vivant pour remplir ce siége. Pour lui, il ne survécut que deux mois à son élection, et finit sa vie par le martyre. Voici comment l'auteur de sa vie rapporte cette fin :

Une fille nommée Léocritie, d'une famille noble de musulmans, avait été instruite dès l'enfance dans la religion chrétienne par une de ses parentes, qui la fit baptiser. Son père et sa mère s'en étant aperçus, la maltraitaient et la fouettaient jour et nuit, pour la faire renoncer à la foi. Elle fit connaître son état au prêtre Euloge et à sa sœur Anulone, témoignant qu'elle voulait aller en un lieu où elle pût en liberté exercer sa religion.

Euloge lui procura secrètement les moyens de sortir de chez ses parents, qu'elle trompa, feignant de céder à leur volonté jusqu'à parler contre la religion chrétienne. Elle se para comme si elle eût pensé au mariage ; et, sous prétexte d'aller à une noce, elle sortit, et courut chez Euloge et sa sœur, qui la reçurent à bras ouverts, et la cachèrent chez des amis fidèles. Le père et la mère, au désespoir, remuèrent ciel et terre pour la trouver, et par l'autorité du cadi firent emprisonner et fouetter plusieurs Chrétiens, même des religieuses et des prêtres. Euloge, sans s'émouvoir, faisait souvent changer de retraite à Léocritie, et passait les nuits en prières pour elle, prosterné dans l'église de Saint-Zoïle. Elle, de son côté, jeûnait et veillait, couchant sur la cendre et couverte d'un cilice.

Une nuit, étant venue voir Euloge et sa sœur, elle ne put retourner, parce que la personne qui devait l'accompagner vint trop tard, et qu'il était déjà jour. Le cadi en étant averti, envoya des soldats entourer la maison, d'où ils tirèrent Léocritie avec Euloge, et les amenèrent en sa présence. Il demanda à Euloge pourquoi il tenait cette fille chez lui, et Euloge répondit que les prêtres ne pouvaient refuser l'instruction à ceux qui la demandaient. Le cadi le menaça de le faire mourir à coups de verges ; mais Euloge répondit, que le glaive était un moyen plus sûr, et commença à parler contre leur prophète et leur religion. On le mena aussitôt au palais devant le conseil. Un des conseillers, qui le connaissait particulièrement, lui dit : « Si des ignorants se précipitent malheureusement à la mort, un homme savant et vertueux comme toi ne doit pas imiter leur folie. Crois-moi, je te prie : dis seulement un mot à présent, puisqu'il le faut, tu reprendras ensuite ta religion, et nous promettons de ne te point re-

(845) *Vita S. Eulogii*, apud Boll., tom. II, ad diem 2 Martii, p. 91.

(846) Voy. l'article MARTYRS DE CORDOUE.

chercher. » Euloge lui répondit en souriant : « Ah ! si tu pouvais connaître les récompenses qui attendent ceux qui conservent notre foi, tu renoncerais à ta dignité temporelle ! » Il commença alors à leur proposer hardiment les vérités de l'Evangile ; mais, pour ne le pas écouter, ils le condamnèrent aussitôt à perdre la tête.

Comme on le menait au supplice, un des eunuques du roi lui donna un soufflet. Il tendit l'autre joue et en souffrit patiemment un second. Quand il fut arrivé au lieu du supplice, il pria à genoux, étendit les mains au ciel, fit le signe de la croix sur tout son corps, et présenta sa tête, qui fut promptement coupée.

Ainsi mourut saint Euloge, l'historien des martyrs de Cordoue. Son martyre fut consommé à l'heure de None, ou trois heures après midi, le samedi 11 mars de l'an 858, ou 859. Il fut enterré à Saint-Zoïle. Quant à la vierge chrétienne Léocritie, elle eut aussi la tête tranchée quatre jours après et son corps fut jeté dans le fleuve Bétis. Mais il en fut tiré et enterré à Saint-Genès de Testias. L'Eglise honore l'un et l'autre le jour de leur martyre (847).

III. La Vie de saint Euloge a été écrite par Alvar son ami (*Voy.* cet article). Ses écrits ont été recueillis par Ambroise Moralès, qui en éclaircit le texte par quantité de scholies; mais il retrancha des deux premiers livres du ***Mémorial des saints*** plusieurs endroits qui regardaient Mahomet et ses dogmes, en sorte qu'il manque quelque chose à cet ouvrage. Il fut imprimé avec les notes de Moralès et les autres écrits de saint Euloge à Complut, en 1574, par les soins de Ponce-Léon, et réimprimé depuis dans le tome IV[e] des écrivains qui ont travaillé sur l'histoire d'Espagne, et dans le tome XV[e] de la ***Bibliothèque des Pères***, à Lyon en 1677.

Le ***Mémorial des saints*** ou des martyrs de Cordoue est divisé en trois livres. (*Voy.* l'article Martyrs de Cordoue.) Avant de le rendre public Euloge l'envoya au prêtre Alvar pour le lire et en corriger le style. La précaution était sage, surtout dans un siècle où la latinité était entièrement corrompue en Espagne par le mélange des Arabes et autres peuples barbares. Mais Alvar se contentant d'admirer l'ouvrage, n'y toucha point. Dom Ceillier, qui nous fournit ces détails, ajoute (848) qu'Euloge confond les genres, renverse les cas, néglige les nombres ; qu'en un mot il pèche très-souvent contre les règles de la grammaire et de la syntaxe.

Saint Euloge n'avait d'abord composé ce ***Mémorial*** que pour les moines qui étaient les plus ardents à combattre les erreurs de Mahomet; mais voyant que les autres fidèles, hommes et femmes, dans les villages comme dans les villes, prenaient aussi la défense de la vérité, il le publia partout, afin que tous les Chrétiens d'Espagne eussent devant les yeux des modèles de générosité, et les victoires que leurs frères avaient déjà remportées en répandant leur sang pour la foi. On a vu l'analyse de ce ***Mémorial*** dans l'article Martyrs de Cordoue. Aussi passons-nous de suite au second ouvrage de saint Euloge, à son ***Apologie des saints martyrs***.

IV. Quelques Chrétiens, dont le zèle n'était pas selon la science, et qui manquaient de courage, se plaignaient des martyrs et ne voulaient pas les honorer. C'est ce qui engagea saint Euloge à prendre leur défense par écrit. Il répond à quelques-unes des objections qu'il avait déjà réfutées dans le premier livre de son ***Mémorial***, et en résout d'autres qu'on avait apparemment faites depuis. Ce second écrit est intitulé : ***Apologie des saints maryrs***.

Le pieux auteur y reconnaît le ***Mémorial*** des saints pour son ouvrage. Tous les deux sont donc de lui, puisqu'il se nomme dans le premier. Nous avons aussi analysé cette ***Apologie***, et nous l'avons défendue contre Fleury. (*Voy.* l'article Martyrs de Cordoue) Après qu'il eut achevé son ***Apologie***, Euloge y joignit l'histoire de deux martyrs, Rodrigue et Salomon, dont nous avons également parlé dans le même article. On connaît encore l'instruction qu'Euloge adressa à deux Chrétiennes, Flore et Marie, lorsqu'elles étaient en prison pour la foi, et dans laquelle il les exhorte à se mettre au-dessus des menaces et des caresses des persécuteurs et à ne pas craindre les supplices, sachant que les prophètes, les apôtres et les martyrs n'ont passé à la céleste patrie qu'après avoir essuyé la cruauté des tyrans. (*Voy.* l'article précité.)

Nous avons aussi fait mention de la lettre qu'Euloge écrivit à Villefind, évêque de Pampelune, et que D. Ceillier (849) range parmi les œuvres de notre saint martyr; lettre fort importante en effet pour l'histoire de la persécution de Cordoue, et qui fait voir que la religion se conservait dans plusieurs églises d'Espagne, sans aucune contradiction de la part des musulmans.

V. Enfin on cite de saint Euloge trois lettres à son ami Alvar. Dans la première, notre glorieux martyr apprend à Alvar qu'on l'avait mis en prison pour avoir encouragé les martyrs par des instructions ; mais qu'au lieu de s'en repentir, comme les ennemis de la foi l'espéraient, il venait d'en composer une pour Flore et Marie.

La seconde lettre est pour l'informer de la consommation du martyre de ces deux saintes, et de l'interrogatoire qu'elles avaient subi avant la sentence de mort. Saint Euloge l'avait appris de la bouche même de Flore lorsqu'on la renvoya en prison. Il écrivit la troisième en envoyant à Alvar le premier livre du ***Mémorial des saints***. Comme il souhaitait qu'il fût transmis à la postérité, il

(847) ***Martyr. Rom.***, 11 et 15 Martii.
(848) ***Hist. gén. des aut. sac. et ecclés.***, t. XIX, p. 66, ch. 4, art. 5.
(849) ***Ibid.***, p. 66.

lui demande en grâce d'en corriger le style, et de donner du poids et de l'autorité à l'ouvrage en le signant de son nom.

Saint Euloge informa aussi, par une lettre qui se trouve parmi ses ouvrages, Baldegoton du martyre de sa sœur Flore, en lui envoyant la ceinture dont elle s'était servie pendant le temps de son incarcération. Il ne s'étend point à la consoler, parce qu'il ne doutait pas qu'elle ne pensât, comme lui, que Flore jouissait déjà de la gloire des saints dans le ciel.

Tels sont les écrits de saint Euloge. Ce saint peut être considéré comme l'un des plus précieux historiens de l'Eglise d'Espagne sous la domination des musulmans. Dans tous les cas, il nous reste, depuis lui, peu de monuments de cette Eglise à cette époque. Malgré les critiques que dom Ceillier fait sur le style de saint Euloge (*v. ubi supra*, n. III), il reconnaît néanmoins que ses écrits (850) ont une onction qui n'est pas commune. On y sent partout un homme plein de zèle pour la foi et avide du martyre. *Voy.* l'article ALVAR.

EULOGIES. *Voy.* l'art. FIDÈLES (Assemblées des), n° VII.

EUMENIE ou EUNOMIE (SAINTE), martyre en 304. *Voy.* l'article ACTES DE SAINTE AFRE, etc., n. V.

EUNOMIUS, hérétique. *Voy.* l'article FLORENCE (Concile général tenu à), n. II.

EUPHEMIE (SAINTE), martyre au commencement du IVe siècle. Nous avons parlé de ses actes (*voy.* tom. I, col. 150, 151); nous allons maintenant en dire le contenu.

I. Sainte Euphémie avait consacré à Dieu sa virginité; et pour marquer la profession qu'elle faisait de renoncer à toutes les espérances et à tous les ornements du siècle, elle portait un habit brun, semblable à celui des philosophes. Au plus fort de la persécution, elle fut prise et amenée devant le juge, nommé Prisque, par deux soldats, dont l'un la traînait par devant et l'autre la poussait par derrière. Le juge, après les interrogations ordinaires, lui fit casser les dents avec un marteau, et le sang qui découlait sur les lèvres de la patiente, dit saint Astère d'Amasie qui décrit le martyre de la sainte, était capable de tirer les larmes des yeux de tous les spectateurs. Après ce tourment, on jeta Euphémie en prison. Là, élevant ses mains pures et innocentes vers le ciel, elle demandait à Dieu le secours dont elle avait besoin dans ses souffrances. Le Seigneur l'exauça et permit qu'elle fût tirée de ce cachot pour subir un nouvel interrogatoire devant le juge, qui la condamna au feu.

Notre sainte y consomma en effet son martyre. Elle ne fit paraître aucune terreur à l'approche de ce supplice. Tout au contraire elle y alla avec un visage rempli de joie, et eut constamment les mains et les yeux tournés vers le ciel, où elle allait être couronnée. Euphémie souffrit à Chalcédoine vers l'an 307, et ceux des habitants qui faisaient profession du Christianisme, lui élevèrent un tombeau près de la ville, sur une petite éminence fort agréable, à deux stades seulement du Bosphore, et à la vue de Constantinople (851.)

Tel est le résumé des Actes de sainte Euphémie. Saint Paulin, qui parle du martyre de cette glorieuse vierge, nous apprend qu'il y avait de ses Reliques dans l'autel de saint Félix de Nole (852.)

II. L'Eglise grecque honore notre sainte avec la même dévotion que les plus célèbres martyrs, et sa fête est d'obligation dans presque tout l'Orient. Il y avait anciennement à Constantinople quatre églises dédiées sous son invocation. Celle qui portait son nom à Chalcédoine était fort célèbre, et ce fut là que se tint le IVe concile général qui proscrivit les erreurs d'Eutychès en 451. Les Pères de ce concile attribuèrent principalement à l'intercession de la sainte l'heureuse issue de l'affaire pour laquelle ils s'étaient assemblés (853.) L'historien Evagre rapporte (854) que les empereurs, les patriarches et les fidèles de tout état couraient en foule à Chalcédoine pour participer aux grâces extraordinaires que sainte Euphémie obtenait de Dieu (855).

Depuis, on transporta les reliques de la sainte dans l'église de Sainte-Sophie à Constantinople, et elles y restèrent jusqu'au temps de Constantin Copronyme, qui voulut les jeter dans la mer. Mais on trouva le moyen de les soustraire à la fureur de ce fougueux iconoclaste, et l'on parvint à les conserver, comme nous l'apprend Constantin, évêque de Tia, dans la Paphlagonie, qui a fait un discours sur ce sujet (856.) Elles sont présentement à Sillebrie ou Sillivri, ville qui est le siége d'un métropolitain et est située sur le rivage de la Propontide (857), entre Constantinople et Andrinople (858.) La maison de Sorbonne en posséda autrefois une portion dans son église, précieux trésor dont un grand maître de Rhodes ou de Malte lui avait fait présent. On voyait à Rome, du temps de saint Grégoire le Grand, une église qui portait le nom de sainte Euphémie. Il paraît que c'est la même qui fut réparée par le Pape Urbain VIII (859.) On y voyait une mosaïque représentant la sainte martyre placée entre deux serpents.

(850) *Loc. cit.*, p. 78.
(851) *Act. sinc. martyr.*, p. 490.
(852) S. Paulin., Carm., XXIV, *in natali S. Felicis*, p. 152, 153.
(853) Labbe, *Conc.*, tom. IV, p. 325.
(854) *Hist.*, lib. II. cap. 3.
(855) Baronius, *Ann*., ad an. 451, n. 54; an. 591, n. 101, et *Not. in Martyr. Rom.*, 16 Sept.
(856) Apud Surium, tom. IV.
(857) Cette ville, *Selymbria*, est aujourd'hui dans la Turquie d'Europe, et possède une belle église grecque.
(858) *Voy.* le prince Cantemir, *Hist. de l'emp. ottoman*, liv. III, c. 1, tom. II, de la trad. franç., édit. in-12, p. 58.
(859) Campini, *Vetera Monumenta*, tom. II, p. 100.

EUPHEMIUS, patriarche de Constantinople, successeur de Fravitta ou Flavita qui, lui-même, avait succédé à Acace. *Voy.* leurs articles.

A peine Fravitta fut-il mort, qu'on élut à sa place Euphémius, prêtre catholique très-savant et très-vertueux. Ce fut à lui qu'on rendit la réponse de Pierre Monge à Fravitta, dont nous avons parlé. (*Voy.* l'article FRAVITTA.) Voyant que Monge y anathématisant le concile de Chalcédoine, Euphémius en eut horreur, se sépara de sa communion et effaça de ses propres mains son nom des Diptyques. Cette rupture aurait eu des suites, étant tous deux sur le point d'assembler des conciles l'un contre l'autre, si Monge eût vécu plus longtemps; mais il mourut la même année 490, et eut pour successeur un nommé Athanase, hérétique comme lui.

Euphémius ne se contenta pas d'effacer le nom de Monge des Diptyques; il y mit celui du Pape Félix III, auquel il adressa des lettres synodales suivant la coutume. Le Pape les reçut, l'admit lui-même comme catholique dans sa communion; mais il ne le reconnut pas pour évêque, dit Théophanes, parce qu'Euphémius ne consentit point à ôter des Diptyques les noms de Fravitta et d'Acace. On voit ici deux sortes de communion: l'une, concernant la foi, appartenait à tous les fidèles, et le Pape l'accorde à Euphémius, dont la foi n'était pas suspecte; l'autre était la communion épiscopale, que les sujets élus sollicitaient du Saint-Siége avec tant d'ardeur, parce qu'elle leur était indispensablement nécessaire pour qu'ils fussent comptés parmi les évêques. Le patriarche Nicéphore marque très-bien la différence de ces communions. « Le Pape, dit-il, reçut les lettres d'Euphémius, et le favorisa comme orthodoxe; mais il ne lui accorda point la communion épiscopale. » Il le favorisa comme orthodoxe, c'est ce que Théophanes exprime en disant que le Pontife romain l'admit comme catholique dans sa communion; il lui refusa la communion épiscopale, c'est-à-dire, suivant le même Théophanes, qu'il ne le reconnut pas pour évêque: il ne l'excommunia point, il le toléra (860). Et en cela, le Pape Félix agit prudemment; car Euphémius, malgré son mérite et ses vertus, n'en persista pas moins dans ses principes schismatiques en défendant jusqu'au bout la mémoire d'Acace, et il mourut ainsi séparé du Saint-Siége (861).

Mais, avant sa mort, il eut fort à souffrir, et cela par sa faute. Voici comment. Depuis plusieurs années l'empereur Anastase faisait la guerre aux Isauriens, qui, fiers de la puissance que leur avait procurée leur compatriote Zénon, s'étaient révoltés. Cependant il désirait en finir et s'en ouvrit à Euphémius, en lui demandant de suggérer aux évêques qui se trouvaient à Constantinople, et cela comme si cette pensée venait de lui-même, de venir demander à l'empereur la grâce des Isauriens. Euphémius, dépositaire de ce secret, eut l'imprudence de le révéler au patrice Jean, beau-père d'Athénodore, un des chefs des Isauriens.

Le dessein d'Euphémius était seulement de calmer les inquiétudes du beau-père, en lui faisant connaître les intentions pacifiques de l'empereur à l'égard de son gendre. Mais Jean, par une noire perfidie, alla sur-le-champ découvrir à l'empereur la confidence qu'on venait de lui faire. Anastase en fut extrêmement irrité; il ne douta pas ou du moins parut ne pas douter que le patriarche n'entretînt des liaisons avec les rebelles. De là la perte d'Euphémius.

Peu de temps après cette indiscrétion, l'empereur remporta quelque avantage sur les Isauriens. Alors il fit dire au patriarche que ses prières pour ses amis n'avaient pas été exaucées. Il poussa plus loin la vengeance. Soit par son ordre, soit dans le dessein de lui plaire, un assassin, gagné pour tuer Euphémius, l'ayant rencontré au sortir de la sacristie, tira l'épée pour le frapper. Mais un défenseur de l'église, nommé Paul, qui surpassait le patriarche de toutes les épaules, reçut le coup, et tua sur-le-champ le meurtrier. Euphémius évita encore une autre fois la mort: un jour qu'il assistait à une assemblée ecclésiastique, on vint l'avertir que des hommes apostés l'attendaient à la porte pour le tuer quand il sortirait; il prit l'habit d'un laïque et passa sans être reconnu.

Pour s'en défaire par d'autres voies, l'empereur assembla les Evêques qui se trouvaient à Constantinople, et l'accusa devant eux, mais sans preuves, d'entretenir des intelligences avec les ennemis. Ces évêques, comme la plupart de ceux de l'Orient, ne connaissaient d'autre règle que la volonté de l'empereur. Ils déclarèrent donc Euphémius privé du sacerdoce et de la communion. L'empereur fit ordonner à sa place Macédonius, prêtre et trésorier de l'église de Constantinople, neveu du patriarche Gennade, le même à qui Euphémius avait confié la promesse par laquelle Anastase s'était engagé de maintenir la foi de l'Eglise et l'autorité du concile de Chalcédoine. Macédonius se laissa faire. En pareil cas, les Orientaux ont toujours été d'une extrême complaisance. Il souscrivit même l'Hénotique de Zénon. Le peuple, au contraire, ayant appris ce qui venait de se passer, courut à l'hippodrome, en implorant le secours de Dieu, et forma une espèce de sédition en faveur d'Euphémius; mais Anastase fut inexorable.

Euphémius, craignant donc pour sa vie, se retira dans le baptistère, d'où il ne voulut point sortir que Macédonius ne lui eût donné parole, au nom de l'empereur, qu'on n'userait d'aucune violence envers lui lors-

(860) Theoph., p. 116, Niceph., lib. XVI, cap. 19.

(861) Pour les démêlés d'Euphémius, consulter l'*Histoire de Photius*, etc., par M. l'abbé Jager, in-8, 1844. *Introduction*, p. 35 et suiv., où l'auteur donne d'assez longs détails.

qu'on le mènerait en exil. Macédonius, ayant la parole d'Anastase, vint trouver Euphémius dans le baptistère; mais, par un reste de pudeur, avant d'y entrer, il se fit ôter son pallium par un diacre, n'osant encore le porter en présence d'Euphémius, injustement dépouillé. Après lui avoir parlé, il lui donna de l'argent pour sa dépense et celle de ses compagnons d'exil. Euphémius fut conduit à Eucaïtes, en 495, et mourut en 515 à Ancyre, où l'on croit que la crainte des Huns l'avait obligé de se retirer (862).

Telle fut la fin du second successeur d'Acace. Euphémius et Macédonius étaient pieux et catholiques; mais, remarque un historien (863), ce n'étaient pas des Evêques complets : il leur manquait cette fermeté sacerdotale, unie à l'humilité chrétienne, par lesquelles seules on vivifie ses actes et l'on se sanctifie.

EUPLIUS (SAINT), martyr du commencement du IVe siècle. Nous avons déjà dit un mot des actes de ce saint martyr (*Voy.* t. I, col. 151). Nous allons présenter un résumé de ses souffrances pour le saint nom de Jésus

C'est dans la ville de Catane, en Sicile, l'an 304, le 12 août, sous le neuvième consulat de Dioclétien et le huitième de Maximien, qu'Eupius confessa le Sauveur et qu'il mourut pour lui. Il était diacre. Ayant été arrêté par ceux qui cherchaient les Chrétiens et conduit dans la salle de l'audience, près du lieu où se tenait le juge, il s'écria : Je suis Chrétien, et je désire de mourir pour le nom de Jésus-Christ. Le juge ou gouverneur, qui était le consulaire Calvisien, l'ayant entendu, dit : Qu'on fasse entrer celui qui a crié. Euplius entra portant les Evangiles. Un des amis de Calvisien, nommé Maxime, dit : Il ne doit pas tenir de tels écrits contre les ordres des empereurs. Calvisien demanda à Euplius d'où venaient ces écrits, s'ils étaient sortis de sa maison et s'il les avait lui-même apportés. Euplius répondit : Je n'ai point de maison; mon Seigneur Jésus-Christ le sait. Je les ai apportés ici moi-même comme vous voyez; on m'en a trouvé saisi. Calvisien lui commanda d'en lire quelque chose. Il lut cet endroit de saint Matthieu : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce qu'à eux appartient le royaume des cieux (864) ! » et cet autre : « Que celui qui veut venir après moi porte sa croix et qu'il me suive (865). » Calvisien lui demanda ce que cela voulait dire. Il répondit : C'est la loi de mon Seigneur qui m'a été confiée par Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant. Calvisien, le voyant ferme dans la foi, ordonna qu'il fût mis à la question et livré aux bourreaux.

Pendant qu'on le tourmentait, Calvisien lui demanda s'il persistait dans la confession qu'il avait faite. Euplius, après avoir fait sur son front le signe de la croix de la main qu'il avait libre, dit : Je confesse encore ce que j'ai dit, que je suis chrétien et que je lis les divines Ecritures. Pourquoi, lui dit Calvisien, as-tu gardé ces Ecritures au lieu de les livrer ? Il répondit : C'est que je suis Chrétien et qu'il ne m'était pas permis de les livrer; il vaut mieux mourir. La vie éternelle y est; celui qui les livre perd la vie éternelle : pour ne la pas perdre, je donne ma vie. Alors Calvisien lui fit donner la question, et comme il l'exhortait pendant les tourments à adorer les dieux pour se délivrer, Euplius s'écria : J'adore Jésus-Christ, je déteste les démons : *Adoro Christum, detestor dæmonia.*

Quand les bourreaux l'eurent tourmenté longtemps, Calvisien les fit cesser et dit à Euplius : Misérable, adore les dieux. Il répondit : J'adore le Père, le Fils et le Saint-Esprit; j'adore la Sainte-Trinité, hors laquelle il n'y a point de Dieu. Calvisien le fit tourmenter de nouveau, mais plus cruellement qu'auparavant. Enfin, ne pouvant le vaincre. le juge, passant derrière le rideau (866), dicta la sentence qu'un greffier écrivit; après quoi il revint avec ses tablettes à la main, et lut ce qui suit : Nous ordonnons qu'Euplius, convaincu d'être Chrétien, ait la tête tranchée en punition de son opiniâtreté à mépriser les édits du prince et à blasphémer contre les dieux. Qu'on l'exécute ! Alors on lui attacha au cou l'Evangile (heureux fardeau !) dont on l'avait trouvé saisi, et un crieur qui marchait devant lui, disait : *Euplius, ennemi des dieux et des empereurs !* Lorsqu'il fut arrivé au lieu du supplice, il pria longtemps à genoux; puis, après avoir rendu grâces, il présenta son cou, que le bourreau lui coupa (867). Les Chrétiens enlevèrent son corps, l'embaumèrent et l'ensevelirent.

EUSÈBE (SAINT), Pape, était de Cassano en Calabre, fils, comme on dit, d'un médecin, et d'abord médecin lui-même. Les historiens de l'Eglise ne nous disent rien de ce pontife, qu'ils nomment à peine.

Il fut élu en 310. On lui désigna plusieurs *traditori* (traîtres) qui avaient remis aux employés du fisc les vases et les livres sacrés : ces malheureux voulaient se réconcilier avec l'Eglise, mais ils entendaient être chrétiens de nom sans en vénérer les mystères. L'ancienne question des *lapsi* ou *tombés* (*Voy.* l'article CYPRIEN [Saint], évêque de Carthage, n° V) se renouvela avec quelque acrimonie. Alors Eusèbe les repoussa et ne voulut pas les admettre. Maxence, ne pouvant supporter cet acte qui blessait ses

(862) Evagre, lib. III, c. 30 ; Theod. Lect., l. II, c. 9-15 ; *Hist. du bas empire*, liv. XXXVIII, n. 14 et 15.
(863) L'abbé Rohrbacher, tom. VIII, p. 484.
(864) *Matth.* V, 10.
(865) *Matth.* XVI, 22.

(866) Il y avait derrière les siéges des juges un rideau qui formait une espèce de réduit. Ils se retiraient là pour aller aux opinions et pour écrire leurs jugements.
(867) *Act. sinc. martyr.*, p. 406-408.

entreprises dominatrices, condamna le pontife à l'exil.

Eusèbe ne gouverna l'Eglise que quatre mois et quelques jours. En une seule ordination, il créa seize évêques, treize prêtres et trois diacres. On lui a attribué trois lettres : une adressée à tous les évêques des Gaules, la seconde aux fidèles d'Alexandrie, et la troisième aux évêques de Toscane. Mais Novaës assure que les critiques modernes rejettent ces lettres comme apocryphes. — Dans les derniers travaux dirigés par la commission d'archéologie sacrée aux catacombes de saint Calixte, sur la voie Appienne, parmi un grand nombre de tombes de martyrs, on a trouvé, en 1856, celle du Pape Eusèbe.

EUSÈBE, diacre d'Alexandrie, puis évêque de Laodicée. *Voy.* l'article DENIS (SAINT), patriarche d'Alexandrie, n. III et IX.

EUSÈBE DE CÉSARÉE. *Voy.* l'article PRÉPARATION ET DÉMONSTRATION ÉVANGÉLIQUES D'EUSÈBE.

EUSÈBE DE NICOMÉDIE. Dire de lui qu'il fut l'ami d'Eusèbe de Césarée, le protecteur d'Arius et le persécuteur de saint Athanase, c'est résumer en quelques mots quel pouvait être l'homme dont nous avons à parler.

I. Ce prélat fut assurément l'un des hérétiques les plus dangereux de son temps, où ils étaient en si grand nombre. Il n'avait pas toute la science de l'évêque de Césarée, qu'on pense avoir été son parent, mais il l'égalait, si toutefois il ne le surpassait pas, en fourberie et en malice. Eusèbe de Nicomédie n'avait joué aucun rôle important et fût probablement resté inconnu à la postérité, sans ses hideuses accointances de l'arianisme, sans ses machinations honteuses contre les évêques orthodoxes les plus considérables et les plus chers au cœur de l'Eglise.

Arius se voyant déposé par saint Alexandre, patriarche d'Alexandrie, se retira en Palestine, où il trouva de l'appui auprès de quelques prélats. Il lia amitié avec Eusèbe de Nicomédie, dès lors avancé en âge et de grande autorité à la cour, qui résidait plus souvent dans cette ville qu'à Constantinople, la véritable capitale de l'empire. Il écrivit à l'évêque courtisan une lettre (868), et, à partir de ce moment, Eusèbe devint le plus chaud partisan d'Arius et commença à se faire tristement connaître dans l'Eglise. A peine eut-il reçu la lettre de l'hérésiarque qu'il écrivit à Paulin de Tyr, évêque favorable à Arius. Dans cette pièce, il louait Eusèbe de Césarée de son zèle à défendre la vérité, c'est-à-dire l'arianisme. Il blâmait le silence de Paulin et l'exhortait à soutenir la doctrine d'Arius. Il expliquait lui-même cette doctrine en ces termes : « Nous n'avons jamais entendu dire qu'il y ait deux êtres non engendrés, ni un divisé en deux à la manière des corps. Nous croyons qu'il y a un être non engendré, et un être qu'il a véritablement produit, mais sans le tirer de sa substance, sans participer aucunement à la nature non engendrée, entièrement différent de nature et de puissance ; toutefois, produit à la ressemblance parfaite de la nature et de la puissance de celui qui l'a fait. »

Ces lignes suffisent pour montrer que dès lors l'évêque de Nicomédie était un arien de la pire espèce. Nous le retrouverons en 324 au concile de Bithynie, où il se porte comme le champion zélé de l'hérésiarque, et où il déclare à saint Athanase, alors diacre d'Alexandrie, une guerre à toute outrance.

II. Eusèbe profita du séjour que Constantin fit dans sa ville épiscopale, après l'entière défaite de Licinius, pour gagner les bonnes grâces de l'empereur, si facile, comme on sait, à se laisser surprendre et si souvent et si longtemps complice des mensonges et des ruses des ennemis de l'orthodoxie.

L'évêque de Nicomédie eut donc l'habileté de prévenir l'esprit de Constantin en faveur des ariens. Il lui fit entendre que cette division des églises n'avait d'autre fondement que des disputes de mots et de vaines subtilités. Ces discussions ne touchaient pas au fond de la religion, disait-il, et il ajoutait que le plus grand mal était dans l'aigreur des esprits, et en particulier dans l'aversion d'Alexandre contre le prêtre Arius. Il était donc de la piété de l'empereur d'employer son autorité pour forcer le patriarche à garder le silence. Par ces discours artificieux, il amena Constantin à compromettre le repos de l'Eglise, et l'on pense qu'il fut le secrétaire de la lettre envoyée par Constantin à saint Alexandre et à Arius. Ce prince, qui entendait peu les questions théologiques, disait au patriarche : « Vous avez demandé aux prêtres ce que chacun d'eux pensait sur un certain passage de la loi, » et à l'hérésiarque : « Vous avez avancé inconsidérément ce que vous deviez n'avoir jamais pensé ou l'étouffer par le silence. Ces questions, qui ne sont point nécessaires, peuvent être faites pour l'exercice de l'esprit, mais elles ne doivent point être portées aux oreilles du peuple; plaiderez-vous réciproquement l'indiscrétion de la demande et l'inconsidération de la réponse; étant divisés pour un si petit sujet, il n'est pas juste, ajoutait-il à l'un et à l'autre, que vous gouverniez selon vos pensées une si grande multitude du peuple de Dieu. » C'est ainsi que le rusé prélat se jouait de l'empereur et lui faisait, à son insu, blasphémer la divinité du Verbe et protéger l'erreur.

Arius, appuyé sur Eusèbe, qui puisait lui-même toute sa force dans la protection de l'empereur, ébranlait l'Eglise en l'attaquant dans son Fondateur. Si Jésus-Christ n'était pas Dieu, tant de martyrs et de saints, qui l'avaient adoré depuis la publication de l'Evangile, avaient été idolâtres en adorant une créature; et si le Messie eût été Dieu à

(868) Fleury donne la substance de cette lettre, liv. x, n. 33, en 321.

la manière dont l'entendaient les ariens, les Chrétiens eussent encore été plongés dans le polythéisme, puisqu'ils eussent reconnu deux dieux, attendu que Jésus-Christ n'était pas le même Dieu que le Père. Un concile général devenait donc nécessaire.

III. A la voix du Souverain Pontife, et le prince temporel aidant aussi, les Evêques accoururent à Nicée. Les orthodoxes y étaient en majorité, mais l'hérésie y était aussi grandement représentée, vingt-deux évêques hétérodoxes y assistant. Les plus connus et les plus influents étaient les deux Eusèbes, celui de Césarée et celui de Nicomédie. On lut dans cette auguste assemblée une lettre de l'évêque de Nicomédie qui contenait manifestement l'arianisme et découvrait la cabale du parti ! L'évêque arien y fut couvert de confusion. Il disait, entre autres choses, que si l'on reconnaissait le Fils de Dieu incréé, il faudrait aussi le reconnaître consubstantiel au Père. Il fournit aussi, contrairement à son intention, l'occasion aux Pères de Nicée d'employer le mot consubstantiel, ὁμόουσιος, que tous, enfin, acceptèrent dans un sens spirituel et élevé, et non d'une façon grossière, comme l'avait fait Paul de Samosate. Ce mot devint la terreur des ariens. Il y eut cependant un petit nombre d'ariens qui refusèrent d'y souscrire. De dix-sept, ils descendirent à cinq, parmi lesquels figuraient l'évêque de Nicomédie et Théognis de Nicée. Tous les deux usèrent de fraude dans leurs suscriptions, qui furent semblables. Ils insérèrent dans ὁμοούσιος un iota. Ὁμοιούσιος ne signifiait plus consubstantiel ou de même substance, mais seulement semblable en substance. C'était encore anéantir la divinité du Verbe.

Eusèbe de Nicomédie était donc arien par le cœur et n'avait en rien, si ce n'était pour la forme et par crainte de la colère de l'empereur, modifié ses sentiments. Il ne put longtemps tenir caché le venin de l'erreur. Sozomène (869) raconte que ce prélat et Théognis effacèrent leurs signatures. Ils avaient gagné à prix d'argent celui qui gardait les Actes du concile et fait disparaître leurs suscriptions. Eusèbe se vit accusé d'enseigner publiquement l'arianisme, car il soutenait qu'il ne faut pas croire à la consubstantialité du Verbe. Il fut déposé dans un concile et remplacé par Amphion.

De son côté, l'empereur accusa l'évêque de Nicomédie d'avoir été le complice de la cruauté de Licinius dans les massacres des évêques et dans la persécution des Chrétiens. Il lui reprocha avec quel empressement et quelle impudence il avait, contre le témoignage de sa conscience, défendu l'erreur, et lui fit un crime d'avoir surpris sa bonne foi. Aussi le condamna-t-il, lui et Théognis, à l'exil. Mais ils surent, à force d'intrigues et de supercheries, reprendre bien vite leur ascendant sur l'esprit du prince. Ces deux fourbes achetèrent leur retour par cette profession de foi : « Ayant été condamnés par votre piété, disent-ils aux principaux évêques, sans connaissance de cause, nous devons souffrir en patience votre jugement. Mais, de peur de donner nous-mêmes par notre silence un prétexte aux calomnies, nous déclarons que nous convenons de la foi et qu'ayant examiné le sens du mot *consubstantiel*, nous sommes entièrement portés à la paix, n'ayant jamais suivi l'hérésie... Si vous voulez bien nous admettre en votre présence, vous nous trouverez entièrement soumis à vos jugements. Il est vrai que nous n'avons pas souscrit à l'anathème, non que nous rejetions la profession de foi, mais parce que nous ne croyions pas que l'accusé fût tel que vous pensiez, étant assurés du contraire par les lettres qu'il nous avait écrites et par ce qu'il nous avait dit de sa bouche. »

Telle fut la rétractation de Théognis et d'Eusèbe, où l'on voit la distinction du droit et du fait, c'est-à-dire de la foi et de l'anathème contre les personnes. Ils furent donc rappelés, après environ trois ans d'exil, l'an 328; ils rentrèrent dans leurs Eglises et chassèrent ceux qui avaient été ordonnés à leur place, Amphion à Nicomédie, et Chrestus à Nicée, etc.

IV. Saint Athanase, successeur de saint Alexandre sur le siége d'Alexandrie, refusa de recevoir Arius à sa communion. Eusèbe de Nicomédie écrivit donc aux méléciens en faveur de son ami l'hérésiarque, les gagna par de grandes promesses, et forma avec eux de secrètes liaisons, se chargeant de les avertir quand le moment de l'action serait arrivé. Il avait écrit antérieurement au patriarche. Athanase lui répondit qu'il n'était pas juste de recevoir les auteurs de l'hérésie anathématisés par le concile œcuménique. Comme Eusèbe vit bien qu'il n'obtiendrait rien d'Athanase, il lui fit écrire par l'empereur une lettre impérative. Le patriarche, qui n'avait pas cédé aux obsessions du prélat, ne se laissa pas épouvanter par les menaces du prince. Il ne restait plus à l'évêque courtisan qu'un seul moyen, celui de la calomnie. Il prévint les méléciens que le moment de perdre Athanase était enfin arrivé. Archaph et ses sectateurs, de concert avec les eusébiens, accusèrent donc Athanase d'avoir imposé un nouveau tribut de tuniques de lin pour l'Eglise d'Alexandrie, et d'avoir commencé par eux à l'exiger. (*Voy.* l'article Jean Archaph de Memphis.) Ces fourbes, Eusèbe de Nicomédie en tête, immolèrent à leur vengeance un des plus nobles défenseurs de l'orthodoxie, Eustathe d'Antioche. Ils parvinrent, en l'accusant d'un crime honteux, à le faire déposer. On joignit à cette stupide calomnie de fornication, le reproche général de sabellianisme. Le saint confesseur fut exilé dans le Pont, et l'on reconnut pendant son exil toutes les machinations inventées contre lui par les évêques de Nicomédie et de Césarée.

Mais ces deux malheureux courtisans n'avaient pas obtenu l'objet principal de leurs

(869) Sozom., lib. II, cap. 21.

désirs. Saint Athanase était encore à Alexandrie. Il fallait nécessairement éloigner un adversaire aussi terrible pour l'hérésie. L'évêque de Nicomédie forgea contre Athanase ces calomnies si connues de la mutilation d'Arsène, de son inceste avec une vierge, d'un calice rompu, des sévices exercés contre Ischyras et d'autres clercs. Condamné au concile de Tyr et à Jérusalem par la cabale d'Eusèbe, Athanase en appela. L'évêque de Nicomédie et ses amis, se sentant dans l'impossibilité de prouver l'affaire du calice et le meurtre d'Arsène, qui vivait encore, accusèrent Athanase d'avoir voulu empêcher le transport du blé d'Alexandrie à Constantinople. Eusèbe soutint publiquement cette étrange imputation; il triompha, et son illustre vaincu s'en alla dans l'exil. Ils firent encore déposer Marcel d'Ancyre qu'ils accusaient faussement d'être sabellianiste (870). Ainsi les eusébiens se défaisaient peu à peu de tous les prélats orthodoxes les plus considérables. Arius, cependant, n'était pas admis à la communion par saint Alexandre de CP., où, malgré lui, venait de se tenir le conciliabule qui avait chassé de son siége Marcel d'Ancyre. Les eusébiens voulaient le faire admettre de gré ou de force par le patriarche. (*Voy.* notre article ALEXANDRE (Saint) de CP. tome I, col. 616.) Chacun sait le dénoûment de cette affaire, et la mort ignominieuse et providentielle de l'hérésiarque.

Après la mort de Constantin, l'évêque de Nicomédie s'opposa par toutes sortes de ruses et de fourberies au retour du patriarche d'Alexandrie. S'il échoua dans cette infernale entreprise, il fut plus heureux dans une autre circonstance. A saint Alexandre, patriarche de Constantinople, avait succédé Paul, élu canoniquement, mais sans l'agrément de Constance. Cet empereur fit donc déposer le nouvel élu, et mit à sa place l'évêque de Nicomédie, qui fut ainsi transféré pour la seconde fois contre les règles de l'Eglise. Depuis ce moment les ariens furent les maîtres à Constantinople pendant quarante ans.

V. Cependant il s'assembla un concile à Alexandrie en faveur de saint Athanase. Sans parler de ce qui regarde ce grand homme (*voy.* son article), disons seulement quelques mots sur ce qui concerne particulièrement le malheureux Eusèbe.

Les Pères du concile parlèrent de cet indigne évêque en ces termes : « Eusèbe reprend l'ordination d'Athanase (871), lui qui, peut-être, n'a jamais reçu d'ordination, et qui, l'eût-il reçue, l'a lui-même anéantie. Il était d'abord à Béryte; il a quitté ce siége pour venir à Nicomédie et cela contre la loi. Le désir de la seconde Eglise lui a fait mépriser l'affection qu'il devait à la première, et il n'a pas même gardé la seconde qu'il avait injustement usurpée. Il vient d'en sortir pour envahir encore la place d'un autre, mettant la religion dans la richesse et dans la grandeur des villes, et ne comptant pour rien le partage que l'on a reçu par l'ordre de Dieu. »

Eusèbe ne se tint pas pour battu, il recommença ses luttes contre Athanase. Pour donner le change un instant, il tint un concile à Antioche, à l'occasion de la dédicace d'une grande église commencée par l'ordre de Constantin. Il prit là des airs de réformateur et fit statuer des décrets qui, si les lois avaient des effets rétroactifs, l'eussent fait déposer et même dégrader. Indulgent envers lui-même, il était sévère pour les autres, et il fit si bien encore qu'à ses instigations, Grégoire l'intrus s'empara du siége d'Alexandrie après en avoir chassé le patriarche légitime.

Cependant l'heure de la justice de Dieu arriva. Saint Athanase, Marcel et Asclépas de Gaze furent déclarés innocents dans un concile tenu à Rome, l'an 342, par le Pape Jules, auquel ils en avaient appelé (872). La conduite des eusébiens y fut flétrie, et Rome fut comme toujours, comme elle l'est encore aujourd'hui, l'avocate et la protectrice des opprimés et des victimes de l'erreur.

Quelques mois auparavant, Eusèbe était mort. Il était vieux, puisque l'an 321, époque où naquit l'arianisme, il était déjà avancé en âge (873). Après sa mort, le peuple catholique de Constantinople rétablit Paul dans son siége. Mais les ariens, conduits par Théognis, l'ami du défunt, ordonnèrent Macédonius dans une autre église. Il en résulta des maux incroyables pour la capitale de l'empire. Eusèbe de Nicomédie peut, sans contredit, être considéré comme un des fléaux de la société chrétienne et même civile au IVe siècle. Son ambition, son orgueil, sa malice, sa perfidie en font une des plus tristes et douloureuses figures dont l'histoire nous ait laissé les traits : ç'a été pour la sainte Eglise une des plus dures épreuves que de posséder dans son sein un tel homme. (*Voy.* l'article EUSTATHE (Saint) patriarche d'Antioche.)

EUSÈBE, évêque de Dorylée au Ve siècle. Il n'était encore que simple laïque et avocat à Constantinople, mais très-vertueux et parfaitement instruit de la religion, lorsque Nestorius commença à prêcher sa doctrine impie, et il fut le premier à s'élever contre lui.

I. Un jour que cet hérésiarque, dans un discours, ne craignit point, après avoir déjà osé nier que Marie fût Mère de Dieu, de proposer les plus monstrueuses erreurs sur la personne adorable de Notre-Seigneur, prétendant que l'Ecriture « ne le nomme jamais Dieu quand il s'agit de sa naissance

(870) Marcel d'Ancyre ne fut pas hérétique, mais ses écrits laissent à désirer sous le rapport de l'exactitude théologique.

(871) *Voy.* S. Athan., 2e *Apol.*, p. 720, apud Bolland.

(872) *Voy.* notre *Manuel de l'hist. des conciles*, etc., tom. I, p. 167, 168.

(873) Soc., lib. II, cap. 10.

temporelle ou de sa mort, mais seulement Christ, fils, ou Seigneur, » Eusèbe s'éleva contre le blasphémateur en pleine église, et, enflammé d'un saint zèle, dit à haute voix : « C'est le Verbe éternel lui-même qui a subi la seconde naissance selon la chair, et d'une femme (874). »

Le peuple s'émut. La plupart, et les mieux instruits, donnèrent de grandes louanges à Eusèbe, et les autres s'emportèrent contre lui. Nestorius soutint ceux-ci et déclama contre le courageux contradicteur dans un troisième sermon prononcé quelque temps après, au commencement de janvier 429, et peut-être le jour de l'Epiphanie, où, sous prétexte de combattre les ariens et les macédoniens, il attaque en effet la doctrine catholique, soutenant toujours qu'on ne doit pas dire que le Verbe divin soit né de Marie, ou qu'il soit mort, mais seulement l'homme en qui était le Verbe.

Eusèbe n'en fut que plus courageux à combattre l'audacieux Nestorius. Il dressa alors une protestation dont voici la substance (875) : Je conjure par la Sainte Trinité celui qui prendra ce papier de le faire connaître aux évêques, aux prêtres, aux diacres, aux lecteurs, aux laïques qui demeurent à Constantinople, et de leur en donner copie pour la conviction de l'hérétique Nestorius, qui est dans les sentiments de Paul de Samosate, anathématisé il y a cent soixante ans par les évêques catholiques. Ensuite il fait le parallèle de la doctrine de l'un et de l'autre, rapportant leurs propres paroles, et montre que Nestorius soutient, comme Paul, qu'autre est le Verbe, autre est Jésus-Christ, et non pas un seul comme enseigne la foi catholique. A quoi il oppose le symbole qui était en usage à Antioche, un peu différent, quant aux paroles, de celui de Constantinople dont nous nous servons, mais le même quant au sens. Il rapporte aussi l'autorité de saint Eustathe, évêque d'Antioche, qui avait assisté au concile de Nicée, le tout pour montrer que Nestorius n'a pas suivi la tradition de cette église où il a été élevé.

II. Quelques années après cette digne conduite, Eusèbe devint évêque de Dorylée en Phrygie. On ne nous dit pas comment ; mais il est à croire que ses vertus et sa science ainsi que son zèle lui méritèrent cet honneur.

La conformité de sentiments l'avait d'abord lié étroitement avec Eutychès ; mais enfin il reconnut, par ses conversations, qu'il donnait dans l'hérésie de Nestorius. Longtemps il essaya de le ramener ; et, le trouvant opiniâtre, non-seulement il renonça à son amitié, mais il se rendit son accusateur. Il prit occasion d'un concile de trente évêques qui, se trouvant à Constantinople, s'y étaient assemblés pour terminer un différend entre Florentius, évêque de Sardes, métropolitain de Lydie, et deux évêques de sa province.

Donc, le 8 novembre 448, le concile étant réuni, et Flavien y présidant, après que l'affaire de Lydie fut terminée, Eusèbe de Dorylée se leva et présenta un libelle à l'assemblée et conjura les Pères de vouloir bien l'insérer dans les Actes du concile. Flavien le fit lire par Astérius, prêtre et notaire. Il portait qu'Eutychès ne cessait de proférer des blasphèmes contre Jésus-Christ ; qu'il parlait des clercs avec mépris et accusait Eusèbe lui-même d'être hérétique ; c'est pourquoi il priait le concile de faire venir Eutychès pour répondre à son accusation. Flavien dit : « Je suis surpris d'une telle plainte contre Eutychès ; prenez la peine de le voir et de l'entretenir, et si vous trouvez en effet qu'il n'ait pas de bons sentiments, alors le concile le fera appeler pour se défendre. » Eusèbe répondit : « J'étais son ami auparavant et je lui ai parlé sur ce sujet, non pas une ou deux fois, mais plusieurs depuis qu'il s'est perverti. Je l'ai averti, je l'ai instruit, il a persévéré à dire des choses contre la foi. Je le puis prouver par plusieurs témoins qui étaient présents et qui l'ont ouï. Je vous conjure donc de le faire venir, car il corrompt beaucoup de gens. » Flavien dit : « Donnez-vous encore la peine d'aller à son monastère et de lui parler, de peur qu'il ne s'excite quelque nouveau trouble dans l'Eglise. » Eusèbe dit : « Après y avoir été tant de fois sans le persuader, il m'est impossible d'y retourner davantage, et d'entendre ses blasphèmes. » Le concile, voyant qu'il persévérait, ordonna que son libelle serait reçu et inséré aux Actes ; qu'Eutychès serait appelé par Jean, prêtre et défenseur, accompagné d'André, diacre, qui lui feraient lecture de l'accusation et l'avertiraient de venir au concile se défendre. *Voy.* l'article EUTYCHÈS.

III. Sur ces entrefaites eut lieu le faux concile d'Ephèse, nommé le *brigandage d'Ephèse* (*Voy.* cet article), et Eusèbe de Dorylée ne put y entrer comme il l'aurait voulu, malgré qu'Eutychès y fût admis. C'est que là ne siégeaient que les hérétiques, et, voulant à tout prix l'emporter, ils ne pouvaient y souffrir aucun contradicteur. Aussi Eusèbe et Flavien y furent-ils condamnés tous deux et jetés en prison.

Flavien, envoyé en exil, mourut, au bout de quelques jours, des suites des coups de pieds et des autres mauvais traitements qu'il avait reçus, principalement de Barsumas et de ses moines (*Voy.* son article). Quant à Eusèbe de Dorylée, chassé de son siége, et voyant qu'on avait mis un autre évêque à sa place, il s'était réfugié à Rome auprès du Pape saint Léon ; et, afin de dissiper la calomnie de nestorianisme dont ses ennemis le chargeaient, il fit sa profession de foi en présence des députés de Constantinople, déclarant hautement qu'il recevait de grand cœur les décrets des trois

(874) Cyr., lib. I *Conc.*, I, Nest., p. 26.

(875) Part. I *Conc. Ephes.*, c. 1

conciles généraux de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse. Ceci avait lieu en 451.

La même année, Eusèbe se trouva au concile œcuménique de Chalcédoine, et y présenta une requête, où il dit : « J'ai été maltraité par Dioscore (876), la foi a été blessée, l'évêque Flavien a été tué : il nous a déposés ensemble injustement. » Dans cette requête, dressée tant pour lui que pour la foi catholique et la mémoire de Flavien, Eusèbe accusait Dioscore d'avoir violé la foi pour établir l'hérésie d'Eutychès et de l'avoir condamné, lui Eusèbe, sans aucun fondement; et, pour le démontrer, il demandait qu'on fît lecture des Actes du faux concile d'Ephèse. Le grand et saint Concile reçut ses plaintes, entendit ses explications et le justifia pleinement, ainsi que saint Flavien.

Eusèbe fit plus encore. Il poursuivit au Concile général de Chalcédoine la condamnation de ce qui avait été fait au faux concile d'Ephèse, et l'obtint. Enfin, une autre compensation fut donnée à ce zélé évêque. Au mois de juillet 452, l'empereur Marcien publia un rescrit pour révoquer la loi que Théodose le Jeune, surpris par Chrysaphius, avait rendue contre Flavien en faveur d'Eutychès, et en confirmation du faux concile d'Ephèse. Mais, dans son rescrit, Marcien ne se contenta point d'abolir cette loi : il justifia encore la mémoire de Flavien et les personnes de Théodoret et d'Eusèbe de Dorylée. Depuis ce moment, l'histoire ne fait plus mention de notre Eusèbe, et l'on ne nous dit point l'époque de sa mort.

EUSEBE DE SAMOSATE (Saint). Il était né à Samosate en Syrie, et il en fut fait évêque du temps de l'empereur Constance, l'an 361. Il assista la même année au concile d'Antioche, où saint Mélèce fut élu évêque de cette ville, et emporta avec lui l'acte de son élection qu'on lui avait confié (877).

Constance, sollicité par les ariens auxquels il obéissait autant que le faisait Constantin, voulut avoir cet acte. Il l'envoya donc demander à Eusèbe, en lui disant, dans la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, que, s'il ne le rendait, il avait donné ordre au porteur de lui couper la main droite. Eusèbe lut la lettre, et, en véritable évêque qui ne s'effraye pas des menaces des princes, il présenta ses deux mains pour être coupées. Le porteur avait ordre de n'en rien faire, et ce courage du saint excita l'admiration de l'empereur lui-même.

En 363, Eusèbe se trouva au concile d'Antioche, assemblé par saint Mélèce, au retour de son second exil; concile dans lequel on employa le terme de *semblable en substance*, qui n'était pas si juste et si expressif que celui de *consubstantiel* pour marquer la parfaite ressemblance du Fils avec le Père; ce qui rendit suspecte la foi de saint Eusèbe, bien qu'elle ait toujours été pure.

Sept ans après ce concile d'Antioche, c'est-à-dire en 370, Eusèbe assista à l'élection de saint Basile, archevêque de Césarée, avec lequel il contracta une amitié très-étroite. Il parcourut la Syrie, la Phénicie et la Palestine, dans un habit d'emprunt, pour fortifier les catholiques et ordonner des diacres, des prêtres et d'autres clercs, selon le besoin des Eglises. Mais lui-même ne tarda point à être victime des troubles que les ariens excitaient partout en ce siècle. Il fut exilé en 373 dans la Thrace, où il eut beaucoup à souffrir jusqu'à son rappel en 378.

L'année suivante, il assista au concile d'Antioche, assemblé de tout l'Orient, ordonna des évêques dans différentes églises qui en manquaient, et trouva enfin la couronne du martyre au milieu de ces saintes fonctions. En effet, comme il entrait dans la ville de Dolyque en Syrie, ville presque entièrement infectée de l'hérésie arienne, pour y mettre un évêque catholique, une femme égarée par les doctrines impies d'Arius lui jeta, du haut du toit de sa maison, une tuile qui lui cassa la tête. Il mourut peu de temps après de cette blessure, et fit promettre, par serment, qu'on ne poursuivrait point la vengeance de sa mort. C'est là le vœu et la conduite d'un saint. ***Pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font!*** a dit la Victime éternelle, et tous ceux qui marchent sur les traces de Jésus-Christ Notre-Seigneur, disent et font de même!

On croit que la bienheureuse mort d'Eusèbe de Samosate arriva vers le mois de juin de l'an 380. L'Eglise l'honore le 21 de ce mois, et les Grecs font sa fête le 22. Il avait écrit un grand nombre de lettres; mais malheureusement aucune n'est venue jusqu'à nous (878). Nous n'en avons connaissance que par celles de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze.

EUSEBE DE VALENTINOPLE. *Voy.* l'article Vie et siècle de saint Jean Chrysostome.

EUSEBE (Saint), évêque de Verceil. *Voy.* l'article Libère, Pape.

EUSEBIE (Sainte), abbesse d'Hamai, fille de sainte Rictrude et de saint Adalbalde (*Voy.* ce dernier article) : elle est honorée le 16 de mars. *Voy.* aussi l'article Mauronte (Saint), frère de sainte Eusébie.

EUSEBIENS, ou semi-ariens. *Voy.* les articles Arianisme et Eusèbe de Nicomédie, etc.

EUSTACHE (Saint), martyr en Lithuanie au milieu du xiv[e] siècle. A cette époque, la Lithuanie était encore en partie païenne. Ses habitants avaient souvent la guerre avec les Chrétiens du voisinage, principalement les chevaliers teutoniques. Cependant, on

(876) *Voy.* notre article Dioscore, premier patriarche d'Alexandrie, n. IV, tom. III, col. 1675.

(877) *Voy.* Hermant, *Vie de saint Athanase*, in-4; dom Ceillier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. VI, p. 435, et Baronius, an 380.

(878) Theodoret., lib. IV, c. 13, 14; lib. V, cap. 4, S. Grégoire de Nazianze, epist. 28.

vit parmi eux quelques saints et martyrs, qui semblaient annoncer la prochaine conversion de la nation entière. Nous connaissons les saints Antoine, Jean et Eustache, vulgairement appelés saint Kudey, saint Milhey et saint Nizilon (879).

Ces trois saints, dont les deux premiers étaient frères, naquirent dans la Lithuanie, de familles très-illustres. Ils furent tous trois chambellans d'Olgerd, grand-duc de Lithuanie et père du fameux Jagellon. Ayant été élevés dans la religion du pays, ils n'adoraient d'autre divinité que le feu; mais ils eurent le bonheur de connaître la vérité; ils se convertirent au christianisme et reçurent le baptême des mains d'un prêtre nommé Nestor. Le refus qu'ils firent de manger des viandes défendues un jour de jeûne, leur coûta la liberté et la vie. Ils furent mis en prison par ordre du grand-duc, qui, après diverses tortures, les condamna à mort. Jean fut exécuté le 24 avril, Antoine, le 14 juin, et Eustache, le 13 décembre. Le dernier, qui était le plus jeune des trois, souffrit d'horribles tourments avant d'être mis à mort. On lui meurtrit le corps à grands coups de bâton, on lui cassa les jambes, on lui arracha avec violence les cheveux et la peau de la tête. Ces trois saints moururent à Wilna, vers l'an 1342.

On les pendit à un grand chêne qui servait de potence pour les malfaiteurs; mais après leur martyre on n'y pendit plus personne. Les Chrétiens achetèrent du prince l'arbre et le terrain, et ils y bâtirent ensuite une église. On enterra leurs corps dans l'église de la Trinité, et on les garde encore dans cette église, qui est desservie par des moines de Saint-Basile. Leurs chefs ont été transférés dans la cathédrale. Alexis, patriarche catholique de Kiew, ordonna qu'ils fussent honorés d'un culte public. On fait leur fête à Wilna, le 14 avril, et ils sont regardés comme les principaux patrons de cette ville.

EUSTASE (Saint), disciple de saint Colomban, fut le deuxième abbé du célèbre monastère de Luxeuil ou Luxeu, et est mentionné dans le *Martyrologe romain*. *Voy.* l'article Monastiques (Institutions).

EUSTATHE, prêtre, compagnon et auteur de la *Vie de saint Eutychius*, patriarche de Constantinople. *Voy.* cet article.

EUSTATHE (Saint), patriarche d'Antioche au IVe siècle, et confesseur. Il était né à Side, en Pamphylie, et fut d'abord évêque de Bérée, en Syrie, vers l'an 323. Trois ans après, malgré sa grande répugnance, il fut transféré au siége d'Antioche par les vœux du clergé et du peuple. C'est là que les épreuves et les persécutions l'attendaient.

Ce saint patriarche, vivement ému par les erreurs d'Arius, fut un des premiers à accourir au concile de Nicée. Il eut une grande part à tout ce qui s'y fit contre les ariens, et fut chargé d'en porter les actes dans les provinces de l'Orient, qui dépendaient de son Eglise. Le zèle qu'il déploya en toute occasion contre les hérétiques, et le talent avec lequel il les combattait, les déterminèrent à le perdre.

L'un des plus fougueux d'entre eux, Eusèbe de Nicomédie, qui était même regardé comme leur chef, se chargea de l'intrigue. Il feignit d'avoir grande envie de visiter les Lieux saints de Jérusalem, et amena plusieurs évêques ariens de la Palestine, avec lesquels il tint un concile à Antioche. Là, ils prétendirent juger Eustathe et le déposèrent sur la plainte d'une femme apostée par les ariens, qui l'accusa calomnieusement de l'avoir séduite. L'empereur Constantin, qui était à peu près l'exécuteur des hautes-œuvres des ariens, exila saint Eustathe dans le Pont. *Voy.* Eusèbe de Nicomédie, n° IV.

En présence d'une telle iniquité, notre saint crut que le meilleur parti était de souffrir en patience cette persécution; car nous ne voyons pas qu'il fît aucun effort pour se rétablir. Sur la fin de ses jours, il passa à Philippes en Macédoine, et là, toujours exilé, il mourut vers l'an 337, et fut enterré dans la Thrace. La malheureuse femme qui l'avait accusé étant tombée dans une longue et fâcheuse maladie, déclara à plusieurs évêques toute l'imposture, et avoua qu'on l'avait engagée à cette calomnie pour de l'argent (880). Plus d'un siècle après la mort du saint confesseur, il reçut, comme devait aussi la recevoir plus tard saint Jean Chrysostome, sa glorification sur la terre et dans sa propre Eglise. En effet, Calendion, un de ses successeurs sur le siége d'Antioche, en 482, obtint de l'empereur Zénon la permission d'apporter à Antioche les reliques de saint Eustathe, de la ville de Philippes en Macédoine. Cette translation se fit avec une grande solennité. Tout le peuple alla au-devant des restes vénérés de son ancien pasteur, et les eustathiens, qui, bien que catholiques, étaient demeurés séparés jusqu'alors, se réunirent à l'Eglise, c'est-à-dire qu'il en restait encore quelques-uns, après la réunion faite sous Alexandre, soixante-dix ans auparavant (881).

L'Eglise honore saint Eustathe comme un illustre confesseur de Jésus-Christ, qui a fini sous les hérétiques la confession qu'il avait commencée sous les païens. Les Grecs font sa fête principale le 21 février, et les Latins le 16 juillet. Selon saint Jérôme (882), Eustathe est le premier qui ait écrit contre l'arianisme. Facundus en rapporte quatre passages, tirés des VIIe et VIIIe livres, qu'il avait composés pour réfuter les ariens, et Théodoret en rapporte également plusieurs (883). Eustathe avait aussi écrit un Traité

(879) *Acta SS.*, apud Rohrbacher, tom. XX, p. 382.
(880) S. Hieron., *De script.*, 85.
(881) Theod., apud Fleury, liv. XXIX, n. 52.
(882) *Loc. cit.*
(883) Theod., lib. I, cap. 8; lib. III, cap. 5 et in *Dial.*

de l'âme et plusieurs Homélies, dont il ne nous reste que quelques fragments. Enfin saint Jérôme lui attribue un Traité sur la Pythonisse, intitulé : *De Ventriloquo*, pour savoir si elle a véritablement fait revenir l'âme de Samuel pour parler à Saül ; et l'on met encore sur le compte de notre saint divers autres ouvrages sur lesquels les critiques disputent comme étant douteux (884). Les raisons qu'ils apportent pour montrer qu'Eustathe n'en est point l'auteur, nous paraissent justes, mais nous n'avons pas à entrer ici dans des discussions étrangères à notre sujet.

EUSTELLE (Sainte), vierge et martyre du Ier siècle. *Voy.* l'article Eutrope (Saint), apôtre et Ier évêque de Saintes.

EUTROPE, ministre d'Arcade, empereur d'Orient. *Voy.* cet article, et celui : Vie et siècle de saint Jean Chrysostome.

EUTROPE (Saint), apôtre et premier évêque de Saintes. Quoi qu'en disent Tillemont (885) et ceux de son école, entre autres Godescard (886), il est certain qu'une très-antique tradition porte que saint Eutrope fut envoyé dans les Gaules par le Pape saint Clément, au Ier siècle, avec plusieurs hommes apostoliques. On le croyait ainsi avant le VIe siècle; et cette croyance n'était point, selon Du Saussay, un simple bruit populaire, « c'était une certitude (887). »

I. En effet, saint Grégoire de Tours lui-même nous apprend que la tradition du VIe siècle faisait remonter la mission de saint Eutrope au pontificat de saint Clément. Voici comment il s'en exprime : « La tradition enseigne qu'Eutrope, martyr de la ville Santone, fut envoyé dans les Gaules par saint Clément. Il reçut de ce Pontife la consécration épiscopale. Il exerça son ministère, prêcha l'Evangile aux incrédules ; mais bientôt Satan souleva les païens contre Eutrope, qui succomba glorieusement pour la foi (888). »

Cette tradition a été suivie dans tout le cours du moyen âge. Ainsi, au IXe siècle, saint Adon, archevêque de Vienne (en 858), reproduit presque intégralement, dans son *Martyrologe*, le texte de Grégoire de Tours (889). Usuard, son contemporain (en 875), reconnaît aussi la mission de saint Eutrope sous saint Clément, et son glorieux martyre (890). Notker, moine de Saint-Gall (en 870), dit que saint Eutrope avait été consacré et envoyé dans les Gaules par saint Clément, *successeur des Apôtres* (891). Au Xe siècle, Flodoard, chanoine de Reims (en 930), dans son ouvrage sur les *Triomphes du Christ en Italie*, récemment mis au jour (892), place saint Eutrope de Saintes avec saint Denys de Paris, parmi les missionnaires envoyés par le Pape saint Clément (893). Au XIIIe siècle, Vincent de Beauvais (894) ; au XIVe, Pierre Des Noels (895) ; au XVe, saint Antonin (896), reproduisent la même tradition.

Ce n'est que depuis le XVIIe siècle que des écrivains imbus des doctrines rationalistes ont attaqué ce qui avait été cru, pendant les siècles précédents, soit sur l'identité de saint Denys l'Aréopagite et saint Denys, premier évêque de Paris, soit sur la haute antiquité de la mission de saint Eutrope, compagnon de l'illustre apôtre des Gaules. Ainsi, Du Bousquet, évêque de Lodève, s'est, entre autres, inscrit en faux contre l'époque reculée de l'apostolat de saint Eutrope, et cela seulement parce que la tradition le fait compagnon de saint Denys dont il ne veut pas admettre la mission avant le temps de Marc-Aurèle ou de l'empereur Dèce. Mais Du Saussay, que nous avons nommé plus haut, s'est prononcé, au XVIIe siècle (897), pour l'opinion contraire.

Dans un livre fort curieux (898), il apporte en témoignage de l'identité de saint Denys l'Aréopagite et de saint Denys, premier évêque de Paris, envoyé dans les Gaules par saint Clément, avec saint Eutrope, des faits, des raisonnements et des autorités considérables. Il s'appuie sur l'histoire composée au IXe siècle par Hilduin, abbé de Saint-Denys. (*Voy.* son article.) A la vérité, on dit qu'Hilduin fut le premier à parler de l'identité des deux Denys; cependant le livre d'Hilduin fut généralement bien accueilli. L'auteur avait consulté les histoires grecques et latines, les mémoires, les actes des martyrs et les archives de l'Eglise de Paris, selon que l'y avait engagé Louis le Débonnaire. Il fit autorité auprès de tous ceux qui écrivirent sur ce sujet après lui ; les Grecs mêmes admirent son récit ; l'éloge de saint Denys, composé par Michel, Syncelle de Jérusalem, et l'histoire de son martyre, attribuée à Méthodius, depuis patriarche de Constantinople, en font preuve. Du Saussay oppose ensuite à Du Bousquet et aux autres adversaires de l'antiquité de l'apostolat de saint Eutrope, compagnon de saint Denys, la croyance de l'Eglise des Gaules, les traditions du Saint-Siége, les lettres des Souverains Pontifes Innocent Ier, Gélase, Grégoire le Grand, Etienne III,

(884) *Voy.* Dupin, Tillemont et dom Ceillier, *Histoire des aut. sacr. et ecclés.*, tom. IV, p. 184 et suiv.

(885) *Mém.*, tom. IV, p. 737.

(886) *Vies des Saints*, tom. III, p. 269, 270, *Saint Eutrope.*

(887) Du Saussay, *De mystic. Gall. script.*, p. 547.

(888) S. Grég. de Tours, *De gloria martyr.*, cap. 56, 59; Ruinart, col. 786

(889) *Martyrol.*, 30 April.

(890) *Ibid.*, 30 April ; *Patrolog.*, tom. CXXIII, col. 254, 987.

(891) *Ibid.*, *Patrol.*, tom. CXXXI, col. 1073.

(892) Dans la *Patrologie*, publiée par M. l'abbé Migne.

(893) *Patrol.*, tom. CXXXV, col. 628, 629.

(894) *Speculum historiale*, lib. XI, cap. 18.

(895) *Catalog. sanctor.*, lib. IV, cap. 105.

(896) *Histor.*, part. I, tit. 6, cap. 28, § 2.

(897) Du Saussay est mort en 1675.

(898) *De mysticis Galliæ scriptoribus*, auctore Andr. du Saussay, in-4.

Paul Ier et de tous les Papes qui se sont succédé jusqu'au temps de Louis le Débonnaire; de plus, il allègue ce que l'Eglise de Rome a cru de saint Denys, d'après les documents anciens conservés dans les archives; il puise ses moyens de preuves et ses réfutations dans les actes des martyrs de plusieurs églises des Gaules; et, quant à l'Eglise Santone, il ne fait aucune difficulté d'admettre, avec toute la tradition antérieure, que saint Eutrope a réellement reçu sa mission du Pape saint Clément.

Telle est la chaîne de la tradition relativement à ce saint apôtre : « Or, dit un savant auteur (899), dès qu'une tradition a été admise ainsi, sans contestation, depuis l'origine, nous ne reconnaissons pas à la critique moderne le droit de la rejeter : il faut plus que des conjectures pour répudier des faits admis par une tradition authentique, constante, immémoriale; il n'est pas permis, après que quinze siècles ont reconnu à cette tradition une valeur historique, de reprendre ainsi en sous-œuvre l'histoire de l'Eglise. » Nous sommes complétement de l'avis de l'auteur de cette judicieuse remarque.

II. Un historien particulier de l'Eglise Santone (900), trop timide en présence d'une telle tradition et de telles autorités, mais qui, cependant, admet au fond l'antiquité de l'apostolat de saint Eutrope, écrit ceci : le fait de la mission et du martyre de saint Eutrope est incontestable, et la tradition s'en perpétue dans les *Martyrologes* de l'Eglise romaine et de l'Eglise de France; cette autorité n'est pas indifférente, et voici sa narration.

De la Grèce arrivant à Rome, Eutrope fut reçu avec bienveillance par saint Clément, Pontife admirable par son zèle tout apostolique. Après l'avoir consacré évêque, il le destina pour les Gaules. C'est en effet dans l'Aquitaine que le nouvel évêque vint exercer son apostolat. Saintes fut la ville qu'il choisit de préférence pour son séjour; mais il y rencontra de très-grands obstacles au succès de sa prédication : ce peuple était opiniâtrément attaché au culte des idoles. Aussi Eutrope crut-il convenable de reprendre, après un certain laps de temps, la route de Rome. Mais le successeur de Pierre ranima son zèle, son courage, et le renvoya vers la mission de l'Aquitaine (901).

Il y reparut bientôt plus intrépide que jamais, se livrant à l'exercice de son ministère avec une constance invincible. Sa vie sainte, l'éclat de ses miracles et l'onction de sa prédication évangélique ne tardèrent pas à lui assurer la conquête d'un grand nombre d'idolâtres, qui embrassèrent la foi en Jésus-Christ. Parmi les nouveaux prosélytes, se trouva la fille du légat du propréteur; elle se nommait Eustelle. Eutrope l'admit à la grâce du baptême. L'esprit de Dieu, qui ennoblit tous les sentiments et les élève jusqu'à l'héroïsme, quand nous lui livrons nos cœurs avec amour et docilité, inspira à cette jeune chrétienne le généreux attrait de consacrer au Dieu des vertus son innocence et sa virginité. Le saint apôtre la confirma dans cette résolution éminemment héroïque.

Le gouverneur romain, irrité de cette détermination, fit tomber le poids de son injuste courroux sur la personne du courageux missionnaire. Il donna ordre à ses licteurs de l'aller saisir à la grotte qu'il habitait, dans un lieu solitaire peu éloigné de la ville (902). Considéré comme un ennemi des dieux de l'empire et le propagateur d'une *superstition* dangereuse, Eutrope fut traité avec une fureur infernale; ses assassins firent pleuvoir sur lui une grêle de pierres, suivie de coups de fouets plombés, instrument ordinairement employé dans le supplice des martyrs, et prouvèrent au courageux prédicateur de la foi ce qu'il avait droit d'attendre de la rage des idolâtres. A ces premiers traitements barbares ils firent en effet succéder la hache meurtrière. Il reçut à la fois, en héros chrétien, la double palme de l'apostolat et du martyre (903).

Il n'est pas douteux que les Actes du martyre de saint Eutrope furent dressés; car l'on sait avec quel soin le Saint-Siége faisait recueillir les Actes des martyrs qui succombaient pour la foi dans les différentes contrées qu'ils évangélisaient. Qu'il nous suffise de rappeler la sollicitude du Pape saint Anthère à cet égard (*Voy.* son article, tom. II, col. 184); et, bien avant ce saint Pontife, l'Eglise avait su prendre des moyens de transmettre à la postérité chrétienne les Actes des fidèles qui confessaient la foi dans toutes les parties du monde. On sait que du temps même de saint Clément (*Voy.* aussi l'article Fabien [Saint], Pape), sept notaires furent établis dans les divers quartiers de Rome, afin d'y rechercher avec soin et d'écrire tout ce qui était relatif à la fin glorieuse de ces nobles athlètes immolés pour Jésus-Christ, non-seulement à Rome, mais encore dans tout l'empire romain (904). Aussi le Martyrologe Gallican, d'accord avec Hincmar qu'il cite, nous dit formellement que saint Denys lui-même adressa à Rome un pompeux éloge des vertus et de la mort glorieuse de l'apôtre des Santons (905).

(899) M. l'abbé Arbellot, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des Eglises de France*, in-8, 1855, p. 156.

(900) M. l'abbé Briand, *Histoire de l'Eglise santone et aunisienne*, 3 vol. in-8, 1843, tom. I, p. 10 et suiv.

(901) *Ibid.*, p. 11.

(902) M. l'abbé Briand, *ibid.*, p. 12, donne des détails sur cette grotte et ajoute : « Il est à croire que saint Eutrope rendit le dernier soupir dans cette grotte, où ses bourreaux l'immolèrent. Eustelle l'y enterra. C'est là que saint Pallois (ou Pallade), au VIe siècle, trouva ses restes mortels; une fête en a perpétué le souvenir jusqu'à nous; elle fut toujours appelée *la Sainte-Eutrope rocade* ou du *rocher.* »

(903) Vide *Martyr. Rom.* et *Gallic.*

(904) Baronius, *Annales ecclés.*, tom. I, p. 172.

(905) Hincmar, Rem. arch., *in Epist. ad Carol. Calv. de S. Dionysio*, apud *Martyrol. Gall.*

Un critique ajoute que Calixte II, avant son pontificat, trouva au XIIe siècle, à Constantinople, dans un manuscrit très-ancien, cette histoire de la mission et du martyre de saint Eutrope. Elle était écrite en grec; l'ayant traduite en latin, il l'apporta à Rome. On y lisait, entre autres faits, que le saint évêque avait exercé son ministère apostolique pendant vingt-sept ans. Saint Eutrope, d'après le même critique (906), a pu recevoir sa mission de l'apôtre saint Pierre, ce qui se trouverait d'accord avec ce fait indubitable, dit un auteur (907), que les commencements de l'Eglise des Gaules suivirent de près la naissance du Christianisme (908). Nous concluons donc, dit l'auteur de l'*Histoire de l'Eglise Santone* (909), que si saint Eutrope reçut d'abord sa mission de saint Pierre, il vint dans l'Aquitaine comme simple prêtre missionnaire; il y demeura comme tel assez longtemps, sans obtenir de grands succès, selon que l'avance le chroniqueur Pierre Exquilin (910); et il ne fut consacré évêque, par saint Clément, qu'à son second voyage à Rome.

III. La fureur de la persécution empêcha que le corps de saint Eutrope fût enterré dans un lieu convenable; de sorte que, dans la suite des temps, on oublia l'histoire de son martyre, ne conservant que son nom et le souvenir de sa sainteté.

Cependant, un de ses successeurs sur le siége de Saintes songea à donner plus d'éclat à son culte. Ecoutons là-dessus saint Grégoire de Tours : « Pallade (911), dit-il, évêque de cette ville, qui assista au IVe concile de Paris (l'an 573) et au second de Mâcon (l'an 585), ayant fait bâtir une église en l'honneur de saint Eutrope, voulut y transporter ses reliques. Il invita plusieurs abbés à la cérémonie de cette translation. Lorsque le cercueil eut été ouvert, deux des abbés aperçurent un coup de hache à la tête du saint. La nuit qui suivit cette fête, saint Eutrope lui-même leur dit, dans une vision, que c'était par ce coup qu'il avait terminé sa vie. Ce fut ainsi qu'on reconnut qu'il était martyr, parce qu'on n'avait plus alors l'histoire de ses souffrances (912). » Beaucoup plus tard, en 1096, sous l'épiscopat de Ramnulphe ou Arnulphe, il se fit une seconde translation des reliques du saint; et de nos jours, on découvrit, par hasard, ou plutôt par une permission de la Providence, son tombeau.

En effet, le 19 mai 1843, un des ouvriers occupés dans l'église souterraine de Saint-Pierre, à Saintes, à des travaux de terrassement, mit à découvert une maçonnerie qui avait la forme d'une voûte; quelques coups de pioche en eurent bientôt enlevé les clefs, et alors apparut un tombeau sur lequel on lisait le mot *Eutropius*, écrit en lettres majuscules du IVe siècle. Sous la couverture existait une couche de charbon pilé, et l'on mit facilement à jour une capse en plomb, renfermant une boîte qui paraissait très-usée; capse sur laquelle un manuscrit du XVIe siècle (913), fournit quelques renseignements. Alors Mgr Villecourt, évêque de la Rochelle et de Saintes, aujourd'hui cardinal, fit faire toutes les recherches possibles et interrogea les plus savants archéologues (914) pour arriver à la découverte de la vérité. Enfin, après bien des travaux et les études les plus consciencieuses, on eut le bonheur, grâce à Dieu, de constater de nouveau l'authenticité des précieux restes du saint martyr, ainsi que de son tombeau. On eut, de plus, la joie de constater l'existence des reliques de la vierge Eustelle qui avait aussi souffert le martyre, et qui avait eu la gloire d'être réunie, dans la tombe, au saint Evêque. En effet, après avoir donné elle-même la sépulture à saint Eutrope, de qui, comme nous l'avons dit, elle avait reçu le précieux don de la foi, cette jeune vierge avait exprimé le vœu d'être ensevelie près du tombeau de son saint apôtre; et les Chrétiens, faisant plus qu'elle n'avait demandé, l'avaient déposée, après son martyre, dans le tombeau même de saint Eutrope (915). Voilà comment, en découvrant les reliques du 1er évêque de Saintes, on retrouva, du même coup, celles de sainte Eustelle, vierge et martyre.

Quand l'authenticité de ces précieuses découvertes fut solidement établie et constatée, Mgr l'évêque de la Rochelle célébra, le 14 octobre 1845, la translation solennelle

(906) André Du Saussay, *De mysticis Galliæ script.*

(907) Dutemps, *Clergé de France*, tom. I, Disc. prélim., p. XXXII.

(908) Le saint Pape Innocent Ier, qui vivait en 410, l'enseigne formellement; au reste, il est certain que saint Paul en jeta les premiers fondements : cet apôtre, en allant en Espagne, laissa Crescent, son disciple, à Vienne, et saint Pierre envoya Trophyme à Arles, ainsi que d'autres dans diverses contrées. Saint Luc lui-même prêcha la foi dans les Gaules : plusieurs Pères grecs et latins assurent que l'Evangile y fut prêché dès le temps des apôtres. Mais nous établissons tous ces faits à chacun des articles consacrés aux apôtres des Gaules, et nous n'avons pas à nous étendre davantage ici là-dessus.

(909) M. l'abbé Briand, *op. cit.*, p. 15, tom. I.

(910) Apud Du Saussay, *De mysticis Galliæ script.*

(911) Ou *Saint Pallais.*

(912) Saint Grégoire de Tours, *De glor. martyr.*, cap. 56.

(913) Conservé à la Bibliothèque impériale, à Paris.

(914) *Voy.* le *Mémoire* de M. Letronne, lu à l'Académie des inscriptions, et inséré dans le *Recueil des pièces relatives à la reconnaissance des reliques trouvées dans l'église souterraine de Saint-Eutrope*, à Saint-Jean d'Angély, 1845. Ce Mémoire a été reproduit, avec quelques additions, dans la *Revue archéologique*, décembre 1845, p. 569 et suiv., et février 1846, p. 718 et suiv.

(915) Ne pouvant entrer dans le détail de ces recherches et de ces études, nous renvoyons à l'ouvrage de M. l'abbé Briand, qui s'étend longuement sur tout ceci, et qui le fait avec autant d'intérêt et de science que de piété : *Hist. de l'Eglise santone*, etc., tom. III, p. 551-760, chap. 9.

de ces saintes reliques; il invita à la cérémonie les archevêques et évêques de Bordeaux, d'Amiens, de Périgueux, d'Agen et d'Angoulême (916), et, en présence de ces merveilles, le pieux historien de l'Eglise santone a pu dire ces paroles que nous nous plaisons à répéter, en terminant : « C'est un martyr qui occupe ici nos pensées et commande notre confiance. Nous rendons hommage aux nobles cicatrices qu'Eutrope reçut pour le nom de notre Rédempteur; telle est la cause de notre piété envers lui et envers la vierge héroïque, sainte Eustelle, dont nous possédons, avec les ossements de notre apôtre, le chef vénérable. La foi nous inspire cette pitié filiale, puisqu'elle nous montre dans ces restes précieux la glorieuse dépouille de celui qui vint apporter l'Evangile dans ces contrées ténébreuses et mourir pour la vérité. La reconnaissance nous le prescrit, puisque, aujourd'hui couronné de gloire, saint Eutrope est le protecteur de l'Eglise de Saintes, comme jadis il en fut l'apôtre (917). »

EUTROPIE (Sainte), martyre en 304. *Voy.* Actes de sainte Afre, n° V. Cette sainte martyre est aussi appelée Euphepia.

EUTYCHÈS, prêtre et abbé d'un monastère de Constantinople où il commandait à trois cents moines. Fier de l'appui de Chrysaphius son parent, eunuque et chambellan de l'empereur Théodose le Jeune, Eutychès attaqua avec un zèle outré Nestorius, qui, comme l'on sait, niait l'unité de personne en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Eutychès s'était fait une réputation par une vie réglée; mais, au fond, c'était tout simplement un ignorant et un orgueilleux fort entêté de ses propres idées. Il se jeta dans l'erreur opposée, et en vint jusqu'à enseigner qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une nature. Après plusieurs citations, il consentit enfin à comparaître devant Flavien, son archevêque, Eusèbe de Dorylée, autrefois son ami (*voy.* cet article), et plusieurs autres évêques en 448. Mais il entra suivi de deux officiers de la cour et d'une troupe de soldats. Il avoua ou plutôt il déclara avec hauteur qu'il ne reconnaissait qu'une nature dans le Sauveur. Comme il refusa d'entrer en discussion et de se rétracter, il fut anathématisé et déposé. Flavien prononça la sentence, qui fut souscrite par trente-trois évêques et vingt-trois abbés, dont dix-huit étaient prêtres. Saint Léon Pape, auquel il en appela, ne se laissa pas prendre à ses menteuses paroles. Le saint docteur, instruit de tout ce qui se passait par Flavien, écrivit une fort belle lettre, où il expliquait avec autant de clarté que de solidité le dogme combattu par le nouvel hérésiarque.

Assisté du crédit de Chrysaphius, Eutychès ne se tint pas pour battu et voulut prendre sa revanche; mais il ne fut pas plus heureux dans son appel à l'empereur : il fut de nouveau condamné par d'autres évêques assemblés par l'ordre de Théodose, et Flavien eut encore l'honneur de faire triompher la vérité (918). Obstiné comme le sont les ignorants et les orgueilleux, Eutychès mit tout en œuvre pour soutenir sa doctrine. Il obtint qu'un concile fût réuni à Ephèse. Il s'y trouva cent trente évêques d'Egypte et d'Orient, présidés par Dioscore, patriarche d'Alexandrie, homme d'un caractère impétueux et violent. Les choses s'y passèrent si peu canoniquement qu'on a surnommé cette assemblée le *Brigandage d'Ephèse* (919). Comme la première fois l'hérésiarque avait pour satellites deux officiers de l'empereur et une troupe de gens armés. Flavien et Eusèbe de Dorylée y furent déposés. Les légats de saint Léon, porteurs d'une lettre où ce saint Pontife démontrait l'ignorance d'Eutychès et établissait la doctrine catholique de la manière la plus solide et la plus lumineuse, protestèrent contre cette déposition, et l'un des quatre légats, le diacre Hilaire, dit à haute voix, *contradicitur*, c'est-à-dire on fait opposition. Il n'eut ni lui ni ses collègues la liberté de lire les lettres pontificales, et quoique pressés tous les quatre de signer la sentence, ils furent les seuls qui résistèrent aux violences et aux menaces des soldats. L'un d'entre eux fut jeté dans les fers. Pour Flavien, il fut traité si cruellement qu'il mourut quelques jours après à Epipe, où il avait été exilé. Dieu punit ses bourreaux d'une manière éclatante. Chrysaphius quelque temps après fut condamné à mort, et l'impératrice Eudoxie fut reléguée à Jérusalem. Marcien, appelé ensuite à l'empire par Pulchérie, qui elle-même avait succédé à Théodose, favorisa la réunion du concile général de Chalcédoine en 451. Les erreurs de Dioscore et d'Eutychès y furent anathématisées. Six cents évêques, d'après ce qu'a écrit saint Léon, composèrent le IV[e] concile général (920). Le Pape y fut représenté par Pascasin évêque de Lilybée, Lucence, évêque d'Ascoly, Boniface prêtre de l'Eglise romaine, et Julien, évêque de Coos.

(916) *Voy.* le mandement de Mgr Villecourt en 1843 ; le décret du même prélat, en date du 6 septembre 1845, par lequel il déclare que les Reliques trouvées dans le tombeau étaient bien celles du martyr saint Eutrope, et le *Recueil des actes relatifs à la reconnaissance des Reliques trouvées dans l'église de Saint-Eutrope*, 1 vol. in-4.

(917) *Hist. de l'Eglise santone*, etc., par M. l'abbé Briand, tom. III, p. 766. — Les derniers éditeurs de Godescard, M. l'abbé Tresvaux et M. Le Glay, ont bien rapporté la découverte des reliques et du tombeau de saint Eutrope (*Vies des saints*, 12 vol. in-8, 1855, t. III, p. 660), mais ils mettent l'apostolat de ce saint au III[e] siècle, comme l'a fait leur auteur, ce qui est contraire à la tradition ; et en présence des travaux récents de la critique historique sur les origines chrétiennes de la Gaule, les éditeurs dont nous parlons sont peu excusables de n'avoir point rectifié sur ce point l'hagiographe qu'ils réimprimaient.

(918) Voy. *Vie de saint Flavien*, dans Godescard.

(919) *Voy.* l'article Ephèse (*Brigandage d'*).

(920) *Voy.* notre *Manuel de l'hist. des conciles*, etc., tom. I, p. 225 et suiv.

La mémoire de saint Flavien fut réhabilitée ; on l'y déclara saint et martyr. Dioscore fut relégué à Gangres dans la Paphlagonie, où il mourut la seconde année de son bannissement. Le décret dans la V[e] session, sur les matières de foi, exprime les sentiments du concile relativement à l'Incarnation. En voici la substance : « Nous déclarons tout d'une voix, que l'on doit confesser un seul et même Jésus-Christ, Notre-Seigneur ; le même parfait dans l'humanité et la divinité, vraiment Dieu et vraiment Homme, le même composé d'une âme raisonnable et d'un corps, consubstantiel à Dieu le Père selon la divinité, et consubstantiel à nous selon l'humanité, en tout semblable à nous, hors le péché, engendré du Père avant les siècles selon la divinité et dans les derniers temps né de la Vierge Marie, Mère de Dieu, selon l'humanité ; en un seul et même Jésus-Christ Fils unique, Seigneur en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation, sans que l'union ôte la différence des natures. Au contraire, la propriété de chacune est conservée et concourt en une seule personne et en une seule hypostase, en sorte qu'il n'est pas divisé ni séparé en deux personnes, mais que c'est un seul et même Fils unique, Dieu, Verbe, Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Saint Athanase, un siècle auparavant, avait réfuté les erreurs d'Eutychès en montrant sans réplique que l'union du Verbe avec la nature humaine s'est faite dans le sein de la Vierge Marie ; que, depuis cette union, le Verbe et l'homme ne font plus qu'un seul et même Jésus-Christ, qui est Dieu parfait et homme parfait, non par le changement des perfections humaines, ni par la division des perfections de ces deux natures, mais à cause de leur union en une même personne (921). Le saint Docteur appelle au moins huit fois la Très-Sainte Vierge Mère de Dieu, *Theotocos*. Il enseigne que Jésus-Christ est consubstantiel à nous en tant qu'homme. On dirait que le concile de Chalcédoine a copié, pour ainsi dire mot pour mot, chacune des paroles de l'immortel patriarche d'Alexandrie.

Quant à Eutychès, il ne se releva pas de sa chute. Il mourut dans l'impénitence. Sa secte vit encore aujourd'hui et compte de nombreux prosélytes en Orient. Mais, grâce à Dieu, de temps en temps, quelques-unes de ces âmes égarées reviennent à la sainte Eglise. C'est ainsi que nous avons vu, il y a quelques années, c'est-à-dire en 1847, l'évêque d'Orfa, l'ancienne Edesse, renoncer aux erreurs d'Eutychès avec plusieurs des siens, et embrasser la vraie foi en union à l'Eglise catholique, apostolique, romaine. Nous avons donné, dans notre *Mémorial Catholique* (tome VII, p. 199-200), d'intéressants détails sur cet heureux retour, et cité en grande partie la lettre de l'évêque d'Orfa en Mésopotamie à Sa Sainteté Pie IX. Ce retour est, on peut le dire, un fruit de la douce et salutaire influence que la particulière sollicitude de ce saint Pontife pour les églises d'Orient exerce sur les esprits dans ces contrées d'où la Foi nous est venue, et où, nous en avons la pleine espérance, l'Évangile et la lumière catholique ne tarderont pas à reprendre leur ascendant et tout leur éclat.

EUTYCHIA (Sainte), confessa la foi à Thessalonique, en 304, sous la persécution de l'empereur Dioclétien. *Voy.* l'article Agathon, confesseur.

EUTYCHIAN (Saint), Pape, était de Luni, ville aujourd'hui détruite, et dont on voit les ruines près de Savone. Il eut pour père Marius ou Martin : ces deux noms ont été longtemps à peu près synonymes.

Créé Pontife en l'an 275, Eutychian institua l'offertoire de la Messe, suivant Bary (922). Il ordonna, dans certaines circonstances, la bénédiction des branches d'arbres et des fruits. Il voulut que les fidèles qui avaient épousé une femme avant qu'elle fût baptisée, jouissent du droit de la renvoyer ou de la garder à leur gré : en cela il n'empiétait pas sur les lois romaines du temps.

Par son ordre, les ivrognes furent repoussés de la communion, jusqu'à ce qu'ils eussent renoncé à ce vice. Il donna la sépulture de sa propre main, à plus de trois cent quarante-deux martyrs. Il commanda qu'aucun ne fût enterré sans *colobio* ou dalmatique de couleur rouge ; d'abord on les ensevelissait dans des toiles blanches, teintes de leur sang.

En cinq ordinations, au mois de décembre, il créa neuf évêques, seize prêtres, cinq diacres. Il gouverna l'Eglise huit ans, onze mois et quelques jours. Il mourut le 8 décembre 283, et fut enterré dans le cimetière de Calixte, puis transporté dans sa patrie à Luni. Après la destruction de cette ville, il fut déposé à Savone, où venait d'être placé le siége épiscopal de Luni. Ce fut sous le pontificat de saint Eutychian, en 277, que parut l'hérésiarque Manès.

EUTYCHIEN (Saint), martyr en Afrique, en 439. *Voy.* l'article Carthage (Prise de).

EUTYCHIUS (Saint), patriarche de Constantinople, digne et saint prélat contre lequel l'empereur Justinien exerça les plus grandes violences et qu'il exila.

I. Après avoir longtemps argumenté contre les eutychiens et les origénistes, Justinien finit par adopter une de leurs erreurs. Il lui prit fantaisie de publier, sous le nom d'édit, une longue dissertation, où il disait que le corps de Jésus-Christ avait toujours été incorruptible, c'est-à-dire que, dès qu'il fut formé dans les entrailles de sa Sainte Mère, il n'était susceptible d'aucun changement ni altération, pas même des sensations naturelles et innocentes, comme la faim et la soif. En sorte qu'avant sa mort même il mangeait sans besoin comme après sa résurrection : d'où il suivait naturellement que les souffrances de sa Pas-

(921) *Voy.* notre article Athanase (Saint), n. XXXV, tom. II, col. 676.

(922) *Romanor. Pontific. brevis notitia*, 1726, p. 30.

sion et de sa mort n'étaient point réelles, mais seulement apparentes. Justinien voulut que tous les évêques approuvassent cette théologie impériale.

Saint Eutychius s'y refusa des premiers, et remontra à l'empereur, prétendu théologien, que ce n'était point la doctrine des apôtres. De cette opinion, lui dit-il, il suit nécessairement que l'Incarnation n'a été qu'imaginaire. Car, comment un corps incorruptible a-t-il été circoncis? Comment a-t-il pu, sur la croix, être percé par les clous et par la lance? On ne peut le nommer incorruptible qu'en ce qu'il n'était souillé d'aucune tache de péché, et ne fut point accessible à la corruption du sépulcre.

Pour réfuter le patriarche (et c'était là le grand argument de ces Césars discuteurs!), Justinien le fit arrêter par ses soldats, et, avant même de l'avoir fait déposer, le remplaça par un autre, Jean le Scolastique, Syrien et apocrisiaire d'Antioche : seulement, huit jours après, il traduisit saint Eutychius devant une assemblée d'évêques courtisans, où il fut accusé de manger des viandes délicates, de prier longtemps à genoux, et d'autres crimes semblables. Il fut cité trois fois, pour observer les règles, et répondit toujours : Si on me juge canoniquement, si on me rend mon clergé et ma dignité, je prendrai mes accusateurs pour témoins. Ils le condamnèrent par défaut; mais lui, de son côté, les prévint, en déclarant qu'ils avaient encouru les peines canoniques. Il fut exilé dans une île de la Propontide, ensuite à Amasée, métropole du Pont, dans le monastère qu'il avait autrefois gouverné. Son exil dura douze ans, et il y fit beaucoup de miracles (923).

Comme saint Eutychius, tous les patriarches et un grand nombre d'évêques refusèrent de souscrire à l'édit de l'empereur, et lui résistèrent dans les conciles et par des écrits particuliers. Du fond des Gaules, saint Nicet de Trèves l'exhorta fortement à revenir de son erreur. Il lui déclara nettement dans sa lettre, que toute l'Italie, l'Afrique, l'Espagne et les Gaules anathématisaient son nom (924). Quant aux évêques d'Orient, lorsque l'empereur demanda leur souscription, ils s'en défendirent, en disant qu'ils suivaient l'exemple d'Anastase, évêque d'Antioche. C'était un saint pontife, non moins recommandable par sa vertu que par sa doctrine, qui avait succédé, peu de temps auparavant, à Domnin. (*Voy.* son article, t. I, col. 1072-1073.) Justinien fit donc tous ses efforts pour le gagner, persuadé qu'il attirerait tous les autres. Le saint patriarche fut inébranlable, réfuta avec force l'hérésie impériale et se prépara à l'exil. Et de fait, Justinien recourut bientôt à son grand argument, la violence : déjà il dictait la sentence de déportation contre saint Anastase et les autres évêques fidèles, lorsqu'il fut frappé de mort le 14 novembre 566, âgé de quatre-vingt-quatre ans et après avoir régné quarante années (925). Mais revenons à saint Eutychius.

II. Après la mort de Jean le Scolastique, arrivée le 31 août 577, Eutychius fut rappelé de son exil et rétabli sur le siége de Constantinople. C'est aux demandes réitérées et pressantes du peuple de Constantinople qu'il dut revenir sur son siége.

Il y avait douze ans qu'il était retiré dans son monastère d'Amasée, métropole du Pont, et, comme nous l'avons dit, il y avait opéré, principalement sur les malades, un grand nombre de miracles, dont plusieurs sont rapportés dans sa Vie, écrite par un témoin oculaire, le prêtre Eustathe, compagnon de son exil et de sa vie entière. Il soulagea aussi dans la famine le peuple des provinces environnantes, ravagées par les Perses; et la farine de son monastère se multiplia miraculeusement. Son retour d'Amasée à Constantinople fut comme une marche triomphale. Partout les peuples allaient à sa rencontre et lui présentaient des malades; car Dieu honora son voyage par plusieurs miracles. A Nicomédie, les Juifs mêmes criaient : ***Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! Vive la foi des Chrétiens!*** De Chalcédoine à Constantinople, la mer était couverte de barques qui l'attendaient.

A son entrée dans la capitale, les rues étaient tapissées et jonchées de fleurs; on brûlait des parfums sur son passage; ce n'était partout que festins et réjouissances : la nuit même fut transformée en plein jour par les illuminations et les feux de joie. Il revint le même jour qu'il était parti, à la fête de saint Timothée. Il logea dans le même palais d'Hormisdas, d'où il avait été envoyé en exil. Le lendemain, qui était un dimanche, il alla, revêtu de ses ornements pontificaux et accompagné de tout son clergé, à l'église de Notre-Dame de Blaquernes, où les empereurs Justin et Tibère le reçurent avec beaucoup d'affection et d'honneur. De là il passa dans la grande église de Sainte-Sophie, où, après avoir célébré le saint Sacrifice, il distribua la sainte communion au peuple depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi, parce que tout le monde voulait la recevoir de sa main (926).

III. Cependant ce saint patriarche tomba dans une erreur, mais dont heureusement il fut désabusé par un autre saint. Il avait composé sur la résurrection un écrit où il prétendait qu'après la résurrection notre corps ne serait plus palpable, mais plus subtil que l'air et le vent. Saint-Grégoire, nonce catholique à Constantinople, eut avec lui des conférences sur ce sujet, et lui objecta ces paroles de Jésus-Christ dans l'E-

(923) *Acta SS.*, Vita S. Eutych., 6 April.; Evagre, lib. IV, c. 38 et 39.
(924) Labbe, tom. V, p. 832.
(925) Evagre, lib. IV, cap. 41. — Justinien eut pour successeur à l'empire, Justin, son neveu, fils de sa sœur Vigilance, qui fut sacré par l'intrus Jean le Scolastique.
(926) *Acta SS.*, Vita S. Eutych., 6 April.

vangile : ***Palpez et voyez, parce qu'un esprit n'a point de chair et d'os, comme vous voyez que j'en ai.*** Eutychius répondit : Notre-Seigneur le fit pour ôter à ses disciples le doute de sa résurrection. Voilà qui est bien étrange, dit Grégoire, que pour ôter le doute à ses disciples, il nous ait donné sujet de douter ; car s'il n'avait pas réellement ce qu'il leur a montré, en confirmant leur foi, il détruit la nôtre. Eutychius ajouta : Son corps était palpable quand il le montra à ses disciples; mais, après avoir confirmé leur foi, il devint plus subtil. Grégoire opposa ce passage de saint Paul : ***Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus***, d'où il conclut qu'il ne lui est arrivé aucun changement après sa résurrection. Eutychius lui objecta ce qui est dit : Que ***la chair et le sang ne posséderont pas le royaume de Dieu.*** A quoi saint Grégoire répondit, que la chair et le sang se prennent, dans l'Ecriture, en deux manières, ou pour la nature humaine en elle-même, ou pour la corruption du péché, et il en apporta les preuves, concluant que, dans la gloire céleste, la nature de la chair restera, mais délivrée des infirmités de cette vie. Eutychius en convint aussitôt; mais il ne voulait pas encore convenir que le corps pût ressusciter palpable.

Par suite de cette contestation, ils cessèrent de se voir. L'empereur Tibère en ayant eu connaissance, les fit venir en particulier l'un et l'autre, écouta leurs raisons, réfuta lui-même le sentiment d'Eutychius, et jugea que son écrit devait être jeté au feu. En sortant de cette dernière conférence, Eutychius et Grégoire tombèrent tous deux dangereusement malades; Eutychius même en mourut, mais complétement revenu de son erreur. Car les amis de Grégoire étant allés le saluer de sa part, peu avant sa mort, il se prit la peau en leur présence, et dit ces paroles de Job : ***Je confesse que nous ressusciterons tous dans cette chair.*** Aussi saint Grégoire cessa-t-il de poursuivre cette erreur, d'autant plus qu'il n'y avait personne qui la suivît (927).

Eutychius mourut donc parfaitement exempt d'erreur, le 5 avril 582, et, six jours après, il eut pour successeur Jean, diacre de la Grande église de Constantinople, surnommé le Jeûneur, qui tint le siége treize ans.

EUTHYMIUS (SAINT), abbé en Palestine au VIe siècle. *Voy.* l'article ELI, patriarche de Jérusalem.

EUTHYMIUS (SAINT), métropolitain de Sardis, ou Sardes, au IXe siècle. Il avait commencé par la vie monastique, et parut entre les principaux évêques au second concile de Nicée, où il est souvent fait mention de lui. Irène et Constantin l'employèrent en des ambassades et en d'autres affaires publiques; mais l'empereur Nicéphore le relégua dans l'île Patarée en Occident, pour avoir donné le voile à une fille. Etant revenu, il fut un de ceux qui parlèrent le plus fortement pour les images devant Léon l'Arménien, qui l'envoya en exil à Ason. Euthymius eut beaucoup à souffrir dans la persécution des iconoclastes contre les Catholiques; et, par l'ordre de Léon, son fils, le jeune empereur Théophile, fit donner au saint archevêque de Sardis tant de coups de nerfs de bœuf, qu'il en mourut vers 822.

EUTHYMIUS, archevêque melquite de Tyr et de Sidon. *Voy.* l'article BENOIT XIV, Pape, n° III.

EUTHYMIUS ZIGABENE, moine grec de l'ordre de Saint-Basile, dont nous avons déjà dit un mot à l'article ALEXIS Ier COMNÈNE, n° IV. Il florissait vers le commencement du XIIe siècle, et a fait, comme nous l'avons dit, un Recueil de passages des Pères sur les matières de la religion, intitulé : ***Panoplie dogmatique contre toutes les hérésies*** (928).

Comme nous l'avons dit dans l'article ci-dessus rappelé, Euthymius réfuta et combattit vivement les bogomiles ou massaliens (929). Nous n'avons pas à nous occuper ici de ces hérétiques dont il a été question à l'article ALEXIS Ier; mais nous dirons un mot des ismaélites ou musulmans que notre savant moine réfuta aussi (930). D'abord il rapporte sommairement l'histoire de Mahomet, et montre qu'il n'a été promis par aucun prophète, et n'a donné aucune preuve de sa prétendue mission. Il rapporte ses principaux dogmes tirés de l'*Alcoran* dont il cite les chapitres et les paroles, et relève les absurdités contenues en ce livre, comme d'avoir confondu Marie, sœur de Moïse, avec la Très-Sainte Vierge, Mère de Jésus, et d'avoir mêlé à ses discours, qu'il donne pour divins, plusieurs fables impertinentes.

Euthymius Zigabène, outre ses travaux contre les hérétiques, a fait aussi un Commentaire sur les cent cinquante Psaumes, tiré des ouvrages des Pères (931), et un Commentaire sur les quatre Evangiles (932).

(927) S. Greg., *Moral.*, lib. XIV, cap. 56, alias 29.

(928) Le texte de cet ouvrage a été traduit en latin par François Zini, chanoine de Vérone, et imprimé en 1536 à Lyon ; puis en 1555 à Venise, et à Paris, en 1556. Cette traduction est aussi dans la Bibliothèque des Pères.

(929) Outre sa *Panoplie*, on a encore d'Euthymius une lettre qu'il écrivit du monastère où il était à Constantinople, et dans laquelle il réfute les hérésies des Bogomiles et de plusieurs autres. Cette lettre est en grec comme tous les ouvrages de ce moine. Jacques Tollius a aussi publié, dans ses *Insignia itinerarii Italici*, une pièce d'Euthymius, qui n'avait jamais paru : elle est encore contre l'hérésie des Bogomiles; et il y a lieu de croire que c'est l'*Appendice* de sa grande *Panoplie* contre les hérésies, et principalement contre celles de son temps. Cette pièce est en grec et en latin, et enrichie de beaucoup de notes de l'éditeur.

(930) Vid. *Auct. Bibl. PP.*, 1624, tom. II, p. 292.

(931) Imprimé en latin de la traduction de Sanlius, à Paris en 1543, 1547, et à Venise en 1568.

(932) Imprimé à Louvain en 1544, de la version de Hentenius ; c'est la meilleure édition.

Ses Commentaires sont littéraux, moraux et allégoriques. Sa morale est solide, ses allégories naturelles et justes; mais, disent quelques critiques (933), les moralités et les allégories de son Commentaire sur les Evangiles sont la plupart des scholies ajoutées après coup. Nous n'entrerons pas dans plus de détails sur les écrits d'Euthymius, cela regardant les bibliographies.

EUVERTE (Saint), évêque d'Orléans au IVe siècle (934). Euverte, sous-diacre de l'Eglise romaine, vint dans les Gaules pour racheter Eumolphius et Cassius ses deux frères, qui avaient été faits prisonniers de guerre. Euverte passa providentiellement à Orléans au moment où le clergé et le peuple de la cité, veuve de son pasteur Decisionus, se rassemblaient dans l'église de Saint-Etienne, pour choisir un successeur au prélat qu'ils venaient de perdre. Saint Marcel, évêque de Paris, et plusieurs autres évêques étaient déjà en prière au pied de l'autel pour demander à Dieu celui qu'il avait choisi pour pontife. A peine le pieux voyageur fut-il entré dans Saint-Etienne, qu'une colombe blanche, après avoir plané quelques instants au-dessus de l'assemblée, alla se reposer sur la tête du saint, qui de suite fut nommé évêque d'un consentement unanime par les prélats, par le peuple et tout le clergé.

Plein de l'Esprit du Seigneur qui s'était reposé sur lui, Euverte devint le pasteur et l'apôtre de son diocèse. Il fit placer dans la nouvelle cathédrale qu'il avait fait bâtir sous le vocable de la Croix, quelques parcelles de la vraie croix, dues à la libéralité de l'empereur Constantin et de sainte Hélène. Pendant les vingt années de son épiscopat, il s'appliqua et il réussit presque entièrement à détruire les vestiges du paganisme dans son diocèse, et en particulier dans sa ville épiscopale. L'église qui porte son nom, après avoir subi les injures des temps et des révolutions, est maintenant en partie rendue au culte, et le sera sans doute bientôt intégralement. Cette église est la possession des Pères de la Miséricorde, qui vivent en communauté sous le nom de Prêtres auxiliaires dans l'ancienne abbaye de Saint-Euverte, annexée à l'église de ce nom (935).

Saint Euverte mourut dans un âge fort avancé, après avoir choisi et consacré saint Agnan (*Voy.* cet article, tom. II, col. 420) pour son successeur. Son corps fut déposé au milieu d'un grand concours de peuple, dans le champ d'un noble romain Tétradius; le modeste oratoire bâti sous le nom de Notre-Dame du Mont fut ensuite appelé simplement Saint-Euverte, nom qu'il porte encore aujourd'hui. Quoique le nom d'Euverte soit fort célèbre dans les anciens Martyrologes d'Occident, nous n'avons point d'histoire authentique de ses actions : il y a eu différentes translations de ses reliques à l'abbaye dont nous avons parlé plus haut. Le culte de ce saint était autrefois aussi célèbre en Angleterre qu'en France, et les protestants n'ont point effacé son nom du calendrier de leur nouvelle liturgie (936).

EVAGRE (Saint), évêque de Constantinople au IVe siècle. Au commencement de l'année 370, l'empereur Valens était à Nicomédie, se rendant à Antioche, quand il apprit la mort d'Eudoxe, évêque arien de Constantinople. Les ariens mirent à sa place Démophile, évêque de Bérée en Thrace. Les catholiques profitèrent de l'occasion pour élire et faire ordonner saint Evagre, qu'on ne connaît pas d'ailleurs. Mais Valens l'envoya aussitôt en exil et approuva l'élection de l'arien Démophile.

EVAGRE de Pont, écrivain ecclésiastique. *Voy.* l'article ETUDES MONASTIQUES, n° III.

EVARISTE (Saint), Pape. Il était Grec de nation, mais fils d'un Juif de Bethléem, nommé Jude. On a très-peu de détails sur lui. Fleury accorde à peine une ligne au pontificat d'Evariste, et les autres historiens s'arrêtent peu sur lui.

Sorti très-jeune de Bethléem, Evariste vint à Rome où il se distingua par sa piété et son érudition. Il fut créé Pontife l'an 100 de l'ère chrétienne; son élection fut assez tranquille, bien qu'au milieu de la persécution, et elle se fit treize jours seulement après la mort de son prédécesseur, que les uns disent avoir été saint Clément, et les autres saint Anaclet (937).

Il y eut de son temps, aussi bien que sous les Papes qui l'avaient précédé, des hérésiarques qui tâchaient de corrompre la foi et l'innocence des fidèles, et qui, par leurs calomnies, décrièrent extrêmement la religion chrétienne auprès des païens, parce qu'on ne les distinguait pas des véritables disciples de Jésus-Christ. Mais Evariste leur opposa la sainteté de ses exemples, et sa vigilance profonde, loin de diminuer l'Eglise, l'augmenta merveilleusement. Sa conduite fut en tout celle d'un vrai Pasteur.

Dès qu'il eut été reconnu comme vicaire de Jésus-Christ, il ordonna, selon la tradition apostolique, que les mariages fussent célébrés publiquement et avec la bénédic-

(933) Dupin, *Bibblioth. ecclés.*, XIIe siècle, p. 2; Richard Simon, *Crit. de Dupin*, tom. I, p. 317.

(934) Fleury pense que saint Euverte peut être le même qu'Eortius, qui assista au 1er concile de Valence. (*Hist. ecclés.*, liv. XVII, n. 22.)

(935) Le continuateur de Fleury, liv. CXXIX, n. 100 et 101, parle de cette abbaye, et d'une contestation qui eut lieu à l'occasion de l'élection de l'abbé.

(936) *Voy.* la *Gaule chrétienne*, tom. VIII, p. 1573; le P. Stilting, le 7 septembre; le *Bréviaire d'Orléans*, 7 septembre. *Voy.* aussi *Légende de saint Euverte*, tirée des Bollandistes, in-8, 1855, de 23 p., et *Notice sur l'Eglise de Saint-Euverte d'Orléans*, in-8 de 59 p., Orléans, 1855; et une Etude sur saint Aignan, dans l'*Université catholique*, tom. VIII.

(937) Saint Irénée, Eusèbe et saint Epiphane mettent saint Evariste immédiatement après saint Clément; mais saint Optat et saint Augustin ne le mettent qu'après saint Anaclet. (Le P. Giry, *Vies des Saints*, 26 octobre.)

tion du prêtre. Il ordonna aussi que chaque évêque ne prêchât qu'assisté de sept diacres, afin que leurs rivaux ne leur imputassent pas des erreurs, comme dit Chacon, ou plutôt comme le suppose Bianchini (938), et afin encore que ces diacres connussent l'aiguillon de la vérité dans le ministère de la prédication.

Évariste distribua aux prêtres les *titres* de Rome, d'où quelques auteurs ont cru que ce Pontife avait institué les cardinaux-prêtres. Mais il est bon de remarquer que ces *titres* n'étaient pas encore des églises publiques; c'étaient seulement des Oratoires renfermés dans des maisons où les Chrétiens s'assemblaient pour entendre la parole de Dieu et pour participer aux saints Mystères, et on les appelait des titres, parce que, pour les distinguer des lieux profanes et faire voir leur consécration, on y mettait des croix au-dessus. Au rite de la consécration d'une église, passé de l'ancien Testament au Nouveau, saint Évariste ajouta quelques cérémonies. Il fit quatre ordinations au mois de décembre (939) et créa dix-sept prêtres, deux diacres et quinze évêques, ce que le cardinal Baronius prouve (940) contre le sentiment de quelques auteurs (941) qui prétendent qu'il ne fit que deux ordinations.

Comme nous l'avons fait entendre, sous son pontificat la sainte Eglise fut attaquée au dehors par la persécution de Trajan, et déchirée au dedans par divers hérétiques. Mais une des consolations d'Evariste fut le courage de saint Ignace, disciple de saint Pierre et de saint Jean. Evariste avait conservé des rapports avec la Palestine et la Syrie. Il savait que saint Ignace, appelé aussi Théophore ou *Porte-Dieu*, avait été consacré évêque d'Antioche l'an 68, après saint Evode, successeur immédiat de saint Pierre. Ignace gouvernait ce Siége avec le zèle de la sainteté qu'on devait attendre d'un disciple et d'un imitateur des apôtres, et consommait son sacrifice l'an 107 de Jésus-Christ, pendant qu'Évariste priait en secret pour un si noble martyr.

Evariste lui-même fut martyrisé. Après avoir travaillé à l'accroissement de la gloire de Jésus-Christ pendant neuf ans et trois mois, il montra aux Chrétiens l'exemple d'une véritable fidélité, en souffrant généreusement le martyre le 26 octobre 109. Il en est qui portent la durée de son pontificat à treize ans, depuis le consulat de Valens jusqu'à celui de Gallus et de Bradua, c'est-à-dire de l'an 69 à 108. Nous avons suivi ici le sentiment le plus généralement adopté (942). Mais c'est bien le 26 octobre qu'il souffrit (943). Son corps fut enterré au Vatican, auprès du tombeau du Prince des apôtres.

On a attribué à saint Evariste deux décrétales ou épitres, dans l'une desquelles le changement d'un évêché en un autre, par esprit d'ambition ou d'avarice, et sans une nécessité inévitable et une translation canonique, est sévèrement interdit. Ces deux décrétales sont adressées l'une aux évêques d'Afrique et l'autre à tous les fidèles de l'Egypte. Mais ces documents passent actuellement pour apocryphes.

ÉVÊQUES. Saint Ignace, martyr et disciple des Apôtres, nous apprend la soumission et le respect qui sont dus aux évêques (944). On trouve là-dessus quantité de passages dans ses Epîtres, et, sans vouloir les citer tous, nous nous contenterons de résumer les plus essentiels.

Notre-Seigneur Jésus-Christ étant le seul interprète de la volonté du Père, et ayant, par son autorité, distribué les évêques dans les diverses contrées de la terre, il faut que les fidèles soient d'accord avec les évêques pour être d'accord avec la volonté divine. Cette bonne intelligence doit être semblable à celle des cordes d'une lyre, afin que, chantant ensemble et comme d'une seule voix Jésus-Christ et son Père, ils fassent une harmonie douce et agréable, et que Dieu y reconnaisse qu'ils sont les dignes membres de son Fils.

De plus, cette union doit être aussi intime et inaltérable que celle de l'Eglise avec Jésus-Christ et de Notre-Seigneur Jésus-Christ même avec son Père. Quiconque est envoyé par le Père pour gouverner sa famille, doit être écouté comme celui qui l'envoie; les fidèles doivent donc regarder l'évêque comme le Seigneur même, et lui obéir comme au Père de Jésus-Christ, évêque de tous (945).

Cette obéissance, et cela en l'honneur de Celui qui la commande, doit être véritable et sincère, non feinte et simulée : parce que l'hypocrite ne trompe pas tant l'évêque visible, qu'il insulte l'invisible, qui connaît toutes choses, même les plus secrètes et les plus cachées. « Que toute votre étude, ajoute saint Ignace, soit donc de faire toutes vos actions dans la concorde de Dieu : l'évêque présidant à la place de Dieu même, les prêtres à la place du sénat apostolique, et les diacres comme ceux à qui est confié le ministère de Jésus-Christ. Res-

(938) Dans ses Notes *Ad Anastasium*, tom. II, p. 78.

(939) C'est ce que nous apprend le *Bréviaire romain*.

(940) In *Annal*.

(941) Entre autres, Gaudeau, év. de Vence, *Hist. de l'Eglise*, lequel a été suivi en cela par plusieurs historiens.

(942) Artaud de Montor, *Hist. des Souverains Pontifes romains*, tom. I, p. 53.

(943) Comme en font foi les Martyrologes.

(944) Ce que ce saint martyr a dit en particulier aux Eglises d'Asie, touchant l'amour, le respect, la soumission qu'elles devaient à leurs évêques, dont il fait l'éloge, s'applique généralement à tout évêque catholique, mais principalement au Chef de tous les évêques, au Père commun des fidèles, au Souverain Pontife, Vicaire de Jésus-Christ, à l'égard duquel les pasteurs mêmes sont des brebis.

(945) *Epist. ad Ephes.* n. 3, 4, 5 et 6.

pectez-vous les uns les autres. Que nul ne regarde le prochain selon la chair; mais aimez-vous toujours en Jésus-Christ : et comme le Seigneur n'a jamais fait rien sans son Père, ni par soi, ni par le ministère de ses apôtres, de même vous ne devez rien faire sans l'évêque et sans les prêtres. Ne tentez pas même de trouver rien de raisonnable en particulier; mais vous unissant tous ensemble, n'ayez qu'une oraison, une prière, une âme, une espérance dans une charité et une joie innocente : comme accourant tous au même temple de Dieu, au même autel, au même Jésus-Christ, qui procède d'un seul Père, est en lui seul et retourne à lui seul (946). »

Saint Ignace dit encore ailleurs : « Que tous respectent les diacres comme les ministres de Jésus-Christ, l'évêque comme la figure du Père, et les prêtres comme le sénat de Dieu et la compagnie des apôtres. Sans ceux-là, on ne doit point parler d'Eglise (947). Que l'on tienne pour Eucharistie légitime, celle qui se fait par l'évêque ou par celui auquel il en a donné permission. Où l'évêque paraît, que là soit la multitude; comme où est Jesus-Christ, là est l'Eglise catholique. Sans l'évêque il n'est pas permis de baptiser, ni de célébrer les agapes; et, généralement parlant, il n'y a d'agréable à Dieu, de sûr, de légitime, que ce qui se fait avec son approbation. C'est donc très-bien de considérer Dieu et l'évêque. Celui qui honore l'évêque, est honoré de Dieu : et celui qui fait quelque chose à son insu, sert le démon (948). En un mot, tous ceux qui sont de Dieu et de Jésus-Christ, sont avec l'évêque; suivez-le donc comme les brebis suivent leur pasteur (949). »

Quant aux devoirs des évêques, on sait qu'ils leur sont enseignés par saint Paul dans ses Epîtres à Tite et à Timothée. Beaucoup de saints Pères, entre autres saint Grégoire le Grand, dans son *Pastoral*, et saint Bernard, en ont traité avec étendue et lumière. A leur exemple, et dans la suite des âges, les écrivains ecclésiastiques se sont aussi occupés de ce grave sujet. Nous citerons : le *Traité des devoirs d'un évêque*, par Duguet (950) ; *De la sainteté et des devoirs de l'épiscopat selon les saints Pères et les canons de l'Eglise* (951), et les *Lettres à un évêque sur divers points de morale et de discipline, concernant l'épiscopat*, par de Pompignan, archevêque de Vienne (952). Nous n'avons pas à parler ici du dernier ouvrage du cardinal de La Luzerne (953), qui traite surtout de questions canoniques, plutôt que des devoirs proprement dits.

Le saint Concile de Trente a réglé tout ce qui concerne les évêques dans ses décrets disciplinaires, où il élève leur pouvoir au-dessus des difficultés et des chicanes dans la restauration ecclésiastique. Pour ce qui est des diverses questions relatives aux évêques et des causes importantes qui les regardent, mais qui sont directement réservées au Pape, l'histoire offre quantité de faits que nous avons rassemblés sous divers chefs. *Voy.* les articles : HISTORIQUE DE L'ÉLECTION ET DE L'INSTITUTION DES ÉVÊQUES; — HISTORIQUE DE LA QUESTION DE L'AUTORITÉ DES PONTIFES ROMAINS DANS L'ÉLECTION ET LA CONFIRMATION DES ÉVÊQUES; — QUESTION DE L'AUTORITÉ DES PAPES DANS LES DÉPOSITIONS DES ÉVÊQUES; — TRANSLATIONS ET DÉMISSIONS DES ÉVÊQUES (De l'autorité du Souverain Pontife dans les). — *Voy.* aussi les articles : CAUSES MAJEURES; — QUESTION (De la) DES APPELLATIONS AU PAPE.

ÉVÊQUES PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE. Peut-être n'a-t-on pas assez remarqué que l'origine de cette clause : *évêques par la grâce de Dieu et du siége apostolique*, est venue de la nécessité où furent les Pontifes romains de resserrer de plus en plus les liens d'obéissance et d'unité qui tendaient à se détendre, et d'empêcher les schismes que les efforts des princes, d'une part, et les faiblesses et souvent l'esprit de parti des évêques, d'autre part, fomentaient ou entretenaient dans l'Eglise. (*Voy.* l'article HISTORIQUE DE L'ÉLECTION ET DE L'INSTITUTION DES ÉVÊQUES, n° XV.) Quant à l'époque où cette clause fut employée, sans remonter bien haut, elle est cependant plus ancienne encore que ne l'ont dit certains auteurs.

Fébronius, par exemple, avance (954) que, dans le XIVe siècle, elle n'était point encore en usage. Mais il prend soin de se réfuter lui-même : car, un peu plus bas (955), il rapporte, d'après Thomassin, quelques exemples qui appartiennent aux années 1351 et 1365. Et encore, cela n'est pas non plus exact. En effet, les premiers qui usèrent de cette formule ne furent point des archevêques, et des archevêques appartenant aux dates qu'on indique. Si Fébronius avait lu le livre *Des bénéfices* de Thomassin, imprimé à Lucques dans l'année 1728, avec les notes du P. Mansi, plus tard archevêque illustre de cette ville, il aurait trouvé (956) l'exemple d'un simple évêque et d'un évêque qui

(946) *Ad Magnes.*, n. 3, 6 et 7.
(947) *Ad Trall.*, n. 3.
(948) *Ad Smyrn.*, n. 8.
(949) *Ad Philadelph.*, n. 2.
(950) Il se trouve à la fin du tom. II de ses *Conférences ecclésiastiques*, etc., 2 vol. in-4, 1742.
(951) 3 vol. in-12, ouvrage sur lequel l'*Année littéraire* a donné un bon jugement, année 1769, tom. II, p. 253 et suiv.
(952) 2 vol. in-8, 1802.
(953) *Dissertations sur les droits et devoirs respectifs des évêques et des prêtres dans l'Eglise*, 1 vol. in-4, 1844, édit. Migne.
(954) Cap. 4, § 9, n. 1 : « Equidem antistites se hodie plerumque scribunt Dei et apostolicæ sedis gratia episcopos. Sed hic mos non adeo antiquus esse dignoscitur, quippe sæculo XIV necdum usitatus. »
(955) *Ibid.* : « Observat Thomassinus, *Discip. eccles., de benef.*, part. IV, lib. I, cap. 22, « Primos qui hac forma : *Dei et sanctæ Sedis gratia*, usi sunt, archiepiscopos fuisse, scilicet Petrum Narbonensem in concilio Bitterensi, ann. 1351, et Simonem Turonensem in Andegavensi synodo, ann. 1365. »
(956) A la fin du tom. III, p. 632.

vivait l'an 1093. Ce prélat fut Amat, évêque de Nuscano dans les Apennins, lequel, dans son testament rapporté par Ughelli (957), s'intitule : *Ego Amatus apostolicæ sedis gratia episcopus*. Ainsi, ce serait pour le moins au XIe siècle et non au XIVe qu'il faudrait faire remonter les commencements de la formule dont nous parlons.

En cherchant davantage, Fébronius aurait encore trouvé qu'Anselme, évêque de Foligno et de Nocera, dans un titre de donation de l'an 1174, s'appelait : *Dei gratia non meis meritis Fulginatis et Nucerinæ Ecclesiæ ex concessione D. Papæ, et totius Romanæ Ecclesiæ consensu ibidem toto tempore vitæ meæ ordinatus*. Les *Annales* des Camaldules nous en offrent un autre exemple de l'an 1170. Voici comme saint Bienvenu, évêque d'Osima, souscrivait dans cette ville (958) à une indulgence que Philippe, archevêque de Ravenne, à l'occasion de sa consécration, avait accordée à l'église de Saint-Magloire de Faenza : *Eodem modo*, etc. *Benvenutus Dei et apostolica gratia Auximanus episcopus, auctoritate Dei et Apostolicæ sedis, et Beati Leopardi* (premier évêque d'Osime) *duos annos et duas quarantenas in Domino relaxat*. Ce ne furent point les seuls évêques d'Italie qui, dans le XIIIe siècle, furent dans l'usage de s'appeler ainsi. Nous voyons un exemple de ce fait en Hongrie. Dans un acte de donation de certains décimes fait par lui à ses chanoines l'an 1299, l'évêque donateur s'intitule : *Jacobus Dei et Apostolicæ sedis gratia episcopus Scapusiensis* (959). Nous n'accumulerons pas d'autres exemples; ceux-ci suffisent à notre but.

EVEQUES. Pour leur élection et leur institution, *voy.* les articles : HISTORIQUE DE L'ÉLECTION ET DE L'INSTITUTION DES ÉVÊQUES; — et HISTORIQUE DE LA QUESTION DE L'AUTORITÉ DES PONTIFES ROMAINS DANS L'ÉLECTION ET LA CONFIRMATION DES ÉVÊQUES.

EVEQUES (DE L'AUTORITÉ DU PONTIFE ROMAIN DANS LES DÉPOSITIONS DES). *Voy.* les articles : QUESTION DE L'AUTORITÉ DES PAPES DANS LES DÉPOSITIONS DES ÉVÊQUES; — TRANSLATIONS ET DÉMISSIONS DES ÉVÊQUES (De l'autorité du Souverain Pontife dans les).

EVEQUES-COADJUTEURS. Nous avons vu, par quantité de faits historiques, à l'article HISTORIQUE DE L'ÉLECTION ET DE L'INSTITUTION DES ÉVÊQUES, le droit des Pontifes romains à la confirmation de ces élections, et la nécessité comme l'urgence de ce droit pour maintenir l'unité dans l'Eglise, et pour empêcher les schismes. (*Voy.* surtout le n° XV dudit article.) Or, les coadjutoreries, avec future succession, démontrent également le droit des Papes, comme nous allons le voir par plusieurs faits.

Un des écrivains qui ont le plus attaqué les prérogatives du Saint-Siége, Fébronius, prétend traiter des coadjutoreries, puisqu'au paragraphe du 4e chapitre de son ouvrage, il met ce titre en frontispice : *La concession d'un coadjuteur, avec la future succession, a été comptée assez tard parmi les autres causes majeures* (960). Mais dans le corps du paragraphe il les confond ensuite maladroitement avec celles que le Pape Boniface VIII, en 1298, réserva au Siége apostolique (961). Or, ces coadjutoreries ne sont point certainement les coadjutoreries avec droit de future succession dont Fébronius veut parler, mais les simples coadjutoreries qui, seules, furent anciennement en usage, et qui, comme le fait remarquer le P. Bianchi, ou bien s'accordaient pour un temps, si l'importance, l'infirmité ou l'empêchement de l'évêque, auquel on dônnait un successeur, pouvait cesser avec le temps, ou bien à perpétuité, si l'évêque, à cause de sa vieillesse ou de quelque autre infirmité, était pour toujours impuissant à exercer ses fonctions épiscopales.

Et on ne peut nier que ces simples coadjutoreries, avant Boniface VIII, ne pussent être accordées par les métropolitains à leurs suffragants, et par les synodes aux métropolitains, surtout quand elles étaient demandées et par ceux-là et par ceux-ci. Bien plus, ajoute le docte Mineur Observantin (962), le même Boniface VIII, en déclarant que la concession des coadjutoreries épiscopales, nonobstant toute autre coutume contraire, appartient aux causes majeures réservées au Siége apostolique, marque assez clairement que celles-là étaient admises ordinairement sans l'autorité du Siége apostolique, et il veut en outre que dans les églises éloignées, afin qu'elles ne soient pas chargées de dépenses en recourant au Siége apostolique, on observe ce qui suit : 1° que les évêques, soit pour cause de vieillesse ou pour quelque autre indisposition qui les rende pour toujours incapables d'exercer leurs fonctions pastorales, puissent, avec l'autorité apostolique qui leur est accordée en ce point, se choisir, du conseil et avec le consentement de leur chapitre cathédral, ou de la majorité de ce chapitre, un ou deux coadjuteurs; 2° que dans le cas où l'évêque n'aurait pas sa tête à lui, et ne pourrait exprimer ce qu'il veut ou ne veut pas, le chapitre ou les deux tiers du chapitre, avec la même faculté apostolique qui leur est accordée dans ce cas, puissent choisir un ou deux coadjuteurs qui remplissent les fonctions de l'évêque empêché; 3° que si l'évêque, affligé de vieillesse ou de quelque autre maladie incurable, et incapable pour toujours, ne veut point se choisir ou avoir des coadjuteurs, quoique averti par son chapitre, le chapitre alors doit représenter au Saint-Siége l'état de l'Eglise et de l'évêque et attendre sa décision; 4° que lesdits coadjuteurs soient pourvus d'émoluments modérés sur les revenus de l'Eglise, évitant d'aliéner et de distraire ses biens, et vou-

(957) *Ital. sacra*, tom. VII, col. 533.
(958) Tom. V, in *Append.*, col. 203.
(959) Petersky, *Conc.*, Hung., tom. I, p. 195; apud *Auxil. cath.*, tom. VI, p. 70, 71.
(960) P. 199, prim. edit. 245.
(961) Cap. unico de clerico ægrot. in-6.
(962) *De la police extérieure de l'Eglise*, tom. V, part. I, lib. III, cap. 4, § 3, p. 488.

lant qu'ils rendent compte de leur administration, non-seulement à l'évêque et au prélat, s'il retourne à son bon sens, mais encore au prélat son successeur, comme tout cela apparaît par la Décrétale de ce Pontife, insérée dans le sixième livre; d'où il résulte clairement que la constitution de ce Pontife parle seulement des simples coadjutoreries et non des coadjutoreries avec future succession. Qu'a donc à voir la réserve de Boniface VIII avec les coadjutoreries ayant droit de future succession?

Nous ne nions pas pour cela que ces coadjutoteries ne soient aussi réservées au Pontife romain, mais ce n'est point en vertu de quelque décrétale ou de Boniface VIII ou d'un autre Pape. Fébronius confesse lui-même (963) que ces coadjutoreries sont contraires au droit canon, et il a raison en cela où il se trouve d'accord avec Emmanuel Gonzalès (964) et le P. Bianchi (965). Comment les Papes se les seraient-ils donc réservées par un nouveau droit qui n'est pas autre chose que celui contenu dans le droit canon? De là vient que la réserve de telles coadjutoreries, quand quelque cause juste et nécessaire demande qu'on accorde à quelque évêque un coadjuteur avec future succession, appartient au seul Pontife romain, non par une constitution ecclésiastique, mais par droit de sa primauté, c'est-à-dire en tant que lui seul peut dispenser des canons des conciles généraux et des décrets du Siége romain (966).

EVEQUES DES MONASTERES. C'étaient des évêques qu'on accordait à certains monastères, soit qu'ayant quitté leurs siéges épiscopaux, ils se retirassent pour embrasser la vie religieuse; soit qu'on accordât, par privilége, à ces monastères des évêques qui en étaient abbés et qui gardaient néanmoins le titre d'évêques.

Nous voyons que le pape Etienne II accorda en 757 à Fulrad, abbé de Saint-Denys, près Paris, le privilége d'avoir un évêque particulier, qui serait élu par l'abbé et les moines, et consacré par les évêques du pays pour gouverner le monastère, et les autres que Fulrad avait fondés et qui étaient tous sous la protection du Saint-Siége (967) Nous voyons également le pape Adrien IV (968), accorder aux monastères de Saint-Martin de Tours et de Saint-Denys, près Paris, des priviléges portant continuation du droit d'y avoir des évêques particuliers. Au concile d'Attigny-sur-Aisne, au diocèse de Reims, tenu l'an 765, on vit siéger et signer les actes du concile plusieurs de ces évêques, entre autres ceux des monastères de Lobes et de Saint-Oyan et d'Eichster.

Fleury dit que lesdeux priviléges délivrés par le Pape Adrien Ier, sont tous deux en même forme et de même date, c'est-à-dire du mois de juin 782; puis il ajoute ce détail : Le privilége de Saint-Denys confirme celui que l'abbé Fulrad avait obtenu du Pape Etienne II, en 757, et il est certain que cette abbaye avait du temps de Fulrad un évêque nommé Herbert; mais elle n'en avait plus dès le temps de Charles le Chauve (969). On en compte jusqu'à douze dans Saint-Martin de Tours : et l'usage n'en fut aboli que par le Pape Urbain II, l'an 1096. On en trouve aussi au monastère de Lobes sur la Sambre, et à celui d'Hohenove en Alsace.

Ces évêques des monastères n'étaient pas titulaires, comme si le monastère et ses dépendances eussent été un diocèse (970); ils étaient du genre de ceux qui se trouvent quelquefois avoir été ordonnés sans titre, ou, après l'avoir quitté, ils se retiraient dans ces monastères, et y faisaient les fonctions, comme en des lieux exempts de la juridiction des évêques ordinaires. Tels sont les évêques de Lobes, de Saint-Oyan et d'Eichster, qui sont nommés au concile d'Attigny, l'an 765 (971). Quelquefois c'étaient des chorévêques qui avaient leur siége fixe dans le monastère. Tantôt l'abbé était en même temps évêque du monastère, tantôt c'étaient deux personnes différentes. D'autres fois c'étaient de simples prêtres, à qui on donnait le titre d'évêques, parce qu'ils avaient mission pour prêcher l'Evangile en certain territoire : comme saint Grégoire d'Utrecht en Frise, et saint Ludger en Westphalie (972).

Il n'est peut-être pas inutile de noter ici que le faux concile de Constantinople, tenu sous Photius, l'an 879, eut sans doute en vue ces priviléges, lorsqu'il déclara annulé ce caractère épiscopal, ou tout au moins la qualité, dans ceux qui, étant entrés dans les monastères, voudraient ensuite en sortir. Ce concile, qui d'ailleurs a été rejeté, dit : « Bien que jusqu'ici on ait toléré quelques évêques qui, après être descendus à l'état monastique, ont remonté à la dignité épiscopale, le concile a corrigé cet abus, et déclaré que si un évêque embrasse la vie monastique, il ne pourra plus reprendre l'épiscopat. Car les moines font profession de se soumettre et d'apprendre, non pas d'instruire et de gouverner. »

EVODE, premier abbé d'un monastère fondé par saint Genès, évêque de Clermont, vers 656, et institué par cet évêque dans ses fonctions abbatiales. *Voy.* l'article Bonet ou Bonit (Saint), n° II.

(963) *Loc. cit.* « De cætero coadjutores cum futura successione dari, juris analogiæ repugnat. » *Vid.* cap. 3, *De concess. præb.* in-6, et totos titulos *De concessione præbendæ et ecclesiæ non vacantis.* Add. caus. 7, quæst. 1, can. 12, 13 et 14.

(964) In III Decretal., tit. 6, Comm. in cap. *Consultationibus*, num. 4.

(965) *Loc. cit.*, p. 487.

(966) Voy. l'*Auxiliaire catholique*, tom. VI, p. 73-76.

(967) *Act. S. Bened.*, tom. IV, p. 356.

(968) *Voy.* son article, tom. I, col. 284.

(969) Mabillon. *Præf.* I, sæc. 3, n. 32 et *passim.*

(970) Ibid., *Diplom.*, 629.

(971) *Conc*, tom. VI, p 1702.

(972) Fleury, liv. XLIV, n. 21.

EVOTIUS (Saint), martyr en 304. *Voy.* l'article Actes de dix-huit martyrs de Saragosse et de Sainte-Encratide.

EVRE (Saint), évêque de Toul au vi° siècle. *Voy.* Apre ou Aper (Saint).

EXTATIQUES MODERNES (Les). Les vies des Saints nous offrent quantité d'exemples de saints personnages qui furent favorisés de dons surnaturels, et l'on y trouve plusieurs Extatiques et des Stigmatisés. Nous en parlons lorsque nous rapportons les vies de ces grands Saints qui ont exercé dans l'Eglise une action si puissante, et nous n'avons pas, dès lors, à réunir en un seul article tous ces exemples admirables. Mais il n'est pas possible que, dans un ouvrage comme celui-ci, nous ne disions rien des Extatiques et des Stigmatisés du Tyrol et de la Provence qui, dans ces dernières années, ont préoccupé si vivement les esprits religieux et édifié les âmes fidèles. Nous leur consacrerons une Etude spéciale, appuyée de toutes les autorités nécessaires en un sujet aussi important, et c'est ce que nous faisons sous le titre suivant, auquel nous renvoyons : Stigmatisés modernes (Les).

EXUPERE (Saint), premier évêque de Bayeux, vulgairement appelé Spire. (*Voy.* ce nom.)

EXUPERE (Saint), dont les restes précieux ont été trouvés parmi les saintes reliques extraites du cimetière de Calixte, le 27 avril 1837, et qui a été donné par le pape Grégoire XVI à l'œuvre de la Propagation de la Foi.

I. Saint Exupère paraît avoir été un simple soldat de sa milice, puisque ni sa condition, ni son âge, ni le genre particulier de sa mort ne sont parvenus jusqu'à nous. Cependant, il est à croire qu'il fut distingué ou par le rang qu'il occupait, ou par le genre de souffrances qu'il a éprouvées. Le soin seul qu'on a pris de transmettre son nom à la postérité en est une sorte de preuve. Les Catacombes, en effet, renferment beaucoup d'autres corps saints dans les tombeaux desquels on retrouve des signes certains du martyre, le vase de sang, etc., et sur lesquels néanmoins aucun nom n'est inscrit, c'est même le plus grand nombre. Mais il n'en est point ainsi pour notre martyr. Son corps, disent les lettres authentiques délivrées à la Propagation de la foi (973), son corps a été trouvé avec un vase de son sang et une pierre de marbre où était gravé le nom Exupere (974). Aussi désigne-t-on sous le nom de martyrs de nom propre, ***nominis proprii***, ceux de la classe à laquelle appartient le corps de notre saint, c'est-à-dire, dont le nom propre qu'ils ont porté parmi les hommes nous est révélé par quelque inscription.

Maintenant, à quelle époque saint Exupère souffrit-il le martyre? On ne peut, à cet égard, que se livrer à des conjectures. Son corps n'est pas celui sans doute d'un martyr du i^er^ siècle de l'Eglise, puisque les dépouilles des fidèles mis à mort pendant la première persécution furent déposés au Vatican. Il ne saurait non plus appartenir au iii° siècle ; car déjà, à cette époque, pour empêcher les Chrétiens de vénérer les corps des martyrs, les persécuteurs avaient soin de faire jeter dans le Tibre ou dans les égoûts les restes des victimes de leur fureur. La circonstance de l'invention du corps de saint Exupère dans le cimetière de Calixte, semble par elle-même un indice du temps où souffrit ce saint, comme plusieurs autres dont les reliques ont été découvertes dans ces dernières années à Rome.

Ayant été découvert dans le cimetière de Calixte, il est donc probable que le martyre de saint Exupère est antérieur à celui du pape Calixte, arrivé l'an 223 de Jésus-Christ, et que l'inscription dont nous venons de parler est du nombre de celles que ce Pape fit graver sur plusieurs tombeaux ou niches des Catacombes pendant son pontificat (975). D'ailleurs, par suite même de la prolongation des fouilles, le corps de saint Exupère a dû être trouvé dans la partie accessible du cimetière de Calixte, à une profondeur plus grande que ceux de saint Sébastien et sainte Cécile ; par conséquent il doit appartenir à une époque un peu plus reculée que ceux de ces deux saints, c'est-à-dire remonter au delà de l'an 230. Saint Exupère aurait donc souffert au ii° siècle, ou tout à fait au commencement du iii°, et il est bien un des cent soixante-quatorze mille témoins (976), morts pour attester la vérité des faits sur lesquels repose notre foi.

II. Les lettres qui ont été délivrées à l'œuvre de la Propagation de la foi, avec les reliques du saint Exupère, portent que « le Pape Grégoire XVI veut, et la sacrée Congrégation de la Propagande désire que l'œuvre, qui a si bien mérité de la religion dans tout l'univers, reçoive ce don religieux comme un gage public et remarquable de sa reconnaissance pour les soins assidus et le zèle particulier avec lesquels elle s'efforce, par ses largesses, de propager la plus grande gloire de Dieu chez toutes les nations les plus éloignées. »

Les reliques ont été apportées en France par un vaisseau de l'Etat. Parvenues à Marseille le 9 novembre 1838, elles ont été transférées

(973) En date des 25 et 26 septembre 1838.

(974) Il y a trois autres martyrs de ce nom. *Voy.* le *Dict. d'Hagiogr*, tom. I, col. 969.

(975) *Voy.* notre article Calixte Ier (Saint), t. III, col. 753, et *Les catacombes romaines. Etudes et descriptions des lieux de sépulture des premiers Chrétiens à* Rome, par le R. J. Spencer Northcote; in-8, *Rome*, 1859, chap. 5, p. 111.

(976) On sait que l'inscription suivante se lit (et avec quelle émotion !) à l'entrée du cimetière dont nous parlons : « C'est ici le cimetière de Calixte. quiconque y entrera véritablement pénitent et contrit, obtiendra l'indulgence de ses fautes; » et cela, « par les mérites de cent soixante et quatorze mille martyrs et de quarante-six Pontifes, tous venus de la grande tribulation, dont les corps reposent en ce lieu. » (*Voy.* l'article Calixte Ier (Saint), tom. III, col. 753.)

d'abord dans l'une des principales églises, où le saint corps est demeuré deux jours, entouré d'un grand concours de peuple. Ce fut le 26 novembre que les reliques arrivèrent à Lyon. On en fit la translation le 1 décembre 1838, et il y eut à cette occasion un *triduum* solennel de prières (977). Plusieurs panégyriques ont été prononcés.

Il est inutile de dire que la châsse dans laquelle sont renfermées ces Reliques, est digne d'un si précieux trésor. Elle est fermée sur le devant par une glace qui en laisse voir l'intérieur. Les ossements sont disposés dans leur situation naturelle, et toutes les parties du corps que le vêtement laisse à nu ont été recouvertes de cire (selon l'usage adopté) et modelées avec soin.

Au pied, et à l'un des angles de la châsse, est incrusté dans une urne de bois doré, et surmonté du monogramme du Christ, le vase où fut recueillie une partie du sang que le Martyr versa pour la Foi. Au moyen d'une ouverture pratiquée à cette urne, on peut voir le vase, qui est de verre comme tous ceux trouvés dans les tombeaux des martyrs aux Catacombes. Il est facile même de distinguer le sédiment que le sang a laissé tout autour des parois intérieures. On sait, du reste, que les premiers fidèles avaient l'habitude de recueillir avec des linges ou avec des éponges le sang des confesseurs qui mouraient pour le nom chrétien. Enfin, on a joint à l'envoi du saint corps une portion de la pierre de marbre qui recouvrait son tombeau sur laquelle se voit la modeste épitaphe d'Exupère tracée comme à la hâte par une main malhabile, et qu'on lit ainsi : EXUPERI.

EXUPERE (SAINT), martyr. *Voy.* l'article EPIPODE (Saint).

EXUPÈRE (SAINT), né à Toulouse. Il fut le sixième successeur de saint Saturnin sur le siége de Toulouse. Il siégeait vers l'an 405. Il fit achever l'église de Saint-Sernin, la consacra, et y fit transférer les Reliques de ce saint martyr. Saint Exupère se signala par son profond savoir et sa grande charité dans une grande famine. Après avoir distribué tous ses biens, il vendit les vases sacrés d'or et d'argent, pour assister les pauvres, et fut réduit à mettre le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans un panier d'osier, et son sang dans un calice de verre. Saint Jérôme le compare à la veuve de Sarepta, et lui a dédié son Commentaire sur le prophète Zacharie (978). Il mourut vers l'an 417. Selon une pieuse tradition, saint Exupère avait eu son premier tombeau dans la paroisse de Blagnac. Mais, comme la possession de tout ce qui est précieux donne toujours lieu à contestation, les paroissiens de l'église de Saint-Sernin réclamèrent le corps de leur évêque et l'obtinrent. Depuis lors les fidèles de Blagnac viennent, tous les cinq ans, en procession solennelle rendre aux reliques du Saint qui a illustré leur village les honneurs qui lui sont dus : touchant et saint usage qui témoigne de la piété des habitants de cette contrée, et qui ne peut qu'attirer sur eux de précieuses bénédictions! N'oublions pas surtout de noter que le saint évêque de Toulouse arrêta par ses prières les ravages des Barbares, et qu'il en délivra son peuple, comme nous l'avons marqué ailleurs. *Voy.* l'article INNOCENT Ier (Saint), Pape, n. IV.

F

FABIEN (SAINT), Pape, était fils de Fabius, et eut pour maître Clément d'Alexandrie. Il se lia avec Origène, et entretint des relations avec ce grand homme. On le compte parmi les chanoines réguliers, et il fut créé Pape le 10 janvier 236.

I. Son élection, au rapport d'Eusèbe, se fit d'une manière merveilleuse. Fabien avait quitté la campagne pour venir à Rome avec quelques autres, après la mort du saint Pape Anthère ou Antère. Comme les Frères étaient tous assemblés dans l'église pour l'élection d'un évêque, on proposait plusieurs personnes considérables. Fabien était présent, mais nul ne pensait à lui, quand tout d'un coup une colombe, volant d'en haut, vint se reposer sur sa tête. Le peuple, étonné et réjoui, s'écria tout d'une voix qu'il était digne ; on l'enleva aussitôt, et on le mit sur le siége, qu'il remplit pendant quatorze ans (979).

Aux sept notaires diacres, institués par saint Clément pour rassembler les Actes des Martyrs (980), Fabien ajouta sept sous-diacres, pour qu'ils assistassent les premiers dans un soin si pieux et si important; ensuite, il élut sept autres diacres d'un ordre supérieur dans cet emploi, chargés de diriger ceux dont nous venons de parler. Ceux-là avaient mission de veiller à ce que les Actes fussent rédigés avec des détails, et non en peu de paroles, comme on avait fait à peu près jusqu'alors.

Fabien divisa Rome en sept quartiers, au lieu de quatorze comme l'avait divisée Auguste; de sorte que, par cette nouvelle division qui plaisait davantage à Fabien, les sept diacres chargés de surveiller les sept autres diacres et les autres sept sous-diacres pouvaient prendre soin des pauvres dans sept églises. Cette division ecclésiastique,

(977) On trouvera une description de cette solennelle translation que présidèrent Mgr d'Amasie, administrateur de l'archevêché de Lyon, et Mgr l'évêque de Nancy, dans les *Annales de la Propagation de la foi*, tom. XI, p. 168 et suiv.

(978) *Voy. Catal. des évêques de Toulouse*, par Dom Richard.

(979) Eusèbe, *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. 22 et 29.

(980) *Voy.* là-dessus nos articles ANTÈRE (Saint) Pape, CLÉMENT (Saint), Pape; EUTROPE (Saint), n° II.

plus intelligente, donna l'origine aux titres des cardinaux-diacres, qui ensuite s'accrurent, et qui, dans le commencement de ces institutions, étaient appelés régionnaires. En cinq ordinations, saint Fabien créa onze ou quatorze évêques, vingt-deux prêtres, et sept ou huit diacres. Telle est la différence que l'on trouve dans les auteurs. Il eut le bonheur et la gloire d'éloigner de son Eglise un nouvel hérétique, Privatus, Africain, déjà condamné dans un concile pour des fautes énormes, et qui cherchait, par une humilité insidieuse, à surprendre la bonne foi du Pontife.

Ce saint Pape reçut la couronne du martyre dans la septième persécution, sous Dèce, le 1er mars 250, après avoir gouverné l'Eglise avec une vigilance égale à son courage pendant quatorze ans, un mois vingt-cinq jours. Il fut enterré dans le cimetière de Calixte. Saint Cyprien, parlant de saint Fabien, l'appelle un « excellent homme, » et dit que la gloire de sa mort répondit à la pureté, à la sainteté, à l'intégrité de sa vie. Tous les anciens auteurs font également son éloge (981).

Le Saint-Siége fut vacant plus de seize mois, parce que la persécution de Dèce devint de plus en plus cruelle. Avant l'élection du successeur, il parut un antipape : ce fut le premier. Il s'appelait Novatien. Alors commença le premier schisme de l'Eglise. Malheureusement Novatien, mort à Rome sous Sixte II, eut, pendant près de deux siècles, des successeurs attachés à ce schisme fatal, qui ne s'éteignit que sous Célestin Ier.

II. On a prétendu que Fabien ordonna de brûler, chaque samedi, l'ancienne huile du saint chrême. Cependant il est prouvé aujourd'hui, dit un auteur (982), que cet usage ne commença à se pratiquer que vers le commencement du VIIe siècle. On veut encore que saint Fabien ait décrété que personne ne fût ordonné prêtre avant l'âge de trente ans ; qu'aucun prêtre ne pût, dans un jugement civil, être accusateur, juge ou témoin ; que les fidèles communiassent trois fois l'an ; que les prêtres idiots à la suite de maladies, ne pussent plus célébrer le saint sacrifice, et qu'aucun fidèle ne pût contracter mariage au quatrième degré.

En rapportant toutes ces dispositions, Novaès, qui a fait tant de recherches dans les écrits de tous les auteurs ecclésiastiques, italiens, français, allemands, espagnols, anglais, ajoute : « Néanmoins je crois que, bien que les Souverains Pontifes des premiers siècles aient dû établir des institutions pour le bon règlement de l'Eglise, je crois, et je ne cesserai de répéter que les Décrétales attribuées aux Pontifes avant saint Siricius, c'est-à-dire avant l'an 385, sont apocryphes, tout en en exceptant cependant quatre des trois premiers siècles. Ces quatre, sont : une de saint Clément et trois de saint Corneille, en y joignant quelques fragments d'autres documents véritables, c'est-à-dire des fragments de deux Décrétales de saint Etienne (an 253), d'une de saint Denys (an 259), et d'une autre de saint Félix Ier (an 269) ; dans le IVe siècle, deux de saint Jules (an 337), les douze de saint Libère (an 352), et huit de saint Damase (an 366), toutes indiquées par Bartoli (983). Le même Bartoli mentionne encore (984) les quatre-vingt-dix-sept Décrétales apocryphes, inventées par Isidore Mercator, et attribuées aux Pontifes qui précédèrent saint Grégoire le Grand, mort en 604.

Ce sentiment de Novaès, au moins en ce qui concerne saint Fabien, s'accorde avec ce que disent des trois Décrétales attribuées à ce Pontife, par quelques critiques (985). Ces Décrétales, selon eux, la première à tous les évêques de l'Eglise catholique, la seconde aux évêques d'Orient, et la troisième à Hilaire, sont visiblement supposées. En effet, Maximin, qui est marqué pour consul dans la première, est qualifié *clarissime*, qualité qui ne lui convenait point, étant Auguste. On suppose dans le corps de la lettre que Novat vint à Rome sous le pontificat de Fabien, et cependant il n'y vint que sous Corneille. La seconde lettre est une compilation de divers endroits du second concile de Carthage, de celui d'Antioche, du cinquième de Rome, de saint Jérôme et de saint Augustin. La troisième lettre est composée de passages tirés du code Théodosien, des lettres de saint Grégoire le Grand, et divers autres écrits postérieurs au siècle de saint Fabien. Des critiques modernes ont soutenu que ce saint Pontife baptisa l'empereur Philippe, et son fils, appelé du même nom, de sorte que Philippe le père aurait été le premier empereur chrétien, et que ce titre n'appartiendrait pas à Constantin. Mais c'est là une question, à nos yeux, assez peu importante (986), et dont, d'ailleurs, nous n'avons pas à nous occuper ici.

FABIEN, évêque d'Antioche. *Voy.* les articles CORNEILLE (Saint), Pape, nos I et III, et DENYS (Saint), d'Alexandrie.

FABIEN arien fameux qui fut réfuté par saint Fulgence. — *Voy.* son article, n° IX.

FABIOLA (SAINTE), femme célèbre dont il n'est pas possible que nous ne parlions point, car elle fut, au IVe siècle, la gloire des Chrétiens, l'admiration des gentils, la consolation des moines, le soutien et la providence des pauvres (987). Nous allons donc étudier cette vie qui nous initiera, d'ailleurs, dans bien des détails de l'histoire des pre-

(981) Dom Ceillier, tom. VIII, p. 138.
(982) M. Artaud, *Hist. des Papes*, tom. I, p. 100.
(983) *Jur. canon. Inst.*, cap. 18.
(984) *Ibid.*, cap. 19.
(985) Tillemont, *Mém. pour serv. à l'Hist. de l'Egl.*, tom. III, p. 364 ; Dom Ceillier, *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. VIII, p. 138 et suiv.
(986) Cette question est touchée dans l'ouvrage du chevalier Artaud, *Histoire des Souverains Pontifes romains*, édit. in-12, 1846, tom. I, p. 101, 102.
(987) Saint Jérôme, *Lettres*, tom. IV, p. 277, de la trad. de M. F. Z. Collombet, 5 vol. in-8, 1839.

miers siècles chrétiens, et nous emprunterons ce que nous allons rapporter à l'historien de saint Jérôme (988). Ce saint, comme l'on sait, a lui-même fait le plus bel éloge de Fabiola, dont il fut le guide et l'ami.

I. Fabiola était de la descendance de ce Q. Maximus, dont les sages temporisations avaient sauvé la république des mains d'Annibal. Fabiola avait été unie à un époux si peu digne d'elle et si honteusement vicieux, qu'elle prit le parti de le quitter, mais sans découvrir des désordres, qui cependant faisaient murmurer tout le voisinage. Comme elle était bien jeune encore, elle usa du privilége que lui conférait la loi civile, et s'engagea dans de nouveaux liens. Mais, après la mort de son second mari, Fabiola rentra en elle-même, et comprenant que les lois des Césars ne sont pas celles de Jésus-Christ, ni les enseignements de Papinien ceux de saint Paul, elle fit une éclatante pénitence. Saint Jérôme, qui rappelle, à cette occasion, la sage austérité de l'Evangile, avait eu déjà l'occasion, dans une lettre écrite, en 394, à Arnandus, prêtre et ensuite évêque de Bordeaux, de se prononcer ouvertement au sujet d'une rupture et d'un second mariage du genre de celui de Fabiola (989).

Sur les hauteurs du mont Cœlius, dans la partie méridionale de Rome et en un magnifique isolement, s'élève une splendide église qu'on appelle avec raison, *la mère et le chef des autres églises*, car elle est la cathédrale des Souverains Pontifes : elle a reçu les Pères de douze conciles, et c'est d'une de ses loges, qu'aux grandes fêtes de l'année, le Vicaire de Jésus-Christ donne sa bénédiction solennelle. L'auguste basilique de Saint-Jean de Latran regarde les ruines encore debout dans les champs, entre Rome et Albano, et occupe la place du palais de Plautius Latéranus qui, ayant été englobé dans une conspiration contre Néron, eut la tête tranchée par la main d'un tribun, et mourut avec ce silence obstiné que l'on connaissait si bien alors, *plenus constantis silentii*, comme disait Tacite (990). L'empereur Constantin fut le fondateur de la basilique Latérane, dédiée ensuite au Sauveur, par le Pape Sylvestre, et qui a gardé le nom du consul romain.

Or, la veille de la grande solennité de Pâques, une femme couverte de vêtements déchirés et lugubres, vint, la tête nue, les cheveux épars, le visage pâle et défait, se prosterner au rang des pénitents, et avec un air si douloureux qu'elle fit couler les larmes de l'évêque de Rome, des prêtres et de tout le peuple chrétien. Elle demeura hors de l'église, jusqu'à ce que l'évêque l'y rappelât comme il l'en avait chassée. Ce visage par lequel elle avait conquis l'affection d'un second époux, Fabiola se prit à le meurtrir; l'éclat des pierreries lui était devenu importun; elle ne pouvait voir les linges les plus précieux, et fuyait ces vains ajustements qui faisaient l'amour et la gloire de tant d'autres matrones romaines.

II. Une fois rentrée dans la communion des Chrétiens, Fabiola vendit son riche patrimoine, afin d'en faire celui des pauvres, et fut la première dans Rome à fonder un hôpital (νοσοκομεῖον) pour y recueillir les pauvres malades gisant aux coins des rues, et soulager tous ces malheureux accablés de langueur et consumés de faim. On vit alors bien des infirmités réunies dans la pieuse maison dont elle dotait sa ville natale. Ces nez coupés, ces yeux crevés, ces pieds à demi brûlés, ces mains livides, ces ventres gonflés, ces cuisses décharnées, ces jambes enflées, ces chairs putrides et rongées d'où sortaient une fourmilière de vers : quel assemblage émouvant pour une âme chrétienne qui savait découvrir sous la triste enveloppe de l'humanité tout autant de membres souffrants de Jésus-Christ ! Bien des fois Fabiola porta sur ses délicates épaules des personnes languissantes de jaunisse et d'une crasse infecte. Bien souvent elle lava des plaies toutes purulentes, que d'autres ne pouvaient pas même regarder. Elle donnait à manger de ses propres mains et rafraîchissait de quelque petit breuvage un cadavre expirant (991). La nature éprouve de vives répugnances en face des douleurs et des misères physiques, mais la foi, quand elle est puissante, surmonte bien vite les dégoûts. « Cet homme que nous méprisons, que nous ne pouvons même voir, et dont l'aspect seul soulève le cœur, c'est notre semblable, il est formé de la même boue que nous, et composé des mêmes éléments. Tout ce qu'il souffre, nous pouvons le souffrir. Regardons ces plaies comme les nôtres, et alors toute cette dureté d'âme pour autrui se brisera devant les bienveillantes pensées que nous avons pour nous-mêmes (992). »

Au reste, Fabiola ne se montra pas moins libérale envers les clercs, les moines et les vierges de Jésus-Christ. Rome était trop petite pour la charité de cette miséricordieuse femme. Elle parcourut donc les îles et toute la mer Etrusque ; elle allait elle-même, ou envoyait des personnes fidèles et vertueuses répandre sa munificence dans la province des Volsques, dans les anfractuosités des mers, où résidaient les chœurs des moines (993).

III. Le désir de voir les Lieux-Saints amena tout à coup Fabiola à Jérusalem, contre l'attente générale. Plusieurs person-

(988) M. F. Z. Collombet, *Histoire de saint Jérôme, Père de l'Eglise au* IVe *siècle, sa vie, ses écrits et ses doctrines*, 2 vol. in-8, 1844, tom. II, chap. 2, p. 273 et suiv.

(989) Amand, *inter Criticas*, tom. IV, epist. 4.

(990) *Annales*, XV, 60. *Cæsariano gladio truncatus est.* (S. Jérôme, *Lettres*, tom. IV, p. 282.)

(991) S. Jérôme, *ibid.*, 290. Le tableau que le saint prêtre nous trace des infirmités agglomérées dans un hôpital est bien supérieur, sous tous les rapports, au morceau de Fléchier, tant de fois cité. (*Orais. fun. de Marie-Thérèse d'Autriche*, p. 237, édit. Lefebvre.)

(992) S. Jérôme, *ibid.*, p. 291.

(993) *Ibid.*, p. 293.

nes accoururent la recevoir; elle passa quelque temps dans le monastère de saint Jérôme, qui, se rappelant ensuite leurs entretiens, croyait encore avoir auprès de lui cette religieuse femme. Il ne pouvait assez admirer ce qu'elle apportait de ferveur et d'application à l'étude des volumes sacrés. Affamée qu'elle était de cette divine lecture, elle parcourait les Prophètes, les Evangiles et les Psaumes, proposant des difficultés et conservant avec amour dans son cœur les réponses de Jérôme.

Pendant que l'on cherchait à une femme si distinguée une demeure digne d'elle, il arriva soudain de divers endroits une nouvelle qui fit trembler l'Orient, la Syrie et surtout la Palestine. A l'extrémité des Palus-Méotides, entre les glaces du Tanaïs et la féroce nation des Gètes, se trouvaient les Huns, qui, débordant en nombreux essaims, volant çà et là sur de rapides coursiers, remplissaient de carnage et d'effroi tous les lieux qu'ils traversaient. C'était le moment où Arbogaste, après avoir fait égorger Valentinien le Jeune, avait jeté la pourpre sur les épaules d'Eugénius. En 394, Théodose étant allé combattre ce tyran, avait mené avec lui les légions romaines, et lorsque, en 395, il eût fallu la terreur de leur glaive, elles se trouvaient encore en Italie. On vit donc apparaître sur tous les points à la fois ces nouveaux conquérants, qui allaient plus vite que le bruit de leur irruption, et n'épargnaient ni la religion et ses autels, ni les dignités, ni la tendre enfance. Il se disait, et c'était la commune rumeur, que ces bêtes féroces venaient à Jérusalem, attirées par la soif de l'or. On relevait hâtivement les murailles de la ville, qui avaient été négligées en temps de paix. Antioche était cernée, et Tyr, désespérant de pouvoir se défendre, s'exilait du continent dans son île antique (994).

Jérôme et ses moines se virent forcés de courir au rivage, d'improviser une embarcation, et, malgré la violence des vents, de regarder le naufrage comme préférable à la présence des Barbares. C'était surtout pour la jeunesse ou la beauté vierge qu'on éprouvait de vives alarmes. Les appréhensions du dehors s'aggravaient encore de la guerre du dedans, c'est-à-dire des discussions sur l'origénisme. Quant à Jérôme, il ne pouvait se décider à quitter l'Orient, où il avait à jamais établi sa demeure, ni ces Lieux-Saints qui avaient pour lui tout le charme d'une seconde patrie. Un tel sacrifice eût été au dessus de ses forces. Mais Fabiola, qui portait tout avec elle, comme ce philosophe ancien; elle qui était désormais étrangère dans quelque cité que ce fût, retourna en Italie pour vivre pauvre aux lieux mêmes où on l'avait vue si opulente, et habiter chez les autres après avoir abrité chez elle tant de monde.

IV. Rentrée dans sa patrie, Fabiola reprit le cours de ses bonnes œuvres, et, de concert avec Pammachius, fit élever au Port-Romain un hospice destiné à recevoir les pèlerins qui abordaient sur le sol italique, et ceux qui voulaient prendre sur le doux rivage un peu de force contre les fatigues de la navigation (995). Non-seulement on y soulageait les pauvres dans leurs nécessités, mais encore on donnait des marques de munificence à ceux mêmes qui avaient quelque chose. L'univers entier apprit donc en même temps qu'un hospice existait au Port-Romain. La Bretagne sut l'été ce que l'Egyptien et le Parthe avaient su l'hiver (996).

Avant de se perdre dans la Méditerranée, le Tibre se partageait, comme aujourd'hui encore, en deux bras inégaux, et formait l'île d'Apollon, l'*Isola sacra* des modernes. Sur l'extrémité du bras gauche se trouvait Ostie, longtemps florissante et renommée. L'ensablement de la grande embouchure et la nécessité d'avoir un port sur ces rivages, déterminèrent Trajan à en creuser un vers l'extrémité du bras droit, beaucoup moins long et plus rapide, plus profond que l'autre. Le nouveau port fut appelé *Portus-Trajanus*, et succéda à celui d'Ostie. La petite ville de Fiumicino, bâtie à plus de 2,000 mètres au-dessous de Port-Trajan, tient à son tour la place de cette seconde ville, et la navigation est concentrée dans ce bras du fleuve. Comme la cité de Trajan était devenue un centre d'activité, qu'il y arrivait et qu'il en partait de nombreux voyageurs, Fabiola et Pammachius firent une œuvre singulièrement belle, quand ils unirent leurs efforts pour une fondation d'une utilité si grande. Leur hospice était le second établissement de charité que Fabiola donnait à sa ville natale, qui n'a cessé de se montrer prodigue en institutions pieuses, et a même devancé notre miséricordieux Vincent de Paul.

V. Fabiola fit une dernière et large aumône en faveur des moines qu'elle avait secondés auparavant, et s'endormit bientôt dans le Seigneur. La ville de Rome éclata en témoignages d'amour et d'admiration aux funérailles de cette religieuse femme. Le peuple se pressait à côté de ces restes mortels qu'avait habités une âme si dévouée pour lui. Les places, les portiques, les toits des maisons ne pouvaient contenir la foule des spectateurs. Le chant des psaumes vint se mêler, avec ses accents de tristesse et d'espoir, aux douloureuses rumeurs des citoyens, et l'*Alleluia* montait à la voûte dorée des hautes basiliques. « Non, disait saint Jérôme, les triomphes de Fabius sur les Gaulois, de Papirius sur les Samnites, de Scipion sur les Numantins, de Pompée sur les nations du Pont, ne furent rien en comparaison des triomphes de Fabiola (997). »

(994) « Tyrus, quondam insula, præalto mari septuaginta passibus divisa. » Pline, *Hist. nat.*, v, 17; S. Jérôme, *loc. cit.*, p. 300.

(995) Saint Jérôme, *Lettres* trad. citée, tom. IV, p. 300.

(996) *Ibid.*, p. 302.

(997) *Ibid.*, p. 305.

La Ville éternelle ne s'est pas déshabituée de ces pacifiques triomphes. Il n'y a pas de si longues années qu'une jeune princesse (998), en qui l'on admirait tout à la fois l'éclat de la vertu et de la beauté, ayant jeté le deuil dans la capitale du monde chrétien par une fin prématurée, quarante Romains s'attelèrent à son char funèbre, et conduisirent au tombeau la fille des Talbot de Shewsbury, pendant que, du haut du Quirinal, Sa Sainteté Grégoire XVI bénissait le cercueil et déplorait la grande perte que la Ville éternelle venait de faire.

Quand le prêtre Jérôme adressait de Bethléem à son ami Océanus l'oraison funèbre de la célèbre défunte, il était presque arrivé à cet âge qui est, suivant les Livres saints, la somme totale de nos années (999). Le vénérable vieillard terminait par un adieu grave et triste comme celui de Bossuet sur le cercueil du grand Condé. Rien, dans la littérature chrétienne, ne nous rappelle mieux *les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint.* « Voilà quel est, disait-il (1000), le présent que vous offre mon esprit en sa vieillesse, ô Fabiola; c'est le suprême tribut que je vous paye. Souvent j'ai loué des vierges, des veuves, des femmes mariées, dont les vêtements furent toujours blancs, et qui suivent l'Agneau partout où il va. Heureuse louange, de n'être souillée d'aucune tache dans toute la vie! Loin d'ici toutefois la médisance; loin d'ici la haine! Celle qui était tombée aux mains des voleurs, a été rapportée sur les épaules du Christ. »

Ainsi, pour couvrir une faute de Fabiola, Jérôme n'invoquait d'autre excuse que la miséricorde du Sauveur des hommes et la parabole de la pauvre brebis égarée. Bienheureux celui qui n'a jamais eu besoin d'être rapporté au bercail!

FANDILA (Saint), martyr à Cordoue, en l'an 853 de Notre-Seigneur, sous Mahomet, fils d'Abdérame. *Voy.* l'article Martyrs de Cordoue.

FARGEAU (Saint) ou Ferjeux. *Voy.* Ferréol (Saint), de Besançon.

FASTIDIOSUS, moine et prêtre catholique, tomba dans l'arianisme, et fut réfuté par saint Fulgence. *Voy.* son article, n° IX.

FAUSTE, diacre, martyr au III° siècle. *Voy.* l'article Denys (Saint), patriarche d'Alexandrie, n° III.

FAUSTE (Saint), évêque de Riez, une des gloires de Lérins, une des lumières de l'Eglise au V° siècle, un des amis les plus chers au cœur de saint Maxime, était originaire de la Grande-Bretagne, et vint au monde vers l'an 390.

I. Il étudia la philosophie avec une ardeur et un succès merveilleux, et mérita cet éloge pompeux de saint Sidoine Apollinaire, son ami et son contemporain: « Vous avez épousé, seigneur Evêque, une femme belle et voilée selon le conseil du *Deutéronome*; jeune encore, vous l'avez aperçue dans les rangs ennemis et votre cœur s'en éprit; vous l'avez ravie et faite prisonnière; elle vous suivit à l'Athénée et à Lérins; avec vous elle renonce aux sciences mondaines, avec vous elle célèbre les sciences d'en haut (1001). »

Avocat, Fauste parut au barreau avec une distinction marquée; mais, bientôt dégoûté des chicanes et des vaines disputes du monde, il s'éloigna pour toujours de sa patrie et de sa famille pour entrer à Lérins. Il avait alors trente ans; il ensevelit sa jeunesse, ses espérances dans le cloître et fit bientôt de rapides progrès sous la conduite des maîtres de la vie mystique, tels que les Honorat, les Maxime et les Caprais, regardé comme le père spirituel de la communauté.

Forcé d'accepter l'évêché de Riez, saint Maxime désigna Fauste pour son successeur, comme le plus digne et le plus capable de gouverner le monastère (1002). Promu à cette haute dignité d'abbé, l'an 433, Fauste se montra aussi humble, aussi zélé, aussi pénitent qu'il l'était à son entrée au monastère, et pendant environ vingt-sept ans qu'il le gouverna, il en soutint la réputation et la régularité par sa vigilance et par ses exemples. On loue surtout son abstinence. Il ne buvait jamais de vin et ne mangeait le plus souvent que des fruits et des légumes crus; de sorte que ni Maxime, ni Lérins n'eurent à se repentir d'avoir fixé leur choix sur lui et de lui avoir donné leurs suffrages. Il eût désiré n'être connu que de son abbaye, mais plus il fuyait la gloire et les honneurs, et plus il en était comblé! Les plus illustres prélats du temps le tenaient en grande estime et en vénération singulière, au point que, dans un concile provincial, saint Hilaire d'Arles, leur métropolitain, le fit asseoir entre lui et les évêques de Fréjus et de Riez.

Comme l'humilité est loin d'exclure la fermeté d'âme et l'énergie de caractère, Fauste qui alliait à la simplicité la force chrétienne, prit avec courage la défense non de ses droits, les saints y tiennent peu, mais de ceux de son monastère, contre l'évêque de Fréjus qui voulait s'arroger une pleine et entière juridiction sur les moines de Lérins. L'interdit fut lancé. Le saint abbé se soumit sans résistance et sans murmures; il attendit avec confiance la décision du concile qui se réunit, en 453, à

(998) La princesse Borghèse. Son souvenir est encore tout vivant à Rome, où ses immenses charités renouvelèrent le prodige des illustres dames que saint Jérôme a louées. — On peut voir, du reste, l'attachante biographie de la princesse, par M. Zeloni.

(999) *Dies annorum nostrorum in ipsis septuaginta anni. Si autem in potentatibus, octoginta anni, et amplius eorum labor et dolor.* (*Psal.* LXXXIX, 10, 11.)

(1000) C'est dans le texte que cela est sensible: *Hoc tibi, Fabiola, ingenii mei senile munus, has officiorum inferias dedi. Laudavimus sæpe virgines, viduas ac maritatas*, etc.

(1001) S. Sid. Apoll., epist. 2, lib. V.

(1002) Fauste fut le III° abbé de Lérins. *Voy.* l'*Histoire du monastère de Lérins*, par l'abbé Alliez, 2 vol. in-8, 1862, tom. I, chap. 3-5.

Arles, pour vider cette affaire. Elle se termina à la satisfaction des deux parties et à la grande édification de l'Eglise.

II. Rendu à son monastère, le B. Fauste continua d'être pour ses religieux le modèle de toutes les vertus, mais il leur fut bientôt enlevé pour monter sur le siége de Riez, devenu vacant par la mort de Maxime; il hérita de sa houlette pastorale, comme il avait hérité de sa crosse abbatiale. Le pontife ne perdit rien en lui de l'abbé, et sa nouvelle dignité ne lui fit rien diminuer de la rigueur de son ancienne discipline. Rien dans les vêtements ne le distinguait des simples prêtres. Son activité, sa ferveur, sa charité le faisaient seules remarquer dans l'accomplissement des fonctions saintes du sacerdoce. Il dormait peu et encore prenait-il ce rare repos sur le plancher de sa chambre. Pasteur vigilant et fidèle, il parcourait son diocèse pour connaître ses brebis, leur distribuer la nourriture sacrée, et les ramener au bercail si elles avaient eu le malheur de s'en éloigner.

Comme son glorieux prédécesseur, il aimait à consulter Rome, ce centre du feu sacré de la vérité et de la lumière. Aussi le voyons-nous désigné par le concile d'Arles de l'an 462, comme député auprès du Saint-Siége; il en revint animé d'une nouvelle ardeur pour sa sanctification personnelle et pour celle de ses ouailles. En l'année 470, il reçut à Riez la visite du célèbre Caius-Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, que l'on a appelé à juste titre le *César et le Tacite du moyen-âge pour nos Gaulois*. Ce fut à l'occasion de cette visite et en remerciement de tous les soins pieux de son hôte que Sidoine composa son *Carmen Eucharisticum*, où dans un style concis, mais pompeux, il chante les vertus de l'évêque de Riez.

Mais Sidoine ne se contente pas de voir le saint en l'évêque de Riez; il y trouve aussi le savant distingué, le docteur sûr et éclairé. « C'est à vous, seigneur Evêque, lui écrivait-il (1003), qu'il appartient d'enseigner une doctrine profonde en des livres qui passeront à la postérité. » Et faisant l'éloge d'un ouvrage qui n'est point parvenu jusqu'à nous, et sur le titre duquel les critiques disputent, il lui déclare : « Qu'il n'a trouvé chez les autres auteurs, en fait d'éloquence et de génie, rien qui approchât de la perfection avec laquelle il avait écrit et parlé. »

Si Fauste savait bien dire, il savait encore mieux faire. En 474, il fut la providence visible du diocèse de Riez, ravagé par une affreuse famine; non content de faire venir des provinces voisines des vivres et du blé pour des sommes énormes, il se dépouilla de tout ce qu'il possédait afin de distribuer à son peuple les aliments nécessaires. A ces secours, il ajouta les exhortations et les exemples. Le Seigneur exauça la prière de son serviteur. L'abondance revint et succéda à la stérilité. Le souvenir du fléau ne fit que rendre le pasteur plus cher à son troupeau, pasteur et brebis ne faisaient plus qu'une âme.

Fauste qui se plaisait à parler aux pauvres et aux petits de la terre était aussi le conseiller des princes de ce monde. Il était le confident de Gundebald, roi des Bourguignons, qui ne perdait jamais l'occasion de de lui témoigner sa haute estime et son profond respect. L'empereur Julius Népos, hors d'état de résister à Evaric, roi des Visigoths de Toulouse, lui députa Fauste avec trois autres évêques; et si le saint prélat ne parvint pas à désarmer le terrible conquérant, il épargna du moins à la province une multitude de maux; il obtint pour les évêques le droit de se réunir à Arles où l'on condamna l'hérésie des prédestinatiens.

Mais Fauste qui ne s'appuyait pas sur un bras de chair, et qui préférait plaire au Roi du ciel plutôt qu'à ceux du monde, attaqua avec force l'arianisme dont Evaric était le protecteur; son zèle lui va ut l'exil. En 484 Evaric mourut, et Fauste put retourner enfin à Riez. On l'y reçut avec des transports de joie, ce fut un vrai triomphe qu'on voulut faire à ce généreux athlète de la foi. De douces larmes coulèrent de tous les yeux, car il était véritablement aimé.

III. Fauste se distingua d'une manière fort honorable dans le concile d'Arles que nous venons d'indiquer, et qui se tint vers l'an 476, contre le prédestinatianisme. Voici à quelle occasion.

Un prêtre, nommé Lucide, apparemment de la province d'Arles, crut pouvoir impunément débiter ces nouvelles erreurs, dans un temps où les évêques de cette partie des Gaules paraissaient tout occupés à se défendre contre la persécution d'Evaric et la séduction de l'arianisme. Mais Léonce d'Arles, qui avait été chargé par le Pape saint Hilaire d'assembler les conciles de ces provinces, en convoqua un pour ce sujet à Arles où se trouvèrent trente évêques.

Le concile commença par proscrire les erreurs des prédestinatiens, et songeait à procéder contre Lucide, qui les avait enseignées; mais Fauste de Riez fit suspendre les procédures du concile, dans l'espérance de convertir ce novateur. Il s'efforça d'abord de le gagner dans des entretiens particuliers, où il tâchait de faire entrer la vérité dans son cœur par les voies de la douceur et de la bonté. Lucide souhaita d'être instruit par quelque écrit. Fauste eut pour lui cette complaisance; et, pendant la tenue du concile, il lui écrivit la lettre suivante :

« C'est l'effet d'une grande charité que de vouloir, avec le secours de la grâce, corriger plutôt l'erreur d'un frère inconsidéré, que de le séparer de l'unité, comme les évêques songent à le faire. Mais que puis-je dire là-dessus par écrit, comme vous sou-

(1003) Epist. 31, lib. IX.

haitez que je le fasse, après que je n'ai pu de vive voix, par la douceur et l'humilité, vous faire rentrer dans le chemin de la vérité? Quand on parle de la grâce de Dieu et du travail de l'homme, on doit bien prenpre garde de ne s'écarter ni à droite ni à gauche; mais il faut tenir le milieu et suivre le grand chemin. Je vous dirai donc, en peu de mots, quels sont les sentiments que vous devez avoir avec l'Eglise catholique, afin que vous ne sépariez jamais de la grâce de Dieu le travail d'un serviteur fidèle, et que vous ne détestiez pas moins celui qui enseigne la prédestination à l'exclusion du travail de l'homme, que celui qui tient les dogmes de Pélage.

« Anathème donc à celui qui, entre plusieurs impiétés de Pélage, croit que l'homme naît sans péché, et qui, par une damnable présomption, prétend qu'il peut se sauver par son seul travail, et être délivré sans la grâce de Dieu. Anathème à celui qui soutient qu'un homme qui, ayant été baptisé et confessant la foi, vient ensuite à succomber aux plaisirs et aux tentations du monde, périt en Adam et par le péché originel. Anathème à qui dit que l'homme est précipité dans la mort par la prescience de Dieu. Anathème à qui dit que celui qui est damné n'a pas reçu le moyen de se sauver : ce qu'on entend de celui qui a été baptisé, ou d'un païen qui est parvenu à l'âge de pouvoir croire et qui ne l'a pas voulu. Anathème à celui qui dit qu'un vase d'ignominie ne peut parvenir à être un vase d'honneur. Anathème à qui dit que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, et qui ne veut pas que tous les hommes soient sauvés. »

Fauste ajoute : « Quand vous viendrez nous trouver au nom de Jésus-Christ, et que vous serez cité devant les évêques assemblés, alors nous vous produirons des témoignages propres à confirmer le sentiment catholique et à réfuter l'erreur opposée. Pour nous, nous enseignons selon la doctrine de Jésus-Christ, avec vérité et avec confiance, que celui qui a péri par sa faute aurait pu être sauvé par la grâce, s'il n'avait pas refusé de coopérer à cette grâce par son travail, et que celui qui, par la grâce à laquelle il a joint l'obéissance, est parvenu au terme d'une heureuse fin, a pu tomber par sa lâcheté et périr par sa faute. C'est ainsi que, suivant Jésus-Christ pour guide, nous tenons un juste milieu. Après la grâce, sans laquelle nous ne sommes rien, nous établissons le travail d'une servitude officieuse, mais nous excluons en toute manière l'arrogance et la présomption du travail (1004). »

Le saint évêque de Riez fait ensuite une pressante exhortation à Lucide, pour le porter à détester ses erreurs, et il finit cette lettre en lui marquant qu'il en conserve une copie pour la reproduire, s'il est nécessaire, dans le concile; qu'il le prie de lui envoyer, signé de sa main, l'exemplaire qu'il lui adresse; que s'il refuse de le faire, il prendra son silence pour une preuve de son opiniâtreté, et se croira obligé de le dénoncer au concile. Fauste, pour concilier plus d'autorité à sa lettre, la fit signer par onze évêques, parmi lesquels on voit saint Patient de Lyon, saint Euphrone d'Autun, saint Eutrope d'Orange, et Mégèthe, qu'on croit évêque de Belley.

Cette lettre de Fauste fit impression sur Lucide, et les décrets du concile achevèrent de le détromper. Il fit une rétractation conforme à ces decrets, et l'adressa aux Pères du concile. Il y dit, entre autres choses importantes : « Me conformant aux nouveaux décrets du concile, je condamne avec vous les opinions exprimées par les propositions suivantes, savoir : Qu'il ne faut pas joindre à la grâce divine le travail de l'obéissance humaine; qu'après la chute du premier homme, le libre arbitre a été entièrement éteint; que Jésus-Christ, notre Seigneur et Sauveur, n'a pas souffert la mort pour le salut de tous; que la prescience de Dieu fait violence à l'homme pour le précipiter dans la mort, ou que ceux qui périssent, périssent par la volonté de Dieu; que quiconque pèche après avoir reçu le baptême, encourt la mort (éternelle) à cause du péché d'Adam : que les uns sont prédestinés à la mort et les autres à la vie; que depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, nul des hommes n'a été sauvé par la foi en la venue de Jésus-Christ avec le secours de la première grâce, qui est la loi naturelle, parce qu'ils avaient perdu le libre arbitre en Adam; que les patriarches, les prophètes et les plus grands saints ont été reçus dans le Paradis avant le temps de la rédemption (1005). »

IV. Les Pères du concile reçurent avec joie la rétractation de Lucide, et après le Seigneur ils en attribuèrent la gloire au zèle et à la lettre de Fauste. C'est que, il faut le remarquer, ce vertueux prélat avait agi en cette circonstance en vrai saint, c'est-à-dire qu'il n'avait pas désespéré de l'égaré et qu'avant de le frapper, il voulut travailler à le ramener par les voies de la douceur et de la patience, ce à quoi il réussit, tant il est rare qu'on n'obtienne pas quelque heureux résultat par ces voies évangéliques !

Aussi les mêmes Pères crurent-ils que personne n'était plus à même d'écrire contre l'hérésie prédestinatienne que Fauste; ils le prièrent de le faire et de rédiger en ordre les raisons qu'on avait apportées dans le concile pour combattre ces erreurs. Fauste s'acquitta avec plaisir d'une commission si honorable. Il composa un ouvrage, divisé en deux livres, sur la Grâce et le Libre arbitre. Mais avant qu'il l'eût rendu public, il se tint à Lyon un second concile contre les prédestinatiens, et ce concile chargea Fauste d'ajouter à son ouvrage la réfutation de quelques nouvelles erreurs qu'on avait découvertes dans ces sectaires.

(1004) Labbe, *Conc.*, tom. IV, p. 1042.

(1005) *Ibid.*, p. 1044.

C'est ce que l'évêque de Riez nous apprend lui-même.

Il adressa ces deux livres à Léonce d'Arles, par une lettre en forme de préface, qui est à la tête de l'ouvrage, et dans laquelle il dit ces paroles remarquables : « Il est utile et salutaire d'établir la grâce, quand on y joint l'obéissance d'un travail qui en dépend. C'est comme un serviteur qui doit toujours suivre son maître ou son seigneur; s'il arrive que l'un va sans l'autre, alors le maître, sans serviteur, paraît sans honneur, et le serviteur, sans son maître, oubliant sa condition, ose prendre la place du maître. « Il serait à souhaiter, dit l'abbé Rohrbacher (1006), que dans la suite de l'ouvrage, Fauste n'eût pas oublié cette maxime. Ses écrits n'auraient pas été flétris, comme ils le furent dans la suite, par le décret attribué au Pape Gélase. Mais la haine d'une hérésie qu'il combattait, le fit donner dans l'écueil opposé; et l'on s'aperçoit aisément par la lecture de ces deux livres, qu'il ne reconnaît pas la nécessité d'une grâce prévenante, pour le commencement de la bonne action. Il parle cependant avec éloge de saint Augustin dans le second livre. Ce qui est d'autant plus remarquable, qu'il avait dit dans une lettre à un diacre appelé Grec, et probablement le même qui fut élevé sur le siége de Marseille, qu'il y avait quelque chose dans les écrits de ce saint docteur que les plus savants tenaient pour suspect. »

Voilà ce que dit l'abbé Rohrbacher. Quelques lignes plus loin il ajoute : « Quoique les écrits de Fauste aient été flétris avec justice, sa mémoire ne l'a pas été, parce qu'il écrivait avant que l'Eglise eût condamné comme une hérésie les sentiments qu'il a enseignés. Il est honoré avec la qualité de saint à Riez, où il y a une église dédiée en son honneur. Aux taches près de ces erreurs, on peut dire des ouvrages de Fauste, qu'on y trouve l'onction de la piété avec la force de l'éloquence et du raisonnement. » *Voy.* l'art. HORMISDAS (Saint), Pape, n° V.

V. Mais un plus récent historien de Fauste (1007) n'est pas d'avis qu'on puisse porter atteinte à l'orthodoxie de ce saint évêque. C'est ce que nous allons faire voir à l'instant. Achevons, avant, de noter le peu qui nous reste à dire sur la vie de notre saint.

Après plus de trente-sept ans d'épiscopat, passés dans toutes les rigueurs de la vie monastique, il mourut en paix dans son Eglise, le 25 janvier 493, âgé ainsi de 103 ans. Fauste composa un ouvrage touchant le Saint-Esprit, et un contre les ariens et les manichéens : deux livres qui sont perdus. Il reste de lui quelques homélies et plusieurs lettres, entre autres, une pleine des instructions convenables aux personnes qui embrassent la vie pénitente, adressée à Félix, ancien préfet du Prétoire.

Cavaillon possède quelques-unes des reliques de saint Fauste. Riez, qui lui rend un culte particulier, n'a pas le même bonheur. Les Vandales du XVI° siècle ont, en 1574, détruit dans l'antique église de Saint-Alban, dite ensuite de Saint-Maxime, les vêtements du saint et la chaire du haut de laquelle il annonçait la parole divine et prononça, entre autres sermons, le Panégyrique de saint Maxime.

L'auteur de la savante hagiographie que nous venons de mentionner, et qui nous a fourni la plupart des détails qui précèdent, s'attache encore, dans son ouvrage, à défendre l'orthodoxie de saint Fauste (1008), et il montre de la manière la plus solide, que le saint évêque de Riez ne saurait rien perdre du respect et du culte que lui rendent plusieurs églises depuis plus de douze siècles. Voici le résumé des raisons qu'il en apporte :

Toute sa vie entière, saint Fauste se montra le champion zélé des saines doctrines, et dans la conduite qu'il tint à l'égard des ariens, et dans ses nombreux ouvrages (1009), entre autres ceux contre le prédestinatianisme. C'est donc en vain qu'on a essayé de flétrir sa mémoire. Eût-il été sémi-pélagien, chose fort contestable, il n'a pas

(1006) *Hist. univ. de l'Egl. cathol.*, tom. VIII, p. 277, 278.

(1007) M. l'abbé Féraud, curé de Sièyes : *Les saints tutélaires de l'église de Riez, ou vie des saints évêques Maxime et Fauste, et de sainte Thècle, vierge et première martyre*, 1 vol. in-8, 1856. — Nous avons résumé cet ouvrage dans notre *Mémorial catholique*, tom. XIII, p. 244 et suiv.; 285 et suiv.; tom. XIV, p. 110 et suiv.

(1008) Une chose assez curieuse, et un témoignage sur lequel M. l'abbé Feraud aurait pu s'appuyer, c'est que Baillet (Baillet lui-même !) n'hésite pas, malgré qu'il penche pour le sentiment de ceux qui accusent Fauste d'hétérodoxie, à donner rang parmi les saints au bienheureux évêque de Riez. (*Vie des saints*, édit. in-4, 1739, tom. VI, p. 395 et suiv. au 28 septembre.) — Mais si M. l'abbé Feraud n'a pas fait usage de ce témoignage, il en avait bien d'autres plus autorisés dont il a tiré meilleur parti. Aussi, regardons-nous sa petite Dissertation sur la doctrine de saint Fauste (p. 60 à 68), comme un excellent morceau de critique qui peut être avantageusement opposé aux adversaires du saint, et notamment au chapitre si superficiel et si peu juste que Guillon lui a consacré dans sa *Bibliothèque choisie des Pères*, etc., tom. XLIII, p. 111 et 112, de l'édit. in-12, 1829. Seulement, nous pensons que M. l'abbé Feraud eût mieux fait de fondre cette Dissertation avec ce qu'il dit plus loin (p. 71-74), touchant le culte du saint : ses arguments sur la doctrine et sur le culte, s'appuyant mutuellement, eussent ressorti davantage. C'est sans doute par erreur qu'à la page 65, Clément d'Alexandrie est qualifié de *saint*. M. Feraud sait parfaitement, en effet, que Benoît XIV, appuyé sur de graves motifs, n'a pas inséré le nom de Clément dans le *Martyrologe romain*. En ne l'y plaçant point, ce grand Pontife n'a cependant voulu en rien attaquer ou diminuer le mérite du célèbre chef de l'école catéchétique d'Alexandrie... *Non ut de Clementi Alexandrini laudibus quidquam detrahamus...* (*Benedicti* XIV *Bullarium*, tom. II, p. 368-374.)

(1009) M. l'abbé Feraud nous donne, p. 74 et suiv., le catalogue de ceux qui ont survécu à l'injure du temps.

été hérétique, et la raison, c'est que le semi-pélagianisme ne fut condamné que cinquante-quatre ans après la mort de notre bienheureux, qui, dès lors, n'a pu être ni obstiné ni contumace. C'est que, selon toute apparence, ses œuvres ont été altérées, puisque Stilling, Gennade, Pierre Equilin parlent de son ouvrage sur la Grâce avec estime, qu'ils qualifient toujours le même ouvrage, *opus egregium*, et son auteur, *vir sanctitate plenus*. Le Pape Jean II (*voy.* son article, n° III) lui donne le titre de *Saint*, et, selon la juste remarque de M. Feraud, ce témoignage est d'un prix infini, car ici ce Pontife parle comme Chef de l'Eglise, répondant à un concile dont il approuve les Actes. Sidoine Apollinaire, on l'a vu, ne parle pas autrement de notre saint. L'auteur de la *Vie de saint Hilaire d'Arles* est aussi explicite; Dynamo Patrice le désigne sous le nom de Bienheureux; Pierre le Vénérable s'incline devant sa glorieuse mémoire, et beaucoup d'autres se plaisent à rendre hommage à sa vertu et à sa sainteté.

Mais ce qu'il y a de bien remarquable, c'est le témoignage du cardinal Baronius. Ce savant traita d'abord fort sévèrement saint Fauste et se déclara son plus terrible adversaire (1010). Mais ensuite, mieux informé, et non pour *chanter la palinodie*, comme le dit avec un peu trop de vivacité M. Feraud, il revint sur son premier jugement, ce qui est fort louable, et déclara ceci : « Après ce que nous avons reconnu et trouvé aujourd'hui, nous jugeons nécessaire de réformer le jugement que nous avons porté sur Fauste dans notre édition précédente... (en ce qui touche au moins sa sainteté). Que ses droits lui restent donc tout entiers, que nos écrits ne lui portent aucun préjudice; et que le jugement d'un particulier ne fasse point sacrifier l'antiquité à la nouveauté (1011). » Au surplus, qu'avons-nous besoin de tant de témoignages ? Sachons comprendre, dirons-nous avec notre auteur, tout ce qu'a d'éloquence et de sagesse la conduite de l'Eglise romaine, notre Mère et notre guide à tous, quand elle approuve, au moins par son silence, le culte public rendu à Fauste.

En terminant la biographie du saint évêque de Riez, M. l'abbé Feraud récapitule ses vertus, et les propose à notre imitation à nous tous qui *sommes les enfants des Saints*. « Une humilité profonde, *le mépris des choses créées* (1012) et l'amour des choses célestes, le zèle pour l'accroissement du règne de Jésus-Christ dans les cœurs et pour le salut de nos frères, la patience et la résignation dans toutes les peines de la vie, le bon emploi de toutes les facultés que Dieu a départies à l'homme, l'étude des divines Ecritures, voilà, dit le pieux auteur, le fondement sur lequel portait la vertu du digne successeur de Maxime. »

FAUSTE, noble sénateur, époux de sainte Augusta, et père de saint Symphorien, ce qui fait surtout sa gloire, vivait au IIe siècle du christianisme, donnant l'exemple de la pratique de toutes les vertus évangéliques. *Voy.* l'article SYMPHORIEN (Saint).

FAUSTE, saint évêque de Présidium, au Ve siècle, fut persécuté par Hunéric et par les ariens. *Voy.* l'article FULGENCE (Saint), n° I, II et IV.

FAUSTIN, évêque de Lyon, au IIIe siècle. *Voy.* l'article CYPRIEN (Saint), n° XI.

FAUSTIN (SAINT), martyr du IVe siècle. Il était frère de saint Simplice et de sainte Béatrix dont nous avons parlé (tom. II, col. 1376). Il fut décapité avec Simplice à Rome, l'an 303, durant la persécution de Dioclétien.

Nous avons raconté avec quelle généreuse hardiesse Béatrix retira les corps de ses frères du Tibre où on les avait précipités, et avec quelle religion elle leur rendit les honneurs de la sépulture. Une femme vertueuse, du nom de Lucine, ensevelit les restes mortels de sainte Béatrix, martyre tout à la fois de sa piété fraternelle et de son attachement à l'Église. Elle les déposa près du grand chemin de Porto, dans le cimetière de l'Ours coiffé, où l'héroïne chrétienne avait elle-même placé les reliques de ses saints frères. Ainsi celle qui leur fut unie pendant sa vie n'en fut point séparée après la mort. Le Pape Léon fit bâtir à Rome une église sous l'invocation des saints martyrs, Faustin, Simplice et Béatrix leur sœur, et y transféra leurs vénérables ossements avec une religieuse solennité. Plus tard, ils furent transportés dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure, où ils reposaient encore au siècle dernier.

FEBRONIUS (JEAN-NICOLAS DE HONTHEIM), doyen de Saint-Simon, évêque de Myriophite *in partibus*, né à Trèves en 1701, et mort dans son château de Mont-Quintin en 1790, fit beaucoup de mal dans toute l'Allemagne par ses doctrines qui correspondent au joséphisme et au gallicanisme, etc. *Voy.* l'article ZACCARIA (le P.) de la Compagnie de Jésus.

FECHIN (SAINT), né entre 580 et 590, fut disciple de saint Nathy de Achonry ; élevé à la prêtrise, il quitta l'Irlande, son

(1010) *Voy.* le tom. VI de ses *Annales*, ann. 490.

(1011) *Ann.* tom. X, p. 961, *in addendis.*

(1012) Nous ne saurions laisser passer, sans une courte observation, une semblable manière de s'exprimer. Saint Fauste *s'abstenait, se privait des choses créées*, mais, apparemment il ne les méprisait pas. C'est là une inexactitude dans l'expression, et bien que cette faute se trouve dans la plupart des hagiographes et des auteurs ascétiques, elle n'en est pas moins fâcheuse, en ce sens qu'elle jette de la confusion dans l'esprit et scandalise les faibles. Comment, se disent-ils, l'homme peut-il mépriser ce que l'Écriture nous apprend que Dieu a trouvé bon : *Vidit Deus quod esset bonum?* Il importe donc d'éviter ces mauvaises locutions, et de faire sentir que ce qui mérite le *mépris*, c'est l'emploi coupable des choses créées, tout ce qui est mal et vient du péché; tandis que tout ce que le bon Dieu a créé est digne d'amour, de respect et de reconnaissance. (*Mém. cath.*, tom. XIII, p. 290.)

pays, et fonda le monastère de Fore ou Fobhar, dans le Westmeath.

Saint Fechin établit aussi une maison religieuse dans l'île d'Immagh, près des côtes de Galway, dont il convertit les habitants. On lui attribue plusieurs établissements religieux, tels que Ballisodare, Sligo, Kilnamanach, etc. Il mourut de la peste qui ravagea l'Irlande vers la moitié du VII[e] siècle.

En 1850, deux restes précieux d'antiquité chrétienne furent offerts à l'Académie Irlandaise par deux membres (1013) dans les familles desquels ils étaient conservés depuis des siècles. Ces objets, ou plutôt ces reliques étaient les *baculi* ou crosses de notre saint abbé et de saint Breruch, qui est beaucoup moins connu que saint Fechin qui a particulièrement occupé les légendaires. On a su grand gré aux donateurs d'avoir conservé à l'Irlande ces précieux débris de l'antiquité nationale (1014).

FELICIEN (Saint), martyr à Agen au III[e] siècle, avec sainte Foi ou Foy. (*Voy* son article.) Saint Caprais (*Voy.* aussi son article), étant survenu au moment où le président Dalien (1015) faisait horriblement souffrir la jeune martyre (1016), se déclara hautement chrétien. Alors on le fit souffrir à son tour, et cela avec tant de cruauté et de fureur, que les spectateurs en furent touchés de compassion. Deux d'entre eux, Prime et Félicien, remplis d'admiration à la vue de la constance et de la joie qui éclataient sur le visage du nouveau martyr, voulurent avoir part au même bonheur, et confessèrent Jésus-Christ. Le président, ou proconsul, ordonna que sainte Foi et ses trois compagnons fussent conduits au temple des dieux, et que s'ils refusaient d'y sacrifier, ils fussent eux-mêmes immolés. Les saints martyrs aimèrent mieux présenter la tête aux bourreaux, que de la courber devant de vaines idoles. La sentence fut exécutée le 6 octobre. (*Voy.* l'article Actes du martyre des saints Donatien et Rogatien, n° III, tom. I, col. 150.) Les Chrétiens enterrèrent secrètement les corps de sainte Foi et de ses compagnons saints Caprais, Prime et Félicien; et saint Dulcide, évêque d'Agen, leur fit bâtir une église après la persécution.

FELICIEN (Saint), martyr. *Voy.* l'article Epipode (Saint).

FELICISSIME, schismatique. *Voy.* les articles Corneille (Saint), Pape, et Cyprien (Saint), évêque de Carthage.

FELICITE (Sainte), martyre du II[e] siècle, avec ses sept fils. Nous avons parlé des actes du martyre de cette glorieuse femme et de ses enfants, ainsi que de l'époque où ils souffrirent pour le nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur. (*Voy.* tom. I, col. 151-152.) Nous devons résumer ici le contenu de ces actes.

Sainte Félicité était veuve, et du rang des illustres : *Quæ in viduitate permanens*, dit dom Ruinart (1017), *Deo suam voverat castitatem.* Elle avait fait vœu à Dieu de vivre en continence, et attirait par l'exemple de ses vertus plusieurs personnes au christianisme. Les pontifes païens, pour en arrêter le cours, représentèrent à l'empereur qu'il était nécessaire d'obliger Félicité avec ses enfants à sacrifier : c'était, d'ailleurs, selon ces pontifes, le seul moyen d'apaiser les dieux. L'empereur renvoya cette affaire à Publius, préfet de Rome, et celui-ci n'ayant pu persuader la sainte, dans un entretien particulier, se la fit amener le lendemain sur la place de Mars avec ses sept fils.

Le préfet insista encore pour faire apostasier la sainte. Mais Félicité, loin de se rendre à de pareilles sollicitations, se tourna vers ses chers enfants et leur dit : « Elevez vos yeux vers le ciel, c'est là que Jésus-Christ vous attend avec ses saints pour vous recevoir. Combattez généreusement pour le salut de vos âmes, et montrez-vous fidèles à l'amour de Jésus-Christ. » Publius ayant entendu ces paroles de la noble et pieuse mère, lui fit donner un soufflet. Puis il appela les sept frères, et les ayant trouvés fermes dans la foi, il les fit jeter en prison après avoir fait fouetter l'aîné. Leur interrogatoire fut présenté à l'empereur qui les envoya à divers juges pour les punir diversement. L'aîné fut fouetté jusqu'à la mort avec des fouets armés de plomb; les deux suivants furent assommés à coups de bâtons, le quatrième fut précipité, et les trois derniers eurent la tête tranchée avec leur sainte mère, qui fut exécutée la dernière.

Heureuse et glorieuse mère! Aussi saint Grégoire dit-il de cette illustre femme, qu'ayant donné à Dieu ces gages si chers et si précieux, elle mourut autant de fois qu'elle vit mourir chacun de ses enfants, et qu'ainsi, quoiqu'elle fût restée la dernière en vie, elle mourut néanmoins la première (1018). Les noms des sept enfants de sainte Félicité sont : Janvier, Félix, Philippe, Silanus, Alexandre, Vital et Martial. Saint Pierre Chrysologue a fait leur éloge (1019), et beaucoup de saints ont loué aussi, exalté leur généreuse mère si admirable, si digne de servir de modèle aux mères vraiment chrétiennes!

La réponse que fit Martial au préfet de Rome est remarquable : « Ah! Publius, lui dit-il, si vous saviez quels tourments effroyables sont préparés dans les enfers à ceux qui adorent les démons..... Mais Dieu tient encore la foudre suspendue; n'atten-

(1013) MM. Nugent et O'Gorman.

(1014) *Voy.* le *Monit. cath.* n° du 27 mars 1850.

(1015) Ce Dalien gouvernait sous l'empire de Dioclétien. C'est ce qui a décidé le P. Longueval (*Hist. de l'Eglise gall.*, liv. I) à rapporter au règne de cet empereur le martyre de nos saints.

(1016) *Acta S. Fid. et Capras.*, apud Labbe, *Bibl. nov.*, tom. II, p. 528.

(1017) Dom Thierry Ruinart, *Act. sinc. martyr.*, p. 21.

(1018) S. Gregor., hom. 3 *in Evang.*

(1019) Dans son 134[e] sermon.

dez pas qu'il la lance sur vous et sur ces dieux en qui vous mettez votre confiance; ou reconnaissez que Jésus-Christ est l'unique Dieu, que tout l'univers doit reconnaître, ou tremblez à la vue des flammes qui sont prêtes à vous consumer (1020). » Mais, hélas! que pouvaient de telles paroles sur des hommes qui ne voulaient pas ouvrir les yeux et dont le cœur, plein de rage et de fureur, ne voulait que la ruine de la religion qui venait prendre possession du monde? Elles ne furent pas stériles cependant. Les courageuses paroles des martyrs enfantaient des Chrétiens, et, par cette prédication, le royaume de Jésus-Christ s'étendait de plus en plus.

FELICITE (Sainte), martyre en 202. Nous avons parlé des Actes de cette sainte qui souffrit la mort pour Notre-Seigneur Jésus-Christ avec sainte Perpétue. (*Voy.* tom. I, col. 167-168); mais nous rapporterons leurs souffrances et leur glorieuse mort, ou plutôt leur triomphe, à l'article : Martyre de sainte Perpétue, Félicité et leurs compagnons. Notons seulement ici un fait bien intéressant qui concerne nos deux saintes.

Un des sermons de saint Augustin, le 280e, atteste que, de son temps, on lisait publiquement, dans l'église d'Afrique, les Actes du martyre de sainte Perpétue et de sainte Félicité, dont la première partie, qui va jusqu'à la veille du supplice, fut écrite par sainte Perpétue elle-même. Or, cette touchante cérémonie, suspendue depuis plus de deux siècles, a été reprise le 7 mars 1842, en vertu d'une ordonnance de l'évêque d'Alger (1021), dans la jolie église de Dély-Ibrahim, la première que les Français aient bâtie en Afrique. Une Messe solennelle en musique fut célébrée, et un grand concours de fidèles y assista. Après l'Evangile, le vicaire général d'Alger (1022) a donné lecture des actes du martyre et fait ensuite le panégyrique des deux saintes. L'Office du soir fut également magnifique; et, après les Vêpres, le curé a fait à ses paroissiens allemands, dans leur langue maternelle, l'éloge des deux martyres, leurs patronnes (1023).

FELIX (Saint), prêtre, avec saint Fortunat et saint Achillée, diacres, envoyés par saint Irénée, au IIe siècle, pour fonder l'Eglise de Valence, y furent martyrisés, et les Actes de leur glorieux combat ont été écrits par un contemporain. Nous citerons ces Actes et nous en montrerons l'authenticité à l'article Valence (Eglise de). Nous verrons là encore des preuves concluantes de l'antiquité de l'établissement du christianisme dans les Gaules.

FELIX (Saint), apôtre et martyr d'Autun, avec les saints Andoche et Thyrse, souffrit le martyre pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'an 179. (*Voy.* notre article Andoche (Saint), tom. II, col. 5 et suiv.) Saint Félix souffrit sa glorieuse mort à Saulieu et non à Autun, bien qu'il soit regardé comme l'un des premiers apôtres de cette ville (1024). L'Eglise d'Autun en possède toujours les reliques, dont elle a fait, il y a peu d'années, une solennelle et magnifique translation (1025), avec celles de ses autres saints tutélaires.

FELIX (Saint), prêtre de Nole et confesseur de Jésus-Christ, sous la persécution de Dèce. Il naquit à Nole en Campanie, d'un père nommé Hermias, originaire de Syrie, officier des armées, qui était venu demeurer en Italie. Félix se consacra à Notre-Seigneur dès sa jeunesse. Saint Maxime, évêque de Nole, qui l'affectionnait beaucoup, à cause de son esprit et de ses vertus, l'éleva au sacerdoce. Il fit plus : il se déchargea sur lui de tout ce que ses infirmités ne lui permettaient plus de faire pour le gouvernement de son Eglise.

Ce saint évêque s'étant caché durant la persécution, la fureur des tyrans tomba tout entière sur Félix. Ils lui firent endurer d'horribles tourments dont il sortit d'une manière miraculeuse (1026), pour aller délivrer l'évêque Maxime, prêt à expirer de froid et de faim dans les montagnes où il s'était retiré. Félix revint ensuite à Nole, où les idolâtres, qui le cherchaient, l'eussent infailliblement tué si Dieu ne l'eût dérobé à leur rage par un double miracle qu'il fit sur-le-champ en les aveuglant pour les empêcher de le reconnaître sur la place publique où il exhortait le peuple, et en le couvrant d'une toile d'araignée subitement formée devant la masure d'un bâtiment ruiné où il s'était caché. La nuit suivante, il se retira dans une vieille citerne à demi desséchée, où l'on croit qu'il demeura près de six mois, durant lesquels la divine Providence lui procura la nourriture de chaque jour par le ministère d'une femme dont la maison tenait à la citerne, sans qu'elle sût ce qu'elle faisait ni qu'elle connût la personne qu'elle servait.

La paix ayant été rendue à l'église de Nole, Félix sortit de sa citerne, et reprit les fonctions de son ministère avec autant de zèle qu'auparavant. Maxime étant mort, on voulut l'élire à sa place. Mais le peuple ne put vaincre l'humilité de Félix. Il n'eut pas moins d'éloignement des richesses que des honneurs. Il ne voulut point, en effet, redemander son bien, qui avait été proscrit dans la persécution, et il refusa celui qu'une

(1020) *Act. sinc. martyr.*, p. 25.

(1021) Mgr Dupuch.

(1022) M. l'abbé Suchet.

(1023) *Union catholique*, n° du 5 juin 1842.

(1024) V. le *Légendaire d'Autun, ou vies des saints d'Autun, Chalon et Mâcon*, etc., par M. l'abbé Pequegnot, 2 vol. in-12, 1846, tom. II, p. 284 et suiv.

(1025) Translation des reliques de saint Lazare, et des autres saints de l'église d'Autun. *Mém. cath.* octobre 1836, tom. XII, p. 382 et suiv.

(1026) Dom Thierry Ruinart, *Act. sinc. martyr.*, Bollandistes, 14 janvier.

pieuse dame, nommée Archélaïde, lui offrit. Il se contenta donc d'un petit jardin et d'une pièce de terre d'un arpent et demi, qu'il loua pour le labourer lui-même et en tirer sa subsistance. Il acheva ainsi son pèlerinage mortel dans les exercices continuels du travail, de la pénitence, du zèle et de la charité, et il alla recevoir au ciel sa récompense peu de temps avant le règne de Dioclétien, ou vers l'an 256 suivant les uns, ou 266 suivant les autres. Son corps a toujours été honoré à Nole, et il s'est fait un grand nombre de miracles à son tombeau, attestés par saint Paulin (1027), saint Augustin, Sulpice Sévère, et par le Pape Damase. On fait sa fête le 14 janvier. Nous avons dit un mot des Actes de ce saint, au tome Ier, col. 153.

FELIX (Saint), martyr en Afrique, en l'an 200 de Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Voy.* l'article Martyrs scillitains.

FELIX, pieux chrétien qui assista au martyre de saint Fructueux, évêque de Tarragone, en l'an 259, et qui se recommanda à ses prières. *Voy.* l'article Actes du martyre de saint Fructueux et de ses compagnons, tome Ier, col. 198.

FELIX (Saint), martyr de Girone en 304. *Voy.* l'article Martyrs en Espagne sous Dioclétien.

FELIX (Saint), martyr en 304, à Saragosse. *Voy.* l'article Actes de dix-huit martyrs de Saragosse et de sainte Encratide, tome Ier, col. 198.

FELIX, l'un des pieux Chrétiens qui recueillirent les Actes du martyre des saints Tharaque, Probus et Andronic, morts pour la foi, en l'an 304 de Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Voy.* l'article Actes des martyrs Andronic, etc., n. X, XI et XII, au tome I, col. 122 et suiv.

FÉLIX (Saint), évêque de Thibure (1028) en Afrique, et martyr en 303. Ayant parlé des Actes de ce saint (tome Ier, col. 252-353), nous devons maintenant en offrir l'analyse (1029).

L'édit de persécution du 24 février 303, par lequel il était ordonné d'abattre les églises et de brûler les Livres sacrés, ayant été apporté en Afrique, fut affiché à Thibure, dans l'Afrique proconsulaire, le cinquième jour de juin de la même année. Félix, qui en était évêque, était allé ce jour-là même à Carthage. Magnilien, curateur de la ville, se fit amener Aper, prêtre ; Cyrus et Vital, lecteurs, et il leur dit : Avez-vous les Livres divins? Aper répondit : Nous les avons. Magnilien : Donnez-les, afin qu'on les brûle. Aper : Notre évêque les a chez lui. Magnilien : Où est-il? Je ne sais, répondit Aper. Magnilien : Vous serez entre les mains des officiers jusqu'à ce que vous rendiez raison de votre conduite au proconsul Anulin.

Félix revint le jour suivant de Carthage à Thibure, et Magnilien l'ayant envoyé chercher, lui dit : Évêque Félix, donnez tous les Livres et les parchemins que vous avez. Félix répondit : Je les ai, mais je ne les donnerai pas. Magnilien : Ce que les empereurs commandent l'emportera sur ce que vous dites ; donnez les Livres afin qu'on les brûle. Félix : Il vaut mieux qu'on me brûle moi-même que ces Ecritures divines, car il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes. Magnilien : Ce que les empereurs ont commandé vaut mieux que ce que vous dites. L'évêque Félix : Les ordres de Dieu valent mieux que ceux des hommes. Magnilien : Pensez-y bien. Le troisième jour, le curateur commanda qu'on lui amenât l'évêque Félix, et lui dit : Y avez-vous bien pensé? Félix : Ce que j'ai dit d'abord, je le dis maintenant, et je le dirai encore devant le proconsul. Magnilien : Vous irez donc devant le proconsul, et lui rendrez compte. Il lui donna pour conducteur Vincent Celsin, décurion de la ville de Thibure. Félix sortit de cette ville le 24 juin ; on le conduisait lié, et le proconsul ordonna qu'on le mît en prison lié comme il était.

Le lendemain, avant le jour, Félix fut présenté au proconsul, qui lui dit : Pourquoi ne rendez-vous pas ces Ecritures inutiles? Félix : Je les ai, mais je ne les donnerai pas. Le proconsul ordonna qu'on le mît lié au fond de la prison. Au bout de seize jours, on amena l'évêque Félix de la prison avec ses liens devant le proconsul Anulin, à la quatrième heure de la nuit. On peut croire que la chaleur les obligeait à faire ces procédures la nuit ; car c'était en Afrique, au mois de juillet. Anulin dit à l'évêque Félix : Que ne donnez-vous ces Ecritures inutiles? Félix répondit : Je ne les donnerai pas. Alors, le proconsul ordonna qu'on le mènerait au préfet du prétoire, le quinzième de juillet. Le préfet le fit mettre dans sa prison avec des chaînes plus pesantes ; et, neuf jours après, il ordonna qu'on l'embarquerait pour le mener aux empereurs. L'Évêque entra dans le vaisseau avec de grosses chaînes, et demeura à fond de cale pendant quatre jours, ayant les pieds dans l'eau Il arriva au port sans avoir ni bu ni mangé, dans la ville d'Agrigente, en Sicile, où les frères le reçurent, et ceux qui l'accompagnaient, avec un grand honneur. De là, ils allèrent à la ville de Catane, où ils furent reçus de même. Ensuite ils arrivèrent à Messine, puis à Tauronime, où ils furent reçus de la même manière. Ils passèrent le détroit et arrivèrent à une ville de Lucanie, puis à Vénuse, en Apulie. Alors le préfet fit ôter les chaînes à Félix, et lui dit : Félix, que ne donnez-vous les Ecritures? est-ce que vous ne les avez pas? Il répondit : Je les ai, mais je ne les donnerai pas. Le préfet dit : Faites mourir Félix par le glaive. Alors

(1027) Saint Paulin a fait l'histoire de saint Félix, en quinze poëmes, dont saint Grégoire de Tours a composé un abrégé de sa Vie.

(1028) Fleury écrit *Tibiure* (*Hist. ecclés.*, liv. VIII, n. 41) ; mais Dom Ceillier dit *Thibure*. (*Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. III, p. 480.)

(1029) D'après Dom Ruinart, *Act. sinc. martyr.*, p. 355 et seqq.

Félix s'écria : « Je vous rends grâces, Seigneur, d'avoir bien voulu me délivrer. »

Etant arrivé au lieu du supplice le 30 août 303, notre saint éleva les yeux au ciel, et dit tout haut ces belles paroles, ou plutôt cette admirable prière : « Je vous rends grâces, mon Dieu ; j'ai vécu cinquante-six ans en ce monde ; j'ai gardé la virginité ; j'ai conservé l'Evangile ; j'ai prêché la foi et la vérité. Seigneur Jésus-Christ, Dieu du ciel et de la terre, je baisse la tête pour vous être immolé, à vous qui vivez éternellement. » *Domine Deus cœli et terræ, Jesu Christe, tibi cervicem meam ad victimam flecto, qui permanes in æternum; cui est claritas et magnificentia in sæcula sæculorum* (1030). Ce même jour la lune devint rouge comme du sang (1031).

FÉLIX (Saint), martyr à Cordoue, avec sa femme Liliose, en 852, sous Abdérame II. (*Voy.* l'article Martyrs de Cordoue.) Il y a aussi un autre saint Félix, qui fut martyrisé à Cordoue, sous Mahomet, fils d'Abdérame, en 853. *Voy.* le même article.

FÉLIX Ier (Saint), Pape. L'histoire nous a transmis peu de détails sur ce Pontife. Romain de naissance, Félix fut élu le 29 décembre 269 pour succéder au Pape saint Denys.

I. Un IIIe concile, réuni dans la ville d'Antioche à l'occasion des erreurs soutenues par Paul de Samosate sur le Verbe de Dieu (*Voy.* l'article Paul de Samosate), venait de prononcer la condamnation de cet hérésiarque, et d'adresser une lettre synodale à toutes les Eglises de la chrétienté. C'est Félix qui reçut l'exemplaire destiné à Denys récemment décédé (26 décembre 269). Il y répondit par une lettre adressée à saint Cyrille d'Alexandrie, et qui est parvenue jusqu'à nous. On y lit le passage suivant où le Pontife définit avec une netteté remarquable le dogme attaqué par Paul de Samosate : « Nous croyons en Notre-Seigneur Jésus-Christ, né de la Vierge Marie ; nous croyons que lui-même est le Fils éternel de Dieu et le Verbe, non pas un homme que Dieu ait pris, en sorte que cet homme soit un autre que lui ; car le Fils de Dieu, étant Dieu parfait, a été aussi homme parfait, étant incarné de la Vierge (1032). »

II. L'empereur Aurélien, après avoir laissé la paix à l'Eglise depuis le commencement de son règne, ralluma la persécution [274]. Circonstance digne de remarque! à peine avait-il signé l'édit, qu'il périt assassiné par ses soldats. Ses ordres néanmoins furent exécutés sur plusieurs points de l'empire, et Rome vit couler encore le sang des Chrétiens. Saint Félix fut certainement un des martyrs que couronna cette persécution. Sur quels fondements donc certains auteurs, contrairement à la tradition constante, à défaut d'actes écrits, ont-ils avancé que si notre saint a le titre de martyr, ce n'est pas pour avoir terminé sa vie par une mort violente, mais seulement pour avoir beaucoup souffert pour Jésus-Christ (1033)?

Sa bienheureuse mort eut lieu le 22 décembre 274. Cependant les Martyrologes d'Occident ne font mention du saint Pape que sous la date du 30 mai, et c'est en ce dernier jour que l'Eglise célèbre sa fête.

Saint Félix occcupa la Chaire de saint Pierre pendant près de cinq ans. C'est lui qui renouvela l'usage de célébrer le saint Sacrifice sur les tombeaux des martyrs (1034).

FELIX II (Saint), Pape. Il est peu de personnages historiques sur lesquels on ait émis des opinions plus diverses. Les uns mettent Félix II au rang des Papes, les autres au nombre des intrus; et tandis que certains historiens nous le représentent comme ayant, par une coupable faiblesse, toléré l'hérésie qu'il devait condamner, plusieurs Martyrologes le proclament saint et martyr. Nous allons mettre en présence tous ces témoignages, que nous ferons suivre d'une discussion aussi brève que possible.

I. Après avoir envoyé en exil le Pape Libère, qui avait résisté à toutes ses menaces comme à toutes ses séductions, l'arien Constance (*Voy.* les articles Arianisme, Libère) fit mettre en sa place Félix, archidiacre de l'Eglise romaine, et probablement Romain de naissance. Voici comment les choses se passèrent.

Trois eunuques, venus à Rome, accompagnés de trois évêques ariens, nommèrent Félix sans demander le consentement du peuple, et en vertu des seuls ordres de l'empereur. Le peuple, qui aimait Libère autant qu'il l'admirait, n'eût jamais consenti à lui donner un successeur de son vivant. Indigné d'une élection si contraire aux canons, il ne voulut jamais permettre que Félix fût ordonné dans l'église : ce fut dans le palais de l'empereur que les mains lui furent imposées par Acace de Césarée en Palestine, l'un des trois évêques ariens dont nous venons de parler (1035-36) (juillet 315).

D'autres historiens, sans faire mention de ces circonstances, disent simplement que Libère avait consenti à être remplacé par Félix pendant son absence, et manifesté même le désir de l'avoir pour successeur, s'il venait à mourir loin de Rome.

Ces différents témoignages sont-ils réellement contradictoires? Nous ne le pensons

(1030) Dom Ruinart, *Act. sinc. martyr.*, p. 357.

(1031) Fleury ajoute ces mots : « C'est-à-dire qu'il y eut une éclipse. » Mais où a-t-il vu cela, et qui le lui a dit? ni Dom Ruinart, ni Dom Ceillier ne font cette remarque. Fleury avait-il une telle crainte du surnaturel qu'il voulût tout expliquer, même quand les monuments authentiques se taisent, et mentionnent tout simplement le miracle?

(1032) Labbe, tom. III, col. 812.

(1033) Godescard, *Vie des saints*, 30 mai.

(1034) Bona et Sala, *Liturgia*, lib. I, cap. 19. n. 5; Blanchini, sect. 27.

(1035-36) *Voy.* Rorhbacher, *Hist. univ. de l'Eglise cathol.*, tom. VI, p. 376. Cet historien appuie son récit sur l'autorité de saint Athanase.

pas. Qu'y a-t-il, en effet, d'impossible à ce que Félix ait été, tout à la fois, et désigné par Libère pour son remplaçant, et intronisé d'une manière complétement illégale?

Il est vrai qu'on peut objecter : Si Félix a été l'homme du choix de Libère, pourquoi le peuple romain n'a-t-il pas obtempéré au désir du pontife qu'il aimait? Pourquoi donc a-t-il toujours fui Félix? Car il est certain que jamais aucun habitant de Rome ne voulut entrer dans l'église lorsque Félix y était.

Nous répondons: Le peuple lui fit toujours la plus vive opposition, 1° parce que, peut-être, ne connaissait-il pas d'une manière certaine la volonté de Libère ; 2° parce que Félix lui avait été imposé par la force; que son élection était une violation des droits de la cité, aussi bien que des canons de l'Eglise, et conséquemment une insulte contre laquelle les Romains voulaient protester ; 3° parce que le nouvel évêque avait avec les ariens, comme nous le dirons bientôt, des liaisons qui devaient nécessairement soulever l'indignation d'une Eglise aussi attachée que celle de Rome à la foi orthodoxe.

II. Des deux témoignages sur l'élection de Félix que nous venons de rapporter, ressort tout naturellement une question d'un haut intérêt: Félix fut-il un Pape légitime ou un intrus?

Chacun de ces sentiments a été soutenu par d'illustres critiques. Baronius (1037), Bellarmin (1038), Schelstrate (1039), Cavalcanti (1040) et les Bollandistes (1041), ont défendu vigoureusement la légitimité de Félix, vivement combattue par Noël-Alexandre (1042), Tillemont (1043), Palma (1044), Lupus, Orsi et beaucoup d'autres.

Ces noms indiquent assez que la controverse a été agitée indépendamment des opinions théologiques. En effet, si tous les défenseurs de la légitimité de Félix II sont ultramontains, en revanche elle a aussi pour adversaires de doctes et zélés défenseurs des doctrines romaines, entre autres l'historien Palma, l'un des plus modernes. M. Wouters a résumé avec lucidité les raisons apportées de part et d'autre (1045).

Entre ces deux opinions extrêmes, il en est une intermédiaire, à laquelle nous nous rangeons. A nos yeux, Félix II n'est ni intrus, ni réellement Pape, et l'usage seul a pu le faire inscrire sur le catalogue des Pontifes romains. Nous le considérons tout simplement comme le vicaire, le coadjuteur de Libère exilé (1046). En cette qualité, il a, sans aucun doute, gouverné légitimement l'Eglise.

III. Nous avons dit plus haut que Félix avait des liaisons avec les ariens; ce fait est hors de doute. Non-seulement, comme nous l'avons vu, il consentit à se laisser imposer les mains par des ariens, mais encore il était *uni* (1047) avec les sectateurs d'Arius dès avant son ordination.

D'un autre côté, tous les historiens, tous les critiques rendent unanimement hommage à la pureté de sa doctrine, et affirment qu'il fut constamment et invariablement attaché à la foi de Nicée.

Faisons d'abord la supposition la plus défavorable à Félix. Admettons, pour un moment, le terme d'*union* comme synonyme de celui de *communion*. En communiquant *in divinis* avec les hérétiques, comme il le fit dans son ordination, Félix a donc prévariqué? Soit, mais le fit-il depuis lors? C'est ce que ses adversaires les plus acharnés ne sauraient prouver. N'est-il pas infiniment plus probable que, dans la suite, par un retour de conscience, il a changé de conduite? Voilà, nous le répétons, ce que l'on peut supposer de moins favorable à la mémoire de Félix.

Mais lorsque, en l'absence de documents, ou en présence de témoignages contradictoires, l'historien est réduit à des suppositions, son devoir est de faire toutes celles que la saine critique peut avouer. Or, en voici une plus équitable, et non moins vraisemblable que la première.

L'*union* avec les ariens que l'on reproche à Félix, au lieu d'être interprétée dans le sens de *communion*, ne peut-elle pas l'être dans celui de simples rapports civils, de relations bienveillantes, amicales même, si l'on veut? Tout le monde convient que l'on peut, que l'on doit même souvent entendre ainsi les expressions *union*, *communion*, *communiquer*, etc. (1048).

Si les canons alors en vigueur dans l'Eglise étaient extrêmement rigoureux sur les rapports avec les excommuniés, qu'on se souvienne que cette époque était celle du triomphe de l'arianisme. Il avait envahi l'Orient tout entier, et placé de force ses adeptes sur

(1037) An. 357.
(1038) *De Rom. Pontif.*, lib. IV, c. 9.
(1039) *Antiq. illust.*, tom. I, diss. 2, cap. 9.
(1040) *Vindiciæ*, lib. III, diss. 9.
(1041) Tom. VII Julii, ad diem 29.
(1042) Sæc. IV, diss. 32.
(1043) Tom. VI, p. 387, 438 et 778.
(1044) Tom. I, c. 47, 2° édit.
(1045) Voy. *Hist. eccl. compend.*, tom. I, p. 228, 2° édit.
(1046) Nous ne croyons pas devoir conclure de cette discussion, comme le fait l'abbé Blanc (*Cours d'hist. eccl.*, tom. I. p. 561, note), dont nous admirons d'ailleurs le haut mérite, que dans le doute, il convient de s'en tenir au Bréviaire romain, qui marque la fête de saint Félix II, martyr sous Constance, au 29 juillet. Cet argument, non applicable, selon nous, à la question présente, sera puissant dans une autre que nous allons traiter à la fin de cet article.
(1047) C'est l'expression dont se sert Rohrbacher, tom. VI, p. 376, 3° édit.
(1048) C'est ainsi que l'abbé Blanc explique la concession que Libère a pu faire aux ariens, et qui lui a été si amèrement reprochée par les historiens qui parlent de sa chute, sans pouvoir dire en quoi elle consiste.

la plupart des siéges épiscopaux de l'Occident; il dominait à la cour, et, dirigeant à son gré l'inepte Constance, le poussait à persécuter violemment la doctrine catholique. Dans de telles circonstances, Félix est-il bien coupable d'avoir ménagé le parti tout-puissant? Peut-on bien le blâmer d'avoir gardé le silence, ou même d'avoir entretenu des relations avec ses principaux membres, dans le but d'empêcher un plus grand mal? Peut-être croyait-il aussi que c'était là le meilleur moyen de ramener dans le sein de l'Eglise ceux qui s'en étaient séparés, et sans doute il n'était pas alors seul à penser de la sorte.

Soit, peut-on dire : telle a pu être la conduite de Félix depuis son ordination, et son attachement à la foi de Nicée rend cette explication certainement admissible. Mais comment le disculper d'avoir communiqué avec les hérétiques *in divinis*, au moins dans le fait même de son ordination? A cela nous répondons : L'arianisme, à l'époque de Félix, était partagé en deux sectes, celle des ariens purs, et celle des semi-ariens. Ceux-ci, de beaucoup plus nombreux que les premiers, étaient plutôt opposés au *consubstantiel* (ὁμοούσιος) qu'à la doctrine elle-même (*Voy.* l'art. ARIANISME), et, plus tard, finirent par se rallier complétement à l'Eglise catholique. Or, dans l'état de confusion où l'on se trouvait, après tant de formules modifiées par les ariens, au milieu de tant de questions personnelles, surtout celle de saint Athanase, qui venaient compliquer la question de foi, ne pouvait-on pas se persuader assez facilement qu'il n'y avait pas, après tout, si grand mal à communiquer, même *in divinis*, avec des gens que l'on regardait comme étant, au fond, réellement orthodoxes?

Que l'on taxe Félix de trop de complaisance, de faiblesse, qu'on lui oppose la grande figure d'Athanase, il est du moins certain qu'on ne saurait le convaincre de prévarication ; et l'équité veut qu'on tienne compte des circonstances au milieu desquelles il a vécu, circonstances qui atténuent singulièrement le reproche de faiblesse. N'oublions pas non plus que l'exagération a bien pu s'exercer contre un Pontife accueilli avec si peu de bienveillance par l'Eglise qu'il avait à gouverner.

IV. En 357, Constance vint triompher à Rome de la victoire remportée sur Magnence six ans auparavant. Il y trouva toujours le même attachement pour Libère, la même répulsion pour Félix. Les principales dames de la ville, d'après le conseil de leurs maris, osent demander à l'empereur le rappel du Pontife exilé. Constance leur répond froidement que Rome a un pasteur capable de la gouverner. Néanmoins, quelque temps après, il envoie des lettres à Rome pour annoncer que Libère serait rappelé et gouvernerait l'Eglise *conjointement avec Félix*. Quand on lut ces lettres dans le cirque, le peuple s'écria ironiquement : « C'est bien juste ! comme il y a dans le cirque deux factions distinguées par leurs couleurs, chacune aura son pasteur. » Après s'être ainsi moqués des lettres impériales, ils s'écrièrent tous d'une voix : « Un seul Dieu ! un seul Christ ! un seul évêque ! » Effrayé, sans doute, de l'attitude des Romains, et des séditions accompagnées de violences qui se manifestèrent parmi eux peu de temps après, Constance consentit malgré lui, dit Socrate, à ce que Libère remontât sur son siége.

Dès que celui-ci eut reparu dans sa ville (2 août 358) le peuple se hâta d'expulser Félix, bien que le clergé eût consenti à le reconnaître comme Pape légitime depuis qu'on avait annoncé la prétendue chute de Libère. Félix se retira, dit-on, dans une petite propriété, où il mourut en paix le 22 novembre 365.

Le Martyrologe d'Usuard donne à Félix II le titre de saint et de martyr. Voici comment s'exprime à son sujet le Martyrologe romain sous la date du 29 juillet : « A Rome sur la voie Appienne, saint Félix II, Pape et martyr, qui, ayant été chassé de son siége pour la foi catholique, par Constance empereur arien, périt secrètement, mais avec gloire, par le glaive, dans la ville de Cervetro en Toscane. Des clercs emportèrent son corps, et le mirent dans un tombeau sur la même voie. Transporté depuis dans l'église des saints Côme et Damien, et placé sous le grand autel, il y fut trouvé durant le pontificat de Grégoire XIII, avec les reliques des saints Marc, Marcellien et Tranquillin, avec lesquelles on le remit dans le même lieu, le dernier jour de juillet. »

Plusieurs auteurs graves ont combattu le témoignage des martyrologes. Néanmoins, tout en refusant à Félix le titre de martyr, ils s'accordent à le reconnaître comme digne du culte qu'on lui rend comme saint. Voici ce que dit Papebroch, entre autres, dans une dissertation insérée au *Propylæum ad Acta Sanctorum* (1049) : *Singularis ipsius ad obitum usque, per annos plus quam octo, modestia, qua sese continuit in humili recessu. Oblatis recuperandæ sedis occasionibus nunquam usus, postquam id sine fidei periculo fieri non posse cognovit, omnem a grata posteritate venerationem commeruit.* C'est ici le cas d'appliquer l'argument invoqué par l'abbé Blanc en faveur de la légitimité de Félix : « Dans le doute, il faut s'en tenir au Bréviaire romain, qui marque la fête de saint Félix II, martyr sous Constance, au 29 juillet. »

En fait de sainteté, voilà, certes, une autorité respectable. Nous y lisons que, sous le pontificat de Grégoire XIII, la question de la sainteté de Félix fut vivement débattue et qu'elle eut pour adversaires, comme pour défenseurs, des hommes de très-grand poids. Or, il arriva que, pendant la controverse, des individus, cherchant un trésor dans le forum (situé dans la circonscription de la

(1049) P. 56.

diaconie des saints Côme et Damien) trouvèrent un sarcophage de marbre. Il renfermait un cadavre avec une petite pierre sur laquelle étaient gravés ces mots : *Corps de saint Félix, pape et martyr, qui condamna Constance* (1050).

On le voit, si Félix a montré quelque faiblesse, il l'a réparée glorieusement en excommuniant l'empereur hérétique et persécuteur ; il l'expia par le martyre que lui fit subir le tyran (1051). On lui attribue quelques lettres que divers critiques pensent cependant être supposées (1052.)

FELIX III (SAINT), Pape. Six jours après la mort du saint Pape Simplicius, c'est-à-dire le 8 mars 483, le clergé, le sénat et le peuple de Rome s'assemblèrent dans l'église de Saint-Pierre pour lui donner un successeur. Au moment où l'élection allait commencer, survint le patrice Basile, préfet du prétoire, qui voulut dicter à l'assemblée certaines règles et influencer l'élection (1053). Mais cet incident ne fit rien sur la conduite qu'avaient à tenir les Romains, et tous leurs suffrages se réunirent sur Félix, natif de Rome, et prêtre du titre de Fasciole. Ce Pontife est le bisaïeul de saint Grégoire le Grand.

I. A peine monté sur la Chaire de saint Pierre, Félix III dirigea toute son attention et tous ses soins vers l'Orient, où l'Eglise était troublée à la fois par l'hérésie d'Eutychès, par l'ambition d'Acace, patriarche de Constantinople, et par les prétentions théologiques de l'empereur Zénon. Celui-ci, peu d'années auparavant, avait publié un édit fameux sous le nom d'*Hénotique*, c'est-à-dire *décret d'union*, qui n'avait en réalité enfanté que désunion. Dans cette pièce perfide, Nestorius et Eutychès sont anathématisés, il

(1050) Baronius rapporte ce fait et s'en rend garant. Voici la leçon du *Bréviaire romain* à l'Office de saint Félix II : *Felix secundus, Romanus, patre Anastasio, ex Romanæ Ecclesiæ archidiacono in pontificem electus est, vivente Liberio. Cum autem de Felicis pontificatu, tempore Gregorii XIII, non levis controversia incidisset, virique gravissimi diversum sentirent, accidit eo ipso tempore ut in Diaconia sanctorum martyrum Cosmæ et Damiani, in foro Romano, quidam thesaurum quærentes, in arcam marmoream inciderint, in qua corpus sancti Felicis repertum est, una cum lapideo latericulo, ibidem intus posito, hisque litteris exarato : Corpus sancti Felicis papæ et martyris, qui damnavit Constantium. Contigit id pridie ejus diei quo Felicis in Ecclesia natalis dies agi consueverat, quarto Kalendas Augusti, anno Domini* 1582. *Unde Felice quasi pro se testimonium reddente, festum ejus in eadem diaconia cum majori solemnitate singulis annis celebrari consuevit.*

Nous venons de dire que le cardinal Baronius se rend garant du fait de cette découverte si heureuse ; mais il est bon d'entrer dans quelques détails. On travaillait, à cette époque, à la révision du *Martyrologe*, par l'ordre du Pape Grégoire XIII ; et une discussion s'était élevée au sujet de Félix II. L'authenticité du martyre ne paraissait pas acquise à sa mémoire ; quelques obscurités et des récits peu glorieux permettaient de douter des faits de sa vie. Baronius, qui a pris soin de noter l'admiration et l'émerveillement de Rome lorsqu'on découvrit les Catacombes de Sainte-Priscille, s'était rangé à l'avis de ceux qui voulaient faire rayer du Martyrologe le nom de ce Pape ; il avait même écrit, pour appuyer son sentiment, un volume qui avait obtenu, dit-il, l'approbation d'un grand nombre de savants à Rome, lorsqu'une découverte inattendue mit au jour le tombeau de saint Félix, revêtu d'une inscription attestant, comme il vient d'être rapporté, la sainte vie et la mort héroïque du Pontife qui avait condamné Constance, le protecteur impérial de l'arianisme. Baronius remarque que cette découverte providentielle eut lieu le jour même où l'on avait coutume de célébrer la fête de saint Félix, dans le temps où, à la suite de ces grandes controverses, sa mémoire paraissait sur le point de succomber. « Il ressuscita en quelque sorte, ajoute le pieux et grand annaliste de l'Eglise, pour plaider lui-même sa cause. Je jetai la plume que le zèle de la vérité m'avait fait aiguiser ; je m'estimai très-heureux d'être vaincu par Félix, de céder la palme au Cardinal Julius Sanctorius, qui s'était fait son défenseur, et il me sembla que je triomphais avec mon adversaire, puisque la vérité était victorieuse. » Nobles et belles paroles, admirable conduite, que ne doivent pas oublier tous ceux qui veulent servir la cause de Dieu et de son Eglise!

(1051) Nous conseillons de lire la Notice excellente que le P. Giry a consacrée à ce saint Pape, *Vies des Saints*, 29 juillet, tom. II, c. 1664 et suiv. de l'édit. en 4 vol. grand in-8; 1859.

(1052) Ces critiques, entre autres, sont Dupin, *Bibliothèque*, IVe siècle; Baillet, 29 juillet; Fronteau, etc. Il faut avouer que ce ne sont pas là des autorités bien grandes.

(1053) Ce préfet du prétoire tenait la place du roi Odoacre, qui, en 476, avait mis fin à l'empire d'Occident, et établi sur ses ruines le royaume des Hérules. Voici le discours que Basile tint à l'assemblée : « Vous vous souvenez de notre bienheureux Pape Simplicius ; il nous a recommandé que, pour éviter le tumulte, si Dieu le retirait de ce monde, on ne fît point d'élection sans nous consulter. Ainsi, nous nous étonnons qu'on ait entrepris quelque chose sans nous, et s'il plaît à Votre Grandeur et à Votre Sainteté, nous conserverons en entier ce qui regarde l'élection de l'évêque, et nous établirons pour nous et nos successeurs la loi suivante : qu'aucun héritage de la ville ou de la campagne, ni les ornements ou les vases sacrés qui appartiennent à l'Eglise ou qui lui appartiendront à l'avenir, ne puissent être aliénés, à quelque titre ou sous quelque prétexte que ce soit, par celui qui sera maintenant élu évêque et par ses successeurs. Autrement, que l'aliénation soit nulle et que celui qui l'aura faite, qui y aura consenti ou reçu la chose, soit anathème, sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de la prescription; il sera obligé, au contraire, de la restituer avec les fruits, lui et ses héritiers. Chacun des clercs aura la faculté de s'opposer à une telle aliénation. Toutefois, les meubles peu utiles à l'Eglise ou de difficile garde, pourront être vendus après une juste estimation, pour être employés en œuvres pies. » — Ce discours ou mémoire, laissé par écrit par le patrice Basile, ne fut examiné que vingt ans plus tard dans un concile tenu à Rome, où il fut décidé : quant à la première partie, qui requérait le consentement du préfet du prétoire pour l'élection du Pape, que c'était une prétention contraire aux canons ; quant à la seconde, relative aux biens de l'Eglise, qu'il n'appartient point aux laïques de s'immiscer dans ces matières, surtout quand il est question du Pape, à l'égard duquel leur seul droit est d'obéir. Il était heureux, vraiment, que ces prétentions du pouvoir césarien fussent constamment repoussées et condamnées hautement! En cela l'Église, et l'on ne saurait trop le redire, sauvegardait les droits des consciences et la dignité humaine.

est vrai; mais l'autorité infaillible du concile de Chalcédoine y est rejetée assez explicitement, et l'erreur même d'Eutychès dissimulée jusqu'à un certain point. En somme, l'*Hénotique* ne renferme aucune erreur formelle; mais, par son silence affecté, comme par certaines expressions, ce formulaire favorisait les adversaires du concile de Chalcédoine, et même les Eutychiens, en les admettant dans l'Eglise sans aucune rétractation préalable ni profession de foi. Le formulaire impérial avait un autre vice encore, et le plus funeste de tous, savoir, celui de son origine. Emanant du prince et décidant des questions d'orthodoxie, il était un acte de flagrante usurpation de l'autorité civile sur le pouvoir spirituel et incommunicable de l'Eglise.

Aussi, dès les premiers jours de son pontificat, Félix rejeta l'*hénotique* avec indignation, et anathématisa tous ceux qui le recevaient. Cet acte de vigueur une fois accompli, la tâche du Souverain Pontife n'était pas encore terminée pour pacifier la malheureuse Eglise d'Orient. Lettres, exhortations, admonitions, conciles, rien ne coûta à Félix. Le succès ne répondit ni à son zèle, ni à sa charité. Acace, dont l'audace était allée jusqu'à corrompre les légats du Pape, resta sur son siége, malgré l'excommunication lancée plus d'une fois contre lui. *Voy.* l'art. ACACE, archevêque de Constantinople au Ve siècle. *Voy.* aussi les art. JEAN TALAÏA et PIERRE MONGE.

II. En 489, Acace mourut et eut pour successeur Flavita ou Fravita, auquel nous nous proposons de consacrer un article spécial. Nous allons néanmoins mentionner ici quelques-uns de ses rapports avec Félix. Le nouveau patriarche sembla d'abord marcher dans une voie franchement catholique; sa lettre synodale et celle de l'empereur Zénon comblèrent le Pape de joie. Elles furent lues en présence de ceux qui les avaient apportées, ainsi que de tout le clergé de Rome, qui y applaudit par de fréquentes acclamations. Mais avant d'accorder la communion aux députés, Félix leur demanda si eux et Flavita promettaient de rejeter des diptyques sacrés les noms d'Acace et de Pierre Monge. Sur leur réponse qu'ils n'avaient point reçu d'ordres à cet égard, il différa de les admettre à sa communion, leur faisant voir, par des pièces authentiques, que Timothée Elure (*Voy.* l'art. TIMOTHÉE ELURE) et Pierre Monge, étant infectés des erreurs d'Eutychès, ne pouvaient jamais être reçus dans l'Eglise comme évêques. Cependant, comme il désirait extrêmement la paix et l'union des Eglises, il se hâta de récrire à l'empereur et à Flavita, afin d'en recevoir des réponses favorables à ses desseins. Ces deux lettres, éloquentes de charité et de tendresse, méritent d'être rapportées.

« Je me réjouis, grand prince, dit-il à l'empereur, que celui dont vous vous glorifiez d'avoir procuré l'élévation ait déjà donné une marque des sentiments de modération qui l'animent, en rapportant au Siége de Pierre le principe de sa dignité. Votre propre magnanimité ne brille pas moins dans le désir que vous témoignez de voir régler cette cause par l'autorité pontificale, ainsi qu'il a été divinement ordonné, et que celui qu'on assure avoir été promu au faîte du sacerdoce soit affermi par le Siége d'où Jésus-Christ a voulu que la plénitude de la grâce coulât sur tous les évêques. » Ensuite, après lui avoir dit comment il se trouvait dans l'inquiétude avec les députés, il ajoute: « Voulant donc faire une concorde bien pure avec celui qu'on assure avoir été pontife, nous nous empressons de suggérer à votre gloire de ne pas souffrir qu'il reste la moindre chose qui puisse occasionner une nouvelle dissension. Eutychès et Dioscore ayant été condamnés par le concile de Chalcédoine, que votre clémence assure depuis longtemps révérer, Timothée Elure et Pierre Monge étant convaincus d'être leurs sectateurs, et Acace ayant embrassé leur communion, après les avoir traités dans ses lettres d'hérétiques condamnés, la sentence du concile les enveloppe tous. Ne favorisons pas dans les successeurs ce qui a été manifestement condamné dans les auteurs. La justification de Pierre Monge ne peut être réputée légitime, puisque le siége apostolique, qui l'a lié, ne l'a pas délié, selon la coutume des anciens. Car vous savez, vénérable empereur, que la sagesse d'en haut n'a donné qu'à ses Pontifes, dans l'ordre compétent, la puissance de remettre les péchés des mortels, quant à la conscience. Je n'exige point cela de vous par l'autorité du Siége apostolique, et comme tenant la place du bienheureux Pierre; mais je vous en conjure instamment, comme un père qui a vivement à cœur le salut et la prospérité d'un fils bien-aimé. Vous écoutez avec bonté les demandes des nations barbares, lorsqu'il s'agit de la paix de l'empire; combien plus volontiers n'écouterez-vous pas les prières du Siége apostolique pour la paix des Eglises! Car s'il est rien de convenable, c'est que l'ancienne et la nouvelle Rome soient unies dans la même foi, qui, selon le témoignage de saint Paul, est prêchée par tout le monde; en sorte que ces deux villes n'aient qu'une religion, comme elles n'ont qu'un même nom.

« Croyez-vous, vénérable empereur, que je ne répande point des larmes en vous écrivant ceci, et que je ne me prosterne pas, en la manière que je puis, aux pieds de votre piété? Je n'ai point de peine à me rabaisser devant les puissances de l'empire, surtout pour une telle cause, après que l'Apôtre a dit qu'il s'était fait le rebut et l'opprobre de tous les hommes. Ne veuillez pas, bien-aimé fils, rejeter mes supplications, ni méconnaître ma personne; car tout indigne que j'en suis, c'est l'apôtre Pierre qui vous prie en moi, et, en lui, c'est Jésus-Christ même, qui ne veut pas que son Eglise soit mise en pièces; à Dieu ne plaise que vous lui préfériez quoi que ce soit, lui dont vous sollicitez ardemment la miséricorde; d'au-

tant plus que vous avez déjà tant fait pour la foi catholique! En quoi, s'il y a eu quelque omission, c'est la faute du perfide Acace, qui, pendant que vous étiez occupé des affaires publiques, ne songeant qu'à sa coupable ambition, négligeait de vous suggérer ce qui était de l'intérêt de la religion orthodoxe. Comment, en effet, votre piété n'aurait-elle pas cru devoir faire suivre ce qu'elle voyait faire à un pontife? Aussi, par le jugement de Dieu, n'a-t-il pu être absous, quoique ce fût bien notre désir. Je ne cesserai donc de vous conjurer de plus en plus que cette funeste division disparaisse avec ses auteurs et leurs noms. »

Dans sa lettre à Flavita, le Pape le félicite du bon témoignage qu'on rendait de lui; mais il le loue surtout de s'être adressé, selon la règle, au Siége apostolique, par qui, conformément à l'ordre établi par Jésus-Christ, tous les évêques sont affermis dans leur dignité. Il l'assure que ce n'était qu'avec peine qu'il avait différé d'admettre à la communion ses députés, et le prie de croire qu'en cela il n'agissait point par opiniâtreté, mais par le zèle qu'il était obligé d'avoir pour la foi et la défense des dogmes que les Pères nous ont transmis : « En demandant de vous que vous ne récitiez plus à l'avenir les noms d'Acace et de Pierre Monge, je ne vous impose point cette loi par un esprit d'empire et de domination, mais pour satisfaire à mon devoir et décharger ma conscience. Considérez, vous tous qui êtes revêtus de la dignité pastorale, que nous sommes obligés de vivre et de mourir, s'il est nécessaire, pour la foi. Considérez aussi que la durée de cette vie est toujours incertaine, et que nous ne pouvons assez craindre d'être enlevés subitement et présentés au jugement redoutable de Dieu. Aussi, par l'affection que je vous porte, je vous presse, avec les plus vives instances, d'éviter le sort terrible du malheureux Acace, qui, malgré tous nos efforts, n'a pu être absous. » Le Pape ajoute que, si l'on consent à lui accorder ce qui regardait Acace et Monge, il sera aisé d'accommoder pour le bien de la paix ce qui concernait ceux qu'Acace avait baptisés et ordonnés.

Félix écrivit aussi aux Archimandrites de Constantinople, une lettre conçue en ces termes : « Nous avons cru devoir vous avertir que, pour empêcher des fils de perdition, tels que Pierre Monge et Acace, d'envahir l'épiscopat, ni vous, ni votre monastère, ne devez communiquer avec l'Église de Constantinople, ni avec celui qui lui sera donné pour chef, jusqu'à ce que tout soit venu à la connaissance du Siége apostolique, ou par les lettres de celui qui sera créé évêque, ou par vos propres relations. Car, comme vous avez suivi la sentence du Siége apostolique pour suspendre la communion avec ceux qu'il a condamnés, de même vous devez suivre l'exemple du bienheureux Pierre, afin que, la communion étant rétablie par son autorité, vous sachiez que vous devez communiquer avec eux. Ne vous laissez point persuader que nous ayons accordé notre communion à cette église, puisque vous voyez que les choses sont encore douteuses, et que tout ce qui regarde l'évêque élu demeure, à notre égard, dans une entière incertitude. Car on ne peut entretenir de communion avec celui dont il n'est pas prouvé que nous ayons reconnu l'épiscopat, et dont les intentions et la foi ne sont pas suffisamment assurées. Que votre charité attende donc l'ordre du Siége apostolique. »

Le Pape écrivit encore à un évêque nommé Vétranion. Il le savait homme de piété, capable de bien défendre la vérité quand il la connaissait. Après l'avoir instruit en peu de mots de l'affaire d'Acace et de Monge, il le pria en des termes très-affectueux d'abandonner un parti qu'il ne pouvait plus douter être mauvais, et de faire tous ses efforts pour en retirer les autres, surtout de porter l'empereur qu'il appelle le principal fils de la religion, à permettre qu'on ôtât des diptyques de l'église de Constantinople les noms d'Acace et de Monge, qui avaient occasionné toute cette tempête. Il le conjure d'employer à cet effet les prières les plus pressantes, et de les accompagner même de larmes pour les rendre plus efficaces.

Il reste encore un fragment d'une lettre que Félix écrivit à André de Thessalonique. Cet évêque avait demandé la communion du Saint-Siége, mais à d'autres conditions que le Pape ne prescrivait. « Nous voudrions, lui dit Félix, que le désir que vous témoignez de rentrer dans la communion de l'Église fût aussi entier que l'intérêt de la vérité orthodoxe le demande. » Il y a lieu de croire qu'il s'agit ici de la communion d'Acace, et qu'André se montra docile à la voix du Pontife suprême. En effet, en 492, une lettre de Félix ayant été lue à Thessalonique, tout le monde dit anathème à Acace et à ceux qui s'étaient engagés dans sa communion.

Cependant quelques personnes zélées pour la foi apportèrent à Rome une copie de la lettre que Flavita avait écrite à Monge, pour lui protester qu'il entrait dans sa communion, et même qu'il rejetait celle de Félix. Le Pape, qui en avait reçu une toute contraire, voyant la mauvaise foi de Flavita, renvoya ses députés sans vouloir les entendre.

A Flavita succéda bientôt Euphémius, qui ôta de ses propres mains des diptyques le nom de Pierre Monge, pour le remplacer par celui de Félix; mais il y laissa ceux d'Acace et de Flavita. Aussi, le Pape, tout en l'admettant à sa communion comme catholique, vu que sa foi n'était nullement suspecte, refusa-t-il de le reconnaître pour évêque.

On voit ici deux sortes de communion: l'une concernant simplement la foi, appartient à tous les fidèles: c'est celle-ci qui est accordée à Euphémius; l'autre était la communion épiscopale, que les sujets élus sollicitaient du Saint-Siége avec tant d'ardeur,

parce qu'elle leur était absolument nécessaire pour être comptés parmi les évêques.

III. Après la terrible persécution allumée par Hunéric, roi des Vandales, les Eglises d'Afrique respiraient un peu sous Gontamond son successeur. La troisième année de son règne, an 487, il rappela saint Eugène, évêque de Carthage, et rendit aux catholiques de la même ville le cimetière de Saint-Agilée. Mais il ne rappela les autres évêques et ne fit ouvrir les églises qu'en 494. Les évêques d'Afrique ne pouvant donc s'assembler pour remédier aux maux que la persécution avait causés dans leur province, Félix vint à leur secours. Il assembla un concile à Rome, dans la basilique de Constantin, le 14 mars 487. Il s'y trouva quarante évêques d'Italie, quatre d'Afrique, savoir : Victor, Donat, Rustique et Pardale, envoyés probablement de la part de leurs collègues. Il y eut à ce concile soixante-seize prêtres, qui sont tous nommés dans les actes. Le Pape y marqua d'abord combien il était affligé de la désolation des Eglises d'Afrique, où non-seulement le simple peuple et les clercs inférieurs, mais des diacres, des prêtres et des évêques s'étaient laissé rebaptiser. Il est probable qu'il fit lire dans cette assemblée les mémoires qu'on lui avait communiqués sur toutes ces choses, et que le concile ayant dit son avis, le Pape en forma une lettre qu'il fit lire ensuite par le diacre Anastase. Elle est adressée à tous les évêques des différentes provinces, et contient le résultat du concile.

Celle que nous avons n'est datée que du 15 mars 488, ce qui fait croire que le Pape en envoya des copies originales en divers endroits, selon les besoins, et qu'il datait ces copies du temps qu'il les envoyait. Il enseigne aux évêques que l'on doit appliquer à ceux qui sont tombés dans la persécution des remèdes propres à leurs plaies; de peur que, si l'on voulait les fermer avant le temps, non-seulement le remède ne servît de rien à des personnes attaquées d'une peste mortelle, mais encore que les médecins ne se rendissent aussi coupables que les malades, pour avoir traité trop superficiellement un mal si pernicieux. Il veut d'abord que l'on distingue la personne et la condition de celui qui est tombé et qui demande indulgence; que l'on examine s'il est vraiment pénitent dans le désir de satisfaire à Dieu; s'il a une vraie douleur de s'être laissé rebaptiser, et s'il a commis ce crime par contrainte, parce que la condition de celui qui a été forcé doit être différente de celui qui s'y est laissé aller volontairement, et que l'on doit traiter avec plus de sévérité celui qui s'est laissé engager par argent. Ensuite, il ordonne de punir leur faute par les moyens ordinaires; en sorte que, renonçant à toute honte et à toute délicatesse, ils embrassent les jeûnes, les gémissements et les autres pratiques salutaires, dans les temps où elles leur seront imposées, et pour tout le temps qu'on leur prescrira, la grâce n'étant accordée qu'aux humbles, et non pas aux superbes.

Descendant ensuite dans les détails, il ordonne que les évêques, les prêtres et les diacres qui s'étaient laissé rebaptiser volontairement ou même par contrainte, soient soumis à la pénitence jusqu'à la mort, sans assister aux prières, non-seulement des fidèles, mais encore des catéchumènes; car se faire rebaptiser, c'est se reconnaître païen. Il leur accorde néanmoins à tous la communion laïque à la mort, après qu'une personne habile aura examiné avec soin leur disposition. Pour les clercs inférieurs, les moines, les religieuses et les séculiers qui, étant tombés sans y avoir été contraints, témoigneront un véritable désir de se relever, il veut que, conformément à la règle établie dans le concile de Nicée, ils passent trois ans dans le rang des catéchumènes, sept ans dans celui des prosternés ou pénitents, et deux ans assistant à l'oraison avec les fidèles laïques, sans néanmoins présenter aucune oblation. Il ajoute que si les mêmes personnes sont tombées par la violence des tourments, on les admettra à la participation du sacrement par l'imposition des mains, après une pénitence de trois ans. A l'égard des enfants, clercs ou laïques, le Pape ordonne qu'ils soient tenus quelque temps sous l'imposition des mains, et que après cela on leur rende la communion, de crainte qu'ils ne tombent dans de nouvelles fautes pendant le temps de leur pénitence; mais que ni eux, ni aucun de ceux qui auront été baptisés ou rebaptisés hors de l'Eglise catholique, ne puissent jamais être admis au saint ministère, et que ceux qu'on y aura élevés par surprise soient déposés; que les catéchumènes qui auront reçu le baptême des ariens soient trois ans au nombre des auditeurs, puis des catéchumènes, parmi lesquels ils auront la permission de prier, jusqu'à ce qu'ils reçoivent avec eux la grâce de la communion catholique par l'imposition des mains.

C'était un usage dans l'Eglise de donner l'Eucharistie aux pénitents, lorsqu'ils la demandaient à la mort. C'est pourquoi Félix ordonne que, si quelqu'un de ceux qui ont été mis en pénitence se trouve à l'extrémité, il reçoive le viatique, soit du même évêque qui lui aura imposé la pénitence, soit de tout autre, ou même de tout prêtre, après s'être assuré néanmoins que cette personne a été admise à la pénitence. Le Pape défend du reste aux évêques et aux prêtres de recevoir dans leurs villes le pénitent d'un autre évêque, sans son attestation par écrit, soit que ce pénitent avoue être lié, soit qu'il prétende être délié. Il ajoute que, s'il se présente quelque cas imprévu, l'on en demandera la solution au Saint-Siége.

IV. Des événements d'une haute importance bouleversaient alors l'Italie. Odoacre, chef des Hérules mercenaires, après avoir renversé, en 476, le dernier représentant des Césars, Romulus Augustule, substitua

le royaume des Hérules à l'empire décrépit d'Occident. Mais cette nouvelle domination céda bientôt la place à celle des Ostrogoths, établie par Théodoric le Grand. Vers le même temps, au mois d'avril 491, Zénon mourait misérablement, et sa veuve Ariadne donnait le trône au silentiaire Anastase qu'elle épousa quarante jours après. Anastase était attaché aux erreurs d'Eutychès; mais, le patriarche Euphémius, successeur de Flavita, ne consentit à couronner le nouvel empereur qu'après en avoir obtenu par écrit une profession de foi conforme à celle du concile de Chalcédoine.

Félix, ayant appris l'élévation d'Anastase, lui écrivit pour le féliciter et l'engager à défendre la foi catholique. Toutefois, ne sachant pas encore quelle conduite il tiendrait dans les affaires de l'Eglise, et s'il ne marcherait pas sur les traces de son prédécesseur, il ne lui offrit point la communion: il voulait, pour la lui accorder, être informé plus amplement. Mais il mourut saintement peu après, le 25 février de l'an 492: il avait occupé le Saint-Siége pendant près de neuf ans. Sa fête est marquée à ce jour dans le Martyrologe romain (1054).

V. Nous avons de ce saint Pontife plusieurs lettres, mais il paraît qu'il y en a dans son recueil qui sont véritablement de lui, et d'autres qui n'en sont pas (1055). Les premières sont celles à l'empereur Zénon, touchant l'autorité du concile de Chalcédoine: à Acace de Constantinople, à laquelle il joignit un acte qu'il qualifie de plainte à l'empereur Zénon; à Acace encore, pour lui marquer les motifs de sa condamnation, faite dans le concile que Félix tint dans l'église de Saint-Pierre sur la fin de juillet 484; à Zénon, au clergé et au peuple de Constantinople; aux abbés Rufin, Talassius et aux moines de Constantinople; à l'empereur Zénon encore et à Fravita, prêtre de Sainte-Thècle, au faubourg de Sygues, qui avait été mis à la place d'Acace sur le siége patriarcal de Constantinople; à Talassius et aux autres abbés de Constantinople, pour leur défendre de communiquer avec l'évêque de cette ville, jusqu'à ce qu'ils en eussent l'ordre du Siége apostolique; à Fravita encore, à l'empereur Anastase, successeur de Zénon; à Zénon évêque de Séville (1056), et à saint Césaire d'Arles, que d'autres attribuent à Félix IV.

Les lettres supposées seraient celles qu'on dit avoir été écrites à Pierre le Foulon, qui ne fut jamais évêque d'Antioche sous le pontificat de Félix III, si ce n'est après la déposition d'Acace. Or, le Pape ne reconnaissait alors ni Acace pour évêque, ni Pierre le Foulon; ils n'étaient ni l'un ni l'autre dans la communion du Saint-Siége. Cependant les lettres que nous avons sous le nom de Félix à Pierre le Foulon, supposent clairement que ce dernier était reconnu pour évêque par Félix, et qu'il lui était, de même qu'Acace, uni de communion.

Le recueil des Lettres du saint Pape Félix est précieux pour bien des faits de l'histoire Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, on a considéré comme apocryphe la lettre adressée par les Pères du concile de Nicée au Pape Sylvestre, et la réponse de ce Pontife à cette lettre. Or Félix III affirme, dans la xxiv[e] lettre de son Recueil, que les actes du concile de Nicée furent apportés à saint Sylvestre et approuvés par lui. On sait que ce Pape mourut le 31 décembre 335.

FELIX IV, Pape. Depuis la mort du Pape Jean I[er], le peuple et le clergé de Rome ne pouvaient s'entendre sur le choix de son successeur, et le Saint-Siége était vacant depuis quarante-sept jours. Théodoric le Grand, roi des Goths, qui dominait sur l'Italie depuis l'an 493, profita de cette circonstance pour s'immiscer, tout arien qu'il était, dans l'élection du Souverain Pontife (1057). Il désigna donc aux suffrages des Romains Félix, Samnite de naissance, et fils d'un nommé Castorius. Le rusé barbare avait eu soin de porter son choix sur un sujet que ses vertus et ses lumières rendaient agréable à tous, afin que son intervention parût une conciliation amicale, plutôt qu'une usurpation.

« Mais ce fut là, remarque judicieusement un historien, un antécédent funeste pour la liberté de l'Eglise romaine. Ses successeurs barbares eurent les mêmes prétentions. Les empereurs de Constantinople, devenus maîtres de Rome, ou d'une partie de l'Italie, et après eux bien des empereurs teutoniques, profitant de l'exemple que leur avait donné le premier, un arien et un barbare, s'arrogèrent le droit, sinon d'élire le Pape, du moins de confirmer son élection. Et ce n'est qu'avec bien du temps et des peines que l'Eglise romaine a recouvré sa première liberté, dont elle jouissait sous les empereurs idolâtres (1058). »

Félix fut ordonné le 12 juillet de l'année 526. Son court Pontificat de trois ans et deux mois est remarquable par les grandes choses qui s'y accomplirent.

Alors le patriarche des moines d'Occident, l'illustre saint Benoît écrivait son admirable règle, et voyait le nombre de ses enfants spirituels s'accroître de jour en jour et imiter ses vertus. Alors, au fond de l'Abruzze, saint Equice fondait des monastères où se pratiquait au plus sublime degré la perfection évangélique.

(1054) Voici la mention du Martyrologe: « A Rome, la fête du saint Pape Félix III, bisaïeul de saint Grégoire le Grand, de qui celui-ci rapporte qu'apparaissant à sa petite-fille sainte Tharsilie, il l'appela au royaume des cieux. »

(1055) Papebroch, *Critique sur la chronologie des Papes*; dom Ceillier, *Hist. des aut. sacr. et ecclés.*, tom. XV, p. 148 et suiv.

(1056) Nous n'avons plus cette lettre.

(1057) *Voy.* dans Cassiodore, liv. VIII, ép. 15, la lettre d'Athalaric, successeur de Théodoric le Grand, au sénat de Rome, relativement à l'élection de Félix IV.

(1058) Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Eglise cath.*, tom. IX, p. 96.

L'Orient était enfin rentré dans le sein de l'unité catholique. Sous les règnes de l'énergique Justin et du législateur Justinien les querelles religieuses avaient cessé; mais ce malheureux pays semblait une terre maudite que la colère de Dieu visitait par les tremblements de terre, les incendies, la peste et d'autres fléaux. — De nombreuses tribus de Barbares abjuraient le paganisme et demandaient le baptême.

Quant à Félix, ses vertus lui attiraient le respect des hérétiques eux-mêmes. Les Goths vainqueurs avaient, sur la fin du règne de Théodoric, violé les franchises de l'Eglise : Ils avaient soumis les clercs à la juridiction civile, et les forçaient de comparaître devant les tribunaux laïques. Après la mort du conquérant, arrivée le 30 août 526, Félix crut le moment favorable pour présenter ses réclamations à son successeur Athalaric. Celui-ci s'empressa d'y faire justice et publia un édit fameux en faveur des libertés et immunités ecclésiastiques (1059-60).

II. la dernière année de son pontificat, Félix écrivit à tous les évêques orthodoxes une lettre relative à la consécration des églises.

Sa charité envers les pauvres ne connaissait pas de bornes, et sa piété le portait à orner et à réparer les édifices consacrés au culte de Dieu. C'est lui qui construisit à Rome, sur la voie Sacrée, la basilique des saints Côme et Damien, ainsi que le prouve cette antique inscription, gravée sur le trône de ces saints martyrs :

Aula Dei claris radiat speciosa metallis,
In qua plus fidei lux pretiosa micat.
Martyribus medicis populo spes certa salutis
Venit, et ex sacro crevit honore locus.
Obtulit hoc Domino Felix antistite dignum
Munus, ut ætherea vivat in arce poli (1061).

Les deux inscriptions suivantes, non moins antiques que celle qui précède, témoignent que le saint Pontife enrichit de marbres et de marqueteries la basilique de saint Étienne, martyr, commencée par Jean Ier :

Opus, quod basilicæ B. martyris Stephani defuit, a Joanne episcopo marmoribus inchoatum, juvante Domino, Felix Papa, addito musivo splendore, sanctæ plebi Dei perfecit.

Aspicis auratum cœlesti culmine tectum,
Astriferumque micans præclaro limine fultum.

Domino juvante Felix episcopus Dei famulus, forum basilicæ B. Martyris Stephani musivo et marmoribus decoravit (1062).

C'est lui aussi qui releva, sur la voie Salaria la basilique de Saint-Saturnin, consumée par un incendie. Félix IV mourut le 12 octobre de l'an 529. Son corps fut inhumé dans la basilique de Saint-Pierre, et l'on grava cette épitaphe sur sa tombe :

Certa fides justis cœlestia regna patere
Antistes Felix quæ modo lætus habet.
Prælatus multis, humili pietate superbus,
Promeruit celsum simplicitate locum.
Pauperibus largus, miseris solatia præstans,
Sedis apostolicæ crescere fecit opes (1063).

Tels sont les seuls détails qui soient parvenus jusqu'à nous sur la vie privée de ce Pontife. Il fallait certes un grand courage pour accepter le souverain pontificat après la mort violente de Jean Ier, victime du barbare Théodoric. C'est ce que donne à entendre le dernier vers de l'épitaphe suivante que certains auteurs ont appliquée à tort, selon nous, à l'un des autres Félix qui ont précédé celui dont il est ici question, et dans laquelle ils ont cru voir, sans plus de fondement, l'indication du martyre :

Sanguine Romanus Felix, primæque cathedræ
Sessor, et insignis moribus hic tegitur.
Ut regeret sacram felici sidere navim
Non timuit sævas in sua fata manus.

Il a paru quelques lettres sous le nom de saint Félix IV, l'une à tous les évêques, l'autre à Sabinus, et une troisième à Césaire d'Arles. Dans celle adressée à l'empereur, il approuve le règlement qui défendait d'ordonner des évêques à moins qu'ils n'eussent d'abord servi dans le clergé (1064).

FELIX V, antipape, auparavant Amé, ou Amédée VIII, premier duc de Savoie. Pour compléter leur schisme, les Pères du concile de Bâle (1065) firent un antipape le 30 octobre 1439, et ce fut le duc de Savoie qu'ils choisirent. Nous n'avons pas à nous étendre beaucoup sur ce personnage dont il a été parlé en divers endroits (1066).

En 1434, à l'âge de cinquante-cinq ans, laissant ses Etats à ses quatre fils, il se retira dans une terre délicieuse nommée Ripaille, pour s'y rendre ermite avec deux gentilshommes. Il retint pour son service vingt de ses domestiques, et pour sa nourriture il se faisait servir du meilleur vin et des meilleures viandes ; d'où vient, à ce que l'on croit, le proverbe de *faire ripaille*. C'est ce qu'il a fait de plus mémorable, dit un historien (1067), et comme prince et comme antipape. Il prit le nom de Félix V, le porta dix ans, avec une obédience qui ne s'étendit jamais au delà de ses Etats et de quelques cantons suisses. En 1449, il abdiqua et se soumit à Nicolas V, successeur d'Eugène IV. Il mourut en 1451.

FELIX, Défenseur de l'Eglise romaine au ve siècle, légat du Pape Félix III dans l'affaire d'Acace, archevêque de Constanti-

(1059-60) Cassiodore, lib. VI.
(1061) *Antiq. inscript.*, in Append., p. 1164, num. 16.
(1062) *Ibid.*, p. 1164, num. 17, 19 et 20.
(1063) *Antiq. inscrip.*, in Append. p. 1165, num. 6.
(1064) On a donné ces lettres et un Décret, suivi de deux épîtres apocryphes, dans le tom. LXXe de la *Patrolog. lat.*, publiée par M. Migne.
(1065) *Voy.* notre article BALE (XVIIe concile général tenu à Bâle en 1431), n. XXVIII, tom. II, col. 905.
(1066) Voy. *ibid.*, n. XXXIX, et l'article EUGÈNE IV, Pape. — On peut consulter sur l'antipape Félix, Guichenon, *Histoire de Savoie*, et D. Richard, *Analyse des conc.*, tom. II, p. 455, 456.
(1067) L'abbé Rohrbacher, tom. XXI, p. 525, 1re édit.

nople. Il avait été envoyé avec Chisène et Vital, autres légats, à Constantinople, afin de faire ses efforts pour ramener le patriarche de cette ville à de meilleurs sentiments et à lui faire respecter l'autorité du Saint-Siége apostolique. Félix s'acquitta dignement de sa mission, et eut le bonheur de ne point participer à la lâcheté de ses collègues dans cette affaire. *Voy.* outre l'article ACACE, archevêque de Constantinople, les articles CHISÈNE et VITAL.

FELIX, évêque de Dummoc, en Angleterre, au VII[e] siècle, était né en Bourgogne où il fut ordonné. Il travailla, secondé par le zèle de Sigebert, à la conversion de la province d'Estangle dont celui-ci était le roi. Etant venu trouver Honorius archevêque de Cantorbéry, et lui ayant découvert le dessein qu'il avait de prêcher aux infidèles, l'archevêque l'envoya à cette nation des Anglais orientaux, où il évangélisa avec tant de succès qu'il convertit toute la province, établit son siége épiscopal dans la ville de Dummoc, et y mourut, vers 633, au bout de dix-sept ans. *Voy.* l'article SIGEBERT ou SIBERT.

FELIX D'URGEL. Cet évêque, qui vivait dans les dernières années du VIII[e] siècle, n'est point l'auteur de l'hérésie qu'il défendit avec tant d'opiniâtreté. Il l'avait empruntée au nestorianisme, mais il lui avait donné une nouvelle forme. Elipand évêque de Tolède, son voisin et ami, lui avait demandé de quelle manière il fallait reconnaître Jésus-Christ pour Fils de Dieu. Félix répondit à son collègue que Jésus-Christ comme homme n'était que fils adoptif de Dieu. L'évêque espagnol embrassa l'erreur du Franc, et tous deux de concert se mirent à dogmatiser. Félix le fit dans des discours publics ; il trouva de nombreux adversaires, savoir, le saint abbé Béat et Ethérius, qui devint plus tard évêque d'Osma. Saint Paulin, patriarche d'Aquilée, écrivit contre lui un ouvrage intitulé *Sacrosyllabus*. Alcuin, à la prière de Charlemagne, se chargea aussi de défendre l'orthodoxie contre la nouvelle erreur.

Plusieurs conciles furent tenus contre l'évêque d'Urgel : d'abord celui de Narbonne l'an 788 ; celui de Ratisbonne l'an 792, où il rétracta sa fausse doctrine pour retomber ensuite ; celui de Francfort en 794, celui d'Aix-la-Chapelle, en 797, et celui de Rome en présence du Pape Léon III, l'an 799. Tant d'efforts furent inutiles ; Félix rentra dans sa patrie alors soumise au sceptre de Charlemagne, et continua à répandre son hérésie. Après une seconde rétractation, il ne modifia en rien ses opinions erronées. Quelques auteurs prétendent qu'il était rentré dans le sein de l'orthodoxie, après une abjuration faite devant un concile de Tolède, et qu'il quitta la vie dans les sentiments d'une soumission sincère. Un autre écrivain a démontré le contraire. Il est donc à peu près certain que l'évêque d'Urgel, exilé par Charlemagne à cause de son opiniâtreté, et convaincu par une multitude de conciles, mourut hérétique et impénitent, en 815 (1068). *Voy.* l'article ELIPAND, archevêque de Tolède.

FELIX LE MANICHEEN. *Voy.* l'article MANICHÉISME.

FENELON, archevêque de Cambrai. *Voy.* l'article QUIÉTISME, où nous ne rapportons pas seulement tout ce qui concerne cette célèbre dispute, mais où, aussi, nous faisons connaître ce beau et doux génie, ce grand et saint archevêque dont la conduite, en cette affaire même, fut si sincère, si noble, si chrétienne, et dont les œuvres religieuses, les saintes et belles actions, les généreuses aspirations, le dévouement envers le Saint-Siége, l'esprit profondément chrétien en un mot, mérite l'admiration de tous les siècles.

FEODALITE. La société féodale ne fut que l'organisation des propriétaires du sol ; le mouvement n'eut lieu que dans la classe qui possédait : il se fit en dehors des serfs. Cette constitution de propriétaires formait une hiérarchie fédérale de possesseurs de fiefs, vivant les uns vis-à-vis des autres dans des rapports d'indépendance réciproque, et vis-à-vis de leurs inférieurs, dans des rapports de supériorité absolue.

En tête de la société féodale « ne connaissant d'autre seigneur que Dieu, » se trouvait le roi (1069), qui avait le droit de supériorité, de juridiction, et envers lequel les propriétaires inférieurs étaient tenus à des hommages et à des services déterminés. L'hommage était une dette de tout possesseur de fiefs vis-à-vis du roi, tandis que les secours ou services qu'ils fournissaient variaient suivant chaque fief. Le premier degré des possesseurs de fiefs était formé de ceux qui relevaient immédiatement de la couronne, qui devaient rendre hommage directement au roi pour les terres qu'ils détenaient par devers eux : c'étaient, en général, les grands possesseurs, les ducs, les comtes, les barons, etc.

L'origine des fiefs est fort obscure (1070), et ils se divisaient en quantité de manières. Nous n'avons pas à nous occuper de tout cela, n'ayant à dire que les choses uniquement nécessaires à l'intelligence de quelques faits de l'histoire de l'Eglise. Le deuxième degré de possesseurs de fiefs était formé de ceux qui en possédaient du roi. C'étaient les détenteurs d'arrière-fiefs, les vassaux de vassaux, les vassaux. La vassalité n'avait, du reste, rien d'humiliant ; c'était un contrat réciproque, où les devoirs et les engagements étaient mutuels : « Je serai fidèle à mon seigneur, disait le vassal, mais tant qu'il me fera droit dans sa cour, par le jugement de ceux qui peuvent et doivent

(1068) *Voy.* dans Godescard, *Vie de saint Paulin d'Aquilée*, 28 janv.

(1069) *Etablissements de saint Louis.*

(1070) *Voy.* Poquet de Livonnières, *Traité des fiefs*, Paris, 1730 ; Guyot, *ibid.*, 1738.

me juger (1071). » En cas de déni de justice, le lien féodal de l'association pouvait être rompu violemment. « Et si le seigneur met main au corps ou au fief de l'un de ses hommes, sans égard et sans connaissance de leur cour, tous les autres doivent venir devant le seigneur et lui faire remontrance par la voix et par les armes (1072). » On sait que ces sortes de remontrances-là ne manquèrent pas.

Parmi les nombreuses sortes de fiefs dont on peut voir le détail dans les auteurs qui ont traité cette matière, il y avait les fiefs épiscopaux ou presbytéraux. On appelait ainsi des biens ecclésiastiques que des seigneurs laïques avaient usurpés sur la fin de la seconde race des rois de France; il y avait également les fiefs de dévotion ou de piété. On donnait ce nom aux Etats que des souverains reconnaissaient par humilité tenir de Dieu, à la charge de l'hommage et de quelques redevances, comme de la cire, etc. L'évêque pouvait concéder de nouveau les fiefs retournés à l'Eglise; mais il ne pouvait établir des fiefs, c'est-à-dire donner en fiefs de nouveaux fonds de l'évêché. Si l'évêque possédait des fiefs, et que les vassaux de ces fiefs souhaitassent de faire ériger en arrière-fiefs les terres qu'ils tenaient de ces fiefs sous un cens annuel, alors l'évêque pouvait ériger ces arrières-fiefs en plaçant, au profit de l'évêché, l'argent qui était donné pour le rachat de la censive. Dans ce cas, cette érection tournait au profit de l'évêché (1073).

Il ne paraît pas que l'origine des fiefs des églises remonte, du moins en France, beaucoup plus haut que le IXe siècle. C'est ce que fait entendre Fleury dans la citation qu'il fait d'une lettre des évêques de France, au roi Louis qui, en 858, passa le Rhin et vint en France avec une armée, invité qu'il y avait été par un grand nombre de seigneurs mécontents du gouvernement de Charles le Chauve, particulièrement de ce qu'il ne les défendait point contre les Normands (1074). « Nous avons appris, disent les évêques dans la lettre qu'ils adressèrent à Louis, nous avons appris que dans les diocèses où vous passez, on commet des cruautés et des abominations qui surpassent celles des païens, et nous en voyons une partie (1075). Cependant vous prétendez venir pour corriger des abus et procurer la paix. Tournez plutôt vos armes contre les païens; délivrez-nous du tribut que nous leur payons, ou du moins donnez chez vous une retraite assurée à ceux qui les fuient, au lieu qu'ils y sont encore plus maltraités. Si vous venez rétablir l'Eglise, comme vous nous avez écrit, conservez les priviléges, honorez les évêques, ne les inquiétez point à contre-temps, laissez-leur exercer en paix leurs fonctions; commandez aux comtes de leur faire amener les pécheurs scandaleux pour les mettre en pénitence; permettez de tenir les conciles provinciaux dans les temps réglés par les canons. Conservez les biens des églises et de leurs vassaux; car depuis que les richesses des églises sont accrues, les évêques ont jugé à propos de donner des terres à des hommes libres pour augmenter la milice du royaume et assurer aux églises des défenseurs.... » On voit ici, ajoute Fleury (1076), l'origine des fiefs dépendants des églises. Les évêques rapportent l'exemple de Charles-Martel qui, pour avoir le premier usurpé les biens de l'Eglise, fut envoyé en enfer en corps et en âme, suivant une révélation de saint Eucher d'Orléans...

En somme, la féodalité ne fit que consacrer l'absolutisme de certains individus, et ce système occasionna bien des entraves et des troubles dans l'Eglise. On le comprendrait aisément, lors même que l'histoire n'en témoignerait pas; chaque seigneur avait dans son fief un pouvoir indépendant, une juridiction qui lui appartenait tout entière; il était, ce que l'antiquité eût appelé Τύραννος. Avec cela que de maux, que de misères devaient naître dans la société, aussi bien que dans l'Eglise, et nous n'en voyons que trop de traces dans les annales ecclésiastiques, tout comme dans l'histoire civile. Est-ce à dire pourtant que la société était tombée plus bas que dans l'antiquité?

Dans les temps anciens, il est vrai, répond un écrivain (1077), le despotisme n'était que celui d'un seul, tandis que la féodalité c'était dix mille souverains pour gouverner un peuple. Et cependant, il y avait malgré cela un progrès réel et constant; la société, loin d'avoir reculé, avait fait un pas en avant. De l'esclavage des anciens à la liberté moderne, le servage féodal était la moitié du chemin. Le propriétaire, le seigneur, quoique absolu, ne l'est pas à la manière antique. L'esclave pour lui n'est plus une chose, *res*, un être, *non tam vilis quam nullus*; c'est une créature intelligente, ayant un nom, une famille, une existence civile et religieuse. Ce n'est pas une bête de somme, c'est un homme de condition inférieure, il est vrai, mais sur lequel au moins le maître n'a aucun pouvoir dans l'ordre religieux. A défaut de la liberté des corps, la liberté des idées est sauvegardée, grâce au christianisme, qui, se jetant au milieu du monde féodal, mit le chapelain à côté du seigneur, et fit même admettre à la féodalité un principe qui devait la détruire tôt ou tard, celui de l'affranchissement des esclaves et des serfs.

FERRAND, diacre de l'Eglise de Carthage, au VIe siècle, ami et disciple de saint

(1071) Brussel, *Usage des fiefs*, tom. I, p. 349.
(1072) *Assises de Jérusalem*, chap. 206 et 212.
(1073) Gibert, *Institut. ecclés. et bénéfic.*, p. 798.
(1074) Ann. Fuld. Bert., an. 858.
(1075) Hincmar, tom. II, c. 5, 6, 7.
(1076) *Hist. ecclés.*, liv. XLIX, n. 40.
(1077) M. le vicomte de Sarcus, *Etude sur la philosophie de l'histoire pendant les quinze premiers siècles des temps modernes*, in-8, 1859, p. 106-108.

Fulgence, que quelques-uns assurent avoir écrit la vie de ce saint évêque de Ruspe, ce qui est contesté, et avec assez de raison, par plusieurs critiques (1078).

I. Ce qui est très-certain, c'est que Ferrand était lié avec saint Fulgence et qu'ils étaient en correspondance de lettres. Nous avons deux traités de saint Fulgence, en réponse à des questions que lui avait adressées Ferrand, les unes relatives au baptême, les autres au mystère de la Trinité. Saint Fulgence (*Voy.* son article), prévenu par la mort, n'ayant pas eu le temps de répondre à une question du comte Régin ou Réginon, celui-ci pria Ferrand de le faire. Régin était commandant des troupes et gouverneur d'une province. Sa vie était chrétienne, mais il aspirait à quelque chose de plus parfait. Il avait prié saint Fulgence de lui apprendre comment devait vivre un homme de guerre.

Dans sa réponse, Ferrand lui donne sept règles, qu'il regarde comme suffisantes pour rendre un homme de guerre spirituel et bon chrétien. La première est de croire que le secours de la grâce de Dieu est nécessaire pour chaque action, comme l'Apôtre le reconnaît lui-même, en disant : *C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis.* La seconde, de faire en sorte que sa vie soit un miroir où les soldats voient ce qu'ils doivent faire eux-mêmes. La troisième, de ne pas souhaiter de commander aux autres, mais de leur être utile. La quatrième, d'aimer la république comme soi-même. La cinquième, de préférer les choses divines aux choses humaines. La sixième, de n'être pas trop juste, c'est-à-dire de ne pas exercer la justice avec trop de sévérité, mais de la tempérer par la douceur et par la miséricorde. La septième, de se souvenir qu'il est chrétien. Ferrand développe ces règles avec une certaine étendue, en un style simple et concis, mais n'y fait pas preuve d'un sentiment élevé des choses, ni même d'une rigoureuse logique ; car dire à un homme de guerre qu'il faut *préférer les choses divines aux choses humaines,* sans ajouter que, dès lors, les armes du monde, la force, étant incompatibles avec les armes de Dieu, la perfection consiste à ne se servir que de celles-ci et à renoncer à celles-là, c'est commettre, ce nous semble, une déplorable inconséquence.

II. Mais si le diacre Ferrand méconnut trop, en cette circonstance, l'esprit évangélique, demeurant dans le train ordinaire, sans s'élever jusqu'à l'idéal, il n'en jouissait pas moins d'une certaine autorité dans la théologie. Ainsi, Anatolius, diacre de l'Eglise romaine, le consulta sur cette expression : « Un de la Trinité a souffert. » Ferrand l'approuve, pourvu qu'auparavant l'on explique bien la foi de la Trinité et de l'Incarnation, afin qu'il ne semble pas que le Père ou le Saint-Esprit est celui qui a souffert ; et il veut que l'on ajoute, ou du moins que l'on sous-entende qu'il a souffert dans la chair. Il écrivit sur le même sujet et dans le même sens, à Sévère, avocat de Constantinople, qui l'avait également consulté. « Qui suis-je, dit-il, pour décider sur des choses douteuses ? Si vous voulez entendre la vérité, interrogez principalement le Pontife du Siége apostolique, dont l'enseignement réunit la vérité et l'autorité. Interrogez aussi plusieurs évêques en divers endroits du monde, que leur doctrine a rendus fameux. Pour nous, il nous suffit de répondre que nous croyons en un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit : Père non engendré, Fils unique engendré du Père, Esprit-Saint procédant toujours du Père et du Fils. »

Nous avons encore de Ferrand une collection de canons tirés des conciles tant d'Orient que d'Occident, ainsi que des décrétales des Papes. C'est une des plus anciennes que l'on connaisse parmi les Latins. Elle est composée de deux cent trente-deux canons, dont toutefois il ne donne pas le texte entier, mais seulement le sommaire et l'extrait, marquant, à la fin de chacun, de quels conciles ils sont tirés, et s'ils se trouvent dans un seul ou dans plusieurs. Il cite nommément les canons de Sardiques sur les appellations à Rome, que les évêques d'Afrique avaient oubliés au temps de saint Augustin. — Tous les écrits de Ferrand méritent d'être connus. S'ils ne se distinguent pas par leur originalité, du moins ils respirent une sincère humilité qui fait l'éloge de leur auteur.

FERREOL (Saint), prêtre, et saint **Ferrucien**, diacre, fondateurs de l'Eglise de Besançon, plus connus sous les noms de Saint-Fargeau et Saint-Fargeon ou Ferjeux. Ils furent envoyés par saint Irénée, évêque de Lyon, à Besançon pour annoncer l'Evangile, et ils sont considérés comme ayant implanté, les premiers, le Christianisme dans cette ville.

Il est vrai, dit le P. Longueval (1079), que quelques-uns croient que l'Eglise de Be-

(1078) *Bibl. PP.*, tom. IX, n. 59 — Dom Richard ne dit rien de Ferrand, ce qui est assez surprenant.

(1079) *Hist. de l'Eglise Gall.*, liv. I, tom. I, de l'édit. in-12, p. 64, note. — Dom Richard, *Biblioth. sac.*, dit à ce propos, en décochant un petit trait contre l'antiquité et l'apostolicité des Eglises des Gaules : « Tous les anciens catholiques de l'Eglise de Besançon nomment saint Lin pour évêque. Cela prouve qu'il y a eu en effet un Lin, evêque de Besançon, mais nullement que ce Lin ait été le disciple de saint Pierre et son successeur sur le siége de Rome. On doit dire au contraire que, quoique saint Lin, évêque de Besançon, n'ait été que le successeur immédiat de saint Ferréol sur le siége de cette église, on l'a cependant mis avant lui dans les Catalogues, par *une erreur commune* à plusieurs Eglises qui, ayant eu des évêques du nom des disciples de Jésus-Christ ou des apôtres, *ont supposé* qu'ils avaient été leurs premiers évêques. » Mais si ces premiers évêques ont été envoyés par les apôtres, comme cela est prouvé sans réplique pour plusieurs, qu'est-ce que le nom fait à la question ? D'ailleurs, il est très-peu des fondateurs de

sançon avait déjà été fondée par saint Lin, et supposent qu'il en fut le premier évêque, avant que de monter sur le Saint-Siége. Mais, répond le même auteur, l'Eglise de Besançon n'honore pas saint Lin comme son premier évêque, puisque, dans l'Office semi-double qu'elle en fait, il n'est pas parlé de ce prétendu épiscopat. Du reste, les plus récents hagiographes de la Franche-Comté disent : « Saint Ferréol et saint Farjeux évangélisent nos contrées à la fin du II° siècle, et payent de leur tête les vérités saintes qu'ils nous apportent. Leur sang coule à Besançon, et la capitale de la Séquanie devient ainsi l'un des premiers et des plus beaux siéges de la Gaule chrétienne (1080). » Un auteur plus récent encore (1081), dit que les saint Félix, Fortunat et Achillée, de Valence, et le prêtre Ferréol avec le diacre Ferrution, de Besançon, « furent les premiers apôtres de ces deux Eglises, qui sont redevables des prémices de leur foi au zèle de saint Irénée. » Nos deux saints accomplirent leur mission avec beaucoup de zèle, et, par eux, la parole de Dieu fructifia abondamment à Besançon.

Peu de temps après le martyre de saint Félix de Valence et de ses compagnons, les saints Ferréol et Ferrution reçurent le même salaire de leurs travaux apostoliques (1082). Ils furent étendus avec des poulies et fouettés cruellement; ensuite, ayant eu la langue coupée, comme ils ne laissèrent pas de parler, on leur enfonça des alènes dans les mains, dans les pieds et dans la poitrine, après quoi on leur trancha la tête. Leurs corps furent enterrés dans une caverne près de la ville, et, dès les premiers temps, il se fit un grand concours à leur tombeau (1083). On croit qu'ils souffrirent au commencement du règne de Caracalla, lorsque la persécution de Sévère durait encore, c'est-à-dire vers l'an 212. Leurs Actes sont postérieurs et paraissent retouchés, dit Tillemont (1084), mais ils n'en sont pas moins considérés comme exacts et dignes de vénération.

Au IV° siècle, saint Agnan, *Anianus*, onzième évêque de Besançon, trouva les corps des deux saints martyrs et les enterra honorablement dans une église qu'il fit bâtir à cinq cents pas de sa ville épiscopale, vers l'an 370. Une partie de leurs reliques fut transportée en 1421, par l'archevêque Jean IV. Leur culte devint fort célèbre, et un ancien Missel de l'Eglise gallicane marque une Messe pour le jour de leur fête (1085). En 1819, leurs précieuses reliques furent transférées dans l'église de Notre-Dame, et leur culte est toujours très-populaire à Besançon. Leur fête se célèbre le 16 de juin.

FERREOL ou FERREOLE (SAINT), martyr, vers l'an 304. Il a été dit un mot des Actes de ce saint, au tome Ier, col. 153. En voici le contenu (1086). Ferréol était à Vienne et faisait partie de la milice des princes de ce monde, mais il avait le bonheur d'être enrôlé dans la pure et sainte milice, dans l'Eglise de Jésus-Christ. On le sut, et Crispin (1087), gouverneur d'une partie des Gaules, le fit alors comparaître devant son tribunal. Il lui dit que, puisqu'il était officier des empereurs et recevait d'eux des appointements, il devait donner aux autres l'exemple de l'obéissance et de la soumission à leurs lois. Ferréol répondit qu'étant Chrétien, il ne lui était pas permis de sacrifier aux dieux; qu'il avait obéi aux empereurs tant qu'ils ne lui avaient rien commandé qui fût contre sa foi; qu'il ne demandait ni l'honneur ni le profit de sa charge; qu'il serait content si on lui laissait la vie et la liberté de sa religion, mais qu'en définitive, il préférait mourir plutôt que de renoncer à vivre en Chrétien.

Le gouverneur employa pour le gagner les caresses et les menaces; mais, jugeant par les réponses de Ferréol qu'il n'abandonnerait pas la foi en Jésus-Christ, il le fit fouetter cruellement, puis jeter en prison chargé de chaînes jusqu'à un nouvel interrogatoire. Il y demeura deux jours, lié de telle sorte, qu'il ne pouvait se tenir droit, mais seulement assis ou couché avec beaucoup de gêne. Cependant le patient se souvenant de la règle de l'Evangile qui veut que l'on fuie la persécution, s'approcha doucement de la porte de la prison, prenant de grandes précautions de peur de réveiller les gardes qui s'étaient endormis, et ayant trouvé cette porte ouverte, il sortit et s'enfuit de la ville. Il passa ensuite le Rhône à la nage, et s'avança jusqu'à la rivière du Gers, qui se jette dans le Rhône à deux lieues au-dessus de Vienne. Mais là il fut arrêté de nouveau par les persécuteurs, et ramené les mains liées derrière le dos jusqu'à un certain endroit assez près du Rhône, où ses bourreaux lui tranchèrent la tête (1088).

Aussitôt que saint Ferréol eut été martyrisé, les Chrétiens l'enterrèrent au même lieu, et mirent dans son tombeau la tête de

nos églises qui portent les mêmes noms que ceux des disciples de Notre-Seigneur ou des apôtres. Le tout est de préciser l'époque de leur mission, et on l'a fait pour beaucoup de manière à dissiper les doutes et les prétendues confusions de noms.

(1080) *Vies des saints de Franche-Comté*, par les professeurs du collége Saint-François-Xavier; de Besançon, 4 vol. in-8, 1854, Introduction, p. VI.

(1081) M. l'abbé Jager, *Hist. de l'Eglise cath. de France*, tom. I, 1862, p. 65. — Cet auteur, il est vrai, ne fait guère que reproduire l'ouvrage des PP. Longueval et Brumoi, etc., mais en profitant, quelquefois, des travaux de la critique moderne.

(1082) *Acta SS. Ferreol. et Ferrutionis.*

(1083) *Vies des saints de Franche-Comté*, etc., tom. I.

(1084) *Mém. ecclés.*, tom. III.

(1085) *Hist. de l'Eglise Gall.*, liv. I, tom. I, p. 69 de l'édit. in-12.

(1086) Nous avons encore indiqué le martyre de saint Ferréol dans l'article ACTES DU MARTYRE DES SAINTS DONATIEN ET ROGATIEN, n. III.

(1087) *Voy.* Tillemont, *Mém. ecclés.*, tom. V.

(1088) Dom Ruinart, *Act. sinc. martyr.*, p. 462 et seqq.

saint Julien (1089), autre tribun, son compagnon, qui avait souffert la mort peu de temps avant lui. — *Voy.* l'article Julien (Saint), martyr. — Ce fut à cette marque que saint Mamert, évêque de Vienne, distingua dans la suite le tombeau de saint Ferréol (1090), et qu'il fit la translation solennelle de ses reliques. On célèbre la fête de notre saint le dix-huitième d'octobre.

FERRUTION (Saint) ou **FARGEON**. — *Voy.* l'article Ferréol (Saint), de Besançon.

FESCH (Joseph), archevêque de Lyon, cardinal, l'un des hommes les plus mêlés aux événements religieux et politiques qui ont signalé les quinze premières années du XIXe siècle, et dont le nom, malgré la part du bien qui s'y rattache, n'en appartient pas moins désormais à la rigide impartialité de l'histoire. « Au point de vue purement biographique, il n'est pas aisé de dégager le nom du cardinal Fesch du milieu où le fit tourbillonner, prêtre, archevêque, cardinal, ambassadeur, l'irrésistible volonté de Napoléon;... au point de vue religieux, tout ne fut pas également digne d'éloges dans une vie qui débuta parmi les convulsions révolutionnaires du jacobinisme, pour se continuer à travers les orageuses ambitions de l'empire; et au point de vue purement ecclésiastique, que de graves questions dont le cardinal Fesch portera devant l'avenir une part immense de responsabilité! » Voilà ce qu'écrivait un savant ecclésiastique (1091), aujourd'hui évêque, et, dans ces lignes, se trouve résumée toute la vie du personnage dont nous avons à dire quelques mots.

I. Nous n'avons pas à nous étendre aussi longuement que l'a fait un historien (1092) sur les premières années du cardinal Fesch. De tels détails peuvent intéresser dans une biographie spéciale, — et encore ne les aime-t-on que quand il s'agit surtout d'un homme dont on ne veut rien perdre, d'un saint canonisé! — Mais, pour nous, nous devons glisser rapidement sur ces choses qui se retrouvent d'ailleurs dans beaucoup d'autres Vies, et nous borner aux faits principaux.

Joseph Fesch naquit en 1763; il reçut les premières leçons de la bouche d'une mère vertueuse, Angèle-Marie Pietra-Santa, et d'un père qui avait abjuré le protestantisme, François Fesch, originaire de Suisse. Des mains de sa famille, le jeune Joseph passa dans celles de pieux instituteurs, anciens Jésuites, et, chez eux, fit preuve en même temps d'une foi vive, de goûts studieux, d'une mémoire heureuse, d'un jugement prompt, d'une imagination brillante, d'un caractère ardent et fougueux. Il eut des succès littéraires, et, ce qui est mieux encore, la confiance absolue de ses maîtres. En 1779, la Corse ayant eu à présenter au roi des sujets pour les bourses du séminaire d'Aix, le nom de Fesch fut un des deux qui, pour le diocèse d'Ajaccio, sortirent à la majorité des voix des Etats du pays. Au séminaire d'Aix, il consacra cinq années aux études théologiques; et, pendant ce temps-là, on ne le vit quitter qu'une seule fois cette pieuse maison, pour aller convertir, au chevet de son agonie, son beau-frère Charles Bonaparte, qui s'éteignait à Montpellier. Rentré en Corse, l'abbé Fesch fut ordonné prêtre, pourvu d'un bénéfice préparatoire au canonicat, et ne tarda pas à remplacer dans la cathédrale d'Ajaccio, en qualité d'archidiacre et de prévôt du chapitre, Lucien Bonaparte, son allié et son protecteur; nomination de pure faveur, mais que justifièrent heureusement la régularité, le zèle et la piété du nouveau chanoine. Pour une vie ecclésiastique, c'était là un bon commencement; mais il montait du côté de France un nuage affreux qui allait bientôt obscurcir l'éclat de ces premiers débuts.

En effet, Louis XVI venait d'accorder à l'émeute la sanction d'un code schismatique; et la Constituante avait supprimé sans distinction les chapitres des collégiales et ceux des églises cathédrales. Désormais, sans emploi, pour s'en procurer un nouveau, l'abbé Fesch aurait eu à prêter serment à la Constitution civile du clergé; mais il aima mieux se replier tout doucement sous le toit domestique, auprès de sa sœur, Lætitia. Là, il trouva momentanément indépendance et sécurité, et il put sauvegarder les droits de sa conscience sans être inquiété. Malheureusement, trois jeunes gens, ses neveux, Joseph, Lucien et Napoléon Bonaparte, étaient aussi dans cette maison. Ils s'étaient violemment épris pour une cause dans laquelle ils croyaient lire d'heureux présages: les uns, pour le triomphe de leurs principes, les autres pour l'avancement de leur fortune. Dans cette atmosphère ardente et passionnée, insensiblement l'abbé Fesch prit les idées de son entourage; et, tout en conservant son habit et ses pratiques religieuses, il y mêlait nous ne savons quel goût fortement prononcé d'innovations politiques qui ne tarda pas à subjuguer tout entier le chanoine. A cette heure, pourtant, l'illusion n'était plus permise au prêtre réfractaire, moins qu'à tout autre.

Mais, dit avec raison l'écrivain que nous avons déjà cité, c'est ici le lieu de placer deux réflexions qui paraissent avoir échappé

(1089) S. Greg. Tur., *De mirac. Juliani*, cap. 2.

(1090) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXIX, n. 38.

(1091) M. l'abbé L. A. Pavy, chan. hon., professeur à la Faculté de théologie de Lyon (maintenant évêque d'Alger), dans l'*Univers* du 30 septembre 1841. Nous emprunterons à cet article plus d'une bonne observation.

(1092) *Le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, primat des Gaules, Fragments biographiques, politiques et religieux, pour servir à l'histoire ecclésiastique contemporaine*, par M. l'abbé Lyonnet, chanoine et vicaire-général de Lyon, 2 forts vol. in-8, 1841. — Cet ouvrage, bien qu'il pèche souvent par une trop constante admiration et par un certain parti pris de tout justifier, même ce que l'impartiale histoire devra condamner hautement, est néanmoins un intéressant et curieux tableau du Consulat et de l'Empire, sous leurs rapports ecclésiastiques.

à l'historien du cardinal-oncle, comme s'exprime un auteur (1093), et qui seules cependant peuvent donner la clef de cette vie si prodigieusement mêlée. Fesch, homme complet par le cœur, avec une certaine largeur de vues, n'était point un de ces hommes éminents qui, vis-à-vis des grandes choses, ont leur pensée propre, indépendante, inflexible. Droit, vif, pénétrant, il reconnaissait promptement la supériorité d'un mérite; une fois reconnu, il s'inclinait aisément devant lui; il en subissait volontiers l'influence et s'inquiétait peu d'en répudier extérieurement la tutelle. De plus, de l'aveu de son historien (1094), dont la bienveillance excessive sait à peine préciser une faute, condamner un acte, ou blâmer un homme quand quelque biais heureux se présente à lui pour le justifier, Fesch aimait passionnément les siens; il brûlait du désir de les voir jouer un rôle dans le monde; il les croyait capables de monter aux plus grandes hauteurs de la scène politique. Par suite de ces deux penchants de l'oncle, l'un de ses neveux, surtout, c'était Napoléon, avait sur la pensée de Fesch un grand empire. Il se plaisait à voir en lui un homme providentiel, devant qui tout fléchirait un jour. Aussi, à mesure qu'il le voyait monter au faîte des honneurs, trouvant, dans l'accomplissement de présages flatteurs, la justification de son culte, Joseph Fesch s'attachait corps et âme à la fortune de Napoléon Bonaparte. Aussi, peut-on le dire, c'est à l'action simultanée de ces deux instincts de son âme qu'il faut attribuer tout ce que sa conduite ultérieure offre de problématique, d'étrange, et disons-le, de coupable. Que ne se renfermait-il uniquement dans son caractère sacré, pour n'être qu'au divin Maître auquel il s'était consacré! Il eût évité à sa mémoire une lourde responsabilité, et il eût pu donner à sa foi et à son cœur tout leur essor.

II. La vive et malheureuse influence qui avait entraîné l'abbé Fesch ne céda point devant l'énorme scandale donné au monde par la sanglante mort de Louis XVI. Quand Paoli insurge la Corse contre la Convention, les Bonaparte arment contre lui les jacobins, les sans-culottes de la contrée. Vaincus, ils sont déclarés infâmes, chassés de leur pays, et, au nombre de dix, ils viennent aborder à Marseille. L'abbé Fesch est avec eux. Que ne passe-t-il les mers! que ne va-t-il du moins en Italie! que ne suit-il aux routes de l'exil nos vertueux prêtres français? Eux, ils quittent un sol inhospitalier à la foi, et lui, prêtre aussi, vient le chercher comme un lieu de refuge! Ici commence, ou du moins se montre dans toute sa déplorable obscurité cette éclipse de cinq ans dans laquelle s'effaça le vertueux enfant de Pietra-Santa, le pieux séminariste d'Aix, le dévot archidiacre d'Ajaccio, pour faire place, disons-le, à l'instrument dévoué de la famille Bonaparte et à l'officier subalterne de la Convention.

En effet, le conseil de famille, qui avait décidé la prise d'armes contre Paoli et le passage en France après la défaite, arrêta que tous les Bonaparte se jetteront dans les armées de la république. Joseph, Lucien, Napoléon sont déjà sous le drapeau; l'abbé Fesch demandera pour lui-même et obtiendra dans l'armée des Alpes un emploi civil. Napoléon prend le commandement en chef des armées d'Italie; Fesch court se ranger à l'ombre de sa fortune et devient auprès de lui commissaire des guerres.

Ce fut là certainement la plus triste, la plus déplorable période de la vie du futur cardinal; c'est ce que constate l'écrivain que nous suivons, et l'on ne peut que souscrire à la remarque qu'il fait à ce sujet: « C'est avec peine, dit-il, qu'avec la gravité de nos idées sacerdotales, nous admettrions aujourd'hui les réflexions hasardées par son biographe pour pallier, pour amoindrir le tort d'une semblable position, car elle était toute volontaire de la part de Fesch. On se prête avec plus d'intérêt, quoique avec hésitation, je l'avoue, à la pensée qu'il n'avait point oublié, sous cet étrange costume, le serment de son ordination et la quotidienneté de la prière canoniale; on aime à lui attribuer l'incontestable modération de Bonaparte vis-à-vis des religieux et des prêtres émigrés, modération qui, de l'aveu d'un historien (1095), contrastait avec le ton impie et mécréant des autres généraux de la république. Enfin, on le voit avec plaisir donner, en traversant la Corse, des marques sincères de religion en y fréquentant les oratoires privés des catholiques (1096). »

Peu s'en fallut que Fesch n'accompagnât encore son neveu dans l'expédition d'Egypte. Des raisons de famille en décidèrent autrement; mais on ne le vit pas moins se montrer à Paris, sous l'habit laïque, et continuer sa vie excentrique, uniquement occupé au dehors de ses goûts d'artiste et de la composition de sa galerie de tableaux; au dedans, s'il faut en croire son historien, se remuaient déjà quelques violents remords. « Mais, dit l'auteur, il ne pouvait pas (il ne pouvait pas!!!) exécuter sa généreuse résolution. Des considérations de famille le retenaient. Les Bonaparte auraient craint que son retour soudain aux fonctions sacerdotales ne *nuisît à leur avancement.* » Pauvre nature subjuguée! Ainsi demeurait-il sous le joug de ce penchant irrésistible.

Mais Napoléon revient de l'Egypte, renverse le Directoire, se fait premier consul, retire les lois de proscription, tend les bras à ce clergé naguère maudit et forme le projet d'un concordat avec le Pontife romain. Alors l'abbé Fesch quitte brusquement le monde, passe un mois en retraite sous la direction du vénérable abbé Emery; quel-

(1093) L'abbé Rohrbacher, dans son *Hist. de l'Eglise*, tom. XXVIII.

(1094) M. l'abbé Lyonnet.

(1095) M. Thiers, *Hist. du Consulat*, tom. I.

(1096) M. l'abbé L. A. Lavy, *loc. cit.*

ques mois après, il était nommé par le premier consul archevêque de Lyon! Mais ce ne fut point sans résistance de sa part, et sur un premier refus motivé par le fait de trop récentes faiblesses : c'est ce que nous apprend son historien, qui s'attache à prouver que la brusque conversion de l'abbé Fesch n'avait pas été calculée à l'avance pour préparer cette combinaison.

Passons rapidement sur les détails de son sacre, de sa prise de possession, de l'organisation diocésaine, capitulaire et paroissiale, de l'érection de ses séminaires, de ses fondations de communautés et de toutes ces institutions dont il a recouvert ce vaste et désolé diocèse. On voit là l'esprit de zèle et de foi, et l'on est heureux de constater, par ces œuvres, que Fesch était devenu, par l'onction de l'Esprit-Saint, aussi vigilant et ferme évêque, que l'amour pour les siens l'avait fait faible et malheureux prêtre.

III. En 1803, Fesch fut nommé cardinal, et, deux mois après la réception de la barrette, ambassadeur de la République française auprès du Saint-Siége. Avant de partir, il témoigna le désir d'aller au ministère des affaires extérieures lire les *cartons de* Rome; mais le premier consul lui dit, assure-t-on, ce peu de paroles : « Ne lisez rien, partez, *et ayez du tact* (1097). » Toujours est-il que la mission de Fesch avait un but secret que l'avenir ne tarda pas à dévoiler.

Il réussit à déterminer Pie VII à venir sacrer, à Paris, Bonaparte devenu empereur. Puis, après les fêtes du couronnement, devenu lui-même grand-aumônier de l'empire et chevalier de la Toison-d'Or, il retourna à Rome, où il déploya son habileté diplomatique, c'est-à-dire où il ne tarda pas à laisser percer son excessive complaisance pour les volontés du César son neveu.

Nous ne pouvons entrer dans l'exposé de tous les faits qui ne prouvent que trop cette complaisance si déplorable; mais, pour rappeler seulement les principaux, la promptitude que Fesch mit à exiger de Rome la reconnaissance de Joseph en qualité de roi de Naples; l'assassinat de la place Savone, dont il voulut faire un événement politique et dont il demanda justice avec hauteur et vivacité; l'occupation d'Ancône, qu'il s'est cru obligé de justifier, comme ambassadeur, malgré qu'il la déplorait, on aime à le croire, comme pontife; la demande qu'il fit au nom de son gouvernement de l'expulsion des Russes, Suédois, Anglais et Sardes des Etats pontificaux; ses discussions avec le cardinal Consalvi qui maintenait avec une inflexible dignité les droits du Saint-Siége (1098), et, en dernier lieu, cette vive explication avec Pie VII, dans laquelle la brusque diplomatie qu'on lui imposait mit sur ses lèvres d'imprudentes paroles, tout cela jette sur cette époque de la vie de Fesch une teinte assez peu favorable à la religieuse indépendance du cardinal.

Certes, au milieu de toutes ces choses si tristes, on préfère le voir « lassé de sa haute position, laisser échapper dans l'intimité des paroles improbatrices du rôle qu'on lui fait jouer, plaider auprès de son gouvernement l'allégement des charges pontificales occasionnées par l'occupation d'Ancône, paraître avec une édifiante piété dans les Offices et cérémonies du Sacré-Collége, travailler de si loin et en détail à la prospérité de son diocèse, et se distraire, après cela, par le culte des arts, des inquiétantes perplexités de son ambassade. Ce qui console enfin, ajoute l'écrivain que nous citons (1099), c'est qu'au moment où Napoléon couve les plus sinistres projets contre le souverain Pontife, il retire son oncle, tant il le juge incapable, malgré son invariable attachement, de se prêter à de criantes et sacriléges injustices. »

Mais encore faut-il dire qu'en quittant Rome, Fesch se laissa aller envers le Pape à une remontrance assez téméraire. Bonaparte avait nommé, pour remplacer son oncle comme ambassadeur à Rome, le trop fameux Alquier, protestant et régicide, jusqu'alors ministre français à Naples. Le 17 mai 1806, le cardinal Fesch présenta son successeur et dit à Pie VII : « Je pars pour Paris, et je prie Votre Sainteté de me donner ses commissions. — Nous n'en avons pas à vous donner, reprit le Pape; nous vous chargeons seulement de dire à l'empereur que, quoiqu'il nous maltraite beaucoup, nous lui sommes fort attaché, ainsi qu'à la nation française. Répétez-lui que nous ne voulons entrer dans aucune confédération; que nous voulons être indépendant, parce que nous sommes souverain; que, s'il nous fait violence, nous protesterons à la face de l'Europe, et que nous ferons usage des moyens temporels et spirituels que Dieu a mis entre nos mains. — Votre Sainteté, reprit le cardinal-oncle, devrait se rappeler qu'elle n'a pas le droit de faire usage de l'autorité spirituelle dans les affaires présentes de la France avec Rome. » Le Pape demanda, d'un ton très-élevé, au cardinal-oncle, où il prenait cette opinion (1100).

III. A la fin de mai 1806, le cardinal Fesch était de retour à Lyon où ne tarda pas à lui arriver une nouvelle nomination qui le plaça, en qualité de coadjuteur de Ratisbonne, avec future succession, à la tête des prélats de Germanie, en même temps qu'il restait, par le titre de sa primatiale, le premier pontife des Gaules.

C'est pendant le court intervalle qui sépare son retour de l'enlèvement du Pape, que le cardinal Fesch se livre à tous ses devoirs d'évêque; qu'il reprend la visite de son diocèse; qu'il fonde sa maison de missionnaires; qu'il rétablit l'Office perpétuel de

(1097) Le chevalier Artaud, *Hist. du Pape Pie VII*, éd. in-12, 1839, tom. II, p. 64.

(1098) *Voir* sur tout ceci le chevalier Artaud, *Hist. de Pie VII*, tom. II

(1099) M. l'abbé L. A. Pavy, *loc. cit.*

(1100) L'abbé Rohrbacher, tom. XXVIII, p. 65.

son chapitre; qu'il organise les officialités diocésaine, métropolitaine et primatiale; que, en sa qualité de grand-aumônier, il régularise la position des Frères des écoles chrétiennes, comme, en la même qualité, il avait encouragé et reconstitué la congrégation de Saint-Lazare, le séminaire du Saint-Esprit, le séminaire des Missions-Etrangères, et protégé la mission de Smyrne et les religieux de Terre-Sainte. C'est alors enfin qu'il refuse formellement le siége de Paris, pour rester dans son Eglise de Lyon.

Mais de grands événements venaient de se passer : un sacrilége et odieux attentat avait été commis. Bonaparte était entré en pleine voie d'hostilité contre le Siége apostolique, et Pie VII, au-devant de qui l'archevêque de Lyon avait envoyé deux de ses grands vicaires, Pie VII était prisonnier à Savone. Notre cadre ne nous permet pas d'entrer dans le récit de toutes les négociations auxquelles le cardinal Fesch prit part depuis 1809 jusqu'à 1814, époque de la délivrance du Souverain Pontife; mais ces faits dont nous parlons, du reste, ailleurs, ont été l'objet d'appréciations diverses, et nous devons, du moins, noter ce qui en a été dit par rapport au prélat dont nous nous occupons.

Les uns (1101) flétrissent sans ménagement ce qu'ils appellent la lâche complaisance des commissaires ecclésiastiques et du concile de 1811. (*Voy.* notre article HISTORIQUE DES CONCILES ANTI-CANONIQUES, TENUS A PARIS AU COMMENCEMENT DU XIX° SIÈCLE.) Une opinion moins tranchée est celle des historiens qui, tout en faisant la part de quelques prélats courtisans, comme Duvoisin, Barral, Maurray, Maury, etc., estiment que la crainte d'un schisme imminent dictait sagement à nos évêques et en particulier au cardinal Fesch, qui voyait de plus près que les autres l'exaspération de l'empereur, des démarches évidemment compatibles avec la plus sévère orthodoxie. L'historien de Fesch, dont les jugements, comme nous l'avons déjà dit, sont empreints d'une extrême modération, embrasse ce dernier parti, et c'est à peine si dans une circonstance (il s'agit de la première lettre adressée par le cardinal à Pie VII, pour le prier d'accéder aux vœux de la commission ecclésiastique), il avoue que le cardinal, privé maintenant des conseils d'Emery, sort de la ligne de réserve qu'il avait adoptée jusque-là.

Sans aucun doute, le cardinal Fesch, dans toute cette affaire du concile de 1811, ne peut avoir que sa part de responsabilité; mais elle fut grande, car, dans les deux commissions ecclésiastiques, dans le concile et dans les congrégations générales, en sa qualité de primat des Gaules, il fut constamment élu président. Or, il est aisé de voir que, pressé contradictoirement par les exigences de Bonaparte et par le cri de sa conscience, il ne fait que se débattre à travers l'embarras des moyens, et l'on ne peut nier que l'histoire eût aimé rencontrer quelque chose de plus, une tout autre attitude. Hâtons-nous de dire cependant que le cardinal soutint dans l'intimité avec l'empereur plus d'une lutte courageuse; témoin ce serment de fidélité au Saint-Siége qu'il prêta à genoux à l'ouverture du concile (1102); témoin cette magnifique réponse à Napoléon, qui menaçait de le briser à son tour : « Me briser, vous! répond au despote l'ardent évêque. On brise un casque, on brise une épée, on brise un trône, parce que tout cela peut voler en poussière. Mais on ne brise pas un évêque, parce que son siége se rattache à celui de Pierre, que rien ne brise; » témoin encore cette autre parole au même Napoléon, qui l'exilait dans son diocèse : « Mon diocèse, c'est ma patrie, ce n'est point en exil que je vais! »

Ainsi le cardinal Fesch retrouvait toute l'énergie de sa nature quand il entendait distinctement retentir à ses oreilles les cris de l'Eglise et de la Foi en péril!.. Mais tandis que d'autres subissent le joug humiliant d'une crainte pusillanime, échappe t il constamment, lui, aux sollicitations de la chair et du sang?.. Nous ne le savons pas; toujours est-il, répondrons-nous (1103), que nous eussions mieux aimé le voir se prononcer en faveur de l'intervention pontificale, dans la question du divorce, que, sur l'avis d'une simple officialité diocésaine, bénir le mariage de son neveu avec Marie-Louise, comme il avait béni son mariage avec Joséphine; car, sans examiner la question au fond, de ces deux bénédictions, l'une ou l'autre fut nécessairement de sa part le résultat d'une erreur (1104).

(1101) Comme l'illustre cardinal Pacca, dans ses *Mémoires*; l'abbé de Robiano, Henrion, etc.

(1102) « Relativement à la nomination du président, dit le chevalier Artaud, on inséra dans le cérémonial du concile que la présidence appartenait à l'archevêque de l'Eglise la plus ancienne et la plus qualifiée, et c'est sur ce fondement que le cardinal Fesch fut déclaré président. On avait les yeux attentivement fixés sur lui et il ne trompa point l'attente des Pères rassemblés en concile. Il prononça d'abord à haute voix le serment prescrit par la Bulle de Pie IV, du mois de novembre 1564, où on lit ces mots : *Je jure et promets une véritable obéissance au Pontife romain.* Les autres prélats firent le même serment entre les mains du président. Cette conduite religieuse et franche du cardinal Fesch a réparé toutes ses fautes. » (*Hist. du Pape Pie VII*, tom. III, chap. 8, p. 21, 22.)

(1103) M. l'abbé L. A. Pavy, *loc. cit.*

(1104) L'auteur de *La vérité sur le cardinal Fesch*, par un ancien vicaire général de Lyon, 2 vol. in-12, 1842, a eu pour but de réduire à leurs justes proportions les éloges parfois outrés que M. l'abbé Lyonnet prodigue au héros de son livre. Nous devons, ce nous semble, pour être juste, non-seulement signaler ce livre, mais mentionner quelques-uns des faits qui sont la matière des rectifications de cet écrivain.

Sur le chapitre de la générosité, l'ancien vicaire ne veut point qu'on s'extasie devant les petits présents faits par le cardinal aux églises de sa métropole. Il trouve que quand on a trente chevaux dans ses écuries et six cent mille francs de revenu dans sa cassette, ce n'est pas une chose si admirable que

Dans une séance à jamais mémorable, qui se tint devant Napoléon, nous eussions mieux aimé l'entendre parler comme Emery que rester muet comme Barral et Duvoisin (1105). Nous eussions mieux aimé le voir faire droit à la réclamation du concile, qui lui demande d'aller en corps se jeter à genoux aux pieds de Napoléon pour réclamer la liberté du Pape, que recourir à de secrètes sollicitations. Nous eussions mieux aimé le voir s'abstenir totalement, en sa qualité d'oncle, de toute intervention auprès du captif de Savone, que de le voir presser, comme il le fait en son propre nom, l'adhésion du Pape à des statuts qu'aucun besoin ne réclame, que prétend imposer le seul caprice de l'empereur et qui bouleversent toute la vieille discipline, que signer une lettre trop fameuse où l'on reproche à l'illustre Pie VII de ne songer qu'à des intérêts purement temporels au détriment de ses devoirs dans le gouvernement des choses sacrées, que le voir partager et signer l'avis des commissions ecclésiastiques qui déclarent nulle et de nul effet la Bulle d'excommunication lancée contre l'ambitieux envahisseur des domaines de saint Pierre. Et dans le concile encore, nous eussions mieux aimé qu'il ne laissât point imposer aux évêques un bureau de police dont il consent à être membre; mieux aimé que l'empereur lui-même ne pût l'accuser de changement et de tergiversation; mieux aimé qu'il ne consentît point à reprendre, sans une nouvelle convocation officielle et sans avoir obtenu raison des injustes mesures prises contre trois des plus courageux évêques, ses amis, la présidence d'une assemblée officiellement dissoute et punie de la liberté de ses votes par l'incarcération.

Voilà ce que l'histoire eût certainement préféré! Nous n'examinons point si les calculs de la sagesse humaine excusent, expliquent, ou atténuent ces fautes; mais ce qu'il y a de certain, c'est que ni l'Eglise de Lyon, ni son historien lui-même, tout en plaignant le cardinal, tout en essayant de le justifier, n'ont pas songé à le proclamer un Athanase! Disons, à sa gloire pourtant, qu'à la suite de toutes ces assemblées et congrégations, Napoléon lui fit l'honneur de le disgracier.

Du reste, la brusque et toute-puissante intervention de la divine Providence, en rendant au Vicaire de Jésus-Christ sa liberté, en jetant Napoléon au milieu des mers et le cardinal lui-même aux routes de l'exil, fit tomber en poussière ce fracas de négociations, de commissions et de concile... Après l'abdication de l'empereur, le cardinal Fesch ne mena plus qu'une vie retirée et solitaire. L'accueil bienveillant qu'il reçut de Pie VII (1106), le mouvement inconsidéré qui le ramena en France dans les Cent-Jours, son retour à Rome, les négociations entreprises pour en obtenir la démission de son titre archiépiscopal, et les deux administrations apostoliques nommées par suite de son refus, sa patience dans les revers, la prédilection qu'il garda pour son Eglise de Lyon, la réserve qu'il conserva dans ses rapports avec ce diocèse, le choix de l'homme de son cœur, de Mgr de Bonald, évêque du Puy, pour le remplacer dans le siége de saint Irénée, enfin sa mort arrivée le 22 juin 1839, tels sont les derniers faits de cette existence si agitée d'un homme qui eût été un évêque digne d'être placé dans les premiers rangs parmi les évêques, s'il n'eût été qu'à Dieu seul!

FESTINS A L'OCCASION DES MORTS. Outre les agapes dont nous avons parlé (*Voy.* l'article FIDÈLES [Assemblées des] n°s II à VI), et qui avaient lieu après la communion sacramentelle, nous voyons dans les premiers temps du Christianisme

de détacher] de temps en temps d'une telle fortune quelques libéralités mesquines, telles que des envois de tableaux et d'objets d'une valeur assez équivoque. Car voici comment le bon cardinal savait s'y prendre pour en relever le mérite : on lui connaissait la plus riche galerie de tableaux et de sculpture ; or, il n'envoyait rien dans son diocèse qui ne fût réputé venir de là : en sorte que l'on croyait posséder des chefs-d'œuvre du plus grand prix, lorsqu'on n'avait reçu de lui en réalité que des copies à bon marché qu'il faisait faire et emballer à Paris.—L'auteur de *La vérité sur le cardinal Fesch* se scandalise avec plus de raison des termes bas et grossiers que l'auteur de la *Vie du cardinal* met dans la bouche de son héros à l'occasion des ordinations qu'on lui reprochait de bâcler sans examen et sans préparation de la part des sujets qui se présentaient pour le sacerdoce : *Il vaut mieux*, disait-il, *que le champ du Seigneur soit labouré par des ânes que de demeurer en friche.* —Mais ce ne sont pas là précisément les matières graves de la controverse de l'auteur de *La vérité*, etc. Il attache une bien autre importance aux redressements historiques qui portent sur les points essentiels de la religion et de la discipline de l'Eglise ; c'est ainsi, par exemple, qu'il ne s'accorde nullement avec l'historien du cardinal dans l'affaire du double mariage de Napoléon, qu'il nomme tout franchement une bigamie. Il a peine à concevoir comment l'historien peut trouver tout simple que l'oncle ait prêté son ministère, avec une égale sécurité de conscience, aux deux mariages de son neveu. — C'en est assez. Nous ne parlerons pas des rectifications qui ont rapport aux négociations entre le gouvernement de la Restauration et le gouvernement pontifical au sujet du bannissement de la famille Bonaparte, et dans lequel le cardinal Fesch se trouvait enveloppé. On pourra voir ceci dans le livre lui-même ou dans une Revue dirigée par l'abbé de Genoude, qui l'a rapporté, et intitulé : *Le Monde catholique*, tom. 1, 1843, p. 292.

(1105) *Voy.* l'article HISTORIQUE DES CONCILES ANTI-CANONIQUES, TENUS A PARIS AU COMMENCEMENT DU XIXe SIÈCLE.

(1106) Pie VII, dit l'abbé Rohrbacher (t. XXVIII, p. 182), avait ordonné d'accueillir avec bienveillance madame Lætitia, mère de Napoléon, qui venait demander un asile à Rome, et le cardinal Fesch, qu'il traita avec une bonté particulière. Au moment où il apprit que le cardinal approchait, le Pape dit : « Qu'il vienne, qu'il vienne ; nous voyons encore ses grands vicaires accourir à Grenoble audevant de nous ; Pie VII ne peut pas oublier le ton de courage avec lequel on a prêté le serment prescrit par Pie IV. »

d'autres festins de charité à la suite des funérailles.

Le culte des morts était en grand honneur parmi les premiers Chrétiens. Des parents et des amis accouraient de loin pour rendre aux défunts les derniers devoirs et pour prier sur leur tombe. Quand leur dépouille mortelle avait été confiée au sol même du temple, ou à la terre du cimetière contigu, la fraternité chrétienne, encore plus que le besoin, réunissait la famille dans un banquet; souvent il avait lieu dans les maisons des particuliers, mais quelquefois aussi on prenait son repas dans l'enceinte même du cimetière. Peu à peu, il se glissa dans cette pratique des abus qui affligèrent l'âme des premiers pasteurs et excitèrent leur zèle; car il y avait là ou quelque atteinte portée à la sobriété, ou manque de respect envers la sainteté du lieu même. Saint Augustin eut deux fois au moins l'occasion de gémir hautement sur ces irrévérences et de s'en plaindre à ses amis. Nous avons vu (article ci-dessus n° V), ce qu'il fit auprès d'Aurèle, évêque de Carthage, en l'an 392.

Aux yeux du saint docteur, les repas dissolus qu'on se permettait dans les cimetières étaient une manière de plus de déshonorer les martyrs auxquels un peuple grossier et ignorant prétendait rendre honneur. Et comme les ossements des saints reposaient dans la même enceinte que les corps des simples fidèles auxquels on voulait procurer un soulagement, le saint craignait que l'on n'abrégeât en aucune sorte le temps de leur épreuve, en se livrant sur leurs tombes à de coupables dissolutions. Il aurait même voulu que l'on modérât les dépenses qu'exigeaient les offrandes déposées sur les monuments des morts; et, selon lui, un excellent moyen d'être utile aux âmes du purgatoire, c'eût été de distribuer, de bonne grâce, à tous ceux qui se présentaient, les objets entassés sur leurs tombes.

Bien des évêques étaient entrés dans l'esprit du saint prêtre d'Hippone et auraient voulu faire disparaître cet abus (1107). Mais l'habitude était trop invétérée pour qu'on pût la déraciner facilement. L'an 395, Augustin, comme coadjuteur de Valère, fit de nouvelles tentatives pour réprimer ces désordres dans les Eglises d'Afrique. Il écrivit à Alype, évêque de Thagaste, une lettre des plus éloquentes, où il lui rapporte ce qu'il a fait à cet égard. Il faut lire en son entier cette lettre où l'on voit l'intéressant et dramatique tableau du prêtre armé des saintes Ecritures, en face d'un peuple fortement attaché à un usage où les appétits grossiers étaient en jeu. La vérité et les passions sont en présence, l'émotion va croissant, les larmes de l'auditoire précèdent les larmes de l'orateur, et l'éloquence remporte une de ses plus belles victoires (1108). Ce ne fut toutefois qu'un premier coup; mais il avait été si grand qu'il n'y eut plus guère de temps à attendre pour la destruction complète des abus et pour voir des peuples si opiniâtrément attachés à des restes de traditions païennes, céder enfin à la raison et à la foi. C'est ce qui arriva à la suite du III° concile de Carthage, tenu en 397.

FEU DES ARDENTS. Ce nom fut donné à ceux qui furent atteints, au XII° siècle, d'une fièvre ardente, appelée aussi *feu sacré*, et qui fit de grands ravages en France, particulièrement sur le territoire de Paris, dans les années 1129 et 1130, sous le règne de Louis VI.

I. Cette maladie était une inflammation vive et ardente, qui attaquait les pieds, les mains, le sein, le visage des malades, et les conduisait en un instant au tombeau. Une multitude de tout âge et de tout sexe périt victime de ce fléau. L'art des médecins s'étant trouvé inutile pour arrêter le mal, les peuples recoururent aux prières, et implorèrent particulièrement la protection de la Très-Sainte Mère de Dieu. Il se fit à cette occasion, à Paris, un grand concours à la cathédrale, et l'église se trouva tellement encombrée par les malades apportés de la ville et des lieux circonvoisins, qu'à peine restait-il assez d'espace pour la célébration de l'Office divin et pour l'offrande du peuple.

Etienne, évêque de Paris, surnommé le père des pauvres, et déjà recommandable par son zèle à exercer les devoirs de l'hospitalité, fut touché de la foi de ce peuple affligé. Il ordonna en conséquence, que l'on se rendrait processionnellement à l'église cathédrale avec les reliques des saints, et en chantant les litanies, afin de fléchir la colère de Dieu par l'intercession de ses plus fidèles serviteurs. Le fléau, néanmoins, continuait toujours ses ravages. L'évêque, alors, se rappelant les grands miracles opérés par l'intercession de sainte Geneviève, et une inondation terrible qui recula tout à coup à l'aspect de son ancienne demeure, voulut joindre à toutes ces supplications l'invocation de cette grande sainte. Et comme l'église de Sainte-Geneviève était exempte de sa juridiction, il alla exposer aux chanoines de cette église le désir qu'il avait de faire porter processionnellement le corps de sainte Geneviève à la cathédrale, les conjurant de ne pas s'y opposer et joignant même les larmes à ses instances.

Les religieux accédèrent avec joie à la demande d'Etienne, et l'on se mit en devoir de part et d'autre, de faire, pour la cérémonie, tous les préparatifs convenables. L'évêque ordonna un jeûne général. De leur côté, les religieux choisirent, pour porter la châsse, ceux d'entre eux que leur âge et leur piété rendaient plus dignes de cet honneur. Ceux-ci, pour s'y mieux disposer, joignirent aux préparations spirituelles, c'est-à-dire, aux prières et aux jeûnes, les préparations

(1107) Fleury, liv. XX, n. 26.
(1108) S. Augustin, epist. 29, *Ad Alypium*. — Voy. *Lettres de saint Augustin*, trad. par M. Poujoulat, 4 vol. in-8, 1858, tom. I, p. 111-122.

corporelles, savoir, le bain et la netteté des vêtements.

II. Au jour convenu, le corps fut descendu par les religieux destinés à le porter, tandis que les autres Frères, prosternés dans l'église, récitaient des prières. Pendant ce temps, l'évêque, accompagné du clergé de Notre-Dame et d'un grand concours de peuple, arrivait à l'église Sainte-Geneviève. De là on se mit en marche, et la procession se dirigea vers la cathédrale. Les rues étaient encombrées de peuple accouru de toutes parts, ce qui ralentit considérablement la marche. Elle fut aussi beaucoup retardée par le soin que prit Etienne de faire compter les malades. Le vertueux évêque avait déjà un pressentiment de la grâce qui allait être accordée. Effectivement, au moment où la châsse entra dans l'église cathédrale, tous les malades furent subitement guéris par le simple attouchement de cette châsse, à l'exception de trois, qui, probablement, avaient manqué de foi et de confiance en Dieu. Aussitôt, ce n'est dans toute l'église qu'une acclamation générale. Chacun élève la voix et s'efforce de témoigner par des cris son admiration. L'évêque et le clergé, attendris jusqu'aux larmes, veulent parler au peuple et l'exhorter à la reconnaissance envers le Ciel ; mais, après avoir vainement essayé de se faire entendre au milieu des clameurs, ils prennent le parti de joindre leur voix à celle du peuple.

Cependant les habitants de la cité, voyant ce grand miracle, commencèrent à s'écrier qu'il fallait garder dans la ville ce précieux trésor, comme une sauvegarde assurée. Les chanoines alarmés se mirent aussitôt en devoir de rapporter la châsse en son église. Déjà le peuple commençait à s'y opposer, et les en aurait empêchés sans l'autorité des personnes de marque qui protégèrent le retour des reliques au lieu de leur repos. Toutefois les chanoines de Sainte-Geneviève ne purent rentrer dans leur église que fort avant dans la nuit, tant était grande l'affluence du peuple.

III. Les malades, guéris subitement en cette occasion, étaient au nombre de cent. Il est inutile d'observer que l'église cathédrale n'avait pas alors la même étendue qu'aujourd'hui. Mais la protection de la sainte ne se borna pas à ce nombre, qui, déjà grand en lui-même, était peu considérable par rapport à la multitude des pestiférés. A dater de ce jour, le fléau, dont on n'avait pu arrêter les ravages, se ralentit peu à peu; et bientôt cessa de désoler le royaume. Les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* déclarent que l'historien qui nous a fait la relation de ce miracle, paraît bien digne de foi (1109). « Que personne, dit-il, ne doute de ce que nous écrivons, car nous ne rapportons pas ce que nous avons appris, mais ce que nous avons vu. » On trouvera de nombreux fragments de cet historien anonyme, dans une savante et récente *Vie de sainte Geneviève*, qui nous a servi pour le présent article (1110).

Au reste, un an après que ce miracle se fut accompli, le Pape Innocent II, étant venu à Paris, voulut qu'on en fît des enquêtes juridiques, et ordonna que la mémoire en serait conservée par une fête solennelle. Cette fête, connue sous le nom de Sainte-Geneviève du miracle des Ardents, se célèbre le 26 novembre (1111). De plus, on construisit, ou plutôt on rétablit une petite église près de la cathédrale, et on lui donna le nom de Sainte-Geneviève des Ardents. Cette église, désignée aussi quelquefois par le nom de Notre-Dame la Petite, se trouvait sur l'emplacement de la maison qu'avait occupée sainte Geneviève. Elle fut démolie en 1747, quand on construisit l'hôpital des Enfants-Trouvés.

Ce monument et la fête qui fut instituée attesteraient la vérité du miracle des Ardents quand il ne serait pas consigné dans les historiens les plus graves et les plus dignes de foi; car on ne conserve ainsi la mémoire que de ce qui a été vu par un peuple nombreux, et attesté par les témoignages les plus authentiques.

FEUTRIER, évêque - ministre. *Voy.* l'article ORDONNANCES DE 1828.

FIDÈLES (ASSEMBLÉES DES). Presque tous les docteurs qui ont écrit dans les premiers siècles de l'Eglise, ont parlé des assemblées religieuses des Chrétiens, entre autres surtout de leurs *agapes* si fraternelles et si touchantes. Nous nous attacherons, dans cet article, à recueillir les précieux détails que nous fournissent sur tout ceci, et l'Ecriture, et les Pères, et les écrivains ecclésiastiques.

I. Il est inutile de dire que les réunions des Chrétiens avaient lieu principalement le dimanche, en l'honneur de la glorieuse Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sans parler de celles du vendredi où l'on célébrait la mémoire de sa mort et le mystère de notre Rédemption. Avant que l'Eglise eût des temples, les assemblées religieuses se tenaient dans des maisons particulières, comme le cénacle où saint Paul prêcha et offrit le saint Sacrifice, ainsi qu'il est dit au livre des *Actes* (1112). *Le premier jour de la semaine*, dit l'historien sacré, *les disciples s'étant assemblés pour rompre le pain eucharistique* (ainsi le porte la version syriaque citée par

(1109) *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. XXIV, ou tom. XI, p. 330, édit. in-12, 1835.

(1110) *Vie de sainte Geneviève, patronne de Paris et du royaume de France, suivie de l'histoire de l'abbaye, de l'église et des reliques de la sainte, le tout accompagné de notices, de notes historiques et critiques et de pièces justificatives*, par M. l'abbé P. M B. Saintyves, docteur en théologie, de la Société des prêtres de la Miséricorde sous le titre de l'Immaculée-Conception, 1 vol. in-8, 1846. — *Voy.* les pages 123 et seqq. et p. CXIX-CXXXII.

(1111) Cette fête se célèbre encore aujourd'hui, comme nous le voyons dans la *Notice sur la paroisse de Saint-Etienne du Mont*, par M. l'abbé Faudet, 1 vol. in-12, 1840, IIe part., p. 7.

(1112) *Act. apost.*, cap. XX, 7 et seqq.

Ménochius). *Paul qui devait partir le lendemain, leur fit un discours qu'il continua jusqu'à minuit. Or, il y avait beaucoup de lampes dans la chambre haute où nous étions assemblés, et comme le discours de Paul dura longtemps, un jeune homme, nommé Eutyque, qui était assis sur une fenêtre, s'assoupit, et s'étant enfin endormi d'un profond sommeil, il tomba du troisième étage en bas, et on le remporta mort. Mais Paul, étant descendu en bas, se pencha sur lui, et l'ayant embrassé, il leur dit : Ne vous troublez point, car il est vivant. Puis étant remonté et ayant rompu le pain et mangé, il leur parla encore jusqu'au point du jour, et s'en alla ensuite.* Nous avons raconté cet événement avec toutes ses particularités, parce que nous y trouvons la cérémonie de la liturgie primitive. D'abord, la fraction du pain eucharistique, ou le saint sacrifice de la Messe, ensuite les circonstances du temps et du lieu, puis la prédication de la parole divine, le luminaire en usage dès le temps le plus reculé, enfin le repas de charité ou agapes.

D'abord, la fraction du pain : nous l'avons déjà dit, avec la version syriaque, avec Ménochius et tous les commentateurs les plus estimés, cette réunion de Chrétiens présidée par un apôtre, c'est-à-dire par un évêque, est bien ce que nous appelons le saint sacrifice de la Messe. Il n'y a pas de doute sur l'interprétation de ce passage. Ensuite, le temps : c'est le lendemain du Sabbat, c'est-à-dire le premier jour de la semaine chrétienne. Dès lors, ce jour que les païens avaient en honneur à cause de la création de la lumière, et qu'ils nommaient le *jour du soleil*, était spécialement consacré au Seigneur, d'où lui est venu le nom de *Dies Dominica*, que les anciens ont traduit par le mot *dimanche*. Pour les Chrétiens, c'est aussi une fête au Dieu de la lumière, mais de cette Lumière divine qui éclaire tout homme venant en ce monde, comme dit l'apôtre saint Jean (1113) ; c'est aussi le jour de ce Soleil de justice dont les rayons bienfaisants éclairent et réchauffent les cœurs ; enfin, c'est le jour de la Résurrection. L'occasion était on ne peut plus favorable pour l'oblation de la sainte Victime.

Troisièmement, circonstance de lieu : le cénacle, comme nous l'avons dit, est une maison particulière ; c'est une salle à manger située au troisième étage. Mais cette maison a dû être séparée de toute destination profane ; du moment qu'elle est devenue le théâtre des plus augustes cérémonies de la religion, elle a dû être dédiée à cet usage par des rites spéciaux. Quatrièmement, le luminaire : un grand nombre de lampes brûlent dans le cénacle. Ce n'est pas seulement pour dissiper les ténèbres de la nuit (car les premiers Chrétiens mangeaient le festin eucharistique après la chute du jour, pour imiter le divin Sauveur) ; mais c'était encore pour embellir de leur vive lumière ce vénérable sanctuaire et pour rehausser l'éclat du saint Sacrifice. Aussi, est-ce de là que vient, dans l'Eglise, l'usage d'allumer des cierges à l'autel, même pendant l'Office du jour. Disons aussi que dans ces temps reculés, ceux qui devaient participer à la sainte Communion étaient à jeun jusqu'au soir. C'est une des principales raisons pour lesquelles la Messe célébrée la nuit était suivie d'un autre festin, comme nous le dirons tout à l'heure.

Cinquièmement, le discours de l'apôtre saint Paul qui se prolonge jusqu'à l'aurore, est l'image du prône ou instruction que le prêtre adresse aux fidèles avant de prononcer les paroles de la consécration et de leur administrer l'aliment Eucharistique ; car, disons-le en passant, ce n'est pas seulement l'apôtre qui vient manger ce Pain sacré, il doit aussi le distribuer à ses auditeurs devenus ses convives. Sixièmement, après avoir ressuscité Eutyque, saint Paul s'assied à une autre table où il prend et donne à ses frères une viande ordinaire : c'est pour réparer les forces physiques de ces pieux fidèles qui ont oublié de sustenter leur corps une partie de la journée, tant ils sont avides de nourrir leur âme du pain de la céleste parole. Ce festin était les *agapes*.

II. Les agapes doivent leur nom à un mot grec, qui signifie *aimer, embrasser* ; les agapes sont le banquet de l'amitié chrétienne, où les frères se donnent le saint baiser. Par là, il est vrai de dire que les Chrétiens sont un même corps, eux qui mangent du même pain, non-seulement dans l'ordre de la nature, mais encore dans celui de la grâce. Telle est l'origine des agapes que l'on vit pendant plusieurs siècles au rang des saintes pratiques de l'Eglise, et dont nous devons maintenant parler avec quelques détails (1114).

Jésus-Christ Notre-Seigneur avait recommandé à ceux qui feraient un festin, d'y convier les pauvres : *Lorsque vous faites un festin, conviez-y les pauvres, les estropiés, les boiteux et les aveugles ; et vous serez heureux de ce qu'ils n'auront pas le moyen de vous le rendre, car cela vous sera rendu à la résurrection des justes* (1115-16). Cette divine parole inspira aux premiers fidèles un si grand zèle pour cette sorte de libéralité, que ceux de Jérusalem se rendirent eux-mêmes pauvres volontairement pour assister les pauvres ; et que les apôtres, dépositaires et dispensateurs de leurs oblations, furent contraints de se charger de la nourriture des uns et des autres, comme s'ils n'eussent composé qu'une même famille, ainsi que le rapporte saint Luc dans les Actes (1117).

Mais le nombre des fidèles s'augmentant

(1113) *Joan.* I, 9.
(1114) *Voy.* l'abbé Duguet, *Conférences ecclésiastiques*, etc., 2 vol. in-4, 1742, tom. II, p. 436, 65e Dissertation.
(1115-16) *Luc.* XIV, 13, 14 ; *Tob.* IV, 7 ; *Prov.* III, 9 ; *Eccli.* IV, 1.
(1117) *Act.* IV, 34, 35.

de jour en jour, les Juifs hellénistes qui avaient embrassé la foi, se plaignirent de ce qu'on ne gardait pas une juste égalité entre les veuves de Judée et les veuves des provinces éloignées (1118). Et il paraît, par la réponse des apôtres, que le sujet de cette plainte était que, dans les repas ordinaires et communs à tous les fidèles, on ne gardait pas assez d'ordre et de justice. C'est pourquoi ils proposèrent au peuple de choisir sept personnes d'une probité reconnue, pour les charger de ce soin : *Quos constituamus super hoc opus* (1119).

Saint Jérôme fait souvenir les diacres qu'ils avaient été choisis pour cet emploi (1120); c'est vrai. Mais quoiqu'il ait raison d'en conclure que les diacres sont inférieurs aux prêtres, cette origine n'a rien d'humiliant pour les diacres. Car la table dont ils étaient les ministres, était aussi la Table du Seigneur. La charité des riches y nourrissait les pauvres, et la charité du divin Maître et Seigneur y nourrissait les uns et les autres, tous ses serviteurs, de sa Chair et de son Sang! L'on ne peut faire réflexion sur ces paroles du Saint-Esprit : *Ceux qui croyaient étaient tous unis ensemble, et possédaient toutes choses en commun... Ils persévéraient aussi tous les jours dans le temple, unis de cœur et d'esprit entre eux; et rompant le pain dans leur maisons, ils prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur* (1121), sans remarquer dans les premières que, les biens étant communs, les tables étaient aussi communes aux riches et aux pauvres; et dans les dernières, qu'on prenait dans un repas une nourriture céleste, qui réjouit et fortifie l'homme nouveau et l'homme innocent.

Saint Luc avait dit en moins de mots la même chose un peu plus haut : *Ils persévéraient dans la doctrine des apôtres, dans la communauté de la fraction du pain et dans les prières* (1122). D'où nous ne pouvons nous empêcher de remarquer, en passant, que ce sont là les trois liens de la société chrétienne et spirituelle : l'unité de la doctrine, l'unité du sacrifice, et l'unité de la prière. La foi est éclairée par la doctrine, l'Eucharistie soutient notre espérance, et c'est la charité qui prie. Mais l'unité du pain de la parole, du pain de l'Eucharistie et du pain de la prière, exige aussi l'unité du pain commun et ordinaire. Les premiers Chrétiens auraient cru être indignes d'être admis à la table des anges, s'ils n'avaient admis les pauvres à une table à laquelle, selon l'observation de saint Paul des anges ont bien voulu quelquefois s'asseoir, pour récompenser la charité des hommes : *Per hanc enim latuerunt quidam, angelis hospitio receptis* (1123). Mais poursuivons notre historique (1124).

III. Il n'y a personne qui nous ait appris plus de circonstances de ces anciennes agapes, et qui ait marqué plus clairement l'union qu'elles avaient avec l'Eucharistie, que saint Paul lui-même, quoique peut-être tout le monde n'y fasse pas attention : *Lorsque vous vous assemblez comme vous faites, ce n'est plus manger la Cène du Seigneur. Car chacun se hâte de manger en particulier et sans attendre les autres. Et ainsi les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres le font avec excès. N'avez-vous pas vos maisons pour y boire et pour y manger? ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu? et voulez-vous faire honte à ceux qui sont pauvres* (1125) ? On apprend de ces dérèglements quel devait être l'ordre de ces agapes. Les riches devaient nourrir les pauvres; ils devaient manger avec eux et s'asseoir à la même table; mais ils commençaient à les mépriser, ou par avidité, ou par orgueil, ou par dureté. Ils touchaient aux viandes les premiers, et ils ne leur en faisaient qu'une petite part. Le pauvre qui comptait manger le fruit de la charité du riche, était obligé de rentrer dans sa triste demeure, et pourtant l'un et l'autre venaient de manger le Pain des anges! conséquence malheureuse de cet esprit de caste qui s'est fait jour dès le berceau du Christianisme et qui faisait gémir les hommes apostoliques.

Aussi saint Paul ne put souffrir ces abus. Il dit aux riches que s'ils étaient pressés par la faim, ils devaient manger dans leurs maisons particulières avant que de venir au lieu de l'assemblée; et qu'ils devaient se souvenir que cette action était une partie du Sacrifice, dont elle était comme la conclusion, et que les pauvres devaient y avoir la même part qu'eux (1126). Il taxait la conduite de ces grands du siècle de mépris outrageux pour l'Eglise et d'insulte pour les pauvres. Hélas! ces misères et ces petitesses du cœur humain se retrouvent en tous temps et en tous lieux. N'avons-nous pas vu les opulents colons espagnols d'Amérique rougir d'entendre la parole de Dieu et de communier dans la même enceinte que leurs esclaves? Et ne voyons-nous pas, même encore aujourd'hui, les grands de la terre employer de basses manœuvres pour ne pas se trouver à la table sainte côte à côte avec une servante ou une fille de basse condition? On a de la foi, on aime son prochain en grand, mais on se fait de ridicules illusions sur ces petitesses d'esprit et ces étroitesses de cœur si incompatibles avec la sublime et sévère morale de l'Evangile dont on fait profession!

Saint Pierre, dans sa deuxième Epître, reproche aux faux apôtres et aux faux docteurs, des désordres encore plus grands

(1118) *Act.* VI, 1.
(1119) *Ibid.* 2.
(1120) S. Hieron. in epist. 101.
(1121) *Act. Apost.* II, 44-46.
(1122) *Ibid.* 42.
(1123) *Hebr.* XIII, 2.
(1124) V. L'abbé Duguet, *op. cit.* p. 437, col. 1.
(1125) *I Cor.* XI, 20-22.
(1126) *Ibid.* 33-34.

dans les agapes : *Ils mettent la félicité à passer chaque jour dans les délices ; ils sont la honte et l'opprobre de la foi ; ils s'abandonnent à des excès de bouche dans les festins de charité qu'ils font avec vous* (1127). Un autre apôtre, saint Jude, parlant des excès des nicolaïtes et des premiers gnostiques, qui ne prirent ce nom que dans la suite, déteste particulièrement l'abus qu'ils faisaient de la sainte institution des agapes : *Ces hommes*, dit-il, *sont la honte et le déshonneur des festins de charité ; lorsqu'ils y mangent avec vous sans aucune retenue, ils n'ont soin que de se nourrir eux-mêmes* (1128).

Là le mot *agapes* se trouve en toutes lettres ; aussi les commentateurs font-ils ici la même remarque que sur le chapitre de saint Paul déjà cité. Ménochius interprète ainsi la pensée de saint Jude : « Dans les festins qui suivaient la manducation de l'Eucharistie (1129) et qui se nommaient *agapes*, de mauvais Chrétiens souillaient leur corps par les excès des viandes et du vin, et leurs cœurs par les excès de leur licence ; ils faisaient plus : ils infectaient l'âme de leurs convives du venin de leurs perverses doctrines et des poisons de l'hérésie (1130). » Leur faute était bien plus grande que celle des lâches Chrétiens dont parle saint Paul ; car si ces derniers, à cause de leurs communions tièdes et de leur peu de charité pour le Chrétien pauvre, tombaient dans la langueur spirituelle et se frayaient le chemin à la mort du péché, les autres communiaient en état de damnation et n'assistaient aux assemblées chrétiennes que pour scandaliser leurs frères et les entraîner dans les abîmes de l'erreur et de la perdition.

IV. Tertullien nous fait une peinture bien différente de la modestie et de la frugalité des *agapes* des fidèles de son temps, dans son *Apologétique*. Les païens savaient que dans le temps des mystères, ils mangeaient en commun ; et comme ils avaient ouï dire que nos sacrifices étaient impies et cruels, *cœnulas nostras sceleris infames*, dit Tertullien (1130*), ils s'imaginaient que le repas dont ils étaient suivis, était plein d'horreur et d'inhumanité.

L'apologiste leur décrit les assemblées chrétiennes et tout ce qui s'y fait : « Ce sont ces œuvres d'amour qui aigrissent le plus violemment contre nous quelques-uns de vous. *Voyez*, disent-ils, *combien ils s'aiment !* mais vous, vous vous haïssez mutuellement. Et comme ils sont prêts à mourir les uns pour les autres !... » Il leur montre que les Chrétiens, confondant leurs cœurs et leurs âmes, n'hésitent pas à confondre leurs biens : « Tout est en commun parmi nous, excepté les femmes. » Puis, arrivant au point spécial des agapes, Tertullien en découvre toutes les circonstances aux païens.

« Le seul nom de nos repas, dit-il, montre ce qu'ils sont. On les appelle *agapes*, ce qui signifie *amour*, chez les Grecs (1131). Quelle que soit la dépense qu'on y fait, c'est un gain que de dépenser pour faire du bien. Car nous aidons, avec ces aliments, tous les pauvres... Puisque le motif de nos repas est honnête, jugez du reste de notre discipline, puisque nos repas eux-mêmes sont fondés sur la religion. Nous n'y admettons ni bassesse, ni immodestie. On ne se met à table qu'après s'être nourri d'une prière à Dieu. On se repaît autant qu'il le faut pour satisfaire la faim. On boit autant qu'il suffit à des hommes pudiques. On mange sans perdre de vue qu'on a à adorer Dieu pendant la nuit (1132). On s'entretient sans oublier que Dieu écoute. Après qu'on s'est lavé les mains et qu'on a allumé des flambeaux, on engage chacun à chanter, au milieu de tous, les louanges du Seigneur, en recourant aux saintes Ecritures ou de son propre fonds. Par là, on voit comment il a bu. La prière termine également le repas. De là on se retire non en troupe de gladiateurs, de bacchantes ou de débauchés audacieux, mais avec la même modestie et la même chasteté qu'on était venu, nous étant moins nourris de viandes que de la sagesse (1133). »

Quand Tertullien fut devenu injuste en devenant montaniste, il fit un crime à l'Eglise catholique de ce qu'il avait loué lorsqu'il était du nombre de ses enfants. Voici comme il parle des agapes dans son *Traité du jeûne et contre les psychiques* (1134) ; « Ton agape bouillonne dans la marmite ; ta foi s'échauffe dans les cuisines ; ton espérance réside au fond des plats. » Le reste est si indécent, qu'on ne peut se résoudre à le transcrire. On rougit pour le génie de Tertullien de ce long amas d'injures contre

(1127) *II Petr.* II, 13.

(1128) *Jud.* 12.

(1129) Les Agapes, on ne saurait trop le remarquer, ne précédaient pas, mais suivaient la célébration de l'Eucharistie ; c'est ce qui résulte soit des textes mêmes, soit du témoignage exprès des anciens. (Docteur d'Allioli, *Nouv. comm.*, tom. IX, p. 18, note 49.)

(1130) Ménochius, *Comm. sur l'Epître de saint Jude.*

(1130*) *Apolog.*, cap. 39.

(1131) *Voy.* dans la trad. de l'*Apologétique* de Tertullien, par l'abbé Allard, in-8, 1827, une excellente *Note* sur ceci, p. 433, et où il réfute, en même temps, les incroyables mensonges de Voltaire touchant les Agapes.

(1132) C'était, comme l'on sait, pour mieux se dérober à la vigilance des persécuteurs, que les premiers fidèles célébraient l'Office divin pendant la nuit. De là est venu l'usage d'appeler *Officium nocturnum* la première partie de l'Office canonial.

(1133) Tertul., *Apolog.*, cap. 39, p. 325, 326, de la trad. de l'abbé Allard.

(1134) Tertullien, entraîné dans les erreurs de Montan, donnait aux catholiques orthodoxes le nom de *Psychiques*, mot grec qui signifie hommes animaux, dans le sens de cette parole de saint Paul : *Animalis homo non percipit quæ sunt Dei.* Tertullien et les montanistes s'appelaient, par opposition, *hommes spirituels.*

les catholiques (1135). Mais il ne faut que lui-même pour le réfuter.

On peut d'ailleurs lui opposer encore Minutius Félix, qui, en justifiant les agapes chrétiennes contre les calomnies des païens, les justifie aussi contre Tertullien : « Non-seulement la pudeur, dit-il, mais la sobriété préside à nos festins. Nous n'y savourons pas les mets avec délices, nous ne les prolongeons point par les charmes du vin. Chez nous, une grave modestie tempère la gaieté (1136). » Pline le Jeune parle aussi de ces festins de charité et de frugalité, et rien ne fait plus d'honneur aux Chrétiens que ce qu'il en dit à l'empereur Trajan, en lui marquant les pratiques essentielles qu'ils suivaient dans ces saintes agapes (1137).

Sous le même Trajan, saint Ignace écrivant aux fidèles de Smyrne, mettait les agapes au nombre des choses qui étaient liées à la religion, et qui dépendaient principalement de l'autorité des évêques : « Il n'est permis, dit-il, ni de baptiser, ni de célébrer les agapes, ces festins de charité, sans la permission de l'évêque. Ce qu'il approuve est agréable aux yeux de Dieu, et en vous conduisant ainsi, vous ne ferez rien que de juste et que de légitime (1138). »

On voit par ces témoignages que le saint sacrifice et le repas étaient les deux parties des agapes chrétiennes. Saint Jean Chrysostome nous l'apprendrait, si nous ne le savions pas déjà (1139). Il est vrai que cette coutume ne subsistait plus de son temps dans l'Eglise d'Antioche ; mais il en trouvait l'institution admirable (1140). La vue de la Table sacrée, où les Chrétiens avaient été également nourris avec les plus pauvres, et le sentiment qu'ils avaient de l'infinie bonté de Jésus-Christ qui venait de se donner tout à eux, les portaient à partager avec leurs frères des biens dont ils devaient être de fidèles dispensateurs. Ainsi, ajoute saint Chrysostome, l'Eucharistie rendait les pauvres dignes de la nourriture temporelle, et l'aumône rendait les riches dignes de l'Eucharistie.

Saint Jérôme, qui rend témoignage à cet usage, n'y blâme autre chose que la vanité de certaines chrétiennes qui faisaient ostentation de leur libéralité et qui, par là, ôtaient à leur charité le mérite de l'humilité et du désintéressement : « Lorsqu'elles ont tendu la main à l'indigent, dit-il, elles sonnent la trompette ; lorsqu'elles appellent aux agapes, elles ont un crieur à gage (1141). » Mais, de son côté, saint Augustin fait l'apologie des agapes, et cela contre les blasphèmes de Fauste le Manichéen, qui reprochait aux Chrétiens d'avoir converti les sacrifices des idoles en festins, et leurs idoles en martyrs (1142).

Dans l'excellente et précieuse description que saint Paulin nous fait du festin que le sénateur Pammaque donna aux pauvres de Rome dans l'église de Saint-Pierre, après la mort de sa femme Pauline, nous avons un touchant et illustre témoignage en ce qui regarde les agapes dans les obsèques des fidèles (1143). L'auteur des commentaires sur Job, attribués à Origène, parle aussi de ces agapes. Il nous apprend qu'elles n'étaient pas seulement des sacrifices d'expiation et de paix pour les âmes des morts, comme dit saint Paulin (1144), mais qu'elles étaient des sacrifices de reconnaissance, et des marques de la part que prenaient les vivants à la liberté et à la joie de ceux dont la mort avait rompu les liens, et qu'elle avait mis en possession de l'éternelle et véritable vie (1145).

V. Mais il n'y a rien de si saint que les hommes ne gâtent et ne détruisent. Dès la naissance de l'Eglise, l'abus commença à se glisser dans les agapes, comme nous l'avons vu. Le péché qui est entré dans le monde par l'intempérance, entra dans l'Eglise par la même voie ; et l'Eglise eut à combattre les désordres qui corrompirent cette sainte institution que la charité et la piété avaient établie.

Saint Grégoire de Nazianze remarque, dans un de ses écrits contre les faux évêques, que ceux qui étaient obligés par leur charge à faire garder dans ces repas l'ordre et la modestie, étaient eux-mêmes quelquefois les auteurs du désordre, et qu'un homme de bien ne pouvait plus se résoudre à s'y trouver (1146). Cette avidité dans les personnes qui devaient exhorter tout le monde à la tempérance, était un dérèglement inexcusable. Aussi le concile de Laodicée (environ l'an 367) défendit-il aux clercs de rien porter dans leur maison de ce qu'on leur offrirait dans les agapes (1147). Ce concile fit encore un règlement plus

(1135) Tertul. *De jejun.*, trad. de M. H. Denain, dans les *Pères*, publiés par M. de Genoude, tom. VII, 1842, p. 691.

(1136) Minut. Fel. cap. 30, p. 49, de la trad. publiée par M. de Genoude, tom. IV, 1839, p. 49.

(1137) Plin. Minor, lib. x, epist. 97, *Ad Trajan.*

(1138) S. Ignat. *Epist. ad Smyrn.*, n. 8, trad. de Le Gras, de l'Oratoire, dans ses *Œuvres des Pères apostoliques*, in-12, 1717, p. 498.

(1139) S. Chrysost., Hom. 27, *in I Cor.*, Oper. tom. X, p. 240, n. 1.

(1140) *Ibid.*

(1141) S. Hieron., epist. 18, *ad Eustoch.*, dans la trad. des Lettres du saint, par Grégoire et Collombet, 1837, tom. I, p. 217.

(1142) S. Aug., lib. xx, *Contra Faust.*, cap. 4 et 20.

(1143) S. Paulin, epist. 13, n. 11, p. 73, et p. 182 et suiv. de la traduction de 1703, 1 vol. in-8. Toute cette épître du saint évêque de Nole est admirable et remplie de sentiment.

(1144) *Ibid.*, n. 13 et 14.

(1145) Apud Origène, lib. III, *in Job.*, tom. II, p. 902.

(1146) S. Greg. Nazianz., Carm. x, Oper. tom. II, p. 80.

(1147) *Conc. Laodicen.*, can. 27 ; Labbe, *Conc.*, tom. I, p. 1502. — Il est positif, qu'à cette époque, de grands abus s'étaient introduits dans les *Agapes* ; ils n'étaient pas tels cependant qu'on s'y livrât à la *danse*, comme on l'a avancé dans un ouvrage où l'on peut être surpris de trouver cette assertion. Cet ouvrage est dans l'*Encyclopédie du* XIX*e siècle*, qui prétend « que les Chrétiens de la primitive

utile touchant les agapes; car il défendit qu'elles se fissent dans l'église, et qu'on y dressât des tables (1148). C'était le moyen d'ôter les abus et l'indécence; et saint Paulin eût bien voulu que les réjouissances que les Chrétiens charnels avaient rendues tout à fait charnelles, se fussent faites du moins hors de l'église.

Ce saint parle de ceux qui étaient accourus à la fête de saint Félix, et qui passaient la nuit dans la joie et dans les festins, dont ils croyaient que le martyr était fort honoré. Il les excuse d'abord autant qu'il peut, et il condamne leur ignorance sans blâmer leur zèle et leur foi. Mais changeant tout à coup de sentiment, il s'élève avec beaucoup de force contre cet abus, et il découvre d'une manière admirable l'artifice du démon, qui cherche à se dédommager par ces excès mêlés de superstition et de cupidité, des maux que les martyrs lui font endurer (1149).

Saint Ambroise ne pouvant ôter ce qui s'était glissé de superstition et d'intempérance dans ces marques d'une joie autrefois chrétienne et spirituelle, abolit ces repas, qui n'étaient plus propres qu'à nourrir la licence et le désordre, dont les faibles abusaient, et dont la piété des forts n'avait pas besoin. Tout le monde sait ce que saint Augustin rapporte de sa sainte mère dans ses *Confessions*, et la docilité avec laquelle elle se soumit, à Milan, à une défense qu'elle eût pu regarder en Afrique comme injuste. Elle se fit instruire ensuite par saint Ambroise des raisons de cette défense, et elle apprit que c'était pour ôter aux personnes intempérantes et superstitieuses toute occasion de chute (1150).

Inspiré par la sagesse et la prudence de saint Ambroise, saint Augustin n'étant encore que prêtre, tâcha de porter Aurèle, évêque de Carthage, à abolir dans son Eglise ce qui avait déjà été aboli, dit-il, dans l'Italie et dans presque tout l'Occident. Il faut que ces désordres dans les festins ou agapes, « qu'une si grande infamie, dit ce saint, soit écartée des sépulcres où reposent les corps des saints, des lieux où l'on dispense les Sacrements, des maisons de la prière. Qui oserait interdire dans les demeures particulières ce qu'on aurait autorisé dans les lieux saints pour honorer, comme on ne craint pas de le dire, les martyrs (1151)? » Le saint ajoute que « la pestilence de ce mal est telle qu'il ne lui paraît pas qu'on puisse le guérir autrement que par l'autorité d'un concile. Il faut que le remède parte d'une église. » Il n'en exhorte pas moins Aurèle à travailler à la destruction de ces abus; mais il le prie d'user plutôt de douceur que d'autorité, et d'exhortations que de menaces dans cette rencontre: « On ne doit pas s'y prendre brusquement, dit-il, mais, comme il est écrit, dans un esprit *de douceur et de mansuétude* (1152)... Ces choses-là, je pense, ne se suppriment pas rudement, durement ou même par ordre; mais par des instructions plus que par des prescriptions, par des avis plus que par des menaces (1153). » *Voy.* l'article FESTINS A L'OCCASION DES MORTS.

L'Eglise d'Afrique fit en effet un canon pour défendre les agapes. C'est le 30e du IIIe concile de Carthage, de l'an 397, si cependant ce concile n'est pas un ensemble de quelques canons de cette Eglise (1154). Mais saint Grégoire fut plus indulgent: il permit les agapes dans les dédicaces des églises (1155), et il les permit encore aux Anglais nouvellement convertis du paganisme (1156). Après cela, nous ne trouvons plus rien dans l'histoire concernant ces festins. Mais nous avons encore quelques détails à donner sur les assemblées des fidèles proprement dites.

VI. Ces assemblées n'étaient pas même interrompues par la persécution. L'Eglise fut près de trois siècles sans jouir de la liberté dont elle avait besoin, beaucoup plus pour la décence et la pompe du culte extérieur que pour la pratique de la morale évangélique. Les souterrains abritaient les saints mystères et la Victime de propitiation était offerte à la divine Trinité, ou dans de sombres cavernes, ou dans ces carrières transformées en cimetières vulgairement connus sous le nom de Catacombes. Là tout se passait dans l'ombre et avec toutes les privations auxquelles était condamnée une société naissante qui n'avait pas même un abri sûr où reposer sa tête. Le Dieu pauvre était honoré pauvrement; tout le luminaire consistait dans la flamme ténébreuse de quelques torches fumantes, le calice qui recevait le précieux Sang n'était que de plomb ou de bois, et souvent la poitrine d'un confesseur de la foi servait de pierre sacrée et de tombeau d'autel au prêtre qui attendait, lui aussi, le martyre. Avec quelle ardeur ou

Eglise dansaient dans les Agapes, » et qui donne à ces danses la qualification de religieuses. Or, c'est là un fait faux. Ces danses n'ont jamais existé, l'histoire n'en fait aucune mention. Le concile de Laodicée de l'an 367, dont nous venons de parler, défend, il est vrai, la danse à tous ceux qui assistent aux noces, et leur permet seulement de faire des repas modestes, comme il convient à des Chrétiens; mais il n'est parlé, ni dans les actes de ce concile, ni dans ceux d'une autre époque, de danses dans les églises et les Agapes. Un autre concile, celui de Tolède de l'an 589, déclare, à la vérité, dans son XLIIIe canon, qu'on retranchera des solennités des saints les danses et les chansons impures; mais, à cette époque, les Agapes n'avaient plus lieu.

(1148) Conc. Laodicen., can. 28, *supra*.

(1149) S. Paulin., *Natal.*, IX, p. 157.

(1150) S. Augustin, *Confess.*, lib. VI, cap. 2.

(1151) *Ibid.*, epist. 22, *A Aurèle*, trad. de M. Poujoulat, *Lettres de S. Augustin*, 4 vol. in-8, 1858, tom. I, p. 64.

(1152) *Galat.* VI, 1.

(1153) S. Augustin, *loc. cit.*, tom. I, p. 65, 66.

(1154) *Conc.*, tom. II, p. 1171, conc. Carth. III, can. 30.

(1155) S. Greg. Mag., lib. I, epist. 53.

(1156) *Ibid.*, epist. 66, tom. II, p. 1176.

entendait l'orateur sacré, avec quelle ferveur on mangeait le Pain qui fait les forts, et avec quel mâle courage on sortait de là pour aller affronter les chevalets et la mort !

Des jours plus heureux luirent enfin pour l'Eglise. De temps en temps Dieu suscita des empereurs moins sanguinaires ou plus tolérants, qui permirent aux Chrétiens de s'assembler dans des lieux publics. Aussi, Fleury, d'après Eusèbe et Baronius, aime-t-il à raconter les exemples de protection, dont les empereurs Alexandre et Gordien favorisèrent le culte des Chrétiens. Gallien, dans l'intervalle de la persécution, ordonna qu'on leur restituât leurs cimetières, auxquels ordinairement étaient annexées des églises, et vers le même temps Aurélien ordonna qu'on restituât aux Chrétiens, en communion avec l'évêque de Rome, la maison sainte enlevée à l'hérétique Paul de Samosate. Les premiers édifices religieux n'avaient été que des maisons particulières comme nous l'avons dit en commençant ; elles n'avaient point changé de forme, mais seulement de destination. De ce nombre fut la maison de saint Pudens, père des saintes vierges Pudentienne et Praxède. Plus tard, on construisit des bâtiments exprès. Avant le règne de Constantin, on comptait déjà bon nombre d'églises devenues trop étroites pour contenir tous les fidèles qui vivaient dans le voisinage. Quand cet empereur eut rendu la paix à l'Eglise, les temples des idoles furent transformés en églises ou en basiliques, ou rasés de fond en comble pour faire place à de nouveaux édifices plus dignes de la majesté du Dieu qu'on y adorait (1157).

Que se passait-il dans ces réunions liturgiques ? Nous avons déjà mentionné la prédication, l'oblation du saint Sacrifice et les agapes. Il y avait encore l'administration des Sacrements, indépendamment de celui de l'Eucharistie. Les cérémonies qui l'accompagnaient, tout en restant les mêmes quant au fond, s'enrichirent dans la succession des temps d'une multitude de rites particuliers à chaque province. La prière publique était présidée par l'évêque, tant que le nombre des pasteurs fut restreint; car alors les prêtres ne présidaient aucune cérémonie et ne conféraient aucun sacrement dans les lieux où résidait l'évêque. La prière du matin se faisait dans la maison sainte. Là le président exhortait les fidèles à sanctifier le commencement de leur journée, et le soir encore, on se réunissait pour rendre à Dieu, en commun, de solennelles actions de grâces, lui demander pardon des fautes commises et se préparer à la mort, qui souvent planait sur la tête du pasteur comme sur celle du troupeau. Jamais les fidèles ne s'assemblaient sans entendre une lecture de l'Ancien ou du Nouveau Testament paraphrasée par le chef de la prière.

(1157) *Martyr. rom.*, 20 juin ; Eusèbe, *Hist.*, lib. VIII, c. 3; Fleury, *Mœurs des Chrétiens*, chap. 14.

VII. Pendant leurs réunions de piété et de charité, les ministres de l'Eglise, qui y présidaient, sanctifiaient par une bénédiction spéciale certains aliments de facile transport et de conservation durable. Ils en faisaient distribuer aux absents qui les mangeaient en guise de pain eucharistique, et en signe de communauté de foi avec la personne qui leur en faisait don. C'est ce qu'on appelait *Eulogies*, objets consacrés qui avaient un certain rapport avec le *pain bénit* en usage de nos jours.

Dans la suite des siècles, les eulogies furent un symbole de conformité de croyance entre des évêques ou autres princes de l'Eglise, appartenant à diverses provinces, ou séparés par de très-grandes distances, qui étaient heureux de se donner ces preuves d'une commune orthodoxie. Cet usage persévéra longtemps dans l'Eglise; car nous voyons saint Germain d'Auxerre, pendant son séjour en Italie, envoyer son archidiacre avec des eulogies pour sainte Geneviève de Paris, qui ne les reçut qu'après la mort du saint évêque, arrivée à Ravenne en 448.

Le *pain bénit* qui, dans l'origine, ne différait point des espèces sacramentelles, doit sa naissance à un usage bien vénérable. Dans les temps primitifs, tous ceux qui assistaient au saint Sacrifice de la Messe participaient au Corps et au Sang de N.-S. Jésus-Christ par la communion sacramentelle. L'Eglise voulait même que les absents n'eussent pas à se plaindre d'être privés de cet aliment sacré. Voilà pourquoi les ministres du second ordre le leur portaient à domicile, mais sous l'espèce du pain seulement. Pourtant, dans certaines contrées, le précieux Sang se conservait dans des vases d'argile ou de métal, pour la consolation de ceux qui ne pouvaient se transporter à l'église aussi souvent que leur dévotion le leur inspirait. Une autre pratique, usitée dans ces temps reculés, consistait à distribuer aux enfants au-dessous de l'âge de raison, les saintes parcelles détachées des hosties après la fraction du pain. Dans cet état, elles pouvaient être mangées sans irrévérence, et même avec une certaine dévotion; d'ailleurs, l'innocence de ces enfants les dispensait des actes préparatoires imposés aux adultes. Mais, quand la charité des fidèles se fut refroidie, quand il n'y eut plus que le prêtre ou certaines âmes privilégiées qui communièrent aux Messes solennelles ou privées, l'usage s'introduisit d'offrir à l'autel un pain qui ne fut plus sanctifié que par la prière du prêtre, et l'aspersion de l'eau bénite. Le célébrant étendant la main sur ce pain, que chaque fidèle se fait un honneur d'offrir à son tour, demande à Dieu que tous ceux qui y participeront, en reçoivent la santé tant de l'âme que du corps; et cette prière nous fait entendre que le pain bénit produit de saints effets, dans ceux qui le mangent selon l'esprit de l'Eglise et avec une salutaire confiance. Le pain bénit est du nombre des *sacramentaux*, c'est-à-dire de ces choses saintes auxquelles l'Eglise a attaché des grâces et des indulgences en rapport avec les sentiments de ceux qui les reçoivent.

Avant de terminer cet article, disons un mot sur d'antiques usages d'origine apostolique et qui se rattachent à notre sujet, tels que les distributions d'aumônes et les pieuses réunions du soir dans les lieux publics ou dans des maisons particulières.

Saint Paul avait recommandé aux Eglises de Galatie et aux fidèles de Corinthe de recueillir des aumônes pour les Chrétiens de Jérusalem. Il leur indiqua une méthode simple et facile, c'est que chacun mît à part, chez lui, le premier jour de la semaine, ce qu'il pouvait donner, l'amassant peu à peu suivant sa bonne volonté, afin qu'on n'attendît pas son arrivée pour faire les collectes (1161). Le dimanche était le jour le plus convenable pour exercer les œuvres de charité corporelle. Dès la naissance du Christianisme, les fidèles ont choisi ce saint jour pour la distribution de leurs aumônes. Dès lors aussi a commencé l'usage de faire des quêtes dans les églises, soit pour les besoins du culte, soit pour les pauvres de la localité, soit pour le soutien des bonnes œuvres qui intéressent, ou une contrée particulière ou l'Eglise universelle. Quant aux réunions du soir, en voici l'origine.

Dans la primitive Eglise, nous l'avons vu, le saint sacrifice de la Messe se célébrait indifféremment le matin ou le soir, mais surtout à une heure bien avancée dans la nuit. Cet usage, comme bien d'autres qui doivent leur naissance à une idée pieuse, dégénéra en abus. Du temps de saint Cyprien, l'an 252, quelques évêques, par ignorance et par simplicité, craignant d'être reconnus comme Chrétiens s'ils offraient à l'autel la matière du vin, y avaient substitué l'eau, de leur propre autorité, quoiqu'elle ne fût qu'un accident dans le Sacrifice. La consécration n'avait donc lieu que sous l'espèce du pain. Mais ils n'usaient de cette réserve que dans l'oblation du matin, où ils pouvaient être inquiétés par les idolâtres. C'était la nuit, loin de tous les regards profanes, qu'ils consacraient sous les deux espèces, encore le faisaient-ils avec moins de pompe qu'à l'Office du matin. Saint Cyprien les réprimanda doucement et fortement à la fois. Nous ne citerons pas ses paroles, parce que, outre que nous avons déjà cité ce fait (*voy.* l'article CYPRIEN [Saint], évêque de Carthage, n° IV, tom. III, col. 1566), nous ne le rappelons que pour montrer que si l'on cessa d'offrir le saint Sacrifice le soir, néanmoins on se réunit à la fin du jour pour l'adoration de l'auguste Victime, et c'est ainsi que s'établirent les saluts qui sont en usage aujourd'hui.

Voilà ce que nous avions à dire sur les

Justin, Tertullien *passim*, et Origène, lib. VI, *Contre Celse.*

(1161) *I Cor.* XVI, 1 et 2.

assemblées des Chrétiens dans les premiers temps de l'Eglise. Puissions-nous revoir, dans les nôtres, cette douce concorde, cette ferveur, cette touchante fraternité, cette union sainte qui faisaient de ces assemblées une sorte de Paradis sur la terre, et qui offraient le plus beau spectacle qui pût être offert au monde! C'est alors surtout qu'il était littéralement vrai de chanter: « Qu'il est bon! qu'il est agréable que les frères soient unis ensemble! C'est comme le parfum répandu sur la tête, qui descend sur toute la barbe d'Aaron, qui descend sur le bord de son vêtement, comme la rosée du mont Hermon, qui descend sur la montagne de Sion (1162). » Et puissions-nous, du moins, si nous ne savons pas, par une volonté ferme, revenir à ces beaux jours de la primitive Eglise, puissions-nous nous écrier, plus de cœur que de bouche, en esprit et en vérité : *Pes meus stetit in directo ; in Ecclesiis benedicam te, Domine* (1163).

FIDUS, évêque d'Afrique, au concile de Carthage de l'an 251. *Voy.* l'article CYPRIEN (Saint), n° IV.

FINAN, évêque de Lindisfarne, successeur immédiat de Saint-Aïdan, en 651, était, à ce qu'il paraît, d'un esprit farouche, ce qui contrastait étrangement avec le caractère doux et rempli de charité de son prédécesseur, et ce qui fut sans doute un obstacle à la diffusion des principes évangéliques; car les peuples aiment que le pasteur représente dans sa conduite l'onction et la vertu des principes sacrés qu'il enseigne.

L'évêque de Lindisfarne baptisa le prince Penda, fils de Penda, roi de Mercie; il baptisa aussi tous les seigneurs de sa suite et tous leurs domestiques : ces conversions éclatantes furent d'une grande et salutaire influence pour la propagation de l'Evangile parmi les Merciens ; tellement qu'il fallut leur donner un évêque, ce que fit Finan en sacrant le prêtre Diuma. *Voy.* cet article.

Finan baptisa encore Sigebert, roi d'Essex, ramené à la vraie religion par Oswi, roi de Bernicie. Puis, il ordonna évêque le saint prêtre Cedde qui dut aller en Essex travailler à la conversion des sujets de Sigebert. Ainsi l'évêque de Lindisfarne, s'il ne lui fut pas donné d'accomplir par lui-même de grandes œuvres, fut l'instrument dont Dieu se servit pour communiquer des grâces à plusieurs âmes d'élite qui devaient concourir à l'extension de son royaume sur la terre.

Nous voyons ensuite qu'il résista d'une manière déplorable dans la question de la célébration de la Pâque: il voulut persister à célébrer cette solennité selon l'usage des Irlandais, non comme l'Eglise catholique l'avait fixé; ce fut encore là un effet de ce malheureux caractère dont nous avons parlé. Finan mourut vers l'an 662 et eut pour successeur Colman. *Voy.* l'article OSWI, roi de Bernicie.

FIN DU MONDE. *Voy.* l'article MONDE (Fin du); *voir* aussi à l'article ABBON, abbé de Fleury et de Saint-Benoît-sur-Loire, tom. I, col. 10 et suiv.

FIRMIN (Saint), premier évêque d'Amiens, martyr. Ses Actes ont été publiés par Bosquet (1164), et les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* nous en donnent le résumé. Nous citerons ce qu'ils rapportent (1165).

Saint Firmin était originaire de Pampelune, et issu d'une famille de sénateurs. Son père, appelé Firmin, avait été converti à la Foi par saint Honeste (1166), disciple de saint Saturnin; il le pria d'élever son fils dans la piété et dans les lettres. Honeste, voyant les progrès de son élève, l'envoya à Honorat, successeur de saint Saturnin au siége de Toulouse, afin qu'il l'ordonnât évêque. Honorat le consacra sans lui assigner de siége, l'avertissant que Dieu l'avait destiné à porter la lumière de l'Evangile en diverses provinces des Gaules. Firmin reçut cette mission à l'âge d'environ trente et un ans. Il prêcha d'abord dans l'Agenois, dans l'Auvergne et dans l'Anjou. Ayant appris que la persécution était plus vive dans la Gaule-Belgique, et qu'il y serait plus exposé à confesser la foi, il se rendit à Beauvais. Il y fut emprisonné. Mais ces premières souffrances, dont il fut bientôt délivré, ne servirent qu'à donner une nouvelle activité à son zèle. Il alla l'exercer à Amiens, où il fit tant de conversions par ses prédications et ses miracles, qu'il est regardé, à juste titre, comme l'apôtre du pays.

Le président Sébastien Valère, ayant appris les progrès du Christianisme, se rendit à Amiens, y assembla le peuple, et déclara que les empereurs Dèce et Valérien avaient ordonné que quiconque se dispenserait d'adorer les dieux et d'offrir de l'encens sur leurs autels mériterait par là les plus cruels tourments. Ce magistrat faisait valoir les anciens édits pour persécuter les Chrétiens, parce qu'ils servaient encore de prétexte à la cruauté de Maximien Hercule qui les faisait exécuter : ce qui prouve que cela arriva avant la grande persécution de Dioclétien.

Le pontife des temples de Jupiter et de Mercure dénonça Firmin comme étant l'ennemi implacable des dieux. Le préfet ordonna qu'on s'assurât de sa personne. Firmin, en ayant eu connaissance, alla se présenter le lendemain devant le tribunal du tyran pour y annoncer Jésus-Christ. On s'efforça en vain de l'intimider par des menaces, et de le gagner par des promesses, artifices ordinaires

(1162) *Psalm.* CXXXII, 1, 2.

(1163) *Psalm.* XXV, 12.

(1164) Dans la IIe partie de son *Histoire de l'Eglise gallicane.*

(1165) Voy. l'*Hist. de l'Egl. cath. en France*, par M. l'abbé Jager, in-8, 1862, tom. I, p. 98-100. Cet ouvrage n'est autre que l'*Hist. de l'Egl. gall.* retouchée, et remise (mais pas aussi souvent qu'il le faudrait) à la hauteur des sciences historiques modernes.

(1166) *Acta S. Firmini*, apud Bosquetum, *Hist. Eccles. gall.*, p. 2. Il y a ici une erreur de date, telle que Bosquet en a commis beaucoup. Si saint Firmin a été élevé par saint Honeste, disciple de saint Saturnin, il faut placer son martyre au IIe siècle, et telle est la tradition de l'Eglise de Pampelune.

des persécuteurs. Le juge, qui savait l'estime que tout le peuple portait à Firmin à cause de ses miracles, n'osa pas le faire tourmenter publiquement. Il l'envoya en prison, et le fit décapiter secrètement le 25 septembre, jour où il est honoré. Le sénateur Faustin ou Faustinien, qu'il avait converti à la Foi, le fit enterrer. Ce magistrat avait tant de vénération pour la mémoire de ce saint évêque qu'il voulut que son fils portât le même nom.

Ce fils est saint Firmin, surnommé le Confesseur, qui fut aussi évêque d'Amiens, et qui devint célèbre par ses miracles. Ce fut lui qui fit bâtir une église dédiée à la Sainte Vierge, connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Acheul. Il y fut enterré, et l'on pense, d'après les Actes de saint Firmin le Martyr, que ce grand saint l'y fut aussi. On voit par là que ces Actes sont assez anciens, et qu'ils ont été écrits avant la première Invention de son corps. Les reliques de saint Firmin le Martyr reposent aujourd'hui dans la cathédrale d'Amiens, ainsi que celles de saint Firmin le Confesseur, dont on a témérairement contesté (1167) la possession à cette église.

FISHER (Jean), cardinal, évêque de Rochester, martyr du cruel et sanguinaire Henri VIII. Il était né à Béverley, dans le comté d'York, vers l'an 1453, fit ses études à Cambridge, et y prit le grade de docteur : c'est tout ce qu'on sait des premières années de sa vie.

La comtesse de Richemont, Marguerite, mère de Henri VIII, le choisit pour son confesseur. Il se servit de son crédit sur l'esprit de cette princesse, non pour son avantage temporel, mais pour lui faire faire des établissements qui tournassent au profit de la religion et des lettres, qu'il aimait et qu'il avait cultivées. C'est à sa sollicitation que Marguerite fonda le collége du Christ, dans l'Université de Cambridge, et qu'elle fit venir à grands frais les meilleurs professeurs en tout genre, pour y faire fleurir les bonnes études. Ces services et le mérite personnel de Fisher le firent élire chancelier de cette Université. Henri VII, en 1504, le nomma évêque de Rochester; on lui offrit depuis des siéges beaucoup plus riches et plus brillants, mais il les refusa. Il était du conseil du roi. La comtesse de Richemont, étant sur son lit de mort, lui recommanda la jeunesse et l'inexpérience de son petit-fils Henri VIII. Le nouveau roi le révérait comme un père, et se glorifiait souvent qu'aucun prince en Europe n'avait de prélat aussi vertueux et aussi savant que l'évêque de Rochester (1168).

Cette amitié ne dura pas longtemps. Henri VIII étant devenu ce que l'on sait, et s'étant fait persécuteur de la religion catholique, aurait voulu qu'à l'exemple de tant d'autres évêques, vrais chiens muets qui n'osaient aboyer contre les loups et les larrons, Fisher se fît l'instrument de ses coupables et odieux attentats. Fisher connaissait trop ses devoirs pour ne pas résister ouvertement. Aussi ne tarda-t-il pas à encourir la disgrâce du tyran, comme Thomas Morus, son ami, qu'il précéda de quelques semaines au martyre.

Arrêté en 1534 et mis à la Tour de Londres, Jean Fisher y fut traité cruellement, malgré son grand âge : il était octogénaire. On le dépouilla de ses habits, on le revêtit de haillons qui couvraient à peine sa nudité. Mais quelque effort qu'on fît, on ne put ni lasser sa patience, ni ébranler sa foi. Il passa un an dans cette pénible et douloureuse situation. Paul III, successeur de Clément VII, instruit des rigueurs qu'on exerçait envers lui, voulut le dédommager par une marque éclatante d'estime, et le créa cardinal le douze mai 1535 : cette faveur ne fit qu'aggraver le sort de Fisher et hâter sa perte. Henri VIII s'écria : « Paul peut lui envoyer le chapeau, j'aurai soin qu'il n'ait pas de tête pour le porter. » La vénération qu'autrefois il marquait au saint et vieux prélat, semblait s'être changée en une haine cruelle. Le pontife et cardinal octogénaire fut condamné à mort le dix-sept juin, comme coupable de haute trahison, pour avoir dit que le roi n'était pas le chef de l'Eglise. Il fut décapité, comme un autre Jean-Baptiste par un autre Hérode, le vingt-deux du même mois. Non content de cette exécution du saint vieillard, Henri ordonna que son corps fût dépouillé et exposé pendant quelques heures aux outrages de la populace, puis enterré sans cercueil ni drap mortuaire.

FLACCUS ou ALBINUS, mais plus connu sous le nom d'Alcuin, était Anglais de nation, et naquit vers l'an 735, dans la province d'York; il eut un frère appelé Arnon (*Voy.* son article), qui fut évêque de Salzbourg. En parlant de Flaccus, nous le nommerons plus communément Alcuin.

I. Dès sa première enfance, il fut élevé dans le monastère et l'école cathédrale d'York, et y eut pour maître l'archevêque Egbert, frère du roi des Northumbres. Ce prélat, qui se plaisait à cultiver par lui-même les heureuses dispositions d'Alcuin, avait coutume de lui dire : « Vous êtes destiné à confondre les ennemis de l'Eglise partout où ils oseront se montrer. »

Charlemagne, qui possédait l'art de connaître les hommes et d'apprécier le mérite, découvrit tout ce que valait Alcuin dès la première entrevue qu'il eut avec lui à Parme, lorsqu'il fit, en 780, son second voyage à Rome (1169). Il se l'attacha dès-lors; mais il

(1167) Les chanoines réguliers de Saint-Acheul publièrent, sur la fin du XVIIe siècle, qu'ils avaient découvert dans leur église le tombeau de saint Firmin le Confesseur, et que la châsse qu'on prétendait avoir des reliques de ce saint dans la cathédrale, était entièrement vide. Mais l'ouverture juridique de cette châsse et les reliques qu'on y trouva, avec les actes authentiques de la Translation, justifièrent pleinement la tradition de l'Eglise d'Amiens (*Hist. de l'Egl. gall.*, liv. I, tom. I, p. 154, de l'édit. in-12, 1825.)

(1168) *Hist. d'Angleterre*, par Lingard.

(1169) Carolus Magn., VII, ap. Egin.; *Act. SS. Bened.* tom. V, p. 102, etc.

lui laissa remplir la commission dont il était chargé, de porter le *pallium* à Embalde, archevêque d'York, qui l'avait envoyé vers le Pape Adrien Ier, et il continua lui-même son voyage.

Pour Alcuin, il revint en France, où nous le voyons établi, en 782, à la cour de Charlemagne, qui lui donna trois abbayes, celles de Ferrières en Gâtinais, de Saint-Loup à Troyes, et de Josse dans le Ponthieu. A peine établi, Alcuin s'attacha à se rendre recommandable par les abondantes productions de sa plume en faveur de la religion. Trois choses l'occupèrent principalement : 1° défendre la saine doctrine, restaurer les écoles et ranimer les études; 2° corriger et restituer les manuscrits de l'ancienne littérature; 3° enseigner lui-même. Nous parlerons plus loin de ses travaux littéraires. Disons, avant tout, quelque chose de son enseignement.

II. Ce ne fut point dans un monastère ou dans aucun établissement public qu'eut lieu d'abord son enseignement; de 782 à 796, durée de son séjour à la cour de Charlemagne, Alcuin fut à la tête d'une école intérieure, dite l'Ecole du palais, qui suivait Charlemagne partout où il se transportait, et à laquelle assistaient ceux qui le suivaient dans ses excursions. Là, entre beaucoup d'autres, Alcuin eut pour auditeurs trois fils du roi : Charles, désigné roi de France et de Bourgogne; Pépin, roi d'Italie et vainqueur des Huns; Louis, roi d'Aquitaine et puis empereur; Adalhard, petit-fils de Charles Martel, et sa sœur Gundrade; Angilbert et Eginhard, gendres et conseillers de Charlemagne; Rictrude, religieuse à Chelles; Gisèle, sœur, et Gisèle, fille de Charlemagne; et avant tous, Charlemagne lui-même.

Ce prince avait étudié la grammaire sous le diacre Pierre de Pise. Il apprit d'Alcuin la rhétorique, la dialectique, l'astronomie et la théologie (1170). Charlemagne et ses compagnons de science s'affectionnèrent tellement à l'étude des lettres divines et humaines, sous leur habile maître, que, dans leur correspondance familière, ils prenaient des noms littéraires de l'antiquité. Ils s'appelaient entre eux, Charlemagne David, Alcuin Flaccus, Adalhard Augustin, Angilbert Homère, Riculfe Damétas, Gundrade Eulalie, etc. Un jour, dans l'ardeur de son zèle pour égaler la science des anciens Pères, Charlemagne s'écria : « Ah ! si j'avais douze clercs instruits et savants comme le furent Jérôme et Augustin ! — Comment donc, lui répondit Alcuin, le Créateur du ciel et de la terre n'a eu que deux hommes de ce mérite, et vous voudriez en avoir une douzaine? »

III. A défaut d'Augustin et de Jérôme, Alcuin lui-même dut satisfaire à l'avidité intellectuelle de son impérial disciple.

Sur deux cent trente-deux lettres que nous avons de lui, il y en a trente adressées à Charlemagne, dont six sur l'astronomie et la chronologie, sur le cours du soleil et les phases de l'année, sur le cycle lunaire, les constellations; une sur l'orthographe et l'arithmétique; une où il répond à des questions de Charlemagne sur la différence qu'il y a entre éternel et sempiternel, perpétuel et immortel, siècle, âge et temps; une où il répond à des questions posées par Charlemagne sur des passages de l'Evangile; une où il répond à Charlemagne, qui demande pourquoi on ne trouve dans aucun Evangile l'hymne que Jésus-Christ a chanté après la Cène; une où il répond à Charlemagne qui demande, au nom d'un savant grec, à qui a été remis le prix de la rédemption de l'homme; une sur la transfiguration de Jésus-Christ, deux où il explique l'origine des noms de la septuagésime et de la sexagésime; deux sur l'hérésie de Félix, évêque d'Urgel; deux où il le félicite de ses victoires sur les Huns, lui recommande la clémence à leur égard, et lui donne des conseils sur la manière dont il faut procéder à leur conversion; une où il envoie à Charlemagne des conseils, sous le titre de *Capitulaires*, sur les testaments, les successions et plusieurs autres sujets.

Si plusieurs des questions posées par Charlemagne décèlent, par leur puérilité, l'ignorance de ces âges, il en est cependant quelques-unes d'importantes qui montrent qu'Alcuin avait des connaissances variées, ce qui est fort remarquable dans ces temps.

IV. Mais la modestie et la piété d'Alcuin étaient encore plus estimables que son érudition (1171). Quelque temps après le concile de Francfort [794], auquel il assista, une profonde lassitude s'étant emparée de lui, il voulut renoncer entièrement au monde pour ensevelir tous ses talents dans la solitude. En 796, il écrivit à un archevêque, dont le nom est resté inconnu : « Que votre Paternité le sache, moi, votre fils, je désire ardemment déposer le fardeau des affaires du siècle et ne plus servir que Dieu seul. Tout homme a besoin de se préparer avec vigilance à la rencontre de Dieu; à plus forte raison les vieillards brisés par les années et les infirmités (1172). » Et à son ami Angilbert : « A ton départ, j'ai tenté plusieurs fois de me réfugier dans le port du repos; mais le Roi de toutes choses, le maître des âmes, ne m'a pas encore accordé ce que depuis longtemps il m'a fait vouloir (1173). »

Charlemagne, qui avait résisté à ce désir, consentit enfin à le laisser partir. Toutefois, souhaitant le fixer au moins dans son royaume, il lui donna, vers 796, l'abbaye de Saint-Martin de Tours, quoiqu'il en eût déjà plusieurs autres, selon l'usage de ce siècle. Cependant les novateurs, qui ont toujours l'œil ouvert sur les défauts de ceux qui ne tiennent

(1170) *Voy.* l'article EMPIRE DE CHARLEMAGNE, n° 1, où nous nous étendons un peu plus sur les connaissances de ce prince.

(1171) Voir d'intéressants détails sur Alcuin dans les *Antiquités de l'Eglise saxonne* par le Dr Lingard, trad. de l'anglais, par Cumberworth, in-8, 1828, p. 418 et suiv.

(1172) Alcuin, epist. 168.

(1173) Id. epist. 21.

pas leur parti, ne cessaient de publier, dans leurs hyperboles injurieuses, qu'il avait en terres et en esclaves de quoi satisfaire l'ambition des rois. Il répondit modestement, et beaucoup mieux encore par ses œuvres que par ses discours, « que tout appartenait à l'Eglise et aux pauvres de Jésus-Christ dont il n'était que l'économe. »

Alcuin ne fut pas plutôt entré dans sa solitude tant désirée, que l'empereur tenta plusieurs fois de le rappeler auprès de lui. Il avait voulu, entre autres, s'en faire accompagner à Rome lorsqu'il y alla, en 800, relever l'empire d'Occident : « C'est une honte, lui écrivait-il, de préférer les toits enfumés des gens de Tours aux palais dorés des Romains. » Mais Alcuin tint bon; il s'en défendit constamment, sans se laisser ébranler par l'ironie quelquefois plus sensible à la piété que les reproches sérieux : « Seigneur, répliqua-t-il à Charlemagne, nous jouissons dans nos humbles demeures des douceurs de la paix que vous nous avez procurée, au lieu que Rome, arrosée à sa fondation du sang fraternel, semble toujours conserver ce funeste génie de la discorde. Ou je m'y connais mal, ou, quoi que vous en disiez, ce n'est que malgré vous que vous quittez pour cette magnificence tumultueuse, l'obscure et paisible simplicité de la Germanie (1174). » Ainsi priait-il le roi en toute occasion de le laisser jouir des douceurs de la solitude, à laquelle il parut si attaché, qu'on l'y a cru lié par la profession monastique.

V. Mais il est plus vraisemblable qu'il n'était que chanoine (1175). Outre qu'en cet âge les abbés des monastères étaient souvent des clercs ou des chanoines, il est d'ailleurs certain que les moines de Saint-Martin de Tours, qu'il gouvernait, changèrent d'état vers le même temps. On a conservé un testament de deux frères nommés Haganon et Adjuteur, qui prennent la qualité de chanoines de Tours dès le commencement du règne de Louis le Débonnaire, successeur immédiat de Charlemagne. Peu après, les moines d'Agaune embrassèrent aussi la vie canoniale. L'état monastique s'étant trop étendu pour ne pas se relâcher, et la règle de saint Chrodegang ayant fait de toute part une heureuse révolution dans le clergé, on permit à un grand nombre de monastères de suivre l'exemple de ceux de Tours et d'Agaune. Il parut moins impossible de faire de bons chanoines de ces moines relâchés, que de les rappeler du relâchement à la régularité primitive.

Le monastère de Tours, sous la direction d'Alcuin, qui n'en sortit plus les trois ou quatre dernières années de sa vie, ne prospéra pas seulement sous le rapport spirituel, mais il devint aussi une des plus célèbres écoles théologiques et littéraires d'Occident. Ce grand homme, regardé avec justice comme le restaurateur des lettres presque anéanties sous une longue suite de règnes barbares, avait déjà accompli de grands travaux littéraires, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, et il semble qu'il aurait pu se reposer et se livrer aux exercices de la piété.

VI. Mais il n'en fut pas ainsi; il s'attacha avec non moins de zèle et d'ardeur que dans l'école du Palais, à faire fleurir dans sa solitude de Saint-Martin de Tours les sciences et les lettres. Sans doute il y rétablit la règle et l'ordre, mais, en même temps il enrichit la bibliothèque de manuscrits copiés à York, et donna à l'école, par son propre enseignement, un éclat qu'elle n'avait jamais connu. Ce fut à cette époque que plusieurs des hommes les plus distingués des siècles suivants, entre autres Raban-Maur, qui devint archevêque de Mayence, et Amalaire, savant prêtre de Metz, se formèrent à ses leçons.

Voici en quels termes lui-même rend compte à Charlemagne de ce qu'il faisait pour la prospérité de l'école de Tours : « Moi, votre Flaccus, selon votre exhortation et votre sage volonté, je m'applique à servir aux uns, sous le toit de Saint-Martin, le miel des saintes Ecritures; j'essaye d'enivrer les autres du vieux vin des anciennes études; je nourris ceux-ci des fruits de la science grammaticale; je tente de faire briller aux yeux de ceux-là l'ordre des astres... Mais il me manque en partie les plus excellents livres de l'érudition scolastique, que je m'étais procurés dans ma patrie, soit par les soins dévoués de mon maître, soit par mes propres sueurs. Je demande donc à votre excellence qu'il plaise à votre sagesse de permettre que j'envoie quelques-uns de nos serviteurs, afin qu'ils rapportent en France les fleurs de la Bretagne... Au matin de ma vie, j'ai semé dans la Bretagne les germes de la science; maintenant sur le soir, et bien que mon sang soit refroidi, je ne cesse pas de les semer en France, et j'espère qu'avec la grâce de Dieu, ils prospéreront dans l'un et l'autre pays (1176). »

Dans une autre lettre, Alcuin revient sur son amour de la paix et de la solitude, et laisse voir les pensées de l'éternité qui le préoccupaient sans cesse vers la fin de sa vie : — « Je vous supplie, écrit-il à Charlemagne (1177), de me laisser achever ma carrière auprès de saint Martin; toute l'énergie, toute la dignité de mon corps s'est évanouie, j'en conviens, et s'évanouit de jour en jour, et je ne la retrouverai pas en ce monde : j'avais désiré et espéré, dans ces derniers temps, voir encore une fois la face de votre béatitude; mais le déplorable progrès de mes infirmités me prouve qu'il y faut renoncer. J'en conjure donc votre inépuisable bonté; que cet esprit si sain, cette volonté si bienveillante, qui sont en vous, ne s'arrêtent point contre ma faiblesse; permettez avec une pieuse compassion, qu'un homme fatigué se repose, qu'il prie pour vous dans ses oraisons, et qu'il se prépare, dans la confession

(1174) Alcuin, epist. 93.

(1175) C'est l'opinion des auteurs de l'*Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. XIII, tom. VI, p. 335.

(1176) Alcuin, epist. 38.

(1177) Id., epist. 81. *Voy.* aussi epist. 104, 106.

et les larmes, à paraître devant le Juge éternel, afin que, par la miséricorde de Jésus-Christ, je puisse échapper aux poursuites de l'ennemi, et trouver, parmi les saints, quelque patron qui me défende. Oh! que ce jour est en effet terrible et que chacun a besoin de s'y préparer! »

VII. En 801, avec la permission de Charlemagne, il se démit de ses abbayes en faveur de ses disciples. Il résigna celle de Ferrières à Sigulfe, celle de Saint-Martin et celle de Cormari à Friduguise, et celle de Saint-Josse à Warembald. Après ces dispositions, il ne songea plus qu'à se préparer à la mort.

Pour s'en rappeler le souvenir, il allait tous les jours, sur la fin de sa carrière, réciter l'office des Vêpres dans le lieu qu'il avait choisi pour sa sépulture, proche de l'église de Saint-Martin. Là, à la vue du tombeau qu'il s'était préparé, ce savant homme n'étudiait plus que l'art de bien mourir et le néant des choses de la terre. En même temps, pour exciter dans son cœur le désir des biens célestes, il chantait l'antienne que l'Eglise chante encore avant Noël : *O clavis David!* « O clef de David! sceptre de la maison d'Israël, qui ouvrez sans que personne puisse fermer, qui fermez sans que personne puisse ouvrir, délivrez de la prison un captif assis dans le tombeau à l'ombre de la mort! » Il ajoutait à cette antienne plusieurs versets des *Psaumes*, propres à exprimer l'empressement qu'il avait de s'unir à son Dieu. C'est ainsi que ce saint abbé allait tous les jours sur sa tombe apprendre à mourir chrétiennement.

Il joignait les macérations aux prières, et, malgré son grand âge et ses infirmités, il jeûnait tous les jours, excepté les fêtes et les dimanches. Pour achever de se purifier de ses fautes, il redoubla considérablement ses austérités pendant le Carême de l'an 804, qui fut le dernier de sa vie. Il tomba malade la veille de l'Ascension, et perdit d'abord l'usage de la parole. Mais trois jours avant sa mort, il la recouvra et chanta encore avec joie l'antienne qu'il aimait à répéter : *O clavis David!* Il mourut le 19 mai, jour de la Pentecôte, en 804.

VIII. Donnons maintenant une idée des travaux immenses qu'Alcuin entreprit pendant sa longue carrière. Nous parlerons premièrement du soin qu'il mit à corriger et à restituer les manuscrits de l'ancienne littérature.

Du VIe au VIIIe siècle, au milieu des guerres et des révolutions politiques, les manuscrits sacrés et profanes étaient tombés aux mains de possesseurs ou de copistes si ignorants, que les textes étaient bien souvent devenus méconnaissables. La réparation de ce mal, la restitution des manuscrits, surtout de la grammaire et de l'orthographe, fut donc un des premiers travaux d'Alcuin; travail dont il s'occupa toute sa vie, qu'il recommanda constamment à ses élèves, et dans lequel Charlemagne lui prêta le secours de son autorité. On lit, en effet, dans les *Capitulaires* une ordonnance conçue en ces termes :

« Charles, avec l'aide de Dieu, roi des Francs et des Lombards et patrice des Romains, aux lecteurs religieux soumis à notre domination.....

« Ayant à cœur que l'état de nos églises s'améliore de plus en plus, et voulant relever, par un soin assidu, la culture des lettres qui a presque entièrement péri par l'inertie de nos ancêtres, nous excitons, par notre exemple même, à l'étude des arts libéraux tous ceux que nous y pouvons attirer. Aussi avons-nous déjà, avec le constant secours de Dieu, exactement corrigé les livres de l'ancienne et de la nouvelle Alliance, corrompus par l'ignorance des copistes..... Nous ne pouvons souffrir que, dans les lectures divines, au milieu des offices sacrés, il se glisse de discordants solécismes, et nous avons résolu de réformer lesdites lectures. Nous avons chargé de ce travail le diacre Paul, notre client familier. Nous lui avons enjoint de parcourir avec soin les écrits des Pères catholiques; de choisir, dans ces fertiles prairies, quelques fleurs, et de former, pour ainsi dire, des plus utiles, une guirlande. Empressé d'obéir à notre altesse, il a relu les traités et les discours des divers Pères catholiques; et, choisissant les meilleurs, il nous a offert, en deux volumes, des lectures pures de fautes, convenablement adaptées à chaque fête, et qui suffiront à toute l'année. Nous avons examiné le texte de ces volumes avec notre sagacité; nous les avons décrétés de notre autorité, et nous les transmettons à votre religion pour les faire lire dans les églises du Christ (1178). »

IX. Pendant qu'il faisait ainsi recueillir et corriger les textes destinés aux lectures religieuses, Alcuin travaillait lui-même à une révision complète des livres sacrés. Il la termina vers l'an 801, dans l'abbaye de Saint-Martin de Tours, et l'envoya à son illustre élève.

« J'ai longtemps cherché, écrivit-il à Charlemagne, quel présent je pourrais vous offrir, qui ne fût pas indigne de l'éclat de votre puissance impériale, et qui ajoutât quelque chose à votre trésor si opulent. Je ne voulais pas que, tandis que les autres vous apportaient toutes sortes de riches petits dons, mon petit génie s'engourdît dans une honteuse oisiveté, ni que le messager de mon humilité parût les mains vides devant la face de Votre Béatitude. J'ai enfin trouvé, avec l'inspiration de l'Esprit Saint, ce qu'il convenait à mon nom de vous offrir, et ce qui pouvait être agréable à votre sagesse... Rien de plus digne de vous que les Livres divins que j'envoie à votre très-illustre autorité, réunis en un seul corps et corrigés très-soigneusement. Si le dévouement de mon cœur avait pu trouver quelque chose de mieux, je vous l'offrirais avec le même zèle pour l'accroissement de votre glorieuse fortune (1179). »

Ce présent excita, à ce qu'il paraît, l'ému-

(1178) Baluz., tom. I, p. 203.

(1179) Alcuin, epist. 103. — Nos lecteurs seront

lation de Charlemagne lui-même; car on lit dans Thégan, chroniqueur contemporain, que, l'année qui précéda sa mort, il corrigea soigneusement, avec des Grecs et des Syriens, les quatre Evangiles de Jésus-Christ.

De tels exemples, à l'appui de tels ordres, ne pouvaient manquer d'être efficaces; aussi, l'ardeur pour la reproduction des anciens manuscrits devint-elle générale. Dès qu'une révision exacte de quelque ouvrage avait été faite par Alcuin, ou quelqu'un de ses disciples, on en envoyait des copies dans les principales églises et abbayes, et là des copies nouvelles en étaient faites pour être de nouveau revues et propagées.

L'art de copier devint une source de fortune, de gloire même; on célébrait les monastères où se faisaient les copies les plus exactes et les plus belles, et dans chaque monastère, les moines qui excellaient à copier. L'abbaye de Fontenelle, en particulier, et deux de ses moines, Ovon et Hardouin, acquirent en ce genre une véritable renommée. A Reims, à Corbie, on s'appliqua à les égaler; au lieu du caractère corrompu dont on s'était servi depuis deux siècles, on reprit l'usage du petit caractère romain. Aussi les bibliothèques monastiques devinrent-elles bientôt considérables; un très-grand nombre de manuscrits datent de cette époque, et, quoique le zèle s'appliquât surtout à la littérature sacrée, cependant la littérature profane n'y demeura pas étrangère. Alcuin lui-même, à en croire certains témoignages, revit et copia les comédies de Térence.

X. En même temps qu'il restituait les manuscrits et rendait ainsi à l'étude de bons matériaux, il travaillait avec ardeur au rétablissement des écoles déchues. Ici encore une ordonnance de Charlemagne nous instruit des mesures prises à ce sujet, et que le savant Alcuin lui suggéra incontestablement :

« Charles, etc. , à Bangulf, abbé, et à toute sa congrégation, salut. Que votre dévotion, agréable à Dieu, sache que de concert avec nos fidèles, nous avons jugé utile que, dans les évêchés et dans les monastères, confiés par la faveur du Christ à notre gouvernement, on prît soin non-seulement de vivre régulièrement et selon notre sainte religion, mais encore d'instruire dans la science des lettres, et selon la capacité de chacun, ceux qui peuvent apprendre avec l'aide de Dieu. Car quoiqu'il soit mieux de bien faire que de savoir, il faut savoir avant de faire. Or, plusieurs monastères nous ayant dans ces dernières années adressé des écrits dans lesquels on nous annonçait que les frères priaient pour nous dans les saintes cérémonies et leurs pieuses oraisons, nous avons remarqué que dans la plupart de ces écrits, les sentiments étaient bons et les paroles grossièrement incultes; car ce qu'une pieuse dévotion inspirait au dedans, une langue mal habile, et qu'on avait négligé d'instruire, ne pouvait l'exprimer sans faute.

« Nous avons dès lors commencé à craindre que, de même qu'il y avait peu d'habileté à écrire, de même l'intelligence des sain-

sans doute curieux de savoir ce qu'est devenue cette Bible. Or voici ce que nous avons lu au mois d'avril 1836 dans une savante Revue :

« M. Evans de Pall-Mall vient de vendre la Bible (authentique) de l'empereur Charlemagne. Ce magnifique manuscrit est intitulé : *Biblia sacra Latina ex versione sancti Hieronymi, codex membranaceus, sæculi VII, scriptus manu celeberrimi Alcuini, venerabilis Bedæ discipuli, et Carolo Magno donatus, die qua Romæ coronatus fuit.* — Ce dernier fait est rectifié par M. Evans dans un discours préliminaire à ses auditeurs, discours duquel il résulterait que le volume a été présenté, non pas au couronnement de l'empereur, mais le jour de Noël 801. — L'histoire en est curieuse et d'un haut intérêt pour les Anglais. Alcuin était natif d'York et disciple de Bède. La renommée de son grand savoir attira l'attention de Charlemagne, qui l'engagea à finir ses propres études et celles de ses enfants, etc. Alcuin remplit ses devoirs à l'entière satisfaction de Charlemagne, qui l'honorait de son amitié et lui accorda divers bénéfices ecclésiastiques. — Vers l'an 778, à la sollicitation de Charlemagne, Alcuin entreprit une révision de la version latine des saintes Ecritures par saint Jérôme. Dans ce but, il commença le manuscrit ci-dessus, qu'il acheva en 800. Se trouvant alors trop âgé pour entreprendre un long voyage, il l'envoya à Rome par son ami et disciple Nathaniel, qui le presenta à Charlemagne, le premier jour de l'année 801. — Lothaire Ier, petit-fils de Charlemagne, après avoir perdu le trône de France, entra dans le monastère de Prum, en Lorraine, comme moine : il y deposa la Bible de Charlemagne. En 1576, le couvent fut dissous, et les moines Bénédictins conservèrent la Bible avec une religieuse vénération, l'emportant avec eux à Grand-Val, près de Bâle. — Elle y resta jusqu'à l'occupation du territoire épiscopal de Bâle par les troupes françaises en 1793, époque où toutes les propriétés de l'abbaye furent séquestrées. Cette année la Bible devint la propriété de M. Bennot, vice-président de Delmont, qui, en 1822, la vendit à M. Speyer-Passavant, le dernier propriétaire. — L'authenticité du volume est attestée par des autorités qu'il n'est pas permis de suspecter, et parmi lesquelles se trouvent le cardinal Lambruschini, ancien bibliothécaire du Vatican, MM. Van-Praet, Dehure, Dumersan, Saint-Martin, Villenave, Brunet et d'Hamilton, MM. Payne et Foss, les révérends docteurs Bandinell et Bliss, le révérend M. Forshald (président à la vente), sir F. Magden et autres savants morts ou vivants. — C'est un magnifique volume in-folio relié en velours, dont les feuilles sont en vélin, et écrit sur deux colonnes. Il contient quatre cent quarante-neuf feuilles. Il est orné d'un riche frontispice en or et en couleurs. Il est enrichi de quatre grandes peintures qui montrent l'état de l'art à cette époque reculée. Il y a trente-quatre grandes lettres initiales peintes en or et en couleurs, et contenant des sceaux, des allusions historiques et des devises emblématiques, et de plus quelques capitales peintes plus petites. Ce rare volume est dans un état de conservation parfait.—On sait qu'il ne contient pas le passage contesté du commencement de l'Evangile de saint Jean et le passage de saint Luc : *Arrière de moi, Satan.*—Il a été proposé par M. Evans pour 700 liv., et les enchères se sont élevées successivement à 750, 800, 1,000, 1,050, 1,100, 1,200, 1,470, 1,500 liv. (37,500 francs), prix auquel il est resté à M. Gordet. — On croyait que ce livre irait à 2,500 livres, et on a été fort étonné de ne voir dans la salle aucun enchérisseur au nom du Muséum britannique. » (*Annales de philosophie chrétienne*, 1re série, tom. XII, p. 314-315)

tes Ecritures ne fût beaucoup moindre qu'elle ne devait être. Nous vous exhortons donc non-seulement à ne pas négliger l'étude des lettres, mais à travailler d'un cœur humble et agréable à Dieu, pour être en état de pénétrer facilement et sûrement les mystères des saintes Ecritures Or, il est certain que, comme il y a dans les Ecritures saintes des allégories, des figures et autres choses semblables, celui-là les comprendra plus facilement et dans leur vrai sens spirituel, qui sera bien instruit dans les sciences des lettres. Qu'on choisisse donc des hommes qui aient la volonté et la possibilité d'apprendre, et l'art d'instruire les autres. Ne manquez pas, si vous voulez obtenir notre faveur, d'envoyer un exemplaire de cette lettre à tous les évêques suffragants et à tous les monastères (1180). »

Cette ordonnance de Charlemagne, évidemment inspirée par Alcuin, ou du moins par tout ce qu'il faisait pour ranimer le goût des études, ne demeura pas une vaine recommandation : elle eut pour résultat le rétablissement des études dans les cités épiscopales et dans les grands monastères. De cette époque datent la plupart des écoles qui acquirent bientôt une grande célébrité, et d'où sortirent les hommes les plus distingués du siècle suivant; par exemple celle de Ferrières en Gâtinais, de Fulde dans le diocèse de Mayence, de Reichenau dans celui de Coutances, d'Aniane en Languedoc, de Fontenelle ou Saint-Vandrille en Normandie ; et les hommes qui les honorèrent avaient été presque tous au nombre des disciples d'Alcuin ; car l'on a vu qu'indépendamment de ses soins pour rétablir les écoles, il enseigna lui-même et avec un grand éclat. Mais nous nous occuperons ailleurs, et avec les développements que comporte un sujet si intéressant et si utile, de tout ce qui a été fait pour les études ecclésiastiques dans le cours des âges de l'Eglise. *Voy.* l'article INSTITUTIONS POUR LES ÉCOLES ECCLÉSIASTIQUES.

Disons seulement, en passant, qu'il n'est pas facile, par les écrits d'Alcuin, de voir quel était l'état des études dans ces sortes de colléges. Outre l'Ecriture sainte, c'est-à-dire la théologie, qui formait l'objet capital à quoi se rapportait tout le reste, on y enseignait les sept arts libéraux, dont l'idée semble puisée dans les ouvrages de Cassiodore, et que l'on comptait ainsi : grammaire, rhétorique, dialectique, et les quatre branches des mathématiques; savoir, l'arithmétique ou le calcul numérique; la musique, alors fort exaltée, quoique très-imparfaite; la géométrie et l'astronomie. Alcuin traite dans ses écrits de toutes ces sciences, mais comme en passant; la plupart de ses œuvres sont des traités de théologie.

XI. En effet, indépendamment des divers traités sur les arts libéraux, tels que la grammaire, la rhétorique, la dialectique, enfin deux cent quatre-vingts pièces de vers sur toutes sortes de sujets, la plupart sur des circonstances du moment, nous avons d'Alcuin plusieurs commentaires sur l'Ecriture sainte, quelques opuscules de théologie et de piété, quelques Vies de Saints (1181); et c'est surtout par ces divers écrits qu'il servit et défendit la religion.

Les Vies de Saints sont au nombre de quatre : saint Waast, saint Martin, saint Riquier, saint Willibrod. La dernière contient des détails assez curieux pour l'histoire des mœurs. Alcuin avait, dit-on, écrit une histoire de Charlemagne, en particulier de ses guerres contre les Saxons; cet ouvrage est perdu, s'il est vrai qu'il ait jamais existé. Mais le principal ouvrage historique de cet esprit si actif et si distingué est son poëme sur les évêques et les saints de l'Eglise d'York. C'est dans ce poëme qu'Alcuin nous apprend quel genre d'enseignement on donnait dans la célèbre école (1182) du monastère d'York, école d'où il était sorti.

« Le docte Albert, dit-il, abreuvait aux sources d'études et de sciences diverses les esprits altérés; aux uns il s'empressait de communiquer l'art et les règles de la grammaire ; pour les autres il faisait couler les flots de la rhétorique ; il savait exercer ceux-ci aux combats de la jurisprudence, et ceux-là aux chants d'Aonie; quelques-uns apprenaient de lui à faire résonner les pipeaux de Castalie, et à frapper d'un pied lyrique les sommets du Parnasse ; à d'autres il faisait connaître l'harmonie du ciel, les travaux du soleil et de la lune, les cinq zones du pôle, les sept étoiles errantes, les lois du cours des astres, leur apparition et leur déclin, les mouvements de la mer, les tremblements de la terre, la nature des hommes, du bétail, des oiseaux, et des habitants des bois ; il dévoilait les diverses qualités et les combinaisons des nombres; il enseignait à calculer avec certitude le retour solennel de la pâque, et surtout il expliquait les mystères de la sainte Ecriture (1183). »

L'ouvrage théologique le plus considérable d'Alcuin est celui qu'il fit contre les erreurs de Félix d'Urgel. (*Voy.* cet article.) Il composa sept livres, où il le réfute pied à pied. Il remarque d'abord que l'Eglise était en paix,

(1180) Baluz., tom. I, p. 201.

(1181) Voy. *Opera, cura et studio Frobenii, Ratisbonæ*, 1777, 2 vol. in-fol.

(1182) « L'état intellectuel de l'Irlande, dit M. Guizot, et de l'Angleterre, était alors [735] supérieur à celui du continent : les lettres et les écoles y prospéraient plus que partout ailleurs. Parmi ces écoles, celle d'York brillait au premier rang ; elle possédait même une riche bibliothèque où se trouvaient plusieurs des grands ouvrages de l'antiquité païenne, entre autres ceux d'Aristote, dont il ne faut pas croire, comme on le répète sans cesse, que l'Europe moderne ait dû la connaissance aux seuls Arabes ; car du v° au x° siècle il n'est aucune époque où on ne les trouve mentionnés dans quelque bibliothèque, où ils n'aient été connus et étudiés de quelques lettrés. (*Histoire de la civilisation en France*, tom. II.)

(1183) *Des pontifes et des saints de l'Eglise d'York*, poëme, v. 1431-1447; *Marini Opera*, tom. II, p. 256, édit. de Froben, 1777.

quand l'erreur de Félix l'a troublée, et il insiste sur le petit nombre de ceux qui la soutenaient dans un petit coin du monde, contre l'Eglise universelle. Au fond il démontre que c'est retomber dans le nestorianisme, de distinguer en Jésus-Christ deux fils de Dieu, l'un vrai, l'autre nuncupatif ou nominal. Ce n'est point un Dieu nominal, dont saint Paul dit qu'il est Dieu au-dessus de toutes choses (1184), parlant de Jésus-Christ, descendu des Juifs selon la chair. Comment l'Eglise appelle-t-elle la Sainte Vierge Mère de Dieu, sinon parce que Celui qui est né de sa chair est le propre Fils de Dieu? Vous dites qu'un nouvel homme doit avoir un nouveau nom. Qui vous a donc appris ce nouveau nom? Dieu vous a-t-il parlé dans un tourbillon, comme à Job? ou sur les Pyrénées, comme à Moïse sur le Sinaï? Si le Fils de la Vierge n'est que le fils adoptif de Dieu, de quelle personne de la Trinité est-il fils? sans doute de la personne du Fils, qui a pris la nature humaine. Il ne sera donc que le petit-fils adoptif du Père.

Pour montrer que Jésus-Christ est vrai Dieu, Alcuin apporte un grand nombre de passages des Pères ; de Proclus de Constantinople, de Cassien, de saint Augustin, de saint Cyrille, de saint Jérôme, de saint Fulgence, de saint Hilaire, de Théophile d'Alexandrie, de saint Ambroise, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Pierre Chysologue, de Bède, de Victor de Capoue, de Cassiodore, de saint Grégoire, Pape : par où l'on voit que les Pères grecs lui étaient aussi bien connus que les latins. Félix prétendait montrer que Jésus-Christ n'est pas proprement Dieu, parce qu'il est dit que Dieu était en lui. Alcuin répond : De là il s'en suivrait que le Verbe ne serait pas Dieu, ni le Père même, puisque Jésus-Christ a dit : *Je suis dans le Père, et le Père est en moi*. Quant à la qualité d'avocat, il dit que Jésus-Christ intercède pour nous, comme il est dit que le Saint-Esprit prie pour nous avec des gémissements ineffables : ce sont des expressions figurées. Il répond aux passages des Pères allégués par Félix, en montrant, ou qu'il les applique mal, ou qu'il les a tronqués et corrompus. Enfin, il répond aux autorités tirées de la liturgie d'Espagne, que ceux qui en sont les auteurs paraissent hérétiques dans les oraisons qui sont rapportées : Si ce n'est, dit-il, que vous les ayez altérées, comme les autres passages; car on dit qu'il y a assomption pour adoption ; mais nous nous appuyons sur l'autorité de l'Eglise romaine, que tous les catholiques doivent suivre. Là-dessus il rapporte quelques oraisons, où Jésus-Christ est nommé Fils unique de Dieu, et qui sont les mêmes que l'on dit encore aux mêmes fêtes (1185).

XII. Alcuin combattit aussi les erreurs d'Elipand, archevêque de Tolède. Il lui écrivit d'abord une lettre pleine de politesse et de charité, pour tâcher de lui faire connaître et détester son hérésie (*voy.* l'article ELIPAND) ; mais ce malheureux vieillard dont le grand âge, quatre-vingt-deux ans accomplis, lui inspirait plus d'opiniâtreté que de sagesse, répondit à Alcuin avec l'aigreur et le mépris qui caractérisent les écrits des novateurs. L'inscription même était une injure ; la voici : « A Albin, diacre, non ministre de Jésus-Christ, mais disciple misérable de Beatus Antiphrasius, un nouvel Arius, salut, s'il se convertit de son erreur. » Le reste de la lettre, qui d'ailleurs est d'un style barbare, répond à ce début (1186).

Alcuin ne s'en tint pas là. Il composa un ouvrage en quatre livres pour répondre à la lettre que lui avait adressée Elipand de Tolède, et il dédia ce nouvel écrit aux évêques députés à Urgel, pour ramener les esprits égarés par les funestes doctrines de Félix : il leur recommanda, en même temps, de le lire pendant leur voyage, afin qu'ils y puisassent des armes pour combattre ceux qui leur opposeraient la lettre d'Elipand. Alcuin découvre dans son livre la mauvaise foi de cet évêque, et les falsifications qu'il avait faites aux textes des saints Pères pour se les rendre favorables. Il l'exhorte à imiter l'humilité de Félix, qui n'avait pas rougi de confesser qu'il s'était trompé, et il fait tous ses efforts pour le ramener dans les sentiers de la vérité.

Une autre erreur, plus pratique que spéculative, s'était répandue dans la Septimanie. On débita dans ces provinces que la confession des péchés n'était point nécessaire, et que c'était à Dieu et non aux prêtres qu'il fallait se confesser. Cette doctrine, si favorable au libertinage et qui devait plus tard être renouvelée par les protestants, trouva alors un grand nombre de partisans, et excita encore le zèle de notre docte abbé.

Il écrivit à ce sujet une belle lettre adressée aux frères et aux pères de la province des Goths, c'est-à-dire aux clercs et aux évêques, ou bien aux moines et aux abbés du Languedoc. Nous avons appris, dit-il, que les laïques ne veulent plus se confesser aux prêtres, qui ont reçu de Jésus-Christ, avec les apôtres, la puissance de lier et de délier. Mais que pourra délier le prêtre, s'il ne voit les liens de celui qui est lié? Si les malades ne découvrent leurs plaies, que pourront faire les médecins? Les blessures de l'âme ont encore plus besoin des secours du médecin spirituel. Mais vous voulez, dites-vous, vous confesser à Dieu, auquel vous ne pourriez, quand vous le voudriez, dérober la connaissance de vos péchés; et vous négligez de vous confesser à l'Eglise de Jésus-Christ, dans le sein de laquelle vous avez péché! Pourquoi donc Jésus-Christ a-t-il ordonné aux lépreux qu'il avait guéris d'aller se montrer aux prêtres?

Alcuin, dans le reste de sa lettre, distingue trois sortes de pécheurs, figurées par les trois sortes de personnes que Jésus-Christ a ressuscitées, savoir : ceux qui pèchent par

(1184) *Coloss.* I, 15-17.
(1185) Canisii *Lect. antiq.*, tom. II.

(1186) Inter Alcuini Opera.

pensée ou par désir, ceux qui consomment l'acte extérieur du péché, et ceux qui en contractent l'habitude; et il ajoute que la confession faite aux prêtres est nécessaire à tous les pécheurs, s'ils veulent éviter la damnation (1187).

XIII. Quelques critiques ont prétendu qu'Alcuin avait eu part à la composition des Livres Carolins; mais un historien (1188) dit avec raison que cette opinion serait difficile à concilier avec l'esprit de modération du docte abbé, et avec le profond respect qu'il témoigne pour le Saint-Siége dans tous les ouvrages dont il est indubitablement l'auteur. *Voy.* l'article CAROLINS (Livres), tom. III, col. 829 et suiv.

Pour ne citer qu'un seul exemple de ce respect, voici ce qu'Alcuin répondit à Charlemagne, lorsqu'ayant appris, en 799, l'assassinat du Pape Léon III, ce prince le consulta sur ce qu'il avait à faire : « Il y a trois dignités supérieures dans le monde, dit-il. *La première est la dignité apostolique*, qui gouverne le Siége de Saint-Pierre... La seconde est la dignité impériale, qui commande à la seconde Rome... La troisième est la dignité royale, où le Seigneur vous a élevé... Vous êtes la ressource de l'Eglise, le vengeur des crimes... Vous ne devez pas négliger de prendre soin de *ce chef* (le Pape); le mal *des pieds* est plus léger que celui de *la tête* (1189). »

On trouve encore dans les Œuvres d'Alcuin un *Traité du Baptême* (1190); mais il est plus probable que cette œuvre est d'Amalarius, archevêque de Trèves, soit qu'il eût chargé Alcuin de l'écrire en son nom, soit qu'elle lui ait été attribuée par erreur : c'est du moins le sentiment de Fleury (1191). Il n'est pas certain que le *Traité de l'Antechrist*, qu'on lit aussi dans ses Œuvres, soit de lui *Voy.* l'article ADSON, abbé de Montier-en-Der.

Tels sont les travaux d'Alcuin. Nous y avons porté une attention toute particulière, parce qu'il fut incontestablement l'homme le plus éminent entre ceux que Charlemagne sut s'attacher, autant par ses libéralités toutes royales que par son amour de l'étude. Alcuin est en quelque sorte l'expression la plus générale des efforts de ce prince en faveur des lettres, des sciences et des arts. Ce n'est pas à dire que ce fut un homme complet, un génie transcendant; mais il est le plus savant, le plus illustre homme de lettres de son époque.

Il faut le dire aussi, on voit dans toutes ses productions quels étaient les défauts du génie, et plus encore du goût de son temps. Les écrivains de cet âge n'ont rien d'original; ils ne présentent que des faits décharnés, qu'un amas d'érudition mal digéré, sans ordre, sans méthode, avec des répétitions sans nombre et des longueurs accablantes. La diction n'est ni pure ni élégante, les pensées sont communes, chargées néanmoins d'ornements affectés; les raisonnements souvent mal suivis, et peu concluants. D'un autre côté, on ne trouve presque nulle part, dans cet âge, ces saillies de la témérité qui tiennent lieu de génie, ni cette manie si funeste à la religion, d'affirmer des choses nouvelles et extraordinaires. On y maintient la tradition dans sa simplicité et sa pureté. C'est assurément une qualité qui compense bien des défauts dans la forme. Ce qu'il y a de plus faible dans les auteurs du moyen âge, ce sont les poésies, qui ne sont guère qu'une prose mesurée, et, par la contrainte de la mesure, souvent plus plate que la simple prose.

Tout supérieur qu'était Alcuin aux hommes de son siècle, il ne sut pas se préserver de la contagion de leur goût. Son style a de la force, mais peu d'aménité et de politesse; et quoique maître en grammaire, il fourmille de fautes contre les règles de cet art, particulièrement dans ses poésies, où l'on trouve avec du génie et de la verve, peu d'élégance et de correction. Ce fut la conséquence mal tirée d'un principe de dévotion, qui lui fit interdire aux poëtes chrétiens la lecture des anciens poëtes, et même de Virgile. Cette dernière remarque, qui est d'un historien (1192), ne semble guère s'accorder avec ce que nous rapportent certains critiques qui prétendent qu'Alcuin revisa et copia les comédies de Térence, ainsi que nous l'avons dit plus haut (n° IX). Comment, lui qui s'attachait à nous conserver Térence, put-il interdire à ses élèves la lecture des poëtes païens? C'est là un fait assez étrange, une contradiction qui peut sans doute s'expliquer par des motifs particuliers tirés de circonstances exceptionnelles (1193), mais qui n'en est pas moins réelle, et qui fut certainement la cause du peu de progrès de la littérature à cette époque (1194).

XIV. On a lieu de s'étonner qu'un auteur récent, qui vient de nous donner une Etude sur Flacus Albinus Alcuin, n'ait point examiné à fond cette question assez intéressante pourtant. Nous voulons parler de l'écrit que M. Monnier a publié tout récemment (1195) et où, malgré de fâcheuses lacunes, et quelques fautes qu'a relevées un savant criti-

(1187) Alcuin, epist. 71, p. 1594.

(1188) Bérault-Bercastel, liv. XXIV, édit. Henrion, tom. III, p. 435.

(1189) *Cours d'hist. des Etats europ. moder.*, par F. S. Schall., *Annales de phil. chrét.*, 1re série, tom. VIII, p. 443.

(1190) Apud Alcuin, p. 1151.

(1191) *Hist. ecclés.*, liv. XLVI, n. 1.

(1192) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, *ubi sup a.* tom. III, p. 437.

(1193) C'est ce que s'efforce d'expliquer M. l'abbé Landriot (aujourd'hui évêque de la Rochelle), dans ses *Recherches historiques sur les écoles littéraires du christianisme*, 1 vol. in-8, 1851, p. 84 et suiv. ; et l'on ne peut disconvenir que ses explications ne soient péremptoires.

(1194) *Voy.* l'article ALDRIC (Saint), archevêque de Sens, tom. I, col. 592, où nous touchons aussi ce point.

(1195) *Alcuin et son influence littéraire, religieuse et politique chez les Francs*, par M. Francis Monnier, in-8, 1853.

que (1196), nous avons aimé trouver un tableau instructif de l'influence littéraire de cet homme célèbre sur son siècle. Nos lecteurs ne nous blâmeront point de leur en offrir un abrégé.

L'auteur nous montre d'abord Alcuin arrivant à la cour de Charlemagne, et travaillant à constituer l'école du Palais, l'école palatine. Est-ce un érudit profond, versé dans toutes les sciences, et qui les professe toutes avec l'assurance d'un rhéteur du bas-empire ou d'un philosophe du XVIe siècle? Nullement; c'est un élève de Cassiodore et du Vénérable Bède (*voy.* leurs articles), qui se contente de les interpréter, et plus souvent de les abréger, ne comprenant pas toujours bien ce qu'il expose (1197), et ne se targuant pas d'ailleurs d'un savoir qu'il n'a pas. Mais, par comparaison avec ses auditeurs, c'est bien un maître. Ceux-ci l'attendaient même pour apprendre à lire, et il leur enseigna la grammaire, la rhétorique, la dialectique! Ajoutons que son premier titre à la gloire est encore moins d'avoir enseigné, et d'avoir partout répandu le goût de l'étude, que d'avoir conseillé, dirigé toutes les fondations scolaires de Charlemagne.

Le théologien est peut-être supérieur, chez Alcuin, à l'érudit; mais il s'est produit avec moins d'éclat. A la cour d'Austrasie, parmi les rudes commensaux de Charlemagne, Alcuin devait être l'oracle de toute érudition. Si l'école palatine comptait d'autres maîtres, ces doctes étrangers venus après lui n'avaient pas son crédit, et pas un d'entre eux ne rechercha le premier rang tant que maître Alcuin vécut à la cour; mais quand il fut prié par Charlemagne de se mêler à la controverse soulevée aux frontières de l'Hespérie sur la grave question de la nature de Notre-Seigneur, il eut affaire, dans cette rencontre, à des sophistes bien habiles, bien incommodes, qui ne lui cédèrent pas facilement la palme de la dispute.

Ceux-ci n'étaient ni de serviles Lombards, ni de grossiers Germains. Moins désolée par l'invasion des Barbares que les autres terres de l'ancien monde, l'Hespérie avait conservé presque intacte la tradition des lettres romaines; et des évêques comme Elipand de Tolède et Félix d'Urgel se considéraient comme dignes d'entrer en lutte ouverte avec un diacre anglo-saxon. Ils prétendaient expliquer comment Dieu s'est fait homme; et, pour énoncer leur doctrine en des termes que la raison pût agréer, ils supprimaient le mystère de l'Incarnation. Notre auteur juge qu'ils furent battus, et ce ne peut être douteux, puisque la vérité était du côté d'Alcuin; mais on ne saurait nier que la victoire fut du moins longtemps incertaine. Alcuin eut aussi sur tous ses adversaires l'avantage de la modération. Nous le disons à sa gloire, car la modération, chez les théologiens aussi bien que chez les philosophes, est plus qu'un mérite, c'est une rare vertu.

Après l'étude de ces disputes, M. Monnier analyse les divers écrits laissés par Alcuin, et en fait valoir les meilleures parties. On peut préférer peut-être les lettres d'Alcuin à ses gloses sur l'Ecriture, à ses dissertations liturgiques et à ses poésies sacrées ou profanes; car, dans ses lettres, il est du moins plus lui, si l'on peut dire, et l'on y peut apprécier l'excellent esprit qui l'animait pour les études et les affaires de son temps. C'était bien à cet homme actif, plein de zèle et de prudence, que Charlemagne devait confier la direction des écoles. Il avait à sa cour de meilleurs poëtes, parmi lesquels nous désignerons Théodulfe d'Orléans; des canonistes plus expérimentés, comme Paul diacre; des rhéteurs plus habiles à rendre leur pensée dans la langue de Quintilien et de Suétone, et il nous suffira, pour le prouver, de nommer Eginhard; mais aucun de ces beaux esprits ne se recommandait à son estime par une égale aptitude à conduire les affaires; et, pour être commis au gouvernement de l'instruction publique du temps de Charlemagne, il fallait réunir de grandes et sérieuses qualités. Telle est, en substance, l'étude de M. Monnier.

XV. La mort d'Alcuin, aussi exemplaire que sa vie, fournit pour longtemps une ample matière d'édification au royaume qu'il avait éclairé pendant les douze dernières années qu'il y passa tout entières.

Charlemagne regretta sincèrement ce docteur. Il parut redoubler ses soins afin que les études qu'ils avaient établies de concert ne languissent point par la privation de ce laborieux zélateur. Toujours il eut présentes, nous ne dirons pas, comme un historien (1198), *les vues supérieures*, mais les moyens qu'il lui avait inspirés pour répandre l'instruction et faire de la France une *Athènes chrétienne;* et, cela, plus au point de vue du rhéteur,

(1196) M. Hauréau, dans l'*Athenæum français*, 2e ann., n. 44, 29 octobre 1853.

(1197) Et n'ayant pas non plus, il faut le dire, l'œil ouvert sur les besoins et les tendances des esprits à son époque. C'est ce que constate un écrivain dont nous devons citer le jugement : « La société, dit M. de Sarcus, la société qui sortait du grand cataclysme de l'invasion des Barbares, n'était pas une société romaine, mais une société tout à fait renouvelée par l'élément chrétien et barbare. C'était, pour ainsi dire, un monde encore chargé des scories de l'ébullition et où s'agitaient, non précipitées encore, les molécules grossières du germanisme. Or, cependant, à cette époque, les savants, peu nombreux d'ailleurs, mais entachés de pédantisme, marchaient dans une voie toute autre que celle de leur siècle. Les yeux fixés sur le passé, tandis que les masses aspiraient ardemment vers l'avenir, ils faisaient gravement des vers grecs et latins, et, rhéteurs plus que médiocres, ils abusaient de la dialectique pour composer des discours latins, non pas dans le genre de Cicéron, mais pas même dans le goût de ceux de Sénèque. Aussi, malgré tous les éloges prodigués à Alcuin, qu'on avait surnommé le sanctuaire des arts libéraux, *liberalium artium sacrarium*, et à ses émules, on n'a pu parvenir à rendre populaire aucune de leurs œuvres. » (*Etude sur la phil. de l'hist. pend. les quinze premiers siècles des temps modernes*, in-8, 1859, p. 93.)

(1198) Hérault-Bercastel.

qu'au point de vue de l'homme des idées et de l'avenir. Car, au fond, malgré ses bons désirs, Alcuin fut incomplet, et ne jeta pas dans les esprits des germes puissants. Du reste, Charlemagne, toujours livré à la guerre, ne put guère arriver à autre chose qu'à consolider sa politique.

La gloire réelle d'Alcuin se trouve dans sa haute piété, dans la pureté de ses mœurs, dans son zèle pour la défense de la foi catholique. Ces vertus lui méritèrent, dès le temps de sa mort, le titre de saint. C'est ce que nous apprenons de l'auteur de sa Vie, de Flodoard, de la *Chronique* de Saint-Martin de Tours, et de Raban, archevêque de Mayence, son disciple, qui l'a placé dans son *Martyrologe* (1199). Cependant l'Eglise ne lui rend aucun culte.

FLAGELLANTS. *Voy.* l'article CLÉMENT VI, Pape.

FLAGET (BENOIT-JOSEPH), évêque de Louisville aux Etats-Unis d'Amérique, naquit au diocèse de Clermont en Auvergne, manifesta de bonne heure les plus heureuses dispositions, et fut appelé à l'état ecclésiastique par une vocation toute particulière.

I. Agrégé à la société de Saint-Sulpice, il fut envoyé, en 1788, par ses supérieurs, au grand séminaire de Nantes, pour y remplir les modestes fonctions d'économe. Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis son arrivée dans cette ville, que déjà s'étaient révélés ces trésors de piété, d'amour de Dieu, de charité brûlante, qu'il s'étudiait en vain à cacher sous les voiles de l'humilité la plus profonde. On s'empressait autour de lui, nous apprend l'un de ses amis (1200); on était avide des paroles à la fois si pieuses et si simples qui coulaient de ses lèvres; il aurait pu dire comme saint Paul : ***Christi bonus odor sumus ad omnes : « Nous sommes, au milieu de vous tous, la bonne odeur de Jésus-Christ*** (1201). »

En 1792, la tempête révolutionnaire le jeta sur les côtes d'Amérique. Il s'y livra à la conversion des sauvages, des protestants et des émigrés catholiques, avec un zèle infatigable. Il accomplit sa pieuse mission à peu près jusqu'à l'époque de sa nomination à l'évêché de Bardstown (1202).

Cette nomination fut pour lui un coup de foudre et la plus rude épreuve qu'il ait eu à subir dans sa longue carrière. Il persista deux années entières dans ses refus, et il fallut l'ordre le plus sévère du Souverain Pontife pour lui faire accepter l'épiscopat, qui lui fut enfin conféré le 4 novembre 1810. « La Providence m'y force malgré moi, écrivait-il; tous les supérieurs que j'ai sur la terre m'ont en quelque sorte forcé à l'accepter. » Deux prêtres pour tout clergé; une petite cabane en bois, bâtie à la hâte, pour palais épiscopal; une autre un peu plus grande pour cathédrale; un diocèse trois fois grand comme la France, tout peuplé d'hérétiques et de sauvages, tels furent les premiers éléments de sa mission épiscopale. Et cet état de dénûment ne dura pas seulement quelques mois ou quelques années. En 1827, il écrivait encore à un ami, avec sa gaieté accoutumée : « Il n'y a peut-être pas en France une personne sur cent qui pût s'accommoder de mon ordinaire; et l'hiver dernier, j'ai porté tous les jours une soutane qui me fut donnée à Saint-Flour, il y a seize ans. »

Ce digne prélat se distingua par ses travaux apostoliques et par les plus éminentes vertus. Son oraison était continuelle, et tous ceux qui l'ont connu savent combien ses paroles, son regard et toute sa personne exprimaient l'union intime qu'il avait avec Dieu. Debout, tous les jours, à deux heures du matin, il commençait aussitôt les quatre heures d'oraison dont il faisait précéder sa Messe. On le surprenait souvent devant le tabernacle, parlant à Dieu, comme un enfant à son père, avec cette sainte hardiesse qui faisait dire à saint Antoine : ***Je ne crains plus Dieu, mais je l'aime.*** Son estime de l'oraison était si grande, qu'il ne cessait d'en conseiller la pratique habituelle à tous les fidèles, et particulièrement au clergé. On se rappelle encore l'impression qu'il fit, lorsque, en 1835, étant venu au grand séminaire de Nantes, il fut invité à adresser quelques paroles édifiantes aux jeunes séminaristes. Tout ce qu'il dit se résume en ces mots qu'il se plaisait à répéter avec un accent qui pénétrait les cœurs : « Voulez-vous être des saints, voulez-vous gagner beaucoup d'âmes à Dieu? soyez hommes d'oraison! Oh! je vous en conjure, par amour pour votre bon Sauveur, soyez hommes d'oraison! »

II. Nous venons de dire que l'évêque de Bardstown vint en 1835 au grand séminaire de Nantes. Ce prélat était, en effet, passé en France cette année-là, et y séjourna quelque temps. L'apôtre du Kentucky parcourut plusieurs diocèses. Beaucoup ont été à même d'apprécier son zèle, sa parole vraiment évangélique, et un grand nombre ont reçu de ses mains le sacrement de la confirmation.

Quand le pieux évêque fut de retour au milieu de son troupeau, lui qui avait puissamment contribué à étendre l'œuvre de la propagation de la foi dans les Etats-Unis, il adressa au conseil de cette œuvre, dans une lettre datée du 7 avril 1840, d'intéressants détails sur l'accueil que lui fit son lointain diocèse. « Mon retour au milieu de mes enfants bien-aimés, dit-il dans cette lettre (1203), n'a rien eu de cet entraînement, de cette espèce d'enthousiasme qui anime et trans-

(1199) *Act. Bened.*, sæc. IV, part. I.

(1200) Dans un article nécrologique, publié par l'*Hermine de Nantes* et reproduit par le *Moniteur catholique*, n. du 25 avril 1850. — Cet article est fort incomplet : nous le complétons dans la présente notice.

(1201) *II Cor.* II, 15.

(1202) Diocèse considérable des Etats-Unis d'Amérique.

(1203) *Voy. Annales de la Propagation de la Foi*, tom. XII, p. 500 et seqq.

porte des Français à la vue d'un ancien ami, ou d'un père qui revient de pays éloignés, après plusieurs années d'absence. Mes chers Américains, toujours graves et froids en apparence, ne se jetaient pas à mon cou pour m'embrasser; mais en me demandant de les bénir, et me serrant la main avec force : *Que nous sommes heureux de vous revoir!* me disaient-ils, *nous pensions que vous ne reviendriez plus parmi nous.* Nos frères séparés n'ont pas été moins sensibles à mon retour au Kentucky : partout où je les ai rencontrés, ils m'ont donné les marques les plus évidentes de leur respect et de la sincère affection qu'ils me portent. »

Le digne évêque n'eut pas moins à se louer de la piété vraiment filiale que ses prêtres lui ont manifestée, et il se réjouit à la pensée des progrès que la religion a faits dans ces contrées qui lui furent confiées : « Que de larmes, dit-il, ne coulèrent pas dans ces touchantes entrevues! qu'elles étaient propres à me faire oublier mes veilles, mes courses et mes fatigues, surtout lorsque je venais à penser que tous ces pays, où fleurissent tant d'établissements si utiles à la société et si glorieux à la religion, n'étaient habités, il y a soixante-dix ans, que par des hordes sauvages errant çà et là dans d'immenses forêts! »

Ensuite, le prélat se rappelle avec un indicible bonheur l'accueil qu'il reçut, dans ses voyages, des évêques de France, d'Allemagne, de Sardaigne, etc., et il rapporte les fruits de ses prédications en faveur de l'*Œuvre de la Propagation de la Foi.* « Partout où l'œuvre était prêchée, dit-il en terminant, grand nombre d'auditeurs, ceux mêmes qui avaient été prévenus contre elle, s'y agrégeaient avec empressement. Quant aux pauvres ouvriers qui gagnent leur vie à la sueur de leur front, l'entraînement était presque général. Beaucoup d'entre eux se privaient même du nécessaire pour concourir aux bienfaits de l'association. Combien de fois, dans nos courses, ne se sont pas renouvelés ces beaux exemples de zèle et de générosité!.. »

Malgré le peu de ressources dont il pouvait disposer pour son église, Flaget n'en opéra pas moins des merveilles pendant son épiscopat de Bardstown. Chargé presque seul, comme nous l'avons vu, d'un si vaste diocèse, il ne cessa pourtant pas de le parcourir pendant plusieurs années avec de grandes fatigues, mais aussi avec de grands fruits. Il parvint à établir plusieurs congrégations et à bâtir des églises. Sa principale résidence était à Bardstown, où il eut une congrégation nombreuse, et où il éleva une église. Après avoir été seul quelque temps, il eut un digne coopérateur dans la personne de l'abbé Nérinx, prêtre flamand, venu récemment d'Europe, et dont le zèle n'était pas moins vif que celui de son évêque (1204). Celui-ci créa un petit séminaire et implanta tellement la foi dans ces contrées qu'elle devait plus tard encore y porter des fruits abondants, ainsi que nous le faisons voir dans l'article sur la situation religieuse des Etats-Unis en général.

III. A Louisville, qui fut récemment érigée en ville épiscopale, Joseph-Benoît Flaget ne se montra pas moins ardent pour la prospérité de la religion. Il y créa plusieurs institutions utiles, donna l'impulsion pour la construction de ses nouvelles églises et surtout d'une belle cathédrale en style gothique du XIIIe siècle (1205). Nous n'avons pas besoin de dire que le pieux évêque de Louisville fut l'une des lumières de l'Eglise des Etats-Unis dans les divers conciles qui ont été tenus jusqu'ici à Baltimore. Un prélat aussi zélé et aussi expérimenté ne pouvait qu'être très-utile dans ces sortes d'assemblées.

Nous avons dit sa piété, ses vertus : il faut remarquer la récompense qu'elles ont obtenue, même dès cette vie. Il n'est pas étonnant, après tout, que Dieu ait accordé des faveurs extraordinaires à une âme si intimement unie à lui : l'histoire de l'Eglise est remplie de faits semblables.

La France, et particulièrement le diocèse de Nantes, ont retenti du bruit des guérisons et des grâces de tout genre obtenues par les prières du saint évêque de Louisville. C'était bien autre chose encore dans son diocèse; les prodiges naissaient sous ses pas; il semble que de lui, comme du Sauveur, émanait une vertu qui guérissait toutes les infirmités et attendrissait tous les cœurs. Il avait coutume de dire que le premier évêque d'un diocèse devait être un saint, et un saint canonisé, et qu'ensuite Dieu ferait le reste (1206).

Un évêque qui comprenait si bien ses de-

(1204) M. Henrion, *Contin. de l'Hist. de l'Eglise de Bérault-Bercastel*, tom. III de la Cont., ou tom. XII de tout l'ouvrage, p. 200 et 367.

(1205) *Voy.* notre *Mémorial catholique*, Etat de la religion catholique aux Etats-Unis, tom. III, p. 173, 174; *ibid.*, tom. VI, p. 358 et seqq.

(1206) Est-il étonnant, après tout ceci, qu'on ait environné le saint évêque de tant de vénération, que partout sur son passage on lui ait donné des marques d'une sorte de culte? Nous lisons, dans une *Vie de Mgr Flaget*, qui a paru dernièrement, une foule de traits admirables à ce sujet, et rien n'est plus charmant que les luttes des évêques qui le recevaient, pour arracher à sa modestie une bénédiction. Ce qui le mettait singulièrement en peine, ce sont les miracles qu'il faisait sans le vouloir. Il s'en défendait avec l'embarras d'une âme naïve qui ne veut pas mentir à la vérité et taire la gloire de Dieu, et d'une humilité profonde qui ne peut se croire l'instrument de la Providence. En voici un exemple intéressant et, en même temps, d'un grand enseignement.

Un jour, le saint prélat, après avoir fait une tournée pastorale dans un des diocèses de l'ouest de la France, se trouvant auprès de l'évêque du lieu, celui-ci affecte de prendre un air grave et sévère, et lui dit : « Monseigneur, je vous ai donné toute permission pour confesser, prêcher, confirmer dans mon diocèse, mais je ne vous ai point autorisé à faire des miracles. » A cet éloge, déguisé sous un reproche apparent, une vertu commune n'aurait pu dissimuler son embarras. L'évêque de Bardstown se contenta de répondre sur le ton de la plaisanterie, mais en prenant à son tour un air grave et

voirs et qui était pourvu de tant de faveurs, ne pouvait manquer d'accomplir le voyage *ad Limina* prescrit aux évêques. Venu à Rome pour rendre compte de l'administration de son diocèse, Joseph-Benoît Flaget fut reçu plusieurs fois à l'audience du Pape Grégoire XVI. Lors de la première visite, sa foi vive lui faisait envisager la personne même de Jésus-Christ dans celle de son représentant sur la terre. Il faillit tomber évanoui, inondé de larmes et d'ineffables consolations. « Le Saint-Père me releva de ses deux bras, écrivait-il, me pressant sur sa poitrine et m'embrassant comme un ami du cœur ; ce ne fut qu'après quelques minutes que je pus entrer en conversation : scène délicieuse, que je n'oublierai jamais ! »

Parmi les ordres religieux dont Flaget voulait implanter quelques membres, afin qu'ils travaillassent à l'extension du catholicisme dans son diocèse, il n'oublia point les Trappistes. Déjà, dès les commencements de son épiscopat, le Kentucky possédait un noyau de ces religieux, mais leur petit établissement ne s'y maintint point. Toutefois, le pieux évêque de Bardstown ne renonça point à les voir tout à fait établis dans ces contrées ; il travailla sans relâche à atteindre ce but, et ce ne fut qu'à la fin de sa carrière qu'il vit se réaliser ses désirs à cet égard. Nous devons raconter avec quelques détails l'histoire de cette fondation récemment faite, et qui doit être d'un si grand secours pour un pays où domine encore le protestantisme.

IV. Dès que l'établissement des Trappistes fut arrêté et qu'on eut décidé que le nouveau monastère qui allait se fonder dans le diocèse de Louisville prendrait le nom de Notre-Dame de Gethsémani, le P. Eutrope, qui en fut nommé le supérieur, partit vers la fin de l'année 1848 avec quarante religieux. Arrivés sur la terre d'Amérique, les Trappistes s'acheminèrent vers le lieu de leur destination. Ils se mirent aussitôt à l'œuvre pour défricher leurs vastes terrains et les mettre en valeur par les moyens agricoles dont ils possèdent si parfaitement la science et la pratique.

Mais de rudes épreuves attendaient ces religieux. Le petit nombre de bâtiments qu'ils trouvèrent pour asile étaient loin de suffire à les loger tous convenablement, et leur état de vétusté et de délabrement était tel que les Trappistes furent exposés aux injures de l'air. Leurs lits, faits de planches et rangés en file sous un hangar, ressemblaient à des cercueils : néanmoins ils auraient pu y prendre quelque sommeil, s'il leur avait été possible de se préserver des insectes qui les tourmentaient sans cesse de leurs piqûres douloureuses. Enfin, pour comble d'épreuves, ils ne trouvèrent pas dans les produits du sol le nécessaire pour leur nourriture, et quand ils eurent épuisé les ressources apportées d'Europe, ils durent endurer les douleurs de la faim. Mais n'importe ! Les Trappistes ne sont-ils pas des hommes de dévouement ? Ils endurèrent donc avec une héroïque patience les privations de toute espèce auxquelles les réduisit leur extrême pauvreté.

Aussi quelle impression profonde cette résignation fit-elle sur les protestants du pays ! L'étonnant spectacle, jusqu'alors inconnu pour eux, d'une vie continuelle de silence, de prière et de travail, leur parla plus éloquemment de la divinité du catholicisme, qui produit cette merveille, que toutes les discussions et les livres de controverse. Ils vinrent de tous côtés contempler ces Trappistes silencieux, toujours occupés de Dieu et de l'éternité, défrichant leurs terres à la sueur de leur front, mangeant le pain de la pauvreté, et néanmoins toujours contents de leur sort, chantant avec joie et amour les louanges de ce Dieu qui donne leur pâture aux petits des oiseaux ; et ces Américains, que la soif de l'or, la passion du confortable rendent si peu capables de comprendre un tel mépris des jouissances matérielles, ne purent refuser leur admiration et leurs sympathies à ces hommes tout célestes. On en vit même quelques-uns, éclairés, touchés par la vue de tant de vertus, demander non-seulement à se convertir au catholicisme, mais encore à embrasser la règle et la vie des Trappistes.

C'est le témoignage que rendit, aux bons effets produit par l'admirable vie de ces religieux, le saint évêque de Louisville, dans une lettre écrite vers le 16 juillet 1849, et qui doit trouver ici sa place :

« Il n'y a pas encore sept mois, écrivait le vénérable prélat, que nous eûmes l'avantage de recevoir dans notre diocèse une colonie de Trappistes de l'abbaye de Meilleray, et l'impression qu'ils ont produite dans le pays est une preuve non équivoque qu'ils sont destinés à y faire le plus grand bien. L'excellent esprit qui règne dans leur communauté fait se réjouir tout notre clergé de leur présence au milieu de nous. La population catholique leur est toute dévouée, et les protestants et les infidèles, qui malheureusement forment encore la plus grande part dans ce pays-ci, vont en grand nombre les voir, assister à leurs offices, entendre leurs chants, être témoins de leurs travaux, et s'en retournent enchantés et dans l'admiration, ne parlant des bons religieux que dans les termes les plus avantageux, et, par cela même, déjà favorablement disposés envers notre sainte religion.

« Ils produisent ainsi, ces chers religieux,

composé : « Monseigneur, au jour de votre sacre, on vous a confié le soin de faire des choses grandes et merveilleuses : *portenta et mirabilia* ; et moi, lorsque j'ai vu que vous paraissiez ne pas vous en souvenir, je me suis dit : il faut bien que quelqu'un se mette à les faire. » — *Monseigneur Flaget, sa vie, son esprit et ses œuvres*, par l'abbé Desgeorges, secrétaire du prélat pendant les voyages qu'il fit en Europe pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi, 1 vol. in-8, 1855. Précédemment, il avait paru, sur Mgr Flaget, un ouvrage de l'un de nos amis, pieux et zélé prêtre qui a vécu avec le prélat et qui conserve pour sa mémoire un véritable culte. Nous ne mentionnerons plus loin cet écrit.

les effets qui sont précisément les plus désirables pour notre pays : ils enseignent et inspirent, par leur exemple, à nos fidèles, que nous pouvons encore appeler novices, le véritable esprit pratique de notre religion, et ils font voir à ceux qui sont encore hors de l'Eglise, quels sont les fruits que cette même religion peut porter pour le bien des individus et de la société. La gloire de Dieu et le bien des âmes sont évidemment grandement intéressés dans le succès de ce nouvel établissement... »

En même temps que le pieux pasteur s'applaudissait des premiers fruits que l'œuvre, qu'il avait constamment appelée de ses vœux, produisait, il montra les privations qu'enduraient les religieux et il fit appel à la charité pour soutenir cette œuvre :

« Malheureusement, ajoutait-il donc, malheureusement bien des difficultés existent, qui sont propres à retarder ce succès. Les bâtiments qui se trouvent sur le terrain que les Trappistes se sont procuré sont vieux, tous de bois et si insuffisants qu'il leur est bien difficile d'observer ponctuellement leur règle, et que leur santé doit nécessairement en souffrir; et nous apprenons avec un vif regret que non-seulement la communauté n'est pas à même de faire la moindre réparation importante, mais qu'elle est même dans un état de gêne tel, qu'il est presque à craindre qu'elle ne puisse pas continuer l'œuvre commencée. Nous serions heureux de pouvoir aller nous-même à leur secours; mais nous ne sommes pas en état de subvenir à tous les besoins de nos paroisses, comment pourrions-nous adoucir d'une manière sensible la misère des autres? Nous recommandons nos bien-aimés Trappistes du Kentucky à la charité de nos chers amis et de nos connaissances de France, et, en général, à toutes les personnes qui ont à cœur la gloire de Dieu et le salut des âmes. »

V. Les fruits que la fondation de Notre-Dame de Gethsémani produisait étaient si excellents, malgré que cet établissement ne pouvait alors prendre tous ses développements, que plusieurs évêques des Etats-Unis sollicitèrent le R. P. Eutrope de venir fonder dans leur diocèse des maisons de son ordre, lui offrant gratuitement de vastes terrains pour s'y établir. Mais le défaut absolu de ressources pécuniaires et de sujets formés l'ont empêché d'entreprendre une œuvre si désirable. Aussi, dans la persuasion intime que l'avenir catholique des Etats-Unis peut dépendre beaucoup de l'établissement de maisons religieuses dans ces contrées, le P. Eutrope a quitté vers la fin de 1849 sa colonie pour venir en France réclamer de nouveaux sujets et recueillir quelques aumônes, afin de subvenir aux pressantes nécessités de sa fondation.

Déjà, au moment où nous écrivons, douze nouveaux religieux ont été accordés par le R. P. abbé de Meilleray. L'espérance qu'un plus long séjour en France ne lui sera pas infructueux, a pu seule décider le P. Eutrope à ne pas suivre ses nouveaux frères, qui l'ont devancé en Amérique. Il a continué ses quêtes, se servant partout de la lettre que nous venons de citer, et que le saint évêque de Louisville avait écrite, en quelque sorte sur le bord de sa tombe.

Ce vénérable doyen des évêques des Etats-Unis, justement appelé le thaumaturge du Nouveau Monde, était devenu aveugle et infirme par l'âge et les fatigues de son long apostolat. Enfin il s'est endormi dans le Seigneur, plein de mérites, à l'âge de 88 ans, le 11 février 1850, ayant évangélisé pendant plus de quarante ans les contrées qui avaient été confiées à sa sollicitude, qu'il aima toujours d'un amour d'apôtre et qu'il embauma du parfum de ses angéliques vertus.

Les annales des Etats-Unis, écrit dans un livre plein d'intérêt l'un de ses secrétaires (1207), nous diront un jour ce qu'il a fait pour la prospérité, la civilisation et le bonheur des peuples qui lui furent confiés. Les annales religieuses du Nouveau-Monde auront aussi à constater sa part d'action et d'influence dans ce mouvement catholique qui s'est produit et développé sous sa prévoyante et paternelle administration. Dans un autre ordre d'idées, la piété, recueillant ses paroles et ses actions, énumérant ses travaux et faisant le dénombrement de ses vertus d'évêque et de prêtre, tracera la vie d'un saint de plus dans l'Eglise et sur nos autels.

FLAVIEN (Saint), diacre, martyr, en l'an 259 de Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Voy.* l'article : ACTES DU MARTYRE DE PLUSIEURS SAINTS D'AFRIQUE, tom. I, col. 176.

FLAVIEN (Saint), martyr en 362, avec sa femme sainte Dafrose et sa fille, la vierge Bibiane. *Voy.* l'article MARTYRS EN ITALIE ET DANS LES GAULES AU IVe SIÈCLE.

FLAVIEN, moine à Antioche. *Voy.* l'article ETUDES MONASTIQUES, n° I.

FLAVIEN, prêtre, puis évêque d'Antioche. *Voy.* l'article VIE ET SIECLE DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME.

FLAVIEN (Saint), patriarche de Constantinople. Il était un très-vertueux prêtre et trésorier de l'église de Constantinople, lorsqu'à cause de son éminente sainteté et de sa vie toute céleste, il fut élu patriarche de cette ville pour remplir la place de Proclus, mort récemment.

I. L'élection de Flavien fut approuvée de l'empereur Théodose-le-Jeune, d'un synode qui se tenait alors, et généralement de tout le monde, à la réserve d'un eunuque Chrysaphius (Chrysaphe), qui favorisait Eutychès et qui était en grand crédit auprès du prince. L'aversion de ce favori contre le saint augmenta encore lorsqu'il lui eut demandé un présent après son sacre. Flavien, pour confondre son avarice, lui envoya les vases sacrés de l'Eglise, lui mandant que c'était tout

(1207) M. l'abbé Henry Greliche, de Lézoux, *Essai sur la vie et les travaux de Mgr Flaget, évêque de Bardstown et de Louisville, aux Etats Unis d'Amérique*, in 8, 1851, p. 7 et 8.

ce qu'il pouvait lui donner, mais qu'il pensât que ce bien appartenait à Jésus-Christ et aux pauvres : ce qui aigrit tellement Chrysaphe, qu'il résolut dès lors de perdre le patriarche et de le chasser de son siége; pour y réussir, il commença par le brouiller avec Théodose et avec l'impératrice Eudoxie, et obligea Pulchérie, sœur de l'empereur, princesse très-sainte, et qui avait gouverné l'empire avec une prudence admirable, à se retirer de la cour, en un lieu appelé Septime, pour y mener une vie privée.

Cependant, le vigilant pasteur, qui travaillait avec un soin infatigable au salut de ses ouailles, assembla à Constantinople un synode provincial où se trouvèrent trente-deux évêques et vingt-quatre supérieurs de monastères. Ce fut en ce concile que l'on découvrit les erreurs du détestable Eutychès, par le moyen d'Eusèbe, évêque de Dorylée, en Phrygie, lequel, dans les entretiens qu'il avait eus avec cet hérésiarque, avait reconnu en lui des sentiments entièrement contraires à la foi. Les prélats ayant peine à croire qu'un homme qui était en si grande réputation, que le supérieur d'un célèbre monastère de Constantinople eût des opinions hérétiques, le sommèrent de venir en personne rendre raison de sa doctrine. Eutychès avait refusé plusieurs fois de comparaître, feignant d'être malade; mais ne pouvant plus reculer, il eut, selon la coutume des hérétiques, recours à l'empereur par le moyen de Chrysaphe, dont il était parrain, et obtint que le patrice Florent et une autre personne de très haute qualité, accompagnés d'un grand nombre de soldats, le conduiraient au synode, où il avoua enfin ses horribles blasphèmes contre Jésus-Christ; ainsi, par les soins de Flavien, ce détestable hérésiarque fut déposé et ses erreurs furent anathématisées.

Il informa aussitôt le Souverain Pontife saint Léon de tout ce qui s'était passé dans le concile; et malgré les artifices de l'impie Eutychès, qui écrivit aussi à ce grand Pontife une lettre pleine d'impostures, les actes en furent approuvés. Chrysaphe, qui entrait dans les sentiments de son intime ami, ne pouvant souffrir sa condamnation, et envieux de la gloire qu'en recevait saint Flavien, obtint de l'empereur qu'on rassemblât un nouveau synode à Constantinople; et qu'au lieu du saint patriarche, Thalasse, évêque de Césarée en Cappadoce, y présidât. Mais Dieu voulut qu'on reconnût de plus en plus la pureté de la foi de Flavien et l'impiété d'Eutychès : de sorte que les évêques approuvèrent tout ce qui avait été fait dans le synode précédent. Chrysaphe, voyant que ce stratagème n'avait point réussi, en inventa un autre, qui fut d'engager Dioscore, patriarche d'Alexandrie (*voy.* son article, t. III, col. 1672 et suiv.), dans le parti d'Eutychès, d'animer l'impératrice Eudoxie contre Flavien et contre l'évêque de Dorylée; après quoi il obtint facilement de Théodose qu'on rassemblerait un concile à Ephèse pour juger ce différend, que l'impie Dioscore y présiderait, et enfin, qu'on y enverrait des gens de guerre pour faire exécuter ce qui y serait ordonné.

II. L'empereur étant ainsi gagné, les hérétiques se virent les maîtres de ce conciliabule, et intimidèrent de telle sorte les évêques, que le saint patriarche ne put jamais obtenir la permission de se défendre contre les faussetés manifestes que l'on avait avancées : car, non-seulement ils cassèrent tout ce qui avait été fait au synode de Constantinople, déclarèrent Eutychès absous, et approuvèrent son hérésie, mais ils déposèrent aussi saint Flavien et Eusèbe, avec d'autres évêques de leur communion, nonobstant leur appel au Saint-Siége, l'opposition des légats du Pape et les prières de plusieurs prélats. Enfin ils contraignirent tous les Pères, par des violences inouïes, à souscrire à ce conciliabule, que l'on a appelé depuis, le *brigandage d'Ephèse* (*voy.* cet article). C'est ainsi que le déclarèrent quelques-uns de ces évêques dans le concile général de Chalcédoine, avec une extrême confusion de s'être laissé emporter par des menaces à une action si criminelle.

La sentence du concile ne fut pas plus tôt prononcée contre le généreux défenseur de la foi, que le détestable Dioscore chassa de l'assemblée, d'une manière non-seulement indigne d'un patriarche d'Alexandrie, mais du dernier des hommes, et plutôt encore comme un bourreau que comme un soldat, c'est-à-dire à coups de pieds, de poings et de bâton, le bienheureux Flavien.

Chrysaphe et Barsumas (*voy.* son article, tom. II, col. 1093), supérieur d'un monastere, et tous ceux de leur faction, suivant ce cruel exemple, le traitèrent avec tant d'inhumanité, qu'après n'avoir fait qu'une plaie de tout son corps, ils le firent traîner en prison, où la douleur de ses blessures l'emporta au bout de trois jours, et envoya son âme au ciel recevoir la récompense d'un si glorieux martyre. D'autres prétendent que Flavien est mort en exil, accablé de misères et d'afflictions : son martyre et sa gloire n'en seraient pas moins réels.

III. Quand Théodose eut appris cette étrange et cruelle conduite de Chrysaphe, il reconnut, mais trop tard, que ce perfide favori, ayant abusé de sa trop grande facilité, l'avait porté, par ses artifices, à donner lieu au crime commis sur la personne de Flavien, à la retraite de sa sœur Pulchérie, et à tant de violences exercées contre un grand nombre d'autres évêques. Il en conçut une telle indignation, qu'usant lui-même de violence, il envoya Chrysaphe en exil et éloigna de la cour l'impératrice Eudoxie, sa femme, qui s'était laissée aller aux malheureux conseils de ce perfide favori.

Pulchérie, que Théodose fit enfin revenir à la cour à force de prières, étant, après sa mort, devenue impératrice, et ayant, par l'avis de tout le sénat, épousé Marcien, son successeur, eut soin de faire transférer, en grande pompe, le corps du bienheureux Flavien, d'Ephèse à Constantinople, où il fut

enterré avec tous les honneurs imaginables dans l'église des Saints-Apôtres.

Le concile général de Chalcédoine, qui fut tenu l'an 451, composé de six cent trente évêques, déclara martyr le saint patriarche, cassa le conciliabule d'Ephèse, où il avait été injustement condamné, et anathématisa les erreurs d'Eutychès et de Dioscore, comme nous l'avons rapporté dans l'article consacré à ce concile. (*Voy.* tom. III, col. 743-749.) Saint Léon lui donne le titre de ***Défenseur de la vérité***, dans une épître qu'il écrivit à son successeur Anatole; d'autres le comparent au juste Abel. Enfin l'empereur Marcien, par un décret qu'il adressa aux gouverneurs des provinces, tant en son nom qu'en celui de Valentinien, gendre de Théodose le jeune, et empereur d'Occident, reconnaît son innocence, rétablit sa mémoire, et annule tout ce qui avait été fait contre lui.

Le martyre de saint Flavien arriva au mois d'août de l'année 449. Néanmoins, l'Eglise n'en célèbre la fête qu'en celui de février, auquel se lit la translation de son corps. Le ***Martyrologe romain*** et le ***Ménologe*** des Grecs en font une très-honorable mention au 18 de ce même mois, où l'on peut voir les doctes remarques du cardinal Baronius. Le P. Giry, Minime, nous apprend (1208), qu'un des bras du saint se conserve très-religieusement dans l'église cathédrale de Recanati, dans la Marche d'Ancône, et que son chef sacré avec plusieurs ossements considérables reposent à Julia-Nova, dans le royaume de Naples.

FLAVIUS CLEMENS, Chrétien, fut mis à mort pour cette raison par Domitien. *Voy.* l'article de ce persécuteur, n° II.

FLÉAU DE DIEU. On sait que c'est Attila, chef des Huns, qui s'était fait appeler ainsi. Ce barbare, ainsi que toutes ces nations qui sortirent de leurs forêts au v° siècle, comme par un instinct miraculeux, pour exécuter les desseins providentiels (1209), fut en effet un des plus terribles instruments des vengeances divines contre les peuples coupables, jusqu'à ce que Dieu, s'étant servi de lui, le brisa à son tour!

Le fameux poëme des Nibelungen a célébré Attila : ses ancêtres avaient régné sur les Huns et les conduisirent depuis la Tartarie; il surpassa leur gloire et la fit connaître au monde (1210). Sa mission lui fut révélée. Un pâtre lui apporta une épée mystérieuse qui avait blessé le pied de sa génisse; c'était l'épée du dieu de la guerre, et quand avec cette arme sacrée il eut tué son frère Bléda, il fut le seul maître d'une force irrésistible, et il n'hésita pas longtemps à s'en servir (1211).

Le monde barbare dut le premier courber la tête. En 433, Attila enrôla d'abord à sa suite toutes les peuplades indisciplinées dont il personnifiait en lui la force destructive : Germains de la vieille Allemagne, Germano-Scythes ou Goths, Sarmates d'Europe et d'Asie, il les rassembla tous également autour de ses terribles Tartares. Les déserts et les plaines lui convenaient; il aimait à lancer son cheval dans les vastes steppes de l'Asie septentrionale, ou courir sans obstacle des frontières de la Chine aux frontières de l'Empire romain. Sa suprématie était reconnue à la fois au fond de la Scandinavie, sur les rives de la Baltique et au-delà du Volga. Ici les hommes se prosternaient devant lui comme devant un magicien guerrier et dominateur; autre part on l'appelait l'Envoyé de la colère céleste.

Il est impossible de ne pas être frappé de cet effrayant ensemble de tributaires entraînés par son influence : sept cent mille esclaves armés marchèrent, pendant un quart de siècle, à la voix du monarque scythique, et dans son vaste camp de la Pannonie, où les rois se pressaient autour de lui comme des sujets, ce hideux Kalmouk (1212) à la taille courte et difforme, aux larges épaules, à la tête plate et grosse, au teint basané, aux yeux petits mais étincelants, au nez aplati, cet horrible monstre tint sous lui le conseil général de la barbarie, et fut honoré et craint comme un dieu (1231).

Après ses premiers exploits dans le monde barbare, après avoir ravagé l'Orient, traversé la Pannonie, puis la Germanie, en répandant partout la terreur, Attila fondit sur la Gaule une première fois, puis une seconde, et la couvrit de sang et de ruines. Heureusement Dieu, qui n'exerce jamais sa justice sans que sa miséricorde ne l'accompagne, avait pourvu aux maux que devait produire ce barbare. Il se trouva des saints et des évêques pour sauver quelques villes et donner du temps aux défenseurs de la Gaule. Saint Loup de Troyes, saint Alpin de Châlons (1214), protégèrent leurs cités; sainte Geneviève détourna les ennemis de Lutèce; saint Agnan, d'Orléans (1215), inspira à son troupeau le courage en

(1208) Dans ses *Vies des saints*, au 18 février, apud Bolland. et Act. conc. Chalced.

(1209) *Voir*, dans Châteaubriand, de belles pages sur la mission vengeresse des Barbares au v° siècle. *Etudes historiques*. Œuvres, édit. de Garnier, 1861, tom. IX, p. 108 et suiv.

(1210) De Guignes, *Hist. gén. des Huns*; Klaproth, *Tableaux hist. de l'Asie*.

(1211) *Hist. du monde*, par MM. H. et Ch. de Riancey, tom. III, p. 89.

(1212) Le portrait d'Attila rappelle d'une manière frappante tous les caractères distinctifs du Kalmouk. (*Amb. Prisc.*)

(1213) *Hist. du monde*, loc. cit., p. 90.

(1214) *Voy.* notre article ALPIN (Saint), évêque de Châlons, tom. I, col. 826 et suiv.; et tom. II, col. 726. — Quelques auteurs ont prétendu qu'Attila fut défait près d'Orléans, et il est encore des écrivains modernes qui répètent cette assertion. Mais M. l'abbé Boitel a établi péremptoirement que ce fut dans les plaines de Châlons que le *Fléau de Dieu* fut battu en 451 par Aétius. *Voy.* son *Hist. de saint Alpin*, 1 vol. in 12, 1855, où cette question historique est savamment traitée, et, on peut le dire, épuisée aux chapitres 4, 5 et 6.

(1215) *Voy.* l'article AGNAN ou AIGNAN (Saint), évêque d'Orléans, tom. I, col. 419 et seqq.

l'excitant à prier le Seigneur, et d'autres encore, faibles en apparence aux yeux du monde, furent forts contre le *Fléau*, en plaçant toute leur confiance en Celui qui châtie, mais qui protége et secourt les cœurs humbles.

L'Italie souffrit à son tour. Attila en parcourut le nord, abattant et démolissant toutes les murailles et les villes, et envoya de nouveaux fugitifs dans les lagunes de Venise (an 451). Aétius n'osait le combattre avec ses seules forces; mais, arrêté à Milan par le Pontife de Rome, le barbare rencontra encore sur le chemin de Rome saint Léon et le christianisme, et il recula comme devant une puissance surnaturelle (1216) : « Le Sacerdoce chrétien, disent deux historiens (1217), trouble et confond la barbarie et la repousse mieux que les armes ! »

Nous avons rapporté en leur lieu tous ces faits, et notamment nous les avons résumés et groupés à l'article INONDATION DES BARBARES, n° VII; nous ne devons donc pas y revenir ici. Disons seulement quelques mots sur la fin de ce *Fléau de Dieu* et de ses compagnons.

Le farouche conquérant, arrêté dans sa fougue, et cela uniquement par la puissance morale, plus forte que toutes les armées, rentra en Pannonie : il n'en sortit plus. Un soir, il s'endormit dans la débauche sur le sein d'une de ses femmes et il ne se réveilla point. Ses soldats hurlèrent en signe de deuil, ses fidèles se tailladèrent le visage, ses bardes chantèrent : « Il a fait trembler les deux empires romains, et s'il ne les a pas renversés, c'est qu'ils ont pleuré pour vivre! » Puis les Huns enfermèrent son cadavre dans trois cercueils et l'emportèrent. Leur rôle était fini, mais non leurs courses; on ne sait où ils l'ont déposé. Leur monarchie fut mise en lambeaux; autour de son sceptre brisé, les nationalités vassales se redressèrent fièrement et pour la dernière fois se rassemblèrent dans une terrible mêlée (1218); après le bruit et la poussière, il se trouva que le seul peuple des Huns s'était dissipé comme un fantôme (an 453). Ainsi disparaissent les orgueilleux et les potentats de ce monde qui sont destinés à se manger et à se détruire entre eux, et qui sont anéantis : *qui destruuntur*, dit saint Paul (1219). *Voy.* l'article INONDATIONS DES BARBARES.

FLOCMAR, évêque d'Utrecht, au x° siècle. *Voy.* BERNWARD ou BERNARD (Saint).

FLODOARD ou FRODOARD, prêtre et historien de l'Eglise, naquit à Epernay en 894 et mourut en 966, laissant la réputation d'un saint prêtre et d'un auteur des plus estimables (1220).

A peine était-il sorti de l'enfance que ses amis l'envoyèrent à l'école de Reims. Il y étudia sous les disciples de Remi d'Auxerre et d'Hucbald de Saint-Amand, qui, ayant rétabli tous deux cette école, la quittèrent avant la fin du IX° siècle. Le jeune Flodoard ou Frodoard fit tant de progrès dans les lettres et la vertu, qu'il s'attira l'estime de l'archevêque Hervé, successeur de Foulque, et de Séulfe, successeur d'Hervé. Bientôt son mérite et sa capacité lui donnèrent entrée dans le clergé de la cathédrale. D'abord on lui confia la garde des archives de cette église; ce qui favorisa merveilleusement l'amour et les dispositions qu'il avait pour l'histoire. Il fut ensuite élevé au sacerdoce, et à la dignité de chanoine. On le chargea aussi de la cure de Cormici, bourg à trois lieues de Reims.

Dès l'an 933, Flodoard s'était rendu si célèbre que sa réputation avait pénétré jusqu'en Italie. Il fut un des savants à qui Rathier, expulsé du siége épiscopal de Vérone, adressa l'écrit qu'il avait fait sur son exil. Au bout de trois ans, en 936, il entreprit, on ne sait à quelle occasion, le voyage de Rome. Le Pape Léon VII lui fit l'accueil le plus gracieux et le gratifia de quelques présents. Il fut nommé à l'évêché de Tournai, mais ne put en prendre possession, à cause d'un clerc simoniaque qui s'en rendit maître. Flodoard nous est représenté par ses contemporains comme un prêtre respectable par toutes sortes de vertus, nommément par la sainteté de sa conduite, une chasteté angélique et une sagesse plus qu'humaine.

Comme auteur, il ne se distingua pas moins par son style que comme prêtre par sa vertu. On a de lui une *Chronique* estimée, qui commence à l'année 919 et finit en 966; une *Histoire de l'Eglise de Reims*, puisée dans les archives; enfin les *Vies des Papes*, depuis saint Pierre jusqu'à Léon VII. Ce dernier ouvrage, qui n'était pas connu du temps de Baronius, est en vers. Là, Flodoard retrace en peu de mots la vie des Papes contemporains, la durée de leur pontificat, le bien ou le mal qu'ils ont fait. C'est le meilleur auteur qu'on puisse opposer à Luitprand, dont il dément les contes satiriques et coupables. Il mérite certainement toute confiance, tandis que l'autre n'est digne d'aucune attention pour les auteurs sérieux. Luitprand, en effet, écrivit et cela de son propre aveu (*Voy.* son article), par récrimination politique. Or, un tel historien peut-il, en conscience, être tenu pour une autorité contre les hommes du parti contraire, ces hommes fussent-ils des Papes? Peut-il surtout être regardé comme une preuve, quand un écrivain comme Flo-

(1216) Cette puissance frappait tout le monde. Attila, après la bataille de Châlons, où il perdit trois cent mille des siens, fut obligé de prendre avec lui saint Loup pour lui servir de sauvegarde, et il épargna le pays aux instances du saint évêque. En Italie, quand il se retira devant saint Léon, les soldats huns chantèrent : « Il a été effrayé par un loup (*Lupus*), il fuit devant un lion (*Leo*). » *Voy.* Priscus, *Ambass.*; Jornand., cap. 42; Paul Diacre, *Hist. miscell.*, cap. 15; Cassiod., *Chron.*; Idat., *Chron.*

(1217) MM. Ch. et H. de Riancey, *Hist. du monde*, 1840, t. III, p. 94.

(1218) *Voy.* Jornandès, cap. 50; de Guignes, *Hist. gén. des Huns.*

(1219) *I Cor.* II, 6.

(1220) Voy. *Hist. de l'Eglise gall.*, liv. XVIII, édit. in 12, 1826, tom. VIII, p. 387 et suiv.

doard, auteur plus contemporain, plus grave, plus digne, étranger à tous les partis, parle des mêmes Papes dans un sens tout opposé? Nous n'avons donc rien avancé de trop en disant que Flodoard est le plus sûr antidote de Luitprand.

FLORE (Sainte), vierge et martyre à Cordoue, en l'an 851, sous Abdérame II. *Voy.* l'article Martyrs de Cordoue.

FLORENCE (Concile général tenu a), en 1439. Ce concile qui avait été indiqué pour Pavie par les Pères de Constance, ne s'était réuni au temps fixé, ni à Pavie, ni dans les villes de Sienne et de Bâle, qui furent successivement désignées par le Pape Martin V. Il fut convoqué à Ferrare où il commença en 1438, sur l'indiction du Pape Eugène IV; mais après quinze sessions, ce Pontife transféra l'assemblée à Florence, à cause de la peste qui s'était déclarée à Ferrare.

I. Ce fut le 8 janvier 1438 que le concile s'ouvrit à Ferrare. Après quelques préliminaires de peu d'importance, on attendit les délégués de l'Eglise grecque. Les évêques assemblés à Bâle avaient tâché de les attirer à eux; mais ils n'y réussirent point, et les orientaux furent reçus avec magnificence.

On se réunit dans l'église de Saint-Georges, la plus grande de la ville. Sur un trône illuminé, devant le milieu de l'autel, on mit le livre de l'Evangile, entre les chefs des apôtres saint Pierre et saint Paul. Du côté droit, nommé communément côté de l'Evangile, était la chaire du Pape (les ambassadeurs étaient placés au pied de cette chaire); un peu au-dessous, le trône réservé pour l'empereur d'Occident. Suivaient ensuite les siéges des cardinaux, au nombre de huit ou neuf, et des patriarches latins : celui de Jérusalem était placé après le premier cardinal, et celui d'Aquilée après le dernier; puis les archevêques, les évêques, suivant l'ancienneté de leur ordination.

Du côté de l'Epître, l'empereur des Grecs était sur son trône, vis-à-vis celui de l'empereur latin, puis la chaire du patriarche de Constantinople et des autres patriarches orientaux ou de leurs représentants; ensuite les métropolitains Dorothée de Trébisonde, Métrophanes de Cyzique, Bessarion de Nicée (1221), Macaire de Nicomédie, Dorothée de Mitylène, celui des Géorgiens et plusieurs autres. Le bas de l'église était rempli par les généraux d'ordre, les abbés, les docteurs et plusieurs autres ecclésiastiques, parmi lesquels on remarquait les moines du mont Athos. Le haut était occupé par les notaires et les autres officiers du concile. Au pied du trône de l'empereur grec, qui avait à son côté son frère Démétrius, étaient placés les ambassadeurs de Trébisonde, du grand duc de Moscovie, du prince des Géorgiens, des despotes de Servie et de Valachie, et les principaux officiers de l'empire. Les ambassadeurs des princes latins étaient assis de même près du trône de l'empereur latin.

Avant de tenir la première séance avec les Grecs, on convint des articles qu'on devait examiner dans le concile sur la *procession* du Saint-Esprit, l'addition *Filioque* faite au Symbole, le purgatoire, et l'état des âmes avant le jugement, l'usage des azymes dans les saints mystères, sur l'autorité du Saint-Siége et la primauté du Pape. A Ferrare il ne fut question que du premier point. On nomma six théologiens de part et d'autre. Le cardinal Julien; André, Dominicain, parvenu à l'archevêché de Rhodes; Louis, évêque de Forli, tiré de l'ordre de Saint-François, et Jean Monténégro, provincial des Frères Prêcheurs de Lombardie, furent ceux qui se distinguèrent le plus entre les Latins. Parmi les Grecs, on remarqua surtout la science, l'éloquence et la droiture de Bessarion, archevêque de Nicée; le flux de paroles et la souplesse d'esprit de Marc, archevêque d'Ephèse, la probité d'Isidore, archevêque de Kiovie, le raisonnement et l'érudition de Michel Bellemon, grand bibliothécaire de l'Eglise de Constantinople. Nicolas Secundi, placé entre les prélats des deux nations pour écrire en latin ce qui se disait en grec, était si versé dans les deux langues, qu'il rendait sur-le-champ dans l'une ce qui se disait dans l'autre.

Après quinze sessions qui se passèrent en controverses, la question en était toujours au même point, quand les Grecs voulurent quitter Ferrare où, comme nous l'avons dit, la peste faisait alors des ravages. Le Pape Eugène IV qui occupait le Saint-Siége depuis le 3 mars 1441, et à qui les Florentins promettaient des secours pécuniaires dont il avait besoin, s'il transférait le concile chez eux, proposa la continuation du concile à Florence. Les Grecs y consentirent, pourvu qu'on ne les retînt pas au-delà de quatre mois dans cette dernière ville, et, dès lors, la translation du concile fut publiée le 10 janvier 1439.

II. Le concile eut dix sessions à Florence. Dans les huit premières, on discuta de rechef sur la procession du Saint-Esprit; il y fut démontré par l'Ecriture, la tradition, et par de solides raisonnements que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. On montra, dans plusieurs exemplaires de saint Basile, apportés exprès de Constantinople, que ce saint docteur dit en termes formels, dans le livre troisième contre Eunomius (1222-23), que le Saint-Esprit ne procède pas seulement du Père, mais aussi du Fils; que tous les Pères grecs qui ont traité cette matière ont tenu le même langage.

La question était suffisamment éclaircie. Il s'agissait de prendre une détermination. L'empereur, le patriarche de Constantinople, Bessarion de Nicée et autres, firent une déclaration catholique et se réunirent franche-

(1221) *Voy.* son article, tom. III, col. 301 et suiv.

(1222-23) L'hérésiarque Eunomius avait sucé l'arianisme auprès d'Aétius. De cette hérésie il tomba dans celle des sabelliens.

ment. Mais Marc d'Ephèse, surnommé Eugénique, et Safrone d'Anchiale, se montrèrent contradicteurs opiniâtres.

Il restait encore à traiter les trois questions de la primauté du Pape, de la manière d'offrir le saint Sacrifice et du Purgatoire; on fut bientôt d'accord sur les deux derniers articles, à condition qu'on ne spécifierait pas la nature des peines du Purgatoire, et que les Grecs reconnaîtraient que la matière du sacrifice est changée au corps de Jésus-Christ par les seules paroles de la consécration, indépendamment de la prière qu'ils y ajoutaient (1224; on contesta plus longuement sur la primauté du Pape que les Grecs finirent par reconnaître.

III. Le 6 juillet on tint la dixième session, la dernière à laquelle les orientaux assistèrent. On y lut, et on y publia le décret suivant, qui avait été préparé avec beaucoup de soin, et duquel nous supprimons seulement la formule d'usage pour passer de suite au fond doctrinal :

« Au nom de la très-sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, avec l'approbation de ce saint concile œcuménique, assemblé à Florence, nous définissons tout ce que tout Chrétien doit croire et professer; savoir: que le Saint-Esprit est éternellement du Père et du Fils; qu'il reçoit son essence et son être subsistant du Père et du Fils tout ensemble; qu'il procède de l'un et de l'autre éternellement, comme d'un seul principe et d'une seule opération; déclarant que les saints Pères et les docteurs qui disent que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils entendent et font connaître par là que le Fils, aussi bien que le Père, est la cause, selon les Grecs et selon les Latins, du principe de la subsistance du Saint-Esprit, et parce que le Père, en engendrant éternellement le Fils, lui a communiqué tout ce qu'il a lui-même, excepté la paternité, il lui a donné aussi de toute éternité ce en quoi le le Saint-Esprit procède de lui. Nous définissons aussi que l'explication faite par ces paroles *Filioque*, pour éclaircir la vérité comme il était nécessaire alors, a été ajoutée légitimement au Symbole, et avec raison. Nous déclarons de même que le corps de Jésus-Christ est véritablement consacré dans le pain de froment levé ou azyme, et que les prêtres doivent employer chacun celui qui est en usage dans son Eglise, soit orientale, soit occidentale; que les âmes des vrais pénitents morts dans la grâce de Dieu avant d'avoir expié par de dignes fruits de pénitence leurs péchés de commission et d'omission, sont purifiées après la mort par les peines du purgatoire, et qu'elles y sont soulagées par les suffrages des fidèles vivants, tels que le sacrifice de la Messe, les prières, les aumônes et les autres œuvres pies que les fidèles font pour les autres fidèles, suivant les institutions de l'Eglise; que les âmes qui n'ont contracté aucune souillure du péché depuis le baptême, et celles qui en ayant contracté les ont effacées pendant la vie ou après la mort en la manière que nous venons de dire, entrent aussitôt dans le ciel, et jouissent de la claire vision de Dieu, plus ou moins parfaitement, selon la différence de leurs mérites (1225); enfin que les âmes de ceux qui sont morts dans le péché actuel ou dans le péché originel descendent aussitôt en enfer pour y être punies, quoique inégalement. Nous définissons aussi que le Pontife romain, occupant le Saint-Siége apostolique, a la primauté sur toute la terre; qu'il est le successeur de saint Pierre, prince des apôtres, le véritable vicaire de Jésus-Christ, le chef de toute l'Eglise, le père et le docteur de tous les Chrétiens; que Jésus-Christ lui a donné, dans la personne de saint Pierre, le plein pouvoir de gouverner, de paître et de régler l'Eglise universelle, ainsi qu'il est expliqué dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons; renouvelant en outre l'ordre des canons concernant les patriarches, en sorte que celui de Constantinople soit le second immédiatement après le Pape, celui d'Alexandrie le troisième, celui d'Antioche le quatrième, et celui de Jérusalem le cinquième, sans toucher à leurs droits et à leurs priviléges. »

Cet important décret du Pape Eugène IV fut signé par le Souverain Pontife, huit cardinaux, les deux patriarches latins de Jérusalem et d'Aquilée, huit archevêques, quarante-sept évêques, quatre généraux d'ordre

(1224) Torquemada, de l'ordre des Dominicains, convainquit facilement les Orientaux sur ce point du dogme. On sait que son mérite le fit élever au cardinalat en 1439, et que nous lui devons, entre autres grands ouvrages, un *Traité de l'Eglise* et *de l'autorité du Pape*.

(1225) Au ve siècle, Vigilance, et plus tard Photius, avaient enseigné que le bonheur promis aux saints ne leur serait accordé qu'après le jugement dernier, en sorte que jusqu'alors leurs âmes demeurent dans une espèce de sommeil paisible ou plutôt de profonde léthargie. Luther et Calvin ont adhéré à cette opinion, que des hérétiques modernes ont exagérée, en renouvelant une vieille erreur qui avait été combattue par Origène (*voy.* Eusèbe, *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. 37); et ces hérétiques sont même allés jusqu'à prétendre que l'âme périt avec le corps pour ressusciter avec lui. A l'appui de cette horrible doctrine, on a cité Tertullien, *De anima*, cap. ultim., et *Adversus Marcion.*, lib. IV; Origène, *in Levit.*, hom. 7; saint Ambroise, *De Caïn*, lib. II, cap. 2; saint Augustin, *Enarr. in Psal.* XXXVI, et *De Gen. ad litter.*, lib. XII; et enfin saint Jean Chrysostome, hom. 39, *in I ad Cor.*, n. 3. Comme on le pense bien, on invoquait faussement ces autorités pour soutenir une telle doctrine, ainsi qu'on peut le voir, pour ce qui concerne ce dernier Père en particulier, dans le remarquable ouvrage intitulé : *Saint Jean Chrysostome, ses œuvres et son siècle*, par M. l'abbé E. Martin (d'Agde), 3 vol. in-8, 1860, tom. II, p. 35 et suiv. — On connaît la célèbre controverse qui eut lieu au XIVe siècle sur la question de la *Vision béatifique* (*voy.* l'article JEAN XXII Pape, n. XVIII, XIX et XX); question que termina le Pape Benoît XII (*voy.* son article, n. XII à XVII) en se déclarant contre le délai de la *Vision béatifique* et en rendant une bulle dogmatique sur ce point dans le sens même que le concile de Florence définit ici de nouveau.

et quarante-un abbés; un grand nombre d'évêques, obligés de retourner dans leurs diocèses, avaient donné leur adhésion avant de partir. Du côté des Grecs, l'empereur Jean Paléologue signa le premier, ensuite les deux vicaires du patriarche d'Alexandrie (celui de Constantinople était mort), l'archevêque de Russie pour le patriarche d'Antioche, l'archevêque de Monembase pour le patriarche de Jérusalem, quatorze archevêques et dix tant abbés qu'ecclésiastiques constitués en dignité. Plusieurs écrivains portent le nombre des évêques d'Orient qui souscrivirent au concile jusqu'au nombre de quarante-six.

IV. Le Pape Eugène continua le concile après le départ des Grecs. Dans la première session qui suivit, il déclara hérétiques et schismatiques les ecclésiastiques de Bâle qui avaient osé le déposer.

Dans la seconde, il fit un décret très-étendu pour réunir à l'Eglise romaine les Arméniens, qui professaient l'hérésie d'Eutychès. Outre la foi à la Trinité et à l'Incarnation, expliquée par les conciles généraux qui y sont mentionnés, ce décret contient encore la matière et la forme de chaque sacrement. Dans la troisième, il déclare Amédée, élu Pape par le conciliabule de Bâle, antipape, hérétique et schismatique et tous ses fauteurs criminels de lèse-majesté; promettant toutefois le pardon à ceux qui reviendraient avant cinquante jours.

Le concile de Florence fit encore, dans la quatrième session, un décret de réunion avec les jacobites (1226), qui fut signé par le Pape et par huit cardinaux. L'abbé André, député du patriarche Jean, reçut et accepta ce décret au nom de tous les Jacobites Éthiopiens, et promit de le faire observer exactement. Il est bon de remarquer qu'arrivé après la conclusion du concile, ce député, ainsi que ceux des autres jacobites et des patriarches arméniens, demandèrent à être compris dans le décret de l'union, après avoir désavoué leurs erreurs. Enfin, dans la cinquième session, le Pape transféra le concile à Rome où il n'y eut que deux sessions. *Voy.* les articles Eugène IV, Pape, et Ethiopie (Eglise d') n° III.

C'est un beau et grand spectacle de voir le Pontife romain s'attacher, comme s'efforça de le faire le Pape Eugène IV, à réunir au centre de l'unité les diverses sectes de l'Orient. On ne peut nier qu'il ne fît pour cela les plus louables efforts, et s'il n'y parvint pas entièrement, l'histoire ne lui en doit pas moins de grands éloges pour le zèle qu'il déploya en cette circonstance. Le concile de Florence à peine terminé, les ecclésiastiques séditieux, réunis à Bâle, continuèrent leurs coupables entreprises; mais ils ne firent que soulever les consciences catholiques, exciter l'indignation et occasionner de grands scandales, qui ne laissèrent pas cependant que de produire plus tard les plus funestes résultats. Les germes schismatiques éclos dans cette séditieuse assemblée, s'ajoutant à tant d'actes antérieurs d'insubordination envers le vicaire de Jésus-Christ, se développèrent en effet dans la suite et firent surgir ces conflits, et ces confusions, contre lesquels l'Eglise ne cesse de lutter depuis des siècles, au milieu des plus douloureuses épreuves. Aujourd'hui nous assistons aux dernières conséquences de ces principes sacriléges, mais avec l'espérance que l'excès du mal amènera une prochaine intervention divine, et que l'Eglise finira par triompher!

FLORENT ADRIEN, Pape sous le nom d'Adrien VI, succéda à Léon X; mais, bien que rempli de bonne volonté et d'un grand zèle, il fut loin d'égaler la gloire de ce Pontife. D'ailleurs son pontificat fut court, et il n'eut pas le temps de réaliser ses désirs ardents pour le bien de la sainte Eglise.

I. Il était né en 1459, de parents obscurs, à Utrecht. Ses vertus le portèrent sur le siége épiscopal de Tortose en Espagne, et il fut créé cardinal-prêtre de Saint-Jean et Saint-Paul. Léon X étant mort le 1er décembre 1521, Florent Adrien fut élu d'une voix unanime par les trente-neuf cardinaux du conclave le 9 janvier 1522. Il conserva son nom d'Adrien, contre l'usage établi depuis plusieurs siècles. Le mérite seul d'Adrien et la protection de Charles-Quint, dont il avait été précepteur, l'élevèrent à cette suprême dignité, qui alla le chercher elle-même, sans qu'il s'y attendît, n'ayant jamais eu d'ambition. Adrien était pour lors en Espagne. A la première nouvelle, il dit à ses amis: « Si ce que l'on dit est vrai, j'ai bien raison de m'affliger. »

Les habitants de Saragosse lui offrirent une relique de saint Lambert, leur compatriote, qu'ils lui avaient refusée jusqu'alors. Il la reçut avec une joie extrême, et la regarda comme le plus précieux fruit de son pontificat. Il refusa un second bénéfice à son neveu. Il avait coutume de dire: « Je veux orner les églises de prêtres, et non les prêtres d'églises. » L'Italie était affligée de la guerre et de la peste: ce fut un motif pour lui de se rendre promptement à Rome. Il y fut couronné le trente-un août 1522. Il avait vivement à cœur la restauration des mœurs et de la discipline dans le clergé et dans le peuple fidèle, à commencer par la cour de Rome. Il se consultait à cet égard avec saint Gaëtan de Thienne, Pierre Caraffe, archevêque de Théate, et d'autres pieux personnages. Il canonisa saint Antonin, archevêque de Florence, et saint Bennon, évêque de Misne. A peine couronné, il abolit les réserves et les expectatives, et commença d'autres réformes (1227.)

L'Europe était alors dans un bien triste état. Le roi de France et l'empereur Charles-Quint la déchiraient au dedans par leurs sanglantes rivalités; au dehors, Soliman II, fils

(1226) Comme les Arméniens, les Jacobites étaient entachés de monophysisme. Ceux-ci tiraient leurs noms de Jacob Albardaï, qui avait prêché l'eutychianisme dans la Mésopotamie.

(1227) Raynald, an 1522 et 1523, avec les notes de Mansi.

de Sélim, lui portait des coups plus cruels les uns que les autres ; l'anarchie religieuse et intellectuelle de l'hérésiarque de Wittemberg s'étendait de plus en plus en Allemagne, et de là menaçait d'autres pays. Adrien VI s'efforça de porter remède à ces calamités; malheureusement il n'y réussit pour aucune.

II. Pour ce qui est surtout des efforts pour ramener les protestants d'Allemagne, Adrien VI, bon, pieux, savant, plein de candeur, se flattait qu'il réussirait facilement auprès de ses compatriotes.

Comme il avait passé sa jeunesse à étudier la théologie scolastique, il en trouvait les sentiments si clairs, qu'il ne croyait pas que nul homme raisonnable pût en avoir de contraires. C'est pourquoi il appelait la doctrine de Luther insipide, extravagante, et tenait pour assuré que personne ne pouvait la croire, sinon des ignorants et des fous. Que ceux qui la défendaient savaient en leur âme et conscience que les doctrines de Rome étaient les meilleures et qu'ils ne les contredisaient que par ressentiment des vexations et des injustices qu'on leur avait faites. Qu'ainsi c'était chose fort aisée d'étouffer les opinions nouvelles, fondées sur la passion et sur l'intérêt, et de guérir par quelque satisfaction convenable un corps qui faisait semblant d'être plus malade qu'il n'était en effet. D'ailleurs, étant natif d'Utrecht dans la basse Allemagne, il se promettait que toute la nation prêterait volontiers l'oreille à ses propositions et s'intéresserait à maintenir l'autorité du Pape qui avait toute la franchise natale et qui n'était capable ni d'artifices ni de tromperies. Et pour ne point perdre de temps, il délibéra d'en faire la première ouverture à la diète qui allait se tenir à Nuremberg en 1552.

Mais avant d'entamer aucune négociation, il crut devoir y disposer les esprits, en commençant de réformer les abus, qui servaient d'occasion ou de prétexte aux plaintes des novateurs. Il appela donc à Rome saint Gaëtan de Thienne et Pierre Caraffe, archevêque de Théate, plus tard le Pape Paul IV. Le bon Pape Adrien eût voulu réformer aussitôt et complétement tous les abus : ce qui témoignait plus de zèle que de sagesse pratique. Comme étranger jusqu'alors au gouvernement de l'Eglise romaine, il n'en connaissait encore à fond ni les affaires, ni les usages, ni les personnes ; on lui fit entendre qu'une réforme précipitée pouvait faire plus de mal que de bien et enhardir l'hérésie, loin de lui fermer la bouche. Adrien déplora ces obstacles et dit à ses confidents que la condition des Papes était bien malheureuse, puisqu'ils n'avaient pas la liberté de bien faire, quoiqu'ils en eussent fort la volonté et en cherchassent les moyens. Il conclut qu'il n'était point possible de mettre à exécution aucun de ses articles de réforme, avant le voyage qu'il méditait de faire lui-même en Allemagne.

En attendant, il commanda expressément à toutes les congrégations romaines de veiller plus que jamais à éviter ce qui provoquait des plaintes. De plus, l'année suivante 1523, avec saint Antonin, archevêque de Florence, il canonisa, comme nous l'avons dit, saint Bennon, évêque de Meissen ou Misne dans la haute Saxe. Il pensait ainsi faire plaisir à la nation allemande et en même temps lui proposer un modèle. Mais, malgré cela et malgré les démarches et les avances du pieux Pontife, toutes ses négociations et ses efforts furent infructueux (1228.)

Il mourut le 24 septembre 1523, après un pontificat d'un an, huit mois, cinq jours, y compris celui de son élection. Il fut enterré avec cette épitaphe : *Ici repose Adrien VI, qui n'estima rien de plus malheureux pour lui que de commander.* Il eut pour successeur le cardinal Jules de Médicis, cousin de Léon X, qui fut élu le dix-neuf de novembre 1523, couronné le vingt-cinq, et prit le nom de Clément VII.

FLORENTIA ou FLORENCE (Saint), martyr au territoire d'Agde au III[e] siècle. (*Voy.* l'article ACTES DU MARTYRE DES SAINTS DONATIEN ET ROGATIEN, etc., n. III.) Ce saint que Fleury nomme *Florentia* est appelé *Florence* par le P. Longueval, qui ne fait que le mentionner, dans son *Hist. de l'Eglise Gallicane*, liv. I[er]. Dom Vaissete (*Hist. gén. du Languedoc*, liv. III, chap. 54) écrit *Florentie ;* mais il n'en fait pas une sainte comme dom Richard. (*Dict. des Scienc. ecclés.*, édit. in-fol. 1760, t. III, pag. 1010, col. 2.)

FLORUS, solitaire qui ne craignit pas de dire la vérité à Dioclétien, dans un magnifique entretien avec ce tyran.— *Voy.* l'article DIOCLÉTIEN, n. IX.

FOI (SAINTE) ou FOY, martyre du III[e] siècle à Agen (1229) et honorée aussi d'une manière spéciale à Chartres. Elle souffrit avec saint Caprais dont nous avons parlé (t. III, col. 824), en renvoyant à l'article FOI (sainte.)

I. Le nom de cette glorieuse vierge martyre nous reporte aux persécutions du Christianisme dans les Gaules, et il place sous nos yeux une des scènes les plus mémorables de ces âges primitifs. « Pour ma part, vient de dire un pieux prélat (1230), il m'était doux naguère, durant les courts instants de liberté que nous laissaient nos travaux du concile

(1228) On peut voir dans le cardinal Pallavicini le détail de ces négociations et de ces efforts. Tout en rendant pleine justice à la bonté et au zèle d'Adrien VI, ce cardinal dit que les instructions qu'il donna, en ces circonstances, manifestent sans doute la vertu bien connue d'Adrien ; mais qu'au jugement de plusieurs, elles laissent à désirer plus de prudence et de circonspection. Voy. *Hist. du concile de Trente*, par le cardinal Pallavicini, liv. II, chap. 7.

(1229) *Voy.* notre article ACTES DU MARTYRE DES SAINTS DONATIEN ET ROGATIEN, n. III, tom. I, col. 150.

(1230) Mgr Pie, évêque de Poitiers, *Discours prononcé le 6 octobre 1859, pour la réconciliation de l'église Sainte-Foy, à Chartres*, brochure in-8, 1859.

d'Agen, d'aller visiter et vénérer les monuments qui consacrent ces immortels triomphes de la religion. Je vois encore d'ici le lieu où la jeune patricienne, éblouissante de beauté comme de vertu, faisait pâlir Dacien sur son tribunal par son énergie à confesser le nom de Jésus-Christ, et à détester le culte des idoles. »

Sainte Foi était, en effet, née d'une famille patricienne; elle était d'une grande beauté et eut le bonheur de connaître Jésus-Christ dès l'enfance et de le servir avec une grande fidélité. Aussi fut-elle remarquée par les païens, et Dacien, qui était alors gouverneur des Gaules, la cita à son tribunal. — Comment t'appelles-tu? lui demanda le cruel ennemi et persécuteur des Chrétiens. — Mon nom, répondit-elle, est en rapport avec mes œuvres; je me nomme Foi. — Et quel est donc le culte de ta religion et de ta foi? — Depuis ma première jeunesse, je suis chrétienne; je sers Jésus-Christ de toute la ferveur de mon âme, et je mets en lui toute ma confiance. — Enfant, reprend le préfet avec une modération feinte et une bienveillance perfide, reçois un conseil que je dois à ta jeunesse et à tes grâces; quitte cette religion nouvelle, et sacrifie à notre sainte déesse Diane, dont le culte te siéra mieux par la similitude de son sexe avec le tien; l'encens que tu vas lui offrir sera le prélude de la gloire et des richesses que je te réserve: ***Et sanctissimæ Dianæ sacrifica, quæ ipsa est sexui vestro consimilis*** (1231). — J'ai appris de la tradition de mes pères, dit la jeune fille, que les dieux des nations sont des démons; et toi, tu veux par tes flatteries me ranger sous leur empire! — Le ministre de Dioclétien ne pouvait dissimuler sa rage plus longtemps. On allume un brasier, on dresse un lit d'airain et l'on y lie avec des chaînes de fer le tendre corps de la victime.

Mais voici qu'à la gloire de la virginité et du martyre elle joint celle de l'apostolat. Les spectateurs de ce supplice sont émus d'horreur et de compassion; ils se déclarent chrétiens et ils ne tardent pas à payer ce crime de leur tête. Cependant les cris ou plutôt les cantiques de la martyre arrivent jusqu'aux oreilles de Caprais, réfugié sur la colline qui domine la ville. Il se demande à lui-même s'il convient à un ministre du Seigneur de se dérober plus longtemps à la persécution, tandis qu'une timide enfant se dévoue. Le Seigneur lui répond en faisant jaillir subitement une fontaine dans la grotte qui lui sert d'asile. Le vaillant athlète n'hésite plus; il descend de la montagne, il se jette au milieu des spectateurs et des bourreaux; il fortifie de sa parole la vierge expirante, et il est admis peu de temps après à cueillir comme elle la palme du martyre. *Voy.* les articles CAPRAIS (Saint), et FÉLICIEN (Saint.)

II. Ce glorieux combat pour Jésus-Christ se passait vers l'an 287. A la fin du IVe siècle, saint Dulcidius, évêque d'Agen, fit la translation des reliques de sainte Foi dans l'église qu'il avait fait bâtir dans l'enceinte de la ville. Quant à celles de saint Caprais et des compagnons de son martyre, il les transféra dans une autre église qui était aussi dans l'enceinte d'Agen. L'histoire de cette translation qui paraît être d'un témoin oculaire, se trouve dans les Actes de sainte Foi, que Surius et Labbe ont publiés. On vénère encore le lieu où la crainte des persécuteurs avait fait cacher primitivement les corps de nos saints martyrs (1232).

Mais comment et depuis quelle époque le culte de sainte Foi, en particulier, s'est-il propagé de l'Aquitaine dans la ville de Chartres (1233)? Un document aussi authentique qu'intéressant nous fournit les renseignements désirables à cet égard.

On était aux premiers jours du XIe siècle (1234). Le grand docteur de l'Eglise de Chartres, saint Fulbert, occupait alors le siége épiscopal, et il présidait en outre à une école florissante que les contemporains ont qualifiée d'académie. Parmi beaucoup d'autres disciples distingués qui suivaient les leçons du Socrate chrétien (1235) et qui vivaient de cette vie mêlée d'obéissance et de liberté qui sied à des étudiants déjà hommes, se trouvait un certain Bernard, destiné à devenir écolâtre d'Angers. Or, lui-même nous apprend quelle était sa promenade et sa retraite favorite. « Il arrivait très-souvent, dit-il, que pour écrire ou pour prier, je me retirais dans la petite église de Sainte-Foi, martyre, qui est située hors des murs de la ville: » ***Accidebat crebrius ut, vel scribendi causa vel orandi, sanctæ Fidis, martyris, quæ extra muros ejusdem urbis sita est, ecclesiolam adirem*** (1236). Voici donc un témoignage certain qui assigne plus de huit siècles et demi à l'oratoire de Sainte-Foi que possédait l'Eglise de Chartres, sans que rien nous oblige de penser qu'à cette époque même il fût de fondation récente. Et quant à la transformation qui ne tarda pas à se faire de la modeste chapelle en une magnifique église, le récit du même Bernard en fournit l'explication.

Le goût prononcé qu'il avait pour ce lieu de prière et d'étude amenait de temps en temps la conversation de ses condisciples sur les miracles multipliés qu'on racontait de la vierge d'Agen, dont le corps avait été transféré dans l'abbaye de Conques, au pays de Rouergue (1237). Les intelligences d'alors n'étant pas plus crédules que celles d'aujour-

(1231) *Acta SS.*, Octob., tom. III, p. 288.
(1232) *Voy.* Alban Butler, au 6 octobre.
(1233) Il y a d'ailleurs, en France, quantité d'églises placées sous le vocable de Sainte-Foi.
(1234) Nous empruntons les intéressants détails qui suivent au Discours de Mgr l'évêque de Poitiers, *ubi supra*.
(1235) Cf. Adelmani Epistola ad Berang. *Patrologie*, éd. Migne, tom. CXLIII, p. 1290.
(1236) *Patrologie*, tom. CXLI, p. 319. — Cet oratoire, qui était établi hors des murs de la ville fut, plus tard, renfermé dans l'enceinte de la cité par l'évêque Pierre de Celles.
(1237) C'est ce que constate lui-même Godescard, 6 oct.

d'hui, il arrivait tout naturellement que les avis étaient partagés; tandis que quelques-uns ajoutaient foi à ces miracles, d'autres les qualifiaient de fables. Pour Fulbert, il est présumable qu'à l'exemple du patriarche Jacob, il laissait parler ces jeunes gens dans des sens divers, et que, comme il convient aux hommes graves, et surtout aux hommes investis de l'autorité, il se contentait d'observer les choses en silence : *Pater vero rem tacitus considerabat* (1238).

III. Emu de cette diversité des sentiments, le pieux client de la martyre conçut dès lors la résolution, ou plutôt, il fit le vœu d'aller lui-même vérifier les prodiges sur place, dès qu'il en aurait la facilité. Et, le résultat de ce vœu, ce furent trois voyages de Bernard, qui aboutirent à un Traité en trois livres sur les miracles authentiques dont il eut les preuves vivantes sous ses propres yeux (1239). Or, cette relation pleine d'autorité, adressée par Bernard lui-même à son ancien maître, et transmise par celui-ci, selon son usage, à tous ses disciples devenus évêques ou écolâtres sur tous les points de la chrétienté, donna un nouvel essor au culte de la sainte agenaise. En particulier, le petit édifice suburbain, qui avait fixé les sympathies du futur biographe, devint, dès le commencement du siècle suivant, une grande et belle basilique, qui reçut encore plus tard de nouveaux accroissements.

Les monuments écrits, en effet, ainsi que la tradition encore récente, nous apprennent que l'église de Sainte-Foi, érigée en prieuré par saint Yves, cette autre lumière de l'Eglise de Chartres, qui l'unit à sa chère abbaye de Saint-Jean en Val, occupait un rang principal entre les églises paroissiales de la cité. C'est sur cette paroisse de Sainte-Foi que le pieux Olier voulut fonder son premier séminaire. Lui et les membres de sa société naissante y habitèrent près d'une année ; ils y prêchèrent une de leurs plus fructueuses missions (1240). Et, s'il n'entra pas dans les desseins de Notre-Seigneur de fixer là le berceau de cette savante et modeste compagnie; si la maison élevée à ses frais auprès de l'église de Sainte-Foi dut être bientôt abandonnée, du moins le souvenir de ce premier essai est demeuré vivant dans les âmes.

Mais hélas ! l'église de Sainte-Foi a douloureusement expié sa longue prééminence ; la pudique vierge d'Agen avait versé son sang plutôt que de sacrifier sur les autels d'une divinité impure. Le démon a pris sur cette modestie virginale une cruelle revanche, et l'église de Sainte-Foi, à Chartres, a subi d'affreuses profanations, soit de la part des mauvais Chrétiens, soit de celle des révolutions. Grâce à Dieu, le temps des réparations est venu, et le saint temple a pu être rendu au culte. C'est le 6 octobre 1859 qu'on a procédé à la réconciliation de cette église, au milieu d'un nombreux concours de fidèles. La cérémonie, présidée par Monseigneur l'évêque de Chartres, fut des plus solennelles, et Monseigneur Pie, évêque de Poitiers, y prononça un éloquent discours (1241). — Ajoutons que les savants continuateurs des Bollandistes viennent de publier un poëme (1242), attribué au vénérable Hildebert, évêque de la fin du XIe siècle, sur le glorieux martyre de Sainte-Foi, de saint Caprais et de leurs compagnons.

FOLCUIN, abbé de Lobes au Xe siècle. *Voy.* une note sur lui dans l'article ADALBERON, archevêque de Reims, tom. I, col. 205.

FONDANUS, évêque du IVe siècle qui eut le malheur de livrer les saintes Ecritures. *Voy.* l'article ABITINE, ville d'Afrique.

FONTANAY, Jésuite missionnaire. *Voy.* l'article MISSIONNAIRES EN CHINE (Notice sur 99).

FORBIN-JANSON, évêque de Nancy. *Voy.* l'article GRÉGOIRE XVI, Pape, n. VIII.

FORMOSE, Pape, succéda à Etienne V. Il avait été évêque de Porto et avait prêché la foi dans la Bulgarie. Il avait aussi accompli d'autres œuvres et avait surtout travaillé efficacement à terminer le schisme de Photius. (*Voy.* cet article.)

I. Formose a été diversement jugé. Il est loué généralement comme un évêque de grande vertu. Cependant le Pape Jean VIII l'avait déposé par contumace, comme ayant engagé les Bulgares à ne demander d'autre archevêque que lui; comme ambitionnant de quitter son siége de Porto pour celui de Rome; enfin, et surtout, il faut le dire, comme ayant conspiré contre Charles le Chauve que Jean VIII venait de couronner empereur. (*Voy.* l'article JEAN VIII.) Le Pape Marin ou Martin II avait rétabli Formose dans sa dignité. Tout cela, au fond, peut se concilier. Formose pouvait avoir beaucoup de vertus, sans les avoir toutes, sans être exempt pour cela de quelque ambition (1243). Sa facilité à passer d'un autre siége épiscopal à celui de Rome, chose inouïe jusqu'alors dans l'Eglise romaine, autorise à le penser, d'autant plus que son élection ne fut pas sans difficulté. Sergius, cardinal-diacre, paraît avoir au moins partagé les suffrages. Tout cela augmenta l'animosité entre les deux partis politiques qui divisaient Rome. Sauf cet article, Formose fut un bon Pape (1244).

Comme il était déjà évêque, il ne fut point ordonné et ne reçut point de nouvelle imposition des mains : il fut seulement intro-

(1238) *Gen.* XXXVII, 11.

(1239) Bernardi, Andegavensis scholastici, *De miraculis sanctæ Fidis*, apud *Patrologiam*, edit. Migne, tom. CXLI, p. 129 et seqq.

(1240) *Vie de M. Olier*, par M. l'abbé Faillon, 2 vol. in-8, 1841, tom. I, p. 295-98.

(1241) *Mémorial catholique*, vol. de 1859, tom. XV, p. 426.

(1242) *Acta Sanctorum*, ad diem 20 Octobris, p. 816, n. 8, p. 821-826.

(1243) Nous verrons plus loin, n° V, un auteur vouloir le disculper même de tout reproche d'ambition.

(1244) *Hist. univ. de l'Eglise cath.* tom. XII, p. 455.

nisé sur la fin de l'an 891. Dès qu'il eut été élevé sur le Saint-Siége, il envoya deux légats, Pascal et Jean, dans le royaume d'Arles, où ils tinrent, l'année suivante 892, un concile à Vienne, où l'on fit six canons pour empêcher l'usurpation des biens ecclésiastiques, la détention des legs pieux et les violences contre les clercs.

Foulque, archevêque de Reims, écrivit au Pape Formose pour lui témoigner sa joie de le voir sur la Chaire de Saint-Pierre : ce qu'il regarde comme une marque de la protection de Dieu sur son Eglise. Le Pape Formose le consola par ses lettres, et lui témoigna le désir de le voir et de conférer avec lui. Foulque lui en rendit grâces, et en même temps lui représenta que quelques évêques de Gaule demandaient le *pallium* sans aucun droit et au mépris de leurs métropolitains : ce qui pourrait altérer la charité et produire une grande confusion. C'est pourquoi il le prie, au nom de toute l'Eglise, de ne pas accorder ces sortes de grâces sans un consentement général et par écrit (1245).

Le Pape, dans sa réponse, l'exhortait, lui et les autres évêques de France, à compatir à l'Eglise romaine et à la secourir, parce qu'elle était menacée de sa ruine; ce qui indique probablement l'animosité des partis que l'élection de Formose avait augmentée à Rome. Il ajoutait que depuis longtemps l'Orient était troublé par des hérésies pernicieuses, et l'Eglise de Constantinople par des schismes; qu'il s'en était aussi élevé un depuis longtemps entre les évêques d'Afrique, sur lequel leurs députés le pressaient de donner une réponse, aussi bien que ceux de plusieurs autres pays. « C'est pourquoi, disait-il, nous avons résolu de tenir un concile général, qui commencera le premier de mars 893, et nous vous avertissons de vous y rendre sans délai, afin que nous puissions nous entretenir à loisir et rendre des réponses plus amples sur toutes ces matières. »

Nous n'avons aucune de ces lettres du Pape Formose; mais, par le résumé qu'en fait Flodoard, on voit avec intérêt que, vers la fin du IXe siècle, il y avait encore plusieurs évêques en Afrique, et que, comme toujours, ils recouraient au successeur de Pierre pour terminer leurs différends (1246). Il y a encore plusieurs autres lettres échangées entre le Pape Formose et Foulque, mais toutes relatives aux successions de rois et princes de ce temps-là, toutes choses qui concernent plutôt l'histoire de France que la nôtre. Nous en dirons autant des difficultés dans lesquelles se trouva Formose entre l'empereur Gui et le roi Bérauger (1247), et nous ne nous y arrêterons pas. Nous passerons donc principalement aux faits qui doivent surtout nous intéresser.

II. L'archevêque de Reims, Foulque, était lié d'amitié avec Alfred le Grand, roi d'Angleterre, et avec Plegmond, archevêque de Cantorbéry. Il leur écrivit des lettres amicales à tous les deux, les exhortant à retrancher les restes du paganisme qui repullulaient à la suite des guerres et qui tendaient à permettre le concubinage des clercs, les unions incestueuses et sacriléges parmi les laïques. Le Pape Formose ayant appris ces nouvelles, délibérait s'il n'excommunierait point les évêques d'Angleterre pour leur négligence, quand l'archevêque Plegmond lui écrivit qu'ils s'étaient enfin réveillés et travaillaient tous avec zèle à renouveler la face de l'Angleterre. Aussitôt le Pape leur écrivit une lettre circulaire à tous, leur reprochant leur négligence passée, les félicitant de leur zèle présent et leur envoyant sa bénédiction au lieu d'une excommunication. Il les exhorta à persévérer dans leur zèle, à remplir sans délai les églises vacantes et à rendre la soumission canonique à l'archevêque Plegmond, primat de l'Angleterre, que, de plus, il y établit son légat (1248).

En 895, on avait tenu un concile à Tibur où l'on fit divers canons importants. On y traita aussi du différend qui existait alors entre Herman, archevêque de Cologne, et Adalgaire de Hambourg et de Brême. Précédemment, le Pape Etienne V avait chargé Foulque de Reims d'accommoder cette affaire. Le Pape Formose chargea ensuite Halton de Mayence de prendre là-dessus les informations les plus exactes; Herman et Adalgaire furent mandés tous deux à Rome, pour que l'affaire fût discutée et terminée en leur présence; Herman y comparut par son député, Adalgaire n'y comparut d'aucune manière. Le Pape Formose lui en témoigna son étonnement dans une lettre que nous avons encore; il lui fait part de la décision que le Siége apostolique venait de prendre après beaucoup d'hésitation, craignant, d'un côté, de blesser les droits de l'Eglise de Cologne, et, de l'autre côté, de compromettre l'existence de celle de Hambourg, établie pour la conversion des païens du Nord. Voici en effet le moyen terme que le Pape avait pris par prévision : En attendant que l'Eglise métropolitaine de Hambourg pût se suffire à elle-même, celle de Brême lui resterait unie, mais à condition que cette dernière demeurerait soumise à la métropole de Cologne, et que l'archevêque de Hambourg, comme administrateur de Brême, se rendrait soit en personne, soit par son vicaire, à l'invitation de l'archevêque de Cologne pour des affaires

(1245) Flodoard, lib. IV, cap. 1.
(1246) *Ibid.*, c. 2.
(1247) N'étant encore qu'évêque de Porto, Formose avait blâmé le Pape Jean VIII touchant l'élection d'un empereur. Devenu Pape, il put se convaincre, dit Rohrbacher (tom. XII, p. 465), qu'il est plus facile de blâmer ce que fait un autre, que de faire mieux. Car, par le choix qu'il fit lui-même, on se trouva avec deux empereurs. Il couronna Gui, duc de Spolète, l'an 892, et donna le même titre d'empereur à Arnold, roi de Germanie, qu'il fit venir à Rome l'an 896. Ce qu'il y a de certain, c'est que Formose s'attira, par tous ces arrangements politiques, des désagréments bien graves, qui ne finirent pas même avec sa vie.
(1248) Labbe, tom. IX, p. 430, et Pagi, ann. 894 n. 16.

graves, non par une sujétion quelconque, mais par une affection fraternelle.

Cette décision conciliante du Pape Formose eut son exécution au concile de Tibur, où nous voyons Adalgaire signer le quatorzième, non comme archevêque de Hambourg, mais comme évêque de Brême. La lettre a pour inscription : Formose, serviteur des serviteurs, au très-révérend et très-saint Adalgaire, archevêque de Hambourg (1249). Cette lettre du Pape sert à rectifier Adam de Brême, Albert de Strade, Baronius, Fleury et autres, qui, pour ne l'avoir pas connue ou remarquée, ont mal représenté toute cette affaire.

C'est à peu près tout ce qu'on nous rapporte du pontificat de Formose, si ce n'est encore, qu'il envoya des légats à Constantinople au sujet de ceux qui avaient communiqué avec Photius. Il mourut le 4 avril 896, après un gouvernement de quatre ans, six mois, dix-sept jours. Ce Pape, comme nous l'avons vu, avait écrit quelques épîtres. Si l'on ne les a plus, il paraît du moins qu'il en reste trois : une à Foulque, une autre à Stilianus sur les affaires d'Orient, et la troisième aux évêques d'Angleterre. Encore certains critiques (1250), prétendent-ils que cette lettre n'est point de lui non plus que du Pape Léon V, à qui elle a aussi été attribuée. Mais ce qui arriva après la mort de Formose a surtout préoccupé l'histoire, comme nous allons maintenant le rapporter.

II. Formose, avons-nous dit, était le premier évêque transféré d'un autre siége à celui de Rome, ce qui fit une sorte de scandale. Aussi, par une conduite des plus extraordinaires, son deuxième successeur sur la Chaire de saint Pierre, Etienne VI, jugea le pontificat de Formose et les ordinations faites par ce Pape, comme étant plutôt les actes d'un antipape que d'un Pontife légitime. En conséquence il les déclara nulles dans un concile et ordonna de nouveau ceux qui en furent jugés dignes. Il fit plus encore; pour l'exécution de sa sentence il fit tirer du tombeau (et il fallait être au IXe siècle pour voir de pareilles choses!) le corps de Formose et le fit apporter en plein concile. Là, on le dépouilla des vêtements pontificaux, on lui coupa deux doigts de la main droite, on le déposa dans un sépulcre de pèlerin, et enfin on le jeta dans le Tibre. C'est ce que rapporte Auxilius, auteur contemporain et ordonné par Formose, dans un écrit composé pour la défense de ce Pape et de ses ordinations (1251).

Luitprand qui écrivit beaucoup plus tard, se montre si peu au fait de ce déplorable événement, qu'au lieu de le rapporter à Etienne VI, il l'attribue à Sergius (1252), que même il fait succéder immédiatement à Formose. Lors donc qu'il ajoute qu'on mit le cadavre de Formose dans le Siége pontifical, qu'on lui donna un avocat pour répondre en son nom, que le Pape Etienne lui parla comme s'il eût été vivant, et qu'enfin on lui coupa non-seulement deux doigts, mais encore la tête, il est à croire que ce sont là de ces imaginations si familières à Luitprand et que si ces circonstances eussent été réelles, Auxilius n'eût pas manqué de les rappeler dans sa défense.

Par l'ouvrage de ce dernier, on voit que le jugement du Pape Etienne VI contre Formose, sinon quant à *la forme*, assurément, — car celle-ci sera toujours blâmable, — du moins quant au fond, n'était pas destitué de certaines raisons canoniques. Il portait sur deux chefs : la translation de Formose à Rome, la validité de ses ordinations. On opposait à Formose sa déposition réitérée par le Pape Jean VIII, son serment à ce Pape de ne revenir jamais à Rome et de n'en point ambitionner le Siége; on lui opposait les conciles de Nicée et de Chalcédoine, les décrétales des Papes saint Léon et saint Gélase, qui défendent les translations; on lui opposait surtout le canon décrété par le concile de Sardique sur la proposition d'Osius, d'après lequel : « Celui

(1249) *Acta SS.*, 3 Febr., *Vit. S. Ansch.*, com. præv., § 20. — *Voy.* sur S. Adalgaire notre tome I, col. 227.

(1250) Sigebert, à l'an 890, et Dupin, *Bibl. des aut. ecclés.*, Xe siècle, et *Table des mêmes aut.*, IXe siècle.

(1251) *Bibl. PP.*, tom. XVII.

(1252) Un écrivain récent, M. le baron Ernouf, qui s'appuie sur Luitprand, sans s'attacher au récit plus simple d'Auxilius, prétend que si Sergius ne fut pas l'auteur du fait, du moins il en fut l'instigateur. « Il importe de remarquer, dit-il, que le soutien le plus actif du nouveau Pape (Etienne VI), l'instigateur principal de la procédure sacrilége instruite contre le malheureux Formose, fut Sergius, l'affidé de Berthe et de Théodora, le ministre implacable de la vengeance de la fille de Waldrade contre l'ancien ennemi de sa mère. » Cet écrivain ajoute, après avoir cité la version de Luitprand : « Pour donner la plus grande solennité possible à cette exécution posthume, Etienne avait adressé (mais qui nous prouve ceci? les collections des conciles ne nous le disent pas) des convocations impérieuses aux principaux évêques du monde chrétien. Il voulait, en quelque sorte, associer l'Eglise entière à sa hideuse vengeance. Plusieurs évêques se rendirent à cet appel, ne soupçonnant pas l'horreur du spectacle qu'on leur préparait, d'autres s'excusèrent sous divers prétextes. Flodoard nous a conservé la lettre d'excuse de Foulque, archevêque de Reims. (*Voy.* l'article ETIENNE VI.) Cette profanation fit horreur à l'immense majorité des habitants de Rome. Au moment même où elle s'accomplissait, un long cri de réprobation s'éleva du sein de la multitude, rappelant, mais en vain, le Pontife et ses ministres à ce respect que les vivants doivent toujours aux morts. » Ici M. Ernouf renvoie à l'Auxilius, *Eclaircissements*, XII, puis il ajoute : « Luitprand semble (il fait plus que *sembler*) imputer directement cette exécution sacrilége à Sergius, qui l'avait bien certainement inspirée, et qui plus tard, devenu Pape à son tour, la sanctionna formellement. Les liaisons avérées de Sergius avec la Toscane nous autorisent à *conjecturer* que la fille de Waldrade ne fut rien moins qu'étrangère à cette vengeance sacrilége. » (*Histoire de Waldrade, de Lothaire II et de leurs descendants*, par M. le baron Ernouf, 1 vol. in-8, 1858, p. 54-56.)

qui passait d'un siége à un autre, par ambition ou par fraude, ne devait pas même avoir la communion laïque, même à la mort. »

Auxilius se trouve si embarrassé de ce canon, qu'il s'emporte contre Osius et le traite de novatien, sans penser que ce canon était du grand concile de Sardique, concile d'une souveraine autorité, surtout en Occident et à Rome (1253). Il n'est donc pas étonnant que la première translation que vit l'Eglise romaine, Eglise si zélée pour l'observation des canons, particulièrement de ceux de Sardique, n'y causât de grands troubles et une profonde irritation.

Quant à la validité des ordinations de Formose, on y opposait ce qui s'était fait touchant les ordinations de l'antipape Constantin (1254). Auxilius convient que celles-ci furent déclarées nulles et réitérées par le Pape Etienne IV; seulement il prétend que ce Pape avait agi contre les décrets des Pères, et que ce qui a été mal fait ne doit pas servir de règle. Mais il faut observer que le Pape Etienne IV jugea les ordinations de Constantin dans un concile nombreux, assemblé, pour cet effet, de l'Italie, de la Gaule et de la Germanie, et que tout le concile ainsi que le clergé romain approuvèrent la sentence. Bien plus tard même, c'est-à-dire cinquante ans après Auxilius, le Pape Jean XII, avec l'approbation du concile de Rome, cita pour modèle le jugement et la conduite du Pape Etienne IV, touchant les ordinations de l'usurpateur Constantin.

D'un autre côté, on avait vu le Pape saint Nicolas et son successeur Adrien II, déclarer, au sujet des ordinations de Photius, ordonné par un évêque schismatique, que Photius, n'étant lui-même que laïque, n'avait pu donner aux autres ce qu'il n'avait pas, et qu'ainsi ses ordinations ne pouvaient être reconnues. Tout cela montre, dit l'abbé Rohrbacher (1255), que la question touchant la validité des ordinations faites par des hérétiques, des schismatiques ou des intrus, n'était pas si éclaircie alors qu'elle peut l'être aujourd'hui, si pourtant elle l'est d'une manière définitive; car tous ces faits méritent une sérieuse attention. Toujours est-il que, pour être juste envers le Pape Etienne VI, il ne faut pas le juger avec les idées d'aujourd'hui, mais avec celles de son époque.

Pour ce qui est en particulier de la validité des ordinations de Formose, comme il avait été reconnu Pape plusieurs années durant par toute l'Eglise, les sentiments furent loin d'être unanimes, comme pour les ordinations de l'antipape Constantin. Les uns, suivant l'autorité du Pape Etienne VI, les déclaraient nulles; les autres, comme Auxilius, les soutenaient valides. Autrement, disait cet auteur, il faudrait conclure que l'Italie presque tout entière, ses évêques ayant été la plupart ordonnés par Formose, a vécu depuis vingt ans sans Christianisme, sans sacrements, sans Messe ni pour les vivants ni pour les morts, et que toute l'Eglise, ayant consenti à la cause première de tout cela, s'en est rendue elle-même coupable (1256). Ce raisonnement est juste et solide. On n'en peut pas dire autant, lorsque, pour prouver que les ordinations de Formose sont valides, il soutient que les ordinations, même forcées, le sont.

IV. Auxilius, à ce que l'on présume, était Français de nation. Il fit sur cette grave question trois écrits. Le premier, composé à la prière d'une personne qu'il ne nous fait pas connaître, est un petit traité en forme de dialogue entre l'agresseur et le défenseur. Auxilius y raisonne en pur dialecticien. Tout ce qu'il y débite se réduit à montrer que, bien que l'ordination ou plutôt la promotion de Formose fût illicite, à raison du serment qu'il avait fait de ne jamais monter sur le Saint-Siége, elle n'a pas laissé d'être valable, à raison de l'utilité de l'Eglise, qui doit être préférée au serment d'un particulier. La maxime est généralement vraie; mais l'application à Formose pouvait être contestée, puisque sa promotion lui attira, et à lui et à l'Eglise, des suites aussi fâcheuses.

Comme Auxilius était personnellement intéressé à la validité des ordinations de Formose, et qu'il s'était apparemment aperçu que son premier écrit était insuffisant pour l'établir, il en entreprit un autre divisé en quarante chapitres. Dans celui-ci, l'auteur discute en théologien, ou plutôt en canoniste, les deux points de la question. D'abord il tâche de montrer que les translations d'un siége à un autre sont permises; mais il n'apporte en preuve que l'autorité d'une fausse décrétale et des exemples pris de l'usage de l'Eglise grecque. Il aurait pu citer à propos la lettre du Pape Etienne V à l'empereur Basile, touchant le Pape Marin; c'est dans ce second traité que l'auteur s'objecte la décision du concile de Sardique, et, comme il s'en trouve embarrassé, il prétend, ainsi que nous l'avons dit, que c'est moins un décret du concile, que le sentiment particulier d'Osius, d'où il prend occasion de l'accuser de novatianisme, à cause de la sévérité de ce canon. Auxilius passe ensuite à faire voir que les ordinations faites par un évêque condamné ne laissent pas d'être valables, et qu'il n'est pas plus permis de les réitérer que le baptême. Se flattant enfin d'avoir prouvé ce qu'il avait entrepris d'établir, il conclut que lui et les autres ordonnés par Formose doivent demeurer dans leur grade, en attendant la décision du concile général.

Dans ce second traité, il marque ainsi qu'il suit l'inconvénient de révoquer en doute la validité des ordinations de Formose : il s'en suivra que depuis environ vingt ans, la religion chrétienne aura manqué en Italie; que les évêques ordonnés par Formose n'auront rien fait en dédiant des églises, en consa-

(1253) Auxil., lib. I, c. 11.

(1254) *Voy.* sur cet antipape, notre tome III, col. 1522 et suiv.

(1255) *Histoire de l'Eglise universelle*, tom. XII, p. 469.

(1256) Auxil. *loc. cit.*

crant des autels, en bénissant le saint chrême; que ni eux ni les prêtres n'auront point sanctifié les fonts pour le baptême, ni célébré validement aucune Messe, ni fait d'oblation utile aux vivants et aux morts; les prières des Matines, des Vêpres et des autres heures, n'auront point été exaucées; les sous-diacres et les diacres auront en vain exercé leurs fonctions; l'Eglise entière sera coupable d'avoir approuvé ces ordinations dans un concile. Si Formose a été mal ordonné, à qui doit-on l'imputer, sinon au peuple romain, qui l'a choisi, au clergé et aux grands, qui, tant qu'il a vécu, ont reçu de lui le corps et le sang de Notre-Seigneur et assisté avec lui aux stations et aux autres solennités. Mais que peut-on reprocher à ceux qui sont venus de loin, suivant la coutume, recevoir l'ordination de saint Pierre, par les mains de son vicaire? Ces raisonnements, outre qu'ils sont justes, nous montrent encore qu'il s'agissait réellement d'ordinations proprement dites, et non pas simplement de juridiction.

Le troisième écrit d'Auxilius est adressé à Léon, évêque de Nole, qui, ayant été ordonné par Formose, était violemment pressé de reconnaître son ordination nulle. Il avait consulté sur ce sujet les plus habiles des Français et des habitants de Bénévent, qui lui avaient répondu par écrit qu'il se gardât bien de commettre cette faute. Il fit prier Auxilius de répondre aux objections qu'on lui faisait, et Auxilius, après lui avoir envoyé son précédent écrit, en composa un second pour le satisfaire. Il met en tête une question générale: Si l'ordination reçue par force est valable; et répond par l'affirmative, s'appuyant de l'exemple du baptême donné par force à un adulte, qu'il soutient être bon. Mais, dit l'abbé Rohrbacher (1257), il se trompe en l'un et en l'autre cas. Et quand on objecte à Auxilius les ordinations de l'antipape Constantin déclarées nulles et réitérées par le Pape Etienne IV, il n'a d'autre réponse, sinon qu'on avait mal fait (1258). Tout cela, en définitive, déclare en terminant l'historien que nous avons cité en cette matière (1259), tout cela prouve qu'il y avait des exemples et des raisons pour et contre. Il faut surtout ajouter l'animosité qui régnait entre les partis politiques (car c'est à la politique qu'il faut, en définitive, attribuer ces luttes et ces douloureux désordres), et l'on s'expliquera sans peine ce qu'il y eut de violent de part et d'autre, ainsi que l'abbé Rohrbacher lui-même, en convient.

V. En somme, nous l'avons dit, Formose peut être considéré comme un bon Pape, et l'auteur que nous avons mentionné plus haut s'attache à le défendre. Il est vrai qu'il ne le fait qu'aux dépens d'Etienne VI et de Sergius qu'il traite très-rudement; mais, sans nous arrêter ici à ce qu'il y a d'exagéré dans les assertions de cet auteur, prenons du moins ce qu'il y a de bon, c'est-à-dire ce qu'il dit de Formose. On ne voit pas souvent les écrivains du monde défendre les Papes, et quand ils le font, il n'est pas inutile de recueillir leur témoignage.

Un érudit (1260) s'est attaché à réunir tous les renseignements contemporains que nous possédons sur Formose; il a, en quelque sorte, instruit à nouveau le procès de ce Pontife. Sans prétendre excuser l'animosité dont on donna le triste spectacle contre Formose, il l'accuse cependant d'avoir provoqué cette animosité et troublé l'Eglise par son ambition. Sur quoi l'auteur que nous voulons citer (1261) dit ce qui suit: « Ce jugement nous paraît trop sévère. Formose eût été l'un des grands hommes de son siècle, si chez lui l'énergie avait été à la hauteur de l'intelligence et de la piété. Sous Nicolas Ier, il avait été l'apôtre des Bulgares, qu'il avait convertis..» Ensuite, l'écrivain prétend, et nous ne sommes pas éloigné de le croire, qu'il y eut dans les procédés de Jean VIII à l'égard de Formose, alors évêque de Porto, un emportement fâcheux, « et l'on ne saurait, sans témérité, en tirer des inductions défavorables contre le caractère de Formose. »

« Si celui-ci, ajoute l'auteur que nous citons, avait eu l'ambition insatiable dont on l'accusait, il n'aurait pas été si disposé à sacrifier et sa position d'évêque en Italie et l'influence dont il jouissait à Rome, pour se consacrer tout entier aux rudes travaux de l'apostolat, et tout semble prouver qu'en le retenant auprès de lui, le Pape Nicolas n'entendait aucunement le punir, mais, au contraire, ne pas se priver de ses services immédiats. Il fut également en grande faveur auprès d'Adrien II, successeur de Nicolas, et fut commis par lui pour recommencer l'instruction de la grande affaire de Waldrade, délégation que la mort subite de Lothaire rendit inutile.

« En 875, Formose fut envoyé par Jean VIII à Charles le Chauve pour lui offrir la couronne impériale. Il est vrai que, peu de temps après, Formose suivit l'exemple de la plupart des princes et des évêques d'Italie, qui se déclarèrent contre Charles en faveur de son neveu Carloman. Ce n'était pas là un crime, mais tout au plus une faute politique, bien excusable dans les circonstances difficiles où se trouvait l'Italie. Ce fut pourtant là ce qui irrita le Pape, ce qui le décida à sévir sans ménagement contre Formose, qu'il traita de schismatique, prétendant à tort faire d'une question toute politique une affaire de dogme ou de discipline. Pourtant lui-même ne tarda pas à reconnaître qu'il n'avait plus de secours à espérer du côté de la France, et il fut trop heureux de se rallier, à son tour, au parti allemand, et d'obtenir la protection de Charles le Gros, frère et successeur de

(1257) Tom. XII, p. 471.
(1258) Auxil. apud Mabill., *vet. Annal.*, inf.
(1259) L'abbé Rohrbacher, *loc. cit.*
(1260) Kœpke, dans une *Dissertation sur la vie et les écrits de Luitprand.*
(1261) M. le baron Ernouf, *Histoire de Waldrade, de Lothaire II et de leurs descendants*, 1 vol. in-8, 1858, p. 155.

Carloman. Les rigueurs contre Formose furent blâmées même par les évêques de France, et notamment par Hincmar (1262). »

On voit toute la part qui revient à la politique dans tout ceci, et combien furent déplorables ces luttes auxquelles les Papes se trouvèrent mêlés, ce qui fut certainement et ce qui est toujours une douloureuse épreuve pour l'Eglise. C'est là, on peut l'affirmer, dans son combat incessant à travers les passions humaines, la plus rude de ses épreuves. Enfin, notre auteur achève par ces paroles : « Après la mort de Jean VIII, Formose fut pleinement réhabilité et relevé de toutes les censures prononcées contre lui. Il n'était pas même à Rome, mais à sa résidence épiscopale de Porto, quand il fut nommé Pape. Il opposa une résistance opiniâtre et presque désespérée à ceux qui vinrent le chercher ; il fallut l'arracher de force de l'autel. Est-ce là une comédie d'ambition satisfaite ? Il est plus naturel d'y voir une humilité sincère, peut-être aussi un pressentiment sinistre que l'avenir devait trop bien justifier (1263). »

Le fait de la désapprobation par les évêques de France, des rigueurs exercées contre Formose, ce fait que vient de constater l'auteur dont on vient de lire l'apologie, ressort effectivement des lettres d'Hincmar, archevêque de Reims, et il paraît que ce Pape qui fut si maltraité par les Romains après son décès, était cependant très-estimé dans les Gaules, puisque, comme une récente découverte vient de le prouver (1264), on gravait son nom sur les premières cloches en usage dans les antiques basiliques de la Gaule celtique. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les Romains, quand les passions politiques furent apaisées, rendirent toute justice au Pape Formose, et l'on n'ignore pas que Jean IX cassa, dans un concile, ce qui avait été fait contre lui. *Voy.* l'article JEAN IX.

FORTUNAT (SAINT), diacre, fonda avec saint Félix prêtres, et saint Achillée, diacre, l'Eglise de Valence, où ils furent envoyés par saint Irénée, évêque de Lyon. *Voy.* l'article VALENCE (Eglise de).

FORTUNAT, schismatique. *Voy.* les articles : APOSTATS, CORNEILLE (Saint), Pape ; CYPRIEN (Saint), évêque de Carthage.

FORTUNAT (SAINT), évêque de Poitiers. Ce saint, qui se nommait Venance Fortunat, naquit en Italie, près de Trévise, en 530, et fut élevé à Ravenne. Il quitta son pays natal à l'âge de trente-cinq ans, et vint dans les Gaules. Il paraît qu'il y fut amené par les malheurs de sa patrie et par sa reconnaissance envers saint Martin. Sur ce dernier point, il raconte lui-même (1265) qu'étant à Ravenne attaqué d'un mal d'yeux qui le mettait en danger de perdre la vue, il alla faire sa prière dans l'église des saints martyrs Jean et Paul, devant une image de saint Martin peinte sur la muraille, devant laquelle brûlait une lampe, et que s'étant frotté les yeux avec l'huile de cette lampe, il fut entièrement guéri.

A son arrivée dans les Gaules, Sigebert, roi d'Austrasie, qui aimait les gens de lettres, le reçut avec empressement ; mais Fortunat cherchait un asile plus sûr à la vertu que celui d'une cour : étant donc allé à Tours pour y satisfaire sa dévotion, il se lia étroitement avec l'évêque de cette ville, saint Grégoire, auquel il dédia son Poëme en quatre livres sur la vie de saint Martin. Néanmoins Tours ne fut pas encore le lieu où il se fixa. Il se retira à Poitiers auprès de sainte Radegonde, qui l'employa aux affaires où le rang qu'elle avait tenu dans le monde l'obligeait encore de se mêler.

Dans ses heures de loisir, Fortunat cultivait le talent qu'il avait pour la poésie latine. Il fut un poëte élégant et ingénieux, mais souvent recherché et futile : ses poëmes et ses différentes pièces de vers n'ont point cette simplicité et cette clarté de style qui distinguent les écrits des autres poëtes chrétiens (1266). Ses Hymnes seules sont à l'abri de tout reproche ; le sublime y règne à chaque vers, et c'est surtout par ces morceaux qu'il eût fallu juger Fortunat, non par ses poésies fugitives, comme l'ont fait légèrement des auteurs graves de ce temps. C'est, en effet, à Fortunat que nous devons la belle hymne *Vexilla regis* (1267) que l'Eglise chante encore en l'honneur de la croix ; il en fit une aussi pour la Nativité de Jésus-Christ, une pour la Conception de la Très-Sainte Vierge, et une magnifique pour la résurrection du Seigneur (1268).

Son mérite autant que sa piété engagèrent l'évêque de Poitiers à l'attacher à son Eglise, en l'ordonnant prêtre. Il finit même par monter sur ce siége en 598, après la mort de Platon, successeur de Méronée. Alors il s'adonna tout entier à ses fonctions de pasteur, et non content d'imiter les actions des

(1262) M. le baron Ernouf, *loc. cit.*

(1263) *Ibid.*, p. 420-428.

(1264) Voici en effet ce qu'on lisait, il y quelques années, dans un journal religieux : « La paroisse de Villemanôche (*Villa Monachorum*), qui forme un bourg, anciennement fortifié, possédait encore, après nos révolutions, deux cloches remarquables par leur antiquité comme par les noms de leurs parrains ; l'une d'elles avait été fondue en 888, un siècle environ après l'invention de cet instrument d'église : elle portait un cachet particulier d'originalité dans sa forme, et on y lisait cette inscription : *Campana sum non Nola ✠ fui Eudonio vero rege ✠ Formoso Papa ✠ Galterio senonense episcopo.* Cette cloche avait été fendue de haut en bas par un boulet de canon amorti de loin ; on en apercevait la marque au centre. L'autre cloche porte qu'elle a eu pour parrain : « L'*un des premiers descendants du célèbre chancelier de Lhospital, principal ministre de Charles IX ; Lhospital, dont les sages conseils furent impuissants pour empêcher le détestable massacre de la Saint-Barthélemy.* » (La *Voix de la Vérité*, n° du 5 octobre 1851.)

(1265) Fortun., lib. IV, *De vita mart.*, sub finem.

(1266) M. Félix Clément, *Les poëtes chrétiens depuis le IVe siècle jusqu'au XVe*, in-8, 1857, p. 356.

(1267) *Voy.* sur cette *hymne* les remarques du P. Longueval, édit. in-12, 1826, tom. IV, p. 55.

(1268) On trouvera ces *hymnes* dans l'ouvrage ci-dessus de M. Félix Clément, p. 357 et suiv.

saints, il s'appliqua aussi à les écrire, « sorte d'ouvrage, dit un historien (1269), également sanctifiant et pour l'auteur et pour les lecteurs. » Ce fut dans cette vue qu'il écrivit la Vie de plusieurs des plus illustres saints de l'Eglise de France, par exemple, de saint Hilaire de Poitiers, de saint Martin de Tours, de saint Aubin d'Angers, de saint Paterne d'Avranches, de saint Germain de Paris et de sainte Radegonde. On lui attribue encore celles de saint Marcel de Paris, de saint Remi de Reims, de saint Médard de Soissons, et de quelques autres.

Sainte Radegonde ayant obtenu de l'empereur Justin, successeur de Justinien, une relique de la vraie croix, Fortunat écrivit une lettre en vers à cet empereur et à l'impératrice Sophie, pour les remercier du précieux présent qu'ils avaient fait à sainte Radegonde. Il dit à Justin qu'il mérite de commander à l'empire romain, puisqu'il est uni de créance avec la Chaire de saint Pierre (1270). C'est que Justin, en se déclarant pour la foi du concile de Chalcédoine, venait d'étouffer les semences du schisme qui se formait entre les Eglises d'Orient et celle de Rome.

Fortunat mourut à Poitiers vers l'an 603, et est invoqué comme saint dans d'anciennes litanies. Outre les ouvrages que nous avons cités de lui, il nous a encore laissé une explication du *Pater* et du *Credo*, et quelques lettres en prose assez obscures. Il fut enterré dans l'église de Saint-Hilaire, près les murs de la ville; et Paul Warnefride, étant venu longtemps après prier à son tombeau, composa son épitaphe en vers, pour lui rendre un devoir qu'il avait rendu lui-même à tant d'autres qui le méritaient moins.

Il nous faudrait entrer dans une discussion et dans plus de détails que n'en comporte un simple article, pour reviser les jugements sévères et souvent injustes que MM. Guizot, Thierry et Ampère ont portés sur le caractère et les œuvres de Fortunat. Ces écrivains ne lui pardonnent ni l'esprit ni l'enjouement avec lesquels il a traité les sujets innocents de ses poésies fugitives, et ils glissent fort légèrement eux-mêmes, comme nous l'avons dit, sur les Hymnes magnifiques qui retentissent encore dans nos églises et dont Fortunat est l'auteur. Ils méconnaissent complétement son caractère et ses œuvres comme évêque. Ils en font successivement un barbare et un épicurien raffiné, et ils tracent un tableau romanesque et presque scandaleux de la vie de Fortunat à Poitiers. Nous ne nions pas que Fortunat ne se soit laissé aller à des futilités déplorables dans certaines de ses pièces; mais il y a loin de là aux insinuations qu'une critique malveillante semble avoir voulu accréditer, et, dans tous les cas, il eût fallu faire la distinction des temps, de la simplicité et de la pureté des personnages, et ne pas méconnaître la vie entière de l'auteur, vie irréprochable et toute consacrée au bien (1271). Nos critiques eussent été plus justes s'ils avaient voulu se placer à ce point de vue. Du reste, notre saint a été tout récemment assez suffisamment vengé (1272) pour que nous ayons besoin d'insister davantage.

FORTUNION (SAINT), martyr en Afrique au III° siècle. *Voy.* l'article CARTHAGE (Eglise de), n° II.

FOULQUE, archevêque de Reims. *Voy.* les articles : ETIENNE VI et FORMOSE, Papes, et ADALGAIRE, archevêque de Hambourg, tom. I, col. 227 et suiv.

FOULQUES, moine de Cîteaux, évêque de Toulouse, favorise la fondation des Frères Prêcheurs. *Voy.* l'article DOMINIQUE (Saint), n° V.

FRAMBOLD (SAINT), évêque de Bayeux. *Voy.* l'article GERBOLD, ou GERBAUD (Saint).

FRANÇOIS (SAINT) D'ASSISE. Le salut du monde, compromis par l'orgueil et par toutes les misères de la prétendue sagesse humaine, a été assuré par la folie de la Croix. La mission de saint François d'Assise fut de rappeler aux hommes du XIII° siècle cette grande et féconde vérité qui était alors mise en oubli. Cette mission sublime, il s'en acquitta en conformant sa vie à celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en s'attachant avec amour à cette illustre, cette généreuse, cette sage et triomphante folie du Christianisme. « Il a été, au XIII° siècle, un évangile vivant. Il a été donné en scandale à l'univers; car l'Evangile écrit dans les livres, et celui que le Saint-Esprit daigne écrire dans l'âme des saints, déplaisent également à la fausse prudence du monde. »

I. Né dans la ville d'Assise, en 1182, d'une riche famille de marchands, François reçut d'abord le nom de Jean, et il le reçut de sa pieuse mère. Ce ne fut que plus tard que son père, revenant de France, lui donna celui de François qu'il a sanctifié. Il y a là, ce semble, une double leçon pour tout le monde, pour les Chrétiens actuels et spécialement pour la France. Saint François est, avec quelques autres, chez nous, par exemple le bienheureux Robert d'Arbrissel, l'âme qui a le plus ressemblé à saint Jean qui a le mieux suivi Jésus, ayant suivi la divine Mère. Saint Jean est celui qui mène les phalanges irrésistibles des derniers temps, parce qu'il suit en tout Marie immaculée. Marie seule sait triompher des ennemis de Dieu, à force d'amour. La France, il serait bon de ne pas le perdre de vue, semble destinée à fournir particulièrement de ces héros parfaits, car c'est chez elle que saint Irénée vint porter l'esprit religieux de saint

(1269) *Hist. de l'Eglise gall.*, liv. VII.
(1270) Fortun., lib. *Singulari*.
(1271) Tous les historiens de l'Eglise les plus graves l'attestent.
(1272) *Voy.* l'ouvrage de M. l'abbé Gorini, intitulé : *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*, etc., 2° édit, 3 vol. in-8, 1859 : tout le chapitre 15 de cet ouvrage est consacré à l'examen des critiques contre saint Fortunat, tom. II, p. 189-258.

Jean, et l'on peut ainsi comprendre pourquoi ces deux noms : *Jean* et *François*, furent donnés à l'enfant d'Assise (1273).

Ses commencements, comme plusieurs autres circonstances de sa vie et ses actes, eurent une conformité singulière avec la vie du Sauveur des hommes. Pendant que la pieuse Picca, mère de François, était en proie aux douleurs de l'enfantement, un pèlerin vint dire qu'elle ne serait délivrée que dans une étable, et que son enfant devait naître sur la paille. Tout étrange que dût paraître cet avertissement, on le suivit, et la mère accoucha heureusement. Ce fut une fête dans le Ciel et sur la terre; quelques âmes pieuses entendirent les anges chanter pendant la nuit des hymnes de paix et de joie, sur une humble petite chapelle de la plaine, au bord du grand chemin. (Elle prit le nom de Notre-Dame-des-Anges, et devint plus tard un sanctuaire célèbre.) Un homme du peuple fut son précurseur; il parcourait les rues d'Assise en criant : « La paix et le bien ! la paix et le bien ! » Il se tut dans les premières années de François. Au baptême, un inconnu se présenta pour le tenir sur les fonts ; il le pressait dans ses bras avec tendresse : c'était un ange envoyé de Dieu (1274). Il tenait là la place du saint vieillard qui, lors de la présentation de l'enfant Jésus au temple, le prit dans ses bras en louant le Seigneur (1275). François ajoutait à sa ressemblance avec son divin Maître deux traits bien caractéristiques, une affectueuse charité pour les lépreux, et un ardent amour pour la pauvreté. Aussi quand des disciples se présentèrent pour le suivre, que leur dit le bienheureux François? ce que disait Jésus-Christ à ceux qui désiraient marcher à sa suite : *Si vous voulez être parfaits, allez, vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres.* Mais n'anticipons point, bien que, dans cet article, nous ne voulions pas nous astreindre à l'ordre rigoureux des dates.

On sait peu de choses de la jeunesse de François. Nous le voyons seulement à la paroisse de Saint-Georges où il apprenait à aimer Dieu et à le servir, puis aidant son père dans l'administration d'une maison de commerce assez considérable, aimant la dépense, cherchant les aventures et profitant, en un mot, de sa liberté; car son père lui avait laissé par vanité ce que l'avarice l'aurait peut-être engagé à lui refuser, une indépendance à peu près complète. Aussi, le jeune homme, passionné, ardent, s'en prévalut pour prendre part aux petites expéditions que faisaient continuellement ses concitoyens contre les habitants de Pérouse, par suite d'une rivalité de longue date. Fait prisonnier dans une de ces courses militaires, il conserva toute sa gaieté ; mais à son retour chez lui, il tomba dangereusement malade et ses idées se modifièrent sensiblement. Il voulut néanmoins s'associer encore à l'expédition de Gauthier de Brienne, en Calabre ; mais il tomba une seconde fois malade, fut obligé de s'arrêter à Spolète, et, dans ce nouveau danger, il comprit qu'il avait autre chose à faire qu'à mener cette vie guerroyante et inutile.

Enfin, un beau jour, François renonça tout à fait au monde et aux choses de ce monde. Il s'en alla, voulant se donner tout à Dieu. On le vit abandonner son habit à un indigent dont il prit les haillons, et bientôt il entendit ces paroles : « François, va réparer ma maison que tu vois tomber en ruines. » On eut beau l'appeler fou, le couvrir de boue, le poursuivre de huées, il resta dans la voie divine. Son père le frappa, l'enferma, et il se contenta de dire : *Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice !* Il renonça à son patrimoine, alla dans la solitude, et parcourut les bois et les champs pour entendre plus librement la voix de Dieu. Il chercha les souffrances, les humiliations, et rendit grâces à son divin Maître chaque fois qu'il les rencontra. Puis, il alla à Gubbio s'enfermer dans un hôpital de lépreux, dont il devint pour un temps le très-humble domestique, et, quand sa délicatesse fut entièrement familiarisée avec tous les dégoûts de cet horrible séjour, il en sortit et se fit maçon.

II. Il y avait aux portes d'Assise trois petites églises à demi ruinées : Saint-Damien, Saint-Pierre et la Portioncula. Voulant préluder par la réparation matérielle de l'église de Saint-Damien (car ce n'était ici qu'une figure de ce que le saint devait accomplir plus tard) à la réparation spirituelle de la société chrétienne tout entière, François alla travailler de ses propres mains à la maison de Dieu; quêtant les matériaux qu'il y employait et les aliments dont il avait besoin pour soutenir son corps, et voulant obéir au précepte de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Ne portez ni or, ni argent, ni aucune monnaie dans votre bourse, ni sac, ni deux vêtements, ni souliers, ni bâton.*

En effet, François travaillait tout le jour; le soir il demandait sa nourriture de porte en porte. C'est dans cet exercice qu'il apprit à connaître toutes les précieuses qualités d'une grande et noble *dame*, avec laquelle il résolut de contracter une éternelle union. Un jour donc, François se déchaussa, se dépouilla de ses habits, revêtit une robe grossière, ceignit ses reins d'une corde, et dans ce modeste équipage, il épousa..... la *Pauvreté !* Union sublime et féconde, qui a été

(1273) Nous avons déjà fait remarquer ailleurs que ce nom béni de Jean n'est pas venu pour rien à la pensée de la pieuse mère de François, et qu'il y avait là un dessein caché dont nous devions profiter. Voy. *Vie intime de saint François d'Assise, ou manifestation de l'esprit et du cœur du séraphique patriarche, fondateur de l'ordre des Frères Mineurs*, 1 vol. in-8, 2e édit. 1861. Nous avons mis des notes et quelques additions dans cet ouvrage remarquable dû à la plume d'une pieuse et sainte abbesse de l'ordre de Sainte-Claire.

(1274) *Histoire de saint François d'Assise*, par Emile Chavin, in-8, 1841, p. 4.

(1275) *Et ipse accepit eum in ulnas suas, et benedixit Deum.* (*Luc.* II, 28.)

célébrée par les trois grandes puissances de la terre : la poésie, l'éloquence et l'art ; par Dante, Bossuet et Giotto (1276).

Cependant la conduite pénitente et mortifiée de François lui attira quelques disciples. Bernard de Quintavalle, Pierre de Catane, Egidius se joignirent à lui, et, dans une cabane située au milieu de la plaine de Rivo-Torto, ils menèrent ensemble une vie d'extases angéliques. De temps en temps ils allaient prêcher leur réforme dans les diverses parties de l'Italie ; mais après chacune de ces courses apostoliques, ils revenaient à leur pauvre cabane se retremper dans la prière et le recueillement. Ce fut dans une réunion de ses premiers disciples que saint François écrivit une Règle en vingt-trois chapitres.

Il y obligeait ses frères à renoncer à toute possession et à vivre d'aumônes. La pauvreté, une pauvreté rigoureuse, absolue, telle était la base, le solide fondement de cette Règle. A peine le nombre de ceux qui l'embrassèrent se fut-il augmenté, qu'il les envoya de tous côtés prêcher aux hommes l'amour et l'honneur de cette pauvreté tant méprisée du monde, et la pénitence et la prière tant négligées. Leur unique provision de voyage était la prière et la bénédiction de leur bienheureux Père. Ils étaient, du reste, convaincus que les hommes qu'ils édifiaient par leurs conseils et leurs exemples, devaient leur fournir en retour les choses indispensables à la vie, et cette conviction ne fut jamais trompée. En 1219, lorsque, dix ans après la fondation de l'ordre, cinq mille Frères vinrent à Sainte-Marie des Anges assister au deuxième chapitre général, la charité des habitants du pays sut pourvoir avec abondance à tous les besoins de cette nombreuse assemblée.

C'était à Sainte-Marie des Anges que, grâce à la libéralité des Bénédictins de Monte-Soubazio, François s'était établi avec ses frères, lorsque sa règle eut reçu, à Rome, du Pape Innocent III, une simple approbation verbale (1277), qui fut solennellement renouvelée en 1215, au quatrième concile de Latran. A quelque distance, dans l'église de Saint-Damien, le saint avait institué, en 1212, un second Ordre, celui des *Pauvres-Dames*, dans lequel un grand nombre de femmes du monde avaient embrassé la pénitence sous l'autorité de sainte Claire, l'admirable et douce coopératrice de François. *Voy.* son article, tom. III, col. 1197 et suiv.

Il leur donna une Règle divisée en douze chapitres et put chanter ces paroles prophétiques: ***Réjouis-toi, stérile, l'épouse abandonnée est souvent plus féconde que celle qui a un époux.*** Sainte Agnès, sœur de sainte Claire, Hortulane, leur mère, sainte Agnès de Bohême, la bienheureuse Salomé, la bienheureuse Yolande, Isabelle de France, sœur de saint Louis, et tant d'autres, adoptèrent le nouvel institut et le propagèrent.

III. Bientôt François s'occupa de la destination qu'il convenait de donner à ses enfants, dont le nombre s'augmentait de jour en jour. Cependant, il était tourmenté par un doute. Devait-il aller prêcher ou devait-il se renfermer dans la prière et la contemplation? Il eut recours au jugement de Dieu pour fixer ses incertitudes, et il obéit à l'ordre qui lui fut donné de porter aux hommes des paroles de pénitence.

Ainsi déterminé pour la vie active, François envoya les frères deux à deux dans diverses directions ; lui-même s'embarqua pour la Syrie. Une tempête le rejeta sur les côtes de la Dalmatie, et peu de temps après il partit pour aller prêcher la foi au Maroc. Obligé par une grave maladie de s'arrêter en route, il établit au moins des couvents de son ordre en Portugal, en Espagne et dans le midi de la France. Ce fut à son retour en Italie qu'il eut le bonheur de voir son ordre solennellement approuvé au concile de Latran. Immédiatement après se tint, à Sainte-Marie des Anges, le premier chapitre général de l'ordre. François donna des instructions à ses frères, qu'il envoya évangéliser diverses contrées ; il se réserva la France, et se rendit à Rome pour s'y préparer à s'acquitter dignement de sa mission. Là, il contracta devant le tombeau des saints Apôtres, avec saint Dominique, cette sainte et miraculeuse amitié dont nous avons parlé longuement, présage de l'union providentielle qui devait régner un jour entre les enfants de ces deux grands religieux. *Voy.* l'article Dominique (Saint), n. II, VII et VIII.

Après le second chapitre général, auquel assistèrent saint Dominique et le cardinal Ugolin, protecteurs des Frères Mineurs, François s'en alla en Syrie. Il prêcha la foi chrétienne devant le sultan d'Égypte, qu'il toucha vivement, mais sans le convertir. Ce prince se contenta de lui offrir de riches présents. On peut deviner comment le champion de la pauvreté accueillit ces dons, et pourtant il fut reconduit avec honneur au camp des Chrétiens. En Palestine, il édifia les serviteurs du Christ et acquit de nouveaux enfants à sa Règle, qui est encore observée au Carmel et au Saint-Sépulcre. Trompé dans le vif espoir qu'il avait conçu de la glorieuse palme du martyre (1278), François revint en Italie. Son retour fut un véritable

(1276) Voir dans l'*Histoire de saint François d'Assise*, par Chavin, p. 33-36, et Append., p. LVIII, les vers de Dante, et le fragment du Panégyrique de Bossuet sur l'union de saint François avec la pauvreté, ainsi que la description de la fresque de Giotto, où cette union est solennellement représentée.

(1277) *Voir* sur l'approbation de l'ordre de Saint-François, à l'article Dominique (Saint), tom. III, col. 1685.

(1278) Il devait avoir l'honneur d'un plus glorieux martyre. Saint Jean, à la différence de saint Pierre, n'a pas eu la mort de la croix par le *martyre forcé*. Il y a des raisons providentielles à ce privilége de saint Jean qui, seul d'entre les apôtres, n'est pas mort comme son divin Maître et a survécu à l'épreuve. Saint Jean s'offre à la croix et Dieu fait qu'il soit épargné. C'est ce que nous voyons dans notre saint. Il désire le martyre comme tant d'autres martyrs ; Dieu le lui épargne. Ce trait est

triomphe. Jamais roi ou empereur de ce monde n'avait été reçu comme il le fut à Bologne. Arrivé sur la grande place, il prêcha la multitude avec ces formes populaires que les Franciscains ont toujours gardées depuis et qui expliquent l'empire immense de leur parole sur les masses.

Pendant que saint François était au Levant, d'autres Frères-Mineurs allaient en Afrique, dans l'Espagne mahométane, et y cueillaient la palme du martyre. Le saint apprit avec joie que le sang de ses enfants avait coulé pour la foi dans le Maroc. Vers la même époque, c'est-à-dire en 1221, la science pénétrait dans l'Ordre des Mineurs avec Antoine de Padoue (1279). Il faut lire les termes dont se servit le saint fondateur quand il lui ordonna d'enseigner : « A mon très-cher frère Antoine, frère François, salut en Jésus-Christ. Il me plaît que vous enseigniez aux Frères la sainte théologie, de telle sorte néanmoins que l'esprit de la sainte oraison ne s'éteigne ni en vous ni dans les autres, selon la Règle dont nous faisons profession. Adieu. » — Alexandre de Halès, Jean de la Rochelle, saint Bonaventure (1280), et beaucoup d'autres le suivirent dans cette carrière.

En même temps, par un admirable expédient de sa charité, François faisait participer aux mérites de son institution les grands et les petits, les hommes et les femmes de tous les états et de toutes les conditions, en un mot, tous ceux qui professaient la foi catholique et l'obéissance à l'Eglise. On voit que nous voulons parler du Tiers-Ordre. Cette association, sous une Règle qui lui était appropriée, recevait les personnes séculières des deux sexes, engagées ou non dans les liens du mariage. Elles s'obligeaient à pratiquer, sous la direction d'un supérieur, les maximes du christianisme et quelques observances religieuses compatibles avec la condition de chacune d'elles. La fécondité de cette institution salutaire dépassa toutes les prévisions. En très-peu de temps elle compta dans toutes les classes, même dans les châteaux des seigneurs et les palais des rois, une foule innombrable d'affiliés (1281).

IV. L'institution nouvelle et les travaux qu'elle exigeait n'entravaient point les progrès de l'Ordre des Mineurs. Les enfants du saint Patriarche d'Assise occupaient de grandes maisons en Italie, en Espagne, en Portugal, en Sicile, en France, en Angleterre. L'Allemagne seule avait d'abord mal accueilli cette précieuse religion du renoncement et de la pauvreté ; mais ce premier et unique échec ne rebuta point le zèle de François et de ses enfants. Au chapitre général de 1221, quatre-vingt-dix frères Mineurs s'offrirent pour aller évangéliser la Germanie. Césaire, prêtre de Spire, y fut envoyé à la tête de vingt-sept de ses frères, et les fruits inespérés de cette mission portèrent la consolation et la joie dans l'âme de François.

C'était, comme nous l'avons dit (n° II), à Sainte-Marie des Anges qu'ils tenaient de la libéralité des moines du Mont-Subasio, que les Frères Mineurs, avec leur saint fondateur, s'étaient établis. Or, cette même année 1221, François eut, dans cette chapelle de Sainte-Marie des Anges de la Portioncule (1282), une vision merveilleuse.

Au milieu de la nuit la plus sombre, le serviteur de Dieu étant à prier dans sa cellule, vit tout à coup devant lui un ange d'une éclatante beauté, qui, au nom du Christ et de sa très-sainte Mère, lui ordonna de se rendre dans la chapelle. François obéit, et, comme il quittait sa cellule, il se vit environné d'une lumière resplendissante qui l'accompagna jusqu'à la chapelle. En y entrant il se sentit saisi d'un indicible mouvement d'amour, et, voyant Jésus Christ et la très-bienheureuse Vierge, entourés d'une multitude d'anges, il tomba prosterné devant ces sacrées majestés. Pendant que son cœur se répandait en effusions brûlantes, il entendit Jésus et Marie lui dire : « François, demandez-nous ce que vous voudrez pour le salut des âmes ; car vous avez été donné au monde pour être la lumière des peuples et relever l'Eglise de la terre. »

Le saint demanda au Seigneur qu'il voulût bien accorder à tous ceux qui visiteraient la chapelle de la Portioncule et se seraient

trop extraordinaire en saint Jean et en saint François pour n'être pas observé. Il nous semble qu'il y a lieu de remarquer que, dans cette Passion nouvelle, *tout est volontaire*. Il y a là, comme nous l'entrevoyons, l'indice que, devant l'abnégation sublime et parfaite des Marie et des Jean, le monde, bien que heurté par eux, finira par s'arrêter avec respect, avec amour, et par cesser ses persécutions. De là, le triomphe final de la sainte Eglise.

(1279) Voy. *Histoire de saint Antoine de Padoue, de l'Ordre des Frères Mineurs*, par l'abbé J. A. Guyard, vicaire général de Montauban, in-8, 1860, p. 62, 68.

(1280) Id., *Histoire de saint Bonaventure*, etc., par M. l'abbé Berthaumier, in-8, 1858, chap. 2 et 3.

(1281) *Voir* ce que nous disons sur le Tiers-Ordre et ses développements nécessaires en nos temps actuels, dans la *Vie intime de saint François d'Assise. Ubi supra*, p. 248, 249.

(1282) Inutile de rappeler que cette église s'appelait Notre-Dame des Anges, à cause de la multitude des esprits célestes qui y entourent l'image de la Très-Sainte Vierge ; qu'on l'appelle *Portioncule*, d'une parcelle de terre qui y fut jointe quand saint Benoît la reçut de certains ermites, originaires de Terre-Sainte ; que les moines l'ayant pour ainsi dire abandonnée, l'abbé de Monte-Subasio en fit don à saint François, lequel la déclara Mère et Chef de tout l'Ordre ; que la chapelle s'élève isolée au milieu d'un vaste temple, restauré à diverses reprises et rebâti, il y a peu de temps, après les tremblements de terre de 1832. Nous dirons seulement que l'Indulgence en question est tellement privilégiée, que les Papes ont coutume de la conserver même dans l'année sainte, et que ce Sanctuaire est un des plus célèbres d'Italie, pour ne pas dire du monde. En certains temps on y a vu plus de cent mille pèlerins en une seule année ; aujourd'hui encore on en voit de vingt à trente mille par an, de tout âge, de toute condition, souvent des parties les plus éloignées de la terre, qui viennent chercher le trésor de la vie éternelle dans cette chapelle, sur la façade de laquelle est gravée cette inscription : *Hic est Thesaurus vitæ æternæ.*

confessés à un prêtre, pardon et indulgence de tous leurs péchés. Le Seigneur accorda la grâce, mais à condition que le saint irait trouver le Pape Honorius III, à Pérouse, et lui demanderait l'Indulgence de sa part. François partit dès le matin du jour suivant, se rendit à Pérouse, où demeurait alors le Pape, alla trouver Honorius et lui exposa l'objet motivé de sa demande. Le Pape, voyant qu'il était question d'une Indulgence si étendue, si générale et perpétuelle, hésitait; mais saint François, à qui une lumière supérieure le fit connaître, parla avec tant de force, qu'au grand étonnement des cardinaux, le Pontife accorda pleinement ce que le saint demandait, en restreignant, toutefois, l'Indulgence à un seul jour dans l'année.

Saint Bernardin assure que le cœur de François se trouva alors dans une grande perplexité, et qu'il passait les nuits entières en prière pour obtenir de Dieu de faire connaître le jour de l'année dans lequel une si grande grâce devait être accordée aux hommes. Enfin, deux ans s'étaient écoulés, lorsque en janvier 1223, après l'éclatante victoire que François avait remportée sur le diable, dont il avait triomphé en se jetant tout nu dans la glace et les ronces, au milieu des plus épaisses ténèbres de la nuit, le Seigneur eut pitié d'une si douloureuse pénitence. Il le fit appeler par un ange à sa chapelle et l'assura de sa propre bouche que tous les fidèles pourraient gagner l'Indulgence, à partir des secondes vêpres de Saint-Pierre-ès-Liens jusqu'au coucher du soleil le jour suivant. Il lui ordonna d'aller à Rome et de faire connaître au Pape sa volonté divine, lui portant en témoignage trois roses blanches et trois roses rouges, dont la fraîcheur et l'éclat se conserveraient comme si elles venaient d'être cueillies au moment même. François partit avec trois de ses compagnons, et, dans le consistoire des cardinaux, exposa à Honorius le commandement qu'il avait reçu, en lui faisant hommage des roses. Le Pape, admirant ce prodige, confirma l'Indulgence, et de plus ordonna qu'elle fût publiée avec la plus grande solennité par sept évêques, ceux d'Assise, de Pérouse, de Todi, de Spolète, de Fuligno, de Nocera, et de Gubbio, qui arrivèrent à Rivo-Torto le premier jour des Calendes d'août. Le saint annonça ce jour-là même, dans l'église de la Portioncule de Sainte-Marie des Anges, que tous ceux qui la visiteraient depuis les vêpres du premier des Calendes d'août jusqu'aux vêpres du jour suivant, obtiendraient la rémission des péchés commis depuis leur baptême, et que la même grâce se renouvellerait chaque année à perpétuité (1283).

V. Les rapides progrès de l'ordre des Frères Mineurs engagèrent le saint Patriarche à revoir attentivement la Règle qu'il lui avait donnée. De vingt-trois chapitres qu'elle avait eues d'abord, elle fut réduite à douze et approuvée dans cette forme nouvelle par une bulle du Pape Honorius III, en date du 29 novembre 1223.

Au mois d'août de l'année suivante, François se retira au Mont-Alverne, où le comte Orlando avait fait bâtir un couvent de Frères Mineurs. Saint François choisit l'endroit le plus solitaire et le plus retiré de la montagne et s'y fit construire une petite cellule. Ce fut dans cette retraite qu'après s'être livré à une longue contemplation et aux austérités d'un jeûne rigoureux le bienheureux reçut miraculeusement ces glorieuses marques, ces *stigmates* célèbres qui firent de son corps l'image la plus parfaite du corps adorable de Jésus-Christ. Cette ressemblance matérielle fut comme un solennel témoignage que Jésus-Christ voulut rendre à son serviteur du zèle avec lequel François avait toujours tendu à conformer sa conduite à celle du Sauveur et à la doctrine de son Evangile. François vécut encore deux années, éprouvé par de continuelles souffrances, et mettant le plus grand soin à dérober aux regards les traces de la céleste faveur qu'il avait reçue. Le 4 octobre 1226, sentant approcher ses derniers instants, il se fit mettre sur la terre nue. Après avoir béni ses nombreux disciples qui pleuraient autour de lui, il s'endormit paisiblement dans le Seigneur (1284).

Il faudrait s'arrêter sur les vertus de notre saint, surtout sur cet amour si ardent pour la pauvreté qui le caractérise, et sur cette charité immense qui embrassait dans un sentiment de fraternité universelle, non-seulement les hommes, mais les animaux et même les êtres privés de vie. Quelles choses ravissantes et fécondes il y aurait à dire sur l'a-

(1283) L'*Indulgence de la Portioncule*, restreinte à cette seule église jusqu'en 1393, a été communiquée à cette époque par Boniface IX à l'église des Frères-Mineurs de Monte-Alvernia, en Toscane; puis, par des priviléges successifs, elle fut étendue à tous les couvents de l'Ordre. Dans la suite, la question s'étant élevée si l'Indulgence se gagnait *toties quoties*, Paul III, se trouvant à Pérouse, déclara, en 1544, à F. Matteo, vicaire général de l'Ordre des Mineurs, qu'il fallait s'en tenir à la tradition des peuples, laquelle résout la question affirmativement. En effet, on mit sur la porte cette inscription en lettres d'or : AUGUSTI HIC VENIAM DAT TIBI QUÆQUE DIES. Les Papes Benoît XI et XII, Sixte IV et saint Pie V étendirent l'Indulgence à tous les couvents des Franciscains, d'hommes ou de femmes, et Léon X déclara que dans toutes leurs églises, le 2 août, on les gagnerait *toties quoties*, comme à Assise même. Une bulle de Pie VII accorde la même Indulgence aux églises de France qui, avant 1793, appartenaient aux FF. Mineurs, dérogeant en cela aux règles déjà établies. Enfin, un rescrit de N. S. P. le Pape Pie IX, actuellement régnant, en date du 6 juillet 1847, accorde l'*Indulgence de la Portioncule* à l'église de Notre-Dame des Victoires, siége de l'Archi confrérie en l'honneur du Très-Saint-Cœur de Marie-Immaculée pour la conversion des pécheurs.

(1284) *Voy.* la *Vie* du saint écrite par Thomas de Celano, qui avait été son ami et son disciple, et auquel on attribue la composition du *Dies iræ*; une autre *Vie* de saint François, connue sous le titre de *Vita a tribus sociis*; celle qu'écrivit plus tard saint Bonaventure a été traduite dans toutes les langues, et les *Annales Minorum*, de Wadding, an 1226.

mour de saint François d'Assise pour la nature ! Nous l'avons essayé souvent ailleurs, et nous nous bornons ici à citer quelques considérations, aussi justes que belles.

La nature était admirable et harmonieuse sortant des mains du Créateur, dit un écrivain (1285), et elle était le grand poëme de Dieu, dont l'action marchait d'une éternité à une éternité, emportant avec elle les siècles et les hommes. L'homme, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, comprenait naturellement la puissance de son auteur et les merveilles de la création. Dieu, dans son ineffable amour, lui avait dit : « Tu es mon fils, je t'ai engendré aujourd'hui. Demande-moi, et je te donnerai les nations pour héritage, et la terre pour empire (1286). » Et l'homme était le roi de la création; tout lui était soumis, parce que lui-même était soumis à Dieu. Dans cet état de grâce sublime, il était destiné à s'élever de degré en degré jusqu'à la vision béatifique. Mais, comme la création tout entière, l'homme se trouvait placé sous l'empire de deux lois : la loi de Dieu, qui n'est autre chose que les rapports indispensables qui rattachent celui qui reçoit la vie à celui qui la donne, le rayon à la flamme, le fini à l'infini ; et une loi individuelle, loi intérieure, constituant son *moi*, renfermée dans les limites de l'être qu'elle déterminait, et subordonnée par les rapports nécessaires de la créature au Créateur, à la loi de Dieu, centre universel. La condition du bonheur était une obéissance harmonique à ces deux centres d'attraction ; et l'homme avec sa volonté libre devait se gouverner de manière à ce que son obéissance au principe individuel ne devînt jamais une violation de l'obéissance au principe général ; qu'en obéissant à lui-même, il obéît en même temps à Dieu, régulateur suprême. Or l'homme accomplit, sous l'inspiration de la loi individuelle, un acte tel, qu'il ne pouvait pas remonter jusqu'à la loi générale pour recevoir la sanction nécessaire à sa justice, et s'harmoniser avec elle. Ainsi, brisant avec Dieu, l'homme mourut à la vision béatifique, et dès cet instant une substitution destructive de l'ordre de la création eut lieu ; le *moi* humain relatif s'était fait absolu : telle est la nature du mal, du péché. Alors l'homme se trouva isolé dans l'univers; et la nature tout entière, n'ayant plus l'intelligence humaine pour l'élever vers Dieu, brisa l'harmonie de ses concerts, et ne laissa plus échapper de ses entrailles douloureuses qu'un gémissement immense (1287).

Cependant Dieu eut pitié de son œuvre, de son poëme ; il annonça au monde le Christ, fils de son éternelle génération. Le Verbe, qui avait créé l'univers, s'incarna ; il combattit, il triompha, et le monde fut sauvé. « Dieu, dit saint Jean de la Croix, a communiqué aussi aux créatures par son Fils l'être surnaturel, lorsqu'il a gravé le caractère de son image dans l'homme, qu'il a élevé jusqu'à sa ressemblance ; car toutes les créatures étant renfermées dans l'homme, partagent avec lui cet honneur. C'est pourquoi Jésus-Christ dit que lorsqu'il sera élevé de terre, il attirera toutes choses à lui, de sorte que Dieu le Père a revêtu de gloire toutes les créatures dans le mystère de l'Incarnation et de la résurrection de son Fils (1288). » Ainsi les créatures élèvent à Dieu ou elles en éloignent ; elles sont soumises ou elles sont rebelles, suivant que l'homme est uni à Dieu ou en est séparé.

L'homme charnel, l'homme animal, selon l'expression de saint Paul, ne comprend pas la nature, l'œuvre de la création ; il ne voit, dans les créatures, que ce qui peut satisfaire ses sens ; les créatures l'éloignent de Dieu. L'homme qui a tué la vie divine dans son âme, l'homme qui ne vit que rationnellement, qui ne va jamais au delà de lui-même, ne comprend rien à la bonne nature, à la nature pure en son essence ; toutes les créatures sont la proie de sa curiosité et de son orgueil : et, pour le dire en passant, tous ces hommes-là ont détourné de leur véritable but les sciences naturelles ! Un homme passera sa vie à dessécher une plante, à écorcher une fleur, et il appellera science botanique l'analyse de cette matière informe, sans couleur et sans parfums : c'est que tout a été matérialisé, et longtemps l'étude de l'homme aussi n'a été que l'étude d'un squelette : assurément, pour ceux-là les créatures les éloignent de Dieu.

Mais l'homme purifié par les larmes de la pénitence, élevé au-dessus de la vie matérielle par la pratique humble et persévérante de toutes les vertus chrétiennes, élevé au-dessus de la vie rationnelle par la contemplation ; en un mot, l'homme saint comprend excellemment ce que les créatures ont de beautés sensibles ou intellectuelles, et, les contemplant dans le sein de Dieu, il reprend son empire ; et Dieu permet souvent que pour le juste la nature soit rétablie dans son harmonie primitive. Le saint se réjouit dans toutes les œuvres du Seigneur ; par elles, il monte jusqu'à Celui qui donne à tout la vie, le mouvement et l'être. Dans ce qu'il y a de beau ici-bas, il contemple Celui qui est la beauté même, et, aux vestiges qu'il a imprimés dans la nature, il suit partout le Bien-Aimé. Les Saints ne voient pas la nature comme nous ; ils la voient délivrée de la servitude de la corruption et dans la liberté de la gloire (1289) ; et cela est indubitable

(1285) M. Emile Chavin, *Hist. de saint François d'Assise*, in-8, 1841, p. 194, 195.

(1286) *Psal.* II.

(1287) *Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit, et parturit usque adhuc.* (*Rom.* VIII, 22.)

(1288) *Quia et ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis, in libertatem gloriæ filiorum Dei.* (*Rom.* VIII, 21.)

(1289) *Voy.* la *Légende de saint François d'Assise*, par saint Bonaventure ; la *Vie intime de saint François d'Assise*, 2ᵉ édit., 1 vol. in-8, 1861, chap. 21, et nos *notes* des pages 8, 112, 302 ; les *Fioretti di san Francesco*, si bien traduites par M. l'abbé A. Riche, 3ᵉ édit., in-12, 1859.

d'après les simples observations qui précèdent.

Rappelez-vous tant de saints et de saintes qui ont aimé la nature, qui l'ont comprise, qui lui ont commandé et auxquels les créatures ont obéi : c'est qu'ils étaient redevenus, en quelque sorte, en leur premier état. Rappelez-vous tous les faits de cet ordre qui donnent à la vie de saint François d'Assise tant de charme et d'attrait; rappelez-vous un bienheureux Henri Suso, parlant à la nature, comme François lui parlait et en parlait; rappelez-vous enfin, car il faut nous borner, rappelez-vous une sainte Elisabeth de Hongrie, et cette belle légende de sainte Jeanne de Portugal : quand elle mourut, toutes les fleurs des environs se fanèrent en même temps et s'inclinèrent sur le passage de son cercueil. Et la terre donnait des roses et des anémones au lieu où l'homme versait son sang, et des lis là où il laissait tomber des larmes. Toutes les créatures gémissent; elles attendent leur délivrance des fils de Dieu. Oh! quand viendra pour elles le jour de la liberté et de la gloire! Les savants tiennent captive la science de la nature; ils ont enfermé la nature chrétienne dans les formes du paganisme : Jupiter et Mercure sont encore dans le ciel; les fleurs et les plantes, qui ne devraient exprimer que nos sentiments de tendresse pour Dieu et les saints de Dieu, se fanent et meurent au contact de leur main dure et glacée; les nomenclatures scientifiques ne devraient être que de pieuses et sublimes litanies, et voilà qu'elles nous révoltent par leur barbarie et nous dégoûtent à cause de leur impudicité. Oh! si nous, qui sommes les fils de Dieu, nous aimions un peu la nature, nous ferions une croisade contre les sciences impies, sacriléges, athées ! Dieu le veut, Dieu le veut !...

VI. Que de fortes têtes ne voient, dans tous ces récits, que puérilités et bizarreries! rien de plus naturel. Mais leurs sourires n'empêcheront pas la réalité de cette puissance mystérieuse que les saints, et en particulier le séraphique patriarche d'Assise, ont toujours exercée sur la nature.

Sous un autre point de vue, les humbles et simples vertus de François méritent encore toute notre admiration. Qui pourrait dire, et c'est la remarque que nous faisions en commençant, qui pourrait dire l'influence que dut avoir sur les mœurs de son époque la constante prédilection de cet homme de Dieu pour tout ce qui était alors réputé vil et bas (1290). Aujourd'hui nous pouvons à peine nous faire une juste idée du chaos dans lequel était plongée l'Europe au commencement du XIIIe siècle. Alors point de gouvernement régulier, point de garanties individuelles; point de sécurité ni pour les biens, ni pour les personnes. La souveraineté dérivait de la propriété, et le pouvoir, morcelé en une infinité de fractions indépendantes, ne reconnaissait aucun frein, aucune mesure. En un mot, triomphe de la richesse et de la force, oppression systématique de la faiblesse et de la pauvreté; voilà quel était l'état social de l'Europe. A ce tableau déjà si sombre, il faut ajouter tous les désordres inséparables d'une guerre universelle et incessante, et l'on aura une idée de la société à laquelle saint François osa prêcher la paix, la concorde, la fraternité, le détachement des biens de ce monde. Qu'on juge des résultats que dut produire le triomphe de ces saintes doctrines parmi des populations qu'avaient abruties les excès du régime féodal. Dans ces temps de barbarie, la prédication avait une importance sociale immense. Il nous suffira de citer Jean de Vicence qui, par la force de sa parole, parvint à rétablir momentanément la paix dans la plupart des villes d'Italie que déchirait depuis longtemps la guerre civile.

Mais rien n'était plus propre à faire refleurir la paix que l'organisation du tiers-ordre. Peut-on imaginer, en effet, une institution plus civilisatrice? Avant d'être admis, il fallait restituer tout le bien injustement acquis et se réconcilier absolument et franchement avec son prochain. Le détachement des richesses était le fond de la règle qu'on jurait d'observer. Le fondateur combattait ainsi l'intérêt, principal mobile des procès et des dissensions qui divisent les hommes. Par une autre disposition pleine de sagesse, tout individu qui entrait dans l'ordre de la pénitence était tenu de faire son testament, afin que ses biens ne pussent devenir, après sa mort, un sujet de discorde. Enfin, les frères ne devaient porter aucune arme offensive, si ce n'est pour la défense de l'Eglise romaine, de la foi catholique et de leur pays. Combien, s'écrie un écrivain, cette disposition était de nature à attacher les peuples à leur religion et à favoriser parmi eux le développement de l'esprit national! Les Gibelins ne se méprirent pas sur la portée de cette institution. Le chancelier de Frédéric II, Pierre des Vignes, écrivait à son maître : « Les Frères Mineurs et les Frères Prêcheurs (1291) se sont élevés contre nous dans la haine...; ils ont brisé nos droits et nous ont réduits à néant, etc. »

Cela peut être; mais ce qu'il y a de très-certain, c'est que saint François d'Assise, ce grand apôtre du XIIIe siècle, a surtout ramené les esprits à la simplicité de la foi, et qu'il ne les a ramenés que par les armes qu'emploient les élus de Dieu : la prière, la douceur, l'humilité, la parole, l'exemple de la sainteté, la folie de la Croix. Avec ces seules

(1290) Nous n'entreprendrons point de montrer l'influence de saint François d'Assise jusque sur les arts et les lettres : ceci nous mènerait trop loin, et nous sommes forcé de nous restreindre. Nous renverrons sur ce point au livre d'Ozanam, intitulé : *Les poëtes Franciscains en Italie au* XIIIe *siècle*, in-8, 1852 : *voir* aussi notre article ALBÉRIC D'ASSISE, tom. I, col. 523 et suiv.

(1291) Saint Dominique (*voy.* son article) venait de fonder, pour les gens du monde, la *milice de Jésus-Christ*, institution analogue au Tiers-Ordre de Saint-François.

armes, le séraphique Pauvre d'Assise soumit le monde, laissant à Dieu le soin de secourir, de protéger et de défendre ceux qui pour Dieu ont tout quitté. Telle fut la mission de notre saint, et telle est l'action qu'il exerça.

En plaçant la pauvreté sur un trône, en la saluant dame et maîtresse du monde, il n'a fait que renouveler la jeunesse éternelle de l'Epouse du Seigneur. Ce qu'il a prêché, ce qu'il a pratiqué, c'est l'Evangile tel que l'entendent les Pères, les Souverains Pontifes, les conciles. Quand on examine avec attention l'histoire de l'Eglise catholique, on est émerveillé de l'unité qui s'y manifeste. Si les hommes altèrent par moments sa discipline, si les règles se relâchent à de certains intervalles, on voit bientôt apparaître un réformateur qui procède par *voie de restauration* et non par *voie de changement*. C'est ce qu'accomplit saint François en faisant triompher la pauvreté, pour imiter plus complétement le Sauveur par la privation de toutes choses. Une armée de pauvres se forma à sa voix, vécut de son esprit, et le perpétue encore aujourd'hui. La pauvreté volontaire donna l'image de la perfection, enrichit les âmes des trésors célestes, et sembla renouveler ou plutôt continuer les effets de la Rédemption. Car telle est la fin des ordres religieux : ils multiplient à l'infini la puissance d'un saint, au moyen d'autres lui-même animés par le même esprit, et à travers le temps et l'espace, et toujours, leur mission, inspirée par la charité, est rigoureusement conforme aux besoins des époques et des contrées où ils se développent.

FRANÇOIS XAVIER (Saint), apôtre des Indes. *Voy.* Xavier (Saint François de), et l'article Missions catholiques dans l'Inde et le Thibet, etc.

FRANÇOIS-MARIE ARBOREO DI GATTINARA, évêque d'Alexandrie, directeur du Bienheureux Paul de la Croix. *Voy.* l'article que nous consacrons à ce saint.

FRANÇOIS DE SALES (Saint), évêque de Genève, l'un des saints qui ont le plus approché du divin Modèle de douceur et de mansuétude, qui ont été le plus animés de l'esprit évangélique d'amour et de miséricorde, qui ont, en un mot, le plus réalisé dans ce monde cette parole de Notre-Seigneur : *Discite a me, quia mitis sum, et humilis corde* (*Matth.* xi, 29) ; parole vivifiante et féconde que nous ne devrions jamais perdre de vue, car, par elle tous les grands obstacles tombent, les plus grandes difficultés et souffrances s'aplanissent et se changent en joie, les plus grandes choses se fondent et s'affermissent !....

I. François naquit le 21 août 1567, de Jean de Sales et de Françoise de Sionas ou de Syonnas. Il y eut de grandes fêtes au vieux château de Sales, un banquet où vint s'asseoir la noblesse des montagnes, et des aumônes abondantes à tout venant, tant cette naissance apporta de joie. Cet enfant délicat fut élevé avec soin par sa mère. Les premières paroles qu'il bégaya furent celles-ci : « Mon Dieu et ma mère m'aiment bien. » Tout est là, l'homme et le saint. Les parents de François versèrent donc la plus pure substance de la vie chrétienne dans le beau vase de son cœur. On ne lui donna pas des habits fins et une nourriture recherchée, mais on l'enveloppa de bonne heure d'une noble simplicité. On lui faisait comprendre la raison de tout ce qu'on exigeait de lui, de sorte qu'il n'était enfant que par innocence. Il obéissait au moindre clin-d'œil ; et, lorsque sa mère lui faisait signe de s'arrêter et de demeurer assis, il restait des heures dans une quiétude nonpareille. On remarqua en lui une telle inclination à l'étude, qu'il passait des jours entiers à tourner les feuillets de quelques livres : tout son désir était de devenir savant ; au collége, il fut un modèle. Toujours net et propre en ses habits, il s'en allait d'un pas grave à ses petites affaires. Les bons bourgeois disaient, en le voyant passer : « Mon Dieu ! qu'il est beau ! il deviendra un grand personnage ! »

En 1578, François vint à Paris faire sa rhétorique et sa philosophie chez les Pères Jésuites ; il suivit aussi les leçons du savant bénédictin Génébrard et les cours de théologie scolastique du P. Maldonado, dont la réputation était immense. C'est à Paris, dans l'église aujourd'hui détruite de Saint-Etienne des Grès, qu'il mit sous la protection de la Sainte Vierge la vertu la plus difficile à cet âge, la chasteté. Après avoir demeuré six ans à Paris, François de Sales passa en Italie pour étudier le droit à l'Université de Padoue ; il eut le bonheur d'y rencontrer deux maîtres illustres qui devinrent ses amis : le jurisconsulte Guido Pancirolo et le P. Antoine Possevin, qui s'est distingué dans le cloître, dans les sciences et dans la diplomatie.

II. De retour en Savoie, il déclara à son père sa résolution d'entrer dans l'état ecclésiastique ; il trompait ainsi tous les rêves de l'ambition du noble vieillard. Claude de Granier, évêque de Genève, le reçut avec ces paroles : « Celui-ci sera ma voix devant mon peuple. » Il l'enrôla dans cette sainte milice qui doit toujours combattre, parce qu'elle a toujours à conquérir ; le 18 décembre 1593, il fut élevé au sacerdoce. Dès ce jour, il se fatigua sans cesse dans tous les soins du ministère évangélique, il s'établit le confesseur des pauvres. Son plaisir était de s'occuper des malades, des paysans, des idiots. Il y avait à Annecy une pauvre femme aveugle de naissance qui avait coutume de se confesser à lui ; aussitôt qu'il la voyait venir à tâtons toute seule, il se levait et la conduisait ; il faisait de même pour un paralytique, il le prenait par le bras et tâchait de le soulager. Il prêtait son mouchoir à ceux qui pleuraient et aux pauvres honteux ; il était ravi d'avoir ce moyen de leur glisser une aumône qu'il portait toujours par paquets de petites pièces de monnaie. Nous ne pouvions omettre ces débuts de la vie d'apôtre, tout simples qu'ils sont. Nous aimons à le suivre dans les humbles et étroites vallées des petites vertus, où s'épanouissent à l'ombre

les douces fleurs de la charité, de la patience et de l'humilité. Comme celle du prêtre d'aujourd'hui, la tâche du prêtre de cette époque consistait à ramener les esprits sans les blesser, par l'abnégation et la prière.

III. Une carrière inattendue s'ouvrit tout à coup devant François de Sales : le rétablissement de la religion catholique dans le Chablais était difficile, car les habitants de cette belle contrée étaient alors dans la première vigueur de l'hérésie; soutenu par le baron d'Hermance, qui donnait l'hospitalité aux missionnaires dans sa citadelle des Allinges, son zèle et sa charité surmontèrent tous les obstacles.

En replantant la foi dans le Chablais, François de Sales voulait y faire revivre toutes les vertus qui en découlent ; ce n'était point des hommages stériles à Jésus-Christ qu'il demandait, il voulait des œuvres de la part des catholiques ; il se servait des riches pour adoucir la misère des pauvres, de quelque communion qu'ils fussent. Lui-même était à tous les infortunés qui avaient besoin de consolation et d'appui. Les connaissances qu'il avait acquises dans le droit lui fournissaient le moyen d'être comme l'avocat des pauvres ; il s'était aussi appliqué à acquérir une teinture de médecine suffisante pour être en état de donner d'utiles conseils dans les maladies ordinaires, et de savoir faire exécuter dans les autres les prescriptions du médecin.

Lorsqu'il alla établir Claude Chevalier dans la cure de Bellevaux, personne ne voulut les loger ; ils obtinrent à grand'peine un morceau de pain de son et de fromage frais. Ces deux hommes se réjouirent, et François dit : « Voici au moins une vie apostolique. » Il répondit à ceux qui lui reprochaient sa condescendance pour les protestants, et de procéder comme s'il eût peur d'eux, « que le Sauveur avait toujours épanché la vérité de ses doctrines avec douceur et mansuétude, et que les hommes font plus par amour que par sévérité ; » et il ajoutait en pleurant : « Je le veux tant aimer, ce prochain! je le veux tant aimer! et je préfère l'envoyer en purgatoire par douceur qu'en enfer par rigueur. »

Aussi, lorsqu'il quitta le Chablais, en 1599, il y laissa vingt mille catholiques pleins de ferveur et de foi. Là ne s'était pas concentré le dévouement de son zèle. Sur la fin de 1598, François était accouru à Annecy pour soigner les pestiférés ; il se montra le père, l'ami, le soutien des malades ; sa charité se transformait et se multipliait ; il se tenait assis au chevet des mourants, et ensevelissait les morts, encourageait et soutenait ceux que le mal n'avait pas encore atteints, et, revêtant mille formes, il adoucissait tous les maux, comme il partageait toutes les douleurs.

IV. Claude de Granier, se sentant trop faible pour la défense d'un diocèse en proie de toutes parts à l'hérésie, choisit François de Sales pour son coadjuteur. Aussitôt il alla à Rome, afin de recevoir ses bulles pour rendre compte au Pape de l'état du diocèse de Genève et des affaires du Chablais en particulier. Après les informations solennelles, en présence de huit cardinaux et de vingt évêques, le Souverain Pontife descendit de son trône et l'embrassa. Le cardinal Borghèse, qui fut Pape sous le nom de Paul V, se lia avec François d'une amitié particulière ; le cardinal Baronius se promenait avec lui en le consultant sur divers points de doctrine. C'est là que se forma une des plus belles amitiés qui aient honoré deux cœurs. Il y avait à Rome un prêtre nommé Juvénal Ancina, qui devint évêque de Saluces, et qui vécut avec son peuple comme un père avec ses enfants ; l'âme de François s'unit à l'âme de Juvénal : elles étaient en tout conformes.

Ensuite nous trouvons François de Sales à Paris, pour demander le droit de rétablir la religion catholique dans les terres du diocèse de Genève qui étaient soumises à l'obéissance du roi de France. Il y demeura neuf mois, prêchant et dirigeant les âmes. Henri IV, l'ayant entendu à Fontainebleau, lui promit le premier évêché vacant en France, et, après un refus plein de désintéressement, il lui demanda au moins la grâce de son amitié. François assistait aux réunions pieuses chez madame Acarie (la bienheureuse Marie de l'Incarnation), avec le cardinal de Bérulle et le docteur André du Val. Il visitait Maubuisson et le Port-Royal alors si embaumé des aromes du désert, et qu'il appela toujours depuis, dans ses lettres, ses chères délices. Arnauld d'Andilly multipliait près de lui les heures et communiait de ses mains. Le Maître, âgé de onze ans, lui faisait une confession générale, et il bénissait Arnauld, encore petit enfant : heureux s'ils eussent toujours conservé l'humilité et l'obéissance à l'Eglise!

V. Il s'en revenait tranquillement à Annecy, lorsqu'on lui apporta la nouvelle de la mort de Claude de Granier ; il se retira au château de Sales pour s'y préparer aux graves fonctions de l'épiscopat par la méditation et la prière ; il y traça le plan de vie qu'il voulait suivre. Il prit possession de sa chaire en s'écriant : « Oh! que le service des âmes m'est une douce et honorable peine! » Il se félicitait de n'avoir pas de maison à lui dans Annecy, et d'être à la merci des autres ; car il aimait la pauvreté, et à la fin de sa vie il pouvait dire : « Je tâte partout dans le cœur pour voir si la vieillesse ne me porte point à l'humeur avare, et je trouve au contraire qu'elle m'affranchit de soucis et de toute prévoyance humaine. » En tout il préférait la simplicité à la prudence : « Je ne sais ce qu'elle m'a fait, écrivait-il, cette pauvre vertu de prudence, j'ai de la peine à l'aimer, la beauté de la simplicité me ravit, et je donnerais toujours cent serpents pour une colombe. » Les douces colombes lui rendaient bien cette affection ; car pendant qu'il officiait pontificalement un jour de la Nativité de Notre-Dame, une colombe entra par une des fenêtres de l'église, et, après avoir voleté quelque temps, elle vint se reposer sur son épaule.

Il n'avait aucune singularité en ses actions; il menait une vie commune où rien ne pa-

raissait de ces choses que le monde estime tant. Toute sa vertu consistait à faire parfaitement des actions ordinaires. La manière de parler de François était majestueuse et naïve; les pauvres, les paysans, l'abordaient avec confiance, il se plaisait avec eux, les écoutait, il parlait même leur patois, afin de se rendre plus facile et plus familier. Son ami l'évêque de Belley nous raconte qu'il ne refusait jamais les petits présents que les pauvres gens lui donnaient. « Il fallait voir de quel œil et de quel cœur il recevait, en ces occasions, une poignée de noix, ou des châtaignes, ou des pommes, ou des œufs, ou de petits fromages, que les enfants ou les pauvres lui présentaient; il recevait même des trois, des quatre sous pour dire des Messes qu'on lui envoyait de quelques villages. Qui a plus aimé ses domestiques! Un jour que j'étais avec lui en bateau sur le lac d'Annecy, les bateliers qui ramaient l'appelaient mon père et traitaient avec lui assez familièrement. « Voyez-vous, me disait-il, ces bonnes gens? ils m'appellent leur père, et c'est la vérité qu'ils m'aiment comme cela. » Il voulait qu'on leur témoignât par des paroles douces et aimables que l'on agrée leur service, que l'on a grande confiance en eux, et qu'on les tient comme de seconds enfants, ou comme de pauvres amis, de qui l'on veut soulager la nécessité. Quand ses domestiques faisaient des fautes, il assaisonnait ses corrections avec tant de suavité, qu'il y avait toujours beaucoup plus d'huile que de vinaigre. »

Saint François de Sales rendait aux personnes de qualité les hommages qui leur étaient dus, disant qu'il n'y avait personne au monde qui se souciât moins des honneurs que lui, ni qui en voulût rendre davantage aux autres. Il visitait les malades et les prisonniers; il était le père des pauvres. Bien que sa fortune fût très-médiocre, Dieu lui donnait une bénédiction abondante; sa maison était considérable et honorable, ses aumônes infinies. Outre l'aumône quotidienne, une aumône générale se faisait deux fois la semaine à son logis, le lundi et le jeudi, et en hiver il commandait de la faire plus ample. Souvent il donnait ses habits; une fois entre autres il ôta ses souliers pour les donner. Dans une autre occasion, se trouvant sans argent, il donna deux chandeliers précieux. Mais en tout il mettait de la discrétion. Un jour qu'on lui demandait vingt écus à emprunter, il alla en chercher dix et dit à l'emprunteur: « Mon cher frère, je me suis avisé d'un expédient qui nous fera aujourd'hui gagner dix écus à chacun de nous deux. Tenez, voilà dix écus que je vous donne en pardon, au lieu de vous en prêter vingt; vous gagnerez donc ces dix-là, et moi je tiendrai les dix autres pour gagnés. »

Il offrit toute sa vaisselle à un chevalier de Malte, prisonnier des Turcs, pour son rachat. Son frère, Jean-François de Sales, qui était devenu son coadjuteur, lui fit un jour un reproche assez brusque de ce qu'il s'était arrêté à consoler une pauvre femme dans le moment qu'on allait se mettre à table. François lui répondit : « Monseigneur de Chalcédoine, mon frère, vous voilà évêque; commencez donc à apprendre que les évêques ne sont pas comme des filets d'eau qui sortent des rochers artificiels, faits pour le plaisir dans les jardins des grands, et dont on n'ose presque pas approcher; on n'y puise l'eau qu'avec des vases d'argent et de cristal, et en fort petite quantité, crainte de troubler ou de tarir la fontaine. Mais, nous autres évêques, si nous voulons faire notre devoir, il faut que nous soyons comme les grands abreuvoirs publics, où tout le monde a droit de puiser et où l'on prend l'eau non-seulement pour les hommes, mais même le plus souvent pour les bêtes. »

VI. Au reste, ces deux frères n'avaient pas la moindre ressemblance de caractères. Saint François était d'une douceur à toute épreuve, il voulait toujours excuser et pardonner; l'évêque de Chalcédoine, au contraire, était sérieux et sévère, il parlait peu. La porte des prisons de l'officialité était sous une voûte par où saint François passait tous les jours pour aller dire la Messe, et les détenus ne manquaient jamais, quand il passait, de solliciter sa pitié. Son cœur en était attendri, il ne pouvait retenir ses larmes, et il n'avait pas plutôt dit la Messe que, se représentant l'infinie bonté de Dieu pour les pécheurs, il se déterminait, lui aussi, à l'indulgence et à la miséricorde. L'évêque de Chalcédoine le grondait : « Dieu, lui disait-il, ne pardonne qu'à ceux qui sont réellement convertis, et vous, vous pardonnez à tout le monde sans distinction. »

Alors l'humilité de François allait jusqu'à lui faire des excuses, et à lui promettre d'être plus sévère à l'avenir. Cependant, malgré ces résolutions, dès le lendemain, il faisait la même chose. L'évêque de Chalcédoine, persuadé qu'on abusait de son indulgence, lui demanda la permission de se retirer, lui représentant qu'il ne pouvait se résoudre à avoir tous les jours des contestations avec lui sur sa trop grande facilité. Saint François lui remit les clefs des prisons, en disant : « Ces pauvres gens me font pitié et je ne pourrais jamais répondre de moi. » Mais il lui fallut prendre un chemin plus long pour aller à l'église; il aurait trop pleuré en voyant les prisonniers.

Jamais saint François de Sales n'a dédaigné les plus pénibles fonctions du ministère. Le P. Louis de la Rivière nous le représente faisant le catéchisme aux petits enfants : « Etre avec eux était ses délices et menus plaisirs. Il les caressait; eux s'accostaient de lui en toute privauté et confiance. Il sortait rarement de son logis sans se voir environné de cette troupe angélique qui venait demander sa bénédiction; quelquefois ses serviteurs les menaçaient : il leur faisait signe de se retirer; mais, quand il s'en advisait, il les reprenait doucement, et leur disait de si bonne grâce : Oh! laissez-les venir, laissez-les venir; puis, les mignotant et les flattant de sa main sur la joue, il di

sait : « Voici mon petit ménage ; c'est mon petit ménage que ceci. »

Saint François de Sales a évangélisé tout son diocèse, et sa douce voix s'est fait souvent entendre aux habitants des rudes montagnes du Faucigny. Il n'avait pas un moment, et ses fatigues étaient extrêmes. « Ce sont des torrents, écrivait-il, que les affaires de ce diocèse ; ma consolation est que tout va à la gloire de Dieu qui m'est si bon que de faire tous les soirs un petit miracle en ma faveur. Quand je me retire, je ne puis remuer ni mon corps, ni mon esprit, tant je suis épuisé, et le matin je me lève plus gai et plus vigoureux que jamais. Que j'ai trouvé de bonnes gens sur nos montagnes ! Quel accueil et quelle vénération pour leur évêque ! »

VII. Notre Saint a prêché à Dôle, à Grenoble, où il convertit Lesdiguières, à Dijon, où il rencontra, pour la première fois madame de Chantal (1292). Cette femme illustre, dont le souvenir ne peut être séparé du souvenir de notre cher saint, était restée veuve, encore jeune, avec quatre enfants ; elle se mit entièrement sous la direction de François, qui lui indiqua ce grand principe : Il faut tout faire par amour et rien par force; il faut plus aimer l'obéissance que craindre la désobéissance.

Pour faciliter un rapprochement, les deux familles s'allièrent; le baron de Thorens, frère cadet de François, épousa une fille de madame de Chantal. Cette pauvre jeune femme ne jouit pas longtemps de son bonheur ; son mari mourut en Piémont, et elle-même succomba en donnant le jour à un enfant qui expira au bout de quelques heures. François avait eu à supporter, l'année précédente 1609, une perte toujours irréparable, la perte de sa vertueuse mère ; son père était mort dans la première année de son épiscopat. Nous allons ici le laisser parler ; il est des choses qu'une plume étrangère ne peut retracer, et il est bon, du reste, qu'on voie comment dans les âmes saintes tous les sentiments naturels sont élevés, purifiés, ennoblis. François écrit à madame de Chantal : « A mon arrivée, tout aveugle et tout endormie qu'elle estoit, elle me caressa fort et dit : C'est mon fils et mon père celui-ci. Elle me baisa en m'accolant de son bras, et me baisa la main avant toutes choses. Elle continua en même estat presque deux jours et demi, après lesquels on ne la put plus guère bonnement resveiller et, le 1er mars, elle rendit l'âme à Notre-Seigneur, doucement, paisiblement, avec une contenance et beauté plus grande que peut-être elle n'avait jamais eue, demeurant une des plus belles mortes que j'aie jamais vues. »

C'est avec madame de Chantal que saint François a fondé l'Ordre de la Visitation. Cet arbre, qui devait étendre ses branches par tout le monde, fut planté bien bas entre les montagnes d'Annecy. Le dessein primitif de François avait été de former des filles de sainte Marthe, c'est-à-dire exclusivement consacrées aux œuvres de charité, à la visite des pauvres et des malades.

Le cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, lui conseilla de changer quelque chose à cette Institution ; il le fit, mais en fondant son œuvre non sur les austérités du corps, mais sur celles de l'esprit et sur l'abnégation la plus universelle qui puisse être pratiquée. Il voulait qu'on y reçût les veuves, les santés languissantes et faibles, en un mot qu'il y eût là, dans ces humbles retraites, beaucoup de douceur. Les femmes ont un grand mérite, une grande générosité dans leur dévouement ; elles vivent ignorées dans la famille ou dans le cloître, et leur abnégation, leurs vertus, n'ont pas de soutien extérieur : tout est entre Dieu et elles.

VIII. Grand par sa vie évangélique, ses vertus, son amour de l'humanité, ses œuvres de bienfaisance, saint François de Sales fut encore un savant profond et un grand écrivain.

On a dit : le style c'est l'homme ; ceci pouvait être vrai autrefois et peut s'appliquer à certains génies privilégiés, qui ont su, dans leurs ouvrages, confondre l'homme et l'écrivain. Mais depuis que la littérature s'est faite l'esclave de l'opinion ; depuis que la langue, en vieillissant, a appris à travestir la pensée au lieu de la traduire ; depuis qu'une préoccupation trop curieuse et trop savante de la forme a fait oublier le fond même des idées, on peut dire que le style n'est plus qu'une contrefaçon de l'homme. Il n'y a qu'une conviction forte et désintéressée, il n'y a que la foi religieuse qui puisse élever l'écrivain au-dessus de toute préoccupation mondaine et donner à son style comme à sa pensée cette simplicité et cette bonne foi qui ne sont que la conscience appliquée à la littérature. Si nous rapprochons les ouvrages de saint François de Sales des écrits de ses contemporains, nous verrons qu'il réunit au plus haut degré tout le naturel et tout le charme dont la langue de son temps était susceptible. Tout homme est au-dessus de son siècle, qui s'affranchit des travers le plus en vogue autour de lui ; qui, sans guide et sans modèle, mais obéissant à un instinct secret, à un sentiment exquis des convenances, démêle les traits du juste et du vrai au travers des nuages répandus par le mauvais goût et l'engouement universel, et arrive par ses propres forces à un horizon plus élevé et dans une région plus pure.

On a dit encore : les grandes pensées viennent du cœur. On aurait pu ajouter : et les grands styles aussi. Comme le cœur de saint François de Sales était d'une vive et exquise sensibilité, il se fait jour à travers l'expression ; il l'anime, il la colore, il la transforme; il communique à la langue française nous ne savons quelle séve de jeunesse qu'elle

(1292) Voy. *Lettres inédites de la sainte Mère Jeanne Françoise de Chantal*, etc., publiées par Edouard de Barthélemy, 2 vol. in-8, 1860 ; et l'*Histoire de sainte Chantal et des origines de la Visitation*, par M. l'abbé Em. Bougaud, 2 vol. in-8, 1861.

n'avait pas encore et que depuis elle a perdue. Style particulier, excellent en son genre, inimitable, que Fénelon trouvait au-dessus de toutes les grâces de l'esprit profane (1293).

Une chose qu'on ne soupçonne même pas, c'est que saint François de Sales a fondé la première Académie française, d'où trente ans plus tard Richelieu devait tirer la nôtre. Il était intimement lié avec le président Favre, jurisconsulte célèbre, et ils se donnaient en s'écrivant le titre de frères. Cette correspondance si intéressante cesse à partir de septembre 1597 : c'est que Favre, jusque-là conseiller de Chambéry, fut alors appelé comme président du conseil de Génevois à Annecy, où résidait l'évêque de Genève. Vivant ensemble dans cette ville, ils eurent l'idée, vers 1607, de fonder une Académie sur le modèle des Académies italiennes. On en a les statuts : la théologie, la philosophie, la jurisprudence, les sciences mathématiques et les belles-lettres y devaient être représentées. Ils l'établirent sous le nom d'Académie Florimontane. Le duc de Savoie accorda des priviléges, le duc de Nemours en fut le protecteur. Les séances se tenaient dans la maison même du président. Elle avait pour devise un oranger odorant avec ces mots : ***Fleurs et Fruits***. Quand des écrivains comme saint François de Sales et Honoré d'Urfé en étaient, on conçoit combien la culture littéraire y aurait pu profiter et s'embellir. Vaugelas en est sorti de bonne heure pour venir en France ; il en sut merveilleusement la langue et travailla plus que personne à la polir. Mais on peut regretter que lui et nos autres premiers académiciens, dans leur esprit de réforme, dont se plaignait éloquemment Bossuet, n'aient pas eu plus de ressouvenir de cet oranger paternel, aient trop oublié, trop négligé les grâces et la liberté heureuse de ce style à la saint François de Sales, cette fleur charmante et naïve dont notre enfance devait encore se nourrir, comme l'a si bien dit un écrivain de nos jours (1294).

Il serait difficile, sans nous exposer à dépasser les limites que nous sommes obligé de nous prescrire, de parler des nombreux écrits de saint François de Sales (1295). Contentons-nous de dire qu'il a merveilleusement exposé la théologie mystique dans son ***Traité de l'amour de Dieu***, et que dans l'***Introduction à la vie dévote***, il donne à une âme pleine d'honneur et de vertus des conseils pour se sanctifier au milieu du monde. Il dit dès les premières lignes : « Si la charité est une plante, la dévotion est une fleur ; si elle est un rubis, la dévotion en est l'éclat... La dévotion entre partout et ne gâte rien quand elle est vraie... l'abeille tire son miel des fleurs sans leur nuire, et les laisse entières et fraîches comme elle les a trouvées ; la vraie dévotion fait mieux encore, elle embellit tout ce qu'elle touche. Chaque vocation prend un aspect plus agréable sous l'empire de la dévotion. Le soin de la famille en devient plus paisible, l'attachement du mari et de la femme plus sincère, le service du prince plus fidèle, enfin toute occupation y gagne en mérite et en suavité. » On reléguait dans les cloîtres la dévotion, saint François de Sales l'a ramenée au milieu du monde ; mais, dit Bossuet, il l'amène dans son habit naturel, avec sa croix et ses épines, avec son détachement et ses souffrances.

IX. Nous venons de retracer rapidement cette vie douce et splendide. Il nous reste à dire comment ce fruit mûr est tombé dans l'éternité. Mais, avant, arrêtons-nous un instant à contempler cette radieuse figure.

François était assez grand; il avait le corps droit et robuste, les épaules larges, les couleurs vives, la tête grande et pleine, presque toute chauve, les yeux bleus, les sourcils élevés et recourbés et le nez fin; la prononciation grave et lente, la marche pesante, une propreté extrême, surtout dans ses habits. Pour récompenser ses travaux, Christine de France, princesse de Piémont, le choisit pour son grand aumônier. François accepta la charge, mais refusa le traitement. La princesse lui fit alors présent d'un diamant précieux ; il l'accepta en disant : « Voici qui sera fort bon pour nos pauvres d'Annecy. » C'est pour aller joindre cette princesse à Avignon, qu'il fit son dernier voyage. La cour de Savoie s'y était rendue pour voir Louis XIII, qui venait de soumettre les protestants du Languedoc. Le bienheureux évêque avait un pressentiment de sa mort ; il quittait avec tristesse ses chères montagnes, et ce peuple de prédilection qu'il ne devait plus revoir. Il dit à un de ses domestiques, avant de se mettre en route : « Mon ami, je ne ferai pas comme les chevau-légers ; je m'en irai sans trompette, et quand vous entendrez dire que je serai malade, sachez que je serai mort. » A Avignon, il fut reçu comme un saint. Après huit jours, il revint à Lyon avec le cardinal de Savoie. Plusieurs conseillers et grands seigneurs lui offrirent leurs maisons ; on se disputait un tel hôte.

(1293) M. Emile Chavin. — *Voy.* aussi notre édition des *Œuvres choisies de saint François de Sales*, précédées d'une *Etude générale sur sa vie et ses œuvres, et de Notices sur chacun de ses écrits*, 4 vol. grand in-18 (format Charpentier), 1859-1863.

(1294) M. Sainte-Beuve.

(1295) M. l'abbé Migne a tout récemment publié une édition très-complète des Œuvres de saint François de Sales, exécutée avec le concours pratique de plusieurs évêques, et d'après les manuscrits autographes possédés par les monastères de la Visitation, universellement consultés à cet effet ; enrichie de beaucoup de lettres inconnues et de nombreux opuscules inédits du saint prélat, ainsi que de documents précieux et de notes multipliées par M. l'abbé de Baudry ; précédée de la *Vie* du saint, par Fr. Perennès ; augmentée de l'*Esprit* du même saint, par J.-P. Camus, évêque de Belley, et de la Biographie de ce dernier, par Mgr Depéry, évêque de Gap, et suivie des Œuvres complètes de sainte de Chantal, fondatrice de la Visitation, 8 vol. in-4.

Il les remercia, et il alla loger dans la petite maison du jardinier de la Visitation, sous prétexte qu'il serait plus libre pour recevoir ceux qui viendraient le visiter, et qu'il serait plus tôt prêt pour le service de ses filles spirituelles : et puis, d'ailleurs, ajoutait-il, je ne suis jamais mieux que quand je ne suis guère bien. »

Le jour de la fête de saint Jean, en faisant sa toilette, il dit à ses serviteurs : « Je sens que ma vue diminue fort, cela signifie qu'il s'en faut aller. » Il devait partir, on lui présenta ses bottes : « Puisque vous voulez, dit-il, je les mettrai, mais nous n'irons guère loin. » On remarqua qu'il ne se levait pas pour reconduire les personnes qui venaient le visiter. Son bon Rolland, ce serviteur qui ne l'avait jamais quitté, s'approcha et lui dit : « Monseigneur, il se fait déjà tard, il me semble qu'il faudrait attendre à demain pour s'en aller. — Vous pensez peut-être que je suis malade? » répondit-il ; et il se leva pour aller dans son cabinet. « Rolland, reprit-il, avez-vous entendu prêcher le P. Seguirand ?} — Oui, monseigneur ; il a recommandé à la reine de bien aimer ses serviteurs. — Et vous, Rolland, m'aimez-vous bien? » Et Rolland ne put répondre que par de grosses larmes. Le saint évêque reprit : « Et moi aussi je vous aime bien ; mais il faut bien aimer Dieu qui est notre grand maître. » En disant ces mots, il fut frappé d'apoplexie. On le mit au lit ; on appela les médecins et des prêtres. François se réveillait par intervalles. Il se confessa, fit sa profession de foi, reçut l'Extrême-Onction ; il eut un mot de consolation pour tous ceux qui étaient présents. Sur le soir du jour des Innocents, le P. Philippe Malabaila, provincial des Feuillants de Piémont, lui fit la prière de la recommandation de l'âme. A ces mots : *Omnes sancti innocentes*, saint François de Sales rendit doucement et tranquillement sa très-innocente âme à Dieu, à huit heures du soir, le vingt-huitième jour de décembre 1622, à l'âge de cinquante-six ans, après vingt ans d'épiscopat. En 1665, le Pape Alexandre VII l'inscrivit au catalogue des saints ; il est invoqué dans l'Eglise, le 29 janvier.

Après la mort du saint, on avait ouvert son corps pour l'embaumer, avant de le transporter à Annecy, qu'il avait choisi pour le lieu de sa sépulture. Son cœur devait rester à Lyon, dans l'église du monastère de la Visitation de Bellecour. Au moment de le renfermer dans la boîte de plomb qui devait le contenir, il fut déposé entre les mains de sainte Jeanne Françoise de Chantal qui se trouvait à Lyon, et quand on voulut le placer dans la boîte, une parcelle de ce cœur précieux s'en détacha et resta dans les mains de sainte Chantal. Aujourd'hui le monastère de la Visitation de Nevers possède cette parcelle vénérée (1296). A propos de ce monastère, on nous rapporte un trait bien touchant, à savoir, que les Visitandines furent prévenues, d'une manière toute miraculeuse, de la mort de leur saint fondateur.

En effet, deux volumes d'un bréviaire qu'elle possédaient et qui avait appartenu au saint, s'ouvrirent d'eux-mêmes et remplirent le monastère d'une suave odeur (1297). A la vue du prodige qui s'était opéré, les religieuses, ayant un pressentiment de la mort du saint, se rendirent à la chapelle, pour faire devant le Très-saint Sacrement un acte de résignation. Bientôt un courrier vint leur annoncer d'une manière positive la perte qu'elles avaient faite, et aussitôt elles se mirent en devoir de réciter l'office des morts ; mais, au lieu de finir les Psaumes par le *Requiem*, selon l'usage, malgré elles, elles terminaient par le *Gloria Patri*, ce qu'elles regardèrent comme un miracle, par lequel Dieu manifestait la réception de son serviteur dans le séjour des élus (1298).

Le cœur de saint François de Sales, déposé dans l'église de la Visitation de Bellecour, fut placé dans un reliquaire d'argent, puis dans un reliquaire d'or donné par Louis XIII. Lorsque les religieuses de Bellecour abandonnèrent leur monastère, par suite des persécutions des révolutionnaires, elles se réfugièrent à Venise et emportèrent avec elles ce précieux dépôt. Souvent on a pu être étonné des reliques si nombreuses de saint François de Sales, et surtout de la quantité de sang coagulé et durci dont on donne des fragments dans les monastères des Visitandines ; mais un manuscrit du couvent de Nevers en donne l'explication : « Le valet de chambre du saint, y est-il dit, avait une si haute idée de la sainteté de son maître, qu'il conservait avec respect tout ce qui lui avait servi. Un jour qu'on lui faisait des observations sur la quantité de vieux habillements du saint qu'il avait accumulés, il répondit : *Je prévois qu'un jour tout ceci deviendra des reliques.* Quand on coupait les cheveux de son maître, il avait soin de tout ramasser ; il en avait une boîte pleine. Quand on le saignait, il laissait le sang se dessécher, puis il le renfermait aussi dans une boîte. » On comprend maintenant comment beaucoup de maisons de la Visitation possèdent du sang durci de saint François de Sales.

(1296) Outre cette parcelle du cœur du saint évêque de Genève, et plusieurs parcelles de sa chair, les Visitandines de Nevers possèdent encore : 1° Sa mitre, tissée et confectionnée par sainte Chantal ; c'était celle dont il se servait le plus ordinairement ; elle fut envoyée par Mgr Jean-François de Sales, frère du saint, à madame de Montmorency ; 2° la chasuble dont le saint se servit pour dire la sainte Messe, quand il vint à Moulins ; 3° le petit recueil des Constitutions qu'il portait habituellement sur lui ; 4° plusieurs de ses lettres autographes ; 5° son portrait en miniature, que sainte Chantal possédait et dont elle se dessaisit en faveur de madame de Montmorency.

(1297) En 1770, le monastère de la Visitation de Nevers possédait encore un de ces volumes, dans un reliquaire d'ébène, garni d'argent.

(1298) Parmentier, *Archives de la ville de Nevers.*

FRANÇOIS Ier, roi de France. *Voy.* les articles Léon X, Paul III, Papes.

FRANCON, antipape sous le nom de Boniface VII, homme ambitieux, avare et cruel, qui fit beaucoup de mal à l'Eglise de Dieu et qui fut même en exécration devant les hommes.

Le Pape Benoît VI, successeur de Jean XIII, n'avait tenu le Saint-Siége que dix-huit mois. Portant ombrage aux ennemis du bien, car ce pontife ne recherchait que la gloire de l'Eglise, il fut pris par Crescentius ou Centius, fils de la fameuse et tristement célèbre Théodora (1299). Enfermé au château Saint-Ange, on lui donna pour successeur Francon, fils de Ferrutius, qui, sans doute, avait trempé dans le complot contre Boniface VI.

Cet intrus était diacre de l'Eglise romaine. Comme il ne voulait point de rival, il fit étrangler, l'an 974, le pontife légitime dans la prison où il avait été jeté. L'antipape, qui s'était fait appeler Boniface VII, fut obligé, après ce crime affreux, de s'enfuir à Constantinople, ce qui montre que Boniface VI n'était pas *devenu odieux aux Romains*, comme le dit Fleury (1300), puisqu'il y eut encore assez d'honnêtes gens pour forcer son assassin à se sauver et à se cacher.

Quand ce misérable fut parti, on élut pour Souverain Pontife l'évêque de Sutri, parent d'Albéric, seigneur de Rome, qui prit légitimement le nom de Benoît VII. (*Voy.* son article, tom. III, col. 99.) Il exerça le souverain Pontificat huit ans et demi. A la nouvelle de sa mort, Francon, dont la faction était puissante à Rome, revint dans la Ville éternelle, et, après un second parricide commis sur la personne de Jean XIV (*Voy.* cet article), qu'il fit pareillement mourir dans les prisons du château Saint-Ange, cet homme sanguinaire envahit une seconde fois le pontificat suprême; mais il ne jouit pas longtemps du fruit de ses crimes; car après quelques mois de possession tyrannique, il fut frappé de mort subite. Les siens mêmes le haïssaient tellement, qu'après sa mort ils le percèrent à coups de lances, le traînèrent tout nu dans la ville et le jetèrent au pied du Capitole. Le lendemain matin, quelques clercs ramassèrent ce cadavre déchiré et l'ensevelirent.

FRAVITTA ou **FLAVITA**, patriarche de Constantinople, successeur d'Acace en 489. Il ne voulut point monter sur le siége patriarcal sans la participation du Pape Félix III, auquel il envoya une lettre synodale. Cette lettre fut portée à Rome, avec une autre de la part de l'empereur Zénon, par des moines catholiques de Constantinople qui avaient toujours évité la communion d'Acace et de Pierre Monge.

Dans sa lettre, Fravitta mandait au Vicaire de Jésus-Christ des nouvelles de sa promotion, afin que le consentement qu'il y donnerait affermît entièrement son épiscopat. Il y reconnaissait saint Pierre pour le chef des apôtres, la base de la foi, le dispensateur du mystère céleste, en ayant reçu les clefs. Par la sienne, l'empereur Zénon témoignait beaucoup d'estime et d'affection pour Fravitta, protestant qu'il n'avait travaillé à le mettre sur le siége de Constantinople, que parce qu'il l'en croyait digne, et dans la vue de raffermir l'union des Eglises et l'unité de la foi. Il y témoignait aussi beaucoup d'égards pour le Pape et un grand zèle pour la religion, qui est, disait-il, *le fondement des empires, et qu'on doit préférer à toutes choses.*

Ces belles protestations pouvaient être quelque peu suspectes, venant d'un homme qui avait agi jusqu'ici d'une manière si peu orthodoxe et si peu sincère. Néanmoins, Félix accueillit ces deux lettres avec joie, et fit lire celle de l'empereur en présence de ceux qui l'avaient apportée, ainsi que de tout le clergé de Rome, qui y applaudit vivement. Le Pape avait tout lieu de croire que Fravitta, en chargeant de sa lettre des ecclésiastiques et des moines unis de communion avec le Saint-Siége, voulait aussi prendre ce parti, et Félix était prêt à accorder la communion aux députés, lorsqu'il leur demanda si eux et celui qui les avait envoyés, promettaient de rejeter les noms d'Acace et de Monge des sacrés diptyques. Sur ce qu'ils répondirent, qu'ils n'avaient point reçu d'ordre à cet égard, il différa de les admettre à sa communion, leur faisant voir, par des pièces authentiques, que Timothée Elure et Pierre Monge étant infectés des erreurs d'Eutychès (1301), ils ne pouvaient jamais être reçus dans l'Eglise comme évêques. Cependant, comme il désirait extrêmement l'union et la paix des Eglises, il se hâta d'écrire à l'empereur et à Fravitta, afin de recevoir des réponses favorables à ses desseins.

Les deux lettres du Pape sont éloquentes de charité et de tendresse. Il dit à l'empereur qu'il se réjouit de le voir dans cette bonne disposition de procurer la paix à l'Eglise, et il le félicite du désir, exprimé par lui, pour que Fravitta soit affermi par l'autorité pontificale, *par le Siége d'où Jésus-Christ a voulu que la plénitude de la grâce coulât sur tous les évêques.* Mais il l'exhorte à ne pas souffrir qu'il reste la moindre chose qui puisse occasionner une nouvelle dissension; car, s'il est rien de convenable, c'est que l'ancienne et la nouvelle Rome soient unies dans la même foi, qui, selon le témoignage de saint Paul, est prêchée par tout le monde; en sorte que ces deux villes (Rome et Constantinople) n'aient qu'une religion comme elles n'ont qu'un même nom. Et, pour cimenter cette paix, il faut que les auteurs des dissensions disparaissent ainsi que

(1299) Nous avons, dans l'article Benoit VI, tom. III, col. 98, note 189, repoussé la calomnie de Fleury, qui dit, sans aucune preuve, que ce Crescentius était fils du *Pape Jean X avec Théodora. Voy.* aussi notre article Jean X, Pape.

(1300) *Hist. ecclés.*, liv. LVI, n. 56.

(1301) *Voy.* ces articles.

leurs noms. Si l'on favorisait dans les successeurs ce qui a été manifestement condamné dans les auteurs, c'est que les désirs de paix et d'union ne seraient pas sincères. « Ne veuillez donc pas, dit le Pape en terminant, rejeter mes supplications ni méconnaître ma personne ; car, tout indigne que j'en suis, c'est l'apôtre Pierre qui vous prie en moi, et en lui, c'est Jésus-Christ même, qui ne veut pas que son Eglise soit mise en pièces (1301*). »

D'un autre côté, Félix félicite Fravitta du bon témoignage qu'on rendait de lui ; mais il le loue surtout *de s'être adressé, selon la règle, au Siége apostolique, par qui, conformément à l'ordre établi par Jésus-Christ même, tous les évêques sont affermis dans leur dignité.* Il l'assure que ce n'était qu'avec peine qu'il avait différé d'admettre à la communion ses députés, et le prie de croire qu'en cela il n'agissait point par opiniâtreté, mais par le zèle qu'il était obligé d'avoir pour la foi et la défense des dogmes que les Pères nous ont transmis. En demandant de vous que vous ne récitiez plus à l'avenir les noms d'Acace et de Pierre Monge, je ne vous impose point cette loi par un esprit d'empire et de domination, mais pour satisfaire à mon devoir et décharger ma conscience. Considérez, vous tous qui êtes revêtus de la dignité pastorale, que nous sommes obligés de vivre et de mourir, s'il est nécessaire, pour la foi. Considérez aussi que la durée de cette vie est toujours incertaine, et que nous ne pouvons assez craindre d'être enlevés subitement et présentés au jugement redoutable de Dieu. Aussi, par l'affection que je vous porte, je vous presse, avec les plus vives instances, d'éviter le sort terrible du malheureux Acace, qui, malgré nos efforts, n'a pu être absous. Il ajoute que, si l'on convient de lui accorder ce qui regardait Acace et Monge, il sera aisé d'accommoder, pour le bien de la paix, ce qui concernait ceux qu'Acace avait baptisés et ordonnés (1302). C'est qu'ils craignaient qu'en souscrivant à sa condamnation, on ne les obligeât de regarder comme nuls les sacrements qu'il avait administrés depuis que Rome l'avait condamné. Le Pape ajoute qu'il s'était déjà expliqué là-dessus : mais nous n'avons plus cette lettre.

On sait que ce furent des députés exprès, qui portèrent à Rome la lettre synodale de Fravitta. Ces députés s'étaient aussi chargés d'une autre lettre que Thalassius et les autres archimandrites (1303) de Constantinople écrivirent au Pape. Or Félix leur répondit par une épître datée du 1er mai 490, et dans laquelle il leur dit :

« Nous avons cru devoir vous avertir que, pour empêcher les fils de perdition, tels que Pierre Monge et Acace, d'envahir l'épiscopat, ni vous, ni votre monastère ne devez communiquer avec l'Eglise de Constantinople, ni avec celui qui lui sera donné pour chef, jusqu'à ce que tout soit venu à la connaissance du Siége apostolique, ou par les lettres de celui qui sera créé évêque, ou par vos propres relations. Car, comme vous avez suivi la sentence du Siége apostolique pour suspendre la communion avec ceux qu'il a condamnés, de même vous devez suivre l'exemple du bienheureux Pierre, afin que, la communion étant rétablie par son autorité, vous sachiez que vous devez communiquer avec eux. Ne vous laissez point persuader que nous ayons accordé notre communion à cette Eglise, puisque vous voyez que les choses sont encore douteuses, et que tout ce qui regarde l'évêque élu, demeure, à notre égard, dans une entière incertitude ; car on ne peut entretenir de communion avec celui dont il n'est pas prouvé que nous ayons reconnu l'épiscopat, et dont les intentions et la foi ne sont pas suffisamment assurées. Que votre charité attende donc l'ordre du Siége apostolique (1304).

Il était bon que le Pape prît ces précautions pour qu'on ne trompât point les acémètes, et que les fidèles ne crussent point que Fravitta avait été confirmé par le Saint-Siége, lorsque l'affaire n'était que pendante et qu'on lui demandait de se prononcer ouvertement et sans détour sur les schismatiques condamnés, et de retirer leurs noms des sacrés diptyques. Félix écrivit encore à deux autres évêques, nommés Vétranion et André de Thessalonique, pour les engager à quitter un parti qu'ils ne pouvaient plus douter être mauvais, depuis qu'Acace et Pierre Monge avaient été solennellement condamnés.

Et, certes, les mesures que prenait le Pape dans l'intérêt de la pureté de la foi et dans la crainte de nouvelles dissensions, étaient bien nécessaires, car on vit bientôt que Fravitta n'était point franc et qu'il cachait quelque mauvais dessein. En effet, on apprit que ce patriarche élu avait écrit une lettre à Monge pour lui protester qu'il entrait dans sa communion, et même qu'il rejetait celle de Félix. Quand le Pape le sut, il en fut fort affligé ; lui qui avait reçu une lettre toute contraire fut convaincu de la mauvaise foi de Fravitta. Aussi, renvoya-t-il ses députés sans vouloir les entendre davantage. Il ne laissa pas cependant que de répondre à la lettre de cet évêque. Mais, avant que cette réponse fût arrivée à Constantinople, Fravitta mourut subitement, après un épiscopat, non confirmé par le Saint-Siége, de trois mois et dix-sept jours. On élut à sa place Euphémius. — *Voy.* son article.

FRAYSSINOUS, évêque d'Hermopolis. *Voy.* l'article LÉON XII, Pape.

FREDEGONDE. *Voy.* notre article BRUNEHAUT, tom. III, col. 674 et 675.

FREDERIC BARBEROUSSE, l'un des plus fougueux persécuteurs de l'Eglise au XIIe siècle, succéda à Conrad III, son oncle, empereur d'Allemagne.

I. Ce Frédéric passa en Italie l'an 1155

(1301*) Félix, *Ad Zenon.* epist. 12.
(1302) *Ibid.*, epist. 13.
(1303) *Voy.* cet article.
(1304) *Ibid.*, epist. 14.

pour recevoir des mains du Pape la couronne impériale. Peu auparavant, il s'était fait couronner roi des Lombards, à Pavie, dans l'église de Saint-Michel, le 17 avril. Le jour de son sacre à Rome, c'est-à-dire le 18 juin, quatorzième année de son règne, fut signalé par une prise d'armes où il fut répandu beaucoup de sang.

Les Romains, irrités de ce que le Pape Adrien IV n'eût pas attendu leur consentement pour consacrer Barberousse, se jetèrent en armes sur quelques-uns des écuyers de l'empereur, et les tuèrent dans l'église même de Saint-Pierre. Frédéric attaqua les auteurs en personne, en tua près de mille et en fit deux cents prisonniers qui, cependant, furent relâchés à la prière du Pontife (1305). Ce prince orgueilleux déclara hautement ne tenir son empire que de Dieu et de l'élection des princes, et non de la libéralité des Papes. Un légat, devant qui il tenait ce langage, voulut lui faire ses observations; pour toute réponse, il fut chassé de sa présence : un autre légat ne fut guère plus heureux dans une démarche faite auprès de lui, au nom et de la part d'Adrien. Le Pape prétendait avoir conféré à Frédéric le *bénéfice* de l'empire romain ; celui-ci força le légat à protester que, par ce mot, Adrien entendait la bénédiction ou le sacre, et non l'investiture. Peu à peu les rois de ce monde rejetaient ainsi la sainte et pieuse domination des Pontifes romains, et ne voulaient relever directement que de Dieu et de leur épée, en d'autres termes, niaient fort bien le droit de Dieu, et ne reconnaissaient que la force de leur épée, se mettaient à la place de Jésus-Christ, et ne se servaient de leur puissance que pour l'opprimer en la personne de son Vicaire sur la terre !

En 1156, Barberousse répudia Adélaïde pour épouser Béatrix, fille de Renaud, comte de Bourgogne. Ce prétendu mariage, contracté contre les règles de l'Eglise, lui fit perdre l'estime des peuples. En 1160, Frédéric, qui voulait régner sans contrôle à Rome, profita de la mort d'Adrien IV, pour opposer au Pape légitimement élu, Alexandre III, l'antipape Victor. Il créa encore (car tous ces princes n'en faisaient pas d'autres) deux Papes de sa façon, Gui de Crème et Calixte, afin de régner par la division qu'il sèmerait partout, et de contenter ses goûts de domination.

II. Cet oppresseur de la liberté de l'Eglise, ne traitait pas celle des peuples avec moins de mépris, et cela devait être, car les princes ne persécutent pas l'Eglise et ne s'attribuent pas l'autorité sur elle, sans que les nations souffrent et déclinent. « Partout où s'affaiblit le pouvoir de l'Eglise, a dit un publiciste (1306), le pouvoir civil voit grandir sa puissance, de telle sorte, qu'il n'y a rien de plus certain que ce fait : le despotisme civil prévaut surtout dans les pays où le pouvoir de l'Eglise est opprimé, et la plus sûre garantie de la liberté des races humaines, est l'indépendance de l'Eglise et la libre action sur les gouvernements civils. »

On vit bien cela, certes, sous Barberousse comme sous tant d'autres dominateurs de son espèce ! Frédéric ne fit qu'écraser ses peuples ; il mit toute l'Italie en feu, démantela Bresce et Plaisance, et détruisit Milan de fond en comble, au point qu'on passait même la charrue et qu'on semait du sel sur son terrain. Le prétendu vainqueur, ou l'orgueilleux *ravageur*, comme dirait Bossuet lui-même, eut l'impudence de se faire dire qu'il avait des droits sur le monde entier, tels que les empereurs des premiers siècles les avaient possédés. C'était sans doute de Dieu qu'il tenait aussi ces droits ! Le fameux Barthole ne balança pas, de son côté, à déclarer hérétiques ceux qui oseraient douter de la monarchie universelle des empereurs romains.

Le Pape Alexandre III (*voy.* son article nos XVIII, XX, XXIV), qui avait été obligé de se retirer en France, excommunia Barberousse en 1168. La plus grande partie de l'Europe, et en particulier la France, restait fidèle au Pontife fugitif. Cependant, les villes de Lombardie se liguaient ensemble la même année pour le maintien de leur liberté; et les Milanais rebâtissaient leur ville, et remportaient sur le tyran une victoire signalée.

Rendu plus traitable par cette défaite, Frédéric fit sa paix avec le Pape Alexandre. Venise fut le lieu de la réconciliation. Le superbe César reconnut Alexandre III pour Souverain Pontife légitime, lui baisa les pieds, lui servit d'huissier dans l'église, et conduisit sa mule dans la place Saint-Marc. La paix fut jurée, le 1er avril 1177, par douze princes de l'empire, et tout fut à l'avantage du Saint-Siége, auquel l'empereur promit de restituer complétement son patrimoine. Cependant, les terres de la comtesse Mathilde ne furent point spécifiées, et cette omission allait rallumer la lutte, lorsque les progrès des Sarrasins réunirent les esprits.

Jérusalem était au pouvoir de Saladin, et les Turcs devenaient de plus en plus menaçants. Barberousse se croisa à la sollicitation d'Urbain III, qui depuis peu avait succédé à Alexandre III, et cette guerre était peut-être le meilleur moyen de détourner les projets toujours ambitieux de l'empereur, ou d'ouvrir une carrière à ses goûts, en l'empêchant, en même temps, de faire encore du mal en Italie. Quoi qu'il en soit, Barberousse se jeta avec ardeur dans cette lutte ; il combattit le sultan d'Icône, remporta des victoires sur les Turcs et sur les Grecs, et le 10 juin 1190, lorsque l'armée se mit en route sur Séleucie, il trouva la mort.

En effet, le duc Frédéric conduisait l'avant-garde au delà du Calicadnus; le bagage suivait, et l'empereur se trouvait à l'arrière-garde. Mais comme le pont sur le fleuve était étroit, et comme le passage se faisait très-lentement, l'empereur résolut de passer la rivière à la nage. Beaucoup des siens l'aver-

(1305) *Voy.* Fleury, liv. LXX, n. 7.

(1306) Donoso Cortès.

tirent de ne pas se fier à une eau inconnue : ce fut vainement; sans crainte, il s'élança dans le fleuve avec son cheval; mais, avec l'ardeur de la jeunesse, le vieillard n'en avait plus la vigueur : les flots l'entraînèrent, et quand on vint à son secours et qu'on le ramena sur le rivage, il était sans vie (1307). C'est ainsi que, suivant la plupart des historiens de l'époque, mourut Frédéric Barberousse, à l'âge de soixante-dix ans. Cette mort excita une grande consternation; il est même des écrivains, entre autres Pierre de Blois, qui, à cette occasion, épuisèrent toutes les formules de l'hyperbole : on ne vit jamais pareille emphase pour louer et regretter « *ce ferme soutien du royaume d'Italie*, cette étoile du matin dont la splendeur surpassait la splendeur des plus brillantes étoiles, cette immense chrysolithe plus éclatante qu'aucun jaspe, aucune pierre précieuse, etc., etc. (1308)!.. » Toujours est-il que ce prince, qui put avoir des qualités privées, n'eut point celle de la franchise, comme le dit un biographe (1309); car, comme homme public, nous voyons Frédéric Barberousse appliqué à tromper et les princes, et les Papes et l'Eglise.

FRERES BOHEMIENS et ABRAHAMITES, sectes qui furent découvertes en Bohême, vers 1783, dans deux villages de la seigneurie de Pardubitz, cercle du Chrudimer. Ses partisans étaient au nombre de quelques centaines, et dirent qu'ils étaient Abrahamites, c'est-à-dire de la religion que professait Abraham avant la circoncision, car ils étaient nés juifs; les autres avaient été protestants, et peut-être quelques-uns catholiques (1310).

I. Leur doctrine est connue par les relations de cette époque, surtout par une espèce de catéchisme inséré dans le journal de Mensel, et où l'un des interlocuteurs, qui est Abrahamite, dit qu'il croit en Dieu, à l'immortalité de l'âme, aux peines et aux récompenses de la vie future. Il nie la divine légation de Moïse, n'admet de l'Ecriture sainte que le Décalogue, l'Oraison Dominicale, rejette la doctrine du péché originel, de la rédemption, le baptême, la Trinité, l'Incarnation du Fils de Dieu, et n'accorde à Jésus-Christ que l'humanité et le caractère d'un sage. Je suis, dit l'Abrahamite, le Fils de Dieu, dont l'esprit réside en moi, c'est lui qui m'inspire.

Cette profession de foi n'est qu'une variété du déisme. Les détails donnés par Mensel furent délayés dans une *histoire* anonyme *des déistes bohémiens*, publiée en 1785 (1311). Les livres sont inutiles à des enthousiastes de ce genre, aussi n'en avaient-ils pas : la plupart étaient des païens très-ignorants, souvent sans idées fixes ni opinions arrêtées en ce qui concerne la religion, ayant d'ailleurs une vie réglée

C'étaient, à ce qu'on présume, des restes d'anciens hussites. Pour éviter la persécution, ils fréquentaient, les uns l'Eglise catholique, les autres les temples protestants. Quand parut l'édit de tolérance de Joseph II, ils manifestèrent leurs opinions, et lui présentèrent une requête. Il déclare ne pas vouloir violenter leurs consciences, tout en ne leur donnant que jusqu'au 24 mars 1783, pour s'incorporer à l'une des religions tolérées dans l'empire, faute de quoi ils seraient déportés. L'effet suivit la menace : ils furent traînés sous escorte militaire, les uns en Transylvanie, les autres dans le Bannat de Temeswar. Le retour en Bohême ne fut accordé qu'à ceux qui, abjurant ou feignant d'abjurer leur religion, s'étaient faits catholiques (1312).

II. Les sectaires dont nous parlons furent appelés Abrahamites pour leur doctrine, et Adamites pour leur conduite réelle ou supposée. Cette dénomination très-ancienne avait été donnée, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, à des hommes qui, par une nudité totale, ou en public, ou du moins dans leurs réunions, prétendaient retracer l'innocence d'Adam et d'Eve avant leur chute. De la désobéissance de nos premiers pères naquirent tous nos maux, mais Jésus-Christ nous a régénérés. Des fanatiques en conclurent que l'homme, rendu à son état primitif, devait se dépouiller de tout ce qui est terrestre. De là les adamites.

Une erreur première est communément la tige de beaucoup d'autres. Ils repoussaient, dit-on, et abjuraient tout lien conjugal, et autorisaient les conjonctions vagues ou même incestueuses.

Les païens n'ont-ils pas accusé les Chrétiens d'adorer une tête d'âne, d'immoler des enfants, de s'abandonner dans les cryptes à tous les excès de la luxure ? A ces calomnies contre les Chrétiens succédèrent les médisances contre les gnostiques, les nicolaïtes, les sectateurs de Carpocrate, qui avait systématisé la corruption, les disciples de Prodicus, nommés aussi adamites; les florians, dont parle Philastre, qui retracèrent dans leurs assemblées le cynisme des lupercales et des mystères de la bonne déesse. Saint Epiphane, qui d'abord avait douté s'il devait faire mention des adamites, n'en parle, dit-il, que pour faire connaître toutes les espèces d'ivraie que le démon a semées sur la terre (1313).

Le moyen-âge et les siècles postérieurs virent renouveler les scandales. Lisez ce que racontent les historiens concernant Gérard Ségarelle, Fanchelin, Guillermine, la Milanaise, d'Abantonne, fondatrice des Turlupins, les Dulcinistes, les Fossariens, les Multiplians, les Manichéens, les Picards, les

(1307) Raumer, tom. II, p. 448.
(1308) Petr. Blesens., epist. 79, *Biblioth. PP.*, tom. XXIV.
(1309) Feller, *Dict. hist.*
(1310) Grégoire, *Hist. des sect. relig.*, tom. V, p. 413, 432.

(1311) *Geschichte der böhmischen Deisten nebst freimüthigen Bemerkungen über die Grundsätze und Duldung der Deisten*, in-12, Leipzig, 1785.
(1312) *Nova acta historico-eccles.*, 1783, p. 1069; Mensel, *Historich. litteral.*, 1783.
(1313) S. Epiphane, tom. I, l. II, p. 458.

Stadings, les Vaudois, les Frères de l'esprit libre (1314), et jusqu'à l'époque actuelle diverses autres sociétés. N'a-t-on pas dit et répété que, dans leurs assemblées nocturnes, on éteignait les lumières pour couvrir de ténèbres les orgies d'une débauche effrénée?

III. Beausobre (1315) et Chaufepié présument que l'*Adamisme* est une fable. Assurément un délire de ce genre ne pouvait avoir qu'une durée éphémère. Il faut retrancher beaucoup de ce que racontent les historiens crédules sur les désordres des assemblées clandestines; mais la connaissance du cœur humain et l'accumulation des témoignages ne permettent pas de révoquer en doute la totalité des accusations dirigées contre diverses sectes, et particulièrement contre les anciens anabaptistes. Peut-on nier les traits suivants, qui ont eu pour témoins des villes entières? Un jour, à Leyde, on les vit, hommes et femmes, brûler leurs habits et courir tout nus dans les rues, *parce que la vérité est une et qu'on ne doit être revêtu que de vertus*. Quelques seaux d'eau, convenablement administrés, refroidirent leur zèle. Amsterdam et un bourg voisin eurent le même spectacle. Douze fanatiques, sept hommes et cinq femmes, nus et armés de sabres, parcouraient la ville en criant: « Bénédiction à droite, malédiction à gauche, malheur, vengeance divine! » L'odeur de leurs vêtements qu'ils avaient jetés au feu fit craindre un incendie, et mit toute la population en émoi. Ils furent saisis, emprisonnés et pendus (1316).

On conçoit la possibilité, et des faits connus attestent la réalité d'associations ténébreuses et dépravées; à des époques très-modernes, l'Ecosse, Moscou, Berne et d'autres cités ont eu à gémir, dit-on, sur de tels désordres. Il paraît également certain que, chez des sectes obscures, la licence des mœurs s'est couverte d'un voile religieux. Jadis, l'imposteur Mardak eut, en Perse, beaucoup de prosélytes en prêchant la communauté de femmes et de biens. Dieu seul, disait-il, étant propriétaire de tout, tout est à l'usage de ses créatures (1317). Cette doctrine est une conséquence immédiate du panthéisme. Des voyageurs récents assurent que des pratiques immondes sont usitées chez les Ismaélis et les Anzeyrigs; et même que, chez ces derniers, elles sont un objet de culte (1318). Cependant on peut, on doit même élever des doutes contre des imputations qu'il est si difficile d'articuler, si difficile de constater. Un jugement qui condamne doit s'étayer de faits vérifiés, et non de présomptions, ou conjectures. — Actuellement, appliquons ces principes aux abrahamites de Bohême.

IV. L'accusation d'adamisme contre les Picards et contre les hérétiques de cette contrée est consignée dans un grand nombre d'historiens, entre autres Æneas Sylvius (Pie II), Cochlée, Dubravius, Pilay et Moravet (1319). On a même débité que, d'après le texte évangélique ou Jésus-Christ déclare aux pharisiens que les publicains et les femmes de mauvaise vie les précéderont dans le royaume de Dieu (1320), la dépravation des mœurs était un titre d'admission chez les sectaires.

Dans les mémoires de la Société des sciences de Bohême, il en est un de Dobrowski qui combat les accusations d'adamisme intentées contre les Abrahamites; ils forment la nouvelle secte de l'*Esprit pur*, qui a, dit-il, beaucoup d'analogie avec la secte de l'*Esprit de liberté*, existante au XIIIe siècle; ils croient avoir en eux-mêmes la force morale nécessaire pour se diriger; mais dans leur conduite il ne voit rien de blâmable (1321). Cependant, l'assertion de Dobrowski est démentie par de graves autorités. Elles établissent qu'en effet les Abrahamites, déportés par l'ordre de l'empereur, résidaient presque tous dans la ville de Pardubitz et les environs. Ils appartenaient à la secte des Adamites, qui existent encore dans les cercles de Bidschow, Chrudimer et Iglan. Sans mœurs et sans lumières, ils n'ont pas de système fixe en matière de religion, et la divergence de leurs idées sur ce sujet échappe à l'analyse. Quant aux mœurs, il passe pour constant que la pudeur et le lien conjugal ne sont rien à leurs yeux. La promiscuité des conjonctions donne la vie à des enfants que les parents abrutis élèvent, non comme leur appartenant, mais comme des êtres dont la faiblesse réclame des secours.

V. Les Adamites sont épars dans les forêts et les montagnes, où le secret dont ils s'enveloppent et la clandestinité de leurs assemblées les dérobent à la surveillance publique. Nous ne dissimulerons pas que Dobrowski, combattu par une foule de témoignages, trouve encore des partisans. « Actuellement, disent-ils, il n'existe en Bohême ni hussites, ni adamites, et quoique tous les historiographes du pays fassent mention de ces derniers, une critique judicieuse commence à douter si jamais ils ont existé. Outre les catholiques, la Bohême contient en moindre nombre des luthériens et des

(1314) Dans Belius, *Rerum Hungaricarum script.*; la Chronique rédigée par Thwron, p. 228.

(1315) *Voy.* sa Dissertation dans le tom. II de *l'Hist. du concile de Bâle*, par Lenfant.

(1316) *Apocalypsis insignium aliquot hæresiarcharum interpret.*, H. L. F. D. M. D., in-12, *Lugduni-Batavorum*, 1608.

(1317) *The History of Persia, by Malcolm*, etc., in-4. London, 1815, tom. I, p. 132.

(1318) *Journal des voyages*, in-8, Paris, 1820. cahier de décembre, p. 350 et suiv., apud *Contin. de l'Hist. de l'Egl. de Bérault-Bercastel*, par M. Henrion, liv. XI.

(1319) Æneas Sylvius, epist. 130, *Ad cardin. de Carvajol, et historia Bohem.*, cap. 3, p. 122, et le chap. 41. — *Historiæ Kursisterum*, lib. XII, per Joannem Cochlaeum, in-fol., *Moguntiæ*, 1549, p. 148 et 218; Dubsavius, *Hist.*, lib. VI, p. 217; — *Morariæ historia*, etc., pars II, p. 6, note 9.

(1320) *Matth.* XI, 31.

(1321) *Abhandlungen der böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften*, etc., in-4, *Prag und Dresden*, 1789, p. 300 à 343.

réformés. Parmi ceux-ci, on compte quelques milliers d'individus sous le nom de déistes, qui rejettent toute révélation. Ce sont des gens sans instruction ; ils ne lisent que la Bible, qu'ils regardent comme un ouvrage purement humain, et quelques écrits des *Frères bohémiens*, dont ils sont les descendants. Ils professent extérieurement le protestantisme pour jouir de la tolérance accordée par Joseph II.

« On convient qu'ils se distinguent par l'observation apparente de leurs devoirs, mais aussi par une grande réserve et une ténacité insurmontable à leur croyance. Comme les tentatives pour les ramener avec douceur à notre religion ont été infructueuses, et que d'ailleurs ils ne donnent aucun ombrage, le gouvernement semble avoir pris le parti d'ignorer leur existence. On présume que leur déisme date de la guerre de Trente Ans ; forcés alors par le gouvernement d'embrasser la religion catholique qu'ils haïssent, ils sont restés cent cinquante ans sans instruction. On les appelle aussi *Nihilistes*, parce qu'ils ne croient à rien (1322). »

Voilà les désordres qu'enfante l'oubli de la religion, qui est à la fois la source et la sanction de la morale : voilà dans quelles absurdités tombent les hommes qui abandonnent cette unique boussole qui peut seule nous conduire au milieu des ténèbres amoncelées par l'erreur, et nous permettre de nous en préserver.

FRIDBURGE, Suédoise, convertie à la foi chrétienne dès les commencements de l'Eglise de Suède, et citée dans l'histoire ecclésiastique à cause de ses vertus, et de ses miracles (an. 850).

Une fois la vérité entrée dans son cœur, Fridburge résista avec une fermeté inébranlable à toutes les attaques des infidèles. Elle disait : « Si l'on doit garder la foi aux hommes, combien plus doit-on la garder à Dieu ? Mon Seigneur Jésus-Christ est tout-puissant ; il peut, si je lui suis fidèle, me donner tout ce qui me sera nécessaire. » Comme elle était âgée et qu'il n'y avait plus de prêtres en Suède (*voy.* l'article ANSCAIRE [Saint], n° VI, VII et VIII), se croyant proche de la mort, elle recommanda à sa fille un peu de vin qu'elle avait fait réserver, et lui ordonna de lui en mettre dans la bouche quand elle la verrait près de sa fin, parce qu'elle n'avait pas le sacrifice, quelle savait être le viatique des Chrétiens. Ce vin se garda environ trois ans ; et l'on voit, par cet exemple, que le viatique se donnait encore sous l'espèce du vin (1323).

Dans cet intervalle, arriva en Suède le prêtre Ardgaire, envoyé par l'apôtre du nord saint Anscaire, vers l'an 852. Il assista cette sainte femme au moment de sa mort. Fridburge était riche et affectionnée à l'aumône ; elle ordonna à sa fille de distribuer, après son décès, tous ses biens aux pauvres. « Et parce que, lui dit-elle, nous avons peu de pauvres ici, vendez tout et portez l'argent à Dorstat, où il y a plusieurs églises et des pauvres en grand nombre. » La fille exécuta cet ordre fidèlement, et trouva à Dorstat des femmes pieuses qui l'instruisirent du meilleur emploi de ses aumônes.

Un jour, étant revenue à son logis, elle mit à part le sac où elle avait porté son argent, et qui était vide ; mais quelque temps après, elle le trouva plein, et, ayant appelé ces pieuses femmes, elle compta l'argent avec elles et en trouva autant qu'elle en avait apporté, excepté quatre deniers qu'elle avait employés pour avoir un peu de vin dans un moment de fatigue. Elle raconta ce miracle aux prêtres les plus estimés, qui lui dirent : « C'est le fruit de votre obéissance et de votre fidélité ; croyez fermement que votre mère est heureuse et ne craignez point de donner aussi votre bien à Jésus-Christ. »

Ces miracles, dit un historien (1324), après avoir rapporté ceux qui furent aussi opérés par l'intercession d'un homme pieux nommé Hérigaire (1325), assisté également au moment de sa mort par le prêtre Ardgaire : ces miracles sont dignes de foi, s'il y en eut jamais, étant cités dans la *Vie de saint Anscaire*, par saint Rembert son disciple et son successeur ; et s'il est permis de dire que Dieu ait jamais dû faire des miracles, c'est sans doute en faveur des églises naissantes.

FRITIGERN, roi des Goths, persécuteur des Chrétiens. *Voy.* l'article INONDATION DES BARBARES, n° II.

FROILAN (SAINT), évêque de Léon, au XIe siècle. Il naquit à Lugo en Galice, où sa mère Froïla est honorée comme sainte. Dès l'âge de dix-huit ans il se retira dans un désert ; mais plusieurs disciples s'étant attachés à lui, il fonda un monastère où saint Attilan fut prieur sous lui. Le roi Ramire III fit venir Froïlan à Léon et lui donna beaucoup d'argent, avec permission de choisir tel lieu qu'il lui plairait de son royaume, pour y bâtir un monastère où l'on priât Dieu pour la tranquillité de l'Etat, qui n'était pas moins troublé au dedans par les Chrétiens rebelles que par les infidèles au dehors. Froïlan fonda donc le monastère de Tabare, puis celui de Morcruèle, où il assembla au moins deux cents religieux ; outre ces deux monastères qu'il fonda, il en rétablit plusieurs autres. L'évêque de Léon étant mort, le roi Bermond II lui donna Froïlan pour successeur, malgré sa résistance. Il gouverna ce siége environ seize ans, et mourut l'an 1006, le 3 octobre, jour auquel l'Espagne l'honore comme saint (1326).

FRONT (SAINT), disciple de Jésus-Christ, fut envoyé par saint Pierre pour prêcher la foi dans les Gaules, et devint l'apôtre

(1322) Cité dans la *Contin. de l'hist. de l'Eglise*, loc. cit.

(1323) D. Mabill., *Act. Bened.*, Præf., tom. III, n. 75, et *Act. SS.*, Vit. S. Ansc., 3 Febr.

(1324) M. l'abbé Rohrbacher, *Histoire univers. de l'Eglise cathol.*, liv. LVI, tom. XII, p. 61.

(1325) *Voy.* cet article.

(1326) *Acta SS.*, 3 Octobr.

et le fondateur de l'Eglise de Périgueux.

I. Il y a deux opinions touchant le lieu de la naissance de saint Front : les uns disent qu'il était de Périgueux même, et que ce ne fut que dans un voyage qu'il fit à Rome qu'il fut connu de saint Pierre ; d'autres assurent qu'il était de l'Orient et qu'il suivit saint Pierre à Rome, lorsque cet apôtre y passa pour prêcher l'Evangile. Cette dernière opinion paraît la mieux fondée, et elle est suivie par le dernier et le plus savant des historiens de saint Front (1327). Le récit de cet historien, débarrassé de tous les obstacles et de toutes les objections d'une science incomplète et chagrine, nous montre le saint s'avançant des champs de la Judée à Antioche, la capitale de l'Orient ; d'Antioche à Rome, la capitale du monde chrétien ; de Rome à Bolsène, où saint Front ressuscite saint Georges, son compagnon et son ami ; de Bolsène dans les Gaules au pays des Vélaunes, et s'arrêtant enfin à Vésone, terme de sa mission évangélique, où il fonde une grande et féconde Eglise par sa parole, ses miracles et ses vertus.

Du reste, le récit du moderne historien de saint Front est le même pour le fond, que celui de l'un de nos meilleurs hagiographes (1328), que nous allons suivre dans la présente notice; après quoi nous nous occuperons de la question de la valeur historique des Actes de saint Front.

Ce saint étant un ouvrier de l'Evangile plein de zèle, fut choisi par saint Pierre, ce Chef visible de l'Eglise, pour porter la Bonne Nouvelle du salut dans les Gaules. Il avait pour compagnon un autre excellent missionnaire, nommé Georges, et il partit avec lui plein de foi et du désir de donner tout son sang pour accroître sans bornes le troupeau de Jésus-Christ. Mais n'étant encore qu'à trois journées de Rome, ce compagnon lui fut enlevé par une mort subite. Alors saint Front retourna vers saint Pierre pour lui exposer sa douleur et l'impuissance où il était de continuer son voyage étant privé de ce secours. L'apôtre lui donna son bâton et lui commanda de le placer sur le corps du mort. Saint Front le fit, et Georges fut ressuscité par l'attouchement de ce bâton. « Nous avons vu un pareil miracle dans la vie de saint Memmie, premier évêque de Châlons-sur-Marne, et dans celle de saint Martial, premier évêque de Limoges; mais, ajoute avec raison l'hagiographe que nous suivons, il n'est pas impossible que ce Prince des apôtres ait fait plusieurs fois le même miracle. »

Saint Front et saint Georges poursuivirent donc leur chemin ; et, après diverses stations, ils arrivèrent à Périgueux, où le premier, plein de l'esprit de Dieu, prêcha avec tant de vigueur et d'onction, qu'il gagna beaucoup de païens et leur fit embrasser le christianisme. Mais un succès si heureux ne put durer sans que le démon cherchât à y mettre obstacle. Aussi la persécution ne tarda pas à surgir.

II. Le gouverneur du Périgord, nommé Squirius, fit en effet tous ses efforts pour étouffer cette Eglise naissante. Plusieurs des nouveaux convertis furent mis à mort, les autres furent dispersés dans les bois et dans les cavernes du pays. Le pasteur, que la divine Providence réserva pour l'instruction et le salut de plusieurs peuples, fut contraint de suivre ses ouailles dans les déserts. Il se tint quelque temps sur les bords de la Dordogne, d'où il chassa, par la prière, un horrible dragon qui ravageait et infestait tous les environs.

Cependant Notre-Seigneur, qui voulait étendre son royaume en Aquitaine, affligea le gouverneur de divers fléaux ; et, après l'avoir humilié par les souffrances, il lui envoya un ange pour lui faire connaître qu'il n'avait été frappé qu'en punition des obstacles qu'il mettait à l'établissement de la religion chrétienne, et que l'unique moyen d'être délivré de ses afflictions, était d'avoir recours à saint Front et de faire ce qu'il lui ordonnait.

Squirius ne résista point à la grâce. Reconnaissant sa faute, il alla au désert chercher celui que le Ciel lui donnait pour libérateur. Il trouva saint Front, se jeta à ses pieds, lui demanda pardon de son erreur, et le pria instamment d'être son avocat auprès de Dieu et de lui montrer les voies du salut. Front lui rendit la santé, lui conféra la grâce du baptême, et d'un persécuteur de l'Eglise il en fit un protecteur fidèle et magnifique du troupeau de Jésus-Christ. Notre saint retourna ensuite à Périgueux, et, sous ses auspices, il y fit bâtir une église en l'honneur de saint Etienne, premier martyr. C'était là que s'assemblaient les fidèles, qu'il leur administrait les sacrements, et que, par l'efficacité de sa parole, il faisait à tous moments de nouvelles conversions.

III. Quand saint Front vit cette Eglise suffisamment établie, il envoya saint Georges, son compagnon, au Puy en Velay, pour y publier l'Evangile; et il en a été le premier évêque. Pour lui, laissant son disciple Arien à Périgueux, afin d'y cueillir la moisson qu'il y avait semée, il entreprit de nouveaux voyages apostoliques pour porter la lumière de la foi dans les provinces des Gaules.

Il alla en Saintonge, en Poitou et en Touraine ; puis, passant même au delà de Paris, il étendit son zèle jusque dans le Beauvoisis et le Soissonnais (1329). L'histoire rapporte qu'il vint à un château appelé Nully, et que, comme il ne se trouva pas de vin lorsqu'il voulut offrir le saint sacrifice, un ange, sous la forme d'une colombe, lui en apporta (1330).

(1327) La *Vie de saint Front, apôtre, premier évêque de Périgueux*, par M. l'abbé A.-B. Pergot, curé de Terrasson, avec approbations très-explicites des deux derniers évêques de Périgueux et de Sarlat, 1 vol. in-8°, 1861.

(1328) Le P. Giry, *Vies des Saints*, 25 oct.

(1329) Chap. 13-15 de la *Vie de saint Front*, *ubi supra*.

(1330) *Ibid.*, chap. 16.

Un auteur (1331) dit qu'il changea l'eau en vin ; et ce qu'il y a de certain, c'est que ce lieu, où l'on garda pendant longtemps quelque peu de vin, a été nommé Nully-Saint-Front.

Mais notre saint ne termina pas ses courses en France. Après être retourné dans le Périgord, et avoir parcouru le Bordelais et le Bayonnais, il alla jusqu'à Palence, en Espagne, et il porta l'Evangile dans tous ces pays. Enfin, étant tout consumé de travaux, il revint dans son propre siége, où, peu de temps après, il mourut paisiblement de cette mort des saints, si précieuse devant Dieu. Sa vie avait été toute remplie de miracles, et son exemple n'avait pas été moins efficace pour gagner les âmes au Seigneur que sa parole : il fit encore beaucoup de miracles après sa mort (1332).

IV. A présent, quelle valeur peuvent avoir les Actes de saint Front ? sont-ils aussi à dédaigner que le fait entendre un historien (1333), et ne doit-on pas reconnaître ici même que ces actes n'ont pas été plus épargnés que tant d'autres par cette école d'hypercritiques dont tout l'effort a été de détruire les traditions qui établissent l'apostolicité des Eglises des Gaules?

L'authenticité de la mission de saint Front, comme des autres apôtres de nos contrées, est aujourd'hui hors de doute. Le Martyrologe romain marque expressément que ce saint fut envoyé par saint Pierre dans les Gaules; et une tradition que nous trouvons acceptée et répandue au IXe siècle, fait remonter jusqu'au prince des apôtres la mission de saint Front de Périgueux et de saint Georges du Velay. Voici les témoignages que l'on apporte de cette tradition (1334).

Saint Adon, archevêque de Vienne (an 858), dit, dans son Martyrologe, que saint Front, évêque de Périgueux, ordonné à Rome par saint Pierre, fut envoyé avec le prêtre Georges pour prêcher l'Evangile. Bernard (an 875), donne un abrégé de ce texte de saint Adon. Notker, moine de Saint-Gall, qui écrivait son Martyrologe vers le même temps (an 870), rapporte les mêmes traditions sur saint Front et saint Georges. Au Xe siècle, Flodoard, chanoine de Reims (an 930), compte saint Front et saint Georges parmi les disciples que les Apôtres envoyèrent dans les Gaules. Au XIIe siècle, Pierre le Vénérable, abbé de Cluni (an 1130), rapporte aussi à l'apôtre saint Pierre la mission de nos deux saints en Aquitaine. Et cette même tradition est adoptée au XIIIe siècle par Vincent de Beauvais (1335), au XIVe siècle par Bernard Guidonis (1336), et par Pierre de Natalibus (1337, et au XVe par saint Antonin de Florence (1338).

Tels sont les nombreux et imposants témoignages que l'histoire rapporte; témoignages, dit un critique (1339) qui dérivent tous, il est vrai, d'une source unique, c'est-à-dire des *Actes de saint Georges*, autrefois conservés dans l'église du Puy, et que Bernard Guidonis a rapportés dans son *speculum sanctorale* (1340), mais témoignages, ajouterons-nous, qui ont été spécialement étudiés et fortifiés par le dernier historien de saint Front, lequel nous paraît avoir mis désormais hors de doute la mission de ce saint et l'authenticité de ses Actes.

En effet, cet auteur rétablit sur leurs bases historiques les Actes de saint Front, tels qu'ils furent conservés dans l'Eglise de Périgueux par la plus constante et la plus vénérable croyance, par les plus antiques monuments, jusqu'à cette secte de faux savants qui saccagea nos églises, nos saints, nos légendes et notre liturgie. C'est maintenant une vérité pleinement historique : la foi fut prêchée dans les Gaules dès le temps des apôtres (1341). L'auteur cite à ce sujet un passage prophétique d'Abdias, qui ne peut avoir qu'une valeur d'interprétation; mais il discute avec science le passage si souvent cité de saint Grégoire de Tours, qui reculerait jusqu'à Dèce la première mission dans les Gaules des prédicateurs de l'Evangile. Ce passage, s'il était authentique, serait une contradiction de l'historien des Francs ; mais la science y soupçonne à bon droit une interpolation.

Puis, après avoir dégagé cette première vérité de l'apostolicité de nos Eglises, l'historien, en ce qui regarde particulièrement saint Front, établit par une série de témoignages écrits et de monuments incontestables, qui remontent, sans interruption ni contradiction, jusqu'au premier siècle de l'ère chrétienne, que ce saint fut l'un des soixante-douze disciples choisis par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il reçut sa mission de saint Pierre. L'auteur remonte du premier siècle jusqu'au siècle dernier, où fut abandonnée cette tradition, comme tant d'autres; et chemin faisant, il touche, pour les consolider et les dégager, tous les anneaux de cette chaîne de témoignages.

Il est un seul point qui avait semblé, aux

(1331) Du Saussay.

(1332) Chap. 19 à 24 de la *Vie de saint Front*, *ubi supra*.

(1333) Le P. Longueval, qui dit : « A peine peut-on démêler dans ces pièces quelques rayons de la vérité au travers des fables dont elle s'y trouve obscurcie. » (*Hist. de l'Eglise gall.*, liv. I, tom. I, p. 87, de l'éd. in-12, 1825.) Nous sommes surpris, après les travaux récents sur saint Front, que M. l'abbé Jager ait laissé subsister cette assertion dans son *Hist. de l'Eglise cath. en France*, tom. I, p. 16, 1862.

(1334) *Voir* les citations dans la *Dissertation* de M. l'abbé Arbellot, p. 157.

(1335) *Specul. histor.*, lib. X, c. 43.

(1336) *Specul. sanctorale*, part. II, *Bibl. impér.*, Supplém. latin, 159, fol. 213, 214.

(1337) Catalog. lib. IX, c. 109.

(1338) *Hist.*, *pars prima*, tit. 6, c. 26.

(1339) M. l'abbé Arbellot, *Dissertation*, etc., 158.

(1340) M. l'abbé Faillon, *Monum. inédits*, tom. II, p. 391, note A.

(1341) *Voy.* toute la savante Introduction de la *Vie de saint Front*, par M. l'abbé A. B. Pergot, *ubi supra*.

yeux d'un savant critique (1342), diminuer la force et l'autorité de cette tradition. Mais notre historien dissipe toute espèce de nuage à ce sujet, en expliquant parfaitement la confusion que Gauzebert, chorévêque de Limoges, fit au xe siècle des Actes de saint Front, évêque de Périgueux, avec les Actes de saint Front, abbé de Nitrie; confusion qu'il faut plus attribuer à l'inadvertance d'un copiste qu'à l'ignorance de Gauzebert. Enfin, la démonstration de notre auteur paraît rigoureuse et complète, satisfaisante même pour les plus difficiles en fait de réhabilitations historiques : elle rétablit l'Eglise de Périgueux en possession dix-sept fois séculaire de la plus noble origine et de la croyance la plus certaine et la mieux fondée.

FRONTON (SAINT), martyr en 304, à Saragosse. *Voy.* l'article ACTES DE DIX-HUIT MARTYRS DE SARAGOSSE ET DE SAINTE ENCRATIDE, tom. I, col. 198.

FRUCTUEUX (SAINT), évêque de Taragone, martyrisé en l'an 259 de Notre-Seigneur sous l'empereur Valérien. Nous avons rapporté les vertus et le glorieux triomphe de ce saint évêque sous ce titre : ACTES DU MARTYRE DE SAINT FRUCTUEUX ET DE SES COMPAGNONS, tom. I, col. 159 et suiv.

FRUCTUEUX (SAINT), évêque de Dume, puis archevêque de Brague, fit beaucoup de bien en Espagne sous la domination des Goths, et donna un grand élan à la vie monastique dans ces contrées.

Il était de race royale et fils d'un général d'armée. Jeune encore, son père l'emmena un jour dans ses terres. Pendant que le général faisait la revue de ses domaines et de ses troupeaux, son jeune fils considérait les lieux les plus sauvages, et pensait à y fonder des monastères. Ses parents étant morts, il reçut la tonsure de Conantius, évêque de Palencia, qui le forma dans la piété. Fructueux donna ses biens aux églises, aux pauvres, à ses esclaves, qu'il mit en liberté; il en employa la meilleure partie à fonder le monastère de Complute, où il assembla une communauté nombreuse. Mais, fatigué des visites que lui attirait sa réputation, il y établit un abbé et alla se cacher dans la solitude. Ses disciples l'en tirèrent par une sainte violence. Mais il les quitta quelque temps après pour aller fonder d'autres monastères, un entre autres dans l'île de Cadix. Il y avait tant de moines, que le gouverneur de la province s'en plaignit au roi, craignant qu'il ne restât personne pour les armées et le service de l'État. Les familles entières se donnaient à Dieu; les pères avec leurs fils entraient dans les monastères d'hommes; les mères avec leurs filles dans les monastères de femmes. Voici à quelle occasion il fonda l'un de ces derniers monastères :

Un jour qu'il était dans une de ses communautés d'hommes, il reçut du désert voisin une lettre par laquelle une fille le priait d'avoir pitié d'elle, comme d'une brebis errante, et de la diriger dans les voies du salut. Elle se nommait Bénédicte, était de race noble et venait d'être fiancée à un grand seigneur de la cour. Mais, brûlant de se consacrer à Dieu seul, elle s'enfuit à l'insu de ses parents, erra longtemps dans le désert, et arriva enfin près du monastère de saint Fructueux. N'osant y entrer, elle lui fit dire sa position. Le saint en bénit Dieu, lui fit bâtir dans le désert une petite cellule. L'héroïque détermination de la noble vierge retentit au loin : plusieurs autres suivirent son exemple; bientôt il y en eut jusqu'à quatre-vingts réunies autour d'elle. Alors le saint abbé leur bâtit un monastère dans une autre solitude.

Au milieu de tant de bonnes œuvres, saint Fructueux eut un grand désir de faire le pèlerinage d'Orient. Il en délibéra secrètement avec quelques-uns de ses disciples. Déjà le navire était prêt pour le transporter, lorsqu'il fut inopinément arrêté par ordre du roi. Le secret avait transpiré. Le roi, craignant, ainsi que son conseil, de priver l'Espagne d'un tel personnage, le fit arrêter avec tout le respect possible et amener à sa cour, où il fut gardé à vue quelque temps, de peur qu'il ne vînt à s'enfuir.

Plus tard, saint Fructueux fut ordonné évêque de Dume, et ensuite archevêque de Brague; mais il ne cessa de pratiquer la vie monastique. Il bâtit encore plusieurs monastères, et entre autres l'abbaye de Montel, entre Dume et Brague; il y choisit sa sépulture. Le visage du saint respirait une si grande douceur, qu'elle faisait impression sur les animaux mêmes. Un jour qu'il traversait des forêts, un chevreuil, poursuivi par des chasseurs, vint se réfugier sous son manteau. Le saint prit l'animal sous sa protection et le conduisit au monastère. L'animal reconnaissant ne quitta plus son libérateur : il le suivait pendant le jour et dormait à ses pieds (1343).

Nous avons la règle que le saint donna à son monastère de Complute. Elle approche beaucoup de celle de Saint-Benoît (1344). On trouve à la fin la formule de la profession des moines, conçue au pluriel et commençant par la profession de foi. Partout on y respire une grande sagesse. Quand on pense que c'est à un des descendants des princes Goths, prince lui-même pour le peu de temps qu'il vécut dans le monde, qu'on doit ces institutions monastiques, et que c'est lui qui fondait et dirigeait, par son exemple, ces asiles de l'humanité et de la piété chrétienne, on ne peut qu'admirer le merveilleux changement opéré par le Christianisme chez les nations barbares. Saint Fructueux mourut l'an 665, dans l'église où il s'était fait transporter dans sa dernière maladie, pour y recevoir l'habit de pénitence au pied des autels. Il fut d'abord enterré dans un de ses

(1342) M. l'abbé Arbellot, *Dissertation*, etc., p. 158.

(1343) *Acta SS.*, 16 Apr, et *Acta ord. Ben.*, t. II.
(1344) *Codex regul.*, tom. II.

onastères; mais depuis, ses reliques ont été transférées à Compostelle, en Galice.

FRUMENCE (Saint), apôtre de l'Ethiopie. *Voy.* l'article Ethiopie (Eglise d'), n° I et II.

FUGACE (Saint) fut envoyé par le Pape saint Eleuthère, pour prêcher l'Evangile dans la Grande-Bretagne, sous le roi Lucius. *Voy.* l'article Eleuthère (Saint), Pape.

FULBERT (Le Bienheureux), évêque de Chartres au xi° siècle. On ne connaît ni ses parents, ni le lieu de sa naissance. Il déclare humblement lui-même qu'on le tira de la poussière pour le faire asseoir avec les princes de l'Eglise. Il fit ses études à Reims, sous Gerbert, d'où il passa à Chartres pour présider à l'école de cette ville. Son habileté lui attira de tous côtés des disciples, dont plusieurs furent élevés à l'épiscopat ou à d'autres dignités ecclésiastiques. Outre les lettres divines et humaines, il possédait la médecine : on voit par son *Traité contre les Juifs*, qu'il n'ignorait pas l'hébreu.

Comme il était estimé des rois, des évêques et des peuples, son mérite le fit élire évêque de Chartres, après la mort de Rodolphe, quoiqu'il fût encore jeune. C'était l'an 1007. Il fut sacré par Léotheric, archevêque de Sens, son métropolitain. Les fonctions de l'épiscopat ne lui firent point discontinuer les leçons publiques (*voy.* l'article Foi (Sainte, n° II); mais il cessa de se mêler de la médecine. On voit, par le grand nombre de ses lettres, qu'il était regardé comme l'oracle de la France, et qu'on s'adressait à lui de toutes parts pour le consulter sur toutes sortes de matières.

Au mois de mai de l'an 1008, il assista au concile de Chelles, et quoiqu'il fût un des derniers suivant le rang de son ordination, on le fit souscrire, par respect pour son mérite, immédiatement après les métropolitains. Il se montra plein de zèle pour la discipline, plein de fermeté dans les devoirs de l'épiscopat, en même temps que rempli de douceur et de vraie humilité. (*Voy.* l'article Thierri (Saint).Il possédait si éminemment cette vertu, qu'il témoigne lui-même, dans une petite pièce de vers, la crainte qu'il avait de n'avoir pas été bien appelé à l'épiscopat. Il fut rassuré dans ses inquiétudes par saint Odilon de Cluni, avec lequel il était lié d'une étroite amitié, et qu'il estimait au point de l'appeler l'archange des moines. Odilon lui conseilla de demeurer évêque; après quoi Fulbert concluait amicalement qu'il était obligé de lui donner ses prières, ses conseils et ses secours dans toutes ses peines (1345).

Une preuve de sa prudence et de sa fermeté pour le maintien de la discipline ecclésiastique, est celle-ci : Le roi Robert lui ayant fait demander son consentement pour l'élection de Francon à l'évêché de Paris, Fulbert répondit qu'il y consentait en cas que ce fût un homme de beaucoup de lettres et qui prêchât facilement; à quoi, dit-il, tous les évêques ne sont pas moins obligés qu'à l'action. Il suppose encore que l'élection ait été jugée canonique par l'archevêque de Sens et par les évêques de la province. Depuis que Francon fut ordonné évêque, Fulbert l'aida de ses conseils en diverses affaires, le consolant dans les persécutions que les églises souffraient de la part des seigneurs, et l'exhortant à ne pas céder à son ressentiment jusqu'à prendre les armes, de peur, ajoute-t-il, que si vous employez un glaive étranger, vous ne fassiez qu'on ne craigne plus le vôtre. Dans une autre circonstance Fulbert montra cet esprit de douceur et de sagesse. (*Voy.* Thierri [Saint], évêque d'Orléans.) Il exhorta aussi Francon à retirer, en faveur des pauvres, l'usufruit des autels que ses prédécesseurs avaient accordé à des laïques (1346). Toutes ces lettres respirent l'amitié et la piété la plus tendre.

Après la mort d'un sous-doyen de l'église de Chartres, Robert, évêque de Senlis, demanda cette place pour lui ou pour Gui, son frère. Fulbert répondit qu'elle ne convenait ni à Robert, parce qu'il était évêque, ni à Gui, parce qu'il était trop jeune; et il la donna à un de ses prêtres nommé Evrard, savant et vertueux. L'évêque de Senlis et sa mère en furent si irrités, qu'ils firent de terribles menaces à Evrard, en présence de plusieurs témoins. En effet, quelques-uns de leurs domestiques vinrent à Chartres, où, s'étant tenus cachés pendant le jour, ils attaquèrent de nuit le prêtre Evrard, comme il allait à Matines, et le tuèrent à coups de lances et d'épées, dans le parvis de la grande église. Ses clercs, qui vinrent un peu plus tard, le trouvèrent qui, en expirant, priait pour ses meurtriers, à l'exemple de saint Etienne. Quelque soin qu'ils eussent pris de se cacher, le crime fut découvert par des indices qui, joints aux menaces précédentes, faisaient une entière conviction. Fulbert en écrivit à Adalbéron, évêque de Laon, comme au plus ancien de la province de Reims, dont apparemment le siége était vacant, l'exhortant à faire justice d'un tel crime et à excommunier les coupables. Pour lui, il les excommunia et refusa ce qu'ils offraient pour se faire absoudre, nonobstant les conseils et les instances de l'archevêque de Sens. Quant à l'évêque de Senlis, il ne voulut faire aucune satisfaction de ce meurtre, ni avouer qu'il en fût coupable (1347).

Fulbert rebâtit son église cathédrale, qui, en 1020, avait été réduite en cendres avec une partie de la ville de Chartres. Comme il avait une dévotion particulière pour la Très-Sainte Vierge, il dédia cette nouvelle église à Notre-Dame, et y établit la fête de sa Nativité, dont l'institution était assez récente ailleurs. Il mourut comblé de mérites la veille du jeudi saint, le 10 avril de l'an 1028, ou selon d'autres, le 10 janvier de l'an 1029. Il fut enterré dans le monastère de Saint-Pierre en Vallée. Il est qualifié *saint* par la plupart des écrivains, et son nom se trouve

(1345) *Bibl. PP.*, tom. XVIII, p. 51.
(1346) Epist. 88, 11, 12, 20

(1347) Epist. 29, 60, 48, 49.

dans des litanies de l'Eglise de Poitiers, composées du temps d'Urbain VII, et dans le Martyrologe de France, par Du Saussay; mais il n'est point dans le Romain.

On voit par les écrits et par la doctrine de Fulbert qu'il mérita de compter parmi les Pères de l'Eglise. Ses écrits sont assez nombreux : neuf sermons, un pénitentiel fort abrégé, un recueil de passages de l'Ecriture sur la Trinité, l'Incarnation et l'Eucharistie; un grand traité contre les Juifs qui, au XIe siècle, recouraient à toutes sortes de subterfuges pour expliquer les textes qui les concernent; des hymnes, des proses, quelques autres poésies, et cent trente-huit lettres, mais qui, selon quelques critiques, ne sont pas toutes de lui (1348). Son discours ou son Traité contre les Juifs montre beaucoup de sagacité et de justesse; et quoi qu'ait pu dire de sa manière d'écrire un auteur peut-être trop préoccupé de chercher les fleurs d'une éloquence humaine (1349), ses lettres sont écrites avec beaucoup de grâces et d'esprit, d'un style aisé et délicat. Plusieurs des lettres de Fulbert sont dogmatiques, et renferment beaucoup d'instruction. Dans celle qui est adressée à Adéodat,—et c'est par cette bonne parole que nous voulons finir, — la vérité de la présence réelle au Très-Saint-Sacrement est confirmée par un témoignage irréfragable. « Ce n'est pas, dit notre bienheureux évêque, ce n'est pas le symbole d'un vain mystère, mais le vrai Corps de Jésus-Christ, que sa vertu produit tous les jours d'une manière invisible, sous la forme visible de la créature, dans nos sacrées solennités. »

FULCIUS LE BORGNE, ami de saint Bruno. *Voy.* l'article BRUNO (Saint), n° I.

FULCRAN (SAINT), évêque de Lodève (1350), issu d'une des plus nobles familles du Languedoc, se distingua également par sa tendre piété, par sa vigilance pastorale et par sa généreuse charité, dont il donna des marques éclatantes en un temps de famine (1351). Malgré ses libéralités, il trouva encore des fonds pour faire rebâtir son église cathédrale, sous l'invocation de saint Genès d'Arles, et pour y joindre un monastère dédié au Sauveur.

I. Ce saint évêque portait quelquefois la délicatesse de conscience jusqu'au scrupule. En voici un trait : quelqu'un lui apprenant un jour qu'un évêque qu'on lui nomma avait apostasié de la foi pour embrasser le judaïsme, au grand scandale des fidèles, il en fut si indigné, qu'il dit publiquement que cet apostat méritait d'être brûlé. Ayant appris, peu de temps après, que le peuple s'étant saisi de ce malheureux, l'avait effectivement brûlé, il craignit que la parole qui lui était échappée n'y eût donné occasion, et, pour expier cette faute, il fit le pèlerinage de Rome en pénitent. Avant d'entrer dans la ville, il quitta ses vêtements, s'enveloppa les épaules de ronces, et se fit frapper en cet état jusqu'à ce qu'il fût arrivé à l'église de Saint-Pierre où il fit une confession de ses péchés et reçut l'absolution. Cependant le saint évêque ne fut pas encore tranquille, et il fit le même pèlerinage jusqu'à trois fois, en vue d'expier cette prétendue faute.

C'est ainsi que le P. Longueval rapporte ce trait (1352), et qu'un historien moderne répète sa version (1353). Ces deux auteurs y voient, avec raison, une preuve de la délicatesse de conscience de Fulcran. Nous voyons, de plus, dans ce fait, une marque de l'esprit vraiment évangélique. Notre saint évêque voulait expier une parole qui lui était échappée dans un mouvement de zèle, indigné en présence d'une odieuse apostasie; mais il condamnait en même temps, par sa pieuse pénitence, quelque exagérée qu'elle fût, la conduite de ces hommes qui, se mettant à la place de Dieu, vengèrent aveuglément sa cause par une action condamnable.

II. Saint Fulcran, étant tombé malade l'an 1006, eut révélation de sa mort prochaine et ne pensa plus qu'à s'y disposer. Il ordonna qu'on préparât son tombeau dans l'église cathédrale, et s'y étant fait porter le 4 février, jour de l'anniversaire de son ordination, il le bénit. Après quoi il se fit administrer l'Extrême-Onction, fit sa confession aux prêtres qui étaient présents et à Magfroi, évêque de Rodez, et reçut ensuite le saint Viatique. Quoiqu'il s'avouât coupable de plusieurs péchés, il déclara qu'il avait toujours conservé sa virginité.

Dès que ce saint évêque sentit les approches de sa mort, il ordonna qu'on le mît à terre sur un cilice et qu'on récitât les litanies. Quand elles furent finies, il pria un des assistants de lui soutenir la main, et il donna ainsi la bénédiction à son peuple, qui était inconsolable de perdre un si digne pasteur. Il expira le 13 février de l'an 1006, après cinquante-huit ans et neuf jours d'épiscopat.

III. Ce saint avait fait un testament, quelques années avant sa mort. La date en est digne d'attention; car il est marqué avoir été fait « *le 4 de février* SOUS LE RÈGNE DE JÉSUS-CHRIST, et lorsqu'on espérait un roi. » Le roi *qu'on espérait* n'est autre que Hugues Capet qui n'était pas encore reconnu roi d'Aquitaine, lorsque saint Fulcran fit son testament.

Le saint évêque y dispose de tous ses biens en legs pieux, et il institue pour exécuteurs testamentaires Magfroi, évêque de Rodez, deux archidiacres et deux abbés. Il donne à l'archidiacre Bernard une terre, à la charge que tous les ans à la Saint-Pierre

(1348) *Voy.* dom Ceillier, tom. XX, p. 28 et suiv.; dom Richard, *Bibl. sacrée.*

(1349) L'abbé Guillon, dans sa *Bibl. des SS. PP.*, tom. XXIV de l'édit. in-8, 1828, p. 527.

(1350) Le P. Longueval nomme ce saint *Fulchram.*

(1351) *Vit. Ful.*, apud Bolland., 13 Febr.

(1352) *Hist. de l'Eglise gall.*, liv. XIX, tom. IX, p. 129 de l'édit. in-12, 1826.

(1353) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univers. de l'Eglise cath.*, liv. LXII, tom. XIII, p. 364.

et à la Toussaint il donnera un repas aux chanoines de Lodève, et il charge ses héritiers d'augmenter en plusieurs autres jours la portion des chanoines. C'est une preuve que ces chanoines vivaient en communauté (1354).

Nous apprenons encore que le corps de saint Fulcran fut trouvé entier longtemps après sa mort, et qu'il se conserva ainsi sans corruption jusqu'à ce que les calvinistes, s'étant emparés de Lodève en 1573, exercèrent leur fureur contre ces sacrées reliques. Ils les jetèrent d'abord dans un grand feu, qui les respecta. Ensuite ils les traînèrent par les rues, et les dispersèrent : on parvint cependant à en sauver quelques-unes (1355). — La *Vie* de saint Fulcran a été écrite, à notre connaissance, par deux auteurs. Le premier, Bernard Guido (1356); le second François Bosquet ou de Bousquet, 103e évêque de Lodève au XVIIe siècle.

FULGENCE (Saint), l'un des hommes les plus illustres de l'Afrique chrétienne, qui, de la conduite d'un grand monastère, fut appelé sur le siége épiscopal de Ruspe, qu'il honora non moins par la pureté de ses vertus, que par l'éclat de ses talents, et qui, à cause de son zèle pour la foi catholique, eut la gloire d'être persécuté par Trasamond, roi des Vandales, lequel l'exila en Sardaigne, d'où il revint sous le règne d'Hildéric, successeur de ce prince hérétique, et son retour fut un triomphe. Mais entrons dans quelques détails sur la vie de ce grand homme.

I. Fulgence était de la noblesse de Carthage, et parvint à une noblesse bien autrement supérieure, la vraie et pure noblesse, la noblesse de la sainteté. Le sénateur Gordien, son aïeul, chassé avec les autres par Genséric, passa en Italie et y mourut. Deux de ses fils revinrent en Afrique, dans l'espérance de recouvrer sa succession. Mais ils ne purent demeurer à Carthage, où leur maison avait été donnée aux prêtres ariens, et ils s'établirent à Telepte dans la Byzacène, où le roi leur fit rendre quelques terres. L'un d'eux, nommé Claude, épousa Marie-Anne, femme chrétienne, dont en 468 il eut un fils qu'il nomma Fulgence, et qui est notre saint. Peu de temps après Claude mourut.

La mère de Fulgence lui fit d'abord apprendre le grec, afin qu'il le prononçât mieux, et en effet il le parla toute sa vie comme un Grec naturel. Il fut obligé de bonne heure de prendre la direction de ses affaires domestiques; mais il se dégoûta bientôt de la vie du monde (1357), et, prenant plaisir à visiter souvent des moines, il se sentit attiré et touché d'un grand désir de les imiter. Il cacha quelque temps son dessein, s'exerçant, dans la maison de sa mère, à la retraite, au jeûne et à la prière; mais enfin profondément remué par un sermon de saint Augustin sur le XXXVIe psaume, il résolut de faire connaître la vocation à laquelle il était appelé.

Un évêque nommé Fauste (1358), relégué par ordre d'Hildéric près de son diocèse, avait bâti un monastère dans le lieu de son exil, et y vivait si saintement, qu'il se faisait respecter de tous les Chrétiens. Fulgence, qui en était fort connu, lui ouvrit son cœur, mais le saint évêque, voyant un jeune homme riche et élevé dans les délices de ce monde, le rebuta d'abord et ne le reçut qu'après l'avoir bien éprouvé. Sa mère, quoique pieuse, fut fort troublée de sa retraite; elle vint au monastère, criant et se lamentant comme si son fils eût été mort; elle se laissait aller à des injures contre l'évêque Fauste et le sommait de le lui rendre : conduite déplorable que justifient les sentiments naturels d'une mère, mais qui n'était pas d'accord avec la foi et la piété de Marie-Anne.

Fulgence, qui aimait tendrement sa mère, fut vivement ému de ses cris, sa douleur le toucha profondément : cependant il demeura ferme; et, après une telle épreuve, le saint évêque ne fit plus de difficulté de l'admettre dans sa communauté. Plusieurs de ses amis quittèrent le monde à son exemple, et entrèrent dans des monastères. Fulgence laissa tous ses biens à sa mère, quoiqu'il eût un frère nommé Claude, plus jeune que lui; mais il aima mieux que son frère, s'il se conduisait bien, les tînt de la libéralité de sa mère.

II. La persécution que suscita le roi Trasamond, espèce de sophiste couronné qui voulait faire le théologien, obligea l'évêque Fauste à changer souvent de place pour se cacher; ce qui détermina Fulgence, de l'avis de Fauste même, à passer dans un monastère voisin, dont l'abbé, nommé Félix, était son ami d'enfance.

Félix aurait voulu céder à Fulgence le gouvernement du monastère, l'en jugeant plus capable que lui. Il y eut à ce sujet une sainte lutte entre les deux amis; enfin, du consen-

(1354) *Hist. de l'Eglise gall.*, loc. cit., p. 131.

(1355) En effet, on les renferma dans une châsse qui fut longtemps le plus précieux trésor de la cathédrale de Lodève. Dans cette châsse on remarque un gant de soie blanche, sur lequel on lit les mots suivants en caractères gothiques, écrits en soie de diverses couleurs : *Præclara, gratiosa, Mater Dei digna, flos virginitatis, Virgo Regina*, c'est-à-dire : « Illustre, gracieuse, digne Mère de Dieu, fleur de Virginité, Vierge Reine. » Cette Relique, qui prouve la tendre dévotion de saint Fulcran pour Marie, est décrite telle qu'on le voit aujourd'hui, dès l'an 1648, par de Bousquet, 103e évêque de Lodève, dans sa *Vie de saint Fulcran*, que ne mentionne pas Godescard.

(1356) *Hist. de l'Eglise gall.*, loc. cit., p. 130.

(1357) Un instant (à vingt-deux ans), il s'était bercé des grandeurs de ce monde; mais ayant considéré l'instabilité des choses humaines, et étant venu à Rome, où il vit la bassesse avec laquelle les Romains rampaient devant un homme (Théodoric), son âme s'indigna et fut prise d'un noble dégoût pour tant de misère. C'est alors qu'il méprisa le monde et résolut de se donner à Dieu, comme nous l'avons marqué ailleurs. *Voy.* l'article Boèce, n. II, tom. III, col. 316.

(1358) Evêque de Præsidium. Voy. *Souvenirs de l'ancienne Eglise d'Afrique*, ouvrage trad. en partie de l'italien, par un Père de la compagnie de Jésus, 1 vol. in-12, 1862, p. 192, 201.

tement de la communauté, ils convinrent de la gouverner ensemble. Fulgence était chargé particulièrement de l'instruction des frères et des hôtes, Félix du temporel et de l'hospitalité. Mais l'incursion des Barbares les obligea de quitter le monastère pour chercher du repos plus loin. Ils sortirent avec toute la communauté, et après un assez grand voyage, ils s'arrêtèrent au territoire de Sicque, attirés par la fertilité du lieu et par la charité de quelques fidèles.

Un prêtre arien gouvernait une paroisse dans le voisinage; il était riche, Barbare de naissance, cruel et très-animé contre les catholiques. Il prit saint Fulgence pour un évêque déguisé en moine, et craignit qu'il ne réconciliât secrètement plusieurs de ceux qu'il avait séduits; et, en effet, saint Fulgence travaillait autant qu'il pouvait à les convertir. Le prêtre arien mit donc des sentinelles sur la route pour arrêter les deux amis, et ils furent pris. L'abbé Félix portait quelques pièces d'or, pour la subsistance des frères; il les jeta où il put, sans que les gardes s'en aperçussent.

On les mena tous deux liés au prêtre arien, qui leur demanda d'une voix terrible: « Pourquoi êtes-vous venus en cachette de votre pays, contre le service des rois chrétiens? » Et, sans attendre leur réponse, il commanda qu'on les frappât. Alors l'abbé Félix dit: « Epargnez mon frère Fulgence; il n'a pas la force de souffrir les tourments, et mourra peut-être entre vos mains. Tournez votre colère contre moi; je sais que répondre, je suis cause de tout. » Le prêtre arien, étonné de cette charité, fit un peu éloigner saint Fulgence, et commanda à ses gens de frapper rudement l'abbé Félix, qui était ravi de souffrir pour le délivrer. Mais l'arien ne laissa pas de faire ensuite frapper saint Fulgence, qui, étant plus délicat, ne put longtemps souffrir les coups de bâton. Pour avoir donc quelque relâche, il s'écria: « J'ai quelque chose à dire, si on me le permet. » Alors il commença à raconter l'histoire de son voyage d'une manière si agréable, que le prêtre arien en était dans l'admiration. Toutefois, pour ne pas paraître vaincu, il dit: « Frappez encore et fort, je pense qu'il veut me séduire moi-même. » Enfin, il leur fit raser la tête et ôter leurs habits, et les renvoya ainsi dépouillés de tout; mais en retournant par la plaine où ils avaient été pris, ils retrouvèrent tout l'or que l'abbé Félix avait jeté, et, louant Dieu, ils s'en retournèrent chez eux.

Le bruit de cette cruauté vint à Carthage; car la ville de Sicque était dans la province proconsulaire, et l'évêque des ariens, qui connaissait saint Fulgence et sa famille, était prêt à châtier son prêtre. Mais saint Fulgence ne voulut jamais lui porter ses plaintes, et dit à ceux qui l'y excitaient: « Il n'est pas permis à un Chrétien de chercher la vengeance en ce monde. Dieu sait comment il doit défendre ses serviteurs, et plusieurs seraient scandalisés de voir un catholique et un moine demander justice à un évêque arien. » Ils sortirent toutefois de cette province, aimant mieux s'exposer aux Maures qu'aux ariens. Ils retournèrent au voisinage de leur pays, et fondèrent un nouveau monastère.

III. Peu de temps après, saint Fulgence, admirant les vies des moines d'Egypte qu'il avait lues dans les Institutions et les Conférences de Cassien, résolut d'aller dans leur pays, tant pour renoncer à la charge d'abbé et vivre sous l'obéissance, que pour pratiquer une abstinence plus rigoureuse. Il alla donc à Carthage et s'embarqua pour passer à Alexandrie.

Etant arrivé à Syracuse, il fut reçu par l'évêque Eulalius, qui, entre ses autres vertus, chérissait la profession monastique et avait un monastère particulier, où il passait tout le temps que ses fonctions lui laissaient de libre. Il reçut saint Fulgence avec beaucoup de charité, comme un simple étranger. Mais pendant le repas, quand on commença à parler des choses de Dieu, suivant la coutume des évêques, Eulalius connut bientôt, aux discours de saint Fulgence, que c'était un grand docteur, sous l'apparence d'un simple moine.

Après le dîner, il le fit venir, et, ayant appris son dessein, il lui dit: « Vous avez raison de chercher la perfection. Mais il est impossible de plaire à Dieu sans la foi: le pays où vous allez est séparé de la communion de saint Pierre, et tous ces moines, dont on admire l'abstinence, ne communiqueront point avec vous. Retournez, mon fils, de peur de mettre votre foi en danger: moi-même, dans ma jeunesse, avant d'être évêque, j'ai eu le même dessein; mais cette raison m'en a détourné. » Saint Fulgence se rendit, et consentit à demeurer quelque temps à Syracuse. Mais dans le petit logement que saint Eulalius lui avait donné, il commença à exercer lui-même l'hospitalité envers d'autres étrangers avec le peu qu'on lui fournissait: ce qui remplit Eulalius d'admiration et de joie.

Quand l'hiver fut passé, saint Fulgence traversa par terre la Sicile, pour aller voir un évêque africain, nommé Rufinien, qui, fuyant la persécution, s'était retiré dans une petite île, où il pratiquait la vie monastique. L'ayant trouvé, il le consulta encore sur son dessein, et il en reçut le même conseil, de ne point aller en Egypte. Mais avant de retourner, il voulut profiter de l'occasion, et aller à Rome visiter le sanctuaire des martyrs et faire connaissance avec les serviteurs de Dieu. C'est dans cette rencontre qu'il fut témoin de l'entrée du roi Théodoric. *Voy.* l'article BOECE, n° II.

IV. La persécution dont nous avons dit un mot au § précédent, eut lieu de cette manière. Gontamond, roi des Vandales, qui avait rappelé les évêques exilés, étant mort après deux ans de règne, son frère Trasamond lui succéda le 24 septembre 496.

Ce nouveau roi persécuta les catholiques, moins par la violence, comme ses prédécesseurs, qu'en leur promettant des charges,

des dignités, de l'argent ou l'impunité des crimes : persécution plus terrible que celle du martyre et bien souvent, depuis, employée par les princes ennemis de l'Eglise ! Toutefois, Trasamond exila de nouveau saint Eugène de Carthage, qui mourut l'an 505, à Albi dans les Gaules, ville alors sous la domination des ariens Visigoths. Il défendit surtout d'ordonner des évêques aux églises qui en manquaient. Mais après quelque temps, les évêques qui restaient résolurent, de concert, de ne point obéir à cet ordre. Ils pensèrent que la colère du roi s'apaiserait, ou que, si la persécution s'allumait, les nouveaux évêques consoleraient les peuples et gagneraient la couronne du martyre. On élut donc promptement plusieurs prêtres et plusieurs diacres, que l'on enlevait aussitôt et que l'on consacrait évêques : chaque ville s'empressait pour ne pas être la dernière à remplir son siége. La province de Byzacène fut bientôt pleine d'évêques, et le roi, irrité, avait déjà résolu de les envoyer tous en exil, et premièrement le primat Victor, qui les avait ordonnés. Il fut pris et mené à Carthage; en sorte que la joie des nouvelles ordinations fut suivie d'une plus grande tristesse.

V. De retour en Afrique, saint Fulgence avait fondé dans la province de Byzacène un nouveau monastère, par la libéralité d'un nommé Silvestre, et y était devenu le père d'une grande communauté. Mais l'amour d'une plus grande retraite le porta à s'aller cacher dans une île en un autre monastère, où il s'occupait à écrire et à faire des éventails de feuilles de palmes, nécessaires en ces pays chauds.

L'abbé Félix, son ami, et les religieux que cet abbé dirigeait, ayant appris où était saint Fulgence, obligèrent l'évêque Fauste à le revendiquer comme son moine, et, à son retour, il l'ordonna prêtre tout d'un coup, afin qu'il ne pût quitter le monastère ni être ordonné dans une autre église ; car sa réputation s'étendait dans toute l'Afrique, et on l'aurait demandé pour évêque, si on avait pu en ordonner. Mais c'était le temps où le roi Trasamond empêchait les ordinations, et cette défense mettait l'esprit en repos à saint Fulgence, qui n'ignorait pas le désir des peuples. Ensuite voyant que les évêques avaient résolu de faire des ordinations malgré la défense du Vandale, il se cacha si bien qu'on ne put le trouver, et qu'après l'avoir élu en plusieurs lieux, on fut obligé d'en élire d'autres. Mais quand il vit la plupart des églises remplies, et les nouveaux évêques condamnés à l'exil, il crut le péril passé et revint à son monastère.

La ville de Ruspe était demeurée sans évêque, par l'ambition d'un diacre nommé Félix, qui avait assez de crédit pour empêcher l'élection d'un autre, et trop peu de mérite pour se faire élire lui-même. Les plus honnêtes gens de la ville, sachant que saint Fulgence était demeuré prêtre, s'adressèrent au primat Victor, comme on le menait à Carthage, et obtinrent permission de faire ordonner saint Fulgence par les évêques voisins. Alors on assembla une troupe nombreuse, et on alla surprendre saint Fulgence dans sa cellule; il souffrait et avait mal aux yeux. Néanmoins on le prit, on l'emmena, on le força d'être évêque, et il fut ainsi conduit à celui qui devait l'ordonner et qui était averti (1359). C'était l'an 508, et Fulgence avait quarante ans.

Quoique saint Fulgence ne fût point connu dans ce lieu-là, il ne laissa pas que d'attirer dès le commencement tous les cœurs par la modestie de son visage et de sa démarche, et la pauvreté de ses habits. Le diacre ambitieux assembla une troupe et se mit en embuscade sur le chemin par où l'on devait amener saint Fulgence à Ruspe après sa consécration. Mais le peuple, sans dessein, l'emmena par un autre chemin : il prit place dans la chaire, célébra les saints mystères et donna la communion à tout le peuple. Le diacre céda enfin en présence de la volonté de Dieu aussi manifeste, et se soumit. Saint Fulgence le reçut avec bonté, et l'ordonna prêtre ensuite; mais il mourut dans l'année, et le procurateur qui avait soutenu sa brigue tomba dans la misère.

VI. Saint Fulgence conserva dans l'épiscopat les pratiques de la vie monastique. Il ne porta jamais d'habits précieux, et continua ses jeûnes accoutumés. Hiver et été, il n'était vêtu que d'une tunique fort pauvre, qu'il ceignait avec une ceinture de peau, à la manière des moines, sans porter l'*orarium* suivant la coutume des évêques : c'était une écharpe de toile qu'ils mettaient autour du cou, et c'est de là qu'est venue notre étole. Il ne portait point la chaussure des clercs, mais celle des moines, et marchait souvent nu-pieds.

Jamais il ne porta de chasuble précieuse ou de couleur éclatante, ni n'en permit de telle à ses religieux : c'était un habillement ordinaire qui couvrait tout le corps. Il n'ôtait pas même sa ceinture pour dormir, et il offrait le saint sacrifice avec la même tunique dans laquelle il couchait, disant que, pour cette sainte action, il fallait plutôt changer de cœur que d'habits. Jamais personne ne put l'obliger à manger de la chair, de quelque espèce qu'elle fût. Il se nourrissait d'herbes, de grains et d'œufs, sans les assaisonner d'huile, tant qu'il fut jeune. Dans sa vieillesse, on lui persuada d'en user, de peur que sa vue, venant à s'affaiblir, il ne pût plus lire. Jamais il ne but de vin que par raison de santé, encore le trempait-il de tant d'eau qu'il n'en sentait point le goût.

Avant qu'on avertît les frères pour l'Office de la nuit, saint Fulgence veillait pour prier, lire, dicter ou méditer, parce qu'il n'en avait pas le loisir pendant le jour, étant occupé par les affaires de son peuple. Avec ce travail, il venait encore quelquefois célébrer les vigiles avec les religieux. Jusque-là on ne

(1359) *Acta SS.*, Vita S. Fulg., 1 Januar.

l'avait vu en aucun endroit, sans demeurer avec des moines, et c'est pourquoi, la première grâce qu'il demanda aux habitants de Ruspe, quand on l'eut élu évêque, fut de lui donner une place pour bâtir un monastère. Plusieurs s'empressèrent de seconder ses désirs.

Un homme riche, nommé Postumien, lui donna un petit héritage qui n'était pas éloigné de l'église, où des pins très-élevés formaient un bois dont la verdure rendait l'endroit agréable. Saint Fulgence l'accepta d'autant plus volontiers qu'il trouvait sur les lieux mêmes les bois nécessaires à l'édifice. Il fit venir aussitôt l'abbé Félix avec la plus grande partie de sa communauté : l'autre demeura sous la conduite d'un des Frères nommé Vital, mais avec la même union entre les deux monastères que si ce n'en eût été qu'un seul.

Pendant que saint Fulgence était occupé à ces œuvres de piété, le roi Trasamond l'envoya prendre par ses satellites pour le conduire en Sardaigne avec les autres évêques. Quelle que fût la douleur du saint d'abandonner son Eglise avant qu'il eût eu le temps de l'instruire, il témoigna néanmoins sa joie de participer à la glorieuse confession de ses collègues.

Il sortit de Ruspe, accompagné de moines et de clercs, laissant tous les laïques en pleurs. La ville de Carthage le reçut avec honneur; on lui fit des présents, qu'il envoya au monastère qu'il faisait bâtir, et s'embarqua sans rien emporter que les richesses d'une science singulière, dont il faisait part à tous ceux chez lesquels il allait. Quoique saint Fulgence fût, par l'ordination, le dernier de tous les évêques exilés, qui se trouvaient là plus de soixante, ils le reconnaissaient pour le premier, à cause de sa science et de sa vertu. Dans les choses douteuses, le primat et tous les autres évêques voulaient toujours l'entendre pour savoir son avis, et le chargeaient d'expliquer les résolutions communes. Lorsqu'il s'agissait aussi de répondre au nom de tous, aux évêques d'outre-mer, soit sur la foi, soit sur d'autres matières, on lui en donnait la commission. Outre les lettres publiques qu'il écrivait au nom des soixante évêques, il en écrivait encore de particulières pour tous ceux qui l'en priaient, lorsqu'ils avaient quelque avis à donner à leur peuple, ou à corriger quelqu'un. C'était encore à saint Fulgence que s'adressaient ceux qui avaient été punis de quelques censures par leurs évêques absents, afin qu'il intercédât pour eux.

Dans les commencements de cet exil, il ne put former de monastères, ayant emmené trop peu de moines avec lui; toutefois, ne pouvant se passer de vivre en communauté, il persuada à deux évêques de rester avec lui, et, rassemblant des moines et des clercs, il fit une image d'un grand monastère. Ils avaient même table, ils priaient et lisaient ensemble ; seulement les moines se distinguaient par une plus grande austérité que les clercs, et ne possédaient rien en propre. Cette maison était l'oracle de la ville de Cagliari ; les affligés y cherchaient la consolation; on y accordait les différends; on y expliquait les Ecritures et l'on y faisait l'aumône. Souvent saint Fulgence, par ses exemples, attirait à la vie monastique ceux dont il avait soulagé les besoins. Ces bonnes nouvelles venaient de jour en jour à Carthage, elles réjouissaient et consolaient le peuple fidèle (1360).

VII. Il y a plus : encouragés, animés par les instructions de notre saint, les catholiques de Carthage discutèrent hardiment avec les ariens, qui étaient réduits à divaguer, faute de pouvoir éluder la force de ses raisons. Trasamond en entendit parler, et lui, qui se piquait de subtilité, voulut faire assaut d'esprit avec Fulgence, se promettant bien que, celui-là battu, on aurait bon marché des catholiques. Il ordonna donc qu'on le ramenât à Carthage, et lui fit remettre un écrit de sa façon qui contenait des objections pleines de finesses contre la doctrine catholique. Fulgence répondit avec une modestie et une sagesse que le roi ne put s'empêcher de louer; mais ce César, qui avait cherché surtout le plaisir d'une discussion où il espérait briller, ne se rendit pas à la force des preuves.

Toutefois l'Eglise d'Afrique en retira quelque utilité; ce que saint Fulgence y gagna de faveur quelconque auprès du sophiste persécuteur, lui permettait du moins de traiter avec les catholiques. Il encourageait donc ceux qui s'étaient maintenus dans la foi, et accueillait avec une condescendance affectueuse ceux que la crainte ou un misérable intérêt avait entraînés. Les ariens frémissaient en se voyant arracher beaucoup de ceux qu'ils avaient pervertis, et portèrent leurs plaintes jusqu'à Tarsamond.

Celui-ci, cherchant un détour pour ne pas renvoyer Fulgence en exil, lui fit porter de nouvelles objections, auxquelles il fallait répondre sur-le-champ, sans les transcrire ni prendre le temps de les peser en réfléchissant à loisir. Le saint, qui ne pouvait obtenir quelques heures pour examiner l'écrit, demanda du moins pour y répondre, l'espace d'une nuit; et cela même ne lui fut accordé qu'après un premier refus. C'est alors qu'il rédigea ces trois *Livres à Trasamond*, qui sont venus jusqu'à nous : il y résolvait toutes ces questions traitées par l'arien couronné, sans laisser aux hérétiques aucun subterfuge.

Le saint, dans cet ouvrage, malgré toute sa hâte qui aurait pu excuser quelque inadvertance, ne négligea pas la courtoisie qui peut frayer une route à la persuasion. D'un style médiocrement ampoulé pour un Africain du VIe siècle, il adressa à Trasamond des compliments gracieux sur son penchant pour les nobles occupations de l'intelligence. Mais l'aménité n'ôtait rien à la force des raisons

(1360) *Acta SS.* Vit. Fulg., 1 Januar.

et à la vigueur de l'exposé. En recevant cette réponse, le roi, qui avait espéré surprendre son adversaire, fut déconcerté par une improvisation si nourrie de fortes études; il s'avoua vaincu, au moins pouvait-on interpréter ainsi son silence. Un évêque arien, nommé Pinta, qui voulut soutenir l'écrit du persécuteur, n'y gagna que de se faire réfuter avec une énergie lucide où le triomphe de la doctrine catholique acquit encore plus d'éclat.

Naturellement les hérétiques n'en insistèrent que davantage pour être débarrassés d'un lutteur si incommode. Trasamond finit donc par se résoudre à renvoyer Fulgence en Sardaigne ; mais ce résultat ne lui souriait guère: il aurait aimé à ne pas laisser supposer la vengeance d'un dépit personnel, ni à occasionner une sorte d'ovation pour l'exilé. Il voulait qu'on mît du secret dans le départ, pour en dérober la nouvelle au peuple; en conséquence, le saint évêque fut embarqué pendant la nuit; mais les vents contraires le retinrent au port, si bien que le bruit de son exil se répandit avant l'exécution. La ville presque entière accourut au port pour saluer l'homme de Dieu, et ce concours fit voir combien était grand le nombre des catholiques à Carthage. Les larmes coulaient de tous les yeux; et un pieux chrétien, nommé Juliateus, se retirant le cœur navré, Fulgence lui promit secrètement qu'il reviendrait bientôt (1361). Quelque révélation divine devait l'avoir éclairé à ce sujet, car l'événement le confirma quelques années après contre toute attente.

VIII. Le retour de Fulgence dans la Sardaigne causa une grande joie aux compagnons de son exil et à tous les fidèles. On accourait de toutes parts pour voir cet athlète de la foi, qui avait triomphé du tyran théologien dans une sorte de combat singulier. Quant à l'humble serviteur de Dieu, lorsqu'il eut modestement accueilli les premières félicitations, il se résolut à fonder un monastère hors de Cagliari, pour s'éloigner davantage des affaires et du bruit du monde.

Après s'être assuré l'agrément de l'évêque Brumatius il s'établit près de l'église du martyr saint Saturnin, où avec plus de quarante compagnons, il s'adonnait à tous les exercices de la discipline monastique. Mais son départ avait enhardi les ariens d'Afrique, et l'Eglise de Carthage lui demanda de la secourir dans son danger, autant qu'il le pourrait faire. Il y répondit par une instruction écrite, où il découvrait et réduisait en poudre tous les moyens de séduction mis en œuvre par l'hérésie pour gagner les faibles. La grande réputation de science et de sainteté qu'il partageait avec les autres exilés de Sardaigne, les faisait consulter par les moines Scythes (1362) qui attendaient à Rome les décisions du Pape saint Hormisdas sur les débats théologiques agités en Orient (1363). Les questions que ces moines proposaient aux évêques bannis pour la foi, touchaient à la doctrine de l'Incarnation et de la Grâce : matières difficiles en elles-mêmes, mais devenues fort épineuses par suite des arguties que les hérétiques venaient de répandre sur ce sujet. Au reste, saint Fulgence était bien en mesure de faire face à toutes les controverses du moment, et la réponse faite à cette occasion passe pour être son ouvrage (1364).

IX. Cependant le tyran théologien fut appelé au tribunal de Dieu. La mort de Trasamond, dit un auteur (1365), fut pour les catholiques ce que serait au prisonnier le jour où sortant d'un profond cachot il verrait enfin la lumière et respirerait un air libre. De toutes parts on rendait grâces à Dieu, qui avait bien voulu jeter un regard de commisération sur l'Afrique. Hildéric qui succéda à Trasamond se montra animé de meilleurs sentiments, et il ordonna sans délai que le clergé catholique revînt de l'exil, et les églises lui furent rendues.

A la demande des Carthaginois, il permit que l'on élût Boniface pour évêque; et sa consécration se fit, dans la basilique de Saint-Agilée, par trois évêques qui retournaient de l'exil, mais qui n'avaient point quitté l'Afrique. Quand on vit revenir les autres d'outre-mer, la joie fut au comble dans Carthage. A peine avaient-ils quitté le vaisseau qu'ils se dirigèrent processionnellement vers la basilique dont nous venons de parler, au milieu d'acclamations et d'actions de grâces (1366).

C'est surtout Fulgence qui attirait tous les regards. Carthage l'avait eu quelque temps pour guide, et le vénérait presque comme son pasteur. Une acclamation générale s'éleva dès qu'il parut. On se disputait sa bénédiction et le bonheur de le toucher ou même de le voir. Outre sa sainteté bien connue ainsi que sa science, il était tout particulièrement cher aux Carthaginois, parce qu'il appartenait à l'une de leurs premières familles, comme nous l'avons dit (n° I), et pour le séjour qu'il avait fait chez eux entre ses deux exils. Une pluie qui survint ne diminua pas l'empressement ; tous rivalisaient de zèle pour couvrir les évêques et surtout saint Fulgence qu'entouraient les principaux citoyens, le protégeant de leurs propres manteaux. Vers le soir, cette troupe de confesseurs arrivait vers la basilique, où tous réunis remercièrent le Seigneur. Les premiers de la ville leur donnèrent l'hospitalité; puis chacun d'eux se mit en route pour se rendre à son Eglise à travers un concours de peuple qui se précipitait au-devant d'eux,

(1361) *Vita Fulgent.*

(1362) Sur ces moines scythes qui étaient sans doute des Slaves, voir d'intéressants détails dans les *Souvenirs de l'Ancienne Eglise d'Afrique*, etc., 1 vol. in-12, 1862, p. 205 et suiv.

(1363) *Cf.* Baronius, an. 519.

(1364) Sur cette réponse, ou *Traité de l'Incarnation et de la Grâce*, voir Rohrbacher, t. XI, l. XLIV, p. 10-14.

(1365) *Souvenirs de l'ancienne Eglise d'Afrique*, p. 209.

(1366) *Vita Fulgent.*

et leur faisait cortége par les chemins avec des flambeaux et des branches d'arbres portées sur leur passage.

Hildéric avait permis que les autres Eglises demeurées sans pasteur pussent, comme Carthage, se donner des évêques. Aussi, le premier soin des exilés fut de consacrer les nouveaux élus; puis on célébra deux conciles provinciaux dans la Byzacène. Les autres provinces en firent autant, ainsi qu'on le voit par les députés qu'ils envoyèrent au concile général convoqué à Carthage par Boniface en 525. Outre les députés des provinces, soixante évêques y assistèrent. On lut et l'on souscrivit la formule prescrite à Nicée, on rappela les anciens canons de l'Eglise d'Afrique, on fixa l'ordre de dignité et de préséance entre les six provinces ecclésiastiques, et la suprématie de la chaire de Carthage sur toutes les autres chaires d'Afrique fut reconnue et confirmée.

Durant ce temps de paix, qui se prolongea huit années au moins, tous les évêques s'étudièrent à faire revivre la discipline ancienne et les anciennes mœurs, qui avaient eu fort à souffrir de temps si calamiteux. Saint Fulgence y apportait plus d'autorité que personne, à cause de sa haute réputation et de l'influence que lui valait sa vie passée. Ses discours montrent combien il prenait soin d'instruire ses ouailles, et l'on voit, dans ses lettres qu'il agissait puissamment à distance.

On avait aussi à restaurer et à rétablir des églises. Simon évêque de Furni (1367), dans la province proconsulaire, voulant dédier avec plus d'éclat une riche basilique qu'il venait de construire, pria Boniface de faire lui-même cette cérémonie. Le primat s'y était rendu accompagné de plusieurs évêques; et saint Fulgence, l'un d'eux, parla deux fois au peuple accouru en foule. Ses paroles entrèrent profondément dans les cœurs; et l'évêque de Carthage, Boniface, versait d'abondantes larmes en bénissant Dieu qui suscite à point des docteurs pour la défense et le soutien de la foi. Boniface, vers le même temps, à ce qu'il semble, s'occupa de rédiger le calendrier de son Eglise; c'est du moins l'époque qui paraît indiquée par cette particularité de l'ancien texte, que l'on n'y trouve nul évêque de Carthage postérieur à saint Eugène (1368). Les saints dont les noms s'y lisent, sont principalement ceux d'Afrique; mais on y voit aussi ceux des autres contrées qui ont été généralement honorés dans le monde chrétien, surtout à Rome (1369).

IX. Ce fut surtout dans son exil que saint Fulgence composa la plupart des ouvrages qui nous restent de lui (1370). Au milieu des ecclésiastiques qu'il avait réunis dans son monastère, tous ses instants étaient consacrés à la défense de la foi.

Depuis son dernier exil, il composa, entre autres ouvrages, deux livres contre un arien fameux qui se nommait Fabien. Cet homme avait eu une conférence avec notre saint et avait publié une fausse relation. Fulgence dut le réfuter. Il écrivit également contre Fastidiosus, qui, ayant été moine et prêtre catholique, s'était fait arien et avait composé un sermon où il prétendait montrer que, si les trois personnes divines étaient de même nature et inséparables, il s'ensuivait que toutes les trois s'étaient incarnées. Saint Fulgence fit aussi un traité de la foi pour un nommé Pierre, qui, allant à Jérusalem et craignant d'être surpris par les hérétiques dont l'Orient était rempli, le pria de lui donner une règle à cet égard. Notre saint y

(1367) Enchir. Furn.

(1368) Cf. Mabillon, *Vet. Analecta*, III, 398. Le titre porte : *Hic continentur dies natalitiorum martyrum, et depositiones episcoporum quæ Ecclesia Carthaginensis anniversaria celebrat.*

(1369) *Souvenirs de l'ancienne Eglise d'Afrique*, p. 212.

(1370) Luc Urbain Mangeant, savant prêtre de Paris, a recueilli, en 1684, les ouvrages de saint Fulgence et en a donné une excellente édition dont on a fait usage pour celle publiée par M. Migne : FULGENTII (SANCTI) EPISCOPI RUSPENSIS, *Felicis IV et Bonifacii II, summorum Pontificum, sanctorum Eleutherii et Remigii Tornacensis episcoporum, nec non Prosperi ex Manichæo conversi et Montani episcopi Toletani Opera omnia, accurante* J. P Migne, 1 vol. in-4, 1847, formant le tom. LXX de la *Patrologie latine*. Ce volume commence par une Epître dédicatoire de Guillaume Desprez à Charles Maurice Letellier, archevêque de Reims, suivie d'une préface et de la *Vie* du saint composée par un de ses disciples, qui la dédia à Félicien, son successeur. Après ces prolégomènes, viennent les ouvrages authentiques et supposés, rangés dans l'ordre suivant : 1° les *trois Livres de Monimus* sur la prédestination, le sacrifice, la mission du Saint-Esprit, l'exposition d'un passage de saint Paul, et de cet oracle de l'Evangile : *Le Verbe s'est fait chair*; 2° sa *Réponse aux dix objections des ariens*; 3° ses trois *Livres à Trasamond, roi des Vandales*, sur le mystère de l'Incarnation, la divinité du Fils de Dieu, et la Passion du Seigneur; 4° le recueil de ses *Lettres* au nombre de dix-sept, formant presque toutes autant de traités plus ou moins étendus; 5° un livre à Félix *sur la Trinité*; 6° un autre à Victor *contre le discours de l'arien Fastidiosus*; 7° deux à Euthyme *sur la Rémission des péchés*; 8° un à Scarilas *sur l'Incarnation du Fils de Dieu, et l'auteur des vils animaux*; 9° trois à Jean et à Vénérius *sur la vérité de la prédestination et de la grâce de Dieu*; 10° un à Pierre *sur la foi*, ou *sur la règle de la vraie foi*; 11° un contre Pinta, évêque arien, *pour la foi catholique*; 12° dix *Sermons* sur différents sujets; 13° vingt-neuf *Fragments* tirés des écrits de saint Fulgence *contre les fausses allégations de l'hérétique Fabien*; 14° deux autres empruntés à Hincmar et à Ratram *contre les objections des Grecs*; 15° deux *Sermons* inédits avant la publication faite par Luc Holsténius sur la communication donnée par le cardinal Barberini; 16° un appendice contenant un livre *de la prédestination et de la grâce*, et quatre-vingts *Sermons* ou *Homélies*; 17° enfin une indication des manuscrits consultés, et une table détaillée des matières. — Outre les œuvres de saint Fulgence, si dignes d'être lues et étudiées comme tous les écrits des Pères, ce volume renferme soit avant, soit après, des auteurs dont les ouvrages sont moins étendus, entres autres, du Pape Félix IV, du Pape Boniface II, de Prosper, manichéen converti, de Montan, évêque de Tolède, de saint Remi, archevêque de Reims, de saint Eleuthère, évêque de Tournai, etc.

enseigne et y prouve expressément, ce qu'il fait encore ailleurs, que le Saint-Esprit procède tout ensemble du Père et du Fils. Le saint évêque fit encore un traité de la Très-Sainte Trinité, contre les ariens, adressé au notaire Félix, et un de l'Incarnation à Scarila (1371). Son dernier ouvrage fut une lettre au comte Régin, mais qu'il n'eut pas le temps d'achever. *Voy.* l'article FERRAND.

Un an avant sa mort Fulgence quitta secrètement son église et son monastère pour se retirer en un autre qu'il avait fait bâtir sur un petit rocher, dans l'île de Circine; là il redouble ses mortifications et ses larmes, vaquant continuellement à la prière ou à la lecture, comme s'il eût senti approcher son dernier jour. Mais la charité l'obligea de retourner à Ruspe pour faire cesser les plaintes que l'on faisait de son absence. Il y tomba malade, et, pendant plus de deux mois qu'il fut attaqué de douleurs très-aiguës, il disait sans cesse à Dieu : « Donnez-moi maintenant la patience, et ensuite le pardon. »

Ses médecins étaient d'avis de lui faire prendre des bains. « Pourront-ils, répondait le saint, empêcher qu'un homme ne meure après avoir accompli le temps de sa vie? S'ils ne le peuvent, pourquoi voulez-vous qu'étant près de mourir, je relâche quelque chose de la rigueur de la profession que j'ai observée si longtemps? » Se voyant près de sa fin, Fulgence assembla tous ses clercs et ses moines, et, après leur avoir demandé pardon de la sévérité dont il craignait d'avoir usé envers eux, il distribua l'argent qui lui restait aux veuves, aux orphelins et aux étrangers, les nommant chacun par leur nom. Il n'oublia pas ses clercs dans cette distribution, sachant leurs besoins. A l'égard de ceux qui le venaient voir, il leur donnait sa bénédiction.

Il mourut le premier jour de janvier 533, la vingt-cinquième année de son épiscopat et la soixante-cinquième de son âge. On ne put point lui donner la sépulture le même jour, mais on porta son corps dans l'oratoire du monastère, où les clercs et les moines passèrent toute la nuit à chanter des psaumes, des hymnes et des cantiques. Le matin, lorsque les peuples du voisinage furent arrivés pour ses funérailles, il fut porté par les mains des prêtres à l'église de la ville, que l'on nommait la seconde et où le saint évêque avait mis des reliques des apôtres. Il fut le premier qui mérita d'être enterré dans cette basilique, aucun prêtre ni laïque n'y ayant eu jusque-là sa sépulture, suivant l'ancienne coutume. Mais on passa au-dessus de l'usage, à cause de l'amour qu'on portait au saint évêque. Les habitants de Ruspe éprouvèrent en plus d'une occasion les effets de l'intercession de saint Fulgence, particulièrement dans l'incursion des Maures. Toute la province eut à souffrir de leur part des maux infinis et une horrible captivité. Le saint, servant comme de mur aux habitants de Ruspe, la préserva de la cruauté de ces barbares (1372). C'est ce que nous apprend l'auteur de sa Vie, qui était un de ses disciples. *Voy.* l'article FERRAND.

FULRAD, abbé de Saint-Denys. *Voy.* l'article ÉVÊQUES DES MONASTÈRES.

FURSI (SAINT) était né en Irlande, de Fintan, roi d'une partie de ce pays (1373). Il avait été instruit par des évêques dans les saintes Lettres et la discipline monastique. Le désir de la perfection lui fit quitter sa patrie et passer dans une autre contrée d'Irlande, où il bâtit un monastère et attira plusieurs disciples. Etant retourné chez lui dans le but de convertir ses parents, il tomba malade, et fut réduit en tel état, qu'on le crut mort, ce qui arriva, au reste, différentes fois.

L'histoire rapporte qu'il eut alors des visions merveilleuses touchant l'état de l'autre vie et qu'il reçut d'excellentes instructions par des anges et de saints évêques qui lui apparurent. Bède dit (1374) avoir appris ces visions d'un certain moine de son monastère qui les tenait d'un homme pieux et digne de foi à qui saint Fursi les avait racontées de sa propre bouche. Il lui fut dit, entre autres choses, que plusieurs s'attachaient trop au jeûne et aux autres mortifications corporelles, et ne faisaient pas assez d'attention aux péchés spirituels, comme l'orgueil, l'avarice, l'envie, la médisance. On lui donna pour règle, que ceux qui ne font pénitence qu'à la mort, ne doivent point être enterrés en lieu saint, et qu'il ne faut rien recevoir de leurs biens.

L'effet montra que ces visions n'étaient pas vaines; car saint Fursi en fut tellement éclairé et fortifié qu'il prêcha avec grand fruit la pénitence pendant dix ans. Enfin ne pouvant plus souffrir la foule du peuple qui l'accablait, et voyant même que quelques-uns, par envie, étaient aigris contre lui, il se retira dans une petite île de la mer, d'où quelque temps après quittant l'Irlande, il passa dans la Grande-Bretagne, chez les Anglais orientaux, et le roi Sigebert le reçut avec grand honneur. *Voy.* l'article SIGEBERT, roi d'Estangle. Il fit plus, il lui donna une terre où le Saint bâtit un monastère.

Après l'avoir gouverné quelques années, saint Fursi en laissa la conduite à saint Foillain son frère et se retira dans la solitude, avec saint Outain son autre frère. Il passa ensuite par la Gaule pour aller à Rome. Les miracles qu'il opéra sur sa route ne tardèrent pas à le faire connaître. Il ressuscita dans le Ponthieu le fils du duc Aymon ou Aimon, et, sur le bruit de ce miracle, il fut reçu avec honneur par le roi Clovis II, et par Erchinoald, maire de son palais, qui le retinrent dans la Gaule. Ce ministre lui donna le choix de celle de ses terres qui lui agréerait le plus pour y fonder un monastère. Notre Saint choisit Lagny sur la Marne, à sept lieues de Paris, et y établit, vers 664, une pieuse communauté de religieux qui

(1371) *Bibl. PP.*, tom. IX, p. 809, et t. XXVII.
(1372) *Acta SS.*, 1 Januar.
(1373) *Vit. S. Furs.* apud Bolland., 16 Januar.
(1374) *Hist. Angl.*, lib. III, cap. 19.

subsistait encore du temps de Fleury (1375). Il paraît que ce monastère fut accompagné de trois églises : la première était dédiée au Sauveur ; la seconde l'était sous l'invocation de saint Pierre, et la troisième prit, dans la suite, le nom de saint Fursi (1376). Celle de saint Pierre demeura longtemps aux moines ; les deux autres furent des paroisses jusque vers le commencement du XVIII[e] siècle, époque où écrivait le P. Longueval (1377). Mais aujourd'hui ces paroisses n'en forment plus qu'une dont le siége a été transféré dans l'église de l'abbaye, bel et vaste édifice du XIV[e] siècle.

L'évêque de Paris, qui sut apprécier le mérite de Fursi, l'associa au gouvernement de son diocèse en qualité de chorévêque. Il est probable, dit un historien moderne qui a eu le malheur d'affliger l'Eglise par ses erreurs (1378), que saint Fursi avait été élevé, suivant la coutume de l'Eglise Bretonne, à la dignité épiscopale, sans avoir été attaché à aucun siége.

A peine Fursi avait-il achevé son monastère, qu'il se mit en chemin pour retourner en Angleterre (1379). Il tomba malade dans un village nommé Mazeroèles (1380), près de Dourlens, et y mourut le 16 janvier vers l'an 650. Le duc Aimon, à qui cette terre appartenait, voulut avoir son corps ; mais Erchinoald le fit porter à Péronne, qui était de sa dépendance, et où il était alors en train de faire bâtir une magnifique église. Cette église fut longtemps une collégiale célèbre qui porta le nom de saint Fursi. Environ quatre ans après sa mort son corps fut trouvé entier, et transporté dans une chapelle à l'orient de l'autel par saint Eloi de Noyon, saint Aubert de Cambrai, saint Foillain, frère de notre Saint, et saint Emmien, abbé de Lagny, honoré le 10 de mai (1381).

On peut compter au nombre des disciples de saint Fursi, ses deux frères, saint Foillain et saint Outain, qui passèrent dans la Gaule ; saint Emmien qu'il établit abbé de Lagny, et les saints Eloquius et Mummole, abbés du même lieu ; saint Etton et saint Madelgisile, dont l'histoire est peu connue. N'oublions pas de dire que l'Eglise honore la mémoire de saint Fursi le 16 de janvier.

FUSCIEN (Saint), martyr près d'Amiens dans le III[e] ou IV[e] siècle. (*Voy.* l'article Actes du martyre des saints Donatien et Rogatien, etc., n. III.) Il vint dans les Gaules avec saint Denys et ses compagnons. Il était avec saint Victoric auprès de Terouanne lorsqu'ils apprirent ce que Rictius Varus, préfet du prétoire sous Maximien, faisait contre les Chrétiens dans les diocèses de Reims et de Soissons, et dans le Vermandois. Le désir d'avoir des nouvelles de saint Quentin les fit venir à Amiens. Ils surent de leur hôte Gentien, qu'il était mort récemment pour la foi. Alors ils furent arrêtés eux-mêmes pour cette glorieuse cause.

Conduits devant le préfet, celui-ci fit couper la tête à Gentien sur-le-champ. Pour Fuscien et Victoric, ils furent mis à la question, et envoyés chargés de chaînes dans les prisons d'Amiens. Le juge y étant arrivé, les interrogea de nouveau, et sur leur confession, il les condamna à avoir la tête tranchée ; ce qui fut exécuté le 11 décembre vers l'an 287. On croit (1382) que les corps de ces trois saints demeurèrent dans la ville d'Amiens jusqu'à la fin du IX[e] siècle. A cette époque ils furent trouvés par Olgard évêque d'Amiens, qui donna le corps de saint Victoric à l'église de Saint-Quentin ; celui de saint Gentien à l'abbaye de Corbie, et laissa celui de saint Fulcien à la cathédrale d'Amiens. Leurs *Actes*, qui paraissent être d'un auteur du VIII[e] siècle, ont été publiés par Bosquet dans le IV[e] livre de son *Histoire de l'Eglise Gallicane*.

FUSCINE, sœur de saint Avit, évêque de Vienne, à laquelle il dédia son poëme de l'éloge de la Virginité. Cette pieuse fille avait de bonne heure consacré la sienne au Seigneur. Son père Hésychius et sa mère Audentia dont la noblesse était très-illustre, eurent quatre enfants. Fuscine fut la dernière ; car, depuis sa naissance, ils vécurent dans la continence.

Dès qu'elle eut atteint l'âge de dix ans, ses parents la firent habiller de blanc comme une vierge consacrée à Dieu. On voit par là, dit le P. Longueval (1383), que l'habit blanc était celui des vierges ; il paraît, par quelques expressions de saint Jérôme, que le voile, symbole de la pudeur, était rouge.

(1375) *Hist. ecclés.*, liv. XXXVIII, n. 28.

(1376) *Hist. de l'Eglise gall.*, liv. IX, tom. V, p. 205, de l'édit. in-12, 1826.

(1377) *Ibid.*

(1378) M. l'abbé Guettée, *Histoire de l'Eglise de France*, liv. V, chap. 1, tom. II, p. 415. 1847, ouvrage qui a été depuis mis à l'index. — L'auteur de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* ne croit pas (liv. IX, tom. V, p. 206) que saint Fursi fut évêque, bien qu'il constate que ce saint est représenté sur le portail de l'Eglise de Péronne avec des habits pontificaux ; mais ce qui lui fait douter qu'il eût cette qualité, c'est que l'ancien auteur de la Vie de Fursi ne la lui donne pas, non plus que le Vénérable Bède.

(1379) *Vit. Furs.* ubi supra.

(1380) Il y a proche Mezervèles un lieu nommé *Froshim*, comme qui dirait la *maison de Fursi* ; car *ham* ou *hem* en tudesque signifie *maison*, *demeure*, et c'est d'où nous est venu le nom de *hameau*. (Note de l'*Hist. de l'Eglise gall.*, tom. V, p. 206.)

(1381) Nous avons suivi, dit dans une *note* le P. Longueval, nous avons suivi l'auteur de la première *Vie de saint Fursi* rapportée par le P. Bollandus. Celui qui a ajouté un livre des miracles de ce saint abbé fait ici une faute bien grossière : il dit que saint Eloi assista à la translation de saint Fursi avec saint Médard, qui fut un de ses prédécesseurs sur le siége de Noyon, et qui était mort environ cent ans auparavant. « Une pareille bévue, fût-elle une addition de quelque copiste, m'empêche de compter beaucoup sur tous les miracles que cet auteur dit s'être opérés quand on porta le corps de saint Fursi à Péronne. » (*Hist. de l'Eglise gall.* tom. V, p. 206, édit. *ubi supra.*)

(1382) Tillemont, *Mém. ecclés.*, tom. IV ; Baillet, tom. III, 11 décembre.

(1383) *Hist. de l'Eglise gall.*, liv. V, tom. III, p. 174 de l'édit. in-12, 1826.

Plusieurs des aïeux de Fuscine, aussi bien que son père, devinrent évêques, comme l'ont été ses deux frères, saint Apollinaire et saint Avit.

G

GABRA (Jean), fut envoyé en 1235, par Aladin, sultan d'Icone, vers le Pape Grégoire IX. *Voy.* l'article Aladin.

GADDANAS, moine en Syrie au IVe siècle. *Voy.* Aonès.

GAETAN DE THIENNE (Saint), fondateur des Théatins, naquit en 1480 à Vicence en Lombardie, et reçut le nom de Gaëtan, à cause du célèbre Gaëtan de Thienne, son grand-oncle, chanoine de Padoue, philosophe renommé pour sa piété et ses vastes connaissances. Comme la plupart des mères vraiment chrétiennes et dignes de ce nom, la mère de Gaëtan l'offrit à la Très-Sainte Vierge aussitôt après sa naissance, et le posa de ses mains devant son image. Marie sembla agréer cette offrande de la piété maternelle, car toute sa vie Gaëtan se montra digne de son auguste patronne, par sa piété, sa modestie, son ardeur à la prière, et enfin par sa sainteté.

I. Tout jeune, Gaëtan manifesta son grand amour pour les pauvres; écolier, il fut studieux et appliqué, et quand ses études furent terminées, on l'envoya à Rome pour se perfectionner dans les sciences aussi bien que dans la vertu.

Son mérite ne tarda pas à être reconnu. Le Pape Jules II l'apprécia et le nomma protonotaire apostolique. Ni les fonctions de cette dignité, ni les distractions du monde ne purent diminuer son recueillement. Pour se maintenir dans la ferveur, y croître même, il entra dans la confrérie de l'*Amour divin.* C'était une association d'hommes éminents en vertu et en piété, qui, par certains exercices, travaillaient de tout leur pouvoir à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. De ce nombre étaient Gaspar Contarini, Sadolet, Pierre Caraffe, depuis archevêque de Théate, et d'autres grands personnages de la cour romaine. C'était un heureux effet des décrets du dernier concile de Latran pour la réformation de cette cour. Ce fut pour saint Gaëtan comme le berceau de sa congrégation. Il se sentit appelé à quelque chose de plus que les dignités ecclésiastiques, conçut de l'indifférence pour celles qu'il avait déjà et pour la faveur du Pontife, et résolut de se consacrer entièrement au service de Dieu.

Il reçut les ordres sacrés et la prêtrise en 1516. Il célébrait la sainte Messe avec une dévotion de séraphin. Il employait habituellement huit heures à s'y préparer par la prière et de pieuses méditations. Son humilité croissait avec sa ferveur. Il écrivait de Rome, le 18 janvier 1518, à une religieuse de Brescia, ces magnifiques et ardentes paroles si dignes d'un saint : « Quand je le voudrais, ô mère ! jamais je ne pourrais oublier votre nom, surtout lorsque moi, vermisseau et boue au milieu du paradis et de la très sainte Trinité, j'ose toucher Celui qui a éclairé le soleil et créé l'univers. Quel n'est pas mon aveuglement! Il me faudrait certainement de deux choses l'une : ou bien m'abstenir du saint sacrifice, comme indigne; ou bien, comme dispensateur fidèle de ce trésor, servir Dieu avec toute l'humilité possible. Tous les jours je l'entends qui me crie à haute voix : *Apprends de moi que je suis doux et humble de cœur;* et cependant je ne quitte pas mon orgueil! Je prends Celui qui est la lumière et la voie, et je l'entends dire : *Je suis la voie;* et cependant je n'entre pas dans cette voie et je ne fuis pas le monde! Il brûle dans ma bouche et dans mes mains, ce divin feu qui dit : *Je suis venu apporter le feu sur la terre;* et cependant mon cœur reste engourdi et glacé! J'ai eu la hardiesse, à l'heure où l'auguste Vierge est devenue Mère du Verbe éternel, de m'approcher de la crèche (qui est dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure à Rome); j'y ai été encouragé par les exemples de saint Jérôme, si amateur de cette crèche, et dont les ossements reposent auprès, et, avec la confiance du saint vieillard, j'ai reçu de la main de ma patronne son tendre enfant, et embrassé la chair et les vêtements du Verbe éternel. Oh! que mon cœur est dur! Ne s'étant pas liquéfié alors, il faut qu'il soit de diamant (1384)! » On entend généralement ces dernières paroles d'une apparition de l'enfant Jésus à saint Gaëtan.

II. Vers la fin de l'année 1516, la mort lui enleva sa mère et son père; en cette douloureuse circonstance il se montra digne fils, digne parent, faisant, avec toute la résignation d'un saint, la part large du cœur, c'est-à dire, montrant que la sainteté n'étouffe point les liens de la famille et leur donne, au contraire et plus de force et plus de vie. Son frère laissait une fille de dix ans, du nom d'Elisabeth. Gaëtan eut soin de son éducation, de ses biens, et de lui procurer un établissement convenable. On a une lettre où il l'exhorte paternellement à la fréquente communion.

Etant revenu à Vicence à cause de ses devoirs de famille, il entra dans la confrérie de Saint-Jérôme, instituée dans cette ville sur le plan de celle de l'*Amour divin* à Rome, mais qui n'était composée que de personnes du peuple et vivant du travail de leurs mains. Autant cette circonstance causait de joie à Gaëtan, autant elle fit de peine à ses amis. Ceux-ci n'étant pas chrétiens *en esprit et en vérité,* et jugeant des choses d'après les préjugés et les vues païennes du monde, l'accusaient hautement de déshonorer sa famille.

(1384) *Acta SS.*, 7 Aug., S. Cajetan, n. 17-19.

Mais, bien loin d'abandonner sa résolution notre saint la mit en pratique avec une ardeur toujours nouvelle.

Les confrères ne communiaient que quatre fois par an ; il leur persuada de communier chaque mois, et à plusieurs chaque semaine. Pour les encourager de plus en plus aux œuvres de piété et de charité, il leur obtint de Rome des priviléges et des indulgences. Partout et pour tout il leur donnait l'exemple. Les malades et les pauvres de la ville devenaient l'objet de sa tendresse et de ses soins. Il s'attachait surtout aux pauvres de l'hôpital des incurables ; il les servait de ses propres mains, et se montrait encore plus assidu auprès de ceux dont les maladies dégoûtantes révoltaient davantage la nature. Il augmenta considérablement les revenus de cet hôpital.

III. Son confesseur, le P. Jean de Crema, Dominicain, homme recommandable par sa prudence, son savoir et sa piété, lui conseilla de se retirer à Venise. Il le fit aussitôt, se logea dans l'hôpital qu'on venait de faire bâtir, et s'y consacra au service des malades, comme il avait fait dans sa patrie. Il macérait en même temps son corps par les austérités de la pénitence, et retraçait en lui les vertus des plus célèbres contemplatifs. On disait communément de lui à Venise, à Vicence et à Rome, qu'il était un séraphin à l'autel, et un apôtre en chaire.

Ayant ainsi fondé et consolidé des confréries et des hôpitaux à Rome, à Vicence, à Vérone et à Venise, il revint à Rome vers l'an 1521, toujours de l'avis de son confesseur. Il cherchait comment il exécuterait un projet qu'il nourrissait depuis longtemps et dont il parla ainsi à un pieux ami de Vicence : « Je ne cesserai de distribuer aux indigents tout ce que j'ai, jusqu'à ce que je devienne si pauvre pour l'amour de Jésus-Christ, qu'à ma mort je n'obtienne un sépulcre que par charité. » Ses vœux furent accomplis. Après s'être exercé quelque temps aux œuvres de piété avec les confrères de l'*Amour divin*, il distribua son ample patrimoine, partie aux pauvres, partie à ceux de ses parents qui étaient le moins à l'aise, résigna tous ses bénéfices entre les mains du Souverain Pontife, et, devenu fondateur d'une congrégation de clercs réguliers, se réduisit, comme il l'avait désiré, à une extrême indigence. Ce qui arriva de la manière suivante :

Gaëtan, qui était d'un génie élevé et toujours occupé à procurer la gloire de Dieu, s'aperçut insensiblement que la corruption des esprits et des mœurs était trop grande pour pouvoir être guérie par les efforts d'une seule confrérie de clercs séculiers, et qu'un mal si enraciné demandait un remède perpétuel et puissant. D'ailleurs, les soixante hommes de la confrérie de l'*Amour divin* n'étaient pas toujours à Rome, et, même y étant, ne pouvaient pas toujours vaquer aux œuvres de la confrérie, occupés ailleurs par des devoirs personnels.

Il lui vint donc en pensée que, si l'on rétablissait l'ancien institut apostolique, où l'on s'engageait à perpétuité par des vœux solennels, ce serait un moyen non sans efficacité pour restaurer la république chrétienne. Les clercs avaient autrefois puissamment secouru l'Eglise, mais, comme toutes les choses mortelles, ils avaient perdu leur première vigueur. Il fallait donc réveiller les hommes par un nouvel esprit apostolique, et aux clercs déchus opposer d'autres clercs, pour réparer les funestes suites de leurs mauvais exemples. C'est ainsi que saint Augustin renouvela l'Afrique et presque toute l'Europe par sa congrégation de clercs, formée sur le modèle des apôtres.

Ayant longtemps médité son projet, il en fit part à l'un des confrères de l'*Amour divin*, Boniface de Colle, d'une noble famille d'Alexandrie, qui aussitôt l'approuve et s'offre pour compagnon. Peu après, le projet fut comme deviné par Pierre Caraffe, évêque de Théate, qui fut depuis Pape sous le nom de Paul IV.

IV. Depuis longtemps ce prélat désirait quitter la mer orageuse de ce monde pour se réfugier dans quelque port. Dès qu'il eut entrevu quel ordre on voulait établir, il en fut transporté de joie, car il y voyait réunis les offices et les vertus de la vie monastique et de la vie cléricale.

Il vint donc de lui-même trouver Gaëtan et le pria instamment de le recevoir pour compagnon. Gaëtan, émerveillé de voir un tel évêque ambitionner la vie des pauvres clercs, s'excusa le mieux qu'il put, lui représentant qu'il ne convenait pas à un évêque de quitter son troupeau pour entrer dans le cloître ; que, dans le moment actuel, l'Eglise avait plus besoin que jamais de vaillants serviteurs; qu'il continuât donc avec les autres évêques à commander la milice chrétienne, laissant les particuliers, comme lui, s'enrôler parmi les simples clercs.

L'évêque de Théate ne se rendit point à ses observations. Il insista toujours davantage et finit même par se jeter à genoux en disant au saint avec un visage moitié fâché et presque menaçant : « Eh bien ! au jour du jugement, je vous demanderai compte de mon âme devant Jésus-Christ, si à l'instant même vous ne m'admettez du milieu des tempêtes du siècle au port tranquille de la vie religieuse. » Etonné d'une pareille constance, Gaëtan, à son tour, se jette aux genoux de l'évêque, l'embrasse tendrement et s'écrie : « Ah ! seigneur, jamais je ne vous abandonnerai ! »

Les deux amis, saint Gaëtan et Jean-Pierre Caraffe, ne cherchèrent plus, avec Boniface de Colle, que les moyens de réaliser leur projet avec la grâce du Seigneur. Un quatrième vint se joindre à eux, ami particulier de l'évêque de Théate ; c'était Paul Consigliari, de la famille illustre de Ghisleri. Tout ceci se passait en 1524, sous le pontificat de Clément VII.

V. Ces quatre personnages qui furent les colonnes du nouvel Ordre de clercs réguliers, portèrent l'affaire devant le Souverain Pontife, avec le plan et les règles de l'Institut.

Mais cette affaire rencontra bien des difficultés parmi les cardinaux et les prélats.

Afin d'extirper le poison de l'avarice, ordinairement si funeste au clergé, et de conduire au plus parfait détachement des choses de ce monde, les quatre serviteurs de Dieu ne voulurent point avoir de revenus même en commun, persuadés que la Providence leur ferait trouver de quoi subsister dans les oblations volontaires des fidèles. Cet article éprouva beaucoup d'opposition de la part des cardinaux; il crurent qu'ils ne pouvait s'accorder avec les lois ordinaires de la prudence. Ils cédèrent pourtant à la fin aux instances des fondateurs, qui leur représentèrent que le genre de vie dont il s'agissait avait été celui de Jésus-Christ, des Apôtres et des hommes apostoliques, et que ceux qui étaient honorés du même ministère pouvaient encore le suivre. D'ailleurs Jésus-Christ ne dit-il pas: *Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît*.

Une autre difficulté s'éleva au sujet de l'évêque de Théate. Le Pape et les cardinaux représentaient qu'un tel prélat était plus utile et plus nécessaire à l'Eglise dans l'épiscopat que dans le cloître. Les serviteurs de Dieu répondirent que l'évêque de Théate ne serait pas moins utile à l'Eglise dans la Congrégation des clercs réguliers dont il serait le père, que dans un diocèse particulier, et qu'après avoir combattu jusqu'alors à la tête des phalanges chrétiennes, il combattrait désormais du haut d'une tour sacrée avec sa compagnie: exemple non moins utile que l'autre. Enfin le Pape et les cardinaux cédèrent: le nouvel Ordre fut approuvé; l'affaire, commencée à l'Invention de la Sainte-Croix, 3 mai, fut terminée à l'Exaltation de la Sainte-Croix, 14 septembre. La croix fut comme l'étendard du nouvel Ordre.

Ce dernier jour, 14 septembre, dans la basilique de Saint-Pierre, devant le grand autel, après la Messe, la communion et la lecture des Bulles pontificales, les nouveaux religieux firent leurs vœux solennels entre les mains de l'évêque de Caserte, tenant la place du Pape, avec promesse d'obéissance au Supérieur à élire. Le commissaire du Souverain Pontife les bénit de sa part, et les revêtit solennellement de l'habit de clercs réguliers. Pierre Caraffe en fut élu premier Supérieur, et, comme il portait toujours le titre d'évêque de Théate, les clercs réguliers dont il était Supérieur reçurent le nom de Théatins.

Les fins principales que les Théatins se proposèrent, furent d'instruire le peuple, d'assister les malades, de combattre les erreurs dans la foi, de rétablir parmi les laïques l'usage saint et fréquent des sacrements, de faire revivre dans le clergé l'esprit de désintéressement, de régularité et de ferveur, l'amour de l'étude de la religion, le respect pour les choses saintes, et surtout pour ce qui a rapport aux sacrements et aux cérémonies du culte divin.

VI. On s'aperçut bientôt à Rome et dans toute l'Italie des heureux effets produits par le zèle de Gaëtan et de ses associés. L'odeur de sainteté que répandait leur vie multipliait tous les jours le nombre de leurs coopérateurs. Ils demeurèrent d'abord à Rome dans une maison qui appartenait à Boniface de Colle. Etant devenue trop petite, ils en prirent une plus grande au mont Pincio. L'année suivante, ils virent leur Ordre en danger de périr, lorsqu'à peine il venait de naître

La ville de Rome venait, le 6 mai 1527, d'être prise d'assaut par l'armée de Charles-Quint, commandée par le connétable de Bourbon, et composée en grande partie de luthériens et d'ennemis du Saint-Siége. Le Pape et les cardinaux se retirèrent au château Saint-Ange. Les soldats pillèrent la Ville éternelle, et y commirent plus de cruautés que n'avaient fait les Goths mille ans auparavant. La maison des Théatins fut presque entièrement démolie. Un soldat qui avait connu saint Gaëtan à Vicence, s'imaginant qu'il possédait des richesses, le représenta comme tel à son officier. On arrêta sur-le-champ le serviteur de Dieu, et on lui fit souffrir mille tortures et mille indignités, pour l'obliger à livrer un trésor qu'il n'avait pas. A la fin cependant on le mit en liberté; mais le saint était extrêmement faible et tout meurtri des coups qu'il avait reçus. Il partit de Rome avec ses compagnons Ils n'emportèrent tous que leurs bréviaires et les habits qui les couvraient.

S'étant retirés à Venise, ils y furent reçus avec empressement, et s'établirent dans le couvent de Saint-Nicolas Tolentin. On élut Gaëtan Supérieur de cette maison. Sa sainteté, son zèle à procurer la gloire de Dieu, son application à inspirer aux ecclésiastiques l'esprit de piété et le mépris du monde, firent universellement estimer son Ordre. Cette estime s'accrut encore par la charité dont il parut animé durant la peste qui affligea Venise, et durant la famine qui fut la suite de ce fléau.

De Venise, Gaëtan fut envoyé à Vérone, où son zèle et sa présence étaient nécessaires. Il y avait une grande fermentation. Les laïques s'opposaient de toutes leurs forces à certains règlements que leur évêque venait de faire par rapport au rétablissement de la discipline. Le saint calma peu à peu les esprits; lorsque tout fut tranquille, il engagea facilement le peuple à recevoir la réforme introduite par l'évêque, dont les intentions avaient pour but la gloire de Dieu et l'utilité de ses diocésains.

Quelque temps après, il fut appelé à Naples pour y fonder une maison de son Ordre. Le comte d'Oppino lui donna un bâtiment propre à loger sa communauté; mais il ne put, malgré toutes ses instances, lui faire accepter la donation d'un fonds de terre qu'il avait dessein de lui faire. Les exemples et les prédications de Gaëtan, soutenus par des miracles, produisirent une révolution générale dans les mœurs du clergé et du peuple. Les travaux du ministère ne lui faisaient point

négliger le soin de sa propre sanctification. Il avait des moments marqués pour ses exercices, il y donnait quelquefois six ou sept heures de suite, et il y était souvent favorisé de grâces extraordinaires.

Etant retourné à Venise en 1537, Gaëtan y fut fait Supérieur une seconde fois. Les trois ans de sa supériorité révolus, il revint à Naples, où il gouverna la maison de son ordre jusqu'à sa bienheureuse mort. Ses austérités, jointes à ses travaux continuels, lui causèrent une maladie de langueur, et il s'aperçut bientôt qu'il approchait de son dernier moment. Le médecin lui conseillant de renoncer à la coutume qu'il avait de coucher sur des planches, il lui répondit : « Mon Sauveur est mort sur la croix, laissez-moi du moins mourir sur la cendre. » Il voulut qu'on le couchât sur un cilice couvert de cendres et étendu par terre. Ce fut en cet état qu'il reçut les derniers sacrements. Il expira dans de vifs sentiments de componction, le 7 août 1547. Il s'opéra plusieurs miracles par son intercession, et la vérité en fut constatée à Rome, après un examen rigoureux (1385). Saint Gaëtan fut béatifié en 1629 et canonisé en 1691. On garde ses reliques dans l'église de Saint Paul à Naples.

GAINUS. *Voy.* l'article VIE ET SIÈCLE DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME.

GALERE ou GALERIUS, empereur. *Voy.* l'article DIOCLÉTIEN, n. II à V et n. VIII, X et XI.

GALIFET (Joseph). *Voy.* l'article CŒUR (Saint Cœur de Marie).

GALILEE. *Voy.* l'article PROCÈS DE GALILÉE.

GALLICANISME. Il ne saurait être question en cet endroit du gallicanisme ou des prétendues *libertés de l'Eglise gallicane* au point de vue théologique. Nous n'avons pas à exposer les doctrines enseignées à ce sujet dans les écoles en France, et principalement à la Sorbone, ni les diverses opinions qui se sont produites et qui ont enfanté tant d'écrits. Ce sont là des disputes ou des expositions qui regardent plutôt les Traités ou Manuels de Théologie. Ce qui doit nous occuper, ce nous semble, c'est surtout le gallicanisme politique, ce gallicanisme qui nous apparaît dans l'histoire comme une machine politico-religieuse dont le pouvoir laïque, quel qu'il soit, royal, impérial ou démocratique, presse les secrets ressorts et qu'il fait fonctionner selon son caprice ou ses intérêts.

Ce gallicanisme-là, le plus dangereux et le plus perfide, et qui serait mieux nommé *césarisme* (1386), remonte plus haut dans l'histoire qu'on ne se l'imagine généralement. Nous en faisons l'historique dans le *Discours préliminaire* placé en tête de ce IV° volume, et l'on a pu se convaincre qu'il ne date point de l'assemblée de 1682, comme beaucoup le pensent. Cette trop fameuse assemblée, si nous pouvons dire, l'a législaté, mais elle ne l'a point inventé ; car sa Déclaration gallicane résume les doctrines antérieures professées par une foule de bons théologiens qui faisaient ainsi, sans s'en douter, les affaires des rois et de tous les oppresseurs de l'Eglise. Sans doute ce gallicanisme, les doctrines de cette Déclaration n'ont jamais eu, dans les peuples des racines bien solides (1387) ; elles blessèrent toujours et devaient blesser le bon sens populaire. Mais il n'en est pas moins certain que ç'a été, entre les mains du pouvoir, une arme puissante, et que ces principes subversifs de l'Ordre divin sur la terre s'épanouissent pleinement en ce siècle-ci par cette grande apostasie que nous nommons la *sécularisation universelle*, laquelle s'opère partout, et que l'on tente à cette heure de réaliser jusqu'au cœur du catholicisme, à Rome même !

L'assemblée de 1682 n'a donc été, à nos yeux, que comme une des plus célèbres étapes de cette conjuration séculaire contre la sainte Eglise de Dieu ; elle n'est pas le point de départ du gallicanisme politique ; sa vraie origine date de plus haut, comme nous l'avons vu : mais cette assemblée schismatique en exprime le mieux la pensée et l'esprit dont les habiles tirent aujourd'hui les conséquences, et, nous devons, dès lors, nous y arrêter plus particulièrement, afin d'en préciser le caractère et la portée. C'est d'ailleurs une promesse que nous avons faite dans notre article BOSSUET (tom. III, n. VI, colonne 581), et nous devons la tenir.

I. Que la Déclaration de 1682 ait une origine et un but purement politiques, on ne

(1385) On en trouve l'histoire dans les Bollandistes, *Acta SS.*, 7 Augusti.

(1386) *Voy.* notre Introduction, p. XLII, à la traduction que nous avons publiée de la Dissertation de Fénelon : *De l'autorité du Souverain Pontife*, in-8. 1854.

(1387) « Malgré les velléités de François Ier, malgré les tendances de Richelieu, les tentatives de Louis XIV, cette *opinion* a toujours été parmi nous comme un arbre sans racines que le premier vent doit emporter. Les partis mêmes qui l'adoptent tour à tour, selon les besoins de leur position présente, ne s'en servent que comme d'une arme ; ils n'ont jamais pu l'élever à la dignité de croyance. C'est que le gallicanisme porte le sceau ineffaçable et honteux de son origine, c'est qu'il a été créé et mis au monde par le pouvoir temporel, et que jamais notre nation n'a pu comprendre que le droit d'imposer aux consciences une doctrine, une opinion religieuse, appartînt à la puissance politique. » Il n'y avait qu'un homme comme M. Dupin qui pût aller jusqu'à proclamer que les *quatre articles sont de foi !* « *Il est impossible*, dit-il dans son *Manuel* hérétique, de laisser la question gallicane et ultramontaine *dans le vague.* Le gallicanisme est *vrai*, et l'ultramontanisme est *faux*, et M. le cardinal de la Luzerne a eu raison de dire que le concile œcuménique de Constance a *établi* les maximes gallicanes, et qu'elles *appartiennent à la doctrine*, QUOIQU'ELLES N'AIENT PAS ENCORE ÉTÉ ERIGÉES EN DOGME. » On ne peut nier que M. Dupin ne soit un gallican progressif ! Quel dommage qu'il ait oublié de nous dire qui *érigera en dogme* ses chères maximes ? Est-ce l'Eglise romaine qui les repousse ? Est-ce l'Etat ? Est-ce M. Dupin lui-même ?

saurait le contester (1388). C'est, du reste, ce qu'établit clairement un savant auteur dont nous allons citer et résumer les preuves (1389).

Reprenant les choses d'un peu plus haut, cet écrivain constate d'abord ce fait : Le protestantisme avait pour but de briser l'unité catholique comme un joug humiliant, contraire à la liberté humaine, à la parole divine, et de la remplacer par une indépendance de pensées qui laissât à chacun le droit de déterminer les limites de sa croyance et les formes de son culte. La France repoussa ce présent funeste (1390), et préféra subir les horreurs d'une longue guerre civile plutôt que de rompre les liens qui l'attachaient au Siége de saint Pierre. Sans sa résistance, l'Europe occidentale passait sous le sceptre de l'hérésie.

Mais quand la tourmente religieuse suscitée par la Réforme se fut apaisée, on vit naître en France un parti composé d'hommes pieux, graves, sévères pour les autres et pour eux-mêmes, ennemis sincères du protestantisme, mais qui, en luttant contre cette hérésie, avaient fini par perdre de vue le point de départ de leurs véritables opinions, et en étaient arrivés à penser que l'on pouvait, sans blesser l'unité catholique, fonder en France, dans l'intérêt de la religion et du pays, une ***Eglise nationale*** qui reconnaîtrait pour Chef habituel le Pape, et pour autorité suprême le Concile général. Comment expliquer que cette idée chimérique et fatale d'une ***Eglise nationale***, longtemps contenue dans l'étroite enceinte des tribunaux laïques, en soit sortie pour se répandre jusque dans les rangs du clergé, à une époque où le catholicisme voyait, après une crise douloureuse, renaître pour lui les jours de paix et de concorde? On ne le peut, ce semble, que par deux causes, c'est-à-dire, la lutte des jansénistes contre l'autorité du Saint-Siége, et l'appui que les Parlements prêtèrent aux jansénistes pour résister.

En ce temps même la royauté luttait pour se débarrasser de l'aristocratie féodale qui l'asservissait et l'humiliait en opprimant le peuple. Pour triompher elle avait précisément recours au pouvoir judiciaire que les seigneurs dédaignaient; elle faisait proclamer dans le sein des cours féodales le dogme de la suprématie royale, appelait les communes à la défense de cette théorie nouvelle, qui, prêchée en tous lieux avec une infatigable persévérance, finit par anéantir chacune des prérogatives seigneuriales, et par élever sur leurs ruines un pouvoir unique et sans limites. Ce fut un magistrat français qui, dès la fin du XIII[e] siècle, écrivit dans un savant ouvrage le principe suivant, qu'il regardait comme un axiome incontestable : « Li rois ne tient fors de Dieu et de son espée. Ce qui li plest à fere doit estre tenu por loi (1391).

Bien entendu les Parlements recueillirent cette doctrine; ils la firent fructifier, et nulle part la théorie païenne du pouvoir absolu du roi n'a été professée plus hautement que dans leur sein. Puis, quand les grands vassaux furent vaincus et réduits; quand il ne se trouva plus, à vrai dire, dans le royaume qu'un roi et des sujets, les Parlements, dans leur zèle pour les prérogatives de la couronne, tournèrent le dogme de la suprématie royale contre la cour de Rome. Ils n'eurent pas besoin d'une longue expérience pour se convaincre que le glaive qui venait de renverser, dans l'intérieur du pays, tant d'obstacles redoutables, ne dicterait pas la loi aux consciences.

II. Le Parlement se prit dès lors à chercher quelque moyen violent de faire dominer, dans une large portion du domaine spirituel, l'autorité dont il était le dépositaire. La Réforme vint le lui offrir; et le Parlement inclinait sensiblement vers les doctrines nouvelles, et aurait accepté s'il n'en avait été empêché par des causes dont l'étude serait ici hors de place. Il fut donc retenu sur cette pente redoutable et l'orage se dissipa. Le traité de Westphalie (an 1684) affecta une portion de l'Europe à l'erreur, une autre à la vérité, et un semblant d'ordre fut rétabli au sein de cette grande société que Luther et Calvin venaient de priver de son plus précieux élément de force, de son unité religieuse. Peu ou point éclairé par l'expérience, le Parlement ressaisit ses préventions, ses haines, ses rêveries d'autrefois, et caressa de nouveau cette illusion d'une Eglise na-

(1388) « Si, dit un écrivain, le 19 mars 1682 le gallicanisme enfanta sa trop fameuse Déclaration, c'est que trente-six évêques, après avoir lâchement abandonné les droits de leurs Eglises, et violé ainsi le canon XII du concile de Lyon, se sont assemblés *par ordre du roi*, ont traité *par ordre du roi* la question de l'autorité du Pape, l'ont décidée promptement *par ordre du roi*, et ont rédigé en latin, toujours *par ordre du roi*, quatre propositions odieuses, dont le ministre Colbert était le *véritable auteur.* » — « Je demandais à M. de Meaux, dit l'abbé Ledieu, qui lui avait inspiré le dessein des propositions du clergé sur la puissance de l'Eglise; il me dit que M. Colbert, alors ministre et secrétaire d'Etat, en était véritablement l'auteur. » (L'abbé Ledieu, *Journal* du 17 janvier 1700.) Plût à Dieu que le clergé ne s'en fût pas mêlé et qu'il eût laissé toute la responsabilité à ceux qui en ont eu l'initiative!

(1389) M. le comte Beugnot, *Observations sur l'Assemblée du clergé en* 1682, in-8, 1845.

(1390) Une des causes, il faut le dire, qui, après la grâce et la miséricorde divines, ont le plus contribué à empêcher la France de tomber, comme l'Angleterre et l'Allemagne, dans l'abîme du protestantisme, est le caractère de servilité qui distingue cette hérésie. « C'est, dit avec raison un écrivain (*Univers*, août 1841), c'est par le secours des princes, avec l'aide de la puissance temporelle, que le protestantisme est venu à la lumière et qu'il a grandi; et, pour les payer de leurs bienfaits, la Réforme a livré aux rois la conscience des peuples, elle les a faits souverains pontifes. Or, la nation française n'a jamais éprouvé ni sympathie, ni respect pour les religions de fabrique humaine, de fabrique royale; et elle aime aussi peu à voir l'encensoir à la main de ses rois, qu'il lui plaît de les voir tenir la lance et le glaive. »

(1391) Beaumanoir, *Cout. du Beauvoisis*, tom. I, p. 32 de l'édit. de M. le comte Beugnot.

tionale, rattachée par un seul point au souverain spirituel et par tous les autres au souverain temporel. Il lui fallait des théologiens, des docteurs qui décorassent d'une forme savante et dogmatique ses projets politiques : il trouva les jansénistes ; il lui fallait un prince idolâtre de sa grandeur, de son pouvoir, de sa propre personne, prêt à excuser ou à soutenir tout ce qui se serait fait au nom de sa gloire et de sa puissance : il trouva Louis XIV. Rencontra-t-il, du moins, un adversaire décidé dans le clergé de France, dans ce clergé si riche en vertus et en talents? Hélas! les faits sont positifs, et ils nous forcent de dire qu'un jour ce clergé faillit à ses devoirs.

Assurément, Bossuet, bien qu'il acceptât le pouvoir absolu (1392), n'envisageait cependant pas les droits du roi, en matière religieuse du moins, de la même façon que le Parlement; mais, à l'exemple de cette cour, il admettait l'existence d'une Eglise *gallicane*, et attribuait certains droits particuliers à cette Eglise; seulement, il se réservait de donner une explication de ces droits, qu'il appelait, lui aussi, des *libertés*, différente de celle qui avait cours dans les tribunaux laïques. L'épiscopat ne fut pas conduit à embrasser de semblables doctrines par ambition, par orgueil, ni par les excitations de cet esprit schismatique qui couvait encore dans plus d'une contrée de l'Europe; il céda, comme tant d'autres, à l'enivrement de l'idolâtrie dont Louis XIV était l'objet. Trop adossé au trône de ce prince, il n'eut pas la force de résister à l'entraînement général (1393).

Quelques historiens ont prétendu et l'on a répété que l'idée première de l'Assemblée du clergé de 1682 était due à Bossuet. Ceci est inexact. Il suffisait d'un peu de réflexion, dit M. Beugnot, pour comprendre qu'une telle idée ne pouvait naître que dans l'esprit d'un magistrat : elle appartient en propre au chancelier Letellier, qui la communiqua à son fils, l'archevêque de Reims; mais ils l'abandonnèrent par la crainte des suites qu'elle devait avoir et des difficultés de son exécution. Plus tard, elle fut recueillie par Colbert, qui la fit sans difficulté adopter au roi. Voici ce que nous lisons dans le journal de l'abbé Ledieu :

« Je demandai à M. de Meaux qui lui avait inspiré le dessein des propositions du clergé sur la puissance de l'Église ; il me dit que M. Colbert, alors ministre et secrétaire d'Etat en était véritablement l'auteur, et que lui seul y avait déterminé le Roi. M. Colbert prétendait que la division que l'on avait avec Rome sur la régale était la vraie occasion de renouveler la doctrine de France sur l'usage de la puissance des Papes ; que, dans un temps de paix et de concorde, le désir de conserver la bonne intelligence et la crainte de paraître être le premier à rompre l'union empêcheraient une telle décision, et qu'il attira le Roi à son avis pour cette raison contre M. Letellier. »

Si l'on pouvait encore aujourd'hui douter que la déclaration de 1682 ait eu pour principe un intérêt purement politique, ce peu de mots suffirait pour bannir toute incertitude. Si habile que fût Colbert, il n'en était pas moins tout à fait ignorant dans les matières théologiques; son esprit positif ne le portait nullement vers les abstractions religieuses; mais il poursuivait partout et toujours l'agrandissement de l'autorité de son maître, et, jugeant l'occasion favorable pour placer cette autorité à l'abri de ce que lui et tous les gallicans appelaient les usurpations de la cour de Rome, il confie à un clergé docile l'exécution de ses desseins; il le charge, en un mot, de rompre l'*union*. Telle est la véritable, la seule origine de l'assemblée de 1682.

III. Il n'en est pas moins très-déplorable que ce clergé, qui avait Bossuet pour oracle, ait consenti, alors qu'il s'agissait de porter une atteinte sérieuse aux droits du Vicaire de Jésus-Christ, à devenir l'instrument d'une volonté étrangère et mondaine. L'erreur spontanée est quelquefois excusable; l'erreur suggérée ne l'est jamais, car l'une indique de la conviction et l'autre ne révèle que de la faiblesse. Et il s'agissait bien, en effet, de la plus déplorable des erreurs, celle qui consiste à détruire l'Ordre et l'Autorité établis par Dieu, en un mot, à diviser Jésus Christ, ce qui est, dit saint Jean, faire œuvre d'Antechrist : ***Omnis spiritus*, *qui solvit Jesum*, *ex Deo non est : et hic est Antichristus*** (1394) !

Le début de Louis XIV, ou, si l'on veut, de Colbert, dans cette affaire, fut un acte de timidité, décoré vainement du nom de prudence. Au mois de mars 1681, quand tout était disposé pour l'éclat et le succès de l'entreprise, les agents du clergé demandèrent au roi et obtinrent la permission d'assembler les évêques qui se trouvaient alors à Paris. Selon le triste usage de ce temps, il n'y

(1392) *Voir* sur ceci les *Intérêts catholiques au XIXe siècle*, par M. le comte de Montalembert, 3e édit. in-12, 1852, p. 72, 73 ; mais mieux encore Ballanche, *Palingénésie sociale*, tom. I, p. 261, 262 des *Œuvres complètes*, 4 vol. in-8, 1830, tom. III.

(1393) « C'est avec grande raison, dit Saint-Simon, qu'on doit déplorer avec larmes l'horreur d'une éducation uniquement dressée pour étouffer l'esprit et le cœur de ce prince, le poison abominable de la flatterie la plus insigne qui le déifia dans le sein même du christianisme, et la cruelle politique de ses ministres qui l'enferma ; lesquels, pour leur grandeur, leur puissance et leur fortune, l'enivrèrent de son autorité, de sa grandeur, de sa gloire, jusqu'à le corrompre et à étouffer en lui, sinon toute sa bonté, l'équité, le désir de connaître la vérité que Dieu lui avait donné, ou, du moins, l'émoussèrent presque entièrement et empêchèrent sans cesse qu'il ne fit aucun usage de ces vertus, triste résultat dont son royaume et lui-même furent les victimes. De ces sources étrangères et pestilentielles lui vint un tel orgueil, que ce n'est pas trop dire que, sans la crainte du diable que Dieu lui laissa jusque dans ses plus grands désordres, il se serait fait *adorer* et aurait trouvé des *adorateurs*. » (*Mém. du duc de Saint-Simon.*)

(1394) *Joan.* IV, 3.

en avait pas moins de quarante deux. Cette assemblée tint ses séances dans le courant des mois de mars et de mai, et, à la suite de ses délibérations, supplia le roi, ainsi qu'il avait été convenu, de permettre aux évêques de se réunir en concile national, ou du moins de convoquer une assemblée générale de tout le clergé du royaume. Le courage faillit aux conseillers de la couronne quand il s'agit d'autoriser la réunion d'un concile général; ils savaient qu'une assemblée de ce genre, si elle ne se borne pas à régler quelques points peu importans de la discipline cléricale, ne peut rien décider sans l'assentiment du Saint-Siége, et ils tremblèrent en voyant tout à coup se dresser devant eux une difficulté suffisante pour alimenter la plus vive discussion, et pour frapper de nullité tout ce qu'ils se proposaient de faire. Ils n'osèrent même pas adopter le projet d'une assemblée générale du clergé du royaume, et se contentèrent modestement de conseiller au roi de convoquer une assemblée composée de deux évêques et de deux députés du second ordre pour chaque métropole. Ce n'était ni un concile, ni un synode, ni une assemblée générale, mais, à vrai dire, une commission ecclésiastique, nommée d'une manière légitime sans doute, quoique tout à fait inusitée, et qui, ne se composant que d'un très-petit nombre de prélats et d'abbés (1395), ne pouvait pas imprimer à ses décisions l'autorité que donne l'assentiment de tout un clergé.

L'évêque de Meaux fut désigné pour prononcer le sermon d'ouverture, et prit comme texte de ses paroles l'*Unité de l'Eglise;* choix étrange dans une pareille circonstance! et qui révèle l'anxiété de son âme! « Bossuet n'était pas entièrement exempt d'inquiétudes, dit le cardinal de Beausset (1396): il voyait dans le ministère des dispositions capables de conduire à des mesures extrêmes, qui prépareraient peut-être dans la suite des regrets au gouvernement lui-même. Il voyait dans le clergé des évêques très-recommandables par leurs lumières et leur piété, et dont l'estime et l'amitié lui étaient très-chères, s'abandonner inconsidérément à des opinions qui pouvaient les conduire bien au delà du but où ils se proposaient eux-mêmes de s'arrêter (1397). »

Bossuet triompha de ses appréhensions et répandit paisiblement devant l'Assemblée tous les trésors de son éloquence. Il n'est personne qui ne porte dans sa mémoire son sermon sur l'Unité de l'Eglise, personne qui n'en admire la majestueuse ordonnance, la logique sévère et habile, et le style incomparable; personne non plus qui ne sache que l'exorde de cette harangue si célèbre est un élan d'admiration pour l'Eglise catholique, dont l'incomparable beauté plonge l'orateur dans une sorte d'extase qu'il décrit avec enthousiasme; personne enfin qui ne redise ces mots qui la terminent : Tremblez à l'ombre même de la division! »

A peine Bossuet eut-il prononcé ce discours que des scrupules commencèrent à naître dans la conscience de quelques membres d'une assemblée réunie cependant pour poser des limites à l'autorité du Saint-Père. Deux archevêques, un évêque et trois députés du second ordre revirent le sermon en particulier, pesèrent le sens des phrases, des mots, et s'arrêtèrent longtemps sur ceux-ci, dont la portée les inquiétait : « Il faut tout supporter plutôt que de *rompre* avec l'Eglise *romaine.* » La rupture regardée comme une chose possible, le Saint-Siége qualifié d'Eglise romaine, conformément au vocabulaire des gallicans, voilà ce qui effrayait, à juste titre, des hommes prudents, pieux et fidèles au dogme de l'unité catholique.

IV. L'affaire de la Régale, qui fut l'origine de la Déclaration (1398), se trouva tout naturellement le premier objet des délibérations de l'Assemblée. Les évêques donnèrent leur approbation au projet d'accommodement présenté au Pape par le roi, qui publia alors un édit du mois de janvier 1682, par lequel la régale fut étendue à toutes les églises du royaume. Bossuet rédigea la lettre que l'assemblée crut devoir, à cette occasion, adresser au Pape. Le bref d'Innocent XI, en réponse à cette lettre, est représenté comme un acte d'emportement auquel un Souverain Pontife n'eût jamais dû se laisser entraîner. A la vérité, le Pape employa des expressions sévères pour qualifier la conduite des évêques, mais il ne leur adressa qu'un seul reproche, et certainement ce reproche était fondé.

« Nous avons d'abord remarqué, disait-il, que votre lettre était dictée par les sentiments de crainte dont vous êtes animés, crainte qui ne permet jamais à des prêtres, lorsqu'elle les domine, d'entreprendre avec zèle, pour le bien de la religion et le maintien de la liberté ecclésiastique, des choses difficiles et grandes. Qui d'entre vous a parlé devant le roi pour une cause si juste et si sainte? Quel est celui de vous qui est descendu dans l'arène, afin de s'opposer pour la maison d'Israël? Nous nous abstenons de rapporter ici ce que vous nous déclarez sur les démarches que vous avez faites auprès des magistrats séculiers. Nous désirons que le souvenir d'un pareil procédé soit à jamais aboli. Nous voulons que vous effaciez ce récit de vos lettres, de peur qu'il ne subsiste dans les Actes du clergé de France pour couvrir votre nom d'un opprobre éternel. »

Cette réprimande est ferme, sans doute; était-elle injuste? n'était-elle pas méritée? Certes, nul catholique ne peut le dire. Ne savons-nous pas que l'instigateur de cette querelle est Colbert, et que la *crainte de déplaire* au maître opprime la volonté de cha-

(1395) Trente-quatre archevêques et évêques sur cent trente-cinq, et trente-huit ecclésiastiques du second ordre.

(1396) *Hist. de Bossuet*, tom. II, p. 185.

(1397) Au rapport de Fénelon, « beaucoup d'évêques étaient alors mal disposés à l'égard du Pape. »

(1398) *Voy.* l'article Régale (Affaire de la).

que membre de l'Assemblée? Et pouvons-nous être surpris d'entendre un Souverain Pontife déplorer avec douleur et amertume que des évêques, soutiens naturels du trône pontifical, soient allés prendre conseil, en une matière religieuse, près de ces magistrats auxquels l'idée d'une scission n'avait jamais causé d'effroi? Innocent XI tint le langage d'un père irrité : il ne devait pas en tenir un autre, car le moment de l'indulgence et du pardon n'était pas encore venu.

Les discussions sur la Régale éloignaient du but qu'on lui avait assigné l'assemblée qu'on avait réunie sans en écrire au Pape, tant ce n'était ici qu'une affaire politique! Colbert et de Harlay, archevêque de Paris, sollicitèrent de *nouveaux ordres du roi* pour imprimer à ses travaux plus d'activité. Une commission fut nommée afin d'assister et de presser Bossuet (1399) dans la préparation d'un projet de déclaration. Enfin, le 19 mars 1682, elle présenta à l'Assemblée le fruit de ses méditations, c'est-à-dire ces quatre fameux articles que chacun sait et que nous ne citerons même pas ici, le texte se trouvant partout (1400). Nous passons aussi quelques autres faits trop connus pour qu'il soit utile de s'y arrêter, et nous arrivons sur-le-champ à une particularité curieuse et importante qui n'a pas, ce semble, été assez remarquée.

V. L'Eglise catholique professe sur le pouvoir spirituel des Papes une doctrine qui est obligatoire pour tous les fidèles, parce qu'elle découle des lois et des traditions qui la régissent. Si le clergé d'un pays conçoit la pensée de modifier cette doctrine, d'en adopter une qui lui soit particulière, il faut qu'il rédige une profession de foi et que cette profession de foi devienne à son tour obligatoire pour tous les fidèles de ce pays; car, s'il se bornait à exprimer une opinion, à émettre un avis, à donner un conseil que chacun serait libre d'admettre ou de rejeter, que pourrait un tel acte, destitué de toute autorité, contre une sentence du successeur de saint Pierre? Les partisans d'une Eglise nationale avaient compris qu'un dogme particulier et obligatoire touchant l'autorité des Papes leur était indispensable, et ils songèrent à le faire proclamer avec solennité par un concile national; mais le cœur leur manqua, comme on sait, et ils se contentèrent de réunir en assemblée le quart, à peu près, des évêques de France. Or, à l'instant de promulguer cette fameuse profession de

(1399) Il ne sera pas sans intérêt de citer les curieuses particularités que nous a conservées Fleury sur cette fameuse assemblée. On verra, dans ces détails, comment le roi, comment la politique, pesaient sur un clergé malheureusement bien asservi.

« Le chancelier Le Tellier, dit Fleury, et l'archevêque de Reims, son fils, de concert avec l'évêque de Meaux, formèrent le projet d'une assemblée générale du clergé. La régale en était le sujet principal. C'est l'archevêque de Reims, appuyé par son père, qui en parla au roi; l'évêque de Meaux ne paraissait pas. Mais, pour donner plus de poids à cette assemblée, le roi voulut qu'il en fût membre. Le chancelier Le Tellier et l'archevêque, poussés apparemment par Faure, crurent nécessaire de traiter la question de l'autorité du Pape. On ne la jugera jamais qu'en temps de division, disait cet archevêque. L'évêque de Meaux répugnait à voir cette question traitée; il la croyait hors de saison, et il ramena à son sentiment l'évêque de Tournay, qui pensait d'abord comme l'archevêque de Reims. « On augmentera, disait-il, la division qu'on veut éteindre : c'est beaucoup que le livre de l'*Exposition de la doctrine catholique* ait passé avec approbation! Les cardinaux du Perron et de Richelieu avaient dit de même, mais sans approbation formelle : laissons mûrir, gardons notre possession, ajoutait Bossuet. » Il disait encore à l'archevêque de Reims : « Vous aurez la gloire d'avoir terminé l'affaire de la régale, mais cette gloire sera obscurcie par ces *propositions odieuses.* » M. Colbert insistait pour qu'on traitât la question de l'autorité du Pape, et pressait le roi. L'archevêque de Paris, le P. de la Chaise même, agissaient de leur côté dans le même sens. *Le Pape nous a poussés*, disait-on; *il s'en repentira*. Le roi donna ordre de traiter la question. L'évêque de Meaux proposa qu'avant de la décider, on examinât toute la tradition. Son dessein était de pouvoir prolonger, autant qu'on voudrait, la discussion; mais l'archevêque de Paris dit au roi que cela durerait trop longtemps : il y eut donc ordre du prince de conclure et de décider promptement sur l'autorité du Pape. L'évêque de Tournay, Choiseul-Praslin, fut chargé de dresser les propositions; mais il l'exécuta mal et scolastiquement. Ce fut M. l'évêque de Meaux qui les rédigea telles que nous les avons. On tint des assemblées chez M. l'archevêque de Paris, où elles furent examinées; on voulait y faire mention des appellations au concile, mais l'évêque de Meaux résista. « Elles ont été, disait-il, condamnées par les bulles de Pie II et Jules II; Rome est engagée à les condamner. Il ne faut pas donner prise à condamner nos propositions. » (Fleury, *Nouveaux opuscules*, p. 270, etc.) — On ne voit pas seulement, dans tout ceci, l'action exercée par le roi et ses courtisans sur le clergé; mais on voit encore que si Bossuet ne fut pas le promoteur des *quatre articles de* 1682, il en fut le rédacteur. Observons que le *Discours* de Fleury *sur les libertés de l'Eglise gallicane*, duquel nous avons extrait ce qui précède, fut d'abord publié par les jansénistes, avec des suppressions, des interpolations et des notes dans l'esprit de leur secte, et qu'ensuite l'abbé Emery, supérieur de la congrégation de Saint-Sulpice, en a donné une édition correcte sur le manuscrit original. On aime à trouver dans ce *Discours* la preuve que, sur la fin de sa vie, Fleury était revenu de bien des préjugés, mais qu'il en conservait encore beaucoup, fondés sur l'ignorance de certains faits principaux de l'histoire.

(1400) Ces quatre articles déclarent, en substance : 1° que le Pape n'a aucun droit direct ni indirect sur le temporel des rois; 2° qu'il est inférieur au concile universel; 3° qu'il est soumis aux canons de l'Eglise; 4° que ses jugements dogmatiques ne sont pas irréformables. — Ces *odieuses propositions*, comme les a appelées leur rédacteur lui-même, ont donné lieu à quantité d'écrits. Parmi le grand nombre, nous ne pouvons nous empêcher d'indiquer et de distinguer surtout les *Lettres sur les quatre articles dits du clergé de France*, par le cardinal Litta, nouvelle édition, avec des notes, 1 vol. in-12, 1826; et la savante *Dissertation historique sur les libertés de l'Eglise gallicane, et l'Assemblée du clergé de France de* 1682, *adressée à MM. les ecclésiastiques français émigrés en Angleterre*, 1 vol. in-12, 1829, sur l'édition de Londres de 1799.

foi, expression des croyances et des volontés de l'Eglise nationale, cette Assemblée sentit, elle aussi, faillir son courage, en telle sorte que les gallicans, trompés dans leurs espérances, reçurent, au lieu d'un symbole de foi, une simple consultation de droit canonique, telle que les docteurs de la Sorbonne en expédiaient chaque jour. Et ce qu'il y a de plus digne d'observation, c'est que l'Assemblée altéra tout à coup, sans délibération, spontanément, et sur les simples observations d'un de ses membres, qui n'était même pas Bossuet, le caractère de sa Déclaration, et lui enleva pour le présent et pour l'avenir toute autorité directe. Voici, d'après M. Beugnot, de quelle manière s'opéra ce grave changement :

L'archevêque de Cambrai, Fénelon, en émettant son avis, déclara qu'ayant été élevé, comme habitant de la Flandre, récemment réunie à la France, dans des doctrines opposées à celles de l'Eglise gallicane, il n'avait pas cru d'abord pouvoir être de l'avis commun; mais qu'il y entrait d'autant plus volontiers que d'après les explications données par les commissaires, *on ne prétendait pas faire des quatre articles une décision de foi, mais seulement en adopter l'opinion*. Cette remarque fut approuvée de toute l'Assemblée, qu'elle sembla débarrasser d'un fardeau qui l'oppressait, et, pour en perpétuer la mémoire, on décida qu'elle serait insérée dans les actes.

Nous ne savons si Colbert, si le Parlement, si les jansénistes, si tous les amis enfin de l'Eglise nationale n'attendaient rien autre chose de l'Assemblée du clergé qu'une simple opinion sur l'étendue du pouvoir spirituel des Papes, opinion abandonnée à toutes les chances de la dispute; en ce cas il était bien inutile d'agiter les esprits, de convoquer le clergé, de réunir solennellement ses principaux chefs; deux ou trois théologiens, nourris de gallicanisme et bien en cour, auraient rédigé, sans un fracas inutile, les quatre articles, tout comme l'Assemblée.

Rien n'indique que les gallicans se soient, dans le principe, aperçus que cette Assemblée, retenue par d'honorables scrupules, venait, en se réfugiant avec empressement derrière un acte dépourvu d'autorité, de proclamer sa volonté de ne point violer l'unité de l'Eglise; mais leur illusion ne dut pas être de longue durée; car ils virent, peu de temps après, le roi entrer dans une carrière de doutes, de désaveux, de regrets, et porter de ses propres mains le coup de mort à cette Déclaration précieuse qui devait servir de drapeau à l'Eglise nationale, délivrée désormais des chaînes de l'ultramontanisme. Traçons un tableau rapide, sinon des rétractations, au moins de toutes les variations royales.

L'assemblée adopte les quatre articles le 19 mars 1682, et demande au roi d'ordonner aux facultés de théologie d'enseigner la doctrine qui y est contenue, et de modifier, conformément à cette doctrine, le serment que les bacheliers en théologie prêtaient à Paris au commencement de tous les actes. Ces deux demandes étaient la conséquence de ce qu'on venait de faire; cependant le roi, dans son édit du 23 mars 1682, accueillit la première, repoussa la seconde. « Nous ignorons, dit le cardinal de Bausset (1401), les motifs qui déterminèrent le gouvernement à écarter cet article du projet présenté par l'Assemblée. » Ces motifs cependant sont faciles à deviner. Si le roi eût contraint les bacheliers à jurer de respecter la doctrine des quatre articles, il aurait transformé l'*opinion* de l'Assemblée du clergé en une *profession de foi*, ce dont les gallicans se seraient vivement applaudis : le roi n'osa pas.

L'Assemblée, dans sa lettre aux évêques de France, leur disait : « Notre Assemblée deviendra, par notre unanimité, un concile national de tout le royaume; et les articles de doctrine que nous vous envoyons, seront les canons de toute l'Eglise gallicane, respectables aux fidèles et dignes de l'immortalité. » Que de contradictions! L'Assemblée déclare, en premier lieu, qu'elle n'exprime qu'une *simple opinion*; puis après, que cette *opinion* sera *la loi* de l'Eglise gallicane, et le roi n'impose pas plus l'*opinion* que *la loi* aux gradués. Mais n'importe! Le coup avait été porté, et Louis XIV et ceux qui vinrent après, n'en tirèrent pas moins les fatales conséquences contre l'Eglise!

VI. A peine cette déclaration fut-elle connue dans les autres pays, qu'elle y excita de vives réclamations. La Belgique (1402), la Flandre, l'Espagne, l'Italie, s'élevèrent contre, et l'Eglise de Hongrie, dans une assemblée nationale, la déclara absurde et détestable.

Mais ce qui est plus grave et plus important, c'est que les Papes l'ont hautement et solennellement réprouvée (1403). Innocent XI, par un Bref du 11 avril 1682, improuva, cassa et annula tout ce qui s'était fait sur l'affaire de la Régale, tout ce qui s'en était suivi, et tout ce qu'on pourrait tenter désormais. Le Pontife eut ensuite la pensée de censurer la doctrine de la Déclaration; et si la prudence l'en empêcha, il témoigna son mécontentement de diverses manières, notamment en refusant des

(1401) *Histoire de Bossuet*, tom. II, p. 183.

(1402) Le *Mémorial catholique* de 1827, tom. VII, p. 205 et suiv., a publié des *Particularités historiques sur la Déclaration gallicane de* 1682, qui lui ont été fournies par un savant théologien de la Belgique, héritier fidèle des anciennes doctrines enseignées autrefois dans les célèbres Universités de son pays. Ce sont de très-curieux documents, entre autres, des actes authentiques qui font voir combien les Universités de Douai et de Louvain étaient contraires aux quatre articles de 1682, qui, dès lors, laissaient apercevoir une certaine affinité avec l'hérésie.

(1403) On trouvera les Actes du Saint-Siége condamnant et réprouvant cette Déclaration, rassemblés et parfaitement expliqués dans la remarquable *Dissertation historique sur les libertés de l'Eglise gallicane*, que nous avons déjà indiquée, 1 vol. in-12, 1829.

Bulles aux ecclésiastiques qui avaient été membres de l'Assemblée de 1682, et que le roi avait nommés à des évêchés.

Le Pape Alexandre VIII, par sa Bulle *Inter multiplices* du 4 août 1690, — Bulle que nous analysons et citons à l'article de ce Pontife, n° II, tom. I, col. 736, 737, — condamna aussi et cassa tout ce qui s'était passé dans l'Assemblée. Mais la prudence ordinaire du Saint-Siége ne permit point au Pape de publier d'abord cette Bulle, et de l'environner des solennités ordinaires. Cependant, quelques mois après, étant au lit de la mort, il la fit publier en présence de douze cardinaux. Le 30 janvier 1691, il écrivit à Louis XIV une lettre pathétique, pour lui demander la révocation de cette fatale Déclaration, faite pour bouleverser l'Eglise, et quelques heures après avoir écrit cette lettre, qui tire tant de force de sa date, il expira.

En 1693, ceux mêmes qui avaient souscrit à la Déclaration, la révoquèrent ; ils ne paraissent pas, toutefois, avoir fait cette démarche de leur propre mouvement, mais plutôt sur l'invitation expresse du Pape Innocent XII. En effet, ce Pontife, sachant que plus d'un tiers des siéges épiscopaux de France étaient privés de pasteurs institués canoniquement, voulut mettre un terme à un état de choses aussi fâcheux. Il demanda donc et obtint une rétractation explicite de la part des prélats français. Il paraît même, dit de Maistre, que la forme de cette rétractation a été rédigée à Rome.

Voici en quels termes elle fut écrite et adressée à Innocent XII par les évêques signataires : « Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous venons lui exprimer l'amère douleur dont nous sommes pénétrés dans le fond de nos cœurs, à raison des choses qui se sont passées dans l'Assemblée de 1682, et qui ont souverainement déplu à Votre Sainteté ainsi qu'à ses prédécesseurs. En conséquence, si quelques points ont pu être considérés comme décrétés dans cette Assemblée, sur la puissance ecclésiastique et sur l'autorité pontificale, nous les tenons pour non décrétés, et nous déclarons qu'ils doivent être regardés comme tels. »

La même année, le 14 septembre, Louis XIV écrivit de son côté au Pape Innocent XII, qu'il ne donnerait aucune suite à son édit sur les quatre articles : « Je suis bien aise, dit-il, de faire savoir à Votre Sainteté, que j'ai donné les ordres nécessaires pour que les choses contenues dans mon édit du 22 mars 1682, touchant la Déclaration faite par le clergé de France, à quoi les conjonctures passées m'avaient obligé, ne soient pas observées. » Lorsqu'il fit cette déclaration solennelle, qu'il avait *été obligé par les conjonctures passées*, à publier son édit de 1682, « Louis XIV, remarque M. Beugnot (1404), prouva que cet édit n'était, même à ses yeux, qu'une œuvre de circonstance destinée à effrayer et à contenir Innocent XI, et que l'Assemblée du clergé n'avait été sous sa main qu'un instrument docile de ses vues politiques. Ceux des membres de cette Assemblée qui vécurent assez longtemps pour entendre cette rétractation sortir de la bouche de Louis XIV, apprirent que les évêques qui, par condescendance pour l'autorité temporelle, ne craignent pas de mettre en péril l'unité de l'Eglise, c'est-à-dire la foi, ne peuvent même pas compter sur l'appui des princes qui ont abusé de leur fragilité : leçon pénible à recevoir, mais féconde en bons effets !

La Sorbonne avait refusé d'enregistrer la malheureuse Déclaration; mais le Parlement s'était fait apporter les registres de cette compagnie, et avait ordonné d'y transcrire les quatre articles. Enfin, malgré les rétractations dont nous venons de parler, la Déclaration fut encore proscrite par un Bref de Clément XI à Louis XIV, du 30 août 1706. C'est que si, d'un côté, on avait fait de solennelles rétractations, de l'autre, on continuait soit à défendre cette Déclaration, soit à vouloir en faire passer la doctrine dans l'*opinion*. Aussi bien, les évêques, dans leur lettre à Innocent XII, n'avaient-ils parlé que d'une sorte de réprobation, celle de quelques points qui *pourraient être considérés comme décrétés*, laissant, sans doute, par cette manière de s'exprimer, la porte ouverte à l'*opinion !* Et l'on sait comment cette *opinion* fut soutenue et défendue; elle le fut, par ses partisans, à l'égal d'un véritable dogme ! « Il serait difficile, disait le Pape Benoît XIV en parlant de la *Défense de la déclaration*, dans une Bulle du 2 juillet 1748, adressée à l'archevêque de Compostelle (1405), il serait difficile de trouver un autre ouvrage aussi contraire à la doctrine professée universellement hors de la France, sur l'absolue infaillibilité du Souverain Pontife lorsqu'il parle *ex cathedra*... Sous le pontificat de Clément XII, notre prédécesseur immédiat, d'heureuse mémoire, il fut question de condamner cet ouvrage, et enfin il fut décidé qu'on s'abstiendrait de le proscrire, par la double considération et des égards dus à un homme tel que Bossuet, qui avait si bien mérité de la religion, et par la crainte trop fondée d'exciter de nouveaux troubles (1406). »

VII. Nous venons de dire que, malgré les réprobations plus ou moins explicites dont la Déclaration de 1682 avait été l'objet de la part des auteurs eux-mêmes, le coup n'en avait pas moins été porté, et que, désormais, c'était là une machine de guerre de plus dans l'arsenal déjà si bien fourni d'armes contre l'Eglise. Ceci n'est que trop vrai.

Soutenue par les Parlements, invoquée avec affection par les avocats généraux dans leurs réquisitoires contre les écrits des théologiens de Rome; regardée par les jansénistes comme une concession timide, mais qu'il

(1404) *Observations*, ubi supra.

(1405) Ce prélat était en même temps grand inquisiteur d'Espagne.

(1406) *Cours d'histoire ecclésiastique*, par un directeur de séminaire, 3 vol. in-8, 1851, Grenoble, tom. III, p. 141.

ne fallait pas mépriser: vantée par les philosophes et par les incrédules, la Déclaration de 1682 demeura toujours debout, et fut toujours un instrument dont se servirent tous les pouvoirs, depuis la mort de Louis XIV jusqu'à nos jours.

A peine Louis XIV eut-il quitté ce monde qu'il avait ébloui et dominé, la Déclaration reparut. Clément XIII ayant publié la Bulle *Apostolicum*, dans laquelle l'autorité de l'indépendance spirituelle est fortement exprimée, un arrêt du conseil, en date du 22 mai 1766, rappela les dispositions de l'édit de 1682, et lui rendit le caractère de loi du royaume. En 1794, le Pape Pie VI ayant implicitement réprouvé la Déclaration dans sa Constitution du 28 août, contre le synode de Pistoie (1407), excita les clameurs des parlementaires et de tous les politiques, très-susceptibles à l'endroit d'un acte qu'ils tenaient comme leur meilleure arme. Un peu plus tard, Bonaparte ne manqua pas de faire sentir comment il comprenait la force et la portée de cette arme : « Avec le second article seul, dit-il, je *puis me passer du Pape.* » Et l'on sait comment il s'y prit!... En 1817 Lainé (1408), et en 1824 de Corbière, voulurent encore obliger à enseigner les quatre articles. Vers 1826, la presse prétendue *libérale* (1409) les soutint aussi avec chaleur et, à leur aide, excita les haines contre l'Eglise. Sous Louis-Philippe, dans plusieurs occasions, notamment dans les luttes pour la liberté d'enseignement, ces mêmes articles furent invoqués, préconisés, et l'on en appliqua, sinon la lettre, au moins l'esprit dans toutes les circonstances où l'on put le faire.

Et ce qu'il y eut de plus malheureux, c'est que ces doctrines ne furent pas seulement appuyées et mises en pratique par des ministres, par des magistrats, en un mot par le monde officiel (1410), mais c'est qu'elles furent tenues et préconisées par des membres du clergé, jusque-là que Rome dut encore faire entendre sa voix pour réprouver et condamner des principes aussi subversifs (1411). On n'ignore pas non plus que, de nos jours, à cette heure même où nous écrivons, à propos de la guerre faite au Saint-Siége, toutes ces questions sont de nouveau agitées et que dans quantité d'écrits, émanés de plumes officielles et dites *indépendantes* (indépendantes de Dieu et de son Eglise!), la Déclaration de 1682 est remise en honneur et est présentée comme une arme toujours suspendue sur la tête des catholiques.

Du reste, un savant commentateur, le docteur d'Allioli, a lui-même constaté la permanence, jusque de nos jours, des erreurs gallicanes. Dans une *note* de ses remarquables Commentaires, il montre que le gallicanisme, loin d'être mort, comme beaucoup ont voulu le dire, est encore très-vivace. A propos de ces paroles de Notre-Seigneur, adressées à saint Pierre : *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis* (1412), il dit d'abord que ce passage, considéré dans ses rapports et son union avec ce que rapporte saint Matthieu (XVI, 19), indique, à tout lecteur attentif, « comment le Seigneur investit saint Pierre et ses successeurs de l'autorité suprême, d'une autorité au-dessus de laquelle il ne doit y en avoir aucune autre ; » puis le docteur d'Allioli ajoute les lignes suivantes (1413),

(1407) Voici les paroles de Pie VI, dans sa Constitution du 28 août 1791, contre le synode de Pistoie : « Notre prédécesseur, le vénérable Innocent XI, par ses Lettres en forme de bref du 11 avril 1682, et plus expressément ensuite Alexandre VIII par la Constitution *Inter multiplices* du 4 août 1690, ayant, pour satisfaire à leur charge apostolique, improuvé, cassé et déclaré nuls et sans effet les actes de l'Assemblée gallicane dès qu'ils ont paru, à plus forte raison la sollicitude pastorale exige-t-elle de nous que nous réprouvions et condamnions l'adoption récente, qui en a été faite dans le synode. » (*Voy.* cette Constitution de Pie VI dans la *Dissertation historique sur les libertés de l'Eglise gallicane*, etc., in-12, 1829, p. 151 et suiv.)

Dira-t-on que cette Constitution contre le synode de Pistoie n'implique point la condamnation des quatre articles de 1682? Ce serait là, certainement, une plaisante prétention. Pie VI s'en réfère aux actes de ses prédécesseurs Innocent XI, et particulièrement Alexandre VIII; il les renouvelle, et il ne condamnerait pas, par là même, ces articles? Mais rapportons le texte, et qu'on juge si ce texte emporte une approbation de la Déclaration de 1682, et des articles qu'elle renferme : « Nous improuvons, est-il dit dans la Constitution *Inter multiplices*, nous cassons, nous déclarons nuls et de nulle valeur, la Déclaration sur la puissance ecclésiastique et les quatre articles qu'elle renferme ; nous les déclarons entièrement dénués de toute force et de tout effet, et nous protestons devant Dieu de la nullité, tant de la Déclaration que desdits articles. » Voici le texte latin : *Declarationem de potestate ecclesiastica et quatuor in ea contentas propositiones improbamus et annullamus, viribusque et effectu penitus et omnino vacuamus et contra illam deque nullitate coram Deo protestamur.*

(1408) *Voir* dans notre article AVIAU (d') DU BOIS DE SANZAY, archevêque de Bordeaux, tom. II, col. 771 et suiv., n. IX et X, l'historique de tout ce qui fut tenté sous l'Empire et sous la Restauration pour faire revivre la Déclaration de 1682, et rendre obligatoire l'enseignement de ses quatre articles.

(1409) Le *Journal des Débats*, le *Courrier*, le *Constitutionnel*, etc.

(1410) Notamment dans le *Manuel* de M. Dupin, dont nous avons déjà dit un mot, et où ce magistrat préconise, avec un aplomb imperturbable, cet hérétique fatras connu sous le nom de *libertés de l'Eglise gallicane* et redigé par Pithou; puis la Déclaration de 1682, frappée par les foudres des Souverains Pontifes; puis la loi organique que le Saint-Siége, les évêques ont constamment repoussée à l'envi; puis le *Bulletin des Lois*, ce palladium plus sacré à ses yeux que l'Evangile; puis enfin la décision du conseil d'Etat qui a déclaré qu'il y a *abus*, *attentat* et contravention dans telles et telles assertions du mandement du cardinal-archevêque de Lyon. Sur tous ces points M. Dupin expose, affirme, il ne discute pas.

(1411) *Voy.* notre *Mémorial catholique*, tom. VII, 1847, p. 263, 264; tom. IX, 1852-1853, p. 339 et passim.

(1412) *Joan.* XXI, 16, 17.

(1413) *Nouveaux commentaires* du docteur d'Allioli, traduits de l'allemand par l'abbé Gimarey, 10 vol. 1855, tom. VIII, p. 619.

qui résument et confirment tout ce que nous avons dit :

« On voit par là combien faussement quelques Universités même catholiques, notamment celle de Paris, ont, dans les temps postérieurs, dans le cours du moyen âge, prétendu que le Chef suprême de l'Eglise était inférieur et soumis aux conciles généraux. Le Pape Pie II s'est, dans la bulle *Exsecrabilis* (an 1459), exprimé contre cette prétention avec force et dans la plénitude de la vérité. Depuis, les évêques français ont de nouveau reconnu d'une manière absolue et sans restriction la primauté de saint Pierre et de son infaillible autorité dans ce qu'il enseigne (1414). Cela toutefois n'a pas empêché les tendances gallicanes de se relever : elles ont même reparu avec une telle puissance, qu'enfin elles se sont formellement constituées dans les fameuses propositions de 1682, propositions rédigées par Bossuet, mais peu dignes de leur auteur.

« Il y a plus, malgré les protestations que firent contre les propositions de 1682 les Papes Innocent XI (1415), Innocent XII, Alexandre VIII (1416), Pie VI (1417) et plusieurs Eglises particulières, entre autres, les évêques de Hongrie (1418), les Evêques d'Espagne (1419), et malgré l'exposition fondamentale des théologiens (1420), les tendances gallicanes se sont maintenues, et, après avoir dégénéré au point d'encourir les plus justes soupçons par leur alliance avec le jansénisme, elles se sont enfin reproduites avec leurs conséquences naturelles et sous une forme jusque-là inouïe en Allemagne dans le fébronianisme, en France dans le parlementarisme des derniers temps, et enfin, dans la Constitution civile du clergé.

« Tout à fait de nos jours, ces tendances dangereuses se sont, il est vrai, radoucies par les coups que leur ont portés un de Maistre, un Lamennais, quelle qu'ait été du reste, dans la suite, l'infidélité de ce dernier ; *mais elles existent encore en France*, et, quoique sous des formes adoucies, *elles sont encore vivaces*, ainsi que le reconnaîtra tout juge exempt de prévention. De même que déjà Bossuet s'était persuadé que les propositions du gallicanisme, loin d'être hostiles à l'autorité du Siége apostolique, lui étaient au contraire favorables (1421), il y a également encore de nos jours *des illusions pareilles*, illusions qui se trahissent surtout par les efforts que l'on fait pour faire prévaloir ce qu'on appelle les usages nationaux, les coutumes de l'Eglise gallicane, contre ce qu'on se plaît à désigner sous le nom d'ultramontanisme.

« Et cependant, dans l'enseignement relatif à la discipline, au culte, à l'ordre hiérarchique et à la subordination de ses divers membres, et dans tout ce qui s'y rattache essentiellement, il ne saurait rien y avoir de national. Lorsque dans tous ces points on veut être nationaux et avoir ses usages propres, on court risque de perdre peu à peu, et sans s'en apercevoir, l'unité, ou, pendant qu'on refuse de reconnaître l'autorité spirituelle et divine des Papes, de tomber *sous le honteux esclavage de la puissance séculière*. Les paroles de Fénelon méritent donc d'être bien pesées et attentivement méditées (1422) : *Présentement les attaques et les empiétements viennent de l'autorité séculière, non de Rome; le roi est en réalité plus le chef de l'Eglise de France que le Pape. Le pouvoir que le roi exerce sur l'Eglise est passé dans les juges séculiers, les laïques dominent les évêques* (1423). L'histoire de l'Eglise d'Allemagne offre à cet égard des exemples instructifs. Ainsi, puissent le clergé et le peuple prendre garde à eux ! Il n'y a que l'attachement en tout et sous tous les rapports au Siége apostolique, que l'obéissance sans restriction et sans réserve envers l'autorité que Dieu a établie sur le rocher de Pierre, qui puissent maintenir l'Eglise libre et forte, et, par ce moyen, vraiment puissante contre les maux du temps (1424) ! »

VIII. Terminons cet article par les jugements qu'ont portés deux historiens, l'un démocrate et l'autre monarchiste, c'est-à-dire non suspects tous les deux d'ultramontanisme, sur la fameuse Déclaration, sommaire et expression du Gallicanisme.

Le premier (1425) nous dit : « En élevant les rois au-dessus de toute juridiction ecclésiastique, en dérobant aux peuples la garantie que leur promettait le droit accordé au Souverain Pontife de surveiller les maîtres temporels de la terre, la Déclaration de 1682 semblait placer les trônes dans une région inaccessible aux orages. Louis XIV y fut trompé : il crut avoir donné à la monarchie absolue des bases éternelles, en la dégageant du plus respecté des contrats. Mais en cela son erreur fut profonde. En enlevant le droit

(1414) Petit-Didier, *Dissert. de infall. S. Pontif.*, cap. 14.

(1415) Bref du 11 avril 1682.

(1416) Du 4 août 1690.

(1417) Bulle *Auctorem fidei*.

(1418) 20 octobre 1682.

(1419) 20 juillet 1685.

(1420) Fénelon, *De summ. Pontif. auctor.*; Opuscules par Fleury, etc.

(1421) *Lettres au cardinal d'Estrées*.

(1422) Le cardinal de Bausset, *Hist. de Fénelon*, tom. III, p. 496.

(1423) Voy. *De l'autorité du Souverain Pontife*, par Fénelon, p. 210-225, *et alibi*, de notre édit. 1 vol. in-8, 1851.

(1424) Ces remarques trop vraies du docteur d'Allioli justifieraient complétement, au besoin, la tâche que nous nous sommes imposée, dans le *Discours préliminaire* placé en tête de ce volume, de montrer les fruits qu'ont produits ces doctrines funestes d'asservissement, et de mettre en présence l'Eglise, les peuples et les Césars, afin que tous ceux, hélas ! qui nourrissent encore tant de préjugés contre ce qu'ils appellent les *envahissements de la Papauté* voient ce que les sociétés, ce que les peuples ont gagné à se séparer d'elle et à repousser son suprême patronage.

(1425) M. Louis Blanc, *Hist. de la révol franc.*, tom. I, p. 252.

de contrôle au Pape, on ne faisait que le déplacer pour le transporter au parlement d'abord, puis à la multitude. Le second article de la *Déclaration* n'était pas moins révolutionnaire que le premier; car, affirmer la supériorité des conciles sur le Pape, c'était conduire à celle des assemblées sur les rois. Quel motif pour qu'une monarchie temporelle fût plus absolue qu'une monarchie spirituelle? Une couronne était-elle donc plus sacrée qu'une tiare? Voilà vers quel rapprochement redoutable la *Déclaration* de 1682 précipitait les esprits. »

Certes, de telles paroles sont significatives! Celles du deuxième historien que nous voulons citer ont assurément une moindre portée; elles renferment néanmoins un certain genre d'instruction qu'il est bon de ne pas perdre de vue. Après avoir donné le texte des quatre articles, qu'il décore du titre de *Décisions dogmatiques* (1426), cet historien termine par les lignes suivantes (1427) : « A vrai dire, ces quatre articles vus en eux-mêmes, pouvaient donner lieu à des études, à des doutes ou à des disputes d'école, sans paraître recéler des germes réels de discorde et de schisme (c'est bien de l'indulgence pour ces *articles!*). Mais déjà on touchait à des temps où la raison philosophique se ferait une arme de ce qui en des temps de soumission et de foi eût été inoffensif. La *Déclaration* de 1682 pour les évêques attachés par leurs entrailles au Saint-Siége, et notamment pour Bossuet, qui la formula, était comme une transaction pacifique qui laissait la foi intacte... »

Mais, de grâce, quelle transaction était donc à faire? Des évêques attachés par le fond de leurs entrailles au Saint-Siége ont-ils autre chose à tenter qu'à lui obéir en tout et à demeurer dans son unité? Au surplus, pouvait-on faire une transaction sans celui qu'on se permettait de mettre en cause et dont on attaquait les droits? Les bonnes intentions ne suffisent pas toujours pour excuser des actes qui ne peuvent que servir aux esprits peu soumis à l'autorité du Pape, ainsi que l'historien que nous citons est obligé d'en convenir dans les lignes que voici : « D'autres évêques, dit-il, se trouvaient plus insoucieux de l'unité et peu effrayés d'une menace de rupture avec le Pape : pour eux elle était à peine un objet de controverse; tout au plus en faisaient-ils une flatterie pour Louis XIV. Tel était l'esprit d'indépendance qui dès lors travaillait sourdement l'Eglise de France, et c'est par une tradition de ces pensées que la *Déclaration* de 1682 devait finir par être un mot d'ordre dans la magistrature, dans l'Université, dans la philosophie et dans les lettres, pour quiconque ferait la guerre à l'Eglise. »

C'est bien là ce que nous offre la suite de l'histoire (1428), et l'on voit aussi, dès lors, que les évêques signataires de cette Déclaration ne firent pas une chose si innocente! Notre historien achève par ces lignes : « Le Parlement enregistra avec une joie bruyante la Déclaration du clergé, et il l'imposa à l'enseignement de tous les docteurs. La Sorbonne, grave et savante, résistait à l'injonction doctrinale de l'Etat; le Parlement lui interdit ses assemblées. Quelques thèses osèrent contester la doctrine officielle; les docteurs furent punis. Le Pape protestait; on le menaça de rupture. Mais il ne fut pas désarmé : il refusa les Bulles pour les évêchés et les bénéfices; les libertés de l'Eglise gallicane jetaient la dissension dans l'Eglise entière... »

Sont-ce donc là de si précieuses libertés, puisque ce fut en leur nom et appuyées sur elles que tant d'oppressions contre l'Eglise ont été consommées, et, par suite, que les peuples ont été peu à peu arrachés à l'influence des principes chrétiens? Et comment expliquer que tant d'écrivains (même ceux qui étaient animés de bonnes intentions) se soient acharnés à les défendre avec passion, travaillant ainsi, le sachant ou sans le savoir, à fortifier et à éterniser des doctrines qui *divisent Jésus*, qui rompent l'Ordre divin; doctrines vraiment diaboliques, oppressives pour l'Eglise, humiliantes pour les peuples, et concourant à favoriser les desseins coupables des *dominateurs des nations*, comme les appelle l'Ecriture! Mais c'est assez ici. (*Voy.* l'article LIBERTÉS DE L'EGLISE GALLICANE.) Le simple récit qui précède suffit pour faire apprécier la portée politique de cette affaire de la *Déclaration*, les discordes dont elle a été la source, les divisions qu'elle a jetées dans l'Eglise, la désaffection et les méfiances qu'elle a semées dans les masses à l'endroit de l'autorité spirituelle, en un mot, les maux incalculables qu'elle a produits et dont nous ressentons encore de nos jours les funestes effets!

GALON, évêque de Laon, au concile de Rome de l'an 1112. *Voy.* l'article LUTTE DES INVESTITURES, n° XXXII.

GAMBARA (Paule), la bienheureuse. Elle était femme de Louis Costa, ancien comte de Bone, dans les Etats Sardes, modèle, durant sa vie, de toute perfection, de toute vertu, charitable surtout et compatissante aux misères de l'humanité. Les vénérables dépouilles de cette sainte femme étaient conservées, depuis plus de trois siècles, à Bone, dans l'église des PP. Mineurs de l'Observance, et là, elles étaient visitées par les populations du pays et par celles des contrées éloignées qu'attirait sa réputation de sainteté. On rapporte que de nombreuses grâces ont été obtenues par son intercession dans le ciel. Aussi le pape Grégoire XVI, par une bulle du 14 avril 1845, l'a-t-il pro-

(1426) Ce qui est là une malheureuse expression, une expression dont se servent souvent les gallicans parlementaires, et notamment M. l'abbé Bernier, qui s'est déclaré leur défenseur, et dont nous avons fait voir les déplorables écarts. *Mém. cath.*, tom. VII, p. 265 et suiv.

(1427) Laurentie, *Histoire de France*, tom. VIII, p. 332-334.

(1428) Voir le *Discours préliminaire* du présent volume.

c amée Bienheureuse. L'année suivante un solennel *triduo* a été célébré au milieu d'un immense concours de peuple (1429). On y a porté en procession les reliques de la Bienheureuse, renfermées dans une belle châsse, et son culte est maintenant très-suivi en Sardaigne.

GANDOLFI, visiteur apostolique au mont Liban, eut le malheur, en 1810, de donner, il est vrai, par surprise, son approbation aux actes du synode schismatique dit d'Antioche, qui ne fut qu'un honteux plagiat du synode de Pistoie. *Voy.* les articles ADAMI (Germain), et ANTIOCHE (Synode dit d').

GARIN, l'un des disciples de saint Bruno. *Voy.* cet article, n° II.

GARLOESE, moine, premier abbé du monastère de Quimperlé. *Voy.* ALAIN CAGNARD.

GATIEN, évêque de Tours, qui fit partie de la mission de saint Trophime d'Arles. Nous parlons de Gatien à l'article de ce saint, qui fut un des premiers apôtres de la foi dans les Gaules.

GAUDENCE, religieux du monastère de Saint-Alexis, à Rome, au x° siècle, et frère de saint Adalbert, évêque de Prague. *Voy.* l'article que nous avons consacré à ce saint évêque.

GAULES (LE CHRISTIANISME DANS LES). Il n'est plus possible aujourd'hui de mettre en doute que le christianisme ait été implanté dans les Gaules du temps même des Apôtres, ainsi que saint Paul en fait foi (*Coloss.* I, 23; *Rom.* I, 8). « Le grand nombre d'Eglises, dit un savant critique (1430), fondées dans les Gaules dès les Ier et IIe siècles, soit par les missionnaires de saint Pierre et de saint Clément, soit par ceux de saint Sixte Ier et de saint Polycarpe, montre combien était vraie encore cette parole de Tertullien, qui assurait au commencement du IIIe siècle, bien avant l'empire de Dèce, que *les diverses nations des Gaules* étaient soumises au Christ (1431). »

Depuis un certain temps, et par un heureux progrès des études historiques, comme aussi par un providentiel retour vers une critique plus saine et plus juste, ce point important a été mis hors de doute. La lumière s'est faite à cet égard de la manière la plus complète, et les arguments des coryphées de l'école hypercritique et janséniste ont été réduits à leur juste valeur. Dans les divers articles que nous avons consacrés jusqu'ici aux saints fondateurs et prédicateurs de l'Evangile dans nos contrées, nous n'avons pas manqué, comme déjà nous l'avions fait dans notre *Discours préliminaire* (1432), d'insister sur l'apostolicité et la haute antiquité de la plupart des Eglises des Gaules. Voici, rangés par ordre alphabétique, les noms des plus célèbres ou des plus connus de ces saints apôtres. Nous les avons tirés, comme on le verra par nos citations, d'ouvrages dignes de confiance, et nous n'avons pris, bien entendu, que ceux des Ier et IIe siècles :

Achillée (Saint), diacre de Valence (1433).
Alpin (Saint), d'Orléans, Chartres, etc. (1434).
Amant, ou Chamant (Saint), de Rhodez (1435).
Amateur (Saint), d'Autun (1436).
Andéol (Saint), du Vivarais (1437).
Andoche (Saint), d'Autun ou de Bourgogne (1438).
Austremoine (Saint), de Clermont (1439).
Aventin (Saint), de Chartres (1440).
Bénigne (Saint), de Dijon (1441).
Caraunus (Saint), de Chartres (1442).
Celse (Saint), apôtre des Alpes (1443).
Clément (Saint), de Metz (1444).
Crescent (Saint), de Vienne (1445).
Démètre (Saint), de Gap (1446).
Denys (Saint), de Paris (1447).
Eodald (Saint), de Chartres, etc. (1448).
Eutrope (Saint), de Saintes (1449).
Exupère (Saint), de Bayeux (1449*).
Félix (Saint), de Valence, prêtre (1450).
Félix (Saint) d'Autun (1451).

(1429) *Univers*, n° du 30 octobre 1846.
(1430) M. l'abbé Arbellot, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial, et sur l'antiquité des Eglises de France*, in-8, 1855, p. 175.
(1431) *Advers. Judæos*, cap. 7.
(1432) *Voy.* tom. Ier de ce *Dictionnaire*, *Discours préliminaire*, § XVIII, et la *Préface* en tête du tom. IIIe, § VI.
(1433) *Histoire hagiologique, ou Vie des saints du diocèse de Valence*, par M. l'abbé Nadal, in-8, 1835, p. 3 et suiv.
(1434) Du Saussay (André), *Martyrologium Gallicanum*, 2 vol in-fol., 1638.
(1435) Ce premier évêque de Rhodez, de l'aveu même de Dom Richard, fut sacré évêque et envoyé par saint Martial, apôtre de l'Aquitaine. Donc saint Amant appartient à l'âge apostolique.
(1436) Voy. *Légendaire d'Autun*, par l'abbé Pecquenot, 2 vol. in-12, 1846, tom. II, p. 469.
(1437) Au témoignage du *Martyrologe romain*, 1er mai, il fut envoyé par saint Polycarpe pour prêcher en France la parole de Dieu. *Voy.* l'article BÉNIGNE (Saint), tom. III, col. 41.
(1438) L'abbé Pecquenot, *Légendaire d'Autun*, tom. II, p. 284, et l'abbé Ch. L. Dinet : *Saint Symphorien et son culte*, 2 vol. in-8, 1861, tom. I, p. 60 et suiv.
(1439) *Dissertation* de M. l'abbé Arbellot, p. 142.
(1440) *Voy.* l'article EODALD (Saint).
(1441) *Dissertation* de M. Arbellot, p. 174, et *Etude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne*, etc., par M. l'abbé Bougaud, in-8, 1859.
(1442) L'abbé Arbellot, p. 176.
(1443) *Histoire hagiologique du diocèse de Gap*, par Mgr Depéry, év. de Gap, in-8, 1852, p. 17.
(1444) *Dissertation sur l'origine apostolique de l'Eglise de Metz*, par l'abbé Chaussier, sup. du petit sémin., insérée dans le tom. XCV, p. 673, de la *Patrologie* publiée par M. l'abbé Migne.
(1445) L'Abbé Arbellot, p. 174, 175.
(1446) *Hist. hagiol. du diocèse de Gap*, ubi sup., p. 3 et suiv.
(1447) L'abbé Arbellot, p. 141 et suiv.; p. 177 et suiv., et quantité d'autres bons auteurs que nous citerons ailleurs.
(1448) *Voy.* note 1440, et l'abbé Arbellot, p. 164.
(1449) *Ibid.*, p. 155, et *Histoire de l'Eglise santone et aunisienne*, par M. l'abbé Briand, 3 vol. in-8, 1843, tom. I, chap. 1er.
(1449*) Voy. *Défense de la tradition de l'Eglise de Bayeux*, par M. l'abbé Tapin, in-8 1862.
(1450) *Hist. hagiol.*, par l'abbé Nadal, *ubi supr.*, p. 3 et suiv.
(1451) *Légendaire d'Autun*, ubi supr., p. 284, tom. II.

Ferjeux (Saint), de Besançon (1452).
Ferréol (Saint), de Besançon (1453).
Fortunat (Saint), de Valence, diacre (1454).
Front (Saint), de Périgueux (1455).
Gatien (Saint), de Tours (1456).
Georges (Saint), de Velay, ou év. du Puy (1457).
Julien (Saint), du Mans (1458).
Juste (Saint), de Vienne (1459).
Latuin (Saint), 1er év. de Séez (1460).
Lazare (Saint), de Provence (1461).
Lucien (Saint), de Beauvais (1462).
Madeleine (Sainte) (1463).
Mansuit (Saint), de Toul (1464).
Martial (Saint), de Limoges (1465).
Martin (Saint), de Vienne (1466).
Maximin (Saint), d'Aix (1467).
Memmie (Saint), de Châlons-sur-Marne (1468).
Nazaire (Saint), apôtre des Alpes (1469).
Nicaise (Saint), de Rouen (1470).
Paul (Saint), de Narbonne (1471).
Parace (Saint), du Mans (1472).
Potentien (Saint), de Sens (1473).
Pothin (Saint), de Lyon (1474).
Sabinien (Saint), de Sens (1475).
Saintin (Saint), de Meaux (1476).
Séverin (Saint), de Mende (1477).
Sinice (Saint), de Soissons (1478).
Sixte (Saint), de Reims (1479).
Taurin (Saint), d'Evreux (1480).
Trophime (Saint), d'Arles (1481).
Turibe (Saint), du Mans (1482).
Thyrse (Saint), d'Autun et de Bourgogne (1483).
Ursin (Saint), de Bourges (1484).
Valère (Saint), de Trèves (1485).
Verus (Saint), de Vienne (1486).
Zacharie (Saint), de Vienne (1487).

Tels sont nos saints apôtres des Gaules. Il nous a paru bon de grouper ensemble ces glorieux prédicateurs, nos frères dans la foi, nos vrais héros. Nous leur avons consacré, et nous leur consacrerons à chacun un article particulier (1488). Néanmoins, nous ne nous croirons pas quitte envers cette question capitale et si intéressante de l'apostolicité de nos Eglises. Il nous semble utile de présenter, dans une Etude spéciale, l'ensemble des preuves qui établissent de la manière la plus évidente cette antiquité sacrée. Ce sera, d'ailleurs, acquitter une dette de reconnaissance envers les savants auteurs qui ont fait avancer et amené la solution de cette question. Nous serons heureux de rendre hommage à leurs travaux, en même temps que nous glorifierons nos saints missionnaires, et c'est ce que nous accomplirons, s'il plaît à Dieu, dans l'article : ORIGINES (Des) DE L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES.

GAUTHIER, abbé de l'abbaye de Saint-Wast, fut entrepris en matière grave sur des preuves assez douteuses par Alvise, évê-

(1452) *Introd. à la Vie des saints de Franche-Comté*, et l'ouvrage lui-même, 4 vol. in-8, par des sup. de sémin., 1854, p. 6.

(1453) *Ibid.*—Dom Richard avoue que saint Ferréol fut disciple de saint Irénée, év. de Lyon.

(1454) L'abbé Nadal, *op. cit.*, p. 3 et suiv.

(1455) L'abbé Arbellot, *Dissertat.*, p. 157, et *Vie de saint Front, apôtre, premier évêque de Périgueux*, par M. l'abbé Pergot, in-8, 1861.

(1456) *Dissert.* de M. Arbellot, p. 152.

(1457) *Ibid.*, p. 157, et *Mém. cath.*, tom. XVII, p. 61.

(1458) L'abbé Arbellot, p. 165; *Histoire de l'Eglise du Mans*, par Dom Piolin, 1851, tom. I, chap. 1, et *Vie de saint Julien*, etc., par l'abbé A. Voisin, in-8, 1844.

(1459) *Dissert. sur l'apostolat de saint Martial*, p. 175.

(1460) *Mém. cath.*, tom. XIV, p. 303 et suiv.

(1461) *Dissert.* de l'abbé Arbellot, p. 176, et les *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette contrée : Saint Lazare, saint Maximin, sainte Marthe, et les saintes Marie Jacobé et Salomé*, par M. l'abbé Faillon, édit. Migne, 2 vol. in-4, 1848.

(1462) L'abbé Arbellot, p. 170.

(1463) *Ibid.*, p. 176, et les *Monuments*, etc., note 32.

(1464) *Dissert.* de l'abbé Arbellot, p. 176.

(1465) La *Dissertation* toute spéciale de M. l'abbé Arbellot.

(1466) *Ibid.*, p. 175.

(1467) *Monuments*, etc., par M. l'abbé Faillon, note 32.

(1468) L'abbé Arbellot, p. 162; M. l'abbé Boitel, dans le *Mém. cath.*, année 1863, tom. XIX, ; et *Recherches sur les origines des Eglises de Reims, de Soissons et de Châlons*, par M. L. W. Ravenez, in-8, 1857.

(1469) *Hist. hagiol. du dioc. de Gap*, par Mgr Depéry, in-8, 1852, p. 17.

(1470) L'abbé Arbellot, p. 176.

(1471) L'abbé Arbellot, p. 159 et suiv.; *Martyr.* p. 89.

(1472) Dom Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, tom. I, chap. 1.

(1473) L'abbé Arbellot, p. 164.

(1474) *Ibid.*, p. 173 et suiv.

(1475) *Ibid.*, p. 164.

(1476) *Ibid.*, p. 172.

(1477) *Origine de l'Eglise de Mende*, par M. l'abbé X.... in-8, 1858, p. 52 et suiv.

(1478) L'abbé Arbellot, p. 162, et l'ouvrage de M. L. W. Ravenez, note 38.

(1479) Les mêmes que ci-dessus.

(1480) *Dissert.*, par l'abbé Arbellot, p. 167.

(1481) *Ibid.*, p. 138. — Ce saint, ordonné par saint Paul, fut, selon le Pape Zozime, epist. 5, *Ad episc. Galliæ*, la source qui répandit les eaux de la foi par toutes les Gaules. C'est là, dit Dom Richard lui-même, *le sentiment le plus universellement reçu.*

(1482) Dom Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, tom. I, chap. 1.

(1483) L'abbé Pecquenot, *Légendaire d'Autun*, etc., tom. II, et l'ouvrage de M. l'abbé Dinet, *loc. cit.*, *ubi supra*, note 9.

(1484) L'abbé Arbellot, *Dissert.*, p. 154, et la *Vie de saint Ursin, apôtre du Berry*, avec une Introduction sur les origines du christianisme dans les Gaules, par M. l'abbé de Lutho, vicaire-général, 1 vol. in-18, 1858.

(1485) L'abbé Arbellot, p. 159.

(1486) *Ibid.*, p. 175, et notre article CRESCENT (Saint), tom. III, col. 1545.

(1487) *Ibid.*, p. 175, et le même article ci-dessus.

(1488) Il est inutile que nous fassions mention des noms de nos saints apôtres dont il a déjà été parlé dans cet ouvrage; avec la liste alphabétique que nous donnons dans le présent article, il est facile de le voir. On s'apercevra aisément aussi que quelques-uns ont été oubliés; mais nous réparerons ces oublis dans le *Supplément* que nous espérons donner à la fin de l'ouvrage.

que d'Arras, se défendit avec courage, mais fut néanmoins obligé de se démettre, moins parce qu'il y fut forcé par jugement juridique, que parce que son abbaye fut minée par le feu. *Voy.* l'article ALVISE.

GAULTIER D'HERFORD, évêque au XIe siècle, va demander la confirmation de sa dignité au Pape Nicolas II. *Voy.* l'article ALDREDE, archevêque d'York.

GAUTIER DE BRUGES, évêque de Poitiers, au XIVe siècle. *Voy.* l'article CLÉMENT V, Pape, n° VII.

GAUZELIN (SAINT), évêque de Toul, l'un des plus zélés restaurateurs de la discipline monastique au Xe siècle, après avoir lui-même renoncé au monde, ce qui fut d'un exemple d'autant plus frappant et vivifiant qu'il était d'une famille illustre selon le siècle, et qu'il avait été élevé dans le palais des rois, où « se trouvent ceux qui sont vêtus magnifiquement et qui vivent dans la mollesse (1489). »

En 922, Gauzelin fut fait évêque de Toul. Au faubourg de sa ville épiscopale se trouvait l'ancien monastère de Saint - Aper ou Saint-Evre, l'un de ses prédécesseurs. Mais l'ancienne discipline y était fort déchue. Animé du même esprit que son vertueux archidiacre Einold et saint Jean de Vandières, Gauzelin cherchait à y rétablir la régularité. Dans ce dessein, il se rendit lui-même au monastère de Fleury-sur-Loire, où saint Odon venait de ramener la ferveur primitive. Il étudia soigneusement et la lettre et la pratique de la règle de Saint-Benoît, puis l'introduisit avec succès dans le monastère de Saint-Evre, auquel il donna pour abbé Archambauld, qui justifia pleinement sa confiance. Et, afin que l'indigence ne fût pas un prétexte aux moines de violer la règle, il leur assigna plusieurs terres pour leur subsistance. Par la charte qu'il en fit dresser, et que nous avons encore, il les obligea à réciter tous les jours pour lui le psaume *De profundis*, et à faire tous les ans un service pour lui le jour de son anniversaire, avec ordre à l'Abbé de régaler la communauté ce jour-là. C'était vers l'an 935. Le nombre des moines s'étant beaucoup augmenté depuis la réforme, il leur donna de nouvelles terres en 940, et fit confirmer le tout par le roi Othon de Germanie. Du monastère de Saint-Evre, la réforme se répandit dans plusieurs autres.

Le saint évêque ayant ainsi réussi pour les moines, entreprit d'en faire autant pour les religieuses. En parcourant son diocèse, il remarqua, sur le penchant d'une montagne, au pied de laquelle était le village de Bouxières, près de la Meurthe, une ancienne église dédiée à la Sainte Vierge, où les peuples affluaient souvent, parce que les malades y étaient guéris par l'intercession de de la Mère de Dieu. Cette église était bien négligée. Le saint pontife résolut de lui rendre la splendeur convenable, et d'y rassembler en communauté, sous la Règle de saint Benoît, les religieuses dispersées de côté et d'autre. Il y réussit également, leur assigna des terres pour leur subsistance, et leur donna pour abbesse une sainte fille nommée Rothilde, que le reclus Humbert de Verdun avait formée lui-même à la vie religieuse. Le pape Etienne VIII, qui siégea de l'an 939 à 942, informé de cette fondation par l'abbé Archambauld, la confirma par une lettre à l'abbesse Rothilde, dans laquelle il parle avec la plus tendre affection et de grands éloges du saint évêque de Toul, qui est honoré le septième jour de septembre (1490)

GELADE, religieux acemète. *Voy.* l'art. ASPAR, patrice.

GELASE Ier, Pape (SAINT). Gélase, né à Rome d'une famille originaire d'Afrique, fut élu le 2 mars 492, pour succéder sur la Chaire de saint Pierre à Félix III, mort cinq jours auparavant. Son père se nommait Valère.

I. Gélase donna aussitôt avis de son élection à l'empereur Anastase, mais il s'abstint d'écrire au patriarche Euphémius, qui cependant lui avait envoyé une première lettre, suivie bientôt d'une seconde. Ces lettres ne sont point parvenues jusqu'à nous; mais, d'après la réponse que fit Gélase à la dernière, nous voyons facilement quel en était le sujet. Le Pape commence par convenir que, suivant l'ancienne règle de l'Eglise, il aurait dû donner à Euphémius avis de son exaltation; mais il ajoute que cette règle ne subsistait qu'entre les évêques unis de communion, et non entre ceux qui, comme Euphémius, avaient préféré une société étrangère à celle de saint Pierre. Il convient encore que, dans des troubles semblables à ceux dont l'Eglise d'Orient était agitée, il fallait user de condescendance, et se rabaisser à l'exemple du Sauveur, qui est descendu du ciel pour notre salut; mais il fait observer qu'en se penchant pour relever ceux qui sont tombés, on ne doit pas se précipiter avec eux dans la fosse.

Pour marque de sa condescendance, il déclare accorder volontiers à ceux qui avaient été baptisés ou ordonnés par Acace le remède prescrit par la tradition : « Voulez-vous, ajoute-t-il, que je descende plus bas, que je consente à ce que l'on récite dans la célébration des mystères les noms des hérétiques, de ceux que l'on a condamnés et de leurs successeurs? Ce ne serait point se rabaisser pour porter du secours, mais se précipiter évidemment dans l'abîme. N'avez-vous pas souvent écrit à Rome que vous rejetez Eutychès avec les autres hérétiques? Rejetez donc aussi ceux qui ont communiqué avec les successeurs d'Eutychès. Acace, dites-vous, n'a rien avancé contre la foi; mais n'est-il pas encore plus détestable de connaître la vérité, et de communiquer avec ses ennemis? Vous demandez encore en quel temps Acace a été condamné? Mais il ne fallait pas une condamnation particulière pour lui. Quoique Catholique, il méritait d'être

(1489) *Luc.* VII, 25.

(1490) *Acta SS.*, 7 Septembr.

séparé de notre communion, dès le moment qu'il a communiqué à une hérésie ; et, comme il est mort dans cette disposition, nous ne pouvons souffrir que son nom soit lu parmi ceux des évêques catholiques. Nous ne sommes pas peu surpris de ce que, faisant profession de recevoir le concile de Chalcédoine, vous ne teniez pas pour condamnés, en général et en particulier, ceux qui ont communiqué avec les sectateurs de ceux qu'il a condamnés. Ce concile n'a-t-il pas condamné Eutychès et Dioscore? Et toutefois Acace a communiqué avec les hérétiques eutychiens (1491). Direz-vous que Pierre (1492), avec qui Acace a communiqué, ait été justifié? Donnez-en des preuves; montrez comment il s'est purgé de l'hérésie eutychienne, et comment il s'est défendu d'avoir communiqué avec Eutychès. Il a été évidemment convaincu sur ces deux chefs. Ainsi, ne vous flattez point de la déclaration que vous faites de tenir la foi catholique, et d'avoir ôté des diptyques le nom d'Eutychès. Ce n'est pas assez de le dire, vous devez encore le montrer par des effets, en renonçant à la communion des hérétiques et de ceux qui ont communiqué avec leurs successeurs. »

Gélase témoigne l'affliction qu'il a éprouvée en trouvant dans les lettres d'Euphémius des choses contraires à ses propres intérêts et à la véritable paix ; et, sur ce qu'Euphémius y semblait dire qu'il y avait des gens qui le contraignaient de faire ce qu'il faisait à l'égard d'Acace et de Pierre Monge, il lui répond : « Un évêque ne doit jamais parler ainsi quand il est question de publier la vérité, pour laquelle, comme ministre de Jésus-Christ, il doit donner sa vie. » Il se refuse à envoyer des légats à Constantinople pour apaiser le peuple et le dissuader de la communion d'Acace, disant que c'est au pasteur de conduire le troupeau, et non d'en suivre les égarements; et qu'il y a tout lieu de croire qu'étant suspect à ces peuples, ils n'écouteraient point ceux qu'il enverrait, vu qu'ils n'écoutaient pas même leur propre pasteur : « Nous viendrons, mon frère Euphémius, nous viendrons à ce redoutable tribunal de Jésus-Christ, où les chicanes, les délais et les subterfuges ne seront point reçus. On y verra manifestement si c'est moi qui suis aigre et dur, comme vous m'en accusez; ou vous, qui refusez le remède salutaire, et qui témoignez de l'éloignement pour les médecins qui veulent vous procurer le remède, et qui voulez même obliger les médecins à être malades avec vous, plutôt que de recevoir la santé par leur ministère. »

II. Après la prise de Ravenne, Théodoric envoya deux ambassadeurs à Anastase. Gélase ne les chargea pas de lettres pour l'empereur, ce qui surprit extrêmement ce prince, qui oubliait apparemment qu'il avait défendu aux députés envoyés par lui à Rome, de voir le Pape et de lui parler. Il paraît cependant que Gélase leur mit en main diverses instructions touchant le schisme auquel la condamnation d'Acace avait servi de prétexte. Il nous en reste deux fragments considérables. Dans le premier, le Pape s'attache à prouver l'invalidité du jugement par lequel les Orientaux prétendaient qu'Acace avait absous Pierre Monge. Voici comment il s'exprime :

« Qu'on dise ce qu'on voudra sur la manière dont Pierre Monge a été absous, qu'on soutienne qu'il s'est repenti de ses crimes; toujours est-il certain qu'il a été hérétique, infidèle, et justement retranché de l'Eglise et de l'ordre ecclésiastique. Mais accordons pour un moment qu'il se soit repenti, ce qui n'est pas vrai, il faut voir si celui qui avait été coupé, arraché par une sévérité conforme aux règles, revenu à la pénitence, a été ensuite reçu selon ces mêmes règles, c'est-à-dire par une autorité compétente. Or, on ne montrera jamais, on ne prouvera jamais que son absolution, qui n'a point été prononcée dans une forme régulière, soit légitime; car l'évêque du second siége n'a pu ni dû être déposé ou rétabli par qui que ce soit, sans le consentement du premier Siége, à moins peut-être que, tout ordre étant renversé, on ne reconnaisse plus la distinction consacrée par les antiques statuts de nos Pères, entre le premier, le second et le troisième siége, et que, le corps étant privé de son Chef, tous les membres ne se livrent un mutuel combat, et qu'il n'arrive ce qui est écrit du peuple d'Israël : *En ce temps-là, il n'y avait point de chef en Israël, et chacun faisait ce qui lui semblait bon*. Par quelle raison, en effet, et sur quel fondement se croirait-on obligé de déférer aux autres siéges, si l'on s'affranchit de l'ancienne révérence due au Siége de saint Pierre, à ce premier Siége, par qui toute dignité sacerdotale a toujours été fortifiée et affermie, et dont l'antique honneur a été défendu par l'unanime et invincible jugement des trois cent dix-huit Pères, qui se rappelaient ces paroles du Seigneur : *Tu es Pierre. Voilà que j'ai prié pour toi. Fais paître mes brebis.* Le second fragment est une lettre aux évêques orientaux, où le Pape développe les mêmes idées.

On voit que, dans cette grande affaire, la Papauté défendait, et avait la conscience de défendre la cause de toute l'Eglise, et par là même de l'humanité entière.

Quant aux plaintes formulées par les Grecs, voici comment Gélase y répond : « J'ai bien compris que les Grecs demeureront dans leur obstination, et qu'ils ne cherchent qu'à renverser la foi catholique, à l'occasion de l'ambassade du roi... Ils osent nous citer les canons, et ce sont eux qui sans cesse les violent par leur coupable ambition. Par exemple, en vertu de quel concile ont-ils chassé de son Eglise Jean d'Alexandrie (1493),

(1491) Timothée Elure et Pierre Monge.
(1492) Pierre Monge.

(1493) Jean Talaïa.

sans qu'il ait été convaincu ni avant ni après? Que s'ils disent : C'est l'empereur qui l'a fait; mais cela même, quels canons, quelles règles l'autorisent? Pourquoi Acace a-t-il consenti à cette entreprise illégitime, lorsque Dieu dit que c'est se rendre coupable, non seulement lorsqu'on fait le mal, mais encore lorsqu'on approuve ceux qui le font? En vertu de quels canons ou de quelles règles a-t-on chassé Calendion et plusieurs autres évêques? En vertu de quelle tradition des ancêtres appellent-ils en jugement le Siége apostolique? Quoi! l'on a dû chasser les évêques du second et du troisième siége, et tant d'autres évêques innocents; et l'évêque de Constantinople, à qui les canons ne donnent aucun rang, retombant dans la communion des hérétiques, n'a pas dû être déposé! Au reste, c'est une grande impudence de supposer qu'Acace a demandé pardon, et que c'est nous qui avons été difficile. Témoin votre frère, l'illustre Andromaque, à qui nous avions donné d'amples instructions pour exhorter Acace à rentrer dans la communion du Siége apostolique, et qui nous a protesté avec serment avoir fait de grands, mais vains efforts pour atteindre à ce but. »

Remarquons, en passant, que Gélase, parlant non en son nom personnel, mais en celui de la Papauté, a bien pu dire, *nous*, comme il le fait dans cette dernière phrase, à propos d'actes accomplis par son prédécesseur. Il continue : « Après des assertions si étranges et si incohérentes, il n'est pas étonnant qu'ils osent blasphémer le Siége de l'apôtre Pierre, qu'ils nous accusent d'être superbes, et qu'ils se flattent de pouvoir subjuguer le premier siége, qui ne cesse de leur offrir tout ce qui est de la piété. C'est ainsi que des malades en délire maltraitent leurs médecins. Cependant, je leur demande, où prétendent-ils que s'exerce le jugement qu'ils proposent? Chez eux! en sorte qu'ils soient les parties, les témoins et les juges? mais à un pareil tribunal, on ne confierait pas même les choses humaines, combien moins l'intégrité de la foi divine! S'il s'agit de la religion, la souveraine autorité de juger n'est due, selon les canons, qu'au Siége apostolique. S'il s'agit de la puissance du siècle, c'est des pontifes, et principalement du Vicaire de saint Pierre qu'elle doit apprendre les choses divines, et non pas les juger. Personne, quelque puissant qu'il soit dans le siècle, pourvu qu'il soit chrétien, ne s'attribue ce droit, à moins qu'il ne persécute la religion. Qu'ils considèrent plutôt que ce n'est pas vainement que le Christ assure que jamais les portes de l'enfer ne prévaudront contre la confession du bienheureux apôtre Pierre. Aussi, nous ne craignons pas de voir infirmer la sentence apostolique, appuyée qu'elle est sur la parole du Christ, la tradition des ancêtres, et l'autorité des canons, de telle sorte que c'est plutôt elle qui toujours juge toute l'Eglise. »

III. Un historien résume ainsi le débat qui durait depuis si longtemps entre le Saint-Siége et l'Eglise orientale : « Dans toute cette affaire, on ne voit du côté des Grecs ni suite ni franchise. Acace sollicite et exécute les jugements du Pape : plus tard, il y contrevient et s'en moque, viole le droit des gens pour corrompre les légats; son successeur Flavita écrit à Rome dans un sens, et à Alexandrie dans le sens contraire : Euphémius avance des assertions incohérentes, cite les canons qu'il oppose au Pape, tandis que dans tout l'Orient, contrairement à tous les canons, contrairement à la nature même de l'Eglise, quand il plaît à l'empereur de chasser un évêque, on en met servilement un autre à sa place, sans songer que c'est là asservir l'Eglise à la cour; Euphémius lui-même en sera bientôt un exemple. Les Eglises grecques en sont un autre, asservies qu'elles se voient avec leurs peuples au cimeterre du sultan de Stamboul et au knout du czar moscovite. Du côté des Papes, au contraire, on voit des principes fixes et certains : l'Ecriture, la tradition, les canons, interprétés par l'usage : on voit de l'ensemble et de la fermeté dans les idées et la conduite; on voit une conscience courageuse de son devoir, conscience et courage qui, en assurant la liberté de l'Eglise catholique, ont préparé la liberté légitime des peuples (1494). »

IV. La sage fermeté des Papes commença dès lors à produire d'heureux fruits; car voici en quels termes les évêques de Dardanie écrivent à saint Gélase : « ... Notre désir et notre vœu, c'est d'obéir à vos ordres en toutes choses, et comme nous l'avons appris de nos pères; d'observer inviolablement les commandements du Siége apostolique, et de garder, autant qu'il nous sera possible, avec un dévouement fidèle et irrépréhensible, la foi orthodoxe dont vous êtes le prédicateur ... Et, si quelques-uns croyaient devoir se séparer du Siége apostolique, nous protestons dès à présent que nous nous séparons d'eux, parce que, comme il a déjà été dit, suivant et observant en tout les préceptes des Pères et les règlements inviolables des saints conciles, nous voulons obéir à votre Siége apostolique et unique, avec une foi et une dévotion communes. »

Vers la même époque, un évêque d'Illyrie, Laurent de Lignide, en faisant connaître au Pape que toutes les églises de la province avaient anathémathisé Acace, après la lecture de la lettre de Félix III, le priait en même temps d'envoyer aux évêques d'Illyrie une profession de foi qui pût servir d'antidote contre l'erreur. Gélase fit dans sa réponse une déclaration abrégée de sa foi, et reconnut qu'il était d'usage que le Pontife de Rome, aussitôt après son élection, envoyât le formulaire de sa foi aux autres Eglises pour leur servir de règle.

V. Les questions de foi ne préoccupaient pas seules Gélase Iᵉʳ. Tandis qu'il combattait vaillamment pour la vérité catholique, il soulageait de tout son pouvoir les misères

(1494) Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Eglise catholique*, tom. VIII, p. 450 et 451, 3ᵉ édit.

où les récentes révolutions de l'Italie avaient plongé les peuples.

La preuve en est dans une lettre qu'il écrivit à Rusticius, évêque de Lyon, et à Eonius, évêque d'Arles, pour les remercier des secours que l'un et l'autre lui avaient fait parvenir pour les malheureux Italiens. Il fit porter cette lettre par saint Epiphane et saint Victor, évêques, l'un de Pavie, l'autre de Turin, envoyés près de Gondebaud, roi de Bourgogne, par Théodoric le Grand, pour traiter du rachat des prisonniers de guerre. Après avoir, dans cette lettre, prié Rusticius de seconder Epiphane dans sa négociation, il le charge de faire connaître au Saint-Siége les sentiments des évêques des Gaules, relativement à l'affaire d'Acace, dont Epiphane était chargé de les instruire. Grâce au zèle du saint évêque de Pavie, les captifs italiens purent retourner dans leur pays, et cultiver les champs devenus déserts. Mais revenons à Gélase.

VI. Informé que l'hérésie de Pélage essayait de nouveau de se répandre en Dalmatie, il écrivit à un évêque de cette province, nommé Honorius, de précautionner ses collègues contre une erreur depuis si longtemps condamnée par les Pontifes Innocent, Zozime, Boniface, Célestin, Sixte et Léon. L'évêque Honorius, tout en protestant, dans sa réponse au Pape, de l'orthodoxie de ses sentiments sur le point en question, s'étonne du soin que le Pontife romain prend des Eglises de Dalmatie. Gélase, dans une seconde lettre, lui fit entendre qu'il ne devait pas être surpris de sa vigilance pastorale, puisque, de tout temps le Saint-Siége avait pris soin de toutes les Eglises du monde.

Un vieillard ignorant, nommé Sénèque, d'un esprit bas et grossier, répandait aussi la pélagianisme dans le pays d'Ancône. Amené devant Gélase, non-seulement il ne put donner aucune raison de la doctrine empoisonnée dont il était imbu, mais encore il se montra totalement incapable de comprendre ce qu'on lui disait. Aussi, le saint Pape, après avoir inutilement essayé de le convaincre, dut laisser à Dieu le soin de toucher ce cœur endurci. Cependant, il écrivit aux évêques du pays d'Ancône une longue lettre, dans laquelle, après avoir réfuté l'erreur de Sénèque, il les blâme et les réprimande de ne s'y être point opposés (1er novembre 493).

VII. Les guerres et la famine n'avaient pas seulement détruit la prospérité matérielle de l'Italie : l'Eglise avait aussi à souffrir de cette désolation et, en plusieurs endroits, on manquait de clercs pour le service divin et l'administration des sacrements. Dans cette extrémité, l'on fut souvent obligé de passer sur les formalités ordinaires, et de laisser de côté la rigueur des anciens canons. Mais, dans la crainte que cette condescendance ne dégénérât en abus, Gélase fit divers règlements qu'il adressa aux évêques de Lucanie, de Brutium et de Sicile, pays où le mal était apparemment plus grand que dans le reste de l'Italie.

Il établit 1° que les anciens canons demeurant en vigueur dans les lieux où il n'y avait aucune nécessité d'en dispenser, il sera permis de faire prêtre en un an celui qui sera tiré de la vie monastique, pourvu qu'il n'y ait d'ailleurs aucun empêchement canonique; qu'il ne soit coupable d'aucune faute grave; qu'il n'ait point été marié deux fois et qu'il n'ait point épousé de veuve; qu'il n'ait point de défaut corporel; qu'il ne soit point de condition servile, ni obligé à quelque charge publique ou particulière, et qu'il ne soit point dans l'ignorance des lettres; car celui qui ne sait pas lire pourrait à peine être portier. A ces conditions, le moine qu'on voudra ordonner sera d'abord lecteur, notaire ou défenseur; trois mois après, acolyte : six mois après, sous-diacre, s'il a l'âge; le neuvième mois, diacre, s'il s'en rend digne par sa conduite; et prêtre, au bout de l'an. 2° Mais si c'est un laïque que l'on veut mettre dans le clergé, on doit l'examiner à proportion de la différence qu'il y a de la vie mondaine à la vie régulière, de peur que, sous prétexte du besoin de ministres, on ne remplisse le clergé d'hommes vicieux. Celui donc qui sera ordonné, étant simple laïque, sera éprouvé six mois de plus, et ne pourra être prêtre qu'après dix-huit mois. 3° Défense aux évêques de consacrer de nouvelles églises sans en avoir demandé les pouvoirs, suivant la coutume, et de rien entreprendre sur les clercs d'un autre diocèse. 4° Il leur est aussi défendu de rien exiger soit pour le baptême, soit pour la confirmation, ni de rien demander aux nouveaux baptisés, parce qu'on doit donner gratuitement ce que l'on a reçu gratuitement. 5° Les prêtres ne doivent point s'élever au-dessus de leur rang, ni entreprendre de faire le chrême, de confirmer, de faire aucune bénédiction ni fonction en présence de l'évêque, ni de s'asseoir ou de célébrer en sa présence sans permission. Ils doivent encore se souvenir qu'ils n'ont pas le pouvoir d'ordonner un sous-diacre ou un acolyte sans la permission du Souverain Pontife, ni de faire d'eux-mêmes aucune fonction du ministère épiscopal, sous peine d'être privés de leur dignité et de la sainte communion. 6° Les diacres se tiendront aussi dans les bornes de leur ministère, sans faire aucune des fonctions qui n'appartiennent qu'aux prêtres, ni même baptiser sans le prêtre et l'évêque, hors le cas de nécessité, où on le permet même souvent aux laïques. Il est encore défendu aux diacres de se mettre au rang des prêtres lorsqu'on célèbre les divins mystères, ou dans les assemblées ecclésiastiques, et de distribuer le Corps de Jésus-Christ en présence de l'évêque ou des prêtres. 7° Défense de ne baptiser qu'à Pâques et à la Pentecôte, si non dans le cas de nécessité, où l'on doit avoir soin que le moribond ne sorte point de cette vie sans ce remède salutaire. 8° Les ordinations ne doivent se faire qu'aux jours solennels, c'est-à-dire aux jeûnes du quatrième, du septième et du dixième mois, ainsi qu'au commencement du Carême, le samedi sur le soir. 9° A l'égard des vierges, on ne doit leur donner le voile qu'à l'Epiphanie, à Pâques et aux fêtes des

apôtres, si ce n'est qu'étant dangereusement malades, elles demandent de ne pas mourir sans cette consolation ; 10° mais on ne doit donner aux veuves ni voile, ni bénédiction. Il faut seulement les exhorter à demeurer fermes dans leurs bonnes résolutions. 11° Comme il est défendu d'ordonner des hommes de condition servile, il l'est aussi de les recevoir dans les monastères, si ce n'est du consentement de leurs maîtres, qui les aient affranchis ou cédés par écrit. 12° Il est pareillement défendu aux clercs de faire aucun trafic, ni de chercher des gains sordides, et cela sous peine d'être privés des fonctions de leur ministère, en quelque degré qu'ils soient constitués.

Le Pape renouvelle ensuite les anciens canons touchant les qualités de ceux que l'on peut admettre dans le clergé. Il défend aussi de promouvoir les clercs déserteurs qui passent d'une Eglise à l'autre. Il ordonne de mettre en pénitence publique ceux qui auront épousé des vierges consacrées à Dieu, en leur accordant toutefois le viatique à la mort, s'ils ont témoigné du repentir de leur faute. Il traite moins sévèrement les veuves qui se remarient après avoir fait profession de garder le célibat ; il ne les condamne pas à la pénitence publique, mais il veut qu'on se contente de leur remontrer la faute qu'elles ont faite. Il déclare qu'on doit chasser du clergé ceux qui auront été convaincus d'y être entrés pour de l'argent, la simonie n'étant pas moins condamnée dans celui qui donne que dans celui qui reçoit. Quelques femmes s'étaient ingérées de servir à l'autel et d'y faire des fonctions qui n'appartiennent qu'aux hommes : le Pape défend cet abus. Il se plaint aussi de ce que, dans quelques endroits, on avait consacré des églises sans la permission du Saint-Siége, et de ce qu'on leur avait donné des noms de morts qui n'étaient pas même du nombre des fidèles. Ensuite il passe à la dispensation des revenus et des oblations de l'Eglise, voulant que, suivant l'ancienne règle, on en fasse quatre parts : la première, pour l'évêque ; la seconde, pour les clercs ; la troisième, pour les pauvres ; la quatrième, pour l'entretien des temples du Seigneur. Il ajoute que cette distribution doit s'observer si fidèlement, que l'évêque ne s'attribue rien de la part du clergé, ni le clergé rien de la part de l'évêque ; et que celle qui est destinée à l'entretien des édifices sacrés y soit employée de manière que leur restauration en soit une preuve ; car il n'est pas permis à l'évêque de négliger les temples de Dieu pour tourner à son profit les revenus destinés à les réparer. Quant à la part des pauvres, outre que l'évêque en doit rendre compte à Dieu, il doit en justifier l'emploi devant les hommes. Gélase finit sa lettre en chargeant les clercs de l'avertir de tous les abus qu'ils verront commettre soit par l'évêque, soit par les prêtres, soit par les autres ecclésiastiques. Elle est datée du 11 mars 494.

On a encore des fragments de dix lettres de ce Pape. La neuvième est contre les évêques qui empiétaient sur les droits de leurs collègues. Le Pontife y renouvelle les anciens décrets, qui portent que le métropolitain ordonnera tous les évêques de la province, et que les évêques de la province ordonneront le métropolitain. N'est-ce pas chose admirable de voir au milieu de la dissolution de l'empire, le chef de l'Eglise maintenir, jusque dans les moindres détails, le nerf de la discipline et du gouvernement ecclésiastiques ?

VIII. Gardons-nous cependant de croire que ces détails empêchassent Gélase de porter ses regards attentifs sur l'ensemble.

L'an 494, il tint à Rome un concile auquel assistèrent soixante-dix évêques, et où fut dressé un catalogue officiel des livres canoniques et des livres apocryphes. Ce catalogue, il faut le bien remarquer, est en tout semblable à celui du concile de Trente. Il est vrai qu'il n'admet qu'un livre des Machabées ; mais dans la plupart des anciens exemplaires de la Bible nos deux livres actuels des *Machabées* sont réunis en un seul. Le décret du concile romain, après avoir énuméré les livres canoniques, continue en ces termes :

« C'est sur les écrits des prophètes, des évangélistes et des apôtres que l'Eglise catholique a été fondée par la grâce de Dieu. Mais encore que toutes les Eglises catholiques répandues dans toute la terre ne fassent qu'une épouse de Jésus-Christ, toutefois l'Eglise romaine a été préférée à toutes les autres, non par aucun décret de concile, mais par la parole de notre divin Seigneur et Sauveur, quand il a dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* A saint Pierre a été associé le bienheureux Paul, qui a souffert comme lui le martyre à Rome, le même jour, et non pas en un autre temps, comme disent les hérétiques. C'est par leur mort glorieuse qu'ils ont, l'un et l'autre, consacré l'Eglise romaine à Jésus-Christ, et par la présence et le triomphe de leur martyre, qu'ils lui ont donné la prééminence sur toutes les Eglises.

« L'Eglise romaine, sans rides ni taches, ni rien de semblable, est donc le premier et le principal siége de Pierre. Le second est le siége d'Alexandrie, consacré au nom de Pierre par saint Marc, son disciple et son évangéliste, qu'il envoya en Egypte, où, après avoir prêché la parole de vérité, il consomma son glorieux martyre. Le troisième siége, établi à Antioche, tient aussi un nom honorable, à cause du nom du même apôtre, qui habita dans cette ville avant de venir à Rome, et parce que c'est en ce lieu que prit naissance le nom du nouveau peuple des Chrétiens.

« Et quoique personne ne puisse poser d'autre fondement que celui qui est posé, c'est-à-dire Jésus-Christ, toutefois, pour notre édification, l'Eglise romaine, après les Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, reçoit aussi les quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, et les autres conciles autorisés par les Pères. Dans celui de Nicée, trois cent dix-huit Pères, par l'entremise du grand Constantin, condamnèrent l'hérétique Arius.

Macédonius reçut la sentence de condamnation qu'il méritait dans celui de Constantinople, par l'entremise de Théodose l'Ancien. Le concile d'Ephèse, avec le consentement du bienheureux Pape Célestin, et par le ministère de saint Cyrille et d'Arcade, député d'Italie, condamna Nestorius. Son hérésie, avec celle d'Eutychès, fut encore condamnée avec Dioscore et ses complices, dans le concile de Chalcédoine, par l'entremise de l'empereur Marcien et d'Anatolius, évêque de Constantinople. »

Après cette déclaration, le concile de Rome marque en détail les ouvrages des Pères dont l'Eglise admet l'autorité, puis il ajoute : « Quant aux Actes des martyrs, l'ancienne coutume de l'Eglise romaine est de ne point les lire par précaution, parce que les noms de ceux qui les ont écrits sont entièrement inconnus, et qu'ils ont été altérés par des infidèles et des ignorants, comme ceux de saint Cyrique, de sainte Julitte, de saint Georges et de plusieurs autres, que l'on dit composés par des hérétiques. C'est pourquoi, pour éviter la moindre occasion de raillerie, on ne les lit point dans l'Eglise romaine, quoiqu'elle honore avec une entière dévotion tous les martyrs et leurs combats, plus connus de Dieu que des hommes. » Mais le concile reçoit avec honneur les Vies des Pères, savoir : de saint Paul, de saint Antoine, de saint Hilarion, et les autres écrites par saint Jérôme. Il permet la lecture des Actes de saint Sylvestre, ceux de l'Invention de la croix, et les nouvelles Relations de la découverte du chef de saint Jean-Baptiste, mais avec la précaution que prescrit saint Paul aux Thessaloniciens : ***Eprouvez tout et gardez ce qui est bon.*** Il permet encore de lire les ouvrages de Rufin et d'Origène, pourvu qu'on ne s'écarte point du jugement qu'en a porté saint Jérôme, et l'***Histoire*** d'Eusèbe de Césarée, avec sa ***Chronique***, à cause des faits importants que cette histoire contient; mais le concile condamne les louanges que cet historien a données à Origène; il approuve sans réserve l'***Histoire*** d'Orose et les poëmes de Sédulius et de Juvencus.

Le concile déclare ensuite que l'Eglise romaine ne reçoit point les livres composés par les hérétiques ou par les schismatiques. Il défend en particulier de lire les suivants : le Concile de Rimini assemblé par l'empereur Constance ; l'Itinéraire de saint Pierre, sous le nom de saint Clément; les Actes de saint André, de saint Thomas, de saint Pierre, de saint Philippe; les Evangiles de saint Thaddée, de saint Mathias, de saint Pierre, de saint Jacques, de saint Bernabé, de saint Thomas, de saint Barthélemy, de saint André; ceux que Lucien et Hesychius avaient falsifiés; le ***Livre de l'enfance du Sauveur*** et plusieurs autres, dont les plus connus sont le ***Fondement*** et le ***Trésor*** des manichéens; les ***Centons*** de Jésus-Christ, composés des vers de Virgile ; les Actes de sainte Thècle et de saint Paul, le passage ou Assomption de sainte Marie, la ***Pénitence d'Adam***, la ***Pénitence d'Origène***, les Canons des apôtres, le ***Livre du Pasteur***, la Lettre de Jésus-Christ à Abgare, et celle d'Abgare à Jésus-Christ. Aux livres apocryphes, le concile ajoute ceux qui ont été composés par quelques hérétiques, ou même par des Catholiques, mais qui se sont écartés en quelques points des sentiments de l'Eglise catholique, savoir : Tertullien, Eusèbe de Césarée, Lactance, Africain, Posthumien, Gallus, Montan, Priscille, Maximille, Fauste le manichéen, Commodien, Clément d'Alexandrie, Tatius, Cyprien, Arnobe, Tyconius, Cassien, Victorin, Fauste de Riez, Frumentius l'Aveugle. Enfin, il condamne tous les caractères ou billets préservatifs qui portent le nom des anges, et en général tous les écrits des hérétiques et des schismatiques ou de leurs adhérents, dont il marque les noms, depuis Simon le Magicien jusqu'à Acace de Constantinople, leur disant à tous anathème (1495). Nous avons insisté à dessein sur ce concile, parce qu'il est, pour ainsi dire, la première origine de la congrégation de l'Index.

IX. Non content de veiller ainsi à la pureté de la doctrine par la censure des livres, le Pape saint Gélase veilla encore à la régularité et à la pompe de la liturgie. Il composa des hymnes, à l'imitation de saint Ambroise, des Préfaces et des Oraisons pour le saint Sacrifice et l'administration des Sacrements. Enfin, on lui attribue avec raison un ancien Sacramentaire de l'Eglise romaine, divisé en trois livres, dont le premier est intitulé ***Le cours de l'année;*** le second, ***Les fêtes des saints;*** et le troisième, ***Les dimanches de l'année***, surtout depuis la Pentecôte. Il contient les Messes de toute l'année, et les formules de tous les sacrements (1496). Il est intéressant de constater l'identité de notre liturgie actuelle avec celle de cet antique monument, qui, sans doute, ne faisait que formuler par écrit des rites depuis longtemps en usage et remontant jusqu'aux temps apostoliques. Citons seulement les Offices du jeudi et du samedi saints.

Le jeudi saint, on ne chantait pas, et l'évêque ne saluait point le peuple, c'est-à-dire qu'il ne disait pas : ***Le Seigneur soit avec vous.*** La première des cérémonies que l'on faisait en ce jour, était la réconciliation des pénitents; la seconde, la consécration des saintes huiles. Le pénitent sortait de l'endroit où on l'avait enfermé pour faire pénitence, et se présentait à l'église prosterné à terre. Alors, le diacre, s'adressant à l'évêque, lui représentait que le temps et le jour de la propitiation étaient arrivés, et que le pénitent avait pratiqué tous les exercices de pénitence qui lui avaient été prescrits, pour

(1495) Labbe, tom. IV, 1260.

(1496) Les hymnes de saint Gélase ne sont point parvenues jusqu'à nous. Quant au *Sacramentaire*, il a été imprimé à Rome en 1680, d'après un manuscrit de 900 ans d'antiquité, par les soins du P. Thomassi, de l'ordre des Théatins, et depuis cardinal.

obtenir la rémission de ses fautes et la grâce de la réconciliation. L'évêque, ou un prêtre délégué par lui, avertissait le pénitent de ne plus tomber dans les péchés qu'il venait d'effacer par la pénitence. On prononçait sur lui les prières de la réconciliation, et on en disait encore d'autres après l'avoir réconcilié. Le peuple faisait ensuite l'offrande, et l'on célébrait la Messe. Il y en a trois pour ce jour : une pour la réconciliation des pénitents, une pour la consécration du saint chrême, et une troisième pour l'Office du soir ou de la férie. La bénédiction des saintes huiles était précédée de la Messe, et se faisait de la même manière qu'aujourd'hui, excepté qu'on n'y saluait point le peuple, et qu'on n'y faisait point de génuflexions. A la fin de cette bénédiction, qui était suivie de la communion, l'on réservait une partie du sacrifice, c'est-à-dire le Corps et le Sang de Jésus-Christ, pour la communion du lendemain.

Le vendredi saint, tout le monde venait à l'église à l'heure de None, et l'on mettait la sainte Croix sur l'autel. L'évêque sortait de la sacristie avec les ministres sacrés, en silence, sans rien chanter, et s'approchait de l'autel. L'évêque récitait une prière, et demandait qu'on priât pour lui. Le diacre l'annonçait en disant : *Fléchissons les genoux* : à quoi il répondait peu de temps après : *Levez-vous*. L'Office de ce jour était le même qu'aujourd'hui, avec cette différence que, dans la même monition et la même oraison, l'on joignait le Pape et l'évêque, et qu'on fléchissait les genoux avant l'Oraison pour les Juifs, de même qu'avant les autres. Tous les assistants, après avoir adoré la Croix, communiaient de l'Eucharistie qui avait été réservée la veille.

X. Le 13 mai de l'année 495, Gélase tint un nouveau concile à Rome, où se trouvèrent quarante-cinq évêques, tous nommés à la tête des Actes. Il s'y trouva aussi cinquante-huit prêtres, deux magistrats séculiers, avec des diacres dont le nombre n'est pas marqué. Misène, un des légats de Félix III qui avaient trahi la cause de l'Eglise à Constantinople en 483, dans l'affaire d'Acace, présenta une requête au concile, mais adressée nommément au Pape, auquel il demandait grâce en des termes très-soumis. Après avoir examiné cette requête et une seconde, présentée encore par le même pénitent, et demandé l'avis des évêques, Gélase fit un long discours, où il commença par démontrer que les Grecs, qui voulaient que l'on pardonnât à Acace après sa mort, ne sauraient trouver mauvais que l'on accordât le pardon à Misène. Il ajouta que le Saint-Siége, en condamnant Acace avec Vital, ne leur avait point ôté l'espérance du pardon ; que Vital, enlevé par une mort précipitée, sans avoir pu être rétabli dans la communion, quelque effort qu'on eût fait pour le secourir, avait subi le jugement de Dieu ; mais qu'on ne devait point différer de recevoir Misène, tandis qu'il était encore en vie : que son avis était qu'il rentrât dans la communion de l'Eglise et dans la dignité sacerdotale, puisqu'il avait dit anathème contre Eutychès, les deux Pierre et Acace. Les évêques et les prêtres se levèrent et applaudirent par leurs acclamations aux paroles du Pape, le reconnaissant pour Vicaire de Jésus-Christ, et lui souhaitant les années de saint Pierre.

La même année 495, Gélase écrivit aux évêques de Dardanie, sous la date du 1er février, une troisième lettre dans laquelle il répond aux difficultés qu'ils lui avaient proposées. Ces évêques paraissaient touchés de cette objection des partisans d'Acace : Il n'a pas été légitimement condamné, puisqu'il ne l'a point été dans un concile tenu exprès, vu surtout qu'il était l'évêque de la ville impériale. Ces difficultés, que Gélase avait déjà résolues bien des fois, notamment dans ses instructions aux ambassadeurs envoyés par Théodoric à l'empereur Anastase, il les résout de nouveau et fort au long, recommandant aux évêques de Dardanie de communiquer sa lettre, non-seulement aux catholiques, mais encore aux hérétiques. Voici quelques extraits de cette lettre remarquable :

« Toute l'Eglise sait que le Siége du bienheureux Pierre a le droit d'absoudre des jugements de tous les évêques, puisqu'il a celui de juger toute l'Eglise, sans que personne puisse juger son jugement. Les canons, en effet, veulent qu'on puisse y appeler de toutes les parties du monde, et qu'il ne soit permis à personne d'appeler de lui. Acace n'a donc eu aucun pouvoir d'absoudre Pierre d'Alexandrie sans la participation du Siége apostolique, qui l'avait condamné. Qu'on dise par quel concile il l'a fait, lui qui n'était qu'un simple évêque dépendant de la métropole d'Héraclée. Souvent même, sans concile précédent, le Siége apostolique, suivant la coutume des ancêtres, a absous ceux qu'un concile a condamnés injustement, et condamné ceux qui le méritaient ; témoin saint Athanase, saint Chrysostome, saint Flavien. » En somme, le Pape fait voir que le Saint-Siége, qui confirme les conciles, est aussi le fidèle gardien de leurs canons, et que, dans l'affaire d'Acace, il n'a fait qu'exécuter ceux de Chalcédoine.

« Nous avons regardé comme une dérision, ajoute-t-il, la prérogative qu'ils veulent attribuer à Acace pour avoir été évêque de la ville impériale. L'empereur n'a-t-il pas résidé longtemps à Ravenne, à Milan, à Sirmium, à Trèves? Les évêques de ces villes ont-ils excédé pour cela les bornes que l'antiquité leur a prescrites? S'il s'agit de la dignité des villes, les évêques du second et du troisième siége ont plus de dignité que l'évêque d'une ville qui n'a pas même le droit de métropole. Autre est la puissance de l'empire séculier, autre la distribution des dignités ecclésiastiques. Quelque petite que soit une ville, elle ne diminue point la grandeur du prince qui s'y trouve présent; mais aussi la présence de l'empereur ne change point l'ordre de la religion, et cette ville doit plutôt profiter d'un tel avantage pour conserver

la liberté de la religion, en demeurant tranquillement dans ses bornes. Qu'ils écoutent l'empereur Marcien, qui, n'ayant pu rien obtenir pour l'élévation de l'évêque de Constantinople, donna de grandes louanges au Pape Léon de sainte mémoire, pour avoir défendu les canons. Qu'ils écoutent l'évêque Anatolius, qui disait que cette entreprise venait plutôt du clergé et du peuple de Constantinople que de lui, et que le Pape était maître de faire ce que bon lui semblerait. Saint Léon lui-même, qui avait confirmé le concile de Chalcédoine, cassa tout ce qui s'y était fait de nouveau contre les canons de Nicée, et au delà des pouvoirs qu'il avait donnés à ses légats. » Enfin, pour lever tout scrupule, Gélase déclare que la sentence prononcée contre Acace a été rendue dans un concile de l'Italie, quoiqu'elle ne porte que le nom du Pape, à cause des gardes que l'on avait mis partout; et que l'on ne pouvait assembler les évêques d'Orient, chassés de leurs siéges ou privés de leur liberté. Ainsi, le Siége apostolique a tenu le concile où il pouvait et comme il pouvait.

XI. Cependant les ambassadeurs que Théodoric avait envoyés à Byzance étant de retour à Rome, rapportèrent qu'Anastase se plaignait de ce que le Pape ne leur eût point écrit par leur entremise. Gélase crut devoir répondre à ses plaintes : « .... Il est deux choses, ô empereur auguste ! sur lesquelles ce monde est gouverné d'une manière souveraine : l'autorité sacrée des Pontifes et la puissance royale. Ce en quoi la charge des Pontifes est d'autant plus pesante, c'est qu'au jugement de Dieu, ils doivent rendre compte des rois mêmes. Vous le savez, fils très-clément, quoique vous présidiez au genre humain par la dignité, vous êtes néanmoins soumis aux ministres des choses sacrées ; vous attendez d'eux les causes de votre salut, et, quant aux célestes mystères, vous savez que votre devoir est l'obéissance et non le commandement. Vous n'ignorez pas que, pour ces choses, vous dépendez de leur jugement, bien loin que vous puissiez avoir la prétention de les assujettir à votre volonté. Car, si en ce qui regarde l'ordre de l'administration publique, les Pontifes de la Religion, parce qu'ils savent que l'empire vous a été donné par une dispensation d'en haut, obéissent à vos lois, afin de conserver l'harmonie jusque dans les choses de ce monde, avec quelle affection ne devez-vous pas obéir à ceux qui sont établis pour dispenser les sacrés mystères ! Ce n'est pas une légère responsabilité aux Pontifes d'avoir gardé le silence, lorsque le culte de la Divinité demandait qu'ils parlassent ; de même, ce n'est pas un médiocre péril aux autres, qui, lorsqu'ils doivent obéir, dédaignent de le faire. Et si les cœurs des fidèles doivent se soumettre généralement à tous les prêtres, quand ils traitent convenablement les choses de Dieu, combien plus cette somission ne se doit-elle pas à ce Pontife que le Seigneur suprême a daigné élever au-dessus de tous les autres pontifes, et que la piété de l'Eglise a célébré comme

Acace, qu'il ne devait jamais être absous, c'est-à-dire tant qu'il demeurerait obstiné, et cette clause n'ajoute rien à sa condamnation.

Voici comment le Pape s'explique sur la distinction des deux puissances, la puissance ecclésiastique et la puissance séculière. « Je veux croire qu'avant la venue de Jésus-Christ quelques-uns ont été en figure rois et prêtres en même temps, comme l'Ecriture le dit de Melchisédech ; ce que le démon a imité dans les siens, parmi lesquels les empereurs païens prenaient aussi le titre de Souverains Pontifes. Mais depuis la venue de Celui qui est véritablement Roi et Pontife tout ensemble, l'empereur n'a plus le titre de Pontife, et le Pontife ne s'est plus attribué la dignité royale. Car, quoique tous les membres de Jésus-Christ soient nommés une race royale et sacerdotale, néanmoins Dieu, connaissant la faiblesse humaine et voulant sauver les siens par l'humilité, a séparé les fonctions de l'une et de l'autre puissance, en sorte que les empereurs chrétiens eussent besoin des Pontifes pour la vie éternelle, et que les Pontifes usassent des ordonnances des empereurs pour le cours des affaires temporelles, afin que celui qui sert Dieu ne s'embarrassât pas du soin des choses de ce monde, et que celui qui s'est engagé dans les affaires séculières ne fût pas chargé du gouvernement des choses divines. De cette manière, l'un et l'autre ordre sont contenus dans la modération, et chaque profession est appliquée aux actions qui lui conviennent. » Cette distinction des deux puissances établie, on voit clairement qu'un évêque ne peut être ni lié ni délié par une puissance séculière; qu'ainsi Pierre Monge n'a point été légitimement absous, n'ayant pu l'être par l'autorité de l'empereur Zénon (1497).

Nous avons encore un autre écrit de Gélase. Jusqu'à son pontificat, on avait continué à Rome une des fêtes païennes les plus obscènes, les Lupercales, où des jeunes gens nus couraient dans les rues. Le saint Pontife fut assez heureux pour abolir ce scandale. Mais quelque temps après, un sénateur nommé Andromaque et quelques autres personnes voulurent le rétablir, sous prétexte que les maladies dont Rome était affligée venaient de la suppression de cette fête et de ce que l'on n'offrait plus de sacrifices au dieu Fièvre. Chose étrange ! ces mêmes gens accusaient en même temps le Pape de manquer de zèle à punir les désordres, et particulièrement les adultères. Gélase, dans un éloquent discours, leur fait voir qu'ils sont eux-mêmes indignes du nom de Chrétiens qu'ils portent; qu'en voulant allier le Christianisme au culte des faux dieux, ils commettent un adultère spirituel ; et que, pour ce crime que les évêques ont droit de punir, comme l'adultère corporel, ils méritent, vu les blasphèmes qu'ils ont proférés en public, d'être séparés du corps de l'Eglise.

Il leur montre encore qu'ils ne savent pas même ce que c'est que les Lupercales, puisque, selon Tite-Live, elles ont été établies, non pour détourner les maladies, mais pour remédier à la stérilité des femmes ; que les maladies n'ont pas été moins communes dans les temps où l'on célébrait les Lupercales qu'en d'autres où on ne les célébrait pas, et que les fléaux publics dont Rome était affligée doivent être attribués aux mœurs déréglées de ses habitants. « Ne sacrifiait-on pas à votre dieu Fièvre, ne célébrait-on pas les Lupercales, quand les Gaulois prirent Rome ? dans le temps des guerres civiles, lorsqu'Alaric, Anthémius, Ricimer saccageaient cette ville ? Pourquoi Castor et Pollux, dont vous n'avez pas voulu abandonner le culte, n'ont-ils pas rendu la mer favorable, afin que Rome eût des blés en abondance ? Dites-moi, vous qui n'êtes ni Chrétiens ni païens, défenseurs des Lupercales et des chansons infâmes, dignes d'une religion dont le culte est si honteux, quel bien peut-elle vous faire, tandis qu'elle attire une telle corruption de mœurs ? Sacrifiez donc aussi dans les temples des démons et au capitole. Pourquoi voulez-vous conserver une partie de la superstition en abandonnant le principal ? Mais, dites-vous, on a souffert les Lupercales depuis le Christianisme. On a aussi souffert quelque temps les sacrifices : s'en suit-il qu'on n'ait pas dû les abolir depuis ? Chaque évêque a fait disparaître en divers temps plusieurs superstitions méprisables et criminelles. On ne guérit pas toutes les maladies à la fois ; on commence par les plus dangereuses, de peur que le corps n'ait pas la force de supporter les remèdes. Enfin, pour ce qui me regarde, je défends à tout homme baptisé, à tout Chrétien de pratiquer aucun acte de paganisme. Je dois déclarer aux Chrétiens que ces superstitions leur sont pernicieuses et funestes. Je ferai l'acquit de ma conscience : c'est à ceux qui n'obéiront pas à mes justes avis de penser à eux. Je ne doute pas que mes prédécesseurs n'en aient fait autant, et qu'ils n'aient sollicité les empereurs d'abolir ces abus : on ne les a pas écoutés, et c'est ce qui a fait périr l'empire. Je n'ose pas les accuser de négligence ; mais chacun de nous rendra compte de sa conduite (1498). »

Quelques restes de la secte manichéenne se tenaient cachés à Rome. On sait que ces hérétiques, regardant le vin comme impur, s'abstenaient d'en faire usage. Pour les découvrir, Gélase ordonna la communion sous les deux espèces On n'avait point antérieurement remarqué leur affectation à ne point prendre la coupe, et ils recevaient la sainte

(1497) En déclarant les deux puissances mutuellement *distinctes*, saint Gélase, remarquons-le bien, ne les déclara pas essentiellement *séparables*, surtout *indépendantes*, et *incompatibles* dans le même homme. Combien donc seraient mal avisés ceux qui, dans les graves débats soulevés de nos jours au sujet de la royauté pontificale, voudraient s'appuyer de l'autorité de saint Gélase pour prouver l'incompatibilité !

(1498) Labbe, tom. IV, 1234.

Eucharistie avec les catholiques. Mais ils ne leur fut plus possible de dissimuler après la loi portée en 496 par Gélase, qui traite, avec raison, de sacrilége la division qu'ils faisaient dans l'Eglise par un motif superstitieux.

Le saint Pontife mourut le 21 novembre de cette même année 496 ; il avait occupé la Chaire de saint Pierre quatre ans, huit mois et dix-huit jours.

Ses vertus, sa science, ses immenses travaux le mettent au rang des grands Papes qui ont le plus illustré et servi l'Eglise de Dieu. Voici le bel éloge que fait de lui Denys le Petit, sur le rapport du prêtre Julien, qui avait été disciple du Pontife : Les mœurs de Gélase répondaient à sa doctrine. Il regardait sa dignité non pas comme une domination, mais comme une servitude. Son temps était partagé entre la prière, la lecture et la composition de ses ouvrages. Il se plaisait en la compagnie des serviteurs de Dieu, et aimait à s'entretenir avec eux de choses spirituelles. Il fuyait la bonne chère et l'oisiveté, pratiquait le jeûne, et, vivant dans la pauvreté, il nourrissait tous les pauvres. Il regardait la moindre négligence d'un évêque comme un grand péril pour les âmes. Il gouverna l'Eglise avec beaucoup de patience et de prudence dans des temps très-difficiles (1499).

GELASE II, Pape. — Immédiatement après la mort de Pascal II, les cardinaux s'assemblèrent, et commencèrent à délibérer sur le choix du nouveau Pontife. Leurs vues se portèrent sur Jean, cardinal diacre, et chancelier de l'Eglise romaine. Celui-ci se trouvait alors au Mont-Cassin : c'est là qu'il reçut l'invitation de ses collègues de venir les rejoindre incessamment. Dès le lendemain de son arrivée, il fut élu d'une voix unanime, malgré sa résistance, en présence d'un grand nombre d'archevêques, d'évêques, de prêtres, de diacres, de sénateurs et de consuls romains, et reçut le nom de Gélase.

I. Jean était né à Gaëte : il était fils de Crescentius, qui appartenait à une illustre famille. Dès son enfance, il fut confié par ses parents à Odérise, abbé du Mont-Cassin. Dans ce monastère, il se distingua par ses progrès dans les arts libéraux et la piété, et fut admis à faire profession.

Jean était encore jeune lorsque le Pape Urbain II le tira du Mont-Cassin, et le créa cardinal diacre, puis, peu de temps après, chancelier, afin, dit un auteur du temps (1500), de rétablir dans les actes du Saint-Siége l'ancienne élégance de style, presque perdue alors.

Après la mort d'Urbain, le chancelier Jean de Gaëte resta toujours attaché à Pascal II, qu'il consola dans ses afflictions par un attachement sincère et des soins assidus. C'est à sa recommandation que ce Pontife promut au cardinalat plusieurs hommes éminents, tels que Pierre de Pise, Hugues d'Alatri, Saxon d'Anagni et Grégoire de Gaëte.

L'empereur Henri V poursuivait encore avec acharnement la guerre impie que son père avait faite au Saint-Siége. Il avait dans Rome même de puissants partisans ; entre autres, la famille des Frangipani. A la nouvelle de l'élection de Gélase, Cencio Frangipane accourut l'épée à la main, et frémissant de colère. Il rompit les portes de l'église, prit le Pape à la gorge, le frappa à coups de poing et de pied, et l'ensanglanta de ses éperons. Puis, le tirant par les cheveux et par les bras, il le traîna jusqu'à sa demeure, voisine du lieu de l'élection, le chargea de chaînes et le retint prisonnier. C'est ainsi que Gélase inaugura son pontificat. Quant aux membres du conclave, ils furent arrêtés par les satellites de Cencio, dépouillés et maltraités.

Le bruit de ces violences se répandit bientôt dans la ville ; les Romains s'assemblent et prennent les armes, et, après s'être assurés du capitole, envoient réclamer le Pape aux Frangipani, qui, intimidés par cette démonstration, le mettent aussitôt en liberté. Léon, l'un d'entre eux, se jette aux pieds de Gélase, lui demande pardon, et échappe ainsi au péril qui le menaçait. Immédiatement après sa délivrance, le nouveau Pontife est couronné et conduit solennellement à Saint-Jean de Latran.

La tranquillité semblait rétablie : ceux que la peur avait fait sortir de Rome y rentraient, et tout se préparait pour l'ordination et le sacre de Gélase, qui n'était encore que diacre, quand, tout à coup, pendant une nuit, le Pape apprend que l'empereur Henri V était en armes à Saint-Pierre.

II. En effet, à la nouvelle de la mort de Pascal II, et de l'élection de Gélase, l'empereur s'était dirigé en toute hâte sur Rome, et avait mandé au nouveau Pontife : « Si vous voulez confirmer le traité que j'ai fait avec votre prédécesseur, je vous reconnaîtrai pour Pape, et vous ferai serment de fidélité ; sinon, j'en ferai élire un autre, et le mettrai en possession de votre siége (1501). »

Gélase se leva donc aussitôt, et, montant à cheval, malgré son grand âge et ses infirmités, se retira chez un citoyen nommé Bulgamin, où il demeura caché le reste de la nuit. Le lendemain matin, il se hâta de quitter la ville, et s'embarqua sur le Tibre, vu que les Allemands gardaient avec soin tous les chemins. Le Pape et sa suite furent heureux de trouver deux galères qui les menèrent jusqu'à Porto, où ils se virent forcés, par une affreuse tempête, de s'arrêter dans le port. Là un nouveau danger attendait les illustres fugitifs. Les Allemands se tenaient sur le rivage, et lançaient sur eux avec fureur des flèches empoisonnées, menaçant de poursuivre le Pape jusque dans l'eau, s'il n'était remis entre leurs mains. La nuit et la tempête les empêchèrent d'exécuter leurs menaces. A la faveur des ténèbres, Gélase put prendre terre, et le cardinal Hugues d'Alatri, le pre-

(1499) Denys le Petit : *Epist. nuncup. ad Julian.*
(1500) Sandalfe d'Alatri.

(1501) *Vita Gelasii II*, per Landulf. Ursperg., an. 1118.

nant sur ses épaules, le porta jusqu'au château de Saint-Paul d'Ardée. Dès le lendemain, les Allemands réclamèrent avec menaces le Pape aux habitants de Porto, qui durent leur assurer avec serment qu'il avait fui. Il osa revenir dans la ville pendant la nuit; et, comme les Allemands s'étaient retirés, il put s'embarquer de nouveau, et parvint enfin à Gaëte, quatre jours après sa fuite de Rome.

A la nouvelle de son arrivée, les habitants de Gaëte lui témoignèrent leur joie de le voir au milieu d'eux, et un grand nombre d'évêques se rendirent auprès de lui. Là l'empereur le fit prier de revenir à Rome pour s'y faire sacrer, désirant ardemment, disait-il, assister à cette cérémonie, prêter au Pontife l'appui de sa présence, et conférer verbalement avec lui, ce qui serait le meilleur moyen de rétablir l'union. Gélase, qui avait été mis aux fers avec Pascal II par ce même Henri, pouvait raisonnablement n'avoir pas grande confiance en ses paroles doucereuses. Il répondit donc qu'il allait se faire sacrer immédiatement, et qu'ensuite l'empereur le trouverait prêt pour la négociation partout où il lui plairait. En effet, sans sortir de Gaëte, le Pape fut ordonné prêtre, puis sacré évêque en présence d'un grand nombre de prélats, ainsi que de Guillaume, duc d'Apulie, de Robert, prince de Capoue, et de beaucoup d'autres seigneurs, qui tous lui prêtèrent serment de fidélité. On était alors à la fin de février. Gélase passa tout le Carême à Gaëte, et alla célébrer à Capoue la fête de Pâques, qui, cette année 1118, tomba le 14 avril.

Henri V, sur la réponse du Pontife, se décida à lever le masque et créa un antipape. Il trouva, pour jouer ce rôle, l'archevêque de Braga, Maurice Bourdin, qui avait trahi Pascal II, l'année précédente, et était alors sous le poids de l'excommunication. Excommunié de nouveau par Gélase, au concile de Capoue — *Voy.* l'article LUTTE DES INVESTITURES, — Bourdin demeura à Rome tout le reste de l'année. Le jour de la Pentecôte, il mit la couronne sur la tête de l'empereur, qui peu après quitta l'Italie. A cette nouvelle, Gélase revint secrètement à Rome, et se cacha dans une petite église nommée Sainte-Marie du Second Cierge, entre les maisons d'Etienne Pandulfe le Normand et de Pierre Latron, ses partisans. Le jour de Sainte-Praxède, 21 juillet, il résolut d'officier dans l'église de cette sainte, par le conseil du cardinal Didier, qui en était titulaire, mais contre l'avis de plusieurs, qui représentaient que cette église était dans la citadelle des Frangipani. L'Office n'était pas encore terminé, quand les Frangipani vinrent, avec une troupe de gens à pied et à cheval, attaquer le Pape et les siens, à coups de pierres et de flèches. Etienne le Normand et Crescence Gaëtan, neveu du Pape, résistèrent vigoureusement, bien que leur troupe fût de beaucoup inférieure en nombre : le combat fut rude et dura une partie du jour. Le Pape s'enfuit, à demi vêtu de ses ornements pontificaux, courant seul, à travers les champs, de toute la vitesse de son cheval. Son porte-croix tomba en le suivant, et une pauvre femme l'ayant trouvé le cacha jusqu'au soir.

III. Quant au Pape, on le trouva dans la campagne, près de l'église de Saint-Paul, exténué de fatigue et poussant des gémissements de douleur. Le lendemain, ses amis tinrent conseil, et le Pontife parla ainsi après tous les autres : « Mes frères et mes enfants, comme le mal n'est pas loin, il ne faut pas un long discours. Suivons l'exemple de nos pères; on ne peut rien faire de mieux. Suivons le précepte même de l'Evangile. Puisque nous ne pouvons vivre dans cette ville, fuyons dans une autre : fuyons Sodome, fuyons l'Egypte, fuyons la nouvelle Babylone, fuyons la ville de sang. Il viendra un jour, croyez-moi, où, par la faveur divine, nous reviendrons, soit tous, soit ceux que le Seigneur voudra; et il y aura des temps meilleurs... »

L'avis de Gélase fut unanimement adopté, et chacun reçut ses ordres pour le gouvernement de l'Eglise pendant son absence. Pierre, évêque de Porto, fut nommé vicaire de Rome, et quelques cardinaux lui furent donnés pour l'aider; Hugues, cardinal des saints Apôtres, fut chargé de la garde de Bénévent; Pierre, préfet de Rome, fut confirmé dans sa charge, qu'il avait reçue malgré Pascal; mais l'étendard de la garde de la ville fut confié au Normand Etienne, l'un des plus zélés partisans des droits de l'Eglise (1502).

Gélase quitta Rome le 2 septembre 1118. Il était accompagné de deux cardinaux-prêtres, Jean de Crême et Gui de Balbine, de deux cardinaux-diacres et de deux nobles Romains avec leur suite. Les illustres fugitifs reçurent à Pise un accueil empressé. De là, ils arrivèrent en Provence, au port de Saint-Gilles, où ils furent reçus par l'abbé Hugues et les religieux qu'il dirigeait. Pendant son séjour au monastère de Saint-Gilles, Gélase fut visité par tous les évêques et toute la noblesse du pays, qui lui offrirent leurs services. Quittant le monastère, après un assez long séjour, le Pape se rendit à Maguelonne, où il reçut le célèbre Suger, devenu depuis abbé de Saint-Denys, que le roi de France, Louis le Gros, lui envoyait pour le saluer et lui offrir des présents. Gélase fut sensible à cet honneur, et indiqua un jour auquel il priait le roi de se rendre à Vézelay pour conférer ensemble

Le roi d'Angleterre se trouvait alors en Normandie : le Pontife, dans l'espoir de se concilier son appui, lui députa Conrad. Celui-ci put assister à un concile des évêques et des abbés de Normandie alors réuni à Rouen. Le légat y parla fort éloquemment contre les violences de l'empereur et l'intrusion de l'antipape Bourdin; et, après avoir exposé les persécutions souffertes par

(1502) Landulf., n. 12; apud Baron., an. 1118.

Gélase, demanda à l'Eglise de Normandie un secours de prières et d'argent pour le Saint-Siége (1503).

Ce fut pendant son séjour en France que Gélase accueillit l'illustre saint Norbert, fondateur de l'ordre de Prémontré, se déclara son appui contre ses persécuteurs, et lui accorda de pleins pouvoirs pour prêcher la parole de Dieu dans toute l'Eglise, avec défense à qui que ce fût de mettre obstacle à son saint ministère. *Voy.* l'article NORBERT (Saint).

IV. Gélase, après avoir visité les villes de Vienne et de Lyon, se rendit à Mâcon, où il tomba malade d'une pleurésie. Le Pontife, néanmoins, put continuer sa route jusqu'à Cluni, et y fut reçu avec tous les honneurs dus à sa dignité. Dans ce monastère, sa santé parut se rétablir, et il y reçut la visite des princes et des ambassadeurs. Il commençait à donner ses ordres pour le soulagement de ceux qu'il avait laissés à Rome, et indiqua même un concile à Reims, pour terminer le différend entre le Saint-Siége et l'empire. Mais il retomba malade, et se trouva bientôt réduit à l'extrémité.

Sentant sa fin prochaine, il fit appeler les cardinaux qui l'accompagnaient, et leur proposa pour son successeur Conon, évêque de Préneste. Celui-ci s'en excusa en disant : « A Dieu ne plaise que je me charge de ce fardeau, indigne et misérable que je suis! vu principalement que, de notre temps, le Siége apostolique, étant sous la persécution, a besoin pour se soutenir, de richesse et de puissance temporelles. Si vous voulez suivre mon conseil, nous élirons l'archevêque de Vienne, qui, outre la piété et la prudence, a encore la noblesse et la puissance séculières; car nous espérons qu'il délivrera le Siége Apostolique de cette longue vexation. »

Cet avis fut approuvé du Pape et des cardinaux présents, et aussitôt on envoya chercher l'archevêque de Vienne. Avant qu'il fût arrivé, Gélase rendit l'âme le 29 janvier 1119. Avant sa mort, il avait fait sa confession en présence d'un grand nombre de personnes, reçu la sainte Eucharistie avec de grands sentiments de dévotion, et s'était fait coucher à terre, sur la cendre.

Louis VI, le Gros, était en chemin pour aller conférer avec le Pontife à Vézelay, lorsqu'il apprit sa mort (1504). Il se fit un grand concours de prélats et de seigneurs à Cluni pour honorer les funérailles de Gélase, qui fut enseveli dans le chœur de l'église de ce monastère. Son épitaphe, qui ne contient pas moins de vingt-neuf vers hexamètres, fut composée par le moine Pierre de Poitiers. Ce Pape gouverna l'Eglise un an et sept jours : quelques Martyrologes le mettent au rang des saints.

GENEREUSE (SAINTE), martyre en Afrique en l'an 200 de Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Voy.* l'article MARTYRS SCILLITAINS.

GENES (SAINT), martyr au IIIe siècle. *Voy.* l'article : ACTES DU MARTYRE DE SAINT GENÈS, tom. I, col. 155 et suiv.

GENES (SAINT), évêque de Clermont au VIIe siècle, était né à Arverne, d'une famille sénatorienne, et était archidiacre lorsqu'il fut élu unanimement, en 656, par le clergé et par le peuple; il fut ordonné malgré lui, et aurait préféré mener une vie pieuse et retirée. Il fonda plusieurs monastères : nous en avons mentionné un en parlant de saint Bonet ou Bonit, évêque de Clermont. Saint Genès siégea jusqu'en 662, et mourut le 3 juin.

GENEVIEVE (SAINTE), patronne de Paris et de toute la France, fut suscitée de Dieu, au milieu des douleurs et des ruines du Ve siècle, pour consoler, soutenir et fortifier les fidèles. C'est presque toujours ainsi qu'à côté des plus grands maux, nous trouvons la femme chrétienne pour exercer son irrésistible apostolat. Toute famille est évangélisée par une mère; toute nation l'est ou le fut par une sainte. Nos aïeux, Gaulois et Germains, ont eu plusieurs de ces saintes mères qui sont devenues nos patronnes, et lorsque Clovis et ses Francs se donnèrent à Dieu, ce fut au Dieu de Clotilde et de Geneviève.

I. Saint Célestin Ier était assis sur la Chaire de saint Pierre lorsque Geneviève vint au monde, vers l'an 422 ou 423 (1505). Son père se nommait Sévérus et sa mère Géroncia. La Providence leur avait refusé l'or et l'argent, mais ils n'étaient pas pauvres; ils étaient richement pourvus de vertus et de foi. Ils étaient chrétiens, et, contents de leur partage, ils accomplissaient avec joie les deux grands devoirs de l'humanité : le travail et la prière, notre châtiment et notre consolation. En outre de la petite maison qu'ils habitaient, ils avaient un champ et un troupeau. Le champ était fertile, car Sévérus l'arrosait de ses sueurs, et Dieu de ses bénédictions; le troupeau prospérait aussi; il ne laissait pas manquer de laine la quenouille de Géroncia, et paissait sous la garde de Geneviève. Toute petite encore, elle le conduisait dans les prés, aux bords de la Seine, ou sur les pentes boisées du mont Valérien. C'est là qu'elle reçut les précoces enseignements de la grâce, de la nature, de la solitude.

Avant l'âge où d'ordinaire on s'attache à ce monde, elle s'en était détachée; elle n'avait pas sept ans encore, que frappée par le récit qu'elle entendait faire à ses parents, des œuvres surnaturelles des Chrétiens qui embrassaient en foule la vie religieuse, elle promit à Dieu de se consacrer à lui. C'était le temps, en effet, où les grandes âmes du Christianisme, pour se dédommager de ne

(1503) Labbe, tom. X, p. 824.

(1504) Pandulf. et Luger, apud Baron., an. 1119.

(1505) C'est la date qu'assigne le R. P. Saint-Yves dans son très-savant ouvrage, intitulé : *Vie de sainte Geneviève, patronne de Paris et du royaume de France, suivie de l'histoire de l'abbaye, de l'église et des reliques de la sainte, le tout accompagné de notices, de notes historiques et critiques et pièces justificatives*, 1 vol. in-8, 1845.

plus pouvoir, dans la paix de l'Eglise, verser leur sang pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, inventaient le martyre volontaire de la pénitence et de la mortification, et faisaient, du fond de la solitude et des cloîtres, couler par tout l'univers un large fleuve de sainteté. Une circonstance providentielle vint bientôt faire voir combien était agréable à Dieu l'amour de sa jeune servante.

Un jour de l'année 429, la nouvelle se répandit dans l'humble village de Nanterre, que deux des plus illustres évêques des Gaules allaient passer par là. Cette nouvelle y fit sensation, et tous, Chrétiens et païens, s'en émurent. C'est qu'alors les évêques remplissaient dans les provinces de l'empire une suprême magistrature, qui seule put opérer la fusion de trois éléments en lutte au sein de l'Europe : la civilisation romaine, la barbarie germaine et l'Evangile. On conçoit donc la sensation que causa dans Nanterre l'arrivée de Germain, évêque d'Auxerre, et de Loup, évêque de Troyes. Désignés par le choix de leurs collègues, et par l'ordre du Pape Célestin, ils s'étaient ensemble mis en route pour la Grande-Bretagne, où ils allaient combattre l'hérésie de Pélage, qui niait le péché originel et la nécessité de la grâce.

Il y avait alors à Nanterre une église dédiée à saint Maurice, martyr. Germain et Loup, qui voyageaient comme notre divin Maître, évangélisant les villes et les bourgades, résolurent de s'y arrêter, non pour y prendre du repos à la façon des voyageurs ordinaires, mais pour retremper leurs forces dans la prière et l'oraison. Pendant qu'ils priaient, le peuple vint en grande foule vers l'église, demander aux saints évêques leur bénédiction. Prier, enseigner, bénir, c'est la mission des évêques. Pour satisfaire la pieuse avidité de ce peuple, Germain lui rompit le pain de la parole divine, et tandis qu'il parlait, une lumière surnaturelle, éclairant le front d'une petite fille, lui révéla, au milieu de la foule, une âme que Dieu voulait en faire sortir. C'était Geneviève, alors âgée de sept ans.

Germain la fait avancer, la baise au front, s'informe de son nom, et faisant venir aussi son père et sa mère : « C'est votre fille?... leur dit-il. — Oui, Père. — Soyez donc bénis, reprend l'évêque, pour avoir donné le jour à une si vénérable enfant ! A l'occasion de sa naissance, les Anges se sont réjouis dans le ciel ; car votre fille sera grande devant le Seigneur, et sa sainte vie ramènera à Jésus-Christ beaucoup d'infidèles et beaucoup de pécheurs qui lui devront la vie éternelle. » Rappelant alors l'enfant qui se retirait interdite : « Geneviève, ma fille, dit-il, — Père saint, répondit-elle, parlez et ordonnez, votre servante vous écoute. » Ils s'entretinrent longtemps ensemble; et le saint vieillard ne tarda pas à s'apercevoir que Celui-là même qui est la Sagesse éternelle avait enseigné cette simple enfant, et qu'il avait, par des communications surnaturelles, initié cette humble bergère aux secrets du Ciel. « Père saint, dit Geneviève, je veux, quand je serai grande, me consacrer tout entière au bon Dieu, et j'ai promis à l'enfant Jésus de devenir son épouse. — Geneviève, reprit Germain, il accepte votre amour et votre promesse, et dès à présent, si vous le voulez, je bénirai votre résolution, et vous serez sa fiancée. » Elle était transportée de joie. « Revenez demain, poursuivit-il, et je célébrerai vos fiançailles. » Puis, en signe d'amitié, il la fit asseoir à sa table, et, après qu'elle eut partagé le frugal et apostolique repas des deux évêques voyageurs, il la rendit à ses parents.

Le lendemain, Sévérus et Géroncia la ramenèrent à l'heure marquée. « Geneviève, ma fille, lui dit Germain, vous souvenez-vous de la promesse que vous fîtes hier à Notre-Seigneur? » Elle répondit : « Oui, Père saint, je m'en souviens, et, avec le secours de la grâce divine, j'y serai fidèle. » Ils se rendirent alors à l'église. Germain célébra les saints Mystères. Geneviève y participa, tout enfant qu'elle était; puis, l'évêque étendant la main sur la tête de la petite fille, il la consacra à Dieu, et termina la cérémonie en lui suspendant au cou une médaille de cuivre où était gravé le signe de la croix. « Gardez-la toujours, lui dit le prélat, c'est le présent de noces de Jésus-Christ; les parures mondaines vont mal à ses épouses. » Les évêques bénirent encore Geneviève, ses parents et le peuple ; après quoi ils continuèrent leur chemin. *Voy.* les articles GERMAIN (Saint) d'Auxerre; LOUP (saint), évêque de Troyes.

II. Geneviève recueillit les fruits de leurs bénédictions. Rejetant de son âme tout mal, et jusqu'à la pensée des choses de ce monde, elle en fit comme un vase vide où la Grâce d'en haut descendit, et qui s'emplit jusqu'aux bords.

L'humilité de la douce jeune fille l'empêchait de raconter, même dans les épanchements de la famille, les faveurs extraordinaires qu'à cette époque elle reçut du Ciel. On disait cependant, dans le pays, qu'elle avait des visions, et qu'elle n'aimait tant la solitude que parce que des anges venaient lui parler, quand elle était seule à garder ses troupeaux dans les bois. Sa jeune âme rencontra en effet, dans les voies où elle s'engageait, les mêmes phénomènes mystiques qui révélèrent plus tard le céleste Époux à tant d'autres jeunes filles des champs dont la bergère de Nanterre était la devancière. Mais sa discrétion à cet égard n'a permis à aucun détail d'arriver jusqu'à nous; de même que l'Enfant divin auquel elle s'efforçait de ressembler n'a pas voulu que nous sachions autre chose de son admirable enfance, sinon qu'il croissait en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes, et qu'il était soumis à Marie et à Joseph. L'église était le lieu qu'elle préférait; mais ne pouvant y demeurer en prière aussi longtemps qu'elle l'eût souhaité, elle s'était fait dans son cœur un temple secret, duquel elle ne sortait jamais. Effaçant de son âme la fatale empreinte du péché qui défigure en nous l'i-

mage de Dieu, elle parvint, autant que cela est possible, à rétablir en elle la ressemblance du Créateur, et à mesure qu'elle reproduisait le type divin, elle recouvrait une partie des facultés merveilleuses dont fut originellement douée la nature humaine. Un miracle public ne tarda pas à augmenter et à répandre la réputation de sa sainteté.

Un jour que son père allait à l'église, elle le pria de l'emmener avec lui. Sa mère était ce jour-là retenue à la maison par les soins du ménage, et quoique l'assistance de sa fille lui fût inutile pour le moment, cédant à un caprice irréfléchi, elle s'irrita de ce pieux désir, et s'y opposa. Geneviève fit doucement valoir sa consécration à Dieu qui lui imposait l'assiduité à la Maison de la prière; mais cette observation fut mal reçue, et Géroncia s'emporta jusqu'à frapper rudement au visage sa sainte enfant. Frappée au même instant par une main invisible, Géroncia devint aveugle. La punition miraculeuse était sévère, mais par là, — et plusieurs autres exemples de ces temps nous l'apprennent, — Dieu tenait à faire comprendre et à bien établir dans l'esprit des peuples combien il était jaloux de l'honneur de ses vierges et de l'indépendance de ses épouses.

Toutefois, ce châtiment céleste, dont elle était la cause, affligeait profondément Geneviève, et elle demandait à Dieu avec larmes de rendre à sa mère l'aimable vue du ciel. Géroncia, reconnaissant sa faute, supportait chrétiennement la peine qui la lui faisait expier, et se contentait d'unir ses prières aux prières de sa fille : celle-ci redoublait auprès d'elle de tendresse et de soins. Il y avait deux ans que la pauvre femme était aveugle, lorsque un matin en se réveillant : « Geneviève, ma fille, dit-elle, va au puits me chercher de l'eau, et continue de demander au bon Dieu, qui m'a justement punie, de me pardonner. » Geneviève courut où sa mère l'envoyait, puisa de l'eau à la hâte; mais tandis que le vase se remplissait, son cœur se remplissait aussi. Appuyée sur la margelle de pierre, accablée de douleur, elle pleurait, et ses larmes tombaient dans le puits et dans le vase alourdi qu'elle remontait péniblement. Ces saintes larmes furent bénies par Celui qui a confié à la nature tant de principes salutaires, et qui a déposé des remèdes contre toutes nos infirmités dans les gaz de l'air, dans le suc des plantes, et principalement dans la saveur des eaux. Bientôt Geneviève était de retour auprès de sa mère, et, en lui présentant le vase qu'elle apportait, elle fit, suivant sa coutume, le signe de la croix au-dessus de l'eau. Géroncia y baigna ses yeux et subitement elle recouvra la vue. La mort a depuis ce temps fermé les yeux de bien des générations, mais le souvenir de ce doux miracle s'est transmis d'âge en âge, et une pieuse dévotion, entretenue par une expérience renouvelée sans cesse, amène chaque année encore, au puits de Nanterre, une foule de pèlerins qui, par l'intercession de Geneviève et par la vertu de cette eau bénite par elle, obtiennent la guérison de leurs maux et la confirmation de leur foi.

III. L'amour de Dieu produit naturellement dans les âmes qu'il féconde deux fruits surnaturels : le renoncement à soi, et le dévouement au prochain. C'est le but de la vie religieuse, de cultiver ces deux fruits divins, et plus l'homme élève son cœur vers les pensées et vers les intérêts du Ciel, plus il apprend à se sacrifier et à se dévouer.

Geneviève était en conséquence tourmentée par une grande soif de dévouement; elle attendait avec grand désir l'âge où une consécration solennelle et définitive à Dieu la mettrait, par état, au service de toutes les misères et de toutes les souffrances. Quand elle eut atteint sa quinzième année, elle se rendit en 438 auprès de Flavianus, évêque de Paris, et ce fut de ses mains qu'elle reçut le voile sacré des vierges du Seigneur : sainte armure de la charité sous laquelle, nous le voyons chaque jour, au milieu des passions et des perversités dont elles approchent pour les guérir, les plus faibles filles sont invulnérables et invincibles. Il n'y avait pas encore de couvents de femmes dans les Gaules, et ce fut dans la maison de ses parents que Geneviève dut d'abord pratiquer les exercices de la vie religieuse. Mais Dieu rappela bientôt à lui Sévérus et Géroncia. Leur sainte fille, après les avoir assistés, consolés, bénis, leur ferma les yeux en pleurant; puis, confiante en leur bienheureux réveil, elle les déposa pieusement sous le signe rédempteur, dans le champ du repos que la douce espérance des Chrétiens appelle du nom consolant de *cimetière*, c'est-à-dire *dortoir*.

La mort de ses parents mettait notre sainte en possession de leur petite fortune; mais, quelque modeste que fût cet héritage, elle le trouva trop considérable pour une épouse de Jésus-Christ et pour une servante des pauvres : elle le distribua tout entier en aumônes, ne voulant avoir d'autre affaire en ce monde que l'amour de Dieu, et d'autre patrimoine que sa Providence. Vers ce temps une pieuse dame, qui était sa marraine, et qui vivait à Paris, l'engagea à venir s'établir auprès d'elle. Geneviève s'y rendit avec joie, sachant que sa charité et son zèle trouveraient à s'exercer amplement dans cette ville. C'était une des plus importantes de celles qui étaient restées dans les Gaules au pouvoir des Romains, dont la domination dans cette province de l'empire se trouvait alors cernée au nord, à l'est et au midi par les armes victorieuses et envahissantes des Francs, des Burgondes et des Goths. L'époque de l'établissement de Geneviève à Paris fut pour elle l'époque d'un redoublement de ferveur et de mortifications. Elle ne prenait de nourriture que ce qui lui était strictement nécessaire, et, à partir de ce temps, elle ne mangea plus que deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi. Un pain d'orge, quelques fèves et de l'eau composaient ses repas, et ce ne fut qu'à cinquante ans, et par obéissance pour l'évêque qui dirigeait sa conscience, qu'elle consentit à y ajouter un peu de lait et de poisson. L'esprit

d'oraison, nourri par le jeûne, se développait dans son âme, en proportion des mortifications dont elle accablait son corps. Il lui arriva de rester des mois entiers en prière. L'extase était devenue en elle comme une seconde nature qu'elle ne pouvait vaincre que quand elle en était pressée pour l'avantage du prochain. Alors seulement elle sortait de la cellule où elle passait sa vie dans la compagnie inséparable de douze vierges spirituelles que nous nomme un de ses biographes, la foi, l'humilité, l'abstinence et la pauvreté, la patience, la simplicité, l'innocence et la paix, la charité, la chasteté, la discipline et la prudence.

Mais il faut que le plus pur froment passe par le fléau, par le crible et par la meule; il faut que les plus justes passent par les épreuves. Les souffrances des saints, unies à celles de Jésus-Christ, continuent l'œuvre de la Rédemption, Dieu les accepte en expiation des plaisirs des pécheurs. Geneviève devait donc souffrir. Une cruelle maladie vint exercer, mais non pas vaincre sa patience. Aux douleurs intolérables qu'elle supportait sans se plaindre, se joignit une lèpre hideuse que son humilité accepta avec joie. Puis, vint une paralysie complète, et, trois jours, elle fut sans mouvement; on l'aurait crue morte, sans une légère teinte rose qui colorait ses joues.

Quand elle reprit ses sens, elle raconta qu'un ange était venu et avait emporté son esprit dans le lieu des âmes, et que là elle avait vu les récompenses ineffables préparées à ceux qui aiment Dieu, et les supplices terribles réservés à ceux qui l'offensent. Le récit de cette vision, qu'elle fit à un grand nombre de personnes, ramena plusieurs pécheurs et convertit beaucoup d'infidèles. Quant à Geneviève, son âme fut tellement frappée de cette vision, qu'elle en conserva jusqu'à la mort un profond souvenir. Depuis ce moment, toutes les fois que des discours l'engageaient à parler du bonheur des justes, elle le faisait avec un air tellement inspiré, qu'elle semblait en avoir encore le spectacle devant les yeux (1506).

Mais un trait trop important eût encore manqué à sa ressemblance avec le divin Modèle, si Geneviève n'eût pas eu d'ennemis, et si elle n'eût été ni haïe, ni persécutée. La sainte popularité dont elle jouissait importunait ceux qui ne se sentaient pas capables d'acheter la popularité au même prix; ils trouvèrent plus facile de calomnier notre sainte que de l'imiter. On décria son genre de vie, on la traita d'hypocrite et de visionnaire, et il ne fallut pas longtemps à la multitude pour croire que celle qui, jusque-là, avait été l'objet de son enthousiasme et de son édification, ne méritait que haine et que mépris. Nous nous laissons vite persuader le mal, parce que nous en sentons en nous le principe et le germe. Cela se passait, selon les uns, peu de temps avant qu'elle eût pris le voile, c'est-à-dire vers 435, et selon d'autres, quelques années plus tard. Nous inclinons pour ce dernier sentiment, et ce qui nous y porte, c'est ce qui arriva vers l'an 446.

Cette année-là, l'hérésie relevant la tête dans l'île des Bretons, il arriva que Germain d'Auxerre, qu'on reconnaissait pour un saint et pour *un insigne ouvrier de miracles*, s'achemina de nouveau vers ce pays, en compagnie, cette fois, de Sévère, évêque de Trèves. Venant à passer par Paris, Germain s'informa de Geneviève; mais la calomnie avait fait son chemin, et on lui répondit qu'elle était loin d'être en effet ce qu'on l'avait crue d'abord. Germain, suivi d'une grande foule de peuple, se dirigea aussitôt vers la maison de Geneviève, et, sans s'annoncer, il ouvrit brusquement la porte de la chambre qu'elle occupait. Elle fut surprise en prière et en pleurs. Touchant alors du doigt la terre toute trempée par ses saintes larmes, l'évêque lui rendit un public témoignage, et lui appliqua ces paroles du Psaume: *Mes larmes me tiennent lieu de pain le jour et la nuit, tandis que ceux qui me persécutent me demandent: Où est ton Dieu?* Plusieurs années se passèrent sans que personne osât l'inquiéter davantage, et ce n'est que vers l'an 450 que nous la voyons sortir de nouveau de sa retraite.

IV. En ce milieu du ve siècle, on n'entendait plus dans la Gaule que le long gémissement et le cri de désolation que poussaient les hommes traqués comme un troupeau par les Barbares. Sénateurs, matrones, maîtres, esclaves, tous allaient se réfugier dans les villes, car les bandes terribles qui ravageaient nos contrées n'osaient s'enfermer dans leurs murailles. La Gaule avait été dévastée comme si l'Océan eût passé sur elle, et l'incendie avait balayé la Bretagne comme d'une langue rouge (1507). Tout ce qui se trouvait entre les Alpes et les Pyrénées, entre l'Orient et le Rhin, avait été ruiné. Il n'était resté debout, au nord de la Loire, que Troyes et Paris, grâce aux prières de saint Loup et de sainte Geneviève. Saint Germain d'Auxerre était mort dans sa seconde mission chez les Bretons, en 448.

Attila venait de passer le Rhin. Le fer et la flamme accompagnaient ses pas, la terreur précédait. Il avait fait briller par tout l'univers l'éclair d'une sanglante épée qu'il disait avoir reçue de Dieu, duquel il se faisait justement appeler le fléau. Le sauvage roi des Huns traînait à sa suite une sauvage armée de vaincus qu'il faisait combattre avec lui. Soit que, par vanité, il voulût conserver à sa mission terrible un caractère providentiel, soit qu'il ne pût, en effet, résister au souffle divin qui le poussait et l'arrêtait, ce grand ennemi du nom chrétien n'avait reculé que devant les ordres qui lui avaient été

(1506) *Vie de sainte Geneviève*, par le R. P. Saint-Yves, *ubi supra*, p. 57; et *L'Union de l'Ouest*, articles sur une nouvelle *Vie de sainte Geneviève, patronne de Paris*, par M. le comte Albert de Rességnier, in-18, 1846.

(1507) Saint Jérôme, Salvien, Gilda.

intimés au nom du Dieu des Chrétiens. C'est ainsi que ce fléau qui n'épargnait rien, épargna Troyes, à la voix de saint Loup; Châlons, à celle de saint Alpin; Orléans, à celle de saint Aignan; Rome, à celle de saint Léon. Dieu voulait, en ce temps, que la liberté des cités fût sauvée par leur évêque. Celui de Paris, à l'approche d'Attila, ordonna des prières publiques. C'est à cette occasion que Geneviève quitta sa cellule et se rendit au baptistère où les femmes étaient réunies tandis que les hommes délibéraient sur ce qu'il y avait à faire.

Pendant qu'on priait, Geneviève fut ravie en extase, et quand elle revint à elle ce fut pour annoncer que Dieu la chargeait de s'opposer à la fuite résolue par les habitants, et d'assurer au peuple effrayé qu'Attila, changeant d'itinéraire, ne passerait point par Paris. Ivres de joie, toutes ces femmes courent à leurs pères, leurs maris, leurs fils épouvantés qui rassemblaient à la hâte les effets les plus précieux, et se disposaient à fuir. « Non, non, leur crient-elles, nous ne quitterons pas nos foyers; nos prières ont touché le Ciel; Attila ne viendra pas! — Et d'où le savez-vous? demandent-ils avec étonnement. — Geneviève nous l'a dit de la part de Dieu, elle nous défend de partir. Restons. » Honteux de se laisser arrêter par le conseil des femmes, ces hommes sentent alors leur extrême frayeur se changer en extrême colère. « Geneviève! s'écrient-ils; ah! la fausse prophétesse! veut-elle donc nous livrer aux Barbares, veut-elle nous faire tous égorger? Fuyons! mais auparavant nous lapiderons l'exécrable visionnaire! » Et se précipitant en tumulte dans les rues, ils accompagnent le doux nom de Geneviève d'imprécations terribles et de furieux cris de mort. En ce moment, un étranger vénérable arrive et fend la foule. Ce n'était pas Germain d'Auxerre, venant une fois encore au secours de Geneviève; Germain, comme nous l'avons dit, avait rendu son âme à Dieu; c'était de lui, cependant, que venait le secours. La mort, en brisant ses liens terrestres, avait resserré les liens de sainte amitié pour celle qu'il appelait sa fille.

Voulant, à son heure dernière, lui donner un gage de son souvenir, il avait chargé son archidiacre Sédulius de lui remettre de sa part un présent de choses saintes et bénites. Porteur de ces pieuses eulogies (1508), Sédulius arrivait précisément au milieu du tumulte. Au nom vénéré du saint évêque qui l'envoyait, il apaisa la fureur du peuple, défendit Geneviève, et lui fit rendre justice. L'autorité de la sainte l'emporta, les habitants de Lutèce restèrent, Attila ne vint point, et il rencontra bientôt dans les plaines de Châlons (1509) l'armée romaine d'Aétius, dont Théodoric et ses Goths, Mérowig et ses Francs, formaient les ailes invincibles. Au dire exagéré, sans doute, des contemporains, la bataille que se livrèrent là l'Orient et l'Occident de l'Europe coûta la vie à trois cent mille hommes.

Quand les persécuteurs de Geneviève virent que l'événement avait justifié la prédiction de la sainte, et que les Huns avaient changé l'ordre de leur marche, ils rougirent de l'indignité de leur conduite et conçurent pour Geneviève une vénération qui ne fit que s'accroître de jour en jour. Car, outre l'esprit de prophétie, l'humble fille de Géroncia avait encore le don des miracles, et on lui en vit opérer d'éclatants en divers lieux, principalement à Paris, à Meaux, à Laon, à Troyes, à Orléans, à Tours (1510). Le bruit de sa sainteté se répandit jusqu'aux extrémités du monde. Saint Siméon Stylite donna des preuves publiques de sa vénération pour la servante de Dieu, et lui fit demander le secours de ses prières (1511).

V. Le crédit de notre sainte auprès de Dieu ne lui mérita pas moins la confiance et la vénération des peuples. Cette confiance parut surtout au siége de Paris par Childéric, roi des Francs, et elle ne fut point vaine.

Voici d'abord ce que saint Grégoire de Tours nous dit de ce prince : « Childéric, régnant sur la nation des Francs, abusait de leurs filles. Indignés de cela, ils le chassèrent de la royauté, et prirent unanimement pour roi Egidius, maître de la milice pour les Romains, qui régna huit ans sur eux. Childéric, qui s'était réfugié chez le roi des Thuringiens, ayant appris que les Francs avaient oublié ses torts et le regrettaient, s'en revint et fut rétabli dans la royauté; mais de telle sorte qu'il régna conjointement avec Egidius (1512). Quelque temps après, Bazine, femme du roi des Thuringiens, quitta son mari et vint trouver Childéric, qui l'épousa et en eut un fils qu'il nomma Clovig ou Clovis. Comme on le voit, pour le remarquer en passant avec un historien (1513), au commencement de la première dynastie, la royauté des Francs n'était ni héréditaire ni inamissible. Les Francs expulsent du trône et du royaume Childéric, parce qu'il se conduit mal, et ils élisent à sa place, non pas un homme de sa famille, non pas un homme de la nation, mais un étranger, mais un Romain qui commandait dans ces quartiers les troupes impériales, et quand, après huit ans de déposition et de bannissement, ils veulent bien rappeler Childéric, ils partagent la royauté entre les deux : ***His ergo regnantibus simul*** (1514).

(1508) *Voy.* sur les *Eulogies*, l'article FIDÈLES (Assemblée des), n° VII.

(1509) *Voy.* là-dessus l'*Histoire de saint Alpin, huitième évêque de Châlons-sur-Marne*, par M. l'abbé Boitel, chanoine, 1 vol. in-12, 1853, chap. 4, 5, 6 et 7.

(1510) R. P. Saint-Yves, dans sa *Vie de sainte Geneviève, ubi supra*, rapporte ces miracles en détail. *Voy.* IIIe part., chap. 2 et 3; chap. 5, 7 à 16; Ve part., chap. 2; VIe part., chap. 2, et *passim*.

(1511) *Acta SS.*, 3 Januar.

(1512) Greg. Tur., lib. II, cap. 12.

(1513) Rohrbacher, tom. VIII, p. 461.

(1514) Greg. Tur., *loc. cit.*

Or, d'après deux *Vies* très-anciennes de sainte Geneviève, plus anciennes même que Grégoire de Tours, les Francs assiégèrent ou bloquèrent pendant bien des années, c'est-à-dire dix ans, la ville de Paris. Childéric, qui ne songeait qu'à détruire les villes et les églises, était déjà maître de Tournay et d'Arras, lorsqu'il se présenta devant Lutèce. Les habitants furent saisis d'effroi, car ses trois ou quatre mille guerriers, réunis aux Visigoths et aux Romains, avaient défait Attila, et Lutèce ne pouvait leur résister longtemps. On résolut pourtant de soutenir le siége; chacun prit des armes et se porta sur les murailles. Les vivres commencèrent bientôt à manquer, et *le pauvre peuple*, raconte un historien, *qui mourait de langueur sur le pavé, regrettait alors d'avoir échappé à la fureur d'Attila et portait envie au bonheur de ceux qui l'avaient éprouvée. Lutèce fut un grand sépulcre où l'on ne voyait que pâles ombres et squelettes horribles* (1515). La ville ouvrit enfin ses portes, et Childéric ou Hildéric, comme l'appellent ces anciennes *Vies* que nous venons de mentionner, y fit du moins quelque temps sa demeure. La sauvegarde des Parisiens durant ces calamités fut sainte Geneviève.

En effet, dans la famine horrible qui faisait périr tant de malheureux, elle procura aux habitants des vivres qu'elle alla chercher elle-même avec des bateaux sur la Seine, jusqu'à Arcis-sur-Aube et jusqu'à Troyes, dit un écrivain (1516); elle chercha bien longtemps l'illustre évêque qui l'avait rencontrée avec saint Germain à Nanterre, mais saint Loup avait abandonné la ville. Il avait accompagné Attila jusqu'au Rhin, et cette démarche avait excité la jalousie des grands. On l'avait accusé de trahison, et il s'était retiré sur une montagne pour y vivre en solitaire. Ce fut une grande affliction pour Geneviève d'apprendre une telle nouvelle. Elle eût voulu se jeter à ses pieds et lui demander sa bénédiction, bien que les peuples implorassent la sienne. Elle combla pourtant de faveurs la ville ingrate. La population, avertie longtemps d'avance, accourut. Quelques spectateurs se découvraient en signe de respect, d'autres s'approchaient pour toucher ses vêtements. La ville était pleine. Elle rendit la vue à un homme qui l'avait perdue en travaillant un jour de dimanche. Un pauvre sous-diacre avait eu un fils avant son entrée au monastère. La fièvre tourmentait et dévorait son enfant depuis plus de dix mois. Il le présenta à Geneviève, et il fut guéri à l'instant (1517).

Alors la foule s'empressa plus que jamais sur les pas de la vierge. On alla même jusqu'à lui arracher une frange, un lambeau de son vêtement, et cette frange et ce lambeau circulaient comme un talisman : c'était à qui les toucherait, à qui les posséderait; car il n'en fallait pas davantage pour guérir une fièvre, cicatriser une plaie et même chasser le démon. Dix mille habitants de la ville, les esclaves et les colons des villages voisins, tous la suivaient, la précédaient et lui servaient d'escorte, en criant: « Sainte fille, ayez pitié de nous ! » Quand Geneviève eut exposé le but de son voyage, il n'y eut qu'un cri unanime : on promit de lui fournir du blé. Quelques-uns l'apportaient et le déposaient à ses pieds, refusant toute valeur. Elle sortit de Troyes et se rendit à la vie d'Arciaca (Arcis-sur-Aube).

Cette petite cité était encore pleine de son illustre martyr, saint Balsamius ou Baussange, qui florissait sur la fin du IV[e] siècle; il n'y avait pas longtemps qu'il avait prêché l'Evangile aux Vandales et qu'il avait eu la tête tranchée (vers l'an 407). Le bruit de l'arrivée de Geneviève se répandit dans la ville. Le seigneur d'Arciaca, qui avait nom Passin, accourut à sa rencontre, et la pria de vouloir bien descendre en sa maison et de bénir son épouse, qui était paralytique. Les habitants de la ville la supplièrent de se rendre chez leur seigneur : « Sainte fille, disaient-ils, ayez pitié de notre dame Passin, vous qui êtes si puissante! elle est infirme, ayez pitié d'elle! » La dame fut guérie et se leva pour remercier Geneviève. Ce miracle fit du bruit. Les habitants des pays voisins accouraient sur son passage et lui demandaient sa bénédiction (1518). Enfin, Geneviève fit charger onze bateaux du blé qu'elle avait ramassé et se dirigea vers Lutèce, accompagnée de la femme de Passin.

Les bateaux suivaient paisiblement le cours du fleuve, le ciel était pur et le soleil dardait ses rayons sur les rives de la Seine. Mais bientôt des nuages s'amoncelèrent, le vent souffla fort, et les rameurs tremblèrent, car les petits bâtiments étaient poussés violemment contre les pierres et les arbres du rivage. Geneviève s'agenouilla, éleva un regard vers le ciel. Les éclairs sillonnaient les nuages, la tempête éclatait, et les bateaux allaient disparaître sous les ondes. Pourtant, quand Geneviève se releva, la tempête se calmait, et un passager, le prêtre Bessus, que l'aspect du danger avait rendu demi-mort de frayeur, se voyant sauvé d'une manière si miraculeuse, se mit à entonner ce cantique de l'*Exode : Adjutor et protector factus est nobis Dominus in salutem* (1519) : « *Le Seigneur est venu nous secourir et nous protéger pour notre salut*. » Et tous ceux qui montaient la flotte, répondant de concert à ce pieux trans-

(1515) *Histoire de sainte Geneviève*, par les Bénédictins, chap. 9.

(1516) *Sainte Geneviève en Champagne*, par M. A. Ansard.

(1517) *Vie et miracles de la vierge madame sainte Geneviève*, par Jacques Corbin, avocat au parlement, in 8, 1632, Paris.

(1518) Sur la route d'Arcis-sur-Aube à Troyes, tous les villages, nous dit M. Alexis Ansard, « ont conservé la trace de Geneviève. On lui a élevé des petites chapelles, des oratoires. *Aux Chapelles*, un jeune prêtre, naguère, fit bâtir un petit oratoire à l'endroit même où Geneviève avait prié. C'est là qu'il se retirait pour méditer et attirer les grâces de Dieu sur son troupeau. »

(1519) C'est ainsi qu'on lisait ce passage dans l'ancienne version de la Bible.

port, continuèrent le cantique, en mêlant leurs chants aux opérations de la manœuvre. Mais de quelle reconnaissance ils se sentirent pénétrés envers Geneviève, à qui Paris se trouvait ainsi, pour la seconde fois, redevable d'un si puissant et si heureux secours (1520)! Ajoutons que notre sainte, plus d'une fois, obtint de Hildéric la grâce de ceux qu'il avait condamnés à mort, et que ce roi, tout barbare et païen qu'il était, ne pouvait s'empêcher de la respecter, et de lui accorder ce qu'elle voulait pour le bien de ses chers concitoyens.

VI. Cependant tant de sollicitude et de dévouement pour le prochain n'empêchaient pas Geneviève de poursuivre le cours de ses œuvres ordinaires, c'est-à-dire ses mortifications, ses exercices de piété et ses efforts pour réaliser la vie religieuse. Plusieurs jeunes filles dont l'une, qui avait reçu le voile avec elle, se nommait Alde (aujourd'hui sainte Alde), et une autre Céline ou Céligue (aujourd'hui sainte Céline), s'étaient réunies à elle, et menaient sous sa conduite une vie de prière et de charité. Le nombre de ces pieuses compagnes s'augmenta peu à peu, et devint bientôt si grand, qu'elles furent obligées de faire construire une maison, premier monastère de Paris; Geneviève en fut la première supérieure.

Notre sainte avait une grande dévotion envers saint Martin de Tours et saint Denys de Paris. Elle alla plusieurs fois visiter les reliques du premier. Quant au second, elle lui fit bâtir, ainsi qu'aux compagnons de son martyre, une église dans le lieu (1521) où ils avaient répandu leur sang pour Jésus-Christ. Ce fut elle encore qui forma le projet de la basilique des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul, commencée par Clovis et achevée par sainte Clotilde. Enfin, après une vieillesse longue et heureuse elle s'éteignit comme un flambeau, et sa belle âme alla recevoir le prix d'une vie passée tout entière dans les exercices de la piété, de la pénitence et de la charité. Ce fut le 3 janvier de l'an 512. Geneviève avait quatre-vingt-neuf ans, et, comme pendant sa vie, Dieu lui avait accordé le don des miracles, son tombeau rayonna également de cette gloire. Les fidèles y obtinrent, en effet, dans la suite des âges, quantité de grâces, et il s'y opéra des guérisons merveilleuses (1522).

Il n'entre pas dans notre sujet de faire l'histoire du culte et des reliques de la sainte patronne de Paris (1523). Nous n'avons eu qu'un but en esquissant la vie de cette humble et douce vierge, celui, indépendamment de l'obligation pour nous de glorifier cette perle de l'Église de France au VIᵉ siècle, de montrer l'action salvatrice qu'exerce toujours la sainteté, et la bonté de Dieu qui exalte les faibles et qui, par eux, accomplit ses vues de miséricorde et d'amour sur les hommes. Puissions-nous avoir réussi !

Sainte Geneviève, comme on le voit par son histoire, avait toutes les qualités qui font les grandes âmes : une patience à toute épreuve, un courage au-dessus des plus redoutables difficultés, une constance infatigable à poursuivre jusqu'à la fin une résolution saintement formée. Qu'on joigne à ces nobles traits d'un grand caractère une piété angélique, des mœurs douces accompagnées d'une aimable simplicité, un cœur sensible et compatissant, une âme généreuse et pleine de ce désintéressement qui ne connaît la sévérité que pour soi-même, et l'on concevra sans peine comment elle fut chérie et vénérée de tout un peuple... Mon Dieu!

(1520) Le R. P. Saint-Yves, *op. cit.*, p. 84.

(1521) *Voir* là-dessus les notes dans Godescard, *Vies des saints*, tom. I, p. 65 de l'éd. de Lille, 1855.

(1522) *Voy.* l'article FEU DES ARDENTS. « Ayez donc la bonté de ne pas m'attaquer sur les prodiges opérés par cette bonne Gauloise, écrivait Voltaire à la marquise de Créquy. Celui des Ardents, par exemple, m'est aussi bien démontré que la mort de Tibère ou la brutalité de Calvin! J'éprouve une émotion d'enfant aussitôt qu'il est question de Geneviève! C'est ma bergère, c'est ma bonne vierge, à moi. » Un autre jour, Voltaire disait à Condorcet et à d'Alembert, réunis autour de son lit de mort : « Savez-vous bien que ma grand' mère était très-dévote à sainte Geneviève, et que son mari fut un des seize porte-châsse à la procession de 1683! Vous croyez peut-être que ce n'était rien du tout que de porter la châsse de sainte Geneviève? Dites-moi donc cela, pour que je vous arrache les yeux! » (*Souvenirs de la marquise de Créquy*, tom. II, p. 132-134.)

(1523) On trouvera cet historique très-complet dans l'ouvrage du R. P. Saint-Yves, p. 129 et suiv.; et dans l'*Histoire de sainte Geneviève*, par M. l'abbé Faudet, curé de Saint-Roch, à Paris. Notons seulement un fait particulier. Le pieux de Quélen, archevêque de Paris, fit rechercher par toute la France quelques parcelles de reliques qui avaient été détachées authentiquement, dans diverses circonstances, de la châsse de sainte Geneviève. On en recueillit quelques restes dans le diocèse de Meaux, si fréquemment honoré par la pieuse bergère de Nanterre, dans les visites qu'elle faisait à sa sainte pupille, sainte Céligue de la ville de Meaux. La célèbre abbaye de Juilly, selon la tradition, eut l'honneur de la présence des deux saintes filles. Dans le parc de cette ancienne maison (aujourd'hui collége de Juilly), il existe une fontaine vénérée, où les deux saintes se désaltéraient souvent. De là l'usage de l'Oratoire du cardinal de Bérulle de ne donner aux élèves de la maison que de *l'eau de Sainte-Geneviève*, et la fleur de santé traditionnellement attribuée à cette boisson. Au temps de la moisson, les travailleurs de la Brie boivent en plein soleil cette eau de Sainte Geneviève, et nul n'en fut jamais incommodé. Bossuet venant visiter fréquemment Juilly et les Oratoriens, demandait, en entrant sur le seuil du perron, un verre d'eau de la fontaine Sainte-Geneviève; souvent, dit l'abbé Ledieu, il se sentit soulagé par ce verre d'eau dans les cruelles atteintes de la pierre dont il mourut. « Ce qui est constant, dit M. l'abbé Chatenay, c'est le culte de Sainte-Geneviève dans toutes les plaines de la Brie, comme dans celles qui environnent Paris. Mgr de Quélen, après avoir obtenu le succès de ses démarches dans la recherche des reliques de sainte Geneviève, procéda à l'information canonique de ces restes transmis, et les confia aux missionnaires de Sainte-Geneviève, sous la direction du célèbre abbé Rauzan. En 1830, malgré la bagarre et les persécutions, on eut le temps de soustraire l'humble, mais précieux reliquaire. »

donnez-nous des saints ! donnez-nous des libératrices et comme Geneviève, nous avancerons, nous formerons des œuvres vivantes et fécondes, et, dès lors, notre délivrance sera proche !

GENNADE, patriarche de Constantinople. *Voy.* l'article LÉON (Saint), Pape.

GENNADE (SAINT), évêque d'Astorga au xe siècle. Il fut d'abord ordonné abbé de Vierzo, autrement Saint-Pierre des Montagnes, l'an 898, par Ranulfe, évêque d'Astorga. C'est le monastère que saint Fructueux de Brague avait fondé dans son patrimoine, vers le milieu du VIIe siècle. (*Voy.* son article.) Il avait été tellement négligé, que le lieu était devenu tout sauvage. Gennade, avec ses moines, le rebâtit, y planta des vignes et des arbres fruitiers, et le rendit habitable.

Il succéda à Ranulfe sur le siége d'Astorga, dès le temps du roi Alphonse le Grand; et, l'an 915, il fit un testament par lequel on apprend qu'il avait rétabli plusieurs monastères ruinés par les Sarrasins, les mettant sous la règle de Saint-Benoît, et que plusieurs monastères se servaient des mêmes livres, qui leur étaient communs et qu'ils se prêtaient les uns aux autres, mais à la charge qu'ils reviendraient au monastère auquel ils étaient donnés. Les livres nommés dans cet acte sont : le Psautier, le *Comes* ou *Vade mecum*, l'Antiphonier, le Manuel des oraisons, le Manuel des passions, c'est-à-dire des Actes des martyrs : ceux-là se trouvaient en chaque église. Ceux que l'on prêtait, sont : la Bibliothèque, c'est-à-dire la Bible entière, les *Morales sur Job*, le Pentateuque avec *Ruth* en un volume, les *Vies des Pères*, les *Morales sur Ezéchiel*, Prosper, les Offices, peut-être de saint Ambroise, les livres *De la Trinité*, apparemment de saint Augustin, les Lettres de saint Jérôme, les Etymologies, les Gloses, le *Livre des Règles*, qui semble être le recueil de saint Benoît d'Aniane. Quand on se rappelle qu'il s'agit de l'Espagne, où tout avait été ruiné par les Sarrasins, où il fallait tout rétablir, on ne s'étonne plus que les livres fussent d'abord si rares dans les nouveaux monastères. Alors, comme toujours, c'est Rome qui leur en procure. Saint Gennade renonça à l'épiscopat avant l'an 920, se retira à un monastère, nommé Mont du Silence, et laissa son siége au moine Fortis, son disciple (1524).

GENSERIC, roi des Vandales. *Voy.* l'article INONDATION DES BARBARES, et l'article CARTHAGE (Prise de), tom. III, col. 841 et suiv.

GENTIEN (SAINT), martyr du IIIe siècle, à Amiens. (*Voy.* l'article ACTES DU MARTYRE DES SAINTS DONATIEN ET ROGATIEN, etc., n° III.) Ce saint fut l'hôte de saint Fuscien et de saint Victoric, et il devint leur compagnon de martyre. *Voy.* l'article FUSCIEN (Saint).

GENTIEN (BENOIT), moine de Saint-Denys, député, en 1415, au concile de Constance par l'Université de Paris. (*Voy.* l'article ACHÉRI (Jean d').) Ce religieux passe pour l'un des plus doctes et des plus éloquents hommes de son temps. On le croit le même que le moine, anonyme de saint Denys, de qui nous avons une histoire fort détaillée de Charles VI et de ce qui s'est passé sous son règne.

GEOFFROI, archidiacre de Monmouth en Angleterre, puis évêque de Saint-Alaf ou Asaph, au XIIe siècle, vers l'an 1152. Des troubles étaient survenus dans le pays, et pressé par la pauvreté et par les ravages des Gallois, Geoffroi se retira en Angleterre, où le roi Henri II le reçut favorablement, et lui donna en garde l'abbaye d'Abendon, qui était vacante, pour en jouir jusqu'à ce qu'il eût la liberté de rentrer dans son siége. Le clergé de Saint-Alaf se plaignit au concile de Londres, de l'an 1175, que Geoffroi ne voulait point retourner à son Eglise, quoiqu'il en eût été admonesté par le Pape Alexandre. L'archevêque Roger, de l'avis du concile, lui ordonna de retourner ou de renoncer à l'évêché; et Geoffroi prit ce dernier parti, espérant que l'abbaye lui demeurerait. Il résigna donc l'évêché entre les mains de l'archevêque, lui remettant son anneau et sa crosse; l'archevêque sacra en sa place évêque de Saint-Alaf un docteur nommé Adam, Gallois de nation. (*Voy.* son article, tom. I, col. 231.) Le roi donna aussi l'abbaye d'Abendon à un moine : ainsi Geoffroi perdit l'un et l'autre.

Les centuriateurs de Magdebourg disent que Geoffroi vivait du temps du Vénérable Bède, et qu'il fut mis au nombre des cardinaux; mais les auteurs anglais n'en conviennent pas. On croit que cet évêque d'Alaf est le même que Geoffroi Arturus, qui a écrit une histoire des anciens Bretons depuis le roi Brutus, le Troyen, jusqu'au roi Artus, remplie de quantité de fables, et qui a traduit les prophéties de Merlin (1525). Mais tout cela importe peu à notre sujet, et nous ne nous y arrêterons pas davantage.

GEOFFROI, abbé, cardinal de Vendôme, écrit au Pape Pascal II, d'une manière peu respectueuse au sujet de la question des investitures. *Voy.* l'article LUTTE DES INVESTITURES, n° XXXIII. *Voy.* aussi l'article URBAIN II, Pape.

GEORGES (SAINT), moine de Palestine, fut martyrisé à Cordoue en 852. (*Voy.* l'article MARTYRS DE CORDOUE, sous Abdérame II.) Les reliques de saint Georges furent, en 858, transférées à Paris, avec celles de saint Aurélius et autres martyrs de Cordoue.

GEORGES, patriarche jacobite d'Antioche, au VIIIe siècle. (*Voy.* l'article ABDULLA, surnommé ABOULABAS.) Ce Georges fut chassé avec violence par Abongafar Almansor, successeur d'Abdala. Il passa dix années en prison, après lesquelles il rentra à Antioche et fut patriarche des Jacobites. Il écrivit sa lettre synodique à Jean d'Alexandrie et en re-

(1524) *Acta SS.*, 25 Maii.
(1525) *Voy.* Moréri, Dupin, XIIe siècle, et Fleury, liv. LXII, n° 53.

çut réponse. Il mourut vers l'an 786 (1526). Cyriaque lui succéda.

GEORGES (SAINT), apôtre, l'un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, fut envoyé avec saint Front, par saint Pierre, et devint le premier évêque du Puy (1527). Disciple de saint Front, il travailla d'abord avec lui à prêcher l'Evangile dans le Périgord (1528). Ayant accompli son œuvre et procuré beaucoup de conversions parmi les infidèles, dans ce pays et en d'autres provinces, il vint dans le Velay et y annonça la Bonne Nouvelle. Saint Front le fit évêque du Puy, et Georges y désigna la célèbre église de Notre-Dame sur le mont Anis, où il s'est fait dans la suite une telle quantité de miracles, que le siége épiscopal qui était d'abord à Ruesse, dite autrement Saint-Paulien, y fut enfin transféré par saint Evode (1529). Après toutes sortes de bonnes œuvres et une vie remplie de miracles, saint Georges alla se réunir au ciel à son divin Maître, et recevoir de Lui la récompense due au bon et fidèle serviteur. On ne peut douter de la mission apostolique de ce saint (1530) et de l'authenticité de ses actes. *Voy.* notre article FRONT (Saint), premier évêque de Périgueux.

GEORGES, patrice. L'empire d'Orient voyait presque constamment les marches du trône souillées par la débauche et par le sang de ceux qui en descendaient, après n'avoir fait, pour ainsi dire, que d'y apparaître. A Justinien II, prince féroce, succédait Bardane Filépique. Celui-là avait eu la tête tranchée, celui-ci, après un règne de dix-sept mois, était rendu aveugle par les patrices Georges et Théodose. Voluptueux et prodigue, Filépique passait sa vie dans la débauche et les festins. Cette conduite fit naître contre lui un complot qui le plongea dans un état plus triste que l'exil auquel il avait été condamné par Tibère II. Georges et son collègue, profitant de l'état d'ivresse où il se trouvait après une orgie, lui crevèrent les yeux et l'emportèrent hors du palais, dans un endroit de la grande place ou hippodrome, sans qu'il s'en aperçût. Anastase II inaugura son règne par le châtiment des deux patrices qui avaient crevé les yeux à Filépique. Il leur fit subir la peine du talion et les envoya en exil. Deux ans après, Anastase lui-même était détrôné par les troupes de *l'obsequium*, prenait l'habit monastique et était confiné à Thessalonique (1531). C'est ainsi que se succédaient les Césars de la nouvelle Rome!

GEORGES (SAINT), évêque de Mitylène, métropole de l'île de Lesbos, au IXe siècle. Il était né de parents nobles et riches; mais il embrassa la vie monastique, et s'appliqua particulièrement à l'aumône. Il fut chassé de son siége par l'iconoclaste Léon l'Arménien, pour la cause des saintes images, et relégué à Chersone, où il mourut des suites de ses souffrances. L'Eglise honore sa mémoire le 7 avril.

GERALD (GIRALDUS), appelé aussi GIRARD DU CHER, évêque de Limoges, au XIe siècle, succéda à son oncle Eustorge ou Austorge. Il eut pour compétiteur Amblard, abbé de Saint-Martial, qui avait été nommé par une partie des électeurs; mais, après bien des contestations, Gerald fut confirmé par le Saint-Siége. Il était de retour de Rome et à la tête de son troupeau en 1142; il assista à la consécration de l'église de Grandmont, en 1168. Cet évêque fut un des bienfaiteurs des religieux d'Artige : ses libéralités leur permirent de se bâtir un monastère (1532). Il mourut en 1177.

GERALD ou GIRAULD (LE BIENHEUREUX), fut emmené en Espagne par Bernard, archevêque de Tolède (*voy.* cet article), qui le fit d'abord grand chantre dans la métropole. Puis, l'église de Brague étant venue à vaquer, Gerald fut élu d'une voix unanime pour en occuper le siége, et Bernard le sacra. Gerald, dans un voyage qu'il fit exprès à Rome, obtint de Pascal II le rétablissement de la dignité métropolitaine pour son église. Etant mort en 1110, il eut pour successeur Bourdin Maurice. *Voy.* son article.

GERARD, usurpateur du siége de Narbonne, compétiteur d'Agius, l'archevêque légitime, lui fit endurer les plus mauvais traitements et finit par être excommunié par le Saint-Siége, vers 914. *Voy.* l'article AGIUS, archevêque de Narbonne.

GERARD, évêque d'Angoulême, au concile de Rome, tenu par le Pape Pascal II. *Voy.* l'article LUTTE DES INVESTITURES, n° XXXII.

GERARD, évêque. *Voy.* l'article ANDRÉ DE PÉROUSE.

GERARD DE MONTAIGU, évêque de Paris au XVe siècle. Il fut d'abord archidiacre de Cambrai, puis évêque de Poitiers, d'où il fut transféré sur le siége de Paris. C'est le Pape Alexandre V qui autorisa cette translation, le 25 juillet 1409. L'année 1419, Gérard fut chargé de composer un tribunal devant lequel les juges ecclésiastiques devaient procéder juridiquement contre la morale pernicieuse de Jean Petit. Henri le Barbu, évêque de Nantes (*voy.* tom. II, col. 1052), était du nombre de ces juges. L'évêque de Paris, avec ses accesseurs, condamna le fougueux doc-

(1526) *Chron. Orient.*

(1527) *Voy.* sur cette tradition, qui n'a pas été contestée, une *Dissertation* dans l'*Univers* du 22 avril 1842.

(1528) *Voy.* la *Vie de saint Front*, etc., par M. l'abbé A. B. Pergot, 1 vol. in-8, 1861, chap. 4, 18 et 19.

(1529) Le P. Giry, *Vies des saints*, au 10 novembre.

(1530) Après les travaux récents sur les apôtres des Gaules, et particulièrement sur saint Front et saint Georges (*voy.* M. l'abbé Arbellot, *Dissertation*, etc., 1855, p. 157-158), on est surpris de voir l'auteur du *Dict. hagiog.* venir dire : « On ne connaît pas le détail des travaux apostoliques de saint Georges, ni *le temps où il vécut*, quoiqu'il paraisse que ce fut au IVe siècle. »

(1531) Caillot, *Hist. du Bas-Empire*, tom. Ier, et Fleury, liv. XLIe, n. 24 et 27.

(1532) Voy. *Hist. de l'Eglise gallicane* liv. XXVII, t. XIII, p. 172 de l'édit. in-12, 1826.

teur, malgré l'insidieuse apologie sous le manteau de laquelle il avait voulu abriter ses erreurs. Nous avons vu à l'article du concile de Constance (tom. III, col. 1513), que le fameux libelle de Jean Petit avait été frappé des anathèmes de l'Eglise. Gérard de Montaigu mourut le 25 septembre 1420.

GERASIME (Saint), abbé dans la Palestine, au VI[e] siècle. *Voy.* l'article Elie, patriarche de Jérusalem.

GERAULD ou GIRAULD, cardinal, évêque d'Ostie. A l'article Béranger, hérésiarque d'Angers (n° V, tom. III, col. 199), nous avons parlé d'un concile tenu à Poitiers, le 13 du mois de janvier 1075, par Gérauld ou Girauld, cardinal-évêque d'Ostie. En qualité de légat du Pape, il présida cette assemblée qui fut très-violente, puisque les jours de l'hérésiarque furent en danger. Nous ne saurions avoir trop de blâme pour les excès auxquels on se porta en cette circonstance; mais il importe de remarquer un fait : c'est que l'Eucharistie, attaquée par Béranger, était, au XI[e] siècle, regardée avec grande raison comme le trésor le plus précieux de la sainte Eglise. Or, y toucher, c'était lui ravir ce qui lui était le plus cher et ce qui lui tenait par le fond des entrailles et du cœur. Le légat put heureusement interposer son autorité, et sauver la tête du coupable. Gérauld se rendit célèbre dans toutes ses légations (1533), et ce n'est pas un petit honneur d'avoir su accomplir alors son devoir ; car les temps étaient difficiles, la simonie était chose commune : il fallait dégrader des évêques, lutter contre l'hérésie, se prendre, pour ainsi dire, corps à corps avec les princes de ce monde, les excommunier, les déposer. Les Papes eux-mêmes n'étaient plus en sûreté, au milieu des Lombards et des perfidies des empereurs. Gérauld assurément ne vit pas toujours ses efforts couronnés de succès, mais il empêcha beaucoup de mal, et sa mort fit un grand vide à la cour romaine.

GERBILLON (Jean-François), Jésuite missionnaire. *Voy.* l'article Missionnaires en Chine (Notice sur quelques).

GERBOLD ou GERBAUD (Saint), évêque de Bayeux au VII[e] siècle. Ce saint évêque, sur lequel nous n'avons point de détails, se trouva au concile de Rouen de l'an 692 ou 693. Nous noterons seulement ici qu'en 1853, des tombeaux ayant été découverts dans l'église de Saint-Exupère, à Caen (1534), une commission rendit compte à l'évêque actuel de Bayeux de cette découverte. Dans un rapport (1535), rempli de faits historiques, la commission, sur les huit sarcophages trouvés, a déclaré que deux devaient être considérés comme la sépulture *certaine* de saint Manvieu et de saint Gerbold; et deux autres comme étant la sépulture *très-probable* de saint Frambold et de saint Gérétrand.

Saint Manvieu ou Manvé, évêque de Bayeux et natif de cette ville même, mourut le 27 juin de l'an 480. Il est fait mention de saint Gérétrand ou Gérétrau dans le Martyrologe de France (1536). Pour saint Frambold ou Framband, on nous apprend seulement qu'il fut le quatorzième évêque de Bayeux. Aucune de nos nombreuses *Vies des Saints* ne parle des saints que nous venons de nommer, si ce n'est Chastelain, qui en fait mention dans son *Martyrologe universel*. Mais l'Eglise de Bayeux possède des documents sur ces saints évêques.

GERBRAND, évêque en Zélande. *Voy.* l'article Canut le Grand, n. III.

GERDIL (Hyacinthe-Sigismond), célèbre cardinal dont toute la vie, pendant soixante ans, a été consacrée à la défense de la religion, et qui a élevé lui-même à sa gloire, dans plus de quarante ouvrages en faveur de la vérité, un monument impérissable.

I. Il naquit à Samoën, en Savoie, le 23 juin 1718, d'une famille estimée. Son père était notaire. Un oncle paternel soigna ses premières études. Le jeune Gerdil les acheva aux colléges des Barnabites, de Thonon et d'Annecy. Beaucoup d'application, une grande pénétration d'esprit, la mémoire la plus heureuse, mais bien plus encore, une pureté de mœurs admirable et une éminente piété le firent distinguer par ses maîtres comme un élève d'un mérite rare; et lorsque, ses études finies, il témoigna le désir d'entrer dans leur congrégation, ils ne purent que s'applaudir de faire une acquisition aussi précieuse.

Après les épreuves du noviciat, Gerdil alla faire à Bologne son cours de théologie. A l'étude des saintes Lettres, il joignit celle des langues anciennes et modernes. Il apprit le grec et y fit des progrès assez rapides pour être bientôt en état de recourir aux sources originales. Il prit des leçons d'italien sous le Père Corticelli, membre célèbre de l'académie de la Crusca, cultiva le français avec un soin égal, se perfectionna dans le latin et parvint non-seulement à pouvoir parler ces trois langues avec pureté, mais encore à les écrire avec autant de facilité que d'élégance. Infatigable au travail, ayant une santé qui pouvait y suffire, et animé de la plus vive ardeur de savoir, Gerdil faisait tout marcher de front : l'étude des langues, la théologie, la philosophie, les mathématiques, la physique, l'histoire; et, sur des matières si diverses, on a de lui des ouvrages qui ont mérité les suffrages du public et l'approbation des savants.

Quoiqu'une vie aussi occupée, jointe à son amour de la solitude, ne lui permît pas de se répandre au dehors, il était connu et estimé de tout ce que l'Institut de Bologne renfermait de membres les plus célèbres et les plus recommandables : des Zanotti, des Manfredi, des Bianconi, des Beccari, etc. Son mérite et les avantages qui devaient un jour en résulter pour la religion et les lettres n'échappèrent point à la pénétration de Lam-

(1533) Fleury, liv. LXII, n. 17, 55.
(1534) Le premier évêque de Bayeux fut saint Exupère, autrement saint Spire.
(1535) Présenté par M. Boudard.
(1536) Au tom. II, *in Appendice*, ad 7 Decemb.

bertini, alors archevêque de Bologne, et plus tard Pape illustre, sous le nom de Benoît XIV.

Il connut Gerdil jeune encore, et, démêlant ce qu'il devait devenir un jour, l'accueillit, l'encouragea, se servit même de sa plume pour traduire du français en latin quelques pièces sur les miracles, lesquelles devaient entrer dans son grand ouvrage : *De la béatification et de la canonisation des Saints*. Fier d'une distinction si flatteuse, Gerdil se souvint toujours avec une vive et tendre reconnaissance des bontés dont ce grand Pontife avait honoré sa jeunesse, et il aimait à en parler.

II. En 1737, lorsque Gerdil avait au plus dix-neuf ans, les Barnabites l'envoyèrent à Macerato pour y enseigner la philosophie dans l'Université, et bientôt après à Casal, où il réunit aux fonctions de professeur celles de préfet du collége. Il remplit ces deux places comme aurait pu le faire un homme d'une expérience consommée.

Des thèses que pendant son séjour à Casal il dédia au duc de Savoie, et deux ouvrages de métaphysique qu'il publia contre Locke, ayant attiré sur lui l'attention de la cour de Turin, lui valurent, en 1749, la chaire de philosophie dans l'Université de cette ville, et, environ cinq ans après, celle de théologie morale. D'un autre côté, sa réputation de sagesse et de lumières, mais surtout des écrits solides en faveur de notre sainte religion, qui méritèrent les éloges de Benoît XIV, le firent appeler par l'archevêque de Turin au conseil de conscience; tandis qu'il recevait de son Ordre une autre et plus précieuse marque de confiance, par sa nomination à la charge de provincial des colléges de Savoie et de Piémont.

Il se comporta dans ce dernier poste avec tant de sagesse, de prudence et de modération, que la Congrégation des Barnabites ayant perdu son supérieur général, il fut question de lui donner Gerdil pour successeur; mais Benoît XIV le désigna dans le même temps à Emmanuel III, roi de Sardaigne, comme la personne la plus capable de diriger l'éducation de son petit-fils, le prince de Piémont, depuis roi sous le nom de Charles-Emmanuel IV. Gerdil vint donc à la cour, mais il y vint comme les saints savent le faire (1537); il y vécut comme il faisait dans son collége, aussi retiré, aussi modeste, tout entier aux soins qu'il devait à son élève et employant le temps que ne réclamait pas l'instruction du prince, à la composition d'ouvrages utiles à la religion ou au progrès des sciences. La cour de Turin récompensa les soins du Père Gerdil par sa nomination à une riche abbaye; mais il jouit des revenus de ce bénéfice en titulaire qui connaissait la

(1537) « Quiconque, dit saint François de Sales, est esclave des faveurs de la cour, des succès du palais, de l'honneur de la guerre, ô Dieu, c'en est fait, il ne saurait *chanter le cantique* de l'amour divin. Mais celui qui n'est en cour, en guerre, au palais que par devoir, Dieu l'assiste, et la douceur

voyage. Résigné et courageux dans sa détresse, Gerdil se rendit à Sienne, auprès de l'auguste Pie VI ; mais il ne lui fut pas permis de demeurer dans cette sainte compagnie.

Il parvint en Piémont, grâce aux secours de deux généreux amis, le cardinal espagnol Lorenzo et l'archevêque de Séville Despuig. Il fit connaître à Turin, en sa qualité de délégat apostolique, par une lettre du 14 août 1798, adressée aux évêques des Etats-Sardes, les pouvoirs extraordinaires dont le Pape l'avait revêtu durant son absence de Rome. De là il se rendit à son abbaye della Chiusa, se retira dans le séminaire et y vécut dans la plus extrême pénurie et sous le poids de quatre-vingts ans, occupé de la prière et de l'étude qui maintenaient son esprit toujours frais, dispos et serein.

En décembre 1799, le cardinal Gerdil se rendit au conclave de Venise. Un grand nombre de suffrages se réunirent sur sa tête, et il tremblait déjà devant la charge suprême qui le menaçait, lorsque les cardinaux furent détournés de leur résolution par l'exclusion que l'Autriche fit valoir contre un sujet du roi de Piémont, et à plus forte raison contre un Français, ainsi que par la considération du grand âge du pieux et savant cardinal.

Gerdil suivit le Pape Pie VII à Rome, après avoir publié encore plusieurs de ses ouvrages à Venise. Il mourut à la suite d'une maladie de vingt-cinq jours, le 12 août 1802, au commencement de notre siècle, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, doux, paisible et saintement recueilli en Dieu, dans une cellule de la maison des Barnabites. Le deuil fut général. Sa mémoire fut honorée par une médaille frappée en son honneur et par une épitaphe composée pour le monument érigé dans l'église de son ordre, par le Père Fontana, procureur-général des Barnabites, depuis cardinal, qui prononça aussi son Oraison funèbre (1538).

Comme nous l'avons dit en commençant, le cardinal Gerdil nous a laissé plus de quarante excellents et solides ouvrages sur divers sujets, tous se rapportant à un seul point que le savant auteur ne perdit jamais de vue, la défense de la Vérité. On avait jusqu'ici quatre éditions de ces ouvrages : la première publiée à Bologne, de 1784 à 1791; la seconde à Rome, de 1806 à 1821, en 21 volumes in-4; la troisième à Florence, de 1844 à 1850; la quatrième à Naples de 1853 à 1857 : cette édition est plus complète que les précédentes. Mais on vient d'en publier une cinquième pour la France (1539), due aux soins éclairés d'un Barnabite, le R. P. Piantoni, juste admirateur des écrits du cardinal Gerdil, pieux et docte religieux dont nous avons pu apprécier les vertus autant que la science, le zèle et l'aménité.

GERETRAND ou GERETRAN (Saint). *Voy.* l'article Gerbold ou Gerbaud (Saint).

GERMAIN, moine, ami de Cassien, vivait au IVe siècle. *Voy.* l'article Cassien (Jean).

GERMAIN (Saint), évêque d'Auxerre, au IVe siècle. Martin de Tours et Germain d'Auxerre sont les deux saints les plus révérés et les plus populaires de la France. Partout, autrefois du moins, on connaissait leurs vertus, leurs miracles, et l'on chantait leurs louanges.

I. Saint Germain d'Auxerre naquit l'an 380 en cette ville même (1540) de Rustique et de Germanille, tous deux d'une noblesse distinguée dans le pays, mais plus distingués encore par leurs vertus. On l'instruisit de bonne heure dans les belles-lettres. Il alla à Rome étudier la jurisprudence, et plaida avec succès devant le préfet du prétoire. Il se maria selon sa condition et fut élevé à la charge de duc, c'est-à-dire qu'il eut le commandement des troupes de son pays.

Mais il ne demeura pas longtemps dans le monde. Appelé à l'état ecclésiastique par une inspiration divine, Germain fut élu évêque du consentement unanime du clergé et du peuple. *Voy.* l'article Amator (Saint), évêque, tom. I, col. 809.) Malgré son extrême répugnance, il accepta l'épiscopat. Dès lors il devint un homme nouveau, renonça à la pompe du siècle, distribua ses biens aux pauvres et mena une vie très-austère. Nous voulons tracer un court tableau de son genre de vie : elle contrastera avec cette vie si sensuelle, si confortable que chacun cherche aujourd'hui.

Depuis le jour de son ordination jusqu'à sa mort, saint Germain n'usa ni de vin, ni d'huile, ni de légumes, ni de sel, si ce n'est aux jours de Noël et de Pâques. Sa nourriture consistait en pain d'orge, souvent accompagné de cendre. Il ne mangeait que le soir, et il était quelquefois trois jours sans prendre aucune nourriture. En hiver comme en été, il portait toujours le même habit, d'une étoffe grossière : il ne le quittait que lorsqu'il était usé. Son lit était une espèce de cercueil rempli de cendres, couvert d'un cilice, sans chevet et avec une mauvaise couverture. Il dormait tout habillé, et le plus

(1538) *Voy.* sur le cardinal Gerdil, la *Revue de l'enseignement chrétien*, dirigée par M. l'abbé d'Alzon, février 1855; et *Notice sur le cardinal Gerdil, Barnabite*, en tête de la *Vie du B. Alexandre Sauli, Barnabite, évêque d'Alérie et de Pavie, apôtre de la Corse*, par le cardinal Gerdil lui-même, ouvrage publié par les RR. PP. Barnabites de Paris, 1 vol. in-12, 1861.

(1539) Dans les Ateliers de M. l'abbé Migne.

(1540) Nous avons rédigé cette Notice sur un manuscrit inédit, intitulé : *Suite chronologique des évêques d'Auxerre, depuis saint Pèlerin jusqu'au siècle présent*, petit in-fol., 1780. L'auteur de ce manuscrit, comme nous l'avons découvert, est un curé de Cravant, dans le diocèse d'Auxerre, et se nommait Duminy. On n'a malheureusement que la première partie de ce travail, et, malgré cela, il mériterait de voir le jour. Au moyen de quelques retouches dans le style un peu suranné, on en ferait un ouvrage utile aux fidèles et qui ne laisserait pas, ce nous semble, que d'être précieux pour l'hagiographie de l'ancien diocèse d'Auxerre.

souvent sans quitter ni sa ceinture, ni ses souliers. Il portait toujours sur sa poitrine des reliques des saints. Il exerçait l'hospitalité envers toutes sortes de personnes; il donnait à manger à ses hôtes, étant lui-même à jeun, et il leur lavait les pieds.

Saint Germain bâtit un monastère vis-à-vis de la ville d'Auxerre, de l'autre côté de l'Yonne, en l'honneur de saint Côme et de saint Damien. Il aimait à se retirer dans cette douce solitude. Il découvrit le tombeau de plusieurs martyrs dont les corps avaient été jetés dans une citerne, et bâtit, à leur gloire, une église et un monastère : c'est encore aujourd'hui la paroisse de Saints en Puisaie, *Loca sanctorum*. Notre saint ayant aussi découvert le chef de saint Prix et le corps de saint Cot, fit élever un temple au même lieu où ils étaient inhumés. Il s'est formé en cet endroit une petite ville nommée Saint-Bris et où l'on conserve une partie des reliques des saints martyrs mis en honneur par saint Germain.

Germain donna, en outre, à l'église, tous ses biens, qui consistaient en grandes et belles terres d'un revenu considérable (1541). Puis, ayant été nommé par le Pape Célestin Ier, légat pour aller, en son nom, combattre dans la Grande-Bretagne les pernicieuses doctrines des pélagiens, Germain dut se préparer à partir. En même temps, c'est-à-dire l'an 429, les évêques des Gaules, assemblés en concile, prièrent saint Germain et son ami saint Loup de Troyes d'entreprendre au plus tôt cette mission. Notre saint se mit donc en chemin, passa par Paris et s'arrêta, avec son compagnon, au petit village de Nanterre.

Le peuple, prévenu de leur arrivée, alla au-devant d'eux pour recevoir leur bénédiction. Saint Germain leur donna différents avis. Ensuite, il alla faire sa prière dans l'église. Ce fut là qu'il reconnut, par une lumière divine, la vertu éminente à laquelle était appelée Geneviève. Il la discerna au milieu de la foule, et, l'ayant fait approcher, il dit à ses parents que cette petite fille serait grande devant Dieu et attirerait à lui plusieurs personnes. Il demanda ensuite à Geneviève si elle voulait se consacrer à Jésus-Christ comme son épouse. Elle répondit que c'était tout son désir. Alors le saint la bénit et étendit ses mains sur la tête de la jeune fille pendant le temps de la prière. Telle fut la consécration de Geneviève, qui devait illustrer de ses vertus et de ses miracles l'Eglise de Paris.

Le lendemain de cette pieuse cérémonie, saint Germain prit à part Geneviève et lui demanda si elle se souvenait de ce qu'elle lui avait promis la veille. — *Oui*, dit Geneviève, *et j'espère l'observer par le secours de Dieu et par vos prières.* En l'écoutant, le saint vit à terre une médaille de cuivre où la croix était empreinte. Il la lui donna, et lui recommandant de la porter constamment à son cou, il dit ces paroles remarquables : « Ne souffrez jamais que votre cou ou vos doigts soient chargés d'or, d'argent ou de pierreries, car si vous aimez la moindre parure du siècle, vous serez privée des ornements célestes et éternels. » Et, après ces mots, il quitta la jeune fille : elle avait reçu dans son cœur le germe de la plus éminente sainteté. *Voy.* l'article Geneviève (Sainte), n° I. Mais suivons saint Germain et saint Loup en Angleterre où les appelaient leur zèle et leur amour pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

II. Arrivés dans ce pays, ils le remplirent de l'odeur de leurs vertus, et y répandirent partout la doctrine de la grâce dont ils étaient pénétrés. Ils prêchaient non-seulement dans les églises, mais sur les chemins et dans les campagnes, tant la foule qui les suivait était grande. Tout était apostolique en eux : la vertu, la doctrine, les miracles.

Les pélagiens évitaient leur rencontre; mais ils furent obligés enfin d'accepter une conférence. Ils y vinrent habillés magnifiquement. Ils parlèrent les premiers, et, après qu'ils eurent longtemps discouru, saint Germain et saint Loup leur répondirent avec une grande éloquence soutenue des autorités de l'Ecriture. Sur ces entrefaites, on présenta aux saints évêques une jeune fille aveugle. Saint Germain la fit porter aux pélagiens. Ceux-ci confus se joignirent aux parents de l'enfant et prièrent les deux saints de la guérir. Alors Germain invoqua la Très-Sainte-Trinité, et ayant ôté de son cou un reliquaire qu'il portait toujours, il l'appliqua sur les yeux de la jeune infortunée qui recouvra aussitôt la vue. Ce miracle rendit également la vue intellectuelle à bien des aveugles qui gémissaient dans les ténèbres de l'erreur; car tout le monde abandonna le parti des pélagiens et embrassa la foi catholique.

Cette heureuse réunion opérée, notre illustre évêque voulut visiter le tombeau de saint Alban, premier martyr de la Grande-Bretagne. Il pria longtemps sur ce tombeau, et il prit de la terre encore teinte du sang du généreux confesseur de la foi. Dieu convertit, dans cette circonstance, beaucoup de personnes par le ministère de saint Germain. Plus tard, ce saint fit bâtir à Auxerre un oratoire en l'honneur de saint Alban et y plaça la précieuse relique qu'il avait recueillie de ses propres mains sur la terre même où le martyr avait été immolé. Mais la mission des deux saints évêques n'était pas terminée. Ils devaient encore rendre des

(1541) Il en donna sept à l'église cathédrale : Appoigny, où son père et sa mère étaient inhumés dans l'église de Saint-Jean; le petit Varzi, où il y avait un palais; le grand Varzi et quatre autres. Il en donna également trois au monastère de Saint-Côme, et trois au monastère qu'il bâtit sous l'invocation de saint Maurice. Telle est, en grande partie, l'origine des biens que l'Eglise d'Auxerre possédait; elle fut, comme la plupart des autres églises, enrichie par les donations de ses premiers évêques.

services signalés aux peuples d'Angleterre : ils les délivrèrent des Pictes et des Saxons, qui les attaquaient.

En effet, les Anglais se sentant trop faibles pour résister à leurs ennemis, eurent recours aux deux serviteurs de Dieu. Germain se mit à leur tête. Il envoya des coureurs pour reconnaître le pays ; posta des gens avantageusement et ayant crié trois fois *Alleluia !* toute l'armée répéta ce même cri, ce dont on était convenu. Ce cri, multiplié par les échos des montagnes, fit un si grand bruit, que les barbares en furent épouvantés. Ils jetèrent leurs armes et s'enfuirent en confusion, sans emporter leurs bagages. Les saints évêques ayant ainsi délivré la Grande-Bretagne des pélagiens et des Saxons, retournèrent dans leurs diocèses.

Cependant saint Germain fut obligé, un peu plus tard, de revenir en Angleterre. Nous avons parlé ailleurs de ces missions importantes et rapporté les fruits de salut que nos saints opérèrent (1542); d'autres missionnaires, parmi lesquels saint Alpin, qui devint évêque de Châlons-sur-Marne, leur furent adjoints, et tous opérèrent des merveilles dans ces contrées infestées du pélagianisme. Tillemont, paraît-il (1543), eut entre les mains les Actes de la mission de saint Germain d'Auxerre et de saint Loup de Troyes : il est bien regrettable (1544), qu'ils n'aient point été publiés ; nous eussions trouvé dans ces documents de bien précieux renseignements pour l'histoire du catholicisme en Angleterre.

III. Le premier soin de saint Germain en rentrant dans son diocèse fut de travailler à faire diminuer les impôts dont il trouva son peuple accablé. Il alla donc à Arles s'en plaindre au préfet des Gaules ; celui-ci accorda la décharge demandée par le saint évêque. Cette démarche le fit bénir de tout son peuple, et il continua au milieu de lui ses travaux apostoliques. Mais il lui fallut, ainsi que nous venons de le dire, quitter encore son troupeau pour retourner dans la Grande-Bretagne où l'hérésie, profitant de son absence, avait relevé la tête. C'était en 446.

Germain passa de nouveau par Paris, et là il fit connaître à tout le monde l'innocence de l'illustre Geneviève que sa piété extraordinaire avait exposée à de grandes calomnies. Cet hommage rendu à la pureté et à l'incorruptible vertu de Geneviève, il poursuivit sa route. *Voy.* l'article GENEVIÈVE (Sainte). n° III.

Arrivé en Angleterre, il combattit l'hérésie avec un succès encore plus heureux que lors de sa première mission. Car le peuple fut si indigné contre les pélagiens que, pour n'être plus exposé à leurs erreurs et aux troubles qu'ils causaient, il les obligea de sortir du royaume qui en fut ainsi délivré. Saint Germain n'avait plus qu'à se retirer. Toutefois, il voulut encore accomplir une mission de miséricorde. Il se rendit à Ravenne pour demander à l'empereur la grâce des Bretons, qui s'étaient révoltés. Il désira n'entrer dans cette ville que la nuit, afin d'éviter les honneurs qui l'y attendaient. Mais cette précaution était inutile. Une foule de peuple se trouva à son entrée, et le reçut avec tous les témoignages de respect qui étaient dus à sa vertu et à ses miracles.

L'évêque de la ville, saint Pierre Chrysologue, tous les seigneurs de la cour, l'empereur Valentinien lui-même et sa mère Placidie s'empressèrent de lui donner des marques de leur vénération. Placidie lui ayant envoyé un grand vase d'argent rempli de mets délicats, Germain distribua ces mets à ceux de sa compagnie, donna le bassin d'argent aux pauvres, et, en reconnaissance, fit porter à l'impératrice un pain d'orge sur une assiette de bois, pour marquer la pauvreté et l'austérité qui conviennent aux évêques. Placidie reçut ce présent avec beaucoup de joie et de respect : elle fit enchâsser l'assiette de bois dans de l'or. Germain obtint de l'empereur la grâce qu'il était venu demander. De plus, son séjour dans la ville impériale ne fut pas infructueux pour la foi et pour le peuple. Il prêcha, et les beaux exemples de sa vie excitaient la piété dans les cœurs. Il délivra les prisonniers par sa parole et par ses prières. Le fils de Volusien venait de mourir : il lui rendit la vie, et ce miracle fit beaucoup de bruit.

Après tant de travaux et de persévérance, après tant de combats et de triomphes, il ne restait plus à saint Germain que d'aller jouir d'une gloire égale à ses mérites. Dieu lui fit connaître que sa mort approchait, et il dit aux évêques qui l'accompagaient que bientôt il partirait pour sa véritable patrie. Quelques jours après avoir annoncé sa fin prochaine, saint Germain tomba en effet malade. Toute la ville fut alarmée à cette nouvelle. L'impératrice alla le visiter, et saint Germain lui demanda en grâce de renvoyer son corps à Auxerre, ce qu'elle lui accorda à regret. Le saint prélat mourut le septième jour de sa maladie, le dernier jour de juillet 448, à l'âge de soixante-dix ans. Il avait gouverné son Eglise pendant trente ans et vingt-cinq jours.

Quelque grande que fût sa pauvreté, l'Eglise et l'empire voulurent partager sa succession. L'impératrice prit, pour sa part, le reliquaire qu'il portait sans cesse sur lui. Saint Pierre Chrysologue eut son camail et son cilice. Un des six évêques qui l'accompagnaient prit son manteau ; deux autres par-

(1542) *Voy.* nos articles ALPIN (Saint), évêque de Châlons, tom. I, col. 827, n. I ; AUGUSTIN (Saint), apôtre de l'Angleterre, tom. II, col. 738, n. I ; GRÉGOIRE LE GRAND (Saint), Pape.

(1543) C'est ce que nous apprennent les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, tom. II, p. 261.

(1544) Ces Actes n'existent-ils plus ? Ne sont-ils pas, dit Dom Pitra, enfouis quelque part, peut-être en Angleterre ? Quel trésor pour éclairer cette croisade contre le pélagianisme breton ! (*Etudes sur la Collection des saints par les Bollandistes*, etc., in-8. 1850, p. 128.)

tagèrent sa robe et deux autres sa tunique. Le sixième eut sa ceinture.

Après ce pieux partage des dépouilles de notre saint, on songea à ses funérailles. Acholius, chambellan du prince, embauma le saint corps; l'impératrice l'orna magnifiquement et on l'enferma dans un cercueil de cyprès. Une grande quantité de flambeaux brûlaient autour nuit et jour; les évêques le gardèrent en récitant des prières; enfin l'empereur pourvut aux frais des obsèques et du transport des précieux restes de notre saint. On consacra plusieurs jours à célébrer ces funèbres cérémonies, et l'on se mit ensuite en route pour les Gaules, accompagné d'une foule de peuple.

IV. Les reliques qu'on portait ainsi en triomphe opérèrent des miracles sur la route. A Plaisance, une dame de qualité, paralytique, ayant passé la nuit dessous le cercueil du saint évêque, se trouva guérie à son réveil. On rapporte bien d'autres faits extraordinaires qu'il serait trop long d'énumérer.

Un disciple de saint Germain, Saturne, fut informé à Auxerre, par une révélation divine, de la mort de son maître. Il alla au-devant de lui jusqu'aux Alpes. Le saint corps fut transporté à Vienne en Dauphiné, et déposé dans une église le jour même qu'on en faisait la dédicace : ainsi fut accomplie la promesse que saint Germain avait faite à l'évêque de cette ville de se trouver à la consécration de son église. Enfin le saint corps arriva à Auxerre et fut exposé dans l'église cathédrale le vingt-deuxième jour de septembre. Mais l'affluence des peuples ne cessant pas, il fut inhumé le premier jour d'octobre dans l'oratoire de Saint-Maurice, qu'il avait fait bâtir lui-même, et qui est devenu dans la suite une abbaye de Bénédictins qui porta son nom. Depuis ce temps, plusieurs églises des Gaules ont célébré la solennité de cette translation, et plusieurs évêques connus par leur sainteté ont élevé des temples sous le vocable de saint Germain d'Auxerre.

Les miracles fréquents qui s'opéraient au tombeau de ce bienheureux pontife le rendirent célèbre au VI[e] siècle. Cette célébrité était si grande et si universelle que Nicétius, évêque de Trèves, écrivant à Clodosuinde, reine des Lombards, l'engageait à envoyer à Auxerre les hérétiques, afin qu'étant témoins des prodiges qui s'y opéraient, ils revinssent à la foi catholique. Sainte Clotilde, reine de France, fit bâtir sur le tombeau de notre saint une superbe basilique. Courad, comte du palais, fut guéri sur ce tombeau d'un mal d'yeux par l'attouchement de quelques herbes odoriférantes dont les environs du sépulcre étaient environnés, et, en reconnaissance de ce bienfait, il y attacha ses bracelets d'or.

En 841, le corps de saint Germain fut placé dans un autre endroit de son église. Cette translation fut l'objet d'une magnifique cérémonie. Charles le Chauve y assista. On trouva le corps de saint Germain entier avec les habits pontificaux dont on l'avait revêtu lors de son inhumation. Le prince le vit et l'admira. Cette auguste cérémonie fut encore rehaussée par un prodige que Dieu opéra par la vertu de son serviteur. Un sourd et muet, nommé Hélénus, fut entièrement guéri. Le corps du saint évêque fut placé dans une châsse magnifique, donnée par Lothaire, fils du roi Charles. Le siége épiscopal d'Auxerre était alors occupé par le vénérable Héribalde. Ce pontife renferma dans une châsse quelques ornements dont saint Germain se servait pour offrir les saints mystères. Ils échappèrent en partie à la fureur des hérétiques, et nous voyons, d'après une histoire inédite des évêques d'Auxerre (1545) que l'on conservait encore ces ornements, en 1780, dans la cathédrale d'Auxerre. Des auteurs rapportent que les calvinistes réduisirent en cendres le corps de notre saint. Il ne restait plus, dans la même année, à l'abbaye de Saint-Germain que le tombeau de l'illustre évêque et le drap de soie que l'impératrice Placidie avait donné pour l'ensevelir (1546). La vie de saint Germain d'Auxerre a été écrite par le prêtre Constance, auteur contemporain, à la prière de saint Patient, archevêque de Lyon.

GERMAIN (SAINT), martyr en Palestine, en 308. *Voy.* ACTES DES MARTYRS DE PALESTINE, n° XII.

GERMAIN, moine d'un monastère de Bethléem. *Voy.* l'article ETUDES MONASTIQUES, n° IV.

GERMAIN DE PARIS (SAINT). *Voy.* l'article RADEGONDE (Sainte).

GERMAIN (SAINT), patriarche de Constantinople, qui résista fortement à l'empereur Léon l'Isaurien, soutenant que les saintes images avaient toujours été en usage dans l'Eglise, et déclarant qu'il était prêt à mourir pour leur défense.

Ce saint prélat essaya de ramener quelques évêques courtisans qui pensaient, ou qui paraissaient penser comme l'iconoclaste couronné, notamment Constantin de Nicolie. Nous avons les lettres que Germain écrivit sur ce sujet : l'une à Jean, évêque de Synnade, métropolitain de Constantin; l'autre, à Thomas, évêque de Claudiopolis, qui s'était déclaré contre les images, et encore à un autre évêque qui était tombé dans les mêmes erreurs (1547).

Nous lisons dans ces lettres l'intéressant passage qui suit : « Personne ne doit se scandaliser de ce que l'on présente aux images des saints des luminaires ou des parfums. Ce sont des symboles de leurs vertus, pour signifier leur lumière spirituelle et

(1545) C'est le manuscrit que nous avons mentionné plus haut, petit in fol. de 1780.

(1546) *Voy. Hist. de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre*, par M. l'abbé Henry, 1 vol. in-8, 1851, Auxerre.

(1547) *Voy.* ces Lettres dans le P. Labbe, t. VII, p. 268-515.

l'inspiration du Saint-Esprit. D'ailleurs, comme dit saint Basile, l'honneur qu'on rend à de bons conserviteurs, est une preuve d'affection envers le commun Maître. Enfin, ce qui est bien important, c'est que Dieu a fait souvent des miracles par des images. De quoi il y a plusieurs histoires : comme des guérisons de malades, que nous connaissons par nous-mêmes, des charmes rompus, des apparitions en songe. Un fait hors de doute, c'est que l'image de la Sainte Vierge, qui était à Sozopolis de Pisidie, a répandu de sa main un parfum liquide : il y en a beaucoup de témoins. Ce qui, au reste, n'est pas incroyable, puisque l'ombre seule de saint Pierre guérissait les malades. Il ne sera pas inutile d'ajouter ce que rapporte Eusèbe dans son histoire. A Panéade, autrement Césarée de Philippe, l'hémorroïsse, en souvenir de sa guérison miraculeuse, dressa devant sa maison une statue de bronze représentant le Seigneur avec une femme prosternée à ses pieds et lui tendant des mains suppliantes. Au pied de la statue du Seigneur croissait une certaine herbe qui guérissait diverses maladies. C'est ce qu'Eusèbe dit avoir vu de ses propres yeux. Il rapporte encore avoir vu les images peintes de saint Pierre et de saint Paul, ainsi que de Jésus-Christ. »

Saint Germain ne se contenta pas d'écrire en faveur des saintes images. En pasteur vigilant, il ne manqua point d'informer le Pape saint Grégoire II de tout ce qui se passait. Car hélas! bien des évêques grecs, plus courtisans qu'évêques, trahissaient leur devoir pour plaire au prince, et celui-ci, soutenu par eux, était devenu un persécuteur sanguinaire de quiconque n'approuvait pas ses grossières idées.

Cependant Léon avait jusqu'en 730 usé de quelque ménagement envers le patriarche Germain. Bien qu'intérieurement il fût outré de la conduite ferme et indépendante du prélat, il gardait néanmoins une certaine retenue. Mais sa modération apparente ne put tenir jusqu'au bout. Un jour qu'il était entré en dispute avec Germain, après de longs raisonnements que le patriarche détruisait d'un seul mot, réduit à ne pouvoir répliquer, il s'emporta, et, rugissant comme un lion, il frappa au visage et chassa du palais ce prélat âgé pour lors de quatre-vingt-quinze ans, et plus vénérable encore par sa sainteté que par sa vieillesse. Résolu de le perdre, il faisait observer toutes ses démarches pour y trouver de quoi le condamner comme séditieux, plutôt que de lui procurer, par une violence ouverte, le titre de confesseur de la foi. Mais la sagesse de Germain ne donnait aucune prise à la malignité. L'empereur, impatient de s'en défaire, fit assembler le sénat le 7 janvier 730, et, ayant fait venir le patriarche, il lui présenta son édit, avec ordre d'y souscrire sur-le-champ. Germain prit cette occasion de justifier publiquement la pratique de l'Eglise, et après un assez long discours : « Prince, ajouta-t-il, je respecte les ordres de l'empereur; mais sur un point qui intéresse la foi, je ne puis céder qu'à l'autorité d'un concile général. En attendant, rendez la paix à l'Eglise, et si je suis Jonas, jetez-moi dans la mer. » En même temps il se dépouille de son pallium, renonce à l'épiscopat et se retire dans sa maison paternelle, où il passa le reste de ses jours dans la prière et le silence. Il avait tenu le siége de Constantinople quatorze ans et demi. L'Eglise honore sa mémoire le 12 de mai.

L'empereur, sans observer aucune forme canonique, mit à sa place Anastase, qui fut installé par des soldats. C'était, comme nous l'avons vu à son article (tom. I, col. 1081-1083), un diacre corrompu, qui avait vendu au César iconoclaste sa foi et sa conscience, et qui mourut misérablement après avoir été anathématisé au VII° concile général de Nicée, de l'an 787. Quelques années avant de confesser sa foi aux saintes images, saint Germain avait assisté à un concile tenu vers 715 à Constantinople. *Voy.* l'article Jean Damascène (Saint), n° VII, et le n° VIII, où ce saint docteur de l'Eglise rend un glorieux témoignage à la généreuse confession de saint Germain.

GERMAIN ADAMI, archevêque d'Hiérapolis, et visiteur apostolique au mont Liban, s'était lié à Florence, vers la fin du XVIII° siècle, avec l'évêque de Pistoie. *Voy.* l'article Ricci.

I. Séduit par les conseils de Ricci, il adopta toutes ses préventions sur une foule de points de doctrine et de discipline (1548). En vain le P. Capellari, depuis Pape sous le nom de Grégoire XVI, qui se trouvait en 1806 à Florence, et qui y travaillait à son ouvrage contre les jansénistes de France et d'Italie (1549), essaya-t-il de détromper Adami. Celui-ci déguisa ses sentiments, parvint à se faire donner par le Saint-Siége une mission dans le Levant, chercha à répandre ses erreurs, et finit par les inculquer au patriarche d'Antioche, des Grecs Melquites ou Melchites, Agab Matar.

On célébra, en 1806, le synode dit d'Antioche, mais qui eut lieu au monastère de Carcaph, diocèse de Béryte. Adami en fut l'âme, et s'attacha à y copier ce qui s'était fait à Pistoie, en évitant néanmoins de prononcer le nom de ce synode. Comme cela se passait douze ans après la condamnation portée par Pie VI contre l'assemblée de Pistoie dans la bulle *Auctorem fidei*, Adami ne pouvait avoir assurément l'excuse de la bonne foi. Il eut soin de rédiger les Actes du synode d'Antioche en arabe, sans y joindre la version latine, comme le voulait l'usage. Ces Actes ne furent point non plus envoyés au Saint-Siége, ainsi que cela est pres-

(1548) Voy. l'*Ami de la Religion*, tom. LXXXIX, p. 327-328.

(1549) *Triomphe du Saint-Siége et de l'Eglise, ou les novateurs modernes combattus par leurs propres armes.* Cet ouvrage a été traduit en français par M. l'abbé Jammes, 2 vol. in-8, 1833.

crit et que cela se pratique toujours. *Voy.* l'article ANTIOCHE (Synode d').

II. Ce ne fut qu'en 1810 qu'on les imprima et qu'on les répandit dans tout l'Orient, avec une approbation surprise à Gondolfi, alors visiteur apostolique au mont Liban. L'erreur profitait des malheurs de l'Eglise pour se propager. Cependant des bruits vagues et sinistres pénétrèrent en Italie. Maxime Mazlum, nouveau patriarche des Grecs Melchites, envoya à Rome un exemplaire du synode traduit en italien, en certifiant que cette version était conforme à l'original arabe. Elle fut soumise à l'examen de la congrégation chargée de la correction des livres de l'Eglise d'Orient; et, sur le rapport qui lui fut fait, intervint, de l'avis unanime des cardinaux, une condamnation du synode d'Antioche.

Le patriarche Mazlum déclara adhérer à cette censure, et promit de faire tous ses efforts pour empêcher que les décrets du synode ne fussent mis à exécution ou n'obtinssent quelque autorité. L'attachement du clergé et des fidèles du Mont-Liban donna lieu d'espérer en effet que la tentative d'Adami n'aurait pas de suite; et il paraît qu'il en fut réellement ainsi, car nous ne voyons plus de traces de ce prétendu synode dans l'histoire. Mais peut-on se défendre de remarquer cette opiniâtreté de l'esprit de secte, qui va jusqu'en Orient troubler une Eglise paisible et y porter le germe des divisions qui avaient si longtemps agité l'Eglise de France et quelques Eglises voisines?

GERMAINS. Détails sur eux dans l'article INNOCENT I[er] (Saint), Pape, n° IV.

GÉROLD, évêque d'Oldembourg, au XII[e] siècle. *Voy.* l'article HARTWIC, archevêque de Brême.

GERONIMO, martyr. Ce vénérable serviteur de Dieu appartient par la date de son martyre au XVI[e] siècle; mais c'est de nos jours que ses glorieuses reliques ont été découvertes, et ce fait intéresse trop l'histoire contemporaine de l'Eglise d'Alger pour que nous n'en fassions pas mention.

I. A la suite d'une razzia de la garnison d'Oran sur les Arabes insoumis, plusieurs prisonniers furent emmenés. Parmi eux se trouvait un jeune garçon de bonne mine, qui fut mis en vente avec le reste du butin. Le licencié Juan-Caro, vicaire général, acheta cet enfant, l'instruisit dans la religion chrétienne, le baptisa et lui donna le nom de Géronimo. Ceci se passait vers l'an 1538.

En 1542, pendant que la peste sévissait à Oran et que presque tous les Espagnols avaient quitté la ville pour la campagne, quelques prisonniers arabes profitèrent du peu de surveillance dont ils étaient l'objet pour prendre la fuite, et recouvrer leur liberté. Ils emmenèrent alors avec eux le petit Géronimo âgé de huit ans et le rendirent à sa famille. Le jeune néophyte, à peine imbu des premières idées du christianisme, oublia facilement les leçons du vénérable Juan-Caro, au milieu d'une population musulmane et sous la pression de ses parents. Pourtant la grâce du baptême avait déposé en lui le germe de sa conversion, et, vers l'âge de 25 ans, il retourna à Oran pour faire profession de la doctrine chrétienne.

Son père en Dieu le reçut avec une joie bien vive et, vers 1559, il le maria avec une jeune Arabe qui, comme lui, avait embrassé le catholicisme. A cette époque Géronimo fut incorporé dans l'un des escadrons de l'extérieur, et, dix ans plus tard (mai 1569), il partit d'Oran avec neuf de ses compagnons pour aller suprendre un douar placé au bord de la mer. Mais leur barque fut saisie par deux brigantins de Tétuans; ils furent faits prisonniers, conduits à Alger et vendus comme esclaves.

Géronimo échut en partage à un renégat calabrais, nommé Ali-el-Adj, alors pacha d'Alger, et plus tard capoudan-pacha du Grand-Seigneur. Il fut conduit au bagne de son maître, qui employa tous les moyens imaginables pour connaître ses antécédents et obtenir une rançon proportionnée à sa qualité et à sa fortune. On apprit qu'il était d'origine musulmane, et on mit tout en œuvre pour le ramener à l'islamisme. Attaché à une longue chaîne, il était sans cesse obsédé par les muftis; les kadis, les marabouts et tous les théologiens d'Alger ou des environs rivalisèrent d'ardeur pour obtenir de lui une apostasie. Géronimo leur déclara avec énergie qu'il s'était fait catholique volontairement et par conviction, et qu'il mourrait catholique. Les moyens de séduction demeurant inutiles, on eut recours aux menaces, mais sans plus de succès. Alors on en référa à Ali-Pacha en le priant de punir sévèrement une aussi coupable obstination et d'en faire un exemple pour épouvanter quiconque serait tenté d'imiter Géronimo. Le renégat fut plus cruel que les indigènes eux-mêmes, et par un raffinement de barbarie infligea au généreux soldat de Jésus-Christ un supplice inouï jusqu'à ce jour.

Il faisait alors construire hors de la porte Bab-el-Oued le fort appelé aujourd'hui des *Vingt-Quatre heures*. Il commanda au maître-maçon, appelé Michel de Navarre, de préparer l'instrument du martyre: « Michel, lui dit-il en lui montrant une grande auge à mortier, laisse cette caisse vide jusqu'à demain, car je veux faire du pisé avec le corps de ce chien d'Oran qui refuse de revenir à la religion de Mahomet. » Michel, avant d'exécuter cet ordre barbare, avertit charitablement celui qui devait en être la victime et l'excita à la résignation. « Dieu soit béni pour toutes choses! s'écria le futur martyr. Que ces infidèles ne se flattent pas de m'effrayer par le supplice horrible qu'ils ont inventé et de me faire renoncer par peur à la véritable religion. Tout ce que je demande au Seigneur, c'est qu'il ait pitié de mon âme et me pardonne mes péchés. »

Parmi les esclaves se trouvait un prêtre catholique: Géronimo se confessa, communia dans la chapelle du bagne, reçut le sacrement d'Extrême-Onction et passa la nuit en prières. Le 18 septembre 1569, quatre

satellites du pacha vinrent de grand matin et appelèrent Géronimo en le saluant des épithètes suivantes, si communes dans la bouche des mahométans. « Hé bien! chien, juif, traître; pourquoi ne veux-tu pas redevenir musulman? » Sans leur répondre un mot, il se remit entre leurs mains, et ils le conduisirent devant le fort des *Vingt-Quatre heures*, où l'attendait Ali-Pacha entouré d'un grand nombre de Turcs, de renégats, accourus pour se repaître du spectacle de ses tortures. « Holà! chien, lui cria Ali, ne veux-tu pas revenir à la religion musulmane? — Pour rien au monde, répondit Géronimo. Je suis Chrétien, et Chrétien je resterai. — Hé bien! hurla le pacha furieux, je vais te faire piler et enterrer vivant. — Fais ce que tu voudras, répliqua le courageux martyr. Je suis préparé à tout; et rien au monde ne me fera abandonner la foi de mon Seigneur Jésus-Christ. »

Sur l'ordre d'Ali-Pacha, Géronimo fut débarrassé de ses chaînes; on lui lia les pieds et les mains, et les quatre satellites le jetèrent au fond de la caisse. Un Espagnol, appelé Tamanjo, qui s'était fait musulman sous le nom de Djasar, sauta à pieds joints dans la caisse, sur Géronimo, et répandit autour du martyr une première couche de terre qu'il frappa à coups redoublés. D'autres renégats saisirent à leur tour des pilons et étouffèrent sous une masse de pisé Géronimo, qui ne poussa pas un cri et ne laissa pas échapper une plainte. La caisse étant remplie jusqu'aux bords, forma une des assises de la muraille qui recéla pendant trois siècles la dépouille mortelle de l'invincible soldat. Le Pacha fut étonné de tant de constance, et plus d'une fois, en rentrant dans Alger avec son escorte sanguinaire, il répétait le long du chemin : « Je n'aurais vraiment pas cru que le Chrétien recevrait la mort avec tant de courage. »

Bien souvent les esclaves chrétiens qui travaillaient au fort des *Vingt-quatre heures* avaient formé le dessein de retirer de la muraille le corps du saint martyr; mais ils renoncèrent à ce projet parce qu'il était difficile de l'exécuter sous la surveillance des Turcs et que, d'ailleurs, il était impossible de trouver à Géronimo une sépulture plus glorieuse que le lieu même où il était mort pour la foi; lieu exposé à tous les regards et où chaque jour, Chrétiens, mulsumans et renégats pouvaient l'apercevoir. Les fidèles puisèrent dans ce spectacle la fermeté dans leur croyance et l'estime d'une religion qui inspire un pareil héroïsme, et ils ne pouvaient que reculer devant la honte d'une lâche apostasie.

II. Pendant près de trois siècles les restes de Géronimo demeurèrent enfouis sous cette tombe. Mais Dieu voulut enfin glorifier celui qui avait souffert pour lui, et le 27 décembre 1853 on découvrit les reliques de ce martyr. Des artilleurs occupés à attaquer par la mine le rempart du fort des *Vingt-quatre heures*, remarquèrent, en déblayant une excavation, des ossements; ils en donnèrent avis à celui qui dirigeait les travaux de démolition, et l'on reconnut que c'était bien le corps du martyr Géronimo dont un écrivain contemporain avait raconté la vie et les souffrances, et dont le conservateur de la bibliothèque et du Musée d'Alger (1550) avait presque touché du doigt le tombeau dès l'année 1847, six ans avant qu'il fût providentiellement découvert et déterré par la pioche du pionnier. Voici des détails précis sur l'état du saint corps au moment de sa découverte.

Le martyr était étendu sur la face les bras croisés derrière le dos, et les jambes rapprochées; la corde qui lui tenait les mains attachées se voyait encore adhérente au mortier. Le vêtement collé à ce même mortier était parfaitement reconnaissable aux plis et à la trame. Le corps tout entier avait laissé son empreinte fidèle sur la terre qui l'entourait, et la chair du martyr, avant de se dissoudre, s'était fait un véritable moule dans lequel il eût suffi de couler du plâtre pour avoir une statue qui représentât Géronimo avec la plus rigoureuse exactitude; et c'est ce qui eut lieu en effet.

Dès que le bruit de cet heureux événement se fut répandu dans Alger, l'évêque, Mgr Pavy, accourut visiter le saint martyr. Courbé au bord de cette glorieuse fosse, il contempla avec une émotion bien naturelle ce tombeau qui fut en même temps instrument du supplice, ce corps fidèlement moulé dans la terre dont on l'avait accablé, et sculptant lui-même, — pour le retour triomphant de la croix, — jusqu'aux traits de la victime; ce corps dont les muscles tendus et crispés, reproduits sous le pisé, racontaient des souffrances extrêmes! Tous les membres du clergé, les autorités de la ville et un grand nombre de fidèles vinrent aussi en pèlerinage à la sépulture du martyr de Bab-el-Oued.

Au moyen du moule naturel formé par le propre corps de Géronimo, on a pu, comme nous venons de le dire, obtenir une reproduction fidèle de la tête du martyr. Cette opération a parfaitement réussi. La figure du saint, empreinte d'une touchante résignation, revit après trois siècles comme au jour où il reçut une glorieuse mort. Le type de physionomie est évidemment indigène et paraît appartenir à la race berbère. La tête est coiffée d'une chachia dont les bords sont relevés, parce que sans doute elle n'avait pas été destinée à celui qui la portait et était beaucoup trop grande pour lui. On reconnaît sans peine le flot de soie qui devait la surmonter et le bouton auquel ce flot se rattachait. Toutes les personnes qui ont pu contempler ce plâtre si expressif et si vrai ont éprouvé une émotion indicible.

(1550) M. Berbrugger, lequel a publié dans l'*Akhbar*, journal d'Alger, le 5 octobre 1847, la légende du martyr Geronimo, d'après le P. Haldo, qui l'avait composée sur le récit de captifs compagnons du martyr et témoins de sa glorieuse mort.

La conséquence de cette découverte devait être la demande à Rome de la canonisation de Géronimo. Mais, en pareille matière, l'Eglise ne procède jamais qu'avec la plus sage lenteur et les formes les plus solennelles. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il en est ainsi. On ne peut donc s'étonner que Mgr l'évêque d'Alger ait pris les mesures les plus convenables pour faire constater, dès le premier moment et de la manière la plus éclatante, par des témoignages qui méritent toute confiance, les moindres circonstances du fait inattendu qui venait de se révéler. Ce prélat a d'abord rendu, à la date du 27 décembre, une ordonnance qui institue une commission destinée à coopérer à cette constatation. Une seconde ordonnance a publié les noms des personnes qui composaient cette commission (1551). Le Saint-Père fut informé de la découverte de ces reliques, et, peu de temps après, Mgr Pavy partit pour Rome dans l'intérêt de cette cause.

Elle y fut accueillie avec la plus vive sympathie. Le Saint-Père, se contentant, pour procès ordinaire, du rapport verbal et des informations écrites présentées par le prélat, a ordonné *de plano*, sur l'avis d'une commission de cinq cardinaux et sans autre formalité, l'introduction de la cause, laquelle introduction confère le titre de *Vénérable*.

Trois procès restaient à instruire. Le premier, dit de *non culte*, devait établir qu'aucun culte n'est autorisé par l'évêque diocésain en l'honneur du serviteur de Dieu (1552). Le second procès, *de martyrio et ejus causis*, devait constater que le serviteur de Dieu a souffert le vrai martyre, tel qu'il est défini par l'Eglise, et déterminer les causes qui ont amené et les circonstances qui ont accompagné ce martyre. Enfin dans le troisième procès *de signis martyris*, il s'agissait de prouver que ce martyre a été accompagné ou suivi de miracles, ou au moins de signes miraculeux; sur quoi nous remarquerons que, dans les causes de béatification *des martyrs*, le procès sur les vertus, qui tient dans les procès des autres serviteurs de Dieu une si large place, est complétement supprimé. Le procès sur le martyre et ses causes en tient lieu. Il ne devait donc point y avoir pour Geronimo de procès sur les vertus. Après avoir obtenu l'introduction qu'il désirait et préparé la marche des autres formalités, Mgr l'évêque d'Alger quitta Rome le 31 mars 1854 : il avait hâte de faire participer l'Afrique chrétienne à la joie d'un premier succès et à l'espérance d'un succès plus complet.

Dans son Mandement pour le carême de cette même année 1854, Mgr Pavy revint sur la découverte des reliques de Geronimo. Il déclara qu'au point où en était arrivée l'enquête qu'il avait ordonnée, il pourrait déjà prononcer en première instance un jugement épiscopal; mais un sentiment de filial respect en même temps que de prudence religieuse lui a fait tourner les yeux vers le Saint-Siége apostolique; et, en présence de cette souveraine autorité, il a mieux aimé se rappeler ses devoirs que ses droits. En effet, c'est de ce centre de l'unité que rayonne toute lumière, que découle toute force dans la conduite et toute sécurité dans les jugements. Plein de cette conviction, il était allé raconter au Père commun ses joies, lui dire ses impressions, lui demander ses conseils et le prier avec instance d'intervenir lui-même par les hommes de son choix, dans l'examen de cette cause environnée déjà de tant d'éclat, et à laquelle se rattachaient, comme des espérances tombées du ciel, de si heureux présages pour l'Algérie (1553).

Le prélat ne fut pas trompé dans son attente; dans la relation de son voyage il fait connaître que du consentement du Pape le martyr africain a été reconnu *vénérable*, non-seulement par rapport à la ville d'Alger, mais pour tous les pays catholiques. De plus, Mgr Pavy a été délégué par le Siége apostolique pour commencer dans son diocèse la nouvelle procédure à faire en vue de la canonisation du *vénérable* martyr. La rapidité inusitée avec laquelle les préliminaires de la cause se sont terminés, a été motivée sur les besoins exceptionnels de la naissante Eglise d'Afrique, sur les circonstances extraordinaires du martyre de Géronimo, et sur la manière toute providentielle dont ses restes précieux ont été découverts.

En attendant la canonisation, Mgr l'évêque d'Alger s'occupa de la Translation des reliques du vénérable serviteur de Dieu. C'est le 28 mai qu'eut lieu cette cérémonie, à laquelle assistaient les autorités civiles d'Alger, un grand nombre de fidèles et tout le clergé. On se rendit en corps au fort des *Vingt-Quatre-Heures ;* mais, par respect pour l'initiative du Saint-Siége apostolique qui, tout en déclarant Géronimo *Vénérable*, ne l'avait pas encore béatifié, on évita dans la Translation tout ce qui pouvait ressembler au culte ecclésiastique : ainsi le clergé ne chanta pas, et les cloches restèrent muettes sur le passage du cortége (1554).

Le bloc de pisé qui renfermait le corps de Géronimo avait été enlevé de la place qu'il occupait depuis deux cent quatre-vingt-cinq ans et était descendu le long d'un plan incliné sur la voiture qui devait le transporter à la cathédrale. Dans la crainte d'un accident le squelette de Géromino avait été enlevé momentanément du bloc et déposé dans une caisse. Avant de placer ces précieux restes dans la châsse, l'évêque appela successivement en témoignage de leur identité : le gouverneur général, les médecins qui avaient fait l'examen anatomique et toutes les personnes de la commission qui avaient assisté à l'enquête solennelle faite sur le corps.

(1551) Voy. *Mémorial cath.*, tom. X, p. 73, 74.

(1552) L'Église romaine est sur ce point d'une grande sévérité. Aussi, dans la translation des reliques du saint martyr, dut-on éviter toute manifestation ayant ce caractère.

(1553) *Mémorial cath.*, tom. X, p. 115, 116.

(1554) *Ibid.*, p. 230.

Chacun signa sur place et l'on donna lecture du procès-verbal de la remise faite par l'artillerie des restes de Géronimo.

Ensuite le cortége se mit en marche, et l'on arriva à la cathédrale. Après quelques cantiques et des prières, Mgr Pavy prononça une allocution pour remercier tous ceux qui s'étaient associés à cette Translation. Le buste du martyr, pris, comme nous l'avons dit, sur le moule naturel que la forme de son corps y laissa en se desséchant, le portrait reproduit d'après l'image de la victime, et enfin ses ossements réunis et replacés dans le bloc de pisé revêtu de marbre blanc, en forme de tombeau (1555), ont été déposés auprès de l'autel. N'oublions pas d'ajouter que Mgr d'Alger fut assisté, dans cette cérémonie, par Mgr Thomas de Rhodes et Rodriguez, évêque de Mahon, et par le R. Père Abbé de la Trappe de Staouëli.

Au moment où nous écrivons (an 1863), les restes du saint martyr reposent toujours dans la cathédrale d'Alger, sans toutefois recevoir aucun culte, si ce ne sont des prières particulières qu'il est permis d'adresser au martyr. Nous n'avons pas jusqu'ici d'autres nouvelles du procès de béatification; mais les merveilles qui se sont déjà opérées (1556) à cette *tombe unique au monde*, selon l'expression de Mgr Pavy, donnent lieu d'espérer que cette cause ne sera point interrompue, et que Rome pourra bientôt mettre sur les autels ce vénérable serviteur de Dieu.

GERONCE, évêque de Nicomédie, déposé par saint Jean Chrysostome. *Voy.* l'article INNOCENT Ier (Saint), Pape, n° III.

GERSON (JEAN), chancelier de l'Université. Il naquit dans le bourg de ce nom près de Rethel le 14 décembre 1363. Son père Arnolf Charlier et sa mère Elisabeth la Charbonnière, d'une condition peu brillante selon le monde, mais honnêtes et vertueux, formèrent son jeune cœur à la foi et à la piété. Une grande confiance en Dieu, un grand esprit de prière, une vive reconnaissance envers l'Auteur de tout don, tels furent les principaux sentiments que sa pieuse mère développa avec succès dans son âme docile et naïve.

I. A l'âge de quatorze ans il fut envoyé à Paris pour faire ses études; il entra au collége de Navarre, dont alors était grand maître le célèbre Pierre d'Ailly. Sous la direction de ce savant docteur, il puisa les principes d'une morale éclairée et d'une saine théologie. Si la nature lui avait accordé une étonnante facilité, il n'en abusa pas pour se laisser aller à une indolente paresse, mais il exploita le riche fond que Dieu lui avait confié par le travail et la méditation : son temps était partagé entre la prière et l'étude. S'il formait son goût par la lecture des écrivains de la bonne latinité, il augmentait sa science et nourrissait sa foi de celle des Pères de l'Eglise, et particulièrement de saint Augustin et de saint Bernard. Comme saint Thomas, il travaillait sous les regards de la Divinité et demandait à la prière et à la mortification l'explication des passages difficiles qui pourraient l'embarrasser.

Après de brillantes études il sortit, en 1384, du collége de Navarre pour se préparer aux épreuves théologiques. Il soutint sa thèse avec honneur et fut élevé au doctorat. Dès lors il se fit connaître par plusieurs sermons pleins de verve et d'éloquence dans l'intérêt de la religion ou de l'humanité, et en 1392 il fut choisi pour faire partie de l'ambassade envoyée à l'antipape Clément VII. Il fit preuve, dans cette circonstance délicate, d'une habileté et d'une modération qui fixèrent sur lui l'attention publique, et il ne tarda pas à être désigné d'une commune voix pour succéder à Pierre d'Ally, dans sa charge de chancelier de l'Université.

II. La France était alors sur un volcan. Charles VI était tombé en enfance, les rivalités des ducs de Bourgogne et d'Orléans faisaient de Paris un champ de bataille, et la démence du roi semblait favoriser tous les crimes en leur promettant l'impunité. Louis d'Orléans a pour lui la cour et la papauté; Jean sans Peur s'appuie sur la cité et la bourgeoisie. Le Bourguignon veut s'attacher le corps universitaire et n'épargne rien pour entraîner le chancelier dans son parti; mais celui qui avait blâmé hautement les fautes du duc d'Orléans, n'était pas homme à se laisser séduire par les promesses de son rival.

Investi autrefois par Philippe le Hardi d'un canonicat dans l'église de Bruges, il s'en démit pour conserver son indépendance vis-à-vis de Jean sans Peur, son fils et son successeur; il eût même abdiqué les fonctions de chancelier, si l'espoir d'exercer une plus haute et plus efficace influence ne lui eût fait un devoir de rester à son poste.

Le 23 novembre 1407, le duc d'Orléans était assassiné, et quelques jours après Jean sans Peur se vantait d'être l'auteur de sa mort. Alors fut soutenue par le Franciscain Jean Petit la thèse du *Tyrannicide*, qui eut un si long et si triste retentissement. Gerson présent à cette harangue en fut douloureusement indigné : il poursuivit par une argumentation victorieuse la doctrine homicide prêchée au nom du duc de Bourgogne et la

(1555) On a placé sur le devant une inscription latine gravée en caractères dorés, dont voici la traduction : « *Ossements de Géronimo, vénérable serviteur de Dieu, qui, pour la foi chrétienne, a souffert volontiers la mort, selon la tradition, au fort des Vingt-Quatre-Heures, où ses restes ont été retrouvés, d'une manière inespérée, le 27 décembre 1853.* »

(1556) L'auteur de la *Vie des Saints de l'Algérie* nous dit ceci : « On est d'autant plus encouragé à adresser des prières au vén. Géronimo, que déjà plusieurs grâces extraordinaires ont signalé sa puissante intervention auprès de Dieu. Aussi a-t-on proposé, avec la plus entière confiance, aux fidèles, d'entreprendre une neuvaine en l'honneur de ce généreux athlète de la foi, dans le but d'appeler, par son intercession, la grâce de Dieu sur l'Algérie. » (*Les saints de l'Algérie*, etc., par M. Bérard, 1 vol. in-12, 1857, p. 384.)

fit condamner par l'Université et l'évêque de Paris. Les partisans du duc, irrités de la fermeté courageuse du chancelier, pillèrent sa maison, livrèrent aux flammes sa bibliothèque, et il n'échappa à la mort qu'en se réfugiant sous les voûtes de Notre-Dame, où il resta caché pendant deux mois. Cependant ses discours avaient porté leurs fruits, puisque l'auteur du trouble et de l'anarchie avait été forcé de fuir de la capitale.

III. Gerson, tout chancelier de l'Université qu'il était, exerçait en même temps les fonctions curiales. Nommé en 1405 curé de Saint-Jean en Grève, il s'appliquait à la réforme de la discipline dans les écoles et à celle des mœurs dans sa modeste paroisse. Il exigeait des maîtres le savoir et le bon exemple, il réprimait les abus et faisait fleurir la piété et la vertu. Aussi éprouva-t-il ce qui arrive à tous ceux qui veulent établir le bon ordre dans les lieux d'où il a été banni. Un concert de plaintes et récriminations s'éleva contre lui; il ne recueillit de son zèle que dégoût et qu'amertume; mais, suivant la doctrine des apôtres, il ne se laissa pas vaincre par le mal; au contraire, il s'efforça de vaincre le mal par le bien.

Doué de toutes les vertus qui font les bons pasteurs, il trouvait son bonheur dans la direction des âmes, dans l'exercice de la prédication et de toutes les fonctions curiales. Il aimait surtout à catéchiser les petits enfants; souvent, dans les loisirs de ses occupations, il se rendait à l'église et il les enseignait avec clarté, douceur et patience.

Comme docteur de l'Université, dont il était le chef, il entreprenait de grandes réformes à la fois sociales et religieuses. Tantôt il se servait de sa plume pour demander que les condamnés à mort ne fussent plus privés des secours spirituels à leurs derniers moments; ou pour faire justice des superstitions de l'astrologie et de la magie, si puissantes sur l'esprit de son siècle, ou pour flétrir ces bacchanales justement nommées *fêtes des fous*, qui déshonoraient le sanctuaire par de grotesques parodies des solennités et des mystères de la religion. Une autre fois il montait en chaire pour s'opposer aux injustes prétentions de certains moines, ou pour semer l'esprit évangélique de fraternité, de douceur et de modération dans une ville en proie à l'esprit de vertige, de faction et de révolte. Mais il faut le voir sur un plus grand théâtre, où son génie et son zèle pour la sainte Eglise vont briller dans tout leur éclat.

IV. Le grand schisme d'Occident venait d'éclater. Rome et Avignon se foudroyaient mutuellement; la corruption infectait tous les rangs de la société, et si Dieu n'eût veillé sur son Eglise, il semble qu'elle était menacée de ruine.

Ce n'est pas le lieu de nous étendre sur cette déplorable époque, qui aura son article à part. Nous devons nous contenter d'indiquer le rôle que Gerson joua dans les deux conciles de Pise et de Constance, et l'esprit de ses travaux. Nous ne pouvons nous dissimuler que les écrits et les actes de Gerson n'aient exercé une grande influence sur la déposition des Papes. Dans son fameux traité *De auferibilitate Papæ*, publié à cette époque, il voulut prouver qu'il est certains cas où l'Eglise assemblée peut déposer deux concurrents, s'ils se refusaient à abdiquer dans l'intérêt général. Ce fut en vertu de cette impulsion qu'au concile de Pise les cardinaux des obédiences citèrent les deux rivaux Grégoire XII et Benoît XIII. Ceux-ci refusaient d'y paraître. Le concile proclama leur déchéance et nomma à leur place Alexandre V.

Dès que le Souverain Pontife fut élu, Gerson, dans un sermon qu'il fut chargé de prêcher en présence du concile réuni à cette occasion, exhorta ce Pape à remplir tous ses devoirs, à éteindre le schisme, et le conjura de travailler sérieusement et conjointement avec les Pères du concile à la réformation de l'Eglise. Ceci se passait en 1409.

V. Cependant le schisme d'Occident, qui s'était un instant assoupi par le concile de Pise, se ranima presque aussitôt avec plus de violence. Les deux prétendants refusèrent de reconnaître le nouvel élu, et au lieu de deux Papes il y en eut trois. La barque de Pierre, suivant l'expression de Bossuet, paraissait sur le point d'être submergée. Un nouveau concile général devenait nécessaire. Il fut convoqué à Constance, et Jean XXIII, successeur d'Alexandre V, en fit l'ouverture le 5 novembre 1414.

Gerson y parut comme envoyé du roi, de l'Université et du diocèse de Sens. Cette assemblée lui donna le titre de docteur très-chrétien, *Doctor Christianissimus*. Trois graves questions étaient soumises au concile : la nomination d'un Pape unique; — le jugement de l'hérétique Jean Hus, — et la condamnation des maximes de Jean Petit sur le *Tyrannicide*.

Le chancelier prononça plusieurs discours sur la première question, et contribua à la déposition de Jean XXIII, qui fut prononcée par le concile le 29 mai 1415. La thèse soutenue par Gerson, et les conclusions qu'il obtint peuvent se résumer dans les sept propositions suivantes : 1° Que l'Eglise a été instituée de Jésus-Christ, une monarchie soumise à un gouvernement aristocratique; — 2° que le Pape n'est que le chef ministériel de l'Eglise, dont Jésus-Christ est le seul chef essentiel; — 3° que tous les évêques ont leur pouvoir direct de Jésus-Christ; — 4° que l'infaillibilité appartient à l'Eglise assemblée, non pas au Pape seul; — 5° que le concile est au-dessus du Pape, lorsqu'il est œcuménique et légitime; — 6° que les conciles peuvent être convoqués sans confirmation du Pape; — 7° que le Souverain Pontife n'a aucun pouvoir sur le temporel des princes séculiers.

Nous n'avons pas besoin de montrer tout ce qu'a de faux et d'inexact cette doctrine qui n'est pas la nôtre. (*Voy.* l'article CONSTANCE [XVI° concile général de l'an 1414, tenu à], tom. III, col. 1508 et suiv.) Cependant

cette doctrine, qui est un cachet du temps où elle fut émise, fut adoptée par un grand nombre, et les tristes conséquences s'en sont fait sentir dans la suite. Mais il est à remarquer qu'à l'époque où elle se produisit par l'organe de Gerson, le Pape Martin V, qui fut élu plus de deux ans après la déposition de Jean XXIII, c'est-à-dire le 11 novembre 1417, ne l'approuva point, du moins au sens que certains auteurs ont voulu le prétendre.

Quant à la discussion relative aux écrits de Jean Hus, Gerson fit tous ses efforts pour obtenir de lui une rétractation. Il ne put y parvenir, et il accepta malgré lui la mission de rédiger la décision du concile. Le chancelier aurait voulu qu'il fût possible, en condamnant l'hérésie, d'épargner celui qu'elle avait égaré. Aussi, la rigueur exercée par l'empereur Sigismond envers le coupable produisit-elle sur Gerson une impression douloureuse, et lui fit-elle verser des larmes abondantes.

Il poursuivit avec une persévérance courageuse la condamnation de la doctrine détestable du *tyrannicide*, prêchée par le docteur Jean Petit. Il eut la gloire de faire proscrire par le concile comme hérétique, scandaleux, et propre à produire des séditions et des parjures, l'enseignement de l'apologiste du duc de Bourgogne. Cependant, le crédit du coupable fit éviter à la personne et à l'ouvrage de Jean Petit la juste flétrissure qu'il méritait, ce dont Gerson fut inconsolable. Après une pareille conduite, on ne saurait s'expliquer comment il s'est rencontré des hommes pour essayer de flétrir sa mémoire, en lui attribuant des maximes cruelles et l'apologie du meurtre. Comment a-t-on osé l'accuser d'avoir soutenu, par exemple, qu'il est permis, en certains cas, de tuer le Pape, un monarque, et toute sa famille? L'on trouve, au t. III de ses *OEuvres*, col. 330, un discours sur le précepte : *Non occides*. Ce discours n'a pas moins de vingt colonnes, et il y combat précisément cette maxime abominable : « *Quilibet potest et debet licite et meritorie occidi per quemcunque vassallum.* Tout tyran peut-être tué par son vassal et son sujet; non-seulement c'est un droit, mais c'est un acte méritoire. » Au tom. VI, col. 669, Gerson s'élève encore contre cette maxime, et déclare qu'elle tourne à la subversion de toutes les choses publiques. Enfin, au tom. V, col. 554, il s'élève avec plus d'énergie encore contre l'assertion de Jean Petit, et la qualifie *erronée, cruelle, impie* et *scandaleuse*. C'en est assez pour justifier le célèbre chancelier.

Gerson s'unit aux évêques d'Allemagne, de France et d'Angleterre, qui sollicitaient du concile la réforme des abus introduits dans l'Eglise. Il attaqua les vices des hommes avec un zèle tempéré par une rare réserve. Le Pape se chargea de faire lui-même la réformation; et s'il ne prit pas des mesures efficaces pour détruire tous les abus, au moins il attaqua ceux qui excitaient les plus vives réclamations.

VI. Après le concile, Gerson se retira; mais au lieu de rentrer dans sa patrie, il jeta sur son épaule la besace du pèlerin. Le duc de Bourgogne était tout-puissant à Paris; il gardait au chancelier de l'Université une haine implacable pour sa conduite dans l'affaire des propositions de Jean Petit. Gerson lui épargna un nouveau crime, en prenant le chemin de l'exil. Retiré dans la vallée de Rotemberg au fond du Tyrol, il écrivit, à l'imitation de Boèce quatre livres *De consolatione theologiæ* (1557), et donna un dernier témoignage de la pureté de sa conscience, en faisant une apologie de ses démêlés avec Jean Petit. Ensuite, il passa en Autriche, où il reçut de l'archiduc l'accueil le plus bienveillant; le duc étant mort en 1419, il rentra en France, mais il s'interdit l'entrée de la capitale dont l'aspect eût rappelé à son cœur trop de souvenirs sanglants, trop d'épreuves douloureuses.

Le séjour de Gerson à Lyon fut sinon le plus glorieux, du moins la plus belle époque de sa vie. Retiré dans le couvent des Célestins dont son frère était prieur, dans le silence de la solitude et le calme de la méditation, il se livra aux deux occupations qui lui étaient les plus chères, à la composition de livres ascétiques et à l'éducation de l'enfance chrétienne. C'est dans cette retraite qu'il écrivit ses commentaires sur le *Magnificat* et sur le *Cantique des cantiques*, ouvrages dans lesquels son âme ardente se dévoila tout entière, et se laissa entraîner à de sublimes mouvements. Il ne sortait du couvent des Célestins que pour les enfants à l'instruction desquels il avait consacré ses dernières années.

Cet homme dont le génie avait rendu de réels services à l'Eglise, ne craignait pas de s'abaisser en se livrant aux modestes fonctions d'instituteur : il se faisait petit avec les petits, il se faisait dire le nom et l'âge de ses élèves; il en faisait une liste qu'il gardait pieusement, il s'intéressait à leurs jeux, il prenait part à leurs chagrins et à leurs joies. Tous les jours il s'en allait dans une paroisse pauvre et sans éclat, dans la petite chapelle de Saint-Laurent, faire le catéchisme à la troupe innombrable qu'il avait rassemblée de toute part. Sa parole était à la portée de

(1557) Un Jésuite, le P. René de Ceriziers, a donné aussi un livre *De la consolation de la théologie*, en français quelque peu suranné, 1 vol. in 18, 1640, imité du livre *De la consolation de la philosophie* de Boèce, que le P. de Ceriziers a traduit et a joint à son traité dans le volume dont nous venons d'indiquer l'édition. L'ouvrage du P. de Ceriziers est tout consacré à glorifier le Pape saint Célestin V; ce qui est bien assurément. Mais peut-être le fait-il trop au détriment de Boniface VIII, dont il paraît n'avoir étudié l'histoire que dans des auteurs prévenus. Son ouvrage, du reste, n'est pas d'une lecture courante; il renferme trop de longueurs et des détails de mauvais goût. C'est un mélange de vers et de prose : prose languissante, et vers sans poésie. Cependant, tout céci n'empêche pas que ce traité ne renferme plusieurs belles et bonnes choses.

la plus faible intelligence; il savait rendre les choses les plus sublimes accessibles aux esprits les plus bornés. Il leur montrait à lire, il leur apprenait les principaux faits de l'histoire sainte et déposait dans leur cœur le germe de toutes les vertus. Pour toute récompense de ses soins il demandait à ses chers élèves de réciter chaque jour cette formule de prière : ***Mon Dieu, ayez pitié de Jean Gerson.*** Cette conduite du grand chancelier lui attira les quolibets les plus insultants, les plaisanteries les plus grossières. On osa même suspecter la solidité de sa raison. Il lui fallut se défendre comme d'un crime et comme d'une folie du trait qui honorait le plus une vie déjà si célèbre. L'amour de ses jeunes élèves consola le sage vieillard de la persécution des grands; les outrages de ses ennemis lui fournirent l'heureuse occasion de composer son apologie, qui est un chef-d'œuvre. Elle traite de la nécessité d'entraîner au Christ les petits enfants : ***De parvulis ad Christum trahendis*** (1558). Dans toute cette apologie règnent une modération bien digne de son caractère et une onction angélique.

C'est au milieu de ces douces occupations qu'il passa les dernières années de son existence; il tomba mortellement malade au mois de juin de l'année 1429. Si Gerson versa des larmes à l'approche de la mort, ce ne fut pas la douleur physique qui les lui arracha; ce fut la privation de ses chers enfants. On les fit venir auprès de lui, et leur compagnie rendit ses souffrances moins amères. Agenouillés autour de son lit les mains jointes et les yeux baignés de pleurs, ces pauvres petits répétaient l'humble formule qu'il leur avait enseignée. Le vieillard agonisant était consolé et le sourire d'une joie ineffable se promenait sur ses lèvres mourantes. Le 18 juillet de la même année, âgé de 65 ans, il s'éteignit parmi de si douces et de si puissantes prières. Ses restes furent déposés en grande pompe dans l'église de Saint-Paul, et l'on grava sur sa tombe ces paroles qu'il avait souvent à la bouche et qui résument toute sa vie : *Sursum corda*; et ces autres : *pœnitemini et credite Evangelio.* Un historien raconte que des miracles furent dus à son intercession, et qu'inclinés sur son tombeau de petits malades obtinrent une prompte guérison.

VII. Le chancelier Gerson reçut les plus grands éloges de ses contemporains et de ses ennemis eux-mêmes. Les théologiens qui ne partagèrent pas sa doctrine sur la puissance ecclésiastique, parlèrent de lui avec vénération. Nous citerons parmi ses apologistes et ses admirateurs le cardinal Zabarella, l'un des membres des plus distingués du concile de Constance, les cardinaux Torquemada et Bellarmin. Saint François de Sales lui-même lui a donné les plus grands éloges. Nous pourrions joindre à cette liste le nom de Bossuet, si, dans la bouche du célèbre évêque de Meaux, les louanges décernées à Gerson n'étaient pas un peu trop suspectes de partialité.

L'archevêque de Lyon Amédée de Talane, qui fut témoin de la mort de Gerson, le proclama martyr de la vérité. François de Rohan, un des successeurs de ce prélat, fit imprimer les prônes et les instructions populaires du pieux docteur, à l'usage de son diocèse. Le cardinal de Bonald a recommandé son traité, ***De parvulis ad Christum trahendis.*** Le roi Charles VII et son confesseur Laurent Dureau, Carme, depuis évêque de Sistéron, firent bâtir une chapelle en l'honneur du bienheureux Jean Gerson, dont le portrait fut placé sur l'autel. Le peuple y vint en foule implorer la miséricorde de Dieu et plusieurs personnes certifièrent avoir éprouvé l'efficacité de l'intercession du pieux chancelier. Le P. Théophile Raymond, Jésuite, a fait un grand éloge de ses vertus dans un supplément au catalogue des *saints* de la ville de *Lyon*; il met Gerson au nombre de ceux qui, quoique distingués par une rare piété, n'ont point été canonisés. André Du Saussay, évêque de Toul, parle ainsi de lui dans son *Martyrologe de France* au 12 juillet : « Presque tout le monde s'accorde à le regarder comme bienheureux, et on l'honore en cette qualité principalement à Lyon où il mourut. » Le même auteur s'étend beaucoup sur les vertus et les miracles de ce grand homme. En 1643 on découvrit son tombeau et les prodiges qui s'y opérèrent, dit-on, rappelèrent la mémoire des anciens jours et la sainteté de Gerson. Un écrivain contemporain en rédigea l'histoire qu'il dédia au cardinal Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon.

Quoi qu'il en soit de tous ces honneurs, Jean Gerson n'a point été canonisé. Devrons-nous dire, avec une revue entachée de jansénisme, que Rome eût appréhendé, en le faisant, d'accréditer les maximes du chancelier sur la nature du gouvernement ecclésiastique? Bien que nous n'approuvions pas nous-mêmes, on le sait assez, les opinions théologiques de Gerson, nous ne croyons pas que le Saint-Siége lui ait refusé les honneurs de la canonisation à cause des motifs qu'on vient d'énoncer. Si l'Eglise eût eu de puissantes raisons pour le faire, elle l'eût fait sans doute malgré certaines opinions qui font tache dans la vie du chancelier; car elle a mis sur ses autels le B. Louis d'Aleman, archevêque d'Arles, qui, aussi bien que Gerson, vivait à une époque de crise et qui

(1558) Ce petit ouvrage a été traduit dernièrement sous ce titre : *Traité du zèle pour attirer les petits enfants à Jésus-Christ*, par M. l'abbé Tridon, 1 vol. in-18; et M. l'abbé Gouvenot a tiré de l'ouvrage de Gerson, dont il reproduit la plus grande partie, un petit livre intitulé : *Le guide de l'enfant à Jésus-Christ*, 1 vol. in-18, 1862. Assurément le Traité de Gerson est excellent; mais une chose extraordinaire, c'est que dans ce Traité fait pour apprendre à gagner les enfants à Notre-Seigneur, dans ce livre d'éducation, le pieux chancelier ait oublié la divine Mère, l'éducatrice par excellence, Marie immaculée! (Voy. *Mémorial cath.*, vol. de 1862, tom. XVIII, p. 217.)

comme lui fut entraîné par le tourbillon des idées dominantes : il est vrai cependant qu'Aleman reconnut son erreur. (*Voy.* son article, tom. I, col. 600 et suiv.) Et, au fond, on peut dire, pour ce qui regarde Gerson, que s'il fut l'homme de son siècle, il fut aussi l'homme de l'Eglise.

C'est, au fond, à son unité basée sur l'unité de son Chef visible, qu'il consacra tout son talent et son éloquence. Son traité *De apostolica potestate* en est la preuve, puisqu'il y considère le Pape comme le symbole de l'unité de la Foi et de la doctrine ; puisqu'il y montre que c'est là une des différences caractéristiques de l'Eglise romaine avec toute hérésie. Le livre *De auferibilitate Papæ* n'a qu'un seul but : prouver que l'Eglise assemblée l'emporte sur le Souverain Pontife non pas d'une manière générale et formelle, mais casuelle et s'il y a abus d'exercice. Il est juste aussi de reconnaître que c'est Gerson qui, tout en ayant le malheur de faire de tristes efforts pour détruire ou amoindrir l'autorité de Rome, est arrivé à cette conclusion dogmatique : « C'est pourquoi il faut travailler à ce que tous obéissent à un Chef principal, comme il faut travailler à l'unité (1559). » Quant à ses autres propositions, peut-être serait-il possible de les excuser sur l'embarras des circonstances ; au moins est-il juste de dire qu'aucune n'a été déclarée hérétique et que leur auteur n'a point été formellement condamné.

VIII. Mais, sans nous arrêter sur ces points qui seront toujours, après tout, un triste épisode dans la vie d'ailleurs si pure de Gerson, terminons par quelques mots sur les autres écrits de ce célèbre docteur de l'Université. Nous citerons d'abord un traité de théologie mystique qui le place à côté de saint Bernard qu'il avait pris pour modèle. Ensuite son livre de l'*Internelle conversation*, qu'il retoucha pendant son séjour au monastère bénédictin de Moelck, en Autriche, et qu'il intitula enfin : l'*Internelle consolation* (1560). Nous ne parlerons pas de ses opuscules qui sont en grand nombre, et dont beaucoup sont remarquables. Au reste, nous avons parlé ailleurs de son *Traité de l'examen des esprits*, et nous en avons donné l'analyse à propos des révélations de sainte Brigitte et d'un procès de canonisation de quelques vénérables serviteurs de Dieu. *Voy.* tom. III, col. 663, article BRIGITTE (Sainte), n[os] XVIII et XIX.

Tout le monde sait que Gerson est un de ceux à qui l'on attribue le livre immortel de l'*Imitation de Jésus-Christ*. C'est là, assurément, un grand honneur pour le chancelier. Mais nous ne saurions y souscrire. S'il nous était permis de présenter nos arguments, et si nous avions à nous prononcer dans une question aussi difficile, qui ne sera d'ailleurs jamais tranchée, nous pencherions plutôt en faveur de Thomas A Kempis, chanoine régulier de Saint-Augustin (1561). Au surplus, nous croyons, en définitive, qu'il est bon que l'auteur de l'*Imitation*, quel qu'il soit, religieux régulier ou séculier, reste inconnu. L'abnégation de toute gloire humaine est le sceau d'une telle œuvre, comme elle en est la conséquence. Il nous semble qu'il manquerait quelque chose à ce livre, s'il était revêtu d'un nom propre. L'anonyme n'est-il pas le nuage qui couronne l'édifice ?

Respectons, dit un écrivain (1562), l'obscurité où s'enveloppe, où dut peut-être s'envelopper l'auteur de *l'Imitation*. Evidemment il eut un esprit vaste, un cœur aimant ; la lecture de son livre prouve qu'il connut le monde, la vanité de ses promesses et la brièveté de ses prétendues joies. Peut-être cette âme ardente se méprit-elle sur les voies de la sagesse, et ne fut-elle désabusée qu'après des chutes. Une fois dans le cloître, elle écrivit ses méditations avec une connaissance de l'homme égale à sa misère, avec autant de simplicité que de grandeur. Or, supposons que l'humble solitaire se fût déclaré l'auteur de l'*Imitation*, l'investigation contemporaine n'eût-elle pas fouillé la vie passée de l'écrivain ? Le livre, dans ce cas, serait-il devenu

(1559) *Voy.* Fénelon, *De l'autorité du Souverain Pontife*, Dissertation, chap. 30, p. 142, où l'archevêque de Cambrai explique, et par là réfute en partie quelques points de la doctrine de Gerson, 1 vol. in-8. *Voy.* la trad. que nous avons donnée de cet ouvrage avec des *Notes* et *Dissertations*. — Voir encore sur Gerson le livre de M. Raymond Thomassy, intitulé : *Jean Gerson, chancelier de l'Eglise et de l'Université de Paris*, 1 vol. in-8, 1846.

(1560) Ce livre « n'est autre que le livre de l'*Imitation*, mais avec de notables différences, » et c'est sans doute ce qui a fait attribuer l'*Imitation* à Gerson, tandis qu'il pourrait bien s'être servi de cet ouvrage, et y avoir simplement ajouté ses propres réflexions. L'*Internelle consolation* vient d'être réimprimée dans la collection elzévirienne.

(1561) Le R. P. Saint-Yves, prêtre de la Miséricorde, dans une traduction qu'il vient de donner des *Opuscules* de Thomas A Kempis, 5 vol. in-12, a compris l'*Imitation de Jésus-Christ*, qu'il a traduite de nouveau, après Marillac, Gonnelieu, Lallemant, Beauzée, Lamennais, Genoude, Bassance, L. Moreau, Darboy, etc. Dans la *Vie abrégée* de Thomas A Kempis, qu'il a donnée en tête du premier volume de sa traduction, le P. Saint-Yves paraît regarder la question d'origine comme résolue, car partout il attribue l'*Imitation* à cet auteur ; et dans la courte Préface qu'il a mise en tête de ce livre en particulier, au lieu de plaider cette cause, il se borne au rôle de rapporteur, et résume le pour et le contre entre A. Kempis et Gerson, sans se décider bien formellement. Pour nous, dit un critique, et nous sommes de cet avis, après avoir lu dans la traduction du P. Saint-Yves les délicieux traités ascétiques d'A Kempis, et, fondé seulement sur une raison analogue à celle qui fait attribuer un tableau non signé à un pinceau connu, nous ferons peu de difficulté de regarder le livre de l'*Imitation* comme l'œuvre authentique d'A Kempis, qui se serait, il est vrai, surpassé lui-même, ou qui, du moins, aurait reçu une plus haute lumière encore en produisant cette œuvre sainte.

(1562) M. Julien Travers, dans sa traduction du *Phénix qui renaît ou de la rénovation de l'âme*, ouvrage posthume du cardinal Bona, 1 vol. in-32, 1853, p. 26, 29, *note*.

populaire à son apparition? Aurait-il obtenu immédiatement la même autorité? Nous ne le pensons pas; et loin de nous tourmenter du curieux problème : « quel est l'auteur de l'*Imitation* (1563), » nous nous applaudissons de l'origine mystérieuse de l'ouvrage : elle ajoute, sinon à sa valeur propre, du moins à son effet moral.

Est-ce Gerson, ou plutôt est-ce son livre de l'*Imitation*, en supposant qu'il en soit l'auteur, qui fût resté dans cette complète obscurité? Cela ne nous semble pas soutenable. Gerson avait joué un trop grand rôle, il avait été trop mêlé aux grandes affaires de son temps pour que ses contemporains pussent ignorer qu'il avait fait un livre propre assurément à éveiller l'attention et à exciter le désir d'en connaître l'auteur. Or, voit-on un seul des contemporains de Gerson lui attribuer ce livre? Alors que tous ses autres ouvrages étaient connus, qu'on savait qu'ils étaient sortis de sa plume, comment celui-ci, le plus beau, le plus remarquable, le plus fécond, serait-il resté sans qu'on y attachât son nom, et cela avec d'autant plus d'empressement que lui-même ne l'y aurait pas mis? Il nous semble que Gerson n'eût pu éviter ces sortes d'indiscrétions qui se commettent d'autant plus volontiers qu'un homme a été plus célèbre, et il nous paraît tout à fait impossible, vu sa position, qu'il ait pu, malgré toute sa bonne volonté, garder un anonyme qui n'a favorisé aucun de ses autres écrits.

Voudrait-on arguer, en sa faveur, de l'air de famille qu'il y a entre les pensées de ses livres de piété et celles de l'*Imitation?* Nous avouons qu'on trouverait entre plusieurs une grande ressemblance (1564). Mais beaucoup de nos meilleurs auteurs ascétiques, — nous entendons surtout les saints, — pourraient subir cette épreuve de la confrontation; et si l'on admettait cet argument comme décisif, il est certain qu'à ce point de vue Thomas A Kempis l'emporterait encore sur Gerson, car les opuscules du chanoine de Saint-Augustin offrent bien plus de traits de ressemblance avec l'*Imitation* que ceux du chancelier de l'Université : ceux du religieux sont frappants et très-nombreux, tandis que dans Gerson ils sont rares et il faut mettre un peu d'effort pour trouver cette similitude de pensées. Un membre de l'Institut prononçant, il y a quelques années, l'éloge de Gerson, disait (1565) : « Gerson réglemente la théologie mystique, comme il a quelquefois dirigé les décisions du concile de Constance. C'est toujours l'esprit pratique, l'homme d'affaires et de pouvoir, qu'une expérience consommée éloigne de tout excès, même de cet excès que l'on nomme mysticisme (1566). » Voilà bien, au fond, le caractère de Gerson. Peut-on dire que cet esprit et ce caractère apparaissent dans l'*Imitation!* Sans doute ce livre est plutôt *ascétique* que *mystique* (1567); néanmoins, on n'y saurait reconnaître l'inspiration d'un homme de la trempe de celui qu'on vient de nous peindre : d'où nous concluons que l'on ne peut attribuer l'*Imitation* à Gerson, et qu'en dernière analyse mieux vaut, comme nous l'avons dit, que l'auteur de ce livre nous reste inconnu : il y a à cela plus de poésie et aussi plus de portée morale.

GERTRUDE (SAINTE), mère de saint Adalbalde (*voy.* cet article), fondatrice du monastère d'Hamai. Elle est honorée dans l'Eglise le 6 de décembre, et ne doit pas être confondue avec sainte Gertrude, qui fut abbesse du monastère de Nivelle.

GERTRUDE (SAINTE), de Saxe. *Voy.* l'article RÉVÉLATIONS.

GERVAIS (SAINT). *Voy.* l'article AMBROISE (Saint), n° XVI et XVII.

GILBERT BECKET, père de saint Thomas de Cantorbéry. *Voy.* l'article de ce saint.

GILBERT DE LA POREE. Il naquit à Poitiers, fut chanoine, puis évêque de cette ville. Avant que d'arriver à cette dignité, il professa la philosophie en plusieurs endroits. Il avait eu pour maîtres les deux frères Andelme et Raoul de Laon, qui avaient alors une grande réputation parmi les scolastiques. Gilbert passait lui-même pour grand docteur; il était de mœurs très-pures et pleines de gravité. Mais son malheur fut de donner trop dans les subtilités de la dialectique, et de n'avoir pas un jugement aussi droit que sa conduite était irréprochable (1568).

En 1145, dès la première année du pontificat d'Eugène III, l'évêque de Poitiers fut accusé devant lui par Arnaud, surnommé *Qui-ne-rit*, et par Calon, tous les deux ses archidiacres. Ses accusateurs avaient eu soin de mettre de leur côté, et c'était celui de la vérité, le docte saint Bernard, qui prit en

(1563) « Cette question, dit avec raison Lamennais, a été la source de longues controverses, selon nous assez inutiles. Mais il n'est point d'objet frivole pour la curiosité humaine. On a fait des recherches immenses pour découvrir le nom d'un pauvre solitaire du XIII° siècle. Qu'est-il résulté de tant de travaux? Le solitaire est demeuré inconnu; et l'heureuse obscurité où s'écoula sa vie a protégé son humilité contre notre vaine science. » (Préface de sa traduction de l'*Imitation*.)

(1564) C'est là surtout ce que voudrait s'efforcer d'établir M. Onésime Leroy; *Voy.* son *Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ*, 1 vol. in-8, 1842.

(1565) *Eloge de sainte Thérèse et de Gerson*, prononcé devant l'Institut, séance du 23 décembre 1844, *Rev. du monde cath.*, tom. V, p. 321.

(1566) *De cet excès que l'on nomme mysticisme.* Qu'est-ce à dire? L'excès, ce qui est exagéré dans le mysticisme, est faux et n'est pas le mysticisme. Il y a eu de faux mystiques comme il y a un *faux mysticisme*. Or, donner à l'excès le nom de *mysticisme*, c'est là s'exprimer inexactement et confondre deux choses parfaitement distinctes. L'*excès est excès*; on excède dans une science, sur un point, dans le bien, comme dans le vrai, mais cela ne touche pas à l'essence même de cette science, de ce bien et du vrai.

(1567) *Voir* les quelques réflexions que nous avons présentées au sujet d'un article de M. de Lamartine sur l'*Imitation de Jésus-Christ*, année 1856. *Mémorial cath.*, tom. XII, p. 130 et suiv.

(1568) Dom Mabillon. *Præfatio in Bernardum*, n. 58.

main la cause de la foi. Ils virent Eugène III en personne, lors de son départ pour la France, ennuyé et fatigué qu'il était par les séditions continuelles des Romains. Le Pape, qui était à Sienne, leur donna rendez-vous à Paris, où le nombre considérable de docteurs lui donnerait plus de facilité pour examiner cette affaire. Le concile se tint, en effet, au lieu désigné; c'était à Pâques. Le Pape y présida, assisté de plusieurs cardinaux. On produisit contre Gilbert deux témoins à charge, les docteurs Adam de Petit-Pont, chanoine de Paris, et Hugues de Champ-Fleury, chancelier du roi. Ces deux docteurs assurèrent, par serment, avoir entendu de sa bouche quelques propositions mal sonnantes sur le mystère de la sainte Trinité. On lut aussi un extrait de son Commentaire sur Boèce. Il était accusé principalement d'avoir dit : 1° que l'essence divine n'est pas Dieu; 2° que les propriétés des personnes divines ne sont pas les personnes mêmes; 3° que les personnes divines ne sont attribut en aucune proposition; 4° enfin, que la nature divine ne s'est point incarnée, mais seulement la personne du Fils. L'accusé niait d'avoir jamais dit ou écrit que la Divinité ne soit pas Dieu, et produisait pour témoins à décharge deux de ses disciples : Raoul, évêque d'Evreux et depuis archevêque de Rouen, et un docteur, Yves de Chartres, apparemment Yves, chanoine de Saint-Victor, qu'Innocent II avait fait cardinal. Le principal adversaire de Gilbert était saint Bernard. La dispute dura plusieurs jours. Comme la vérité ne parut pas assez clairement établie, le Pape en remit la décision au concile qu'il devait tenir l'année suivante, à la mi-carême. *Voy.* l'article BERNARD (Saint), abbé de Clairvaux, n° XXVII et XXVIII.

Cette assemblée se réunit à Reims, le 22 mars 1148. Les prélats les plus célèbres du temps y étaient venus pour honorer le Pape. Saint Bernard y était aussi, sans compter un très-grand nombre de savants. La plupart des cardinaux favorisaient l'accusé, ou, pour parler plus exactement, protégeaient sa personne et non ses erreurs (1569). Après bien des discussions, les évêques dressèrent un symbole de foi dans la chambre occupée par saint Bernard pendant son séjour à Reims. En voici la substance : 1° Nous croyons que la nature simple de la Divinité est Dieu, et que Dieu est la Divinité, qu'il est sage par la sagesse qui est lui-même, grand par la grandeur qui est lui-même et le reste; 2° quand nous parlons des trois personnes divines, nous disons qu'elles sont un Dieu et une substance divine, et, au contraire, quand nous parlons de la substance divine, nous disons qu'elle est en trois personnes; 3° nous disons que Dieu seul est éternel, et qu'il n'y a aucune autre chose, soit qu'on la nomme relation, propriété ou autrement, qui soit éternelle sans être Dieu; 4° nous croyons que la divinité même et la nature divine s'est incarnée dans le Fils.

Le Pape Eugène, sans hésiter, répondit aux députés, et leur ordonna de dire à ceux qui les avaient envoyés, que l'Eglise romaine ne s'éloignait en rien de leur confession de foi, et que si quelques-uns avaient paru soutenir la personne de Gilbert, aucun d'entre eux ne soutenait en rien sa doctrine. L'accusé fut interrogé sur chacun des articles de ces erreurs et y renonça librement, en disant : « Si vous croyez autrement, et moi aussi; si vous parlez et écrivez autrement, et moi aussi. » Le Pape condamna, du consentement de tout le concile, les articles incriminés, avec défense expresse de lire ou de transcrire le livre d'où ils étaient tirés, si l'Eglise romaine ne l'avait corrigé auparavant. Gilbert répondit : « Je le corrigerai comme il vous plaira. » Mais le Pape lui dit : « On ne vous confiera pas cette correction. » On déchira ensuite publiquement d'autres écrits contenant quelques erreurs enseignées par lui, suivant le témoignage de ses disciples.

Peu de temps après, saint Bernard combattit fortement les dialecticiens, ou plutôt les hérétiques, comme il les nomme, qui prétendaient que les attributs divins : la grandeur, la bonté, la sagesse, la justice, ne sont pas de Dieu et en disaient autant de la divinité même. Si elle n'est pas Dieu, dit-il, elle est donc quelque autre chose; elle est moindre ou plus grande, ou égale à Dieu. Et il montre l'inconvénient de ces suppositions : il marque ensuite la condamnation des erreurs de Gilbert au concile de Reims, mais il déclare qu'il ne parle point contre sa personne, parce qu'il a humblement acquiescé au jugement des évêques. — C'est ainsi que se termina l'affaire de Gilbert de la Porée. Il était, du reste, comme nous l'avons insinué déjà, l'un des hommes les plus savants et les plus honorables de son temps. Imbu des maximes d'Aristote, il essayait d'expliquer les mystères plus par les données de la philosophie humaine, que d'après celles de la Foi. Son humilité, comme il paraît, fut encore plus grande que sa science, et il se rendit plus illustre par sa déférence aux décisions de l'Eglise, qu'il ne l'a été par son savoir et par ses écrits. Il mourut en 1154.

GILDAS (SAINT), surnommé le Sage, vivait au VI° siècle. Il vint, en 527, sur la côte de l'Armorique et choisit pour lieu de sa retraite la petite île d'Honat. Tout son vêtement consistait en un rude cilice et une robe faite d'une étoffe très-grossière. Il couchait sur la nue, n'ayant qu'une pierre pour oreiller. En un mot, sa vie était un martyre prolongé.

Il comptait, dans sa solitude dont le seul aspect faisait horreur, devoir être totalement inconnu; son espérance fut trompée. Des pêcheurs, édifiés de son genre de vie et de ses discours tout célestes, en parlèrent avec admiration et découvrirent aux habitants des côtes voisines le trésor qu'ils avaient trouvé. On courut de toutes parts à la demeure du saint anachorète, qui expliquait la loi de Dieu avec une onction dont les cœurs les plus endurcis ne pouvaient se défendre. Le

(1569) Fleury, liv. LXIX, n. 32, an. 1148.

nombre de ses disciples augmentait de jour en jour, ainsi que les instances qu'on lui faisait de venir sur le continent; il sortit enfin de sa retraite et bâtit un monastère dans la presqu'île de Rhuis, non loin de Vannes.

Saint Gildas écrivit deux petits livres, qu'on a encore, pour faire sentir aux Bretons que les malheurs qu'ils avaient éprouvés par l'invasion des Anglo-Saxons, étaient une juste punition de leurs péchés, notamment des péchés des princes et des prêtres. Dans ces livres, saint Gildas est comme le Jérémie de la Bretagne (1570).

GILDAS LE SAGE, moine. *Voy.* l'article ETUDES MONASTIQUES, n° IX.

GILDUIN, abbé de Saint-Victor. Il était originaire de Paris et fut fait abbé de l'abbaye de Saint-Victor de cette ville, à cause de ses vertus et de son mérite. Il eut un démêlé avec Suger, qui voulait le transférer avec ses religieux à Sainte-Geneviève, et finit par se rendre quand on lui eut opposé la volonté du Pape et surtout l'utilité de l'Eglise (1571). Suger avoue qu'à la contrainte près, il fallut tout employer, sollicitations et raisons, pour amener Gilduin à céder: ce qu'il fit pour le bien général.

Tant que la maison de Saint-Victor eut Gilduin à sa tête, la ferveur dans la piété et une grande émulation pour l'observance des règles saintes s'y maintinrent inviolablement avec l'amour de l'étude et l'application aux sciences (1572). Il en était regardé comme le second fondateur; il en avait construit tous les lieux réguliers, et avait habilement dépensé, pour les usages et pour les besoins domestiques de sa communauté, les riches donations de Louis-le-Gros et de l'évêque Gilbert.

Cet abbé de Saint-Victor mourut le 13 avril 1155. Sa mort avait été précieuse aux yeux des fidèles, et son ancienne épitaphe dit de lui qu'il avait passé du camp du Seigneur au palais de la gloire, chargé de trophées, digne d'un éternel amour, le père, le maître et l'appui du grand Ordre qu'il avait formé. Achard, qui était originaire de Normandie, lui succéda.

GILDUIN, Danois qui reçut de Thibault le Tricheur, comte de Chartres, de Blois et de Tours, le fief de Pont-Levoy en récompense de ses exploits contre Foulques-Néra. On rapporte (1573) qu'étant en mer, au milieu d'une furieuse tempête, et dans un péril imminent, la sainte Vierge lui apparut resplendissante de blancheur et le sauva par sa protection toute-puissante. Après des défaites et des revers de fortune, Gilduin se retira dans le fief qui lui avait été donné. Se rappelant alors la protection spéciale dont il avait été autrefois l'objet de la part de la Mère du Sauveur, il bâtit en 1034 ou 1035 et dota une église et un monastère en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame-des Blanches, monastère dont Ausbert (*Voy.* ce nom) fut le premier abbé, et qui est l'origine de la célèbre abbaye de Pont-Levoy.

GILLES DE ROME, ou ROMAIN (LE BIENHEUREUX), archevêque de Bourges, et célèbre à cause de l'appui qu'il donna à Boniface VIII contre les odieuses menées de Philippe le Bel, comme nous l'avons marqué (tom. III, col. 535), en renvoyant à l'article de ce prélat. Aussi avons-nous moins à nous occuper, dans le présent article, de sa vie que du grand fait qui la domine, à savoir, s'il fut pour ou contre le Pontife persécuté, s'il fut une créature de Philippe le Bel, comme la plupart des historiens l'ont prétendu, ou s'il fut le défenseur de l'immortel Boniface VIII.

I. Gilles de Rome, que nous voyons qualifié du titre de bienheureux par plusieurs auteurs autorisés, mourut en 1316. Il était archevêque de Bourges depuis la première année du pontificat de Boniface VIII, qui l'avait vivement recommandé au roi Philippe le Bel. Ce prince avait d'ailleurs des raisons personnelles d'estimer celui que, jusque-là, on avait appelé le *Frère Gilles*. Ce Frère avait été choisi par Philippe le Hardi pour précepteur de son fils, et il avait composé pour son élève un livre, *De regimine principum*, qui avait été translaté en français par l'ordre du roi, et traduit en toscan dès l'année 1288. Tout ceci était à noter, comme on le verra.

Frère Gilles appartenait à l'Ordre de Saint-Augustin ; il était né à Rome en 1247, et il se rattachait, selon plusieurs historiens, à la fameuse famille des Colonne (1574). Il étudiait à l'Université de Paris lorsque saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure y enseignaient conjointement. Frère Gilles, un de leurs plus illustres disciples, fut leur défenseur contre les attaques de Guillaume de Mora. Il suivit pendant treize ans les leçons de saint Thomas ; il enseigna à son tour à l'Univer-

(1570) *Acta SS.*, 29 Januar.; et *Bibl. PP.*, tom. VIII.

(1571) *Voy.* sur ce différend, Longueval, liv. XXV, tom. XII, p. 183 et suiv.

(1572) *Hist. Mon. de l'abb. de Saint-Victor.*

(1573) Pont-Levoy était un fief que Gilduin, reçut de Thibault le Tricheur, comte de Chartres, de Blois et de Tours. Un écrivain récent raconte ainsi l'origine de cette abbaye : « Un guerrier danois, nommé Hilduin, était venu mettre sa valeur au service des comtes de Blois. Après des défaites et des revers de fortune, il se retira dans la forteresse de Pont-Levoy. Repassant dans sa mémoire les aventures de sa vie tumultueuse, il se ressouvint que se trouvant en mer, au milieu d'une furieuse tempête et dans un péril imminent, la Sainte Vierge lui avait apparu resplendissante de blancheur, et l'avait sauvé par sa protection toute-puissante. Il bâtit en 1034 et dota une église en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame des Blanches. Ausbert, moine de Saumur, qui avait eu le bonheur de souffrir pour le nom de Jésus-Christ à Jérusalem, vint, avec quelques-uns de ses frères, prendre possession de Pont-Levoy, dont il fut institué abbé par l'évêque de Chartres. L'antique et naïve image de la Mère du Sauveur, qui a présidé à la naissance de cette abbaye, est encore là pour protéger l'éducation des enfants de Pont-Levoy, pour conserver à leur âme la céleste blancheur de la vertu. (*Organ. des études dans un coll. chrét.*, par E. Chavin, in-8, 1850, p. 14).

(1574). C'est ainsi que nous l'avons appelé Gilles de Colonne, dans l'article CLÉMENT V, Pape, tom. III, col. 1251.

sité de Paris dont il devint, au dire de Crévier (1575), le plus célèbre docteur, jusque-là qu'on le surnomma le *Prince des théologiens* (1576) et qu'on lui donna le titre de *Doctor fundatissimus* (1577). Sa réputation était grande, et il était devenu provincial, en France, des Ermites de Saint-Augustin. Outre les défenses et les apologies des deux saints qu'il avait connus, il composa des commentaires, des questions et des élucubrations sur la sainte Ecriture et surtout sur le *Livre des sentences* de Pierre Lombard, qui servait toujours de thème à l'enseignement.

Il ne faut donc pas s'étonner que le Pape Boniface VIII ait élevé sur le siége archiépiscopal de Bourges un personnage d'un si grand nom. Gilles d'ailleurs était un religieux de mœurs austères; il était rempli de vertus qui le firent considérer comme un saint (1578-79), et les plaintes que les gens du roi firent entendre aux états généraux contre le Pape, qui livrait, disait-on, les bénéfices du royaume aux étrangers et aux Italiens, n'auraient pas eu d'écho au moment de l'intronisation du nouvel archevêque, si des écrivains prévenus contre les Papes et désireux de trouver des prétextes pour les accuser, ne s'étaient attachés à défigurer la vérité sur ce fait.

II. Sans doute le lien catholique et divin qui unit les peuples était peu compris encore; on voyait toujours subsister (comme nous le voyons encore de nos jours, quoiqu'à un degré moindre) l'esprit païen de rivalité et d'antagonisme qui a partagé et qui ne partage que trop les nations de la terre. Cependant, on peut le dire, même à cette époque, les sentiments de confraternité par le Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ avaient formé une sorte de république supérieure aux divisions matérielles, et les âmes plus particulièrement vouées à la pratique des vertus et à l'étude des sciences ne pouvaient être considérées comme étrangères dans aucune terre chrétienne. Saint Thomas et saint Bonaventure, deux italiens aussi, avaient été longtemps la gloire de l'Université de Paris; le Frère Gilles passait pour le digne successeur de ces grands hommes, que d'autres avaient précédés, et Paris, qui s'enorgueillissait de leur renom, n'aurait eu garde de leur reprocher leur naissance. Les titres particuliers de Frère Gilles à la bienveillance de son ancien élève étaient d'ailleurs connus, et lorsque Philippe le Bel, à son avénement, visita l'Université de Paris, il ne pensa pas à lui causer le moindre déplaisir en chargeant l'illustre théologien romain d'adresser au prince la harangue d'usage.

Paul-Emile nous a conservé cette pièce; peut-être l'a-t-il un peu illustrée et en a-t-il cicéronisé le latin. Le théologien de l'Université de Paris n'affectait peut-être pas autant que le lui fait faire l'historien de la Renaissance de transporter au vrai Dieu les qualifications que l'antiquité a décernées à Jupiter. Mais le fond de la harangue prononcée à cette occasion subsiste sans doute, et à travers ses formes oratoires perfectionnées on retrouve les avis d'un précepteur et d'un prêtre mêlés aux louanges officielles. L'orateur, tout en relevant la grandeur du titre royal, en rappelle en effet les obligations. Dieu s'est réservé le souverain empire et la souveraine justice, et s'il a institué les rois, c'est pour qu'ils remplissent leurs fonctions de telle sorte que les esprits des hommes poussent avec de plus ardents désirs leurs vœux et leurs espérances vers le Ciel. On a beau saluer du titre royal ceux d'entre les princes qui ne s'appliquent pas à leurs devoirs, ils sont en vain assis sur leur trône, ils perdent leur nom de roi, et la langue latine les stygmatise d'une désignation étrangère, indigne de notre temps, disait l'orateur, de nos oreilles, de notre bouche et de notre respect. C'est au mot *tyran* qu'il faisait allusion, et il semble qu'un pareil discours, prononcé ainsi à l'avénement d'un jeune monarque, ne manquait ni de hardiesse ni d'élévation : il faut reconnaître là l'esprit de liberté de ces temps de foi, où l'on pouvait d'autant plus énergiquement dénoncer la vérité que le respect était dans les cœurs, dans toutes les allures de la nation. L'orateur de l'Université insistait sur la justice, qui doit être plus précieuse au roi qu'aucune autre chose : elle est mère de la religion, de la modération, de la force et de la prudence, disait-il. La sagesse est une qualité de l'esprit que personne ne peut créer, c'est un don de Dieu et un bien de nature : les aptitudes et les qualités du corps rendent la continence plus ou moins facile ; mais la justice naît de la seule volonté, et est juste celui qui veut. La justice est plus précieuse que le plus grand patrimoine ; c'est elle qui assure les royaumes, qui les protége et les sanctifie.

En citant cet éloge de la justice, adressé en cette circonstance par Gilles Romain à Philippe le Bel, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que la première lettre envoyée par le Pape Boniface VIII à ce même roi contenait une recommandation analogue de la vertu de justice. « Souvenez-vous, disait le Pape, que l'honneur du roi aime la justice. Respectez avec soin les limites de cette vertu, chérissez-la sincèrement, ne l'abandonnez jamais. » Ce n'est pas la seule fois durant leur carrière que Boniface VIII et le bienheureux Frère Gilles donnèrent au roi un même enseignement. On a tiré de cet accord des conséquences dont nous parlerons tout à l'heure ; celui où nous nous arrêtons en ce moment peut n'être que fortuit. Le roi, qui plus tard porta si amèrement la moindre observation du Souverain Pontife, ne prit aucun ombrage des recommandations

(1575) *Hist. de l'Univ. de Paris*, tom. II, p. 106.
(1576) Cave, *Sæc. scholast.*, col. 658.
(1577) Labbe, *De script. eccles.*, tom. I, p. 13.
(1578-79) Voy. *Histoire de Boniface VIII et de son siècle*, par Dom Louis Tosti, religieux du Mont-Cassin, trad. de l'abbé Marie-Duclos, 2 vol. in-8, 1854, tom. II, p. 249, 250.

de son ancien précepteur. Celui-ci, tout dévoué à son prince, gardait aussi au Souverain Pontife la plus filiale affection, et lorsque l'autorité de Boniface VIII fut attaquée par ceux qui niaient la validité de la renonciation de saint Célestin V, Gilles de Rome composa son livre ***de Renuntiatione Papæ***, pour soutenir la liberté du Pape à résigner ses fonctions et la validité de l'abdication de Célestin V, qui avait vraiment fait vaquer le Saint-Siége et rendu légitime l'élection de Boniface.

III. Les sentiments de Gilles pour le Pape Boniface VIII semblaient ainsi clairement et suffisamment établis, et l'on peut s'étonner que les historiens aient cru pouvoir ranger le ***Doctor fundatissimus*** parmi les théologiens qui soutinrent le parti de Philippe le Bel dans ses querelles avec le Souverain Pontife. La source de cette grave erreur semble se trouver dans Goldast, ou Goldart, théologien et historien suisse, mort en 1635.

Cet auteur, ou plutôt ce compilateur, a publié sous le titre de : ***Monarchia sancti imperii Romani*** (1580), un recueil de divers traités composés contre l'autorité du Saint-Siége et pour l'exagération de la puissance politique. Il a grossi ces deux volumes d'un traité ***De utraque potestate***, qu'il a attribué au Frère Gilles. Ce traité ***De utraque potestate*** est, en effet, d'une plume toute dévouée au monarque et peu favorable au Souverain Pontife. L'auteur prend pour texte de ses raisonnements la lettre apocryphe attribuée à Boniface par Pierre Flotte, et l'injurieuse réponse que ce ministre de Philippe le Bel assurait que le roi avait faite au Souverain Pontife. ***A Boniface, soi-disant Pape, peu ou point de salut. Que votre très-grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne***, etc. Comment croire qu'un homme aussi haut placé, d'une vertu aussi éminente, d'un jugement aussi prisé que l'archevêque de Bourges ait pu applaudir ou se prendre au grossier expédient que Flotte avait trouvé pour soulever les passions populaires? L'auteur inconnu du traité ***De utraque potestate*** manquait donc de jugement ou d'honnêteté, et le bienheureux Gilles était abondamment pourvu de l'une et de l'autre qualité.

Cela n'a pourtant pas empêché plusieurs écrivains, même jusque de nos jours, de le ranger parmi les partisans du roi. Bossuet, d'une part (1581), et, de l'autre, un historien moderne (1582), en le louant et en le critiquant, se sont accordés à l'accepter, sur la foi de Goldart, pour auteur du traité reproduit dans le ***Monarchia sancti imperii***. Les auteurs du ***Gallia Christiana***, assez vifs, on le sait, vis-à-vis du Souverain Pontife romain, sans relever l'erreur de Goldart relativement à l'auteur ***De utraque potestate***, disent que le bienheureux Gilles a composé un traité ***de Potestate regia et pontificia***, où il incline vers le parti pontifical ; que Philippe le Bel fut mécontent et que le Pape ravi voulait élever l'auteur à la dignité cardinalice. Voulaient-ils parler du traité publié par Goldart? On a peine à croire que Philippe le Bel ait pu en être mécontent; on ne s'explique pas la reconnaissance du Pape : les Bénédictins du XVIIIe siècle sont difficiles, on le sait, en fait de témoignages rendus aux puissances temporelles.

Il est cependant des faits bien évidents : le mécontentement de Philippe le Bel a suffisamment éclaté, et l'on n'a pu douter de la reconnaissance de Boniface VIII; la conduite et les écrits de l'archevêque de Bourges le montrent, dans la lutte entre le roi et le Pape, invinciblement lié au Souverain Pontife et suivant fidèlement la même voie (1583). Il témoigne à Philippe le Bel la tendresse d'un ancien gouverneur ; il a pour lui les égards affectueux dont le Souverain Pontife lui-même donne l'exemple. Car malgré tout ce qui a été dit et imprimé à ce sujet, quand on examine les documents authentiques de l'histoire, quand on lit les lettres du Souverain Pontife au roi et les bulles qu'il lui adresse, on est confondu de tant de ménagements, de condescendance et d'amour prodigués par le souverain Pontife à ce roi ingrat, orgueilleux et pervers, qui oublie la justice et renie son honneur. En même temps qu'il allait aussi loin que possible, aussi loin que le Souverain Pontife lui-même, c'est tout dire, dans cette voie des ménagements et des condescendances pour un fils égaré, le bienheureux archevêque de Bourges soutenait hautement la doctrine de vérité, savait la confesser dans ses écrits et souffrir pour elle.

IV. En effet, loin de composer des libelles royalistes lorsque la royauté insultait à la Chaire de saint Pierre, il écrivait un traité sur les droits et la prérogative de cette Chaire sublime. Des écrivains de l'Ordre de Saint-Augustin (1584) assurent que dans les Bibliothèques d'Italie, on rencontre trois livres ***De Ecclesiastica potestate***, dus à la plume du bienheureux Gilles. Ces trois livres se trouvent à Paris dans un manuscrit inédit (1585), et un auteur en a publié une analyse (1586), il y a peu de temps.

L'ouvrage du bienheureux et illustre théo-

(1580) 3 vol. in-fol. 1611, 1613 et 1614. Feller dit lui-même que cette compilation est pleine de *faux titres;* que l'auteur « y a surtout ramassé sans discernement ni critique, tout ce qui paraît favorable à sa secte, et propre à donner des idées fausses de l'Eglise catholique. » (*Dict. biog.*, tom. V, p. 506, édit. de 1831).

(1581) Bossuet, dans sa *Défense du clergé de France* — Dom Richard affirme rondement cette erreur. *Biblioth. sac.*, tom. XII, p. 105.

(1582) Rohrbacher, dans son *Histoire univ. de l'Eglise catholique*.

(1583) C'est ce que nous avons fait voir dans notre article Boniface VIII, n. XXI, tom. III, col. 535, 536.

(1584) Gandolfo et Ossinger.

(1585) Ce manuscrit est intitulé : *De ecclesiastica potestate, libri tres Ægidii Romani, script. per David Galansem.*; Biblioth. imp., fond Colbert, Manuscrits, n. 4,229.

(1586) Sous ce titre : *Un ouvrage inédit de Gilles de Rome, précepteur de Philippe le Bel, en faveur*

logien est un exposé de la doctrine romaine sur les droits de la puissance de la sainte Eglise. Ces droits sont étendus et magnifiques; ils apparaissent clairs et entiers aux yeux du Chrétien, et les circonstances fâcheuses, nos tristes temps ont beau les diminuer dans la pratique, leur vertu reste entière. L'écrivain qui a publié l'analyse du livre de Gilles de Rome, a voulu assurément accomplir cette mission avec bienveillance et avec droiture et respect. Mais les esprits de nos jours sont tellement peu accoutumés à l'éclat de la vérité qu'ils ne peuvent la soutenir, et ils se refusent pour ainsi dire à la recevoir.

Dans son analyse, l'auteur ne manque pas de remarquer combien les principes de l'archevêque de Bourges choquent les préjugés de notre siècle; ils sont choqués si cruellement, en effet, qu'ils s'obstinent à ne pas pénétrer ces maximes rayonnantes de vérité et de justesse. « Telle est, dit l'auteur, expliquant le bienheureux Gilles, telle est l'étendue de la puissance ecclésiastique, qu'elle comprend même les propriétés privées, et que par exemple le possesseur d'un champ ne peut pas le posséder justement s'il ne le possède sous l'autorité de l'Eglise et de par l'Eglise. »

Mais, remarque avec raison un critique (1587), ce n'est pas là une analyse; c'est la traduction d'une phrase de l'archevêque de Bourges, et une pareille traduction aurait besoin de commentaire, car le mot *justement* a, de nos jours, une acception inconnue au texte latin. Gilles de Rome soutient et veut démontrer *quod nullum sit dominium cum justitia.... quod non sit sub Ecclesia et per Ecclesiam; quodcunque habet homo non possit habere cum justitia, nisi habeat sub Ecclesia et per Ecclesiam. Cum justitia*, c'est la justice absolue, souveraine, divine, dont l'idée n'est pas nécessairement éveillée par notre adverbe *justement*. La signification la plus accoutumée de celui-ci aujourd'hui est humaine et légale. Les hommes de ce temps ne comprennent, sous le nom de justice, que la justice incomplète, vague et muable des hommes; la justice divine, immuable, souveraine, dont parlent les auteurs catholiques, leur est devenue étrangère, et ils ne peuvent concevoir qu'on puisse s'en préoccuper, qu'on désire la respecter, qu'on veuille toujours vivre avec elle, *cum justitia*. Ce n'est pas seulement la justice dont ils semblent avoir perdu la notion; ils ignorent ce que c'est que le *dominium;* ils ont oublié qu'il appartient à Dieu, à Dieu seul, et que si Dieu en a délégué quelque exercice aux hommes, ils lui doivent compte de la manière dont ils en usent sur les biens de ce monde.

La sagesse de notre temps se scandalise donc avec l'auteur de l'analyse devant des « maximes étranges, outrées, dures, capables d'effrayer et d'irriter les esprits, » quand elle rencontre dans un docteur catholique les paroles suivantes : ***A Deo habemus res temporales et dominia, et potestates, quoniam non est potestas nisi a Deo; quanto ergo magis hæc omnia habemus a Deo, tanto sumus magis injusti possessores si inde non servimus Deo.*** Les hommes du moyen âge ne contestaient pas de pareilles maximes; ils ne les trouvaient ni dures, ni outrées, ni étranges, ni effroyables, ni irritantes, et l'on se bornait à demander si le régulateur de la terre, de ce domaine et de cette justice suprême, était le Vicaire de Jésus-Christ ou le prince de ce Monde. Aujourd'hui on conteste avec Dieu immédiatement, et, contre la justice et le souverain domaine divin, on élève la liberté humaine, la liberté individuelle!

V. Nous ne referons pas ici l'analyse des trois livres du bienheureux Gilles Romain; nous voudrions que quelque catholique zélé tirât de l'obscurité des manuscrits une œuvre de cette importance et nous en donnât, avec le texte, une traduction fidèle. Ce que nous nous bornerons à faire, ce sera seulement d'appeler l'attention sur les rapports, non-seulement de doctrine, mais d'expressions qui existent entre le traité *de Ecclesiastica potestate* et une des bulles de Boniface VIII, dont nous nous sommes occupé ailleurs (1588).

Il est digne de remarque, en effet, que des phrases entières, des enchaînements d'arguments, des paragraphes complets ont passé du Traité de théologie dans la bulle *Unam sanctam*, et l'auteur de l'analyse est peut-être plus dans le vrai qu'il ne le pense, quand il conclut que l'auteur du *de Ecclesiastica potestate* a été non-seulement l'inspirateur, mais peut être le rédacteur de l'acte pontifical. Le Pape pouvait-il s'adresser à un homme plus éclairé, plus instruit des affaires temporelles et ecclésiastiques de la France, que l'ancien précepteur de Philippe le Bel? Le bienheureux Gilles ne s'était pas contenté de défendre la vérité avec sa plume, il l'avait confessée au risque, sinon de la vie, du moins des dignités et de la richesse. Il était du nombre des quatre archevêques, des trente-cinq évêques et des dix abbés fidèles qui, nonobstant les défenses du despote, obéirent au Souverain Pontife, passèrent les monts et se réunirent autour de la Chaire de saint Pierre. Il était à la cour pontificale lorsque fut rédigée la bulle *Unam sanctam*. Les deux actes célèbres qui avaient précédé, *Clericis laicos* et *Ausculta fili*, ont aussi de grandes analogies avec le traité du bienheureux Gilles et touchent aux mêmes questions. La conduite du courageux archevêque avec Philippe avait toujours été conforme à celle du Souverain Pontife, et, en lui contestant le

de la Papauté, par M. Ch. Jourdain, in-8 de 25 p. 1858. (Extrait du *Journal général de l'instruction publique*.)

(1587) M. Léon Aubineau, dans l'*Univers*, numéro du 10 juin 1858.

(1588) *Voy.* l'article BONIFACE VIII, n. XX, XXI, et la Dissertation de Fenelon : *De l'autorité du Souverain Pontife*, dont nous avons publié la traduction, avec des *notes*, etc., 1 vol. in-8, 1854, chap. 27, p. 119, *et passim*.

droit d'imposer les biens ecclésiastiques, l'archevêque, comme le Pape, avait poussé la condescendance envers le prince jusqu'à lui accorder des subsides et des décimes dont l'utilité n'était peut-être pas bien évidente ni l'emploi bien assuré

Pour en revenir au traité *De utraque potestate*, faut-il ajouter que non-seulement il ne concorde pas avec la vie de l'auteur auquel Goldast l'attribue, mais qu'il comprend des propositions formellement et diamétralement opposées à celles que le bienheureux Gilles établit et défend dans les trois livres de son traité *de Ecclesiastica potestate?* Cela apparaît même dans l'analyse qu'on nous a donnée de ce traité (1589), et, bien que l'auteur de cette analyse mêle trop les idées modernes à l'interprétation des documents anciens, et qu'il n'apporte pas en toutes choses l'exactitude voulue, il n'en a pas moins rendu service à l'histoire et à l'Eglise en rétablissant le rôle et en rappelant la vie de Gilles de Rome. Ce prélat fut une gloire de la France, un esprit ferme, subtil et ingénieux. Son épitaphe le donnait pour un commentateur très-perspicace de l'archiphilosophie d'Aristote : ***Archiphilosophiæ Aristotelis perspicacissimus commentator, clavis et doctor sacræ theologiæ, lux in lucem reducens dubia*** (1590). Il mourut en 1316, avons-nous dit, le 22 du mois de décembre, et fut inhumé avec beaucoup d honneurs, à Paris, dans l'église de son ordre, les Augustins. — *Voy.* encore sur Gilles Romain, l'article CLÉMENT V, Pape, n. VI et VII.

GILLES ALVARES D'ALBORNOS, cardinal, archevêque de Tolède au XIVe siècle, fut l'un de ces prélats guerriers dont le moyen âge admira les hauts faits.

I. Ce prélat, de la première noblesse de Castille, n'était pas moins distingué par sa capacité, surtout dans la science du droit; que par ses vertus. Il avait été fort cher au roi Alphonse XI, qui le choisit d'abord pour son chapelain et le fit ensuite élever sur le siége de Tolède, le premier d'Espagne. Mais il avait été obligé de quitter le royaume pour se soustraire à la fureur de Pierre IV, surnommé le Cruel, qui avait succédé en 1350 à son père Alphonse.

Il n'était point d'autre sûreté qu'un bannissement volontaire contre ce monstre de cruauté, qui fit massacrer en sa présence le prince Frédéric son frère, et son cousin Jean d'Aragon; qui commit le même attentat sur la reine douairière de ce royaume, Eléonore de Castille, mère de Jean et sa propre tante; qui égorgea de sa main le roi de Grenade, venu sur la foi d'un sauf-conduit pour lui faire hommage; qui fit enfin mourir la reine son épouse, Blanche de Bourbon, après avoir fait endurer à cette princesse, la plus accomplie de son siècle, pendant huit ans de prison, une suite d'indignités beaucoup plus insupportables que la mort. L'archevêque de Tolède avait déplu à ce barbare monarque par l'endroit le plus sensible, en prenant généreusement le parti de la reine maltraitée.

II. Dans la bulle de légation qu'Innocent VI lui donna pour l'Italie, il lui dit (1591) : « C'est avec la plus vive douleur que nous voyons la division régner depuis si longtemps en Lombardie, en Toscane et dans les contrées voisines, d'où suivent les meurtres, les ravages, la dégradation du culte divin, le pillage des églises et des lieux qui en dépendent, le mépris de la liberté ecclésiastique, et, ce qui est pire encore, l'esprit de schisme et d'hérésie. Cependant les affaires de premier ordre qui nous retiennent en deçà des monts, nous empêchent de nous porter en personne dans les lieux chéris où tend sans cesse l'ardeur de nos vœux. C'est pourquoi nous vous commettons en notre place, pour y rétablir la paix et procurer en toutes choses le bien de la religion. »

Avec de si grands pouvoirs, le légat ne trouva dans toute l'Italie que deux places de l'Eglise romaine où il pût demeurer en sûreté, savoir, Montefiascone dans le patrimoine de saint Pierre, et Monte-Falco dans le duché de Spolète. De là, il étendit un peu sa puissance. Mais, quelle que fût son habileté, ses progrès furent médiocres, et ses faibles succès encore moins solides. La paix chrétienne, qu'il s'agissait de rétablir, ne peut être que l'ouvrage du Ciel, qui n'accorde pas l'abondance de ses bénédictions à un genre de fonctions qui ne se supplée point.

III. Ces succès que Bérault-Bercastel trouve faibles (1592), sont appréciés différemment par Fleury, qui dit que le légat Gilles d'Albornos fit de grands progrès en Italie, particulièrement aux environs de Rome (1593).

Depuis longtemps un nommé Jean de

(1589) Cet opuscule, a dit M. Francois Lenormant, établit de la manière la plus claire que cette opinion (celle qui fait de Gilles de Rome un adversaire du Pape) est entièrement contraire aux faits. Bien loin d'avoir embrassé le parti de Philippe le Bel et d'avoir écrit le traité *De utraque potestate*, qui n'est peut-être qu'une composition apocryphe, Gilles de Rome se déclara ouvertement pour le Pape. Il se rendit en Italie, malgré les défenses du roi, lorsque Boniface VIII appela auprès de lui tous les prélats et docteurs en théologie de France, pour aviser aux moyens à prendre, afin de réprimer les entreprises de l'autorité séculière contre les biens et les personnes ecclésiastiques. De plus, il écrivit, pour soutenir la cause de la Papauté, un Traité sur le pouvoir ecclésiastique, *De ecclesiastica potestate*..., traité que M. Jourdain vient de retrouver dans un manuscrit de la Bibliothèque Impériale, et dont il publie une analyse avec la table des chapitres de l'original. C'est une précieuse lumière qui se fait par là sur ce point d'histoire... » (*Le Correspondant*, nouv. sér., tom. VII, 1er vol. de 1858, p. 774.)

(1590) Cave a composé un catalogue des œuvres de Gilles Romain; Philippe Villani, dans sa *Vie des hommes illustres de Florence*, l'appelle « un philosophe éminent. »

(1591) Rain., an. 1353.

(1592) *Hist. de l'Egl.*, liv. XLV, t. VII, p. 275, de l'édit. de 1835, Besançon.

(1593) Fleury, *Hist. ecclés*, lib. XCVI, n. 23.

Vico se prétendant préfet de Rome, s'était emparé de Viterbe, de Toscanelle et de quelques autres places du patrimoine de Toscane. Ces actions lui avaient attiré les excommunications prononcées en général par Jean XXII contre les usurpateurs des terres de l'Eglise romaine. Ce Pape fit d'ailleurs des procédures contre Vico en particulier, qui furent confirmées et renouvelées par Clément.

IV. Mais il méprisa ces censures pendant plus de six ans; ce qui donna sujet au Pape Clément de le tenir pour suspect d'hérésie, comme foulant aux pieds les clefs de l'Eglise, et de publier contre lui une citation péremptoire, le jeudi saint, 5 avril 1352, et quelque temps après, une bulle par laquelle il l'excommunia comme défaillant et contumace en matière de foi.

Ce fut dans cette situation que le légat Gille d'Albornos trouva Vico. Il lutta d'abord contre lui, mais avec assez peu de succès; puis, s'étant pendant quelque temps laissé amuser par des propositions de paix, il reprit les procédures faites contre lui, et au mois de février 1354 il prononça l'excommunication et la fit publier dans toutes les villes d'Italie (1594). Mais voyant que pour ramener cet homme dans la droite voie, il fallait d'autres remèdes que les spirituels, il employa la force matérielle et lui fit la guerre. Il lui enleva Toscanelle par traité en date du mois de mars 1354. Le Pape, l'ayant appris, en félicita le légat et l'exhorta à continuer par une lettre du 10 avril de la même année. Le cardinal légat refoula encore d'autres perturbateurs du repos public et parvint à rétablir l'ordre dans sa légation.

V. Malgré les services que Gilles d'Albornos avait rendus à l'Eglise romaine en Italie, il fut calomnié auprès du Pape Urbain V. On ne craignit pas de débiter qu'il avait fait contre Bernabo (l'un des factieux, qu'il avait réduit au silence à Rome) et d'autres ennemis de l'Eglise quelques entreprises au préjudice des traités faits avec eux, et qu'il avait détourné à son profit les revenus de l'Eglise. D'Albornos, auquel le Pape venait précisément de donner la légation de Sicile, voulut s'en démettre et aller en cour de Rome pour se justifier. Mais Urbain lui écrivit qu'il était persuadé de son innocence et de son zèle; l'exhorta à mépriser les vains discours de ses ennemis, et à continuer ses services, et lui enjoignit d'exercer la légation de Sicile, bien qu'il fût déjà avancé en âge. Cette lettre est datée du 13 janvier 1365.

D'Albornos se rendit en effet à cette légation; il y termina quelques affaires, et obligea la reine Jeanne à prêter au Pape le serment de fidélité comme à son seigneur féodal. Urbain espérait tirer de ce prélat encore d'autres services. Mais Gilles d'Albornos mourut à Viterbe le 24 août 1367, après avoir été légat en Italie près de quatorze ans, durant lesquels il ramena plusieurs villes à l'obéissance de l'Eglise romaine, tant par compositions amiables que par la force des armes. « C'était, dit Fleury (1595), un prélat vertueux, savant, courageux et très-habile dans la conduite des affaires : en sorte qu'il était aimé, ou du moins craint par toute l'Italie. Il fonda un collége à Bologne pour de pauvres écoliers de son pays, c'est-à-dire espagnols. »

GILLES DE MUNION, ou plutôt Mugnos, antipape au XVe siècle, sous le nom de Clément VIII. *Voy.* MUGNOS.

GIRALD ou GERALD (GERALDUS), neveu d'Alduin, évêque distingué de Limoges (*voy.* son article), monta sur le siége de son oncle et gouverna cette Eglise jusqu'en 1020. Il mourut à cette époque, à Charroux, en se rendant à Poitiers, où il avait conservé la charge de trésorier de Saint-Hilaire. Les restes de cet évêque ont été récemment découverts dans les ruines de l'ancienne église abbatiale de Charroux. On en a fait la translation solennelle le 7 novembre 1850, en présence de l'évêque de Poitiers et de l'évêque élu d'Angoulême.

GIROVAGES (Les). *Voy.* l'article VIE RELIGIEUSE.

GISILER ou GISELER, évêque de Mersbourg. Il avait été nommé à cet évêché, vers 970, par l'empereur Othon, à la recommandation de l'évêque de Vormes, nommé Annon.

Saint Adalbert, premier archevêque de Magdebourg, étant mort en 981, le clergé et le peuple se réunirent pour élire à sa place le moine Ochtric (*voy.* cet article); mais une contestation s'éleva au sujet de cette élection. Les moines, qui composaient le chapitre de l'église de Magdebourg, prièrent Gisiler d'agir auprès de l'empereur Othon II pour qu'il maintînt l'élection d'Ochtric. Gisiler promit d'user de son influence pour cette affaire. Mais lorsqu'il fut en présence du prince, il se jeta à ses pieds et lui demanda pour lui-même l'archevêché de Magdebourg, ce que celui-ci accorda. (*Voy.* l'article ADALBERT [Saint], premier archevêque de Magdebourg.)

Quand il fut revenu de sa commission, Ochtric et les autres députés du chapitre lui demandèrent ce qu'il avait fait dans l'affaire qu'ils lui avaient confiée. Gisiler leur répondit qu'il avait bien de la peine à faire les siennes, tant la cour était corrompue par l'intérêt, et principalement les Romains. Enfin il leur avoua la chose en secret. Ensuite il poursuivit publiquement sa prétention devant le Pape Benoît VIII pour faire autoriser sa translation.

Le Pape assembla un concile; car les Papes, dans les affaires importantes, consultaient toujours le concile de Rome, donnant ainsi aux évêques l'exemple de ce gouvernement de concert et de conseil qui est le propre du gouvernement de l'Eglise... Il y porta l'affaire de Giseler et demanda si cet évêque pouvait passer à l'archevêché de Magdebourg, attendu qu'il n'avait point de siége et que celui de Mersbourg lui avait été

(1594) Matthieu Villani, lib. III, c. 98.

(1595) *Hist. ecclés.*, liv. XCXVII, n. 2.

ôté par l'évêque Hildevard. Les juges, qui étaient gagnés, prononcèrent qu'il le pouvait. Ainsi il eut l'archevêché, et l'évêché de Mersbourg fut supprimé et réuni à celui d'Halberstadt.

Cependant, comme il faut toujours que justice se fasse, un autre concile, assemblé plus tard par le Pape Grégoire V, c'est-à-dire en 998, ordonna le rétablissement de l'évêché de Mersbourg, érigé dans un concile par le Pape et par l'empereur Othon I, et supprimé sans concile par l'empereur Othon II. Puis le concile s'occupa de Gisiler qui avait quitté ce siége pour passer à celui de Magdebourg, qui en était la métropole; il fut dit que s'il pouvait prouver canoniquement qu'il eût été transféré à l'instance du clergé et du peuple, il demeurerait dans la métropole, et que s'il l'avait fait sans y être invité par eux, et toutefois sans ambition et sans avarice, il retournerait à Mersbourg; mais que, s'il ne pouvait se justifier d'ambition et d'avarice, il perdrait l'un et l'autre siége. Ce jugement est remarquable en ce qu'il montre le respect que l'on avait pour les vœux du clergé et du peuple dans les élections.

Cette affaire était encore pendante, lorsque l'empereur Othon III étant venu en l'an mil à Magdebourg, et y tenant un concile avec les évêques de la province, pressa Gisiler de renoncer à l'archevêché de Magdebourg et de se contenter de Mersbourg son premier siége. Mais ce prélat employa l'argent au défaut de raisons, et fit remettre l'affaire à une assemblée plus nombreuse, qui devait se tenir à Quedlimbourg pour les fêtes de Pâques. Mais la maladie l'ayant empêché de s'y trouver, il envoya s'excuser par un de ses clercs nommé Rotman, et par Valtard prévôt de l'église de Magdebourg, et fit encore remettre cette affaire au concile qui devait se tenir à Aix-la-Chapelle. Pour cette fois Gisiler s'y rendit. Le légat du Pape, archidiacre de l'Eglise romaine, le pressa encore jusqu'à trois fois de faire juger sa cause; mais il eut l'adresse, ainsi que ceux qui le favorisaient, de la faire remettre à un concile général qui devait se tenir à Rome (1596).

Enfin, en 1004, le roi Henri s'appliquait à régler les affaires que la jeunesse de l'empereur Othon III et sa mort précipitée l'avaient empêché de terminer. La principale était le rétablissement de l'évêché de Mersbourg. Aussi ce prince envoya à Magdebourg Villigèse, archevêque de Mayence, avec d'autres hommes sages, vers Gisiler, dangereusement malade depuis longtemps. Le roi lui mandait de rentrer en lui-même, de reconnaître la main de Dieu qui le châtiait visiblement, de quitter le siége de Magdebourg qu'il avait usurpé, de reprendre celui de Mersbourg qui lui appartenait légitimement, et de réparer tout le mal qu'il avait fait en le détruisant.

Gisiler était malheureusement si éloigné de le faire, qu'il avait peine même à en écouter la proposition : toutefois il répondit en peu de mots, que dans trois jours il irait rendre au roi une réponse certaine. Mais c'est au Roi des rois qu'il alla rendre compte de sa conduite! Car, s'étant fait conduire à sa maison de Tribur, il mourut, consumé de maladie, au bout de deux jours, le 25 de janvier de l'an 1004.

Le roi Henri l'ayant appris, s'y rendit pour accompagner le corps jusqu'à Magdebourg. Là il célébra avec le clergé et le peuple les funérailles de cet obstiné prélat.

GISON DE VELI, évêque au XIe siècle, demande sa confirmation au Pape Nicolas II. *Voy.* l'article ALDRÈDE, archevêque d'York.

GLABRIO (ACILIUS) fut mis à mort par le césar Domitien, mais n'est point considéré comme martyr de la foi. *Voy.* l'article DOMITIEN, n° IV.

GLYCERIUS, moine, diacre de l'Eglise de Veneuse, vivait au IVe siècle, occasionna un grand scandale dans l'Eglise de Césarée, et fut un objet de douleur pour saint Basile le Grand. *Voy.* son article, n° XIV.

GNOSTIQUES. *Voy.* l'article : SECTES OU HÉRÉSIES DES PREMIERS TEMPS DU CHRISTIANISME.

GODEFROI (SAINT), abbé de Nogent-sous-Couci, puis évêque d'Amiens, fut un des plus grands prélats de son temps (1597). Comme ses parents durent sa naissance aux prières de la pieuse communauté du Mont-Saint-Quentin, ils l'y portèrent pour qu'il y reçût le saint baptême. Dès que cet enfant eut atteint l'âge de cinq ans, on l'offrit au monastère et on le revêtit de l'habit religieux. Son père, Frodon, embrassa la vie religieuse au monastère de Nogent, et un de ses frères, nommé Odon, se retira au Mont-Saint-Quentin, où il se distingua par une grande sobriété et par une si exacte observance du silence, que, pendant le carême, il ne proférait pas une seule parole, sinon en se confessant.

Godefroi montrait encore plus de vertu, quoique dans une plus tendre jeunesse. Son amour pour la pauvreté et le recueillement engagea à le nommer procureur de la communauté. La prudence de Godefroi suppléa à l'expérience; il aima l'épargne sans aimer l'avarice. Par son application, il remit en peu de temps les affaires du monastère, qui étaient en fort mauvais état, paya les dettes, et se rendit également agréable aux religieux et aux séculiers. Devenu, en 1095, abbé de Nogent-sous-Couci, par la résignation de son prédécesseur, il y fit bientôt fleurir la piété avec le nombre des religieux. C'était un monastère nouvellement fondé en un lieu où il y avait une ancienne

(1596) *Voy.* pour le fond de cet article, Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LVI, n. 17, 55; liv. LVII, n. 57, 61; et liv. LVIII, n. 21. Cet historien écrit tantôt Gisiler, tantôt Giseler, et le plus souvent Gisilier. Mais nous pensons que le vrai nom est *Gisiler*.

(1597) *Voy.* Surius, et l'*Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XXII.

église de la Sainte-Vierge, fort fréquentée des fidèles. Les moines étaient en petit nombre, et ils n'étaient pas fort réguliers. Godefroi ne trouva à Nogent que six religieux avec deux enfants élevés parmi eux. Mais il rendit en peu de temps ce monastère très-florissant, et il y reçut plusieurs excellents sujets. Il s'appliqua même à la direction des séculiers, sans négliger celle des religieux, et il conduisit à une grande perfection de pieuses dames qui lui avaient donné leur confiance.

En 1103, on l'élut évêque d'Amiens; mais il fallut lui faire violence pour qu'il acquiesçât à son élection. Il entra nu-pieds dans la ville. Lorsqu'il fut arrivé à l'église de Saint-Firmin, il adressa au peuple, qui était présent, un discours fort pathétique. On trouvait dans son palais la maison d'un vrai disciple de Jésus-Christ. Chaque jour, il lavait les pieds à treize pauvres, et les servait à table. Il s'opposait avec un zèle inflexible aux entreprises des grands, opiniâtrément attachés à leurs désordres. Il se montra l'un des plus courageux défenseurs de la sainte Eglise contre les attaques du césar Henri V d'Allemagne (*voy.* l'article Luttes des Investitures, n° XXXIII), et soutint avec vigueur la cause du Pape Pascal II. Il attaqua aussi avec force les abus qui régnaient dans son clergé, et, après avoir éprouvé bien des difficultés, il rétablit la réforme dans le monastère de Saint-Valeri. Célébrant les saints mystères le jour de Noël, en présence de Robert, comte d'Artois, qui tenait sa cour à Saint-Omer, il ne voulut point recevoir les offrandes même des princes, parce que leur extérieur était trop mondain. Plusieurs sortirent de l'église et y rentrèrent avec plus de simplicité, pour n'être pas privés de la bénédiction du digne évêque. Il mourut saintement, comme il avait vécu, le 8 novembre 1118, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

GODEFROI, duc de Lorraine et de Toscane, frère du Pape Etienne IX. *Voy.* cet article.

GODEHARD (Saint), abbé de Hirsfeld, puis évêque de Hildesheim. *Voy.* l'article Gunther ou Gonthier.

GODESCALE, évêque d'Arras au XII° siècle. Il fut d'abord abbé du Mont-Eloi; puis, Alvise, évêque d'Arras, étant mort en 1148, Godescale fut appelé à lui succéder. Ce qui lui mérita cette élévation inattendue, ce fut le zèle qu'il déploya contre les erreurs de Gilbert de La Porée. Godescale, moine savant, avait éloquemment parlé contre le novateur devant les Pères du concile de Reims, et avait concouru à la condamnation de ses erreurs. De là l'estime du Pape Eugène III pour Godescale. Placé sur le siége de Saint-Wast, Godescale continua à éclairer l'Eglise. Mais il quitta son évêché à cause de son grand âge et de sa mauvaise santé, en 1161, et rentra dans son monastère.

GODRIC, abbé de Croiland, au XI° siècle. *Voy.* l'article Elfége ou Elphége (Saint), archevêque de Cantorbéry, n° VI.

GOMAR (François). *Voy.* Arminiens.

GOMARITES. *Voy.* Arminiens.

GONDI, cardinal de Retz. *Voy.* Retz (cardinal de.)

GONSALVE MARTINEZ, maître de l'ordre d'Alcantara, remporta, en 1338, une grande victoire sur les Maures, et ayant, depuis, été accusé de trahison auprès du roi de Castille, celui-ci le fit décapiter et brûler. *Voy.* l'article Albohacem, roi de Maroc, n° III.

GORAMANNUS, moine de Gorze. *Voy.* l'article Ambassade près d'Abdérame III, roi de Cordoue, tom. I, col. 878 et suiv.

GORCUM. *Voy.* l'article Martyrs de Gorcum, en Hollande, au XVI° siècle.

GORDIEN (Saint), martyr en 362. *Voy.* l'article Martyrs en Italie et dans les Gaules, au IV° siècle.

GORDIEN, prêtre, avant l'an 535, à Rome. Il fut père du Pape saint Agapet ou Agapit I°, et édifia le monde par sa vertu. On ne doit pas s'étonner de voir un père de famille revêtu de la dignité sacerdotale et son fils élevé au souverain Pontificat. Dans ces temps reculés, il arrivait très-souvent que des hommes considérables par leur naissance ou par leurs talents, passaient de l'état conjugal au célibat ecclésiastique, soit qu'ils eussent perdu leur femme, soit même que, la possédant encore, ils voulussent, d'un commun accord, vivre d'une vie plus parfaite. C'est ce qui arriva pour Gordien, et nous avons dans l'histoire de l'Eglise quantité d'autres exemples semblables.

GORDIUS (Saint), martyr au commencement du IV° siècle. *Voy.* l'article Barlaam (Saint), martyr, n° II.

GORGONIE (Sainte). *Voy.* l'article Grégoire de Nazianze (Saint), Père de l'Eglise, archevêque de Constantinople, n°° I et III.

GOSBERT, duc de Virtzbourg, sa conversion opérée par saint Kilien. *Voy.* l'article de ce saint.

GOTHESCALC (Saint), apôtre des Slaves. *Voy.* l'article Slaves (Du Christianisme chez les).

GOTHS. Anciens peuples de Germanie dont nous disons quelque chose dans les articles Arpila (Saint) et Barthus (Saint). Nous donnons des détails sur eux dans les articles Inondations des Barbares, et Innocent I°° (Saint), Pape, n° IV.

GOTTESCALC ou Gotteschalk, surnommé Fulgence, moine allemand du IX° siècle, que les historiens représentent comme un homme inquiet, entêté, dangereux, qui entreprit de renouveler les pernicieux dogmes du prédestinatianisme, et qui vint à bout de semer la division dans l'Eglise de France (1598).

Il fut instruit dans le monastère d'Ange ou de Richenou, fit profession de la vie monastique dans celui d'Orbais au diocèse de Sois-

(1598) Dupin, *Biblioth. des aut. ecclés.* IX° siècle; Colonia, *Hist. litt. de Lyon*; Longueval, *Hist. de l'Egl. gall.*, tom. VI; Dom Rivet, *Hist. littéraire de France*, tom. V; Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XLVIII, an 847, *et passim.*

sons, et fut ordonné prêtre à l'âge de quarante ans, vers l'an 846. Aussitôt il se mit à dogmatiser. Il niait la liberté et soutenait que Dieu prédestine les hommes à la damnation, et que Jésus-Christ n'a point voulu sauver tous les hommes et n'est point mort pour tous, mais seulement pour les élus, ce que les jansénistes devaient redire ou penser plus tard, eux qui traduisent ces paroles des Anges : ***Pax hominibus bonæ voluntatis*** (1599), par ces mots significatifs : ***Paix sur la terre aux hommes chéris de Dieu !***

Ce moine turbulent fut déféré au concile tenu à Mayence en 848, où son sentiment fut condamné, et sa personne renvoyée à Hincmar, archevêque de Reims, son supérieur. Ce prélat le déféra au concile de Querci-sur-Oise, tenu l'an 849; et cette assemblée, cédant à l'esprit de rigueur et de dureté trop général en ces temps, ne se contenta pas d'infliger à Gotescalc des peines spirituelles, et de le déposer de l'ordre de prêtrise, autrement dit de l'interdire, comme c'était son droit et son devoir, mais, outre cette dégradation, elle l'obligea à jeter son livre au feu, et le condamna à être battu de verges et à être renfermé dans une étroite prison; ce qui fut exécuté dans le monastère d'Hautvilliers au diocèse de Reims. Dom Mabillon (1600) nous a laissé l'histoire des contestations et des courses de Gotescalc, des troubles qu'il causa, de ses erreurs, de sa prison et de sa mort. *Voy.* nos articles, Amolon, archevêque de Lyon, tom. I, col. 994 et suiv.; Cassien (Jean), n° IV, tom. III, col. 859.

GRACE (Disputes sur les questions de la). Nous n'entendrons pas, par ce titre, toutes les assertions erronées qui ont combattu la Grâce depuis l'établissement du Christianisme jusqu'au milieu du XVI° siècle. Ce serait recommencer l'histoire de toutes les hérésies condamnées par l'Eglise, depuis le pélagianisme du V° siècle jusqu'au prédestinatianisme du IX°; depuis le semi-pélagianisme des moines de Marseille jusqu'au brutal fanatisme de Luther et de Calvin au XVI° siècle.

I. La grâce venait d'être en butte à de nouvelles contradictions, et le baïanisme, qui sert de transition entre le protestantisme et le jansénisme, venait d'être solennellement condamné (*voy.* l'article Baïus, tom. II, col. 849-850), en ce qu'il offrait de notoirement hérétique (1601). A côté de ces opinions erronées et extravagantes, que l'on ne pouvait soutenir sans perdre le précieux dépôt de la foi, se trouvaient des opinions plus ou moins vraisemblables auxquelles on pouvait adhérer sans encourir la note d'héréticité. De ce nombre était la recherche des moyens encore neufs de concilier le libre arbitre et la Grâce. Baïus, convaincu de renouveler les erreurs des pélagiens et des calvinistes, dans ce que sa doctrine avait de trop dur et de désespérant, essaya de se réhabiliter en faisant des efforts pour faire tomber les anathèmes sur les opinions libres de l'Ecole.

A cette époque, c'est-à-dire vers 1581, les théologiens étaient partagés en deux camps : les Dominicains, dès lors connus sous le nom de Thomistes, et les Jésuites, qui prirent bientôt une nouvelle dénomination empruntée au chef d'une nouvelle école. Les Thomistes étaient chargés de l'enseignement théologique dans les villes les plus considérables et dans les plus célèbres Universités. Ils trouvèrent des rivaux dans les membres de la Compagnie de Jésus. Les disciples d'Ignace étaient parvenus à lutter à armes égales avec leurs devanciers. Les Thomistes appelaient semi-pélagiens ceux qui enseignaient le système de la science moyenne. Les Jésuites, de leur côté, regardaient comme une invention nouvelle le système de la prédétermination qui leur paraissait trop dur et bien voisin du calvinisme. Chacun abondait dans son sens; mais la dispute était vive de part et d'autre, et il fallut l'intervention du Souverain Pontife pour mettre fin à des querelles qui n'éclaircissaient pas la question et qui entretenaient la zizanie et la haine entre les deux armées rivales.

Le premier champion qui parut dans l'arène fut le P. Prudence. Il soutint la thèse de la science moyenne dans les écoles de Salamanque. L'orateur Jésuite eut pour antagoniste Dominique Bannès, professeur dans la même Université, et de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Il avait rédigé en seize propositions ce qui lui paraissait être la doctrine de Prudence. Il faut qu'il n'ait pas bien saisi son système, puisque les articles déférés à l'Inquisition d'Espagne, et censurés sans nom d'auteur, furent ensuite désavoués comme étant étrangers à sa croyance par celui à qui on les imputait faussement.

L'Université de Louvain comptait parmi ses professeurs deux partisans zélés des opinions de Prudence, c'étaient Lessius et Hamelius de la Compagnie de Jésus. Trente-quatre propositions, extraites de leurs discours, furent dénoncées par Baïus et Estius aux Facultés de Louvain et de Douai, qui les notèrent défavorablement, dans les années 1587 et 1588. La Faculté de Théologie de Paris, engagée à en faire autant, refusa nettement de se prêter à cette démarche (1602). Toutes les Eglises de Flandre étaient bouleversées, mais le Souverain Pontife évoqua la causa à son tribunal : c'était le célèbre Sixte V, si zélé pour les prérogatives du Saint-Siége.

II. Sur ces entrefaites, un nouvel antago-

(1599) *Luc.* II, 14.

(1600) In *Acta SS. Ord. Sancti Benedicti*, sæc. IV.

(1601) *Voy.* dans l'ouvrage de l'abbé Rohrbacher, intitulé : *De la Grâce et de la Nature*, etc., in-8, 1838, les propositions relatives à la Grâce qui ont été condamnées par l'Eglise : dans Baius, par le Pape saint Pie V, le 1er octobre 1567; dans Jansénius, par le Pape Innocent X, le 31 mai 1653; dans Quesnel, par le Pape Clément XI, le 8 septembre 1713; et dans quelques autres, par d'autres Papes, p. 137-165.

(1602) Voy. *Conférences d'Angers*, sur la Grâce, VII° conf., 4° quest.

niste entra en lice avec les disciples de saint Dominique. Le Jésuite Molina, professeur à Evora, en Potugal, allait publier son traité : *De la concorde du libre arbitre avec les dons de la grâce.* Bannès fit tout ce qu'il put pour arrêter un livre qui battait son système en brèche. Il le déféra à l'Inquisition, écrivit la contre-partie et s'attira une réplique de la part de l'auteur. Le livre de Molina parut en Espagne avec l'approbation de deux théologiens. De leur côté, les Thomistes attaquèrent la science moyenne dans des thèses publiques soutenues à Valladolid. Leur orateur était Diego Nugus, auquel riposta Antoine Padiglia, qui s'insurgea contre les décrets prédéterminants. La dispute s'envenima au point que les parties adverses s'infligeaient mutuellement la note d'héréticité. Pour les Dominicains les Jésuites étaient des pélagiens; aux yeux des Jésuites, les Dominicains étaient des disciples de Calvin. L'Inquisition fut chargée de juger cette cause déplorable, qui prenait des proportions gigantesques. Ainsi s'écoulèrent les années de 1590 à 1596. Alors Clément VIII était assis sur la Chaire de saint Pierre. Il fit savoir au grand Inquisiteur d'Espagne qu'il eût à imposer silence aux deux parties et à leur défendre de se censurer mutuellement.

A un premier bref, daté du 15 août 1597, en succéda un second, qui interdisait toutes discussions sur cette matière, soit par paroles, soit par écrits, et surtout par la voie de la presse. Le successeur de saint Pierre ne voulait pas étouffer la dispute ; il se proposait simplement de donner aux contendants le temps de préparer leurs armes dans le silence du recueillement. Son intention était d'ouvrir des conférences où les opinions fussent examinées et jugées contradictoirement. Ce que les molinistes et les thomistes avaient fait de leur propre autorité, pour venger l'honneur de leur ordre ou satisfaire leur vanité personnelle, il leur commanda de le faire pacifiquement dans l'intérêt de la vérité, c'est-à-dire qu'il commit des théologiens choisis parmi les Frères Prêcheurs, pour extraire des livres composés par les Jésuites ce qui leur semblerait répréhensible, et des Jésuites compétents pour faire le même travail sur les productions des Dominicains. Le dossier du procès était prêt le 23 octobre 1597.

L'Inquisition d'Espagne l'envoya à Clément VIII, que chacun des deux partis, nous aimons à le dire, était heureux de reconnaître pour juge, parce que chacun d'eux le croyait prévenu en sa faveur. C'était pour tous une question d'honneur. Les uns craignaient de voir flétrir la doctrine de saint Thomas et celle de saint Augustin; les autres voyaient dans le triomphe de Molina la victoire de la Grâce sur un système trop longtemps accrédité.

III. Avant d'aller plus loin, disons un mot du véritable point de la question. Il s'agissait de décider en quel sens la Grâce était efficace. Suivant Molina, elle ne l'est point par elle-même, mais par le consentement de notre volonté : pourtant elle ne lui emprunte aucune force, mais elle n'a besoin que de son assentiment. Quand cet assentiment intervient, l'action de Dieu se fait sentir de deux manières : 1° Par l'action de la Grâce excitant l'homme à consentir ; 2° par un concours surnaturel au moyen duquel Dieu aidant, la volonté produit physiquement l'acte de concert avec elle. Dans ce système, Dieu, prévoyant ce que l'homme doit faire avec telle ou telle grâce, accorde à celui qu'il veut attirer à lui le secours auquel il sait qu'il consentira certainement, quoique volontairement. Ainsi il le conduit infailliblement à la fin qu'il se propose. Pourtant, ce n'est pas dans la prévision du mérite, ou à cause du consentement futur de la volonté, qu'il accorde la Grâce, ce qui serait pélagianisme ou semi-pélagianisme, mais par pure libéralité et suivant son bon plaisir. C'est cette opinion que l'on appelle le système de la science moyenne, sans doute à cause d'une particularité qui en fait toute la distinction.

Suivant Molina, le concours surnaturel que Dieu ajoute à la première Grâce est vague, général et indifférent jusqu'à ce que l'assentiment de la volonté l'ait déterminé à tel ou tel acte sans que la prévision de Dieu influe sur la détermination de l'homme.

D'après les Thomistes, il y a Grâce suffisante et Grâce efficace. La première donne le pouvoir d'agir et ne produit jamais l'action ; l'efficace est toujours suivie de l'action, puisqu'elle l'est de sa nature et en toute circonstance. Elle prévient la volonté et la détermine à un acte spécial, non pas moralement, mais physiquement. Voilà pourquoi on l'appelle *prémotion physique*. Elle opère toujours infailliblement son effet, quoique l'homme conserve le pouvoir de faire le contraire ; par conséquent elle n'est pas incompatible avec la liberté. De toute éternité, Dieu a résolu d'accorder cette prémotion physique et infaillible à tel ou tel, et ainsi il connaît, par une vision métaphysiquement certaine, tous les futurs contingents qui restent libres dans ses décrets, avec lesquels ils ont une liaison essentielle ; de là vient que la prédestination à la gloire a lieu avant la prévision des mérites (1603).

IV. Quand le Pape Clément VIII eut reçu les pièces du procès, ainsi que nous venons de le dire, il institua les célèbres Congrégations appelées *De auxiliis* ou *Des secours de la grâce.* Il les composa d'abord de dix consulteurs suivant leurs titres et qualités, trois évêques, deux Augustins, deux Carmes, un Franciscain, un Bénédictin et un docteur séculier de la Faculté de Paris. Les séances durèrent depuis le 2 janvier 1598 jusqu'au 28 août 1607. Trois mois ne s'étaient pas encore écoulés depuis l'ouverture des débats, qu'il s'agissait de condamner Molina. Cette précipitation déplut aux Jésuites, qui reprochèrent de plus à Bannès des citations incor-

(1603) Bouvier, *Traité de la Grâce*, Systèmes des Thomistes et des Molinistes.

rectes. Le Pape eut recours à un autre moyen : il forma une nouvelle commission, composée de deux Jésuites et de deux Dominicains, assistés de leurs généraux respectifs, avec ordre de conférer sur la concorde du libre arbitre et de la Grâce, abstraction faite de tout livre écrit sur cette matière. Après huit conférences tenues en présence du cardinal Madruce, du cardinal d'Ascali, Dominicain, et du Jésuite Bellarmin, également membre du Sacré Collége, les contendants ne furent pas plus avancés que le premier jour, et la mort de Madruce les sépara.

Clément VIII ne se lassa pas, tant il avait à cœur le triomphe de la vérité, ou plutôt de la charité. Cette fois il s'agissait d'examiner le livre de Molina. Ce soin fut confié aux Consulteurs déjà nommés, auxquels on adjoignit un onzième collègue. Soixante-dix-sept congrégations se tinrent en moins de onze mois. Il était question, en dernière analyse, de condamner le livre de Molina, ou plutôt d'en interdire la lecture, avec censures portées contre vingt propositions. Clément VIII refusa de souscrire à cette sentence avant que la question eût été discutée en sa présence par des théologiens des deux ordres. Ces conférences eurent donc lieu au mois de mars 1602, dans une des salles du Vatican. Deux cardinaux et quatorze consulteurs formaient le cortége du Souverain Pontife, et la discussion fut des plus importantes.

Durant l'espace de trois années, il se tint encore soixante-huit Congrégations. Les partisans de la Grâce efficace par elle-même et ceux de la Grâce versatile montrèrent tout ce que peuvent l'esprit de parti et l'amour exclusif de la victoire. Le Jésuite Valentia avait eu des explications assez paisibles avec le Dominicain Alvarès, mais le lendemain, Lémos, chargé de parler contre la doctrine de Molina, entraîna son antagoniste dans une discussion qui épuisa ses forces physiques. Ce dernier tomba, pour ainsi dire, sans mouvement, comme un athlète terrassé par un joûteur impitoyable; il fut remplacé par Arrubal, qui combattit pendant près de six semaines. Lémos lui-même était à bout de forces. Alvarès entra en lice contre Labastide. Le dernier lutteur fut l'infatigable Lémos, qui ne quitta l'arène qu'à la mort de Clément VIII, arrivée le 3 mars 1605 (1604).

Son successeur, Léon XI, n'ayant fait qu'apparaître sur la Chaire de saint Pierre, Paul V, qui lui succéda, commanda la reprise de l'affaire. Il ne s'agissait plus de décider lequel des deux partis était digne de la victoire, mais en quoi les opinions des hérétiques différaient des sentiments de l'Eglise (1605). C'est à ce point que l'on voulut désormais s'attacher, et, en définitive, c'était le point essentiel.

(1604) *Voy.* notre article CLÉMENT VIII, Pape, n. IV, tom. III, col. 1504.

(1605) *Voy.* Bérault-Bercastel, continué par de Robiano, tom. X, p. 313-325 ; et Henrion, tom. VIII, p. 190-199.

(1606) *Voy.* l'article PAUL V, Pape.

V. Cependant le P. Labastide et Lémos se combattirent mutuellement, non sans blesser la charité. Ils avaient, toutefois, fait faire un pas à la question. Paul V se croyait sur le point de pouvoir trancher la difficulté, quand les dissentiments entre le Saint-Siége et la république de Venise intervinrent. Pendant ce temps, les débats devaient continuer, mais à huis-clos, et chacun des consulteurs devait dresser son avis secrètement et le remettre cacheté au Saint-Père, sous peine d'excommunication.

La dernière Congrégation eut lieu le 27 août 1607. Mais tout à coup les affaires changèrent de face. Le Souverain Pontife n'avait point jugé la question assez éclaircie pour être l'objet d'une décision doctrinale. Il se contenta d'agir comme après les enquêtes relatives à la béatification d'un serviteur de Dieu, c'est-à-dire qu'il ordonna de surseoir aux informations, déclarant qu'il publierait sa décision en temps convenable, et il fit défense aux théologiens des deux partis de se censurer mutuellement. Telle fut l'issue de cette importante affaire, qui avait tenu l'Église en suspens pendant près de vingt ans, et le résultat des deux cents Congrégations *De auxiliis*, en grande partie présidées par deux Souverains Pontifes. On peut juger de la sagesse et de la prudence du Saint-Siége dans les questions les plus graves et les plus hautes, et s'il est possible de mettre dans de tels débats plus de condescendance pour laisser aux opinions la liberté de se produire, et plus de réserve quand les choses ne sont point arrivées à une maturité telle que tous les dissentiments doivent tomber devant la proclamation de la vérité.

N'omettons pas de dire, comme nous l'avons fait remarquer ailleurs (1607), que, dans ces fameuses contestations *De auxiliis*, ou de la prédestination et de la manière dont la Grâce concourt avec la liberté de l'homme, l'autorité de saint François de Sales fut invoquée. En effet, vers 1607, l'archevêque de Tarentaise, Anastase Germonio, écrivit au saint évêque de Genève au sujet de cette contestation. Sa réponse, dans laquelle il disait en peu de mots son sentiment, fut mise sous les yeux du Pape, qui la trouva si convenable et si judicieuse, qu'il lui fit écrire de nouveau pour l'engager à développer ses raisons. Ce fut le cardinal Arrigon qui transmit à François de Sales ce désir de Paul V.

Le saint, en cette occasion, donna une nouvelle preuve de l'esprit de sagesse et de lumière qu'il possédait; il répondit au cardinal, qu'après avoir examiné l'affaire à fond, il y trouvait des difficultés effrayantes ; que le temps ne lui paraissait point venu de décider sur des points si controversés, qui avaient des deux parts de profonds génies

(1607) *Voy.* notre édition des *Œuvres choisies de saint François de Sales*, 4 vol. in-18, 1862; *Etude sur le Traité de l'amour de Dieu*, § 4, tom. II, p. 22 et suiv, et *Appendice* au tom. III, § 3, p. 312 et suiv.

pour défenseurs, et qu'il valait beaucoup mieux s'attacher à faire un bon usage de la Grâce que de former à son occasion des disputes qui ne peuvent guère manquer d'altérer la charité et de troubler la paix de l'Eglise.

Cependant son esprit n'était point tellement en suspens sur la question controversée, qu'il ne penchât plus d'un côté que de l'autre, et il a fait assez voir quel était son sentiment dans le *Traité de l'amour de Dieu* (1608); sentiment qui était à peu de chose près celui que soutenaient les Jésuites. Mais l'esprit de concorde était chose si précieuse à ses yeux, qu'il eût voulu voir les Jésuites et les Dominicains laisser là ces controverses pour ne plus s'occuper qu'à faire tourner leurs efforts réunis au plus grand bien des âmes. Aussi paraît-il certain que ce fut en conformité du vœu de saint François de Sales que le Pape Paul V s'abstint de décider sur la question débattue, et qu'il fit défense aux deux partis de se censurer mutuellement. Toujours est-il que les Jésuites et les Dominicains acceptèrent avec une égale soumission la conclusion du Saint-Siége, et que ces deux ordres religieux s'empressèrent de donner à cette occasion au saint évêque de Genève des témoignages de leur estime, de leur affection et de leur respect.

GRAND DUCHE DE BADE (Eglise catholique dans le). *Voy.* l'article Notice sur la situation de l'Eglise catholique en Allemagne.

GRANDT (Jean), archevêque de Luden, en Danemark. *Voy.* l'article Boniface VIII, n° VIII.

GRATIEN, moine du XIIe siècle, célèbre par son important ouvrage de droit canon appelé *Décret de Gratien*, du nom de son

(1608) *Voy.* liv. II, chap. 9, 10, 11, 13, et liv. IV, chap. 5, 7. — Du reste, saint François de Sales, lui-même, nous déclare que l'on trouve l'expression de son sentiment sur la prédestination dans son *Traité de l'amour de Dieu*; et cette déclaration, le saint la fait dans une lettre qu'il adressa au P. Lessius, au sujet du *Traité de la prédestination* qu'avait publié ce pieux et docte théologien. Cette lettre est écrite en latin, et est de 1618. L'original latin fut gardé avec vénération à Anvers, en la maison professe de la Société de Jésus, dans une boîte d'argent; et le P. Papebrock, l'un des plus fameux Bollandistes, communiqua cette lettre au P. de Vos, Jésuite, qui la fit imprimer dans les thèses qu'il soutint à Louvain en 1684. Nous croyons utile de donner ici la traduction de cette lettre, où le saint fait l'éloge des ouvrages du P. Lessius, et où l'on remarquera aisément le passage qui a trait au point dont nous venons de parler. Comme nous l'avons dit, elle est datée d'Annecy, le 26 août 1618 :

« Mon très-révérend Père en Notre-Seigneur, le docteur Gabriel, que je chéris très-particulièrement, m'a rendu la lettre que votre Paternité m'a fait l'honneur de m'écrire, et dont j'ai eu une joie très-sensible. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai de l'amitié et même de la vénération pour vous et pour votre nom, mon cher Père; non-seulement par cette raison générale que j'ai coutume de faire grand cas de tout ce qui vient de votre Compagnie, mais encore pour avoir ouï dire de votre révérence en particulier plusieurs belles choses dont j'ai été témoin dans la suite, et que je n'ai pu m'empêcher d'admirer. Car il y a quelques années que j'ai vu cet ouvrage si utile, *De la justice et du droit*, où, sans trop vous étendre, vous répondez parfaitement, et mieux qu'aucun auteur que j'aie encore vu, aux difficultés que renferme cette partie de la théologie. Ensuite, j'ai lu le *Traité du choix de la véritable religion*, que je regarde moins comme votre ouvrage que comme celui de l'ange du grand conseil. Enfin, j'ai vu dans la bibliothèque du collége de Lyon, votre *Traité de la prédestination* : il est vrai que je n'ai fait que le parcourir à la hâte, et assez légèrement, comme il arrive quelquefois; cependant, je n'ai pas laissé de remarquer que votre Paternité était de cette opinion si ancienne, si consolante, et si autorisée par le témoignage même des Ecritures, prises dans leur sens naturel, savoir, *que Dieu prédestine les hommes à la gloire en conséquence de leurs mérites prévus*; ce qui a été pour moi le sujet d'une grande joie, ayant toujours regardé cette doctrine comme la plus conforme à la miséricorde de Dieu et à sa Grâce, comme la plus approchante de la vérité, et comme la plus propre à nous porter à aimer Dieu, ainsi que je l'ai insinué dans mon petit livre de l'*Amour de Dieu*. (Nous avons indiqué ci-dessus les endroits de ce Traité, où le saint touche cette question.) Prévenu donc de la sorte en faveur de votre Paternité, dont les ouvrages m'avaient depuis longtemps fait connaître le mérite, je vous avoue que j'ai eu une joie toute particulière d'apprendre que vous avez pour moi une amitié réciproque : pour m'en assurer la continuation, comptez que j'aurai toutes sortes d'égards à la recommandation que vous me faites du docteur Gabriel, et que, tant qu'il sera en mon pouvoir, je ferai avec empressement ce que je jugerai capable de vous plaire. Cependant, je souhaite à votre Paternité une santé parfaite, et je prie Dieu *qu'il vous conserve jusqu'à une extrême vieillesse, et que, sans vous abandonner jamais*, il répande abondamment sur vous les bénédictions du ciel. De votre Paternité l'humble et l'affectionné frère et serviteur en Jésus-Christ. »

Telle est la lettre de saint François de Sales au P. Lessius. On a contesté l'authenticité de cette lettre. Serry, surtout, dans son Histoire latine des Congrégations *De auxiliis*, publiée en 1699, l'a vivement attaquée. Un Dominicain, le P. Graveson, s'est aussi élevé contre elle dans son Histoire ecclésiastique en latin, imprimée en 1726; mais il a rendu en même temps témoignage à la science autant qu'à la piété du saint évêque de Genève. Le P. du Solier, l'un des auteurs des *Acta SS.*, a répondu au P. Graveson dans le *Journal de Trévoux*, du mois de juillet 1729; et une feuille janséniste, intitulée : *Nouvelles ecclésiastiques*, a voulu répondre au *Journal de Trévoux*, sous la date du 10 août de la même année, en attaquant par surcroît la science du saint évêque de Genève. Mais, malgré toutes ces contestations, nul ne doute plus aujourd'hui de l'authenticité de la lettre au P. Lessius. C'est maintenant un fait complétement hors de toute chicane. Au surplus, ceux qui voudraient prendre une connaissance complète de cette polémique, de laquelle la doctrine de notre saint ressort avec un plus vif éclat, pourront consulter l'excellent ouvrage de M. l'abbé de Baudry, intitulé : *Le véritable esprit de saint François de Sales*, etc., 4 vol. in-8, 1846. Ce pieux ecclésiastique cite, dans son tom. IV, p. 3-136, toutes les pièces de cette discussion, et y ajoute de solides raisons en faveur de notre lettre. Il accumule aussi les plus graves témoignages pour réfuter le reproche d'ignorance que les jansénistes n'ont pas craint de faire à la mémoire du saint évêque de Genève.

auteur, ou *Concordantia discordantium canonum*, parce qu'il s'attache à y concilier, soit par l'autorité, soit par le raisonnement, les canons qui semblent contraires les uns aux autres; ouvrage fort précieux que les auteurs gallicans, Fleury surtout, dans son *Institution au droit ecclésiastique*, ont vivement attaqué et contre lequel ils n'ont pas assez de gémissements. Nous examinerons ce qu'il faut penser de la savante compilation de Gratien et des doléances des écrivains dont nous parlons. *Voy.* l'article REMARQUES SUR LE DÉCRET DE GRATIEN.

GRECS MELQUITES ou MELCHITES. *Voy.* l'article BENOIT XIV, n° III.

GREGENTIUS, évêque arabe que l'Eglise a mis au nombre des bienheureux, et dont ne parle cependant aucun des auteurs des *Vies des saints*. *Voy.* sur ce saint évêque notre article ABRAHAM, roi chrétien des Arabes, et l'article ELISBAAN.

GREGOIRE THAUMATURGE (SAINT). *Voy.* dans l'article ORIGÈNE tout ce que nous rapportons de ce saint.

GRÉGOIRE DE NAZIANZE, le père (SAINT), évêque de Nazianze, dut sa conversion après Dieu à Nonne, sa sainte femme, dont nous parlerons dans l'article suivant, et parvint à la plus éminente sainteté. Il n'était pas proprement idolâtre, comme on l'a dit, mais de la secte des *hypsistaires*, ainsi nommés parce qu'ils faisaient profession d'adorer le Dieu très-haut, en grec *hypsistos*; à quoi ils mêlaient plusieurs observances légales des Juifs. Il se rendit enfin aux sollicitations et aux tendres appels de sa compagne fidèle, et il reçut le baptême, en 325, des mains de saint Léon, évêque de Césarée, qui passait par Nazianze pour aller au concile de Nicée. Comme avant son baptême il pratiquait déjà toutes les vertus morales, il fit de si grands progrès dans les vertus chrétiennes que, quatre ans après, il fut fait évêque de Nazianze. Il avait alors environ cinquante-cinq ans, ainsi que sa sainte femme; il en vécut encore quarante-cinq, c'est-à-dire en tout près d'un siècle. Telles sont les dates qui résultent nécessairement des détails que Grégoire de Nazianze le fils et l'illustre Père de l'Eglise nous donne sur sa vie et sur celle de ses parents (1609).

I. Un auteur nous dit que, « si l'on excepte la faiblesse qu'eut saint Grégoire de souscrire le formulaire de Rimini, faiblesse de surprise dont il se releva promptement, il conduisit son peuple avec beaucoup de lumière, de sagesse et de vigueur (1610). » Mais cet auteur ne nous parle point de la fermeté du saint touchant l'élection d'Eusèbe à Césarée; il ne nous dit rien non plus de sa courageuse et noble persévérance à défendre son Eglise contre l'apostat Julien. Ce César était plus que jamais furieux contre les Chrétiens, en particulier contre ceux de Césarée, parce qu'ils avaient renversé le temple de la Fortune, et l'élection d'Eusèbe vint encore augmenter sa colère. La ville était en grand péril. Le gouverneur de la province, ennemi personnel du nouveau pasteur, à cause des différends qu'ils avaient ensemble dans l'administration des affaires civiles, était ravi de pouvoir lui nuire, et il s'y employa de tout son pouvoir. Il écrivit aux évêques qui l'avaient ordonné pour solliciter leurs plaintes, les y obligeant même, comme par ordre de l'empereur.

Le vieil évêque de Nazianze répondit sur-le-champ : « Très-illustre seigneur ! nous n'avons pour roi et pour juge de ce que nous faisons que Celui à qui l'on fait aujourd'hui la guerre; c'est lui qui examinera l'élection dont il s'agit, élection que nous avons faite suivant les règles et d'une manière qui lui est agréable. Si vous voulez user de violence, il vous est très-facile de le faire en toute autre chose; mais personne ne nous ôtera le pouvoir de soutenir que nous n'avons rien fait que de légitime et de juste, si ce n'est que vous prétendiez aussi nous prescrire en ceci des lois, vous qui n'avez pas le droit de regarder dans nos affaires. » Le gouverneur fut d'abord irrité de cette lettre, mais bientôt il l'admira, elle arrêta même la violence de l'empereur et garantit la ville du danger dont elle était menacée (1611).

Comme nous l'avons dit, le saint vieillard signala encore son courage en défendant son église de Nazianze. Julien, qui persécutait à outrance les Chrétiens, avait envoyé à Nazianze, comme dans les autres villes, une compagnie de soldats armés d'arcs et de flèches, pour s'emparer de l'église ou pour la ruiner; mais cet évêque de plus de quatre-vingt-dix ans résista avec tant de zèle, que le capitaine fut obligé d'abandonner l'entreprise et de se retirer au plus vite pour se mettre en sûreté. Ce vieillard vénérable faisait faire des prières publiques pour la délivrance de l'Eglise et la fin de la persécution; mais, en particulier, il priait durant la nuit, couchant sur la terre nonobstant son grand âge, et arrosant le pavé de ses larmes : ce qu'il continua près d'une année, et si secrètement, qu'il s'en serait caché même à sa famille, si son fils Grégoire ne l'eût découvert (1612).

II. Notre vénérable évêque se trouva, vers 366, au concile de Tyane, avec presque tous les évêques qui avaient assisté au concile d'Antioche, sous Jovien, en 363, et où fut établie la foi du consubstantiel (1613). Dans ce concile de Tyane, on lut les lettres de Libère et des évêques d'Italie, de Sicile, d'Afrique et de Gaule, que les députés avaient apportées; et l'on peut croire que les Occidentaux les avaient données volontiers pour effacer la honte du concile de Rimini. Les Pères du concile en eurent une très-grande joie; ils rétablirent Eustathe de Sébaste, autrefois déposé, et le reçurent comme évêque catholique; et ils écrivirent à toutes les Eglises d'Orient de lire les décrets des évêques d'Asie qui avaient envoyé ces députés, les lettres de Libère et des Occidentaux, et de

(1609) *Acta SS.*, tom. II Maii; tom. III Sept.; Albérici, *Vie de S. Grég. de Naz.*

(1610) Dom Richard, *Bibl. sac.*, tom. XII, p. 302.

(1611) Greg. Naz., *Oper.*, p. 308, etc.

(1612) *Ibid.*

(1613) Hilar. Fragm., 13, 14, 15.

faire réflexion sur leur nombre (1614). Car, disaient-ils, vous trouverez que tous ces évêques ensemble sont beaucoup plus que ceux du concile de Rimini. Ils les exhortaient donc à entrer dans leur communion et à le déclarer par écrit. Ils les invitaient aussi à s'assembler à Tarse en Cilicie avant la fin du printemps, à un certain jour qu'ils marquaient; apparemment ils voulaient prévenir les chaleurs de l'été, excessives en Cilicie. Il y eut plusieurs messages à cet effet, principalement vers les évêques catholiques; et, dans ce concile de Tarse, qui malheureusement rencontra beaucoup d'obstacles, on devait confirmer la foi de Nicée et apaiser toutes les disputes.

III. Vers 370, nous voyons saint Grégoire de Nazianze auprès de son père, le soulageant dans sa vieillesse et portant, en qualité de prêtre, une partie du fardeau de l'épiscopat. Un des premiers services qu'il lui rendit fut de réconcilier avec lui les moines qui s'étaient séparés de sa communion, lorsqu'il eut signé la formule de Rimini. Il y avait, parmi ces moines, des hommes considérables par leur piété et leur doctrine, entre autres Clédono, Eulale et Carlère. Le saint vieillard était on ne peut plus affligé de voir que ces religieux s'étaient séparés de lui. Il fit tous ses efforts pour les réunir par ses exhortations, par ses prières et par sa douceur: il demandait à Dieu jour et nuit cette grâce, avant la fin de sa longue vie, et son fils ne la demandait pas moins ardemment. La douleur qu'il en ressentait l'occupait le jour et la nuit; et les exercices de piété, loin de le consoler, lui remettaient devant les yeux ces chers frères, avec qui il les avait si souvent pratiqués. Il s'imposa silence, et ne parla point en public pendant tout ce temps. Enfin il persuada à son père de demander pardon de sa faute, et de faire une confession claire de la vraie foi. Les solitaires et ceux qui les avaient suivis, quittèrent les soupçons qu'ils avaient conçus et reconnurent que la foi du saint vieillard avait toujours été pure. Lui, de son côté, les reçut avec joie, et reçut avec eux les prêtres qu'ils avaient fait ordonner (1615).

Saint Grégoire le fils célébra cette réunion par un excellent discours, où il dit entre autres choses : que les réconciliations suivies de rechutes fréquentes sont pires que la division même, parce qu'elles ôtent l'espérance d'une réconciliation solide; qu'il y a une mauvaise paix et une bonne division. Quand l'impiété est manifeste, il faut marcher tête baissée contre le fer, le feu, les puissances et ne rien craindre tant que craindre quelque chose plus que Dieu. Mais, quand notre peine n'est fondée que sur des soupçons, il est bien plus avantageux de demeurer en un même corps, pour nous redresser les uns les autres, que de nous engager par la division à des préjugés qui ôtent la confiance, et vouloir ensuite corriger les autres avec empire, en tyrans plutôt qu'en frères.

Peu après cette heureuse réconciliation, le saint vieillard Grégoire tomba malade, et fut réduit à une extrémité qui ôtait toute espérance. Une fièvre violente mettait tout le dedans en feu, les forces lui manquaient, il ne prenait ni nourriture ni repos, il avait des palpitations et des angoisses continuelles, sa bouche tout ulcérée en dedans, pouvait à peine avaler de l'eau. L'art des médecins ni le soin des domestiques n'y pouvaient suffire. Il ne connaissait plus les assistants, et il ne lui restait qu'un petit souffle de vie. C'était la nuit de Pâques, Grégoire le fils, Nonne sa mère, tout le clergé et tout le peuple étaient dans l'église en prières, partagés entre la joie de la fête et la douleur de cette perte. L'heure de célébrer les mystères étant venue, le saint vieillard commença à se remuer faiblement. Il appela d'une voix très-basse un serviteur, lui commanda de s'approcher, de lui donner ses habits et de lui tendre la main. Celui-ci obéit avec surprise et empressement, et le saint évêque s'appuyant sur lui se leva, étendit pour la prière ses mains languissantes, et célébra comme il put les mystères en peu de mots, s'unissant en esprit au peuple qui priait dans l'église. Ayant prononcé, selon la coutume, les paroles de l'Eucharistie, et donné sa bénédiction au peuple, il se remit au lit, prit un peu de nourriture, dormit et se rétablit peu à peu, en sorte que le dimanche de l'octave de Pâques, que l'on nommait dès lors le dimanche nouveau ou du renouvellement, comme le nomme encore l'Eglise grecque; ce jour, disons nous, il vint offrir le sacrifice dans l'église avec tout son peuple. Saint Grégoire son fils racontait depuis en public cette guérison comme un miracle évident (1616).

IV. Le saint vieillard, ainsi guéri et fortifié miraculeusement, reprit ses saintes occupations, et contribua par sa présence et par ses lettres, à l'élection de saint Basile comme évêque de Césarée (1617). Puis, son fils Grégoire ayant été élu pour Sasime, il lui persuada d'accepter; mais Grégoire ayant rencontré beaucoup de difficultés, prit en dégoût cet évêché, et sans y avoir jamais fait aucune fonction, il s'enfuit, se retira dans la solitude, et s'appliqua à servir et à instruire les malades dans un hôpital. Il aurait voulu passer ainsi sa vie dans la prière, le silence et les bonnes œuvres; mais son vénérable père ne le laissa pas longtemps dans cette retraite.

Il le pressa d'abord d'aller gouverner son Eglise de Sasime; mais le trouvant inflexible sur ce point, il lui proposa de gouverner avec lui l'Eglise de Nazianze pour le soulager dans son extrême vieillesse, et le pressa avec tant de force et de tendresse qu'il ne put résister. Toutefois, il ne prétendit point s'en-

(1614) Epist. 82, p. 911.
(1615) *Vita Greg. Naz*; Greg., orat. 9.
(1616) S. Greg., orat. 19; Fleury, lib. XVI, n. 16.
(1617) *Ibid.*, n. 17.

gager par là à gouverner après sa mort, n'y étant lié ni par promesse, ni par élection canonique. En cette occasion, il prononça un discours où, adressant la parole à son père, il dit : « J'admire cette antique magnanimité qui vous a mis au-dessus d'un scrupule qui conviendrait à notre temps. Vous ne craignez point que l'on prenne les motifs spirituels pour un prétexte, et que l'on nous soupçonne d'agir ici selon la chair; puisque la plupart regardent le gouvernement des moindres troupeaux comme quelque chose de grand, et comme une espèce de royaume. » Il déclare ensuite qu'il ne s'engage qu'à soulager son père, après quoi il prétend suivre librement les mouvements du Saint-Esprit, sans que personne puisse lui faire violence. « Car, ajoute-t-il, il n'est point de notre loi d'user de contrainte ; tout y est libre, nous ne sommes pas des magistrats, mais des précepteurs ; le mystère de la religion doit être reçu volontairement, et non imposé avec empire. »

Tandis que saint Grégoire gouvernait avec son père l'Eglise de Nazianze, Hellénius, son ami, avait dans la même ville l'intendance des tributs. Saint Grégoire lui recommanda dix ou douze moines, les mêmes dont il a déjà été parlé, dont les principaux étaient Clédone, Eulale, Helladius et Cartère. Hellénius lui promit d'en avoir soin, et pour récompense lui demanda quelqu'ouvrage de sa façon. Saint Grégoire lui envoya le lendemain une élégie de trois cent soixante-huit vers, où il relève particulièrement la vie monastique, et ceux qui la pratiquaient à Nazianze. Il dit qu'il y en avait qui se chargeaient de chaînes de fer pour mater leurs corps, qui s'enfermaient dans des loges, et ne se montraient à personne, qui demeuraient vingt jours et vingt nuits sans manger, pratiquant souvent la moitié du jeûne de Jésus-Christ ; un autre s'abstenait entièrement de parler, ne louant Dieu que de l'esprit; un autre passait les années entières dans une église, les mains étendues, sans dormir, comme une statue animée. Ces merveilles seraient incroyables si l'on n'avait pas un témoignage aussi considérable que celui de saint Grégoire ; du reste, l'histoire nous en offre beaucoup d'autres exemples non moins autorisés. Le saint remarque ensuite avec indignation que plusieurs moines blâmaient ceux-là comme homicides d'eux-mêmes. Il s'étend aussi sur les louanges des vierges, dont il dit que les unes vivaient en communauté, les autres chez leurs parents. Il se réjouit que sa ville de Nazianze, toute petite qu'elle est, contient un grand nombre de personnes pieuses.

V. Cependant le saint vieillard Grégoire touchait à sa fin terrestre. Il tomba malade, et pendant cette dernière maladie qui fut longue et fâcheuse, il ne trouvait point de remède plus sûr à ses maux que de célébrer le saint sacrifice. Il laissa tous ses biens aux pauvres, mourut âgé de près de cent ans, dont il avait passé quarante-cinq dans l'épiscopat (1618), et fut enterré dans le sépulcre qu'il avait préparé pour lui et pour son fils. Celui-ci fit son oraison funèbre en présence de saint Basile, qui était venu le visiter en cette occasion, et en présence de sa mère sainte Nonne, qui n'était pas moins âgée que le père. Il y marque l'affliction du peuple pour la perte de ce saint pasteur, et témoigne être persuadé qu'il prie pour eux plus efficacement que durant sa vie mortelle. Il décrit l'église qu'il avait fait bâtir à Nazianze presque toute à ses dépens. Elle était plus grande et plus belle que la plupart des autres, de figure octogone, à faces égales, ornées de galeries, de colonnes et de lambris, avec des sculptures au naturel. Elle était fort éclairée, environnée au dehors de galeries qui, formant des angles égaux, enfermaient un grand espace, avec des porteaux et des vestibules qui paraissaient de loin ; le tout bâti de pierres carrées, avec du marbre aux bases, aux chapiteaux et aux corniches.

Sainte Nonne quitta ce monde peu de temps après son saint époux. On croit (1619) que saint Grégoire le père mourut l'an 373. Sa vie se trouve dans l'oraison funèbre que son fils prononça sur son tombeau. L'Eglise honore sa mémoire le premier jour de janvier, et celle de sainte Nonne le neuvième d'août : saints et glorieux époux, qui donnèrent le jour à une famille de saints, et dont le membre le plus illustre fut Grégoire de Nazianze, surnommé le Théologien!

GREGOIRE DE NAZIANZE (Saint), fils du précédent, archevêque de Constantinople, docteur de l'Eglise, surnommé le Théologien, titre bien digne de ses lumières, de sa doctrine, de ses éclatantes vertus.

I. Cet illustre docteur naquit vers *l'an* 316, et selon d'autres, en 328, d'une mère chrétienne et admirable par sa haute piété, et d'un père, sinon païen, comme nous l'avons vu dans l'article qui précède, au moins engagé dans de tristes erreurs. Ce fut dans la petite ville de Nazianze, non loin de Césarée, capitale de la province, que Grégoire vit le jour. Sa mère, sainte Nonne, avait demandé à Dieu un fils, elle le lui avait consacré d'avance; quand elle se vit exaucée, elle le lui consacra de nouveau. Il fut nommé Grégoire, comme son père. Elle eut un second fils, saint Césaire, et une fille, sainte Gorgonie. La pieuse mère éleva elle-même ses enfants dans la piété, et leur apprit à lire dans les Livres saints. Elle leur donnait l'exemple de toutes les vertus. Sa charité envers les pauvres était sans bornes. S'il eût été permis, elle se serait donnée elle-même. Son respect dans les églises était si grand que non-seulement elle y gardait le silence, mais qu'elle se faisait scrupule de cracher sur le pavé et de tourner le dos à l'autel. Dès avant qu'elle fût mère, elle demandait à Dieu, par ses prières, ses jeûnes et ses larmes, la conversion de son époux. Quand Dieu lui eut donné un fils,

(1618) S. Greg. Naz., orat. 19, p. 313.

(1619) Pagi, p. 254, n. 8, *Martyrolog.*

elle y travailla avec plus de zèle encore, et obtint enfin cette grâce, ainsi que nous l'avons rapporté. *Voy.* l'article ci-dessus.

Avec la tendre et pieuse éducation de sa mère, le jeune Grégoire reçut des grâces toutes particulières d'en haut. Dans cet âge où les notions de vice et de vertu commencent à se développer dans l'âme, il eut la nuit un songe. Il aperçut à ses côtés deux vierges, vêtues de blanc, d'une modestie et en même temps d'une majesté surhumaines, qui se mirent à l'embrasser avec tendresse comme leur fils. Transporté de joie, il leur demanda qui elles étaient et d'où elles venaient. Elles répondirent qu'elles se nommaient : l'une la Chasteté, l'autre la Tempérance; qu'elles assistaient au trône du roi Jésus, et se délectaient en la beauté des vierges célestes. Elles l'engagèrent à unir son âme à leur âme, afin qu'elles pussent le transporter un jour dans les cieux et le placer dans les splendeurs de l'éternelle Trinité. Après quoi elles s'élevèrent au ciel. Cette vision le remplit d'un ardent amour pour la pureté virginale. Son plaisir n'était point aux amusements de la jeunesse, mais avec les personnes qui avaient consacré à Dieu la pureté de leur corps et de leur âme. Avec un cœur pur, il avait reçu une intelligence insatiable. Il aima les livres, il aima les savants, mais les livres et les savants qui parlaient de Dieu. S'il aima, s'il cultiva les lettres profanes, ce n'était que pour mieux servir les Lettres sacrées. Lui-même nous apprend, dans ses poëmes, ces particularités de sa jeunesse.

Au sortir de l'enfance, il alla étudier à Césarée, capitale de sa province comme nous l'avons dit. De là, il se rendit à Césarée de Palestine, où il apprit la réthorique, sans imiter les mœurs des maîtres qui l'enseignaient. Le sien fut Thespesius. Il étudia ensuite à Alexandrie, puis s'embarqua pour passer en Grèce. Mais pendant ce voyage il fut assailli d'une furieuse tempête qui lui donna de terribles inquiétudes, parce qu'il n'était point encore baptisé. Enfin, il arriva heureusement à Athènes et s'y appliqua à l'étude de l'éloquence pendant plusieurs années, se préservant de la corruption des mœurs qui régnait dans cette ville. Basile, avec lequel il était déjà lié, vint l'y retrouver, et là. ils resserrèrent de plus en plus, comme nous l'avons rapporté (*voy.* l'article BASILE (Saint) LE GRAND, n. I), la sainte amitié qu'ils se portaient l'un à l'autre et qui dura toute leur vie.

On sait que ce fut à Athènes que Grégoire et Basile eurent pour condisciple le fameux Julien, plus tard César et apostat, dont ils avaient entrevu la mauvaise nature, et dont ils se sont tenus éloignés. Leurs études étant finies, ils résolurent de retourner dans leur patrie. Basile quitta le premier Athènes. On retint Grégoire le plus qu'on put; mais enfin on le laissa partir, et lui qui était impatient de revoir son ami, hâta son voyage et se retrouva bientôt auprès de Basile.

Ce ne fut qu'à son retour qu'il reçut le baptême. Aussitôt qu'il eut reçu cette grâce, il renonça à la gloire, aux délices et aux biens de ce monde, pour s'appliquer à une vie vraiment chrétienne. Il méditait les saintes Ecritures pour purifier son esprit de la corruption des livres profanes. Il domptait sa chair et l'ardeur de sa jeunesse par de grands travaux : il jeûnait, veillait sur ses regards, fuyait les vaines joies, réprimait la colère, couchait sur la terre, se revêtait d'habits rudes, et ne cherchait de remède à l'insomnie que dans ses larmes; le jour il courbait son dos par le travail, et passait la nuit à louer Dieu. Tels furent ses commencements. De tous les biens temporels, il ne se réserva que l'éloquence pour l'employer au service de Dieu.

II. Etant en âge de prendre un parti, Grégoire ne sut d'abord s'il devait se retirer entièrement, à l'exemple d'Elie, de saint Jean-Baptiste et des Récabites, ou s'il devait rester dans le monde pour s'instruire plus à fond des saintes Ecritures. Après mûre réflexion, il choisit une vie moyenne qui joignît la tranquillité de l'une et l'utilité de l'autre. Mais ce qui le détermina principalement à rester dans le monde, fut le grand âge de ses parents, qui l'obligea de prendre soin d'eux et de leurs affaires. Il y éprouva de grandes peines, et par la difficulté de gouverner des domestiques, qui s'aigrissent contre la sévérité des maîtres et abusent de leur douceur; et par le poids des tributs dont les terres étaient chargées, et la dureté de ceux qui en faisaient le recouvrement; enfin par les procès, où il avait à combattre la mauvaise foi des parties,, et la corruption des juges, et où il reconnait impossible de conserver la pureté de cœur sans une grâce particulière de Dieu (1620). Ces embarras l'empêchèrent de suivre saint Basile dans sa retraite, comme il le lui avait promis.

Le père de Grégoire était alors (en 360) évêque de Nazianze; il venait, quoique sa foi fût très-pure, d'avoir la faiblesse de signer le formulaire de Rimini, comme tant d'autres qu'on avait séduits, sous le prétexte de la paix et de la soumission à l'empereur. Grégoire, qui était auprès de ce vénérable père pour le soulager dans sa vieillesse, lui demeura toujours uni, bien qu'il désapprouvât la conduite de son père et qu'il déplorât la séduction à laquelle il avait succombé. Nous avons vu comment, un peu plus tard, il réconcilia son père avec ceux qui s'étaient séparés de lui sans aigreur, mais par un pur zèle pour la foi... *Voy.* l'article qui précède, n° III.

Comme nous l'avons vu aussi plus haut, Grégoire avait un frère nommé Césaire. Ce frère était resté à la cour, même quand Julien fut parvenu à l'empire, ce qui causa d'autant plus de scandale, que Julien était l'auteur de l'horrible persécution pour la

(1620) *Carm.* II, p. 33, epist. 5.

formule de Rimini. Aussi, Grégoire affligé ne put s'empêcher d'en écrire à Césaire en ces termes (1621) : « Vous nous couvrez de confusion. Je voudrais que vous pussiez entendre ce que disent de vous ceux de la famille, les étrangers et tous les Chrétiens qui nous connaissent. Voir le fils d'un évêque servir à la cour, désirer la puissance et la gloire séculière, se laisser vaincre à l'intérêt, et ne pas compter pour toute gloire et pour toute richesse de résister courageusement en cette occasion, et de fuir au plus loin toutes les abominations ! Comment les évêques pourront-ils exhorter les autres à ne pas céder au temps, ni se laisser entraîner dans l'idolâtrie ? Comment pourront-ils reprendre les autres pécheurs, s'ils n'osent corriger leurs propres enfants? Mon père est si affligé, que la vie lui est insupportable ; et je ne le console qu'en me rendant caution de votre foi, et l'assurant que vous cesserez de nous affliger. Pour ma mère, on n'ose lui dire cette nouvelle, et on emploie mille inventions pour la lui cacher : la faiblesse de son sexe et l'ardeur de sa piété la lui rendraient insupportable. Profitez de cette occasion, vous n'en aurez jamais une plus belle de vous retirer. »

Ainsi qu'on le pense bien, cette lettre ne fut pas sans effet, et Césaire ne trompa pas l'espérance de son frère. Julien, qui l'estimait pour son esprit et sa doctrine, fit tous ses efforts pour le gagner. Ne pouvant le séduire, il l'attaqua par ses discours devant un grand nombre de témoins; mais Césaire repoussa tous ces artifices comme des jeux d'enfants, et protesta à haute voix qu'il était chrétien et qu'il le serait toujours. Julien s'écria : « O l'heureux père ! ô les malheureux enfants ! » sachant que Grégoire, qu'il avait connu à Athènes, ne lui était pas moins opposé, et se réservant de se venger après la guerre qu'il faisait en Perse. Pour Césaire, il quitta la cour de l'apostat, et se retira chez son père, qu'il combla de consolation par cette action, ainsi que sa sainte mère Nonne.

Quelque temps après, c'est-à-dire en 361, Grégoire fut ordonné prêtre, mais bien contre son gré. Car, outre des raisons générales tirées de la haute dignité du sacerdoce, de la sainteté et de la capacité que ce saint état demande, Grégoire voyait des difficultés particulières dans un temps où l'Eglise était si cruellement déchirée au dedans par les hérétiques, et attaquée au dehors par les païens. Son père n'ignorait pas ses sentiments. Toutefois, et le peuple conspirant avec lui, il l'éleva au second rang du sacerdoce, et le chargea de l'instruction des catéchumènes et du ministère de la parole, dont il ne pouvait presque plus s'acquitter à cause de son grand âge.

Grégoire, accablé de ce coup inopiné, se retira peu de jours après dans la solitude du Pont, auprès de son ami saint Basile. (*Voy.* cet article, n° IV.) Mais enfin, pressé par l'affection de son père et de tout le peuple fidèle, frappé d'ailleurs de l'exemple de Jonas, et craignant de résister à l'ordre de Dieu, il revint à Pâques de l'an 362, et se mit à la disposition de son père. Il parla dans l'église le jour de la fête, dont il prit occasion pour se pardonner réciproquement la violence qu'ils lui avaient faite en son ordination, et le chagrin qu'il leur avait donné par sa retraite. Plusieurs de ceux qui avaient désiré Grégoire avec le plus d'empressement ne se trouvèrent pas à ce premier sermon. Il en fut touché, et par un second discours il leur en fit des reproches animés d'une charité sincère. Mais comme il savait que plusieurs avaient blâmé sa retraite, l'accusant de mépriser les ordres ou d'aspirer à un plus haut rang que la prêtrise, il fit quelque temps après son apologie par un grand discours où il traite à fond de la dignité, des devoirs et des périls du sacerdoce, et où il donne de solides raisons de sa crainte et de sa fuite, de sa soumission et de son retour.

III. Cependant le César apostat qui s'était promis de se venger contre Grégoire de la retraite de Césaire, son frère, était mort en 363, peu de temps après l'élévation de Grégoire au sacerdoce, et l'on peut dire, si l'on en excepte les discours dont nous venons de parler (1622), que les premiers écrits de ce prêtre, qui était appelé à jeter un si grand éclat dans l'Eglise, furent les deux discours contre Julien qu'il prononça à Nazianze.

Il y trace le portrait de l'apostat dont il avait prédit les travers à Athènes; il relève l'injustice de sa persécution, l'absurdité de son entreprise d'anéantir la religion chrétienne, l'extravagance du paganisme, et conclut par cet avis remarquable aux fidèles : De ne pas se prévaloir du temps pour se venger des païens, mais de les vaincre par la douceur. « Que celui, ajoute-t-il, qui est le plus animé contre eux, les réserve au jugement de Dieu. Ne songeons ni à faire confisquer leurs biens, ni à les traîner devant les tribunaux pour être bannis ou frappés de verges, ni en un mot à leur rien attirer de ce qu'ils nous ont fait souffrir. Rendons-les, s'il est possible, plus humains par notre exemple. Si quelqu'un des vôtres a souffert, votre fils, votre père, votre parent, votre ami, laissez-lui la récompense entière de ses souffrances. Contentons-nous de voir le peuple crier publiquement contre nos persécuteurs dans les places et dans les théâtres, et eux-mêmes reconnaître enfin que leurs dieux les ont trompés (1623). » Paroles admirables, qui révèlent une âme évangélique qui ne veut triompher du mal que par le bien, selon la parole de l'Apôtre : *Vince in bono malum* (1624).

(1621) S. Gregor., orat. 10, p. 167.

(1622) Saint Grégoire avait précédemment travaillé avec saint Basile à la composition de sa *Philocalie*, ou Recueil des plus beaux endroits d'Origène. *Voy.* l'article saint BASILE, n. IV, tom. II, col. 1158.

(1623) S. Greg., orat. 10, p. 150-152.

(1624) *Rom.* XII 21.

Disons-le tout de suite et avant de passer à d'autres faits de la vie de Grégoire, ce saint, après avoir soulagé l'opinion publique et la foi en les vengeant si chrétiennement dans ses discours contre leur oppresseur, eut à accomplir un devoir pénible de famille, celui de célébrer la pieuse mémoire de son frère Césaire et de sa sœur Gorgonie. On aime voir les saints payer ces dettes sacrées de la nature, et montrer que la mort ne saurait détruire les liens de la famille, ni empêcher l'expansion de l'amour que toute âme a pour les siens.

Césaire, comme nous l'avons dit, était revenu auprès de son père; mais il avait été rappelé à la cour par Jovien. Valens l'avait fait trésorier de la Bithynie, où il demeurait. Grégoire, loin de se réjouir de cette sorte de réintégration, était affligé de voir son frère embarrassé dans les affaires temporelles, et il l'exhortait à s'en dégager. Césaire y fut surtout déterminé par l'accident du tremblement de terre qui acheva, le 11 octobre 368, de renverser la ville de Nicée. Il fut presque le seul homme de marque qui s'en sauva; mais il perdit une partie de son bien et demeura enveloppé sous les ruines, dont il se retira comme par miracle avec de légères blessures. Il résolut donc de se donner entièrement à Dieu. Mais il mourut peu de temps après, ayant auparavant reçu le saint baptême et laissé tous ses biens aux pauvres, car il n'avait ni femme ni enfants. Son frère Grégoire fit son Oraison funèbre, en présence de son père et de sa mère sainte Nonne (1625).

Peu de temps après, sainte Gorgonie leur sœur mourut, et Grégoire lui fit aussi une Oraison funèbre, où dépeignant ses vertus, il la donne comme le modèle de la perfection chrétienne pour les femmes mariées. Son recueillement et sa modestie allaient jusqu'à compter pour beaucoup le moindre sourire; elle mortifiait ses yeux, ses oreilles et tous ses sens; elle méprisait la parure, mais elle prenait grand soin de la décoration des églises. Quoiqu'elle eût un grand esprit, une prudence qui la rendait le conseil de tout le pays, une connaissance profonde des mystères de la religion, tant par la lecture des Livres sacrés, que par ses propres méditations, elle n'en était pas moins affectionnée au silence, et prenait grand soin de cacher ses bonnes œuvres, et d'avoir plus de piété au dedans, qu'elle n'en marquait au dehors. Sa maison était ouverte à toutes les personnes vertueuses : elle avait un respect particulier pour les prêtres, une compassion tendre pour les affligés, et faisait de grandes libéralités aux pauvres, particulièrement aux veuves. Ses prières étaient ferventes et attentives, ses larmes abondantes, ses génuflexions fréquentes : ses jeûnes, ses veilles, son application à la psalmodie n'étaient pas moindres.

Cependant cette admirable femme ne fut baptisée que vers la fin de sa vie; mais, avant de mourir, elle eut la joie et la consolation de voir son mari, ses fils et ses petits-fils recevoir la même grâce. Sa confiance en Dieu était telle, qu'après une chute dangereuse, elle ne voulut point, par modestie, employer le secours de la médecine, et se trouva miraculeusement guérie. Une autre fois, dans une grande maladie où les médecins désespéraient de sa santé, elle mit sa tête sur l'autel, et commença à prier avec des cris et des larmes abondantes, dont elle se fit une onction, y mêlant ce qu'elle avait pu réserver des antipes du précieux Corps ou du Sang, c'est-à-dire de la sainte Eucharistie, et s'en retourna aussitôt guérie parfaitement, ce qui ne peut être arrivé qu'après son baptême, puisque l'on n'a jamais donné l'Eucharistie qu'aux fidèles baptisés. Telle fut sainte Gorgonie, dont l'Eglise honore la mémoire le 9 décembre.

IV. Saint Grégoire de Nazianze remplissait donc des fonctions sacerdotales dans l'église de Nazianze, et y faisait tout le bien qui était en son pouvoir. Il y demeura ainsi jusqu'en 371 ou 372, époque où saint Basile, devenu évêque de Césarée, l'ordonna évêque de Sasime. Nous avons vu les efforts que fit son père pour le déterminer à gouverner cette Eglise, et la répugnance qu'il manifesta constamment à ce sujet, jusque-là qu'il finit par n'exercer aucune charge épiscopale et par s'enfuir dans la retraite. (*Voy.* l'article précédent.) Son saint père l'en arracha et le décida à revenir à Nazianze pour l'aider à porter le poids de l'épiscopat, ce qu'il fit jusqu'à la mort de Grégoire de Nazianze, arrivée en 373. Mais l'année suivante, cédant à son attrait pour la solitude, il se retira dans le monastère de Sainte-Thècle à Séleucie en Isaurie, où il demeura plusieurs années.

Dieu ne voulut pas que son serviteur restât ainsi caché, que cette lampe qui devait briller dans l'Eglise fût ainsi mise sous le boisseau. De toutes les Eglises d'Orient, Constantinople était alors la plus désolée. Depuis quarante ans elle gémissait sous la tyrannie des ariens, et le peu de catholiques qui y restaient se trouvaient sans pasteur et sans temple. La mort de Valens, l'élévation de Théodose, leur donnaient lieu de respirer, et ils songeaient à réparer les maux que les Césars unis aux ariens avaient occasionnés. Personne ne leur parut plus propre à relever leur église anéantie que Grégoire de Nazianze. Sa vertu, sa doctrine et son éloquence lui avaient acquis une grande réputation. Il était évêque, mais sans évêché; car il n'avait jamais gouverné l'Eglise de Sasime, pour laquelle il avait été ordonné; et, quant à celle de Nazianze, il ne l'avait administrée que comme étranger, en attendant qu'elle eût un évêque; encore l'avait-il quittée, ainsi que nous venons de le dire, pour se retirer au monastère de Sainte-Thècle.

(1625) L'Eglise grecque honore la mémoire de saint Césaire le 9 mars, et l'Eglise latine le 25 février.

Il y avait donc environ six ans qu'il y vivait dans la retraite la plus profonde, lorsque les catholiques de Constantinople désirèrent de l'avoir pour prendre soin de leur Eglise désolée et abandonnée. Les évêques entrèrent dans ce dessein, ses meilleurs amis l'en pressèrent, et Pierre d'Alexandrie lui écrivit une lettre dans laquelle il l'établissait évêque de Constantinople, et lui envoya les marques de cette dignité (1626) : investiture insuffisante, qui ne lui conférait pas la dignité d'évêque et qui devait fournir un prétexte aux calomnies et à la persécution sous lesquelles nous le verrons plus tard succomber.

Etait-ce pressentiment de ces maux, ou par ce désir de la solitude qu'il vainquit longtemps, mais dont il ne triompha jamais? toujours est-il que Grégoire ne voulut point d'abord accepter le siége de Constantinople, pas plus qu'il n'avait voulu de Sasime. Sa résistance fut telle, que tout le monde s'en plaignait. On lui reprochait d'avoir quitté Nazianze; on l'accusait de mépriser les intérêts de l'Eglise; on lui représentait qu'elle était menacée de nouvelles attaques, et on parlait d'un concile qui se devait tenir à Constantinople pour établir l'hérésie d'Apollinaire. Il céda enfin, malgré la faiblesse de son corps usé de vieillesse, d'austérités et de maladies; et il crut ne pouvoir mieux achever sa vie qu'en travaillant pour l'Eglise. Ce fut, au plus tard, en 379 qu'il vint à Constantinople.

Son extérieur n'était pas propre à lui attirer le respect des hérétiques, ni des gens du monde. Son corps était courbé de vieillesse, sa tête chauve, son visage desséché par ses larmes et ses austérités. Il était pauvre, mal vêtu, sans argent; son parler avait quelque chose de rude et d'étranger. Il sortait d'un pays éloigné, et à peine connaissait-on le lieu de sa naissance. Cependant, il osait attaquer l'hérésie triomphante depuis si longtemps dans la capitale de l'empire. Aussi fut-il d'abord très-mal reçu : les ariens, ignorant absolument la loi de l'Eglise, s'imaginèrent qu'il venait enseigner plusieurs dieux, et, passionnés pour leur évêque Démophile, ils ne purent souffrir qu'il vînt lui déclarer la guerre.

Tous les hérétiques se réunirent contre Grégoire et le chargèrent de calomnies. Ils passèrent jusqu'aux effets : ils le poursuivirent à coups de pierre, dont il ne reçut aucune blessure dangereuse, et le traînèrent devant les tribunaux des préfets, dont Dieu le délivra glorieusement. Il n'opposa à tous ces outrages que sa patience, ravi de participer aux souffrances de Jésus-Christ. En arrivant à Constantinople, il fut accueilli par des parents qu'il y avait, et refusa plusieurs autres personnes qui lui offraient leurs maisons. Sa vie était si frugale, qu'il n'était guère à charge à ses hôtes; sa nourriture était, comme il le dit, celle des bêtes et des oiseaux. Il sortait peu : on ne le voyait ni dans les places publiques, ni dans les lieux les plus délicieux de cette grande ville. Il ne faisait point de visites, mais il demeurait la plupart du temps à son logis, méditant et s'entretenant avec Dieu. Cette conduite était nécessaire à Constantinople, où la vie peu édifiante des ecclésiastiques faisait tourner en raillerie la religion. Pour y prêcher utilement, on ne pouvait mener une vie trop sérieuse; et cette philosophie simple et sincère attira enfin à Grégoire l'affection du peuple. Quoiqu'il pût s'aider de la puissance temporelle, il ne disputa point aux hérétiques la possession des églises et des biens qui en dépendaient, dont ils s'étaient emparés au préjudice des catholiques. Il ne fut point jaloux de l'exécution des édits qu'ils méprisaient, et ne sollicita point contre eux les magistrats.

V. Saint Grégoire s'adonna tout entier au ministère de la parole. Il commença à tenir ses assemblées chez ses parents, qui exerçaient envers lui l'hospitalité; car les ariens avaient ôté aux catholiques toutes les églises, et ne leur laissaient la liberté de s'assembler en aucun lieu. Cette maison devint dans la suite une église célèbre, que l'on nomma l'*Anastasie*, c'est-à-dire, la Résurrection, parce que Grégoire y avait ressuscité la foi catholique (1627).

Le saint évêque fut bientôt l'admiration de tout le monde par sa profonde connaissance des Ecritures, son raisonnement juste et pressant, son imagination fertile et brillante, sa facilité incroyable à s'expliquer, son style exact et serré. Les catholiques accouraient comme des personnes altérées, ravis d'entendre prêcher la sainte doctrine de la Trinité, dont ils étaient privés depuis si longtemps (1628). Ceux qui avaient fait venir saint Grégoire, le favorisaient comme leur ouvrage; les hérétiques de toutes les sectes, et les païens même, voulaient goûter au moins le plaisir de son éloquence. Pour l'entendre de plus près, on forçait les balustres qui entouraient le sanctuaire où il prêchait (1629). On l'interrompait souvent pour applaudir en battant des mains, ou faisant des exclamations à sa louange; plusieurs écrivaient ses sermons.

Il en fit deux au sujet d'une division entre les catholiques de Constantinople, division déplorable qui faillit ruiner cette Eglise encore mal affermie. Le peuple et les évêques même avaient pris parti entre deux prélats : « Les uns, dit-il, étaient pour Paul, les autres pour Apollos, » par où l'on croit qu'il marque la division de l'Eglise d'Antioche entre Mélèce et Paulin. Les mauvaises passions qui étaient la vraie cause de ces divisions, se couvraient du prétexte de la foi; et celui qui le jour précédent était catholique, se trouvait hérétique le lendemain sans savoir comment. C'est le mal que saint Grégoire déplore en cette oc-

(1626) Greg. Naz., *Carm.* I, p. 14.

(1627) *Voy.* sur cette église, notre article ANASTASIE, tom. I, col. 1093.

(1628) *Carm. de Vita*, p. 18.

(1629) Orat. 32, p. 528; *Carm.* IX, p. 78.

casion : La vertu, dit-il, était décriée, l'on ne croyait plus qu'il y eût personne qui la pratiquât sincèrement, et ce mépris passait jusqu'à la religion, dont on jugeait par ceux qui l'enseignaient. La réunion des catholiques étant faite, il reprocha aux hérétiques l'avantage qu'ils avaient voulu prendre de cette division, quoiqu'elle ne regardât que le choix des pasteurs, et nullement la doctrine. Il réfute sommairement leurs erreurs sur la Trinité, et ajoute : « J'ai traité ceci en peu de mots pour vous instruire, non pour disputer, selon la méthode des pêcheurs, et non d'Aristote, pour l'utilité et non pour l'ostentation. » Ensuite il promet de répondre plus amplement aux objections des hérétiques.

C'est ce qu'il fit par ses discours que l'on appelle *de la théologie*, parce qu'ils renferment sa doctrine sur la nature de Dieu et le mystère de la très-sainte Trinité; et l'on croit que ce sont ces discours qui lui ont principalement mérité le titre de *Théologien*, car c'est ainsi que les anciens, particulièrement les Grecs, le nomment ordinairement pour le distinguer des autres Grégoires. On a aussi remarqué qu'il est le seul après l'apôtre saint Jean, à qui l'on ait donné ce grand nom. Mais faisons connaître le contenu de ces discours, et, pour cela, servons-nous, en faisant quelques retouches, de l'analyse qu'en fait Fleury (1630), qui excelle surtout dans ces sortes de résumés.

VI. Le premier discours de la Théologie est comme la préface des autres, et montre les dispositions nécessaires pour parler dignement de Dieu. Saint Grégoire condamne la démangeaison de disputer sur la religion qui régnait alors (comme toujours, du reste), à Constantinople, même entre les catholiques, mais bien plus entre les hérétiques, qui en faisaient leur affaire capitale. Les places publiques retentissaient de ces discours; on les entendait dans les festins, dans les visites; les femmes s'y laissaient emporter contre la modestie de leur sexe. La théologie devenait un art méprisable et un exercice de vaines subtilités, semblables à ces tours de main dont les charlatans trompent les yeux.

Voici les règles qu'il donne. Il ne convient pas à tout le monde de philosopher sur les choses divines, mais seulement à ceux qui ont purifié leur corps et leur âme, ou du moins qui y travaillent, et qui ont fait du progrès dans la méditation des choses saintes. Il n'en faut pas toujours parler, mais quand nous sommes tranquilles, sans passions, libres des images dangereuses qui troublent notre raison. Il n'en faut parler qu'à ceux qui prennent la chose sérieusement, non pas à ceux qui n'en parlent que pour s'amuser, après les spectacles du cirque ou du théâtre, après la musique ou la bonne chère, comptant ces disputes entre leurs divertissements. Il ne faut pas raisonner sur tout, mais sur ce qui est de notre portée et de celle de nos auditeurs : « Non, dit-il, qu'il ne faille toujours penser à Dieu; nous devons y penser plus souvent que nous ne respirons, mais il n'en faut parler qu'à propos. » Il recommande le secret des mystères, et surtout de n'en point disputer devant les païens. « Quand ils entendent parler, dit-il, d'un Dieu engendré ou créé, ou tiré du néant, comment peuvent-ils prendre ces discours, eux qui louent les adultères et les impudicités de leurs dieux, et qui ne peuvent rien concevoir au-dessus du corps? N'est-ce pas leur donner des armes contre nous? » Ensuite il se plaint que tous veulent être savants et théologiens, comme s'il n'y avait point d'autre voie de salut; il les exhorte à s'appliquer plutôt à faire des bonnes œuvres, à dompter leurs passions, à régler leurs mœurs. Enfin, il leur montre d'autres matières de disputes moins dangereuses, et leur conseille de s'exercer plutôt contre les philosophes; marquant, en un mot, le faible de chaque secte. Il traite encore ailleurs (1631), des dispositions nécessaires pour entendre les mystères de la religion, et pour en parler dignement.

Dans le second discours de la Théologie, saint Grégoire commence à entrer en matière, et parle de la nature divine en général, et de ses attributs; dans le troisième, il prouve la divinité du Verbe; dans le quatrième, il répond au passage de l'Ecriture, que les hérétiques alléguaient; enfin, dans le cinquième, il traite du Saint-Esprit contre les macédoniens. Il montre que le Saint-Esprit est une substance et non pas un accident ou une opération divine, puisque lui-même opère, parle et agit en diverses manières. S'il est substance, il est Dieu ou créature, puisque nous croyons en lui, et que nous sommes baptisés en son nom. Mais s'il est Dieu, disaient les macédoniens, il est engendré ou il ne l'est pas. S'il n'est pas engendré, il y a donc deux principes : s'il est engendré, ou c'est par le Père, ou par le Fils. Si le Père l'a engendré, il y a deux fils qui sont frères; si le Fils l'a engendré, il est donc petit-fils du Père.

A tout ceci, saint Grégoire répond : Nous attribuons à Dieu un Fils dans un sens très-relevé, parce que nous ne pouvons montrer autrement qu'il procède du Père et qu'il lui est consubstantiel. Mais il ne s'ensuit pas que nous devions appliquer à Dieu tous les noms de parenté qui sont parmi nous. Il faudrait donc aussi suivre la grammaire, et reconnaître en Dieu les deux sexes, parce que les noms de Dieu et de Père sont masculins, et le nom de divinité féminin. Au reste, le Saint-Esprit n'est ni engendré ni non engendré, mais il procède du Père, comme Jésus-Christ nous l'enseigne (1632). En tant qu'il en procède, il n'est point créature, en tant qu'il n'est point engendré, il n'est pas Fils : en tant qu'il est entre le non engendré et l'engendré, il est Dieu.

(1630) *Hist. ecclés.*, liv. XVII, n. 52.
(1631) S. Greg., orat. 29, *in init.*
(1632) *Joan.* XV, 26.

Mais quelle est cette procession? Expliquez-moi l'innascibilité du Père et la génération du Fils, et je vous expliquerai la procession du Saint-Esprit. Mais que lui manque-t-il pour être Fils? Rien; non plus qu'il ne manque rien au Fils pour n'être pas Père, ni au Père pour n'être pas Fils. Ces noms n'expriment aucun défaut, mais des relations différentes, qui distinguent trois hypostases en une seule nature divine. Mais comment du même principe peut procéder un Fils consubstantiel, et un autre aussi consubstantiel sans être Fils? Donnez-moi un autre Dieu, et je vous montrerai les mêmes noms et les mêmes choses. Dans les créatures, je ne puis vous donner des exemples de ce qui ne convient qu'à la nature divine. Toutefois, pour donner une comparaison imparfaite : Adam et Eve et leur fils Seth étaient tous trois de même nature. Adam était l'ouvrage de Dieu, Eve une portion d'Adam, Seth son fils : Eve et Seth étaient sortis d'Adam, mais diversement.

Saint Grégoire montre ensuite que le Saint-Esprit est adorable, puisque c'est par lui que nous adorons et que nous prions. Il répond à l'objection capitale, que c'était admettre trois dieux. Il dit premièrement, que les macédoniens qui reconnaissent la divinité du Fils, devraient donc admettre deux dieux, et contre ceux qui niaient même la divinité du Fils, il dit que nous ne reconnaissons qu'un Dieu, parce qu'il n'y a qu'une divinité, et que ceux qui procèdent de Lui se rapportent à Lui seul. Aucun des trois n'est ni plus ni moins Dieu, ni devant ni après, ni divisé de volonté ou de puissance : puis il montre la différence de la multitude des faux dieux, et des hommes qui sont en si grand nombre, quoique de même nature.

Pour montrer la divinité du Saint-Esprit par les Ecritures, notre saint remarque plusieurs locutions. L'Ecriture dit quelquefois ce qui n'est point, comme quand elle attribue à Dieu des membres et des passions humaines : quelquefois elle ne dit point ce qui est, comme ces mots, sur lesquels les hérétiques qu'il combat faisaient tant de force, innascible, sans principe, immortel : mais elle dit la même chose en d'autres termes. Il ne faut pas s'attacher aux mots, mais au sens. Dieu voulant conduire les hommes par leur volonté, a ménagé les vérités selon qu'ils les pouvaient porter. L'Ancien Testament a parlé plus clairement du Père que du Fils : le Nouveau Testament a parlé plus clairement du Fils que du Saint-Esprit : lui-même s'est mieux déclaré, quand il est venu sur les apôtres, après l'Ascension de Jésus-Christ. Sa divinité ne laisse pas que d'être suffisamment prouvée par les noms que l'Ecriture lui donne et les propriétés qu'elle lui attribue, noms et propriétés que Grégoire rassemble ici avec grand soin. Enfin il montre que toutes les comparaisons tirées des créatures, et appliquées à la Trinité divine, sont imparfaites et, par conséquent, dangereuses, si l'on ne s'attache au seul point de la comparaison, écartant avec grand soin toutes les différences.

VII. En ce temps-là, saint Jérôme vint à Constantinople pour écouter saint Grégoire, et il le regarda toujours comme son maître. Il demeura quelque temps auprès de lui, étudiant sous lui l'Ecriture sainte, comme il en rend témoignage dans divers endroits de ses écrits (1633).

Un jour saint Jérôme pria notre saint de lui expliquer ce que veut dire dans saint Luc, le sabbat second premier (1634). Saint Grégoire lui répondit agréablement : Je vous en instruirai dans l'église, où tout le monde m'applaudit. Il faudra bien là que vous sachiez ce que vous ne savez pas; car si vous êtes seul sans rien dire, tout le monde vous prendra pour un stupide. On voit par là qu'il savait la valeur des acclamations du vulgaire, qui, comme le remarque saint Jérôme, « admire le plus ce qu'il entend le moins. » Ce fut à Constantinople que saint Jérôme, à la prière de ses amis, et pour essayer son génie, composa promptement un petit traité sur la vision rapportée dans le VIe chapitre d'Isaïe (1635). On croit aussi que ce fut en ce temps-là qu'il traduisit en latin la chronique d'Eusèbe, et l'adressa à deux de ses amis, le prêtre Vincent et Gallien.

Cependant les travaux de saint Grégoire à Constantinople furent troublés par les cabales des ariens et principalement par l'ordination de Maxime le cynique, Egyptien aventurier, qui trompa indignement le saint et qui était soutenu par Pierre d'Alexandrie, le même qui avait investi Grégoire de l'autorité épiscopale. Pendant une nuit on ordonna évêque de Constantinople ce Maxime; et cette manœuvre fut consommée par quelques évêques, instruments de Pierre d'Alexandrie, auxquels s'étaient joints quelques mariniers.

Justement blessé de l'injure qui lui était faite par l'ordination de Maxime, Grégoire prit la résolution de se dérober à ses fonctions; pendant longtemps le peuple s'opposa à son départ. Il parvint néanmoins à s'éloigner de Constantinople; mais il ne tarda pas à céder aux vœux de son troupeau qui le redemandait, et, à son retour, il lui adressa de touchantes et pathétiques paroles (1636). Il n'en fut pas moins toujours attaqué et entravé par ses ennemis. Il luttait ainsi, intrépide, courageux, quand Théodose, vainqueur des Barbares, réunissant sous sa protection les deux empires d'Orient et d'Occident, revint subitement à Constantinople. L'empereur fit grand accueil à Grégoire, et, venant avec des soldats reprendre l'église de Sainte-Sophie, dont, sous Constance, les ariens s'étaient emparés à main

(1633) *In Ephes.* v, 32; epist. 2, *Ad Nepot.*, cap. 10.
(1634) *Luc.* VI, 1.
(1635) *In Isa.* VI.

(1636) Dans ses *Etudes sur les Pères de l'Eglise*, 2 vol. in-8, tom. II, p. 152-153, M. J.-P. Carpentier en donne une bonne traduction.

armée, il lui dit : « Dieu vous donne ce temple par mes mains, comme une récompense due à vos travaux. » Et cette action, qui, suivant Grégoire, fut semblable à une prise d'assaut, parut à tous les catholiques le plus beau et le plus saint triomphe !

Mais le saint évêque n'abusa point de cette victoire et ne se servit point de la puissance de Théodose : il avait trop de tact pour compter sur cet appui. « Il fut doux, remarque très-bien un auteur (1637), et tâcha de ne les gagner que par la persuasion. Conservant, au milieu des pompes de Constantinople et de la cour, la pauvreté des premiers temps, il n'imposait au peuple que par ses vertus et son génie. Il ne tarda pas à déplaire, et aux courtisans, qui ne trouvaient en lui ni faste ni complaisance, et à tous les faux zélés, qui s'indignaient de sa douceur. » Cependant, ce fut alors qu'on voulut effacer le vice ou réparer l'insuffisance de l'ordination de saint-Grégoire, et un concile, réuni, en 381, à Constantinople, s'en occupa.

VIII. Ce concile, sur lequel nous devons nous arrêter quelque peu, ne fut œcuménique ni dans sa convocation, ni même dans son intention ; il ne le devint que par l'acceptation de toute l'Eglise, comme nous l'avons observé ailleurs (1638). Il n'y eut de convoqué que les évêques des provinces qui obéissaient à Théodose. Ceux d'Egypte et de Macédoine n'arrivèrent qu'après l'ouverture. Il y en eut en tout cent cinquante. Les principaux étaient saint Mélèce d'Antioche, accompagné de ses prêtres Flavien et Elpidius; Hellade de Césarée en Cappadoce, qui venait de succéder à saint Basile ; saint Grégoire de Nysse et saint Pierre de Sébaste, son frère; saint Amphiloque d'Icône ; Optime d'Antioche en Pisidie ; Diodore de Tarse; saint Pélage de Laodicée ; saint Euloge d'Edesse ; Acace de Bérée en Syrie; Isidore de Cyr; saint Cyrille de Jérusalem, et Gélase de Césarée en Palestine, son neveu; Denys de Diospolis en Palestine, confesseur ; Vitus de Carrhes en Mésopotamie, célèbre par sa piété ; Abraham de Batne en Mésopotamie, confesseur; Antiochus de Samosate, neveu et successeur de saint Eusèbe; Bosphore de Colonie en Cappadoce; Otrée de Mélitine en Arménie, et divers autres, cités avec honneur dans les écrits des anciens, et principalement dans les lettres de saint Basile.

Mais les autres évêques qui assistaient à ce concile n'étaient pas, tant s'en faut, d'une réputation égale à ceux que nous venons de nommer. Il paraît même que le plus grand nombre n'était pas celui des saints: Il faut entendre là-dessus saint Grégoire de Nazianze, qui les présida pendant quelque temps. Voici le portrait qu'il en fait en divers endroits (1639).

Trafiquant de la foi, les uns, issus de quelque greffier d'impôt, ne rêvaient que calculs frauduleux ; d'autres avaient quitté soit la pioche, soit la rame de matelot, soit le sabre de soldat, pour se faire évêques. Tel qui était tout à l'heure magistrat civil ou chef militaire, se trouvait maintenant sur un trône épiscopal. Plusieurs, naguère artisans et forgerons, n'avaient pas encore décrassé tout à fait la suie de leurs corps. Des esclaves, qui n'avaient pas encore payé à leurs maîtres le prix de leur liberté, pour avoir su ameuter quelque portion de la populace, montraient le plus d'insolence. ignorants au point de ne savoir compter leurs pieds et leurs mains. Aussi inconstants dans la doctrine que les flots de la mer, ce qu'ils savent, c'est de flatter les femmes et de flairer les tables ; lions à l'égard des petits, chiens à l'égard des grands. L'un vante sa noblesse, l'autre sa faconde ; celui-ci sa richesse, celui-là sa famille ; plusieurs, n'ayant rien, se font un nom par leur méchanceté.

On dit que l'aigle, continue notre saint, pour éprouver ses aiglons, leur fait regarder fixement le soleil ; s'ils clignotent, il les jette. « Pour nous, plus faciles, nous plaçons sur le trône épiscopal les premiers venus, pourvu qu'ils veuillent, sans examiner ni leurs mœurs ni leur doctrine. Nous faisons pontifes, non pas ceux qui ont été éprouvés pendant quelque temps, mais ceux qui s'en jugent eux-mêmes dignes. Nous traitons les choses divines à coups de dé. Mettez un masque de théâtre au dernier des hommes, cela nous suffit ; le voilà tout à coup homme pieux. Hier parmi les histrions et dans les coulisses, aujourd'hui tu es en spectacle dans l'Eglise. Hier avocat et vendant la justice, aujourd'hui un autre Daniel. Hier, l'épée nue, assis sur un tribunal, dont tu faisais un lieu de brigandage, tyrannisant les lois elles-mêmes : aujourd'hui modèle de mansuétude. Hier danseur efféminé et le plus habile à boire; aujourd'hui directeur de vierges et de matrones. Hier Simon le Magicien ; aujourd'hui saint Pierre. »

Tels sont les traits sous lesquels saint Grégoire de Nazianze nous peint, dans deux ou trois de ses poëmes, la plupart des évêques de son temps, au moins de ceux du concile de Constantinople de 381. Saint Grégoire de Nysse, qui assista au même concile, dit en peu de mots les mêmes choses (1640). Saint Jean Chrysostome qui, dans ce temps, écrivit ses livres *du Sacerdoce*, n'y parle pas différemment (1641), et les persécutions qu'il souffrira de la part de ses collègues, comme autrefois saint Athanase (1642), en disent en

(1637) M. Villemain, *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle*, nouv. édit. in-8, 1862, p. 129.

(1638) *Voy.* notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., 2e édit., 2 vol. in-8 ; tom. I, p. 183 et suiv.

(1639) S. Greg. Naz. Oper., tom. II, *De episcopis*, p. 302, col. 2; p. 304, col. 1; p. 305, col. 1; item, p. 81-85, *et passim*.

(1640) S. Greg. Nyss., *In Cant.*, hom. 15, tom. II, p. 672, *op*.

(1641) Lib. III, n. 15.

(1642) *Voy.* le tom. III de l'ouvrage de M. l'abbé Martin (d'Agde) : *Saint Jean Chrysostome, ses Œuvres et son siècle*, 3 vol. in-8, 1860.

core plus que ses paroles. *Voy.* l'article VIE ET SIÈCLE DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME.

Saint Mélèce d'Antioche présida d'abord le concile. L'affaire la plus pressante était de donner un évêque à l'Eglise de Constantinople. On commença par examiner l'ordination de Maxime le cynique, dont il fut aisé de montrer l'irrégularité. Les Pères du concile déclarèrent qu'il n'était ni n'avait jamais été évêque ; que ceux qu'il avait ordonnés, en quelque rang du clergé que ce fût, n'y devaient pas être reçus, et que tout ce qu'il avait fait comme évêque était sans effet et illégitime. On fit sur cela un canon, qui est le quatrième. Il ne paraît pas qu'on ait rien ordonné contre les évêques d'Egypte ni contre Pierre d'Alexandrie, qui avaient eu part à l'ordination de l'indigne Maxime.

Après avoir chassé l'usurpateur du siége de Constantinople, on ne pensa qu'à trouver quelqu'un qui fût digne de le remplir. L'empereur Théodose, qui admirait l'éloquence et la vertu de Grégoire de Nazianze, n'en trouvait pas de plus capable pour occuper une place aussi importante, et communiqua sa persuasion à tout le concile. Grégoire résista jusqu'aux cris et aux larmes ; mais enfin il se laissa vaincre, se flattant, comme il dit lui-même, que la situation de Constantinople entre l'Orient et l'Occident lui donnerait la facilité de réunir ces deux parties du monde, divisées depuis si longtemps à l'occasion du schisme d'Antioche (1643). Il fut donc établi solennellement évêque de Constantinople par saint Mélèce et par les autres évêques du concile, dont plusieurs prononcèrent des discours pour honorer cette fête, nommément saint Grégoire de Nysse (1644).

IX. Mais cette joie fut bientôt troublée par la mort de saint Mélèce, mort qui aurait dû finir le schisme de l'Eglise d'Antioche, et qui, au contraire, ne servit qu'à l'augmenter. Il avait été convenu qu'après Mélèce, Paulin gouvernerait cette Eglise ; cependant on lui substitua Flavien, malgré l'avis de saint Grégoire, qui présidait le concile depuis la mort de saint Mélèce.

Grégoire, en effet, s'opposa de tout son pouvoir à l'élection de Flavien, voulant qu'on laissât à Paulin seul le gouvernement de l'Eglise d'Antioche : « Vous ne considérez, disait-il, qu'une seule ville, au lieu de regarder l'Eglise universelle. Quand ce seraient deux anges qui contesteraient, il ne serait pas juste que le monde entier fût troublé par leur division. Tant que Mélèce a vécu, on pouvait excuser l'éloignement des occidentaux, et espérer qu'il les gagnerait par sa douceur. Maintenant que Dieu nous a donné la paix, conservons-la ; laissons Paulin dans le siége qu'il occupe, il est vieux, sa mort terminera cette affaire : il est bon quelquefois de se laisser vaincre. Et afin que l'on ne croie pas que j'en parle par intérêt, je ne vous demande point d'autre grâce, que la liberté de quitter mon siége et de passer le reste de mes jours sans gloire et sans péril (1645). »

Cet avis était sage, mais il ne fut point suivi. Les jeunes évêques s'élevèrent avec fureur contre Grégoire, qui les compare, dans cette rencontre, à une troupe de geais qui croassaient l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et à un essaim de guêpes qui sautaient au visage dès qu'on s'opposait à eux. Leur raison était, que la religion devait suivre le soleil, puisque le Christ avait voulu naître en Orient. Au lieu de modérer la fougue des jeunes, les anciens s'y laissèrent entraîner (1646). Flavien, prêtre de l'Eglise d'Antioche, en fut donc établi évêque, contre l'accord qu'il avait juré lui-même. Les amis de Grégoire le pressèrent d'approuver ce choix ; mais il demeura ferme, ne voulant pas d'amis pour l'engager dans le mal. Il ne fit même, après cela, que se fortifier de plus en plus dans la résolution de quitter le siége de Constantinople. Il commença à ne plus fréquenter les assemblées où il ne voyait que confusion, et sa mauvaise santé lui en donnait assez de prétexte. Il changea même de maison et quitta celle qui joignait l'église et où se tenait le concile. Les personnes les plus affectionnées de son peuple, voyant qu'il voulait réellement quitter, le conjuraient avec larmes de ne point abandonner l'ouvrage qu'il avait si bien commencé, et de donner à son Eglise ce qui lui restait de vie. Leurs larmes l'attendrirent, mais ne le fléchirent point (1647). Un nouvel incident acheva de le déterminer.

Les évêques d'Egypte et de Macédoine, qu'on venait d'appeler au concile dans l'espérance qu'ils pouvaient contribuer à la paix, arrivèrent subitement; mais, au lieu de venir avec des vues pacifiques, ils parurent, au contraire, fort échauffés contre saint Grégoire et contre les orientaux qui, de leur côté, ne l'étaient pas moins. Les occidentaux (car les autres regardaient comme tels les Egyptiens et les Macédoniens) se plaignirent que l'on n'avait pas observé les canons en ordonnant évêque de Constantinople Grégoire, qui l'était déjà d'un autre siége. Mais Grégoire répondit que ces canons n'étaient plus guère en vigueur; qu'il y avait longtemps qu'il avait quitté son siége de Sasime, et que pour Nazianze il n'en avait jamais été évêque, bien qu'on lui en fît un reproche. Ces raisons ne firent rien ; car les évêques d'Egypte et de Macédoine avaient un tel désir de faire de la peine aux autres évêques, que, sans aucune aversion pour Grégoire ni aucune intention d'en mettre un autre à sa place, ainsi qu'ils le lui disaient en particulier, ils leur reprochèrent son intronisation comme une translation contre les règles canoniques. Ce différend alla si loin, au rapport

(1643) S. Greg. Naz., Oper. tom. II, p. 24.
(1644) S. Greg. Nyss., *De Melet.*, p. 592.
(1645) S. Greg. Naz., *Carm.* I, p. 25 et 28.
(1646) *Ibid.*, p. 27.
(1647) *Ibid.*, p. 28.

d'un ancien (1648), que les orientaux se séparèrent de ceux d'Egypte.

X. Ce qu'il y a de certain, c'est que Grégoire voyant les Egyptiens murmurer de son élection, saisit avec joie ce moment pour rompre les liens qui l'attachaient à Constantinople, et qui lui pesaient tant.

Il entra dans l'assemblée et dit qu'il ne souhaitait rien davantage que de contribuer à l'union de l'Eglise. « Si mon élection cause du trouble, ajouta-t-il, je serai Jonas : jetez-moi dans la mer pour apaiser la tempête, quoique je ne l'aie point excitée. Si les autres suivaient mon exemple, tous les troubles de l'Eglise seraient bientôt apaisés. Je suis assez chargé d'années et de maladies pour me reposer; je souhaite que mon successeur ait assez de zèle pour bien défendre la foi. » Ensuite il dit adieu aux évêques, les priant de se souvenir de ses travaux, et sortit de l'assemblée.

Les évêques parurent un peu surpris de sa proposition, mais ils y consentirent aisément, par divers motifs : les uns, parce qu'ils étaient envieux de son éloquence, les autres, parce qu'ils voyaient leur luxe et leur faste condamnés par la sévérité de ses mœurs; quelques-uns, et même de ses amis, parce qu'il prêchait la vérité avec plus de liberté qu'eux. Tous néanmoins ne consentirent pas à sa démission, et il y en eut qui, voyant que l'on prenait la résolution de le laisser aller, se bouchèrent les oreilles, frappèrent des mains et quittèrent le concile et la ville, pour ne point voir un autre évêque mis à sa place.

Au sortir de l'assemblée, Grégoire alla trouver l'empereur et lui dit en présence de plusieurs personnes : « Seigneur, j'ai une grâce à vous demander, aussi bien que les autres. Ce n'est ni de l'or, ni du marbre, ni des étoffes précieuses pour orner la table sacrée, ni des charges pour mes parents : je crois mériter quelque chose de plus grand. Accordez-moi de céder à l'envie : je suis odieux à tout le monde, même à mes amis, parce que je ne puis avoir égard pour personne que pour Dieu. Vous savez combien c'est malgré moi que vous m'avez placé sur ce siége. » L'empereur loua ce discours, tous les assistants y applaudirent; mais Grégoire obtint son congé (1649).

Pour consoler son clergé et son peuple, il prononça dans la Grande église de Constantinople, en présence des évêques du concile, le discours célèbre qui est son adieu. Il leur rend compte de sa conduite; il représente l'état déplorable où il a trouvé cette Eglise, et l'état florissant où il la laisse; il montre la doctrine qu'il a enseignée, par une exposition sommaire du mystère de la Trinité, où, pour terminer toutes les disputes, il emploie le mot de personne, *prosopon*, comme équivalant au mot hypostase, quand l'un et l'autre sont bien expliqués. « La sainteté de notre foi, dit-il, consiste plus dans les choses que dans les noms. » Il fait ensuite, à l'exemple de Samuel, une protestation publique de son désintéressement, et prend Dieu à témoin qu'il a conservé son sacerdoce pur et sans tache. Il demande, pour récompense de ses travaux, qu'on lui donne un successeur dont les mains soient pures et la voix éloquente, qui puisse vaquer aux ministères ecclésiastiques, et prend pour prétexte de se retirer son grand âge, ses maladies, son épuisement, les reproches qu'on lui faisait de sa douceur, les dissensions des Eglises, la fureur que l'on montrait à Constantinople pour les spectacles, le luxe et la magnificence des équipages.

On reprochait à Grégoire sa douceur! Mais on lui fit aussi d'autres reproches, ceux par exemple d'être trop modeste, de ne tenir pas une table propre et magnifique, de ne se servir point d'habits pompeux, de ne paraître pas en public avec un nombreux cortége, de ne pas recevoir d'un air majestueux et plein d'arrogance ceux qui venaient le trouver. « Je ne savais pas, dit-il, que nous dussions disputer en magnificence avec les consuls, les gouverneurs, les généraux d'armées, qui ne savent où jeter leurs richesses. Je ne savais pas que nous dussions nous gorger du bien des pauvres, dissiper en superfluités ce qui leur est nécessaire, et exhaler à l'autel les fumées de la bonne chère. Je ne savais pas que nous dussions monter un cheval fier et superbe, nous étaler sur un char pompeux, flanqués d'une escorte et d'acclamations bruyantes; ni qu'à notre rencontre tout le monde dût s'écarter, comme à la rencontre des bêtes, ou que notre marche dût s'apercevoir de fort loin. Si cela vous paraît un malheur terrible, la chose est faite; pardonnez-moi cette offense. Proposez-en un autre qui plaise à la multitude; pour moi, laissez-moi et la solitude, et la rusticité, et Dieu, à qui seul on peut plaire, même par une vie frugale et modeste. »

A la fin, il prend congé de sa chère Anastasie et des autres églises de la ville, des apôtres qui lui ont servi de guides dans ses combats, de sa chaire épiscopale, de son clergé, des moines, des vierges, des veuves, des pauvres, des orphelins, de l'empereur et des courtisans de la ville, de l'Orient et de l'Occident, des anges tutélaires de son Eglise et de la sainte Trinité. Mais écoutons ces pathétiques accents et goûtons la grandeur et la sainteté de cette éloquence, de ces paroles, dit M. Villemain (1650), « d'une émotion et d'une grâce infinies dans le texte original. »

« Adieu, adieu Anastasie (1651), qui reçûtes

(1648) Theodoret., *Hist.*, lib. v, cap. 8.

(1649) Un écrivain rapporte ainsi ce dernier fait : « Le prince lui permit à regret, dit Grégoire, mais enfin lui permit de se retirer : cette faveur, bien qu'il la désirât, surprit Grégoire et l'attrista par une de ces secrètes et involontaires impressions que l'âme ressent, quand elle trouve l'indifférence où elle attendait le dévouement. » (M. J. P. Charpentier, *Etudes sur les Pères de l'Eglise*, tom. II, p. 157.)

(1650) *Tabl. de l'éloq. chrét. au* IVe *siècle*, édit. in-8, 1862, p. 132.

(1651) Inutile d'observer que c'était l'église catholique bâtie sur l'emplacement de la maison qui

votre nom de la piété; adieu vous, qui avez ressuscité de ses ruines la sainte doctrine tombée dans l'avilissement. Vous êtes le trophée de la victoire, un autre Silo, où s'est d'abord arrêtée l'arche sainte, après avoir longtemps erré dans le désert. Temple à jamais célèbre, vous devez votre grandeur à la doctrine du salut, que vous avez recueillie dans votre enceinte. Si faible à vos commencements, vous êtes devenue par nos soins une Jérusalem nouvelle. Adieu, auguste basilique, qui le disputez presque à celle-ci en magnificence, vous, lieux sacrés, qui unissez presque toutes les parties de la ville! Grâce à la bonté divine, vous avez obtenu de moi, dans des circonstances, ce semble, désespérées, les ministres nécessaires à tous vos besoins. Adieu, saints apôtres, qui du ciel que vous habitez m'avez servi de guides dans mes combats! Si j'ai célébré vos fêtes avec moins d'assiduité que j'aurais dû le faire, peut-être n'en faut-il accuser que l'ange de Satan. Adieu, chaire pontificale, trône éclatant, mais périlleux, et trop exposé aux regards de l'envie. Adieu pontifes, prêtres, plus vénérables encore par vos vertus que par votre âge; vous tous, ministres des saints autels, qui avez l'honneur d'approcher si près du Dieu vivant! Adieu, chœur de Nazaréens, douceur de la psalmodie, stations nocturnes, vierges chastes, femmes si modestes, assemblées des veuves et des orphelins, pauvres qui avez toujours les yeux tournés vers Dieu et vers moi, hôpitaux où moi-même j'ai trouvé un asile dans mes infirmités! Adieu, auditeurs si empressés à m'entendre, que l'on vous voyait accourir de loin pour recueillir mes paroles et les consigner par écrit! Adieu, empereurs, palais, courtisans! Cette voix qui vous semblait si redoutable, la voilà qui, désormais, va être réduite au silence. Mais si ma langue est muette, mes écrits du moins et ma plume sauront toujours bien combattre pour la vérité. Adieu, ville célèbre, si distinguée par l'éclat de sa foi et de son amour envers Jésus-Christ! car je dois ce public hommage à la vérité, quoique peut-être le zèle ne soit pas ici selon la science; nos dissensions ont servi du moins à nous rendre plus doux. O vous, qui ne vous êtes pas rangés encore dans le parti de la vérité! convertissez-vous; revenez à Dieu, servez-le mieux que vous n'avez fait par le passé; ce qu'il y a de honteux, ce n'est pas de changer de sentiments et de conduite, c'est de s'opiniâtrer dans le mal. Adieu, Orient et Occident, pour qui j'ai tant combattu et qui m'avez livré tant de combats! Si mon exemple peut engager quelques personnes à m'imiter, en perdant nos siéges, du moins nous ne perdrons pas le Seigneur; il nous donnera en échange des trônes bien plus éclatants et bien plus assurés. J'élèverai la voix pour m'écrier : Anges tutélaires de cette Eglise, qui m'avez gardé durant mon épiscopat, et qui me garderez encore durant ma retraite, si Dieu ne m'abandonne pas; Trinité sainte, objet de mes pensées et de ma gloire, que mon peuple vous soit toujours fidèle! conservez-le. Il sera toujours mon peuple chéri, dans quelque situation que je me trouve. Puissé-je apprendre qu'il se rend de jour en jour plus illustre par ses vertus, par la régularité de ses mœurs! Adieu, mes enfants, gardez bien le dépôt de la foi qui vous a été confié. Souvenez-vous de mes souffrances! Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec nous tous (1652)! »

A quelque temps de là, c'est-à-dire en 382, Théodose ayant convoqué un II[e] concile à Constantinople pour apaiser les divisions de l'Orient, particulièrement le différend de l'Eglise d'Antioche, Grégoire y fut invité. Mais il s'en excusa, et en écrivit à un officier considérable nommé Procope.

Usant de sa franchise ordinaire, le saint s'exprime ainsi dans cette lettre : « Mon inclination, s'il faut dire la vérité, est de fuir toute assemblée d'évêques, parce que je n'ai jamais vu de concile qui ait eu bonne fin, et qui n'ait augmenté les maux, plutôt que de les guérir. L'amour de la dispute et l'ambition, ne soyez pas scandalisé si je parle ainsi, y règnent au delà de ce qu'on peut dire; et celui qui veut juger les méchants, s'expose à être accusé sans les corriger. C'est pourquoi je me renferme en moi-même, et je ne compte de sûreté pour l'âme que dans le repos. J'ai même à présent une maladie qui m'autorise, me mettant hors d'état d'agir et quasi toujours à l'extrémité. Recevez donc mes excuses, et persuadez à l'empereur de ne pas m'accuser de paresse; mais de pardonner à mon infirmité, en vue de laquelle il sait qu'il m'a accordé de me retirer pour toute grâce (1653). » On crut que sa maladie était un prétexte, et on réitéra les ordres par un autre grand officier nommé Icare, et par Olympius, gouverneur de Cappadoce; mais rien ne put vaincre sa résolution. Il témoigne encore ailleurs son éloignement pour les conciles (1654).

XI. Revenu de Constantinople en Cappa-

lui avait servi de retraite durant la persécution des ariens, comme nous l'avons dit ci-dessus, n. V.

(1652) S. Greg. Naz., orat. 32. — Nous ne parlons point ici, de peur de trop nous étendre, du testament de saint Grégoire de Nazianze, en date du dernier jour de décembre de cette année 381. On peut voir là-dessus Fleury, liv. XVIII, n. 4.

(1653) Epist. 55, 76.

(1654) Epist. 83, 84, *Carm.* XI. — Là-dessus Fleury dit : « Au reste, cet éloignement des conciles que l'on voit encore en quelques autres écrits de saint Grégoire de Nazianze, ne porte aucun préjudice au respect que l'on doit en général à ces saintes assemblées, ni à la nécessité de les tenir, si bien établies d'ailleurs. Il est aisé de voir que le mauvais succès de ses bonnes intentions dans le grand concile de Constantinople, devait avoir fait une forte impression sur une imagination aussi vive que la sienne; et son chagrin était soutenu par son grand âge et ses maladies continuelles. » (Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XVIII, 18). — Un autre historien fait, à son tour, cette remarque : « Ce qu'il y a de singulier, c'est que dans le même temps, Sulpice-Sévère nous rapporte de saint Martin, que les seize

doce, saint Grégoire de Nazianze se retira dans la terre d'Arianze, pour jouir enfin de la solitude qu'il avait désirée toute sa vie. Cette âme contemplative revenait à son point de départ, et allait goûter la paix qui ne se trouve qu'en Dieu et dans la méditation des choses de Dieu.

Cette terre d'Arianze était le seul héritage qui lui restait de son père. Un jardin, une fontaine, des arbres qui lui procuraient un frais ombrage, faisaient toutes ses délices. Au reste, il jeûnait, il priait avec abondance de larmes; son lit était une natte, sa couverture un gros sac, son habit une seule tunique; il allait nu-pieds, ne faisait point de feu, n'avait pour compagnie que les bêtes. Cependant, malgré ses austérités, ses maladies continuelles et son extrême vieillesse, il sentait encore des combats très-violents de la chair contre l'esprit. C'est ce qui lui fit dire, qu'encore qu'il soit vierge de corps, il ne sait pas bien s'il l'est de la pensée. Il fuyait avec grand soin la vue des femmes. On le voit par une lettre à un de ses parents, nommé Valentinien, qui, sous prétexte de jouir de sa compagnie, vint loger avec des femmes vis-à-vis de lui. Ce voisinage lui fit quitter la place, quoiqu'il l'eût cultivée par son travail et que ce fût près d'une église de martyrs. Le principal remède qu'il employait contre les tentations était la prière et la confiance en Dieu. Il se délassait de ses austérités par la poésie. Ainsi, ayant passé un carême entier sans parler, il fit un poëme pour rendre compte de son silence, et un autre à Pâques pour recommencer à parler par les louanges de Jésus-Christ.

Cependant l'amour de la solitude ne lui faisait point oublier l'intérêt des Eglises. Il trouva que celle de Nazianze avait été fort négligée pendant son absence, et même infectée de l'erreur d'Apollinaire. Il patienta d'abord. Mais voyant que les hérétiques, non contents de semer leurs erreurs, le calomniaient lui-même et prétendaient qu'il était dans leurs sentiments, parce qu'il les traitait encore en frères, il crut devoir se déclarer, et en écrivit au prêtre Cledonius, à qui il avait laissé, en son absence, le principal soin du troupeau, et qui menait depuis longtemps la vie monastique. « Les apollinaristes se vantent, dit-il, d'avoir été reçus par le concile d'Occident, qui, comme tout le monde sait, les avait auparavant condamnés. S'ils ont été reçus, qu'ils le montrent, et nous serons contents; car ils ne l'auront été qu'en se conformant à la saine doctrine. Et ils ne peuvent le montrer que par un décret synodique ou par des lettres de communion; car telle est la coutume des conciles. »

Entrant en matière, il dit : « Nous ne séparons point l'homme de la Divinité; nous enseignons que c'est le même qui, auparavant, n'était point homme, mais Dieu et Fils unique avant les siècles, sans mélange de corps ni de rien de corporel; qui, à la fin, a pris aussi l'humanité pour notre salut; passible par la chair, impassible par la Divinité; borné par le corps, sans bornes par l'esprit : le même, terrestre et céleste, visible et intelligible, compréhensible et incompréhensible, afin que l'homme entier, tombé dans le péché, fût réparé par Celui qui est homme tout entier et Dieu. Si quelqu'un ne croit pas Marie, Mère de Dieu, *Theotocon*, il est séparé de la Divinité. Si quelqu'un dit, qu'il a passé par la Vierge comme par un canal, et non pas qu'il a été formé en elle, d'une manière divine et humaine tout ensemble : divine en ce que l'homme n'y a point eu de part, humaine en ce que les lois de la grossesse ont été observées : il est encore impie. Si quelqu'un dit que l'homme a été formé, et que Dieu ensuite y est entré, il est condamnable. Si quelqu'un introduit deux fils, l'un de Dieu le Père, l'autre de la Mère, et ne dit pas que c'est le même, il doit déchoir de l'adoption promise aux vrais fidèles; car il y a deux natures, Dieu et l'homme, comme l'âme et le corps; mais il n'y a pas deux fils ni deux dieux, non plus que deux hommes, quoique saint Paul ait ainsi nommé l'intérieur et l'extérieur de l'homme. Et pour le dire en un mot, le Sauveur est composé de deux choses différentes, puisque le visible et l'invisible n'est pas la même chose, non plus ce qui est sujet au temps et ce qui n'y est pas sujet; mais ce ne sont pas deux personnes, à Dieu ne plaise! Car les deux choses sont unies : Dieu est devenu homme, ou l'homme est devenu Dieu, comme on voudra le dire. »

C'est ainsi que saint Grégoire de Nazianze condamnait d'avance, et de la manière la plus expresse, l'erreur de Nestorius dans celle d'Apollinaire. Venant au point capital de l'hérésie de ce dernier, il dit avec non moins de lucidité que de force : « Si quelqu'un espère en un homme sans entendement, il est sans entendement lui-même et indigne d'être sauvé; car Dieu n'a guéri et ne sauve que ce qu'il a pris. Si Adam n'est tombé qu'à demi, il n'a fallu en prendre et en sauver que la moitié; s'il est tombé tout entier, qu'ils ne nous envient donc pas le salut parfait, et qu'ils ne revêtent pas seulement le Sauveur d'os, de nerfs et de la peinture d'un homme. S'il est homme sans âme (c'est ce que disent les ariens, afin d'attribuer la Passion à la Divinité, comme au

dernières années de sa vie, instruit par l'expérience, il évita soigneusement tout concile, toute assemblée d'évêques (Sulp.-Sév., *Dialog.*, III, n. 15). L'opinion de saint Grégoire et de saint Martin surprendra beaucoup; elle surprendra moins, si l'on considère que jamais il n'y eut plus de conciles que sous l'empire de Constance, et que jamais l'Eglise ne se trouva dans un état plus déplorable; que ce sont des conciles ou des assemblées d'évêques qui calomnièrent et persécutèrent saint Athanase; que ce sont des conciles ou des assemblées d'évêques qui calomnièrent et persécutèrent saint Chrysostome. (*Voy.* notre article VIE ET SIÈCLE DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME.) Tout cela, sans doute, ne prouve pas que les conciles ne puissent être bons; mais cela prouve encore moins que les conciles soient aussi nécessaires qu'on le suppose quelquefois. » (Rohrbacher, tom. VII, p. 175.)

principe des mouvements de son corps), s'il a une âme sans entendement, comment est-il homme? car l'homme n'est pas un animal sans entendement. Ce sera la figure et l'habitation d'un homme, avec l'âme d'un cheval ou d'un bœuf, ou d'une autre bête. Ce sera donc là aussi ce qui est sauvé, et la vérité m'aura trompé, si je me glorifie de l'honneur qu'un autre à reçu (1655). »

Enfin, Grégoire répond aux objections d'Apollinaire, et proteste, en terminant, que ceux qui ne profiteront pas de ses avis, et continueront à diviser l'Eglise, en rendront compte au jour du jugement. Et comme Apollinaire en imposait à la multitude par la quantité de ses écrits et les grâces de sa poésie, saint Grégoire promet aussi d'écrire et de faire des vers.

Nous avons de lui une seconde lettre au même Cledonius; lettre qu'il écrivit pour contenter ceux qui demandaient des témoignages de sa foi, comme s'il n'en avait pas déjà assez donné de preuves éclatantes! Il déclare simplement qu'il n'a point d'autre foi que celle de Nicée, ajoutant seulement ce qui regarde le Saint-Esprit dont la question n'avait pas encore été agitée alors. Il dit aussi son sentiment touchant la foi de l'Incarnation, et s'arrête à combattre Vital.

XII. On voit par tout ceci comment notre saint tenait la promesse touchante qu'il avait faite dans ses adieux à Constantinople : que si sa langue se taisait maintenant, du moins ses mains et sa plume combattaient toujours pour la vérité!

Vers 383, Grégoire se déchargea entièrement du soin de l'Eglise de Nazianze. Il demanda instamment aux évêques de la province, principalement à Hellade de Césarée qui en était le métropolitain, de donner un pasteur à cette Eglise. Il l'obtint enfin, et Eulalius fut ordonné évêque de Nazianze. On croit, avec raison, que cet Eulalius est le même que celui dont saint Grégoire parle avantageusement dans plusieurs de ses lettres. Il était son parent, avait embrassé la vie monastique, et s'y était distingué par sa vertu. Notre saint l'avait fait prêtre et chorévêque, et eut une grande joie quand il le vit placé sur le siége de Nazianze, ce siége paternel, pourrait-on dire, qui lui rappelait de si chers et si doux souvenirs : ceux de son père, de sa sainte mère Nonne, de sa sœur sainte Gorgonie et de son frère saint Césaire!

Cette nomination d'Eulalius fut cependant encore un sujet de tracasseries et de calomnies pour le saint. Les uns disaient qu'il avait méprisé cette Eglise, les autres qu'on lui avait donné un successeur malgré lui. Il écrivit sur tout ceci à saint Grégoire de Nysse, qui était de la province : « Que personne, lui dit-il, ne me calomnie comme si on avait ordonné un autre évêque contre mon gré. Je ne suis ni si méprisé ni si haï : mais je les en ai beaucoup priés, parce que je suis déjà comme mort, et que je craignais le poids de cette Eglise négligée : je leur ai demandé cette grâce, qui, sans être contraire aux canons, tendait à mon soulagement; et, par vos prières, on a donné à cette Eglise un pasteur digne de vous. Je le remets entre vos mains : le vénérable Eulalius, entre les mains duquel je souhaite de rendre l'esprit. Que si quelqu'un dit, que du vivant de l'évêque, on ne devait pas en ordonner un autre, qu'il sache que cela ne fait rien contre moi : car tout le monde sait que j'ai été ordonné pour Sasime et non pour Nazianze : quoique j'en aie reçu la conduite pour un temps, comme étranger, par respect pour mon père et pour ceux qui m'en priaient. »

Ayant ensuite appris qu'on allait tenir encore un concile à Constantinople, et, en craignant l'issue, instruit qu'il était par l'expérience du passé, Grégoire en écrivit, à cette époque, à deux magistrats, les premiers de l'Orient. C'étaient Saturnin, consul de l'année 383, et Posthumien, préfet du Prétoire, tous deux Chrétiens et liés d'amitié avec lui. Il les pria d'y procurer la paix et le bien de l'Eglise, autant qu'il serait en leur pouvoir. « En renonçant à la dignité, leur dit-il, je n'ai pas renoncé à l'affection et à l'inquiétude pour l'Eglise. »

Sa retraite ne l'empêchait pas, en effet, de s'intéresser aux maux de toute l'Eglise et de celle de Constantinople en particulier; et c'est ainsi que nous l'avons vu écrire à Nectaire qui l'avait remplacé sur ce siége, et lui recommander de veiller aux efforts des apollinaristes pour répandre leurs erreurs. (*Voy.* l'article Apollinaristes, t. II, n° III, col. 275.) Mais, depuis cette lettre à Nectaire, nous ne trouvons plus rien de saint Grégoire qui regarde les affaires générales de l'Eglise (1656). Il était toujours dans sa solitude d'Arianze, menant la vie la plus mortifiée, la plus pénitente, et mettant sa confiance en la grâce de Dieu seul. « La vertu, dit-il, dans l'un de ses

(1655) S. Greg. Naz, orat. 52.

(1656) Notre saint écrivit aussi à un évêque nommé Théodore, qu'on a confondu, paraît-il, avec le fameux Théodore de Mopsueste. Mais cette erreur a été relevée dans le v° concile général, tenu à Constantinople en 553. Car, dans l'une des conférences de ce concile, alors qu'on produisait pour la défense de Théodore de Mopsueste des lettres de saint Grégoire de Nazianze, Euphrantos, évêque de Tyane, se leva et dit : Ceux-là se trompent qui croient que Grégoire, d'heureuse mémoire, a écrit ces lettres à Théodore de Mopsueste. Moi, qui suis évêque de Tyane, et natif de la province, je vous dirai la vérité. Il y a eu dans ma ville un évêque, nommé Théodore, du temps de saint Grégoire; on lit encore son nom dans les diptyques. En ce temps-là, Doliare et Nazia ze dépendaient de Tyane. De là vient que saint Grégoire parle à Théodore de Tyane, de Bosphore, évêque de Doliare, qui était accusé, et le prie de mettre un évêque à sa place à Nazianze. Quant à la seconde Cilicie où Mopsueste est située, elle n'a rien de commun avec la seconde Cappadoce, puisque la première Cilicie est entre deux, et saint Grégoire ne pouvait pas écrire du gouvernement des Eglises de la seconde Cappadoce, et de l'ordination d'un évêque, à l'évêque d'une petite ville dépendant d'un autre métropolitain.» Théodose, évêque de Mucisse ou Justinianopolis, se leva aussi et confirma la déclaration d'Euphrantos. (Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. xxvII, n. 47.)

poëmes, n'est pas seulement un don de Dieu, elle vient aussi de notre volonté; mais elle ne dépend pas de notre volonté seule : il faut une grande puissance. Ma vue ne suffit pas pour voir les objets visibles, sans la lumière du soleil. Deux parties du bien viennent de Dieu, la première et la dernière : il n'y en a qu'une qui soit à moi. Il m'a rendu capable du bien, et il me donne la force. C'est moi qui cours au milieu de la carrière. Jésus-Christ est mon guide, ma force; c'est par lui que je respire : il me fait voir et courir heureusement. Sans lui nous ne sommes tous, nous autres mortels, que de vains fantômes, que des cadavres vivants, infects par nos péchés. Comme les oiseaux ne peuvent voler sans air, ni les poissons nager sans eau, ainsi l'homme ne peut faire un pas sans Jésus-Christ. » D'où le saint conclut qu'il ne faut nous glorifier de rien, ni ne rien attribuer à nos forces, mais nous humilier profondément (1657).

XII. Nous avons dit (n. XI) que saint Grégoire de Nazianze se délassait de ses austérités par la poésie. Voilà la réponse à la question assez singulière dont se préoccupent quelques critiques, et qui a pour but de s'enquérir du motif qui a pu déterminer le saint à faire des vers. Il faisait des vers parce qu'il était poëte, parce que, encore une fois, il se reposait et charmait sa solitude par la poésie. Mais il y a à cela une raison plus haute encore, comme nous allons le voir.

On s'étonne de voir la poésie cultivée par saint Grégoire. « Un évêque, dit-on, un théologien, un saint, sait-il sacrifier aux Muses? » Mais les termes mêmes de cette question n'impliquent ils pas déjà que la poésie de saint Grégoire de Nazianze ne ressemble en rien à celle des Muses? Et si c'est dans sa nature, si c'est un don particulier de parler en vers, si son esprit s'épanouit à se chanter à lui-même les cantiques de la délivrance, ne sommes-nous pas devant une poésie toute différente de celle des païens, devant la poésie chrétienne, que saint Grégoire inaugure pour ainsi dire?

Qu'on y fasse bien attention : ce n'est pas une vaine gloire que cherche le poëte; loin de lui la pensée de vouloir conquérir les applaudissements du vulgaire! Son but est de reprendre le mal, de louer le bien, d'enchaîner dans des paroles cadencées des avis, des opinions, des renseignements mémorables : il ne se défend pas de travailler pour charmer la jeunesse et pour lui plaire en même temps que pour l'instruire. Il rappelle les exemples des poëtes hébreux, les accords de la lyre inspirée de David : en faisant des vers, en travaillant pour les autres, le saint se propose de racheter autant que possible ses péchés. Il y a plus, et nous nous étonnons que les critiques récents qui se sont attachés à étudier les poésies de saint Grégoire ne l'aient pas remarqué (1658), l'illustre docteur voulait restaurer la littérature

(1657) *Carm.* LVIII, p. 136.

(1658) *Poésies catholiques de saint Grégoire de Nazianze, traduites en vers*, par Victor de Perrodil, petit in-8, 1841; assez bons vers, mais Introduction, quoique intéressante, trop étrangère au sujet et trop dépourvue de critique. — *La vie et les poésies de saint Grégoire de Nazianze*, par A. Grenier, professeur de rhétorique au lycée de Clermont, in-8, 1858, ouvrage qui renferme, dans la partie où l'auteur étudie les poésies du saint, des remarques judicieuses et dignes d'éloges, mais inexact, entaché de quelques préjugés dans la partie biographique. On y sent trop la trace de traditions peu respectueuses et peu éclairées sur les saints. Ainsi, par exemple, M. A. Grenier ne se contente pas de signaler le sacrifice perpétuel que fit saint Grégoire à ses goûts de retraite et de solitude, mais il le blâme, et c'est à ses yeux une *faiblesse* : il reproche au saint de n'avoir pas eu « la généreuse vigueur de suivre à la lettre le commandement de l'Evangile, » et il oppose la *faiblesse* de saint Grégoire à ce qu'il appelle la *fermeté* de saint Basile. On verra plus loin (n. XIV) ce qu'il faut penser de cette opposition, et nous ne relèverons pas l'erreur du critique, qui a confondu ici les conseils et les préceptes.

Mais ce n'est pas tout. On sait que saint Basile et saint Grégoire eurent un différend à l'occasion de l'évêché de Sasime, que saint Basile avait voulu confier à son ami. Or, M. A. Grenier, insistant sur ce différend, montre notre saint dans un jour peu glorieux. A en croire son récit, le grief de saint Grégoire se borne à *un dépit d'avoir* été destiné à un évêché pauvre et obscur. Il est vrai que Grégoire ne fait pas de Sasime une description brillante : « Il y avait, dit-il, dans la Cappadoce, sur la grande route de cette province, une méchante bourgade, située dans un lieu sec et aride, habitation indigne d'un homme libre; demeure triste et resserrée, où tout n'est que poussière, bruit tumultueux de chariots, plaintes, gémissements, chaînes et tortures; cette demeure c'est Sasime. » Telle est la peinture qu'en fait saint Grégoire; mais on ne peut pas dire que ce soit la pauvreté de ce siége qui l'ait empêché de s'y asseoir; ce fut bien plutôt la nécessité de conquérir à force ouverte cette triste ville, dont Anthyme (*Voy.* son article, tom. II, col. 192, 193), le compétiteur de saint Basile, s'était emparé et qu'il était prêt à défendre les armes à la main. En tout cas, si le peu d'éclat du siége de Sasime entrait pour quelque chose dans le ressentiment qu'on dit que saint Grégoire garda toute sa vie, il est certain que les contemporains s'étonnèrent qu'on eût songé à reléguer un homme si éclatant dans une bourgade aussi misérable, et M. A. Grenier s'applique avec raison à signaler les motifs surnaturels qui ont dû déterminer saint Basile.

Pour saint Grégoire, qui parle souvent, et qui, dans l'Oraison funèbre de son ami, ne craint pas d'entretenir son auditoire de ses plaintes à ce sujet, peut-être M. Grenier exagère-t-il un peu son ressentiment? Peut-être met-il trop d'art à choisir dans les documents qui l'expriment les termes les plus énergiques et à les isoler des paroles qui montrent que le saint n'abondait pas tellement dans ce sens qu'il ne gardât vis-à-vis de saint Basile le Grand le respect, l'amitié et la condescendance les plus sincères. Les plaintes de saint Grégoire, en outre, n'ont pas pour unique objet le peu de relief du siége de Sasime : la source, la cause du malheur de toute sa vie n'est-elle pas l'onction épiscopale, qu'il a reçue des mains de saint Basile? N'est-ce pas à propos de cette onction qu'il signale son ami comme son père, mais un père plus terrible que celui de la nature? N'est-ce pas cette onction qu'il déplore et sur laquelle il gémit, en considérant son indignité, dans les trois homélies adressées à

et les arts en Jésus-Christ, lui rapporter tout, lui consacrer toutes les formes de l'art oratoire et les sciences, afin de *ne pas laisser aux païens*, dit Fleury, *l'avantage de croire qu'ils fussent les seuls qui pussent réussir dans les belles-lettres* (1659). Cet esprit élevé et large, cette imagination poétique, ce cœur doux ne méprisait point la nature; il aimait toutes les œuvres de Dieu et savait en jouir en Chrétien; il ne haïssait et ne dédaignait que le péché et les choses du monde (1660); il ne s'attachait qu'au vrai, ne cultivait que le bien, ne voulait faire triompher que le beau.

Toutes les œuvres de saint Grégoire de Nazianze, si remarquables à tant de titres : ses panégyriques, où le mérite des illustres serviteurs de Dieu de son temps, de saint Basile et de saint Athanase, est célébré avec tant de vérité et de grandeur; ses éloges funèbres *qui sont des hymnes*, dit un célèbre critique (1661); ses discours, où les scandales et les douleurs de l'Eglise sont stigmatisés avec tant de véhémence; ses invectives contre Julien l'Apostat, lesquelles *ont quelque chose de la malédiction des prophètes* (1662); ses homélies, où la foi de l'Eglise est exposée avec une force, une clarté et un charme incomparables (1663) : toute cette éloquence, disons-nous, est complétée chez Grégoire par ses poésies.

Il y fait l'histoire de sa vie et de ses souffrances; il y dépeint ses tentations et y déplore ses faiblesses. Dans le grand nombre de ses poëmes, il y en a aussi sur la solitude, sur la vie monastique, sur les vices du clergé et des peuples de son temps, sur la virginité, les vertus chrétiennes. Mais de plus grandes choses encore préoccupent le poëte : dans un langage vraiment inspiré, avec une force, une netteté et une audace pour ainsi dire merveilleuse, il traite de la Trinité, du Fils, du Saint-Esprit, du monde, des anges, de la Providence, des substances spirituelles, de l'âme, des deux Testaments, de l'Incarnation du Verbe, des miracles du Christ. C'est ainsi évidemment qu'il voulait continuer, à l'aide des ressources de son génie et de la puissance du rhythme, à communiquer à tous, dans ce mode poétique, l'intelligence que la prière, l'étude, la mortification, la virginité et le continuel travail du dépouillement de soi-même, lui avaient donnée de tous nos grands mystères.

Aussi, comme le fait justement observer un auteur (1664), saint Grégoire n'est-il pas moins admirable poëte que scrupuleux théologien. Ce qui était une gêne pour les esprits médiocres et l'ingrate langue des Latins, tourne chez Grégoire, servi par la langue de Platon, à l'accroissement de son génie. Les lumières de la théologie excitent, guident, nourrissent son enthousiasme. Comme chez le Dante, la science chez lui fournit à la poésie une abondance d'idées si grandes, qu'elles dépassent ce que l'imagination humaine, livrée à son propre élan, pourrait atteindre... Saint Grégoire nous fait franchir le seuil du Saint des saints, infranchissable à tout autre qu'au théologien chrétien; il aplanit à nos pas

son père l'évêque de Nazianze, à saint Basile et à saint Grégoire de Nysse? Ne parle-t-il pas, dans ces discours de saint Basile, qu'il compare à Moïse et à saint Paul, avec une admiration et au milieu de ses doléances avec une soumission entière où, pour notre part, nous ne distinguons rien des vives épigrammes que M. Grenier assure voir. (M. Léon Aubineau, *Univers*, numéro du 9 septembre 1858.) On voit assez, par tout ceci, la tendance de M. A. Grenier à ravaler son héros; il est certain que la véritable grandeur de Grégoire de Nazianze n'est pas révélée dans les pages que cet auteur consacre à rappeler la vie et à faire connaître le caractère du saint; mais nous devons ajouter qu'il aura sans doute été égaré par son maître, M. Villemain, qui ne se montre guère plus exact sur ce point spécial dans son *Tabl. de l'éloq. au* IV*e siècle*.

(1659) Voici les paroles de Fleury (*Hist. ecclés.*, liv. XVIII, n. 11) : « Outre l'inclination à la poésie, que la beauté et la facilité de son génie lui inspirait, il regardait cet exercice comme un travail de pénitence, la composition en vers étant toujours plus difficile qu'en prose. Il voulait donner à ceux qui aiment la poésie et la musique, des sujets utiles pour se divertir, et ne pas laisser aux païens l'avantage de croire qu'ils fussent les seuls qui pussent réussir dans les belles-lettres. D'ailleurs, il voulait opposer des poésies utiles et pieuses à celles d'Apollinaire, comme il s'en explique lui-même. » (S. Greg. Naz. *Presb.*, p. 33; orat. 41, *in fine*.)

(1660) S'adressant aux païens, le saint docteur leur disait : « Je vous abandonne tout le reste, les richesses, la naissance, la gloire, l'autorité, et tous les biens d'ici-bas, dont le charme s'évanouit comme un songe; mais je mets la main sur l'éloquence, et je ne regrette pas les travaux, les voyages sur terre et sur mer que j'ai entrepris pour la conquérir. » (S. Greg. Naz., Oper. tom. I, p. 132).

(1661) M. Villemain, dans son *Essai sur l'Oraison funèbre* (*Voir ses Mélanges littéraires*, 3 vol. in-8, 1852, tom. I, p. 190 et suiv.), fait certainement, en parlant de saint Grégoire de Nazianze, une trop grande part au blâme, et n'en accorde pas assez à la louange. Mais, ailleurs, il est plus juste et est plus dans le vrai lorsqu'il écrit : « Ses éloges funèbres sont des hymnes : ses invectives contre Julien ont quelque chose de la malédiction des prophètes. On l'a appelé le *Théologien de l'Orient*; il faudrait l'appeler surtout le *poëte du Christianisme oriental*. » — *Tableau de l'éloquence chrétienne au* IV*e siècle*, nouv. édit. in-8, 1862, p. 136.

(1662) *Ibid.*

(1663) Parlant de l'Oraison funèbre que saint Grégoire fit sur son père, un critique fait cette observation : « Cette oraison funèbre présente un grand intérêt. Les plus purs sentiments, les plus tendres souvenirs s'y mêlent dans une touchante harmonie : Gorgonie, Nonne, Basile, Césaire, les vertus de la femme et de la sainte à côté de la double image de l'amitié préférée. Ces teintes tristes et douces, habilement fondues, forment un tableau plein de charme. On regrette seulement qu'ici, comme dans toutes ses oraisons funèbres, comme dans tous ses discours, Grégoire manque quelquefois de sobriété : en la trop prolongeant, il affaiblit l'émotion; l'esprit et l'imagination ne couvrent pas, il est vrai, la douleur, mais s'y mêlent plus qu'on ne voudrait : il paraît recherché, alors même qu'il est naturel. » (*Etudes sur les Pères de l'Eglise*, par M. J. P. Charpentier, tom. II, p. 172, 173.)

(1664) M. A. Grenier, *La vie et les poésies de saint Grégoire de Nazianze*.

tous les degrés; il ôte tous les voiles de devant nos yeux; il nous transporte et nous dépose là où les mystères de notre foi se manifestent comme des vérités simples. L'accent de cet hiérophante hardi et respectueux est celui d'une adoration austère et pure : « Il est un Dieu unique, dit-il, sans commencement, sans cause, que nulle des choses qui ont été n'a pu circonscrire, que ne pourra circonscrire nulle des choses qui seront, embrassant tous les âges, infini, Père tout-puissant d'un Fils tout-puissant, ne l'ayant pas engendré suivant la chair, puisqu'il est esprit. Le Fils est Dieu, distinct du Père, participant à la divinité du Père, Verbe de Dieu, sceau vivant de Dieu, Fils unique de l'Eternel, Fils unique de l'Unique, égal au Père; le Père est le Père, le Fils est le Fils, créateur et gouverneur du monde, vertu et pensée du Père. L'Esprit est un, Dieu possédant Dieu. »

Nous souhaiterions, ajoute l'écrivain que nous citons, qu'il restât dans cette traduction quelques traces de l'étonnante vigueur et de la sacerdotale majesté du texte; malheureusement, une foule de termes courts et précis ne peuvent passer en français qu'à l'aide de traînantes et lourdes périphrases; on est condamné à défigurer par la lenteur et la platitude un auteur élégant et nerveux, et ainsi à lui voir refuser par un lecteur désabusé l'admiration que, lu dans sa langue, il lui ravirait. Essayons encore :

« O plus que tout! est-il possible de te nommer autrement? Comment la langue te célébrera-t-elle, toi qu'elle ne peut exprimer? Comment l'esprit te verra-t-il, toi qu'il ne peut concevoir? O seul ineffable, Père de toute parole! O seul incompréhensible, toi Père de toute intelligence! Esprits et brutes te rendent hommage; vers toi monte le cri de tout ce qui souffre et de tout ce qui aime, le cri de la prière universelle; à toi s'adresse l'éternel et mystérieux cantique des anges, seuls confidents de ta divinité. Tu es la vie de toutes les durées, le centre de tous les mouvements; tu es la fin de tout; tu es seul, tu es tout; ou plutôt, ô vanité des mots! tu n'es ni le tout, ni unité dans tout; tous les noms te conviennent et aucun ne te désigne. Seul, dans la nature immense, tu n'as point de nom!... Plein de trouble et d'agitation, je porte partout mes regards, ô mon Dieu! et je les ramène sans cesse vers toi, qui es la source unique de mes forces. Etre tout-puissant, incréé, principe et Père d'un fils éternel et principe comme toi, lumière de la lumière qui se communique de l'un à l'autre par des voies incompréhensibles; Fils de Dieu, sagesse, roi, parole, vérité, image du premier modèle, nature égale à celle de ton Père, Pasteur, Agneau, Victime, Dieu, homme, Souverain Pontife; esprit qui procède du Père, flambeau de nos âmes, qui éclaires les cœurs purs et rends l'homme semblable à Dieu, écoute ma prière, sois favorable à mes vœux. »

Le critique que nous venons de laisser parler fait un parallèle entre saint Grégoire de Nazianze et saint Ephrem, et il fait de justes remarques touchant l'influence de saint Grégoire sur la littérature chrétienne. Saint Jérôme, nous l'avons dit, le reconnut pour maître; saint Jean Chrysostome et saint Augustin l'ont souvent pris pour modèle et l'ont imité. Se peut il un plus grand éloge pour notre saint? « Dans ses vers, dit encore le critique, frémit l'esprit de Job, d'Ezéchiel et de l'Ecclésiaste; chaque ligne reporte la pensée sur ces nobles martyrs et ces grands peintres de la vie humaine; mais l'imitation n'est flagrante nulle part. Pensées venues des Livres saints médités, pensées venues des événements où l'auteur a été mêlé, émotions directement ressenties sont fondues et se répandent en un seul jet. On n'y découvre point de trace d'apprêt littéraire, et cependant nulle tache où se heurte le goût, où s'éveille la critique. Ces langueurs, ces aspirations, ces désespoirs, se traduisent en une forme sévère d'elle-même, naturellement précise, spontanément pure; il n'y a de mots que ce qui est nécessaire pour rendre l'idée. Certes, on n'éprouve pas une consolation médiocre quand, après avoir parcouru les œuvres de la littérature païenne du temps, si frivole, si fausse, si épuisée, on tombe sur ces pages neuves, solides et vraies; quand on entend cette voix puissante et profonde, au sortir du triste commerce des Libanius, des Himérius, des Ausone et des Claudien. Nous dirons plus, comparant cette littérature nouvelle à la vieille littérature de la Grèce et de Rome, nous ne l'avouons pas inférieure. Les maîtres d'autrefois ravissent notre imagination et délectent notre esprit; ce sont d'inimitables artistes. Mais tout leur art a-t-il la vertu d'attendrir et d'élever ainsi nos cœurs (1665)? »

(1665) Voilà assurément de très-justes et excellentes remarques, qu'on ne saurait trop recommander aux admirateurs trop exclusifs de l'antiquité, qui croient qu'on ne doit rencontrer que chez les païens, les secrets du pur langage et de la belle poésie. Mais quel dommage, redisons-le, que M. A. Grenier ait gâté les bonnes pages de son livre par d'autres qu'un Chrétien ne peut lire sans regret! Dans la critique littéraire comme dans la Notice biographique, il semble trop oublier parfois qu'il parle d'un saint. Dans l'examen des poésies personnelles de saint Grégoire, dit M. Léon Aubineau (*loc. cit.*); dans cet examen, tout en admirant les gémissements de cette âme courbée devant son Dieu, ardente à crucifier sa chair et épanchant ses sentiments dans ses *lamentations*, comme le poëte lui-même intitule plusieurs de ses poëmes, M. A. Grenier recherche avec plus de curiosité que de pieuse intelligence peut-être, les raisons de tant de pleurs et de tant de douleurs. Il y reconnaît la faiblesse de caractère qu'il a déjà signalée : comment, en effet, cet homme qui fuit les honneurs, qui court à la solitude, qui en sort et la désire encore, qui monte au siége de Constantinople, qui relève merveilleusement cette Eglise ravagée, et qui, par amour de la paix, pour éviter une lutte, descend de ce siége, rendu désormais à tout son éclat; comment un tel homme, qui passe sa vie à gémir,

XIV. « Tel est Grégoire de Nazianze : orateur brillant et pathétique, doué d'une douce et profonde sensibilité ; homme de solitude et de paix, zélé malgré lui dans ses controverses religieuses et les honneurs épiscopaux; meilleur solitaire peut-être que grand évêque, mais toujours admirable orateur (1666), » profond et solide théologien (1667).

C'est, en quelque sorte, au milieu de ses chants ravissants et sublimes, au milieu de la poésie de la nature et de l'ordre surnaturel, au milieu des délices de l'esprit et des élans du cœur, au milieu enfin des plus chers et des plus touchants souvenirs de la famille et de l'amitié, que saint Grégoire de Nazianze finit heureusement ses jours dans une extrême vieillesse. Il semble faire entendre lui-même qu'il opérait des miracles, car il avoue qu'on réclamait son secours dans les maladies, et qu'il avait souvent chassé les démons en prononçant seulement le nom de Jésus-Christ (1668).

La mort de cet illustre Père de l'Eglise arriva, selon les uns en 389 ou, au plus tard, selon d'autres, en 391. Un auteur fort ancien, nommé Grégoire, a écrit sa Vie (1669). Vers 950, l'empereur Constantin Porphyrogénète fit apporter son corps de Nazianze à Constantinople; il le porta lui-même et le plaça dans son palais, d'où il fut transféré solennellement dans l'église des Apôtres et placé dans le sanctuaire près de celui de saint Jean Chrysostome. Dans la suite, on emporta ce précieux dépôt à Rome, chez des religieuses grecques, d'où le Pape Grégoire XIII le transféra, en 1580, dans une chapelle de son nom, qu'il lui avait fait bâtir au Vatican. Le cardinal Baronius a fait sur cette nouvelle translation un livre particulier, qu'il a dédié à ce même pontife. Rome possède encore aujourd'hui les reliques de saint Grégoire, « mais, dit un hagiographe (1670), toute l'Eglise catholique est en possession de ses écrits, qui sont les reliques de son esprit, et autant de jugements sans appel en matière de foi, contre les hérétiques qui la combattent. » L'Eglise grecque célèbre sa mémoire le vingt-trois janvier, et l'Eglise latine le neuf mai.

Il y a dans la vie de saint Grégoire et celle de saint Basile, dont l'amitié est célèbre dans l'Eglise, plusieurs traits de ressemblance, surtout leur commun amour de la solitude et leur commune terreur pour les redoutables fonctions sacerdotales. On a accusé saint Grégoire d'une certaine faiblesse de caractère, à cause même de ses hésitations lorsqu'il dut prendre un parti sur la carrière qu'il devait suivre. Mais ces hésitations prouvent la délicatesse d'une conscience pure, la sagesse d'un homme qui juge les choses en saint. Si l'on s'était placé au point de vue de la sainteté, et si l'on en avait compris le vrai caractère, on n'eût point porté l'accusation dont nous parlons.

D'ailleurs, si elle pouvait être acceptée, il faudrait encore s'en prendre à saint Basile; car les signes de faiblesse et d'irrésolution qu'on a voulu voir dans saint Grégoire se retrouvent dans la vie du grand évêque de Césarée. En effet, si au moment de quitter Athènes, où ils avaient étudié l'un et l'autre, saint Grégoire se laisse engager à y rester et à y professer, saint Basile céda aussi aux séductions des lettres et de l'enseignement, et il fallut l'intervention de sa sœur, sainte Ma-

et à exprimer ses douleurs, n'était-il pas faible? M. A. Grenier va jusqu'à trouver que cette douleur a des emportements peu réglés par la sagesse, et que dans leurs excès même, le *théologien* se laisse aller à des découragements coupables et à des propositions hétérodoxes.

Dans une lettre, saint Grégoire, en effet, dit : *le Christ s'endort*, et M. A. Grenier est porté à se scandaliser de cette expression. Faut-il nous scandaliser aussi du sommeil de Notre-Seigneur dans la barque de Pierre, dont parlent les évangélistes? Eudoxe avait demandé à saint Grégoire des nouvelles publiques et privées. « Elles sont également tristes, répond le saint. Je n'ai plus Basile, mon frère spirituel, ni Césaire, mon frère corporel. Mon père et ma mère sont morts. Je suis malade, la vieillesse m'accable, les soucis se mêlent aux soucis, les affaires me pressent, mes amis m'abandonnent, les affaires de l'Eglise sont sans pasteur et sans gouverneur. Le bien périt, le mal se découvre et apparaît de toutes parts. Je navigue dans la nuit, je n'aperçois aucun fanal, le Christ dort. Que ferai-je ? La mort seule terminera mes maux, et les choses de l'autre monde sont formidables pour moi, si j'en juge d'après mes actes. » N'est-ce pas une allusion au récit sacré? et toutes les âmes pieuses ne sont-elles pas initiées à la connaissance de ce sommeil du Christ au milieu de la nuit et des tempêtes? Ce ne sont, il est vrai, ni les rhétoriques ni les littératures qui donnent l'intelligence de ces matières : elles sont purement spirituelles, et peut-être que pour les pénétrer, un aveu de son ignorance donnerait parfois des lumières. En tout cas, elles ne seront pas dévoilées aux intelligents qui dédaignent ce qu'ils appellent « la mollesse et la mignardise de la dévotion vulgaire, le trouble maladif, les impressions bizarres, les vertiges insensés de l'extase. » Nous relevons ces paroles en les regrettant, nous ne les réfutons pas : elles n'ont certainement pas dans l'intention de l'auteur la signification mauvaise qu'on pourrait leur donner; mais elles peuvent servir à faire deviner ce qui manque à un historien patient et à un littérateur de goût pour expliquer et comprendre un saint comme Grégoire de Nazianze.

(1666) M. J.-P. Charpentier, ouvrage cité, tom. II, p. 173.

(1667) Richard Simon n'a pas craint d'attaquer la théologie de saint Grégoire de Nazianze, et de prétendre qu'elle est plus forte en mouvements oratoires qu'en raisonnements et en témoignages des Livres saints. Bossuet a répondu à ces attaques, et emprunte surtout ses preuves aux livres du saint docteur contre les Eunomiens. *Voy.* dans les Œuvres de Bossuet, *Défense de la tradition et des saints Pères.*

(1668) S. Greg. Naz., *Carm.* LXI, p. 142; Suidas, *Vit. Greg.*, et Pagi, p. 389, n. 4.

(1669) Surius, Suidas, Adon et Métaphraste l'ont insérée dans leurs recueils. Hermant, docteur de Sorbonne, a donné une *Vie de saint Grégoire*, mais ce grand docteur attend un historien digne de lui et de ses œuvres.

(1670) Le P. Giry, *Vie des saints*, 9 mai, tom. II, col. 537, de l'édit. de 1859.

crine, pour l'en dégager tout à fait. Plus tard, saint Grégoire, élevé au sacerdoce malgré ses protestations, quitte Nazianze et va goûter pendant quelque temps cette vie de solitude et de prières dont les attraits parlèrent toujours à son cœur; saint Basile, de même, quand il a été ordonné prêtre, quitte Césarée à cause des mécontentements d'Eusèbe, et se retire dans le Pont, où son ami va le rejoindre. Il sort ensuite de sa retraite et retourne à Césarée, à cause du grand combat proposé alors à l'Eglise, parce que, si l'armée de la vérité était ardente, elle n'était pas nombreuse et manquait de guides, c'est saint Grégoire qui le dit, expérimentés dans l'éloquence et la vertu du Saint-Esprit. Les exhortations et les conseils de saint Grégoire ne furent pas étrangers à cette détermination de saint Basile : et il est difficile de trouver une faiblesse et une irrésolution de caractère dans ce sacrifice de ses goûts à la défense de la sainte Eglise.

Mais c'est assez. Pour bien juger des saints, il faudrait être saint, ou au moins pénétrer la science des saints. Parlant de Grégoire de Nazianze, avant son épiscopat, Basile le Grand écrivait (1671) : « Je voudrais qu'il eût le gouvernement de quelque Eglise qui convînt à son génie, c'est-à-dire de l'Eglise universelle. Mais puisque la chose n'est pas possible, du moins faut-il le faire évêque, tant pour honorer quelque église que pour l'honorer lui-même. C'est là un homme d'un mérite vraiment supérieur, et tel que, non-seulement les plus grands emplois ne sont pas au-dessus de lui, mais qu'il relève les plus petits par le lustre que leur impriment ses talents. » Tel fut le jugement de saint Basile. Nous serions heureux si notre faible étude sur saint Grégoire de Nazianze pouvait faire quelque peu comprendre comment cet illustre docteur a complétement réalisé le jugement de son saint ami.

GREGOIRE (SAINT), évêque de Nysse, frère de saint Basile le Grand. *Voy.* les articles BASILE (Saint), qui fut le père de notre Saint (n° 1, tome II, col. 1148); BASILE LE GRAND (Saint), son frère (*Ibid.*, col. 1151 et suiv.); et MACRINE (Sainte), sa sœur. Dans ce dernier article principalement nous rapportons ce que l'on connaît de la vie du saint évêque de Nysse.

GRÉGOIRE (SAINT), évêque d'Agrigente au VI° siècle, dont la vie est non-seulement pleine d'intérêt, mais surtout fort édifiante.

I. Il naquit près d'Agrigente en 559. Son père, nommé Chariton, et sa mère, Théodote, étaient très-riches, mais non moins charitables. A l'âge de huit ans, son père le conduisit à la ville et l'offrit au saint évêque Potamion, comme à son père spirituel. L'évêque, en présence de ses parents mêmes, le mit sous la direction d'un pieux et savant prêtre, nommé Damien, pour l'instruire dans les saintes lettres. Le jeune Grégoire y fit tant de progrès, qu'il surpassait tous ses condisciples et semblait même égaler son maître. A l'âge de douze ans, sur la demande de son père et de sa mère, l'évêque Potamion lui conféra la tonsure cléricale et le remit à l'archidiacre Donat, préfet de la bibliothèque, afin de le perfectionner dans la littérature ecclésiastique et sacrée.

Grégoire demandait continuellement à Dieu la grâce de connaître et de faire son bon plaisir, et de mériter son royaume. Ayant lu la Vie de saint Basile, il conçut un grand désir de mener une vie semblable et de visiter les Saints Lieux de Jérusalem. A l'âge de dix-huit ans, il lui fut révélé que Dieu avait exaucé sa prière. Aussitôt il s'embarqua secrètement. Le maître du navire, qui allait à Carthage, le reçut très-volontiers, espérant le vendre comme esclave. Mais lorsque, pendant la traversée, il le vit si appliqué à la prière et à la lecture, il changea de sentiment et le fit connaître à l'évêque de Carthage, qui, ayant appris de lui-même son dessein d'aller à Jérusalem, l'y encouragea avec beaucoup de bienveillance.

Il y alla effectivement avec trois religieux d'un monastère de Rome, visita les monastères de Palestine et embrassa la vie religieuse près de la ville sainte. Tout le monde était merveilleusement édifié de sa piété tendre, de sa science et de son humilité. Les trois religieux, retournant de Jérusalem à Rome, passèrent fortuitement par Agrigente et allèrent saluer le saint évêque Potamion, qui les reçut avec beaucoup de charité. Pendant qu'ils étaient là, ils entendirent un homme et une femme, parlant à de jeunes ecclésiastiques, pleurer à haute voix. En ayant demandé la cause, l'évêque leur dit que c'étaient le père et la mère d'un pieux jeune homme qui avait disparu depuis deux ans, et dont ils pleuraient la mort. Les religieux, ayant demandé à les voir, reconnurent à leurs traits les parents de leur pieux compagnon qu'ils avaient laissé à Jérusalem. Ils leur annoncèrent donc que leur fils vivait encore, qu'il était dans la cité sainte et qu'il priait sans cesse pour eux. Leur joie fut extrême, aussi bien que la joie de toute la ville. Ceci se passait en 579.

II. Cette même année, Grégoire fut ordonné diacre par l'archevêque de Jérusalem, qui l'avait pris en affection, et dont il s'étudiait à retracer toutes les vertus. Il passa ensuite quatre ans dans un désert avec un saint moine, qui lui apprit la grammaire, la rhétorique, la philosophie et l'astronomie.

Il séjourna une année à Antioche, et deux à Constantinople, où le patriarche et l'empereur le firent assister et parler dans un concile. Venu à Rome en 590, il y demeura un an inconnu dans le monastère grec de Saint-Sabas. Les nonces du Pape saint Grégoire le Grand, qui avaient assisté à ce concile, étant revenus à leur tour, lui parlèrent du diacre Grégoire, qu'ils avaient entendu avec admiration.

(1671) *Lettre à Eusèbe de Samosate*, apud Guillon, *Biblioth. choisie des Pères de l'Eglise*, édit. in 8, 1825, tom. VII, p. 455.

Cependant l'évêché d'Agrigente vint à vaquer. Il y eut une double élection. Les deux compétiteurs vinrent à Rome devant le Pape, avec une députation de leur parti respectif. Chariton, père de Grégoire, était du nombre. Le Pape n'ayant pu les mettre d'accord, demanda à Chariton et aux autres députés ce qu'en conscience ils pensaient de cette affaire. Ils se prosternèrent à ses pieds et dirent : « Très-Saint Père, nous pensons que nul ne doit s'attribuer cet honneur, s'il n'est appelé de Dieu. Celui donc que, de sa part, vous nous donnerez pour évêque, nous le recevrons avec reconnaissance. »

Le Pape saint Grégoire le Grand étant fortement occupé de cette affaire, il lui fut révélé en songe que, dans le monastère de Saint-Sabas il y avait un certain Grégoire qui était l'homme choisi de Dieu pour cette place, quoiqu'il se fût sauvé de ce monastère dans un autre. Le Pape, ayant raconté cette vision aux principaux de son clergé, on fit venir le diacre Grégoire. Les nonces qui l'avaient vu à Constantinople le reconnurent; l'abbé Marc, un de ces trois religieux qui l'avaient conduit à Jérusalem, raconta toute son histoire. Le Pape le déclara donc évêque d'Agrigente, et le sacra lui-même dans l'église de Saint-Pierre, en présence de son père Chariton, qui ne le reconnut qu'après. C'était en 590, treize ans depuis qu'il avait disparu.

III. Le nouvel évêque fut reçu dans Agrigente avec la joie la plus vive. Il guérit un sourd-muet en entrant dans son église, et fit d'autres miracles. Il servait lui-même les pauvres et les malades. Sa pieuse mère imitait son exemple. Son père s'appliquait nuit et jour au jeûne et à la prière, ainsi qu'à la méditation des saintes Ecritures, que son fils lui expliquait verset par verset.

Cependant un des compétiteurs déchus, jaloux des succès du nouvel évêque, trama contre lui un complot, dans lequel il fit entrer des clercs et même le gouverneur du pays. Saint Grégoire d'Agrigente fut accusé d'un commerce criminel avec une personne de mauvaise vie, que les conspirateurs avaient introduite clandestinement dans sa maison. Il fut mis en prison, et sur son appel conduit à Rome, pour être jugé par le Pape. Comme ses accusateurs tardaient à se présenter, le Pape saint Grégoire écrivit à saint Maximin de Syracuse pour les faire venir (1672).

Enfin l'année 594, son innocence fut reconnue, ses accusateurs condamnés et lui-même comblé de faveurs par le Pape saint Grégoire le Grand. Il fit alors un voyage à Constantinople, dont l'empereur et le patriarche, qui le connaissaient et l'affectionnaient, le comblèrent d'honneurs. Il revint par Rome à Agrigente, où il transforma un vieux temple d'idoles en église, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul. L'an 598, le Pape Grégoire lui envoya le défenseur Fantin, pour lui parler de plusieurs Juifs d'Agrigente qui voulaient devenir chrétiens (1673).

Saint Grégoire d'Agrigente laissa plusieurs écrits. Un seul a vu le jour : c'est un *Commentaire sur l'Ecclésiaste.* L'époque même de sa vie était assez incertaine jusqu'en 1791, où Etienne-Antoine Morcel publia à Venise son commentaire et sa vie, avec de savantes notes qui mettent à peu près hors de doute les époques que nous avons suivies dans cet article (1674).

GREGOIRE (Saint), évêque de Langres au VIe siècle. Il avait été engagé dans les liens sacrés du mariage, et parvint aux honneurs du sacerdoce après la mort de sa compagne, suivant en cela l'exemple de beaucoup d'hommes de foi de ces temps, qui, leurs liens terrestres rompus, se donnaient tout à Dieu.

Grégoire réunissait toutes les qualités et toutes les vertus qui rendent un ministre des autels digne de l'épiscopat. Il avait occupé un certain rang dans le monde, puisqu'il comptait parmi les sénateurs d'Autun. Dans son veuvage, il ne s'occupait que des exercices de la vie intérieure, et c'est presque sur le déclin de ses années qu'il fut élevé malgré lui sur le siége épiscopal de Langres. Il avait alors 57 ans, ce qui ne l'empêcha pas de gouverner son diocèse l'espace de trente-trois ans. Nous pouvons placer la date de sa promotion vers l'an 508.

Nous avons parlé ailleurs (*voy.* l'article ATTALE, tome II, col. 712) de l'affliction que ressentit son cœur paternel de l'enlèvement de son bien-aimé petit-fils, et des joies que lui causa son retour inespéré. On comprend ces joies et ce bonheur, et la religion toute d'amour et de charité ne saurait jamais étouffer ces affections légitimes qui sont dans l'ordre de la Providence ; on peut même dire qu'elles ne sont guère héroïques que dans les cœurs foncièrement chrétiens. Le saint évêque, pour attirer sur son troupeau la rosée des grâces célestes, vaquait continuellement à la prière, et se livrait aux salutaires austérités de la pénitence. Son humilité profonde donnait à ses travaux apostoliques un succès assuré. Non content de travailler à l'avancement des fidèles confiés à ses soins, il arrachait les païens aux ténèbres de l'idolâtrie. Sa bienheureuse mort arriva au commencement de l'année 541. Il fut enterré, selon son désir, auprès de saint Bénigne de Dijon, et il eut pour successeur son fils Tétricus, héritier de ses vertus.

GREGOIRE DE TOURS (Saint). *Voy.* l'article MARTIN (Saint), évêque de Tours.

GREGOIRE (Saint), évêque d'Utrecht, disciple de saint Boniface, apôtre d'Allemagne.

Grégoire fut un saint apôtre, d'un zèle également vif et sage, et qui, dès sa plus tendre jeunesse se consacra aux missions de la Germanie. (*Voy.* l'article BONIFACE (Saint), apôtre de l'Allemagne, n° II.) Issu de la pre-

(1672) S. Gregor., lib. III, epist. 12.
(1673) Id., lib. VIII, epist. 25.

(1674) *S. Gregorii II, Pontificis Agrigentinorum,* etc, Venetiis, 1791, in-folio.

mière dynastie royale des Francs, il fut encore plus respectable pour ses vertus que pour sa noblesse. Il se distingua surtout par sa charité à pardonner les injures. Deux de ses frères, qui étaient des plus grands seigneurs de la cour, ayant été assassinés en traversant une forêt, on prit les meurtriers et on les lui conduisit garrottés, afin qu'il en fît justice selon l'usage qui permettait aux particuliers de venger la mort de leurs parents. Mais saint Grégoire, préférant les maximes de l'Evangile à celles du monde, fit délier les assassins, leur fit donner des habits et à manger; et les ayant fait venir en sa présence, il leur dit : « Allez en paix, et donnez-vous de garde désormais de commettre de pareils attentats, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis. »

Sur la fin de sa vie, Grégoire devint paralytique, et mourut la troisième année depuis qu'il eut été attaqué de cette maladie, âgé de près de soixante-dix ans, et, selon l'opinion la plus commune, l'an 776. Pendant cette longue maladie, il ne cessa de vaquer, autant qu'il lui était possible, aux fonctions de son ministère, de s'occuper à la lecture et au chant des psaumes, et d'exhorter ses disciples à la pratique des vertus apostoliques. Quand on crut que son heure était venue, tous ses amis se rendirent avec empressement auprès de lui. Ils regrettaient surtout de le voir mourir avant l'arrivée d'Albéric, son neveu, qui était en Italie pour les affaires de Charlemagne. Mais le saint homme leur dit : « Ne craignez pas; je ne mourrai point avant qu'il soit venu. » Albéric arriva en effet quatre jours avant la mort de son oncle. Le quatrième jour, comme les disciples de saint Grégoire disaient : « Il ne mourra pas encore aujourd'hui, » il recueillit ses forces, et répondit : « C'est cependant aujourd'hui que je veux avoir mon congé. » Il se fit aussitôt porter devant l'oratoire de Saint-Sauveur, et, après avoir fait sa prière et reçu le Viatique, il rendit l'esprit pendant qu'il tenait les yeux attachés sur l'autel. Il est honoré le vingt-cinq d'août, qu'on croit être le jour de sa mort. Sa vie a été écrite par son disciple, saint Ludger, qui fut dans la suite évêque de Mimigardeford, aujourd'hui Munster (1675). Saint Albéric succéda à saint Grégoire dans le gouvernement de l'Eglise d'Utrecht; mais il reçut quelque temps après l'ordination épiscopale, ce que n'avait pas fait son oncle. *Voy.* l'art. Albéric (Saint), évêque d'Utrecht, au t. I, col. 514.

GREGOIRE Ier LE GRAND (Saint), Pape, docteur de l'Eglise, apôtre et civilisateur de la nation anglaise.

I. Grégoire naquit à Rome vers l'an 540, d'une famille plus distinguée encore par ses vertus que par sa noblesse et sa grande fortune. Le sénateur Gordien, son père, renonça au monde après la naissance de Grégoire, et mourut l'un des sept diacres de Rome qui avaient soin, chacun dans son quartier, des pauvres et des hôpitaux, et que, pour cette raison, on appelait *diacres régionnaires*. Sa mère, Sylvie, suivit l'exemple de son mari, se consacra entièrement à Dieu, et mérita d'être mise au rang des saints. Deux de ses tantes paternelles, Tharsille et Emilienne, sont aussi honorées dans l'Eglise. Enfin, Grégoire avait pour aïeul le Pape saint Félix IV.

Issu d'une telle famille, entouré de tels exemples, le jeune Grégoire fit de rapides progrès dans la vertu. Il ne négligea pas d'ailleurs les études convenables à son rang. Il s'appliqua à l'étude de la grammaire, de la rhétorique, de la philosophie, et plus tard, à celle du droit civil et canonique. Bien qu'il restât toujours étranger à la langue grecque, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, il ne cédait en érudition à aucun de ses compatriotes, et ses ouvrages prouvent qu'il n'était pas indigne de l'immense réputation dont il jouit de son vivant.

Dès sa jeunesse, il avait entendu parler de saint Benoît, qui avait introduit en Occident la vie monastique, et songea même à embrasser sa règle; mais, après avoir consulté les abbés du Mont-Cassin, Constantin et Simplice, il jugea qu'il devait encore rester dans le monde, pour l'édifier par ses exemples.

Les honneurs vinrent bientôt le chercher. Il n'avait guère que trente ans, lorsque l'empereur d'Orient, Justin II, le nomma préteur de Rome. Alors, délivrée depuis peu de la domination des Goths, l'Italie centrale obéissait encore, du moins nominalement, aux souverains de Byzance : les Lombards venaient d'en envahir la partie septentrionale. En qualité de préteur, Grégoire devenait premier magistrat judiciaire de Rome, et était investi du pouvoir législatif. Quoique naturellement éloigné du luxe et du faste, il crut devoir revêtir les insignes de sa nouvelle dignité, et prit la trabée, robe de soie enrichie de broderies et de pierres précieuses. Mais bientôt il craignit que son cœur ne se laissât prendre aux vanités du monde, et résolut de se consacrer entièrement au service de Dieu; et en 575, après la mort de son père, il mit à exécution son pieux dessein.

Les grands biens dont il hérita lui permirent de bâtir et de doter six monastères en Sicile, où se trouvait la plus grande partie de son patrimoine, et un septième à Rome, dans sa propre maison, sous le patronage de l'apôtre saint André. Ce dernier monastère subsiste encore aujourd'hui, et appartient aux Bénédictins Camaldules. C'est là qu'il prit l'habit monastique, après avoir vendu et distribué aux pauvres le reste de ses biens, et qu'il pratiqua la Règle de saint Benoît, sous la conduite de l'abbé Valentin, puis de l'abbé Maximien. Sa nourriture se composait uniquement de légumes crus, que lui fournissait sa mère encore vivante. Sylvie les lui envoyait d'abord dans une écuelle d'argent; mais un jour Grégoire fit donner cette écuelle à un pauvre, n'ayant plus autre chose dont il pût disposer.

L'étude et les mortifications affaiblirent

(1675) *Acta SS.*, 25 August.; *Act. Bened.*, sæc. III, part. II.

tellement Grégoire, que son estomac devint incapable de supporter beaucoup d'aliments à la fois, ce qui l'obligeait de prendre fréquemment de la nourriture. Ici se place un fait touchant qui mérite d'être rapporté. Le carême étant venu, Grégoire s'affligeait de ce que sa santé ne lui permettait point le jeûne, et surtout de ce qu'il ne pouvait espérer d'observer cette règle de l'Eglise le samedi saint, jour dans lequel tout le monde jeûnait alors, même les petits enfants. De concert avec un saint moine nommé Eleuthère (*voy.* cet article), il conjura Dieu avec larmes de lui accorder la faveur qu'il désirait si ardemment. Telles sont les préoccupations des saints. Elles peuvent servir de leçon aux Chrétiens de nos jours. Quelque temps après, Grégoire miraculeusement guéri, put se livrer à son goût pour les mortifications.

Sa vertu attira sur lui l'attention du Pape Benoît Ier, qui, tout en lui laissant pratiquer la vie monastique, l'ordonna un des sept diacres de l'Eglise romaine. C'est vers cette époque que traversant un jour le Forum, Grégoire vit exposés en vente des esclaves dont la beauté le frappa. Il s'informe de leur pays : on lui répond que ce sont des Angles (1677). « Sont-ils Chrétiens ou païens ? » demande-t-il, et, sur la réponse qu'on lui fait qu'ils sont païens : « Quel malheur, s'écrie-t il en soupirant, que d'aussi belles créatures soient sous la puissance du démon ! Sans quoi ce ne seraient pas des *Angles* mais des *anges* (1678). »

Aussitôt il va trouver le Souverain Pontife : il le conjure d'envoyer des prédicateurs de l Evangile dans la Grande-Bretagne, et s'offre pour partir avec eux. Benoît y consent, et Grégoire se met en route avec plusieurs religieux de son monastère. Mais à peine la nouvelle de son départ se fut-elle répandue dans la ville, que le peuple s'émut. On s'attroupa autour du Pape, qui se rendait à la basilique de Saint-Pierre. « Saint-Père, lui criait-on, qu'avez-vous fait ? En laissant partir Grégoire, vous avez détruit Rome ; vous nous avez réduits à l'état le plus déplorable ; vous avez offensé saint Pierre ! » Le Pontife, touché de cette manifestation populaire, si honorable pour celui qui en était l'objet, se rendit aux vœux de la foule. Il envoya des courriers à la poursuite du saint missionnaire, qui, dans la prévision sans doute de ce qui arriva, avait fait la plus grande diligence possible. Mais on l'atteignit à une distance de trois jours de marche, et force lui fut de revenir. Il ne trouva que dans son obéissance une consolation au chagrin de renoncer à l'œuvre qu'il méditait.

II. Le Pontificat de Pélage II, successeur de Benoît Ier, mit davantage encore Grégoire en évidence. Le nouveau Pape, appréciant sa sagesse et sa capacité, l'envoya vers Tibère II, à Constantinople, en qualité d'apocrisiaire, ou de nonce apostolique. Le but de sa mission était de demander à l'empereur du secours contre les Lombards, qui menaçaient Rome et ravageaient tout le territoire d'alentour. Tibère II, bien différent de son homonyme, le second empereur romain, était un prince doué de belles et grandes qualités, et dont le règne fut malheureusement de trop courte durée. Il accueillit Grégoire avec tous les égards, tous les honneurs dus à l'envoyé du Saint-Siége et en fit même son ami. Mais, occupé alors d'une guerre difficile contre les Perses, il ne put accorder aux Romains que quelques secours insignifiants. Il finit même par leur conseiller de négocier avec les Lombards et d'essayer, à force d'argent, de les détourner contre les Perses, ou bien, s'ils n'y pouvaient réussir, de prendre à leur solde quelques chefs des Francs, pour les combattre. N'était-ce pas, remarquons-le en passant, abandonner l'Italie ? N'était-ce pas se reconnaître impuissant à sauver cette partie de l'empire ? Tibère n'eut d'ailleurs pas le temps de terminer la guerre contre les Perses, malgré les victoires remportées par son gendre Maurice, qui lui succéda. Grégoire fut témoin de ce changement de règne, et continua de rester à Constantinople.

Les honneurs dont on l'entourait à la cour n'altéraient point son humilité. Il avait emmené avec lui quelques-uns des religieux de son monastère, et il passait avec eux, dans les exercices de la piété, tout le temps que lui laissait libre le soin des affaires publiques. C'est à Constantinople que Grégoire fit la connaissance de saint Léandre, évêque de Séville, premier auteur de la conversion des Goths à la foi catholique. Ces deux grandes âmes se comprirent bientôt, et s'animèrent mutuellement à travailler à la gloire de l'Eglise, et c'est à la sollicitation de Léandre que Grégoire composa ses *Morales* ou *Commentaires sur Job.* Voici quelle fut l'occasion première qui lui donna la pensée de ce bel ouvrage :

Eutychius, qui occupait le siége patriarcal de Byzance, pendant la nonciature de Grégoire, avait avancé, dans un de ses ouvrages, une erreur relative aux corps ressuscités. Il prétendait que ces corps cesseraient d'être palpables, et deviendraient plus subtils que l'air. C'était un reste des opinions erronées d'Origène. Grégoire représenta, d'abord verbalement, au patriarche qu'il n'était pas dans la vérité, et comme Eutychius, dans sa bonne foi (car la sainteté de ce personnage ne permet pas une autre supposition), refusait de se rendre, Grégoire cessa de le voir. Bientôt le patriarche reconnut son erreur, et tomba malade en même temps que Grégoire. Celui-ci envoya quelques amis s'informer de son état : Eutychius saisit cette occasion de témoigner de la pureté de sa foi, et, touchant d'une de ses mains la peau de l'autre, il dit : « Je confesse que nous ressusciterons tous dans cette chair. » Ces paroles, conformes au témoi-

(1677) Peuples qui donnèrent leur nom à l'Angleterre.
(1678) *Non Angli, sed angeli.*

gnage que Job rend à la résurrection, portèrent Grégoire à écrire ses *Morales*. Les religieux de son monastère qui l'avaient suivi à Constantinople joignirent, d'ailleurs, leurs instances à celles de saint Léandre, et le prièrent de leur expliquer le livre de Job, de leur en découvrir les profonds mystères, le sens allégorique, et les applications morales à la vie chrétienne. Grégoire commença par leur expliquer de vive voix les premiers chapitres, puis il dicta des homélies sur le reste. Ce fut plus tard qu'il revisa tout l'ouvrage, et en fit un commentaire suivi en trente-cinq livres. Voici comment il expose sa méthode : « Nous établissons d'abord l'histoire comme le fondement de notre discours : ensuite, par le sens allégorique, nous élevons l'édifice de la foi ; et, par la moralité, nous embellissons cet édifice comme par des ornements et des peintures. » Il suit ordinairement la version de saint Jérôme, qu'il appelle la nouvelle ; mais, lorsqu'il en est besoin, il cite aussi l'ancienne. La raison qu'il en donne, c'est que le Siége apostolique se servait de l'une et de l'autre. Ce commentaire, dès son apparition, fut accueilli avec un applaudissement universel, et beaucoup d'évêques le faisaient lire publiquement dans leurs églises pendant les Offices divins.

Maurice témoigna à Grégoire autant d'amitié et d'estime que l'avait fait Tibère. Un fils lui étant né, il voulut que l'apocrisiaire du Saint-Siége en fût le parrain. Tous ces honneurs affligeaient notre saint, qui ne se trouvait heureux qu'au milieu de ses moines. C'est ce qu'il dit un jour à Léandre, après lui avoir raconté comment il s'était réfugié dans un monastère pour échapper au monde : « Et maintenant, ajouta-t il, vous me voyez rejeté en pleine mer, sous prétexte des affaires ecclésiastiques, pour lesquelles on m'a envoyé ici : je ne respire un peu que dans la compagnie de mes frères » Aussi, fut-ce avec joie que Grégoire accueillit la nouvelle de son rappel, qui eut lieu en 584. Il apporta d'Orient deux précieuses reliques qu'il devait à l'amitié de l'empereur, un bras de saint André, et le chef de saint Luc. Il plaça ces reliques dans son monastère : la première y est restée depuis lors, la seconde a été transférée dans la basilique de Saint-Pierre. Grégoire, quoique obligé encore, comme diacre régionnaire, de s'occuper des affaires extérieures, se trouva cependant bien soulagé, en retrouvant son cher monastère et les saints religieux qui l'habitaient. Nommé abbé malgré sa résistance, il s'appliqua à faire régner une exacte discipline, et à faire observer dans toute sa rigueur la Règle de saint Benoît.

Un de ses moines, nommé Juste, qui exerçait la médecine, avait reçu quelques présents, et amassé de la sorte trois pièces d'or, qu'il tenait soigneusement cachées. C'était violer son vœu de pauvreté. Le moine prévaricateur ne révéla sa faute que sur son lit de mort. Grégoire jugea qu'il fallait faire un grand exemple, afin d'empêcher le retour d'une pareille infraction. Il défendit aux autres moines de visiter le malade et d'aller prier auprès de lui, selon la coutume : il ne lui envoya qu'un prêtre pour l'assister et l'exhorter à la pénitence. Juste détesta sa faute et mourut dans les plus vifs sentiments de repentir. Le saint abbé ne s'en tint pas là : il ordonna d'enterrer Juste, avec ses trois pièces d'or, sous un tas de fumier ; et chaque religieux dut venir crier sur la fosse : « Que ton argent périsse avec toi ! » Cependant, comme le moine était mort pénitent, il ne voulut point le priver des prières de l'Eglise ; et, pendant trente jours consécutifs, il fit offrir pour lui le saint sacrifice de la Messe. « Après la Messe du trentième jour, dit Grégoire lui-même dans un de ses *Dialogues*, Juste apparut à l'un de ses frères, et lui apprit qu'il venait d'être délivré des flammes du purgatoire. » A cette époque, il était d'usage d'offrir des prières et le saint Sacrifice pour les défunts, le troisième, le septième, le trentième, et quelquefois le quarantième jour après le décès. On appelle encore *messes grégoriennes* celles que l'on dit trente jours de suite pour l'âme de quelque défunt, en mémoire de ce que fit Grégoire pour le repos de l'âme du frère Juste.

III. Le Pape Pélage II venait de mourir en 590 : la guerre était aux portes de Rome, la peste et la famine au dedans. D'une voix unanime, le clergé, le sénat et le peuple choisissent Grégoire pour pasteur suprême. Lui seul s'y oppose, mais en vain : un seul moyen lui reste d'échapper à ce redoutable honneur ; il le met en œuvre.

Les empereurs Byzantins, continuant l'usurpation des rois goths et ariens d'Italie, s'arrogeaient le droit de confirmer l'élection des Papes. L'empereur Maurice est l'ami de Grégoire. Celui-ci lui écrit donc secrètement pour le conjurer de ne point approuver son élection. Mais on se défiait de son humilité, et l'on surveillait toutes ses démarches. Le préfet de Rome prévint le courrier envoyé par Grégoire, le fit arrêter, ouvrit ses lettres, et, pour éviter quelque nouvelle tentative de Grégoire, se hâta d'envoyer à l'empereur le décret d'élection. Maurice rendit grâces à Dieu d'avoir trouvé l'occasion d'honorer un homme qu'il aimait, et donna l'ordre de procéder au plus tôt à son intronisation. Ce ne fut pas, toutefois, gratuitement, et l'Eglise romaine fut obligée de payer la taxe assez forte que Justinien avait fixée en faveur de ses ministres pour les ordinations des principaux évêques.

Plusieurs mois se passèrent avant qu'on reçût l'approbation impériale. Pendant ce temps, la peste continuait ses ravages à Rome. Grégoire encourageait tout le monde, et exhortait à la pénitence. « Il faut, bien-aimés frères, dit-il dans un de ses sermons, il faut craindre au moins les fléaux de Dieu quand nous les sentons, puisque nous n'avons pas su les prévenir. Vous le voyez, tout le peuple est frappé de sa colère ; la mort n'attend pas la maladie, et enlève le pécheur avant qu'il songe à faire pénitence. Considérez en quel état il paraît devant le Juge terrible. Ce n'est pas une par-

tie des habitants qui périt; tout tombe à la fois; les maisons demeurent vides, et les pères voient mourir leurs enfants. Rappelons donc le souvenir de nos fautes, et expions-les par nos larmes. Que personne ne désespère pour l'énormité de ses crimes : les Ninivites effacèrent les leurs par une pénitence de trois jours, et le larron à l'heure même de sa mort. Celui qui nous avertit de l'invoquer, montre bien qu'il veut pardonner à ceux qui l'invoquent. » Grégoire conclut ce discours en indiquant une procession solennelle pendant trois jours consécutifs. Les fidèles, divisés en sept chœurs, devaient sortir, au point du jour, de sept églises différentes pour se rendre tous à Sainte-Marie Majeure. Le premier chœur était composé du clergé, le second des abbés avec leurs moines, le troisième des abbesses avec leurs religieuses, le quatrième des enfants, le cinquième des hommes laïques, le sixième des veuves, et le septième des femmes mariées. Chacun de ces chœurs était conduit par les prêtres de l'Eglise d'où il sortait : ils chantaient des litanies en se rendant à la grande basilique. Pendant une de ces processions, il mourut en une heure quatre-vingts personnes. Grégoire ne cessa d'exhorter le peuple à redoubler ses prières et ses pénitences, jusqu'à ce que le fléau se fût éteint. On rapporte qu'alors on vit sur le mausolée d'Adrien un ange qui remettait son glaive dans le fourreau; et c'est de là, dit-on, que vint à ce mausolée le nom de château Saint-Ange.

Cependant Grégoire apprit que ses lettres à Maurice avaient été interceptées, qu'on en avait écrit de toutes contraires, et que son élection allait être confirmée. Sa première pensée fut de prendre la fuite; mais on avait placé des gardes aux portes de la ville, et il ne pouvait passer sans être reconnu. C'est pourquoi il se déguisa, s'enferma dans un panier d'osier, et se fit enlever par des marchands. Une fois hors de la ville, il se cacha dans les bois et les cavernes. Les Romains, inconsolables de son évasion, passèrent trois jours dans la prière et le jeûne pour mériter de connaître le lieu de sa retraite. Ils furent exaucés : une colonne de lumière, d'autres disent une colombe, découvrit le lieu où il s'était caché. A cette marque évidente de la volonté divine, Grégoire cessa toute résistance : il se laissa donc mener à Rome, où il fut reçu triomphalement, au milieu des acclamations de tout le peuple.

Son ordination eut lieu le 3 septembre 590. Le nouveau Pontife, conduit, selon la coutume, au tombeau de saint Pierre, y fit sa profession de foi. L'histoire nous l'a conservée. C'est non-seulement pour le fond, mais encore pour la forme, le symbole des Apôtres; c'est le nôtre, c'est celui de tous les catholiques jusqu'à la fin des siècles.

IV. L'un des premiers actes du nouveau Pape fut d'envoyer sa lettre synodale à Jean, évêque de Constantinople et aux autres patriarches, qu'il termine par cette déclaration : « Je proteste recevoir et vénérer les quatre conciles, comme les quatre livres du saint Evangile, savoir : le concile de Nicée, où est détruit le dogme pervers d'Arius; celui de Constantinople, où est convaincue l'erreur d'Eunomius et de Macédonius; le premier d'Ephèse, où est jugée l'impiété de Nestorius; celui de Chalcédoine, où est réprouvée la perversité d'Eutychès et de Dioscore. Je les embrasse tous les quatre avec une entière dévotion, je les garde avec une approbation complète; car c'est sur eux, comme sur une base quadrangulaire, que s'élève l'édifice de la sainte foi. Quelque vie que l'on mène, quelques œuvres que l'on fasse, si l'on ne tient point à la solidité de ces quatre conciles, fût-on une pierre, on gît hors de l'édifice. Je vénère de même le cinquième, où est réprouvée la lettre pleine d'erreurs, que l'on dit être d'Ibas; où Théodore de Mopsueste est convaincu d'être tombé dans la perfidie de l'impiété, en séparant en deux la personne du Médiateur entre Dieu et les hommes; où sont réfutés les écrits insensément audacieux de Théodoret, par lesquels il blâme la foi du bienheureux Cyrille. Tous ceux que condamnent ces vénérables conciles, je les condamne; tous ceux qu'ils vénèrent, je les embrasse. Car ces conciles ayant été confirmés par le consentement universel, celui-là se détruit lui-même, et non pas eux, qui entreprend d'absoudre ceux qu'ils ont liés, et délier ceux qu'ils ont absous. Quiconque pense autrement, qu'il soit anathème! Mais quiconque tient la foi desdits conciles, que la paix soit sur lui de la part de Dieu le Père, par Jésus-Christ son Fils, qui vit et règne consubstantiellement, Dieu avec lui, dans l'unité de l'Esprit-Saint, pendant tous les siècles des siècles. Amen (1679)! »

Grégoire gémissait de son élévation, qui réjouissait toute l'Eglise. Il en parle ainsi qu'il suit dans une lettre à Théoctiste, sœur de l'empereur : « On m'a ramené dans le siècle, sous prétexte de l'épiscopat. Je suis maintenant chargé de plus de soins temporels que je n'en avais étant laïque. J'ai perdu la joie de mon repos, et, en paraissant monter au dehors, je suis tombé au dedans. Je m'efforçais tous les jours de me tirer hors du monde, hors de la chair, d'éloigner de mon esprit toutes les images corporelles, pour voir spirituellement la joie céleste. Et je disais du fond de mon cœur : Je cherche, Seigneur, votre visage. Ne désirant et ne craignant rien en ce monde, j'étais, à ce qu'il me semblait, au-dessus de tout. Mais l'ange de la tentation m'a tout à coup jeté dans les alarmes et les frayeurs. Je ne crains rien pour moi, il est vrai, mais je crains beaucoup pour ceux dont je suis chargé. Je suis battu des flots de toutes parts, et quand, après les affaires, je veux rentrer en moi-même, le tumulte des vaines pensées m'en empêche, et je trouve mon intérieur loin de moi. L'empereur doit s'imputer toutes mes

(1679) S. Greg., lib. I, epist. 25.

fautes et mes négligences, lui qui a confié un si grand ministère à une personne si faible. »

« Vous qui m'aimiez spirituellement, écrit-il au patriarche d'Antioche, Anastase, il me semble que vous ne m'aimez plus que temporellement, en me chargeant d'un fardeau qui m'abat jusqu'à terre, et ne me permet plus de m'élever aux pensées du ciel. Mais quand vous me nommez la bouche et le flambeau du Seigneur; mais quand vous dites que je puis être utile à un grand nombre, c'est le comble de mes iniquités de recevoir ainsi des louanges, au lieu des châtiments que je mérite. » Il écrit encore au patrice Jean, qui avait contribué à son élévation : « Je me plains de votre amitié, de m'avoir tiré du repos que vous saviez que je cherchais. Que Dieu vous rende les biens éternels, pour votre bonne intention, mais qu'il veuille me délivrer de tant de périls; car, comme mes péchés le méritaient, je suis moins l'évêque des Romains que des Lombards, dont les alliances sont des épées, et la grâce une peine. » Enfin, à André, du rang des *illustres* : « A la nouvelle de mon épiscopat, pleurez, si vous m'aimez; car il y a ici tant d'occupations temporelles, que je me trouve, par cette dignité, presque séparé de l'amour de Dieu (1680). »

Grégoire, dans ces différentes lettres, nous dévoile son âme. Telle est la véritable humilité; elle fuit les honneurs, s'en croit sincèrement indigne, mais aussi elle ne faiblit jamais devant le devoir. Voilà pourquoi ceux qui remplissent le mieux les postes éminents sont ceux qui ne les ont pas recherchés, qui se défient d'eux-mêmes. Voyons comment Grégoire s'acquitta de la charge si redoutable du Souverain Pontificat.

IV. Tout d'abord Grégoire s'occupa de réformer la cour pontificale. Il en retrancha les laïques, qui s'autorisaient de leur naissance ou de leur richesse pour avoir des emplois auprès du Pape; il ne voulut avoir auprès de lui que des clercs ou des moines, soit pour le servir, soit pour en former son conseil.

De ce nombre furent : Pierre, diacre, avec lequel il composa ses *Dialogues;* Emilien, qui transcrivit quarante de ses homélies sur l'Evangile; saint Patérius, qui fit depuis un résumé de ses ouvrages, que nous avons encore; Jean, défenseur de l'Eglise romaine, qu'il envoya en Espagne, pour rétablir Janvier sur le siége épiscopal de Malaga; Maximien, abbé de son monastère, qu'il fit depuis évêque de Syracuse et son légat en Sicile; Augustin et Mélitus, du même monastère, par lesquels il convertit la nation des Anglais; Marinien, qu'il fit archevêque de Ravenne; Probus, qui devint abbé, et fut ensuite envoyé à Jérusalem, afin de construire un hôpital pour les étrangers; Claude, abbé de Classe, et d'autres dont la science et la vertu étaient généralement reconnues.

Entouré de ces hommes d'élite, Grégoire ne manquait à aucune des pratiques de la perfection religieuse, et, dans le gouvernement de l'Eglise, à aucun des devoirs de la sollicitude pastorale. Son palais était à la fois un monastère et une académie. Nul de ses serviteurs n'avait rien de barbare, ni dans son langage, ni dans son vêtement : tous parlaient la langue et portaient la toge des Romains. La sainteté et la sagesse seules osaient paraître devant le Pontife; la richesse ignorante demeurait à la porte (1681).

Les séculiers se voyant ainsi exclus de la maison pontificale, et même de l'administration des patrimoines de l'Eglise, et réduits à la profession des armes ou à la culture des terres, plusieurs des plus considérables commencèrent à demander la tonsure cléricale. Grégoire exigea qu'on les mît quelque temps à l'épreuve dans un monastère, et qu'on ne les admît dans le clergé que quand ils s'en seraient montrés dignes par leur fidélité à observer la règle. « Celui qui, en déposant l'habit séculier, disait-il, aspire aussitôt aux fonctions ecclésiastiques, ne songe point à quitter le monde, mais à changer de place et d'honneur (1682). »

Les guerres qui désolaient l'Italie avaient fait affluer dans Rome une multitude de personnes sans ressources, entre autres trois mille religieuses. Par suite de ces mêmes guerres, les pauvres habituels de la ville étaient devenus plus nombreux que jamais. La charité de Grégoire fit face à toutes les misères. Outre le blé que l'Eglise romaine tirait annuellement de ses patrimoines ou terres de Sicile, il en fit encore acheter à l'extérieur une quantité considérable. Chaque jour, et dans tous les quartiers de la ville, il faisait porter des aliments tout préparés aux malades et aux infirmes. Quant à ceux qui auraient eu honte d'en recevoir à titre d'aumône, il leur en envoyait de sa table, sous le nom de bénédiction apostolique. Le premier jour de chaque mois, il distribuait aux pauvres, sur les revenus de l'Eglise, de la viande, du vin, du poisson ou des légumes. Aux personnes d'un certain rang, il offrait, d'une manière honorable, des choses plus délicates. Quatre fois par an, à Pâques, à la fête de saint Pierre et saint Paul, à celle de saint André, et à l'anniversaire de sa propre ordination, il distribuait des pièces d'or, et souvent même différentes espèces de vêtements aux évêques, aux prêtres, aux diacres et aux personnes de dignité, en leur donnant le baiser de paix. Chaque jour, il invitait à sa table au moins douze pèlerins ou étrangers qu'il servait lui-même avec une touchante humilité et un soin tout spécial. Un jour, si nous en croyons une pieuse tradition (1683),

(1680) S. Greg., lib. I, epist. 3, 4, 5, 6, 7, 27, 30, 31.

(1681) Jean Diacre, lib. II, c. 11, 14.

(1682) *Ibid.*, c. 14 et 15.

(1683) Dans l'église de Saint-Grégoire, on lit encore aujourd'hui le distique suivant :

Bis senos hic Gregorius pascebat egentes:
Angelus et decimus tertius accubuit.

« Ici Grégoire nourrissait douze pauvres : un ange, formant le treizième convive, vint s'asseoir à la même table. »

un ange, et une autre fois Notre-Seigneur lui-même, vinrent prendre place à table. La même tradition rapporte encore que les gardes de nuit, ayant trouvé un pauvre mort dans un coin de rue, le charitable Pontife, pensant qu'il était mort d'inanition, en fut si affligé, qu'il s'abstint de célébrer la Messe pendant plusieurs jours, comme s'il était coupable d'homicide.

Lorsque, dans le IXe siècle, le diacre Jean, à la demande du Pape Jean VIII, écrivit sa Vie de saint Grégoire, en quatre livres, d'après les archives de l'Eglise romaine, on conservait encore, dans le palais de Latran, un immense registre, où étaient marqués exactement le nom, l'âge, le sexe, la profession de toutes les personnes que secourait le Pontife, non-seulement à Rome et dans les villes du voisinage, mais encore au loin, avec l'indication de l'époque à laquelle on devait les secourir, et du chiffre des aumônes à leur attribuer. Parmi les lettres de Grégoire, il y en a au moins une vingtaine où il entre, à cet égard, dans les plus minutieux détails. On en remarque particulièrement deux, où il ordonne aux ecclésiastiques administrateurs des patrimoines de saint Pierre d'en protéger les paysans et les colons, et de leur faire rendre ce que les entrepreneurs auraient exigé de trop. Citons encore quelques traits de cette inépuisable charité :

Un marchand de Syrie ne pouvant plus payer ses dettes, ses créanciers retinrent son fils. Grégoire écrit à un de ses clercs de donner au père soixante sous d'or, de faire en sorte que les créanciers se contentent d'une moindre somme, afin qu'il ait le reste avec son fils. Au prêtre Philippe de Jérusalem, il envoie cinquante sous d'or, pour achever l'hôpital que l'abbé Probus y avait commencé par son ordre. A Jean, abbé du mont Sinaï, il envoie les lits qui manquaient à l'hospice qu'on venait d'y construire pour les vieillards.

La manière dont il faisait ces aumônes y ajoutait un nouveau prix. Elie, abbé dans la province d'Isaurie, lui demanda des livres d'Evangiles pour son monastère, avec cinquante sous d'or. Mais, regardant bientôt cette somme comme trop forte pour les besoins de ses frères, il réduisit sa demande d'abord de dix, puis de vingt sous d'or. Voici ce que Grégoire lui répondit : « Nous vous envoyons les Evangiles, comme vous nous avez mandé. Quant aux cinquante sous d'or que vous avez désiré qu'on vous envoyât pour les besoins de votre monastère, croyant que c'était beaucoup, vous nous en avez fait cadeau de dix, et vous vous êtes contenté de quarante. Ensuite, de peur que cela même ne fût encore trop, vous avez daigné nous gratifier de dix autres. Puisque vous êtes si généreux, nous le serons de même. Nous vous envoyons donc les cinquante, et, de crainte que ce ne soit trop peu, nous y en ajoutons dix. Et, de peur que cela même ne soit encore trop peu, nous y en avons fait ajouter dix autres. Ce qui nous a fait connaître votre charité, c'est que vous avez en nous une confiance telle que vous devez l'avoir (1684). »

A un ancien préteur, tombé dans l'infortune, il disait, après plusieurs paroles de consolation : « Je vous prie de ne point prendre à injure, si nous avons écrit à Romain, défenseur de notre Eglise, de fournir vingt habillements pour vos jeunes gens ; car ce qui est offert des biens du bienheureux apôtre Pierre, quelque peu que ce soit, doit être reçu comme une grande bénédiction, attendu qu'il pourra vous donner encore plus dès ici-bas, et vous procurer auprès de Dieu les biens éternels (1685). »

A un autre personnage d'une haute condition, mais qui, pendant longtemps n'avait osé lui faire connaître son état de gêne, il écrivait : « J'ai été affligé outre mesure de voir que j'étais moins aimé de vous que je ne pensais; car ne pas oser, c'est aimer moins. Je viens, en conséquence, d'ordonner à l'intendant du patrimoine de Catane de donner annuellement dix sous d'or au monastère que vous avez fondé dans cette ville. Nous vous prions de les recevoir sans vous offenser, car ce n'est pas une offrande que moi je vous fais, mais une bénédiction de saint Pierre, prince des apôtres (1686). »

V. Les patrimoines ou domaines de Saint-Pierre, qui fournissaient à ces immenses charités, étaient alors nombreux et importants. D'après les Lettres et la Vie de saint Grégoire, on en compte vingt-trois, savoir : trois en Sicile, onze en Italie, un dans l'Istrie, dans la Dalmatie, dans l'Illyrie, dans la Sardaigne, dans la Corse, dans la Ligurie ; un qui comprenait les Alpes Cottiennes, c'est-à-dire la ville de Gênes et la côte maritime jusqu'à la frontière des Gaules ; un en Germanicie (peut-être en Afrique); un dans les Gaules, mais qui paraît avoir été beaucoup moins important que les autres, puisque Grégoire ne le désigne que par le diminutif de *patrimoniolum* (1687). Constantin seul avait donné au Pape saint Sylvestre, pour neuf églises de Rome, des patrimoines en fonds de terre d'un revenu annuel de plus de cinq cent mille francs de notre monnaie. Comme plusieurs de ces anciens patrimoines étaient situés en Afrique, en Egypte, en Phénicie, à Antioche, et même dans la province de l'Euphrate, que l'administration et la perception en étaient difficiles, surtout depuis l'invasion des Barbares, les empereurs de Byzance payèrent annuellement à l'Eglise romaine, sous le titre de patrimoines des princes des apôtres, comme nous l'apprend l'historien grec Théophane (1688), la

(1684) S. Gregor., lib. V, epist. 38.
(1685) Lib. X, epist. 31.
(1686) Lib. XII, epist. 19.
(1687) Orsi et Cenni, *Del Dominio Romano*, 1754, p. 306 et seqq.
(1688) Theoph., *In Leon. Is.*, p. 273.

somme fixe d'un talent et demi d'or (1689).

Grégoire ne voulait pas que les évêques confiassent à des séculiers l'administration de ces domaines. L'expérience lui avait fait sentir plus d'un inconvénient. Presque toujours les séculiers opprimaient les colons, fraudaient l'Eglise, refusaient de rendre compte à l'évêque et finissaient par se regarder comme propriétaires (1690). C'est pourquoi le Pontife ne confiait cette administration qu'à des ecclésiastiques, avec le titre de recteurs ou de défenseurs. Il leur enjoignait dans leur diplôme, et leur faisait promettre devant le tombeau de saint Pierre, d'avoir un soin particulier des pauvres.

Mais avec la défense des pauvres et de leur patrimoine, le saint Pape confiait aux défenseurs un grand nombre d'autres causes qui pouvaient surgir dans leurs provinces. Ils étaient les ministres et les exécuteurs universels de ses ordres. En voici quelques exemples. Basile, évêque sicilien, s'embarrassait de procès, perdait le temps et laissait avilir sa dignité devant les tribunaux séculiers. Grégoire écrivit à Romain, défenseur de Sicile, de l'obliger à retourner dans son diocèse, sans lui accorder seulement un délai de cinq jours, sous peine de se rendre lui-même coupable. Dans une autre lettre à Boniface, défenseur de l'île de Corse, il le blâme d'avoir souffert qu'il y eût dans cette île deux évêchés vacants, lui ordonne de faire élire au plus tôt les évêques et de les envoyer à Rome. Il lui commande encore de s'opposer vigoureusement à ceux qui oppriment les pauvres et à ceux qui traînent les ecclésiastiques devant les juges séculiers, de ne plus souffrir cet abus, de forcer ceux qui ont quelque différend avec des clercs de recourir au jugement de l'évêque, ou, si l'évêque leur est suspect, à l'arbitre que l'évêque ou le défenseur nommera, du jugement duquel l'évêque et lui seront exécuteurs (1691).

Mais voici un fait qui montre encore mieux de quelle importance était la dignité des défenseurs de l'Eglise romaine. Les évêques d'Espagne avaient déposé l'évêque de Malaga, qui interjeta appel au Saint-Siége. Grégoire envoya le défenseur Jean, qui, ayant jugé de nouveau la cause, rétablit l'évêque déposé, déposa celui qu'on avait mis à sa place, et condamna les premiers juges à faire pénitence dans un monastère (1692). Nous avons trois pièces sur cette dernière cause : une instruction détaillée du Pape à Jean sur la manière dont il doit conduire la procédure : un recueil des lois d'après lesquelles il doit juger; enfin la sentence même que le défenseur prononça comme délégué du seigneur Apostolique, le Pape Grégoire (1693).

Au milieu de tant de travaux et de sollicitudes, le Pontife trouvait encore le temps de composer les magnifiques ouvrages qui lui ont mérité le surnom de Grand. Nous devons ici en mentionner un, qui date des premières années de son pontificat. Jean, évêque de Ravenne, au milieu de ses compliments, avait repris Grégoire, avec amitié et modestie, de s'être caché pour éviter l'épiscopat. Ce reproche lui donna l'occasion d'écrire un traité sur le devoir des évêques, où, expliquant l'idée qu'il se forme de la grandeur et de l'importance de sa charge, il justifie sa répugnance à l'accepter. C'est la *Règle pastorale*, ou simplement le *Pastoral*, si célèbre depuis dans toutes les Eglises d'Orient et d'Occident. Saint Léandre, à qui Grégoire l'envoya, le baisa en le recevant et le rendit public dans toute l'Espagne. L'empereur Maurice en demanda une copie au diacre Anatolius, nonce du Pape à Constantinople, et le fit traduire en grec par Anastase, patriarche d'Antioche ; ce qui le fit connaître en Orient. Alfred, roi d'Angleterre, sacré à Rome en 872, le traduisit en langue saxonne pour l'utilité de son royaume. On le proposa dans le concile de Mayence, en 813, après les saintes Ecritures et les canons des conciles, à tous les évêques, pour y apprendre la manière de conduire leurs Eglises et leurs peuples. Celui de Reims, tenu la même année, fit lire à haute voix plusieurs passages du *Pastoral*, afin que les pasteurs de l'Eglise sussent comment ils devaient vivre et diriger leurs inférieurs. Les Pères du troisième concile de Tours ne croyaient pas qu'il leur fût plus permis d'ignorer le *Pastoral* que les canons. Aussi Hincmar, archevêque de Reims, dit-il que de son temps, lorsqu'on ordonnait les évêques, on leur mettait ce livre entre les mains, ainsi que le Code des sacrés canons, et qu'on leur faisait promettre de l'observer.

Nous ne pouvons que donner ici une idée succincte de cet admirable traité, qui doit être le manuel de tous les pasteurs des âmes. Le *Pastoral* est divisé en quatre parties. Dans la première, Grégoire prouve la nécessité de la vocation et en examine les marques : dans la seconde, il montre comment le pasteur, appelé légitimement, doit s'acquitter des devoirs de la charge qu'il n'a pas ambitionnée ; quelle doit être son application à la prière, à l'instruction, au soulagement du prochain, son humilité, son zèle, sa discrétion. Il marque, dans la troisième partie, les différentes instructions qu'un pasteur doit donner, en se mettant à portée de ce qu'il est obligé de connaître et d'instruire, et il entre à cet égard dans les détails les plus précis et les plus pratiques. Enfin, dans la quatrième partie, il fait voir en peu de mots combien il est nécessaire qu'un pasteur fasse de fréquentes réflexions sur sa conduite, pour s'instruire lui-même, et pour conserver le recueillement et l'humilité. Grégoire termine son ouvrage par ces paroles adressées à l'archevêque de Ravenne : « Voilà, excellent homme, que forcé par vos reproches à me défendre, pendant que je m'applique à

(1689) Environ quatre cent mille francs de notre monnaie.

(1690) Lib. IX, epist. 65.

(1691) Lib. IX, epist. 74.

(1692) Jean Diacre, lib. II, c. 11.

(1693) Lib. XIII, epist. 45 et seqq.

montrer quel doit être le pasteur, j'ai dépeint un beau personnage, étant moi-même un peintre fort laid. Je dirige les autres vers le rivage de la perfection, et je suis encore ballotté par les flots des péchés. Dans ce naufrage de la vie, soutenez-moi par votre prière, comme sur une planche, et tandis que j'enfonce par mon propre poids, que la main de votre mérite me soulève. » Malgré les paroles que son humilité lui dictait, Grégoire ressembla toujours parfaitement au pasteur dont il nous trace, dans son ouvrage, un si admirable portrait.

VI. Pendant que le saint Pontife éclairait l'Eglise par ses écrits, il faisait triompher la foi et la discipline par ses actes. Une grande joie lui était venue au commencement de son pontificat. Son ami saint Léandre lui apprit la conversion à la foi catholique du roi Reccarède, dont l'exemple entraîna toute la nation des Visigoths.

Dans la lettre où saint Grégoire félicite Reccarède, il dit avec une admirable humilité : « Quel est le cœur, fût-il de pierre, qui, en apprenant ces choses, ne s'attendrisse aussitôt de reconnaissance pour Dieu et d'amour pour votre excellence? Voilà, je l'avoue, ce que je dis souvent à mes fils, quand ils s'assemblent autour de moi, voilà ce que j'aime à admirer avec eux. Mais voilà ce qui, bien souvent aussi, m'anime contre moi-même. Paresseux et inutile, je croupis dans une inerte oisiveté, tandis que des rois travaillent à rassembler une multitude d'âmes pour gagner la patrie céleste. Que dirai-je donc dans cet examen redoutable au Juge à venir, si je m'y présente les mains vides, tandis que votre excellence y paraîtra suivie de ces troupes de fidèles qu'elle vient d'attirer à la grâce de la foi par une fervente et continuelle prédication? Toutefois, par la miséricorde de Dieu, une chose me console grandement, c'est que l'œuvre sainte que je n'ai point en moi, je l'aime en vous. Et pendant que je me réjouis de vos actions avec la plus grande allégresse, ce qui est à vous par le travail devient à moi par la charité. Quant au bienheureux Pierre, prince des apôtres, qu'il ait agréé les présents de votre excellence, votre vie l'atteste clairement à tout le monde. Car il est écrit : *Les vœux des justes sont agréables*. En effet, au jugement de Dieu, on ne regarde pas à ce qui est donné, mais à celui qui donne. Aussi est-il écrit : *Le Seigneur regarda Abel et son offrande :* Abel d'abord, l'offrande ensuite, pour bien faire entendre que ce n'est point à cause des présents que Dieu agrée celui qui les offre, mais que c'est à cause de celui qui les offre qu'il agrée les présents. Vous montrez donc vous-même combien votre offrande est agréable, puisque, avant de donner de l'or, vous avez présenté une offrande d'âmes, en convertissant la nation qui vous est soumise..... » Hincmar de Reims trouvait cette lette si belle, qu'il l'envoya, comme un digne présent, à Charles le Chauve, avec un ample commentaire que nous avons encore (1694).

VII. L'Eglise d'Afrique excitait aussi l'active sollicitude de Grégoire. Parmi ses lettres, quarante sont relatives aux intérêts religieux de ce pays : entre autres, sept à Gennade, exarque ou gouverneur d'Afrique ; huit à Dominique, évêque de Carthage ; neuf à Columbus, évêque de Numidie. Gennade, renommé par ses talents militaires, se distinguait (ce qui valait mieux) par son zèle pour la religion et sa charité pour les pauvres. Ayant trouvé le patrimoine de l'Eglise romaine en Afrique dépeuplé par suite des guerres, il le repeupla spontanément. Le Pape lui fit présenter ses sincères remercîments par le cartulaire ou archiviste Hilarius, qu'il envoyait pour gouverner ce patrimoine. Une lettre du Pontife à Pierre, évêque de Barca, entre l'Egypte et la grande Syrte, nous donne de nouveaux détails sur l'usage auquel étaient employées les grandes richesses de l'Eglise romaine. Grégoire lui recommande le prêtre Valérien, qui s'y rendait pour la rédemption des captifs (1695) ; car Barca était un marché d'esclaves.

Dominique, évêque de Carthage, à la nouvelle de l'élection de Grégoire, lui envoya une députation de deux évêques, d'un diacre et d'un notaire, avec une lettre de félicitations très-affectueuse, où il le priait de confirmer les priviléges de son Eglise. Le Pape lui répondit avec une égale affection, et dit en finissant : « Quant aux priviléges ecclésiastiques, dont votre fraternité m'écrit, tenez pour certain que, comme nous défendons les nôtres, nous conserverons aussi à chaque Eglise les siens (1696). » Ce grand Pontife se peint tout entier dans ces deux mots.

D'après une foule de relations verbales ou écrites qu'il recevait d'Afrique, Grégoire apprenait que les donatistes y relevaient la tête. On n'exécutait plus les lois à leur égard : encouragés par l'impunité, ils chassaient les prêtres catholiques de leurs églises, et rebaptisaient les enfants des catholiques eux-mêmes : enfin l'on accusait un évêque orthodoxe de leur avoir permis, pour de l'argent, d'ordonner un évêque de leur secte dans sa ville. Grégoire s'empressa d'écrire à Columbus d'assembler un concile à l'arrivée du cartulaire Hilarius, et de déposer l'évêque accusé, s'il était convaincu. Il écrivit à l'exarque Gennade et au préfet Pantaléon de seconder les efforts du concile et de réprimer l'audace des sectaires. Nul ne montra plus de zèle que l'évêque de Carthage. Il tint un concile provincial qui décréta privation de biens et de dignités contre les évêques négligents à réprimer l'hérésie donatiste. Le Pape approuva le zèle de l'évêque de Carthage, mais non le décret de son concile, qu'il regardait comme capable d'offenser les primats des autres provinces. Il lui paraissait plus important de conserver la charité

(1694) Lib. IX, epist. 122.
(1695) Lib. III, epist. 36.
(1696) Lib. II, epist. 47.

entre les évêques, afin de les mettre en état, par leur union, de s'opposer à l'erreur.

La cause principale du manque de vigueur dans le gouvernement de l'Eglise d'Afrique, était le système de primatie dans les provinces autres que celle de Carthage. L'autorité primatiale, au lieu d'y être attachée à un siége déterminé, passait à l'évêque le plus ancien d'ordination, de sorte que la métropole, centre de la province ecclésiastique, était constamment mobile, et que les rênes du gouvernement tombaient souvent entre les mains d'un vieillard affaibli par l'âge et les infirmités. Pélage II avait entrepris de remédier à ce fâcheux inconvénient : Grégoire fit des efforts dans le même but. Il écrivit à Gennade de recommander au concile de chaque province d'avoir égard, dans l'élection du primat, à la capacité et au mérite, et de faire en sorte qu'il résidât non plus dans un village ou un hameau, comme il arrivait ordinairement, mais dans une ville importante, afin qu'il pût résister plus facilement aux donatistes (1697). Toutefois, les évêques de Numidie, ayant demandé au Pape Pélage de conserver leurs anciennes coutumes, établies dès le temps de saint Pierre, Grégoire fit la même concession, mais il leur défendit en même temps d'élever à la dignité primatiale les évêques qui avaient été donatistes (1698). Il recommanda aussi à Gennade de veiller à ce que les évêques de Numidie, qui voudraient venir vers le siége apostolique, n'en fussent point empêchés.

Adéodat, primat de Numidie, aurait fait volontiers le voyage de Rome, si son âge et ses forces le lui eussent permis, comme il le témoigna au Pape dans une lettre affectueuse dont un diacre de l'évêque Columbus fut le porteur. Dans sa réponse, Grégoire l'exhorte à bien remplir ses devoirs de primat, surtout à n'admettre aux ordres que des hommes d'un âge mûr et de bonne vie, et à ne souffrir dans les ordinations aucune vénalité. Il l'exhorte en particulier à consulter sur toutes choses l'évêque Columbus : « Ce que vous ferez, dit-il, d'après son conseil nous sera aussi agréable que si vous l'aviez fait d'après le nôtre (1699). » Il serait trop long d'énumérer tous les rapports de Grégoire avec l'Eglise d'Afrique ; disons en un mot que sa fermeté opposa toujours un obstacle invincible aux abus qui s'y produisirent, et que son impartiale équité fut toujours l'appui des évêques ou des prêtres injustement persécutés.

VIII. Quant à la Sardaigne et à la Corse, qui dépendaient du gouvernement d'Afrique, le saint Pontife en fut le père et le sauveur. Sous le rapport spirituel comme sous le rapport temporel, ces deux îles étaient dans un état déplorable. En Sardaigne, les nobles et les propriétaires étaient chrétiens ; mais la masse du peuple et les paysans, même ceux des terres de l'Eglise, étaient idolâtres, tant les évêques avaient peu de zèle pour les intérêts de la religion. Les magistrats civils, les juges impériaux étaient souvent plus à craindre que les Barbares pour les pauvres habitants. A mesure que Grégoire vint à connaître cette désolante situation, il travailla de tout son pouvoir à y porter remède. Pour convertir et civiliser le pauvre peuple de Sardaigne, il envoya l'évêque Félix et l'abbé Cyriaque, dont les prédications opérèrent des conversions innombrables. De plus, les deux légats découvrirent dans ce pays des abus si énormes, que le Pape dut en écrire en ces termes à l'impératrice Constantine :

« Comme je sais que votre sérénissime Seigneurie pense à la patrie céleste et à la vie de son âme, je croirais commettre un crime de taire des choses que la crainte de Dieu doit faire connaître. Ayant appris que dans l'île de Sardaigne il y a un grand nombre de païens qui sacrifient encore aux idoles, et que les évêques du pays négligent de leur prêcher notre Rédempteur, j'y ai envoyé un évêque d'Italie, qui, par la coopération du Seigneur, en a amené un grand nombre à la foi. Mais il m'annonce un fait bien sacrilége. Ceux qui, dans cette île, immolent aux idoles, payent au juge un prix pour en avoir la permission. Lorsque quelques-uns ont reçu le baptême, et cessé de sacrifier aux idoles, le juge de l'île n'en continue pas moins d'exiger d'eux le prix d'idolâtrie. Ledit évêque lui en ayant fait des reproches, il répondit qu'il avait promis une telle somme pour sa charge ; que, sans de tels revenus, il ne pourrait y suffire. Dans l'île de Corse, les habitants sont tellement écrasés par l'énormité des impôts, et par la dureté de ceux qui les exigent, qu'ils peuvent à peine les acquitter en vendant leurs propres enfants. D'où il arrive que les propriétaires de cette île, abandonnant les terres de l'empire où se professe la vraie religion, se réfugient forcément auprès de l'abominable nation des Lombards. Car, que peuvent-ils souffrir de plus cruel des Barbares que d'être contraints à vendre leurs enfants ? Dans la Sicile, on dit qu'un certain Stéphanus, receveur des impôts maritimes, commet tant d'injustices et d'oppressions en confisquant, sans forme de procès, les biens des particuliers, que, si je voulais énumérer tous les faits qui sont venus à ma connaissance, un grand volume y suffirait à peine.

« Que votre sérénissime Seigneurie considère tout cela avec attention, et qu'elle apaise les gémissements des opprimés. Car je ne soupçonne pas que ces choses soient parvenues à vos pieuses oreilles. Si elles avaient pu y parvenir, elles n'auraient pas duré jusqu'à présent. Il faut, en temps convenable, les mettre sous les yeux du pieux empereur, afin qu'il détourne de son âme, de son empire et de ses enfants, ce poids épouvantable d'iniquités. Je sais qu'il dira

(1697) Lib. I, epist. 73.
(1698) *Ibid.*, epist. 77.
(1699) Lib. III, epist. 49.

que tout ce qui provient de ces îles est dépensé en Italie. J'y répondrai par cette observation : qu'il donne moins à l'Italie; mais, avant tout, qu'il empêche les larmes des opprimés d'accuser sa domination. Peut-être que si ces dépenses profitent si peu, c'est qu'on les recueille mêlées au crime. Que vos sérénissimes Seigneuries défendent donc de rien amasser d'une manière coupable. Peu d'impôts justes profiteront plus à l'Etat. En fût-il autrement, il vaudrait mieux encore perdre la vie temporelle que de vous exposer à ne pas trouver la vie éternelle. Car, songez-y bien, quelles peuvent être les âmes, quelles peuvent être les entrailles des parents, lorsqu'ils vendent leurs enfants pour n'être pas mis à la torture? Ceux qui ont des enfants à eux savent bien comment il faut avoir pitié des enfants des autres. C'est pourquoi il me suffit d'avoir brièvement indiqué ces choses, de peur que, si votre piété ignorait ce qui se passe dans nos contrées, mon silence ne me rendît coupable au tribunal du souverain Juge (1700). »

Cette lettre nous révèle non-seulement l'âme de Grégoire, mais encore le gouvernement impérial d'alors, et Maurice, averti lui-même antérieurement de ce qui se passait, et par le diacre Honorat, nonce apostolique à Constantinople, et par ceux de ses magistrats qui n'avaient pas rejeté tout sentiment d'honneur et d'humanité, Maurice, disons-nous, en réponse à de si justes et si émouvantes représentations, se contentait de traiter le Pape d'homme simple, qui n'entendait rien au gouvernement! A défaut de l'empereur, cet homme simple, du moins, faisait son devoir; et voyons avec quelle douceur évangélique il sut toujours procéder.

Le principal auteur de l'oppression de la Sardaigne était son gouverneur Théodore. Le Pape lui écrivit, non pour lui reprocher ses propres injustices, mais simplement pour le prier de réprimer les excès d'un de ses officiers, qui, fier de sa protection, refusait même de paraître en justice. Pour réprimer les vexations de Théodore lui-même, il écrivit à son nonce à Constantinople d'en informer l'empereur (1701) et instruisit Gennade, de qui dépendait la Sardaigne, des maux qu'y souffraient les pauvres et les églises. Tant d'efforts ne furent point perdus, la Sardaigne reçut un gouverneur plus humain.

Les anciens habitants de cette île, nommés Barbaricins, étaient encore idolâtres. Le nouveau gouverneur leur offrit la paix, à la condition qu'ils se fissent chrétiens. Leur chef, Hospiton l'était déjà. Grégoire lui écrivit pour l'exhorter à procurer le même bonheur à toute sa nation et à seconder, dans cette vue, les missionnaires apostoliques, Félix et Cyriaque. Il félicita aussi le nouveau gouverneur de son zèle, et lui donna l'assurance qu'il en rendrait bon témoignage à l'empereur. Enfin, il écrivit à tous les nobles propriétaires de l'île, pour leur témoigner sa douleur de ce qu'ils avaient encore presque tous des idolâtres sur leurs terres, et pour les presser instamment de travailler à leur conversion. « Je supplie votre Grandeur, disait-il à chacun d'eux, de vous animer de zèle pour Dieu, et de m'écrire combien chacun de vous aura amené d'âmes au Christ. Que si, par hasard, vous ne pouviez y travailler vous-même, secondez au moins dans l'œuvre de Dieu, mon frère Félix et mon fils Cyriaque, afin que vous puissiez un jour participer à la récompense, après avoir contribué à la bonne œuvre (1702). »

Quelle charité et quelle fermeté en même temps dans sa conduite avec le métropolitain de Sardaigne, l'évêque Janvier! Mais ne nous occupons ici que de ce que fit le saint Pontife dans l'intérêt général de ce pays. Dans une de ses lettres à cet évêque, il déplore les maux qu'une incursion des Lombards avait causés dans l'île. « Si, d'après l'avis que nous avions donné d'avance, dit-il, tant à vous qu'à notre fils Gennade, que cette incursion aurait lieu, on avait pris des précautions, ou les ennemis ne seraient point descendus dans l'île, ou bien ils auraient souffert le mal qu'ils y ont fait. Que du moins l'expérience du passé aiguise votre vigilance pour l'avenir. Quant à nous, par la grâce de Dieu, nous n'omettons rien de ce qui peut être utile. » Il lui annonce ensuite qu'il est sur le point de conclure la paix avec les Lombards; mais que, pour prévenir une nouvelle surprise, le métropolitain fera bien de veiller à ce qu'il y ait des sentinelles sur les murailles, et à ce que partout on soit sur ses gardes (1703). Dans une autre lettre, prévoyant que cette paix ne serait qu'une trêve, il lui recommande de profiter du moment pour fortifier davantage sa ville épiscopale et les autres lieux, et d'insister pour qu'on y amassât d'abondantes provisions, afin que si, par malheur, l'ennemi se présentait de nouveau, il ne trouvât rien à détruire, mais qu'il fût obligé de se retirer avec honte. « Quant à nous, nous songeons à vous autant que possible, et nous insistons auprès de ceux que la chose intéresse, pour qu'ils préparent les moyens de résister avec l'aide de Dieu; car, comme vous partagez nos tribulations, aussi nous partageons les vôtres (1704). »

Ainsi donc, les empereurs de Byzance abandonnent ou même accablent l'Occident : mais le Pontife romain en prend la défense, et force la reconnaissance des peuples, en même temps que l'admiration des siècles. Avant de quitter la Sardaigne, citons un beau trait de l'équité de Grégoire.

Un juif de Cagliari, nommé Pierre, s'était fait Chrétien. Le jour de Pâques, lendemain de son baptême, il s'empara d'une synagogue par violence, à la tête d'une troupe d'hommes ardents, et y mit une image de la

(1700) Lib. v, epist. 41.
(1701) Lib. i, epist. 48.
(1702) Lib. iv, epist. 23, 24 et 25.
(1703) Lib. ix, epist. 4.
(1704) *Ibid.*, epist. 6.

Sainte Vierge, avec une croix, ainsi que l'habit blanc qu'il avait reçu au baptême. Les Juifs portèrent avec confiance leurs plaintes à Rome. Aussitôt le Pontife en écrivit à l'évêque Janvier, le louant beaucoup de ce qu'en vrai pasteur, il n'avait point consenti à cette violence, et l'exhortant à faire ôter l'image et la croix, avec la vénération qui leur est due, et à rétablir les choses comme auparavant. « Car, ajoute-t-il, comme les lois ne permettent pas aux Juifs de bâtir de nouvelles synagogues, ainsi leur permettent-elles de posséder sans troubles les anciennes. Il faut user avec eux d'une telle modération, qu'ils ne puissent nous résister; mais il ne faut pas les amener malgré eux, puisqu'il est écrit : *Je vous offrirai un sacrifice volontaire* (1705). Votre sainteté, s'entourant de ses fils, à qui ces choses déplaisent, doit donc faire en sorte, par ses exhortations sacerdotales, de rétablir l'union parmi les habitants de sa ville; car c'est surtout dans un temps où l'on a l'ennemi à craindre, qu'il importe de n'avoir point de division parmi le peuple (1706). »

C'est là, assurément, une réponse bien propre à faire réfléchir ceux qui se récrient sans cesse contre l'intolérance de l'Eglise. Nous avons, d'ailleurs, cité déjà plus d'un de ces exemples de sage modération, de douceur évangélique, même à l'égard des égarés et des non catholiques (1707), et l'on se souvient de la belle conduite de saint Augustin vis-à-vis des païens, pourtant si coupables, de Calame (1708). Ah! c'est que toujours les saints ont devant eux le divin Modèle, Jésus miséricordieux, doux et humble de cœur, qui faisait du bien à tous indistinctement, et qui ne voulait pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa pénitence!

La Corse n'avait pas une moindre part que la Sardaigne à la paternelle sollicitude du saint pontife Grégoire, ainsi que le prouve sa lettre à l'impératrice Constantine. Cette île possédait plusieurs moines, mais pas un seul monastère. Grégoire leur envoya l'abbé Horose avec une lettre où il leur enjoignait de lui obéir et d'observer la règle que cet abbé leur prescrirait. En même temps il donna l'ordre au défenseur Symmaque d'y faire bâtir un monastère sur le bord de la mer, dans un endroit naturellement fortifié ou qui pût l'être facilement, afin que les moines qu'on y enverrait fussent à l'abri des incursions des Lombards, et que leur bon exemple contribuât à rendre meilleure toute l'île. Il l'autorise à faire, dans ce but, toutes les dépenses nécessaires, et lui ordonne d'intimer aux prêtres de Corse la défense d'avoir chez eux des femmes suspectes, et d'accorder des subsides suffisants à ceux d'entre eux qui se trouvaient dans la misère (1709). Puis il donne des louanges à l'évêque Pierre pour le féliciter de son zèle et de ses succès dans la conversion des âmes, et l'exhorte à continuer ses travaux apostoliques. Pierre avait ramené plusieurs fidèles qui, par le malheur des temps, étaient retombés dans le paganisme, et converti un grand nombre d'idolâtres. Grégoire lui recommande de mettre les premiers quelques jours en pénitence, pour leur faire pleurer leur faute, et lui envoie cinquante sous d'or pour procurer aux seconds des vêtements convenables à leur baptême (1710). A Boniface, défenseur de la Corse, il enjoint d'avertir de sa part le clergé et le peuple des villes d'Alérie et d'Ajaccio d'élire au plus tôt des évêques, et de les envoyer à Rome, afin que les églises ne restent pas plus longtemps sans pasteur. Il lui ordonne enfin de veiller à ce que les pauvres ne soient plus opprimés comme par le passé, ni les clercs arrêtés ni jugés par des laïques, et il termine par cette phrase significative : « Si vous étiez un homme, tout cela n'aurait pas eu lieu (1711). » Telle était l'infatigable vigilance de Grégoire, dont toute sa vie offre des exemples continuels.

IX. Que fit-il pour l'Italie et pour la Sicile? Sa volumineuse correspondance (1712) relative à ces contrées va nous l'apprendre : mais ici la matière est tellement abondante, que nous sommes contraints de n'effleurer que les points principaux. D'abord nous le voyons s'adresser aux évêques de Sicile, pour leur annoncer qu'il a nommé le sous-diacre Pierre pour son vicaire dans leur province, et que, chaque année, ils doivent s'assembler avec lui en concile, soit à Syracuse, soit à Catane, dans le but de pourvoir au soulagement des pauvres et au secours des opprimés, d'avertir et de corriger les coupables (1713). Il conjure le préteur de Sicile, son ami Justin, de conserver la bonne intelligence avec les ecclésiastiques, et d'envoyer exactement à Rome les provisions de blé nécessaires; car s'il y a disette, ce n'est pas un individu que l'on tue, mais tout un peuple (1714). Au sous-diacre Pierre, il donne des instructions pleines de sagesse sur la conduite qu'il doit tenir et les avis qu'il doit donner (1715). Il lui signale, dans une longue lettre, diverses injustices qu'on avait faites aux paysans de l'Eglise, et lui enjoint de les réparer. » Relisez assidûment tout cela, lui dit-il en terminant, et mettez de côté cette négligence qui vous est fami-

(1705) *Psal.* LIII, 8.
(1706) Lib. IX, epist. 6.
(1707) *Voy.* les articles ABDAS (Saint); AMBROISE (Saint), archevêque de Milan; CONFESSIONS DE SAINT AUGUSTIN, n° XV, tom. III, col. 1486, 1487.
(1708) Sur la conduite de saint Grégoire le Grand, voir *Vie de saint Ambroise*, par Hermant, in-4, 1679, p. 356; et sur celle de saint Augustin, *Hist. de S. Augustin*, par M. Poujoulat, édit. in-8, tom. II, p. 97 et suiv.
(1709) Lib. I, epist. 51 et 52.
(1710) Lib. VIII, epist. 1.
(1711) Lib. XI, epist. 77.
(1712) Plus de deux cents lettres, parmi celles de saint Grégoire, ont rapport aux intérêts de la Sicile.
(1713) Lib. I, epist. 1.
(1714) *Ibid.*, epist. 2.
(1715) *Ibid.*, epist. 36.

lière. Faites relire dans toutes les métairies les écrits que j'ai adressés aux paysans, afin qu'ils sachent ce que, d'après notre autorité, ils doivent défendre contre les violences; qu'on leur en donne, soit l'original, soit une copie. Prenez garde de tout accomplir sans manquer à rien. Quant à ce que je vous écris touchant l'observation de la justice, j'en suis chargé : c'est vous qui en répondez, si vous êtes négligent. Considérez le terrible Juge à venir, et que votre conscience tremble dès maintenant, de peur qu'elle ne tremble sans fruit, lorsque le ciel et la terre trembleront en sa présence. Vous savez ce que je veux : voyez ce que vous avez à faire (1716). » Et, dans une autre lettre, il lui dit : « J'ai appris que vous connaissez des fonds de terre qui appartiennent à autrui, mais que, par respect humain, vous n'osez les rendre à leurs propriétaires. Si vous étiez vraiment Chrétien, vous craindriez plus le jugement de Dieu que les discours des hommes. Faites attention que je vous avertis continuellement à ce sujet. Si vous négligez de le faire, mes paroles mêmes rendront témoignage contre vous (1717) » C'est dans ses écrits, et surtout dans ses écrits familiers, qu'un homme se fait le mieux connaître : qu'on nous passe donc ces fréquentes citations.

L'administration des biens temporels de l'Eglise et le soin des pauvres ne font point oublier à Grégoire la discipline ecclésiastique. Il ordonne au clergé sicilien d'enfermer dans des monastères les clercs, les prêtres et même les évêques déposés (1718). Le Pape Pélage II avait obligé des sous-diacres de Sicile à s'abstenir de leurs femmes, suivant l'usage de l'Eglise romaine. Grégoire jugea trop dur d'imposer la continence à des hommes qui ne l'avaient pas promise. Il modifia donc la constitution de son prédécesseur en défendant aux évêques d'ordonner, à l'avenir, aucun sous-diacre qu'il n'eût promis la chasteté, mais aussi en n'y astreignant point ceux qui avaient reçu jusqu'alors le sous-diaconat sans cette promesse : seulement il voulut qu'ils ne fussent promus à aucun ordre supérieur (1719). Par suite de la guerre des Lombards, plusieurs moines s'étaient réfugiés d'Italie en Sicile, où ils vivaient isolés et sans règle. Grégoire leur ordonne de se réunir dans des monastères (1720). Pour engager les Juifs qui se trouvaient sur les terres de l'Eglise à embrasser le Christianisme, il promet à ceux qui le feront une diminution sur leurs redevances. « Nous ne perdrons pas, dit-il, par cette diminution de revenus, si, par là, nous les attirons à nous. Car, y vinssent-ils, eux, avec une foi imparfaite, leurs enfants recevront le baptême avec une foi plus entière. Ainsi nous les gagnons, soit eux, soit leurs enfants (1721). » S'il ne voulait pas que les Juifs eussent des esclaves chrétiens, il ne souffrait pas non plus qu'on usât envers eux de violence, ni qu'on lésât leurs intérêts. Aussi renouvela-t-il en Sicile ce que nous l'avons déjà vu faire en Sardaigne : il força l'évêque de Palerme à leur payer une indemnité, suivant l'estimation de deux experts, pour la synagogue qu'il leur avait enlevée (1722).

A la nouvelle que les Lombards se préparaient à envahir la Sicile, le Pontife écrivit à tous les évêques de cette province pour les exhorter à détourner cette calamité par leurs prières et leurs larmes. Il leur recommande de faire, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, des processions pour implorer le secours du Ciel, et d'engager leurs peuples à une conversion sincère. « Car ce que vous avez à prévenir et à craindre, vous le voyez par la désolation de notre pays (1723). »

L'Italie, en effet, était alors ravagée par les Lombards, épuisée par les Grecs, désolée par la peste et la famine. Voici comment le grand Pape en parle dans une lettre à Sébastien, évêque de Sirmium, et ami particulier de Romanus, exarque impérial de Ravenne : « Ce que nous souffrons, dans ce pays, de la part de votre ami Romanus, est impossible à décrire. Je dirai seulement que sa méchanceté envers nous l'emporte sur le glaive des Lombards, au point que les ennemis qui nous égorgent, paraissent plus humains que les juges de la république, qui, par leur malice, leurs rapines et leurs fraudes, nous consument d'inquiétude. Prendre soin tout à la fois des évêques et des clercs, des monastères et du peuple, veiller avec sollicitude contre les embûches des ennemis, être toujours en garde contre les malices et les tromperies des commandants, quelle occupation, quelle douleur c'est; votre fraternité le comprendra d'autant mieux qu'elle m'aime plus purement, moi qui supporte tout ce fardeau (1724). »

Le pauvre peuple n'avait alors d'autre défenseur que le Souverain Pontife, et le gouvernement impérial semblait faire cause commune avec l'ennemi contre la malheureuse Italie. Mais, protecteur spontané de cette contrée en général, Grégoire l'était nécessairement pour les villes qui appartenaient en propre à l'Eglise romaine, et il y en avait plusieurs dans cette condition. Aussi écrit-il à Sibien, évêque de Gallipolis, dans l'Italie méridionale : « On nous informe que les hommes du fort de Gallipolis, où, par la grâce du Seigneur, nous vous avons institué évêque, sont affligés par plusieurs graves vexations, et ruinés par des corvées lointaines et par de grandes dépenses. Comme ce lieu est à notre Eglise, comme tout le monde le sait, nous exhortons votre fraternité à

(1716) Lib. I, epist. 44.
(1717) Lib. II, epist. 32.
(1718) Lib. I, epist. 4 ; lib. III, epist. 27 et 30 ; lib. IX, epist. 63.
(1719) Lib. I, epist. 44.

(1720) Lib. I, epist. 41.
(1721) Lib. V, epist. 8.
(1722) Lib. IV, epist. 55.
(1723) Lib. XI, epist. 51.
(1724) Lib. V, epist. 42.

prendre avec zèle leur défense, et à ne pas permettre qu'on leur impose des charges auxquelles ils ne sont pas tenus. Nous vous faisons expédier de nos archives une copie des priviléges de votre Eglise, afin que vous sachiez comment défendre les habitants de ce lieu (1725). » Il écrivit en même temps à Occilien, tribun d'Otrante, de réparer judiciairement les torts que son prédécesseur Victor était accusé d'avoir faits aux habitants de cette ville. « Car vous savez, dit-il, que ce lieu appartient en propre à notre Eglise : si donc le peu de paysans qui y restent sont affligés par des corvées indues ou des oppressions, ils abandonneront ce lieu, et donneront occasion aux ennemis de l'envahir, ce que nous ne souhaitons pas. En conséquence, nous vous recommandons d'une manière spéciale l'évêque et les habitants de cet endroit, de telle sorte, que non-seulement ils ne soient point chargés d'impositions illicites, mais qu'ils sentent que notre recommandation leur est en tout profitable, afin que le bienheureux Pierre, prince des apôtres, de qui c'est la propriété, vous en récompense, et que nous songions nous-mêmes avec plus de plaisir à vos intérêts (1726). »

Cependant le roi des Lombards lui-même, Agilulfe, s'étant mis en campagne avec une armée puissante, reprit Pérouse, fit trancher la tête au duc, qui l'avait livrée aux Grecs, et s'avança sur Rome. Les paroles suivantes du saint Pontife nous donnent une idée de ce qu'eut à souffrir alors cette capitale, ainsi que le reste de l'Italie : « Partout nous voyons le deuil, partout nous entendons des gémissements. Les villes sont ruinées, les forteresses détruites, les campagnes dépeuplées, la terre réduite en solitude. Nul laboureur dans les champs, presque nul habitant dans les villes ; et encore ce petit reste est-il frappé chaque jour et sans relâche. Les fléaux de la justice céleste n'ont point de fin, parce que, au milieu des fléaux mêmes, on ne se corrige point. Nous voyons les uns emmenés captifs, les autres mutilés, les autres mis à mort. Qu'y a-t-il donc encore dans la vie qui puisse nous plaire ? En vérité, si nous aimons encore un monde pareil, ce ne sont plus les joies, mais les plaies que nous aimons. Rome elle-même, qui paraissait autrefois la maîtresse du monde, nous voyons à quel état elle est réduite. Accablée par d'immenses et innombrables douleurs, la désolation des citoyens, l'oppression des ennemis, les ruines sans fin, nous voyons accompli en elle ce que notre prophète nous a prédit contre Samarie. Il n'y a plus de sénat, le peuple a péri ; et encore, dans le peu qui reste, les douleurs et les gémissements se multiplient chaque jour. Telle qu'une victime consumée dans la chaudière, au point qu'il ne lui reste ni chair, ni os, Rome est détruite par le feu. Et ce que nous disons du dépérissement de Rome, nous le voyons dans toutes les villes du monde. Les unes, en effet, sont désolées par la peste, les autres consumées par le glaive, les autres tourmentées par la faim, les autres englouties dans les entrailles de la terre (1727)..... Que personne ne me blâme donc si, après ce discours, je cesse de parler ; car, comme vous le voyez tous, nos tribulations se sont accrues ; de toutes parts nous sommes environnés de glaives, de toutes parts nous sommes menacés de la mort. Les uns reviennent à nous les mains coupées, et nous annoncent que les autres ont été tués ou emmenés captifs. Je suis forcé de suspendre l'explication du prophète, parce que mon âme est ennuyée de la vie (1728). »

Cependant Rome, avec sa faible garnison, se défendit comme elle put. Le roi lombard, voyant la difficulté de l'entreprise, touché peut-être des prières et des présents que le généreux Pontife savait employer à propos pour le bien de son peuple, se retira et laissa les Romains en paix. Au milieu de ces guerres, le Pape entretenait une correspondance active avec la pieuse reine Théodelinde, ce qui contribua beaucoup à rendre son époux Agilulfe, tout arien qu'il était, favorable aux Catholiques de ses Etats, et à lui faire embrasser enfin la foi orthodoxe.

L'an 593, à la mort de leur évêque Laurent, le clergé et le peuple de Milan, d'une voix unanime, choisirent pour lui succéder le prêtre Constantius. (*Voy.* cet article.) Il fallut toute la fermeté et l'adresse de Grégoire pour apaiser les troubles suscités par cette élection. Ce fut vers la même époque que le saint Pape écrivit ses Dialogues et les envoya à la reine Théodelinde. Cet ouvrage peut être considéré comme le principal moyen dont Dieu se servit pour la conversion d'Agilulfe et de sa nation.

X. Voici comment Grégoire rapporte l'occasion qui lui fit entreprendre cet écrit : « Un jour, accablé de l'importunité de quelques gens du monde qui exigent de nous, en leurs affaires, ce que nous ne leur devons point, je me retirai dans un lieu écarté, où il me fût possible de considérer librement tout ce qui me déplaisait dans mes occupations. Ce lieu de retraite était mon monastère de Saint-André. Comme j'y étais assis très-affligé et gardant un long silence, j'avais auprès de moi le diacre Pierre, mon ami depuis la première jeunesse et le compagnon de mes études sur l'Ecriture sainte. Me voyant dans l'affliction, il me demanda si j'en avais quelque nouveau sujet. Je lui répondis : Ma douleur est vieille par l'habitude que j'en ai formée, et nouvelle en ce qu'elle augmente tous les jours. Je me souviens de ce qu'était mon âme dans le monastère, au-dessus de toutes les choses périssables, uniquement occupée des biens célestes, sortant de cette prison de son corps par la contemplation, désirant la mort que la plupart regardent comme un supplice, et l'aimant comme l'entrée de la vie et la récompense de son travail. Maintenant, à l'occasion du soin des âmes, je suis

(1725) Lib. IX, epist. 100.
(1726) *Ibid.*, epist. 99.
(1727) Præf., lib. II, hom. 6.
(1728) Lib. II, hom. 10.

chargé des affaires séculières ; et, après m'être répandu au dehors par condescendance, je reviens plus faible à mon intérieur. Le poids de mes souffrances augmente par le souvenir de ce que j'ai perdu ; mais à peine m'en souvient-il ; car, à force de déchoir, l'âme en vient jusqu'à oublier le bien qu'elle pratiquait auparavant. Pour surcroît de douleur, je me souviens de la vie de quelques saints personnages qui ont entièrement quitté le monde, et leur élévation me fait mieux connaître la profondeur de ma chute.

« Je ne sais, répondit Pierre, de qui vous voulez parler ; car je n'ai pas ouï dire qu'il y ait eu en Italie des hommes d'une vertu extraordinaire, du moins qui aient fait des miracles. Je repris : Si je voulais raconter seulement ce que j'en sais, soit par moi-même, soit par des témoins d'une probité et d'une fidélité reconnues, le jour ne me suffirait pas. »

Là-dessus, Pierre le pria de lui raconter quelques-uns de ces faits pour l'édification de ceux qui sont plus touchés par les exemples que par les préceptes. Grégoire y consentit, et ajouta : « Pour ôter tout sujet de doute, je marquerai sur chaque fait de qui je l'ai appris : en quelques-uns, je rapporterai leurs propres paroles ; en d'autres, je me contenterai d'en rendre le sens, parce que leur langage serait par trop rustique (1729). »

Les *Dialogues* de saint Grégoire sont un recueil, en quatre livres, des vies et des miracles des Pères d'Italie. Le second livre est consacré tout entier à la vie de saint Benoît. Ce qu'il eut surtout en vue dans le quatrième, ce fut de fortifier la foi des faibles à l'immortalité de l'âme et à la résurrection des corps. Plusieurs en doutaient, même dans le sein de l'Eglise. Il avoue, dans un de ses sermons, qu'il avait eu autrefois des doutes sur ces deux points (1730). Or, pour fortifier la foi sur l'une et l'autre vérité, il n'y avait rien de plus propre que les miracles opérés aux tombeaux des saints, d'autant plus que les païens qui restaient à convertir, surtout en Italie, n'étaient, pour la plupart, que des serfs rustiques, ou des soldats barbares. A ces âmes simples et grossières, Dieu envoyait plus volontiers qu'à d'autres des miracles, comme moyen plus court et plus efficace pour les convertir.

On a reproché à saint Grégoire une crédulité puérile dans le récit des faits miraculeux ; mais ce Pontife qui a montré assez quelle était la solidité et la grandeur de son esprit, jugeait autrement que ces critiques qui refusent à Dieu le droit de faire des miracles dont ils ne peuvent se rendre compte ; il savait que la vie des saints, vie toute surnaturelle, doit renfermer des faits d'un ordre plus élevé que ceux des biographies ordinaires. Un historien l'a dit avec beaucoup de raison : « En réduisant la vie des saints aux proportions d'une existence ordinaire, comme on l'a trop fait depuis l'invasion du protestantisme en Europe, on méconnaît l'esprit de la foi, et on ne s'écarte pas moins de la vérité historique, qu'en acceptant trop légèrement les légendes transmises de siècle en siècle par les traditions populaires (1731). » Ce n'est point, d'ailleurs, à de telles sources que Grégoire a puisé : il ne s'appuie, comme il le dit lui-même, que sur des témoignages dignes de foi. Les miracles qu'il rapporte avaient été opérés ou sur des Lombards, ou en leur présence. Comme cette nation n'était entrée en Italie que depuis trente ans au plus, il leur était facile de vérifier la véracité de ces faits. Certes, il fallait que Grégoire en fût bien sûr pour les leur rappeler ainsi publiquement.

XI. La grande préoccupation du Pontife était alors la conclusion de la paix avec les Lombards. C'est pourquoi l'exarque Romanus, dont l'avarice et l'ambition trouvaient leur compte à traîner la guerre en longueur, le calomnia à la cour de Constantinople. Maurice, prévenu, lui reprocha dans une lettre de s'être laissé prendre aux fallacieuses promesses d'Ariulfe, et d'avoir représenté à la cour, ainsi qu'à l'exarque, des choses qui n'étaient pas vraies. Voici la réponse que fit le grand Pape à Maurice et à son fils Théodose : on n'y admire pas moins son humilité singulière, ainsi que l'adresse avec laquelle il sait soutenir sa dignité sans manquer d'égards à celui qui était le prince temporel de Rome.

« Grégoire à Maurice Auguste. Dans leurs ordres sérénissimes, la piété de mes seigneurs, tout en m'épargnant, ne m'a pas épargné du tout ; car, sous le nom de simplicité, elle m'y appelle poliment un sot. Dans l'Ecriture sainte, quand la simplicité se prend en bonne part, elle est presque toujours associée à la prudence et à la droiture. Il est écrit de Job : *C'était un homme simple et droit.* Saint Paul nous donne cet avis : *Soyez simples dans le mal et prudents dans le bien.* La Vérité elle-même nous dit : *Soyez prudents comme des serpents et simples comme des colombes ;* nous faisant entendre que c'est une chose très-inutile que la simplicité sans la prudence, ou la prudence sans la simplicité. Lors donc que, dans les ordres sérénissimes de mes seigneurs, l'on me représente comme la dupe d'Ariulfe et qu'on m'appelle simple sans y joindre la prudence, il est hors de doute que c'est m'appeler un sot : ce qu'au reste moi-même j'avoue être ; car lors même que votre piété ne le dirait pas, les choses mêmes le crient tout haut. En effet, si je n'avais été un sot, jamais je ne me serais exposé à souffrir tout ce que j'endure en ce lieu parmi les glaives des Lombards. Quant au témoignage que j'ai rendu d'Ariulfe, qu'il a été prêt à s'arranger de tout cœur avec la république, ne pas m'en croire, c'est me reprocher d'avoir menti : mais, ne fussé-je pas Pontife, je sais que c'est faire à un Pontife une grave injure de le croire menteur quand

(1729) Prolog. in *Dial.*
(1730) Hom. 26, *in Evang.*
(1731) L'abbé Darras, *Hist. gén. de l'Eglise.*

il dit vrai. Au reste, je sais depuis longtemps qu'on croit plus Nardulphe (1732) que moi. On a plus de confiance dans le premier venu que dans mes assertions.

« Si encore la captivité de mon pays n'augmentait pas chaque jour et à chaque instant, je tairais le mépris et les risées dont je suis l'objet; mais ce qui m'afflige profondément, c'est que l'imputation qu'on me fait du crime de fausseté est précisément ce qui met chaque jour l'Italie captive sous le joug des Lombards. Faute d'en croire mes avis, on laisse les forces des ennemis s'accroître continuellement. Je dirai tout au très-pieux empereur: Pensez de moi tout le mal qu'il vous plaira, mais ne prêtez pas facilement l'oreille à tout le monde sur l'intérêt de la république et la perte de l'Italie, et croyez aux effets plus qu'aux paroles. »

Grégoire insiste ensuite sur le respect dû aux évêques, même par les princes, qui sont leurs maîtres temporels, et se plaint des afflictions qu'il venait d'éprouver coup sur coup de la part de l'empereur. « D'abord on m'a dérobé la paix que j'avais faite avec les Lombards de la Toscane, sans qu'il en coûtât rien à la république; ensuite, la paix rompue, on a dégarni Rome de soldats. Les uns ont été tués par les ennemis, les autres ont été placés à Narni et à Pérouse: pour garder Pérouse, on a laissé Rome à l'abandon! Une affliction plus grande a été l'arrivée d'Agilulfe. De mes yeux, je voyais des Romains, liés avec des cordes par le cou, comme des chiens, conduits en France pour être vendus. Et parce que nous avons échappé aux mains de l'ennemi, par la protection de Dieu, nous qui étions dans la ville, on a cherché à nous faire paraître coupable, sous prétexte que le blé y avait manqué; comme si, dans cette ville, on pouvait en garder longtemps une quantité considérable, ainsi que je l'ai marqué en détail dans un autre mémoire. Quant à moi, je ne suis nullement troublé; car, ma conscience m'en est témoin, je suis prêt à souffrir toutes les adversités, pourvu que ce soit avec le salut de mon âme. Mais je n'ai pas été médiocrement affligé pour le préfet Grégoire et pour le maître de la milice Castorius, qui ont fait avec zèle tout ce qui était possible, et ont enduré des fatigues excessives pour veiller à la garde de la ville, et qui, après tout cela, se sont vus punir grièvement par l'indignation des maîtres. Je vois clairement en cela que ce n'est pas leur conduite, mais ma personne qui leur fait tort. Ayant travaillé avec moi dans l'affliction, ils sont affligés avec moi après le travail.

« Quant à ce que la piété de nos maîtres me menace du redoutable jugement de Dieu (1733), je les prie, par ce même Seigneur Tout-Puissant, de ne pas le faire davantage; car nous ignorons encore ce que chacun y sera. Et l'Apôtre nous dit: ***Ne jugez pas avant le temps, mais attendez que le Seigneur vienne, qui illuminera les secrets des ténèbres, et manifestera les pensées des cœurs.*** Je vous dirai cependant que moi, pécheur indigne, je présume plus de la miséricorde de Jésus, qui doit venir, que de la justice de votre piété. Il y a bien des choses que les hommes ignorent sur son jugement: peut-être qu'il blâmera ce que vous louez, et louera ce que vous blâmez. Dans cette complète incertitude, je retourne aux seules larmes, et je prie ce Dieu tout-puissant qu'il vous régisse lui-même de telle sorte qu'à ce terrible jugement, il vous trouve exempt de tout péché, et qu'il m'accorde, à moi, de plaire aux hommes, si cela est nécessaire, de manière à ne pas perdre son éternelle grâce (1734). »

Il fallait un gouvernement bien aveugle pour repousser les assertions de Grégoire, surtout quand elles étaient appuyées de preuves comme celles-ci: « Voici déjà vingt-sept ans que nous vivons à Rome parmi les glaives des Lombards. Dire combien chaque jour cette Eglise leur donne, pour que nous puissions vivre parmi eux, c'est chose impossible. Je dirai seulement que, comme les empereurs ont un trésorier à Ravenne pour payer l'armée, je suis leur trésorier à Rome pour payer les Lombards, sans compter que cette Eglise sustente en même temps les clercs, les monastères, les pauvres et le peuple (1735). »

Les efforts du Pontife pour arriver à la paix ne furent pas mieux récompensés en Italie qu'à Byzance. Une nuit, à Ravenne, on afficha un libelle diffamatoire contre lui et son notaire Castorius, comme si l'un et l'autre ne sollicitaient la paix que par de mauvais motifs. Grégoire en écrivit à l'archevêque, au clergé, à la noblesse, aux soldats et au peuple de cette ville, ordonnant de publier l'excommunication contre l'auteur et le complice du libelle, à moins qu'il ne se fît connaître, et ne donnât des preuves de ce qu'il avançait. Que si l'auteur ou le complice était du nombre de ceux auxquels il écrivait, le Pape retranchait à son égard, les vœux et les prières qu'il faisait pour tous. La lettre est du mois d'avril 594.

La guerre continuait en Campanie, et beaucoup de Napolitains tombèrent aux mains des Lombards. Le charitable Pontife s'empressa d'envoyer au sous-diacre Anthémius, son agent à Naples, une forte somme destinée au rachat de ceux qui ne pouvaient payer leur rançon (1736). A Crotone, les mêmes désastres provoquèrent de Grégoire une égale charité (1737). Rome elle-même eut beaucoup à souffrir pendant cette campagne, et chaque jour elle voyait quelques-uns de

(1732) Nardulphe était un Lombard qui avait passé du côté des Grecs.

(1733) Il est plaisant de voir l'empereur byzantin prêcher au Souverain Pontife les jugements de Dieu. Il ne l'est pas moins de voir de nos jours nos hommes d'Etat, si forts en dogme et en morale, tracer à l'Eglise la ligne de conduite qu'elle devrait suivre (selon eux).

(1734) Lib. v, epist. 40.

(1735) Lib. III, epist. 21.

(1736) Lib. VI, epist. 35.

(1737) Lib. VII, epist. 26.

ses habitants pillés, mutilés ou tués par les Lombards (1738). Enfin, vers l'année 598, l'exarque Romanus eut pour successeur Callinique, homme animé d'un sincère désir du bien public. Cet heureux changement fit redoubler d'efforts à Grégoire, et la paix, appelée par des vœux si ardents, fut enfin conclue en 599. Du moins, on donna le nom de paix à une trêve d'assez longue durée, et l'Italie put respirer un peu.

XII. Nous l'avons déjà vu, les sollicitudes temporelles ne faisaient point oublier à Grégoire les intérêts spirituels. Disons quelques mots de ce qu'il fit pour l'Italie sous ce dernier rapport.

Par suite des guerres et des révolutions, bien des Eglises étaient sans évêque, et quelquefois sans prêtre. Le vigilant successeur de saint Pierre pourvoyait ces Eglises de pasteurs, ou bien les unissait à d'autres, soit pour un temps, soit pour toujours. Quelquefois il transférait le siége épiscopal d'une ville ruinée ou trop exposée dans une autre ville enclose de murailles, où le pasteur et le troupeau fussent à l'abri des Lombards. Il agit de même pour quelques monastères.

Sa charité savait découvrir et soulager toutes les souffrances. Ayant appris que l'évêque de Clusium avait été malade, et se trouvait encore bien faible, il lui écrivit pour compatir à ses peines, et lui envoya un cheval, pour lui éviter des fatigues pendant sa convalescence (1739). Informé qu'un autre évêque manquait de vêtements d'hiver, il lui en envoie sans délai, par l'entremise de l'évêque de Pérouse, auquel il recommande de l'informer au plus tôt de l'époque où la commission aurait été faite (1740).

Dans ces temps de révolutions, il n'était pas rare de voir les plus hauts personnages tomber dans l'infortune. Maurilion, préfet de Ravenne, se vit réduit, en sortant de charge, à se réfugier dans l'Eglise, quoique nullement coupable. Il trouva dans le Pape un protecteur zélé de son innocence, et lui dut de rentrer dans la vie privée, sinon avec la fortune, du moins avec l'honneur.

Bien qu'ami de l'évêque Jean de Ravenne, auquel il avait adressé son *Pastoral*, Grégoire ne négligeait pas de reprendre, dans l'occasion, ce qu'il trouvait de défectueux en lui. C'est ainsi que doit agir un ami véritable. Il lui donna pour successeur le prêtre Marinien, envers lequel il se comporta de même. Parmi les avis qu'il lui fait donner par l'entremise de l'abbé Secondin, les lignes suivantes méritent d'être méditées par tous les pasteurs des âmes : « Qu'il ne croie pas qu'il lui suffise de lire, de prier et de se tenir en retraite, s'il n'est libéral envers les pauvres, ne fait de bonnes œuvres de ses mains, et ne regarde la misère d'autrui comme la sienne propre : autrement, il n'a qu'un vain nom d'évêque (1741). »

Si Grégoire maintenait avec fermeté les priviléges du clergé, il ne permettait jamais que le clergé empiétât sur les droits de qui que ce fût. En 599, Fortunat, évêque de Naples, fut accusé devant le Pape de s'être emparé des portes et des aqueducs de la ville, au mépris des droits du peuple et du maire Théodore : cette conduite avait divisé toute la population. Grégoire écrivit à Maurentius, maître de la milice, pour lui reprocher de n'avoir point empêché cette usurpation (1742). Il rappela aussi l'évêque à son devoir, et lui enjoignit d'envoyer à Rome une personne de confiance qui pût défendre sa cause, afin que le Saint-Siége, par sa sentence, mît fin à cette division déplorable (1743). Comme l'évêque n'envoya qu'une lettre évasive, il le condamna préliminairement à rendre les portes au maire Théodore, et l'aqueduc au sénateur Rustique (1744). Pascase, successeur de Fortunat, donna encore moins de consolation au Pontife. Mais la vigilance et la fermeté de celui-ci ne firent défaut dans aucune occasion, et, grâce à lui, la discipline fut remise en vigueur dans l'Eglise de Naples.

L'Eglise de Milan, gouvernée alors par le saint évêque Constantius (*voy.* cet article, tom. III, col. 1531), faillit être désolée par le schisme ; voici à quelle occasion : Constantius avait envoyé au Pape sa confession de foi ; et, quoiqu'il n'y fût point parlé des *trois chapitres* (1745), trois évêques de sa province firent courir le bruit qu'il s'était obligé par écrit à les condamner, et par là même, suivant eux, à condamner le concile de Chalcédoine. Sous ce prétexte, ils se séparèrent de la communion de Constantius, et persuadèrent à la reine Théodelinde de s'en séparer aussi. A cette nouvelle, Grégoire écrivit en même temps deux lettres à Constantius, la première pour lui seul, où il lui dit : « Vous savez s'il a été parlé entre nous des *trois chapitres*, quoique Laurent, votre prédécesseur, en eût envoyé au Siége apostolique une condamnation très-expresse, à laquelle souscrivirent les plus nobles, et moi entre autres, comme étant alors préteur de Rome. » La seconde lettre était destinée à être montrée aux évêques qui s'étaient séparés. Le Pape y déclare encore qu'il n'a point été fait mention des *trois chapitres* entre lui et Constantius, et proteste, en sa conscience, qu'il conserve la foi du concile de Chalcédoine, et n'ose rien ôter ni ajouter à sa définition, anathématisant quiconque croit plus ou moins. Puis il conclut : « Celui qui n'est pas content de cette déclaration, n'aime pas

(1738) Lib. VI, epist. 60.
(1739) Lib. X, epist. 45.
(1740) *Ibid.*, epist. 50.
(1741) Lib. VII, epist. 43.
(1742) Lib. IX, epist. 69.
(1743) *Ibid.*, epist. 104.
(1744) Lib. X, epist. 24 et 25.
(1745) On désigne sous ce nom les écrits de Théodore de Mopsueste, d'Ibas et de Théodoret. *Voy.* ces articles, et, de plus, celui qui est consacré au concile de Chalcédoine.

tant le concile de Chalcédoine qu'il hait l'Eglise notre Mère (1746). »

Dans une autre lettre au même évêque, nous remarquons les lignes suivantes : « Quant au concile de Constantinople, que plusieurs nomment le *cinquième*, vous devez savoir qu'il n'a rien décidé contre les quatre précédents; car on n'y a point traité de la foi, mais seulement de quelques personnes, ce dont il n'y a rien dans le concile de Chalcédoine. Seulement, après avoir fait les canons, l'on souleva quelques disputes sur ces personnes, ce qu'on examina dans la dernière action. » Ces paroles montrent clairement que saint Grégoire ne comptait pour actes du concile de Chalcédoine que les sept premières actions, comprenant la définition de foi et les canons, et qu'il regardait tout le reste comme des affaires particulières et sans conséquence pour l'Eglise universelle.

Enfin, le saint Pontife n'épargna aucune démarche pour arrêter ce schisme naissant, et fut assez heureux pour décider la reine Théodelinde, ainsi que les trois évêques dissidents, à revenir à la communion de Constantius.

XIII. La question mal comprise des *trois Chapitres* causa encore des troubles assez graves dans l'Istrie, dont Aquilée était la métropole. Sévère, qui occupait le siége de cette ville, avait bien embrassé la communion de Jean de Ravenne et souscrit à la condamnation des *trois Chapitres;* mais, de retour dans la province, il fut entraîné dans le schisme par ses suffragants. Dès le commencement de son pontificat, Grégoire témoigna à l'évêque d'Aquilée la peine que lui causait une pareille conduite, et lui ordonna de se présenter avec ses adhérents au concile de Rome qui devait juger leur affaire. C'était au mois de novembre 590. Suivant la coutume de ceux qui ont une mauvaise cause, les évêques d'Istrie, redoutant le jugement canonique de l'Eglise, implorèrent l'appui de la puissance séculière. Ils prièrent l'empereur de suspendre cette affaire jusqu'à l'entière pacification de l'Italie, afin qu'il pût en prendre connaissance lui-même. Ils y intéressèrent sa politique, en lui disant que, s'il n'accédait à leur demande, l'Eglise d'Aquilée se détacherait vraisemblablement de l'empire, pour recourir aux archevêques gaulois, ainsi qu'avaient déjà fait trois autres Eglises de la même province. D'après leurs insinuations soutenues de présents considérables, Maurice écrivit au Pape, et, suivant son expression plus tyrannique que chrétienne, lui *ordonna* de surseoir à cette affaire. Grégoire ne craignit pas de lui répondre avec le zèle et la liberté d'un Pontife (1747).

Les évêques d'Istrie écrivirent également au Pape. Ils parlaient de la persécution qu'ils avaient à souffrir; ils disaient que, depuis la condamnation des *trois Chapitres*, l'Italie éprouvait plus de calamités qu'aucune autre contrée. Le Pontife leur répondit avec beaucoup de charité qu'il avait reçu leur lettre avec une grande joie, mais que sa joie serait encore bien plus grande, s'il apprenait leur retour à l'unité. Il leur fait observer que les persécutions que l'on endure par sa faute ne profitent point au salut, et ne donnent droit à aucune récompense. Pour les désabuser de leurs préventions, il leur envoie le mémoire de son prédécesseur le Pape Pélage II sur la condamnation des *trois Chapitres*, afin que, déposant tout esprit d'orgueil, ils reviennent plus vite à l'Eglise, leur Mère, qui les attend chaque jour (1748).

Deux des évêques schismatiques témoignèrent le désir de venir le trouver, et de recevoir des explications de sa bouche, mais ils redoutaient un châtiment corporel. Grégoire leur adressa une lettre pleine de bonté paternelle, où il les presse de venir à lui en toute confiance, eux et tous ceux qui en auraient la volonté. Il promet de les satisfaire pleinement, et, soit que Dieu leur fasse la grâce de se réunir à lui, soit que, par malheur, ils persévèrent dans le schisme, il s'engage à les renvoyer chez eux sans aucun mal (1749).

Grâce à ces efforts de la charité pontificale, un grand nombre d'Istriens se réunirent à l'Eglise romaine; mais souvent les agents du gouvernement impérial entravèrent son zèle. En voici un exemple :

Vers l'an 598, l'évêque de Caprite (1750), petite île au fond du golfe de Venise, voulut rentrer dans le sein de l'Eglise catholique avec tout le peuple, et présenta, dans ce but, une requête à l'exarque Callinicus. Mais l'exarque avait un majordome, nommé Justin, qui favorisait le schisme. Saisi de la requête de l'évêque, il la vendit aux schismatiques, et prétendit ensuite l'avoir perdue. Par son conseil, l'exarque envoya au Pape l'ordre donné par l'empereur de laisser en repos les schismatiques d'Italie; de plus, grâce aux menées de Justin, l'évêque de Caprite, qui avait demandé la réunion, finit par n'en plus vouloir. Mais son peuple, persévérant toujours dans la même résolution, envoya demander au Saint-Siége un autre évêque. Sur quoi Grégoire écrivit à Callinicus en ces termes : « Votre Excellence a dû considérer que cet ordre, outre qu'il a été surpris, ne vous ordonne pas d'empêcher de se réunir à l'Eglise ceux qui en ont le désir, mais de ne pas forcer ceux qui ne le veulent pas. » Il écrivit en même temps à Marinien, évêque de Ravenne, d'exhorter l'évêque de Caprite à suivre l'exemple de son peuple. « S'il refuse, ajoute-t-il, ordonnez un autre évêque à sa place, et comptez cette île dans votre province jusqu'à ce que les évêques d'Istrie reviennent à l'union (1751). »

Citons encore un trait du grand Pontife

(1746) Lib. IV, epist. 2 et 4.
(1747) *Acta SS.*, 5 Febr. *De S. Ingen.* Greg., lib. I, epist. 16; lib. II, epist. 46.
(1748) Lib. II, epist. 51.
(1749) Lib. II, epist. 46.
(1750) Aujourd'hui Caorla.
(1751) Lib. IX, epist. 9 et 10.

relativement à la question qui nous occupe : L'évêque de Milan, Constantius, exhortait les clercs de Côme à se réunir à l'Eglise. Ils répondirent que la manière dont on les traitait ne les y attirait pas; que plusieurs catholiques retenaient leur bien injustement, entre autres l'Eglise romaine, qui avait usurpé sur eux une certaine terre. Le saint Pape, informé de ce fait par Constantius, lui fit cette réponse : « Si cette terre leur appartient, nous voulons qu'elle leur soit rendue, quand même ils ne se réuniraient pas à l'Eglise, et, s'ils s'y réunissent, nous sommes prêt à la leur abandonner, quand même ils n'y auraient aucun droit; car nous ne voulons leur laisser aucun prétexte de demeurer dans le schisme (1752). » C'était chose difficile de résister à une charité aussi magnanime.

XIV. Une province voisine, la Dalmatie, fut aussi pour Grégoire un sujet de pénibles préoccupations. L'évêque de Salone, Natalis, avait forcé Grégoire à lui écrire entre autres choses : « Vous souffrez avec peine que je vous aie réprimandé de vos somptueux repas; et moi qui suis au-dessus de vous par ma place, quoique non par mes mœurs, je suis prêt à recevoir la correction de tout le monde; et je ne compte pour amis que ceux dont les discours me font effacer les taches de mon âme avant la venue du Juge terrible (1753). »

A la mort de ce prélat, arrivée en 593, le saint Pape s'empressa d'écrire au sous-diacre Antonin, administrateur du patrimoine de Saint-Pierre en Dalmatie. « Avertissez incessamment le clergé et le peuple de la ville d'élire unanimement un évêque, et envoyez-nous le décret d'élection, afin que l'évêque soit ordonné de notre consentement, comme dans les temps anciens. Prenez garde surtout qu'il n'y ait, dans cette action, ni présents donnés, ni protection de personnes puissantes; car celui qui est élu par cette voie est obligé d'obéir à ses protecteurs, aux dépens des biens de l'Eglise et de la discipline (1754). »

On donna pour successeur à Natalis l'archidiacre Honorat, qu'il avait injustement persécuté. Le Pape approuvait fort cette élection; mais elle souleva quelques oppositions, et les évêques de la province préférèrent à Honorat un nommé Maxime, qu'ils regardaient comme plus traitable, plus favorable à leurs passions, et qui s'empara violemment du siége qu'il avait usurpé. Grégoire se montra, dans cette déplorable affaire, admirable de grandeur, de fermeté et de modération : c'est ainsi qu'il obtint enfin la soumission de l'intrus.

Plusieurs évêques illyriens, chassés de leurs siéges par la guerre, se retirèrent chez ceux de leurs collègues qui étaient demeurés en place. L'empereur l'avait ainsi voulu, et avait ordonné de plus que ceux-ci se chargeraient de leur subsistance. Grégoire engagea tous les évêques d'Illyrie de s'acquitter de ce devoir, non-seulement pour obéir à l'empereur, mais plus encore pour obéir à Dieu, qui nous oblige de donner des secours temporels même à nos ennemis, quand l'occasion s'en présente. Le Pape déclara toutefois que ces évêques dépouillés n'auraient aucune autorité dans les églises qui leur donneraient asile (1755). Dans l'article ADRIEN, évêque de Thèbes (tom. I, col. 366 et suiv.), on verra des preuves de l'amour singulier qu'avait Grégoire pour la justice, et du zèle avec lequel il maintenait la discipline ecclésiastique.

XV. Sa vigilance pastorale se portait spécialement sur Constantinople. Nous ne nous occuperons point ici de la fermeté avec laquelle il résista aux prétentions de Jean le Jeûneur, qui s'était arrogé le titre de patriarche œcuménique. Nous consacrons un article spécial à ce personnage. Grégoire dut soutenir le même débat contre Cyriaque, successeur de Jean le Jeûneur sur le siége de Constantinople. Et comme l'empereur engageait le Pape à ne pas faire de scandale pour ce qu'il appelait une affaire de rien, Grégoire lui répondit : « J'aurais été bien indiscret, si je n'avais su distinguer ce qui est nécessaire pour conserver l'unité de la foi et la concorde ecclésiastique d'avec ce que je dois faire pour réprimer l'orgueil.... Il y a des titres frivoles qui ne laissent pas d'être pernicieux. L'Antechrist se dira dieu: ce n'est qu'une syllabe, et c'est le comble de l'impiété. Or, je dis hardiment que quiconque se dit évêque universel est un précurseur de l'Antechrist, en s'élevant au-dessus des autres. »

Les Grecs concluront plus tard que ce titre d'évêque universel ne *convient plus* au Pontife romain, depuis que l'empire a passé de Rome à Byzance; comme si l'autorité et la hiérarchie de l'Eglise ne venaient pas de Jésus-Christ, mais des Césars! Voilà comment ce titre frivole, qui paraissait à l'empereur Maurice un mot de néant, cachait tout le système de l'Antechrist. Le Pape seul s'en apercevait. Il semblait y prévoir dès-lors la chute du Christianisme en Orient et la domination antichrétienne de Mahomet.

Le saint Pontife eut occasion de montrer sa fermeté à l'égard de l'empereur lui-même. Maurice, on ne sait au juste en quelle année, avait porté un décret qui défendait à tous les officiers civils ou militaires, actuellement en charge, d'entrer dans la cléricature ou dans l'état monastique. Grégoire demanda que cette ordonnance fût modifiée. Il consentait à ce que l'on n'admît les employés publics à la vie religieuse qu'après la reddition de leurs comptes; mais il rejetait complétement l'article relatif aux militaires, comme contraire à la loi de Dieu et au salut des âmes. Il en écrivit d'abord à

(1752) Lib. IX, epist. 53.
(1753) Lib. II, epist. 5.
(1754) Lib. II, epist. 52.
(1755) Lib. I, epist. 27.

tous les évêques d'Illyrie et de Sicile : « La loi que le très-pieux empereur a rendue, afin d'empêcher que ceux qui sont engagés dans la milice ou les administrations publiques, n'embrassent l'état ecclésiastique, ou ne fassent profession dans les monastères, afin de se dérober à la responsabilité de leurs fonctions; cette loi, dis-je, je m'empresse de l'envoyer à votre fraternité, vous exhortant surtout à ne pas recevoir précipitamment dans le clergé de votre Eglise ceux qui sont impliqués dans les charges du siècle; car, comme les gens reçus de la sorte ne vivent pas autrement sous l'habit ecclésiastique qu'ils vivaient antérieurement, ce n'est pas à quitter le monde qu'ils aspirent, mais seulement à y changer de position. Que s'il s'en présente à des monastères, il ne faut aucunement les recevoir qu'ils n'aient été déchargés des comptes publics. Que s'il s'y présente des militaires, il ne faut pas les recevoir sans précaution et sans avoir soigneusement examiné leur vie. Conformément à la règle, on doit les éprouver trois ans; puis, par l'autorité de Dieu, les admettre à l'habit monastique. Ceux qui, éprouvés de la sorte, travaillent à faire pénitence de leurs fautes passées, on ne doit point, pour leur salut éternel, les refuser à la profession. Le très-chrétien empereur lui-même, croyez-moi, ne fait point de difficulté là-dessus, et consent volontiers à la profession de ceux qu'il saura n'être point impliqués en des comptes publics (1756). »

Quant à Maurice, voici ce que lui écrit Grégoire, non comme Pontife, mais en qualité d'ami, pour lui faire comprendre le vice de sa loi. Après avoir donné son approbation au premier article, il ajoute : « Mais j'ai été fort étonné de ce que vous défendez à ceux qui ont administré les affaires publiques d'embrasser la vie religieuse; car le monastère peut rendre leurs comptes et payer leurs dettes. La défense que la même loi fait aux soldats d'embrasser la vie monastique, m'épouvante pour vous, je le confesse. C'est fermer à plusieurs le chemin du Ciel; car, bien que l'on puisse vivre saintement dans le siècle, il y en a beaucoup qui ne peuvent être sauvés sans tout quitter. Moi, qui parle ainsi à mes maîtres, que suis-je, sinon un ver de terre? Toutefois, je ne puis m'empêcher de leur parler, voyant cette loi opposée à Dieu. Car la puissance vous a été donnée d'en haut sur tous les hommes, pour aider les bons désirs, élargir la voie du Ciel, et faire servir le royaume terrestre au royaume céleste. Et cependant on dit tout haut que quiconque sera enrôlé une fois au service de la terre, ne pourra servir Jésus-Christ avant que son temps soit expiré, ou qu'il ait reçu son congé comme invalide. Voici les paroles que Jésus-Christ vous adresse par ma bouche : De secrétaire, je vous ai fait capitaine des gardes, puis César, puis empereur et père d'empereurs. J'ai soumis à votre puissance mes prêtres et vous retirez de mon service vos soldats? De grâce, seigneur, répondez à votre serviteur ce que vous répondrez à votre maître, quand il viendra vous juger et vous parler ainsi!..... Ah! je vous en conjure par ce Juge terrible, qui est prêt à venir, de ne pas obscurcir devant Dieu tant de larmes que vous répandez, tant de prières, de jeûnes et d'aumônes que vous faites; mais d'adoucir et de changer cette loi. Pour moi, soumis à vos ordres, je l'ai envoyée dans les diverses parties du monde, et je vous ai représenté qu'elle ne s'accorde point avec la loi de Dieu. J'ai donc rempli mon devoir de part et d'autre, puisque j'ai obéi à l'empereur, et déclaré mes sentiments pour la cause de Dieu (1757). »

Parmi les lettres du grand Pape, il y en a plusieurs de piété ou de direction à l'impératrice Constantine, à Théoctiste, sœur de l'empereur, et à d'autres personnes éminentes de la cour, desquelles il recevait quelquefois des aumônes pour la rédemption des captifs.

XVI. Au mois de juillet 595, Grégoire tint un concile à Rome, auquel assistèrent vingt-trois évêques, et où furent dressés plusieurs canons disciplinaires. Dans un autre concile, dont la date n'est point marquée, le Pape prononce des anathèmes, principalement contre les mariages incestueux, au nombre desquels il compte ceux entre cousins (1758). Dans un troisième, tenu le 5 avril 601, afin de mettre les monastères à l'abri des prétentions de certains évêques, Grégoire, au nom de Jésus-Christ, et par l'autorité de saint Pierre, défend à tout évêque de ne diminuer en rien les biens, les terres, les revenus ou les titres des monastères : s'il s'élève quelque différend à ce sujet, il sera terminé par des arbitres. L'abbé, élu par le consentement libre et unanime de la communauté, aura seul le gouvernement de son monastère, si ce n'est qu'il se rende coupable de quelques fautes contre les canons. L'on ne pourra lui ôter aucun de ses moines, sans son consentement, soit pour gouverner d'autres monastères, soit pour entrer dans le clergé. Défense est faite aux évêques de célébrer des Messes publiques dans les monastères, d'y placer sa chaire et d'y faire le moindre règlement, sinon à la prière de l'abbé, sous la puissance duquel les moines doivent toujours être (1759).

Malgré les affaires qui l'accablaient, Grégoire trouvait encore le temps de s'occuper des détails relatifs aux cérémonies du culte. Il recueillit, en un volume, les prières que les prêtres doivent réciter pendant la célébration de la Messe et pour l'administration des sacrements, ce qui a fait donner à cet ouvrage le nom de *Sacramentaire*. Le Sacramentaire de saint Grégoire est d'ailleurs le même, au fond, que celui de saint Gélase (*voy.* cet article), dont il ne diffère guère que dans le nombre et la variété des collectes ou oraisons. Il nous prouve que l'ordre de la Messe était

(1756) Lib. VIII, epist. 5.
(1757) Lib. III, epist. 65.
(1758) *Appendix*, 1293.
(1759) *Ibid.*, 1294; Labbe, tom. V, p. 1607.

alors le même qu'aujourd'hui, et que les dimanches et fêtes se succédaient dans le même ordre, sauf pour les fêtes ajoutées depuis cette époque. Nous trouvons, en effet, dans le Sacramentaire de saint Grégoire les trois Messes du jour de Noël ; vingt-six pour les dimanches qui suivent la Pentecôte, cinq pour les dimanches qui précèdent Noël. La veille et le jour de l'Assomption de la Très-Sainte Vierge n'y sont point oubliés. A la suite du dimanche de l'octave de la Pentecôte, sont rangées de suite les Messes de tous les saints marqués dans le calendrier romain depuis le 1er juin jusqu'au 21 décembre. Viennent ensuite des Messes pour les veilles de toutes les fêtes, pour le commun des martyrs, des confesseurs et des vierges ; pour la consécration d'une religieuse et d'une abbesse, et plusieurs Messes votives pour toutes sortes de nécessités. Suivent les rites de l'ordination, de la bénédiction de l'eau, d'une maison neuve, des fruits nouveaux ; enfin, ceux de l'ordination et de l'onction des infirmes, etc.

Grégoire ne se contenta pas de régler les prières que l'on devait dire, il fit encore transcrire à part tout ce qui devait se chanter, et en régla le chant. Ce second travail forma son *Antiphonaire*. Il est probable qu'il ne fit encore que corriger et augmenter l'Antiphonaire en usage avant lui dans l'Eglise romaine. Afin de conserver les bonnes traditions du chant, il établit à Rome une école de chantres, qui subsistait encore trois cents ans après lui, et la dota de quelques terres et de deux maisons. Souvent il présidait cette école lui-même, et ne dédaignait pas d'instruire les petits enfants (1760). Des élèves de cette école passèrent en France et en Angleterre, et peu à peu le chant grégorien se répandit dans toute l'Eglise latine. Les chantres que le Pape Adrien (*voy.* cet article) envoya deux siècles plus tard à Charlemagne, sortirent de cette école.

Au reste, Grégoire ne veillait pas moins à réprimer les superstitions, qu'à conserver les saintes cérémonies : nous en avons la preuve par la lettre suivante :

« Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses bien-aimés fils, les citoyens romains. Il m'est parvenu que quelques-uns sèment parmi vous des erreurs, et défendent de travailler le samedi. Qu'en dirai-je, si non que ce sont les précurseurs de l'Antechrist ? Car, à son arrivée, il défendra de travailler et le samedi et le dimanche. Comme il feindra de mourir et de ressusciter, il voudra que le dimanche soit honoré ; et, parce qu'il fera judaïser le peuple, pour ramener le culte extérieur de la loi, et se soumettre la perfidie des Juifs, il voudra qu'on observe le samedi. S'il faut garder à la lettre le précepte du sabbat, il faut donc également offrir les sacrifices charnels et pratiquer la circoncision, contre la défense de saint Paul. Mais l'un et l'autre ne sont plus observés que spirituellement. Ils prétendent aussi qu'il n'est plus permis de prendre un bain le dimanche. Si l'on veut le faire par volupté, nous ne le permettons en aucun jour ; mais, si c'est par nécessité, nous ne le défendons pas même le dimanche ; autrement, il ne faudrait pas, en ce jour, se laver même le visage. Il faut donc, le dimanche, s'abstenir du travail corporel, et s'appliquer à la prière, pour expier les négligences des six autres jours de la semaine (1761). »

XVII. Grégoire n'oubliait point les Eglises des Gaules, ni la nation des Francs. Après avoir nommé saint Virgile, évêque d'Arles (*voy.* cet article), vicaire du Saint-Siége dans les Gaules, il lui écrit, en l'année 595 : « On nous rapporte que, dans la Gaule et la Germanie, on ne donne les ordres sacrés qu'à ceux qui l'achètent par des présents. S'il en est ainsi, je le dis avec larmes et gémissements, l'ordre sacerdotal est déjà tombé intérieurement et il ne pourra longtemps se soutenir à l'extérieur. On nous a aussi parlé d'une autre chose bien détestable. Des laïques, après la mort d'un évêque, reçoivent la tonsure, et sont aussitôt ordonnés évêques. Mais comment celui qui n'a jamais été soldat peut-il devenir chef dans la sainte milice ? Comment pourra-t-il prêcher, celui qui n'a jamais peut-être entendu la prédication ? Comment pourra-t-il corriger les péchés des autres, celui qui n'a pas encore pleuré les siens ? C'est pourquoi il est nécessaire que vous avertissiez notre très-excellent fils, le roi Childebert, d'extirper ces abus de son royaume, afin que le Seigneur le comble de plus grands bienfaits, à proportion du soin qu'il aura d'éviter ce qui lui déplaît, et de pratiquer ce qui lui est agréable.... Nous établissons votre Fraternité notre vicaire dans les Eglises du royaume de notre très-excellent fils Childebert, sans préjudice du droit des métropolitains. Nous vous envoyons aussi le *pallium*, dont vous ne vous servirez qu'à l'église et pendant la Messe. Si quelque évêque veut faire un grand voyage, il ne le pourra sans la permission de votre Sainteté. S'il survient quelque question de foi, ou quelque autre affaire difficile, vous assemblerez douze évêques pour la juger. Si elle ne peut être décidée, vous nous renverrez le jugement (1762). »

Le Pape écrivit en même temps aux autres évêques des Gaules, les exhortant à se soumettre au nouveau vicaire du Siége apostolique, comme les anges du Ciel, quoique sans péché, sont subordonnés les uns aux autres (1763).

(1760) Du temps de Jean, diacre, biographe de saint Grégoire, qui vivait trois siècles après notre Pontife, on conservait avec respect, dans cette école, l'originaire de son *Antiphonaire*, le lit sur lequel il se reposait pendant les leçons, à cause de sa goutte et de ses autres infirmités : plus, une relique peu chère aux écoliers, le fouet dont il menaçait les petits enfants indociles.

(1761) Lib. II, epist. 20.

(1762) Lib. V, epist. 53.

(1763) *Ibid.*, epist. 54.

Au mois de septembre de la même année 595, Grégoire écrivit au roi Childebert, et à la reine Brunehaut, sa mère, une lettre remarquable par l'éloge qu'il y fait du royaume des Francs : « Autant, dit-il, la dignité royale est élevée au-dessus de la condition des autres hommes, autant votre royaume l'est au-dessus des autres royaumes. Être roi n'est point une faveur particulière, car il y en a d'autres qui le sont ; mais être roi catholique, ce que tant d'autres n'ont pas mérité d'être, c'est là un privilége spécial ; car la splendeur de votre foi brille, au milieu des nations infidèles, comme la lumière d'un grand flambeau dans les ténèbres d'une nuit obscure. Tout ce que les autres princes peuvent se glorifier d'avoir, vous l'avez; mais ils n'ont pas le bien principal que vous possédez. Afin donc de les surpasser par les œuvres comme par la foi, que votre excellence se montre toujours bienfaisante envers ses sujets. S'il y a des choses qui vous offensent, ne les punissez point sans discussion. Le moyen de plaire au Roi des rois, c'est-à-dire au Seigneur tout-puissant, est de bien vous persuader que tout ce que vous pouvez ne vous est pas permis pour cela (1764). »

Ces éloges adressés aux princes n'empêchaient pas le vigilant Pontife de signaler les abus qui s'étaient glissés dans plusieurs Eglises de la Gaule, à la faveur des guerres qui désolaient ce pays, et en particulier la simonie. Un concile fut indiqué par lui pour remédier à ces désordres, mais les guerres en retardèrent la réunion. Le Pape redoubla ses instances : « Ayez du zèle pour les intérêts de Dieu, écrivait-il à Brunehaut, et il aura soin des vôtres. Faites assembler un concile pour exterminer la simonie, ainsi que nous vous l'avons recommandé. Immolez à Dieu cet ennemi domestique, afin que vous puissiez vaincre les ennemis étrangers (1765). »

Il tint un langage encore plus pressant dans une autre lettre : « Comme il est écrit que la justice fait la gloire des nations, et le péché la misère des peuples, un royaume n'est jamais bien stable que quand les rois s'appliquent à réprimer les crimes qui viennent à leur connaissance. C'est pourquoi nous croyons devoir vous avertir, dans l'amertume de notre cœur, de ce que nous avons appris par le témoignage de plusieurs personnes. Il y a dans vos Etats des prêtres qui mènent une vie si scandaleuse et si impudique que nous ne pouvons le dire sans douleur, comme vous ne devriez pas l'entendre sans confusion. De peur donc que les péchés des autres n'attirent la colère de Dieu sur nous-même aussi bien que sur votre royaume, nous sommes obligé de nous élever avec zèle pour les corriger, de peur que le crime de quelques-uns ne devienne la perdition de la multitude. Ce sont, en effet, les mauvais prêtres qui causent la ruine des peuples ; car qui intercédera pour les crimes des laïques, si les prêtres, qui sont obligés de le faire, en commettent de plus grands? Mais, puisque ceux qui sont chargés de veiller contre ces scandaleux abus ne se mettent pas en devoir de les retrancher, ayez la bonté de nous en écrire, afin qu'avec votre agrément et par vos ordres nous envoyions une personne sur les lieux, qui puisse, de concert avec les évêques, rechercher et punir les coupables. Pourvoyez par là au salut de votre âme et au bien des peuples que vous gouvernez ; pourvoyez à celui des rois vos petits-fils (1766), auxquels vous désirez un règne heureux. Retranchez ce scandale avant que le Seigneur appesantisse sa main, de peur qu'il ne frappe enfin d'autant plus rudement qu'il a plus longtemps suspendu ses coups (1767). » Le concile réclamé par Grégoire eut lieu, en effet, en l'an 602. On y dressa les règlements que réclamaient les circonstances.

C'est dans cette même année que Brunehaut et son petit-fils, Théodoric ou Thierry, roi de Bourgogne, envoyèrent une ambassade solennelle à Rome. Cette ambassade avait pour but principal de prier le Pape de confirmer et de rendre inviolables, par son autorité apostolique, certains établissements que la reine venait de fonder. Elle avait fait bâtir à Autun, de concert avec l'évêque Syagrius, un hôpital en l'honneur de saint Andoche, et deux monastères, un de filles, dédié en l'honneur de la Sainte Vierge et de saint Jean, l'autre d'hommes, en l'honneur de saint Martin. L'hôpital même était un monastère religieux, dont l'abbé se nommait Sénateur.

Souvenons-nous qu'à cette époque, ni les rois ne se respectaient entre eux, ni les peuples ne respectaient les rois : il n'y avait que l'autorité de l'Eglise, laquelle est de Dieu immédiatement, qui eût une influence réelle sur les esprits : voilà pourquoi Brunehaut et Thierry réclamaient sa sanction. Grégoire, après avoir loué la reine de ce qu'au milieu des troubles et des affaires inséparables d'une régence, elle s'appliquait à ce qui pouvait procurer le bien de la religion avec autant de zèle que si elle n'avait pas eu d'autres soins, lui accorde sa demande avec empressement (1767*).

Le Pape ordonne donc : « 1° Qu'aucun roi ou évêque, ou quelque autre personne que ce soit, ne puisse usurper ni s'approprier, sous aucun prétexte, les biens attribués à l'hôpital de Saint-Martin par Brunehaut et Théodoric, ou qui pourront, dans la suite, lui être donnés par d'autres ; 2° Qu'à la mort de l'abbé de l'hôpital, on ne pourra en ordonner d'autre que celui nommé du consentement des moines ; 3° Que les rois ne pourront jamais recevoir aucun présent pour la nomination de cet abbé ; 4° Qu'on ne pourra le déposer, si ce n'est pour cause de crime, et qu'alors l'évêque d'Autun ne pourra le ju-

(1764) Lib. VI, epist. 5 et 6.
(1765) Lib. XI, epist. 63.
(1766) Théodebert, roi d'Austrasie ; Théodoric, de Bourgogne, et Clotaire II, de Neustrie.
(1767) Lib. XI, epist. 69.
(1767*) *Voy. l'Histoire de S. Léger*, etc., par Dom Pitra, 1 vol. in-8, 1846.

ger seul, mais qu'il appellera six autres évêques avec lui; 5° Que, suivant l'intention des fondateurs, l'abbé lui-même ne pourra être promu à l'épiscopat avant d'être remplacé dans sa charge, de peur qu'il ne détourne les biens de l'hôpital; 6° Qu'aucun religieux ne pourra être tiré du monastère pour être fait évêque, sans le consentement de l'abbé. » L'exécution de ces dispositions fut garantie par la pénalité suivante : « Si quelqu'un des rois, des évêques, des juges ou autres personnes séculières, ayant connaissance de cette constitution, ose y donner atteinte, qu'il soit privé de la dignité de sa puissance et de son honneur, et sache qu'il s'est rendu coupable au tribunal de Dieu. Et s'il ne restitue ce qu'il aura méchamment enlevé, ou ne déplore par une digne pénitence ce qu'il aura fait d'illicite, qu'il soit privé de la communion du Corps et du Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il demeure soumis, dans l'examen éternel, à la sévère vengeance du Très-Haut (1768). »

Ainsi le Pape portait deux peines distinctes : la déchéance et l'excommunication. En prononçant la première, n'outre-passait-il pas ses droits? Des écrivains hostiles au gouvernement pontifical l'ont prétendu; mais, en examinant la question de sang froid, l'on ne saurait être de leur avis. Sans entrer ici dans une longue discussion, réfléchissons seulement : 1° Que Brunehaut et Thierry avaient eux-mêmes sollicité cette sanction, qui était ainsi donnée du consentement même des rois; 2° Que, d'après la constitution même d'un royaume fondé sur les principes du Christianisme, l'excommunication entraînait la déchéance, parce que le roi devait être dans la communion de l'Eglise; 3° Que la suprématie du Pape sur le domaine temporel, suprématie de droit divin, car tout est à Dieu, était universellement reconnue et acceptée : les Souverains Pontifes étaient considérés comme formant le tribunal de la Chrétienté. « Et, dit judicieusement un historien, n'était-ce pas un bonheur pour les rois et les peuples que Dieu eût établi une autorité spirituelle, respectée des peuples et des rois, devant laquelle leurs différends pussent se terminer d'une manière plus pacifique? C'est ce que demandaient Brunehaut et Thierry. Et, de fait, à mesure que l'on vit les peuples et les rois porter leurs différends à ce tribunal spirituel, on vit diminuer et les meurtres des rois et les guerres civiles, c'est-à-dire les meurtres des peuples (1769). »

Les priviléges des monastères de Saint-Martin et de Sainte-Marie sont conçus presque dans les mêmes termes, et sous la même sanction que celui de l'hôpital. Ils sont tous datés du mois de novembre de l'année 602 (1770).

Les ambassadeurs de Brunehaut et de Thierry devaient encore entretenir le Souverain Pontife d'une autre affaire. Il s'agissait de négocier un traité d'alliance entre l'empereur et les Francs, afin de résister aux Avares, qui menaçaient à la fois et l'empire et les Gaules. Grégoire promit son entremise; mais il n'eut pas le temps de commencer des négociations; car, dans le mois même où avait lieu cette ambassade, Maurice perdit et l'empire et la vie.

On pourra voir les autres rapports de Grégoire le Grand avec l'Eglise des Gaules dans les articles Didier, évêque de Vienne (tom. III. col. 1644 et suiv.), Sérénus de Marseille et Virgile d'Aix.

XVIII. Avant de raconter la révolution dont Byzance fut alors le théâtre, et l'attitude que prit le Pape dans cette circonstance, disons quelques mots sur l'accomplissement du vœu le plus ardent de Grégoire, de la conversion de l'Angleterre.

Depuis le jour où il avait rencontré les esclaves angles dont la beauté l'avait tant frappé, il ne pouvait oublier cette nation, et restait préoccupé des moyens de l'évangéliser. Elevé sur la Chaire de saint Pierre, il recommanda au prêtre Candide, son nonce dans les Gaules, d'acheter des esclaves anglais de dix-huit à vingt ans, et de les lui envoyer en Italie. Son dessein était de les faire élever dans les monastères de Rome, afin qu'ils pussent travailler plus tard à la conversion de leurs compatriotes. Lorsqu'il les jugea suffisamment instruits des vérités de la foi, il les fit partir pour l'Angleterre, sous la conduite de saint Augustin (1771), prieur de son monastère de Saint-André, et leur associa quelques moines dont il connaissait la vertu et la sagesse. Diverses lettres de recommandation pour les princes et les évêques des Gaules étaient destinées à assurer le succès de cette expédition apostolique. Ce grand fait eut lieu l'an 596, la sixième année du pontificat de Grégoire le Grand. Dans l'article consacré à l'apôtre de l'Angleterre, on peut voir le résultat de sa mission (*voy.* tom. II, col. 737 et suiv.); consignons ici les faits spécialement relatifs au saint Pape.

Voici d'abord en quels termes il remercie Brunehaut du zèle qu'elle montrait dans la conversion des Anglais : « ... La renommée ne nous a pas laissé ignorer les grands secours que vous avez procurés à notre frère Augustin... Vous savez quels miracles éclatants le Sauveur a opérés pour la conversion des Anglais, et ce doit être pour votre Excellence un grand sujet de consolation... Car si cette nation a eu le bonheur d'entendre la prédication de l'Evangile, c'est à vous, après Dieu, qu'elle en est redevable (1772). »

Le Pontife ne manqua pas surtout, en cette occasion, d'écrire au roi Ethelbert, dont la conversion avait entraîné celle d'un grand nombre de ses sujets, et à la reine

(1768) Lib. XIII, epist. 8, edit. Benedict.; alias, lib. XI, epist. 10.

(1769) Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Eglise cath.*, t. IX, p. 510, 3° édit.

(1770) Lib. XIII, epist. 9 et 10; alias, lib. XI, epist. 11 et 12.

(1771) Les Anglais ont abrégé son nom, en l'appelant Austin.

(1772) Lib. XI, epist. 62.

Berthe son épouse. Dans sa lettre à cette princesse, il commence par la remercier de la protection qu'elle a donnée aux missionnaires. Il la compare à sainte Hélène, mère de Constantin, dont Dieu s'est servi, dit-il, pour exciter les Romains à la foi chrétienne. Il lui exprime la confiance où il est que le Ciel se servira d'elle aussi pour faire sentir à la nation des Anglais les effets de sa miséricorde. Il ajoute néanmoins, que pieuse et instruite comme elle était, elle aurait dû travailler depuis longtemps à convertir son mari; et que, pour réparer cette négligence, elle devait travailler avec d'autant plus d'ardeur à le confirmer dans le zèle de la religion et à convertir tous ses sujets (1773).

Quant à Ethelbert, il l'exhorte à conserver fidèlement la grâce qu'il a reçue, à étendre la foi parmi ses peuples, à ruiner le culte des idoles, à détruire leurs temples, et à rétablir les bonnes mœurs par les exhortations, les caresses, les menaces, mais principalement par son exemple. Il l'engage à suivre en tout les instructions d'Augustin, et à s'unir étroitement à lui. Enfin, il appelle sur sa personne les bénédictions du Ciel (1774).

Ecrivant à Augustin, le saint Pape s'écrie dans les transports de sa joie : « Gloire à Dieu dans les hauteurs des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté; car le grain de froment est mort en terre, afin de ne pas régner seul dans le Ciel. C'est par sa mort que nous vivons, par sa faiblesse que nous avons des forces; c'est par son amour que nous cherchons dans la Bretagne des frères que nous ne connaissons pas; c'est par sa grâce que nous trouvons ceux que nous cherchions sans les connaître. Mais qui pourra dire quelle joie s'est levée ici dans le cœur de tous les fidèles, de ce que, par la grâce de Dieu et le travail de votre fraternité, la nation des Anglais, dégagée des ténèbres de l'erreur, éclairée des lumières de la sainte foi, foule aux pieds les idoles, obéit avec un cœur pur au Dieu tout-puissant, et se soumet sincèrement à ses divins préceptes? Mais, mon bien-aimé frère, dans cette grande joie, il y a grand sujet de crainte, car je sais que par votre dilection Dieu a fait de grands miracles au milieu de cette nation qu'il veut bien élire. Il faut donc vous réjouir avec crainte, et craindre en vous réjouissant. Il faut vous réjouir de ce que, par ces merveilles extérieures, les âmes des Anglais sont attirées à la grâce intérieure : il faut craindre qu'au milieu de ces prodiges l'esprit ne s'élève par la présomption. »

Grégoire s'occupa aussitôt de l'organisation de cette Eglise naissante, et y envoya de nouveaux ouvriers évangéliques. « Nous vous accordons, écrivit-il à Augustin, l'usage du *pallium*, mais seulement pour la célébration de la sainte Messe. Vous établirez douze évêques, qui vous seront soumis. A l'avenir, l'évêque de Londres sera métropolitain et recevra le *pallium* du Saint-Siége. Vous enverrez pour évêque à York un homme plein de zèle et de charité. Si cette ville et les lieux voisins reçoivent la parole de Dieu, il devra aussi ordonner douze évêques, dont il sera métropolitain. Nous vous proposons de lui donner le *pallium*, mais nous voulons qu'il demeure soumis à votre conduite durant toute votre vie. Après votre mort, il sera le supérieur des évêques qu'il aura ordonnés et ne relèvera plus en aucune manière de l'évêque de Londres, votre successeur. Le rang entre l'évêque de Londres et celui d'York se réglera suivant l'ordination. Nous voulons, de plus, que tous les évêques de la Grande-Bretagne vous soient soumis durant le cours de votre vie (1775). »

La hiérarchie établie par Grégoire fut légèrement modifiée dans la suite; mais cette lettre montre comment le Saint-Siége procédait à l'organisation des nouvelles Eglises.

Outre ces lettres, le Pape fit parvenir à Augustin un mémoire détaillé, en réponse à onze articles de difficultés que celui-ci lui avait proposés. En voici la substance :

De tout le revenu de l'Eglise, on doit faire quatre portions : la première pour l'évêque et sa maison, à cause des charges de l'hospitalité qu'il doit exercer; la seconde, pour le clergé; la troisième, pour les pauvres; la quatrième, pour l'entretien des édifices consacrés à Dieu. « Pour vous, dit-il, qui êtes instruit dans la vie monastique, vous ne devez pas vivre séparé de vos clercs, mais établir, dans la nouvelle Eglise des Anglais, la vie commune, à l'exemple de l'Eglise naissante.

« Les clercs qui ne sont pas dans les ordres sacrés et qui ne peuvent garder la continence, doivent se marier, et recevoir leurs gages hors de la communauté, comme il est écrit de la primitive Eglise, que l'on distribuait à chacun selon ses besoins. Mais il faut veiller à ce qu'ils vivent suivant la règle de l'Eglise, qu'ils chantent les psaumes et pratiquent les bonnes mœurs.

« Dans l'Eglise des Anglais, où vous êtes encore seul évêque, il faut bien que vous en ordonniez sans être assisté d'autres évêques. Mais quand il viendra des évêques des Gaules, ils assisteront comme témoins de l'ordination. Pour les évêques que vous ordonnerez en Angleterre, nous voulons qu'ils ne soient point éloignés les uns des autres, afin que rien ne les empêche de s'assembler au nombre de trois ou quatre, pour en ordonner de nouveaux.

« Nous ne vous attribuons aucune autorité sur les évêques des Gaules au préjudice de l'évêque d'Arles, qui depuis longtemps a reçu le *pallium* de nos prédécesseurs. Si donc il vous arrive de passer en Gaule, vous devez agir auprès de lui pour corriger les évêques, et l'exciter, s'il n'était pas assez fervent. Nous lui avons écrit de travailler de concert avec vous. Mais vous n'avez point de

(1773) Lib. XI, epist. 29.
(1774) *Ibid.*, epist. 66.
(1775) Lib. XI, epist. 65.

juridiction sur les évêques des Gaules, et vous ne pouvez les réformer que par la persuasion et l'exemple; car il est écrit dans la Loi, que celui qui passe dans la moisson d'autrui ne doit pas y mettre la faucille. Quant aux évêques bretons, nous vous en commettons entièrement le soin, pour instruire les ignorants, fortifier les faibles et corriger les mauvais. »

Augustin avait posé cette question : La foi étant une, pourquoi les coutumes des Eglises sont-elles si différentes, comme celles de l'Eglise romaine et des Eglises des Gaules, dans la célébration de la Messe? Grégoire lui répondit : « Vous savez la coutume de l'Eglise romaine, où vous avez été élevé. Mais je suis d'avis que si vous trouviez, soit dans l'Eglise romaine, soit dans celles des Gaules, soit dans quelque autre, quelque chose qui soit plus agréable à Dieu, vous le choisissiez avec soin pour l'établir dans la nouvelle Eglise des Anglais; car nous ne devons pas aimer les choses à cause des lieux, mais les lieux à cause des choses... »

Relativement aux degrés de parenté ou d'affinité qui empêchent le mariage, Grégoire décide que deux frères peuvent épouser les deux sœurs. C'est un crime d'épouser la femme de son père ou de son frère. La loi romaine permet les mariages entre cousins germains; mais l'Eglise les défend : comptant ce degré pour le second, elle permet de se marier au troisième et au quatrième. Les nouveaux Chrétiens qui, avant leur conversion, ont contracté des mariages illicites, doivent être avertis de se séparer par la crainte des jugements de Dieu, sans toutefois qu'on les prive de la communion, de peur qu'on ne semble les punir de ce qu'ils ont fait par ignorance; car l'Eglise dissimule quelques abus pour les corriger plus facilement. Mais il faut avertir ceux qui se convertissent de s'abstenir d'unions illicites; et, s'ils y tombent ensuite avec connaissance de cause, les priver de la communion.

« Rien n'empêche de baptiser une femme enceinte, puisque la fécondité est un don de Dieu. On peut aussi la baptiser aussitôt qu'elle est délivrée, et l'enfant, aussitôt après sa naissance, s'il y a péril de mort. Il n'y a point de temps réglé après les couches, où la femme doive s'abstenir d'entrer dans l'église, et ce qui en est dit dans l'ancienne loi doit être pris dans un sens mystérieux... Les femmes ne doivent pas s'abstenir de nourrir elles-mêmes leurs enfants. » Suivent quelques décisions sur l'usage du mariage, dont il était nécessaire d'instruire les nouveaux Chrétiens d'Angleterre (1776).

Les instructions suivantes que le Pape fait parvenir à Augustin par l'entremise de Mellitus (*voy.* cet article), ne sont pas moins dignes de remarque : « Après avoir examiné longtemps en moi-même l'affaire des Anglais, j'ai pensé qu'il ne faut pas abattre leurs temples, mais seulement les idoles qui s'y trouvent. Purifiez ces temples par l'eau bénite, érigez-y des autels, placez-y des reliques. En effet, si ces édifices sont en bon état de conservation, il sera utile de les enlever au culte des démons pour les consacrer au culte du vrai Dieu, et le peuple s'assemblera plus volontiers dans ces lieux qu'il est accoutumé de fréquenter. Et parce que les Anglais sont dans l'habitude de tuer beaucoup de bœufs, en sacrifiant aux démons, il est utile de remplacer de telles cérémonies par quelque solennité en l'honneur du vrai Dieu. Vous ferez bien, par exemple, aux anniversaires de la dédicace d'une église ou à la fête du saint auquel elle est dédiée, de dresser alentour des tentes de feuillage, et de laisser les populations célébrer la fête par des repas modestes. Au lieu d'immoler des animaux au démon, qu'ils les tuent pour les manger et rendre grâces à Dieu, qui les rassasie de ces viandes, afin que, leur laissant quelques jouissances sensibles, on puisse leur insinuer plus aisément les joies intérieures. Il est certain que vouloir déraciner des esprits toutes les coutumes à la fois, c'est tenter l'impossible : il faut donc, si l'on veut arriver au sommet, s'y élever peu à peu et non pas d'un seul bond (1777). »

Ces conseils du grand Pape annoncent une profonde connaissance du cœur humain; ils montrent combien l'art de gouverner les hommes lui était familier, comment il savait se proportionner aux divers caractères, et employer d'honnêtes ménagements pour arriver au bien des âmes. C'est là l'esprit du Christianisme : telle a toujours été la conduite de l'Eglise catholique.

XIX. Au mois de novembre de l'année 602, Constantinople fut le théâtre d'une grande révolution. Un simple centurion nommé Phocas fit révolter l'armée, qui avait, comme tout le reste de l'empire, de trop justes motifs de mécontentement contre Maurice. *Phocas* fut salué empereur par l'armée, le sénat, le peuple et le patriarche de Constantinople. Il inaugura son règne par faire périr Maurice et sa famille.

En voyant tomber la tête de chacun de ses enfants, le prince déchu répétait ces paroles du psaume : *Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont équitables.* Il rendait justice et à lui-même et à son déplorable règne.

L'image de Phocas fut apportée à Rome, selon l'usage, et le nouvel empereur fut reconnu. Au mois de juin suivant, Grégoire lui écrivit en ces termes : « Que les actes de votre bonté rendent l'allégresse à tout le peuple de la république, jusqu'ici profondément affligé! Que votre domination abatte l'orgueil ennemi! Que votre miséricorde relève les cœurs brisés de vos sujets!... Que de votre temps la république soit tranquille, et qu'on ne voie plus, sous le nom d'affaires, le brigandage de la paix. Qu'il n'y ait plus de testaments suggérés par l'artifice, ni de donations extorquées par la violence. Que chacun jouisse paisiblement de son bien et de sa liberté. Car il y a cette différence entre

(1776) Lib. xi, epist. 64.

(1777) *Ibid.*

les rois des nations et les empereurs de la république chrétienne, que ceux-là commandent à des esclaves, et ceux-ci à des hommes libres. Mais nous exprimerons mieux notre pensée par cette prière : Que Dieu, par sa grâce, dirige votre cœur dans toutes ses pensées et ses œuvres, et que son Esprit-Saint vous porte à tout ce qui est de la justice et de la clémence, afin qu'après vous être illustré par là sur la terre, vous parveniez après un long règne au royaume du Ciel (1777*). »

Les reproches faits indirectement à Maurice dans cette lettre n'étaient que trop mérités. Le joug qu'il faisait peser sur ses sujets était devenu intolérable ; son avarice avait donné une grande extension à la simonie, et il se faisait tellement redouter que Grégoire avait fini par ne plus trouver de nonces qui voulussent se rendre à Constantinople. D'un autre côté, il n'appartenait pas au Pape de discuter la légitimité de l'empereur reconnu par tout l'empire ; et l'on ne pouvait pas encore prévoir, à cette époque, quel serait le règne de Phocas. Enfin, il est douteux que Grégoire connût bien exactement les circonstances de la chute de Maurice ; et sa lettre même montre que, tout en adressant à l'empereur les félicitations d'usage, il ne lui ménageait pas les conseils. Le lecteur impartial peut donc faire lui-même justice de cette phrase, écrite par un historien ennemi des Pontifes romains : « Un ruisseau de sang séparait Phocas du Pape, ennemi et juge de l'homicide : Grégoire I[er] le passa, et il enjamba ces cadavres, et se hâta d'écrire à Phocas : *Les empereurs comme toi sont les fils de la république de Dieu* (1778) ! » Ces derniers mots sont reproduits dans une *Histoire des Papes* (1779), récemment publiée contre le pouvoir temporel du Saint-Siége. Est-ce une de ces impudentes calomnies, de ces perfides falsifications de textes auxquelles nous habituent depuis longtemps les écrivains antireligieux ? Le lecteur va en juger.

L'historien cité plus haut écrit au bas de la page : *Imperatores vero reipublicæ Domini liberi sunt.* Nous avouons que cette proposition, ainsi isolée, peut signifier également : 1° *Mais les empereurs de la république du Seigneur sont libres* ; 2° *mais les empereurs de la république sont les fils du Seigneur* ; 3° *Mais les empereurs sont les fils de la république du Seigneur.*

En tout cas, les mots *comme toi* ne s'y trouvent point, et voilà ce qui dévoile la mauvaise foi de l'accusateur. Il y a plus, le texte latin est ici tronqué d'une singulière façon. Voici la phrase tout entière : *Hoc namque inter reges gentium et reipublicæ imperatores distat, quod reges gentium domini servorum sunt, imperatores vero reipublicæ domini liberorum*, phrase qui ne peut avoir d'autre sens que celui qui lui a été donné dans la lettre rapportée ci-dessus : *Car il y a cette différence entre les rois des nations et les empereurs de la république, que les rois des nations commandent à des esclaves, et les empereurs de la république à des hommes libres.* Il n'y aurait même plus de sens si l'on disait : *Que les rois des nations commandent à des esclaves, et que les empereurs sont les fils de la république du Seigneur.* Que deviendrait, en effet, dans ce cas, l'opposition entre les idées de *libres* et d'*esclaves, liberorum, servorum?* Tous ceux qui entendent le latin verront, d'ailleurs, qu'il est impossible de trouver dans la phrase latine le sens calomnieux qu'on voudrait y faire voir, et que l'altération du texte latin est également impossible, parce que cette altération ne laisse plus de sens à la phrase.

La gravité de l'accusation nous fera pardonner cette discussion ; il était bon de montrer une fois de plus la partialité ou l'aveuglement des ennemis de la Papauté. Mais ceci dit pour la justification de notre glorieux Saint, ajoutons qu'il est de la prudence chrétienne de ne point crier : Gloire à Dieu ! lorsqu'un César s'élève sur les ruines d'un autre. Celui qui triomphe n'est pas toujours celui qui plaît à Dieu. Dieu permet souvent des révolutions d'empires et des exaltations dont Satan mène le jeu ; et que de fois la sainte Eglise, là où elle espérait la consolation, n'a trouvé qu'un surcroît d'embarras et de périls !

Grégoire profita des bonnes dispositions que montrait d'abord Phocas pour l'exhorter à mettre un terme à la simonie : « C'est cette hérésie, avait-il dit, qui tenta de corrompre les beaux jours de l'Eglise naissante. Quoique condamnée dès lors, cette exécrable erreur n'en a pas moins reproduit plus tard son germe pestilentiel. C'est surtout de nos temps qu'elle a mis en œuvre tout le venin de sa malice, et, par la contagion du schisme, troublé la paix de toute l'Église. Elle a soulevé contre l'Eglise de Dieu, non-seulement la multitude innombrable du peuple, mais encore la puissance royale, si toutefois on peut donner le nom de rois à des hommes qui réduisent en captivité l'épouse du Christ, et qui prétendent rendre inutile le mystère de la Passion du Sauveur. Car cette Eglise que notre Sauveur a rachetée de son Sang, qu'il veut être libre, ces hommes s'efforcent de la rendre esclave, en outrepassant les droits de la puissance royale. Qu'il vaudrait bien mieux la reconnaître pour maîtresse, et, à l'exemple des princes religieux, lui faire hommage de son dévouement, sans élever le faste de la domination contre Dieu, dont on a reçu le domaine de la puissance ! Car c'est lui qui dit : *C'est par moi que les rois règnent.* Mais, aveuglé par une ambition démesurée, méconnaissant, comme on voit, le bienfait divin, fastueux contre Dieu même, le prince outrepasse, au mépris de toute crainte religieuse, les bornes qu'ont fixées nos pères, et déchaîne contre la vérité catholique la fureur

(1777*) Lib. XIII, epist. 31, edit. Benedict.
(1778) Mary Lafon, *Rome moderne*, p. 101.

(1779) Par Augustin Challamel. Paris, 1860.

de sa tyrannie. Son extravagante témérité en est venue au point de s'arroger la tête de toutes les Eglises, l'Eglise romaine, et d'usurper une puissance terrestre sur la maîtresse des nations, contrairement à l'ordre de Celui qui l'a spécialement confiée au bienheureux apôtre Pierre, disant : *C'est à toi que je donnerai mon Eglise* (1780). »

Peu de temps après la conclusion de la trêve entre les Romains et les Lombards, en 603, le Pape reçut des lettres de la reine Théodelinde, qui lui faisait part de la naissance et du baptême de son fils Adaloalde. Elle lui faisait parvenir en même temps quelques écrits de l'abbé Second, sur le cinquième concile, et le priait de lui formuler son opinion sur ces ouvrages.

Grégoire la félicite d'avoir fait baptiser dans l'Eglise catholique ce prince destiné à régner sur les Lombards. Quant aux écrits de Second, il s'excuse de répondre pour le moment, à cause de sa maladie : « Je suis tellement affligé de la goutte, dit-il, que je ne puis même parler, comme l'ont vu vos ambassadeurs. Ils m'ont trouvé malade en arrivant, et en partant, ils m'ont laissé dans un péril extrême. Si Dieu me rend la santé, je répondrai exactement à tout ce que m'a écrit mon bien-aimé fils. En attendant, je vous envoie le concile qui fut tenu du temps de l'empereur Justinien, afin qu'en le lisant il puisse reconnaître la fausseté de tout ce qu'il a ouï dire contre le Saint-Siége et l'Eglise catholique. Dieu nous garde de recevoir les sentiments d'aucun hérétique, ou de nous écarter en quoi que ce soit de la lettre de saint Léon et des quatre conciles!... Nous vous prions aussi de rendre grâces pour nous à notre excellentissime fils, le roi votre époux, de la paix qu'il a faite, et de l'exciter à la maintenir, comme vous avez coutume de le faire, afin que, parmi le grand nombre de bonnes œuvres que vous faites, vous soyez encore récompensée devant Dieu d'avoir sauvé un peuple innocent qui pouvait périr en cas d'hostilités (1781). »

XX. Le saint Pontife était, en effet, atteint de la maladie qui, peu de temps après, le conduisit au tombeau. Il mourut consumé de travaux et d'infirmités, le 12 mars de l'année 604, vers la soixante-quatrième année de son âge, et après avoir occupé le Saint-Siége treize ans, six mois et dix jours.

Avant sa mort, il donna plusieurs fonds de terre pour l'entretien du luminaire dans l'église de Saint-Paul ; et on lit encore sur un marbre de cette église l'acte de donation, daté du 25 janvier 604. Il fut inhumé dans la basilique de Saint-Pierre, devant une salle où étaient enterrés saint Léon et quelques autres Papes. On conserva son *pallium*, sa ceinture et le reliquaire qu'il portait au cou : ce reliquaire, que l'on croit avoir été la croix pectorale, était d'argent et fort mince. Ses reliques se gardent dans l'église du Vatican.

Les Grecs et les Latins célèbrent avec une égale vénération la mémoire de ce Pontife, auquel la postérité a confirmé le nom de Grand, et que l'Eglise a canonisé et auquel elle a décerné le titre de *Docteur*. « Qu'il est beau, s'écrie un de nos évêques (1782), qu'il est beau d'entendre le Pape Boniface VIII dans la célèbre constitution où, proclamant authentiquement le Pape saint Grégoire le Grand, les évêques saint Ambroise et saint Augustin, et le prêtre saint Jérôme, docteurs de l'Eglise universelle, il les place, quant au culte extérieur qui leur sera rendu, sur un même rang avec les apôtres et les évangélistes, ordonnant que leur fête soit du même degré et du même rite à perpétuité dans les Eglises de l'univers!... » Le concile de Clif, en Angleterre, tenu en 747, ordonna à tous les monastères du pays de fêter le jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. La fête devint obligatoire dans tout le royaume, en vertu d'une ordonnance portée en 1222 par le concile d'Oxford, et observée jusqu'à la prétendue réforme. Puisse la nation anglaise revenir tout entière à la foi et au culte de son apôtre !

Saint Grégoire s'était fait peindre, ainsi que son père et sa mère, dans son monastère de Saint-André. Le diacre Jean, son biographe, qui vit ces peintures encore intactes au IXe siècle, nous décrit ainsi physiquement le saint Pontife : Il était de belle taille : son visage tenait de la longueur de celui de son père et de la rondeur de celui de sa mère. Sa barbe était de moyenne longueur ; ses cheveux, assez noirs et frisés. Chauve sur le devant, avec deux petites mèches de cheveux, il avait la couronne grande, un beau front, la physionomie noble et douce, les mains belles (1783). » Le même auteur nous apprend qu'on avait coutume de peindre le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe, au-dessus de saint Grégoire écrivant.

Outre ses ouvrages dont nous avons donné une idée dans le cours de cet article, le grand Pape a laissé des homélies et des commentaires sur plusieurs parties de l'Ecriture. Plus occupé à faire de belles choses que de belles phrases, il négligeait un peu, il faut l'avouer, les règles grammaticales, « jugeant indigne, disait-il, d'astreindre les oracles du Ciel aux règles du grammairien Donat. » A part ce défaut, sa manière d'écrire, surtout dans ses lettres, est naturelle, solide, et pleine à la fois d'énergie, de tact et de nobles pensées. On peut avec raison regarder sa correspondance comme un code pratique de gouvernement chrétien et sacerdotal.

Bossuet résume ainsi ce glorieux pontificat : « Au milieu des malheurs de l'Italie, et

(1780) *Exposit. in v psalm. pœnit.*, n. 13, col. 518, tom. III, part. II.

(1781) Lib. XIII, epist. 12.

(1782) Mgr l'évêque de Poitiers, *Mandement* pour la promulgation du décret apostolique qui confère le glorieux titre de *Docteur de l'Eglise* à saint Hilaire. Voy. *Mém. cath.*, numéro de février 1855, tom. XI, p. 151.

(1783) *Vita S. Greg.* auct. Joann. diac.

pendant que Rome était affligée d'une peste épouvantable, saint Grégoire le Grand fut élevé, malgré lui, sur le Siége de saint Pierre. Ce grand Pape apaise la peste par ses prières; instruit les empereurs, et, tout ensemble, leur fait rendre l'obéissance qui leur est due; console l'Afrique et la fortifie; confirme en Espagne les Visigoths convertis de l'arianisme, et Récarède le Catholique, qui venait de rentrer dans le sein de l'Eglise; convertit l'Angleterre; réforme la discipline dans la France, dont il exalte les rois, toujours orthodoxes, au-dessus de tous les rois de la terre; fléchit les Lombards, sauve Rome et l'Italie, que les empereurs ne pouvaient aider; réprime l'orgueil naissant des patriarches de Constantinople; éclaire toute l'Eglise par sa doctrine; gouverne l'Orient et l'Occident avec autant de vigueur que d'humilité, et donne au monde un parfait modèle de gouvernement ecclésiastique. »

Nous ne devons point passer sous silence le magnifique témoignage rendu à saint Grégoire le Grand par l'un des plus implacables ennemis des Papes et de l'Eglise catholique, l'historien anglais et protestant Gibbon, dans son ***Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*** : « L'Eglise romaine, dit-il, possédait d'immenses domaines en Italie, en Sicile et en d'autres provinces plus éloignées; et les agents, ordinairement sous-diacres, jouissaient, sur les cultivateurs de ces domaines, d'une juridiction civile et criminelle. Le successeur de saint Pierre administrait son patrimoine avec la modération du plus vigilant seigneur. Les épîtres de saint Grégoire sont remplies de sages instructions sur l'abstention des procès douteux et vexatoires, sur la conservation de l'intégrité des poids et mesures, sur la concession de délais convenables avant les payements, et sur la nécessité de réduire les impôts de capitation des esclaves et des serfs. Les produits de ses domaines étaient transportés à l'embouchure du Tibre, aux frais et risques du Saint-Père, et il en disposait en fidèle économe de l'Eglise et des pauvres, pour le maintien de la paix et du bonheur commun. Les volumineux registres de ses recettes et dépenses ont été longtemps conservés dans le palais de Latran, comme un modèle d'économie chrétienne.... Ses trésors satisfaisaient à toutes les requêtes extraordinaires du talent ou de l'indigence. Sa bonté, à chaque jour, à chaque heure, venait en aide aux malades, aux pauvres, aux pèlerins, aux étrangers. Il ne s'asseyait jamais à sa table frugale sans en faire auparavant partager quelques mets à un pauvre. La misère de ces temps avait réduit les nobles et les dames romaines à recevoir sans rougir les secours de l'Eglise; trois mille jeunes filles recevaient leur nourriture et leur éducation des mains de leur bienfaiteur; plusieurs évêques d'Italie se mettaient à l'abri des Barbares sous les portiques du Vatican. Grégoire peut être, avec justice, appelé le père de sa patrie. »

Gibbon dit encore : « Grégoire avertit l'empereur Maurice; il lui fit connaître l'incapacité et les fautes de l'exarque et de ses subalternes; il se plaignit de ce qu'on avait fait partir les vétérans de Rome pour la défense de Spolète; il excita les Italiens à défendre leurs bourgades et leurs villes, et, au moment du péril, il nomma lui-même les tribuns, et dirigea les opérations des troupes de la province. Si nous ajoutons foi à ses propres déclarations, il eût été facile à Grégoire d'exterminer les Lombards par leurs factions intérieures, sans laisser un roi, un duc, un comte sauver cette nation de la fureur de ses ennemis. Evêque chrétien, il préféra le salutaire office de pacificateur. Sa médiation apaisa le tumulte des armes. Mais, trop convaincu des artifices des Grecs et des passions des Lombards, il ne voulut point engager sa parole pour l'observation de la trêve. Trompé dans l'espoir qu'il avait eu d'arriver à une paix solide et définitive, il osa sauver son pays sans la permission de l'empereur ou de l'exarque. L'épée ennemie, suspendue sur Rome, fut éloignée par la douce éloquence et par les dons opportuns du Pontife, qui inspirait un égal respect aux hérétiques et aux Barbares. La cour de Byzance traitait avec insulte et mépris les services de Grégoire; mais il trouva dans l'amour d'un peuple reconnaissant la plus pure récompense d'un citoyen, et *le meilleur droit à la souveraineté.* »

XXI. Jamais, avant le grand pontificat de saint Grégoire, les destinées de l'Europe entière n'avaient reposé plus complétement entre la main d'un seul homme : jamais, depuis les temps des apôtres, aucun Pontife n'avait réuni en sa personne plus de titres à l'admiration et à la gratitude de la postérité. Si la dernière étincelle de la civilisation ne s'est pas éteinte en Occident, c'est à lui qu'on le doit. En sauvant Rome des Lombards, en convertissant l'Angleterre, il prépara les événements qui ont enfanté l'Europe moderne.... Il est impossible de dire comment l'Europe se serait relevée de ses ruines, si Rome, la dernière forteresse des sciences et de l'ordre, était aussi tombée, et elle serait tombée sans Grégoire, sans la Papauté. Grégoire, avec une vertu et une magnanimité incomparables, repoussa l'invasion sans quitter son caractère de douceur chrétienne; il sauva sa patrie, et, avec elle, la seule pépinière de cette race d'apôtres qui, en moins d'un siècle après sa mort, convertirent et civilisèrent de nouveau l'Occident avec une rapidité et un succès merveilleux (1784).

Un fait capital, et résultant de la force des choses, est à remarquer sous le pontificat de saint Grégoire le Grand : c'est la royauté des Papes manifestement reconnue, et l'inauguration de leur paternelle dictature. Le patrimoine de Saint-Pierre, dont la première donation remonte à Constantin et peut-être plus haut, est parfaitement constitué sous ce

(1784) *Voy.* John Wilty, *Hist. des Etats du Pape.* — *Voy.* aussi notre 2e *Discours préliminaire*, en tête de ce vol., § II.

règne. Grégoire possède, comme malgré lui, une grande partie de l'Italie, de la Sicile et de la Corse; il a de vastes patrimoines dans les Gaules, en Afrique et jusque dans l'Asie. Il approvisionne Rome, il a ses gardes pontificales, son armée; il fait des traités avec les Lombards et d'autres peuples; en un mot, il exerce tous les droits de souveraineté; les peuples opprimés, dont il est le protecteur, les reconnaissent, et les empereurs ne les contestent pas. Il est comme l'esprit vivifiant du monde et de l'Eglise, et sa grande image reste comme le modèle de ses successeurs.

Grégoire a donc pu dire avec justice de lui-même : « Régir l'Eglise et les diverses hiérarchies cléricales; pourvoir aux nécessités temporelles et spirituelles des monastères et des pauvres; être toujours en garde contre les ruses du Lombard ennemi, et, ce qui est encore plus rebutant, faire échouer les trahisons et les perfides complots des chefs militaires, voilà les soucis et les travaux qui incombent sur moi. »

En terminant cet article, nous devons réfuter une accusation portée par l'ignorance et l'esprit de mauvaise foi contre la mémoire du grand et saint Pontife. On a dit et répété que Grégoire était ennemi des études et des sciences; et on en donne deux preuves que nous allons examiner (1785).

La première, c'est qu'il fit brûler la bibliothèque Palatine, fondée par Auguste, et tout ce qu'elle contenait d'ouvrages de littérature païenne. D'où peut provenir cette assertion, dont on ne trouve la trace dans aucun historien? Uniquement d'un passage altéré du *Policratique*, ou *De nugis curialium*, de Jean de Salisbury, qui écrivait, comme on sait, six cents ans après le pontificat de Grégoire.

Voici ce fameux passage, tel qu'il doit être d'après la première édition, et les plus anciens manuscrits, notamment celui de Jumiéges : ***Doctor sapientissimus ille Gregorius . . non modo mathesim jussit ex aulâ recedere, sed, ut traditur a majoribus, incendio dedit reprobatæ lectionis scripta, Palatinus quæcunque tenebat Apollo.*** C'est-à-dire : ***Grégoire, ce docteur si sage...., non seulement bannit la mathématique de la cour, mais encore livra aux flammes tous les écrits d'une lecture réprouvée que contenait la bibliothèque Palatine.***

Disons d'abord que par ***mathesim, la mathématique***, on entendait, dans le langage du temps, ***l'astrologie judiciaire***. Or, en bannissant de sa cour cette prétendue science, Grégoire, il faut l'avouer, ne commit pas un grand crime.

Quant aux écrits ***d'une lecture réprouvée***, il faut entendre par cette expression les livres condamnés par le concile de 496, sous saint Gélase. C'étaient des ouvrages purement théologiques, et qui n'avaient rien de commun avec la littérature païenne. Ainsi l'ont compris tous les écrivains impartiaux, et les auteurs de la ***Biographie universelle*** eux-mêmes (1786).

Or, dans la plupart des éditions de Jean de Salisbury, le mot *reprobatæ* est remplacé par celui de *probatæ*, ce qui donne à la phrase un sens tout opposé à celui de l'auteur, comme nous venons de le voir.

Mais veut-on s'obstiner à voir, dans ce passage, l'incendie de la bibliothèque Palatine fondée par Auguste? A cette assertion, nous opposerons une observation bien simple : c'est que la bibliothèque d'Auguste, incendiée sous Néron, rétablie par Domitien, et consumée de nouveau sous Commode, ne pouvait exister sous saint Grégoire le Grand (1787).

Saint Antonin, qui vivait huit siècles après notre Pontife, a donc été induit en erreur, lorsqu'il a formulé l'accusation toute gratuite que nous réfutons. Quant à Machiavel, on ne s'étonne pas de le voir la renouveler, en enchérissant encore : « On verra, dit-il, avec quelle obstination les Papes persécutèrent toutes les ***mémoires antiques*** en brûlant les ouvrages des poëtes et des historiens, ***en ruinant les images***, et en détruisant toute bonne chose qui avait quelque signe d'antiquité (1788). » C'est ce que nous n'avons vu nulle part; ou plutôt l'histoire nous a toujours montré le contraire. Quant aux ***images***,

(1785) Déjà, en 1840, le 2 juillet, un savant professeur de belles-lettres du Gymnase d'Ancône, D. François Borioni, examinateur syndical, avait lu, à l'*Académie de la religion catholique de Rome*; une Dissertation importante dont le but fut de défendre saint Grégoire le Grand contre les calomnies imaginées par Sarisbery, et renouvelées par les écrivains modernes qui accusent ce Pape d'avoir persécuté les lettres et les littérateurs. Après avoir montré les suites funestes de cet esprit de prévention qui domine les ennemis de l'Eglise, notre docte et zélé confrère fit voir d'abord que Brucker, en attaquant avec violence la mémoire de saint Grégoire le Grand, viole ces lois de la critique dont il se glorifie d'être le vengeur et le soutien; puisque, au lieu de s'en rapporter aux témoignages des écrivains contemporains de saint Grégoire, il préfère jurer sur la parole d'un certain Jean de Sarisbery, qui vécut six siècles après, et qui, à l'appui de ses fantastiques assertions, ne produit aucun monument de l'antiquité. Serrant de plus près son adversaire et montrant avec quelle perfidie il mutile les textes et les tord, pour ainsi parler, afin de leur faire dire ce qu'ils ne disent point, le docte académicien prouva péremptoirement que la prétendue persécution de saint Grégoire contre la philosophie et les mathématiques, se réduit en définitive à avoir chassé de sa cour les astrologues judiciaires, c'est-à-dire cette pire espèce d'hommes qui, couverts du manteau de l'imposture, prétendaient prédire les événements futurs, et bouleversaient ainsi tous les esprits. Bien loin d'en blâmer saint Grégoire, on lui doit pour cela de grandes louanges. D. François Borioni prouva ensuite, avec une grande érudition, que l'incendie de la Bibliothèque Palatine et le renversement des statues antiques, attribués l'un et l'autre à Grégoire, par Salisbery, sont de pures fictions.

(1786) Article Grégoire le Grand

(1787) Voy. *Art de vérifier les dates*; *Christianisme de Fr. Bacon*, par l'abbé Emery; *Singularités historiques*, par Dom Liron.

(1788) Second livre des *Discorsi*.

quelles sont celles que les Papes ont détruites? Les idoles, sans doute, et encore, seulement lorsque leur présence avait une pernicieuse influence sur les peuples. Mais quand le paganisme se fut écroulé, ne sont-ce pas les Pontifes romains qui en ont recuilli les vestiges dans leurs musées?

On a cité en particulier Tite-Live, et l'on n'a pas craint d'avancer que saint Grégoire fit brûler ses œuvres, comme insistant sur les cérémonies et les prétendus prodiges de la religion païenne.

Cette grave assertion repose sur ce fait, qu'on n'a découvert un manuscrit de Tite-Live qu'au fond de l'Allemagne. Mais on ne réfléchit pas que, deux siècles avant saint Grégoire, le pillage de Rome par Alaric avait dépouillé cette capitale du monde de tout ce qui lui restait de plus précieux. Après Alaric, Genséric et Totila complétèrent l'œuvre de spoliation. Il n'est donc pas étonnant que l'on n'ait retrouvé les écrits de Tite-Live que dans les pays éloignés de l'Italie, où sans doute des Barbares l'avaient emporté avec bien d'autres reliques de l'antiquité.

La seconde preuve que l'on apporte de la haine de saint Grégoire pour les études profanes, c'est sa lettre à Didier, évêque de Vienne. En voici le passage qui a servi de texte à l'accusation: « Il m'est revenu, ce que je ne puis rapporter sans honte, que votre fraternité explique la grammaire à quelques personnes. Cette nouvelle nous a comblé de tristesse. En effet, les louanges de Jupiter sont peu séantes dans une même bouche avec celles de Jésus-Christ. Considérez vous-même combien il est honteux et criminel à un évêque de chanter ce qu'il ne conviendrait pas même que chantât un laïque pieux. » Mais qu'un Pape blâme un évêque de s'occuper d'études profanes au détriment de ses devoirs religieux, et de chanter Jupiter sans respect pour ce qu'il doit à sa position, il y a loin au zèle aveugle et anti-littéraire que l'on impute à Grégoire. (*Voy.* notre article Didier (Saint), évêque de Vienne, tom. III, col. 1645.) Ce sont donc là des accusations sans fondement, résultat d'une grossière ignorance, d'une insigne mauvaise foi, mais dont quelques protestants n'ont pas manqué de s'emparer pour tâcher d'obscurcir la gloire d'un des plus grands hommes que l'Eglise catholique ait eus pour ornement et pour appui (1788*).

GREGOIRE II, Pape (Saint). Ce Pontife naquit à Rome, et eut pour père un nommé Marcel. Voilà tout ce que nous savons de sa famille, que des faiseurs de généalogies ont voulu rattacher à celle des Savelli. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès sa première jeunesse, Grégoire fut élevé dans la maison patriarcale de Latran, et que, sous le pontificat de Sergius, il fut ordonné sous-diacre, devint sacellaire ou trésorier, bibliothécaire de l'Eglise romaine, et enfin fut élevé au diaconat. Il accompagna son prédécesseur, le Pape Constantin, dans un voyage à Constantinople (*voy.* l'article Constantin, Pape), et fit comprendre à l'empereur Justinien II tout ce qu'il y avait d'irrégulier dans les actes du concile *in Trullo*.

Constantin étant mort le 9 avril de l'année 715, Grégoire, que sa science et sa vertu désignaient au choix du clergé et du peuple, fut élu pour lui succéder, le 19 mai suivant. Le nouveau Pontife ne démentit pas les espérances qu'il avait fait concevoir; mais ce fut au milieu de difficultés de toutes sortes qu'il fit briller les grandes qualités dont il était doué.

A la tête des Lombards était le roi Luitprand, prince d'une énergie et d'une habileté peu communes, mais ambitieux, et qui avait formé le projet de soumettre toute l'Italie à sa domination. Les Arabes ou Sarrasins venaient de s'emparer de l'Espagne, et poussaient leurs armées jusque dans la Gaule. La discipline monastique s'était presque partout relâchée au milieu des guerres et des troubles, et, pour comble de maux, une suite de révolutions allait porter sur le trône impérial le fils d'un pauvre paysan de l'Isaurie, Léon III, qui devait se montrer l'un des plus violents persécuteurs de l'Eglise. Voyons comment saint Grégoire II fit face à tous ces dangers.

I. Dès le début de son pontificat, il songea à réparer les murs de Rome, dont l'état de délabrement mettait la ville hors d'état de défense. Le Pape Sisinnius (*voy.* cet article) avait préparé tous les matériaux nécessaires; mais divers obstacles vinrent traverser les desseins de Grégoire, qui ne put mener à bonne fin cette entreprise: il dut se borner à relever plusieurs églises de leurs ruines.

Marchant sur les traces de saint Grégoire le Grand, son digne successeur déployait un zèle ardent pour la propagation de la foi, et le maintien de la discipline ecclésiastique parmi les nations demi-barbares de l'Europe. Tout d'abord, il s'occupa de la Bavière, où il envoya l'évêque Martinien, le diacre Georges et le sous-diacre Dorothée avec de sages instructions sur l'organisation de l'Eglise de ce pays, et d'importantes décisions sur divers points de morale, consignés dans un capitulaire daté du 15 mars 716. *Voy.* l'art Bavière (Eglise catholique en), n° IX.

Trois ans après, il assigna la Germanie à évangéliser au zèle du prêtre Winfried, qui devint si célèbre sous le nom de Boniface. Nous renvoyons à l'article consacré à cet apôtre de l'Allemagne, où le lecteur appréciera la part qui revient à Grégoire II dans le grand fait de la conversion de cette vaste contrée.

Si, depuis un siècle à peine que l'Angleterre était convertie à la foi catholique, elle commençait à mériter le glorieux surnom d'*Ile des saints*; si Grégoire II avait la consolation de voir cette Eglise illustrée par une multitude de personnages aussi éminents par leur science que par leur vertu, il avait

(1788*) Nous disons *quelques protestants*, parce qu'il en est beaucoup d'autres qui lui ont rendu un impartial hommage.

aussi la douleur d'être témoin de la désolation de l'Espagne, envahie depuis 711 par les Sarrasins, et condamnée à rester plus de sept siècles sous le joug de ces ennemis du nom chrétien.

Tout en s'exerçant au loin, sa sollicitude pastorale embrassait aussi l'Italie. Il travailla constamment à y rétablir la discipline monastique, et releva le monastère du Mont-Cassin, ruiné par les Lombards environ cent quarante années auparavant. Dans ce but, il y envoya un habitant de Brescia, nommé Pétronax, qui, venu à Rome par piété, y avait embrassé la vie religieuse. Avec lui le Pape envoya quelques moines du monastère de Latran, fondé sous le pontificat de Pélage II par les religieux du Mont-Cassin réfugiés à Rome. Pétronax et sa colonie, étant arrivés à la montagne, y trouvèrent quelques solitaires, qui vivaient en grande simplicité dans les ruines de l'ancien monastère. Ils formèrent avec eux une même communauté, dont Pétronax fut élu supérieur, et devint ainsi le sixième abbé depuis saint Benoît. Ce rétablissement du Mont-Cassin eut lieu l'an 718. Depuis lors, la renommée de ce monastère alla toujours en augmentant, et il fut considéré à juste titre comme la source à laquelle on devait puiser la pure observance de la Règle de saint Benoît (1789).

Grégoire II rétablit encore les monastères qui étaient près de l'église de Saint-Paul, et qui se trouvaient réduits en solitudes depuis longtemps : il y établit des moines pour chanter les louanges de Dieu jour et nuit. Il convertit encore en monastère un hôpital de vieillards situé derrière l'église de Sainte-Marie Majeure, et rétablit le couvent de Saint-André, dit le Barbara, tellement abandonné qu'il n'y restait pas un religieux. Les deux communautés venaient chanter l'Office tous les jours et toutes les nuits dans l'église de Sainte-Marie. Après la mort d'Honesta, sa mère, le saint Pape donna sa propre maison à Dieu, et y bâtit entièrement un monastère en l'honneur de sainte Agathe, auquel il assigna des maisons dans la ville et des terres à la campagne (1790). C'est ainsi que ce grand Pape ouvrait pour les siècles du moyen âge, non-seulement des retraites à la piété, mais encore des asiles aux lettres, aux arts et aux sciences. Car, où en serait parmi nous la civilisation, si les conquêtes progressives de l'esprit humain n'eussent eu pour asile les monastères du moyen âge?

Non moins vigilant à réprimer les désordres qui se glissaient parmi les fidèles, le saint Pontife tint, le 5 avril 721, dans la ville de Rome, un concile auquel assistèrent vingt-deux évêques, avec tout le clergé romain. Dès l'ouverture, le Pape déclara que plusieurs Chrétiens, en Italie, contractaient des mariages illicites avec des femmes consacrées à Dieu et avec des parentes. Les évêques répondirent qu'il fallait anathématiser tous ceux qui se rendaient coupables de ce crime, fussent-ils Romains, Lombards, ou d'une autre nation. Après quoi le Souverain Pontife prononça devant le corps de saint Pierre la sentence comprise en dix-sept canons, dont le premier porte : « Si quelqu'un épouse une *prêtresse*, qu'il soit anathème! « Qu'il soit anathème ! répondirent par trois fois les assistants ; ce qu'ils firent à chaque canon. Il est bon de savoir qu'on nommait alors *prêtresse* la femme dont le mari avait été ordonné prêtre. Il lui était défendu de se remarier, même après la mort de son mari. On condamne de même celui qui épouse une diaconesse, une religieuse, celle qui a tenu avec lui un enfant sur les fonts du baptême, la femme de son frère, sa nièce, sa cousine, la femme de son père ou de son fils, sa parente ou son alliée, ainsi que celui qui aura enlevé une veuve ou une fille. On prononce anathème en particulier contre un nommé Adrien et une diaconesse nommée Epiphanie, qui s'étaient mariés en violation de leur serment ; et leurs complices sont frappés du même anathème. Sont condamnés pareillement ceux qui consultent les devins ou les aruspices, et se servent d'enchantements, ceux qui usurpent des terres au préjudice des lettres apostoliques ; enfin les clercs qui laissent croître leurs cheveux.

En résumé, les Pontifes romains continuaient à civiliser l'Angleterre, ils commençaient à civiliser l'Allemagne; ils élevaient partout aux sciences, aux lettres et aux arts des sanctuaires inviolables dans les monastères ; ils engageaient les princes à protéger ces foyers de civilisation et à repousser l'invasion sanglante du mahométisme, en un mot, ils se montraient les sauveurs de l'Occident, et par là même du monde.

II. Il est temps de parler du grand fait qui agita le pontificat de saint Grégoire II, nous voulons dire l'hérésie des iconoclastes. On verra dans divers articles, entre autres, Anastase, patriarche intrus de Constantinople ; Germain, patriarche du même siége ; Jean Damascène (saint), et surtout l'article Iconoclastes, les ravages que causa cette hérésie en Orient et jusqu'en Italie. Contentons-nous de donner ici un juste tribut d'admiration à saint Grégoire II, soit qu'il s'oppose avec fermeté aux impiétés de l'empereur byzantin, et réfute ses erreurs dans des lettres aussi remplies d'éloquence que de logique, soit que, nouveau saint Léon, il affronte jusque dans son camp le roi des Lombards qui investit Rome de concert avec l'exarque de Ravenne, le subjugue par sa parole et l'entraîne jusqu'au tombeau de saint Pierre ; soit qu'après avoir déjoué les trames ourdies par Léon contre sa vie, il protége contre la fureur du peuple de Rome l'agent de cet infâme complot.

Examinons ici une intéressante question qui se rattache à l'histoire de l'hérésie des iconoclastes. Grégoire II n'hésita pas à excommunier Léon III : c'est un point hors de doute; mais détacha-t-il de l'empire, au moins pour un temps, la ville de Rome et

(1789) *Act. Bened.*, sect. 3, p. 1.

(1790) Anast., in Greg. II.

les provinces environnantes, et défendit-il de payer à l'empereur les tributs accoutumés? Tous les historiens grecs l'attestent positivement. Voici le témoignage de saint Théophane, contemporain de ces événements : « A la fin, Grégoire défendit de porter à l'empereur les tributs de l'Italie et de Rome. » Dans un autre passage, il dit encore : « Dans l'ancienne Rome, florissait, par la science et d'éclatantes vertus, un homme d'une sainteté parfaite, assis sur le même trône que Pierre, le coryphée des apôtres, Grégoire, qui détacha Rome, l'Italie et tout l'Occident de l'obéissance tant civile qu'ecclésiastique de Léon et de son empire (1791). »

Nous lisons encore dans Cédrenus : « L'homme apostolique, assis sur le même trône que le coryphée des apôtres, se détacha de Léon à cause de son impiété, et, ayant fait alliance avec les Francs, ce saint homme refusa le tribut à Léon. »

« Grégoire, dit Zonaras, qui gouvernait alors l'Eglise de l'ancienne Rome, ayant rejeté la communion de l'évêque de la Rome nouvelle et de ceux qui la suivaient, les frappa, ainsi que l'empereur, d'un anathème synodal, et arrêta les impôts qu'on lui payait jusqu'à ce temps. »

Anastase, dans sa *Vie de Grégoire II*, s'exprime ainsi : « L'exarque Paul, par ordre de l'empereur, cherchait à tuer ce même Pontife, parce qu'il défendait de payer le cens dans la province. »

Enfin, Michel Glycas, que Labbe appelle un homme de grande érudition, nous dit : « Alors le Pape Grégoire écrivit à l'empereur Léon touchant les saintes images; mais, n'ayant pu blanchir un Ethiopien, il défendit de payer à l'empereur les tributs de Rome et de l'Italie, et détacha tout ce pays de son empire. »

Aux historiens grecs se joignent d'un concert unanime tous les historiens latins, anciens et modernes, favorables ou contraires à la Papauté (1792).

Pour bien apprécier la conduite de Grégoire II en cette circonstance, remarquons d'abord que le Pape ne voulait nullement soustraire l'Italie à l'empire, mais seulement à la tyrannie de Léon l'Isaurien : il ne proclamait pas l'indépendance de l'Italie, mais l'indignité de Léon; il ne défendait pas de payer les tributs, mais de les porter à Constantinople, où l'on ne s'en servait que pour perdre la foi chrétienne, et il ordonnait de les garder pour la défense de Rome et de l'Italie, que les empereurs d'Orient abandonnaient à la merci des Lombards. L'histoire prouve que saint Grégoire II ne se proposa pas autre chose. Remarquons aussi que la sentence ne regardait que Léon, et encore n'était-elle pas irrévocable. Elle ne frappait nullement ses successeurs, et un historien qu'on ne saurait accuser de partialité envers les Papes, Le Beau, a pu dire dans son Histoire du Bas-Empire : « Quoique la charge du gouvernement reposât véritablement entre les mains des Papes, on reconnaissait cependant toujours à Rome la juridiction impériale, postérieurement même à la donation de Pépin (1793). »

Saint Grégoire II mourut le 11 février de l'année 731, après un glorieux pontificat de quinze ans, huit mois et quatre jours, dont malheureusement nous ne connaissons pas mieux les détails. Il nous reste de ce Pape dix sept lettres insérées dans la Collection des conciles du P. Labbe (1794); une, dans la *Bibliotheca Floriacensis* de Dubois; une autre, dans l'*Italia sacra* d'Ughelli (1795); et un mémoire, dont nous avons déjà parlé, qu'il remit à ses envoyés en Bavière. C'est le 13 février que l'Eglise honore sa mémoire.

GREGOIRE III (Saint), Pape. Pendant qu'on célébrait les funérailles du Pape saint Grégoire II, le peuple romain, comme poussé par une inspiration divine, enleva de force le prêtre Grégoire, qui y assistait, et l'élut pour successeur du Pape défunt. Il était né en Syrie : son père se nommait Jean. Grégoire avait, jeune encore, embrassé la vie monastique, sous la Règle de saint Benoît. Il était de mœurs très-douces et versé dans la connaissance des saintes Ecritures. Possédant également bien le grec et le latin, il parlait avec élégance et prêchait avec force. Ami des pauvres, il rachetait les captifs, assistait généreusement les orphelins et les veuves, et donnait l'exemple de toutes les vertus. Tel est le portrait que nous en ont laissé ses contemporains.

Le nouveau Pontife fut consacré le 18 mars 731 : le Saint-Siége était resté vacant pendant trente-cinq jours.

I. Les premiers regards de Grégoire se tournèrent vers l'Orient, où Léon III, l'Isaurien, continuait avec fureur la persécution qu'il avait allumée, depuis l'an 726, contre le culte des saintes images. Le Pape lui écrivit, pour le désabuser de son erreur, et chargea de ses lettres le prêtre Georges. Celui-ci, arrivé à Constantinople, eut la lâcheté de ne pas oser même les présenter à l'empereur. De retour à Rome, il fit l'aveu de sa faute. Grégoire lui fit, en plein concile, une sévère réprimande, et l'aurait même dégradé du sacerdoce, si le concile n'eût demandé sa grâce. Il se contenta donc de lui imposer une pénitence et de le renvoyer avec les mêmes lettres; mais Georges fut arrêté en Sicile, et emprisonné une année entière par ordre de l'empereur.

A la nouvelle de cette violation du droit des gens, le Pape assembla un concile dans l'église de Saint-Pierre. Quatre-vingt-treize

(1791) Theoph., ad ann. 13 Leon.

(1792) Sigeb., in *Chron.*, ad ann. 731; — Otho Frising. lib. v, c. 18; — Gottfr. Vit., p. 16; — Mart. Polon., lib. iv, in *Vit. Gregor. II*; — Albert Stad., ad ann. 731; — Platina, in *Vit. Greg. II*; — Nauclerus, vol. 2, generat. 25; — Onuphr., in *Vita Constantini I*; — Pap. Mass., lib. i, in Clodoveo III; — Sigonius, *De regno Italiæ*, ad an. 728; — Genebrard., lib. iii *Chronol.*, ad an. 730.

(1793) Lib. lxvi, 51.

(1794) Tom. VI et VII

(1795) Tom. V.

évêques y assistèrent avec tout le clergé, les nobles, les consuls et tout le peuple de Rome. Dans ce concile fut condamnée l'hérésie des iconoclastes, et il fut ordonné que quiconque mépriserait l'usage de l'Eglise touchant la vénération des saintes images, les abattrait, les profanerait et en parlerait avec mépris, serait privé du Corps et du Sang de Jésus-Christ et séparé de la communion de l'Eglise. Ce décret fut souscrit solennellement par tous ceux qui étaient présents au concile, et on y joignit les autorités des Papes précédents. Grégoire écrivit de nouveau à l'empereur. Le porteur de ces lettres, Constantin, défenseur de l'Eglise romaine, fut, comme Georges, jeté dans une étroite prison. Au bout d'un an de captivité, on lui arracha ses lettres de force, et, après l'avoir menacé et maltraité, on le renvoya outrageusement.

Cette violence excita l'indignation de l'Italie entière. Toutes les provinces de cette contrée rédigèrent, de concert, une requête à l'empereur pour le rétablissement des saintes images, et la firent porter par des députés qui ne furent pas plus épargnés que les envoyés du Pape. Sergius, gouverneur de Sicile, les tint huit mois en prison, et ne les mit en liberté qu'après leur avoir fait essuyer les traitements les plus injurieux. Cependant Pierre, autre défenseur de l'Eglise romaine, eut encore assez de hardiesse pour se charger de signifier à Constantinople le décret du concile et une nouvelle lettre de Grégoire à l'empereur. Il prit une autre route que ses devanciers, et remit ces pièces entre les mains de Léon lui-même. Le Pape écrivit en même temps au patriarche Anastase.

Ravenne, dont l'archevêque Jean avait assisté au concile, n'était pas moins opposée que Rome aux entreprises impies de l'empereur. Aussi Léon résolut-il de punir l'Italie tout entière. Il équipa donc une flotte formidable, dont il donna le commandement à Manès, duc de Cibyre. Celui-ci avait ordre de saccager Ravenne, de traiter comme rebelles les villes de la Pentapole, de marcher ensuite sur Rome, d'y détruire les images, de ne faire aucun quartier à ceux qui voudraient les défendre, d'enlever le Pape, et de le conduire pieds et mains liés à Constantinople. La flotte approchait déjà de Ravenne, lorsqu'elle fut assaillie par une violente tempête. Une partie des vaisseaux se brisèrent contre les rochers et furent engloutis dans la mer; les autres, dispersés sur les côtes, après s'être rassemblés avec grande peine, parvinrent près de Ravenne, par une des bouches du Pô. Manès fit débarquer ses troupes et marcha vers la ville. Le peuple, encouragé par son évêque, avait pris les armes; et tandis que les femmes et les vieillards, revêtus de cilices, et prosternés au pied des autels, implorent l'assistance du Très-Haut, la jeunesse sort au-devant des Grecs. D'abord, elle feint de prendre la fuite, et attire l'ennemi dans une embuscade. Les Grecs, attaqués de toutes parts, regagnent leurs vaisseaux. Les troupes de Ravenne se jettent dans des barques, les poursuivent, et coulent à fond la plupart de ces navires que l'orage avait mis hors de défense. Cette victoire inespérée fut remportée le 26 juin 733, et l'anniversaire en fut, dans la suite, célébré solennellement à Ravenne. Durant les six années suivantes, les habitants, par haine des Grecs, s'abstinrent de manger du poisson de ce bras du Pô (1796).

Cet échec mit Léon en fureur : il redoubla de cruauté contre les catholiques, et ne pouvant faire d'autre mal à l'Eglise de Rome, il confisqua tout ce qu'elle possédait dans ses Etats. De plus, il lui enleva une partie considérable de sa juridiction immédiate : il en détacha toutes les provinces comprises entre la Sicile et la Thrace, c'est-à-dire la Grèce, l'Illyrie, la Macédoine, et les soumit au patriarche de Constantinople. Il augmenta d'un tiers la capitation de la Sicile et de la Calabre, et pour ne pas en exempter les enfants mêmes, il ordonna de les enregistrer dès leur naissance. Pendant tout ce temps-là, l'exarque Eutychius se tenait tranquille à Ravenne. Il était d'accord avec le Pape pour la défense des saintes images, et fit même à la basilique du Vatican des présents considérables. Mais l'autorité des exarques était bien affaiblie à Ravenne, ainsi qu'à Rome. On leur obéissait pour l'administration de la justice et le payement des impôts, mais ils ne jouissaient d'aucun autre pouvoir. Le peuple était bien résolu de ne pas se laisser accabler par les injustes violences d'un empereur impie.

II. Tout semblait concourir à détacher de l'empire Rome et l'Italie. On n'obéissait qu'à regret à un prince hérésiarque et persécuteur. C'était pour le roi des Lombards, Luitprand, habile à profiter des circonstances, une occasion de s'agrandir. La révolte de Trasimond, duc de Spolète, qui, se sentant trop faible pour résister, s'était réfugié à Rome, fournissait à Luitprand un prétexte plausible d'attaquer les Romains. Le roi les somma de lui livrer les rebelles, et, sur leur refus, il entra dans le duché de Rome, pilla le pays, se rendit maître de quatre places, et retourna ensuite à Pavie. A peine se fut-il retiré que les Romains se joignirent à Trasimond, et le rétablirent dans son duché. Le Pape craignait que Rome ne succombât aux attaques des Lombards, si elle n'était puissamment secourue. Il ne pouvait avoir recours à l'empereur, dont il avait encore plus à craindre que du roi des Lombards. Dans cette extrémité, il eut recours à Charles-Martel, qui régnait en souverain sur les Francs, avec le titre de duc ou de prince, depuis 737, époque de la mort du roi nominal Thierry IV, auquel il n'avait pas jugé à propos de donner un successeur.

Charles-Martel, occupé à guerroyer contre les Sarrasins qui ravageaient alors le midi de

(1796) Murat., *Rer. Ital.* tom. II.

la France, loin de pouvoir rompre avec les Lombards, avait au contraire besoin de leur secours. Il envoya donc à Luitprand des ambassadeurs, avec des présents magnifiques, pour le solliciter de se joindre à lui. Non-seulement Luitprand y consentit volontiers, mais encore il adopta Pépin, fils de Charles, et lui coupa les cheveux (1797). Les Sarrasins, repoussés, évacuèrent le territoire des Francs. Le Pape, de son côté, ne recevant pas de réponse aussi promptement qu'il le désirait, fit de nouvelles instances par une seconde lettre.

La Chronique de Frédégaire, continuée par ordre du comte Childebrand, frère de Charles, ainsi que les Annales messines des Francs, racontent cette importante négociation de la manière suivante : L'an 741, le prince Charles, ayant dompté toutes les nations d'alentour, s'occupait à régler les choses de la paix dans les limites de sa domination, lorsque, deux fois dans la même année, il reçut deux ambassades du bienheureux Pape Grégoire. Les ambassadeurs lui offrirent les clefs du vénérable sépulcre du prince des apôtres Pierre, et ses précieux liens, avec d'immenses présents. Aucun Pontife de Rome n'avait accordé une telle faveur à aucun prince des Francs. Le Pape Grégoire lui envoyait en même temps, par le décret des princes romains, une lettre portant que le peuple romain, quittant la domination de l'empereur, avait résolu de recourir à sa défense et à sa clémence invincible, et lui conférait, en conséquence, le consulat romain. Le prince en ressentit une grande joie, en rendit grâces au Seigneur, reçut les ambassadeurs avec les honneurs les plus magnifiques, et les renvoya avec des présents bien plus considérables qu'il n'en avait reçu. Il leur adjoignit d'entre ses fidèles deux personnages religieux, savoir : Grimon, abbé de Corbie, et Sigebert, alors moine, et depuis abbé de Saint-Denys, pour porter au Pape, avec de riches présents, les réponses à ses lettres. On ne connaît ni le contenu, ni le résultat des lettres de Charles. Il est vraisemblable que Luitprand, qui avait un fonds de religion, eut égard à la recommandation de son puissant ami et allié Charles, et qu'il cessa ses attaques contre les Romains.

III. Les embarras temporels de l'Eglise ne faisaient pas oublier à Grégoire les intérêts spirituels. Nous avons vu le zèle qu'il employa contre la malheureuse hérésie des iconoclastes. Rappelons ici sa sollicitude pour les Eglises de Germanie fondées par saint Boniface, l'accueil plein de bonté qu'il fit à cet infatigable missionnaire, les instructions qu'il s'empressa de lui donner toutes les fois qu'il fut consulté par lui. *Voy.* l'art. BONIFACE (Saint), apôtre de l'Allemagne, n°s IX, X et XI.

Grégoire III releva de ses propres deniers les murs de Rome et de Centumcelles, et racheta du duc de Spolète, au prix de sommes immenses, un château fort qui pouvait servir de point d'appui aux attaques des Lombards contre le duché de Rome. Il sut profiter des malheurs mêmes du temps pour garantir, contre le despotisme des empereurs de Byzance, la liberté de l'Eglise catholique, et conséquemment de l'humanité entière. Il préserva ainsi l'Europe, et par là même le monde, ou de s'abâtardir sous l'empire sophistique des Grecs, ou de s'abrutir sous la domination des Sarrasins. C'est un des Papes à qui, par cette raison, l'univers entier doit une éternelle reconnaissance. Photius lui-même, le plus grand ennemi des Latins parmi les Grecs, n'a pu s'empêcher de donner des louanges à Grégoire et à son successeur Zacharie : « Comment, dit-il, passerai-je sous silence les Pontifes romains Grégoire et Zacharie, hommes d'une vertu éclatante, qui ont augmenté le troupeau par des enseignements d'une sagesse divine, et ont même brillé par le don des miracles ? Le divin Grégoire a fleuri quelque temps après le sixième concile (1798). »

On trouve sept lettres de ce Pape dans la collection de Labbe (1997) : Baluze en a inséré une dans son appendice au traité *De primatibus* de Marca. Grégoire III mourut le 20 novembre 741, après avoir gouverné l'Eglise dix ans, huit mois et vingt-quatre jours. L'empereur iconoclaste Léon l'avait précédé de quelques jours au tribunal du souverain Juge.

GREGOIRE IV, Pape, naquit à Rome. Il était fils d'un patricien nommé Jean. Illustre par sa naissance, il était plus illustre encore par sa sainteté. Plein de courage et de douceur, savant, affable, modeste, appliqué à l'étude des divines Ecritures, le père des pauvres, le nourricier de toutes les veuves, il visitait sans cesse les églises, ne souhaitait rien des choses de ce monde, et n'aspirait qu'à celles du Ciel. Tel est le portrait que nous ont laissé de Grégoire tous les historiens qui ont eu à parler de lui.

Le Pape Pascal Ier le fit d'abord sous-diacre, et ensuite prêtre du titre de Saint-Marc, en considération de son mérite. Grégoire continua d'habiter le monastère de Fossa-Nuova, près de Terracine, où il avait embrassé la vie monastique sous la règle de Saint-Benoît.

Trois jours après la mort du Pape Valentin, les Romains délibérèrent sur le choix de son successeur et élurent unanimement Grégoire. Mais l'humble moine, se jugeant indigne d'un si haut rang, et incapable de supporter un si redoutable fardeau, alla se réfugier dans l'église des saints martyrs Cosme et Damien. On l'en tira de force, et, au milieu des hymnes et des cantiques, on le conduisit au palais patriarcal de Latran. Mais comme, d'après le décret d'Eugène II (*voy.* cet article),

(1797) Paul., diac., lib. IV, c. 54.

(1798) *usPhoti*, apud Mai, *Scriptor. Vet.* tom. I, p. 25.

(1799) Nous avons donné des extraits de ces lettres dans l'article BONIFACE (Saint), n. IX, X et XI.

le clergé romain avait juré de ne laisser consacrer un nouveau Pape que quand celui-ci aurait fait lui-même, en présence de l'envoyé impérial, le serment prescrit pour la conservation des droits de tous, Grégoire IV ne fut sacré qu'après l'arrivée du commissaire de Louis le Débonnaire (1800). C'est pourquoi la vacance du Saint-Siége se prolongea pendant quatre-vingt-six jours, et le commencement du nouveau pontificat ne date que du 5 janvier de l'année 828.

I. La situation de l'Italie était pleine de dangers. Les Sarrasins, maîtres de l'Orient, de l'Egypte et de l'Afrique, tout-puissants dans la Méditerranée, encore redoutables en Espagne, venaient de s'emparer de la Sicile, et menaçaient la péninsule. A cette nouvelle, le stupide empereur de Byzance, Michel le Bègue, s'était contenté de dire à l'un de ses ministres: « Je vous félicite de n'avoir plus le souci d'administrer une île si éloignée : vous voilà délivré d'un lourd fardeau : — Seigneur, répondit le ministre, encore deux ou trois délivrances pareilles, et vous voilà vous-même débarrassé du fardeau de l'empire. »

Ce n'était donc point en un tel homme que pouvait espérer l'Italie. Les Francs seuls eussent été capables de repousser l'invasion musulmane; mais les révoltes des fils de Louis le Débonnaire et leurs querelles entre eux allaient absorber dans de funestes guerres toutes les forces de l'empire d'Occident. Dans cette extrémité, la Papauté resta le seul rempart de la chrétienté. On reconnut alors combien il était heureux pour l'Europe que la royauté pontificale fût solidement établie. Les Papes sauvèrent l'Italie et l'Europe au IXe siècle (1801).

Grégoire IV se montra digne de son nom. Afin de mettre Rome à l'abri des incursions des Sarrasins, de fortifier les côtes et d'offrir un asile sûr aux habitants, aux laboureurs des environs et aux troupeaux, il entreprit la restauration de l'ancienne Ostie, située à l'embouchure du Tibre, et qui n'était plus qu'un monceau de ruines. Malgré la faiblesse de sa santé, il visitait souvent les travaux qui avançaient rapidement. Bientôt Ostie se trouva à l'abri d'un coup de main ; elle fut entourée de murailles épaisses et élevées, garnies de portes à chaînes de fer avec des ponts-volants, et surmontées de machines de guerre. Ostie prit le nom de Grégoriopolis, de celui de son second fondateur. Cependant la dénomination nouvelle ne prévalut pas sur l'ancienne. Bientôt les graves événements dont l'empire des Francs était le théâtre, réclamèrent la sollicitude du Pontife. Louis le Débonnaire voyait ses fils se soulever contre lui. Dans l'article consacré à AGOBARD, archevêque de Lyon, l'on peut voir les principales péripéties de ce drame connu de tout le monde. Mais ce que l'on ne sait pas assez, ce que la plupart des historiens se dispensent de dire, c'est l'attitude que prit Grégoire IV dans ces tristes circonstances. Il s'empressa de se rendre en France pour réconcilier le père avec ses fils. Les évêques du parti de Louis le Débonnaire ne daignent pas même se rendre auprès du Pontife, prétextant un ordre de l'empereur, et le menacent même, dans une lettre inqualifiable, d'excommunication et de déposition (1802).

(1800) Anast., Eginh.

(1801) *Voy.* la note suivante.

(1802) Sans doute, nous n'avons plus la lettre que les évêques de la Gaule écrivirent en cette circonstance à Grégoire IV, et l'on pourra s'étonner de nous voir traiter d'*inqualifiable* une lettre qui est perdue. Mais la réponse que lui fit le Pape nous a été conservée ; nous appelons l'attention sur cette réponse, et l'on verra que les contemporains n'ont rien exagéré, en prêtant aux évêques cette hardiesse de langage que nous avons déjà caractérisée ailleurs, comme elle le mérite (*voir* notre article AGOBARD, n. XIX, tom. I, col. 451), et que les motifs qui inspirèrent les évêques furent des plus misérables. Et pourtant, qui le croirait? Des journalistes, dans leur aveuglement à l'endroit de la Papauté, n'ont pas craint, il y a peu d'années, de se prévaloir de la résistance des prélats gaulois, et de s'en faire une arme pour combattre le pouvoir temporel des Papes ! Et ces journalistes se prétendent amis de la liberté ! Or, leurs préjugés contre la Papauté ne pouvaient pas les servir plus mal en cette circonstance, car ce sont précisément les prélats sur lesquels ils ont voulu s'appuyer qu'ils auraient dû blâmer, tandis que Grégoire IV eût dû attirer leurs applaudissements. C'est ce que nous fîmes remarquer, à cette époque, à un publiciste, dans une réplique insérée dans le journal *La voix de la vérité* du 19 avril 1849. Après avoir cité une partie de la lettre du Pontife, nous ajoutâmes : « La démarche des évêques de la Gaule et la hardiesse de leur langage envers Grégoire IV part d'un principe condamnable. D'un côté, ce sont des hommes que leur servilité enchaîne à un empereur coupable de troubler la paix de l'empire, et qui, au lieu d'écouter la voix de leur conscience, et de retenir le prince oppresseur, ne craignent pas de se ranger de son parti. De l'autre côté, c'est un Pape, le chef des évêques, qui élève tout à coup une voix courageuse et indépendante pour protester contre leur faiblesse et contre les abus du pouvoir temporel. Qui donc du Pape ou de ces évêques était animé du véritable sentiment de la liberté? Evidemment, c'est Grégoire IV. Et voici que, dans vos préoccupations haineuses contre la Papauté, vous ne craignez pas de vous appuyer des paroles de ceux mêmes qui ont fait alliance avec l'oppresseur, et de les adresser au successeur (à Pie IX) de celui qui ne faisait pas autre chose que de se constituer, à l'exemple de tant d'autres grands Pontifes, le défenseur de la liberté ! Au lieu d'applaudir aux efforts de Grégoire IV, vous vous rangez du côté d'un clergé servile que ce Pape condamnait !... En vérité, c'est jouer de malheur, et c'est donner là surtout une singulière idée de son amour pour la liberté. Mais hélas ! le besoin de confondre des choses cependant bien distinctes, aveugle. Sans cette manie, on aurait pu se souvenir, ou plutôt apprendre, et cela dans d'importants travaux historiques sortis de mains protestantes, que toujours le plus beau rôle de la Papauté a été de défendre la liberté des peuples contre leurs oppresseurs quels qu'ils fussent ; on aurait pu, sans aller si loin, réfléchir sur cette phrase écrite par un journal démocratique lui-même : La puissance des Papes a été utile à l'Italie pour combattre, au moyen âge, les empereurs allemands (*Le Peuple*, n° du 24 janvier 1849), et l'on se serait convaincu que ce que la Papauté a fait dans le passé, elle est encore en état de l'accomplir dans le présent... »

II. Voici, en substance, ce que leur répondit Grégoire. Il fait d'abord observer aux prélats que, dans l'inscription même de leur lettre ils lui donnaient deux noms contraires, celui de *frère* et celui de *Pape*, tandis qu'il était plus convenable de l'appeler seulement d'un nom qui indiquât le respect que l'on doit à un père. Ils assuraient se réjouir de son arrivée, persuadés qu'elle profiterait à tout le monde, au prince et à ses sujets : ils auraient souhaité avoir la permission d'aller à sa rencontre ; mais l'ordonnance sacrée de l'empereur les avait prévenus. « Paroles répréhensibles. D'abord, l'ordonnance apostolique ne devait pas vous paraître moins sacrée que celle que vous appelez impériale ; puis il n'est pas vrai que celle de l'empereur vous ait prévenus ; c'est au contraire celle du Pontife. Enfin, comme de vrais évêques, comme les ministres du culte divin et non pas du culte humain, pourquoi n'avez-vous pas répondu à l'empereur ce que le bienheureux Grégoire disait au sien : ***Ne vous offensez pas de notre liberté. Je sais que vous êtes une ouaille de mon troupeau, confiée à mes soins par le souverain Pasteur. Souvenez-vous que vous êtes de même nature que vos sujets; tenez-vous uni à Jésus-Christ, et ne vous glorifiez pas tant de régner sur les hommes que de faire régner Jésus-Christ sur vous.*** Pourquoi, maintenant encore, que vous êtes avec l'empereur, au lieu d'absurdes adulations, ne lui dites-vous pas avec saint Augustin : ***Nous nommons heureux les empereurs, s'ils règnent selon la justice, s'ils ne s'enorgueillissent pas des louanges qu'on leur prodigue ou des honneurs qu'on leur rend, s'ils se souviennent qu'ils sont hommes, et s'ils font servir leur puissance à étendre le culte de Dieu.***

« Après avoir dit que vous vous réjouissez de notre arrivée, vous ajoutez que vous avez été grandement affligé de certains bruits. Votre esprit est donc comme le flot de la mer, que le moindre vent agite ? Mais au moins n'auriez-vous pas dû nous faire l'injure de penser, qu'à cause de cela nous oublierions notre devoir pastoral et la plus sévère modération. Vous dites que nous venons fulminer, sans aucun motif, je ne sais quelle excommunication, et vous nous exhortez, en termes confus et embrouillés, à ne le faire pas, soit de notre propre mouvement, soit à l'instigation d'autrui, parce que ce serait déshonorer la dignité impériale et avilir la nôtre. Expliquez-vous, de grâce ; que signifie ce langage ? Et dites-nous ce qui déshonore le plus la puissance impériale, ou l'excommunication, ou les œuvres dignes de l'excommunication ? Vous avez raison d'ajouter que je dois me souvenir du serment de fidélité que j'ai fait à l'empereur. Si je l'ai prêté, c'est pour cela que je veux éviter le parjure, en l'avertissant de tout ce qu'il fait contre l'unité ou la paix de l'Eglise ou du royaume. Si je ne le faisais pas, je serais parjure comme vous, si toutefois j'ai juré. C'est vous, en effet, qui vous montrez parjures, vous qui, après avoir sans aucun doute juré et rejuré, le voyez agir contre la foi qu'il a donnée et se jeter dans le précipice, sans vous mettre en peine de l'arrêter, suivant la foi que vous avez promise. »

Faisons ici une courte remarque sur l'expression répétée du Pape : ***Si toutefois j'ai prêté serment de fidélité à l'empereur.*** C'est qu'il ne l'avait pas fait comme Pape, ni depuis qu'il était sur la Chaire de saint Pierre ; mais seulement auparavant, et comme membre subalterne du clergé romain, lequel, d'après le décret d'Eugène II, devait prêter à l'empereur un serment de fidélité subordonné à la fidélité qu'il devait lui-même avant tout au Pape.

« Vous me promettez, continue Grégoire, une réception honorable, si toutefois je viens à lui pour faire son bon plaisir. Voilà une chose que vous avez lue, non dans les Livres divins, mais dans vos cœurs, vous qui faites tout pour la rétribution temporelle, parce que vous êtes des roseaux agités à tout vent, et que le moindre souffle fait plier. Pensez, mes frères, pensez combien cette disposition est éloignée de la prière que vous avez coutume de faire à Dieu, non de cœur, mais de bouche : Donnez-nous de mépriser les prospérités de ce monde, et de n'en pas craindre les adversités. Car, si vous faisiez cette demande du fond de votre cœur, elle vous serait accordée suivant cette parole : ***Demandez, et il vous sera donné.*** Vous dites ensuite que le premier partage du royaume que l'empereur avait fait entre ses fils a été changé maintenant suivant l'opportunité des circonstances ; ce qui est doublement faux. D'abord cela n'était pas opportun, mais très-inopportun, attendu que c'est là une cause et une source de troubles, de discordes, de dissensions, de commotions, de déprédations, et de tous les maux qu'il serait trop long de dire, sans compter d'innombrables parjures et violations de la foi et de la paix. En second lieu, vous ne savez pas si le partage est changé, et si le véritable roi et Seigneur a ratifié ce que l'on a fait ; car ce changement que vous dites avoir été fait suivant l'opportunité des circonstances, on voit bien que Dieu n'en est pas l'auteur, puisqu'il est la source d'une multitude de péchés. Vous dites encore avec une grande insuffisance, que si nous venons respectueusement à l'empereur, nous connaîtrons de lui toute la vérité sur l'affaire, et pourquoi la division de l'empire a été changée opportunément et utilement. C'est un excès d'orgueil qui fait parler de la sorte, comme si vous étiez les seuls qui puissiez connaître les causes des affaires. Je vous le dis en vérité : c'est être non-seulement insensé, mais malheureux, de ne pas comprendre quels maux a produits votre changement, de quel mauvais fond il procède, et pourquoi vous vous en faites les panégyristes.

« Vous ajoutez que, si je ne viens pas selon votre bon plaisir, je trouverai tant d'opposition de la part de vos Eglises, qu'il ne me

sera pas même permis de faire aucune fonction dans vos diocèses, ni d'excommunier qui que ce soit malgré vous. Certes, la Vérité a dit vrai, que le mauvais homme tire de mauvaises choses du mauvais trésor de son cœur. Et pour quel motif me seriez-vous contraires avec vos Eglises, à moi, l'ambassadeur de la paix et de l'unité, ce qui est le don et le ministère du Christ? Vous parlez ensuite d'une manière ridicule : *Une chose que nous aurions mieux aimé taire que dire, c'est que, si vous n'acquiescez pas à nos conseils, vous risquez votre dignité.* Quel langage! Si vous eussiez mieux aimé vous taire que de parler, pourquoi donc ne vous êtes-vous point tus? Vous paraissez tellement aimer la discorde, que vous n'êtes pas même d'accord avec vous-mêmes. Vous me menacez de la dégradation, non pour aucun crime, mais parce que je ne voudrai pas agir selon votre bon plaisir; y a-t-il rien de si absurde, de si inconvenant, de si insensé? Pour appuyer votre menace, vous faites encore mention du serment. Et vous ne vous souvenez pas que des parjures ne peuvent point dégrader un parjure, lors même que je le serais. Après tout, vous ne savez pas si je le suis; tandis que, pour vous, personne n'en doute. En tout ceci, vous auriez bien fait de vous souvenir que plus on agite un cloaque, plus on en fait sortir de puanteur. Quant à ce que vous dites, que vous procéderez à la déposition de nos frères les évêques qui sont avec nous, et cela en dernier ressort, et sans espérance de rétablissement, votre présomption est étrange. Depuis quand ce qui a été fait par une partie ne peut-il pas être défait par l'universalité? Ce que contiennent vos menaces n'a jamais été fait depuis le commencement de l'Eglise. Car, lors même que je serais parjure, il faudrait vous appliquer cette parole de l'Evangile : Ne crains-tu donc pas Dieu, toi qui es dans le même cas de condamnation (1803)? »

III. Il faut avouer que, par l'inconvenance de leur conduite et de leur langage (1804), les évêques du parti de Louis le Débonnaire n'avaient que trop mérité cette admonestation sévère. Avouons aussi que si Grégoire IV eût été accessible à la prévention, il y avait là de quoi l'éloigner de l'empereur et le jeter dans le parti de ses fils, d'autant plus que la question était plus compliquée qu'on ne le pense généralement; que dans l'un et l'autre parti il se trouvait des hommes éminents non-seulement par leurs lumières, mais encore par leurs vertus, et que tous les torts n'étaient pas du côté des fils de Louis.

Quelle fut, cependant, la conduite du Pontife? Après une démarche infructueuse de Lothaire et de ses frères pour arriver à une conciliation, Grégoire se rend lui-même auprès de l'empereur, et se voit reçu sans aucun des honneurs convenables. Toutefois, quand il eut donné sa bénédiction avec des présents, suivant la coutume, il exposa avec calme le motif de sa visite. L'empereur lui dit : « Si nous ne vous avons pas reçu avec des hymnes et des acclamations, ni avec les honneurs dus à votre dignité, comme le faisaient les anciens, c'est que vous n'êtes pas venu comme vos prédécesseurs vers les nôtres, quand ils étaient appelés. » Le Pape répondit : « Sachez bien que nous sommes venu pour la paix et la concorde, que l'Auteur de notre Salut nous a laissées, et que je suis chargé de prêcher et d'offrir à tous les hommes. Si donc, ô empereur, vous nous recevez dignement, nous et la paix du Christ, la paix reposera sur vous et sur votre royaume; si non, la paix du Christ nous reviendra, comme vous avez lu dans l'Evangile, et elle sera avec nous. »

Le Pape, après être resté quelques jours auprès de Louis sans avoir pu obtenir la réconciliation qu'il demandait, s'en retourna au camp de Lothaire; et, après avoir jugé, *conformément à l'avis de tous les seigneurs*, même de ceux qui jusque-là avaient tenu pour Louis, et qui, en une même nuit, l'avaient tous subitement abandonné, que l'empire était tombé de ses mains, il s'en retourna tout triste à Rome (*voy.* l'art. AGOBARD, mentionné plus haut, n° XXI), d'avoir vu ses intentions méconnues. Il était arrivé au Pontife ce qui arrive à tous les conciliateurs : les deux partis l'accusèrent de partialité, parce qu'il avait été juste.

Louis n'était pas encore assez humilié. Une assemblée générale d'évêques et de seigneurs fut convoquée à Compiègne au mois d'octobre 833. Louis le Débonnaire y comparut. Prosterné à terre sur un cilice, il lut à haute voix une confession, où il se reconnaissait coupable d'homicide sur la personne de Bernard, son neveu; de sacrilége, pour avoir violé l'acte de partage solennellement juré en 817; de tyrannie, pour avoir mis à mort des sujets fidèles et avoir ruiné l'Etat par sa politique capricieuse et inconstante. Il fut déposé, et Lothaire resta seul empereur. Mais l'humiliation d'un souverain dont le plus grand crime était une excessive bonté, révolta tout le peuple. La fierté et la hauteur de Lothaire indisposèrent ses frères : l'opinion publique se déclara pour le vieil empereur, et Louis de Bavière et Pépin profitèrent de ces dispositions pour tourner leurs armes contre Lothaire, en 835. Celui-ci s'enfuit en Italie; Pépin et Louis obtinrent leur pardon, et leur père ne repoussa pas davantage Lothaire, réduit à son tour à implorer sa grâce. C'est alors que, pour consacrer le souvenir de cette heureuse réconciliation, Louis le Débonnaire, à la sollicitation du Pape Grégoire IV, et du consentement de tous les évêques, ordonna que la fête de tous les Saints serait célébrée dans les églises des Gaules et de la Germanie le 1er novem-

(1803) Labbe, *Conc.*, tom. VII, p. 1870; *Bibl. PP.*, tom. XIV, p. 315.

(1804) *Voy.* sur la lettre de Grégoire IV aux évêques du parti impérial, le *Cours d'histoire* de M. Charles Lenormant, tom. II, leçon 18.

bre, comme on l'observait à Rome depuis deux cents ans.

IV. Les Normands désolaient alors les côtes de la Gaule ; ils venaient de piller le monastère de l'île de Noirmoutiers : c'est pour cela qu'on lit ces deux vers dans une des hymnes de la Toussaint :

Auferte gentem perfidam
Credentium de finibus.

« Ecartez une nation perfide des frontières du peuple chrétien. »

La paix ne dura pas longtemps, et le malheureux Louis le Débonnaire mourut en 840, en allant combattre une nouvelle révolte de son fils Louis de Bavière. La mort du vieil empereur fut suivie d'une sanglante guerre entre ses fils ; elle ne se termina qu'en 843, au traité de Verdun, qui consacra le traité définitif de l'empire.

Pendant que les guerres civiles ensanglantaient ainsi l'Occident, les fureurs des empereurs iconoclastes continuaient à ensanglanter l'Orient. Théophile, qui avait succédé à son père Michel le Bègue, fut le plus féroce des empereurs iconoclastes : heureusement il fut le dernier. Théodora, mère et tutrice du jeune Michel III, qui, dans la suite, ne mérita que trop le honteux surnom d'*Ivrogne*, s'appliqua de tout son pouvoir à restaurer le catholicisme, de concert avec saint Méthodius, patriarche de Constantinople. L'hérésie des iconoclastes fut anéantie, et une fête appelée de l'*Orthodoxie* fut instituée en souvenir de cet heureux événement, qui eut lieu en l'année 842. *Voy.* l'article Iconoclastes.

Ces heureuses nouvelles adoucirent la douleur que le Pape Grégoire IV ressentait à la vue des discordes civiles, ainsi que des ravages des Normands et des Sarrasins. Ceux-ci profitèrent de l'éloignement de Lothaire, occupé à guerroyer contre ses frères, pour opérer plusieurs descentes sur les côtes de l'Italie. Dans l'une de ces expéditions, ils pénétrèrent jusqu'à Rome, et pillèrent, en 872, l'Eglise de Saint-Pierre, qui n'était pas encore renfermée dans l'enceinte de la ville. Grégoire IV, pour prévenir le retour d'un semblable malheur, songea à prolonger de ce côté les murailles de Rome : mais la mort l'empêcha de terminer ce grand ouvrage. Cette gloire était réservée à saint Léon IV, son deuxième successeur.

Grégoire IV mourut le 25 janvier 844, après un pontificat de seize ans et vingt-quatre jours. Il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre, et Boniface VIII fit graver sur son tombeau une épitaphe qui lui est commune avec Boniface IV (1805).

Nous avons de Grégoire IV plusieurs lettres insérées dans la Collection des Conciles de Labbe (1806), dans les *Miscellanea* de Baluze, et dans Mabillon.

Ce pontificat fut illustré par un grand nombre de saints en Orient comme en Occident. Parmi ces derniers nous citerons saint Anscaire, l'apôtre de la Scandinavie et du Danemark, créé par Grégoire IV archevêque de Hambourg, et légat du Saint-Siége dans les contrées septentrionales de l'Europe. Il ne faut point oublier non plus saint Aldric du Mans, saint Pascase Radbert, saint Théodore Studite et saint Nicéphore. Les lettres chrétiennes furent aussi représentées dignement sous Grégoire IV, non-seulement par Agobard, mais encore par Amalarius (*voy.* cet article), par Florus de Lyon, dans l'Eglise occidentale ; dans l'Eglise orientale, par saint Nicéphore (*voy.* cet article), considéré à bon droit comme l'archevêque de Constantinople le plus docte après saint Chrysostome ; et par beaucoup d'autres écrivains dont les ouvrages sont les sources les plus précieuses pour l'histoire de cette époque.

GREGOIRE V, Pape. Depuis que les empereurs d'Allemagne s'étaient arrogé le droit d'imposer à Rome des Pontifes de leur choix, ceux-ci éprouvaient de la part des Romains cette résistance qu'un peuple oppose naturellement au chef établi par les étrangers. Les souvenirs classiques de l'ancienne république romaine fermentaient dans la ville : on parlait de liberté, de tribuns ; un consul avait été créé ; c'était Crescentius, qui voulait asservir la Papauté à une faction démagogique.

Tel était l'état des choses à Rome, lorsque, dans les premiers mois de l'année 996, parut en Italie, à la tête d'une forte armée, le jeune roi de Germanie, Othon III. Il est probable que c'était sur l'invitation du Pape Jean XV, opprimé par Crescentius, qu'il avait franchi les Alpes.

Son apparition inattendue força les Romains de rabattre un peu de leur mutinerie. Othon campait près de Ravenne lorsqu'il reçut les députés du sénat et des premiers personnages de Rome, qui témoignaient le désir de le voir dans cette ville. Ils lui annonçaient en même temps comme un fâcheux contre-temps pour eux et pour lui, la mort du seigneur Apostolique (Jean XV), et demandaient son avis sur celui qu'ils devaient mettre en sa place (1807).

Othon avait dans le clergé de sa chapelle son neveu Brunon, fils de sa sœur Judith, et d'Othon, marquis de Vérone. Il était d'un beau naturel, versé dans les lettres humaines, et parlait trois langues : l'allemand, le latin littéral et le latin vulgaire ou l'italien. Bien qu'il n'eût guère que vingt-quatre ans, le roi résolut de le donner pour chef à l'Eglise. Après l'avoir fait élire par le clergé et le peuple, il le fit conduire à Rome par Villegise, archevêque de Mayence, et un autre évêque, nommé Adelbald. Il y fut ordonné Pape sous le nom de Grégoire V. Ce fut le premier Allemand qui fut élevé sur le Siége apostolique.

II. Le 20 mai de cette même année 996, c'est-à-dire environ un mois après l'exalta-

(1805) *Voy.* Duchesne, *Hist. des Papes*, tom. I, p. 482.

(1806) Tom. VII.

(1807) Baronius et Pagi, an. 996.

tion de son neveu, Othon vint à Rome, où il reçut, le jour de l'Ascension, la couronne impériale des mains du nouveau Pontife.

Après son couronnement, l'empereur tint conseil avec les Romains, et résolut d'exiler Crescentius; mais il lui pardonna, à la prière de Grégoire.

Hertwin, évêque élu de Cambrai, n'avait pu se faire sacrer par l'archevêque de Reims, son métropolitain, à cause du déplorable débat entre Arnoul et Gerbert, qui se disputaient ce siége. (*Voy.* les art. Arnoul ou Arnoux, archevêque de Reims et Sylvestre II, Pape.) Ce fut Grégoire V qui lui donna l'onction épiscopale. Sur les plaintes que ce prélat formula dans un concile contre les seigneurs qui pillaient les biens de son Eglise, le Pape lança sur eux une lettre menaçante (an 996).

A peine l'empereur avait-il quitté l'Italie que Crescentius releva la tête. Il chassa de Rome Grégoire V, qui s'enfuit, dépouillé de tout, d'abord en Toscane, ensuite en Lombardie. A sa place, Crescentius fit élire un grec, nommé Philagathe, qui prit le nom de Jean XVI.

Tout exilé qu'il était, Grégoire V tint, en 997, un grand concile à Pavie, où fut excommunié Crescentius avec son antipape: cette sentence fut souscrite par tous les évêques d'Italie, de Germanie et des Gaules.

Othon repassa bientôt les Alpes pour remettre sur son siége le Pape légitime. A son approche, l'intrus prit la fuite, et fut traité par des soldats allemands d'une manière barbare, dont on a voulu, bien injustement, rejeter l'odieux sur le Pape et l'empereur.

Quant à Crescentius, il s'était retiré dans le château Saint-Ange, où il se vit bientôt assiégé par Othon. D'après les chroniques allemandes, la citadelle fut emportée d'assaut par Eccard, margrave de Misnie; après quoi Crescentius et douze de ses principaux adhérents furent aussitôt jugés, condamnés à mort, décapités, et leurs corps pendus par les pieds au gibet (avril 998). L'historien Glaber, qui écrivait dans le temps même, mais en France, ajoute une circonstance particulière. Crescentius, voyant qu'il ne pouvait résister, vint se jeter aux pieds de l'empereur et lui demander grâce: mais Othon, irrité de ce qu'on l'avait laissé venir jusqu'à sa tente, le fit reconduire dans la forteresse, pour l'y prendre de force, et en faire un exemple (1808). Les auteurs italiens ne mentionnent pas cette circonstance, et lui en substituent une autre. D'après eux, l'empereur, craignant d'échouer devant la citadelle, envoya un Allemand nommé Thamme, qu'il aimait beaucoup. Celui-ci, par ordre de l'empereur et du Pape, promit avec serment la vie sauve à Crescentius; mais quand le consul fut sorti de la citadelle, l'empereur lui fit trancher la tête. On le jeta du haut de la tour, puis on le pendit par les pieds. L'empereur prit ensuite sa femme pour concubine. Cette dernière circonstance surtout n'a aucune apparence de vérité. La haine des Italiens pour les Allemands doit inspirer de la défiance. Le Français Glaber, plus désintéressé dans la question, nous paraît aussi plus croyable.

Grégoire en nommant au siége de Ravenne Gerbert, qui, peu après lui succéda sur le Siége de saint Pierre, donna à ce prélat le domaine temporel de la ville, avec la faculté de battre monnaie, et il y joignit le comté de Commachio, sous la condition cependant que l'archevêque n'entrerait en jouissance dudit comté qu'après la mort de l'impératrice Adélaïde, qui en jouissait alors. Cette infortunée princesse, après des malheurs et des chagrins sans nombre, avait enfin trouvé un généreux protecteur en Grégoire V, qui, en lui donnant ce domaine sa vie durant, lui assura une existence honorable.

III. La même année, 998, le Pape réunit un concile à Rome sur les affaires de France: Gerbert y assista. Le roi Robert avait contracté un mariage défendu par les lois de l'Eglise, en épousant Berthe sa cousine, avec laquelle il avait, de plus, tenu un enfant sur les fonts baptismaux. Il n'avait fait cette alliance que par le conseil de plusieurs évêques; mais l'ignorance ou la prévarication de ces prélats ne pouvaient la rendre légitime. Le Pape Jean XV s'était d'abord élevé avec zèle contre ce scandale, mais la mort l'empêcha de terminer cette affaire. Son successeur Grégoire V la poursuivit avec une fermeté inflexible. Une autre affaire s'y joignait: la délivrance d'Arnoul de Reims, qui, nonobstant son rétablissement canonique, était toujours retenu prisonnier à Orléans.

Grégoire insista d'abord sur le dernier article, qui souffrait moins de difficulté, et il menaça de mettre tout le royaume en interdit, si l'on refusait de rendre la liberté à un prélat qui avait été rétabli par l'autorité du Saint-Siége et par celle d'un concile. Le roi ne balança pas à satisfaire le Pape au sujet d'Arnoul, dans l'espérance de le rendre plus facile sur l'article de son mariage. Il députa à Rome saint Abbon de Fleuri, pour assurer Grégoire que l'archevêque de Reims serait incessamment mis hors de prison et rendu à son peuple. Le saint abbé trouva le Pape à Spolète: il en fut reçu avec amitié et distinction. Pour se mettre à couvert des vexations que l'évêque d'Orléans faisait à son monastère, il obtint de Grégoire V un privilége par lequel le Pape ordonnait que l'évêque d'Orléans ne pourrait aller à Fleuri, à moins qu'il n'y fût invité, et qu'aucun prélat ne pourrait interdire le monastère. Le Pape, à qui Abbon avait donné l'assurance de l'élargissement d'Arnoul, lui fit donner le *pallium* pour le porter à ce prélat.

Quant au mariage du roi, que le saint abbé désapprouvait, il paraît qu'il était chargé de promettre que Robert se séparerait de Berthe, et de demander seulement qu'on ne se pressât pas d'agir, mais qu'on lui donnât le temps de reconnaître sa faute et de prendre

(1808) Glaber, lib. I, ch. 4.

quelques arrangements pour rompre son mariage. Le Pape entra d'abord dans ses vues, et suspendit pour quelque temps les censures de l'Eglise; mais il chargea Abbon d'exhorter et de menacer de sa part.

Le saint abbé, à son retour, s'acquitta exactement de sa commission, et il en rendit compte au Pape dans une lettre où il lui dit: « J'ai été le fidèle interprète de vos sentiments, ainsi que vous me l'avez ordonné, et je n'ai pas craint le ressentiment du roi pour acquitter la parole que je vous ai donnée de vive voix. Je n'ai rien ajouté, je n'ai rien affaibli, je n'ai rien changé et je n'ai rien omis. Arnoul, qui est à présent hors de prison, et à qui j'ai présenté votre *pallium*, tel que je l'avais reçu de vos saintes mains, en peut rendre témoignage, ainsi que mon seigneur le roi Robert, votre fils spirituel, qui a résolu de vous obéir comme à saint Pierre dont vous tenez la place. Du reste, je prie Votre Majesté (1809) d'enseigner à l'archevêque Arnoul comment il doit se comporter avec son clergé et avec son peuple; car ce qu'un poëte profane a dit : *Quidquid delirant reges plectuntur Achivi*, est arrivé à l'Eglise de Reims. Elle a souffert dans ses biens de tout ce qu'ont fait de mal Arnoul et Gerbert; car, ami et alors et maintenant de l'un et de l'autre, quand j'ai découvert en eux quelque chose digne de blâme, je ne me suis pas tu, quoique cela dût leur déplaire. Ce qu'ils ont fait de plus répréhensible, à mon avis, c'est que la plus noble des Eglises des Gaules, ils l'ont rendue indigente, abjecte, vile et désolée par leur différend. Secourez-la par votre irréfragable autorité, et ramenez-la à cet ancien état où la laissa Adalbéron de bienheureuse mémoire (1810). »

Le Pape, en répondant à cette lettre, pria Abbon de l'instruire touchant la promesse du roi, c'est-à-dire de lui faire savoir si le prince la mettait à exécution ; ce qui fait juger qu'il s'agissait de la dissolution de son mariage. Mais Robert, que sa passion pour Berthe captivait encore, promettait toujours, sans jamais accomplir sa promesse.

Le Pape, voyant donc que les négociations étaient inutiles, décréta dans le concile dont nous avons parlé : « Le roi Robert quittera Berthe, sa parente, qu'il a épousée contre les lois, et il fera une pénitence de sept ans, selon les degrés fixés par l'Eglise. S'il refuse de la faire, qu'il soit anathème ! Le même ordre s'étend aussi à la susdite Berthe. Nous suspendons de la très sainte communion Archambault, archevêque de Tours, qui a consacré ce mariage, aussi bien que tous les évêques qui ont assisté et consenti à ces noces incestueuses du roi et de Berthe, sa parente, jusqu'à ce qu'ils viennent satisfaire à ce Siége apostolique. Nous ordonnons que Etienne, évêque du Vélay (1811), soit déposé par l'autorité apostolique pour avoir été élu par Vidon, son oncle et son prédécesseur encore vivant, sans le consentement du clergé ni du peuple, et pour avoir été ordonné par deux évêques seulement. Nous suspendons de la communion Dacbert, archevêque de Bourges, et Roclène, évêque de Nevers, jusqu'à ce qu'ils viennent faire satisfaction au Siége apostolique, pour avoir ordonné, contre les canons, évêque du Vélay, Etienne, neveu de Vidon, du vivant de son oncle, évêque de la même ville. Il est décrété que le clergé et le peuple du Vélay aient la liberté d'élire un autre évêque, qui sera sacré par le Pape; et que le roi Robert ne prenne point la défense d'Etienne, ce neveu de Vidon, justement condamné et déposé dans le concile (1812). »

Cette sentence fut un coup de foudre pour un roi aussi pieux que Robert, et qui aimait aussi tendrement que lui l'épouse dont on voulait l'obliger à se séparer. Il lui fallut néanmoins se soumettre; et, après avoir renvoyé Berthe, il épousa Constance, fille de Guillaume, comte d'Arles et de Toulouse.

On a accusé Grégoire V d'avoir, en cette question, agi dans l'intérêt d'Othon III, dont il était parent. La parenté de Berthe et de Robert ne fut, dit on, qu'un *prétexte ;* le vrai mobile de la conduite du Pape fut que Berthe était héritière, par son frère Rodolphe, du royaume d'Arles, dépendant de l'empire.

Une simple observation fait crouler cet échafaudage ; c'est que l'affaire fut commencée par Jean XV, qui, certes, n'avait aucune raison de favoriser les empereurs d'Allemagne. La loi de l'Eglise interdisait les unions entre parents jusqu'au septième degré, voilà qui est positif; et l'on sait quelle force avaient alors les lois ecclésiastiques : combien, heureusement pour la civilisation, était sévère la discipline. Que, dans l'espèce, l'intérêt de l'empereur demande, aussi bien que les canons de l'Eglise, la séparation de Robert et de Berthe, nous ne le nions pas; mais aussi pourquoi donner à la conduite du Pape, zélé pour le maintien de la discipline, un motif purement humain, un motif qui ravale son caractère, tandis qu'il existe simultanément un autre motif qui l'honore ? Voilà qui est en dehors de toute justice, de toute logique.

Cette grande affaire fut terminée avant la fin de l'année 998; car Grégoire V, qui mourut le 13 février de l'an 999, écrivit une lettre à Constance, que le roi avait déjà épousée. Le Pape, après avoir loué dans cette lettre la piété de la reine, la prie de faire réparer les torts qui avaient été faits à un évêque nommé Julien, dont il ne marque pas le siége, mais qui peut être Julien, évêque d'Angers; car c'est dans cette ville qu'on a retrouvé le manuscrit de cette lettre. Elle est datée du mois de novembre, non pas *deuxième* mais *douzième*, qui marque l'an 998, l'indiction commençant au mois de septembre. On

(1809) Cette pièce est peut-être la seule où le titre de *Majesté* est donné à un Pape.
(1810) D. Bouquet, tom. X. p. 435.
(1811) Du Puy.
(1812) Labbe, tom. IX, p. 772.

trouve cependant un diplôme ou deux postérieurs à cette date, où le roi Robert donne encore à Berthe les titres de reine et d'épouse. Mais, supposé que les dates de ces diplômes soient bien sûres, ce qui n'est pas, il n'est pas impossible que Robert, qui avait épousé cette princesse dans la bonne foi, de l'avis et avec l'approbation de plusieurs évêques, lui ait conservé les titres de reine et d'épouse, même après leur séparation, du moins dans certains actes de munificence qu'il faisait à sa sollicitation, en faveur de quelque monastère, comme dans les diplômes en question.

Grégoire V mourut âgé de vingt-sept ans à peine; il avait occupé la chaire de saint Pierre deux ans et un peu plus de huit mois.

GREGOIRE VI (Pape). Jean Graziano, ou Gratien, naquit à Rome d'une illustre famille. Son père se nommait Pierre Léon. Jean fut ordonné Pape le 28 avril 1045, et prit le nom de Grégoire VI. Pour bien juger ce Pontife, il importe de comprendre l'état de l'Eglise romaine à l'époque où il monta sur le siége apostolique.

I. Fatigués de la vie scandaleuse du jeune Pape Benoît IX, les plus sages des Romains le chassèrent de la ville en 1044, et mirent en sa place Jean, évêque de Sabine, sous le nom de Sylvestre III. Mais expulser Benoît, ce n'était pas le déposer : Sylvestre III fut donc évidemment un antipape. Au bout de trois mois, Benoît parvint à rentrer dans Rome avec l'aide des comtes de Tusculum, ses parents, et y continua ses infâmes débauches. « Voyant enfin que le clergé et le peuple méprisaient ses déréglements, comme il était adonné aux voluptés, et qu'il voulait vivre plus en épicurien qu'en pontife, il trouva l'expédient de vendre, pour une assez grosse somme d'argent, le souverain Pontificat à un certain Jean, archiprêtre, qui passait dans la ville pour un des hommes les plus religieux du clergé, puis il se retira dans ses châteaux (1813). » Tel est le récit du Pape Victor III, qui écrivait vers la fin du XI[e] siècle.

Voici maintenant celui de Herman Contract, historien de la même époque : « Les Romains chassent Benoît pour ses crimes, et établissent témérairement Pape un certain Sylvestre, que cependant le Pape Benoît chasse encore avec le secours de quelques-uns (*voy.* les articles Benoit IX, Pape, et Sylvestre III, antipape); puis lui même, rendu à son siége, *se démet spontanément de la papauté, et permet qu'on ordonne à sa place Gratien, sous le nom de Grégoire* (1814). »

Othon de Freisingen, qui écrivait un siècle plus tard, dit avoir appris des Romains que le pieux prêtre Gratien, voyant l'état déplorable de l'Eglise, et pressé du zèle de la secourir, alla trouver Benoît et Sylvestre, et leur persuada à tous deux de se retirer, moyennant une pension; et qu'à cause de cela, les citoyens de Rome élurent ce prêtre pour Souverain Pontife, comme étant le libérateur de l'Eglise de Dieu, et qu'ils le nommèrent Grégoire VI (1815).

Enfin, le moine Glaber, auteur contemporain de ces événements, finit son histoire par ces mots, après avoir parlé de l'expulsion de Benoît : « On mit à sa place un homme très-pieux et d'une sainteté reconnue, Grégoire, Romain de naissance, dont la bonne réputation répara tout le scandale qu'avait causé son prédécesseur (1816). »

En combinant avec attention ces divers témoignages, on voit clairement que Jean Gratien était un homme de bien, un prêtre vertueux; que ce fut dans l'intérêt de la religion et par zèle pour l'Eglise qu'il persuada à Benoît d'abdiquer; que l'abdication de ce Pape fut volontaire; que la pension stipulée par Grégoire n'a rien de simoniaque; qu'enfin Jean fut canoniquement élu en considération de sa vertu et du service éminent qu'il venait de rendre à l'Eglise.

Le témoignage de saint Pierre Damien, abbé de Font-Avellane, est prépondérant dans cette question. Or, voici en quels termes il écrit à Grégoire VI, peu de temps après l'exaltation de celui-ci : « Au seigneur Grégoire, très-saint Pape, Pierre, pécheur et moine, hommage de la servitude qui lui est due. Révérendissime seigneur, je rends grâces à Jésus-Christ, le Roi des rois; car, altéré d'attendre toujours du bien de la Chaire apostolique, je bois à longs traits la coupe de vos louanges qu'on me présente de toutes parts. Ce breuvage me récrée l'âme d'une manière si douce que, pendant que l'esprit jubile au dedans, la langue s'écrie à l'instant au dehors : *Gloire à Dieu dans les hauteurs, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté!* C'est vraiment lui qui change les temps et transfère les royaumes. Vraiment, ce qu'il a prédit autrefois par son prophète, il vient de l'accomplir merveilleusement sous les yeux de l'univers, savoir : que le Très-Haut domine sur l'empire des hommes, et qu'il le donne à qui il veut. Que donc les cieux se réjouissent, que la terre tressaille, et que la sainte Eglise se félicite d'avoir récupéré l'antique privilége de son droit. Qu'elle soit brisée, la tête à mille formes du venimeux serpent! Cesse le commerce d'une perverse négociation! Que le faussaire Simon (1817) ne fabrique plus aucune fausse monnaie dans l'Eglise; que Giézi (1818) ne remporte plus de dons furtifs en l'absence du prévoyant docteur! Dès maintenant, que la colombe retourne dans l'arche et que, par les vertes feuilles de l'olivier, elle annonce la paix rendue à la terre! Qu'il soit réparé maintenant, le siècle d'or des apôtres, et, sous la présidence de votre sagesse, que la

(1813) *Acta Bened.*, sect. IV, part. II, p. 451.
(1814) Herm. an 1044.
(1815) Oth. Freis., lib. VI, c. 25.
(1816) Glab., lib. V, c. 5.
(1817) Simon le Magicien, premier auteur de la simonie.
(1818) Serviteur du prophète Elisée. *Voy. IV Reg.* IV, 12.

discipline ecclésiastique refleurisse! Qu'on réprime l'avarice de ceux qui aspirent aux mitres épiscopales! Qu'on renverse les comptoirs des marchands qui vendent les colombes! Mais que le monde puisse espérer ce que nous écrivons, l'Eglise de Pesaro le fera voir. Car, si elle n'est ôtée des mains de cet adultère, de cet incestueux, de ce parjure, de ce voleur, l'espérance que les peuples ont conçue pour la restauration de l'univers sera entièrement frustrée. Tous ont les yeux tournés de ce côté, tous dressent l'oreille à cette parole : S'il est rétabli, on n'attendra plus rien de bon du Siége apostolique (1819). »

On voit, par cette lettre, quelles espérances saint Pierre Damien, et, avec lui, le monde entier, concevaient du nouveau Pontife. Mais abandonnons les témoignages, et laissons aux faits le soin de justifier Grégoire VI.

II. Pierre lui écrivit encore une seconde lettre, où il dit : « Votre Béatitude doit savoir que, pour nos péchés, on ne trouve point dans notre contrée de clercs qui soient dignes de l'épiscopat. Ils le désirent, mais ils ne cherchent pas à le mériter. Toutefois, vu les circonstances et la disette des sujets, il me semble que cet archiprêtre peut être promu à l'évêché de Fossembrune, quoiqu'il l'ait ardemment désiré, puisqu'il est un tant soit peu meilleur que les autres, et qu'il a les suffrages du clergé et du peuple. Si donc il peut plaire à votre très-prudente Sainteté, qu'il fasse pénitence de son ambition, et qu'il soit sacré selon que Dieu vous inspirera. Je vous prie seulement, si vous ne le sacrez pas, de ne point remplir ce siége avant de m'avoir entendu, moi, votre serviteur (1820). »

Cependant Grégoire trouva le temporel de l'Eglise romaine tellement diminué, que, sauf les ressources qu'il pouvait trouver dans quelques villes, et les oblations des fidèles, il ne restait au Pape presque rien pour sa subsistance, tous les patrimoines éloignés ayant été envahis par des usurpateurs. Dans toute l'Italie, les chemins étaient si remplis de voleurs, que les pèlerins ne pouvaient marcher en sûreté, s'ils ne s'assemblaient en assez grand nombre pour être les plus forts. Aussi, peu de gens entreprenaient-ils ce voyage. A Rome même, l'audace des voleurs et des assassins était incroyable. On tirait l'épée jusque sur les autels et sur les tombeaux des Apôtres, pour enlever les offrandes sitôt qu'elles y étaient mises, et les employer à des usages profanes et immoraux.

Grégoire commença par les exhortations, en représentant l'horreur de ces crimes, et promettant de pourvoir aux besoins de ceux qui y étaient poussés par la pauvreté. Il écrivit aux usurpateurs des patrimoines de l'Eglise, de les rendre ou de prouver juridiquement le droit qu'ils prétendaient avoir à les retenir. Voyant ses exhortations à peu près sans effet, le Pape eut recours à l'excommunication ; mais ce moyen ne fit qu'irriter les coupables. Ils vinrent en armes sous les murs de Rome avec de grandes menaces, et faillirent même tuer le Pontife. C'est ainsi qu'après avoir usé de la douceur et des armes spirituelles, il se vit lui-même réduit à employer la force. Ayant donc levé des troupes, il commença par s'emparer de l'église de Saint-Pierre, et repoussa ceux qui volaient les offrandes. Plusieurs de ceux-ci perdirent la vie au milieu de ces luttes. Ensuite, il arracha plusieurs terres de l'Eglise des mains de leurs injustes détenteurs, rétablit la sûreté des chemins. Les pèlerins s'en réjouirent; mais les Romains, accoutumés au pillage, accusaient le Pontife d'avoir des goûts sanguinaires, et le déclaraient indigne d'offrir le saint Sacrifice, vu qu'il était complice de tant de meurtres. Des prêtres et même des prélats tenaient le même langage que la populace.

III. Ce furent apparemment ces plaintes qui obligèrent le roi de Germanie, Henri le Noir, de passer en Italie, pour travailler à remettre l'ordre dans l'Eglise. Benoît et Sylvestre prenaient toujours le titre de Papes ; et comme il paraissait certain que Benoît avait reçu de l'argent pour céder à Grégoire la dignité pontificale, on formulait contre celui-ci l'accusation de simonie. Henri mit le pied sur le sol italien vers l'année 1046. Après avoir séjourné quelque temps à Pavie, où il fit tenir un concile, il s'avança jusqu'à Plaisance. C'est là que Grégoire VI, fort de sa conscience et de son droit, vint le trouver, et s'en vit accueilli honorablement. Bientôt un nouveau concile fut assemblé à Sutri, près de Rome. Les actes de cette assemblée ne sont point parvenus jusqu'à nous ; mais on a publié le résumé qu'en fit dans le temps Bonizon, évêque de Sutri même. Le voici : Grégoire y fut invité et y présida le clergé de Rome, les patriarches, les métropolitains, les évêques et les abbés réunis en grand nombre. Le roi y assistait aussi. On examina tout d'abord l'état de l'Eglise romaine, et Sylvestre fut unanimement rejeté comme intrus, condamné à perdre la dignité épiscopale et sacerdotale, et à être renfermé pour le reste de sa vie dans un monastère. Quant à Benoît, comme il avait abdiqué spontanément l'épiscopat et s'était retiré dans la vie privée, on ne prit point de résolution particulière. Alors vint l'examen de l'élection de Grégoire VI ; mais, par respect pour lui, le concile émit seulement la prière qu'il voulût bien exposer lui-même de quelle manière avait eu lieu son élévation sur le trône pontifical.

Le Pape condescendit à cette prière, et raconta sans déguisement comment il avait eu beaucoup d'argent par la confiance et la libéralité des fidèles, et comment enfin il l'avait employé pour délivrer l'Eglise du joug des patriciens. Le concile ayant entendu cet exposé, quelques-uns des évêques prirent la

(1819) Petr. Dam., epist. 1.

(1820) Id., epist. 2.

parole et représentèrent respectueusement au Pape que lui-même, ébloui par les artifices du démon, avait donné la main, bien que ce fût avec des intentions pures, à des choses qui ne pouvaient être justifiées, ce qui a été gagné par le trafic ne pouvant jamais être appelé saint. Après que les évêques eurent parlé ainsi, le Pape prit la parole et dit : « J'en prends Dieu à témoin sur mon âme, que, par ce que j'ai fait, je croyais obtenir la rémission de mes péchés et la grâce de Dieu : mais maintenant que je connais les ruses du vieil ennemi, conseillez-moi ce que je dois faire. » Les évêques répondirent : « Pesez vous-même la chose dans votre cœur. Il vaut mieux pour vous vivre pauvre et être éternellement riche avec saint Pierre, pour l'amour duquel vous avez fait ces choses, que de briller maintenant dans les richesses et de périr éternellement avec Simon le Magicien, qui vous a trompé. » Ce langage de la vérité et de la charité toucha le Pape; il se leva de son siége; déposa lui-même les marques de sa dignité ; et, en présence de tous les assistants, prononça contre lui-même la sentence de condamnation. « Moi, Grégoire, dit-il, serviteur des serviteurs de Dieu, je juge, à cause du honteux trafic et de l'hérésie de Simon, qui par la ruse du vieil ennemi s'est glissé dans mon élection, que je dois être écarté du Pontificat romain. Cela vous plait-il? Ce qui vous plait, répliquèrent les évêques, nous le confirmons (1821). »

La magnanime humilité qui fit descendre Grégoire VI de la Chaire de saint Pierre, rachète amplement la faute qu'il a pu commettre, si toutefois faute il y a, dans la manière dont il y était monté. Voici comment son abdication fut jugée par un de ses contemporains : « Le roi Henri arrivant en Italie avec son armée, le Pape Graziano, que les Romains avaient établi après avoir chassé les précédents, vient au-devant de lui à Plaisance, et en est reçu avec honneur : peu après cependant, au concile de Sutri, il dépose de son plein gré l'office pastoral. A sa place, Luidger, évêque de Bamberg, malgré sa grande résistance, est élu par le consentement de tous. Au temps de ce Pape, d'innombrables et très-grands tremblements de terre ont lieu en Italie, peut-être parce qu'il ne fut point canoniquement subrogé à son prédécesseur, qui n'avait point été canoniquement déposé : en effet, il ne fut déposé pour aucune faute ; mais une humilité pleine de simplicité lui persuada de se démettre de son office. » Tel est le témoignage d'Herman Contract (1822).

Après sa magnanime abdication, Grégoire VI alla s'ensevelir dans le cloître. Il choisit pour sa retraite le monastère de Cluni, où il termina par une sainte mort, dont l'époque nous est inconnue, sa vie pleine de bonnes œuvres et de vertus. Il avait gouverné l'Eglise deux ans et neuf mois.

GREGOIRE VII (Saint), Pape. « L'homme le plus vertueux et le plus grand de son siècle ! » C'est par ce cri d'admiration qu'un historien moderne (1823), qu'un tel mot honore, proteste contre les stupides injures, les grossières calomnies déversées à pleines mains par l'école voltairienne contre un Pontife dont on ne peut lire la vie « sans se prendre à lui de cœur et d'enthousiasme. » Nous laisserons simplement parler les faits : ils sont assez éloquents pour qui sait et veut les comprendre.

I. Le futur Grégoire VII portait le nom germanique ou celtique de Hildebrand. Il naquit à Saona, en Toscane, l'an 1003. Son père était un modeste artisan, un charpentier. Quelques-uns ont voulu, mais sans aucun fondement et dans un esprit purement mondain, lui donner une plus illustre origine; et, profitant de la ressemblance entre le nom de Hildebrand et celui d'Aldobrandeschi, ont rattaché notre grand Pontife à cette noble famille (1824).

Quoi qu'il en soit, dès son enfance Hildebrand fut mis sous la conduite de son oncle maternel, abbé de Notre-Dame du Mont-Aventin, à Rome. C'est dans ce monastère qu'il fut formé aux lettres et à la piété. Parmi ses maîtres, il compta Laurent, depuis archevêque d'Amalfi, homme d'une sainte vie, docte et versé dans la connaissance de la langue grecque et de la langue latine. Il reçut aussi les leçons de l'archiprêtre Jean Graziano que nous avons vu élevé à la Papauté sous le nom de Grégoire VI.

Après l'abdication de ce Pontife, Hildebrand le suivit en Allemagne, et embrassa la vie monastique à Cluny. Là, il mérita l'amitié du saint abbé Hugues, et fit tant de progrès dans la vie spirituelle sous la direction de saint Odilon, qu'il fut bientôt élevé à la dignité de prieur.

Quelque temps après, nous trouvons Hildebrand à la cour de Henri III, où son éloquence dans la chaire sacrée lui attire l'admiration de tous les prélats et de l'empereur lui-même, qui proclame n'avoir jamais entendu annoncer la parole de Dieu avec autant de force et d'onction.

Elu Pape, Brunon, évêque de Toul, invite Hildebrand à l'accompagner à Rome. Hilde-

(1821) Bonizo, p. 802.

(1822) Ann. 1047.

(1823) Théophile Lavallée, *Histoire des Français*, liv. 1, chap. 3, § 5.

(1824) M. le chevalier Artaud de Montor, probablement en sa qualité de gentilhomme, dit que ce sont les adversaires de Hildebrand qui le font naître d'un charpentier. (*Considérations sur le règne des quinze premiers Papes qui ont porté le nom de Grégoire*, 1 vol. in 8, 1846, p. 40 et 41.) Hé! mon Dieu non! Quant à nous, si nous étions Hildebrand, notre ambition serait d'avoir un artisan pour père; comme aussi, si nous avions l'honneur d'appartenir à la noble famille des Aldobrandeschi, nous serions fier de compter Hildebrand parmi nos ancêtres. D'ailleurs, les *Chroniques* du temps disent positivement que notre Pontife fut fils d'un charpentier, et la légende ajoute qu'un jour, dans l'atelier de son père, Hildebrand, encore dans la première enfance, forma sur le sol, sans s'en douter, avec de petits morceaux de bois qui lui servaient de jouets, les quatre mots latins : *In omni terra dominabitur.*

brand s'y refuse d'abord; il ne donne son consentement qu'après s'être assuré que le nouveau Pontife est fermement résolu à travailler aux grandes réformes dont l'Eglise a besoin, à l'affranchir de la honteuse servitude à laquelle l'a réduite la féodalité. Son noble caractère, son génie pénétrant, la sainteté de sa vie, lui gagnent le cœur de Brunon, devenu Léon IX : il est son compagnon inséparable, son bras droit, l'âme de toutes les grandes affaires, et en reçoit la dignité de cardinal sous-diacre.

Disons tout de suite que le titre de cardinal était, dans l'origine, commun à tous les évêques, prêtres, diacres et sous-diacres titulaires. Ce fut au IXe siècle que les sept évêques voisins de Rome, ou suburbicaires, reçurent plus particulièrement le nom de cardinaux en qualité d'assesseurs ou conseillers du Saint-Siége; et au XIe, ils furent investis par le Pape Nicolas II d'un pouvoir prépondérant dans l'élection des Papes.

A la mort de saint Léon IX, Hildebrand possédait la confiance des Romains à un tel point qu'ils remirent à lui seul l'élection du nouveau Pontife. Hildebrand était alors en Allemagne pour le service de l'Eglise. Ils lui envoyèrent donc un message pour le prier de désigner lui-même un sujet, et de le faire agréer à l'empereur. Son choix se porta sur Guébehard, évêque d'Eichstœdt : il l'emmène à Rome malgré lui et malgré l'empereur, qui perdait en lui un conseiller fidèle, un excellent ami, et le fait sacrer sous le nom de Victor II. Légat du nouveau Pape dans les Gaules, Hildebrand procède avec vigueur contre les simoniaques au concile de la province de Lyon, de l'an 1055, et, à celui de Tours, de l'an 1062, contre l'hérésie de Béranger.

Ce qui se passa dans la première de ces assemblées mérite d'être rapporté. L'évêque d'Embrun était accusé d'avoir acheté l'épiscopat. Le légat l'ayant fait comparaître, le presse de reconnaître humblement sa faute. L'évêque se voyant dans sa ville, et soutenu par le comte du pays, méprise d'abord les paroles du légat. Mais quand il voit que les Pères du concile pensent sérieusement à le juger selon la rigueur des canons, il nie hardiment ce dont on l'accuse. La discussion de l'affaire n'ayant pu être terminée le premier jour, on la remet au lendemain. L'évêque accusé profite de la nuit pour corrompre par argent les accusateurs et les témoins. Le lendemain, il se présente au concile, et demande fièrement : Où sont mes acccusateurs? Qu'il paraisse, celui qui veut me condamner! Tous gardent le silence : le légat Hildebrand, poussant un profond soupir, dit au coupable : « Croyez-vous que le Saint-Esprit, dont vous êtes accusé d'avoir acheté le don, soit de même substance que le Père et le Fils? » L'évêque répond : « Je le crois. » Hildebrand continue : « Dites donc : *Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.* L'évêque commence; mais il ne peut jamais nommer le Saint-Esprit, quoiqu'il essaye jusqu'à trois fois. Alors, se jetant aux pieds du légat, il confesse son crime, est déposé de l'épiscopat, et aussitôt il prononce sans peine le *Gloria Patri* en entier. C'est ainsi que lui-même rendait témoignage à la sainteté de son serviteur. Saint Pierre Damien et Didier, abbé du Mont-Cassin, qui rapportent ce miracle, l'avaient appris de la bouche même du légat Hildebrand, devenu le Pape Grégoire VII (1825).

Un autre historien ajoute que cet événement effraya tellement les simoniaques, que quarante-cinq évêques, se reconnaissant coupables, renoncèrent d'eux-mêmes à leur dignité. Saint Hugues, Abbé de Cluny, avait assisté à ce concile, et avait été témoin du miracle arrivé en la personne de l'évêque d'Embrun. Il le raconta lui-même à l'historien Guillaume de Malmesbury. Ce miracle en opéra un autre sur le cœur du prélat simoniaque : il suivit le saint abbé à Cluny, où il se fit moine pour réparer les scandales qu'il avait donnés (1826).

Sur l'invitation de saint Hugues, Hildebrand, après le concile de la province de Lyon, alla visiter le monastère de Cluni : il n'eut que des louanges à donner à la régularité, à la piété et à la concorde qui régnaient dans cette nombreuse communauté, qui l'avait autrefois compté parmi ses membres.

Nommé archidiacre de l'Eglise romaine par Etienne IX, successeur de Victor II, il est de nouveau envoyé en Allemagne. Occupé à tenir hors de Rome des conciles pour la réformation du clergé, Etienne avait ordonné que, s'il venait à mourir, les Romains attendissent, pour lui nommer un successeur, le retour de Hildebrand. Etienne meurt en effet, à Florence en 1058, et les Romains, sans tenir aucun compte de sa défense, élisent l'évêque de Vellétri, qui prend le nom de Benoît V. Mais Hildebrand revient en toute hâte, désigne l'évêque de Florence, Gérard, qui est sacré sous le nom de Nicolas II (an 1052), et fait déposer Benoît dans le concile de Sutri. Sous ce pontificat, c'est encore Hildebrand qu'on rencontre partout où il y a de grandes choses à faire. C'est encore lui qui, après la mort de Nicolas, lui fait donner pour successeur l'évêque de Lucques, Anselme, homme pieux et zélé, qui règne sous le nom d'Alexandre II.

Hildebrand devient alors chancelier de l'Eglise romaine, toutes les affaires lui sont soumises. Juste appréciateur du mérite, il contraint l'humble Pierre Damien de garder l'évêché d'Ostie dont il veut se démettre; il poursuit à outrance tous les abus, tous les vices, il encourage tous les talents, toutes les vertus; il inspire au Pontife le courage et l'activité nécessaires à l'accomplissement de la tâche immense qui incombe sur lui. *Voy.* les art. LÉON IX, VICTOR II, ETIENNE IX, *Greg. VII.*

(1825) Labbe, tom. IX, p. 1080; — Petr. Dam., in *Epist. ad Nic. Pap.*; — Paul Benried, in *Vita*

(1826) Guill. Malm., lib. III.

NICOLAS II, ALEXANDRE II, PIERRE DAMIEN, BÉRANGER.

II. C'était le 22 avril, en l'année 1073; tout le peuple romain se pressait dans l'église de Saint-Pierre aux Liens pour y célébrer les funérailles du Pape Alexandre II, lorsque tout à coup un cri général s'élève: « C'est l'archidiacre Hildebrand que saint Pierre a choisi!... » Hildebrand se trouble; pour la première fois il chancelle, et pour la première fois les Romains sont indociles à sa voix. Malgré sa résistance, ils le revêtent de la robe de pourpre et de la tiare, et l'élèvent sur le siége de saint Pierre. Une dernière ressource demeurait à Hildebrand. D'après le décret de Nicolas II, le privilége de confirmer l'élection du Pape était réservé personnellement au roi Henri IV. Hildebrand fit différer la cérémonie de son ordination, et écrivit sans délai à Henri. Il le priait de refuser son consentement, ne lui laissant pas ignorer que, s'il était Pape, il ne laisserait pas impunis les excès auxquels il se livrait. Les évêques de Lombardie et d'Allemagne, que le nom seul de Hildebrand avait fait trembler, pressèrent eux-mêmes le roi de refuser; mais toutes ces démarches échouèrent. Henri, touché de la modestie et de la déférence du Pape élu, consentit volontiers à sa consécration, qui fut faite en présence de ses commissaires. Le nouveau Pape prit le nom de Grégoire VII, qu'il rendit à jamais célèbre dans les fastes de la Papauté (1827).

Ordonné prêtre dans l'octave de la Pentecôte qui suivit son élection, il fut sacré évêque le 30 juin 1073. « Son plan était formé tout d'un jet dans sa tête: mettre la moralité et l'ordre dans la société à la place de la force et de l'anarchie, faire de l'Europe une république chrétienne, et en donner le gouvernement à un prêtre élu comme le plus digne d'être le Vicaire du Christ. Ce projet gigantesque devait rencontrer d'immenses obstacles, car il devait s'attaquer à tout ce qui avait pouvoir dans la société, l'aristocratie féodale, les royautés, le clergé; mais Grégoire était un génie vaste, fécond, inflexible, plein de la foi la plus ardente et la plus pure, l'homme le plus vertueux et le plus grand de son siècle! Si la monarchie théocratique semblait une œuvre d'ambition personnelle, il savait qu'elle avait des bases plébéiennes, et que la masse populaire, serve et opprimée, verrait avec transport dans le Pape son représentant et son défenseur. Le Christ n'avait-il pas dit: *Que celui d'entre vous qui veut être le premier soit votre serviteur?* Grégoire était le *serviteur des serviteurs de Dieu;* sa cause devait être celle de l'esprit contre la matière, de la liberté contre le pouvoir, de la démocratie naissante contre la tyrannie féodale (1828). »

La noble lutte que soutenaient alors les Chrétiens d'Espagne contre les musulmans avait attiré la sollicitude de Grégoire avant même son exaltation au pontificat. Resserrer les liens entre les Eglises de ce pays et le Saint-Siége, par le rétablissement de la Liturgie romaine, c'était maintenir la paix et l'union entre leurs princes, afin de les rendre plus forts contre leurs ennemis. Qu'on ne dise donc pas avec Fleury, qu'il n'y a dans tout ceci qu'une question de rituel (1829). Grégoire voyait de plus haut et plus loin.

Cependant le puissant comte de Roucy, en Champagne, était venu, avec plusieurs autres seigneurs, offrir son épée à l'Eglise pour la conquête de l'Espagne musulmane. Remarquons bien que c'est au Pape, et non aux princes chrétiens de l'Espagne que s'adressent ces chevaliers. C'est que ce pays était un ancien fief du Saint-Siége; et non-seulement à Rome, mais encore partout ailleurs, comme le prouve leur démarche, on le regardait comme ayant spécialement appartenu à Saint-Pierre, c'est-à-dire à l'Eglise Romaine, avant l'invasion des Sarrasins. Grégoire accueillit donc avec bonté le comte et ses compagnons, et leur donna, en qualité de suzerain, toutes les terres qu'ils conquerraient sur les infidèles, mais à la condition expresse d'une légère redevance, à laquelle la plupart des Etats chrétiens s'étaient eux-mêmes soumis, sous le nom de *denier de Saint-Pierre.*

III. En Afrique, le plus grand mal des chrétiens était moins encore la domination des infidèles que leurs propres divisions. Carthage avait un archevêque recommandable, nommé Cyriaque. Accusé auprès du roi musulman par une partie du clergé et des laïques d'avoir refusé de conférer les ordres à certains sujets qui en étaient réellement indignes, il fut traité comme un voleur, dépouillé de ses vêtements et battu de verges.

A cette nouvelle, Grégoire s'empressa d'écrire une lettre, en date du 15 septembre 1073, au clergé et au peuple de Carthage, les exhortant par la Passion et la mort de Jésus-Christ, à supporter avec patience, à son exemple et par amour pour lui, ce qu'ils auraient à souffrir des Sarrasins, mais surtout à bannir d'entre eux les divisions et les animosités. Après quoi, il leur reproche en gémissant leur conduite envers leur archevêque, qui était pour eux un autre Jésus-Christ. Il les presse vivement de faire pénitence et de réparer leur faute; sinon, il les menace de la malédiction de saint Pierre, et il écrivit en même temps à l'archevêque, louant sa fermeté; car, présenté à l'audience du roi, il a mieux aimé souffrir divers tourments que de violer les canons en faisant des ordinations d'après le commandement de ce prince

(1827) L'abbé P. S. Blanc, *Cours d'hist. eccl.*, tom. II, p. 65.

(1828) Théophile Lavallée, liv. I, chap. 3, § 5.— L'historien se sert ici d'un terme inexact. La démocratie, comme l'aristocratie féodale, comme l'autocratie impériale, se souleva contre la généreuse théocratie de saint Grégoire. Cencius amena contre le Pape les bourgeois et la plèbe de Rome. La Papauté n'eut vraiment pour elle cordialement que le peuple immense des faibles, femmes, enfants, paysans, et le petit nombre des saints.

(1829) *Hist. ecclés.*, liv. LXII.

infidèle. « Votre confession, dit-il, eût été encore bien plus précieuse, si vous aviez eu l'occasion d'y sacrifier votre vie même(1830). »

Carthage obéissait alors à Tumim, roi de l'Afrique Mineure, qui s'étendait depuis Tabraca jusqu'à Tripoli. La Mauritanie orientale, ou de Sétif, était sous la domination d'un autre roi musulman, nommé Annasir, favorable aux Chrétiens. Or, à cette époque, l'Eglise d'Hippa ou Hippone en Mauritanie (1831), élut pour archevêque un prêtre nommé Servand; mais comme pour sa consécration il fallait trois évêques, et qu'il n'y en avait qu'un seul dans toute l'Afrique, celui de Carthage, Annasir, envoya le prêtre Servand à Rome, avec une lettre pleine de respect pour le Pape, et de magnifiques présents, dont la partie la plus agréable au Pontife était, sans contredit, un grand nombre de Chrétiens captifs rendus à la liberté par le prince. Grégoire sacra lui-même le nouvel archevêque, et écrivit en ces termes à Annasir roi de Mauritanie: « Votre Noblesse, par respect pour saint Pierre, le prince des apôtres, et par amour pour nous, a rendu à la liberté les Chrétiens captifs, et promis d'en délivrer encore d'autres. Celui qui a inspiré cette bonté à votre cœur, c'est le Dieu Créateur de toutes choses, sans qui nous ne pouvons faire ni même penser rien de bon; celui qui a fait luire cette intention dans votre âme, c'est Celui-là même *qui éclaire tout homme venant dans ce monde:* car le Dieu tout-puissant, *qui veut que tous les hommes soient sauvés et qu'aucun ne périsse*, n'aime rien tant en nous, sinon que, après lui, l'homme aime l'homme, et qu'il ne fasse point à autrui ce qu'il ne veut pas qu'on lui fasse à lui-même. Cette charité réciproque, nous nous la devons, vous et nous, plus spécialement qu'aux autres nations, puisque nous croyons et confessons, quoique d'une manière diverse, un seul Dieu, et que chaque jour nous louons et adorons le Créateur des siècles et l'arbitre de ce monde; car, comme dit l'Apôtre, *c'est lui qui est notre paix, et qui des deux en a fait un*..... Dieu sait combien purement, pour l'honneur de Dieu même, nous vous aimons et désirons votre salut et votre gloire et en la vie présente et en la vie future. Nous prions Dieu de bouche et de cœur, que lui-même, après de longues années ici-bas, vous conduise au sein de la béatitude du très-saint patriarche Abraham (1832). » Dans cette noble épître, aucune trace d'intolérance fanatique ! C'est la parole des saints.

Le Pontife écrivit en même temps au clergé et au peuple d'Hippone qu'il avait consacré celui qu'ils avaient élu, et qu'il le leur renvoyait après l'avoir instruit, autant que possible, de la discipline canonique. Il leur recommande de recevoir le nouvel archevêque avec une affectueuse dévotion, de lui obéir avec une docilité filiale, et de mener une vie si édifiante, qu'ils convertissent les Sarrasins qui les environnent. Comme il n'y avait encore que deux évêques en Afrique, et qu'il en fallait trois pour en ordonner un quatrième, le Pape conseilla aux deux archevêques d'Hippone et de Carthage de choisir un personnage digne, et de le lui envoyer à Rome, afin que, l'ayant ordonné, il le leur renvoyât, et qu'ils pussent ainsi faire eux-mêmes canoniquement des ordinations épiscopales, et se donner des collègues pour les aider dans leurs immenses travaux (1833).

IV. Au milieu de révolutions sans grandeur, sous des princes qui descendaient rapidement par le crime du trône où ils étaient montés par le crime, l'empire grec présentait une proie facile à l'islamisme, qui lui avait enlevé déjà ses plus belles provinces, et le cernait presque de toutes parts. Réduit à cette extrémité, l'empereur Michel Parapinace invoqua le secours du Saint-Siége. L'Eglise grecque venait récemment de rompre avec l'unité catholique. Mais entre des infidèles et des Chrétiens, bien que schismatiques, Grégoire n'hésita pas un instant.

Par une lettre du 4 février 1074, il presse Guillaume, comte de Bourgogne, de remplir la promesse qu'il a faite à l'Eglise romaine. En présence du Pape Alexandre, des évêques et des abbés, ainsi que d'une multitude de peuples de diverses nations, ce prince avait promis à Dieu, sur le corps de saint Pierre, de marcher pour la défense de ce qui est à saint Pierre, sitôt qu'il en serait requis. Le saint Pape lui mande donc de venir avec son armée au secours de l'Eglise romaine, et d'avertir le comte de Saint-Gilles et les autres seigneurs, qui avaient fait à saint Pierre le même serment. « Si nous assemblons un si grand nombre de troupes, ce n'est pas pour répandre le sang chrétien. La vue seule de leur multitude suffira pour ramener à la justice les Normands contre lesquels, d'ailleurs, les soldats qui sont avec nous suffisent; mais nous espérons qu'après avoir fait la paix avec eux, nous passerons à Constantinople pour donner aux Chrétiens le secours qu'ils nous demandent instamment contre les fréquentes insultes des Sarrasins (1834). »

En même temps, Grégoire écrivait une lettre qui s'adressait à tous ceux qui voudraient défendre la foi chrétienne. « Le porteur de cette lettre, dit-il, revenant d'outre-mer, s'est présenté devant nous, et nous avons appris de lui, comme de plusieurs autres, que les païens ont prévalu contre l'empire des Chrétiens; qu'ils ont tout ravagé, presque jusqu'aux murs de Constantinople, et tué, comme des bêtes, plusieurs milliers de Chrétiens. C'est pourquoi, si nous aimons Dieu et si nous sommes Chrétiens nous-mêmes, nous devons être très-sensiblement affligés du triste état de ce grand empire, et donner

(1830) Lib. I, epist. 21 et 22.

(1831) Il ne faut pas confondre Hippone *en Mauritanie* avec Hippone *en Numidie*, rendue si célèbre par l'épiscopat de saint Augustin.

(1832) Lib. III, epist. 21.

(1833) Lib. III, epist. 19 et 20.

(1834) Lib. I, epist. 46.

notre vie pour nos frères, à l'exemple du Sauveur. Sachez donc que, leur préparant du secours par tous les moyens possibles, nous vous exhortons, par la foi qui vous rend enfants de Dieu, et par l'autorité de saint Pierre, d'y concourir de votre pouvoir, et de nous faire savoir incessamment votre résolution (1835). »

Nous verrons bientôt ce qui concerne les Normands d'Italie, et l'obstacle contre lequel vinrent se briser les généreux efforts du saint Pontife en faveur du malheureux empire d'Orient.

V. En 1076, Démétrius, duc de Croatie et de Dalmatie, demanda au Pape le titre de roi. Grégoire y consentit, et, pour lui conférer solennellement la dignité royale, il lui envoya deux légats, Gebizon, abbé de Saint-Boniface, et depuis évêque de Césène, ainsi que Folcuin, évêque de Fossombrone.

Ils assemblèrent un concile à Salone, en présence duquel le prince fit le serment suivant, digne d'être profondément médité, car il exprime toute la théorie catholique sur le droit divin des rois et leurs devoirs. C'est surtout à ce titre que nous le citons (1836).

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1076, moi, Démétrius, *par la grâce de Dieu*, duc de Dalmatie, *mais après l'unanime élection du clergé et du peuple, investi de la royauté, et constitué roi par vous, seigneur Gebizon, légat de notre seigneur le Pape Grégoire, je vous promets et m'engage à accomplir tout ce que m'enjoint Votre Sainteté*, savoir : Je garderai en tout et partout la fidélité au Siége apostolique; tout ce qu'il ordonnera dans mon royaume, je l'observerai irrévocablement; je rendrai la justice, je défendrai les églises, j'en maintiendrai les revenus, je veillerai à ce que les évêques et les autres personnes ecclésiastiques mènent une vie chaste et conforme aux canons; je protégerai les pauvres, les veuves, les orphelins; je détruirai les mariages illicites, je n'en reconnaîtrai de légitimes que ceux qui auront été contractés par l'anneau et par la bénédiction du prêtre; j'empêcherai la vente des hommes; j'observerai en tout, Dieu aidant, la droiture et l'équité. En outre, de l'avis de tous mes primats, je statue qu'il sera payé tous les ans, et à perpétuité, le jour de Pâques, un tribut de 200 byzantins à saint Pierre, pour le royaume qu'il m'a concédé. Enfin, comme servir Dieu c'est régner; à la place de saint Pierre, de notre seigneur le Pape Grégoire et de ses successeurs, je me commets et me recommande en vos mains, et fais ce serment de fidélité : Moi, Démétrius, roi *par la grâce de Dieu et le don du Siége apostolique*, je serai dorénavant fidèle à saint Pierre, à mon seigneur le Pape Grégoire et à ses légitimes successeurs. Ce royaume, qui m'est donné par vos mains, seigneur Gebizon, je le tiendrai fidèlement et ne chercherai jamais à le soustraire au Siége apostolique. Mon seigneur le Pape Grégoire, ses successeurs et ses légats, s'ils viennent en mon domaine, je les recevrai, je les traiterai, je les reconduirai avec honneur; et, de quelque part qu'ils m'invitent, je les servirai loyalement selon mon pouvoir (1837). »

C'est encore du Saint-Siége que Michel, prince des Slaves ou Serviens, sollicita le titre de roi. Grégoire lui mande dans une lettre, en date du 9 janvier 1077, qu'il attend ses ambassadeurs pour lui reconnaître la dignité royale, lui donner un étendard, et le tenir désormais comme un fils bien-aimé de saint Pierre (1838).

Une chose plus étonnante encore s'était vue en 1075. Un prince russe, Ysiaslaf, fils d'Yaroslaf, que les chroniqueurs byzantins appellent Démétrius, vint à Rome et demanda au saint Pontife à tenir de sa main le royaume paternel. Le Pape écrivit au père en ces termes :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Démétrius, roi des Russes, et à la reine, son épouse, salut et bénédiction apostolique. Votre fils, visitant les tombeaux des apôtres, est venu à nous, témoignant le désir et demandant instamment la grâce de recevoir ce royaume par nos mains, comme un don de saint Pierre, après qu'il aurait promis au même Pierre, prince des apôtres, la fidélité qui se doit, assurant avec toute confiance que sa demande serait ratifiée par votre consentement, dès qu'elle aurait été octroyée par la grâce de l'autorité apostolique. Comme ces vœux paraissaient justes, tant à cause de votre consentement qu'à cause de la dévotion de celui qui faisait cette demande, nous y avons enfin donné notre assentiment, et nous lui avons confié le gouvernement de votre royaume de la part de saint Pierre, dans l'intention et le désir que le bienheureux Pierre, par son intercession auprès de Dieu, vous garde, vous, votre royaume et tous vos biens; qu'il vous fasse posséder ce même royaume avec toute sorte de paix, d'honneur, et de gloire jusqu'à la fin de votre vie, et qu'au terme de votre carrière, il vous obtienne auprès du souverain-Roi la gloire qui ne finit point. Votre sérénissime Noblesse saura également que nous sommes très-disposé, toutes les fois qu'elle invoquera l'autorité de ce siége pour des choses justes, à lui accorder aussitôt l'effet de sa demande (1839). » Cette lettre est du 17 avril 1075.

Telle était la constitution de la chrétienté au XIe siècle. Les princes et les peuples (et les exemples que nous venons de citer ne sont pas les seuls) se soumettaient de leur plein gré, même temporellement, à l'Eglise romaine, au Vicaire de Jésus-Christ. Comme les hommes, généralement, ne prennent un parti qu'après l'avoir jugé avantageux, voyons

(1835) Lib. I, epist. 18, 46, 49; lib. II, epist. 37.
(1836) *Voy.* les premiers paragraphes du *Discours préliminaire*, en tête du présent volume.
(1837) Baronius, an. 1076, n. 68.
(1838) Lib. V, epist. 12.
(1839) Lib. II, ep. 74. Voilà une pièce authentique qui rectifie les faits dénaturés par les chroniqueurs russes schismatiques du règne si embrouillé d'Ysiaslaf.

quels avantages les princes et les peuples trouvaient dans leur soumission à l'Eglise. Quant aux souverains, l'autorité du chef de l'Eglise les protégeait contre les invasions étrangères et la révolte de leurs propres sujets. En voulons-nous la preuve? Lisons la lettre suivante :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Vezelin, noble chevalier, salut et bénédiction apostolique. Vous saurez que nous sommes fort étonné qu'ayant promis depuis longtemps d'être fidèle à saint Pierre et à nous, vous tentiez maintenant de vous soulever contre celui que l'autorité apostolique a constitué roi en Dalmatie. C'est pourquoi nous avertissons votre noblesse et vous ordonnons, de la part de saint Pierre, de ne plus prendre les armes contre ledit roi (1840), sachant que tout ce que vous oserez contre lui, vous le ferez contre le Siége apostolique. Si vous avez quelque différend avec lui, c'est à nous que vous devez en demander le jugement, c'est de nous que vous devez attendre justice, plutôt que de vous armer contre lui au mépris du Saint-Siége. Que si vous ne vous repentez de votre témérité et que vous entrepreniez, au contraire, de résister à nos ordres, sachez que nous ne manquerons pas de tirer le glaive du bienheureux Pierre pour punir votre opiniâtreté, ainsi que l'audace de ceux qui vous favoriseraient dans cette entreprise. Si, au contraire, vous obéissez, comme il convient à tout Chrétien, vous obtiendrez, comme un fils soumis, la grâce de saint Pierre et la bénédiction du Siége apostolique (1841). »

Cet ordre de choses n'était pas moins avantageux aux peuples, qui ne se voyaient plus livrés à la merci des princes, qui trouvaient dans le Père commun de tous les Chrétiens un tuteur et un vengeur. Le peuple polonais de ce temps-là en est une preuve. Boleslas II, roi de Pologne, régna d'abord avec gloire, mais il finit par se livrer, même en public, aux débauches les plus infâmes. En même temps, il s'abandonnait à des actes si horribles de tyrannie et d'injustice, que ses contemporains et la postérité l'ont flétri du nom de *cruel*. D'après les plaintes toujours croissantes des seigneurs et du peuple, Stanislas, évêque de Cracovie, lui fit jusqu'à trois fois d'inutiles remontrances; enfin, après une quatrième, il l'excommunia. Le féroce Boleslas, ayant cherché vainement parmi les Polonais un assassin pour se défaire du vertueux pontife, le tua lui-même au pied des autels, le 8 mai 1079. A cette nouvelle, Grégoire frappe d'anathème l'assassin couronné, délie tous ses sujets du serment de fidélité; et pour inspirer plus d'horreur encore d'un forfait si abominable, ôte le titre de rois aux souverains de Pologne qui, en effet, ne prirent plus, pendant longtemps, que celui de ducs.

Et voilà le prince dont on a tenté la justification; que disons-nous? dont on a fait un héros! Voilà le Pontife qu'on n'a pas rougi de vilipender dans l'accomplissement d'un grand et saint devoir! Mais l'impudence avec laquelle certaines gens ont falsifié l'histoire, soit sciemment, soit par ignorance, ne saurait nous étonner (1842) ; ce qui nous étonne, ce sont les étranges appréciations faites par des hommes sérieux des relations que nous venons d'exposer entre la Papauté et les princes. « Telles furent, dit Bossuet, les entreprises de Grégoire VII; c'est par ces manœuvres, et d'autres semblables, qu'il engageait les princes à livrer leur royaume au Saint-Siége (1843). » — « Grégoire, dit Fleury, étendit ses prétentions jusque sur les Russes (1844). »

Ainsi donc, qu'un Pape accorde à un roi la demande que celui-ci lui adresse par son propre fils; qu'il défende à un sujet rebelle, qui a promis fidélité à saint Pierre, de s'insurger contre un souverain qui est également sous la protection de saint Pierre, ce sont là des manœuvres, des prétentions ambitieuses. Etrange manière de raisonner que la passion seule peut admettre!

VI. C'est cette passion qui, dominant le grand Bossuet lui-même, le poussa à dénaturer les faits dans la conduite de notre saint Pontife à l'égard de la Hongrie, dont saint Etienne, son premier roi, avait fait pour toujours hommage à saint Pierre. « André, roi de Hongrie, dit l'évêque de Meaux, fit couronner, avec l'applaudissement de tous les ordres de son royaume, son fils Salomon, qui n'était encore qu'un enfant. Mais ce jeune prince, trop faible pour se maintenir sur le trône, en fut chassé après la mort de son père. Il eut recours à l'empereur Henri IV, dont il avait épousé la sœur, qui le rétablit plus d'une fois, et Salomon, en conséquence, lui rendit son royaume tributaire. Grégoire VII lui fit un crime d'une action qu'il avait faite par nécessité (1845). »

Il y a plus d'une inexactitude dans ce passage. Salomon fut chassé deux fois : une première, lorsqu'il était encore enfant, du vivant de son père, qui, vaincu dans une bataille, fut contraint de céder la couronne au duc Béla, son frère. A la mort de celui-ci, Salomon, soutenu par les troupes de l'empereur Henri III, dont il avait épousé la fille, revint en Hongrie, où, par l'entremise des états, il partagea le gouvernement avec le duc Geisa, fils de Béla. Après plusieurs années de paix et de concorde, pendant lesquelles Geisa s'acquit beaucoup de gloire par ses exploits, Salomon, ayant cherché par jalousie à lui ôter son duché et la vie même,

(1840) Démétrius de Croatie, dont il est question plus haut.

(1841) Labbe, tom. VI.

(1842) Le débat entre Boleslas II et saint Grégoire VII est traité d'une manière indigne dans le volume *sur la Pologne* qui fait partie de l'*Univers pitoresque*, collection qui, pour le dire en passant, est remplie de l'esprit voltairien le plus suranné et est généralement d'un mérite littéraire au-dessous de la critique.

(1843) *Defens.*, lib. I, sect. 1, cap. 14.

(1844) *Hist. ecclés.* Liv. LXIII, n. 11.

(1845) *Defens.* lib. I, sect. 1, c. 14.

fut chassé de nouveau par les Hongrois, qui élevèrent Geisa sur le trône. Ce fut alors seulement que Salomon, non plus enfant, mais dans l'âge viril, s'adressa à son beau-frère Henri IV, et promit de se faire son vassal, s'il voulait le rétablir. Henri essaya, mais n'en vint pas à bout, comme on le voit dans l'auteur même auquel Bossuet renvoie. Quant à Grégoire, voici quelle fut sa conduite dans ces démêlés. Bien que Geisa eût été élevé, par le consentement général des Hongrois, sur le trône qu'avait occupé son père; bien qu'il méritât, par ses éminentes qualités, le surnom de *Grand* que lui ont donné ses sujets; bien que Grégoire le connût plein de piété et de dévouement pour le Saint-Siége; toutefois, il ne lui donna pas le titre de roi, mais simplement celui de duc, et s'efforça de le réconcilier avec le roi Salomon, afin, dit-il, que le très-noble royaume de Hongrie continue à être indépendant comme par le passé, et qu'il ait un roi et non un simulacre de roi. La réconciliation allait s'effectuer, selon toutes les apparences, lorsque Geisa mourut l'an 1077, et eut pour successeur son frère saint Ladislas (1846).

Ce qui occupait le Pape en cette affaire, c'était le droit du Saint-Siége et l'honneur du royaume de Hongrie, ainsi que le prouve sa lettre au roi Salomon en date du 28 octobre 1074. « ..... Comme vous pouvez l'apprendre des anciens de votre pays, le royaume de Hongrie appartient à l'Eglise romaine, ayant été donné autrefois à saint Pierre par le roi Etienne, avec tout son droit et sa puissance. De plus, l'empereur Henri (1847), d'heureuse mémoire, ayant conquis ce royaume pour l'honneur de saint Pierre, envoya au corps de cet apôtre la lance et la couronne; il y envoya ces marques de la dignité royale, parce qu'il savait que de là était venue la dignité même. Vous, néanmoins, dégénérant de la vertu d'un roi, vous avez diminué et aliéné, autant qu'il est en vous, le droit et l'honneur de saint Pierre, en recevant son royaume, d'après ce que nous avons entendu dire, comme un fief du roi des Teutons. Que si cela est, vous n'ignorez pas, si vous voulez considérer la justice, comment vous pouvez espérer la grâce du bienheureux Pierre et notre bienveillance, à savoir, que vous n'aurez ni l'une ni l'autre, et que vous ne régnerez pas longtemps sans ressentir l'indignation de l'apôtre, si vous ne reconnaissez que vous tenez le sceptre, non de la majesté impériale, mais de la Majesté apostolique. Car, Dieu aidant, ni la crainte, ni l'amour, ni aucun respect humain ne nous empêchera de soutenir l'honneur de celui dont nous sommes le serviteur. Mais si, avec la grâce de Dieu, vous voulez corriger ces choses et vous conduire désormais en roi, vous aurez sans aucun doute l'affection de l'Eglise romaine, comme un fils bien-aimé celle de sa mère; et de plus, notre complète amitié en Jésus-Christ (1848). »

L'année suivante, 1078, il écrivit au duc Geisa : « Vous savez, pensons-nous, que le royaume de Hongrie, comme les autres royaumes les plus nobles, doit garder sa liberté propre, sans être soumis à aucun roi étranger, mais seulement à l'Eglise romaine, qui traite ses sujets, non comme ses serviteurs, mais comme ses enfants; et, parce que votre parent l'a obtenu, par usurpation, du roi teutonique, et non du Pontife romain, Dieu, comme nous croyons, l'a empêché, par un juste jugement, d'en demeurer maître (1849). » Et, dans une autre lettre au même Geisa, pour le réconcilier avec Salomon, il dit de ce dernier : « Quand il a méprisé la noble seigneurie de saint Pierre, à qui vous n'ignorez pas qu'appartient le royaume, pour se soumettre au roi teutonique, de roi il est devenu roitelet. Mais le Seigneur, voyant l'injure faite au prince des apôtres, a fait passer en votre personne, par son jugement, la puissauce du royaume; en sorte que, s'il y a eu quelque droit auparavant, il s'en est privé par cette usurpation sacrilége (1850). »

VII. Continuons à faire connaître sommairement les relations du saint Pape avec les divers Etats européens.

On l'a encore accusé de prétentions ambitieuses sur le Danemark. Voyons la preuve de cette assertion : elle est curieuse. Les ambassadeurs de Suénon, roi de Danemark, s'étaient adressés au Pape Alexandre II pour obtenir diverses grâces, et lui faire part du dessein qu'avait leur souverain de mettre son royaume sous la protection spéciale de saint Pierre. Sur ces entrefaites, Alexandre meurt, et Grégoire, qui lui succède, prie Suénon de lui mander s'il persiste dans sa première résolution (1851). Voilà tout ce que *demande* Grégoire; voilà jusqu'où il porte *ses prétentions*. Que voulez-vous? aux yeux de certaines gens, c'est là, dans un Pape, une preuve sans réplique d'une ambition démesurée. Poursuivons.

Suénon mourut en 1076, et eut pour successeur son fils Harold. Grégoire, dans une lettre qu'il adresse à celui-ci, fait un grand éloge de la piété du roi défunt, de son amour et de son dévouement pour le Saint-Siége. S'il n'avait pas eu la faiblesse de s'abandonner aux passions de la chair, il eût été le modèle des rois et serait compté parmi les saints. Grégoire, qui l'avait aimé beaucoup, espère néanmoins que Dieu lui aura fait la grâce d'une sincère pénitence. C'est pourquoi il exhorte son fils à faire pour lui des prières et des aumônes, à imiter sa piété envers Dieu, son amour pour le Siége apostolique, sa vigilance à bien gouverner son royaume, surtout son zèle à défendre l'Eglise; enfin, il invite le nouveau roi à lui envoyer souvent des ambassadeurs pour l'informer de l'état de la religion dans son royaume (1852-53).

(1846) Baron., an. 1077.
(1847) Henri le Noir.
(1848) Lib. II, epist. 13.
(1849) *Ibid.*, epist. 63.
(1850) Lib. II, epist. 70.
(1851) *Ibid.*, epist. 51 et 75.
(1852-53) Lib. V, epist. 10.

Harold ne régna que deux ans : il fut remplacé sur le trône par son frère, le saint roi Canut, qui envoya à Rome des ambassadeurs pour demander les conseils du chef de l'Eglise. Grégoire lui répondit par la lettre suivante : « Nous félicitons avec une charité sincère votre dilection, de ce qu'étant placé aux extrémités de la terre, vous recherchez néanmoins avec zèle tout ce qui intéresse l'honneur de la religion chrétienne, et de ce que, reconnaissant l'Eglise romaine pour votre mère et pour celle de tout le monde, vous réclamez ses instructions et ses conseils. Nous voulons et vous recommandons que votre dévotion persévère dans cet empressement et ces désirs, qu'elle y croisse avec la grâce divine, qu'elle ne se relâche jamais de ce bon dessein, mais que chaque jour elle se rende capable de quelque chose de meilleur, comme il convient à un homme sage et à la constance d'un roi. Car votre excellence doit considérer que plus elle est élevée et domine au-dessus du grand nombre, plus elle peut, par son exemple, ou incliner ses sujets au mal, ce qu'à Dieu ne plaise ! ou ramener au bien les lâches mêmes. Votre prudence doit considérer encore combien les joies de cette vie temporelle sont caduques, combien elles sont fugitives ; et, pût-on espérer la vie la plus longue, combien elles sont sujettes à être troublées par des adversités imprévues. Il faut donc vous appliquer par-dessus tout à diriger vos pas et vos intentions vers les choses qui ne passent pas, et qui n'abandonnent pas celui qui les possède. Nous serions fort aise qu'un homme prudent d'entre vos clercs vînt à nous, pour nous faire connaître les mœurs de votre nation et vous rapporter avec plus d'intelligence les instructions et les recommandations du Siége apostolique (1854). »

Dans une seconde lettre à saint Canut, le Pontife l'exhorte avec une affection paternelle à persévérer dans l'obéissance et l'amour du Saint-Siége, à imiter les vertus de son père, dont il fait le plus affectueux éloge, disant qu'il lui avait porté encore plus d'affection qu'à l'empereur Henri défunt (1855). Il le prie enfin de bannir de son royaume la coutume barbare d'attribuer aux péchés des prêtres le dérégiement des saisons et les maladies, et de condamner pour le même sujet des femmes innocentes (1856).

Certainement, en faisant aux princes de si saintes exhortations, en leur donnant des conseils non-seulement si utiles pour eux-mêmes, mais encore si importants pour le bonheur de leurs peuples, Grégoire ne devait pas penser qu'un esprit étroit du XVIIe siècle, l'historien Fleury, regarderait ce zèle si pur comme un grand malheur pour l'Eglise, et trouverait que les Papes, au lieu de s'occuper tant des affaires des rois et des évêques, eussent dû se borner à faire le prône et le catéchisme dans leur église paroissiale de Saint-Pierre, comme c'est le devoir de tout bon curé.

VIII. Sans nous arrêter à ces pauvretés, admirons encore le saint Pontife dans le langage qu'il tient à Olaüs, roi de Norwége : « Assis sur la Chaire apostolique, nous sommes d'autant plus obligé de prendre soin de vous, qu'étant à l'extrémité de la terre, vous avez moins de moyens d'être instruit et fortifié dans la religion chrétienne ; c'est pourquoi nous désirerions, s'il était possible, vous envoyer quelques-uns de nos frères ; mais, comme l'exécution de ce projet est très-difficile, tant à cause de l'éloignement que de la différence des langues, nous vous prions, comme nous avons mandé au roi de Danemark, d'envoyer à la cour apostolique des jeunes gens de la noblesse de votre pays, afin que, étant instruits de la loi de Dieu sous les ailes des saints apôtres Pierre et Paul, ils puissent vous reporter les ordres du Saint-Siége et cultiver utilement chez vous la religion.

« Il nous a été rapporté, en outre, que les frères du roi de Danemark se sont réfugiés auprès de votre excellence pour, appuyés de vos troupes, le contraindre à partager le royaume avec eux. Quel détriment pour le royaume, quelle confusion pour le peuple chrétien, quelle destruction d'Eglises, quelle désolation pour tout le pays peut sortir de là, la vérité elle-même nous le déclare dans l'Evangile, disant : *Tout royaume divisé contre lui-même sera désolé, et la maison tombera sur la maison.* C'est pourquoi nous recommandons souverainement à votre éminence de ne donner à personne, en ceci, ni consentement ni secours, à la persuasion de qui que ce soit, de peur que ce péché ne retombe sur vous, ce qu'à Dieu ne plaise ! et que la division de ce royaume n'attire la colère de Dieu sur vous et sur les vôtres. Ce que nous voulons et ce que nous vous conseillons de grand cœur, c'est de faire en sorte que le roi de Danemark reçoive ses frères avec charité, qu'il leur assigne des biens et des honneurs tels, qu'ils ne soient pas réduits à une indigence inconvenante, et que néanmoins l'état ou la dignité du royaume n'en soit point affaiblie.

« Du reste, pensez toujours à l'espérance de votre vocation, et, attentif à ce que dit le Seigneur dans l'Evangile : *Ils viendront de l'orient et de l'occident, et s'assiéront au festin avec Abraham et Jacob dans le royaume des cieux* ; ne tardez pas, courez, hâtez-vous. Vous êtes des derniers confins ; mais si vous courez, si vous vous hâtez, vous serez associé dans le royaume aux premiers ancêtres. Que votre course soit la foi, la charité et le désir ; votre carrière, de méditer combien la gloire de ce monde est caduque, et de vous convaincre qu'elle doit être envisagée avec amertume plutôt qu'avec délices ; l'usage de votre puissance, de secourir les opprimés, de défendre les veuves, de venger les

(1854) Lib. VII, epist. 5.
(1855) Henri le Noir.
(1856) Lib. VII, epist. 21.

pupilles; enfin, non-seulement d'aimer la justice, mais encore de la soutenir de toutes vos forces. C'est par cette voie, avec ces trésors et ces richesses, qu'on parvient du royaume terrestre au royaume céleste, de la joie passagère à la joie éternelle, de la gloire fragile à la gloire qui demeure toujours (1857). »

La Suède n'échappait pas non plus, n'en déplaise à Fleury, à la sollicitude du Pontife : « Votre excellence, écrit-il à Philippe, fils de Halstan, souverain de ce pays, votre excellence saura que nous nous réjouissons beaucoup dans le Seigneur de ce que quelques ministres de la parole sainte sont entrés sur la terre de votre royaume; ensuite, de ce que nous avons une grande espérance de votre salut. Car l'Eglise des Gaules ne vous a point enseigné des doctrines étrangères, mais ce qu'elle a reçu des trésors de sa mère la sainte Eglise romaine, elle vous l'a communiqué avec une salutaire érudition. C'est pourquoi, afin que vous obteniez une grâce plus abondante de religion et de doctrine chrétienne, nous voulons que votre altesse envoie au siége apostolique un évêque ou un ecclésiastique, pour nous faire connaître la situation de votre pays et les mœurs de la nation, et vous rapporter les mandements apostoliques, avec une pleine instruction sur toutes choses. En attendant, nous vous exhortons à gouverner dans la justice et la concorde le royaume qui vous est confié, et à pratiquer si bien les autres vertus, que, par les sollicitudes du royaume temporel, vous méritiez d'obtenir la sécurité du royaume éternel, et d'entendre avec les justes, au dernier jugement, cette parole consolante : ***Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé depuis l'origine du monde*** (1858). »

Vers le même temps, deux rois de cette immense nation des Wisigoths, qui se divisaient en tant de tribus, abandonnèrent le paganisme pour embrasser la religion chrétienne, et envoyèrent un évêque à Rome pour en informer le Chef de l'Eglise universelle. Grégoire les en félicite par une lettre où il prie Dieu de les affermir et de les faire croître dans la foi et les bonnes œuvres. Après quoi il expose en peu de mots les principaux devoirs des rois et des peuples chrétiens : enfin, il leur recommande d'envoyer souvent à Rome de leurs clercs et d'autres personnes pour bien apprendre la discipline de la sainte Eglise romaine, et les en bien instruire à leur retour (1859). On ne sait pas quels sont ces rois.

IX. Guillaume le Conquérant devait en grande partie au Saint-Siége le royaume d'Angleterre. Après la mort d'Alexandre II, qu'il affectionnait singulièrement, il se hâta de se mettre en rapport avec Grégoire, qui lui répondit par une lettre en date du 4 avril 1074, et pleine d'estime, d'affection et de confiance. Après avoir indiqué les devoirs d'un prince chrétien, il ajoute : « Nous insistons sur ces vérités, parce que nous croyons que de tous les rois, vous êtes celui qui les aimez le plus. Quant à notre position, que vous demandez instamment à connaître, la voici : Nous sommes monté bien malgré nous sur un navire qui, lancé sur une mer orageuse, à travers les vents et les tempêtes, à travers les flots qui montent jusqu'aux nues, à travers les écueils, les uns cachés, les autres manifestes, fait sa route avec péril; mais pourtant il la fait et avec courage. Car la sainte Eglise romaine, que nous gouvernons, sans l'avoir mérité ni voulu, est assaillie incessamment et chaque jour par des tentations diverses, par les persécutions des hypocrites, par les embûches et les objections frauduleuses des hérétiques; elle est tiraillée d'un côté et de l'autre par les puissances du monde, tantôt d'une manière occulte, tantôt d'une manière ouverte. Obvier à tout cela, y porter remède, ainsi qu'à beaucoup d'autres choses, voilà ce qui, devant Dieu et au milieu des hommes qui partagent notre sollicitude, nous travaille jour et nuit et nous torture continuellement, quoique, pour le moment, aux yeux des enfants du siècle, ces choses semblent nous plaire. Mais, grâce à Dieu, ce qui est du monde nous déplaît forcément. Voilà comment nous vivons, voilà comment, avec la grâce de Dieu, nous continuerons à vivre (1860). »

Le saint Pape répondit en même temps à la reine Mathilde, la louant de son humilité et de sa charité, l'exhortant à faire de jour en jour des progrès dans ces vertus, et à suggérer au roi son époux tout ce qui peut procurer le salut de son âme. Car si, comme dit l'Apôtre, l'***homme infidèle est sauvé par la femme fidèle***, combien plus un époux fidèle ne sera-t-il point, par une épouse fidèle, amené du bien au mieux (1861)!

En 1076, Grégoire envoya *au roi* d'Angleterre, en qualité de légat, le cardinal Hubert, sous-diacre de l'Eglise romaine. Un des points que ce légat était chargé de traiter nous est révélé par la lettre suivante de Guillaume : « Hubert, votre légat, m'a averti de votre part de penser à vous promettre fidélité, à vous et à vos successeurs, et d'être plus soigneux pour ce qui regarde l'argent que mes prédécesseurs avaient coutume d'envoyer à l'Eglise romaine. J'ai admis l'un et n'ai pas admis l'autre. Je n'ai voulu ni ne veux jurer fidélité, parce que je ne l'ai pas promis, ni trouvé que mes prédécesseurs l'eussent fait aux vôtres (1862). »

Ces dernières assertions de Guillaume sont pleines de la mauvaise foi qui faisait le fond de son caractère. En effet, dès l'an 725, Ina, roi des Anglo-Saxons, rendit son royaume tributaire du Saint-Siége. En 794, Offa, roi des Merciens, renouvela cette soumission. Aussi, le prédécesseur immédiat de Grégoire VII, Alexandre II, écrivait-il au

(1857) Lib. VI, epist. 13.
(1858) Lib. VIII, epist. 11.
(1859) Lib. IX, epist. 14.
(1860) Lib. I, epist. 70.
(1861) *Ibid.*, epist. 71.
(1862) *Ibid.*

même Guillaume : « Votre prudence n'ignore pas que le royaume d'Angleterre, dès que le nom du Christ y fut glorifié, a été sous la main et sous la tutelle du prince des apôtres (1863). » Et ces antécédents étaient si bien reconnus, qu'un siècle après Guillaume, en 1173, Henri II écrivait au Pape Alexandre III en ces termes : « Le royaume d'Angleterre est de votre juridiction ; et, quant à l'obligation du droit féodal, je ne me reconnais sujet qu'à vous. Que l'Angleterre apprenne ce que peut le Pontife romain ; et, puisqu'il n'a pas d'armes matérielles, qu'il défende par le glaive spirituel le patrimoine de saint Pierre (1864). » Que dirons-nous de plus pour convaincre Guillaume de mauvaise foi insigne ? Nous lui opposerons ses faits et ses paroles. La Chronique de Normandie constate qu'avant la conquête de l'Angleterre, Guillaume envoya des ambassadeurs au Pape, pour lui demander la permission de revendiquer son droit, se soumettant, si Dieu lui donnait la grâce de réussir, à recevoir le royaume d'Angleterre de Dieu et du Saint-Père, comme son vicaire, et non d'un autre (1865).

C'était donc une chose naturelle et légitime que réclamait Grégoire : ce n'était donc pas un *demandeur effronté*, comme le qualifie Bossuet, dans sa *Défense du Gallicanisme*.

Le saint Pape, qui mettait au-dessus de l'argent l'honneur du Saint-Siége, n'eut pas lieu d'être satisfait du procédé de Guillaume. Ce prince, d'ailleurs, lui donnait d'autres sujets de plaintes : il empêchait les évêques d'Angleterre d'aller à Rome, où le Pape les appelait pour se consulter avec eux sur le bien de l'Eglise. « Or, dit Grégoire, dans une lettre du 23 septembre 1079 au légat Hubert, jamais roi, même païen, n'a osé entreprendre contre le Siége apostolique, d'empêcher les évêques et les archevêques d'aller aux tombeaux des apôtres. Nous voulons donc que vous l'avertissiez de notre part de ne pas tant chercher à diminuer, à l'égard de l'Eglise romaine, l'honneur qu'il serait bien fâché que ses sujets ne lui rendissent pas à lui-même ; car, nous souvenant de notre ancienne amitié pour lui, et imitant, autant que nous pouvons, avec l'aide de Dieu, la mansuétude apostolique, nous lui avons pardonné sa faute jusqu'à présent ; mais, s'il ne se corrige, il doit savoir qu'il s'attirera l'indignation de saint Pierre. Enfin, ordonnez aux Anglais et aux Normands, de la part du prince des apôtres, d'envoyer de chaque archevêché au moins deux évêques au concile que nous célébrerons, Dieu aidant, le carême prochain. Que si, par hasard, ils murmurent et disent qu'ils ne pourront y être pour ce terme, qu'ils aient soin de se présenter au Siége apostolique au moins après Pâques (1866). »

X. Voici enfin Grégoire aux prises avec la France. Ici, il ne s'agit pas des droits du Saint-Siége, mais des intérêts de l'Eglise et des peuples. Voyons à l'œuvre l'infatigable Pontife.

Alors régnait Philippe Ier, qui mettait les débauches et les vices au premier rang parmi les jouissances de la royauté. Bientôt il fut entouré de courtisans et de flatteurs empressés à exciter, à servir ses passions, et assurés d'un avancement d'autant plus rapide, que les services qu'ils rendaient à leur jeune maître étaient plus honteux. Ces ministres des débauches royales étaient payés avec l'argent des évêchés, des abbayes, des bénéfices de toute nature, dont Philippe faisait le plus scandaleux trafic.

Depuis longtemps les Pontifes romains, dirigés par Hildebrand, avaient déclaré la guerre à la simonie : Grégoire VII la poursuit avec un saint acharnement ; c'est le premier pas qu'il fait dans la réforme dont l'Eglise a besoin, c'est l'un des plus beaux fleuron de son immortelle couronne.

Dès la première année de son pontificat, il écrit en ces termes à Rochen, évêque de Châlons-sur-Saône, dont il connaissait le zèle et la piété : « Entre tous les princes de notre temps qui, par une cupidité abominable, ont vendu l'Eglise de Dieu en dissipant ses biens, et ont ainsi rendu esclave et foulé aux pieds leur Mère, à laquelle, d'après les commandements de Dieu, ils doivent honneur et respect, nous avons appris que Philippe, roi des Français, tient le premier rang. Il a tellement opprimé les Eglises des Gaules, qu'on peut dire qu'il est parvenu au comble de ce forfait détestable. Nous en avons reçu la nouvelle avec d'autant plus de douleur, que ce royaume a été plus puissant par la prudence, la religion et la force, et plus dévoué à l'Eglise romaine. Notre zèle pour la charge qui nous est confiée, la spoliation de ces églises, tout nous excitait à punir des forfaits aussi audacieux ; mais, dans ces derniers jours, son chambellan Albéric est venu nous promettre de sa part qu'il se soumettrait à notre censure, qu'il réformerait sa vie, et qu'il respecterait les églises. Ainsi, nous suspendons les rigueurs canoniques, et nous voulons bien éprouver, à l'égard de l'Eglise de Mâcon, depuis longtemps privée de son pasteur, quelle foi nous devons ajouter à ses paroles. Qu'il donne gratis, comme il convient, cet évêché à l'archidiacre d'Autun ; car nous apprenons que ce prêtre a été élu d'un consentement unanime par le clergé et le peuple, et même avec son approbation. Mais, s'il ne veut pas le faire, qu'il sache, à n'en point douter, que nous ne tolérerons pas plus longtemps cette ruine de l'Eglise ; qu'avec l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, nous réprimerons la dure coutumace de sa désobéissance. Il faudra alors, ou que le roi renonce au honteux commerce de son hérésie simoniaque, ou que les Français, frappés du glaive d'un anathème général, renoncent à son obéissance, s'ils ne préfèrent renoncer à la foi chrétienne (1867). »

(1863) Epist. 8, apud Labbe.
(1864) Apud Baron., ann. 1173.
(1865) D. Bouquet, tom. XIII, p. 227.
(1866) Lib. VII, epist. 1.
(1867) Lib. I, epist. 35.

Est-il besoin d'une longue dissertation pour justifier ces dernières paroles de Grégoire VII? Fénelon l'a fait en quelques lignes, que nous soumettons à tout homme de bon sens; « L'opinion universelle, dit ce grand évêque, la persuasion intime, la première loi des nations catholiques était telle : la souveraineté ne peut être confiée qu'à un prince catholique; nous lui serons fidèles tant qu'il sera lui-même fidèle à la religion catholique! telle est la loi et la condition de notre pacte national. Si le prince viole cette loi, s'il résiste opiniâtrément à la religion catholique, nous sommes dégagés de notre serment de fidélité. Dans ce cas, la nation catholique déposait le prince infidèle au pacte contracté avec elle. Pour modérer cet usage, la déposition n'avait jamais lieu sans consulter l'Église (1868). »

Dans cet état de choses, le langage de Grégoire n'a rien que de naturel. Aussi les Français du XIe siècle ne s'en étonnèrent-ils point, non plus que leur roi Philippe, qui chercha, par des promesses bien ou mal gardées, à radoucir le censeur redoutable de la république chrétienne, le moniteur universel des peuples et des rois.

Qu'il est noble, le langage du saint Pontife, répondant aux protestations d'obéissance que lui fait l'ignoble Philippe! « Vous devez considérer quelle gloire se sont acquise vos prédécesseurs, et combien ils ont été chers au Saint-Siége, tant qu'ils se sont appliqués à protéger et à défendre les Eglises de leurs Etats; mais quand ce zèle a commencé à se ralentir dans les rois suivants, la gloire et la splendeur du royaume de France ont été éclipsées par les désordres et les vices qui ont pris la place des vertus, et qui ont mis un royaume si noble et si puissant sur le penchant de sa ruine. C'est ce que le devoir de notre charge nous oblige de vous représenter souvent, même en termes un peu durs; car il ne nous est pas libre de taire jamais la parole de la prédication, et nous devons y apporter une sollicitude d'autant plus grande et élever d'autant plus la voix que la dignité est plus grande, et la personne plus élevée, surtout que la vertu des princes chrétiens doit surveiller avec nous la milice chrétienne dans le camp même du roi. Afin donc que vous soyez l'héritier de leur noblesse et de leur gloire, comme vous êtes leur successeur sur le trône, nous vous exhortons à imiter la vertu de vos illustres prédécesseurs, à accomplir la justice de Dieu, à rétablir et à défendre les églises de tout votre pouvoir, pour que Dieu protége et exalte votre gouvernement ici-bas, et vous accorde la couronne de la gloire éternelle (1869). »

XI. Le Pape ne tarda pas à recevoir de nouvelles plaintes contre le roi au sujet des désordres et des violences qui se commettaient impunément dans le royaume. Qu'on juge si le Souverain Pontife n'était pas au moyen âge le véritable protecteur des peuples, le plus ferme soutien de la liberté. Voici la lettre que Grégoire adresse aux évêques de France : « Il y a longtemps que le royaume des Francs, autrefois si puissant et si glorieux, a commencé à déchoir de sa splendeur; mais aujourd'hui, il paraît avoir perdu toute sa gloire et toute sa beauté, puisque les lois y étant violées, et la justice foulée aux pieds, tout ce qu'on saurait faire de honteux, de cruel, de misérable, d'intolérable, s'y fait impunément, et y est même passé en coutume par une longue licence. Depuis un certain nombre d'années, la puissance royale ayant perdu toute vigueur parmi vous, et aucune loi, aucune autorité, ne pouvant prohiber ou punir les injures, les ennemis ont commencé à combattre entre eux de toutes leurs forces, comme s'ils ne faisaient que se conformer au droit des gens, et ils rassemblent ouvertement des armes et des troupes pour se venger. Si de tels usages ont multiplié dans votre patrie les meurtres, les incendies et tous les fléaux de la guerre, on peut s'en affliger sans doute, mais on ne saurait s'en étonner. Bien plus, aujourd'hui, une méchanceté nouvelle les ayant atteints comme une peste, ils commencent à commettre des forfaits exécrables et horribles à redire, sans que personne les y pousse. Ils ne respectent plus ni les choses divines, ni les choses humaines : ils ne reculent ni devant les parjures, ni devant les sacriléges, ni devant les incestes, ni devant les trahisons; et, ce qu'on ne voit nulle part ailleurs sur la terre les citoyens, les proches, les frères s'arrêtent réciproquement par cupidité : le plus fort arrache à son captif tous ses biens par des tortures, et lui laisse terminer sa vie dans une extrême misère. Les pèlerins qui se rendent au tombeau des saints apôtres ou qui en reviennent, sont saisis par ceux auxquels il en prend fantaisie, jetés dans des prisons, soumis à des tourments plus cruels que les païens eux-mêmes n'en sauraient inventer, jusqu'à ce que, pour se racheter, les malheureux aient donné souvent plus même qu'ils ne possèdent.

« C'est votre roi, cet homme qu'on doit appeler plutôt tyran que roi, qui, à la persuasion du diable, est la source et la cause de toutes ces calamités. Il a souillé toute sa jeunesse par des crimes et des infamies : aussi faible que misérable, il tient inutilement les rênes du royaume dont il s'est chargé; et non-seulement il lâche la bride à son peuple pour commettre toute espèce de crimes, en négligeant d'exercer une juste autorité, mais encore il excite par de honteux exemples à tout ce qu'il n'est permis ni de faire, ni même de dire. Non content d'avoir mérité la colère de Dieu par le pillage des églises, par les adultères, par de détestables rapines, par des parjures et par des fraudes de tout genre, crimes que nous lui avons reprochés

(1868) *De auct. S. Pontif.*, c. 39. — Cet ouvrage de Fénelon, remarquable par la clarté aussi bien que par la justesse et la profondeur des idées, est malheureusement trop peu connu. Nous en avons publié la traduction, avec une introduction et ses notes, etc., 1 vol. in-8°, 1854.

(1869) Lib. I, epist. 75.

à plusieurs reprises, il vient, comme un brigand, d'enlever des sommes immenses à des marchands qui, de toutes les parties de la terre, se rendaient à je ne sais quelle foire en France. Dans les fables mêmes, on n'avait rien raconté de semblable au sujet d'un roi. Lui, qui devait être le défenseur des lois et de la justice, il s'en est montré le plus grand destructeur. Il s'est comporté de telle sorte que ses forfaits ne sont plus renfermés dans les bornes du royaume qui lui est confié, mais que, pour sa honte, la connaissance s'en répand en tous lieux.

« Comme tout cela ne saurait échapper au jugement du souverain Juge, nous vous conjurons de prendre garde que cette malédiction du prophète ne tombe sur vous : *Maudit qui n'ensanglante pas son glaive!* c'est-à-dire, comme vous comprenez bien, qui ne déploie pas la parole de la prédication pour réprimander les hommes charnels. Car c'est vous, mes frères, qui êtes les coupables : n'ayant pas, comme il convient à des évêques, la fermeté de vous opposer à ces violences, vous y participez par votre connivence. C'est pourquoi nous craignons bien que vous ne receviez pas la récompense des pasteurs, mais la punition des mercenaires, vous qui, en voyant le loup déchirer sous vos yeux le troupeau du Seigneur, prenez la fuite, et allez vous cacher, comme des chiens qui n'ont pas le courage d'aboyer. Certes, si vous croyez qu'il est contre la fidélité que vous avez promise au roi, de l'empêcher de commettre ces crimes, vous vous trompez étrangement. Nous pourrions aisément vous montrer que celui qui retire un homme du naufrage, même malgré lui, lui est plus fidèle que celui qui le laisse périr.

« Ce serait aussi une vaine excuse de dire que vous craignez la colère du prince ; car si vous vous unissiez tous ensemble de concert pour la défense de la justice, vous auriez alors assez d'autorité pour corriger le roi de ses péchés; du moins vous feriez l'acquit de vos consciences. Mais, quand même il y aurait pour vous tout à craindre, le danger de la mort même ne devrait pas vous empêcher d'accomplir avec liberté votre devoir d'évêques. C'est pourquoi nous vous prions, et nous vous admonestons, par l'autorité apostolique, de vous assembler en un même lieu, afin de pourvoir aux intérêts de votre patrie, de votre réputation et de votre salut, et, après avoir conféré ensemble, d'aller trouver le roi, pour l'avertir du désordre et du péril de son royaume, lui montrer en face combien ses actions sont criminelles, et vous efforcer de le fléchir par vos exhortations, afin qu'il répare le tort qui a été fait aux marchands : autrement, comme vous le savez vous-mêmes, ce sera la source de grandes inimitiés. Exhortez-le, au reste, à se corriger, à quitter les habitudes de sa jeunesse, à rétablir la justice et à relever la gloire de son royaume, enfin à se réformer le premier pour réformer les autres.

« Que s'il demeure endurci sans vouloir vous écouter ; s'il n'est touché ni de la crainte de Dieu, ni de sa propre gloire, ni du salut de son peuple, déclarez-lui de notre part qu'il ne peut échapper longtemps au glaive de la vengeance apostolique. Imitez aussi l'Eglise romaine, votre mère; séparez-vous entièrement du service et de la communion de ce prince, et interdisez par toute la France la célébration publique de l'office divin. Que si cette censure ne l'oblige pas à se reconnaître, nous voulons que personne n'ignore, qu'avec l'aide de Dieu, nous ferons tous nos efforts pour délivrer le royaume de France de son oppression. Et, si nous voyons que vous agissez faiblement en cette occasion si nécessaire, nous ne douterons plus que vous ne le rendiez incorrigible par la confiance qu'il a en vous, et nous vous priverons de toute fonction épiscopale comme complices de ses crimes ; car Dieu nous est témoin, ainsi que notre propre conscience, que personne ne nous a fait prendre cette résolution, ni par prières, ni par présents : nous n'y sommes porté que par la vive douleur de voir périr, par la faute d'un malheureux homme, un si noble royaume et un peuple si nombreux (1870). »

Deux mois après, le Pontife écrivit dans le même but à Guillaume VI, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine : « Quoique nous ne doutions pas que les iniquités de Philippe, roi des Français, ne soient parvenues à votre connaissance, nous avons cru utile de vous faire savoir combien elles nous affligent. Entre tant de crimes par lesquels il semble avoir pris à tâche de surpasser tous les princes non-seulement chrétiens mais même infidèles; après avoir ruiné toutes les églises où il a pu porter la confusion, il vient de mettre tellement de côté toute pudeur pour la dignité royale, de livrer au pillage les négociants d'Italie qui se rendaient dans votre pays, et cela, non d'après aucune raison qui pût le justifier, mais seulement pour assouvir son avarice. Nous avons déjà averti par nos lettres les évêques de France de lui en demander raison ; mais comme nous savons que vous aimez saint Pierre et nous-même, et comme nous croyons que vous vous affligez avec nous des périls auxquels ce roi s'expose, nous avons voulu vous avertir de vous joindre à ces évêques, et à quelques-uns des meilleurs et des plus nobles de France, pour lui notifier ses iniquités. Il faut le sommer de renoncer aux suggestions des insensés, de s'attacher aux conseils des sages, de garder ses mains pures du pillage des églises, de réformer ses indignes mœurs à l'exemple des meilleurs rois des Français, de corriger enfin ces brigandages dont nous avons parlé, à l'occasion desquels les pèlerins de saint Pierre sont empêchés, sont arrêtés et sont exposés à mille souffrances. S'il se réforme d'après vos conseils, nous le traiterons avec charité, comme nous le devons; mais s'il s'obstine dans la perversité

(1870) Lib. II, epist. 5.

de ses goûts, si, dans la dureté et l'impenitence de son cœur, il thésaurise la colère de Dieu et de saint Pierre, nous le séparerons dans le concile romain, avec le secours de Dieu, et selon que sa perversité le mérite, de la communion de la sainte Eglise, aussi bien que quiconque lui rendrait l'honneur royal et l'obéissance, et chaque jour nous confirmerons cette excommunication sur l'autel de saint Pierre; car il y a trop longtemps que nous supportons ses iniquités; il y a trop longtemps que nous dissimulons les injures de la sainte Eglise, en épargnant sa jeunesse. A présent, la perversité de ses mœurs s'est rendue si notoire, que, quand même il aurait autant de pouvoir et de vaillance que ces empereurs païens qui ont causé tant de maux aux saints martyrs, jamais aucune crainte ne nous porterait à laisser impunies tant et de si grandes iniquités (1871).»

Il faut croire que Philippe profita de ces réprimandes, et que, s'il ne se corrigea pas en toutes choses, il s'amenda du moins quelque peu sur certains points. En effet, nous ne voyons pas que les années suivantes le courageux Pontife ait eu à tonner de nouveau contre les mêmes désordres. Philippe, il est vrai, fut excommunié; mais ce fut plus tard, par le successeur de Grégoire VII, à cause de son mariage incestueux avec Bertrade de Montfort, et non pour crime de simonie.

XII. Non-seulement Grégoire exhortait, avertissait, menaçait, mais encore il agissait avec vigueur. Il fut puissamment secondé dans les Gaules par son légat, Hugues, évêque de Die, qui fit une guerre acharnée aux prélats simoniaques. Mais qu'on ne juge pas le saint Pape comme ayant poussé la rigueur jusqu'à l'extrême, et oublié, au milieu de l'accomplissement de son devoir, la mansuétude évangélique! L'acte suivant, par lequel il tempère la sévérité des jugements de son légat, prouve qu'il savait allier la douceur à la fermeté; qu'il fut non-seulement un grand homme, mais encore et avant tout un grand saint.

« Comme c'est la coutume de l'Eglise romaine, dit-il, de tolérer certaines choses et d'en dissimuler d'autres, nous avons cru devoir tempérer la rigueur des canons par la douceur de la discrétion, dans la révision que nous avons faite des causes des évêques de France et de Bourgogne, qui ont été suspendus ou condamnés par Hugues, évêque de Die, notre légat.

« Quoique Manassès, archevêque de Reims, fût accusé de plusieurs choses, et qu'il eût refusé de se rendre aux conciles où ledit légat l'avait cité, il nous a paru que la sentence portée contre lui était éloignée de la maturité et de la douceur ordinaires à l'Eglise romaine. C'est pourquoi nous l'avons rétabli dans les fonctions de sa dignité, après l'avoir obligé de prêter, sur le corps de saint Pierre, le serment suivant : *Je, Manassès, archevêque de Reims, proteste que ce n'est point par orgueil que je ne me suis pas rendu au concile d'Autun, auquel l'évêque de Die m'avait cité. Si je suis appelé par lettre ou par un envoyé pour subir le jugement du Saint-Siége, je n'userai d'aucun artifice pour m'y soustraire, et je m'y soumettrai humblement. S'il plaît au Pape Grégoire ou à son successeur que je me justifie devant son légat, j'obéirai avec la même humilité. Je n'emploierai les trésors et les ornements de l'église de Reims, confiée à mes soins, que pour le bien et l'honneur de cette église, et je ne les aliénerai jamais pour avoir de quoi résister à la justice.* »

« Nous avons aussi rétabli dans ses fonctions Hugues, archevêque de Besançon, suspendu dans le même concile. Comme ses clercs avaient retenu et lui avaient caché les lettres qui l'appelaient au concile, nous avons cru devoir le rétablir, mais à condition qu'il se justifierait devant le légat avec ses suffragants ou avec les évêques voisins. Nous avons pareillement rendu à Richer, archevêque de Sens, l'exercice des fonctions dont il était interdit, parce qu'il nous a promis de déduire par lui-même ou par un envoyé de sa part les raisons qu'il a eues de s'absenter de son concile, et qu'il s'est, de plus, engagé à soutenir le même légat dans toutes les affaires ecclésiastiques, et à ne rien omettre pour regagner ses bonnes grâces.

« Quant à l'affaire de Godefroi, évêque de Chartres, comme ce prélat a été jugé étant absent et sans avoir été appelé, nous l'avons rétabli sur son siége, en attendant que sa cause soit revue et jugée définitivement par notre légat. Nous avons rendu la crosse et l'anneau à Richard, archevêque de Bourges, qui avait quitté son église par un mouvement de colère, et non par le jugement d'un concile, et qui nous a promis de répondre au légat sur ce qu'on lui a reproché. Pour Radulphe, archevêque de Tours, nous l'avons rétabli dans ses fonctions, parce que ses accusateurs n'étaient pas recevables selon les lois, et que les évêques qui l'avaient d'abord accusé se sont désistés. D'ailleurs, sa cause ayant déjà été jugée par notre prédécesseur Alexandre, de bienheureuse mémoire, nous n'avons pas dû recommencer le jugement sur des accusations vagues et incertaines. Nous avons cependant jugé à propos qu'un envoyé de notre part et un envoyé de notre légat se rendraient à Tours, y convoqueraient les évêques suffragants de cette métropole, avec le peuple et le clergé de la ville, et les sommeraient ensuite, de la part de saint Pierre, de déclarer comment leur archevêque a été élu et ordonné, afin que si, par leurs réponses, il conste de son innocence, on ne parle plus jamais de cette affaire; et qu'au contraire, si l'on trouve des preuves certaines contre lui, on rende une sentence canonique. Donné à Rome, le 9 de mars, indiction première (1872), » c'est-à-dire l'an 1078.

Et ce n'était pas seulement envers les évê-

(1871) Lib. II, epist. 18.

(1872) Lib. V, epist. 17.

ques ou les clercs coupables que Grégoire usait de cette sage et évangélique longanimité ; jamais il ne s'en départait, même envers les souverains dont il avait le plus à se plaindre et qu'on l'a si faussement accusé d'avoir traité sans aucun ménagement. Nous en aurons la preuve éclatante dans sa conduite à l'égard de l'empereur Henri IV ; en voici une bien palpable dans ses rapports avec le roi des Français : Philippe accordait sa protection à ce Manassès, archevêque de Reims, dont nous venons de parler, et qui, ayant joint le parjure à ses autres crimes, avait été enfin définitivement déposé. « Vous nous avez, écrit le Pape au roi, souvent fait assurer que vous désirez avoir les bonnes grâces de saint Pierre et notre amitié, en quoi vous faites ce qu'un roi chrétien doit faire. C'est surtout par votre soumission et votre respect dans les choses ecclésiastiques que vous mériterez la bienveillance du Siége apostolique; et cependant, vous avez en cela bien des choses à vous reprocher. Mais nous voulons bien excuser les fautes de votre jeunesse, pour vous engager ainsi à vous en corriger, comme nous l'espérons. Nous vous ordonnons de la part de saint Pierre et nous vous prions de la nôtre, de ne plus donner aucune protection à Manassès, déposé, pour ses crimes, de l'archevêché de Reims, et de ne plus le souffrir à votre cour, afin qu'il paraisse que vous recherchez les bonnes grâces de saint Pierre, en rejetant les ennemis de l'Eglise. Nous vous défendons aussi, par l'autorité apostolique, d'empêcher l'élection que le peuple et le clergé de Reims doivent faire d'un autre archevêque. Vous prouverez par là, parvenu à l'âge d'homme, que ce n'est pas en vain que nous avons pardonné les fautes de votre jeunesse et attendu votre amendement (1873). »

XIII. Avant d'aborder les grands travaux, les grandes luttes de Grégoire pour la réforme du clergé, le bien de l'Eglise et la gloire de Dieu, achevons de le faire connaître sous tous les rapports, en le laissant, comme nous l'avons fait jusqu'ici, épancher lui-même son noble cœur et révéler sa grande âme. Grégoire était-il un esprit étroit? Voyait-il les choses sous un faux jour? Qu'on en juge par ce qui suit :

Hugues, duc de Bourgogne, après avoir gouverné trois ans son duché avec sagesse, conçut un grand désir de se donner à Dieu et d'embrasser la vie monastique à Cluni. Grégoire, qui en eut avis, manda au saint abbé Hugues de ne pas le recevoir, parce que le duc faisait incomparablement plus de bien et plus d'honneur à la religion par la manière dont il se comportait dans le monde, qu'il ne pourrait en faire dans l'état monastique. Mais les instances du duc, et peut-être bien l'honneur qui rejaillirait sur Cluni, de compter parmi ses moines un prince du sang royal, engagèrent l'abbé à le recevoir. Voici en quels termes Grégoire n'hésite pas à blâmer son saint ami de sa condescendance : « Pourquoi, mon cher frère, ne considérez-vous pas dans quel péril et dans quelle désolation est la sainte Eglise? Où sont ceux qui s'exposent au danger pour l'amour de Jésus-Christ, qui ne craignent point de résister aux impies et de mourir pour la justice? Le pasteur et les chiens chargés de garder le troupeau prennent la fuite et laissent les ouailles de Jésus-Christ à la merci des loups et des voleurs. N'avez-vous pas bien sujet de vous faire des reproches? Vous avez reçu à Cluni le duc de Bourgogne, et, par là, vous avez laissé cent mille Chrétiens sans gardien. Si nos remontrances n'ont pas fait impression sur vous, si vous avez méprisé les ordres émanés du Saint-Siége, comment les gémissements des pauvres, les larmes des veuves, les cris des orphelins, la désolation des Eglises, les murmures des prêtres et des moines ne vous ont-ils pas effrayé! Que vous diront saint Benoît et saint Grégoire, dont l'un ordonne qu'il faut éprouver un moine pendant un an; et l'autre, qu'on n'admette qu'après trois ans un homme de guerre à faire profession? Ce qui nous fait parler de la sorte, c'est qu'on ne voit presque plus de bons princes. Par la miséricorde divine, on trouve assez de bons moines et de bons prêtres; on trouve même plusieurs militaires craignant Dieu ; mais, dans tout l'Occident, à peine trouve-t-on quelques bons princes, qui craignent et aiment le Seigneur de tout leur cœur. Je ne vous en dis pas davantage, parce que j'espère de la miséricorde de Dieu, que la charité de Jésus-Christ, qui a coutume d'habiter en vous, me vengera, vous transperçant le cœur, et vous fera sentir quelle doit être ma douleur en voyant un bon prince enlevé à sa mère la sainte Eglise. La seule consolation que je puisse avoir, c'est que son successeur ne soit pas pire. Enfin, nous avertissons votre fraternité d'être plus circonspecte en ces choses, et de préférer à toutes les vertus l'amour de Dieu et du prochain. Voilà ce qui doit vous porter à me secourir de vos prières, vous et vos frères, afin que vous méritiez d'avancer de vertu en vertu, et de parvenir à la perfection de la souveraine charité (1874). » Cette lettre porte la date du 2 janvier 1079.

XIV. On nous accuserait de mauvaise foi, de vouloir déchirer une page défavorable à la mémoire de Grégoire, si nous passions sous silence ses rapports avec la Sardaigne, bien mal jugés par Bossuet. Nous aborderons donc franchement ce sujet, sans dissimuler ni atténuer les attaques dirigées contre le saint Pontife.

Prévoyant les malheurs qui résulteraient pour l'Italie, de l'installation des musulmans en Sardaigne, dont ils s'étaient emparés en 970, et dont ils voulaient faire un repaire d'où ils pourraient à leur aise exercer la piraterie, le Pape Jean XVIII publia un bref par lequel il accorda, en l'an 1004, l'investiture de l'île au guerrier qui parviendrait à la délivrer des Maures. En 1017, les Pisans et

(1873) Lib. VIII, epist. 20.

(1874) Lib. VI, epist. 17.

les Génois y tentèrent, sans beaucoup de succès, une expédition. Ce fut alors que Benoît VIII prêcha une croisade pour la délivrance de l'île, mais les Pisans furent repoussés. Enfin Léon IX prêcha une nouvelle croisade, et cette fois les Pisans demeurèrent maîtres de l'île. Pourquoi donc la Papauté s'arrogeait-elle le droit de disposer de la Sardaigne? C'est par la raison toute simple que cette contrée lui appartenait depuis longtemps. Nous lisons, en effet, dans la Vie du Pape saint Sylvestre, par Anastase, que Constantin le Grand fit don à l'église de Saint-Marcellin et à Saint-Pierre de Rome de l'île de Sardaigne avec toutes les possessions y appartenantes, produisant un revenu annuel de 1024 pièces d'or. Une fois les droits du Saint-Siége sur la Sardaigne bien établis, voyons ce que fit Grégoire.

Dans une première lettre adressée aux peuples de cette île, il s'exprime ainsi : « Vous savez, vous et tous ceux qui honorent le Christ, que l'Eglise romaine est la mère universelle de tous les Chrétiens. Bien que son devoir l'oblige à veiller au salut de toutes les nations, elle vous doit porter cependant une sollicitude spéciale; mais cette charité qui régnait jadis entre l'Eglise romaine et votre nation s'étant refroidie par la négligence de nos prédécesseurs, vous êtes devenus aussi étrangers à notre égard que les peuples qui sont à l'extrémité du monde, et cela au grand détriment de la religion chrétienne parmi vous. Il est donc d'une nécessité absolue que vous pensiez au salut de vos âmes, que vous reconnaissiez l'Eglise romaine pour votre mère, et lui portiez la même dévotion que vos ancêtres. Quant à nous, notre désir est non-seulement de travailler à la délivrance de vos âmes, mais encore de veiller au salut de votre patrie. Si vous écoutez nos paroles avec docilité, comme il convient, vous obtiendrez la gloire et l'honneur dans cette vie et dans l'autre. Si vous faites autrement que nous n'espérons, si vous fermez l'oreille à nos avertissements, vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous-mêmes, s'il arrive quelque danger à votre patrie. » Le Pape charge ensuite Constantin, archevêque de Torre, en Sardaigne, de s'entendre avec eux plus amplement sur leur salut et leur honneur; enfin il leur promet de leur envoyer un légat à ce sujet (1875). Bossuet voit dans cette lettre une grande dureté de langage, que nous ne saurions y découvrir, malgré notre bonne volonté.

Orzoc, juge de Cagliari, ayant témoigné l'intention d'aller à Rome, le Pape l'engage à venir, après avoir conféré avec les autres juges de l'île, et pris en commun une résolution fixe sur ce qu'il leur avait mandé par l'archevêque Constantin, ajoutant : « Si vous ne répondez pas d'une manière certaine sur ce sujet dans le cours de cette année, nous n'attendrons plus de réponse, et cependant nous ne négligerons point de faire valoir le droit et l'honneur de saint Pierre (1876). »

« On voit bien, dit Bossuet, qu'il s'agit ici de redevances et de tributs; c'était pour les obtenir qu'après avoir d'abord employé des paroles pleines de douceur, il en vient ensuite aux menaces (1877). » Mais, avant d'imputer au saint Pape une conduite si artificieuse, Bossuet aurait dû prouver deux choses : 1° Que ces expressions : *droit et honneur de saint Pierre*, ne peuvent pas s'entendre du respect et de la soumission que tous les Chrétiens lui doivent; 2° que dans le cas qu'il fallût entendre un droit temporel, ce droit était nouveau et injuste. Jusque-là l'imputation est une calomnie. Au lieu de donner ces preuves, Bossuet continue : « Les menaces furent encore plus terribles dans la deuxième lettre à Orzoc. » La voici avec tout ce qu'elle a de plus effrayant :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au glorieux juge de Cagliari, Orzoc, salut et bénédiction apostolique. Nous rendons grâce au Tout-Puissant, de ce que, reconnaissant le bienheureux Pierre, votre sublimité a rendu à notre légat le respect et l'honneur qui lui sont dus. C'est pourquoi nous agréons la dévotion que vous lui avez témoignée, comme si vous l'aviez témoignée à nous-même, ou plutôt à saint Pierre, le Seigneur ayant dit : *Qui vous reçoit me reçoit.* Nous exhortons donc votre charité, si vous voulez que nous fassions toujours mémoire de vous devant le Seigneur, à garder fidèlement le souvenir de ce que vous avez entendu dire à notre légat; car, d'après les exhortations et les prières de cet évêque, qui témoigne avoir été traité par vous avec honneur et respect, nous souhaitons vous avoir spécialement dans notre cœur devant celui dont nous tenons la place, quoique nous en soyons indigne... Nous ne voulons pas que vous ignoriez que plusieurs nations nous ont demandé votre terre, nous promettant de grandes redevances, si nous leur permettions de s'en rendre maîtres, en sorte qu'ils nous laisseraient la jouissance de la moitié, et nous rendraient hommage pour le reste. Cette proposition nous a souvent été faite non-seulement par les Normands, les Toscans et les Lombards, mais encore par quelques-uns d'au delà les monts. Toutefois, nous n'avons voulu donner là-dessus notre assentiment à personne, jusqu'à ce que nous eussions envoyé un légat pour savoir vos dispositions. Maintenant donc que, par la manière dont vous avez reçu notre légat, vous avez montré que vous avez de la dévotion à saint Pierre, si vous voulez la garder comme il faut, non-seulement nous ne donnerons à personne la permission d'entrer sur vos terres par force, mais encore si quelqu'un l'entreprend, nous l'en empêcherons par les voies temporelles et spirituelles. Enfin, si vous persévérez dans la fidélité à saint Pierre, nous vous promettons son immanquable secours pour ce monde et pour l'autre (1878). »

Le droit réclamé par Grégoire VII était-il

(1875) Lib. I, epist. 29.
(1876) *Ibid.*, epist. 41.
(1877) *Defens. declarat.*, lib. I, sect. I, cap. 15.
(1878) Lib. VIII, epist. 10.

spirituel ou temporel? Peu importe; le fait est qu'il fut reconnu par les habitants de la Sardaigne, et qu'en outre il était connu de toutes les nations du continent. Nous avons vu à quelle antiquité il remontait. Le Pape pouvait donc, devait même en exiger l'observation; il pouvait en punir les violateurs. Qu'y a-t-il donc de si menaçant dans cette lettre? Examinons maintenant le commentaire qu'en fait Bossuet.

Sur la déclaration que fait le Pape qu'il enverra un légat pour connaître les intentions des habitants de la Sardaigne, Bossuet dit : « Ce légat devait leur demander à quoi ils voulaient se taxer pour se racheter du pillage. » Sur ces paroles : « Si vous gardez comme il faut à saint Pierre la dévotion dont vous avez donné des preuves, » Bossuet remarque : « Il avait dit assez clairement comment il fallait la garder. » Quand le Pape dit : « Nous empêcherons l'invasion de la Sardaigne par les voies temporelles et spirituelles. » Bossuet ajoute : « c'est-à-dire que s'ils refusent de payer le tribut qu'il exige, il les exposera au pillage. Etait-il donc si essentiel à l'Eglise romaine, continue-t-il, d'être payée de ce tribut, que, faute de cela le pasteur abandonnera aux loups ces pauvres insulaires (1879)?

Les paroles de Grégoire donnent-elles lieu à cette supposition injurieuse? Mille fois non. C'est donc bien gratuitement que Bossuet nous représente un saint et admirable Pontife comme une espèce de monstre, comme un pasteur cruel qui, pour un vil intérêt, fait dévorer ses ouailles par les bêtes féroces! Qu'eût donc fait Grégoire, si les Sardes n'eussent pas fait droit à ses réclamations? Dieu seul le sait; mais qu'on veuille bien nous dire ce qu'il eût pu faire pour des peuples qui auraient méconnu son autorité et lui auraient répondu : Mêlez-vous de vos affaires. Que pouvait-il pour eux comme prince temporel? Mais son caractère ne permet point de supposer qu'il eût fait une bassesse, une indignité du genre de celle qu'insinue Bossuet; et s'il n'eût pu mettre ces peuples sous l'égide de saint Pierre, alors si puissante, il eût gémi, mais n'eût point déchaîné contre eux des hordes avides de sang et de pillage. Tout au plus peut-on inférer des paroles du Pape qu'au cas de refus de reconnaître l'autorité de saint Pierre, Rome n'aura pas l'obligation de défendre la Sardaigne contre les envahisseurs.

Nous ne parlerons pas d'une autre accusation dont Bossuet s'est encore fait l'organe. L'évêque de Meaux prétend que Grégoire a voulu forcer le roi de France à se reconnaître son vassal. Cette accusation est détruite par le document même sur lequel Bossuet s'appuie pour l'intenter. C'est une lettre écrite, en 1081, par le Pape à ses légats dans les Gaules (1880). D'abord, il n'y est nullement question de vasselage, mais seulement de la redevance connue sous le nom de *denier de saint Pierre*, et instituée par Charlemagne. Ensuite, il ne s'agit dans cette lettre ni de la *France*, ni des *Francs*, mais bien de la *Gaule* et des *Gaulois*. Or, sous le nom de *Gaule*, on désignait alors tout l'empire germanique. En veut-on la preuve? La voici : Des chroniques du temps disent qu'en 1077 Grégoire fit un voyage à *Augsbourg dans les Gaules*. Qui ne sait que Augsbourg n'a jamais fait partie du royaume de France? Enfin, aucun des lieux mentionnés dans cette lettre n'appartenait à Philippe I[er]. En effet, Aix-la-Chapelle et la Saxe faisaient partie intégrante du royaume de Germanie; quant au Puy en Velai et à Saint-Gilles, ils appartenaient alors à Bertram, comte de Provence, qui, en cette même année 1081, fit serment de fidélité à Grégoire et à ses successeurs, comme on le voit par une lettre du Pape aux habitants du Velai (1881). Voilà ce que Bossuet n'aurait pas dû ignorer ni laisser ignorer à ses lecteurs.

XV. La simonie avait envahi presque toute l'Eglise; mais l'Epouse du Christ était couverte d'une lèpre plus hideuse encore, le mariage ou le concubinage des ministres des autels. C'était peu de guérir la première : l'Eglise allait se matérialisant, s'anéantissant de plus en plus, si la seconde ne disparaissait entièrement. Grégoire l'avait bien compris; aussi avait-il combattu simultanément ces deux maux. En déclarant la guerre à la simonie, il ne s'attaquait qu'à l'avarice des princes ou indolents comme Philippe I[er] de France, ou méprisables comme Henri IV d'Allemagne, dont les excès monstrueux avaient soulevé la Saxe. Mais, en poursuivant le concubinage des clercs, Grégoire ameutait contre lui les passions brutales de tout le clergé séculier. Il le prévit, et ne recula pas devant sa tâche. C'est en Allemagne surtout qu'elle fut pénible, immense. Suivons l'ordre des événements.

On a vu, dans l'article ALEXANDRE II (n[os] IX et X), quelles plaintes les seigneurs, les évêques et les peuples de Saxe adressèrent contre Henri IV aux autres princes d'Allemagne, mais surtout au Souverain Pontife, qui cita le roi à Rome pour donner satisfaction de sa conduite. Alexandre étant mort sur ces entrefaites, les plaintes se renouvelèrent encore plus vives. Grégoire écrivit à Henri des lettres paternelles, où il lui témoignait la plus vive affection. Henri lui répondit en des termes extraordinaires de respectueuse déférence et de soumission (1882.) C'est là un fait qu'il ne faut point perdre de vue.

Et ce qui mit un langage si humble et si soumis dans la bouche de Henri, c'étaient sans doute les remontrances de sa mère et de ses autres parents; mais bien plus encore l'insurrection générale de la Saxe et la résolution qu'avaient prise les princes d'Allemagne d'élire un autre roi. Ces princes s'étant assemblés à Guerstung, au mois d'octobre 1073, les Saxons leur exposèrent en

(1879) *Defens. declarat.*, lib. I, sect., 1, cap. 13.
(1880) Lib. VIII, epist. 23.
(1881) Lib. IX, epist. 12.
(1882) Lib. I, post epist. 29.

détail les injustices, les violences, les outrages que Henri leur avait fait souffrir, et leur faisait souffrir encore. Les princes en restèrent stupéfaits, et dirent aux Saxons : Vous n'êtes pas des hommes, mais des femmes, d'avoir souffert une pareille tyrannie avec patience. Il fut unanimement résolu qu'on déposerait Henri ; et sur-le-champ on eût élu Rodolphe, duc de Souabe, si celui-ci n'eût protesté de toutes ses forces qu'il n'y consentirait jamais, à moins que tous les princes, en assemblée générale, n'eussent déclaré qu'il pouvait le faire sans parjure. Alors on résolut d'attendre une occasion favorable (1883).

Ayant donc reçu ces nouvelles, ainsi que les lettres pleines de soumission que lui adressait Henri, Grégoire s'empressa d'écrire à Vézel, archevêque de Magdebourg, à Burcard, évêque d'Halberstadt, au margrave Dédi et aux autres seigneurs de Saxe, pour les exhorter à une suspension d'armes, comme il y avait exhorté le roi, jusqu'à ce qu'il eût envoyé des nonces en Allemagne pour prendre connaissance des causes de cette division et rétablir la paix. Le Pape promet dans cette lettre de faire justice à ceux qui se trouveraient lésés, sans crainte ni égard pour personne (1884).

Mais avant d'envoyer en Allemagne, il résolut de tenir un concile à Rome, la première semaine de carême, et il y invita les évêques et les abbés de Lombardie par deux lettres, l'une à Sicard, archevêque d'Aquilée, l'une aux suffragants de l'Eglise de Milan, car il ne pouvait écrire à l'archevêque Godefroi, excommunié pour crime de simonie (1885).

Le concile se tint en effet la première semaine du carême de l'an 1074. Il y fut ordonné que ceux qui seraient entrés dans les ordres sacrés par simonie, seraient à l'avenir privés de toute fonction ; que ceux qui avaient donné de l'argent pour obtenir des églises, les perdraient ; que ceux qui vivaient dans le concubinage, ne pourraient célébrer la Messe ni servir à l'autel pour les fonctions inférieures ; et défense était faite au peuple d'assister à leurs offices.

Dans ce concile, le Pape excommunia Guiscard, duc de Pouille et de Calabre, ainsi que tous ses adhérents, parce que ce prince était entré dans la Campanie, et s'était emparé de quelques terres de l'Eglise, ce qui avait obligé Grégoire de se rendre dans ce pays l'été précédent, et de séjourner à Capoue, afin de diviser les princes Normands, et de s'opposer à leurs progrès. Il y reçut en effet le serment de fidélité de Richard, prince de Capoue.

Cependant Henri, se voyant abandonné des princes et de son armée, avait fait la paix avec les Saxons, leur permettant de détruire tous les châteaux forts qu'il avait élevés dans leur pays, et entre autres, celui de Hartzbourg, près de Goslar. Le roi lui-même en avait fait abattre les remparts, espérant qu'on laisserait subsister l'église qui s'y trouvait, avec un monastère de chanoines. Mais les paysans des environs, qui avaient eu horriblement à souffrir de la garnison de ce château, s'étant rassemblés sans consulter les princes, se portèrent en tumulte sur Hartzbourg, démolirent l'église, le monastère, tous les édifices, sans y laisser pierre sur pierre, même dans les tombeaux où le roi avait inhumé son fils et son frère. Les princes de Saxe, à la nouvelle de cette violence populaire, en punirent sévèrement les auteurs, et envoyèrent au roi protester de leur innocence et de leur regret, et lui offrir toutes les satisfactions désirables pour cette injure. Le roi, qui n'avait fait la paix avec les Saxons que par nécessité, fut exaspéré à cette nouvelle, et s'écria : « Puisque les lois publiques ne peuvent plus rien contre les Saxons, et que je ne puis venger mes injures par les armes, étant abandonné des soldats, je recourrai par nécessité aux lois ecclésiastiques, et, n'ayant plus de secours de la part des hommes, j'implorerai le secours de Dieu. » Aussitôt il envoya des ambassadeurs à Rome, pour interpeller le Siége apostolique contre des gens qui avaient incendié l'église, brisé les autels, violé les tombeaux, et, par haine d'un homme vivant, exercé une barbare cruauté contre les cendres des morts (1886).

Sur ces entrefaites, arrivèrent en Allemagne les légats du Pape ; c'étaient les évêques d'Ostie, de Palestrine, de Coire et de Côme. Ils venaient pour faire exécuter les décrets du Saint-Siége touchant la simonie et l'incontinence des clercs, pour apaiser les troubles de l'Allemagne, pour presser le roi d'accomplir les promesses qu'il avait faites au Pape, et enfin, pour le réconcilier avec l'Eglise ; car, ayant vendu les dignités ecclésiastiques et communiqué avec des excommuniés, il avait par là même encouru l'excommunication. Aussi les légats refusèrent-ils de lui parler, quoiqu'on les en eût priés plusieurs fois, jusqu'à ce qu'il se fût soumis à la pénitence, suivant les lois de l'Eglise, et qu'il eût reçu d'eux l'absolution. Le roi accueillit les légats avec beaucoup d'honneur, écouta leurs remontrances avec avec douceur, promit de se corriger et de seconder le Pape dans l'extirpation de l'incontinence des clercs et de la simonie. Il éloigna de sa personne mais avec peine cinq courtisans nommément excommuniés par Alexandre II. Tous ses conseillers promirent également aux légats avec serment, de rendre les biens ecclésiastiques qu'ils avaient usurpés (1887).

Ces choses une fois réglées, les légats essayent de rassembler un concile pour y promulguer les décrets apostoliques. Mais tous les évêques réunis à la cour s'opposèrent avec acharnement à ce dessein. Simoniaques pour la plupart, ils redoutaient le jugement

(1883) Lambert, ann. 1073.
(1884) Lib. I, epist. 39.
(1885) *Ibid.*, epist. 41 et 43.
(1886) Lambert, an. 1074.
(1887) Lambert, et *Acta SS.*, 25 Maii, Acta pontif. S. Greg. VII.

que les légats, au nom et par l'ordre du Pape, se disposaient à prononcer contre eux. Pour s'y soustraire, ils allèguent étrangement que la prétention des légats de les présider en concile est une nouveauté inouïe, attentatoire à leur droit, et déclarent ne vouloir accorder cette prérogative qu'au Souverain Pontife en personne. Qui le croirait? Fleury donne son approbation à cette misérable prétention des évêques allemands, oubliant qu'au VIII° siècle saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, avait présidé un grand nombre de conciles provinciaux, tant en Allemagne qu'en France, et cela, comme légat du Pape; oubliant que les évêques de Dardanie avaient eux-mêmes demandé au saint Pontife un légat pour les présider. *Voy.* l'art. GÉLASE Ier (saint), Pape.

Quant à Henri, il souhaitait vivement la tenue d'un concile, et cela en haine de l'évêque de Worms et de quelques autres, qui avaient pris parti contre lui dans la guerre de Saxe, et qu'il espérait faire déposer comme simoniaques. Mais comme on désespéra de venir à bout de cette affaire par les légats, elle fut renvoyée à la connaissance du Pape (1888).

Parmi les évêques allemands, celui qui s'opposa le plus au concile fut Liemar, archevêque de Brême. Il soutenait que l'archevêque de Mayence et lui étaient légats du Saint-Siége, suivant les priviléges accordés à leurs prédécesseurs par les Papes. A quoi les légats répondirent que ces priviléges ne s'étendaient pas au delà de la vie du Pape qui les avait accordés; que d'ailleurs, comme le dit saint Léon, le Pontife romain établit les évêques ses délégués, de telle manière qu'il les appelle à une partie de sa sollicitude, et non à la plénitude de sa puissance. Et comme l'archevêque de Brême s'opiniâtrait dans son opposition, les légats le suspendirent des fonctions épiscopales et le citèrent pour comparaître à Rome au concile qui devait se tenir à la Saint-André. Enfin les légats, voyant qu'ils ne pouvaient réaliser leur dessein, se retirèrent avec les bonnes grâces du roi, qui les chargea de présents et d'une réponse favorable pour le Pape (1889).

Après avoir fait publier par toute l'Italie les décrets contre la simonie et l'incontinence des clercs, Grégoire écrivit plusieurs lettres aux évêques d'Allemagne afin qu'ils les promulguassent et en poursuivissent l'exécution dans leurs églises, leur enjoignant de séparer absolument toutes les femmes de la compagnie des prêtres, sous peine d'anathème perpétuel. Aussitôt ce fut un murmure général parmi le clergé allemand. C'était, criaient de toutes parts les prêtres concubinaires, une hérésie manifeste, une doctrine insensée que de vouloir contraindre des hommes à vivre comme des anges, quoique Notre-Seigneur, parlant de la continence, ait dit: *Tous ne comprennent pas cette parole*, et: *Qui peut la comprendre la comprenne!* Et saint Paul: *Qui ne peut se contenir qu'il se marie, parce qu'il vaut mieux se marier que de brûler.*

Le Pape, ajoutaient-ils, voulant arrêter le cours ordinaire de la nature, lâchait la bride à la débauche et à l'impureté; que s'il continuait à presser l'exécution de ce décret, eux aimaient mieux quitter le sacerdoce que le mariage, et qu'alors il verrait où il pourrait trouver des anges pour gouverner les Eglises, à la place des hommes qu'il dédaignait (1890).

Les bestiales clameurs des prêtres allemands n'émeuvent ni n'étonnent Grégoire. Loin de céder, il ne cesse d'envoyer des légations pour accuser les évêques de faiblesse et de négligence et les menacer de censure, s'ils n'exécutent promptement ses ordres. De fait les évêques étaient les premiers coupables; la loi existait de temps immémorial; le Pape saint Léon et ses successeurs n'avaient cessé de la rappeler; c'était aux évêques de veiller à son exécution : mais des prélats qui avaient obstinément refusé un concile pour n'être pas condamnés sur le chef de simonie, n'avaient guère de zèle ni de grâce pour corriger leurs prêtres de l'incontinence. L'archevêque de Mayence, Sigefroi, voyant la difficulté de déraciner une coutume si invétérée, accorda six mois à ses clercs pour délibérer, les exhortant à faire volontairement ce dont ils ne pouvaient se dispenser, et à ne pas le réduire à la nécessité de décerner contre eux des choses fâcheuses.

Enfin, il assembla un concile à Erfurth, au mois d'octobre de l'année 1074, où il les pressa plus fortement de ne plus user de remise, et de renoncer sur-le-champ au mariage ou au service de l'autel. Ceux-ci lui alléguèrent plusieurs raisons pour éluder ses instances et anéantir ce décret, s'il était possible; l'archevêque, de son côté, leur opposa l'autorité du Saint-Siége. Voyant donc qu'ils ne gagnaient rien, ni par leurs sophismes, ni par leurs prières, les prêtres sortirent comme pour délibérer, et résolurent de ne plus rentrer dans le concile, mais de se retirer chacun chez eux. Quelques-uns crièrent en tumulte qu'il valait mieux rentrer dans le concile, et, avant que l'archevêque eût prononcé contre eux cette détestable sentence, l'arracher de sa chaire, le mettre à mort même, comme il le méritait, pour donner à la postérité un exemple fameux, et empêcher qu'aucun de ses successeurs n'osât élever de telles prétentions. Averti de ce complot, l'archevêque les envoya prier de rentrer dans le concile, promettant d'envoyer à Rome, aussitôt qu'il le pourrait, et de faire son possible pour fléchir le Pape.

Le lendemain, l'archevêque fit entrer à son audience les laïques aussi bien que les clercs, et recommença ses vieilles plaintes touchant les dîmes de Thuringe. Cette ques-

(1888) Lambert, ann. 1074.

(1889) *Acta Greg.*, apud Baron., et *Acta SS.*, 25 Maii. Greg., lib. II, epist. 28.

(1890) Lambert, ann. 1074; Labbe, tom. X, p. 313.

tion lui tenait plus au cœur que la continence de ses prêtres; et il s'entendait mieux avec le roi pour vexer les peuples qu'avec le Pape pour les édifier. Les Thuringiens, qui croyaient ne plus entendre parler de cette prétention, en furent extrêmement indignés, et, ne pouvant faire écouter leurs remontrances paisibles, sortirent en furie, crièrent aux armes, et envahirent le concile avec une multitude de gens de toute sorte qui se joignirent à eux en un clin d'œil. Ces furieux eussent massacré l'archevêque sur son siége, si les vassaux ne fussent parvenus à les apaiser par de douces paroles. Ainsi se sépara le concile d'Erfurth. (*Voy.* l'article Sigefroi, archevêque de Mayence.) Saint Altman, évêque de Passau, eut plus de courage que l'archevêque de Mayence, et fut exposé aux mêmes périls. (*Voy.* l'article Altman, évêque de Passau, n° II et III.)

Après avoir admonesté et suspendu les évêques d'Allemagne qui n'avaient pas poursuivi, comme ils le devaient, l'exécution des décrets, et en particulier Sigefroi de Mayence, Liemar de Brême et Othon de Constance, le saint Pape écrivit en général à tous les clercs et laïques d'Allemagne, de ne plus reconnaître les évêques qui permettaient à leur clergé d'avoir des concubines. Il adressa une lettre particulière à Rodolphe, duc de Souabe, et à Berthold, duc de Carinthie. « Nous savons, dit-il à ces deux princes, avec quelle perspicacité votre prudence considère la pitoyable désolation de la religion chrétienne, réduite à une telle extrémité que nul homme vivant n'a jamais vue, et que l'histoire, depuis notre saint Père Sylvestre, ne cite point de temps plus malheureux. Le principe et la cause d'un si grand mal, c'est nous-mêmes, nous qui avons été préposés au gouvernement du peuple, nous qui sommes appelés et établis évêques pour gagner les âmes. Car les biens et les maux des sujets viennent originairement des chefs qui, ayant reçu soit les dignités du monde, soit la magistrature spirituelle, et ne cherchant que la gloire et les voluptés du siècle, ne peuvent vivre sans confusion ni pour eux ni pour le peuple. En effet, suivant dans leurs mauvaises œuvres leurs mauvais désirs, ils lient par leur faute les droits de leur autorité, et, par leur exemple, lâchent aux autres la bride pour pécher. Et ce n'est point par ignorance ni par inadvertance qu'ils pèchent; mais, résistant par une présomptueuse obstination au Saint-Esprit, ils rejettent les lois divines qu'ils connaissent, et méprisent les décrets apostoliques. En effet, les archevêques et évêques de votre pays savent bien, ce qu'au reste tous les fidèles doivent savoir, qu'il est défendu par les saints canons, que ceux qui sont entrés dans les ordres ou les offices sacrés par l'hérésie de Simon, c'est-à-dire à prix d'argent ou d'autre chose, exercent aucune fonction dans la sainte Eglise, et que ceux qui sont plongés dans le crime de fornication, célèbrent la Messe ou servent à l'autel. Et, bien que depuis le temps du bienheureux Pape Léon (1891), la sainte et apostolique Eglise, notre mère, les ait souvent, dans les conciles, et par ses légats, et par ses lettres, avertis, priés et sommés par l'autorité de saint Pierre, de renouveler et d'observer ces règles négligées par leurs prédécesseurs, ils demeurent toutefois désobéissants, à l'exception d'un très-petit nombre, et ne se mettent point en peine d'arrêter ni de punir cette abominable coutume, sans penser à ce qui est écrit : que résister est comme le péché de divination, et désobéir, comme le crime d'idolâtrie.

« Voyant donc qu'ils méprisent les ordres apostoliques, ou plutôt ceux de l'Esprit-Saint; qu'ils favorisent par une criminelle patience les crimes de leurs subordonnés; que les divins mystères sont traités indignement et le peuple séduit; nous sommes obligé, nous qui devons veiller plus que les autres au troupeau du Seigneur, d'employer contre eux toutes sortes d'autres moyens; car il nous paraît beaucoup meilleur de ramener la justice de Dieu, même par de nouvelles voies, que de laisser périr les âmes avec les lois méprisées. C'est pourquoi nous nous adressons maintenant à vous et à tous ceux à qui nous avions confiance, comme nous étant fidèles et dévoués, vous priant et vous admonestant, par l'autorité apostolique, que, quoi que puissent dire les évêques, vous ne receviez point l'office de ceux que vous saurez avoir été promus par simonie ou vivre dans l'incontinence, et que vous les empêchiez, autant qu'il vous sera possible, de servir aux saints mystères, tant à la cour que dans les diètes du royaume et dans les autres lieux, usant, pour cet effet, de persuasion et même de force, s'il est besoin. Que si quelques-uns en murmurent, comme *si vous excédiez* votre pouvoir, répondez-*leur que* c'est par notre ordre, et renvoyez-les en disputer avec nous. Quant à vous, Rodolphe, j'entends le duc et le très-cher fils de saint Pierre, qui aspire de tout son cœur à l'esprit de la religion, et quant au conseil que vous nous avez demandé sur ce que vous avez de mieux à faire, nous vous ordonnons, pour corriger le passé, que tout ce que vous vous rappelez avoir reçu pour établir des clercs dans une église, vous ayez à l'employer soit pour l'utilité de cette église même, si vous croyez que cela lui revienne, soit pour le bien des pauvres, afin que, demeurant sans tache et sans reproche, vous méritiez d'être inscrit parmi les citoyens élus au royaume céleste (1892). » Cette lettre est du 11 janvier 1075.

Dès le 7 décembre 1074, Grégoire avait écrit à Henri deux lettres pleines de bienveillance et d'amitié. Dans la première, il le loue du bon accueil qu'il a fait à ses légats, et de la ferme résolution qu'il leur a témoignée d'extirper de son royaume la simonie et l'incontinence des clercs. « Nous avons aussi ressenti une grande joie, ajoute-t-il, de

(1891) Saint Léon IX.

(1892) Lib. II, epist. 45.

ce que la comtesse Béatrix et sa fille Mathide nous ont écrit de votre sincère amitié, et c'est par le conseil et à la persuasion de votre mère que nous vous écrivons cette lettre. C'est pourquoi, tout pécheur que nous sommes, nous faisons mémoire de vous à la Messe sur le corps des Apôtres, priant Dieu avec instance qu'il vous donne d'accomplir ces bons desseins, et d'en former de plus glorieux encore pour l'avantage de son Église. Mais, excellentissime fils, je vous exhorte, avec une charité sincère, à prendre pour conseillers dans ces choses des hommes qui vous aiment, et non ce qui est à vous; qui cherchent votre salut, et non leur profit. En écoutant de tels hommes dans la cause de Dieu, vous mériterez sa protection et sa bienveillance. Considérez qu'alors vous posséderez légitimement la puissance royale, si vous la faites servir au Roi des rois, le Christ, pour la restauration et la défense de ses Églises. Méditez avec crainte les paroles suivantes : *J'aime ceux qui m'aiment; j'honore ceux qui m'honorent; mais ceux qui me méprisent seront sans gloire* (1893). » Enfin le saint Pape prie le jeune roi de faire venir à Rome les évêques de la province de Mayence, qu'il y avait appelés.

La seconde lettre respire encore plus d'affection et de confiance. « Si Dieu daignait vous découvrir mon âme, dit Grégoire, je suis certain que, par sa grâce, nul ne pourrait vous séparer de ma dilection. Cependant j'espère de sa miséricorde, qu'on verra un jour que je vous aime d'une charité sincère, car j'y suis obligé, et par le précepte commun à tous les Chrétiens, et par la majesté impériale, et par la paternelle puissance du Siége apostolique ; parce que, si je ne vous aime de la manière qu'il faut, c'est vainement que je me confie en la miséricorde de Dieu et aux mérites de saint Pierre. Mais comme je désire travailler nuit et jour dans la vigne du Seigneur, à travers beaucoup de périls, et même jusqu'à la mort, ce n'est pas seulement à vous, que Dieu a placé au faîte des affaires, et par qui beaucoup peuvent ou s'écarter du droit chemin ou observer la religion chrétienne, mais c'est encore au moindre des Chrétiens que, Dieu aidant, je m'appliquerai toujours à garder une sainte et digne charité; car quiconque, sans cette robe, tentera d'entrer aux noces royales, y subira une effroyable confusion. Hélas ! voilà ce que ne considèrent point ceux qui travaillent chaque jour à semer la discorde entre nous, afin de pouvoir, en préparant ainsi leurs filets diaboliques, travailler à leur profit, et pallier leurs vices, par lesquels ils provoquent contre eux d'une manière insensée la colère de Dieu et le glaive de saint Pierre. Je vous avertis donc et je vous exhorte, très-cher fils, à détourner vos oreilles de ces gens, et à écouter avec confiance ceux qui cherchent, non leurs intérêts, mais ceux de Jésus-Christ, et ne préfèrent point leur honneur et leur gain à la justice; afin qu'en suivant leurs conseils, vous ne perdiez pas la gloire de cette vie, mais que vous acquériez encore celle qui est en Jésus-Christ.

« En outre, je donne avis à votre grandeur que les Chrétiens d'au delà les mers, cruellement persécutés par les païens, journellement mis à mort comme de vils animaux et pressés par la misère extrême qui les accable, ont envoyé me prier humblement de les secourir de la manière que je pourrais, et d'empêcher que la religion chrétienne, ce qu'à Dieu ne plaise ! ne périsse entièrement chez eux. J'en suis navré de douleur, jusqu'à désirer la mort et aimer mieux exposer ma vie pour eux que de commander à toute la terre, en négligeant de les secourir. C'est pourquoi j'ai travaillé à y exciter tous les Chrétiens, et à leur persuader de donner leur vie pour leurs frères, en défendant la loi de Jésus-Christ, et de montrer, par cette preuve éclatante, la noblesse des enfants de Dieu. Les Italiens, et ceux d'au delà des monts, inspirés de Dieu, je n'en doute point, ont reçu de bon cœur cette exhortation, et il y en a déjà plus de cinquante mille qui se préparent à cette expédition, s'ils peuvent m'y avoir pour chef et pour Pontife, résolus de marcher à main armée contre les ennemis de Dieu, et d'aller sous sa conduite, jusqu'au sépulcre du Seigneur.

« Ce qui m'excite encore puissamment à cette entreprise, c'est que l'Église de Constantinople, divisée d'avec nous au sujet du Saint-Esprit, demande à se réunir au Siége apostolique. Presque tous les Arméniens s'écartent de la foi catholique, et presque tous les Orientaux attendent que la foi de saint Pierre décide entre leurs opinions. Notre temps demande l'accomplissement de ce que le Rédempteur a daigné, par une grâce spéciale, ordonner aux princes des apôtres, en disant : *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point; lors donc que tu seras converti, affermis tes frères.* Et parce que nos pères, dont nous désirons suivre les traces, malgré notre indignité, ont souvent passé en ces pays-là pour confirmer la foi catholique, nous sommes aussi obligé d'y passer pour la même foi et pour la défense des Chrétiens, si Dieu nous en ouvre la voie.

« Mais comme un si grand dessein a besoin d'un sage conseil et d'un puissant secours, je vous demande l'un et l'autre; car, si je fais ce voyage, c'est à vous après Dieu que je laisse l'Église romaine, afin que vous la gardiez comme votre sainte mère, et que vous défendiez son honneur. Faites-moi savoir au plus tôt votre résolution à ce sujet; car, si je n'espérais pas plus de vous que beaucoup ne s'imaginent, je vous adresserais vainement ces paroles. Mais parce qu'il n'est peut-être pas un homme à qui vous ajoutiez une entière foi sur la sincérité de ma dilection, je m'en remets à l'Esprit-Saint qui peut tout pour vous faire connaître à sa manière, ce que je vous souhaite et combien je vous aime, et pour disposer de même votre âme

(1893) Lib. II, epist. 30.

à mon égard, de telle sorte que le désir des impies périsse, et que celui des bons s'accroisse. Car ces deux désirs, nous touchant tous deux quoique d'une manière diverse, veillent incessamment et combattent suivant la volonté de ceux dont ils procèdent. Que le Dieu tout-puissant et de qui procèdent tous les biens, par les mérites et l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, vous absolve de tous vos péchés, vous fasse marcher dans la voie de ses commandements, et vous conduise à la vie éternelle (1894). »

On voit dans ces lettres la grande âme de Grégoire VII. Sa charité embrasse le monde entier. Pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, il entreprend à la fois deux grandes expéditions, l'une en Occident, contre les évêques simoniaques et les prêtres concubinaires, pour ramener parmi le clergé, surtout celui d'Allemagne, la légitimité des ordinations et la pureté de la vie; l'autre en Orient, contre les sectaires de Mahomet et les autres infidèles, afin de protéger les Chrétiens opprimés et ramener les églises dissidentes à l'unité catholique. Si Henri avait voulu seconder le Pape dans cette expédition et réunir les forces de l'Allemagne contre les païens, l'Allemagne eût été tranquille au dedans, les païens se seraient convertis au Christianisme, ou du moins rendus tributaires aux princes chrétiens. C'est la réflexion d'un auteur contemporain, Brunon de Saxe (1895). Mais Henri, emporté par ses vicieux penchants, poussé par les évêques simoniaques et les prêtres concubinaires, divisera, bouleversera l'Allemagne et l'Italie pour s'opposer aux glorieux desseins du chef de l'Eglise.

XVI. Au concile indiqué à Rome pour la première semaine de carême de l'année 1075, le Pape avait appelé plusieurs évêques, en particulier : de Lombardie, Guibert de Ravenne, Cunibert de Turin, Guillaume de Pavie ; de France, les évêques de Bretagne, Isambert de Poitiers, qui avait dissipé à main armée un concile où présidaient les légats du Pape, et où l'on devait examiner la validité du mariage du comte de Poitiers. L'évêque Isambert avait été cité à Rome pour la Saint-André 1074, et n'y avait point comparu ; c'est pourquoi il fut suspendu de ses fonctions et cité au concile du carême suivant. Le Pape y appela aussi plusieurs évêques d'Allemagne, savoir : Liemar de Brême et Sigefroi de Mayence avec ses suffragants, Bennon d'Osnabruck, et l'abbé de Corbie en Saxe.

Le concile de Rome se tint en effet, depuis le 24 février jusqu'au 1er mars 1075. Il s'y trouva cinquante évêques, avec un grand nombre de prêtres et d'abbés. Proscrire la simonie, obliger les ministres des autels à la continence, cela ne suffisait pas; il fallait faire disparaître la source de ces maux, les couper par la racine. Il ne s'agissait de rien moins que d'affranchir l'Eglise du pouvoir temporel, de rendre les évêques indépendants, non comme sujets, mais comme évêques. Aussi, dans ce concile, Grégoire n'hésita pas à faire ce dernier pas. Il fit rendre le décret suivant, qui n'était pas une nouveauté, puisqu'il ne faisait que renouveler les ordonnances des Pontifes et les institutions canoniques : « Si quelqu'un reçoit désormais un évêché ou une abbaye de la main de quelque personne laïque, il ne sera nullement compté parmi les évêques ni les abbés, et on ne lui accordera aucune audience comme tel. De plus, nous lui interdisons la grâce de saint Pierre et l'entrée de l'Eglise, jusqu'à ce qu'il ait abandonné le lieu qu'il a occupé, tant par le crime de l'ambition que par celui de la désobéissance, qui est pareil au crime d'idolâtrie. Nous ordonnons la même chose touchant les dignités inférieures de l'Eglise. De même, si quelqu'un d'entre les empereurs, les ducs, les marquis, les comtes, ou autres puissances ou personnes séculières, ose donnner l'investiture d'un évêché ou de quelque dignité ecclésiastique, il doit savoir qu'il est soumis à la même sentence. »

Dans ce même concile, le Pape excommunia cinq ministres de Henri, par le conseil desquels il vendait les églises, à moins qu'ils ne vinssent à Rome se justifier dans les premiers jours de juin. Le roi de France, Philippe, fut aussi menacé d'excommunication, s'il ne donnait assurance de son amendement aux nonces du Pape qui devaient se rendre en France. Liemar de Brême fut suspendu de ses fonctions pour sa désobéissance, et interdit de la communion du Corps et du Sang de Notre-Seigneur. Garnier de Strasbourg, Henri de Spire et Hermann de Bamberg, furent suspendus, s'ils ne venaient se justifier avant Pâques. La même peine fut prononcée contre Guillaume de Pavie et Cunibert de Turin : Denys de Plaisance fut déposé, et l'on confirma l'excommunication déjà prononcée contre Robert Guiscard, duc d'Apulie.

Grégoire n'allait pas seulement ameuter contre lui les murmures impuissants et les malédictions méprisables des prélats simoniaques et des clercs incontinents, il allait amonceler sur sa tête l'orage de la persécution la plus acharnée, des plus noires calomnies ; attirer sur sa personne le poignard des assassins, les armes de la puissance temporelle, toutes les forces de l'enfer : la guerre des *investitures* était déclarée !

XVII. Ayant consacré un article spécial à cette mémorable lutte, nous allons seulement recueillir en cet endroit quelques-uns des actes accomplis pour la gloire de Dieu et de l'Eglise par le grand et saint Pontife, au milieu de ses tribulations et de ses angoisses. Cette lutte est certainement la page la plus admirable de cette admirable vie : c'est là que nous montrons le martyre, le courage héroïque, la mort sublime de Grégoire ; c'est là qu'il brille de la double auréole

(1894) Lib. II, epist. 31.

(1895) *Hist. bell. Sax.*, Freher, tom. I, p. 179.

de la sainteté et du génie. *Voy.* l'article LUTTE DES INVESTITURES.

Non content de poursuivre dans plusieurs conciles la condamnation de l'hérésie de Béranger, sans jamais manquer envers sa personne aux soins d'une tendre charité, Grégoire VII s'applique, non-seulement par ses légats, mais encore par lui-même, à retrancher les scandales de l'épiscopat en Allemagne, en France, partout où la réforme est nécessaire. Johennée, qui prenait faussement le titre d'archevêque de Dol; qui n'était monté que par simonie sur le siége de cette ville; qui, bien qu'évêque, s'était marié publiquement, et avait marié ses filles en leur donnant pour dot les biens de l'Eglise, éludait depuis longtemps les procédures commencées contre lui : Grégoire n'hésita pas à déposer cet indigne prélat, et ordonna qu'on élût un autre évêque. Le clergé et le peuple de Dol donnèrent leurs suffrages à un jeune homme, nommé Gilduin, qu'ils envoyèrent à Rome pour y être ordonné. Sa jeunesse n'inspira pas de confiance au Pape, et à sa place il ordonna Evène, qui avait accompagné Gilduin à Rome. Grégoire écrivit en même temps à Guillaume, roi d'Angleterre, de ne plus protéger un prélat aussi scandaleux que Johennée. Il écrivit aussi au peuple de Dol que le jeune homme qu'ils avaient élu s'était désisté de son droit, et que c'était à sa prière qu'Evène avait été ordonné. Il manda aux évêques bretons que, pour l'honneur de la province, il avait accordé le pallium à Evène, à condition cependant qu'il se soumettrait, quand il plairait au Saint-Siége de terminer la cause pendante depuis si longtemps entre l'Eglise de Tours et celle de Dol, touchant les droits de métropolitain.

Les églises de Normandie et de Provence furent aussi réformées. Cependant Grégoire recommande à ses légats de prendre garde de blesser Guillaume d'Angleterre par un zèle dépourvu de prudence : « Car, dit-il, quoique ce prince ne se comporte pas en certaines choses aussi religieusement que nous le désirerions, cependant, parce qu'il ne détruit point et ne vend point les églises, parce qu'il n'a point voulu entrer dans le parti des ennemis du Saint-Siége, et qu'il a même fait serment d'obliger les prêtres mariés à quitter leurs femmes, et les laïques qui possèdent des dîmes à y renoncer, il mérite plus d'honneur et de louanges que les autres (1896). »

Guillaume montrait en effet un grand zèle pour le rétablissement de la discipline en Normandie et en Angleterre. Il fit assembler en 1080 un concile à Lillebonne dans le pays de Caux, où l'on fit treize canons, dont voici les dispositions les plus remarquables. On ordonne que les évêques et les seigneurs veillent à l'observation de la trêve de Dieu; qu'on punisse selon les lois ceux qui ont épousé leurs parentes; qu'on ne souffre pas que les prêtres, les diacres, les sous-diacres, les chanoines et les doyens aient des femmes; et comme les évêques avaient montré quelque négligence en ce point, le roi veut que les magistrats laïques jugent les prêtres concubinaires en présence des officiers de l'évêque. Le roi déclare qu'il rendra aux évêques la connaissance de ces délits, quand ils auront fait paraître plus de zèle. On marque plusieurs crimes pour lesquels on devait payer une amende à l'évêque, et d'autres pour lesquels on ne devait pas exiger d'argent, mais seulement mettre le coupable en pénitence (1897). »

La Corse avait manifesté le désir de se placer sous la protection de l'Eglise romaine : Grégoire envoya dans cette île Landolphe, évêque de Pise, pour en prendre possession au nom du Siége apostolique, et y régler ce qui concernait la religion. Dans une de ses lettres aux habitants de la Corse, le Pape les félicite d'avoir replacé leur île, qui n'appartenait à aucun mortel, ni à aucune puissance terrestre, sous l'autorité de son possesseur légitime, qui est l'Eglise romaine; il les exhorte à persister dans leur résolution, à s'opposer avec vigueur à toute usurpation étrangère, et leur offre des troupes de la Toscane s'ils en avaient besoin (1898).

L'Eglise d'Aquilée étant devenue vacante par la mort du patriarche Siccard, le Pape Grégoire écrivit deux lettres à ce sujet au clergé, au peuple et aux suffragants de cette métropole. Dans la première il parle de la réforme de l'Eglise en ce qui concerne l'élection des évêques : « Il est une règle antique, dit-il, connue de tous, pleine de sagesse et de vérité, sanctionnée non par les hommes, mais par Jésus-Christ, lorsqu'il dit : *Celui qui entre dans la bergerie par la porte est le pasteur des brebis ; mais celui qui entre non par la porte, mais par ailleurs est un voleur et un larron.* Cette règle, longtemps négligée dans l'Eglise à cause de vos péchés, et méconnue par une coupable habitude, nous voulons la rétablir et remettre en vigueur pour la gloire de Dieu et le salut de toute la chrétienté. Nous voulons donc que, pour conduire le peuple de Dieu, il soit fait dans chaque Eglise un tel choix, que l'évêque nommé ne soit pas, suivant les paroles des saintes Ecritures, un voleur et un larron, mais qu'il ait le nom et la charge d'un vrai pasteur. Tel est notre désir, telle est notre volonté, tel sera le but constant de nos efforts, tant que nous vivrons. Nous sommes loin de détourner du service et de la fidélité qu'on doit au roi. N'établissant rien de nouveau, ni de notre propre fond, nous voulons ce qu'exigent la nécessité et le salut de tous; nous voulons que, conformément aux décisions des saints Pères, l'autorité évangélique et canonique soit maintenue avant tout, en ce qui concerne la nomination des évêques (1899). »

Les maux de l'humanité préoccupaient Grégoire, tout comme ceux de l'Eglise : il en

(1896) Lib. IX, epist. 5.
(1897) Labbe, tom. X, p. 592.
(1898) Lib. V, epist. 5 et 6.
(1899) *Ibid.*

donna une preuve éclatante dans le fameux concile tenu à Rome au commencement de 1078, et dont il sera spécialement question à l'article LUTTE DES INVESTITURES. Depuis un temps immémorial, et par une coutume barbare, les malheureux naufragés, jetés sur une côte, étaient dépouillés par ceux-mêmes qui auraient dû les secourir et leur prodiguer des consolations. Grégoire, à l'exemple de ses prédécesseurs, proscrit avec anathème cet usage atroce, et ordonne à quiconque trouvera un naufragé sur ses terres, de le laisser aller en sécurité, avec tout ce qui est à lui.

Et pour montrer quelle mansuétude il existait en ce cœur que les historiens anti-chrétiens se plaisent à nous représenter comme si dur, comme si étranger à toute émotion tendre, Grégoire, dans ce même concile, fait mitiger singulièrement la rigueur de l'excommunication. Désormais la femme, les enfants, les domestiques, les serfs, les vassaux d'un excommunié ; ceux qui ne sont pas assez élevés à la cour d'un prince pour prendre part à ses mauvais conseils; ceux qui communiquent par ignorance, ou qui n'ont de rapport qu'avec ceux qui communiquent avec les excommuniés, n'encourront plus la peine de l'excommunication. Les voyageurs, les pèlerins, s'ils n'ont pas d'autres ressources, peuvent recevoir des secours d'un excommunié, et il n'est pas défendu à celui-ci de faire des actes de charité (1900).

XVIII. En tournant ses regards vers l'Italie méridionale, Grégoire y rencontrait un spectacle non moins affligeant que dans l'Italie septentrionale et l'Allemagne. Les hordes normandes avaient envahi et dévasté la Marche d'Ancône, Spolète, Bénévent et d'autres provinces que l'Eglise romaine regardait comme ses domaines, et le glaive étendait de jour en jour leur domination. Par la mort de Landulphe VI, la principauté de Bénévent avait perdu son seigneur, et Robert Guiscard la morcela suivant ses caprices. Déjà, l'année précédente, Salerne avait été vivement attaquée et prise par ce chef, soutenu par les habitants d'Amalfi.

Avec le prince Gisulfe s'éteignit la race royale des Lombards, cinq cents ans après l'arrivée d'Alboin en Italie. Ces conquêtes avaient rendu Robert Guiscard si puissant, que son épée paraissait aussi invincible que sa cupidité était insatiable. Quelle impression pouvait faire la parole du Pape sur un prince puissant et victorieux? Aussi Grégoire ne se contenta pas, dans le dernier concile, de prononcer l'anathème contre ceux qui occupaient les terres de l'Eglise, il rassembla des troupes contre eux. Robert marcha sur Capoue, et fit en même temps le siége de Bénévent, ville qui appartenait à l'Eglise romaine. Mais le duc normand trouva un nouvel ennemi dans la personne de Jourdan, fils de son frère Roger, qui gouvernait Capoue, et qui anima si bien les seigneurs du pays contre son oncle, qu'après plusieurs batailles, il le contraignit à un accommodement qui devint en même temps le prélude de la paix entre Robert et Grégoire, et dont Didier, abbé du Mont-Cassin, fut le négociateur. *Voy.* l'article VICTOR III (1901).

Quand on considère les tribulations et les prodigieux travaux de Grégoire, on n'est point surpris de la lettre qu'il adresse au saint abbé Hugues de Cluni, où il épanche son âme dans le sein de l'amitié, et où il montre la piété la plus ardente. « Fatigué, dit-il, par les affaires multipliées de diverses nations, j'écris peu à celui que j'aime beaucoup. Nous sommes accablé de tant d'angoisses et fatigué de tant de travaux, que ceux qui sont avec nous ne peuvent plus les supporter, ni même les envisager d'un œil fixe. Et, quoique la voix céleste nous crie que chacun sera récompensé selon son travail ; quoique le bon Roi nous dise : *Vos consolations ont rempli de joie mon âme, à proportion du grand nombre de douleurs qui ont pénétré mon cœur*, cependant la vie est souvent pour nous un ennui, et la mort désirable. Quand le bon Jésus, ce pieux consolateur, vrai Dieu et vrai homme, me tend la main, je suis soulagé dans mon affliction et plein de joie ; mais s'il me laisse à moi-même, je retombe dans le trouble, je meurs. Cependant, je revis en Lui, lors même que les forces m'abandonnent entièrement. Je lui dis souvent en gémissant : Si vous imposiez un tel fardeau à Moïse ou à Pierre, ils en seraient accablés. Que dois je donc devenir, moi qui ne suis rien en comparaison d'eux? Il faut donc que vous veniez aider votre Pierre dans le pontificat, ou que vous le voyiez succomber. Mais je recours à ces paroles : *Seigneur, ayez pitié de moi, parce que je suis faible* ; et à celles-ci : *Je suis devenu un prodige aux yeux d'un grand nombre, parce que vous êtes mon protecteur tout-puissant.* Je n'oublie pas non plus les paroles de l'Évangile : *Dieu est assez puissant pour faire naître de ces pierres des enfants à Abraham* (1902). »

Vers le même temps Grégoire demanda au saint abbé quelques-uns de ses moines les plus habiles pour l'aider dans le gouvernement de l'Eglise. Hugues lui envoya Pierre, depuis abbé de Cave, près de Salerne, et Othon, prieur de Cluni, qui fut bientôt sacré par le Pape évêque d'Ostie. Celui-ci fut pendant quatre années le principal confident de Grégoire, et devint enfin Pape lui-même sous le nom d'Urbain II.

Un nouveau concile fut tenu à Rome au mois de novembre 1078. Les sessions en furent consacrées presque entièrement à la réformation de l'Église. On y fulmina l'excommunication contre les Normands. Voici à quelle occasion : L'évêque de Rosella étant venu passer quelque temps au monastère du Mont-Cassin, y mit en dépôt une forte somme d'argent, pour la soustraire à la ra-

(1900) Labbe, tom. X, p. 370 et 761.
(1901) Guillelm. Apul., lib. III.
(1902) Lib. II, epist. 51; Voigt, p. 497 et suiv.

l'Eglise romaine une donation de tous ses Etats, s'en réservant seulement l'usufruit pendant sa vie. Mathilde fut pour Grégoire un appui, une consolation, une véritable amie : ces deux âmes étaient dignes l'une de l'autre ; elles avaient les mêmes inspirations, elles se rencontrèrent et se comprirent. Hélas! pourquoi faut-il que des hommes malheureux, dont le cœur est incapable de s'élever jusqu'à cet idéal de l'amitié chrétienne, aient essayé de flétrir ces deux nobles vies, de ternir ces deux réputations si pures? Voyons donc de quelle nature étaient les rapports les plus intimes de Grégoire et de Mathilde. Voici une pièce authentique sur laquelle nous pourrons baser notre jugement : c'est une lettre du saint Pontife à sa pieuse amie :

« Quel soin et quelle sollicitude continuelle j'ai pour vous et pour votre salut, Celui-là seul le comprend, qui sonde les secrets des cœurs, et qui me connaît mieux que moi-même; mais si vous y réfléchissez, comme je pense, vous sentez que je dois avoir de vous d'autant plus de soin que je vous ai empêchée, par charité, d'abandonner un plus grand nombre, pour vaquer uniquement à votre salut; car, comme j'ai dit souvent et que je ne cesserai de dire, la charité ne cherche point ses propres intérêts. Entre les armes que, Dieu aidant, je vous ai fournies contre le Prince de ce monde, je vous ai rappelé que les principales sont de recevoir fréquemment le Corps du Seigneur, et d'avoir une confiance assurée et complète en sa Sainte Mère.

« Voilà ce que dit saint Ambroise, au livre IVe *des Sacrements : Si nous annonçons la mort du Seigneur, nous annonçons la rémission des péchés. Si chaque fois que le Sang du Seigneur est répandu, il l'est pour la rémission des péchés, je dois le recevoir toujours, afin que toujours mes péchés me soient remis. Péchant toujours, je dois toujours prendre le remède.* Au livre Ve, le même saint dit encore : *Si c'est un pain quotidien, pourquoi ne le prenez-vous que chaque année, comme les Grecs ont coutume de faire en Orient? Recevez-le chaque jour, afin que chaque jour il vous profite : vivez de manière à mériter de le recevoir chaque jour.*

« Saint Grégoire dit pareillement, au quatrième livre de ses *Dialogues : Nous devons, du moins en le voyant déjà passé, mépriser de toute notre âme le siècle présent, offrir chaque jour à Dieu le sacrifice de nos larmes, lui immoler chaque jour la Victime de sa chair et de son sang; car ce qui sauve notre âme de la perdition éternelle, c'est cette Victime incomparable qui renouvelle pour nous mystérieusement la mort du Fils unique. Quoique, ressuscité des morts, il ne meure plus, et que la mort n'ait plus de pouvoir sur lui, toutefois, vivant immortellement et incorruptiblement en lui-même, il est immolé de nouveau pour nous dans le mystère de*

45 et 46.

l'oblation sacrée ; car son corps y est reçu, sa chair y est distribuée pour le salut du peuple : son sang y est versé, non plus dans la main des infidèles, mais dans la bouche des fidèles. Jugeons de là ce qu'est pour nous ce sacrifice, qui imite sans cesse, pour notre absolution, la Passion du Fils unique. Quel fidèle peut douter qu'au moment de l'immolation, à la voix du prêtre, les yeux ne s'ouvrent ; que les cœurs n'assistent à ce mystère de Jésus-Christ, que ce qu'il y a de plus bas ne s'unisse à ce qu'il y a de plus haut, les choses terrestres aux célestes, et qu'il ne se forme une certaine unité des choses visibles et des invisibles. Saint Chrysostome dit dans le même sens aux néophytes : *Voyez jusqu'à quel point le Christ s'est uni à son épouse ; voyez de quelle viande il vous nourrit. Il est lui-même notre viande substantielle et notre nourriture. Comme une mère, par une affection naturelle, s'empresse de nourrir de son lait l'enfant qu'elle vient de mettre au monde, ainsi le Christ nourrit sans cesse de son sang ceux que lui-même régénère.* Le même saint Chrysostome écrit au moine Théodore : *La nature mortelle est quelque chose de bien fragile : elle tombe vite, mais elle se relève promptement ; c'est facilement qu'elle tombe, mais elle se relève aussi aisément.* Nous devons donc, ô ma fille, recourir à cet adorable sacrement, et désirer cette admirable remède.

« J'ai voulu, très-chère fille de saint Pierre, vous écrire ces choses, afin d'augmenter votre foi et votre confiance à recevoir le corps du Seigneur ; car tel est le trésor, tels sont les présents, et non de l'or ni des pierres précieuses, que, pour l'amour de votre Père, le souverain des cieux, votre âme attend de moi, quoique vous puissiez, suivant vos mérites , en recevoir de meilleurs d'autres Pontifes. Quant à la Mère du Sauveur, à laquelle principalement je vous ai recommandée, je vous recommande, et ne cesserai de vous recommander, jusqu'à ce que nous ayons le bonheur de la voir comme nous désirons, que vous en dirai-je ? Elle que le ciel et la terre ne cessent de louer, encore qu'ils ne puissent la louer dignement. Tenez cependant ceci hors de doute : autant Elle est plus élevée, meilleure et plus sainte qu'aucune mère , autant Elle est plus clémente et plus douce envers les pécheurs et les pécheresses qui se convertissent. Mettez ainsi par la volonté un terme au péché , et, prosternée devant Elle avec un cœur contrit et humilié, répandez les larmes de la pénitence. Vous la trouverez , je vous le promets sans aucun doute, plus prompte qu'une mère selon la chair, et plus tendre à vous aimer (1905). »

Chose admirable ! Ce puissant génie qui, d'un regard, embrassait tous les royaumes, tous les biens et les maux de l'humanité ; qui attaquait en même temps et partout les vices et les désordres les plus puissants ; qui ne s'étonnait d'aucun obstacle ; qui paraissait aux hommes de son temps plus ferme et plus inébranlable que le ciel et la terre ; ce puissant génie avait une piété simple et naïve, une ardente dévotion à la sainte Eucharistie, une confiance filiale en la Sainte Vierge, une tendre compassion pour la faiblesse humaine. On voit qu'il vivait de cette sagesse d'en haut, qui atteint d'une extrémité à l'autre avec force, et dispose tout avec douceur. Ne nous bornons donc pas à admirer dans Grégoire VII le génie qui fait les grands hommes, mais encore vénérons les vertus qui font le grand saint ; et n'oublions pas que c'est précisément parce qu'il fut un grand saint qu'il fut véritablement un grand homme. Notons surtout, à l'éternel honneur de ce saint Pape, que si c'est à sa fermeté qu'est due la répression de l'hérésie renaissante, c'est par son évangélique douceur que l'hérétique Béranger fut ramené à la pureté de la foi et recueilli dans la paix de l'Eglise.

XX. Enfin, après avoir vaillamment combattu les combats du Seigneur ; après avoir subi le martyre du glaive, de l'exil et de la calomnie ; après s'être vu attaqué dans sa foi, dans ses mœurs, dans ses intentions ; après avoir soutenu, pour la gloire de Dieu et de son Eglise, des travaux tels que jamais Pontife n'en avait eu à soutenir, Grégoire alla recevoir de Dieu la récompense des élus ! Retiré à Salerne, tandis que l'ex-roi Henri et l'antipape qu'il avait créé étaient maîtres de Rome, Grégoire tomba malade, et connut que sa fin était proche. Les évêques et les cardinaux qui l'entouraient le prièrent de se nommer un successeur capable de continuer son œuvre. Le saint mourant désigna trois sujets à choisir : Didier, cardinal et abbé du Mont-Cassin ; Othon, évêque d'Ostie, et Hugues, archevêque de Lyon. Ce fut le premier qui lui succéda.

Cependant on demandait au Pape s'il voulait user d'indulgence envers ceux qu'il avait excommuniés. Il répondit : Excepté le prétendu roi Henri, son antipape et ceux qui les soutiennent de leurs conseils ou de leurs secours, j'absous et je bénis tous ceux qui croient que j'en ai le pouvoir. Avant de rendre son âme à Dieu, il dit avec un calme sublime : *J'ai aimé la justice et haï l'iniquité ; voilà pourquoi je meurs en exil.* Cette bienheureuse mort eut lieu l'an 1085, le 25 mai, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il fut enterré à Salerne, dans l'église de Saint-Matthieu, et son tombeau fut honoré par de nombreux miracles.

Ce fut Grégoire XIII qui inséra au *Martyrologe romain* le nom du glorieux Pontife, après que Marc-Antoine Colonna, archevêque de Salerne, eut trouvé ses reliques entières avec ses ornements pontificaux.

En 1728, le Pape Benoît XIII ordonna que, dans toute l'Eglise, on célébrât l'Office de saint Grégoire VII. Alors, qui le croirait ? Le parlement de Paris intenta à la mémoire du saint Pontife, près de sept cents ans après sa mort, un procès qui rappelle celui du parlement anglais contre saint Thomas de Cantorbéry ; et, faisant droit au réquisitoire in-

(1905) Lib. I, epist. 47.

croyable de l'avocat général Gilbert de Voisins, le parlement supprima l'Office! Bonnes gens!... Il faut avouer qu'il y aurait bien lieu de s'égayer un peu aux dépens du parlement de Paris et de ses dignes émules gallicans. Mais il s'agit d'une question trop sérieuse. Nous aimons mieux renvoyer à l'article LUTTE DES INVESTITURES, pour réplique au fameux réquisitoire de Gilbert de Voisins.

XXI. Après cette esquisse incomplète de la vie du grand et saint Pontife, qu'il nous soit permis d'ajouter quelques mots sur ses écrits, et principalement sur le *Dictatus Papæ*, qui lui a été attribué.

Il reste de cet homme prodigieux plus de dix-huit cents lettres, et « c'est là, dit un écrivain, qu'est toute l'éloquence, toute l'histoire du temps (1906)! » Elles ont été recueillies et divisées en livres se rapportant à chaque année de son pontificat (1907). On peut encore attribuer à Grégoire VII la rédaction des Actes de tous les conciles qu'il a présidés. Enfin, parmi ses œuvres, on trouve une pièce composée de vingt-sept articles, et fameuse sous le titre de *Dictatus Papæ*. Son authenticité a soulevé de graves débats parmi les critiques; on s'accorde généralement aujourd'hui à la regarder comme apocryphe (1908). Quoi qu'il en soit, nous reproduisons en entier ce document, dont nous examinerons seulement la doctrine, laissant de côté toute autre question.

1° L'Eglise romaine a été fondée par Dieu seul.— 2° Le Pontife romain a seul le droit de se dire universel. — 3° Seul il peut déposer et rétablir les évêques. — 4° Son légat a la préséance sur tous les évêques, quand même il serait de rang inférieur. Il peut rendre contre eux sentence de déposition. — 5° Le Pape peut déposer les absents. — 6° On ne peut rester dans la même maison avec ceux qu'il a excommuniés. — 7° Seul il peut, selon les nécessités du temps, établir de nouvelles lois, rassembler de nouveaux peuples, faire d'un canonicat une abbaye, diviser un riche évêché en plusieurs, ou en réunir plusieurs pauvres en un seul.— 8° Seul il peut faire usage des insignes impériaux. — 9° Le Pape est le seul dont tous les princes doivent baiser les pieds. — 10° Son nom seul doit être prononcé dans les églises. — 11° Son nom est tout dans le monde.— 12° Il lui est permis de déposer les empereurs. — 13° Il lui est permis, quand la nécessité l'exige, de faire passer un évêque d'un siége à l'autre. — 14° Partout où il le veut, il peut ordonner un clerc de quelque église que ce soit. — 15° Le clerc ordonné par lui peut diriger une autre église, mais non faire la guerre, et ne peut non plus recevoir un grade supérieur d'un évêque. — 16° Aucun synode ne peut, sans son commandement, se dire général. — 17° Aucun chapitre, aucun livre ne peut être reconnu comme livre canonique sans son autorisation. — 18° Une sentence prononcée par lui ne peut être rétractée que par lui seul. — 19° Il ne peut être jugé par personne. — 20° Personne ne doit oser condamner le Siége apostolique appelant en justice. — 21° Les causes importantes de quelque église que ce soit doivent lui être déférées. — 22° L'Eglise romaine n'est jamais tombée dans l'erreur et n'y tombera jamais, d'après le témoignage de l'Ecriture. — 23° Le Pontife romain, s'il a été ordonné canoniquement, devient indubitablement saint, par les mérites du Bienheureux Pierre, d'après le témoignage de saint Ennodius, évêque de Pavie, et de beaucoup d'autres saints Pères, ainsi qu'il est dit dans les Décrets de saint Symmaque. — 24° Il est permis aux sujets, par son ordre ou par son autorisation, d'accuser leurs souverains. — 25° Il peut, sans les synodes, déposer les évêques et les réintégrer. — 26° Celui qui n'est pas d'accord avec l'Eglise romaine n'est pas catholique. — 27° Il peut dégager les sujets de l'obéissance aux impies.

Un historien protestant, Voigt, qui a su s'élever au-dessus des préjugés de secte pour rendre à notre saint Pontife un éclatant hommage, après avoir rapporté les vingt-sept propositions dont se compose le *Dictatus Papæ*, ajoute ces paroles : « Il n'y a dans tous ces principes rien que Grégoire n'eût soutenu ou au moins sanctionné tacitement. Peu importe donc d'en rechercher l'auteur. Il suffit de savoir qu'ils sortent de l'âme de Grégoire, qu'ils représentent son esprit, la pensée dominante de toute sa vie. Ce Pontife,

(1906) Th. Lavallée, *Histoire des Français*, 1re partie, chap. 3, § 6. *Voy.* la note suivante.

(1907) Outre ce recueil, on trouve encore plusieurs des lettres de saint Grégoire VII dans la *Bibliotheca Floriacensis* de Jean Dubois; dans les *Historiæ Francorum scriptores*, d'André Duchesne; dans les collections de Martenne, de d'Achery, d'Ughelli, etc. En somme, nous ne possédons des lettres de saint Grégoire VII, dont la collection pourtant est une des sources les plus importantes de l'histoire du moyen âge, que des éditions qui laissent beaucoup à désirer. Celle de Caraffa fourmille de fautes, qui souvent altèrent gravement le sens, et qui n'ont fait que se multiplier dans les diverses réimpressions qu'elle a eues successivement. Mansi a, dans ses remarques, il est vrai, donné quelques variantes qu'il a tirées du manuscrit de Modène; mais, pour obtenir un texte correct, il faut toujours recourir à celui du Vatican, qui, *bien que n'étant* pas le registre authentique, renferme cependant un choix judicieux d'extraits qui ajoutent beaucoup au VIIIe livre. Dans le but d'en faire la collection, l'auteur d'une Dissertation récente (*De Gregorii VII Registro emendando*, publié par Guil. Giesebrecht, professeur à Kœnigsberg, in-8, 1858, 46 p., *Paris*) a entrepris le voyage d'Italie; il a déjà, dans les registres de Jaffé, donné une partie de ses recherches; il les a complétées en publiant 400 nouvelles corrections puisées en grande partie dans le précieux Codex, ou suggérées par d'ingénieuses conjectures. Ce travail fait plus que jamais sentir le besoin d'une nouvelle édition de ce document si précieux.

(1908) Baronius, le P. Hardouin et Lupus ont soutenu l'authenticité du *Dictatus Papæ*; d'un autre côté (et ces champions-ci n'inspirent pas autant de confiance), Noël Alexandre (sæc. XI, dissert. 3), Launoi et d'autres l'ont vivement attaquée.

en les écrivant lui-même, les eût disposés dans un meilleur ordre : la forme eût été différente, mais l'esprit le même. » Nous admettons sans restriction l'opinion de Voigt. Voyons donc en quoi Grégoire fut si coupable de soutenir et de mettre en honneur ces principes.

Et d'abord qui pourrait contester les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 25 et 26, lesquels expriment les notions les plus élémentaires de théologie et de droit canon, ou des règles disciplinaires alors en vigueur? Voilà donc plus de la moitié du *Dictatus Papæ* hors de toute attaque raisonnable.

Une partie de l'article 7 peut cependant soulever les clameurs des adversaires du grand Pape, celle où il se réserve exclusivement le droit *de rassembler de nouveaux peuples;* avec l'article 12, où Grégoire attribue au Pontife romain le droit de déposer les empereurs; l'article 24, où il déclare qu'il est permis aux peuples, *par son ordre ou son autorisation*, d'accuser leurs souverains; et l'article 27, par lequel il s'attribue celui de dégager les sujets de l'obéissance, voilà les grands arguments qu'on ne cesse d'invoquer contre lui.

Eh bien! n'en déplaise aux autocrates, aristocrates et démocrates, et aux hommes irréligieux de toutes nuances, Grégoire VII a eu raison, mille fois raison, de soutenir ces principes. Pourquoi? La discussion peut se trancher avec ces deux mots : 1° Parce que Jésus-Christ Notre-Seigneur a dit : *Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre : « Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra* (1909), » et que cette souveraine puissance réside dans le Vicaire de Jésus-Christ; 2° parce que le consentement presque unanime des peuples au XI° siècle acclamait à l'usage que la Papauté faisait de son autorité.

Pour admettre le premier motif, il faut être chrétien et catholique. Quant au second motif, discutons devant les libres penseurs partisans de la souveraineté des peuples. Il n'est pas possible, ce nous semble, qu'ils se refusent à l'évidence de l'argument historique que voici :

Le *Dictatus Papæ* était le droit public des peuples chrétiens au moyen âge. En veut-on la preuve? Qu'on lise les Capitulaires de Charlemagne, qu'on jette les yeux sur toutes les législations européennes de cette époque (1910), et l'on verra si ces mêmes principes ne sont pas consacrés par tous les peuples chrétiens. Ce n'est donc pas Grégoire VII qui les a inventés! Il ne s'est donc pas arrogé des droits exorbitants, abusifs! Il n'a donc fait, au contraire, que rappeler à l'ordre (et cela à l'avantage de l'humanité) les violateurs du droit existant, et, loin d'être une tache à son nom, c'est là son plus beau titre de gloire!

Que le droit public de l'Europe ne soit plus tel aujourd'hui, soit (et tant pis!); mais il l'était à l'époque de saint Grégoire VII, et dès lors qu'a-t-on à dire? Peut-être faut-il plaindre nos bons aïeux d'avoir eu à vivre sous un pareil régime? Leibnitz pensait autrement (et assurément son témoignage n'est pas suspect) : « La Chaire pontificale, dit-il, a exercé dans l'Occident, pendant plus de deux siècles, *avec le consentement et l'applaudissement de tous*, la puissance la plus étendue qui fut jamais (1911). »

Un historien qu'on ne récusera pas non plus, ajoute : « La monarchie de l'Église fut l'entreprise la plus glorieuse de la Papauté; ce fut le commencement de la centralisation (1912) et de la liberté; par elle les nations se trouvèrent rapprochées sous une main suprême, tantôt menaçante, tantôt protectrice; par elle les peuples apprirent qu'ils avaient des droits et osèrent le dire en face à leurs tyrans. Magnifique souveraineté, fondée sur la pensée, qui n'avait rien d'étroit et de personnel, qui payait en services ce qu'elle ôtait en indépendance; qui ne dominait les hommes que pour les éclairer; qui donnait, en échange d'une soumission absolue, l'union, la science, et même l'ordre et la paix! Elle recula les bornes du monde chrétien : d'une main repoussa l'islamisme envahissant, de l'autre étouffa les restes du paganisme du Nord; elle contre-balança par un pouvoir intellectuel et moral le pouvoir brutal et sanglant des sceptres de fer et des lances d'airain; elle rallia autour d'un point central et vivant les forces spirituelles de l'espèce humaine; c'est le plus beau triomphe que l'intelligence ait jamais remporté sur la matière (1913). »

Il faut aussi dissiper le reproche d'arrogance et d'orgueil formulé contre Gré-

(1909) *Matth.* XXVIII, 18; *Joan.* XVII, 2.

(1910) C'est là surtout la thèse soutenue par M. l'abbé Gosselin dans son ouvrage : *Pouvoir du Pape au moyen âge, ou recherches historiques... sur le droit public du moyen âge*, etc., in-8, nouv. édit., 1845. Cet argument tiré du droit public du moyen âge est insuffisant, comme nous l'avons remarqué souvent; mais il n'en a pas moins une importance historique dont tout bon rationaliste ne peut se refuser de tenir grand compte.

(1911) *Pensées de Leibnitz*, in-8, tom. II, p. 401. — Feller rapporte les paroles suivantes d'un philosophe *moderne* que nous pouvons rapprocher des citations qui précèdent : « Les Papes ont fait de leur autorité un usage louable et humain, en entretenant la paix entre les princes chrétiens, en les unissant contre des hordes barbares qui étendaient tous les jours leurs conquêtes sanguinaires, en réprimant la simonie, la violence et les excès de tous les genres que des maîtres altiers et cruels commettaient contre des sujets faibles et opprimés; elle avait servi (l'autorité des Papes), selon la remarque de Hume, *à faire de tout le monde chrétien une seule famille dont les différends se jugeaient par un Père commun, Pontife du Dieu de la concorde et de la justice.* Grande et intéressante idée de l'administration la plus vaste et la plus magnifique qu'on pût imaginer! » *Catéchisme philosophique*, note 2, du n° 498.)

(1912) Disons l'*unité*, pour ne pas confondre avec la *centralisation* césarienne : l'une est la vie, l'autre est la mort!

(1913) Th. Lavallée, *Hist. des Français*, 1re part., chap. 5, § 6.

goire, à l'occasion des articles 8, 9 et 11. Le Pape se réserve à lui seul les ornements impériaux! — Et pourquoi pas? « Lui seul était Romain dans l'empire (1914). » Lui seul avait succédé aux Césars; et ceux qui alors s'intitulaient Césars ne tenaient que de lui seul leur titre et leur puissance. Oui, *son nom est tout dans le monde;* car c'est le nom du représentant de Dieu sur la terre, source unique de toute puissance. Oui, *tous les princes*, tous les peuples, *doivent baiser ses pieds;* car les majestés de la terre ne sont rien en comparaison de la Majesté divine, dont le Pape seul est l'image visible. Oh! qu'il faut être aveuglé par la passion ou l'erreur, pour trouver de l'orgueil ou de l'arrogance dans l'expression d'une vérité de simple sens commun!

Enfin, il nous reste à examiner l'article 23, qui déclare que *le Pontife romain, s'il a été ordonné canoniquement, devient indubitablement saint, par les mérites du Bienheureux Pierre*. Remarquons d'abord que cet article s'appuie sur le témoignage de saint Ennodius et d'autres saints Pères. Nous tirons de là une conclusion évidente, c'est que l'opinion exprimée dans cet article n'est pas une invention personnelle de Grégoire VII. « Saint Pierre, disait saint Ennodius au concile romain tenu en l'an 503, a transmis à ses successeurs une dot perpétuelle de mérite, avec l'héritage de l'innocence. Ce qui lui a été accordé pour la gloire de ses actions s'étend à ceux dont la vie ne brille pas moins; car, qui peut douter que celui-là ne soit saint, qui est élevé à une si haute dignité? S'il manque des avantages acquis par son mérite, ceux de son prédécesseur lui suffisent. Jésus-Christ élève des hommes illustres à cette place si éminente, ou rend illustres ceux qu'il y élève : lui, sur qui l'Eglise est appuyée, prévoit ce qui est propre à lui servir de fondement. »

Supposons, ce qui est controversé, que le *Dictatus Papæ* soit bien l'œuvre de Grégoire VII, il faut convenir au moins que ce n'est pas là une *pièce officielle*, une *décision dogmatique*. C'est tout au plus, et nous pensons qu'on peut s'en tenir à ceci, c'est tout au plus une *note*, formulant les opinions de Grégoire, comme homme, et non comme Souverain Pontife. Or, en croyant à la sainteté indubitable du Pape, Grégoire ne faisait que partager les *opinions* (*dogme* et *opinion* ne sont pas la même chose), que partageait tout son siècle. Et il faut avouer qu'aucun de ses prédécesseurs ne devait infirmer cette opinion. Et si telle était la croyance universelle de cette époque, c'est une preuve que plusieurs Pontifes, tels que Libère, que nous nous efforçons de juger sans avoir en main les pièces du procès, ne sont pas aussi coupables que des historiens postérieurs ont bien voulu le dire. — Qu'a donc de si répréhensible le fameux *Dictatus papæ* (1915)?

XXII. Nous allons laisser le protestant Voïgt résumer ce grand Pontificat. Malgré l'étendue de cette citation, nous ne pensons pas qu'on puisse s'en plaindre, vu l'importance du sujet, et la valeur de ce témoignage. Puisse le langage de cet historien être une leçon pour bien des catholiques!

« Rarement il s'est rencontré un homme qui ait été plus diversement jugé, qui ait reçu plus de blâme d'un côté et plus d'éloge de l'autre que Grégoire VII. Les uns voyaient en lui un homme effronté, méchant, plein de ruses, un novateur téméraire, qui pourtant réunissait toute la prudence d'un homme d'Etat, et qui avait le courage, l'énergie et la fermeté d'un héros. Selon eux, il est bas et vil, tout en gardant les dehors d'une noble fierté. C'est un prétendu saint que ses partisans ont adoré, et un homme sans religion, sans foi, sans croyance, qui a été appelé par ses amis intimes, *saint Satan*. Les autres nous exposent sa patience et sa douceur inaltérables, sa bonté prévenante, et la sainteté de sa vie. Les premiers admirent la grandeur de son génie, ses qualités extraordinaires, sa rare perspicacité et sa profonde connaissance du cœur humain, et lui reprochent en même temps de la dissimulation, de la perfidie, un orgueil indomptable, une ambition démesurée, une grande audace et de l'opiniâtreté. Les seconds le montrent ferme et courageux comme un héros, prudent comme un sénateur, zélé comme un prophète, sévère dans ses mœurs. Nous ne voulons pas entrer en discussion sur ce sujet; les faits exposés, les pensées, les actions et le but du Pontife nous montrent de quel côté est la vérité, et répondent à la partialité des juges bien mieux que nous ne pourrions le faire.

« Il est impossible de porter sur Grégoire un jugement qui réunisse tous les suffrages. Sa grande idée, et il n'en avait qu'une seule, c'est l'*indépendance de l'Eglise*. C'est là le point où venaient se grouper toutes ses pensées, tous ses écrits et toutes ses actions, comme autant de rayons lumineux. L'indépendance de l'Eglise, c'est là l'idée qui lui donnait cette activité prodigieuse, c'est à quoi il a sacrifié sa vie; elle était l'âme de toutes ses opérations. Le pouvoir civil cherche à être un, et à devenir un tout homogène et parfait; Grégoire travailla de même à procurer à l'Eglise une parfaite unité, et une supériorité sur tous les autres pouvoirs. L'Eglise, selon lui, devait être grande, forte et puissante : l'Etat devait lui être soumis, parce que l'Eglise est établie de Dieu et que la royauté tire son origine des hommes, et n'a qu'un pouvoir limité et conditionnel. Arriver à ce point, le consolider, le faire domi-

(1914) Ozanam, *Etudes germaniques*.

(1915) On consultera avec fruit, dans les Opuscules du savant chanoine Muzzarelli, la Dissertation qu'il a donnée sur saint Grégoire VII. On peut voir aussi la solide Réfutation qu'a faite Mgr Wiseman, de la *Vie et du pontificat de Grégoire VII*, par Sir Griesley. Cette Réfutation est insérée dans les *Démonstrations évangéliques*, tom. XVI, col. 578 et suiv.

ner dans tous les siècles et dans tous les pays, tel était le but constant des efforts de Grégoire, et, selon son intime conviction, le devoir de sa charge. C'est ce qui ressort clairement de ses lettres, qui sont après tout les meilleures sources que l'on puisse consulter, quand on veut le juger sainement.

« Mais que fallait-il pour l'exécution d'un tel plan? Presque tout ce que Grégoire a fait. Il devait élever l'Eglise au-dessus de l'Etat, afin d'arracher ses ministres à la suprématie temporelle, de soustraire leur élection, leur dignité, leur existence, leur conduite et leur punition à l'autorité des princes. Et qui, dans ces temps obscurs, pouvait le mieux juger du choix des évêques? Etait-ce l'Eglise ou les princes? Quel était le but des rois, lorsqu'ils choisissaient des évêques? Cherchaient-ils des hommes propres à conduire les âmes, ou plutôt ne cherchaient-ils pas des hommes habiles à manier l'épée? Et ces sortes de choix convenaient-ils à l'Eglise? *Grégoire voulait donc rendre l'Eglise indépendante, et soustraire les évêques à la suprématie civile.*

« Il n'était pas seulement important, mais indispensable pour le plan de Grégoire, de faire prévaloir la croyance de la subordination de l'empereur et de toute puissance temporelle à l'Eglise. Tant que l'idée contraire était dans les esprits, il lui était impossible de songer au succès de sa grande pensée; car, lorsque l'empereur décidait de l'élection du Pontife de Rome, lorsqu'il pouvait contrôler et détruire ses décrets, et que la volonté du Pontife était subordonnée à celle de l'empereur, il n'y avait aucun espoir de réforme. C'est pourquoi Grégoire insista tant sur la soumission de l'empereur aux décrets de l'Eglise. Il commença par la douceur; mais quand la douceur ne lui réussit point, il usa de la rigueur. Henri céda. *La liberté de l'Eglise exigeait donc l'anéantissement de la subordination du siége de Rome à la puissance impériale.*

« Si Grégoire éleva des prétentions sur l'Espagne, sur le Danemark, sur la Russie, sur la Dalmatie, sur la Hongrie, sur la Corse, sur la Sardaigne; s'il se crut autorisé à réclamer les deniers de saint Pierre en Angleterre, on peut avancer sans crainte qu'il n'avait en vue que l'indépendance de l'Eglise. D'après sa profonde conviction, la religion pouvait seule procurer au monde le salut, le bonheur et la paix universelle; il était persuadé que la religion avait pour seul organe l'Eglise qui, à ses yeux, était l'interprète des volontés du Très-Haut; mais, pour atteindre ce but, l'Eglise voulait et devait avoir quelques moyens de subsistance : plus elle s'éloignait de l'Etat ou brisait les liens qui jusqu'alors l'y avaient attachée, plus il devenait urgent de pourvoir d'une autre manière à son existence. L'Eglise, rendue à sa liberté, ne pouvait plus compter que sur elle-même, que sur ses propres droits, et non sur les bienfaits de l'Etat. L'Eglise se trouvait partout où il y avait des adorateurs du Christ. Jésus-Christ l'avait bâtie sur le roc, sur l'apôtre saint Pierre; donc partout où était l'Eglise était le droit de Pierre, le droit du Vicaire de Jésus-Christ et le pouvoir du Pontife.

« Quand l'ancienne Rome enchaîne à son char de triomphe les Gaules, l'Espagne, la Bretagne, la Grèce, la Macédoine, la Syrie; quand elle élève sa puissance sur les ruines de l'Afrique, l'esprit qui présidait à tant d'entreprises, et qui était constamment occupé à égorger, à détruire et à exterminer pour atteindre à un tel but, nous l'admirons, parce que nous savons que, pour être Romains dans la force du terme, il fallait faire ce qu'on a fait. Pour accroître les grandeurs de Rome, tout était louable. Quiconque veut et approuve la politique romaine doit aussi vouloir la fin de cette politique. Quel est pourtant celui dont l'âme n'est point navrée de douleur et remplie d'indignation quand, avec un sentiment d'humanité, il contemple les ruines fumantes de Carthage, les débris de Numance, la destruction de l'opulente Corinthe? Mais nos sentiments changent quand nous considérons ce que demandaient la sécurité et l'élévation de Rome. Ainsi, en supposant que Grégoire eût eu, comme l'ancienne Rome, l'idée de dominer sur tous les peuples, oserait-on blâmer les moyens qu'il a employés, surtout quand on considère qu'ils étaient dans l'intérêt des peuples?

« Grégoire était Pape, il agissait comme tel; et, sous ce rapport, il est grand et admirable. Pour porter un juste jugement sur ses actes, il faut considérer son but, et ses intentions; il faut examiner ce qui était nécessaire de son temps. Sans doute une généreuse indignation s'empare de l'Allemand quand il voit son empereur humilié à Canosse, ou du Français, quand il entend les leçons sévères données à son roi. Mais *l'historien*, qui embrasse la vie des peuples sous un point de vue spécial, s'élève au-dessus de l'horizon de l'Allemand ou du Français, et trouve fort juste ce qui a été fait, quoique les autres le blâment....

« Pour juger des intentions et des convictions de Grégoire, il faut examiner ses actes et ses écrits : nous n'avons aucune autre source où il nous soit permis de puiser la vérité.... Grégoire a fait assez pour pouvoir être jugé. Il a exposé ses actions à nos regards, il ne les a point cachées. Que prouvent-elles? Qu'il avait une seule idée, une seule pensée, un but unique. Si tous ses actes, que l'histoire a enregistrés, sont dirigés vers ce but important; s'ils ont été mûrement pesés; s'ils sont sortis d'une conviction profonde, de la conscience de son devoir; si tous sont l'expression de l'idée principale qui le dominait, nous n'avons plus le droit de jeter du blâme sur les actes accessoires qui concouraient au grand but.

« Il ne nous reste plus qu'à examiner si le but et la pensée unique de Grégoire méritent nos éloges ou notre censure. Grégoire a eu le sort de tous les grands hommes de l'histoire : on lui a prêté des motifs dont il serait

difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver des preuves. On a prétendu qu'il avait cherché à établir un despotisme absolu et universel; qu'il était conduit par un orgueil insupportable et une ambition démesurée; qu'il a sacrifié à ces deux passions.

« Cependant ceux-là mêmes qui se montrent les ennemis de Grégoire sont obligés d'avouer que l'idée dominante de ce Pontife, l'indépendance de l'Eglise, était indispensable pour la propagation de la religion, pour la réforme de la société; et que, pour cet effet, il fallait rompre tous les liens qui avaient enchaîné jusqu'alors l'Eglise et l'Etat, au grand détriment de la religion. L'Eglise devait être un ensemble, un tout, une en elle-même et par elle-même, une institution divine dont l'influence, salutaire à tous les hommes, ne devait être arrêtée par aucun prince de la terre. L'Eglise est la société de Dieu, dont nul mortel ne peut s'attribuer les biens ni les priviléges, dont nul prince ne peut, sans crime, usurper la juridiction. De même qu'il n'y a qu'un Dieu et une foi, de même il n'y a qu'une Eglise et qu'un chef. Les lettres de Grégoire sont pleines de cette idée; il avait la conviction intime qu'il était appelé à la réaliser; aussi y travaillait-il de toutes ses forces.

« Voudra-t-on lui reprocher d'avoir nourri cette grande pensée? Attaquera-t-on l'idée elle-même comme bizarre et exagérée? L'une et l'autre assertion seraient injustes et peu sensées. Le génie du despotisme était mort avec les empires asiatiques; les remuantes républiques d'Athènes et de Rome avaient disparu; tout tendait, au temps de Grégoire, à se former en monarchie; tout se modelait dans ce sens; chacun cherchait d'abord à être quelque chose pour lui-même, afin d'être quelque chose pour le tout. Les ducs entouraient les empereurs, et les princes les ducs; puis venaient les vassaux, les arrière-vassaux et les feudataires, qui se rangeaient autour de leurs seigneurs respectifs. Enfin, tout se formait en corporations monarchiques. Pourquoi donc l'Eglise, qui est essentiellement monarchique, n'aurait-elle pas travaillé dans le même sens? Pourquoi reprocher aux Papes d'avoir eu l'esprit de leur époque et d'avoir suivi l'impulsion générale? Et si alors il se présente un homme qui annonce clairement ce qu'il a conçu clairement, qui agit avec énergie et conformément à ses vues; qui, poussé par de profondes convictions, renverse les obstacles opposés à sa grande pensée, qui élève ce qui la soutient et l'appuie, qui détruit ce qui, à ses yeux, paraît nuisible, et sème ce qui lui semble devoir rapporter de bons fruits: certes, un tel homme mérite nos respects et notre admiration.

« Pour que Grégoire n'eût pas la pensée qui l'animait, il eût été nécessaire que Dieu le fît passer par l'école de notre moderne civilisation et de nos doctrines rationalistes; pour agir avec moins de vigueur et de résolution, il aurait fallu qu'il vécût au milieu de nous. Or, cela n'a point eu lieu. Il vivait dans un siècle grossier, dans un siècle de fer, qui n'a rien de commun avec le nôtre; ainsi, ses actes ne peuvent être jugés d'après nos principes et d'après nos mœurs. Il faut nous représenter avant tout le siècle et les circonstances où Grégoire a vécu; il faut se représenter la situation et la constitution de l'Eglise, ses rapports avec l'Etat, ses désordres; il faut examiner sérieusement l'état du clergé, son esprit, sa tendance, sa rudesse, sa dégénération, son oubli de tout devoir et de toute discipline, son ignorance à côté de son orgueil; il faut se former une idée nette de la situation de l'Allemagne, bien comprendre le caractère de Henri, son adversaire: alors nous pourrons juger Grégoire. En suivant cette marche, en considérant ses pensées, ses actes, ses vœux, ses efforts relativement à son siècle, on arrive alors, quand on est exempt de préjugés, à un jugement tout différent de celui que forment ces hommes qui veulent prescrire au Pontife, comme règle, les vues et les idées de leur siècle.

« Pour atteindre au but que s'était proposé Grégoire, il ne pouvait guère agir autrement qu'il ne l'a fait; car, enfin, pour être Pape, il devait agir comme Pape; il devait agir autrement que la multitude, autrement que ses devanciers, s'ils voulait s'élever au-dessus de tous et être un grand homme.

« Mais, entendons-nous dire, trouve-t-on réellement en lui cette sincérité, cette conviction intime si vantée de la bonté de sa cause et de la justice de ses prétentions? La ruse et la perfidie n'ont-elles pas présidé à ses opérations? N'a-t-il pas voulu élever sa grande monarchie sur des faits mensongers, sur des inductions peu justes et sur de fausses interprétations de l'Ecriture? Cette opinion, qu'il soutenait comme certaine et qui attribuait au Pape un si grand pouvoir, ne mérite-t-elle pas d'être flétrie du nom d'hérésie de Hildebrand? Grégoire n'est-il pas véritablement un hérétique, un hypocrite, un imposteur? Voici ce que l'on peut répondre à cette objection: Ou Grégoire est l'homme le plus pervers, le plus méchant qui ait jamais paru sur la terre, ou il est tel que le montrent ses actes et ses écrits. Ses lettres sont pleines de vives affections, d'un amour ardent pour la religion et d'une foi inébranlable en la divinité de Jésus-Christ. Partout nous voyons une administration consciencieuse, une conviction intime de la justice de sa cause et de ses actes, une foi ferme dans les récompenses et les châtiments d'une autre vie. Partout nous découvrons de la noblesse, de la dignité, de la grandeur; partout on trouve le langage le plus pur et le plus expressif de sa piété, de ses nobles desseins et de ses constants efforts vers un but généreux. Où sont donc maintenant les preuves qui détruisent ces sortes de témoignages? sont-ce peut-être ses actes? Cela ne se peut, car il agit comme il parle; les faits l'attestent, il est impossible de les nier.

« Grégoire a soutenu, dira-t-on, plusieurs choses que l'histoire n'a point reconnues exactes, que ses contemporains et la postérité ont souvent attaquées. Mais est-il donc

impossible, ou plutôt n'est-il pas très-vraisemblable que Grégoire les ait regardées comme vraies? Devait-il donc avoir la critique, les connaissances et les idées qui sont nées dans la suite des siècles? Accordons qu'il se soit trompé sans le savoir : en est-il criminel? Il n'a jamais rien inventé de dessein prémédité. Il agissait d'après les idées qu'il pouvait avoir, et dont il avait la conviction. Qui oserait lui en prescrire d'autres? qui a vu son intérieur? qui a lu dans son cœur? qui a sondé les replis de son âme? Le condamner de la sorte, c'est se condamner soi-même. Si Grégoire avait choisi des moyens peu propres à réaliser son plan; s'il n'avait pas étudié les circonstances ni tenu compte de son époque; s'il eût commis des fautes graves dans l'exécution, l'on pourrait accuser sa prudence, son jugement, et non son cœur. Mais ce fut précisément son habileté contre laquelle on s'éleva toujours, sans vouloir convenir de la bonté de son âme. Le génie de Grégoire embrassait et devait embrasser tout le monde chrétien, parce que l'indépendance de l'Eglise est une idée générale; son action devait être énergique, parce qu'il agissait dans son siècle; sa foi et sa conviction devaient être ce qu'elles étaient, parce que le cours des événements les avait fait naître.

« Il est difficile de lui donner des éloges exagérés, car il a jeté partout les fondements d'une gloire solide. Mais chacun doit vouloir qu'on rende justice à qui justice est due; qu'on ne jette point la pierre à celui qui est innocent; qu'on respecte et qu'on honore un homme qui a travaillé pour son siècle, selon des vues si grandes et si généreuses. Que celui qui se sent coupable de l'avoir calomnié rentre dans sa propre conscience (1916). »

Tel est le jugement du protestantisme par l'organe de l'un de ses écrivains les plus érudits, les plus noblement impartiaux. N'est-il pas douloureux de penser qu'après les rois et les parlements du XVIII[e] siècle, il se trouve encore même des catholiques pour contester à Grégoire VII son titre de sainteté? Voici, pour les confondre, la Légende romaine, telle que nous la trouvons publiée dans une feuille religieuse (1917), par un pieux et savant prêtre, et cette Légende se trouve confirmée par le témoignage du protestant Voïgt :

« Remarquable par sa science, sa sainteté et toutes sortes de vertus, Grégoire VII fut une gloire éclatante pour toute l'Eglise : encore petit enfant, et avant d'avoir appris à lire, tout en jouant avec des copeaux, il forma le verset de David : *Dominabitur a mari usque ad mare*. La Providence, qui conduisait sa main, indiquait ainsi d'avance l'étendue de l'autorité qu'il aurait un jour. Il vint à Rome et mit ses études sous la protection du Prince des apôtres. Là, jeune encore, à la vue des violences des laïques contre la liberté de l'Eglise, et de la dépravation des mœurs qui gagnait le clergé, il fut pénétré de douleur, et se retira dans le monastère de Cluni, célèbre alors par l'austère fidélité avec laquelle on y suivait la Règle de saint Benoît. Hildebrand y prit l'habit, et il édifia tellement par sa ferveur dans le service de Dieu, qu'il fut élu prieur de cette sainte communauté; mais la Providence le destinant à de plus grandes choses, il fut retiré de Cluni et nommé abbé du monastère de Saint-Paul *extra-muros*, à Rome. Créé ensuite cardinal, il fut chargé sous plusieurs Souverains Pontifes des affaires et des légations les plus importantes, ce qui le fit nommer par le bienheureux Pierre Damien un homme d'une prudence pleine de droiture et de sainteté. Le Pape Victor II l'ayant envoyé en France comme légat *a latere*, il força par un miracle l'évêque de Lyon, qui s'était rendu coupable de simonie, à faire l'aveu public de son crime. Il contraignit aussi Bérenger, dans le concile de Tours, de faire pour la seconde fois l'abjuration de son hérésie. Après la mort d'Alexandre III, en 1073, il ressentit une répugnance et une tristesse profondes, lorsqu'un consentement unanime le porta sur la Chaire de saint Pierre. Dès lors il fut comme un soleil dans la Maison de Dieu. Puissant en œuvres et en paroles, il s'appliqua à réparer la discipline ecclésiastique, à propager la foi, à rétablir la liberté de l'Eglise, à extirper les erreurs et les désordres des mœurs. Son zèle fut si grand, que depuis le temps des apôtres, on ne trouve point de Souverain Pontife qui ait supporté plus de peines et de travaux pour l'Eglise de Dieu, ou qui ait combattu avec plus d'énergie pour la liberté. Les efforts impies de l'empereur Henri rencontrèrent toujours en lui un athlète courageux et intrépide; il ne craignait point de s'opposer comme un mur pour la Maison d'Israël. Cet empereur ayant mis le comble à sa méchanceté, il l'excommunia, le priva de son royaume et délivra ses sujets du serment de fidélité.

« Un jour qu'il célébrait les saints Mystères, on vit une colombe descendre du ciel, se poser sur son épaule droite, et étendre ses ailes sur sa tête, ce qui marquait que c'était l'inspiration du Saint-Esprit, et non point les pensées d'une prudence tout humaine, qui le

(1916) Voigt, *Histoire de Grégoire VII*, conclusion.

(1917) *La Voix de la Vérité*, n° du 29 janvier 1847 — On se demande dans quel intérêt des plumes catholiques, lors même qu'elles n'auraient pas à craindre de heurter l'orthodoxie, peuvent chercher, comme nous l'avons vu faire jusque de nos jours, à rabaisser ce grand homme et à miner la gloire de sa canonisation? Craindrait-on les ombrageuses susceptibilités des pouvoirs politiques? Mais, dussent-ils s'en irriter, serait-ce une raison de trahir un devoir, de commettre une impiété en méconnaissant un saint et, par là même, l'autorité de l'Eglise qui a prononcé? Notre règle serait-elle donc de n'être catholiques que dans les articles qui ne déplairont point à ces formes variables des pouvoirs de ce monde qui se succèdent si rapidement, et que le tems emporte les unes après les autres, à côté de l'admirable et surhumaine perpétuité de la sainte Eglise, toujours une, toujours ferme dans sa Constitution et sa Foi?

guidait dans le gouvernement de l'Eglise. Pendant que l'armée du malheureux Henri pressait avec vivacité le siége de Rome, il éteignit par un signe de croix l'incendie que ses ennemis avaient excité. Délivré enfin de leurs mains par Robert Guiscard, duc des Normands, il se retira au Mont-Cassin et puis à Salerne. C'est dans cette ville qu'en venant de parler au peuple, et succombant sous le poids des maux qu'il avait endurés, il tomba malade et comprit que sa fin était prochaine. Les derniers mots de Grégoire mourant furent ceux-ci : ***J'ai aimé la justice et j'ai haï l'iniquité, c'est pour cela que je meurs dans l'exil.*** Il serait difficile d'énumérer les grandes actions qui signalèrent son courage, et les institutions pleines de sagesse dont il dota l'Eglise, à l'aide de nombreux conciles tenus à Rome. Homme ***véritablement saint***, vengeur des crimes et le plus généreux défenseur de l'Eglise : ***Vir vere sanctus, criminum vindex et acerrimus Ecclesiæ defensor.*** »

Enfin, voici l'éternel jugement porté par la Mère et Maîtresse des Eglises : ***Deus, in te sperantium fortitudo, qui beatum Gregorium confessorem tuum atque pontificem pro tuenda Ecclesiæ libertate, virtute constantiæ roborasti, da nobis ejus exemplo et intercessione omnia adversantia fortiter superare*****.....** Et qu'on veuille bien y faire attention ; ce n'est point ici la liturgie particulière et sans autorité d'un diocèse, mais la Liturgie romaine, proposée par l'autorité légitime pour tout l'univers ; celle que Bossuet lui-même appelle ***le principal instrument de la tradition;*** celle qui a une valeur dogmatique absolue, parce que l'Eglise ne saurait enseigner l'erreur dans sa Liturgie universelle ; celle au sujet de laquelle Bossuet encore rappelait la maxime de saint Augustin que ***la foi de l'Eglise se trouve dans ses prières***, et la règle inviolable du Pape saint Célestin que ***la loi de prier établit celle de la foi***. Comment cette seule Oraison de l'Eglise n'arrêterait-elle pas toute plume qui voudrait refuser à Grégoire VII le titre de saint? Pierre a parlé : la cause du plus grand de ses saints héritiers est jugée!

GREGOIRE VIII, Pape. Deux jours après la mort d'Urbain III, le cardinal Albert de Spinacchio fut élu pour lui succéder, le 21 octobre 1187, et sacré le dimanche 25 du même mois, sous le nom de Grégoire VIII.

I. Albert de Spinacchio était né à Bénévent. Créé par Adrien IV cardinal de Saint-Laurent-en-Lucine, il fut élevé par Alexandre III à la dignité de chancelier du Saint-Siége. « C'était, dit Guillaume de Newbrige, un homme éminent en sagesse, d'une vie sainte et irréprochable, dévoré du zèle de Dieu, rempli de science, et ennemi déclaré des coutumes superstitieuses que la simple rusticité de plusieurs avait introduites dans l'Eglise, contre l'autorité des Ecritures (1918). »

Comme, selon les règles du droit, les commissions cessent par le décès du commettant, Grégoire craignit que ceux qui avaient obtenu des lettres de son prédécesseur pour faire juger les affaires sur les lieux, ne fissent de nouveaux frais et de nouvelles démarches pour en obtenir de nouvelles. C'est pourquoi, deux jours après son sacre, il fit expédier une lettre adressée à tous les prélats de l'Eglise, pour valider toutes les commissions de cette nature accordées par son prédécesseur trois mois avant sa mort (1119).

Le même jour, 27 octobre, il écrivit une lettre à tous les évêques et prélats d'Allemagne, pour leur notifier son élection, leur recommander l'union entre eux et l'attachement à l'Eglise romaine, et exhorter l'empereur Frédéric I[er] Barberousse, les princes et tout le peuple d'Allemagne à venir au secours de l'Orient (1920).

La funeste bataille de Tibériade venait d'anéantir les espérances du royaume chrétien de Jérusalem, et la ville sainte était retombée sous le joug des infidèles. Le chef de l'Eglise pouvait-il être indifférent à de si terribles calamités?

Le nouveau Pape reçut bientôt de la part de l'empereur et de son fils le roi Henri, des ambassadeurs et des lettres, mais qui s'adressaient au Pape Urbain, son prédécesseur. Cette ambassade et ces lettres avaient un but tout pacifique : il s'agissait de consolider la bonne intelligence qui avait déjà commencé à se rétablir entre le Saint-Siége et l'empire. Grégoire répondit dans le même sens avec beaucoup de cordialité aux deux princes, par deux lettres écrites de Parme, et datées du 29 novembre. « Cependant, dit-il à Frédéric, avant l'arrivée de nos lettres touchant notre promotion, nous n'avons pas jugé convenable de traiter de cette affaire avec vos ambassadeurs, pour n'avoir pas l'air de chercher la faveur impériale d'une manière qui ne convient point à la dignité du sacerdoce. » Dans la lettre au roi Henri, Grégoire donne à ce jeune prince le titre d'***empereur élu;*** c'était peut-être le moyen terme qu'on avait trouvé pour concilier et les droits de l'Eglise romaine, et l'honneur de Frédéric, qui avait donné prématurément le titre d'empereur à son fils (1921).

II. Il existait une ancienne inimitié entre les Pisans et les Génois, dont les villes étaient alors très-riches et très-puissantes. Le Pape entreprit de rétablir la paix entre les deux républiques afin de les faire agir ensemble en faveur des croisés. Dans ce but, il se rendit à Pise, entouré de tous ses cardinaux et d'un grand nombre de prélats. Arrivé dans cette ville le 9 novembre 1187, il y fut reçu avec de grands honneurs. Ayant fait venir les premiers des Pisans, il parla aux deux partis avec tant de sagesse qu'ils commencèrent à s'adoucir. La paix était sur le point d'être conclue, quand ce Pontife, si digne de vivre longtemps, fut pris de la fièvre, et mourut le 16 du même mois, sans avoir pu

(1918) *De rebus angl.*, c. 21.
(1919) Epist. 3.
(1920) Mansi, tom. XXII, p. 531-533.
(1921) *Ibid.*, p. 533 et 534.

terminer l'affaire qu'il avait entreprise avec tant de dévouement.

Si l'on en croit Matthieu Paris, la mort de Grégoire VIII doit être attribuée au poison que lui auraient administré ses ennemis. Son corps fut inhumé dans la cathédrale de Pise. Il n'avait occupé le Saint-Siége qu'un mois et vingt-sept jours.

Ce Pontife avait préparé un traité, qui fut signé depuis entre Clément III, son successeur, et les barons romains, au sujet de la possession de Tusculum, réclamée par ces barons.

Grégoire, dans ses discours, quand il ne pouvait rétablir la paix, rappelait le décret du concile de Latran, rendu en 1139, qui condamnait l'usage de l'arbalète, considérée comme une arme trop meurtrière. Quel philosophe pense aujourd'hui à condamner les moyens de destruction si multipliés inventés par les hommes? Qui n'admire, au contraire, celui qui les perfectionne et en imagine de nouveaux?

Grégoire VIII fut non-seulement un digne et saint Pontife, mais encore un homme savant et éloquent. Lorsqu'il entreprit de prêcher la croisade, on rapporte qu'il publia une lettre si touchante, qu'en l'entendant lire, tous ceux qui étaient ennemis auparavant devinrent amis, et crièrent : *La croix! la croix!* On a de lui plusieurs lettres dans la Collection des conciles. L'antipape Bourdin (*voy.* cet art.) prit aussi le nom de Grégoire VIII, mais l'histoire ne le lui a pas conservé.

GREGOIRE IX, Pape. Le 20 mars 1227, jour qui suivit les funérailles d'Honorius III, les cardinaux s'assemblèrent pour lui donner un successeur. Leur choix tomba d'abord sur le bienheureux Conrad, cardinal évêque de Porto, fils du comte de Seyne. Comme on ne put vaincre son refus, toutes les voix se réunirent sur le cardinal Hugolin, évêque d'Ostie, et neveu d'Innocent III. Le nouvel élu résista longtemps avec larmes; mais les électeurs le pressèrent avec de si vives instances, qu'ils lui déchirèrent ses vêtements. Il consentit enfin, prit le nom de Grégoire IX, et fut couronné dès le lendemain.

Depuis vingt-huit ans, il était élevé au cardinalat : d'abord cardinal du titre de Saint-Eustache, il devint quelque temps après évêque de Vellétri. Hugolin avait toujours été employé aux affaires les plus importantes. C'est lui qui, par sa fermeté, avait empêché une convention honteuse que des négociateurs intimidés allaient conclure avec Markwald ; c'est lui qui avait dirigé les difficiles négociations avec Philippe de Souabe ; c'est lui qui avait su amener les orgueilleux Milanais à l'obéissance envers le Siége apostolique, réconcilié Pise avec Gênes et rétabli la paix dans plusieurs autres villes d'Italie. C'est lui qui donna la croix à Frédéric II, et fut chargé en Italie de tout ce qui concernait la croisade. « Hugolin, disait publiquement Honorius III, est un homme selon mon cœur, sur lequel je puis m'appuyer et à qui je puis me fier en toutes choses (1922). »

Hugolin avait quatre-vingts ans lorsqu'il monta sur le trône pontifical. Mais son corps, naturellement vigoureux, avait conservé la force, grâce à une vie réglée. Sa mémoire était encore fidèle et sûre ; ses connaissances variées, et surtout son habileté dans le droit canon lui avaient fait une réputation brillante. Tel était l'homme que nous allons voir déployer une activité infatigable jusqu'à l'âge de près de cent ans.

I. Cette élection réalisa la prophétie d'un de ses amis intimes, saint François d'Assise, qui avait coutume, en lui écrivant, d'employer cette formule : « Au révérendissime seigneur et père Hugolin, futur évêque de tout le monde et père des nations. »

A peine assis sur la Chaire de saint Pierre, Grégoire reçut d'heureuses nouvelles relativement à un peuple barbare qui habitait vers l'embouchure du Danube : c'étaient les Cumans ou Comans. L'archevêque de Strigonie lui manda qu'il trouvait une occasion favorable de les convertir. Par sa bulle du 31 juillet 1227, Grégoire IX le nomma légat du Saint-Siége, et la mission du prélat fut couronnée du plus heureux succès. La nation des Cumans avec son chef embrassa l'Evangile. Grégoire en conçut une grande joie, reçut les Cumans sous la protection spéciale du Saint-Siége, et déclara que leur évêque ne serait soumis qu'au Pontife romain.

Peu d'années après, Daniel, un des princes entre lesquels la Russie était encore partagée à cette époque, témoigna le désir d'abandonner le schisme des Grecs et de se soumettre à l'Eglise romaine. Pour l'encourager dans sa résolution, Grégoire lui écrivit le 12 juillet 1231 ; mais ce ne fut qu'en 1246 sous le pontificat d'Innocent IV, que Daniel exécuta ses bonnes résolutions.

Avant d'en venir aux rapports de Grégoire IX avec les grandes nations européennes, citons encore un fait digne de remarque. Une multitude de prétendants, élus chacun par la partie de la nation qu'il avait su gagner, se disputaient alors le trône de Norwége. L'un d'entre eux, Sigmd, dans le but de faire confirmer son élection par l'autorité pontificale, envoya des lettres et une ambassade à Rome. Les Norwégiens peuvent voir par ce fait, qui arriva en 1231, quelle était l'autorité du Saint-Siége auprès de leurs ancêtres.

Le 9 juillet de la même année, dans une lettre d'affection paternelle, Grégoire avait reçu sous la protection spéciale de saint Pierre les Poméraniens, qui venaient de se convertir par les prédications des enfants de Saint-Dominique. Le Pape bénit Dieu de leur conversion ; il les exhorte à aimer de tout leur cœur ce Dieu de bonté qu'ils ont appris à connaître et à persévérer dans la foi de Jésus-Christ en s'attachant à la saine doctrine des prédicateurs qui leur étaient si chers (1923).

A propos des faits que nous venons d'exposer, Rohrbacher fait ces judicieuses réflexions : « Sans aucun doute, si ces bonnes

(1922) Raynald., ann. 1227, n. 50.

(1923) Id., an. 1231, n. 42.

dispositions des peuples du Nord avaient rencontré dans l'empereur d'Occident un autre Charlemagne, pour les seconder de concert avec le chef de l'Eglise, la civilisation chrétienne aurait pu pénétrer jusqu'au fond de la Russie, jusque chez les Tartares, arrêter ainsi les irruptions de ces derniers, ou bien les tourner, par une croisade universelle, contre les mahométans affaiblis alors par leurs divisions; affermir pour des siècles les royaumes de Géorgie, d'Arménie, de Jérusalem et de Chypre, et enfin l'empire latin de Constantinople. Ce plan fortement conçu et exécuté avec ensemble et vigueur par les forces réunies du sacerdoce et de l'empire, eût occupé, absorbé l'activité surabondante des populations européennes, et mis fin à toutes les guerres privées (1924). » Mais ces vues de l'historien pouvaient-elles se réaliser comme il le pense? on est en droit d'en douter.

II. Depuis qu'il avait pris la croix, c'est-à-dire depuis douze ans, Frédéric II jouait le Pape et l'Eglise, les rois et les peuples, l'Orient et l'Occident, par des promesses et des serments qu'il n'accomplissait pas. Sur ses assurances réitérées de marcher à la tête de la chrétienté en armes, l'Eglise prêchait la croisade, le clergé et le peuple payaient la dîme, les croisés se mettaient en route, les uns prenaient les devants, et arrivaient en Egypte ou en Palestine, comme l'avant-garde de l'empereur; les autres se rassemblaient dans l'Italie méridionale et dans d'autres contrées maritimes, attendant l'empereur. Des mois, des années entières se passèrent ainsi. Dans cette vaine attente, les croisés d'Egypte se virent obligés de rendre Damiette aux infidèles; ceux de Palestine étaient dans une déplorable indécision, ainsi que ceux d'Europe, qui finissaient par tomber malades ou par retourner chez eux. La chrétienté souffrait donc les dommages les plus graves des lenteurs calculées de Frédéric II.

Dans la lettre où il notifia son élection à tous les prélats de la chrétienté, Grégoire les exhortait à presser tous les croisés de marcher sur la Terre Sainte. Dans celle qu'il écrivit particulièrement à l'empereur, il le sollicitait d'une manière plus vive encore. Il lui rappelait, comme à son très-cher fils, de combien d'affaires et de travaux il s'était chargé autrefois pour lui, et le suppliait de hâter sérieusement la croisade, d'accomplir enfin le vœu qu'il avait fait. « Nous voulons bien, continuait-il, porter envers vous la condescendance aussi loin que le comporteront nos devoirs; mais nous espérons aussi que vous ne nous mettrez pas dans un embarras tel que nous ne pourrions peut-être pas vous en tirer, quand même nous le voudrions (1925).

Quelque minutieux qu'ils paraissent, les détails sont ici d'une grande importance: notre siècle est si injuste envers la Papauté! Présentons-les donc, afin que la lumière se fasse.

Frédéric répondit à la lettre de Grégoire de la manière la plus gracieuse: il connaissait déjà ce que saint François de Sales appelait, de son temps, l'eau bénite de cour. Qui plus est, dès le mois précédent, il avait fait parvenir à Rome les pièces en due forme, par lesquelles il remettait aux Lombards toutes les peines, levait le ban de l'empire, proclamait la liberté de tous les captifs, et promettait le consentement du roi Henri (1926). *Voy.* l'art. HONORIUS III.

Les Lombards, au contraire, montraient toujours beaucoup de lenteur: aussi, dès le 24 mars, Grégoire leur fit-il de sévères reproches. La veille du jour où sa lettre fut expédiée (les dates importent grandement dans cette question), les Lombards avaient envoyé de Brescia à Rome les actes de leur soumission. Mais Grégoire trouva que les sceaux du marquis de Montferrat et de beaucoup d'autres villes y manquaient. En conséquence, il ordonna de faire disparaître sans retard ces défauts de forme, afin qu'on ne pût soupçonner de fraude. Toutefois, pour que ces défauts et les motifs du retard pussent demeurer inconnus, Grégoire n'envoya qu'une copie de l'acte. C'était par pur amour de la justice et de la paix que Grégoire agissait ainsi, car il savait bien ce que valait personnellement l'empereur, dont un historien protestant (1927) nous fait un portrait moral bien peu flatteur, et que le Pontife octogénaire avait lui-même admonesté plus d'une fois (1928).

D'après le traité de San-Germano, Frédéric devait partir pour la Terre Sainte au mois d'août 1227, sous peine d'encourir l'excommunication par le fait même. Il s'embarqua en effet; mais, après trois jours de navigation, il revint à terre, et se retira dans les bains de Pouzzoles, pour y soigner une maladie feinte ou réelle. « Cet acte de l'empereur, dit Mathieu Paris, écrivain beaucoup plus favorable qu'hostile à Frédéric, tourna à la honte et au préjudice de la Croix (1929). » Le Pape va nous donner le commentaire de cette parole.

Indigné de tant de délais, après des promesses si solennelles, Grégoire lança solennellement l'excommunication contre l'empereur le jour de saint Michel, 29 septembre 1227, dans la grande église d'Anagni. Frédéric s'empressa de lui faire présenter ses excuses à Rome, mais le Pontife ne se laissa pas prendre aux mensonges d'un homme si peu digne de foi. Au contraire, ayant rassemblé un grand nombre de prélats d'Italie et de Sicile, il renouvela l'excommunication, le 18 novembre; puis il écrivit une circulaire à tous les évêques, où il mentionne toutes les promesses et tous les délais de l'empereur; enfin, il ajoute:

(1924) *Hist. univ. de l'Eglise cath.*, tom. XVIII, p. 22.
(1925) Raynald, 1227, n. 18.
(1926) Reg. Greg., lib. I, epist. 13.
(1927) Raumer, tom. III, p. 270.
(1928) Raynald, 1227, n. 21-23.
(1929) Math. Paris, ann. 1227.

« Voyez comment il a accompli ses promesses. Sur ses fréquentes instances, plusieurs milliers de Croisés s'étaient rendus à Brindes au terme prescrit, pressés par la menace d'excommunication, et ils étaient venus à ce port, parce que la plupart des autres villes maritimes avaient perdu les bonnes grâces de l'empereur. Mais il a retenu les croisés si longtemps pendant la plus grande ardeur de l'été, en ce pays malsain, qu'une grande partie non-seulement du peuple, mais encore des nobles et des seigneurs, y sont morts de peste, de soif, de chaleur et d'autres incommodités, entre autres les évêques d'Angers et d'Augsbourg. Une grande partie, s'en retournant, ont péri dans les chemins, les bois, les montagnes. Les autres, en ayant à peine obtenu la permission, se sont embarqués, bien qu'il n'y eût pas de bâtiments suffisants pour le transport; encore ne l'ont-ils fait qu'à la Notre-Dame, lorsque le temps ordinaire du retour était proche. Ils se sont donc exposés au péril pour Jésus-Christ, croyant que l'empereur les suivrait incessamment. Mais lui, méprisant la dévotion de ce peuple, ses promesses, ainsi que les censures de l'Eglise, est retourné aux délices ordinaires de son royaume, sous un vain prétexte de maladie.

« Considérez donc quelle est la douleur de l'Eglise romaine, de se voir si cruellement trompée par un fils qu'elle a élevé dès le berceau, et comblé de tant de bienfaits, et en qui elle a mis son espérance pour cette entreprise. Afin de ne pas lui donner prétexte de s'en détourner, elle a dissimulé les exils des prélats, les spoliations, les incarcérations et les maux sans nombre qu'il a faits aux églises, au clergé et aux religieux, sans compter les plaintes des peuples et des nobles du patrimoine de l'Eglise. » Le Pape conclut en déclarant que l'empereur a encouru l'excommunication à laquelle il s'était volontairement soumis, et menace de procéder plus rigoureusement contre lui, s'il est nécessaire. Il finit toutefois par exprimer la confiance que Dieu accordera à l'empereur la grâce de reconnaître sa faute, et de se soumettre à l'Eglise (1930).

Frédéric, de son côté, entreprit de se justifier auprès des rois et des princes. Comment le fit-il? En remplissant des circulaires de banales déclamations contre l'ambition et l'avarice du clergé, spécialement de l'Eglise romaine; ce qu'il prouve, dans sa lettre au roi d'Angleterre, par la conduite de la Papauté envers Jean sans Terre et le comte de Toulouse! Voilà ce que faisait pour l'Eglise le prince pour qui l'Eglise avait tant fait!

Cependant le patriarche de Jérusalem, les autres prélats de la Terre-Sainte, les maîtres des trois grands ordres militaires de ce pays, faisaient au Pape, dans une lettre collective, le tableau de leur position. Ils déclaraient que plus de quarante mille croisés avaient quitté la Palestine, d'après le manque de parole de l'empereur. Ajoutons tout de suite que quarante mille autres, pour le même motif, avaient quitté Otrante. Et combien d'autres n'ont point alors quitté leurs foyers! Qu'on juge du dommage causé par Frédéric à la chrétienté!

Que devait faire alors le chef de l'Eglise? Après avoir donné à tout l'univers chrétien connaissance de cette lettre dans son encyclique du 23 décembre 1227, il renouvela l'excommunication dans un concile tenu à Rome le jeudi saint de l'année suivante. « Voyant, dit-il, dans une lettre adressée aux évêques de la Pouille, que l'empereur Frédéric négligeait son salut en refusant d'accomplir le vœu qu'il avait confirmé par serment, nous avons tiré contre lui le glaive salutaire de saint Pierre, publiant en esprit de douceur la sentence d'excommunication à laquelle il s'était lui-même soumis, s'il ne passait en Terre-Sainte au temps fixé. Mais, loin de profiter de la correction, il ajoute de nouveaux péchés aux anciens, et, au mépris des clefs de l'Eglise, il fait célébrer devant lui le service divin. C'est pourquoi, afin de ne pas paraître déférer à l'homme contre Dieu, le jeudi saint dernier, nous avons prononcé solennellement contre lui la sentence d'excommunication, tant pour ne s'être pas rendu en Terre-Sainte, ni avoir fourni les troupes et l'argent qu'il avait promis, que pour avoir empêché l'archevêque de Tarente de rejoindre son église et de visiter son peuple; pour avoir dépouillé les Templiers et les Hospitaliers des biens qu'ils avaient dans le royaume de Sicile; pour n'avoir pas gardé la convention passée entre lui d'une part, le comte de Célano et Rainald d'Averse de l'autre, convention dont l'Eglise romaine s'était rendue caution à sa prière; pour avoir dépouillé de ses terres le comte Roger, croisé et reçu sous la protection du Saint-Siége; *enfin, pour avoir refusé de délivrer de prison son fils*, suivant notre mandement réitéré. » Voilà, certes, ample matière à excommunication. Le Pape continue : « Nous avons ajouté à l'excommunication de l'empereur que tous les lieux où il arrivera seront soumis à l'interdit ecclésiastique, en sorte que, tant qu'il y sera présent, on n'y célèbre aucun Office divin, sous peine de privation de toute dignité et bénéfice à l'égard de quiconque osera le célébrer devant lui; et si Frédéric assiste désormais au service divin, nous procéderons contre lui comme contre un hérétique qui méprise les clefs de l'Eglise. Enfin, s'il ne cesse d'opprimer l'Eglise, et de fouler aux pieds sa liberté, ou s'il continue de mépriser l'excommunication, nous absoudrons de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, particulièrement les vassaux du royaume de Sicile, parce que, suivant le décret du Pape Urbain II, on n'est point obligé de garder la foi jurée à un prince chrétien quand il s'oppose à Dieu et à ses saints, et méprise leurs commandements. Et si l'empereur ne cesse d'opprimer les orphelins, les veuves, les nobles et les autres sujets du royaume, lequel

(1930) Raynald. 1227.

appartient spécialement à l'Eglise romaine, et dont il lui a fait hommage, il pourra craindre d'être privé du droit de fief. En conséquence, nous vous mandons et ordonnons de publier ladite sentence tous les dimanches et fêtes (1931). »

III. Un homme comme Frédéric devait chercher à se venger du Pontife. Voici comment il s'y prit : Il fit venir auprès de lui les Frangipani, avec d'autres Romains des plus nobles et des plus puissants, pour les engager à lui prêter serment comme vassaux de l'empire, et le servir en toutes rencontres. Il leur fit donc estimer tout ce qu'ils avaient de biens immeubles à Rome, les leur acheta et les leur rendit à titre de fiefs. Ceux-ci, de retour à Rome, soulevèrent le peuple contre Grégoire; et, le lundi de Pâques, comme il célébrait la Messe à Saint-Pierre, suivant la coutume, ils vinrent l'insulter avec de grands cris mêlés de menaces, même pendant les moments les plus solennels du saint sacrifice. Ne se voyant donc plus en sûreté dans Rome, le Pape se hâta d'en sortir, et se rendit à Riéti, d'où il passa bientôt à Spolète et à Pérouse. Il demeura plus longtemps dans cette ville pour réconcilier les habitants entre eux.

Pendant ces voyages, Grégoire IX mit au nombre des saints François d'Assise, dont il avait été l'ami intime sur cette terre.

Qui le croirait? Pendant qu'il suscitait ces chagrins au Souverain Pontife, Frédéric II se disposait sérieusement à se rendre en Terre-Sainte. Voici les motifs de cette bizarre conduite. D'abord, le sultan d'Egypte, Malek-Kamel, saisi de terreur au bruit des préparatifs de la croisade, et informé des dissentiments qui s'étaient élevés entre le Pape et l'empereur, conçut l'espoir de trouver en celui-ci un puissant auxiliaire dont il avait besoin. Il envoya donc au monarque allemand des présents et des ambassadeurs, l'invitant à se rendre en Orient, et promettant de lui livrer Jérusalem, ce que Frédéric s'empressa d'accepter. En second lieu, l'empereur savait que son beau-père, Jean de Brienne était sur le point de retourner en Palestine pour essayer de se remettre en possession de Jérusalem, et il voulait le supplanter. Enfin, il tenait à donner un éclatant démenti au Pape et à le convaincre d'injustice.

Aussi, avec quelle pompe il proclama sa résolution! Dans la plaine de Barlette, il fit élever un trône magnifique, sur lequel il monta, en présence d'une foule innombrable de spectateurs, dans tout l'éclat de la magnificence impériale; et, revêtu de la croix des pèlerins, il annonça son prochain départ pour la Terre Sainte. De plus, il fit lire à haute voix son testament, et les barons jurèrent, au pied de son trône, de faire exécuter ses dernières volontés, s'il venait à perdre la vie dans la guerre sainte. Frédéric avait mis huit ans à se décider! Les pharisiens, de leur temps, n'eussent pas mieux fait. « Ce qui étonne le plus au milieu d'une cérémonie si nouvelle dans l'*Histoire des Croisades*, dit un écrivain compétent, c'est l'absence même de cette religion qu'on avait la prétention de servir, et le silence de cette foule de Croisés prosternés devant les trônes de la terre, osant à peine invoquer le Dieu pour lequel ils allaient combattre (1932). »

IV. L'ignoble comédie que Frédéric alla jouer en Orient appartient à l'histoire des Croisades : aussi, renvoyons-nous le lecteur, pour son édification, à cette histoire. Faisons ici seulement une courte réflexion. Un grand nombre d'historiens nous disent en peu de mots : « Frédéric II fut excommunié de nouveau pour avoir reconquis Jérusalem par la voie des négociations, et non par celle des armes. » Certes, ils disent *la vérité;* mais ils ne disent pas *toute la vérité*, que l'on ne peut voir que dans le détail des faits en question. *Voy.* l'article QUESTION (De la) DES GUERRES DE RELIGION.

Pendant que l'empereur faisait, en Palestine, une guerre fictive aux Sarrasins, les lieutenants qu'il avait laissés en Italie en faisaient, d'après ses ordres, une bien réelle au Pape. Avant de s'embarquer en 1228, il avait écrit à Grégoire qu'il avait laissé à Rainald, duc de Spolète, plein pouvoir de traiter de la paix avec l'Église. Le Pontife, pour de bonnes raisons, refusa de traiter avec un pareil négociateur, et Rainald lui fit aussitôt une guerre ouverte. A la tête de troupes composées d'Allemands et de Sarrasins de Sicile, il attaqua le patrimoine de saint Pierre, la marche d'Ancône et le duché de Spolète, et laissa partout commettre à ses soldats des excès monstrueux d'impiété et de cruauté.

Après avoir vainement employé l'excommunication contre Rainald et ses gens, Grégoire se vit forcé de repousser la force par la force. Il envoya donc contre le lieutenant impérial une petite armée sous les ordres de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, et du cardinal Jean Colonna; et pour forcer Rainald à se désister de son entreprise impie, il résolut de faire diversion, et d'entrer sur les terres de l'empereur. Ce qui eut lieu, et avec succès pour les armes pontificales, au mois de janvier de l'année 1229. Mais Grégoire ne voulait pas que ses soldats se souillassent des mêmes excès qui déshonoraient ceux de l'empereur; aussi, le 9 mai suivant, écrivit-il la lettre qu'on va lire au cardinal Pélage, son légat près de l'armée d'Italie : « Dieu veut tellement conserver la liberté de son Eglise, que l'humilité ne nous empêche pas de la défendre, pourvu que cette défense n'excède pas les bornes de l'humanité. D'où il suit que le défenseur de la liberté ecclésiastique ne doit user du glaive matériel contre les tyrans qui persécutent l'Eglise que rarement et à regret; qu'il ne doit pas être avide de sang ni chercher à s'enrichir aux dépens d'autrui, mais

(1931) Raynald, 1228, n. 1-4.
(1932) Michaud, *Hist. des croisades*, tom. III, p. 18; *Biblioth. des croisades*, tom. IV, p. 426.

plutôt ramener au droit chemin ceux qui s'égarent, et les conserver dans leur liberté. Il est indigne, dans l'armée de Jésus-Christ, de tuer ceux à qui l'on peut conserver la vie, ou de les mutiler en défigurant l'image du Créateur, comme nous avons appris avec douleur qu'il est arrivé ces jours passés. Ah! mon frère, il ne nous convient pas, à nous qui rappelons au sein de l'Eglise les enfants égarés, de les irriter en prenant plaisir à répandre le sang. L'Eglise, qui donne sa protection aux criminels pour les arracher à la mort, doit être bien éloignée de tuer et de mutiler. C'est pourquoi nous vous ordonnons de faire garder exactement ceux qui tomberont désormais entre les mains de nos troupes, sans leur faire autre mal, en sorte qu'ils aient sujet de se réjouir de leur captivité, plutôt que de la mauvaise liberté dont ils jouissaient auparavant. Et vous défendrez à ceux qui commandent l'armée d'user de pareilles violences, sous peine de notre indignation et d'amende pécuniaire, telle que vous jugerez à propos. Ainsi nous mettrons à l'abri de reproches la réputation de l'Eglise et la nôtre (1933).

V. Le retour de Frédéric changea la face des choses. Ses troupes reprirent sur l'armée pontificale tout ce qu'il avait perdu, à l'exception de quelques forteresses. C'est alors que Grégoire exécuta ses menaces, et délia tous les sujets de l'empereur, et spécialement les habitants du royaume de Sicile, de leur serment de fidélité. Dans le même acte, qui est du 20 août 1229, il excommunie de nouveau Rainald, et avec lui son frère Berthold, ainsi que Théodore Comnène, prince d'Epire, qui, pour se concilier l'amitié de Frédéric, lui envoyait des troupes pour l'aider dans sa rébellion contre l'Eglise.

Tout en guerroyant en Apulie contre le Pape, l'empereur ne manqua pas de lui envoyer faire des propositions de paix par les archevêques de Reggio et de Bari, accompagnés du grand maître des chevaliers Teutoniques, Herman de Salza. En même temps, dans ses manifestes, il désavoua Rainald, qui avait commencé les hostilités, protestant que c'était contre ses ordres et ses intentions. Les négociations durèrent jusqu'au mois de juillet 1230. L'empereur jura, en présence de deux légats, de se soumettre à l'Eglise absolument et sans aucune condition, et toutes les places encore occupées par les troupes pontificales lui furent remises. Enfin, le 28 août, dans la chapelle de Saint-Juste, près de Céprano, en Campanie, Frédéric fut absous de l'excommunication par les deux légats, qui, de l'autorité du Pape, lui imposèrent les conditions suivantes :

« L'empereur n'empêchera, ni par lui, ni par un autre, que les élections, postulations et confirmations des églises et des monastères dans le royaume de Sicile, ne se fassent librement, à l'avenir, suivant les décrets du concile général. Il satisfera au comte de Célano, selon le traité dont l'Eglise a promis la garantie. Il réparera les dommages qu'ont soufferts les Templiers, les Hospitaliers, et les autres personnes ecclésiastiques, dans les termes que l'Eglise prescrira. Il donnera dans huit mois des cautions suffisantes à l'Eglise de l'accomplissement de ce traité, savoir : des seigneurs d'Allemagne, des villes de Lombardie, de Toscane, de la Marche et de la Romagne, ainsi que des seigneurs des mêmes provinces que l'Eglise nommera. Le tout, sans préjudice des sûretés que l'empereur a déjà données pour l'affaire de la Terre-Sainte, à laquelle il satisfera selon qu'il sera ordonné par l'Eglise. Nous déclarons que le Pape veut être remboursé des dépenses qu'il a été contraint de faire hors du royaume pour conserver la liberté de l'Eglise et le patrimoine de saint Pierre. Que si l'empereur n'accomplit point de bonne foi ce qu'il a promis en ce traité, il encourra, par le seul fait, l'excommunication dont nous le frappons dès à présent, par l'autorité du Pape. »

Dès le mois de février, Grégoire était rentré dans Rome sur la demande unanime des habitants. Ce fut le 1er septembre qu'eut lieu, dans la ville d'Anagni, l'entrevue entre lui et l'empereur. Ils se donnèrent le baiser de paix, et mangèrent ensemble. Après le repas, ils eurent une longue conférence, à la suite de laquelle ils se séparèrent satisfaits l'un de l'autre, à un tel point que le Pontife rejetait les fautes antérieures sur de mauvais conseillers, et qu'il écrivait aux Lombards : « J'ai déjà obtenu beaucoup pour vous auprès de l'empereur ; mais, à l'avenir, la moindre offense qui lui serait faite, je la punirai comme dirigée contre moi-même (1934). » De son côté, Frédéric, en faisant part aux autres souverains de sa réconciliation avec le Saint-Siége, disait : « Le Pape, dans une entrevue que nous avons eue ensemble, a exposé ses vues et ses intentions avec tant de douceur et de bienveillance, sans passer aucun article litigieux ou douteux, mais a si sensément éclairci chaque chose, que, quoique le passé nous eût vivement ému et irrité, sa bienveillance paternelle nous a complétement apaisé, et délivré entièrement de ce qui pouvait encore nous rester d'aigreur. Le passé ne doit donc plus être rappelé à la mémoire, afin que le bien sorti du mal produise une joie d'autant plus grande (1935). » Quittons momentanément l'Allemagne, illustrée alors par les vertus et les miracles de sainte Elisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe, ainsi que de la bienheureuse Agnès de Bohême, sa tante. Ce fut Grégoire IX qui eut le bonheur de procéder à la canonisation solennelle de la première de ces femmes admirables, le jour de la Pentecôte de l'année 1235.

(1933) Raynald, ann. 1229, n. 44.
(1934) Raumer, tom. III, p. 311.
(1935) Raynald, ann. 1230, n. 46.

VI. Après les commotions violentes du règne de Jean sans Terre, alors remplacé par son fils Henri III, l'Eglise d'Angleterre réclamait les soins de Grégoire. Le Pontife commença par la réforme des monastères. Le clergé séculier n'était pas non plus exempt de reproches : et plus la réforme était urgente, plus elle offrait de difficultés.

Ce n'est pas que l'Angleterre manquât alors de pieux et zélés pasteurs ; non, car c'est l'époque de saint Edmond de Cantorbéry, de saint Richard de Chishester, de Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln, etc. Mais les abus étaient tellement enracinés qu'ils ne pouvaient être extirpés qu'avec le temps. Pour opérer le bien qu'il méditait, Grégoire IX envoya en Angleterre, en qualité de légat, le cardinal Othon, qui tint un concile à Londres en 1237. On y publia trente et un décrets, qui mettent à nu les plaies de l'Eglise d'Angleterre à cette époque. Voici les principaux :

Est condamnée, comme un abus horrible, l'avarice de certains prêtres qui refusaient d'entendre les confessions ou d'administrer les autres sacrements jusqu'à ce qu'ils eussent reçu quelque rétribution. Deux sortes de fraudes avaient été inventées en Angleterre pour garder ensemble deux bénéfices à charge d'âmes, les vicariats et les fermes. Celui qui était déjà pourvu d'une cure en prenait encore une autre comme vicaire, à la charge d'en tirer tout le revenu, de concert avec le titulaire, à qui il donnait une modique rétribution ; ou bien, pour avoir plus de bénéfice, il exerçait sur le peuple des exactions simoniaques. Ces abus étaient devenus si communs, que le concile n'osa pas les condamner absolument. Il se contenta de défendre que l'on donnât à ferme les doyennés, les archidiaconés et les dignités semblables, ou les revenus de la juridiction spirituelle et de l'administration des sacrements. Il défendit aussi d'affermer jamais les Eglises à des laïques, ni à des ecclésiastiques pour plus de cinq ans, et ordonna que les baux se feraient en présence des évêques ou des archidiacres.

Défense est faite de donner un bénéfice sur le bruit incertain de la mort ou de la démission d'un titulaire absent : le collateur doit attendre qu'il soit pleinement instruit ; autrement, le nouveau titulaire, instrus sous ce prétexte, sera condamné à la restitution des fruits, et aux dommages et intérêts envers l'absent, et d'ailleurs suspendu de plein droit de toute fonction, et privé de tout bénéfice. Pareille peine est prononcée contre celui qui s'empare de son autorité privée du bénéfice dont un autre est en possession, ou qui se défend à main armée dans la possession dont il a été débouté juridiquement.

Le concile renouvelle les anciens décrets, et spécialement ceux du dernier concile de Latran relatifs à la résidence, et à la pluralité des bénéfices à charge d'âmes.

Plusieurs clercs, après avoir contracté des mariages clandestins, obtenaient néanmoins des bénéfices et recevaient les ordres sacrés. Puis, les enfants issus de ces mariages s'efforçaient, quand ils y trouvaient leur avantage, de prouver par titres ou par témoins, que leurs parents avaient été mariés. Le concile ordonne que ceux qui auront contracté de telles unions, et, en général, tous les clercs mariés, seront de plein droit privés de leurs bénéfices ; que les biens qu'ils auront acquis depuis ces mariages appartiendront aux églises qu'ils auront possédées, et que les enfants seront incapables d'être promus aux ordres ou pourvus de bénéfices.

Peine d'excommunication est prononcée contre ceux qui protégeaient les voleurs publics dont l'Angleterre était alors infestée (1936).

Lorsque, dans l'assemblée, on vint à lire le décret contre ceux qui possédaient plusieurs bénéfices, contrairement à la défense du concile de Latran, Gauthier de Chanteloup, évêque de Worchester, se leva, ôta sa mitre, et dit au légat : « Saint Père, il y a quantité de nobles, nos parents, qui possèdent plusieurs bénéfices sans en avoir encore obtenu de dispense. Quelques-uns sont avancés en âge, et ont jusqu'à présent vécu honorablement, exerçant l'hospitalité selon leur pourvoir, et distribuant de grandes aumônes. Il serait bien dur de les dépouiller de leurs bénéfices et de les réduire à une pauvreté honteuse. D'ailleurs, il y a des hommes jeunes, fiers et courageux, qui s'exposeraient aux plus grands périls avant que de se laisser réduire à un seul bénéfice : ce que je sens par moi-même. Car, avant que je fusse élevé à cette dignité, j'ai bien résolu de tout perdre, si je perdais un seul bénéfice par suite de ce décret ; et il est à craindre que plusieurs ne persistent dans la même résolution. Nous supplions donc votre sainte paternité, pour votre salut et le nôtre, à cause de la multitude de ceux qui sont dans le même cas, de consulter le Pape sur ce décret, ainsi que sur celui qui regarde la règle de Saint-Benoît touchant l'abstinence. Comme il s'étend également à tous, il sera bien dur à un grand nombre, soit à cause de la pénurie des lieux, soit à cause de l'infirmité du sexe et de l'âge : il faudrait donc en tempérer discrètement la rigueur (1937). » Gauthier avait au moins le mérite de la franchise.

Le Pape consulté, répondit en ces termes : « Nous avons appris qu'en Angleterre il y a des clercs qui ont plusieurs bénéfices, et, qu'à cause du pouvoir de leurs parents, on ne pourrait procéder contre eux suivant le décret du concile général, sans troubler le royaume et donner occasion de répandre du sang. Or, nous considérons que, bien qu'on ne doive jamais commettre de péché pour éviter le scandale, on peut, toutefois, dans ce but, différer le bien que l'on doit faire.

(1936) ...e, tom. XI, col. 528 et seq. ...si, tom. XXIII.
(1937) ...i, col. 445.

C'est pourquoi nous vous mandons de surseoir, si vous ne pouvez procéder contre ces clercs sans trop de scandale (1938). »

C'est dans l'assemblée générale des abbés de l'ordre de Saint-Benoît d'Angleterre, tenue en l'année 1238, dans l'Eglise de Saint-Martin, à Londres, et présidée par le cardinal-légat, que fut décrétée la réforme monastique. Les abbés reçurent unanimement cette réforme comme venue du Ciel, et la firent publier dans tous leurs chapitres, châtiant rigoureusement les contrevenants. Plusieurs même la firent transcrire sur les martyrologes, afin qu'on la lût plus fréquemment.

Quant aux ordonnances du concile de Londres, elles furent publiées par les évêques dans leurs synodes diocésains. Ainsi Grégoire IX eut la gloire de rendre à l'Eglise d'Angleterre une partie de sa splendeur première, et de préparer les voies à une réforme plus complète.

VII. Pendant la minorité du saint roi Louis IX, Grégoire eut à lutter contre les légistes français, dont les tendances étaient d'empiéter sans cesse sur les droits de l'Eglise. Plusieurs affaires délicates se présentèrent, dans le détail desquelles nous n'entrerons pas ici. Le Pape les termine toujours avec une sagesse, une élévation d'esprit, dignes de remarque. Voici ce qu'il écrivit à Louis IX au sujet d'une grave querelle qui s'était élevée entre les bourgeois de Reims d'un côté, l'archevêque et le chapitre métropolitain de l'autre; la lettre est datée du 6 février 1236 : .... Tout le monde sait ce qu'a fait Charlemagne pour la défense et la liberté de l'Eglise. Ses successeurs, les ancêtres de Louis, bien loin de diminuer les priviléges et les libertés de l'Eglise, y ajoutèrent encore, ou plutôt ils la conservèrent dans la liberté qui lui est due, après en avoir reçu eux-mêmes toute leur puissance. Louis, leur descendant et successeur, ne devait point dégénérer de cet esprit de famille, non plus qu'un rameau de la séve de l'arbre. Or, les lois que Louis vient de porter au sujet de la querelle en question, au lieu de favoriser la liberté de l'Eglise, tendent à la réduire en servitude. Elles sont dues à la suggestion de certains hommes qui veulent pêcher en eau trouble, et bénéficier par le déshonneur du roi. Celui-ci, outre l'exemple de ses ancêtres, fera bien de méditer cette parole de l'empereur Valentinien aux suffragants de l'Eglise de Milan : « Placez sur le trône pontifical un pasteur tel, que nous, qui gouvernons l'empire, nous soumettions nos têtes, et que, quand nous péchons comme hommes, nous recourions nécessairement à lui pour en recevoir le remède. » Au lieu d'écouter encore de mauvais conseils, le jeune roi doit réparer les maux présents, et en prévenir le retour; d'autant plus que le Pape Honorius III, au couronnement de l'empereur Frédéric II, avait excommunié tous ceux qui feraient observer des coutumes abusives contre la liberté de l'Eglise, s'ils ne les abrogeaient dans deux mois.

Grégoire IX eut la consolation de voir terminer la guerre des Albigeois par son légat, le cardinal de Saint-Ange. En 1228, le comte de Toulouse, Raymond VII, fit sa soumission au roi et à l'Eglise. Ce fut le Vendredi-Saint, 13 avril 1229, que Raymond VII reçut du cardinal-légat l'absolution solennelle des censures ecclésiastiques qu'il avait encourues.

VIII. Au mois de septembre suivant, le cardinal-légat tint à Toulouse un concile auquel assistèrent les archevêques de Bordeaux et d'Auch, avec plusieurs évêques et abbés. Raymond VII s'y trouva aussi, accompagné d'autres seigneurs et de deux consuls de Toulouse, l'un de la cité, l'autre du bourg, qui jurèrent, au nom de toute la commune, l'observation de la paix.

On y dressa quarante-cinq canons, dont plusieurs regardent les libertés et immunités des églises et du clergé abolies et altérées par les hérétiques. Les autres regardent la paix et la sûreté publiques, et prescrivent plusieurs moyens pour la conserver. Voici ceux qui ont rapport à l'extirpation de l'hérésie. Les saints nous ont si bien inspiré le goût des voies douces et miséricordieuses que nous nous étonnons de la sévérité déployée en cette occasion par le concile de Toulouse. Mais il faut rappeler combien l'esprit de ces siècles de fer était rude, combien étaient redoutables les Albigeois, et à quelle affreuse extrémité ils avaient réduit le pays; enfin ne perdons point de vue sur quelles bases était alors constituée la société civile.

« Les évêques choisiront dans chaque paroisse un prêtre et deux ou trois laïques de bonne réputation, auxquels ils feront faire serment de rechercher exactement et fréquemment les hérétiques dans les maisons, les caves et autres lieux où ils pourraient se cacher; et, après avoir pris leurs précautions pour qu'ils ne puissent s'enfuir, ils en avertiront promptement l'évêque, le seigneur du lieu ou son bailli. Les seigneurs seront soigneux aussi de rechercher les hérétiques dans les villages, les maisons et les bois; et si quelqu'un d'entre eux est convaincu d'avoir permis à un hérétique, pour de l'argent ou autrement, de demeurer en sa terre, il la perdra, et sa personne sera en la main de son seigneur pour en faire justice. Le bailli qui ne sera pas très-soigneux de rechercher les hérétiques du lieu où il réside perdra ses biens, et ne pourra plus être bailli ni là ni ailleurs. La maison où l'on aura trouvé un hérétique sera abattue, et la place confisquée. Mais, pour ne pas donner lieu aux calomnies, personne ne sera puni comme hérétique, qu'il n'ait été jugé tel par l'évêque, ou par un ecclésiastique ayant pouvoir. Chacun pourra rechercher et prendre les hérétiques sur les terres d'autrui, et le bailli du lieu sera tenu de lui prêter la main.

(1938) Matth. Paris, ann. 1238.

« Les hérétiques spontanément convertis ne demeureront point dans leur ville, si elle est suspecte; et, pour marque qu'ils détestent leur ancienne erreur, ils porteront au haut de leurs habits deux croix de couleurs différentes, l'une à droite, l'autre à gauche; et ils ne seront point admis aux charges publiques, s'ils n'ont été réintégrés en entier par le Pape ou par son légat. Mais les hérétiques qui se sont convertis par crainte, et non de leur propre mouvement, seront enfermés à la diligence de l'évêque, en sorte qu'ils ne puissent corrompre personne. Ceux qui posséderont leurs biens leur fourniront leur subsistance : s'ils n'ont pas de biens, l'évêque y pourvoira. On dressera dans chaque paroisse la liste de tous les habitants; et tous les hommes, depuis quatorze ans, les femmes, depuis douze ans, feront serment, devant l'évêque ou ses délégués, de renoncer à toute hérésie, de tenir à la foi catholique, et de poursuivre et dénoncer les hérétiques. On tiendra pour suspect d'hérésie celui qui ne prêtera pas ce serment; et il sera renouvelé tous les deux ans. Tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe se confesseront trois fois l'année à leur propre prêtre, ou à un autre, de son consentement, et communieront trois fois, savoir, à Noël, à Pâques et à la Pentecôte. Celui qui manquera à cette prescription sera suspect d'hérésie.

« On ne permettra point aux laïques d'avoir des livres de l'Ancien ni du Nouveau Testament, si ce n'est que quelqu'un veuille avoir par dévotion un psautier, un bréviaire, ou les Heures de la Sainte Vierge. Mais nous défendons absolument qu'ils aient les livres susdits traduits en langue vulgaire. »

C'est ici une défense locale et une mesure violente et passagère, pour des raisons particulières au pays et au temps. Et, en effet, trente ans avant ce concile, Innocent III déclarait formellement que le désir d'entendre les saintes Ecritures est plutôt louable que répréhensible; et qu'il faut s'informer seulement quels sont les auteurs d'une version en langue vulgaire, et à quelle intention ils l'ont faite.

Le concile continue : « Quiconque sera diffamé, ou suspect d'hérésie, ne pourra désormais exercer la médecine; et quand un malade aura reçu la communion de la main du prêtre, on le gardera soigneusement jusqu'au jour de sa mort ou de sa convalescence, de peur que quelque hérétique ne puisse en approcher; car nous savons les inconvénients énormes qui en sont résultés. Les testaments se feront en présence du curé, ou, à son défaut, d'un autre ecclésiastique; et ce, sous peine de nullité. Tous les paroissiens chefs de famille seront tenus de venir à l'église tous les dimanches et les fêtes chômées, pour y entendre l'Office divin, la prédication et la Messe entière. S'ils y manquent sans excuse légitime, ils payeront chacun douze deniers tournois, applicables moitié au seigneur, moitié à l'Eglise (1939). » Des statuts analogues furent publiés dans le concile de Béziers, présidé peu de temps après celui de Toulouse, par le même légat apostolique, et dans plusieurs autres qui eurent lieu à la même époque.

Grégorie IX confirma l'établissement de l'Université de Toulouse posé en principe dans le traité de 1229 relaté ci-dessus. Il regardait cette institution comme un moyen très-efficace pour maintenir la foi dans ce pays, après l'avoir délivrée de l'hérésie. Le Pape accorde donc aux écoliers de Toulouse les mêmes priviléges dont jouissent ceux de Paris..... Raymond sera tenu d'accomplir sa promesse touchant le salaire des maîtres pendant 10 ans. C'est ce que porte la bulle adressée au comte, en date du 30 avril 1233. Une autre bulle, adressée à l'Université elle-même, ajoute que tous les écoliers en théologie et tous les maîtres jouiront du revenu de leurs bénéfices comme s'ils résidaient, excepté les distributions quotidiennes; et que les maîtres qui auront été dans cette Université, approuvés dans quelque faculté que ce soit, pourront régenter partout sans autre examen (1940). Il faut se souvenir que les écoliers des Universités d'alors n'étaient pas des enfants, mais des hommes faits, venus de tous les pays.

IX. Grégoire avait toujours les yeux sur cette malheureuse contrée, car, le 2 mai 1234, il se plaint dans une lettre au roi Louis IX, des lieutenants qu'il avait envoyés dans l'Albigeois : « Nous avons appris avec étonnement, dit-il, qu'ils oppriment les Eglises et les ecclésiastiques, au lieu de les protéger. Ils chargent leurs sujets de tailles, de collectes et de corvées; et, si ceux-ci commettent quelque faute, ils les punissent arbitrairement, sans respect pour les seigneurs. Ils saisissent les fiefs et les autres biens pour contraindre les possesseurs à reconnaître leur juridiction. De plus, ils s'attribuent les biens dont les Eglises avaient été dépouillées par les Albigeois... Ils défendent par cri public plusieurs pratiques de piété, comme d'offrir les prémices et les dîmes, ou de faire des legs pieux. Ils chargent de calomnies les évêques de Béziers et d'Agde, retiennent les châteaux et les biens de leurs églises, et les obligent à plaider en votre cour, contre le droit et la coutume des Eglises de la province. »

Le Pape ajoute plusieurs griefs, et conclut en priant le roi d'envoyer un commissaire autorisé pour terminer ces différends conjointement avec l'archevêque de Vienne, investi des fonctions de légat du Saint-Siége. Justice fut faite à des réclamations si bien fondées. Mais il est bon de ne pas perdre de vue que presque toujours les puissances charnelles qui prêtent leur épée à l'Eglise lui font aussi payer cher leur protection et substituent leurs propres abus aux excès de

(1939) Labbe, tom. XI, col. 425 et seqq. — Mansi, tom. XXIII, col. 193 et seqq.

(1940) Labbe tom. XI, p. 534; Duboulay, tom. III, p. 149.

l'hérésie; et que très-rares sont les saints Louis pour faire droit aux plaintes de la Papauté.

L'inquisition établie dans le Languedoc contre les hérétiques avait été confiée à deux Frères Prêcheurs (1941), Pierre Cellan et Guillaume Arnaud. Tant qu'ils ne procédèrent que contre des gens du peuple, les choses se passèrent assez tranquillement; mais lorsque, sans partialité, ils poursuivirent les puissants et les riches, ils soulevèrent une opposition furieuse. Le comte de Toulouse, par ordonnance publique, défendit que personne dans la ville eût aucun rapport avec les inquisiteurs; il aposta même des gardes à leur porte, pour empêcher qu'on ne leur vendît ou qu'on ne leur donnât des vivres, et finit par les chasser de Toulouse. L'évêque, qui était de l'ordre des Frères Prêcheurs, fut aussi chassé, et les chanoines furent en butte à de nombreux outrages. Les religieux se retirèrent à Carcassonne, d'où ils lancèrent l'excommunication contre Raymond VII et onze capitouls de Toulouse, comme fauteurs de l'hérésie; puis, ils envoyèrent la procédure au Pape.

Le 28 avril 1236, Grégoire IX en écrivit au comte. Sa lettre commence par un précis de tout ce qui s'était fait jusque-là pour l'extirpation de l'hérésie; la croisade, les diverses légations, l'érection de l'Université de Toulouse, l'établissement de l'inquisition. Elle mentionne ensuite tout ce qu'on a rapporté au Saint-Siége au sujet des mauvais traitements faits à l'évêque, aux chanoines, aux inquisiteurs, aux religieux de Saint-Dominique; puis le Pape trouve là le principe de tous les malheurs qui sont arrivés : accroissement de l'erreur, outrages faits aux ecclésiastiques et aux religieux, mépris des censures, révolte ouverte contre l'Eglise, mesures iniques contre tous ceux qui voudraient publier les sentences de l'inquisiteur. « Voilà, conclut-il, ce qui résulte de l'appui que vous donnez à l'hérésie et à ses partisans. Nous ne pouvons dissimuler plus longtemps ces attentats, et nous vous enjoignons de les réparer selon les ordres de notre légat, et de les faire réparer par les consuls de Toulouse et vos autres sujets; de ne pas différer au delà du mois de mars prochain votre départ pour la Terre-Sainte, et d'y servir, selon les conventions, pendant cinq années; sinon, nous recommandons à notre légat de vous y contraindre par les censures ecclésiastiques, qui seront exécutées sans appel et publiées tous les dimanches et toutes les fêtes dans les églises de sa légation, au son des cloches, et avec la cérémonie des cierges éteints, jusqu'à ce que vous ayez fait une satisfaction convenable. »

Cette lettre du Souverain Pontife fut suivie de deux autres : l'une était adressée à l'archevêque de Vienne, légat du Saint-Siége en Languedoc. Grégoire le chargeait de rétablir l'Université de Toulouse, de casser toutes les ordonnances contraires à la liberté ecclésiastique, d'éloigner des offices publics les gens notés d'hérésie, de renouveler toutes les censures contre les hérétiques. L'autre lettre était pour le roi Louis. Le Pontife lui rappelait les grands services que les rois de France, ses ancêtres, avaient rendus à l'Eglise, surtout le zèle que son père Louis VIII avait montré pour l'extirpation de l'hérésie des Albigeois. Il le priait d'user de toute sa puissance pour forcer le comte de Toulouse et les Toulousains à réparer le passé.

Raymond VII se soumit : l'évêque et les Dominicains furent rappelés à Toulouse; mais, sur l'intervention du roi de France, l'inquisition leur fut retirée. Grégoire avait donné l'ordre à son légat d'agir ainsi, s'il était vrai qu'on eût contre ces religieux des soupçons bien fondés. Telle fut toujours l'impartialité du Saint-Siége.

X. Une scène de taverne faillit causer, le mardi gras de l'année 1229, la ruine de l'Université de Paris. Des écoliers picards, après de copieuses libations, se prirent de querelle avec un cabaretier du faubourg Saint-Marceau, sur le prix du vin qu'ils venaient de consommer. Battus, maltraités et mis en fuite par les habitants du quartier, les écoliers excitèrent leurs compatriotes à les venger; et ceux-ci, dès le lendemain, exercèrent dans le faubourg Saint-Marceau de blâmables représailles.

Le doyen du chapitre de Saint-Marcel en porta plainte au cardinal-légat de Saint-Ange et à l'évêque de Paris, qui allèrent ensemble trouver la reine Blanche, alors régente, la priant de réprimer ce désordre. Elle commanda au prévôt de Paris et à quelques-uns de ses gens, d'aller promptement châtier les auteurs de cette violence, sans épargner personne. Les gens de la reine trouvèrent hors de la ville un grand nombre d'écoliers qui s'amusaient, mais qui étaient d'autres nations que les perturbateurs, et qui n'avaient pris aucune part aux actes de violence que nous venons de rappeler. Or, les archers du prévôt se jetèrent sur les clercs inoffensifs, en blessèrent et même en tuèrent plusieurs, parmi lesquels un Flamand et un Normand : les autres prirent la fuite et se cachèrent dans les carrières et dans les vignes. Alors, les professeurs de l'Université suspendirent toutes leurs leçons, et allèrent en corps trouver la régente et le légat, demandant justice, et remontrant qu'il n'était pas raisonnable que la faute de quelques écoliers méprisables portât préjudice à toute l'Université. Cette corporation n'ayant obtenu satisfaction ni de la reine, ni du légat, ni de l'évêque de Paris, maîtres et écoliers se dispersèrent à Angers, à Orléans, à Toulouse, en Espagne, en Italie et en Angleterre, où Henri III les attira par les offres les plus séduisantes.

Aussitôt que Grégoire IX fut informé de ces faits, il s'occupa d'y porter remède. Il écrivit donc aux évêques du Mans et de Senlis, ainsi qu'à l'archidiacre de Châlons, leur donnant commission d'interposer leurs bons offices entre le roi et l'Université, en sorte

(1941) *Voy.* les articles Dominique (Saint), et Inquisition.

qu'elle reçût satisfaction pleine et entière, qu'on la fît jouir de la liberté accordée par Philippe-Auguste, et qu'on la rappelât à Paris. En même temps, il fit parvenir au roi et à sa mère une lettre qui commence ainsi : « Le royaume de France se distingue depuis longtemps par les trois vertus que l'on attribue par appropriation aux personnes de la Sainte Trinité, la puissance, la sagesse et la bonté. Il est puissant par la valeur de sa noblesse ; sage par la science du clergé, et bon par la clémence des princes (1942). Mais si les deux extrêmes de ces trois qualités sont destituées de celle du milieu, elles dégénèrent en vices... » Le Pape conclut en exhortant le roi et la reine à écouter favorablement les trois commissaires qu'il a nommés, et à exécuter promptement leurs conseils (1943).

Enfin, comme les efforts de Grégoire n'avaient aucun résultat satisfaisant, il adressa aux maîtres et aux écoliers de Paris, à la date du 13 avril 1231, une bulle où l'on remarque les passages suivants : « Paris, la mère des sciences, est un autre Cariath-Sépher, *ville des lettres :* c'est le laboratoire où la sagesse met en œuvre les métaux tirés de ses mines ; l'or et l'argent dont elle compose les ornements de l'Église, le fer dont elle fabrique les armes... » Venant au sujet, le Pape donne les règlements qui suivent : « Le chancelier de l'Église de Paris, lors de son entrée en charge, jurera devant l'évêque, en présence de deux docteurs, représentant l'Université, qu'il ne donnera la licence de régenter en théologie et en décret qu'à des hommes dignes, sans acception de personnes ni de nations, et, avant que de donner la licence, il s'informera soigneusement des mœurs, de la doctrine et du talent de celui qui la demande. Les docteurs en théologie ou en décret, avant que de commencer leurs leçons, jureront de rendre fidèle témoignage de ce que dessus. Le chancelier jurera d'examiner de même les physiciens et les artistes. Nous vous donnons pouvoir, ajoute-t-il, de faire des règlements touchant la manière et les heures de leçons des bacheliers, la taxe des logements, la correction des rebelles. Que si l'on vous faisait quelque insulte notable, et que, dans quinze jours on ne vous donnât point satisfaction, il vous sera permis de suspendre vos leçons jusqu'à ce que vous l'ayez reçue.

« L'évêque de Paris, en réprimant les désordres, aura égard à l'honneur des écoliers, en sorte que les fautes ne demeurent pas impunies, et qu'on ne fasse pas retomber la peine sur des innocents. Les écoliers ne seront point emprisonnés pour dettes, et l'évêque n'exigera point d'amendes pour lever les censures. Le chancelier non plus n'exigera rien pour conférer la licence... Nous défendons expressément aux écoliers de marcher armés par la ville, et à l'Université de soutenir ceux qui troublent la paix et l'étude... Les maîtres ès-arts feront des leçons de Priscien, mais ils ne se serviront point des livres de physique défendus, pour cause, au concile provincial, jusqu'à ce qu'ils aient été examinés et purgés de tout soupçon d'erreur. » Il s'agit ici de la physique d'Aristote, défendue généralement par le cardinal légat Robert de Courçon, en l'année 1215. Le Pape, on le voit, adoucit la défense qui, d'ailleurs, ne tombait que sur l'enseignement public de cette partie d'Aristote, et non sur la lecture ou l'étude en particulier.

Toutefois, trois ans auparavant, Grégoire avait écrit aux professeurs de Paris, pour leur faire des reproches de ce que quelques-uns d'entre eux, enflés de vanité, donnant trop à la science des choses naturelles, confondant même la Grâce et la nature, et introduisant une nouveauté profane, détournaient l'Ecriture sainte à la doctrine physique des philosophes païens, au lieu de l'expliquer suivant la tradition des Pères. Il leur ordonne de rejeter absolument cette méthode abusive, et d'enseigner la théologie dans sa pureté, sans aucun levain de cette science mondaine, et sans altérer la parole de Dieu par les inventions des philosophes qui ne connaissaient pas Dieu (1944). Dans cette lettre, qui est du 7 juillet 1228, le Pape ne condamne nullement l'étude des sciences naturelles, mais la prétention insensée qui voudrait soumettre la science des vérités divines et surnaturelles à ces sciences plus ou moins imparfaites de la nature ; il ne proscrit point l'étude de la philosophie naturelle, mais l'idée absurde d'en faire la règle et la maîtresse de la théologie chrétienne, au lieu de la réduire au rang de sa servante, qui est son véritable rôle. Celui qui sait combien la physique d'Aristote est imparfaite et erronée ne peut que louer Grégoire IX, même dans l'intérêt de la science.

Conformément à cette défense, le règlement de 1231 continue ainsi : « Les maîtres et les étudiants en théologie s'y appliqueront avec zèle, sans faire ostentation de philosophie, et ne traiteront dans les écoles que les questions qui peuvent être décidées par les livres théologiques et les traités des Pères... » Enfin, le Souverain Pontife annule le serment que les docteurs et les écoliers avaient fait de ne point retourner à Paris (1945). Son ardeur pour la science cléricale ne lui laissa aucun repos, jusqu'à ce qu'il eût obtenu de la cour de France le rétablissement de l'Université de cette capitale.

Pierre de Dreux, connu aussi sous le nom de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, exerça aussi la sollicitude de Grégoire IX par le pillage des églises et les vexations qu'il faisait subir au clergé de sa province. Déjà, sous Honorius III, le duc s'était attiré les censures ecclésiastiques. Grégoire IX, sur les plaintes unanimes des évêques bretons, les

(1942) Le secrétaire des lettres latines a peut-être été ici imprudent dans le choix de ses similitudes. Aujourd'hui, nous ne ferions pas de pareils jeux de mots sur un de nos plus respectables mystères. (Artaud de Montor.)

(1943) Duboulay, p. 135 et seqq.

(1944) Raynald, 1228, n. 29.

(1945) Duboulay, tom. III, p. 141.

renouvela, et n'accorda au duc que quatre mois de délai pour venir à résipiscence. Passé ce terme, Pierre Mauclerc devait encourir toutes les peines portées par la jurisprudence des canons contre les contumaces et les indociles. Après bien des pourparlers et des lenteurs, le duc, sous l'impression de la crainte que lui inspiraient les révoltes de ses vassaux, fit cesser la persécution qui durait depuis trois ans. Les annales de Bretagne ne le nomment que le nouveau Décius, le second Dacien (1946).

Quoique sa réconciliation avec l'Eglise ne fût pas sincère, le Pape crut devoir le ménager, et lui déféra même le commandement de la croisade que l'on prêchait depuis l'année 1235. En 1239, des forces considérables étaient déjà réunies contre les Sarrasins : toutefois ce projet n'eut pas de suite. Mais les évêques bretons n'eurent qu'à s'applaudir de la sagesse de Grégoire IX dans cette affaire, puisqu'elle eut pour résultat, sinon de changer les dispositions de Pierre Mauclerc, du moins, de l'empêcher de nuire à l'Eglise.

XI. L'Espagne avait alors le même bonheur que la France ; elle comptait un grand nombre de saints prélats, et voyait un saint roi, Ferdinand III, porter les deux couronnes de Léon et de Castille. C'était l'époque des grandes conquêtes des Chrétiens sur les Maures, qui, en peu d'années, perdirent un nombre immense de villes.

Grégoire IX secondait de tout son pouvoir toutes les expéditions des souverains espagnols. Dès l'an 1229, il avait envoyé le cardinal Jean d'Abbeville, évêque de Sabine, prêcher la croisade. Les heureux succès des armes chrétiennes le comblèrent de joie : il écrivit aux croisés du royaume de Léon, les exhortant à étendre et à conserver leurs conquêtes, et leur promettant les plus grandes indulgences. Il donna commission à l'archevêque de Compostelle d'établir des chanoines et d'ordonner des évêques dans les deux anciennes cités de Mérida et de Badajoz, récemment arrachées aux infidèles ; mais, à l'avenir, l'élection de ces évêques devait appartenir au chapitre, suivant le droit commun (1947). Le soin de rétablir les siéges épiscopaux dans les autres villes qui avaient encore assez d'importance fut confié à l'archevêque de Tolède. Gégoire IX exhorta de plus tous les Chrétiens d'Espagne à contribuer à la guerre sainte soit de leurs personnes, soit de leurs biens, leur promettant les mêmes indulgences que pour le voyage de Palestine. En même temps, à la prière de Ferdinand, il donna l'ordre à l'archevêque de Tolède, ainsi qu'aux évêques de Burgos et d'Osma de payer, pendant trois ans, un subside de mille pièces d'or sur les revenus des monastères et des églises pour les frais de cette guerre (1948). Les mêmes engagements furent donnés par le Pontife à Jayme ou Jacques I[er], roi d'Aragon, qui faisait aussi d'importantes conquêtes sur les musulmans, et déployait un grand zèle contre les ennemis de la croix. Grégoire étendait sa sollicitude pastorale jusque sur les mahométans, pour leur faire ouvrir les yeux à la lumière de la vérité. C'est dans ce but qu'il envoya, en 1233, des religieux de Saint-François avec des lettres adressées au sultan de Damas, au calife de Bagdad et aux princes musulmans d'Afrique. Comme les sectateurs de Mahomet reconnaissent la divinité des saintes Ecritures, le Pape s'appuie sur elles pour faire voir comment Dieu a graduellement développé la religion véritable par les patriarches, par les prophètes et par les apôtres, comme par trois luminaires qui nous révèlent un Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, avec l'Incarnation du Fils, ses miracles sans nombre, sa mort pour le salut du monde, sa résurrection et son ascension glorieuse, pour revenir un jour du Ciel juger les vivants et les morts. Les apôtres, ce troisième luminaire, qu'il a établis pour continuer l'œuvre de la rédemption humaine, ont fait, par le pouvoir qu'il leur en a donné, des miracles non moins éclatants que lui ; et chaque jour, tant par leur saintes reliques que par ceux qui imitent leur foi et leurs œuvres, l'Eglise catholique, notre mère, est glorifiée de miracles semblables, lorsque les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les énergumènes délivrés, et les morts rappelés à la vie, ce qui n'est arrivé et n'arrivera dans aucune autre religion.

Le Pape est le serviteur des serviteurs de Celui qui ne veut que personne périsse : il a pour les princes auxquels il écrit la charité de l'Apôtre des nations, qui se faisait tout à tous pour gagner toutes les âmes au Seigneur. D'ailleurs les nations *doivent* entrer dans l'Eglise avant la *conversion finale* des Juifs ; il leur envoie donc ses lettres, et ses ministres pour leur annoncer Jésus-Christ vrai Dieu et Fils du vrai Dieu. Peut-être que le Tout-Puissant fera luire dans leurs cœurs cette lumière qu'il fit luire autrefois dans le cœur des Mages, lumière qu'ont repoussée les Juifs, mais qu'a reçue par la prédication de saint Paul le peuple qui marchait dans les ténèbres. Nous prenons donc à témoin toute la cour céleste, et le Ciel et la terre, car si, ce qu'à Dieu ne plaise ! vous négligez de recevoir et de garder une croyance continuellement confirmée par tant de preuves, de témoignages, de signes et de miracles, vous n'aurez aucune excuse devant Celui qui viendra avec une grande puissance et une grande majesté purifier le monde par le feu.

Du reste, ce que le Pape désire, ce n'est pas ce qui est à eux, mais eux-mêmes, mais leurs âmes. Il les exhorte donc, eux qui sont élevés au-dessus du peuple, non moins par l'intelligence que par la puissance, de lui donner l'exemple, et de marcher à sa tête

(1946) *Chron. Turon.*, Martène, liv. XXXI.
(1947) Raynald, ann. 1230, n. 34 et 35.
(1948) Apud Raynald, ann. 1234, n. 50.

dans la voie de la vérité, comme ont fait plusieurs chefs de nations, qui, devenus pour leurs sujets une cause de salut, ont mérité, sans perdre la gloire temporelle, de recevoir encore le royaume qui ne finit jamais. Enfin, il les prie d'accueillir et d'écouter favorablement les religieux qu'il leur envoie. Nous ne savons pas quel fut l'effet de ces lettres : l'histoire nous apprend seulement qu'à cette époque les Chrétiens se multipliaient en Afrique, en sorte que Grégoire leur envoya un évêque qu'il avait sacré lui-même, comme le témoigne sa bulle du 12 juin 1237 (1949).

XII. L'intérêt poussait les Grecs, dépouillés de la plus grande partie de leur empire, à se rapprocher de l'Eglise romaine. De concert avec l'empereur Jean Vatace, qui résidait à Nicée, le patriarche Germain écrivit donc, en 1232, deux lettres, l'une au Souverain Pontife, où il reconnaît sa primauté, mais où, en même temps, il accuse la cour papale de tyrannie, d'exactions, de cupidité; et l'autre adressée aux cardinaux, dans laquelle il formule les mêmes griefs. C'est du moins ce que lui fait dire Mathieu Pâris, ou plutôt ses éditeurs protestants; car plusieurs de ces accusations injurieuses ne se trouvent point dans les lettres du patriarche conservées dans les archives de l'Eglise romaine (1950).

Voici ce que répond Grégoire à ces deux lettres, à la date du 26 juillet 1232 : « Ayant reçu avec la bienveillance qui convient les lettres de votre fraternité, que nous a présentées votre ambassadeur, à nous et à nos frères les cardinaux, et en ayant bien compris la teneur, nous avons résolu de vous envoyer des hommes d'une religion et d'une science éprouvées, pour vous porter des paroles de vie, et vous faire connaître plus pleinement notre volonté et celle de nos frères. En attendant, nous répondrons quelques mots à ce que vous avez écrit.

« Encore que le Christ, comme vous le rappelez, soit le premier et le principal fondement de la foi, hors duquel on ne peut en poser d'autre, ce que nous confessons, toutefois nous lisons que les apôtres et les prophètes en sont les fondements secondaires, et que les citoyens de la céleste Jésusalem ont été édifiés sur les fondements des apôtres et des prophètes. Ce n'est pas sans cause, mais par une prérogative spéciale, que le premier et le principal d'entre eux, le bienheureux Pierre, a mérité d'entendre le Seigneur lui dire : *Tu t'appelleras Céphas, ce qui veut dire Pierre*; afin que, comme la plénitude des sens réside dans la tête, et que de là elle se partage dans chacun des membres, de même les trois ordres de l'Eglise, les prélats, les continents et les gens mariés, reçoivent les remèdes du salut de Pierre, sur qui le Seigneur a bâti son Eglise.

« Quant à la répréhension faite à saint Pierre par Paul, le Pape fait voir qu'elle ne regardait nullement la doctrine sur laquelle ils étaient tous deux d'accord, mais l'opportunité d'une condescendance temporaire, pour gagner plus facilement les Juifs et les gentils; sur quoi il suppose, comme autrefois saint Jérôme, qu'ils agissaient encore de concert. Quoique Pierre eût la sollicitude spéciale des Juifs, et Paul celle des gentils, toutefois, en diverses langues, ils ont prêché l'un et l'autre le même Seigneur, la même foi, le même baptême, et dans le même esprit. Paul était compris dans cette parole du Seigneur, disant généralement à Pierre et aux autres apôtres : *Ceux dont vous remettrez les péchés, ils leur seront remis : ceux dont vous les retiendrez, ils leur seront retenus.* Il exerçait avec Pierre le mystère de la dignité en vertu de ces paroles du même Seigneur à Pierre en particulier : *Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux.* Il reconnaissait dans Pierre l'office de l'autorité; c'est pour cela qu'il vint le voir à Jérusalem, comme le primat et la source de la prédication évangélique, et que, plus tard, d'après une révélation, il conféra et avec les autres, de l'Evangile qu'il prêchait, afin de ne pas courir en vain. Ce qui est confirmé encore par la parole du Seigneur, quand il dit à Pierre seul de pardonner jusqu'à septante fois sept fois à son frère qui pèche contre lui; quand il lui confie, à lui seul, ses brebis sans distinction. La vertu des miracles était si grande en Pierre, qu'on apportait les malades dans les rues, afin que son ombre les guérît en passant. Son autorité paraît encore en ce que le Seigneur lui dit, à lui seul : *Conduis la barque dans la haute mer*, et qu'il ajoute, au pluriel : *Jetez les filets pour la capture.* Pierre, à cause de l'excellence de la foi avec laquelle il reconnut dans le même Christ deux natures et dit : *Tu es le Christ, Fils du Dieu vivant*, Pierre a donc reçu seul, sur la terre, les clefs du royaume céleste. Or, il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un baptême, qu'un principe, qu'un corps de l'Eglise militante. Un corps à plusieurs têtes serait un monstre; un corps sans tête serait acéphale. Donc le Seigneur, par les promesses qu'il leur a faites, montre évidemment que Pierre est le chef ou la tête de l'Eglise, qu'il est le successeur ou le remplaçant du Christ pour le gouvernement de l'Eglise universelle que, de concert avec Paul et les autres, il a rassemblée d'entre les nations, Grecs, Latins et Barbares.

« Or, prévoyant que l'Eglise de Dieu serait foulée par les tyrans, déchirée par les hérétiques, divisée par les schismatiques, le Seigneur a dit : *J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne défaille point. Lors donc que tu seras converti, affermis tes frères.* D'où il résulte évidemment que toute question de la foi doit être déférée au Siége de Pierre. Mais nous le disons avec douleur, pour nous servir des paroles de votre lettre, la robe sans couture du vrai Joseph a souffert une déchi-

(1949) Raynald, ann. 1237, n. 28.

(1950) *Ibid.*, ann. 1232, n. 46.

rure, non par les mains brutales des soldats, mais par les sentiments présomptueux de personnes attachées au service de l'Eglise; mais il faut voir qui l'a ainsi déchirée. Aussitôt que l'Eglise des Grecs s'est retirée de la Chaire romaine, elle a perdu le privilége de la liberté ecclésiastique; de libre qu'elle était, elle est devenue l'esclave de la puissance séculière, afin que, par un juste jugement de Dieu, elle, qui n'a pas voulu reconnaître la primauté divine dans Pierre, endurât la domination séculière malgré elle. Dans cet état, méprisant ce qui n'est pas à dédaigner, continuant à déchoir, professant une foi informe, s'attiédissant dans la charité fraternelle, elle s'émancipe toujours plus librement dans le champ d'une licence effrénée, mêlant ce qui est licite à ce qui ne l'est pas, afin de n'être reprise par personne. Se séparant du temple de Pierre, elle est devenue ce parvis extérieur que le Seigneur rejette, et qu'il défend à son disciple, dans l'Apocalypse, de mesurer avec sa règle, parce qu'il est livré aux nations : ce qui se voit déjà évidemment consommé. Samarie en était la figure, lorsque, s'éloignant du temple de Dieu, du peuple de Juda, de la confession de la vraie foi, et devenue idolâtre quoique Elie et Elisée resplendissent au milieu d'elle comme de grands luminaires dans un lieu ténébreux, elle a été ravagée par des guerres continuelles, accablée sous le poids de ses crimes, livrée aux nations, et jetée dehors, en punition de la fornication et de l'idolâtrie par lesquelles elle s'est séparée du Seigneur. »

Le patriarche avait remarqué dans sa lettre que Pierre avait failli trois fois. Le Pape fait observer que c'était pour qu'il apprît le mystère de sa charge. « Comme, d'après ces paroles que le Seigneur lui dit trois fois, *Pais mes brebis* (et non *paissez*), il devait être le supérieur de tous, il était bon qu'il sût par expérience dans quel esprit de douceur, à l'exemple du Bon Pasteur dont il tient la place, il doit corriger les excès de ceux qui reviennent à l'unité de l'Eglise. Si donc vous revenez avec un cœur sincère, nous n'avons pour vous que des entrailles de miséricorde. Vous nous invitez à prendre pour règle l'Ecriture et les Pères. Regardez vous-même dans ce mémoire avec des yeux non prévenus, et vous trouverez que l'Eglise romaine, la tête et la maîtresse des autres Eglises, n'a rien ordonné qui, eu égard à la diversité des temps et des circonstances, ne s'y accorde dans l'unité de la foi et de l'esprit. Vous trouverez que le Pontife romain se fait tout à tous pour sauver tout le monde; qu'appelé, non pour un lucre sordide, ni par sa volonté propre, mais par ses frères divinement inspirés, il devient aussitôt le serviteur des serviteurs de Dieu; que pour ses frères et ses coévêques, ainsi que pour les peuples qui leur sont soumis, il s'oppose comme un boulevard contre les hérétiques, les schismatiques et les tyrans, pour la défense de la liberté ecclésiastique; et quoiqu'il y en ait encore quelques-uns qui l'attaquent en cachette, publiquement, toutefois, l'Eglise romaine respire aujourd'hui des assauts de tout le monde. Mais si l'Eglise des Grecs, pour me servir de vos expressions, voulait supporter avec patience des paroles piquantes, outre les périls pour les âmes que son schisme a produits et produit encore, ses calamités auraient dû lui ouvrir l'intelligence; car, entre les mains des Grecs, l'ordre ecclésiastique est déchiré et confondu entre les diverses nations de l'Orient, la liberté de l'Eglise opprimée, la dignité sacerdotale foulée aux pieds, sans qu'il y ait aucun de ses amis pour la consoler, parce que, comme des hommes qui n'ont point de chef, ils ont dédaigné de revenir au chef de l'Eglise. » Le Pape finit par exhorter paternellement le patriarche à revenir, comme l'enfant prodigue, au sein de l'Eglise sa mère, sûr d'y être reçu avec joie et tendresse (1951).

En exécution de sa promesse, le Pape députa, l'année suivante, vers le patriarche deux Frères Mineurs et deux Frères Prêcheurs, qui furent accueillis par Jean Vatace et le clergé grec avec beaucoup de distinction et de politesse. Mais tous leurs efforts, toute leur sagesse et toute leur science échouèrent devant la mauvaise foi des schismatiques, qui entassèrent délais sur délais, chicanes sur chicanes, et renvoyèrent les nonces sans aucune solution, après les avoir retenus depuis le 15 janvier jusqu'au 13 mai 1234.

XIII. En 1237, Grégoire IX reçut de l'Orient des nouvelles plus consolantes. Le prieur des Dominicains de la Terre Sainte lui apprit le retour à la foi catholique du patriarche des jacobites, de celui des nestoriens, de plusieurs prélats de ces deux communions, ainsi que de la nation maronite. « Toutes ces nations, ajoute le pieux religieux, acquiescent à la doctrine de la Trinité et à nos prédications : les Grecs seuls persévèrent dans leur malice, et s'opposent partout à l'Eglise romaine en cachette et à découvert. Ils blasphèment tous nos sacrements, et traitent de mauvaise et d'hérétique toute communion différente de la leur. »

C'est qu'alors ces Grecs méprisables voyaient leur puissance se relever, et l'empire latin de Constantinople pencher vers sa ruine; et leur présomption allait toujours croissant. Ligué avec Asan, roi des Bulgares, Vatace attaquait avec acharnement l'octogénaire Jean de Brienne, dénué de tout secours, qui cependant faisait face à ses ennemis. Mais l'empire latin était épuisé par ses victoires mêmes. Dans cette extrémité, l'empereur de Constantinople implora le secours de l'Occident. Le jeune Baudoin II, qu'il envoya dans ce but dans les différentes cours, trouva l'accueil le plus favorable auprès de Grégoire IX, de saint Louis de France et de Henri III d'Angleterre. Chose assez significative : non-seulement l'empereur d'Allemagne ne prêta pas son concours, mais en-

(1951) Apud Raynald, 1232, n. 5; Matth. Paris. 1237.

core il empêcha que les troupes envoyées par les puissances occidentales ne parvinssent à Constantinople.

Rohrbacher fait à ce sujet cette remarque : « L'histoire peut et doit dire que, si le royaume de Jérusalem et l'empire de Constantinople ont été conquis par la pieuse valeur des guerriers français, ils ont été perdus par la politique plus musulmane que chrétienne des empereurs allemands. Elle peut et doit ajouter que, sans les Papes, les empereurs allemands eussent perdu de même et l'Europe et l'humanité entière (1951*). » Ajoutons, à notre tour, pour être justes, que nos *guerriers français* par leur indiscipline n'ont pas moins nui à la cause du Christ que les Allemands.

Frédéric II n'agissait pas mieux envers le Pape qu'envers le reste de la chrétienté. Il cherche à s'emparer, par l'un de ses nombreux enfants illégitimes, de la Sardaigne, sur laquelle le Saint-Siége avait des droits anciens et incontestables ; il donne une de ses filles naturelles en mariage à l'empereur grec Vatace, et une autre à son vicaire en Italie, le fameux Ezzelin de Romano, que l'histoire a justement surnommé le Féroce ; enfin, il désigne un autre de ses bâtards, Mainfroi, pour roi de Sicile ; et tout cela, malgré l'engagement qu'il avait pris, dans une lettre au Pape Honorius III, en date du 12 juillet 1213, d'aider le Pontife romain à récupérer et à conserver le royaume de Sicile, la Corse et la Sardaigne, ainsi que tous les droits et domaines qui lui appartenaient (1952).

Que faisait alors la Papauté en Italie ? Elle envoyait dans toutes les villes ses armées pacifiques de Franciscains, de Dominicains, d'Augustins, qui, armés d'une croix et d'une branche d'olivier vont partout prêcher la paix (1952*). Un historien protestant remarque qu'un grand nombre de villes confièrent, par un libre choix, des fonctions publiques à des religieux mendiants ; aussi, dans le XIIIe siècle, ces moines sont-ils les plus habiles et les plus heureux pacificateurs d'hostilités sans nombre, surtout en Lombardie (1953). En 1225, un ermite de Saint-Augustin accorde un grave différend entre Cervia et Ravenne ; en 1233, un Frère Mineur réconcilie le peuple et la noblesse de Plaisance ; la même année, un Franciscain est à la tête des affaires à Parme ; cinq ans plus tard, un Frère Prêcheur accommode le différend entre Pise et les Visconti ; Frère Léon parut avec plus de succès encore à Plaisance, Frère Gérard à Parme, mais par-dessus tous le célèbre Dominicain Jean de Vicence, le pacificateur de la Lombardie et de la Vénétie, et le grand Antoine de Padoue, que Grégoire IX, son ami, eut la joie d'inscrire sur le Catalogue des saints. Ajoutons que ce fut encore ce Pontife qui rendit les mêmes honneurs à son autre ami, saint Dominique.

XIV. Quand l'Italie fut délivrée de ses dissensions intestines, le Pape vint à Spolète, en 1234, tenir, au sujet de la croisade, une assemblée à laquelle assista Frédéric, ainsi que les patriarches latins de Constantinople, d'Antioche et de Jérusalem, avec un grand nombre d'archevêques, d'évêques et d'abbés. Là Grégoire donna des ordres pour la prédication de la guerre sainte, et commença par la prêcher lui-même, sur la grande place de la ville, en présence de tout le peuple. Son sermon fut si touchant, qu'une multitude d'hommes, fondant en larmes, vinrent aussitôt recevoir la croix de sa main. Puis le Pontife écrivit dans ce but aux princes, aux prélats et à tous les fidèles (1953*).

Cependant les Romains, qui ne comprenaient leurs intérêts guère mieux alors qu'aujourd'hui, s'étaient révoltés contre le Pape, et l'avaient chassé de Rome. Alors, comme de nos jours aussi, une magnifique unanimité se manifesta parmi l'épiscopat catholique, et des sommes considérables arrivèrent à Grégoire de toutes parts pour l'aider à maintenir contre des sujets rebelles la liberté et l'indépendance temporelles de l'Eglise romaine, si nécessaires au gouvernement spirituel de l'univers. Heureusement le Pontife put se passer de ces subsides, et les fit remettre intégralement à ceux qui les avaient envoyés. En effet, quand ils lui parvinrent, les Romains, comprimés par les armes de Frédéric II, avaient déjà fait leur soumission.

Frédéric rendait au Saint-Père un service intéressé : son fils aîné s'était révolté contre lui ; voilà pourquoi il avait besoin de l'appui du Pape. A sa prière, Grégoire écrivit à tous les évêques et princes d'Allemagne, leur défendant de donner ni secours ni conseils au rebelle, et déclarant nuls tous les serments qu'on lui avait faits. Ainsi la révolte fut comprimée sans effusion de sang.

XIV. La croisade était le but constant sur lequel se concentraient toutes les pensées de Grégoire IX. Pour y parvenir, nous le voyons travailler avec un zèle infatigable à terminer les querelles qui divisaient entre eux les princes chrétiens de la Palestine, et en même temps à faire partager ses vues aux souverains de l'Europe.

Le plus difficile était de gagner Frédéric à cette sainte cause. En l'année 1236, le Pape lui fit des plaintes sur l'oppression des Eglises de Sicile. « Dans ce royaume, dit-il, elles sont privées de leur liberté par vos officiers, et dépouillées de leurs biens ; leurs pasteurs et leurs ministres sont bannis, emprisonnés, chargés de tailles et traduits devant les tribunaux séculiers. Quand elles perdent leurs prélats, on ne leur permet pas d'en élire d'autres : on leur impose des intrus, con-

(1951*) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XVIII, p. 235, 3e éd.

(1952) Luning., *Spiciléq.*, part. XV, document. 79 ; Ried., cod. I, doc. 33. — Baron. *de monarch. Sicil.*, 329 ; — Raumer, tom. III, p. 157 et 158.

(1952*) Ghirard, lib. I, p. 156 ; — John de Musses, an. 1233.

(1953) Muratori, *Antiq. Ital.*, tom. V, p. 392.

(1953*) Apud Raynald, ann. 1238.

trairement aux canons... » L'empereur répondit en rejetant en partie la faute sur ses officiers. Quant aux élections des évêques, il prétendit ne faire que conserver le droit (le droit!) de ses prédécesseurs (1954). Enfin, à mesure que ses affaires allaient mieux, il adressait au Pontife des réponses plus aigres et plus offensantes (1954*).

Le Pape le ménageait néanmoins dans l'intérêt de la croisade, et le détournait de tout son pouvoir en Lombardie. « Nous prions votre excellence, lui dit-il dans sa lettre du 20 mars 1236, de considérer que nous avons entrepris l'affaire de la Terre Sainte à votre poursuite, et par le conseil de trois patriarches et de tous les prélats qui étaient auprès de nous: que cette affaire vous regarde particulièrement après le Saint-Siége, et que nous avons réglé que, par tout le monde, on obligerait ceux qui sont en différend de s'accorder, ou du moins à conclure des trêves. Quelques princes y ont déjà été contraints, et quelques rois, ainsi que plusieurs seigneurs, se sont croisés. C'est pourquoi nous vous prions instamment d'envoyer sans délai Herman, maître de l'ordre Teutonique, avec plein pouvoir de compromettre entre nos mains, purement et simplement sur vos différends avec les Lombards, qui, de leur côté, s'en sont remis à nous. Car vous devez savoir que, si vous entrepreniez de marcher contre eux, principalement en ce temps-ci, vous causeriez un grand scandale, et donneriez occasion à plusieurs de croire que l'Eglise les aurait trompés : ce qu'elle ne devrait pas souffrir, d'autant plus que, dans une affaire qui intéresse à un si haut point la gloire du Rédempteur, nous ne devons pas faire acception des personnes, ni rien permettre qui puisse en retarder le succès. Prenez garde que ceux qui donnent à votre excellence des conseils tout opposés ne vous jettent dans des difficultés inextricables, pour mieux assurer leurs propres intérêts (1955). »

Que répondit l'empereur? Il déclara qu'il ne pouvait souffrir plus longtemps l'insolence des Lombards, et pria le Pape de lui procurer une paix honorable avec eux, ou de l'aider à les soumettre. Quant à la croisade, sa réponse est encore plus curieuse : « *L'Italie*, dit-il, *est mon héritage* (1955*), tout le monde le sait : ce serait une ambition déraisonnable d'abandonder ce qui est à moi pour faire des conquêtes sur les étrangers. Je suis chrétien, et, quoique serviteur indigne du Christ, revêtu de la croix pour faire la guerre à ses ennemis. Or l'Italie est pleine d'hérétiques, principalement Milan; et les laisser impunis pour passer contre les Sarrasins, ce serait laisser le fer dans la plaie, et y appliquer des remèdes superficiels. De plus, je ne puis faire la guerre sans avoir quantité de troupes et faire de grandes dépenses; et c'est à quoi je destine les richesses et les forces de l'Italie (1956). »

Mais voici une autre lettre qui met encore mieux en relief l'ambition de Frédéric; elle est adressée aux princes d'Allemagne: « Comme les peuples vivent en paix dans notre royaume de Jérusalem, qui appartient à notre cher fils Conradin, par la succession de sa mère; dans la Sicile, qui est notre héritage maternel, et dans l'Allemagne, nous prétendons ramener l'Italie à son devoir, et *à l'unité de l'empire*, et, pour y réussir, il nous reste peu de chose à faire... Nous avons donc résolu d'entrer cet été en Lombardie avec les princes de l'empire, pour en extirper l'hérésie, *y rétablir les droits de l'empire*, y remettre la paix, et rendre la justice à tout le monde (1957). »

Pour faire servir à ses desseins l'autorité de l'Eglise, l'empereur pria le Pontife d'envoyer un légat en Lombardie. Grégoire y envoya l'évêque de Palestrine, Jacques de Pecoraria, homme recommandable par ses vertus autant que par ses talents.

Mais à peine eut-il mis le pied en Italie, Frédéric, au lieu de travailler à la pacification qu'il avait feint de désirer, débuta par la guerre. Il trouva mauvais que le légat eût réconcilié entre eux les habitants de Plaisance; puis, n'ayant pu l'attirer à son parti, il l'accabla d'outrages et de menaces. De plus il écrivit au Pape pour se plaindre du légat et du Pape lui-même, qu'il accusait de favoriser les Milanais (1958).

Un fait encore plus étrange nous dévoile ce que Frédéric cachait dans le fond de son âme. Un neveu du roi musulman de Tunis quitta son pays et sa famille pour venir à Rome recevoir le baptême. Frédéric le fit arrêter en chemin et détenir en prison, sous le prétexte impie que le jeune homme avait été séduit, et qu'il n'avait pas *la permission* de son oncle. Pour obtenir sa délivrance, le Pape avertit d'abord les officiers qui le détenaient que, trois fois par an, l'Eglise anathématisait solennellement tous ceux qui arrêtaient les personnes venant au Siége apostolique; puis il prie l'empereur de rendre le captif à la liberté. Toutes ces démarches ayant été inutiles, il écrivit à Frédéric, le 23 octobre 1236, une lettre détaillée, dont voici la substance :

« Obligé, à l'imitation du Sauveur, de procurer la paix, nous avons envoyé en Lombardie un légat pour réconcilier les peuples de cette province avec vous et entre eux-mêmes. Et le dessein que vous aviez d'y venir, bien loin de nous détourner d'une si sainte et si salutaire entreprise, nous y excitait, au contraire, puisque vous n'y veniez, disiez-vous hautement, que pour l'extirpation de l'hérésie et le rétablissement de la

(1954) *Voy.* notre article : HISTORIQUE DE L'ÉLECTION DES ÉVÊQUES.

(1954*) Raynald, an. 1236, n. 14-17.

(1955) *Ibid.*, n. 2.

(1955*) Du même droit que les *unitaires* italiens prétendent que Rome leur appartient.

(1956) Raynald, ann. 1236, n. 3.

(1957) *Ibid.*, n. 4.

(1958) *Ibid.*, n. 8.

paix, ajoutant que vous ne prétendiez rien faire que par notre conseil. Or, nous avons envoyé pour cette légation un homme qui devait être d'autant moins suspect, qu'il a tout quitté pour s'élever à la perfection de l'amour divin ; et sa patrie ni sa famille ne doivent point vous donner d'ombrage, puisqu'il y a renoncé en embrassant la vie religieuse. Vous dites qu'il vous est devenu suspect dès le début de sa légation ; mais votre propre ambassadeur, le maître de l'ordre Teutonique, vous contredit, et lui rend publiquement témoignage qu'il n'a rien fait pour être suspect à votre altesse impériale; qu'il mérite, au contraire, des éloges pour son impartiale justice. Conclure de là que nous machinons quelque mauvaise entreprise, c'est un paralogisme dont la fausseté frappe les yeux des ignorants mêmes, et qui ne fait guère d'honneur à qui l'emploie. Car il est évident que c'est un bien public qu'un légat soit venu pour rétablir la paix entre vous et les Lombards, et nous ne croyons pas qu'on puisse lui faire un crime de ce que sa présence a calmé à Plaisance des guerres intestines, et que, par là, d'autres villes désolées par la guerre sont revenues aux douceurs de la paix. Au contraire, on vous blâme justement de ce que vous dédaignez, ou plutôt de ce que vous ne souffrez pas que la paix de l'empire se rétablisse par la médiation de l'Eglise ou de son légat. On dira peut-être même que vous tenez cet évêque pour suspect parce que vous ne l'avez point trouvé favorable à d'injustes prétentions; car jamais bon prince ne poursuit son droit aux dépens d'autrui, surtout d'une personne craignant Dieu et d'un évêque. Cependant, pour ne pas vous laisser une ombre de plainte contre le Saint-Siége, si vous avez quelque reproche contre ledit légat, nous sommes prêt à vous en faire justice... »

Après avoir confondu l'empereur sur sa manière d'agir à l'égard des Eglises de Sicile, et réfuté péremptoirement sa prétendue justification, Grégoire continue : « Quant à l'emprisonnement du neveu du roi de Tunis, si vous regardiez attentivement, vous verriez combien vous vous êtes rendu coupable envers le droit de la religion. C'est indignement qu'on appelle séduite une personne qui est appelée à la connaissance de la vraie foi, à la persuasion de quelqu'un, ou plutôt par l'inspiration de Dieu. Il y a plus : comme vous demandez des preuves qu'il venait à nous pour recevoir le baptême, sans que ledit roi en fût offensé, et sans qu'il eût été lui-même circonvenu, il y a évidemment lieu de conclure, et plût à Dieu qu'on ne le dît pas publiquement! que vous traitez de séducteurs les apôtres et les disciples de la vérité, non sans une injure manifeste envers le Maître, eux qui ont invité et qui invitent encore, par leurs salutaires avertissements, les ennemis de la Croix de Jésus-Christ à reconnaître la lumière éternelle. Vous insinuez par là qu'on ne doit pas obéir à Dieu contre l'homme, puisque vous prétendez que le neveu devait avoir la permission du roi ; cependant, il ne vous est pas permis d'ignorer que la faveur du baptême va jusqu'à délivrer les esclaves de la servitude de leurs maîtres, s'ils veulent les empêcher de se convertir. Puisse la loi du Seigneur, qui convertit les âmes, séduire si bien les infidèles, qu'elle les arrache à la dure servitude de Pharaon, et les ramène à la connaissance de la vraie foi! Puissent tous les infidèles offenser ainsi leurs supérieurs, et, par cette salutaire contumace, encourir le ressentiment de leurs princes, pour obéir au héraut du Seigneur, quand ils sont appelés à entendre la parole céleste!»

Quant aux prétentions de l'empereur sur l'Italie, voici ce que dit Grégoire : « Il est manifeste que Constantin, dont la domination s'étendait par tout le monde, a donné au Pontife romain, du consentement du Sénat et de tout le peuple de l'empire, les ornements impériaux, la ville et le duché de Rome, ***que vous voulez révolter contre nous par l'argent que vous répandez*** (1959), et que, laissant l'Italie à la disposition du Siége apostolique, il se choisit en Grèce une nouvelle résidence. D'où le Saint-Siége ensuite a transféré l'empire aux Germains en la personne de Charlemagne, sans diminuer en rien la substance de sa juridiction et de sa supériorité sur les empereurs, à qui l'Eglise donne le glaive dans leur couronnement. Par où vous êtes convaincu de déroger aux droits du Saint-Siége, à votre foi et à votre honneur, en méconnaissant celui qui vous a fait ce que vous êtes...

« Quelque graves que soient les choses qui précèdent, elles nous paraissent toutefois médiocres, en comparaison de l'injure que vous faites au Créateur, lorsque les populations étant accourues de toutes parts, vous défendez de leur prêcher la croisade, vous empêchez le recouvrement de la Terre-Sainte, vous interdisez à vos sujets d'y concourir, et cela contrairement au conseil que vous nous avez donné vous-même. » Grégoire finit par exhorter Frédéric à réparer ses torts, afin que l'Eglise n'ait pas lieu de se repentir de l'avoir élevé si haut, mais, au contraire, de s'en réjouir dans le Seigneur (1960).

XV. Malgré cette paternelle admonition, suivie de plusieurs autres, l'empereur suivit la même ligne de conduite envers la Lombardie, les Eglises de Sicile et la chrétienté. Grégoire IX, alors âgé de près de cent ans, crut enfin devoir déployer toute la vigueur apostolique pour prévenir l'asservissement de l'Eglise et des peuples chrétiens. Il commença par charger les évêques de Wurtzbourg, de Worms, de Verceil et de Parme de lui faire des remontrances sur quatorze articles mentionnés dans la lettre qu'ils écrivirent au Pape, avec les réponses de l'empereur (1961),

(1959) Ne dirait-on pas que c'est l'histoire de nos jours, écrite six cents ans à l'avance?

(1960) Raynald, 1236, n. 8, 25.

(1961) Nous regrettons de ne pouvoir citer cette pièce, vu sa longueur : elle est intéressante et instructive à plus d'un titre. On la trouve dans Matthieu Paris, à l'année 1239.

réponses évasives et pleines de fourberie.

Celui-ci pressentait l'orage qui le menaçait, car, le 10 mars 1239, il écrivait aux cardinaux : « Puisque le Christ, qui est le Chef de l'Eglise, et qui a fondé son Eglise sur Pierre, vous a établis les successeurs des apôtres, pour assister Pierre en toutes choses, et que celui qui occupe son siége vous admet à tous ses conseils, il est étonnant que celui-ci veuille s'emporter jusqu'à tirer le glaive spirituel contre l'empereur romain et *le protecteur de l'Eglise* (1962), en faveur des Lombards rebelles, quoique les torts qu'il prétend avoir été faits aux églises soient déjà réparés, ou le doivent être incessamment par nos ordres. Nous ne pourrions souffrir une telle injure sans employer la vengeance dont les empereurs ont accoutumé d'user, et l'employer, non contre lui seul (il n'en vaudrait pas la peine), mais contre tous ceux qui voudraient prendre son parti. C'est pourquoi nous vous prions affectueusement de retenir ces mouvements du Pape, qui viennent plus de passion que de justice, comme tout le monde le reconnaît, pour prévenir les scandales qui en seraient la suite (1963). »

Une pareille lettre se passe de commentaires. Dix jours après, l'empereur était à Padoue, assis sur un trône élevé, d'où il contemplait un magnifique tournoi célébré en son honneur. Il se montrait gracieux et affable envers tout le monde : la joie et l'enthousiasme éclataient parmi la foule. Seulement, quelques patriotes lombards se disaient tout bas l'un à l'autre : Le tyran est ivre de prospérité, mais ce jour même sera pour lui un jour de deuil, car aujourd'hui le saint Pape l'excommunie à Rome, et le livre à Satan. Ce bruit circula bientôt dans toute la population, et répandit une ombre funèbre sur les splendeurs de la fête.

En effet, assuré de l'assistance de Venise, de Gênes et de la Lombardie, Grégoire fulminait l'excommunication, à Rome, ce jour même, qui était le dimanche des Rameaux, et la renouvelait le Jeudi-Saint suivant. La sentence était conçue en ces termes : « Par l'autorité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, des saints apôtres Pierre et Paul, et de la nôtre, nous excommunions et anathématisons Frédéric, soi-disant empereur, pour avoir excité la sédition à Rome contre l'Eglise romaine, à dessein de nous en chasser, nous et nos frères, contrairement aux pérogatives d'honneur et de dignité qui appartiennent au Saint-Siége, contrairement à la dignité ecclésiastique et au serment qu'il a fait à l'Eglise. Nous l'excommunions et l'anathématisons, pour avoir empêché, par quelques-uns des siens, l'évêque de Palestrine, légat du Saint-Siége, de procéder dans sa légation contre les Albigeois. Nous l'excommunions et l'anathématisons, parce qu'il ne permet pas de remplir les siéges de quelques églises cathédrales et autres, vacantes dans le royaume de Sicile : ce qui met en danger la liberté de l'Eglise et même la foi, attendu qu'il n'y a personne qui annonce, dans ces Eglises la parole de Dieu, et qui gouverne les âmes. Les évêchés vacants sont au nombre de vingt, avec deux monastères. Nous l'excommunions et l'anathématisons, parce que, dans le même royaume, les clercs sont pris, emprisonnés, proscrits et mis à mort. On y profane et détruit les églises consacrées à Dieu : Frédéric ne permet point de rétablir celle de Sore. Nous l'excommunions et l'anathématisons, parce qu'il retient le neveu du roi de Tunis, qui venait à l'Eglise romaine pour recevoir le baptême; parce qu'il a pris et retient en prison Pierre Sarrasin, noble citoyen romain, qui venait à Rome de la part du roi d'Angleterre. Nous l'excommunions et l'anathématisons, parce qu'il a aussi envahi plusieurs terres de l'Eglise, entre autres la Sardaigne. Nous l'excommunions et l'anathématisons, parce qu'il a aussi envahi et ravagé les terres de quelques nobles du royaume de Sicile, que l'Eglise tenait en sa main. Nous l'excommunions et l'anathématisons, parce qu'il a dépouillé de leurs biens plusieurs églises cathédrales et monastères, principalement par d'injustes impositions. Nous l'excommunions et l'anathématisons, parce que, dans le même royaume, les Templiers et les Hospitaliers, dépouillés de leurs biens, n'ont pas été indemnisés entièrement, suivant la teneur de la paix. Nous l'excommunions et l'anathématisons, parce que l'on y contraint les prélats, les abbés de Cîteaux et d'autres ordres, de donner une certaine somme par mois pour la construction de nouveaux châteaux. Nous l'excommunions et l'anathématisons, parce que, contrairement à la teneur du traité de paix, ceux qui ont été du parti de l'Eglise sont dépouillés de leurs biens et contraints de s'exiler, leurs femmes et leurs enfants demeurant en captivité. Enfin, nous l'excommunions et l'anathématisons, parce qu'il empêche de secourir la Terre Sainte et le rétablissement de l'empire de Roumanie. Et nous déclarons absous de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, leur défendant expressément de l'observer tant qu'il demeurera dans l'excommunication.

« Quant aux vexations des nobles, des veuves et des orphelins, pour lesquelles Frédéric a autrefois juré d'obéir aux ordres de l'Eglise, nous prétendons l'admonester et procéder selon la justice; mais quant aux articles précédents, pour lesquels il a été par nous admonesté souvent et soigneusement, sans se mettre en peine d'obéir, c'est pour ceux-là que nous l'excommunions et anathématisons. Au reste, parce que le même Frédéric est notablement diffamé, presque par tout le monde, tant à cause de ses paroles que de ses actions, comme n'ayant pas de bons sentiments sur la foi catholique, nous procéderons sur ce sujet, Dieu aidant, se-

(1962) On le voit, Frédéric II était de ceux qui prétendaient vouloir *sauver la Papauté, malgré la Papauté elle-même*, absolument comme certains niais de nos jours.

(1963) Petr. de Vin., lib. I, epist. 1, apud Raynald, an. 1239, n. 13.

lon que l'ordre du droit le requiert (1964). »

Cette sentence fut expédiée à tous les prélats et princes de la chrétienté, et les évêques reçurent l'ordre de la faire publier solennellement chaque dimanche dans toutes les églises de leur juridiction.

XVI. La nouvelle en étant parvenue à Padoue, Frédéric convoqua une grande assemblée. Là, pendant qu'il était assis sur son trône, revêtu des ornements impériaux, son chancelier, Pierre des Vignes, prenant pour texte deux vers d'Ovide, fit un discours pour prouver que depuis Charlemagne il n'y avait pas eu d'empereur si doux, si juste, si généreux que Frédéric, et que cependant l'Eglise lui avait donné bien des fois lieu de se plaindre. Ensuite, l'empereur lui-même se leva et dit au peuple : « Si la sentence d'excommunication avait été portée contre moi avec justice, je me soumettrais absolument aux ordres de l'Eglise ; mais comme la peine est injuste et *qu'elle n'a été précédée d'aucune faute*, personne ne s'étonnera que je ne m'en afflige point (1965). »

Il fit plus : il écrivit aux Romains une lettre véhémente, où il se plaint amèrement de ce que dans toute la tribu romuléenne, parmi tous les grands et le peuple des Quirites, il ne s'est pas trouvé un seul homme qui osât, par un seul mot, résister à l'impie blasphémateur, blasphémant, à Rome même, contre l'empereur romain. Il les exhorte donc à réparer leur faute en le vengeant de l'injure qu'il a soufferte : autrement, il les menace de leur retirer ses bonnes grâces comme à des ingrats (1966).

Puis il adressa un manifeste à tous les Chrétiens. Le document est trop curieux pour que nous n'en donnions pas au moins quelques extraits. « Les Pontifes et les Pharisiens se sont assemblés contre leur seigneur, l'empereur romain.... » Après ce beau début, Frédéric s'appelle lui-même un prince innocent et juste, le roi des rois, le rédempteur de Jérusalem son héritage, l'admirable César, la lumière du monde et le miroir sans tache. Quant au Pape, c'est le pasteur devenu loup ravissant, l'amateur du schisme, le chef et l'auteur du scandale, le père du mensonge, le fourbe renard, l'impie Hérode, l'ennemi de Jérusalem, qui empêche l'admirable César de la tirer de la servitude des Sarrasins, de sécher ses larmes. C'est lui qui, contre le droit et l'honneur du peuple romain, protége les hérétiques, les ennemis de Dieu et de tous les Chrétiens, sans aucune crainte de Dieu ni des hommes; c'est lui qui, sous une apparence de piété, favorise et protége les ennemis de la croix et de la foi.» Pierre, continue Frédéric, en s'adressant au Pontife, Pierre n'a pas voulu manger de ce qui était immonde, quoiqu'il fût pressé d'une cruelle faim. Mais toi, tu vis uniquement pour manger : sur tes vases et tes coupes d'or est écrit : *Je bois, tu bois*. Pendant et après le repas, tu répètes si souvent le prétérit de ce verbe, que, comme ravi au troisième ciel, tu parles hébreu, grec et latin. Lorsque la gloutonnerie de ton ventre est remplie de vin et l'estomac au comble, alors tu te crois assis sur les ailes des vents; alors l'empire romain t'est soumis, alors les rois de la terre t'apportent des présents, alors le vin te crée d'admirables armées, alors toutes les nations du monde sont tes esclaves. Pleure donc, ô Eglise, de ce que le pasteur du troupeau est devenu un loup vorace (1967). » En vérité, voilà qui ne serait pas croyable, si nous n'avions sous les yeux des exemples quotidiens de ce que peut oser l'impudence pour en imposer aux masses.

Enfin, pour couronner son œuvre, Frédéric écrivit aux rois et aux princes une très-longue lettre, dans laquelle il articule tous ses sujets de plainte contre Grégoire : Frédéric ne lui a jamais fait que du bien, et n'en a reçu que du mal. Disons, pour être juste, que le ton de cette seconde pièce est moins grossier que celui de la précédente. Voici comment il parle du Pape, vers la fin :

« Il s'est même rendu indigne d'exercer l'autorité pontificale, par la protection qu'il accorde à la ville de Milan, habitée en très-grande partie par des hérétiques, suivant le témoignage de plusieurs personnes dignes de foi. Nous déclarons encore qu'on ne doit point reconnaître pour Vicaire de Jésus-Christ un homme qui, au lieu de donner les dispenses, de l'avis des cardinaux, après une mûre délibération, suivant la discipline de l'Eglise, en trafique secrètement dans sa chambre, les écrivant et les scellant lui-même. C'est encore une prévarication que, pour s'attirer contre nous quelques nobles Romains, non content de l'argent qu'il a répandu, il leur donne des châteaux et des terres, dissipant le patrimoine de l'Eglise romaine dont nous sommes protecteur. Ainsi donc, ni l'Eglise universelle, ni les rois, ni les princes, ni les peuples chrétiens ne doivent s'étonner si nous ne respectons pas la sentence de tel ou tel juge, non par mépris de la dignité papale, à laquelle tous les fidèles orthodoxes doivent être soumis et nous plus que les autres ; mais c'est à cause de la prévarication de la personne, qui s'est montrée indigne d'une place si éminente. Et afin que tous les Chrétiens connaissent la droiture de nos intentions et le zèle de notre dévotion, et que ce n'est point par haine, mais par une très-juste cause que nous sommes ému contre le Pontife romain, craignant que le troupeau du Seigneur ne soit égaré sous un tel pasteur, nous conjurons les cardinaux de la sainte Eglise romaine, par le Sang de Jésus-Christ et le jugement de Dieu, de convoquer un concile général, y appelant nos ambassa-

(1964) Matth. Paris, an. 1239 ; Raynald, 1239.
(1965) Rol. Patav., *Hist. march. Trevis.*, lib. IV, cap. 10.
(1966) Petr. de Vin., lib. I, epist. 7.
(1967) Id., *ibid.*, epist. 1.

deurs et ceux des princes en présence desquels, étant aussi présent, nous sommes prêt à prouver tout ce que nous avons avancé.... Quelque soin que nous prenions d'examiner notre conscience, nous ne trouvons rien qui ait pu nous attirer cette persécution de l'homme ennemi, sinon que nous n'avons pas jugé convenable de traiter avec lui du mariage de sa nièce avec Henri, notre fils naturel, à présent roi de Torres et de Galluri en Sardaigne....

« Vous donc, rois et princes de la terre, compatissez non-seulement à nous, mais à l'Eglise universelle : sa tête est malade ; son prince est comme un lion rugissant, son prophète un furieux, un homme infidèle ; son Pontife, souillé par l'injustice et agissant contre la loi : nous le voyons d'autant mieux que nous sommes plus près. Un pareil danger vous menace; on croit pouvoir abaisser facilement les princes, si l'on écrase l'empereur romain qui doit soutenir les premiers coups qu'on leur porte. Nous vous prions donc de nous prêter votre secours, non que nos forces ne soient suffisantes pour repousser une telle injure, mais pour faire connaître à tout le monde qu'en attaquant un des princes séculiers, on touche à l'honneur de tout le corps (1968). »

Prenons acte de la demande formulée par Frédéric de la convocation d'un concile général, et remarquons qui, spontanément, émet le premier ce vœu.

Grégoire IX, on le pense bien, n'eut pas de peine à se justifier dans une apologie détaillée, provoquée par ces abominables manifestes, et adressée, en date du 21 mai 1239, à tous les prélats et les princes chrétiens. Nous n'en citerons que le passage suivant, qui nous fait connaître Frédéric sous un nouveau jour.

« Malgré l'affliction pour un homme qui se perd, il est cependant une chose dont il faut se réjouir et remercier Dieu : c'est que cet homme, qui aime à être appelé le précurseur de l'Antechrist, n'a pas attendu le jugement de sa confusion : mais, de ses propres mains, il a percé la muraille de ses abominations, et mis au grand jour, dans ses écrits, ses œuvres de ténèbres, car il y soutient constamment qu'il n'a pu être excommunié par nous comme Vicaire du Christ. Il soutient donc que l'Eglise n'a pas la puissance de lier ni de délier, donnée par Notre-Seigneur à saint Pierre et à ses successeurs ; hérésie capitale, d'où l'on peut conclure qu'il ne croit pas mieux les autres articles de foi.

« Mais nous avons contre sa foi des preuves encore plus fortes ; c'est que ce roi de pestilence a dit que le monde entier, pour nous servir de ses expressions, a été trompé par trois imposteurs, savoir : Moïse, Jésus-Christ et Mahomet, dont deux sont morts avec gloire, tandis que Jésus a été pendu à une croix. De plus, il a osé affirmer à haute voix, que tous ceux-là sont des insensés, qui croient que Dieu, qui a créé la nature et toutes choses, ait pu naître d'une vierge. Il soutient cette hérésie par cette autre erreur, que nul n'a pu naître que par l'union préalable des deux sexes, et que l'homme ne doit croire que ce qu'il peut prouver par la force et la raison de la nature. Ces articles et beaucoup d'autres, où il a attaqué et attaque encore la foi catholique, et par ses paroles et par ses actions, pourront se prouver manifestement en temps et lieu convenable (1969). »

Les preuves abondaient en effet, et les historiens contemporains, tant chrétiens que musulmans, rapportent de Frédéric non-seulement les impiétés qu'on vient de lire, mais bien d'autres encore.

XVII. Les actes de l'empereur excommunié répondirent à son langage. Dès le mois de juin 1239, il fit publier dans le royaume de Sicile les articles suivants : « Les frères Prêcheurs et Mineurs, originaires de la Lombardie, seront chassés, et l'on surveillera les autres, afin qu'ils ne fassent rien contre l'empereur. — Il en sera de même des autres religieux. — On lèvera sur les églises cathédrales un subside pour l'empereur, selon leurs facultés ; de même sur les chapitres, sur le reste du clergé, ainsi que sur les moines noirs ou blancs. — Ceux qui sont en cour de Rome reviendront, sous peine de confiscation de leurs biens. — Les bénéfices que les clercs étrangers possèdent dans le royaume seront aussi confisqués. — On ne permettra à personne d'aller en cour de Rome, ni d'en revenir, sans ordre de la cour impériale. On posera des gardes afin que personne, homme ou femme, n'apporte dans le royaume des lettres du Pape contre l'empereur : quiconque en sera trouvé porteur sera pendu ; et si ce sont des lettres de créance, il sera tenu d'en déclarer la teneur, et puni de même si elles sont contre le prince (1970). »

A cette ordonnance se rapporte une lettre adressée au lieutenant général du royaume, dans laquelle l'empereur dit que le Pape y a envoyé des lettres par des religieux, pour y faire observer l'excommunication et l'interdit. « Afin donc qu'ils apprennent, par une peine convenable, combien notre majesté abhorre leurs excès, nous voulons et ordonnons que toute personne, de quelque condition, de quelque âge ou sexe que ce soit, qui aura présenté ou reçu de telles lettres, ou déféré à ces ordres du Pape, ou oserait les favoriser de quelque manière, soit punie par le supplice du feu. De plus, pour activer la recherche de leurs insolences, nous ajoutons que, si nos sujets dévoués en prennent sur le fait, et que le zèle de leur fidélité ne leur permette pas de les déférer aux tribunaux du pays, ils peuvent impunément en tirer la vengeance eux-mêmes, et que, pour ce service, ils verront radieuse la face de notre

(1968) Petr. de Vin., lib. I, epist. 2.
(1969) Matth. Paris, ann. 1239 ; Labbe, tom. XI, p. 340, etc.
(1970) Richard., *Chron.*, an. 1239.

sérénité, et recevront de nous une récompense digne de leurs services (1971). »

Dans une autre lettre, après plusieurs phrases sur le zèle fervent de l'empereur pour le service de Dieu et de la foi orthodoxe, il est ordonné aux prélats, aux clercs et aux religieux de célébrer l'Office divin, malgré l'interdit du Pape, sous peine de voir révoquer et confisquer toutes les donations faites à leurs églises sous les derniers règnes (1972). Enfin, dans une troisième, adressée au grand justicier de Sicile, il est dit que, pour déjouer les manœuvres du Pape, qui, laissant bien loin les choses de Dieu, cherche à puiser des suffrages dans le puits de la dépravation hérétique, afin de *décolorer l'évidente justice de la cause impériale*, Frédéric ordonne que tout clerc ou religieux qui omettra de célébrer la Messe ou l'Office divin, ou d'administrer les sacrements à cause des ordres du Pape, sera banni, et dépouillé de tous ses biens patrimoniaux et ecclésiastiques (1973). » L'empereur n'exécuta que trop fidèlement ses menaces, secondé par une armée de vingt mille Sarrasins. Passons sur ces scènes d'horreurs, et voyons comment les autres princes agissaient envers notre saint Pontife.

XVIII. Voici ce que lui disait, à cette époque, le saint roi de Castille Ferdinand, dans une lettre qui respire le plus entier dévouement, la plus respectueuse affection envers le Saint-Siége : « Nous avons appris, par la relation d'un grand nombre, ce que nous a confirmé ensuite la lettre pontificale, que l'empereur a péché de bien des manières contre la sainte Eglise romaine, qui l'a nourri avec tant de soin et élevé si haut ; et qu'il l'a tellement provoquée, qu'il a dû être frappé par la main du Seigneur. Une pieuse mère peut-elle souffrir, sans que son fils souffre avec elle ? Quand la Chaire apostolique est dans le deuil, le fidèle peut-il être dans la joie ? Quand la tête est affectée, les membres peuvent-ils se porter bien ? Toutefois, comme le Seigneur n'oublie pas d'être miséricordieux, et qu'il ne circonscrit pas la miséricorde dans la colère, puisque nous avons commencé de parler, nous dirons encore un mot au Seigneur, plus inquiet sur l'issue douteuse des affaires que sur le fait de l'empereur, lequel nous sommes obligé d'aimer à plus d'un titre, autant que nous le pouvons avec l'aide du Seigneur. Si vous nous le pardonniez, et vous en donniez la permission, nous interposerions nos bons offices, pour que la mansuétude du père récupère son fils, et que l'Eglise ne soit pas *privée* de son athlète (1974). »

La mère de saint Ferdinand, la reine Bérengère, témoigna des mêmes sentiments à l'égard du Pontife. Le roi, le clergé et le peuple d'Angleterre se montrèrent aussi dévoués et envoyèrent au Pape des sommes considérables pour l'aider dans sa lutte contre Frédéric. La France, comme toujours, ne resta pas en arrière. La Suède, la Norwége et le Danemark suivirent cet exemple.

Il n'y eut d'hésitation qu'en Allemagne : dominés par la crainte, les évêques de ce pays supplièrent le Pape de ne pas les contraindre à publier l'excommunication contre l'empereur, et l'exhortèrent à faire la paix avec lui, pour apaiser le scandale suscité dans l'Eglise.

Berthold, patriarche d'Aquilée, communiqua même avec Frédéric en toutes manières, aux divins offices, aux baisers et à table. Le Pape dut lui en faire de grands reproches, lui offrant toutefois l'absolution de l'excommunication qu'il avait encourue, pourvu qu'il vînt au plus tôt en sa présence.

Les chevaliers teutoniques prirent aussi le parti de l'empereur, et Grégoire les menaça, s'ils y persistaient, de révoquer tous leurs priviléges. Une défection plus étrange fut celle du supérieur général des Frères-Mineurs. C'était Frère Elie, récemment déposé pour de trop justes motifs, et qui, par cette conduite, s'attira l'excommunication pontificale. On a voulu, de nos jours, chercher à réhabiliter ce pauvre Frère Elie (1975) ; mais c'est réellement peine perdue. Ce disciple de saint François d'Assise et qui donna tant de sollicitude à ce grand saint, était animé d'un esprit tout à fait opposé à celui de l'Evangile, et nous pouvons le regarder comme ayant servi de douloureuse épreuve dans les commencements de l'Ordre des Mineurs (1976).

Le Pontife centenaire n'oublie pas, dans ces circonstances difficiles, ce qu'il doit à l'Eglise de Dieu. En 1240 il sollicite les princes d'élire un autre empereur. Malheureusement sa démarche demeure sans résultat ; quelques-uns lui répondent qu'il n'a pas le droit de faire un empereur, mais seulement de couronner celui que les princes ont élu. Etrange objection ! Que faisait alors le Pape ? Voulait-il nommer lui-même un empereur ? Non ; il proposait aux électeurs d'exercer leur droit ; le souverain actuel étant déchu de sa dignité, non-seulement par la volonté pontificale, et d'après le droit canonique, mais encore d'après *le droit allémanique* (1977). Grégoire, de plus, convoqua un concile général pour Pâques ; mais ce même Frédéric qui l'a sollicité lui-même, s'oppose à sa réunion et refuse la trêve qui lui est demandée dans ce but. C'est que les armes et la politique de ce rusé ont eu quelque succès : il a provoqué la défection de quelques villes pontificales, et particulièrement de Viterbe, ha-

(1971) Petr. de Vin., lib. I, epist. 19.
(1972) *Ibid.*, epist. 23.
(1973) *Ibid.*, epist. 24.
(1974) Raynald, 1239, n. 41 et 42.
(1975) Emile Chavin, *Histoire de saint François d'Assise*, chap. 13.

(1976) *Voy.* la *Vie intime de saint François d'Assise*, etc., in-8, 1861, chap. 15, 16 et 17.
(1977) *Le droit allémanique*, ou Miroir de Souabe, est un curieux document que l'on peut consulter dans Schiller, *Antiq. teut.*, tom. II, *Jus Aleman.* Voy. surtout les chap. 101 à 104.

bitée par un grand nombre de manichéens. Mais disons aussi que les villes d'Assise, de Pérouse, de Tudertam, de Spolète, donnèrent l'exemple d'une héroïque fidélité.

A Rome même, les promesses pompeuses et l'argent de Frédéric lui avaient gagné bien des partisans, parmi lespuels était la famille des Frangipani. Grégoire était donc environné d'ennemis au dedans et au dehors : il se montra plus grand que le péril.

Tout à coup, accompagné des cardinaux, des archevêques, des évêques, des abbés, des prélats et de tout le clergé romain, il sort processionnellement de son palais, portant la croix et les clefs des saints apôtres Pierre et Paul. La procession s'avance par les rues de la ville, au chant des litanies et des psaumes, jusqu'à la basilique du Prince des apôtres. Là, Grégoire parle avec tant de dignité et de force sur les prévarications de l'empereur et les souffrances de l'Eglise, que la faction tudesque elle-même, convertie par la nouveauté de la chose, proclame le triomphe de l'Eglise, dépose les marques antichrétiennes de son persécuteur, et avec les autres Romains, sans distinction de rang ni de sexe, prend la croix pour la défense de la liberté ecclésiastique.

A cette nouvelle, Frédéric ne peut contenir sa fureur ; il condamne à des peines atroces ceux qui ont pris la croix pour la défense de l'Eglise. Aux uns, on imprime une croix sur le front avec un fer rouge ; à d'autres on mutile leurs membres ; à quelques-uns on tranche la tête, après leur avoir fait une tonsure dérisoire ; un grand nombre périssent par les flammes ; à plusieurs on enfonce des clous à la place du corps que recouvrait la croix ; on lie de vénérables prêtres au sommet d'un monceau de paille, et, sur leur refus de déposer la croix, on y met le feu (1978). Voilà ce que nous apprend un historien contemporain. L'empereur avait compté s'emparer de Rome ; mais l'attitude des Romains, depuis qu'ils avaient pris la croix, le força de se retirer dans le pays de Naples, laissant dans la Marche d'Ancône son bâtard Eutius ; et dans la Toscane, un autre de ses bâtards, connu sous le nom de Frédéric d'Antioche.

Ce qui préoccupait Grégoire dans la convocation du concile, c'était non-seulement son demêlé avec l'empereur, mais plus encore la réunion des Grecs, de laquelle il n'avait pas perdu tout espoir, malgré les preuves évidentes qu'il avait de leur mauvaise foi.

A la vue des préparatifs du concile, Frédéric s'empressa d'écrire aux rois de France et d'Angleterre. Dans ces lettres, il reconnaît qu'il a lui-même demandé la tenue d'un concile général, et que, par deux fois, il a refusé la trêve que requérait le Pontife (1979). Puis il ajoute : « Tant que cette division durera entre lui et nous, nous ne permettrons pas qu'il assemble un concile, lui qui est ennemi déclaré de l'empire ; vu, principalement, que nous jugeons très-indécent pour nous, pour l'empire et pour tous les princes, de soumettre au jugement d'un concile, ou au tribunal de l'Eglise, une cause où il s'agit de notre puissance séculière ..... Nous ne donnerons donc aucune sûreté dans les terres de notre obéissance à ceux qui sont appelés à ce concile, ni pour leur personne, ni pour leurs biens ; et nous vous prions de faire publier dans votre royaume qu'aucun prélat ne s'y achemine, dans la confiance d'avoir sûreté de notre part (1980). »

XIX. En même temps, il fit publier une longue lettre sans nom, par forme d'avis charitable, pour détourner les prélats de se rendre à l'appel du Pape. Il y décrit longuement, comme un mauvais rhéteur, les périls de la navigation, les inconvénients du séjour de Rome ; comme un mauvais plaideur, il incidente sur les termes du rescrit pontifical, qui les invite sans spécifier pour quelle affaire, quoique tout le monde le sût bien. Mais, ce qu'il y a de plus curieux dans cette pièce, c'est le portrait que Frédéric y trace de lui-même. « Ce tyran cruel, dit-il, puissant sur terre et sur mer, a fait publier un édit portant que, si quelque prélat se met en chemin contre sa défense, il ne sera en sûreté ni dans sa vie, ni dans ses biens. Qui donc osera s'exposer à ses embûches ? qui donc s'engagera dans les piéges de cet homme qui domine sur terre et sur mer, de cet homme prodigue de peines, avare de miséricorde, plein de fureur ; de cet homme sans pitié, sans foi, sans religion et adonné aux vices ; ce second Hérode en cruauté, cet autre Néron en impiété, maître de tous les ports d'Italie, excepté de celui de Gênes, prêt à rassembler quantité de galères montées par une multitude de pirates ? Un prompt supplice serait moins terrible que de tomber entre ses mains cruelles ; car, comment vous épargnerait-il, lui qui tient son propre fils dans les fers ; lui qui, pour son fils captif, ne sent aucune compassion de père (1981) ? » Pour le coup Frédéric disait vrai.

Encouragés par les paroles de Grégoire, les évêques de France, d'Angleterre et d'Espagne se montrèrent dignes des plus beaux siècles de l'Eglise : méprisant les menaces de César, ils obéirent à la voix de Pierre. Les prélats s'assemblèrent à Gênes afin de s'y embarquer, et de se rendre par mer à Rome. Frédéric leur envoya des ambassadeurs pour les prier de ne point prendre la voie de mer, mais de passer sur ses terres, leur promettant une entière sûreté, en telle forme qu'ils la demanderaient. « Je désire, ajoutait-il vous expliquer mes

(1978) Apud Raynald, 1240, n. 11-13 ; *Vita Gregor. IX.*

(1979) Cet aveu réduit à néant l'assertion de Matthieu Paris, qui avance, dans une historiette de sa façon, que l'empereur accorda la trêve, que le Pape l'accepta d'abord, s'en repentit bientôt, et manqua de parole.

(1980) Petr. de Vin., lib. I, epist. 34 ; — Matth. Paris, 1240 ; — Raynald, 1240, n. 56.

(1981) Baluz., *Miscellan.*, tom. III, p. 96 et 97, édit. de Mansi.

raisons de vive voix, et, quand je vous aurai pleinement instruits de la justice de ma cause, je la sommettrai sans restriction au jugement du concile. » Il ajoutait de grandes plaintes contre le Pape, qui, disait-il, le poursuivait à outrance, et le décriait partout, le chargeant, sans preuve, de crimes énormes, et auquel il serait dangereux de commettre le jugement de sa cause, puisqu'il était son ennemi déclaré. Les prélats répondirent simplement qu'on ne pouvait se fier aux paroles trompeuses d'un excommunié.

A la tête d'une flotte sicilienne, à laquelle les Pisans avaient joint la leur, Eutius, d'après l'ordre de Frédéric, attaqua, le 25 mai 1341, les vaisseaux génois qui portaient les prélats, les vainquit, et fit prisonniers la plupart des évêques. L'empereur s'empressa de faire part de cette victoire au roi d'Angleterre et à d'autres princes. « Le Seigneur, dit-il, qui voit d'en haut, et juge avec justice, a livré entre nos mains les trois légats, avec plusieurs archevêques, évêques, abbés et autres prélats, outre les députés des autres, que l'on estime être au nombre de plus de cent, ainsi que les ambassadeurs des villes rebelles de Lombardie. » Dans une autre lettre, il ajoute que cette heureuse circonstance lui a fait quitter le dessein d'attaquer Bologne, pour marcher vers Rome où la fortune l'appelle (1982). Quant aux prisonniers, ils furent conduits à Pise, puis à Naples.

Les prélats qui avaient échappé écrivirent au Pape une lettre datée de Gênes : elle porte les signatures des archevêques d'Arles et de Tarragone, des évêques d'Astorga, d'Orense, de Salamanque, de Porto et de Placentia « Nous allions, disent-ils, trouver votre Sainteté, avec les archevêques de Rouen, de Bordeaux, d'Auch et de Besançon, les évêques de Carcassonne, d'Agde, de Nîmes, de Tortone, d'Asti et de Savoie, ainsi que Romien, ambassadeur du comte de Provence. Celui-ci s'est échappé comme nous, ainsi que l'archevêque de Compostelle, celui de Braga, l'évêque du Puy et un petit nombre de députés. Les autres ont été pris, quelques-uns tués ou noyés. Le monde inclinant au mal plus qu'on ne peut dire, et l'Eglise universelle paraissant dans une tribulation extrême, si Notre-Seigneur ne lui tend une main favorable, votre Sainteté doit considérer ce qu'il faut faire dans ce grand péril, et nous mander ce qu'elle trouvera bon; car, malgré toutes les adversités, qui, lorsqu'elles viennent à l'encontre d'une bonne entreprise, ne sont pas un indice de réprobation, mais une épreuve de la charité véritable, votre Sainteté doit savoir que nous persévérerons avec une constance inébranlable. Et, quoique, pour de si nombreux et si graves excès qu'il avait commis jusqu'à présent contre Dieu et la sainte Eglise, on dût procéder contre le tyran avec sévérité, toutefois nous osons vous prier de procéder contre lui selon l'atrocité de ce dernier crime, vu que l'Eglise ne sera jamais en repos sous son règne, et qu'il est à craindre que les autres princes ne suivent son exemple. Quant au magistrat et aux citoyens de Gênes, nous dirons à votre Sainteté, d'après ce que nous entendons et connaissons, qu'ils se montreront encore plus fidèles et plus fervents pour la cause de l'Eglise qu'ils ne se sont montrés jusqu'à présent (1983). »

C'est en effet ce que les Génois eux-mêmes assurèrent à Grégoire, le suppliant de ne pas se décourager et de ne pas abandonner son entreprise (1984).

Il ne se décourageait pas, l'admirable vieillard : il encourageait, au contraire, les peuples catholiques, attendu, disait-il, que la barque de Pierre est souvent en butte à la fureur des vents et des tempêtes, sans pouvoir jamais être submergée. C'est aussi la pensée qui soutient notre grand et généreux Pie IX, et nous tous, ses fils dévoués, au milieu des afflictions qui accablent l'Eglise de nos jours.

Les évêques prisonniers eurent beaucoup à souffrir. Ils furent longtemps sur mer, enchaînés et entassés dans des navires, souffrant de la chaleur, de la faim, de la soif, exposés aux reproches et aux injures des soldats et des matelots. Plusieurs périrent de maladie. Ce ne fut qu'au mois de juillet qu'ils furent transférés à Salerne. Là, ils reçurent les consolations du Père commun des fidèles, qui, dans une lettre affectueuse, les exhorte à la patience, à l'exemple des apôtres et des martyrs, et promet en même temps de ne rien omettre pour les délivrer par force et réparer l'affront qu'il a reçu (1985). Quelle vigueur et quelle activité dans un vieillard de cent ans!

Le saint roi Louis, à la nouvelle de ces événements, députa près de Frédéric l'abbé de Corbie et Gervais, seigneur des Escrins, pour le prier de délivrer les captifs. L'empereur répondit en renouvelant ses plaintes contre le Pape, qui avait employé contre lui l'un et l'autre glaive, et convoqué un concile général pour le condamner. « Mais Dieu, ajouta-t-il, voyant son mauvais dessein, a livré entre nos mains ces prélats, et nous les retenons tous comme nos ennemis; car, où ne cessait pas la persécution, là ne devait pas cesser la défense; d'autant plus que l'empire est au-dessus de l'homme, et que tous les animaux craignent les traces du lion. Que votre Altesse royale ne s'étonne donc pas si Auguste garde étroitement les prélats de France qui voulaient mettre César à l'étroit (1986). »

A cette morgue pédantesque, qui met l'empereur allemand au-dessus de l'humanité, qui écrit au roi de France comme à un roi provincial, qui le compare à un animal timide, que fait fuir et trembler la seule trace du lion tudesque, saint Louis répon-

(1982) Petr. de Vin., epist. 8 et 9.
(1983) Apud Raynald, 1241, n. 58.
(1984) *Ibid.*, n. 60.
(1985) Raynald, n. 69-72.
(1986) Petr. de Vin., lib. I, epist. 13.

dit par une lettre noble, digne et ferme, se terminant par cette phrase qui produisit l'effet voulu : « Que votre prudence impériale pourvoie donc à cette occurrence, qu'elle pèse dans son jugement ce que nous venons de dire, et qu'elle ne se borne point à alléguer votre puissance ou votre volonté : le royaume de France n'est pas tellement affaibli qu'il souffre davantage vos coups d'éperon (1987). »

Cédant devant la fermeté de saint Louis, l'empereur n'en continuait pas moins ses conquêtes en Italie : à Faënza, à Fano, à Spolète, il dépouilla les églises et le clergé ; on eût dit une nouvelle invasion de Barbares (1988).

XX. Par une fatale coïncidence, les Tartares, sous les ordres du farouche Bathou, après avoir ravagé la Russie, la Bulgarie et la Pologne, se jetèrent sur la Hongrie. Dire ce que les peuples et l'Eglise de l'Europe orientale eurent à souffrir de leur férocité, serait chose impossible. Dès le commencement de l'invasion, le roi Béla de Hongrie, communiqua au Pape ses craintes trop fondées. Grégoire lui répondit par une lettre du 16 juin 1241, où, après avoir déploré les péchés du peuple chrétien, et la punition terrible que Dieu en tirait, il espère néanmoins en la miséricorde divine, et exhorte le roi à se défendre courageusement, lui promettant de ne rien négliger pour le secourir. En même temps, il ordonna aux évêques de Hongrie de prêcher la croisade contre les Tartares, avec l'indulgence de la Terre Sainte; et, dans une seconde lettre à Béla, le Pontife dit ces paroles qui n'étaient que trop vraies. « Si Frédéric, qui se dit empereur, voulait s'humilier et se soumettre à l'Eglise, elle serait prête à faire la paix avec lui, et ce serait un moyen de vous secourir plus efficacement (1989). »

Béla s'était tourné aussi vers l'empereur, et lui avait offert la suzeraineté de la Hongrie, en échange de la protection qu'il sollicitait. Pour tout secours, il en reçut une lettre verbeuse où Frédéric déclare que, s'il ne vient pas avec ses troupes invincibles, c'est uniquement au Pape qu'il faut s'en prendre, lui qui refuse de seconder les intentions si pacifiques et si généreuses de sa majesté. « C'est pourquoi, ajoute-t-il, et la phrase est à remarquer, c'est pourquoi, laissant tout le reste, nous avons tourné nos heureux pas vers la ville de Rome, et nous en approchons, disposé à nous contenter des droits *anciens et héréditaires de l'empire que les divins Augustes, nos prédécesseurs, ont possédés en propriété, tant pour l'empire que pour les royaumes*, et que vous et les autres princes pourriez nous faire un reproche d'avoir négligés si longtemps. »

Il écrivit dans le même sens au roi de France et aux princes chrétiens. Dans cette lettre, il va jusqu'à les appeler *Pères conscrits*, sans doute parce que les rois n'étaient pour lui que ce qu'étaient les sénateurs pour Auguste et Tibère. Il les engage, pendant que lui est occupé à *poursuivre la cause de l'empire, non en usurpant le bien d'autrui, mais en récupérant les royaumes de ses pères et de ses ancêtres*, à repousser le danger qui menace l'Europe (1990). — Qui, de Frédéric II ou de Nabuchodonosor II a été le plus égaré par l'orgueil ?

Conrad, cependant, ne remua point, et la malheureuse Hongrie fut couverte de sang et de ruines. Aussi l'empereur s'empressa-t-il de tancer vertement, dans une longue missive, les rois de France et d'Angleterre, ainsi que les autres princes chrétiens. Après un sombre tableau de la cruauté, de la puissance et de la perfidie des Tartares, il accuse le roi de Hongrie de paresse, de somnolence, parce qu'il s'est laissé battre sans rien prévoir, *sans prévenir personne, sans appeler personne à son secours !* Dans l'exemplaire adressé au roi de France, Frédéric ajoutait : « Nous nous étonnons que les Français, si éclairés, n'aient pas mieux pénétré que les autres les artifices du Pape, dont l'ambition insatiable se propose de soumettre tous les royaumes chrétiens, et attaque l'empire, après avoir foulé aux pieds la couronne d'Angleterre (1991). » — Vieilles insinuations et vieille ruse que nous voyons au service de tous ces despotes orgueilleux !

XXI. Hélas ! dans le collége même des cardinaux, l'empereur avait trouvé un Judas qui trahissait l'Eglise et son chef, qui donnait à leur ennemi des conseils secrets pour faire réussir ses ténébreux desseins : c'était Jean de Colonna. Longtemps Frédéric ne répondit point à ses ouvertures ; mais enfin, ayant trouvé en lui un homme selon son cœur, comme il le dit dans une lettre confidentielle, il promet de le combler d'honneurs et de suivre ses conseils. Il lui découvre que le plan qu'il lui suggérait était le sien : la restauration de l'empire tel qu'il était dans l'origine. Son séjour en Apulie pour recouvrer son royaume héréditaire en Sicile, son voyage en Syrie pour accomplir son vœu, sa condescendance apparente pour les désirs des princes, dans tout cela il jetait les fondements de l'édifice, il dressait un pont solide pour franchir le passage, des degrés stables pour atteindre au sommet de la montagne. S'il a rendu service au Pape, c'était pour le faire servir à ce plan; s'il n'y a pas réussi, il espère bien, en suivant les conseils du cardinal, réparer le temps perdu (1992).

Le cardinal traître quitta le Pontife au mois de juillet 1241, passa à Palestrine, reçut des troupes de l'empereur et s'empara de quelques places sur les Romains. Au mois d'août, Tivoli se rendit à l'empereur lui-même qui, s'approchant toujours, prit quel-

(1987) Raynald, 1241, n. 76.
(1988) Richard S. Germ., ann. 1241.
(1989) Petr. de Vin., lib. I, epist. 29.
(1990) *Ibid.*, epist. 30.
(1991) Matth. Paris, ann. 1241.
(1992) Martène, *Veter. script. amplissima Collectio*, tom. II, col. 1167, epist. 42.

crement, parce que l'homme étant tombé par son libre arbitre, il doit aussi se relever par son libre arbitre, étant appelé par la grâce. Le Pape écrivit dans le même sens à saint Louis, et, cette même année, un concile de Tours publia des ordonnances conformes à ces lettres. Un pareil fait honore trop la mémoire de Grégoire IX pour être passé sous silence (1995).

Nous devons à ce savant Pontife une collection des *Décrétales.* Cinq avaient déjà paru depuis la compilation de Gratien. La première a pour auteur Bernard Balbo. (*Voy.* cet article.) La seconde, commencée par Gilbert et Alain, fut achevée par Galois de Volaterra. La troisième fut tirée des registres d'Innocent III par Bernard le Grand, archidiacre de Compostelle, et revue par Pierre de Bénévent, notaire du Pape, vers l'an 1210. Cinq ans après, Innocent III fit publier la quatrième, composée des décrets du concile de Latran, qu'il avait présidé cette année. Enfin, la cinquième fut composée des Constitutions d'Honorius III, qui les fit recueillir par Tancrède, archidiacre de Bologne : il ordonna que cette collection fût suivie dans les écoles et les tribunaux.

C'est de toutes ces collections que Grégoire IX fit composer la sienne par saint Raymond de Pennafort, son chapelain et son pénitencier. (*Voy.* cet article.) Les *Décrétales* y sont distribuées en cinq livres, dont chacun contient plusieurs titres, où elles sont rangées par ordre chronologique ; ce qu'on n'avait pas observé dans les collections précédentes. Celle-ci commence au pontificat d'Alexandre III, où finissait le décret de Gratien : les décrétales ne s'y trouvent que par extrait, suivant la matière de chaque titre, mais en conservant les premiers mots par lesquels elles étaient déjà connues. Le Pape adressa cette collection aux docteurs et aux écoliers de Bologne : il leur déclare, dans sa lettre d'envoi, qu'il a fait réunir en un volume les Constitutions de ses prédécesseurs, auparavant dispersées en plusieurs, parce qu'elles causaient de la confusion, à cause de leur ressemblance, de leur contrariété ou de leur prolixité, et parce que plusieurs, se trouvant hors de ces volumes, leur autorité était révoquée en doute dans les jugements. Il ajoute qu'il a fait retrancher l'inutile des anciennes Constitutions, et joindre les siennes sur plusieurs questions douteuses, voulant que cette collection seule fût adoptée dans les écoles et les tribunaux, et défendant d'en faire aucune autre sans l'autorité du Saint-Siége. Grégoire IX adressa aux docteurs de Paris une lettre semblable, datée de Spolète le 5 septembre 1234. Son intention fut suivie, et sa collection si bien reçue, qu'on l'a nommée depuis simplement les *Décrétales*.

GREGOIRE X, Pape (SAINT). Il y avait deux ans, dix mois et vingt-sept jours que la Chaire de saint Pierre était vacante par la mort de Clé-

croyons, c'est ce que nous espérons avec lui. Puissent nos vœux être bientôt réalisés! »

(1995) Raynald, an. 1236, n. 48, note de Mansi.

ment IV. Les cardinaux, assemblés à Viterbe, ne pouvaient se mettre d'accord, bien que le podestat de cette ville les tînt enfermés dans un palais, jusqu'à ce qu'ils eussent donné un Chef à l'Eglise, et malgré les instances de Philippe III, du roi de Sicile et de plusieurs seigneurs, qui vinrent ensemble les visiter respectueusement. Enfin, ennuyés de leur captivité, ils convinrent de charger six d'entre eux de nommer le Pape. Ce genre d'élection se nomme *par compromis*. D'après les conseils de saint Bonaventure (*voy.* cet article), les six commissaires élurent unanimement, le 1er septembre 1271, Thébald ou Théobald, archidiacre de Liége (1996).

I. Thébald était né à Plaisance, et appartenait à la noble famille des Visconti. On remarqua en lui, dès sa jeunesse, une vertu peu commune et une application extraordinaire à l'étude. Il acquit surtout une connaissance approfondie du droit canon. Ayant entendu parler de la sainte vie de Jean de Pecoraria, cardinal-évêque de Préneste, il alla le trouver, se mit humblement à son service, et le suivit dans sa légation en France, sous Grégoire IX. Il refusa l'évêché de Plaisance que lui offrait le Pape Innocent IV. Il revenait à Rome, quand l'archevêque de Lyon, Philippe, le supplia instamment de rester auprès de lui pendant le concile général qui se tenait dans cette ville. (*Voy.* l'art. Grégoire IX.) Devenu chanoine de Lyon, puis archidiacre de Liége, Thébald passait une partie de son temps à l'Université de Paris, pour s'y perfectionner dans les sciences nécessaires à son état. Le saint roi Louis, qui sut distinguer son mérite et ses éminentes vertus, lui témoignait une affection et une vénération si grandes, que beaucoup s'étonnaient de voir un si puissant monarque tant honorer un humble ecclésiastique. Le cardinal-légat Ottobon, se rendant en Angleterre pour rétablir la paix entre le roi et les barons, emmena le pieux archidiacre avec lui, comme un puissant auxiliaire dans la mission qu'il avait à remplir.

Saint Louis et les barons de France s'étant croisés pour la seconde fois, Thébald regarda comme une honte pour les clercs et les prélats de ne pas suivre l'exemple des laïques. Il prit donc la croix avec beaucoup de dévotion, et se rendit en Palestine. Le prince Edouard d'Angleterre et sa sœur Béatrix, comtesse de Bretagne, l'y reçurent avec beaucoup de joie. Et de fait, sa présence n'y fut point inutile. Il ranima le courage des pusillanimes, apaisa les différends, et confirma un grand nombre dans leur sainte résolution (1997).

Thébald était à Ptolémaïde (Saint-Jean-d'Acre), lorsqu'il apprit son élection le 27 octobre. Il y consentit et prit le nom de Grégoire X. Cette nouvelle combla de joie et d'espérance les Chrétiens de la Terre-Sainte. Que ne devait-on pas, en effet, attendre d'un Pontife qui, dans un sermon qu'il fit au moment de partir, s'écriait avec le Psalmiste : ***Si je t'oublie, ô Jérusalem, que ma main droite soit mise en oubli ! Que ma langue s'attache à mon palais, si je ne te garde pas dans mon souvenir; si je ne mets pas Jérusalem au commencement de toutes mes joies*** (1998).

II. La première chose que le nouveau Pape eut à faire, ce fut de répondre comme Chef de l'Eglise catholique, et d'envoyer des nonces à l'empereur de la Chine Koublaï ou Chi-Tsou. (*Voy.* notre article Koublaï). Puis, après avoir reçu cette ambassade, le Pape Grégoire s'embarqua au milieu de l'hiver à Ptolémaïde.

L'empereur grec, Michel Paléologue, se plaignit amicalement de ce qu'il n'était point passé par Constantinople, où il eût été reçu avec joie et avec les honneurs dus à sa dignité. Enfin, il arriva heureusement au port de Brindes, le 1er janvier 1272. A Bénévent, le roi Charles de Sicile vint à sa rencontre, l'accompagna par tout son royaume et lui servit d'écuyer. A Cépérano, il trouva plusieurs cardinaux qui l'attendaient, entra avec eux dans Viterbe, y revêtit le manteau papal, et prit solennellement le nom de Grégoire (1999).

Etant encore sur les terres du roi de Sicile, il reçut une députation des grands de Rome, qui le priaient instamment de venir dans cette ville. Malgré ces instances, il préféra se rendre à Viterbe, comme il vient d'être dit, où résidaient les cardinaux et la cour pontificale. Là, sans prendre le moindre repos, après un si long voyage, et laissant de côté toutes les autres affaires, il s'occupa pendant huit jours uniquement de la Terre-Sainte, qu'il avait laissée réduite à l'extrémité. Il engagea Pise, Gênes, Marseille et Venise à fournir chacune trois galères armées; et, pour subvenir aux frais de la guerre, il donna ordre au recouvrement des legs pieux destinés à cet effet, et qui étaient considérables.

Grégoire s'empressa d'envoyer en France l'archevêque de Corinthe avec une lettre pour le roi Philippe III. Il y parle avec effusion de saint Louis, qu'il témoigne avoir aimé de tout son cœur. Il rappelle au fils le zèle de son père pour la délivrance de la Terre-Sainte.

Le nouveau Pontife fut sacré à Rome, le 27 mars 1272, dans la basilique de Saint-Pierre. Il fut ensuite reconduit avec pompe au palais de Latran. Le roi de Sicile marchait à sa droite, faisant les fonctions d'écuyer. Au repas qui eut lieu après la céré-

(1996) Jean, card.-évêque de Porto, l'un des six commissaires, fit sur cette élection les vers suivants :

Papatus munus tulit archidiaconus unus,
Quem Patrem Patrum fecit discordia fratrum,

Grâce au long désaccord qui divisa les frères,
Un archidiacre, enfin, devint Père des Pères.

(1997) *Vita Gregor. X*, apud Muratori, *Scriptor rer. Italic.*, tom. III, p. 599 et seqq.

(1998) *Psal.* CXXXVI, 5, 6.

(1999) Apud Greg. X, lib. I, epist. 37.

monie, le prince voulut servir au Pape le premier plat; et à la fin, il lui rendit hommage et prêta entre ses mains le serment de fidélité qu'il devait pour le royaume de Sicile (2000).

III. Trois jours après, le Pape convoqua tous les évêques de la chrétienté à un concile général, qui devait s'occuper spécialement: 1° de la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise latine; 2° de la délivrance de la Terre-Sainte, dont Grégoire avait vu lui-même les malheurs; 3° de la correction des vices et des erreurs qui se multipliaient dans l'Eglise.

Tout en s'occupant des intérêts matériels de la Palestine, Grégoire ne négligeait pas non plus les intérêts spirituels. Il nomma patriarche de Jérusalem Frère Thomas de Leontino, de l'ordre des Frères Prêcheurs, qui avait été évêque de Bethléem, puis de Cosenza, et le chargea en même temps d'administrer l'évêché d'Acre, dont les revenus étaient en la possession des infidèles. Il le fit encore son légat en Arménie, en Chypre, dans la principauté d'Antioche, les îles voisines, et sur toute la côte d'Orient. Il lui recommanda surtout de travailler à la conversion des mœurs des Chrétiens latins de ces provinces.

Peu d'années auparavant, le légat Eudes de Châteauroux avait tenu le même langage au sire de Joinville sur les habitants de Saint-Jean d'Acre, et prédit dès lors leur ruine totale.

Le Pape fit plus: il remit au patriarche, avant son départ, l'argent fourni par le roi de France pour secourir la Terre-Sainte, et lui donna l'ordre de voir en passant le roi de Sicile, pour se concerter avec lui sur la manière de l'employer. Thomas, en arrivant en Palestine, y amena cinq cents hommes de cavalerie et d'infanterie à la solde de l'Eglise: il arriva fort à propos pour consoler et encourager les habitants, presque réduits au désespoir par le départ du prince Edouard d'Angleterre.

Ce prince, à son retour, passa d'abord par le royaume de Sicile, où il fut reçu avec honneur par le roi Charles. Là il apprit la mort de son père le roi Henri III. Continuant son voyage, il vint, conduit par le roi Charles, jusqu'à la ville d'Orviéto, où résidait le Pape avec la cour. Tous les cardinaux allèrent au-devant des deux rois. Edouard, qui avait contracté en Terre-Sainte une étroite amitié avec le Pape, vint lui présenter ses hommages, et lui dépeindre le triste état dans lequel il avait quitté cette malheureuse contrée. Ensuite il lui demanda justice de la mort de son cousin le prince Henri, élu roi des Romains, tué à Viterbe, pendant le Carême de 1271 par Guy de Montfort, et son frère Simon. Les meurtriers avaient voulu venger leur père, Simon, comte de Leicester, tué pendant la guerre civile, par le conseil, disait-on, du prince Henri. Grégoire avait déjà excommunié les assassins, et fait quelques procédures contre leur complice, le comte Aldobrandini: à la poursuite d'Edouard, il prononça une nouvelle et rigoureuse sentence.

Vers le milieu d'avril 1273, le Pape fit expédier une circulaire à tous les archevêques, pour fixer le lieu du concile général. Il y dit qu'il serait plus convenable à sa dignité, et plus commode à lui et aux cardinaux de le tenir à Rome, mais qu'il s'agit principalement de venir en aide à la Terre-Sainte, et qu'il sera plus facile aux princes et aux prélats qui peuvent le plus y contribuer, de s'assembler au delà des monts: c'est ce qui l'a déterminé à choisir la ville de Lyon. Grégoire invita aussi à ce concile les rois et les princes chrétiens, entre autres Alphonse, roi de Castille; Philippe, roi de France; le roi d'Arménie, et même celui des Tartares. Il pria le monarque arménien de lui envoyer les actes entiers du concile de Nicée qu'il prétendait avoir en sa langue (2001).

IV. Avant de se mettre en route pour Lyon, Grégoire X dut admonester Alphonse, roi de Portugal, établi 27 ans auparavant, par l'autorité du Pape Innocent IV, pour gouverner le royaume à la place de l'incapable Sanche Capel, son frère. (*Voy.* l'art. INNOCENT IV, Pape, n. V.) Voici ce que le Saint-Siége avait à lui reprocher. « Vous devez savoir, lui dit le Pontife, dans une lettre en date du 28 mai 1273, vous devez savoir que la liberté ecclésiastique est le rempart de la foi, qui est le lien de la société civile. C'est pourquoi, quand l'ennemi du genre humain veut renverser les Etats, il commence par persuader aux princes qu'il leur est avantageux de détruire cette liberté. Or nous avons appris que, contre le serment que vous avez fait de la conserver, vous faites subir aux prélats et à tout le clergé des vexations intolérables. Vous avez saisi et vous retenez les revenus des Eglises de Braga, de Coimbre, de Viseu et de Lamégo, et vous donnez à divers particuliers, clercs ou laïques, des maisons et des terres qui appartiennent aux Eglises. Un de vos juges, s'attribuant une juridiction indue, ose connaître des causes qui regardent le tribunal ecclésiastique; et si les clercs en appellent au Saint-Siége, il les répute contumaces, et met les complaignants en possession. Vous-même contraignez les clercs de répondre en toutes causes, dans votre cour et dans celles des autres juges. Vous imposez de nouveaux péages et des exactions indues sur nos sujets, tant clercs que laïques, et sur leurs serfs, contre les canons, et au mépris des censures prononcées par le Saint-Siége. Si des Juifs ou des Sarrasins de condition libre viennent au baptême, vous faites aussitôt confisquer leurs biens et les réduisez en servitude. Si des Sarrasins esclaves, des Juifs reçoivent le baptême, vous les faites

(2000) *Vita Gregor. X*, apud Muratori, l. c., tom. III, p. 602.
(2001) Raynald, ann. 1273, n. 2,

rentrer dans la servitude des Juifs. Si des Juifs ou des Sarrasins acquièrent des héritages des Chrétiens, vous ne permettez pas que les paroisses où ces biens sont situés s'en fassent payer les dîmes (2002). »

Enfin, le Pape se mit en route pour se rendre au concile. Parti d'Orviéto, il arriva le 18 juin à Florence. Outre les cardinaux et les officiers de sa cour, il était accompagné du roi de Sicile et de Beaudoin, empereur titulaire de Constantinople, qui mourut sur la fin de l'année. Charmé de la fraîcheur des eaux et de la pureté de l'air de Florence, il résolut d'y passer l'été, et logea, pendant son séjour, dans le palais d'un riche marchand de la maison des Mozzi.

Cette ville était alors déchirée par les deux partis des Guelfes et des Gibelins. Les premiers avaient pris le dessus, et traitaient leurs ennemis avec une excessive rigueur. Le saint Pontife entreprit de réunir les esprits. Le 2 juillet, il fit assembler le peuple de Florence sur les bords de l'Arno, au pied du pont Rubaconte. Là, du haut de son trône, le Pontife ordonna, sous peine d'interdiction, qu'on ne fît plus aucune différence entre Guelfes et Gibelins, et voulut que les syndics des deux partis s'embrassassent en sa présence. Voici quelques-unes des sublimes paroles qu'il prononça en cette occasion : « ..... Il est Gibelin ; oui, mais il est chrétien, il est citoyen, il est notre prochain. Quoi ! tant de noms faits pour déterminer l'union ne seront pas efficaces ! Ce seul vain nom de Gibelin vaudra plus pour la haine que tant de raisons claires et solides pour la charité ! Vous assurez que vous êtes entrés dans cet esprit de parti, que vous êtes Guelfes (autre nom bizarre) en faveur des Pontifes romains contre leurs ennemis : eh bien ! nous, Pontife romain, nous avons reçu dans notre sein, quoiqu'ils nous aient offensé jusqu'ici, ces hommes, vos concitoyens, qui sont revenus à nous. Nous leur avons remis leurs injures, et nous les regardons comme nos enfants. » Hélas ! des gens malintentionnés persuadèrent perfidement aux syndics des Gibelins, que le maréchal du roi Charles, influencé par les Guelfes, devait les faire mettre à mort. Ils s'enfuirent épouvantés, et les efforts de Grégoire furent inutiles : la paix fut rompue. Le Pape en fut extrêmement irrité : il partit de la ville au bout de quatre jours, après l'avoir mise en interdit.

La paix entre les Chrétiens, pour les faire tous concourir au noble but qu'il se proposait, était en effet la grande préoccupation de Grégoire X. L'année précédente, il avait, dans ce but, nommé son légat en Italie, l'archevêque d'Aix, son neveu, et lui dit dans ses instructions : « Vous ferez venir en un lieu convenable les députés de chaque parti, et leur ferez entendre que, pour la tenue du concile que nous avons ordonné, il faut préparer la sûreté des chemins, ou par une paix solide, ou du moins par une trêve. Vous leur ferez considérer les périls spirituels et temporels, et les pertes que leurs divisions leur ont attirées ; vous leur représenterez que, s'ils retombent dans la guerre civile, elle leur sera plus pernicieuse encore qu'auparavant. Par conséquent, ils doivent prévenir le mal promptement, en ramenant par la douceur un petit nombre de séditieux qui troublent la paix, ou en les châtiant rigoureusement. » Enfin, il lui ordonne d'employer les peines spirituelles contre ceux qui s'opposeront à la paix (2003).

Le Saint-Siége eut encore pour auxiliaires, dans ce grand œuvre de pacification des peuples, l'illustre saint Ambroise de Sienne (*voy.* tom. I, col. 971), et le bienheureux Barthélemy de Vicence (*ibid.*, tom. II, col. 1104), ainsi qu'un grand nombre de saints religieux qui florissaient alors sur tous les points de l'Italie et dans le reste de la chrétienté.

V. Parmi les mémoires adressés au Pape sur sa demande, avant l'ouverture du concile, deux noms nous sont parvenus : le premier, Brunon, comte et évêque d'Olmutz, se plaint de l'anarchie générale, demande qu'on fortifie l'autorité impériale, et se lamente de la préférence que les fidèles accordent aux maisons des Mineurs et des Frères Prêcheurs au détriment des églises séculières et collégiales : c'est, nous paraît-il, l'ouvrage d'un esprit étroit ; le second a plus de valeur, bien qu'on y sente une inspiration de la vieille Loi du sacrifice plutôt que de la Loi de miséricorde. Il est de Humbert de Romans, cinquième général des Frères-Prêcheurs : il embrasse l'Eglise et l'empire. Nous en ferons l'analyse.

Trois choses principales sont à considérer : la guerre que les Sarrasins ne cessent de faire à la chrétienté ; l'*union des Grecs* avec l'Eglise romaine ; *enfin, ce qui est à* réformer dans l'Eglise même.

Parmi les causes des calamités de l'Eglise, la plus effrayante est la puissance des Sarrasins. Toutes les autres ont été vaincues ou du moins atténuées par l'influence de la religion. Les Sarrasins seuls résistent à ce mouvement général des esprits. De toutes les persécutions qu'a éprouvées l'Eglise depuis sa naissance, celle des Sarrasins a été plus longue que toutes les autres ensemble. Elle est plus générale : ils n'en veulent pas seulement aux âmes, comme les hérétiques, ou seulement aux corps, comme les barbares, ou seulement aux terres, comme les Tartares, mais à tout ensemble. Ils sont plus obstinés ; car beaucoup de Juifs, d'hérétiques, de philosophes, d'empereurs, et surtout d'idolâtres, se sont convertis, et ont reçu le baptême ; les Vandales, les Huns, les Goths, sont devenus catholiques ; mais peu ou point de Sarrasins. Leur persécution, comme leur loi, est plus astucieuse : contre la difficulté de croire la sévérité des préceptes et des châtiments divins, elle

(2002) Raynald, ann. 1273, n. 25.

(2003) Raynald, ann. 1272, n. 40.

prêche et permet des choses charnelles, voluptueuses, sensuelles.

Quant à ceux qui parlaient contre les croisades, Humbert les compare aux explorateurs du peuple d'Israël, qui parlèrent contre la conquête de la même terre de promission, et qui périrent avec les murmurateurs. Parmi les causes de refroidissement pour les croisades, la première que signale Humbert de Romans, c'est l'avarice des clercs, qui, extorquant les dîmes à la sueur et au travail des pauvres, n'en veulent pas eux-mêmes consacrer la dîme pour le renouvellement de la Terre-Sainte, de cette Terre arrosée de la sueur du Sang de Jésus-Christ. Pour ce qui est des moyens de la secourir, voici ceux qu'il propose :

Il faudrait entretenir continuellement un assez grand nombre de guerriers, pour avoir la probabilité de pouvoir résister toujours aux Sarrasins : il y aurait nécessité de choisir, pour ce but, non des mercenaires, n'ayant en vue que leur solde, mais des hommes ayant le zèle de la foi ; non des homicides, ni des mauvais sujets, comme on avait fait jusqu'alors, mais des hommes s'abstenant du péché, parce que la justice de Dieu n'a point l'habitude de protéger les criminels. Pour leur entretien, il serait facile d'y pourvoir, sans compter les secours des laïques : 1° Si, des richesses superflues des églises en pierreries, vases, vêtements et autres choses de cette nature, on achetait des revenus perpétuels; 2° si, dans chaque collégiale, on affectait à cet usage une ou deux prébendes; 3° si l'on y appliquait les prieurés, où un petit nombre de moines vivent d'une manière scandaleuse ; 4° si l'on y appliquait de même les abbayes détruites, et qu'il n'y a pas espérance de rétablir; 5° si, dans les bénéfices vacants, on réservait pour cet objet les fruits d'une ou de deux années.

De tous ceux qui doivent avoir du zèle pour cette affaire, le Pape doit être le premier, parce que toutes les choses importantes lui sont réservées; parce que seul il peut contraindre tout le clergé à y contribuer; parce que seul il peut accorder une indulgence plénière, qui est le principal mobile; parce que, si le chef se ralentit ou tremble, tous les membres trembleront; parce qu'il est écrit dans le *Deutéronome*, qu'à l'approche du combat, le prêtre se tiendra debout devant l'armée. Malgré tous les revers, le Souverain Pontife surtout ne doit point abandonner l'entreprise, et cela pour trois causes : 1° pour le salut des Chrétiens, dont beaucoup assurent leur salut en combattant pour la croix, qui se damneraient autrement ; 2° pour la répression des Sarrasins, qui envahiraient nos pays, si nous nous tenions tranquilles ; 3° à cause de l'espérance de triompher à la fin. L'histoire de Charlemagne et d'autres, ajoute Humbert, font voir que les Chrétiens finissent toujours par triompher (oui, quand ils se confient au Seigneur et qu'ils suivent ses voies). De plus, nous voyons qu'on a déjà récupéré bien des terres occupées par les infidèles, la Sicile, la Sardaigne, Gênes, la Catalogne, l'Espagne, excepté un petit coin. Enfin, dit-il, il n'est pas raccourci, le bras du Seigneur qui a tué cent quatre-vingt-cinq mille Assyriens en une nuit. Mais Humbert aurait dû ne pas oublier que le bras de Jésus ne s'est levé que pour purifier le parvis et bénir ses ennemis.

Venant au second article, le schisme des Grecs, Humbert, après de belles considérations sur la nature et la cause du schisme d'Orient, sur ses funestes conséquences, sur la sollicitude que doit avoir le Pontife romain pour la réunion des deux Eglises, indique ainsi les moyens de parvenir à ce but si désirable :

« Pour procurer cette réconciliation, une chose paraît nécessaire, la connaissance de la langue..... une fois cette connaissance acquise, les nôtres devraient parcourir les livres des Grecs pour voir sur quoi ils s'appuient. Mais à peine se trouve-t-il dans la cour romaine quelqu'un qui sache lire leurs lettres : les légats qu'on leur envoie ont besoin d'interprètes. Ensuite, il serait nécessaire d'avoir en quantité les livres des Grecs, afin que les Latins eussent tous leurs écrits, théologiens, interprètes de l'Ecriture sainte, conciles, statuts, offices ecclésiastiques et histoires. Il est vraisemblable qu'on y trouve beaucoup de choses en notre faveur. On a eu soin de traduire les livres de philosophie et de droit, et l'on a négligé ceux de théologie, qui, cependant, sont les armes de notre milice. Les soldats ont soin de préparer contre les ennemis des armes corporelles; et les ecclésiastiques ne s'occupent pas des armes spirituelles, pour abattre toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu !

« Il paraît encore nécessaire d'envoyer fréquemment chez les Grecs des nonces avec grande solennité, comme Ezéchias en envoya au dix tribus séparées, pour qu'elles revinssent au Seigneur. Ces nonces visiteraient les Latins de l'Achaïe, corrigeant les abus, vivant à leurs propres frais, sans faire d'extorsions. Il faudrait, de plus, envoyer des explorateurs, des militaires, des marchands ou des religieux, comme firent Moïse et Josué (mais pourquoi oublier Jésus ? Or, Jésus et Pierre n'ont jamais expédié des militaires en mission); il faudrait accueillir les Grecs honorablement et ne pas les avoir à mépris ; attirer par des mariages ou d'autres manières quelques Grecs des plus considérables et des plus sages, qui enseigneraient comment il faut agir envers leurs compatriotes. Les Latins doivent s'abstenir de les opprimer. Que les grands, de part et d'autre, se rendent mutuellement des services de charité. Que nos livres soient traduits en leur langue, pour qu'ils puissent en profiter.

« Il y a trois points de discorde entre les Grecs et les Latins : l'empire, la foi, l'obéissance au Pape. Pour concilier le premier point, qui paraît le principal, on pourrait

peut-être, moyennant une compensation, obtenir du prince latin de Morée la cession de sa principauté, ou bien ramener l'empereur grec à l'obéissance catholique par des mariages. Sur le second point, le meilleur remède, c'est que, pourvu que les Grecs conviennent dans ce qui est de la substance de la foi, et qu'ils ne condamnent pas nos rites, l'Eglise tolère les leurs autant qu'elle peut étendre la dispense. Le remède au troisième serait qu'on ne leur demandât point la plénitude de l'obéissance, pourvu que leur patriarche fût confirmé par le Pape, et qu'ils reçussent les légats romains avec honneur.

« Quant aux choses à corriger dans l'Eglise latine, il faudrait statuer qu'on n'établirait point de fêtes nouvelles sans l'autorité de l'Eglise romaine; que, sauf les fêtes principales, il fût permis de travailler après avoir entendu l'Office; car la multiplicité des fêtes multiplie les péchés dans les cabarets et ailleurs, et puis, les jours ouvrables suffisent à peine aux pauvres pour gagner leur vie, enseigner et apprendre mieux le chant dans toutes les églises. Abréger l'Office divin de manière qu'il fût dit et entendu dévotement et entièrement. Pour l'Eglise romaine, le principal est d'abréger la vacance du Saint-Siége. Diminuer le nombre des ordres mendiants; ne souffrir que ceux qui sont approuvés et confirmés, et dont la vie et la doctrine sont exemplaires. Choisir et promouvoir les prélats avec plus de soin, rendre la déposition des mauvais plus facile, pour ne pas laisser impunis leurs scandales. Les visiter plus souvent, et référer de leur vie et de leur renommée au Souverain Pontife.

« Pour ce qui est de l'empire, établir un vicaire pendant la vacance : statuer que le roi d'Allemagne se ferait, non plus par élection, mais par succession, et qu'il se contenterait désormais de ce royaume. Par ce moyen, il ne serait plus redoutable, et la justice s'observerait mieux dans le royaume teutonique. Quant à l'Italie, il serait bon d'y établir un roi ou deux, sous certaines lois et statuts, avec le consentement des prélats et des communes, pour régner par succession (2004), mais pouvant, en certains cas être déposés par le Saint-Siége (2005). »

VI. Parmi les princes invités au concile, Grégoire n'avait pas oublié l'empereur Grec, Michel Paléologue. Précédemment même, il lui avait envoyé des nonces pour l'exhorter à réaliser l'union, vers laquelle ce prince semblait pencher. Il écrivit aussi à Joseph, patriarche de Constantinople, lui envoya la formule de la profession de foi et la reconnaissance de la primauté du Pape que devaient souscrire l'empereur et les prélats de l'Eglise grecque, et promit sécurité complète pour ceux qui viendraient au concile. Mais l'union rencontrait dans le clergé grec de formidables oppositions, malgré les instances de Michel, et la manière tout à fait grecque employée par lui pour vaincre les résistances.

Enfin, après un long voyage, Grégoire X parvint à Lyon, malade des fatigues qu'il avait eues à supporter, en sorte qu'il ne put pas assister à la Messe solennelle le jour de la dédicace de Saint-Pierre, qui est le 18 novembre. Dans cette ville, il reçut la visite du roi de France, qui lui laissa pour sa garde une troupe choisie, et lui remit le Comtat-Venaissin, cédé au Saint-Siége, sous le pontificat de Grégoire IX, par Alphonse, comte de Toulouse, dont Philippe III venait d'hériter.

Cependant les prélats et les ambassadeurs arrivaient de toutes parts à Lyon, et bientôt on y vit cinq cents évêques, soixante-dix abbés, et mille autres prélats. L'illustre saint Thomas d'Aquin venait de mourir, en s'y rendant, le 7 mars 1274, dans l'abbaye de Fossa-Nuova. (*Voy.* l'article Thomas d'Aquin [Saint]). Les Pères se préparèrent à l'ouverture du concile par un jeûne de trois jours.

La première session se tint dans l'église métropolitaine de Saint-Jean, le 7 mai 1274, lundi des Rogations; mais ce ne fut là qu'une session préparatoire. Avant l'ouverture de la seconde session, Grégoire et les cardinaux appelèrent un à un les archevêques, chacun avec un évêque et un abbé de sa province, et en obtinrent un décime des revenus ecclésiastiques pour secourir la Terre-Sainte, pendant six années consécutives, à partir de la Saint-Jean-Baptiste de cette même année.

VII. La seconde et la troisième session furent employées à la publication de plusieurs décrets relatifs à la foi, à l'élection des évêques et à l'ordination des clercs. La quatrième fut différée jusqu'à l'arrivée des ambassadeurs grecs, dont le Pape avait été informé par ses nonces à Constantinople. Enfin, le jour même de la Saint-Jean-Baptiste, l'ambassade fit son entrée à Lyon. Elle se composait de Germain, ancien patriarche de Constantinople; de Théophane, métropolitain, et de plusieurs sénateurs, parmi lesquels on remarquait Georges Acropolite, premier ministre de l'empereur. Tous les prélats du concile allaient au-devant d'eux, ainsi que toute la maison du Pape, le vice-chancelier, tous les notaires et les maisons des cardinaux. Ils conduisirent les ambassadeurs grecs avec honneur jusqu'au palais du Souverain Pontife, qui les reçut debout, accompagné de tous les cardinaux, et leur donna le baiser de paix. Ils lui remirent les lettres de l'empereur et des prélats; puis ils déclarèrent qu'ils venaient rendre toute obéissance à la sainte Eglise romaine, et reconnaître la foi qu'elle tient.

Le jour de Saint-Pierre et de Saint-Paul,

(2004) Il est assez étrange de voir un religieux parler contre l'élection en faveur de l'hérédité charnelle.

(2005) Dom Martène, *Collect. ampliss*, t. VIII, col. 174-178; Mansi, *Concil.*, tom. XXIV.

29 juin, Grégoire célébra solennellement la Messe dans la grande église, en présence des Grecs et de tout le concile. Quand les Pères latins eurent achevé le chant du Symbole, Germain, et tous les archevêques grecs de Calabre, avec deux pénitenciers du Pape, l'un Dominicain, l'autre Franciscain, qui savaient le grec, chantèrent solennellement le même symbole, dans leur langue, en répétant trois fois les paroles relatives au Saint-Esprit, *qui procède du Père et du Fils.* Le symbole fini, les ambassadeurs et les autres Grecs entonnèrent un cantique en l'honneur du Pape, et se tinrent debout près de l'autel jusqu'à la fin du saint Sacrifice.

Le 4 juillet vit un spectacle plus étonnant encore, celui de Tartares se rendant au concile. C'étaient seize ambassadeurs de Khan-Abaga, arrière-petit-fils de Gengis-Khan. Le Pape voulut, pour lui faire honneur, que les officiers des cardinaux et des prélats allassent au-devant d'eux. Cette ambassade n'avait pour but qu'un traité d'alliance avec les Chrétiens contre les Musulmans. (*Voy.* l'art. ABAGA, tom. I, col. 5-6.)

La quatrième session, qui se tint le 6 juillet, roula principalement sur la réunion des Grecs à l'Eglise romaine. Les ambassadeurs grecs siégèrent à la droite du Pape, après les cardinaux; vis-à-vis de lui étaient les ambassadeurs tartares. Grégoire, après un sermon de Pierre de Tarentaise, cardinal-évêque d'Ostie, fit remarquer au concile que les Grecs venaient librement à l'obéissance de l'Eglise romaine, sans demander rien de temporel. « Nous avons écrit à l'empereur grec, ajouta-t-il, que s'il ne voulait pas venir de lui-même à l'obéissance de l'Eglise romaine et à sa foi, il envoyât des ambassadeurs pour traiter de ce qu'il voulait demander. Et voilà que, par la miséricorde de Dieu, ce prince, toute affaire cessante, a reconnu librement la foi de l'Eglise romaine et sa primauté. Il a envoyé ses ambassadeurs pour le déclarer en notre présence. »

Alors le Pape fit lire la lettre de l'empereur, celle des évêques et celle d'Andronic, fils aîné de Michel, et depuis peu associé à l'empire. L'empereur donnait à Grégoire les titres de premier et Souverain Pontife, de Pape œcuménique et de Père commun de tous les Chrétiens. Elle contenait la profession de foi envoyée à Michel par Clément IV en 1267, et transcrite mot à mot. L'empereur ajoutait : « Nous reconnaissons cette foi pour vraie, sainte, catholique, orthodoxe : nous la recevons et la confessons de cœur et de bouche, comme l'enseigne l'Eglise romaine, et nous promettons de la garder inviolablement, sans jamais nous en départir. Nous reconnaissons la primauté de l'Eglise romaine, comme elle est exprimée dans ce texte. Seulement, nous prions votre Sainteté que notre Eglise dise le Symbole comme elle le disait avant le schisme, et jusqu'à présent, et que nous demeurions dans nos usages que nous pratiquions avant le schisme, et qui ne sont contraires ni à la précédente profession de foi, ni à l'Ecriture sainte, ni aux conciles généraux, ni à la tradition des Pères, approuvée par l'Eglise romaine. Nous donnons pouvoir à nos apocrisiaires d'affirmer tout ce que dessus, de notre part, en présence de votre Sainteté. »

La lettre des prélats ne qualifie le Pape que de grand et excellent Pontife du Siége apostolique. Elle portait les signatures de presque tous les métropolitains et évêques qui reconnaissaient le patriarche de Constantinople, ainsi que celle des hauts dignitaires de la grande Eglise patriarcale. Les prélats témoignaient de l'empressement de l'empereur pour l'union, malgré la résistance de quelques-uns d'entre eux, puis ils ajoutaient : « Nous avons prié notre patriarche de se joindre à nous; mais il est extrêmement attaché à sa primauté, et toutes nos instances n'ont pu lui faire changer de sentiment. Nous lui avons donc ordonné, et l'empereur avec nous, de demeurer en retraite dans un des monastères de Constantinople, jusqu'à ce que les ambassadeurs viennent vers Votre Sainteté et entendent votre réponse; et que, si vous le jugez à propos, vous envoyiez des nonces avec les nôtres. Si nous pouvons ramener le patriarche à rendre au Saint-Siége l'honneur qui lui a été rendu par le passé, nous le reconnaîtrons pour patriarche comme précédemment; s'il demeure inflexible, nous le déposerons, et en établirons un autre qui reconnaisse votre primauté. »

La lecture finie, Georges Acropolite, représentant l'empereur, prononça le serment suivant : « J'abjure le schisme pour mon maître et pour moi : je crois de cœur et je professe de bouche la foi catholique, orthodoxe et romaine; je promets de la suivre toujours et de ne m'en écarter jamais. Je reconnais la primauté de l'Eglise romaine et l'obéissance qui lui est due. Je confirme le tout par mon serment sur l'âme de mon seigneur et la mienne. »

Alors Grégoire entonna le *Te Deum*, pendant lequel il répandait des larmes de joie. Ensuite il prononça quelques paroles sur le bonheur et l'allégresse de ce beau jour. L'ancien patriarche Germain et le métropolitain Théophanes descendaient dans l'assemblée pour s'y joindre, tandis qu'on chantait en latin le symbole, que les Grecs répétèrent ensuite en leur langue. Enfin le Pape fit lire les lettres des Tartares, et indiqua la session suivante pour le lundi 9 juillet, mais elle fut retardée par deux événements.

VIII. Le premier fut la bienheureuse mort du cardinal Bonaventure, que le Pape pleura comme un ami et que le concile regretta comme une de ses plus brillantes lumières. Le second fut une discussion entre le saint Pape et les cardinaux, d'abord secrète, puis publique. Grégoire crut devoir soumettre les cardinaux à un règlement sévère dans l'élection des Papes, afin d'abolir les longues vacances du Saint-Siége. Voici le précis de la Constitution qu'il avait dressée :

« Les cardinaux qui se trouveront dans la ville où le Pape mourra, attendront durant huit jours seulement les absents. Qu'ils soient arrivés ou non, les présents s'assembleront dans le palais du Pontife défunt, n'ayant chacun pour le servir qu'un clerc ou un laïque, au plus deux, en cas d'évidente nécessité. Ils habiteront tous en commun dans la même salle, sans séparation de mur ni d'autre chose. L'appartement sera tellement fermé, qu'on ne puisse ni entrer ni sortir. Nul ne pourra voir les cardinaux ni leur parler en secret. Les personnes qu'on appellerait ne seront admises que pour l'affaire de l'élection, et du consentement de tous. Défense d'envoyer courriers ou lettres à tous ou à quelques-uns d'entre eux, sous peine d'excommunication aux contrevenants. On ne laissera au conclave qu'une simple ouverture trop étroite pour pouvoir entrer, assez large cependant pour faire passer les aliments nécessaires. Si trois jours après en conclave, l'Eglise n'est pas pourvue d'un pasteur, ce qu'à Dieu ne plaise! les cinq jours suivants on ne servira qu'un mets, tant le matin que le soir, aux cardinaux; au delà de ce temps, rien que du pain, de l'eau et du vin jusqu'à l'élection faite. Durant le conclave, les cardinaux ne recevront rien de la Chambre apostolique. Ils ne traiteront d'aucune autre affaire sans un besoin très-pressant, par exemple, la nécessité de pourvoir à la conservation des terres de l'Eglise!

« Si un cardinal présent dans la ville n'entre pas au conclave, ou en sort sans y être forcé par une maladie réelle, on procédera sans lui à l'élection, et on ne l'admettra plus. On ne sera pas obligé d'attendre son suffrage, même si la cause de sa sortie a été bien fondée. Cependant, le malade guéri, et les absents qui arriveraient trop tard pourront être reçus avant l'élection, et prendre part à l'affaire au point où ils la trouveront. Si le Pape meurt ailleurs que dans le lieu où il tient sa cour, les cardinaux seront obligés de se transporter dans la ville épiscopale du territoire où il est mort, à moins qu'elle ne soit interdite ou rebelle; et, en ce cas, ils se rendront à la ville la plus voisine. Le conclave s'y tiendra de la manière que l'on a dite, dans la maison de l'évêque, ou telle autre que l'on choisira. On charge le seigneur ou le gouverneur du lieu où sera l'assemblée de tenir la main à l'observation de ce règlement, sans y rien ajouter de plus rigide, sous peine d'excommunication et d'autres châtiments très-sévères. Ils en feront le serment en public dès qu'ils recevront la nouvelle de la mort du Pape. »

De plus, Grégoire, dans cette pièce, conjure les cardinaux par tout ce qu'il y a de plus saint, et sous peine de la vengeance divine, de procéder à cette grande action sans intérêt, dans l'unique vue de l'avantage de l'Eglise. Il casse d'avance les conventions et les serments qu'ils auraient faits antérieurement entre eux. Enfin, il ordonne à tous les prélats supérieurs et inférieurs d'indiquer des prières publiques dans tout le monde chrétien pour l'heureux succès de l'élection, dès qu'on saura le trépas du Souverain Pontife.

Grégoire, qui prévoyait l'avenir par le passé, et qui n'avait qu'un but unique, l'avantage de l'Eglise, eut tellement à cœur cette Constitution, qu'après l'avoir communiquée aux cardinaux, il en fit part aux évêques, sans les consulter, en présence du Sacré Collége. De là vint la dissension. Les cardinaux s'assemblèrent souvent sans le Pape, et prièrent les évêques de ne point donner leur assentiment à la nouvelle Constitution sans entendre leurs raisons. Le Pape, de son côté, demanda aux évêques leur suffrage et l'obtint.

IX. La cinquième session ne put avoir lieu que le lundi 16 juillet. Elle fut consacrée au baptême d'un des ambassadeurs tartares et de deux de ses gens qui s'étaient convertis (*voy.* l'article Abaga), au vote de la Constitution sur le conclave, et de treize autres articles dont nous allons bientôt donner la substance. Après la lecture, Grégoire dit quelques mots sur la perte du cardinal Bonaventure, et ordonna à tous les prélats et prêtres du monde chrétien de célébrer une Messe pour le repos de son âme, et une autre pour ceux qui étaient morts pendant le concile ou en y venant, ou bien qui mourraient pendant le retour.

Le lendemain eut lieu la sixième et dernière session. Le Pape, revêtu des ornements pontificaux, prit place dans sa tribune, accompagné de plusieurs prélats. Il fit lire encore de nouvelles Constitutions, entre autres celle qui restreint le nombre des ordres religieux non approuvés, puis une autre qui commence par les mots *Cum sacrosancta*, et qui n'est point dans le recueil. Ensuite Grégoire, rappelant les trois motifs qui l'avaient porté à convoquer le concile, exposa comment les deux principales affaires se trouvaient menées à bonne fin, celle de la Palestine et celle du schisme grec. Quant à la troisième, la réformation des mœurs, il dit que les prélats sont cause de la chute du monde entier, et qu'il s'étonne que plusieurs, qui sont de mauvaise vie, ne se corrigent point, tandis que d'autres, soit bons, soit mauvais, sont venus lui demander de quitter leurs siéges. C'est pourquoi il les avertit de se corriger eux-mêmes, parce que, s'ils ne le font, il ne sera pas nécessaire de faire des Constitutions pour leur réforme, mais il la fera lui-même sévèrement.

Parmi les prélats scandaleux auxquels Grégoire X fit donner leur démission, était Henri de Gueldres, évêque de Liége, auquel il avait déjà reproché ses désordres dans une lettre particulière, et contre lequel les habitants du diocèse avaient envoyé des députés au concile (2006). Avant de procéder juridiquement contre lui, le Souverain Pon-

(2006) Ce fait, ainsi que beaucoup d'autres que l'on pourrait citer, prouve que l'Eglise a toujours

tife lui demanda s'il voulait céder de lui-même ou attendre la sentence. L'évêque, espérant obtenir grâce, lui remit son anneau pastoral ; mais Grégoire le garda, et mit à sa place un sujet plus digne.

Le Pape termina la session en disant que, pour le règlement à l'égard des cures, soit pour les pourvoir de bons pasteurs, soit pour empêcher qu'elles ne souffrent de leur absence, il leur apportera bientôt les remèdes convenables, aussi bien qu'aux autres inconvénients dont on n'a pu traiter dans le concile, vu la multitude des affaires plus importantes. Il fit ensuite les prières accoutumées et donna sa bénédiction. Ainsi se termina le deuxième concile général de Lyon (2007).

X. Le 1er novembre 1274 le Pape promulgua les décrets du concile, au nombre de trente et un, dont voici une analyse succincte :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles du Christ qui liront ces lettres, salut et bénédiction apostolique. — Nous ordonnons que les Constitutions suivantes, que nous avons décrétées au concile général de Lyon, soient suivies partout, dans les jugements et dans les écoles. Elles seront insérées dans le corps du droit, selon leur titre et leur teneur. »

Le premier article est de la souveraine Trinité et de la foi catholique. Nous connaissons par une fidèle et dévote profession, que le Saint-Esprit procède éternellement du Père et du Fils, non comme de deux principes, mais comme d'un seul, non par deux spirations, mais par une seule. Voilà ce que la sainte Eglise romaine, la mère et la maîtresse des autres Eglises, a professé, prêché et enseigné jusqu'à présent.

Le deuxième article est la Constitution sur l'élection des Papes, rapportée ci-dessus. Le troisième corrige les abus des opposants à la collation des bénéfices. Ils doivent exprimer dans un acte public, ou par serment, devant des personnes d'autorité, tous les motifs d'opposition ou d'appel, sans qu'ils puissent en proposer d'autres dans la suite, à moins de faire serment qu'il s'agit de choses nouvellement connues, qu'ils sont en état de prouver et qu'ils jugent suffisantes.

Le quatrième défend aux élus de s'ingérer dans l'administration de la dignité ecclésiastique qui leur est conférée, et cela, sous aucun prétexte que ce puisse être, soit à titre d'économat ou autre, avant que leur élection soit confirmée (2008).

Le cinquième article met ordre à la vacance trop prolongée des églises. Les suivants ont le même but, jusqu'au douzième, qui est à remarquer. Il défend, sous peine d'excommunication, encourue par le fait même, à toute personne, de quelque dignité qu'elle soit, d'usurper de nouveau, sur les églises, monastères et autres lieux de piété, le droit de régale ou d'avouerie, pour s'emparer, sous ce prétexte, des biens de l'Eglise vacante. Quant à ceux qui sont en possession de ces droits par la fondation des églises ou par une ancienne coutume, ils sont exhortés à n'en point abuser, soit en étendant leur jouissance au delà des fruits, soit en détériorant les fruits qu'ils sont tenus de conserver (2009). Le treizième et le quatorzième exigent la stricte observation du canon d'Alexandre III sur la science, les mœurs et l'âge que doivent avoir ceux à qui l'on confie le soin des églises paroissiales.

Le quinzième suspend de la collation des ordres pour un an l'évêque qui aurait ordonné un clerc d'un autre diocèse ; les deux suivants déclarent les bigames inadmissibles à la cléricature, nonobstant tout usage contraire, et portent des peines contre les chapitres qui interrompent arbitrairement la célébration de l'Office. Le dix-huitième n'admet la pluralité des bénéfices à charge d'âmes, que moyennant des dispenses canoniques, et à la condition que ni le soin des âmes ni le service divin ne souffrent point de cette pluralité. Le dix-neuvième est relatif aux procédures ecclésiastiques, ainsi qu'aux avocats et procureurs en cour d'église, qu'il astreint à jurer chaque année sur l'Evangile de ne défendre que les causes qu'ils croiront de bonne foi, justes et raisonnables (2010). Le vingtième porte que toute absolution des censures sera nulle si elle est extorquée par la force ou la crainte : celui qui l'aura reçue par ces moyens sera soumis à une nouvelle excommunication. Des deux suivants, l'un mitige le statut de Clément IV au sujet des bénéfices vacants en cour de Rome ; l'autre défend aux prélats de traiter avec les laïques, pour leur soumettre les biens et les droits des églises, sans le con-

reconnu, même aux laïques, aux simples fidèles, le droit ou la *permission* de pétition, et même de demande directe aux conciles. Qu'on nous permette de renvoyer, pour ces faits, à un écrit que nous avons publié en 1851, et où, sauf quelques pages de l'*Appendice* qui demanderaient quelques modifications pour que l'expression de notre pensée fût plus exacte, nous ne voyons rien que de fondé historiquement. Voy. *Quelques preuves historiques sur le droit de pétition dans l'Eglise*, in-8, 1851, IIe part., p. 15 et suiv.; IIIe part., p. 30 et suiv.

(2007) Raynald, 1274 ; Labbe, tom. XI ; Mansi, tom. XXIV.

(2008) Il résulte de cet article, que les évêques élus ou nommés, ne peuvent recevoir du chapitre le pouvoir d'administrer le diocèse, ni comme vicaires capitulaires, ni sous aucun titre quelconque. Ils ont donc illégalement agi, les chapitres qui nommaient vicaires capitulaires les évêques désignés par Napoléon Ier, et auxquels le Souverain-Pontife refusait l'institution canonique.

(2009) Dans cet article se trouve condamnée l'injuste prétention de Louis XIV qui, quatre siècles plus tard, voulut étendre la *régale* à tous les églises du royaume. *Voy.* l'article RÉGALE (Affaire de la).

(2010) Les procédures ecclésiastiques, objet de tant de déclamations sarcastiques et haineuses, valaient bien les procédures civiles d'alors et même des temps postérieurs. — Si l'on faisait faire un pareil serment à nos avocats et à nos procureurs !

sentement du chapitre et la permission du Saint-Siége : autrement les contrats seront nuls, les prélats suspendus et les laïques excommuniés.

Voici le vingt-troisième article : « Le concile général (2011), disent les Pères de Lyon, avait défendu avec sagesse la trop grande diversité des ordres religieux, et surtout des ordres mendiants; mais les sollicitations importunes les ont multipliés. De plus, la témérité présomptueuse de divers ordres non approuvés, particulièrement des mendiants, a passé fort au delà des bornes, jusqu'à porter la quantité à l'excès... Tous les ordres mendiants, institués depuis le concile, et non confirmés par le Saint-Siége, demeurent supprimés. Quant à ceux qui ont été confirmés, défense de recevoir de nouveaux profès, ni d'acquérir des maisons, ni d'en aliéner aucune sans la permission du Saint-Siége, auquel on réserve ces maisons pour le secours de la Terre-Sainte, ou des pauvres, ou pour d'autres bonnes œuvres; le tout, sous peine d'excommunication. Défense aux mêmes ordres de prêcher, de confesser, d'enterrer les étrangers. A l'égard des Frères Prêcheurs et Mineurs, dont l'approbation est constatée par l'avantage éminent qu'en reçoit l'Eglise, nous n'entendons pas que cette Constitution s'étende jusqu'à eux. Nous permettons aux Carmes et aux Augustins, dont l'approbation a précédé le concile de Latran, de demeurer dans leur état jusqu'à nouvel ordre; car nous avons dessein de pourvoir, tant pour eux que pour les autres ordres, même non mendiants, comme nous jugerons convenir au salut des âmes et à leur état. Permission générale aux religieux auxquels s'applique cette Constitution de passer dans les autres ordres approuvés, mais non de transférer tout un ordre dans un autre, et tout un couvent dans un autre couvent. »

Dans les règlements suivants, on confirme la Constitution d'Innocent IV, qui défend à tout prélat d'exiger et de recevoir de l'argent par procuration ou droit de gîte, dans les visites pastorales, ni aucun présent à ce même titre. Elle ajoute la peine de restitution au double, avec privation d'entrée dans l'église pour les prélats supérieurs, et, pour les inférieurs, suspense d'office et de bénéfice jusqu'à la satisfaction au double, entière et complète, quand même les lésés en dispenseraient. On défend tout ce qui peut blesser le respect dans les églises et troubler le service divin : assemblées, fêtes aux environs, plaidoiries, etc. On renouvelle la Constitution du concile de Latran contre l'usure. Défense de louer ses maisons ou d'en permettre l'usage aux usuriers notoires, et de leur donner l'absolution et la sépulture, à moins qu'ils n'aient restitué autant que possible. On condamne plus que jamais le prétendu droit de représailles, et la permission d'en user en général, surtout à l'égard des ecclésiastiques contre lesquels on aimait à faire valoir ces usages, proscrits même par le droit civil et la loi naturelle. Pour enlever toute ambiguïté sur le statut d'Innocent IV, relatif aux complices des excommuniés, le concile veut que, dans les monitions qui seront faites, le nom des personnes soit exprimé.

On déclare que le bénéfice de l'absolution *ad cautelam* n'a point lieu dans les interdits portés sur des terrains déterminés. Enfin l'on excommunie de plein droit quiconque permettrait de tuer ou de molester un juge ecclésiastique, pour avoir porté des censures contre les rois, les princes et les grands (2012).

Tel est l'ensemble de la législation canonique du deuxième concile œcuménique de Lyon. Grégoire X congédia les ambassadeurs grecs comblés de présents et enchantés de la manière honorable et cordiale dont ils avaient été reçus. Il congédia de même les ambassadeurs des Tartares, avec des lettres pour le Khan Abaga.

XI. Pendant la tenue du concile, Othon, prévôt de l'église de Spire, vint à Lyon en qualité d'ambassadeur de Rodolphe de Hapsbourg, élu depuis peu roi des Romains. Rodolphe l'envoyait pour jurer au Pape, en son nom, obéissance et fidélité à l'Eglise romaine, et en obtenir la confirmation de son élection. Ce fut le 6 juin 1274 que, de l'avis des cardinaux, au nombre desquels était encore saint Bonaventure, Grégoire X reçut ce serment. Non content de reconnaître formellement Rodolphe, il écrivit un grand nombre de lettres pour lui concilier tous les rois et tous les princes de la Chrétienté, particulièrement le roi de Sicile, celui de Bohême, le seul des électeurs qui lui fût opposé, et même Alphonse de Castille, qui prenait toujours le titre d'empereur, concurremment avec Richard de Cornouailles.

Alphonse déclara qu'il se conformerait entièrement aux intentions du Pontife, suivant l'exemple de ses ancêtres, et qu'il irait le trouver au sujet de cette affaire si importante. Charmé de cette réponse, Grégoire en fit part à Rodolphe et l'engagea à venir conférer avec lui. Le roi de Castille vint en France le 21 avril 1275, selon sa promesse, et, pendant plusieurs mois, eut à Beaucaire de longs pourparlers avec le Pape, qui l'engagea de vive voix, comme il l'avait fait par écrit, de renoncer à ses prétentions à l'empire, d'ailleurs si peu fondées. Ce fut en vain. Maintenant toujours la validité de son élection, Alphonse, dès son retour en Espagne, reprit les insignes impériaux, qu'il avait d'abord quittés, et écrivit à tous les princes d'Allemagne pour les engager dans son parti. Ce ne fut que sur la menace des censures ecclésiastiques, et après une admonestation faite en présence de témoins et par l'ordre du Pape, par l'archevêque de

(2011) Il s'agit ici du concile général de Latran, tenu sous Innocent III, en 1215.

(2012) Labbe, tom. XI; Mansi, tom. XXIV; *Hist. de l'Eglise gallic.*, liv. XXXIV.

Séville, qu'Alphonse se rendit et renonça définitivement à l'empire.

Tous les souverains de l'Espagne ne ressemblaient pas au pieux Alphonse. Jacques, roi d'Aragon, quoique vieux et près de sa fin, entretenait de criminelles relations avec une femme qu'il avait enlevée à son mari. Le saint Pape ne recula pas devant l'accomplissement de son devoir. Il écrivit donc de Beaucaire, au roi coupable, une lettre où il lui dit, entre autres choses : « Ne considérez-vous pas que vous devriez, du moins à votre âge, quitter cette passion avant qu'elle vous quitte? Que la fidélité doit être réciproque entre le seigneur et le vassal, et que c'est la violer indignement que de lui enlever sa femme? Est-ce ainsi que vous vous préparez au voyage de la Terre-Sainte, auquel vous vous êtes engagé solennellement? Et ne savez-vous pas que pour rendre un service agréable à Dieu, il faut commencer par se purifier des crimes? A quel péril ne vous exposez-vous pas, en donnant un si pernicieux exemple, dans une position si éminente? » Il conclut en l'exhortant à ne pas se laisser surprendre par la mort, à quitter la complice de son adultère, à la rendre à son mari, et à éviter les châtiments de l'Eglise.

Le roi d'Aragon reçut mal cette réprimande paternelle; dans sa réponse il ne rougit pas de s'excuser sur la beauté de la femme, et sur ce qu'il ne l'avait pas enlevée de force, mais qu'elle s'était attachée volontairement à lui. Le saint Pontife réfuta ces honteuses excuses dans une seconde lettre, où il rappelle au roi l'approche de la mort et du jugement, et le conjure de se séparer absolument de cette femme, et, dans les huit jours après la réception de sa lettre, de la faire conduire en lieu sûr, jusqu'à ce qu'elle puisse être remise à son mari, le menaçant d'excommunication et d'interdit sur les lieux dans lesquels lui ou sa concubine se trouveraient. En même temps Grégoire commit pour l'exécution de sa menace l'archevêque de Tarragone et l'évêque de Tortose. Jacques d'Aragon se soumit, et voyant approcher la mort, qui ne tarda pas à le frapper, prit l'habit monastique dans l'ordre des Cisterciens, après avoir partagé ses Etats entre ses deux fils (2013).

Dans le même temps, Alphonse III de Portugal s'attirait pareillement les justes reproches de Grégoire X par son mauvais gouvernement. Et c'est ainsi que ce Pontife déployait son autorité apostolique pour obliger les rois dits Chrétiens à gouverner chrétiennement les peuples! Malheureusement le temps lui manqua pour mettre ces mesures à exécution.

XII. De Beaucaire le Pape s'achemina vers Lausanne, où il devait avoir son entrevue avec Rodolphe. En passant à Vienne en Dauphiné, il réunit l'évêché de Die à celui de Valence, ce que l'on désirait depuis longtemps. Il avait une affection particulière pour cette dernière Eglise, à laquelle il avait été attaché dans sa jeunesse : il lui donna pour évêque le pieux Amédée de Roussillon. (*Voy.* cet article.)

Grégoire arriva à Lausanne le 6 octobre 1275. Rodolphe le vint trouver le 26 du même mois, accompagné de la reine, son épouse, et de presque tous ses enfants. Deux jours après, il prêta, entre les mains du Pape, le serment de conserver tous les biens et les droits de l'Eglise romaine, notamment la Romagne et l'exarchat de Ravenne, et de l'aider au recouvrement de ceux dont elle n'était pas en possession, comme aussi à la défense de son droit sur le royaume de Sicile. Mais, ce qui combla surtout de joie le saint Pontife, ce fut que Rodolphe, à sa sollicitation, prit la croix avec presque tous les seigneurs qui l'accompagnaient. Grégoire avait cette croisade si fort à cœur qu'il comptait y aller en personne, et finir ses jours en Palestine (2014).

De Lausanne, le Pape se rendit à Sion, en Valais, où il commit l'archevêque d'Embrun pour faire en Allemagne le recouvrement de la dîme de six ans destinée à la croisade. De Milan, où il arriva le 11 novembre, il écrivit à l'évêque élu de Verdun, chargé du même recouvrement pour l'Angleterre, de faire délivrer au roi Edouard les dîmes de ce pays, de Galles et d'Irlande, si toutefois ce prince, qui avait pris la croix, faisait le voyage en personne.

Grégoire fut reçu à Milan avec beaucoup d'honneur, et logé au monastère de Saint-Ambroise. Il s'y laissa voir à tout le monde avec beaucoup de bonté, et accorda plusieurs indulgences à ceux qui en demandèrent. Cependant le 18 novembre, jour de la dédicace de Saint-Pierre de Rome, où il est d'usage que les Papes lancent des censures contre les ennemis de l'Eglise, il renouvela, dans la basilique de Saint-Ambroise, toutes les censures et procédures de Clément IV, tant contre des particuliers que contre des peuples et des républiques, de peur qu'elles ne fussent abrogées par le temps, se réservant du reste d'y donner suite, comme il le jugerait à propos. Telle est la substance de la bulle que nous avons encore : il n'y est fait aucune mention spéciale de Milan (2015). Partout le Pontife travaillait avec douceur et fermeté à rétablir la paix et les bonnes mœurs.

De Milan, il vint à Plaisance, sa patrie, puis à Florence, où il arriva le 18 décembre. Si nous en croyons un ou deux chroniqueurs, il ne voulut pas entrer dans la ville, parce qu'elle était frappée d'interdit, et les habitants excommuniés, pour n'avoir pas observé la paix conclue entre les Guelfes et les Gibelins, lorsqu'il passa chez eux deux ans auparavant. Or, comme l'Arno, enflé

(2013) Raynald, ann. 1376, n. 23, avec la note de Mansi; D. L. d'Acheri, *Spicileg.*, tom. III, col. 682.

(2014) Raynald, 1275, n. 37 42.

(2015) *Ibid.*, n. 45.

par les pluies, ne se pouvait passer à gue, il fut obligé de traverser un pont de la ville; et alors il leva les censures, et donna au peuple des bénédictions en passant. Mais quand il fut dehors, il lança de nouveau l'excommunication et dit en colère ce verset du Psaume : *Retenez-les avec le mors et le frein.* Cette subtilité est-elle bien en rapport avec le caractère de Grégoire X? D'ailleurs, d'autres historiens affirment positivement qu'il resta plusieurs jours dans la ville. Et ce qui confirme l'assertion de ces derniers, c'est qu'il existe une lettre du saint Pape au roi Charles de Sicile, datée de Florence, par laquelle il l'informe de son voyage, le prévient qu'il passera les fêtes de Noël dans la ville d'Arezzo, et l'invite à venir à Rome, ou dans quelque autre lieu, pour conférer ensemble (2016).

XIII. Grégoire passa effectivement les fêtes de Noël dans la ville d'Arezzo; mais bientôt il y tomba malade et y mourut le 12 janvier 1276, après avoir tenu le Saint-Siége trois ans, neuf mois et quinze jours. Quand il sentit approcher sa dernière heure il demanda le crucifix, baisa dévotement les pieds du Sauveur, les arrosant de ses larmes, adressa la salutation angélique à la Sainte Vierge, recommanda son âme à Dieu, et rendit si tranquillement l'esprit qu'il eut l'air de s'endormir d'un doux sommeil (2017). Il fut enterré dans la cathédrale d'Arezzo, et un auteur contemporain raconte qu'il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Quoique n'ayant pas été canonisé officiellement, Grégoire X est honoré comme un saint dans l'Eglise latine : sa fête est marquée au 16 février dans le Martyrologe de Benoît XIV. Les Grecs eux-mêmes, dans le concile qu'ils tinrent à Constantinople après sa mort, l'appellent un homme bienheureux et très-saint, si toutefois, ajoutent-ils, on doit l'appeler un homme et non pas un ange (2018).

En effet, Grégoire X n'était pas moins admirable dans sa vie privée que nous venons de le voir dans sa vie publique. Tous les jours il lavait les pieds à plusieurs pauvres, avec une humilité qui faisait couler les larmes des assistants. Il avait des officiers pour aller à la découverte des malheureux et leur distribuer des aumônes. Il ne fit jamais qu'un repas par jour, uniquement pour soutenir la nature, et ne fit jamais la moindre concession à la sensualité. A table, il était si attentif à la lecture, qu'en sortant il n'aurait pu dire ce qu'il avait mangé. Tout le temps que lui laissaient les affaires, il le consacrait à la prière et à la contemplation. On rapporte de lui ce miracle : Etant à Lyon, pendant une inondation de la Saône, il vit de sa fenêtre une pauvre femme tombée dans le fleuve et submergée dans les flots, et les mariniers qui avaient essayé de la secourir s'en revinrent sans aucun espoir. Mais, dès le premier moment, le saint Pontife avait prié la miséricorde divine, qui a soutenu Pierre marchant sur les flots, et sauvé trois fois saint Paul du naufrage, de tendre une main secourable à cette pauvre femme, et de la délivrer d'une mort aussi funeste. Bientôt la femme reparaît sur les eaux; les mariniers, surpris, retournent à son secours et la sauvent dans leur barque sans qu'elle ait éprouvé aucun mal. Le Pape envoya un de ses chambellans interroger la femme, qui lui raconta qu'elle avait été délivrée par un personnage très-vénérable qu'elle ne connaissait pas (2019).

Voici comment le protestant Sismondi a jugé le Pontife dont nous venons de retracer la vie : « Ce fut un glorieux pontificat que celui de Grégoire X, et il aurait laissé sans doute des traces plus profondes dans la mémoire des hommes s'il avait duré plus longtemps, ou si ce Pape vénérable avait eu des successeurs dignes de lui. L'Italie fut presque entièrement pacifiée par son esprit impartial, après que la fureur des guerres civiles avait semblé détruire tout espoir de repos; l'interrègne de l'empire fut terminé par l'élection d'un prince qui se couvrit de gloire, et qui fonda l'une des plus puissantes dynasties de l'Europe; l'Eglise grecque fut réconciliée avec la latine, et la querelle entre les Francs et les Grecs pour l'empire d'Orient fut apaisée par un accord juste et honorable; un concile œcuménique, auquel assistèrent cinq cents évêques, soixante-dix abbés mitrés et mille autres religieux ou théologiens, fut présidé par ce Pontife et occupé de lois utiles à la chrétienté et dignes d'une si auguste assemblée : tels sont les événements qui rendirent son règne remarquable (2020). »

GREGOIRE XI, Pape. Pierre Roger, qui prit, en montant sur le trône pontifical, le nom de Grégoire XI, appartenait à la famille des comtes de Beaufort et de Turenne. Il naquit à Maumont, diocèse de Limoges, en 1329. Son père, Guillaume, comte de Beaufort, frère de Clément VI, vit ainsi son frère et son fils Souverains Pontifes, un autre frère, deux neveux et cinq cousins cardinaux. Exemple formidable de népotisme!

Pierre Roger fut d'abord notaire du Saint-Siége; puis le Pape, son oncle, le créa, en 1348, cardinal-diacre de Santa-Maria-Nuova, et ensuite archiprêtre de la basilique de Saint-Jean de Latran, quoiqu'il n'eût que dix-huit ans à peine; mais déjà l'on reconnaissait en lui un excellent naturel, et une grande application à l'étude, surtout à celle du droit, qui lui fut enseigné à Pérouse par le célèbre Baldo. A la dignité de cardinal, il joignait un grand nombre de bénéfices; ainsi, nous le voyons simultanément chanoine de Paris et de Nar-

(2016) *Vita Greg. X*, apud Muratori, *Script. rer. Ital.*, tom. III, p. 603.
(2017) Raynald. 1276. n. 2.
(2018) Labbe, *Conc.*, tom. X.
(2019) *Vita Greg. X*, apud Muratori, l. c., p. 604 et 605.
(2020) Sismondi, *Hist. des républ. ital.*, tom. III, p. 422.

bonne, archidiacre de Rouen, prévôt de Saint-Sauveur de Maëstricht, archidiacre de Cantorbéry et de Bourges, chanoine et archidiacre de Sully, dans la cathédrale d'Orléans. Tel était l'abus introduit alors dans l'Eglise par le séjour des Papes en France : les cardinaux croyaient avoir besoin de recourir à ce cumul pour soutenir leur dignité!

I. Le 29 décembre 1370, les dix-neuf cardinaux présents à Avignon entrèrent au conclave, et, dès le lendemain matin, ils élurent tout d'une voix le cardinal Pierre Roger, âgé de quarante et un ans; il y avait onze jours que le Saint-Siége était vacant par la mort d'Urbain V.

Grégoire ne consentit qu'avec peine à son élection. Le jour même, il en fit part au roi de France Charles V. Ordonné prêtre le samedi 4 janvier 1371, il fut sacré et couronné le lendemain.

L'état du monde chrétien offrait alors le plus douloureux spectacle. L'empire grec, battu en brèche par Amurat, était réduit à l'agonie; le royaume chrétien d'Arménie, attaqué par le sultan d'Egypte, allait expirer sous ses coups; la France et l'Angleterre épuisaient l'une contre l'autre, dans les horreurs de la *guerre de Cent ans*, les forces qu'elles auraient pu employer avec succès pour l'avantage de la chrétienté; le Portugal était aux prises avec la Castille, et la dynastie française de Naples avec la maison aragonaise de Sicile.

Grégoire XI se porta, mais en vain, comme médiateur entre la France et l'Angleterre. Ses efforts furent plus heureux au delà des Pyrénées. Dès le commencement de son pontificat, il réconcilie les rois de Portugal et de Castille; apaise le différend soulevé entre ce dernier royaume et la Navarre; et, plus tard, en 1375, rétablit la paix entre la Castille et l'Aragon. Le monarque aragonais s'était, précédemment, reconnu feudataire de l'Eglise romaine pour la Sardaigne et la Corse, et, d'après les instances du Pape, avait fait disparaître du code de son royaume certains articles d'une injuste sévérité. Ajoutons qu'en 1376, Grégoire encouragea Ferdinand, roi de Portugal, qui préparait une expédition contre les Maures, et lui vint en aide, en lui accordant pour deux années une dîme dans tout son royaume, sous des conditions qui en réglaient l'emploi.

Notre Pontife eut aussi la gloire de terminer, en 1372, les longues hostilités entre les deux maisons qui, depuis la terrible insurrection des Vêpres-Siciliennes, se partageaient le royaume de Naples, celle d'Anjou et celle d'Aragon. (*Voy.* l'article MARTIN IV, Pape.) La Sicile était sous le coup de l'interdit, pour avoir résisté aux injonctions pontificales, quoique feudataire du Saint-Siége. Cependant deux Frères Mineurs, l'un grand chapelain du roi Frédéric II de Sicile, l'autre confesseur de la reine Jeanne de Naples, travaillaient à un accommodement. Ils parvinrent, après bien des efforts, à faire consentir Frédéric à un traité par lequel il reconnaissait tenir de Jeanne la Sicile comme fief, et s'engageait à lui payer, sous forme de cens annuel, trois mille onces ou quinze cents florins d'or, et à ne prendre que le titre de roi de Trinacrie, celui de reine de Sicile étant réservé à Jeanne. La reine promit, de son côté, de s'employer auprès du Souverain Pontife pour faire lever l'interdit de la Trinacrie : le traité, du reste, devait être soumis à l'approbation du Pape, seigneur suzerain, qui seul pouvait le valider (2021).

Le Pape l'approuva, mais avec plusieurs modifications. D'abord, il exigea que Jeanne et Frédéric reconnussent de la manière la plus formelle que le royaume tout entier de Sicile, tant en deçà qu'au delà du Phare, appartenait à l'Eglise romaine. Frédéric et ses légitimes successeurs feront hommage et serment de fidélité au Pape, comme au seigneur suzerain, ce qui ne les exempte pas de faire hommage encore à la reine de Naples et à ses successeurs légitimes. Succéderont au royaume de Trinacrie les descendants directs et légitimes de Frédéric, et les collatéraux jusqu'au quatrième degré seulement : à leur défaut, le royaume sera dévolu à l'Eglise romaine. La reine, ou la plus proche héritière, ne se mariera pas sans l'assentiment du Pontife romain. Le roi aura la libre administration du royaume à dix-huit ans accomplis; avant cet âge, l'administration appartient au Saint-Siége. On rétablira les droits de l'Eglise, la liberté des élections, sauf le droit de patronage royal; les causes ecclésiastiques seront jugées par les tribunaux ecclésiastiques, et les clercs ne seront pas traduits devant les tribunaux séculiers. La Sicile ne sera jamais réunie ni à la Toscane, ni à la Lombardie, ni à l'empire d'Allemagne. Le roi qui est appelé à l'empire perd son droit sur la Sicile; son fils, ou son plus proche héritier, est aussitôt émancipé et lui succède. Le roi, ou ses héritiers, qui usurperaient les villes de l'Eglise romaine, seraient déchus par là même de leur droit sur le royaume (2022).

Grégoire XI envoya l'évêque de Sarlat pour recevoir la ratification des parties, ce qui fut exécuté le dernier jour de mars de l'année 1373. L'évêque se rendit ensuite en Sicile, leva l'interdit, et, quelque temps après, reçut solennellement, au nom du Pape, l'hommage et le serment de fidélité que Frédéric fit de vive voix et par écrit. L'année suivante, ce prince fut couronné par le même évêque, muni, à cet effet, des pouvoirs du Saint-Père. Quant à la reine Jeanne, elle avait, dès le 4 janvier 1372, renouvelé son hommage et son serment de fidélité au Saint-Siége, dans la grande église de Naples.

II. En Allemagne, Charles IV venait de faire donner à son fils Venceslas, âgé de quinze ans, et déjà roi de Bohême, le titre

(2021) Raynald, 1372, n. 5.

(2022) *Ibid.*, n. 7-24.

de roi des Romains. Quoique Grégoire eût consenti à ce qu'on procédât à cette élection, il différa néanmoins jusqu'à sa mort de la confirmer. C'est que les électeurs avaient vendu leur vote chacun au prix de cent mille florins d'or, et que, pour s'acquitter envers eux, Charles IV s'était vu contraint de leur engager les revenus de l'empire. D'ailleurs, les vices de Venceslas, qui, dès lors, se révélaient dans toute leur turpitude, faisaient bien mal augurer pour l'avenir; ces tristes présages ne se réalisèrent que trop.

Grégoire XI ne perdit pas de vue le but que la Papauté poursuivait depuis trois siècles, d'opposer une digue aux envahissements de l'islamisme. Bien des fois il sollicita, mais sans succès, Louis, roi de Hongrie et de Pologne, à repousser les Turcs, qui déjà menaçaient ses frontières. Mais si ce monarque aida peu la chrétienté de ses armes, du moins il favorisa le zèle des missionnaires pour la propagation de la foi. Il sollicita et obtint du Pape la permission de fonder plusieurs maisons de leur ordre en Bosnie, en Russie et en Bassarat, où, disait la requête, la moisson est abondante, mais les ouvriers en petit nombre. C'est encore à la prière du même roi que Grégoire écrivit à tous les provinciaux, custodes et gardiens des Frères Mineurs, de permettre à ceux de leurs religieux qui le désireraient, et qu'ils en jugeraient capables, d'aller à cette mission, pourvu que ces nouveaux missionnaires n'excédassent pas le nombre de soixante.

La propagation de la foi chez les peuples lointains était aussi un des objets principaux de la sollicitude de Grégoire XI. Nous le voyons, en 1372, donner l'ordre au Frère Mineur François du Puy, vicaire apostolique de la Tartarie septentrionale, d'emmener avec lui douze religieux, pour travailler à la conversion de cette contrée barbare.

La même année, Lasco, duc de Moldavie, abandonna le schisme grec et fit part au Pape de sa réunion à l'Eglise romaine. Grégoire, dans une lettre en date du 25 janvier, l'exhorte à persévérer, et à ramener aussi à l'Eglise la princesse son épouse, qui persévérait dans le schisme. Voyant les progrès de la foi catholique en Bosnie et en Russie, il autorise formellement, l'année suivante, les Frères Mineurs à administrer le baptême et les autres sacrements, attendu que, dans ces deux provinces, il n'y avait pas de paroisses distinctes. De plus, il exhorta les princes de Lithuanie, qu'il voyait incliner vers le Christianisme, à ne pas résister à la grâce, et pressa le roi et la reine de Hongrie, ainsi que d'autres princes chrétiens du voisinage, de joindre ses instances aux siennes (2023).

D'un autre côté, les religieux de Saint-Dominique avaient converti, dans la grande Arménie, une multitude d'infidèles; ils avaient même fondé dans ce pays un ordre de Frères-Unis, affilié à celui des Frères Prêcheurs. Mais il se trouva des hommes assez mal intentionnés pour détourner les enfants de Saint-Dominique de suivre l'exemple d'un si beau dévouement. Grégoire l'ayant appris, défendit, sous peine d'anathème, de détourner les ouvriers évangéliques d'une œuvre excellente, ordonna de seconder de toute manière ceux qui s'y consacreraient, et accorda même aux missionnaires les plus amples pouvoirs.

En même temps, pour affermir et propager la véritable religion dans la Valachie, où le roi Louis de Hongrie l'avait ramenée par son zèle, il chargea les archevêques de Strigonie et de Colocz de se concerter avec ce prince sur la ville où il serait bon d'établir un siége épiscopal, et sur la personne qui conviendrait pour évêque.

Il tenta aussi de ramener à l'unité catholique cette Eglise grecque si souvent revenue, si souvent retombée dans le schisme. Jean Cantacuzène, alors moine, et autrefois empereur, avait dit dans une conférence avec des religieux Dominicains, à Constantinople : « Je crois que l'Eglise romaine a la primauté sur toutes les Eglises du monde, et j'exposerais ma vie, s'il le fallait, pour la défense de cette vérité. » Informé de ce fait, Grégoire écrivit à Cantacuzène pour le féliciter de ses bons sentiments.

Un certain nombre de Grecs, tant clercs que religieux et laïques, profitèrent des conférences avec les Frères Prêcheurs, et quittèrent le schisme. Ils eurent beaucoup à souffrir pour ce motif, et se virent privés de leurs bénéfices et de leurs biens. A cette nouvelle, le Pape témoigna sa surprise et sa peine à l'empereur Jean Paléologue, de ce qu'il tolérait de pareilles violences, lui, le fils de l'Eglise romaine, et lui *représenta* qu'une telle conduite détour*nerait les Chré*tiens d'Orient de venir à son secours contre les Turcs. Et quand Manuel fut monté sur le trône, Grégoire XI lui écrivit également pour l'engager à s'unir au Siége apostolique comme son père, l'unité dans la foi et dans l'Eglise étant la plus grande force contre toute espèce d'ennemis. Nous ne devons pas non plus oublier de mentionner les efforts du Pontife pour extirper le schisme grec dans l'île de Candie (ancienne Crète), qui appartenait alors aux Vénitiens.

Ce fut le même zèle qui poussa encore Grégoire XI à solliciter le roi, la reine d'Aragon, les princes et leurs fils, de travailler à la conversion de leurs esclaves infidèles. Il écrivit aussi aux évêques, aux abbés et à d'autres ecclésiastiques du royaume pour les exciter à instruire les Sarrasins dans la religion chrétienne. Un laïque exerçait alors avec ardeur cet apostolat : c'était Alphonse, prince d'Exerica, dans l'Aragon. Possesseur d'un grand nombre d'esclaves mahométans, il faisait tous ses efforts pour les attirer au Christianisme,

(2023) Raynald, 1374, n. 8.

et donnait généreusement la liberté à ceux qui recevaient le baptême (2024).

III. Grégoire XI ne négligea pas non plus la tenue des conciles. Sous son pontificat, nous voyons celui de Magdebourg, en 1370; celui de Narbonne, en 1374; celui de Pologne à Uniejow, en 1375; et celui de Lyon, en 1376. Des deux premiers, on a des Constitutions étendues sur la discipline de la jurisprudence ecclésiastique. Celui de Narbonne rapporte le mandement d'un Pape à l'archevêque, d'assembler ses suffragants dans le délai de six mois, pour traiter avec eux de la réformation des mœurs et des autres besoins des Eglises; et afin que les points qui devaient faire la matière du concile fussent mieux élaborés, le Pape voulut que chaque évêque les examinât préalablement dans le synode de son diocèse. Comme il souhaitait que les règlements de cette assemblée s'étendissent à toutes sortes de personnes, même aux religieux exempts de la juridiction de l'ordinaire, il permit à l'archevêque de contraindre tous les abbés et supérieurs réguliers, sans en excepter ceux de l'ordre de Cîteaux, à se trouver présents au concile.

L'an 1373, le roi d'Angleterre envoya des ambassadeurs au Pape pour le prier de surseoir aux réserves des bénéfices d'Angleterre qui vaquaient en cour de Rome, et de laisser au clergé la liberté des élections pour les évêchés, et aux métropolitains le droit de les confirmer. Le roi et le royaume se plaignaient encore d'être lésés sur plusieurs autres points. Pour satisfaire à ces réclamations, Grégoire envoya en Angleterre trois nonces, dont deux évêques, chargés de remettre au roi Edouard la déclaration suivante : 1° Toutes les instances pendantes soit en cour de Rome, soit en celle du roi d'Angleterre, touchant les bénéfices vacants en régale, demeureront suspendues jusqu'à la Saint-Jean prochaine; après ce délai, elles pourront être reprises et poursuivies. 2° Ceux qui possèdent des bénéfices en Angleterre par autorité du Pape, demeureront en possession, sans pouvoir être inquiétés pour le passé. 3° Si pendant cet intervalle il vient à vaquer des évêchés ou d'autres églises, dont la vacance donne lieu au roi de prétendre la présentation à quelques bénéfices, il n'innovera rien au préjudice des parties plaidantes, ou des autres qui auraient des collations du Saint-Siége. Le reste de cette déclaration contient des précautions analogues pour tenir toutes les affaires en suspens jusqu'au temps marqué (2025).

L'hérésie naissante de Wiclef n'échappa point au zèle de Grégoire, non plus que celle des Turlupins et des Vaudois, qui apparurent en France sous son pontificat. Vers le même temps, quelques individus avancèrent ou furent accusés d'avancer des opinions erronées, mais fort heureusement ne formèrent pas secte. Tel fut un chanoine de Prague, nommé Milleczi, dont le Pape recommanda aux évêques et à l'empereur de réprimer les erreurs, qui, du reste, ne nous sont point connues. Tel fut aussi Albert, évêque de Halberstadt, accusé d'enseigner le fatalisme et l'influence nécessitante des astres, et contre lequel Grégoire ordonna une procédure dont nous ignorons le résultat. Le Pontife eut encore à condamner, par une bulle du 25 janvier 1376, certaines opinions attribuées à Raymond Lulle (*voy.* cet article), et à mettre en garde les évêques d'Espagne contre certaines idées singulières au sujet des espèces eucharistiques, et de la pauvreté de Jésus-Christ, qui furent avancées et reproduites en Espagne.

Ardent propagateur de la foi, vigilant adversaire du schisme et de l'hérésie, Grégoire XI fut encore un observateur zélé de la discipline ecclésiastique. Le 29 mars 1375, il publia une Bulle relative à la résidence des prélats. « Nous ne pouvons, y dit-il, dissimuler la négligence criminelle de quelques prélats qui semblent oublier que leur devoir est de paître le troupeau confié à leurs soins, et de le soustraire aux ravages des loups. Mercenaires plutôt que pasteurs, ils se trouvent éloignés, sous divers prétextes, de leurs Eglises, qui se trouvent réduites par là à une espèce de viduité. Cela est cause que les vices pullulent dans le clergé et parmi le peuple, que le culte divin est négligé, que les choses saintes sont méprisées, que l'esprit de piété s'affaiblit, que les erreurs se répandent, que la foi s'éteint, que la liberté ecclésiastique est violée, que les édifices et les autres biens de l'Eglise se dégradent. Pendant ce temps, on entend les cris des enfants privés de soins et de la nourriture spirituelle qu'ils avaient droit d'attendre de leurs pères : les scandales se multiplient, et les âmes sont en un danger évident de se perdre. » Le Pape ordonne ensuite à tous les patriarches, archevêques, évêques, abbés et supérieurs d'ordres, de se rendre, dans le délai de deux mois, à leurs églises ou monastères, et d'y résider assidûment; il excepte seulement les cardinaux, les légats, les nonces, les officiers de la cour romaine, et les quatre patriarches des siéges d'Orient, occupés par les infidèles (2026).

IV. Or, quelque temps après, Grégoire, passant dans une des rues d'Avignon, rencontra un évêque qui n'était pas sorti de la ville, sans se trouver parmi les exceptions admises : « Que faites-vous ici ? lui dit-il, pourquoi ne retournez vous pas à votre Eglise, que vous devez aimer comme votre épouse? — Et vous-même, très-saint Père, répondit l'évêque, pourquoi n'allez-vous pas rejoindre votre épouse, infiniment plus illustre et plus attrayante que la mienne? »

(2024) Raynald, 1368, n. 17.
(2025) *Ibid.*, 1373, n. 27.
(2026) *Ibid.*, 1375, n. 23.

La liberté de cette réponse fit souvenir Grégoire du vœu qu'il avait fait secrètement de reporter le Saint-Siége à Rome, mais qu'il n'osait accomplir, dans la crainte de déplaire à sa cour, plus française que romaine. D'autres circonstances plus graves triompheront de son irrésolution.

Depuis le départ des Papes de Rome, l'Italie était le théâtre de désordres sans nom. Nous n'indiquerons ici que ce qui s'y passa sous le pontificat de Grégoire XI.

Les Visconti de Milan, Barnabo et Galeas, étaient habituellement en guerre avec l'Eglise, quelquefois en trêve, rarement en paix. Le Pape procédait contre eux et par les armes spirituelles et par les armes temporelles. Barnabo surtout se signalait par des atrocités inconnues jusqu'à lui, et, malgré les anathèmes du Pontife, malgré les forces que le duc de Savoie mit à la disposition du Saint-Siége, maintint son odieuse domination. *Voy.* l'article Visconti (Barnabo.)

Les Florentins prétendant avoir à se plaindre des gouverneurs que le Pape envoyait d'Avignon en Italie, formèrent une ligue dans laquelle entrèrent beaucoup de villes des Etats de l'Eglise : plusieurs gouverneurs pontificaux furent chassés, quelques-uns même furent massacrés. Les troupes envoyées en Italie par Grégoire XI, sous le commandement du cardinal Robert de Genève, ne purent arrêter les développements de l'insurrection.

Les Romains eux-mêmes s'étaient enfin lassés de demander le retour du Pape comme une grâce : ils menaçaient de nommer un Pontife qui résiderait à Rome, si Grégoire XI ne se rendait à leurs désirs ; et, pour faire encore une tentative sur son esprit, ils envoyèrent au mois d'août 1376, des ambassadeurs à Avignon, déterminés, dit-on, en cas de refus, à donner le Pontificat à l'abbé du Mont-Cassin, qui y consentait.

D'ailleurs, les amis et les légats que le Pape avait au delà des monts lui mandaient sans cesse que, s'il ne venait promptement, il arriverait un grand scandale dans l'Eglise, et qu'au contraire sa présence seule rétablirait le bon ordre à Rome, à Florence et dans tous les Etats de l'Italie. Le jurisconsulte Baldo le pressait de revenir avec une sorte d'ascendant que son âge et sa qualité d'ancien maître autorisaient.

Mais ce qui vainquit surtout l'hésitation de Grégoire, ce furent les exhortations de sainte Brigitte et de sainte Catherine de Sienne, deux femmes d'une immense autorité populaire, qui n'avaient cessé de s'élever contre « les meurtriers des âmes qui siégeaient à Avignon. » *Voy.* les articles Brigitte (Sainte), n. XIII, XIV et XV; et Catherine de Sienne (Sainte), n. XIV, XV, XVI et XVII.

V. Enfin, au mois d'octobre 1374, Grégoire XI déclara par ses lettres à l'empereur Charles IV et à tous les princes de l'Europe, que sa résolution était prise de reporter le Saint-Siége à Rome, et qu'il y retournerait en septembre 1375. Le roi de Castille s'en affligea gravement, car le voisinage d'Avignon semblait lui donner plus de force pour combattre les Sarrasins. Sans s'arrêter à cette raison de second ordre, le Pape répondit qu'il avait considéré devant Dieu la nécessité de son séjour à Rome, mais qu'il ne cesserait de porter dans son cœur le prince de Castille et ses sujets. Le roi de France, Charles V, envoya au Pape le duc d'Anjou, son frère, pour essayer de le retenir; mais ce fut en vain, bien qu'il lui représentât qu'il laissait « la fontaine de foi et le royaume où l'Eglise a plus d'excellence qu'en tout le monde, » pour aller « parmi les Romains, qui sont merveilleux et trahistres (2027). » Grégoire répondit au roi de France : « Quoiqu'il nous soit dur de nous éloigner de vous et de cette contrée, qui est notre patrie, cependant la bienséance, l'intérêt de l'Eglise romaine, notre épouse, et le bien de tous les fidèles nous pressent de nous rendre le plus tôt possible dans cette sainte ville, qui est le lieu de notre résidence légitime ; et, après une mûre délibération, nous nous sommes déterminé à partir l'automne prochain (2028). » Les cardinaux français, le père du Pape lui-même, tous ses parents cherchèrent à ébranler sa résolution. On a dit même que sa mère se jeta à ses pieds ; mais ceux qui ont avancé ce fait ont oublié qu'elle était morte depuis vingt-neuf ans.

Un seul motif put retarder le départ du Pontife, et ce motif lui fait honneur. Les bases de la paix entre les rois de France et d'Angleterre étaient posées depuis quelque temps, et il voulait voir le traité définitivement conclu. Son attente fut déçue, mais, du moins il profita de cette circonstance pour demander l'abolition de l'usage cruel qui défendait, en France, d'accorder aux condamnés de faire la confession sacramentelle, et de recevoir les consolations des prêtres et des religieux; usage barbare, conservé par les protestants !

Grégoire XI partit d'Avignon le 13 septembre 1376, avec la plupart des cardinaux, dont six seulement restèrent en France. Après avoir séjourné douze jours à Marseille, il s'embarqua, accompagné de trente galères, à bord de la *Capitana*, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandée par le grand-maître Ferdinand Heredia, dont la présence d'esprit et le courage sauvèrent son auguste passager d'un naufrage sur les côtes de Provence. Le 18 octobre, il rejoignit à Gênes sainte Catherine de Sienne. Le 28, il aborda à Livourne, où les Pisans lui envoyèrent les provisions nécessaires à la continuation de son voyage. Une tempête jeta le Pontife à Piombino ; il put néanmoins arriver à Cornéto, où il célébra

(2027) *Chroniques* de Froissart.

(2028) 1848 a prouvé que les Romains de nos jours n'ont pas dégénéré de leurs ancêtres si bien appréciés par Louis d'Anjou.

la fête de Noël, et demeura cinq semaines avec la cour. En janvier 1377, il s'embarqua de nouveau, au lieu de prendre la route de terre, et parvint le 14 au port d'Ostie.

Par un acte du 21 décembre 1376, les Romains s'étaient engagés à remettre au Pape la libre et pleine seigneurie de Rome : il pouvait donc sans crainte se présenter devant cette ville. Le 16 janvier, avant de quitter Ostie, il se leva à minuit pour chanter l'Office divin. Après la Messe, il prit un peu de repos, puis il fit sonner la trompette pour éveiller tous ses gens. Il rentra dans sa galère et prit le chemin de Rome, remontant le Tibre à rames et à voiles, ce qui dura tout le jour et la nuit suivante. Enfin, le samedi 17 janvier 1377, Grégoire fit son entrée à Rome, veuve de ses pontifes depuis plus de soixante et onze ans : il y fut reçu en grande pompe et au milieu des démonstrations les plus vives de la joie universelle.

Il débarqua près de Saint-Paul, entra dans l'église, et entendit la Messe de l'évêque de Sinigaglia, Pierre Amelin de Brenac, qui nous a laissé la relation de ce voyage. Après la Messe, le Pape monta à cheval, et traversa la ville, accompagné des cardinaux et de la population entière, et vint à Saint-Pierre vers le soir. On l'y attendait avec une multitude de flambeaux, et toutes les lampes de l'église étaient allumées.

V. Depuis cette époque, Grégoire travailla sans relâche à la pacification de l'Italie; mais il ne vit pas le résultat de ses efforts. Il eut même à se plaindre des mauvaises dispositions des Romains à son égard, et il demandait pourquoi ils résistaient à sa volonté dans des affaires de peu de conséquence, tandis que les potentats obéissaient à ses décrets, quand il décidait les controverses les plus épineuses.

Treize mois à peine après son retour dans la capitale du monde chrétien, le 5 février 1378, il ressentit les atteintes de la maladie qui devait le conduire au tombeau. Dès sa jeunesse, il avait été faible et maladif, et, quoiqu'il n'eût pas encore atteint sa quarante-septième année, il était fort tourmenté de la gravelle. Se voyant en danger, il publia une Bulle, en date du 19 mars, où il dit : « Si notre décès arrive avant le premier jour de septembre prochain, les cardinaux qui se trouveront à Rome, sans appeler ni attendre les absents, choisiront le lieu qu'ils voudront, au dedans ou au dehors de la ville, pour l'élection de notre successeur. Ils pourront allonger ou abréger le temps marqué aux absents pour les attendre avant l'entrée au conclave. Sans y entrer, ils pourront élire un Pape, qui sera reconnu comme tel sur le choix de la majorité, malgré les oppositions de la minorité. Et nous chargeons leurs consciences d'élire un digne pasteur, et d'exécuter ce que dessus le plus promptement possible (2029).

Grégoire indiquait, dans cette Bulle, le terme de septembre, parce qu'il se proposait, s'il eût vécu, de retourner alors à Avignon, vu que les chaleurs de Rome l'incommodaient extrêmement. Dieu ne le permit pas. Il mourut à Rome le 27 mars 1378. Son corps fut porté d'abord à Saint-Pierre, où eut lieu le service solennel. Le lendemain il fut transféré et enterré dans l'église de Santa-Maria Nuova, qui avait été son titre de cardinal. Il avait occupé le Saint-Siége sept ans, deux mois et vingt-sept jours.

Des écrivains du temps, français et italiens, ont parlé peu favorablement de Grégoire XI : les premiers, parce qu'il avait reporté le Saint-Siége d'Avignon à Rome; les autres, parce qu'il était en guerre avec presque toute l'Italie. Cette situation relativement aux Italiens et aux Français, explique les jugements sans équité qui furent alors portés contre lui.

Exempts des passions qui agitaient ses contemporains, nous pouvons le juger avec plus d'impartialité. La vie de ce Pontife nous a révélé en lui de belles qualités, des vertus sacerdotales. Tout le monde lui accorde une grande bonté de cœur, et un esprit orné. Pour être juste, nous devons ajouter qu'il n'eut pas toujours l'énergie nécessaire pour exécuter ses bonnes résolutions. Il ne sut point s'affranchir de ces liens de la chair et du sang, que le Seigneur ordonne à ses serviteurs de fouler aux pieds. Trop attaché à ses amis temporels, à sa patrie, à ses parents surtout, il leur accorda beaucoup de faveurs qui ne furent pas toujours distribuées avec un choix convenable, et promut, par leur conseil, aux dignités ecclésiastiques des sujets peu recommandables pour la science ou pour les mœurs.

Il fit deux promotions de cardinaux, l'une de douze, en 1371, dont dix Français, un Italien et un Espagnol; l'autre de neuf, en 1375, dont sept Français, un Italien et un aragonais. Dix-sept cardinaux français sur vingt et un, c'était déjà en soi-même une faute immense de gouvernement dans un Pape. Au lieu de rattacher de plus en plus toutes les nations chrétiennes entre elles et au Siége apostolique, en prenant ce qu'il y avait de mieux dans chacune d'elles, pour en former le conseil général de l'Eglise et de son chef, c'était indisposer toutes les nations contre une seule, c'était leur faire envisager le collége des cardinaux, non plus comme le sénat vénérable et impartial de toute la chrétienté, mais comme une coterie nationale, qui voulait exploiter les autres peuples, particulièrement l'Italie, au profit de la France (2030).

Malgré les qualités du cœur et de l'esprit dont il était doué, ce Pape n'est qu'une pâle figure à côté des Grégoire le Grand, des Grégoire VII, des Innocent III, et de tant d'autres Pontifes qui l'avaient précédé sur la Chaire de Saint-Pierre : c'est qu'il est des

(2029) Raynald, 1378, n. 2.
(2030) Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Eglise cath.*, tom. XX, p. 478, 3e édit.

positions où les vertus vulgaires ne suffisent pas. Quoi qu'il en soit, un grand fait demeure le trait dominant du Pontificat de Grégoire XI, et lui laisse un éternel honneur, celui d'avoir reporté le Saint-Siége à Rome.

GREGOIRE XII, Pape. Ce Pontife naquit à Venise, vers l'an 1336, d'une famille qui avait pris rang parmi les patriciens en 1297. Son nom était Ange Corrario. Il devint docteur en théologie, cardinal-prêtre du titre de Saint-Marc, et patriarche titulaire de Constantinople.

I. A la mort d'Innocent VII, les cardinaux présents à Rome s'assemblèrent, et hésitèrent quelque temps à procéder à l'élection d'un nouveau Pape. Ils savaient, en effet, que les princes de France, craignant de voir le schisme se perpétuer, avaient fait promettre au Pape d'Avignon de renoncer à la tiare, si celui de Rome y renonçait également, ou si, après sa mort, les cardinaux s'abstenaient de lui nommer un successeur. Cette voie paraissait la plus sûre pour la paix de l'Eglise. D'un autre côté, les cardinaux de l'obédience romaine craignaient qu'une vacance trop prolongée du Saint-Siége (et l'on avait lieu de croire qu'elle serait longue) n'entraînât de graves inconvénients; que les Romains, se voyant sans chef, ne voulussent reprendre l'autorité temporelle. Les cardinaux crurent avoir trouvé un moyen terme, en élisant un Pape qui ne fût que comme un procureur pour abdiquer le pontificat.

Donc, le mardi 23 novembre 1406, ils dressèrent dans le conclave un acte qui portait en substance : « Les quatorze cardinaux ont tous promis et voué à Dieu, et les uns aux autres, que celui d'entre eux qui sera élu Pape renoncera à son droit, quand l'antipape y renoncera ou mourra, pourvu que les anticardinaux veulent s'accorder avec le Sacré Collége, pour faire tous ensemble l'élection canonique d'un seul Pape. Si quelqu'un des cardinaux absents ou quelque autre hors du Sacré Collége est élu Pape, il devra faire la même promesse, et, un mois après son intronisation, écrire au roi des Romains, à l'antipape et à son prétendu collége, au roi de France, et à tous les autres princes et prélats, pour les instruire de ce que dessus. Dans trois mois, le Pape élu enverra ses ambassadeurs à qui ses cardinaux jugeront à propos, avec pouvoir de convenir d'un lieu de conférence; et on permettra de part et d'autre de ne point faire de nouveaux cardinaux pendant le traité d'union. » Cet acte fut souscrit par tous les membres du conclave (2031). Le 30 du même mois, jour de Saint-André, ils élurent d'une voix unanime le cardinal Ange Corrario, qui prit le nom de Grégoire XII, persuadés que cet homme d'une vie si sainte, d'une si grande sévérité de principes, travaillerait de bonne foi à l'union de l'Eglise.

Le premier acte du nouveau Pape fut de ratifier spontanément, au sortir du conclave, le serment qu'il y avait fait. Le jour de son sacre, il exhorta, dans une allocution touchante, les cardinaux et les courtisans à concourir avec lui à l'extinction du schisme. Toute l'Eglise bénit son avénement. Que ne devait-on pas, en effet, espérer d'un Pape qui, après ses repas, s'entretenait familièrement avec ses domestiques, en leur disant : « Il ne tiendra pas à nous que le schisme ne finisse. En quelque lieu, à quelque distance de Rome qu'il faille aller pour obtenir ce résultat si désiré, nous nous y transporterons. A défaut de navires, nous sommes prêt à nous confier à la moindre barque; et, s'il faut aller par terre, le manque de chevaux et de voitures ne nous arrêtera pas; nous ferons plutôt la route à pied, un bâton à la main (2032). »

Il fit plus encore : il écrivit à Benoît, son concurrent, à ses cardinaux, à tous les rois, les princes, les républiques et les Universités de la Chrétienté, qu'il était disposé à se démettre du pontificat, si le Pape d'Avignon s'en démettait aussi; et qu'il consentait à ce que les cardinaux de l'une et l'autre obédience s'assemblassent pour élire en commun un troisième Pontife que tous les membres de l'Eglise reconnaîtraient pour chef (2033).

II. Personne ne doute de la sincérité de Grégoire XII jusqu'à ce moment. Pourquoi donc ne réalisa-t-il pas les espérances qu'il avait fait concevoir? Sous quelles influences les nobles intentions du Pontife s'évanouirent-elles, du moins momentanément? L'histoire va nous l'apprendre.

Benoît, de son côté, répondit, le 30 janvier 1407, qu'il était dans les mêmes dispositions que Grégoire, et lui demanda, de plus, une entrevue, afin d'arriver à une solution convenable. En conséquence, Grégoire envoya des nonces à Marseille, chargés de régler le lieu et l'époque des conférences. Le 20 avril, il fut convenu que les deux compétiteurs se trouveraient, le 29 septembre suivant, jour de la fête de saint Michel, dans la ville de Savone, qui appartenait alors aux Français. Ici, nous trouvons deux récits contradictoires. Artaud de Montor, qui ne cite aucune autorité à l'appui de ses assertions, nous dit : « Grégoire ratifia cet arrangement le 31 juillet. Aux termes de ce concordat, il partit le 9 août pour Viterbe, et de là se rendit à Sienne, où il arriva le 4 septembre, accompagné de douze cardinaux; mais Benoît, qui s'était rendu au lieu convenu, craignant que le commandant français, Boucicault, ne le fît arrêter, s'enfuit de cette ville. Grégoire, ne pouvant rejoindre son adversaire, se rendit à Lucques, sur la fin de janvier 1408 (2034).

D'un autre côté, nous lisons dans Rohrbacher : « Les deux prétendants convinrent de Savone, ville maritime dans le voisinage de Gênes, pour le lieu du congrès. Benoît

(2031) Raynald, 1406, n. 9 et seqq.
(2032) *Ibid.*, n. 13.
(2033) Raynald, 1406, n. 14.
(2034) *Considérations sur le règne des quinze pre-*

s'y rendit, avec ses cardinaux, au temps marqué. Grégoire commença à prendre goût au gouvernement, ou plutôt, ayant plusieurs neveux qui n'avaient pas encore fait leur fortune, il fit paraître beaucoup de répugnance à prendre le chemin de Savone. Il s'avança pourtant jusqu'à Sienne, d'où, après quelques mois de séjour, il se rendit à Lucques, et Benoît à Porto-Venere. Mais il n'y eut pas moyen de les rapprocher plus près l'un de l'autre, pendant que, pour en imposer, ils faisaient semblant de négocier par leurs envoyés, touchant les assurances qui étaient à prendre dans la conjoncture (2035). » Il est vrai que Rohrbacher s'appuie, dans ce récit, sur le témoignage de Théodoric Niem (2036), auteur justement suspect de partialité.

Quoi qu'il en soit, si la faute de Grégoire XII ne commença pas là, elle ne se fit pas longtemps attendre. Le 9 mai, il fit une promotion de quatre cardinaux, parmi lesquels deux de ses neveux. Admet-on le premier récit ? La conduite de Benoît ne pouvait délier Grégoire de son serment, et le népotisme seul a pu lui faire illusion à ce sujet. Admettons-nous le second ? L'acte de Grégoire est un parjure manifeste. Aussi tout le monde fut-il convaincu, même les cardinaux de son obédience, que tout ce qui se passait entre lui et Benoît n'était que collusion et artifice. Chacun prit son parti : la France, celui de la neutralité, dans lequel presque toutes les autres nations chrétiennes entrèrent par la suite; les cardinaux des deux obédiences, qui s'étaient réunis à Livourne, se résolurent à rassembler un concile général et en indiquèrent l'ouverture dans la ville de Pise, pour le 25 mars 1409.

Les deux Papes convoquèrent aussi chacun leur concile, Benoît à Perpignan, Grégoire à Udine, dans le diocèse d'Aquilée, et firent chacun, à cette occasion, une promotion de cardinaux, le premier de seize, le second de neuf ou dix. Laissons de côté les assemblées de Pise et de Perpignan, dont on verra l'histoire aux articles Pierre de Lune, et Pise (Concile tenu à), pour nous occuper spécialement des actes de Grégoire XII.

Il ne se trouva que fort peu d'évêques à Udine; ceux même des Etats de Venise, patrie de Grégoire, ne voulurent pas s'y rendre. Or, dans son concile, le Pape fit publier un écrit dans lequel il déclarait être dans la résolution de quitter la tiare, pourvu que ses deux compétiteurs (car le concile de Pise, après avoir déposé Benoît et Grégoire, avait élu Pierre de Candie) la quittassent également. Il remettait à la volonté de Robert, roi des Romains, de Ladislas, roi de Sicile, et de Sigismond, roi de Hongrie, le choix du lieu où les trois concurrents devaient se réunir pour faire solennellement leur renonciation. Si ce moyen n'était pas agréé, il demandait que ses adversaires consentissent à la tenue d'un concile général, où ils se trouveraient en personne avec lui, afin de s'en tenir à ce qui serait décidé sur leur sort. Mais la réunion des trois prétendants et le concours de trois rois, ennemis jurés contre eux, étaient choses impossibles; Grégoire fut jugé comme agissant et parlant sans bonne foi. »

III. La mort de Pierre de Candie, qui avait pris le nom d'Alexandre V, arrivée dix mois après son élection par le concile de Pise, ne ramena pas l'espoir de voir cesser le schisme. Des vingt-trois cardinaux dont se composait le Sacré Collége, dix-sept élurent à Bologne le cardinal Balthasar Cossa, qui fut installé sous le nom de Jean XXIII. *Voy.* cet article.

Pendant les troubles qui agitèrent la ville de Rome et les Etats de l'Eglise à cette déplorable époque, Grégoire XII s'était retiré d'abord à Gaëte, puis à Rimini, sous la protection de Charles Malatesta, seigneur de cette ville. L'obédience du Pontife embrassait encore, en Italie, plusieurs villes du royaume de Naples, et toute la Romagne, région soumise à la famille des Malatesta; en Allemagne, la Bavière, le Palatinat du Rhin, les duchés de Brunswick et de Lunebourg, le landgraviat de Hesse, l'électorat de Hesse, et une partie des électorats de Mayence et de Cologne, les évêchés de Worms, de Spire et de Verden; sans compter un grand nombre de particuliers, gens éclairés et craignant Dieu, au jugement de saint Antonin (2037), qui regardaient toujours Grégoire comme le véritable Pape.

Enfin, Jean XXIII convoqua un concile général, qui s'ouvrit à Constance le 16 novembre 1414. *Voy.* l'article Constance (xvie concile général de l'an 1414, tenu à).

— De toutes parts on écrivit à Grégoire que, s'il désirait vraiment l'union et la paix de la chrétienté, il ferait sagement de se rendre dans cette ville avec tous les cardinaux et les prélats de son parti. Le Pontife contesta d'abord l'autorité de ce concile, soutenant que tous ses actes seraient illégitimes, puisque lui seul, pasteur légitime, avait le droit de le convoquer. Il se plaignit amèrement de la conduite du roi des Romains, qui s'était déclaré en faveur de Jean XXIII, et lui envoya le cardinal de Raguse avec le patriarche de Constantinople, pour lui faire reconnaître la justice de sa cause, et il voulut en même temps que ces prélats défendissent ses intérêts devant le concile.

Les Pères, après de longs et graves débats, étaient arrivés à la quatorzième session. En ce jour, 4 juillet 1414, on vit se présenter au concile Charles Malatesta, muni d'un plein pouvoir de renoncer à la Papauté au nom de Grégoire XII. L'abdication ne devait néanmoins se faire qu'à

miers Papes qui ont porté le nom de Grégoire, 1 vol. in-8, 1844, par le chevalier Artaud de Montor, p. 109; ouvrage écrit dans d'excellentes intentions, mais manquant de critique.

(2035) *Hist. univ. de l'Eglise cathol.*, tom. XXI, p. 120, 3e édit.

(2036) Théodor. Niem, lib. III, cap. 28.

(2037) Antonin., tit. XXII, cap. 6, § 2.

la condition que l'envoyé du Pontife ne s'adresserait d'abord qu'à l'empereur, et non à l'assemblée, dont il ne reconnaissait pas l'autorité; que cette assemblée ne serait présidée ni par Jean XXIII, ni par son représentant; et que, pour avoir le nom et l'autorité de concile général, elle serait derechef convoquée et approuvée par Grégoire. Toutes ces conditions furent observées. L'empereur présida le commencement de la session, pendant que l'on fit lecture des deux bulles de Grégoire. Dans la première, il nommait le cardinal de Raguse et le patriarche de Constantinople ses légats, avec l'archevêque de Trèves, le comte Palatin du Rhin, et charles Malatesta, pour faire sa renonciation aux conditions ci-dessus énoncées. Dans l'autre, il donnait un pouvoir particulier et plus ample à Malatesta, de mettre à ce sujet ses ordres à exécution, ou par lui-même ou par d'autres. Celui-ci transmit au cardinal de Raguse son autorité pour convoquer et approuver le concile.

L'empereur quitta la présidence, et le cardinal de Viviers, doyen du Sacré Collége, qui l'avait de droit, l'ayant reprise, Malatesta au nom de Grégoire XII, lut l'acte suivant: « Moi, Charles Malatesta, procureur général de l'Eglise romaine et du Pape Grégoire XII, ayant un pouvoir spécial, plein et irrévocable, comme il conste par la bulle qui vient d'être lue, n'étant ni contraint ni prévenu, mais pour donner une preuve effective du désir sincère de notre dit seigneur Pape de procurer la paix à l'Eglise, même au prix de la renonciation, je cède et renonce en son nom, purement, librement, réellement, au droit, titre et possession de la papauté, dont je fais démission dans ce saint concile général, qui représente la sainte Eglise romaine et universelle. »

Après avoir fait cette abdication du haut d'un trône, Malatesta en descendit pour aller se placer sur un siége ordinaire.

IV. Aussitôt qu'il reçut la nouvelle de ce qui s'était passé au concile, Grégoire assembla un consistoire dans la ville de Rimini, où il parut, pour la dernière fois, revêtu des habits pontificaux. Il approuva ce que Malatesta, muni de sa procuration, avait déclaré, déposa la tiare et tous les insignes de sa dignité, et protesta qu'il ne les reprendrait jamais.

Ému de cette noble démarche, qui eût été plus noble encore, si elle eût été moins tardive, le concile élut Grégoire XII, redevenu le cardinal Corrario, évêque de Porto, légat perpétuel de la Marche, et doyen du Sacré Collége. Tous les actes de son pontificat furent confirmés. On déclara que la constitution qui défendait de nommer Grégoire Pape, n'avait pas été portée par mépris pour sa personne, ni pour nier la validité de ses droits, mais uniquement dans le but de rendre la paix à l'Eglise.

Ange Corrario ne jouit pas longtemps des honneurs que lui décerna le concile. Environ deux ans après son abdication, il mourut à Recanati, le 14 juillet 1417, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et fut enterré dans la cathédrale de cette ville.

Ce fut le népotisme qui égara ce Pontife, doué d'ailleurs de grandes qualités et de grandes vertus. Exemple frappant et terrible des maux que peut causer à l'Eglise le défaut de détachement des choses terrestres dans ses ministres!

La mauvaise foi de Pierre de Lune peut servir non d'excuse, mais de circonstance atténuante à ses tergiversations relativement à l'exécution de son serment: mais, après la déposition de cet antipape et l'élection d'Alexandre V par l'assemblée de Pise, il ne reste plus le moindre prétexte en sa faveur. Il est vrai qu'en qualité de Pape légitime, il put et même il dut protester contre l'autorité que s'arrogeaient les Pères de Pise et ceux de Constance. En cela, on ne saurait le blâmer. Mais qui l'empêchait de faire, dans la première de ces assemblées, ce qu'il fit dans la seconde?

N'oublions pas néanmoins que si, comme homme, il fit une grande faute, *errare humanum est*, il la répara d'une manière sublime, *surgere angelicum*.

Son pontificat, suivant le sentiment de ceux qui le croient terminé dans la session 15e du concile de Pise, a duré deux ans, dix mois et quatre jours; et, selon l'opinion de ceux qui le prolongent jusqu'à la session 14e du concile de Constance, huit ans, sept mois et quatre jours.

GRÉGOIRE XIII, Pape. Hugues Buoncompagni, qui prit le nom de Grégoire XIII en montant sur le trône pontifical, naquit à Bologne en 1502, et reçut de ses parents une éducation digne de la docte ville où il reçut le jour. Il étudia le droit sous les célèbres jurisconsultes Louis Mauzoli, Annibal Caccianemici, Louis Gozzculini, et Charles Ruini. Admis au grade de docteur à l'âge de dix-huit ans, il professa le droit pendant cinq ans dans l'Université de sa ville natale, et eut l'honneur de compter Charles Borromée parmi ses disciples. Il avait trente-six ans, lorsqu'il fut appelé à Rome, en 1538, par le cardinal Pierre-Paul Parisio, jurisconsulte renommé. Ce prélat le recommanda à Paul III, qui le nomma successivement abréviateur, c'est-à-dire rédacteur des brefs, et référendaire ou rapporteur.

En 1545, Hugues fut envoyé au concile de Trente, et, de retour à Rome, nommé vicaire de l'auditeur de la chambre apostolique. Jules III le nomma vicaire apostolique, puis vice-légat dans le territoire de Rome. Paul IV lui confia l'évêché de Viesti, dans le royaume de Naples; et enfin, le 12 mars 1565, Pie IV le créa cardinal du titre de Saint-Sixte. En lui remettant le chapeau, ce Pontife dit aux assistants: *Ecce vir in quo dolus non est: « Voilà un homme dans lequel il n'y a point de duplicité. »* Quelque temps après, envoyé en Espagne, en qualité de légat apostolique, il eut pour théologiens Félix Peretti et le prélat Castagna, qui devinrent l'un Sixte-Quint, l'autre Urbain VII.

A la mort de Pie IV, le cardinal Buoncompagni eût été sans aucun doute élu, si des ennemis n'eussent pas porté contre lui d'injustes accusations. N'étant pas encore arrivé au conclave, l'accusé ne put se défendre. Aussi, saint Pie V, qui avait réuni les suffrages, lui dit-il avec grâce : « Monsieur le cardinal, nous avons occupé votre place. »

I. Le saint Pontife étant mort le 1er mai 1572, cinquante-deux cardinaux entrèrent au conclave le 12 du même mois, et, dès le 13, élurent Hugues Buoncompagni, alors âgé de soixante-dix ans. Au moment où le Sacré Collége allait se rendre à la chapelle pour consommer les cérémonies de l'élection, le cardinal Galli de Como entra dans la cellule de Buoncompagni pour lui annoncer que son élection était certaine. Buoncompagni répondit sans émotion : « Croyez-vous qu'il y ait assez de voix? » Como répartit qu'il y en avait un nombre plus que suffisant. Alors Buoncompagni, comme s'il ne s'agissait aucunement de lui, continua d'écrire avec le même calme quelques notes dont il était occupé, les mit dans son sein, et partit pour la chapelle en disant : « Allons, au nom du Seigneur. »

Il avait été nommé cardinal le jour de la fête de saint Grégoire le Grand : c'est pourquoi il choisit le nom de Grégoire. Le 20 mai, jour de la Pentecôte, le nouveau Pape fut couronné, et le 27, il prit possession de Saint-Jean de Latran. A l'exemple de son saint prédécesseur, il ne voulut pas que l'on jetât de l'argent au peuple le jour de son couronnement, mais il fit en sorte que les pauvres ne fussent point privés de cette libéralité d'usage. Il envoya donc aux *lieux pies* de Rome quinze mille écus qui furent partagés avec discernement entre les malheureux : une somme à peu près égale fut employée de même le jour de la cérémonie du *possesso*. La jeunesse de Buoncompagni avait été orageuse : son âge mûr fut toujours édifiant, et son pontificat le montra irréprochable.

Dans le premier consistoire qu'il tint, il fit lire une bulle de saint Pie V, qui défendait d'aliéner les biens du clergé, et jura de n'y jamais porter atteinte. Il ordonna que les déterminations arrêtées par son prédécesseur, relativement au concile de Trente, fussent invariablement observées. Peu de temps après, il renouvela les lois sur la résidence, et n'en affranchit pas même les cardinaux.

Afin que tout le monde pût librement recourir à lui, il fixa un jour d'audience publique, et se prêtait à écouter chacun avec une singulière patience. Jamais cette audience ne finissait que le Pape n'envoyât ses camériers dans la salle d'attente, pour s'assurer que personne ne serait renvoyé. A ce sujet, il avait coutume de dire qu'un Pontife n'est qu'un serviteur honoré. Il va sans dire que les ambitieux et les intrigants cherchèrent à exploiter à leur profit cette bonté du nouveau Pontife ; mais il savait bien distinguer les sujets dignes de ses faveurs, et bientôt l'on n'osa plus lui adresser des demandes indiscrètes.

Ni la douceur de son caractère, ni son grand âge n'empêchèrent Grégoire XIII de déployer une énergie et une activité extraordinaires pour la défense et la propagation de la foi catholique. Dès la première année de son règne, il envoya des légats dans toutes les cours de l'Europe pour exhorter les princes à s'unir contre les Turcs, et s'il ne put parvenir à opérer cette union si désirable, il prouva du moins par sa conduite que le Saint-Siége veille toujours, comme nous allons bientôt le voir, aux intérêts du monde chrétien.

Grégoire XIII n'était assis que depuis peu de mois sur la Chaire de Saint-Pierre, lorsqu'eut lieu, en France, l'effroyable massacre de la Saint-Barthélemy. On a reproché au Pontife sa conduite à cette occasion ; l'on a voulu jeter l'odieux sur sa mémoire à cause des fêtes qu'il célébra, ou plutôt qu'il laissa célébrer à Rome, lorsqu'y fut apportée la nouvelle de cet événement, dont le caractère et la cause furent dénaturés à ses yeux. Nous croyons avoir assez vengé Grégoire XIII de cette odieuse calomnie dans un article précédent. (*Voy.* l'article Barthélemy (La Saint-), n° XIII.) Ajoutons ici que dès que la vérité lui fut connue dans tous ses détails, le Pape ne manqua point, dans ses discours et dans ses bulles, de manifester publiquement son horreur pour les excès qui avaient été commis. Voilà une réfutation sans réplique.

II. Les efforts de Grégoire XIII contre les Turcs aboutirent à faire mettre en mer de nouvelles flottes chrétiennes. Une rencontre eut lieu à Navarin; mais les Vénitiens conclurent la paix avec les ennemis, sans en prévenir ni le Saint-Père, ni le roi d'Espagne, Philippe II, dont les trésors et les armées étaient toujours au service de la cause catholique. La nouvelle de cette paix jeta Grégoire dans l'affliction : aussi donna-t-il à l'ambassadeur de Venise l'ordre de quitter Rome. En même temps, il envoyait des secours et des sommes considérables au roi de France, à l'empereur et au roi de Pologne, qui étaient en guerre avec l'hérésie. Nous verrons encore d'autres preuves de son zèle pour la foi.

Jetons un coup d'œil rapide sur ce que fit Grégoire pour la prospérité de ses Etats.

Nous le voyons d'abord doter d'une rente de dix mille écus le collége germanique fondé par saint Ignace de Loyola, et qui, faute de ressources, n'était pas habité. Cette rente devait servir à l'entretien de cent cinquante-huit jeunes Allemands, parmi lesquels devaient se trouver trente Hongrois. Grégoire fit ensuite rebâtir à neuf le collége romain, et lui procura les ressources nécessaires à l'entretien de deux cents Jésuites de toutes les nations. Vingt-cinq discours en langues différentes furent prononcés le jour de l'inauguration de cet établissement célèbre, qui devait devenir le séminaire uni-

versel de tous les peuples du monde. Grégoire XIII éleva encore des fontaines sur les places Navone, du Panthéon et du Peuple, fortifia Ancône, jeta sur la Paglia le pont Centino, près d'Aqua-Pendente, et combla de bienfaits Civita-Vecchia, où il allait passer les automnes. N'oublions pas non plus les colléges fondés par lui, à Rome même, en faveur des Anglais, des Grecs, des Maronites et des nouveaux convertis. Enfin, nous lisons encore dans un écrit, pour ainsi dire contemporain : « Les places fortes de l'Etat de l'Eglise sont en grand nombre pour l'assiette et nature des lieux, mais il y en a peu aidées de l'art. Le Pape Pie IV commença à fortifier la partie de Rome que l'on appelle Borgo, en laquelle sont l'église et le palais de Saint-Pierre, où les Papes font leur demeure, et le château Saint-Ange. Grégoire XIII continua ce dessein avec grande dépense (2038). »

Sa libéralité s'étendait sur le monde entier. Il fonda ou entretint plus de vingt-trois colléges ou séminaires à Vienne, à Prague, à Grœtz, à Olmutz, à Vilna, et jusqu'au Japon. Comme ont fait depuis Louis XIV et Colbert, il donnait à un grand nombre d'hommes de lettres (on en a compté jusqu'à quarante-sept) des secours pour lesquels il ne voulut jamais recevoir de remercîment.

On a calculé qu'il dépensa plus de deux millions d'écus romains pour relever l'enseignement et fournir à des étudiants pauvres le moyen d'acquérir la science. Quant au chiffre de ses aumônes, il est incalculable.

Où le Pape puisait-il les ressources nécessaires à des libéralités si étonnantes? Dans une habile administration et une sévère économie. Loin d'établir de nouveaux impôts, il ne leva que ceux qui avaient été consentis avant son pontificat; et jamais la population des Etats de l'Eglise ne fut plus heureuse que sous son règne. Avant lui de graves abus s'étaient glissés dans la perception des revenus. De nombreux priviléges, accordés trop facilement, tarissaient les ressources de l'Etat, et les vassaux du Saint-Siége, favorisés par les difficultés des temps, se soustrayaient presque tous à l'obligation de verser dans le trésor pontifical les sommes qu'ils devaient. Le Pape supprima les priviléges abusifs. Il fit faire une révision générale des titres féodaux. Quiconque fut trouvé possesseur régulier d'un fief, se vit contraint à payer les sommes dues au trésor; quiconque ne put justifier d'une légitime possession, dut renoncer à son fief. Le peuple applaudit, en voyant les spoliateurs privés de leurs biens, et tous les usurpateurs de titres remis à leur place.

Disons tout de suite quel fut le résultat de cette importante réforme. Les usurpateurs dépouillés se changèrent en ennemis de l'ordre et de la paix. L'autorité des Papes se faisait alors peu sentir dans leurs Etats. Les barons étaient à peu près indépendants, et les villes formaient des espèces de républiques sous la suzeraineté du Saint-Siége. Les mesures de Grégoire XIII, trop faiblement soutenues, amenèrent la formation d'un brigandage qui jeta l'effroi dans les populations, et les troupes pontificales se virent impuissantes à les réprimer. Il fallut plus tard toute l'implacable sévérité de Sixte-Quint pour rétablir la sécurité et l'ordre publics.

Cependant, malgré sa douceur innée, Grégoire savait déployer, quand il le fallait, une juste sévérité. Le comte Jean Aldobrandini, l'un des principaux nobles de Ravenne, avait conçu le projet de livrer aux Turcs cette ville ainsi que celle d'Ancône. Le Saint-Père, informé de cette trahison par les soins de Louis Taverna, gouverneur de Rome, n'hésita pas à faire décapiter publiquement Aldobrandini. En même temps, il restreignit les franchises de Rome, même celles qui appartenaient au palais papal. Il défendit le jeu, non-seulement au peuple, mais encore aux nobles, et maintint strictement l'observation de ses ordonnances.

III. La veille de Noël de l'an 1574, Grégoire ouvrit la porte sainte suivant le cérémonial accoutumé. A l'occasion de ce Jubilé, il fit faire des provisions de blé, réparer les églises, rétablir quelques proportions qui manquaient au portique de Saint-Pierre et à celui de Sainte-Marie-Majeure. Une rue spacieuse et élégante fit communiquer cette dernière basilique à celle de Saint-Jean de Latran.

On évalue à plus de trois cent mille le nombre des pèlerins qui visitèrent Rome en 1575. L'hospice de la Trinité, en un seul jour, en reçut huit mille. Des princes étrangers y accoururent pour gagner les indulgences, entre autres Ernest de Bavière, Charles-Frédéric, prince de Clèves, le grand-duc de Toscane, le prince de Parme. Grégoire les accueillit tous avec magnificence. Ce Pontife, en effet, qui portait dans sa maison la même économie que dans l'administration des deniers de l'Etat, qui ne voulait être vêtu que des habits qui avaient servi à ses prédécesseurs, et défendait de dépenser plus d'un demi-écu pour son dîner, était grand quand les circonstances l'exigeaient. On raconte, au sujet de sa sévérité pour lui-même, un trait qui lui fait trop d'honneur pour être passé sous silence. Plus d'une fois, abusant du respect dû à son apparente parcimonie, ses serviteurs lui apportèrent à peine à manger. Alors, le bon vieillard souriait, et disait que, sur son demi-écu, il voyait bien qu'on pouvait encore épargner quelque chose et en profiter avec malice. « D'ailleurs, ajoutait-il, la sobriété, forcée ou volontaire, est toujours une grande vertu et une heureuse rencontre à notre âge. »

Depuis le mois d'octobre 1575, Rodolphe II avait été élu roi des Romains, et, par

(2038) *Discours politique sur l'état de Rome*, composé par ordre du cardinal de Richelieu, *Paris*, 1626.

suite de la mort de son père, arrivée le 12 octobre 1576, était monté sur le trône impérial. Malgré les sollicitations de Grégoire, qui ne cessait de lui rappeler l'obligation d'envoyer à Rome un ambassadeur pour demander la confirmation du titre d'empereur, il négligea de le faire jusqu'en 1577 (2039).

Il existe une lettre authentique des sept électeurs par laquelle ils reconnaissent tenir du Saint-Siége le droit de nommer l'empereur; et ils n'hésitent pas à proclamer que celui-ci est obligé de reconnaître à cet égard l'autorité du Pontife romain, et de lui rendre toujours l'obéissance due, et, selon leur expression, l'honorificence.

Ce point n'avait jamais fait l'objet d'un doute, et aucun des empereurs germaniques n'avait jusque-là songé à le contester. Rodolphe, après de longues temporisations, se contenta d'envoyer à Rome un nommé Jean Zenner. Celui-ci, dans son discours, changea le mot d'obédience en celui d'*ossequio*, qui, là, ne signifiait absolument que *respect*. Grégoire protesta justement contre cette violation des anciens usages. En vain la cour impériale continua ses résistances; l'empereur finit par admettre une bulle de confirmation, et, de cette manière, l'affaire put se terminer à l'amiable.

Cet esprit de conciliation que possédait Grégoire à un si haut degré lui fit apaiser un grave débat qui était sur le point de s'élever entre Etienne Bathori, roi de Pologne, et le roi de France Henri III. On sait que celui-ci, à la nouvelle de la mort de son frère Charles IX, avait quitté clandestinement la Pologne où il régnait, pour venir prendre possession du trône de France. Dans le royaume qu'il avait abandonné, et auquel il avait renoncé par sa fuite, on lui avait substitué Etienne Bathori. Or Etienne avait accrédité à Rome un ambassadeur chargé de prêter le serment d'obédience au Pape. L'envoyé de Henri III protesta contre l'admission de cet ambassadeur, prétendant que la reconnaissance de l'hommage qu'il était chargé de rendre portait atteinte aux droits de Henri au trône de Pologne. Il fallut toute la patience de Grégoire XIII pour faire comprendre au roi de France qu'il était de ses véritables intérêts, comme de la justice, d'éviter une guerre avec la Pologne, quand déjà il avait chez lui tant d'embarras politiques avec les protestants et son beau-frère, le roi de Navarre.

Grégoire parvint encore à ramener la bonne intelligence entre Etienne et Philippe II d'Espagne. C'est sur les prières instantes du Pontife que Philippe écrivit à Etienne une lettre affectueuse, où il témoigne de sa haute estime pour cet illustre monarque ainsi que pour son noble et valeureux royaume.

Un inviolable attachement à la discipline ecclésiastique fut aussi l'une des vertus de Grégoire XIII. En 1578, il résista courageusement au cardinal Henri, frère et successeur au trône de Portugal du roi Sébastien, malgré les séductions dont on l'entoura et les menaces mêmes par lesquelles on essaya de l'effrayer (2040).

Rempli d'une tendre dévotion pour saint Grégoire de Nazianze, il fit, en 1580, transférer ses reliques d'un modeste monastère du Campo-Marzo dans la magnifique chapelle Grégorienne, construite par ses ordres; et, sans contredit, l'une des plus belles de la basilique de Saint-Pierre. — *Voy.* l'art. GRÉGOIRE DE NAZIANZE (Saint).

Ajoutons un mot sur son horreur pour le népotisme. Il y avait six ans que son frère résidait à Bologne, sans l'avoir vu une seule fois depuis son exaltation. Enfin il partit pour Rome, sans prévenir aucun ministre du Pontife. Instruit de ce voyage, Grégoire envoya à son frère l'ordre de ne pas le continuer. Il aimait mieux, disait-il, donner un désagrément à son frère, que de déplaire à beaucoup de personnes qui auraient pu se plaindre des faveurs qu'il venait solliciter.

A cette même époque, les Maronites recoururent au Pape pour obtenir sa protection. Ils envoyèrent, avec le consentement du patriarche Michel Citaravia, deux ambassadeurs que Grégoire reçut avec une bonté particulière. Il confirma leur patriarche, usage qui s'est conservé jusqu'à nos jours. Il lut avec plaisir les lettres qu'Innocent III avait daigné leur adresser vers l'an 1200, pour les féliciter de leur constante union avec l'Eglise occidentale. Leurs ambassadeurs communiquèrent aussi des lettres de saint Louis, autorisant leur prince à donner des lettres de noblesse, et il renvoya ces Catholiques accompagnés de deux Jésuites, nommés visiteurs du Liban. Ces religieux firent le rapport le plus honorable sur l'orthodoxie et la piété de la nation maronite, qui continua d'être, à Rome, l'objet d'une constante protection.

IV. Plusieurs affaires épineuses, dont les conséquences pouvaient être funestes à la religion, surgirent sous le pontificat de Grégoire XIII : le génie de ce grand Pape suffit à tout.

Le grand maître de l'ordre de Malte, Jean l'Evêque de la Cassière, successeur du digne Lavalette, s'était attiré la haine de plusieurs frères indignes par de sages ordonnances qui tendaient à réprimer leurs désordres. Il vivait aussi trop longtemps au gré de quelques ambitieux qui aspiraient à le remplacer.

Tout à coup les langues de Castille et de Portugal, et plusieurs chevaliers des trois langues de France s'assemblent à Malte, proférant des menaces, et répétant que le grand maître, par ses différentes ordonnances, prouvait assez l'affaissement de ses facultés, et qu'il s'occupait à tracasser ses

(2039) Novaës, lib. VII, cap. 35.
(2040) *Voy.* sur ce sujet l'a[illegible] T[illegible] GORD (Charles-Maurice de), évêque d'Autun.

frères plutôt que de porter son attention sur les entreprises des Turcs et des corsaires de Barbarie.

Les rebelles commencent par envoyer au grand maître des députés chargés de lui faire cette étrange proposition, que, vu son incapacité, il ait à consentir à ce qu'on lui nomme un lieutenant. Sur son refus, le conseil s'assemble chez Frère Crescini, prieur de l'Eglise, et principal moteur de cette sédition, puis nomment pour lieutenant du grand maître, Romégas, prieur de Toulouse et d'Irlande.

La Cassière répond avec dignité et intrépidité à cette insolente attaque. Alors les rebelles poussent l'audace jusqu'aux dernières limites : ils pénètrent dans l'appartement du grand maître, et entraînent en prison le digne vieillard, qui, pendant le trajet, essuie les outrages de quelques jeunes chevaliers, et des femmes de mauvaise vie qu'il avait bannies de la ville.

Enfin, ils veulent avoir le Saint-Siége pour complice. Ils envoient donc trois ambassadeurs à Rome; mais l'illustre captif trouve moyen d'y en envoyer aussi, et déclare noblement à un de ses frères fidèles, qui lui propose de le rétablir les armes à la main, qu'il aime mieux garder ses fers que d'allumer une guerre impie, et qu'il ne veut devoir son rétablissement qu'à l'autorité du Souverain Pontife.

Informé de ce qui s'était passé à Malte, Grégoire XIII s'empressa d'y envoyer Gaspard Visconti, auditeur de Rote, avec ordre de mettre immédiatement en liberté La Cassière, et de l'envoyer à Rome avec Romégas.

Le grand maître paraît dans la capitale du monde chrétien avec huit cents chevaliers, et parcourt la ville comme en triomphe. La cour du Pape, les maisons des cardinaux, des ambassadeurs et des princes étaient allées à sa rencontre bien loin sur la route de Civita-Vecchia. Le Pape le reçoit avec de grandes marques d'estime, le plaint et le console. Romégas sollicite une audience; il ne reçoit que l'ordre d'abdiquer le titre de lieutenant, et succombe, quelque temps après, à une fièvre dévorante. La Cassière reçoit une splendide hospitalité, avec toute sa suite, dans le palais du cardinal d'Este. Il se disposait à retourner à Malte, où tout était rentré dans le devoir, lorsqu'il mourut à Rome, le 21 décembre 1581, après trois mois de séjour : il était âgé de soixante-dix-huit ans. Le Pape lui fit faire des funérailles dignes de son rang.

L'ordre de Malte craignit alors que le Souverain Pontife, en qualité de premier supérieur, ne prétendît nommer le grand-maître. Ce fut le sujet d'une ambassade célèbre que le couvent de Malte envoya à Grégoire XIII. Le Pontife, après avoir consulté les registres de ses prédécesseurs, et surtout ceux de Boniface IX, d'Innocent VII et de Grégoire XII, prit les mesures nécessaires pour rétablir solidement la paix. Il adressa à Visconti, son nonce à Malte, un bref par lequel il ordonnait à l'ordre de procéder à l'élection, et restreignait le droit des électeurs au choix de l'un des trois candidats qu'il leur présentait. Enfin, dans une bulle en date du 3 septembre 1582, il enleva aux chevaliers le privilége en vertu duquel ils prétendaient pouvoir, en certains cas, procéder contre leur supérieur, comme ils l'avaient fait l'année précédente, et antérieurement au pontificat de Jean XXII. Par cette Constitution, Grégoire déclarait que le Pape seul, à l'avenir, aurait le droit de juger les actions du grand maître. Un pardon général fut accordé à tous les coupables. Heureusement, pendant ces discordes, Amurath III, ou mal informé, ou manquant des moyens nécessaires, ne songea pas à renouveler les attaques contre Malte.

V. La Suède, entraînée dans l'hérésie luthérienne par Gustave Wasa, réclama la sollicitude du Pontife. Quels généreux efforts ne fit-il pas pour ramener ce royaume dans la voie de la vérité! On en lira les détails dans l'article consacré spécialement à la Suède, et dans ceux où est retracée la vie des principaux personnages de cette contrée et de cette époque (2041). Le zèle et la mansuétude du Pontife échouèrent contre des passions basses et perverses. Il ne lui en reste pas moins la gloire d'avoir noblement rempli son devoir de Chef de l'Eglise.

Vers la même époque, Jean-Basile, ou Vassili, grand duc de Russie, avait usurpé une partie de la Lithuanie sur la Pologne. Etienne Bathori marcha contre l'agresseur à la tête d'une puissante armée. Le grand duc effrayé recourut au Saint-Père pour le prier de devenir conciliateur entre lui et le monarque polonais, et, à cette occasion, il sollicita l'envoi d'un nonce en Russie. Le Pape voyait bien que les vues de ce prince schismatique étaient purement humaines : cependant, reconnaissant qu'il était de son devoir de ne négliger aucune occasion de ramener des frères égarés, il expédia à Moscou le Jésuite Antoine Possevin. Les besoins du trésor moscovite inquiétaient Basile; Possevin y versa des sommes considérables : le grand duc était plus préoccupé de ses intérêts temporels que du désir de réaliser les sentiments manifestés déjà par les Grecs au concile de Lyon. En vain le religieux lui offrit un exemplaire des actes de ce concile somptueusement imprimé à Rome, Basile voulut que l'on ne s'occupât que de la question militaire. L'intervention du nonce apostolique aboutit à faire restituer par Basile la partie de la Lithuanie usurpée, et par Bathori, les places qu'il occupait sur la route de Moscou.

Le Japon donna au moins quelque consolation au vieux Pontife. Evangélisée par saint François-Xavier et les Jésuites ses

(2041) On consultera avec fruit l'ouvrage intitulé *La Suède et le Saint-Siége*, par Augustin Theiner, traduction de J. Cohen, 2 vol. in-8, 1844.

successeurs, cette contrée comptait, depuis environ trente ans, près de deux cent mille Chrétiens, deux cent cinquante églises, avec plusieurs écoles et séminaires. Trois rois avaient reçu le baptême, et leur zèle pour la propagation de la foi avait opéré la conversion de leurs sujets. En 1585, ces princes députèrent des jeunes gens de leurs familles vers Grégoire XIII, pour lui présenter l'hommage de leur respect filial. (*Voy.* tom. I, col. 898 et suiv.) Ces députés n'arrivèrent à Rome qu'après une navigation de trois années. Ils furent accompagnés jusqu'au Vatican par une nombreuse cavalcade, composée de presque toute la cour romaine. Dans un consistoire public, ils baisèrent les pieds du Saint-Père, et lui remirent les lettres de leurs souverains respectifs. Elles étaient remplies des expressions les plus humbles et les plus respectueuses. Le Pape les lut avec émotion; il versa des larmes d'attendrissement, ainsi que les cardinaux, en voyant l'autorité de la Chaire de Saint-Pierre reconnue jusqu'aux extrémités du monde, et, en embrassant les ambassadeurs, il répéta ces paroles du vieillard Siméon : *C'est maintenant*, *Seigneur*, *que votre serviteur peut mourir en paix*.

Grégoire était alors âgé de plus de quatre-vingt-trois ans. Malgré l'avis des médecins, il avait voulu s'astreindre rigoureusement aux prescriptions du carême, et continuer, sans aucun repos, à remplir les fonctions de son ministère. Le 5 avril, treize jours après avoir reçu les ambassadeurs japonais, il fut assailli de la fièvre et d'une inflammation à la gorge. Cette indisposition ne lui fit renoncer ni aux aliments maigres, ni aux soins du Pontificat.

Le dimanche suivant, on ne put l'empêcher de paraître à la chapelle, ni le lundi à un consistoire. Depuis ce moment, le mal empira; et, après avoir invoqué et reçu les secours de la religion, il expira le 10 avril. Son pontificat avait duré douze ans, dix mois et vingt-huit jours. Il fut enseveli dans la chapelle Grégorienne, qu'il avait fondée. Trois faits, exposés en détail dans autant d'articles spéciaux, et que nous ne ferons que rappeler ici, eussent suffi pour illustrer ce règne, savoir : la réformation du *Calendrier*, la correction du Décret de Gratien et celle du Martyrologe romain (2042).

Terminons donc par ces lignes d'un historien traçant le portrait du Pape Grégoire XIII : « On admirait la gravité de ses réponses, la netteté de ses décisions, l'aplomb de ses résolutions, son esprit de conciliation, l'assurance de sa politique, la dignité de sa représentation, la générosité de sa bienfaisance, son amour pour les pauvres (2043). » Le même historien conclut que les rares vertus de ce Pontife lui eussent fait donner le surnom de *grand*, s'il n'eût déjà été donné à saint Grégoire Ier. Mais, dans l'Eglise, le nom de *grand* n'est décerné qu'aux saints. Grégoire XIII n'est pas canonisé.

GRÉGOIRE XIV, Pape. Il y avait deux mois que durait le conclave réuni après la mort d'Urbain VII, lorsque, le 5 décembre 1590, les cardinaux lui donnèrent pour successeur Nicolas Sfondrati, qui prit le nom de Grégoire XIV, en mémoire de Grégoire XIII, qui lui avait donné la pourpre. La longueur de ce conclave eut pour cause les exigences de Philippe II, qui menaçait d'un schisme, si l'on n'élisait pas l'un des sept candidats désignés par lui, et qu'il espérait devoir suivre à l'égard de la France une politique conforme à son ambition, c'est-à-dire opposée à celle de Sixte-Quint. *Voy.* cet article.

I. Nicolas Sfondrati naquit en 1535 à Milan. Son père avait épousé une princesse de la famille Visconti. Il était, dit-on, Français d'origine, avait été gouverneur de Milan sous Charles-Quint, et, après la mort de sa femme, créé cardinal par Paul III.

Nicolas étudia à Pérouse, à Padoue et à Pavie, et, au sortir des études, fut attaché au service de saint Charles Borromée. Envoyé comme nonce apostolique au concile de Trente, il rédigea le décret célèbre contre la pluralité des bénéfices. Grégoire XIII le nomma ensuite cardinal et évêque de Crémone. L'humilité sincère de Nicolas Sfondrati lui fit opposer de la résistance lorsque le Pontife lui offrit ces éminentes dignités; il voulut de même fuir la tiare : « Dieu vous le pardonne, mes frères! Qu'avez-vous fait? » s'écria-t-il, lorsqu'on lui apprit son élection. Alors, versant d'abondantes larmes, les yeux élevés vers le Ciel, et insensible à tout ce qui se passait autour de lui, et presque évanoui, il fut porté dans la *Sedia gestatoria* jusqu'au Vatican, au milieu des applaudissements du peuple, qui lui souhaitait un long règne. Ces souhaits ne devaient pas s'accomplir.

Couronné le 10 décembre 1590, il prit, le 13 du même mois, possession de Saint-Jean de Latran.

Il était intimement lié avec saint Philippe Néri, qui lui avait prédit le pontificat. Lorsque le saint, après la réalisation de sa prophétie, alla visiter le Pape, celui-ci courut à sa rencontre, et l'embrassa avec effusion, en lui disant : « Mon Père, quoique je sois supérieur à vous en dignité, vous êtes supérieur à moi en sainteté. » Ensuite, il le fit asseoir auprès de lui, et voulut qu'il se couvrît en sa présence.

Afin de prouver sa reconnaissance pour l'affection que lui avait témoignée saint Ignace de Loyola, il confirma l'institut et les constitutions de la Compagnie de Jésus, et se prononça vigoureusement contre les calomniateurs de l'Ordre. Il confirma aussi

(2042) *Voy.* les articles CALENDRIER (Sa réformation par Grégoire XIII); MARTYROLOGE ROMAIN; REMARQUES SUR LE DÉCRET DE GRATIEN. — *Voy.* aussi l'article BARONIUS.

(2043) Le chev. Artaud, *Considérations sur le règne des quinze premiers Papes du nom de Grégoire*, 1 vol. in-8, 1844, p. 178, 179.

l'ordre des Clercs réguliers ministres des infirmes, fondé à Rome par saint Camille de Lellis, prêtre de Buelano, dans le diocèse de Rieti, et approuvé déjà par Sixte-Quint.

Les pénibles épreuves que le Saint-Siége subit de nos jours ne nous permettent pas d'oublier que Grégoire XIV confirma encore la bulle *Admonet* de saint Pie V. (*Voy.* cet article.) Cette bulle célèbre de 1567, renouvelée par Grégoire XIII en 1572, par Sixte-Quint en 1586, par Grégoire XIV, en 1590, par Innocent IX en 1591, par Clément VIII en 1592, par Paul V en 1605, défend à toute personne quelconque d'aliéner, ou même de conseiller d'aliéner aucune portion des Etats de l'Eglise. Qu'on ne s'étonne donc point de la noble et inébranlable résistance opposée par notre vénérable et bien-aimé Pie IX aux sollicitations, aux séductions, aux menaces, aux avis des ennemis du Saint-Siége, de la politique humaine, de la sagesse de Satan (2044).

II. Le fait capital du court pontificat de Grégoire XIV fut sa conduite à l'égard de la France. Voici les faits dans toute leur simplicité. Henri IV, vainqueur de Mayenne, ne se pressait pas de remplir les promesses faites à Sixte-Quint, et l'on pouvait craindre de voir un roi protestant s'asseoir sur le trône de France. Grégoire XIV jugea qu'il était temps de ranimer le courage de la Ligue (*Voy.* cet article) et de montrer à Henri IV qu'il ne pourrait espérer de régner qu'en revenant sincèrement au catholicisme. Il renoua donc les négociations avec les chefs de la Ligue.

Le Nonce, à son arrivée à Paris, fulmina un Monitoire contre tous ceux qui s'étaient attachés au parti de Henri, et les mit sous le coup de l'excommunication, s'ils ne quittaient l'hérétique. Cette mesure produisit une profonde impression et eut les plus heureuses conséquences. Il y avait auprès de Henri IV des royalistes pleins de foi et d'attachement au catholicisme, mais qui étaient tentés de sacrifier Dieu à celui qu'ils considéraient comme leur souverain légitime. La voix du Souverain Pontife les arracha à leur erreur, et le trouble de leur conscience les poussa à presser plus vivement Henri IV de se convertir. Toutes ces sollicitations, jointes à la crainte qu'avait toujours Henri de voir s'élever un concurrent, agirent fortement sur son esprit, et amenèrent enfin son abjuration.

Nous concevons que des historiens partisans de la politique française, ou de fervents royalistes aient fait un crime à notre Pontife de cette attitude envers Henri IV. Quant à nous, catholiques avant tout, qui faisons bon marché de la politique de ce monde, nous jugeons les choses à un point de vue plus haut.

Nous l'avouons tout d'abord : Nicolas Sfondrati, par sa naissance et son éducation, se trouvait porté du côté de la politique espagnole. Peut-on lui en faire un crime? Un Pape peut avoir ses sympathies et ses antipathies politiques. Mais hâtons-nous d'ajouter, ce qui est d'une vérité rigoureuse : de même que Sixte-Quint, adversaire de la politique espagnole, n'avait pas, pour cela, abandonné les droits de l'Eglise devant Henri IV; de même Sfondrati, devenu Grégoire XIV, sut ne pas se laisser asservir aux vues de Philippe II : il y eut des nuances dans les moyens adoptés, mais le but resta le même. Et n'est-ce pas là, pour le dire en passant, quelque chose de bien remarquable que cette conduite d'hommes qui peuvent, dans les choses infirmes et variables de ce monde, avoir des affections même blâmables aux yeux de quelques-uns, et cependant ne pas agir contrairement aux droits de l'Eglise; blesser souvent ces affections, lorsqu'ils exercent leur autorité et qu'ils ont à se prononcer dans l'intérêt de la sainte cause?

Disons-le encore : nous ne saurions pas non plus nous étonner que les Parlements du parti de Henri IV se soient élevés contre les Monitoires de Grégoire XIV, et l'aient qualifié lui-même d'imprudent et d'injuste. Les Parlements nous ont donné beaucoup d'autres preuves de leurs grotesques tendances à tancer pédantesquement les Papes. Enfin, nous ne nous étonnerons pas que le chevalier Artaud de Montor ait adopté naïvement le jugement de Novaës sur Grégoire XIV (2045), et qu'il se soit évertué non moins naïvement à chercher des circonstances atténuantes à la conduite du Pontife (2046), laquelle, en bonne logique, n'a pas besoin d'excuses. Le chevalier Artaud de Montor, écrivain sincèrement religieux et animé d'excellentes intentions, subit, malgré lui, les préjugés diplomatiques au milieu desquels il a vécu, et dont son dernier livre sur les *Papes du nom de Grégoire* nous offre tant de preuves. En résumé, la vérité est que la politique de Grégoire XIV fut ferme, intelligente, digne du Chef suprême de l'Eglise.

III. Il n'eut malheureusement pas le temps d'en voir le résultat. Bientôt, se sentant malade, il se fit transporter du Vatican au palais de Saint-Marc, dont on ferma exactement les issues. La maladie devenant plus dangereuse, Grégoire appela auprès de son lit tous les cardinaux, et, d'une voix entrecoupée de larmes, il leur dit qu'il avait eu raison de refuser le pontificat, que ses infirmités ne lui permettaient pas de supporter un tel fardeau, qu'il les conjurait d'accepter son abdication, et de lui choisir un successeur. Aucun d'eux ne voulut consentir à une telle nouveauté. Alors il les pria de choisir promptement après sa mort, si Dieu l'appelait à lui, un successeur digne du Pontificat.

(2044) On pourrait encore donner de la résistance de Pie IX d'autres raisons non moins plausibles, par exemple celle de ne pas autoriser le vol, le voleur fût-il couronné.

(2045) Novaës, VIII, 246.

(2046) *Considérations sur le règne des quinze premiers Papes qui ont porté le nom de Grégoire*, 1 vol. in-8, 1844, p. 189.

Grégoire succomba, dans la nuit du 14 au 15 octobre 1591, à la gravelle qui le tourmentait depuis longtemps. Il n'était âgé que de cinquante-six ans, et avait gouverné l'Eglise seulement dix mois et dix jours. Il fut inhumé à Saint-Pierre, dans la chapelle Grégorienne, devant le tombeau de Grégoire XIII. Un écrivain non suspect, le protestant Ranke, dit de notre Pontife : « Grégoire XIV avait une âme d'une innocence virginale; c'était un modèle de sainteté. »

Il jeûnait deux fois par semaine, célébrait la Messe tous les jours, récitait toujours son Office à genoux, et consacrait ensuite une heure à la lecture de saint Bernard, son auteur favori. Elevé au-dessus de toutes les vaines satisfactions matérielles, on disait de lui qu'il possédait trop peu d'éléments terrestres. Il signala son court pontificat par de nombreux bienfaits, et secourut abondamment la ville de Rome dans la disette qu'elle souffrait depuis longtemps.

Un tel homme a-t-il pu se laisser dominer par des considérations humaines dans sa conduite envers Henri IV? Ajoutons encore un mot : était-il informé des excès que l'on reproche aux Seize? Les Seize avaient-ils même déjà mérité les reproches que leur adresse l'histoire? Non : le saint Pape ne vit que le fait principal et le but sacré; et il empêcha l'esprit de la mort de monter, avec un prince hérétique, sur le trône de France. Cet acte seul doit nous faire bénir sa pieuse mémoire.

GREGOIRE XV, Pape. Ce Pontife, nommé avant son exaltation, Alexandre Ludovisi, naquit à Bologne le 9 janvier 1554. Il eut pour père le comte Pompée Ludovisi, et pour mère Camille Bianchini. Elevé à Rome dans le collége germanique, puis dans le séminaire romain, il fit de bonne heure admirer sa modestie, sa douceur, sa prudence. Après un voyage dans sa patrie, il revint dans la capitale du monde chrétien, et fut bientôt nommé juge du Capitole par Grégoire XIII, qui lui dit, en lui confiant ce poste, que ce serait le premier degré par lequel il s'élèverait au pontificat.

Clément VIII le nomma référendaire de signature, lieutenant du cardinal-vicaire, et auditeur de Rote. Paul V le promut à l'archevêché de Bologne, le 12 mars 1612 et l'envoya comme nonce en Savoie pour y traiter de la paix entre le duc et le roi d'Espagne. Ludovisi remplit sa mission avec tant de zèle et de succès, que le Pape, en récompense, le nomma cardinal, le 19 septembre 1616. Il fut aussi nonce en France. Là il eut plusieurs entretiens avec le maréchal de Lesdiguières, alors principal chef des huguenots, et le pressa de se convertir. Le maréchal lui répondit avec amabilité qu'il se ferait catholique et se prosternerait aux pieds du Pape, lorsque le Pape serait Alexandre Ludovisi. Celui-ci, devenu Grégoire XV, rappela sa promesse à Lesdiguières, qui tint parole, et reçut de Louis XIII l'épée de connétable.

I. Après la mort de Paul V, les cardinaux, presque tous de la création de ce Pontife, et conséquemment dévoués à sa famille, entrèrent au conclave, au nombre de cinquante-deux, le 8 février 1621. On devait s'attendre à voir le cardinal Borghèse, neveu du Pape défunt, lui succéder sur le trône pontifical.

Mais il s'éleva tant de réclamations contre ce genre de népotisme prolongé qu'au premier tour de scrutin ce candidat n'obtint aucune voix. Alors on jeta les yeux sur le cardinal Bellarmin, la lumière du Sacré Collége (*voy.* l'article BELLARMIN); mais sa candidature fut écartée par suite de diverses considérations politiques, qui n'étaient peut-être ni courageuses, ni raisonnables. Sur la recommandation de Bellarmin, un prélat français, le cardinal de La Rochefoucault, obtint quelques voix. Mais l'influence des cardinaux Ubaldini et Orsini firent réussir la candidature de Ludovisi, qui fut élu le jour même de son arrivée au conclave, le 9 février 1621.

Ludovisi avait alors soixante-sept ans. En mémoire de son compatriote et bienfaiteur Grégoire XIII, il prit le nom de Grégoire XV. Couronné le 14 du même mois, il prit possession de Saint-Jean de Latran le 9 mars, jour de la fête de saint Grégoire de Nazianze.

Après avoir publié un jubilé pour demander à Dieu que l'Eglise fût dignement gouvernée, il donna ses soins à mettre le roi de Pologne et l'empereur d'Allemagne en état de lutter, l'un contre les Turcs, l'autre contre les protestants. C'est grâce aux secours que lui envoya Grégoire XV, que Ferdinand II gagna la bataille de Prague, par suite de laquelle il recouvra la Bohême, la Silésie et la Moravie, et dépouilla le rebelle comte palatin du Rhin, de l'électorat, qu'il transféra, sur les instances du Pontife, au duc de Bavière Maximilien. C'est aussi aux subsides du Pape que Sigismond dut de pouvoir glorieusement repousser les infidèles.

Ce pontificat est surtout célèbre par deux Constitutions pour le bien général de l'Eglise: l'une, du 15 novembre 1621, est relative à l'élection du Souverain Pontife ; l'autre, du 22 juin 1622, a rapport à la propagation de la foi.

De tout temps, les Papes ont apporté le plus grand soin à perfectionner le mode de l'élection pontificale, si importante pour l'Eglise, et ont lutté avec énergie pour en assurer la liberté et la sincérité. Grégoire XV y apporta de nouveaux perfectionnements que son successeur n'eut qu'à confirmer ; et dès lors cette élection put servir de modèle à toutes les autres.

Dans sa Constitution, Grégoire rappelle l'exemple de Jésus-Christ. Quoiqu'il fût Dieu et connût toutes choses, néanmoins, quand il fut question de choisir les douze apôtres, il passa la nuit en prières ; et quand il voulut confier à saint Pierre le soin de ses brebis, il l'interrogea trois fois, et exigea jusqu'à trois fois la profession de son amour. Par où il nous apprend avec quelle atten-

tion nous devons procéder au choix de tous les pasteurs, mais principalement du Pasteur des pasteurs; car, quand il est question du chef, il s'agit du salut non pas d'un membre seul, mais de tout le corps. Les Papes et les saints Pères ont pourvu, par divers règlements, à ce que cette élection se fasse bien; que la chair et le sang n'y dominent pas, non plus que la sagesse humaine, qui est folie auprès de Dieu; mais que tout y soit dirigé par la grâce de l'Esprit-Saint. Toutefois, l'expérience a fait connaître qu'on pouvait y joindre un remède plus salutaire encore. En conséquence, de l'avis de ses frères les cardinaux, le Pape statue, déclare et décrète que, pour l'avenir, l'élection du Pontife romain ne pourra se faire que dans le conclave, et dans le conclave fermé, et après qu'on y aura célébré le premier jour la Messe, à laquelle tous les cardinaux ont coutume de communier.

Cette élection se fera par les suffrages secrets des deux tiers des cardinaux présents, à moins que tous ces cardinaux, sans exception, ne commettent l'élection à un ou plusieurs d'entre eux, ou que tous sans concert préalable, mais comme par inspiration, ne s'accordent à élire la même personne. A chaque scrutin, avant de mettre son bulletin dans le calice, chaque cardinal, à haute et intelligible voix, prêtera le serment qui suit : « Je prends à témoin Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui me jugera, que j'élis celui que, selon Dieu, je crois devoir être élu, et que je ferai de même dans l'accession. » L'accession a lieu lorsque le premier scrutin n'ayant donné les deux tiers des voix à aucun des candidats, on procède à un second, également secret, où les électeurs peuvent *accéder* à l'un des candidats pour lequel ils n'auraient pas voté d'abord, et compléter ainsi le nombre nécessaire des suffrages. La Constitution de Grégoire XV entre sur tous ces points dans beaucoup de détails : elle est souscrite par le Pape, puis par tous les cardinaux, qui ajoutent à leur souscription : « Je le promets, j'en fais vœu, et je le jure. » Le 12 mars de l'année suivante, Grégoire publia une autre Constitution, approuvant et fixant le cérémonial du conclave, les usages qu'on doit y observer, et jusqu'à la manière dont les bulletins doivent être pliés et cachetés (2047).

II. La Constitution concernant la propagation de la foi n'est pas moins mémorable. Grégoire XV y établit la Congrégation de la Propagande, c'est-à-dire une congrégation de cardinaux et de prélats chargés de diriger et de faciliter la diffusion de la foi catholique par tout l'univers, admirable Congrégation qui a si bien mérité non-seulement de la religion, mais encore des sciences, des lettres et des arts, et qui fera éternellement la gloire du catholicisme et le titre d'honneur de Grégoire XV. *Voy.* l'article PROPAGANDE (Congrégation de la).

Les relations de ce Pontife avec la France furent toujours amicales, et une circonstance en resserra encore l'union. Othon II, fils d'Achmet Ier, venait de périr de mort violente au château des Sept-Tours, à l'âge de dix-sept ans. Le Pape, qui était en négociation avec ce prince pour faire protéger les missions catholiques de la Barbarie, craignit de voir ses efforts anéantis par la catastrophe qui avait ensanglanté le trône de Constantinople. La Porte et la France avaient alors entre elles des relations bienveillantes, Grégoire eut donc recours à la France, qui seule pouvait lui donner l'appui dont il avait besoin. Il fit souvenir de Puisieulx, ministre de Louis XIII, que dans des circonstances où les régences de Barbarie et surtout celle d'Alger, avaient insulté les sujets et les protégés du roi, des religieux envoyés par Paul V avaient aidé, dans Alger même, à terminer ces différends, et pria Louis de rendre bienfait pour bienfait. Ce ne fut pas en vain que le Pape implora l'appui de la France; il vit toutes ses démarches dans l'intérêt du catholicisme en Barbarie, couronnées d'un plein succès. Cette même année 1622 vit paraître une bulle par laquelle Grégoire XV défendait à tous ecclésiastiques, réguliers ou séculiers, exempts ou non exempts, de confesser et de prêcher sans la permission et l'approbation de l'ordinaire. Ainsi se termina l'ancienne dispute relative aux religieux. Plusieurs canonistes prétendaient qu'une approbation, une fois donnée par un évêque, pouvait bien être révoquée par son successeur, mais non par lui-même, comme si les évêques, en communiquant leur pouvoir, n'étaient pas aptes à le retirer quand ils le jugeraient à propos. Cette doctrine, chose étonnante pour notre époque, avait jeté dans l'Eglise une assez grave perturbation. Grégoire XV *décida que l'ordinaire* donne et retire à volonté la permission de confesser et de prêcher dans son diocèse.

Il faut encore mentionner, parmi les actes du pontificat de Grégoire XV, la canonisation qu'il fit, le 12 mars 1662, de cinq illustres héros du catholicisme, savoir : saint Isidore l'agriculteur, ainsi nommé de la profession qu'il exerça pendant sa vie; saint Philippe Néri, surnommé l'apôtre de Rome; saint Ignace de Loyola, fondateur de l'ordre des Jésuites, dont les disciples contribuèrent tant à l'œuvre des missions; saint François Xavier, qui avait renouvelé les courses apostoliques de saint Paul; sainte Thérèse de Jésus, l'illustre institutrice des Carmélites.

C'est encore le même Pontife qui mit au rang des saints : Louis de Gonzague et Stanislas Kotska, ces modèles de la jeunesse chrétienne; et au nombre des bienheureux l'illustre serviteur de Dieu Albert le Grand, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Parmi les

(2047) *Voy.* tout ce qui concerne les *conclaves* et les cérémonies pour l'élection des Souverains Pontifes, dans le livre intitulé : *Histoire des Chapelles Papales*, par le chevalier Moroni, trad. de l'italien, par A. Maravit, in-8, 1846, p. 419 et suiv.

cardinaux de la promotion de Grégoire XV, on compte le grand ministre Armand-Jean Duplessis Richelieu. C'est ce Pape qui, sur la demande de Louis XIII, érigea en archevêché l'Eglise épiscopale de Paris, et approuva la Congrégation bénédictine de Saint-Maur de France.

III. Grégoire XV, tourmenté depuis longtemps de la gravelle, consentit enfin à se laisser faire l'opération. Il en résulta une fièvre violente, qui le réduisit bientôt à la dernière extrémité. Alors on le pressa de compléter à peu près le Sacré Collége ; mais il ne voulut que penser à ses derniers moments. Sur le point d'expirer, il dit aux cardinaux présents de l'aider de leurs prières à mourir saintement. Il ajouta : « Nous avons la plus grande confiance que notre successeur corrigera beaucoup d'abus dans la république chrétienne. Nous sommes assuré qu'on ne peut élire qu'un homme plus digne que nous d'occuper la grande puissance du Pontificat. »

Il mourut le 8 juillet 1623, à l'âge de soixante-dix ans, après avoir gouverné l'Eglise pendant deux ans quatre mois et vingt-neuf jours. Il fut inhumé dans la basilique de Saint-Ignace. Son tombeau est l'œuvre du sculpteur François Legros.

Grégoire était d'une stature ordinaire; c'était un homme affaibli par les travaux et les veilles, mais d'une expérience consommée dans les affaires, éloquent, amateur des sciences, et particulièrement de la jurisprudence. Il assistait habituellement derrière un rideau aux réunions qu'assemblait le cardinal son neveu au Quirinal ou au Vatican. Nous lui devons la publication de plusieurs collections importantes : l'un de ses plus intéressants écrits est la Lettre au souverain des Perses Schah Abbas (2048).

Il se reposa généralement du soin des affaires sur son neveu, le cardinal Ludovisio. Celui-ci profita de sa position pour enrichir sa famille, ce dont on a fait un reproche au Pontife. Mais une circonstance grandement atténuante peut être invoquée en faveur de l'oncle et du neveu, c'est que Ludovisio, tout en comblant ses proches de biens, ne nuisit jamais à l'Etat, où il sut maintenir une exacte justice et l'abondance, même dans un temps de disette dont souffrirent les Etats voisins. D'ailleurs la confiance de Grégoire XV ne fut pas mal placée, et les ennemis mêmes du cardinal Ludovisio s'accordaient à lui reconnaître un véritable talent, un esprit juste et droit, un courage tranquille et une grande habileté.

Citons pour clore cet article, le jugement du protestant Ranke, sur la vie et les œuvres de notre Pontife. « Sa charité, dit-il, était sans bornes ; elle embrassait le monde, elle pénétrait à la fois dans les Andes et dans les Alpes. Grégoire envoyait ses missionnaires au Thibet et dans la Scandinavie, tandis qu'il entrait en négociations avec l'Angleterre et avec la Chine. Toujours nouveau, infatigable et présent partout, l'esprit qui vivait au foyer de cet immense théâtre animait les ouvriers aux extrémités du monde, plus vif, plus ardent, plus intime peut-être dans chacun d'eux qu'au centre même. »

GREGOIRE XVI, Pape. Le Pontife dont nous allons rapidement esquisser la vie, nous fait entrer dans l'histoire contemporaine de l'Eglise. Nous toucherons à des actes, à des faits dont nous avons été les témoins. Et pourtant, notre tâche n'en sera pas plus difficile. Fils soumis et aimant de l'Eglise, ne cherchant et ne voulant que la vérité, n'étant qu'à Jésus seul, à son Vicaire sur la terre, ne désirant que le triomphe de sa sainte Epouse, souhaitant la justice et la vérité pour tous, nous n'avons pas, grâce à Dieu, à craindre qu'aucun intérêt de parti, aucune vue mondaine troublent notre marche et nous fassent dévier de la ligne que nous nous efforçons de suivre dans cet ouvrage, sans avoir la prétention, hélas ! de toujours y réussir, et qui n'est autre que celle tracée par le pur esprit évangélique de mansuétude et de charité.

I. Barthélemy-Albert Capellari naquit, le 18 septembre 1765, à Bellune, ville qui appartenait alors à la république de Venise. Sa famille, peu favorisée du côté de la fortune, était riche en vertus, et jouissait d'une grande estime (2049).

Elevé par des parents profondément religieux, le jeune Capellari montra de bonne heure les dispositions les plus heureuses pour la piété. Tels sont les seuls renseignements que nous ayons sur ses premières années. De bonne heure, il résolut de se consacrer au service de l'Eglise, et commença ses études dans sa ville natale : plus tard, il se rendit à Venise, sous le patronage de l'évêque de Bellune, pour y terminer son éducation ecclésiastique. Venise, par la multiplicité des ordres religieux, pourvus de ressources matérielles immenses et de trésors littéraires non moins grands, offrait aux jeunes gens studieux un asile assuré et les avantages d'une éducation morale propre à développer chez eux le germe des vertus religieuses.

On dit que c'est en fréquentant le célèbre monastère des Arméniens de cette ville, que le jeune Capellari se sentit appelé à la vie monastique, et que se développa le goût qui l'entraînait vers la culture des langues orientales. Il y fit de rapides et étonnants progrès, ainsi que dans toutes les branches

(2048) *Epistola ad regem Persarum Schah abbas, cum notis Hegalfoni*, 16?9, in-8.

(2049) Dans une courte *Notice* écrite en 1843, M. le baron de Mortemart dit que la famille Capel- [illegible] *compte une longue suite d'h*[illegible] *gistrats.* (Une autre *Notic*[illegible] prêtre du diocèse de T[illegible] cueilli beaucoup de renseignements à Rome et par toute l'Italie, affirme que le père de notre Pontife *était employé dans une boulangerie comme ouvrier.*) L'Eglise a toujours exalté les petits selon le monde : bien des grands Papes ont eu des artisans pour pères.

de la philosophie : le modeste disciple devint bientôt un maître habile.

Après avoir étonné ses maîtres à Venise, le jeune Capellari se rendit à Rome, et embrassa la vie religieuse dans l'ordre des Bénédictins Camaldules. (*Voy.* l'article ROMUALD [Saint]). Dans une corporation dont le plus humble membre, dit une biographie, éblouirait nos prodiges de Sorbonne, il était, de l'aveu de tous, sans concurrent et sans égal : on le chargea de professer la théologie aux profès. A cette époque, il n'avait pas encore vingt-cinq ans, et n'était pas encore entré dans le sacerdoce.

Le professeur ne brilla pas moins que l'élève. En même temps, il continua de se livrer à l'étude des langues orientales, et de l'hébreu en particulier; et comme sa facilité, sa haute aptitude, son temps bien ménagé et son heureuse organisation lui permettaient d'entreprendre beaucoup, il profita des immenses richesses théologiques que lui offraient les bibliothèques de Rome, pour se vouer encore à de profondes études sur le dogme catholique.

En faisant profession dans l'Ordre des Camaldules, Capellari changea ses prénoms de Barthélemy-Albert en celui de Maur, patron de sa congrégation : bientôt après il reçut le sacerdoce auquel sa vie antérieure avait été une préparation continuelle.

II. C'est à cette époque, probablement, que remonte la publication du livre intitulé : *Le triomphe du Saint-Siége et de l'Eglise, ou les novateurs modernes combattus avec leurs propres armes*. Cet ouvrage dont nous devons la traduction à un prêtre modeste et savant (2050), parut pour la première fois en 1799; l'auteur était alors âgé de trente-quatre ans. Si nous nous en rapportons à des renseignements dignes de foi, ce fut une *thèse sur l'infaillibilité du Pape* qui y donna lieu.

Le traducteur apprécie en ces termes l'œuvre qu'il livre au public : «... Le plan en est magnifique, et aussi vaste que simple. Ce n'est pas un traité ordinaire de théologie sur l'infaillibilité du Pape; c'est un grand travail sur l'essence du catholicisme, sur la constitution de l'Eglise, sur les bases de la foi, sur l'interprétation de l'Ecriture et de la tradition, sur la nature et l'étendue des droits respectifs du Pape et des évêques. Le théologien y trouvera des décisions précieuses sur divers points de dogme et de discipline, et le fidèle lui-même, des règles de conduite par rapport à ces deux grands pouvoirs de la hiérarchie, que les temps où nous vivons peuvent rendre d'une utilité encore plus pratique : enfin, l'école qu'avait voulu fonder parmi nous un écrivain célèbre pourra y remarquer des principes évidemment applicables à son *autorité générale* et à cet *examen cartésien*, que quelques-uns de ses disciples ont prétendu être contraires à la certitude de la foi. C'est même un ouvrage véritablement neuf sur une question déjà ancienne; car le Pape n'emploie en général que des preuves et des faits dont on n'avait pas fait usage avant lui; et comme il réfute les novateurs par leurs propres principes, il donne le résumé exact de tout ce qui a été dit là-dessus dans ces derniers temps, surtout en Italie et en France. Or tout cela peut se réduire au syllogisme suivant : le Pape est dans l'Eglise un véritable monarque; or il ne peut l'être que par l'infaillibilité; donc il est infaillible : ou bien, si l'on veut, au développement de ces paroles du Psaume, également applicable à Jésus-Christ et à son Vicaire : *Specie tua et pulchritudine tua intende, procede et* REGNA PROPTER VERITATEM.... Régnez par la vérité. » L'ouvrage était principalement dirigé contre Pierre Tamburini, le Jansénius de l'Italie.

Pie VII, ayant fondé en 1800 l'*Académie de la religion catholique*, le P. Maur Capellari, distingué par son amabilité autant que par ses vastes connaissances, fut un des premiers qui furent appelés à en faire partie; et chaque année, à partir de cette époque, il donna lecture de remarquables mémoires sur les questions les plus importantes (2051). A partir de 1807, le P. Capellari exerça successivement les fonctions de censeur d'exercice de l'Académie, de lecteur émérite de théologie, de vice-procureur général et d'abbé des Camaldules.

Troublée par les envahissements de la République française, l'Italie le fut de nouveau par l'enlèvement de Pie VII. Alors les ordres religieux se dispersèrent, et le P. Capellari dut chercher un asile dans l'Etat vénitien, au monastère de Saint-Michel de Murano. Une chaire lui fut confiée dans un collége voisin de cette ville, et qui était sous la direction du célèbre Traversi ainsi que du P. Zurla, depuis cardinal. « C'est à l'abbé Traversi, dit M. Menghi d'Arville, que les Camaldules ont dû de rester tranquilles dans leur île; mais, en 1811, leur bibliothèque fut tout à fait ruinée, après avoir été absorbée en partie par les bibliothèques de Saint-Marc, de l'Académie et du Lycée. » Le P. Capellari déplorait amèrement cette perte, en

(2050) M. l'abbé James, ancien aumônier de l'Ecole polytechnique. Sa traduction parut en 1833, 2 vol. in-8. — M. l'abbé Migne a donné cette traduction dans la précieuse collection qu'il a publiée sous le titre de *Démonstrations évangéliques*, tom. XVI, col. 754-1096.

(2051) Voici les sujets de quelques-unes de ces Dissertations : 1802. Que la loi naturelle prescrit de rendre à Dieu un culte intérieur et extérieur, désigné sous le nom de religion. — 1803. Que la prophétie des soixante-dix semaines concerne le Messie. — 1804. Que la religion chrétienne doit être et est essentiellement une dans ses dogmes comme dans sa morale. — 1806. Que, pour nier la création, l'on objecte en vain certaines irrégularités plus ou moins évidentes dans l'économie physique, comme étant inconciliables avec les attributs de Dieu. — Le P. Capellari, dans son discours de réception, s'était proposé d'expliquer comment les erreurs apparentes qui ont accompagné quelquefois le consentement général sur l'existence de Dieu, n'atténuent pas la force de cet argument.

écrivant à l'abbé Baraldi, qu'il honorait d'une affection toute particulière.

Au commencement de 1814, le collége fut transféré à Padoue : c'est dans cette dernière ville que le P. Capellari apprit la délivrance de Pie VII, et cet heureux événement lui inspira un nouvel écrit sur le *concours extraordinaire de tant de prodiges, considérés comme motifs de foi*. Peu de temps après il fut rappelé à Rome, et reprit avec joie sa vie d'étude et d'oraison dans son ancien monastère de Saint-Grégoire, situé entre le Palatin et le Colysée.

Nommé d'abord abbé-procureur général, il devint bientôt consulteur du Saint-Office et de la Propagande, membre de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, examinateur des évêques, et, grâce à ses immenses et profondes connaissances en linguistique, correcteur des livres de l'Eglise orientale.

Léon XII voulut faire une connaissance plus immédiate avec le P. Capellari, et lui donner une preuve de son estime. Le 7 novembre 1823, à l'occasion de l'octave de la fête des morts, le Pape alla visiter l'antique église abbatiale de Saint-Grégoire, desservie par les Camaldules. Le cardinal Zurla, général de l'Ordre, lui présenta l'humble et savant religieux, qui reçut du Pontife l'accueil le plus gracieux et le plus bienveillant.

Il avait fallu violenter son goût pour l'étude et la retraite pour forcer Capellari d'accepter les emplois où l'appelait son mérite. Sa modestie était telle que, sans une circonstance imprévue, il se fût peut-être soustrait à l'honneur du cardinalat. Le cardinal Lambruschini profita de la solution d'une affaire de la plus haute importance, due à l'habileté du P. Capellari, et sur laquelle le pieux disciple de saint Romuald avait gardé le plus profond silence. L'éminent prélat découvrit néanmoins le mystère. Dès lors la position du P. Maur fut nettement dessinée : il commençait à ne plus s'appartenir; on recourait à ses lumières, il était l'ornement de son ordre, et cependant sa vie simple et laborieuse n'avait pas changé.

III. Dans un consistoire secret, tenu le 21 mars 1825, Léon XII, en récompense des services qu'il avait déjà rendus à l'Eglise, le réserva *in petto* : et le 31 mars de l'année suivante, il le créa cardinal-prêtre du titre de Saint-Calixte.

Voici en quels termes le Pontife motivait son choix : « Recommandable par l'innocence et la gravité de ses mœurs, par ses connaissances, principalement dans les matières ecclésiastiques, il s'est acquité de tant de travaux journaliers pour le Saint-Siége, que nous avons cru devoir récompenser par le cardinalat ses soins, son dévouement et son zèle. »

Avant la fin de cette même année, le cardinal Capellari fut nommé préfet de la Propagande, dignité qui confère à celui qui en est revêtu l'inspection de toutes les missions faites parmi les peuplades infidèles. Toujours à la hauteur de ses dignités, il sut se faire aimer et admirer partout; partout préluder admirablement aux destinés presque divines qui lui étaient réservées.

L'assistance aux congrégations du Sacré Collége, la haute direction du collége de la Propagande et ses études favorites se partageaient tout son temps. Le précieux collége d'Urbain VIII lui doit de judicieuses améliorations, et il en sera un des préfets dont le nom, béni par les élèves voués au sublime apostolat des missions, le sera aussi par les populations des contrées lointaines auxquelles il a fait apporter la bonne nouvelle de l'Evangile.

Le cardinal Capellari acquit une nouvelle réputation d'habileté dans les missions diplomatiques dont il fut chargé. C'était une chose remplie de difficultés que la conclusion du concordat qui devait concilier les intérêts catholiques de la Belgique avec les jalouses susceptibilités de l'église prétendue réformée de la vieille Hollande. Léon XII chargea Capellari de cette délicate négociation, que le roi des Pays-Bas, de son côté, avait confiée au comte de Celles, son ambassadeur : l'espérance du Souverain Pontife fut pleinement réalisée.

Après la mort de Léon XII, le cardinal Capellari réunit dans le conclave de nombreux suffrages : son élection fut combattue, c'est du moins l'opinion générale, par l'influence de l'Autriche. Le vertueux Pie VIII ne fit que passer sur le trône pontifical, il laissait cinquante-cinq cardinaux, dont neuf hors de l'Italie, six de l'ordre des évêques, trente-neuf de l'ordre des prêtres, et dix de l'ordre des diacres. Le 14 décembre, trente-cinq d'entre eux entrèrent en conclave. Il est utile de se rappeler quel était alors l'état moral de l'Italie et de l'Europe.

Sous Léon XII, les Etats romains avaient essuyé de vives commotions qui n'avaient point cessé durant la courte apparition de Pie VIII. La révolution, en voyant mourir celui-ci, venait de proclamer qu'enfin le dernier des Papes était descendu dans la tombe. Dans les assemblées mêmes de certaines nations catholiques, on discutait sur le point de savoir s'il était convenable ou non qu'un Pape fût à la fois souverain spirituel et souverain temporel. Partout l'impiété relevait la tête; et la France, la fille aînée de l'Eglise, après avoir entravé les relations des évêques avec leur Chef suprême, tentait de les anéantir complétement. Un fait dont Rome fut le théâtre pendant ce conclave mérite de n'être point passé sous silence. Deux neveux de Bonaparte, le fils de Jérôme et celui de Louis, avec une poignée de brouillons, songèrent à fermer le conclave et à s'emparer du château Saint-Ange. Enfin, après soixante-quatre jours de vacance, et cinquante jours de conclave, le cardinal Maur Capellari fut élu Souverain Pontife, le 2 février 1831. Peu de temps après, Chateaubriand écrivait ces lignes : « C'est un homme d'une vaste

science, d'une éminente vertu, et qui comprend son siècle ; mais n'est-il pas arrivé trop tard ?... J'avais appelé ce choix de tous mes vœux dans le précédent conclave (2052). »

Le nouveau Pape prit le nom de Grégoire XVI, en mémoire du grand et saint Pontife dont il avait longtemps habité le monastère. N'étant encore que simple prêtre au moment de son élection, il reçut la consécration épiscopale dans la basilique de Saint-Pierre, des mains du cardinal Pacca, doyen du Sacré Collége. La cérémonie de son couronnement eut lieu le 5 février; mais celle de sa prise de possession de Saint-Jean de Latran ne fut célébrée que le 31 mai de l'année suivante.

IV. A peine Grégoire XVI avait-il ceint la tiare, que les plus mauvais jours se levèrent pour lui. Mais, en acceptant la Papauté, l'humble religieux ne s'en était point dissimulé les amertumes, et animé de la vertu d'en haut, il n'avait pas reculé devant une si formidable responsabilité.

A la suite de la révolution française de 1830, un soulèvement général avait éclaté dans les provinces romaines; l'insurrection avait même pénétré jusque dans la capitale. Rome, comme assiégée, était divisée en deux camps : les factieux d'un côté, les fidèles de l'autre. Les premiers organisaient le mouvement dans tous les quartiers des Monts, où ils s'étaient créé des intelligences; des hommes en armes étaient prêts à descendre des hauteurs de la ville, traînant après eux le désordre, le pillage et l'anarchie. Au premier moment d'alarme, les *Transteverins* accourent pour défendre leur Pontife contre les rebelles qui s'avancent, et la plus sanglante collision était sur le point d'éclater : des flots de sang pouvaient inonder Rome. L'attitude de Grégoire XVI, pendant ces jours malheureux, est digne de l'admiration des siècles ; il calma l'irritation de ses sujets fidèles, et imposa aux perturbateurs. La fortune publique fut sauvée, et le sang épargné. Faut-il s'étonner que, dans de telles circonstances, le Pape se soit appuyé sur l'Autriche, la seule puissance catholique qui lui offrit ses services ? Nous savons comment la France lui prouva qu'il avait tort, elle occupa la citadelle d'Ancône !...

A ces tristes événements succéda le fléau du choléra. Le Pontife eut d'abord recours à la religion. Par ses ordres, l'image vénérée de la Madone de saint Luc fut portée triomphalement de la basilique de Sainte-Marie-Majeure à l'église du *Gesu*. Il ne négligea pas non plus les mesures sanitaires, il défendit les sépultures privées dans les églises et les monastères, et fit distribuer dans tous les quartiers de Rome des secours et des médicaments. Le service des hôpitaux fut habilement dirigé, et le fléau combattu dans les Etats pontificaux par toutes les ressources dont disposait alors la science. Grégoire XVI fit plus, il ouvrit un asile pour les enfants des deux sexes que l'épidémie avait privés de leurs parents.

Avant d'examiner l'action du Pontife sur l'Eglise universelle et ses rapports avec les puissances étrangères, achevons de donner un coup d'œil rapide sur ce qu'il fit comme souverain dans ses propres Etats.

L'instruction publique fixa d'abord ses regards. Nul autre que lui n'était plus capable, par sa vaste science et son expérience en matière d'enseignement, de lui communiquer une impulsion vigoureuse et une habile direction. Comme Pape, il continua donc et agrandit l'œuvre de son illustre prédécesseur (*Voy.* l'art. LÉON XII). Il améliora et posa sur de plus larges bases l'enseignement supérieur de la Sapience, où sont professés aujourd'hui des cours complets sur toutes les branches des connaissances humaines.

L'enseignement secondaire des colléges appartenant à des corporations particulières, a reçu sous son règne de puissants encouragements; mais c'est surtout l'instruction primaire qui a été l'objet de sa paternelle sollicitude. Outre les nombreuses écoles paroissiales et autres qui existent à Rome, on y compte aujourd'hui, grâce à Grégoire XVI, cinq grands établissements dirigés par les Frères de la Doctrine chrétienne. Parmi les écoles ouvertes aux jeunes filles du peuple, on en distingue deux tenues par nos dames du Sacré-Cœur, dont l'une est due au Pape, dont nous esquissons la vie. Citons encore l'école d'arts et métiers, ainsi que le pénitencier que dirigent encore si habilement les disciples du vénérable de La Salle. Enfin, c'est de ce règne que datent à Rome les premières salles d'asile, et l'établissement des caisses d'épargne, précieuse institution qui prospère à Rome plus qu'ailleurs sous le patronage de la religion, *et la fondation* d'une école d'agriculture, qui a *déjà* produit les plus heureux résultats.

Si Grégoire XVI ne fut pas le fondateur de l'institution destinée à l'éducation des sourds-muets dans sa capitale, il en fut du moins le principal bienfaiteur, en le dotant, et lui assignant une portion du vaste établissement de Sainte-Marie aux Anges.

Ces bienfaisantes améliorations s'étendirent du centre aux extrémités les plus éloignées des provinces.

Parmi les grands travaux d'art et d'utilité publique dus à Grégoire XVI, on doit citer ceux qu'il fit exécuter aux *Cascatelles*, et qui, seuls, suffiraient pour immortaliser un règne; le jardin botanique de Rome, qui fait l'admiration des étrangers ; la navigation à vapeur du Tibre ; l'érection de nombreuses fabriques de toute espèce. Les artistes et les archéologues ne doivent point oublier les fouilles de Cornetto. Le Pontife a largement puisé dans cette mine féconde, et en a fait sortir le magnifique musée étrusque, monument impérissable de son amour pour l'antiquité et les beaux-arts.

(2052) *Etudes historiques*, Préface.

Dans les palais apostoliques, il n'est presque pas de *chapelles secrètes* qu'il n'ait restaurées ou embellies. Rome lui doit encore le magnifique hôtel des Postes, le plus beau de l'Europe, d'utiles réparations à l'hospice Saint-Jacques des Incurables, des embellissements au Monte-Pincio, aux fontaines publiques et à d'autres monuments qui décorent la capitale; enfin, des réparations d'entretien faites à plusieurs églises, notamment à la coupole de Saint-Pierre et à l'ancienne collégiale de Saint-Marc. Une des belles créations de Grégoire XVI est encore la célèbre chalcographie établie dans les vastes locaux dépendants de l'imprimerie pontificale, et qui a rendu de si grands services aux arts du dessin.

Dans ses dernières années, au milieu des graves préoccupations de son règne, ce grand Pape avait encore commandé aux arts anciens et modernes d'apporter leur tribut au nouveau musée de Latran. Avec quel bonheur il parcourait, peu de mois avant sa mort, ces vastes salles naguère désertes, et qu'il avait remplies de chefs-d'œuvre qu'il se plaisait lui-même à classer! Les travaux entrepris sur l'ancienne voie Aurélienne par ses ordres, pour rendre à la lumière cette antique voie, qui joint Civita-Vecchia et Corneto à la Toscane, complètent ces entreprises qui ont eu pour objet l'étude de l'antiquité païenne.

Mais l'œuvre la plus remarquable et la plus sainte du règne de Grégoire XVI, est la réédification de la basilique de Saint-Paul. Il ne lui fut pas donné d'achever cette gigantesque entreprise, qui avait déjà coûté de longues années de travaux à ses prédécesseurs; il eut toutefois le bonheur de consacrer le grand autel de la basilique, le 29 juin 1840, et d'y célébrer les saints mystères. L'histoire a recueilli la célèbre allocution *Sacra inter monumenta*, prononcée par le Pontife dans ce jour d'espérance et de bonheur pour l'Eglise romaine.

V. A la nouvelle basilique se rattache un souvenir précieux, qui attestera aux races futures la vénération profonde que Grégoire XVI inspirait même aux nations infidèles. Nous voulons parler des belles colonnes d'albâtre oriental, offertes au Pape par Méhémet-Ali, vice-roi d'Egypte : c'est un tribut arraché à l'islamisme par l'attrait amoureux du Christ. Une expédition scientifique fut, à cette occasion, envoyée en Egypte par le Pape, et admirablement reçue par le pacha et par le peuple. Les savants romains remontèrent le Nil jusqu'à la première cataracte, et rapportèrent des fruits précieux de leur exploration. Le Pape envoya au prince musulman des objets d'art d'une grande valeur et échangea avec lui des lettres d'une courtoisie affectueuse.

Le vice-roi d'Egypte envoya à Rome deux jeunes artistes arabes pour se perfectionner dans l'étude des arts Grégoire XVI les accueillit avec la plus grande bonté, veilla sur eux et reçut ensuite l'hommage de leurs premiers travaux. Le Pontife n'oublia pas son caractère : il sut habilement profiter de ses relations bienveillantes avec le prince musulman en faveur de la religion chrétienne. Ce serait ici le lieu de constater les progrès faits en Egypte par le catholicisme, grâce à ses efforts, et à la protection du souverain qui exécuta loyalement ses promesses; mais nous avons parlé de ces progrès dans un article spécial. *Voy.* Egypte (l'Eglise catholique en).

Parmi les grands faits scientifiques du règne de Grégoire XVI, nous indiquerons succinctement les travaux des Catacombes, qu'il encouragea si fortement, et surtout les importantes découvertes d'archéologie sacrée, qui rendront célèbre le nom du Père Marchi. *Voy.* l'article Catacombes.

Ce qui n'est pas moins remarquable, ce sont les travaux législatifs de ce pontificat. Création de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand; réformation des statuts de celui de l'Eperon d'Or, qui fut placé sous le patronage de saint Sylvestre; promulgation d'un nouveau Code de procédure criminelle et d'un nouveau Code pénal, où toutes les améliorations de la science et les prévisions de la charité ont été consacrées par des dispositions dictées par la plus profonde sagesse; introduction de judicieuses réformes dans l'administration des provinces, où des tribunaux laïques ont été créés; extension des juridictions particulières, restriction des attributions des tribunaux de la capitale, de celui de la Rote en particulier : telles sont les principales améliorations que les Etats pontificaux doivent à Grégoire XVI.

Pendant son règne, il visita soigneusement Ancône, Civita-Vecchia et Terracine, dans le but d'examiner les travaux exécutés dans ces ports de mer, ainsi que l'antique ville d'Anxur. A la libre navigation du canal de Terracine se rattache l'assainissement des Marais-Pontins : Grégoire XVI voulait voir par lui-même l'état des lieux, et rien n'échappait à la pénétration de ses regards.

Du faible aperçu que nous venons de donner, il est bien permis de conclure que le gouvernement pontifical n'est ni aussi ennemi du progrès, ni aussi mauvais que nos journalistes irréligieux ne cessent de le crier chaque jour, que le croient leurs bénévoles lecteurs, bons bourgeois qui n'ont jamais quitté le coin de leur feu.

Terminons ce que nous avons à dire sur Grégoire XVI comme souverain, en rappelant sa sollicitude paternelle pendant l'inondation qui affligea sa capitale à la fin de l'hiver de 1843. Par ses ordres, de nombreuses barques portèrent des vivres et les autres choses nécessaires à la vie aux habitants des quartiers inondés, sans distinction de religion; et les Juifs du Ghetto, obligés de se réfugier au deuxième et même au troisième étage, reçurent les mêmes secours que les catholiques de la Longara et de Ripetta.

VI. Les tribulations ne manquèrent pas plus au Pontife qu'au prince temporel.

Tout d'abord, au milieu des révolutions qui agitaient l'Europe, il eut à maintenir les droits de l'Eglise, la dignité du Siége apostolique, et la direction spirituelle des peuples. C'est ce qu'il fit dans la Constitution *Sollicitudo Ecclesiarum*, qui remit en vigueur les constitutions apostoliques de Clément V, de Jean XXII, de Pie II, de Sixte IV et de Clément XI. Là, il régla la conduite du Saint-Siége, « de manière à ce qu'il ne fût censé avoir sanctionné aucune disposition touchant la reconnaissance et la déclaration des droits des souverains... » Le Saint-Siége devait alors, surtout au milieu de la grande instabilité des affaires politiques et de leurs fréquents bouleversements, suivre cette maxime, afin de ne pas paraître abandonner en quelque manière la cause de l'Eglise par des motifs humains... « Nous déclarons pour les temps à venir, disait le Pasteur suprême, que si, dans le but de régler les affaires de l'administration spirituelle des Eglises et des fidèles, quelqu'un a été qualifié et honoré par nous ou nos successeurs du titre d'une dignité quelconque et même royale, soit de notre science certaine, de vive voix, dans une Constitution, ou par des lettres et par des ambassadeurs envoyés de part et d'autre, ou de quelque autre manière et façon propres à reconnaître en lui cette dignité; si, pour les mêmes raisons, il arrive de traiter et de conférer sur quelque matière avec ceux qui sont à la tête d'un gouvernement, quelle qu'en soit d'ailleurs la forme, nous déclarons que, par de semblables actes, ordonnances et conventions de ce genre, il ne leur soit attribué, acquis ni confirmé aucun droit, et qu'on ne peut ni ne doit tirer de là aucun argument contre les droits et les priviléges des autres, ni en inférer quelque preuve désavantageuse ou défavorable. Ainsi, nous ordonnons, décrétons et mandons que cette condition, relative à la conservation des droits des parties, soit réputée dorénavant comme ajoutée aux actes de ce genre, déclarant de nouveau, tant en notre nom qu'en celui de nos successeurs, qu'au milieu de ces différentes circonstances de temps, de lieux et de personnes, nous ne cherchons que les choses du Christ, et que nous nous proposons uniquement comme la fin de toutes nos entreprises ce qui peut contribuer le plus efficacement à la félicité spirituelle et éternelle des peuples (2053). »

Le Pontife qui faisait entendre ces dignes paroles, dont tous, sans doute, ne comprirent pas alors la haute sagesse, ouvrait un généreux asile à tous les grands de la terre, à tous les pontifes, à tous les prêtres exilés que la révolution bannissait d'Espagne et de Portugal. De vénérables religieux, vieillis dans les austérités du cloître, les premiers frappés par l'impiété, étaient venus partager la paisible retraite de leurs frères d'Italie. Mais bientôt les couvents de Rome ne purent suffire. Le Souverain Pontife fit assigner aux nombreux réfugiés des secours permanents. Il pourvoyait à tout : il adoucissait l'exil d'un prince détrôné de la maison de Bragance, et assurait l'existence des plus modestes religieux. Si, depuis lors, des jours moins malheureux semblent se lever pour l'Eglise d'Espagne ; si les pasteurs légitimes reviennent sur leurs siéges abandonnés; si la religion, dépouillée de toutes ses richesses, mais non de la vertu divine, reprend plus que jamais son empire sur les cœurs, et si le pouvoir lui-même tend les bras au Chef de la chrétienté, pour obtenir de lui la sanction du nouvel ordre de choses, ces heureux résultats sont dus aux sages lenteurs et à la modération pleine de fermeté de Grégoire XVI.

Avec quelle hauteur de vues, quelle profondeur d'esprit, quelle sûreté de jugement le saint Pape ne démasque-t-il pas toutes les plaies de notre siècle, ne condamne-t-il pas les erreurs contemporaines dans l'Encyclique *Mirari vos*, en date du 15 août 1832 ! Ce monument, l'un des plus beaux fleurons de sa couronne, explique à lui seul toutes les attaques dirigées par l'impiété contre sa mémoire. Nous regrettons que les bornes dans lesquelles nous sommes renfermés, ne nous permettent que d'en citer quelques passages (2053*).

« ......, Nous pouvons le dire en toute vérité, s'écrie le Pontife; c'est maintenant l'heure accordée à la puissance des ténèbres pour cribler, comme le froment, les enfants d'élection. *La terre est vraiment dans le deuil et dépérit infectée par ses habitants, parce qu'ils ont transgressé les lois, changé la justice et dissipé l'alliance éternelle.* Nous vous parlons, vénérables frères, de maux que vous voyez de vos yeux, et sur lesquels, par conséquent, nous versons des larmes communes. La perversité, la science sans pudeur, la licence sans frein s'agitent pleines d'ardeur et d'insolence. La sainteté des mystères n'excite plus que le mépris, et la majesté du culte divin, cette puissance dont l'esprit de l'homme ne peut ni se défendre ni se passer, est devenue, pour les hommes pervers, un objet de blâme, de profanation, de dérision sacrilége. De là la saine doctrine altérée, et les erreurs de toute espèce semées partout avec scandale. Les rites sacrés, les droits, les institutions de l'Eglise, ce que sa discipline a de plus saint, rien n'est plus à l'abri de l'audace de ces langues iniques. Elle est cruellement persécutée, notre Chaire de Rome, ce siége du bienheureux Pierre sur lequel le Christ a posé le fondement de son Eglise; et les liens de l'unité sont chaque jour affaiblis de plus en plus, ou rompus avec violence. La divine autorité de l'Eglise est attaquée, ses droits lui sont arrachés; on la subordonne à des considérations toutes terrestres, et, à force d'injustice, on la dévoue au mépris des peuples, la

(2053) *Voy.* sur cette Constitution, notre *Disc. prélim.*, § VI, notes.

(2053*) Nous avons plusieurs fois parlé de cette célèbre Encyclique dans notre *Mém. cath.*, tom. VI, VII, *passim.*

réduisant à une servitude honteuse. L'obéissance due aux évêques est détruite, et leurs droits sont foulés aux pieds. On entend retentir les académies et les Universités d'opinions nouvelles et monstrueuses, et ce n'est plus en secret ni sourdement qu'elles attaquent la foi catholique, mais c'est une guerre horrible et impie qu'elles lui déclarent en public et à découvert. Les leçons et les exemples des maîtres pervertissent ainsi la jeunesse, les désastres de la religion prennent un accroissement immense, et la plus effrayante immoralité gagne et s'étend....

« Puisque, pour nous servir des paroles des Pères de Trente, il est certain que *l'Eglise a été instruite par Jésus-Christ et par ses apôtres, et que l'Esprit-Saint, par une assistance de tous les jours, ne manque jamais de lui enseigner toute vérité*, c'est le comble de l'absurdité de l'outrage envers elle, de prétendre qu'une *restauration* et une *régénération* lui sont devenues nécessaires pour assurer son existence et ses progrès, comme si l'on pouvait croire qu'elle aussi fût sujette soit à la défaillance, soit à l'obscurcissement, soit à toute autre altération de ce genre. Et que veulent ces novateurs téméraires, sinon *donner de nouveaux fondements à une institution qui ne serait plus, par là même, que l'ouvrage de l'homme*, et réaliser ce que saint Cyprien ne peut assez détester, *en rendant l'Eglise tout humaine de divine qu'elle est?* Mais que les auteurs de semblables machinations sachent et retiennent qu'au seul Pontife romain, d'après les témoignages de saint Léon, *a été confiée la dispensation des canons;* que lui seul, et non pas un simple particulier, a le pouvoir de prononcer *sur les règles sanctionnées par les Pères*, et qu'ainsi, comme le dit saint Gélase, *c'est à lui de balancer entre eux les divers décrets des canons, et de limiter les ordonnances de ses prédécesseurs, de manière à relâcher quelque chose de leur rigueur et de les modifier après mûr examen, selon que le demande la nécessité des temps, pour les nouveaux besoins des Eglises......*

« Nous venons maintenant à une autre cause, et la plus féconde, des maux qui affligent à présent l'Eglise, et que nous déplorons si amèrement; nous voulons dire l'*indifférentisme*, ou cette opinion funeste répandue partout par la fourbe des méchants, qu'on peut, par une profession de foi quelconque, obtenir le salut éternel de l'âme, pourvu qu'on ait des mœurs conformes à la justice et à la probité. Mais, dans une question si claire et si évidente, il vous sera sans doute facile d'arracher du milieu des peuples confiés à vos soins une erreur si pernicieuse. L'apôtre nous en avertit : *Il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême.* Qu'ils tremblent donc ceux qui s'imaginent que toute religion conduit par une voie facile au port de la félicité; et qu'ils réfléchissent sérieusement sur ce témoignage du Sauveur lui même, *qu'ils sont contre le Christ dès lors qu'ils ne sont pas avec le Christ*, et qu'ils dissipent misérablement par là même qu'ils n'amassent point avec lui, et que, par conséquent, *ils périront éternellement sans aucun doute, s'ils ne gardent pas la foi catholique et s'ils ne la conservent entière et sans altération.....*

« De cette source empoisonnée de l'indifférentisme découle cette maxime fausse et absurde ou plutôt extravagante : qu'on doit procurer et garantir à chacun *la liberté de conscience:* erreur des plus contagieuses, à laquelle aplanit la voie cette liberté absolue et sans frein des opinions qui, pour la ruine de l'Eglise et de l'Etat, va se répandant de toutes parts, et que certains hommes, par un excès d'impudence, ne craignent pas de représenter comme avantageuse à la religion. Et *quelle mort plus funeste pour les âmes que la liberté de l'erreur!* disait saint Augustin. En voyant, en effet, ôter ainsi aux hommes tout frein capable de les retenir dans les sentiers de la vérité, entraînés qu'ils sont déjà à leur perte par un naturel enclin au mal, c'est en vérité que nous disons qu'il est ouvert ce *puits de l'abîme*, d'où saint Jean vit monter une fumée qui obscurcissait le soleil, et des sauterelles sortir pour la dévastation de la terre.......

« A cela se rattache la liberté de la presse, liberté la plus funeste, liberté exécrable, pour laquelle on n'aura jamais assez d'horreur, et que certains hommes osent, avec tant de bruit et tant d'instance, demander et étendre partout. Nous frémissons, vénérables frères, en considérant de quels monstres de doctrines, ou plutôt de quels prodiges d'erreurs nous sommes accablés; erreurs disséminées au loin et de tous côtés par une multitude immense de livres, de brochures et d'autres écrits, petits, il est vrai, en volume, mais énormes en perversité, d'où sort la malédiction qui couvre la face de la terre, et fait couler nos larmes..... »

VII. Les faits ne confirment que trop la vérité des paroles du Pontife. Voyons d'abord ce qui se passe en France. Poulard, ancien évêque constitutionnel de Saône-et-Loire, avec quelques autres *ejusdem farinæ*, redemandent leur *Constitution civile du clergé;* Châtel, ancien aumônier de régiment, fonde l'*Eglise française*. Il est sacré évêque par Fabre-Palaprat, autre prélat constitutionnel. Il rejetait l'infaillibilité de l'Eglise, le célibat ecclésiastique, la confession, l'abstinence; il ne reconnaissait pour règle de foi que l'évidence individuelle, et officiait en français. Auzou, le premier disciple de Châtel, avait été chassé du séminaire de Versailles; il reçoit de Poulard tous les ordres en un jour, et fait secte à part. Mais ces tentatives moururent bientôt dans le mépris et le ridicule, et ne méritèrent pas même d'être flétries du nom d'hérésies. Un peu plus tard, parut dans le diocèse de Bayeux l'escroc Michel Vintras, qui fit un peu plus de bruit, mais qui ne laissa pas plus de traces.

En Prusse, les archevêques de Cologne

et de Posen sont jetés en prison pour leur courageuse conduite dans l'affaire des mariages mixtes. (*Voy.* les articles DROSTE-WISCHERING [Clément-Auguste], DUNIN [Martin de] et MARIAGES MIXTES.) Cette persécution eut le bon résultat de réveiller la ferveur de la foi et de la piété dans les catholiques de Prusse, résultat d'autant plus précieux que le rationalisme ruinait de plus en plus toute idée chrétienne. Hermès, chanoine de Munster, ne vit pas le danger de cette pernicieuse doctrine, et voulut, au contraire, la faire servir de base à la foi. (*Voy.* l'article HERMÉSIANISME.) Mais Grégoire XVI éleva la voix, et condamna l'hermésianisme par la Bulle *Dum acerbissimus*, en date du 26 septembre 1835. Pour en terminer avec la Prusse, cette terre classique du luthéranisme, disons tout de suite que les derniers jours de Grégoire XVI furent encore attristés par le schisme et l'apostasie de Ronge. *Voy.* l'article RONGISME.

En France, les doctrines de l'abbé de La Mennais, après avoir soulevé les réclamations de l'épiscopat, attirèrent l'attention du Saint-Siége, et furent condamnées par l'Encyclique du 15 avril 1832. Hélas! ce prêtre condamné, qui, s'il se fût humblement soumis, eût pu faire tant de bien dans l'Eglise qu'il avait déjà servie avec tant d'éclat; ce prêtre, doué d'un grand talent, se révolta contre le Pontife, et la sainte Eglise de Jésus Christ eut à compter un apostat de plus. Un autre prêtre donna un exemple bien différent. Dès qu'il vit son système philosophique condamné par le Saint-Siége, il se hâta de souscrire à ce jugement suprême, et sa conduite rappelle celle de Fénelon.

VIII. Nous verrons ailleurs (*voy.* l'article RÉVOLUTION FRANÇAISE, IIIe partie), comment la France, à cette époque, était travaillée par ces doctrines pernicieuses qui causaient à l'Eglise et à son Chef de bien cruelles alarmes. Bornons-nous à indiquer sommairement les consolations que notre pays donnait au vénérable Grégoire XVI.

De nombreuses congrégations d'hommes, dit un historien (2054), se consacraient aux pratiques austères de la vie religieuse et à différentes œuvres. Nous citerons les Frères de Saint-Joseph, fondés au Mans par M. l'abbé Moreau, et ceux de Picardie; les Frères de Marie, ou Maristes de Lyon, et ceux de Bordeaux, fondés par M. Chaminades, etc., tous dévoués à l'instruction des enfants, et la plupart aux enfants du peuple. D. Guéranger formait, à l'abbaye de Solesmes, une nouvelle Congrégation française de l'ordre de Saint-Benoît, autorisée par Grégoire XVI en 1838, et le P. Lacordaire rétablissait les Dominicains, voués à la prédication. Les fils des familles aisées ne voulant pas demeurer étrangers aux œuvres chrétiennes, de jeunes étudiants (2055) commencent à Paris la société de Saint-Vincent de Paul, bientôt propagée dans toute la France et dans le reste de l'Europe. Les membres de cette admirable association, tous pieux laïques de toutes conditions, se partagent les familles pauvres, les visitent, les consolent, prennent note de leurs besoins, et quêtent ensuite pour y subvenir. Les femmes sont toujours en avant pour les actes de piété et de charité. On a vu, depuis la Restauration, surgir une foule de congrégations nouvelles d'hospitalières et d'institutrices, telles que les religieuses de l'Assomption, à Paris, pour la grande éducation; les Sœurs de la Providence, fondées à Saint-Brieuc, par l'abbé Jean de la Mennais, à la même époque que les *Frères de l'instruction chrétienne;* les Sœurs de la Sainte-Famille, celles de la Providence, et les Hospitalières de Besançon, etc., etc.; tous venant en aide aux Sœurs de la Charité et aux anciennes congrégations. Tout en demeurant au milieu du monde, de pieuses filles trouvaient le secret d'y vivre en vraies religieuses, dans la retraite, autant qu'elles pouvaient, dans la mortification, la prière, le travail et les œuvres de charité...

Au-dessus de toutes les œuvres planent les Missions étrangères. Des hommes, presque tous tirés des rangs du peuple, continuaient de porter, dans les contrées les plus lointaines et les plus inhospitalières la bonne nouvelle du salut et la civilisation chrétienne, et cela en bravant les tortures et la mort. De 1835 à 1838, dans l'empire d'Annam, on a compté plus de soixante-treize missionnaires couronnés par un cruel martyre, parmi lesquels MM. Gagelin et Marchand, du diocèse de Besançon. Mais les établissements des missions ayant été dépouillés par les philanthropes de la révolution, l'œuvre souffrait faute de moyens.

Alors commença à Lyon, en 1822, par une humble et pieuse ouvrière, l'Association pour la Propagation de la foi. Dieu a tellement béni cette œuvre, qu'elle s'est répandue rapidement dans toute l'Europe... Grégoire XVI combla des bénédictions apostoliques, dans son Encyclique du 15 août 1840, une œuvre qui était devenue sa plus grande consolation. Il eut encore la douce satisfaction de voir, en 1843, s'élever à côté de la *Propagation de la foi* une autre œuvre que la première peut appeler sa petite sœur. On sait que dans la Chine des milliers d'enfants, jetés chaque jour à la voirie par leurs parents mêmes, y périssent étouffés, noyés ou dévorés par les animaux. Un pieux et zélé prélat, de Forbin-Janson, évêque de Nancy, eut l'admirable et touchante pensée

(2054) Notre digne ami, l'abbé P. S. Blanc, de si pieuse et regrettée mémoire, *Cours d'Histoire ecclésiastique*, tom. II, p. 807 et suiv., 2e édit.

(2055) Au nombre des fondateurs de cette sainte œuvre, récemment tracassée, quasi dispersée par des hommes d'Etat incapables de la comprendre, compta le pieux et savant Ozanam, à la douce mémoire duquel nous sommes heureux de renouveler ici notre tribut de fraternels regrets et de sincère admiration.

de sauver les enfants chinois, corps et âme, par l'intermédiaire des enfants chrétiens. Tel fut le but et l'origine de l'*OEuvre de la Sainte-Enfance*, placée, ainsi qu'il convenait, sous l'invocation de l'Enfant-Jésus. Par cette belle œuvre et surtout le zèle qu'il a déployé parmi les Chrétiens des Etats-Unis et du Canada, ce prélat, mort le 11 juillet 1844, s'est assuré plus de titres à la reconnaissance que n'auraient pu le faire d'autres actes d'une vie malheureusement assez troublée par les agitations de la politique de ce monde. De Forbin-Janson employant, sur la fin de son existence, toute l'ardeur de sa foi et de son cœur généreux au seul service de Dieu, a enfin trouvé la paix véritable et la seule gloire qui ne passe point!

IX. Jetons à présent un coup d'œil sur l'état de l'Eglise dans les autres Etats pendant le pontificat de Grégoire XVI.

En Portugal, après la mort du roi Jean VI, arrivée en 1826, don Miguel lui succéda d'après les lois du royaume; mais son frère don Pédro, forcé par ses sujets du Brésil de laisser la couronne impériale à son fils encore enfant, vint disputer à don Miguel le trône de Portugal, et le revendiqua pour sa fille dona Maria, âgée de cinq ans. La guerre civile se termina en 1832 par le triomphe de don Pédro, le représentant du parti libéral. Le clergé ayant pris parti pour don Miguel, l'avénement de don Pédro fut le signal d'une cruelle persécution. Le nonce fut chassé; les évêques nommés et institués sous don Miguel furent destitués et remplacés par les créatures du nouveau roi; les Jésuites, et successivement tous les religieux et religieuses furent mis hors de leurs couvents, et leurs biens adjugés à la nation. La mort de don Pédro (ann. 1834) n'améliora pas d'abord ce triste état des choses. Cependant, on finit par se rapprocher du Saint-Siége, et, à force de concessions, le nonce Capaccini conclut un arrangement en 1843.

L'Eglise d'Espagne parcourut les mêmes phases de révolution. Ferdinand VII abolit la loi salique et désigna sa fille Isabelle pour lui succéder. Don Carlos revendiqua le trône à la mort de son frère Ferdinand (année 1834); il fut trahi et succomba. Marie-Christine, mère d'Isabelle, demeura ainsi en paisible possession de la régence. Ici encore, le clergé, ayant pris parti pour don Carlos, dut subir les persécutions du vainqueur. Tous les ordres religieux furent supprimés, les religieux et religieuses dépouillés de leurs biens, et réduits en grand nombre à une profonde misère. Les biens du clergé furent également saisis et vendus, les évêques et les ecclésiastiques chassés, emprisonnés, exilés, et les siéges remplis par des évêques qui s'emparaient violemment de l'administration des Eglises. Obligée de se retirer en 1840, Marie-Christine laissa la régence au général Espartero (2056), qui acheva de séparer l'Eglise d'Espagne du Saint-Siége, en congédiant le chargé d'affaires du Pape, supprimant le tribunal ecclésiastique, et vendant ce qui restait de biens au clergé séculier. Grégoire XVI, douloureusement affecté de cet état de choses, et voyant tous ses efforts inutiles, recommanda cette malheureuse Eglise aux prières de l'Eglise universelle (2057). Cette grande et solennelle supplication fut entendue de Dieu. A la majorité d'Isabelle II (ann. 1843), Espartero fut chassé, les évêques rappelés et des négociations entamées avec Rome.

Passons à d'autres contrées. Naples et le Piémont avaient eu aussi leur réaction révolutionnaire en 1820; mais elle fut comprimée par les armes de l'Autriche, et Pie VII donna la Bulle *Ecclesiam a Jesu Christo* contre les Carbonari. La Bavière demeura fidèle au Concordat de 1817, et l'Université, fondée à Munich, devint comme le centre des grandes études catholiques. En Autriche, l'empereur François II, mort en 1835, et après lui, son fils Ferdinand Ier, ont continué de réagir contre les innovations et l'esprit de Joseph II; on regrettait seulement que l'enseignement ne se purifiât pas davantage des idées nouvelles, négligence dont on ne tarda pas à recueillir les fruits. La province ecclésiastique du Haut-Rhin avait été constituée en 1821 par Pie VII, et Fribourg érigé en archevêché. Mais les princes dont ces Etats formaient le territoire de la métropole (le grand duché de Bade) et ceux des quatre évêchés suffragants concertèrent (comme cela se ravoit sans cesse et presque partout) une pragmatique additionnelle au Concordat, copiée sur les *Articles organiques* de Bonaparte, et que le Saint-Siége repoussa, ainsi qu'il avait repoussé les *articles* français.

Ce qu'il y eut de plus déplorable pour ces Eglises ainsi tyrannisées, ce qu'il y eut de plus digne de la flétrissure de l'histoire, ce fut la conduite du clergé. Que les pouvoirs de ce monde persécutent l'Eglise, qu'ils la circonviennent tant qu'ils peuvent, qu'ils travaillent par tous les moyens à l'asservir, c'est l'ordinaire, et nous n'avons qu'à en souffrir et aussi à mériter davantage devant Dieu! Mais que le clergé s'affaisse, qu'il prévarique, qu'il pactise en un sens avec les ennemis déclarés ou hypocrites de l'Eglise, voilà ce qu'il y a de plus navrant, de plus dissolvant! Or, dans ces contrées dont nous parlons, les évêques, en présence des menées des politiques, gardèrent un lâche silence; plusieurs pétitions furent présentées par des prêtres et des professeurs des Universités à ces divers évêques pour l'abolition du célibat ecclésiastique; quelques-uns même, et dans les plus hauts rangs du second ordre, ajoutèrent à ce scandale celui de leur

(2056) Sur le mal qu'Espartero fit à l'Eglise, en Espagne, voir le *Mém. cath.*, tom. II, p. 125.

(2057) *Voy.* les *Lettres apostoliques* de Grégoire XVI, à cette occasion, lettres datées du 22 février 1842, dans notre *Mémorial catholique*, tom. I, p. 289-295.

apostasie et de leur mariage. Le peuple fidèle, celui qui devait recevoir l'exemple et trouver le courage dans ses guides, dut, au contraire, se montrer meilleur : il repoussa le ministère de ces misérables, et sauva la religion en forçant ainsi la saine partie du clergé à se déclarer contre les mauvais prêtres (2058).

Dans la Confédération suisse, les catholiques, au nombre de près de neuf cent mille, furent mis sous l'obédience de cinq évêques, par une convention conclue sous Grégoire XVI ; et, comme ces évêques relèvent immédiatement de Rome, le Pape entretient un nonce à Lucerne. Les vrais et fidèles catholiques ont eu à se défendre non-seulement contre les protestants et le despotisme tyrannique des prétendus libéraux, mais aussi contre de faux frères, contre des hommes imbus de l'esprit de Joseph II, qui ne tendaient qu'à l'asservissement de l'Eglise. Ce parti, auquel appartenait la majorité de la haute bourgeoisie, le gouvernement même de Lucerne, eut son journal, et fit dresser, dans la conférence de Baden, en 1834, ses *articles organiques*, contre lesquels protesta Grégoire XVI. *Voy.* l'article SUISSE (Etat de l'Eglise catholique en).

Après sa séparation de la Hollande en 1830, la Belgique libérale a vu son Eglise jouir d'une véritable indépendance. Les évêques s'assemblent en conciles, communiquent avec le Saint-Siége en toute liberté. Sur l'article fondamental des études, ils ont fondé l'Université catholique de Louvain, où les jeunes Belges vont en foule puiser aux sources les plus pures toutes les richesses de la science. La Belgique eut aussi son abbé Châtel. Helzeu, prêtre interdit, se fit sacrer évêque par Fabre-Palaprat, loua la loge des Francs-Maçons, et y dit la Messe en français : il tomba enfin devant le dégoût public, et fut assez heureux pour revenir à Dieu en 1842, peu de temps avant sa mort. En Hollande, le Concordat conclu avec Léon XII, en 1827, établissait deux évêchés, l'un à Amsterdam, et l'autre à Bois-le-Duc. La perte de la Belgique, en 1830, ne décida pas encore le roi Guillaume Ier à donner une pleine liberté aux catholiques; mais après son abdication, et sous Guillaume II, leur état s'est amélioré, et de nouvelles négociations ont tout au moins amené une exécution plus sérieuse du Concordat de 1827.

Passons à la Pologne. En 1830, à la suite de la révolution qui avait renversé, en France, le trône des Bourbons, la Pologne, poussée à bout par les violences tyranniques et les persécutions du czar Nicolas Ier, essaya de reconquérir son indépendance et sa liberté religieuse. Elle succomba dans cette lutte inégale contre le colosse russe.

La conduite de Grégoire XVI, dans cette douloureuse circonstance, fut admirable de sagesse, digne du Vicaire de Jésus-Christ. Quelques esprits prévenus, ou cédant à de dangereuses illusions, ne l'ont point comprise. Ils auraient voulu voir le Pontife romain prendre l'initiative des événements de Pologne, se faire le propagateur d'une liberté politique qui devait entraîner la liberté religieuse, prêcher une croisade pour émanciper un peuple héroïque que la justice divine ne laissera pas périr. Mais c'eût été encourager l'esprit d'insurrection que Jésus-Christ n'aime point; c'eût été hasarder les intérêts les plus sacrés dans un siècle d'égoïsme et d'indifférence.

Il faut convenir qu'à cet égard les conseils les plus téméraires n'ont pas manqué à Grégoire XVI; mais Rome, grâce au Ciel, vise plus haut que la politique humaine. « La religion, dit Lacordaire, tout habituée qu'elle est à voir mourir les nations comme les hommes, a aussi de secrets et tendres pleurs pour ces immenses infortunes qui attestent la caducité de tout; mais elle y voit de plus le mystère réparateur de la croix, appliqué tout sanglant aux peuples pour leur salut; et, soit que Dieu les ait condamnés pour jamais, soit qu'il les appelle un jour à revivre, elle doit leur adresser les paroles de la résignation chrétienne. »

Tel a été l'esprit du Bref adressé par le Souverain Pontife aux évêques polonais; et, dit un écrivain, « à supposer même, ce que je ne crois pas, que, dans l'espérance d'apaiser un prince irrité contre une portion de son troupeau, le Pasteur eût excédé par les expressions, je ne me persuaderai jamais que Priam fit une action indigne de la majesté d'un roi et des entrailles d'un père quand il prit la main d'Achille en lui adressant ces sublimes paroles : *Juge de la grandeur de mon malheur, puisque je baise la main qui a tué mon fils* (2059) ! » Et les Polonais, échappés au fer moscovite, trouvèrent à Rome une hospitalité ouverte au nom de la religion, pour le moins aussi généreuse que celle qui leur fut ouverte ailleurs au nom du libéralisme.

X. Mais quand Grégoire XVI eut vu que ses prières ne pouvaient adoucir le tigre; quand une pauvre religieuse, après avoir miraculeusement brisé ses chaînes, fut venue révéler à l'Occident d'horribles mystères, et les détails de la persécution organisée par Nicolas contre la malheureuse Pologne, persécution plus affreuse que celles des Néron et des Dioclétien (*voy.* les articles RELIGIEUSES BASILIENNES DE MINSK ; POLOGNE [Etat de la religion catholique en]), alors le Pontife quitta le rôle de suppliant, et prit celui de vengeur de l'humanité outragée.

Et d'abord, dans divers consistoires, principalement dans celui du 22 juillet 1842, Grégoire XVI exposa les faits dans toute leur vérité; la vérité était une terrible accusation contre Nicolas! Puis, à l'appui de ses assertions, il fit publier une série de

(2058) *Voy.* Jean Alzog, *Hist. univ. de l'Eglise*, 3 vol. in-8, 1847, tom. III, p. 539, 1re édit. ; Rohrbacher, tom. XXVIII, p. 489, 2e édit.

(2059) *Grégoire XVI*, par un solitaire, p. 52, 53.

documents authentiques (2060) dont l'effet fut de soulever, dans toute l'Europe, un cri d'horreur; et le persécuteur fut mis au ban de l'humanité. On put alors juger des efforts incessants, des travaux de Grégoire XVI en faveur de la Pologne : Dieu seul connaît ses angoisses, ses douleurs et ses larmes (2061).

A ce coup de foudre inattendu, l'autocrate trembla sur son trône. Il fit, par de Bouteniеf, son ministre à Rome, opposer aux assertions de la sœur Maria Macrina des réponses dont la fausseté manifeste n'excita que le mépris public. Enfin Nicolas crut devoir entreprendre lui-même le voyage de Rome pour se justifier, ou du moins pour en imposer au Souverain Pontife et à l'Europe. Nous allons raconter, d'après les documents les plus authentiques, la célèbre entrevue entre le Vicaire de Jésus-Christ et l'odieux et cruel persécuteur de la Pologne.

Rome et le Pape avaient, dans cette circonstance, une grande mission à remplir : il fallait que le Souverain Pontife se fît l'organe des droits imprescriptibles de l'humanité et de la liberté; tous les regards étaient tournés vers le Vatican, et le siècle entier, dans ce que son esprit a de plus unanime, semblait remettre les foudres aujourd'hui irrésistibles de l'opinion aux mains d'un Pouvoir que naguère tant de voix abusées rayaient niaisement des destinées de l'Europe. Et c'est ainsi que Dieu, par les événements, rappelle sans cesse aux hommes que l'autorité suprême de son Représentant sur la terre, que le pouvoir du Vicaire de Jésus-Christ n'en subsiste pas moins toujours, qu'on l'accepte de bon cœur, ou qu'on soit obligé d'y recourir dans les grands périls !....

Ordinairement, lorsqu'un souverain a fait annoncer son arrivée, une invitation lui est adressée de la part du Pape : rien de semblable n'a eu lieu. Le ministre de Russie, de Bouteniеf, avait fait tout ce qu'il avait pu pour obtenir du Cardinal secrétaire d'Etat, sinon une lettre, du moins une parole qu'il pût porter à Palerme comme une invitation de venir à Rome : il n'a pu arracher le plus petit mot en ce sens. Il est d'usage aussi d'envoyer au-devant des souverains qui se sont fait annoncer, de hauts personnages chargés de les recevoir, soit à l'entrée des Etats romains, soit à quelques lieues de Rome : rien de semblable n'a eu lieu. Enfin, on donne des fêtes pendant leur séjour : tout ce qui aurait pu avoir la plus légère apparence de ce genre de démonstration a été complétement supprimé, non-seulement de la part du gouvernement, mais encore de la part des princes romains. En résumé, pour nous servir des expressions consacrées, il n'y a eu ni *invito*, ni *incontro*, ni *festo*. La suppression de ces trois choses constate, envers les souverains, la réception *triste et sévère*. Le R. P. Ryllo, jésuite polonais, recteur de la Propagande, étant venu, deux jours avant l'arrivée de Nicolas, prendre congé du Pape pour aller faire une mission, Sa Sainteté lui dit : « N'y allez pas, afin qu'on ne dise pas qu'un Polonais a quitté Rome devant l'empereur. »

Quand le czar se présenta chez le Pape, le 13 décembre 1845, jour de son arrivée, les antichambres n'étaient pas sur le pied de la grande réception : la moyenne tenue avait été adoptée, comme le signe le plus évident de la tristesse. On s'arrêta devant la salle du trône pour annoncer l'empereur au Saint-Père. Après quelques instants, la porte s'ouvrit, et le Saint-Père parut, accompagné du cardinal Acton. A la vue du Pontife, l'empereur se retira d'un pas, s'inclina involontairement et baisa la main du Saint-Père. Le Pape mit ses mains sur les épaules de l'empereur, l'embrassa et ordonna de fermer la porte. Il y avait dans cette salle une table avec trois siéges préparés à dessein; le Pape occupa la première place, et indiqua à l'empereur celle de droite, et celle

(2060) Ce volume grand in-4, ou petit in-folio, publié à Rome, contient 1° l'*Allocution* (texte latin) du Saint-Père; 2° l'*Exposition* (traduction italienne), 15 pages; 3° les *Documents* à l'appui, 16 pages. Ces documents, au nombre de 90, comprennent l'historique à peu près complet des négociations du Saint-Siége avec la cour de Russie, depuis 1812 jusqu'à 1842. — Nous avons publié l'*Allocution* et l'*Exposition*, et analysé les documents dans le *Mémorial catholique*, tom. II, p. 177 et suiv.; 257 et suiv.; 297 et suiv.

(2061) Toute la presse, il faut le dire, la presse la moins suspecte de trop de sympathie envers le Siége apostolique, ne put s'empêcher d'applaudir aux généreux efforts de Grégoire XVI et de louer hautement ses actes dans ces douloureuses circonstances. « Le gouvernement russe, a dit le *Journal des Débats*, étouffe le bruit des coups qu'il porte : il veut la chute du catholicisme, mais il craint le fracas de cette chute. L'indifférence imprévoyante que la presse a en général pour les questions religieuses, aide à l'étouffement du bruit, et c'est ainsi que s'accomplit en silence une grande révolution... *Heureusement, il y a en Europe une oreille toujours ouverte aux murmures étouffés* qui s'échappent du bâillon, et *une voix* toujours prête à répéter *les plaintes des martyrs;* C'EST LA VOIX DU SOUVERAIN PONTIFE. Rome est le centre et le cœur de l'Eglise catholique; elle ressent tous les coups que reçoit l'Eglise, et Rome, quoique patiente et discrète, *Rome ne se tait pas devant l'oppression.* » (Cité dans le *Mém. cath.*, tom. II, p. 304 et 305.)

Il n'y a pas jusqu'à l'Angleterre qui ne se soit émue en présence de la noble attitude de Grégoire XVI. Un journal protestant, le *Morning Herald*, a écrit ces lignes : « Nous saluons avec bonheur l'appel de l'Eglise catholique romaine contre l'injustice de la Russie. Il nous fait souvenir des *anciens jours*, lorsque, dans toute l'Europe, en ces temps que l'on taxe d'ignorance, une grave question ne se présentait pas sans QU'IL EN FUT RÉFÉRÉ A L'EGLISE, *dont la voix répondait toujours à cet appel ;* ELLE RÉPRIMAIT LES PUISSANTS, PROTÉGEAIT LES FAIBLES, et dans les époques de violence et de danger, ELLE MAINTENAIT LA SUPRÉMATIE DE LA JUSTICE ET DU DROIT. (Cité dans le *Mém. cath.*) N'est-il pas intéressant de voir une feuille protestante, dans l'Angleterre protestante, en venir à regretter et à défendre par là même l'action si salutaire et si précieuse des Papes au moyen âge?

de gauche au cardinal Acton. L'empereur commença l'entretien par des compliments; mais le Saint-Père l'interrompit en disant : « Ne perdons pas le temps; parlons des choses graves, et parlez lentement pour que je puisse vous comprendre bien. Moi, je suis bien vieux; dans peu de temps je m'en irai rendre compte à Jésus-Christ de l'accomplissement de mon devoir pastoral; mais Dieu peut aussi d'un moment à l'autre vous appeler devant son tribunal pour vous demander compte de la cruelle persécution que vous faites subir à son Eglise, surtout dans la malheureuse Pologne. » A ces mots l'empereur se troubla de plus en plus; son visage se couvrit de rougeur; on dit même qu'il pleura, et que, baisant la main et les habits du Pape, il répétait : « On m'a calomnié devant vous. » Le Saint-Père répliqua qu'il avait un témoin vivant dans la personne de la Mère Macrine, supérieure des Basiliennes. L'empereur, avec la plus grande soumission, protesta qu'il ne savait rien de tout cela; que Siemaszko, évêque apostat (2062), et les autres avaient abusé de sa confiance, mais qu'il saurait découvrir la vérité et punir les coupables. Grégoire XVI reprit qu'il ne portait pas son jugement sur l'empereur d'après ce fait unique, et alors, s'aidant d'un papier qu'il tenait à la main, il lui énuméra un à un les vingt-six ukases et d'autres actes émanés de l'empereur lui-même; après quoi il remit ce papier à l'empereur, en ajoutant : « Prenez cette énumération de vos actes contre Dieu et son Eglise; qu'elle vous fasse souvenir de quoi vous devez vous justifier. » Enfin, le Saint-Père exigeait la réception du nonce en Russie, la cessation de toute persécution religieuse et la liberté entière de l'Eglise catholique dans l'empire de la Russie. Nicolas, dans sa réponse, aurait fait alors entendre que les lois de son empire ne lui permettaient pas de faire tout ce qu'il voudrait; à quoi le Pape a répondu : *Mes lois, à moi, ne dépendent pas de ma personne; ce sont les lois de Dieu, je n'en suis que le dépositaire, je n'y puis rien changer. Mais les vôtres sont l'ouvrage des hommes, et vous êtes le maître de les modifier toutes les fois que vous le jugez à propos.*

L'entrevue a duré une heure et dix-huit minutes. L'empereur sortit avec tous les signes de la plus vive émotion. Quand on ouvrit la porte il baisa la main du Saint-Père, qui ne l'embrassa pas. Nicolas, dit un témoin oculaire, « était arrivé au milieu de brillants officiers, le monarque relevait sa haute et belle taille, son pas assuré et martial annonçait le sentiment de la puissance. En traversant les nombreuses pièces qui conduisaient à la salle de réception, l'empereur saluait avec autant de grâce que de majesté les personnes échelonnées sur son passage. Mais quand il quitta le Souverain Pontife, son visage était pâle, ses traits étaient contractés, ses cheveux en désordre, et cet œil d'aigle se fermait sous le poids de sombres pensées. D'un pas précipité, inégal, il arriva au bas du péristyle, et, au lieu de donner le temps à son cocher d'avancer sa voiture, il se jeta désespérément dans celle-ci, qui partit aussitôt. »

Pendant les quatre journées qu'il est resté à Rome, Nicolas a erré dans les monuments comme un véritable touriste. Il est monté à la coupole de Saint-Pierre; le majordome lui avait fait préparer une collation : il a bu à la santé du Pape, et, ce qui est plus grave, il s'est agenouillé devant la confession de Saint-Pierre : il a paru prier sur la cendre du Prince des Apôtres ! La haute classe et le peuple de Rome ont été à l'unisson de leur souverain; c'est une merveille pour ceux qui connaissent Rome que cette réserve absolue de la noblesse, que ce silence du peuple à l'arrivée d'un monarque qui commande en maître absolu au quart du monde habitable et qui s'appuie sur cinq cent mille baïonnettes. L'empereur n'a produit quelque effet que par son argent; il en a jeté tant qu'il a pu à des mendiants de diverses natures. On a dit qu'en définitive Nicolas avait été reçu à Rome comme le serait le baron James de Rothschild (2063).

Le secrétaire d'Etat cardinal Lambruschini et le cardinal Acton sont les seuls membres du Sacré Collége qui soient allés se présenter à l'empereur. De la noblesse romaine personne n'est allé le voir. Parmi les dignitaires, seulement, le commandant de place et le gouverneur de Rome, Mgr Marini, lui ont rendu visite. Devant ce dernier, l'empereur s'est plaint avec beaucoup d'émotion de ce que le Saint-Père le regardait comme un Néron et un Caligula, en ajoutant que dans un pays si étendu il lui était impossible de savoir tout ce qui se passe, et que, d'ailleurs, on avait répandu beaucoup de mensonges sur son compte. A quoi Mgr Marini répondit que le meilleur moyen de prouver la fausseté de ces accusations était de proclamer la liberté de conscience. Mais c'est ce qu'il n'a pas fait; et, à cette heure encore, nous voyons ses successeurs persécuter, écraser la Pologne !

Grégoire XVI était allé trouver lui-même l'illustre archevêque de Cologne, Droste de Wischering (*voy.* son article n° VI, tom. III, col. 1723); mais ce qu'il avait fait pour un confesseur de la foi, il crut devoir le refuser au persécuteur de l'Eglise. Nicolas attendit donc vainement que le Saint-Père lui rendît sa visite. Il dut se décider à retourner au Vatican, le 17 décembre, jour de son départ.

Cette seconde visite fut plus courte que la première. L'empereur, qui avait reçu des mains du Pape le résumé écrit des trop jus-

(2062) *Voy.* notre article RELIGIEUSES BASILIENNES DE MINSK. Sur les persécutions exercées par la Russie à cette époque, voir le *Mém. cath.*, tom. II, p. 162, 265, 294 et suiv.

(2063) Voir l'*Ami de la religion* du mois de décembre 1845, et dans le *Correspondant*, tom. XIII, p. 1 et suiv., l'article intitulé : *Entrevue du Pape Grégoire XVI et de l'empereur Nicolas.*

tes plaintes de l'Eglise rapporta une réponse, également écrite. C'est avec grande raison que, dans cette conjoncture mémorable, Grégoire XVI dit à Nicolas : « Tout l'univers a les yeux fixés sur nous, et tous les catholiques sont dans l'attente du résultat de notre entrevue (2064). » Les catholiques n'étaient pas seuls attentifs. Nos frères séparés surveillaient d'un œil jaloux l'attitude et les paroles du Chef de l'Eglise. Mais Grégoire XVI a commandé l'admiration des esprits même les plus prévenus contre la papauté. Ainsi le *Times*, organe le plus accrédité de l'anglicanisme, dit de ce Pontife : « Sa conduite a été pleine de dignité et d'énergie ; digne, en un mot, du Chef de l'Eglise latine. Dans cette occasion, le Pape a plaidé la cause de la conscience et de la liberté. Si les restes de la malheureuse Pologne sont broyés sous la sauvage politique de son tyran, le Chef de son Eglise est à l'abri de ses attaques, et la foi de ses enfants n'appelle pas en vain Nicolas à un plus haut tribunal. »

XI. Les despotes couronnés n'étaient pas seuls à conspirer *contre le Seigneur et contre son Christ* (2065). Les démagogues, les soi-disant libéraux, les sociétés secrètes de l'Europe entière tendaient, comme toujours, au même but. Ces associations, qui haïssent la lumière parce qu'elles font le mal (2066), minaient sourdement l'Italie. Un avocat de Gênes, Mazzini, qui, de nos jours, s'est montré si tristement célèbre, fonda la *Jeune Italie*, société qui n'était que le carbonarisme en progrès. Elle avait pour but non-seulement de révolutionner toute l'Italie, pour en faire une seule et grande république, mais son chef, uni en cela avec tous les autres chefs révolutionnaires, entendait bouleverser également le reste de l'Europe, et établir partout la démocratie. C'est ce qui explique ces sociétés homogènes de la *Jeune Allemagne*, de la *Jeune Pologne*, de la *Jeune Suisse*, lesquelles se réunissaient dans la société universelle de la *Jeune Europe*, fondée en 1834 (2067). Voilà ce qui se passait dans les souterrains de l'Italie. Qu'y a-t-il d'étonnant, qu'au milieu d'un tel état de choses, on entendît aussi, au-dessus du sol, des demi-murmures ? il y a des abus dans toutes les choses humaines : il y en avait probablement dans le gouvernement pontifical pour le temporel ; et l'influence inévitable des idées nouvelles non-seulement grossissait ces abus outre mesure, mais encore en faisait paraître là où l'on n'en voyait pas autrefois.

La France, encore animée de l'esprit de Voltaire, était aussi hostile à la religion. Si la partie fidèle consolait le Pontife par son ardeur pour le bien, son zèle pour la foi, son inviolable attachement au Saint-Siége, la partie antireligieuse, presque seule en possession des honneurs et du pouvoir, ne déployait pas moins d'activité pour le mal. Nous n'avions pas, il est vrai, de *jeune France* entendue dans le sens de Mazzini ; mais en revanche, des sociétés secrètes innombrables, et le parti nombreux des incrédules, de la bourgeoisie égoïste et travaillée d'un seul idéal : amasser et jouir.

Le clergé français soutint contre ce parti deux grandes luttes, qui attirèrent vivement l'attention du Saint-Siége : celle de la *liberté d'enseignement*, et celle des Ordres religieux, persécutés, sous le gouvernement de Juillet, avec autant d'acharnement que le clergé séculier se voyait tracassé de toutes manières. Il est inutile d'ajouter que sous le nom de *Jésuites*, mis alors en avant, les soi-disant libéraux attaquaient tous les ministres de Dieu sans distinction. Ce n'est pas le lieu de raconter ces luttes dont Grégoire XVI ne vit pas les résultats et qui demeureront célèbres dans les fastes de l'Eglise de France.

Au milieu de toutes ces sollicitudes, ce Pape renouvela presque en entier le Sacré Collége, puisqu'il eut à créer cinquante-trois cardinaux. Il érigea en Angleterre quatre nouveaux vicariats apostoliques, confiés à des évêques *in partibus* (2068), et, dans les diverses parties du monde, quarante nouveaux siéges épiscopaux, parmi lesquels nous mentionnerons celui d'Alger (2069). Le pieux Pontife avait jugé au point de vue catholique toute l'importance de la conquête d'Afrique. Aussi que de dons particuliers fit-il à cette nouvelle Eglise et à son premier évêque ! que de preuves il donna à l'une et à l'autre de sa paternelle affection ! Dès huit cents évêques qui régissent les Eglises catholiques sur tous les points du globe, plus de cinq cents ont été institués par Grégoire XVI. Ajoutons aux Actes de ce Pontife les célèbres Lettres apostoliques par lesquelles il condamna expressément, comme indigne de Chrétiens, le commerce infâme des nègres (2070). Enfin n'oublions pas surtout la canonisation solennelle que fit Grégoire XVI, le 26 mai 1839 des saints Alphonse Liguori, François de Girolamo, Jean Joseph de la Croix, Pacifique de San Severino, et de sainte Véronique Giuliani (2071). Il béatifia Léonard de-Port-Maurice,

(2064) On a dit alors, parlant du fruit que la visite de Nicolas pourrait produire pour les malheureux catholiques de la Russie et de la Pologne, que l'autocrate, une fois la première émotion passée, *ferait le moins qu'il pourrait*. On aurait pu dire qu'il *ne ferait rien du tout*, car c'est ce que la suite n'a que trop démontré.

(2065) *Psal.* II, 1, 2.

(2066) *Omnis qui male agit, odit lucem, et non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus.* (*Joan.* III, 20.)

(2067) *Voy.* les divers ouvrages du P. Bressani, surtout celui intitulé : *Le Juif de Vérone*, in-8, 1860.

(2068) La hiérarchie ecclésiastique d'Angleterre a été, depuis, organisée sur une autre base par S. S. Pie IX.

(2069) *Voy.* notre article TABLEAU DE L'EGLISE CATHOLIQUE EN AFRIQUE.

(2070) *Voy.* l'article ESCLAVES (Affranchissement des).

(2071) Le cardinal Wiseman a donné des détails

et c'est à lui aussi qu'est dû le Décret de vénérabilisation de Germaine Cousin, que Sa Sainteté Pie IX a récemment béatifiée.

XII. Le jour de l'Ascension, 21 mai 1846, Grégoire XVI avait voulu se rendre, suivant l'usage, à la basilique de Saint-Jean de Latran. Le soir, une légère fièvre rhumatismale se déclara; toutefois, rien de grave ne s'annonçait; et le 26, jour de Saint-Philippe Néri, Sa Sainteté avait résolu de se rendre, comme de coutume, à la *Chiesa Nuova*, où tous les ordres étaient donnés pour le recevoir. Mais, quelques minutes avant l'heure où il devait sortir du Vatican, le Saint-Père se trouva plus mal; un érysipèle s'était déclaré : les humeurs, refluant à l'intérieur, déterminèrent un catarrhe. La vigoureuse organisation du Saint-Père donnait lieu de croire qu'il surmonterait le mal, et, jusqu'au dimanche 30 mai, l'on n'avait pas eu d'inquiétudes sérieuses au Vatican. Dans la nuit du samedi au dimanche 31, jour de la Pentecôte, Sa Sainteté fit dire la Messe dans sa chambre, après minuit, afin de recevoir la sainte communion par dévotion, et non sous la forme du saint Viatique.

Le soir, l'oppression augmenta, et dans la nuit l'ordre fut envoyé aux plus célèbres médecins de Rome de se rendre au Vatican le matin. Le lundi, en effet, la consultation eut lieu vers les sept heures; mais déjà le Pontife avait perdu connaissance, et l'on avait eu à peine le temps de lui donner l'Extrême-Onction. Ni l'évêque sacriste, ni le confesseur de Sa Sainteté, ni le cardinal grand-pénitencier n'étaient présents. Grégoire XVI reçut ce sacrement en présence de S. E. le cardinal-secrétaire d'État, qui tout baigné de larmes, ne put prendre part jusqu'à la fin à ce pieux office, et s'est abandonné au libre cours de sa douleur.

Vers huit heures, l'ordre fut donné par le cardinal-vicaire à tous les curés et supérieurs de communautés religieuses de faire dire la collecte *pro pontifice infirmo*, qui ne se dit que lorsque le Pape est *in extremis*. Cet ordre fut porté, comme partout, au monastère de Saint-Grégoire, où résidait le cardinal Bianchi, de l'ordre des Camaldules, et confesseur du Pape. En ce moment, le prélat était à l'autel. Averti de l'état du Père commun des fidèles, son fils spirituel, et son collègue dans l'ordre de Saint-Benoît, il acheva le saint Sacrifice dans la plus vive émotion, et se rendit au Vatican, où déjà il ne trouva plus que les restes inanimés du saint Pontife. A neuf heures un quart, Grégoire XVI, naguère si plein de force et de vie, était allé recevoir au sein de l'Église triomphante la récompense de ses hautes vertus (2072).

Peu de jours auparavant, il avait dit à ceux qui, voulant le rassurer sur la gravité de sa maladie, combattaient son désir de recevoir la sainte communion et d'entendre la sainte Messe dans sa chambre : *Io voglio morire da frate, non da sovrano* : « Je veux mourir en moine et non en souverain. » Et, en effet, le vénérable Pontife, qui, sur le trône, au milieu des grandeurs du Vatican, avait continué la vie austère du Camaldule, mourut, comme il avait vécu, dans la piété d'un fervent religieux. Il était dans sa quatre-vingt-unième année. Son pontificat avait duré quinze ans et quatre mois.

Le Pontife n'avait aucune fortune personnelle; religieux, il avait fait vœu de pauvreté; pasteur souverain, il n'a reçu que pour donner. Des livres, des tableaux, quelques cadeaux précieux, des objets d'art, de beaux reliquaires, un fonds pour les pauvres, composaient tout son patrimoine. Deux traits feront juger combien il était éloigné du népotisme. Une de ses parentes, qui était à la veille de marier sa fille, aurait bien désiré venir à Rome pour que Sa Sainteté célébrât le mariage. « Elle a son curé, dit le Pape, cela suffit. » La place de grand-bailli de l'ordre de Malte étant vacante, place qui rapporte cinq mille écus romains, on vint en députation supplier Grégoire XVI de vouloir bien permettre qu'on la lui offrît pour son neveu. « J'accepte avec plaisir, répondit-il, mais pour le cardinal Odescalchi. — Ainsi, ajoute le biographe auquel nous empruntons ces détails, loin d'enrichir ses parents, il ne fait peut-être pas assez pour eux. Il est cependant renommé pour ses saintes prodigalités; mais sa famille, c'est son peuple; ses enfants, les pauvres; et ses frères, les Chrétiens. Le peu que l'Etat lui donne n'arrive jamais au fond de sa bourse; il est distribué avant d'y entrer. » Il permit cependant à son neveu d'accepter une simple commanderie dans l'*ordre de Malte* : mais il exigea que ce parent demeurât loin des résidences pontificales. C'est ce neveu qui recueillit sa modeste succession.

Parmi les dispositions testamentaires de Grégoire XVI, il en est une qui trahit encore les secrets penchants de son cœur pour sa chère solitude du mont Cœlius; il a voulu être enterré dans l'église de Saint-Grégoire, à côté de son ami le cardinal Zurla; la mort même ne put le séparer de ces pieux disciples de Saint-Benoît et de Saint-Romuald, dont il avait été le modèle. Aussi bien continua-t-il sous la tiare l'existence d'un religieux, et les détails que ses biographes nous ont transmis sur sa vie quotidienne sont réellement ceux d'un cénobite. Nous regrettons d'être obligé de les passer sous silence, pour nous hâter de dire que, malgré sa vie d'humble et fervent religieux, Grégoire XVI n'oublia pas ce qu'il devait à la dignité de Pontife.

pleins d'intérêt sur cette canonisation, en même temps que la Vie des saints que nous venons de nommer. Tout ceci a été inséré dans les *Démonstrations évangéliques*, publiées par M. l'abbé Migne, tom. XVI, col. 303 et suiv.

(2072) Qu'on veuille bien nous permettre de renvoyer à l'article que nous avons publié *sur la mort de notre très-saint Père le Pape Grégoire XVI*, dans le *Mém. cath.*, tom. V, p. 381 et suiv.

XIII. L'assistance aux chapelles papales a toujours été un devoir rigoureux pour lui. Tout le monde connaît la haute piété et la dignité de l'auguste vieillard dans l'exercice de ses fonctions sacrées. Il était difficile de le voir entrer dans la basilique de Saint-Pierre, au jour des grandes fêtes catholiques, sans se sentir pénétré de respect. Les paroles *Ecce sacerdos magnus*, que l'Eglise romaine chante en ce moment solennel, recevaient de son noble maintien une juste application ; et quand, plus tard, on voyait le saint Pontife, à genoux sur son trône, versant d'abondantes larmes, profondément recueilli, se prosterner devant l'Hostie sacrée qu'il allait recevoir, alors on ne pouvait se défendre d'une profonde émotion.

Qu'il était sublime de simplicité autant que de majesté dans les solennités de la grande semaine catholique, et en particulier dans le lavement des pieds, le dîner des pèlerins et l'adoration de la croix ! Ce fut en 1836 que Grégoire XVI décida que les cérémonies du dimanche des Rameaux et du lavement des pieds, qui avaient lieu dans l'intérieur du Vatican, seraient célébrées désormais dans la basilique de Saint-Pierre.

Si c'est un mérite pour un roi que de savoir choisir ses ministres, Grégoire XVI a fait preuve d'un parfait discernement et d'une grande connaissance des hommes dans la dispensation des charges de l'administration civile et ecclésiastique de ses Etats. Autour de l'imposante figure du Pontife-roi se groupaient celles du savant cardinal Zurla, de l'angélique cardinal Odescalchi, des pieux cardinaux Grégorio et Castracane, grands-pénitenciers ; des cardinaux Bernetti, Capparini, Lambruschini, Acton, hommes politiques d'un savoir éminent ; Maï et Mezzofanti, que l'Europe savante enviait à l'Eglise romaine. Enfin les importantes fonctions de vicaire de Rome furent confiées au cardinal Patrizzi, vénéré et admiré de tous pour le sage et judicieux usage qu'il fit de son immense autorité.

Parmi les hommes d'un savoir éminent qui ont honoré le règne du grand Pontife, il faut compter, dans les sciences théologiques, le R. P. Péronne, dont les ouvrages sont partout renommés ; dans les sciences mathématiques, le P. Vico, l'illustre directeur de l'Observatoire de Rome ; le P. Pianciani, savant physicien, et le P. Ungarelli, le Champollion de l'Italie. Du reste Grégoire XVI lui-même suivait attentivement le mouvement des esprits ; il lisait quelques feuilles religieuses et se faisait rendre compte des importantes publications qui paraissaient soit en France, soit dans d'autres pays, et qui intéressaient la religion, l'histoire ou la science. Il a vu à ses pieds plus d'une de nos grandes renommées politiques et littéraires, et des hommes d'élite : sa conversation leur a prouvé qu'à la connaissance de son siècle il joignait une vaste érudition, et que ses études avaient été aussi profondes que variées. Plusieurs publications utiles ont vu le jour sous son règne, et la presse romaine, qui a édité un nombre considérable de livres de piété, a reçu de nobles encouragements. On peut citer aussi plusieurs recueils périodiques, des journaux médicaux et littéraires, tels que l'*Album di Roma*, l'*Annale delle scienza religioze*, etc.

Le portrait suivant de Grégoire XVI, tracé par un religieux auteur (2073), et dont tous ceux qui ont eu le bonheur d'approcher du saint Pontife ont constaté la parfaite ressemblance, résume ce que nous venons de dire : « Gracieux au delà de toute expression, sa douceur, j'oserai même dire sa gaieté, tempère l'impression que tout fidèle éprouve naturellement en voyant le successeur de saint Pierre, le représentant de Jésus-Christ sur la terre. Le Chrétien trouve en lui un père, et l'artiste un protecteur : dans les positions les plus difficiles, il a fait admirer sa prudence et sa fermeté. Les vertus les plus opposées en apparence lui sont cependant si naturelles, qu'il passe des unes aux autres sans ostentation : il badinera avec un enfant, et le quittera, s'il le faut, pour aller au-devant d'Attila. »

Les révolutionnaires, que le Pape Grégoire XVI contenait d'une main ferme, ne pouvaient lui pardonner. On l'accusa de tyrannie : les témoignages les plus authentiques constatent la prospérité dont jouissaient ses Etats, la popularité et la vénération qui l'entourèrent jusqu'à sa mort. Son amour pour les pauvres et pour les malheureux, les encouragements qu'il donnait aux arts et aux sciences, les immenses travaux entrepris sous son règne, l'impulsion donnée aux progrès de l'agriculture, étaient ses titres à la reconnaissance et à l'amour de son peuple.

Un écrivain qui ne peut être suspect, Charles Mac-Farlane, membre zélé de l'Eglise d'Ecosse, a été frappé de la prospérité des Etats romains pendant le pontificat de Grégoire XVI. Dans la relation d'un voyage qu'il fit en Italie, il écrit : « Je me réjouirais de voir dans ma patrie tous nos paysans aussi solidement vêtus que nous les voyons ici, aussi bien nourris, aussi joyeux que nous apparaissent être ces hommes, ces femmes et ces enfants. » Et il fait cet aveu bien remarquable : « Ce que nous voyions ici, et ce que nous continuions de voir dans les Etats pontificaux, nous prouvait bien que les prédécesseurs de Pie IX n'étaient ni encroûtés, ni idiots, *tels que l'on voudrait nous les peindre, ni que son immédiat prédécesseur, Grégoire XVI, qui laissa le pays dans une condition de prospérité sans exemple, ait été un tyran destructeur* (2074). »

(2073) Le P. de Géramb, *P*... *age à R*...
(2074) C. Mac-Farlane, ci... ns son *Histoire des Etats du Pape.*

Ces paroles doivent consoler les cœurs catholiques, et parce qu'elles rétorquent d'absurdes et iniques accusations, et parce qu'elles attestent qu'il y a toujours parmi nos frères séparés des âmes impartiales et justes, capables de rendre hommage à la vérité et de venger la mémoire outragée d'un Pontife digne de toute vénération.

GREGOIRE, antipape durant quelques jours. *Voy.* l'article Benoit VIII.

GREGOIRE, évêque de Constantinople, qui écrivit contre Jean Veccus. *Voy*, l'article Veccus (Jean) patriarche de CP.

GREGOIRE, évêque de la secte des acéphales, combattu et converti par saint Isidore de Séville. *Voy.* cet article, n° I.

GREGOIRE PALAMAS, chef des quiétistes du Mont-Athos au xiv siècle, fut pris sous la protection de l'impératrice Anne, femme de Cantacuzène, et ordonné archevêque de Thessalonique, après avoir procuré à Isidore le siége de Constantinople. *Voy.* l'article Jean Cantacuzène.

GREGOIRE, métropolitain catholique de Kiow au xv siècle. *Voy.* l'article Kiowie.

GREGORIEN (Calendrier). *Voy.* l'article Calendrier.

GRESLI (Jean de), dernier patriarche de Jérusalem au xiii siècle. Il résidait à Ptolémaïs, ce boulevard et refuge des croisés, qu'il commandait pour le roi de France, et qu'il dut céder aux musulmans en 1287. Durant l'espace de cinq siècles, la Ville sainte n'eut plus de patriarche. Jean de Gresli en termina la longue chaîne, et elle ne fut reprise que quand Sa Sainteté Pie IX, glorieusement régnant, ayant eu la sainte pensée de rétablir le patriarcat de Jérusalem, y envoya Mgr Valerga, qui, en 1848, prit possession du siége qui n'était plus occupé. *Voy.* l'article Notice sur l'Eglise catholique a Jérusalem.

GRESTAIN, abbaye dans le diocèse de Lisieux, malheureusement signalée dans l'histoire par les discordes de ses moines au xii siècle. Nous avons dit ces désordres affligeants à l'article Arnoul, évêque de Lisieux; nous avons vu aussi (n° IX de cet article) ce que cet évêque tenta pour réformer ce monastère. Il se plaignit au Pape Alexandre III de la conduite scandaleuse de ces religieux, et demanda leur dispersion partielle dans des monastères bien réglés. Mais le Pape ne changea point l'état de cette abbaye (2075), c'est-à-dire qu'il n'y établit point des chanoines réguliers, comme le demandait Arnoul de Lisieux. Gautier, archevêque de Rouen, qui aimait l'abbé Guillaume, auteur principal des désordres de l'abbaye de Grestain, puisqu'il la gouverna plutôt en mondain qu'en religieux, Gautier, disons-nous, le transféra à Saint-Martin de Pontoise en 1185, et l'abbaye de Grestain demeura longtemps sous la règle de Saint-Benoît : elle y était encore du temps de Fleury (2076).

Le procureur de cette maison qui avait été assassiné par les moines (*voy.* l'article Arnoul, n° IX), semble avoir été le sujet d'un décret du Pape Alexandre, conçu en ces termes : « Nous avons appris que quelques-uns d'entre vous honorent comme saint un homme tué dans le vin et l'ivrognerie, quoique l'Eglise permette à peine de prier pour ceux qui meurent en cet état. Car l'Apôtre dit que les ivrognes ne posséderont point le royaume de Dieu (2077). Cessez donc ce culte, puisque, quand même ce mort ferait des miracles, il ne serait pas permis de l'honorer comme saint sans l'autorité de l'Eglise romaine. »

GRIMBALD (Saint), vulgairement appelé Grimbaud, était né à Saint-Omer; il fut élevé dans l'abbaye de Saint-Bertin, et y fit ses études avec beaucoup de succès; il y prit depuis l'habit monastique. Alfred le Grand, roi d'Angleterre, l'appela, vers l'an 884, pour restaurer les lettres et les sciences dans son royaume. (*Voy.* l'article Alfred le Grand, n°s VI et VII.) Grimbald remplit sa mission, mais non sans difficultés; il se retira à Winchester dans un monastère que le roi venait de fonder; il en fut fait abbé, et mourut l'an 903 dans les sentiments de la plus grande piété, emportant les regrets de tous ses religieux, et laissant une réputation méritée d'homme rempli de science et qui concourut efficacement à faire refleurir les saintes lettres en Angleterre.

GRIS (Pierre des), évêque d'Auxerre. *Voy.* l'article Clément V, Pape, n° IV.

GROENLAND, ou AMERIQUE Septentrionale (Le Christianisme dans le). Cette contrée faisait partie de la mission de saint Anscaire, archevêque de *Hambourg et légat* apostolique dans la Scandinavie. *Voy* les art. Anscaire (Saint), Scandinavie (Situation de la religion catholique en), et Victor II, Pape.

GUDULE, ou GOULE (Sainte), patronne de Bruxelles. *Voy.* Amebert ou Allebert (Saint).

GUEBEHARD (Saint), archevêque de Salzbourg. Un des plus zélés défenseurs du Saint-Siége et de saint Grégoire VII dans la lutte contre Henri IV, empereur d'Allemagne. (*Voy.* l'article Lutte des Investitures, n°s XX et XXIII.) Saint Guébéhard mourut le 15 juin 1088. Il y eut de grandes intrigues et des démêlés, fomentés par les partisans de Henri, pour lui donner un successeur. Les catholiques l'emportèrent enfin sur les schismatiques, et ils élurent d'un commun accord saint Thiémon, archevêque de Salzbourg. Il fut sacré solennellement le 7 avril 1090, par le légat saint Altmann, assisté de saint Adalbéron de Wurtzbourg et de Méginward de Frisingue. *Voy.* l'article Thiémon (Saint.)

(2075) *Neustria pia*, p. 533, Rob. de Monte. Voig., ann. 1185.

(2076) *Hist. ecclés.*, liv. lxxiii, n. 39.

(2077) C. 1. Extrav. de reliq.; *I Cor.* vi, 10.

GUELFE, duc de Bavière. *Voy.* l'article LUTTE DES INVESTITURES, n°s IX, XXV et XXVI.

GUERIN (SAINT), frère de saint Léger. *Voy.* l'article LÉGER (Saint), évêque d'Autun.

GUERIN (LOUIS), missionnaire, envoyé par saint Vincent de Paul vers les esclaves chrétiens de la Barbarie en Afrique. *Voy.* l'article BARBARIE (La).

GUERRES DE RELIGION. *Voy.* QUESTION (De la) DES GUERRES DE RELIGION.

GUI, moine d'Arezzo, inventeur de la gamme musicale. *Voy.* l'article JEAN XIX ou XX, Pape, n° VI.

GUI DE CREME, antipape. *Voy.* l'article PASCAL III, antipape.

GUIBERT, archevêque de Ravenne et antipape sous le nom de Clément III. Créature de l'empereur Henri IV d'Allemagne, il fit beaucoup de mal à l'Eglise. *Voy* les articles ANSELME (Saint) de Lucques, n° IV; GRÉGOIRE VII (Saint), Pape; LUTTE DES INVESTITURES, n°s VIII et XIX à XXV inclusivement; URBAIN II, Pape.

Le malheureux Guibert mourut subitement vers le commencement d'octobre, l'an 1100, la vingtième année de son intrusion dans le Saint-Siége, et la vingt-troisième de sa révolte contre saint Grégoire VII. Cette même année était mort le Pape Urbain II, pleuré et regretté de tous. Mais il en fut autrement de Guibert. « Quelques mois après la mort d'Urbain, dit un historien (2078), un cercueil traversait aussi la ville de Ravenne. La foule, attirée sur son passage, le poursuivait de ses sarcasmes. Sur tous les visages la douleur avait fait place à la colère, le deuil aux imprécations. C'était Guibert, l'antipape, qui passait avec son cortége de crimes et d'infamies. Là ne s'arrêta pas l'ardeur de cette multitude exaspérée contre ce mort frappé d'anathème. Un jour elle ouvrit sa tombe, et, dans sa fureur vengeresse, elle jeta ses cendres dans la rivière de Mantoue : » conduite aveugle et blâmable assurément, mais qui est une preuve terrible du sort réservé à ceux qui persécutent l'Eglise et qui l'outragent!

Après le courtisan Guibert, vint le tour du maître, de cet Henri IV d'Allemagne dont il avait été un si docile et odieux instrument. Un jour, en 1106, un vieillard courbé par l'âge, accablé d'infirmités, se présentait devant l'évêque de Liége. « Cet homme demandait une prébende pour échapper aux tortures de la faim. Ses cheveux blancs disposaient d'abord à la pitié; mais, quand on voyait son front, aussitôt le cœur se fermait; on le fuyait épouvanté. Cependant cette main tremblante, appuyée sur un bâton, avait tenu une épée redoutée dans quatre-vingts combats; ce mendiant en haillons avait porté la pourpre de César; cette tête avait ceint la couronne la plus puissante du monde. Le temps avait effacé toutes ces splendeurs passées sans en laisser aucune trace. Il n'en restait qu'une seule. L'excommunication avait gravé son empreinte indélébile sur les traits de cet homme, l'infortuné Henri IV (2079). »

Henri n'était encore que dans la cinquante-cinquième année de son âge. Ce prince qui, pendant quarante ans, avait persécuté les Papes, ne s'attendait guère à quitter ce monde, lorsqu'il mourut inopinément à Liége, le 7 août 1106. Il fut d'abord enterré dans la cathédrale de Liége, ensuite déterré comme excommunié, mis en un lieu profane, enfin transporté à Spire, où il resta cinq ans, hors de l'église, dans un cercueil de pierre. Au rapport d'un écrivain qui constamment est plus favorable qu'hostile à Henri IV, sa mort produisit une grande sensation dans la chrétienté : « C'est une chose pourtant digne de pitié, dit Conrad d'Usperg (2080), qu'un personnage de ce nom, de ce rang, de ce caractère, qui, professant le christianisme, fut si longtemps le maître du monde, ne reçût pas, tel que le défunt le plus pauvre, la moindre marque de deuil ou de compassion de qui que ce soit parmi tant de Chrétiens; mais qu'au contraire, tout ce qu'il y avait de Chrétiens véritables, soit en Allemagne, soit partout ailleurs, ne se possédassent pas de joie en apprenant sa mort. Non, Israël ne chanta pas plus haut au Seigneur, lorsque Pharaon eut été submergé; non, jamais Rome n'applaudit avec plus de transport aux triomphes d'Octavien ni d'aucun de ses augustes. Le mors qui retenait la bouche des peuples se changea pour eux en cantique, comme la voix d'une sainte solennité. L'exacteur n'étant plus, le tribut cessa. Ceux qui, par intérêt seul, étaient restés jusqu'alors attachés au prince et lui avaient vendu leurs âmes, se soumirent au nouveau roi et à l'Eglise catholique. Telle fut la fin, telle fut la mort, telle fut la dernière destinée de Henri, nommé par les siens Henri IV, empereur des Romains, mais qui, par les catholiques, c'est-à-dire par tous ceux qui, d'après la loi chrétienne, gardaient au bienheureux Pierre et à ses successeurs la foi et l'obéissance, était justement appelé archipirate, hérésiarque, apostat et persécuteur des âmes plus encore que des corps. Grâces en soient rendues à Dieu, qui, tard il est vrai, mais enfin avec éclat, a donné la victoire à son Eglise : le même Galiléen, qui vainquit autrefois Julien, a changé pour elle en jubilé la cinquantième année d'exaction du nouveau Nabuchodonosor. »

GUIBERT DE PARME, chancelier d'Italie, excita, en 1062, les évêques de Lombardie, la plupart simoniaques et concubinaires, à nommer un Pape, après la mort de Nicolas II, et à l'élire en dehors des conditions voulues.

Ces évêques s'assemblèrent avec une grande multitude de clercs infectés des mêmes vices qu'eux, et conclurent à ne point

(2078) *Un Pape au moyen âge; Urbain II*, par Adrien de Brimont, 1 vol. in-8, 1862.

(2079) *Ibid.*

(2080) Ann. 1106.

recevoir de Pape d'un autre endroit que du paradis de l'Italie : c'est ainsi qu'ils nommaient la Lombardie; et qu'il fallait un homme qui eût de la condescendance pour leurs faiblesses. Ainsi le schisme qui désola l'Eglise après la mort de Nicolas II eut pour principe, comme cela arrive toujours, au reste, les vices et les iniquités de quelques pasteurs prévaricateurs !

Quand ils eurent arrêté leurs projets, quelques-uns d'entre eux passèrent les monts, portant une couronne pour le jeune roi Henri IV (de Germanie), qu'on tenait encore en tutelle, et représentèrent à l'impératrice sa mère qu'il devait avoir la dignité de patrice aussi bien que l'empereur Henri III dit le Noir, mort en 1056. Ils prièrent en même temps cette impératrice de faire élire un Pape, « assurant que Nicolas II avait ordonné que désormais on ne reconnaîtrait pour Pape que celui qui avait été élu par les cardinaux, *et dont l'élection avait été confirmée par l'élection du roi* (2081). »

Or, c'était là une assertion mensongère, une interprétation pleine de mauvaise foi du Règlement solennel, rendu en 1059 par le Pape Nicolas II pour l'élection du Pontife romain, ainsi qu'une simple inspection de ce Décret peut en convaincre. (*Voy.* l'article Nicolas II.) Mais ces députés n'y regardaient pas de si près, et l'impératrice accepta une interprétation qui s'accommodait si bien avec ses vues. De toutes ces intrigues sortit l'antipape Cadaloüs, ce concubinaire et simoniaque public, ainsi que le lui reproche saint Pierre Damien (2082). Les schismatiques ne craignirent pas de l'élire sous le nom d'Honorius II, et de là une foule de maux dans l'Eglise. *Voy.* l'article Cadalous.

Quant à Guibert de Parme, de si beaux exploits n'étaient pas faits pour le maintenir dans l'estime des gens de bien. Annon, archevêque de Cologne, qui avait la régence du royaume de Germanie, pendant la minorité de Henri IV, le destitua en 1062, et mit à sa place Grégoire de Verceil. (*Voy.* l'article Annon [Saint], archevêque de Cologne.) C'est tout ce que l'histoire ecclésiastique nous dit de ce chancelier, et c'en est trop pour son honneur.

GUICHARD DE CREMONE, Frère Prêcheur, missionnaire vers les Tartares en 1247. *Voy.* l'article Ascelin, Frère Prêcheur.

GUILLAUME (Saint), naquit vers l'an 1105 et fut placé, dès l'enfance, dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés pour y être élevé sous la conduite de son oncle, l'abbé Hugues, qui lui procura une prébende dans l'église de Sainte-Geneviève, occupée alors par des chanoines séculiers. Guillaume fut un des plus zélés à embrasser la réforme, qui fut établie dans ce monastère par l'autorité du Pape Eugène III, en 1147. Sa réputation était si grande, qu'Absalom, évêque de Rotschild, envoya vers lui Saxon, surnommé *le Grammairien* (2083), pour l'inviter à venir réformer un monastère de chanoines dans son diocèse. Absalom s'était lié d'ailleurs d'une étroite amitié avec Guillaume, lorsqu'il était venu à Paris pour étudier.

Saxon remplit donc la mission de son évêque et vint à Paris dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, et remit à l'abbé les lettres de l'évêque Absalom, où il le priait instamment de lui envoyer Guillaume avec trois autres de ses religieux ; ce que l'abbé lui accorda, du consentement du chapitre. Ils furent reçus à bras ouverts par le roi de Danemark, Waldemar, et par l'évêque de Rotschild, qui, peu de jours après, fit élire Guillaume abbé du monastère en question. Mais il trouva d'extrêmes difficultés en ce nouvel établissement, en sorte que ses trois compagnons revinrent en France, ne pouvant s'accommoder de la pauvreté du lieu, ni de la rigueur du froid. Saint Guillaume voulait également revenir, si l'évêque ne l'eût retenu. Enfin, par sa patience et sa constante sollicitude, il établit la discipline régulière dans ce monastère et dans un autre dédié à saint Thomas, qu'il fonda dans le voisinage. *Voy.* l'article Absalom, évêque de Rotschild.

Ce saint abbé portait continuellement le cilice, couchait sur la paille et jeûnait tous les jours. Comment avec une telle vie et par de tels exemples ne pas exciter l'émulation et réformer les abus qui s'étaient introduits dans le monastère des chanoines réguliers du diocèse de Rotschild ! Pénétré d'un respect profond pour la grandeur et la sainteté de nos mystères, il versait des larmes abondantes toutes les fois qu'*il s'approchait* de l'autel. Après avoir eu *la consolation*, pendant les trente ans qu'il gouverna son abbaye, de voir plusieurs de ses frères marcher avec ferveur dans les voies de la perfection, il mourut deux ans après son ami Absalom, c'est-à-dire le 6 avril 1203, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire (2084).

GUILLAUME (Saint), évêque de Saint-Brieuc, au xiii° siècle, fut un modèle de toutes les vertus épiscopales, et rempli de douceur et de miséricorde pour les égarés. On aime, dans un siècle tant calomnié, et où, il faut le reconnaître, l'on trouvait bien des duretés, on aime, disons-nous, rencontrer un pasteur à l'âme évangélique.

I. Il monta sur le siége de Saint-Brieuc vers l'an 1219 ou 1220. Les guerres de Bretagne contre saint Louis; pendant sa minorité, et les violences souvent exercées par les officiers du comte Pierre de Dreux, avaient ouvert une ample matière à la charité du saint évêque. Car, — et l'on n'y fait pas assez attention,— l'Eglise, ses ministres

(2081) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. lx, n. 47.
(2082) S. Petr. Dam, epist. 20.
(2083) *Voy.* dans l'article Absalom, év. de Rotschild, une *Note* sur Saxon le Grammairien.
(2084) *Acta SS.*, 6 April.

selon le cœur de Jésus, le divin Pasteur, ne sont occupés qu'à panser et à guérir les maux que les hommes de la chute se font entre eux et qu'ils font à l'humanité !

Quiconque se présentait à l'évêque de Saint-Brieuc, dans le territoire de sa ville épiscopale, amis ou ennemis, citoyens ou soldats, en recevait sur-le-champ le soulagement à ses besoins. Dans une de ces guerres, la ville étant attaquée, Guillaume allait par les rues, consolant les habitants, et se jeta même souvent au milieu des ennemis pour éviter le pillage, au péril de sa vie. Si quelquefois, pressé par le clergé, il se croyait obligé d'excommunier les pillards et les autres criminels, il ne le faisait qu'avec une extrême douleur et en répandant beaucoup de larmes, après même avoir essayé des moyens de miséricorde et de retour.

Mais il est un point sur lequel le saint évêque ne faiblit jamais ; c'est celui des droits de la sainte Eglise. A cet égard il se montra toujours inflexible. Il résista avec une grande fermeté aux entreprises de la noblesse de Bretagne sur la liberté de l'Eglise, et sa noble conduite lui valut l'honneur d'être envoyé en exil par Pierre, duc de Bretagne, qui ne pouvait souffrir que Guillaume soutînt si généreusement contre lui les droits de l'Epouse de Jésus-Christ.

Guillaume se retira auprès de l'évêque de Poitiers, qui, à cause de ses infirmités continuelles, ne pouvait exercer ses fonctions. L'évêque de Saint-Brieuc lui servit de vicaire ou plutôt de suffragant pendant quelques années, faisant les ordinations, les dédicaces des églises, les consécrations d'autels, donnant la confirmation et remplissant, en un mot, tous les devoirs du ministère épiscopal d'une manière qui lui attirait l'estime et l'affection de tout le monde.

II. Vers l'an 1230, l'orage étant passé, Guillaume revint dans son diocèse. Trois ans après, au mois d'octobre 1233, l'archevêque de Tours tenant à Saint-Brieuc un synode de visite, saint Guillaume, de concert avec son chapitre, y fit régler quelques articles touchant l'office divin de sa cathédrale. On y remarque qu'il cherchait soigneusement les moyens de réduire les bénéfices à l'égalité, et que l'assiduité aux assistances étant, disait-il, également requise, il était raisonnable, selon Dieu, que l'honoraire fût aussi égal. Dans cet esprit, il ne négligeait pas les distributions manuelles. L'avent et le carême surtout, il avait fort à cœur qu'on le fît. Le temps qu'on appliquait à l'étude dans une Université était, selon lui, une légitime raison pour autoriser l'absence ou la non résidence de six mois; mais on devait demander la permission au chapitre, qui ne pouvait la refuser (2085).

Guillaume avait commencé la construction de sa cathédrale; mais l'édifice n'était pas encore près de finir, lorsqu'on prit pour prophétie un mot qu'il dit un jour : c'était que, vif ou mort, il y mettrait la dernière pierre. Etant mort, en effet, le 29 juillet 1234, et inhumé dans une des parties de l'édifice saint qu'il avait laissé imparfait, il y demeura deux années entières avant que Dieu fît parler la voix des miracles en sa faveur. Cependant un évêque nommé Philippe, qui lui avait succédé, continua l'ouvrage (2086); et, tandis qu'on fouillait pour avoir des matériaux, un pur hasard, selon les apparences, donna lieu de découvrir le saint corps, mais ce fut avec des signes qui ne laissaient point douter que le Seigneur, toujours admirable dans ses saints, ne l'eût destiné à devenir l'objet de la vénération publique. Nulle marque d'altération dans le corps depuis deux ans qu'il était demeuré enfoui dans la terre; au contraire, tout y était entier et dans un état de consistance qui ne paraissait pas naturel. Il s'en exhalait une odeur exquise, qu'on prit pour une preuve sensible du pouvoir attaché à ces précieuses reliques. Il y eut plusieurs guérisons miraculeuses. La multitude de ceux qui réclamaient le pouvoir de saint Guillaume augmenta si fort depuis, qu'on trouva de quoi non-seulement décorer son tombeau, mais réaliser de plus ce qu'il avait prédit de l'achèvement de sa cathédrale. Onze ans après, tous les faits qui passaient alors pour miraculeux, furent si diligemment examinés, et plusieurs si authentiquement attestés avec ceux qu'on lui attribuait d'avoir opérés pendant sa vie, que la confirmation qu'y donna le Pape Innocent IV, en l'année 1247, fit partie de la bulle publiée alors solennellement pour sa canonisation (2087).

Un historien résume ainsi les vertus et les qualités de saint Guillaume : « Avec un extérieur très-gracieux, dit-il, et beaucoup d'affabilité, il conserva une innocence d'âme et une pureté de mœurs qui le rendirent respectable à tous ceux que leur malignité, jointe à leur propre corruption, engageaient à l'examiner de plus près ; il garda la virginité, nonobstant deux dangereuses épreuves où il se trouva exposé. Entre autres vertus, sa tendresse pour les pauvres ne connaissait point de bornes; dans une année de disette, après avoir donné tout son blé, il emprunta encore celui des chanoines, afin de mettre les pauvres en état d'attendre la moisson. Outre l'office canonial, il disait tous les jours le psautier par cœur, mortifiait son corps, et couchait souvent à terre, quoiqu'il eût un lit convenable à sa dignité. »

GUILLAUME DE SAINT-AMOUR, fameux docteur de Sorbonne, qui naquit à Saint-Amour en Franche-Comté, devint chanoine de Beauvais, et fit beaucoup de bruit par son acharnement contre les Ordres Mendiants, dont il se déclarait l'adversair

(2085) Labbe, Conc
(2086) Philippe
heva sa cathédr

Brieuc, par Dom Richard.

(2087) *Acta SS.*, 29 Julii.; *Hist. de l'Eglise gall.* liv. XXXI.

dans l'intérêt, disait-il, de l'Université et sans doute aussi de la religion.

I. Les docteurs et les disciples de l'Université avaient fait serment de ne jamais souffrir que les religieux Mendiants appartinssent au corps de cette Ecole. Les Jacobins furent entendus à ce sujet au concile de Paris (année 1256) ; ils se plaignirent qu'on les avait chassés de cette société, qu'on leur avait ôté deux chaires de théologie dont ils avaient été en possession pendant longtemps, et enfin que plusieurs docteurs avaient prêché contre leur mendicité, les chargeaient d'injures et ne cessaient de les insulter.

Guillaume de Saint-Amour, interprète de l'Université, essaya d'expliquer les causes du retranchement des Frères Mineurs, se plaignit des censures dont la Sorbonne avait été frappée et demanda au concile de vouloir bien les faire révoquer.

Le concile, sans flétrir ni les Mineurs ni les Dominicains, donna gain de cause presque complet à leurs adversaires ; mais dans le même temps Alexandre IV adressa la bulle *De quibusdam magistris* à l'évêque de Paris en faveur des religieux Mendiants, avec ordre d'excommunier ceux qui détourneraient les fidèles de se confesser à ces religieux s'ils étaient autorisés par le Pape, par l'ordinaire ou par le curé ; ceux encore qui empêcheraient qu'on n'allât à leurs sermons ou à leurs leçons, et qui leur refuseraient l'entrée des écoles pendant les explications et les disputes. Le 4 avril suivant, Alexandre écrivit à l'Université. Dans cette bulle, il la blâme de n'avoir pas observé la Constitution *Signum vitæ*, faite pour maintenir l'école des Frères Mendiants. Le Pape s'en prend surtout aux ruses et aux intrigues de Saint-Amour, et menace de punir l'Université, si elle persistait dans sa désobéissance. Huit jours après, il écrivit au roi saint Louis, le priant de prêter main-forte à l'évêque pour réprimer l'insolence des écoliers contre les Frères Prêcheurs. On pense que le Pape ignorait l'accord fait entre l'Université et les Frères Prêcheurs.

A peine le Souverain Pontife eut-il connaissance de cet accommodement, qu'il expédia à l'évêque de Paris une seconde bulle qui commence par ces mots : *Cunctis processibus*. Il s'y déclare ouvertement en faveur des Dominicains contre les docteurs, qu'il charge de reproches pour n'avoir pas observé la bulle *Quasi signum vitæ*, ni les sentences des évêques commis pour les exécuter ; il accuse ces docteurs de mauvaise foi en ce qu'ils ont prétendu ne plus faire corps d'Université et ont suspendu leurs leçons par pure malice ; il dit que les Frères n'ont accepté cette transaction que par nécessité, composition d'ailleurs violée par les Docteurs eux-mêmes. En outre, le Pape les accuse de s'être opposés à ceux qui voulaient entendre les leçons et les sermons des Frères, ou assister aux leçons de saint Thomas. Alexandre IV, pour couper le mal par la racine, privait de toutes dignités et bénéfices et du titre de docteurs Guillaume de Saint-Amour et plusieurs de ses collègues, comme principaux auteurs de cette révolte. Il enjoint à l'évêque, sous peine d'excommunication, de faire publier cette bulle dans Paris, et d'avertir les collateurs qu'ils eussent à pourvoir aux bénéfices des docteurs rebelles ; et il priait encore Louis IX d'aider l'évêque pour l'exécution de sa Bulle, comme aussi pour empêcher que l'Ecole de Paris ne fût dissipée et transférée ailleurs.

Notons encore qu'au concile de Paris dont nous avons parlé plus haut, concile qui fut présidé par l'archevêque de Sens, le maître de l'ordre des Frères Prêcheurs se plaignit que quelques séculiers, docteurs en théologie, avaient enseigné publiquement des doctrines erronées, contraires aux bonnes mœurs, dont quelques-unes tournaient au préjudice de leur ordre.

II. Mais Guillaume de Saint-Amour ne se tint point pour battu. Cette même année 1256, il publia un écrit intitulé : *Des périls des derniers temps*. Voici comment il propose son dessein : nous mentionnons, 1° que dans l'Église il doit y avoir quantité de grands périls, par quelle sorte d'hommes ils viendront, combien ils seront propres à les amener et comment ils s'y prendront ; 2° quels seront ces périls : que ceux qui manqueront de les prévoir y périront ; 3° que ces périls sont proches ; 4° qui sont ceux qui doivent les prévoir et en avertir les fidèles ; 5° comment on peut détourner ces périls et connaître les hommes dangereux qui doivent les amener. Guillaume proteste qu'il ne parlera contre personne en particulier, ni contre aucun Ordre approuvé par l'Eglise. Malgré cela, il dépeint sous les plus noires couleurs et à ne pas s'y méprendre les religieux *Mendiants* et les Frères Prêcheurs. Son but évident est de les diffamer.

Du reste, citons quelques-unes des assertions étranges de ce livre : « Tous ceux, dit l'auteur, qui prêchent sans mission sont de faux prédicateurs, quand même ils feraient des miracles ; or, ajoute-t-il, il n'y a, dans l'Eglise, de mission légitime que celle des évêques et des curés... Le Pape se ferait tort à lui-même s'il troublait les droits de ses frères les évêques, et il n'est pas vraisemblable qu'il accorde à une multitude indéfinie de personnes la faculté de prêcher aux peuples ; autrement, ce serait comme une infinité d'évêques universaux... Si les prélats veulent arrêter la prédication des faux apôtres, le moyen le plus court c'est d'empêcher qu'ils ne reçoivent leur subsistance... Ils n'ont point droit de vivre comme les vrais apôtres, parce qu'ils n'ont point de peuple qui leur soit soumis... On ne trouve nulle part que Jésus-Christ ou les Apôtres aient mendié. Et quoiqu'ils eussent droit de se faire nourrir par les peuples qu'ils avaient mission légitime d'instruire, ils travaillaient de leurs mains pour subsister... Les lois humaines, elles

aussi, condamnent les mendiants valides... »

Tout le livre, ou plutôt le pamphlet, est de cette logique, et il est semé de propositions innombrables qui tendent uniquement à inspirer de la haine et du mépris pour les Ordres religieux et en particulier contre les Ordres Mendiants. Comme on le pense bien, ce livre ne fit qu'échauffer la querelle entre l'Université et les Frères Prêcheurs. Il fut déféré, par l'ordre de saint Louis, en cour de Rome. Le pieux monarque le confia à deux docteurs de grande réputation, Jean et Pierre. De leur côté, les universitaires députèrent au Pape l'auteur de ce livre, avec Eudes de Douai et trois autres de la plus haute distinction. Les Frères Prêcheurs se firent aussi représenter pour plaider leur cause auprès du Saint-Père, par saint Bonaventure, Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin (2088). Le Pape commit, pour examiner le livre *Des périls des derniers temps*, quatre cardinaux. Le rapport qu'ils lui en firent ayant été défavorable aux universitaires, le Pape, le 5 octobre 1256, le condamna comme criminel et exécrable. Le livre fut brûlé à Anagni en présence d'Alexandre IV lui-même. Eudes de Douai et Chrétien, chanoine de Beauvais, condamnèrent l'œuvre honteuse de Guillaume et jurèrent d'obéir à la bulle *Quasi signum vitæ*.

III. En 1255, saint Thomas publia l'Apologie pour les Frères Mendiants, qu'il avait prononcée à Anagni devant le Pape l'année précédente. Son ouvrage est intitulé : *Contre ceux qui attaquent la religion*, c'est-à-dire la vie religieuse.

Le saint docteur y répond en détail et avec une grande exactitude à toutes les raisons et les autorités avancées par Guillaume de Saint-Amour. Dans six questions qu'il se pose, il prouve : 1° qu'il est permis à un religieux d'enseigner ; 2° qu'il peut entrer dans un corps de docteurs séculiers ; 3° qu'il peut prêcher et confesser sans avoir charge d'âmes ; 4° qu'il n'est pas obligé de travailler de ses mains ; 5° qu'il peut quitter tous ses biens sans se rien réserver ni en particulier ni en commun ; 6° enfin qu'il a le droit de mendier. L'ouvrage de saint Thomas répond victorieusement à l'auteur du livre *Des périls*, et montre l'injustice des reproches et des calomnies de Saint-Amour. Saint Bonaventure écrivit dans le même sens ; Albert le Grand prit aussi la défense des religieux Mendiants et des Frères Prêcheurs. Comme on le voit, la question fut traitée à fond et par les plus beaux génies du XIII° siècle.

Pour Guillaume de Saint-Amour, malgré les voix éloquentes et autorisées qui s'étaient élevées, il osa encore publier un petit traité intitulé : *De la quantité de l'aumône*, pour montrer qu'elle doit avoir des bornes. Saint Thomas réfuta cet ouvrage avec sa science et sa logique invincibles. Guillaume fut exilé par saint Louis à Saint-Amour, son pays natal. Si l'on ne peut lui refuser du talent et de vastes connaissances, il est certain, dans tous les cas, qu'il manquait beaucoup de justesse, de mesure, de sincérité et surtout de charité, toutes choses qu'on voudrait trouver dans un docteur. Après la mort du Pape Alexandre IV, il revint à Paris ; du moins il y mourut le 13 septembre 1272.

GUILLAUME DURAND, évêque de Mende, fut disciple de Henri de Suze et enseigna le droit canon à Modène. Il devint ensuite chapelain et auditeur du Sacré-Palais, légat du Pape Grégoire X au concile général de Lyon de l'an 1274, enfin évêque de Mende en 1286. Il mourut à Rome en 1296, après avoir laissé plusieurs bons ouvrages (2089), parmi lesquels son *Rational* est sans contredit le plus important et le plus utile encore aujourd'hui. « On peut le considérer, dit un célèbre liturgiste (2090), comme le dernier mot du moyen âge sur la mystique du culte divin, et s'il est tombé dans l'oubli, il ne le faut attribuer qu'à cette triste indifférence pour les formes religieuses qui avait glacé nos pères, jusque-là qu'au XVIII° siècle, on a pu renverser en France toute l'ancienne liturgie et en substituer une nouvelle, sans que les populations s'en soient émues.... »

On trouve dans ce livre excellent un passage très-remarquable sur la souveraineté du Pontife romain. Le voici : « Sur toute l'Eglise règne le Pape, c'est-à-dire le Père des pères, nommé aussi Universel, parce qu'il dirige l'Eglise entière ; l'Apostolique, parce qu'il est le successeur du prince des apôtres ; le Souverain Pontife, parce qu'il est la tête de tous les pontifes, qui ne sont que ses membres et qu'il appelle à partager avec lui les soucis du gouvernement, mais non la plénitude du pouvoir. » Guillaume Durand établit aussi parfaitement la distinction entre les évêques et les prêtres : « La différence, dit-il, qui existe entre les prêtres majeurs et les prêtres mineurs, tire son origine, dans le Nouveau Testament, de Jésus-Christ lui-même, qui établit les apôtres prêtres majeurs, et les disciples prêtres mineurs. Quant à Pierre, il l'éleva à la dignité de Souverain Prêtre. »

GUILLAUME DE VIDEFORT. En 1397, le Pape Boniface IX, effrayé des maux causés en Angleterre par les Lollards, poursuivit la condamnation de leurs erreurs. Il se tint en conséquence à Londres un concile où furent anathématisés dix-huit articles tirés du trialogue de Wiclef. Ces articles contenaient des erreurs sur l'Eucharistie, sur les enfants des fidèles morts sans baptême, sur le ministre de la confirmation, sur l'épiscopat et la hiérarchie, sur le ma-

(2088) *Voy.* notre article ALBERT LE GRAND (Le bienheureux), n° I et II.

(2089) M. Victor Leclerc, doyen de la Faculté des lettres à la Sorbonne, a donné une *Notice* de 84 pages in-4 sur Guillaume Durand. Voy. *Histoire littéraire de la France*, tom. XX.

(2090) Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, tom. II, p. 300.

riage. On y lisait que les douze agents de l'Antechrist sont le Pape, les cardinaux, les patriarches, les archevêques, les évêques, les archidiacres, les officiants et les doyens, les moines et les chanoines des deux sortes, réguliers ou non, enfin les Frères Mendiants et les Quêteurs.

Tous ces articles, et bien d'autres, ayant été condamnés, l'archevêque d'York, Thomas Arondel, chargea Thomas de Videfort de lui en adresser la réfutation. (*Voy.* tom. II, col. 519.) Ce Guillaume était docteur en théologie de l'Université d'Oxford, de l'ordre des Frères Mineurs, et Anglais de nation. Il s'appliqua particulièrement à combattre les erreurs subversives du trop fameux Wiclef. Il le fit très-fortement dans ce traité par les autorités des Eglises et des Pères. C'est assurément l'un des meilleurs ouvrages que nous ayons sur cette matière.

GUILLAUME, abbé de Moissac, puis évêque de Langres. *Voy.* l'article CLÉMENT V, Pape, n. IV et VI.

GUILLAUME, docteur de Paris, puis archevêque de Pékin. *Voy.* l'article URBAIN V, Pape.

GUILLAUME DE CHAMPEAUX, célèbre professeur de l'école de Paris, puis évêque de Châlons-sur-Marne. Il naquit à Champeaux, près de Meaux (2091), et c'est du lieu de sa naissance qu'il prit le nom qu'il a illustré. Mais sa piété était encore plus estimable que sa science.

I. Il renonça à sa chaire et à sa dignité d'archidiacre, pour prendre l'habit de chanoine régulier dans le prieuré de Saint-Victor, près Paris. Le bienheureux Hildebert, évêque du Mans, ayant appris sa retraite, le félicita de ce qu'il avait embrassé la vraie philosophie; mais il n'approuva point qu'il eût renoncé à donner des leçons à ses disciples, « parce que, dit-il, la science qu'on tient enfermée comme un avare tient son argent dans ses coffres, est un trésor inutile (2092). » Guillaume reprit le cours de ses leçons, et il fut dans la suite élevé sur le siége de Châlons-sur-Marne. Il avait rendu le prieuré de Saint-Victor une école célèbre des sciences ecclésiastiques et des vertus religieuses.

Il ne montra pas moins de zèle et de vertu dans l'épiscopat. Le Pape Calixte II le choisit pour député vers Henri V, cet empereur de Germanie qui persécutait si violemment l'Eglise à propos de la question des investitures. L'évêque de Châlons s'acquitta de sa mission avec une noble indépendance. (*Voy.* l'article LUTTE DES INVESTITURES, n. XXXV.) Un auteur récent vient d'ailleurs de rendre hommage à cette indépendance de l'évêque de Châlons : « Guillaume de Champeaux, dit-il, résume parfaitement la pensée qu'on doit se faire de ces anciens prélats, indépendants en présence des rois, humbles et soumis devant la tiare. Cet évêque, appelé maître très-profond par l'abbé Guillaume de Saint-Thierry, principal docteur du siècle par Abailard, très-grand homme par les auteurs de la *Chronique de Maurigniac*, et le Vénérable par la voix unanime du peuple, assista à divers conciles où fut chaque fois excommunié l'empereur Henri V; Louis le Gros l'envoya en ambassade à Rome et à Strasbourg ; puis, plus tard, il ne quitta plus Châlons, vivant au milieu de son clergé, instruisant les clercs et le peuple et donnant des règlements d'une haute justice (2093). »

Guillaume de Champeaux avait puisé à Clairvaux, où il allait quelquefois, une grande idée de la perfection religieuse et un grand zèle pour réformer les monastères de son diocèse. Il fit un voyage exprès à Cluni, et un autre à Dijon, pour en obtenir deux religieux qu'il établit abbés, l'un à Saint-Urbain et l'autre à Saint-Pierre (2094), pour y remettre en vigueur la discipline ecclésiastique. C'est ce que nous apprenons par une lettre que saint Bernard écrivit à Eubale, successeur de Guillaume dans le siége de Châlons-sur-Marne, et où il l'appelle *évêque d'heureuse mémoire* (2095).

II. Nous venons de nommer saint Bernard. L'estime et la tendre amitié que l'illustre abbé de Clairvaux avait pour notre évêque suffiraient pour en faire l'éloge. Guillaume de Champeaux mourut le 25 janvier de l'an 1121, et non en 1119 ou 1122, comme d'autres l'ont écrit (2096). Il fut enseveli à Clairvaux, laissant la réputation d'un des plus saints et des plus savants évêques de France. Cela est si vrai que Hugues Metellus, dans une lettre qu'il écrivit au Pape Innocent II au sujet du fameux Abailard, lui annonce « qu'Anselme, évêque de Laon, et Guillaume, évêque de Châlons-sur-Marne, *prélat brillant de savoir et brûlant de zèle pour la gloire de Dieu*, viennent de mourir (2097). » Il nous reste malheureusement peu d'ouvrages de ce prélat ; encore la plupart de ceux qui lui sont attribués appartiennent-ils à d'autres (2098).

On sait que Guillaume de Champeaux fut le maître d'Abailard (*voy.* notre tom. Ier, col. 45), et que ce disciple ne tarda pas d'attirer

(2091) D'autres disent près de Melun.

(2092) Hildeberti epist. 1, lib. II.

(2093) *Cartulaires de l'évêché et du chapitre de Saint-Etienne de Châlons-sur-Marne*, par M. Edouard de Barthélemy, 1 vol. in-12, 1853, p. 13 et 14.

(2094) Ces deux monastères étaient dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, et appartenaient à l'ordre de Saint-Benoît ; mais, dans la suite, ils passèrent à la congrégation de Saint-Victor. L'abbaye de Saint-Pierre était dans les murs de la ville ; celle de Saint-Urbain était dans la campagne. Les religieux de ces deux monastères avaient bien dégénéré ; Guillaume de Champeaux, par son zèle et par sa prudence, vint à bout de les réformer. (M. l'abbé P... *Lettres de saint Bernard*, etc., 3 vol. in-8, 1838, tom. I, p. 256, note B.)

(2095) S. Bernard. epist. 58, ann. 1126.

(2096) Entre autres, M. Edouard de Barthélemy (*op. cit.*, p. 18) met sa mort à l'ann. 1122. Dom Richard et Giraud la mettent à 1121.

(2097) Cette lettre porte la date 1121. C'est donc cette année que mourut Guillaume de Champeaux.

(2098) *Hist. de l'Eglise gal.*, liv. XXIV.

l'attention sur lui, obtenant plus de succès que son maître. A ce propos, Dupin n'a pas craint d'écrire que Guillaume « se fit chanoine régulier, afin, à *ce qu'on croit*, d'obtenir plus facilement un évêché (2099). » Et Dupin répète cette accusation, d'après le dire d'Abailard, l'ennemi personnel de Guillaume! Mais il ne le cite pas; car, dit le P. Longueval (2100), « s'il avait nommé Abailard, le trait satirique qu'il en a emprunté aurait perdu sa force : il suffit souvent, pour réfuter une calomnie, d'en nommer les auteurs. » Du reste, ce trait ne doit pas nous surprendre dans Dupin. Ce qui est plus singulier, c'est qu'un critique plus récent et, assurément, plus digne et plus sage, se soit laissé aller jusqu'à écrire ceci à son tour : « Maître d'Abailard, Guillaume fut bientôt éclipsé par son disciple, son ancien ami. Le désagrément que lui donna une rivalité d'autant plus pénible qu'elle affectait également son esprit et son cœur, *lui fit prendre la résolution de se vouer à la retraite* (2101). » Ainsi, après que Dupin accuse Guillaume de se retirer dans le cloître par *ambition*, voici qu'on le fait embrasser l'état monastique par *dépit!* Sur quoi base-t-on cette dernière assertion? En vérité sur rien; à moins qu'on ne veuille encore invoquer l'autorité d'Abailard, qui ne saurait en être une (2102). Mais, pour qui connaît les vertus de Guillaume de Champeaux, ses relations avec saint Bernard et les aspirations constantes de sa vie, même alors qu'il enseignait avec succès et sans rival, ces accusations n'auront aucune valeur et ne terniront point la réputation de piété et de sainteté qu'il s'était acquise plus encore que celle d'homme savant. Si les lettres le réclament comme *docteur*, le peuple lui a décerné le titre de *Vénérable*, et c'est le nom qui lui est resté.

GUILLAUME DE FLAVACOURT, archevêque de Rouen. *Voy.* l'art. CLÉMENT V, Pape, n. IV.

GUILLAUME DE NOGARET, accusateur et persécuteur du Pape Boniface VIII. *Voy.* l'art. de ce Pontife et notre *Disc. prélim.* en tête de ce vol., § XIII.

GUILLAUME, évêque de Sisopolis en Carie. *Voy.* l'art. INNOCENT VI, Pape, n. V.

GUILLAUME, savant religieux de Cluni. *Voy.* l'art. ETUDES MONASTIQUES, n. XI.

GUIMESIND (SAINT), martyr à Cordoue, l'an 852. *Voy.* l'art. MARTYRS DE CORDOUE, sous Abdéraine II.

GUIMOND ou GUITMOND, évêque d'Averse, en Italie, sous le Pape saint Grégoire VII, comme il le dit lui-même, se rendit fort célèbre par sa piété et par son savoir. Il avait été d'abord religieux bénédictin dans le monastère de la Croix de Saint-Leufroy, dans le diocèse d'Evreux. Il fut appelé en Angleterre par Guillaume le Conquérant vers l'an 1070, d'où il se retira à Rome, et fut fait évêque d'Averse ou Aversa vers 1071. Un auteur (2103) dit qu'il fut cardinal, mais d'autres le contestent. Il écrivit un traité en trois livres *De la vérité du Corps et du Sang de Jésus-Christ*, contre Bérenger, que nous avons analysé et cité à l'article de cet hérétique (n. VI et VII, tom. III, col. 199-203), et divers autres ouvrages théologiques que l'on trouve dans les Bibliothèques des saints Pères. Ce savant évêque a vécu jusque vers l'an 1080.

Guillaume de Malmesbury le loue comme le plus éloquent personnage du XIe siècle, et des auteurs considérables (2104) en font mention honorablement. Les Bénédictins disent qu'il explique les difficultés les plus épineuses de nos saints Mystères avec une facilité admirable; qu'il combat avec force les ennemis de l'Église et de la vérité; découvre avec sagacité le venin le plus secret de leurs erreurs; résout leurs objections avec autant de netteté que de solidité, et propose les dogmes de la religion avec une noblesse et une piété bien propres à les faire embrasser. Son style est vif, pathétique et pressant; ses raisonnements sont justes et concluants (2105). Son traité sur l'Eucharistie a été publié pour la première fois par Erasme, en 1530, avec celui d'Alger, contre les sacramentaires. Il est aussi imprimé à part dans la Bibliothèque des Pères.

GUNTHER ou GONTHIER, saint ermite du XIe siècle. Il était seigneur de Thuringe et illustre selon le monde par sa naissance et sa dignité. Mais, touché de la grâce et plein de repentir des péchés de sa jeunesse, il alla trouver saint Godehard qui était depuis peu abbé de Hirsfeld et qui fut, dans la suite, évêque de Hildesheim.

I. Gunther découvrit à ce saint homme le fond de sa conscience, et l'abbé lui persuada d'embrasser la vie monastique. Il renonça à ses biens, qui étaient grands, et les donna au monastère de Hirsfeld, du consentement de ses héritiers, se réservant toutefois, pour sa subsistance, le monastère de Guelling, dont il jouissait étant séculier, suivant l'abus de ce temps-là, ce qui fut cause que l'abbé différa quelque temps sa profession. Après l'avoir faite dans le monastère d'Altaha, soumis au même abbé, il alla, par sa permission, demeurer à celui de Guelling,

(2099) *Bibliothèque ecclésiastique*, XIIe siècle, part. I, p. 361.

(2100) *Hist. de l'Eglise gall.*, liv. XXII, p. 250, note, édit. in-12, 1826.

(2101) M. N.-S. Guillon, évêque de Maroc, *Hist. générale de la philosophie moderne et ancienne*, 4 vol. in-12, 1835, tom. III, p. 42, 43.

(2102) Nous avons vu, à l'art. ABAILARD, tom. I, col. 44 et suiv., ce qu'on devait penser du caractère de cet homme célèbre. On peut consulter aussi sur lui un intéresant écrit paru récemment, sous ce titre : *Abailard et saint Bernard, la Philosophie et l'Eglise au XIIe siècle*, par M. Edouard Bonnier, 1 vol. in-18, 1861.

(2103) Orderic. Vitalis, *Hist. eccles.*, lib. V, cap. 17.

(2104) Baronius, Bellarmin, Trithème.

(2105) *Hist. litt. de la France*, tom. VIII. *Voy.* aussi dom Ceillier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. XXI, p. 127 et suiv.

qu'il s'était réservé ; mais, comme il n'était accoutumé ni à la pauvreté ni au travail, il trouvait de grandes difficultés dans le gouvernement de cette maison et venait souvent demander conseil au saint abbé Godehard, qui lui dit enfin d'un ton ferme et sévère, qu'il se soumît à l'obéissance et à la stabilité qu'il avait promise à Dieu, ou qu'il quittât l'habit et retournât dans le siècle. Il en parla même à l'empereur saint Henri, qui fit venir Gunther et lui représenta fortement qu'il ne pouvait servir deux maîtres. Enfin Gunther se rendit ; il abandonna Guelling et revint à Altaha se ranger sous la discipline de la vie commune.

Il s'y distingua bientôt par sa ferveur et son austérité, en sorte que saint Etienne de Hongrie, son parent, en entendit parler et désira ardemment de le voir. Il envoya deux fois, mais inutilement, l'en prier; enfin Gunther se rendit à la troisième, et, avec la permission de son abbé, il alla avec les envoyés du roi, qui le reçut avec une joie extrême. Il le fit manger à sa table ; mais il ne put jamais lui persuader de manger de la viande.

II. Ensuite le saint homme se retira, avec la permission de son abbé, dans un désert des forêts de Bohême Quelques moines d'Altaha l'y suivirent et, en 1008, il y fonda un ermitage ou nouveau monastère, où il demeura trente-sept ans.

Lui et ses disciples vivaient dans une extrême pauvreté ; leur nourriture était grossière, ils ne buvaient que de l'eau, et encore par mesure. Gunther, qui les gouvernait, était un homme sans lettres, qui n'avait rien appris que quelques psaumes ; mais il avait été si attentif aux lectures de l'Ecriture sainte et aux discours des autres, que souvent il en expliquait les sens les plus mystérieux, tantôt en souriant, tantôt sérieusement, en sorte qu'il se faisait admirer. L'auteur de sa Vie dit avoir entendu de lui un discours sur saint Jean Baptiste, qui tira des yeux les larmes de tous les assistants.

Le duc Bradislas de Bohême étant un jour à la chasse, poursuivait un cerf d'une merveilleuse grandeur : le cerf se réfugia dans un endroit de la forêt où tout d'un coup il s'arrêta tranquille. Le duc, étonné, aperçut bientôt une pauvre cellule, et entendit une voix du ciel qui lui dit qu'un trésor de Dieu était caché là. Le duc, ayant fait le signe de la croix, entra dans la cabane. Et voilà qu'un beau vieillard à cheveux blancs, semblable à un ange, était prosterné en prières sur sa couche. Le duc en demeura stupéfait; mais le vieillard, l'ayant regardé, lui dit avec douceur : « Ne craignez pas ; au contraire, bénissez Dieu; car je suis Gunther, qui vous ai tenu sur les fonts de baptême ; et il lui en rappela des preuves. Le duc, hors de lui, demandait à son bienheureux parrain comment donc il était parvenu dans cette affreuse solitude, et à une vie si pauvre, lui qui était d'une si haute noblesse ; et il le pressait de venir à sa cour. Le saint homme l'en remercia, et lui dit que, s'il voulait assister à sa mort, il n'avait qu'à revenir le lendemain avant neuf heures.

Le duc revint en effet de grand matin, avec Sévère, évêque de Prague, lequel célébra la sainte Messe, et communia Gunther. Ce saint ermite mourut à neuf heures, au milieu des cantiques et des pleurs des assistants. C'était le 9 octobre 1045, jour auquel l'Eglise honore la mémoire de ce saint (2106).

GUNTHER (ANTONIO), professeur de philosophie à Vienne, et GUNTHÉRISME. *Voy.* l'art. NOTICE SUR LA SITUATION DE L'EGLISE CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE.

GUY, archevêque de Vienne en Dauphiné, assembla un concile contre Henri V, empereur de Germanie. *Voy.* l'article LUTTE DES INVESTITURES, n° XXXIII.

GUYON (MADAME). *Voy.* l'article QUIÉTISME.

H

HABACUC, ou ABACUM (SAINT), martyr en 270. Il était fils de Maris et de Marthe, seigneurs Persans, et frère de saint Audifax. Toute cette famille de prédestinés, après avoir distribué ses biens aux pauvres, vint visiter à Rome les tombeaux des Apôtres. L'empereur Aurélien régnait alors. On crut d'abord qu'il serait favorable aux Chrétiens, mais bientôt il se déclara leur cruel persécuteur. Marcien, gouverneur de Rome, ayant appris qu'Habacuc et les siens donnaient la sépulture aux saints martyrs, les fit arrêter, et condamna nos quatre généreux athlètes à la mort.

Abacum ou Habacuc, Audifax et leur père Maris eurent la tête tranchée. Quant à leur sainte mère, Marthe, elle fut noyée à treize milles de Rome. Leurs noms sont fort célèbres dans les Martyrologes des Latins, et dans le Sacramentaire de saint Grégoire. Au IXe siècle on fit la translation de leurs reliques sous le pontificat de Pascal Ier, dans l'église de Saint-Adrien à Rome, où on les découvrit en 1590. Plusieurs églises sont en possession de quelque relique de ces saints martyrs (2107) dont il est fait mention dans les Martyrologes de Rome, d'Usuard et d'Adon, et dans le tom. II des *Annales de l'Eglise*, an. 270, par le cardinal Baronius.

HABENTIUS (SAINT), martyr à Cordoue en 851, sous Abdérame II. — *Voy.* l'article MARTYRS DE CORDOUE.

HABETDEUM. Saint évêque, confesseur au Ve siècle. Pendant la persécution générale exercée par Hunéric, roi des Vandales,

(2106) *Act. Bened.*, sæc. VI, part. I, p. 480.

(2107) On peut en voir le détail dans Alban Butler, trad. par Godescard, dans Baillet, et mieux dans le P. Giry, au 19 janvier.

contre les catholiques, un saint évêque d'Afrique, Habetdeum (2108), eut à subir de la part des ariens les plus atroces traitements.

Les évêques et les clercs de cette secte farouche et cruelle se montraient envers les orthodoxes beaucoup plus féroces que le roi et ses barbares satellites. Les prisons regorgèrent de confesseurs; les solitudes en furent comme inondées. Le saint évêque de Carthage, Eugène, fut envoyé dans le désert de Tripoli. Antoine, évêque arien, le plus inhumain de tous les persécuteurs de l'époque, faisait auprès de lui l'office de geôlier et de bourreau.

Il avait aussi une autre victime dont il aimait à faire son jouet. C'était Habetdeum, relégué à Thamallune, où Antoine avait pris une place d'exécuteur des hautes œuvres. Furieux de ne pouvoir obliger le saint évêque à se déclarer arien, il le chargea de chaînes aux pieds et aux mains et lui fit fermer la bouche, de peur qu'il ne criât; puis il lui versa de l'eau sur le corps pour le rebaptiser; ensuite il le délivra de ses liens, et lui dit avec joie : « Mon frère, vous voilà maintenant chrétien comme nous, que pourrez-vous faire désormais, sinon d'obéir à la volonté du roi? » Le saint évêque répondit : « J'ai toujours conservé la même foi, et tandis que vous me teniez la bouche fermée, je faisais dans mon cœur une protestation que les anges écrivaient pour la présenter à Dieu. » Nous n'ajouterons rien à ces saintes paroles; elles confondaient ces ariens frénétiques, et montraient tout ce que l'Esprit-Saint opère de merveilles dans un cœur où il habite par sa grâce. *Voy.* notre article Baptême des Hérétiques, n° IX.

HAIMON ou HEMMON, évêque d'Halberstadt, au IX° siècle. Quelques auteurs soutiennent qu'il était Anglais, et d'autres pensent qu'il naquit en Allemagne. Quoi qu'il en soit, il fut moine de Fulde, ensuite abbé d'Hirfeld, et enfin évêque d'Halberstadt, dans la basse Saxe, en 841 (2109).

Cet évêque avait été disciple d'Alcuin, et fut l'ami et le compagnon d'étude du célèbre Raban, archevêque de Mayence. C'est à l'évêque d'Halberstadt que Raban dédia ses vingt-deux livres *de l'Univers*. Dans son Epître, il l'exhorte à ne pas imiter plusieurs évêques de son temps, qui s'occupaient plus du jugement des affaires temporelles que de l'instruction du peuple (2110).

Haimon suivit sans doute ce conseil, car il a donné plusieurs ouvrages où il laisse percer sa science et sa piété. Ce sont des commentaires sur les Psaumes, sur Isaïe et sur l'Apocalypse; des sermons sur les Evangiles des dimanches et fêtes de l'année, imprimés à Cologne en 1536; un abrégé de l'Histoire Sacrée, intitulé : *De Christianarum rerum memoria*, et divisé en dix livres (2111); enfin un traité sous ce titre. *Du Corps et du Sang du Seigneur*, où il nous fournit de nouvelles preuves de la perpétuité de la foi sur la *transsubstantiation* (2112).

En voici un passage remarquable : « Nous croyons et nous confessons, dit Haimon, que cette substance du pain et du vin, c'est-à-dire la nature du pain et du vin, est, par l'opération de la divine puissance, changée substantiellement en une autre substance, c'est-à-dire en la chair et au sang de Jésus-Christ. » Il ajoute que c'est une folie et une impiété que d'en douter; que le goût et l'apparence du pain et du vin ne demeurent dans l'Eucharistie que pour nous épargner la répugnance que nous aurions à boire du sang et à manger de la chair humaine. — Haimon assista en 848 au concile assemblé à Mayence contre le moine Gothescalc, et il mourut le 27 mars de l'an 853.

HALES (Alexandre de), Frère Mineur, savant théologien du XIII° siècle, était Anglais de naissance, et prit le nom *de Halès* du village où il vit le jour, dans le comté de Glocester.

I. Alexandre, ayant appris les humanités en Angleterre, vint à Paris, où il étudia la philosophie et la théologie. Il avait promis d'accorder, s'il était possible, tout ce qu'on lui demanderait pour l'amour de la Sainte Vierge. Un jour, un frère Mineur le rencontrant, lui dit : « Révérend maître, il y a longtemps que vous servez le monde avec une grande réputation; notre Ordre n'a pas de maître savant; ainsi, pour sa gloire, pour votre sanctification, pour l'amour de Dieu et de la Sainte Vierge Marie, prenez l'habit des Mineurs. » Alexandre répondit du fond de son cœur : « Allez, mon frère, je vous suivrai bientôt, et je ferai ce que vous demandez. » En effet, quelques jours après, c'était en 1222, il quitta le monde et revêtit le pauvre habit des Frères Mineurs (2113).

Il était déjà docteur quand il embrassa cet institut; il avait composé la *Somme de théologie* qui fut reçue dans les écoles avec un grand applaudissement. Or, quoique Jean Parent, troisième général des Frères Mineurs, défendît qu'aucun d'eux prît le nom de maître ou de docteur, Alexandre de Halès le garda toujours, et plusieurs autres du même Ordre le prirent ensuite jusqu'à soutenir avec chaleur ce titre contre les docteurs séculiers qui le leur voulaient

(2108) *Voy.* le tom. II, col. 1003-1005 et note 1905.
(2109) Bluteau, *Hist. monast.*
(2110) *Conc.*, tom. VIII, p. 1754, 1852.
(2111) Sigebert, *De vir. illust.*, c. 135; Honoré d'Autun, *De lumin. Eccles.*, lib. IV, c. 7.
(2112) Dans les anciens manuscrits de ce traité, dit le P. Longueval (*Hist. de l'Eglise gall.*, liv. XV), les noms *Eucharistia*, *Sacramentum* et plusieurs autres sont écrits à rebours, en sorte que les dernières lettres sont écrites les premières. (*Anal.*, tom. IV, p. 126.)
(2113) S. Antonin., *Chron.*, part. III, tit. 24, cap. 8, § 1.

disputer, aussi bien qu'aux Frères Prêcheurs (2114).

II. Alexandre gouverna l'école de théologie des Frères Mineurs à Paris, jusqu'à ce qu'il la céda à frère Jean de la Rochelle, qui était déjà docteur régent en 1238, lorsqu'il donna son avis sur la question de la pluralité des bénéfices. Ce religieux et Alexandre Halès furent du nombre des quatre docteurs qui composèrent une déclaration sur la règle de Saint-François (2115), par ordre du chapitre provincial, et l'adressèrent au général de l'Ordre et aux définiteurs. « Nous ne prétendons pas, disent-ils, faire une nouvelle exposition ou une glose sur la règle, comme quelques-uns nous l'imputent par un zèle outré, mais seulement tirer l'intelligence pure de la règle de ses propres paroles. » C'est que saint François, dans son testament, avait très-expressément défendu d'ajouter aucune glose à sa règle; mais il n'y avait pas quatre ans qu'il était mort quand le Pape Grégoire IX déclara que les Frères Mineurs n'étaient point obligés à observer le testament, et expliqua la règle en plusieurs articles.

Alexandre de Halès mourut le 28 août 1245, et fut enterré dans l'église des Cordeliers à Paris. Ses œuvres sont nombreuses; elles se composent de commentaires sur toute l'Ecriture, et sur le Maître des Sentences, et de sa Somme de théologie, qui est le plus grand corps d'ouvrage qui eût encore paru sur cette matière. Nous en offrirons une courte analyse.

III. L'auteur y suit le même plan, et à peu près le même ordre que le Maître des Sentences, mais il se donne beaucoup plus de liberté pour raisonner et traiter des questions plus curieuses qu'utiles. Il divise de même son ouvrage en quatre parties, dont chacune forme un gros volume: dans la première, après une question préliminaire sur la théologie, il traite des attributs, puis de la Trinité; dans la seconde il traite des causes en général, puis de la création; ensuite des anges, des créatures corporelles et de l'ouvrage des six jours. Là, il propose la question s'il y a un ciel empyrée, et au lieu de le prouver par autorité, puisque l'expérience n'en apprend rien, il se contente d'apporter des raisons de le croire. A l'occasion de la création de l'homme, il traite au long de la nature de l'âme raisonnable et de l'état du premier homme; et, à l'occasion de sa chute, il traite du mal en général et du péché. Il soutient qu'on ne doit point permettre aux infidèles de commander aux Chrétiens, pour ne les pas exposer à perdre la foi; qu'on ne doit point tolérer les hérétiques manifestes, et qu'on doit même leur ôter leurs biens; enfin, que les sujets d'un prince apostat sont dispensés du serment de fidélité; sur quoi il oppose l'autorité du saint Pape Grégoire VII à celle de saint Ambroise.

Dans la troisième partie, Alexandre de Halès traite de l'Incarnation. En parlant de la Sainte Vierge, il dit qu'elle n'a été sanctifiée ni avant sa conception, ni dans sa conception même, mais toutefois avant sa naissance. Ensuite il traite de la loi naturelle, de la loi mosaïque, de la loi évangélique, de la grâce et de la foi: en parlant de l'ordre des juges, il dit, suivant Hugues de Saint-Victor, que la puissance spirituelle est au-dessus de la temporelle par sa dignité, par son antiquité et par la bénédiction qu'elle lui donne; à quoi il applique la cérémonie du sacre des rois. Il ajoute que c'est à la puissance spirituelle à instituer la temporelle et à la juger, et que le Pape ne peut être jugé que par Dieu seul.

Dans la quatrième partie, Alexandre de Halès traite des sacrements, et, en parlant de l'Eucharistie, il dit que presque partout les laïques communient sous la seule espèce du pain. Parlant des indulgences, à l'occasion de la pénitence, il dit que le Pape peut remettre toute la peine, mais qu'il ne le doit faire que pour grande cause, comme pour la croisade de la Terre-Sainte. Sur le jeûne, il préfère celui des Latins, qui ne faisaient qu'un seul repas, au jeûne des Grecs, qui en faisaient plusieurs petits; il en marque l'heure à none, mais il prétend que l'heure n'est pas de précepte. A l'occasion de l'aumône, il traite la question de la mendicité volontaire des nouveaux religieux, par les mêmes raisons qui furent employées depuis; ce qui montre que, dès son temps, on agitait cette question, qui s'échauffa encore après sa mort. Et comme on disputait aux religieux mendiants la faculté de prêcher et d'ouïr les confessions, même par commission du Pape, il insiste particulièrement sur son autorité, et soutient qu'elle est pleine, absolue et supérieure à toutes les lois et à toutes les coutumes; enfin, il montre que le pouvoir des prélats inférieurs est émané du Pape, comme du chef qui influe sur les membres, non-seulement suivant l'ordre de la hiérarchie, mais selon qu'il juge à propos pour l'utilité de l'Eglise: sur quoi l'auteur allègue plusieurs chapitres de Gratien.

IV. Alexandre de Halès composa cette Somme par l'ordre du Pape Innocent IV. Elle a été imprimée à Nuremberg en 1482, à Bâle en 1502, à Venise en 1575 et 1576 et à Cologne en 1622. Il paraît qu'il travailla aussi sur Aristote; mais nous n'avons de bien authentique que son commentaire sur les trois livres *De l'âme*. Il y a même des critiques qui contestent la plupart de ses commentaires sur la sainte Ecriture; de telle sorte, dit l'un d'eux (2116), qu'il ne nous resterait de certain de tous les ouvrages d'Alexandre que sa Somme de théologie, dans laquelle, ajoute ce critique, il

(2114) Du Boulai, p. 201.
(2115) Vad. ann. 1222, n. 29; id., 1238, n. 8.

(2116) Dupin, *Bibl. des aut.*, XIIIe siècle, in-8, 1698, p. 245.

fait paraître beaucoup plus de subtilité que de science d'antiquité ecclésiastique. — Alexandre de Halès eut pour disciple le fameux Franciscain Jean Duns Scot, qui fut surnommé le Docteur subtil.

HALINARD, archevêque de Lyon, au XIe siècle. Il était né en Bourgogne. D'abord chanoine de Langres, il embrassa ensuite la vie monastique à Saint-Bénigne de Dijon, sous l'abbé Guillaume, qui le fit prieur, et après la mort duquel il fut élu abbé. Saint Odilon ayant refusé l'archevêché de Lyon, le roi Henri voulut faire monter Halinard sur ce siége; mais le pieux abbé ne le voulut point, et céda cette dignité à Odolric. Celui-ci ne l'ayant remplie que cinq ans, tout le clergé et le peuple de Lyon envoyèrent au roi une députation, demandant instamment Halinard pour archevêque. Le roi l'accorda avec joie; mais Halinard refusait toujours, jusqu'à ce que le Pape Grégoire VI lui commanda absolument d'accepter.

Quand il vint pour recevoir l'investiture, le roi Henri voulut à l'ordinaire lui faire prêter serment. Il répondit : « L'Evangile et la règle de Saint-Benoît me défendent de jurer; si je ne les observe pas, comment le roi pourra-t-il s'assurer que je garderai plus fidèlement ce serment? Il vaut mieux que je ne sois point évêque. » Les évêques allemands, principalement celui de Spire, où était la cour, voulaient qu'on l'obligeât à jurer comme eux; mais Théodoric de Metz, Brunon de Toul et Richard, abbé de Verdun, amis d'Halinard, qui connaissaient sa fermeté, conseillèrent au roi de ne pas le presser. Le roi dit : « Qu'il se présente au moins, afin qu'il paraisse avoir observé la coutume. » Mais Halinard dit : « Le feindre, c'est comme si je le faisais; Dieu m'en garde! » Il fallut donc que le roi se contentât de sa simple promesse. Il assista à son sacre et donna tout ce qui était nécessaire pour cette cérémonie. Halinard fut ainsi ordonné archevêque de Lyon, l'an 1046, par Hugues, archevêque de Besançon, et suivit le roi à Rome la même année. Il se fit extrêmement aimer des Romains pour son affabilité et son éloquence. Lui-même affectionnait beaucoup Rome; il y faisait de fréquents pèlerinages, et souhaitait d'y finir ses jours aux tombeaux des apôtres. Grégoire VI ayant abdiqué en 1046, les Romains demandèrent Halinard pour Pape; mais il s'en défendit et évita d'aller à la cour, jusqu'à ce qu'on en eût élu un autre (2117).

Quelques années après, nous voyons Halinard s'attacher à la personne du Pape Léon IX. Ce Pontife le fit venir, avec les évêques des Gaules, au concile qu'il tint à Rome en 1049, première année de son pontificat. Halinard l'accompagna au concile de Reims de la même année, et ensuite à un autre concile de Rome, après lequel il revint avec lui en France (2118). Etant à Langres, Halinard ordonna évêque de cette Eglise Ardouin, en présence du Pape, à la place de Hugues, qui avait été déposé au concile de Reims. L'année suivante, il retourna à Rome, et suivit le Pape à Bénévent, à Capoue, au Mont-Cassin et au mont Gargan; car, comme il avait un grand talent de persuader, il servit au Pape de médiateur pour traiter de la paix avec les Normands. Léon IX étant revenu de ce voyage, et se disposant à aller trouver l'empereur sur la frontière de Hongrie, ordonna à Halinard de demeurer à Rome jusqu'à son retour. Alors Hugues, ancien évêque de Langres, qui était à la suite de l'archevêque, pria le Pape de lui imposer une pénitence pour obtenir l'absolution de ses péchés; mais le Pape, le voyant touché d'un véritable repentir, dit que ce qu'il avait souffert suffisait, et lui donna aussitôt l'absolution. Il lui fit même de grands présents à son départ, et lui permit de rentrer dans son évêché; mais il mourut en revenant. Halinard, étant donc à Rome, prêt à se séparer de Hugues et des autres qui retournaient en France, fit un repas avec eux, où on lui servit un poisson empoisonné. Tous ceux qui en mangèrent en moururent, les uns dans les huit jours, les autres après une longue maladie. L'archevêque Halinard en mourut le 29 juillet 1052, après avoir tenu sept ans le siége de Lyon. Il fut enterré à Saint-Paul avec grand honneur. Il laissa ses ornements et son argenterie à Saint-Bénigne de Dijon, dont il était abbé depuis vingt ans. Il y donna aussi beaucoup de livres. Entre les sciences auxquelles ce prélat s'appliquait, on cite particulièrement la géométrie et la physique (2119).

HALTIGAR, évêque de Cambrai. *Voy.* l'article EBBON, archevêque de Reims, n° I.

HARDOUIN, moine de l'abbaye de Fontenelle, au VIIIe siècle, excellait à copier les manuscrits, et acquit en ce genre une véritable réputation. *Voy.* l'article FLACCUS (ALCUIN), n° IX.

HARLAY, archevêque de Paris. *Voy.* l'article QUIÉTISME.

HARMONIUS, fils de Bardesane, célèbre gnostique qui fut réfuté par saint Ephrem. *Voy.* les articles BARDESANE et EPHREM (Saint), n° III.

HARTWIC, archevêque de Brême au XIIe siècle, succéda à Albéron, mort en 1148, et tint ce siége vingt ans. En 1149, la Saxe étant en paix avec les Slaves, Hartwic, qui était plein de zèle, voulut rétablir les évêchés ruinés par ces barbares, savoir : Oldembourg, depuis transféré à Lubec; Ratzebourg et Mecklembourg, depuis transféré à Swérin. Ces siéges avaient été vacants pendant quatre-vingts ans, et Hartwic se trouvait ainsi sans suffragants, n'ayant plus la juridiction qu'avaient eue ses prédécesseurs sur les évêques de Danemark, de Norwége et de Suède. Il s'efforça de la re-

(2117) *Act. Bened.*, secl. 7, pars II, p. 35.
(2118) *Vita Halin.*, n. 8.
(2119) Albéric, *Chron.*, ann. 1031.

gagner et fit des démarches auprès du Pape et de l'empereur ; mais il ne put y réussir. Il entreprit alors de relever les évêchés dont nous venons de parler, situés dans son voisinage chez les Slaves. Il sacra évêque d'Oldembourg Vicelin, prêtre vénérable, qui travaillait en Alsace à la propagation de la foi depuis trente ans, et il fit Eminchard évêque de Meklembourg.

L'évêque Vicelin étant mort quelque temps après, le 12 décembre 1154, le duc et la duchesse de Saxe firent élire, en l'absence de l'archevêque de Brême, leur chapelain, nommé Gérold, de petite taille, et né en Souabe de parents médiocres, mais distingué par son mérite. Hartwic, qui avait destiné l'évêché d'Oldembourg à un autre, prétendit que l'élection de Gérold était nulle, ayant été faite sans sa permission et dans une église qui n'était pas encore formée. Mais le duc de Saxe et Gérold allèrent à Rome, et le duc pria Adrien IV de sacrer Gérold, élu évêque d'Oldembourg. Le Pape le refusa, disant qu'il se serait volontiers rendu à son désir, s'il l'eût pu faire sans faire injure au métropolitain. Car l'archevêque de Brême avait pris les devants, et avait écrit au Pape pour le prier de ne pas lui faire l'affront de sacrer Gérold. Toutefois, après la défaite des Romains, le Pape, voulant honorer le duc de Saxe, lui envoya des présents, et lui fit dire que le lendemain il sacrerait son évêque; ce qui eut lieu, en effet, avec grande solennité, le dimanche 19 juin 1155. Mais le Pape fit exprimer, dans la Bulle adressée à l'archevêque de Brême, qu'il n'avait point prétendu soustraire le nouvel évêque d'Oldembourg à sa juridiction. Aussi Gérold alla le trouver à son retour et fit la paix avec lui.

En 1168, au mois d'octobre, Hartwic mourut. Alors l'Eglise de Brême se trouva divisée par une double élection : les uns élurent Sifrid, fils d'Albert l'Ours, marquis de Brandebourg; les autres, le doyen Obert; mais les deux élus furent obligés de se retirer par l'autorité du duc de Saxe (2120). Ensuite l'empereur tint une cour à Bamberg, où les deux élections furent cassées, et Baudouin, prévôt d'Halberstadt, fut intrus dans le siége de Brême par la volonté du duc, à qui il abandonna les biens de cette église. Il fut ordonné par les schismatiques, reçut le pallium de l'antipape, et tint le siége de Brême dix ans (2121).

HEBERT AYCELIN DE MONTAIGU, évêque de Clermont. *Voy.* l'article CLÉMENT V, Pape, n° IV.

HEDESIUS ou EDESIUS (SAINT), martyr à Alexandrie sous l'empire de Maximin, l'an 306. — *Voy.* l'article MARTYRS D'ORIENT ET D'OCCIDENT, n° VIII, et au tom. I, col. 197, 198.

HEGESIPPE (SAINT), qui, « presque contemporain des Apôtres, vint à Rome trouver le Pape Anicet, et y demeura jusqu'au pontificat d'Eleuthère. Pendant son séjour, il composa l'*Histoire ecclésiastique* depuis la Passion de Notre-Seigneur jusqu'à son temps, et l'écrivit dans un style simple, afin d'exprimer, par sa manière d'écrire, la vie de ceux dont il tâchait de suivre les exemples. » Voilà ce que nous dit de saint Hégésippe le Martyrologe romain (2122) : nous ajouterons quelques détails sur ce saint, qui est très-célèbre dans l'Eglise.

I. Hégésippe, qui est quelquefois appelé un homme apostolique (2123), était Juif de naissance, et avait passé de la profession du judaïsme à la foi de Jésus-Christ; ce qui ne put avoir lieu que de très-bonne heure, puisqu'il est compté parmi les hommes illustres qui fleurirent dans l'Eglise tout près du temps des Apôtres.

Eusèbe, après avoir fait mention de Saturnin, Basilide et Carpocrate qui, spécialement sous l'empire d'Adrien, diffamèrent la religion dans l'esprit des gentils par leurs perverses doctrines et leurs mœurs dépravées, ajoute que la vérité ne manquait pas d'un grand nombre d'avocats et de défenseurs qui la vengèrent contre l'hérésie, non-seulement de vive voix, mais encore par leurs écrits. Il met au premier rang Hégésippe, et il conclut de ses ouvrages qu'il florissait sous le même empire d'Adrien. En effet, ce saint, décrivant l'origine du culte des faux dieux, dit que « l'aveugle gentilité leur éleva d'abord des monuments et des temples, comme nous le voyons faire encore à présent; car on célèbre encore les spectacles sacrés qu'institua de nos jours, en l'honneur d'Antinoüs, son esclave, l'empereur Adrien, qui bâtit même à sa mémoire une ville qu'il appela de son nom Antinopolis, et établit, pour avoir soin de son temple, des prêtres avec le titre de prophètes : titre que prenaient, chez les Egyptiens, ceux qui avaient le plus haut rang dans les choses sacrées (2124). »

C'est dans le désir de défendre la religion ainsi attaquée que saint Hégésippe entreprit, vers l'an 157, le voyage de Rome, et il ne pouvait le faire avec une intention plus droite et plus simple. A l'imitation de ces anciens philosophes de la Grèce, qui parcouraient les pays lointains, l'Italie, l'Egypte et même les provinces les plus reculées de l'Orient, pour conférer avec les hommes les plus célèbres de ces contrées et apprendre quelle doctrine, quelle religion, quelle forme de gouvernement, quelles lois régnaient chez les diverses nations, de même Hégésippe, dans son voyage de Rome, visita les évêques d'un grand nombre d'Eglises, afin de s'instruire de leurs traditions et pouvoir, avec plus de force et d'assurance, opposer aux hérétiques l'union des différentes Egli-

(2120) Alb. *Chron.*, ann. 1168.

(2121) Fleury, liv. LXIX, n. 50; LXX, n. 8; liv. LXXI, n. 55.

(2122) Ad d. 7 April.

(2123) « Hegesippus, vir antiquus et apostolicus. » Photius, Cod. 232 ; Hieronym., in *Catalog.*, cap. 22 ; Euseb., lib. IV, cap. 8.

(2124) Euseb., *ibid.*, et cap. 22.

ses du monde dans la même foi, comme une preuve invincible que, pour eux, ils s'étaient écartés de la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres. Parmi les évêques et les Eglises que vit Hégésippe, il fait une mention particulière de celle de Corinthe et de son évêque Primus, parce qu'il avait eu avec lui plusieurs conversations très-agréables à l'un et à l'autre, et reconnu que cette Eglise avait persévéré jusque-là dans la vraie et saine doctrine.

II. Mais le but de son voyage était Rome, le siége de la religion, d'où partent et où aboutissent, comme des rayons à leur centre, toutes les Eglises de l'univers. C'est pourquoi y étant arrivé, il s'appliqua à composer la succession des évêques, en la prenant dès son origine jusqu'à Anicet, qui occupait alors la Chaire de Saint-Pierre. Il observe qu'il avait alors pour diacre Eleuthère, qui, après Soter, lui succéda. Voici ce que disent les Bénédictins de Solesmes de ce monument primitif de la succession des Pontifes romains (2125) :

« Hégésippe, qui avait vécu avec les disciples des apôtres, forma le projet d'un ouvrage historique qui renfermerait l'histoire des actes ecclésiastiques depuis la Passion du Seigneur jusqu'à son temps, et qui pût constater l'unité et la conservation des traditions dans les diverses Eglises. Il parcourut les plus célèbres et vint à Rome sous Anicet, comme il l'atteste lui-même dans Eusèbe, et y demeura jusqu'à l'épiscopat d'Eleuthère, qui avait été diacre d'Anicet (2126). Son travail, divisé en cinq livres, écrits, suivant la remarque de saint Jérôme, avec une simplicité de diction qui rappelait la candeur apostolique, renfermait de nombreuses recherches qui le rendaient d'une lecture très-utile (2127). Malheureusement, depuis bien des siècles, cet ouvrage a péri, et c'est une perte d'autant plus grande, qu'il était l'un des plus précieux monuments des premiers siècles dans lesquels se trouvait la succession des évêques de Rome. »

On ne comprend pas comment Valois et quelques autres ont pu douter qu'Hégésippe eût inséré dans son histoire les successions des évêques des grands siéges et principalement des Papes, lorsque cet auteur affirme positivement, comme résumé de toutes ses recherches, que « dans toutes les successions d'évêques et dans toutes les villes, il a trouvé la même fidélité à garder les choses qui ont été établies tant par la loi et les prophètes que par le Seigneur lui-même (2128). Puisqu'il reconnaissait d'une manière si précise que les successions d'évêques avaient été l'instrument de la conservation de l'orthodoxie, pouvait-il les avoir omises dans son histoire ? L'exemple d'Eusèbe et des autres annalistes ecclésiastiques de l'antiquité qui ont toujours fait entrer ces listes dans le corps de leurs Mémoires, ne permet donc pas de douter qu'Hégésippe, qui vivait à une époque où on les invoquait déjà contre les novateurs, ne les eût insérées dans les siens. Au reste, nous avons à l'appui de cette assertion plus que des conjectures; nous avons le témoignage d'Hégésippe lui-même, qui déclare qu'*étant à Rome, il composa une succession jusqu'à Anicet* (2129), et une méprise du traducteur a pu seule égarer Valois sur un fait aussi simple que celui-ci (2130). Nous pensons donc avec Tillemont (2131), Dodwel (2132), Pearson, etc., que les cinq livres d'Hégésippe renfermaient, entre autres documents précieux, la succession des Pontifes romains.

Nous ne saurions toutefois nous dispenser de combattre le dernier de ces écrivains, lorsqu'il veut conclure des recherches d'Hégésippe sur les successions d'évêques, qu'avant lui les Eglises ne possédaient point de ces listes (2133). Rien de plus gratuit et de plus futile que cette assertion. Comment supposer en effet que l'Eglise romaine, par exemple, ait eu besoin des secours d'un étranger pour connaître ses dix ou douze premiers évêques? Et cet étranger, sur quels mémoires eût-il rédigé ces listes, sinon sur ceux que les Eglises elles-mêmes pouvaient seules lui fournir? Si donc il dit avoir fait à ce sujet des recherches, c'était dans l'intérêt de son histoire qu'il les faisait, et non dans celui des Eglises dont il devait, avant tout, recevoir les traditions. Nous comptons donc avec raison, concluent les Bénédictins, le Catalogue des Pontifes romains par Hégésippe comme le second en date, après celui de saint Irénée (2134).

III. Eleuthère était Pape quand Hégésippe écrivit ses célèbres commentaires, dont nous ne pouvons assez déplorer la perte. Ils étaient le but et le fruit de ses voyages, du moins c'est ce qui résulte de divers auteurs qui nous en ont conservé quelque chose, et dont le savant Ceillier a recueilli les témoignages (2135).

Dans cet ouvrage, au dire d'Eusèbe, Hé-

(2125) *Origines de l'Eglise romaine*, par les membres de la communauté de Solesmes, in-4, 1836, p. 55-57.

(2126) Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. 11.

(2127) Hieronymus, *De Scriptor. eccles.*, cap. 22.

(2128) Euseb., lib. IV, cap. 22.

(2129) *Ibid.*

(2130) Voici le texte : Γενόμενος δὲ ἐν Ῥώμῃ διαδοχὴν ἐποιησάμην μέχρις Ἀνικήτου. Au lieu de traduire : *Romæ vero cum essem, successionem composui usque ad Anicetum*, Valois dit : *Romam vero cum venissem, mansi ibi apud Anicetum*, et il est en cela d'autant plus inexcusable que, quelques lignes plus bas, il traduit ἐν ἑκάστῃ δὲ διαδοχῇ par ces mots : *in omni autem successione.*

(2131) *Mémoires sur l'Hist. ecclés.*, t. III, p. 611.

(2132) *De Romanorum Pontificum primæva successione*, cap. 12, p. 160.

(2133) *De successione primorum Romæ episcoporum*, cap. 5, p. 25 et seq.

(2134) Ces justes remarques des RR. PP. Bénédictins de Solesmes répondent également, bien qu'ils ne le disent point, au doute assez étrange qu'émet dom Ceillier au sujet du Catalogue des Pontifes romains par Hégésippe. Voy. *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. II, p. 102.

(2135) *Hist. des aut. sacr. et ecclés.*, tom. II, p. 101.

gésippe décrivait assez longuement le martyre de saint Jacques, évêque de Jérusalem (2136); la persécution que l'empereur Domitien exerça contre les parents du Sauveur, craignant qu'ils ne fissent quelques entreprises contre l'Etat (2137); le martyre de saint Siméon, évêque de Jérusalem, déféré à Trajan comme issu de la race de David et comme chrétien (2138); l'état florissant de l'Eglise de Jérusalem qui, jusque-là, s'était conservée vierge et incorruptible dans sa foi, aucun hérétique n'ayant osé l'altérer (2139), tandis qu'elle fut gouvernée par quelques-uns de ceux qui avaient appris la vérité de la bouche du Sauveur ; enfin les sept sectes qui partageaient les Juifs.

Hégésippe citait dans ses commentaires l'Evangile selon les Hébreux (2140), et rapportait plusieurs traditions des Juifs, qui ne sont point écrites. Mais, ce qu'il y avait de plus essentiel dans cet ouvrage, c'est qu'il rendait témoignage que, jusqu'à son temps, il n'y avait aucun siége épiscopal, ni aucune église particulière où l'on ne gardât fidèlement tout ce que la loi avait ordonné, ce que les prophètes avaient enseigné, et ce que le Seigneur avait prêché (2141). Selon Hégésippe, le premier hérétique qui tâcha d'infecter de ses erreurs l'Eglise de Jérusalem, fut un nommé Thebutes, en haine de ce qu'il n'en avait pas été élu évêque (2142). Hégésippe, et plusieurs anciens après lui, donnaient aux *Proverbes* de Salomon le titre *De la Sagesse* (2143), parce qu'ils contiennent les préceptes de toutes les vertus. Il faisait aussi mention de quelques Livres apocryphes, dont il disait que quelques-uns avaient été écrits par les hérétiques de son temps (2144). On cite encore quelques autres endroits des écrits d'Hégésippe, qui n'ont pas grande autorité (2145).

Un auteur (2146) rapporte même certaines de ses paroles, tirées du v° livre de ses Mémoires qui ne paraissent pas orthodoxes (2147). Mais, dit dom Ceillier, outre que cet endroit est tronqué, on peut douter si cet auteur, qui était de l'hérésie des trithéites, a cité fidèlement les passages d'Hégésippe qui, au jugement d'Eusèbe, nous a laissé dans ses commentaires « des preuves illustres de la pureté de sa foi (2148). » On paraît aussi avoir attribué à notre saint divers passages qui semblent plutôt appartenir à saint Justin (2149). Quant aux cinq Livres sur la ruine de Jérusalem, qui portent le nom d'Hégésippe, les critiques conviennent généralement qu'ils sont d'un auteur beaucoup plus récent, mais qui a vécu néanmoins avant le VII° siècle de l'Eglise (2150), et, comme l'on croit, sur la fin du IV°, ou au commencement du V°.

Saint Hégésippe mourut vers l'an 180, selon la chronique d'Alexandrie (2151), sous l'empire de Commode, et sa mémoire, comme nous l'avons vu en commençant, se conserve dans les fastes de l'Eglise (2152). Les anciens ont parlé de ses écrits avec beaucoup d'estime, et en des termes qui en rendent la perte d'autant plus sensible (2153). Outre l'utilité que l'on en pourrait tirer pour la connaissance de l'histoire de l'Eglise primitive, on y trouverait la véritable tradition de la doctrine des apôtres (2154). Aussi avons-nous pensé que nous devions noter avec soin tout ce que nous avons pu trouver sur ce saint.

HEIN, abbesse, fut la première parmi les tribus du Nord qui prit le voile monastique. *Voy.* l'article EARTONGATE (Sainte.)

HELENE (SAINTE), impératrice, au IV° siècle. Nous ne discuterons pas sur le lieu de sa naissance, ni sur l'origine de ses parents et l'état qu'elle professait avant de monter sur le trône (2155). Qu'Hélène soit née dans la Grande-Bretagne ou en Bithynie, dans telle ville ou dans telle autre, peu nous importe ; et, sur sa qualité, nous nous en tiendrons à ce mot de saint Ambroise : « Les ennemis du nom chrétien disent qu'elle fut d'abord aubergiste ! Oh ! la bonne aubergiste que celle qui chercha si soigneusement la crèche du Sauveur, et qui voulut être réputée comme un néant afin de pouvoir gagner Jésus-Christ (2156) ! » Oui, c'est là l'important : Hélène s'appliquant aux bonnes œuvres, pratiquant toutes les vertus, montant à la sainteté, peut se passer des vains titres de ce monde, et se rire de l'importance que les hommes mettent à s'enquérir des distinctions ou des obscurités de la naissance et du rang !

Hélène fut sacrifiée à des raisons d'Etat. Elle dut céder sa place à Théodore, belle-fille de Maximien. Les païens, surtout les princes et les césars, ne se faisaient pas le

(2136) Euseb., lib. II, cap. 23.
(2137) Id., lib. III, cap. 19.
(2138) *Ibid.*, cap. 32.
(2139) Id., lib. IV, cap. 22.
(2140) C'est de cet endroit qu'Eusèbe conclut qu'Hégésippe était né Juif.
(2141) Euseb., lib. IV, cap. 22.
(2142) *Ibid.*
(2143) *Ibid.*
(2144) *Ibid.*
(2145) *Vid.* Uvagensielam *In telis igneis Satanæ*, p. 420, 424; et Allatium, *De Simeonibus*, p. 2.
(2146) Etienne Gobar.
(2147) Apud Photium, Cod 232.
(2148) Euseb., lib. IV, cap. 22.
(2149) *Voy.* Guillon, *Biblioth. des Pères*, tom. I. p. 188, édit. in-8, 1824.
(2150) C'est ce que dom Mabillon prouve par les manuscrits mêmes de cet ouvrage, qu'il a vus dans les bibliothèques de Milan et de Turin, *Musæi Italici* tom. I, p. 14.
(2151) *Chronic. Alexand.*, ad Olympiad. 239.
(2152) *Martyrol. Rom.*, et *Acta SS.*, 7 April.
(2153) Grabe a recueilli d'Eusèbe et de Photius les fragments qui nous restent de l'Histoire ecclésiastique d'Hégésippe, et les a insérés dans le tome II° de son *Spicilége des Pères.*
(2154) Euseb., lib. IV, cap. 21, et Sozom. *Hist. eccles.*, lib. I, cap. 1.
(2155) *Voir*, pour ces discussions, les notes dans Godescard, 18 août.
(2156) Saint Ambroise, *Panégyr. de Théodose.*

moindre scrupule de divorcer lorsque le caprice, la passion ou des motifs d'intérêt leur en fournissaient le prétexte. Pour Constantin, il se montra toujours très-bon fils envers Hélène, et il sut par sa tendresse et son respect la consoler de la douleur qu'elle devait nécessairement éprouver d'avoir été ainsi répudiée. Une fois devenu chrétien, il s'appliqua à lui faire connaître la vraie religion qu'elle ignorait auparavant, lui donna le titre d'Auguste et fit mettre son effigie sur la monnaie d'or. Cette princesse disposait de ses trésors, mais c'était pour faire des libéralités et des aumônes. Elle était très-assidue aux églises, les parait de divers ornements et ne négligeait pas les oratoires des moindres villages : on la voyait au milieu du peuple avec un habit simple et modeste dans les assemblées ecclésiastiques.

Malgré son grand âge, l'impératrice Hélène visita les Saints Lieux, et, grâce à la libéralité de son fils, elle put les couvrir de somptueux édifices. En traversant l'Orient, elle fit des largesses extraordinaires aux gens de guerre, aux communautés et à tous ceux qui venaient frapper à la porte de son bon cœur. A son arrivée à Jérusalem, elle fit abattre le temple et l'idole de Vénus, qui profanaient le lieu de la Croix et de la Résurrection. Cette sainte femme eut le bonheur de retrouver l'arbre où fut consommée l'œuvre de notre rédemption. Elle envoya à Constantin le titre et les clous de la Croix qu'elle avait découverte à tant de frais et après tant de recherches. Mais une parcelle de ce bois, sacré aux yeux d'Hélène et de tout vrai chrétien, n'est-elle pas plus précieuse que toutes les richesses du monde? Hélène, munie de pleins pouvoirs, n'épargna aucune dépense en ces circonstances si chères à sa piété. Elle fit bâtir l'église du Saint-Sépulcre, elle en fit construire une autre sur le mont des Oliviers, et une troisième à Bethléem près de la grotte sanctifiée par la naissance du Rédempteur. Avant de quitter la Palestine, elle voulut rendre les plus grands honneurs aux vierges consacrées à Dieu. Elle leur fit préparer un grand repas et les servit elle-même avec une grâce et une humilité dont seuls les saints ont le secret. De retour à Rome, elle mourut à l'âge de quatre-vingts ans, le 18 août, entre 326 et 328, car les auteurs sont ici partagés. Sainte Hélène est nommée dans le Martyrologe romain.

HELENE (Sainte), martyre en Suède, au XIIe siècle. Cette sainte était née à Skofde, d'une noble famille de la Westrogothie en Suède, pays qui devait depuis peu sa conversion à la foi à saint Sigefride. La sainte, à son retour de Rome, où elle avait fait un pèlerinage de dévotion, fut mise à mort dans son château par ses propres parents vers l'an 1160. Avant que ces contrées n'eussent été envahies par la grande hérésie du XVIe siècle, on y faisait sa fête le 31 juillet : on l'honorait aussi avec beaucoup de religion dans l'île Séland, en Danemarck. A huit milles de Copenhague, près de la mer, est une église de son nom, où l'on gardait anciennement son corps, renfermé dans une belle châsse (2157).

HELMOLD, prêtre, auteur d'une *Chronique des Slaves*. *Voy.* lune *Note* sur lui dans l'article Absalom, évêque de Rotschild

HEMORROISSE, femme dont il est parlé dans saint Luc, laquelle était malade d'une perte de sang depuis douze ans, et qui, ayant dépensé tout son bien à se faire traiter par les médecins sans aucun succès, s'approcha de N.-S. Jésus-Christ, par derrière, et toucha la frange de son vêtement, et tout d'un coup le sang s'arrêta. Alors le Sauveur dit : *Qui est-ce qui m'a touché?* Saint Pierre répondit : *Maître, la foule du peuple vous touche et vous accable, et vous demandez : Qui m'a touché?* Mais Jésus dit : *Quelqu'un m'a touché, car j'ai reconnu qu'une vertu était sortie de moi*. Alors l'Hémorroïsse s'en vint toute tremblante, et déclara devant tout le peuple ce qui l'avait portée à le toucher, et comment elle avait été guérie; et Jésus-Christ lui dit : *Ma fille, votre foi vous a guérie; allez en paix* (2158).

Saint Ambroise dit que cette femme était sainte Marthe (2159); Jean Malala et Codinus l'appellent Véronique (2160). Mais Eusèbe assure que c'était une femme païenne, de la ville de Panéade, autrement Césarée de Philippe, à la source du Jourdain, laquelle, en reconnaissance de ce miracle, érigea une statue à notre Sauveur, que Eusèbe assure avoir vue de ses yeux (2161). Sozomène (2162) et Philostorge (2163) rapportent que cette statue subsista jusqu'au temps de Julien l'Apostat, qui la fit renverser.

A Panéade, disent-ils, et c'est Fleury qui résume leurs récits (2164), était la statue de Jésus-Christ, que la femme guérie de sa perte de sang lui avait fait ériger. On voyait d'un côté la figure d'une femme à genoux, les mains étendues comme suppliante, vis-à-vis un homme debout, enveloppé de bonne grâce d'un grand manteau, tendant la main vers la femme. Les deux statues étaient de bronze, posées devant la porte de la maison de la femme, dans la ville, auprès d'une fontaine, avec d'autres statues qui faisaient un agréable spectacle. De la base de cette image de Jésus-Christ sortait une certaine herbe inconnue aux médecins, qui, étant montée jusqu'à la frange de son manteau, guérissait toutes sortes de maladies. On n'en savait point la raison, ni pour quel sujet avait été dressée la statue, ni qui elle représentait, parce que le temps y

(2157) Bollandistes, *Act. SS.*, 31 Jul.
(2158) *Luc.* VIII, 43 et seqq.
(2159) S. Ambros., *De Salomone*, cap. 5.
(2160) Dom Calmet, *Dict. de la Bible*, édit. de M. l'abbé A. F. James, tom. II, col. 687.
(2161) Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. 17.
(2162) Sozomen., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. 20.
(2163) Philostorge, *Hist.*, lib. VII, cap. 3.
(2164) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XV, n. 20.

avait amassé beaucoup de terre; mais enfin on découvrit la base, et on y trouva une inscription par où l'on apprit toute l'histoire.

Julien fit abattre cette statue et mettre la sienne à la place; mais la foudre tomba dessus avec tant de violence, qu'elle la coupa par le milieu du corps, lui abattit la tête, et l'enfonça le visage en dessous. Elle demeura ainsi noircie de la foudre, et s'y voyait encore du temps de Sozomène, soixante ans après. Quant à la statue de Jésus-Christ, les païens la traînèrent dans la ville par les pieds et la brisèrent; mais les Chrétiens la recueillirent et la mirent dans l'église, où on la gardait encore du même temps de Sozomène. Il est vrai qu'elle n'était que dans la diaconie ou sacristie, et que l'on ne l'adorait pas, parce, dit Philostorge, qu'il n'est pas permis d'adorer du bronze ou d'autre matière; mais on la conservait avec la bienséance convenable, pour la montrer à ceux qui venaient la voir par dévotion. Quelques particuliers conservèrent soigneusement la tête, qui s'était séparée du corps de la statue comme on la traînait.

Plusieurs auteurs, et des plus considérables, ont répété ces faits, et y ont ajouté, par là même, le poids de leur propre autorité. Nous citerons, entre autres, saint Germain, patriarche de Constantinople, au VIII° siècle (2165), qui, dans sa noble et courageuse lutte contre les iconoclastes et leur chef, Léon l'Isaurien, s'est servi de l'exemple de cette image de N.-S. Jésus-Christ, offerte par la pieuse et reconnaissante Hémorroïsse à la vénération des premiers fidèles. On peut dire que le culte des saintes Images remonte à cette heureuse femme, et le fait de son monument commémoratif nous paraît une des traditions pieuses les plus respectables et les mieux établies. Historiquement, nous ne voyons pas ce qu'on pourrait demander de plus que ce témoignage des trois plus anciens annalistes de l'Eglise.

HENRI, archevêque de Sens, auquel saint Bernard écrivit sur les devoirs de l'épiscopat. *Voy.* l'article de ce saint.

HENRI, évêque de Toul, au XII° siècle, était fils de Thierry, comte d'Alsace et de Flandre. Ce prélat est un des suffragants de la métropole de Trèves, dont Albéron, qui en était archevêque, se plaignit en ces termes au Pape Innocent II : « ... De toutes les douleurs que je souffre, la plus poignante, c'est d'avoir pour suffragants de jeunes prélats de naissance distinguée (2166). Bien qu'ils doivent me prêter du secours, je suis assez malheureux pour être obligé de souhaiter qu'ils ne me contrarient pas dans les fonctions de mon ministère. Mais je n'en dis pas davantage: car si vous ne connaissez pas leurs mœurs et la conduite qu'ils tiennent, j'aime mieux que ce soit un autre que moi qui vous en instruise (2167). » (*Voy.* l'article ALBÉRON, archevêque de Trèves.) — Henri mourut en 1163.

HENRI (SAINT), évêque d'Upsal. *Voy.* l'article ERIC (Saint), roi de Suède.

HENRI II (SAINT), roi de Germanie. *Voy.* les articles BENOIT VIII et JEAN XVIII, Papes.

HENRI III, dit *le Noir*, roi de Germanie, au XI° siècle. *Voy.* l'article ANNON (Saint), archevêque de Cologne.

HENRI IV, roi de Germanie, eut la couronne impériale après son père, Henri III, en 1056, et mourut en 1106, après avoir persécuté l'Eglise et déshonoré l'humanité : ce qui n'a pas empêché certains écrivains de le prendre sous leur protection, de plaindre ce pauvre empereur si méchamment déposé par saint Grégoire VII; de s'indigner contre le fougueux Hildebrand, qui, sans raison et sans motif, uniquement pour le plaisir d'abaisser la majesté des rois et d'élever au-dessus d'elle le Pouvoir pontifical, immola à son ambition sacerdotale ce prince *innocent et pacifique!*

Telle est, du moins, l'idée que font naître dans les esprits ignorants et crédules les déclamations gallicanes, auxquelles semblaient avoir mis fin les travaux historiques des savants protestants de l'Allemagne, et que des historiens ont depuis, et même jusque de nos jours (2168), remises en circulation. Ces écrivains habiles, il est vrai, ne parlent guère que du Pontife, ils laissent dans l'ombre la figure de l'empereur; ils font voir seulement qu'il a été attaqué, combattu, excommunié, humilié et absous, excommunié de nouveau et déposé, de sorte que le lecteur, s'il n'a pas lui-même étudié cette époque de l'histoire, est porté à regarder l'empereur comme victime. Il importe donc, — et c'est notre seule tâche ici, — de rappeler sommairement quel était ce César allemand. Après avoir entendu les témoins non suspects qui racontent sa vie et ses actes, le jury le plus gallican, s'il n'absolvait Grégoire VII, considérerait certainement Henri IV comme une circonstance atténuante.

I. Citons d'abord le portrait que fait de cet empereur Fleury : « Le roi d'Allemagne, Henri, dit-il (2169), à l'âge de dix-huit ans, était déjà un des plus méchants de tous les hommes. Il avait deux ou trois concubines à la fois. Et de plus, quand il entendait par-

(2165) *Voy.* notre article GERMAIN (Saint) Patr. de CP.; *voy.* aussi l'article ASTÉRIUS, évêque d'Amasée, tom. II, col. 578, la note 1183.

(2166) Ces prélats étaient Etienne, évêque de Metz; Albéron, évêque de Verdun, avec Henri de Toul, dont nous parlons ici.

(2167) *Voy.*, parmi les Lettres de saint Bernard, la 177°, de l'an 1136.

(2168) Nous n'en finirions pas si nous citions tous les ouvrages modernes où se trouvent ces déclamations gallicanes; bornons-nous à indiquer le dernier en date, le tome XXIV° de l'*Histoire littéraire de la France* (XIV° de la continuation), rédigée par MM. Leclerc et Renan, dans un esprit historique digne de celui de Voltaire! *Voy.* le *Correspondant*, livraison d'avril 1863, p. 866 et suiv.

(2169) *Hist. eccl.*, lib. LXI, n. 31.—La *Biographie universelle* ne voit dans l'empereur Henri IV qu'un prince ami du plaisir, mal conseillé, faible et malheureux.

ter de la beauté de quelque fille ou de quelque jeune femme, si on ne pouvait la séduire, il la faisait amener par violence. Quelquefois il allait lui-même les chercher la nuit, et il exposa sa vie en de telles occasions. Dès l'an 1066, il avait épousé Berthe, fille d'Othon, marquis d'Italie, étant à peine âgée de quinze ans. Mais comme il l'avait épousée par le conseil des seigneurs et non par son choix, il ne l'aima jamais et chercha toujours à s'en séparer. Pour en avoir un prétexte, il la fit tenter par un de ses confidents, et la reine, feignant d'y consentir, prit le roi lui-même et le maltraita de sorte qu'il en fut un mois au lit. Après avoir abusé des femmes nobles, il les faisait épouser à ses valets. Ces crimes l'engagèrent à plusieurs homicides pour se défaire des maris dont les femmes lui plaisaient. Il devint cruel même à ses plus confidents; les complices de ses crimes lui devenaient suspects, et il suffisait pour les perdre qu'ils témoignassent d'une parole ou d'un geste qui désapprouvât ses desseins Aussi personne n'osait-il lui donner de conseil qui ne lui fût agréable. Il savait cacher sa colère, faire périr les gens lorsqu'ils s'en défiaient le moins, et feindre d'être affligé de leur mort jusqu'à répandre des larmes. Il donnait les évêchés à ceux qui lui donnaient le plus d'argent, ou qui savaient le mieux flatter ses vices, et après avoir vendu ainsi un évêché, si un autre lui en donnait plus, ou louait plus ses crimes, il faisait déposer le premier comme simoniaque et ordonner l'autre à sa place (2170). D'où il arrivait que plusieurs villes avaient deux évêques à la fois, tous deux indignes. Tel était le roi Henri, et la suite de l'histoire le fera encore mieux connaître. »

Un historien contemporain de Henri IV, et dont Fleury et Bossuet font les plus grands éloges, Lambert d'Aschaffenbourg, nous fournit les détails que voici : « Les innocents étaient opprimés par tout le royaume, les pupilles et les veuves dépouillés, les monastères et les églises dévastés; tous les crimes commis impunément. Henri traitait la Saxe et la Thuringe en pays conquis. Il y élevait des forteresses et contraignait les paysans à travailler comme des esclaves. Les garnisons, sans solde suffisante, vivaient, d'après ses ordres, du pillage des campagnes. A l'exemple du maître, les satellites étaient autant de despotes. Des hommes libres, même nobles, se voyaient réduits en servitude; les filles et les femmes les plus respectables étaient déshonorées sous les yeux de leurs parents. Un père, un époux s'en plaignait-il? Il était accusé de lèse-majesté, jeté en prison, et ne se rachetait que par l'abandon de tous ses biens. Les pauvres paysans en appelaient-ils au roi? le roi répondait qu'ils méritaient bien d'être traités de la sorte pour leur refus de payer les dîmes. Dès l'an 1073, afin d'avoir un prétexte à ses violences, il avait excité l'archevêque de Mayence à exiger, sans aucun droit, les dîmes de la Thuringe, promettant de lui prêter main-forte, à condition qu'il en partagerait le produit avec lui. Pour consommer cette iniquité, il défendit aux opprimés, sous peine d'encourir sa colère, d'en instruire le Siége apostolique de quelque manière que ce fût. Enfin, il entreprit de réduire en servitude les Saxons et les Thuringiens, et de confisquer leurs propriétés (2171). »

Ces faits sont confirmés par d'autres historiens de la même époque; ceux-ci nous disent que Henri IV vendait au plus offrant les évêchés et les abbayes, et les donnait souvent à ses compagnons de débauche, pour prix des plus horribles infamies. Ce commerce de simonie et de luxure avait pris de tels développements, qu'à peine voyait-on un évêque dont l'entrée fût légitime et la vie pure. Ceux-là racontent que Henri avait, de père et de mère, une sœur unique qui s'était faite religieuse. Un jour, lui-même, la tenant renversée par terre, la fit déshonorer par un de ses courtisans. Après avoir fait violer sa femme, l'impératrice Adélaïde, nommée aussi Praxède, par plusieurs de ses compagnons de débauche, et cela dans un cachot où il l'avait plongée, il ordonna enfin à son propre fils, Conrad, d'en faire autant, et, sur son refus, le renia pour son fils et le déclara bâtard (2172). En 1093, sous le Pape Urbain II, Conrad put se soustraire à la surveillance de son père et s'enfuir en Italie, où les catholiques le proclamèrent roi; la même année, la malheureuse reine Adélaïde s'échappa de son cachot pour se réfugier auprès de la comtesse Mathilde, et on la vit, devant tout un concile, confesser au Pape les turpitudes inouïes auxquelles elle avait été contrainte (2173).

II. Les grands et les peuples se lassèrent enfin d'une pareille tyrannie; ils adressèrent des plaintes au Saint-Siége et à Henri d'énergiques remontrances, le conjurant, puisqu'il était déjà parvenu à un âge mûr, de mettre fin aux intolérables excès de sa jeunesse.

A ce prix, disaient-ils, « ils le serviraient de grand cœur, en la manière, toutefois, qui convient à des hommes libres et nés dans un empire libre. Sinon, chrétiens qu'ils étaient, ils ne voulaient pas se souiller par la communion d'un homme qui avait trahi la foi chrétienne par des prévarications capitales. Que s'il pensait les contraindre par les armes, eux aussi ne manqueraient ni

(2170) « Les empereurs, dit Voltaire lui-même, nommaient aux évêchés, et Henri IV *les vendait*. Grégoire s'opposa à cet abus. »

(2171) Rex machinari cœpit ut omnes Saxones et Thuringos in servitutem redigeret, et prædia eorum fisco publico adjiceret. — Lambert Schafn., ad ann. 1072 et 1073, cité par l'abbé Rohrbacher, *Des rapports naturels entre les deux puissances*, tom. I, p. 350 et suiv.

(2172) Bruno, in *Hist. belli Saxon.*, apud Natal. Alexand. sæc. II, Dissert. II; Dodechinus, apud Baron., ann. 1093, n. 4.

(2173) Dodechinus *ibid.*, num. 4 et 5.

d'armes ni de science militaire. Ils lui avaient juré fidélité, mais à condition qu'il voulût être roi pour l'édification et non pour la destruction de l'Eglise de Dieu; qu'il gouvernât justement, légitimement, et laissât à chacun son rang, sa dignité et ses droits. Que si le premier il violait ces conditions, eux n'étaient plus tenus à la condition de ce serment, mais que désormais ils lui feraient une très-juste guerre, comme à un barbare, oppresseur du nom chrétien, et que tant qu'il leur resterait une étincelle de chaleur vitale, ils combattraient pour l'Eglise de Dieu, pour la foi chrétienne et pour leur propre liberté. » Ils ajoutaient qu'il avait fait sur ses plus intimes amis, sur sa femme, sur sa propre sœur, l'abbesse de Guedlinbourg, et sur d'autres personnes qui lui étaient étroitement unies par les liens du sang, des crimes d'une telle nature que, si on le jugeait d'après les lois ecclésiastiques, il serait condamné à renoncer au mariage, au baudrier militaire, à tout usage du siècle, et à bien plus forte raison à la dignité royale (2174).

Voilà ce qu'atteste Lambert d'Aschaffenbourg, dont Fleury et Bossuet garantissent la véracité et l'impartialité. Ces deux auteurs, eux-mêmes, n'élèvent aucun doute sur la réalité des forfaits imputés à Henri IV. Nous avons entendu Fleury l'appeler *un des plus méchants de tous les hommes;* Bossuet, à son tour, le traite de cruel et d'infâme : *Nequissimum et flagitiosissimum imperatorem* (2175). On s'étonne qu'un pareil monstre ait pu avoir des partisans; que des peuples chrétiens aient porté si longtemps le joug de son oppression; qu'il ait fallu pour le renverser, non pas l'épée des plus puissants guerriers de l'Allemagne et de l'Italie, soutenant une lutte prolongée et mêlée de tant de vicissitudes, mais le génie et la sainteté de Grégoire VII, la persévérance des successeurs de ce grand Pontife, la parole des saints! Ah! c'est que dans ce monde, les fils et les serviteurs du diable sont souvent plus nombreux et plus forts que les fils et les serviteurs de Dieu. Ce n'est que quand *le prince de ce monde sera jeté dehors*, que la grande lutte cessera et que le triomphe de la vérité, de la justice, de la vertu, sera complet!

III. L'empereur Henri IV eut pour soutiens les nombreux complices de sa tyrannie, tous ceux qu'il engraissait des dépouilles des peuples, tous ceux auxquels il donnait la liberté du vice et du crime, tous ceux qui avaient à redouter ou les censures de l'Eglise, ou les vengeances de la justice humaine.

Ce n'est pas tout. Ce César, — et combien, en cela, lui ressemblent dans la suite de l'histoire! — ce César disposait d'une armée puissante, et ses soldats, auxquels il permettait tout, l'aimaient comme ils aimaient la débauche et le pillage; soldat lui-même, il n'hésitait point à fondre sur ses ennemis, et il n'ignorait point l'art infernal de tenir les peuples enchaînés dans des réseaux de forteresses et de bastilles. D'une habileté, ou, pour parler plus exactement, d'une hypocrisie à toute épreuve, il triompha plus souvent encore par son astuce que par son courage. Il permettait, jurait, contractait avec un laisser-aller incroyable; mais il était plus prompt encore à violer sa parole, ses serments, les traités.

Dans un temps où la puissance politique était aux mains de l'Eglise, Henri s'était fait par la simonie dans tous ses Etats, en Italie comme en Allemagne, un épiscopat à sa dévotion. Le même moyen l'avait rendu maître des chefs d'un grand nombre de monastères. Enfin, il s'assurait complétement le clergé séculier, en protégeant le concubinage des clercs et en favorisant les désordres des évêques, dont plusieurs avaient été compagnons de ses débauches. Cette affreuse servitude morale des prélats avait malheureusement un sceau légal en quelque sorte; et la plupart, ayant tous reçu du roi l'investiture par la crosse et l'anneau, se croyaient évêques, bien plus par la grâce du prince que par la grâce du Saint-Siége. Puis, le privilége accordé si imprudemment aux prédécesseurs de Henri, de confirmer l'élection des Papes, de sorte que l'élection n'était considérée comme valide que lorsqu'elle avait obtenu leur agrément, élevait dans beaucoup d'esprits le pouvoir impérial au-dessus de la Papauté. Ce fut en se fondant sur ce privilége que Henri s'arrogea le droit de déposer Grégoire VII, et de créer un antipape. Cet antipape, avec l'épiscopat et le clergé schismatique, impudique et simoniaque qui le reconnurent, servirent plus efficacement le tyran que ses soldats dans sa lutte contre l'Eglise.

Telles étaient les forces de l'empereur : la Papauté eut pour elles le sentiment du droit et de la justice, le petit nombre d'évêques qui n'avaient ni acheté ni souillé leur épiscopat, de prêtres et de religieux demeurés purs et fidèles; les peuples gémissant sous l'oppression; la famille désolée de Henri lui-même, sa mère, l'impératrice Agnès, sa femme, la reine Adélaïde, son fils Conrad, et plus tard son autre fils Henri V, qui le détrôna; ses parentes, la comtesse Béatrix et l'héroïque comtesse Mathilde; enfin, les princes normands qui régnaient en Sicile, et les seigneurs allemands noblement soulevés contre le despote qui, tour à tour, élurent pour le remplacer Rodolphe de Souabe et Herman de Luxembourg; elle eut enfin, comme nous l'avons déjà dit, le génie du saint Grégoire VII, les vertus et l'inébranlable fermeté de ses successeurs.

IV. Que les saints de cette époque aient tous été parmi les ennemis de l'empereur Henri, tous les témoignages l'attestent. Il suffit de nommer saint Anselme de Lucques, saint Altman de Passaw, saint Guibard de

(2174) Lamb. Schafn. an. 1075.
(2175) *Defensio declarationis*, lib. III, cap. 2, édit. de Versailles, tom. XXXI, p. 578.

Saltzbourg, saint Etienne d'Halberstadt, saint Othon de Bamberg, etc.; que les peuples partageassent les mêmes sentiments, Henri IV nous l'apprend lui-même. En 1080, il écrivit à Grégoire VII une lettre violente pour lui reprocher la sévérité avec laquelle le Pape traitait les évêques et les prêtres simoniaques ou concubinaires. *En les humiliant ainsi*, dit-il, *vous vous êtes attiré les applaudissements du vulgaire* (2176). En 1090, un de ses partisans, l'évêque Henricien Walram de Magdebourg, dans une lettre adressée à un prince catholique pour lui proposer une conférence où l'on discuterait de part et d'autre la déposition de Henri, s'exprime ainsi : *Que telle soit la loi de cette dispute : ou j'embrasserai moi-même le sentiment des peuples, ou, par notre triomphe, nous vous gagnerons à la cause de notre maître l'empereur* (2177).

D'un autre côté, que les simoniaques et les concubinaires fussent partisans de l'empereur, cela va de soi, et tous les auteurs l'attestent, y compris Henri IV, dans les lettres qu'il écrit au Pape pour les défendre. Les témoignages contemporains enregistrés par Fleury nous disent qu'en Allemagne et en Italie on rencontrait à peine quelque évêque dont l'entrée eût été légitime et dont la vie fût pure. Saint Pierre Damien assure que dans ces contrées il était rare d'en trouver un qui regardât la simonie comme un péché. Quant à l'incontinence des clercs, voici un passage de Lambert d'Aschaffenbourg, cité par Fleury, qui donne une idée de l'état de dégradation où l'on était tombé : « Le Pape ayant fait publier par toute l'Italie les décrets du concile qu'il avait tenu à Rome pendant le Carême contre la simonie et l'incontinence des clercs, écrivit plusieurs lettres aux évêques d'Allemagne, pour recevoir aussi ces décrets dans leurs Eglises, leur enjoignant de séparer absolument toutes les femmes de la compagnie des prêtres, sous peine d'anathème perpétuel. Aussitôt tout le clergé murmura violemment contre ce décret, disant que c'était une hérésie manifeste et une doctrine insensée de vouloir contraindre les hommes à vivre comme des anges; qu'ils aimaient mieux quitter le sacerdoce que le mariage, etc. (2178). »

Par les décrets de ce concile, les clercs et les prélats simoniaques étaient déclarés déchus de leurs grades, les prêtres incontinents interdits, divers prélats déjà convaincus de simonie et certains conseillers du roi qui avaient trempé dans ce trafic, nommément excommuniés. Or les décrets de saint Grégoire VII n'étaient pas de vaines formules, il en poursuivait l'exécution rigoureuse malgré tous les obstacles, et l'on comprend avec quelle ardeur tous les clercs, tous les prêtres, tous les abbés et tous les évêques coupables se jetèrent dans les bras de l'empereur Henri. Ce prince était le premier simoniaque et le plus infâme débauché de son empire. Le commerce des bénéfices, des abbayes et des évêchés remplissait ses trésors. Les désordres du clergé et de l'épiscopat justifiaient ses désordres; autant les remontrances du Pape lui étaient odieuses, autant il aimait à recevoir l'encens de tous ces prélats corrompus; il y eut donc entre eux une ligue offensive contre le Vicaire du Christ.

Ainsi un monstre de cruauté, de cupidité et de lubricité; des courtisans et des soldats, des évêques et des prêtres aussi cruels, aussi rapaces, aussi libertins que lui; pas une propriété à l'abri de la spoliation; pas une femme à l'abri de la violence; pas une vie à l'abri du meurtre; la justice devenue un instrument de rapine et d'assassinat; la religion tranformée en instrument d'exaction et de corruption; un antipape pour assurer le maintien et la perpétuité de ce règne du mal : tel était l'état de l'empire. Ce fut le chef-d'œuvre de Satan : il était maître à la fois du temporel et du spirituel, il avait son empereur et son vicaire.

V. Les peuples désolés ne savaient ni que devenir, ni que faire; les uns se soulevaient, les autres hésitaient encore : mais de toutes parts un cri montait vers le Souverain Pontife : Très-Saint-Père! nous vous prenons pour juge! Sommes-nous obligés en conscience et sous peine de la damnation, d'endurer une semblable tyrannie? Le serment que nous avons prêté à cet homme nous lie-t-il encore? Nous qui avons pris les armes, devons-nous les déposer et nous mettre à la merci du tyran? Nous qui n'avons pas secoué le joug, pouvons-nous sans péché nous joindre à nos frères pour la défense de nos biens, de nos vies, de nos femmes, de nos enfants, de la liberté et de la religion?

Saint Grégoire VII crut devoir répondre : Non! ce serment ne vous oblige plus; non! la loi du Christ ne vous condamne pas à une telle servitude; non! Henri n'est plus votre roi. Oui! vous pouvez, vous devez le combattre.

Voilà le crime du grand et immortel Pontife!... Protéger les peuples, sauver la morale, la dignité humaine, la justice, c'est tout ce que fit et devait faire le Vicaire de Jésus-Christ (2178*)! *Voy.* les articles GRÉGOIRE VII (Saint) et LUTTE DES INVESTITURES.

Et pourtant on n'a pas craint d'écrire les paroles suivantes, commentées depuis sur tous les tons : « Oh! combien une telle conduite fut déplorable! les suites l'attestent. Et d'abord cette idée malheureuse qui vint alors pour la première fois qu'on pouvait déposer les rois, puis la société écrasée par les guerres civiles, et l'autorité royale elle-même rendue chancelante. En effet,

(2176) Baronius, *Ann.*, ad an. 1080, n. 22.
(2177) Id., *ibid.*, ad an. 1090, n. 11.
(2178) *Hist. ecclés.*, liv. LXII, n. 12.
(2178*) Et c'est cette lutte immortelle du saint Pontife contre ce monstre couronné; c'est cette défense de la justice, de la morale, de la dignité humaine enfin; c'est cette page d'histoire où la sainteté est aux prises avec la perversité la plus pro-

aux Saxons révoltés depuis quelques années, *se joignirent beaucoup de Lombards, de Franconiens, de Bavarois, de Suèves, tous ligués dans une mutuelle et étroite alliance afin de pourchasser le roi de tous côtés par la guerre.* L'auteur de la *Vie de Henri* nous révèle cela. Lambert d'Aschaffenbourg et l'écrivain de la guerre de Saxe l'attestent; déjà toute la Germanie se soulevait et soulevait tout l'empire contre Henri. Alors Grégoire entreprend de déposer l'empereur *comme abandonné des siens*, écrit Othon de Frisingue. Grégoire donc, à des princes ambitieux et disposés à attaquer le roi par tous les moyens, fournit, par l'autorité apostolique, un prétexte et comme un titre de faire la guerre: quoi de plus malheureux(2179)?»

Le princes soulevés contre Henri ne sont, on le voit, que des *rebelles* et des *ambitieux;* la tyrannie de cet empereur n'est pas même une excuse. Or ces princes attribuaient au Pape le droit de déposer Henri, et Grégoire fut *séduit par le plaisir et la gloire de donner la couronne, plaisir et gloire qu'ils lui offraient d'eux-mêmes en le flattant* (2180). Le désir de délivrer l'Eglise et les peuples de l'effroyable servitude et de tous les maux qui les accablaient n'entra certainement pour rien dans la détermination du Pontife.

Que devait donc faire Grégoire VII? Il fallait pourtant qu'il prît un parti. — Ce qu'il devait faire, le voici: D'abord, on doit convenir qu'il put, sans crime, excommunier Henri IV: *Nous confessons que ce prince fut justement frappé d'anathème, lui qui, sans aucun motif et sans aucun pouvoir, avait osé* déposer le successeur de Pierre (2181). Mais, selon nos auteurs gallicans, Grégoire VII aurait dû s'arrêter là, et, au lieu d'exciter les princes et les peuples à la révolte en déclarant Henri indigne et déchu de la dignité royale, son devoir était d'excommunier les révoltés à leur tour et de leur dire: Vous avez un très-méchant roi, je le reconnais, et la preuve, c'est que je viens de l'excommunier. Mais vous n'en êtes pas moins obligés de le supporter. Il n'y a guère d'espérance qu'il se convertisse; nous avons, pendant des années entières, épuisé vainement pour le ramener toutes les ressources de la charité. Il faut pourtant vous soumettre à sa tyrannie, autrement, vous serez damnés. Votre soumission ne le rendra que plus insolent, cela est probable, et il continuera de plus belle à piller vos biens, à livrer à ses compagnons de débauche vos filles et vos femmes, à disposer de vos vies selon ses caprices ou selon les caprices de ses soldats et de ses courtisans. Il ne manquera pas non plus d'achever la ruine de la religion, de peupler les églises de prêtres libertins et d'évêques corrompus et simoniaques, de précipiter tout votre pays dans le schisme qu'il a commencé et de soumettre tous ses Etats à son antipape. Tout cela est fort malheureux; mais *nul prétexte, nulle raison ne peut autoriser les révoltes. Il faut révérer l'ordre du Ciel et le caractère du Tout-Puissant dans tous les princes, quels qu'il soient* (2182), et par conséquent aussi dans votre empereur, quoiqu'en vérité il ait bien plutôt l'ordre et le caractère du diable. Je vous défends donc de lui résister, et vous excommunie si vous contrevenez à cette défense.

Si saint Grégoire VII eût tenu un pareil langage et une pareille conduite, il est probable que Henri IV eût épargné à Luther la peine de faire sa réforme quatre siècles plus tard; que la chrétienté n'aurait vu dans Grégoire VII qu'un complice hypocrite de l'empereur; que ce Pape eût vécu et fût mort plus tranquille; que l'Eglise ne l'aurait pas compté parmi les saints, et qu'aujourd'hui, au lieu de parler de sa *fougue* et de son *ambition sacerdotale*, certains libéraux n'en parleraient que comme d'un suppôt de la tyrannie.

VI. Ces mêmes libéraux, c'est-à-dire ces ennemis de la vraie et sainte liberté, et les gallicans posent toujours la question en ces termes: *Les Papes ont-ils le droit de disposer des rois?* Question fort différente de celle-ci: *Grégoire VII avait-il le droit de déclarer que Henri IV s'était rendu indigne de la couronne, et que ses sujets n'étaient plus obligés par leur serment?* La première est une question abstraite et de théorie que les ultramontains eux-mêmes peuvent résoudre négativement; car jamais ni Grégoire VII, ni aucun Pape, n'a prétendu au droit de déposer les rois en général, selon son bon plaisir et à volonté, comme par exemple un gouvernement destitue ses fonctionnaires. La seconde est une question de fait, une question historique et pratique: il s'agit tout simplement de savoir si réellement Henri IV s'était rendu indigne de la couronne et avait perdu ses droits à l'obéissance de ses peuples, et si, cela étant, Grégoire VII avait le droit de le déclarer, comme les peuples l'en suppliaient. Il ne faut pas perdre de vue que la neutralité en cette occasion n'était pas possible: rejeter la prière des peuples, c'était condamner leur soulèvement et donner raison à la tyrannie. Grégoire VII le pouvait-il sans trahir ses devoirs envers les peuples, envers l'Eglise et envers Dieu? Telle est la question véritable, et nous osons affirmer que ce grand Pape ne le pouvait ni ne le devait.

Des écrivains protestants ont été, à cet égard, plus sensés que les libéraux et les gallicans, ennemis de Grégoire VII. A défaut de tout raisonnement, que devrait faire un catholique qui sait que toute puissance a été donnée à Jésus-Christ au Ciel et sur la terre, et que le Pape est, sur la terre, le représen-

fonde, qu'un écrivain catholique nous a retracée, naguère, sous ce titre: *Grégoire VII ou le Pape et l'empereur au moyen âge. Drame*, par Désiré Laverdant, 1 vol. 1860: drame éloquent, plein de verve et de science, admirable de sentiment et tout empreint de l'esprit évangélique.

(2179) *Defensio declarat.*, lib. III, cap. 9, tom. XXXI, p. 611 et 612, édit. de Versailles.

(2180) *Ibid.*, lib. III, cap. 2, p. 580.

(2181) *Ibid.*, p. 581.

(2182) Bossuet, *Sermon* d'ouverture de l'Assemblée de 1682, *sur l'Unité de l'Eglise.*

tant de Jésus-Christ, ces écrivains, du moins, invoquent, en présence de Grégoire VII, le *droit public de ce temps-là* (2183). « Pour juger sainement des démêlés de Henri avec Grégoire VII, dit l'un d'eux, on doit se reporter à l'époque où ils eurent lieu. Le Pape n'eut pas seulement pour lui l'opinion générale qui condamnait le gouvernement désastreux de Henri, mais sa conduite envers ce souverain fut tout à fait conforme au droit public de ce temps-là, qui autorisait le Pape à exercer une juridiction sur lui et à lui demander compte de ses actes, la profession du Christianisme et de soumission à l'Eglise étant une condition nécessaire de la royauté. Henri, qui provoqua contre lui-même l'autorité de l'Eglise, avait formellement reconnu sa juridiction, lorsqu'il s'adressa à un concile tenu à Tours et présidé par Hildebrand, pour qu'on rappelât à l'ordre Ferdinand de Castille qui refusait d'avoir pour l'empereur la déférence qui lui était due et qui avait même usurpé le titre impérial; et ce roi de Castille, sur l'avis des évêques et des grands de son royaume, déclara aux légats qu'on lui avait députés, qu'il se soumettait à la décision de l'évêque de Rome (2184). »

« Ainsi, ajoute un autre auteur protestant, le pouvoir que les Papes exercèrent dans le moyen âge, *indépendamment de leur autorité divine*, avait pour base : 1° un titre politique, résultant des circonstances qui accompagnèrent le renouvellement de l'empire d'Occident, et 2° l'opinion générale du temps sur la subordination de l'ordre temporel à l'ordre spirituel. En faisant valoir ce titre, en s'appuyant de cette opinion, l'Eglise, je crois, n'a employé que des moyens légitimes pour s'élever à cette indépendance vers laquelle toute société tend par un droit et un mouvement naturels (2185). »

Mais c'est assez : pour qui veut voir les choses sous leur vrai jour, il n'est pas nécessaire de faire une plus longue défense de la conduite de saint Grégoire VII vis-à-vis d'un homme qui fut le fléau et la honte de l'humanité, en même temps qu'un ennemi déclaré de la Papauté. — *Voy.* l'article GRÉGOIRE VII (Saint), et aussi les articles : ALEXANDRE II, VICTOR III, URBAIN II, PASCAL II, Papes. A l'article GUIBERT, archevêque de Ravenne, nous rapportons la mort de Henri IV, mort et mémoire dignes de celles de tous les persécuteurs de l'Eglise.

HENRI V, roi de Germanie. *Voy.* l'article LUTTE DES INVESTITURES, n. XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI et suiv.

HENRI VIII, roi d'Angleterre. *Voy.* les articles JULES II, LÉON X, CLÉMENT VII, Papes.

HENRIQUEZ (ALPHONSE), premier roi de Portugal, n'est guère cité dans l'histoire ecclésiastique que pour le cens annuel de quatre onces d'or qu'il promit, n'étant encore que duc de Portugal, de payer à l'Eglise romaine; que par sa prise de possession de Lisbonne, assiégée par les croisés et prise par eux sur les Maures, en 1147; et enfin que par le titre de roi de Portugal, qu'il reçut du Pape Eugène III.

Mais l'archevêque de Tolède, Raimond, se rendant au concile de Reims de l'an 1148, se plaignit de la part du roi de Castille, de ce que le Pape Eugène avait accordé le titre de roi de Portugal à Alphonse, moyennant une redevance annuelle de quatre livres d'or, au préjudice de la couronne de Castille. Raimond se plaignit aussi que l'archevêque de Brague et ses suffragants refusaient de reconnaître sa suprématie; ce qui apparemment était une suite de l'érection du nouveau royaume de Portugal.

Pour satisfaire à ces plaintes, le Pape Eugène III écrivit au roi de Castille, Alphonse VIII, une lettre (2186) où il lui déclare qu'il n'a jamais eu l'intention de diminuer en rien sa dignité ni les droits de sa couronne, et lui promet de favoriser dans son royaume l'expédition contre les infidèles, c'est-à-dire, selon le sentiment de Fleury (2187), d'y attribuer l'indulgence de la croisade. Quant à l'insoumission des suffragants de l'archevêque de Tolède, le Pape veut qu'ils lui obéissent. (*Voy.* l'article RAIMOND.) Enfin le Pape dit au roi : « Pour marque de notre affection, nous vous envoyons par l'évêque de Ségovie la *rose d'or*, que le Pape a coutume de porter tous les ans, le quatrième dimanche de Carême, et parce que vous avez voulu que les évêques et les abbés de votre royaume assistassent au concile de Reims, nous déchargeons à votre prière ceux qui n'y sont pas venus, de la suspense prononcée contre eux. » La lettre est datée du 27 avril 1148.

Alphonse de Portugal consultait saint Bernard, comme nous le voyons par la réponse que lui fit cet illustre docteur. Elle porte la date de 1153. Le saint lui mande qu'il a reçu sa lettre et que l'événement lui apprendra ce qu'il a fait pour son service. Il lui annonce que son frère, Pierre, qui a traversé la France, fait la guerre en Lorraine, mais qu'il combattra bientôt sous l'étendard du Dieu des armées. Saint Bernard termine ainsi : « Le religieux Rolland,

(2183) M. Artaud, dans son livre d'ailleurs bien faible, intitulé : *Considérations sur le règne des quinze premiers Papes qui ont porté le nom de Grégoire*, in-8, 1844, se rejette aussi sur ce droit. Nous pensons qu'il y a plus et mieux à faire en remontant et s'attachant à l'essence même de l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. — *Voy.* ce que nous avons dit là-dessus dans notre *Mémorial catholique*, t. V, p. 394; dans notre *Discours préliminaire* de ce *Dictionnaire*, tom. Ier, § XXXI, col. 123 et suiv., et dans les Notes, comme dans l'Introduction, p. 29 de la traduction du Traité de Fénelon : *De l'autorité du Souverain Pontife*, in-8, 1854. *Voy.* aussi l'article GRÉGOIRE VII (Saint), n. XXI.

(2184) *Théorie sociale de l'Evangile, paroles de paix aux gallicans et aux ultramontains*, par un ministre protestant, dans l'ancien *Mémorial catholique*, tom. XI, p. 375, ann. 1829.

(2185) Schlégel, *Philosophie de l'histoire*, tom. II, p. 177.

(2186) Epist. 74.

(2187) *Hist. ecclés.*, liv. LXIX, n. 36.

mon cher fils, est chargé de vous porter les indulgences que le Saint-Siége vous accorde, et les lettres qui vous les annoncent. Je vous recommande ce religieux, et je vous prie de m'accorder votre protection, ainsi qu'à tous nos religieux qui sont établis dans votre royaume (2188). »

Ce fut Alphonse Henriquez qui fonda les monastères de Coïmbre, d'Alcobace et de Saint-Vincent, près de Lisbonne. Il mourut à Coïmbre, le 9 novembre de l'an 1185, dans sa 76e année.

HERACLEE, compagnon d'études d'Origène et son aide dans l'Ecole catéchétique d'Alexandrie. *Voy.* l'article EGLISES APOSTOLIQUES, n. V.

HERACLIUS, empereur. *Voy.* l'article ECTHÈSE, et les articles HONORIUS Ier, SÉVERIN, JEAN IV, MARTIN Ier, Papes.

HERBERT, clerc manichéen, au XIe siècle. *Voy.* l'article ARIFASTE.

HERENNIEN, sous-diacre, fut chargé par Lucien, prêtre, qui devint ensuite évêque de Carthage, de porter de la nourriture aux saints Flavien, Montan, Luce, etc., emprisonnés dans un dur cachot, en attendant leur martyre qui arriva l'an de Notre-Seigneur 259. *Voy.* l'article ACTES DU MARTYRE DE PLUSIEURS SAINTS D'AFRIQUE, tom. I, col. 178.

HERESIES. *Voy.* l'article SYNCRÉTISME ET SYNTHÈSE DES HÉRÉSIES.

HERETIQUES CONVERTIS. *Voy.* l'article RÈGLES TOUCHANT LA RÉCEPTION DES HÉRÉTIQUES.

HERIC, martyr en Suède, du temps de Suénon, roi de Danemark. C'est de la bouche de ce prince qu'Adam, chanoine de Brême (2189), auteur d'une histoire ecclésiastique des Eglises du Nord, recueillit toute la partie de son ouvrage qui regarde les Barbares. Suénon lui cita quelques saints qui avaient été martyrisés récemment, entre autres Alfard (*Voy.* tom. I, col. 773), et Héric ou Eric, lequel, prêchant chez les Suédois les plus reculés, eut la tête tranchée. Adam nous apprend qu'il se faisait beaucoup de miracles aux tombeaux de ces saints (2190).

HERIGAIRE, seigneur suédois, vivait au IXe siècle et se distingua par la pratique des vertus chrétiennes. Nous avons vu à l'article ANSCAIRE (Saint), apôtre du Nord, n. III, que Hérigaire, gouverneur de la ville de Birque ou Biorc, se convertit à la foi, et qu'après avoir reçu le baptême, il fit bâtir une église dans son héritage.

Il ne s'exerça pas seulement à la piété; il soutint l'Eglise de Suède lorsque, l'évêque Gauzbert ayant été chassé, vers l'an 845, Dieu voulut la priver des secours religieux. En effet, ce pieux laïque s'efforça de consoler les Chrétiens restés fidèles, et en l'absence des prêtres dispensateurs des grâces spirituelles, il fit tout ce qu'il put pour entretenir la foi et la piété dans les cœurs. Aussi eut-il beaucoup à souffrir de la part des infidèles. Mais le Seigneur le soutenait par des miracles.

Un jour, comme ces païens tenaient leur assemblée en pleine campagne, ils louaient leurs dieux dont ils prétendaient avoir reçu de grandes faveurs, et soutenaient que Hérigaire était seul engagé dans une vaine créance. Alors le vertueux laïque leur dit : « Eprouvons par des miracles qui est le plus puissant, vos dieux ou le mien. Il va pleuvoir, comme vous voyez ; priez vos dieux qu'il ne tombe point de pluie sur vous, et je demanderai la même grâce à mon Seigneur Jésus-Christ. » Ils s'assirent tous d'un côté, et lui avec un valet de l'autre. Ils furent tellement trempés de la pluie qu'il semblait qu'on les eût jetés tout vêtus dans la rivière ; mais il ne tomba pas une goutte de pluie sur lui ni sur son valet : ainsi les païens demeurèrent confus. Il lui vint un mal de jambe qui l'empêchait de marcher. Plusieurs le venaient voir : les uns lui conseillaient de sacrifier aux dieux pour obtenir sa guérison ; les autres lui disaient qu'il n'avait point de santé, parce qu'il n'avait point de Dieu. Ne pouvant plus souffrir leurs reproches, il se fit porter à son église, et dit devant tous les assistants : « Jésus-Christ, mon Seigneur, rendez-moi tout à l'heure la santé, afin que ces pauvres gens connaissent que vous êtes le seul Dieu, et se convertissent à vous. » Aussitôt, il fut si parfaitement guéri, qu'il sortit de l'église sans secours.

Un roi des Suédois, chassé de ses Etats, était venu assiéger Birque, avec le secours des Danois; ils étaient prêts à prendre la ville et à la piller. Les habitants, riches marchands pour la plupart, n'étant pas en état de se défendre, avaient recours à leurs dieux. Hérigaire, qui était gouverneur de la ville, leur dit : « Jusqu'à quand voulez-vous servir les démons, et vous ruiner par de vaines superstitions? Vous avez fait de grandes offrandes à vos dieux, et leur en avez promis encore davantage : de quoi vous ont-elles servi? » Les habitants remirent leur salut entre ses mains, et par son conseil ils vouèrent à Jésus-Christ un jeûne et des aumônes. Cependant le roi qui les assiégeait, dit à ses Danois : « Il y a là dedans plusieurs dieux et une église dédiée à Jésus-Christ, qui est le plus puissant de tous. Cherchons par le sort, si c'est la volonté divine que vous preniez cette ville. » Ils ne purent le refuser, car c'était leur coutume, et ils trouvèrent que leur entreprise ne pouvait réussir. Ainsi ils se retirèrent et Birque fut délivrée.

Hérigaire profita de ce succès pour exhorter les habitants à se convertir et pour prêcher hardiment la foi partout où il se rencontrait. Il persévéra ainsi jusqu'à la fin. Etant tombé malade, il fut assisté à sa mort par le prêtre Ardgaire, qui lui donna le saint Viatique. Ce prêtre avait été envoyé en Suède par saint Anscaire, archevêque de

(2188) S. Bernard., epist. 307 ou 308.

(2189) Adam de Brême vivait sur la fin du XIe siècle, en 1070.

(2190) Adam, *Hist.*, lib. IV, cap. 16.

Hambourg, vers 852, afin qu'il pût guérir les maux de cette Eglise. Mais Ardgaire ne remplit, pour ainsi dire, pas d'autre mission que celle d'assister Hérigaire au moment de sa mort, et une pieuse femme, zélée aussi pour la propagation de la foi, et nommée Fridburge. Les miracles de Hérigaire et ceux de cette sainte femme sont rapportés dans la *Vie de saint Anscaire*, par saint Rembert, son disciple et son successeur (2191), et l'on ne doute pas que Dieu ne les ait accordés que pour fortifier et affermir l'Eglise naissante et fortement éprouvée de Suède.

HERLEMBAUD COTTA ou HERLEMBALD (Saint), était un seigneur italien qui joua un rôle assez important dans les affaires ecclésiastiques de son temps, c'est-à-dire au XIe siècle (2192). Il ne paraît pas qu'il ait vécu selon les maximes du monde. Un pèlerinage qu'il fit à Jérusalem développa en lui le germe de la piété. Les saintes stations qu'il avait faites dans les Lieux consacrés par la vie et par la mort du Sauveur Jésus lui inspirèrent le désir de se consacrer à Dieu dans la vie monastique. Mais un ami précieux, dont il eut le bonheur de faire connaissance, le détourna de ce pieux dessein. Le diacre Arialde, dont nous avons raconté la vie et le martyre (*Voy.* tom. II, col. 392), lui fit comprendre qu'il offrirait au Seigneur un sacrifice plus agréable en se dévouant au ministère de la prédication contre la simonie et l'incontinence des clercs, ces vices abominables qui étaient les deux plus grandes plaies de l'époque.

Herlembaud, qui désirait avoir sur sa vocation d'autres suffrages que celui d'Arialde, se transporta à Rome par des chemins détournés et consulta tous les saints moines ou ermites qu'il rencontra sur son passage. Ils n'eurent tous qu'une voix pour lui déclarer que la volonté de Dieu était qu'il différât d'entrer dans un monastère pour s'opposer vigoureusement aux ennemis de Jésus-Christ. Depuis l'an 1056 Arialde combattait contre les ecclésiastiques coupables des deux excès que nous venons de signaler, et il résistait à Guy, archevêque de Milan, ce loup dévorant qui ravageait le troupeau du Sauveur. L'an 1061, Alexandre II, qui venait de monter sur la Chaire de saint Pierre, reçut avec distinction le pieux étranger, qui venait mettre son zèle au service de la plus sainte des causes. Le Pape et les cardinaux lui ordonnèrent de retourner à Milan et de joindre ses efforts à ceux d'Arialde, fallût-il résister jusqu'à l'effusion de son sang. Les cardinaux mirent dans les mains d'Herlembaud, au nom du prince des apôtres, un étendard qu'il devait déployer pour réprimer la fureur des hérétiques, quand le besoin s'en présenterait.

Dès ce moment Arialde, Herlembaud et le clerc Nazaire se liguèrent pour une sainte croisade contre les scandales qui désolaient l'Eglise. Herlembaud survécut à son saint ami, dont il sauva les précieuses reliques, vers le mois d'avril 1067; il eut la joie de transférer ces restes vénérables à Milan, où ils opérèrent d'éclatants miracles. Herlembaud, non content de se livrer aux exercices de la vie de missionnaire, pratiquait les œuvres de l'humilité chrétienne. Une de ses dévotions consistait à laver les pieds des pauvres et à les placer sur sa tête humblement inclinée jusqu'à terre : il vivait encore vers 1079, puisque Fleury nous apprend (2193) que le temps de sa mission dura dix-huit ans, à partir de 1061.

HERLUIN, savant religieux de l'abbaye du Bec. *Voy.* l'article Etudes monastiques, n° XI.

HERMAN, archevêque de Cologne. *Voy.* l'article Formose, Pape, n° II.

HERMAN, évêque de Metz. *Voy.* l'article Lutte des investitures, n° IX.

HERMAN de Lorraine, comte de Luxembourg, fut élu pour succéder à Rodolphe de Souabe contre Henri IV, persécuteur de l'Eglise. *Voy.* l'article Lutte des investitures, n. XX, XXI; sa mort, n° XXV.

HERMAS (Saint), père apostolique. *Voy.* l'article Pasteur (Livre de saint Hermas appelé le).

HERMENGARDE. *Voy.* l'article Adélaïde (Sainte), impératrice, tom. I, col. 241.

HERMÈS, évêque de Narbonne au Ve siècle. *Voy.* l'article Hilaire (Saint), Pape, n° II.

HERMÈS (Georges), fauteur de cette dangereuse doctrine nommée de son nom *Hermésianisme*, et qui est un des plus tristes faits de l'histoire de l'Eglise au XIXe siècle.

Georges Hermès naquit à Dregawald, dans la principauté de Munster en Westphalie. Dans sa première jeunesse il fréquenta les classes des Pères Franciscains auxquels appartenaient alors le collége ou gymnase de Reims, et il y resta depuis 1785 jusqu'en 1792, où il alla à Munster pour faire son cours de philosophie à l'Université. Ce fut aussi dans cette ville qu'il commença ses études théologiques en 1794. Il mourut à Bonn, où il avait reçu le titre de docteur en théologie, le 26 mai 1831, à l'âge de cinquante-six ans (2194), laissant dans ses ouvrages un corps de doctrines hétérodoxes qui troublèrent les écoles d'Allemagne jusque dans ces derniers temps, et qui ont été condamnées par le Pape Grégoire XVI, dans la Bulle *Dum acerbissimas*, en date du 26 septembre 1835. *Voy.* l'article qui suit.

HERMÉSIANISME, ou doctrine de Hermès. Après s'être bien familiarisé avec la nouvelle philosophie de Kant et de Fichte, et avec la méthode introduite par Stattler, Hermès ne se proposa rien moins que de donner une démonstration *a priori* de la religion chrétienne catholique, démonstration

(2191) *Act. SS.*, Vit. Ansc., 3 Febr.
(2192) Baronius et *Act. SS.*
(2193) Liv. LXI, ann. 1066.

(2194) *L'Invariable*, tom. XIII, p. 3 et suiv., LXXIIIe livraison.

complète et rigoureuse présentée par la seule raison. Rejetant donc toutes les méthodes suivies par les saints Pères, par les théologiens de l'école et par ceux qui les ont suivis, il voulait tenter une voie nouvelle pour arriver à son but. A cet effet, il résolut de faire abstraction de tout ce qu'il croyait et de tout ce qu'il savait ; de supposer qu'il n'y avait encore pour lui rien de certain, rien de démontré, de douter de tout, non-seulement de la doctrine catholique, mais de toute espèce de vérité, de l'existence de Dieu, de celle du monde, et même de la possibilité de parvenir à une connaissance quelconque de tous ces objets.

On le voit, c'était le *doute positif* qu'Hermès introduisait comme point d'où il devait partir pour commencer ses recherches, voulant chercher à mettre quelque chose à la place de ce doute et à trouver un point d'appui solide, un premier principe de connaissance et de certitude dont il pût ensuite déduire toutes les vérités de la religion catholique. En d'autres termes, il chercha à établir une base fixe et un fondement invariable sur lequel il se proposait d'élever l'édifice d'un système de vérités générales, pour arriver successivement, par un enchaînement étroit et rigoureux, à la vérité religieuse, à la vérité chrétienne, à la vérité catholique, et être ainsi en état de formuler ce dilemme : Ou il n'y a pas de vérité, ou, s'il y en a une, cette vérité est le catholicisme.

Telle est l'idée générale du travail d'Hermès ; tel est le but qu'il se proposa. Il s'y appliqua avec une constance obstinée, et pour y arriver, il lutta contre lui-même, comme il l'avoue, pendant plus de vingt ans ! Dès l'année 1805, il avait jeté le germe de son système dans un petit écrit livré au public sous le titre de *Recherches sur la vérité intrinsèque du Christianisme*. Plus tard, c'est-à-dire lorsqu'il crut avoir atteint le but qu'il s'était fixé, il donna son grand ouvrage de l'*Introduction à la philosophie*. En 1819, il donna son *Introduction philosophique à la religion chrétienne*, où il commence par établir le principe général de la connaissance humaine dans la pensée individuelle, et à déduire de là le monde et Dieu, la nécessité et la possibilité de la Révélation. Son *Introduction positive*, qui parut en 1829, indiqua les sources de la Révélation, à savoir : L'Ecriture, la tradition et l'enseignement de l'Eglise.

Le système d'Hermès lancé au milieu des écoles y produisit une agitation qui alla toujours en augmentant. Trois ans après sa mort, arrivée en 1831, fut imprimée sa *Dogmatique chrétienne*. Le professeur s'y éloigne de la doctrine orthodoxe sur la sainteté, la justice de Dieu, sur la liberté et la fin qu'il se propose dans ses œuvres, sur Dieu lui-même ; il tombe dans une multitude d'erreurs à l'endroit des motifs de crédibilité, des saintes Ecritures, de la tradition, de la Révélation, de la primauté dans l'Eglise, de la nature de la foi et de la règle qui en détermine l'objet ; enfin il ne parle pas sainement de la nécessité de la Grâce, de la distribution des récompenses et de l'application des peines ; il n'est pas plus exact quand il s'exprime au sujet de l'état de nos premiers parents, du péché originel, et des forces de l'homme déchu.

Bientôt le nombre des Hermésiens devint considérable. L'archevêque de Cologne, Spiégel, de connivence avec Guillaume III, favorisa Hermès et se porta caution de son orthodoxie auprès de Rome. Son système cependant était déjà accusé de conduire au pyrrhonisme et au renversement de la foi. Hermès n'existait plus. Sa doctrine fut dénoncée au Saint-Siége qui, après un mûr examen de ses ouvrages, en prohiba la lecture par une Bulle (2195) du 26 septembre 1835 sous le pontificat de Grégoire XVI, si attentif à tout ce qui pouvait conserver la foi dans l'Eglise dont il était le Chef suprême. L'illustre Droste de Wischwing, ce prélat digne des temps apostoliques, qui avait succédé à Spiégel, soutint de son autorité le décret pontifical et en pressa l'exécution (2196). Les professeurs, appuyés par le gouvernement, refusèrent d'abord de signer les dix-huit propositions qui excluaient ces erreurs ; mais abandonnés au moins en apparence par la cour de Berlin, ils les signèrent ensuite, sans cesser pour cela de les enseigner comme auparavant. Mais leurs élèves désertèrent leurs cours. Ils ne purent obtenir de Rome, en 1838, la *révision des* écrits d'Hermès.

Les Hermésiens n'en continuaient pas moins à dogmatiser : ils abusèrent de quelques paroles de la remarquable Encyclique de Sa Sainteté Pie IX, en date du 9 novembre 1846, pour son exaltation au pontificat (2197). Ils prétendaient y retrouver les principes de leur maître sur la religion naturelle, et comme la continuation de son système. Le saint Pontife surpris autant qu'affligé que l'on abusât aussi étrangement de sa lettre dont on dénaturait le sens en ce qui concerne la raison humaine et la Révélation divine, publia un bref le 25 juillet 1849, qu'il envoya à Mgr de Geissel, archevêque de Cologne (2198). Le prélat l'adressa à son tour aux doyens de son diocèse, en l'accompagnant d'une circulaire ainsi conçue : « J'adresse à votre révérence une copie textuelle d'un bref apostolique que Sa Sainteté Pie IX m'a fait parvenir, afin que vous

(2195) *Voy.* cette Bulle, dans l'*Auxiliaire catholique*, tom. I, p. 427-435 ; et le *Mém. cath.* t. III, p. 196.

(2196) *Voir* l'historique que nous avons fait de tout ceci, et sur l'Hermésianisme, dans notre *Mémorial catholique*, tom. VIII, p. 205 et suiv.

(2197) Encyclique insérée *in extenso*, avec des remarques doctrinales, dans le *Mém. cath.*, tom. VI, p. 201 et suiv., 341 et suiv.

(2198) *Voy.* ce bref dans le *Mém. cath.*, tom. VII, p. 209, 210.

en preniez connaissance et que vous la transmettiez à tous les ecclésiastiques qui se trouvent dans votre district. Lorsque ce Bref vous aura été retourné, vous le conserverez dans les archives de votre doyenné. »

Pie IX, dans ce Bref, déclarait que tous les actes relatifs à l'hermésianisme accomplis par Grégoire XVI étaient pleins de sagesse et de prudence ; il les confirmait et les renouvelait; de plus, il rejetait et condamnait, en vertu de son pouvoir apostolique, les ouvrages dudit Hermès indiqués par la Congrégation de l'Index le 7 janvier 1836. Condamnable dans son exposé des dogmes catholiques, l'hermésianisme l'était aussi dans son principe. Car 1° la foi étant obligatoire aussitôt que l'intelligence jette ses premières lueurs, on ne peut trouver un seul instant dans la vie où le doute suspensif soit permis. Le Christianisme s'impose de prime abord comme une vérité de Dieu, il permet qu'on l'examine respectueusement, mais qu'on ne le contredise jamais; 2° c'est une impiété de substituer à la science et à la véracité divines, bases et motifs de la foi, la raison humaine, nécessairement enveloppée de ténèbres et d'erreurs. Ne serait-ce pas retomber dans l'examen privé des protestants que l'Eglise a si clairement et si justement condamné ?

Repoussés ainsi de toutes parts, les disciples de Hermès ont aujourd'hui recours à la distinction jansénienne: ils distinguent le droit du fait; ils reconnaissent, comme les jansénistes, au Pape le pouvoir de condamner les erreurs déférées à son tribunal, mais ils nient qu'elles se trouvent dans les livres du *Maître*. Engagés dans les errements du jansénisme, l'hermésianisme aura-t-il son sort et sa durée? Nous ne le croyons pas, bien qu'il soit fort à craindre qu'il ne fasse encore, dans le pays des *libres penseurs*, de nombreuses victimes.

HERMIAS, philosophe chrétien des premiers temps du Christianisme, compté parmi les Pères de l'Eglise, et bien digne d'être rangé au nombre des premiers apologistes de la religion.

Aucun auteur ne nous dit en quel lieu, ni à quelle époque cet Hermias a vécu; mais il ne doit point être confondu, comme quelques-uns l'ont fait (2199), avec Hermias de Sozomène, disciple d'Aristote, ni avec Hermias d'Alexandrie, disciple de Proclus, un des commentateurs de Platon. Tout ce que nous savons de notre Hermias, c'est qu'il était philosophe et chrétien fort zélé. Le contenu du seul ouvrage qui nous reste de lui, nous apprend qu'il doit avoir vécu après Justin et Tatien; car, dit un écrivain (2200), la conception et l'exécution de ce livre offrent de grands rapports avec leur manière ; ce qui, par conséquent, met l'existence d'Hermias au III° siècle de l'Eglise. C'est, du reste, l'opinion de tous les critiques les plus autorisés.

Hermias paraît avoir choisi surtout Tatien pour modèle. En effet, tout son petit traité *Les philosophes raillés* (2201), n'est, à bien prendre, qu'une exposition plus étendue de la remarque de Tatien : « Si tu adoptes les maximes de Platon, tu verras Epicure se dresser contre toi. Si tu suis Aristote, les partisans de Démocrite t'accableront d'injures (2202). » D'un autre côté cependant, ajoute Moehler, il y a bien des motifs d'accorder à cet ouvrage une haute antiquité. Parmi ces motifs nous comptons son idée sur l'origine des démons, nés de l'union des anges déchus avec des femmes terrestres, et sur les philosophes païens qu'il regarde comme un don de ces esprits; puis la nature de sa polémique, qui rappelle partout les premières luttes de la doctrine chrétienne avec la philosophie grecque ; car, dès le III° siècle, après les progrès triomphants du Christianisme, en tout et surtout dans la science, cette polémique prit une forme et une direction différentes.

Dans son livre, Hermias prend pour texte cette parole de saint Paul : *La sagesse de ce monde est une folie devant Dieu* (2203), et en fait voir la vérité dans l'histoire de la philosophie. Il montre que les Sages de la Grèce ne sont pas d'accord, même sur les questions fondamentales, telles que la nature et la constitution de l'âme, non plus que sur son but. Il place en regard l'un de l'autre les divers systèmes contradictoires des philosophes ; il oppose Parménide à Anaxagore, Anaximène à Parménide, Empédocle à Protagoras, etc., et il conclut ainsi : « Le but de ma dissertation a été de montrer comment leurs systèmes se contredisent tous les uns les autres, comment leurs recherches s'égarent à l'infini, sans but et sans limite ; d'où il résulte qu'elles sont en définitive chancelantes et sans utilité, et cela parce qu'aucune d'elles ne repose sur une base fixe ou sur des pensées dont leurs auteurs se soient rendu nettement compte (2204). »

Toute cette réfutation est sur le ton de la satire, et les piquantes railleries d'Hermias contre les prétendus sages de l'antiquité sont une preuve évidente, selon la remarque du P. Baltus et de Bergier (2205), qu'il n'avait pas emprunté sa doctrine aux philosophes orientaux, égyptiens, pythagoriciens, platoniciens et autres, ainsi qu'on a osé le dire des premiers Pères de l'Eglise, bien qu'ils combattent chacun à leur manière toute la philosophie païenne. Dom Ceillier dit que le petit traité d'Hermias « est un chef-

(2199) Lambec, *Biblioth.*, tom. VII ; Vindob., p. 54 ; Teuzelius, *Dissert. selectar.* p. 227 et suiv.

(2200) J. A. Mœhler, *La Patrologie*, tom. I, p. 328.

(2201) *Irrisio gentilium philosophorum* (Διασυρμὸς τῶν ἔξω φιλοσόφων).

(2202) Tatien, *Cont. Græc.*, cap. 15.

(2203) *I Cor.* III, 19.

(2204) Hermias, *Irrisio gent. phil.*, cap. 10.

(2205) Bergier, *Traité de la vérit. de la relig.* ; le P. Baltus, *Défense des saints Pères accusés de platonisme*, in-4, 1711, p. 68.

d'œuvre en son genre (2206), » et le P. Baltus l'appelle « très-élégant et très-ingénieux ouvrage (2207). » Mais Tillemont parle d'Hermias avec un certain dédain qui montrerait, ce semble, qu'il n'a pas compris l'œuvre de ce philosophe chrétien, ni sa portée (2208). De leur côté, l'abbé Nonnotte et l'abbé Houtteville font de ce traité le plus grand éloge. Le premier n'en parle qu'avec enthousiasme (2209), et le second le compare, pour le sel et l'enjouement, aux dialogues de Lucien (2210). Enfin, un auteur plus récent porte ce jugement: « Le style de cet écrit est très-correct et très-vigoureux, plein de traits d'esprit; l'expression en est franche et précise, et le tout offre un manuscrit précieux de la plus ancienne polémique chrétienne (2211). » Tout ceci doit nous faire encore plus regretter de n'avoir pas ce petit traité en entier (2212), et déplorer que le texte grec présente des lacunes et des altérations. L'ouvrage d'Hermias a plusieurs fois été traduit en notre langue (2213); mais peu de traducteurs (et c'était chose difficile) sont parvenus à rendre l'enjouement et la finesse des railleries de l'auteur original.

HERODE ANTIPAS. Il était fils d'Hérode le Grand, et, grâce à Auguste, il succéda à son père dans la tétrarchie de Galilée. Il répudia la fille d'Arétas, roi des Arabes, sa femme légitime, pour ravir Hérodiade, femme de son frère. Il s'alluma donc entre ces deux princes une longue guerre, où les Juifs eurent souvent le dessous. C'est cet Hérode qui fit mourir saint Jean-Baptiste, par une complaisance criminelle pour sa concubine, et qui si lâchement renvoya Notre-Seigneur Jésus-Christ à Pilate. Nous ne répéterons pas ce que rapporte l'Evangile (2214-15) au sujet de l'odieuse action d'Hérode contre le saint Précurseur, qu'il sacrifia au ressentiment de son infâme concubine et à sa coupable passion; faute digne de l'exécration de tous les siècles, que le voluptueux et astucieux tétrarque voulut pallier en prétextant le serment qu'il avait fait, comme si un serment abominable rendait licite une chose contraire à toutes les lois divines et humaines! Quant à la conduite d'Hérode à l'égard de Notre-Seigneur, nous n'en dirons qu'un mot.

Il avait beaucoup entendu parler de Jésus; il désirait lui voir opérer quelques miracles en sa présence. Complaisant jusqu'à la bassesse, cruel par lâcheté, cet homme abandonné aux honteuses passions de la chair, s'imaginait que le divin Accusé pour sauver sa tête et l'intéresser en sa faveur ferait devant lui des prodiges. Voilà bien les prétendus grands de ce monde! Ils voudraient à certains moments que Dieu pour les satisfaire bouleversât toutes les lois physiques, comme ils bouleversent eux-mêmes les lois du monde moral. Le Ciel ne condescend qu'en faveur des humbles, et il refuse des miracles et des grâces aux superbes : Hérode ne put donc rien obtenir, et, dans son dépit, il renvoya Jésus avec mépris; il lança ses sarcasmes contre la Sagesse incréée et invita ses lâches satellites à imiter son exemple. Ainsi cet homme corrompu, adultère et orgueilleux, tomba dans deux crimes énormes : il condamna à mort un saint qu'il ne pouvait cependant s'empêcher de respecter, et il se rit du Fils de l'Homme à l'heure de ses plus grandes ignominies : il le laisse stupidement insulter par une populace aveugle et ingrate!

Les voluptés d'Hérode Antipas et les crimes qui en furent la suite ne devaient pas demeurer impunis, et ce fut encore sa concubine qui fut la cause de sa disgrâce, comme elle avait été celle de ses forfaits. Furieuse de savoir qu'Agrippa parti pour Rome, criblé de dettes et inspirant la pitié, en était revenu avec le nom de roi, elle força Hérode d'aller saluer Tibère. Mais trahi par Agrippa son beau-frère, Antipas fut accusé de rébellion, et envoyé en exil à Lyon, dans les Gaules, où Hérodiade le rejoignit. De là ils s'enfuirent en Espagne, où ils périrent honteusement. Cet Hérode avait régné quarante-deux ans depuis la mort du vieil Hérode son père, jusqu'à la troisième année de Caligula, trente-neuvième de Notre-Seigneur.

HERON (Saint), Egyptien, martyr en l'an 250. *Voy.* l'article Martyrs d'Alexandrie, n° V.

HEROS, évêque d'Arles, fut un des premiers évêques des Gaules qui s'élevèrent contre le pélagianisme. *Voy.* l'article Innocent Ier (Saint), Pape, n° V.

HERRAIZ (Isabelle-Marie). *Voy.* l'article Béate de Cuença, tom. II, col. 1375-1376.

HERSENDE, pieuse femme du xe siècle, qui, par son dévouement et sa libéralité, aida les saints Kadroé et Maccalan à fonder des monastères. *Voy.* l'article Kadroé (Saint).

HIERAX, disciple de saint Antoine. *Voy.* l'article de ce saint, n° XIV.

(2206) *Hist. des cul. sac. et ecclés.*, t. VIII, p. 554.
(2207) Le P. Baltus, *op. cit.*, p. 62.
(2208) *Mém. sur l'hist. ecclés.*, tom. III, p. 67, 68.
(2209) Voy. *Les Philosophes chrétiens des premiers siècles*, in-12, 1819, p. 168.
(2210) *Disc. hist. et crit. sur la méthode des princip. aut. qui ont écrit pour ou contre le Christianisme depuis son origine*, etc., in-4, 1722.
(2211) Mœhler, *op. cit*, p. 330.
(2212) Sur les éditions qui ont été faites du Traité d'Hermias, voir Dom Ceillier, tom. VIII, p. 555, et *La Patrologie* de Mœlher, in-8, 1843, t. I, p. 330.
(2213) Nous citerons, à notre connaissance, l'abbé Nonnotte dans son excellent ouvrage *Les Philosophes chrétiens des premiers siècles*, in-12, 1819, nouv. édit., p. 169-180; l'abbé Guillon, dans sa *Biblioth. choisie des Pères*, tom. I, p. 362-372, édit. in-8; M. Péricaud, de Lyon, et M. de Genoude dans ses *Pères de l'Eglise des trois premiers siècles*, tom. II, 1838, p. 475 et suiv., avec d'intéressantes notes.
(2214-15) *Matth.* xxiv; *Marc.* vi; *Luc.* xxiii.

HIEROCLES, philosophe païen qui attaqua les Chrétiens. *Voy.* l'article DIOCLÉTIEN, n° VII.

HILAIRE (SAINT), Pape. *Hilarus* succéda au Pape saint Léon le Grand, et, bien que son pontificat fût assez court, son passage sur le Siége de saint Pierre fut marqué d'une trace lumineuse de sainteté.

I. Il était de la Sardaigne, fils de Crispin. N'étant encore que diacre, mais déjà ayant mérité la confiance du Souverain Pontife, il fut l'un des légats du Saint-Siége au fameux *brigandage d'Ephèse*, où il montra autant de courage que de noblesse en protestant dignement, au nom de Rome, contre la prévarication universelle, et en s'opposant à la condamnation de saint Flavien. Il s'échappa avec beaucoup de peine de ce conciliabule, et ne dut son salut qu'à sa fermeté (2216). Il revint à Rome vers la fin de septembre 449, au temps où l'on tenait un concile dans lequel fut condamné à l'unanimité tout ce qui s'était passé à Ephèse.

Hilaire était archidiacre de saint Léon le Grand quand ce Pontife mourut. On l'élut à sa place, et il fut consacré le dimanche 19 novembre 461. Dès qu'il fut monté sur la Chaire apostolique, il envoya à toutes les Eglises d'Orient une lettre décrétale et circulaire où il confirmait les conciles de Nicée, d'Ephèse et de Chalcédoine, avec les lettres de saint Léon à Flavien, condamnait Nestorius, Eutychès et toutes les autres hérésies, et rappelait l'autorité et la principauté du Siége apostolique.

Le 25 janvier 462, Hilaire écrivit à Léonce, évêque d'Arles, avec lequel il était lié d'amitié; il lui fit part de son élévation au pontificat, afin qu'il se réjouît de ce que Dieu avait bien voulu faire en lui, qu'il en donnât avis aux évêques de la province, et que tous y unissent leur joie et leurs prières pour toute l'Eglise. Hilaire marque à son ami que la coutume et la charité demandaient de lui qu'il leur fît part de cette nouvelle, afin qu'on sût qu'il ne négligeait aucun des devoirs de la fraternité. On croit que cette lettre était circulaire, et qu'il était d'usage que les Papes en écrivissent de semblables aussitôt leur ordination.

Du reste, Léonce n'avait pas attendu que le nouveau Pape lui adressât cette lettre; il lui avait déjà écrit les lignes suivantes: « Que la mort ait enlevé le très-saint Léon, votre prédécesseur, si vigilant contre les hérésies et contre l'ivraie qui pullule dans le champ du Seigneur, cela nous afflige; mais qu'il nous soit rendu dans Votre Sainteté, nous nous en félicitons; car un fils se réjouit de l'honneur de sa mère; et comme l'Eglise romaine est la Mère de tous, il a fallu nous réjouir de ce que, dans cette si grande consternation des choses, dans cette si grande infirmité des siècles, elle vous ait élevé au-dessus pour juger les peuples dans l'équité et diriger les nations sur la terre. C'est pourquoi, la nouvelle nous en ayant été apportée par un diacre de notre Eglise, qui a été présent à l'exaltation de Votre Sainteté, nous avons rendu grâces à Dieu et résolu de vous saluer au plus tôt par cette épître de notre humilité, afin que l'affection qui existait déjà entre Votre Sainteté et nous, se fortifie dans le Seigneur et s'augmente de toute la vénération que des fils doivent à un père. Béni soit donc celui qui vient au nom du Seigneur! Il faut maintenant que Votre Sainteté travaille avec vigueur pour achever ce qu'a commencé le très-saint Pape Léon; il faut que, comme Gédéon, par les trompettes sonnées de la bouche des braves et les flambeaux agités et secoués de leur robuste main, Votre Sainteté renverse tout à fait les maudites murailles de Jéricho, déjà si souvent anathématisées et ébranlées. Au reste, comme notre Eglise d'Arles a toujours été décorée de faveurs et de priviléges par le Siége apostolique, nous prions Votre Sainteté que nous n'en perdions rien, mais que nous en acquérions plutôt, afin que nous puissions travailler avec vous dans la vigne du Dieu des armées, et rompre les efforts des envieux; car s'il n'y a pas une autorité qui les réprime, ils feront de jour en jour plus de mal: la malice de ceux qui nous haïssent s'élève toujours (2217). »

Le Pape saint Hilaire ayant reçu cette lettre, en écrivit une seconde à Léonce. Après l'avoir remercié, il s'engage à lui écrire fréquemment. Il loue le conseil qu'il lui avait donné, de faire observer les règles des Pères, disant qu'il n'y avait rien de plus salutaire que de faire régner dans l'Eglise catholique une même discipline. Il ajoute que, pour entretenir partout l'union et la concorde entre les évêques, il fera tout son possible, avec le secours de la grâce, pour que tous s'appliquent à chercher, non leurs propres intérêts, mais ceux de Jésus-Christ. Léonce avait succédé à Ravennius, sur le siége d'Arles. C'était un homme de beaucoup de réputation, qui s'était acquis l'estime des personnes de piété. Il portait lui-même à la vertu, autant par son exemple que par ses exhortations.

II. La difficulté des temps, à laquelle Léonce d'Arles faisait allusion dans sa lettre que nous avons citée ci-dessus, était compliquée par les événements politiques et par l'invasion de plus en plus menaçante des Barbares. Le bruit des armes retentissait par tout l'empire, et nulle direction ne venait des empereurs romains d'Occident, qui se succédaient sur le trône au gré des caprices du ministre Ricimer. Au milieu de cette déroute générale, saint Hilaire tint ferme les rênes du gouvernement ecclésiastique. Les actes de son pontificat ont tous pour but de resserrer le lien de la hiérarchie, de maintenir à la tête des diocèses des prélats capables et zélés, et d'empêcher l'hérésie d'étendre ses ravages.

En 460, Rustique (Rusticus), évêque de

(2216) *Voy.* l'article EPHÈSE (Brigandage d').

(2217) Labbe, *Conc.*, tom. IV, col. 1828.

Narbonne, avait sollicité du Pape saint Léon l'autorisation de quitter son siége, pour vivre en repos et en retraite. Le Souverain Pontife s'y était refusé, en engageant le pieux évêque à faire passer l'intérêt général de l'Eglise avant le sien propre. Rusticus s'y résigna. En 461, il sacra son archidiacre Hermès, en qualité d'évêque de Béziers. Les habitants de Béziers refusèrent de recevoir Hermès. Sur ces entrefaites, Rusticus vint à mourir, et Hermès se fit élire, pour lui succéder à Narbonne. Cette translation fut dénoncée au Pape saint Hilaire, comme contraire aux règles canoniques. Deux évêques, Fauste de Riez et Auxanius, évêque d'Aix, députés pour suivre cette affaire, se rendirent à Rome. Ils assistèrent à un concile, que le Pape y tenait en ce moment (19 novembre 462). La cause d'Hermès y fut examinée, et le Pape informa les évêques des provinces de Vienne, de Lyon, de Narbonne et des Alpes, du résultat du concile. Il fut convenu que, pour le bien de la paix et par indulgence pour Hermès, on le conserverait sur le siége de Narbonne. Mais, dans la crainte que cet exemple ne tirât à conséquence, il fut résolu qu'Hermès n'aurait point le pouvoir d'ordonner les évêques de sa province, tant qu'il vivrait; que ce pouvoir serait transféré à l'évêque d'Uzès, comme au plus ancien de la province.

Après la mort d'Hermès, le droit des ordinations devait retourner à l'évêque de Narbonne, comme métropolitain. Il importait d'autant plus, à cette époque, de maintenir la subordination hiérarchique entre les évêques que les révolutions plus fréquentes faisaient changer continuellement les provinces de maîtres temporels (2218). Les Papes apportaient donc une vigilance continuelle à ce sujet; saint Hilaire le prouva contre Mamert, évêque de Vienne, dont le nom fut depuis placé dans le catalogue des Saints, et qui venait d'instituer la *Fête des Rogations*, processions annuelles pour appeler la bénédiction de Dieu sur les fruits de la terre.

En sa qualité de métropolitain de Vienne, saint Mamert prétendait étendre sa juridiction sur l'Eglise de Die, et il y ordonna un évêque, malgré la résistance des fidèles. Léonce d'Arles, à qui ce droit appartenait réellement, en référa au Pape qui blâma la conduite de saint Mamert, et ordonna que l'élection de l'évêque de Die fût confirmée par Léonce d'Arles.

III. Les mêmes principes hiérarchiques étaient appliqués, dans le même temps, par saint Hilaire, contre Silvain, évêque de Calahorra, dans la Castille. Il y avait ordonné un évêque à l'insu et sans la permission d'Ascagne, évêque de Tarragone, son métropolitain, et sans que le peuple l'eût demandé. De plus, Silvain avait aussi ordonné un curé d'un autre diocèse, évêque du lieu dont il était curé, sans même que ce prêtre y eût consenti.

On fit à Silvain de douces et charitables remontrances sur de semblables entreprises, qui étaient visiblement contraires aux canons, mais il n'en devint que plus insolent. L'évêque de Sarragosse, alors suffragant de Tarragone, s'en plaignit à ses collègues, et non-seulement les avertit de se séparer de Silvain, mais encore les conjura de ne pas l'assister dans les ordinations qu'il faisait. Silvain continua dans son désordre, et fit seul ce qu'il ne lui était pas même permis de faire avec le nombre d'évêques prescrit par les canons.

Ascagne, pour remédier efficacement à un mal qui pouvait avoir des suites fâcheuses, assembla tous les évêques de sa province vers l'an 464. Le résultat de ce concile fut que l'on écrivit au Pape pour savoir de lui comment on devait traiter Silvain et celui qu'il avait ordonné seul, afin de tenir ensuite un nouveau concile où l'on exposerait ce qui aurait été résolu par le Saint-Siége sur cette affaire.

Les évêques d'Espagne écrivirent donc au Pape saint Hilaire : « Encore que ce fût une nécessité de la discipline ecclésiastique, lui disent-ils, c'était néanmoins, dans la réalité même une chose bien à souhaiter pour nous que le privilége de votre Chaire, par lequel, le bienheureux Pierre, après la résurrection du Sauveur, ayant reçu les clefs du royaume, sa prédication singulière a pourvu à l'illumination de tous par tout l'univers; et la principauté de son Vicaire, autant elle est éminente, autant elle est à craindre et à aimer de tous. C'est pourquoi nous, adorant en vous Dieu même, que vous servez sans reproche, nous recourons à la foi qui a été louée par la bouche de l'Apôtre, cherchant des réponses là où rien n'est commandé par erreur, rien par présomption, mais tout par délibération pontificale (2219). » Ces paroles d'un concile de l'an 464 sont remarquables. C'est une nécessité de la discipline ecclésiastique, aux conciles mêmes, de recourir à Rome : cette nécessité est en soi un avantage des plus désirables, car à Rome, avec la puissance, se trouvent la sagesse et la science, la maturité et les lumières.

Après avoir ensuite exposé l'affaire en question, le concile conclut en ces termes : « C'est pourquoi, comme il faut obvier promptement à ces entreprises qui divisent l'unité et causent le schisme, nous prions votre Siége de nous instruire, par vos lettres apostoliques, sur ce que vous voulez qu'on observe en ce point, afin que, rassemblant nos frères et produisant les constitutions

(2218) Cette action salutaire du Siége de Rome pour maintenir partout la subordination entre les évêques, ne saurait trop être remarquée. C'est cette unité hiérarchique de l'Eglise romaine qui maintint et propagea même, parmi les peuples, l'unité chrétienne de l'esprit et du cœur, lorsque l'unité matérielle de la force s'en allait, grâce à Dieu, avec l'empire. *Voy.* notre *Préface* du tom. III.

(2219) Labbe, *Conc.*, tom. IV, col. 1033 et 1063.

du vénérable synode, nous puissions, forts de votre autorité contre l'esprit de rébellion, comprendre, avec l'aide de Dieu, ce qu'il faut faire de l'ordinateur et de l'ordonné. Assurément, à vous sera le triomphe, si dans les temps de votre apostolat, ce que la Chaire de saint Pierre conserve, l'Eglise catholique l'entend, et que les nouvelles semences de zizanies soient extirpées. »

IV. Comme les évêques de ce concile de Tarragone furent assez longtemps sans recevoir de réponse du Pape, craignant que leur lettre ne lui fût point parvenue, ils lui en envoyèrent une copie, avec une seconde lettre sur une autre affaire qui regardait l'Eglise de Barcelone.

Nundinaire, qui en était évêque, avait déclaré en mourant qu'il souhaitait avoir pour successeur Irénée, déjà évêque d'une autre ville, mais qui dépendait du diocèse de Barcelone. Le mérite d'Irénée était connu de tout le monde, en sorte que tout le clergé et le peuple de Barcelone, avec les personnes les plus considérables de la province, consentirent volontiers à sa translation. Ascagne et ses suffragants eurent aussi égard à la volonté du défunt; jugeant que l'utilité de l'Eglise de Barcelone le demandait, ils en firent un décret, se fondant sur ce qu'on avait pratiqué la même chose en diverses autres occasions. Ils résolurent toutefois, de l'avis de Vincent, duc de la Tarragonaise, qui leur apprit la sollicitude du Pape pour leur province, de lui demander la confirmation de ce qu'ils avaient fait.

Enfin, toutes ces affaires furent examinées dans le concile que le Pape Hilaire tint à Rome, dans la basilique de Sainte-Marie, le 19 novembre 465, à l'occasion de l'anniversaire de son ordination. Il s'y trouvait quarante-huit évêques, en comptant le Pape et deux Africains. Après le Pape, saint Maxime de Turin est nommé le premier; il était en grande réputation dès le temps de l'empereur Honorius, et il nous reste de lui plusieurs sermons. L'évêque de Porto n'est nommé que le cinquième, et il paraît que l'on suivait l'ordre de l'ordination. On fit en ce concile cinq canons que le Pape prononça, et que les autres évêques approuvèrent par leurs acclamations sans dire leurs avis en particulier. Le quatrième canon porte qu'un évêque doit condamner de lui-même ce que lui ou ses prédécesseurs ont fait contre les règles, mais que s'il ne le fait, il en sera châtié. Le cinquième est contre les évêques qui désignent en mourant leurs successeurs, prévenant ainsi et empêchant les élections illégitimes.

L'affaire d'Irénée ayant été proposée, le Pape se déclara fortement contre cet évêque. Il fut ordonné qu'il retournerait à son Eglise sous peine d'excommunication; qu'Ascagne ferait élire, du clergé de Barcelone, un évêque digne de remplir le siége, et le consacrerait, sans qu'à l'avenir on pût regarder comme héréditaire l'épiscopat, qui n'est conféré que par la grâce de Jésus-Christ. Les évêques du concile interrompirent même par deux fois la lecture de la lettre des évêques d'Espagne au sujet d'Irénée, et se récrièrent contre l'abus de donner les évêchés comme par testament. Quand on eut lu l'autre lettre qui regardait les entreprises de Silvain, les évêques du concile, et entre autres Ingénérat d'Embrun, demandèrent que l'on observât l'ancienne discipline, et qu'on en punît les violateurs. Le Pape écrivit donc une lettre décrétale, adressée à Ascagne et à tous les évêques de la province de Tarragone.

Cette décrétale est datée du 30 décembre 465. Le Pape y marque d'abord qu'il avait reçu des lettres des magistrats et des principaux citoyens de plusieurs villes d'Espagne pour excuser la conduite de Silvain : ce qui fait que, vu la nécessité des temps, il pardonne le passé, pourvu qu'à l'avenir on observe les canons. Il ordonne donc premièrement que l'on ne consacrera aucun évêque sans le consentement du métropolitain. Il défend les translations (2220), veut qu'Irénée retourne à son Eglise sous peine d'excommunication et qu'Ascagne fasse élire du clergé de Barcelone un évêque digne d'en remplir le siége, et le consacre, sans qu'à l'avenir on puisse regarder comme héréditaire l'épiscopat, qui n'est conféré que par la grâce de Jésus-Christ. Il n'y aura jamais deux évêques dans une Eglise; l'on n'ordonnera ni bigames, ni pénitents, ni mutilés, ni gens sans lettres, quoique le peuple les demande. Le Pape permet toutefois que les évêques ordonnés à l'insu d'Ascagne demeurent évêques, s'ils n'ont aucun de ces défauts.

A cette lettre décrétale aux évêques de la province, le Pape Hilaire en ajouta une particulière au métropolitain, pour lui en recommander l'exécution. De plus, dans l'une et dans l'autre, il annonce que, pour réaliser plus efficacement ces mesures et veiller à la conservation de la discipline dans les Espagnes, il y envoie, comme délégué de son autorité, le sous-diacre Trajan. Cet envoi en Espagne d'un légat du Pape au v° siècle est à noter, et il est bon aussi de faire remarquer que ce que les Papes recommandaient le plus aux évêques d'Espagne et des Gaules, pour conserver la régularité du clergé dans ces temps de troubles, c'était la tenue des conciles provinciaux.

V. C'est, dit un auteur (2221), un fait digne de remarque dans l'histoire de l'Eglise, que le développement régulier de ses institutions, de sa discipline, de sa liturgie, soit toujours en raison directe de la liberté laissée aux évêques de se concerter dans les conciles sur les mesures d'intérêt général. Autant la pression du pouvoir temporel sur la tenue des conciles produisait de maux sous des princes tels que Constance et Valens, autant les conciles, assemblés libre-

(2220) *Voy.* notre article TRANSLATION DES ÉVÊQUES, etc.

(2221) M. l'abbé J. E. Darras, *Hist. gén. de l'Eglise*, 4 vol., 1850, tom. I, p. 554.

ment et dégagés de toute influence étrangère, doivent amener d'heureux résultats pour le bien de l'Eglise, l'unité de direction dans le gouvernement, et l'avantage spirituel des fidèles. »

Les évêques des Gaules entrèrent pleinement dans les vues de saint Hilaire. Les conciles d'Arles, de Tours, de Vannes, tenus à cette époque, témoignent à la fois de leur zèle à suivre l'impulsion donnée par le Saint-Siége, et de la vigueur apostolique avec laquelle ils maintenaient inébranlables les règles de la discipline canonique. Le concile d'Arles règle une question de juridiction épiscopale, par rapport aux monastères à l'occasion de la fameuse abbaye de Lérins. Il fut décidé que l'évêque d'Arles aurait seul le droit d'y ordonner les clercs aux divers ordres; mais que tous les moines laïques resteraient sous la conduite de l'abbé, sans que l'évêque s'attribuât aucun droit sur son élection ou son gouvernement. Le concile de Tours renouvelle les ordonnances relatives à la continence des clercs, et leur défend de quitter leur diocèse sans l'aveu de l'évêque, règle les degrés de la hiérarchie et les droits des diverses juridictions. —Le concile de Vannes confirma la plupart des prescriptions de celui de Tours. Il étendit aux moines la défense de voyager sans lettre de recommandation de leur évêque. On y remarque une ordonnance particulière, au sujet de la divination, ou *sort des saints*, qui est interdite sous les peines les plus sévères.

Il n'est pas indifférent de faire observer que cette coutume superstitieuse commençait à s'établir en Occident, à une époque où les événements présents, pleins de troubles et d'angoisses, portaient comme naturellement les esprits vers la connaissance de l'avenir. D'ailleurs, la perturbation profonde apportée dans le monde politique par l'invasion des barbares, avait nécessairement son contre-coup dans le monde moral et intellectuel, dont il faisait baisser le niveau.

Cependant, à Rome, le Suève Ricimer venait de placer sur le trône un nouveau fantôme d'empereur : c'était Anthémius, gendre de Marcien, qu'il fit venir à Constantinople pour l'investir d'un pouvoir éphémère. *Voy.* tom. II, col. 191.

Cet Anthémius amena avec lui un hérétique macédonien, nommé Philothée, qui voulut, à la faveur du crédit dont il jouissait à la cour, introduire à Rome l'erreur dont il était infecté. Saint Hilaire s'éleva avec force contre cette tentative. Un jour que l'empereur Anthémius assistait à une cérémonie dans la basilique de Saint-Pierre, le Pape l'interpella publiquement, comme nous le rapporte le Pape saint Gélase (2222), et lui fit promettre de s'opposer aux entreprises des macédoniens. Cet acte de vigueur apostolique termina la carrière du saint Pontife, qui mourut le 10 septembre 467, et qui seulement après dix jours de vacance, eut pour successeur Simplicius.

Le Pape saint Hilaire avait ordonné d'établir deux bibliothèques dans la basilique de Latran. C'est ainsi que la Papauté vigilante ouvrait un asile aux trésors de l'intelligence, à l'époque où l'invasion de la barbarie allait, pendant des siècles, en menacer l'existence. C'est ainsi surtout, selon la juste remarque d'un historien, que tandis que tout s'écroule dans ce monde, que le trône y devient comme un échafaud ou un coupe-gorge, tout demeure ferme dans l'Eglise de Dieu : les Papes s'y succèdent sans trouble, et y maintiennent avec une vigueur constante la foi et la discipline, l'unité intellectuelle et morale.

HILAIRE (SAINT), évêque de Poitiers, docteur de l'Eglise. *Voy.* l'article, REQUÊTE DE SAINT HILAIRE DE POITIERS A CONSTANCE.

HILAIRE (SAINT), évêque d'Arles. *Il naquit* vers l'an 401, sur les confins de *la Lorraine* et de la Bourgogne, d'une famille consulaire. Il reçut une éducation conforme à sa naissance; mais il aima d'abord le monde, jusqu'à se mettre en danger d'y périr. Heureusement pour lui, Dieu l'avait pris sous sa garde, et il avait un saint ami qui fut l'instrument des miséricordes de Dieu sur le jeune prodigue.

I. En effet, saint Honorat était lié avec Hilaire; quand il le sut engagé dans les égarements du monde, il quitta pour un temps son monastère de Lérins, afin de l'en retirer et de le gagner au joug doux et suave du Seigneur. Il lui représenta, d'un côté, la bassesse et l'instabilité des choses humaines; de l'autre, la certitude et la grandeur des biens à venir. Hilaire en fut convaincu. Mais plus flatté des biens dont il jouissait que de ceux qu'on lui faisait espérer, il continua à jouir des premiers. Saint Honorat eut recours à la prière; il y joignit ses larmes et ses caresses. Mais rien ne put amollir le cœur d'Hilaire. Il le quitta donc, sans toutefois l'abandonner; car « trois jours après, » dit Hilaire lui-même, « la miséricorde de Dieu, sollicitée par ses prières, subjugua mon âme rebelle. Le trouble de mes pensées avait banni le sommeil de mes yeux. Je voyais d'un côté le Seigneur qui m'appelait à lui avec bonté; d'un autre, le monde qui me présentait de loin tous ses plaisirs et tous ses charmes. Mon esprit comparait l'un et l'autre parti, et flottait sur le choix de celui qu'il devait suivre. Mais, grâce à votre miséricorde, ô divin Jésus! fléchi par les ferventes prières de votre serviteur Honorat, vous avez rompu mes liens pour m'attacher à vous par les liens de votre amour. Assujetti à cette heureuse captivité, je ne tomberai pas sous la servitude du péché. Je reviens, humilié et soumis, à vous, de qui je m'étais éloigné par mon orgueil. »

On dirait une page des *Confessions* de saint Augustin : le retour d'Hilaire fut aussi

(2222) Labbe, *Conc.*, tom. IV, col. 1208.

sincère et aussi complet qui celui du grand évêque d'Hippone. Dès ce moment, Hilaire se défit de tous ses biens, les vendit à son frère, en distribua le prix aux pauvres, quitta son pays et alla s'enfermer dans le désert de Lérins, pour y vivre sous la conduite de son ami saint Honorat (2223). Quand celui-ci mourut évêque d'Arles, Hilaire n'avait que vingt-neuf ans; mais son mérite surpassait son âge. Il s'était sauvé à la nouvelle qu'on pensait à lui pour remplacer Honorat; il fut rejoint et amené de force à Arles où on le revêtit des insignes de l'épiscopat.

Devenu évêque, Hilaire continua de pratiquer la pauvreté et la mortification, comme il avait fait étant moine; ne portant qu'une tunique été et hiver, encore était-ce un cilice; marchant toujours nu-pieds et travaillant de ses mains. On mettait devant lui une table avec un livre et des filets; un écrivain en notes, prêt à écrire, était près de lui. Il lisait et dictait de temps en temps, occupant ses mains à nouer ses cordes et à faire ses filets. Il travaillait aussi à la terre et au-delà de ses forces. On lisait toujours pendant son repas, et il en introduisit la coutume dans les villes. Il vivait dans une maison commune avec ses clercs, n'ayant que sa cellule comme un autre. Il aimait tellement les pauvres, que, pour racheter les captifs, il fit vendre tout ce qu'il y avait d'argent dans les églises, jusqu'aux vases sacrés, et se réduisit à des patènes et des calices de verre. Il était fort éloquent, comme on le voit par l'éloge qu'il a fait de saint Honorat, son prédécesseur et son ami (2224).

Le dimanche Hilaire se levait à minuit, faisait à pied quelquefois dix lieues, assistait à l'Office, où il prêchait, ce qui durait jusqu'à une heure après midi. Les jours de jeûne, il entretenait le peuple par ses discours, depuis midi jusqu'à quatre heures. S'il n'avait pour auditeurs que des gens rustiques, il s'accommodait à leur portée par un style simple; mais il le relevait, s'il survenait des gens plus instruits, tant il était maître de son discours. Il avait plusieurs fois averti en particulier le préfet de ce temps-là, des injustices qu'il commettait dans ses jugements, sans qu'il se fût corrigé. Un our il vint à l'église avec ses officiers, pendant que saint Hilaire prêchait. Le saint évêque interrompit son sermon, disant que le préfet n'était pas digne de recevoir la nourriture céleste, après avoir méprisé les avis qu'il lui avait donnés pour son salut. Le préfet se retira plein de confusion, et Hilaire continua de parler.

II. Ce prélat était, parmi les saints évêques des Gaules à cette époque, l'un des plus influents, et il exerçait une sorte de suprématie sur les Eglises de cette contrée. Il y avait à cela plus d'une cause; plusieurs Papes, notamment saint Zozime, avaient désigné ses prédécesseurs dans le siége d'Arles comme leurs vicaires dans les Gaules. De plus, soit amitié pour sa personne ou vénération pour son mérite, des métropolitains lui cédaient leurs droits. Enfin, le patrice Aétius et le préfet du prétoire, qui l'avaient en particulière affection, lui donnaient une escorte de soldats dans ses voyages, chose dont l'humble évêque se serait bien passé, mais qui, plus d'une fois, pouvait être nécessaire en ces temps de révolution.

Jouissant ainsi d'une certaine suprématie, Hilaire fut l'âme des conciles qui se tinrent alors. En 439, il présida celui de Riez en Provence. Il présida encore, en 441, au premier concile d'Orange, où assista saint Eucher de Lyon, et où l'on fit plusieurs règlements ecclésiastiques. Il est à croire qu'il présida pareillement celui de Vaison, en 442, chez l'évêque Auspicius, où l'on fit un canon notable sur les enfants trouvés (2225). Mais un autre concile que présida aussi Hilaire, lui attira du désagrément, comme nous allons le voir.

Etant allé à Besançon en 444, dans le cours de ses visites, on lui dénonça Célidonius (2226), évêque de cette ville, comme ordonné contre les règles, pour avoir été mari d'une veuve et pour avoir condamné à mort pendant qu'il était magistrat. Hilaire ayant assemblé un concile, probablement à Besançon même, l'évêque Célidonius fut déposé comme bigame, et un autre, nommé Importun, ordonné à sa place. Célidonius en appela au Pape et se rendit à Rome. Vers le même temps, Hilaire ayant appris que Projectus, évêque dans une province autre que celle d'Arles, était malade, s'y rendit inopinément, et ordonna un autre évêque à sa place, comme si l'Eglise eût été vacante. Projectus, étant revenu en santé, se plaignit également de ce procédé à saint Léon Ier.

Hilaire voyant que Célidonius était allé à Rome, s'y rendit aussi, malgré les rigueurs de l'hiver et à pied. Saint Léon assembla un concile pour juger cette affaire, et l'évêque d'Arles y prit séance avec les autres évêques. Célidonius produisit des témoins

(2223) *Voir* d'intéressants détails là-dessus dans l'*Histoire du monastère de Lérins*, par M. l'abbé Alliez, 2 vol. in-8, 1862, tom. I, chap. 1 à 5.

(2224) Cette pièce est en effet digne des plus grands éloges, tant pour la douceur et l'élégance du style, que pour la beauté, le choix et la variété des pensées; c'est, dit Tillemont (*Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, tom. XV), la pièce la plus éloquente que nous ayons de cette nature dans l'antiquité ecclésiastique.

(2225) Ce canon rappelle les lois d'Honorius et de Constantin sur les enfants trouvés; il ordonne que ces lois seront observées; de plus, que le dimanche, le diacre annoncera à l'autel qu'on a recueilli un enfant exposé, afin que si quelqu'un prétend le reconnaître, il ait à le déclarer dans dix jours; autrement, celui qui le réclamera plus tard sera frappé des censures ecclésiastiques comme homicide. (*Voir* sur tout ceci, Richard, *Analyse des conciles*, etc., 5 vol. in-4, 1772, tom. I, p. 420, 421.)

(2226) Divers auteurs traduisent : *Chélidoine* ou *Célidoine*.

qui le montrèrent innocent de l'irrégularité pour laquelle il avait été condamné, c'est-à-dire d'avoir épousé une veuve. Hilaire ne trouva rien à opposer à leurs témoignages; interrogé, il ne répondit rien de raisonnable, et s'embarrassa lui-même dans ses réponses. Il avança même des choses singulières ou peut-être trop crues; tel est du moins le jugement qu'en portèrent saint Léon et son concile (2227).

Quoi qu'il en soit, Hilaire ayant été appelé en cause, s'enfuit honteusement de Rome, ce qui produisit un très-mauvais effet sur l'esprit du Pape. De retour à Arles, Hilaire s'appliqua tout entier à apaiser saint Léon, et écrivit plusieurs lettres à ce sujet. Il envoya premièrement le prêtre Ravennius, qui fut son successeur, puis deux évêques. Auxiliaris, préfet des Gaules, parla aussi au Pape, comme on le voit dans une lettre à saint Hilaire où il lui dit: « Les hommes ont peine à souffrir que nous parlions avec la hardiesse qu'inspire une bonne conscience, et les oreilles des Romains sont d'une extrême délicatesse. Si vous vous y accommodiez un peu, vous gagneriez beaucoup sans rien perdre. Accordez-moi cela, et dissipez ces petits nuages par un petit changement. »

Célidonius, ayant été trouvé innocent d'après les dépositions juridiques des témoins, fut rétabli sur son siége. Le Pape rétablit également sur le sien l'évêque Projectus, et cassa l'ordination de celui qu'Hilaire lui avait substitué. Enfin, quatre ou cinq mois après le départ précipité d'Hilaire, saint Léon adressa une lettre décrétale aux évêques de la province de Vienne, ou plutôt, ainsi que le portent d'anciens manuscrits, à tous les évêques des provinces de Vienne et des Séquaniens; lettre décrétale fort importante que nous étudierons à l'article consacré au Pape saint Léon Ier.

Ce Pontife ôta à Hilaire le droit de métropolitain et même la juridiction qu'il prétendait avoir sur la province de Vienne: « Heureux, ajoute Léon, de conserver son propre siége par l'indulgence du Siége apostolique; » il lui défendit d'indiquer des conciles, de faire des ordinations et même d'y assister, parce qu'il avait assez montré qu'il était coupable et qu'il ne méritait pas la communion du Saint-Siége, en déclinant son jugement par une fuite honteuse. Le Pape recommanda également à tous les évêques de ne point excommunier légèrement.

III. Que si l'on trouve dures et sévères ces décisions de Léon Ier, il importe de ne pas oublier qu'Hilaire avait péché par un zèle trop peu circonspect, faute où peuvent tomber les saints eux-mêmes; et que son exemple, s'il n'eût été réprimé, pouvait avoir des suites fâcheuses; car un de ses successeurs aurait pu en abuser, ainsi que du prétexte que la ville d'Arles était la métropole civile des Gaules par la résidence du préfet, pour s'arroger une domination séculière sur toutes les Eglises de ce pays. Le Pape saint Léon Ier ne fit que se montrer défenseur de la liberté de l'Eglise et protecteur des droits de chacun. Et pourtant, cette conduite si juste et si simple a été envisagée par les ennemis du Saint-Siége comme une occasion dont se servit habilement saint Léon, pour établir l'autorité de Rome sur les Eglises de la Gaule (2228).

Un écrivain s'écrie à ce sujet: « Enfin nous avons trouvé un Pape: Léon marche d'un pas décidé vers l'idéal que ses successeurs mirent six siècles à réaliser. L'œuvre de la Papauté considérée comme pouvoir politique s'ouvre à Léon Ier et se ferme à Léon X.... Ici, avait-il dit précédemment, nous rencontrons un fait qui mérite de nous arrêter: c'est la première lutte sérieuse d'un évêque français et d'un évêque de Rome: la lutte de saint Hilaire d'Arles et de saint Léon (2229). »

Il ne faut voir sans doute qu'une distraction dans la qualité d'*évêque français* donnée à saint Hilaire, qui vécut cinquante-sept ans avant l'invasion de Clovis, et près d'un siècle avant que les Francs occupassent la ville d'Arles (2230). Mais ce qui est bien autrement grave, c'est de vouloir faire dater la suprématie du Siége apostolique d'un fait arrivé au ve siècle, lorsque cette suprématie était reconnue du monde entier et proclamée par les écrivains ecclésiastiques de la Gaule (2231) bien avant

(2227) Epist. 10, Buller. *Observ.* tom. II, col. 900 et seqq. — « Rien, dit M. l'abbé Alliez, ne prouve l'assertion de ceux (entre autres Dom Richard, *Biblioth. sacrée*, tom. XIII, p. 131) qui supposent que saint Léon avait été prévenu contre l'évêque d'Arles par des ennemis influents; ni l'accusation dont ce Pape est l'objet au sujet de l'extension qu'il aurait voulu donner à la puissance du Siége de Rome. Si sa lettre (*Voir* l'article de ce Pape) aux évêques gaulois commence par une exposition de la suprématie de ce Siége, c'est que l'Eglise grecque émettait, depuis quelque temps, des prétentions que saint Léon s'efforçait de réprimer. Pouvait-il laisser affaiblir son autorité dans les Gaules, en présence de la conduite d'un évêque qui avait refusé d'assister à un concile présidé par le Pape et méconnu ainsi la dignité suprême? » (*Hist. du monastère de Lérins*, tom. I, p. 210, 211.)

(2228) La double faute dans laquelle tomba saint Hilaire, la déposition d'un évêque sur une accusation dont il n'avait pas suffisamment examiné les preuves, et la consécration d'un évêque pour un siége dont le titulaire n'était que malade et recouvra la santé quelque temps aprés, cette double faute, disons-nous, a aussi excité les plaintes de quelques théologiens. Le P. Quesnel (*Opera S. Leonis*) donne, dans une longue dissertation pour justifier la conduite de l'évêque d'Arles, des raisons qui ont paru concluantes au P. Noël Alexandre. (*Histoire ecclés.*, tom. V, p. 168.) Le P. Maimbourg (*Hist. du pontificat de S. Léon*, p. 433); et Godescard (*Vie des Saints*), etc., ont répondu à ces auteurs.

(2229) M. Ampère, *Hist. littér.*, tom. II, p. 71 et 72.

(2230) M. l'abbé Alliez, *Histoire du monastère de Lérins*, 2 vol. in-8, 1862, tom. I, p. 204.

(2231) *Voir*, entre autres, Saint Irénée, *Contra Hæreses*, lib. III, cap. 3; saint Hilaire de Poitiers, *Comment. in Matth.*, cap. 16, n. 7; saint Cassien, *De incarnatione Domini*, lib III, cap. 12; saint

les affaires de Célidonius et de Projectus. Avant de se permettre de telles assertions, il serait bon de s'enquérir des faits de l'histoire, et surtout d'avoir une compréhension bien nette de ce qu'est et doit être la suprématie du Saint-Siége apostolique. *Voy.* nos articles CAUSES MAJEURES, — HISTORIQUE DE LA QUESTION DES APPELLATIONS ; — HISTORIQUE DE LA QUESTION DE L'AUTORITÉ DU PONTIFE ROMAIN DANS LES DÉPOSITIONS DES ÉVÊQUES.

IV. Saint Hilaire, comme nous l'apprend son biographe, se soumit et ne négligea rien pour se réconcilier avec le Souverain Pontife : c'est ce qu'on devait attendre d'un homme de sa vertu et de son humilité (2232). D'un autre côté nous savons que saint Léon lui rendit son affection et son estime. En écrivant aux évêques des Gaules, après l'élection de Ravennius, successeur d'Hilaire, il appelle celui-ci « homme de sainte mémoire. »

Il est certain que saint Hilaire ne quitta point son siége (2233), et qu'il s'appliqua aux fonctions de son ministère avec une ardeur nouvelle, redoublant ses austérités et ses travaux. Il y succomba peu d'années après. Dieu lui fit connaître que sa fin était proche, et que Ravennius serait son successeur, ce qui le remplit de la plus douce consolation, comme cela arrive aux saints qui, ne vivant que pour Dieu, sont heureux lorqu'ils sentent que le moment de se réunir à Dieu est venu. Car, pour eux, la mort est l'entrée en possession du souverain Bien.

Hilaire assembla sa communauté et lui fit une exhortation pathétique, où il dit entre autres choses : « Nous approchons, sous la conduite de Notre-Seigneur, du port de notre repos. Nous avons combattu contre les princes de ce monde, avec lesquels l'Apôtre dit que la guerre doit être continuelle; et l'on ne peut manquer d'être exposé à bien des combats, quand on veut parvenir à la Béatitude avec le secours d'une grâce prévenante, et par un travail qui suit la grâce. Préparez-vous aux adversités ; je suis bien trompé, ou un grand malheur menace notre ville. » Il parlait apparemment de la prise d'Arles par les Goths ariens. C'est pourquoi il ajouta : « Conservez inviolablement la foi de la Trinité : appofondissez les saintes Ecritures. »

Après avoir donné ces avis à ses chers disciples, saint Hilaire fit réciter l'Office du soir ; et aussitôt que la communauté eut pris sa réfection, il rendit son esprit à Dieu, après avoir fait le signe de la croix sur ses yeux et sur sa bouche. Il mourut l'an 449, âgé seulement de quarante-huit ans. Toute la ville d'Arles le pleura comme son père. On exposa d'abord son corps dans la basilique de Saint-Etienne, et on l'entoura de flambeaux allumés pour empêcher le peuple d'en approcher de trop près ; ensuite, après l'Office de la nuit, on le porta devant l'autel de saint Genès, avec le concours, non-seulement du peuple fidèle, mais encore des Juifs. « Je me souviens, dit l'auteur de sa Vie, de les avoir entendus chanter en hébreu pour honorer ses funérailles, l'excès de la douleur ne permettant pas aux nôtres de s'acquitter de ce dernier devoir. »

Cet auteur de la Vie de saint Hilaire d'Arles est, selon les uns, Honorat, évêque de Marseille, son disciple ; et, selon d'autres, Reverentius (2234). Quel que soit cet auteur, cette Vie est certainement d'un contemporain (2235), et elle nous apprend que saint Hilaire a laissé une exposition du Symbole, des homélies sur toutes les fêtes de l'année, et un grand nombre de lettres (2236) : tous ces écrits respirent une grande piété et sont dignes du saint évêque d'Arles.

HILARIA (SAINTE), mère de sainte Afre, martyre en 304. *Voy.* l'article ACTES DE SAINTE AFRE, etc., n° V, tom. I, col. 117.

HILARIN (SAINT). *Voy.* ALTIGIEN (Saint).

HILARION (SAINT), solitaire et abbé. Un aussi grand saint était digne d'être loué par un autre saint non moins illustre. Saint Jérôme a légué à la postérité la Vie du célèbre Hilarion, et c'est là que nous puiserons cette Notice (2237).

Vincent de Lérins, *Commonitorium*, cap. 6; saint Prosper, *Poema de ingratis*, etc., etc.

(2232) Toujours nous voyons les saints s'empresser de revenir à l'unité, si, par entraînement ou autre chose, ils se sont laissé aller à quelque acte contraire au Saint-Siége. Il n'y a que les esprits orgueilleux et attachés à leur amour-propre qui persistent dans leur erreur.

(2233) Baronius, et après lui quelques auteurs, ont écrit que saint Hilaire quitta le siége d'Arles et revint à Lérins où il expia ses torts envers saint Léon par une longue pénitence. Mais, dit M. l'abbé Alliez, c'est en interprétant faussement un passage de *Carmen eucharisticum* de saint Sidoine Apollinaire, qu'ils ont été amenés à cette assertion. (*Hist. du monast. de Lérins*, tom. I, p. 211.)

(2234) *Voy.* dom Richard, *Biblioth. sac.*, tom. XIII, de l'édit. in 8, p. 131, col. 1, et Dupin, *Bibl.* v° siècle.

(2235) On trouve cette vie dans la *Chronique de Lérins*, dans les Bollandistes, 5 Mars, et dans le tom. II des *Œuvres de saint Léon*, de l'édit. du P. Quesnel.

(2236) Sur les écrits de saint Hilaire d'Arles, voir Dom Ceillier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. XIII, p. 525 et suiv., et Dom Rivet, *Hist. lit. de la France*, p. 262 et suiv.

(2237) Vid. *Vita S. Hilarionis eremitæ.* — Dans son Prologue, saint Jérôme dit : « J'ai à écrire la vie et la conduite d'un homme si grand et si admirable, qu'Homère lui-même étant là, ou bien m'enviérait mon sujet, ou bien y succomberait ; car, encore que le bienheureux Épiphanius, évêque de Salamine, en Chypre, lequel a vécu beaucoup avec Hilarion, ait célébré sa louange dans une brève Epître, qui est aux mains du public, autre chose cependant est de louer un mort avec des lieux communs, autre chose de raconter ses vertus particulières... » Cette lettre d'Epiphane, de Salamine, dont parle ici saint Jérôme, n'est point parvenue jusqu'à nous. Il est parlé d'Epiphane dans l'historien Sozomène, VI, 32, et dans Nicéphore, qui le copie, XI, 39. (*Œuvres de saint Jérôme*, trad. de F. Z. Collombet, tom. VI, *Vies des solitaires*,

I. Hilarion naquit à Tabathe, près de Gaza, l'an 291, de parents idolâtres, qui l'envoyèrent à Alexandrie étudier la grammaire. Il eut le bonheur d'y trouver plus que la science profane, dans laquelle il fit d'étonnants progrès : il connut en cette ville la religion chrétienne, s'en fit instruire, et devint un homme tout divin après avoir reçu le saint baptême. Ayant entendu parler de l'Ange du désert, de l'admirable saint Antoine, il lia avec le patriarche de la Thébaïde une étroite amitié, et bientôt il fut appelé à être en Palestine le père de la vie monastique.

Après un séjour assez court auprès de saint Antoine, Hilarion s'en retourna dans sa patrie, vers l'an 307. Son père et sa mère n'étaient plus. Il fit deux parts de son immense héritage; l'une fut donnée à ses frères et la seconde aux pauvres. Il ne se réserva absolument rien pour lui. Il se retira dans un désert qui était à sept milles de Mazoma et situé entre la mer d'un côté et des marais de l'autre. Le pays était infesté de voleurs. Interrogé par des brigands sur la conduite qu'il tiendrait s'il était attaqué par des assassins, il répondit : « Je ne crains point les voleurs; un homme nu n'a rien à en redouter. — Et s'ils voulaient vous ôter la vie? lui dirent-ils. — Je ne les craindrais pas davantage, répondit le saint, car je tâche d'être toujours prêt à mourir. » Il n'avait alors que quinze ans. Sa santé était si faible et si délicate que le moindre excès de froid ou de chaud lui causait un malaise et une douleur des plus pénibles. Il n'avait cependant d'autre vêtement qu'un sac, une tunique de peau, c'était un présent de saint Antoine; il faut encore ajouter à sa modeste garde-robe un manteau, mais il était si court qu'il lui couvrait à peine les épaules. Dès qu'il eut une fois embrassé la pénitence, il s'interdit l'usage du pain, se nourrissant de figues qu'il ne mangeait qu'au coucher du soleil. S'il éprouvait quelque révolte dans la partie inférieure, il se traitait alors comme une bête de somme, mangeant de la paille, se macérant, se fatiguant de travail, afin de ne pas penser au plaisir, et s'imposait des jeûnes de plusieurs jours, avec de saintes cruautés dont le détail épouvante la nature; mais qui, considérées du côté de l'Esprit-Saint qui inspire lui-même les serviteurs de Dieu et qui leur départit ses dons comme il lui plaît, ne paraissent plus ni si étranges, ni si effrayantes.

II. Il y avait vingt ans que saint Hilarion était dans son désert lorsqu'il opéra son premier miracle. Nous le laisserons raconter par saint Jérôme lui-même; c'est un trait qui ne manque pas d'instruction, surtout lorsqu'on sait l'éloignement de saint Hilarion, comme de beaucoup d'autres saints, pour tous rapports avec les femmes.

Une femme d'Eleuthéropolis, dit donc saint Jérôme, se voyant méprisée de son mari, parce qu'elle était stérile, — car, depuis quinze ans déjà, elle ne lui avait donné aucun fruit de leur hymen, — osa, la première, aborder le bienheureux Hilarion, puis, lorsqu'il ne soupçonnait rien de pareil, se jeter à ses genoux : « Pardonne à ma hardiesse, lui dit-elle; pardonne à mon besoin. Pourquoi détourner les yeux? pourquoi fuir celle qui te prie? daigne regarder, non point une femme, mais une personne malheureuse. Ce sexe a engendré le Sauveur. *Ce ne sont pas les bien portants qui ont besoin de médecin; ce sont les malades.* » Il s'arrêta enfin, puis à cette femme, qui était la seule qu'il eût vue depuis si longtemps, il demanda la cause de sa présence et de ses pleurs. Quand il l'eut apprise, il leva les yeux au ciel, ordonna à la femme d'avoir espérance, l'accompagna de ses pleurs lorsqu'elle s'éloigna, et, au bout d'un an, la revit avec un fils (2238). — Ce qu'il y a encore d'assez curieux, c'est que des autres miracles qu'opéra, dans la suite, saint Hilarion, plusieurs furent accordés aux prières de femmes affligées.

L'une d'elles, Aristénète, femme d'Epidius, préfet du prétoire, était allée avec son mari visiter saint Antoine. Après avoir demandé à ce patriarche de la solitude sa bénédiction et ses lumières, ils s'en retournèrent par Gaza où leurs trois enfants tombèrent malades, avec des symptômes si effrayants que la mort paraissait inévitable. Hilarion, touché des larmes de cette mère inconsolable, invoqua le nom de Jésus sur les moribonds qui aussitôt se sentirent soulagés, et furent en état de manger, de connaître leur mère, et de baiser la main du saint abbé. Ces miracles lui attirèrent de nombreux visiteurs et plusieurs disciples. Jusque-là on n'avait point connu la vie monastique en Syrie et en Palestine, aussi Hilarion en fut l'instituteur dans ces contrées comme saint Antoine l'avait été en Egypte. Il guérit plusieurs possédés du démon. S'il le chassait des corps, il en délivrait surtout les âmes : dans une de ses visites aux nombreux monastères qui vivaient sous sa conduite, il convertit des Sarrasins assemblés à Eleuse en Idumée pour y adorer Vénus, et le prêtre même qui était couronné de fleurs en l'honneur de l'infâme déesse se rangea parmi les catéchumènes.

III. Le bruit de ses prodiges et de sa sainteté allant toujours croissant, Hilarion se vit accablé de visites et de supplications, ce qui est le plus fait pour affliger les saints. Aussi le pieux solitaire ne cessait-il de regretter les douceurs et la paix dont il avait joui dans l'obscurité. Il avait soixante-cinq ans lorsqu'il apprit par révélation la mort de saint Antoine. Il quitta Mazoma malgré les larmes du peuple et la violence pieuse que chacun lui faisait pour

1840, p. 37, 376.) Nous consacrons un article à saint Epiphane, archev. de Salamine, dans le présent vol. col. 267 et suiv.

(2238) Saint Jérôme, *Vie des solitaires*, trad. de M. F. Z. Collombet, p. 53.

le retenir, et se rendit au désert qui avait été témoin des miracles et de la ferveur de saint Antoine.

Des habitants des environs d'Aphrodite croyant retrouver en lui un autre Antoine, le conjurèrent de demander à Dieu la cessation d'une sécheresse qui durait depuis trois ans. Cet autre Elie leva les mains au ciel, et une pluie abondante vint aussitôt rafraîchir et féconder la terre. Hilarion attristé des honneurs dont chacun se plaisait à l'environner, s'avança du côté d'Alexandrie dans le dessein de gagner le désert d'Oasis. Il savait par une voix du ciel que sa tête et celle de son plus cher disciple Hésychius étaient mises à prix par Julien l'Apostat; on voulait les punir de l'injure qu'ils avaient faite à Marna, idole favorite des habitants de Gaza. Mais nos saints personnages, grâce à la protection céleste, échappèrent à tous les dangers.

Toute la vie d'Hilarion était plutôt celle d'un ange que celle d'un homme. Son commerce avec Dieu était comme celui de Moïse, une anticipation de la vision béatifique; car il obtenait tout ce qu'il voulait du Ciel, comme d'un ami qui ne sait rien refuser à son plus cher ami... Il lui fut donné de voir Jérusalem, mais il s'abstint de réitérer ce pèlerinage, pour que son exemple ne fît pas croire que le culte de Dieu est borné à certains lieux particuliers. Hésychius, qui était son légataire universel, n'eut pas la consolation de recevoir son dernier soupir; il vint recueillir son livre des Evangiles, son cilice et son manteau, c'était là toute la propriété de ce pauvre volontaire qui avait commandé à la nature et aux grands de ce monde.

Saint Hilarion mourut à quatre-vingts ans près de Paphos, dans l'île de Chypre, où il passa cinq ans. Ses dernières paroles furent celles-ci : « Sors, que crains-tu? sors, ô mon âme! qu'hésites-tu? environ soixante-dix ans tu as servi le Christ, et tu appréhendes la mort? » — « A ces mots, dit saint Jérôme, il rendit l'esprit, fut aussitôt couvert de terre, et l'on sut plutôt à la ville qu'il était inhumé qu'on ne sut qu'il était mort. » Et l'illustre solitaire de Bethléem ajoute en terminant (2239) : « Je ne crois pas devoir, à la fin de ce livre, passer sous silence la dévotion de Constantia, cette très-sainte femme, qui, lorsqu'elle sut que le corps d'Hilarion était en Palestine (où son fidèle disciple Hésychius l'avait emporté), mourut aussitôt, montrant par sa mort même qu'elle portait au serviteur de Dieu une véritable affection..... »

HILDA, abbesse dans la Northumbrie, fondatrice d'un double monastère de femmes et d'hommes. *Voy.* l'article EARTONGATE (Sainte.)

HILDEBERT (LE BIENHEUREUX [2240]), évêque du Mans, puis archevêque de Tours, dans la seconde moitié du XI[e] siècle et dans le commencement du XII[e]; prélat illustre, dont nous avons plusieurs écrits (2241) qui montrent qu'il fut l'un des plus savants et des plus zélés évêques de son temps.

I. Il naquit à Lavardin en 1054, et alla prendre des leçons de piété à Cluni, puis des leçons de haute science sous Bérenger, dont toutefois il ne partagea jamais les erreurs. Hoël, évêque du Mans, le mit à la tête de son école cathédrale, et le fit archidiacre. Cet évêque étant mort l'an 1097, le clergé et le peuple lui donnèrent pour successeur Hildebert, qui n'avait pas songé à se mettre sur les rangs. Il opposa quelques difficultés; mais, forcé par l'enthousiasme populaire, il dut se rendre, et, enlevé par la foule, il se vit porté sur le trône épiscopal (2242).

Le nouvel évêque eut bien à souffrir. Le parti d'un compétiteur, que soutenait le comte du Mans, répandit contre lui d'atroces calomnies, qui inquiétèrent jusqu'au bienheureux Yves de Chartres. Sa conduite exemplaire démentait ces mauvais bruits, lorsqu'il eut à souffrir des révolutions politiques. Le roi d'Angleterre, Guillaume le Roux, s'étant emparé du Maine, voulut obli-

(2239) *Op. cit.*, p. 115, 117.

(2240) Nous ne savons si le titre de Vénérable ou de Bienheureux, que l'on donne à Hildebert, est canonique. Dom Ceillier (*Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. XXII, p. 14) nous dit qu'on a donné à ce prélat le titre de *saint* à la tête de ses ouvrages dans la *Bibliothèque des Pères* et dans quelques *Martyrologes*, entre autres dans le *Martyrologe Gallican* de du Saussay. L'éditeur des Œuvres de Hildebert ne lui donne que le titre de *Vénérable*, et il le porte aussi dans quelques manuscrits, ce qui est peut-être fondé sur ce que saint Bernard, dans sa lettre CXXIII[e] à ce prélat, l'appelle un *homme digne de toute vénération*.

(2241) Le nom de Hildebert se rencontre dans plusieurs recueils du temps et dans des archives locales. Quelques critiques, entre autres dom Antoine Beaugendre, lui ont consacré une Notice spéciale. Ajoutons que les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (tom. XI, p. 250), en font mention et citent quelques-uns de ses opuscules : que dom Ceillier lui consacre un long article (tom. XXII, p. 12-44); que la *Bibliothèque sacrée* des RR. PP. Richard et Girand (tom. XIII, p. 136), parfaitement résumé ce que disent de ce prélat dom Ceillier et Dupin, *Bibliothèque*, etc., XII[e] siècle, part. II. Il ne faut pas oublier, non plus, que Bellarmin, *De scriptor.* et Possevin, *in Apparat.* font mention de Hilbebert. Mais il manquait sur cet illustre prélat une étude complète et suivie qui le fît connaître lui et son époque. Or, c'est ce qu'a fait M. l'abbé Hébert-Duperron; son ouvrage, écrit en latin, a été publié en 1855, sous ce titre : *De venerabilis Hildeberti, primo Cenomanensis episcopi, deinde Turonensis archiepiscopi, vita et scriptis, sequentem Thesim proponebat Facultati litterarum Cadomensi*, in-8 de 216 pages. Le *Mémorial catholique* a donné une analyse de cet ouvrage, vol. de 1859, tom. XV, p. 24-31.

(2242) *Histoire de l'Eglise du Mans*, par le R. P. dom Paul Piolin, Bénédictin de la congrégation de France, tom. III, p. 432. On peut dire que ce savant religieux a épuisé la matière sur le *vénérable* Hildebert, car il consacre à son histoire et à celle de son époque presque la moitié de ce volume de l'*Histoire de l'Eglise du Mans*, dont le tome V[e] vient de paraître, aux applaudissements des trop rares esprits qui savent apprécier ces sortes de travaux, si utiles et si précieux pour l'histoire générale.

ger l'évêque Hildebert de faire abattre les tours de la cathédrale du Mans, qui commandaient le château de la ville. L'évêque résista avec courage, et, étant passé pour ce sujet en Angleterre, il se flatta d'avoir fait goûter au roi ses raisons. Cependant ce prince étant revenu dans le Maine, fit mettre le saint évêque dans une étroite prison, sous prétexte de trahison, et il voulut l'obliger à se purger par l'épreuve du fer chaud.

Hildebert, qui savait que ces sortes d'épreuves étaient défendues par les canons, aima mieux souffrir toutes les incommodités d'une rude prison, que d'en sortir par un moyen illicite. Il ne laissa pas de consulter Yves de Chartres, pour savoir de lui si le désir de recouvrer sa liberté, de conserver sa réputation et de regagner les bonnes grâces du roi, ne l'autorisait pas, dans les circonstances, à se justifier par l'épreuve qu'on demandait. Yves lui fit réponse qu'il n'est point permis de se rendre coupable pour défendre son innocence, et que ce serait la perdre que de vouloir la faire connaître par les moyens que les Papes Nicolas Ier, Alexandre II, Etienne V ont défendu d'employer pour connaître la vérité : « Prenez donc courage, ajoute-t-il, et ne donnez pas un exemple qui serait nuisible au siècle présent et aux siècles futurs. Si vous souffrez pour la justice, vos souffrances serviront à vous éprouver et à vous purifier, et elles seront un titre pour obtenir miséricorde (2243). »

Le saint évêque du Mans demeura ainsi prisonnier jusqu'à la mort de Guillaume le Roux, qui arriva en 1100, laissant la réputation méritée d'un tyran et d'un tyran avare. Quand il fut rendu à la liberté, Hildebert reprit ses fonctions épiscopales avec un nouveau zèle, s'appliquant à détruire partout les abus, à faire respecter la discipline et à faire régner les lois de la sainte Eglise. Il s'en montra aussi constamment le défenseur, et on le vit écrire pour le Pape Pascal II et contre Henri V, empereur d'Allemagne, qui opprimait l'Eglise avec une violence qui n'avait d'égale que son hypocrisie. (*Voy.* l'article Luttes des Investitures n° XXXIII.) De plus, Hildebert assista à plusieurs conciles dont il était une des lumières, et il s'efforçait d'y faire prédominer les droits du Saint-Siége.

II. Peu de temps après le dernier concile auquel il avait assisté, c'est-à-dire celui de Chartres de l'an 1124, Hildebert fut appelé, de la manière la plus inattendue, sur le siége de Tours. Etant allé dans cette ville pour tenir la place de l'archevêque Guibert qui venait de mourir, le clergé et le peuple se pressèrent autour de lui et le proclamèrent le plus digne d'occuper la chaire de Saint-Martin. Mais Hildebert était trop attaché aux saintes règles de la discipline pour se rendre de suite aux vœux des Tourangeaux ; néanmoins, le Pape Honorius II lui ayant ordonné d'accepter l'archevêché (2244), il fut installé sur le siége métropolitain avec un applaudissement général.

En prenant possession de son nouveau siége, Hildebert forma la résolution, et y fut fidèle, de remplir tous les devoirs imposés à cette charge. Son grand âge ne l'empêcha point de porter une main ferme sur les plaies que la discipline avait souffertes en Bretagne (2245). Il consacra le reste de ses jours à combattre pour la liberté de l'Eglise, et il eut la gloire de se déclarer pour Innocent II. En effet, après la mort d'Honorius II, les cardinaux n'avaient pu s'accorder dans le choix d'un successeur ; une partie avait élu Grégoire, cardinal de Saint-Ange, qui prit le nom d'Innocent *II; les autres* choisirent Pierre de Léon *qu'ils nommèrent* Anaclet II. Le premier se trouvant le plus faible à Rome, passa les Alpes et vint en France, où il fut reconnu pour Pontife légitime. La réputation de Hildebert lui attira de vives sollicitations de la part des deux contendants ou de leurs partis. Gérard, évêque d'Angoulême, qui s'était déclaré en faveur d'Anaclet, et qui était lié depuis longtemps avec l'archevêque de Tours, s'efforça de le gagner à son sentiment. Mais saint Bernard, champion de la cause d'Innocent, l'emporta dans l'esprit de Hildebert. La lettre que le saint abbé de Clairvaux écrivit à l'archevêque de Tours est remarquable ; elle fait connaître la haute idée qu'il avait de ce prélat (2246).

Hildebert demeura donc attaché au Pape Innocent le reste de sa vie, *qui ne fut pas* long; car il mourut peu de temps *après de* la mort des justes, le 18 décembre de l'an 1134, selon la date la plus certaine (2247). Il fut inhumé au côté droit de l'autel majeur, dans l'église métropolitaine de Tours. « Plusieurs miracles, dit dom Piolin (2248), éclatèrent sur son tombeau ; aussi des écrivains d'une grande autorité lui ont-ils donné rang parmi les saints. On lui accorde généralement les titres de bienheureux et de vénérable. Saint Bernard le qualifiait ainsi de son vivant même, en l'appelant un homme digne de toutes sortes de respects (2249). Cependant ni l'Eglise du Mans, ni celle de Tours, n'ont jamais fait aucune démarche pour lui obtenir un culte solennel. »

III. Il nous reste, avons-nous dit, plusieurs ouvrages du bienheureux Hildebert, en tout genre (2250) : trois livres de ses Lettres, des Sermons pour tous les dimanches

(2243) S. Yves, Epist. 277 et 74.

(2244) *Vener. Hildeberti Opera*, lib. II, Epist. 34.

(2245) Dom Paul Piolin, *op. cit.*, tom. III, p. 603 et suiv.

(2246) L'abbé Rohrbacher cite cette lettre (tom. XV, p. 299 et suiv.), mais dans une mauvaise traduction. Vid. *Sancti Bernardi Opera*, Epist. 124.

(2247) C'est celle que donne dom Piolin. L'abbé Rohrbacher met 1131. Voir la discussion de ce point dans l'*Histoire littéraire de la France*, tom. XI, p. 276 et suiv. — A. Salmon, *Chronique de la Touraine*, p. 133, 191 et 265.

(2248) *Op. cit.*, p. 608.

(2249) *Totius reverentiæ virum*, Epist., 123.

(2250) Dom Piolin en donne une ample, intéressante et savante analyse, *Op. cit.*, p. 609 et suiv.

ches et toutes les fêtes de l'année, les Vies de sainte Radegonde et de saint Hugues, abbé de Cluni, divers Traités sur des matières morales et théologiques, savoir : un traité sur les Combats de la chair et de l'esprit, un autre sur l'Utile et l'Honnête, un troisième sur la Foi, lequel est une véritable somme théologique (2251), un quatrième sur le Sacrement de nos autels, avec une exposition des prières et des cérémonies de la Messe en prose et en vers ; car Hildebert était assez bon poëte, et nous avons un grand nombre de poésies de sa façon, la plupart sur des sujets de piété.

Le style d'Hildebert est poli et élégant, surtout dans ses lettres, où l'on trouve de l'érudition, de l'esprit, du sentiment et du goût. Pierre de Blois dit qu'on les lui avait fait apprendre par cœur dans son enfance pour lui former le style. On peut remarquer dans les divers écrits d'Hildebert plusieurs traits qui font connaître quelle était la discipline de son temps, ou qui nous fournissent des preuves de la perpétuité de la tradition sur les principaux mystères de notre foi.

On ne peut s'expliquer avec plus de précision que ne le fait Hildebert sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. « Nous ne devons nullement douter, dit-il, que par les sacrées paroles de la bénédiction du prêtre le pain ne soit changé au vrai Corps du Seigneur, en sorte que la substance du pain ne demeure point. Cependant le Seigneur a voulu que la couleur et la saveur du pain demeurassent, et que la vraie substance de son corps fût cachée sous cette espèce (2252).

Dans un autre sermon, pour mieux marquer le changement ineffable qui s'opère sur nos autels, il se sert du mot *transsubstantiation* ; et c'est le premier des écrivains ecclésiastiques qui ait employé ce terme si propre à exprimer ce que l'Eglise a toujours cru de ce mystère. Voici ce qu'il en dit, en parlant des communions sacriléges des prêtres impudiques : « Si je suis un vase d'incontinence et un prêtre impudique, je place sur l'autel le fils de Vénus auprès du Fils de la Vierge, et lorsque je prononce le canon et les paroles de la *transsubstantiation*, ma bouche est pleine d'amertume, de contradiction et de fraude ; car, quoique j'honore alors le Sauveur des lèvres, je lui crache en même temps au visage (2253). »

Hildebert témoigne une tendre dévotion envers la Mère de Dieu. Il établit ou insinue, en plusieurs de ses écrits, son immaculée Conception ; et il reconnaît en termes exprès que Marie a été élevée en corps et en âme au jour de son Assomption, ce que nous sommes particulièrement bien heureux de constater. (*Voy.* notre article ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE, tom. II, col. 568-575.) « C'est, ajoute Hildebert, pour le marquer, que, dans l'Oraison qu'on chante en ce jour, il est dit que la Très-Sainte Vierge *n'a pu être retenue par les liens de la mort* (2254). » Ce prélat dit, dans un autre sermon, que quand on prononçait le nom de Marie dans les prières de l'Eglise, on fléchissait le genou par respect (2255).

Six cents ans après la mort de Hildebert, un beau monument fut élevé à sa mémoire par l'un des plus saints religieux du XVIIe siècle (2256). Dom Antoine Beaugendre publia en 1708, en un volume in-folio, les œuvres de Hildebert et de Marbide, évêque de Rennes (2257). De nos jours, M. l'abbé Bourassé, chanoine de Tours, a donné une nouvelle édition des œuvres du bienheureux évêque du Mans (2258), et les savants continuateurs de Bollandus ont publié (2259) un poëme attribué à Hildebert, sur le martyre de sainte Foi, de saint Caprasius et de leurs compagnons, morts à Agen vers l'an 287.

HILDEBERT, évêque de Cologne (VIIIe siècle). Ce prélat n'est connu dans l'histoire ecclésiastique que par un triste conflit de juridiction entre lui et saint Boniface, archevêque de Mayence. Carloman, prince des Français, avait recommandé l'Eglise d'Utrecht, veuve alors de pasteur, au saint apôtre de Germanie. Boniface y avait ordonné un évêque. L'évêque de Cologne, nommé Hildebert, soutenait au contraire que ce siége lui appartenait à cause d'une petite église dans Utrecht, que saint Willibrord, apôtre des Frisons et premier évêque de cette ville, avait trouvée ruinée jusqu'aux fondements et qu'il avait rebâtie sous le vocable de saint Martin. Il est vrai que le roi Dagobert avait donné la ville d'Utrecht avec ce petit temple ruiné à l'Eglise de Cologne, à condition que l'évêque de cette ville travaillât à la conversion des Frisons. Mais il avait négligé de le faire. La parole de Dieu n'avait pas même été annoncée à ces peuples barbares. Ils étaient demeurés païens jusqu'à la mission de saint Willi-

(2251) Dom Piolin (*loc. cit*, p. 612-615) établit que c'est une véritable somme, et ajoute en note : Quelques auteurs, comme : Du Boulay, *Histor. univ. Parisien.*, tom. II, part. 1, p. 64 ; Mosheim, *Institutiones histor. eccles.*, p. 413 ; Laforêt, *Coup d'œil sur l'histoire de la théologie dogmatique*, p. 57 ; Hugonin, *Essai sur la formation de l'Ecole de Saint-Victor de Paris*, p. 163, réclament pour Hugues de Saint-Victor l'honneur d'avoir servi de guide à tous ceux qui ont composé des *Sommes théologiques*. C'est une erreur évidente, qui ne peut provenir que d'une étude trop superficielle du *Tractatus theologicus* de Hildebert.

(2252) Serm. 38, in *Cœn. Dom.*, p. 422.

(2253) Serm. 93, p. 689.

(2254) *Ibid.* p. 527.

(2255) Serm. 59, p. 528.

(2256) Dom Piolin, *op. cit.*, p. 627.

(2257) Pour la Vie de dom Beaugendre, *voir* l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, par dom Tassin, 1 vol. in-4, 1770, p. 270-272. — Pour l'édition des œuvres de Hildebert, *voir* l'*Histoire littéraire de la France*, tom. XI, p. 250-412.

(2258) Dans le tom. CLXXI de la *Patrologie*, publiée par M. l'abbé Migne.

(2259) Vid. *Acta SS.*, 20 Octobris, p. 816 ; n. 8, p. 820-826.

brord. Hildebert regardait donc comme non avenue l'érection d'Utrecht en évêché par saint Willibrord, et il voulait annexer ce siége à son Eglise en supprimant jusqu'au titre épiscopal. Saint Boniface prétendait qu'en qualité de légat, chargé par les Souverains Pontifes du soin de fonder des évêchés partout où il le croirait convenable, il était en droit de rétablir une Eglise tombée en décadence par la seule négligence des évêques de Cologne. D'ailleurs, qu'était-ce que la propriété d'un petit temple ruiné en face de la conservation ou de la destruction d'un titre épiscopal? Hildebert persistait dans ses injustes prétentions. Saint Boniface en appela au Pape Etienne qu'il établit pour arbitre du différend; il promettait de souscrire à sa sentence, quelle qu'elle fût. Etienne se prononça en faveur du saint apôtre qui reprit son bâton de pèlerin malgré le poids des ans et des infirmités. De concert avec le roi, il évangélisa à nouveau les Frisons, et convertit un grand nombre de païens. Pour se dévouer tout entier à cette grande œuvre, il se démit de l'archevêché de Mayence, et mourut avec la consolation d'avoir arraché une portion précieuse de la vigne du Seigneur à un ouvrier inutile pour la faire fructifier au centuple (2260).

HILDEGARDE (SAINTE). *Voy.* l'art. RÉVÉLATIONS.

HILDERIC, roi des Vandales, répare les maux faits à l'Eglise d'Afrique par le tyran Trasamond. *Voy.* l'article FULGENCE (Saint), n° VIII.

HILDUIN (SAINT), abbé de Saint-Denys, au IXe siècle, et archichapelain de Louis le Débonnaire. Il avait aussi l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, et fut quelquefois employé dans des missions importantes (*voy.* l'article EUGÈNE II, Pape, n° I), et se rendit surtout célèbre par ses Aréopagitiques, dans lesquels il montre, appuyé d'un cortége d'autorités imposantes, que saint Denys, premier évêque de Paris, est le même que saint Denys l'Aréopagite. Mais n'anticipons pas.

I. En 830, lors des premiers démêlés de l'empereur Louis le Débonnaire avec ses enfants, Hilduin, qui s'était déclaré pour ces derniers, fut disgracié par le père et exilé en Saxe à la Nouvelle-Corbie, après avoir été dépouillé de ses abbayes et de la dignité d'archichapelain. Cependant, l'année suivante, il rentra dans les bonnes grâces de l'empereur, qui le rappela et lui rendit les deux abbayes de Saint-Denys et de Saint-Germain, près de Paris.

Louis le Débonnaire ayant été réconcilié solennellement la première fois dans l'église de Saint-Denys, voulut en témoigner sa reconnaissance envers ce saint, et écrivit à Hilduin une lettre par laquelle il lui ordonna de recueillir tout ce qui se trouvait touchant saint Denys, tant dans ses œuvres que dans les histoires grecques et latines et dans les autres mémoires, particulièrement les Actes de son martyre, et tout ce que Hilduin avait tiré des archives de l'Eglise de Paris; de réduire le tout en un corps d'histoire suivie, et d'y joindre la révélation qu'eut dans la même église le Pape Etienne II (*voy.* son article, n° VI), avec les Hymnes et l'Office nocturne de saint Denys; enfin de recueillir séparément, dans un autre volume, tout ce qu'il avait trouvé de ce saint, c'est-à-dire les pièces originales, dont il tirerait son Histoire.

En exécution de cette mission, Hilduin fit de grandes recherches, rassembla de nombreux documents, s'environna de témoignages graves et composa une Histoire de saint Denys, où il soutient que ce premier évêque de Paris est le même que saint Denys l'Aréopagite, converti par saint Paul. Son opinion prévalut jusque chez les Grecs de son époque. (*Voy.* l'article EUTROPE [Saint], premier évêque de Saintes, n° I.) Toutefois, si favorablement qu'elle fût reçue par ses contemporains, l'opinion d'Hilduin trouva des contradicteurs. Saint Adon de Vienne et Usuard, dans leurs *Martyrologes*, composés peu de temps après sa mort, distinguent les deux saints Denys, mettant celui d'Athènes le troisième jour d'octobre, et celui de Paris le neuvième. Des savants, entre autres Du Saussay (2261), ont adopté son sentiment, et, de nos jours, un historien renommé, sans entrer dans la discussion des faits et des autorités apportés par l'abbé de Saint-Denys, tranche la question assez lestement, et ajoute ceci, le seul point sur lequel il soit d'accord avec notre auteur: « Lorsque, dit l'abbé Rohrbacher, le même Hilduin attribue à saint Denys l'Aréopagite les mêmes ouvrages qui portent son nom, nous pensons, avec plusieurs saints et doctes personnages, tant anciens que modernes, qu'il n'a pas tort (2262). » Nous examinerons ailleurs tous ces points importants. — *Voy.* l'article RELATION SUR LES DEUX SAINTS DENYS. — Contentons-nous de noter ici que l'ouvrage de l'abbé de Saint-Denys a été imprimé à Cologne en 1563, et inséré par Surius dans les *Vies des Saints*, avec la lettre de Louis le Débonnaire, et la réponse d'Hilduin (2263).

II. Cet illustre abbé étant exilé en Saxe, comme nous l'avons dit, vit au nouveau monastère de Corbie le grand désir qu'avait l'abbé Varin d'y transférer de France quelque corps saint, afin d'affermir la religion dans ce pays. Hilduin promit que, si Dieu le rétablissait dans sa dignité, il donnerait au nouveau monastère quelqu'une des reliques qui étaient en son pouvoir. Peu de jours après, Hilduin, s'étant réconcilié avec Louis le Débonnaire, l'abbé Varin le pria de lui donner le corps de saint

(2260) *Voy.* Fleury, l'an 755, liv. XLIII, n° 49.

(2261) *Vid.* *De mysticis Galliæ scriptoribus*, auctore Andr. Du Saussay, in-4.

(2262) *Hist. univ. de l'Eglise cath.*, tom. XI, p. 542.

(2263) Dom Ceillier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. XVIII, p. 625 et suiv.

Vitus, que l'abbé saint Fulrad avait apporté en France au temps du roi Pépin, à son retour de Rome. Hilduin délivra solennellement cette relique dans l'église de Saint-Denys, le dimanche dix-neuf mars 836, du consentement de l'empereur Louis, de l'évêque de Paris et des nobles du diocèse. Le corps saint arriva en Saxe, à la Nouvelle-Corbie, le 13 juin, ayant fait pendant le voyage plus de quarante miracles, qui sont spécifiés, avec les noms des personnes et des lieux, dans l'histoire de cette Translation, dont l'auteur était présent et témoin oculaire. Le concours du peuple y fut si grand, qu'à un mille et plus autour du monastère, la campagne était couverte de tentes, de personnes nobles de l'un et de l'autre sexe, qui s'y étaient rendues de toutes les parties de la Saxe. Et, toutefois, dans une si grande multitude, on n'entendait ni parole déshonnête, ni raillerie ou badinage; on louait Dieu jour et nuit; les hommes et les femmes, faisant des chœurs séparés, veillaient autour de l'église, répétaient souvent les *Kyrie eleison*, autrement les litanies. Ainsi se passa la nuit de la veille et le jour de la fête. Et comme il s'y fit encore onze miracles sur des aveugles, des muets, des estropiés, le bruit s'en étant répandu, on y accourut de tout le pays, riches et pauvres, sains et malades, en sorte qu'il semblait que personne ne fût demeuré dans les maisons (2264).

Ceci nous donne une idée de ce qu'était alors la dévotion dans la Saxe nouvellement convertie au Christianisme. Hilduin ne put qu'être heureux d'avoir fait un si précieux présent à cette Eglise naissante. Il mourut au mois de novembre de l'an 840.

HILVERSUM, fanatique anabaptiste du XVI[e] siècle. *Voy.* l'article BECOLD (Jean), n° III.

HINCMAR, archevêque de Reims au XI[e] siècle. Ce prélat célèbre, qui joua un assez grand rôle, et qui se distingua par sa science, n'a cependant pas laissé une mémoire parfaitement exempte de reproches. Franc de race, son génie turbulent se mêla à son siècle, mais il se montra toujours animé d'une indépendance blâmable vis-à-vis du Saint-Siége apostolique, et manifesta sur ce point des tendances qui n'ont pas laissé que d'exercer les plus déplorables influences sur la nation française.

I. Hincmar était d'une famille noble et parent de Bernard comte de Toulouse. Il fut placé dès sa plus tendre enfance au monastère de Saint-Denys près Paris et eut pour précepteur l'abbé Hilduin qui le forma à la piété et aux belles-lettres. Hincmar n'embrassa pas la vie monastique, mais il se contenta de prendre l'habit de chanoine régulier. Il sortit de cette illustre communauté pour paraître à la cour de Louis le Débonnaire. Il profita de la faveur dont l'honorait son souverain pour travailler au rétablissement de la discipline monastique presque tombée en désuétude à Saint-Denys. Il s'y appliqua de concert avec son abbé et sous l'autorité des évêques. Il était encore jeune quand cette réforme eut lieu au concile de Paris, tenu le 6 juin 829. Cette assemblée, composée de vingt-cinq évêques, y compris quatre métropolitains, était présidée par Aldric archevêque de Sens; l'infortuné Ebbon archevêque de Reims y assistait aussi. Hincmar fut le premier à donner le bon exemple : il quitta le monde et la cour, et vécut dans le cloître comme un simple moine ami de la pénitence et exempt de toute ambition. Il partagea volontairement l'exil de l'abbé Hilduin qui avait encouru la disgrâce du monarque, et il concourut efficacement à son rappel.

Hincmar donna une preuve de cette fermeté de volonté qui faisait le fond de son caractère : lors de la révolte des fils de Louis contre leur père (2265), il résista à son abbé qui voulait l'entraîner dans le parti de Lothaire, sans toutefois oublier la reconnaissance et le respect qu'il devait à son supérieur ecclésiastique. Revêtu de la modeste fonction de trésorier de son abbaye, il était loin de penser aux honneurs que lui réservait la faveur de l'empereur. Mais l'obéissance le tira de son obscurité et le mêla à tous les grands événements de son siècle. Il brilla au milieu des évêques dans les grandes assemblées, entre autres, au concile de Verneuil, l'an 844, où son abbé l'emmena avec lui. Hincmar, ennemi de la pluralité des bénéfices, n'accepta que par déférence pour son évêque et pour son abbé les deux bénéfices de Notre-Dame de Compiègne et de Saint-Germaire. Plus tard, il montra son désintéressement en abandonnant à l'infirmerie de Saint-Denys une terre qu'il devait à la munificence de Charles le Chauve.

II. Il y avait dix ans que l'Eglise de Reims était vacante par suite de l'affaire d'Ebbon (*voy.* son article); car Foulques et Nothou qui l'avaient successivement gouvernée n'étaient revêtus que du sacerdoce. Au mois d'avril 845, le roi Charles convoqua à Beauvais un concile composé de dix évêques des deux provinces de Reims et de Sens. Hincmar fut élu par le clergé et le peuple, par les évêques de la province, et avec l'agrément de son souverain. L'abbé de Saint-Denys, l'évêque de Paris, et l'archevêque de Sens en qualité de métropolitain, consentirent à l'élection du nouveau prélat. Ajoutons que sa communauté y donna son acquiescement et témoigna ses regrets de se voir privée d'un sujet si distingué.

Devenu évêque, Hincmar ne fut pas un de ces prélats courtisans qui flattent le pouvoir temporel auquel ils doivent leur fortune. Il n'avait point recherché l'épiscopat, et dès qu'il y fut élevé, il se montra fermement résolu à en remplir les devoirs sans aucune acception de personnes. Aussi ne

a SS., 14 Junii.
ur les dissensio

bonnaire avec ses trois fils, notre art. GRÉGOIRE IV, Pape, n. II et III.

nous étonnerons-nous pas de le voir passer une capitulation avec le roi, qui espérait sans doute le dominer. « Tu ne feras rien qui puisse m'être préjudiciable, disait-il au souverain, à moins que je ne me rende coupable contre Dieu et contre toi. Tu me restitueras présentement les biens de mon Eglise qui lui ont été enlevés sous ton règne, tu casseras les lettres que tu en as données et tu n'en donneras plus de semblables; tu ne chargeras mon Eglise d'aucune exaction indue, mais tu la maintiendras en l'état où elle était du temps de ton père et de ton aïeul. » C'est bien là le langage de celui qui, dans une autre circonstance, disait encore à Charles le Chauve : « Roi, de quel droit demandes-tu à tes sujets une part de leurs biens, si tu ne sais pas leur conserver l'autre ? »

Voilà une sainte indépendance que nous aimons à rencontrer dans un évêque. Mais nous ne saurions approuver le sentiment qui lui faisait dire un jour au Pape Adrien : « Vous ne pouvez être en même temps roi et évêque, et vous ne commandez pas à nous qui sommes Francs. » C'est une tendance toute gallicane à la séparation du pouvoir spirituel et de l'autorité royale entre les mains du Souverain Pontife. C'est la profession de cette doctrine subversive que le Pape n'a aucun droit sur le temporel des rois de France, parce qu'il n'est pas leur suzerain. C'est même là un premier germe de cette monstrueuse hérésie de la sécularisation de l'Eglise, sécularisation qui flattait l'indépendance de la nation française, et dont nous voyons les beaux fruits à cette heure !

Le roi Charles, en exécution des engagements pris avec Hincmar, restitua à l'Église de Reims les biens dont elle avait été injustement dépouillée, et il étendit la même faveur aux autres évêques Pères du concile de Beauvais, avec promesse de faire participer aux mêmes priviléges toutes les églises de France. Le 17 juin de la même année 845, Hincmar parut au concile de Meaux formé des évêques des trois provinces de Sens, de Reims et de Bourges.

L'année qui suivit l'ordination d'Hincmar fut remarquable par la tenue du huitième concile de Paris. L'empereur Lothaire, pour se venger de Charles le Chauve, voulait rétablir Ebbon sur le siége archiépiscopal de Reims à l'exclusion d'Hincmar, coupable de fidélité à *son seigneur et maître*. Il échoua dans cette entreprise. Ebbon son protégé ne comparut au concile ni en personne, ni par procureur; il fut déclaré déchu de toute prétention sur l'archevêché de Reims; on lui interdit d'inquiéter personne à ce sujet, jusqu'à ce qu'il se fût présenté pour être jugé canoniquement, ou plutôt pour que son affaire fût examinée, selon l'ordre du Pape Sergius II. Ebbon garda le silence, et ne fit aucune démarche pour sa réhabilitation jusqu'à la fin de sa vie. (*Voy.* l'article Ebbon, archevêque de Reims, n° V.)

III. Nous avons dit la part que prit Hincmar au jugement de l'hérésiarque Gotescale. (*Voy.* ce mot.) Et le rôle qu'il joua au second concile de Mayence l'an 848. Nous l'avons suivi aussi au second concile de Quiersi-sur-Oise, où le novateur fut condamné. Disons en passant qu'il collabora à la rédaction du *Capitulaire* d'Epernay, ayant pour but de remettre en vigueur les articles de réformation dressés par ordre de Charles le Chauve, et recueillis aux conciles de Meaux et de Paris. Hincmar les avait transcrits l'an 846, pour être lus à Epernay l'un des fiefs de son Eglise. On fit un choix et l'on n'en adopta que quelques-uns pour ne pas mécontenter le prince et aussi pour favoriser la liberté des seigneurs, qui n'en voulaient pas observer un plus grand nombre. Les vingt-quatre articles de Meaux furent réduits à dix-neuf, et les barons n'adoptèrent que ceux qui concernaient les ecclésiastiques en se gardant bien de promulguer ceux qui avaient trait à leur propre correction.

L'an 850, Hincmar fit partie du concile de Paris, que nous avons rapporté à l'an 849 dans notre *Manuel de l'Histoire des conciles*. Il était du nombre des vingt-deux évêques qui se réunirent dans la capitale pour traiter des affaires de Noménoé. Ce duc ou prétendu roi de Bretagne avait fait convoquer les évêques de ses Etats auxquels il adjoignit les plus habiles docteurs pour entendre l'accusation de simonie formulée contre eux tous, et particulièrement contre Subsanne, évêque de Vannes, qui n'ordonnait sans argent ni prêtres, ni diacres Deux évêques, accompagnés de saint Convoyon, abbé de Rédon, avaient entrepris le voyage de Rome, pour soumettre au Pape l'examen de cette grave question. Léon IV avait infligé un blâme sévère aux prélats prévaricateurs. Mais Noménoé, irrité de ce qu'il n'avait pas prononcé leur déposition, se chargea lui-même d'en dégrader quatre et de les expulser de leurs siéges. Ils avaient été remplacés par d'autres évêques auxquels on en ajouta trois autres, au détriment des droits de l'empereur Charles le Chauve, auquel on enlevait une partie de son territoire. De là mécontentement contre le roi de Bretagne; les Pères du concile de Paris écrivirent une lettre synodale à Noménoé, lettre empreinte d'une sévérité qui sent l'indépendance de l'inflexible Hincmar.

Depuis longtemps le corps de saint Remi était resté dans un état d'oubli peu digne des grands services qu'il avait rendus à l'Eglise en général, et au diocèse de Reims en particulier. Hincmar voulut lui rendre les honneurs qui lui étaient dus ; il fit augmenter l'Eglise élevée sous son invocation, et il transféra les saintes Reliques dans un caveau magnifique, à la suite d'une pompeuse cérémonie, à laquelle assistèrent tous les évêques de la province.

Hincmar, plein de respect pour son vénérable prédécesseur, n'osa prendre aucune partie du corps saint qu'il venait de retrouver dans son entier. Il eût regardé comme un sacrilége d'en distraire la moindre par-

tie, et il refusa un de ses ossements à Louis, roi de Germanie, qui lui en avait fait la demande. L'archevêque fit graver sur la châsse une inscription en vers latins, contenant la date de la translation [852], le premier jour d'octobre, la huitième année de son pontificat. C'est en mémoire de ce joyeux événement que la fête de saint Remi, qui trépassa le 13 janvier, est célébrée au jour que nous venons d'indiquer.

Le 1er novembre de la même année, Hincmar tint son synode, et donna à ses prêtres une instruction en dix-sept articles; c'est ce qu'on appelle les Capitules d'Hincmar. Ils ont trait : 1° à l'eau bénite et au pain bénit qui sont décrits en des termes qui montrent la parfaite conformité entre les usages anciens et modernes; 2° à l'emploi que les prêtres devaient faire de leur journée partagée entre la prière et le travail des mains; 3° à la défense d'engager des vases sacrés et meubles d'église; 4° à celle d'accepter des présents pour ne pas dénoncer à l'évêque les pécheurs publics; 5° à la répression des abus qui se commettaient à l'anniversaire des morts; 6° à la suppression des festins entre les prêtres qui se réunissaient le premier de chaque mois, et entre les laïques à l'occasion des confréries; 7° à l'interdiction de confier la sainte Eucharistie aux laïques pour l'emporter chez eux ou l'administrer à des malades; 8° aux soins à prodiguer aux pauvres inscrits dans le catalogue de l'Eglise qui devaient être des invalides de son domaine; 9° à la gestion des revenus ecclésiastiques que le prêtre ne pouvait acquérir en son nom, ni sous des noms supposés; 10° enfin, à la fréquentation des femmes, réglementée avec tant de précautions que l'on en conclut que de nombreux abus s'étaient glissés en cette matière.

IV. Le 25 avril de l'année 853, Hincmar présida au concile de Soissons assemblé dans l'église de Saint-Médard, en présence du roi Charles. Il y avait là vingt-six évêques de cinq provinces différentes : l'ordination d'Hincmar fut déclarée légitime; on annula les ordinations faites par Ebbon depuis sa déposition (2266). Hincmar avait voulu prouver: 1° la canonicité de la dégradation de son prédécesseur; 2° la validité de sa propre ordination. Cet archevêque qui, pendant les débats, avait quitté le siége de président, y remonta pour examiner les affaires où il n'était plus en jeu, et le concile se termina par la promulgation de plusieurs canons qui n'appartiennent pas à notre sujet. Nous ne redirons pas ici ce qui a rapport à l'ordination d'Enée, successeur d'Ercanrad, sur le siége épiscopal de Paris. (*Voy.* l'article GOTESCALC, où il est question du rôle d'Hincmar dans cette circonstance.) Hincmar fut du nombre des vingt-trois évêques qui statuèrent au concile de Bonœil, près Paris (août 825), sur les différends entre les évêques du Mans et l'abbaye d'Anisole ou de Saint-Calais, si- [illegible] diocèse.

Plusieurs prélats avaient pris parti pour Louis de Germanie. De ce nombre était Vénilon de Sens; mais Hincmar demeura fidèle à Charles le Chauve, ainsi que plusieurs autres évêques : en conséquence, Hincmar et ses collègues refusèrent de se trouver à Reims, où les avait convoqués le roi Louis, pour le 25 novembre 858, à l'effet d'y traiter du rétablissement de l'Eglise et de l'Etat. Ceux-ci se réunirent à Quiersi où ils concertèrent une longue lettre qu'ils envoyèrent au compétiteur de leur souverain. Elle était pleine de reproches adressés au prince étranger, qui venait en France pour appuyer les seigneurs mécontents de l'administration du roi Charles.

Comme les pillages continuaient en France à l'occasion de la guerre civile entre les deux frères Louis et Charles, Hincmar adressa à ses curés un mandement pour le Carême de 859. C'est une prédication contre les excès de tous genres qui se commettaient impunément dans ces temps de subversion. Il en envoya un exemplaire au roi Charles avec prière de le tenir secret jusqu'à ce qu'il se présentât une circonstance favorable. Il écrivit aussi aux clercs de la cour pour leur adresser les mêmes recommandations qu'à ses diocésains. Cette même année 859, il fut député avec plusieurs de ses collègues vers le roi Louis le Germanique, pour travailler au rétablissement de la paix, entre lui, Charles le Chauve et Lothaire son neveu. Ils étaient porteurs d'une instruction émanant du concile de Metz, renfermant les conditions auxquelles ils devaient absoudre le roi Louis de l'excommunication encourue.

Hincmar avait sans doute le premier rang parmi ses collègues, car nous le voyons traiter personnellement cette grande affaire avec le prince excommunié, et lui donner des avis salutaires pour l'acquit de sa conscience et le salut de son âme. Faute de les avoir suivis, le roi resta sous le coup de l'excommunication. Au mois de juin de la même année, Hincmar parut avantageusement au concile de Toul, autrement dit de Savonnières. Vénilon de Sens était cité à y comparaître pour crime de félonie envers Charles le Chauve. Les Pères du concile firent droit à la demande du monarque, et quoiqu'il eût fait défaut, il n'y eut point de sentence portée contre lui. Grâce à la médiation de ses collègues, il se réconcilia avec le roi et obtint son pardon.

V. Les discussions soulevées en Bretagne par Noménoé se continuaient encore sous le règne de Salomon. Hincmar prit part aux délibérations du concile et travailla à l'extinction du schisme politique et religieux qui divisait cette contrée. Il ne partageait pas toutes les idées de ses collègues sur la matière de la prédestination. Les six premiers articles du concile de Valence n'étaient pas pour lui, et les quatre canons du concile de Quiersi lui étaient entièrement favorables, puisqu'ils étaient son

(2266) *Voir* là-dessus notre [illegible] ue de Reims, n. VI.

œuvre. Il y eut des réclamations de part et d'autre; mais l'incident n'eut pas de suite, grâce à l'intervention de Remi, archevêque de Lyon. On prononça que les articles contestés seraient examinés au premier concile qui suivrait le rétablissement de la paix. Toutefois, on revint à la charge fort peu de temps après, et ce fut Hincmar qui tâcha d'avoir gain de cause dans cette affaire qui lui tenait au cœur.

Il écrivit donc son second *Traité de la prédestination*, comme on pourra le voir dans le catalogue de ses ouvrages. Mais il faisait des efforts inutiles pour élucider une question aussi critique que celle dont il s'agit : on peut même lui reprocher d'avoir mis une certaine mauvaise foi dans ses moyens d'apologie et dans les charges qu'il fait peser sur ceux qui ne partageaient pas ses opinions. Fleury, qui a donné l'analyse de ce second traité, remarque que dans cet ouvrage l'auteur fait paraître plus d'érudition que de justesse d'esprit et de jugement (2267).

La guerre civile faisait d'immenses progrès : cinq monarques du sang de Charlemagne se disputaient les vastes lambeaux de son héritage. L'an 860, trois d'entre eux assemblèrent à Coblentz un concile composé d'évêques et de seigneurs; ils se promirent des secours mutuels, et convinrent de quelques articles qu'eux et leurs sujets devaient observer. Hincmar était à la tête de douze prélats dont deux abbés, et dix évêques. Outre les règlements politiques, les Pères du concile firent un article disciplinaire ainsi conçu : « Aucun évêque ne retranchera de l'Eglise un pécheur qu'après l'avoir admonesté, suivant l'Evangile, de faire pénitence. S'il n'obéit pas, l'évêque s'adressera au roi et à ses officiers pour contraindre le pécheur à se soumettre, et s'il refuse encore, il le séparera de la communion de l'Eglise. » Un tel article eût été dans un tout autre esprit si les prélats avaient porté leurs regards vers Rome, plutôt que du côté du pouvoir politique.

Les Pères du concile de Tusey près de Vaucouleurs firent l'honneur à Hincmar de publier la lettre synodale de sa composition, adressée à tous les fidèles, pour les instruire de la nature des biens consacrés à Dieu, les détourner des usurpations sacriléges, et, en général, de tous les pillages (du 22 octobre au 7 novembre 860). Deux ans après, Hincmar figurait encore au concile de Piste où il avait à rendre compte de sa conduite à l'égard d'un curé du diocèse de Soissons, justement excommunié par son évêque, et à l'égard de l'évêque lui-même qu'il avait frappé de censures et jeté en prison. Rhotade, c'est le nom de cet évêque, en avait appelé au Saint-Siége. Hincmar usa d'un manége si adroit (pour ne pas dire plus) qu'il entraîna dans son parti le Pape Nicolas Ier. Mais le Pape, mieux informé, revint plus tard sur cette décision subreptice.

VI. La rupture scandaleuse de Lothaire avec sa femme Thietberge et le mariage adultérin qui en fut la suite, fournirent à Hincmar l'occasion de composer son *Traité contre le divorce*. Il y procède par une série d'interrogations dont on peut voir l'analyse dans Fleury (2268), et par une suite de réponses que cet historien a également consignées.

L'assemblée de Sablonnières, tenue la même année 862, compta Hincmar au nombre des évêques appelés à juger l'affaire du divorce dont nous venons de parler. Un proche parent du célèbre Hilduin, et portant le même nom que lui, avait été élu évêque de Cambrai (l'an 863). Hincmar, son métropolitain, avait refusé de l'ordonner à cause d'une incapacité canonique, mais Lothaire avait mis l'élu en possession du temporel de son Eglise. L'ardent archevêque lança contre l'intrus un libelle d'accusation qu'il présenta à Lothaire, mais lui-même fut cité au concile qui devait se tenir à Metz sous peine d'être déclaré calomniateur. Refus de la part d'Hincmar qui porta ses plaintes au Pape. La victoire demeura au métropolitain, et Hilduin fut sommé de quitter Cambrai sous peine d'excommunication. Au concile de Verberie, 25 octobre 863, furent découvertes les lenteurs intéressées d'Hincmar qui avait gardé quatre mois pardevers lui, sans les montrer à personne, les lettres apostoliques concernant l'affaire de Rhotade. Le prélat déposé fut absous à Rome, et Hincmar eut bien de la peine à justifier la conduite précipitée qu'il avait tenue dans cette grave circonstance.

L'an 866, Hincmar avait refusé de réhabiliter un clerc nommé Wulfade, déposé treize ans auparavant au concile de Soissons, et nommé archevêque de Bourges par le roi Charles. Appel fut interjeté à Rome. Le Pape ne permit point de passer outre avant la décision d'un concile. Trente-cinq évêques ou archevêques assemblés dans cette même ville lurent les lettres pontificales. On y examina aussi plusieurs mémoires de la main d'Hincmar qui proposa un expédient au moyen duquel Wulfade et le clerc déposé en même temps que lui furent reçus à résipiscence. La lettre synodale du concile de Soissons, ayant été adressée au Pape Nicolas, on découvrit encore des preuves de fausseté dans les allégations d'Hincmar. Le Souverain Pontife les relevait dans sa réponse aux Pères du concile et dans une autre lettre à Hincmar; il lui faisait des reproches de l'irrégularité de sa conduite, et il lui donnait un an de terme pour se justifier, sans quoi il déclarait justement rétablis ceux auxquels il avait refusé l'institution canonique. L'archevêque de Reims se soumit à la décision du Pape, en lui faisant des protestations de déférence et en assurant à sa Sainteté qu'il

(2267) *Voy.* Fleury, liv. XLIX, ann. 859, n. 50.
(2268) *Ibid.*, liv. L, ann. 862, n. 22.

avait réhabilité dans leurs fonctions les clercs ordonnés par Ebbon, sans avoir attendu le terme de rigueur qu'elle lui avait prescrit. (*Voy.* l'article EBBON, n° VI, où nous entrons dans plus de détails.)

En effet, nous voyons Wulfade, ce clerc disgracié, devenu archevêque de Bourges et siégeant au concile de Troyes le 25 octobre 867, à côté d'Hincmar de Reims. Sur la motion de quelques évêques, peu s'en fallut qu'on ne fît un parti à Hincmar, et qu'on ne tentât de lui aliéner l'estime du roi. Quoi qu'il en soit de cette tentative, les Pères du concile demandèrent le *Pallium* pour Wulfade. Un autre incident faillit être funeste à l'impétueux archevêque de Reims. Le roi Charles, ayant lu la lettre synodale adressée au Pape et l'ayant trouvée trop favorable à Hincmar, en fit écrire une autre en son nom, où il se déchargeait au préjudice du prélat récalcitrant. De son côté, Hincmar remettait au même courrier qui était Actard, évêque de Nantes, une lettre où il se plaignait que le Pape, mal informé, eût cité ses paroles autrement qu'il ne les avait énoncées. C'est pendant la tenue de ce même concile qu'Hincmar reçut une lettre du Pape Nicolas où il lui témoignait être entièrement satisfait de lui.

VII. Le Pape Nicolas Ier confia à l'archevêque de Reims une mission qui prouvait le respect de Rome pour l'autorité métropolitaine. Il recommandait à Hincmar de veiller à l'accomplissement des pénitences canoniques imposées par le Saint-Siége à un moine meurtrier d'un autre moine.

L'archevêque eut le bon esprit d'en référer à Hilmérade, évêque d'Amiens, dans le diocèse duquel se trouvait l'abbaye de Saint-Riquier, le théâtre du crime. Actard, évêque de Nantes, ayant été chassé de son siége par l'invasion des Normands, le Pape Adrien II commanda aux évêques et au roi de lui procurer un autre siége épiscopal. Il en chargea spécialement l'archevêque Hincmar, qui fut bien loin de répondre à la confiance du Pape comme on le verra dans la suite.

Ce fut la même année que commença la disgrâce si lamentable d'Hincmar de Laon, neveu de l'archevêque de Reims. Comme nous l'avons raconté dans notre article Adrien II (*voy.* ce mot, n°^s XIX, XX, XXI), nous y renvoyons nos lecteurs. Nous renvoyons aussi au même article pour l'affaire d'Actard, évêque de Nantes, transféré à Tours, et auquel Hincmar eut le mauvais esprit de faire une opposition systématique. (*Voy. ibid.* n°^s XXI et XXII.)

La mort du roi Lothaire ayant apporté un changement notable dans le partage de l'empire, le Pape se rendit arbitre du différend. Il écrivit une lettre à tous les évêques du royaume de Charles et une personnelle à Hincmar, qu'il établissait délégué du Saint-Siége. Mais l'affaire était terminée avant l'arrivée des brefs; Charles le Chauve avait pris la couronne de Lothaire et s'était fait sacrer roi de Lorraine par Hincmar (2269).

Cette précipitation attira au prélat consécrateur les justes reproches du Souverain Pontife. Adrien le blâmait : 1° de n'avoir pas répondu à ses lettres, ce qui était sans exemple, et 2° de s'être fait le complice de l'usurpateur au lieu de le détourner de ses mauvais desseins. Il lui ordonnait de se séparer de la communion de Charles lui et ses collègues, s'il persistait dans sa désobéissance. Le concile d'Attigny, mai 870, réunit trente évêques de dix provinces diverses. Hincmar, qui en était président, prit une part active aux poursuites dénaturées de Charles contre son fils Carloman, et à l'accusation portée contre son propre neveu, l'évêque de Laon. Si Hincmar donna dans ce concile des preuves d'une grande érudition canonique, il en donna aussi de cette mauvaise foi et de cette sévérité outrée que nous avons si souvent signalée et qui était le fond de son caractère. Il y prouva aussi qu'il ne craignait pas au besoin de faire prévaloir ses prérogatives sur celles du Saint-Siége. Si le VIIe concile général fut peu reconnu en France, c'est en partie à Hincmar qu'on en fut redevable. Voici en quels termes il s'en explique:

« Le faux synode universel que les Grecs nomment VIIe est touchant les images. Les uns voulaient qu'on les brisât, les autres qu'on les adorât, ne prenant ni les uns ni les autres le bon parti. Il a été tenu peu avant notre temps sous l'autorité du Saint-Siége et envoyé à Rome, puis en France par le Pape. C'est pourquoi du temps du grand empereur Charles, on tint en France un concile général où ce faux concile fut rejeté et réfuté par l'Ecriture et la tradition (2270). »

Hincmar, si ardent à empiéter sur les droits du Pape, riposta par une lettre vigoureuse aux reproches du Pape Adrien II, et tenta de faire son apologie en même temps que celle du roi. Il supplia le Pape de travailler sincèrement au bien de la paix et de ne pas prolonger d'inutiles querelles, comme s'il eût été impossible de reconnaître la légitimité du roi Charles, sans renoncer à sa part du royaume des cieux. Loin de s'excuser de fuir la communion de Charles, il se vantait de le recevoir et de le défrayer lui et sa suite aux dépens de l'Eglise. En dernière analyse, il reprochait à Adrien d'être la cause des maux de l'Eglise et de l'Etat.

Ce fut au concile de Douzy, août 871, que l'archevêque Hincmar cita son neveu, dont tout le crime était de ne pas souscrire à l'excommunication des complices de Carloman. Le roi Charles y assistait en per-

(2269) Fleury, *Histoire ecclés.*, liv. LI, n. 25, ann. 869.

(2270) Id., *ibid.*, liv. LII, n. 6, ann. 870. *Voy.* ce que nous avons dit de l'opposition des évêques de France au VIIe concile général, tenu à Nicée, dans notre *Manuel de l'histoire des conciles*, tom. Ier, p. 299-301.

sonne. Hincmar se porta accusateur de son neveu et forma là contre lui une multitude de griefs. En vain l'infortuné prélat essaya de se justifier, il avait contre lui le roi et son métropolitain. Le concile donna gain de cause à l'archevêque de Reims. Hincmar de Laon, convaincu de calomnie et non recevable à récuser son métropolitain, fut condamné malgré son appel au Saint-Siége. Il devait être déposé, sauf en tout le jugement de Rome. Cet acte fut signé par tous les Pères du concile y compris l'archevêque de Reims qui opina le dernier comme président. La sentence fut lue et jointe à la lettre synodale écrite au Pape par les Pères du concile, et datée du 6 septembre 871. Hincmar de Reims en ajouta une de sa main. Elles avaient trait l'une et l'autre à l'affaire de l'évêque déposé et à la translation d'Actard à un autre siége. Ce serait ici le lieu d'en parler pour suivre l'ordre chronologique, mais nous sommes obligé de renvoyer aux endroits déjà indiqués plus haut.

VIII. Ce fut au second concile de Douzy (an 874) que fut jugée une affaire délicate, avec complication d'immoralité, de calomnie et de parjure. Coupables et complices furent condamnés canoniquement à des peines corporelles et spirituelles. A l'âpreté du style on reconnaît l'ouvrage d'Hincmar, on y découvre aussi par là même son inflexible rigueur.

La même année le prélat fit paraître ses *Statuts synodaux* relatifs aux chanoines prébendés, à l'emploi des revenus consacrés au soulagement des pauvres, à la répression des abus qui se glissaient dans les rapports même non criminels des ecclésiastiques avec les personnes du sexe ; enfin aux propriétés acquises par les clercs au mépris des saints canons. En examinant ces statuts, on voit qu'Hincmar n'ordonnait les prêtres que pour remplir un titre vacant, ce qui parait à bien des inconvénients.

La mort de l'empereur Louis II, arrivée à Milan, fin d'août 875, renouvela les querelles entre les successeurs de Charlemagne. Les principaux concurrents étaient Louis de Germanie et Charles le Chauve. Hincmar, établi pour arbitre par l'épiscopat de sa province, prouva par les saints Pères qu'il fallait demeurer fidèle à Charles sans se séparer de la communion de Louis : en conséquence Charles le Chauve fut reconnu empereur d'Occident. Dès son retour en France, il fit tenir un concile à Pontion au mois de juin 876. Hincmar de Reims est compté parmi les sept archevêques qui le composaient : il s'y montra comme toujours opiniâtrément attaché aux priviléges de son siége métropolitain.

Charles le Chauve étant mort le 6 octobre 877, Hincmar de Reims sacra en qualité de roi de France un des fils du monarque connu sous le nom de Louis le Bègue. L'archevêque et le prince se firent des serments réciproques. Louis conjura Hincmar, comme le plus âgé et le plus *habile* des prélats du royaume, de venir à sa cour et de l'aider de ses conseils. Hincmar s'en excusa et se contenta de lui envoyer ses avis par écrit. La même année, il interposa l'autorité de ses conseils pour faire cesser les ravages exercés par les troupes de Hugues, fils naturel de Lothaire, sous prétexte de recouvrer le royaume de son père.

Nous ne rapporterons pas ici la vision de Bernold relative à Ebbon, prédécesseur d'Hincmar, et qui, paraît-il, fit grande impression sur l'imagination de ce dernier. Fleury, qui la raconte tout au long (2271), dit qu'Hincmar la « crut véritable, ayant vu des merveilles semblables dans les *Dialogues* de saint Grégoire, dans l'histoire de Bède et les écrits de saint Boniface de Mayence, et enfin dans le récit de la vision de Vétin, » rapportée aussi par Fleury (2272). Ce qu'il y a de positif, c'est qu'Hincmar écrivit une lettre à tous les fidèles, où, après leur avoir raconté cette histoire, il les exhorte à être toujours en crainte pendant cette vie, touchant la demeure qu'ils doivent avoir après la mort, et à ne pas négliger les remèdes que Dieu nous a préparés, surtout à prier pour le roi Charles et les autres défunts (2273).

Lors du voyage du Pape Jean VIII en France (an 878), Hincmar fut du nombre des douze archevêques que ce Pontife convoqua au concile de Troyes. Il fit partie des huit métropolitains qui répondirent à son appel; il porta la parole dans la question des translations, qui lui tenait au cœur. Sans doute il avait toujours une arrière-pensée relative à celle d'Actard. Mais, en revanche, il eut à subir une humiliation qui lui venait de son neveu l'évêque de Laon. Les plaintes de cet infortuné n'eurent point de résultat. Un délai fut accordé à l'archevêque de Reims, le concile voulant lui laisser le temps de répondre. Une autre accusation pesait encore sur Hincmar : on lui reprocha de ne pas recevoir les Décrétales des Papes et d'enfreindre en plusieurs manières les saints canons. Il composa son apologie, où il déclarait qu'il recevait les Décrétales approuvées par les conciles.

IX. L'année qui précéda sa mort, Hincmar présida le concile tenu à Fimes, dans son diocèse. On y fit des canons ou plutôt de longues exhortations qui appartiennent plus à l'histoire des conciles qu'à celle d'Hincmar. Ce qui lui est personnel, c'est le différend mû à l'occasion d'un clerc nommé Odacre élu évêque de Beauvais par le clergé et le peuple. La cour le protégeait, le concile le repoussait comme indigne. Hincmar était nommé arbitre; il écrivit au roi pour le prier de favoriser la liberté des élections. Le roi ayant été sourd à ses conseils, l'archevêque insista. Odacre,

(2271) *Hist. ecclés.*, liv. LII, n. 45.
(2272) *Ibid*, liv. XLVI, n. 54.
(2273) Opusc. 30, tom. II, p. 805.

fort de la protection royale, entra dans l'église de Beauvais, comme un loup dans la bergerie. Hincmar l'excommunia de concert avec les évêques de sa province, et l'intrus fut déclaré incapable des fonctions cléricales dans sa province et privé de la communion, sauf à l'article de la mort, s'il persistait dans sa contumace. Il n'est pas compté parmi les évêques de Beauvais.

Outre son traité *des Elections*, Hincmar en composa un *sur les Devoirs des évêques*, où il dit, entre autres choses, qu'ils sont chargés de pourvoir leur clergé de tout ce qui est nécessaire tant pour le spirituel que pour le temporel, de fournir le luminaire de l'église, les ornements, d'entretenir et de réparer les bâtiments, de nourrir les pauvres et de pratiquer l'hospitalité. Ses instructions au roi Carloman sont précédées d'une lettre adressée aux seigneurs, qui est en quelque sorte un traité des noms et fonctions des grands dignitaires de la couronne. Quant à l'ouvrage en lui-même, c'est une épître adressée aux évêques pour la conduite du jeune roi, épître pleine des plus sages conseils tirés de l'Ecriture sainte et des Pères. Ces opuscules furent composés la dernière année de sa vie.

Les Normands étaient arrivés jusqu'à Laon, ils se préparaient à envahir la ville de Reims. Hincmar, hors d'état de se défendre prit la fuite avec ce qu'il avait de plus précieux, c'est-à-dire le corps de saint Remi et le trésor de son Eglise. Porté à bras dans une chaise, à cause de sa faiblesse, il arriva à Epernay où il mourut quelques jours après, le 21 décembre 882. Son corps fut rapporté dans son église métropolitaine, et déposé dans le tombeau qu'il s'était préparé. On y grava l'épitaphe que lui-même avait composée. Il avait tenu le siége de Reims plus de trente-sept ans.

C'était alors ,dit un historien (2274) dont nous tenons à citer le jugement parce qu'il exprime complétement notre pensée sur Hincmar, c'était alors l'évêque le plus célèbre de France. Il réunissait un mélange de bonnes et mauvaises qualités. C'est ce qui fait dire au cardinal Bona, en dépeignant le caractère de l'archevêque de Reims, qu'on aurait de la peine à définir ce qui a prévalu en lui, du bien ou du mal. L'on ne peut, en effet, le bien connaître qu'en l'envisageant sous ces deux faces. D'abord on aperçoit en lui un esprit vif, subtil, pénétrant, étendu, capable des plus grandes choses, une supériorité de connaissances, une régularité dans les mœurs, qui, jointes à l'éminence de sa dignité, le faisaient briller entre les autres prélats de son siècle, et lui attiraient le respect des Papes et des rois comme des autres ; mais on y découvre en même temps un caractère altier, inflexible, impérieux, rusé, partial, enveloppé, artificieux, entreprenant, une politique qui lui faisait adroitement mettre tout en usage pour venir à bout de ses desseins et de ses entreprises. Loup de Ferrières, grand admirateur d'Hincmar, nous le représente comme un prélat généreux, bienfaisant envers tout le monde, en qui la noblesse des sentiments allait de pair avec une éminente sagesse. C'était véritablement le caractère de cet archevêque à l'égard des personnes qu'il affectionnait ; mais par rapport à celles qu'il ne goûtait pas ou dont il croyait avoir reçu quelque sujet de mécontentement, il ne mettait de bornes à son indignation que par politique.

Envisagé comme écrivain, il reste bien au-dessous de Ratram, moine de Corbie. Son style est diffus et embarrassé, son discours plein de parenthèses et accablé de citations. Il savait beaucoup, mais il s'en faut bien que son savoir fût universel. L'Ecriture paraît lui avoir été fort familière, et il la cite fréquemment et sans gêne dans ses ouvrages; mais il n'en avait point approfondi les mystères et ne la possédait que par mémoire. C'est ce que montre sa manière de l'appliquer : ce qu'il fait à sa fantaisie, sans justesse et souvent contre le sens naturel du texte sacré. En général, il montre dans tous ses ouvrages plus de mémoire et d'érudition que de choix et de justesse d'esprit.

Hincmar était moins théologien que canoniste. Sa principale étude fut la discipline de l'Eglise qu'il puisait dans les canons et les autres écrits des conciles, par une étude sérieuse et journalière. Il se portait volontiers à écrire sur cette sorte de matières, qui font l'objet de la plupart de ses ouvrages, et il avait peine à finir, tant il était plein de connaissances qu'il avait acquises par cette étude. Il a effectivement réussi à faire entrer dans ses écrits une infinité d'excellentes règles et d'autorités sur le gouvernement de l'Eglise. Il n'est pas d'anciens auteurs où l'on en trouve un aussi grand nombre, si bien établies, et dans lequel on puisse apprendre plus de droit ecclésiastique. Mais là, comme ailleurs, se retrouvent les défauts de son esprit et de son caractère. Par exemple, les Décrétales des Papes lui sont-elles favorables ? il fait sonner bien haut leur autorité; mais lui sont-elles contraires ? c'est tout différent (2275). S'agit-il surtout de son autorité d'archevêque, comme dans l'affaire de son neveu ? aussitôt l'autorité semblable des évêques lui paraît nulle, l'autorité supérieure du Pape peu de chose : c'est le métropolitain qui est le maître, le juge et le correcteur des évêques; c'est le métropolitain qui est l'interprète, l'exécuteur et le vengeur des canons, auxquels le Pape doit être soumis comme les autres. C'est alors surtout qu'il cite avec profusion les canons des Eglises africaines sur l'autorité des primats, sans faire attention, non plus que

(2274) L'abbé Roh
(2275) Hincn
seur de tous

contre les Décrétales d'Isidore et dans son opposition à l'autorité pontificale. »

beaucoup d'autres, que ces canons ne sont pas rigoureusement applicables aux Eglises des autres pays, à cause de la différence dans le gouvernement ecclésiastique.

En effet, dans les Eglises d'Afrique, l'autorité de primat ou de métropolitain n'était pas, comme ailleurs, invariablement attachée à un siége fixe; mais elle passait temporairement au plus ancien évêque de la province, ce qui la donnait plus d'une fois au moins capable. Dans cet état des choses, ce qu'il y avait de plus à craindre, ce n'était pas que l'autorité si aventureuse des primats fût trop forte, mais qu'elle ne le fût point assez. De là tant de canons en Afrique, pour la fortifier. Mais ailleurs, où l'autorité métropolitaine était invariablement attachée au siége d'une ville considérable, à qui les Papes et les rois avaient accordé de nombreux priviléges, à qui l'on nommait d'ordinaire un homme influent par sa naissance, ses talents ou sa vertu, ce qu'il y avait à craindre, c'est que bien des fois l'autorité métropolitaine ne dégénérât en despotisme et en tyrannie. Et l'exemple d'Hincmar est une preuve, non-seulement que cet abus était possible, mais qu'il se présentait réellement plus d'une fois, et qu'alors les pauvres évêques n'avaient d'autre refuge que dans l'autorité souveraine des Papes. Les canonistes ne doivent pas appliquer sans discernement les règles gouvernementales des Eglises d'Afrique aux Eglises des autres pays. *Voy.* l'article de EBBON, archevêque de Reims, n° VI.

HINCMAR, évêque de Laon, au IX° siècle, neveu du fameux Hincmar archevêque de Reims. *Voy.* l'article ci-dessus.

HIPPOLYTE. Pour les divers personnages de ce nom, *voy.* HYPPOLITE.

HIPPOLYTE (Saint), évêque de Porto, docteur de l'Eglise. *Voy.* l'article MARTYRE DE SAINT HIPPOLYTE, DOCTEUR DE L'EGLISE ET DE SES COMPAGNONS.

HISTORIQUE DE L'ELECTION ET DE L'INSTITUTION DES EVEQUES. Le mode d'élection et d'institution des évêques n'a pas toujours été ce qu'il est de nos jours; il a varié selon les temps et les lieux, selon aussi que l'Eglise jouit plus ou moins de sa liberté et de son indépendance. Nous allons donner de tout ceci un aperçu historique.

I. L'Evangile nous fait connaître comment furent d'abord institués les évêques. Notre-Seigneur Jésus-Christ appela ses disciples, et choisit pour Apôtres ceux qu'il voulut. Il leur dit après sa résurrection : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie de même; allez et instruisez toutes les nations* (2276). Nous voyons ensuite que saint Paul déclare aux evêques d'Asie que le Saint-Esprit les établit pour gouverner en union et sous l'autorité de Pierre le Vicaire de Jésus-Christ, l'Eglise de Dieu (2277), et à Tite, qu'il l'a laissé en Crète pour établir dans les villes des prêtres, qu'il appelle ensuite évêques.

Après l'âge des Apôtres, qui, par un privilége tout personnel, choisirent et instituèrent eux-mêmes les évêques des Eglises qu'ils établissaient, le mode d'élection et d'institution des évêques fut le même un peu jusqu'au delà du concile de Nicée. Deux siècles après les Apôtres, Tertullien disait : « Parmi nous, ceux qui président et qui sont nos chefs n'ont été élevés à cet honneur que sur le témoignage de tous, et toute autre voie est interdite (2278). » Les évêques étaient choisis en présence du peuple fidèle, par le clergé et les évêques voisins. « Et cette règle, dit saint Cyprien (2279), vient de la tradition divine et de la pratique des Apôtres : elle s'observe parmi nous et presque par toutes les provinces. » L'inamovibilité des évêques est dès lors parfaitement établie par les paroles du même saint, qui dit : « Un évêque une fois établi et approuvé par le témognage et le jugement des évêques et du peuple, on ne peut plus en établir un autre (2280). »

Il est certain qu'on ne confirmait aucun évêque qui n'eût été agréé par tout le clergé et par le peuple fidèle. C'est ce que nous voyons encore dans les écrits de saint Cyprien, où il est marqué que dès qu'une Eglise était vacante, les évêques voisins s'assemblaient et choisissaient celui qu'ils croyaient devoir mieux remplir cette place. Après que le peuple avait approuvé leur choix, le nouvel évêque était consacré. « C'est une loi, dit ce saint, que celui qui doit gouverner le diocèse soit choisi en présence du peuple et qu'il en soit jugé digne par le témoignage et le *suffrage* du public.—C'est, dit-il ailleurs, une *tradition* divine et apostolique qu'on observe presque dans toutes les provinces, que pour l'ordination d'un évêque, ceux de la province s'assemblent, et qu'on élit un prélat en présence du peuple qui connaît la vie, les mœurs et la conduite de celui qu'on propose. » Le Pape Corneille avait été élevé sur la Chaire de saint Pierre par le choix des évêques qui s'étaient trouvés (an 250). Eusèbe rapporte que Narcisse ayant quitté Jérusalem, les évêques des églises voisines lui donnèrent Dius pour successeur. Enfin les Pères du concile d'Antioche (l'an 269), après avoir déposé Paul de Samosate, élurent et consacrèrent un évêque à sa place. Le canon du concile de Laodicée (environ en 366), qui semble ôter au peuple le suffrage dans l'élection des évêques, ne défend que les assemblées tumultueuses; le peuple aurait même eu, selon Thomassin (2281), plus d'autorité dans les élections depuis Constan-

(2276) *Matth.* XXVIII, 19.

(2277) *Act.* XX, 28. — Sur l'interprétation romaine de ce texte important, voyez, dans le *Mémorial catholique*, une Dissertation spéciale appuyée sur les plus graves autorités, tom. XVI, p. 101, 149, 414, 460, 490.

(2278) *Apolog.*, cap. 39.

(2279) S. Cyp., epist. 68.

(2280) *Ibid.*, epist. 43.

(2281) Thomassin, *Anc. et nouv. discip.*, etc., part. I, liv. I, chap. 14 et 15.

tin que pendant les siècles precédents. Mais alors le nombre des Chrétiens s'étant beaucoup augmenté, on eut égard aux suffrages des divers ordres de la population, quoique l'on regardât toujours principalement le jugement du clergé.

On nous donne deux raisons principales de cette intervention du peuple dans l'élection de ses pasteurs. « L'Eglise, dit M. l'abbé Jager (2282), a voulu montrer par là qu'elle ne faisait pas acception des personnes; qu'elle ne voyait, ne voulait, ne couronnait que le mérite; et, dans un temps où les fidèles se pressaient avec émulation dans la voie de la perfection, elle a dit au peuple, qui toujours sera le meilleur juge quand il sera libre de passions intérieures et d'influences étrangères, elle lui a dit : Choisissez vos guides et vos surveillants, c'est-à-dire vos évêques. Il faut le dire, et plaise au ciel que cette expérience ne soit pas perdue pour les siècles à venir, les choix du peuple ont été admirables; presque tous ses choix ont été des canonisations anticipées. Le second motif qui l'a déterminée à faire un appel au peuple chrétien dans l'élection des évêques, ç'a été de lui être agréable et d'obtenir sa confiance en lui donnant la sienne. Enfants, disait la Mère, hâtez-vous d'arriver devant votre Père qui est dans le ciel; choisissez vos guides; vous connaissez mon amour, moi je connais votre droiture et votre zèle; choisissez *ex dignis digniorem;* faites pour le mieux; je sais que vous ferez bien; je m'en rapporte à vous. Les fidèles se réunissaient; ils priaient; l'un d'eux proposait en toute simplicité un nom, et toutes les voix et toutes les mains se levaient pour applaudir, et l'on élevait au siége de la paternité pontificale non le plus noble, le plus riche, le plus illustre, le plus appuyé du pouvoir, mais celui qu'on croyait le plus saint, le plus savant, le plus ferme, le plus sage, le plus doux. On choisissait des hommes connus et éprouvés, c'est-à-dire qu'on n'allait pas chercher hors de l'enceinte de la ville épiscopale (2283); aucun étranger n'était admis, si ce n'est lorsque le diocèse était si pauvre qu'il était obligé d'aller demander à un autre diocèse l'aumône d'un homme qui lui manquait. Ce cas était fort rare, et, jusqu'au delà du XIIe siècle, cette coutume, successivement altérée par des exceptions toujours plus nombreuses, a du moins été toujours conservée comme la règle. »

Ainsi, le peuple désignait son élu; mais l'acte constitutif de l'élection consistait dans l'assentiment des évêques voisins. A proprement parler, ce n'était pas là, de la part du peuple, une *élection* dans le sens que nous attachons à ce mot aujourd'hui. Le peuple émettait son vœu, il manifestait ses désirs. C'était beaucoup sans doute; mais nous croyons que c'était tout. L'un des auteurs les moins suspects en cette matière, Thomassin, ne fait pas difficulté de dire que ces élections n'étaient que des élections improprement dites, et que l'assemblée des évêques *élisait effectivement elle-même, apres avoir écouté et examiné les dispositions et les inclinations contraires ou favorables du clergé et du peuple* (2284). Voilà, après mûr examen de la question, ce qui nous semble résulter de plus positif des divers monuments, qu'on peut consulter sur cette matière.

« Quoique l'intervention du peuple dans le gouvernement ecclésiastique et notamment dans l'élection des évêques, n'ait pas été aussi étendue autrefois qu'on a voulu le dire, *il est incontestable*, dit un prélat (2285), *que cette intervention a existé et que le peuple a eu sinon le droit d'élire ses premiers pasteurs, au moins le droit de proclamer ceux qui lui paraissaient dignes d'être élus, et de repousser ceux en qui il n'avait pas confiance* (2286). » C'est à cela que se réduit l'action du peuple dans les élections; mais, encore une fois, c'est un rôle digne d'enfants de Dieu, et combien il est regrettable que les peuples n'aient pas mérité de le conserver toujours!

Cette intervention des populations que nous voyons en usage dans les premiers temps du Christianisme a été consacrée ou convertie en loi par le 4e canon du concile de Nicée, comme nous le verrons un peu plus loin. Au reste, il arrivait souvent que des évêques étaient exaltés sans la participation du peuple, et qu'on se contentait, dans des circonstances difficiles, de la ratification de son silence; mais s'il n'élisait pas, il acceptait, et jamais on n'imposa à un troupeau un Pasteur qu'il eût repoussé. — *Voy.* n°s XVI et XVII.

II. Quoi qu'il en soit, l'intervention du clergé et du peuple dans les élections diminua à mesure que les empereurs romains se firent chrétiens. Ceux-ci se présentaient comme les chefs du peuple, comme ses représentants naturels; ils alléguaient que,

(2282) *Cours d'histoire ecclésiastique*, dans l'*Université catholique.*

(2283) « Autrefois, dit de Pompignan, archevêque de Vienne, lorsque le peuple et le clergé d'une ville élisaient leur évêque, ou, selon quelques-uns, formaient seulement le vœu de cette élection, qui n'était couronnée que par le décret du métropolitain et des évêques comprovinciaux, *il était rare que ce choix tombât sur un sujet étranger.* Communément on élisait un prêtre ou un diacre de la même église, et si l'on n'avait pas toujours égard à l'ancienneté du service, on ne lui préférait que la supériorité du mérite. On sait que saint Félix ne voulut pas être ordonné évêque de Nole, au préjudice d'un prêtre plus ancien que lui dans le même clergé... » (*Lettres à un évêque sur divers points de morale et de discipline, concernant l'épiscopat*, 2 vol. in-8, 1802, tom. I, p. 82, 83.)

(2284) Thomassin, part. II, liv. II, chap. 1er, § 2.

(2285) Mgr Sibour, *Institutions diocésaines*, etc., 2 vol. in-8, tom. I, 1845, p. 287.

(2286) « Voyez, dit en note Mgr Sibour, le *Traité historique et critique de l'élection des évêques*, par le P..., prêtre de l'Oratoire (c'est Tabaraud), Paris, 1792. Ouvrage remarquable où l'auteur renverse le système électoral établi par la *Constitution civile du clergé*, et répond par une discussion approfondie des monuments primitifs à tout ce que les défenseurs de ce système ont dit en sa faveur. »

dans leur position éminente, ils avaient des vues plus étendues, des intérêts plus généraux, des intérêts de bon ordre, et conséquemment plus en rapport avec les intentions de l'Eglise; qu'ils pouvaient lui rendre des services importants en déjouant l'intrigue, en appuyant les hommes de mérite. On fit droit à une requête qui paraissait, au fond, raisonnable, et on leur permit d'intervenir quand l'élection devenait tumultueuse et compromettait l'ordre public.

Au résumé, le droit d'intervention des empereurs dans les élections était un droit communiqué; et eux-mêmes, au moins dans les premiers siècles, n'ont jamais élevé de prétentions contraires; jamais dans ces premiers temps ils n'ont essayé de le réclamer comme leur appartenant en propre. Lorsqu'ils choisissaient seuls, leur nomination était sujette au contrôle des évêques et à la ratification du métropolitain. Ainsi, Théodose choisit Nectaire au concile de Constantinople, mais son choix est confirmé par le suffrage des évêques et du peuple; ainsi, Arcade appelle saint Chrysostome, mais il soumet son élection à l'approbation du peuple et du clergé de Constantinople. D'une part, nous pourrions citer cent autres exemples de l'intervention impériale, qui ne se produit que comme simple initiative; d'autre part, nous pourrions montrer plus de mille évêques qu'on a conduits sur le siége pontifical sans aucune participation de la part des souverains.

Le droit d'élection appartient radicalement à l'Eglise; elle ne peut s'en déposséder, mais elle peut appeler tantôt le peuple, tantôt le pouvoir civil, suivant qu'elle croit pouvoir compter sur leurs dispositions équitables à désigner un sujet dont ensuite elle approuve et ratifie le choix avant de conférer l'ordination.

Dans les royaumes qui se formèrent des débris de l'empire romain, les princes, voyant la grande autorité des évêques sur les peuples de leurs nouvelles conquêtes, étaient jaloux de ne laisser élire que ceux qu'ils croyaient leur être fidèles. Ainsi, sous la première race des rois de France, dit Fleury (2287), et et au commencement de la seconde, quoique la forme des élections s'observât toujours, les rois en étaient souvent les maîtres. Toutefois depuis Charlemagne et Louis le Débonnaire, les élections furent plus libres (2288). Mais n'anticipons pas, et revenons à notre tradition ecclésiastique.

III. Le concile de Nicée, tenu en 325 et présidé par les légats du Pape saint Sylvestre, vint régler l'élection et l'institution des évêques. Il établit d'une manière claire la division des provinces ecclésiastiques, et le titre de métropolitain, donné à l'évêque de la capitale, que les Grecs nomment métropole. « L'évêque (d'après son 4ᵉ canon) doit être institué autant que possible par tous ceux de la province, ou au moins avec le suffrage et le consentement par écrit des absents; et c'est au *métropolitain* en chaque province à confirmer ce qui a été fait. » Cette confirmation de l'élection par le métropolitain est tellement nécessaire, qu'il regarde comme n'ayant aucune valeur une ordination épiscopale faite autrement.

On voit ici l'assentiment du Saint-Siége donné par les légats du Pape, qui président le concile, à l'institution canonique que les métropolitains conféraient aux évêques. Ce n'est pas toutefois que les évêques ne reconnussent l'autorité du Chef de l'Eglise, lorsque du fond de l'Orient ils recouraient au Saint-Siége pour le moindre différend, pour demander des conseils, pour le prier de venir au secours des Eglises, etc., etc.

Malgré les règles prescrites par l'Eglise pour les élections, et toutes les précautions que la sagesse pouvait prendre, il arrivait quelquefois, à la mort d'un évêque, que les Eglises étaient troublées et que les élections ne se faisaient pas avec tout le calme nécessaire. Aussi, pour éviter des conflits toujours regrettables ou empêcher les intrigues de l'ambition, plusieurs évêques choisissaient eux-mêmes leur successeur, mais en faisant ratifier leur choix par le clergé et le peuple: témoin saint Augustin, dont nous avons l'Acte par lequel il fit approuver le prêtre qu'il avait désigné pour le remplacer. Nous citerons cet Acte, qui nous donnera une intéressante idée de ce qui se pratiquait dans ces circonstances.

IV. En 426, le 26 septembre, saint Augustin, et avec lui Religien et Martinien, deux de ses collègues dans l'épiscopat, ayant pris séance dans l'église de la Paix, à Hippone, et les prêtres Saturnin, Leporius, Barnabé, Fortunatien, Rustique, Lazare et Héraclius étant présents avec tout *le clergé*, *et une grande multitude de peuple*, Augustin, évêque, dit: « Il convient de s'occuper sans différer de ce dont je vous ai parlé hier. Je désirais que vous vinssiez pour cela en plus grand nombre, et je vois que vous l'avez fait. L'impatience que vous avez de vous occuper de cette affaire ne me permet pas de vous parler d'autre chose.

« Quoique nous soyons mortels, et que personne ne puisse savoir quand arrivera son dernier jour, néanmoins dans l'enfance on espère l'adolescence, dans l'adolescence la jeunesse, dans la jeunesse la maturité de l'âge, et dans celle-ci la vieillesse, à laquelle on est encore moins assuré d'atteindre, mais qu'on ne laisse pas d'espérer; au lieu que la vieillesse étant le dernier de tous les âges, il n'y en a plus après celui-là, où il est encore plus vrai de dire que dans tous les autres, qu'on n'a pas un seul jour d'assuré. Dieu a permis que je sois venu parmi vous dans la vigueur de l'âge; mais, de jeune que j'étais, me voilà vieux, et comme je sais qu'après la mort des évêques l'ambition des prétendants et les con-

(2287) *Institution au droit ecclésiastique*, part. I, chap. 10.

(2288) Thomassin, part. III, liv. II, chap. 24, 25, 26.

testations de ceux qui élisent causent de grands troubles, il est de mon devoir de faire tout ce qui dépend de moi pour mettre notre Eglise à l'abri d'un malheur que j'ai vu si souvent arriver, et qui m'a causé tant de douleur.

« Je suis allé dernièrement à Milève, comme vous le savez, à la prière de nos frères et surtout des serviteurs de Dieu qui s'y trouvent, lesquels craignaient qu'à la mort de mon frère et collègue Sévère, d'heureuse mémoire, il n'arrivât quelque désordre parmi eux. J'y ai donc été, et la miséricorde de Dieu ayant béni mes soins, celui que Sévère avait choisi pour lui succéder a été installé et accepté pour évêque dans la plus grande paix; car, dès que la volonté de Sévère a été connue, ils s'y sont conformés avec plaisir. Toutefois quelques-uns d'entre eux furent contristés de ce que Sévère, pensant qu'il suffirait de faire nommer par son clergé celui qu'il désirait avoir pour successeur, n'en avait point fait part au peuple; mais enfin, par la miséricorde de Dieu, la tristesse s'est dissipée et a fait place à la joie, et celui que le défunt évêque avait choisi a été ordonné à sa place. Pour ne pas tomber dans un pareil inconvénient, et pour que personne ne se plaigne de moi, je vous déclare à tous que ma volonté, que je crois celle de Dieu, est qu'Héraclius me succède. » Sur cela le peuple s'est écrié : *Que Dieu soit remercié! que Jésus-Christ soit béni!* et a répété ces paroles *vingt-trois fois;* et ensuite : *Que Jésus-Christ nous exauce, qu'il nous conserve Augustin!* ce qui a été répété *seize fois;* et ensuite : *C'est vous que nous voulons pour père et pour évêque!* ce que l'on a répété *huit fois.*

« Les acclamations ayant cessé, Augustin, évêque, a dit : Il n'est pas nécessaire que je m'étende sur les louanges d'Héraclius; autant je suis touché de sa sagesse, autant dois-je épargner sa modestie. Il suffit que vous le connaissiez; et quand je dis que je veux qu'il me succède, *je ne dis que ce que je sais que vous désirez vous-mêmes, comme vos acclamations me l'apprendraient si je ne le savais d'ailleurs.* Voilà donc ce que je désire, et ce que je demande à Dieu par des prières ardentes, malgré les glaces de la vieillesse. Je vous exhorte aussi et vous conjure de le lui demander avec moi, afin que la paix de Jésus-Christ, unissant tous les cœurs et tous les esprits, il plaise à Dieu de confirmer ce qu'il a fait en nous. Prions-le donc que, comme c'est lui qui m'a envoyé Héraclius, il lui plaise de le conserver et de le garantir de tout crime, et qu'Héraclius qui a fait ma joie pendant ma vie, remplisse ma place après ma mort. Mes paroles ni vos acclamations ne tombent point à terre, comme vous voyez, puisque les scribes de l'Église ont soin de les recueillir. En un mot, c'est un acte ecclésiastique que nous faisons, et je veux par là confirmer et assurer, autant que cela dépend des hommes, ce que je viens de vous déclarer. Alors le peuple s'est écrié : *Que Dieu soit remercié, que Jésus-Christ soit béni!* et l'a répété *trente-six fois;* et ensuite : *Exaucez-nous, Seigneur; conservez-nous Augustin,* et l'a répété *treize fois;* ensuite : *C'est vous que nous voulons pour père et pour évêque,* ce qui a été répété *huit fois;* et ensuite : *C'est vous qui méritez de l'être, c'est vous qui en êtes digne,* ce qui a été répété *vingt fois;* et ensuite : *Vous en êtes digne par tout le bien que vous nous avez fait,* ce qui a été répété *cinq fois;* et ensuite : *C'est vous qui mériter d'être notre évêque; c'est vous qui en êtes digne,* ce qui a été répété *six fois.*

« Les acclamations ayant cessé, Augustin, évêque, a dit : Je veux donc que *ma volonté et la vôtre* demeurent confirmées par un acte ecclésiastique, autant qu'elles peuvent l'être par les hommes, pour ce qui regarde les profondeurs impénétrables de la volonté toute-puissante de Dieu; prions-le, comme j'ai dit, de confirmer ce qu'il a fait en vous. Alors le peuple s'est écrié : *Nous vous rendons grâces de votre choix;* et a répété *seize fois* ces paroles; et ensuite : *Que cela demeure fait, que cela demeure fait,* et l'a répété *douze fois;* et ensuite : *Que nous vous ayons pour père, et Héraclius pour évêque,* ce qui a été répété *six fois.*

« Après ces acclamations, Augustin, évêque, a dit : Je vois ce que vous voulez dire, mais je ne veux pas que l'on fasse pour lui ce que l'on a fait pour moi, ce qui est connu de plusieurs d'entre vous, du moins de ceux qui n'étaient pas trop jeunes; car je fus ordonné évêque du vivant de mon père et prédécesseur, le saint vieillard Valère, d'heureuse mémoire, et depuis cette époque j'ai toujours été avec lui dans le siége épiscopal, chose que le concile de Nicée avait défendue et que nous ignorions. Je ne veux donc pas que ce que l'on a blâmé pour moi se fasse pour mon fils Héraclius. Alors le peuple s'est écrié : *Que Dieu soit remercié, que Jésus-Christ soit béni!* paroles qui ont été répétées *treize fois.*

« Après ces acclamations, Augustin, évêque, a dit : Il demeurera prêtre comme il est, pour être évêque quand il plaira à Dieu; néanmoins, je m'en vais faire, dès à présent, avec le secours de la miséricorde de Jésus-Christ, ce que j'avais résolu, il y a déjà quelques années; mais ce que je n'ai pu exécuter jusqu'ici, parce que vous ne m'avez pas tenu ce que vous m'aviez promis. Nous étions convenus que, pour me donner le loisir de travailler sur les saintes Ecritures, comme mes frères et collègues, les Pères des conciles de Numidie et de Carthage, m'en avaient chargé, on me laisserait en repos cinq jours de la semaine, sans m'interrompre pour quelque cause que ce fût. On en fit un acte; *vous y consentîtes par vos acclamations;* et on vous lut l'acte où elles étaient contenues; mais vous ne l'observâtes pas longtemps. On recommença bientôt à venir fondre sur moi comme à l'ordinaire. Ainsi, je ne trouve plus de temps pour l'étude que je voulais entreprendre, et je suis accablé d'affaires avant

et après midi. Je vous prie donc et vous conjure, par Jésus-Christ, de trouver bon que je me décharge de ces sortes d'occupations sur ce jeune homme, que je choisis pour mon successeur, au nom du même Jésus-Christ, c'est-à-dire sur le prêtre Héraclius. Sur quoi le peuple s'est écrié : *Nous vous rendons grâces de votre choix;* ce qu'il a répété *vingt-six fois.*

« Et ces acclamations ayant cessé, Augustin, évêque, a dit : Je vous rends grâces de votre bienveillance et de votre charité, ou plutôt j'en rends grâces à Dieu. Que désormais, donc, on s'adresse à Héraclius pour les choses sur lesquelles on venait me consulter. Quand il aura besoin de mon conseil, il ne lui manquera pas, et à Dieu ne plaise que je le lui refuse! Allez donc à lui, et, s'il se trouve embarrassé, il me consultera; il sait bien que celui qui lui tient lieu de père ne lui refusera pas son secours. Ainsi, sans qu'il vous manque rien, je pourrai consacrer le peu de temps qu'il plaira à Dieu de me laisser vivre, non au repos et à la paresse, mais à l'étude de l'Ecriture, et j'espère que mon travail sera utile à Héraclius même, et, par conséquent, à vous. Que personne donc n'ait regret du loisir qu'il me laissera, car ce sera un loisir fort occupé. Nous avons terminé, je crois, tout ce que nous avions à faire ensemble, et atteint le but pour lequel je vous avais convoqués. *Il ne me reste plus qu'à prier ceux qui peuvent signer de vouloir signer cet acte.* C'est sur cela surtout que j'ai besoin d'avoir votre réponse. Marquez-moi donc par *vos acclamations* que vous m'accorderez ce que je vous demande. Alors le peuple s'est écrié : *Nous le ferons, nous le ferons,* et l'a répété *vingt-cinq fois;* et ensuite : *Cela est juste, cela se doit,* et l'a répété *vingt-huit fois;* et ensuite : *Nous le ferons, nous le ferons,* et l'a répété *quarante fois;* et ensuite : *Il y a longtemps que nous aurions dû l'avoir fait; il y a longtemps que vous le méritez;* ce qui a été répété *vingt-cinq fois;* et ensuite : *Nous vous rendons grâces de votre choix,* ce qui a été répété *treize fois;* et ensuite : *Exaucez-nous, Seigneur, conservez-nous Héraclius;* ce qui a été répété *quatre-vingts fois.*

« Après ces acclamations, Augustin, évêque, a dit : Dieu soit loué! il ne nous reste plus qu'à lui offrir le sacrifice, et, durant ce temps de prière, je vous exhorte à laisser de côté toutes vos affaires, afin de vous appliquer particulièrement à prier pour cette Eglise, pour moi et pour le prêtre Héralius.»

V. Comme on le voit par cet intéressant document, dont on aura sans doute remarqué la simplicité touchante, on tenait à consulter le peuple fidèle dans la nomination des évêques, et cette nomination avait quelquefois lieu par le clergé seulement. Nous en avons bien d'autres preuves encore.

Dans une Décrétale aux évêques de la province de Vienne, le Pape saint Léon le Grand (mort en 461) s'exprime ainsi : « Que ceux qui seront établis évêques soient demandés avec paix et tranquillité; que l'on exige par écrit le témoignage des clercs et des grands, le consentement de la curie et du petit peuple; que tous élisent celui qui doit les gouverner tous. » Une autre Décrétale du Pape saint Symmaque, qui quitta cette vie en 514, est tout aussi explicite. Le canon 2 du concile de Clermont, tenu en 535, porte : « Que celui qui désire l'épiscopat..... soit ordonné évêque, par l'élection des clercs et des citoyens, du consentement du métropolitain de la province. » Le canon 8 du IIIe concile de Paris, tenu en 557, est conçu en ces termes : « Que l'on observe les décrets des canons, *suivant l'ancienne coutume.* Que celui-là seul que le clergé et le peuple auront demandé soit ordonné évêque, et qu'aucun évêque ne soit établi par la puissance royale... contre la volonté du métropolitain et des évêques de la province. » On peut joindre à ces conciles (2289) le Ve concile de Paris, le concile de Reims tenu en 630, le concile de Châlons en 650, etc.

Le Pape Etienne III lui-même, en modifiant, dans un concile tenu à Rome en 769, le mode d'élection des Papes, modifia également celle des évêques. Il défendit, sous peine d'anathème, à aucun laïque de se trouver à l'élection du Pape, qui doit être faite par les évêques et le clergé seulement; et le peuple de Rome et l'armée devront souscrire au décret d'élection. Ce décret devait être observé dans les autres Eglises.

On voit l'origine de l'exclusion des laïques dans l'élection directe des évêques. Toutefois cette exclusion ne dura guère en France. Le roi Louis le Débonnaire, qui savait combien les élections des évêques avaient été souvent troublées par la puissance séculière, fit un capitulaire en 816 qui rendit à l'Eglise toute sa liberté dans le choix de ses premiers pasteurs, voulant que l'évêque soit élu par le clergé et le peuple, et pris dans le diocèse même. — Nous nous retrouvons ainsi à l'époque de Charlemagne, dont nous avons déjà dit un mot, n° II.

VI. Un capitulaire de ce prince, daté de l'an 803, avait pour but d'assurer davantage la liberté des élections, en écartant toute acception de personnes. Il est dit : « Instruits par les saintes causes, et afin que l'Eglise puisse, au nom de Dieu, jouir plus librement des droits qui lui appartiennent, nous avons approuvé la délibération de l'ordre du clergé, et voulons, en conséquence, que les évêques soient nommés par *le choix du clergé et du peuple,* sans aucune considération pour les personnes ni pour les présents, mais uniquement par des motifs tirés de l'édification de leur conduite et de leurs talents pour le gouvernement de l'Eglise (2290). »

(2289) *Voir* sur l'élection, l'institution et le sacre des évêques en France au VIe siècle, un excellent et intéressant travail de dom Pitra, aujourd'hui cardinal, inséré dans l'*Auxiliaire catholique,* tom. II, 1845, p. 145 et suiv.

(2290) Cap. Aquisgr., ann. 803, art. 2 ; *voy.*

L'évêché de Senlis étant vacant, Hincmar de Reims écrivit à Charles le Chauve pour le prier d'accorder à Tite le pouvoir de se choisir un pasteur, de lui indiquer l'évêque qu'il souhaitait qu'on envoyât pour visiteur, afin qu'on procédât à l'élection suivant les règles prescrites par les canons; il ajoute qu'on en portera le décret à l'empereur, qui approuvera, s'il le juge à propos, celui qui aura été nommé avant qu'on passe à la consécration (2291).

Nous voyons dans plusieurs Actes du IXe siècle quelle était alors la forme de l'élection des évêques. Aussitôt qu'un évêque était mort, le clergé et le peuple envoyaient des députés au métropolitain pour l'en avertir. Le métropolitain en donnait avis au roi et, suivant son ordre, nommait un des évêques de la province pour être visiteur. Il écrivait à cet évêque et l'envoyait dans l'église vacante pour solliciter l'élection et y présider, afin qu'elle ne fût point différée, et que les canons y fussent observés. Le métropolitain envoyait en même temps au clergé et au peuple une ample instruction de la manière d'après laquelle devait se faire l'élection pour être canonique. Le visiteur, étant arrivé, assemblait le clergé et le peuple; il faisait lire les passages de saint Paul et les canons qui marquent les qualités d'un évêque et comment il doit être élu. Il exhortait tous les ordres en particulier à suivre les règles: les prêtres, les autres clercs, les vierges, les veuves, les nobles et les autres laïques, c'est-à-dire les citoyens. Les moines avaient grande part à l'élection. On y appelait les chanoines, les clercs de la ville, ainsi que les clercs de la campagne. On jeûnait trois jours avant l'élection, et l'on faisait des prières publiques et des aumônes. On choisissait autant que cela se pouvait un clerc du sein de la même église.

On voit, par ce qui précède, qu'on demandait quelquefois aux rois ou aux empereurs l'autorisation de procéder à l'élection ou d'en approuver le résultat (2292). C'est ainsi que nous lisons dans le récit de l'ordination d'Electron, évêque de Rennes, en 866: « Nous... Hérard, métropolitain de Tours; Actard, évêque de Nantes; Robert, évêque du Mans, avec le consentement et les lettres du reste des évêques de la province, et munis des lettres de notre roi Charles le Chauve, nous ordonnons Electron évêque de Rennes, d'après l'élection et le décret du clergé et du *peuple* de cette même Eglise. » C'est ainsi que l'Eglise perdait peu à peu de sa liberté et arrivait à la sécularisation. Mais, achevons de décrire le mode d'élection au IXe siècle.

L'élection étant faite dans les conditions que nous venons de dire, et le décret étant signé des principaux du clergé, des moines et du peuple, était envoyé au métropolitain; celui-ci convoquait tous les évêques de la province pour examiner l'élection à un certain jour et un certain lieu, qui était ordinairement l'église vacante. Tous les évêques devaient s'y trouver, et ceux qui étaient malades ou qui avaient quelque autre excuse légitime envoyaient un de leurs clercs chargé de leurs lettres pour approuver l'élection; car tous y devaient consentir, suivant la règle du concile de Nicée, et trois au moins devaient y assister. L'élu étant à ce concile provincial, le métropolitain l'interrogeait sur sa naissance, sa vie passée, sa promotion aux ordres sacrés, ses emplois, pour voir s'il n'était point atteint de quelque irrégularité. Il examinait aussi sa doctrine et recevait en même temps par écrit sa profession de foi. S'il trouvait l'élection conforme aux règles canoniques, et l'élu doué de la capacité requise, il indiquait un jour pour la consécration. Mais si l'élu se trouvait dans le cas de quelque irrégularité ou incapable, ou encore si l'élection avait été faite par simonie ou par brigue, le concile provincial la cassait et procédait à l'élection d'un autre évêque.

La consécration se faisait à peu près comme aujourd'hui; le métropolitain donnait au nouvel évêque une instruction par écrit, où il lui expliquait en abrégé tous ses devoirs, car il était regardé comme le père et le docteur des évêques qu'il ordonnait. Il devait leur fournir des archives, des exemplaires des canons, et eux devaient avoir recours à lui dans toutes leurs difficultés. Si la confirmation se faisait hors de l'église vacante, le métropolitain y envoyait des lettres pour faire recevoir le nouvel évêque. Le roi était averti de tous les actes importants de cette procédure, principalement de l'élection et de la confirmation; car l'Eglise elle-même avait laissé s'introduire cet usage qu'il pouvait, quand il le voulait, exclure les évêques élus qui ne lui convenaient pas.

VII. Le mode d'élection dont nous venons de parler fut suivi à partir du IXe siècle jusque vers le milieu du XIIe. Mais à cette époque, quelques changements furent essayés dans cette partie de la discipline ecclésiastique. Nous voyons les chapitres des cathédrales prétendre procéder seuls à l'élection des évêques. Si ce n'était point un droit pour eux, il est certain qu'ils tentèrent de se l'attribuer. C'est ce qui résulte évidemment d'un canon du concile de Latran, en 1179, porté pour réprimer leurs entreprises à ce sujet (2293).

Quoi qu'il en soit, cette nouvelle règle, qui rendait l'élection beaucoup plus facile, s'introduisit indubitablement dans la Pragmatique, et bientôt après elle devint générale. Au commencement du XIIIe siècle,

Annales du moyen âge, par Frantin, tom. VIII, p. 428.

(2291) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXXIX, n. 10.

(2292) Ce consentement était expressément marqué dans le décret d'élection.

(2293) Thomassin, *Anc. et nouv. discipline*, etc., part. IV, liv. II, chap. 11.

les chapitres étaient en possession d'élire seuls les évêques, à l'exclusion du reste du clergé et du peuple fidèle, et les métropolitains de confirmer seuls l'élection, sans appeler leurs suffragants. Tout ceci dura jusqu'au IVe concile général de Latran, tenu en 1215, lequel, en donnant des règles pour la forme d'élection soit *au scrutin*, soit *par compromis*, restreignit encore beaucoup l'admission des laïques.

Voici, d'après Fleury (2294), l'analyse du décret du concile de Latran, touchant cette matière : « Quant aux élections, le concile défend de laisser vaquer plus de trois mois un évêché ou une abbaye; autrement ceux qui avaient droit d'élire en seront privés pour cette fois, et il sera dévolu au supérieur immédiat, qui sera tenu de remplir le siége vacant dans trois mois, et, s'il se peut, d'un sujet tiré de la même église, prenant pour cet effet le conseil de son chapitre. La forme de l'élection est de deux sortes, par scrutin ou par compromis. En la première, la compagnie doit choisir trois personnes de son corps pour recueillir secrètement les suffrages de chacun en particulier, les rédiger par écrit et les publier aussitôt en commun; afin que celui-là soit élu en qui s'accorde la plus grande ou la plus saine partie du chapitre. L'élection par compromis se fait en remettant tout le pouvoir à quelques personnes capables qui élisent au nom de tous. Toute autre forme d'élection est déclarée nulle, si ce n'est que tous s'accordassent à nommer un même sujet comme par inspiration. Personne ne peut donner son suffrage par procureur, à moins qu'il ne soit absent pour empêchement légitime, et sitôt que l'élection est faite il faut la publier solennellement. L'élection faite par l'abus de la puissance séculière sera nulle de plein droit. L'élu qui aura consenti n'en tirera aucun avantage et deviendra incapable d'être élu; les électeurs seront suspens pendant trois ans de tout office et bénéfice, et privés pour cette fois du pouvoir d'élire. Rien n'est plus nuisible à l'Eglise que le choix des sujets indignes, pour le gouvernement des âmes. Afin d'y remédier, nous ordonnons que celui à qui il appartient de confirmer l'élection en examine soigneusement la forme et la personne de l'élu, afin que, si tout est dans les règles, il lui accorde la confirmation. Que si, par négligence, il approuve l'élection d'un homme à qui la science manque, dont les mœurs soient scandaleuses ou qui n'ait pas l'âge légitime, il perdra le droit de confirmer le premier successeur, et sera privé de la jouissance de son bénéfice, mais si c'est par malice il sera rigoureusement puni. Quant aux prélats immédiatement soumis au Pape, ils se présenteront à lui en personne, pour faire confirmer leur élection, ou, s'ils ne le peuvent commodément, ils enverront des hommes capables de donner au Pape les informations nécessaires. Cependant, ceux qui sont fort éloignés, c'est-à-dire hors de l'Italie, pourront avoir par dispense l'administration de leurs églises, au spirituel et au temporel, mais ils recevront la consécration ou la bénédiction comme ils ont accoutumé. »

Tel est le décret du concile de Latran sur la question des élections. Nous citerons ici un fait important dans lequel intervint saint Bernard, et où nous voyons le zèle et la sollicitude de cet illustre religieux pour la discipline et la fidélité aux règles de l'Eglise.

VIII. En 1138, Guillaume de Sabran, évêque de Langres, étant mort, Hugues, fils du duc de Bourgogne, voulut mettre sur ce siége un moine de Cluni, qui en était très-indigne; ce à quoi saint Bernard s'opposa de toutes ses forces, non-seulement pour l'intérêt général de l'Eglise, mais pour celui du monastère de Clairvaux en particulier, situé dans le diocèse de Langres et entièrement soumis à l'évêque.

Le saint abbé expliqua cette affaire dans un Mémoire qu'il adressa au Pape Innocent II (2295) : « Comme nous étions encore à Rome, l'archevêque de Lyon y arriva, et avec lui Robert, doyen de l'Eglise de Langrès, et Olric, chanoine, demandant pour eux et pour leur chapitre la permission d'élire un évêque. Car ils avaient reçu ordre du Pape, de ne le faire que par le conseil de personnes pieuses. Ils voulaient que je leur fisse obtenir cette permission : mais je leur déclarai que je n'en ferais rien, si je n'étais pas assuré qu'ils prétendaient élire une personne capable. Ils me répondirent que j'en serais le maître, et qu'ils ne feraient que ce que je leur conseillerais; et ils me le promirent. Mais comme je ne m'y fiais pas assez, l'archevêque s'y joignit et me promit la même chose : ajoutant que si le clergé voulait agir autrement, il ne confirmerait point ce qu'ils auraient fait. On prit pour témoin le chancelier; et de plus nous allâmes en présence du Pape, afin qu'il autorisât notre convention. Nous avions eu auparavant ensemble une longue conférence sur l'élection; et de plusieurs sujets on en avait nommé deux, dont nous convînmes tous, que l'on pouvait élire celui qu'on voudrait. Le Pape donc ordonna d'observer inviolablement ce dont nous étions convenus, et tant l'archevêque que les chanoines le promirent fermement. Ils s'en allèrent et je partis aussi peu de jours après.

« En passant les Alpes nous apprîmes que dans peu de jours on devait sacrer évêque de Langres un homme dont plût à Dieu qu'on nous eût dit des choses meilleures et plus honnêtes : car je ne veux pas dire ce que j'en ai ouï malgré moi. Enfin plusieurs

(2294) *Hist. ecclés.*, liv. LXXVII, n. 51.

(2295) Epist. 164, dans les *Lettres de saint Bernard*, trad. sur l'édit. des Bénédictins de 1690, par M. l'abbé P., prêtre du diocèse de Lyon, 3 vol. in 8, tom. II, p. 192, avec d'excellentes notes.

hommes vertueux, qui étaient venus au-devant de nous pour nous saluer, nous persuadèrent de passer par Lyon, pour détourner ce mauvais coup, s'il était possible: car j'avais résolu de prendre un autre chemin plus court, à cause de ma mauvaise santé et de ma lassitude; et d'ailleurs, je l'avoue, je ne croyais pas trop à ces bruits. En effet, qui aurait cru qu'un si grand prélat eût été assez léger pour imposer les mains à une personne notée, au préjudice de sa promesse si récente et de l'ordre de son supérieur? Toutefois, étant arrivé à Lyon, nous vîmes ce que l'on nous avait dit : on faisait les préparatifs de cette malheureuse cérémonie. Il est vrai que le doyen et la plus grande partie, si je ne me trompe, des chanoines de Lyon s'y opposaient ouvertement; et la ville était remplie de ces honteux et tristes discours, qui ne faisaient qu'augmenter.

« Que faire? Je représentai respectueusement à l'archevêque la convention qu'il avait faite et l'ordre qu'il avait reçu, et il en convint. Mais il rejeta son manque de parole sur le fils du duc, qui avait manqué à la sienne, et l'avait obligé à changer aussi, pour ne le pas irriter et en vue de la paix. Il ajouta que, quoi qu'il eût fait jusque-là, il ne ferait désormais que ce que je voudrais. A Dieu ne plaise, lui dis-je en le remerciant, ce n'est pas ma volonté qu'il faut faire, c'est celle de Dieu. Et le moyen de la connaître sera peut-être de s'en rapporter au conseil des évêques et des autres gens de bien, qui sont venus ici sur votre mandement, ou qui y viendront encore. Si, après avoir invoqué le Saint-Esprit, ils sont tous d'avis de passer outre, faites-le ; sinon, il faut écouter l'Apôtre, qui défend de se presser pour imposer les mains (2296). Il me parut agréer ce conseil. On vint dire cependant que celui dont il était question était arrivé dans une hôtellerie, et non au palais. Il arriva le vendredi au soir et se retira le samedi matin. Ce n'est pas à moi à dire pourquoi il ne voulut pas même paraître à la cour de l'archevêque, après être venu de si loin dans ce dessein; peut-être pourrait-on croire qu'il l'aurait fait par pudeur monastique et par mépris des honneurs, si la suite ne faisait voir le contraire. En effet, pouvions-nous alors en soupçonner autre chose, puisque l'archevêque, revenant de lui parler, témoigna devant tout le monde qu'il n'avait jamais voulu acquiescer, et qu'il désapprouvait absolument tout ce qui avait été fait à son sujet?

« Enfin l'archevêque ordonna aussitôt que l'on procédât à l'élection; il le manda, et par des chanoines de Langres qui étaient présents, et par une lettre qui subsiste encore. Mais, après qu'elle eut été lue dans le chapitre de Langres, on en lut aussitôt une autre toute contraire, qui portait que le sacre n'était que différé, et assignait un jour et un lieu pour décider l'affaire, que la première lettre disait être décidée. On eût cru que c'étaient deux personnes opposées qui parlaient, si on n'eût vu le même sceau à ces lettres et le même nom à la tête. Nous avons en main ces lettres contradictoires. Cependant cet homme, qui avait fui le sacre et renoncé à l'élection, va trouver le roi en toute hâte, et obtient l'investiture des droits régaliens : par quels moyens? c'est à lui d'y répondre. Aussitôt on envoie des lettres pour changer le lieu du sacre et en anticiper le jour, afin d'ôter les moyens de s'y opposer et d'en appeler. Mais la Providence y a remédié. Il y a eu des appellations interjetées par Falcon, doyen de l'Église de Lyon, par Ponce, archidiacre de Langres, et Bonami, prêtre et chanoine de la même Eglise, et par nos frères Brunon et Geoffroy. Le terme était si court, que, depuis que nous l'avons su, à peine avons-nous eu quatre jours pour envoyer notre député, qui était un chanoine de Langres, afin de prévenir cette ordination sacrilége. Il s'y est opposé, a appelé au Saint-Siége, où il a cité l'élu et ceux qui devaient le consacrer. Je n'ai rien dit ici que par l'amour de la vérité, j'en prends à témoin la vérité même. »

Cette affaire fut très-sensible à saint Bernard. Le saint abbé, en envoyant ce Mémoire à Rome, écrivit au Pape et lui représenta ce qui s'y était passé au sujet de l'évêché de Langres, les ordres qu'il avait donnés et la promesse de l'archevêque de Lyon de les exécuter fidèlement. Il se plaint de l'inconstance de ce prélat, et prie le Pape de s'informer quel était l'homme qu'on voulait mettre sur le siége de Langres. Il le renvoie à ce que lui dira l'archidiacre Ponce, qui, par conséquent, était allé à Rome solliciter cette affaire.

Saint Bernard en écrivit aussi aux évêques et aux cardinaux de la cour de Rome. Il les fait souvenir de ce qu'il a fait et souffert avec eux durant le schisme, où il a tellement épuisé ses forces, qu'à peine a-t-il pu revenir chez lui (2297). « A mon retour, ajoute-t-il, je n'ai trouvé qu'affliction et que douleur ; les dieux de la terre se sont élevés contre nous, je veux dire l'archevêque de Lyon et l'abbé de Cluni, qui se confient en leur puissance et en leurs richesses. »

L'abbé de Cluni prenait en effet l'intérêt de son moine, élu évêque de Langres (2298). On le voit par la lettre qu'il en écrivit au Pape, le priant d'accorder à cette Eglise la liberté de l'élection, et de recevoir favorablement le fils du duc de Bourgogne, qui allait à Rome pour la première fois, et peut-être que cette affaire était le principal sujet de son voyage. Pierre de Cluni en écrivit aussi à saint Bernard, soutenant que ce qu'on lui avait dit contre l'élu de Langres n'était que des calomnies, et ajoutant à la fin : « Si c'est peut-être, car il faut dire tout ce que je pense, si c'est que les moi-

(2296) *I Tim.* v, 22.
(2297) Epist. 167, 168

(2298) Petr. Clun., II, epist. 136.

nes de Cîteaux craignent ceux de Cluni, il faut lever ce soupçon et apprendre de la nature même que chacun aime son semblable. Si donc un moine devient évêque de Langres, il aimera les moines de Cîteaux et les autres ; il suivra en cela son propre intérêt, et, voyant que nous les aimons, il n'osera s'écarter de notre exemple (2299). »

Nonobstant l'appel au Pape, ce moine fut sacré évêque de Langres par l'archevêque de Lyon, assisté des évêques d'Autun et de Mâcon. Alors saint Bernard redoubla ses cris et ses plaintes, écrivant au Pape une lettre très-pressante, où il dit : « Je suis au lit, mais mon cœur souffre plus que mon corps. Car ce n'est pas un mal temporel que je déplore, il s'agit de mon salut. Voulez-vous que je confie mon âme à un homme qui a perdu la sienne? »

Les remontrances du saint abbé eurent leur effet; l'élection du moine de Cluni fut cassée, et on élut évêque de Langres Geoffroy, parent de saint Bernard et prieur de Clairvaux. Mais le roi fit quelque difficulté de lui donner l'investiture, l'ayant donnée au premier; sur quoi saint Bernard lui écrivit en ces termes (2300) : « Si le monde entier conjurait pour me faire entreprendre quelque chose contre la majesté royale, je craindrais Dieu et la puissance qu'il a établie. D'ailleurs, je n'ignore pas combien le mensonge est indigne de tout Chrétien, et particulièrement d'un homme de ma profession. Or, je vous le dis en vérité, ce qui s'est fait à Langres, touchant notre prieur, s'est fait contre l'intention des évêques et contre la mienne; mais il y a un Souverain Maître, qui tourne comme il lui plaît les volontés des hommes. Et comment n'aurais-je pas craint, pour celui que j'aime comme moi-même, le péril que j'ai craint pour moi? Toutefois ce qui est fait est fait; il n'y a rien contre vous, mais beaucoup contre moi. On m'a ôté l'appui de ma faiblesse, la lumière de mes yeux, mon bras droit. »

Saint Bernard fut écouté, et Geoffroy (2301) était en possession du siége de Langres dès l'an 1140. On a vu, dans toute cette affaire, comment le saint abbé de Clairvaux recourut à l'autorité du Pape. Il y a bien d'autres témoignages à rapporter sur ceci, et c'est ce que nous faisons dans un article spécial (*voy.* HISTORIQUE DE LA QUESTION DE L'AUTORITÉ DES PONTIFES ROMAINS DANS L'ÉLECTION ET LA CONFIRMATION DES ÉVÊQUES); car il est certain que l'autorité des Pontifes romains touchant la confirmation des élections de tous les évêques du monde catholique, touchant également les démissions, les dépositions, les translations épiscopales (2302), cette autorité, disons-nous, ne saurait être mise en doute un seul instant, et des faits nombreux dans l'histoire le démontrent de la manière la plus éclatante (2303). Reprenons nos faits.

IX. Le XIIIe et surtout le XIVe siècle virent donc s'éteindre peu à peu le droit du clergé et du peuple fidèle, même dans l'élection des évêques. Les chapitres des cathédrales se réservèrent définitivement ce droit, et insensiblement les évêques furent élus par les chanoines (2304), qui, à la vacance du siége, députaient au roi quelques-uns d'entre eux pour lui donner avis, et le prier d'autoriser l'élection. C'est ainsi qu'on marchait de plus en plus, comme on le voit, vers le régime des élections faites uniquement par les pouvoirs charnels, le corps de

(2299) Epist. 29.

(2300) Epist. 166, 170

(2301) Sur Geoffroy, *voy.* les *Notes* de M. l'abbé P... dans sa traduction des Lettres de saint Bernard, 3 vol. in-8, 1838, tom. II, p. 192 *et passim*.

(2302) *Voy.* nos articles QUESTION DE L'AUTORITÉ DU PONTIFE ROMAIN DANS LES DÉMISSIONS ET DÉPOSITIONS DES ÉVÊQUES (De la); — HISTORIQUE DE LA QUESTION DES APPELLATIONS; TRANSLATIONS DES ÉVÊQUES.

(2303) Il est bon même de remarquer ceci : quel qu'ait été le mode d'élection, toujours on n'a pu agir, en cela comme pour tout le reste, que d'après l'autorité du Pape. En effet, tous les théologiens catholiques reconnaissent et enseignent qu'il n'appartient qu'au Souverain Pontife seul, en vertu de sa primauté de juridiction, de donner l'institution et la confirmation canonique aux évêques, et que quiconque prétendrait recevoir d'ailleurs la juridiction épiscopale devrait être considéré comme intrus, schismatique et inhabile à exercer aucun pouvoir de juridiction. Il est donc évident que, quand d'autres que le Pape ont exercé légitimement le droit d'élection, ils n'ont pu le faire qu'en vertu d'une délégation du Saint-Siége : *vice B. Petri*. Depuis le XIIe siècle, le Saint-Siége s'est réservé de faire, non-seulement la confirmation, mais encore l'élection des évêques. Il n'a excepté de cette mesure que quelques diocèses d'Allemagne qui sont restés en possession du droit d'élection. Partout ailleurs, la promotion ou préconisation faite par le Pape équivaut tout à la fois, en *définitive*, à l'élection et à la confirmation. En effet, *la concession* faite par le Saint-Siége aux rois ou princes de certaines provinces, de lui présenter les sujets pour les siéges vacants, ne modifie en rien la discipline qui réserve au Pape l'élection et la promotion du sujet désigné ou nommé par le pouvoir laïque. La raison en est que la nomination faite par le prince en vertu d'un concordat n'équivaut pas au droit d'élection. Les stipulations concordataires ne donnent pas au prince le droit d'élire les évêques; elles lui permettent seulement de désigner les sujets au choix du Pape. Le sujet nommé n'est donc véritablement élu que lorsqu'il a été préconisé en consistoire. Ce sont là des points de doctrine certains et universellement admis par les canonistes.

(2304) La *Pragmatique Sanction*, attribuée à saint Louis, contient une disposition qui semble autoriser les prétentions des chapitres. L'article 2 de cet acte, daté de 1268, est ainsi conçu : « Les églises cathédrales et autres jouiront du libre exercice de leurs élections, promotions et collations, desquelles sortiront leur plein et entier effet. » Ainsi, d'après ce règlement, le clergé et le peuple ne procèdent plus ensemble et directement à l'élection de leurs évêques. Leurs droits sont passés aux chapitres, qui agissent comme leurs délégués, comme leurs mandataires. Dans le principe, le mandat des chanoines paraît quelque peu usurpé, mais le concile de Latran le légitima en 1215.

l'Eglise étant tout à fait mis de côté dans le choix de ses chefs!

X. Cependant l'institution canonique était toujours donnée par le métropolitain ; et le Saint-Siége, seul juge des besoins de l'Eglise que chaque siècle fait naître, travaillait à exercer par lui-même le droit d'instituer. Les plus grands théologiens du XIIIe siècle acclamaient comme inhérent au Siége apostolique le droit d'institution. Alexandre de Halès, ce célèbre Franciscain, disait que tous les pouvoirs des prélats émanaient du Pape comme du chef qui influe sur les membres. Saint Thomas d'Aquin, de son côté, non moins illustre par sa science, écrivait que le Pape a la juridiction immédiate sur tous les Chrétiens ; qu'il est l'époux de l'Eglise universelle comme l'évêque est l'époux de son Eglise particulière (2305).

Innocent IV, à son tour, écrivait, en 1243, au roi d'Angleterre que le Saint-Siége a la libre disposition de toutes les Eglises.... Nicolas III, en 1279, pour remédier aux suites fâcheuses de la longue vacance des Eglises, fit une Constitution qui réservait au Saint-Siége l'examen de l'élection, chargeant le chapitre de lui envoyer deux membres aux dépens du siége vacant. Enfin, en 1344, Clément VI, dans une réponse au roi d'Angleterre, dit positivement que le Saint-Siége, qui a institué toutes les Eglises patriarcales, métropolitaines, cathédrales, a le droit de les pourvoir de pasteurs et d'examiner leur élection.

Le concile de Bâle, dans sa XXIIIe session, tenue le 25 mars 1436, voulut régler la question des élections. Mais, dit Fleury (2306), « il fit un décret sur les élections où l'on vit combien ceux qui composaient ce concile étaient peu capables de faire une vraie et solide réformation ; car, faute de connaître l'antiquité, ils ne se proposèrent que de faire observer le droit nouveau compris dans le décret et les décrétales, suivant lequel les évêques étaient élus par les chanoines ; puis l'élection confirmée ou cassée par le métropolitain, *ce qui n'avait commencé que vers le XIIe siècle.* » C'était uniquement le nouveau mode d'élection qui avait prévalu, que le concile de Latran avait légitimé, et qui se trouvait consacré dans la *Pragmatique Sanction* de Charles VII en 1438 ; mode d'élection bien moins parfait (2307) que l'ancien, mais indispensable pour le temps où il prévalut, et qui dura jusqu'au Concordat de 1516.

XI. Le Concordat passé entre Léon X et le roi François Ier en 1516, en abolissant la Pragmatique sanction (*voy.* cet article), changea entièrement le mode d'élection des évêques. Il rappela et constata en même temps le pouvoir immédiat d'institution exercé par le Saint-Siége. Voici ce que dit à ce sujet ce Concordat : « Les chapitres des cathédrales de France ne feront plus à l'avenir l'élection de leurs prélats, lorsque le siége sera vacant ; mais le roi nommera au siége dans l'espace de six mois, à compter du jour de la vacance, un docteur ou licencié en théologie, âgé au moins de vingt-sept ans ; et le Pape le pourvoira de l'église vacante. Si le roi ne nomme pas une personne capable, il en nommera une autre après en avoir été averti ; à défaut de quoi le Pape y pourvoira. »

Tel est le mode nouveau que le Concordat de 1516 introduisit ; mais ce ne fut pas sans protestations, comme on pense bien, qu'il fut substitué à l'ancien droit, et nous voyons même que, plus d'un demi-siècle après, le clergé ne cessait de réclamer le retour aux élections canoniques. Il ne sera pas mal de citer quelques exemples de ces réclamations ; car, outre qu'elles feront connaître l'opinion du clergé sur l'ancien mode des élections, on y puisera une idée assez exacte de la situation de l'Eglise de France à cette époque, où régnaient pourtant, sans contestation, les *libertés de l'Eglise gallicane*. Ce temps eût dû cependant être celui de sa prospérité, si nous en croyons ceux qui nous vantent les excellences de ces libertés ; et voici qu'au contraire nous n'entendons que plaintes et gémissements de la part du clergé.

Dans l'assemblée de Melun, tenue en 1579, le clergé adressa des remontrances à Henri III sur l'état déplorable de l'Eglise de France. On verra, par la manière dont il s'exprime, qu'il semblait ignorer, hélas! où se trouvait la cause des maux dont il gémissait ; et l'on remarquera également que le clergé, en s'adresssant au roi, c'est-à-dire à celui qui avait intérêt à ce que les choses fussent ainsi, ne pouvait non-seulement obtenir les remèdes nécessaires, mais devait plutôt rencontrer de nouveaux obstacles et voir les anciens s'aggraver de plus en plus. Car il est dans la nature des choses que plus on s'engage dans les voies fausses, plus on s'y égare et plus, dès lors, on en subit les malheureuses conséquences !

Cette assemblée de Melun dit donc au roi : « Nous ne pensons faillir, sire, quand nous disons qu'il eût été très-utile aux Papes et aux rois de France que *ce concordat de France n'eût jamais été fait, car, depuis, l'Eglise de France a décliné, les hérésies à l'instant ont pris leur commencement et se sont accrues comme nous le voyons.* L'état de l'Eglise, durant que les élections étaient en vigueur, comparé à celui qui a suivi vos nominations, montre assez combien il importait à l'Eglise que le droit d'élection de-

(2305) *Apologie des FF Mend.*
(2306) *Hist. ecclés.*, liv. CVIII, n. 81.
(2307) *Moins parfait* [illegible]

qui ne se voyaient pas autrefois ; de sorte que le peuple, qui avait pu agir par lui-même quand il ne voyait que la gloire de Dieu et l'intérêt de l'Eglise, dut recevoir des mandataires, alors que les passions humaines se mêlèrent aux choses de la religion.

meurât en son entier : aussi votre parlement prévoyait bien la grande plaie que l'Eglise de France et votre royaume recevraient, quand il ne voulut jamais approuver l'abrogation de la *Pragmatique Sanction*, laquelle il a jugé être conservatrice du droit commun, et un très-fort obstacle contre tous les abus qui depuis y sont entrés (2308). »

Il y avait alors dans le royaume vingt-quatre ou vingt-cinq archevêchés ou évêchés sans pasteurs et tenus en confidence. Armand de Pontac, évêque de Bazas, chargé par l'assemblée de porter la parole au roi, lui représenta que trente-cinq diocèses du Languedoc et de la Guyenne étaient si abandonnés que, cette année-là, on n'avait pu y faire le saint chrême, et qu'il avait fallu aller en chercher jusqu'en Espagne. Il se plaignit du trafic public que l'on faisait des bénéfices, trafic autorisé même par un arrêt du grand conseil. Il finit par une exhortation pathétique et pleine de menaces, observant qu'il y avait les deux tiers des églises du royaume où le service divin était entièrement interrompu. Il pria le roi de *rétablir les élections pour remédier aux abus.* Le roi répondit qu'il reconnaisssait la plupart des abus qu'on venait de lui signaler, mais qu'il n'en était pas cause... D'ailleurs, ajouta-t-il avec humeur, et pour empêcher qu'on ne revînt sur cette question, si chacun des évêques actuels remettait son siége, peut-être n'y serait-il pas rappelé par l'élection. L'évêque de Bazas répondit à cette mauvaise plaisanterie que les prélats de France offraient de rendre leurs évêchés, pourvu que les élections fussent rétablies. Mais, comme on le pense bien, l'affaire en resta là : on s'était moqué du clergé, et voilà tout ce qu'il obtint !

Dans deux conciles, l'un tenu à Rouen en 1581 (2309), et l'autre tenu à Reims (2310), le clergé demanda de nouveau le rétablissement de l'*antique forme des élections;* mais, comme il n'avait aucune espérance d'obtenir des rois la restitution de ce droit, il se borna à faire des vœux et des prières, pour que, à chaque vacance de siége, on nommât des pasteurs dignes et capables.

Le 28 mai 1582, il se tint une assemblée du clergé dans le cloître de l'église de Paris. L'archevêque de Bourges, élu président de cette assemblée et chargé par elle de haranguer le roi à Fontainebleau, s'exprima ainsi, au sujet des concordats et des élections ecclésiastiques : « Depuis les concordats, *la vertu, la probité et le savoir ne sont plus en aucun crédit ni en considération* dans le royaume : toutes les charges de l'Eglise s'y donnent à la faveur et aux moyens temporels, dont aussi ceux qui les ont s'acquittent comme *chiens muets* qui ne peuvent aboyer contre le loup, laissant périr les brebis sans aucun secours, *se contentant d'une vaine ostentation et de l'utilité des fruits qu'ils reçoivent de l'Eglise de Dieu;* et de là sont provenus tous les abus et scandales de l'Eglise qui ont donné entrée à l'hérésie. Le remède à tels maux est comme de celui qui, s'étant fourvoyé du grand chemin, est contraint de retourner d'où il est venu et de reprendre son premier chemin. Ainsi, *il est nécessaire de reprendre l'ancienne voie et forme de l'élection, premièrement pratiquée par les apôtres et toujours continuée en l'Eglise* ; car si, en certain temps, les princes usant de leur puissance, se sont voulu prévaloir sur l'autorité de l'Eglise, cela n'a guère duré (2311)..... »

XII. Il faut, en vérité, que les nominations qu'avaient faites les rois, d'après le concordat de 1516, aient été bien tristes pour que de telles plaintes se soient élevées ! Mais quelle simplicité de dénoncer ces abus et d'en demander la réforme à ceux-là mêmes qu'on reconnaît en être les auteurs!!

C'est ce que nous déclare nettement une autre harangue, dont le ton est beaucoup plus ferme que celui des précédentes. Lors de la clôture des états de Blois, en 1588, l'archevêque de Bourges, président de l'état ecclésiastique, fut chargé de haranguer le roi, et il s'exprima, en effet, ainsi : « Nous reconnaissons avec regret la face de l'Eglise être altérée et changée de sa première forme, puisqu'au lieu des doctes ont été introduits des ignorants ; au lieu de pères et tuteurs de l'Eglise sont entrés des dissipateurs ; au lieu de pasteurs, des *loups ravissants.* La cause de ce mal n'est aultre que la *mutation qui a été faicte des premières et anciennes élections introduites et observées dès le temps des apôtres*, lorsqu'après l'élection de deux, le sort tomba sur l'apôtre Mathias.... *(2312).* Et encores que èsdites élections il y eust quelques fois du vice, comme brigues, contentions et séditions... néantmoins, comme en toutes choses bien établies, il survient quelque corruptelle, il ne fault pour cela laisser *cette belle et ancienne institution*, non plus que d'abandonner le labourage et semence pour l'yvrage.... Mais le monde, toujours curieux de détruire les *œuvres de Dieu, au lieu de ces sainctes élections*, aurait donné le goust et appast aux monarques de la douceur des nominations aux prélatures, et par ce moyen sont entrés en l'Eglise de Dieu, aux éveschés et abbayes toutes sortes de gens, *des harpies dépeintes par Homère, de visage féminin, et corps d'oyseau, les pieds garnis d'ongles ravissants, et souillant par leurs ordures les tables, les napes divines,*

(2308) *Traité des droits et libertés de l'Eglise gallicane*, tom. I, p. 80, édit. de 1731.—Nous devons les citations qui vont suivre à M. J.-J. Brethé, lequel, dans son travail sur les élections épiscopales, n'a pas vu que toutes ces remontrances du clergé, remontrances non écoutées et dont les rois riaient, sont précisément la condamnation de ces prétendues *Libertés gallicanes* qu'il a la bonhomie de préconiser, et qui n'étaient, comme on l'a dit, que de *honteuses servitudes.* Cet auteur s'est donné des armes contre lui-même.

(2309) *Mém. du clergé de France*, tom. II, p. 244.

(2310) *Ibid.*, p. 246, *tit. de Episc.*

(2311) *Procès-verbaux des Assemblées du clergé*, tom. I, p. 241.

(2312) *Act. apost.*, I, 15 et seq.

des ours et des loups indifféremment....... De ces indues nominations est venue l'ignorance partout en l'Eglise..... Il est en vous, sire, de pourvoir au mal qui a traîné avec soi une chaîne et liaison de toutes sortes de maux : car cette indue promotion et advancement de l'ignorance aux dignités ecclésiastiques a *produit l'hérésie*, et l'hérésie la division, et la division la ruyne: *et le seul moyen d'y pourvoir est de reprendre et mettre sur l'ancienne forme de l'Eglise les élections de bons, doctes et sages prélats* qui aiment Dieu et son Eglise (2313). »

Dans un langage qui ne manque pas d'énergie, surtout si l'on considère que c'est une harangue à un prince, et dans des termes qui révèlent de grands maux, le clergé signalait les mêmes abus, engendrés par la même cause. Cette fois, la vérité tout entière est dite à Henri III; mais la royauté fut constamment opposée à toute réforme sérieuse: le langage du clergé pouvait prendre tous les tons, la conduite des rois restait invariable. Et devait-on s'attendre à autre chose? Ils avaient trop *goûté de la douceur des nominations aux prélatures*; et ils ne voulaient pas se priver d'une pareille jouissance, qui leur offrait d'ailleurs d'assez grands avantages.

Quoi qu'il en soit, on aime ces plaintes énergiques, et la conscience en est soulagée. Henri III ne pouvait remédier à des désordres qui servaient sa politique, mais, tout au moins, il se rencontrait des hommes pour lui dire la vérité, et l'histoire s'en réjouit! Le clergé lui conteste formellement le droit de former des évêques; il parle plusieurs fois des *indues nominations faites par le roi;* à ses yeux, les élections *sont saintes*: en les remplaçant par le Concordat, on a détruit l'*œuvre de Dieu* (2313*), et, pour rentrer dans le droit et la tradition, il est nécessaire de les rétablir, car elles sont *l'ancienne forme de l'Eglise.*

Entre autres avis donnés au roi par l'assemblée des notables, tenue à Rouen en 1596, se trouve celui-ci, au sujet des élections: « Où V. M. ne jugerait à propos de *rétablir les élections*, elle est très-humblement suppliée, en attendant, vouloir aux nominations qu'elle fera observer ce qui est ordonné par le deuxième article de l'ordonnance de Blois de 1576 (2314). » Ce 2e article exigeait qu'avant d'être nommés aux évêchés et archevêchés, les candidats fussent examinés sur leurs doctrines aux saintes Lettres par un archevêque ou un évêque et deux docteurs en théologie.

L'article 4 du cahier des remontrances de l'Assemblée du clergé de 1595 s'exprime ainsi : « V. M. est suppliée, continuant les instances et très-humbles supplications faites

(2313) *Procès-verbaux des Assemblées du clergé*, t. Ier, Pièces justificatives, p. 128.

(2313*) Dans une autre circonstance, le clergé alla même jusqu'à regarder les élections comme étant de *droit divin*, et par conséquent *immuables*. Ecoutons l'archevêque de Vienne (en 1585-1586), adressant au roi, au nom de ses collègues, une remontrance où il dit, entre autres choses : « Du concile de Trente, par notre cahier, l'on vient aux élections qui sont *fondées en droit divin, conciles généraux, constitutions canoniques, possessions immémoriales* approuvées et reçues en l'assemblée des trois états tenue à Bourges, par la *Pragmatique Sanction* qui en fut alors dressée, comme aussi elles avaient été longtemps auparavant approuvées par autre *Pragmatique Sanction* du temps du roi saint Louis... Qu'a fait l'Eglise en ce changement (la substitution du concordat à la *pragmatique*), par la différence du temps des élections à celui d'aujourd'hui, où il se trouve *une douzaine d'évêques dignes de leurs charges, il s'en trouvait lors cinquante, et si l'on peut aujourd'hui remarquer cinq ou six abbés gardant la régularité, il y en avait lors cent...* Cependant, vous et le Pape êtes tous les jours circonvenus, vous en nommant personnes inconnues et souvent indignes, et le Pape les pourvoyant sur votre témoignage, estimant que vous devez avoir bonne connaissance de vos sujets; mais *je crains bien que l'un ni l'autre n'en soyez justifiés ni excusés envers Dieu, et qu'il ne vous en faille un jour rendre compte. Lesdites élections sont établies de droit divin, dès le temps des apôtres, lequel droit divin est immuable et inviolable;* et y a beaucoup d'occasions de les remettre en corrigeant les abus, qu'il n'y a eu à les ôter. » (*Procès-verbaux des Assemblées du clergé*, tom. I, Pièces justificatives, p. 73). — Tel était le langage du clergé de France. Qu'on ait dit que les élections ont été établies dès *le temps des apôtres;* qu'elles sont fondées en *conciles généraux, constitutions canoniques et possessions immémoriales*, etc., nous le comprenons. Mais qu'on dise qu'elles sont de *droit divin*, et par conséquent *immuables* et *inviolables* en principe, c'est véritablement exagérer les choses, et c'est ici le cas de dire que, qui prouve trop, ne prouve rien. Et il est si vrai qu'il y a exagération à prétendre que les élections sont de *droit divin*, qu'on ne saurait dire que les nominations épiscopales qui se font et qui se sont faites sous le mode électif, soient *illégitimes*. Or, il est certain, remarque Bergier (*Dict. de théol.*, art. ÉLECTION), qu'il y a plusieurs cas dans lesquels *l'élection* du peuple ne pouvait avoir lieu, et dans lesquels le métropolitain et les suffragants choisissaient eux-mêmes, sans consulter personne : 1° Lorsqu'il fallait envoyer un évêque à des peuples qui n'étaient pas encore convertis; c'est ainsi que les premiers évêques furent choisis et ordonnés par les apôtres; 2° si les fidèles d'une Eglise étaient tombés dans l'hérésie ou dans le schisme, on ne les consultait pas pour leur donner un évêque orthodoxe; 3° lorsqu'ils étaient divisés en factions et ne s'accordaient pas sur le choix d'un sujet, ou lorsque celui qu'ils préféraient ne paraissait pas convenable. — Tels sont quelques-uns des cas où l'élection du peuple ne pouvait avoir lieu, et, encore une fois, cela n'empêchait pas les évêques nommés d'être très-légitimes. Cette remarque, que nous fournit Bergier, nous donne aussi à comprendre que les élections par le peuple se concevaient et étaient désirables quand le peuple était fidèle, c'est-à-dire croyant, et qu'il tenait à ses pasteurs; mais pourrait-on appeler des peuples incroyants et complétement insouciants des choses de l'Eglise, à élire des pasteurs dont ils ne se soucient guère? Voilà une distinction à laquelle ne prennent pas garde certains publicistes qui demandent le retour à l'ancien mode électif, et faute de laquelle on tombe dans bien des erreurs, des exagérations et des mécomptes. (*Voy.* le n. XVI de cet article.)

(2314) *Preuves des lib. de l'Eglise gall.*, IIe part., p. 96.

par plusieurs fois par le clergé aux rois vos prédécesseurs, rendre et remettre en l'Eglise les élections aux archevêchés et évêchés et abbayes (2315). » Même demande renouvelée dans l'Assemblée du clergé de 1598, article 2° de son cahier (2316). Il est inutile d'ajouter que toutes ces doléances, remontrances et réclamations n'aboutirent à aucun résultat; elles s'adressaient d'ailleurs à Henri IV, roi essentiellement gascon : il s'en tira par de belles promesses, qu'il se garda bien de tenir. Mais continuons à recueillir encore quelques preuves touchant le point qui nous occupe.

XIII. Dans le cahier de l'Assemblée générale du clergé de 1605, nous lisons, article 4 : « La charge que V. M. prend sur soi, de nommer aux prélatures et principales charges et dignités du royaume, *est si périlleuse et pesante*, que vos très-humbles sujets ne peuvent, après plusieurs réitérées et presque continuelles supplications faites aux rois vos prédécesseurs, céler à V. M., sur leur conscience, qu'elle doit, comme roi très-chrétien, *rendre à l'Eglise les anciennes élections* (2317). »

Voici comment s'expriment les articles 2 et 3 du cahier de l'Assemblée du clergé de 1610 : « Pareille instance ayant toujours été faite aux rois vos prédécesseurs, pour rendre à l'Eglise ses *anciennes élections* aux prélatures, le clergé ne peut, sans charger sa conscience, omettre cette même supplication et remontrance très-humble à V. M., et moins faire la juste plainte publique de ce qu'en quelques endroits, des élections même réservées par les concordats aux chefs d'ordres et monastères des religieuses, ne leur aient pas été laissées libres, et que de là sont procédés plusieurs désordres et scandales ès-dites maisons, à quoi ledit clergé se promet bien, pour la piété de V. M., qu'elle ne voudra pas toucher à l'avenir. — Mais où V. M. ne pourrait se départir des autres nominations à elle promises par lesdits concordats, elle est très-humblement suppliée de se représenter à soi-même, lors des vacances des bénéfices, et spécialement des prélatures, qu'*elle sera responsable au jugement de Dieu de tous les maux qui pourraient arriver par défaut d'y avoir bien pourvu* (2318). »

Les trois ordres, mais surtout le clergé, sollicitèrent également le rétablissement des élections dans l'assemblée de 1614. Ils le firent très-vivement, *suppliant* « leurs Majestés de ne pas oublier à quoi leur conscience est engagée, le hasard de damnation éternelle qu'elles courent, le dommage que, par une mauvaise nomination et promotion, elles causent, enfin la peine qu'elles en peuvent encourir et doivent craindre (2319). »

On voit, par ces citations, quelle importance le clergé attachait au rétablissement des élections. Dans ses plaintes, dans toutes ses réclamations, il revient sans cesse sur deux choses, à savoir : 1° que le concordat avait été la cause de toutes les hérésies qui, au XVI° siècle, désolèrent l'Eglise ; et 2° que le seul moyen de les faire disparaître, c'était de rétablir les élections canoniques. Il est difficile, du reste, de signaler avec plus de fermeté les désordres qui régnaient alors dans la hiérarchie ecclésiastique. Mais devons-nous croire que cette conduite du clergé était bien exempte de tout levain gallican, de tout esprit de résistance au Saint-Siége? Il nous semble que cela ne se peut guère, surtout quand on voit le clergé persister à s'adresser à la royauté, dont le mauvais vouloir systématique aurait dû pourtant le désabuser, et quand on voit ses continuelles récriminations contre le Concordat, de 1516, lequel, après tout, était l'œuvre du Pape et avait eu pour but d'abolir la fameuse et schismatique *Pragmatique Sanction* que Charles VII avait fait rédiger à Bourges, et qui avait été enregistrée au Parlement de Paris, le 13 juillet 1439 (2320). Oui, nous ne doutons pas que, dans ces réclamations, le clergé n'ait été quelque peu guidé par l'esprit de parti, par ses préjugés gallicans. Mais, en somme, ces réclamations en elles-mêmes, à part le mobile qui pouvait les dicter, n'en sont pas moins dignes de remarque et dignes d'éloge, car il était regrettable que les nominations aux évêchés fussent remises aux mains du pouvoir temporel, et il est certain que le Concordat de 1516 n'était pas sans inconvénients (2321).

Les remontrances que nous venons de citer ne sont pas les seules où le clergé demanda le rétablissement des élections. Seulement, il eût dû s'adresser à celui qui seul pouvait apporter remède aux maux qu'on était obligé de signaler. Dans l'Assemblée de 1636, le clergé rédigea une déclaration portant : « Le clergé a souvent demandé le rétablissement des élections, soit par des remontrances qu'il a faites aux rois et reines pendant la tenue des états généraux et dans ses assemblées générales, particulièrement en celles de Melun des années 1579 et 1580, et en celles de 1605 et 1606, et autres qui ont suivi, soit par les cahiers qu'il a présentés aux rois dans les mêmes occasions, comme il paraît non-seulement par ses remontrances et par ses cahiers, mais encore par les procès-verbaux desdites assemblées du clergé et des chambres ecclésiastiques des états généraux. » Cette déclaration fut renouvelée dans les Actes du

(2315) *Mémoires du clergé*, tom. II, p. 249.

(2316) *Procès-verbaux des Assemblées du clergé*, tom. I, Pièces justif., p. 161.

(2317) *Mémoires du clergé*, tom. II, p. 251.

(2318) *Procès verbaux des Assemblées du clergé*, tom. I. Pièces justificatives.

(2319) *Procès-verbaux des Assemblées du clergé*, tom. II, p. 159 et suiv.

(2320) Voy. sur ce Concordat notre *Manuel de l'hist. des conciles*, tom. I, p. 613, et l'article que nous lui consacrons dans ce *Dictionnaire*, tom. III, col. 1382-1403.

(2321) Voy. *De l'élection et de la nomination des évêques*, par M. l'abbé Gerbet, 1 vol. in-8, 1851, chap. 14, p. 221.

clergé de 1675, et dans celle de 1722, jusqu'à ce qu'enfin *le temps*, comme l'a dit de Marca, et comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs (*voy.* tom. III, col. 1403), *ayant pu seul calmer les esprits*, force resta au Concordat du Pape Léon X (2322), lequel ne fut réellement remplacé en France que par celui du 15 juillet 1801.

XIV. Les auteurs marquent encore, dans cette question des élections, une autre époque, celle qui va du concordat de 1516 au concile de Trente inclusivement (2323). Mais, de fait, la forme d'élection établie par ce concordat a toujours subsisté jusqu'en 1801, où elle fut de nouveau consacrée dans le concordat passé entre Pie VII et Bonaparte.

Depuis 1516, les chapitres ont donc été exclus de l'élection des évêques. Mais une obligation leur a été imposée : c'est de pourvoir à l'administration du diocèse, lorsque le siége vient à vaquer; ce devoir leur est d'ailleurs rappelé par le concile de Trente (2324). A la mort du titulaire du siége ou après sa démission, acceptée par le Pape, le chapitre prend en main l'administration du diocèse; avant huit jours, il doit nommer un ou plusieurs vicaires généraux qui prennent le nom de capitulaires, et qui gouvernent le diocèse pendant la vacance. L'usage en France, à raison de l'étendue des diocèses, est d'en nommer trois au plus, lesquels sont ordinairement les vicaires généraux du prélat défunt.

Il est bon de remarquer que le chapitre seul peut concourir à cette élection; « et, comme s'exprime Benoît XIV, par le fait de cette élection, l'exercice de toute la juridiction épiscopale passe du chapitre aux vicaires capitulaires, sans que celui-ci puisse se réserver aucun acte d'administration. » Le chapitre ne peut révoquer les vicaires capitulaires sans l'assentiment de la Congrégation romaine *des évêques et réguliers;* mais à la mort ou après la démission du dernier des vicaires capitulaires, il peut en élire d'autres. Ce n'est pas au chapitre, mais au prélat futur que les vicaires capitulaires doivent rendre compte de leur administration (2325.) Tel est le régime qui a fini par s'établir et qui subsiste encore aujourd'hui.

Avant le traité de François Ier ou Concordat de 1516, le choix des évêques, c'est-à-dire le mode de leur élection ayant déjà subi des changements, « était souvent imposé par les princes, par les ducs et les comtes. Les grands vassaux de la couronne dominaient également le choix des autres bénéficiers. Les chanoines, alors en possession d'élire les évêques, ayant été eux-mêmes promus sous cette influence, étaient électeurs très-souples dans la main de leurs patrons. Ainsi, d'un côté, l'origine des électeurs; de l'autre, l'action exercée sur eux, contribuaient également à altérer le choix des évêques. » Il fallait, pour extirper le mal de telles nominations, il fallait remonter jusqu'aux usurpations des rois sur les droits de l'Eglise, il fallait « accuser les influences politiques et civiles, chercher à les détruire. Les influences étaient aussi funestes à l'Etat qu'à l'Eglise; les évêques parvenus par des voies moins régulières à l'épiscopat, ont toujours été les plus indociles aux lois. Voyez, à la même époque, ce qu'étaient les hommes qui étaient formés par la seule influence de l'Eglise et de la religion. Ils ont des luttes intellectuelles à soutenir sur une multitude de questions philosophiques, théologiques, canoniques; mais de conflits avec les juges, les administrateurs, les seigneurs, il n'en est pas question. Ils remplissent l'Europe de leurs missions, ils sont dans les écoles, dans toutes les chaires des églises et des Universités; mais ils n'ont aucun débat temporel, à moins qu'on ne regarde comme tel la prétention de quelques Franciscains à être incapables de posséder même l'habit qui les couvre (2326). »

Ces réflexions d'un prélat qu'on ne suspectera pas d'hostilité envers les pouvoirs temporels, ne manquent pas de justesse; elles se réduisent à ceci : les rois, après avoir dominé le clergé dans les élections, essayèrent de l'asservir par les Concordats (2327), et ces traités, en les rendant

(2322) De Marca, *De concord.*, lib. VI, cap. 2. — « Tout le monde sait, dit l'abbé Gerbet, que Pierre de Marca, nommé par Louis XIII au siége de Conserans, fut refusé par Urbain VIII, jusqu'à ce qu'il eût fait satisfaction au Saint-Siége sur les principes de son grand ouvrage *De la concorde du Sacerdoce et de l'Empire.* » (*De l'institution des évêques*, etc., p. 219.)

(2323) *Voy.* le savant ouvrage intitulé : *Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques*, 3 vol. in 8, 1814, Liége. Cet ouvrage a pour auteurs les deux abbés de Lamennais, tom. III, p. 134 et suiv.

(2324) *Conc. Trid.*, sess. 24.

(2325 Benoît XIV. *De syn. Diœc.* — *Voy.* aussi les Théol. Gousset, Bouvier, etc.

(2326) *Voy.* l'ouvrage de Mgr Affre, archevêque de Paris : *De l'appel comme d'abus*, 1 vol. in-8, 1842.

(2327) « Le défaut général de tous les Concordats, dit M. l'abbé Gerbet, celui qu'il n'est pas au pouvoir de l'Eglise d'éviter, c'est l'alliance qu'ils lui font contracter avec les gouvernements consignataires de ces actes. Fondés pour l'ordinaire sur de mutuelles concessions, destinés naturellement à devenir lois de l'Etat, leur premier résultat est d'enchaîner la religion à la politique, et de placer l'Eglise dans une fausse position, si une révolution vient renverser l'ordre existant à l'époque où ils furent conclus. Entraîné malgré lui à prendre un parti dans les dissensions publiques, lorsque deux pouvoirs rivaux se disputent l'empire, le Pape pourra-t-il, sans prononcer entre eux, agréer l'une ou l'autre des nominations qu'ils lui présenteront ? S'il se décide pour le soldat heureux qui aura fait pencher la victoire, n'entendra-t-il pas le vaincu l'accuser de parjure; et si, scrupuleusement fidèle à sa parole, il veut soutenir les droits du prince renversé du trône, n'exposera-t-il pas l'Eglise à la réaction du parti vainqueur? Situation critique, inconnue, il est vrai, dans l'Eglise avant les Concordats, mais destinée à se reproduire plus d'une fois dans le cours de leur durée. » (*De l'élection et de la nomination des évêques*, in-8, 1831, p. 222, 223.)

maîtres du choix des évêques, occasionnèrent par là même des maux dans l'Eglise. Aussi, comment s'étonner qu'il se soit élevé des plaintes contre les abus qui s'introduisirent à leur suite? Seulement, répétons-le, ce qu'il y a de triste, c'est que la dépendance du clergé était telle, qu'il en était réduit à se plaindre aux rois eux-mêmes, c'est-à-dire à ceux qui avaient intérêt à conserver les abus, plutôt qu'aux Papes, qui pouvaient seuls porter remède aux désordres.

XV. Le Concordat de 1516, combattu à son origine, et dans les années qui le suivirent, le fut encore plus tard. Jusque dans le XVII[e] siècle, nous le voyons fort peu goûté par Fénelon, qui dit tout simplement « que l'Eglise de France, privée de la liberté d'élire ses pasteurs, est un peu au-dessus de la liberté dont jouissent les calvinistes du royaume, et les catholiques sous le sceptre du Grand-Turc (2328). » Et ce saint prélat, comme nous l'apprend son historien (2329), n'était pas éloigné de rétablir l'ancien usage des élections canoniques.

Pour le XVIII[e] siècle, nous voyons les évêques de France de 1789, tout en réprouvant les élections telles que les avait établies la fameuse *Constitution civile du clergé*, déclarer « que le Concordat avait toujours été combattu par l'Eglise gallicane, tant qu'elle avait pu espérer le faire réformer, et qu'elle ne s'était jamais départie du désir le plus sincère de revenir aux élections, mais à des élections canoniques, et qui pussent être avouées par l'Eglise (2330.) »

En 1817, le libéralisme ayant invoqué le rétablissement des élections, plusieurs écrivains prirent la défense des Concordats de 1516 et de 1801, et de celui qui venait alors d'être conclu. (*Voy.* l'article PIE VII.) Mais il ne faut pas oublier ni la nature de l'attaque, ni celle de la défense. Les Concordats étaient dénoncés comme une usurpation flagrante, comme un *pacte simoniaque.* Leurs adversaires voulaient en outre que l'institution canonique ne fût pas donnée au Pape. D'autre part, les défenseurs de ces traités ne combattirent point les élections comme mauvaises en elles-mêmes, cela était impossible; seulement ils insistèrent sur les inconvénients, ainsi que sur les heureux effets des Concordats.

Cette discussion contradictoire dure encore, pourrait-on dire, à l'heure où nous sommes (2331.) Aussi bien est-ce là un fait tout naturel; car dit un écrivain distingué, « les divers modes d'administration qui se succèdent n'étant point destinés à l'accompagner toujours, mais participant plus ou moins aux défauts communs à toutes les institutions, et finissant par s'user, pour faire place à d'autres plus appropriés aux besoins des temps (2332), » il est toujours bon d'étudier et de rechercher ce qui peut être le plus fructueux et le plus dans les convenances de la mission que l'Eglise doit accomplir.

Ce qu'il y a de très-certain, dirons-nous avec un canoniste (2333) dont nous aimons à reproduire ici les justes remarques, ce qu'il y a de certain, c'est que l'Eglise doit être entièrement libre; que les concessions qu'elle fait en certaines circonstances, soit pour procurer un bien, soit pour éviter un mal, deviennent funestes à l'instant même où ceux à qui elles ont été faites les regardent comme un droit qui leur appartient. Nous ne cesserons de faire les plus énergiques efforts pour défendre la liberté que le Ciel lui-même a donnée à l'Eglise.

Or le premier de tous les droits dont elle a été investie est celui de maintenir son existence, de se perpétuer à travers les siècles, de choisir elle-même, *librement*, les pasteurs qui doivent la gouverner. Si l'Eglise existe de par Dieu, elle est une société, et une société complétement organisée, ayant son gouvernement, sa constitution, ses lois, avec tous les moyens nécessaires pour agir, se défendre, se maintenir, conférer ou retirer la qualité de catholique. Sans doute l'Eglise pourra rencontrer des *difficultés* plus ou moins grandes dans l'exercice de ses droits; mais ces droits eux-mêmes ne cesseront pas pour cela d'exister. Elle sera obligée quelquefois de transiger dans des choses accidentelles, ou même de suspendre son action et de rester passive, pour quelque temps, en présence d'obstacles qu'il serait imprudent de vouloir briser avec violence; mais elle ne sacrifiera jamais un seul des

(2328) *Plans de gouv.*, § 4, Œuvres compl., tom. XXII, p. 582.

(2329) Le Cardinal de Bausset, *Hist. de Fénelon*, édit. Lebel, tom. IV, p. 212, 213. 425.

(2330) *Lettre de l'évêque de Luçon*, dans la collection de Barruel, tom. X, p. 465.

(2331) En effet, les uns trouvent excellent le mode actuel des nominations épiscopales; les autres le blâment, et un grave auteur montrait naguère combien ces nominations, abandonnées à la discrétion d'un ministre qui peut être un mécréant, peuvent être dangereuses. (*Voy.* Mgr Parisis, *Cas de conscience à propos des libertés exercées ou réclamées par les Catholiques*, etc., in-8, 1847, p. 298, 299.) Il en est, enfin, qui voudraient que l'Eglise revînt aux anciennes élections canoniques; il serait désirable sans doute que l'Eglise fût rendue à sa propre liberté et que les gouvernements cessassent de participer à la nomination de ses pasteurs. Mais ces écrivains ne prennent pas garde qu'il ne faudrait point, pour vouloir délivrer l'Eglise du joug des pouvoirs, l'exposer à tomber sous un autre joug, celui de populations étrangères à son esprit et qui ne lui appartiennent point en quelque sorte, tant elles vivent en dehors d'elle et de ses lois! Pour revenir aux élections canoniques, il faudrait que le peuple fidèle, le peuple qui *pratique* y prît seul part. Autrement, quelle source de luttes et de troubles bien plus déplorables que tous les inconvénients, toutes les misères qui peuvent arriver aujourd'hui! — *Voy.* le n. XVI de cet article.

(2332) M. l'abbé Gerbet, *De l'élection et de l'institution des évêques*, in-8, 1853, p. 221.

(2333) M. l'abbé Richaudeau, dans le *Moniteur catholique*, année 1850.

immortels principes sur lesquels elle repose.

Ainsi l'Eglise a composé quelquefois avec les princes et les gouvernements, même ennemis ; elle a toléré, à certains jours, des pasteurs qui n'étaient pas entrés dans la bergerie selon les règles établies par Jésus-Christ ; mais toujours à condition que ces pasteurs reconnaîtraient, au moins implicitement, le vice de leur élévation, et que, par cet aveu, ils rendraient hommage au principe. L'Eglise a établi ou laissé établir différents modes pour le choix des évêques : elle a consulté, tantôt les fidèles, tantôt les prêtres seulement, ou une partie d'entre eux ; d'autres fois elle semble prendre l'avis d'un seul homme, d'un prince ou d'un ministre d'Etat ; mais toujours elle réserve son droit suprême d'admettre, de rejeter, d'établir et de destituer.

On a vu bien souvent ce droit suprême confié à des délégués qui l'exercent à ce titre. Ici le cardinal Caprara (*voy.* son article, tom. III, col. 825-828) est chargé de constituer et d'organiser soixante diocèses en même temps ; là Boniface de Mayence reçoit la mission d'établir des évêques dans toutes les villes d'Allemagne où il y aurait des chrétientés suffisantes. Pendant plusieurs siècles, nous voyons dans les contrées éloignées de Rome le métropolitain et les évêques d'une province ecclésiastique sacrer et instituer des évêques à la place de leurs collègues, dont la mort a rendu les siéges vacants ; mais toujours le centre du gouvernement ecclésiastique, le Chef de l'Eglise conserve son droit : c'est à son tribunal que les différends sont portés ; c'est lui qui ratifie ou annule l'élection, si elle donne lieu à quelque difficulté. Il ira même jusqu'à destituer des évêques qui, établis d'abord selon toutes les règles, ont mérité plus tard la sévérité dont il use à leur égard.

Ces vérités, incontestables pour les catholiques instruits, sont malheureusement ignorées ou mal comprises du plus grand nombre et de la plupart de ceux qui influent le plus sur l'opinion publique. Il est donc utile et nécessaire, comme nous l'avons dit, d'étudier et de discuter même un point aussi vital que celui de la nomination et de l'institution des évêques.

XVI. Mais encore faut-il que cela se fasse dans l'esprit de l'Eglise et dans les limites de sa Constitution divine ; sans quoi ce n'est plus l'amour du bien qui nous guide, mais l'esprit propre, et ce n'est point la vie que l'on cherche, ni que l'on trouve, mais la division, le schisme, la mort.

C'est ce qui est arrivé malheureusement dans ces derniers temps à quelques prêtres qui ont prétendu vouloir réformer l'Eglise, et qui sont tombés dans les plus graves erreurs. L'autorité ecclésiastique a signalé ces erreurs et les a condamnées (2334), et l'on a vu leurs auteurs, grâce à Dieu, les rétrac-

(2334) On comprend que nous voulons parler des erreurs répandues dans une feuille qui se publiait en 1845, sous le titre de *Bien social*, et qui était rédigée par quelques ecclésiastiques, ayant à leur tête l'abbé Clavel (de Saint-Geniez). Voici, en ce qui concerne notre question, les propositions erronées du *Bien social*, touchant *l'origine de l'épiscopat et la nomination des évêques*, avec les jugements formulés sur chacune de ces propositions, par Mgr Affre, archevêque de Paris, dans un Mandement qui a fait quelque sensation : — *Propositions du Journal :* I. « Evêque signifie inspecteur. Lorsque la coutume fit reconnaître parmi les ministres des surveillants, ces inspecteurs eurent non pas un rang, mais des fonctions, un office, non une dignité. Néanmoins, l'épiscopat eut des prérogatives, la consécration des prêtres, la dispensation du sacrement de confirmation, la bénédiction du saint chrême; mais l'Eglise expliqua nettement qu'elle ne voulait pas fonder un pouvoir de domination. (N. 17.) — Les évêques doivent se souvenir qu'ils sont plus élevés en dignité que les prêtres, plutôt par la force de la coutume que par une disposition spéciale du Sauveur. (N. 18.) — II. Le peuple catholique est électeur souverain des dignitaires de la foi. (N. 17.) — III. L'élection par les personnes compétentes est la source la plus respectable du pouvoir. Tous les grades ecclésiastiques deviendront tôt ou tard électifs. (N. 3.) — IV. C'est à la voix du peuple, au jugement de Dieu qu'il faut en appeler pour l'organisation future de la hiérarchie sacerdotale. Une pareille amélioration serait un retour à la constitution primitive de l'Eglise. (N. 3.) — On réclame le retour à la coutume apostolique de l'élection des chefs spirituels d'une église, par les fidèles et par le clergé de cette église, sous l'autorité, le contrôle et la confirmation du Pape, comme cela s'est pratiqué jusqu'à l'usurpation d'un droit aussi saint, sous François Ier. (N. 8.) — V. Le jour où naquirent les concordats frappa à mort la vieille constitution apostolique, en faisant tressaillir le démon du pouvoir affranchi de toute gêne. (N. 17.) — Ces Concordats sont des traités extra canoniques.., En 1516, M. Le Lièvre disait : « Un concordat, de quelque nom qu'on veuille le décorer, ne sera jamais qu'un acte violent, par lequel deux puissances se sont mutuellement cédé ce qui ne leur appartenait pas. » — Cette même année, François Ier et Léon X, par un Concordat passé entre eux, renversèrent le principe populaire, et statuèrent à l'amiable que deux parts seraient faites de l'institution des pasteurs ; au roi la nomination, au Pape l'institution canonique. »

Voici maintenant les *jugements de Mgr l'archevêque de Paris*, sur chacune des propositions qui précèdent : « I. Cette proposition, entendue en ce sens que l'épiscopat est une institution humaine, fondée non sur le droit divin mais sur la coutume, est hérétique, et déjà condamnée dans les protestants, par le concile de Trente : *Si quis dixerit in Ecclesia non esse hierarchiam divina ordinatione institutam, quæ constat episcopis, presbyteris et ministris ; anathema sit.* — Entendue en ce sens que les évêques n'ont pas, d'après l'ordre établi de Notre-Seigneur, une puissance de juridiction qui les rend supérieurs aux prêtres, cette proposition est fausse, téméraire et approchant de l'hérésie. Si l'auteur entend seulement dire que l'exercice de la juridiction et les prérogatives d'honneur n'étaient pas, dans les temps apostoliques, réglés comme ils le sont aujourd'hui, pour conclure de ce changement que ce qui existe maintenant est condamnable, la proposition est captieuse dans sa forme, et de plus injurieuse à l'Eglise et à l'épiscopat. — II. Cette proposition, en tant qu'elle énonce que le peuple catholique a un droit souverain de choisir les évêques et les prêtres, est fausse, téméraire, contraire à la pratique constante de l'Eglise, laquelle,

ter et revenir généreusement à la vérité. Il en est d'autres qui ont rêvé pour l'Eglise une mise en harmonie avec les gouvernements modernes, c'est-à-dire avec les pouvoirs issus des révolutions, et qui ont invoqué le retour aux élections pour la nomination des évêques et même des curés, etc. Préoccupés de questions de suffrage universel, de réformes civiles, etc., ils ont cru qu'ils pouvaient appliquer leurs théories à l'Eglise, et de là un certain mouvement presbytérien et quelques tendances au *laïcisme* (2335) qui ont, un instant, inquiété l'épiscopat. Ah ! sans aucun doute, il serait à désirer que beaucoup des anciennes choses dont jouissait autrefois l'Eglise et qui faisaient sa force, revinssent de nos jours; il serait à souhaiter qu'on revît pour l'Eglise cette complète indépendance des âges de foi, cette liberté ecclésiastique, cette libre action de l'Eglise qui contribuaient au bonheur des peuples, en même temps qu'elles assuraient la prospérité de la sainte Eglise. Mais, encore un coup, il ne faut pas vouloir opérer ces retours, au cas où cela se pourrait, sans l'Eglise, en dehors de sa Constitution, contrairement à son esprit, en un mot révolutionnairement.

Or, pour ne pas sortir du point qui nous occupe, ne serait-ce pas une folie, comme nous l'avons déjà fait entendre dans le cours de cet article, que de vouloir rétablir les élections canoniques d'autrefois, sans être bien fixé d'abord sur ce qu'étaient au juste ces élections, et surtout sans se préoccuper de savoir qui, aujourd'hui, peut et doit exercer cette sainte intervention. Car, enfin, peut-on oser prétendre que tous soient aptes à choisir des pasteurs dont les uns ne veulent point, dont ceux-ci se passent, dont les autres se moquent et auxquels ne s'intéresse malheureusement que le plus petit nombre?

« Autrefois, dit très-justement un judicieux prélat (2336), les évêques étaient élus par le clergé et par le peuple, du consentement et avec l'approbation des prélats comprovinciaux; on qualifiait cette élection de *jugement de Dieu*, et on le pouvait; les vues des électeurs étaient pures, leurs suffrages se réunissaient sur des sujets qu'ils connaissaient si bien, qu'ils avaient lieu de présumer que ces élections n'étaient pas moins l'ouvrage de Dieu, que celle de saint Mathias. » On conçoit aisément que quand le peuple était véritablement le *peuple chrétien*, on pouvait l'appeler à émettre ses vœux dans les choses qui le touchaient de près et dont il faisait sa préoccupation constante. Mais aujourd'hui, est-on dans les mêmes conditions? Allez donc dire, en nos temps d'indifférence, et où l'Eglise, partout sécularisée, ne se possède pas dans sa libre et sainte indépendance, allez dire que la *voix du peuple* est *la voix de Dieu* ! Oui cela se peut dire lorsqu'on n'agit que pour Dieu, en vue de Dieu et pour sa gloire, mais jamais quand, comme aujourd'hui, la plupart des hommes ne travaillent qu'à se soustraire au souverain domaine de Dieu sur toute la terre, et n'obéissent qu'à eux-mêmes ! Au reste, méditons les solides vérités qu'un savant prêtre, déjà cité plus haut, présentait, il y a peu de temps, à certains publicistes qui croient qu'il n'y a qu'à appliquer à l'Eglise leurs propres conceptions politiques.

Un peuple, disait ce docte ecclésiastique (2337), peut-il, dans l'ordre temporel, prendre des engagements pour les siècles à venir, imposer aux futures générations tel ou tel mode de gouvernement, et conférer à une famille le droit de régner pendant un temps indéfini? C'est là une question dont la solution ne nous intéresse en rien. Mais nous pouvons dire au moins *que, à part des engagements pris et des droits acquis*, s'il peut en exiger, un peuple est libre de désigner ceux qui doivent le gouverner; il peut déterminer, non-seulement le degré

tout en établissant, quand elle l'a cru convenable, la voie de l'élection par le clergé et le peuple, n'a jamais pensé qu'il fût nécessaire pour elle de s'astreindre à cette forme pour choisir et instituer les pasteurs. — III. Entendue en ce sens que l'élection par le clergé et le peuple serait la source du pouvoir de juridiction que recevraient les pasteurs élus, comme si la puissance ecclésiastique émanait immédiatement de la communauté des fidèles, cette proposition est téméraire, contraire à la parole divine, déjà condamnée comme hérétique par le Pape Pie VI, de vénérable mémoire.—IV. Cette proposition faisant appel au peuple pour opérer une réorganisation de la hiérarchie sacerdotale, est scandaleuse, subversive de la discipline ecclésiastique; et quoiqu'elle suppose que les changements dussent se faire avec l'autorité du Saint-Siége, elle est cependant téméraire dans sa forme et dangereuse. — V. Cette proposition est injurieuse pour le Saint-Siége, qu'elle accuse d'avoir altéré la Constitution apostolique et établi un pouvoir sans frein dans l'Eglise par les concordats : en tant qu'elle représente les mêmes concordats, comme l'usurpation d'un droit que le Souverain Pontife n'avait pas, elle est fausse, téméraire, suspecte d'hérésie, en favorisant le schisme. »

(2335) Mot du saint et vénérable prêtre d'Allemagne, Holzhauser, par lequel il entend désigner (et nous désignons nous-même) ce pouvoir *laïque* qui usurpe l'autorité spirituelle, et ces doctrines sur lesquelles on préconise les principes royaux de de 1682, etc.

(2336) De Pompignan, *Lettres à un évêque, sur divers points de morale et de discipline, concernant l'épiscopat*, 2 vol. in-8, 1802. tom. I, p. 114.

(2337) M. l'abbé Richaudeau, *De la liberté de l'Eglise dans le choix et la nomination des évêques*, dans le *Moniteur catholique*, année 1850.—On pourrait croire, à certains passages du travail de ce canoniste, qu'il conteste que le peuple ait pris part à l'élection de ses pasteurs. Nous croyons qu'on se tromperait de le juger ainsi. Au fond, M. l'abbé Richaudeau ne nie aucun des faits de l'histoire, et ses observations ne sont point en contradiction avec les faits; ce qu'il veut uniquement, ce nous semble, c'est que la sainte Eglise, dans son action et son gouvernement, soit aussi libre et aussi indépendante du côté des pouvoirs humains que du peuple fidèle lui-même, et, en cela, on ne peut que partager son avis, car l'Eglise doit vivre de sa propre Constitution et ne dépendre que de son divin Fondateur!

d'autorité dont ils seront revêtus, mais encore la manière dont ils exerceront cette autorité, sauf les droits de Dieu, bien entendu. C'est que, dans l'ordre politique, nul gouvernement n'a été organisé par Dieu.

Mais il en est autrement dans l'ordre religieux. Là le gouvernement a été organisé avant la société elle-même ; et lorsque le Sauveur des hommes voulut fonder son Eglise, il commença par en instituer le Chef, auquel il adjoignit des apôtres ou évêques chargés de fonder la société qu'ils auraient à gouverner : *Tu es Pierre, et sur cette pierre* JE BATIRAI *mon Eglise* (cette Eglise n'était donc pas encore bâtie), *et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.* Il dit ensuite à tous les apôtres : *Comme mon Père m'a envoyé je vous envoie. Allez, enseignez toutes les nations : celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise.*

Voilà une hiérarchie établie ; voilà des lois constitutives données; et la société à laquelle tout cela est destiné n'existe pas encore. Lorsque les peuples auront accepté le joug de la foi, ils ne pourront pas se donner d'autres pasteurs, ni destituer ceux que Jésus-Christ a établis : car ce cerait cesser d'écouter Dieu, le mépriser, et en quelque sorte le destituer lui-même. Ils entendront les apôtres leur dire : *Nous sommes chargés d'une ambassade de la part de Dieu auprès de vous.* Or des ambassadeurs sont essentiellement indépendants de ceux à qui ils sont envoyés. Saint Paul dira encore : *C'est le Saint-Esprit qui a établi les évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu. Que l'homme donc vous regarde comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères du Ciel.*

Ainsi, dans tous les temps, les Eglises particulières ont reçu des évêques et des prêtres, mais jamais elles ne les ont établis. *Je vous ai laissé à Crète*, dit saint Paul à Tite, *pour que vous établissiez des prêtres*, ou, selon une interprétation plus commune, *des évêques dans les villes.* Il est vrai, comme nous l'avons vu dans ce qui précède, que l'on consultait le peuple pour le choix d'un évêque, souvent même pour celui des prêtres et des ministres inférieurs; mais le concile de la province présidait toujours à l'élection, et bien souvent le candidat choisi était rejeté : ce qui n'aurait jamais pu arriver si le peuple eût eu un droit absolu. D'ailleurs le droit de destituer est inséparable de celui d'établir : or, pas une voix ne se fait entendre dans l'antiquité chrétienne pour attribuer aux fidèles d'une ville ou d'un diocèse le droit de destituer un évêque qui mérite cette peine; et lorsque des émeutes populaires ou les ordres de princes ennemis de l'Eglise chassent violemment un Athanase ou un Chrysostome de son siége ; lorsque des évêques turbulents se font les lâches adulateurs du pouvoir civil et s'efforcent de sanctionner l'iniquité dans leurs conciliabules hérétiques, ce n'est point au peuple, même légitimement convoqué et libre dans son action, que les victimes de l'injustice font appel, c'est à un concile catholique, ou plus souvent encore au Chef de l'Eglise lui-même.

Les hérétiques, qui avaient tant d'intérêt à rejeter cette discipline, étaient entraînés comme malgré eux à l'admettre « Athanase, chassé de son siége, se rendit à Rome, dit l'historien grec Socrate, et Eusèbe, tout arien qu'il était, envoya de son côté une députation au Pape Jules pour le prier de juger Athanase (2338).

Le même historien ajoute : « Lorsque Athanase se rendit à Rome, il y trouva Paul de Constantinople, Asclépas de Gaze, Marcel d'Ancyre, Lucius d'Adrianople, tous chassés de leurs siéges, les uns sous un prétexte, les autres sous un autre. Après qu'ils eurent exposé leurs raisons au Pape Jules, celui-ci, *usant de la prérogative de l'Eglise romaine*, les renvoya en Orient avec des lettres qui les rétablissaient dans leurs siéges, et réprimaient en même temps ceux qui les avaient déposés (2339).

« Athanase, de retour à Alexandrie, continue Socrate, fut de nouveau accusé, et il se cacha si bien que personne ne pouvait dire où il était. Cependant le Pape Jules, quelque éloigné qu'il fût d'Alexandrie, connaissait le lieu de sa retraite ; il lui écrivit pour le faire venir à Rome. En même temps, il reçut des lettres et des accusateurs et des ennemis d'Athanase. Il répondit aux premiers et les blâma sévèrement, d'abord de l'aigreur dont leur lettre était pleine, et ensuite de ce qu'ils avaient célébré un concile sans sa participation, *quoique la règle ecclésiastique défende de rien décider : « præter sententiam Romani Pontificis* (2340). »

Comme on le voit, ni le Pape ni les évêques chassés de leurs siéges, ni qui que ce soit alors ne pense à faire un appel au peuple des différents diocèses. D'ailleurs les principes émis dans les conciles expliquent parfaitement les faits. Le 12e canon du concile de Carthage sous saint Généthlius dit que : « Si nombreux que soient les évêques, ils ne pourront ordonner un sujet, *quoique demandé par le peuple*, sans le consentement du primat. » Le 16e canon d'Antioche ne veut pas qu'un évêque, qui n'a point de peuple, puisse s'établir dans une église vacante, *quand même il serait choisi par tout le peuple.* Enfin, l'Eglise universelle réunie pour la première fois à Nicée veut que l'ordination soit faite en la présence ou par l'autorité du métropolitain : d'où Ruffin conclut que si cette condition n'a pas été accomplie, l'ordination est nulle (2341).

XVII. L'Eglise regarde sa Constitution comme divine, c'est-à-dire comme lui ayant été

(2338) Edition de Vité, p. 84.
(2339) *Ibid.*, p. 91.
(2340) *Ibid.*, p. 94.

(2341) *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, etc., tom. VI, p. 159, 319, 662 et 669.

donnée par Dieu même : or, cela étant, peut-elle y renoncer et lui en substituer une d'origine purement humaine? L'Eglise sait, et nul catholique ne craint de le confesser hautement, que si sa Constitution changeait, si même un seul de ses dogmes se trouvait faux, toute sa doctrine devrait être considérée comme un tissu d'erreurs plus absurdes et plus révoltantes les unes que les autres; sa hiérarchie ne serait plus qu'un vain et artificieux échafaudage, ses évêques et ses prêtres les ministres d'un culte superstitieux et impie. En faut-il davantage pour faire comprendre que de demander à l'Eglise qu'elle change sa Constitution, ce serait l'engager à abdiquer, à se détruire entièrement elle-même, pour laisser la place à une institution purement humaine; institution qui pourrait se donner le titre d'évangélique ou même d'apostolique et de divine, mais qui, dans la réalité, daterait du XIXe siècle, comme le protestantisme date du XVIe.

Il est facile de comprendre pourquoi Dieu, qui a permis à la société civile de se donner elle-même des magistrats, des lois et des chefs, a établi la société religieuse sur de tout autres bases. La magistrature temporelle n'a aucune vérité, rien de spéculatif à sauvegarder; elle ne commande ni au cœur ni à l'intelligence; et si elle prescrit certaines mesures de bien public, elle ne peut imposer à personne l'obligation de croire intérieurement que ces mesures sont sages: à plus forte raison elle ne pourrait m'obliger à admettre un corps de doctrines philosophiques ou religieuses. Si elle se trompe, le mal n'est pas grand et le législateur de demain pourra réparer l'erreur ou le mauvais vouloir de celui d'aujourd'hui. D'ailleurs l'autorité civile n'est chargée que d'intérêts temporels et dont, par conséquent, l'importance n'est pas comparable à celle des intérêts éternels.

Or on comprend qu'il en est tout autrement de l'autorité religieuse. La religion consiste principalement dans un corps de doctrines confiées par Dieu même aux apôtres : doctrines qui doivent être conservées jusqu'à la fin des siècles. Il est nécessaire, par conséquent, que les pasteurs de l'Eglise croient ces doctrines, qu'ils en soient instruits; et s'ils viennent à s'en écarter, il est indispensable qu'il se trouve un pouvoir assez fort pour les y ramener, ou, s'ils persistent, pour les priver d'un ministère qu'ils ne peuvent plus exercer désormais sans détruire ce que Dieu a établi. Or les fidèles peuvent-ils être juges de la doctrine? Peuvent-ils s'assurer de la parfaite orthodoxie d'un candidat? Il va sans dire que de semblables prétentions seraient insoutenables.

Mais que l'on ne donne point aux fidèles de pasteurs qui leur soient justement odieux, c'est là un devoir auquel l'Eglise s'est toujours crue astreinte (2342); que même l'on ait égard à des préventions injustes, et que, entre deux évêques capables et vertueux, on préfère celui pour lequel tout un diocèse aurait des sympathies, c'est encore une conduite raisonnable, et une multitude de canons anciens font foi que l'Eglise a toujours compris et mis en pratique cette mesure de prudence. Les élections n'avaient pas d'autre but : elles n'étaient même pas absolument des élections proprement dites, ainsi que nous l'avons déjà remarqué (n. I), et de l'aveu même de ceux qui ont témoigné le plus de zèle pour les anciennes pratiques. Thomassin, en particulier, ne fait pas difficulté de dire en propres termes que l'assemblée des évêques de la province, non-seulement présidait à l'élection, mais *élisait effectivement, après avoir écouté et examiné les dispositions et les inclinations contraires ou favorables du clergé et du peuple* (2343).

Ainsi, d'après l'exposé qui précède, il est évident que, dans l'Eglise, le pouvoir vient d'en haut et qu'il se perpétue indépendamment du peuple chrétien; il est évident aussi, qu'aux époques où les élections ont été le plus universellement usitées dans l'Eglise pour le choix des évêques, le peuple avait simplement voix consultative, et que jamais on n'a cru que le métropolitain ou les évêques de la province, chargés de présider à l'élection, fussent liés par le suffrage du peuple : bien des exemples prouvent, au contraire, qu'il leur restait toujours le droit de rejeter le sujet élu et d'en instituer un autre, droit dont ils usèrent plus d'une fois. Mais, en agissant ainsi, *les évêques de la province usaient-ils d'un droit* qui leur fût propre, ou bien n'étaient-ils que de simples mandataires; et, dans ce dernier cas, de qui tenaient-ils leur mandat? C'est maintenant ce qu'examine le savant canoniste que nous suivons, et nous pensons qu'on ne sera pas fâché de trouver ici la thèse où il établit que l'élection des évêques appartient de droit au Souverain Pontife.

XVIII. Personne, que nous sachions, dit-il, n'a jamais soutenu que l'assemblée des évêques de la province remplît les siéges vacants, en vertu d'un droit qu'elle eût reçu en propre, et qui lui eût été conféré par Jésus-Christ. La première raison qui démontre péremptoirement que ce droit n'a jamais existé, c'est que l'Eglise ne l'a pas respecté. Si ce droit eût été réellement conféré aux évêques par le Sauveur, il ferait partie de la constitution de l'Eglise, il de-

(2342) Une pièce d'un grand poids sur cette matière est la lettre du Pape saint Célestin, dans le Ve siècle, aux évêques des provinces Viennoise et Narbonnaise. Il y prononce « qu'il ne faut point donner aux églises vacantes des évêques malgré la résistance du peuple et du clergé de ces églises, et qui ne soient pas tirés du même clergé... » (De Pompignan, ouvrage cité, tom. I, p. 84.)

(2343) Thomassin, *Anc. et nouv. discipl.*, part. II, liv. II, chap. 1er, § 2

vrait être exercé jusqu'à la fin des siècles : ou du moins, chaque concile provincial serait libre d'en reprendre l'exercice, supposé qu'il l'eût volontairement abandonné au choix du Souverain Pontife. Or, qui oserait dire que les évêques peuvent ôter au Pape la prérogative qu'il exerce, et abolir de leur propre autorité tous les mandats consentis depuis quelques siècles par le Saint-Siége et les différentes puissances de l'Europe?

On se rappelle ce qui arriva lorsque Bonaparte consulta un certain nombre d'évêques, auxquels il adjoignit l'abbé Emery, pour trouver moyen de se passer des bulles pontificales d'institution canonique. Il demanda s'il pouvait espérer de décider le Pape à renoncer à son droit, et Emery répondit négativement. Et lorsque plus tard l'infortuné Pie VII eut cédé pour un instant aux tortures morales dont il était l'objet, et consenti à ce que l'institution canonique fût donnée en certains cas sans son consentement, il répara énergiquement cette faiblesse, et ne craignit pas de déclarer *qu'il avait scandalisé l'Eglise et qu'il était convaincu de la nécessité de réparer ce scandale*. « Oserions-nous, ajouta le généreux Pontife, introduire dans l'Eglise de Dieu cette nouveauté inouïe, que le métropolitain peut donner l'institution en opposition au Chef de l'Eglise? Dans quel Etat bien gouverné accorda-t-on jamais à une autorité inférieure de pouvoir faire ce que le chef du gouvernement n'a pas cru devoir faire lui-même? Pourrions-nous dépouiller le Saint-Siége de l'un de ses principaux droits? »

Pas une voix ne s'est élevée contre cette rétractation du Pape, et personne n'a osé dire que ce qu'il regardait comme un droit du Saint-Siége était au contraire un droit du métropolitain ou des évêques de la province; et pourtant, si ces évêques avaient reçu de Jésus-Christ le droit d'institution, la lettre de Pie VII serait une attaque contre la Loi divine, et les sentiments et la conduite du Siége apostolique seraient habituellement en opposition avec la Constitution donnée par Jésus-Christ à son Eglise? Or qui voudrait s'arrêter même un instant à de pareilles idées?

Ainsi, les métropolitains qui donnaient autrefois l'institution canonique agissaient comme simples délégués; ils exerçaient l'autorité d'un supérieur, et ce supérieur était le Pape. Qui eût-ce pu être, en effet? Le corps épiscopal? Mais alors le corps épiscopal eût été juge de toutes les difficultés qui se seraient élevées à l'occasion des élections d'évêques; il lui eût fallu ou s'assembler pour terminer le moindre différend, ou au moins nommer des délégués pour juger à sa place. Or jamais rien de semblable n'a été pratiqué dans l'Eglise; et si quelquefois des conciles particuliers plus nombreux ont examiné ce qui avait été fait en cette matière par un concile provincial, on a toujours cru que la sentence de ce concile pouvait être réformée à son tour par une autorité plus grande, celle du Pape. Aussi Pie VII ne dit pas que les préliminaires du Concordat de Fontainebleau étaient contraires aux droits du corps épiscopal, mais à ceux du Saint-Siége (2344).

On nous dira peut-être que nous confondons l'élection avec l'institution; que celle-ci appartient, il est vrai, au Souverain Pontife, mais non pas la première. Nous répondons qu'en fait l'élection et l'institution se distinguent l'une de l'autre, qu'elles peuvent être et sont en effet souvent séparées; mais qu'en droit elles se confondent. En voici la preuve : si le Pape a le droit d'accorder ou de refuser l'institution, il peut anéantir le droit d'élire, en refusant constamment les sujets présentés, comme l'a fait Pie VII il y a quarante ans, et comme l'avaient fait avant lui, à l'égard des évêques nommés par Louis XIV, trois de ses prédécesseurs. Or Jésus-Christ a-t-il pu établir deux pouvoirs dont l'un détruit l'autre? Les faits, d'ailleurs, terminent toute dispute. Celui-là possède le droit d'élire qui confère ce droit à qui il veut, qui l'ôte à ceux qui l'ont exercé pendant des siècles, aux fidèles, au clergé, aux évêques eux-mêmes, pour le donner à des princes séculiers : or, n'est-ce pas ce qu'ont fait les Souverains Pontifes, sans qu'aucune réclamation sérieuse soit venue jeter du doute dans l'Eglise sur leur droit?

Concluons que toute nomination d'évêque appartient de droit divin au Pape; que cela même est nécessaire pour qu'il soit libre en conférant l'institution canonique : sans cela, en effet, il serait collateur forcé; celui à qui appartiendrait le droit d'élire devrait être juge des qualités de l'élu. Or, s'il en est autrement, il n'élit pas, il ne désigne pas un sujet pour l'épiscopat, il l'indique au supérieur pour savoir s'il peut être élu, il consulte le Pape sur ses qualités; il dit au Chef de l'Eglise : Voilà un sujet que je désirerais voir élevé à l'épiscopat, mais j'ignore s'il a les qualités et la science requises; voyez et jugez vous-même, puis faites ce qui vous semblera convenable. Dans la réalité, la présentation faite par les électeurs ou les chefs du gouvernement n'a pas d'autre sens : et nous pouvons dire, en changeant quelques mots à la phrase de Thomassin : Les chapitres des

(2344) On trouvera de nombreuses preuves de tout ceci dans une Dissertation du P. Zaccaria, insérée dans le tom. XXVII des *Cours complets de Théologie*. On verra dans cette dissertation, 1° que toujours, en Orient, si les évêques ont été institués par les métropolitains, et ceux-ci par les patriarches, ces derniers ne furent jamais reconnus comme légitimes indépendamment de l'approbation du Saint-Siége. *Sancti ac venerabilis episcopi Antiochenæ Ecclesiæ confirmavit episcopatum*, dit le concile de Chalcédoine, en parlant du Pape saint Léon; 2° que le Pape étant patriarche de tout l'Occident, cette seule qualité lui eût suffi pour avoir le droit d'instituer les évêques.

églises de Prusse et les chefs des gouvernements avec lesquels le Saint-Siége a fait des concordats ne sont pas des électeurs proprement dits : *Le Pape élit effectivement, après avoir écouté et examiné les dispositions contraires ou favorables de ceux qui lui présentent des sujets.*

Il est donc évident que la prérogative appelée droit de nomination aux évêchés est une simple concession du Saint-Père, une faveur entièrement gratuite que chaque Pape pourrait révoquer, s'il le jugeait utile; et dans ce cas il serait libre de se réserver à lui-même le choix des sujets..... Mais insistons là-dessus et apportons à l'appui quelques faits et nouvelles considérations.

XIX. Saint Jean Chrysostome dit, en parlant de l'élection de saint Mathias, qu'il est hors de doute que saint Pierre pouvait se l'attribuer à lui seul; mais qu'il ne le voulait pas faire, dans la crainte de paraître agir par faveur à l'égard de l'élu. *Quid? annon licebat ipsi Petro eligere? Licebat et quidem maxime. Verum id non fecit, ne cui videretur gratificari* (2345).

La manière dont s'exprime ce grand docteur nous montre que ni lui ni ses auditeurs, prêtres et laïques, ne doutaient au IVe siècle que le Chef de l'Eglise n'eût le pouvoir de choisir et d'instituer tous les évêques. Car si saint Pierre pouvait lui seul compléter le collége apostolique, à plus forte raison il pouvait établir des évêques à Jérusalem, à Antioche, à Alexandrie et dans quelque ville que ce fût.

Il est évident que ce droit est attaché à sa dignité et que, lui-même le voulût-il, il ne pourrait pas s'en dépouiller. Mais, tout en concevant son droit, il pouvait bien ne l'exercer qu'avec prudence et avec une gracieuse condescendance. Ici, c'est la prudence qui le guide : il sait combien il importe que les fidèles aient pour lui toute l'estime et la considération possible, et il évite de jeter le moindre soupçon dans leur esprit. Quelque temps après, voulant donner un évêque à la ville de Jérusalem, qu'il allait quitter pour parcourir les contrées voisines, il s'entendit avec les deux apôtres qui étaient alors auprès de lui, savoir, Jacques et Jean; et tous trois, dit Eusèbe, sur le rapport de Clément d'Alexandrie, ils élurent Jacques, surnommé le Juste, et le firent évêque de Jérusalem (2346).

Le Chef de l'Eglise ne pouvait pas exercer son droit de nommer lui-même directement tous les évêques du monde : la distance des lieux, la difficulté des communications, l'impossibilité de connaître les sujets dans des contrées éloignées, tout cela rendait nécessaire une hiérarchie dont les différentes branches pussent agir partout à la fois, sans que l'autorité divine et universelle accordée à Pierre fût amoindrie ni compromise. C'est pourquoi les apôtres établirent en certaines villes des évêques principaux, qui étaient appelés *premiers évêques*, dit Thomassin, et qui étaient comme les chefs des autres, dit le trente-cinquième canon apostolique : ces évêques, appelés aussi métropolitains, étaient les représentants du Chef suprême de l'Eglise, et chargés de pourvoir à sa place aux Eglises vacantes.

Mais ils étaient encore trop nombreux pour que le Pape pût exercer sur tous immédiatement sa vigilance et son autorité : c'est pourquoi saint Pierre divisa, de son vivant même, toute l'Eglise en trois grands patriarcats, dont les chefs-lieux furent Rome, Alexandrie et Antioche. Il s'établit à Rome, et nomma les patriarches d'Antioche et d'Alexandrie, qui reçurent ainsi de lui le droit de veiller sur toutes les Eglises éloignées de l'Occident. Le Prince des apôtres ne renonçait pas à ses droits, mais il établissait deux vicaires pour en exercer une partie en son nom. C'est la pensée de Thomassin lui-même : « On ne peut douter, dit-il (2347), que les apôtres, et surtout le Prince des apôtres, n'eussent un pouvoir suprême dans la création des évêchés et l'élection des évêques. Quand ils créèrent des métropolitains, ils ne se dépouillèrent pas de leur droit et de leur autorité, tant sur tous les évêques que sur les métropolitains eux-mêmes. Toute l'autorité des évêques sur d'autres évêques ne peut être qu'une émanation ou une imitation de cette singulière primauté que Jésus-Christ donna à saint Pierre sur les autres apôtres, dont tous les évêques sont les successeurs. Ainsi, les trois évêques qui furent les successeurs particuliers de saint Pierre dans les trois Eglises patriarcales, conservèrent toujours une juridiction fort grande sur tous les évêques et sur les métropolitains d'un grand nombre de provinces de leur ressort. »

Bien longtemps avant Thomassin, le Pape Innocent Ier, traçant au patriarche d'Antioche ses règles de conduite, avait fait cette remarque : *Super diœcesim suam, prædictam Ecclesiam (Antiochenam), non super aliquam provinciam recognoscimus constitutam. Unde advertimus non tam pro civitatis magnificentia hoc eidem attributum, quam quod prima primi apostoli sedes esse monstretur... Itaque arbitramur, frater charissime, ut sicut metropolitanos auctoritate ordinas singulari, sic et cæteros non sine permissu conscientiaque tua sinas episcopos procreari.*

Comme on le voit, le Pape se déchargeait sur les métropolitains et les patriarches du choix et du sacre des évêques, mais sans que pour cela son droit pût être anéanti. D'ailleurs l'usage de confirmer l'élection de tous ceux qui n'avaient pas d'autre supérieur que le Pape était une sauvegarde suffisante de ce droit. Or cet usage est reconnu par Thomassin, lui qui s'applique pourtant ordinairement à voiler l'influence du Saint-Siége : « Les métropolitains, dit-il, qui n'a-

(2345) S. Chrysost., hom. 3 *in Act. apost.*
(2346) Euseb., lib. II, cap. 1.
(2347) *Anc. et nouv. discip.*, part. II, liv. II, chap. 9.

vaient au-dessus d'eux aucun primat, devaient être confirmés par le Pape, qui était leur supérieur immédiat. Le grand saint Grégoire, craignant que les évêques de Dalmatie n'ordonnassent Maxime pour leur métropolitain, leur en envoya une défense (2348). »

XX. En réalité, les Souverains Pontifes nommaient donc ou par eux-mêmes, ou par les métropolitains et les patriarches, à tous les évêchés. Ils maintinrent cette discipline, ainsi que celle des élections populaires, tant qu'ils le jugèrent utile; et lorsque des circonstances nouvelles vinrent donner de l'à-propos à un changement, ils retirèrent aux évêques toute la part qu'ils avaient eue jusque-là au choix de leurs collègues dans l'épiscopat; et, investissant exclusivement les chapitres du droit d'élire, ils se réservèrent à eux-mêmes celui de donner l'institution canonique. C'est ce que fit Innocent III dans le concile de Latran, et personne ne réclama, tant il était clair que ce grand Pape usait d'un droit incontestable. Cependant quelle révolution n'était-ce pas! Depuis douze siècles, le peuple, le clergé et surtout les évêques faisaient les élections; le nouvel élu était sacré, intronisé et reconnu comme légitime, sans que le Saint-Siége fût même averti, à moins qu'il ne s'agît du petit nombre des prélats qui n'avaient point d'autre supérieur immédiat que le Pape, et dont le nombre n'allait peut-être pas à dix hors de l'Italie; depuis douze siècles, disons-nous, cette discipline était universellement observée dans l'Eglise, et voilà qu'un Pape la supprime complétement. Il lui semble que, eu égard à une face nouvelle que le Christianisme a prise dans le monde, et à une plus grande facilité de relations entre Rome et les différents diocèses de la catholicité, il peut exercer une influence plus immédiate sur le choix de ceux que l'Esprit-Saint charge de gouverner l'Eglise; et aussitôt, par un simple règlement, il décide que les chapitres seuls éliront les évêques, et que ceux-ci ne seront plus institués que par le successeur de Pierre. Et cette mesure, qui aurait paru si étrange à des hommes prévenus des idées qui dominèrent en France pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, cette mesure est mise partout à exécution, comme si elle remontait aux siècles apostoliques.

Le Saint-Siége ne s'attribue pas encore le choix de tous les évêques, mais il montre clairement qu'il eût pu le faire. En effet, Innocent III pouvait certainement se réserver à lui-même l'exercice du droit qu'il donnait à d'autres : *Car c'est ce Pape*, dit Thomassin, *qui renferma tout le droit des élections dans les chapitres des cathédrales, en donnant l'exclusion et au peuple et aux évêques de la province* (2349).

Au reste, l'histoire de l'Eglise nous montre, pendant les XIIIe et XIVe siècles, un grand nombre de circonstances particulières où les Papes privèrent les chapitres du droit d'élire, et nommèrent eux-mêmes aux évêchés. *Les dissensions opiniâtres des chapitres*, dit encore le même canoniste, *et les élections irrégulières donnèrent fréquemment aux Papes un juste sujet de remplir eux-mêmes nos évêchés vacants* (2350). Ajoutons que Benoît XIII, par la décrétale *Ad regimen*, réserva au Saint-Siége tous les bénéfices qui vaqueraient *in curia*, tous ceux qui vaqueraient par le décès des cardinaux ou par la provision d'une prélature conférée par le Pape.

Cependant cet état de choses ne put pas encore durer. Il y avait si souvent des brigues, des guerres, des dissensions de tout genre dans les chapitres, lorsqu'il était question d'élire un évêque; il arrivait si fréquemment que les élections étaient irrégulières dans la forme ou condamnables à raison de l'indignité manifeste du sujet, que le Saint-Siége se vit dans la nécessité de confier aux rois la charge de leur indiquer les sujets propres à l'épiscopat. C'est ce que fit Léon X dans le concordat de 1516, et c'est ce qui se pratique presque universellement aujourd'hui.

Maintenant, cet état de choses est-il en soi le plus parfait, ou bien, a-t-il une perfection simplement relative? Est-il à présumer que le Saint-Siége tienne à cette discipline pour elle-même, ou bien peut-on conjecturer que si le Pape pouvait sans inconvénient se réserver à lui seul le choix des sujets pour l'épiscopat, il se le réserverait? Si l'on déliait le Pape en révoquant les concordats, le Souverain Pontife refuserait-il de nommer lui-même les évêques et de se faire donner des renseignements par ses nonces ou les autres évêques? On peut sans doute étudier ces diverses questions; on peut les élucider et en préparer la solution. C'est ce qu'on a tenté après la révolution de 1848; mais le mal a été de vouloir les résoudre sans l'Eglise, en dehors du Pape. Or, n'oublions pas qu'agir ainsi, c'est s'exposer à tomber infailliblement dans les plus graves erreurs; n'oublions pas qu'en définitive, c'est le Pape qui est le seul juge de ce qui convient de faire, de ce qui est plus opportun et meilleur pour la société chrétienne : il a en cette matière, et lui seul, tout droit et toute autorité, et il n'est, rigoureusement parlant, que sous la dépendance des lois divines. *Voy.* les articles : ÉVÊQUES PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE; — QUESTION DE L'AUTORITÉ DES PAPES DANS LES DÉPOSITIONS DES ÉVÊQUES (De la).

HISTORIQUE DE LA QUESTION DE L'AUTORITÉ DES PONTIFES ROMAINS DANS L'ÉLECTION ET LA CONFIRMATION DES ÉVÊQUES. Outre les causes de foi qui furent toujours portées devant les Papes (*voy.* l'article CAUSES MAJEURES, tome III, col. 964 et suiv.), il faut encore compter, parmi ces causes, celles qui regardent celles

(2348) *Anc. et nouv.*
(2349) *Ib.*
(2350) *Ibid.*

des évêques, et notamment les causes qui touchent à leurs élections.

Fébronius, qui a contesté tant de choses respectables, et dont les doctrines ont exercé une si funeste influence, Fébronius nie aussi le droit des Pontifes romains dans la confirmation des élections épiscopales, comme nous l'avons vu contester leurs droits dans les causes majeures : c'est donc contre ces doctrines schismatiques que nous devons encore nous élever. Pour cela, nous nous en remettons à ce qu'ont dit de la confirmation des élections épiscopales le célèbre P. Bianchi et Hallier (2351).

I. Et d'abord observons que cette confirmation des évêques faites par les Pontifes romains peut s'opérer de plusieurs manières, ou par voie de consécration en ordonnant les évêques élus (et ainsi se confirmaient les évêques que le Pape avait réservés pour son ordination); ou par voie de consentement à l'élection faite, et ce consentement se donnait tantôt avant la consécration (ainsi, dans les patriarcats, les évêques qui appartenaient par l'ordination au métropolitain étaient confirmés par le patriarche); tantôt aussi, après l'ordination faite, de manière que, si elle n'était pas approuvée par le Pape, l'élection précédente n'était pas non plus réputée canonique (et ainsi furent confirmés par le Pape, comme primat de l'Eglise, les patriarches orientaux).

Ceci posé, séparons les évêques orientaux des occidentaux; et remarquons tout de suite avec le P. Bianchi (2352) que les Pontifes romains pour l'ordinaire ne s'ingérèrent en aucune manière dans les élections épiscopales des Orientaux, mais laissèrent confirmer les évêques provinciaux par leurs métropolitains et les métropolitains par les patriarches, et ne réservèrent à leur autorité que la confirmation de ceux-ci. Car, soit que les lettres que les patriarches écrivaient au Siége apostolique aussitôt qu'ils étaient élevés au patriarcat fussent un indice de la confirmation qu'ils demandaient; soit que, comme le prétend Thomassin, elles ne fussent qu'une simple notification et un signe qu'ils tenaient leur communion, il est certain que, lorsque les Pontifes romains, en leur répondant, les admettaient à leur communion, on les regardait alors comme confirmés. Si les Papes, au contraire, rejetaient leur communion, on considérait leur élection comme réprouvée. Ainsi, c'était une même chose pour ces patriarches de recevoir la communion des Papes et d'être confirmés dans leur élection. — Mais citons seulement quelques exemples qui rendront plus clair encore ce droit pontifical.

Nectaire avait été élu évêque de Constantinople à l'insu du Pontife romain; mais l'empereur Théodose, persuadé que cette élection n'avait aucune valeur, si elle n'était corroborée par la communion du Pape, envoya quelques évêques vers Damase, afin d'obtenir pour le nouvel élu la lettre de communion qui devait valider l'élection déjà faite. Les historiens, il est vrai, ne parlent point de cette élection, mais elle est appuyée sur un témoignage trop important pour qu'on puisse la révoquer en doute. C'est celui du Pape Boniface Ier, qui, écrivant, l'an 422, à Rufus et aux autres évêques de l'Illyrie, la rapporte en ces termes (2353). « Théodose, prince de très-clément souvenir, pensant que l'ordination de Nectaire, pour cela même qu'elle ne nous avait pas été notifiée, n'avait aucune fermeté, envoya de Constantinople à ce siége quelques-uns de ses courtisans avec des évêques, et demanda régulièrement pour lui qu'on envoyât d'ici au nouvel évêque la lettre (de communion) selon les formes, laquelle lettre donnerait de la valeur à son épiscopat. »

On voit dans le siècle suivant la même autorité du siége romain s'exercer sur un autre évêque de Constantinople. Anatole avait été élu patriarche de cette Eglise; mais saint Léon III ne voulut l'admettre à sa communion qu'à la condition qu'il souscrirait la profession de foi qui lui serait prescrite (2354) par les légats qu'il envoyait à cet effet en Orient. Quand Anatole ensuite lui eut envoyé les lettres qu'il exigeait, il le reçut dans sa communion, protestant qu'il ne voulait point souffrir qu'elle fût violée par aucune fraude d'hérétiques (2355). Ce qui veut dire qu'il ne l'aurait point confirmé dans la possession de cette Eglise, s'il ne lui avait donné des preuves d'une foi sans tache et pleinement orthodoxe. Il lui prescrit ensuite plusieurs autres choses pour se confirmer davantage dans l'opinion qu'il avait conçue de sa catholicité.

Mais quand bien même toute cette série de choses ne prouverait point suffisamment qu'Anatole dût à Léon la confirmation de sa dignité, qui pourra en douter en lisant ce que le même saint Léon écrivit ensuite à l'empereur Marcien contre Anatole, qui, poussé par l'ambition, voulait que son siége fût déclaré le premier après celui de Rome? « Qu'il lui suffise, dit le saint (2356), d'avoir obtenu, avec l'aide de votre piété et l'assentiment de ma faveur, l'évêché d'une si grande ville. » Il répète la même chose dans une autre lettre à Pulchérie (2357) : « Mon frère et co-évêque Anatole, faisant peu d'attention par quel bienfait de votre piété et assentiment de ma faveur il a obtenu le sacerdoce de l'Eglise de Constantinople, etc. » Quel fut ensuite cet assenti-

(2351) Bianchi, *De la police extérieure de l'Eglise*, tom. V, p. 1, lib. III, cap. 4, § 4, p. 513 et suiv.; — Hallier, *De sacris electionibus et ordinationibus*, part. III, sect. 3, c. 4, art. 3, p. 60 et seqq.

(2352) *Loc. cit.*

(2353) Coust., tom. I, col. 1043, epist. 15.

(2354) *Voy.* les Lettres de saint Léon III à Théodose et Pulchérie, tom. I, Buller, col. 1005 et 1009.

(2355) Epist. 80, *Ad ann.* Buller, edit. col. 1039, p. 80.

(2356) Epist. 106, col. 1149.

(2357) Epist. 105, col. 1155.

ment de Léon? Il le déclara lui-même dans sa lettre à Marcien, déjà citée : « Nous avons voulu, (lui dit-il (2358), être clément plutôt que juste, afin d'apaiser avec les remèdes que nous apporterions les troubles excités par l'œuvre du diable. » Il dit encore dans une autre lettre à Pulchérie, « qu'il commençait à craindre d'avoir à se repentir (2359) de s'être laissé aller par ses exhortations à bien penser de l'évêque Anatole, lequel avait été ordonné par les ennemis de la foi, en sorte que l'infirmité de son ordination ne lui fût point nuisible, quand une si grande médiation intervenait. »

Nous le demandons, comment Léon aurait-il pu parler ainsi, si la communion qu'il avait accordée à Anatole n'avait pas été une confirmation de la dignité qu'il avait obtenue? A quoi bon alors parler de la bénignité au lieu de la justice? Quel avantage aurait apporté à Anatole la protection si vantée par Léon de Marcien et de Pulchérie? Quel soutien lui aurait donné l'assentiment de Léon pour ne pas être accablé sous l'infirmité de son ordination?

Cette même autorité, Léon la mit en usage envers Maxime d'Antioche et Protère d'Alexandrie. Nous avons un témoignage solennel du premier dans le concile général de Chalcédoine.

Maxime demanda aux Pères du synode qu'il lui fût permis d'assigner sur les revenus de son Eglise une certaine somme d'argent à Domnus, auquel il avait été substitué. Les légats du Pape, pour engager le concile à accorder à Maxime la permission demandée, lui représentèrent que saint Léon, l'ayant confirmé dans l'évêché de cette Eglise, avait suffisamment approuvé son mérite. C'est pourquoi il fallait avoir égard à ses demandes (2360). Quant à Protère, le même saint Léon écrivit en ces termes à son légat Julien (2361) : « Je me réjouis que Protère, notre frère, évêque d'Alexandrie, nous ait adressé des lettres très-satisfaisantes sur sa foi, et qu'il nous ait fait connaître plus ouvertement qu'il ne l'a fait juqu'ici sa véritable croyance. Il est nécessaire que je récompense la sincérité de sa foi par une grâce dont il est digne, je veux dire qu'il ne perde aucun des honneurs de son siége, à l'exemple de la paternelle antiquité et selon les droits des canons.»

II. Les évêques orientaux étaient si bien persuadés qu'ils devaient attendre du Pontife romain la confirmation de leur dignité, qu'à la mort d'Acace, Flavita, qui lui avait été donné pour successeur, ne voulut point être intronisé sans l'assentiment du Pontife romain, comme le raconte Liberatus. C'est pourquoi il envoya sur-le-champ au Pape Félix la lettre synodale accoutumée (2362), couvrant ainsi sa perfidie. Dans la réponse que lui fit Félix, ce Pontife le loue de s'être adressé, *selon la règle*, au Siége apostolique, *qui, par un don du Christ*, dit-il, *consolide* la dignité de tous les prêtres, c'est-à-dire de tous les évêques (2363). Flavita n'occupa pas quatre mois entiers la chaire de Constantinople.

Euphémius, son successeur, écrivit aussitôt au Pape Félix. Mais Félix, sachant qu'il n'avait pas enlevé des sacrés diptyques les noms d'Acace et de Flavita, l'admit, à la vérité, dans sa communion catholique; mais, dit Théophraste (2364), il ne le reconnut pas pour évêque, ou, comme l'a écrit Nicéphore Callixte (2365), il ne le reçut pas dans la communion épiscopale.

On apprend par ces paroles des deux historiens, que, lorsque le Pape envoyait sa communion aux évêques d'Orient, ils n'étaient pas tenus, par cela même, pour évêques, si, de plus, il ne communiquait avec eux comme tels, c'est-à-dire s'il ne les comptait *dans sa société en union de collége*. C'est pourquoi, pour les affermir dans la dignité à laquelle ils étaient élevés, il ne suffisait pas d'une communion quelconque avec le Pape, mais il fallait cette communion particulière, qui était aussi un acte de véritable confirmation.

C'est un argument que nous ne tirons pas seulement des paroles de ces historiens. Félix lui-même, écrivant à l'archimandrite Talassius, l'avertit de ne pas communiquer avec le nouvel évêque Euphémius : « Voyant, dit-il (2366), que les choses sont encore dans le doute, et que tout est incertain, auprès de nous, de la part de l'évêque ainsi élu; on ne pourrait entrer en communion avec un homme dont la dignité n'a pas encore été acceptée par nous, et dont nous n'avons point encore éprouvé la foi et les intentions. »

Ainsi donc les lettres de communion que le Pape envoyait aux nouveaux évêques éprouvaient leur foi et les confirmaient en même temps dans leur dignité. Que si les Papes n'usèrent pas toujours, et avec tous les patriarches orientaux, de leur autorité, cela doit être attribué à leur modération, ne jugeant pas à propos de faire usage de leur pouvoir suprême, sinon lorsque la nécessité leur en faisait un devoir.

C'est pour cette même raison que les Papes ne se mêlèrent pas des élections et des ordinations des autres évêques orientaux, laissant ce soin aux métropolitains; et toutefois, lorsque le bien de l'Eglise l'exigeait, ils envoyèrent des légats en Orient avec plein pouvoir de constituer des évêques, des prêtres et des diacres dans les villes de ces patriarcats. Un de ceux-ci fut Jean, évêque de Philadelphie. L'hérésie des monothélites faisant de grands ravages en Orient, le Pape Martin Ier l'envoya en qualité de légat, avec pouvoir de mettre des

(2358) Epist. 106, col. 1147.
(2359) Epist. 112, col. 1188.
(2360) Act. x, tom. VII *Conc.*, Mansi, col. 270.
(2361) Epist. 127, col. 1247.
(2362) Liberatus, *Breviar.*, cap. 18.
(2363) Epist. 13, Mansi, col. 1100.
(2364) *Hist. eccles.*, p. 116.
(2365) Lib. xvi, *Hist. eccles.*, cap. 19.
(2366) Epist. 14, tom. VII *Conc.*, Mansi, edit., col. 1103.

évêques dans les villes qui dépendaient des siéges de Jérusalem et d'Antioche (2367). Aucun des Orientaux ne se plaignit que Martin se fût arrogé une autorité qu'il n'avait pas; ce qui fait voir quelle était dans ce temps la manière de penser des catholiques. Mais nous sommes obligé de nous restreindre à ces faits.

III. Le droit dont jouissent les Pontifes romains sur tout l'Occident n'est pas moins solidement établi que pour l'Orient. Il est très-ancien, c'est-à-dire qu'il remonte jusqu'aux temps apostoliques, et les faits qui prouvent l'exercice jamais interrompu de ce droit sont très-nombreux dans l'histoire de l'Eglise. Nous regrettons d'être obligé de nous borner à cette énonciation générale; mais l'espace dont nous pouvons disposer ne nous permet pas d'entrer dans les détails (2368).

Tous ces faits prouvent péremptoirement que les Papes, en Occident comme en Orient, n'ont jamais abandonné leurs droits sur l'élection et la confirmation des évêques. En Occident, qui comprenait, comme chacun sait, l'Illyrie, les Gaules, la Bretagne, les Espagnes, l'Afrique et l'Italie, nous les voyons tenir la main à ce qu'ils fussent exactement informés des ordinations des métropolitains et des évêques provinciaux; nous voyons leur patriarcat direct se manifester dans l'autorité suprême qu'ils s'étaient réservée de régler ces ordinations, de veiller à ce qu'elles fussent faites selon l'esprit des canons, d'annuler toutes celles qui seraient faites autrement et d'en punir les auteurs. Encore une fois, on trouve de tout cela des preuves incontestables dans l'histoire; qu'il nous suffise de compter ici les Décrétales sur les ordinations que les Papes envoyèrent dans les différentes parties de leur patriarcat occidental.

La Décrétale du Pape Syrice aux évêques africains, l'an 386, touchant les ordinations, est célèbre (2369). On trouve des règlements du Pontife Innocent Ier pour les ordinations des Gaules dans la Décrétale expédiée à Vitricius, évêque de Rouen, l'an 404; de Zozime, dans la cinquième lettre aux évêques des Gaules; dans la septième, aux évêques des provinces de Vienne et de la deuxième Narbonnaise; dans la huitième, à Hilaire, évêque de Narbonne, écrites toutes dans l'année 417; de Célestin Ier, dans la Décrétale adressée, l'an 427, aux évêques de la province de Vienne et de Narbonne; et de saint Léon III, dans la deuxième lettre aux évêques de la province de Vienne envoyée l'an 445. Nous avons une lettre très-importante du Pape Innocent Ier sur la corruption de la discipline ecclésiastique dans les Espagnes, précisément parce qu'elle regarde les ordinations.

Il écrivit vers l'an 404, à la sollicitation de l'évêque Hilaire et du prêtre Elpidius, qui avaient eu recours à lui, lui représentant le déplorable état auquel la discipline était réduite dans ces Eglises. Innocent, touché de tant de misères, envoya dans ce pays une lettre, dans laquelle, outre beaucoup d'autres règlements de discipline touchant les ordinations, il ordonne que ces évêques fussent privés du sacerdoce, qui auraient été ordonnés par un évêque étranger à la province, sans le consentement du métropolitain; qu'on fît ensuite leur procès aux évêques ordonnateurs, et qu'on les jugeât selon les règles du concile de Nicée. Il prescrit ensuite à ces Eglises d'Espagne, à l'exemple des statuts de Nicée, la discipline des ordinations des clercs. Enfin, n'oublions pas les instructions que saint Grégoire le Grand envoya à saint Augustin pour les *ordinations* de l'Angleterre.

Remarquons que, dans toutes ces Constitutions pontificales, on insiste particulièrement sur ce point, savoir: que les ordinations des évêques provinciaux soient faites avec l'autorité du métropolitain, et celles des métropolitains, dans le *synode*. Aussi, si cette discipline se voit proclamée dans des conciles des Gaules et des Espagnes, il n'y a pas de doute qu'il faut en reconnaître l'origine première dans la volonté des Pontifes romains, qui adoptèrent aussi pour l'Occident la discipline prescrite par le concile de Nicée. De là vient que le troisième concile d'Orléans, célébré l'an 528, rapporte cette discipline aux décrets du Siége apostolique (2370), *comme le contiennent les décrets du Siége apostolique*; et que le quatrième concile de Tolède, renouvelant la même discipline, ordonne que *les ordinations se fassent selon les statuts synodaux ou décrétaux* (2371), lesquelles paroles font certainement allusion aux Constitutions pontificales que nous venons de rappeler.

IV. Mais ce qui montre bien clairement encore l'autorité des Pontifes romains dans la confirmation des évêques, c'est que, bien qu'ils n'exerçassent point par eux-mêmes le droit d'ordination dans toutes les provinces occidentales, toutefois, quand cela leur parut expédient, ils l'exercèrent et en Italie et hors de l'Italie.

Les évêques de Pavie furent d'abord soumis au métropolitain de Milan, et néanmoins au commencement du VIIIe siècle, Paul Diacre

(2367) Epist. 5, tom. X *Conc.*, edit. Mansi, col. 306.

(2368) Ceux qui voudraient avoir plus de faits que nous n'en pouvons donner ici, en trouveront un grand nombre réunis dans l'*Auxiliaire catholique*, année 1847, tom. VI, p. 34-75.

(2369) Le P. Quesnel a prétendu que cette Décrétale du Pape Syrice était fausse, et Papebroch altérée. Mais Schelstrat (Dist. III, *De Eccles. Afric.*, cap. 12), Noël Alexandre (*Hist. eccles.* sec. V, cap. 5, art. 3), le P. Coustant (tom. I, Epist. R. P., col. 643), le P. Bianchi (*De la police extérieure de l'Eglise*, tom. V, part. I, lib. III, cap. 4, § 6, n. 13), et enfin les Ballerini, tom. III Oper. S. Leon., in observ., in diss. 15), les ont invinciblement réfutés.

(2370) Can. 3: *Sicut decreta Sedis apostolicæ continent.*

(2371) Can. 19: *Secundum synodalia vel decretalia statuta.*

put écrire que « dès les temps anciens, ces évêques étaient consacrés par l'Eglise romaine (2372). » Jean Diacre, parlant de saint Grégoire le Grand, atteste (2373) que, lorsque le besoin le demandait, il se séparait de ses clercs ou de ses moines pour le gouvernement des Eglises, les ordonnant évêques en divers lieux, et non-seulement dans les provinces qui s'appelèrent d'abord suburbicaires et soumises à son droit métropolitain, mais encore dans les autres cathédrales d'Italie, ou métropolitaines, ou sujettes à des métropolitains, et même dans les Eglises de France, telles que Troyes, soumise au métropolitain de Sens.

L'Afrique nous fournit un autre exemple plus ancien et plus décisif. Au commencement du IVᵉ siècle, après le jugement de Melchiade dans la cause de Cécilien, évêque de Carthage, celui-ci étant demeuré à Brescia, et n'ayant pu retourner en Afrique, à cause de la fureur des donatistes, saint Optat de Milet raconte (2374), que « deux évêques, Ennomius et Olympius, furent alors envoyés en Afrique, afin que, les deux prétendants étant écartés, ils en ordonnassent un dans la cathédrale de Carthage, et que, par ce moyen, le schisme fût éteint. Sur quoi un auteur, L'Aubépine, évêque d'Orléans, fait cette remarque : que ces évêques ne purent être envoyés là que par le Souverain Pontife; autrement, ils n'auraient pas eu le pouvoir d'ordonner un autre évêque en Afrique; ce qui démontre clairement que les ordinations pouvaient être faites par le Pontife romain dans les provinces les plus éloignées.

V. Et maintenant que l'on considère si ce pouvoir des Pontifes romains sur les élections et la confirmation des évêques n'est pas, et ne fut pas un grand bien; que l'on considère les maux qui seraient résultés si ce suprême patriarcat des Vicaires de Jésus-Christ ne s'était point exercé.

Sans remonter trop haut dans l'histoire, rappelons-nous les schismes fréquents et très-graves qui fatiguèrent l'Eglise depuis le XIᵉ siècle jusque bien avant dans le XVᵉ; rappelons-nous les sanglantes dissensions entre le sacerdoce et le pouvoir civil, toujours avide de domination; querelles d'où naquirent et se fomentèrent ces schismes dans les temps des deux fameux Henri IV et Henri V, et des deux non moins fameux Frédéric Iᵉʳ et Frédéric II, et l'on verra que le bien de l'Eglise, sa conservation demandaient que les Pontifes romains s'assurassent de la manière la plus forte si les évêques élus étaient dans l'unité de l'Eglise, et si leur élection était exempte de l'infection simoniaque, si universelle alors. Ce fut même cette raison qui obligea les Papes à ajouter à l'ancienne formule d'obéissance que les évêques, depuis le VIIIᵉ siècle au moins, prêtaient à l'Eglise romaine, différentes clauses par lesquelles ils se déclaraient plus serrés et plus unis, comme, par exemple, la clause : *par la grâce de Dieu et du Siége apostolique* (2375). *Voy.* l'article ÉVÊQUES PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE.

Oui, dans tous les temps, et particulièrement dans les temps pernicieux dont nous parlons, il était bien nécessaire d'avoir la certitude que les évêques ne favorisaient pas les schismatiques et qu'ils n'étaient point souillés de simonie! Or, on ne pouvait en avoir une meilleure garantie que dans la réserve que faisaient les Papes d'examiner par eux-mêmes et de soumettre à leur contrôle les élections épiscopales, étant fort dangereux de laisser cet examen aux métropolitains, bien souvent engagés eux-mêmes dans la politique des princes qui faisaient et soutenaient les antipapes. D'ailleurs, l'unité de l'Eglise ne demandait-elle pas, et ne demande-t-elle pas toujours, l'exercice de ce droit des Pontifes? Cela n'était-il point exigé, indépendamment de leur propre droit divin, par le péril d'accroître les désordres en laissant les évêchés dans les mains de personnes suspectes, par l'abus de plusieurs métropolitains qui, sans vouloir le mal de l'Eglise, en aggravaient cependant les divisions funestes et les dangers, par leur servilisme à l'égard des princes ou leur esprit de parti. Mais la chose est placée dans une telle évidence, qu'il est inutile d'insister davantage. *Voy.* l'article ÉVÊQUES COADJUTEURS, et l'article QUESTION DE L'AUTORITÉ DES PAPES DANS LES DÉPOSITIONS DES ÉVÊQUES (De la).

HISTORIQUE DE LA QUESTION DES APPELLATIONS. *Voy.* QUESTION (De la) DES APPELLATIONS AUX PAPES.

HISTORIQUE DE LA QUESTION DE L'AUTORITÉ DU PONTIFE ROMAIN DANS LES DÉPOSITIONS DES ÉVÊQUES. *Voy.* QUESTION DE L'AUTORITÉ DES PAPES DANS LES DÉPOSITIONS DES ÉVÊQUES (De la).

HISTORIQUE DE L'*AUGUSTINUS*. Baïus, théologien belge, vrai père du *jansénisme* (*voy.* notre tom. II, col. 849-850), avait commencé, vers 1552, à enseigner, comme étant de saint Augustin, plusieurs propositions qui parurent nouvelles à d'autres docteurs. La Faculté de Paris, consultée sur dix-huit de ses propositions, dont la plupart roulaient sur le libre arbitre, les censura en 1560. Un peu plus tard, le Pape saint Pie V en condamna soixante-seize, qu'il avait fait recueillir des ouvrages de Baïus. Sa Constitution du 1ᵉʳ octobre 1567, fut renouvelée et confirmée par celle de Grégoire XIII, en date du 29 janvier 1579, et Baïus, se soumettant à l'une et à l'autre, fit, le 24 mars 1580, une rétractation publique et par écrit des erreurs qu'il avait avancées.

I. Environ quarante ans après, Jansénius, disciple de Baïus, et son successeur dans la chaire de théologie de Louvain, s'étant persuadé comme lui, que faute d'entendre saint Augustin, tous les scolastiques avaient abandonné les sentiments de ce Père sur la Grâce, entreprit de les rétablir dans un

(2372) *Hist. Langob.*, lib. VI, cap. 29.
(2373) Joan. Diac., *in Vita S. Greg. M.*, lib. III, cap. 7.
(2374) Lib. I, *Contra Parmen.*
(2375) On peut voir là-dessus le P. Bianchi, tom. V, part. I, lib. III, cap. 3, § 1.

livre qu'il intitula AUGUSTINUS, comme ne contenant que la pure doctrine de ce saint docteur. Jansénius mourut le 6 mai 1638, à Ypres, dont il avait été fait évêque. Il avait travaillé pendant vingt ans à son livre; il y mit la dernière main avant sa mort, et il laissa à quelques amis le soin de le publier. On y trouve bien diverses protestations de soumission au Saint-Siége; mais l'auteur ne pouvait ignorer que la doctrine qu'il établissait avait été condamnée dans Baïus. Il en était si bien persuadé, qu'il écrivait à Saint-Cyran : « Plus j'avance, plus l'affaire me donne de frayeur. Je n'ose dire ce que je pense touchant la prédestination et la grâce, de peur qu'il ne m'arrive ce qui est arrivé à d'autres; » c'est-à-dire, sans doute, de peur d'être condamné. Il fera en sorte que son livre ne paraisse qu'après sa mort, « afin de ne point s'exposer à voir le reste de ses jours s'écouler dans l'agitation et le trouble... Jamais on ne pourra lui persuader que l'AUGUSTINUS soit un jour approuvé des juges. » Même une demi-heure avant de mourir, il dictait ce jugement sur son ouvrage : « Je sens qu'on peut difficilement y changer quelque chose. »

Et il allait sortir de ce livre des tempêtes et des troubles qui agitèrent le monde pendant quatre-vingts ans et plus ! Il fut publié à Louvain, en 1640. Quelques docteurs de Paris se montrèrent favorables à cet ouvrage, et il s'en fit successivement plusieurs éditions. Mais aussi d'autres théologiens l'attaquèrent, et ce fut alors que l'on commença à donner aux partisans de l'AUGUSTINUS le nom de *jansénistes*, comme eux donnèrent à leurs adversaires celui de *molinistes*, voulant les faire passer pour les disciples d'un jésuite, Molina, qui avait publié, sur la fin du siècle précédent, un livre sur la manière d'accorder le libre arbitre avec la prédestination et la grâce (2376), et dont le système était pourtant loin d'être adopté par tous ceux qui combattaient l'AUGUSTINUS (2377).

Ce dernier ouvrage, ou plutôt ce traité systématique et diffus, qui depuis a fait tant de bruit, est divisé en trois parties : la première contient huit livres destinés à exposer sous un faux jour les erreurs des pélagiens et des semi-pélagiens; la seconde commence par un livre préliminaire, où les Pères antérieurs à saint Augustin sont accusés d'avoir mal connu et mal expliqué la vérité sur les matières de la grâce; le dogme orthodoxe, sur ce point, est tombé, depuis cinq cents ans, dans l'obscurcissement et dans l'oubli : le but de l'ouvrage est d'en rétablir la connaissance dans l'Eglise, en le tirant des écrits de saint Augustin, source unique où il s'est conservé sans altération. Cette introduction est suivie d'un livre sur l'état de la nature innocente, de quatre sur l'état de la nature déchue, et de trois autres sur l'état de pure nature. La troisième partie renferme dix livres sur la grâce du Sauveur.

II. A peine publié, l'AUGUSTINUS excita de vives contestations. Il fut d'abord défendu par la bulle *In eminenti* du Pape Urbain VIII, du 6 mars 1641, comme renouvelant plusieurs des propositions déjà condamnées par Pie V et Grégoire XIII. Le 11 décembre 1643, l'archevêque de Paris ordonna la réception de la bulle dans son diocèse. La Faculté de théologie de Paris défendit de soutenir les propositions censurées, lesquelles renouvelaient les erreurs du baïanisme, et l'Université de Louvain, quoique après bien des délais, reçut la bulle. Mais les partisans de l'évêque d'Ypres ne se montraient pas disposés à suivre les protestations de soumission envers le Saint-Siége que ce prélat avait faites dans son livre. Parmi eux se distinguait, en France, Jean du Verger, abbé de Saint-Cyran, et le docteur Arnaud, fort jeune encore. (*Voy.* son article, n°s VI et VII.) Le premier, ami intime de Jansénius, travaillait avec beaucoup d'ardeur à répandre la doctrine de son livre, et l'introduisit, en effet, à Port-Royal de Paris, monastère dont il était le directeur.

On écrivait pour et contre, quand, le 1er juillet 1649, Cornet, docteur et syndic de la Faculté de théologie de Paris, représenta à sa compagnie qu'il s'y introduisait des opinions nouvelles, et demanda qu'on examinât quelques propositions qui donnaient lieu au trouble et aux disputes. On nomma des commissaires. Il y avait eu d'abord sept propositions déférées; mais on ne s'occupa dans la suite que des cinq premières, que Cornet et autres docteurs avaient extraites de l'AUGUSTINUS. Les partisans de ce livre se donnant beaucoup de mouvement pour empêcher la censure des propositions, les docteurs sentirent qu'il était nécessaire de recourir à une autorité plus imposante. Plusieurs évêques furent de cet avis, et l'on arrêta de porter l'affaire au Pape. C'était alors Innocent X.

Quatre-vingt-cinq évêques, auxquels trois autres se joignirent par la suite, signèrent une lettre commune pour prier le Pape de faire cesser les querelles par un jugement solennel. Innocent X établit donc, le 12 avril 1651, une Congrégation de six cardinaux et de douze théologiens pour prendre connaissance de l'affaire : ils tinrent, dans l'espace de deux ans et quelques mois, trente-six Congrégations, et le Souverain Pontife présida en personne aux dix dernières.

Cependant, onze évêques de France, qui n'avaient point signé la lettre dont nous venons de parler, en écrivirent une particu-

(2376) *De concordia gratiæ et liberi arbitrii*, Lisbonne, 1588, avec un *Appendix*, publié l'année d'après, in-4, fort rare. L'article sur Molina, dans Feller, est assez curieux. Bien que, pour le fond, cet article soit emprunté à Chaudon, Feller y a ajouté quelques citations qui ne manquent pas de justesse. *Voy.* notre article GRACE (Disputes sur les questions de la).

(2377) Picot, *Précis de l'histoire du jansénisme*, dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le* XVIIIe *siècle*, 3e édit., 7 vol. in-8, 1855, tom. I, p. 19 et suiv.

lière à Innocent pour l'engager à ne pas prononcer. Ils envoyèrent en même temps à Rome quatre docteurs chargés de prendre la défense de l'AUGUSTINUS. Les quatre-vingt-huit évêques crurent alors devoir députer aussi auprès du Chef de l'Eglise pour suivre leur demande. On écouta ces derniers ; on entendit également le docteur Saint-Amour, l'abbé de Bourzeys et quelques autres, qui défendaient la cause du livre : on reçut les écrits des uns et des autres ; on discuta les propositions tirées de l'AUGUSTINUS, et, enfin, après plus de deux années d'examen, de conférences, le Pape Innocent X prononça le jugement solennel (2378).

III. En effet, le 31 mai 1663, ce Pontife donna la bulle *Cum occasione*, où, après avoir parlé des contestations élevées à l'occasion de l'AUGUSTINUS, il condamne les cinq propositions suivantes dans leur sens propre et naturel :

1° « Quelques commandements de Dieu sont impossibles à des hommes justes qui veulent les accomplir, et qui font à cet effet des efforts selon les forces présentes qu'ils ont; la grâce qui les leur rendrait possibles leur manque. » Cette proposition, qui se trouve mot pour mot dans Jansénius, fut déclarée téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème et hérétique. En effet, elle avait déjà été proscrite par le saint concile de Trente (2379).

2° « Dans l'état de nature tombée, on ne résiste jamais à la grâce intérieure. » Cette proposition n'est pas mot pour mot dans l'ouvrage de Jansénius; mais la doctrine qu'elle contient y est en vingt endroits. Elle fut notée d'hérésie, et elle est contraire à plusieurs textes formels du Nouveau Testament.

3° « Dans l'état de nature tombée, pour mériter ou démériter, on n'a pas besoin d'une liberté exempte de nécessité : il suffit d'avoir une liberté exempte de coaction ou de contrainte. » On lit en propres termes dans Jansénius : « Une œuvre est méritoire ou déméritoire, lorqu'on la fait sans contrainte, quoiqu'on ne la fasse pas sans nécessité. » (Lib. VI *De grat. Christi.*) Cette proposition fut déclarée hérétique; elle l'est en effet, puisque le concile de Trente a décidé que le mouvement de la grâce, même efficace, n'impose point de nécessité à la volonté humaine.

4° « Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi ; mais ils étaient hérétiques en ce qu'ils pensaient que la volonté de l'homme pouvait s'y soumettre ou y résister. » La première partie de cette proposition est condamnée comme fausse, et la seconde comme hérétique; c'est une conséquence de la seconde proposition.

5° « C'est une erreur semi-pélagienne de dire que Jésus-Christ est mort et a répandu son sang pour tous les hommes. » Jansénius (*De grat. Christ.*, lib. III, c. 2) dit que les Pères, bien loin de penser que Jésus-Christ soit mort pour le salut de tous les hommes, ont regardé cette opinion comme une erreur contraire à la foi catholique ; que le sentiment de saint Augustin est que Jésus-Christ n'est mort que pour les prédestinés, et qu'il n'a pas plus prié son Père pour le salut des réprouvés que pour celui des démons. Cette proposition fut condamnée comme impie, blasphématoire et hérétique (2380).

IV. La Constitution d'Innocent X fut reçue en France, le 11 juillet de la même année 1663, par une assemblée de trente évêques, tenue à Paris. La Faculté de théologie l'enregistra. Les Universités, les corps ecclésiastiques, les ordres religieux s'y soumirent ; et en Flandre même, où la bulle d'Urbain VIII avait trouvé tant d'opposition, celle-ci fut publiée et adoptée sur-le-champ.

Mais il n'en fut pas de même de la part de ceux qui avaient adopté les sentiments de l'évêque d'Ypres. Leur soumission au jugement solennel du Pape peut paraître un problème. D'un côté, ils protestaient qu'ils souscrivaient à cette décision, et qu'ils ne voulaient pas défendre les propositions condamnées; d'un autre côté, ils ne cessèrent de se plaindre de la bulle, trouvant mauvais que le Pape n'eût pas spécifié le sens dans lequel il condamnait les propositions, comme si ce n'était pas le sens naturel qu'elles présentent, et lui reprochant aussi d'avoir donné à entendre qu'elles étaient tirées de Jansénius, tandis que, selon eux, elles étaient forgées à plaisir et fort éloignées des sentiments de cet évêque, qui n'avait exprimé que la pure doctrine de saint Augustin.

Et voilà l'origine de la question *de fait*, qui depuis est devenue la principale, les opposants prétendant d'abord que la doctrine condamnée des cinq propositions n'était point celle de Jansénius, et, en second lieu, que ce n'était là qu'un fait sur lequel l'Eglise, n'étant point infaillible, on ne devait à sa décision qu'*un silence respectueux*. Ainsi, les jansénistes affectaient de croire que les cinq propositions n'avaient été condamnées que dans le sens de Calvin : c'est ce qu'ils appelaient la question *de droit ;* mais, d'après eux, elles ne se trouvaient point dans l'AUGUSTINUS. Quand on leur indiquait les endroits précis où elles se trouvent en termes exprès ou équivalents, ils se plaignaient qu'on prît ces passages séparément de ce qui précédait ou de ce qui suivait ; c'est ce qu'ils appelaient la question *de fait*. L'essentiel pour eux, c'était de sauver le fond du système, et de là ces vaines subtilités, ces distinctions raffinées, ces faux-

(2378) Picot, *loc. cit.*, p. 22.

(2379) Sess. VI, can. 11, et can. 18.

(2380) Le nouvel éditeur de Picot, M. l'abbé Lequeux a donné, *loc. cit.*, p. 24-28, d'excellentes additions; c'est-à-dire, qu'il joint aux cinq propositions et à la note que la bulle d'Innocent X applique à chacune d'elles, l'explication qu'en donnaient les jansénistes, selon le sens qu'ils attribuaient à Calvin, et selon le sens qu'ils y attachaient eux-mêmes.

fuyants que l'esprit d'orgueil et d'entêtement trouve toujours, et par lesquels vivent et se perpétuent toutes les hérésies, toutes les erreurs !

Mais c'est assez sur ce point. Les théologiens ont résolu cette question des rapports qui existaient entre le système de Jansénius et le véritable système de Calvin, et ils ont montré que les jansénistes ne pouvaient pas même s'abriter de ce côté, comme ils voulurent le faire à propos du sens réel des cinq propositions. On a aussi assez fait voir l'abus que faisaient les Jansénistes des autorités de saint Augustin, de saint Thomas, et de l'école des thomistes, avec laquelle ils s'identifièrent. Pour nous, nous ne nous occupons que des points purement historiques, et nous pensons que nous pouvons clore ici cet article. Pour le reste de l'histoire du Jansénisme, voir les articles : Relation historique, du jansénisme, du convulsionisme du quesnellisme et du joséphisme; — Utrecht (Eglise schismatique d').

HISTORIQUE DES ARTICLES D'EMS. Ces articles, qui sont une de ces mille chartes forgées à toutes les époques contre la sainte Eglise, furent arrêtés en 1786 pour rendre, dirent les hommes d'Etat de ce temps et les philosophes unis aux jansénistes, qui régnaient alors dans toute l'Allemagne, la liberté que le prétendu despotisme des Papes avait enlevée à l'Eglise de cette contrée. Voici comment cela advint :

I. Les nonces des Papes exerçaient depuis longtemps en Allemagne une juridiction particulière. Ils étaient en possession d'accorder des dispenses pour lesquelles, en d'autres endroits, on recourait directement à Rome.

L'origine de cet usage remontait aux temps de troubles et de confusion amenés par les progrès du luthéranisme. L'église de Cologne particulièrement s'était vue menacée d'une destruction totale. Deux de ses archevêques avaient successivement favorisé les nouvelles doctrines ; l'un d'eux s'était marié, et avait embrassé publiquement l'hérésie, qu'il tentait de répandre dans son diocèse. Dans cette extrémité, les nonces des Papes vinrent au secours de l'église de Cologne, et les catholiques, se ralliant autour d'eux, parvinrent à conjurer l'orage et à réprimer les efforts des docteurs luthériens : tant il est vrai que les simples fidèles sont, dans certaines conjonctures, les seuls gardiens de la pureté de leur foi, et que l'histoire nous offre de nombreux exemples de l'obligation où ils sont de la défendre !

C'était donc ainsi que s'était établie la nonciature de Cologne, et les mêmes dangers avaient donné lieu à l'érection de celles de Bruxelles et de Lucerne. Les succès du calvinisme en Suisse et dans les Pays-Bas avaient obligé le Saint-Siége de porter plus particulièrement son attention de ce côté, et d'y envoyer des hommes chargés de soutenir la foi contre les efforts de l'erreur. D'ailleurs, les droits qu'exerçaient les nonces dans ces contrées n'étaient point contraires à la discipline de l'Eglise, reconnue dans le concile de Sardique, ni aux décrets du concile de Trente (2381). Ils étaient, par exemple, en possession d'accorder les dispenses de mariage qu'ailleurs on demandait à Rome, et ils jouissaient de ce privilége sans trouble et sans contestation, lorsque le besoin des réformes qui tourmentait les esprits en Allemagne fit imaginer que cette juridiction était une usurpation sur les droits des ordinaires.

II. Joseph II supprima cette juridiction par un rescrit du 12 octobre 1785; à son instigation, son frère Maximilien d'Autriche, électeur de Cologne, fut un des premiers à s'élever contre les nonciatures, et à en poursuivre la suppression. Le commencement ou plutôt le prétexte de la querelle, fut l'envoi d'un nonce à Munich.

L'électeur de Bavière, qui était aussi comte palatin, désira qu'il y eût un nonce dans la capitale. Il en fit la demande à Pie VI, qui se montra d'autant plus disposé à lui accorder ce qu'il souhaitait, que l'électeur témoignait plus d'attachement au Saint-Siége dans un temps où d'autres souverains cherchaient à en saper l'autorité. On envoya à Munich en qualité de nonce Zolio, archevêque *in partibus* d'Athènes, et sa nonciature fut formée en partie de celle de Cologne, et en partie de celle de Lucerne : le tout se bornait donc à diviser deux nonciatures en trois.

Cet arrangement, qui ne blessait en rien les droits des ordinaires, parut à quelques archevêques une occasion favorable pour accroître leur autorité aux dépens des évêques et du Pape. Ils se déclarèrent contre les nonciatures, et Joseph les supprima par son rescrit cité. L'électeur de Cologne, son frère, entouré de conseillers suspects, dont quelques-uns même appartenaient à la secte des *illuminés* qui venait de naître, refusa de recevoir Barthélemi Pacca, archevêque de Damiette (2382), que le Pape venait de lui envoyer comme nonce, et il ne tint pas à lui que ce prélat ne fût expulsé de Cologne. Les deux autres électeurs et l'archevêque de Salzbourg firent cause commune avec l'archiduc.

L'électeur de Trèves, Clément de Saxe, était un homme bon, d'une conduite irréprochable, mais d'un caractère si faible, si inconstant dans son administration temporelle et spirituelle, qu'en changeant de ministre il changeait de maximes et de manière de voir. L'électeur de Mayence, baron d'Erthal, menait une vie toute séculière, étalant tout le luxe et toute la magnificence

(2381) Le savant Thomassin, parlant des anciens *apocrisiaires*, dit qu'ils étaient ce que sont aujourd'hui les *nonces*. (*Anc. et nouv. discip.*, etc., part. II, liv. I, chap. 50 et 51.)

(2382) *Voy.* les *Mém. hist. du cardinal Pacca, sur les affaires ecclés. d'Allemagne et de Portugal*, trad. par M. l'abbé Sionnet, 1 vol. in-8, 1844, p. 7 et seqq.

d'un grand prince, et, s'il se souvenait quelquefois d'être évêque, c'était quand il trouvait l'occasion d'inquiéter le Pape et d'attaquer le Saint-Siége. Quant à l'archevêque de Salzbourg, c'était Jérôme de Colloredo, qui avait donné, en 1782, une Instruction pastorale fort bizarre, où il s'élevait contre le luxe des églises, contre les images et contre les différents autres usages dont les personnes religieuses ne sont pas ordinairement choquées; prétendait que le culte des saints n'est pas un point essentiel de religion, et trouvait mauvais qu'on parlât des jugements de Dieu (2383). Il vint s'aboucher avec les trois électeurs et former avec eux, dans Aschaffenbourg, une ligue assez peu édifiante.

III. Au mois d'août 1786, quatre députés de ces quatre prélats se réunirent aux bains d'Ems, près de Coblentz. Ce fut dans ce bourg luthérien, où tout exercice de la religion était proscrit, que ces hommes, dignes de la mission qui leur était confiée, arrêtèrent, en vingt-trois articles, un plan plus propre à opérer un schisme qu'à mettre la paix dans l'Eglise. Ce plan, connu sous le nom d'*articles d'Ems*, réjouit d'autant plus les ennemis de l'Eglise, qu'il venait de ceux-là même qui étaient chargés par état de la défendre et de la protéger.

Il est dit d'abord dans ces *articles* que Jésus-Christ a donné aux apôtres et aux évêques leurs successeurs un pouvoir *illimité* de lier et de délier, pour tous les cas et toutes les personnes, et que, par conséquent, on ne doit plus recourir à Rome en sautant ses chefs immédiats. On annule les exemptions des religieux, excepté celles confirmées par l'empereur; inconséquence étrange de refuser au Pape, sur une matière ecclésiastique, une autorité qu'on accordait à la puissance civile! Après d'autres innovations semblables, on stipule que toutes dispenses demandées ailleurs qu'à l'évêque seront nulles; que les bulles des Papes n'obligeront point, si elles ne sont acceptées par l'évêque, et que les nonciatures cessent entièrement. Il est ensuite question des griefs de la nation germanique contre la cour de Rome; griefs pour le redressement desquels on réclame l'intervention efficace de l'empereur et l'abandon des concordats d'Aschaffenbourg en 1448. On décide l'abolition du serment des évêques au Pape. Si le Pape, dit-on, refusait de confirmer les évêques, ils trouveront dans l'ancienne discipline des moyens de conserver leur office sous la protection de l'empereur. Ce dernier nom reparaît plusieurs fois dans les *articles*. Les archevêques implorent à plusieurs reprises l'autorité de Joseph et s'en remettent à son jugement, sans penser que c'était une contradiction grossière, une honteuse servilité de refuser la soumission à leur Chef légitime pour se mettre sous le joug d'une autorité laïque! Ils demandent aussi le concile national et la création d'un tribunal pour chaque métropole, où seraient portées les causes ecclésiastiques.

IV. Voilà l'esprit des vingt-trois articles signés des bains d'Ems, le 23 août 1786, cent quatre ans après la fameuse Déclaration du clergé de France! Ne pouvant, faute d'espace suffisant, citer ces articles avec la réfutation que nous nous proposions d'en faire (2384), nous donnerons du moins le préambule, ou exposé des motifs, qui les précède (2385). Nos lecteurs ne perdront pas à méditer cette pièce :

« Sa Majesté impériale, dans la très-gracieuse lettre adressée aux quatre archevêques de l'empire germanique, c'est-à-dire aux archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne et de Salzbourg, en date du 12 octobre 1785 (2386), ayant bien voulu promettre aux évêques de l'Eglise germanique, non-seulement de maintenir leurs droits épiscopaux dans leurs diocèses respectifs, comme formant une partie essentielle de la vraie discipline de l'Eglise, mais encore de prendre les mesures nécessaires pour réintégrer (2387) les évêques dans tous les priviléges qui leur avaient été enlevés par une épouvantable usurpation, et de rétablir l'ordre primitivement établi et conservé pendant des siècles, a manifesté à tout l'empire les sentiments dont il était affecté comme son souverain protecteur, et en même temps a fait intimer au Saint-Siége qu'il ne veut pas que dorénavant les archevêques et évêques de l'empire soient troublés dans l'exercice de leurs droits épiscopaux, qu'ils tiennent de Dieu et de l'Eglise.

« Ces promesses, qui leur étaient faites *par le chef de l'Eglise germanique* (2388) ont encouragé les quatre archevêques et les ont

(2383) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. LXXXIX, tom. XXVII, p. 256, 257.

(2384) Les articles d'Ems ne se rencontrent que dans des publications aussi rares que les manuscrits. Aussi doit on savoir gré au regrettable, savant et modeste abbé Sionnet, de les avoir reproduits : 1° dans l'*Auxiliaire catholique*, recueil de matières ecclésiastiques, tom. IV, p. 111, 159-209; et 2° dans sa traduction des *Mémoires historiques du cardinal Pacca sur les affaires ecclésiastiques d'Allemagne*, in-8, 1844, p. 187 ; et de les avoir reproduits avec d'excellentes *notes* qui les combattent, et qui sont tirées de Feller, *Coup d'œil sur le congrès d'Ems* et autres ouvrages.

(2385) Ce Préambule, qui manque dans le *Coup d'œil sur le congrès d'Ems*. Dusseldorff, 1787, est tiré du recueil de documents publiés en 1817, format in-folio, au nom du parlement anglais, par la commission chargée de l'enquête sur l'état politique des catholiques dans les divers Etats de l'Europe.

(2386) C'était le jour de Saint-Maximilien, fête de l'électeur de Cologne. Ce prélat était allé à Vienne pour solliciter cette lettre, qui lui fut remise en guise de bouquet !

(2387) Il est remarquable que ceux qui refusent aux Papes les droits qu'ils tiennent de l'institution divine, accordent aux puissances temporelles un pouvoir qu'elles n'ont point et qu'elles ne peuvent avoir.

(2388) Ces expressions en disent plus que tous les commentaires. Et ce sont cependant ces mêmes hommes qui déclament contre les envahissements du Saint-Siége apostolique, et veulent être libres de son autorité.

engagés, conformément aux vœux exprimés depuis longtemps dans le pays, à se débarrasser des entraves dont ils avaient été chargés jusqu'alors, ainsi que toute l'Eglise d'Allemagne, en envoyant les quatre députés soussignés (2389), afin de spécifier les principaux droits épiscopaux en question (droits de l'exercice desquels ils avaient été dépouillés pendant les siècles d'ignorance), et pour faire examiner ces droits avec attention conformément aux vrais principes.

« Le Pape de Rome est, il est vrai, et continue d'être le chef et le primat de l'Eglise universelle, le centre de l'unité, ayant reçu de Dieu la juridiction nécessaire pour cet objet, en sorte que tout catholique, dans quelque fonction qu'il soit, lui doit une obéissance canonique (2390); cependant toutes les prérogatives et réserves, qui dans les premiers siècles n'ont pas été liées avec la primauté, mais qui ont leur source dans les fausses Décrétales d'Isidore (2391), au préjudice notoire des évêques, ne sauraient, depuis que leurs fiction et fausseté ont été suffisamment reconnues, être comprises dans l'étendue de cette juridiction, mais doivent être rangées parmi les usurpations de la cour de Rome : les évêques sont donc justifiés en ressaisissant, sous la protection (2392) de Sa Majesté impériale, l'exercice des droits qu'ils tiennent de Dieu, d'autant plus qu'ils savent que tout recours au Pape à ce sujet resterait sans résultat. Les principaux points de ces questions ont été réunis dans les articles suivants avec les conséquences qui en découlent. »

Suivent, en effet, ces fameux articles d'Ems, qui ont été la source de tant de conflits et de luttes, et qui ont servi, jusque dans ces derniers temps, de base aux rapports de l'Eglise avec l'Etat dans les Etats d'Autriche et d'Allemagne (2393). Ces vingt-trois articles, ratifiés par les quatre archevêques, furent envoyés à l'empereur, avec prière de les *confirmer* de son *autorité*.

V. Cependant la bonne cause ne manquait point de défenseurs. Ceux-ci *rappelèrent* que l'empereur, ayant promis *dans* sa capitulation une protection fidèle au Saint-Siége, ne pouvait pas lui enlever de force

(2389) Ces signataires sont : Valentin Heimes, Joseph Louis Beck, Georges-Henri Tauphæus, Jean-Michel Bænike.

(2390) Cela s'entend. On doit lui obéir lorsque ses commandements sont agréables; mais s'ils froissent un peu l'ambition, s'ils tendent à rappeler des devoirs, à forcer de les remplir, alors ils sont contraires aux canons, et le *chef de l'Eglise d'Allemagne* saura bien les rendre nuls, en maintenant les archevêques dans les droits qu'ils tiennent de Jésus-Christ.

(2391) Ce n'est pas ici le lieu de traiter la question des Décrétales d'Isidore. Il nous suffira de renvoyer aux frères Ballerini dans leur Dissertation sur les Collections de canons, partie III, chap. 4; à Blasco, *De collectione canonum Isidori Mercatoris commentarius;* à Zaccaria, *Antifebronio*, dissertation troisième, chap. 3, 4 et 5. Tous ces auteurs ont parfaitement démontré que les Souverains Pontifes ne doivent rien aux fausses Décrétales; les *évêques* seuls ont pu en profiter. Il est d'ailleurs constant que les Décrétales, lors de leur apparition, ont été reçues dans l'Eglise sans opposition : donc la doctrine et la discipline qu'elles contenaient étaient conformes à celles du temps où elles ont paru, et on ne peut leur attribuer aucune innovation. C'est ce que dit avec raison le Pape Pie VI, dans sa réponse aux archevêques; réponse à laquelle nous renvoyons. — Voy. *Pii Papæ Sexti responsio ad metropolitanos, super Nunciaturis apostolicis*, editio altera Romæ, 1792, in-4, p. 236.

(2392) S'il est faux, comme nous venons de le dire dans la note qui précède, que les Décrétales d'Isidore aient dépouillé les évêques de leurs droits, il est évident que la fausseté de ces Décrétales n'est pas un titre pour ces évêques de se rétablir dans ces droits; et comme ces droits tiennent à la puissance spirituelle, l'autorité impériale n'est pas le moyen convenable pour décider si on les réclame avec justice ou non. Mais, quel que puisse être le fondement de cette réclamation, il est constant qu'elle mettrait le trouble dans toute l'Eglise, qu'il en résulterait une anarchie, un chaos, qui feraient de la Cité sainte une véritable Babylone. « Sans examiner, dit un auteur qui a profondément médité cette matière, quelle est la mesure du pouvoir que les évêques ont exercé dans les premiers siècles et dans certains pays, il suffira de leur dire : La discipline qui règle ce pouvoir ayant varié, ce n'est plus la discipline ancienne, mais la discipline actuelle, qui en détermine la mesure. Cette discipline appartenant au gouvernement général de l'Eglise universelle, il ne peut être en la puissance d'aucun évêque ni d'aucune Eglise nationale de la changer, et on ne saurait s'écarter de ce principe sans introduire la confusion de l'anarchie dans l'Eglise. Supposez, en effet, que les Eglises d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Portugal, d'Italie, etc., entreprennent de s'affranchir de la discipline actuelle pour faire revivre les lois et les usages de l'ancienne discipline, où faudra-t-il donc prendre ces lois? à quelle époque faudra-t-il remonter? Car la discipline n'a pas toujours été uniforme dans les premiers siècles, ni toujours *constante* dans les mêmes pays... La juridiction *que les Papes* exercent sur tout le monde chrétien doit, *dit-on*, son origine *aux siècles d'ignorance*. Ce sera donc par la réforme de cet abus prétendu qu'on commencera; mais la juridiction du Pape étant anéantie, celle des patriarches et des métropolitains, qui ne saurait être fondée sur des titres ni si anciens, ni si respectables, pourra-t-elle subsister quand les évêques réclameront leurs droits primitifs pour se mettre en liberté? Les évêques s'étant affranchis de la juridiction du Pape et des métropolitains, leur propre juridiction s'écroulerait à son tour. Les prêtres qui reçoivent dans l'ordination le pouvoir d'absoudre, les diacres qui reçoivent le pouvoir d'enseigner, déclareraient que la suspense ou la restriction de leurs pouvoirs est abusive. Leur opposerait-on l'obéissance qu'ils ont promise à leurs évêques dans leur ordination? Mais ceux-ci ne l'ont-ils pas promise aussi au Souverain Pontife? Les prêtres et les diacres allégueraient donc, pour se dispenser d'obéir, les mêmes raisons que ceux-ci auraient alléguées au Pape pour éluder le devoir de l'obéissance. »

(2393) Que disons-nous dans les Etats d'Autriche et d'Allemagne? C'est, à bien prendre, partout que ces principes sont accueillis et mis en pratique par tous ceux qui prétendent asservir l'Eglise de Jésus-Christ. Les gouvernements oppresseurs ne font qu'appliquer, plus ou moins, les règles suivies par les gouvernements *dits* catholiques, et cela avec d'autant plus d'audace que ces règles ont été tracées, hélas! par des princes de l'Eglise!

ce qu'il a possédé pendant tant de siècles.

La prétention d'abolir le nouveau droit et de rétablir l'ancien impliquait la destruction de toutes les formes de gouvernement actuellement existantes, et la déposition de tous les souverains et de toutes les dynasties actuelles. Les archevêques et évêques eux-mêmes perdraient la plus grande partie de leurs droits, si on les ramenait à l'état où ils étaient sous les rois francs et sous les empereurs saxons et saliques, de la domination desquels ils ont été délivrés par le Siége de Rome. Au surplus, ces prélats pouvaient faire toutes les réformes que pouvaient réclamer l'Eglise et les nécessités du temps : le Saint-Siége, ainsi que le remarque le cardinal Pacca (2394), ne s'y serait certainement point opposé.

Ces remontrances et d'autres de ce genre frappaient d'autant plus juste que depuis plus d'un siècle les archevêques des quatre métropoles en question n'avaient point tenu de synode, ni visité leurs diocèses, ni administré le sacrement de confirmation. On sait ce qu'a accompli à cet égard le nonce Pacca dans la petite ville d'Aremberg, et Bellisomi, son prédécesseur (2395). Pourquoi les archevêques réclamants n'en auraient-ils pas fait autant? Plutôt que de tant se plaindre contre le Saint-Siége et de vouloir se mettre au-dessus de lui, ils auraient dû commencer par être fidèles à leurs devoirs! On fit aussi, en particulier, la remarque que les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne n'avaient pas fait difficulté de recourir à l'omnipotence du Pontife romain, pour être rendus éligibles aux évêchés de Worms, d'Augsbourg et de Munster, et de se faire ainsi dispenser des décrets du concile de Trente, qui défend de posséder plus d'un siége.

VI. Ce qu'il y a surtout de plus remarquable, c'est que ces observations furent faites par des protestants mêmes. Jean de Müller disait dès lors, au sujet des articles du congrès d'Ems : « Les archevêques veulent être libres dans les choses de discipline ; mais ils ne devaient pas abaisser leur Chef encore davantage ; et les évêques ont raison de s'opposer à ce système. — J'ai toujours eu beaucoup d'estime pour la hiérarchie; certainement c'est un magnifique et digne instrument pour influer sur les hommes et les conduire. Elle opérera toujours d'autant plus de bien qu'elle demeurera fidèle au premier esprit. Il s'est mieux conservé en Italie. Même le Pape, et cela dans les temps de splendeur, remplit habituellement tou-

(2394) *Mémoires*, édit. ubi supra, p. 33. Voici les paroles du cardinal Pacca ; elles sont trop intéressantes pour que nous ne les citions pas : « Les réserves pontificales que les quatre députés au congrès appellent des exactions de la cour de Rome, et les autres liens qui enchaînent l'autorité des archevêques et évêques, sont en usage depuis des siècles, et n'ont pu empêcher ni le grand saint Charles Borromée, archevêque de Milan, ni le vénérable serviteur de Dieu, dom Barthélemi des Martyrs, archevêque de Brague, en Portugal, ni tant d'autres pieux et savants évêques, de corriger les abus qui s'étaient introduits dans leurs archidiocèses de réformer leur clergé et de donner d'utiles instructions aux pasteurs inférieurs et aux fidèles soumis à leur juridiction. Certainement les Souverains Pontifes n'ont jamais empêché et n'empêcheront jamais les archevêques d'imiter de si grands modèles de saluteté et de doctrine ; jamais ils ne les ont empêchés de réunir leur clergé dans des synodes diocésains, ce que lesdits archevêques ne font plus depuis quelques années, et de le consulter sur les moyens de réformer les mœurs et d'extirper les abus; de faire quelquefois entendre à leur troupeau, du haut de la chaire cathédrale, la voix du pasteur, qui fait tant d'impression sur les bons et religieux Allemands ; de visiter en personne, selon la prescription des canons, leur archidiocèse, ce que les archevêques ne font pas pour connaître l'état de leur Eglise, ou du moins d'envoyer leurs suffragants pour administrer le sacrement de confirmation, de veiller sur la conduite des membres du clergé, et surtout celles de ceux qui appartiennent à ce qu'on appelle le haut clergé, et qui mènent une vie toute séculière et scandaleuse ; d'encourager les études liturgiques et de faire accomplir les cérémonies sacrées et célébrer l'Office divin avec la décence et la dévotion convenables ; d'extirper, par tous les moyens en leur pouvoir, l'exécrable simonie qui se commet tête levée, sans honte et sans pudeur; de faire, enfin, ce qu'ont fait en d'autres temps, et ce qu'accomplissent encore chaque jour une multitude d'évêques zélés du monde catholique, qui observent avec une soumission scrupuleuse les réserves pontificales. Les Souverains Pontifes n'auraient certainement pas mis plus d'obstacles à des œuvres si excellentes qu'ils n'en ont opposé à saint Charles Borromée et à dom Barthélemi des Martyrs ; ils auraient, au contraire, comblé d'éloges les dignes et vénérables prélats qui les auraient accomplies. »

(2395) *Voy.* la note qui précède. Voici encore ce que rapporte le cardinal Pacca, *Mémoires*, etc., *loc. cit.* : « Mgr Bellisomi, mon prédécesseur, étant allé pour ses fonctions sacrées dans une ville de l'archidiocèse de Cologne, mais non de l'électorat, y confirma en peu de jours onze mille personnes. En 1795, je fus à Aremberg, petite ville du duché de ce nom, et éloignée d'environ trente milles de Cologne, pour visiter la duchesse, qui y demeurait alors, et pendant les quelques jours de délassement que j'y passai, je confirmai seize mille personnes, parmi lesquelles se trouvaient des octogénaires de l'un et de l'autre sexe, qui jamais n'avaient vu la face d'un évêque. Je fus, en cette occasion, témoin d'un spectacle qui m'émut et me fit comprendre quel bien spirituel on produirait dans la bonne nation allemande, si la vigne du Seigneur y était cultivée par des ministres zélés et fidèles. La petite ville d'Aremberg est située sur une haute montagne de la province d'Eiffel, et entourée d'autres montagnes élevées. Au premier crépuscule du jour que j'avais fixé pour administrer la confirmation, on vit toutes ces hauteurs gravies par de nombreuses troupes d'hommes, de femmes, d'enfants qui s'avançaient vers cette ville. Chacune de ces troupes marchait processionnellement en chantant des cantiques, précédée d'un clerc portant la croix, et suivie de son propre curé. Venaient ensuite quelques chariots chargés des vivres destinés à leur subsistance. Quelques-uns de ces bons curés m'ont dit que s'ils avaient connu, dès mon arrivée à Aremberg, le jour où je devais confirmer, ils m'auraient amené plus de trente mille personnes des pays circonvoisins. »

tes les obligations pastorales, visite les hôpitaux, les prisons, les malades; confère les ordres, répand des bénédictions, donne conseil et consolation. — Si la hiérarchie est un mal, elle vaudrait encore mieux que le despotisme! Qu'elle soit un mur d'argile, au moins est-ce contre la tyrannie! Le prêtre a sa loi, le despote n'en a point; celui-là persuade, celui-ci contraint. Celui-là prêche Dieu, celui-ci se prêche lui-même. — On parle contre l'infaillibilité! Mais à qui donc est-il permis d'appeler insensée ou injuste une ordonnance du prince, ou de lui refuser obéissance? On parle contre le Pape, comme si c'était un grand malheur qu'un surintendant de la morale pût commander à l'ambition et à la tyrannie: *Tu viendras jusqu'ici, et pas au delà!* On parle contre l'immunité personnelle, comme si c'était un grand malheur que quelqu'un pût, sans péril de la vie, parler en faveur des droits de l'humanité! On crie contre le grand nombre de couvents, mais non contre la multiplication des casernes! contre soixante ecclésiastiques célibataires (qui le sont de leur choix), mais non contre cent soldats célibataires (qui le sont forcément)! »

Jean de Müller écrivait à son ami Charles Bonnet, qui partageait sa manière de voir: « L'empire romain périt comme le monde anté-diluvien, lorsque cette masse impure se fut rendue indigne de la protection divine. Mais le Père éternel ne voulut point abandonner le monde au triste sort qui paraissait l'attendre, et il y avait jeté une semence féconde. Dans cette grande catastrophe, les barbares purent la fouler aux pieds; mille ans de ténèbres purent éteindre les lumières de la vie. Mais ces mille ans de ténèbres étaient nécessaires, car rien ne se fait par saut. Les barbares, nos pères, durent être élevés, durent être conduits à travers mille erreurs, avant que la vérité pût leur apparaître dans sa simplicité sans les éblouir. Qu'arriva-t-il? *Dieu leur donna un tuteur! Ce fut le Pape*, dont l'empire uniquement appuyé sur l'opinion devait le plus possible affermir et propager les grandes vérités, desquelles son ambition pensait se servir, tandis que Dieu se servait de son ambition: *Que serions-nous devenus sans le Pape!* Ce que sont devenus les Turcs, qui, pour n'avoir pas adopté la religion bysantine ni subordonné leur sultan au successeur de saint Chrysostome, sont demeurés dans leur barbarie, » etc.

Plus d'une fois Jean de Müller appelle le Pape, « Le tuteur des peuples, le grand fondateur de la grande communauté de la chrétienté, le chef obtenu du Ciel par le parti contraire à la prépotence de l'empereur. L'empereur, dit-il, pouvait donner un joug; il fallait à la chrétienté une âme, et le Pape la lui donna et pouvait seul la lui donner. — Ce qui est dû à la renommée d'une éminente sagesse, le Pape était le père et le saint tuteur de tous les peuples ignorants, qui avaient besoin de lui; ce qui ne veut pas dire qu'une telle puissance ne pût être utile, pour d'autres usages, aux peuples civilisés. — Que la hiérarchie de l'Eglise catholique soit indépendante, cela est également bien fondé et dans l'intérêt des peuples, et dans les lois de l'Eglise, etc. La religion a été incontestablement conservée par le Pape. Les miracles éveillèrent d'abord l'attention; ensuite la doctrine se maintint par sa propre force. Lorsque l'humanité romaine périt, à peu près comme celle d'avant le déluge, les barbares, qui étaient incapables de sentiments délicats, avaient besoin d'un tuteur qui, étant de l'ancien pays civilisé et d'une dignité inviolable, fût encore intéressé comme prêtre à la conservation de la foi (2396). » C'est ainsi que le protestant Jean de Müller juge la Papauté, et comme historien et comme politique.

Un autre protestant, le baron de Starck, remarque (2397) « que les quatre archevêques d'Allemagne, dans leur congrès d'Ems, posèrent les principes dont on se servit, trois ans après, en France pour renverser *l'autel et le trône*. Ces prélats travaillaient à démolir l'édifice du catholicisme, dont ils devaient être les colonnes: tout le monde voyait cela, excepté eux! » Quoique la justesse et l'identité de ce rapprochement historique puissent être contestées, ces paroles n'en étaient pas moins bonnes à recueillir, venant d'un protestant.

VII. Cependant, les quatre archevêques avaient demandé à l'empereur la confirmation de leurs articles. Recourir à une telle autorité, c'était au moins être conséquent! Joseph se contenta de répondre pour le moment qu'il était nécessaire d'avoir *l'avis des* autres évêques de l'Allemagne. Mais la plupart sentirent le piége où l'on voulait les conduire.

L'évêque et le clergé de Liége résistèrent aux sollicitations qui leur furent faites par un des membres de la ligue. L'évêque de Spire écrivit contre le congrès d'Ems et se plaignit que les quatre archevêques, sous prétexte de réformer les abus, n'eussent cherché qu'à élever leur suprématie. Les évêques de Paderborn, de Wurtzbourg, de Ratisbonne, de Fulde, etc., continuèrent à se conduire comme auparavant à l'égard du Pape et de ses nonces, et il paraît qu'il se trouva au plus un seul évêque qui sembla faire cause commune avec les métropolitains.

L'électeur de Bavière défendit d'avoir égard à leurs ordonnances, et tout resta dans ses Etats sur le même pied qu'auparavant. Malgré ces oppositions, les quatre archevêques persistaient dans leur plan et commençaient à mettre à exécution les règlements d'Ems dans leurs diocèses, ne ré-

(2396) Rothensée, p. 757 et suiv.

(2397) Dans son *Triomphe de la philosophie*, en allemand, tom. II, chap. 8, p. 137.

quérant plus les indults quinquennaux et donnant eux-mêmes les dispenses qu'eux et leurs prédécesseurs avaient si longtemps demandées. Pacca, nonce apostolique de Cologne, avertit plusieurs fois les curés des électorats des inconvénients d'une telle conduite. Le concile de Trente ayant en effet déclaré nuls les mariages contractés dans certains degrés de parenté, et ayant laissé au Pape, comme conservateur des canons, le soin de dispenser dans les cas convenables, c'était aux Souverains Pontifes qu'il appartenait d'accorder les dispenses nécessaires, et les archevêques ne pouvaient s'attribuer ce droit sans contredire la décision d'un concile général et sans troubler la sûreté des mariages, et par là même le repos de la société.

Pie VI ne crut pas devoir se taire sur un objet de si haute importance. Ce fut donc par ses ordres que le nonce apostolique envoya, le 30 novembre 1786, une circulaire aux curés des trois électorats, pour les avertir que les archevêques n'avaient sur les dispenses de mariages d'autre autorité que celle qui leur était conférée par les indults quinquennaux qu'ils avaient sollicités plusieurs fois. Il rappelait les demandes faites successivement à cet effet par les électeurs de Cologne, de Trèves et de Mayence. Sa lettre, envoyée par la poste à tous les curés, excita les réclamations des trois métropolitains, qui ordonnèrent de la regarder comme non avenue (2398).

L'électeur de Cologne s'en plaignit, et à l'empereur son frère, qui *cassa* la circulaire du nonce, et au Pape, qui lui apprit par sa réponse du 20 janvier 1787, que c'était par son ordre exprès que le nonce avait publié la circulaire. Il lui montrait en même temps que l'usage général de l'Eglise, comme les décisions des conciles, réservent aux Souverains Pontifes le droit de dispenses en certains cas. Il opposait à l'archevêque la pratique même de son Eglise de Cologne et la sienne propre, puisqu'il avait demandé plusieurs fois ces indults qu'il prétendait inutiles. Le Pape lui reprochait ensuite la manière dont il avait agi envers son nonce, qu'il n'avait pas voulu reconnaître, et le priait de ne pas se joindre aux ennemis de l'Eglise dans ces temps difficiles. L'archevêque ne fit à ce bref qu'une réponse assez courte, mêlée de protestations d'attachement qui ne prouvaient pas beaucoup sans les effets. Il continua même de soutenir ses prétentions, quoique ses collègues mêmes l'eussent à peu près abandonné (2399).

Le prince de Saxe, archevêque de Trèves, avait déjà demandé les indults quinquennaux pour son diocèse d'Augsbourg, où il paraît que les réformes d'Ems n'avaient pas obtenu beaucoup de crédit. Il avait dérogé, en plusieurs points, aux vingt-trois articles, et sa piété ne lui permit pas de s'aveugler longtemps sur les vues ultérieures des promoteurs de ce nouveau code de discipline. Depuis, il fit demander au Pape les lettres appelées *sanatoria*, pour réparer le vice des dispenses qu'il avait conférées. L'électeur de Mayence, qui d'abord était entré avec zèle dans la ligue, requit les dispenses accoutumées et renoua même avec le nonce. Cet archevêque, ayant demandé pour coadjuteur Charles de Dalberg, promit au Pape de différer l'exécution des articles d'Ems, jusqu'à ce qu'on fût convenu d'un arrangement à l'amiable, et, en attendant, de laisser tout *in statu quo* (2400.)

Ainsi, des quatre membres de la coalition d'Ems, il ne restait plus que les archevêques de Cologne et de Salzbourg, qui persistèrent plus longtemps dans leurs projets. Ils présentèrent encore à la diète de Ratisbonne, en 1788, des Mémoires en faveur de leur congrès et spécialement contre les nonciatures. La cour de Rome y répondit par un autre Mémoire, qu'elle fit remettre à la diète; ce qui fut une condescendance beaucoup trop grande, puisque cette assemblée n'était pas compétente pour connaître et juger de telles questions. « Mais, dit Picot (2401), ces chicanes, suggérées par l'esprit de discorde, s'évanouirent bientôt devant des querelles plus fâcheuses encore. Les troubles du Brabant, la mort de Joseph, et surtout la Révolution française firent avorter la ligue d'Ems. Les quatre archevêques qui l'avaient conclue expièrent par le pillage de leurs Etats, ensuite par la perte de leur puissance temporelle, et même de leurs sièges, les prétentions ambitieuses dont ils s'étaient laissé bercer au détriment de la paix de l'Eglise et des droits de son Chef; et dépouillés de tout, ils apprirent à regretter dans l'exil ces nonciatures, contre lesquelles ils avaient montré une ardeur si peu réfléchie. »

Il n'est pas nécessaire que nous disions, en terminant, que le pouvoir civil reçut avec reconnaissance les *Articles* arrêtés dans l'auberge d'Ems. C'était pour ce pouvoir une trop bonne fortune, pour qu'il ne l'accueillît pas avec empressement. Malheur aux hommes du sanctuaire qui prêtent de telles armes à ceux du dehors! Ces articles schismatiques furent remis, en 1817, aux

(2398) *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, tom. II, *Mémoire sur la nonciature de Cologne.*

(2399) Picot, *Mémoires*, ann. 1786, tom. III, p. 67.

(2400) *Ibid.*, p. 68.—A ce récit de Picot, l'abbé Rohrbacher ajoute : « Dalberg une fois élu, l'archevêque oublie toutes ses promesses; bien plus, l'année suivante, il porte l'affaire des nonciatures à la diète de Ratisbonne, pour obtenir le décret de leur abolition dans tout l'empire. Telle fut la bonne foi du dernier électeur de Mayence : nous disons le *dernier*, car la révolution française ayant éclaté sur ces entrefaites, mit fin à ces principautés ecclésiastiques, qui ne servaient plus qu'à scandaliser l'empire; elle mit fin même à l'empire romain d'Allemagne, qui ne savait plus que vexer le Pontife romain. » (*Hist. univ. de l'Eglise cath.*, liv. LXXXIX, tom. XXVII, p. 263.)

(2401) *Mémoires*, loc. cit.

commissaires du Parlement anglais, chargés de faire une enquête sur la conduite que les gouvernements tenaient à l'égard des catholiques, comme les bases sur lesquelles devait être assise toute l'Eglise destinée à vivre en paix avec la puissance civile. On conviendra que c'étaient là de singulières bases à proposer, et que c'était un beau moyen d'amener la paix !

HISTORIQUE DE LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ. C'est la constitution que la révolution de 89, qui voulut aussi réformer l'Eglise, imposa aux prêtres par le canal d'un Comité dit ecclésiastique, chargé de présenter des projets de lois sur les matières relatives à la religion et au clergé. Ce comité, où les ecclésiastiques furent en minorité, était formé dès le 20 août 1789; du 29 mai au 13 juillet 1790, on discuta la fameuse constitution, et le 24 août de la même année elle fut sanctionnée par le pouvoir royal. Cette œuvre sacrilége attaquait la hiérarchie de l'Eglise, et détruisait son unité : néanmoins, elle eut des partisans dans le clergé; de là le nom de *constitutionnels* donné à ceux-ci, et l'existence d'un schisme d'autant plus monstrueux, qu'il renfermait dans son sein le germe de toutes les hérésies. Ce schisme et ses membres furent désignés sous le nom général d'*Eglise constitutionnelle*, laquelle ne dura guère que dix ou douze ans, mais non sans occasionner beaucoup de maux. Nous réunissons tous ces faits sous un seul chef, étant mieux de présenter un tableau d'ensemble. *Voy.* l'article PRÉCIS SUR L'ÉGLISE DITE CONSTITUTIONNELLE.

HISTORIQUE DES CONCILES ANTI-CANONIQUES, TENUS A PARIS AU COMMENCEMENT DU XIXe SIÈCLE. Ces conciles ou plutôt conciliabules auxquels nous avons quelquefois renvoyé, eurent lieu dans les années 1801, 1810 et 1811.

I. Le conciliabule de 1801 fut une réunion d'évêques constitutionnels assemblés à Paris pour faire triompher les principes schismatiques du nouveau gallicanisme politique déjà foudroyé par le dernier souverain Pontife Pie VI. Ce n'était qu'une répétition du premier conciliabule, qui avait eu lieu le 15 août 1797 dans l'église métropolitaine. Les constitutionnels de 1801 avaient convoqué cette assemblée dès l'année précédente, et pour lui donner plus de solennité, ils avaient eu l'audace d'en avertir les Eglises étrangères par une circulaire des plus pompeuses. Le prétendu concile fut précédé de la tenue de synodes diocésains et provinciaux. Grégoire, évêque de Loir-et-Cher, se répandit en invectives contre le Saint-Siége, comme il l'avait fait quatre ans auparavant. Il soutint les principes les plus contraires au droit du Pontife romain. La première séance eut lieu le 29 juin et fut suivie de plusieurs autres, où l'on posa beaucoup de questions sans en résoudre aucune.

La séance du 17 juillet fut consacrée à un rapport sur la situation des métropoles constitutionnelles; la soi-disant Eglise gallicane était loin d'être au complet : vingt-cinq diocèses étaient privés de pasteurs, dont les uns avaient été enlevés par la mort, les autres avaient été forcés par l'exil à abandonnner leur troupeau, et d'autres avaient lâchement abjuré la foi. Un grand nombre de leurs collègues n'avaient pas répondu aux lettres de convocation et semblaient indifférents au succès de la cause commune. De là, grande douleur de la part des zélateurs, qui ne se consolèrent, le croirait-on, de l'espèce d'isolement où on les laissait, que par l'espérance d'une prochaine réunion des protestants. Singulier mode de relever l'Eglise de ses ruines, que d'y faire rentrer les soi-disant réformés, non en les amenant à la foi *une* et *indivisible*, mais en pactisant avec leurs erreurs, surtout avec leur révolte contre le Saint-Siége. Le mépris des foudres du Vatican fut posé en principe par l'évêque de l'Aude, et Desbois, *évêque* de la Somme, fit une motion pour *que le concile* adoptât et proclamât cette proposition, déjà condamnée par la Bulle *Unigenitus* : « La crainte d'une excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir (2402). »

Cette proposition pourtant ne passa pas sans réclamations; mais l'esprit de révolte triompha, et la sainte insurrection fut proclamée en plein concile ; ceci se passait le 28 juillet. Le 2 août suivant, on écrivit une nouvelle Circulaire aux églises nouvellement incorporées à la France, et on leur déclara qu'elles devaient faire partie de l'église constitutionnelle. On ne nous dit pas que les membres du prétendu concile national aient reçu des prélats des lettres d'adhésion. Les 3 et 5 août, le fougueux Grégoire fit un rapport sur la liturgie. Les grossières plaisanteries qu'*il y mêla* ne furent pas couronnées de succès. Les choses en étaient là, quand arriva le concordat entre le Pape et le premier consul. Furieux de voir leurs efforts inutiles, ils déchargèrent leur colère contre ceux qui venaient troubler leur sécurité, et ils se séparèrent, sans avoir rien fait, malgré les grandes espérances dont ils s'étaient flattés.

II. Devons-nous donner le nom de concile à une simple commission d'évêques rassemblés par l'autorité du pouvoir civil? Non ; mais nous lui donnerons, comme aux deux réunions précédentes, le nom de conciliabule. Bonaparte tenait alors entre ses mains les destinées politiques de la France; mais il eut, lui aussi, la témérité de mettre la main à l'encensoir et il demanda au clergé une soumission qu'il avait toujours trouvée de la part de ses ministres et de ses fonctionnaires.

Pie VII, prisonnier à Savone, refusait de donner des Bulles aux évêques nommés par celui qui l'avait dépouillé de ses Etats et de sa liberté. Napoléon, qui voulait avoir pour lui au moins l'ombre de la légalité,

(2402) *Voy.* au tom. II de ce *Dictionnaire* la note 1612, col. 855.

demanda à l'épiscopat français des moyens de pourvoir aux besoins de l'Eglise. Convoquée par une lettre du 16 novembre 1809, cette commission travailla jusqu'au 11 janvier de l'année suivante. Elle était composée du cardinal Maury, archevêque nommé de Paris; de Fesch, archevêque de Lyon; de l'archevêque de Tours; des évêques de Verceil, d'Evreux, de Trèves et de Nantes; elle s'était adjoint le P. Fontana, général des Barnabites, et l'abbé Emery, supérieur général de Saint-Sulpice. Ils avaient à traiter trois sortes de questions relatives à la conduite à tenir suivant les différents cas, comme nous le verrons plus au long dans le paragraphe suivant. Les intentions de Bonaparte étaient si peu déguisées que la réponse était à peu près conjointement à la demande. La liberté de discussion était presque détruite; aussi l'embarras des évêques fut extrême. D'un côté ils craignaient de heurter trop visiblement les principes; de l'autre, ils redoutaient la colère d'un prince auquel il était dangereux de résister. Nous n'en dirons pas davantage sur cette assemblée, qui ne fut que le préliminaire de la suivante.

III. Le concile national, ou plutôt le conciliabule des évêques de l'empire français et du royaume d'Italie, eut lieu en 1811. Cette assemblée, qui avait été convoquée pour le 9 juin, ne s'ouvrit que le 17 du même mois. Elle tint ses séances à Notre-Dame, sous la présidence du cardinal Fesch. Avant de parler de ses actes, nous dirons un mot de ses préliminaires.

Trois évêques, du nombre desquels était l'archevêque de Tours, furent députés à Savone pour exercer auprès du Pape une espèce d'espionnage et pour l'amener au but avoué hautement par le souverain. Leur mission était de lasser sa patience et de le réduire par lassitude à faire les volontés de celui qui le tenait dans les fers; ils devaient lui notifier la convocation du concile national, lui déclarer l'abrogation du concordat de 1801 causée, disait-on, par son seul refus de l'exécuter, et lui annoncer que désormais l'institution canonique serait donnée aux évêques français comme avant l'existence du concordat de François Ier, et suivant le mode qu'adopterait le futur concile, dont les actes seraient soumis à l'APPROBATION de l'empereur; ils étaient en outre chargés de proposer à Sa Sainteté les bases de deux traités, l'un concernant l'institution des évêques et l'autre relatif aux affaires générales de l'Eglise.

D'après le premier traité, l'empereur voudrait bien rétablir le concordat de 1801, mais à condition que le Pape accordât la Bulle d'institution aux évêques déjà nommés par l'empereur, et qu'il expédiât à l'avenir les Bulles trois mois après la présentation des sujets, faute de quoi le métropolitain conférerait l'institution à ses suffragants, et le plus ancien des suffragants la donnerait à son métropolitain. Quant au second point, le maître de la France chargeait ses députés de placer le Pape dans cette alternative: ou de retourner à Rome, s'il prêtait le serment de fidélité et d'obéissance prescrit aux simples évêques, ou de siéger à Avignon avec une pension de deux millions de francs et les honneurs dus aux têtes couronnées. Mais à ces propositions si impérieuses s'en joignait une plus humilante encore pour la suprématie du Saint-Siége. Le Pape devait promettre de ne rien faire de contraire aux quatre propositions du clergé de France. C'était la consécration du sénatus-consulte, du 17 février 1810, ainsi conçu: « Lors de leur exaltation, les Papes prêteront serment de ne jamais rien faire contre les quatre propositions de l'Eglise gallicane, arrêtées dans l'assemblée du clergé de 1682. » L'érection de nouveaux siéges en Hollande et en Allemagne, le rétablissement de la daterie et de toutes les formalités nécessaires pour le libre exercice de la juridiction pontificale devaient être la conséquence, nous dirions plutôt la *récompense* de la soumission du Pape aux ordres qui lui étaient intimés. Mais ce qui était plus foudroyant encore, le Pape devait apprendre de la bouche des trois prélats que jamais (2403) son royaume temporel ne lui serait rendu.

Partis au commencement de mai avec des lettres de créance signées de tous les évêques présents à Paris, les députés arrivèrent à Savone le 9 du même mois, après avoir pris l'engagement de se retrouver à Paris avant le 9 juin, jour fixé pour l'ouverture du concile.

Dès le lendemain de leur arrivée, ils furent présentés à l'audience du Saint-Père, qui les accueillit avec une extrême bonté. De concert avec l'évêque de Faënza, ils conférèrent pendant huit jours avec le Souverain Pontife, qu'ils s'efforcèrent de séduire par toutes les ruses qu'ils avaient préparées avant leur départ. Pie VII, courageux dans les premières conférences, repoussait surtout avec indignation la proposition de ne rien faire contre les quatre articles. Faire cette promesse, c'eût été pour lui violer les maximes de l'Eglise romaine et se mettre en contradiction flagrante avec les actes de ses prédécesseurs. D'ailleurs, prendre une détermination si importante sans l'assistance de son conseil était chose impossible. Croirait-on que les quatre prélats eurent l'audace, pour ne pas dire autre chose, d'offrir leurs services au Souverain Pontife pour remplacer le Sacré Collége et lui tenir lieu de conseil? La fermeté de Pie VII faillit triompher de leur opiniâtreté; mais, fidèles aux instructions du César dont il fallait, bon gré mal gré, accepter les propositions comme le seul moyen possible de réconciliation et comme le seul remède à tous les maux de l'Eglise, ils firent sonner bien haut

(2403) Ce *jamais* est curieux! C'est l'expression de l'orgueil dont la Providence doit déjouer les desseins! — M. Thiers a fort mal apprécié tout ce conciliabule dans son *Hist. du Consul. et de l'Emp.* Voir là-dessus notre 3e *Disc. prélim.* en tête du VIe vol.

un mot qui pénétra jusqu'au vif dans le cœur du Pontife : « *Encore quelques heures, et il n'est plus temps*... Des ordres formels de l'empereur nous rappellent à Paris, pourriez-vous refuser quelques légères concessions, quand le salut de l'Eglise en dépend? » Le Pape fut vaincu, et on rédigea séance tenante, sous ses yeux, une formule si insidieuse et si explicite à la fois, qu'il était impossible à Pie VII de la désavouer, quoiqu'il n'y eût point apposé sa signature. Cette note portait en substance: 1° que Sa Sainteté accorderait l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur dans les formes convenues par les concordats de France et d'Italie; 2° qu'au moyen d'un nouveau Concordat elle étendrait les mêmes dispositions aux Eglises de Parme, de Plaisance et de Toscane; 3° qu'elle donnerait les Bulles de confirmation dans un temps qui ne dépasserait pas six mois, sans quoi elle investirait de ce pouvoir le métropolitain ou le plus ancien évêque de la province ecclésiastique, sauf le cas où elle jugerait le sujet indigne de l'épiscopat; 4° que ces concessions étaient fondées sur l'espérance de voir l'ordre et la paix se rétablir dans l'Eglise et la liberté rendue au Saint-Siége.

IV. Ces concessions extorquées au cœur tendre et compatissant de Pie VII furent, pour ce doux Pontife, une source de larmes et de regrets. La nuit qui suivit cette séance orageuse fut pour lui terrible et cruelle; il eût voulu la rétracter, et il l'eût fait si les députés n'eussent pas déjà quitté Savone. A leur retour en France, les évêques tentateurs rendirent compte de leur mission à celui dont ils étaient les lâches instruments; mais ils ne communiquèrent pas d'abord à leurs collègues les concessions faites par le Pape. La politique le voulait ainsi, puisque mettre au jour le pacte passé avec le Souverain Pontife, c'eût été en quelque sorte rendre le concile sans objet.

Il eut donc lieu, ce concile impérial, le 17 juin et non le 9, comme il avait été fixé antérieurement. Quatre-vingt-quinze prélats, dont six cardinaux, neuf archevêques et quatre-vingts évêques y siégèrent; neuf ecclesiastiques nommés à des évêchés y furent admis. C'était tout l'épiscopat français moins trois membres, les évêques du Mans, de la Rochelle et de Séez. Le Piémont et l'Etat de Gênes y avaient envoyé dix évêques sur dix-sept; l'Allemagne était représentée par l'évêque de Paros, suffragant d'Osnabruck, et l'évêque de Jéricho, suffragant de Munster. Le Tyrol n'y avait député que l'évêque de Trente, et le Valais, nouvellement réuni à la France, que l'évêque de Sion. Le royaume d'Italie, qui comptait vingt-six siéges épiscopaux, ne fournit que dix-sept membres au concile. La province de Bologne, dont l'archevêque, le cardinal Opizonni, était renfermé au donjon de Vincennes, n'y compta aucun évêque. L'Etat de Venise et la Dalmatie n'y envoyèrent que quatre députés sur trente prélats; la Toscane onze sur dix-neuf; l'Etat de l'Eglise un sur cinquante-cinq.

Le cardinal Maury, évêque de Montefiascone, y siégeait comme archevêque nommé de Paris; tous ses autres collègues étaient ou exilés, ou emprisonnés pour refus de serment, ou privés de la liberté de venir à Paris. Plusieurs même n'avaient pas reçu de lettres de convocation. Si le nombre des prélats qui composent une assemblée délibérante suffisait pour faire un concile, l'assemblée de 1811 aurait mérité ce nom; car c'était, depuis le concile de Trente, la plus grande réunion d'évêques. Mais ce ne fut point un concile national, parce que d'abord on n'avait pas l'assentiment du Pape, et qu'ensuite il y manquait les deux tiers des prélats italiens et la moitié des prélats français, en comprenant sous ce titre les évêques des Etats allemands annexés à la France. Ce n'était pas même un concile, puisque la puissance séculière avait convoqué ceux-ci, rejeté ceux-là, et empêché les autres d'arriver au lieu des délibérations. Quoi qu'il en soit de cette illégalité, la Providence, qui veille sur les destinées de son Eglise, sut faire échouer les desseins de ses ennemis, et tourner à sa gloire ce qui était dirigé contre elle.

V. Nous avons dit que le cardinal Fesch avait été nommé président du concile. Ce fut chez lui que se tinrent les assemblées préparatoires ou congrégations; la première session, qui fut la dernière, eut lieu le 17 juin. C'était un spectacle imposant que celui de quatre-vingt-quinze évêques se rendant, en chape et en mitre, du palais archiépiscopal à l'église métropolitaine; mais le but de sa réunion et les desseins de ceux qui la composaient n'étaient pas aussi admirables. Le cérémonial et les formalités en usage dans les conciles furent observés ponctuellement. On lut la profession de Pie IV, et le président du concile, à genoux, prêta le serment ordinaire de rester attaché à cette profession de foi, et de rendre au Pontife romain une vraie obéissance. Tous les Pères du concile et les ecclésiastiques du second ordre prêtèrent le même serment. Il était donc clair que les prélats s'engageaient d'avance à ne rien faire de contraire aux droits du Saint-Siége. Le voulaient-ils réellement? parlaient-ils contre leur pensée intime? c'est ce que l'avenir devait décider. Toujours est-il, qu'en dépit des intentions du maître et de ses ordres formels, ceux qui avaient été convoqués pour humilier le Pape et amoindrir sa puissance, proclamèrent hautement sa suprématie, et courbèrent le front sous le sceptre pontifical, qui n'était alors qu'un roseau à demi brisé, au risque d'encourir la disgrâce du césar, qui pouvait les envoyer à la prison et à l'exil.

La première congrégation générale, tenue le 20 juin, fut signalée par l'apparition du ministre des cultes, Bigot de Préameneu, nouvelle illégalité qui souleva les réclamations de l'assemblée! Mais la volonté du maître était que les ministres des cultes de

France et d'Italie fissent partie du bureau. Ses ordres prévalurent, et le cardinal Fesch entraîna l'assentiment du concile. On vit donc un fonctionnaire civil siéger avec les archevêques de Bordeaux et de Ravenne, et l'évêque de Nantes, et l'on dut subir un message de l'empereur qui n'était qu'une longue apologie de la conduite de Napoléon, et une critique amère de celle du malheureux Pie VII.

Après avoir enduré cette première pression, on agita la question de savoir si les ecclésiastiques nommés à des évêchés auraient voix délibérative; elle leur fut accordée pour cet objet seulement, sans engager l'avenir. Le ministre des cultes voulut aussi donner son avis; mais on lui fit comprendre qu'il n'avait pas la parole, et que sa présence dans une assemblée d'évêques était une assez grande anomalie, sans qu'on lui permît d'émettre son opinion sur des questions religieuses.

Quatre secrétaires et deux promoteurs furent élus : c'étaient les évêques d'Albenga, de Brescia, de Montpellier et de Troyes, et ceux de Como et de Bayeux. Ce fut après la composition du bureau que le ministre lut le fameux message dans lequel Pie VII était accusé d'être la cause de tous les maux de l'Eglise. Suivant l'auteur du mémoire, les prétentions exagérées du Souverain Pontife et son attachement au temporel avaient tout gâté, et l'empereur était digne de tous éloges pour sa sollicitude religieuse à soutenir les intérêts de l'Eglise. Le souverain laïque avait tout tenté pour ramener la paix; mais le chef de la chrétienté, obstiné à refuser des Bulles aux évêques nommés en Italie depuis 1805, et en France depuis 1808, avait rendu tous ses efforts inutiles. C'était l'intolérance des brefs adressés à Paris et à Florence, et les pouvoirs extraordinaires donnés au cardinal di Pietro, qui avaient forcé l'empereur de dégainer son glaive et de reprendre Rome et les Etats pontificaux. Le Mémoire renfermait également de pompeuses déclamations contre la doctrine des Grégoire VII et des Boniface VIII, frappant des censures ecclésiastiques les spoliations des biens d'église; contre la Bulle *In cœna Domini*, qui professait les mêmes prétentions, et contre l'établissement des vicaires apostoliques, déclaré inadmissible en France. On y disait bien haut que, le Concordat ayant été violé par le Pape, ce pacte n'existait plus, et qu'il fallait trouver un nouveau moyen de donner aux évêques l'institution canonique. Ce Message, lu en français, fut immédiatement traduit en italien par Codronchi, archevêque de Ravenne, qui voulait que ses compatriotes en eussent pleine connaissance. Le concile écouta froidement cette incroyable diatribe, qui ne fit sur lui qu'une légère impression.

VI. Le 21 juin se réunit la seconde congrégation générale. Il s'agissait de rédiger l'*Adresse* à Napoléon, comme si un concile avait à s'occuper de cela. On nomma pour cet objet une commission composée du cardinal Caselli et de six évêques. Une autre commission fut chargée de présenter un règlement qui n'eut jamais lieu. On donna à d'Albergue, archevêque de Ratisbonne, qui se trouvait alors à Paris, le droit de prendre part au concile. On l'invita, ainsi que son suffragant, l'évêque de Capharnaüm, à assister aux conférences.

La troisième congrégation générale (25 juin) fut tout entière consacrée à cette question-ci : l'admission des ecclésiastiques nommés à des évêchés, avec voix délibérative, ou le rejet des mêmes personnes. C'était la volonté du gouvernement, qui désirait les voir traiter à l'égal des évêques en plein exercice. La question ne fut tranchée que par une réponse évasive. Un évêque nommé déclara renoncer à ses prétentions, et l'on passa à l'ordre du jour.

Il fallait composer la commission chargée de répondre au message. Les cardinaux Spina et Caselli, les archevêques de Tours et de Bordeaux, les évêques de Trèves, de Nantes, de Tournay, de Gand, de Comachio, d'Yvrée et de Troyes, furent élus à la pluralité des suffrages. A cette réunion fut introduit l'archevêque de Ratisbonne, accompagné de son suffragant. On avait préparé un projet de mandement du concile. A la lecture qui en fut faite, l'assemblée en trouva la rédaction inadmissible dans quelques-unes de ses parties.

Le 26 juin, quatrième congrégation générale et discussion du projet d'adresse. Le rédacteur fut assez maladroit pour avouer que Bonaparte en avait demandé communication d'avance, ce qui se trouva d'ailleurs confirmé par une lettre du grand maître des cérémonies, qui annonçait aux Pères du concile que l'empereur les recevrait le dimanche suivant, après avoir pris connaissance de leur réponse à son message. Cette lecture excita les réclamations et le mécontentement de l'assemblée. Un autre incident signala cette conférence. Le concile suivait la doctrine des quatre articles de 1682, pour obéir aux ordres de son maître. Les prélats italiens, qui ne les connaissaient point, protestèrent contre cette partie de l'adresse. Alors l'évêque de Chambéry, Dessoles, proposa d'aller « se jeter aux pieds de l'empereur, pour lui demander la liberté du Souverain Pontife. » Il fut appuyé dans cette motion par l'évêque de Jéricho, Drost de Wischering, alors coadjuteur de Münster, le même qui, plus tard, dans le siége archiépiscopal de Cologne, ressuscita à la vie, par son exemple et son courage, l'épiscopat et le clergé de l'Allemagne entière. (*Voy.* son article, tom. III, col. 1716 et suiv.) L'évêque de Namur parla aussi dans le même sens. Mais quelqu'émus que fussent les prélats de cette démonstration qui faisait honneur à leurs collègues, ils y renoncèrent dans la crainte de nuire aux intérêts du Souverain Pontife, en allumant le courroux de l'impérieux césar.

Le paragraphe où il s'agissait de l'excom-

munication souleva de bruyants débats. Les prélats *vendus à la cour*, comme nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs (2404), d'après un grave historien, ces prélats favorables aux injustes prétentions du dominateur, s'appuyaient sur les *quatre articles de* 1682. L'évêque de Soissons, ancien constitutionnel, témoigna dans cette occasion, pour le Saint-Père, un attachement digne des plus grands éloges. D'Aviau du Bois de Sanzay, archevêque de Bordeaux (*voy.* son article tom. II, col. 771 et suiv.) trancha la question en jetant sur la table du bureau un exemplaire du *concile de Trente*, ouvert à l'article qui donne au Pape le droit d'excommunier les souverains qui attentent aux droits du Saint-Siége. Cette action, accompagnée de ces trois mots : *Condamnez donc l'Eglise !* entraîna l'assentiment de l'assemblée tout entière.

On retrancha les paroles qui concernaient l'excommunication, et l'adresse fut adoptée à la condition qu'elle ne serait signée que du bureau. Ceci se passait le 27 juin, dans la cinquième congrégation générale. La conduite du concile déplut à l'empereur. Il ne voulut plus recevoir l'adresse ainsi modifiée, et refusa même de donner audience à la députation qui devait la lui présenter. Dès lors, le concile était comme suspendu ; il n'y eut plus même de congrégation générale; mais, par des ordres précis de Bonaparte, il s'en tint de particulières.

Le lieu de la réunion était le palais du cardinal Fesch. Dans la première séance du 28 juin et dans la seconde du 29, on ne fit que poser les bases de la discussion. Le 1er jour de juillet, l'évêque de Nantes lut le travail de la commission de 1810, et plusieurs autres prélats, en opposition avec ces principes, lurent le travail qu'ils avaient fait sur cette matière. Napoléon, qui avait convoqué le concile pour statuer sur le refus des Bulles, prétendait que les Pères marchassent droit au but. On avait parlé du message de Savone dans les conférences tenues chez le cardinal Fesch, avant le concile; mais pendant sa durée il n'en avait pas été question. Ce fut alors que, sur les instances des prélats, l'archevêque de Tours lut la fameuse note soi-disant approuvée du Pape. Elle parut si peu authentique qu'on n'y attacha aucune importance. Enfin, le 3 juillet on était dans la question.

Le concile était-il compétent pour chercher les moyens de suppléer aux Bulles pontificales ? Fallait-il déférer aux volontés du souverain ? L'évêque de Nantes demandait si, dans le cas d'extrême nécessité, on ne pouvait pas consacrer et installer un évêque auquel le Pape aurait refusé ses Bulles. Sans entrer dans cette distinction, on s'arrêta à la simple question de compétence. Les trois députés de Savone se déclarèrent pour l'affirmative, le cardinal Fesch ne donna point son avis, et les autres membres furent pour la négative.

VII. Le 5 juillet, le concile proposa d'envoyer au Pape une seconde députation pour lui faire un tableau touchant des églises privées de pasteurs et s'entendre avec lui sur le mode de pourvoir à la vacance de tant de siéges. Le cardinal Fesch, qui en parla à l'empereur, essuya son mécontentement. Le maître menaçait de dissoudre le concile et de contraindre les métropolitains à donner l'institution canonique aux évêques. C'eût été plus tôt fait.

Quelques prélats de cour, voyant leur souverain inflexible, avaient concerté avec lui un projet de décret qu'ils osèrent présenter au concile comme la marque d'une extrême condescendance de l'empereur, et comme un bienfait précieux dont il fallait profiter. Il était conçu en six articles : 1° les évêchés ne peuvent rester vacants plus d'un an, pour tout délai, et dans cet espace de temps, la nomination, l'institution et la consécration doivent avoir lieu ; 2° l'empereur nommera à tous les siéges vacants, conformément aux concordats ; 3° six mois après la nomination faite par l'empereur, pour tout délai, le Pape donnera l'institution canonique ; 4° les six mois expirés, le métropolitain se trouvera investi par la concession faite par le Pape, et devra procéder à l'institution canonique et à la consécration; 5° le présent décret sera soumis à l'approbation de l'empereur ; 6° l'empereur sera supplié par le concile de permettre à une députation d'évêques de se rendre auprès du Pape pour le remercier d'avoir, par ces concessions, mis un terme aux maux de l'Eglise.

Ce projet fut admis dans la séance du 7 juillet et ne fut rejeté que par l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Gand. Mais le lendemain, six autres prélats rétractèrent leur approbation, et l'acceptation pure et simple n'eut que quatre voix en sa faveur ! L'assemblée prononça son jugement sur les concessions extorquées à Sa Sainteté. La commission fut d'avis : 1° qu'elles n'étaient pas dans les formes ; 2° que le droit pour les métropolitains de procéder à l'institution de leurs suffragants, après un délai de six mois, n'était pas une conséquence textuelle et rigoureuse de ces mêmes concessions.

Dans la séance du 10 juillet, qualifiée de congrégation générale, la question de compétence fut de nouveau mise aux voix, et la pluralité des suffrages se prononça pour la négative. Le concile était décidé à ne rien céder avant d'avoir pressenti les intentions du Souverain Pontife ; de là, *grande irritation* de la part de Bonaparte et décret de dissolution du concile, puis incarcération des évêques qu'il croyait les plus opposés à ses desseins. Les premiers qui encoururent sa disgrâce furent les évêques de Boulogne, de Tournus et de Gand. Leur crime était, pour l'un, d'avoir rédigé le rapport de la commission ; pour l'autre, de l'avoir revisé; et, pour le dernier, d'avoir voté dans un

(2404) Dans notre tom. II, col. 778.

sens contraire aux intentions du dominateur !

VIII. Conduits au donjon de Vincennes, mis au secret le plus absolu, sans plume, encre ou papier, ils devaient servir d'exemple à leurs collègues. L'archevêque de Bordeaux aurait subi le même sort, si l'on n'eût été retenu par la crainte de frapper de trop grands coups. Un grand nombre d'évêques retournèrent dans leurs diocèses, et quelques-uns restèrent à Paris pour leur malheur et pour celui de la religion. Le concile était dissous par le fait, sans être trop déshonoré ; mais à ces derniers prélats était réservé le triste sort de sacrifier au pouvoir leurs convictions et leur conscience.

L'empereur qui voulait pourvoir, à sa manière, aux regrettables lacunes du clergé français, vaincu d'abord par une résistance énergique, arriva à ses fins par des voies détournées. Les évêques de France et d'Italie résidant encore à Paris, furent mandés l'un après l'autre au cabinet du ministre des cultes et contraints par une pression morale d'accéder aux désirs du souverain. La majorité des évêques céda à tant d'insidieuses instances et signa la promesse d'approuver le décret relatif à la clause additionnelle du concordat que l'on devait proposer au futur concile. Une quinzaine seulement demeurèrent inébranlables. Les plus empressés à souscrire étaient les prélats de cour et les évêques constitutionnels ou intrus, toujours avides de capter les bonnes grâces du César. Le grand argument qui entraîna l'adhésion des plus scrupuleux fut l'assertion retournée sous toutes les formes qu'en acceptant la mesure proposée, ils ne faisaient que se conformer aux intentions du Souverain Pontife lui-même, clairement manifestées aux députés de Savone. Tout le monde signa; chacun néanmoins fit ses réserves et l'on passa outre.

Le concile fut donc repris le 5 août 1811, et dans la première congrégation générale fut rendu le décret suivant : Conformément à l'esprit des canons, les archevêchés et évêchés ne pourront être vacants plus d'un an pour tout délai; dans cet espace de temps, la nomination, l'institution et la consécration devront être effectuées ; 2° L'empereur sera *supplié* de continuer à nommer aux siéges vacants conformément aux concordats, et les nommés par l'empereur s'adresseront au Saint-Père pour l'institution canonique ; 3° Dans les six mois qui suivront la notification faite au Pape par les voies d'usage, de ladite nomination, le Pape donnera l'institution canonique conformément aux concordats ; 4° Les six mois expirés sans que le Pape ait accordé l'institution, le métropolitain, ou à son défaut le plus ancien de la province ecclésiastique, procédera à l'institution de l'évêque nommé ; et s'il s'agissait d'instituer le métropolitain, le plus ancien évêque conférerait l'institution ; 5° Le présent décret sera soumis à l'approbation de notre Saint-Père le Pape, et à cet effet l'empereur sera supplié de permettre qu'une députation de six évêques se rende auprès de Sa Sainteté pour la prier de confirmer un décret qui seul peut mettre un terme aux maux des Eglises de France et d'Italie.

En conséquence une commission fut nommée pour porter le décret au Saint-Père; elle comptait les archevêques de Tours, de Pavie et de Malines, les évêques de Faënza, de Trèves, de Plaisance, d'Evreux, de Nantes et de Feltre. Ils étaient porteurs d'une lettre de créance pour le Pape où les Pères du concile professaient le plus inviolable attachement au Siége apostolique et manifestaient la confiance que Sa Sainteté y souscrirait d'une manière authentique. Le cardinal Fesch écrivit une seconde lettre dans le même sens et accompagnée d'instances plus vives encore.

C'est ainsi que le conciliabule de Paris se vantait de son zèle pour les prérogatives du Saint-Siége en l'invitant à abjurer l'un de ses plus précieux priviléges ! Ici, même tactique de la part de la seconde députation; les prélats courtisans voulurent servir de conseil au Chef de l'Eglise, à défaut de ses conseillers nés. Ils s'adjoignirent cinq cardinaux, la plupart sans caractère ou dévoués ouvertement à l'empereur !

Pie VII, comme à l'époque du premier message, succomba aux instances dont il était assiégé. Pouvait-il en être autrement après la promesse solennelle qu'il en avait faite l'année précédente ? Il eut donc le malheur de ratifier le décret du faux concile et de s'en applaudir comme d'un heureux événement qui était un nouveau gage du dévouement de l'Eglise gallicane à la Chaire de saint Pierre, et comme étant de plus l'expression de sa volonté personnelle ! Ainsi tout était terminé à la satisfaction du maître, et les députés se hâtèrent d'envoyer à Paris, par voie télégraphique, la nouvelle du triomphe remporté sur l'Eglise romaine.

Pourtant la victoire n'était pas aussi complète qu'ils le prétendaient ; car si le bref qui confirmait les cinq articles du 5 août était favorable sous plusieurs points, il en est deux qui ne devaient nullement les flatter et qui étaient loin de satisfaire aux exigences de l'empereur. Le bref *Ex quo* était adressé aux évêques assemblés à Paris; ainsi le Pape ne reconnaissait pas le concile national, et en déclarant qu'il voulait que le métropolitain ou le plus ancien évêque fit les informations d'usage, exigeât la profession de foi, instituât au nom du Souverain Pontife et envoyât le plus tôt possible au Saint-Siége les actes authentiques, il modifiait singulièrement les articles du décret, il sauvegardait les droits du Saint-Siége, *l'institution devant se faire* au nom du Souverain Pontife.

Une clause du Bref déplut à l'empereur. Pie VII félicitait les évêques de la soumission filiale et de la véritable obéissance qu'ils témoignaient pour lui et pour l'Eglise romaine, cette Mère et Maîtresse de

toutes les autres. C'en fut assez pour empêcher qu'il n'acceptât un moyen de conciliation qu'il avait paru désirer. Les négociations furent définitivement rompues. Le concile ne fut point clos avec les cérémonies d'usage et les évêques se dispersèrent sans aucune formalité.

La publication des actes du concile fut interdite ; on ordonna la saisie de toutes les pièces qui y avaient rapport, et la question d'institution canonique des sujets nommés par la puissance séculière ne fut pas plus avancée, peut-être moins encore qu'avant la tenue des conférences. — Cet événement mémorable, dont la postérité s'étonnera à bon droit, a pour narrateurs les écrivains les plus dignes de créance (2405), et c'est dans leurs ouvrages que nous avons puisé pour cet article.

HOLLANDE (L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN). *Voy.* l'article RELIGION CATHOLIQUE (Situation de la) EN HOLLANDE.

HOLSACE ou HOLSTEIN (COMTE D'). *Voy.* ADOLPHE, comte de Holsace, tom. Ier, col. 268, 269.

HOLZHAUSER, saint prêtre d'Allemagne. *Voy.* l'article MONDE (Fin du).

HONGRIE (ÉGLISE CATHOLIQUE EN). *Voy.* les articles ÉTIENNE (Saint), apôtre de la Hongrie, et RELIGION CATHOLIQUE (la) EN HONGRIE.

HONORAT (SAINT), évêque de Verceil. Il fut élu et ordonné par saint Ambroise, archevêque de Milan, et ce fut lui qui donna le Viatique à cet illustre Père de l'Eglise. *Voy.* l'article AMBROISE (Saint), n° XXXI, tom. I, col 965 et suiv.

HONORAT (SAINT), fondateur du monastère de Lérins, puis archevêque d'Arles. *Voy.* l'article LÉRINS (Monastère de).

HONORIUS, empereur en Occident. *Voy.* l'article VIE ET SIÈCLE DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME.

HONORIUS Ier Pape. Il était fils de Pétrone, de la famille de Della Marra de Capoue, et avait été chanoine régulier avant son élection au souverain Pontificat, en remplacement de Boniface V. Cette élection eut lieu le 27 octobre 625 ; elle ne fut point confirmée, cette fois, par l'empereur, mais par l'exarque de Ravenne, son lieutenant.

I. Une fois assis sur la Chaire de saint Pierre, Honorius s'empressa de faire intervenir son autorité pour détruire quelques dissidences qui troublaient seules l'harmonie de l'Eglise, en Occident. Les Eglises d'Istrie étaient infestées par le schisme qui divisait, depuis soixante-dix ans, les évêques de ce pays, au sujet de l'affaire des *Trois chapitres*. Les sages conseils et la prudente fermeté du Pape Honorius réussirent à étouffer pour jamais les derniers germes de la dissension.

Mais le Pontife fut obligé, pour terminer complétement cette affaire, de déposer Fortunat, évêque de Grade, l'une des métropoles de l'Istrie. Ce prélat s'était montré plus opiniâtre dans l'erreur. Le jugement de Fortunat se trouva compliqué par une question politique. Venise, cette ville élevée au sein des flots par de pauvres pêcheurs fuyant l'invasion d'Attila, avait successivement agrandi sa puissance et ses domaines. Sous la protection des empereurs romains, elle s'était formée en république, et exerçait une sorte de suzeraineté sur les provinces voisines. L'Istrie relevait de sa domination. Fortunat se mit à la tête d'un parti d'opposition, qui voulait secouer le joug de Venise, et s'adjoindre au parti des Lombards. Le Siége apostolique, placé au milieu des empires chrétiens comme le modérateur suprême et le défenseur de tous les droits légitimes, ne pouvait pas autoriser par son silence une pareille injustice. Fidèle aux principes qui dirigèrent constamment la conduite des Pontifes romains, il accueillit favorablement les plaintes de la république de Venise contre le prélat coupable (2406) et finit par prononcer sa déposition en 628.

Dans le même temps, le Pape Honorius intervint en faveur d'Adaloald, roi des Lombards, qu'une faction arienne venait de détrôner. « Nous avons été informé, écrivait-il à l'exarque Isaac, que les évêques de la province transpadane ont oublié la foi qu'ils ont jurée au roi Adaloald, pour s'attacher au tyran Arivald. C'est un crime abominable aux yeux de Dieu et des hommes. Nous vous prions donc, aussitôt que vous aurez rétabli Adaloald sur le trône de ses pères, de nous envoyer ces évêques à Rome, pour que nous puissions procéder juridiquement contre eux (an 527). » Un différend, survenu entre l'évêque de Cagliari et les clercs de cette Eglise, fut remis à la décision du Souverain Pontife, qui réprima vigoureusement les tentatives de ces clercs rebelles. Le Pape réussit encore, vers le même temps, à ramener les Chrétiens d'Ecosse et d'Irlande à l'usage général de l'Eglise touchant la célébration de la Pâque.

II. La piété, le zèle du Pape Honorius, son bonheur dans toutes les négociations qu'il avait entreprises jusque-là, annonçaient à l'Eglise un pontificat glorieux. Malheureusement l'esprit de division et l'hérésie, qui semblaient l'apanage des patriarches de Constantinople, devaient interrompre cette suite de prospérités par des troubles nouveaux qui agitèrent excessivement le monde catholique.

Le principal auteur de ces maux fut Sergius, patriarche de Constantinople. La nouvelle Rome, ainsi qu'elle aimait à s'appeler,

(2405) Nous citerons, entre autres, l'abbé Barral, neveu de l'archevêque de Tours ; de Pradt, dans son livre *Les quatre concordats* ; et Picot, dans l'*Ami de la religion*, et dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle*. — *Voy*. notre *Mém. cath.*, n° de mars 1860, tom. XVI, p. 140.

(2406) L'abbé J.-E. Darras, *Hist. de l'Eglise*, tom. II, p. 203, édit. de 1859.

semblait avoir reçu de l'enfer la mission d'enfanter les hérésies, comme l'ancienne Rome a reçu du Ciel la mission de les combattre toutes. C'est Eusèbe de Constantinople qui y naturalisa la grande hérésie d'Arius; c'est Macédonius, évêque de Constantinople, qui accrédita l'hérésie des Pneumatomaques; c'est Nestorius, évêque de Constantinople, qui divisa Jésus-Christ en deux personnes; ce fut Eutychès, archimandrite de Constantinople, qui répandit l'erreur des Monophysites. Sergius, à son tour, chercha à reproduire frauduleusement l'hérésie d'Eutychès, en insinuant que Jésus-Christ n'a pas deux volontés comme il a deux natures, d'où est venu à son erreur le nom de Monothélisme, en grec μόνος θέλω, *volonté unique* (2407). L'Eglise catholique, au contraire, reconnaît en Jésus-Christ deux volontés, la volonté divine et la volonté humaine, qui ne sont jamais opposées, mais qui n'en sont pas moins distinctes. Cette question n'avait pas encore été définie; cependant la controverse soulevée par les Eutychiens, sur les deux natures, attirait naturellement l'attention sur les opérations de la volonté en Jésus-Christ. Sergius embrassa ouvertement l'hérésie. Il soutenait qu'aucun des saints Pères, dans les siècles précédents, n'avait enseigné qu'il y eût deux opérations en Jésus-Christ, et que la personne du Christ, composée des deux natures divine et humaine, agissait par une volonté unique. Pour soutenir cette erreur, il fabriqua une prétendue lettre, adressée au Pape Vigile par le patriarche Mennas, où il insinuait la doctrine du monothélisme. Cette pièce supposée fut envoyée aux évêques des principaux siéges d'Orient. L'empereur Héraclius, comme il fallait s'y attendre, se déclara partisan de la nouvelle hérésie, et alla même, dans un but de propagande, jusqu'à engager personnellement des controverses avec les évêques qu'il trouvait sur son chemin.

Saint Sophrone d'Alexandrie, dont la renommée publiait les merveilles, venait d'être élevé sur le siége de Jérusalem. D'un coup d'œil il aperçut la portée des doctrines pernicieuses et mensongères qui se présentaient ainsi sous le patronage d'un empereur et d'un patriarche de Constantinople. Il mit au service de la vérité catholique un zèle et une activité infatigables.

Les deux chaires patriarcales d'Alexandrie et d'Antioche venaient d'être données, par les intrigues de Sergius, à des prélats monothélites. Cyrus, évêque de la première, et Athanase de la seconde, n'avaient dû leur promotion récente qu'à leur attachement aux nouvelles erreurs. Sophrone se jeta aux pieds de Cyrus en le conjurant avec larmes de renoncer à l'hérésie, et de ne pas donner à l'Eglise le scandale public d'un évêque, juge de la foi, qui en trahissait la cause sacrée. Ses instances furent inutiles. Cyrus publia une profession de foi monothélite, la lut en présence des magistrats et du peuple assemblés dans la grande basilique d'Alexandrie, et l'envoya à l'empereur Héraclius, qui y donna son approbation. Sans se décourager de ce premier échec, Sophrone prit la route de Constantinople et alla trouver Sergius. « Nous ne connaissons, avait dit ce dernier dans sa lettre aux évêques d'Orient, aucun des Pères qui jusqu'ici ait enseigné deux opérations en Jésus-Christ. Si quelqu'un, plus docte que nous, peut montrer que tel a été leur sentiment, nous sommes prêt à nous soumettre. » Sophrone avait cru à la bonne foi qu'une telle déclaration semblait supposer. Il présenta donc à Sergius un grand nombre de textes, choisis dans les ouvrages des Pères, qui établissaient, d'une manière formelle la doctrine catholique. Sergius n'opposa à ces passages clairs et précis qu'une obstination invincible; et Sophrone, de retour à Jérusalem, prit le parti d'envoyer au Pape un de ses suffragants pour l'instruire de toute cette affaire.

III. Malheureusement Sergius avait pris les devants. Il avait écrit au Pape Honorius une lettre longue et artificieuse, dans laquelle il lui mandait que l'empereur Héraclius, désireux de mettre fin à l'hérésie d'Eutychès, avait rencontré en Orient des esprits follement occupés d'une question oiseuse, celle de savoir s'il y a deux opérations, deux volontés en Jésus-Christ. « L'empereur, ajoutait-il, me fit écrire à moi-même pour avoir mon sentiment et me demander si je connaissais quelques Pères qui eussent soutenu la doctrine d'une volonté unique. Je lui répondis affirmativement, et lui envoyai une lettre adressée autrefois par Mennas, patriarche de Constantinople, à Vigile, votre prédécesseur. Elle contient divers passages des Pères, dans lesquels il n'est question que d'une volonté en Jésus-Christ. Cependant le moine Sophrone, récemment promu au siége de Jérusalem, ne cesse d'envenimer une controverse si dangereuse. Il soutient qu'il faut reconnaître deux opérations en Jésus-Christ. Vainement on lui a représenté que, souvent pour gagner à Dieu un plus grand nombre d'âmes, nos Pères ont usé de ménagements et de condescendance, sans rien relâcher de l'exactitude des dogmes; qu'ainsi, dans l'occasion présente, il ne fallait point chicaner sur un article qui ne blessait en rien la foi. Malgré nos efforts, les partis se disputent avec acharnement. Nous avons écrit à l'empereur, pour lui présenter combien il était important d'étouffer une discussion qui peut replonger l'Orient dans l'hérésie, et nous avons cru nécessaire de vous faire connaître cette affaire en vous adressant toutes les pièces à l'appui. »

Telle est, en partie, la lettre de Sergius

(2407) Voy. *Dissertation critique et théologique sur le monothélisme et sur le* VI*e* *concile général*, 1 vol. in-12, 1741. Cet ouvrage, sans nom d'auteur, est de l'abbé Corne, chanoine de Soissons.

de Constantinople au Pape ; lettre toute remplie d'artifice et de déguisement. Depuis onze ans que ces perfides manœuvres se tramaient en Orient et qu'elles s'y trahissaient par des actes, le Pape Honorius aurait dû en être instruit par ses nonces à Constantinople. Mais, soit qu'il n'en eût point à la cour impériale, soit que ses nonces n'y fissent point leur devoir, Honorius ne se doutait de rien. Ne soupçonnant donc pas même les artifices de Sergius, il répondit à sa longue lettre par une lettre non moins longue, et qui n'en est en partie que la répétition. Nous disons, en partie, car il y a des passages importants, comme celui qui parle des lettres de Mennas et de Vigile, auxquels Honorius ne répond pas un mot. Ce qui fait soupçonner que la lettre de Sergius ne lui fut pas envoyée telle que nous l'avons maintenant (2408).

Quoi qu'il en soit, Honorius répondit à l'insidieux patriarche, mais en ne se montrant préoccupé que d'un point : « Que Jésus-Christ, lui dit-il entre autres choses, soit le même qui opère les choses divines et les choses humaines, les Ecritures le montrent clairement. Mais de savoir si, à cause des œuvres de la divinité et de l'humanité, on doit dire ou entendre une opération ou deux, c'est ce qui ne doit pas nous importer, et nous le laissons aux grammairiens... Nous savons par les Ecritures que Jésus-Christ et son Saint-Esprit ont opéré dans les autres, non-seulement d'une ou de deux manières, mais de plusieurs. Combien plus ne faut-il pas confesser que le Médiateur opère de plusieurs manières ineffables en lui-même, par la communion de ses deux natures ? Mais nous devons rejeter ces mots nouveaux qui scandalisent les Eglises, de peur que les simples, choqués du terme de deux opérations, ne nous croient nestoriens, ou qu'ils ne nous croient eutychiens, si nous ne reconnaissons en Jésus-Christ qu'une seule opération. Pour ne pas rallumer le feu des disputes à peine assoupies, confessons avec simplicité que le même Jésus-Christ opère et dans la nature divine et dans la nature humaine. Il vaut mieux laisser crier contre nous les vains éplucheurs des natures, les boursouflés philosophes à voix de grenouilles, que de laisser à jeun le pauvre peuple. Nous vous exhortons, en conséquence, à éviter l'expression nouvelle d'une ou de deux opérations, et prêcher avec nous, dans la foi orthodoxe et dans l'unité catholique, un seul Jésus-Christ opérant dans les deux natures et ce qui est de la divinité et ce qui est de l'humanité (2409). »

Telle était la préoccupation d'Honorius. Il croyait qu'il s'agissait d'une discussion éphémère, tandis qu'il était question d'une controverse qui devait s'envenimer avec le temps, diviser tous les esprits, et prendre rang parmi les plus dangereuses hérésies qu'ait enfantées l'Orient. Son malheur fut d'avoir affaire à un Grec, qui de plus était Syrien, c'est-à-dire à un homme doublement astucieux. Sergius, dans sa lettre, ne voulait pas deux opérations, sous prétexte qu'il faudrait admettre deux volontés contraires; et il laissait insidieusement à conclure que l'humanité du Christ n'avait point de volonté propre, mais qu'elle était mue par la volonté divine. « Honorius, dit un auteur, n'y regarda point d'assez près. A ce mot de deux volontés contraires, il pensa aux deux volontés opposées de la concupiscence et de la raison, qui se font sentir dans l'homme déchu, et il répondit d'après cela qu'il n'y a qu'une volonté en Jésus-Christ. Tel est le sens de ses paroles. La raison qu'il en donne le prouve évidemment : C'est que Jésus-Christ a pris notre nature et non pas notre péché, et qu'il n'y a pas en lui cette volonté des membres qui s'oppose à la volonté divine. Le tort de ce Pape fut de traiter toute cette discussion à la légère et de n'y voir qu'une question grammaticale. Il oubliait ce précepte de l'Apôtre : *Ayez un type de paroles saines*. Il oubliait que les travaux et les combats de l'Eglise ont pour but d'apprendre à tous les peuples à penser juste et à parler correctement sur Dieu, sur l'homme, sur les rapports de l'un avec l'autre. Il oubliait que, sans l'Eglise ou hors de l'Eglise, c'est partout la confusion des langues et des idées, et que, dans l'origine, elle a reçu le don des langues pour réunir tous les peuples dans la même pensée (2410). »

IV. En somme, Honorius espérait voir s'éteindre la nouvelle hérésie avant qu'elle eût pris trop d'accroissement; mais saint Sophrone, placé sur les lieux et plus à même de juger du véritable état des esprits, ne partageait point la pieuse illusion du Pape. Il assembla un concile à Jérusalem. La foi catholique sur les deux opérations ou volontés en Jésus-Christ y fut clairement exposée : une lettre synodale, écrite en commun, fut adressée aux évêques des principaux siéges de la chrétienté. « Le Christ, y est-il dit, demeure inséparablement *un*, et le même dans les deux natures : mais il opère ce qui est de l'une et de l'autre, suivant la qualité et la propriété naturelle de chacune. »

Le Pape Honorius, en recevant cette lettre, y vit un effort pour ranimer des questions qu'il croyait plus prudent de laisser tomber en silence. Il adressa des instructions, en ce sens, à tous les évêques de la catholicité. « Gardons-nous, disait-il, d'obscurcir la doctrine de l'Eglise par les nuages de nos discussions. Nous confessons que les deux natures en Jésus-Christ opèrent et agissent, chacune avec la participation de

(2408) Sommier, Petit-Didier.

(2409) Labbe, tom. VI, p. 928, etc. L'abbé Corne, dans sa *Dissertation*, ubi supra, veut que les lettres du Pape Honorius I[er] au patriarche Sergius aient été falsifiées, et il le prouve par des raisons qui ne manquent pas de valeur. *Voy.* p. 55 et suiv.

(2410) Rohrbacher, tom. X, p. 93.

l'autre, la nature divine opérant ce qui est de Dieu, la nature humaine opérant ce qui est de la chair, sans division et sans confusion, sans que la nature divine soit changée en l'homme, ni la nature humaine en Dieu, mais les différences de natures demeurant entières. Qu'il nous suffise de nous en tenir à ce dogme, sans agiter la question de savoir s'il faut exprimer cette manière d'agir par les termes d'une ou de deux opérations en Jésus-Christ (2411). »

On voit, par cette deuxième lettre d'Honorius, que, sauf le terme de deux opérations qu'il croyait devoir supprimer pour ne pas scandaliser les simples, le Pape pensait et s'exprimait absolument comme saint Sophrone de Jérusalem. Il suppose que Sergius pensait tout à fait de même; en quoi sans doute il se trompe. Ce qui était d'autant plus facile, que, comme nous l'apprend saint Maxime, Sergius changeait aisément de langage (2412). Ce furent même ces variations qui détachèrent le plus de lui le saint abbé. Enfin, des deux lettres d'Honorius bien considérées, il résulte évidemment : 1° qu'il n'a rien défini, comme Chef de l'Eglise, sur les termes d'une ou deux opérations, puisqu'il dit et répète qu'il ne fallait rien définir là-dessus ; 2° que pour le reste il n'a pas même erré comme particulier, puisque le sens naturel de ses paroles, prises dans leur contexte, est catholique.

Ce qui ne veut pas dire, remarque un historien (2413), qu'il ait fait tout son devoir de Souverain Pontife et qu'il n'ait pas traité trop superficiellement une affaire aussi grave. Il a supposé trop facilement qu'il n'était pas question de la chose, mais seulement du mot. Quoique ses paroles présentent un sens catholique, elles n'ont pas la clarté et la fermeté que l'Eglise attend de son Chef. C'était par trop s'avancer que de soutenir que les Pères n'avaient jamais parlé de deux volontés, si ce n'est en bégayant et par condescendance pour les simples. Il lui était facile de lire dans saint Athanase ces paroles rappelées par saint Maxime : « Lorsque Jésus-Christ dit : *Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'en aille ; cependant, que votre volonté soit faite et non pas la mienne* ; et encore : *L'esprit est prompt, mais la chair est faible*, il montre ici deux volontés : la volonté humaine, qui est la chair, et la volonté divine, qui est de la Divinité (2414). » Enfin, par ses ménagements et par ses louanges pour Sergius de Constantinople, Honorius a, non pas approuvé, mais favorisé l'erreur.

V. Ce qui faisait peut-être illusion au Pape, c'est que l'Occident ne s'occupait point de cette controverse ; il se flattait peut-être de pouvoir ramener l'Orient au même calme. Mais le mal y augmentait, bien loin de diminuer. Les remontrances de saint Sophrone, les deux volumes où il avait rassemblé les témoignages des Pères, au lieu de ramener les monothélites, ne faisaient que les aigrir et lui attirer leurs calomnies. Dans cette extrémité, il employa le grand remède : ce fut d'envoyer à Rome. Il choisit pour cette mission Etienne, évêque de Dore, le premier de ses suffragants; il le chargea d'instruire Honorius du détail de cette affaire et de l'avertir des dangers que la foi allait courir en Orient. Mais quand Etienne arriva à Rome, Honorius venait de quitter ce monde, et saint Sophrone lui-même l'avait précédé de quelques mois dans la tombe. Honorius était mort, en effet, en 638, après avoir tenu le Saint-Siége douze ans, onze mois, seize jours. Il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre ; heureux s'il n'eût eu affaire qu'aux Anglais, aux Francs, aux Goths et aux Lombards ! Mais une fois enlacé dans les artifices des évêques grecs de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche, tous les efforts qu'il put faire avant sa mort pour les ramener à de meilleurs sentiments furent inutiles. Car, qu'il ait fait des efforts pour cela, saint Maxime en est témoin, quand il dit : Quel moyen le divin Honorius a-t-il négligé pour les détacher de leur hérésie ? Après sa mort, le Saint-Siége vaqua un an sept mois et dix-sept jours, par les intrigues des Grecs.

Une chose digne d'attention, c'est que l'un des successeurs d'Honorius Ier, Jean IV, le défendit dans une lettre importante dont nous citons un passage à l'article Jean IV, lettre d'autant plus remarquable, qu'elle fut écrite par le même secrétaire qui avait écrit celle d'Honorius, de laquelle, par conséquent, il connaissait le sens mieux que personne. C'est la réflexion de saint Maxime (2415). Une autre chose qui mérite aussi considération, c'est que saint Jean Damascène, imitant et suivant le sentiment de saint Maxime, ne prononça pas le nom du Pape Honorius lorsqu'il eut à désigner les partisans du Monothélisme, condamnés au VIe concile général. *Voy.* l'article Jean Damascène (Saint), n. VII.

VI. Mais, dira-t-on, Honorius Ier n'en a pas moins été condamné (2416) dans le VIe concile général, tenu à Constantinople

(2411) Labbe, tom. VI, p. 968, 969.

(2412) Labbe, tom. V, p. 1816 ; *Discp. S. Max. cum Pyrr.*

(2413) Rohrbacher, tom. X, p. 94.

(2414) S. Athan., *in Serm. cont. Apollin.*

(2415) Labbe, tom. V, p. 1815 et 1816.

(2416) C'est ce qu'on ne manque pas de dire dans la *Faculté de théologie*, 4 vol. in 8, 1840 1843, où l'on poursuit à outrance la mémoire du Pape Honorius Ier, qu'on veut absolument faire regarder comme ayant été hérétique (*Cours d'hist. ecclés.*, p. 5 et 62, *note*), malgré tant de raisons qui démontrent, presque jusqu'à l'évidence, que s'il n'a pas coupé assez efficacement la racine de l'hérésie ; que s'il l'a, jusqu'à un certain point, favorisée par sa faiblesse à la condamner, néanmoins il est certain qu'il n'a point partagé les erreurs du monothélisme. *Voy.* à ce sujet la *Dissertation* du P. Merlin, qui justifie pleinement Honorius par des raisons solides et des autorités respectables. Son ouvrage est intitulé : *Examen exact et détaillé du fait d'Honorius*, 1738, in-12.

en 680. Il est vrai que dans la XIIIe session de ce concile, qui eut lieu le 28 mars, on fit lecture des lettres de Sergius et d'Honorius; et que le concile les ayant trouvées contraires à la doctrine des apôtres, des conciles et des Pères, et conformes aux sentiments des hérétiques, les rejeta et les détesta, comme propres à corrompre les âmes. Il est vrai encore que le concile dit anathème, non-seulement à Sergius, à Cyrus, à Pyrrhus, à Paul et à Pierre, tous infectés des erreurs des monothélites, mais encore à Honorius, déclarant avoir trouvé, dans sa lettre à Sergius (2417), qu'il suivait en tout son erreur et qu'il autorisait sa doctrine impie.

Il y a plus : Le Pape saint Léon II, ayant reçu les actes du VIe concile général, écrivit plusieurs lettres à ce sujet. Dans l'une de ces lettres, il dit en parlant de ce concile : « La lettre du Pape Agathon, notre prédécesseur, et celle de notre concile y ont été examinées et approuvées. On y a condamné Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople, et Honorius, qui, au lieu d'éteindre dans sa naissance la flamme de l'hérésie, comme il convenait à l'Autorité apostolique, l'a fomentée par sa négligence. » Dans une autre lettre, écrite au roi Ervige, saint Léon II parle encore d'Honorius en ces termes : « Et Honorius, qui a laissé maculer la règle de la tradition apostolique qu'il avait reçue immaculée de ses prédécesseurs (2418). »

Voilà les charges contre Honorius. Mais il faut voir les jugements des théologiens. Or le plus grand nombre soutient d'abord que ce Pontife n'a favorisé l'erreur des Monothélites que par imprudence, et par sa trop grande facilité à donner dans le piége, que Sergius lui tendit; c'est ainsi qu'ont pensé le P. Thomassin (2419), Hubert (2420), Witasse (2421) et beaucoup d'autres (2422). Ensuite, il en est qui vont même jusqu'à vouloir innocenter tout à fait notre Pontife.

En effet, ces auteurs soutiennent qu'Honorius s'est comporté avec prudence dans la manière dont il a répondu à la lettre de Sergius; ils expliquent favorablement la proposition qui paraît la plus répréhensible dans cette lettre; et pour ce qui est de la suppression des termes *d'une ou de deux volontés*, ils soutiennent que ce Pape, en supprimant ces expressions, a usé d'une condescendance permise, que les Pères appellent *économie* (2423). Ils allèguent l'exemple de saint Basile, qui s'abstint quelque temps d'appeler le Saint-Esprit Dieu, se contentant de professer le dogme catholique en d'autres termes. C'est ainsi qu'ont pensé, non seulement les cardinaux Baronius et Bellarmin (2424), mais encore le célèbre de Marca (2425), qu'on ne saurait soupçonner d'avoir pris ce sentiment par des préventions aveugles pour les Papes (2426). Ce prélat rapporte le sentiment de saint Grégoire de Nazianze, lequel approuvait la condescendance de ceux qui s'abstenaient d'appeler le Saint-Esprit Dieu en présence des faibles, lorsque d'ailleurs ils faisaient profession de reconnaître sa divinité, et de l'exprimer en des termes suffisants. Il compare à cette conduite celle qu'Honorius tint envers Sergius; il la compare encore à la conduite que les Papes ont gardée dans les disputes sur la grâce, en défendant de traiter en aucune manière les questions qui concernent cette matière (2427).

Et maintenant, pour ce qui est du VIe concile général et des lettres du Pape saint Léon II, les plus graves choses contre Honorius, il ne faut pas oublier un point non moins grave, c'est que le cardinal Baronius et d'autres savants (2428) regardent comme supposés ou falsifiés tous les endroits des Actes du VIe concile de Constantinople où il est parlé de la condamnation d'Honorius.

(2417) Nous avons déjà observé que l'abbé Corne prétend, non sans fondement, que cette lettre a été falsifiée. *Voy.* sa *Dissertation*, p. 55 et suiv.

(2418) Labbe, tom. VI, p. 1245.

(2419) *Dissert.* XX, *in synod. œcum.* VI, n. 19.

(2420) *De Incarn.*, cap. 6.

(2421) Quæst. 6, *De Incarn*, art. 3, sect. 3 et 2.

(2422) L'abbé Corne, *Dissertation*, ubi supra, p. 182 et suiv.

(2423) Ce terme, dit dom Richard, se dit « du bon usage que l'on fait de son esprit et de ses autres qualités. » (*Biblioth. des sciences sacrées*, tom. VIII, p. 174, col. 1.)

(2424) Bellarmin et Baronius, dit Feller, ont justifié le sens personnel d'Honorius, et non pas le sens naturel et grammatical de son assertion : d'où il ne s'ensuit rien contre l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits dogmatiques, comme l'a prouvé Havelange dans son ouvrage : *Ecclesiæ infallibilitas in factis dogmaticis*. Voy. le *Journal hist. et litt.*, 1er avril 1790, p. 530.

(2425) *Concord.*, lib. III, cap. 13, n. 9.

(2426) C'est à quoi aurait dû faire attention l'auteur de la *Faculté de théologie* dont nous parlons dans la note 2416, et qui semble prétendre qu'il n'y a que les *ultramontains* qui aient pu défendre Honorius. (*Cours d'hist. eccl.*, p. 5, c. 1. 2e leç.)

(2427) Baluze nous apprend (*Vita Petr. Marcæ*, num. 71) que Pierre de Marca avait eu dessein, avant sa mort, de faire un écrit adressé au P. Labbe, pour montrer que la conduite du Pape Honorius n'était qu'une conduite d'*économie* usitée et approuvée par les anciens. Il est vrai que, dans cet écrit, de Marca n'avait pas l'intention d'excuser Honorius de négligence. Mais on peut croire qu'il n'a pas pensé que la négligence de ce Pape fût bien criminelle, puisque d'ailleurs il parle de lui de la manière qu'on vient de voir. Ainsi, toute la faute d'Honorius, selon l'idée de Pierre de Marca, se réduit à ce que sa conduite n'a pas eu le succès qu'il en avait espéré, et que par sa trop grande simplicité et son imprudence, il avait donné occasion aux monothélites d'accréditer leur erreur. L'abbé Corne, auquel nous empruntons tous ces détails, déclare que ce dernier sentiment lui paraît le plus conforme à la vérité. (*Dissertation*, p. 185.)

(2428) Entre autres, François Marchésius, prêtre de l'Oratoire, qui, dans son ouvrage intitulé : *Clypeus fortium*, 1680, prouve que le nom d'Honorius y a été ajouté par un conciliabule des Grecs, après que les actes du VIe concile général avaient été approuvés par le Pape Agathon.

et qu'ils portent à peu près le même jugement des lettres du Pape Léon II. En somme, nous voyons que le plus grand nombre des critiques consciencieux s'accordent en ces deux points : Premièrement, ils pensent, avec le Pape Jean IV et avec le saint martyr et abbé Maxime, que le Pape Honorius ne partageait point l'erreur des monothélites, et que réellement il ne l'enseigne point dans ses lettres. En second lieu, ils pensent toutefois qu'il a été condamné dans le VIe concile comme fauteur de l'hérésie par sa négligence, par sa légèreté dans une matière aussi grave, par la manière peu exacte dont il en parle dans ses lettres, et par les louanges qu'il y donne aux auteurs mêmes de l'hérésie (2429).

Cette dernière manière de voir est partagée par l'abbé Rohrbacher, qui dit (2430) : « Quant à l'anathème prononcé contre Honorius, Pontife d'ailleurs irréprochable, et qui, s'il eût vécu, eût peut-être souhaité, comme saint Paul, d'être anathème pour ses frères, pour la paix de l'Eglise, nous y voyons un avertissement divin à tous ses successeurs, de bien peser les paroles de leurs écrits et de ne jamais traiter légèrement les questions de doctrine. »

HONORIUS II, Pape. Il se nommait Lambert Fagnan ou de Fagnano, et était né dans le comté de Bologne dont il fut d'abord archidiacre. Comme il avait beaucoup de savoir, le Pape Pascal II le fit venir à Rome et lui donna l'évêché de Vélitre, c'est-à-dire d'Ostie; puis il fut fait cardinal de Sainte-Praxède, et le Pape Calixte II le nomma son légat à la cour du roi Henri V, où il s'occupa et termina, selon quelques-uns, la controverse des Investitures. Le Pape Calixte II étant mort le 12 décembre 1124, voici ce qui arriva, au rapport de Fleury (2431).

Les évêques et les cardinaux s'assemblèrent le lendemain pour élire un Pape, dans la chapelle de Saint-Pancrace, à Saint-Jean de Latran; et après quelques discours, Jonathas, cardinal-diacre de Saint-Cosme et Saint-Damien, du consentement de tous, revêtit de la chape rouge Thibaud, cardinal-prêtre de Saint-Anastasie, le nommant Pape Célestin. On commença à chanter le *Te Deum*, et Lambert évêque d'Ostie chantait comme les autres : mais on n'était pas encore à la moitié, quand Robert Frangipane et quelques autres même de la cour du Pape crièrent : Lambert, évêque d'Ostie, Pape, et l'habillèrent aussitôt devant l'oratoire de Saint-Sylvestre. Il y eut d'abord un grand tumulte; mais Célestin céda le même jour, et tous consentirent à l'élection de Lambert sous le nom d'Honorius II. Toutefois parce que son élection n'avait pas été assez canonique, sept jours après il quitta la mitre et la chape en présence des cardinaux, qui, voyant son humilité, et craignant d'introduire quelque nouveauté dans l'Eglise Romaine, rehabilitèrent ce qui avait été mal fait; et, ayant rappelé Lambert, se prosternèrent à ses pieds et lui promirent obéissance comme au Pape légitime.

Durant son pontificat, qui ne fut que de cinq ans et près de deux mois, Honorius II, qui avait débuté par un acte d'humilité et de soumission aux règles canoniques, exerça l'autorité apostolique, sans obstacle, dans toute la chrétienté. En 1125, il envoya légat en Angleterre et en Ecosse Jean de Crème, cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone qui avait déjà reçu cette légation du Pape Calixte II. Ce légat tint un concile à Westminster, régla les affaires religieuses au nom du Pape, et Honorius établit l'archevêque Guillaume comme légat apostolique pour l'Ecosse et l'Angleterre. En 1129, à la demande des rois de Danemark, de Suède et de Bohême, le même Pontife envoya dans ces pays comme légat apostolique le cardinal-diacre Grégoire, pour y réformer les abus et y établir la bonne discipline (2432). En Orient les choses n'allaient pas trop mal, et Honorius eut peu à faire de ce côté. Quant aux Grecs, ils étaient en communion avec l'Eglise romaine, comme nous le voyons par deux lettres de Pierre le Vénérable, abbé de Cluni : l'une à l'empereur Jean Comnène, l'autre au patriarche de Constantinople.

En Italie, dans la partie méridionale occupée par les Normands, il y eut un moment de difficultés politiques. Guillaume, duc de Pouille, mourut sans enfants, l'an 1127. Ce duché pouvait être réclamé par Bohémond II, prince d'Antioche, petit-fils de Robert Guiscard. Roger comte de Sicile, cousin de Guillaume, se présenta le premier pour recueillir la succession. Le Pape, de son côté, comme seigneur suzerain de toutes les provinces normandes, prétendait en disposer. Roger mit tout en œuvre pour traiter avec le Pape; cependant il y eut quelques hostilités. Enfin, l'an 1128, les armées étant en présence, l'arrangement se conclut : le Pape Honorius donna l'investiture de la Pouille et de la Calabre à Roger de Sicile, qui lui prêta foi et hommage le jour de l'Assomption.

Cette même année 1128, Honorius prit part à la querelle de l'évêque de Paris, Etienne de Senlis, contre lequel son clergé s'était révolté, à cause de la réforme que ce prélat voulait y introduire. Louis VI s'était laissé prévenir contre l'évêque, et celui-ci, inquiet des dangers dont il se voyait menacé, avait mis les terres du roi en interdit. Le Pape d'abord annula provisoirement les actes de l'évêque de Paris, à cause du trouble qu'ils pouvaient occasionner; mais saint

(2429) « Cette opinion, » dit l'abbé P.-S. Blanc, « devient tellement générale, que désormais on ne peut plus invoquer la condamnation d'Honorius ni contre l'autorité dogmatique du Pape, ni contre son infaillibilité. » (*Cours d'hist. ecclés.*, 1850, tom. II, p. 370.)

(2430) *Hist. univ. de l'Eglise cath.*, tom. X, p. 379.

(2431) *Hist. ecclés.*, liv. LXVII, n. 37.

(2432) Baronius, ann. 1129.

Bernard prit avec chaleur le parti de l'évêque (2433), et le Pape appuya l'évêque, dont le parti triompha. Il donna, de concert avec le patriarche Etienne, l'habit blanc aux Templiers, dont l'ordre venait d'être nouvellement établi (2434).

En 1130, Honorius II étant tombé dangereusement malade, les cardinaux s'assemblèrent dans l'église de l'apôtre Saint-André, et statuèrent que l'élection du Pontife serait commise à huit personnes : deux cardinaux-évêques, celui de Préneste et celui de Sabine; trois cardinaux-prêtres, Pierre de Pise, Pierre Rufus et Pierre de Léon ; trois cardinaux-diacres, Grégoire de Saint-Ange, Jonathas et le chancelier Aimeric : en sorte que, si le Pape Honorius, qui alors était à l'extrémité, venait à mourir, celui qui aurait été élu d'un commun accord par les commissaires ou par la plus saine partie d'entre eux, serait reconnu par tous pour souverain et Pontife de Rome. Le cardinal-évêque de Préneste décréta de plus, conjointement avec les autres, que si quelqu'un s'opposait à l'élection ainsi faite, il serait soumis à l'anathème ; et que, si quelqu'un attentait d'en élire un autre, cette élection serait nulle, et le prétendu élu incapable d'obtenir jamais aucune dignité dans l'Eglise : ce que Pierre de Léon lui-même confirma de sa propre bouche, ajoutant qu'on ne devait pas craindre qu'à son occasion il s'élevât quelque scandale dans l'Eglise, parce qu'il aimait mieux être englouti dans l'abîme que d'être une occasion de scandale. Il fut enfin statué que les électeurs s'assembleraient le lendemain. Mais Pierre de Léon et Jonathas ne revinrent plus à eux ; ils firent des conventicules à part, et travaillèrent à élever un autel de malédiction. La chose alla si loin, par le crédit de Pierre de Léon et par les intrigues et les largesses de ses émissaires et de ses proches, que ce précurseur de l'Antechrist se serait élevé prématurément au-dessus de tout ce qui est appelé de Dieu, si le Pape Honorius, qu'ils croyaient déjà mort, ne s'était montré au peuple à la fenêtre. Ces particularités importantes, inconnues de quelques historiens (2435), et qui éclaircissent si bien ce point d'histoire, nous sont attestées par une lettre de Henri, évêque de Lucques, à saint Norbert, archevêque de Magdebourg, qui lui avait demandé comment, au juste, les choses s'étaient passées (2436).

A la vue de ces trames, ceux de qui Dieu avait touché le cœur envisageaient avec effroi le péril de l'Eglise et les flots de la tempête qui déjà commençaient à se soulever. Le Pape Honorius étant mort, fut enterré le vendredi après les Cendres, quatorze février 1130, non avec toute la solennité usitée en pareil cas, mais selon la nécessité du lieu et du temps, à cause de la calamité, qui était imminente. Aussitôt, sur les huit électeurs désignés d'un commun accord, les quatre suivants, l'évêque de Préneste, l'évêque de Sabine, le cardinal-prêtre Rufus et le chancelier Aimeric élurent pour Pape, malgré lui, le cinquième, le cardinal-diacre Grégoire de Saint-Ange, avec l'approbation des évêques, des prêtres-cardinaux, des diacres et des sous-diacres présents. Le Pontife élu résista longtemps, et finit par accepter ; or il fut proclamé Pape sous le nom d'Innocent II.

HONORIUS III, Pape. Il appartenait à l'une des plus illustres familles romaines et se nommait Cenci Savelli. D'abord chanoine de Sainte-Marie Majeure, il était devenu chanoine régulier de Saint-Jean de Latran. Pendant quatre ans, il avait rempli les fonctions de gouverneur de Frédéric II, et successivement celles de camerlingue et de vice-chancelier de la Sainte Eglise romaine. Il fut élu Pape à Pérugin, le 18 juillet 1216, en remplacement d'Innocent III. Il fut couronné et consacré le 24 juillet dans la même ville, et fit son entrée à Rome le 31 août. Le 4 septembre eut lieu la prise de possession à Saint-Jean de Latran.

I. Voulant attester son zèle pour les intérêts de la Terre-Sainte, Honorius écrivit aux évêques et aux souverains catholiques, afin de les exciter à la cinquième croisade. Mais, dit un historien, ce Pontife n'avait pas pour cette œuvre autant d'éléments de succès qu'autrefois. Frédéric II, malgré son serment, renouvelé entre les mains du Pape à la conférence de Ferentino (an. 1222), songeait bien plus à réaliser le rêve d'une monarchie universelle, caressé par tous les membres de la famille des Hohenstaufen, qu'à délivrer le Tombeau de Jésus-Christ (2437). Et le même historien ne voit pas, hélas! que bien d'autres princes qui se croisèrent en furent là aussi, plus ou moins!

Honorius désirant faire exécuter les lois de son prédécesseur relativement aux études du clergé, ordonna que les chapitres envoyassent aux Universités publiques quelques jeunes chanoines qui pussent y être formés aux études de leur ministère : à cet effet, pour que cette heureuse mesure ne fût pas entravée, il accorda des exemptions de résidence tant aux élèves qui étudiaient qu'aux professeurs de théologie chargés de les instruire (2438).

Les fidèles autrefois célébraient la fête de Noël avec tant de solennité, que, pour montrer davantage leur allégresse, ils n'observaient pas l'abstinence des viandes,

(2433) S. Bernard., epist. 46, 47, 49

(2434) Artaud de Montor, *Hist. des Souverains Pontifes romains*, tom. II, p. 234.

(2435) Entre autres, le cardinal Baronius et Fleury. C'est à Rohrbacher que nous les empruntons, tom. XV, p. 276.

(2436) Cette lettre se trouve dans l'édition des Conciles par Mansi, archevêque de Lucques, tom. XXI, p. 435.

(2437) L'abbé J.-E. Darras, *Hist. de l'Eglise*, 4e édit., 1859, tom. III, p. 525.

(2438) Artaud de Montor, *Hist. des Souv. Pont. rom.*, tom. II, p. 354.

si cette fête tombait un vendredi. L'évêque de Prague écrivit à Honorius pour demander si cet usage devait être permis. Le Pape le confirma et dit : « Si la Nativité de Notre-Seigneur tombe un vendredi, et bien plus encore, si elle tombe un samedi, à cause de l'excellence de la fête, il sera permis à tout Chrétien de manger de la chair, pourvu que par vœu ou par régulière observance, il ne soit astreint au jeûne ou à l'abstinence des viandes; il ne faudra pas non plus adresser des reproches à ceux qui, dans de tels jours, s'abstiendront de manger de la viande (2439) »

Par une bulle signée le 22 décembre 1216, Honorius III approuve l'Ordre des Frères Prêcheurs, ou Dominicains, institué en 1207, sous la règle de Saint-Augustin, et qu'Honorius III avait seulement approuvé verbalement. Plus tard, Honorius assigna à cet ordre la charge de *Maître du Sacré Palais*, l'une des plus importantes de la cour romaine. Saint Dominique, voyant que quand les cardinaux allaient aux cérémonies du palais pontifical, leurs serviteurs restaient oisifs dans l'antichambre, proposa à Honorius de nommer un homme savant qui, pendant ce temps, les entretiendrait en leur prêchant la parole de Dieu. Le Pape approuva cette œuvre, et il en donna le soin à Dominique lui-même, qui commença à y expliquer les Epîtres de saint Paul. On vit à ces leçons une telle affluence, qu'il fut établi qu'à l'avenir un religieux dominicain aurait cet emploi, sous le nom de *Maestro del Sagro Palazzo*. Avec le cours du temps, le dominicain compagnon du *maestro* continua d'avoir l'emploi de prêcher *la famille* des cardinaux, et le *maestro* fut revêtu de l'office de censeur pour la publication des livres et des écrits dans la ville de Rome, et de ceux qui y sont apportés. A cause de cela, on donne au Père *maestro* une place dans les Congrégations de l'*Index*.

II. Après avoir pris part à diverses affaires de l'ordre politique, Honorius III approuva, en 1218, l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Antoine, institué depuis 1093 par Gaston, chevalier de Vienne en Dauphiné. La même année, il procéda à la canonisation de saint Guillaume, archevêque de Bourges, mort le 12 janvier 1209; en 1220, à la canonisation de saint Hugues, prieur de la Chartreuse et évêque de Lincoln en Angleterre, mort le 15 novembre 1200. En 1224, il canonisa saint Guillaume, chanoine régulier de la congrégation de Saint-Victor de Paris, et abbé de Roschild, dans l'île de Séeland en Danemark. En 1225, il canonisa saint Laurent, archevêque de Dublin, mort le 14 novembre 1181; et, finalement, en 1226, saint Guillaume, archevêque d'York, mort le 8 juin 1154.

En la même année 1226, le Pape Honorius III approuva la règle donnée, le 13 janvier 1171, aux religieux Carmes par le bienheureux Albert, patriarche de Jérusalem. Cet ordre ayant été suspendu dans le concile général de Lyon jusqu'à ce qu'il eût été mûrement examiné, Honorius le confirma, ordonnant que les religieux changeraient leurs habits et en prendraient un autre, assez différent de celui qu'ils portaient. Honorius voyant que Frédéric II avait dépouillé Jean de Brienne de la portion de son royaume de Jérusalem qui n'était pas occupée par les Sarrasins, se livra à un de ses mouvements si admirables de la charité de l'Eglise romaine, et donna provisoirement à Jean, pour son soutien, tout le patrimoine que possédait l'Eglise, depuis Radiconfani jusqu'à Rome (2440).

Nous croyons encore qu'Honorius III fit des efforts pour réprimer les Albigeois, mais plus dans le sens de la force qu'autrement, ce qui fit sans doute qu'il n'y réussit point. Ce fut lui qui donna la couronne impériale de Constantinople à Pierre de Courtenay, l'an 1217, et qui assista au couronnement de Frédéric II, en 1220, à Rome. Il mourut le 18 mars 1227, après avoir gouverné l'Eglise dix ans huit mois et un jour : il fut enterré à Sainte-Marie Majeure.

Ce Pontife a laissé des Sermons et une Vie de Célestin III. La plus grande partie de ses Lettres a été publiée (2441) au XVII[e] siècle, et, tout dernièrement, un savant membre de l'*Académie de la Religion de Rome*, a lu, à la séance du 21 mars 1861, de cette Académie, un Mémoire historico-critique sur les écrits inédits du Pape Honorius III (2442).

HONORIUS IV, Pape. Jacques Savelli était noble romain; il avait étudié plusieurs années dans l'Université de Paris, avait été chanoine de Châlons-sur-Marne, puis de Barcelone, et fut fait cardinal-diacre par le Pape Urbain IV, au mois de décembre 1261. Après la mort de Martin IV, arrivée en 1285, il fut élu Pape malgré lui, et prit le nom d'Honorius IV.

Il était fort incommodé de la goutte aux pieds et aux mains, en sorte qu'il ne pouvait célébrer la Messe qu'avec certains instruments. Ayant été élu à Pérouse, il passa aussitôt à Rome, où il fut sacré et couronné, comme il est vraisemblable, le dimanche 6 mai 1285. Le 25, il écrivit sa lettre circulaire, pour faire part à tous les fidèles de sa promotion. Il y parle ainsi : « Après les funérailles du Pape Martin, d'heureuse mémoire, nous nous assemblâmes le premier

(2439) Novaez, tom. III, p. 173. — Dom Grappin a composé sur cette question une Dissertation qui a été insérée dans le *Journal ecclésiastique* de Dinouarts, 1775. La question est ainsi posée : « Quand et pourquoi s'est introduit l'usage de faire gras le jour de Noël, cette fête arrivât-elle un vendredi ou un samedi. »

(2440) Artaud de Montor, tom. II, p. 355.

(2441) A Toulouse, par Innocent Ciron, sous le titre de : *Quinta compilatio Decretal.*, 645, in-fol., avec des notes de l'éditeur. On trouve aussi des lettres de ce Pape dans la Collection des Conciles, dans les Recueils de Baluze, de Wadding, de D. Martène, de d'Achéry, d'Ughelli, etc — *Voy.* l'article GRÉGOIRE IX, Pape, n° XXI, *ad fin.*

(2442) Ce Mémoire a pour auteur Mgr Fabi Montani. Voy. *Mém. cath.*, tom. XVII, p. 112.

jour d'avril, librement, sans avoir été enfermés, comme il s'est quelquefois pratiqué dans la vacance de l'Eglise romaine, par un abus condamnable (2443). » Ces dernières paroles font voir combien la Constitution de saint Grégoire X, touchant le conclave, était encore odieuse aux cardinaux. Mais la question n'était pas de savoir si elle leur serait plus ou moins agréable, mais si elle était utile ou même nécessaire à l'Eglise : ce que l'expérience a démontré suffisamment.

En 1286, Edouard, roi d'Angleterre, négociait une trêve entre le roi de France, Philippe le Bel, et Alphonse, roi d'Aragon, afin de procurer la délivrance de Charles II, roi de Sicile, et la paix entre tous ces princes. Pour cet effet, il pria Honorius IV de lui envoyer en Gascogne des hommes habiles et vertueux, qui pussent travailler avec lui à cette paix. Le Pape lui envoya deux archevêques, Boniface de Ravenne et Pierre de Montréal en Sicile; mais il ne jugea pas à propos de leur donner de pleins pouvoirs, attendu l'importance de l'affaire, où la plupart des princes chrétiens se trouvaient intéressés. C'est ainsi qu'il s'explique au roi Edouard, par sa lettre du 6 novembre 1286.

Mais la négociation ne réussit pas au gré du Pontife. Le roi Edouard, qui en était le médiateur, fit convenir Charles II qu'il abandonnerait à Jacques d'Aragon la Sicile entière, avec le tribut du roi de Tunis, et en Italie l'archevêché de Reggio, et qu'il se chargerait d'obtenir du Pape la confirmation de ce traité, avec la révocation des procédures faites contre le roi Pierre d'Aragon, la reine Constance, sa femme, et leurs fils Alphonse et Jacques. Le roi Charles envoya au Pape le projet de ce traité; le Pape le rejeta comme désavantageux à Charles et injurieux à l'Eglise romaine, à laquelle Constance et ses deux fils n'avaient point eu recours, ni donné aucune marque de repentir ou de soumission. Cependant, pour consoler Charles, il lui permit, durant sa prison à Barcelone, de faire célébrer par ses chapelains, à voix basse, la Messe et l'Office divin pour lui et ses gens, nonobstant l'interdit de la Catalogne (2444). Ces deux lettres sont du 24 mars 1287.

Le Pape Honorius IV n'y survécut que très-peu de temps. Il mourut le 3 avril 1287. Il fut enterré au Vatican; et, par ordre de Henri III, on le transporta depuis dans l'église d'*Ara cœli*. Nous avons quelques lettres (2445) du Pape Honorius IV, en qui l'on reconnaît de la sagesse et de la douceur, mais qui fut peut-être un peu libéral envers ses proches. Plusieurs des familles princières de Rome, dit un auteur (2446), le fatiguaient souvent de sollicitations auxquelles il n'avait pas le courage de résister.

HORMISDAS ou HORMISDA (Saint), Pape. Il tint le Saint-Siége neuf ans, était fils de Juste, et était né à Frosinone en Campanie. Il n'avait que le titre de diacre lorsqu'il fut élevé au Souverain Pontificat, le 26 juillet 514.

I. A peine était-il monté sur la Chaire de saint Pierre, qu'il reçut une ambassade de l'empereur Anastase, qui l'envoyait prier de vouloir bien employer sa haute influence pour empêcher les mouvements séditieux qui s'étaient élevés en Scythie (2447). Cette révolte, à la tête de laquelle Vitalien marchait, venait du mécontentement des catholiques, qu'on voulait contraindre à recevoir pour patriarche l'impie Timothée, nestorien de la pire espèce. Vitalien se soumit, à la condition, toutefois, que Macédonius de Constantinople et Flavien d'Antioche seraient replacés sur leurs siéges, et que l'on assemblerait un concile général où le Pape par lui-même ou par ses légats, examinerait les excès commis contre les catholiques.

Le Pape répondit à Anastase, et *lui témoigna sa joie de ce qu'il avait enfin rompu le silence*, lui promettant de lui répondre plus amplement quand il saurait le sujet de la convocation du concile. Hormisdas lui députa des légats. Ils avaient ordre de ne traiter avec l'empereur que sur sa promesse formelle d'observer ce que ses prédécesseurs Marcien et Léon avaient observé, c'est-à-dire de ne point porter atteinte au concile de Chalcédoine et à la lettre du Pape saint Léon. A leur arrivée à Constantinople, les légats eurent la consolation de voir la fermeté des prélats d'Illyrie, qui communiquèrent publiquement avec ces envoyés du Souverain Pontife, au grand dépit d'Anastase, qui ne voulait qu'amuser le Pape.

L'instruction d'Hormisdas à ses légats est la pièce la plus ancienne qui nous reste de ce genre; c'est un écrit où la prudence et la charité reluisent également. Il *s'offrait*, chose sans exemple jusqu'alors, d'*aller lui-même en personne au concile*, à cause du grand bien qu'il espérait par là procurer à l'Eglise. Le saint Pontife, dans une lettre à saint Avit, évêque de Vienne, se plaint confidentiellement à ce prélat de la duplicité des Grecs. « Ils ne désirent, lui disait-il, la paix que de bouche et non de cœur. » Il lui apprend qu'il fait partir pour Constantinople une seconde légation; car la première avait été sans effet. Ennodius, évêque de Pavie, était encore de cette seconde excursion. Le Pape lui avait adjoint Pérégrin de Misène, et les légats étaient porteurs de six lettres et d'un Formulaire de réunion, devant être signé par les schismatiques. Ils étaient aussi munis de dix-neuf copies de la protestation, qu'ils devaient faire répandre dans les villes, dans le cas où leurs lettres seraient refusées.

La première de ces lettres était à l'adresse de l'empereur Anastase. Le Pape l'exhortait à exécuter ses promesses; il lui déclarait qu'il ne suffisait pas de condamner

(2443) Mansi, ann. 1285, n. 19.
(2444) Raynald, ann. 1287, n. 4.
(2445) Dans les *Annales* de Wadding, et dans l'*Italia sacra* d'Ughelli.
(2446) Artaud de Montor, tom. III, p. 66.
(2447) Fleury, liv. xxx, n. 18 et suiv.

Nestorius et Eutychès, qu'il fallait nécessairement condamner aussi Acace. Ce prélat, en effet, était cause que l'Eglise d'Alexandrie persévérait dans le schisme. La seconde était envoyée à Timothée; quoique intrus et excommunié, il était appelé évêque. Les autres s'adressaient aux évêques orthodoxes, au peuple et aux moines de Constantinople pour les consoler et les encourager; enfin, une de ces lettres regardait les évêques schismatiques d'Orient : on leur représentait la nécessité de se déclarer ouvertement orthodoxes, et de confesser généreusement leur croyance.

II. Un des prélats schismatiques donnait à Rome de graves sujets de plainte. C'était Dorothée, évêque de Thessalonique. Il persécutait ceux qui revenaient à l'Eglise romaine, et, quoique séparé de sa communion, il osait conserver les priviléges que le Saint-Siége ne lui avait accordés autrefois qu'à raison de son orthodoxie.

Le Pape saint Hormisdas lui avait écrit, et il avait chargé ses légats d'instructions toutes particulières au sujet de ce brouillon et de ce perturbateur. Les légats échouèrent auprès de Dorothée et ne furent pas plus heureux auprès de l'empereur, qui, n'ayant pu les corrompre par l'appât de l'or, les chassa de Constantinople, et les fit embarquer avec défense d'entrer dans aucune ville. Ennodius et Pérégrin, en se retirant, ne laissèrent pas de répandre leurs protestations, par des moines qui les exposèrent dans toutes les villes. Anastase, exaspéré de leur sainte audace, écrivit à Hormisdas une lettre insolente, où il déclarait qu'il n'avait pas d'ordres à recevoir de la part de ses envoyés. Il renvoya sans rien faire environ deux cents évêques qui étaient venus pour le concile, qui devait se tenir à Héraclée. Le peuple et le sénat lui reprochèrent son parjure; mais il dit qu'il y avait une loi qui ordonnait à l'empereur de se parjurer et de mentir au besoin; aussi le croyait-on imbu de la doctrine des manichéens.

Il s'attacha encore à persécuter les moines de Syrie, comme nous le voyons par leurs lettres au saint Pape Hormisdas. Cette requête, remarquable sous plus d'un rapport, a ceci de particulier, que les archimandrites de l'Orient, dont la plupart étaient prêtres, s'adressent à la fois au Pape et à son saint Ange, ce qui explique tout naturellement le pluriel qu'ils emploient, sans qu'on ait besoin de recourir, comme le fait Fleury, aux évêques d'Occident dont il n'est nullement question.

Le Pape leur répondit par une grande lettre, en date du 10 février 518. Elle est adressée, non-seulement aux prêtres, aux diacres et aux archimandrites de la seconde Syrie, mais généralement encore à tous les orthodoxes de l'Orient. Il les encourage à la persévérance, par la vue des récompenses éternelles; par l'exemple de Jésus-Christ, qui, de plus, les soutient de sa grâce; par l'exemple des Machabées; s'ils ont tant souffert pour l'ombre de la vérité, que ne devons-nous pas souffrir pour la vérité même; les Orientaux devaient se montrer d'autant plus fermes, qu'ils étaient revenus à l'unité plus tard. Il leur fallait pour cela se garder de tout contact avec l'erreur, s'en tenir fidèlement aux décrets de Chalcédoine et aux lettres de saint Léon, condamner non-seulement l'inventeur des hérésies, mais encore ceux qui les ont embrassées. C'est dans cette même lettre que se trouve le passage : « Autre est la puissance des hommes, autre le ministère des pontifes, » etc., où Hormisdas caractérise l'hypocrite conduite d'Anastase, comme nous l'avons fait voir à l'article de cet empereur, tom. I, n. X, col. 1063.

III. Malgré les efforts du saint Pontife, la paix ne fut rendue à l'Eglise que par la mort d'Anastase. (*Voy.* son article, tom. I, col. 1051 et suiv.) Justin, son successeur, s'y prêta. On tint un concile à Constantinople, le 20 juillet 518, et ce fut là que l'on rétablit l'ordre.

Les moines et le peuple avaient demandé qu'on mît dans les diptyques les noms d'Euphémius et de Macédonius, anciens patriarches de cette ville. On fit droit à leur requête. On décréta aussi le rappel de tous ceux qui avaient été bannis pour la cause de ces deux prélats. On inséra dans les diptyques les quatre conciles généraux et le nom de saint Léon le Grand; enfin, on dit anathème à Sévère d'Antioche, l'un des plus cruels persécuteurs de l'Eglise et des moines de Syrie. Jean, patriarche de Constantinople, envoya partout ce décret avec la signature de quarante évêques. On y adjoignit un édit de l'empereur qui en commandait l'exécution.

Toutefois, la réunion ne fut terminée et complète que quelques mois après, dans une assemblée générale tenue à Constantinople, le jeudi saint, 28 mars 519. Le patriarche Jean fit sa paix avec Hormisdas, au moyen de certaines transactions amiables dans l'intérêt de la paix; et ayant déclaré qu'il recevait les quatre premiers conciles œcuméniques, et qu'il condamnait tous ceux qui avaient voulu y contrevenir, il fut admis à la communion du Saint-Siége. On répara les anomalies qui avaient été commises dans le concile précédent. Les noms d'Acace, de Fravita, d'Euphémius, de Macédonius et de Timothée, successivement patriarches de la métropole, furent effacés des diptyques, ainsi que ceux des deux persécuteurs de l'orthodoxie, Zénon et Anastase. La même année, Sévère, patriarche d'Antioche, fut chassé de son siége, et Paul y monta à sa place.

Tout ceci étant fait, on se rendit en procession, du palais où se tenait l'assemblée, à l'église, pour y célébrer solennellement la réunion. L'affluence des peuples fut infinie, l'allégresse encore plus grande; la multitude pleurait de joie, elle s'étonnait elle-même d'être si émue et si heureuse. Il parut évident que la main de Dieu avait touché et réuni les cœurs. Dans l'église

même, tout retentissait d'acclamations à la louange de Dieu, de saint Pierre et du Pape. Rien n'arriva de ce que les ennemis de la paix avaient annoncé, ni sédition ni tumulte. Les ecclésiastiques de Constantinople en étaient dans l'admiration, et, rendant grâces à Dieu, ils disaient n'avoir aucune mémoire qu'une si grande multitude de peuple eût communié. L'empereur en envoya des lettres dans toutes les provinces. Les légats, de leur côté, envoyèrent au Pape une ample relation, lui marquant qu'il ne restait qu'à travailler à la réunion de l'Eglise d'Antioche. Ainsi fut terminé le schisme de Constantinople, après avoir duré trente-cinq ans, depuis la condamnation d'Acace. (*Voy.* son article, tom. I, col. 81 et suiv.)

IV. Le sous-diacre Pollion fut désigné pour porter à Rome les lettres du patriarche de Constantinople, des légats et de l'empereur. Avec ces lettres, il y en avait de Justinien, de Pompée, d'Anastasie et de Julienne Anicie, fille de l'empereur Olybrius. Tous félicitaient le Pape sur la réunion de l'Orient. Jean de Constantinople attribuait à ses prières et à celles des saints apôtres, de ce que l'empire avait pour chef un prince aussi religieux que Justin. Julienne le priait de ne pas permettre que ses légats, dont la présence avait mis fin aux troubles de l'Eglise, s'en retournassent en Occident avant que la paix fût bien affermie. Anastasie se recommandait, elle et les siens, aux prières du Pontife.

Pollion, chargé de toutes ces lettres, arriva à Rome le 19 juin 519. Le Pape saint Hormisdas, avant de les recevoir, en avait écrit trois à ses légats pour s'informer de l'état des choses en Orient. L'ayant appris, il en témoigna sa joie à tous ceux qui lui avaient écrit sur la réunion : à l'empereur Justin, à Jean de Constantinople, au comte Justinien, au sénateur Pompée, à Julienne et Anastasie. Les six lettres sont du neuvième de juillet 519. Il exhorte l'empereur à faire pour les Eglises d'Antioche et d'Alexandrie ce qu'il avait fait pour celle de Constantinople, afin que ses légats ne retournent à Rome qu'avec des nouvelles de la pacification générale de toutes les Eglises. Il presse également Jean de Constantinople de s'employer pour la réunion des Eglises d'Alexandrie et d'Antioche, et lui donne de grands éloges pour être lui-même revenu à l'unité. Il en donne aussi au comte Justinien, qui avait travaillé avec zèle auprès de l'empereur pour la paix. Le Pape écrivit encore aux évêques d'Espagne pour leur apprendre ce qui venait de se passer à Constantinople, sous quelles conditions les évêques de Thrace, d'Illyrie, de Scythie, de Syrie et de l'ancienne Epire avaient été admis à la communion du Siége apostolique. Il leur envoya les actes de tout cela, avec la copie du Formulaire de réunion, auquel Jean de Constantinople et les autres évêques avaient souscrit, afin qu'ils sussent comment ils devaient se comporter envers les Orientaux qui demanderaient de communiquer avec eux.

Il ne sera pas inutile de citer ici les propres paroles de Bossuet sur le Formulaire de cette réunion, à laquelle, sous le règne de Justin, adhérèrent environ deux mille cinq cents évêques, d'après l'estimation du diacre Rustique, qui écrivit sous le règne de Justinien (2448) : « Toutes les Eglises, dit donc Bossuet, en signant cette formule professaient que la foi romaine, la foi du Siége apostolique et de l'Eglise romaine, était assurée d'une entière et parfaite solidité, et que, pour qu'elle ne manquât jamais, elle a été affermie par une promesse certaine du Seigneur. Car c'est cette profession de foi que les évêques étaient obligés d'envoyer aux métropolitains, ceux-ci aux patriarches, et les patriarches au Pape, afin que lui seul, recevant la *profession de tous*, leur donnât à tous, en retour, *la communion* et l'unité. Nous savons que dans les siècles suivants on se servit de la même profession de foi, avec le même exorde et la même conclusion, en y ajoutant les hérésies et les hérétiques qui, aux diverses époques, troublèrent l'Eglise. De même que tous les évêques l'avaient adressé au saint Pape Hormisdas, à saint Agapet et à Nicolas Ier, de même nous lisons qu'au huitième concile on l'adressa, dans les mêmes termes, à Adrien II, successeur de Nicolas. Or, ce qui a été répandu partout, propagé dans tous les siècles et consacré par un concile œcuménique, quel Chrétien le rejettera (2449)? »

V. Le plus coupable des prélats schismatiques était Dorothée de Thessalonique, dont nous avons déjà parlé. Furieux de cette heureuse conclusion, il fit exercer contre les légats du Saint-Siége d'atroces violences. Il excita le peuple contre eux, et peu s'en fallut qu'ils ne fussent massacrés. Cependant ce malheureux prélat en fut quitte pour faire des excuses à Hormisdas.

Il remit à ses députés une lettre pour le Pape, qu'ils allèrent trouver à Rome. Mais le saint Pontife fit réponse aux envoyés de Dorothée, qu'il ne se payait pas de ses discours et qu'il ne pouvait se justifier auprès de lui qu'en revenant comme les autres à l'unité de l'Eglise. Au reste, le Pape renvoya l'examen de cette affaire au patriarche de Constantinople pour la terminer, si ceux de Thessalonique acceptaient ses conditions. Il montra aussi beaucoup de sagesse dans sa conduite à l'égard de certains moines de Scythie, qui avaient ému le public de Constantinople d'abord, et de Rome ensuite, par cette question : « Un de la Trinité a été crucifié. » Ces religieux avaient pour protecteur le comte Vitalien et pour adversaire Justinien. Les légats, qui n'avaient pas voulu trancher cette question, l'avaient déférée à Rome, où les fauteurs de cette opinion ne furent pas

(2448) Rust., *Cont. acephal. disp.*, in fine, tom. X *Bibl. PP.*
(2449) Bossuet, *Defensio*, etc., lib. x, cap. 7.

reçus favorablement. Un prêtre savant, Trifolins, consulté par un sénateur nommé Fauste, répondit que cette expression était arienne et qu'elle devait être rejetée, ne se trouvant ni dans le concile de Chalcédoine ni dans les Pères.

Quant au Pape Hormisdas, nous allons voir ce qu'il répondit au sujet des moines de Scythie. C'est à un évêque africain, nommé Possessor, qu'il en parle dans une de ses lettres, datée du 13 août 520. Possessor l'avait consulté touchant les écrits de Fauste, évêque de Riez, dans les Gaules (*voy.* son article); il avait dit au Pape, et de telles paroles d'un évêque du VIe siècle méritent attention : « Il faut recourir au Chef, quand il s'agit de la santé des membres. Quelques-uns de nos frères sont scandalisés des écrits de Fauste sur la grâce, d'autres les soutiennent. Ils m'ont consulté; je leur ai dit que les écrits des évêques ne devaient pas être tenus pour loi, comme les Ecritures canoniques, ou les décrets des conciles, mais qu'on les devait estimer ce qu'ils valaient, sans préjudice de la foi. Ils ont pris cela pour excuse : c'est pourquoi je vous envoie mon diacre Justin, vous priant de déclarer, par l'autorité Apostolique, ce que vous croyez des écrits de cet auteur. » La lettre de Possessor fut reçue à Rome le 18 juillet 520.

Saint Hormisdas lui répondit donc, comme nous l'avons dit, par une lettre du 13 août 520. Mais, avant d'en venir à la consultation de Possessor, il lui parle des moines de Scythie (2450) et les traite de faux moines, qui, sous prétexte de religion, ne cherchaient qu'à satisfaire leur haine envenimée. « Nous voulions, ajoute-t-il, les guérir par notre patience; mais ils sont trop accoutumés aux disputes, trop amoureux des nouveautés et trop attachés à leurs opinions. Ils ne comptent point pour catholiques ceux qui suivent la tradition des Pères, à moins qu'ils ne se rendent à leur sentiment. Ils sont exercés à calomnier, à médire et à exciter des séditions. Nous n'avons pu les retenir, ni par les avertissements, ni par la douceur, ni par l'autorité. Ils se sont présentés jusque dans l'assemblée du peuple, criant auprès des statues des empereurs, et si le peuple fidèle ne leur eût résisté, ils y auraient excité de la division, mais avec l'aide de Dieu il les a chassés. Nous vous écrivons ceci par occasion, de peur que si, par hasard, ils vont par delà, ils ne trompent ceux qui ne savent pas comment ils se sont conduits à Rome. »

Voilà ce que le Pape Hormisdas dit des moines de Scythie et de leur dispute. Il ne porte aucun jugement contre eux et ne les frappe d'aucune censure, et il ne prononce rien sur la proposition qu'ils soutenaient, quoiqu'il semble bien incliné à la rejeter. Venant ensuite à la consultation de Possessor, Hormisdas écrit ceci : « Quant à ceux qui vous ont parlé sur les écrits de Fauste, évêque gaulois, ils auront cette réponse : Nous ne le recevons point, et aucun de ceux que l'Eglise catholique ne reçoit point entre ses pères ne peut causer de l'ambiguïté dans la discipline, ni porter de préjudice à la religion. » Le Pape Hormisdas semble ici marquer la censure de Gélase, son prédécesseur, où les livres de Fauste de Riez sont notés comme apocryphes. Il ajoute qu'on ne blâme pas ceux qui lisent ces sortes de livres, mais ceux qui les suivent, puisqu'on s'en sert quelquefois pour réfuter les mêmes erreurs. Enfin Hormisdas termine par ces lignes : « Quant à ce que l'Eglise romaine, c'est-à-dire l'Eglise catholique, suit et soutient touchant le libre arbitre de la grâce de Dieu, quoiqu'on le puisse voir en divers écrits de saint Augustin, et principalement à Hilaire et à Prosper, toutefois il y en a des articles exprès dans les archives de l'Eglise que je vous enverrai, si vous ne les avez pas et si vous les croyez nécessaires (2451). »

Si le Pape Hormisdas montrait une grande prudence en ce qui concerne les points dogmatiques qui n'étaient point encore tranchés, et une rare fermeté à soutenir les dogmes certains, il avait aussi un zèle tout apostolique pour l'instruction du clergé et le bon choix des pasteurs, témoin ce fragment de l'une de ses Epîtres : « Puisque Jésus-Christ est le Chef de l'Eglise, et que les prêtres sont les vicaires de Jésus-Christ, il faut apporter un soin tout particulier à l'élection des ministres du sanctuaire; il est nécessaire que ceux qui par état doivent travailler à l'amendement des pécheurs soient à l'abri de tout reproche; il ne doit manquer aucune des vertus essentielles à ceux qui tiennent entre leurs mains les clefs de la science et les destinées de la religion (2452). » Le saint Pontife se montra sévère à l'égard des manichéens; et, après avoir accompli plusieurs œuvres grandes et utiles, il mourut dans le Seigneur, le 6 août de l'an 523.

HUBERT, archevêque de Cantorbéry, au XIIe siècle. *Voy.* l'article HUGUES (Saint), évêque de Lincoln, nos V et VIII.

HUGOLIN, cardinal, ami et protecteur de saint Dominique et de saint François d'Assise. *Voy.* les articles de ces saints.

HUGUES (SAINT), abbé de Cluni, se montra zélé et courageux défenseur de l'Eglise dans de douloureuses circonstances. *Voy.* les articles ALEXANDRE II, Pape, n° VII; LUTTE DES INVESTITURES, nos XII et XXVIII.

Ce saint abbé était depuis longtemps le modèle de l'ordre monastique, lorsque Dieu

(2450) On ne sera pas surpris que le Pape Hormisdas parle de ces moines à Possessor, lorsqu'on saura que cet évêque se trouvait à Constantinople, et que les moines y étaient retournés après être restés près d'un an à Rome, peu satisfaits de n'avoir rien obtenu. Or, le Pape, prévoyant bien qu'ils se plaindraient de lui à leur retour, voulut instruire Possessor du véritable état des choses, afin de prévenir toute fausse relation.

(2451) Fleury, liv. XXXI, n. 50.

(2452) Ex Hormisd. epist. 25.

l'appela à la récompense. Saint Godefroi, évêque d'Amiens, étant en Italie pour les affaires de son diocèse (2453), eut une vision où il lui parut qu'il était à Cluni, et qu'on l'invitait à donner l'Extrême-Onction au saint abbé. Il connut, à son retour en France, que saint Hugues était mort en effet le même jour qu'il avait eu cette vision.

Saint Hugues était parvenu à une extrême vieillesse, sans rien diminuer de ses mortifications et sans rien perdre de son autorité, qui le faisait respecter, non-seulement de ses religieux, mais encore des évêques et de presque tous les princes de l'Europe. Saint Pierre, patron de Cluni, apparut à un laboureur du voisinage, et le chargea d'avertir le saint abbé que sa mort était prochaine. Hugues reçut cette nouvelle avec reconnaissance, quoique ses infirmités et son grand âge l'eussent déjà averti qu'il ne pouvait plus vivre longtemps. Il jeûna encore le carême de 1109, à son ordinaire; mais le dimanche des Rameaux il se trouva si faible, qu'il ne put aller à la procession.

Le jeudi saint, ce saint abbé s'étant rendu au chapitre, ses religieux le prièrent de faire l'absoute. Il répondit : Hélas! pourrai-je vous absoudre, moi qui suis lié par tant de péchés? Il ne laissa pas de leur donner l'absolution et de leur laver les pieds. Il eut encore assez de force pour officier le jour de Pâques; mais, le soir, il tomba malade, et, le mardi de Pâques, il eut une si grande défaillance, qu'il parut avoir perdu l'usage de ses sens. On se pressa de lui apporter le saint Viatique, et, en lui présentant l'hostie, on lui demanda s'il reconnaissait *la chair vivifiante du Seigneur*. Il répondit par ces mots : *Je la reconnais et je l'adore*. Après qu'il eut reçu le Viatique, on lui présenta la croix qu'il adora avec respect : car c'était dès lors un usage ordinaire de faire adorer la croix aux mourants, pour exciter leur confiance et leur amour par la vue de cet instrument de notre salut. Il vécut encore quelques jours. Quand on vit qu'il était près d'expirer, on le porta dans l'église de la Très-Sainte Vierge, et on l'étendit sur la cendre et le cilice. Il mourut sur le soir, le 29 avril l'an 1109, dans la quatre-vingt-cinquième année de son âge, la soixante-dixième depuis son entrée en religion, et la soixantième depuis qu'il avait été élu abbé (2454). Le bienheureux Hildebert, évêque du Mans, a écrit sa Vie. *Voy.* son article.

HUGUES, évêque de Langres, où il fut nommé en 1032. Il y fit d'abord quelque bien; mais ensuite n'ayant pas répondu à ses commencements, il mérita d'être déposé dans un concile de Reims de l'an 1049, où il s'était fait accusateur de l'abbé de Bullaric. Ayant donné dans la suite des marques éclatantes de pénitence, Hugues fut restitué dans sa dignité par le Pape Léon IX, qu'il avait suivi à Rome. *Voy.* l'article HALINARD, archevêque de Lyon.

HUGUES (SAINT), évêque de Lincoln au XIIe siècle, nous offre, comme les saint Anselme, les Thomas de Cantorbéry et tant d'autres, l'exemple d'une sainte et généreuse indépendance vis-à-vis les princes de ce monde.

I. Il était né en Bourgogne d'une famille noble : son père ayant perdu sa femme, offrit à Dieu son enfant dès l'âge de huit ans, et le mit dans un monastère de chanoines réguliers, qui était dans le voisinage de son château. Il s'y retira lui-même plus tard, et y servit Dieu le reste de ses jours.

On mit d'abord le jeune Hugues sous la conduite d'un sage vieillard, qui, l'instruisant des bonnes-lettres, formait aussi ses mœurs, l'accoutumant dès lors à une vie sérieuse. Il fut ordonné diacre à l'âge de dix-neuf ans; et, quelque temps après, on lui donna le gouvernement d'une paroisse, quoiqu'il ne fût pas encore prêtre. Son prieur, allant par dévotion à la Grande Chartreuse, l'emmena avec lui. Hugues fut tellement édifié de la vie de ces saints solitaires, qu'il conçut un ardent désir d'être admis en leur compagnie, et commença de les en solliciter en secret.

Toutefois il revint avec son prieur; et les chanoines, ses confrères, ayant appris son dessein, lui firent de si vives instances, qu'il leur promit par serment de ne point les quitter. Mais il ne put résister à l'attrait d'une vie plus parfaite : il s'enfuit secrètement et vint à la Chartreuse, où il fut reçu, et ses scrupules s'apaisèrent. Cette sainte maison était alors gouvernée par Basile, son huitième prieur, successeur de saint Anthelme, mort évêque de Belley.

Le temps étant venu d'ordonner Hugues prêtre, un des religieux lui demanda s'il le voulait. Hugues répondit avec simplicité qu'il n'y avait rien en cette vie qu'il désirât davantage. « Et comment, lui dit le vieillard qui l'avait interrogé, comment osez-vous désirer ce que les plus parfaits même ne reçoivent que lorsqu'ils y sont contraints? » Hugues, épouvanté de ce reproche, se prosterna à terre, demandant pardon avec larmes. Le vieillard lui dit : « Levez-vous, mon fils, ne vous troublez point; je sais par quel esprit vous avez parlé. Vous allez être prêtre, et vous serez évêque quand le temps prescrit par Dieu sera venu. » Après avoir passé dix ans dans sa cellule, Hugues fut revêtu de la charge de procureur, et il s'en acquitta si dignement que sa réputation s'étendit même hors de la province.

II. Le roi d'Angleterre avait fondé la Chartreuse de Witham. Mais les deux prieurs qu'on y avait envoyés n'avaient pu y faire aucun bien, à cause de l'insolence des gens du pays. On demanda Hugues, des mérites duquel on attendait beaucoup. Le prieur et les moines eurent grande peine à le donner et lui encore plus à y consentir. « Car, leur disait-il, puisque depuis tant d'années, je

(2453) *Voy.* l'article LUTTE DES INVESTITURES, n° XXXIII.

(2454) Longueval, *Hist. de l'Eglise gall.*, liv. XXIII.

n'ai point profité de vos instructions et de vos exemples pour me conduire moi-même, comment pourrai-je gouverner une nouvelle communauté? »

Cependant Hugues alla à Witham. Il trouva les moines dans une grande pauvreté, et les consola, les exhortant à la patience et à la douceur. Mais il ne laissa pas de faire bientôt prospérer cette maison, ayant su gagner l'affection du peuple, quoique cette nation n'aimât pas les étrangers. Plusieurs même, touchés du désir de servir Dieu dans cette solitude, renoncèrent au monde pour imiter ces religieux; de sorte que la communauté devint nombreuse et florissante en fort peu de temps.

Le saint prieur avait tellement su prendre le roi, que celui-ci, malgré son habileté, avouait qu'il avait trouvé son maître. Les historiens rapportent que ce prince, revenant avec son armée de Normandie en Angleterre, fut assailli d'une violente tempête. Le danger était si pressant, qu'on n'attendait plus rien de l'art des pilotes. Tous s'étant adressés au ciel, le roi Henri II fit cette prière : « Grand Dieu, que le prieur de Witham sert avec vérité, daignez, par les mérites et l'intercession de votre serviteur, jeter un regard de pitié sur notre triste situation. » Cette prière faite, le calme succéda à l'orage, et le trajet fut heureux. Cet événement augmenta de beaucoup la confiance que le roi et ses sujets avaient en la vertu du saint prieur de Witham.

III. En 1186, Henri II, voulant pourvoir à l'Eglise de Lincoln, vacante depuis près de dix-huit ans, fit venir devant lui le doyen et la meilleure partie du chapitre de cette Eglise. Après avoir longtemps délibéré, ils élurent pour leur évêque le prieur de Witham, saint Hugues. Le roi eut une grande joie de cette élection, l'archevêque de Cantorbéry la confirma, et ils envoyèrent l'un et l'autre au prieur Hugues, l'exhortant à l'accepter.

Hugues, qui connaissait les difficultés et les périls de l'épiscopat, s'excusa, disant que l'élection était nulle, non-seulement à cause de l'indignité de sa personne, mais parce qu'elle avait été faite par l'autorité du roi et de l'archevêque, hors de l'Eglise vacante; que d'ailleurs, il ne pouvait y consentir sans la permission du prieur de la grande Chartreuse, son supérieur. Il renvoya ainsi les députés, exhortant le chapitre à faire un meilleur choix, et espérant les rebuter par ces difficultés.

Mais les chanoines, pour ne lui laisser aucune excuse, s'assemblèrent de nouveau dans l'église de Lincoln, et l'élurent tout d'une voix; puis ils envoyèrent à la grande Chartreuse des députés notables, qui rapportèrent non-seulement la permission, mais le commandement d'accepter. Saint Hugues fut donc tiré de son monastère de Witham; mais, en sortant, il portait lui-même sur son cheval ses peaux de mouton et ses habits monastiques, ne voulant rien relâcher de son observance d'avant l'épiscopat. Il fut ainsi amené à Londres et sacré à Westminster dans la chapelle de Sainte-Catherine, le jour de Saint-Matthieu, 21 septembre 1186.

Hugues commença l'exercice de son autorité épiscopale par former un conseil où il fit entrer ce qu'il y avait dans son clergé de plus pieux et de plus éclairé. Il rétablit la discipline ecclésiastique, et réforma les abus qui avaient pu se glisser parmi les clercs. Ses discours et ses exhortations ranimèrent partout l'esprit de foi. Il savait, dans les conversations ordinaires, profiter des circonstances pour porter les autres à la vertu. Il était gai et affable; mais il conservait toujours un fond de gravité qui lui conciliait le respect. Lorqu'il s'agissait de faire quelque fonction importante, il s'y préparait par de longues prières et par un jeûne austère. Il faisait une exacte recherche des pauvres, afin de pouvoir les assister; il les visitait fréquemment et les consolait avec bonté. Il affectionnait surtout les lépreux, et on le vit plus d'une fois baiser leurs ulcères. Quelqu'un lui ayant dit un jour en plaisantant qu'il ne guérissait pas la chair des lépreux qu'il baisait, il fit cette réponse : « Le baiser de saint Martin guérissait la chair des lépreux, et moi je les baise pour guérir mon âme. »

IV. Il avait aussi une dévotion particulière pour ensevelir les morts. Un jour qu'il devait dîner chez le roi, il se fit attendre. Les officiers du prince vinrent le trouver au moment où il ensevelissait un pauvre, et lui dirent : « Voilà plus d'une heure que le roi vous attend à jeun; pourquoi ne venez-vous pas? » Le saint répondit : « Il vaut mieux que le roi de la terre dîne sans moi, que de négliger, moi, chétif serviteur, le commandement du Roi des cieux. » Lorsqu'il voyageait, il était si recueilli, qu'il ne jetait jamais les yeux sur ce qui se passait autour de lui. La ferveur avec laquelle il récitait les psaumes était plus qu'humaine; aussi les sentiments qu'il y puisait donnaient-ils sans cesse à son âme une nouvelle vigueur. Sa ponctualité à réciter l'Office divin était extraordinaire. Tous les ans, il faisait une retraite dans la Chartreuse de Witham.

Là, il suivait les observances de la Règle, et n'était distingué des autres religieux que par les marques de la dignité épiscopale. Dans cette solitude, comme dans une tour élevée, il considérait la vanité des choses humaines, la brièveté de la vie et les profondeurs de l'éternité. Tournant ensuite les yeux sur lui-même, il examinait avec impartialité toutes ses actions et tous les mouvements de son cœur. Il se pénétrait de toute l'étendue de ses obligations, et prenait de sages mesures pour ne pas tomber dans le précipice sur le bord duquel il était obligé de marcher. Le goût qu'il se sentait pour la solitude lui faisait regretter sans cesse son premier état; il tâcha même d'obtenir du Saint-Siége la permission de quit-

ter le gouvernement de son Eglise, mais elle lui fut constamment refusée.

Le mépris qu'il avait pour les choses du monde l'élevait au-dessus de toutes les considérations du respect humain. Il ne craignait point de donner des avis au roi, qui, comme les princes de ce monde, n'aimait point à être contredit. Henri ne pouvait s'empêcher de les recevoir avec une sorte de respect, et, s'il ne les suivait pas toujours, ils le disposèrent du moins à faire un bon usage des afflictions que Dieu lui envoya depuis, et à renoncer à ses mauvaises passions sur la fin de sa vie.

V. Quelque grande que fût la douceur de l'évêque de Lincoln, il savait être ferme dans l'occasion. Nous en citerons deux exemples :

En 1194, le roi Richard II, dit *Cœur de Lion*, ayant recouvré sa liberté, passa en Normandie et fit la guerre au roi Philippe, qui était entré sur ses terres. Richard, ayant besoin d'argent pour soutenir cette guerre, envoya en Angleterre Hubert, archevêque de Cantorbéry, avec ordre d'assembler les évêques et les prélats, et de leur demander un subside. Saint Hugues, évêque de Lincoln, ayant examiné l'affaire attentivement, et trouvant qu'elle tournerait à la charge du pauvre peuple, répondit qu'il ne consentirait point à l'exécution de cet ordre; et il se trouva un autre évêque, qui, ayant ouï les raisons qu'il déduisait amplement, se rangea de son avis. L'archevêque Hubert, comme tous les courtisans, le trouva fort mauvais, et retourna promptement porter ses plaintes à son prince. Celui-ci, outré de colère, dit à un de ses courtisans : « Autant que tu aimes ma vie, je te commande de ruiner entièrement Hugues et l'évêque qui s'est attaché à lui. » Ce dernier évêque fut donc chassé de son siége, tous ses biens confisqués, et il demeura quelque temps banni du royaume. Enfin, par le secours de ses amis, il fut reçu à se jeter aux pieds du roi, implorant sa clémence et promettant de ne jamais s'opposer à ses volontés.

Mais combien fut différente la conduite de saint Hugues! Quand il vit des gens armés pour le traiter de même que l'on avait fait pour l'autre évêque, Hugues les fit tous dénoncer excommuniés, au son des cloches, dans les paroisses voisines. Sa magnanimité les étonna, et ils se retirèrent sans rien faire; car on craignait beaucoup les censures du saint évêque, qui souvent étaient suivies de morts subites et affreuses, de possessions du démon ou d'autres marques sensibles de la vengeance divine. Toutefois, craignant en cette occasion d'attirer sur son troupeau les effets de l'indignation du roi, Hugues alla le trouver, quoiqu'il en fût éloigné, et voulut prendre tout le péril sur lui.

Comme il approchait de la cour de Richard, quelques gens, animés de la prudence de ce monde, vinrent au-devant du saint évêque et le prièrent de se retirer et de ne pas se présenter au roi, de peur, disaient-ils, que sa mort n'attirât la colère de Dieu sur le royaume, comme la mort de saint Thomas; mais il n'acquiesça point à cette proposition, et, comme un de ceux qui la faisaient s'offrait pour médiateur, il lui répondit : « Quoi! vous voulez que je m'épargne pour vous mettre en danger, vous et vos enfants? » Aussitôt il entra chez le roi, et sachant qu'il entendait la Messe à la chapelle, il y alla, et, s'approchant du roi, il lui dit avec une sainte confiance : « Donnez-moi le baiser. — Vous ne l'avez pas mérité, dit le roi. — Si fait, je le mérite, reprit l'évêque, parce que je suis venu de loin vous trouver; vous me devez un baiser; » et il le tirait avec force par son manteau. Le roi s'inclina en souriant, et lui donna le baiser.

Les évêques et les autres assistants, voyant Hugues triompher ainsi du roi, étaient hors d'eux-mêmes d'étonnement. Le roi, de son côté, voyant combien il était ferme, et que, laissant la place des évêques, il s'était mis humblement près de l'autel pour prier avec plus de liberté, commença à le respecter du fond du cœur; et, quand on lui présenta l'instrument de la paix, il le fit premièrement porter à l'évêque de Lincoln.

La Messe étant finie, saint Hugues mena le roi derrière l'autel, pour lui parler avec plus de liberté; et, s'étant assis auprès de lui, il lui dit : « Or sus, dites-moi comment va votre conscience; car vous êtes de mon diocèse, et je rendrai compte de vous au jugement de Dieu. » Le roi répondit : « Ma conscience est en assez bon état, si ce n'est la jalousie qui me tourmente contre les ennemis de mon royaume. — Que dites-vous là? reprit saint Hugues, d'un ton de reproche. N'opprimez-vous pas chaque jour les pauvres? n'affligez-vous pas les innocents? ne chargez-vous pas votre peuple d'exactions? De plus, le bruit court que vous avez violé la foi conjugale. Ces péchés vous paraissent-ils légers? » A ces paroles du saint évêque, le roi fut tellement épouvanté, qu'il n'osa ouvrir la bouche; et le prélat ayant continué de lui faire une forte réprimande, il s'excusa humblement sur quelques articles, demanda pardon des autres, et promit de s'en corriger. Ensuite, l'homme de Dieu représenta au roi, devant toute l'assemblée, que, pasteur comme il était, il n'avait pu consentir à la vexation de ses ouailles. Le roi reçut sa justification, se tenant encore bien heureux que le saint ne poussât pas plus loin la correction. Quand il fut parti, le roi, se tournant vers les siens, dit : « Si tous les évêques étaient tels, ni les rois, ni les seigneurs n'auraient aucun pouvoir contre eux (2455). » Paroles mémorables, cette fois! que ne devraient jamais perdre de vue les courtisans ni ces

(2455) *Vita S. Hug.*, cap. 23, apud Surium, 17 Nov.

prudents de tous les rangs, qui craignent toujours de reprendre les oppresseurs et de s'opposer à leurs coupables desseins et à leur tyrannie !

VI. Donnons un autre trait de la fermeté et du courage épiscopal de saint Hugues. L'histoire aime à enregistrer de tels exemples : elle aime les âmes dévouées à la cause de la vérité et de la justice.

Les forestiers ou officiers chargés de l'inspection des forêts du roi Henri II, exerçaient une tyrannie barbare à la campagne. Ils mutilaient et mettaient même à mort quiconque avait tué ou blessé une bête fauve. Les paysans avaient la douleur de voir périr leurs moissons, sans pouvoir prendre des mesures pour les conserver. Sur le plus léger soupçon, on leur faisait subir l'épreuve de l'eau (2456), si fortement proscrite par l'Eglise, et malheur à tous ceux auxquels cette épreuve n'était point favorable. Les officiers du roi faisaient valoir des coutumes ou plutôt des abus qui se trouvaient fortifiés par des lois injustes et tyranniques ; car c'est ainsi que les caractérise le pieux et savant Pierre de Blois, qui vécut quelque temps à la cour de Henri II. Quelques-uns de ces officiers se saisirent d'un clerc, et le condamnèrent à une amende considérable.

Saint Hugues s'en plaignit ; car il était le seul protecteur des peuples opprimés ; et, après une triple citation, il excommunia le chef de ces officiers. Cette action déplut beaucoup au roi ; il dissimula toutefois son ressentiment. Quelque temps après, il demanda au saint évêque une prébende en faveur d'un de ses courtisans. Hugues répondit que ces places étaient pour les clercs et non pour les courtisans, et que le roi ne manquait pas de moyens pour récompenser ceux qui étaient attachés à son service. Henri le pressa aussi de lever l'excommunication prononcée contre l'officier ; mais il déclara qu'il ne réconcilierait le coupable que quand il reconnaîtrait sa faute et qu'il donnerait des marques d'un repentir sincère. Henri envoya chercher l'évêque pour se plaindre de son ingratitude et de la manière dont il en agissait à son égard. Hugues lui représenta avec douceur qu'il n'avait cherché dans toute cette affaire que la gloire de Dieu et le salut de sa majesté, et que le roi s'exposait à perdre son âme s'il protégeait les oppresseurs de l'Eglise, ou s'il exigeait que les bénéfices fussent donnés à des personnes qui n'en étaient pas dignes. Henri, touché de ses représentations, parut satisfait. L'officier excommunié se montra pénitent, et fut absous dans la forme usitée en pareil cas. Il devint depuis fort zélé pour l'accomplissement des devoirs de la religion, et l'un des plus fidèles amis du saint évêque de Lincoln (2457).

VII. Cependant Hugues travaillait avec un zèle infatigable à réformer les abus jusque parmi son clergé, et faisait de sages règlements pour l'avantage de la religion. Il défendit sévèrement à ses archidiacres et autres supérieurs d'exiger des pécheurs des amendes pécuniaires (2458) ; et, comme ils lui représentaient que les méchants craignaient plus la perte de leur argent que la honte de l'excommunication, il répondit : « C'est votre faute ; vous négligez de leur faire accomplir leurs pénitences, et n'avez soin que de leur faire payer les sommes qu'ils ont promises. » Ils lui alléguèrent l'exemple de saint Thomas de Cantorbéry, qui en avait ainsi usé, et il leur répondit : « Croyez-moi, ce n'est pas ce qui l'a rendu saint. » Il ôta entièrement toutes les exactions que ses prédécesseurs avaient introduites sous des prétextes spécieux. Ils étaient convenus avec le roi de lui donner tous les ans un manteau fourré de martes zibelines, à condition d'en lever le prix sur le peuple (2459) ; et, s'il y avait de l'excédant, de le garder pour eux comme pour la peine de la collecte, ce qui avait passé en coutume depuis plusieurs années ; mais Hugues délivra son diocèse de cette servitude.

Hugues donnait également des soins à la décence du culte extérieur ; il acheva sa cathédrale, il voulait que tout fût convenable dans les maisons religieuses de son diocèse. Faisant une visite dans une de ces maisons en 1191, il vint à l'abbaye des filles de Godestove ; et, étant entré dans l'église pour faire sa prière, il vit au milieu du chœur, devant l'autel, un tombeau élevé, couvert de tapis de soie, et entouré de lampes et de cierges (2460). Il demanda de qui c'était ? On lui dit que c'était la tombe de Rosemonde, maîtresse du roi Henri II, qui, pour l'amour d'elle, avait fait de grands biens à cette église. Hugues répondit : « C'était une prostituée, ôtez-la d'ici, et l'enterrez hors l'église avec les autres, de peur que la religion chrétienne ne tourne à mépris, et afin que les autres femmes apprennent par cet exemple à fuir la débauche et l'adultère. » Et son ordre fut exécuté.

VIII. Mais le saint évêque n'avait plus que quelques années à rester sur cette terre qu'il édifiait par ses vertus et sa vigilance chrétienne. Il alla en Normandie et fut le médiateur de la paix entre le roi Philippe et le roi Jean. Il se rendit ensuite à une chartreuse, où on lui demanda comment cette paix s'était faite. Il fut affligé de cette question, et répondit : « Quoiqu'il soit permis aux évêques d'entendre et de rapporter des nouvelles, il n'est pas permis aux moines de faire de même. »

Au retour de ce voyage, il tomba malade à Londres, et fut pris d'une fièvre quarte. Comme on l'avertissait de faire son testament : « Cette coutume, dit-il, me déplaît, quoique introduite partout dans l'Eglise. Je n'ai jamais rien eu et n'ai rien qui n'appartienne à l'Eglise dont je suis chargé ;

(2456) *Voy.* notre article Eugène II, Pape, n° 18.
(2457) *In Vita.*
(2458) *In Vita*, cap. 16.
(2459) Roger, p. 758.
(2460) *Ibid.*, p. 712, apud Fleury, liv. LXXIV, n. 46.

toutefois, de peur que le fisc ne s'en saisisse, qu'on donne aux pauvres tout ce que je possède. » Le roi Jean l'étant venu voir, confirma son testament, et promit devant Dieu qu'à l'avenir il autoriserait les testaments des prélats.

Le saint évêque ne s'occupa plus que de la prière. Il demanda l'extrême-onction, et la reçut le jour de Saint-Matthieu, le 21 septembre, qui était le jour de son sacre (2461). Il vécut toutefois encore près de deux mois, et ordonna qu'après sa mort on le portât à Lincoln pour y être enterré dans sa cathédrale. Enfin, il mourut à Londres, le jeudi 16 décembre 1200, âgé de soixante ans, après quinze ans d'épiscopat. Pendant cinq jours que dura le convoi pour le porter à Lincoln, le concours du peuple fut très-grand, et les plus robustes s'empressaient à porter tour à tour le saint corps. Il y avait en cette ville une grande assemblée d'évêques et de seigneurs à l'occasion de l'hommage que Guillaume, roi d'Ecosse, rendit à Jean, roi d'Angleterre; trois archevêques s'y trouvèrent, savoir : Hubert de Cantorbéry, Jean de Dublin, Bernard d'un autre siége; quatorze évêques, plus de cent abbés; tous ces prélats et ces seigneurs assistèrent avec les deux rois aux funérailles de l'évêque de Lincoln, et le roi d'Angleterre le porta lui-même sur ses épaules (2462).

On remarque, entre les vertus de saint Hugues, surtout son exactitude à dire l'Office aux heures prescrites, sans que jamais on pût lui persuader de prévenir ou de différer; jusque-là que, lors même qu'il traitait les plus grandes affaires, il les quittait pour s'acquitter de ce devoir, sitôt que l'heure était venue. Il avait appris des Chartreux à préférer l'Office divin à tout le reste (2463).

Les Papes sous lesquels le saint évêque de Lincoln vécut, lui témoignèrent tous une grande estime et une grande confiance : tous ils lui déléguèrent les affaires les plus importantes de tout le pays. C'est que le saint prélat avait reçu de Dieu une telle grâce pour discerner le juste et l'injuste, que les plus habiles jurisconsultes disaient n'avoir jamais vu son pareil pour la décision des causes les plus difficiles, quoiqu'il n'eût point étudié cette science. Ceux qui avaient de bonnes causes étaient ravis de l'avoir pour juge, ne craignant de sa part ni négligence, ni faiblesse pour se laisser ébranler aux menaces ou aux présents. Du reste, nous l'avons assez vu, Dieu protégeait d'une manière éclatante son fidèle serviteur. Hugues avait fait plusieurs miracles de son vivant, et il en fit grand nombre après sa mort. Aussi fut-il canonisé vingt ans après par le Pape Honorius III, et l'Eglise honore sa mémoire le 17 novembre (2464).

HUGUES (Saint), évêque de Grenoble au XII[e] siècle. — Il naquit, l'an 1053, à Château-Neuf sur l'Isère, dans le diocèse de Valence en Dauphiné, de parents nobles et pieux (2465). Toutes ses actions, depuis sa première enfance jusqu'à sa dernière vieillesse, furent accompagnées d'une pudeur qui contribua à le perfectionner dans l'humilité, la patience, la sobriété, la mortification et les autres vertus chrétiennes.

Il était chanoine de Valence, lorsque Hugues, légat du Pape Grégoire VII, charmé de son esprit et de sa vertu, l'employa utilement dans sa légation. Il l'emmena ensuite à Rome, l'an 1080, et là notre saint fut sacré évêque de Grenoble. Hugues s'employa aussitôt avec un grand zèle au service de Dieu ; mais, craignant la vaine gloire, il se retira dans l'abbaye de la Chaise-Dieu, l'an 1084. Grégoire VII, qui l'avait sacré, n'eut pas plus tôt appris sa retraite, qu'il lui envoya l'ordre de retourner promptement à son Eglise, et de ne la jamais abandonner. Hugues obéit et parut à Grenoble un homme nouveau, après un an de vie très-austère qu'il avait menée à la Chaise-Dieu. Il reçut saint Bruno avec ses compagnons, l'an 1086, et les aida à bâtir leur laure, dans un désert de son diocèse appelé la Chartreuse. — Voy. l'article Bruno (Saint).

Hugues, au milieu des travaux de l'épiscopat, n'avait pas de plus douce et de plus grande consolation que d'aller souvent à la Chartreuse s'édifier de la vie sainte que menaient ces pieux solitaires. Mais ils étaient encore plus édifiés de son humilité qu'il ne pouvait l'être de leurs austérités. Ce saint évêque vivait avec eux comme le dernier d'entre eux. Sa ferveur lui faisait oublier sa dignité, et il rendait les derniers services à celui avec lequel il logeait; car, dans ces commencements, les Chartreux logeaient souvent deux dans une même cellule. Son compagnon se plaignit à saint Bruno de ce que Hugues voulait faire auprès de lui la fonction d'un valet; mais le saint évêque n'écoutait que son humilité, et il tenait à honneur de servir les serviteurs de Dieu.

Saint Bruno prenait souvent la liberté de le renvoyer à son Eglise. Allez à vos ouailles, lui disait-il, elles ont besoin de vous; rendez-leur ce que vous leur devez. Le saint évêque obéissait à Bruno comme à son supérieur, et, quand il avait passé quelque temps avec son peuple, il retournait dans la solitude. Il voulait vendre tous ses chevaux et faire dans la suite la visite de son diocèse à pied. Mais saint Bruno ne le lui conseilla point, de crainte que, par cette singularité, il ne parût condamner les autres évêques, et que lui-même n'en tirât quelque vaine gloire. Hugues suivit ce conseil; mais son humilité lui fit retrancher tout ce qu'il crut ne pas devoir à sa dignité. Sa modestie extérieure

(2461) *In Vita*, cap. 28, apud Sur.
(2462) *Ibid.*
(2463) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXXV, n. 31.
(2464) *Martyr. rom.*, 17 Novembr.
(2465) *Histoire hagiologique, ou Vie des saints et des bienheureux du diocèse de Valence*, etc., par M. l'abbé Nadal, in-8°, 1855, p. 237-249. — *La Vie de saint Hugues*, par M. Albert du Boys, est l'ouvrage le plus complet et le mieux écrit qu'on puisse consulter sur ce saint évêque de Grenoble.

répondait aux vertus qu'il cachait dans son cœur, et elle en était la fidèle gardienne.

Hugues gouvernait son Eglise avec une grande sagesse et faisait beaucoup de bien. Cependant il désirait quitter son siége, et il envoya des députés au Pape Honorius, afin d'en obtenir la permission. Ce désir, qu'il avait eu dès le commencement de son épiscopat, lui dura toute sa vie; mais il augmenta avec l'âge et les infirmités. Le saint vieillard se regardait comme un serviteur inutile, qui occupait la place d'évêque, en recevait les honneurs et les revenus, sans en avoir le mérite ni en faire les fonctions. Le Pape Honorius n'eut toutefois aucun égard à sa demande, et renvoya ses députés avec des lettres de consolation où il l'encourageait à la persévérance. Saint Hugues ne se rebuta pas; il alla lui-même à Rome, et conjura le Pape qu'il lui permît d'achever sa vie en repos, et qu'il donnât un meilleur pasteur à l'Eglise de Grenoble. Mais le Pape demeura persuadé que, par son autorité et son bon exemple, il serait plus utile à son troupeau que tout autre. Il lui accorda donc tout ce qu'il demandait d'ailleurs, le consola autant qu'il put et le renvoya avec honneur.

Saint Hugues justifiait bien le jugement du Pape. Nous avons vu avec quelle vigueur l'évêque de Grenoble excommunia son propre souverain, l'empereur Henri V, lorsqu'il eut fait prisonnier le Pape Pascal II pour lui arracher les investitures, et avec quel courage il défendit l'Eglise si violemment attaquée par ce César. (*Voy.* l'article Lutte des Investitures, n° XXXIII.) Les années n'affaiblirent point cette vigueur épiscopale. Après l'élection du Pape Innocent II et avant que ses Nonces fussent arrivés en France pour y faire condamner le schisme de l'antipape, le saint évêque de Grenoble se rendit au Puy en Velai avec d'autres évêques, nonobstant ses infirmités et son grand âge; car il avait environ soixante-dix-huit ans. Il savait, d'une manière certaine, que Pierre de Léon n'avait point été élu Pape par son mérite, mais par le crédit de sa famille et par la violence. C'est pourquoi il n'eut aucun égard aux respects et aux bons offices que Pierre et son père lui avaient autrefois rendus; mais, n'ayant en vue que la justice et le bien de l'Eglise, il l'excommunia dans ce concile, avec les autres évêques, comme schismatique, et cette excommunication fut d'un grand poids, à cause de l'autorité de saint Hugues.

L'excommunication de l'antipape Anaclet fut la dernière action mémorable du saint évêque de Grenoble. Ses infirmités augmentèrent de jour en jour, et il fut obligé de garder le lit longtemps avant sa mort. Il perdit même entièrement la mémoire de toutes les choses temporelles qu'il avait faites ou vues dans le monde. Mais, par un prodige singulier, il n'oublia rien de ce qui concernait le service de Dieu, et il récitait tous les jours par cœur les psaumes avec ses clercs. Les moines de Calais, monastère qu'il avait fondé, se rendirent auprès de lui pour le servir pendant sa maladie, et ils se crurent bien payés de leurs services par l'édification qu'ils reçurent. Quand Hugues s'apercevait que la douleur lui avait arraché quelques paroles d'impatience, il s'en accusait avec larmes, et il ordonnait à ceux qui le servaient de lui donner la discipline. Mais, comme on ne croyait pas devoir lui obéir là-dessus, il fondait en larmes, et récitait plusieurs fois le *Confiteor*, pour demander pardon à Dieu.

Le vénérable évêque, ayant fait écrire, par les Chartreux, au Pape Innocent II, le triste état où il était réduit, obtint enfin la permission de faire ordonner à sa place, sur le siége de Grenoble, un saint religieux de la Chartreuse, nommé aussi Hugues. Après quoi, il ne vit plus rien à désirer sur la terre, et il ne tarda pas d'aller s'unir à son Créateur. Il mourut le premier jour d'avril 1132, âgé de plus de quatre-vingts ans. Le Pape Innocent II ayant appris la vie édifiante et la sainte mort de Hugues, le mit au nombre des saints, et donna ordre à Guigues, prieur de la Chartreuse, d'en écrire la Vie; c'est ce qu'il lui manda par une lettre fort belle qu'on peut regarder comme le décret de la canonisation du saint évêque de Grenoble (2466).

HUGUES II, évêque de Grenoble, puis archevêque de Vienne en Dauphiné. Il était Chartreux lorsqu'il fut fait évêque par le Pape Innocent II, du vivant même de saint Hugues, qui s'était retiré dans la solitude. (*Voy.* l'article qui précède.) Hugues II fut plus tard transféré à la métropole de Vienne. On trouve de lui une mention honorable dans la *Vie de saint Anselme*, sous le titre d'évêque de Grenoble, et il est nommé archevêque de Vienne par Pierre le Vénérable. Hugues II, à l'exemple de saint Hugues, se retira dans la solitude sur la fin de sa carrière. Il alla, en 1153, se renfermer dans la célèbre Chartreuse des Portes, près de Belley. Il y termina saintement sa vie en 1155. — Il y a peu de temps, la Chartreuse des Portes a été rendue à son ancienne destination. Un religieux de la Grande-Chartreuse, dom Bernard, accompagné de deux Frères et de quelques domestiques, en a pris possession en novembre 1855.

HUGUES, archevêque de Reims. *Voy.* les articles Etienne VIII et Jean XII, Papes.

HUGUES, archidiacre de Toul au XII° siècle, lié avec saint Bernard. *Voy.* l'article

(2466) Guigues, cinquième prieur de la Grande-Chartreuse, avait été l'ami particulier de saint Hugues. Il écrivit sa Vie deux ans après sa mort. Cette *Vie*, écrite en latin, se trouve dans les Bollandistes, accompagnée de notes, qui sont dues au savant Henschenius. « C'est, dit M. l'abbé Nadal (*Op. cit.*, p. 238, note 1), un ouvrage estimable par la réputation de son auteur, homme de sainte vie, grave, éclairé, judicieux, qui avait été témoin de la dernière partie de la vie de saint Hugues, et qui était exactement informé de l'autre par ceux qui avaient vécu avec lui. »

Albéron, archevêque de Trèves, tom. I, col. 532, et la note 1296.

HUGUES, évêque de Die, légat du Pape saint Grégoire VII. *Voy.* l'article de ce Pontife.

HUGUES LE BLANC, cardinal schismatique. *Voy* les articles Alexandre II, Pape, n° V, et Lutte des Investitures, n° VI.

HUGUES D'AMIENS, archevêque de Rouen au XII° siècle. Il est connu indistinctement dans l'histoire sous le nom de Hugues d'Amiens ou sous celui de Hugues de Rouen. Il naquit à Amiens et passa, dans sa jeunesse, en Angleterre, où il devint abbé de Roddinges. Sa piété et sa haute science le firent élever à l'épiscopat, et il fut élu archevêque de Rouen, vers 1129; mais il ne prit possession de cette Eglise qu'en 1130, y étant obligé par le Pape Honorius II (2467).

En 1131, Hugues assista au concile tenu à Reims par le Pape Innocent II. Vers ce même temps, il reçut une lettre du même Pontife, par laquelle il l'exhortait à céder quelque chose au roi pour le bien de la paix. En 1133, Hugues assista au concile de Jouarre, à l'occasion duquel Pierre le Vénérable fait de lui un grand éloge. Il se trouva encore cette année au concile de Montpellier, et à celui de Reims en 1148. Deux ans après, en 1150, il fut nommé arbitre entre Philippe, évêque de Bayeux, et les moines de Clairvaux, et assista, l'année suivante, au concile de Beaugency, dans lequel il s'agissait du divorce d'entre Louis VII et Léonore d'Angleterre.

Hugues d'Amiens aimait beaucoup l'étude. On a de lui trois livres pour l'instruction de son clergé, contre les hérétiques de son temps, surtout les Manichéens et les Henriciens. Ces derniers étaient des fanatiques, espèce d'iconoclastes, et précurseurs des anabaptistes. Nous trouvons dans les lettres de l'archevêque Hugues des détails sur les Frères Maçons. C'était une grande réunion d'ouvriers volontaires, qui faisaient vœu de travailler à l'œuvre des cathédrales en esprit de pénitence. Voici un passage d'une lettre de Hugues à Thierri d'Amiens, de l'an 1145 : « Les habitants de Chartres, dit-il, ont concouru à la construction de leur église en traînant des matériaux ; Notre-Seigneur a récompensé leur humble zèle par des miracles qui ont excité les Normands à imiter la piété de leurs voisins. Nos diocésains, ayant donc reçu notre bénédiction, se sont transportés à Chartres, où ils ont accompli leur vœu. Depuis lors, les fidèles de notre diocèse et des autres contrées voisines ont formé des associations dans un but semblable. Ils n'admettent personne dans leur compagnie, à moins qu'il ne se soit confessé, qu'il n'ait renoncé aux animosités et aux vengeances, et ne se soit réconcilié avec ses ennemis. Cela fait, ils élisent un chef sous la conduite duquel ils tirent les chariots en silence et avec humilité. »

Nous voyons dans les Annales des Bénédictins qu'un grand nombre de monuments, objet encore aujourd'hui de notre admiration, furent commencés ou achevés ainsi dans le XII° siècle. Hugues eut la consolation de profiter du dévouement de ces pieux Frères Maçons dont il serait tant à désirer que les associations ouvrières de nos jours eussent les sentiments, tant pour leur bien temporel que pour le bien de la société. Alors ces associations auraient le sens de la loi du travail ; l'ouvrier grandirait moralement, et serait à l'abri des maux qui fondent sur lui dans nos temps d'égoïsme et d'exploitation. Mais qui apprendra ces choses aux intéressés, qui en fera des Chrétiens? Hugues mourut plein de mérites, le 11 novembre 1164, après avoir gouverné trente-quatre ans l'Eglise de Rouen. On trouve ses œuvres à la suite de celles de Guibert de Nogent, et dans les collections des PP. Martène et Durand.

HUGUES DE CHAMP-FLEURY, chancelier de France, puis évêque de Soissons au XII° siècle. Etant chancelier, Hugues eut le bonheur de procurer, par son esprit de conciliation, l'union de la France et de l'Angleterre, en travaillant à la paix qui se conclut, en 1138, entre Louis le Jeune et Henri II. Le Pape Adrien IV lui exprima toute sa satisfaction sur le succès de cette affaire (2468).

Cet homme d'Etat était en même temps homme d'Eglise, car nous le voyons pourvu de deux canonicats, ceux de Paris et d'Orléans, et même de l'archidiaconé d'Arras. Deux auteurs (2469) remarquent que Hugues est le premier en faveur duquel on voit des dispenses du Pape sur la pluralité des bénéfices et l'exemption de résidence. Sans doute que le Pape Adrien IV eut de bonnes raisons pour accorder des priviléges qui, dans tous les cas, n'outre-passaient pas son droit.

Hugues de Champ-Fleury fut élu évêque de Soissons en 1159, après la mort d'Anseulfe. Vers l'an 1171, Alexandre III écrivit à l'archevêque de Reims d'avertir Hugues de quitter la dignité de chancelier de France, qui l'empêchait d'être assidu à ses fonctions pastorales : il ne paraît pas qu'il se soit rendu à cet avis, ayant souscrit encore à plusieurs ordonnances royales vers l'an 1173; mais ce que n'avaient pu faire les injonctions du Pape, fut exécuté par la force des choses, car le roi retira les sceaux à Hugues. Celui-ci rentra cependant en grâce auprès du prince, avant sa mort, arrivée le 4 septembre 1175.

HUGUES DE SAINT-VICTOR, célèbre docteur qui fut chanoine, puis écolâtre de Saint-Victor de Paris, et qui, dans les églises, dans les cloîtres, dans les écoles du moyen âge, fut le plus renommé des doc-

(2467) Dom Richard, *Catal. des év.*
(2468) *Voy.* l'article Adrien IV, Pape, n° XX.

(2469) Dom Richard, *Biblioth. sac.*, tom. XXIX, p. 210 ; et Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXX, n. 55.

teurs jusqu'à la venue de saint Thomas d'Aquin.

I. Il était le contemporain de saint Bernard, mais, à la différence de l'illustre fondateur de Clairvaux, il n'était pas né pour les luttes solennelles et le zèle éclatant. Il était originaire de Flandre, descendait des comtes de Blankemburg, et laissa la vie des camps, où s'étaient illustrés ses ancêtres, pour embrasser l'étude de la vérité. Il se consacra à Dieu dans l'abbaye de Saint-Victor à Paris, sous la conduite de Gilduin, son premier abbé, en 1115. Il y enseigna la théologie avec tant de réputation qu'on le surnommait *Augustin second*. Il mourut en 1142, à l'âge de quarante-quatre ans, après avoir été prieur de Saint-Victor, et fut enterré à l'entrée du cloître (2470).

Nous avons de lui un grand nombre d'ouvrages, dans lesquels il imite le style et suit la doctrine de l'évêque d'Hippone. Il n'inventa pas une nouvelle doctrine ; il commenta et développa celle que Guillaume de Champeaux avait enseignée. Cette école, fondée par Guillaume, par Gilduin, et portée à l'apogée de sa gloire par le savant Hugues, leur élève et leur ami, enseigna seule, à une époque où la philosophie régnait en maîtresse absolue, les doctrines platoniciennes telles que saint Augustin les avait corrigées, et prépara, par de patients essais, les grands travaux des docteurs du XIIIe siècle. Ainsi, dans le passé, elle s'appuie sur Platon, et, dans l'avenir, elle prépare saint Thomas.

II. L'idée principale qui domine la philosophie de notre docteur, c'est que le monde n'est qu'une manifestation de la sagesse du Verbe de Dieu. Le plan de l'univers existait avant le monde, il existera après lui ; mais tant que l'œuvre subsiste, elle a pour objet de révéler d'une manière sensible son auteur. Le Verbe bon et la vie sage qui a fait le monde, se manifeste dans la contemplation de la création. Le Verbe lui-même était invisible et il s'est rendu visible, et il a été vu par ses œuvres. Mais l'homme, absorbé par la vie des sens, et ne voyant que les choses contingentes et nullement les choses nécessaires, ne comprit rien à ces merveilles; il méconnut Dieu. Il se fit alors une manifestation plus parfaite que la première : ce fut l'Incarnation. Dans la création le Verbe se manifeste par ses œuvres, dans l'Incarnation il se montre Lui-même. La création et l'Incarnation sont donc les deux grandes divisions de la doctrine de Hugues de Saint-Victor. Elles produisent deux mondes, le naturel et le surnaturel ; ces deux mondes eux-mêmes donnent naissance à deux sciences, la philosophie et la théologie, distinctes l'une de l'autre, puisqu'elles ont un monde différent pour objet, unies cependant, puisque ces deux mondes sont la manifestation de Dieu (2471).

La psychologie de Hugues part du même principe que sa métaphysique. L'homme a deux sens, l'un intérieur pour les choses invisibles, l'autre extérieur pour celles qui sont visibles. Le sens intérieur est l'idée ou appréhension de la vérité, le sens extérieur est la sensation. Celui-ci rattache à l'âme le corps dont le monde physique n'est que l'extension, celui-là rattache l'âme à Dieu. Le corps s'élève par le sentiment, l'esprit descend par la sensualité : il monte par la contemplation et Dieu s'abaisse par la Révélation. L'homme, dans ses œuvres, est appelé à révéler Dieu, et tel est le but de la loi du travail. Le travail est imposé à l'homme pour qu'il y ait dans le monde plus de choses qui glorifient Dieu. Le labeur le plus obscur produit lui-même des œuvres qui font éclater la gloire du Seigneur, et l'homme, dans sa sphère étroite et dans ses conceptions bornées, est associé aux desseins éternels de Dieu.

III. On s'étonnera peut-être que des doctrines aussi belles, aussi grandes, aussi élevées, aient eu naissance au XIIe siècle. Il nous semble qu'elles s'expliquent par leur époque et qu'elles répondent au besoin général du temps. Les extrêmes se touchent. Au moyen âge les caractères et les mœurs étaient barbares, rudes, souvent féroces, et la guerre était sans pitié ; et cependant on voit les monastères regorger d'hôtes soumis, disciplinés, assujettis à la mortification. La vie surnaturelle devait être très-puissante dans les âmes pour y combattre la vie naturelle. Ces doctrines séduisaient l'imagination par leur grandeur, elles captivaient le cœur en lui donnant un aliment, elles occupaient l'activité en l'employant; ce sont elles qui ont enfanté ces grandioses cathédrales du moyen âge et tant de monuments intellectuels non moins dignes d'admiration. On suivait alors le but du travail qui est de révéler Dieu. Cette époque, pour le remarquer une fois de plus, n'était donc pas si ténébreuse qu'on a bien voulu le dire et le croire, puisqu'elle a produit un saint Bernard, un Guillaume de Champeaux, un Gilduin et tant d'autres, et notre Hugues de Saint-Victor, qui fut comme le précurseur de l'*Ange de l'école*.

Ce maître illustre de la grande école de Saint-Victor, qui fut, en des temps difficiles pour les âmes pieuses, la citadelle de la tradition contre la nouveauté ; ce Hugues, que les théologiens de son époque vénèrent, et qu'ils appellent *la harpe du Seigneur*, *l'organe du Saint-Esprit* (2472), le philosophe chrétien par excellence, un autre saint Au-

(2470) Consulter sur la vie de Hugues de Saint-Victor, sur laquelle d'ailleurs il y a peu de détails, comme il arrive pour les hommes dont toute l'histoire est dans leurs livres, Dom Ceillier, *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. XXII, p. 200, chap. 12, et l'*Hist. litt. de la France*, par les Bénédictins, tom. XII, p. 1 et suiv.

(2471) *Histoire de l'abbaye de Saint-Victor*, par M. l'abbé Hugonin, 1 vol. in-8°. *Voir*, sur cet ouvrage, l'*Ami de la religion*, n° du 19 octobre 1854.

(2472) Jacobus de Vitriaco, *Hist. occidentalis*, c. XXIV.

gustin (2473), mériterait bien d'être étudié et pratiqué de nos jours, où la confusion des idées est si grande, et où tant de penseurs se sont malheureusement écartés de la droite voie en faisant de la science *séparée*, au lieu de travailler dans *l'unité* forte et féconde de la vraie doctrine. On s'est bien occupé déjà de ce grand docteur, et nous avons vu paraître, il y a peu de temps, deux écrits sur lui, dont l'un fort méritant (2474), nous offre, à côté de détails pleins d'intérêt, quelques aperçus sur la doctrine de Hugues de Saint-Victor, et l'autre, qui n'est pas exempt de graves reproches (2475), ne nous offre guère que le catalogue exact et sûr des ouvrages authentiques du pieux docteur. Mais ce que nous voudrions, ce serait d'abord une étude solide et complète de ses écrits, afin de vulgariser son enseignement, et puis la réimpression, en volumes séparés, et même la traduction, de ceux de ses ouvrages où sa doctrine se trouve le mieux exposée et le plus condensée. Nous croyons qu'il résulterait de ces travaux les plus heureux fruits pour les études philosophiques parmi nous, en même temps que ce serait servir la religion et glorifier l'Eglise, source et inspiratrice de tout enseignement vivifiant.

HUGUES ETERIEN ou ETHERIEN vivait sur la fin du XIIe siècle, était de Toscane et passa quelque temps à la cour de l'empereur Manuel Comnène qui l'estimait beaucoup (2476).

Un jour ce prince lui demanda si les Latins avaient quelques autorités des Pères qui assurassent que le Saint-Esprit procède aussi du Fils. Hugues Etérien lui apporta des passages de saint Basile, de saint Athanase et de saint Cyrille qui prouvaient cette vérité. Voyant ensuite que l'empereur s'appliquait sérieusement à l'examen de cette question, il résolut de la traiter à fond. Il y fut encore excité par Hubal ou Humbal, évêque d'Ostie, depuis Pape sous le nom de Lucius III, Bernard, évêque de Porto, et Jean, du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul. Il entreprit donc de réfuter les reproches des Grecs contre les Latins à ce sujet, tant par des raisonnements que par les passages des Pères, qu'il avait recueillis pendant un long séjour à Constantinople. L'ouvrage est divisé en trois livres : la question du Saint-Esprit y est traitée fort au long et avec beaucoup de subtilité. L'auteur, dans ses raisonnements, suit les principes d'Aristote; mais il serait à désirer qu'il y eût plus d'ordre et de choix dans ses preuves, plus de clarté et moins d'affectation dans son style ; en un mot, que l'auteur ressemblât davantage à l'évêque Anselme de Havelberg, que nous avons vu (tom. II, col. 179, et tom. III, col. 1429 et suiv.) traiter les mêmes matières quelques années auparavant, avec un ordre et un style parfaits.

Hugues Etérien adressa son ouvrage au Pape Alexandre III, dans le temps où ce Pontife était à Troie en Campanie, à son retour de Venise. Le Pape l'en remercia par une lettre du 13 novembre 1178, où il dit : « Comme vous avez composé ce livre pour l'amour de Dieu et de son Eglise, nous vous prions et vous exhortons, en ce qui concerne notre très-cher fils en Jésus-Christ, l'illustre et glorieux empereur de Constantinople, de l'exciter, par vos remontrances et vos exhortations, à la dévotion et au respect envers la sainte Eglise romaine, et à l'unité de cette Eglise. » Si, comme nous l'avons fait remarquer ailleurs (2477), cette lettre du Pape Alexandre III montre qu'il n'y avait pas, à cette époque, rupture entre l'Eglise romaine et les Grecs de Constantinople, elle témoigne cependant que l'union n'était pas bien solide, puisqu'il est nécessaire de presser et d'exhorter Manuel Comnène à ne pas manquer au respect envers l'Eglise et à s'attacher à l'unité.

Nous avons un autre ouvrage de Hugues, fait à la prière du clergé de Pise, touchant

(2473) Anonymus Carthusiensis *De religionum origine* ; Dom Martène, *Amplis. collect.*, tom. VI, p. 55.

(2474) Voy. l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Victor*, par M. l'abbé Hugonin, in 8°, 1854.

(2475) Nous voulons parler de l'ouvrage de M. B. Hauréau, intitulé : *Hugues de Saint-Victor, nouvel examen de ses œuvres*, 1 vol. in-8°, 1859. L'auteur énumère, en en faisant la critique, les diverses éditions des œuvres de Hugues, depuis l'édition donnée à Rouen, en 1648, jusqu'à celle qu'a publiée M. l'abbé Migne en 1854. On a vu paraître sept éditions différentes des œuvres de Hugues de Saint-Victor : à Paris, à Venise, à Mayence, à Cologne et à Rouen. M. B. Hauréau les compare entre elles, il en signale les défauts et surtout les lacunes, et sa conclusion est que nous n'en avons pas encore une *complète* et parfaitement irréprochable.

Le critique, dont nous ne contestons pas le savoir et l'érudition, donne à la fin de son volume deux opuscules inédits (il y a tant d'œuvres inédites de lui !) de Hugues de Saint-Victor : 1° *Epitome philosophicum* ; 2° *De contemplatione et ejus speciebus*. Mais M. Hauréau ne se borne pas à ce rôle d'éditeur et de critique des éditions des œuvres de son auteur ; il pénètre de temps en temps sur le terrain de la doctrine, et là est son écueil. En effet, l'auteur laisse tomber plusieurs assertions d'une fausseté évidente, entre autres celle-ci, à la page 15 : « La foi s'écrie que le scepticisme est l'élément naturel de la raison ; la raison triomphe en montrant que la foi ne peut trouver ailleurs que dans le panthéisme ce contentement, ce parfait repos dont elle est si jalouse. » D'où l'on voit que M. B. Hauréau n'est nullement compétent pour apprécier la doctrine de Hugues de Saint-Victor, et qu'il ne comprend rien, hélas ! aux rapports mutuels de la raison et de la foi, qui, loin de s'accuser et de s'exclure mutuellement, comme il l'enseigne, sont deux lumières venues également de Dieu, qui s'éclairent l'une l'autre et s'harmonisent parfaitement dans la subordination légitime de la raison à la foi.

(2476) *Voir* sur Hugues Etérien, Trithème et Bellarmin, in *Catal. de script. eccles.*; Genebrard, *Chron.*, lib. IV ; Baronius, *Annal.*, tom. *ult.* ; Dupin, *Biblioth. des aut. ecclés.*, XIIe siècle, etc.

(2477) *Voy.* notre article *Alexandre III*, Pape, n. XXXIV. tom. I. col. 691.

l'état de l'âme séparée du corps, contre l'erreur de quelques Pisans, qui disaient que les prières ni les sacrifices ne servaient de rien aux morts, et qui doutaient même de la résurrection. Ce traité de Hugues est divisé en vingt-sept chapitres, où il traite de l'âme sortie du corps, de l'origine de l'âme, de sa nature, de son union avec le corps, de sa séparation, des sentiments qu'elle a dans l'autre vie, de la résurrection des corps et du jour du jugement. Ce traité, bien que fautif sous le rapport du style, mérite d'être étudié : le fond des choses importe surtout ici, et nous croyons que les théologiens ne pourraient que gagner à puiser dans ces sortes d'écrits, et à faire beaucoup profiter les âmes en revêtant ces questions de formes littéraires plus convenables (2478).

HUMBERT, reclus à Verdun, au xᵉ siècle. *Voy.* l'article JEAN DE VENDIÈRES (Saint), abbé de Gorze.

HUMBERT. *Voy.* l'article ALBÉRIC, archevêque de Reims.

HUMBERT DE ROMANS, cinquième général des Frères Prêcheurs, adressa un mémoire au Pape sur les besoins de l'Eglise. *Voy.* l'article GRÉGOIRE X, Pape, n. V.

HUMBERT, cardinal, au ixᵉ siècle. L'hérétique Bérenger ayant été déféré au concile de Rome, célébré au mois d'avril 1059, par le pape Nicolas II en personne, on chargea un théologien de dresser une profession de foi pour être souscrite par le novateur. Cette mission fut confiée à Humbert, cardinal de Sainte-Rufine. Dans notre article BÉRENGER, nᵒˢ V et VI, tom. III, col. 197 et suiv., nous avons inséré au long cette importante formule, ce qui nous dispense de la reproduire ici. La rédaction du cardinal, revêtue d'une approbation unanime, fut admise et souscrite par Bérenger; mais comme son abjuration n'était point sincère, il la rétracta au sortir du concile. Humbert redevint pour lui un ennemi et fut, de sa part, l'objet des attaques les plus virulentes. Mais le zélé cardinal n'en continua pas moins à prendre une part active aux Actes du concile romain, où se traitèrent de si importantes affaires. Du reste, Lanfranc, prieur de l'Abbaye du Bec, se fit l'apologiste de Humbert : il vengea sa foi en prouvant qu'elle était celle de l'Eglise ellemême.

HUMBERT, abbé d'Igny de l'ordre de Cîteaux. Il fut d'abord religieux de la Chaise-Dieu; il passa ensuite à Clairvaux, où, sous la direction de saint Bernard, il fit de si grands progrès dans la vertu, qu'en 1127 ce saint Abbé n'hésita pas à le mettre à la tête des religieux qu'il envoyait à l'archevêque de Reims pour fonder le monastère d'Igny, dont il fut le premier abbé, et qu'il gouverna très-sagement jusqu'en 1136.

Ce fut en cette année que, profitant de l'absence de saint Bernard, qui avait été obligé de se rendre en Italie pour les affaires de l'Eglise, ce pieux abbé, qui ne soupirait qu'après la vie privée et tranquille, se rendit clandestinement à Clairvaux pour y finir ses jours. Saint Bernard l'ayant appris quelque temps après, lui écrivit pour le blâmer hautement de cette démarche et la traiter d'impie désertion : *Quid non impietatis habet hæc fuga tua?...* Cette lettre est la 141ᵉ du recueil des *Lettres* de saint Bernard, et est datée de l'an 1138. Malgré des remontrances si vives, Humbert persista dans sa résolution. Il obtint enfin la permission de rester à Clairvaux. Il y vécut comme il avait désiré, c'est-à-dire dans le calme et l'humilité d'un simple religieux, jusqu'à sa mort, arrivée en 1148. Cette mort fut sainte, et l'illustre abbé de Clairvaux la célébra dans un discours qu'on trouve dans ses œuvres.

HUNS Sur ces barbares, voir les articles : FABIOLA (Sainte), n°. III; INNOCENT Iᵉʳ (Saint), Pape, n° IV; INONDATION DES BARBARES; FLÉAU DE DIEU; PRISE DE ROME PAR ALARIC Iᵉʳ.

HUS (JEAN). Sur ce prêtre hérétique et fougueux qui embrassa la doctrine de Wiclef, voir les articles JEAN XXIII, Pape; CONSTANCE (xviᵉ concile général tenu à), etc.

HYACINTHE (SAINT). Polonais, apôtre de la Cumanie avec saint Celsas Odrowaz au xiiiᵉ siècle. *Voy.* l'article ODROWAZ-CELSAS (Saint).

HYPACE, archevêque d'Ephèse, député vers le Pape Jean II, contre les moines Acémètes. *Voy.* l'article de ce Pontife.

HYPATHIE, femme célèbre dont nous devons d'autant plus dire quelque chose qu'on a voulu, à son occasion, ternir la mémoire de saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie. Nous avons déjà, il est vrai, touché ce point (*voy.* l'article EGLISE D'ALEXANDRIE, n. V); mais il importe, pour mieux disculper le Saint de toute participation au meurtre de cette femme infortunée, de présenter les faits dans leur ensemble, et c'est ce que nous allons faire en nous appuyant sur des autorités respectables (2479).

I. Dans le ivᵉ siècle et au commencement du vᵉ, Rome et Constantinople brillaient surtout par la puissance et par la richesse; mais Athènes et Alexandrie brillaient d'un éclat tout aussi vif par la science et par le génie, et cet éclat-ci vaut encore mieux que l'autre.

(2478) Les ouvrages de Hugues Etérien ont été imprimés à Bâle, en 1543. On les trouve aussi, avec la lettre du Pape Alexandre III, dont nous avons parlé dans le tome XXII de la *Bibliothèque des Pères*, édit. de Lyon, p. 1176-1260.

(2479) *Voir* sur Hypathie, Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, tom. XII, p. 501 et 512, tom. XIV, p. 274-276; la *Dissertation sur Hypathie*, par l'abbé Goujet, dans les *Mém. de littér. et d'hist* du P. Desmolets, tom. V et VI; on trouvera une Etude sur cette femme célèbre dans un ouvrage récent, auquel nous empruntons ici; il est intitulé : *Grandes scènes de l'histoire*, par M. A. Rodière, professeur à la Faculté de droit de Toulouse; 1 vol. in-8°, 1858, p. 37-41.

Ptolémée Philadelphe, qui régnait en Egypte, trois cents ans avant Notre-Seigneur Jésus-Christ, avait fondé l'école d'Alexandrie, qui, durant plus de sept siècles, produisit une foule d'hommes illustres parmi les savants, les grammairiens, les poëtes et les philosophes. Ceux-ci se divisaient en plusieurs sectes dont la plus célèbre, à partir du IIIe siècle de notre ère, fut celle des néoplatoniciens qui avaient tenté d'associer aux doctrines de Platon des idées mystiques empruntées au Christianisme (2480). *Voy.* l'article ECLECTISME (De l') DANS LES PREMIERS SIÈCLES DU CHRISTIANISME.

Ammonius Saccas avait fondé cette école à la fin du IIe siècle. Dans le IIIe, Plotin en avait professé les doctrines avec éclat, et ces doctrines, empreintes d'un certain caractère de dignité et de grandeur, étaient celles qu'avaient adoptées à Alexandrie la plupart des païens éclairés.

II. On avait vu souvent, dans cette ville, les femmes professer dans les écoles publiques avec succès. Mais celle qui acquit le plus de gloire fut Hypathie, fille du philosophe Théon.

Elle ne se distinguait pas seulement par son génie; elle se distinguait aussi par sa vertu et par sa beauté, et c'était sans doute rare merveille que d'entendre une femme jeune et belle exposer dans la langue grecque, c'est-à-dire dans la langue la plus harmonieuse que les hommes aient jamais parlée, les grandes idées de Platon. Aussi la réputation d'Hypahtie lui attira-t-elle un grand nombre de disciples, entre autres, le célèbre Synésius, qui, après sa conversion au Christianisme, devint évêque de Ptolemaïde, et qui a laissé divers ouvrages également remarquables par l'élévation des idées et par l'élégance, la noblesse et la pureté du style. On peut conjecturer, par le mérite du disciple, quel devait être le talent d'Hypathie, qui l'avait initié aux études philosophiques. *Voy.* l'article SYNÉSIUS

Hypathie était née à Alexandrie, entre les années 379 et 380. Après une brillante éducation, elle devint, dans sa ville natale même, l'oracle des païens, et son talent lui avait attiré aussi un grand nombre d'admirateurs parmi les Chrétiens. De ce nombre était Oreste, gouverneur de la ville, dont l'amitié devint la cause de son malheur. Oreste s'était posé en ennemi déclaré de saint Cyrille, qui, à raison de ses éminentes vertus et de son immense charité, était l'objet d'une sorte de culte de la part de tous les Chrétiens d'Alexandrie.

Quelques-uns de ces Chrétiens, peu imbus des véritables maximes évangéliques, ne se bornaient pas à un amour ardent et assurément bien légitime pour leur patriarche; ils y mêlaient une haine profonde pour le gouverneur et pour toutes les personnes qu'ils croyaient être de son parti. Quoique tous les torts fussent du côté du gouverneur, saint Cyrille, vivement affligé de l'inimitié ouverte qu'Oreste affichait vis-à-vis de lui et qui causait un déplorable scandale, mit tout en œuvre pour la faire cesser. Il fit les premières avances, et envoya demander à Oreste son amitié, au nom des saints Evangiles. Tout fut inutile, le gouverneur ne voulut pas entendre parler de réconciliation.

III. Une de ces rumeurs qui s'élèvent de temps en temps dans les grandes cités, et dont on ignore l'origine, se répandit alors tout à coup dans l'immense ville d'Alexandrie, qui était la troisième ville de l'Empire, et qui comptait une population presque aussi considérable que celles de Rome ou de Constantinople. On disait qu'Hypathie était la cause du refus qu'avait fait le gouverneur de se réconcilier avec le patriarche.

Il n'en fallut pas davantage pour jeter le peuple d'Alexandrie, dont l'imagination était prompte à s'enflammer, dans une sorte d'exaspération. La mort d'Hypathie est aussitôt résolue par une troupe de furieux, qui se dirigent vers sa maison en poussant des vociférations sinistres.

Ces forcenés rencontrent la fille de Théon qui sortait à peine de sa demeure, et dont l'esprit peut-être n'était alors occupé que de quelque sublime rêverie de son maître Platon. Avant qu'elle eût pu songer à fuir, on se jette sur elle avec fureur, on la met en pièces, et l'on traîne ses membres sanglants dans les divers quartiers *de la ville.* Ce lamentable événement arriva en l'année 415.

Une action aussi horrible fut désapprouvée hautement par tous les gens de bien, et saint Cyrille en particulier (2481) en conçut la plus profonde douleur. (*Voy.* l'article ÉGLISE D'ALEXANDRIE, n° V.)

IV. Aucun événement, en effet, ne pouvait être plus fatal au développement de la foi chrétienne. Les rêves de la philosophie néoplatonicienne, enfantés par des suppositions chimériques, devaient inévitablement se dissiper devant les rayons de la foi chrétienne, basée au contraire sur des faits irrécusables, comme un brouillard léger disparaît aux premiers rayons du soleil. Le talent d'Hypathie avait redonné à ces idées un peu de vogue; mais comme cette vogue tenait

(2480) Le P. Baltus, *Défense des SS. Pères accusés de platonisme*; in-4°, 1711, p. 21 et *passim*.

(2481) On n'a pas craint pourtant d'accuser Cyrille de complicité, par jalousie, dans le meurtre d'Hypathie. Mais ce sont les païens qui ont porté cette accusation, et l'on doit se méfier de ce qu'ils disent de Cyrille, comme aussi des récits de Socrate sur le patriarche d'Alexandrie, car Socrate lui gardait rancune parce qu'un des premiers actes de Cyrille, en arrivant au patriarcat, fut l'expulsion des Novatiens. Quant à ce qui est de la complicité indignement reprochée, le caractère et la conduite de Cyrille, dit un grave auteur (M. l'abbé E. Martin (d'Agde), *Saint Jean Chrysostome, ses œuvres et son siècle*, 3 vol. in-8°, 1860, tom. III, p. 349), protestent contre une assertion qui n'a d'autre garantie que la parole d'ennemis acharnés. — Voir la *Vie d'Hypahia*, par l'abbé Gouget, dans les *Mém. de littér.* du P. Desmolets, tom. V, part. I, p. 159.

uniquement au prestige qu'exerçait cette femme extraordinaire, elle ne pouvait être de longue durée.

La mort tragique d'Hypathie arrêta donc peut-être pour quelque temps les progrès du Christianisme, en rendant les Chrétiens odieux; car les païens ne manquèrent pas sans doute d'imputer à tous les Chrétiens ce qui n'était que le crime de quelques misérables en délire.

Plus d'une fois, sans doute, dans les rangs des jeunes disciples de l'école néoplatonicienne dont la mort d'Hypathie ne fit qu'augmenter la célébrité, il dut se rencontrer de ces âmes droites qui ressentent une soif ardente pour la vérité, et que le vide des doctrines philosophiques poussait à embrasser la foi chrétienne. Les maîtres de cette école pouvaient alors souvent être à bout d'arguments pour défendre leurs vains systèmes. Mais quand leurs raisons métaphysiques étaient épuisées, il leur restait une dernière ressource, c'était de dire au jeune homme ébranlé par la grâce : « Jeune homme, tu parais avoir la pensée d'aller parmi les Chrétiens; mais songes-y. Les Chrétiens ne sont que des fanatiques qui souillent volontiers leurs mains du sang le plus pur.... Les Chrétiens, ce sont les meurtriers d'Hypathie. »

V. La mort de la fille de Théon, qui paraissait digne d'une fin plus heureuse, put aussi scandaliser quelques Chrétiens peu affermis dans leur foi. Les esprits faibles se laissent, en effet, facilement aller à douter de la Providence, quand ils sont témoins d'un événement qui déconcerte leurs vues; et, de fait, le sort d'Hypathie fut des plus malheureux et assurément des plus immérités. Mais, dans ces conjonctures, l'homme n'a qu'à tomber à genoux, et qu'à adorer en silence les décrets de Dieu, qui seul voit à nu les replis les plus cachés de notre âme, et seul dispose les événements selon qu'il le juge dans sa Sagesse infinie.

La fille de Théon jouissait d'un réputation sans tache. Elle avait donc, sans doute, la virginité du corps, et, nous le croyons aussi, la virginité du cœur (2482). Mais peut-être qu'au milieu des applaudissements passionnés qui l'entouraient, elle avait perdu la virginité de l'esprit, en s'attribuant à elle-même son mérite et en négligeant d'en rapporter tout l'honneur au premier Auteur de son être. La foi chrétienne appelle cette virginité si rare, l'humilité. Les deux autres sont celles que les hommes admirent le plus; mais Dieu fait plus de cas de la troisième. A ses yeux, la virginité des sens et même celle du cœur, sans l'humilité, ne sont que ce qu'est pour nous une rose sans parfum. Heureuse donc Hypathie, si elle possédait aussi cette troisième virginité! Sa mort funeste put alors se changer facilement en triomphe, puisqu'il suffit à la grâce de Dieu d'un seul instant pour faire passer notre âme des ténèbres les plus épaisses dans les régions de la lumière la plus pure, et qu'à défaut du baptême de l'eau et du baptême du sang, il reste toujours à l'espérance humble et soumise, le baptême du désir.

HYPSISTAIRES (*les*), *Voir*, sur cette secte, l'article Grégoire de Nazianze (Saint) le père, n° 1.

HYPPOLITE (Saint), prêtre de Rome sous le pontificat de saint Corneille, et martyr en 252, au temps de la persécution de Dèce.

Il était déjà vieux lorsqu'il fut arrêté pour la foi, et il avait eu le malheur de suivre, pendant quelque temps, le schisme de Novat et de Novatien (2483). Grâce à Dieu, il était revenu de son erreur, car Prudence, qui nous a conservé les Actes du martyre de ce saint, déclare qu'il rentra dans le sein de l'Eglise avant de répandre son sang pour Jésus-Christ (2484). Du reste, nous en avons la preuve par lui-même. Comme on le menait au supplice, le peuple dont il avait eu soin (2485), et qui par affection le suivait en foule, lui ayant demandé quel était le

(2482) Tillemont dit ceci : « On loue ses mœurs aussi bien que son esprit et sa science. Elle était sage et fort prudente dans sa conduite, aimait la justice, était extrêmement chaste, et conversait avec tout le monde avec une liberté honnête, sans donner aucune occasion à la médisance. On assure même qu'elle demeura vierge. » (*Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.*, tom. XIV, p. 274.) Il est vrai qu'on a prétendu qu'elle s'était mariée; mais c'est une phrase mal entendue de Damascius, qui a fait croire à tort qu'elle avait épousé le philosophe Isidore. Damascius ne dit rien de semblable; bien plus, il cite une certaine Domna comme la femme d'Isidore. Synésius, qui lui écrivit familièrement et la pria de saluer leurs amis communs, ne fait nulle mention de son mari.

On voudrait pouvoir être aussi sûr de l'intention qu'on a prêtée à Hypathie de se faire chrétienne, et cela d'après une lettre de cette femme célèbre à saint Cyrille, lettre qu'on lit, sous son nom, dans la *Nouvelle collection des conciles* d'Etienne Baluze, tom. I, p. 926, et où perce effectivement un esprit de bienveillance à l'endroit de la religion chrétienne. Mais cette lettre paraît apocryphe, et voici ce qu'en dit Tillemont : « Le P. Lupus nous donne une lettre d'Hypathie à saint Cyrille, où l'on voyait, dit-il, qu'elle pensait à embrasser le Christianisme, mais qu'elle était arrêtée par ce que disaient les Chrétiens, que Dieu est mort pour les hommes. Cette lettre a quelque chose d'assez vif; mais son principal sujet est pour se plaindre de ce que saint Cyrille avait fait condamner et bannir Nestorius, dont la doctrine s'accordait mieux avec la raison et avec les écrits des apôtres, que celle de saint Cyrille. Ainsi, puisque Hypathie est morte seize ans avant la condamnation de Nestorius, nous ne pouvons regarder cette pièce que comme une fiction de quelques historiens. » (*Mémoire*, etc., tom. XIX, p. 276.)

(2483) Novat, après avoir excité divers troubles dans l'Église d'Afrique, vint à Rome, où s'étant joint à Novatien, le premier antipape, ils troublèrent la paix de l'Église romaine, sous le Pape saint Corneille. (Dom Ceillier, tom. II, p. 567.)

(2484) Prudence, *De coron.*, hymn. 2.

(2485) Les prêtres avaient soin, dans la plupart des Eglises, d'une partie du troupeau confié à l'évêque, ainsi que Sozomène le marque clairement pour l'Eglise d'Alexandrie. *Hist. eccles.*, lib. I, cap. 15

meilleur parti, il leur répondit : « Fuyez le malheureux Novat et revenez à l'Eglise catholique ; qu'une seule foi vous éclaire, qu'une seule Eglise vous rassemble, et cette Eglise, c'est l'ancienne, celle que le grand Paul reconnaît, et qui voit au milieu d'elle la Chaire du Bienheureux Pierre. Je vois maintenant les choses tout autrement et je me repens de ce que j'ai enseigné. »

Après qu'il eut ainsi détrompé son peuple, Hyppolite fut conduit au gouverneur de Rome, qui exerçait à Ostie des cruautés inouïes contre les Chrétiens. Il fut présenté chargé de chaînes, au milieu d'une troupe de jeunes gens qui criaient que c'était le chef des Chrétiens, et qu'il devait périr par quelque nouveau genre de supplice. — « Comment s'appelle-t-il ? » dit le préfet.— Ils répondirent qu'il se nommait Hyppolite.— « Qu'il soit donc traité comme Hyppolite, » dit le préfet, faisant allusion au fameux Hyppolite de la poésie grecque (2486), « et qu'il soit traîné par des chevaux indomptés. »

Tout aussitôt on prend deux chevaux des plus farouches ; on les attache ensemble à grand'peine, et on passe entre eux, au lieu de timon, une longue corde, au bout de laquelle on attache les pieds du martyr. Puis, ils excitent les chevaux par de grands cris, des coups de fouet et des aiguillons. Les dernières paroles que l'on entendit du saint, furent : « Seigneur, ils déchirent mon corps, prenez mon âme. » Les chevaux commencèrent à l'emporter avec furie dans les bois, sur les rochers et dans les épines. Ils abattent les haies et rompent tous les obstacles ; leur chemin est arrosé du sang du martyr, et son corps déchiré en mille pièces qui demeurent éparses de tous côtés. Les fidèles suivaient, fondant en larmes, et, conduits par les traces de son sang, ramassaient soigneusement ses reliques, et jusqu'au sang dont la terre ou les arbres étaient imbibés, et qu'ils recueillaient avec des éponges. Enfin, ils l'ensevelirent à Rome dans les catacombes, auprès d'un autel (2487). Saint Prudence, qui écrivait ces choses le siècle suivant, dit que l'on voyait encore de son temps l'histoire du martyre de saint Hyppolite peinte sur une muraille, d'une manière si vive que la vue de ce tableau inspirait tout ensemble de l'horreur et de la pitié (2488).

HYPPOLITE (Saint), solitaire, martyr, sous la persécution du César Valérien, en 256. Il menait la vie solitaire dans des grottes autour de Rome. Comme il était instruit dans la science des apôtres, une foule de gentils venaient le trouver et donnaient leur nom au Christ. Hyppolite les amenait ensuite aux pieds du Pape saint Etienne Ier, qui les baptisait. Le préfet de Rome ayant été averti par des délateurs de ce saint commerce, en informa l'empereur Valérien. Alors saint Etienne, auquel on apprit cette démarche menaçante, assembla la multitude des Chrétiens et les exhorta tous par les paroles de l'Ecriture.

Il leur dit, entre autres choses : « Mes chers enfants, écoutez-moi, tout pécheur que je suis. Pendant que nous avons le temps, faisons le bien d'abord envers nous-mêmes. Que chacun donc prenne sa croix et suive Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a daigné nous dire : *Qui aime son âme, la perdra ; mais qui l'aura perdue à cause de moi, la trouvera éternellement*. Ensuite, je vous en conjure tous, ne nous occupons pas seulement de nous, mais encore des nôtres : si donc quelqu'un de vous a un ami ou un parent encore païen, qu'il ne tarde pas de l'amener afin qu'il reçoive le baptême. »

Sur ces paroles Hyppolite vint se jeter aux pieds du saint Pontife, et lui dit qu'il avait une sœur nommée Pauline, laquelle avait épousé Adrias, dont elle avait eu un garçon et une fille, mais qu'ils n'étaient point encore baptisés, non plus que leur père et mère, malgré les efforts qu'il avait faits pour arriver à cet heureux résultat. Saint Etienne conseilla à Hyppolite de retenir son neveu et sa nièce, afin de faire venir le père et la mère, et de les exhorter au Christianisme.

C'est en effet ce qui eut lieu. Les enfants vinrent, apportant avec eux de quoi manger. Hyppolite les retint. Saint Etienne, qu'il en fit avertir, étant venu lui-même, les embrassa et leur fit des caresses. Le père et la mère accoururent pleins d'inquiétude. Etienne leur parla de la terreur du jugement à venir et de la gloire des saints, les exhortant beaucoup à quitter les idoles. Hyppolite joignit ses exhortations aux siennes. Adrias répondit qu'il avait peur d'être dépouillé de ses biens et frappé du glaive. Pauline dit la même chose, mais de plus s'emporta contre son frère Hyppolite, de ce qu'il leur donnait un pareil conseil ; car elle avait la religion chrétienne en horreur. On se sépara donc sans avoir rien fait, mais sans désespérer entièrement. Saint Etienne leur envoya le prêtre Eusèbe, homme fort docte, et le diacre Marcel. Les ayant trouvés chez Hyppolite, qui les avait fait venir, Eusèbe les entretint de la gloire du royaume des cieux, où ils ne pouvaient entrer que par la foi et le baptême. Pauline, qui avait d'abord objecté la gloire de ce monde, finit par dire qu'elle répondrait le lendemain. La même nuit, des fidèles amenèrent à Eusèbe, dans la grotte d'Hyppolite, leur fils qui était paralytique, et le prièrent de le baptiser. Eusèbe pria et baptisa le jeune homme qui se trouva guéri en recevant le baptême. Alors Eusèbe offrit le Sacrifice, et tous participèrent au Corps et au Sang de Jésus-Christ. Etienne l'ayant appris, vint à eux pour prendre part à leur joie.

Adrias et Pauline, étant venus le lendemain, furent extrêmement étonnés de la guérison du jeune homme : touchés au fond

(2486) Ovide, *Métamorph.*, lib. xv, fab. 45.
(2487) Dom Ruinart, *Acta sinc.*, p. 155.
(2488) Prudence. *loc. cit.*

du cœur, ils se prosternèrent et demandèrent le baptême. Hyppolite, rendant grâces à Dieu, dit au bienheureux Etienne : « Saint maître, ne tardez pas de les baptiser. » Le saint répondit : « Qu'on accomplisse les solennités ordinaires et qu'on les interroge, pour s'assurer s'ils croient véritablement et s'il ne reste plus aucune crainte dans leur cœur. » Après que leur examen fut achevé, il leur ordonna de jeûner, les catéchisa eux et leurs enfants, puis les baptisa au nom de la Trinité, et, leur imprimant le sceau du Christ, il appela le petit garçon Néon et la petite fille Marie, offrit pour eux le Sacrifice et les en fit tous participants. Etienne s'en alla; mais les nouveaux baptisés demeurèrent dans la même grotte, qui était une sablonnière, avec Hyppolite, le prêtre Eusèbe et le diacre Marcel. Quant aux biens qu'ils avaient dans la ville, ils les distribuèrent aux pauvres.

La chose étant devenue publique et ayant été rapportée à Valérien, il les fit aussitôt chercher, promettant la moitié de leurs biens à ceux qui les découvriraient. Un nommé Maxime, greffier de sa profession, usa d'artifice. Il feignit d'être chrétien et mendiant. Voyant donc passer Adrias et les siens qui distribuaient des aumônes et voulant savoir si c'était celui qu'il cherchait, il s'écria : « Pour l'amour de Jésus-Christ, en qui je crois, ayez pitié de ma misère ! » Adrias ayant pitié de lui, lui dit de le suivre. Mais, en entrant dans la maison, Maxime fut saisi du démon et se plaignit en ces termes : « Hommes de Dieu, je suis votre délateur; je me vois assailli d'un feu très-épais; priez pour moi, car ce feu me tourmente. » Eux priant aussitôt avec larmes et se prosternant par terre, Maxime se trouva guéri. Lorsqu'ils le relevèrent, il commença à crier : « Périssent les adorateurs des dieux ! je demande le baptême. »

On le mena au Pape saint Etienne, qui l'instruisit et le baptisa. Devenu chrétien, il voulut demeurer encore quelques jours auprès du Pape. Longtemps après, Valérien n'entendant plus parler de Maxime, en demanda des nouvelles : on lui apprit qu'il était chrétien. Il l'envoya prendre chez lui, où on le trouva prosterné en oraison. Le César lui reprocha de s'être laissé aveugler par l'argent des Chrétiens, et d'avoir manqué à ses promesses. « Il est vrai, répondit Maxime, j'ai été aveugle jusqu'à présent; mais maintenant je vois, éclairé que je suis par la foi de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Valérien, en colère, le fit jeter par-dessus le pont. Le prêtre Eusèbe, ayant trouvé son corps, l'enterra dans le cimetière de Calixte, sur la voie appienne, le 20 janvier. On voit encore son tombeau dans les Catacombes (2489).

Après cela, l'empereur envoya soixante-dix soldats, lesquels ayant trouvé Eusèbe, Hyppolite, Adrias et Pauline, avec leurs enfants, ils les conduisirent au juge sur la place Trajane. Le diacre Marcel ayant rencontré Valérien, lui fit des reproches de ce qu'il faisait arrêter les amis de la vérité. Secondien, accesseur juge, dit alors : « Celui-ci est chrétien comme les autres. » On le mit donc avec eux. Ils étaient tous enchaînés, même les deux enfants Néon et Marie. Le juge les ayant trouvés fermes dans un premier interrogatoire, les fit mettre ensemble dans la prison de Mamertin. Trois jours après, il les fit ramener devant son tribunal, entouré de toutes sortes d'instruments de supplices. Il voulait les faire sacrifier à une idole de Minerve; mais ils se moquèrent de ses commandements et de ses menaces. Il les fit donc mettre à nu et fouetter si cruellement, que Pauline expira sous la main des bourreaux. Il prononça ensuite la sentence contre Eusèbe et Marcel, qui furent décapités le 20 octobre, et leurs corps exposés aux chiens, avec celui de Pauline. Mais un autre Hyppolite, diacre de l'Eglise romaine, les enleva la nuit et les enterra dans la sablonnière, où ils s'étaient fréquemment assemblés, à un mille de Rome, sur la voie appienne.

Secondien fit venir ensuite chez lui Adrias et ses enfants, avec Hyppolite, pour savoir où étaient leurs biens. Toute la réponse qu'il en tira fut qu'ils étaient distribués aux pauvres; que leur âme était leur unique trésor; qu'ils étaient résolus de ne pas la perdre, et que, pour lui, il n'avait qu'à exécuter les ordres qu'il avait reçus. Alors il fit appliquer les enfants à la torture. Le père leur dit : « Mes enfants, soyez fermes. » Eux, au milieu des tourments, ne disaient que cette parole : « Jésus-Christ, assistez-nous ! » Adrias et Hyppolite furent ainsi tourmentés, et on leur brûla les côtés avec des torches ardentes. Ils se consolaient par la vue des joies éternelles et incorruptibles. Après un long supplice, Secondien les fit détacher du chevalet, mais ce fut pour faire trancher la tête au jeune Néon et à la jeune Marie, sous les yeux de leur père. Leurs corps furent enterrés, le 27 octobre, auprès de ceux d'Eusèbe et de Marcel.

Huit jours après, ayant fait son rapport à Valérien, Secondien se fit amener à son tribunal Hyppolite et Adrias chargés de chaînes; un héraut criait devant eux : « Voici les sacriléges qui renversent Rome. » Le juge leur dit de nouveau : « Donnez les sommes d'argent par lesquelles vous induisez la populace en erreur. » Adrias répondit : « Nous prêchons le Christ, qui a daigné nous délivrer de l'erreur, et nous le prêchons, non pour tuer les hommes, mais pour leur donner la vie. » Voyant qu'il n'avançait à rien, Secondien les fit battre sur le visage avec des fouets armés de plomb, pendant qu'un crieur public leur disait : « Sacrifiez aux dieux en brûlant de l'encens. » Secondien avait fait apporter de l'encens et un trépied. Hyppolite, qui était tout en sang, s'écriait tout haut : « Faites, malheureux, ce que vous faites, ne cessez point. » Secondien

(2489) M. l'abbé Rohrbacher, tom. V, p. 471.

fit alors cesser les bourreaux et dit aux deux martyrs : « Pensez donc vous-mêmes à vous-mêmes ; voilà que j'épargne votre folie. » Eux répondirent : « Nous sommes prêts à souffrir tous les tourments ; mais nous ne ferons point ce que vous ou le prince nous commandez. » Il s'en alla parler à Valérien, qui ordonna de les faire mourir promptement à la vue du peuple.

On les mena donc sur le pont d'Antonin, où on les battit encore avec des fouets armés de plomb, jusqu'à ce qu'enfin ils rendirent l'esprit. On laissa leurs corps au même lieu ; mais le diacre Hyppolite les enleva de nuit et les enterra auprès des autres le 9 décembre. Neuf mois après, une femme nommée Marthe, grecque d'origine, vint à Rome avec sa fille Valérie (2490) ; elles étaient chrétiennes toutes deux, et parentes d'Adrias et de Pauline. Les ayant cherchés longtemps sans pouvoir les trouver, elles eurent une grande joie d'apprendre qu'ils avaient été couronnés du martyre, et passèrent treize ans auprès de leur tombeau dans les veilles et dans les prières ; étant mortes, elles y furent enterrées elles-mêmes (2491). L'Eglise honore la mémoire de tous ces saints, le 2 décembre.

Les Actes de nos saints martyrs ont été retrouvés par le savant cardinal Baronius qui les croit très-authentiques et très-sincères, ce qui n'a pas empêché Tillemont (2492) et, après lui, Godescard (2493), de ne les juger pas entièrement authentiques, quoiqu'ils soient cependant, ajoutent-ils, « anciens et estimables à bien des égards. » Mais on peut s'en tenir au jugement de Baronius et de quelques autres critiques (2494) plus autorisés que Tillemont et le traducteur d'Alban Butler.

Du reste, quand on voit les raisons alléguées par ceux qui voudraient jeter quelque doute sur ces Actes, on ne peut que se confirmer dans la vérité de leur sincérité. Une de ces raisons, c'est qu'on y trouve le mot de *Trinité*, qui n'était point en usage, dit-on, pendant les premiers siècles. Or, non-seulement cette expression se trouve plusieurs fois dans Tertullien même et dans saint Cyprien, mais la lettre de Firmilien nous apprend que le Pape saint Etienne, dans la dispute sur le baptême, disait qu'on ne devait pas s'informer qui avait baptisé, pourvu que le baptême eût été conféré au nom de la Trinité. C'est précisément l'expression dont se servent ces actes. Ainsi, au lieu d'en infirmer l'authenticité, elle la confirme. En général, comme le fait remarquer un docte auteur (2495), les critiques modernes se sont fait bien souvent des règles à plaisir ; règles qu'ils ont observées ou négligées suivant leur caprice. Aussi, fait-on bien, aujourd'hui plus que jamais, et, grâce à Dieu, de revenir sur plusieurs de leurs jugements.

HYPPOLITE GALANTI (LE BIENHEUREUX), fondateur de l'Ordre de la Doctrine chrétienne au XVIe siècle. Il naquit à Florence le 12 octobre 1565, de parents dont la probité et la vertu étaient la principale richesse. Sa jeunesse fut si édifiante, que, à peine âgé de douze ans, il attira sur lui l'attention de l'archevêque de Florence, Alexandre de Médicis, depuis Pape sous le nom de Léon XI, et fut chargé par ce prélat d'enseigner les premiers éléments de la religion à d'autres jeunes gens de son âge. Pendant de longues années, il partagea son temps entre le travail qu'exigeait sa profession (il était fabricant d'étoffes de soie), les œuvres de charité et le soin de sa propre sanctification.

On est étonné que, sans biens, sans protecteurs, sans connaissances, il ait pu faire tant de bien dans une ville telle que Florence. Il fonda une congrégation uniquement occupée d'instruire des vérités de la religion et de former à la vertu des enfants des deux sexes, et même des personnes adultes qui vivaient dans l'ignorance de leurs devoirs et des premiers mystères de la religion. Le nombre des âmes qu'il retira par ce moyen de l'abîme de la perdition et du désespoir est presque infini.

Le zèle d'Hyppolite eut de nombreux imitateurs dans toute l'Italie, et en peu d'années il s'y établit, sous le nom d'Ordre de la Doctrine chrétienne, une multitude de congrégations qui se proposèrent le même but et suivirent la même règle qu'il avait donnée à la sienne. Il mourut en odeur de sainteté, le 20 mars 1619, âgé seulement de cinquante-cinq ans. Il avait reçu plusieurs fois le don de prophétie. Son nom est encore aujourd'hui en grande vénération dans la Toscane et dans les provinces adjacentes. Il a été béatifié par Léon XII, le 15 mai 1825.

(2490) Le *Martyrologe romain* joint ces deux saintes femmes à nos martyrs, 2 décembre.

(2491) Baronius, *Annales ecclésiastiques*, à l'année 250 ; les RR. PP. Bénédictins de France ont traduit ces Actes dans leur collection, dont 3 vol. ont déjà paru sous ce titre : *Les actes des martyrs depuis l'origine de l'Eglise chrétienne jusqu'à nos temps*, tom. II, 1857, p. 163 et suiv.

(2492) *Mém.*, tom. IV, p. 29 et suiv.

(2493) *Vies des Saints*, 2 décembre. Il est assez singulier que Godescard ne dise point que ces Actes nous ont été conservés par le cardinal Baronius, et que les nouveaux éditeurs de Godescard (*Vie des Saints*, etc., publiée par M. l'abbé Tresvaux et M. Le Glay, etc., 12 vol. in-8, Lille, 1856) n'aient fait subir aucune rectification à cet endroit de leur auteur.

(2494) Surtout le P. Honoré de Sainte-Marie, le plus judicieux de tous les critiques. *Réflexions sur les règles et sur l'usage de la critique*, tom. II.

(2495) Le P. Honoré de Sainte Marie, dans l'ouvrage mentionné dans la note précédente. Ce savant ouvrage, qui marque, peut-on dire, le premier mouvement de la réaction contre l'école des Hypercritiques, Launoy, Tillemont, Baillet, Fleury, etc., forme 3 vol. in-4°, 1715, 1719, 1720.

FIN DU TOME QUATRIEME.

Paris. — Imprimerie J.-P. MIGNE.

